ASSEMBLÉE ORDINAIRE

DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

VERSION 2

Le jeudi 21 juin 2018

à 17 h

AVIS DE CONVOCATION

Montréal, le jeudi 14 juin 2018

Prenez avis qu'une assemblée ordinaire du conseil d'agglomération est convoquée, à la demande du comité exécutif, pour **le jeudi 21 juin 2018, à 17 h**, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville. Les affaires énumérées dans les pages suivantes seront soumises à cette assemblée.

(s) Yves Saindon

_____

Le greffier de la Ville
Yves Saindon, avocat

(English version available at the Service du greffe, City Hall, Suite R-134)

Montréal

ASSEMBLÉE ORDINAIRE

DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

VERSION 2

Le jeudi 21 juin 2018

à 17 h

Ci-joint un nouvel avis de convocation de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du jeudi 21 juin 2018 ainsi que l'ordre du jour remplaçant la version qui vous a été transmise le 7 juin 2018.

Nous attirons votre attention sur l'ajout des articles 6.01, 7.03 à 7.08, 20.19 à 20.37, 30.05 à 30.08 et 51.04.

Veuillez noter qu'une version électronique des dossiers accompagne cet ordre du jour et est accessible via la base de données sécurisée ADI, et que le document afférent à l'article 3.02 est maintenant accessible via ladite base de données et que l'article 7.01 sera remis séance tenante sous forme de clé USB.

.

Assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du jeudi 21 juin 2018

ORDRE DU JOUR

VERSION 2

01 – Période de questions du public

01.01 *Service du greffe*

Période de questions du public

02 – Période de questions des membres du conseil

02.01 *Service du greffe*

Période de questions des membres du conseil

03 – Ordre du jour et procès-verbal

03.01 *Service du greffe*

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération

03.02 *Service du greffe*

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 31 mai 2018

04 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

04.01 *Service du greffe*

Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

04.02 *Service du greffe*

Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif

04.03 *Service du greffe*

Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*

05 – Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

05.01 *Service du greffe*

Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

06 – Dépôt de rapports des commissions du conseil

06.01 *Service du greffe*

Dépôt du rapport de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs intitulé « Gestion de la forêt urbaine : poursuivre les efforts pour renforcer la canopée montréalaise »

07 – Dépôt

07.01 *Service du greffe*

Dépôt du rapport annuel 2017 de la vérificatrice générale de la Ville

07.02 *Service du greffe*

Dépôt du rapport de la mairesse sur les faits saillants 2017 - Résultats financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017

07.03 *Service de l'environnement* - 1177507001

Dépôt des documents intitulés « Émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise - Inventaire 2014 » et « Émissions de gaz à effet de serre des activités municipales de l'agglomération de Montréal - Inventaire 2015 »

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

07.04 *Service de l'environnement* - 1187532001

Dépôt du document intitulé « Suivi du Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise 2013-2020 »

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

07.05 *Service de l'environnement* - 1176874001

Dépôt du document intitulé « Suivi du Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre corporatives 2013-2020 »

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

07.06 *Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie* - 1186091001

Dépôt du Rapport Montréal durable

07.07 *Direction générale , Cabinet du directeur général* - 1183570003

Dépôt du suivi du rapport du vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016 ainsi qu'un retour sur les exercices précédents

Compétence d'agglomération : Acte mixte

07.08 *Service du greffe*

Dépôt du procès-verbal de correction pour la résolution CG18 0236

11 – Dépôt de pétitions

11.01 *Service du greffe*

Dépôt de pétitions

20 – Affaires contractuelles

20.01 *Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures* - 1187231052

Accorder un contrat de gré à gré à Hydro Québec pour le déplacement d'une ligne aérienne de services, en lien avec le projet de la vélorue Saint-André (CG18 0189) dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour une somme maximale de 285 389,52 $, taxes incluses (fournisseur exclusif)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal identifié au Plan de transport approuvé par le conseil d'agglomération le 18 juin 2008 (CG08 0362)

20.02 *Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification* - 1182645004

Conclure une entente-cadre d'une durée de trente-six mois avec CSE Incendie et Sécurité inc. pour la fourniture d'émulsifiant de classe B, Niagara 1-3% Angus - Appel d'offres public 18-16901 (2 soum.)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.03 *Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure* - 1187833004

Accorder un contrat à ESI Technologies inc., pour l'acquisition des produits NetApp et le renouvellement du contrat de support, pour la période du 1er septembre 2018 au 31 aout 2021, pour une somme maximale de 1 439 524,06 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16807 (3 soum.) / Autoriser un virement budgétaire de 322 300 $ en 2018 en provenance des dépenses contingentes, soit un montant de 162 400 $ de compétence d'agglomération, et un montant de 159 900 $ de compétence locale / Autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service des technologies de l'information de 299 400 $ en 2019, et un ajustement récurrent de 234 900 $ à compter de 2020

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.04 *Service de la diversité sociale et des sports* - 1187065001

Accorder un soutien financier de 187 000 $ à Moisson Montréal inc. pour la réalisation du projet Optimisation des activités d'approvisionnement et revitalisation de la vie associative, pour la période du 1er avril 2018 au 31 mars 2019, dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) / Approuver le projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

20.05 *Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure* - 1187833002

Accorder un contrat à IBM Canada ltée pour la fourniture de services de reprise après désastre de l'ordinateur central, pour une période de cinq ans, pour une somme maximale de 274 646,53 $, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16587 (1 soum.)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.06 *Service de l'eau , Direction de l'eau potable* - 1187696001

Accorder un contrat à Gastier M.P. inc. pour la modernisation et l'automatisation de l'usine de filtration de Pointe-Claire, pour une somme maximale de 2 613 512,90 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10237 (6 soum.)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.07 *Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures* - 1187231046

Accorder un contrat à Les Entrepreneurs Bucaro inc. pour des travaux de voirie sur le boulevard Maurice-Duplessis, de la 56e Avenue au boulevard de la Rivière-des-Prairies, de pistes cyclables à divers endroits et de feux de circulation à l'intersection de la rue Saint-Vallier et du Boulevard Rosemont - Dépense totale de 2 748 497,11 $, taxes incluses - Appel d'offres public 258212 (4 soum.)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal identifié au Plan de transport approuvé par le conseil d'agglomération le 18 juin 2008 (CG08 0362)

20.08 *Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction aménagement des parcs et espaces publics* - 1181701002

Accorder un contrat à Manufacturier Sheltec inc. pour la reconstruction du belvédère de la Pointe-aux-Carrières, au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard - Dépense totale de 1 409 571,11 $, taxes incluses - Appel d'offres public 17-6187 (5 soum.)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Écoterritoires

20.09 *Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées* - 1187526012

Accorder un contrat à 2632-2990 Québec inc. - Les Excavations DDC pour la mise à niveau de la chute d'urgence au lieu d'enfouissement technique de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 159 234,05 $, taxes incluses - Appel d'offres public SP18024-165274-C (1 soum.)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.10 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers* - 1187217001

Autoriser une dépense additionnelle de 747 337,50 $, taxes incluses, pour les travaux de rénovation majeure de la caserne de pompiers no 26 (0079) située au 2151, avenue du Mont-Royal Est, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, dans le cadre du contrat accordé à Groupe Geyser inc. (CG17 0092), majorant ainsi le montant total du contrat de 10 245 589,30 $ à 10 992 926,80 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.11 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers* - 1185350002

Autoriser une dépense additionnelle de 297 276,46 $, taxes incluses, pour les travaux de réfection du mur de soutènement et des travaux divers au Quartier général du Service de sécurité incendie (0213) situé au 4040, avenue du Parc, dans l'arrondissement de Ville-Marie, dans le cadre du contrat accordé à Construction Déric inc. (CG17 0335), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 379 179,81 $ à 3 676 456,27 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.12 *Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées* - 1187526013

Autoriser une dépense additionnelle de 160 827,03 $, taxes incluses, pour compléter les travaux de mise à niveau des huit moteurs synchrones de relèvement des eaux usées à la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte, dans le cadre du contrat accordé à Moteurs Électriques Laval ltée (CG16 0304), majorant ainsi le montant total du contrat de 813 747,06 $ à 974 574,09 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.13 *Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures* - 1185249002

Résilier pour cause, sans compensation financière, le contrat 321701 accordé à Sade Canada inc. (CG17 0271), pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, de réaménagement de piste cyclable, de feux de circulation, d'éclairage incluant des travaux sur le réseau de la Commission des services électriques (CSEM) dans les rues Rachel, Chapleau, Frontenac, Gascon, Bercy et Hogan dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal identifié au Plan de transport approuvé par le conseil d'agglomération le 18 juin 2008 (CG08 0362)

20.14 *Service des infrastructures voirie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets* - 1181019001

Accorder un contrat de services professionnels à Les Services EXP inc. pour la réalisation d'un avant-projet définitif (APD) pour le réaménagement de la rue Notre-Dame Ouest (projet Turcot) - Dépense totale de 585 740,14 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16897 (4 soum.)

Compétence d'agglomération : Projets du MTQ relatifs à l'échangeur Turcot, l'échangeur Dorval, l'autoroute 25 et l'autoroute 40

20.15 *Service des infrastructures voirie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets* - 1188003001

Autoriser une dépense maximale de 122 705,51 $, taxes incluses, en faveur du Canadien National (CN) dans le cadre du projet de construction d'une passerelle multifonctionnelle sur la rue Sainte-Marguerite, afin de réaliser des plans et devis pour les travaux de construction des murs de soutènement temporaires près du pont ferroviaire en lien avec les travaux de la nouvelle passerelle

Compétence d'agglomération : Projets du MTQ relatifs à l'échangeur Turcot, l'échangeur Dorval, l'autoroute 25 et l'autoroute 40

20.16 *Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées* - 1187526014

Accorder un contrat à AXOR Experts-Conseils inc. pour des services professionnels en ingénierie pour la préparation d'une étude de faisabilité sur les solutions de remplacement des incinérateurs à foyers multiples de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 536 933,25 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16667 (3 soum.)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.17 *Service des infrastructures voirie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets* - 1187287003

Autoriser une dépense additionnelle de 6 898 500 $, taxes incluses, pour les travaux dans le cadre de l'entente entre la Ville et le ministère des Transports du Québec, concernant le projet de réaménagement du corridor de l'échangeur Sherbrooke et des voies de service de l'autoroute 25, entre les rues Sherbrooke et Notre-Dame, majorant ainsi le montant total de l'entente de 20 120 625 $ à 27 019 125 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Projets du MTQ relatifs à l'échangeur Turcot, l'échangeur Dorval, l'autoroute 25 et l'autoroute 40

20.18 *Service du développement économique , Direction Partenariats stratégiques et affaires internationales* - 1184300002

Accorder un soutien financier non récurrent de 200 000 $ à Développement économique Saint-Laurent (DESTL) afin d'appuyer la mise en oeuvre du Centre d'expertise industrielle de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

20.19 *Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles* - 1185308001

Accorder un contrat à Centre de tri Mélimax inc., pour la réception, le tri et la mise en marché de bois trié, en provenance de 5 territoires, pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 338 567,51 $, taxes incluses / Autoriser une demande de budget additionnel de 181 664,64 $, taxes nettes - Appel d'offres public 18-16879 (2 soum.)

Compétence d'agglomération : Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

20.20 *Service du matériel roulant et des ateliers* - 1184922007

Accorder deux contrats aux firmes Pie IX Dodge Chrysler 2000 inc. (lot 1 : 4 922 826,22 $, taxes incluses) et Fortier Auto (Montréal) ltée (lot 5 : 1 051 469,37 $, taxes incluses) pour la fourniture de 110 camionnettes et 30 véhicules utilitaires/multisegments - Dépense totale de 5 974 295,59 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16705 (4 soum.)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.21 *Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles* - 1187075002

Autoriser une dépense additionnelle de 602 322,44 $, taxes incluses, pour la réception, le tri et la mise en valeur de résidus de construction, rénovation, démolition (CRD) et encombrants, dans le cadre du contrat accordé à Koncas Recyclage (CG14 0587), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 045 038,60 $ à 7 647 361,04 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

20.22 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers* - 1187541003

Autoriser une dépense additionnelle de 1 985 818,89 $, taxes incluses, pour l'agrandissement et la rénovation d'un immeuble administratif situé au 10351, rue Sherbrooke Est, dans la Ville de Montréal-Est, dans le cadre du contrat accordé à Construction Socam ltée (CG17 0363), majorant ainsi le montant total du contrat de 16 956 053,10 $ à 18 941 871,99 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.23 *Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports* - 1187000003

Accorder un contrat à Dimco DL inc. pour la réfection du pont d'étagement et des murs de soutènement Armand-Bombardier et ses approches (contrat 2018), dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles - Dépense totale de 5 965 474,75 $, taxes incluses - Appel d'offres public 305402 (3 soum.)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.24 *Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal , Direction aménagement des parcs et espaces publics* - 1187936016

Majorer de 150 000 $, taxes incluses, en utilisant les dépenses incidentes déjà autorisées, le montant du contrat accordé à Maçonnerie Rainville et Frères inc. (CG17 0488) pour la réfection de la maison Thomas-Brunet au parc-nature du Cap-Saint-Jacques, majorant ainsi le montant total du contrat de 2 600 000 $ à 2 750 000 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la Loi sur le patrimoine culturel

20.25 *Service des infrastructures voirie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets* - 1186310002

Autoriser, conditionnellement à l'obtention du décret du Conseil exécutif du Québec, une dépense de 4 841 761,18 $, taxes incluses, pour les travaux de réhabilitation du collecteur de la Vérendrye dans le cadre du projet de corridor du nouveau pont Champlain et entériner l'entente y afférente entre Sa Majesté la Reine Chef du Canada et la Ville de Montréal, sous réserve d'obtenir l'autorisation du gouvernement du Québec

Compétence d'agglomération : Projets du MTQ relatifs à l'échangeur Turcot, l'échangeur Dorval, l'autoroute 25 et l'autoroute 40

20.26 *Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation* - 1183867001

Approuver un projet d'acte en vertu duquel le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal, agissant en sa qualité d'agent de la couronne, cèdent, gratuitement, à la Ville de Montréal tous les droits, titres et intérêts qu'ils ont ou pourraient prétendre avoir dans les lots 2 161 335, 2 161 337, 2 161 463, 2 161 464 et 2 161 591 (Immeuble), 2 161 336 et 2 161 590 (parcs) et 2 162 401, 2 162 409 (rue), 2 162 392, 2 162 509 (rue), 2 162 487 (rue), 2 162 414 (rue), 2 338 324 (rue), 2 162 507 (rue) tous du cadastre du Québec et de la circonscription foncière de Montréal, le tout aux conditions et stipulations y mentionnées

Compétence d'agglomération : Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

20.27 *Service du développement économique , Direction Partenariats stratégiques et affaires internationales* - 1187511002

Approuver le projet de convention modifié (CG18 0175) entre la Ville et la Fondation du startup de Montréal, pour un soutien financier de 1 350 000 $ (sur 3 années) visant à appuyer son plan de croissance

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

20.28 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières* - 1185323001

Approuver le projet de prolongation de bail par lequel la Ville loue de 3928446 Canada inc. un local, pour une période de 3 ans et 9 mois à compter du 1er avril 2020, d'une superficie de 19 672 pieds carrés, au 4e étage de l'immeuble situé au 5800, rue Saint-Denis, pour une dépense totale de 1 515 115,37 $, taxes incluses, pour les activités du Service de l'approvisionnement (bureau de poste) et afin d'accueillir temporairement les archives de l'hôtel de ville de Montréal durant le projet majeur de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville / Autoriser une dépense de 1 011 013,27 $, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement pour les archives et les contingences payables à 3928446 Canada inc. / Ajuster, pour les années 2020 et suivantes, la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.29 *Service de la diversité sociale et des sports* - 1184005002

Accorder un soutien financier de 300 000 $ à Intégration Jeunesse du Québec inc. pour le projet « Camps pédagogiques », pour l'année 2018, dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) / Approuver le projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

20.30 *Service de la diversité sociale et des sports , Direction des sports* - 1187307001

Accorder un soutien financier maximal de 430 000 $ à Triathlon International de Montréal (TIM), pour la tenue d'une étape de la Série Mondiale de Triathlon (WTS) à Montréal en 2018 / Autoriser un virement budgétaire en provenance des dépenses générales d'administration de 430 000 $ vers le Service de la diversité sociale et des sports / Approuver le projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale

20.31 *Service de l'eau , Direction de l'eau potable* - 1186277001

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Technologies Pure Canada ltd pour des services professionnels de détection de fuites sur les conduites principales d'aqueduc par une méthode intrusive, pour une durée de 3 ans - Dépense totale de 3 471 575,27 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16724 (2 soum. - 1 seul conforme)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.32 *Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures* - 1183855001

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes Englobe Corp. (1 731 740,80 $), Les Consultants S.M. inc. (1 511 685,21 $), SNC-Lavalin GEM Québec inc. (1 332 052,06 $) et Golder Associés ltée (1 102 391,80 $) totalisant une somme maximale de 5 677 869,87 $, taxes incluses, pour réaliser des études et expertises géotechniques et des caractérisations environnementales, dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville - Appel d'offres public 18-16859 (9 soum.)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.33 *Service de l'eau , Direction de l'eau potable* - 1187910001

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre d'une durée de 3 ans avec Eurovia Québec Grands Projets inc., pour la fourniture d'équipes de travail et d'équipements pour le maintien des actifs du réseau d'aqueduc principal - Appel d'offres public 10259 (2 soum.)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.34 *Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles* - 1180695001

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder des contrats d'élimination, de collecte / transport et de collecte / transport / élimination de matières résiduelles aux firmes RCI Environ. Div. WM Québec inc. (Laval), RCI Environ. Div. WM Québec inc. (Longueuil), Recyclage Notre-Dame inc., RCI Environ. Div. WM Québec inc., pour des durées de 58, 59 et 60 mois - Dépense totale de 71 178 854 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16439 (12 soum.) / Ajuster la base budgétaire du Service de l'environnement à compter de l'année 2020

Compétence d'agglomération : Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

20.35 *Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures* - 1183855003

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec Labo SM inc. (4 449 475,01 $), Solmatech inc. (4 253 615,10 $), Englobe Corp. (3 550 715,44 $), SNC-Lavalin GEM Québec inc. (3 649 867 $), GHD Consultants ltée (2 622 694,73 $) et Groupe ABS inc. (2 456 872,03 $) pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux sur les différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection, effectués par les services corporatifs et les arrondissements / Appel d'offres public 18-16621 (6 soum.)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.36 *Service de l'eau , Direction de l'eau potable* - 1187908001

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc. pour la réhabilitation d'une conduite d'eau de 500 mm sous le boulevard Rosemont et la rue des Carrières, entre le boulevard Saint-Michel et l'avenue des Érables - Dépense totale de 4 506 569,30 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10262 (2 soum.)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.37 *Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées* - 1187526010

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Environnement Viridis inc. pour des services professionnels en gestion des matières résiduelles fertilisantes (MRF) pour la préparation d'avis de projet, de chargement, de transport et d'épandage des biosolides de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 1 247 478,75 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16742 (3 soum.)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

30 – Administration et finances

30.01 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers* - 1175892001

Autoriser une dépense maximale de 3 246 128,06 $, taxes incluses, en remboursement à la Société en commandite immobilière Notre-Dame Ouest (SCINDO), selon le bail conclu avec la Ville de Montréal (CG06 0171), pour les travaux d'aménagement d'espaces de bureau, et ce, dans le cadre du projet de regroupement des effectifs du 311

Compétence d'agglomération : Acte mixte

30.02 *Service de l'eau , Direction de l'eau potable* - 1183276001

Autoriser une dépense de 57 440,48 $, taxes incluses, en remboursement à la Cité de Dorval du coût des travaux pour le remplacement d'une vanne existante de 450 mm du réseau d'aqueduc principal, située à l'intersection des rues O'Connell et Michel-Jasmin

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

30.03 *Service de la diversité sociale et des sports* - 1183220001

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville de Montréal, afin de prolonger de sept mois ladite Entente et par laquelle le ministre confie à la Ville de Montréal la gestion d'une enveloppe de 5,25 M$ pour la période du 1er avril au 31 octobre 2018 / Approuver la proposition de répartition budgétaire de cette enveloppe

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

30.04 *Service du développement économique* - 1180191003

Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses pour l'année 2018 au montant de 4 171 362 $, équivalent à la contribution de base annuelle supplémentaire de 2 085 681 $ pour les années 2017 et 2018 en provenance du Fonds de développement des territoires / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses pour l'année 2019 au montant de 2 085 681 $, équivalent à la contribution de base annuelle supplémentaire en provenance du même Fonds / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses pour l'année 2018 équivalent à la somme additionnelle de 489 999 $ et, pour l'année 2019, au montant qui sera autorisé par le MAMOT, en provenance du même Fonds / Adopter, en réponse aux modalités de l'Entente 2015-2020 relative au Fonds, des priorités d'intervention et de soutien aux entreprises et aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie pour les années 2016-2017 et 2017-2018

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est tout centre local de développement

30.05 *Service du greffe* - 1183430007

Avis au ministre de la Sécurité publique en vertu de l'article 110 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

30.06 *Service de l'approvisionnement* - 1177811002

Prendre acte de la modification des aspects financiers et de l'obtention d'un certificat du trésorier, dans le cadre de l'entente cadre conclue avec Logistik Unicorp inc. (CG18 0063) pour la fourniture de services de gestion vestimentaire intégrée destinés à l'ensemble de la clientèle des services de la sécurité publique - Autoriser une dépense de 1 141 564 $ pour les frais d'implantation à cet effet

Compétence d'agglomération : Acte mixte

30.07 *Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat* - 1185175002

Approuver le Rapport d'activités 2016-2017 modifié et le Rapport d'activités 2017-2018 relatif au Fonds de développement des territoires

30.08 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Bureau de projet et des services administratifs* - 1187782001

Adopter une résolution modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 46 000 000 $ afin de financer le projet de développement des installations du SPVM dans l'immeuble situé au 10351, rue Sherbrooke Est (RCG 18-015) afin de réduire à 25 000 000 $ le montant de l'emprunt initialement autorisé

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

41 – Avis de motion et dépôt de projet de règlement

41.01 *Service de l'eau , Direction de l'eau potable* - 1186843001

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 24 000 000 $ afin de financer les travaux de modernisation de l'usine Pierrefonds

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

41.02 *Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine* - 1186347010

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant la reconstruction du poste de district Lionel-Groulx

Compétence d'agglomération : Transport collectif des personnes

41.03 *Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports* - 1184560002

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 $ afin de financer les travaux des aménagements cyclables

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal identifié au Plan de transport approuvé par le conseil d'agglomération le 18 juin 2008 (CG08 0362)

41.04 *Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation* - 1180645001

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 $ afin de financer l'acquisition d'immeubles requis dans le cadre de la réalisation de nouveaux logements sociaux et communautaires

Compétence d'agglomération : Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

41.05 *Direction générale , Contrôleur général* - 1183088001

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur le code de conduite des employés de la Ville de Montréal (RCG 12-026)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

42 – Adoption de règlements

42.01 *Service du matériel roulant et des ateliers* - 1181081003

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 254 000 $ afin de financer le remplacement du système automatisé de carburant

Compétence d'agglomération : Acte mixte

42.02 *Service du matériel roulant et des ateliers* - 1181081006

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 900 000 $ afin de financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés

Compétence d'agglomération : Acte mixte

42.03 *Service du matériel roulant et des ateliers* - 1181081008

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 900 000 $ afin de financer le programme d'intégration de véhicules et d'équipements écoresponsable

Compétence d'agglomération : Acte mixte

42.04 *Service du matériel roulant et des ateliers* - 1181081010

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 21 300 000 $ afin de financer l'achat de véhicules et de leurs équipements

Compétence d'agglomération : Acte mixte

42.05 *Service des grands parcs_ verdissement et du Mont-Royal , Direction gestion des parcs et biodiversité* - 1180592001

Adoption - Règlement modifiant le Règlement 72 relatif à l'établissement et à la dénomination de parcs à caractère régional afin d'agrandir le territoire du parc-nature du Bois-d'Anjou

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

42.06 *Service de l'approvisionnement* - 1184990002

Adoption - Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle

Adoption - Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière de gestion contractuelle

Compétence d'agglomération : Acte mixte

42.07 *Service du greffe* - 1183599005

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération (RCG 06-024)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

50 – Ressources humaines

50.01 *Service des ressources humaines , Direction partenaires d'affaires RH* - 1187785001

Approuver le nouveau contrat de travail à durée indéterminée de M. André Poisson comme directeur général au Bureau du taxi de Montréal et ce, à compter de la décision des instances

51 – Nomination / Désignation

51.01 *Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs* - 1182577008

Approuver la nomination de Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement et de M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement, district Marie-Clarac, à titre de représentants de l'arrondissement au Conseil d'administration de la CDEC de Montréal-Nord

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est tout centre local de développement

51.02 *Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau* - 1185075004

Approuver la nomination de monsieur Patrice Langlois, membre au Comité technique tel que prévu au Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égouts aux municipalités liées (RCG 05-002)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

51.03 *Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation* - 1181681001

Approuver le renouvellement, pour une période de trois ans, des mandats de M. Robert Petrelli, de Mme Danielle Thiboutot et de Mme Debbie Chiaro à titre de membres du conseil d'administration de la Corporation des Habitations Jeanne-Mance; approuver la nomination de M. Pierre Bouchard à titre de membre du conseil d'administration des Habitations Jeanne-Mance (HJM); désigner M. Robert Petrelli au poste de président du conseil d'administration et Mme Danielle Thiboutot au poste de vice-présidence

Compétence d'agglomération : Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

51.04 *Direction générale , Cabinet du directeur général* - 1185330002

Nomination de M. Yves Gauthier membre indépendant du comité de vérification élargi de la Ville de Montréal, en remplacement de M. Joseph Nammour, et le désigner comme vice-président

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

Article 3.02

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Montréal du 31 mai 2018 17 h

Séance tenue le jeudi 31 mai 2018 Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Karine Boivin-Roy, M. Alex Bottausci, Mme Julie Brisebois, M. Mitchell Brownstein, M. Joseph Daoura, à titre de représentant du maire de la Ville de Mont-Royal, M. Benoit Dorais, Mme Rosannie Filato, M. Al Gardner, à titre de représentant du maire de la Ville de Beaconsfield, M. Michael Goldwax, à titre de représentant du maire de la Ville de Hampstead, Mme Nathalie Goulet, Mme Paola Hawa, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Beny Masella, M. Sylvain Ouellet, M. Luciano Piciacchia, à titre de représentant du maire de la Ville de Kirkland, Mme Magda Popeanu, Mme Janet Ryan, à titre de représentante de la mairesse de la Ville de Baie-D'Urfé, Mme Anne Saint-Laurent, à titre de représentante du maire de la Ville de Montréal-Est, Mme Christina M. Smith, M. Eric Stork, à titre de représentant du maire de la Ville de Pointe-Claire, Mme Émilie Thuillier, M. Philipe Tomlinson, M. Morris Vesely et Mme Maja Vodanovic

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* :

Mme Manon Barbe, M. François William Croteau, M. Normand Marinacci, M. Peter McQueen et M. Edgar Rouleau

AUTRES PRÉSENCES :

Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Line Comtois, analyste-rédactrice

Madame Émilie Thuillier agit à titre de présidente d'assemblée en l'absence de Madame Manon Barbe.

La présidente d'assemblée déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement .

La mairesse, Madame Valérie Plante, souhaite intervenir afin de souligner et saluer la présence au conseil d'agglomération des représentants des maires des villes liées lesquels sont à Halifax afin de participer au congrès de la Fédération canadienne des municipalités.

---

1 - Période de questions du public

La présidente d'assemblée appelle le point « Période de questions du public ».

N'ayant aucune intervention de la part des citoyens, la présidente d'assemblée déclare la période du public close à 17 h 04.

---

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente d'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Question de	À	Objet
M. Beny Masella	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Les villes liées désirent être informées des orientations transmises par le directeur général pour la préparation du budget 2019 / garantie d'un budget non inflationniste / Respect des capacités de payer des citoyens des villes liées
M. Alex Bottausci	Mme Valérie Plante	Intentions de la Ville à l'égard des dépenses encourues pour la Formule E à la suite du dépôt du rapport du Bureau de l'inspecteur général
Mme Karine Boivin-Roy	Membres du conseil	Motions adoptées au conseil municipal

La présidente d'assemblée retire le droit de parole de Mme Boivin-Roy puisque cette dernière n'a pas de question à formuler.

N'ayant aucune autre intervention de la part des membres du conseil, la présidente d'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 17 h 11.

CG18 0261

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 31 mai 2018, tel que livré aux membres du conseil ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG18 0262

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 26 avril 2018

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 26 avril 2018 conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 17 mai émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

---

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La présidente d'assemblée appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le porte-parole d'assemblée dépose les documents suivants :

4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* du 1er au 30 avril 2018.

4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 1er au 30 avril 2018.

4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* du 1er au 30 avril 2018.

---

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Aucun document n'est déposé.

---

7 - Dépôt

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt »

CG18 0263

Dépôt du bilan annuel 2017 du Réseau de surveillance de la qualité de l'air (RSQA)

Le porte-parole d'assemblée dépose le bilan annuel 2017 du Réseau de surveillance de la qualité de l'air (RSQA), et le conseil en prend acte.

07.01 1184390001

CG18 0264

Dépôt du rapport financier 2017 consolidé de la Société de transport de Montréal, conformément à l'article 139 de la Loi sur les Sociétés de transport en commun (RLRQ, c. S-30.01)

Le porte-parole d'assemblée dépose le rapport financier 2017 consolidé de la Société de transport de Montréal, conformément à l'article 139 de la *Loi sur les Sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01), et le conseil en prend acte.

07.02

CG18 0265

Dépôt du rapport annuel 2017 de la Société de transport de Montréal

Le porte-parole d'assemblée dépose le rapport annuel 2017 de la Société de transport de Montréal, et le conseil en prend acte.

07.03

7.04 **Dépôt du procès-verbal de correction pour le règlement RCG 17-036**

7.05 **Dépôt de la résolution 18 0518 adoptée par le conseil municipal de la Ville de Dollard-des-Ormeaux le 8 mai 2018 désignant le conseiller Morris Vesely comme représentant de la Ville de Dollard-des-Ormeaux au conseil d'agglomération pour la période du 21 mai au 30 novembre 2018**

CG18 0266

Dépôt du bilan annuel 2017 du Réseau de suivi du milieu aquatique

Le porte-parole d'assemblée dépose le bilan annuel 2017 du Réseau de suivi du milieu aquatique (RSMA), et le conseil en prend acte.

07.06 1181193001

---

11 - Dépôt de pétitions

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt de pétitions »

Aucun document n'est déposé.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG18 0267

Accorder un contrat à 4431341 Canada inc. (Subaru Repentigny) pour la fourniture de 4 véhicules de marque Subaru (lot 2), pour une somme maximale de 136 463,83 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16654 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 mai 2018 par sa résolution CE18 0701;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'accorder au seul soumissionnaire 4431341 Canada inc. (Subaru Repentigny), ce dernier ayant présenté une soumission conforme pour le lot 2, le contrat pour la fourniture de 4 véhicules de marque Subaru, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 136 463,83 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16654 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1184922006

CG18 0268

Autoriser une dépense additionnelle estimée à 62 916,55 $, taxes incluses, pour la prolongation pour une période de douze mois, de l'entente-cadre conclue avec Boivin & Gauvin inc. (CG15 0459), pour la fourniture sur demande de gants de pompiers de marque Phoenix - FireCraft, majorant ainsi le montant total du contrat de 572 619,31 $ à 635 535,86 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 mai 2018 par sa résolution CE18 0702;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense additionnelle estimée à 62 916,55 $, taxes incluses, pour la première prolongation de l'entente-cadre avec Boivin & Gauvin inc. (CG15 0459), pour une période de douze mois, pour la fourniture de gants de pompiers de marque Phoenix - FireCraft, majorant ainsi le montant total du contrat de 572 619,31 $ à 635 535,86 $, taxes incluses;

2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du Service de sécurité incendie de Montréal et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1182645002

CG18 0269

Autoriser une dépense additionnelle estimée à 67 640,88 $, taxes incluses, pour la prolongation, pour une période de douze mois, de l'entente-cadre conclue avec Québec Linge Co. (CG15 0018), pour la fourniture de service de location, d'entretien et de réparation de vêtements avec protection contre les arcs et les chocs électriques à l'usage des électriciens de la Ville de Montréal, majorant ainsi le montant total de l'entente-cadre pour le groupe II de 842 708,20 $ à 910 349,08 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 mai 2018 par sa résolution CE18 0704;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense additionnelle estimée à 67 640,88 $, taxes incluses, afin de prolonger pour une période de douze mois, l'entente-cadre avec Québec Linge Co. (CG15 0018) pour le service de location, d'entretien et de réparation de vêtements avec protection contre les arcs et les chocs électriques, à l'usage des électriciens de la Ville de Montréal, majorant ainsi le montant total de l'entente-cadre pour le groupe II de 842 708,20 $ à 910 349,08 $, taxes incluses;

2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services et des arrondissements utilisateurs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1186135003

CG18 0270

Conclure une entente-cadre, pour une durée de deux ans avec une option de renouvellement d'une année, avec SPB Psychologie organisationnelle inc. pour des services liés à du coaching de groupe, du développement d'équipe et de plans de transfert de connaissances et d'expertise - Appel d'offres public 18-16679 (3 soum., un seul conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 mai 2018 par sa résolution CE18 0706;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de deux ans avec une option de renouvellement d'une année, pour des services professionnels liés à du coaching de groupe, du développement d'équipe et des plans de transfert de connaissances et d'expertise;

2 - d'accorder à SPB Psychologie organisationnelle inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat de services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 745 000 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16679 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1187918001

CG18 0271

Accorder un contrat à Komptech Ontario inc. pour la fourniture d'un retourneur d'andains de compost, pour une somme maximale de 733 241,57 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16740 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 mai 2018 par sa résolution CE18 0740;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'accorder à Komptech Ontario inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'un retourneur d'andains de compost, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 733 241,57 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16740;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1186859004

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG18 0272

Accorder un soutien financier non récurrent de 330 000 $ à C2.MTL pour l'organisation du Sommet mondial de la mobilité durable Movin'On qui se tiendra à Montréal du 30 mai au 1er juin 2018 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 mai 2018 par sa résolution CE18 0753;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 330 000 $ à C2.MTL pour l'organisation du Sommet mondial de la mobilité Movin'On 2018 qui se tiendra à Montréal du 30 mai au 1er juin 2018;

2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1183455001

CG18 0273

Ratifier l'octroi du contrat pour les travaux reliés à la réparation des bateaux du Service de sécurité incendie de Montréal à M.G. Marine, fournisseur unique, pour une somme de 117 900 $, avant taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mai 2018 par sa résolution CE18 0779;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - de ratifier l'octroi du contrat et autoriser une dépense de 117 900 $, avant taxes, à M.G. Marine, fournisseur unique, pour les travaux reliés à la réparation des bateaux du Service de sécurité incendie de Montréal;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1181081002

CG18 0274

Accorder un contrat à Motorola Solutions Canada inc. pour la fourniture d'équipements de télécommunication, incluant assistance technique et formation, pour une période de trois ans, pour une somme maximale de 1 912 186,59 $, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16448 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mai 2018 par sa résolution CE18 0782;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'accorder au seul soumissionnaire Motorola Solutions Canada inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture d'équipements de télécommunication incluant assistance technique et formation, pour une période de trois ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 912 186,59 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16448;

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1185260002

CG18 0275

Résilier le contrat accordé à Outdoor Outfits inc. (CG16 0013) relativement à une entente-cadre pour la fourniture de pantalons de différents modèles pour le Service de police de la Ville de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mai 2018 par sa résolution CE18 0783;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de résilier le contrat accordé à Outdoor Outfits inc. (CG16 0013) relativement à une entente-cadre pour la fourniture de pantalons de différents modèles pour le Service de police de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1186135004

CG18 0276

Accorder un contrat à Softchoice LP pour l'acquisition des droits d'utilisation de licences MongoDB de type Entreprise Avancée pour une durée de trois ans, pour une somme maximale de 295 505,87 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16824 (1 soum.) / Autoriser un virement budgétaire de 89 900 $ en 2018 en provenance des dépenses contingentes, soit un montant de 45 300 $ de compétence d'agglomération et un montant de 44 600 $ de compétence locale / Autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire du Service des technologies de l'information de 89 900 $ pour 2019 et les années subséquentes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mai 2018 par sa résolution CE18 0784;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'accorder au seul soumissionnaire, Softchoice LP, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'acquisition des droits d'utilisation de licences MongoDB de type Entreprise avancée, pour une période de trois ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 295 505,87 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16824;

2 - d'autoriser un virement budgétaire de 89 900 $ au net, en provenance des dépenses contingentes, soit un montant de 45 300 $ de compétence d'agglomération et de 44 600 $ de compétence locale, vers le budget de fonctionnement 2018 du Service des technologies de l'information;

3 - d'autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire du Service des technologies de l'information de 89 900 $ au net pour 2019 et les années subséquentes;

4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1187833003

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG18 0277

Autoriser une dépense maximale de 76 058,62 $, taxes incluses, afin de rembourser la Société en commandite Brennan-Duke inc., pour l'installation de 7 stations de recharge pour véhicules électriques dans le cadre du Programme de remplacement du matériel roulant désuet / Autoriser une dépense maximale de 49 450,75 $, taxes incluses, pour l'achat de 7 stations de recharge et d'accessoires en vertu de l'entente cadre avec Westburne, division de Rexel Canada Électrique inc. (CG18 0169), qui seront installées à l'intérieur du stationnement souterrain de l'édifice Louis-Charland / À compter du 1er janvier 2019 et les années subséquentes, le SGPI assumera la dépense des frais d'exploitation pour les dépenses récurrentes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mai 2018 par sa résolution CE18 0815;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense maximale de 76 058,62 $, taxes incluses, pour rembourser la Société en commandite Brennan-Duke inc., pour l'installation de 7 stations de recharge pour véhicules électriques dans le cadre du Programme de développement durable dans les édifices municipaux;

2 - d'autoriser une dépense maximale de 49 450,75 $, taxes incluses, pour rembourser l'achat des stations de recharge et les frais accessoires, en vertu des ententes-cadres de la Ville;

3 - qu'à compter du 1er janvier 2019, et pour les années subséquentes, le Service de la gestion et de la planification immobilière assumera les dépenses récurrentes conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel;

4 - d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1185323005

CG18 0278

Conclure une entente-cadre, pour une période de soixante mois fermes, avec St-Germain Égouts et Aqueducs inc. pour la fourniture de pièces en fonte pour aqueduc et égout - Appel d'offres public 18-16600 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mai 2018 par sa résolution CE18 0787;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - de conclure une entente-cadre collective d'une durée de soixante mois pour la fourniture de pièces en fonte pour aqueduc et égout;

2 - d'accorder à St-Germain Égouts et Aqueducs inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, soit pour une somme maximale estimée à 4 205 067,21 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16600;

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1187360001

CG18 0279

Accorder un contrat de gré à gré à Novipro inc., par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour de la couverture annuelle de l'entretien des logiciels selon le programme Passeport Avantage pour les produits au catalogue IBM, pour la période du 1er juin 2018 au 31 décembre 2018, pour une somme maximale de 1 073 093,42 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mai 2018 par sa résolution CE18 0789;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Novipro inc., par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour la couverture annuelle de l'entretien des logiciels selon le programme Passeport Avantage pour les produits au catalogue IBM, pour la période du 1er juin 2018 au 31 décembre 2018, pour une somme maximale de 1 073 093,42 $, taxes incluses;

2 - d'autoriser le Directeur du Service des technologies de l'information à signer le formulaire d'adhésion aux contrats à commande de logiciels du CSPQ et tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1186871002

CG18 0280

Accorder un contrat à 2633-2312 Québec inc. (Arthier) pour l'aménagement extérieur des kiosques et la fabrication d'un quai, secteur du lac aux Castors au parc du Mont-Royal, site patrimonial déclaré - Dépense totale de 1 079 519,90 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-6974 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mai 2018 par sa résolution CE18 0790;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 1 079 519,90 $, taxes incluses, pour l'aménagement extérieur des kiosques et la fabrication d'un quai, secteur du lac aux Castors au parc du Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder à 2633-2312 Québec inc. (Arthier), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 998 879,81 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-6974;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1186688005

CG18 0281

Autoriser la prolongation prévue au contrat accordé à Bell Canada (CG15 0266), fournisseur unique, pour la fourniture des services de communication relatifs au lien 9-1-1 du centre de relève du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), pour une période de 36 mois débutant le 2 juillet 2018, pour une somme maximale de 135 745,92 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mai 2018 par sa résolution CE18 0792;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'autoriser, conformément à la loi, la prolongation prévue du contrat de gré à gré avec Bell Canada (CG15 0266), fournisseur unique, pour la fourniture de services de communications relatifs aux liens 9-1-1 du centre de relève du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), pour une période de 3 ans débutant le 2 juillet 2018, pour une somme maximale de 135 745,92 $, taxes incluses;

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1186956001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG18 0282

Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc. pour des travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie et d'éclairage sur le boulevard Cavendish, de l'avenue Fielding au chemin de la Côte-Saint-Luc, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et la Ville de Côte Saint-Luc - Dépense totale de 10 587 118 $, taxes incluses - Appel d'offres public 289701 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mai 2018 par sa résolution CE18 0794;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 10 587 118 $, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie et d'éclairage sur le boulevard Cavendish, de l'avenue Fielding au chemin de la Côte-Saint-Luc, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2 - d'accorder à Construction Bau-Val inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 810 000 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 289701 ;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1187231032

CG18 0283

Accorder un contrat de services professionnels à AXOR Experts-Conseils inc. pour la réalisation d'activités liées principalement à l'élaboration de l'avant-projet et des plans et devis relatifs au projet de réaménagement de l'intersection des chemins Remembrance et de la Côte-des-Neiges, pour une somme maximale de 3 785 567,11 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16483 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mai 2018 par sa résolution CE18 0802;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'accorder à Axor Experts-Conseils inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la réalisation d'activités liées principalement à l'élaboration de l'avant-projet et des plans et devis relatifs au projet de réaménagement de l'intersection des chemins Remembrance et de la Côte-des-Neiges, pour une somme maximale de 3 785 567,11 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16483 et selon les termes et conditions stipulés au contrat;

2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1181009007

CG18 0284

Approuver le projet de licence de reproduction de droits d'auteurs entre la Ville de Montréal et la Société Québécoise de gestion collective des droits de reproduction « Copibec » pour une période de 60 mois, pour une somme maximale de 855 130 $, taxes incluses / Prévoir un ajustement de 18 000 $ à la base budgétaire de la Direction générale pour l'année 2019 et subséquentes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mai 2018 par sa résolution CE18 0805;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'approuver le projet de licence de reproduction de droits d'auteurs entre la Ville de Montréal et la Société Québécoise de gestion collective des droits de reproduction « Copibec » pour une somme maximale de 855 130 $, taxes incluses, pour une période de 60 mois;

2 - de prévoir un ajustement de 18 000 $ à la base budgétaire de la Direction générale pour l'année 2019 et subséquentes, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1181353002

CG18 0285

Autoriser une dépense maximale de 10 000 000 $, taxes incluses, pour les travaux afférents dans le cadre de l'entente ratifiée en 2014 entre la Ville de Montréal et le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour la préparation de plans et devis et la réalisation de travaux des ouvrages municipaux connexes au projet Turcot

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mai 2018 par sa résolution CE18 0807;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense maximale de 10 000 000 $, taxes incluses, pour la réalisation par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) des travaux afférents demandés par la Ville de Montréal, dans le cadre de l'entente ratifiée par les deux parties en 2014 pour la préparation de plans et devis et la réalisation de travaux des ouvrages municipaux connexes au projet Turcot ;

2 - d'autoriser le directeur du Service des infrastructures, de la voirie et des transports à signer tout document déposé par le MTMDET pour le paiement de ces travaux, pour et au nom de la Ville;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1187287002

CG18 0286

Approuver la résolution du comité exécutif CE18 0583 décrétant le renouvellement de l'imposition d'une réserve foncière, aux fins de travaux et de prolongement du boulevard Cavendish, sur une partie du lot 2 090 312 et sur le lot 3 179 357 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, en vertu de l'article 142 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mai 2018 par sa résolution CE18 0810;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver la résolution du comité exécutif CE18 0583 décrétant le renouvellement de l'imposition d'une réserve foncière, aux fins de travaux et de prolongement du boulevard Cavendish, sur une partie du lot 2 090 312 du cadastre du Québec et sur le lot 3 179 357 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément à l'article 142 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1184435003

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG18 0287

Approuver le projet de convention de modification de bail par lequel la Ville loue de 630 René-Lévesque West Property Co., pour un terme de 7 ans et 6 mois, à compter du 1er février 2019, des espaces situés au 8e étage de l'immeuble du 630, boulevard René-Lévesque Ouest, d'une superficie d'environ 14 000 pieds carrés, à des fins de bureaux, pour une dépense totale de 6 234 950,54 $, taxes incluses incluant les travaux d'aménagement, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention / Ajuster, pour les années 2019 et suivantes, la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mai 2018 par sa résolution CE18 0811;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'approuver le projet de convention de modification de bail par lequel la Ville loue de 630 René-Lévesque West Property Co., pour un terme de 7 ans et 6 mois, à compter du 1er février 2019, des espaces au 8e étage, de l'immeuble sis au 630, boulevard René-Lévesque Ouest, d'une superficie d'environ 14 000 pieds carrés, à des fins bureaux, pour un loyer total de 4 954 502,71 $, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention;

2 - d'ajuster la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière à la hauteur de 4 524 121,34 $, net des ristournes de taxes, pour les exercices de 2019 à 2026 conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

3 - d'autoriser la dépense de 666 280,12 $, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement et les contingences payables à 630 René-Lévesque West Property Co.;

4 - d'autoriser la dépense de 614 167,71 $, taxes incluses, pour les frais incidents;

5 - d'ajuster, pour les années 2019 et suivantes, la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

6 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1184069004

CG18 0288

Autoriser une dépense maximale de 113 911,92 $, taxes incluses, afin de rembourser le Complexe Chaussegros-de-Léry inc., pour l'installation de 13 stations de recharge pour véhicules électriques dans le cadre du Programme de remplacement du matériel roulant désuet / Autoriser une dépense de 89 639,39 $, taxes incluses, pour l'achat de 13 nouvelles stations de recharge pour les véhicules électriques en vertu de l'entente cadre avec Westburne, division de Rexel Canada Électrique inc., qui seront installées au niveau -8 du stationnement souterrain public, sis au 330, rue Champ-de-Mars / Approuver le projet de convention de bail par lequel la Ville loue du Complexe Chaussegros-de-Léry inc, à compter du 1er juillet 2018, pour un terme de 10 ans et 6 mois, des places de stationnement pour 13 véhicules électriques, situés au niveau -8 du stationnement, pour une dépense totale de 300 877,20 $, exempt de taxes / À compter du 1er juillet 2018, et les années suivantes, le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) assumera la dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel, pour les frais récurrents d'énergie et d'entretien des stations de recharge pour les véhicules électriques, pour une dépense initiale estimée de 16 671,38 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mai 2018 par sa résolution CE18 0814;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense maximale de 113 911,92 $, taxes incluses, payable au Complexe Chaussegros-de-Léry inc. pour l'installation des 13 stations de recharge à l'intérieur du stationnement souterrain du Complexe Chaussegros-de-Léry;

2 - d'autoriser une dépense maximale de 89 639,39 $, taxes incluses, pour l'achat des équipements et des accessoires des stations de recharge;

3 - d'approuver un projet de convention de bail par lequel la Ville de Montréal loue du Complexe Chaussegros-de-Léry inc. pour une période de 10 ans et 6 mois, à compter du 1er juillet 2018, 13 places de stationnement pour l'implantation de stations de recharge pour véhicules électriques, moyennant un loyer total de 300 877,20 $, exempt de taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention;

4 - qu'à compter du 1er juillet 2018, et pour les années subséquentes, le Service de la gestion et de la planification immobilière assumera les frais d'exploitation, tels qu'inscrits au dossier décisionnel, pour les loyers et les frais d'exploitation;

5 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1185323007

CG18 0289

Approuver l'avenant numéro 1 modifiant le contrat accordé à Nouvelle Technologie TEKNO inc. (CG15 0753) dans le cadre de l'appel d'offres public 15-13408

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 mai 2018 par sa résolution CE18 0872;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le projet d'Avenant no 1 modifiant le contrat accordé à Nouvelle Technologie TEKNO inc. (CG15 0753) dans le cadre de l'appel d'offres public 15-13408.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1170184002

CG18 0290

Accorder un contrat à Les Entreprises Ventec inc. pour le réaménagement du secteur du chalet au parc du Mont-Royal - Dépense totale de 1 453 669,17 $, taxes incluses - Appel d'offres public no 16-6790 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 mai 2018 par sa résolution CE18 0873;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 1 453 669,17 $, taxes incluses, pour le réaménagement du secteur du chalet au parc du Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder à Les Entreprises Ventec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 409 978,67 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-6790;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1186688008

CG18 0291

Accorder un contrat d'une durée de 3 ans à Pronex excavation inc. pour l'entretien du réseau de captage du biogaz et rehaussement des puits au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), pour une somme maximale de 1 369 682,31 $, taxes incluses - Appel d'offres public ENV CESM 2018-01 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 mai 2018 par sa résolution CE18 0877;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'accorder à Pronex excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la réfection du réseau de captage du biogaz au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), pour une somme maximale de 1 369 682,31 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public ENV CESM 2018-01;

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1180720001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG18 0292

Accorder un contrat à Les Entreprises Canbec construction inc. pour des travaux de voirie à divers endroits, dans les pistes cyclables de la Ville de Montréal - Dépense totale de 1 507 297,78 $, taxes incluses - Appel d'offres public 424810 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 mai 2018 par sa résolution CE18 0881;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 1 507 297,78 $, taxes incluses, pour des travaux de voirie à divers endroits, dans les pistes cyclables de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2 - d'accorder aux Entreprises Canbec construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 442 297,78 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 424810 ;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1187231038

CG18 0293

Accorder un contrat à Service et Construction Mobile ltée pour les travaux de démantèlement du poste d'essence existant et la construction d'un nouveau poste d'essence, dans la cour des ateliers municipaux de l'arrondissement de Saint-Laurent - Dépense totale de 920 921 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-019 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 mai 2018 par sa résolution CE18 0883;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 920 921 $, taxes incluses, pour la construction d'un poste d'essence dans l'arrondissement de Saint-Laurent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2 - d'accorder à Service et Construction Mobile ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 880 880,96 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-019 ;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1181081011

CG18 0294

Accorder un contrat à TLA Architectes inc. pour la fourniture de services professionnels en architecture et en ingénierie pour le déménagement des ateliers de la section parc-auto (SPA) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) actuellement en location au 5000, rue Iberville aux ateliers Viau et Rouen appartenant à la Ville de Montréal - Dépense totale de 1 160 633,13 $, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16606 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 mai 2018 par sa résolution CE18 0891;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 1 160 633,13 $, taxes incluses, pour des services professionnels en architecture et en ingénierie pour le déménagement des ateliers de la section parc-auto (SPA) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) actuellement en location au 5000, rue Iberville, aux ateliers Viau et Rouen, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2 - d'accorder à TLA architectes inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 971 154,33 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16606 ;

3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1181029001

CG18 0295

Accorder un soutien financier de 135 000 $ et un soutien technique estimé à 325 000 $ à l'organisme Vélo Québec Événements pour la tenue des événements de Go Vélo 2018 / Approuver le projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mai 2018 par sa résolution CE18 0820;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier de 135 000 $ et un soutien technique estimé à 325 000 $ à Vélo Québec Événements pour la tenue de l'édition 2018 du Festival Go Vélo Montréal;

2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1187883002

CG18 0296

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Résilier les trois contrats accordés à Rebuts Solides Canadiens inc. (CG07 0390) pour le tri et la mise en marché des matières recyclables / Approuver un projet de contrat de gré à gré avec Rebuts Solides Canadiens inc. pour le traitement des matières recyclables pour une période de 19 mois, pour une somme maximale de 29 226 907 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 mai 2018 par sa résolution CE16 0878;

Vu la résolution CM18 0610 du conseil municipal en date du 28 mai 2018;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - de résilier, à compter du 31 mai 2018, les trois contrats accordés à Rebuts Solides Canadiens inc., pour le tri et la mise en marché des matières recyclables (CG07 0390);

3 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de contrat de gré à gré entre la Ville et Rebuts Solides Canadiens inc. pour le traitement et la mise en marché des matières recyclables, pour une somme maximale de 29 226 907 $, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de contrat;

4 - d'autoriser un virement de crédit de 12 620 050,29 $, net de ristournes de taxes, en provenance du budget des comptes de dépenses corporatives vers le Service de l'environnement;

5 - d'ajuster pour l'année 2019 la base budgétaire du Service de l'environnement d'un montant de 13 244 906,47 $, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

6 - d'imputer cette dépense, après avoir effectué le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

À la suite de l'amendement apporté par les membres du conseil municipal à l'orientation relative à ce dossier :

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

de modifier la résolution afin d'y ajouter le point suivant :

« 7 - d'exiger de Rebuts Solides Canadiens inc. de :

- déposer, d'ici 6 mois, au conseil d'agglomération, un diagnostic technologique opérationnel et financier de l'entreprise;

- présenter d'ici 1 an, au conseil d'agglomération, un plan d'action et de mise en œuvre visant à assurer sa viabilité économique et la modernisation de ses installations dans un esprit de contribution à l'économie circulaire de la région montréalaise. »

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1187159001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.31 à 20.34 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG18 0297

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour des travaux d'égout, de conduites d'eau et de voirie dans les rues de Liverpool, Charon, Knox et de Coleraine, dans l'arrondissement Le Sud-Ouest - Dépense totale de 6 224 598,53 $, taxes incluses - Appel d'offres public 305401 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 mai 2018 par sa résolution CE18 0889;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - d'autoriser une dépense de 6 224 598,53 $, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans les rues de Liverpool, Charon, Knox et de Coleraine dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

3 - d'accorder au seul soumissionnaire, Entreprises Michaudville inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 741 598,53 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 305401 ;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1187231043

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, informe les membres du conseil d'agglomération que l'article 20.32 sera exceptionnellement appuyé par la mairesse de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, Mme Paola Hawa.

CG18 0298

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Houde Allard-Ménard inc. un terrain vague constitué du lot 4 879 074 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé dans la municipalité de Sainte-Anne-de-Bellevue, pour un prix de 10 922 625 $, taxes incluses, à des fins de parc-nature / Approuver un projet de contrat de services professionnels à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 mai 2018 par sa résolution CE18 0896;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Paola Hawa

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Houde Allard-Ménard inc., un terrain vague constitué du lot 4 879 074 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 140 214 mètres carrés, dans la municipalité de Sainte-Anne-de-Bellevue, pour le prix de 10 922 625 $, taxes incluses, et selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte, le tout conditionnellement à l'adoption du Règlement modifiant le Règlement 72 relatif à l'établissement et à la dénomination de parcs à caractère régional afin d'agrandir le territoire du parc-nature de l'Anse-à-l'Orme (dossier 1186620004);

3 - d'approuver un projet de convention de services professionnels entre Me Claude Chamberland, notaire, et Houde Allard-Ménard inc., établissant certaines obligations constituant une stipulation en faveur de la Ville;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1181195003

CG18 0299

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder deux contrats à la Fédération des caisses Desjardins du Québec pour les services bancaires, et autres services connexes, et les services des comptes marchands pour une période de cinq ans, débutant le 1er juin 2018, pour une somme maximale totalisant 20 703 328,27 $, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15841 (4 soum.) / Ajuster la base budgétaire pour les cinq prochaines années à compter de 2019 pour un montant total de 1 481 500 $

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 mai 2018 par sa résolution CE18 0876;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - d'accorder deux contrats à la Fédération des caisses Desjardins du Québec, plus bas soumissionnaire conforme pour le module A et seul soumissionnaire conforme pour le module B, pour les services bancaires et autres services connexes et les services des comptes marchands, pour une durée de 5 ans débutant le 1er juin 2018, pour une somme maximale de 20 703 328,27 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15841 et incluant 20% de contingence pour un montant supplémentaire maximal de 3 450 000 $;

3 - d'ajuster la base budgétaire du Service des finances pour un montant total de 1 481 500 $ pour les années subséquentes ;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1181629001

CG18 0300

Accorder un contrat de gré à gré à La Pépinière / Espace collectif, organisme sans but lucratif, pour la réalisation d'un programme d'aménagement temporaire et d'animation dans le cadre du projet pilote de retrait de la circulation de transit sur l'axe Camillien-Houde / Remembrance, pour une somme maximale de 280 500 $, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 mai 2018 par sa résolution CE18 0910;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'accorder un contrat pour la réalisation d'un programme d'aménagement temporaire et d'animation dans le cadre du projet pilote de retrait de la circulation de transit sur l'axe Camillien-Houde / Remembrance;

2 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel La Pépinière | Espace collectif, organisme à but non lucratif, s'engage à fournir à la Ville les services requis à cette fin, pour une somme maximale de 280 500 $, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 17 mai 2018 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.34 1186688009

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG18 0301

Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal au programme OPUS & Cie de la Société de transport de Montréal jusqu'au 31 décembre de chaque année, renouvelable automatiquement pour 12 mois et au programme OPUS+ Entreprise de l'Autorité régionale de transport métropolitain au programme pour 12 mois, renouvelable automatiquement / Autoriser les paiements totalisant 300 000 $ maximum annuellement / Ajuster la base budgétaire du Service des ressources humaines de façon récurrente à compter du 1er janvier 2019 / Autoriser un virement budgétaire de 151 200 $ des dépenses contingentes d'agglomération et de 148 800 $ des dépenses contingentes locales vers le Service des ressources humaines en contrepartie d'un virement de 300 000 $ de compétence d'agglomération du Service de l'environnement vers les dépenses contingentes d'agglomération / Approuver les projets d'entente à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 mai 2018 par sa résolution CE18 0721;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal au programme OPUS & Cie de la Société de transport de Montréal jusqu'au 31 décembre de chaque année, renouvelable automatiquement pour 12 mois et d'approuver le projet d'entente avec la Société de transport de Montréal à cette fin ;

2 - d'autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal au programme OPUS+ Entreprise de l'Autorité régionale de transport métropolitain au programme pour 12 mois, renouvelable automatiquement et d'approuver le projet d'entente avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) à cette fin ;

3 - d'autoriser le paiement annuel maximum de 300 000 $ pour ces adhésions ;

4 - d'ajuster la base budgétaire du Service des ressources humaines de façon récurrente à compter du 1er janvier 2019 ;

5 - d'autoriser un virement budgétaire de 151 200 $ des dépenses contingentes d'agglomération et de 148 800 $ des dépenses contingentes locales vers le Service des ressources humaines, en contrepartie d'un virement de 300 000 $ de compétence d'agglomération du Service de l'environnement vers les dépenses contingentes d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1177534001

CG18 0302

Approuver les paramètres et consignes utilisés pour encadrer la gestion du programme du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) pour l'implantation de stations de recharge pour véhicules électriques

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 mai 2018 par sa résolution CE18 0726;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver les paramètres et consignes utilisés pour encadrer la gestion du programme du Service de la gestion et de la planification immobilière pour l'implantation de stations de recharge pour véhicules électriques.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1187897002

CG18 0303

Autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière - eau et égouts d'agglomération, afin d'éliminer le déficit des activités de fonctionnement à des fins fiscales de l'exercice 2017 au montant de 4 893 256,73 $

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mai 2018 par sa résolution CE18 0837;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d’autoriser l’utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière – eau et égouts d’agglomération destinée à éliminer le déficit des activités de fonctionnement à des fins fiscales de l’exercice 2017 au montant de 4 893 256,73 $.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1182839003

CG18 0304

Approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence d'agglomération admissibles au programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) pour l'année 2018 et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 mai 2018 par sa résolution CE18 0913;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence d'agglomération admissibles au programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) pour l'année 2018 et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

Adopté à l'unanimité.

30.04 1181158005

CG18 0305

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 1 254 000 $ afin de financer le remplacement du système automatisé de carburant

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 254 000 $ afin de financer le remplacement du système automatisé de carburant » lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1181081003

CG18 0306

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 900 000 $ afin de financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 900 000 $ afin de financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés » lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1181081006

CG18 0307

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 900 000 $ afin de financer le programme d'intégration de véhicules et d'équipements écoresponsable

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 900 000 $ afin de financer le programme d'intégration de véhicules et d'équipements écoresponsable » lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1181081008

CG18 0308

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 21 300 000 $ afin de financer l'achat de véhicules et de leurs équipements

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 21 300 000 $ afin de financer l'achat de véhicules et de leurs équipements » lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.04 1181081010

CG18 0309

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement 72 relatif à l'établissement et à la dénomination de parcs à caractère régional afin d'agrandir le territoire du parc-nature du Bois-d'Anjou

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 72 relatif à l'établissement et à la dénomination de parcs à caractère régional afin d'agrandir le territoire du parc-nature du Bois-d'Anjou » lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.05 1180592001

CG18 0310

Avis de motion et dépôt - Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle

Avis de motion et dépôt - Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière de gestion contractuelle

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJETS DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle » lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière de gestion contractuelle » lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.06 1184990002

CG18 0311

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération (RCG 06-024)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération (RCG 06-024) » lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.07 1183599005

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG18 0312

Adoption - Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de bâtiments (RCG 09-023)

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de bâtiments (RCG 09-023) à l'assemblée du conseil d'agglomération du 26 avril 2018 par sa résolution CG18 0249 ;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de bâtiments (RCG 09-023) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 26 avril 2018 par sa résolution CG18 0249;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 avril 2018 par sa résolution CE18 0532;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains immeubles commerciaux (RCG 09-023) ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1183558008

Règlement RCG 09-023-9

CG18 0313

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 71 820 000 $ pour le financement des travaux de construction de l'ouvrage de rétention Saint-Thomas et son raccordement au système des intercepteurs

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 71 820 000 $ pour le financement des travaux de construction de l'ouvrage de rétention Saint-Thomas et son raccordement au système des intercepteurs à l'assemblée du conseil d'agglomération du 26 avril 2018 par sa résolution CG18 0250 ;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 71 820 000 $ pour le financement des travaux de construction de l'ouvrage de rétention Saint-Thomas et son raccordement au système des intercepteurs » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 26 avril 2018 par sa résolution CG18 0250;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, la portée, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 avril 2018 par sa résolution CE18 0623;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 71 820 000 $ pour le financement des travaux de construction de l'ouvrage de rétention Saint-Thomas et son raccordement au système des intercepteurs », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1187526006

Règlement RCG 18-016

CG18 0314

Adoption - Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un immeuble à des fins de logement social situé sur le lot 5 963 496 du cadastre du Québec

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un immeuble à des fins de logement social situé sur le lot 5 963 496 du cadastre du Québec à l'assemblée du conseil d'agglomération du 26 avril 2018 par sa résolution CG18 0251;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un immeuble à des fins de logement social situé sur le lot 5 963 496 du cadastre du Québec » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 26 avril 2018 par sa résolution CG18 0251;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 avril 2018 par sa résolution CE18 0620;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction d'un immeuble destiné à des fins de logement social situé sur le lot 5 963 496 du cadastre du Québec ».

Adopté à l'unanimité.

42.03 1187303003

Règlement RCG 18-017

CG18 0315

Adoption - Règlement modifiant le Règlement 72 relatif à l'établissement et à la dénomination de parcs à caractère régional afin d'agrandir le territoire du parc-nature de l'Anse-à-l'Orme

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement modifiant le Règlement 72 relatif à l'établissement et à la dénomination de parcs à caractère régional afin d'agrandir le territoire du parc-nature de l'Anse-à-l'Orme à l'assemblée du conseil d'agglomération du 26 avril 2018 par sa résolution CG18 0252 ;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement modifiant le Règlement 72 relatif à l'établissement et à la dénomination de parcs à caractère régional afin d'agrandir le territoire du parc-nature de l'Anse-à-l'Orme » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 26 avril 2018 par sa résolution CG18 0252;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 avril 2018 par sa résolution CE18 0689;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Paola Hawa

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 72 relatif à l'établissement et à la dénomination de parcs à caractère régional afin d'agrandir le territoire du parc-nature de l'Anse-à-l'Orme ».

Adopté à l'unanimité.

42.04 1186620004

Règlement RCG 18-018

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 45.01 à 45.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG18 0316

Approuver le Règlement R-177 de la Société de transport de Montréal (STM) autorisant un emprunt de 364 895 090 $ pour financer le projet « Prolongement de la ligne bleue » et approuver la modification au Programme des immobilisations 2018-2027 de la STM

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 mai 2018 par sa résolution CE18 0735;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'approuver le Règlement R-177 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 364 895 090 $ pour financer le projet « Prolongement de la ligne bleue », le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01);

2 - d'approuver la modification du Programme des immobilisations 2018-2027 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

45.01 1180854002

CG18 0317

Approuver le Règlement R-184 de la Société de transport de Montréal (STM) autorisant un emprunt de 9 474 301 $ pour financer le projet « complexe immobilier Frontenac » et approuver la modification au Programme des immobilisations 2018-2027 de la STM

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 mai 2018 par sa résolution CE18 0736;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'approuver le Règlement R-184 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 9 474 301 $ pour financer le projet « Complexe immobilier Frontenac », le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01);

2 - d'approuver la modification du Programme des immobilisations 2018-2027 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

45.02 1180854005

CG18 0318

Approuver le Règlement R-180 de la Société de transport de Montréal (STM) autorisant un emprunt de 37 384 965 $ pour financer les projets « Programme d'entretien périodique des technologies de l'information - PEPTI 2018 » et « Programme de gestion des risques technologiques et de sécurité - GRTS » et approuver la modification au Programme des immobilisations 2018-2027 de la STM

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mai 2018 par sa résolution CE18 0863;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'approuver le Règlement R-180 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 37 384 965 $ pour financer les projets « Programme d'entretien périodique des technologies de l'information - PEPTI 2018 » et « Programme de gestion des risques technologiques et de sécurité – GRTS », le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01) ;

2 - d'approuver la modification du Programme des immobilisations 2018-2027 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

45.03 1180854006

CG18 0319

Approuver le Règlement R-182 de la Société de transport de Montréal (STM) autorisant un emprunt de 22 747 636 $ pour financer les projets « Réfection de la toiture du centre de transport Saint-Denis » et « Garage temporaire 380 Stinson » et approuver la modification du Programme des immobilisations 2018-2027 de la STM

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 mai 2018 par sa résolution CE18 0936;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'approuver le Règlement R-182 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 22 747 636 $ pour financer les projets « Réfection de la toiture du centre de transport Saint-Denis » et « Garage temporaire 380 Stinson »**,** le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01);

2 - d'approuver la modification du Programme des immobilisations 2018-2027 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

45.04 1180854003

CG18 0320

Approuver le Règlement R-183 de la Société de transport de Montréal (STM) autorisant un emprunt de 528 308 768 $ pour financer les projets « Centre de transport Est de Montréal » et « Agrandissement de 3 centres de transport » et approuver la modification du Programme des immobilisations 2018-2027 de la STM

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 mai 2018 par sa résolution CE18 0937;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'approuver le règlement R-183 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 528 308 768 $ pour financer les projets « Centre de transport Est de Montréal » et « Agrandissement de 3 centres de transport », le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01) ;

2 - d'approuver la modification du Programme des immobilisations 2018-2027 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

45.05 1180854004

CG18 0321

Approuver la nomination de monsieur Michael Goldwax, conseiller municipal de la Ville de Hampstead, à titre de représentant élu des villes de Côte-Saint-Luc, Hampstead et Montréal-Ouest, pour siéger au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ouest

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 mai 2018 par sa résolution CE18 0764;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver la nomination de monsieur Michael Goldwax, conseiller municipal de la Ville de Hampstead, à titre de représentant élu des villes de Côte-Saint-Luc, Hampstead et Montréal-Ouest, pour siéger au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ouest.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1186751002

CG18 0322

Approuver la nomination de madame Sophie Mauzerolle à titre de représentante élue de l'arrondissement de Ville-Marie au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ville

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mai 2018 par sa résolution CE18 0830;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver la nomination de madame Sophie Mauzerolle à titre de représentante élue de l'arrondissement de Ville-Marie au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ville.

Adopté à l'unanimité.

51.02 1180858001

À 17 h 35, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente d'assemblée déclare l'assemblée levée.

Émilie Thuillier
Présidente d'assemblée

Yves Saindon
Greffier de la Ville

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie PLANTE
Mairesse

04.01

À LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU
21 JUIN 2018

CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF
COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION

POUR LA PÉRIODE DU
1ER AU 31 MAI 2018

CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION
PÉRIODE DU 01 MAI 2018 AU 31 MAI 2018

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	SIGNATURE	MONTANT
CRI ENVIRONNEMENT INC.	100% AGGLO	SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT	DIRECTION DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	1180793001	ABROGER LA RÉSOLUTION CE18 0035 / ACCORDER UN CONTRAT À CRI ENVIRONNEMENT INC. POUR LA COLLECTE DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD) DANS LES COURS DE VOIRIE MUNICIPALE INCLUANT LE TRAITEMENT POUR UNE PÉRIODE DE 33 MOIS POUR UN MONTANT TOTAL DE 203 008,94 $ TAXES INCLUSES - APPEL D'OFFRES PUBLIC 18-16738. 4 SOUMISSIONNAIRES	CE18 0703	2018-05-03	203 009,00 $
GROUPE DCR	50,4% AGGLO 49,6% VILLE	SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE	DIRECTION DE LA GESTION DE PROJETS IMMOBILIERS	1181029002	ACCORDER UN CONTRAT À LA FIRME 9282-0786 QUÉBEC INC., FAISANT AFFAIRES SOUS LA RAISON SOCIALE GROUPE DCR, POUR LES TRAVAUX D'INSTALLATION D'UN CONVOYEUR PNEUMATIQUE POUR LE DÉPOUSSIÉREUR DE LA MENUISERIE DES CARRIÈRES - DÉPENSE TOTALE DE 258 210,86 $, TAXES INCLUSES - APPEL D'OFFRES PUBLIC 5950 - 3 SOUMISSIONNAIRES - CONTRAT 15217.	CE18 0745	2018-05-09	249 151,00 $
PROCOVA INC	100% AGGLO	SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE	DIRECTION DE LA GESTION DE PROJETS IMMOBILIERS	1186342001	ACCORDER UN CONTRAT À L'ENTREPRISE PROCOVA INC POUR LES TRAVAUX D'INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE CAPTATION DES GAZ À LA SOURCE ET TRAVAUX DE MISE AUX NORMES AUX CASERNES DE POMPIERS N° 37, N° 47, N° 58 ET N° 72 SITUÉES RESPECTIVEMENT AU 37, RUE JARRY EST, DANS L'ARRONDISSEMENT DE VILLERAY - SAINT-MICHEL - PARC EXTENSION; AU 2111, RUE ST-ZOTIQUE EST, DANS L'ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT - LA PETITE-PATRIE; AU 11, RUE COMMERCIAL CENTRE, DANS LA VILLE DE PIERREFONDS - ROXBORO ET AU 2727, BOUL. POIRIER, DANS L'ARRONDISSEMENT SAINT-LAURENT. DÉPENSE TOTALE DE 240 642,68 $ TAXES INCLUSES - APPEL D'OFFRES #5948 (4 SOUMISSIONNAIRES)	CE18 0890	2018-05-24	240 643,00 $
CIMA+ S.E.N.C.	100% AGGLO	SERVICE DE L'EAU	DIRECTION DE L'ÉPURATION DES EAUX USÉES	1187526009	ACCORDER À CIMA+ S.E.N.C. UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS EN HYDROLOGIE URBAINE POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DES RÉSEAUX D'ÉGOUTS DES BASSINS DE DRAINAGE TRIBUTAIRES DU COLLECTEUR NORD - DÉPENSES TOTALES DE 410 397,51 $, TAXES INCLUSES (CONTRAT : 371 156,26 $ + 40 241,25 $ DE CONTINGENCES), APPEL D'OFFRES PUBLIC 18-16657 (3 SOUMISSIONNAIRES).	CE18 0746	2018-05-09	410 398,00 $

NOMBRE DE CONTRATS : 4

TOTAL : 1 103 201,00 $

04.02

À LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU
21 JUIN 2018

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF
COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION

POUR LA PÉRIODE DU
1ER AU 31 MAI 2018

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION
PÉRIODE DU 01 MAI 2018 AU 31 MAI 2018

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	SIGNATURE	MONTANT
PME MTL GRAND SUD-OUEST	100% AGGLO	SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	DIRECTION MISE EN VALEUR DES PÔLES ÉCONOMIQUES	1181179005	ACCORDER UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTE DE 100 000 $ À PME MTL GRAND SUD-OUEST AFIN DE TENIR UN CONCOURS EN ENTREPRENEURIAT POUR LE SECTEUR DE LA RUE NOTRE-DAME OUEST ET DE VERSER DES BOURSES AUX LAURÉATS DANS LE CADRE DU PR@M-ARTÈRE EN CHANTIER / APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CET EFFET	CE18 0754	2018-05-09	100 000,00 $
CULTURE MONTRÉAL	100% AGGLO	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1183205001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 100 000$ À CULTURE MONTRÉAL POUR SOUTENIR LA RÉALISATION DE SON PLAN D'ACTION EN 2018 ET APPROUVER LA CONVENTION À CET EFFET.	CE18 0818	2018-05-16	100 000,00 $
ACTION JEUNESSE DE L'OUEST-DE-L'ÎLE (AJOI)	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1183381005	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 29 696 $ À ACTION JEUNESSE DE L'OUEST-DE-L'ÎLE (AJOI) POUR LA RÉALISATION DU PROJET « TRAVAIL DE MILIEU/DE RUE DDO », POUR LA PÉRIODE DU 1ER AVRIL 2018 AU 31 MARS 2019 DANS LE CADRE DE LA RECONDUCTION À VENIR DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2013-2018) - VILLE LIÉE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX (DDO) / APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CET EFFET	CE18 0755	2018-05-09	29 696,00 $
SENSATION MODE	100% AGGLO	SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	DIRECTION ENTREPRENEURIAT	1183931005	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER NON RÉCURRENT DE 15 000 $ À SENSATION MODE POUR L'ORGANISATION ET LA PROMOTION DE LA PREMIÈRE ÉDITION DE URBANI-T À TORONTO DU 17 AU 19 MAI 2018 / APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CET EFFET	CE18 0756	2018-05-09	15 000,00 $
VESTECHPRO CENTRE DE RECHERCHE ET D'INNOVATION EN HABILLEMENT	100% AGGLO	SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	DIRECTION ENTREPRENEURIAT	1183931006	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER NON RÉCURRENT DE 10 000 $ À VESTECHPRO CENTRE DE RECHERCHE ET D'INNOVATION EN HABILLEMENT POUR L'ORGANISATION DE L'ÉCOLE D'ÉTÉ - FEMMES ET TECHNOLOGIES DU 4 AU 28 JUIN 2018 / APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CET EFFET	CE18 0909	2018-05-24	10 000,00 $
LA PISCINE	100% AGGLO	SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	DIRECTION PARTENARIATS STRATÉGIQUES ET AFFAIRES INTERNATIONALES	1184674001	ACCORDER UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE, MAXIMALE, NON RÉCURRENTE, DE 75 000 $ À LA PISCINE, POUR LA MISE EN OEUVRE DE LA PHASE DE PRÉDÉMARRAGE DU PROJET LE RODIER / APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CET EFFET	CE18 0905	2018-05-24	75 000,00 $

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION

PÉRIODE DU 01 MAI 2018 AU 31 MAI 2018

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	SIGNATURE	MONTANT
AÉRO MONTRÉAL	100% AGGLO	SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	DIRECTION PARTENARIATS STRATÉGIQUES ET AFFAIRES INTERNATIONALES	1184674002	ACCORDER UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE 9 000 $ NON RÉCURRENTE À AÉRO MONTRÉAL POUR LA RÉALISATION DE L'ÉVÉNEMENT «JOURNÉE AÉROSPATIALE DES ÉLUS DU GRAND MONTRÉAL» QUI SE DÉROULERA LE 7 MAI 2018 / APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CET EFFET	CE18 0715	2018-05-03	9 000,00 $
CENTRE DE TRANSFERT D'ENTREPRISES DU QUÉBEC	100% AGGLO	SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	DIRECTION ENTREPRENEURIAT	1186352004	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER NON RÉCURRENT D'UN MONTANT MAXIMUM DE 94 000 $ AU CENTRE DE TRANSFERT D'ENTREPRISE DU QUÉBEC POUR DES ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION ET D'ACCOMPAGNEMENT EN REPRENEURIAT À MONTRÉAL DE 2018 À 2020 / APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CET EFFET	CE18 0908	2018-05-24	94 000,00 $
ÎLOT 84	100% AGGLO	SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	DIRECTION ENTREPRENEURIAT	1186352005	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER NON RÉCURRENT D'UN MONTANT MAXIMUM DE 60 000 $ À ÎLOT 84 POUR L'OUVERTURE DE DEUX ESPACES DE COWORKING, DE RÉSEAUTAGE ET D'ÉVÉNEMENTS EN PLEIN AIR, FINANCÉ PAR LE BUDGET DE LA DIRECTION DE L'ENTREPRENEURIAT DU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (ENTENTE RÉFLEXE) / APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CET EFFET.	CE18 0819	2018-05-16	60 000,00 $
CHAMBRE DE COMMERCE DE L'EST DE MONTRÉAL	100% AGGLO	SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	DIRECTION MISE EN VALEUR DES PÔLES ÉCONOMIQUES	1187340002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER NON RÉCURRENT DE 6 000 $ À LA CHAMBRE DE COMMERCE DE L'EST DE MONTRÉAL AFIN DE SOUTENIR L'ÉDITION 2018 DU CONCOURS DES PRIX ESTIM / APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CET EFFET	CE18 0713	2018-05-03	6 000,00 $
VIVRE EN VILLE	100% AGGLO	SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	DIRECTION MISE EN VALEUR DES PÔLES ÉCONOMIQUES	1187340003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER NON RÉCURRENT DE 10 000 $ À L'ORGANISME VIVRE EN VILLE DANS LE CADRE DU 3E RENDEZ-VOUS COLLECTIVITÉS VIABLES SUR LE THÈME «RÉCONCILIER COMMERCE ET AMÉNAGEMENT URBAIN DURABLE» QUI SE TIENDRA LE JEUDI 10 MAI AU CENTRE DES SCIENCES DE MONTRÉAL / APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CET EFFET	CE18 0714	2018-05-03	10 000,00 $
KHEOPS - CONSORTIUM INTERNATIONAL DE RECHERCHE SUR LA GOUVERNANCE DES GRANDS PROJETS D'INFRASTRUCTURE	47,7% AGGLO 52,3% VILLE	SERVICE DE LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE	DIRECTION DE L'URBANISME	1187718001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER NON RÉCURRENT DE 50 000 $ À KHEOPS - CONSORTIUM INTERNATIONAL DE RECHERCHE SUR LA GOUVERNANCE DES GRANDS PROJETS D'INFRASTRUCTURE POUR CONTRIBUER À LA RÉALISATION D'UN PROJET DE RECHERCHE INTITULÉ LES IMPLICATIONS DU TRANSPORT ÉLECTRIQUE AUTONOME POUR L'URBANISME ET LES INFRASTRUCTURES, DANS LE CADRE DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT / APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CET EFFET.	CE18 0900	2018-05-24	50 000,00 $

NOMBRE DE CONTRATS : 12

TOTAL : 558 696,00 $

04.03

À LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU
21 JUIN 2018

(DÉLÉGATION DE POUVOIRS RCE02-004 DU 26 JUIN 2002)

SELON L'ARTICLE 477.3 DE LA LOI DES CITÉS ET VILLES

SERVICE CORPORATIFS
POUR LA PÉRIODE DU
1er AU 31 MAI 2018
LISTE SIMON

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MAI 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
9042-0845 QUEBEC INC.	DEP21116	10 MAI 2018	MARTEL, SIMON	BCO2018 - Entretien paysager - Usine de Dorval - Appel d'offres sur invitation 17-16136	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	10 189,28 $
9042-0845 QUEBEC INC.	DEP21117	10 MAI 2018	MARTEL, SIMON	BCO2018 - Entretien paysager - Usine de Pointe-Claire - Appel d'offres sur invitation 17-16136	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 784,44 $
2685248 CANADA INC.	1272030	07 MAI 2018	DOUCET, VERONIQUE	Services professionnels - SDÉ bureau du design - Gestionnaire de projet administratif - Pierre Laramée. Coordination pour la mise en ligne d'une exposition - Service du développement économique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	5 249,37 $
9052-9470 QUEBEC INC.	DEU31641	03 MAI 2018	VERREAULT, MICHEL	BOITE DE PALIER POUR COLLECTEURS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 636,25 $
9052-9470 QUEBEC INC.	DEU31775	11 MAI 2018	VERREAULT, MICHEL	REAPPROVISIONNEMENT PIECES MACHINÉES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	9 270,39 $
9082-8179 QUEBEC INC.	1276871	29 MAI 2018	TOUSIGNANT, YVES	Paiement de la Facture 2193 MRA-pour Location d'une Pelle le 2018/05/11.	Sécurité incendie de Montréal	Gestion des équipements - Séc. incendie	2 401,27 $
9291-8713 QUEBEC INC.	DEP16663	29 MAI 2018	KAMIL, HOUDA	Support technique logiciel - Outil suivi PTI	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 721,82 $
9309-0496 QUEBEC INC.	DEU31752	09 MAI 2018	VERREAULT, MICHEL	Pose des portes sur cyclone Berli	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 505,79 $
9333-4787 QUEBEC INC.	DEU31747	09 MAI 2018	VERREAULT, MICHEL	FABRIQUER ET INSTALLER 2 ESCALIERS POUR ACCÈS AUX NOUVEAUX PANNEAUX ÉLECTRIQUE DE CONTRÔLE DES POMPES D'INNONDATION AU 608 NIVEAU 1 ET 2	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	13 650,12 $
ABRAXIS LLC	DEP21204	18 MAI 2018	KAMIL, HOUDA	Inventaire magasin - Test de cyanobactéries	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 479,12 $
ACCEO SOLUTIONS INC	1271838	07 MAI 2018	LANDRY, ROBERT	Imprimante Zebra ZD420	Police	Activités policières	2 251,98 $
ACCES COMMUNICATIONS	DEP21185	16 MAI 2018	PERIARD, MICHEL	Radio Motorola	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 070,89 $
ACIER LACHINE INC	DEP21272	24 MAI 2018	KAMIL, HOUDA	UDB - Angle en aluminium - M. Vallée - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 437,36 $
ACKLANDS - GRAINGER INC.	DEP21292	25 MAI 2018	MARTEL, SIMON	2018 UPC - DIVERS, OUTIL POUR ATELIER, PLOMBERIE	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 382,81 $
ACTION TARGET INC.	1219869	24 MAI 2018	PICARD, STEVE-ERIC	Isolant à vis en nylon	Police	Activités policières	3 027,88 $
ACTION TARGET INC.	1276383	28 MAI 2018	PICARD, STEVE-ERIC	Achat de matériel pour l'armurerie	Police	Activités policières	3 440,83 $
ADDENERGIE TECHNOLOGIES INC.	1273382	11 MAI 2018	MORIN, ISABELLE	Réparation de borne de recharge, pièce, main-d'oeuvre et déplacement / soumission 10309 et soumission 10310 - Ref: Rachid Rekouane	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	10 881,95 $
ADN5 MEDIA INC.	1273283	11 MAI 2018	BEAUCHESNE, JULIE	Service de revue de presse avril 2018	Police	Activités policières	4 199,50 $

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MAI 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
AESL INSTRUMENTATION INC.	DEP16712	24 MAI 2018	MARTEL, SIMON	Fournir un technicien en instrumentation et controle pour urgence et	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	13 860,59 $
AESL INSTRUMENTATION INC.	DEP21017	16 MAI 2018	KAMIL, HOUDA	UPI - Pièces pour régulateurs de vide chlore	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 052,62 $
AESL INSTRUMENTATION INC.	DEP21289	24 MAI 2018	KAMIL, HOUDA	UDO - Kit réactif analyseurs	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 720,43 $
AESL INSTRUMENTATION INC.	DEP21325	30 MAI 2018	KAMIL, HOUDA	ULA - Diffuseurs cuves 1 et 2 - M. Vallée - 2 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	9 560,16 $
AGD FORMATION INC.	DEU31726	28 MAI 2018	FONTAINE, RICHARD	FORMATION SUR L'OPÉRATION DES INCINÉRATEURS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	16 955,48 $
ALBERT RILLART	1270937	02 MAI 2018	PERRY, REMI	Albert Rillart // Paiement de la facture # 20180419-1 pour honoraires d'instructeur au 45e contingent de la période du 3 au 19 avril 2018.	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	4 290,75 $
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	DEP21152	11 MAI 2018	KAMIL, HOUDA	Inventaire magasin - Coude 90 aqueduc	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 078,75 $
ALERE ULC	1274841	17 MAI 2018	LAROCHE, LAURENT	Pathogènes	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	2 052,50 $
ALTEL INC	1271146	02 MAI 2018	PICARD, STEVE-ERIC	PADA 2018-9 - Fournir et installer 1 lecteurs de cartes au CO Ouest à la porte 53	Police	Activités policières	3 135,89 $
AMEUBLEMENT J.C. PERREAULT INC.	1276442	28 MAI 2018	PICARD, STEVE-ERIC	Achat de frigo	Police	Activités policières	2 717,08 $
AMJ CAMPBELL INTERNATIONAL MONTREAL LTEE	DEP16163	29 MAI 2018	KAMIL, HOUDA	Service de déménagement pour 2017 - DEP	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 679,97 $
ANACHEM LTEE	1171775	01 MAI 2018	VERREAULT, MICHEL	2017 - 2018 DISPOSITION DE PRODUITS DE LABORATOIRE	Service de l'eau	Déchets domestiques et assimilés - élimination	10 498,75 $
ANIXTER CANADA INC.	1274198	16 MAI 2018	CHAPUT, CHRISTIAN	70900 - Anixter - Acquisition des cablages - 296362 - Sabrina Aimene - 2018 -05-11 - DA551236 - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	5 539,92 $
ANIXTER CANADA INC.	DEU31902	18 MAI 2018	VERREAULT, MICHEL	Cables électriques et autres pour le Groupe Automatisation	Service de l'eau	Réseaux d'égout	8 896,71 $
ANTONIO MOREAU (1984)LTEE	1274725	18 MAI 2018	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP SPVM - ESPADRILLES PATROUILLE NAUTIQUE	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	2 983,31 $
APL	1272957	10 MAI 2018	SAVIGNAC, PIERRE-PAUL	Accorder a APL un contrat pour la location d'éclairage en vue de l'orchestre métropolitain au parc du Mont-Royal	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	8 503,98 $
ARCOPEL ACOUSTIQUE LTEE	1272653	09 MAI 2018	GUERIN, CAROLE	Projet caserne 29 Luc Vézina	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	13 198,09 $
AREO-FEU LTEE	1275621	23 MAI 2018	GIRARD, SYLVIE	DM # 202181-Hydraulique // Achtat de Chaines pour Scie cutter Edge 16¿¿ Dual racker # CEDR404-56A	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	10 587,99 $

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MAI 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
ASCENSEURS INNOVATEC INC.	DEU29909	02 MAI 2018	VERREAULT, MICHEL	PIECE ET MAIN DOEUVRE - INSTALLATION D'UNE DÉTECTION DE PRÉSENCE D'EAU DANS LE PUIT DE L'ASCENSEUR DE LA STATION DE POMPAGE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 595,82 $
ASTRAL MEDIA AFFICHAGE S.E.C.	1274673	17 MAI 2018	BEAUCHAMP, LOUIS	Placement média publicitaire - Contrôle Animalier	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	19 796,75 $
ATELIER D'USINAGE QUENNEVILLE INC.	DEP21040	01 MAI 2018	LACHANCE, YVON JUNIOR	Usinage des anneaux et lanternos de la U4 Mc Tavish	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	4 944,91 $
ATELIER D'USINAGE ST-HUBERT LTEE	DEU31694	16 MAI 2018	VERREAULT, MICHEL	RÉPARATION ROUE DENTÉE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 194,26 $
ATELIER MOTEUR POMPE (AMP)	DEP19646	01 MAI 2018	MARTEL, SIMON	2018 - AMP - Réfection de la pompe PO-403 - UDO	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	11 480,37 $
ATLANTIS POMPE ET FILTRATION	DEU31942	29 MAI 2018	VERREAULT, MICHEL	Remplacement des adoucisseurs 10-11 à la Chaufferie d'appoint	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 256,07 $
AUTOMATISATION ICAT INC.	DEP19462	08 MAI 2018	TURCOTTE, CAROLINE	Sécurisation opération usine de Pierrefonds - Mise à jour application SCADA	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	11 023,68 $
AVIZO EXPERTS-CONSEILS INC.	DEU30993	30 MAI 2018	VERREAULT, MICHEL	Mesures de débit - Atelier Opération des Eaux	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 614,73 $
BATTERIES DIXON INC.	1273197	10 MAI 2018	DAGENAIS, GILBERT	Soumission 71235	Police	Activités policières	3 041,49 $
BBA INC.	DEU31894	24 MAI 2018	FONTAINE, RICHARD	MISE À JOUR DU MODÈLE ETAP	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	20 843,17 $
BEAULIEU & LAMOUREUX INC	DEU32012	30 MAI 2018	VERREAULT, MICHEL	8 Unités RC Lighting au Pont racleur du Décanteur 28	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 216,78 $
BELL CANADA	1275857	24 MAI 2018	PERRAS, SYLVAIN	72080 Sous projet « Système intégré de répartition Montréal_Artémis 24 » - Bell - Acquisition de fourniture de services de communications relatifs à deux (2) circuits IPVPN pour le service 911 du SIM - gré à gré fournisseur unique - STI	Technologies de l'information	Communications d'urgence 911	82 636,08 $
BELL CANADA	DEU31504	15 MAI 2018	FONTAINE, RICHARD	A/O SI18028-123277-SP, SERVICES PROFESSIONNELS - CITRIX 7.8 - 2018-2019	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	68 661,82 $
BELL CANADA	DEU31629	02 MAI 2018	FONTAINE, RICHARD	SYSTEME DE STOCKAGE FLASH HYBRIDE FAS 2620 - NETAPP	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	83 282,14 $
BELL CANADA	52621825320180501	14 MAI 2018	VALCOURT, NANCY	Bell 526 Mai 2018 approuvée par S.Carrière	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	3 443,18 $
BELL CANADA	95056267	15 MAI 2018	BOUDREAU, DANIEL	Bell SPVM DOS	Police	Activités policières	2 855,66 $
BELL MEDIA INC.	1274671	17 MAI 2018	BEAUCHAMP, LOUIS	Placement média publicitaire - Contrôle Animalier	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	2 376,92 $
BELZONA QUEBEC INC.	1272450	08 MAI 2018	GUERIN, CAROLE	Caserne 53 Réparation de dalle de béton soum. 5629-9225-01	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	8 576,95 $

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MAI 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
BELZONA QUEBEC INC.	DEU31931	23 MAI 2018	VERREAULT, MICHEL	3 Tours d'eau à étancher	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	11 337,08 $
BIOMERIEUX CANADA, INC.	1273165	23 MAI 2018	LAROCHE, LAURENT	Matériel de laboratoire	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	120,92 $
BIOMERIEUX CANADA, INC.	1273165	10 MAI 2018	LAROCHE, LAURENT	Matériel de laboratoire	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	3 427,32 $
BLAKE CASSELS & GRAYDON	2016740	14 MAI 2018	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques-frais d'avocat	Affaires juridiques	Affaires civiles	2 777,44 $
BOIVIN & GAUVIN INC.	1271149	02 MAI 2018	LECOURS, SYLVAIN	DM # 239474-APRIA // Achat de Interspiro , Foam insert ,1200 degré	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 086,63 $
BOIVIN & GAUVIN INC.	1271342	03 MAI 2018	LECOURS, SYLVAIN	Soumission# 11659 // Analyse des protecteurs de bouteille // 46 avec des rebords '' arrachés'' à l'endroit du code à barre.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 793,82 $
BOIVIN & GAUVIN INC.	1272198	08 MAI 2018	LECOURS, SYLVAIN	APRIA: Justrite (douche de Décontamination) + frais de transport	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	4 198,30 $
BOIVIN & GAUVIN INC.	1272589	09 MAI 2018	LECOURS, SYLVAIN	APRIA //Soumission # 11257 et 11672 // Divers pièces et accessoires pour entretien d'appareils de protection respiratoire isolant autonome .	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 067,00 $
BOIVIN & GAUVIN INC.	1272655	09 MAI 2018	LECOURS, SYLVAIN	APRIA //Soumission # 11763 // Divers pièces et accessoires pour entretien d'appareils de protection respiratoire isolant autonome .	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	4 015,93 $
BOIVIN & GAUVIN INC.	1272664	09 MAI 2018	LECOURS, SYLVAIN	APRIA //Soumission # 11478 // BGI pour février 2018 Divers pièces et accessoires pour entretien d'appareils de protection respiratoire isolant autonome .	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 126,83 $
BOIVIN & GAUVIN INC.	1272962	10 MAI 2018	LECOURS, SYLVAIN	INVENTAIRE: Bidon 4 litres Savon Manual Cleaner Interspiro	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 981,33 $
BOIVIN & GAUVIN INC.	1273356	11 MAI 2018	LECOURS, SYLVAIN	DM # 248560-Cuir // Achat de bottes Fire Hero Xtreme .	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	6 526,03 $
BOIVIN & GAUVIN INC.	1273512	14 MAI 2018	TOUSIGNANT, YVES	DM-239296 Achat de 80 boites de lingettes Clean-Gear // INVENTAIRE	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	6 715,00 $
BOIVIN & GAUVIN INC.	1273654	14 MAI 2018	MASSE, SYLVAIN	INTERSPIRO , HE2 FILTER - BOITES DE 20 UNITÉS. TEL QUE SOUMISSION 12114	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	5 068,64 $
BOUTHILLETTE PARIZEAU INC.	1271910	07 MAI 2018	BORNAIS, LUC	2018 - Support technique base forfaitaire Offre de service:PR-2018-1230	Environnement	Protection de l'environnement	20 472,56 $
BOUTHILLETTE PARIZEAU INC.	1273163	10 MAI 2018	MANZONI DA SILVA, CARLOS	Finalisation de la surveillance des travaux et émission des changements du nouveau poste d'essence St-Michel - Incidence 15190	Gestion et planification immobilière	Autres - Transport	4 348,06 $
BOUTY INC	1272403	08 MAI 2018	GIRARD, SYLVIE	Réserve pour le SIM de chaise superposable	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 181,12 $
BOUTY INC	DEU31876	17 MAI 2018	VERREAULT, MICHEL	6 chaises de salle de conférence pour l'Administration générale	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 403,72 $

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MAI 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
BUFFET RIVIERA INC.	1271797	07 MAI 2018	BEAUCHESNE, JULIE	Frais d'accueil pour la cérémonie d'assermentation du 53e Contingent le 4 mai 2018	Police	Activités policières	3 384,80 $
BUREAU DES VERIFICATEURS AGREES EN PRODUITS PETROLIERS (BVA) YVON THEBERGE	DEP20804	18 MAI 2018	LACHANCE, YVON JUNIOR	R/R - Entretien du réservoir pétrolier au réservoir Des Sources Dorval 2018	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	8 531,28 $
C.P.U. DESIGN INC.	1266892	22 MAI 2018	PICARD, GUY	TÉLÉVISION ÉCRAN PLAT LCD WALL, POUR SALLE DE RÉUNION 3.366	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	3 514,98 $
C.P.U. DESIGN INC.	1271357	03 MAI 2018	ALLARD, LINA	4 licences Adobe Acrobat DC professionnel français pour les besoins de l¿équipe CSD (Jean-Pierre Alves, Nathalie Gratton, Jean-Harry Bien-Aimé et Grâce-Marie Hitayezu)	Environnement	Protection de l'environnement	2 225,73 $
C.P.U. DESIGN INC.	1275838	24 MAI 2018	DESJARDINS, SYLVIE	Achat d'équipement informatique pour répondre aux ajouts d'employés et d'autres besoins du SGPI - F.Langevin	Gestion et planification immobilière	Autres - Administration générale	34 577,26 $
C.P.U. DESIGN INC.	1275875	24 MAI 2018	ALLARD, LINA	2018 - Matériel informatique	Environnement	Protection de l'environnement	2 187,18 $
C.P.U. DESIGN INC.	DEP19545	15 MAI 2018	BEAUDET, JEAN-FRANCOIS	CPU - Projet InTouch - Remplacement du commutateur	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	10 713,12 $
C2.MTL	1180881001180516	16 MAI 2018	HANDFIELD, DANIELE	GDD 1180881001 - Soutien financier pour une durée de 3 ans relativement à la réalisation de l'événement annuel C2 Montréal afin de contribuer au rayonnement de Montréal dans le domaine du commerce et de la créativité.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	200 000,00 $
CANAFLEX INC.	1273302	11 MAI 2018	LECOURS, SYLVAIN	DM # 202176-Hydraulique // Achat de Boyaux .	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	4 661,54 $
CE/CI FORMATION ET SERVICES INC.	DEP16702	16 MAI 2018	KAMIL, HOUDA	Formation - Protection respiratoire campagnes 2017-19	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	17 022,67 $
CELLEBRITE USA CORP.	1270665	01 MAI 2018	DESBIENS-COTE, MARTIN	Analyse de pièce à conviction.	Police	Activités policières	2 697,40 $
CELLEBRITE USA CORP.	1276898	29 MAI 2018	DESBIENS-COTE, MARTIN	Acquisition logiciel ct.	Police	Activités policières	3 274,64 $
CENTAURECOM INC.	1271737	04 MAI 2018	CARRIERE, SYLVAIN	CENTAURECOM - Sacs de sport bleu et noir avec logo du SIM (une couleur, blanc) - Relié à la soumission 2704-18	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	5 028,90 $
CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUEBEC	1272460	08 MAI 2018	DOUCET, VERONIQUE	facture - CRIQ - Accès portail PILE - SDÉ - Service - Soutien informatique - Service du développement économique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	2 624,69 $
CENTRE DE TELEPHONE MOBILE LTEE	1273458	11 MAI 2018	TOUSIGNANT, YVES	DM 222788 Atelier: Électricité Communication - Achat de 20 manettes pour station d¿écoutes (David Clark) et 20 connecteurs pour les adaptateurs (David Clark) pour Motorola APX 2500 - Tête de radio modèle PMHN4193A	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	6 236,25 $
CENTRE D'INNOVATIONS EN PROGRAMMES EDUCATIFS (CIPE)	DEP21074	07 MAI 2018	KAMIL, HOUDA	Formation - Entretien, diagnostic et réparation de structures de béton	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 006,57 $

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MAI 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
CENTRE PATRONAL DE SANTE ET SECURITE DU TRAVAIL DU QUEBEC (C P S S T Q)	DEP19101	16 MAI 2018	LABERGE, ANNE-MARIE	Formation - RR donneur d'ouvrage en matière SST volet Contrat d'entreprise et prestations de services	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 708,25 $
CHOQUETTE-CKS INC.	1249486	07 MAI 2018	GIRARD, SYLVIE	Bon de commande Ouvert 2018 - Réparation et entretien de cuisinières commerciales	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 674,56 $
CHROMATOGRAPHIC SPECIALTIES INC	1271757	04 MAI 2018	ARBIC, DENISE	Matériel de laboratoire	Environnement	Traitement des eaux usées	3 368,00 $
CIMA+ S.E.N.C.	1270721	01 MAI 2018	SAVIGNAC, PIERRE-PAUL	Accorder un contrat à CIMA+ pour l'évaluation de la circulation de transit de la phase 1 du retrait des véhicules particuliers en transit sur l'axe CH/Remembrance en lien avec le projet pilote	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	22 402,23 $
CIMA+ S.E.N.C.	1273125	10 MAI 2018	SAVIGNAC, PIERRE-PAUL	Accorder un contrat à Cima+ pour l'évaluation du transit à l'intérieur du cimetière Mont-Royal (phase 1B), dans le cadre du projet pilote sur l'axe Camillien-Houde / Remembrance.	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	19 136,07 $
CITE DE DORVAL	1272524	09 MAI 2018	HALLE, BRUNO	Travaux de nettoyage du ruisseau Bouchard situé au 550, boul. Bouchard. Travaux effectués de septembre à décembre 2017.	Service de l'eau	Réseaux d'égout	14 878,45 $
CIUSSS DE L'EST-DE-L'ILE-DE-MONTREAL	1270834	01 MAI 2018	LACHANCE, BRUNO	Étude Post-trauma - Étape 1	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	6 600,00 $
CLIFFORD UNDERWOOD HYDRAULIQUE LTEE.	1276661	28 MAI 2018	MASSE, PAUL	Laveuse à pression Dynablast, Installation de tuyauterie etc.	Materiel roulant et ateliers	Autres - Transport	8 504,93 $
CLUB VOYAGES AFFAIRES	1276660	28 MAI 2018	BEAUCHESNE, JULIE	Service - Agence, gestion de voyage - Billets d'avion et hébergement - Déplacement à Atlanta - Dossier Chocolat	Police	Activités policières	3 578,70 $
COMMUNICATION MICHEL VERRET	1272661	09 MAI 2018	DUPERE, PIERRE	Formation RAAP des 30 avril, 1, 2 et 3 mai 2018 - Voir facture 930	Police	Activités policières	2 535,45 $
COMMUNICATION MICHEL VERRET	1273293	11 MAI 2018	DUPERE, PIERRE	Formations IP et TDAM 7, 8 9 et 10 mai 2018 voir factures # 932 et 933	Police	Activités policières	7 044,66 $
COMMUNICATION MICHEL VERRET	1275561	23 MAI 2018	DUPERE, PIERRE	Formation IP des 14, 15, 16 et 17 mai 2018 - voir facture # 935	Police	Activités policières	3 317,60 $
COMMUNICATION MICHEL VERRET	1276401	28 MAI 2018	DUPERE, PIERRE	Formation RAAP pour les périodes du 21, 22, 23 et 24 mai 2018 - voir facture # 937	Police	Activités policières	2 535,45 $
COMMUNICATION MICHEL VERRET	1277271	30 MAI 2018	FERRAZ, MARIO	Formations Métro DAB et Taser	Police	Activités policières	2 740,17 $
COMMUNICATIONS APPLIED TECHNOLOGY	1275500	23 MAI 2018	CHAPUT, CHRISTIAN	projet PTI « 68008 - Achat équipement ICRI (Incident Commanders' Radio Interface) pour les tests d¿interopérabilité LTE et P25 (POC). - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Autres - Sécurité publique	6 414,24 $
COMPOSANTS INDUSTRIELS WAJAX	DEU30268	10 MAI 2018	FONTAINE, RICHARD	ESTIMÉ À APPROUVER POUR RÉPARER POMPE POMPE VOLUMETRIQUE MOYNO 2000 4F022 G1 SSQ DAA(POLYMERE)	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	16 602,09 $

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MAI 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
COMPOSANTS INDUSTRIELS WAJAX	DEU31912	23 MAI 2018	VERREAULT, MICHEL	5 Chaînes à rouleaux et autres roulements - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 632,72 $
COMPOSANTS INDUSTRIELS WAJAX	DEU31973	28 MAI 2018	VERREAULT, MICHEL	Roue et Manchon Browning - Transporteur de cendres 081	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	7 549,61 $
COMPUGEN INC.	1270854	01 MAI 2018	LEMERY, GINETTE	Écran 22 pouces	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 099,70 $
COMPUGEN INC.	1273961	15 MAI 2018	TRUONG, MINH TRI	Ordinateur portatif semi-robuste	Police	Activités policières	6 037,90 $
COMPUGEN INC.	1275831	24 MAI 2018	DESJARDINS, SYLVIE	Achat d'équipement informatique pour répondre aux ajouts d'employés et d'autres besoins du SGPI - F.Langevin	Gestion et planification immobilière	Autres - Administration générale	4 084,28 $
COMPUGEN INC.	1276032	24 MAI 2018	MASSE, CAROLINE	Achat d'écran de 24 pouces	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	2 388,47 $
CONCEPT CONTROLS (QUEBEC) INC.	1272923	10 MAI 2018	LECOURS, SYLVAIN	DM # 240385-Éléctrécité // Achat de Capteur pour l'atelier d'électricité.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	7 877,69 $
CONFECTIONS CARLO SAVO INC.	1254315	28 MAI 2018	PELLETIER, NATHALIE	Bon de commande ouvert pour 2018	Police	Activités policières	14 638,40 $
CONFECTIONS CARLO SAVO INC.	1276686	29 MAI 2018	PELLETIER, NATHALIE	Achat de 118 chemise non relié à l'entente	Police	Activités policières	2 291,88 $
CONSEIL QUEBECOIS DU COMMERCE DE DETAIL	1184300001180419	14 MAI 2018	HANDFIELD, DANIELE	GDD 1184300001 - Soutien financier non récurrent en appui à la tenue de l'événement "Hop! Le sommet du commerce de détail", pour l'année 2018.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	18 000,00 $
CONSEILLERS EN GESTION ET INFORMATIQUE CGI INC.	DEU31823	16 MAI 2018	FONTAINE, RICHARD	AO SI18029-161135-SP, SERV. PROF. POUR LE DEVELOPPEMENT DU SYSTEME ORACLE DE LA STATION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	50 394,00 $
CONSTRUCTIONS LUSSIER & FRERES INC.	1266339	08 MAI 2018	GUERIN, CAROLE	Caserne 19 Nouveau dessus de comptoir incluant démantèlement de l'existant, fabrication, installation et location d'une nacelle pour monter le dessus au 2e par une fenêtre (avec nacelle)	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	7 141,74 $
CONSTRUCTIONS LUSSIER & FRERES INC.	1266346	08 MAI 2018	GUERIN, CAROLE	Caserne 20 Remplacer un dessus de comptoir (cuisine) et fabrication Ilot et matériel	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 586,78 $
CONSTRUCTIONS LUSSIER & FRERES INC.	1266346	09 MAI 2018	GUERIN, CAROLE	Caserne 20 Remplacer un dessus de comptoir (cuisine) et fabrication Ilot et matériel	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	734,91 $
CONSTRUCTIONS LUSSIER & FRERES INC.	1275759	23 MAI 2018	GUERIN, CAROLE	C.F. Réparation ancrage et brique de la maison de fumée Nancy Goulet	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 691,36 $
CONSTRUCTIONS MICHEL LABBE ENR.	DEU31569	01 MAI 2018	FONTAINE, RICHARD	AO CI18021-157509-C, ISOLATION CHAMBRE ÉLECTRIQUE UTO75	Service de l'eau	Réseaux d'égout	50 708,96 $
CONSULAIR INC.	1274462	16 MAI 2018	BORNAIS, LUC	2018 -Offre forfaitaire de caractérisation des émissions atmosphériques	Environnement	Protection de l'environnement	5 070,90 $
CONSULTAIR 2000 INC.	DEP21299	25 MAI 2018	KAMIL, HOUDA	R/R - Pièces pour compresseur McTavish - B. Scraire - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 495,85 $

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MAI 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
CONSULTANTS GKM INC.	DEU31636	03 MAI 2018	VERREAULT, MICHEL	AL - PROJET # 127547 - BASSIN LAVIGNE	Service de l'eau	Réseaux d'égout	9 186,40 $
CONSULTANTS TECHNIQUES TECHNILOGIC INC.	DEU31642	03 MAI 2018	FONTAINE, RICHARD	SERVICE EXTERNE POUR L'ENTRETIEN DU SYSTÈME DE SÉCURITÉ D'ACCÈS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	21 277,82 $
CONTENEURS S.E.A. INC.	1274736	17 MAI 2018	DESAUTELS, ANNE	Location de conteneurs	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	3 133,31 $
CONTOUR D'IMAGE INC.	1272183	08 MAI 2018	LECOURS, SYLVAIN	INVENTAIRE: autocollant barre code en feuille + frais de montage et frais de livraison	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	2 036,76 $
CONTROLES LAURENTIDE LTEE	DEP21190	16 MAI 2018	REBSELJ, VINCENT	Analyse d'huile pour l'usine des Baillets 2018	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 414,72 $
CONVAL QUEBEC	DEU31615	01 MAI 2018	VERREAULT, MICHEL	KNIFE GATE VALVE 10'' POUR BASSIN HOMO 3	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 169,57 $
CONVERCITE, L'AGENCE DE VALORISATION URBAINE	DEU31765	15 MAI 2018	VERREAULT, MICHEL	SCÉANCE D'INFORMATION SUR L'OUVRAGE WILLIAM	Service de l'eau	Réseaux d'égout	2 099,75 $
COOPERATIVE DE L'UNIVERSITE LAVAL	1275737	24 MAI 2018	DESJARDINS, SYLVIE	Achat d'équipement informatique pour répondre aux ajouts d'employés et d'autres besoins du SGPI - F.Langevin	Gestion et planification immobilière	Autres - Administration générale	3 830,94 $
CORPORATION D'URGENCES-SANTE	1273633	14 MAI 2018	GAUTHIER, PHILIPPE	Achat d'ANTIDOTE ATROPINE 2 MG AUTOMATIC INJECTOR (DATE D'ACHAT 17/05/2017).	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	10 950,80 $
CORPS CANADIEN DES COMMISSIONNAIRES (DIVISION DU QUEBEC)	560462	17 MAI 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Corps Canadien des commissionnaires - PDS Ouest de l'ile - Période 11-06-2017 @ 24-06-2017	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	4 004,64 $
CRITES & RIDDELL INC.	1276700	29 MAI 2018	MANTZAVRAKOS, MYRTA	Papier thermique pour imprimante	Environnement	Inspection des aliments	2 223,00 $
CYNTHIA ALBERTIN	1275376	22 MAI 2018	BIRON, PAULE	Jugement dossier 2181634011	Dépenses communes	Autres - Administration générale	4 291,46 $
D.M. VALVE ET CONTROLES INC.	DEP21220	18 MAI 2018	KAMIL, HOUDA	VANNES - Vanne régulatrice - D. Godin - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 522,33 $
D.M. VALVE ET CONTROLES INC.	DEU31288	10 MAI 2018	VERREAULT, MICHEL	5 Vannes Pratt, AV et PMP - Canal périphérique et Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	9 550,43 $
D.M. VALVE ET CONTROLES INC.	DEU31634	02 MAI 2018	VERREAULT, MICHEL	VANNE PAPILLON BRIDÉ 14''X 150LBS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 292,95 $
D.M. VALVE ET CONTROLES INC.	DEU31881	17 MAI 2018	VERREAULT, MICHEL	17 Articles PMP - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 180,06 $
D4H TECHNOLOGIES LIMITED	1262357	25 MAI 2018	VINCENT, FRANCOIS	Soumission pour l'ajout d'un module au plate-forme D4H déjà en place	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 087,60 $
DELOM SERVICES INC	DEP20988	15 MAI 2018	LACHANCE, YVON JUNIOR	BCO2018 - Delom - Service d'usinage divers	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	4 199,50 $
DENIS GAGNON	1270922	02 MAI 2018	PERRY, REMI	Denis Gagnon // Paiement de la facture # 201804119-2 pour payer les frais d'instructeur au 45e contingent du 3 au 19 avril 2018	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	4 290,75 $

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MAI 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
DESCHENES & FILS LTEE	1271991	11 MAI 2018	GUERIN, CAROLE	Casernes 20, 19 et 33 un robinet chaque et pièces Demandé par : Nancy Goulet	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	14,30 $
DESCHENES & FILS LTEE	1271991	07 MAI 2018	GUERIN, CAROLE	Casernes 20, 19 et 33 un robinet chaque et pièces Demandé par : Nancy Goulet	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 293,46 $
DESCHENES & FILS LTEE	DEU31410	22 MAI 2018	FONTAINE, RICHARD	3 CHAUFFES-EAUX POUR DOUCHES D'URGENCE - RÉCEPTION, CORRIDOR ET ATELIER DE PEINTURE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	16 568,92 $
DISTRIBUTION CRANE, DIVISON DE CRANE CANADA CO.	DEU31748	09 MAI 2018	VERREAULT, MICHEL	4 Robinets Crane - Galeries souterraines	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 327,33 $
DISTRIBUTION CRANE, DIVISON DE CRANE CANADA CO.	DEU31832	15 MAI 2018	SHOONER, MICHEL	Plomberie Victaulic - Systeme d'eau de procédé	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 650,44 $
DISTRIBUTION CRANE, DIVISON DE CRANE CANADA CO.	DEU31943	24 MAI 2018	VERREAULT, MICHEL	2 Soupapes Apollo et Plomberie - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 240,02 $
DOMINION & GRIMM INC.	1271536	04 MAI 2018	ROULEAU, ALAIN	Campagne "Pas de mégot dans le pot" // Contenant métallique pour cendrier.	Sécurité incendie de Montréal	Prévention - Séc. incendie	2 716,24 $
DRONE ACTION 360 INC.	1271164	02 MAI 2018	REEVES, CHANTAL	garantie dji-care refresh de remplacement	Police	Activités policières	4 115,50 $
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1246057	11 MAI 2018	BORNAIS, LUC	2018- BC Ouvert CESM - Fourniture de pièces électriques	Environnement	Protection de l'environnement	4 199,50 $
DUBO ELECTRIQUE LTEE	DEP21165	14 MAI 2018	KAMIL, HOUDA	UDB - Électricité - M. Vallée - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 225,21 $
DUBO ELECTRIQUE LTEE	DEU29049	08 MAI 2018	VERREAULT, MICHEL	130 Lampes DEL Allen Bradley - Distribution électrique 347/600V	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 901,52 $
E.M.S. SEIMEC INC.	DEU31858	16 MAI 2018	VERREAULT, MICHEL	Moteur Westinghouse - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 288,73 $
EBENPRO, EBENISTERIES DE QUALITE INC.	1272475	08 MAI 2018	GUERIN, CAROLE	Caserne 33 Remplacement du dessus de comptoir de cuisine	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 347,38 $
EBENPRO, EBENISTERIES DE QUALITE INC.	1274451	16 MAI 2018	GUERIN, CAROLE	Caserne 43 Remplacement de l'Îlot (evier) pièces et installation	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	12 334,98 $
ECHAFAUDAGES FAST (MONTREAL) INC.	DEP21049	02 MAI 2018	LACHANCE, YVON JUNIOR	Échafaud - Achat plateforme de déneigement pour St-Patrick	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	2 125,98 $
ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE	1273500	14 MAI 2018	LAROCHE, LAURENT	Formation de groupe	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	4 189,00 $
ECOLE NATIONALE DE POLICE DU QUEBEC	1272658	09 MAI 2018	DUPERE, PIERRE	Frais de formation - actualisation des connaissances juridiques PAG-0013 des 9 et 10 avril 2018	Police	Activités policières	3 611,00 $

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MAI 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
ECOLE NATIONALE DE POLICE DU QUEBEC	1273286	11 MAI 2018	DUPERE, PIERRE	Frais de formation enquête sur les drogues, la contrebande et les m¿urs 2018 - 1er groupe du 9 au 20 avril 2018 -voir facture # fa00118287	Police	Activités policières	41 859,32 $
ECOLE NATIONALE DE POLICE DU QUEBEC	1277300	30 MAI 2018	DUPERE, PIERRE	Formation actualisation des connaissances juridiques du patrouilleur PAG-0013 des 7, 8, 9, 10, 14, 15 et 16 mai 2018	Police	Activités policières	12 742,00 $
EMONDAGE ST-GERMAIN & FRERES LTEE	DEP20829	16 MAI 2018	PERIARD, MICHEL	Appel de service en urgence pour émondage d'un marronnier dans le secteur Nord Est du terrain	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 126,00 $
ENCADREMENT IMAGINART INC.	1271365	03 MAI 2018	BEAUCHESNE, JULIE	11 cadres et 9 médailles pour retraités du SPVM	Police	Activités policières	2 409,46 $
ENTREPRISE VAILLANT (1994)	DEU31764	10 MAI 2018	FONTAINE, RICHARD	LOCATION TOMBEREAU RIGIDE 35 TONNES POUR LE L.E.T.	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	22 047,37 $
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1234924	24 MAI 2018	ROUSSIN, VERONIQUE	REAPP SPVM - FUSEES, CRAMPONS, BOTTES....	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	12 275,98 $
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1234924	24 MAI 2018	ROUSSIN, VERONIQUE	REAPP SPVM - FUSEES, CRAMPONS, BOTTES....	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	5 142,08 $
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1265772	02 MAI 2018	LABELLE, MARC-ANDRÉ	REAPP SPVM - PANTALONS (ENTENTE 1243893)	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	8 768,56 $
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1266577	24 MAI 2018	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP SPVM - EQUIPEMENT DE PROTECTION	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	5 825,50 $
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1270960	02 MAI 2018	LABELLE, MARC-ANDRÉ	REAPP SPVM - PANTALONS CARGOS (ENTENTE 1243893)	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	41 921,52 $
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1274134	16 MAI 2018	ROUSSIN, VERONIQUE	REAPP COLBERT - FUSEES, CLAQUES	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	12 275,98 $
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1274134	16 MAI 2018	ROUSSIN, VERONIQUE	REAPP COLBERT - FUSEES, CLAQUES	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	362,08 $
ENTRETIEN CHLORATECH INC.	DEP21341	30 MAI 2018	KAMIL, HOUDA	R/R - Pièces pour lance d'injection - B. Scraire - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 358,03 $
ENVIRONNEMENT VIRIDIS INC.	DEU31724	09 MAI 2018	VERREAULT, MICHEL	Échantillonnage et Analyse des biosolides générés par la Station	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 149,62 $
EQUIPEMENT LAVIGNE INC	1273253	14 MAI 2018	LECOURS, SYLVAIN	DM # 202171-Hydraulique // Achat de pièces mécaniques pour l'atelier hydraulique	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 690,14 $
EQUIPEMENT LAVIGNE INC	1273270	14 MAI 2018	TOUSIGNANT, YVES	DM # 202172-Hydraulique //Achat de LIMITEUR DE PROFONDEUR et joint.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	7 094,64 $

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MAI 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
EQUIPEMENTS DE SECURITE HOTTE INC	1274157	16 MAI 2018	PELLETIER, NATHALIE	Système de communication	Police	Activités policières	2 594,97 $
EQUIPEMENTS DE SECURITE HOTTE INC	DEP21228	23 MAI 2018	BONIFAY, ROMAIN	Achat de 1 ventilateur/Canister 12"	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	2 183,74 $
EQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC - L'ARSENAL	1272949	10 MAI 2018	LECOURS, SYLVAIN	DM-248567 // Achat de 20 paires de botte de pompier viking doublée de feutre	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 099,75 $
EQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC - L'ARSENAL	1273553	14 MAI 2018	TOUSIGNANT, YVES	DM-222601 / DM-155165 Achat de boyaux Mercedes Aquaflow Plus et Hydratak // Atelier Tuyaux et Centre de formation	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	8 599,53 $
EQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC - L'ARSENAL	1273700	16 MAI 2018	TOUSIGNANT, YVES	DM# 240076-APRIA / Achat de Pochettes noir (Partie Facial)	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	4 409,47 $
EQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC - L'ARSENAL	1277235	30 MAI 2018	LECOURS, SYLVAIN	DM 241305 Atelier: Cruir - Casque Bullard PX-Retract. Commander des protèges-oreilles, protèges-front, visières et kit de quincailleries.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	16 220,57 $
ESC-ENVIRONMENTAL SYSTEMS CORPORATION	DEU31503	08 MAI 2018	FONTAINE, RICHARD	CANCEL ET REMPLACE DEU29892, A/O SI17080-170285-B, ACHAT DE 4 CONTROLEURS ESC 8864	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	60 566,38 $
ESRI CANADA LIMITED	DEU31640	03 MAI 2018	VERREAULT, MICHEL	ARCGIS DESKTOP BASIC CONCURRENT USE PRIMARY & SECONDARY MAINTENANCE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 446,21 $
ETIENNE COUILLARD	1273860	15 MAI 2018	SAINTE MARIE, PIERRE	Réaménagement de la rue Sherbrooke-Est, tronçon 1, SP en aménagement, Etienne Couillard, gré à gré, DEM : Jérémie Carrière	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	21 743,86 $
EUROVIA QUEBEC GRANDS PROJETS INC.	1275797	24 MAI 2018	LAMARRE, JEAN	Compensation pour l'annulation de l'appel d'offre 10263 - Travaux de régulation de la pression et mesure du débit sur l'île de Montréal - Optimisation des réseaux - DRE	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	5 000,00 $
EVEREST AUTOMATION INC	DEU31744	09 MAI 2018	SHOONER, MICHEL	Secteur des boues - Réseau vapeur - Valve de contrôle 6 po	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	15 905,61 $
EVEREST AUTOMATION INC	DEU31744	10 MAI 2018	SHOONER, MICHEL	Secteur des boues - Réseau vapeur - Valve de contrôle 6 po	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	472,44 $
FACTA GLOBAL INC.	1257377	02 MAI 2018	BARTH, SIMONETTA	Munitions 40MM BIP	Police	Activités policières	2 808,74 $
FISHER SCIENTIFIQUE	1276263	25 MAI 2018	ARBIC, DENISE	Matériel de laboratoire	Environnement	Traitement des eaux usées	2 788,26 $
FIX SYSTEME INC.	DEU31740	09 MAI 2018	VERREAULT, MICHEL	4 Cables avec longes aux Décanteurs 22-28	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 123,39 $
FONDREMY INC.	DEU31772	11 MAI 2018	VERREAULT, MICHEL	REAPPROVISIONNEMENT COULEE DE COUSSINET ALU-BRONZE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 167,99 $
FRATERNITE DES POLICIERS ET POLICIERES DE MONTREAL INC.	1271052	02 MAI 2018	PRUD'HOMME, MARTIN	Gratification aumônier (Pierre Desroches) du 1er janv. au 31 déc. 2018	Police	Activités policières	13 000,00 $

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MAI 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
FRONT COMMUN QUEBECOIS POUR UNE GESTION ECOLOGIQUE DES DECHETS	1274777	17 MAI 2018	WINNER, PIERRE	2018 - Coordination d'activités lors de la SQRD	Environnement	Matières recyclables - matières organiques - traitement	10 000,00 $
G.R.E.B.E. INC.	180414	04 MAI 2018	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques/ honoraire prof, dossier 15-003193	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 414,71 $
GANTS ET SECURITE MC CORDICK	DEU31151	14 MAI 2018	VERREAULT, MICHEL	6 Ensembles de communication Peltor - Réseau des Intercepteurs	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 322,31 $
GENDARMERIE ROYALE DU CANADA (GRC)	1277085	30 MAI 2018	HARVEY, DOMINIC	transportation of things	Police	Activités policières	11 735,51 $
GENERAL ELECTRIQUE DU CANADA INTERNATIONAL INC.	DEP21099	08 MAI 2018	LACHANCE, YVON JUNIOR	Châteaufort - Réparation disjoncteur T3, 25kv	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	5 774,31 $
GENETEC INC.	1277295	30 MAI 2018	CHARRON, DIANE	Renouvellement Genetec Advantage 01-5475-1115 du 28 mai au 31 décembre 2018	Police	Activités policières	2 740,17 $
GESCO-NOREX INC.	1275331	22 MAI 2018	CORBEIL, JASMIN	Réalisation d'un rapport d'analyse sur l'état des murets de soutènement réalisés dans le cade du réaménagement des terrains de tennis au Parc Jeanne-Mance (Incidences au contrat 16-6854-i-002)	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	5 249,37 $
GESTION MEMOTHEQUE	1274479	16 MAI 2018	LACHANCE, BRUNO	Gestion du centre de documentation en histoire du SIM	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	10 319,64 $
GHD CONSULTANTS LTEE	1223340	10 MAI 2018	TURGEON, FRANCOISE	Caractérisation environnementale préliminaire des sols et de l¿eau souterraine à la caserne 66 - Incidence 14389 et 14344	Gestion et planification immobilière	Gestion des installations - Séc. incendie	33 868,98 $
GLC METALLIQUE INDUSTRIELLE	DEU31779	11 MAI 2018	VERREAULT, MICHEL	REAPPROVISIONNEMENT PIECES MACHINEES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 858,28 $
GLC METALLIQUE INDUSTRIELLE	DEU31998	29 MAI 2018	VERREAULT, MICHEL	REAPPROVISIONNEMENT ENSEMBLES DE COUVERCLES DE CONVOYEURS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	10 998,49 $
GLOBAL UPHOLSTERY CO. INC./GROUPE GLOBAL INC.	1274721	17 MAI 2018	BONNEAU, ISABELLE	Acquisition de nouveau mobilier pour le réaménagement des expaces administratifs à Brennan (0410)	Gestion et planification immobilière	Autres - Administration générale	10 024,52 $
GOWLING WLG (CANADA) S.E.N.C.R.L.	18900126	15 MAI 2018	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocat dossier; 17--000369	Affaires juridiques	Affaires civiles	4 278,77 $
GRAY FOURNISSEURS DE MATERIAUX ELECTRIQUES INC	DEU31898	18 MAI 2018	VERREAULT, MICHEL	24 Lumières Beacon au Pont racleur Degremont	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 999,52 $
GRAY FOURNISSEURS DE MATERIAUX ELECTRIQUES INC	DEU31953	25 MAI 2018	VERREAULT, MICHEL	Interrupteur Allen Bradley et Composantes électriques - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 555,10 $
GRIPMA	1270700	01 MAI 2018	BARTH, SIMONETTA	SPVM PLANIFICATION STRATEGIQUE / Honoraires professionnels et frais de formation	Police	Activités policières	3 480,83 $
GROUPE ALTUS GESTION DE DONNEES INC.	1272057	07 MAI 2018	CHIASSON, JOSEE	Contrat donné à Altus Groupe pour des achats de données - Service du développement économique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	22 572,31 $

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MAI 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
GROUPE C & G BEAULIEU INC.	1270653	01 MAI 2018	LEVESQUE, PIERRE	Travaux de remplacement d'une porte double au 6150 Royalmount (1061) - bf	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 944,86 $
GROUPE DE SECURITE GARDA SENC	1270964	02 MAI 2018	SAVIGNAC, PIERRE-PAUL	Accorder un contrat à Gardaworld pour le service de sécurité pour la gestion des stationnements dans le cadre du projet pilote Camilien-Houde / Remembrance pour un total de 750 heures à 25,15 $ pour la durée du 2 juin au 31 octobre 2018.	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	19 803,27 $
GROUPE LINCORA INC	1271908	07 MAI 2018	PICARD, STEVE-ERIC	ACHAT DE MATÉRIEL DE BUREAU	Police	Activités policières	4 151,20 $
GROUPE REPROCOM	1274221	16 MAI 2018	FERRAZ, MARIO	Impressions des cartons SEF 2018	Police	Activités policières	2 645,18 $
GROUPE STONCOR	DEP21303	25 MAI 2018	KAMIL, HOUDA	UDB - Caillebotis en résine Corvex et panneaux	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	8 934,43 $
GROUPE TRIUM INC.	1247228	23 MAI 2018	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP SPVM - CHANDAILS	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	122,08 $
GROUPE TRIUM INC.	1247228	22 MAI 2018	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP SPVM - CHANDAILS	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	2 990,96 $
GRUES BOURGEOIS INC.	DEP19993	22 MAI 2018	LACHANCE, YVON JUNIOR	Acquisition de location de grues avec opérateurs pour divers travaux qui peuvent survenir sur l'ensemble de l'île de Montréal pour le service de l'eau selon l'appel d'offres 17-16544 - ENTENTE 1244017	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	26 287,82 $
GRUES BOURGEOIS INC.	DEP21200	30 MAI 2018	REBSELJ, VINCENT	Déplacement d'articles de béton et vannes UDB	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 524,97 $
GUILLAUME COUTURE	1275381	22 MAI 2018	BIRON, PAULE	Jugement dossier 2181634011	Dépenses communes	Autres - Administration générale	4 291,46 $
HACH SALES & SERVICE CANADA LTD	DEP19340	08 MAI 2018	PERIARD, MICHEL	MP Annuel pour la calibration du Dr 6000 au laboratoire UV	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 694,61 $
HAINAULT GRAVEL HUISSIERS DE JUSTICE INC.	2018periode09	02 MAI 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Huissiers de justice 2018 - Période 09 - Hainault, Gravel	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	13 010,22 $
HAINAULT GRAVEL HUISSIERS DE JUSTICE INC.	2018periode10	17 MAI 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Huissiers de justice 2018 - Période 10 - Hainault, Gravel	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	8 909,06 $
HAINAULT GRAVEL HUISSIERS DE JUSTICE INC.	2018periode11	30 MAI 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Huissiers de justice 2018 - Période 11 - Hainault, Gravel	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	8 875,79 $
HAZMASTERS INC.	DEU31915	22 MAI 2018	VERREAULT, MICHEL	480 paires de gants Bob Dale et autres articles de Sécurité - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 530,04 $

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MAI 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
HELENE DOYON, URBANISTE-CONSEIL INC.	1273118	10 MAI 2018	SAVIGNAC, PIERRE-PAUL	Accorder un contrat de services techniques à Mme Hélène Doyon pour assister aux réunions du comité du président et de la Table de concertation du Mont-Royal et rédiger les procès-verbaux de ces réunions prévues en 2018	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	16 436,40 $
HIBON INC.	1273267	11 MAI 2018	BORNAIS, LUC	2018 - Pièces - Jeu de roulement SN EA 340	Environnement	Protection de l'environnement	11 085,67 $
HILTI CANADA LTEE	1273647	14 MAI 2018	MASSE, SYLVAIN	Achat de Mèche au carbure TE-YX 1" x 21".	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 832,52 $
HORS-PISTE S.E.N.C.	DEU31964	28 MAI 2018	VERREAULT, MICHEL	Intervention en climat de travail à l'Ingéniérie	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 774,31 $
HYATT REGENCY MONTREAL	1277123	30 MAI 2018	LEVEILLE, MARIE-LYNE	Dépôt - Congrès 2018 association des procureurs de cours municipales du Québec. Facture	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	3 500,00 $
HYDRO-QUEBEC	1275207	22 MAI 2018	BOUVRETTE, JEAN	Paiement facture pour le branchement électrique du bâtiment SPVM (1106) 10351 rue Sherbrooke Incidences 15030	Gestion et planification immobilière	Activités policières	3 254,61 $
HYPERTEC SYSTEMES INC	1271660	04 MAI 2018	LANDRY, ROBERT	Strap rotatives FZVSTM12AU pour UPR	Police	Activités policières	6 141,77 $
IDEXX LABORATORIES CANADA CORPORATION	1273494	14 MAI 2018	LAROCHE, LAURENT	Fourniture de laboratoire	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	3 007,26 $
IMPART LITHO	1271828	07 MAI 2018	BEAUCHESNE, JULIE	Facture 21073 - Impression l'Heure Juste Vol. 25 no. 1	Police	Activités policières	2 156,44 $
IMPRIMERIE F.L. CHICOINE	1270747	07 MAI 2018	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP SPVM - FORMULAIRES	Approvisionnement	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	4 448,31 $
IMPRIMERIE F.L. CHICOINE	1270747	01 MAI 2018	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP SPVM - FORMULAIRES	Approvisionnement	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	223,62 $
IMPRIMERIE F.L. CHICOINE	1275032	18 MAI 2018	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP SPVM - FORMULAIRES (EN ATTENTE DE DEVIS)	Approvisionnement	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	2 705,52 $
IMRICO LTEE (PREFAIR)	1262820	24 MAI 2018	PELLETIER, NATHALIE	Vêtements armuriers	Police	Activités policières	2 204,06 $
INSPECTIONS D'ECHELLES DENIS THIBAULT	1270884	01 MAI 2018	TOUSIGNANT, YVES	SIM-DRM: Inspections et test d'échelles pour les véhicules du SIM. Incluant pièces et main d'¿uvres - facture: 2018-050	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 285,89 $
INSTITUT DE L'ELECTRIFICATION DES TRANSPORTS INTELLIGENTS	1272130	08 MAI 2018	CHIASSON, JOSEE	Services prof. - Gestion de projet : Mandat à Jalon MTL qui est de réaliser la première phase vers la réalisation d¿une ou deplusieurs solutions pour optimiser la livraison des marchandises en milieu urbain dense, - Service du développement	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	25 297,79 $
INSTITUT DE RECHERCHE EN BIOLOGIE VEGETALE DE MONTREAL	1273265	11 MAI 2018	CLOUTIER, MARIEKE	2018 - Recherche en biologie végétale: Évaluation de l'établissement et de la dispersion de parasitoïdes d'agrile du frêne sur le Mont-Royal.	Environnement	Protection de l'environnement	3 529,59 $

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MAI 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
INSTRUMENTS ISAAC INC	1273995	17 MAI 2018	TOUSIGNANT, YVES	BCO2018 // MENSUALITÉ POUR LA TÉLÉMÉTRIE DU SIM. INCLUANT LE SERVICE DE LOGICIEL ISAAC AINSI QUE LE TRANSFERT DES DONNÉES ET D'UN SERVEUR POUR 2018	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	5 249,37 $
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20180160	02 MAI 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprètre - Keleny - 2018 - Facture # 2018_0160	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 015,76 $
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20180172	08 MAI 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprètre - Keleny - 2018 - Facture # 2018_0172	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 078,75 $
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20180173	08 MAI 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprètre - Keleny - 2018 - Facture # 2018_0173	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 204,74 $
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20180183	17 MAI 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprètre - Keleny - 2018 - Facture # 2018_0183	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 645,68 $
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20180184	17 MAI 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprètre - Keleny - 2018 - Facture # 2018_0184	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 393,71 $
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20180195	24 MAI 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprètre - Keleny - 2018 - Facture # 2018_0195	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 456,71 $
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20180196	24 MAI 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprètre - Keleny - 2018 - Facture # 2018_0196	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 834,66 $
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20180197	24 MAI 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprètre - Keleny - 2018 - Facture # 2018_0197	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 456,71 $
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20180203	24 MAI 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprètre - Keleny - 2018 - Facture # 2018_0203	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 078,75 $
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20180209	29 MAI 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprètre - Keleny - 2018 - Facture # 2018_0209	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 015,76 $
IPL INC.	1276379	28 MAI 2018	WINNER, PIERRE	2018 - Frais annuel d'entreposage du moule pour le bac Montréalais incluant les frais d'assurance	Environnement	Matières recyclables - collecte sélective - tri et conditionnement	2 624,69 $
IRVING MITCHELL KALICHMAN S.E.N.C.R.L.	1271237	03 MAI 2018	GAGNIER, PHILIPPE	avocats dossier 18-000330 fact 31056	Affaires juridiques	Affaires civiles	29 297,50 $
IRVING MITCHELL KALICHMAN S.E.N.C.R.L.	1275839	24 MAI 2018	BIRON, PAULE	avocats dossier 18-000330 fact 31169	Affaires juridiques	Affaires civiles	6 499,25 $
JMS INDUSTRIEL INC.	DEU31896	18 MAI 2018	VERREAULT, MICHEL	RATEAU A BOUES 15-28	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	14 162,81 $

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MAI 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
JULIEN-LEBLANC TRAITEUR	1271205	03 MAI 2018	DOUCET, VERONIQUE	Julien Leblanc traiteur - Maison des régions - Service - Traiteur - Service du développement économique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	2 160,64 $
JULIEN-LEBLANC TRAITEUR	1271205	18 MAI 2018	DOUCET, VERONIQUE	Julien Leblanc traiteur - Maison des régions - Service - Traiteur - Service du développement économique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	598,43 $
KOLOSTAT INC.	DEP19506	09 MAI 2018	PERIARD, MICHEL	URGENCES - Démarrage des brûleurs à la prise d'eau Lasalle	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 093,99 $
KOREM LOGICIELS ET DONNEES GEOSPATIAUX INC.	1271220	03 MAI 2018	DOUCET, VERONIQUE	Achat des licences map info pro pour : Marie-Laurence Bohémier, Farah Fouron, Benoit Van de Walle, Patrick Bergeron et pour un poste supplémentaire.- Service du développement économique - # de dérogation R307949, R307985 et R307991	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	13 174,88 $
KRYZALID COMMUNICATION INC.	1274737	17 MAI 2018	BEAUCHESNE, JULIE	Facture 8113 - Bilan annuel 2017 livraison Beta	Police	Activités policières	2 401,59 $
KRYZALID COMMUNICATION INC.	1274738	17 MAI 2018	BEAUCHESNE, JULIE	Facture 7954 - Bilan annuel 2017 dépôt 50 %	Police	Activités policières	2 401,59 $
LA BOUTIQUE DU PLONGEUR (TRITON) LTEE	1274272	16 MAI 2018	GIRARD, SYLVIE	Entretien semi-annuel et mensuel des compresseurs 1 et 2 pour les mois avril,mai 2018 //Commande # 56261,56062,56289,56060,56287,56061,56288 et 56215 // BT# 8554,8562,8555.8563,8556,85648558,8560 pour les casernes 72,5,17 et APRIA.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	12 009,03 $
LA CIE ELECTRIQUE BRITTON LTEE	DEP16697	24 MAI 2018	MARTEL, SIMON	Cie électrique Britton - Démantèlement des bancs condensateurs	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 833,43 $
LA CIE ELECTRIQUE BRITTON LTEE	DEP21324	28 MAI 2018	VENDETTI, PERRY	Fuite sur la tête de câble U1 McTavish	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	9 029,97 $
LA COMPAGNIE CONSOLIDATED BOTTLE LTEE	1274851	17 MAI 2018	ARBIC, DENISE	Matériel de laboratoire	Environnement	Traitement des eaux usées	2 545,94 $
LA CONFERENCE DE MONTREAL	1275807	24 MAI 2018	DOUCET, VERONIQUE	Facture 3397 - Forum économique international des amériques - Conférence de Paris - Service - Traiteur	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	5 514,65 $
LA PEPINIERE ESPACES COLLECTIFS	1274363	16 MAI 2018	DUPLANTIE, SYLVIA-ANNE	Accorder un contrat de services a La Pépinière pour la réalisation des esquisses, d'un moodboard, d'un canevas de programmation préliminaire de la réalisation de dessins techniques et des frais de gestion pour lancer le projet pilote CHR.	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	38 897,87 $
LABRE ET ASSOCIES, ARPENTEURS-GEOMETRES INC.	1272245	08 MAI 2018	SAVIGNAC, PIERRE-PAUL	Accorder un contrat à Labre et associés arpenteurs-géomètres pour la pose de 3 repères d'arpentage pour la propriété située au 1725, Cedar à Montréal du projet 1725 avenue Cedar 22524	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	3 149,62 $
LABRE ET ASSOCIES, ARPENTEURS-GEOMETRES INC.	1275113	29 MAI 2018	COUTURE, MARIE-SOPHIE	Projet Turcot, Produire le relevé d¿arpentage de construction d¿une partie du boulevard Monk et du chemin de la Côtr-Saint-Paul, Labre et associés, DEM : Josée Asselin, gré à gré.	Infrastructures, voirie et transports	Construction d'infrastructures de voirie	9 112,91 $

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MAI 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
LAFLEUR & FILS INC.	1274456	16 MAI 2018	GUERIN, CAROLE	Cas. 47 porte de garage encommagée : réparation tel que soum.: B41386	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	8 375,22 $
LAFORTUNE LEGAL	11175	02 MAI 2018	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques/ frais d'avocat dossier 10-001853	Dépenses communes	Autres - Administration générale	3 479,52 $
LALEMA INC.	DEU31577	16 MAI 2018	VERREAULT, MICHEL	2 Grands Tapis d'hiver pour des Roulottes à l'Administration	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 638,68 $
L'ATELIER DU DESIGN ART ET LETTRAGE INC.	1273285	11 MAI 2018	BEAUCHESNE, JULIE	Wrapping de Dodge #156180100 - 81-141 Relations médias	Police	Activités policières	2 939,65 $
LE GROUPE BELLON PRESTIGE INC.	1274300	16 MAI 2018	BORNAIS, LUC	2018 - Option #1: Réparation à une toile de marquise, ramasser la structure et la toile et les rapporter à l'usine. Soumission: ES-6658	Environnement	Protection de l'environnement	2 088,20 $
LE GROUPE GESFOR, POIRIER, PINCHIN INC.	1271178	02 MAI 2018	DIB, JAMIL JIMMY	Service-conseil en matière de conformité réglementaire end santé et sécurité du travail	Environnement	Protection de l'environnement	7 745,35 $
LE GROUPE GESFOR, POIRIER, PINCHIN INC.	DEU31679	07 MAI 2018	VERREAULT, MICHEL	Analyse et Rapport sur amiante présente à l'Usine d'Épuration	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 031,51 $
LE GROUPE LML LTEE	DEU25416	07 MAI 2018	SHOONER, MICHEL	FAIRE ROTATIONNER LES BROYEURS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	9 830,86 $
LE GROUPE MASTER INC.	1275950	24 MAI 2018	GIRARD, SYLVIE	Caserne 14 Achat de 11 climatiseurs pour été 2018 Installation inc.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	5 152,86 $
LE GROUPE MASTER INC.	DEP21237	23 MAI 2018	BEAUDET, JEAN-FRANCOIS	Thermopompe murale pour local des ouvriers	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 650,93 $
LE GROUPE STATE	DEU31663	04 MAI 2018	FONTAINE, RICHARD	LIENS DE FO ET CORDONS VDM	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	16 788,56 $
LEMAY CO INC.	1270746	07 MAI 2018	SAVIGNAC, PIERRE-PAUL	Accorder à Lemay CO inc. un contrat de services professionnels pour une simulation visuelle de la voie Camilien-Houde dans le parc du Mont-Royal en lien avec le projet pilote	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	5 175,32 $
LES COMPRESSEURS ET SURPRESSEURS AERZEN DU CANADA INC.	DEU31753	14 MAI 2018	VERREAULT, MICHEL	2 Réparations de Compresseurs Aerzen aux Boues	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 260,57 $
LES CONSTRUCTIONS SERBEC INC.	1274694	17 MAI 2018	DESJARDINS, SYLVIE	Chambre de compteur d'eau Lachine (1099) - 99, boul. St-Joseph - Soumission 18353 rev 01 - Réfection de la charpente et structure de toit - 3 soumissions	Gestion et planification immobilière	Approv. et traitement de l'eau potable	19 365,99 $
LES CONSULTANTS S.M. INC.	DEP14566	22 MAI 2018	MARCOUX, CHRISTIAN	Projet 2013-23 Services professionnels pour préparer les plans et devis pour fourniture et installation de plates-formes d'accès à l'usine de Pierrefonds.	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 957,49 $
LES CONSULTANTS S.M. INC.	DEP14595	24 MAI 2018	CARRIERE, ANNIE	Contrat 2014-47 Services professionnels - Inspection de la dalle située à l'élévation - Réservoir Vincent-d'indy - Chambre de vanne ouest.	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	8 069,96 $
LES CONTROLES PROVAN ASSOCIES INC.	DEP19479	16 MAI 2018	KAMIL, HOUDA	Atwater - Adapteur pour vanne G6 et G7 Atwater	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 824,18 $

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MAI 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
LES CONTROLES PROVAN ASSOCIES INC.	DEP21291	24 MAI 2018	KAMIL, HOUDA	Inventaire magasin - Soupape de détente	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 157,49 $
LES CONTROLES PROVAN ASSOCIES INC.	DEU31844	16 MAI 2018	VERREAULT, MICHEL	2 Vannes à bille Dezurik - Filtre Presse Kurita	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 624,71 $
LES COUVRE-PLANCHERS SOLATHEQUE INC.	1277280	30 MAI 2018	LEVEILLE, MARIE-LYNE	Réparation de couvre-plancher PDS Est Option 1 et 2	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	7 286,13 $
LES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION REFRABEC INC.	DEU31443	16 MAI 2018	VERREAULT, MICHEL	Tuiles de Basalt à remplacer sur Convoyeur à chaînes	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 303,36 $
LES ENTREPRISES ELECTRIQUES L.M. INC.	DEU31023	08 MAI 2018	VERREAULT, MICHEL	(UNITE) Différence de prix	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	363,26 $
LES ENTREPRISES ELECTRIQUES L.M. INC.	DEU31023	10 MAI 2018	VERREAULT, MICHEL	(UNITE) Facture 84764	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 250,93 $
LES ENTREPRISES G. D'AMICO INC.	DEP15626	24 MAI 2018	MARTEL, SIMON	2016-2017 Lot 4-Contrat de déneigement usine Dorval	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 047,28 $
LES ENTREPRISES UNI-T O&M	1275760	23 MAI 2018	GUERIN, CAROLE	D.S.T. Salle de lavage et atelier tuyaux a repeindre	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	11 524,22 $
LES EQUIPEMENTS POLYCHEM INC.	DEU31889	18 MAI 2018	VERREAULT, MICHEL	5 sondes ATI - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 598,44 $
LES GRUES BELLERIVE INC.	DEU32027	30 MAI 2018	VERREAULT, MICHEL	LOCATION DE GRUES AVEC OPÉRATEUR SUR DEMANDE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	11 548,62 $
LES PLASTIQUES CY-BO INC	DEP21098	08 MAI 2018	KAMIL, HOUDA	ULA - Pièces pour Hansil #4 - D. Arseneau - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 751,73 $
LES PLASTIQUES CY-BO INC	DEU31749	09 MAI 2018	VERREAULT, MICHEL	Pompe et Moteur March assemblé - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 084,00 $
LES PORTES J.P.R. INC.	DEP20517	15 MAI 2018	MARTEL, SIMON	Appel de service pour le remplacement de la porte de garage au chlore	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	360,79 $
LES PORTES J.P.R. INC.	DEP20517	08 MAI 2018	MARTEL, SIMON	Appel de service pour le remplacement de la porte de garage au chlore	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	8 717,60 $
LES PRODUITS D'ENTREPOSAGE PEDLEX LTEE	DEP21347	30 MAI 2018	MARTEL, SIMON	2018 UPC - PEDLEX - RANGEMENT POUR ATELIER MÉCANIQUE ET PLOMBERIE	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	15 589,91 $
LES PRODUITS D'ENTREPOSAGE PEDLEX LTEE	DEU31930	23 MAI 2018	VERREAULT, MICHEL	Support à tuyau extérieur - Atelier Plomberie des Eaux	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 648,05 $
LES SCIURES JUTRAS INC.	1272179	08 MAI 2018	BEDARD, DANIEL	Location d'un broyeur et d'un équipement de chargement avec opérateurs_18-6249	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	19 107,72 $
LES SPECIALITES TURNBULL LIMITEE	DEU31639	03 MAI 2018	VERREAULT, MICHEL	2 Serpentins de vapeur pour la ventilation au Bloc B	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 866,70 $

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MAI 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
LES SYSTEMES FONEX DATA INC.	1272812	09 MAI 2018	MOCANU, GIANINA	Achat - de caméras IP pour une preuve de concept avec le SIVT dans le cadre du PTI 68111 ¿ Modernisation télécommunications. - Service des technologies de l¿information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	10 813,94 $
LES TERRASSEMENTS MULTI-PAYSAGES INC.	1272939	10 MAI 2018	AYLWIN, CHANTAL	Gré à gré -N291601 DRM : 002916-TC-01. Achat et plantation de végétaux au nouveau Mail de piste cyclable Notre-Dame. Demandeur: Sergio Sollazzo. TR: CG15 0385. Gré à gré. Résolution conseil Mtl-Est 201804-098.	Infrastructures, voirie et transports	Construction d'infrastructures de voirie	49 024,32 $
LES TOILES & CABLES LASALLE INC.	1273200	11 MAI 2018	LECOURS, SYLVAIN	DM # 240105-248565-248564-Cuir // Achat de Bâches et courroie .	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	241,47 $
LES TOILES & CABLES LASALLE INC.	1273200	10 MAI 2018	LECOURS, SYLVAIN	DM # 240105-248565-248564-Cuir // Achat de Bâches et courroie .	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	6 121,83 $
LOISELLE INC.	DEP21047	02 MAI 2018	DUBUC, JEAN-FRANCOIS	Réalisation de deux fouilles exploratoires dans le cadre du projet A-395 ¿ Réhabilitation d¿une conduite d¿eau de 400mm. Contrat-cadre de la Direction des Infrastructures no 322702. PTI 2018-2020 Projet Simon 173437	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	19 648,96 $
LOISELLE INC.	DEP21050	02 MAI 2018	DUBUC, JEAN-FRANCOIS	Réalisation de fouilles exploratoires dans le cadre du projet A-100-2 Projet Simon 173438 Contrat cadre de la Direction des Infrastructures no 322702	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	38 273,01 $
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	1275273	22 MAI 2018	ARBIC, DENISE	Détecteur de gaz	Environnement	Traitement des eaux usées	2 321,27 $
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	DEU31644	03 MAI 2018	VERREAULT, MICHEL	REAPPROVISIONNEMENT CABLE PLANOFLEX	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	11 758,60 $
LUU THUY NGUYEN	1276566	28 MAI 2018	SAVIGNAC, PIERRE-PAUL	Suivi et la surveillance de chantier du projet Aménagement extérieur des kiosques et fabrication d'un quai (18-1937)	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	21 732,41 $
M.D. CHARLTON CO.LTD.	1251832	01 MAI 2018	GAGNE-TRINQUE, MALINE	VPB à deux housses	Police	Activités policières	13 322,12 $
M.D. CHARLTON CO.LTD.	1257486	04 MAI 2018	GAGNE-TRINQUE, MALINE	Munitions chimiques et sonores	Police	Activités policières	10 161,45 $
M.D. CHARLTON CO.LTD.	1276488	28 MAI 2018	GAGNE-TRINQUE, MALINE	Vestes d'assaut - GTI	Police	Activités policières	22 806,88 $
M.D. CHARLTON CO.LTD.	1277070	30 MAI 2018	GERVAIS, DANIEL	Quote 85232-Applied ballistics system laser range finding monocular	Police	Activités policières	2 130,92 $
MANOREX INC.	DEP21167	14 MAI 2018	DUBUC, JEAN-FRANCOIS	Réseau temporaire - Lachine - LC-1-10	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	22 572,31 $
MARCHAND HOULE & ASSOCIES INC.	1273161	10 MAI 2018	MANZONI DA SILVA, CARLOS	Finalisation de la surveillance des travaux et émission des changements du nouveau poste d'essence St-Michel - Incidence 15190	Gestion et planification immobilière	Autres - Transport	3 478,44 $
MARGO SUPPLIES LTD.	1271040	03 MAI 2018	LABELLE, MARC-ANDRÉ	REAPP SPVM - BARRES A CHIENS	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	61 240,52 $

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MAI 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
MARIE BERTRAND	1275232	22 MAI 2018	CHAPUT, CHRISTIAN	70150 refonte du portail WEB - Marie Bertrand - Services pro designer web par conception des codes de programmation dans le fichier CSS - Sylvain Hébert - 2018-05-09	Technologies de l'information	Gestion de l'information	11 778,59 $
MARIE-LAURENCE BOHEMIER	1272124	08 MAI 2018	DOUCET, VERONIQUE	Services professionnels - Marie-Laurence Bohémier - Conseiller en planification stratégique - Service du développement économique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	25 000,00 $
MARINA P.A.T. INC.	1273652	14 MAI 2018	GROULX, LOUISE	LOCATION QUAI POUR LA SAISON 2018 - BATEAU 1838	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 281,92 $
MARINUS ANALYTICS	1276550	28 MAI 2018	BOURQUE, MICHEL	Renouvellement de licence Traffic Jam pour EILP	Police	Activités policières	2 887,16 $
MARMEN INC.	DEU31929	23 MAI 2018	VERREAULT, MICHEL	REAPPROVISIONNEMENT COURONNE DE COUTEAU NETZ	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	12 178,55 $
MARTIN & LEVESQUE INC.	1270147	11 MAI 2018	LABELLE, MARC-ANDRÉ	REAPP SPVM - BLOUSONS DE PLUIE	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	53 058,99 $
MATHESON VALVES & FITTING LTD	DEU31808	14 MAI 2018	VERREAULT, MICHEL	(UNITE) SOLÉNOIDE ASCO 8221G007 120/60, FERMETURE LENTE 1'' NPT - NORMALEMENT FERMÉ - EAU AMBIANT, 5-150 PSI MAX	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 081,69 $
MATHESON VALVES & FITTING LTD	DEU31892	18 MAI 2018	VERREAULT, MICHEL	Commutateur pour la Mise au niveau de l'Inverseur automatique	Service de l'eau	Réseaux d'égout	2 709,73 $
MAXXAM ANALYTIQUE	1248572	25 MAI 2018	LAROCHE, LAURENT	Analyses externes DB - 2018	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	2 719,17 $
MEDIAQMI INC.	1274674	17 MAI 2018	BEAUCHAMP, LOUIS	Placement média publicitaire - Contrôle Animalier	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	3 862,49 $
MEGS INC.	1247887	31 MAI 2018	ARBIC, DENISE	Commande ouverte 2018 - fourniture gaz laboratoire Crémazie	Environnement	Traitement des eaux usées	19 737,65 $
MEMOIRES L'ELOQUENCE INC.	1718246	29 MAI 2018	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques/frais d'avocat dossier 13000925	Dépenses communes	Autres - Administration générale	4 766,47 $
MERLICOM INC.	1272145	08 MAI 2018	DOUCET, VERONIQUE	Location du kiosque de la Maison des régions pour les assises de l'UMQ qui a lieu à Gatineau - Service du développement économique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	4 194,25 $
MESURE MEDIA INC.	1270936	02 MAI 2018	BEAUCHESNE, JULIE	Étude	Police	Activités policières	6 299,25 $
METAUX PROFUSION INC.	DEP21312	29 MAI 2018	KAMIL, HOUDA	UAT - Matériel pour faire gardes sécurité machine	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 452,93 $
MICHEL DUBOIS	1274977	18 MAI 2018	PERRY, REMI	CF-CONTRAT INSTRUCTEUR RETRAITÉ // MICHEL DUBOIS	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	3 857,25 $
MINISTERE DES TRANSPORTS CENTRE DE GESTION DE L'EQUIPEMENT ROULANT (CGER)	1273839	15 MAI 2018	REEVES, CHANTAL	SPVM EILP / location de véhicules pour l'unité - période du mois d'avril 2018	Police	Activités policières	7 749,63 $

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MAI 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
MINISTERE DES TRANSPORTS CENTRE DE GESTION DE L'EQUIPEMENT ROULANT (CGER)	1274723	17 MAI 2018	TRUONG, MINH TRI	SPVM ACCEF / Location - Automobile avril 2018	Police	Activités policières	10 220,06 $
MINISTRE DES FINANCES	1257149	31 MAI 2018	ARBIC, DENISE	Reserve Expertise Technique	Environnement	Traitement des eaux usées	2 102,40 $
MINISTRE DES FINANCES	1273546	14 MAI 2018	CLOUTIER, MARIEKE	2018 - Service-Chimie organique (Laval) analyses d'échantillons pour paiement facture # 43125-DB8	Environnement	Protection de l'environnement	24 586,90 $
MINISTRE DES FINANCES	DEU31850	28 MAI 2018	VERREAULT, MICHEL	Frais pour demande d'autorisation	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 660,00 $
MISTRAS SERVICES INC.	DEU31846	16 MAI 2018	VERREAULT, MICHEL	Plongeurs sous-maris pour la Vanne au Décanteur 22	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 293,99 $
MORNEAU SHEPELL LTD.	1271373	03 MAI 2018	BARTH, SIMONETTA	Frais pour des services professionnels (psychologue) dans le cadre du programme d'aide aux employés.	Police	Activités policières	5 472,00 $
MORNEAU SHEPELL LTD.	1274343	16 MAI 2018	L'HOSTIE, SYLVAIN	Paiement de la facture : 777584 - Honoraires professionnels pour services rendus pour les mois de mars et avril 2018 (Programme d'aide aux employés).	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	4 864,00 $
MORNEAU SHEPELL LTD.	1276109	25 MAI 2018	BARTH, SIMONETTA	Frais pour services professionnels dans le cadre du programme d'aide aux employés.	Police	Activités policières	3 097,00 $
MOTION CANADA	1271016	02 MAI 2018	VEILLETTE, PATRICK	Achat - Système de protection respiratoire- Service du matériel roulant et des ateliers - Pour l'Arrondissement Lasalle	Materiel roulant et ateliers	Construction d'infrastructures de voirie	5 370,39 $
MOTOROLA SOLUTION CANADA INC.	1275025	18 MAI 2018	CHAPUT, CHRISTIAN	68008_SÉRAM : Licences de démonstration et services de mise en oeuvre WAVE	Technologies de l'information	Autres - Sécurité publique	18 240,53 $
MOUSQUETONS & CIE INC.	DEP21259	23 MAI 2018	LACHANCE, YVON JUNIOR	Inspection annuelle des équipements SST	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	7 806,86 $
MP CANADA INC	1274160	16 MAI 2018	BIRON, PAULE	expert dossier 17-003515 facture 202	Dépenses communes	Autres - Administration générale	6 614,21 $
MP CANADA INC	1274161	16 MAI 2018	BIRON, PAULE	expert dossier 16-001137 facture 203	Dépenses communes	Autres - Administration générale	14 698,25 $
MULTI-INDUSTRIEL A.D. LTEE	DEP21238	23 MAI 2018	BEAUDET, JEAN-FRANCOIS	Mur de partitions grillagées pour local entrepôt ouvriers	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 157,51 $
MYRIAM BARIL-TESSIER	1271231	03 MAI 2018	DOUCET, VERONIQUE	Un mandat a été octroyé à Myriam Baril-Tessier pour des séances photos d'entrepreneurs dans leur locaux avec remise de 3 photos retouchées compressées pour le web et pour impression pour les communications de PME MTL. - Service du développe	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	10 372,76 $
N J ALBERT TÉLÉCOMMUNICATIONS INC.	1275297	24 MAI 2018	LEFEBVRE, FRANCOIS	Achat et livraison d'une antenne satellite portative iNet-Vu FLY-75V pour le RSMUEL.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	35 055,33 $
NADON SPORT ST-EUSTACHE INC.	1264422	02 MAI 2018	ROUSSIN, VERONIQUE	REAPP SPVM - GANTS MOTARDS	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	8 611,47 $

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MAI 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
NATURE-ACTION QUEBEC INC	1270685	01 MAI 2018	HODDER, DANIEL	Élaborer un plan d'affaires pour le paysage humanisé de L'île-Bizard_18-1893	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	40 162,79 $
NETZSCH CANADA INC	DEU31885	17 MAI 2018	VERREAULT, MICHEL	6 Garnitures Netzsch - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 139,65 $
NICOLAS PILON	1275379	22 MAI 2018	BIRON, PAULE	Jugement dossier 2181634011	Dépenses communes	Autres - Administration générale	4 291,46 $
NICOLAS MARINO	1275798	24 MAI 2018	DOUCET, VERONIQUE	Convention de services professionnels - Nicolas Marino - Assistant Affaires internationales - Conseiller en planification stratégique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	14 960,00 $
NITRO INTELLIGENCE D'AFFAIRES	DEP21248	24 MAI 2018	KAMIL, HOUDA	Formation - MS Excel	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 398,45 $
NORBEC COMMUNICATION	1277230	30 MAI 2018	LANDRY, ROBERT	Verbatim DVD-R 16x commercial	Police	Activités policières	4 199,50 $
NORDIKEAU INC	DEU28898	29 MAI 2018	VERREAULT, MICHEL	(HEURE) REMPLACEMENT D'UN COMPTEUR D'EAU AVEC 2 TECHNICIENS ET ÉQUIPEMENTS EN ESPACE CLOS SELON FACTURE FA-18-1172 APPROUVÉE STÉPHANE BELLEMARE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 593,19 $
NORDMEC CONSTRUCTION INC.	DEP18165	24 MAI 2018	MARSAN, ANDRE	Réservoir_Côte Vertu. Relocalisation de vannes murales pour récupération de capacité.	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	83 682,19 $
NORGEREQ LTEE	1275764	23 MAI 2018	GUERIN, CAROLE	Caserne 31 Enlevement 4 réinstallaation de thermo de fenetres soum. du 16 mai	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	6 180,43 $
OPALE INTERNATIONAL INC.	1263570	11 MAI 2018	LABELLE, MARC-ANDRÉ	REAPP SPVM - HOUSSES VPB	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	39 302,27 $
OPALE INTERNATIONAL INC.	1273363	11 MAI 2018	ROUSSIN, VERONIQUE	REAPP COLBERT - HOUSSES VPB	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	11 518,18 $
OUTDOOR OUTFITS INC.	1270148	07 MAI 2018	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP SPVM - DOUBLURES THERMIQUES	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	2 051,47 $
OXOID INC.	1273099	10 MAI 2018	ARBIC, DENISE	Matériel de laboratoire	Environnement	Inspection des aliments	2 840,37 $
OXOID INC.	1276345	25 MAI 2018	ARBIC, DENISE	Matériel de laboratoire	Environnement	Inspection des aliments	10 550,20 $
PACWILL ENVIRONMENTAL	DEP21139	11 MAI 2018	KAMIL, HOUDA	Inventaire magasin - Pompe diaphragme et Filtre analyseur	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	9 139,16 $
PAQUETTE & ASSOCIES, HUISSIERS DE JUSTICE S.E.N.C.R.L.	2018periode09	02 MAI 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Huissiers de justice 2018 - Période 09 - Paquette et Associes	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	13 292,35 $
PAQUETTE & ASSOCIES, HUISSIERS DE JUSTICE S.E.N.C.R.L.	2018periode10	17 MAI 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Huissiers de justice 2018 - Période 10 - Paquette et Associes	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	13 189,83 $
PAQUETTE & ASSOCIES, HUISSIERS DE JUSTICE S.E.N.C.R.L.	2018periode11	30 MAI 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Huissiers de justice 2018 - Période 11 - Paquette et Associes	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	13 564,28 $

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MAI 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
PAVAGE SAFARI LTEE	DEU31565	07 MAI 2018	FONTAINE, RICHARD	AO II18026-138381-C, PAVAGE DU STATIONNEMENT - POMPAGE DAWSON	Service de l'eau	Réseaux d'égout	47 291,62 $
PEAUSEIDON EAU DE SOURCE NATURELLE	1271528	04 MAI 2018	POISSON, MATHIEU	2e BCO2018 // Livraison d'eau pour les casernes 17 et 37.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 149,62 $
PEERLESS ENGINEERING SALES	1276915	29 MAI 2018	CLOUTIER, MARIEKE	2018 - Service Kit pour remonter un compresseur Thomas Quota: 47256	Environnement	Protection de l'environnement	2 911,92 $
PELMOREX CANADA INC.	1274657	17 MAI 2018	BEAUCHAMP, LOUIS	Placement média publicitaire - Contrôle Animalier	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	4 456,72 $
PETITE CAISSE - SPVM	1270046	16 MAI 2018	LALONDE, ERIC	Petite caisse - enquêtes spéciales Division sud	Police	Activités policières	7 590,01 $
PETITE CAISSE - SPVM	1271004	02 MAI 2018	BARTH, SIMONETTA	SPVM DCO / PETITE CAISSE ENQUÊTES SPÉCIALES	Police	Activités policières	8 000,00 $
PETITE CAISSE - SPVM	pc070518	07 MAI 2018	GALARD, SYLVIE	Petite caisse	Police	Activités policières	4 500,00 $
PETITE CAISSE - SPVM	pc20180508	08 MAI 2018	BONAMI, LYNE	Petite caisse	Police	Activités policières	2 000,00 $
PETITE CAISSE - SPVM	pc20180509	09 MAI 2018	BONAMI, LYNE	Petite caisse	Police	Activités policières	4 900,00 $
PETITE CAISSE - SPVM	pc20180509a	09 MAI 2018	BONAMI, LYNE	Petite caisse	Police	Activités policières	2 350,00 $
PETITE CAISSE - SPVM	pc20180514enqspec	15 MAI 2018	LEBLANC, SARA	Renflouement petite caisse de la DCO - Enquêtes spéciales	Police	Activités policières	3 050,00 $
PETITE CAISSE - SPVM	pc20180514enqspecial es	17 MAI 2018	LEBLANC, SARA	Enquêtes spéciales	Police	Activités policières	4 000,00 $
PETITE CAISSE - SPVM	pc220518	22 MAI 2018	GALARD, SYLVIE	Petite caisse	Police	Activités policières	3 800,00 $
PETITE CAISSE - SPVM	pc250518	25 MAI 2018	GALARD, SYLVIE	Petite caisse	Police	Activités policières	3 550,00 $
PETITE CAISSE ENQUETE VDM	20180430locrecure	01 MAI 2018	DI STEFANO, MELISSA	Petite caisse	Police	Activités policières	3 575,45 $
PETITE CAISSE ENQUETE VDM	20180525obs	30 MAI 2018	DI STEFANO, MELISSA	Petite caisse	Police	Activités policières	4 498,85 $
PHISHINGBOX, LLC	1273274	11 MAI 2018	CHAPUT, CHRISTIAN	60110.05 - TI Phishing Box - Acquisition 15 000 licences Phishing Box dans le cadre de mesures de sensibilisation de courriels d'hameçonnage aux employés afin de mesurer leur degré de précaution - gré à gré - 3 soumissions - Marcelo Guédé	Technologies de l'information	Gestion de l'information	6 584,06 $
PIERRE PREVOST CONSEIL INC.	1276695	29 MAI 2018	CHIASSON, JOSEE	Services de M. Prévost pour consulterles parties prenantes des arrondissements et villes liées du développement commercial , afin de compléter le Plan Commerce en cours de préparation. - Service du développement économique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	7 349,12 $
PMC PROJET MANAGEMENT CENTRE INC.	1272768	09 MAI 2018	CHAPUT, CHRISTIAN	61000.01 - Transformation du BdP - PMC - gré à gré - Services professionnels pour la réalisation d¿un diagnostic en gestion de projets/produits dans une démarche de mentorat et formation en Agilité - Mylène Demers - 2018-05-07 - STI	Technologies de l'information	Gestion de l'information	11 310,31 $

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MAI 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
PME MTL CENTRE-EST	1181179001180419	08 MAI 2018	HANDFIELD, DANIELE	GDD 1181179001 - Accorder une contribution financière non récurrente dans le cadre du Pr@m-Artère en chantier afin de tenir un concours d'entreprenariat pour le secteur de la rue Jarry Est.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	100 000,00 $
PME MTL CENTRE-OUEST	1181179002010518	15 MAI 2018	BOUGIE, DANIEL	GDD 1181179002 Contribution dans le cadre du PR@M-Artère en chantier, volet 3 concours d'entrepreneuriat, sur boulevard Gouin Ouest. Versement unique.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	100 000,00 $
POMPACTION INC.	DEU31538	01 MAI 2018	FONTAINE, RICHARD	POMPE TOYO	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	19 690,93 $
PONT ROULANT PROTECH INC.	DEP20765	16 MAI 2018	MARTEL, SIMON	UDO-Certification de 2 ponts portiques	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 327,58 $
PONT ROULANT PROTECH INC.	DEP21254	23 MAI 2018	VENDETTI, PERRY	Mise à niveau des ponts roulants Réseau Réservoirs et Vannes	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	8 558,99 $
PONT ROULANT PROTECH INC.	DEU31762	11 MAI 2018	VERREAULT, MICHEL	PORTIQUE EN ALUMINIUM GORBEL POUR TRAVAUX SUR TRÉMIS À ÉCUME	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	157,48 $
PONT ROULANT PROTECH INC.	DEU31762	10 MAI 2018	VERREAULT, MICHEL	PORTIQUE EN ALUMINIUM GORBEL POUR TRAVAUX SUR TRÉMIS À ÉCUME	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 006,85 $
PORTOMATIK INC.	DEP21297	25 MAI 2018	REBSELJ, VINCENT	Modification des portes à ouverture automatique	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 316,04 $
PRECISION	DEP17979	24 MAI 2018	PERIARD, MICHEL	2015-08 - Sécurité machine - Contrat #8 Boutons arrêt d'urgence - Atwater	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 837,57 $
PREPARATION DE SURFACE S.A.M.	1272654	09 MAI 2018	GUERIN, CAROLE	DRM - Salle de lavage Réfection du plancher en époxy Nancy Goulet	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	9 423,31 $
PROCEDES DE SOUDURE UNIES (CANADA) INC.	DEU31815	14 MAI 2018	VERREAULT, MICHEL	RECONDITIONNER PIÈCES DES GROUPES MOTOPOMPES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	10 740,21 $
PROCEDES DE SOUDURE UNIES (CANADA) INC.	DEU31815	28 MAI 2018	VERREAULT, MICHEL	RECONDITIONNER PIÈCES DES GROUPES MOTOPOMPES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	107,40 $
PRODUITS CHIMIQUES MAGNUS LTEE.	DEU32022	30 MAI 2018	VERREAULT, MICHEL	Produits chimiques pour le Traitement de l'eau	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 745,32 $
PRODUITS SANY	DEU31745	09 MAI 2018	VERREAULT, MICHEL	Balai mécanique pour les Manoeuvres aux Boues	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 203,48 $
PUBINTERACTIVE SG INC.	1272248	08 MAI 2018	SAVIGNAC, PIERRE-PAUL	Accorder un contrat à PUBinteractive SG inc. pour le Plan médias: Campagne publicitaire Internet en lien avec le projet pilote Camilien-Houde/Remembrance pour la période du 23 avril au 13 mai 2018	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	4 565,91 $
PUBLICITE VISION-AIR INC.	1273967	15 MAI 2018	TANGUAY, MARC	Achat d'une tente et accessoires - PDQ 27	Police	Activités policières	2 697,11 $
QUATRE QUARTS INC.	1271825	07 MAI 2018	BEAUCHESNE, JULIE	Facture 3871 - Réalisation graphique l'Heure Juste vol. 25 no. 1	Police	Activités policières	3 359,60 $

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MAI 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
QUI POUSSE	1274506	17 MAI 2018	DOUCET, VERONIQUE	Achat - Qui Pousse - 2e achat de plantes pour le SDÉ - Accessoire et fourniture de décoration - Service du développement économique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	2 219,96 $
RACICOT CHANDONNET LTEE	29686	07 MAI 2018	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques/frais d'avocat/ dossier; 17-001371	Affaires juridiques	Affaires civiles	4 199,50 $
RAMPART INTERNATIONAL CORP	1272608	09 MAI 2018	PELLETIER, NATHALIE	Chargeur	Police	Activités policières	3 596,25 $
REAL PAUL, ARCHITECTE	DEU31572	01 MAI 2018	VERREAULT, MICHEL	SURVEILLANCE PARTIELLE, PRISE D'AIR EXTÉRIEURE - SERV. PROF.	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	8 399,00 $
REGROUPEMENT DES ECO-QUARTIERS	1275229	23 MAI 2018	BEDARD, DANIEL	Mettre sur pied et pour coordonner la 14e édition de la "Patrouille de sensibilisation environnementale" (Patrouille verte) commençant à la fin mai et finissant à la fin août 2018	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Horticulture et arboriculture	15 748,12 $
REMATECH DIVISION BREMO	DEU30994	28 MAI 2018	VERREAULT, MICHEL	EAUX ATE PLOMB - RECONDITIONNÉ BOISSEAU DE 10'' ET DE 6''	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 460,81 $
RENEE DUPRAS	201820	17 MAI 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Sténographie - Renée Dupras - 2018 - Facture # 2018-20	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	3 464,24 $
RENOVATION JUBINVILLE INC.	1274308	16 MAI 2018	BORNAIS, LUC	2018 - Local suivi env. : 10' x 4' x 13',3'' x 12' de haut. Monter 3 murs studs métallique 1½'' x 3½'' x 12' de haut, Poser ensemble de porte commerciales, Poser gypse 5/8'' int. et ext., Poser plafond suspendu, Poser plinthe de vinyle (gri	Environnement	Protection de l'environnement	6 194,26 $
REPARATEX INC	1246738	29 MAI 2018	PICARD, STEVE-ERIC	Bon de commande ouvert pour la réparation de classeurs et la fabrication de clés pour l'ensemble du APVM pour 2018	Police	Activités policières	3 149,62 $
REPARATEX INC	1246738	28 MAI 2018	PICARD, STEVE-ERIC	Bon de commande ouvert pour la réparation de classeurs et la fabrication de clés pour l'ensemble du APVM pour 2018	Police	Activités policières	2 099,75 $
RESEAU DES INGENIEURS DU QUEBEC	DEP19095	22 MAI 2018	KAMIL, HOUDA	Formation - Mise à la terre et continuité des masses.	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 635,19 $
RESTO PLATEAU	1271377	03 MAI 2018	VAILLANCOURT, GAETAN	Repas de détenus mars 2018 - Soutien sud	Police	Activités policières	3 023,55 $
RESTO PLATEAU	1272110	08 MAI 2018	COALLIER, RHEAUME	Achat de repas pour détenus - Division Ouest	Police	Activités policières	2 127,85 $
RESTO PLATEAU	1272740	09 MAI 2018	SHANE, DAVID	Repas de détenus - Soutien Est - période avril 2018	Police	Activités policières	2 600,55 $
RESTO PLATEAU	1273722	14 MAI 2018	AUGER, MANON	Repas de détenus	Police	Activités policières	2 822,40 $
RESTO PLATEAU	1277029	30 MAI 2018	THERIAULT, ERIC	facture: 519347 Repas aux détenus. Datée du 30-04-2018 reçue le 4 mai 2018.	Police	Activités policières	4 277,30 $
REVAY ET ASSOCIES LIMITEE	mon0001578r	02 MAI 2018	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques/frais d'évaluation/ dossier 15-003570	Dépenses communes	Autres - Administration générale	6 068,28 $

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MAI 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
ROGER RIOS INC.	1276425	28 MAI 2018	PICARD, STEVE-ERIC	Travaux de peinture au 4545 Hochelaga	Police	Activités policières	2 887,16 $
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1879613368	02 MAI 2018	BIEN-AIME, JEAN-HARRY	Téléphone cellulaire, facturation mensuelle + arrérages	Environnement	Réseaux d'égout	2 162,64 $
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1879613368	02 MAI 2018	BIEN-AIME, JEAN-HARRY	Téléphone cellulaire, facturation mensuelle + arrérages	Environnement	Protection de l'environnement	926,85 $
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1879613539	14 MAI 2018	VALCOURT, NANCY	Rogers Avril 2018 (Entente cadre #1137408) approuvée par S.Carrière	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	384,77 $
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1879613539	14 MAI 2018	VALCOURT, NANCY	Rogers Avril 2018 (Entente cadre #1137408) approuvée par S.Carrière	Sécurité incendie de Montréal	Prévention - Séc. incendie	5 056,01 $
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1879613539	14 MAI 2018	VALCOURT, NANCY	Rogers Avril 2018 (Entente cadre #1137408) approuvée par S.Carrière	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	9 224,59 $
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1890144727	28 MAI 2018	VALCOURT, NANCY	Facture Rogers Mai 2018 (Entente cadre #1137408) approuvée par S.Carrière	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	314,97 $
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1890144727	28 MAI 2018	VALCOURT, NANCY	Facture Rogers Mai 2018 (Entente cadre #1137408) approuvée par S.Carrière	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	7 174,66 $
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1890144727	28 MAI 2018	VALCOURT, NANCY	Facture Rogers Mai 2018 (Entente cadre #1137408) approuvée par S.Carrière	Sécurité incendie de Montréal	Prévention - Séc. incendie	4 619,46 $
ROGERS COMMUNICATIONS INC.	20180459	11 MAI 2018	BOUDREAU, DANIEL	Rogers Communications Canada	Police	Activités policières	8 766,46 $
ROGERS COMMUNICATIONS INC.	tr0015742018	11 MAI 2018	BOUDREAU, DANIEL	Rogers Communications Canada	Police	Activités policières	22 047,37 $
ROY BELANGER AVOCATS	1273223	10 MAI 2018	ROY, SOPHIE	avocats dossiers police lot A avril 2018	Police	Activités policières	2 677,18 $
ROY BELANGER AVOCATS	1273224	10 MAI 2018	PRUD'HOMME, MARTIN	avocats dossiers police lot B avril 2018	Police	Activités policières	21 014,53 $
ROY BELANGER AVOCATS	1273226	10 MAI 2018	ROY, SOPHIE	avocats dossiers police lot C avril 2018	Police	Activités policières	5 063,55 $
RYDER EQUIPEMENTS DE MANUTENTION	DEU31604	01 MAI 2018	FONTAINE, RICHARD	CHARIOT ÉLÉVATEUR MODÈLE RC5515-30 AVEC HAUTEUR MAXIMALE DE FOURCHES DE 208 POUCES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	22 572,31 $
S.C.I. MONTREAL INC.	DEU31669	04 MAI 2018	VERREAULT, MICHEL	14 Actuateurs Belimo - Atelier CVAC	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 136,51 $
SARAH OUELLET, STENOTYPISTE OFFICIELLE	255	31 MAI 2018	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais sténographew dossier;15-001825	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 553,30 $

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MAI 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
SERGE TARDIF	1273114	10 MAI 2018	SAVIGNAC, PIERRE-PAUL	Accorder à Serge Tardif un contrat pour la réalisation de la vidéo d'animation intitulé «Circulation Mont-Royal» en lien avec le projet pilote	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	3 312,36 $
SERGE TARDIF	1276276	25 MAI 2018	SAVIGNAC, PIERRE-PAUL	Accorder un contrat à Serge Tardif pour le devis en version anglaise de la vidéo Circulation Mont-Royal en lien avec le projet pilote Camilie-Houde/Remembrance	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	2 131,25 $
SERVICES DE CONTENEURS ATS INC. (LES)	1264510	04 MAI 2018	MOISE, CARL	2018 - Location d'un conteneur pour l'entreposage des halocarbures à l'écocentre	Environnement	Matériaux secs - traitement	5 996,89 $
SHARP ELECTRONIQUE DU CANADA LTEE	1271522	04 MAI 2018	MANTZAVRAKOS, MYRTA	Imprimante multifonction pour la division de l'inspection des aliments	Environnement	Inspection des aliments	2 596,00 $
SHARP ELECTRONIQUE DU CANADA LTEE	1271787	07 MAI 2018	TINO, RUFFINO	Achat de 1 photocopieur Sharp modèle MX4070N Systèmes multifonctions numériques pleine couleur avec module de télécopie, soumission #13112017.1 - pour la Division commerciale du Service de l'évaluation foncière au 255, Crémazie Est, # 600.	Évaluation foncière	Évaluation	5 576,94 $
SHARP ELECTRONIQUE DU CANADA LTEE	1272723	09 MAI 2018	ALLARD, LINA	Imprimante multifonction pour la section CSD (Crmazie)	Environnement	Protection de l'environnement	3 083,48 $
SHARP ELECTRONIQUE DU CANADA LTEE	1274275	16 MAI 2018	GIRARD, SYLVIE	Div. 3 820, St-Germain St-Laurent Secrétaire : Fanny Whallen	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	5 313,42 $
SIGMA ALDRICH CANADA CO.	1273550	14 MAI 2018	CLOUTIER, MARIEKE	2018 - PK50 3ML/350MG DNPH REZORIAN TUBE - Soumission # 22438290	Environnement	Protection de l'environnement	5 408,95 $
SIGNALISATION DE MONTREAL INC.	1273588	14 MAI 2018	COUTURE, MARIE-SOPHIE	Projet Turcot - Marquage du stationnement au nord de la rue Notre-Dame. Gré à gré. TR.: CG12 0236, Signalisation Montréal, DEM : Marie-Sophie Couture, gré à gré.	Infrastructures, voirie et transports	Construction d'infrastructures de voirie	4 446,22 $
SIGNALISATION KALITEC INC.	1270615	01 MAI 2018	MOISE, CARL	2018 - Divers panneaux de signalisation	Environnement	Matériaux secs - traitement	2 815,81 $
SIGNALISATION KALITEC INC.	1270731	07 MAI 2018	SAVIGNAC, PIERRE-PAUL	Accorder un contrat à Kalitec in. pour la fabrication et installation de décalques en vinyle amovibles et remise en état des panneaux existants dans le parc du Mont-Royal en lien avec le projet pilote Camilien-Houde/Remembrance 18-6243	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	3 133,39 $
SIGNALISATION KALITEC INC.	1273453	11 MAI 2018	BOULIANNE, MARTIN	Gré à gré - IN258301 DRM: 002583-TC-01. Installation des anciens panneaux de rues à l'installation des feux.	Infrastructures, voirie et transports	Construction d'infrastructures de voirie	4 821,03 $
SIMO MANAGEMENT INC	DEU31828	15 MAI 2018	FONTAINE, RICHARD	AO PI18048-BF0000-ST.ÉCHANTILLONNAGE ACTIVITÉS AQUATIQUES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	67 645,55 $
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9651534893	08 MAI 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2018 - Procédure judiciaire	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	26 284,50 $
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9651539397	02 MAI 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2018 - Période 14-04-2018 @ 20-04-2018	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	8 490,93 $

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MAI 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9652263284	08 MAI 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2018 - Procédure judiciaire	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	31 330,44 $
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9652271461	08 MAI 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2018 - Période 21-04-2018 @ 27-04-2018	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	10 731,14 $
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9652952708	29 MAI 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2018 - Procédure judiciaire	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	26 069,84 $
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9652953251	17 MAI 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2018 - Période 28-04-2018 @ 04-05-2018	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	11 630,22 $
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9653586841	29 MAI 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2018 - Procédure judiciaire	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	32 955,37 $
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9653600077	17 MAI 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2018 - Période 05-05-2018 @ 11-05-2018	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	8 489,31 $
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9654198031	29 MAI 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2018 - Période 12-05-2018 @ 18-05-2018	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	10 825,05 $
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9654209176	29 MAI 2018	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2018 - Procédure judiciaire	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	32 668,14 $
SOCIETE DE LA PLACE DES ARTS DE MONTREAL	1276047	24 MAI 2018	DESJARDINS, SYLVIE	Frais de stationnement - Factures A51951 et A51934	Gestion et planification immobilière	Activités policières	6 935,26 $
SOCIETE DE SAUVETAGE ET SA VERSION ANGLAISE LIFESAGING SOCIETY	1274536	17 MAI 2018	MASSE, SYLVAIN	FORMATION VHF 10-18 MAI 01 ET 08 JUIN 2018 - FRAIS BREVETS	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	3 422,59 $
SOCIETE DU VIEUX-PORT DE MONTREAL INC	1270847	01 MAI 2018	GROULX, LOUISE	ÉQUIPE NAUTIQUE - LOCATION DE QUAI AU PORT D'ESCALE SAISON 2018 - BATEAU SIM - RÉSERVATION # 1889043000	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 173,24 $
SOCIETE RADIO-CANADA	1274560	17 MAI 2018	BEAUCHAMP, LOUIS	Placement média - Contrôle Animalier	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	2 228,36 $
SOLIDCAD UNE COMPAGNIE CANSEL	DEU31822	15 MAI 2018	VERREAULT, MICHEL	SOLIDCAD - RENOUVELLEMENT LICENCE COMMERCIALE - ABONNEMENT ANNUEL (PRORATA 11 MOIS)	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	7 401,62 $
SOLUTIONS EPCC INC	201804	31 MAI 2018	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais expertises dossuer 16-002591	Dépenses communes	Autres - Administration générale	3 674,56 $

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MAI 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
SOLUTIONS XE INC.	1272954	10 MAI 2018	MARSAN, ANDRE	Travaux électriques en lien avec le contrôle d'accès dans le pavillon administratif et dans l'atelier lourd de l'usine Des Baillets - Contrat 15308	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	24 444,73 $
SPI SANTE SECURITE INC.	DEP21057	03 MAI 2018	REBSELJ, VINCENT	Potence et adaptateur de plancher Innova pour espace clos	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 191,62 $
SPI SANTE SECURITE INC.	DEU31743	09 MAI 2018	VERREAULT, MICHEL	Garde-corps et Potence DBI Sala pour les Intercepteurs	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 511,85 $
SSQ GROUPE FINANCIER	de180511dasresshum	11 MAI 2018	COLLIN, MARIO	Assurance collective - Pompiers retraités villes liées - Contrat # 15J00 - du 1er mai 2018 au 31 mai 2018	Dépenses communes	Autres - Administration générale	12 364,57 $
STANEX INC.	DEP21233	22 MAI 2018	BEAUDET, JEAN-FRANCOIS	Appel de service pour réparer le UPS défectueux station B	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 384,27 $
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEP20653	10 MAI 2018	PERIARD, MICHEL	Outils pour ouvrier (Y. Bourget) et la mécanique (P. Vallée) - Escabeau pour équipe Steve Di Caprio (J. Ayotte)	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 080,57 $
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEP21022	16 MAI 2018	REBSELJ, VINCENT	Cabinet de rangement Stanley	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 614,21 $
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEP21027	08 MAI 2018	PERIARD, MICHEL	Adapteur pour casque air respirable - Filtres à air pour compresseur Devilbiss - Glissière pour échelle pour harnais.	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 198,63 $
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEP21197	17 MAI 2018	REBSELJ, VINCENT	Barrières et cloisons pour filtres caillebotis 40-42-44-46	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 114,98 $
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEP21293	25 MAI 2018	MARTEL, SIMON	2018 UPC - ACKLANDS-GRAINGER (DIVERS, OUTIL POUR ATELIER, PLOMBERIE)	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 827,72 $
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEU31666	04 MAI 2018	VERREAULT, MICHEL	Articles de Sécurité - Magasin, Intercepteurs et Opérations	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 326,84 $
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEU31666	09 MAI 2018	VERREAULT, MICHEL	Articles de Sécurité - Magasin, Intercepteurs et Opérations	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	45,23 $
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEU31715	08 MAI 2018	VERREAULT, MICHEL	Échelle, 2 Coffres et 2 Bases DBI Sala - 2 Ateliers et Eau de procédé	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 408,76 $
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEU31854	16 MAI 2018	VERREAULT, MICHEL	7 Palans a levier pour Atelier de la Plomberie aux Boues	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 713,78 $
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEU31914	22 MAI 2018	VERREAULT, MICHEL	50 Cartouches 3M, 30 Lampes de poche et 80 Crèmes - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 854,61 $
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1271131	02 MAI 2018	GAUTHIER, PHILIPPE	Achat de DALLE EN BÉTON 2000 X 2000 X 200mm.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	11 128,68 $
SUEZ TREATMENT SOLUTIONS CANADA L.P.	DEP20806	18 MAI 2018	REBSELJ, VINCENT	Réparation ozoneur #1	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 868,28 $
SUEZ WATER TECHNOLOGIES & SOLUTIONS CANADA	DEU32024	30 MAI 2018	VERREAULT, MICHEL	Produits chimiques pour le Traitement de l'eau	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 833,87 $
SUPREMEX INC.	1270750	01 MAI 2018	BEAULIEU, JOHANNE	REAPP SPVM - FORMULAIRES	Approvisionnement	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	5 799,22 $

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MAI 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
SYLVAIN GRIMARD	1274983	18 MAI 2018	PERRY, REMI	CF-Contrat instructeur retraité // Sylvain Grimard - Période du 30 Avril au 17 Mai 2018	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	6 721,50 $
SYLVAIN LEMAY	1275374	22 MAI 2018	BIRON, PAULE	Jugement dossier 2181634011	Dépenses communes	Autres - Administration générale	6 044,93 $
TECHNO-CONTACT INC.	1277272	30 MAI 2018	SAVIGNAC, PIERRE-PAUL	Fournitures d'équipements électriques pour le raccordement des canons à neige Incidences au contrat 15-6791	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	5 699,69 $
TECHNOLOGIA FORMATION	1273947	15 MAI 2018	PARENTEAU, LYNE	Formation - IONIC 2 - 7 au 10 mai 2018	Technologies de l'information	Administration, finances et approvisionnement	1 929,80 $
TECHNOLOGIA FORMATION	1273947	15 MAI 2018	PARENTEAU, LYNE	Formation - IONIC 2 - 7 au 10 mai 2018	Technologies de l'information	Gestion du personnel	771,92 $
TECHNOLOGIA FORMATION	1273947	15 MAI 2018	PARENTEAU, LYNE	Formation - IONIC 2 - 7 au 10 mai 2018	Technologies de l'information	Gestion de l'information	1 157,88 $
TECHNORM INC.	1276067	24 MAI 2018	BONNEAU, ISABELLE	Analyse des principales exigences réglementaires au 303 ND pour les besoins relatifs à planification du projet de la mise en ¿uvre du plan directeur et densification des esp. adm. de Chausseqros-de Lery	Gestion et planification immobilière	Autres - Administration générale	2 777,97 $
TEKNION ROY ET BRETON INC.	1271623	04 MAI 2018	BOUVRETTE, JEAN	Achat de mobilier de 2 postes de travail types attribués aux employés du futur SPVM (1106) - incidences 15030	Gestion et planification immobilière	Activités policières	7 216,87 $
TEKNISCIENCE INC.	DEU31686	07 MAI 2018	VERREAULT, MICHEL	Produits chimiques - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 391,73 $
TELECOMMUNICATIONS GRIMARD INC.	1272846	09 MAI 2018	MOCANU, GIANINA	remplacement des caméras analogiques par des caméras IP pour les intersections 1139 et 1298 en contexte dans le cadre du PTI 68111 ¿ Modernisation télécommunications. - STI	Technologies de l'information	Gestion de l'information	2 244,36 $
TELTECH TELECOMMUNICATION INC.	1270725	07 MAI 2018	SAVIGNAC, PIERRE-PAUL	Accorder à Teltech télécommunication une contrat de location et livraison de panneaux à messages variables pour les périodes du 18 mai au 2 juin 2018 et du 2 juin au 30 juin 2018 en lien avec le projet pilote CH/Remembrance	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	14 094,57 $
TENAQUIP LIMITED	1274894	18 MAI 2018	TOUSIGNANT, YVES	DM-227604 // Achat 70 boyaux caoutchouc commercial 5/8"x25' CELSGC58025 // INVENTAIRE	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 510,46 $
TENAQUIP LIMITED	DEP21083	07 MAI 2018	LACHANCE, YVON JUNIOR	Armoire pour boulonnerie	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	2 219,09 $
TEXEL MATERIAUX TECHNIQUES INC.	1274320	16 MAI 2018	BORNAIS, LUC	2018 -rouleau de membrane compostex de 10.98 mètres x 51.2 mètres	Environnement	Protection de l'environnement	22 033,77 $
THERMO FISHER SCIENTIFIC (MISSISSAUGA) INC.	1273327	11 MAI 2018	ARBIC, DENISE	Matériel de labotatoire	Environnement	Traitement des eaux usées	2 994,24 $
THIBAULT & ASSOCIES - L'ARSENAL	1275848	24 MAI 2018	CHAPUT, CHRISTIAN	68420 - Acquisition d'un ensemble de communication sans fil pour la mise en fonction du véhicule d¿urgence 1729 (HazMat) - Sébastien Berteau - 2018-05-17 - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	11 271,32 $

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MAI 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
TONY PAPPAS INC.	1253396	28 MAI 2018	PELLETIER, NATHALIE	Chaussures des cadres du SPVM	Police	Activités policières	3 884,53 $
TRADUCTIONS TOM DONOVAN INC.	1271801	07 MAI 2018	BRADETTE, LOUISE	Traduction document stratégie montréalaise pour une ville résiliente.	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	4 202,23 $
TRANSPORT ROSEMONT INC	1270791	01 MAI 2018	SAVIGNAC, PIERRE-PAUL	Fourniture et livraison de sable au parc Frédéric-Back_18-2225	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	46 026,52 $
TRAVEX EQUIPEMENT SECURITE INC.	DEU31509	18 MAI 2018	VERREAULT, MICHEL	Vêtements et articles de Sécurité - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 767,05 $
TURNING TECHNOLOGIES CANADA INC	1272708	09 MAI 2018	REEVES, CHANTAL	shipping et handling	Police	Activités policières	6 951,60 $
TUYAUX HITECH (HTP) LTEE	DEU31873	17 MAI 2018	VERREAULT, MICHEL	Raccord Naspipe - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 569,57 $
U. CAYOUETTE INC.	DEP21127	10 MAI 2018	PERIARD, MICHEL	Matériel pour la menuiserie	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 360,54 $
VANNES ET RACCORDS LAURENTIAN LTEE	DEU31656	03 MAI 2018	DUHAIME RIOPEL, BENOIT	600' Tubes Swagelok et autres - Dessableurs et autres	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 315,83 $
VANNES ET RACCORDS LAURENTIAN LTEE	DEU31935	23 MAI 2018	VERREAULT, MICHEL	Plomberie Swagelok pour l'Analyseur de phosphate	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 759,63 $
VENTILATION MANIC INC.	DEU30280	02 MAI 2018	VERREAULT, MICHEL	FABRICATION ET INSTALLATION DE 14 GARDES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	10 468,30 $
VEOLIA, EAU TECHNOLOGIES CANADA INC.	1272897	22 MAI 2018	ARBIC, DENISE	Reserve Expertise Technique	Environnement	Traitement des eaux usées	4 921,61 $
VEOLIA, EAU TECHNOLOGIES CANADA INC.	DEP21144	11 MAI 2018	KAMIL, HOUDA	Inventaire magasin - Divers produits Veolia	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 118,83 $
VEOLIA, EAU TECHNOLOGIES CANADA INC.	DEP21264	23 MAI 2018	KAMIL, HOUDA	UPI - Sonde azote/amoniacale - Remplace DEP19406 pas fait au bon fournisseur	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 884,27 $
VEOLIA, EAU TECHNOLOGIES CANADA INC.	DEP21340	30 MAI 2018	KAMIL, HOUDA	Inventaire magasin - Divers produits Veolia	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 080,91 $
VIDEOTRON S.E.N.C	1247194	24 MAI 2018	PICARD, STEVE-ERIC	Bon de commande ouvert pour facturation mensuelle pour le QG	Police	Activités policières	13 333,40 $
VIG VAGUE MARINE	1273636	14 MAI 2018	MASSE, SYLVAIN	QUAIS - LOCATION SYSTÈME DE QUAI - FRAIS MANUTENTION QUAI -TRANSPORTS QUAIS ET ENTREPOSAGE QUAIS - CASERNE 14 -35-57 POUR ÉQUIPE NAUTIQUE	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	8 551,23 $
VILLE DE BAIE D'URFE	1272221	08 MAI 2018	MARSAN, ANDRE	Réparation de la vanne de 10'' 16904 situé sur le chemin Lakeshore à l'intersection de la rue Case. Effectuée du 23 au 25 octobre 2017.	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	12 223,51 $

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MAI 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
VILLE DE BEACONSFIELD	1272337	08 MAI 2018	SAINT-DENIS, DANIEL	Travaux pour réparation de bris d'eau sur conduite de 350mm au 192, Westcroft. Effectuées du 9 au 11 décembre 2017.	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	9 767,83 $
VILLE DE BEACONSFIELD	1272535	09 MAI 2018	HALLE, BRUNO	Entretien du ruisseau et enlèvement des débris Fresh Meadows et St-James. Travaux effectués de février à décembre 2017	Service de l'eau	Réseaux d'égout	3 801,21 $
VILLE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX	1276456	28 MAI 2018	DUBUC, JEAN-FRANCOIS	Réparation, remplacement chemin d'accès à la chambre coin Roger-Pilon et St- Jean suite à un agrandissement du trou d'homme effectuée le 20 au 27 avril 2018	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	13 592,18 $
VILLE DE MONTREAL-EST	1272176	08 MAI 2018	SAINT-DENIS, DANIEL	Réparation d'un bris d'aqueduc situé au Métropolitain coin Marien. Effectuées du 25 septembre au 2 octobre 2017	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	54 643,05 $
VILLE DE WESTMOUNT	1272283	08 MAI 2018	SAINT-DENIS, DANIEL	Remboursement des travaux suite à une fuite de conduite principale de 16 pouces de Maisonneuve coin Redfen. Effectué le 20 décembre 2017.	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	13 096,03 $
VILLE MONT-ROYAL	1272303	08 MAI 2018	MARSAN, ANDRE	Entretien des postes de chloration situé au 9, chemin Rockland et au 2300, chemin St-Clare. Effectué le 1er janvier au 31 décembre 2017.	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	32 479,14 $
VWR INTERNATIONAL	1268333	10 MAI 2018	LAROCHE, LAURENT	Achat de produits chimique -Labo Desbaillets - #client: 86007636	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	2 672,36 $
VWR INTERNATIONAL	1271177	02 MAI 2018	ARBIC, DENISE	Matériel et produits chimique de laboratoire	Environnement	Protection de l'environnement	35,34 $
VWR INTERNATIONAL	1271177	02 MAI 2018	ARBIC, DENISE	Matériel et produits chimique de laboratoire	Environnement	Traitement des eaux usées	5 109,05 $
WAINBEE LIMITEE	DEU31883	17 MAI 2018	VERREAULT, MICHEL	1 Régulateur et 2 Cylindres Parker - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 416,22 $
WESTBURNE	DEU31806	14 MAI 2018	VERREAULT, MICHEL	Panneau de contrôle pour aération des Réservoirs	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 262,64 $
WILLIAM SCULLY LIMITEE	1271704	04 MAI 2018	LECOURS, SYLVAIN	Commande annuelle 2018 des insignes et portes-feuilles pour les insignes pour les pompiers, lieutenants et capitaine	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	1 581,84 $
WILLIAM SCULLY LIMITEE	1271704	07 MAI 2018	LECOURS, SYLVAIN	Commande annuelle 2018 des insignes et portes-feuilles pour les insignes pour les pompiers, lieutenants et capitaine	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	6 118,57 $
WOLSELEY CANADA INC.	DEU31623	01 MAI 2018	SHOONER, MICHEL	(UNITE) BRIDE PLEINE CPVC 1 1/2'' SCH 80	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 178,56 $
WOLSELEY CANADA INC.	DEU31733	09 MAI 2018	VERREAULT, MICHEL	3 Brides Globe Valve au GMP 10	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 714,60 $
WOLSELEY CANADA INC.	DEU31851	16 MAI 2018	VERREAULT, MICHEL	Plomberie Victaulic - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 186,85 $
WOLVERINE SUPPLIES	1272622	11 MAI 2018	PELLETIER, NATHALIE	Pièces d'armes	Police	Activités policières	737,75 $

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MAI 2018

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
WOLVERINE SUPPLIES	1272622	09 MAI 2018	PELLETIER, NATHALIE	Pièces d'armes	Police	Activités policières	1 928,74 $
WSP CANADA INC.	1277185	30 MAI 2018	FORTIN, FRANCINE	Réalisation de l'étude de caractérisation des sols du lot 1 416 442 dans le cadre de son acquisition	Gestion et planification immobilière	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	5 768,54 $
						Total:	4 987 257,19 $

Article 6.01

Montréal

Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs

Gestion de la forêt urbaine : poursuivre les efforts pour renforcer la canopée montréalaise

Rapport et recommandations

Rapport déposé au conseil municipal
du 18 juin 2018
et au conseil d'agglomération
du 21 juin 2018

Service du greffe
Division des élections, du soutien aux commissions
et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

PRESIDENTE

Mme Maja Vodanovic
Arrondissement de Lachine

VICE-PRESIDENTES

Mme Chantal Rouleau
Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Mme Maria Tutino
Ville de Baie-d'Urfé

MEMBRES

Mme Christine Black
Arrondissement de Montréal-Nord

Mme Lisa Christensen
Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

M. Gilles Déziel
Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève

Mme Sophie Mauzerolle
Arrondissement de Ville-Marie

M. Jérôme Normand
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

M. Philippe Roy
Ville de Mont-Royal

Mme Stephanie Watt
Arrondissement de Rosemont–La-Petite-Patrie

Montréal, le 18 juin 2018

Madame Cathy Wong
Présidente du conseil municipal
Hôtel de ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Madame la présidente,

Conformément au Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal (06-009), nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs, le rapport et les recommandations sur la gestion de la forêt urbaine intitulé « Poursuivre les efforts pour renforcer la canopée montréalaise ».

Nous vous prions d'agréer, Madame la présidente, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

- Original signé -	*- Original signé*
Maja Vodanovic *Présidente*	*Myriam Laforce* *Secrétaire recherchiste*

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION **4**

PROCESSUS D'ÉTUDE **4**

CONCLUSION **5**

LES RECOMMANDATIONS **6**

ANNEXE **9**

INTRODUCTION

La Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs s'est donné le mandat, en vertu de son pouvoir d'initiative, d'étudier les enjeux associés à la gestion de la forêt urbaine et de présenter des recommandations au conseil municipal et au conseil d'agglomération à ce sujet.

Les impacts de l'infestation par l'agrile du frêne sur le couvert arborescent montréalais ainsi que la progression du verdissement des zones industrielles et commerciales dans une perspective de lutte aux îlots de chaleur urbains constituaient les deux préoccupations principales des commissaires à l'origine du présent mandat. Souhaitant éclairer la prise de décision de l'Administration à cet égard, la Commission a sollicité la collaboration du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal afin de bénéficier d'un état des lieux des actions mises en œuvre à l'heure actuelle à l'échelle de la Ville et de l'agglomération pour ce qui concerne la gestion de la forêt urbaine. À partir des constats qui en ont été tirés, la Commission a formulé et adopté une série de recommandations visant à inciter les acteurs publics et privés concernés à poursuivre leurs efforts dans l'objectif de préserver et d'améliorer à court et à long terme l'état de la canopée montréalaise.

PROCESSUS D'ÉTUDE

L'étude de ce dossier par la Commission a débuté par une présentation formelle, en séance de travail, du bilan 2012-2017 et du plan d'action 2018 de gestion de la forêt urbaine par le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR). Cette séance, tenue le 12 avril 2018, a d'abord été l'occasion, pour M. Daniel Hodder, directeur, Gestion des parcs et biodiversité et M. Daniel Bédard, chef de division, Forêt urbaine, de présenter le cadre d'intervention global privilégié par la Ville depuis 2013 en vue d'atteindre l'objectif de faire passer l'indice de canopée de l'agglomération de 20 % à 25 % d'ici 2025, tel que prévu dans le premier Plan de développement durable de la collectivité montréalaise en 2010 puis dans le plan Montréal durable 2016-2020.

D'une part, un portrait complet de l'état de la lutte menée par la Ville contre l'invasion de l'agrile du frêne a pu être offert aux commissaires. La stratégie déployée, dont l'objectif est de ralentir la mortalité des frênes pour pouvoir planifier leur remplacement, mise aujourd'hui à la fois sur le traitement par injection des arbres sains et sur l'abattage stratégique des frênes déjà dépérissants, à l'aide de mesures réglementaires et de programmes de subvention destinés à encourager les propriétaires de frênes privés à traiter leurs frênes, ou encore à les abattre et à les remplacer.

D'autre part, les commissaires ont obtenu de l'information de première main sur les initiatives de verdissement actuellement mises en œuvre en vertu des programmes du SGPVMR, tant pour le remplacement des frênes que pour le renforcement général de la canopée. Que les plantations soient gérées et financées par la ville centre ou par les arrondissements, la sélection des emplacements de plantation sur le domaine public et la coordination générale de la démarche se fait toujours conjointement avec les directeurs d'arrondissement ainsi que les chefs de division parcs et horticulture et le personnel technique de chacun des territoires.

Un bilan du soutien aux plantations sur le domaine privé a par ailleurs également été présenté à la Commission grâce à la participation à cette séance de Mme Malin Anagrius, directrice générale de la Société de verdissement du Montréal métropolitain (SOVERDI). Œuvrant en partenariat avec la Ville, la SOVERDI gère des plantations sur des sites privés et institutionnels et encadre les organisations membres de l'Alliance forêt urbaine, laquelle regroupe plus de 50

partenaires issus de cinq grands réseaux (santé, éducation, industriel et commercial, résidentiel et communautaire, culture et patrimoine), désireux de contribuer au renforcement de la canopée hors du domaine public municipal.

Au total, ce sont ainsi plus de 61 000 arbres qui ont été plantés sur le domaine public entre 2012 et 2017, et plus de 45 000 autres plantés sur des sites privés et institutionnels pendant la même période.

Tel qu'indiqué par le SGPVMR, tous ces efforts de plantation en cours redéfinissent, un arbre à la fois, le patrimoine arboricole qui constituera la forêt de demain. À l'origine, cette démarche a été guidée par l'état de la situation de chacun des arrondissements produit en 2011 dans le cadre d'une étude intitulée *La canopée montréalaise*. Cette étude, qui a servi de base à une consultation publique menée par la Commission en 2012[1], a par la suite donné lieu à la production du *Plan d'action canopée 2012-2021*, lequel permettait de quantifier le manque à gagner en canopée et en arbres par type d'occupation du sol (habitation, institutionnel, espaces verts, commercial, industriel) et par domaine de propriété (public et privé).

Il importe de noter que le déficit identifié dans ce document reflétait alors le *nombre d'arbres qui devraient être plantés* pour atteindre un indice de canopée donné et non *le potentiel du territoire à recevoir ces arbres*. Or, comme l'ont expliqué les représentants du SGPVMR, ce potentiel demeure largement inconnu des gestionnaires de la forêt urbaine et doit être évalué afin de valider la faisabilité de l'atteinte des objectifs, d'estimer les ressources associées à la préparation de sites de plantation lorsque nécessaire, et de planifier la plantation et les activités qui y sont rattachées.

Ainsi, afin d'optimiser la résilience de la forêt urbaine face aux changements globaux en cours, la Ville doit aujourd'hui se doter d'une vision à long terme de la composition souhaitée pour cette forêt, un travail qui doit d'abord se faire à l'échelle des arrondissements. La Ville doit également traduire cette vision dans la planification des plantations. Prenant acte de cette nécessité, la Commission a tenu à appuyer les initiatives actuellement menées en vue d'une telle planification des plantations, non seulement celles réalisées par la Ville de Montréal mais également celles réalisées par l'ensemble des villes liées de l'agglomération et par le secteur privé. Pour ce faire, la Commission a élaboré une série de recommandations qui ont pu être validées lors d'une deuxième séance de travail consacrée à ce dossier, tenue le 24 mai 2018. Les dix recommandations en question ont été adoptées à l'unanimité des membres au terme de cette séance.

CONCLUSION

La Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs a conduit ce mandat dans l'objectif d'inciter l'Administration à poursuivre ses efforts pour renforcer et accroître la canopée montréalaise et pour accélérer le verdissement du territoire de l'agglomération.

La Commission reconnaît l'importance d'adapter la planification et les interventions sur le terrain aux défis auxquels font face, dans le contexte actuel, les différents acteurs responsables de la préservation et du renforcement de la forêt urbaine montréalaise. Les recommandations qui suivent reflètent cette préoccupation.

[1] Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs, *Examen public du plan d'action canopée. Rapport et recommandations*, Rapport déposé au conseil municipal du 28 janvier 2013 et au conseil d'agglomération du 31 janvier 2013, disponible sur le site web des commissions permanentes à l'adresse suivante : http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS_PERM_V2_FR/MEDIA/DOCUMENTS/RAPP_20130131.PDF.

La Commission tient à remercier les professionnels de la Division de la Forêt urbaine du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, pour la qualité de leur contribution aux réflexions tenues dans le cadre de cette étude et pour la richesse des informations fournies.

Conformément à la réglementation sur les commissions permanentes, le présent document peut être consulté sur la page web des commissions à l'adresse www.ville.montreal.qc.ca/commissions, de même qu'à la Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation au Service du greffe, au bureau R-134 de l'hôtel de ville de Montréal.

LES RECOMMANDATIONS

LA COMMISSION PERMANENTE SUR L'EAU, L'ENVIRONNEMENT, LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LES GRANDS PARCS formule les recommandations suivantes :

CONSIDÉRANT l'une des dix cibles collectives fixées dans le plan *Montréal durable 2016-2020* et qui vise l'augmentation de l'indice de canopée de 20 à 25 % d'ici 2025;

CONSIDÉRANT que « Verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources » représente l'une des quatre priorités inscrites dans ce même plan;

CONSIDÉRANT que le Plan d'action de l'administration municipale prévoit, parmi les vingt actions proposées, de « Protéger et [d']enrichir la forêt urbaine et la biodiversité »;

CONSIDÉRANT les avantages environnementaux, sociaux et économiques offerts par les arbres qui composent la forêt urbaine montréalaise, tels que reconnus dans le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;

CONSIDÉRANT la contribution du couvert arborescent à la diminution des effets d'îlots de chaleur urbains et à la réduction des risques associés aux impacts des changements climatiques;

CONSIDÉRANT que les initiatives de verdissement mises en œuvre par les arrondissements et par le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal sur le domaine public ont permis la plantation, depuis 2012, de plus de 60 000 arbres et que les initiatives développées sur le domaine privé en collaboration avec la Société de verdissement du Montréal métropolitain (SOVERDI) et l'Alliance forêt urbaine ont quant à elles permis la plantation de plus de 45 000 arbres;

CONSIDÉRANT la nécessité de poursuivre tous ces efforts en vue d'atteindre la cible fixée à l'horizon 2025;

CONSIDÉRANT l'importance, pour ce faire, de doter la Ville d'une planification stratégique en matière de plantation lui permettant de déterminer le nombre d'arbres pouvant être soutenus dans la trame urbaine montréalaise, la diversité des espèces à privilégier selon les sites ainsi que leur distribution spatiale;

CONSIDÉRANT le besoin d'explorer de nouvelles avenues pour la plantation alors que les espaces « prêts-à-planter » ou libres d'obstacles se font de plus en plus rares, la Commission recommande à l'Administration :

R-1 D'exiger que chacun des 19 arrondissements adopte à moyen terme un Plan maître de plantation qui permettra d'évaluer et de rendre compte, pour chaque territoire :

- Du potentiel de plantation sur le territoire public par l'identification des endroits propices à l'accueil de nouvelles plantations;
- De la diversité du patrimoine arboricole en présence, afin d'orienter la sélection d'espèces à planter pour en améliorer la résilience;
- Des stratégies de mise en œuvre proposées (programmes, échéancier de plantation pluriannuel, etc.).

Et de prévoir les budgets nécessaires pour soutenir les arrondissements dans cette démarche dans le cadre d'une réforme à venir du financement des arrondissements.

R-2 D'encourager les villes liées de l'agglomération dont l'indice de canopée est inférieur à 25 % à se doter d'un plan de renforcement qui prévoit les budgets nécessaires à la plantation et à la préservation des arbres sur leur territoire.

R-3 De mettre en place un mécanisme centralisé de partage de l'information documentant annuellement les efforts de plantation mis de l'avant par les arrondissements et les villes liées, tant sur le domaine public que privé.

R-4 De rendre compte à tous les quatre ans de l'évolution de l'indice de canopée à l'échelle de l'agglomération afin de permettre, s'il y a lieu, une révision des objectifs fixés en matière de plantation dans les différents territoires.

R-5 D'inciter les arrondissements ainsi que l'ensemble des villes liées à intégrer dans leur réglementation d'urbanisme des exigences minimales relatives à la plantation d'arbres ou au verdissement pour les terrains faisant l'objet de construction ou d'agrandissement de bâtiment, tel que prescrit par le document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de Montréal.

R-6 De promouvoir et d'encourager la collaboration entre les villes de l'agglomération et l'ensemble des partenaires qui participent à l'Alliance forêt urbaine, particulièrement ceux associés au réseau industriel et commercial, afin de contribuer à la plantation d'arbres à l'extérieur du domaine public municipal sur l'île de Montréal.

R-7 D'inviter les arrondissements et les villes liées à mettre en œuvre des initiatives de reconnaissance et de visibilité pour les propriétaires des secteurs commercial, industriel, institutionnel ou communautaire qui participent à l'effort de plantation d'arbres sur le domaine privé.

R-8 Dans le cadre de la réforme du financement des arrondissements, d'envisager la possibilité de prévoir des sommes additionnelles pour l'entretien et l'élagage des arbres.

R-9 Afin de garantir la croissance et de maximiser l'espérance de vie des arbres plantés, de doter la Ville de standards en matière de techniques de plantation (profondeur et largeur minimales des fosses, espace disponible pour les racines, qualité du terreau de plantation, etc.), d'inclure ces standards dans les appels d'offres publics pour l'exécution de travaux de voirie, et de développer des outils afin de diffuser les bonnes pratiques auprès des équipes en arrondissement (guides, formations, etc.).

R-10 D'envisager la création, à l'échelle de l'agglomération, d'un centre de valorisation du bois des frênes et autres arbres abattus sur le territoire de l'île de Montréal, centre qui serait éventuellement ouvert au public.

Et de faire en sorte que les propriétaires privés du secteur résidentiel puissent ultimement bénéficier d'un incitatif financier lié à la valorisation du bois des arbres dont ils assument les coûts d'abattage.

***

Sur proposition de M. Philippe Roy, appuyée par M. Christian Larocque, les recommandations ont été adoptées à l'unanimité lors de la séance de travail du 24 mai 2018.

ANNEXE
LISTE DES INTERVENANTS

Personnes-ressources de la Ville de Montréal

M. Daniel Hodder, directeur, Gestion des parcs et biodiversité, Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal

M. Daniel Bédard, chef de division, Forêt urbaine, Direction de la gestion des parcs et biodiversité, Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal

M. Anthony Daniel, conseiller en planification, Division de la forêt urbaine, Direction de la gestion des parcs et biodiversité, Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal

Mme Marie-Lyne Arbour, agente de recherche, Division de la forêt urbaine, Direction de la gestion des parcs et biodiversité, Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal

Mme Virginie Angers, ingénieure forestière, Division de la forêt urbaine, Direction de la gestion des parcs et biodiversité, Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal

Personne-ressource externe

Mme Malin Anagrius, directrice générale, Société de verdissement du Montréal métropolitain

Article 7.01

Dépôt du rapport annuel 2017 de la vérificatrice générale de la Ville

Ce document sera livré ultérieurement.

ARTICLE 7.02

Rapport de la mairesse sur les faits saillants

Résultats financiers pour l'exercice terminé
le 31 décembre 2017

2017

Montréal

MESSAGE DE LA MAIRESSE

Présenté lors de la séance du conseil municipal du 18 juin 2018

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

Je vous présente aujourd'hui les faits saillants du rapport financier annuel de 2017 de la Ville de Montréal, ainsi que les conclusions des rapports des vérificateurs internes et externes qui en ont fait l'audit. Cet exercice représente le premier bilan financier déposé par notre administration.

Tout d'abord, l'exercice financier qui s'est terminé le 31 décembre 2017 présente un surplus global de 139,5 M$, soit un résultat similaire à celui de 2016, qui s'élevait à 139,1 M$. Ce surplus représente 2,6 % des revenus globaux de la Ville.

Cet excédent est notamment dû à des éléments extraordinaires et non récurrents, dont une hausse marquée des transferts, tels que ceux provenant du programme de remboursement volontaire, mis sur pied pour récupérer une partie des sommes payées injustement pour des contrats publics, à l'époque de la collusion. D'autres facteurs importants nous ont permis de générer des surplus et des charges d'exploitation supérieures dans les services centraux et les arrondissements.

REVENUS

Les revenus totaux de l'exercice financier 2017 totalisent 5 515,3 M$, en hausse de 313,6 M$ par rapport aux revenus anticipés pour 2017, une croissance due, entre autres, à :

- un marché immobilier en bonne santé qui a permis à la Ville de générer des revenus supplémentaires de 58,5 M$ en droits de mutation et de 25,6 M$ liés à la délivrance des permis de construction;

- des revenus affectés supplémentaires de 125 M$ provenant principalement de mesures d'allègement relatives aux régimes de retraite et au régime

général de la TVQ, des surplus accumulés des années antérieures et du financement à long terme de certaines dépenses de fonctionnement;

- une augmentation de 105 M$ des transferts gouvernementaux. Plusieurs éléments ont contribué à cet accroissement, soit :

  - la cession du terrain de l'ancien hippodrome par le gouvernement du Québec à la Ville de Montréal, ce qui a permis à celle-ci d'enregistrer un gain de 33,6 M$;

  - un transfert, en matière de loisirs et de culture, supérieur de 24,1 M$ au budget initial;

  - l'obtention d'une subvention de 9,4 M$, dans le cadre du programme Revi-Sols, pour la décontamination du site du Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles;

  - l'entente Réflexe Montréal, qui produit un revenu supplémentaire annuel net de 8,6 M$;

  - les transferts effectués dans le cadre du programme de remboursement volontaire mis en place dans la foulée de la commission Charbonneau.

DÉPENSES

Au chapitre des dépenses engagées, celles-ci atteignent 5 375,8 M$ pour l'exercice financier 2017. Notons des charges d'exploitation supérieures de 173,6 M$ dans les services centraux et les arrondissements. Cette augmentation provient principalement de la rémunération et des cotisations de l'employeur, ainsi que des contributions à des organismes.

Il est important de rappeler qu'encore une fois en 2017, les dépenses relatives à l'activité « neige » ont été en croissance et que les cocktails météo que nous avons subis risquent de se reproduire dans les années futures. Déjà pour 2018, les dépenses engagées à cet effet hypothèquent nos marges de manœuvre. Par ailleurs, la crise qui sévit dans le secteur des matières recyclables vient exercer une pression supplémentaire sur les finances publiques.

ACTIVITÉS D'IMMOBILISATIONS

Les dépenses d'immobilisations de la Ville de Montréal ont atteint 1 415 M$ en 2017, soit une progression de 251 M$ (21,6 %) par rapport aux 1 164 M$ investis en 2016. Cette augmentation s'inscrit dans le cadre du Programme montréalais d'immobilisations (PMI) 2015-2024, qui vise entre autres à réduire le déficit d'entretien de nos infrastructures vieillissantes.

Pour cet objectif de rattrapage, la Ville a continué d'augmenter le paiement au comptant de ses investissements en immobilisations, le faisant passer à 377,3 M$

en 2017, ce qui représente une augmentation de 65,8 M$ (21,1 %) par rapport à 2016.

Par ailleurs, des activités d'immobilisations ont été entreprises et réalisées dans le respect des orientations générales et des perspectives budgétaires de 2017-2019.

Notons à cet effet :

- le maintien du ratio d'endettement sous le plafond prévu de 100 % des revenus de la Ville, en conformité avec la politique de gestion de la dette, pour un taux de 89 % en 2017;

- le maintien du ratio du coût net de la dette sous le maximum de 16 % de l'ensemble des charges de fonctionnement de la Ville, pour un taux de 11,7 % en 2017.

RAPPORTS DES AUDITEURS

En ce qui a trait à l'audit (vérification) des états financiers consolidés de 2017, deux rapports d'auditeurs indépendants ont été produits, l'un par le vérificateur général de la Ville de Montréal et l'autre par la firme externe Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. Les deux rapports d'audit indiquent qu'aucune réserve n'a été émise quant aux états financiers de 2017 de la Ville de Montréal.

BÂTIR LE MONTRÉAL DE DEMAIN

Notre administration a su prendre le relais avec brio. L'élan économique favorable que connaissait Montréal se poursuit et nous avons l'intention de continuer de mettre en œuvre des politiques qui soutiendront cette croissance marquée.

Notre stratégie et nos politiques, qui allient ambition et réalisme, portent fruit. Par exemple, au mois d'avril 2018, l'emploi était en hausse de 2,1 % par rapport à la performance de la précédente administration, alors que le taux de chômage avait, lui, diminué de 1,4 % et se situait à 7,3 %.

Le plein emploi est donc à portée de main à Montréal, mais son corollaire est la pénurie d'emplois. Les politiques qui seront mises de l'avant, notamment en matière d'immigration, par nos partenaires fédéraux et provinciaux auront une incidence majeure sur l'atteinte de nos objectifs économiques.

Les investissements qui continuent d'affluer et les pouvoirs et responsabilités obtenus par la Ville – sans compter ceux que nous continuerons d'obtenir en vertu du nouveau statut de métropole – nous permettront d'atteindre nos objectifs et de renforcer davantage notre situation économique et sociale. La Ville de Montréal devra toutefois s'assurer que le financement accordé en vertu des nouveaux pouvoirs et des nouvelles responsabilités, notamment la gestion de la légalisation du cannabis, sera pérenne et indexé.

Afin de transformer la Ville et de l'adapter aux changements et aux nouvelles réalités auxquels nous devons faire face, nous devrons aussi continuer d'investir dans nos infrastructures, notamment celles de l'eau. Des infrastructures en meilleur état nous permettront d'obtenir des investissements stratégiques importants dans des secteurs clés de nos pôles économiques.

À ces considérations internes s'ajoutent des facteurs externes qui doivent inciter à la prudence. La résilience de l'économie montréalaise, attribuable à la diversité de ses secteurs d'emplois et de ses pôles économiques, n'est pas inébranlable. La Ville n'est pas entièrement à l'abri de potentiels chocs sur les marchés boursiers. Dix ans après la dernière crise économique, dans le contexte d'incertitude qui plane sur l'avenir des accords commerciaux internationaux et compte tenu des récentes fluctuations des marchés boursiers, notre administration prendra les mesures nécessaires pour protéger l'économie montréalaise et ses travailleurs.

Les travailleurs demeurent d'ailleurs au cœur de nos préoccupations. Au sein même de l'appareil municipal, notre administration s'engage à établir des relations de travail harmonieuses et respectueuses, de façon à créer un climat de travail propice à la mobilisation enthousiaste de nos équipes.

Nous nous engageons aussi à maintenir une gestion financière rigoureuse et transparente, tout en poursuivant notre quête pour faire de Montréal une ville plus performante, durable et innovante et pour bâtir le Montréal de demain.

La mairesse de Montréal,

Valérie Plante

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 07.03

2018/06/21
17:00

(2)

Dossier # : 1177507001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division de la planification et du suivi environnemental
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Dépôt des documents intitulés « Émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise – Inventaire 2014 » et « Émissions de gaz à effet de serre des activités municipales de l'agglomération de Montréal - Inventaire 2015 ».

Il est recommandé de:

1. Déposer au conseil municipal et au conseil d'agglomération les documents intitulés « Émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise – Inventaire 2014 » et « Émissions de gaz à effet de serre des activités municipales de l'agglomération de Montréal - Inventaire 2015 ».

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-05-07 22:38

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1177507001**
Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division de la planification et du suivi environnemental
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Dépôt des documents intitulés « Émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise – Inventaire 2014 » et « Émissions de gaz à effet de serre des activités municipales de l'agglomération de Montréal - Inventaire 2015 ».

CONTENU

CONTEXTE

L'agglomération de Montréal s'est dotée d'une stratégie de lutte contre les changements climatiques. D'une part, elle s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) à l'aide de deux *Plans de réduction des émissions de GES* couvrant la période 2013-2020. Le premier vise les activités municipales alors que le deuxième vise la collectivité montréalaise. D'autre part, la Ville de Montréal s'est engagée à limiter les conséquences négatives, tout en tirant profit des bénéfices potentiels du climat changeant avec le premier *Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020.*

Émissions de GES de la collectivité montréalaise - Inventaire 2014

Par rapport à la réduction des émissions de GES de la collectivité montréalaise, la Ville de Montréal s'est fixé des objectifs ambitieux. En effet, lors de la 21e Conférence des parties de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques de 2015 (COP 21), la Ville s'est engagée à réduire ses émissions de GES en endossant la déclaration du *Sommet des élus locaux pour le climat.* Soit, d'une part en réduisant les émissions de GES au-delà des engagements nationaux en se fixant un objectif intermédiaire collectif pour 2030, permettant d'atteindre l'objectif global de limiter le réchauffement planétaire à 2 °C et d'autre part, à réduire de 80 % d'ici 2050 les émissions de la collectivité. Ce dernier engagement est repris comme premier défi pour un Montréal sobre en carbone dans le troisième plan de développement durable de la ville de Montréal (*Montréal durable 2016-2020).* Ce nouvel objectif vient bonifier celui de 2005, soit de réduire les émissions de GES de 30% d'ici 2020, par rapport à celles de 1990.

Se positionnant ainsi comme chef de file en matière de lutte contre les changements climatiques, tant au Québec qu'à l'étranger, la Ville de Montréal est devenue membre en

2015 du *Global Covenant of Mayors for Climate and Energy (Global Covenant)* et en 2016 du *C40 - Cities Climate Leadership Group* , un réseau influant et dynamique de 92 villes engagées en faveur du climat. Ces engagements nécessitent de démontrer publiquement les efforts afin de réduire les émissions de GES et d'adaptation aux changements climatiques. Ainsi, en adhérant au *Global Covenant* et au *C40* la Ville de Montréal s'est aussi engagée à effectuer un inventaire de GES en suivant la méthodologie du *Global Protocol for Community-Scale Greenhouse Gas Emission Inventories* (GPC) du *Greenhouse Gas Protocol* qui lui-même repose sur les *Lignes directrices 2006* du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) pour les inventaires nationaux de GES. Le *Global Covenant et le C40* exigent également que les progrès de la collectivité soient rapportés annuellement sur la plateforme du Carbon Disclosure Project (CDP).

Les émissions de GES de la collectivité montréalaise 2014 ont peu varié par rapport à 2013, en quantité absolue, elles sont demeurées stables entre 2013 et 2014. Comme pour 2013, elles montrent une diminution de 23 % par rapport à 1990. Toutefois les émissions du secteur transport ont augmenté de 14 % depuis 1990 (en 2014, le secteur transport représente 40 % des émissions totales de GES la collectivité montréalaise). Il est à noter que les émissions de l'année 2013 ont été recalculées et mises à jour en raison de la révision de données, de l'amélioration de méthodologies de calcul des émissions ou de l'utilisation de données qui n'étaient pas disponibles auparavant. Les ajustements ont généré un écart de 2 % de la réduction relative des émissions de GES de l'inventaire de la collectivité montréalaise 2013 publié en 2016 et les émissions recalculées pour 2013. En effet, une réduction de 25 % avait été observée entre 1990 et 2013, alors que pour le présent inventaire une réduction de 23 % est observée sur la même période.

Émissions de GES des activités municipales de l'agglomération de Montréal - Inventaire 2015

Concernant la réduction des émissions de GES des activités municipales de l'agglomération de Montréal, la Ville de Montréal s'est fixé l'objectif de réduire les émissions de GES de 30% d'ici 2020, par rapport à celles de 2002.

Le dernier inventaire des émissions de GES des activités municipales de l'agglomération de Montréal avait été fait pour l'année 2010, dans le cadre du programme Climat municipalités. Dans cet inventaire, les émissions totales des activités en régie par rapport à 2002, avaient alors diminué de 28 %, dont une diminution de la plupart des activités, à savoir : 18 % bâtiments, 8 % matériel roulant, 34% traitement des eaux usées, 8 % production de l'eau potable, 53 % biogaz du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) et 19 % éclairage de rues et feux de circulation. Finalement, l'activité des fuites de réfrigérants avait augmenté de 6 %.

Les émissions de GES des activités municipales 2015 montrent une diminution de 23 % par rapport aux émissions de 2002. Toutefois, une augmentation de 8 % est observée entre les émissions de 2010 et celles de 2015 en raison d'une situation ponctuelle qui est maintenant corrigée. En effet, les activités de la centrale de cogénération de la société Gazmont Inc. ont dû être interrompues en janvier 2014 à la suite d'un bris majeur de sa turbine de cogénération. Conséquemment, la totalité du biogaz capté au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) a temporairement été détruite par ses torchères. Pour remédier à la situation, la centrale a fait l'objet de modifications et a redémarré en 2017, permettant de valoriser le biogaz à nouveau. Il est à noter que l'efficacité de destruction du méthane contenu dans le biogaz par les torchères est moindre que par le procédé de cogénération de la centrale. Par ailleurs, une nouvelle torchère à haute efficacité a été mise en service au CESM en novembre 2015. Il est à mentionner que si le biogaz capté avait été valorisé à la centrale de cogénération, les émissions totales de GES imputables aux activités municipales auraient été réduites de 28 % en 2015 par rapport à 2002, en supposant que les émissions de torchères soient demeurées constantes depuis 2010.

Le Service de l’environnement dépose aujourd'hui les documents « Émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise – Inventaire 2014 » et « Émissions de gaz à effet de serre des activités municipales de l'agglomération de Montréal - Inventaire 2015 ».

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CG16 0693 - 22 décembre 2016 - Adopter l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre 2013 - Collectivité montréalaise
- CG16 0437 - 22 juin 2016 – Adopter le Plan Montréal durable 2016-2020.
- CG15 0780 - 17 décembre 2015 – Adopter le Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020.
- CG13 0416 - 26 septembre 2013 - Adopter les plans de réduction des émissions de gaz à effet de serre corporatives et de la collectivité montréalaise - Agglomération de Montréal / Mandater la Direction de l'environnement pour développer des indicateurs de résultats, assurer le suivi et produire les rapports afférents.
- CG13 0201 - 20 juin 2013 - Dépôt des documents intitulés « Inventaire 2010 des émissions de gaz à effet de serre corporatives - Agglomération de Montréal » et « Inventaire 2009 des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise - Agglomération de Montréal ».
- CG10 0413 - 25 novembre 2010 - Adopter le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 et du Plan corporatif de Montréal en développement durable 2010-2015.

DESCRIPTION

Émissions de GES de la collectivité montréalaise - Inventaire 2014
Conformément aux lignes directrices du GPC, la Division de la planification et suivi environnemental, du Service de l’environnement, dépose aujourd'hui le document « Émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise - Inventaire 2014 » lequel répertorie les émissions estimées de GES attribuables au territoire des 16 municipalités de l'agglomération de Montréal. Ces émissions de GES sont comparées à l’année de référence (1990) qui sert de base à l’objectif de réduction. Un inventaire complet nécessite des données de qualité et possédant un certain niveau de précision. Comme les dernières données disponibles et publiées au Canada satisfaisant ces critères de qualité sont celles de 2014, cet inventaire réalisé en 2017 présente les résultats de 2014.

Émissions de GES des activités municipales de l'agglomération de Montréal - Inventaire 2015

Les Émissions de gaz à effet de serre des activités municipales de l’agglomération de Montréal - Inventaire 2015 répertorie les émissions de GES attribuables aux services municipaux des 19 arrondissements et les 15 villes reconstituées de l'agglomération de Montréal. Ces émissions de GES sont comparées à l’année de référence (2002) qui sert de base à l’objectif de réduction. Cet inventaire a été produit par le Service de l’environnement à partir de données fournies par Hydro-Québec et Gaz Métro, ainsi que des données recueillies auprès des services centraux et de chaque administration (arrondissements et villes reconstituées) de l’agglomération de Montréal.

JUSTIFICATION

Émissions de GES de la collectivité montréalaise - Inventaire 2014
La production du document « Émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise – Inventaire 2014 » fait partie des engagements de la Ville de Montréal, en conformité aux exigences du *Global Covenant et du C40,* auxquels la Ville a adhéré. Cet inventaire permettra d'identifier l'état d'avancement de la collectivité par rapport aux objectifs de réduction de GES publiés, en effet, il sert de base pour l'élaboration du suivi de mi-parcours des réalisations du *Plan de réduction des émissions de GES de la collectivité montréalaise 2013-2020* .

Émissions de GES des activités municipales de l'agglomération de Montréal - Inventaire 2015

La production du document « Émissions de gaz à effet de serre des activités municipales de l'agglomération de Montréal - Inventaire 2015 » fait partie des engagements de la Ville de Montréal, en conformité avec sa stratégie de lutte contre les changements climatiques, par laquelle, elle vise à réduire ses émissions de GES et à s'adapter aux changements climatiques. En effet, cet inventaire permet de faire un suivi sur les actions du *Plan de réduction des émissions de GES des activités municipales de l'agglomération montréalaise 2013-2020.*

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En 2015, à l'occasion de la 21e Conférence des parties de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21), la Ville de Montréal a endossé la Déclaration de l'Hôtel de Ville de Paris et s'est engagée à réduire de 80 % ses émissions de GES d'ici 2050. Cet engagement est transposé dans le troisième plan de développement durable de la collectivité montréalaise intitulé : « Montréal Durable 2016-2020, ensemble pour une métropole durable ». Cet engagement vient bonifier l'objectif de réduire de 30 % les émissions de GES des activités municipales d'ici 2020, par rapport à 2002.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Émissions de GES de la collectivité montréalaise - Inventaire 2014
Suite au dépôt, l'inventaire 2014 sera intégré aux informations publiées annuellement sur la plateforme du *CDP.* Cette action permettra à la ville de Montréal de respecter, en partie, ses engagements auprès du *C40* .

Émissions de GES des activités municipales de l'agglomération de Montréal - Inventaire 2015

Le document Émission de GES des activités municipales de l'agglomération de Montréal - Inventaire 2015 permettra à la Ville d'établir un état des lieux sur l'avancement des actions de réduction de GES préconisés dans le *Plan de réduction des émissions de GES des activités municipales de l'agglomération montréalaise 2013-2020.*

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En accord avec le Service des communications, aucune stratégie de communication ne sera faite.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

· Dépôt du suivi de mi-parcours des réalisations du Plan de réduction des émissions de GES des activités municipales de l'agglomération de Montréal 2013-2020 en 2017.

· Dépôt du suivi de mi-parcours des réalisations du Plan de réduction des émissions de GES de la collectivité montréalaise 2013-2020 en 2017.
· Dépôt du bilan de mi-parcours du Plan d'adaptation aux changements climatiques (2015-2020) en 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Stephane P PLANTE, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
Jacques SAVARD, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Isabelle CADRIN, Direction générale
Dany BARBEAU, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Josée BÉDARD, Rosemont - La Petite-Patrie
Babak HERISCHI, Le Sud-Ouest
Alain DUFORT, Direction générale
Michèle GIROUX, Ahuntsic-Cartierville
Stephane CHÉNIER, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension
Nancy B BERGERON, L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève
Martin SAVARD, Lachine
Benoit G GAUTHIER, LaSalle
Rachel LAPERRIÈRE, Montréal-Nord
Marie-France PAQUET, Outremont
Dominique JACOB, Pierrefonds-Roxboro
Véronique DOUCET, Service du développement économique
Steve BEAUDOIN, Saint-Léonard
Pierre WINNER, Service de l'environnement
Sylvie PILON, Service de sécurité incendie de Montréal
Philippe SAINT-VIL, Service du matériel roulant et des ateliers
Yannik SAUVÉ, Service de la gestion et de la planification immobilière
Carole GUÉRIN, Service de la gestion et de la planification immobilière

Simon MARTEL, Service de l'eau
Sylvie ASSELIN, Service de l'eau
Claude DUMAS, Service de la gestion et de la planification immobilière
Peggy BACHMAN, Direction générale
Henri-Paul NORMANDIN, Direction générale
Danielle LUSSIER, Direction générale

Lecture :

Isabelle CADRIN, 7 mai 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Andres BELTRAN
Ingénieur

Tél : 514-872-7657
Télécop. : 514-872-8146

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-05-26

Marieke CLOUTIER
Chef de division Planification et suivi environnmental

Tél : 514-872-6508
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Roger LACHANCE
Directeur
Tél : 514 872-7540
Approuvé le : 2018-05-07

Émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise

INVENTAIRE 2014

Montréal

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE **5**

INTRODUCTION **9**
- Gaz à effet de serre et changements climatiques 9
- Engagements et objectifs 10
- Description du territoire à l'étude 10

SOURCES FIXES **11**
- Résidentiel 12
- Commercial et institutionnel 14
- Industries manufacturières et la construction 16
- Industries énergétiques 18
- Émissions fugitives 18

TRANSPORT **19**
- Transport routier 20
- Transport hors route, ferroviaire, maritime et aérien 21

MATIÈRES RÉSIDUELLES **23**
- Enfouissement des matières résiduelles 24
- Traitement biologique des matières organiques 24
- Incinération des matières résiduelles 25
- Traitement et rejet des eaux usées 25

PROCÉDÉS INDUSTRIELS ET UTILISATION DES PRODUITS (PIUP) **26**
- Procédés industriels 26
- Utilisation des produits 27

AGRICULTURE, FORESTERIE ET AUTRES AFFECTATIONS DES TERRES (AFAT) **28**

ÉMISSIONS DE GES DE LA COLLECTIVITÉ MONTRÉALAISE DANS LE CONTEXTE QUÉBÉCOIS **30**
- Analyse et tendances 30
- Tendance à court terme : collectivité montréalaise 32

LISTES ET RÉFÉRENCES **33**

EN 2005, MONTRÉAL S'EST ENGAGÉE À RÉDUIRE D'ICI 2020 LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DE LA COLLECTIVITÉ MONTRÉALAISE DE 30 % PAR RAPPORT À 1990.

Crédit : © Shutterstock

SOMMAIRE

L'inventaire des émissions de gaz à effet de serre (GES) répertorie les émissions estimées de GES de la collectivité montréalaise dont le périmètre se limite à l'agglomération de Montréal. Ces émissions de GES sont comparées à l'année de référence (1990) qui sert de base à l'objectif de réduction. Un inventaire complet nécessite des données de qualité et possédant un certain niveau de précision. Comme les dernières données disponibles et publiées au Canada satisfaisant ces critères de qualité sont celles de 2014, cet inventaire réalisé en 2017 présente les résultats de 2014.

De plus, aux fins de comparaison, les émissions de l'année 2013 ont été recalculées et mises à jour en raison de la révision de données, de l'amélioration de méthodologies de calcul des émissions ou de l'utilisation de données qui n'étaient pas disponibles auparavant. Les ajustements ont généré un écart de 2 % de la réduction relative des émissions de GES de l'inventaire de la collectivité montréalaise 2013 publié en 2016 et les émissions recalculées pour 2013. En effet, une réduction de 25 % avait été observée entre 1990 et 2013, alors que pour le présent inventaire une réduction de 23 % est observée sur la même période.

Les émissions de GES sont présentées en fonction de cinq secteurs d'activités : les sources fixes, le transport, les matières résiduelles, les procédés industriels et l'utilisation de produits (PIUP) et l'agriculture, la foresterie et autres affectations des terres (AFAT). Le secteur des sources fixes représente toute forme d'énergie consommée dans les sous-secteurs résidentiel, commercial et institutionnel, industries manufacturières et la construction, industries énergétiques et émissions fugitives des systèmes de pétrole et de gaz naturel.

La catégorisation des émissions et les méthodologies de quantification des émissions utilisées pour cet inventaire suivent les lignes directrices du document méthodologique *Global Protocol for Community-Scale Greenhouse Gas Emission Inventories* [5] (GPC), qui lui-même repose sur les *Lignes directrices 2006* [6] du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) pour les inventaires nationaux de GES. La conformité aux exigences du GPC fait partie des conditions que doit remplir la Ville de Montréal en ce qui concerne son engagement auprès du C40 et du *Global Covenant of Mayors for Climate and Energy*.

Par ailleurs, le premier inventaire des émissions de GES de la collectivité montréalaise utilisant cette méthodologie est celui de 2013, publié en 2016.

Pour le présent inventaire, les émissions de GES sont passées de 14 965 à 11 508 kt éq. CO_2 entre 1990 et 2014, correspondant à une diminution de 23 %. La Figure 1 présente la distribution des émissions de GES par secteur d'activité.

Figure 1
Distribution des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2014

- 40 % Transport (41 % en 2013)
- 20 % Industriel (Sources fixes) (20 % en 2013)
- 15 % Commercial et institutionnel (Sources fixes) (15 % en 2013)
- 11 % Résidentiel (Sources fixes) (11 % en 2013)
- 10 % Industriel (PIUP) (10 % en 2013)
- 4 % Matières résiduelles (4 % en 2013)
- 0,05 % Agriculture, foresterie et autres affections des terres (AFAT) (0,03 % en 2013)

Le Tableau 1 présente de façon détaillée les émissions de GES de la collectivité montréalaise en 1990 et en 2014, ainsi que les variations de 2014 par rapport à l'année de référence. La réduction de 23 % s'explique en partie par la diminution des émissions de GES de deux grands secteurs d'activités, soit les sources fixes et les matières résiduelles.

La baisse des émissions de GES de 36 % observée dans les sources fixes est attribuable en grande partie à l'abandon progressif du mazout dans les sous-secteurs résidentiel, commercial et institutionnel ainsi que dans les industries manufacturières et la construction. La réduction des émissions des sous-secteurs résidentiel, commercial et institutionnel représente à elle seule 55 % de la réduction totale des émissions de GES des sources fixes en 2014. Cette réduction est suivie, en termes de pourcentage, par le sous-secteur des industries énergétiques (36 %). Comme mentionné lors de l'inventaire 2013, une raffinerie de pétrole située dans l'est de l'île de Montréal a cessé d'être exploitée en 2010, entraînant par le fait même une réduction notable de GES.

Tableau 1
Émissions de GES de la collectivité montréalaise de 1990 et 2014

Secteurs et sous-secteurs d'activité	Émissions (kt éq. CO_2)		Variation
	1990	2014	%
Sources fixes	**8 320**	**5 332**	**-36**
Résidentiel	2 310	1 236	-47
Commercial et institutionnel	2 319	1 755	-24
Industries manufacturières et la construction	1 506	1 238	-18
Industries énergétiques	2 171	1 093	-50
Émissions fugitives	15	11	-27
Transport	**4 048**	**4 616**	**14**
Routier	3 073	3 567	16
Hors route	10	11	8
Ferroviaire	148	189	27
Maritime	325	272	-16
Aérien	491	578	18
Matières résiduelles	**1 956**	**437**	**-78**
Enfouissement des matières résiduelles	1 787	315	-82
Traitement biologique des matières organiques	–	8	–
Incinération des matières résiduelles	137	76	-45
Traitement et rejet des eaux usées	33	38	15
Procédés industriels et utilisation de produits (PIUP)	**634**	**1 117**	**76**
Procédés industriels	171	180	5
Utilisation de produits	463	937	103
Agriculture, foresterie et autres affectations des terres (AFAT)	**6,7**	**5,7**	**-15**
Fermentation entérique et gestion de fumier	6	4	-26
Gestion des sols agricoles	0,7	1,1	69
Chaulage, urée et autres engrais carbonés	0,04	0,12	172
Total	**14 965**	**11 508**	**-23**

Note : Les résultats présentés sont arrondis. Par conséquent, les calculs effectués à partir de ces derniers peuvent différer des valeurs présentées.

Quant au secteur des matières résiduelles, les émissions ont diminué de 78 % entre 1990 et 2014, contribuant ainsi à la baisse globale observée. L'amélioration des systèmes de captage du biogaz émis par les sites d'enfouissement serait le principal facteur à l'origine de cette baisse.

Les émissions de GES attribuées au secteur de l'agriculture, de la foresterie et autres affectations des terres (AFAT) ont diminué de 15 %. Toutefois, celles-ci ne représentent que 0,05 % des émissions totales de la collectivité montréalaise.

À l'opposé, une augmentation de 76 % des émissions de GES du secteur des procédés industriels et de l'utilisation de produits (PIUP) est observée entre 1990 et 2014. Cette hausse serait principalement attribuée à l'augmentation de la production et de la consommation d'hydrofluorocarbures (HFC), de perfluorocarbures (PFC), d'hexafluorure de soufre (SF_6) et de trifluorure d'azote (NF_3). Les HFC et les PFC sont utilisés pour la réfrigération ainsi que pour la fabrication de mousses plastiques, de solvants, d'agents propulseurs et d'anesthésiques.

Les émissions de GES du secteur du transport ont augmenté de 14 %. Le transport routier représente à lui seul 87 % de l'augmentation totale des émissions de GES de ce secteur. Cette hausse, également observée en 2013, serait attribuable à l'augmentation totale des véhicules immatriculés sur le territoire de l'agglomération de Montréal (19 %) et par la croissance importante (179 %) du nombre de camions légers qui incluent les véhicules utilitaires sport (VUS), les camionnettes et les fourgonnettes.

Les émissions de GES de la collectivité montréalaise représentaient 14 % des émissions québécoises en 2014. De 1990 à 2014, les émissions de GES québécoises ont diminué de 8 %, alors que les émissions de la collectivité montréalaise ont connu une baisse de 23 %. En matière d'intensité des émissions par habitant, les émissions québécoises et de la collectivité montréalaise ont respectivement diminué de 22 % et de 29 %. Globalement, les différences observées entre les deux inventaires s'expliquent par les caractéristiques propres à la province et de l'agglomération, soit le climat, les activités économiques, l'organisation des transports et les autres caractéristiques sociodémographiques.

Pour conclure, la réduction globale de 23 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2014 s'aligne avec l'objectif de réduction fixé en 2005, soit celui de réduire les émissions de 30 % d'ici 2020. Récemment, de nouveaux engagements ont été pris par la Ville de Montréal, dont celui signé à Paris en marge de la 21e Conférence des parties à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21) en 2015. Cet engagement se traduit par la réduction de 80 %, d'ici 2050, des émissions de GES de la collectivité montréalaise. Celui-ci a été repris dans un des trois défis du plan *Montréal Durable 2016-2020* appelé « Montréal sobre en carbone », afin d'inciter les Montréalais à agir en conséquence et à modifier leurs comportements.

Cet inventaire n'est qu'une étape dans l'atteinte des objectifs à long terme pris par l'administration municipale envers la lutte contre les changements climatiques. Le *Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise 2013-2020* et ses divers moyens proposés, dont l'électrification des transports, le développement du transport actif et le remplacement du mazout comme source d'énergie pour le chauffage sont des mesures de réductions d'émissions en ce sens.

Crédit : © Denis Labine, Ville de Montréal

INTRODUCTION

Gaz à effet de serre et changements climatiques

L'effet de serre est un phénomène naturel permettant la conservation d'une partie de la chaleur provenant du rayonnement solaire à la surface de la Terre. Les gaz à effet de serre (GES) les plus abondants dans la nature sont la vapeur d'eau, le dioxyde de carbone (CO_2) et, dans une moindre mesure, le méthane (CH_4) et l'oxyde nitreux (N_2O). Il est aujourd'hui scientifiquement reconnu que les GES d'origine anthropique amplifient ce phénomène naturel et, conséquemment, influencent le climat.

Figure 2
Émissions de GES au Québec en 2014 par type de gaz[10]

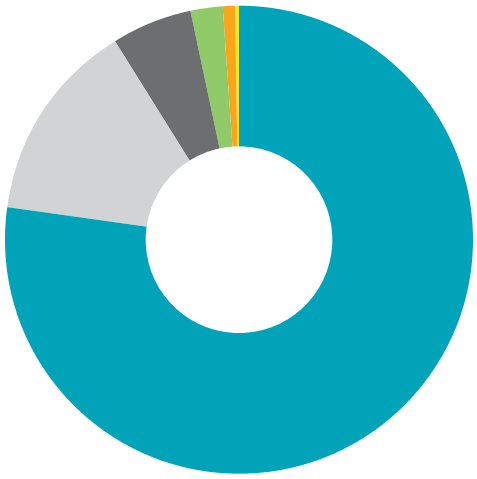

- 77,6 % Dioxyde de carbone (CO_2)
- 13,8 % Méthane (CH_4)
- 5,4 % Oxyde nitreux (N_2O)
- 2,1 % Hydrofluorocarbures (HFC)
- 1,0 % Perfluorocarbures (PFC)
- 0,1 % Hexafluorure de soufre (SF_6) et Trifluorure d'azote (NF_3)

À l'échelle mondiale, trois gaz sont principalement responsables des changements climatiques : le CO_2, le CH_4 et le N_2O. D'autres gaz qui n'existaient pas dans la nature avant l'ère industrielle, dont le SF_6, les PFC, les HFC et le NF_3, sont aujourd'hui présents dans l'atmosphère. La contribution de chacun de ces gaz dans l'inventaire des émissions de GES de la province du Québec en 2014 est illustrée à la Figure 2.

Afin de pouvoir compléter l'inventaire de la collectivité montréalaise, un niveau de complétude et de précision convenable des données sur lesquelles s'appuient les quantifications d'émissions de GES est requis. Les plus récentes données complètes et disponibles au moment d'entreprendre l'exercice satisfaisant ce critère de qualité sont celles de l'année 2014. À titre d'exemple, le Rapport d'inventaire national 1990-2015 est le plus récent document d'inventaire national disponible. Cependant, les données les plus à jour pour l'inventaire provincial québécois[10] et la Base de données complète sur la consommation d'énergie[13], publiée par l'Office de l'efficacité énergétique (OEE) de Ressources naturelles Canada, sont celles de 2014.

Mise en garde

L'inventaire des émissions de GES de la collectivité montréalaise présente les résultats de calculs des émissions pour 1990 et pour 2014 en utilisant les données les plus récentes.* De plus, les émissions de l'année 2013 ont été recalculées et mises à jour. Pour cette raison, les émissions de GES de la collectivité des années 1990, 2013 et 2014 publiés dans cet inventaire ne devraient pas être comparées directement avec ceux publiés précédemment. Par ailleurs, les procédures d'assurance qualité et d'amélioration faisant partie intégrante des processus de production d'inventaires, il est probable que, dans le futur, l'obtention de nouvelles données ou le développement de nouvelles méthodes d'évaluation conduisent à une révision des valeurs présentées dans ce rapport d'inventaire.

* Les résultats présentés sont arrondis. Par conséquent, les calculs effectués à partir de ces derniers peuvent différer des valeurs présentées.

Les émissions de GES sont calculées en équivalent CO_2 (éq. CO_2). En effet, le CO_2 est le gaz de référence à partir duquel les autres gaz sont comparés selon leur potentiel de réchauffement planétaire (PRP) respectif. Le PRP est une mesure relative de la capacité de chaque GES à retenir la chaleur dans l'atmosphère. À titre de gaz de référence, le CO_2 a un PRP de 1. Comme recommandé par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) dans son quatrième rapport d'évaluation[5], les principaux PRP des gaz à l'étude dans le présent inventaire sont illustrés au Tableau 2.

Tableau 2
Potentiel de réchauffement planétaire (PRP) des principaux GES[5]

GES	Formule	PRP
Dioxyde de carbone	CO_2	1
Méthane	CH_4	25
Protoxyde d'azote	N_2O	298

Engagements et objectifs

Lors du 4e Sommet des leaders municipaux sur les changements climatiques tenu à Montréal en 2005, la Ville de Montréal s'est engagée à réduire ses émissions de GES de 30 % sous les niveaux de 1990 à l'horizon 2020. En 2015, la Ville de Montréal a endossé la Déclaration du sommet des élus locaux pour le climat de Paris en marge de la 21e Conférence des parties de la Convention-Cadre des Nations unies sur les changements climatiques (COP 21) et s'est engagée à réduire de 80 % ses émissions de GES d'ici 2050. Ces objectifs se sont reflétés respectivement dans le *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015* et le plan *Montréal durable 2016-2020*.

Depuis la réalisation de l'inventaire 2013, la méthodologie de quantification utilisée suit les lignes directrices du *Global Protocol for Community-Scale Greenhouse Gas Emission Inventories* (GPC).[5] La quantification des émissions de GES pour l'inventaire 2014 utilise donc la même méthodologie que pour celui de 2013. Cependant, trois améliorations ont été apportées aux calculs, soient pour les émissions du transport maritime, les émissions du traitement et du rejet des eaux usées et les émissions de l'agriculture, la foresterie et autres affectations des terres. Les émissions de GES pour l'année 2013 ont été recalculées afin de tenir compte de ces changements. Donc, aux fins de comparaison avec le présent inventaire, une réduction de 23 % a également été observée en 2013 par rapport à 1990.

La conformité aux exigences du GPC fait partie des conditions que doit remplir la Ville de Montréal en ce qui concerne son engagement auprès du C40 et du *Global Covenant of Mayors for Climate and Energy*. La Ville a joint le *Compact of Mayors* en 2015. Cependant, depuis juin 2016, celui-ci a fusionné avec le *Covenant of Mayors* pour devenir le *Global Covenant of Mayors for Climate and Energy*.

Description du territoire à l'étude

Le présent inventaire consolide les données de l'ensemble de la collectivité montréalaise, c'est-à-dire de tout le territoire couvert par l'agglomération de Montréal. Les émissions de GES présentées dans ce rapport sont attribuables aux 19 arrondissements de la Ville de Montréal ainsi qu'aux 15 villes reconstituées présentes sur l'île, soit Baie-d'Urfé, Beaconsfield, Côte-Saint-Luc, Dollard-Des Ormeaux, Dorval, L'Île-Dorval, Hampstead, Kirkland, Montréal-Est, Montréal-Ouest, Mont-Royal, Pointe-Claire, Sainte-Anne-de-Bellevue, Senneville et Westmount.

SOURCES FIXES

Le secteur des sources fixes couvre les émissions de GES résultant de l'utilisation énergétique des combustibles et les émissions fugitives provenant des procédés générant, alimentant ou consommant différentes formes d'énergie comme la chaleur ou l'électricité. Les émissions de GES des sources fixes de la collectivité montréalaise ont diminué de 36 % en 2014 par rapport à 1990, passant de 8 320 à 5 332 kt éq. CO_2 (Figure 3).

Le secteur des sources fixes est divisé en plusieurs sous-secteurs. Dans un premier temps, les sources fixes couvrent toute forme d'énergie consommée par les sous-secteurs résidentiel, institutionnel et commercial, les industries manufacturières et la construction ainsi que les industries énergétiques. Puis, le sous-secteur des émissions fugitives comprend les émissions des systèmes de pétrole et de gaz naturel.

Figure 3
Émissions de GES de la collectivité montréalaise par source fixe

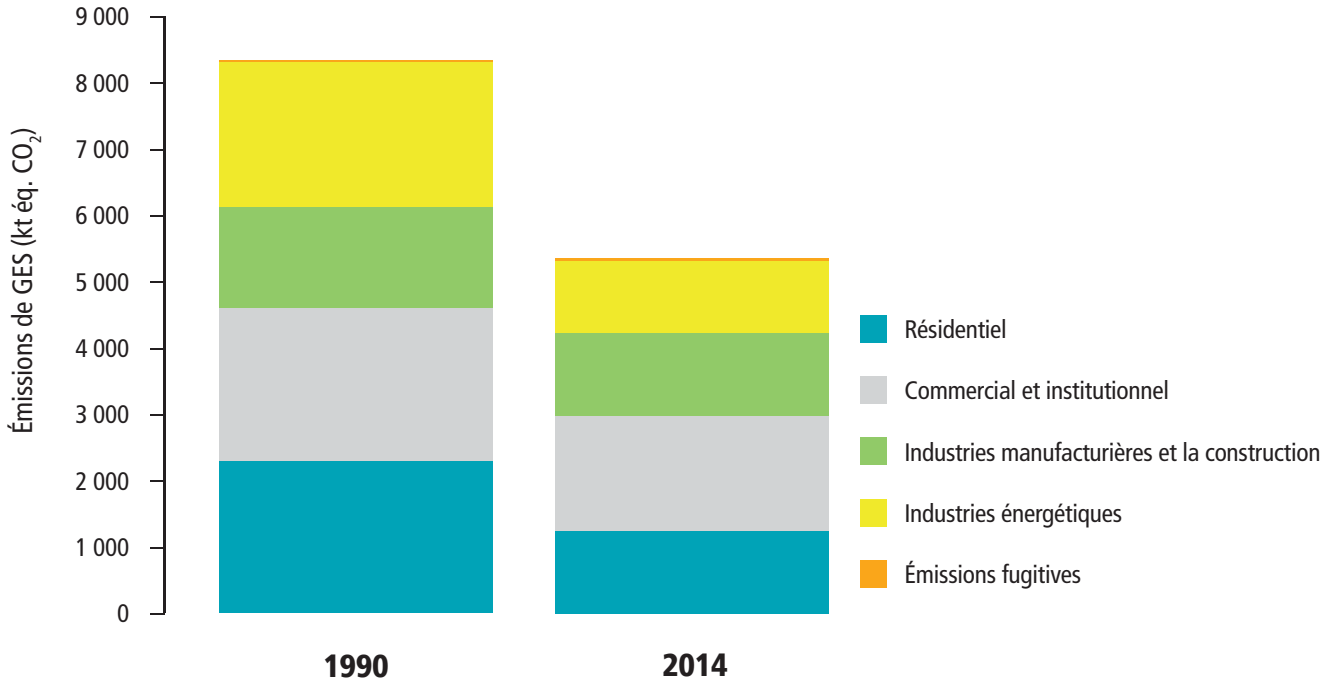

Note

Les données de consommation de gaz naturel de l'agglomération pour tous les sous-secteurs des sources fixes ont été obtenues de Gaz Métro. Pour le sous-secteur commercial et institutionnel, une tendance à la hausse des consommations a été observée entre 1990 et 2010. Une révision de la classification des compagnies par Gaz Métro en 2011 a donné lieu à une redistribution des données de consommation de ce sous-secteur vers celui des industries manufacturières. Il ne s'agit pas d'une restructuration des différentes catégories, mais bien d'une révision des comptes afin d'y apporter des corrections (erreur de saisie ou changement de vocation des bâtiments). Il n'existe aucun moyen de retrouver ces erreurs dans le temps afin de corriger les données de consommation passées.

Résidentiel

Les émissions de GES attribuées au sous-secteur résidentiel proviennent de l'énergie consommée par les ménages résidant sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour l'éclairage, la climatisation, le chauffage, le chauffage de l'eau et l'utilisation des appareils ménagers. Les principales sources d'énergie consommées sont l'électricité, le gaz naturel, le mazout et le bois.

Les émissions de GES du sous-secteur résidentiel de la collectivité montréalaise ont diminué de 47 % en 2014 par rapport à 1990, passant de 2 310 à 1 236 kt éq. CO_2 malgré le fait que la superficie totale des bâtiments de ce sous-secteur résidentiel ait augmenté de 20 %. Cette réduction peut être expliquée en partie par la diminution de trois des quatre sources d'énergie consommées sur le territoire, c'est-à-dire le gaz naturel, le mazout et le bois de chauffage. En contrepartie, une augmentation notable de la consommation d'électricité entre 1990 et 2014 a été enregistrée, témoignant d'un nombre important de conversions des systèmes de chauffage au mazout et au gaz naturel, principalement par des systèmes électriques. De façon générale, la consommation totale d'énergie a diminué de 3 % entre 1990 et 2014 (Tableau 3).

De 1990 à 2014, la réduction de 47 % des émissions de GES du sous-secteur résidentiel a permis une baisse de 1 074 kt éq. CO_2. La réduction des émissions provenant du mazout représente à elle seule 82 % de la réduction totale des émissions de GES de ce sous-secteur, soit 882 kt éq. CO_2.

Intensité des émissions de GES en 2014 par source d'énergie

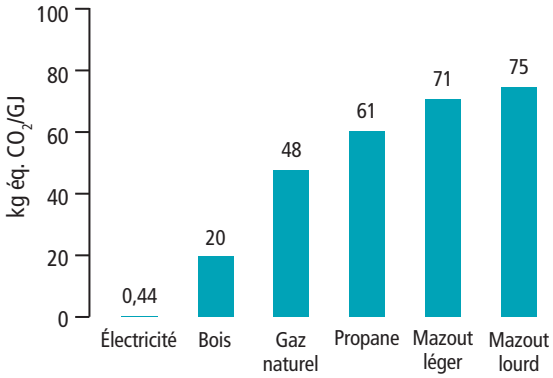

L'intensité des émissions de GES des sources d'énergie est un indicateur désignant le rapport entre la quantité d'émissions générées en fonction de la quantité d'énergie consommée, généralement exprimée en gigajoule (GJ). À cet effet, pour une même quantité d'énergie consommée, le mazout lourd émet 1,6 fois plus de GES que le gaz naturel et 168 fois plus que l'électricité produite au Québec, selon les facteurs d'émission de 2014.[2, 3]

Tableau 3
Émissions de GES et consommation d'énergie du sous-secteur résidentiel

Source d'énergie	Émissions (kt éq. CO_2)		Variation	Énergie consommée (TJ)		Variation
	1990	2014	%	1990	2014	%
Électricité	143	22	-85	36 889	49 470	34
Gaz naturel	787	756	-4	16 434	15 782	-4
Mazout	1 228	346	-72	17 294	4 874	-72
Bois	151	112	-26	7 580	5 616	-26
Total	**2 310**	**1 236**	**-47**	**78 197**	**75 741**	**-3**

19/81

L'électricité consommée sur le territoire de l'agglomération montréalaise est une énergie produite presque à 100 % à partir de sources renouvelables[7], dont notamment l'hydroélectricité émettant très peu d'émissions de GES en comparaison avec les autres sources d'énergie (voir encadré à la page précédente). Toutefois, un pourcentage variable de cette électricité est acheté auprès de producteurs indépendants au Québec, ailleurs au Canada et aux États-Unis. Ses achats sont constitués d'énergies renouvelables (hydroélectricité, biomasse, éolien) et d'énergies non renouvelables (nucléaire et thermique).[8] Le facteur d'émission varie donc selon les achats d'énergies thermiques utilisant des sources de combustibles fossiles.

Par ailleurs, l'importante réduction d'émissions de GES observée pour l'électricité (-85 %) découle strictement du facteur d'émission associée à cette source d'énergie, lequel est 8,8 fois inférieur en 2014 à ce qu'il était en 1990. Ainsi, malgré une augmentation de 34 % de la consommation d'électricité pour la même période, les émissions de GES ont tout de même diminué.

Quant au parc de logements résidentiels, il est passé de 767 789 à 919 158 logements (+20 %) entre 1990 et 2014. En termes de superficie, le parc est passé de 78 484 à 95 283 milliers de m^2 durant cette même période, ce qui représente une croissance de 21 %. Malgré cette croissance et le fait que le nombre de degrés-jours de chauffage (DJC)[4] de 2014 soit 5,4 % supérieurs à celui de 1990, la demande en énergie du sous-secteur résidentiel est passée de 78 197 à 75 741 TJ entre 1990 et 2014. Cette diminution ne peut être expliquée que par l'augmentation de l'efficacité énergétique des bâtiments et des systèmes de chauffage. Il est à noter que le nombre de DJC est fonction d'une année spécifique, donc ne représente pas une tendance.

La Figure 4 présente la distribution des émissions de GES du sous-secteur résidentiel par source d'énergie entre 1990 et 2014.

Figure 4
Distribution des émissions de GES du sous-secteur résidentiel par source d'énergie

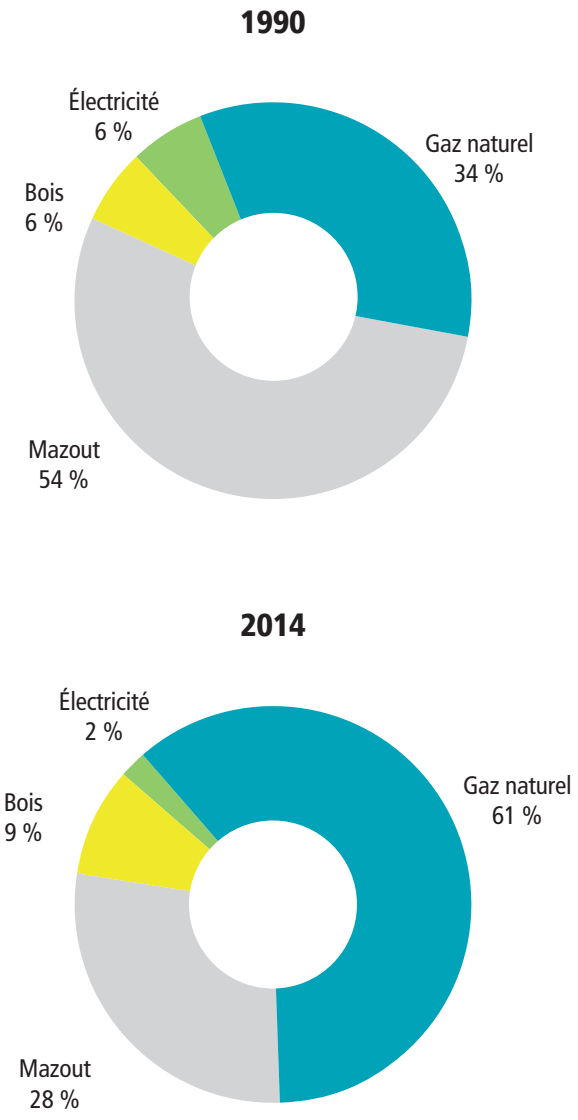

Commercial et institutionnel

Les émissions de GES attribuées au sous-secteur commercial et institutionnel proviennent de l'énergie consommée pour l'éclairage, le chauffage, la climatisation, le chauffage de l'eau ainsi que divers équipements auxiliaires des commerces et des institutions. Les sources d'énergie consommée dans ce sous-secteur sont : l'électricité, le gaz naturel, le mazout léger, le mazout lourd et le propane.

Les émissions de GES du sous-secteur commercial et institutionnel de la collectivité montréalaise ont diminué de 24 % en 2014 par rapport à 1990, passant de 2 319 à 1 755 kt éq. CO_2 malgré l'augmentation de la superficie totale des bâtiments de ce sous-secteur de 14 %. La réduction des émissions de GES est expliquée en partie par la diminution de quatre des cinq sources d'énergie consommées sur le territoire, soit l'électricité, le gaz naturel, le mazout léger et le mazout lourd. En contrepartie, la consommation du propane a augmenté. De façon générale, la consommation d'énergie a diminué de 13 % entre 1990 et 2014 (Tableau 4).

La réduction de 24 % des émissions de GES du sous-secteur commercial et institutionnel correspond à une baisse de 564 kt éq. CO_2. La réduction des émissions de GES du mazout léger correspond à 43 % de ce total, soit 245 kt éq. CO_2. Le gaz naturel contribue à 27 % de la réduction, soit 154 kt éq. CO_2, l'électricité à 22 %, soit 124 kt éq. CO_2, et le mazout lourd à 13 %, soit 73 kt éq. CO_2.

La réduction de 89 % des émissions de GES de l'électricité est attribuée, d'une part, au facteur d'émission de l'électricité qui est 8,8 fois inférieur en 2014 à ce qu'il était en 1990 et, d'autre part, à la réduction de 8 % de la consommation de l'électricité pour la même période.

Malgré l'augmentation de la superficie totale des bâtiments du sous-secteur commercial et institutionnel (14 %) et une légère augmentation (6 %) du nombre de DJC[4], la demande en énergie est passée de 76 898 à 67 002 TJ entre 1990 et 2014. Cette diminution pourrait s'expliquer principalement par l'augmentation de l'efficacité énergétique des bâtiments et des systèmes de chauffage.

Tableau 4
Émissions de GES et consommation d'énergie du sous-secteur commercial et institutionnel

Source d'énergie	Émissions (kt éq. CO_2)		Variation	Énergie consommée (TJ)		Variation
	1990	2014	%	1990	2014	%
Électricité	138	15	-89	35 539	32 754	-8
Gaz naturel	1 559	1 405	-10	32 554	29 335	-10
Mazout léger	478	233	-51	6 709	3 274	-51
Mazout lourd	85	12	-86	1 141	164	-86
Propane	58	90	55	954	1 476	55
Total	**2 319**	**1 755**	**-24**	**76 898**	**67 002**	**-13**

La Figure 5 présente la distribution des émissions de GES du sous-secteur commercial et institutionnel par source d'énergie en 2014.

Figure 5
Distribution des émissions de GES du sous-secteur commercial et institutionnel par source d'énergie

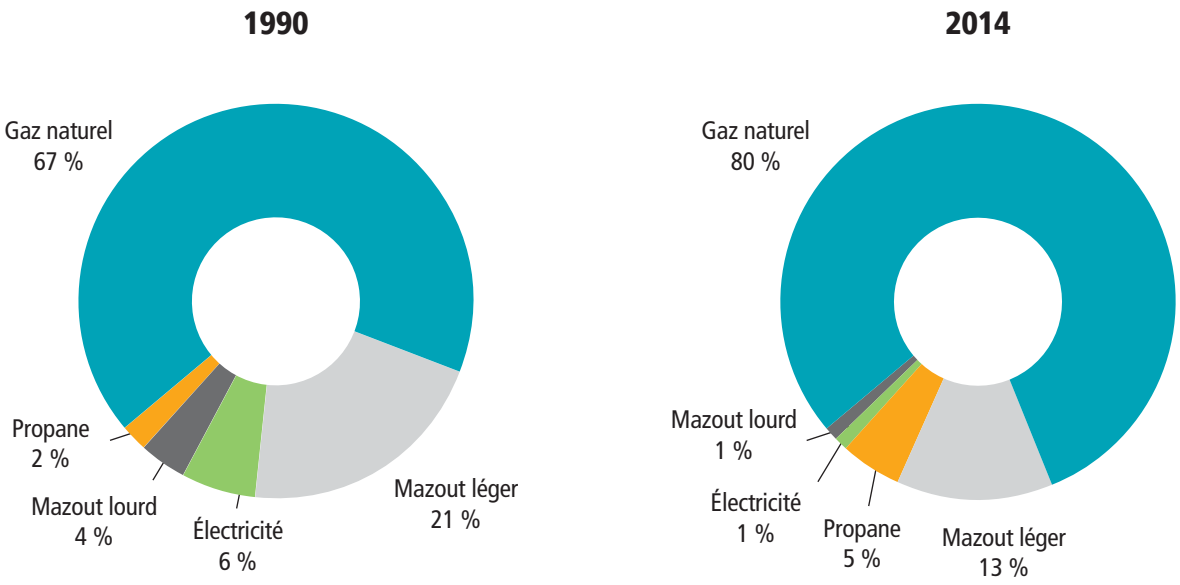

Industries manufacturières et la construction

Les émissions de GES attribuées au sous-secteur des industries manufacturières et de la construction comprennent les émissions provenant de la combustion stationnaire de carburant. Elles comprennent également les émissions indirectes associées à l'utilisation de l'électricité.

Les émissions de GES du sous-secteur des industries manufacturières et de la construction de la collectivité montréalaise ont diminué de 18 % en 2014 par rapport à 1990, passant de 1 506 à 1 238 kt éq. CO_2 (Tableau 5).

Tableau 5
Émissions de GES du sous-secteur des industries manufacturières et de la construction

Catégorie	Émissions (kt éq. CO_2)		Variation
	1990	2014	%
Industries manufacturières	1 332	1 144	-14
Industries de la construction	119	91	-24
Émissions provenant de la consommation d'électricité (incluant le secteur énergétique)	54	3	-94
Total	**1 506**	**1 238**	**-18**

Cette réduction pourrait être attribuable en partie à la baisse des niveaux d'activité des entreprises manufacturières entre 1990 et 2014. En effet, comme le suggère la tendance du nombre d'emplois dans le secteur manufacturier pour la région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal[24], le nombre d'emplois aurait décliné de 24 % de la fin des années 80 jusqu'en 2015. Par ailleurs, comme observé dans la Base de données complète sur la consommation d'énergie[13] pour la province de Québec et pour le domaine industriel, il semble avoir substitution de mazout lourd vers le gaz naturel entre 1990 et 2014.

En ce qui concerne les émissions issues des activités de la construction, les résultats de la quantification n'ont pas été obtenus par l'utilisation de données d'émissions obtenues directement des établissements contrairement aux autres activités. Les valeurs présentées doivent donc être considérées avec précaution et comme permettant de donner une indication sur le niveau des émissions.

Les émissions de GES dues à l'utilisation d'électricité du sous-secteur des industries manufacturières et de la construction et du sous-secteur des industries énergétiques ont diminué de 94 % en 2014 par rapport à 1990, passant de 54 à 3 kt éq. CO_2. Cette tendance est principalement attribuable à la baisse de 89 % du facteur d'émission de l'électricité et à la baisse de 44 % de la consommation d'électricité (Tableau 5).

La Figure 6 présente la répartition des émissions des industries manufacturières et de la construction, dont près du tiers sont attribuées à la fabrication de produits du pétrole et de produits pétrochimiques (excluant le raffinage du pétrole).

Figure 6
Distribution des émissions de GES du sous-secteur des industries manufacturières et de la construction par activité en 2014 (excluant les émissions liées à l'utilisation de l'électricité)

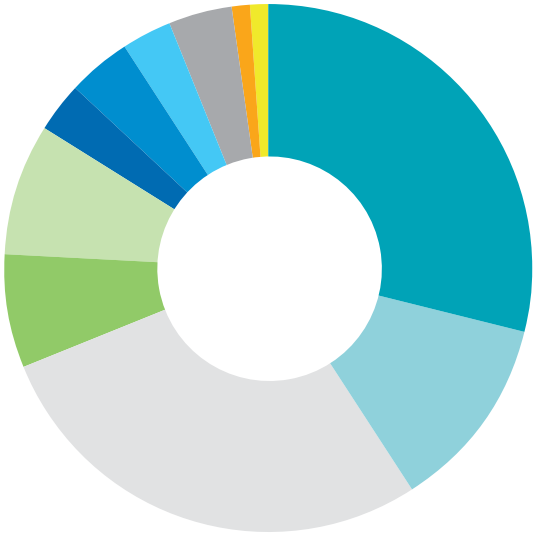

- 29 % Fabrication de produits du pétrole et de produits pétrochimiques (excluant le raffinage du pétrole)
- 28 % Autres
- 12 % Alimentaire
- 8 % Métallurgie et fabrication de produits métalliques
- 7 % Industrie de la construction
- 4 % Pâtes et Papier
- 4 % Application de revêtement et traitement de surface
- 3 % Fabrication de produits chimiques, pharmaceutiques et revêtements
- 3 % Fabrication de produits minéraux non métalliques
- 1 % Imprimerie
- 1 % Fabrication de produits en plastique

Industries énergétiques

Les émissions de GES attribuées au sous-secteur des industries énergétiques proviennent de la combustion stationnaire, soit celles liées à la production d'énergie pour la vente et la distribution, le raffinage du pétrole ainsi que le traitement et la valorisation du gaz naturel.

Les émissions de GES du sous-secteur des industries énergétiques de la collectivité montréalaise ont diminué de 50 % en 2014 par rapport à 1990, passant de 2 171 à 1 093 kt éq. CO_2 (Tableau 6). Cette baisse est attribuable principalement à la fermeture d'une raffinerie en 2010.

Tableau 6
Émissions de GES du sous-secteur des industries énergétiques

Émissions (kt éq. CO_2)		Variation
1990	2014	%
2 171	1 093	-50

Émissions fugitives

Les émissions de GES attribuées au sous-secteur des émissions fugitives proviennent des systèmes de pétrole et de gaz naturel, dont les activités de ventilation, de brûlage à la torche et tous les autres types d'émissions fugitives.

Les émissions de GES du sous-secteur des émissions fugitives de la collectivité montréalaise ont diminué de 27 % en 2014 par rapport à 1990, passant de 15 à 11 kt éq. CO_2 (Tableau 7). Il est à noter que les émissions fugitives provenant des activités de raffinage ont été incluses au sous-secteur des industries énergétiques.

Tableau 7
Émissions de GES du sous-secteur des émissions fugitives

Émissions (kt éq. CO_2)		Variation
1990	2014	%
15	11	-27

TRANSPORT

Les émissions de GES attribuées au secteur du transport proviennent de la consommation d'énergie de tous les moyens de transport routier, hors route, ferroviaire, maritime et aérien.

Les émissions de GES du secteur du transport de la collectivité montréalaise ont augmenté de 14 % en 2014 par rapport à 1990, passant de 4 048 à 4 616 kt éq. CO_2 (Tableau 7). Cette hausse est expliquée par l'augmentation des émissions de GES de quatre des cinq moyens de transport, dont le transport routier. En effet, l'augmentation de GES du transport routier représente à elle seule 87 % de l'augmentation totale des émissions de GES de ce secteur, soit une augmentation de 494 kt éq. CO_2.

Tableau 8
Émissions de GES du secteur du transport

SOUS-SECTEUR	Émissions (kt éq. CO_2) 1990	2014	Variation %
Routier	3 073	3 567	16
Hors route	10	11	8
Ferroviaire	148	189	27
Maritime	325	272	-16
Aérien	491	578	18
Total	**4 048**	**4 616**	**14**

La Figure 8 présente la distribution des émissions de GES du secteur du transport de la collectivité montréalaise par sous-secteur.

Figure 7
Distribution des émissions de GES du secteur du transport par sous-secteur

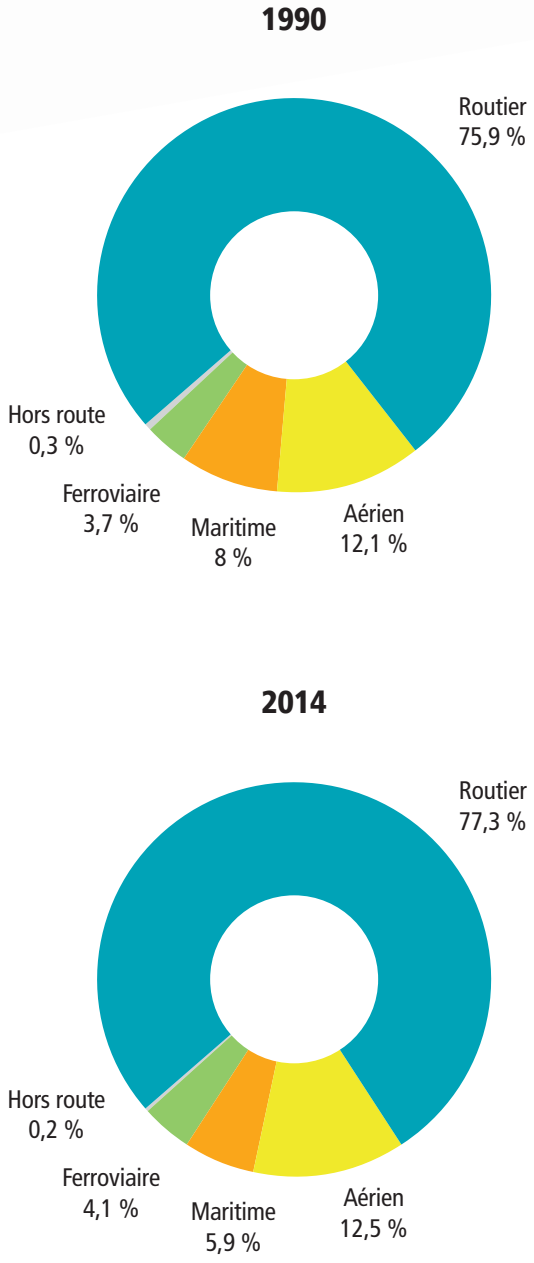

Transport routier

Les émissions de GES du sous-secteur du transport routier de l'agglomération de Montréal ont connu une augmentation de 16 % entre 1990 et 2014, passant de 3 073 à 3 567 kt éq. CO_2. Cette augmentation de GES peut être expliquée en partie par l'évolution significative du nombre de véhicules immatriculés sur le territoire ainsi que par leur distribution (Tableau 9).

Tableau 9
Évolution du nombre d'immatriculations sur le territoire de l'agglomération de Montréal

CATÉGORIE	Immatriculation		Variation
	1990	2014	%
Véhicules légers	614 595	562 633	-8
Camions légers	100 978	281 564	179
Véhicules lourds	31 498	36 548	16
Motocyclettes (essence)	11 795	22 342	89
Total	**758 865**	**903 086**	**19**

Premièrement, une augmentation de 19 % du nombre de véhicules totaux a été notée sur l'ensemble du territoire, malgré une augmentation de la population de seulement 9 %. Le nombre de véhicules par 1 000 habitants est passé de 328 en 1990 à 371 en 2014.

La distribution des véhicules immatriculés a également changé entre 1990 et 2014 (Figure 8). Le changement le plus marquant est l'augmentation de 179 % du nombre de camions légers. La catégorie des camions légers inclut les VUS, les camionnettes et les fourgonnettes. À l'inverse, le nombre de véhicules légers (automobiles et taxis) a diminué de 8 % durant cette même période. Ce changement amène une augmentation de GES, puisque les camions légers, de façon générale, consomment plus de carburant que les automobiles. Il est à noter que le nombre total de véhicules électriques et de véhicules hybrides rechargeables pour l'année 2014 dans l'agglomération de Montréal était de 776 véhicules, représentant encore une fraction négligeable du parc automobile.

Figure 8
Distribution des véhicules immatriculés sur le territoire de l'agglomération de Montréal

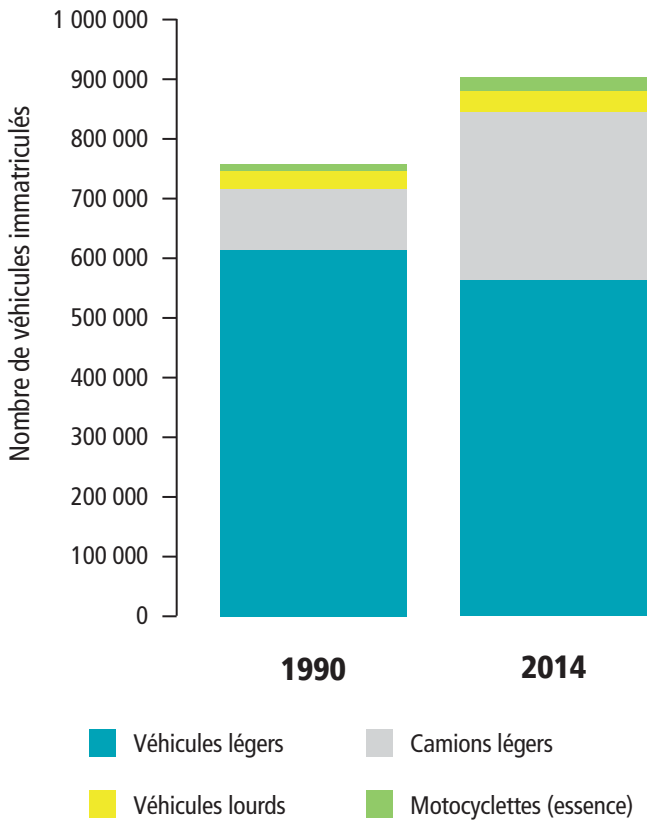

Transport hors route, ferroviaire, maritime et aérien

Les émissions de GES des sous-secteurs du transport hors route, ferroviaire, maritime et aérien ont augmenté de 8 % entre 1990 et 2014, passant de 975 à 1 050 kt éq. CO_2. La Figure 9 présente l'évolution de la distribution des émissions de GES.

Le transport hors route comprend les émissions des véhicules et de l'équipement qui ne sont pas autorisés à circuler sur les chemins ou les grandes routes. Entre autres, les véhicules de construction, les tracteurs agricoles, les tondeuses et les souffleuses sont des véhicules considérés dans la catégorie hors route.[2]

Les émissions de GES des véhicules hors route ont été estimées à partir du prorata de la consommation de carburant à l'échelle de la province. Pour le transport ferroviaire, les émissions ont été estimées à partir du prorata de la population de l'agglomération de Montréal et des émissions quantifiées pour la province de Québec. Par conséquent, les valeurs présentées doivent être considérées avec précaution et comme permettant de donner une indication sur le niveau des émissions.

Les émissions de GES du transport ferroviaire ont augmenté de 27 % entre 1990 et 2014, passant de 148 à 189 kt éq. CO_2.

Quant aux émissions de GES du transport maritime, elles ont diminué de 16 % passant de 325 à 272 kt éq. CO_2, entre 1990 et 2014. Il est à noter qu'une amélioration a été effectuée pour le calcul des émissions de ce sous-secteur. En effet, elles ont été calculées à l'aide du prorata du tonnage total manutentionné au Canada par le Port de Montréal (section île de Montréal) et des émissions quantifiées pour le Canada. Le prorata national des activités du Port de Montréal sur l'île a diminué de 6,8 % en 1990 à 6,0 % en 2014, et ce, malgré une croissance des activités de 34 % pendant la même période.

Pour le transport aérien, les émissions ont augmenté de 18 % entre 1990 et 2014, passant de 491 à 578 kt éq. CO_2. En effet, les activités de l'aéroport international Montréal-Trudeau ont représenté, en 2014, 85 % des activités totales du trafic aérien au Québec comparativement à 60 % en 1990. Cette augmentation est principalement due à la diminution importante des activités ayant lieu à l'aéroport international Montréal-Mirabel. En effet, le dernier vol de passagers en partance de celui-ci a eu lieu le 31 octobre 2004. Depuis cette date, l'aéroport international Montréal-Trudeau agit comme plaque tournante du transport passager domestique, transfrontalier et international, tandis que l'aéroport international Montréal-Mirabel est exploité à titre d'aéroport industriel et pour le fret aérien.

Figure 9
Distribution des émissions de GES des sous-secteurs du transport hors route, ferroviaire, maritime et aérien

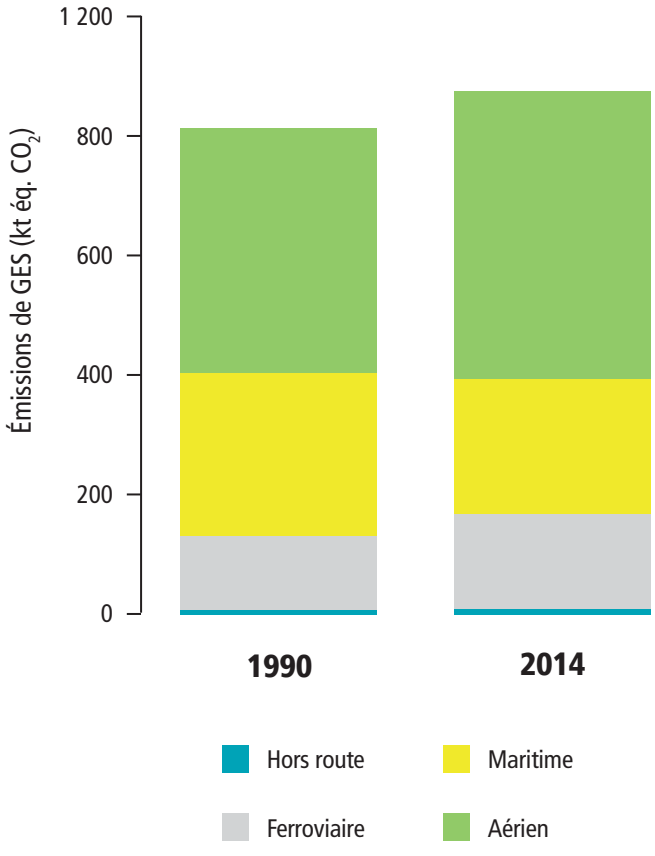

Photo prise en 1979 du site d'enfouissement du Complexe environnemental de Saint-Michel avant sa conversion en parc urbain en 2017

Crédit : © Frédérique Ménard-Aubin, Ville de Montréal

MATIÈRES RÉSIDUELLES

Les émissions de GES attribuées au secteur des matières résiduelles proviennent des activités d'enfouissement, de traitement biologique des matières organiques, de l'incinération et de traitement et de rejet des eaux usées.

Les émissions de GES du secteur des matières résiduelles ont diminué de 78 % entre 1990 et 2014, passant de 1 956 à 437 kt éq. CO_2 (Tableau 10). Au-delà des efforts effectués pour la diminution des taux d'élimination des matières résiduelles par habitant, l'augmentation de l'efficacité des systèmes de captage de biogaz dans les sites d'enfouissement, qui est passée de 18 % à 87 % entre 1990 et 2014, est le facteur principal expliquant la tendance observée. En effet, la récupération des biogaz permet la valorisation du méthane qu'il contient pour son potentiel énergétique ou sa destruction par des torchères. Le méthane a un potentiel de réchauffement planétaire équivalant à 25 fois celui du gaz carbonique. Sa captation et sa combustion permettent de réduire d'autant les émissions de GES.

Tableau 10
Émissions de GES du secteur des matières résiduelles

Sous-secteur	Émissions (kt éq. CO_2) 1990	2014	Variation %
Enfouissement des matières résiduelles	1 787	315	-82
Traitement biologique des matières organiques	–	8	–
Incinération des matières résiduelles	137	76	-45
Traitement et rejet des eaux usées	33	38	15
Total	**1 956**	**437**	**-78**

La distribution des émissions pour les années 1990 et 2014 est présentée à la Figure 10. En 1990, les émissions étaient principalement attribuables aux activités d'enfouissement des matières résiduelles. La même tendance est observée pour l'année 2014.

Figure 10
Distribution des émissions de GES du secteur des matières résiduelles par sous-secteur

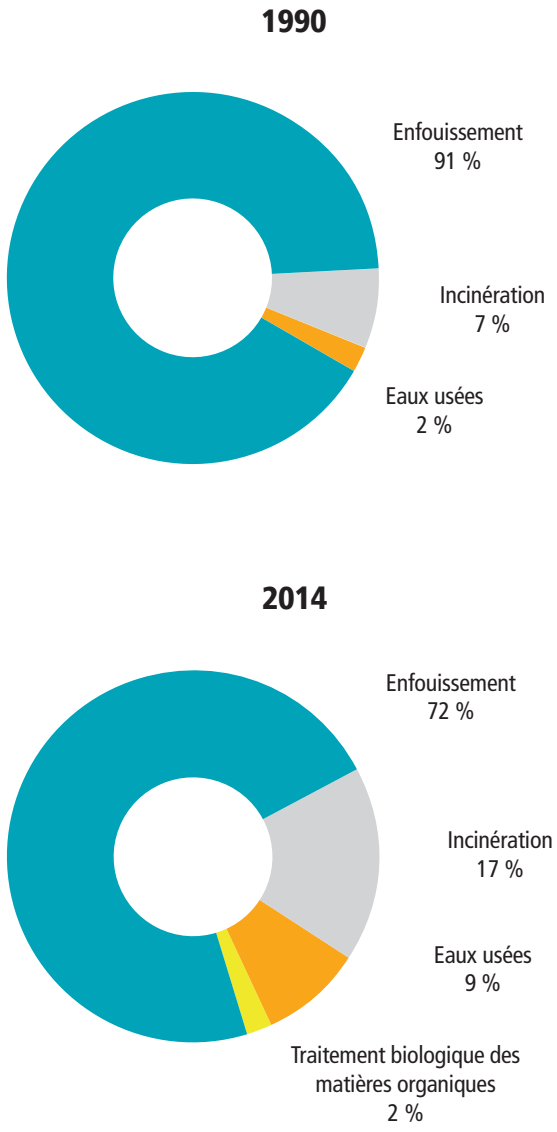

Enfouissement des matières résiduelles

L'enfouissement des matières résiduelles constitue une source de GES en raison du méthane présent dans le biogaz généré par la réaction de décomposition anaérobie se produisant naturellement dans les sites d'enfouissement. Entre 1990 et 2014, les émissions de GES issues de l'enfouissement des matières résiduelles sont passées de 1 787 à 315 kt éq. CO_2, ce qui correspond à une baisse de 82 % (Tableau 11). La réduction des émissions liées à l'enfouissement sur le territoire de l'agglomération est de 98 %. Cette réduction est principalement occasionnée par la fin des activités d'enfouissement au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM). En effet, l'enfouissement des matières résiduelles organiques y a cessé en 2000, alors que l'enfouissement de matériaux secs y a cessé en 2009.

Tableau 11
Émissions de GES du sous-secteur de l'enfouissement des matières résiduelles

Source	Émissions (kt éq. CO_2) 1990	2014	Variation %
Matières résiduelles enfouies sur le territoire de l'agglomération	1 787*	33	-98
Matières résiduelles produites par l'agglomération et enfouies à l'extérieur	–	282	–
Total	**1 787**	**315**	**-82**

* La portion des GES attribuables aux matières résiduelles importées et enfouies sur le territoire de l'agglomération entre 1950 et 1990 est estimée à 465 kt éq. CO_2.

Traitement biologique des matières organiques

Les émissions du traitement biologique des matières organiques proviennent du compostage des matières organiques produites sur le territoire de l'agglomération et compostées, soit sur le territoire ou à l'extérieur. Pour l'année de référence, il a été supposé qu'il n'y avait pas d'activité de compostage à grande échelle et constitue donc une nouvelle source de GES. Le Tableau 12 présente les résultats des émissions de GES du sous-secteur traitement biologique des matières organiques pour l'agglomération de Montréal.

Tableau 12
Émissions de GES du sous-secteur du traitement biologique des matières organiques

Source	Émissions (kt éq. CO_2) 1990	2014
Traitement sur le territoire de l'agglomération	–	2
Traitement à l'extérieur	–	6
Total	–	**8**

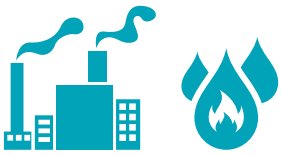

Incinération des matières résiduelles

Les émissions de GES proviennent de l'incinération des matières résiduelles et des boues de stations d'épuration. Depuis 1988, la Ville de Montréal exploite un incinérateur de boues de procédé de décantation primaire à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte. La Ville a également exploité l'incinérateur des Carrières pour brûler des matières résiduelles domestiques jusqu'en 1993. En 1990, 284 852 tonnes de matières résiduelles y ont été incinérées.

Le Tableau 13 présente les résultats des émissions de GES du sous-secteur de l'incinération des matières résiduelles, celles-ci ont diminué de 45 % par rapport à 1990. Cette diminution est principalement attribuable à la fin de l'exploitation de l'incinérateur des Carrières en 1993. Par ailleurs, les émissions de GES liées à l'incinération des boues de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte ont augmenté 33 % en 2014 par rapport à l'année de référence, puisque la quantité de boues produites et incinérées à la station a augmenté par rapport à 1990 (91 517 tonnes de boues en 2014 par rapport à 46 060 t de boues en 1990).

Tableau 13
Émissions de GES du sous-secteur de l'incinération des matières résiduelles

Source	Émissions (kt éq. CO_2) 1990	2014	Variation %
Boues de la Station d'épuration	57	76	33
Matières résiduelles	80	–	–
Total	**137**	**76**	**-45**

Traitement et rejet des eaux usées

Les réactions naturelles de décomposition se produisant dans les eaux usées de même que certaines réactions associées au traitement des eaux usées et des boues d'épuration émettent des GES dans l'atmosphère. Ainsi, les eaux usées sanitaires génèrent de l'oxyde nitreux et peuvent générer du méthane en conditions anaérobiques, comme dans les fosses septiques. Ces émissions ont été considérées dans l'inventaire.

Entre 1990 et 2014, les émissions de GES du sous-secteur du traitement et du rejet des eaux usées sont passées de 33 à 38 kt éq. CO_2 pour la collectivité montréalaise (Tableau 14). Cette augmentation de 15 % des émissions s'explique par l'accroissement de 9 % de la population et par l'augmentation de 5 % du niveau d'absorption de protéines moyen par habitant. Selon les hypothèses utilisées pour le nombre de fosses septiques, les émissions de GES varient de 15 % en 2014 par rapport à 1990. Un changement a été effectué par rapport à l'inventaire 2013. Le nombre de fosses avait été considéré comme constant entre 1990 et 2013, alors que dans le présent inventaire, le nombre de fosses septiques a été précisé par la Communauté métropolitaine de Montréal.

Tableau 14
Émissions de GES du sous-secteur du traitement et du rejet des eaux usées

Source	Émissions (kt éq. CO_2) 1990	2014	Variation %
Traitement des eaux usées	33	37	15
Fosses septiques	0,2	0,3	14
Total	**33**	**38**	**15**

PROCÉDÉS INDUSTRIELS ET UTILISATION DES PRODUITS (PIUP)

Les émissions des GES du secteur PIUP comprennent les GES émis comme sous-produits de procédés industriels et les émissions provenant de l'utilisation non énergétique de combustibles, mais excluent les sources fixes de combustion.

Certains procédés, dans lesquels les matériaux subissent une transformation physique ou chimique, ont pour conséquence d'émettre des GES, ce qui diffère de la combustion de combustible fossile à des fins énergétiques, dont les émissions sont comptabilisées dans les autres secteurs. À titre d'exemple, on compte les sources suivantes parmi celles du secteur PIUP : les réactions de réduction des oxydes métalliques, la calcination des matériaux de carbonate de l'industrie minérale comme la fabrication de ciment, de chaux et de verre, les procédés de synthèse de certains composés chimiques comme l'ammoniac à partir de combustibles fossiles, l'oxydation des huiles et graisses lubrifiantes dans les moteurs et les émissions fugitives de gaz réfrigérant.

Les émissions de GES du secteur PIUP ont augmenté de 76 % en 2014 par rapport à 1990, passant de 634 kt éq. CO_2 à 1 117 kt éq. CO_2 (Tableau 15). Cette tendance est principalement attribuable à l'augmentation de la production et de la consommation de HFC, de PFC, de SF_6 et de NF_3.

Tableau 15
Émissions de GES du secteur PIUP

Sous-secteur	Émissions (kt éq. CO_2) 1990	2014	Variation %
Procédés industriels	171	180	5
Utilisation des produits	463	937	103
Total	**634**	**1 117**	**76**

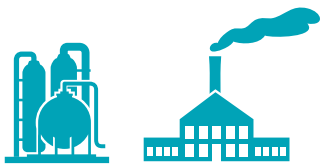

Procédés industriels

Les émissions de GES des procédés industriels peuvent être regroupées sous quatre catégories d'industries, soit les industries minérale, chimique, du métal et de l'électronique. Pour 2014, les types de procédés industriels répertoriés sur le territoire de l'agglomération de Montréal et susceptibles d'émettre des GES comptabilisés au sous-secteur des procédés industriels sont les industries de la production du verre, chimique et pétrochimique.

Le Tableau 16 présente les résultats des estimations des émissions de GES pour les procédés industriels de la collectivité montréalaise pour 1990 et 2014.

Les émissions de GES provenant des procédés industriels de la collectivité montréalaise ont augmenté de 5 % en 2014 par rapport à 1990. Il est à noter que, malgré la fermeture d'une raffinerie de pétrole en 2010, les émissions du secteur des procédés industriels sont demeurées relativement constantes. Cela s'explique par l'apparition de nouveaux établissements dont les émissions GES industrielles ont compensé les émissions évitées par les établissements ayant cessé leur exploitation.

Tableau 16
Émissions de GES du sous-secteur des procédés industriels

Source	Émissions (kt éq. CO_2) 1990	2014	Variation %
Industrie minérale	26	13	-50
Industrie chimique	136	167	23
Industrie du métal	9	0	–
Industrie de l'électronique	0	0	–
Total	**171**	**180**	**5**

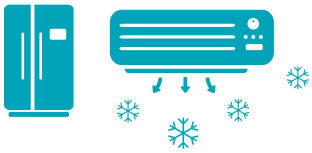

Utilisation des produits

Les émissions de ce sous-secteur comprennent les émissions provenant de l'utilisation non énergétique de combustible et les émissions de l'utilisation de produits à différentes fins, soit la réfrigération ainsi que la fabrication de mousses plastiques, de solvants, d'agents propulseurs et d'anesthésiques. Le Tableau 17 représente les résultats des émissions de GES du sous-secteur de l'utilisation de produits.

En 2014, les émissions de GES liées à l'utilisation des produits ont augmenté de 103 % par rapport à l'année de référence. L'augmentation plus marquée serait attribuable à la production et à la consommation d'HFC, de PFC, de SF_6 et de NF_3. En effet, en 1990, les substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO), dont notamment les chlorofluorocarbures (CFC) et les hydrochlorofluorocarbures (HCFC) étaient les principaux gaz réfrigérants utilisés. Depuis l'entrée en vigueur des exigences réglementaires découlant de l'adoption du protocole de Montréal* visant le contrôle et l'élimination des SACO, des produits de remplacement sont de plus en plus utilisés, soit les HFC et les PFC.

Tableau 17
Émissions de GES du sous-secteur de l'utilisation de produits

Source	Émissions (kt éq. CO_2)		Variation
	1990	2014	%
Production et consommation d'HFC, de PFC, de SF_6 et de NF_3	0,5	476	94 346
Produits non énergétiques provenant de combustibles et de l'utilisation de solvant	441	456	4
Fabrication et utilisation d'autres produits	21	5	-76
Total	**463**	**937**	**103**

* Aux termes du Programme des Nations Unies pour l'environnement, le protocole de Montréal constitue une entente internationale visant à réduire la consommation et la production de SACO.

AGRICULTURE, FORESTERIE ET AUTRES AFFECTATIONS DES TERRES (AFAT)

Les émissions de GES attribuables au secteur de l'agriculture, de la foresterie et autres affectations des terres (AFAT) proviennent de la digestion animale, la gestion du fumier, la gestion des sols agricoles, ainsi que de l'application de chaux, d'urée et autres engrais contenant du carbone.

Les émissions de GES du secteur AFAT ont légèrement diminué en 2014 par rapport à 1990, passant de 6,7 kt éq. CO_2 à 5,7 kt éq. CO_2 (Tableau 18). Les émissions de 2014 correspondent à moins de 0,05 % de l'ensemble des émissions de GES de la collectivité montréalaise. La Figure 11 présente la distribution des émissions de GES en fonction des différentes sources du secteur AFAT pour 1990 et 2014.

Tableau 18
Émissions de GES du secteur AFAT

Source	Émissions (kt éq. CO_2) 1990	2014	Variation %
Fermentation entérique et gestion de fumier	6,0	4,4	-26
Gestion des sols agricoles	0,7	1,1	69
Chaulage, urée et autres engrais carbonés	0,0	0,1	172
Total	**6,7**	**5,7**	**-15**

L'augmentation des GES du secteur s'explique principalement par une augmentation de 96 % de la superficie totale des terres cultivées entre 1990 et 2014 sur le territoire de l'agglomération de Montréal. À la suite de la publication en mai 2017 du Recensement de l'agriculture 2016[16] par Statistique Canada, une amélioration a été apportée au niveau des données. En effet, en utilisant la même méthodologie de prorata de superficie des terres de l'agglomération de Montréal et celle du Québec, cette dernière a pu être divisée selon l'usage des terres en fonction des différentes sources d'émission. Le Recensement de l'agriculture 2016 révèle également que le nombre de fermes de l'agglomération a doublé depuis le dernier recensement en 2011. À noter que le recensement inclut également la superficie des terres cultivées en serres.

L'agriculture montréalaise se pratique principalement à l'extrémité ouest de l'île de Montréal, soit dans les villes et les arrondissements suivants : L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, Pierrefonds-Roxboro, Senneville et Sainte-Anne-de-Bellevue. On y fait, en majeure partie, de la production végétale, mais quelques établissements pratiquent l'élevage, dont la ferme du campus Macdonald de l'Université McGill à Sainte-Anne-de-Bellevue. De plus, une serre sur toit a été inaugurée à Ahuntsic-Cartierville en 2011.

Figure 11
Distribution des émissions de GES du secteur AFAT par source

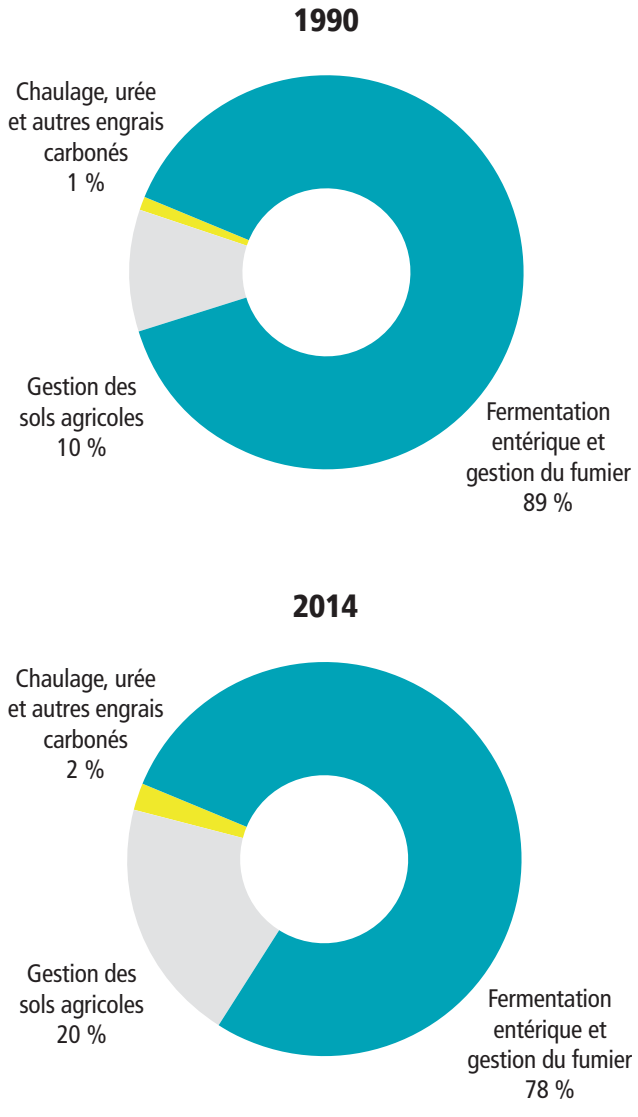

Crédit : © Denis Labine, Ville de Montréal

ÉMISSIONS DE GES DE LA COLLECTIVITÉ MONTRÉALAISE DANS LE CONTEXTE QUÉBÉCOIS

Analyse et tendances

Pour les besoins de comparaison, les émissions de GES de la collectivité montréalaise sont présentées suivant les mêmes secteurs d'activité que ceux de l'inventaire québécois.

En 2014, les émissions de GES de la collectivité montréalaise représentaient 14 % des émissions québécoises, lesquelles s'élevaient à 82 070 kt éq. CO_2. En termes d'intensité des émissions par habitant, les émissions québécoises ont diminué de 22 % entre 1990 et 2014, soit de 12,8 à 10,0 t éq. CO_2 par habitant.[10] Tandis que l'intensité des émissions de l'agglomération de Montréal a diminué de 29 %, passant de 8,2 t éq. CO_2 par habitant en 1990 à 5,8 t éq. CO_2 par habitant en 2014.

De 1990 à 2014, le Québec a connu une baisse de 8 % de ses émissions de GES, alors que celles de la collectivité montréalaise ont diminué de 23 % (Tableau 19 et Figure 12).

Pour certains secteurs, l'évolution des émissions de GES est différente, tandis que d'autres ont suivi la même tendance. À titre d'exemple, les secteurs industriel et de l'électricité ont suivi de près la même tendance de diminution entre 1990 et 2014 puisque les émissions de GES ont diminué de 22 % au Québec et de 20 % dans la collectivité montréalaise. Les émissions de GES du secteur résidentiel, commercial et institutionnel ont, pour leur part, diminué de 24 % au Québec et de 35 % dans la collectivité montréalaise. Quant au secteur des matières résiduelles, l'agglomération de Montréal a connu une plus grande baisse de ses émissions de GES que l'ensemble de la province soit 78 % comparativement à 34 %.

Le secteur du transport demeure le principal émetteur de GES du Québec et de la collectivité montréalaise, représentant respectivement 41 % et 40 % des émissions totales de GES. Les émissions de GES de ce secteur ont augmenté de 20 % au Québec, alors que pour la collectivité montréalaise, elles ont augmenté de 14 %.

Tableau 19
Émissions de GES de la province du Québec et de la collectivité montréalaise en 1990 et 2014

Secteur	Province du Québec			Collectivité montréalaise		
	Émissions (kt éq. CO_2)		Variation	Émissions (kt éq. CO_2)		Variation
	1990	2014	%	1990	2014	%
Transport	27 960	33 670	20	4 048	4 616	14
Industriel et électricité*	33 330	26 010	-22	4 326	3 459	-20
Résidentiel, commercial et institutionnel	11 180	8 530	-24	4 628	2 991	-35
Agriculture	7 480	7 700	3	7	6	-15
Matières résiduelles	9 280	6 160	-34	1 956	437	-78
Total	**89 230**	**82 070**	**-8**	**14 965**	**11 508**	**-23**

*Il existe une centrale de production d'électricité sur le territoire de l'agglomération. Cependant, suivant la méthodologie du GPC, les émissions de GES sont comptabilisées sous le secteur des industries énergétiques.

De façon générale, les disparités observées entre les deux inventaires peuvent s'expliquer par les caractéristiques propres au territoire de l'agglomération vis-à-vis le climat, les activités économiques, l'organisation des transports et les autres caractéristiques sociodémographiques. À titre d'exemple, en 2014, la population de l'agglomération de Montréal s'élevait à 1,99 million d'habitants[9], ce qui se traduit par une densité de population de 3 984 habitants/km^2. À l'échelle du Québec, la densité de population n'est que de 6 habitants/km^2, en considérant l'ensemble du territoire.

Les effets de la densification urbaine, soit la réduction de l'achalandage automobile et le réseau de transport en commun, peuvent expliquer en grande partie l'intensité plus faible des émissions de GES observées pour la collectivité montréalaise. Dans une moindre mesure, les activités économiques et les types d'industries se retrouvant sur le territoire de l'agglomération sont aussi des facteurs qui peuvent expliquer la plus faible intensité des émissions.

Tendance à court terme : collectivité montréalaise

Même si plusieurs inventaires de la collectivité montréalaise ont été réalisés jusqu'à présent, ce n'est que depuis celui de 2013 qu'ils suivent les lignes directrices du document méthodologique *Global Protocol for Community-Scale Greenhouse Gas Emission Inventories* (GPC). Afin que les comparaisons soient représentatives, les inventaires doivent utiliser une même méthodologie et des sources de données comparables. Donc, le présent inventaire n'est comparable qu'avec l'inventaire 2013 et l'année de référence (1990).

Il est à noter que les émissions de l'année 2013 ont été recalculées et mises à jour en raison de la révision de données, de l'amélioration de méthodologies de calcul des émissions ou de l'utilisation de données qui n'étaient pas disponibles auparavant. À titre d'exemple, la révision des

Figure 12
Évolution des émissions de GES de la province de Québec et de la collectivité montréalaise entre 1990 et 2014

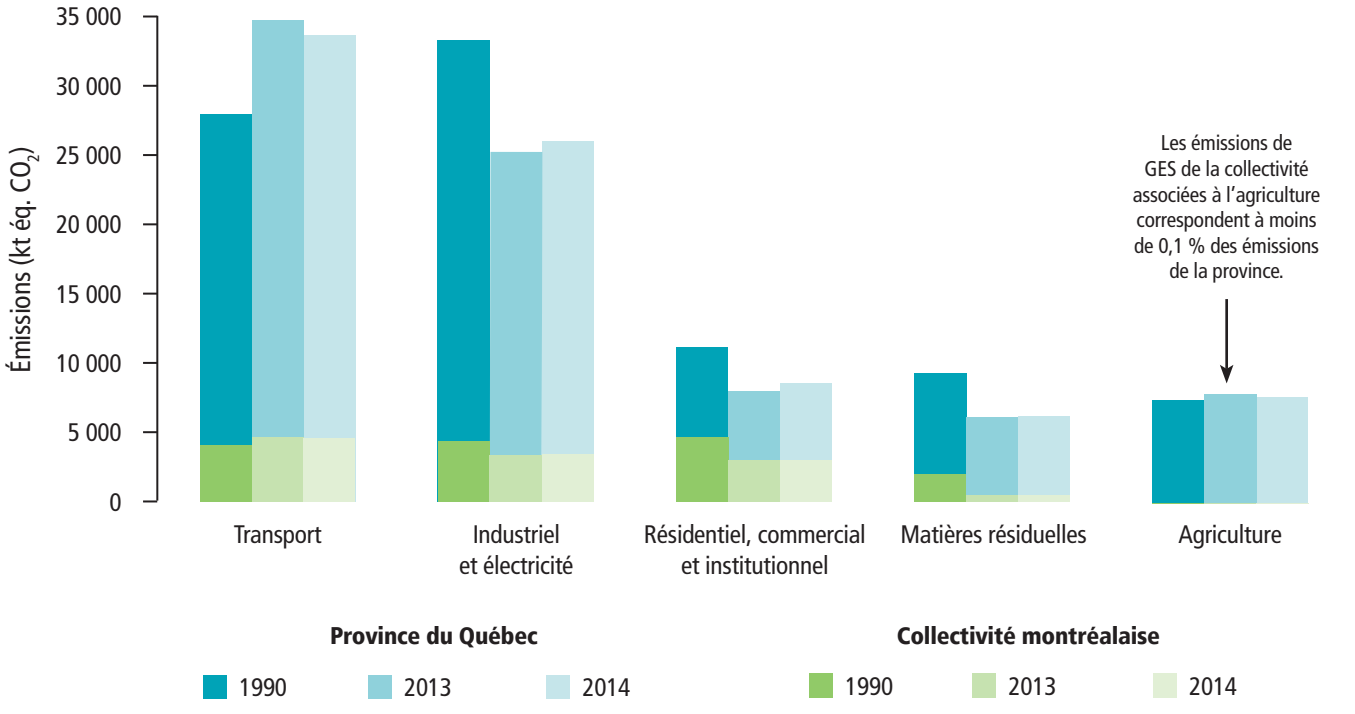

données du secteur PIUP par Environnement et Changement climatique Canada dans le rapport d'inventaire national 1990-2015 amène une augmentation des émissions de ce secteur pour les années 1990 et 2013. Les ajustements ont généré un écart de 2 % de la réduction relative des émissions de GES de l'inventaire de la collectivité montréalaise 2013 publié en 2016 et les émissions recalculées pour 2013. En effet, une réduction de 25 % avait été observée entre 1990 et 2013, alors que pour le présent inventaire une réduction de 23 % est observée sur la même période.

La publication annuelle d'un inventaire des émissions de GES de la collectivité montréalaise permettra, entre autres, d'analyser la tendance des émissions de GES sur la période du plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise, soit de 2013 à 2020.

Les émissions totales de GES en 2014 ont peu varié par rapport à 2013 (Tableau 20). De 2013 à 2014, sauf le secteur AFAT pour lequel une augmentation de 50 % des émissions est observée, aucune variation significative n'a été observée. Il est à noter que les émissions de ce secteur représentent moins de 0,04 % des émissions totales en 2013 et moins de 0,05 % en 2014.

Tableau 20
Émissions de GES de la collectivité montréalaise de 2013 et 2014

Secteurs et sous-secteurs d'activité	Émissions (kt éq. CO_2)		Variation
	2013	2014	%
Sources fixes	**5 294**	**5 332**	**1**
Résidentiel	1 253	1 236	-1
Commercial et institutionnel	1 762	1 755	0
Industries manufacturières et la construction	1 143	1 238	8
Industries énergétiques	1 123	1 093	-3
Émissions fugitives	13	11	-15
Transport	**4 695**	**4 616**	**-2**
Routier	3 567	3 567	0
Hors route	38	11	-71
Ferroviaire	210	189	-10
Maritime	262	272	4
Aérien	617	578	-6
Matières résiduelles	**443**	**437**	**-1**
Enfouissement des matières résiduelles	315	315	0
Traitement biologique des matières organiques	7	8	11
Incinération des matières résiduelles	83	76	-9
Traitement et rejet des eaux usées	37	38	1
Procédés industriels et utilisation de produits (PIUP)	**1 098**	**1 117**	**2**
Procédés industriels	170	180	6
Utilisation de produits	928	937	1
Agriculture, foresterie et autres affectations des terres (AFAT)	**3,8**	**5,7**	**50**
Fermentation entérique et gestion de fumier	3	4	50
Gestion des sols agricoles	0,8	1,1	52
Chaulage, urée et autres engrais carbonés	0,09	0,12	35
Total	**11 534**	**11 508**	**-0,23**

Note : Les résultats présentés sont arrondis. Par conséquent, les calculs effectués à partir de ces derniers peuvent différer des valeurs présentées.

LISTES ET RÉFÉRENCES

LISTE DES FIGURES

Figure 1. Distribution des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2014 5

Figure 2. Émissions de GES au Québec en 2014 par type de gaz 9

Figure 3. Émissions de GES de la collectivité montréalaise par source fixe 11

Figure 4. Distribution des émissions de GES du sous-secteur résidentiel par source d'énergie 13

Figure 5. Distribution des émissions de GES du sous-secteur commercial et institutionnel par source d'énergie 15

Figure 6. Distribution des émissions de GES du sous-secteur des industries manufacturières et de la construction par activité en 2014 (excluant les émissions liées à l'utilisation de l'électricité) 17

Figure 7. Distribution des émissions de GES du secteur du transport par sous-secteur 19

Figure 8. Distribution des véhicules immatriculés sur le territoire de l'agglomération de Montréal 20

Figure 9. Distribution des émissions de GES du sous-secteur du transport hors route, ferroviaire, maritime et aérien 21

Figure 10. Distribution des émissions de GES du secteur des matières résiduelles par sous-secteur 23

Figure 11. Distribution des émissions de GES du secteur AFAT par source 28

Figure 12. Évolution des émissions de GES de la province du Québec et de la collectivité montréalaise entre 1990 et 2014 31

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Émissions de GES de la collectivité montréalaise de 1990 et 2014 6

Tableau 2. Potentiels de réchauffement planétaire (PRP) des principaux GES 10

Tableau 3. Émissions de GES et consommation d'énergie du sous-secteur résidentiel 12

Tableau 4. Émissions de GES et consommation d'énergie du sous-secteur commercial et institutionnel 14

Tableau 5. Émissions de GES du sous-secteur des industries manufacturières et de la construction 16

Tableau 6. Émissions de GES du sous-secteur des industries énergétiques 18

Tableau 7. Émissions de GES du sous-secteur des émissions fugitives 18

Tableau 8. Émissions de GES du secteur du transport 19

Tableau 9. Évolution du nombre d'immatriculations sur le territoire de l'agglomération de Montréal 20

Tableau 10. Émissions de GES du secteur des matières résiduelles 23

Tableau 11. Émissions de GES du sous-secteur de l'enfouissement des matières résiduelles 24

Tableau 12. Émissions de GES du sous-secteur du traitement biologique des matières organiques 24

Tableau 13. Émissions de GES du sous-secteur de l'incinération des matières résiduelles 25

Tableau 14. Émissions de GES du sous-secteur du traitement et du rejet des eaux usées 25

Tableau 15. Émissions de GES du secteur PIUP 26

Tableau 16. Émissions de GES du sous-secteur des procédés industriels 26

Tableau 17. Émissions de GES du sous-secteur de l'utilisation des produits 27

Tableau 18. Émissions de GES du secteur AFAT 28

Tableau 19. Émissions de GES de la province du Québec et de la collectivité montréalaise en 1990 et 2014 30

Tableau 20. Émissions de GES de la collectivité montréalaise de 2013 et 2014 32

LISTE DES ABRÉVIATIONS

AFAT	Agriculture, foresterie et autres affectations des terres
CCNUCC	Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CFC-12	Dichlorodifluorométhane
CH_4	Méthane
CMM	Communauté métropolitaine de Montréal
CO	Monoxyde de carbone
CO_2	Dioxyde de carbone
CO_2/L	Dioxyde de carbone par litre
CRD	Construction, rénovation et démolition
éq. CO_2	Équivalent en dioxyde de carbone
DJC	Degrés-jour de chauffage
g	Gramme
GES	Gaz à effet de serre
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GPC	Global Protocol for Community-Scale
GWh	Gigawattheure
h	Heure
ha	Hectare
HFC	Hydrofluorocarbure
ICI	Industries, commerces et institutions
ISK	Institut de la statistique du Québec
J	Joule
kg	Kilogramme
kL	Kilolitre
km	Kilomètre
km^2	Kilomètre carré
kt	Kilotonne
kWh	Kilowatt-heure
L	Litre
m	Mètre
m^2	Mètre carré
MDDELCC	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MJ	Mégajoule
N	Azote
N_2O	Oxyde nitreux
NF_3	Trifluorure d'azote
MJ	Mégajoule
OEE	Office de l'efficacité énergétique
PFC	Perfluorocarbure
PIB	Produit intérieur brut
PIUP	Procédés industriels et utilisation de produits
PJ	Pétajoules
PRP	Potentiel de réchauffement planétaire
SAAQ	Société de l'assurance automobile du Québec
SACO	Substances appauvrissant la couche d'ozone
SF_6	Hexafluorure de soufre
t	Tonne
TJ	Térajoule
VUS	Véhicules utilitaires sport

RÉFÉRENCES

1. ENVIRONNEMENT CANADA (2015). « 1.1.1. Inventaire des gaz à effet de serre du Canada », *Rapport d'inventaire national 1990-2013 : Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada, Partie 1*, [en ligne], 233 p. [publications.gc.ca/collections/collection_2016/eccc/En81-4-2013-1-fra.pdf].

2. ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENT CLIMATIQUE CANADA (2017). *Rapport d'inventaire national 1990-2014 : Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada*, [en ligne]. [unfccc.int/national_reports/annex_i_ghg_inventories/national_inventories_submissions/items/9492.php] (Page consultée en août 2017).

3. ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENT CLIMATIQUE CANADA (2017). *Rapport d'inventaire national 1990-2015 : sources et puits de gaz à effet de serre au Canada*, [en ligne]. [unfccc.int/national_reports/annex_i_ghg_inventories/national_inventories_submissions/items/10116.php] (Page consultée en août 2017).

4. ENVIRONNEMENT ET RESSOURCES NATURELLES CANADA. « Données historiques », *Conditions météorologiques et climatiques passées*, [en ligne]. [climat.meteo.gc.ca/historical_data/search_historic_data_f.html] (Page consultée en septembre 2017).

5. GREENHOUSE GAS PROTOCOL (2014). *Global Protocol for Community-Scale Greenhouse Gas Emission Inventories – An Accounting and Reporting Standard for Cities*, [en ligne], partenariat entre le World Resources Instituee, le C40 Cities Climate Leadership Group et l'ICLEI pour la création d'un protocole standard pour les villes, 176 p. [www.ghgprotocol.org/sites/default/files/ghgp/standards/GHGP_GPC_0.pdf].

6. GROUPE D'EXPERTS INTERGOUVERNEMENTAL SUR L'ÉVOLUTION DU CLIMAT (2006). *Lignes directrices 2006 du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre*, [en ligne], préparé par le Programme pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre, Eggleston, H.S., L. Buendia, K. Miwa, T. Ngara et K. Tanabe (éd.), IGES, Japon. [www.ipcc-nggip.iges.or.jp/public/2006gl/french/].

7. HYDRO-QUÉBEC. « Taux d'émission de GES associés à l'électricité d'Hydro-Québec », *Développement durable*, [en ligne]. [www.hydroquebec.com/developpement-durable/centre-documentation/taux-emission-ges.html].

8. HYDRO-QUÉBEC (2016). *Faits sur l'électricité d'Hydro-Québec : Taux d'émission de CO_2 associés aux approvisionnements en électricité d'Hydro-Québec 1990-2016*, [en ligne], 1 p. [/www.hydroquebec.com/developpement-durable/pdf/taux-emission-co2-approvisionnement-electricite-2016.pdf].

9. INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2015). *Le bilan démographique du Québec – Édition 2015*, [en ligne], 167 p. [www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/bilan2015.pdf].

10. MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES. *Données d'élimination des matières résiduelles au Québec*, [en ligne]. [www.mddelcc.gouv.qc.ca/matieres/donnees-elimination.htm] (Page consultée en septembre 2017)

11. MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (2016). *Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2014 et leur évolution depuis 1990*, [en ligne], 32 p. [www.mddelcc.gouv.qc.ca/changements/ges/ 2014/Inventaire1990-2014.pdf] (Page consultée en septembre 2017).

12. PORT DE MONTRÉAL. « Historique des trafics », *Statistiques*, [en ligne]. [www.port-montreal.com/PMStats/html/frontend/statistics.jsp?lang=fr&context=business] (Page consultée en septembre 2017).

13. RESSOURCES NATURELLES CANADA. OFFICE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE. *Base de données nationale sur la consommation d'énergie*, [en ligne]. [oee.rncan.gc.ca/organisme/statistiques/bnce/apd/menus/evolution/tableaux_complets/liste.cfm] (Page consultée en septembre 2017).

14. SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC (2016). *Bilan 2015 : accidents, parc automobile et permis de conduire*, [en ligne], 222 p. [saaq.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/publications/espace-recherche/dossier-statistique-bilan-2015.pdf].

15. STATISTIQUE CANADA. « Tableau 54-205 – Le transport maritime au Canada », *Base de données socioéconomiques CANSIM*, [en ligne], mis à jour le 30 novembre 2012. [www5.statcan.gc.ca/olc-cel/olc.action?objId=54-205-X&objType=2&lang=fr&limit=0] (Page consultée en août 2017).

16. STATISTIQUE CANADA. « Tableau 004-0203 – Recensement de l'agriculture, utilisation des terres, aux 5 ans », *Base de données socioéconomiques CANSIM*, [en ligne], mis à jour le 10 mai 2017. [www5.statcan.gc.ca/cansim/a26?lang=fra&retrLang=fra&id=0040203&&pattern=&stByVal=1&p1=1&p2=31&tabMode=dataTable&csid=] (Page consultée en août 2017).

17. STATISTIQUE CANADA. « Tableau 401-0044 – Trafic aérien de passagers et vols, annuel (nombre) », *Base de données socioéconomiques CANSIM*, [en ligne], mis à jour le 31 juillet 2017. [www5.statcan.gc.ca/cansim/a26?lang=fra&id=4010044&p2=17] (Page consultée en août 2017).

18. STATISTIQUE CANADA. « Tableau 401-0045 – Trafic aérien des marchandises et vols annuels (tonnes) », *Base de données socioéconomiques CANSIM*, [en ligne], mis à jour le 31 juillet 2017. [www5.statcan.gc.ca/cansim/a26?lang=fra&retrLang=fra&id=4010045&&pattern=&stByVal=1&p1=1&p2=31&tabMode=dataTable&csid=] (Page consultée en août 2017).

19. STATISTIQUE CANADA. « Tableau 406-0001 – Statistiques du transport maritime international et du cabotage », *Base de données socioéconomiques CANSIM*, [en ligne], mis à jour le 7 octobre 2015. [www5.statcan.gc.ca/cansim/a26?lang=fra&retrLang=fra&id=4060001&&pattern=&stByVal=1&p1=1&p2=-1&tabMode=dataTable&csid=] (Page consultée en août 2017).

20. STATISTIQUE CANADA. « Population, logements et ménages (8) du Canada, provinces et territoires, recensements de 1981 à 2016 – Données intégrales (100 %) », *Tableaux de données, Recensement de 2016*, [en ligne]. [www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/dt-td/Rp-fra.cfm?LANG=F&APATH=3&DETAIL=0&DIM=0&FL=A&FREE=0&GC=0&GID=0&GK=0&GRP=1&PID=109532&PRID=0&PTYPE=109445&S=0&SHOWALL=0&SUB=0&Temporal=2016&THEME=116&VID=0&VNAMEE=&VNAMEF=] (Page consultée en août 2017).

21. STATISTIQUE CANADA. « Ventes de carburants destinés aux véhicules automobiles, par province et territoire (Québec, Ontario, Manitoba, Saskatchewan) », *Tableaux sommaires*, [en ligne]. [www.statcan.gc.ca/tables-tableaux/sum-som/l02/cst01/trade37b-fra.htm] (Page consultée en août 2017).

22. TRANSPORT CANADA (2016). « Table M11: Total Tonnage Handled in Canada's Port System, 2005–2014 », *Transportation in Canada 2015 : Statistical Addendum*, 111 p.

23. UNITED STATES ENVIRONMENTAL PROTECTION AGENCY. « Landfil Gas Emissions Model (LandGEM), Version 3.02, 2005 », *Clean Air Technology Center Products*, [en ligne]. [www.epa.gov/catc/clean-air-technology-center-products#software] (Page consultée en août 2017).

24. VILLE DE MONTRÉAL (2016). « Avenir du secteur manufacturier à Montréal », *Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation*, [en ligne], une production du Service du développement économique, 5 p. [ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS_PERM_V2_FR/MEDIA/DOCUMENTS/DOCCONSULT_20160602.PDF].

25. VILLE DE MONTRÉAL (2016). *Inventaire des émissions de gaz à effet de serre 2013 – Collectivité montréalaise*, [en ligne], production du Service de l'environnement. [ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ENVIRO_FR/MEDIA/DOCUMENTS/invent_ges_collectivite_2013_fr.PDF] (Page consultée en août 2017).

Ce document est une réalisation du Service de l'environnement
sous la supervision de Roger Lachance, directeur de l'environnement.

COORDINATION
Marieke Cloutier, chef de division
Division de la planification et du suivi environnemental

RÉDACTION
Sébastien Wagner, ing. chef d'équipe
Andrés Beltran, ing., M. Ing.
Valérie Anne Brouillard, ing., M. Ing.
Marie-Ève Marquis, ing., M. Sc. A., M. Env.
Yannick Sternon, ing.

PRODUCTION GRAPHIQUE
Rachel Mallet
Service de l'environnement

COUVERTURE
Nicolas McComber, IStock

Le Service de l'environnement de la Ville de Montréal remercie
toutes les personnes qui ont contribué à l'inventaire des émissions
de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise 2014.

4e trimestre 2017
ISBN 978-2-922388-83-1 (PDF)
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2017
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2017

100 %

Émissions de gaz à effet de serre des activités municipales de l'agglomération de Montréal

INVENTAIRE 2015

Montréal

TABLE DES MATIÈRES

Liste des figures 4
Liste des tableaux 4
Liste des abréviations 5

SOMMAIRE 6

INTRODUCTION 9
Portée 9
Méthodologie 10
Mise en garde 11

INVENTAIRE PAR ACTIVITÉ 13
Bâtiments 13
Matériel roulant 15
Production d'eau potable 18
Traitement des eaux usées 18
Biogaz du CESM 19
Éclairage de rues et feux de circulation 20
Fuites de réfrigérants (HFC) 20

ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE GES DE 2002 À 2015 22

ANNEXES 25
Facteurs d'émissions 26
Tableaux synthèses des résultats 28
Références 32

LISTE DES FIGURES

Figure 1. Répartition des émissions de GES par activité municipale en 2015 6

Figure 2. Émissions de GES et consommation d'énergie des bâtiments en 2015 13

Figure 3. Intensité des émissions de GES 2015 (kg éq. CO_2/GJ) 14

Figure 4. Consommation d'énergie en fonction de la superficie des bâtiments de 2010 et de 2015 14

Figure 5. Distribution des émissions de GES du matériel roulant par catégorie de véhicules en 2015 16

Figure 6. Distribution des émissions de GES du matériel roulant par source d'énergie en 2015 17

Figure 7. Émissions de GES de la production d'eau potable par source en 2015 18

Figure 8. Émissions de GES du traitement des eaux usées par source en 2015 18

Figure 9. Évolution des émissions de GES du biogaz au CESM de 2002 à 2015 19

Figure 10. Évolution des émissions de GES par activité de 2002 à 2015 22

Figure 11. Évolution des émissions de GES pour les bâtiments et le matériel roulant de 2002 à 2015 23

Figure 12. Évolution des émissions de GES par source de 2002 à 2015 24

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Émissions de GES des activités municipales et variation par rapport à l'année de référence (2002) 7

Tableau 2. Émissions de GES du matériel roulant en sous-traitance et variation par rapport à 2010 7

Tableau 3. Potentiels de réchauffement planétaire (PRP) des GES 11

Tableau 4. Émissions de GES du matériel roulant en 2015 (t éq. CO_2) 15

Tableau 5. Catégories de véhicules utilisés pour calculer les émissions de GES 16

LISTE DES ABRÉVIATIONS

CESM	Complexe environnemental de Saint-Michel
CCNUCC	Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CFC	Chlorofluorocarbures
CH_4	Méthane
CO_2	Dioxyde de carbone
DJC	Degrés-jours de chauffage
g éq. CO_2	Gramme équivalent CO_2
GES	Gaz à effet de serre
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GJ	Gigajoule
HCFC	Hydrochlorofluorocarbures
HFC	Hydrofluorocarbures
kWh	Kilowattheure
L	Litre
m^3	Mètre cube
MMBTU	Million de British Thermal Units
N_2O	Protoxyde d'azote
PNBV	Poids nominal brut du véhicule
PRP	Potentiel de réchauffement planétaire
t	Tonne
t éq. CO_2	Tonne équivalent CO_2

SOMMAIRE

Les émissions de gaz à effet de serre (GES) des activités municipales (corporatives) de l'agglomération de Montréal sont de 243 191 t éq. CO_2 en 2015, incluant les activités en sous-traitance. La répartition des émissions en fonction des activités qui les génèrent est présentée à la Figure 1.

Les émissions de GES provenant du traitement des eaux usées avec 33 % du total sont ex æquo avec les émissions associées au matériel roulant (régie et sous-traitance) en tant qu'activités municipales produisant le plus d'émissions de GES en 2015. Au troisième rang, on retrouve les émissions provenant des bâtiments avec 20 %.

Le sommaire des émissions de GES des secteurs d'activités et de leurs sources ainsi que leur évolution depuis l'année de référence (2002) est présenté au Tableau 1. On observe une réduction de 23 % des émissions de GES entre 2002 et 2015. Les émissions provenant des activités en sous-traitance (collecte des matières résiduelles et déneigement) sont calculées que depuis l'*Inventaire 2010 des émissions de gaz à effet de serre corporatives* (Inventaire 2010). Puisqu'aucune comparaison ne peut être faite avec l'année de référence, elles sont donc exclues du calcul de la réduction. Les émissions de GES du matériel roulant en sous-traitance sont présentées au Tableau 2.

Depuis la publication de l'Inventaire 2010, les émissions de GES des activités municipales ont augmenté de 8 %. Cette hausse en 2015 par rapport à 2010 est principalement due à l'augmentation des émissions de la destruction du biogaz aux torchères du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM). En effet, les émissions de ces dernières ont augmenté, car la totalité du biogaz capté a dû être brûlée aux torchères au lieu d'être valorisée par la Société Gazmont inc. Les activités de la société ont cessé en 2014, à la suite d'un bris majeur de sa turbine de cogénération. Par ailleurs, si le biogaz capté avait été valorisé à la centrale de cogénération, les émissions totales de GES imputables aux activités municipales auraient été réduites de 28 % en 2015 par rapport à 2002, en supposant que les émissions de torchères soient demeurées constantes depuis 2010. Enfin, il est à noter que l'efficacité de brûlage du méthane des torchères du CESM était de 95 % jusqu'en novembre 2015 et de 99,8 % par la suite, alors que l'efficacité de brûlage du méthane du procédé de Gazmont était de plus de 99,9 %.

FIGURE 1
RÉPARTITION DES ÉMISSIONS DE GES PAR ACTIVITÉ MUNICIPALE EN 2015

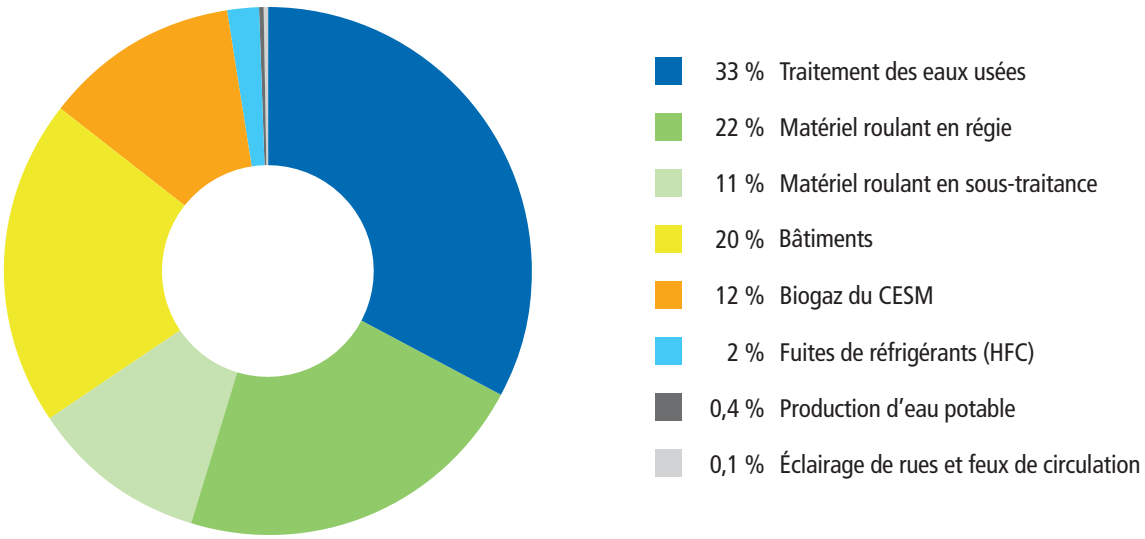

TABLEAU 1
ÉMISSIONS DE GES DES ACTIVITÉS MUNICIPALES ET VARIATION PAR RAPPORT À L'ANNÉE DE RÉFÉRENCE (2002)

ACTIVITÉS ET SOURCES	ÉMISSIONS (t éq. CO_2)				VARIATION
	2002	2005	2010	2015	%
Bâtiments	**57 486**	**59 780**	**47 425**	**47 706**	**-17**
Électricité	1 496	1 536	1 122	698	-53
Gaz naturel	47 569	48 813	39 302	43 912	-8
Mazout	4 576	5 537	3 290	1 499	-67
Autres sources d'énergie	3 846	3 893	3 711	1 597	-58
Matériel roulant en régie	**52 384**	**54 966**	**48 242**	**52 330**	**0**
Diesel	26 797	29 157	19 568	26 336	-2
Biodiesel	–	–	7 462	5 873	–
Essence	25 534	25 780	21 211	20 121	-21
Propane	53	28	1	–	–
Production d'eau potable	**1 781**	**2 097**	**1 346**	**974**	**-45**
Électricité	1 279	1 434	917	607	-53
Gaz naturel	491	594	365	198	-60
Diesel	12	68	64	169	1 356
Traitement des eaux usées	**110 844**	**101 449**	**72 957**	**80 773**	**-27**
Électricité	766	916	581	317	-59
Gaz naturel	27 290	23 282	18 614	22 395	-18
Mazout léger	3 405	2 040	328	1 637	-52
Incinération des boues d'épuration	79 383	75 211	53 435	56 424	-29
Biogaz du CESM	**55 173**	**33 387**	**26 060**	**28 659**	**-48**
Émissions fugitives	53 569	32 901	25 666	14 322	-73
Torchères	1 604	486	394	14 337	794
Éclairage de rues et feux de circulation	**769**	**700**	**459**	**273**	**-64**
Fuites de réfrigérants (HFC)	**2 300**	**2 988**	**3 747**	**5 680**	**147**
TOTAL	**280 737**	**255 366**	**200 235**	**216 394**	**-23**

TABLEAU 2
ÉMISSIONS DE GES DU MATÉRIEL ROULANT EN SOUS-TRAITANCE ET VARIATION PAR RAPPORT À 2010

ACTIVITÉS ET SOURCES	ÉMISSIONS (t éq. CO_2)		VARIATION
	2010	2015	%
Matériel roulant en sous-traitance	**26 171**	**26 797**	**2**
Collecte et transport des matières résiduelles	16 516	15 109	-9
Déneigement	9 655	11 688	21

Note : Les résultats présentés sont arrondis. Par conséquent, les calculs effectués à partir de ces derniers peuvent différer des valeurs présentées. Il est important de souligner que les émissions de GES des années 2002, 2005 et 2010 ont été recalculées en considérant les nouvelles méthodologies utilisées, ainsi que les facteurs d'émission et les potentiels de réchauffement planétaire (PRP) révisés.

EN 2013, MONTRÉAL S'EST ENGAGÉE
À RÉDUIRE D'ICI 2020 LES ÉMISSIONS
DE GAZ À EFFET DE SERRE DES
ACTIVITÉS MUNICIPALES DE
L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL
DE 30 % PAR RAPPORT À 2002.

INTRODUCTION

En 2005, la Ville de Montréal s'était donnée comme objectif de réduire ses émissions de GES issues de ses activités municipales de 20 %[1] en 2012 par rapport à 2002. Lors de la publication de l'*Inventaire 2010 des émissions de gaz à effet de serre corporatives* (Inventaire 2010), la Ville avait déjà réduit ses émissions de 28 % par rapport à 2002. Conséquemment, la Ville a révisé l'objectif de réduction des émissions de GES d'ici 2020 à 30 % par rapport à 2002. Le *Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre corporatives 2013-2020* propose des efforts précis et des mesures à mettre en œuvre par les arrondissements, les villes reconstituées et les services centraux qui se sont engagés dans la lutte contre les changements climatiques. L'évaluation de mi-parcours du plan de réduction des émissions de GES pour les activités municipales s'appuiera sur le présent inventaire. La Ville de Montréal poursuit ainsi ses efforts dans la lutte contre les changements climatiques.

PORTÉE

Cet inventaire vise les activités municipales de l'agglomération, soit les 19 arrondissements, les 15 villes reconstituées[2] ainsi que les services centraux de la Ville de Montréal. Il présente les résultats globaux pour les années 2002 (année de référence), 2005, 2010 et 2015. Il inclut les activités sur lesquelles les villes de l'agglomération exercent un contrôle direct, soit les bâtiments, le matériel roulant, la production et la distribution d'eau potable, le traitement des eaux usées, la production de biogaz au CESM, l'éclairage de rues, les feux de circulation ainsi que les émissions fugitives de réfrigérant. Les émissions détaillées sont présentées à l'Annexe B – Tableaux synthèses des résultats.

1. Cet objectif ne visait pas les activités réalisées en sous-traitance et les activités des sociétés paramunicipales.
2. Les émissions de la ville de L'Île-Dorval sont considérées comme négligeables et n'ont pas été présentées dans l'Inventaire 2015.

AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

Dans l'agglomération de Montréal, les activités de collecte et de transport des matières résiduelles ainsi que de déneigement sont partiellement réalisées avec des véhicules municipaux. La partie restante est réalisée par des sous-traitants. Comme pour l'année 2010, les émissions de GES attribuables à ces activités, qu'elles soient exécutées en sous-traitance ou non, sont comptabilisées dans l'Inventaire 2015.

Les émissions générées par les sociétés paramunicipales sont exclues du présent inventaire.

MÉTHODOLOGIE

La méthodologie n'a pas été modifiée depuis la publication de l'Inventaire 2010, sauf pour les exceptions suivantes.

- Les données de consommation de l'électricité et de gaz naturel pour les bâtiments ont été fournies respectivement par Hydro-Québec et Gaz Métro, puis validées par les unités administratives.
- Les données de consommation de carburants du matériel roulant ont été fournies par le Service du matériel roulant et des ateliers, les arrondissements et les villes reconstituées. Il est à noter que les calculs relatifs aux sous-traitants sont inférieurs à ceux des unités administratives puisque les données ont été estimées. Le *Règlement canadien sur les carburants renouvelables*, entré en vigueur le 15 décembre 2010, exige que les producteurs et les importateurs de carburants aient une teneur moyenne de 5 % de carburant renouvelable (éthanol) dans l'essence qu'ils produisent ou importent, alors que pour le diesel, le règlement exige une teneur moyenne annuelle en carburant renouvelable (biodiesel) équivalant à au moins 2 % du volume de carburant depuis le 1er juillet 2011 (le mazout de chauffage a été exempté en 2013). Les émissions de GES des carburants renouvelables ont donc été calculées en considérant les pourcentages de biocarburants exigés par le règlement canadien lorsque les unités administratives ont fourni les données de consommation. À défaut de données précises, aucun pourcentage de biocarburant n'a été considéré.

- Le modèle d'estimation des émissions de GES provenant des activités de gestion des matières résiduelles pour les années 2010 et 2015 a fait l'objet de plusieurs raffinements. Les taux de consommation de carburant diesel des camions tasseurs et des camions de transport de matières résiduelles ont été mis à jour à partir de données obtenues de certains fournisseurs et des mesures faites en régie. L'utilisation du gaz naturel comme combustible pour les camions de transport de matières résiduelles d'un lieu de transbordement à un site d'enfouissement par l'un des fournisseurs de la Ville a été prise en compte. Le nombre de collectes a également été mis à jour pour tenir compte des différents types de collectes offertes dans chacun des territoires. Le transport des matières résiduelles depuis les écocentres, lors de collectes de résidus domestiques dangereux itinérantes et le transport de résidus domestiques dangereux depuis les cours de voiries, a été pris en compte. Enfin, le nombre de lieux de transbordements des différents types de matières résiduelles a été mis à jour dans le modèle.

- Le modèle d'estimation des émissions de GES provenant des activités de déneigement pour les années 2010 et 2015 a fait l'objet de plusieurs raffinements. Le nombre réel de jours de chargement de la neige a été utilisé. Le nombre d'heures de déblaiement a été estimé à partir des données de précipitations d'Environnement et Changements climatiques Canada enregistrées à la station météorologique de l'aéroport international Montréal-Trudeau. La distance totale des rues faisant l'objet de chargement de la neige a également été révisée en fonction des paramètres opérationnels de chacun des secteurs. Le nombre de secteurs et de dépôts associés aux secteurs a été mis à jour ainsi que le nombre et la composition des équipes de déblaiement et de chargement typiques. Enfin, les taux de consommation de carburant des certains équipements ont été mis à jour à partir de mesures faites en régie.

- Les émissions de GES des années 2002, 2005 et 2010 ont été recalculées en utilisant les potentiels de réchauffement planétaire (PRP) mis à jour et présentés au Tableau 3.

- Les facteurs d'émission de GES de l'électricité ont été mis à jour en fonction des révisions du *Rapport d'inventaire national 1990-2015*.[3] Ceux-ci sont présentés à l'Annexe A – Facteurs d'émissions.

- La méthodologie pour calculer les émissions fugitives a été révisée. Les émissions de GES des hydrofluorocarbures (HFC) sont estimées à partir du prorata des émissions de HFC de la province du Québec, publiées dans le *Rapport d'inventaire national 1990-2015*.

TABLEAU 3
POTENTIELS DE RÉCHAUFFEMENT PLANÉTAIRE (PRP) DES GES

GES	Formule	PRP
Dioxyde de carbone	CO_2	1
Méthane	CH_4	25
Protoxyde d'azote	N_2O	298

MISE EN GARDE

L'inventaire 2015 des émissions de GES des activités municipales de l'agglomération de Montréal présente les résultats des calculs des émissions de GES pour la période de 2002 à 2015. Il est important de souligner que ces résultats ont été obtenus à partir des données disponibles et de l'état actuel des connaissances en matière d'évaluation des émissions de GES. Il est donc possible que, dans le futur, l'obtention de nouvelles données ou le développement de nouvelles méthodes d'évaluation conduise à une révision des valeurs présentées dans ce rapport.

3. Le facteur d'émission de l'électricité utilisé est l'intensité relative à la consommation.

INVENTAIRE PAR ACTIVITÉ

BÂTIMENTS

Les émissions de GES des bâtiments proviennent de l'énergie consommée pour le chauffage, la climatisation, l'utilisation des appareils et des équipements, l'éclairage et les autres besoins associés. Les principaux types de bâtiment municipal sont les bureaux, les centres culturels et sportifs, ainsi que les garages et ateliers. Par ordre d'importance, les émissions de GES des bâtiments sont associées à la consommation de gaz naturel, de mazout léger et d'électricité. La catégorie « autres sources » inclut les autres combustibles et l'énergie achetée sous forme de vapeur, d'eau chaude ou d'eau refroidie. Les facteurs d'émission de GES pour ces sources d'énergie ont été établis à partir des informations reçues des fournisseurs.

Les bâtiments des usines de traitement des eaux usées et de production d'eau potable sont présentés séparément (voir page 18). Les réfrigérants des bâtiments ont, quant à eux, été regroupés avec ceux des véhicules dans une activité distincte (voir page 20).

Les émissions 2015 de GES des bâtiments sont de 47 706 t éq. CO_2 soit une diminution de 17 % par rapport à 2002. Comme illustrées à la Figure 2, les émissions de GES sont principalement associées au gaz naturel alors que la majorité de la consommation d'énergie provient de l'électricité.

En 2015, la consommation d'énergie des bâtiments est d'environ 2 342 000 GJ, représentant une diminution de 3 % par rapport à 2002. Pendant cette même période, le nombre total de bâtiments est resté sensiblement le même (augmentation de 0,5 %). Par ailleurs, le nombre de degrés-jours de chauffage (DJC)[4] annuel a augmenté de 3 % durant cette période.

4. Un DJC est compté pour chaque degré dont la température moyenne quotidienne est inférieure à 18 °C. Si la température est égale ou supérieure à 18 °C, le nombre de degrés-jours sera zéro. Par exemple, une journée ayant une température moyenne de 15,5 °C aura 2,5 DJC et une journée ayant une température moyenne de 20,5 °C aura zéro DJC. Les DJC sont utilisés principalement pour estimer les besoins de chauffage des bâtiments.

FIGURE 2
ÉMISSIONS DE GES ET CONSOMMATION D'ÉNERGIE DES BÂTIMENTS EN 2015

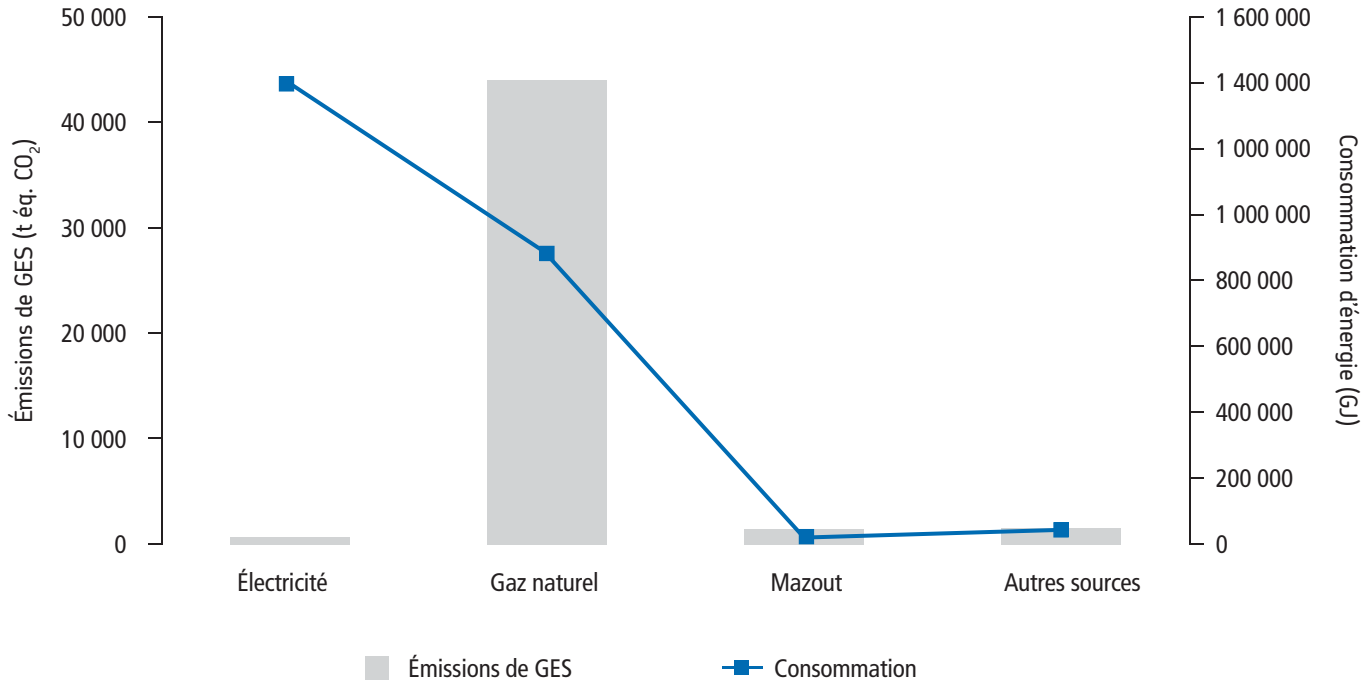

Contrairement au chauffage, la climatisation n'a pas la même influence sur les émissions de GES. En effet, la principale source d'énergie utilisée pour la climatisation est l'électricité à 95 %. Comme la majorité de l'électricité produite au Québec provient des énergies renouvelables, les émissions de GES de la climatisation sont moins importantes que celles du chauffage qui utilise, en plus de l'électricité, des sources d'énergie fossile. L'intensité des émissions de GES pour l'électricité, le gaz naturel et le mazout léger est présentée à la Figure 3.

La consommation d'énergie pour le chauffage est grandement influencée par la superficie des bâtiments. Les données de superficie des bâtiments étant disponibles seulement à partir de 2010, la comparaison avec l'année de référence n'a pas été possible. La comparaison du facteur de 2010 avec celui de 2015 (Figure 4) démontre que la consommation d'énergie en fonction de la superficie des bâtiments a diminué pour les arénas, les centres culturels, les théâtres et les musées ainsi que pour les centres sportifs et de loisirs. Elle est restée sensiblement constante pour les bureaux et les casernes de pompiers alors qu'elle a augmenté pour les garages et les ateliers chauffés.

FIGURE 3
INTENSITÉ DES ÉMISSIONS DE GES 2015 (kg éq. CO_2/GJ)

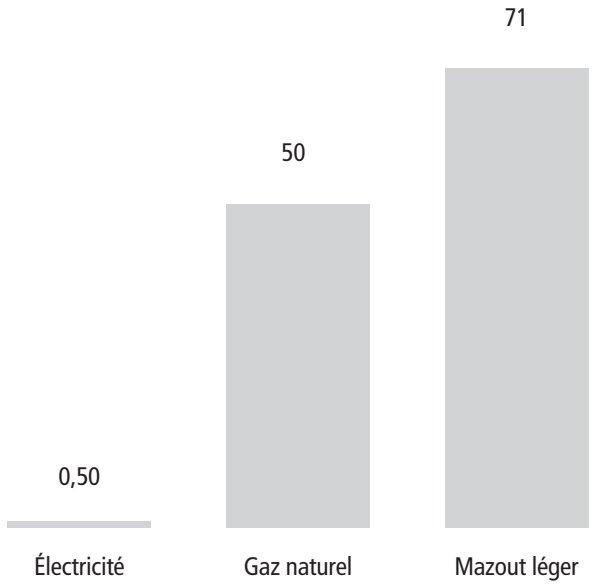

FIGURE 4
CONSOMMATION D'ÉNERGIE EN FONCTION DE LA SUPERFICIE DES BÂTIMENTS DE 2010 ET DE 2015

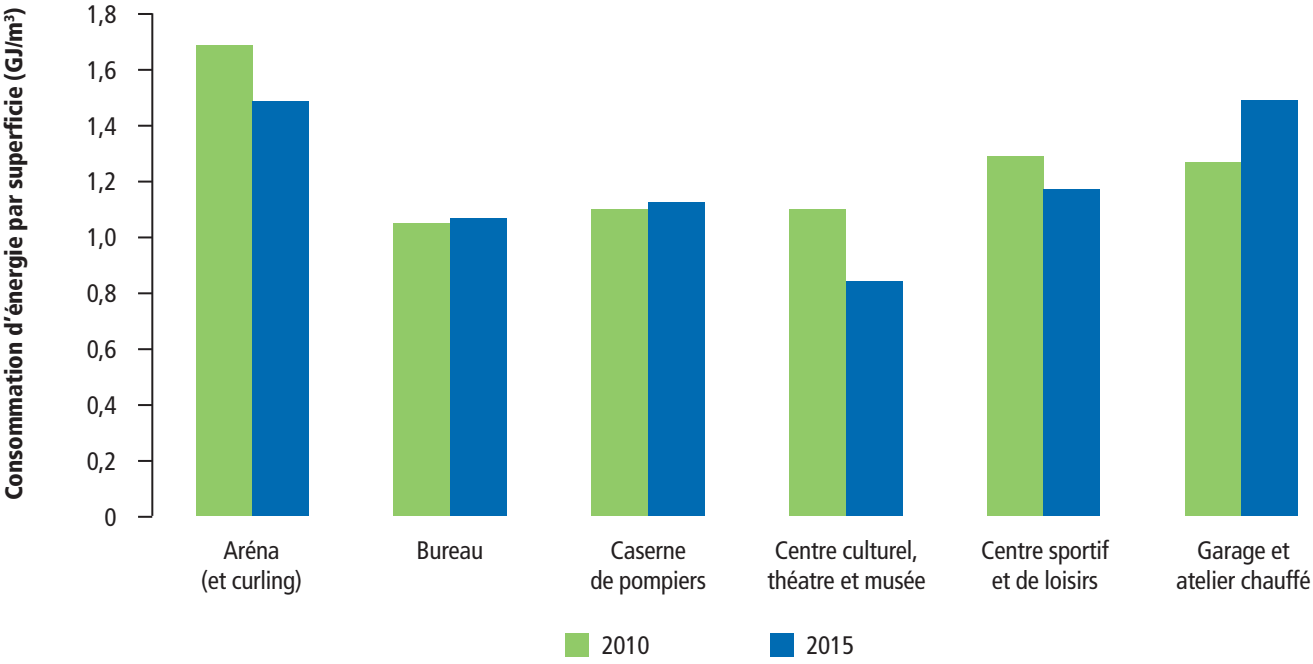

MATÉRIEL ROULANT

Le matériel roulant de l'agglomération de Montréal se compose de tous les véhicules de transport et les équipements dont le moteur fonctionne au diesel, à l'essence, à l'électricité ou encore au gaz naturel comprimé.

Les émissions du matériel roulant sont divisées en deux activités, soit régie et sous-traitance, notamment pour une partie de la collecte et du transport de matières résiduelles et du déneigement. Les émissions de GES des activités en régie sont comptabilisées depuis 2002, tandis que celles des activités en sous-traitance ont été quantifiées pour la première fois en 2010.

En 2015, les émissions de GES attribuables au matériel roulant en régie sont de 52 330 t éq. CO_2, aucune variation significative n'est observée par rapport à 2002. Les émissions de GES du matériel roulant en sous-traitance sont de 26 797 t éq. CO_2 en 2015 soit une augmentation de 2 % par rapport à 2010 (voir Sommaire). Les émissions de GES du matériel roulant sont présentées de façon détaillée au Tableau 4.

Parmi les facteurs principaux influençant les émissions de GES de la sous-traitance, on compte le nombre de collectes de matières résiduelles et les quantités de précipitation des neiges. En ce qui concerne les matières résiduelles, entre 2010 et 2015, la tendance observée concernant les émissions de GES (-9 %) est cohérente avec celle observée concernant la diminution de l'ensemble des matières résiduelles générées (-6 %). Enfin, les émissions liées aux camions tasseurs en régie sont demeurées sensiblement les mêmes depuis 2010.

En ce qui concerne les émissions de GES des activités de déneigement, le modèle d'estimation des émissions montre une augmentation de 21 % par rapport à l'année 2010. Cette augmentation est cohérente avec la variation du nombre de jours de chargements de la neige suite aux précipitations observées entre 2010 (13,5 jours) et 2015 (18,5 jours).

TABLEAU 4
ÉMISSIONS DE GES DU MATÉRIEL ROULANT EN 2015 (t éq. CO_2)

CATÉGORIE	EN RÉGIE	EN SOUS-TRAITANCE	TOTAL
Automobile	9 798	–	9 798
Camion léger	10 937	19	10 956
Véhicule lourd	22 458	19 347	41 805
Véhicule hors route et autres équipements	9 137	7 431	16 567
Total matériel roulant	**52 330**	**26 797**	**79 127**
Pourcentage des émissions totales	**22 %**	**11 %**	**33 %**

Émissions de GES par catégorie de véhicules

Les émissions de GES du matériel roulant de l'agglomération de Montréal sont calculées en tenant compte des catégories de véhicules utilisés dans le *Rapport d'inventaire national 1990-2015*, lesquelles varient selon le type de carrosserie (voiture ou camion) et le poids nominal brut du véhicule (PNBV). Elles sont présentées au Tableau 5.

La Figure 5 présente la distribution des émissions de GES du matériel roulant selon les catégories de véhicules.

Près de la moitié des émissions de GES de la flotte de véhicules des activités municipales sont attribuables aux véhicules lourds, ils génèrent 53 % des émissions du matériel roulant. Les véhicules hors route représentent seulement 21 % des émissions du matériel roulant. Quant aux véhicules automobiles, ils représentent 12 % des émissions du matériel roulant. Il est à noter que 90 % des émissions des véhicules automobiles proviennent du Service de police de la Ville de Montréal.

FIGURE 5
DISTRIBUTION DES ÉMISSIONS DE GES DU MATÉRIEL ROULANT PAR CATÉGORIE DE VÉHICULES EN 2015

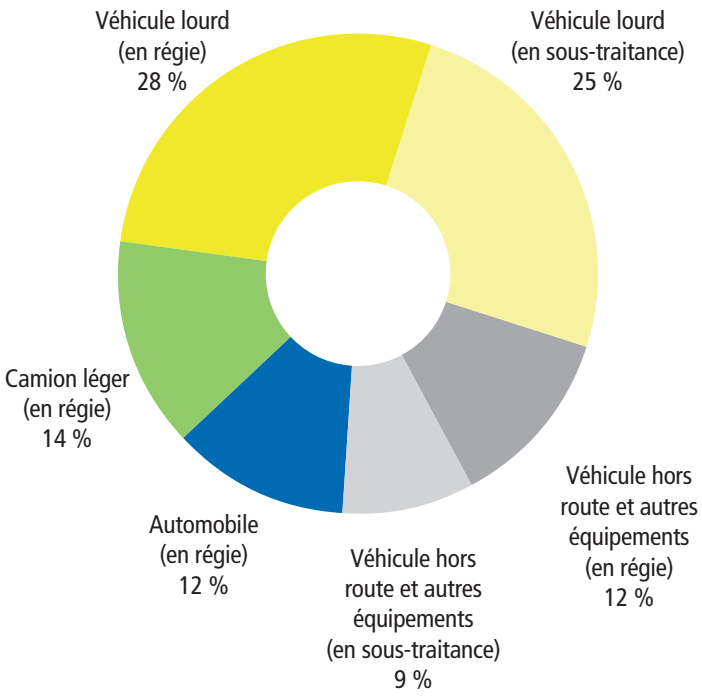

TABLEAU 5
CATÉGORIES DE VÉHICULES UTILISÉS POUR CALCULER LES ÉMISSIONS DE GES

CATÉGORIE	DESCRIPTION	EXEMPLE DE VÉHICULES	EXEMPLE D'ACTIVITÉS
Automobile	Véhicules dont le poids nominal brut est égal ou inférieur à 4 500 kg et possédant une carrosserie de voiture	Automobiles sous-compactes	Véhicules utilisés par les agents de stationnement
Camion léger	Véhicules dont le poids nominal brut est égal ou inférieur à 4 500 kg et possédant une carrosserie de camion	Camionnettes	Signalisation lors de travaux et transport de matériel
Véhicule lourd	Véhicules dont le poids nominal brut est supérieur à 4 500 kg	Camions tasseurs, camions fourgons	Collecte et transport des matières résiduelles
Véhicule hors route et autres équipements	Véhicules et équipements qui ne sont pas autorisés à circuler sur les chemins	Niveleuses, tondeuses	Opération de déneigement, tonte du gazon

Émissions de GES par source d'énergie

En 2015, quatre sources d'énergie utilisées sont responsables des émissions de GES pour le matériel roulant : 65 % des émissions de GES sont générées par la combustion du diesel, 26 % par l'essence, 7 % par le biodiesel et 2 % par le gaz naturel comprimé (Figure 6). La consommation de gaz naturel comprimé est attribuable en totalité au transport de matières résiduelles. Par ailleurs, en 2015, les véhicules électriques représentent encore une fraction négligeable de la flotte municipale.

FIGURE 6
DISTRIBUTION DES ÉMISSIONS DE GES DU MATÉRIEL ROULANT PAR SOURCE D'ÉNERGIE EN 2015

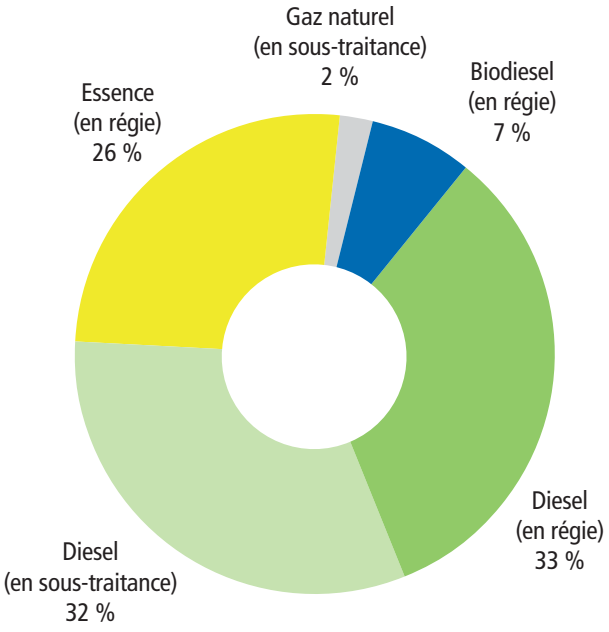

PRODUCTION D'EAU POTABLE

Le Service de l'eau de la Ville de Montréal est responsable de la production et de la distribution d'eau potable sur le territoire de l'agglomération. Les émissions de GES en 2015 proviennent principalement de l'utilisation des stations de pompage, des systèmes de chauffage, des systèmes de désinfection et des équipements utilisés en cas d'urgence dont l'énergie provient à 99,5 % de l'électricité. Les activités de production et de distribution d'eau potable[5] ont émis 974 t éq. CO_2 pour l'année 2015, représentant une réduction de 45 % par rapport à 2002. Celle-ci est principalement due à la diminution de la combustion de gaz naturel dans les usines de filtration (60 %) et à une diminution du niveau de production d'eau potable de 17 % entre 2002 et 2015. La distribution des différentes sources d'émissions de GES en 2015 est présentée à la Figure 7.

5. La Ville a produit 600 647 438 m^3 d'eau potable en 2015 à ses six usines de filtration.

TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Le Service de l'eau de la Ville de Montréal est responsable de l'assainissement des eaux usées sur le territoire de l'agglomération. Les émissions de GES en 2015 proviennent principalement de l'utilisation des équipements suivants :

- incinérateur de boues d'épuration ;
- stations de pompage ;
- équipements utilisés en cas d'urgence.

Les activités d'assainissement de l'eau et d'incinération des boues ont émis 80 773 t éq. CO_2, représentant une réduction de 27 % par rapport à 2002. Cette variation est attribuable à une réduction de 9 % de la quantité de boues incinérée, ainsi qu'à une réduction de l'utilisation de mazout léger (52 %) et de gaz naturel (18 %). La répartition entre les sources des émissions de GES est présentée à la Figure 8.

FIGURE 7
ÉMISSIONS DE GES DE LA PRODUCTION D'EAU POTABLE PAR SOURCE EN 2015

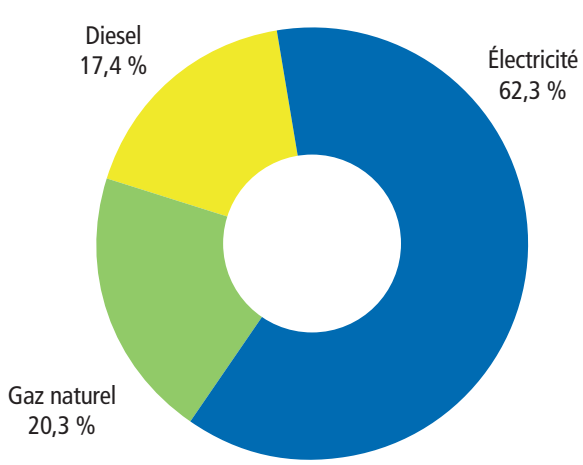

FIGURE 8
ÉMISSIONS DE GES DU TRAITEMENT DES EAUX USÉES PAR SOURCE EN 2015

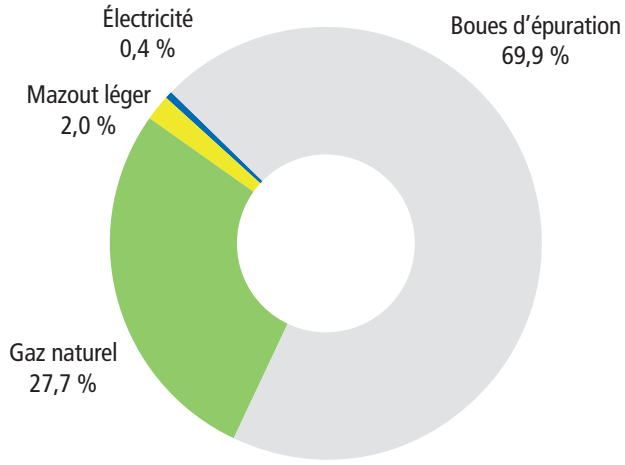

BIOGAZ DU CESM

Le Service de l'environnement de la Ville de Montréal est responsable de la captation des biogaz[6] et de sa destruction par l'usage de torchères ou par l'alimentation d'une usine de cogénération située sur le site du CESM. Les émissions de GES provenant des émissions fugitives et des activités de destruction du biogaz sont de 28 659 t éq. CO_2 pour l'année 2015, représentant une réduction de 48 % par rapport à 2002. La moitié des émissions de GES proviennent des émissions fugitives.[7] L'autre moitié provient des activités de destruction du biogaz aux torchères. Les émissions de ces dernières ont augmenté de 794 % par rapport à l'année 2002, car la totalité du biogaz capté a dû être brûlée au lieu d'être valorisée. En effet, de 1996 à 2014, la majorité du biogaz capté était acheminée et valorisée à la centrale de cogénération présente sur le site et exploitée par la Société Gazmont inc. Cette centrale a cessé d'être exploitée en 2014 à la suite d'un bris majeur de sa turbine de cogénération. L'évolution des émissions de GES du biogaz est présentée à la Figure 9.

Afin de réduire les émissions de GES de la destruction des biogaz, la Ville de Montréal a ajouté en novembre 2015 une torchère dont l'efficacité théorique de combustion du méthane est de 99,8 %, alors que celles utilisées auparavant avaient une efficacité de 95 %. Il est aussi à noter que l'efficacité de brûlage du méthane du procédé de Gazmont était de plus de 99,9 %. Il est prévu que Biomont Énergie inc. reprenne l'exploitation de la centrale de cogénération en 2017, après avoir réalisé des travaux de mise à niveau. Dès sa mise en service, la responsabilité des émissions de GES liées aux biogaz captés sera transférée à son exploitant. Par ailleurs, si le biogaz capté avait été valorisé à la centrale de cogénération, les émissions totales de GES imputables aux activités municipales auraient été réduites de 28 % en 2015 par rapport à 2002, en supposant que les émissions de torchères soient demeurées constantes depuis 2010.

FIGURE 9
ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE GES DU BIOGAZ AU CESM DE 2002 À 2015

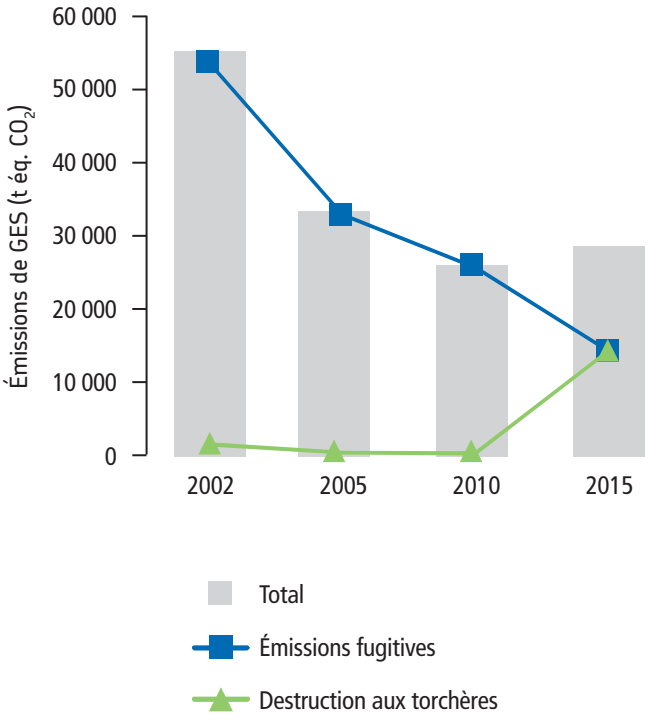

6. Le biogaz de l'ancien lieu d'enfouissement sanitaire provient de la décomposition de la portion organique des matières résiduelles enfouies sur le site. La quantité de matières résiduelles enfouies est estimée à 39 millions de tonnes. Quant aux activités d'enfouissement, elles se sont échelonnées sur la période de 1968 à 2009. La quantité de biogaz captée sur le site en 2015 est estimée à 43 788 529 m^3, ce qui constitue une diminution de 76 % par rapport à 2002.

7. Les émissions fugitives de biogaz du CESM sont estimées suivant l'hypothèse que 95 % du biogaz produit par le site est capté.

ÉCLAIRAGE DE RUES ET FEUX DE CIRCULATION

Pour l'année 2015, les émissions de GES de l'éclairage de rues et des feux de circulation sont de 273 t éq. CO_2, représentant une réduction de 64 % par rapport à 2002. Cette réduction s'explique principalement par la diminution de la consommation d'électricité de 19 % ainsi que par la diminution du facteur d'émission de l'électricité de 5 %.

FUITES DE RÉFRIGÉRANTS (HFC)

Les systèmes de réfrigération municipaux, principalement des arénas, ainsi que les systèmes de climatisation des différents bâtiments et des véhicules municipaux contiennent des réfrigérants, tels que les chlorofluorocarbures (CFC), les hydrochlorofluorocarbures (HCFC) ou les hydrofluorocarbures (HFC) qui sont de puissants GES. Tous les réfrigérants de ces systèmes peuvent fuir à l'atmosphère et entraîner des émissions de GES. Comme les CFC et les HCFC sont des substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO) visées par le Protocole de Montréal, elles n'ont pas été comptabilisées dans l'inventaire de GES, en accord avec les Lignes directrices 2006 du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

À défaut de données disponibles pour estimer les émissions fugitives des HFC des activités municipales de l'agglomération montréalaise avec précision, les émissions de GES ont été estimées à partir du prorata des émissions des HFC de la province du Québec, publiées dans le *Rapport d'inventaire national 1990-2015*. Les émissions de GES dues aux émissions fugitives des HFC sont estimées à 5 680 t éq. CO_2, représentant une augmentation de 147 % par rapport à 2002. En date de 2015, plusieurs systèmes de réfrigération des arénas avaient été modifiés pour fonctionner à l'ammoniac, qui n'est pas un GES, et les patinoires extérieures réfrigérées utilisaient déjà de l'ammoniac ou des HFC.

8. Le protocole de Montréal est une entente internationale visant à réduire la consommation et la production de substances appauvrissant la couche d'ozone.

MÉTIERS D'ART
FIN DE RUE PIÉTONNE
Marché-Bonsecours

ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE GES DE 2002 À 2015

La Figure 10 présente les émissions de GES des activités municipales et leur évolution depuis l'élaboration du premier inventaire des activités municipales en 2002. Étant donné que les émissions de GES attribuables aux activités de sous-traitance ont été quantifiées pour la première fois en 2010, ces dernières sont exclues de la présente analyse.

Comme mentionné en introduction et afin de pouvoir comparer les émissions de GES, deux mises à jour ont été apportées aux inventaires précédents (2002, 2005 et 2010), soit l'actualisation des PRP, en accord avec les Lignes directrices 2006 du GIEC, et la mise à jour rétroactivement du facteur d'émission de l'électricité, selon le *Rapport d'inventaire national 1990-2015*, suivant la révision par Environnement et Changements climatiques Canada.

Les émissions de GES des activités municipales de l'agglomération de Montréal sont passées de 280 757 à 216 394 t éq. CO_2, entre 2002 et 2015, représentant une réduction de 23 %. Par ailleurs, si le biogaz capté avait été valorisé à la centrale de cogénération, il est estimé que les émissions totales de GES des activités municipales auraient été réduites de 28 % en 2015 par rapport à 2002, en supposant les émissions aux torchères constantes par rapport à 2010.

FIGURE 10
ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE GES PAR ACTIVITÉ DE 2002 À 2015

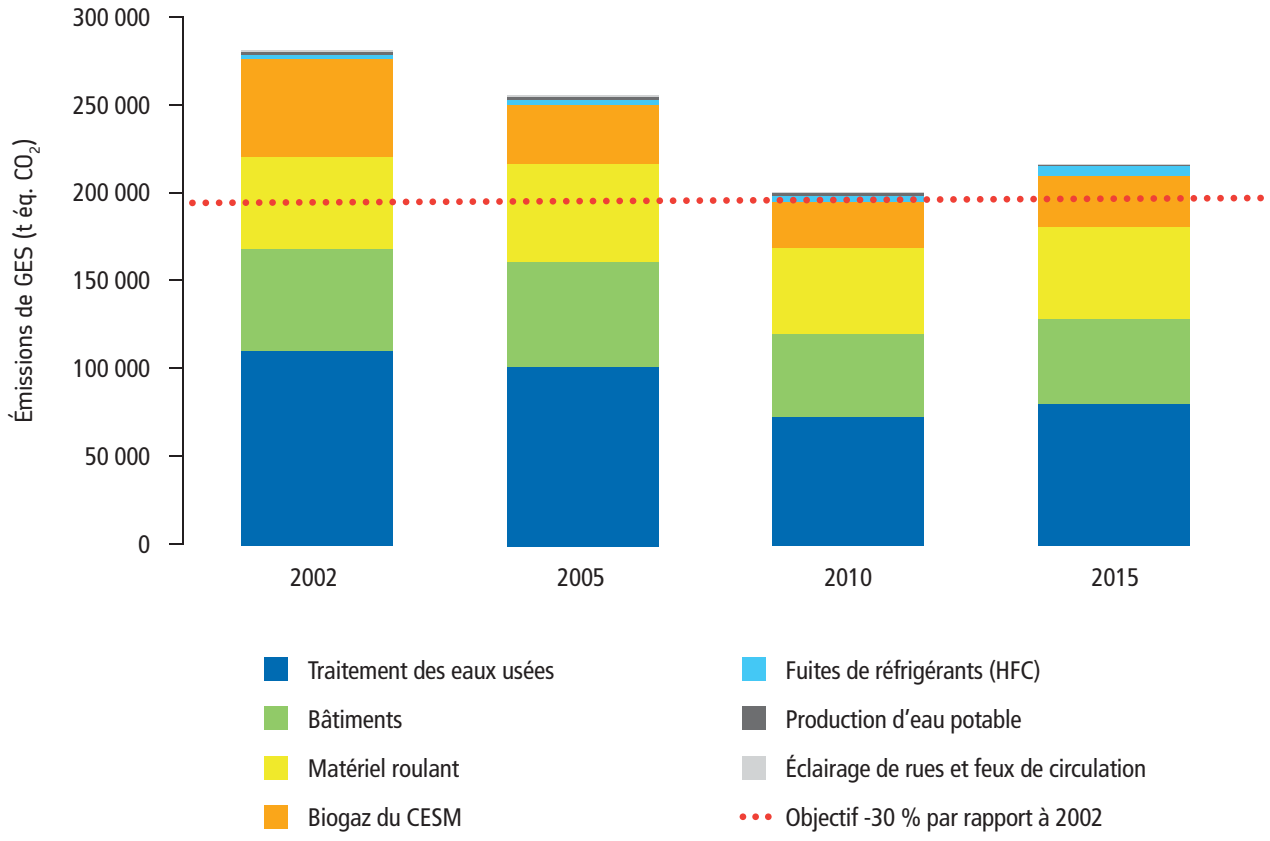

Les DJC sont passés de 4 178 à 4 301, pour la même période, soit une augmentation de 3 %. Il est possible d'observer une corrélation entre les émissions de GES des bâtiments et du matériel roulant et les DJC (Figure 11). Il est à noter que les DJC constituent, par définition, une indication des besoins en chauffage de bâtiment. Néanmoins, la corrélation observée avec les émissions du matériel roulant peut être expliquée en partie par l'incidence du temps froid sur le rendement des carburants et l'augmentation des émissions liées aux activités de déneigement.

FIGURE 11
ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE GES POUR LES BÂTIMENTS ET LE MATÉRIEL ROULANT DE 2002 À 2015

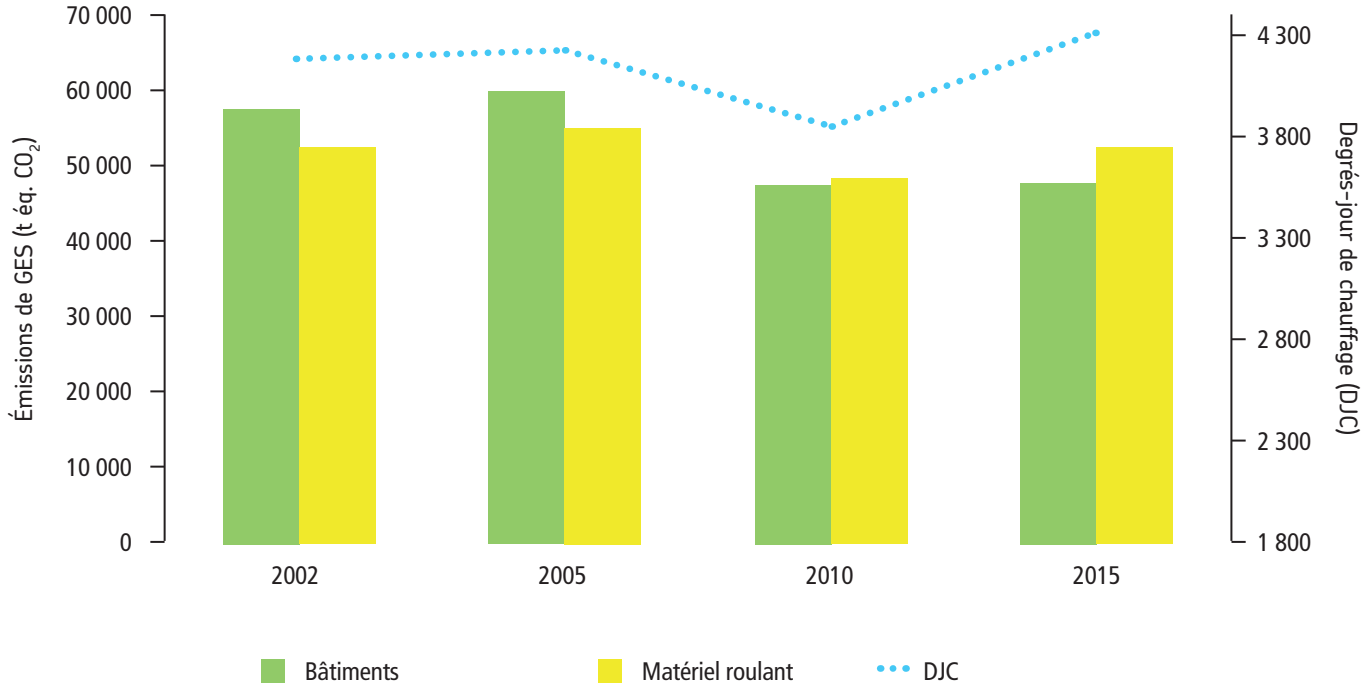

La Figure 12 présente l'évolution des émissions de GES par source d'énergie entre 2002 et 2015. Globalement, les émissions de GES de toutes les sources ont diminué pour la période analysée, à l'exception des émissions de la destruction du biogaz aux torchères du CESM (voir page 19) ainsi que pour les émissions des HFC (voir page 20). Cette figure permet aussi de visualiser la contribution relative des sources aux émissions de GES. En effet, on observe que le gaz naturel, l'incinération des boues d'épuration et les carburants (diesel, biodiesel et essence) sont les principales sources d'émissions de GES des activités municipales de l'agglomération de Montréal. Il est à noter que les émissions de GES de l'incinération des boues d'épuration sont fortement influencées par la quantité de boues qui peuvent varier selon la population. À cet effet, une augmentation de 11 % des émissions de GES aux procédés de traitements des eaux a été observée par rapport à 2010. Cette variation est attribuable principalement à l'augmentation de 9 % des quantités de boues à incinérer, mais aussi à une augmentation de 20 % de la quantité de gaz naturel utilisée, qui l'est majoritairement pour l'incinération des boues.

FIGURE 12
ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE GES PAR SOURCE DE 2002 À 2015

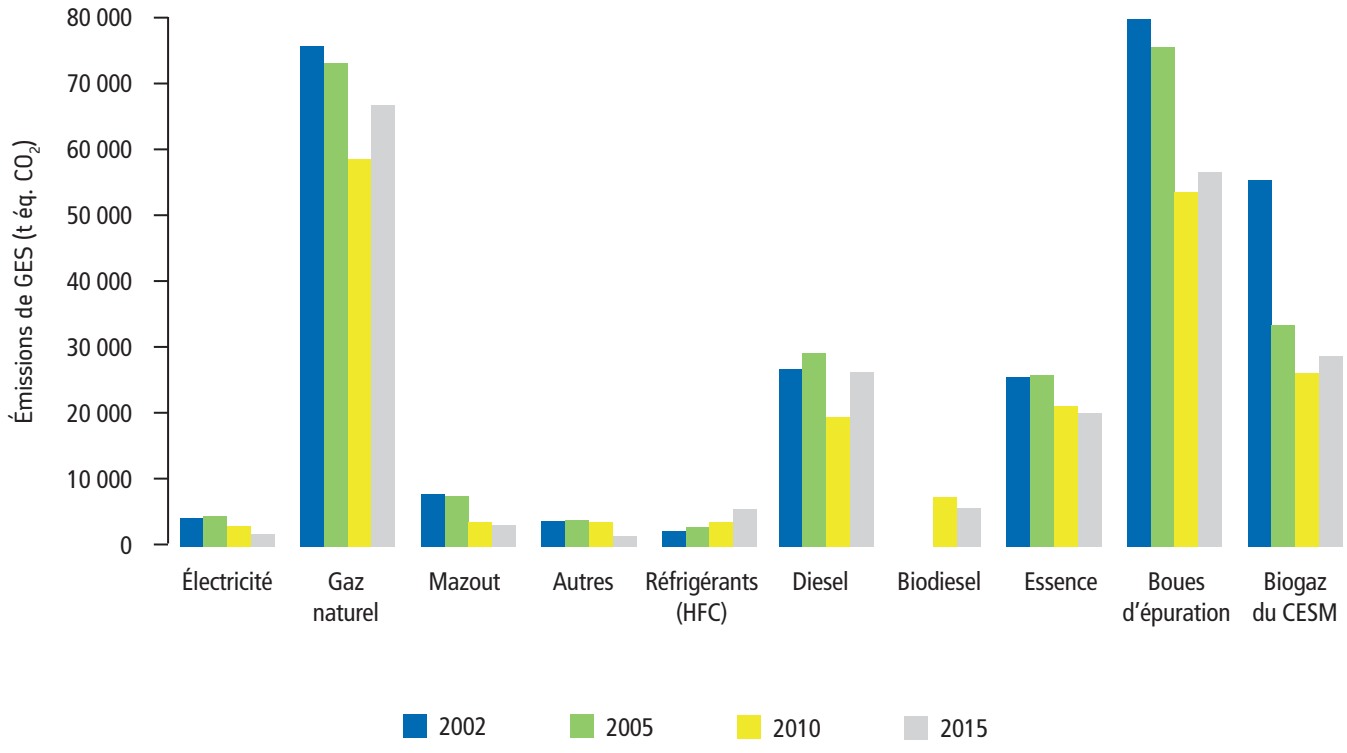

ANNEXES

FACTEURS D'ÉMISSIONS

Les facteurs d'émission utilisés sont fournis au *Rapport d'inventaire national 1990-2015* ou ont été établis dans le *Rapport*. Dans certains cas, des facteurs spécifiques ont été calculés ou mesurés. Le Tableau 6 présente les facteurs d'émission des sources de GES fixes utilisés dans l'Inventaire 2015.

TABLEAU 6
FACTEURS D'ÉMISSION DES SOURCES DE GES FIXES (g éq. CO_2/L) UTILISÉS DANS L'INVENTAIRE 2015

ACTIVITÉ	SOURCE	FACTEUR D'ÉMISSION	UNITÉ
Bâtiments	Électricité	1,8	g éq. CO_2/kWh
	Gaz naturel	1 898	g éq. CO_2/m^3
	Mazout léger	2 763	g éq. CO_2/L
	Diesel	2 813	g éq. CO_2/L
	Mazout lourd	3 176	g éq. CO_2/L
	Propane	1 548	g éq. CO_2/L
	Eau chaude[1]	0,06339	t CO_2 éq./MMBTU
	Vapeur source 1[1]	0,02171	t CO_2 éq./1000 lbs-vap
	Vapeur source 2[1]	0,06176	t CO_2 éq./1000 lbs-vap
	Eau froide[1]	132	g éq. CO_2/MMBTU
Traitement des eaux	Boue[2]	0,6047	t CO_2 éq./t gâteau sec
Biogaz du CESM[1, 3]	Émissions fugitives	311	g éq. CO_2/m^3 biogaz produit
	Torchères[1]	311	g éq. CO_2/m^3 biogaz produit

1. Facteurs d'émissions calculés.
2. Facteurs d'émissions mesurés à la source.
3. Volume (m^3) de biogaz produit, en considérant que 95 % du biogaz produit est capté.

Puisque les facteurs d'émission de l'électricité ont été changés par rapport au dernier inventaire, ceux utilisés dans l'Inventaire 2015 sont exposés au Tableau 7.

Le Tableau 8 présente les facteurs d'émission pour le matériel roulant calculés pour l'année 2015.

TABLEAU 7
FACTEURS D'ÉMISSIONS DE L'ÉLECTRICITÉ UTILISÉS POUR L'INVENTAIRE 2015

FACTEURS D'ÉMISSION DE L'ÉLECTRICITÉ	2002	2005	2010	2015
g éq. CO_2/kWh	4,1	4,3	3,0	1,8

TABLEAU 8
FACTEURS D'ÉMISSIONS DES SOURCES DE GES DU MATÉRIEL ROULANT (g éq. CO_2/L)[1] CALCULÉS POUR L'INVENTAIRE 2015

CARBURANT	TYPE DE VÉHICULES	FACTEUR D'ÉMISSION (g éq. CO_2/L)
Essence (E5)	Automobile	2 219
	Camion léger	2 229
	Véhicule hors route	2 283
	Camion lourd	2 260
	Motocyclette	2 390
Biodiesel (B2)	Automobile	2 703
	Camion léger	2 703
	Véhicule hors route	2 938
	Camion lourd	2 682
Diesel	Automobile	2 757
	Camion léger	2 757
	Véhicule hors route	2 992
	Camion lourd	2 736
Gaz naturel	Véhicule hors route	2,14

1. Facteurs d'émissions calculés.

TABLEAUX SYNTHÈSES DES RÉSULTATS

TABLEAU 9
ÉMISSIONS DE GES[1] POUR LES BÂTIMENTS, LE MATÉRIEL ROULANT AINSI QUE L'ÉCLAIRAGE DE RUES ET LES FEUX DE CIRCULATION PAR UNITÉ ADMINISTRATIVE[2]

UNITÉ ADMINISTRATIVE	BÂTIMENTS				MATÉRIEL ROULANT					ÉCLAIRAGE DE RUES ET FEUX DE CIRCULATION	ÉMISSIONS TOTALES	
	ÉLECTRICITÉ (t éq. CO_2)	GAZ NATUREL (t éq. CO_2)	MAZOUT (t éq. CO_2)	AUTRES (t éq. CO_2)	ESSENCE (t éq. CO_2)	ESSENCE (t éq. CO_2 biogénique)	BIODIESEL (t éq. CO_2)	BIODIESEL (t éq. CO_2 biogénique)	DIESEL (t éq. CO_2)	ÉLECTRICITÉ (t éq. CO_2)	(t éq. CO_2)	(t éq. CO_2 biogénique)
Ahuntsic-Cartierville	14	698	104	–	472	16	488	9	1 189	19	2 984	25
Anjou	14	614	–	–	269	9	–	–	665	5	1 566	9
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	22	1 342	178	–	390	13	543	10	1 328	17	3 819	23
Lachine	14	1 006	–	–	166	6	–	–	713	7	1 906	6
LaSalle	26	1 846	–	–	521	18	–	–	741	6	3 140	18
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	5	–	15	–	137	5	–	–	253	2	413	5
Le Plateau-Mont-Royal	13	1 161	12	–	416	14	451	8	1 034	13	3 100	22
Le Sud-Ouest	19	2 006	37	–	323	11	434	8	895	14	3 728	19
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	25	1 126	52	189	414	14	513	9	1 274	21	3 614	23
Montréal-Nord	16	1 270	68	–	143	5	–	–	854	9	2 359	5
Outremont	7	267	–	–	100	3	0	0	225	2	601	3
Pierrefonds-Roxboro	9	380	–	–	232	8	–	–	1 214	6	1 842	8
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	18	1 460	–	–	443	15	390	7	1 080	25	3 416	22
Rosemont–La Petite-Patrie	17	1 349	26	–	922	31	666	12	1 298	18	4 295	43
Saint-Laurent	27	1 017	37	–	283	10	–	–	1 763	16	3 143	10
Saint-Léonard	14	1 508	–	–	194	7	–	–	639	8	2 363	7
Verdun	20	1 113	–	–	399	13	0	0	535	6	2 073	13
Ville-Marie	15	826	–	–	731	25	725	13	1 408	22	3 728	38
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	25	2 350	56	–	433	15	505	9	1 091	17	4 477	24

1. Conformément aux lignes directrices de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), les émissions de CO_2 générées par la biomasse (d'origine biogène) ne sont pas comptabilisées dans l'inventaire. Elles sont toutefois présentées à titre informatif (en t éq. CO_2 biogénique).
2. Exclus les activités de sous-traitance.

TABLEAU 9
ÉMISSIONS DE GES[1] POUR LES BÂTIMENTS, LE MATÉRIEL ROULANT AINSI QUE L'ÉCLAIRAGE DE RUES ET LES FEUX DE CIRCULATION PAR UNITÉ ADMINISTRATIVE[2]

UNITÉ ADMINISTRATIVE	BÂTIMENTS				MATÉRIEL ROULANT					ÉCLAIRAGE DE RUES ET FEUX DE CIRCULATION	ÉMISSIONS TOTALES	
	ÉLECTRICITÉ (t éq. CO_2)	GAZ NATUREL (t éq. CO_2)	MAZOUT (t éq. CO_2)	AUTRES (t éq. CO_2)	ESSENCE (t éq. CO_2)	ESSENCE (t éq. CO_2 biogénique)	BIODIESEL (t éq. CO_2)	BIODIESEL (t éq. CO_2 biogénique)	DIESEL (t éq. CO_2)	ÉLECTRICITÉ (t éq. CO_2)	(t éq. CO_2)	(t éq. CO_2 biogénique)
Baie-D'Urfé	1	90	–	–	27	1	–	–	89	1	208	1
Beaconsfield	6	478	–	–	110	4	–	–	280	3	876	4
Côte-Saint-Luc	9	658	204	–	162	5	–	–	602	4	1 639	5
Dollard-Des Ormeaux	25	29	–	–	292	10	–	–	728	6	1 080	10
Dorval	15	725	–	–	130	4	–	–	671	3	1 545	4
Hampstead	2	61	3	–	113	4	–	–	198	1	379	4
Kirkland	7	309	–	–	126	4	–	–	281	5	729	4
Mont-Royal	8	830	22	–	175	6	–	–	703	3	1 741	6
Montréal-Est	8	443	–	–	115	4	–	–	231	2	799	4
Montréal-Ouest	2	218	12	–	55	2	–	–	127	1	415	2
Pointe-Claire	21	2 105	–	–	282	10	–	–	771	5	3 184	10
Sainte-Anne-de-Bellevue	1	52	–	–	75	3	–	–	187	1	317	3
Senneville	0	–	35	3	9	0	–	–	7	0	54	0
Westmount	13	838	2	–	219	7	–	–	536	5	1 613	7
Service de police de la Ville de Montréal	43	1 895	36	–	8 975	304	3	0	155	–	11 109	304
Service de sécurité incendie de Montréal	31	3 346	145	91	457	15	891	16	1 929	–	6 890	32
Autres services centraux	186	10 496	456	1 315	1 812	61	261	5	641	–	15 166	66
TOTAL	**698**	**43 912**	**1 499**	**1 597**	**20 121**	**681**	**5 873**	**107**	**26 336**	**273**	**100 309**	**788**

1. Conformément aux lignes directrices de la CCNUCC, les émissions de CO_2 générées par la biomasse (d'origine biogène) ne sont pas comptabilisées dans l'inventaire. Elles sont toutefois présentées à titre informatif (en t éq. CO_2 biogénique).
2. Exclus les activités de sous-traitance.

TABLEAU 10
ÉMISSIONS DE GES[1] POUR LES ÉMISSIONS DE BIOGAZ, LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES, LA PRODUCTION D'EAU POTABLE ET LES FUITES DE RÉFRIGÉRANTS POUR LES UNITÉS ADMINISTRATIVES CONCERNÉES[2]

UNITÉ ADMINISTRATIVE	BIOGAZ DU CESM				TRAITEMENT DES EAUX USÉES					PRODUCTION D'EAU POTABLE			FUITES DE RÉFRIGÉRANTS	ÉMISSIONS TOTALES	
	ÉMISSIONS FUGITIVES	ÉMISSIONS FUGITIVES	TORCHÈRES	TORCHÈRES	BOUES	BOUES	ÉLECTRICITÉ	GAZ NATUREL	MAZOUT	ÉLECTRICITÉ	GAZ NATUREL	DIESEL	HFC		
	(t éq. CO_2)	(t éq. CO_2 biogénique)	(t éq. CO_2)	(t éq. CO_2 biogénique)	(t éq. CO_2)	(t éq. CO_2 biogénique)	(t éq. CO_2)	(t éq. CO_2)	(t éq. CO_2)	(t éq. CO_2)	(t éq. CO_2)	(t éq. CO_2)	(t éq. CO_2)	(t éq. CO_2)	(t éq. CO_2 biogénique)
Service de l'eau	–	–	–	–	56 424	96 561	317	22 395	1 637	607	198	169	–	81 747	96 561
Complexe environnemental de Saint-Michel	14 322	1 235	14 337	55 221	–	–	–	–	–	–	–	–	–	28 659	56 456
Toutes les unités administratives	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	5 680	5 680	–
TOTAL	**14 322**	**1 235**	**14 337**	**55 221**	**56 424**	**96 561**	**317**	**22 395**	**1 637**	**607**	**198**	**169**	**5 680**	**116 085**	**153 018**

1. Conformément aux lignes directrices de la CCNUCC, les émissions de CO_2 générées par la biomasse (d'origine biogène) ne sont pas comptabilisées dans l'inventaire. Elles sont toutefois présentées à titre informatif (en t éq. CO_2 biogénique).
2. Exclus les activités de sous-traitance.

TABLEAU 11
ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE GES DES UNITÉS ADMINISTRATIVES ET VARIATION PAR RAPPORT À L'ANNÉE DE RÉFÉRENCE

UNITÉ ADMINISTRATIVE	ÉMISSIONS TOTALES (t éq. CO_2)				VARIATION (%)
	2002[1]	2005[1]	2010	2015	
Ahuntsic-Cartierville	3 322	3 213	2 777	2 984	-10
Anjou	1 481	1 563	1 685	1 566	6
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	3 584	3 554	3 470	3 819	7
Lachine	2 173	2 213	1 786	1 906	-12
LaSalle	2 553	2 821	2 593	3 140	23
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	325	524	314	413	124
Sainte-Anne-de-Bellevue			141	317	
Le Plateau-Mont-Royal	3 426	3 409	3 103	3 100	-10
Le Sud-Ouest	4 495	4 213	3 737	3 728	-17
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	4 810	–	3 612	3 614	-25
Montréal-Nord	2 029	2 267	2 388	2 359	16
Outremont	744	936	545	601	-19
Pierrefonds-Roxboro	2 952	2 764	1 503	1 842	1
Senneville			60	54	
Dollard-Des Ormeaux			962	1 080	
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	4 589	4 477	3 110	3 416	-8
Montréal-Est			821	799	
Rosemont–La Petite-Patrie	4 464	4 413	3 175	4 295	-4
Saint-Laurent	2 538	4 009	2 499	3 143	24
Saint-Léonard	2 107	2 323	1 172	2 363	12
Verdun	2 079	1 781	1 852	2 073	0
Ville-Marie	3 233	3 273	3 227	3 728	15
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	4 590	4 471	4 342	4 477	-2
Baie-D'Urfé	1 497	1 839	190	208	–
Beaconsfield			860	876	
Côte-Saint-Luc	2 241	2 633	1 115	1 639	9
Hampstead			443	379	
Montréal-Ouest			620	415	
Dorval	1 273	1 337	1 071	1 545	21
Kirkland	866	867	748	729	-16
Mont-Royal	1 481	1 284	1 430	1 741	18
Pointe-Claire	3 233	4 822	3 008	3 184	-2
Westmount	1 868	1 905	1 563	1 613	-14
Total	**67 952**	**66 915**	**59 920**	**67 145**	**-1**

1. Les unités administratives de 2002 et de 2005 sont celles d'avant les défusions de 2006. Les émissions de ces anciens arrondissements sont donc mises en commun.

RÉFÉRENCES

1. ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES CANADA (2015). *National Inventory Report 1990-2015: Greenhouse Gas sources and sinks in Canada Part 1*, [en ligne], Canada's submission to the United Nations Framework Convention on Climate Change, 276 p., avril 2017. [unfccc.int/national_reports/annex_i_ghg_inventories/national_inventories_submissions/items/10116.php].

2. ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES CANADA (2015). *National Inventory Report 1990-2015: Greenhouse Gas sources and sinks in Canada Part 2*, [en ligne], Canada's submission to the United Nations Framework Convention on Climate Change, 275 p., avril 2017. [unfccc.int/national_reports/annex_i_ghg_inventories/national_inventories_submissions/items/10116.php].

3. ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES CANADA (2015). *National Inventory Report 1990-2015: Greenhouse Gas sources and sinks in Canada Part 3*, [en ligne], Canada's submission to the United Nations Framework Convention on Climate Change, 108 p., avril 2017. [unfccc.int/national_reports/annex_i_ghg_inventories/national_inventories_submissions/items/10116.php].

4. GROUPE D'EXPERTS INTERGOUVERNEMENTAL SUR L'ÉVOLUTION DU CLIMAT (2006). « Volume 5 : Déchets, Section 3.2.3 Choix des facteurs et paramètres d'émission », *Lignes directrices 2006 du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre*, [en ligne], préparé par le Programme pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre, Eggleston, H. S., L. Buendia, K. Miwa, T. Ngara et K. Tanabe (éd.), IGES, Japon. [www.ipcc-nggip.iges.or.jp/public/2006gl/french/vol5.html].

5. VILLE DE MONTRÉAL (2013). *Inventaire 2010 des émissions de gaz à effet de serre corporatives de l'agglomération de Montréal*, [en ligne], publication du Service de l'environnement, 134 p. [ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/enviro_fr/media/documents/invent_corporatif_2010_vf.pdf].

Ce document est une réalisation du Service de l'environnement
sous la supervision de Roger Lachance, directeur de l'environnement.

COORDINATION
Marieke Cloutier, chef de division
Division de la planification et du suivi environnemental

RÉDACTION
Sébastien Wagner, ing. chef d'équipe
Andrés Beltran, ing., M. Ing.
Valérie Anne Brouillard, ing., M. Ing.
Marie-Ève Marquis, ing., M. Sc. A., M. Env.
Yannick Sternon, ing.

PRODUCTION GRAPHIQUE
Rachel Mallet
Service de l'environnement

COUVERTURE
studioe6/Istock.com

Le Service de l'environnement de la Ville de Montréal remercie
toutes les personnes qui ont contribué à l'inventaire 2015 des émissions
de gaz à effet de serre des activités municipales
de l'agglomération de Montréal.

2e trimestre 2017
ISBN 978-2-922388-72-5 (PDF)
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2017
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2017

100 %

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 07.04

2018/06/21
17:00

(2)

Dossier # : 1187532001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division de la planification et du suivi environnemental
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Dépôt du "Suivi du Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise 2013-2020"

Il est recommandé de :
Adopter le "Suivi du Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise 2013-2020"

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-06-08 14:46

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1187532001**
Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division de la planification et du suivi environnemental
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Dépôt du "Suivi du Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise 2013-2020"

CONTENU

CONTEXTE

L'agglomération de Montréal s'est dotée d'une stratégie de lutte contre les changements climatiques. D'une part, elle s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) à l'aide de deux plans de réduction des émissions de GES couvrant la période 2013-2020. Le premier vise les activités municipales, alors que le deuxième vise la collectivité montréalaise. D'autre part, elle s'est engagée à limiter les conséquences négatives tout en tirant profit des bénéfices potentiels du climat changeant avec son premier *Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020* .

Concernant la réduction des émissions de GES de la collectivité montréalaise, l'agglomération de Montréal s'est fixée, en 2005, l'objectif de réduction de 30 % d'ici 2020 par rapport à l'année de référence (1990). Depuis, l'administration montréalaise a pris de nouveaux engagements, notamment par la Déclaration du Sommet des élus locaux pour le climat tenu en décembre 2015 à Paris dans le cadre de la COP21. L'administration s'est donc engagée à réduire les émissions de GES de la collectivité de 80 % d'ici 2050 par rapport à l'année de référence (1990) et à établir une cible intermédiaire pour 2030.

En 2013, l'agglomération de Montréal a adopté le *Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise 2013-2020* . Ce plan propose douze pistes de solutions visant les secteurs d'activités responsables de la majorité des émissions de GES de l'agglomération de Montréal, soit les secteurs résidentiel, commercial, institutionnel, industriel et du transport routier.

Le Service de l'environnement dépose aujourd'hui le *Suivi du Plan de réduction des émissions de gaz à effet de la collectivité montréalaise 2013-2020* . Il présente notamment une appréciation du progrès effectué pour chacune des pistes de solution et des

recommandations, dont la nécessité de mettre à jour le Plan de réduction de la collectivité en cohérence avec les objectifs de réduction de l'accord de Paris et la nécessité d'établir un mécanisme de concertation avec la collectivité.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0693 - 22 décembre 2016 - Adopter l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre 2013 - Collectivité montréalaise
CG16 0437 - 22 juin 2016 - Adopter le Plan Montréal durable 2016-2020

CG15 0780 - 17 décembre 2015 - Adopter le plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020

CG13 0416 - 26 septembre 2013 - Adopter les plans de réduction des émissions de gaz à effet de serre corporatives et de la collectivité montréalaise - Agglomération de Montréal / Mandater la Direction de l'environnement pour développer des indicateurs de résultats, assurer le suivi et produire les rapports afférents

CG13 0201 - 20 juin 2013 - Dépôt des documents intitulés « Inventaire 2010 des émissions de gaz à effet de serre corporatives - Agglomération de Montréal » et « Inventaire 2009 des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise - Agglomération de Montréal »

CG10 0413 - 25 novembre 2010 - Adopter le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 et du Plan corporatif de Montréal en développement durable 2010-2015

DESCRIPTION

Le *Suivi du Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise 2013-2020* est un document qui vise à :
1. dresser un portrait du progès réalisé par la collectivité montréalaise vis-à-vis les 12 pistes de solution proposées dans le plan de réduction collectivité, et à
2. proposer une mise à jour des actions de réduction et des améliorations au plan de réduction à partir des observations faites lors des premières années de mise en oeuvre et durant le processus de suivi.

Le *Suivi du Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise 2013-2020* a été produit par le Service de l'environnement en collaboration avec plusieurs parties prenantes de la collectivité, dont le gouvernement du Québec, la Société d'assurance automobile du Québec, les organismes de transport collectif, des sociétés de distribution d'énergie, les villes reconstituées, les arrondissements et services centraux concernés de la Ville de Montréal, qui ont partagés des données permettant d'apprécier le niveau de progrès réalisé depuis l'adoption du plan.

JUSTIFICATION

Le *Suivi du Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise 2013-2020* fait parti intégrante du *Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise 2013-2020* . Ce suivi est une étape importante et fait partie des engagements de l'administration lors de la publication du plan.
Quant-à lui, le *Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise 2013-2020* fait parti des engagements de l'agglomération de Montréal pris dans le cadre de sa stratégie de lutte contre les changements climatiques qui vise à réduire ses émissions de GES et à s'adapter aux changements climatiques.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réduction des émissions de GES de la collectivité montréalaise fait parti des objectifs du Plan Montréal durable 2016-2020, plus précisément de la priorité de "Réduire les émissions de GES et la dépendance aux énergies fossiles" de laquelle découle la cible "Réduire les émissions de GES de la collectivité montréalaise de 30 % d'ici 2020 par rapport à 1990 et de 80 % d'ici 2050".

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption du Suivi 2017 du Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montrélaise 2013-2020 permettra à l'agglomération d'apprécier l'avancement des douze pistes de solutions qui ont été proposées pour la réduction de GES dans le plan de réduction et de statuer sur la nécessité d'une mise-à-jour.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En accord avec le Service des communications, aucune stratégie de communication ne sera faite.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Production, en 2018, de l'inventaire 2015 des émissions de GES de la collectivité montréalaise.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Philippe SAINT-VIL, Service du matériel roulant et des ateliers
Marie-Claude LAVOIE, -
Chantal MORISSETTE, Service de l'eau
Daniel HODDER, Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal

André POISSON, Bureau du taxi de Montréal
Claude CARETTE, Service des infrastructures_voirie et transports
Luc GAGNON, Service de la mise en valeur du territoire
Marianne CLOUTIER, Service de la mise en valeur du territoire
Stéphane GUIDOIN, Direction générale
Peggy BACHMAN, Direction générale
Danielle LUSSIER, Direction générale
Louise BRADETTE, Service de la gestion et de la planification immobilière
Michèle GIROUX, Ahuntsic-Cartierville
Louise GOUDREAULT, -
Stephane P PLANTE, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
Nancy B BERGERON, L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève
Martin SAVARD, Lachine
Benoit G GAUTHIER, LaSalle
Babak HERISCHI, Le Sud-Ouest
Jacques SAVARD, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Rachel LAPERRIÈRE, Montréal-Nord
Marie-France PAQUET, Outremont
Dominique JACOB, Pierrefonds-Roxboro
Isabelle CADRIN, Direction générale
Josée BÉDARD, Rosemont - La Petite-Patrie
Dany BARBEAU, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Manon BERNARD, Saint-Laurent
Steve BEAUDOIN, Saint-Léonard
Pierre WINNER, Service de l'environnement
Stephane CHÉNIER, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension
Véronique DOUCET, Service du développement économique
Gilles DUFORT, -
Martin SMVT ALAIN, Service de la mise en valeur du territoire
Guillaume LONGCHAMPS, Service de la mise en valeur du territoire
Monique TESSIER, Service de la mise en valeur du territoire
Michel D BÉDARD, Service des infrastructures_voirie et transports
Dominic LAPOINTE, Direction générale
Marie-Pierre ROUETTE, Direction générale

Lecture :

Isabelle CADRIN, 7 mai 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yannick STERNON
Ingénieur

Tél : 514-872-4606
Télécop. : 514-872-8146

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-04

Marieke CLOUTIER
Chef de division Planification et suivi environnmental

Tél : 514-872-6508
Télécop. : 514-872-8146

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Roger LACHANCE
Directeur
Tél : 514 872-7540

Approuvé le : 2018-05-04

Suivi du Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise 2013-2020

Montréal

COORDINATION ET RÉDACTION
Cette publication a été réalisée par l'équipe changements climatiques et projets spéciaux, Division de la planification et du suivi environnemental du Service de l'environnement de la Ville de Montréal.

RENSEIGNEMENTS
Pour tout renseignement, vous pouvez communiquer avec l'équipe changements climatiques et projets spéciaux par courriel à l'adresse environnement@ville.montreal.qc.ca.

REMERCIEMENTS
Le Service de l'environnement remercie toutes les personnes qui ont contribué au *Suivi du Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise 2013-2020*.

RÉFÉRENCE À CITER
Ville de Montréal (2018). *Suivi du Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise 2013-2020*, une production du Service de l'environnement, 64 pages. Repéré le jour/mois/année à ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/enviro_fr/media/documents/SuiviPlanCollectivite2013-2020.PDF

2e trimestre 2018
ISBN 978-2-922388-84-8 (PDF)
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2018
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2018

TABLE DES MATIÈRES

Liste des figures 4
Liste des tableaux 4
Liste des abréviations 5

Sommaire 7

Introduction 11

Mise en contexte 12

Résidentiel, commercial, institutionnel
Piste de solution 1. Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments 16
Piste de solution 2. Réduire la consommation de mazout 18
Piste de solution 3. Encourager l'utilisation d'énergie renouvelable 19

Transport
Piste de solution 4. Financer adéquatement les projets de réduction des émissions de GES en transport 22
Piste de solution 5. Recueillir des données permettant de mieux évaluer les facteurs influençant les émissions de GES en transport et les moyens de les réduire 27
Piste de solution 6. Développer le transport en commun 31
Piste de solution 7. Optimiser le stationnement 34
Piste de solution 8. Gérer la demande en transport de façon efficace 37
Piste de solution 9. Développer le transport actif 40
Piste de solution 10. Développer les autres moyens de transport alternatif à l'auto solo (autopartage et taxi) 41
Piste de solution 11. Diminuer les émissions de GES par véhicule 43
Piste de solution 12. Faciliter la gouvernance des projets en transport 45

Conclusion 51

Orientations potentielles : horizon 2030 52

Annexes
Annexe I : Références bibliographiques 57
Annexe II : Crédits photographiques 63

LISTE DES FIGURES

Figure 1. Achalandage dans la région métropolitaine de Montréal et de la STM 31

Figure 2. Taux de motorisation des ménages de l'agglomération de Montréal de 1990 à 2016 41

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. État d'avancement en 2017 des pistes de solution proposées dans le Plan de réduction 2013-2020 8

Tableau 2. Émissions de GES de la collectivité montréalaise de 1990 et 2014 13

Tableau 3. Recommandations issues des consultations publiques 14

Tableau 4. Indicateurs concernant l'efficacité énergétique des bâtiments 16

Tableau 5. Indicateurs concernant l'usage du mazout dans les bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels 18

Tableau 6. Indicateurs concernant l'utilisation d'énergie renouvelable 19

Tableau 7. Indicateurs concernant le financement des projets de réduction des émissions de GES en transport 22

Tableau 8. Droits d'acquisition et d'immatriculation additionnels à l'égard des véhicules de forte cylindrée 23

Tableau 9. Principaux projets d'accroissement de l'offre des modes de transport collectif et contribuant à réduire les émissions de GES en transport 24

Tableau 10. Indicateurs concernant l'utilisation et le développement du transport collectif sur le territoire de l'agglomération 31

Tableau 11. Indicateurs concernant le stationnement 34

Tableau 12. Indicateurs concernant l'urbanisme 37

Tableau 13. Indicateurs concernant le transport actif pour le territoire de l'agglomération 40

Tableau 14. Indicateurs concernant la motorisation des ménages et les moyens de transport alternatif 42

Tableau 15. Indicateurs concernant les véhicules 45

LISTE DES ABRÉVIATIONS

AMT	Agence métropolitaine de transport
ARTM	Autorité régionale de transport métropolitain
BAPE	Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
BVIN	Bureau de la ville intelligente et numérique
CMM	Communauté métropolitaine de Montréal
éq. CO_2	Équivalent en dioxyde de carbone
ECCC	Environnement et Changement climatique Canada
FORT	Fonds des réseaux de transport terrestre
GES	Gaz à effet de serre
kt	Kilotonne
m²	Mètre carré
M$	Million de dollars
MDDELCC	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MPB	Mesures préférentielles pour bus
MTMDET	Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
PACC 2013-2020	Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques du gouvernement du Québec
PIUP	Procédés industriels et utilisation de produits
PMAD	Plan métropolitain d'aménagement et de développement
pp	Point de pourcentage
PQI	Plan québécois des infrastructures
REM	Réseau électrique métropolitain
RTL	Réseau de transport de Longueuil
RTM	Réseau de transport métropolitain
SAAQ	Société de l'assurance automobile du Québec
SACO	Substances appauvrissant la couche d'ozone
SLR	Service léger sur rail
SOFIL	Société de financement des infrastructures locales du Québec
SRB	Service rapide par autobus
STL	Société de transport de Laval
STM	Société de transport de Montréal
TECQ	Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec
TEQ	Transition énergétique Québec
TJ	Térajoule
TOD	Transit-Oriented Developement
VEE	Véhicule entièrement électrique
VFE	Véhicule à faible émission
VH	Véhicule hybride
VHR	Véhicule hybride rechargeable
VLS	Véhicule libre-service
VUS	Véhicule utilitaire sport
VZE	Véhicule zéro émission

SOMMAIRE

Depuis 2002, l'agglomération de Montréal est engagée dans une démarche collective de lutte contre les changements climatiques. Le *Suivi du Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise 2013-2020* témoigne des efforts consentis et des progrès réalisés par rapport aux 12 pistes de solution proposées à la collectivité, en plus de proposer des orientations à considérer pour les défis qu'il reste à relever.

Rappelons qu'en 2014 (l'année du dernier inventaire réalisé), la réduction des émissions atteignait 23 % par rapport à l'année de référence (1990), alors que l'objectif à atteindre d'ici 2020 est de 30 %. Des réductions de 30,1 % des émissions de l'année de référence ont été observées dans les secteurs des sources fixes (résidentiel, commercial, institutionnel et industriel) et des matières résiduelles. Par ailleurs, ces réductions ont été partiellement annulées par l'augmentation des émissions des secteurs du transport (+3,8 %) et des procédés industriels et de l'utilisation de produits (+3,2 %, principalement attribuable à l'accroissement des émissions fugitives de gaz réfrigérants).

État d'avancement 2017

Ce suivi a permis de dégager plusieurs observations concernant les sources d'émissions de gaz à effet de serre (GES) en croissance, les progrès réalisés et les efforts restant à consentir. Le Tableau 1 à la page suivante présente l'état d'avancement des différentes pistes de solution proposées en 2013.

Les indicateurs colligés semblent indiquer que l'agglomération de Montréal n'est pas en voie d'atteindre sa cible de réduction de 30 % d'ici 2020. En effet, on observe, depuis 2013, une accélération de la motorisation des ménages, une hausse des cylindrées et une diminution de la part modale du transport collectif, et ce, malgré les investissements importants consentis depuis 2013 pour maintenir et augmenter l'offre du transport collectif. Il est donc raisonnable de supposer que les émissions du secteur du transport aient augmenté depuis 2014 et que cette tendance se maintienne, accentuant ainsi l'écart avec la cible de réduction pour 2020. De plus, les données consultées ne permettent pas de prédire que des baisses additionnelles substantielles se matérialiseront d'ici 2020 et que de telles baisses pourront suffisamment compenser l'impact des augmentations prévues dans le secteur du transport.

Une mise à jour du Plan de réduction est donc recommandée pour que la Ville atteigne son objectif de réduction. Toutefois, une condition sine qua non s'impose pour maximiser les chances de succès, à savoir que cette mise à jour devra se faire en coordination avec l'ensemble des acteurs de la collectivité.

Orientations potentielles d'ici 2030

Des orientations potentielles, voir ci-après, sont aussi proposées concernant la mobilité, l'aménagement du territoire, les sources fixes, la sensibilisation et les nouvelles sources de GES, et ce, en tenant compte des émissions actuelles et des cibles de réduction de 2030 et de 2050.

1. Intégrer des objectifs de réduction du nombre de navetteurs en auto solo dans les cibles de planification urbanistique et de développement du transport collectif et actif.
2. Instaurer des mesures dissuasives significatives aux véhicules de forte cylindrée et à la surmotorisation des ménages.
3. Adopter des mesures écofiscales concernant le stationnement gratuit.
4. Considérer la mise en place d'un système « Mobility as a Service » (MaaS).
5. Accélérer la fréquence de production de données de caractérisation de la mobilité.
6. Diversifier les sources de revenus dédiés au financement du transport collectif.
7. Viser les émissions de GES des sources fixes pour l'atteinte des objectifs à court terme.
8. Considérer les objectifs de réduction des GES dans les programmes de subvention à l'habitation offerts par la Ville.
9. Accélérer l'adoption d'exigences d'approvisionnement en gaz naturel renouvelable.
10. Inclure de nouvelles sources dans les inventaires des émissions de GES et les plans de réduction.
11. Produire un guide de réduction de GES pour les citoyens.

Tableau 1
État d'avancement en 2017 des pistes de solution proposées dans le Plan de réduction 2013-2020

Indicateurs de progrès relativement aux cibles — Significatif — Modéré — Stable ou recul

Pistes de solution	Cibles 2013-2020	État d'avancement 2017	Progrès
Résidentiel, commercial et institutionnel			
1. Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments	Rétablir une consommation d'énergie équivalente ou inférieure à celle de 1990 dans le secteur commercial et institutionnel	1,51 GJ/m^2 en 2014 1,97 GJ/m^2 en 1990	
	Réduire de 5 % la consommation d'énergie par mètre carré (m^2) des bâtiments résidentiels	0,79 GJ/m^2 en 2014 1,00 GJ/m^2 en 1990	
2. Réduire la consommation de mazout	Éliminer le mazout des bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels	6 % de l'apport énergétique en 2014 16 % de l'apport énergétique en 1990	
3. Encourager l'utilisation d'énergie renouvelable	Réaliser au moins un projet d'utilisation d'énergie renouvelable à grande échelle	25 projets en géothermie en 2016 et 3 projets en énergie solaire entre 2014 et 2016	
Transport			
4. Financer adéquatement les projets de réduction des émissions de GES en transport	Assurer un financement adéquat des projets contribuant à la réduction des émissions de GES en transport	• Hausse du financement en transport collectif : » hausse de 582 M$ (103 %) de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) pour la période 2014-2019 par rapport à la période 2010-2014 pour l'ensemble du Québec » hausse de 369,3 M$ (84,1 %) du Fonds des réseaux de transport terrestre (FORT) en 2016-2017 par rapport à 2013-2014 pour l'ensemble du Québec » hausse de 42,2 M$ (9 %) provenant de l'agglomération aux sociétés de transport collectif en 2016 par rapport à 2013 • Résultats observés : » hausse de 14 % des émissions du secteur du transport en 2014 par rapport à 1990 » stagnation de l'achalandage à la Société de transport de Montréal (STM) et à l'Agence métropolitaine de transport (AMT) en 2016 par rapport à 2013 » stabilité du déficit de maintien des actifs à la STM en 2016 par rapport à 2013	
5. Recueillir des données permettant de mieux évaluer les facteurs influençant les émissions de GES en transport et les moyens de les réduire	Mettre en place un système de collecte de données permettant de mieux comprendre les comportements de mobilité et leurs impacts sur les émissions de GES	12 projets réalisés ou en cours répertoriés (p. ex. Waze et MTL Trajet)	

Indicateurs de progrès relativement aux cibles Significatif Modéré Stable ou recul

Pistes de solution	Cibles 2013-2020	État d'avancement 2017	Progrès
6. Développer le transport en commun	Effectuer un transfert modal de 5 points de pourcentage (pp) du véhicule personnel vers le transport en commun[A]	Transfert modal lors de la pointe du matin en 2013 par rapport à 2008[B] : • transport collectif : -0,8 pp • automobile : +1,9 pp • transport actif : +0,3 pp	
7. Optimiser le stationnement			
8. Gérer la demande en transport de façon efficace			
9. Développer le transport actif	Effectuer un transfert modal de 3 pp du véhicule personnel vers le transport actif[A]		
10. Développer les autres moyens de transport alternatif à l'auto solo (autopartage et taxi)	Stabiliser le taux de motorisation à 0,79 véhicule par ménage[A]	0,899 véhicule par ménage en 2016	
11. Diminuer les émissions de GES par véhicule	Diminuer la consommation moyenne des véhicules vendus en 2020 à 6,0 L/100 km pour les véhicules légers et à 2,1 L/100 tonnes-km pour les véhicules lourds	• Véhicules légers : 9,6 L/100 km en 2016 • Véhicules lourds : 2,3 L/100 t-km en 2012	
	Avoir 50 % des taxis de l'île de Montréal utilisant une motorisation hybride	30 % des taxis utilisant une motorisation hybride ou entièrement électrique en 2017	
12. Faciliter la gouvernance des projets en transport	Clarifier et simplifier la gouvernance en transport dans l'agglomération de Montréal	Entrée en fonction de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) le 1er juin 2017	
Autres pistes			
Matières résiduelles	Contribuer à réduire de 30 % les émissions de GES de la collectivité montréalaise d'ici 2020 par rapport à 1990	Réduction des émissions de GES de 78 % en 2014 par rapport à 1990 (contribue à environ 44 % des réductions réalisées)	
Sources fixes manufacturières et industries énergétiques	Contribuer à réduire de 30 % les émissions de GES de la collectivité montréalaise d'ici 2020 par rapport à 1990	Réduction des émissions de GES de 37 % en 2014 par rapport à 1990 (contribue à environ 39 % des réductions réalisées)	

A. La cible a été déterminée à partir des données de l'enquête Origine-Destination 2008.[2]
B. La prochaine enquête Origine-Destination sera effectuée en 2018 et les résultats seront disponibles en 2020.

Note : Les justifications concernant les indicateurs de progrès et les références expliquant l'état d'avancement se retrouvent dans les chapitres suivants.

EN 2005, MONTRÉAL S'EST ENGAGÉE À RÉDUIRE D'ICI 2020 LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DE LA COLLECTIVITÉ MONTRÉALAISE DE 30 % PAR RAPPORT À 1990.

INTRODUCTION

Ce document présente le suivi de la mise en œuvre des pistes de solution proposées dans le *Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise 2013-2020* [90] (ci-après dénommé le Plan de réduction) à partir des données les plus récentes disponibles pour la période 2013-2017. L'objectif de cet exercice est de statuer sur la nécessité de réviser les objectifs du plan en fonction des observations faites en 2017 et de l'évolution des sources d'émissions de gaz à effet de serre (GES) de la collectivité montréalaise.

Plan de réduction 2013-2020 : 12 pistes de solution proposées à la collectivité

Adopté par le conseil d'agglomération le 26 septembre 2013 (résolution CG13 0416), le Plan de réduction a été produit comme outil de base pour la démarche de réduction des émissions de GES. Les 12 pistes de solution et les cibles proposées ont pour objectif l'atteinte de la cible de réduction de GES fixée en 2005. Elles visent, entre autres, les secteurs d'activités responsables de la majorité des émissions de GES de l'agglomération de Montréal, soit les secteurs résidentiel, commercial, institutionnel et du transport routier.

Mise en garde

Les données et les actions colligées dans ce suivi doivent être considérées à titre indicatif pour l'appréciation des progrès de la collectivité en relation avec les pistes de solution du Plan de réduction. Il importe aussi de rappeler que les indicateurs présentés ne dressent pas nécessairement un portrait complet de la lutte contre les changements climatiques de l'agglomération de Montréal. Ce suivi ne saurait donc être considéré comme un examen exhaustif de l'ensemble des actions posées par la collectivité, en particulier celles ne relevant pas du contrôle direct de la Ville de Montréal. Il est aussi important de souligner que l'information présentée a été obtenue à partir des données disponibles et de l'état actuel des connaissances en matière d'émission et de réduction des émissions de GES. Il est donc possible que, dans le futur, de nouvelles données justifient une révision de l'information présentée.

Des cibles de réduction n'ont pas été spécifiquement établies pour les secteurs des industries et des matières résiduelles, étant donné que des actions en cours contribuaient déjà à la réduction des émissions de GES, soit l'entrée en vigueur du *Règlement concernant le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre*[40] pour les industries et le *Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage*[52] pour les matières résiduelles. Par ailleurs, le taux de réduction des émissions de GES observé en 2014 par rapport à 1990 était de 37 % pour les industries manufacturières et énergétiques, et de 78 % pour le secteur des matières résiduelles, dépassant l'objectif de réduction de 30 % d'ici 2020.

Rappel des objectifs de réduction

La Ville de Montréal s'est engagée, en 2005, à réduire de 30 % les émissions de GES de la collectivité montréalaise d'ici 2020 par rapport à l'année de référence (1990). Depuis, l'administration montréalaise a endossé la déclaration du Sommet des élus locaux pour le climat tenu en décembre 2015 à Paris, dans le cadre de la COP21. Cet engagement vise, entre autres, une réduction des émissions de GES de la collectivité de 80 % pour 2050, un objectif intégré au *Plan Montréal durable 2016-2020*[93], et une cible intermédiaire pour 2030, à savoir que les gouvernements locaux diminuent globalement de 3,7 Gt les émissions de GES au-delà des engagements nationaux.

MISE EN CONTEXTE

La portée des inventaires et des plans de réduction des émissions de GES vise la collectivité dans son ensemble, soit tout le territoire couvert par l'agglomération de Montréal. L'agglomération gère certains services de compétence d'intérêt commun, par exemple les services de police, la sécurité incendie, la production de l'eau et le traitement des eaux usées. Les villes reconstituées et les arrondissements, quant à eux, gèrent les compétences dites locales. Ils administrent entre autres les travaux publics, l'aménagement urbain ainsi que les sports et les loisirs.

Les émissions de GES de la collectivité montréalaise face aux objectifs de réduction

Le Tableau 2, tiré de l'*Inventaire 2014 des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise*[80] (ci-après dénommé l'Inventaire 2014), présente les émissions de GES de la collectivité montréalaise en 1990 et en 2014, ainsi que les variations entre les deux années (voir page suivante). On constate que les émissions ont diminué de 23 % en 2014 par rapport à l'année de référence. Sachant que la réduction des émissions de GES atteignait 3 457 kt éq. CO_2 en 2014 et que l'objectif de réduction de 30 % d'ici 2020 représente 4 489,5 kt éq. CO_2, un effort de réduction supplémentaire de 1 032,5 kt éq. CO_2 est nécessaire afin d'atteindre les objectifs. Il faut savoir que les émissions de la collectivité ont peu varié entre 2013 et 2014.

Sur la base de l'Inventaire 2014, les deux sous-secteurs qui présentent les augmentations les plus importantes avec 969 kt éq. CO_2 en variation absolue sont :

- Transport – routier : augmentation de 494 kt éq. CO_2 (3,3 % des émissions totales de l'agglomération de 1990) ;
- Procédés industriels et utilisation de produits (PIUP) – utilisation de produits : augmentation de 474 kt éq. CO_2 (3,2 % des émissions totales de l'agglomération de 1990).

Les émissions de GES du secteur du transport ont effectivement augmenté de 14 % en 2014 par rapport à 1990, représentant 40 % des émissions globales. Le transport routier représente à lui seul 87 % de l'augmentation totale des émissions de GES de ce secteur. Plus précisément, elles ont cru de 16 % entre 1990 et 2014. Cette hausse, également observée en 2013, serait attribuable à l'augmentation de 19 % du nombre de véhicules immatriculés sur l'ensemble du territoire et de 179 % du nombre de camions légers (véhicules utilitaires sport, camionnettes et fourgonnettes), malgré une augmentation de la population de seulement 9 %. À l'inverse, le nombre de véhicules légers (automobiles et taxis) a diminué de 8 % durant cette même période.

L'augmentation de 76 % des émissions de GES du secteur PIUP entre 1990 et 2014 est attribuée à la hausse de la production et à la consommation d'halocarbures (gaz réfrigérants utilisés comme substituts aux SACO), d'hexafluorure de soufre et de trifluorure d'azote, dont les émissions étaient presque négligeables en 1990 (0,5 kt éq. CO_2). Les hydrofluorocarbures (HFC) et les perfluorocarbures (PFC) sont utilisés pour la réfrigération et la fabrication de mousses plastiques, de solvants, d'agents propulseurs et d'anesthésiques.

Les émissions du secteur des sources fixes ont diminué de 36 % entre 1990 et 2014, contribuant ainsi à la baisse globale observée. L'abandon graduel du mazout, la variation du niveau d'activité des entreprises manufacturières et la baisse du facteur d'émission de GES de l'électricité comptent parmi les principaux facteurs ayant contribué aux baisses observées.

Les émissions du secteur des matières résiduelles ont diminué de 78 % entre 1990 et 2014, contribuant également à la baisse globale observée. L'amélioration des systèmes de captage du biogaz émis par les sites d'enfouissement serait le principal facteur à l'origine de cette baisse.

Il est donc possible de conclure que, si les émissions des secteurs PIUP et du transport routier étaient demeurées constantes, les objectifs de réduction de 2020 auraient été atteints dès 2014.

Les consultations publiques

Diverses recommandations ont été émises lors des consultations publiques sur l'aménagement des bâtiments dans une perspective de développement durable sur le territoire de la Ville de Montréal[81] de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs et sur la réduction de la dépendance de Montréal aux énergies fossiles[53] de l'Office de la consultation publique de Montréal (OCPM). Celles-ci, présentées à la page suivante, pourraient avoir un impact sur la réduction des émissions de GES de la collectivité.

Tableau 2
Émissions de GES de la collectivité montréalaise de 1990 et 2014[80]

Secteurs et sous-secteurs d'activité	Émissions (kt éq. CO_2)		Variation
	1990	2014	%
Sources fixes	**8 320**	**5 332**	**-36**
Résidentiel	2 310	1 236	-47
Commercial et institutionnel	2 319	1 755	-24
Industries manufacturières et la construction	1 506	1 238	-18
Industries énergétiques	2 171	1 093	-50
Émissions fugitives	15	11	-27
Transport	**4 048**	**4 616**	**14**
Routier	3 073	3 567	16
Hors route	10	11	8
Ferroviaire	148	189	27
Maritime	325	272	-16
Aérien	491	578	18
Matières résiduelles	**1 956**	**437**	**-78**
Enfouissement des matières résiduelles	1 787	315	-82
Traitement biologique des matières organiques	–	8	–
Incinération des matières résiduelles	137	76	-45
Traitement et rejet des eaux usées	33	38	15
Procédés industriels et utilisation de produits (PIUP)	**634**	**1 117**	**76**
Procédés industriels	171	180	5
Utilisation de produits	463	937	103
Agriculture, foresterie et autres affectations des terres (AFAT)	**6,7**	**5,7**	**-15**
Fermentation entérique et gestion de fumier	6	4	-26
Gestion des sols agricoles	0,7	1,1	69
Chaulage, urée et autres engrais carbonés	0,04	0,12	172
Total	**14 965**	**11 508**	**-23**

Note : Les résultats présentés sont arrondis. Par conséquent, les calculs effectués à partir de ces derniers peuvent différer des valeurs présentées.

Tableau 3
Recommandations issues des consultations publiques

Numéro et description de la recommandation	
Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs[81]	
R-6	Veiller à la disponibilité de sources d'information et de sensibilisation concernant la construction, la rénovation et l'entretien durables des bâtiments dans le cadre du soutien offert à travers les programmes d'aide financière en habitation.
R-17	Intégrer dans le *Règlement sur la construction et la transformation des bâtiments* (11-018)[102] des exigences associées à la performance énergétique des matériaux et équipements présents dans les bâtiments (matériaux d'isolation, ampoules, portes et fenêtres certifiés, thermostats électroniques programmables, etc.).
R-18	De veiller, pour les nouveaux développements immobiliers résidentiels, à l'implantation de la planification solaire passive et à ce que soit envisagée la possibilité de mettre en place un plan d'aménagement d'ensemble adapté par le développement de trames de rues est-ouest et par une intervention sur l'implantation des bâtiments (conception bioclimatique).
R-19	Interdire progressivement l'utilisation du mazout des systèmes de chauffages existants et d'en interdire complètement l'utilisation dans les bâtiments montréalais, tout en favorisant les projets de transition énergétique vers des énergies renouvelables.
R-20	Déployer des mécanismes d'analyse comparative énergétique pour les bâtiments municipaux, d'en divulguer les résultats et de réévaluer leur performance en climatisation et chauffage dans une perspective d'efficacité énergétique.
R-21	De considérer et privilégier, lorsque possible, la géothermie comme source de chauffage et de climatisation des bâtiments municipaux.
R-22	D'encourager l'utilisation de la géothermie, du solaire thermique et voltaïque ou de toute autre production d'énergie renouvelable locale.
R-24	Mettre en œuvre des mécanismes d'analyse comparative énergétique, soit la collecte et la divulgation de données standardisées sur les performances énergétiques des bâtiments, en ciblant d'abord les grands consommateurs d'énergie. La Ville de Montréal devrait fixer à cet égard des cibles précises à atteindre.
R-37	Mettre l'accent sur le transport actif, collectif et écologique et sur la réduction de l'impact des stationnements sur l'aménagement durable des quartiers dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle *Politique de stationnement*[101] (prévoir des espaces sécuritaires pour les vélos, offrir des espaces de stationnement pour l'autopartage et les véhicules en libre-service, prévoir des bornes pour les véhicules électriques, réduire les cases de stationnement).
Office de la consultation publique de Montréal[53]	
2	Offrir des alternatives à l'auto solo (réduire les cases de stationnement, soutenir l'offre de l'autopartage, allouer des espaces de stationnement, aménager des voies réservées pour le covoiturage). La Ville doit inciter les arrondissements à adopter un plan local de déplacements en s'inspirant du règlement en vigueur dans l'arrondissement de Saint-Laurent.[91, 96] Pour convertir des voies sur le réseau autoroutier en milieu urbain, la Ville de Montréal devra exercer un leadership politique au sein de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et auprès du ministère des Transports du Québec (MTQ).
3	Interdire la construction de stationnements étagés et permettre la réduction du nombre de places de stationnement requis dans les nouvelles constructions dans les quartiers centraux bien desservis par le transport en commun.
7	Développer le transport actif (adopter la Vision zéro, développer le réseau cyclable, prévoir des espaces sécuritaires pour les vélos aux abords des stations de métro, des trains de banlieue et des lignes d'autobus, promouvoir les Trottibus).
8	Assurer la fluidité de la circulation en interdisant la circulation des poids lourds et des camions de livraison sur le territoire aux heures de pointe.
10	Adopter, sans attendre, des exigences élevées d'efficacité énergétique et de qualité du bâti, qu'elle en assure une mise à jour régulière, puis qu'elle intervienne auprès du gouvernement du Québec pour réviser le Code de construction provincial.
11	Adopter de nouveaux standards règlementaires pour accroître l'efficacité énergétique des bâtiments.
12	Mettre en place des programmes d'aide financière simples et faciles d'accès afin d'aider les petits propriétaires, dans les secteurs résidentiel et commercial, à rénover leurs immeubles et à en améliorer la performance énergétique.
13	Développer des outils fiscaux et règlementaires pour accélérer la rénovation des bâtiments vides et éviter leur détérioration.
15	S'engager dans des actions d'éducation auprès des Montréalais, notamment par l'intermédiaire de campagnes publiques d'information, d'éducation et de sensibilisation sur les comportements favorisant la réduction de la consommation d'énergies fossiles au quotidien.

09
10
2+
RÉSERVÉ
11
2+
RÉSERVÉ

Piste de solution 1
Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments

Cibles 2013-2020

- Rétablir une consommation d'énergie équivalente ou inférieure à celle de 1990 dans le secteur commercial et institutionnel (1,97 GJ/m^2 en 1990)
- Réduire de 5 % la consommation d'énergie par m^2 des bâtiments résidentiels (1,00 GJ/m^2 en 1990)

Les intensités de consommation énergétique de l'année 1990 ont été recalculées de façon cohérente avec les révisions apportées aux sources de données et aux changements méthodologiques effectués lors de la production de l'*Inventaire des émissions de gaz à effet de serre 2013 de la collectivité montréalaise*.[79] Ainsi, l'intensité du secteur résidentiel de 1990 est aujourd'hui estimée à 1,00 GJ/m^2, alors qu'elle était estimée à 1,10 GJ/m^2 dans le Plan de réduction. L'intensité du secteur commercial et institutionnel de 1990 est aujourd'hui estimée à 1,97 GJ/m^2, alors qu'elle était estimée à 2,17 GJ/m^2 dans le Plan de réduction.

Indicateurs

Le Tableau 4 présente les indicateurs permettant d'apprécier la performance actuelle de la collectivité face aux cibles.

Tableau 4
Indicateurs concernant l'efficacité énergétique des bâtiments

Indicateurs	Données	Observations
Intensité de la consommation énergétique des bâtiments du secteur résidentiel	0,79 GJ/m^2 en 2014[80]	Réduction de 20 % par rapport à 1990
Intensité de la consommation énergétique des bâtiments du secteur commercial et institutionnel	1,51 GJ/m^2 en 2014[80]	Réduction de 23 % par rapport à 1990

Actions

Bâtiments durables à Montréal

Entre 2013 et 2016, plusieurs projets de bâtiments durables ont été menés sur le territoire de l'agglomération visant, entre autres, l'optimisation de la performance énergétique. Les certifications répertoriées sont les suivantes :

- 93 projets suivant la certification LEED[24] et couvrant 2 558 219 m^2 ;
- 112 projets certifiés BOMA BEST[19] de 2013 à 2016 ;
- 2 projets en cours de certification Passive House* ;
- 1 projet Living Building Chalenge**.

Programmes visant l'amélioration de l'efficacité énergétique du gouvernement du Québec

Durant la période 2013-2016, il est estimé que 7 716 projets d'efficacité énergétique visant la réduction de la consommation de gaz naturel ont été réalisés sur le territoire de l'agglomération, permettant une réduction annuelle moyenne de 32,7 kt éq. CO_2 (98,2 kt éq. CO_2 sur 3 ans), soit 0,2 % des émissions de GES la collectivité montréalaise de 1990.***

* Maison Passive Québec, données obtenues par courriel, juillet 2017.
** Living Building Challenge, données obtenues par courriel, juin 2017.
*** Énergir Inc., données obtenues par courriel, 2017.

D'après les données obtenues auprès de l'organisme Transition énergétique Québec (TEQ), 12 347 projets liés aux programmes Novoclimat (3 899) et Rénoclimat (8 448) ont été réalisés sur le territoire de l'agglomération entre 2008 et 2016. TEQ estime les économies d'énergies découlant de ces projets à 198 290 GJ, soit 0,25 % de la consommation énergétique des bâtiments résidentiels de 1990. Les émissions de GES évitées sont estimées à 5,9 kt éq. CO_2, soit 0,04 % des émissions de GES de la collectivité montréalaises de 1990. Ces données permettent d'observer qu'en moyenne l'économie d'énergie par participation est de 16,1 GJ, soit 11 % de la consommation énergétique moyenne par ménage.[54]

Dans le cadre des mesures 18.1 (Programme d'efficacité énergétique et de conversion vers des énergies moins émettrices de GES) et 20.1 (Conversion et efficacité énergétique dans les bâtiments commerciaux et institutionnels) du *Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques* (PACC 2013-2020)[51] du gouvernement du Québec, 61 projets ciblant l'amélioration de l'efficacité énergétique ont été répertoriés durant la période 2014-2016.

Normes d'efficacité énergétique

Au niveau provincial, soulignons l'entrée en vigueur, le 30 août 2012, de nouvelles normes d'efficacité énergétique supérieures (équivalentes à Novoclimat 1.0) pour la construction et l'agrandissement d'habitations d'au plus 3 étages et d'au plus 600 m² d'aire de bâtiment.

Par ailleurs, en mai 2016, le conseil municipal de la Ville de Montréal a mandaté la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs de la Ville de Montréal afin de formuler des recommandations quant à l'aménagement des bâtiments dans une perspective de développement durable.[81] Plusieurs des recommandations de la Commission portent sur l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments (voir Tableau 3).

Programmes de rénovation de la Ville de Montréal

Entre 2009 et 2016, la Ville de Montréal a subventionné des projets de rénovation auprès de 2 146 bâtiments couvrant 9 933 logements. Les programmes de subvention offerts par la Ville sont *Rénovation à la carte*, *Rénovation résidentielle majeure* et *Stabilisation des fondations*.[77] Par ailleurs, lorsque les projets de rénovation visent les portes et les portes-fenêtres, la Ville exige la certification Énergie Star des nouvelles composantes pour l'octroi de la subvention. Aussi, dans le cadre d'une entente avec Hydro-Québec pour l'administration sur le territoire de la Ville de Montréal du *Programme rénovation énergétique pour les ménages à faible revenu pour le volet privé – municipalités*[107], la Ville quantifie pour Hydro-Québec le gain énergétique dans certains dossiers lorsqu'il y a isolation des murs extérieurs, du toit ou des fondations. Par ailleurs, aucune donnée à jour n'est disponible concernant les économies d'énergies et les réductions des émissions de GES attendues et réalisées des projets de rénovation dans le cadre de ces programmes.

Conclusion

Les données indiquent que les cibles de cette piste de solution sont dépassées, en date de 2014. Par ailleurs, sachant que les estimations des émissions de GES attribuables aux secteurs résidentiel, commercial et institutionnel sont de 2 991 kt éq. CO_2 en 2014, soit 26,0 % des émissions totales, et sachant que 95 % de ces émissions proviennent de l'utilisation de combustibles fossiles, il subsiste un potentiel de réduction en priorisant la conversion des sources d'énergie fossiles vers des sources d'énergies renouvelables.

Piste de solution 2

Réduire la consommation de mazout

Cible 2013-2020

- Éliminer le mazout des bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels

Indicateurs

Le Tableau 5 présente les indicateurs permettant d'apprécier la performance actuelle de la collectivité face à la cible.

Actions

Programmes visant l'amélioration de l'efficacité énergétique

D'après les données obtenues auprès de l'organisme TEQ, 2 337 participations au programme Chauffez vert sur le territoire de l'agglomération montréalaise ont été répertoriées entre 2013 et 2016. TEQ estime que les réductions des émissions de GES annuelles récurrentes de l'ensemble des projets qu'elle a subventionnés sur le territoire de l'agglomération atteignaient 15,5 kt éq. CO_2 en 2016.*

Dans le cadre des mesures 18.1 (Programme d'efficacité énergétique et de conversion vers des énergies moins émettrices de GES) et 20.1 (Conversion et efficacité énergétique dans les bâtiments commerciaux et institutionnels) du PACC 2013-2020, cinq projets ciblant la conversion totale ou partielle de sources énergétiques vers celles moins émettrices de GES ont été répertoriés durant la période 2014-2016, dont au moins un ciblant le mazout.

Pour la période 2009-2016, 2 440 conversions du mazout vers le gaz naturel ont été effectuées sur le territoire de l'agglomération. Les réductions d'émissions de GES annuelles récurrentes sont estimées à 14,6 kt éq. CO_2 en 2016.**

Tableau 5
Indicateurs concernant l'usage du mazout dans les bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels

Indicateurs	Données	Observations
Énergie consommée provenant du mazout léger du secteur résidentiel	4 874 TJ en 2014[A]	Réduction de 72 % par rapport à 1990
Énergie consommée provenant du mazout léger et lourd du secteur commercial et institutionnel	3 438 TJ en 2014[B]	Réduction de 56 % par rapport à 1990

A. En 2014, la portion du mazout léger par rapport à l'ensemble des sources d'énergie était de 6 %, alors qu'elle était de 22 % en 1990.

B. En 2014, la portion du mazout léger et lourd par rapport à l'ensemble des sources d'énergie était de 5 %, alors qu'elle était de 10 % en 1990.

De plus, le remplacement d'un système de chauffage au mazout par un système électrique a été effectué 78 fois entre 2006 et 2015 dans le cadre du programme de subvention de *Rénovation à la carte* de la Ville de Montréal.

Conclusion

Les réductions de l'utilisation du mazout étaient de 72 % pour le secteur résidentiel et de 56 % pour le secteur commercial en 2014. Il est donc possible de conclure que, bien que le mazout n'ait pas été éliminé totalement, son utilisation a diminué de façon appréciable depuis 1990. Afin de maximiser les réductions potentielles des sources fixes, il est recommandé d'encourager la conversion vers des sources d'énergie renouvelable afin de réduire les émissions de GES de façon durable. En effet, à titre indicatif, selon les données de l'Inventaire 2014[80], 38 % des besoins énergétiques des bâtiments des secteurs résidentiel, commercial et institutionnel étaient comblés par des combustibles fossiles, dont 82 % provenaient du gaz naturel et 15 % du mazout.

* Le programme Chauffez vert cible le remplacement de systèmes à combustibles fossiles, excluant le gaz naturel, par des systèmes alimentés à l'électricité ou par d'autres énergies renouvelables.

** Énergir Inc., données obtenues par courriel, 2017.

Piste de solution 3

Encourager l'utilisation d'énergie renouvelable

Cible 2013-2020

- Réaliser au moins un projet d'utilisation d'énergie renouvelable à grande échelle

L'énergie renouvelable considérée pour cette piste de solution exclut l'hydroélectricité

Indicateurs

Le Tableau 6 présente des indicateurs permettant d'apprécier la performance actuelle de la collectivité face à la cible.

Tableau 6
Indicateurs concernant l'utilisation d'énergie renouvelable

Indicateurs	Données	Observations
Nombre de projets en géothermie	25 en 2016[A]	Nombre de projets réalisés probablement plus grand
Nombre de projets d'énergie solaire	3 entre 2013 et 2016[B]	Nombre de projets réalisés probablement plus grand

A. Les données proviennent des informations extraites des demandes de permis de construction émis par les arrondissements et les villes reconstituées pour l'année 2016. Elles peuvent donc comporter un certain niveau d'imprécision par rapport au nombre réel de projets réalisés. Le règlement du conseil d'agglomération visant à favoriser la cohérence des interventions pour la protection des conduites principales d'aqueduc et d'égout contre les forages et les fonçages de pieux sur la propriété privée (RCG 14-039), une fois complètement mise en œuvre par les arrondissements, pourra être utilisé pour recenser plus précisément le nombre de projets en géothermie.

B. Les données proviennent des informations extraites des demandes de permis de construction émis par les arrondissements et les villes reconstituées pour l'année 2016 et de celles obtenues de la part du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) concernant le suivi de la mesure 20.5 (Aide à l'installation d'équipements solaires opérationnels) du PACC 2013-2020.

Actions

Ville de Montréal

La centrale de valorisation des biogaz du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), démarrée en 1996, constitue la principale source d'énergie renouvelable produite sur le territoire de l'agglomération. D'une puissance de 4,8 MW, elle est aujourd'hui exploitée par Biomont énergie S.E.C. et a été redémarrée en octobre 2017.

L'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie a offert 10 000 $ à l'organisme Solon pour étudier la faisabilité de développer un réseau de chaleur dans les ruelles en 2016.[108] Il est prévu qu'un projet-pilote soit mis en œuvre en 2018 dans trois ruelles de cet arrondissement.[10]

La mise en service d'un premier centre de biométhanisation de déchets organiques à Montréal-Est est prévue pour 2020. La capacité de production anticipée est de 4 millions de m^3 de biométhane par an.

En 2016 et 2017, la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs a étudié la question de l'aménagement des bâtiments dans une perspective de développement durable sur le territoire montréalais.[81] Plusieurs constats et recommandations faites sont applicables à l'efficacité énergétique des bâtiments et à l'utilisation d'énergie renouvelable (voir Tableau 3).

Approvisionnement en gaz naturel renouvelable

Dans le cadre de son *Projet de loi nº 106 : Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives*[14], le gouvernement du Québec s'est donné le pouvoir de déterminer par règlement la quantité de gaz naturel renouvelable devant être livrée par un distributeur de gaz naturel ainsi que les conditions et les modalités selon lesquelles s'effectue une telle livraison. Bien qu'aucun règlement n'ait encore été adopté en ce sens, une des actions du *Plan d'action 2017-2020 de la politique énergétique 2030*[41] était de faire adopter en 2017 un règlement qui établit à 5 % la proportion minimale de gaz naturel renouvelable que les distributeurs québécois de gaz naturel doivent injecter dans leur réseau de distribution pour les clients du Québec. Il est estimé que cette action aurait pour effet de réduire les émissions GES de la collectivité de l'ordre de 171 kt éq. CO_2. Cette estimation est fondée sur les données de consommation de gaz naturel de l'année 2014 pour les consommateurs de l'agglomération montréalaise des catégories résidentielle, commerciale, institutionnelle et industrielle.

Conclusion

L'énergie géothermique semble être faiblement exploité sur le territoire de l'agglomération et l'énergie solaire semble l'être encore moins. Il est donc difficile de conclure positivement sur l'ateinte de la cible en fonction des données consultées, même s'il a une probabilité que le nombre de projets répertoriés sous-estime le nombre réel de projets réalisés. Dans ce contexte, il serait avisé de mettre à jour le Plan de réduction et la cible de cette piste afin de tenir compte de la recommandation faite à la piste de solution 2, soit d'encourager la transition vers l'utilisation de sources d'énergie renouvelables.

La Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs[81] a constaté l'absence d'encadrement règlementaire municipal concernant la performance énergétique et l'utilisation d'énergies renouvelables dans les bâtiments ainsi que de mesures de soutien incitatives. À cet effet, il est recommandé que la Ville révise ses objectifs de réduction des émissions de GES provenant du domaine bâti neuf et usagé. Cette révision devra tenir compte des sources énergétiques les plus émettrices de GES, du potentiel de réduction, des contraintes techniques des différentes technologies d'énergies renouvelables et des modifications à apporter au cadre règlementaire actuel pour l'atteinte des objectifs de réduction.

P
EXCEPTÉ
EN RECHARGE
Circuit électrique
Circuit électrique
Circuit électrique
Montréal
Montréal
KIA

Piste de solution 4

Financer adéquatement les projets de réduction des émissions de GES en transport

Cible 2013-2020

- Assurer un financement adéquat des projets contribuant à la réduction des émissions de GES en transport

Indicateurs

Le Tableau 7 présente les indicateurs permettant d'apprécier la performance actuelle de la collectivité face à la cible.

Tableau 7
Indicateurs concernant le financement des projets de réduction des émissions de GES en transport

Indicateurs	Données	Observations
Indicateurs généraux		
Émissions de GES du secteur du transport	4 616 kt éq. CO_2 en 2014[80]	Hausse de 568 kt éq. CO_2 depuis 1990 (+14 %), dont une hausse de 494 kt éq. CO_2 du sous-secteur routier
Déficit de maintien des actifs à la STM	3 900 M$ en 2016[65, 71, A]	Stable par rapport à 2013[69]
Financement du transport collectif et actif		
Financement du transport en commun par l'agglomération de Montréal	504,1 M$ en 2016[100]	Hausse de 42,2 M$ (9 %) par rapport à 2013[99]
Dépenses et investissements du FORT alloués au transport collectif et alternatif à l'échelle du Québec	808,8 M$ pour l'exercice 2016-2017[45, B]	Hausse de 369,3 M$ (84 %) par rapport à 2013-2014[44, 45, C]
Investissements de la SOFIL en transport en commun dans le cadre du programme TECQ à l'échelle du Québec	158,7 M$ au 31 mars 2017 pour la période 2014-2019[39]	Hausse de 103 % de l'enveloppe du programme TECQ 2014-2019 (1 149,7 M$)[39] de la SOFIL par rapport à 2010-2014[38]
Revenus provenant des droits sur l'immatriculation et les taxes sur l'essence à l'AMT	108,6 M$ en 2016	Hausse de 1,3 M$ (1,2 %) par rapport à 2013
Revenus provenant de la quote-part de la taxe sur les carburants à la STM	24,5 M$ en 2016[71]	Diminution de 11,0 M$ (31 %) par rapport à 2013[70]
Financement du transport actif par l'agglomération de Montréal		
Investissements pour le développement du réseau cyclable de l'agglomération	9,7 M$ en 2017[D]	Hausse de 6,7 M$ par rapport à 2013 (223 %) Total des investissements de 2013 à 2017 de 36,2 M$
Financement à l'organisme BIXI Montréal	6,9 M$ en 2016[18]	Hausse de 2,8 M$ (68 %) par rapport à 2014[17]
Financement de l'électrification des transports sur le territoire de l'agglomération par TEQ		
Acquisition de véhicules entièrement électriques (VEE), hybrides rechargeables (VHR) et hybrides (VH)	12,2 M$ entre avril 2014 et avril 2017	Acquisition de VEE (826), de VHR (643) et de VH (1 957) subventionnés par le programme Roulez vert Émissions annuelles de GES évitées estimées à 4,6 kt éq. CO_2
Installation de bornes de recharges pour les VEE et les VHR en milieu de travail	1,2 M$ entre avril 2014 et avril 2017	Installation de 368 bornes de recharge en milieu de travail subventionnée par le programme Branché au travail
Installation de bornes de recharges à usage résidentiel pour les VEE et les VHR	0,4 M$ entre avril 2014 et avril 2017	Installation de 582 bornes de recharge subventionnée par le programme Roulez vert

A. La STM prévoit que le déficit sera de 3 100 M$ en 2026, alors que sa cible pour 2030 est de 1 000 M$.
B. Ce montant représente 24 % de l'ensemble des dépenses du FORT. En contrepartie, le financement provenant du FORT consacré au développement et au maintien du réseau routier s'élevait à 2 371,5 M$ pour l'exercice 2016-2017, une augmentation de 13 % par rapport à l'exercice 2012-2013.
C. À noter, 70 % de cette hausse, soit 258,2 M$, correspond au virement effectué du Fonds vert au FORT pour l'exercice 2016-2017, alors qu'aucun virement n'a eu lieu pour l'exercice 2013-2014.
D. Les données comprennent seulement les investissements effectués par la Division des transports actifs et collectifs du Service des infrastructures, de la voirie et des transports de la Ville de Montréal. Les investissements effectués par d'autres unités administratives des Services centraux, des arrondissements ou des villes liées dans des aménagements cyclables qui ne se trouvent pas dans le réseau d'agglomération ne sont pas inclus dans les données.

Actions

Sources de financement

» *Droits d'acquisition et d'immatriculation additionnels pour les véhicules de forte cylindrée*

Depuis le 1er septembre 2016, la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) perçoit un droit d'acquisition au moment de l'immatriculation de tout véhicule de forte cylindrée, dont une portion prédéterminée des recettes est versée à la SOFIL. Ce droit s'ajoute au droit d'immatriculation additionnel sur les véhicules de forte cylindrée perçu par la SAAQ depuis le 1er janvier 2005, montant versé à la SOFIL et au FORT conformément aux dispositions du Code de la sécurité routière (RLRQ, chapitre C-24.2).

Le Tableau 8 présente un résumé des droits dissuasifs en place à l'égard des véhicules munis de moteurs de forte cylindrée. Les droits d'immatriculation et d'acquisition additionnels représentent 18 % des revenus de la SOFIL pour l'exercice 2016-2017. Quant à la somme des droits pour véhicule de forte cylindrée versés à la SOFIL et au FORT, elle représente 102,8 M$ pour l'exercice 2016-2017.

Tableau 8
Droits d'acquisition et d'immatriculation additionnels à l'égard des véhicules de forte cylindrée

Droits additionnels	SOFIL	FORT	Observations
Immatriculation	89,6 M$ pour l'exercice 2016-2017[39]	9,0 M$ pour l'exercice 2016-2017[45]	Hausse de 19,2 M$ par rapport à l'exercice 2012-2013[38] Droit d'immatriculation additionnel pour 2017 en fonction de la cylindrée[60] : • cylindrée de moins de 4,0 litres : 0 $ • cylindrée de 4,0 à 6,9 litres : de 35,75 $ à 368,00 $ (modulation en fonction du volume de la cylindrée) • cylindrée de 7,0 litres et plus : 379,00 $
Acquisition	4,2 M$ pour l'exercice 2016-2017[39]	Non applicable	Nouveau droit introduit en 2016[39] Droit d'acquisition additionnel pour 2017 en fonction de la cylindrée[60] : • cylindrée de moins de 4,0 litres : 0 $ • cylindrée de 4,0 à 4,9 litres : 50 $ • cylindrée de 5,0 à 5,9 litres : 100 $ • cylindrée de 6,0 litres et plus : 200 $

Principaux projets d'accroissement de l'offre de transport collectif

Le Tableau 9 présente les informations concernant le financement des principaux projets réalisés ou en cours de réalisation sur le territoire de l'agglomération de Montréal depuis 2013. En marge des investissements présentés au Tableau 8, il a été estimé que 1 333,2 M$ ont été investis par le gouvernement du Québec et ses partenaires avant l'exercice 2017-2018 pour des projets de transport collectif énumérés dans le *Plan québécois des infrastructures (PQI) 2017-2027*[37] pour la région administrative de Montréal et concernant les centres d'entretien des équipements, l'amélioration de l'accessibilité et le maintien des actifs.

Tableau 9
Principaux projets d'accroissement de l'offre des modes de transport collectif et contribuant à réduire les émissions de GES en transport

Projets		Contribution du gouvernement du Québec		Contribution des partenaires		Observations
		Avant 2017	2017-2027	Avant 2017	2017-2027	
Train de l'Est[36]		730,7 M$	–	–	–	Achalandage annuel de 1,65 million déplacements en 2016
Acquisition des voitures AZUR[66]		–	317,8 M$	–	107,4 M$	Acquisition de 52 trains, dont 14 pour augmenter l'offre de service[A]
Construction du garage Côte-Vertu[66]		13,3 M$	292,4 M$	4,9 M$	107,5 M$	Permet de garer le nombre de trains requis pour soutenir l'augmentation de l'offre de service
Acquisition des bus hybrides de 12 mètres[66]	Ajout	41,6 M$	13,5 M$	9,5 M$[B]	3,0 M$[B]	Ajout de 74 autobus hybrides
	Remplacement	18,1 M$	143,2 M$	4,2 M$[B]	33,7 M$[B]	Remplacement de 184 autobus par des autobus hybrides
TOTAL		**803,7 M$**	**766,9 M$**	**18,6 M$**	**251,6 M$**	

A. Exclut la portion maintien des actifs du projet, soit le remplacement de 38 trains MR-63 et les projets de modification des ateliers et des équipements métro
B. Agglomération de Montréal et Société de transport de Montréal
C. Société de transport de Montréal

Nouvelle gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal

Comme discuté à la piste de solution 12, l'Assemblée nationale a sanctionné, en mai 2016, le Projet de loi nº 76[12] créant l'ARTM maintenant responsable de la planification, du développement, du soutien et de la promotion du transport collectif sur l'ensemble de son territoire, soit la Communauté métropolitaine de Montréal, la réserve indienne de Kahnawake et la Ville de Saint-Jérôme.

L'ARTM a compétence exclusive pour établir un plan stratégique de développement du transport collectif ainsi qu'une politique de financement, tous deux assujettis à l'approbation de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). La loi lui accorde le pouvoir de conclure des ententes contractuelles avec les organismes publics de transport en commun concernant, entre autres, les objectifs de performance et de qualité de services que doivent satisfaire les organismes et leur rémunération. La loi lui accorde aussi le pouvoir d'exiger des contributions aux municipalités afin d'assurer son financement, soit celle en fonction de la richesse foncière uniformisée et celle qui correspond au déficit résiduel des services de transport collectif régulier et adapté.

De plus, l'adoption du Projet de loi nº 137[15], soit la Loi concernant le Réseau électrique métropolitain (REM), confère à l'ARTM le pouvoir d'imposer, par règlement, une redevance afin de financer des services de transport collectif. Sont assujettis à cette redevance les travaux, dont la valeur excède 750 000 $, réalisés dans les zones de son territoire qu'elle identifie et qui visent la construction d'un bâtiment, sa modification ou un changement de son usage.

Projets annoncés, mais non réalisés de développement de transport collectif

Le présent document se voulant être un suivi des actions réalisées en lien avec le Plan de réduction, les projets présentés ci-dessous ne doivent pas être considérés à titre de réalisation, mais plutôt à titre indicatif. Ainsi, l'accroissement prévu des investissements annoncés et des projets encore à l'étude afin de développer les modes de transport collectif pourra être constaté une fois ces projets entièrement réalisés.

» *Réseau électrique métropolitain (REM)*

L'investissement attendu pour le projet du REM est de l'ordre de 2,7 milliards $ par CDPQ Infra et de 1,3 milliard $ chacun par les gouvernements fédéral et provincial.[34] Il est estimé que le gouvernement du Québec déboursera 758,7 M$ supplémentaires d'ici 2022, incluant une contribution de 512 M$ à l'ARTM tenant lieu de contribution pour la captation de la plus-value foncière. De plus, la contribution d'Hydro-Québec destinée à assumer les coûts du matériel fixe nécessaire à l'électrification du REM est de l'ordre de 295 M$.

» *Service rapide par autobus (SRB) Pie-IX*

L'investissement attendu par le gouvernement du Québec pour le projet du SRB Pie-IX est de l'ordre de 400 M$ par le gouvernement provincial.[35] Par ailleurs, le début de sa construction est annoncé pour l'automne 2018 et sa mise en service pour l'automne 2022.[58]

» *Prolongement de la ligne bleue du métro*

L'investissement attendu du gouvernement du Québec pour le projet de prolongement de la ligne bleue du métro de 5,8 km et l'ajout de cinq stations est de 3,9 milliards.[35]

» *Acquisition de 300 autobus hybrides supplémentaires*

L'investissement attendu pour le projet d'acquisition de 300 autobus hybrides supplémentaires à la STM, dont la livraison est prévue à compter de 2020, est estimé à 422 M$.[62, 67]

Conclusion

Comme le montre le Tableau 9, les principaux projets d'accroissement de l'offre des modes de transport collectif, excluant les investissements en maintien d'actif et d'amélioration de l'accessibilité, pour la période précédant 2017, ont fait l'objet d'investissement de 822,3 M$. Ceux prévus pour la période 2017-2027 sont de 1 018,4 M$. En incluant les projets du REM, du prolongement de la ligne bleue du métro, du SRB Pie IX et de l'acquisition de 300 autobus hybrides supplémentaires, les investissements prévus sont de l'ordre de 12,6 milliards dans la région métropolitaine de Montréal.

Par ailleurs, on observe que le déficit de maintien des actifs de la STM demeure important, à 3 900 M$, et que la STM prévoit qu'il sera de 3 100 M$ en 2026. Qui plus est, comme démontré à la piste de solution 6, l'achalandage du transport en commun est demeuré stable depuis 2013 malgré les investissements importants précédant 2017. Face à ces constats, il est difficile de conclure que les projets de transport collectif, permettant la réduction des émissions de GES, soient financés adéquatement pour l'atteinte des objectifs à court terme (2020) ni ceux à moyen (2030) et à long terme (2050). De plus, il y a également lieu de se questionner à savoir si le niveau de financement actuel des moyens de transport collectif permettra d'offrir un niveau de service suffisant pour stimuler un niveau de transfert modal significatif vers le transport collectif.

Le gouvernement du Québec a introduit de nouveaux mécanismes de contributions pour le transport collectif, contribuant à diversifier les source de revenus pour le développement de nouveaux projets (ex. : la redevance afin de financer des services de transport collectif visant les travaux de développement effectués en marge des stations et une contribution financière de l'ARTM à CDPQ Infra pour la réalisation du REM tenant lieu de la captation de plus-value foncière). Il a aussi introduit en 2016 le droit d'acquisition pour les véhicules de forte cylindrée, en ajout au droit d'immatriculation pour forte cylindré, introduit en 2005. Ce nouveau droit contribue toutefois de façon marginale (moins de 1 %) aux revenus de la SOFIL pour l'exercice 2016-2017.[39]

À court terme, il est recommandé que la Ville poursuive ses représentations auprès des gouvernements provincial et fédéral afin d'instaurer des mesures dissuasives efficaces sur les véhicules de forte cylindrée et d'en moduler la portée et les paramètres en fonction d'objectifs quantifiés de réduction des émissions de GES du parc automobile. Il est également recommandé de considérer de nouveaux modes de financement du transport collectif ayant à la fois des effets dissuasifs efficaces sur le navettage en auto solo en plus de générer des revenus supplémentaires pérennes dédiés à l'amélioration de l'offre de service des modes de transport collectif et actif afin de stimuler un niveau de transfert modal significatif.

Enfin, le gouvernement du Québec devra diversifier davantage les sources de revenus pour assurer le financement à long terme du transport collectif et des infrastructures routières. En effet, les revenus de l'exercice 2016-2017 du FORT[45] proviennent à 67 % de la taxe sur les carburants et du Fonds vert, toutes deux liées à l'utilisation des combustibles fossiles. Il en va de même pour les revenus de la SOFIL, dont 81 % proviennent du Fonds de la taxe sur l'essence du gouvernement fédéral pour l'exercice 2016-2017.[39] Dans un contexte où les objectifs de réduction des émissions à moyen terme pour le Québec sont de 37,5 % d'ici 2030 et de 80 % pour le Québec et pour l'agglomération de Montréal d'ici 2050[48], il est à prévoir que les sources de revenus de ces fonds pourront diminuer du même ordre advenant la matérialisation des objectifs de réduction.

Piste de solution 5

Recueillir des données permettant de mieux évaluer les facteurs influençant les émissions de GES en transport et les moyens de les réduire

Cible 2013-2020

- Mettre en place un système de collecte de données permettant de mieux comprendre les comportements de mobilité et leurs impacts sur les émissions de GES

Indicateurs

Non applicable

Actions

Agence métropolitaine de transport (AMT)

En 2015, l'AMT a diffusé les résultats de la 10e enquête Origine-Destination réalisée entre le 4 septembre et le 21 décembre 2013 dans la région métropolitaine de Montréal.[3]

Ville de Montréal

En 2017, la Ville a ajouté 23 compteurs permanents pour compter le nombre de passages cyclistes dans sept arrondissements, dont trois compteurs intelligents qui afficheront les données en temps réel.[82]

La Ville de Montréal a créé, au printemps 2014, le Bureau de la ville intelligente et numérique (BVIN) qui a proposé, en janvier 2015, la *Stratégie montréalaise 2014-2017*[86] et a adopté, en mai 2015, le *Plan d'action 2015-2017*[85]. En février 2017, le BVIN a publié le bilan de mi-parcours du *Plan d'action 2015-2017*[87]. Voici les principaux projets réalisés et en cours dans le cadre de ce plan d'action et de la plateforme *Faire Montréal* [78] en lien avec la présente piste de solution.

» *Partenariat d'échange de données entre Waze et la Ville de Montréal*

L'entente de partenariat signée en avril 2016 permet à la Ville de Montréal d'obtenir les données d'entraves et d'incidents déclarés par les usagers de l'application mobile Waze. Cette application vise à connecter les conducteurs entre eux afin d'améliorer les trajets quotidiens de la collectivité. En contrepartie, la Ville de Montréal s'engage à partager à Waze l'information concernant ses principales entraves. La Ville s'est également engagée à publier en données ouvertes les entraves à la circulation planifiées.

» *MTL Trajet*

Anciennement nommée mon RésoMobilité, MTL Trajet est une application mobile pour téléphone intelligent qui enregistre les déplacements des usagers afin que la Ville de Montréal puisse mieux comprendre les déplacements sur son territoire pour en améliorer la mobilité. Les équipements de télémétrie implantés sur le territoire ne permettent pas actuellement de connaître l'ensemble des caractéristiques d'un trajet (routes, vitesses, temps). Pour l'instant, l'application se veut un outil additionnel d'aide à la compréhension des comportements des usagers du transport entre leur point de départ et d'arrivée à destination.

» *Stationnement intelligent : collecte de données en temps réel et application de navigation*

Stationnement de Montréal travaille à mettre au point un outil de collecte et de restitution d'informations sur la disponibilité des places de stationnement en temps réel. Les capteurs installés dans le sol visent à fournir des données en temps réel qui serviront ensuite à développer des applications mobiles pour guider le conducteur vers des places disponibles. Des panneaux d'informations électroniques sont aussi utilisés pour diffuser diverses informations liées à la mobilité (places de stationnement, perturbations, déviations, temps de parcours et accidents).

Afin de contrer la congestion causée par les automobiles cherchant un espace de stationnement au centre-ville, la Ville de Montréal a commencé à implanter des panneaux d'informations électroniques qui diffusent la localisation et la disponibilité des places de stationnement hors rue dans le Vieux-Montréal et le Quartier des spectacles. Le déploiement amorcé en 2017 se poursuivra dans d'autres secteurs.

» *Géo-Trafic et Montréal 511 ouvert : base de données en mobilité urbaine et création d'une API publique*

La connaissance de l'état du réseau routier en temps réel est cruciale pour la Ville de Montréal. La base de données dynamique Géo-Trafic rassemblera, sur une plateforme d'échange en temps réel, les données informationnelles liées à la mobilité (circulation, perturbations, entraves, déneigement, etc.) appuyées par une cartographie dynamique. Cet accès à l'état de l'ensemble du réseau routier permettra à la Ville d'assurer un service d'information de qualité à tous les intervenants, dont les premiers répondants. Respectant sa *Politique de données ouvertes*[94], les données seront partagées pour être valorisées par des tiers, permettant ainsi l'émergence de nouveaux outils et de solutions de mobilité pour les usagers.

» *Coordination des feux de circulation*

Ce projet de la Ville de Montréal vise à optimiser la synchronisation des feux de circulation afin de sécuriser et d'améliorer la mobilité de tous les usagers (personnes à mobilité réduite, piétons, cyclistes, automobilistes) et des marchandises sur le territoire montréalais. Ce projet inclut notamment l'installation de contrôleurs de feux de circulation intelligents afin que les services d'urgence ou les autobus munis de dispositifs adéquats puissent être traités de façon prioritaire au feu de circulation.

» *Inventaire et plan d'action de collecte de données sur la mobilité en temps réel*

Dans les prochaines années, la Ville de Montréal continuera l'instrumentation de son réseau routier par le déploiement de dispositifs de captation (caméras, capteurs), de contrôle (éclairage, feux de circulation) et d'information (panneaux d'informations électroniques) afin de mieux comprendre la mobilité sur le territoire. L'information issue de ces capteurs sera utilisée à l'interne pour améliorer la circulation et diffusée par le portail des données ouvertes.

» *Corridor de mobilité intégrée*

Les corridors de mobilité représentent l'aboutissement de la mobilité intégrée puisqu'ils font appel à l'ensemble des technologies déployées dans le cadre des autres initiatives et à la collaboration des partenaires. L'utilisation des systèmes de transport intelligent servira à gérer certains axes ou secteurs stratégiques du réseau routier de façon à optimiser la circulation et à réduire l'importance des perturbations. À l'aide d'outils d'aide à la décision et de prédiction, les opérateurs des divers réseaux de transport routier et collectif (multiagence) pourront résoudre de façon conjointe des problèmes de circulation ponctuels. Certains processus seront automatisés afin de réduire graduellement l'apport humain. Il est également possible de réagir aux incidents rapidement et de façon coordonnée en proposant aux citoyens des alternatives à l'aide de panneaux d'informations électroniques.

» *Projet AGIR*

Cette plateforme vise à regrouper tous les chantiers et les entraves à la circulation, de leur planification à leur réalisation.

» *Faire Montréal*

Faire Montréal est une plateforme collaborative bâtie autour de projets contribuant à améliorer la Ville. Lieu d'échange dynamique et transparent entre la Ville et les citoyens, elle permet de découvrir des projets, d'en suivre l'évolution et de contribuer à leur développement. Voici une liste de projets en lien avec la présente piste de solution disponibles sur la plateforme :

- Plan d'action Collecte de données Mobilité Montréal (en phase de test) ;
- Taxi intelligent (en phase de test) ;
- Groupe d'action Mobilité Montréal 2.0 en temps réel (en phase découverte) ;
- iBus (déploiement graduel jusqu'en 2018).

Conclusion

La fréquence de réalisation aux cinq ans de l'enquête Origine-Destination de l'AMT, à laquelle s'ajoute un délai de 2 ans pour sa production et sa publication, limite la capacité des acteurs en mobilité de constater les effets des mesures mises en œuvre et de prévoir les effets de nouvelles. Bien que la Ville et ses partenaires déploient des efforts substentiels pour mettre en œuvres des solutions permettant de mieux comprendre et d'améliorer la mobilité des citoyens, il est donc difficile de conclure que la cible a été atteinte.

Afin que la Ville soit en mesure de prendre les meilleures décisions en planification urbaine et en planification de la mobilité en lien avec la lutte contre les changements climatiques, il est recommandé que la Ville coordonne l'agrégation et l'analyse des données pertinentes à l'agglomération provenant des différents acteurs en mobilité, soit la STM et le RTM pour les moyens de transport collectif, le MTMDET pour le transport routier et la Ville pour les moyens de transport actif, l'urbanisme, etc.

Système MaaS

La mobilité en tant que service (de l'anglais « Mobility as a Service » ou « MaaS ») consiste essentiellement à proposer des solutions de mobilité personnalisées en fonction des besoins individuels, à l'aide des moyens de transport disponibles. Tous les modes de déplacement possibles peuvent être ainsi combinés, ce qui permet aux utilisateurs d'accéder aux services au moyen d'un intermédiaire unique, qui peut offrir différents tarifs et abonnements, à l'image du modèle d'affaire des fournisseurs de services de téléphonie sans fil. L'objectif d'un système MaaS est de faciliter les déplacements en s'appuyant sur les avancées apportées par les technologies de l'information et la téléphonie mobile, offrant une alternative à la motorisation des ménages. Elle est cependant tributaire à la mise en place d'un environnement transactionnel où certaines données des opérateurs de services de transport (transport collectif, taxis, autopartage, etc.) se doivent d'être partagées.

Dans le contexte collaboratif initié par le BVIN concernant les données ouvertes, il pourrait s'avérer opportun d'étudier la possibilité de mettre en place une plateforme d'information transactionnelle permettant la mise en place d'un système MaaS. La Ville et l'ARTM pourraient s'inspirer des avancées du ministère des Transports de la Finlande, où des politiques et un cadre règlementaire facilitant la mise en place de système MaaS sont présentement adoptés.[28]

Piste de solution 6

Développer le transport en commun

Cible 2013-2020

- Effectuer un transfert modal de 5 pp du véhicule personnel vers le transport en commun

Indicateurs

L'achalandage du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal est demeuré relativement stable depuis 2013, comme le montre la Figure 1.

Les indicateurs concernant la part modale du transport collectif permettent de constater sa régression dans la part modale des déplacements sur le territoire de l'agglomération (Tableau 10). Il est à noter que les enquêtes Origine-Destination régionales sont produites à intervalle de 5 ans par l'ARTM (anciennement l'Agence métropolitaine de transport), la dernière ayant été produite en 2013. Puisque la prochaine aura lieu en 2018 et que les données ne seront publiées qu'en 2020, il n'est pas possible de mesurer l'avancement après l'année 2013.

Figure 1
Achalandage dans la région métropolitaine de Montréal et de la STM[6, 7, 8, 9]

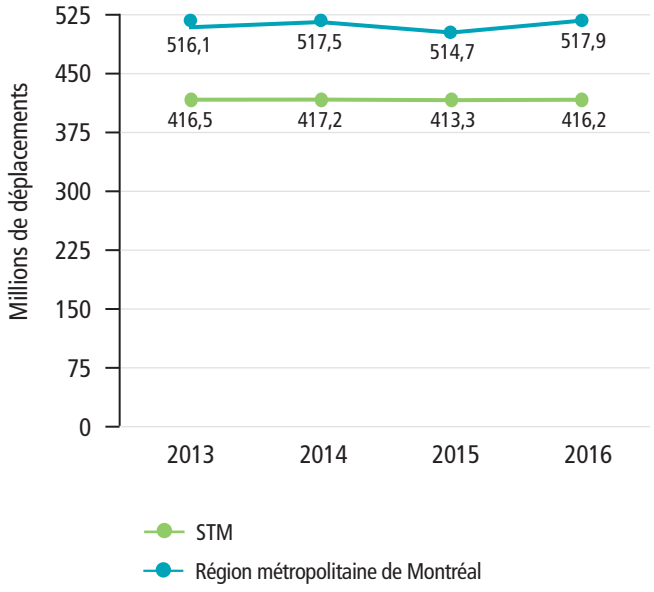

Tableau 10
Indicateurs concernant l'utilisation et le développement du transport collectif sur le territoire de l'agglomération

Indicateurs		Données	Observations
Mode de transport	**Période**		
Portion des déplacements produits en transport collectif en 2013[2, 3]	24 heures	24,0 %	Diminution de 1,4 pp par rapport à 2008
	Pointe du matin	30,4 %	Diminution de 0,8 pp par rapport à 2008
Portion des déplacements produits en automobile en 2013[2, 3]	24 heures	57,9 %	Hausse de 1,8 pp par rapport à 2008
	Pointe du matin	53,9 %	Hausse de 1,9 pp par rapport à 2008
Distance de mesures préférentielles pour bus (MPB)		308,2 km en 2017[61]	Hausse de 127 % par rapport à 2011 (136 km)[68]

Actions

Les actions présentées ci-dessous se limitent à celles qui contribuent de façon significative à augmenter l'offre de transport collectif. Les actions visant à fidéliser la clientèle et à l'entretien des équipements, bien qu'importantes pour le maintien du niveau de service, sont considérées dans le présent suivi qu'à titre indicatif.

Société de transport de Montréal (STM)

En décembre 2017, la STM avait reçu 35 des 52 trains AZUR commandés. De ces 52 trains, 38 remplaceront les voitures de métro MR-63 en fin de vie utile, alors que 14 viendront augmenter l'offre de service. Chaque voiture AZUR offre une capacité accrue de 8 % par rapport aux voitures MR-63.

Agence métropolitaine de transport (AMT)

La nouvelle ligne de Train de l'Est, reliant Mascouche à la Gare Centrale de Montréal, est entrée en service en 2014. Elle comprend, sur le territoire de l'agglomération, 7 nouvelles gares et 5 stationnements incitatifs comprenant 1 135 cases pour les véhicules. L'achalandage quotidien de cette ligne a atteint 7 400 déplacements en 2016.[9] L'achalandage nominal quotidien prévu est de 11 000 déplacements après 5 années de mise en service, soit d'ici 2019.[7] Les émissions de GES évités annuellement pour l'ensemble de ce projet étaient estimées à 2,5 kt éq. CO_2.[4]

En 2015, une troisième voie de circulation pour les trains de banlieue a été ajoutée entre les gares Montréal-Ouest et Lucien-L'Allier, permettant l'ajout de service de 10 trains quotidiennement sur la ligne Saint-Jérôme.

Entre 2013 et 2016, à l'échelle de la région métropolitaine, 32 km de nouvelles voies réservées pour autobus ont été réalisés. De plus, un terminus d'autobus a été ajouté sur le territoire de l'agglomération en 2016, soit le terminus Mansfield.*

En janvier 2017, la gare du Canal dans l'arrondissement de Lachine a été mise en service, incluant un stationnement incitatif de 150 places.

---

* RTM, données obtenues par courriel, janvier 2018.

Conclusion

Malgré les projets de développement effectués depuis 2013, l'achalandage des moyens de transport collectif est demeuré relativement stable. Il y a lieu de conclure que le transport collectif a perdu du terrain entre 2013 et 2016 face aux autres modes de transport, compte tenu de l'accroissement naturel de la population et de la demande de transport qui s'en suit.

Enfin, malgré les projets annoncés du REM, du prolongement de la ligne bleue et du SRB Pie-IX, l'estimation de la Ville de Montréal de l'apport au transfert modal instantané de l'automobile vers le transport collectif de l'ensemble de ces projets ne permettrait pas d'atteindre la cible de 2020 (voir encadré).

Ainsi, de façon à prioriser les projets les plus efficients en terme de réduction de GES, il est recommandé que la Ville de Montréal fasse des représentations auprès de l'ARTM afin que le nombre de navetteurs en auto solo à retirer de la circulation pour atteindre les objectifs de réduction de GES de la collectivité montréalaise soit quantifié et fasse partie intégrante des orientations du plan stratégique de développement du transport collectif que doit produire l'ARTM.

Estimation du transfert modal instantané des projets du REM, du SRB Pie IX et du prolongement de la ligne bleue du métro

Les estimations de transfert modal quotidien pour les projets du REM, du SRB Pie-IX et du prolongement de la ligne bleue du métro sont présentées au tableau ci-dessous. Les données représentent l'effet « instantané » des projets. Les impacts sur les choix modaux à plus long terme, en combinaison avec le développement ou le redéveloppement immobilier, par exemple, ne sont pas inclus dans l'évaluation.

Estimation du transfert modal de l'automobile vers le transport collectif des projets de transport collectif annoncés

Projet	Transfert modal quotidien de l'auto vers les moyens de transport collectif
REM[74]	1 360 déplacements en pointe du matin 2 100 déplacements de type bimodal, soit automobile et transport collectif
SRB Pie-IX[A]	3 500 déplacements
Prolongement de la ligne bleue du métro[9]	5 300 déplacements

A. L'estimation est fondée sur l'hypothèse fournie par l'ARTM, soit que 5 % de l'achalandage quotidien nominal prévu (70 000 usagers) effectuent un transfert modal depuis l'automobile.

Piste de solution 7
Optimiser le stationnement

Cible 2013-2020

- Effectuer un transfert modal de 5 pp du véhicule personnel vers le transport en commun

Indicateurs

Le Tableau 11 présente des indicateurs propres au stationnement permettant d'apprécier l'influence de l'offre de stationnement face à la cible.

Tableau 11
Indicateurs concernant le stationnement

Indicateurs	Données	Observations
Espaces de stationnement tarifés sur rue	18 406 en 2014[1]	Hausse de 9 % par rapport à 2008
Espaces de stationnement incitatifs sur le territoire de l'agglomération	8 341 places pour les automobilistes et 1 256 places pour vélos en 2016[9]	Hausse de 0,9 % du nombre de places pour automobiles et hausse de 90,3 % du nombre de places pour vélo entre 2013 et 2016[1]
Vignettes de stationnement pour VLS	1 340 en 2017[A] Offre de 1 040 VLS par les fournisseurs de services en 2017[A]	Distribution de l'offre des vignettes en fonction du type de véhicule[B] : • Véhicules pour au moins quatre passagers (vignette 405) : 40 • Véhicules électriques (vignette 405) : 200 • Véhicules à essence ou hybride (vignette 403) : 1 100

A. Car2Go et Communauto, données d'offre de VLS obtenues par courriel, 2017.

B. Le nombre de vignettes est déterminé par ordonnance de la Ville de Montréal.

Le Tableau 10 de la piste de solution 6 présente les indicateurs concernant les parts modales du transport collectif et de l'automobile face à la cible. La Figure 1 de la piste de solution 6 présente également les données d'achalandage de la STM et de l'ensemble des organismes de transport collectif présents dans la région métropolitaine de Montréal entre 2013 et 2016.

Actions

Politique de stationnement

La Ville a adopté, en 2016, une *Politique de stationnement*[95] incluant plusieurs mesures concernant la mobilité durable. Au moment de produire le présent suivi, la Ville ne disposait pas de données colligées pour rapporter les progrès de la politique par rapport à la mobilité durable, hormis les mesures concernant l'aménagement de places de stationnement équipées de bornes de recharges pour véhicules électriques.

Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service (VLS)

Le règlement adopté concernant le stationnement des VLS est abordé plus en détail à la piste de solution 10.

Règlements municipaux fixant le nombre maximal de cases de stationnement

Selon l'étude d'AECOM[1], produite en 2015 en appui à la production de la *Politique de stationnement*[95], 10 des 19 arrondissements* ont adopté des dispositions règlementaires visant à fixer un nombre maximal de cases de stationnement sur l'ensemble de leur territoire. Il est à noter que l'exigence du *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal*[106] se limite à rendre nécessaire l'adoption de normes favorisant la réduction du nombre de cases de stationnement hors rue aménagées à proximité des principaux accès au système de transport en commun dans les villes liées.

Il faut savoir que l'arrondissement de Saint-Laurent a adopté en 2009 un règlement encadrant l'aménagement des espaces de stationnement axé sur le développement durable.[96] Celui-ci a remporté le mérite Ovation municipale de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) en 2013.[103] Ce même règlement a aussi été cité par le Bureau de normalisation du Québec dans son document *Lutte aux îlots de chaleur urbains – Aménagement des aires de stationnement – Guide à l'intention des concepteurs*.[20] Plusieurs stratégies sont proposées dans le règlement, notamment de réduire le nombre de cases minimal de stationnement requis, d'établir un nombre maximal de cases de stationnement (lequel était illimité selon l'ancienne règlementation), d'éliminer l'obligation de fournir des cases de stationnement et d'exiger davantage de stationnements souterrains pour l'usage résidentiel.

* Ahuntsic-Cartierville, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, Outremont, Le Plateau-Mont-Royal, Rosemont–La Petite-Patrie, Saint-Laurent, Le Sud-Ouest, Ville-Marie, Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Conclusion

L'adoption récente de la *Politique de stationnement* en 2016 et l'absence de données de suivi rend difficile toute conclusion concernant l'influence de celle-ci sur le transfert modal du véhicule personnel vers le transport en commun.

Par ailleurs, malgré une hausse de 9 % du nombre de places tarifées sur rue depuis 2008, il serait difficile de conclure que la cible de cette piste de solution pourrait être atteinte d'ici 2020 sans la mise en œuvre de mesures dissuasives ou écofiscales importantes à l'auto solo compte tenu, entre autres, des tendances suivantes :

- hausse de 31 % du taux de motorisation depuis 1990 (voir piste 10) ;
- relatif plateau d'achalandage du transport collectif observé depuis 2013 (voir piste 6) ;
- hausse de 1,9 pp de la part modale de l'automobile en 2013 par rapport à 2008 (voir piste 6).

Sachant que l'offre de stationnement gratuit agit comme l'un des incitatifs le plus fort à l'usage de véhicules personnels pour les navetteurs, la gestion municipale du stationnement revêt une importance primordiale pour la réduction des émissions de GES. En l'absence de la mise en œuvre de mesures de type bonus-malus, écofiscales ou dissuasives importantes concernant le stationnement afin de rétablir un équilibre entre l'attractivité des véhicules personnels et les bénéfices sociaux des modes de transport collectif et alternatif, il y a lieu de se questionner sur la possibilité que la cible de transfert modal vers le transport collectif ne soit pas atteinte.

Piste de solution 8

Gérer la demande en transport de façon efficace

Cibles 2013-2020

- Effectuer un transfert modal de 5 pp du véhicule personnel vers le transport en commun
- Effectuer un transfert modal de 3 pp du véhicule personnel vers le transport actif

Indicateurs

Le Tableau 12 présente des indicateurs concernant l'urbanisme et permettant d'apprécier la performance de la collectivité face aux cibles.

Tableau 12
Indicateurs concernant l'urbanisme

Indicateurs	Données	Observations
Estimation du nombre de ménages demeurant dans les aires TOD pour l'agglomération	60 % en 2006[22]	Aucune donnée plus récente disponible
Nombre d'aires TOD localisées sur le territoire de l'agglomération	103 aires TOD identifiées en 2011 dans l'agglomération de Montréal[21]	155 aires TOD identifiées en 2011 dans le Grand Montréal[22]
Taux d'occupation des automobiles pour la région métropolitaine de Montréal	1,20 personne par auto en 2013[3]	En baisse par rapport à 2008 (1,23 personne par auto)[2]

Le Tableau 10 de la piste de solution 6 présente les indicateurs concernant les parts modales du transport collectif et de l'automobile face à la cible, alors que les données de la part modale du transport actif sont présentées au Tableau 13 de la piste de solution 9. La Figure 1 de la piste de solution 6 présente également les données d'achalandage de la STM et de l'ensemble des organismes de transport collectif présents dans la région métropolitaine de Montréal entre 2013 et 2016.

Actions

Transit-Oriented Developement (TOD)

Le PMAD de la CMM[22] a pour principaux objectifs :

- d'orienter au moins 40 % des nouveaux ménages sur la période 2011-2031 vers des quartiers de type TOD, soit dans un rayon d'un kilomètre autour des stations, actuelles et projetées, du métro, des trains de banlieue, du SLR et du SRB ;
- de développer le réseau de transport collectif métropolitain afin d'augmenter la part modale du transport collectif en période de pointe du matin à 30 % d'ici 2021 et à 35 % d'ici 2031.

La modification du *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal*[106] afin d'inclure l'approche TOD du PMAD est entrée en vigueur le 1er avril 2015. Les modifications liées aux TOD ont plus spécifiquement porté sur l'établissement d'une densité minimale pour les nouvelles constructions résidentielles. Les bases règlementaires sont maintenant en place dans la grande majorité des secteurs TOD. Au moment de produire le présent suivi, aucun indicateur ou bilan de la mise en œuvre illustrant l'intégration récente des exigences du Schéma dans les différentes règlementations n'était disponible pour mesurer l'atteinte des objectifs de densification.

Plan d'action de la stratégie centre-ville

En 2017, la Ville a adopté son *Plan d'action de la Stratégie centre-ville*.[88] Ce plan, découlant d'une consultation publique, détermine huit actions, dont la mise en œuvre nécessite un engagement concerté entre la Ville et ses partenaires. D'ici 2030, la Ville prévoit, entre autres d'augmenter de 100 000 déplacements par jour l'offre de transport en commun à destination du centre-ville, de doter le centre-ville de quatre nouvelles écoles primaires et d'une nouvelle école secondaire publique et de faciliter l'accès à 1 000 logements de 3 chambres et plus au centre-ville d'ici les 10 prochaines années pour les familles, dont une proportion significative sera abordable pour une famille qui achète une propriété pour la première fois.

Autres actions règlementaires en urbanisme

En 2014, l'arrondissement du Sud-Ouest a modifié son règlement d'urbanisme afin de retirer l'obligation d'aménager un nombre minimal de cases de stationnement pour les nouvelles constructions et pour bonifier les exigences concernant les matériaux utilisés pour l'aménagement de ces cases.[92]

En 2016, l'arrondissement de Saint-Laurent a adopté une règlementation qui oblige tout projet de plus de 100 cases de stationnement à réaliser un plan de gestion des déplacements.[91]

Plans locaux de gestion des déplacements

Au moment de produire le présent suivi, 10 arrondissements avaient adopté ou était en cours d'élaboration d'un plan local des déplacements.*

Programmes OPUS & CIE, OPUS+ et Mobilité Montréal

La STM et le RTM offrent les programmes incitatifs OPUS & Cie[63] et OPUS+ entreprise[57] afin d'encourager les employeurs à contribuer financièrement à l'achat d'abonnements de titres de transport collectif de leurs employés et ainsi contribuer à augmenter la part modale du transport collectif. Les sommes contribuées par l'employeur et les organismes de transport réduisent d'autant les montants que doivent débourser les employés pour l'achat de leurs titres de transport. En 2017, environ 10 000 employés de près de 365 entreprises bénéficient du programme OPUS+ du RTM, alors qu'environ 10 000 employés de près de 300 entreprises bénéficient du programme OPUS & Cie de la STM.**

Enfin, il est à noter que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) offre actuellement un incitatif supplémentaire équivalant à un mois d'abonnement aux programmes OPUS par l'entremise du regroupement Mobilité Montréal dont l'objectif est de planifier et de coordonner les travaux et les différentes mesures d'atténuation relativement aux différents chantiers ayant cours dans la région métropolitaine.

---

* Saint-Laurent, Ville-Marie (en cours), Saint-Léonard, LaSalle, Rosemont–La Petite-Patrie, Montréal-Nord, Mercier–Hochelaga-Maisonneuve (en cours), Verdun, Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (en cours), Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (en cours).

** STM, données obtenues par courriel, janvier 2018.

Observations

Les actions faisant en sorte de réduire les besoins de transport sont les plus efficaces dans une perspective de réduction durable des émissions de GES et de l'atteinte des objectifs de réduction de la collectivité à moyen et à long terme. Ainsi, les actions en urbanisme visant la densification urbaine et l'augmentation de la mixité des usages autour des quartiers TOD sont primordiales pour la réduction des émissions de GES. Le corollaire à ce principe est que tout développement urbain hors quartier TOD devrait être évité ou encore se faire en conjonction avec la création de nouveaux TOD.

Au-delà des tendances concernant la part modale du transport collectif, de façon générale, les objectifs de réduction des émissions de GES de la collectivité ne sont pas pris en compte pour prioriser les actions de la Ville. À titre d'exemple, les programmes de subvention en place afin de répondre aux orientations du *Plan de fidélisation des familles*[89] n'intègrent pas le critère de localisation dans une aire TOD, de façon à favoriser la réduction de la demande de transport en automobile. Ceci a fait en sorte que, depuis 2013, 32 % des 2 623 aides financières octroyées pour l'achat d'unités neuves l'ont été pour des résidences localisées hors TOD.

Conclusion

Pour la période 2008-2013, un recul de 0,8 pp est observé pour la part modale du transport collectif pour la période de pointe du matin[2,3], contrairement à l'augmentation de 5 pp ciblée. Pour la même période, malgré une augmentation 0,3 pp pour la part modale du transport actif pour la période de pointe du matin, la cible n'est pas atteinte (voir piste de solution 9).

Afin d'améliorer la gestion de la demande de transport au sein de la Ville, il est recommandé qu'elle se fixe systématiquement des objectifs chiffrés de réduction du nombre de déplacements en automobile découlant de ses objectifs de réduction d'émissions de GES dans ses prochains exercices de planification de l'urbanisme, à l'instar de ce qui est recommandé pour la piste de solution 6.

Il est aussi primordial que les acteurs en planification ayant compétence en urbanisme et en transport, soit la Ville, l'ARTM, la CMM, le gouvernement du Québec, la STM, le RTM, les commissions scolaires et le milieu des affaires, mettent en place un mécanisme de coordination afin de mettre en œuvre, de façon concertée, des mesures incitatives et dissuasives visant à réduire, en priorité et de façon durable, la demande en transport sur le territoire de l'agglomération et ainsi maximiser le covoiturage et le transfert modal vers les modes de transport collectif, actif et alternatif.

Piste de solution 9
Développer le transport actif

Cible 2013-2020

- Effectuer un transfert modal de 3 pp du véhicule personnel vers le transport actif

Indicateurs

Le Tableau 13 présente les indicateurs permettant d'apprécier la performance, entre 2008 et 2013, de la collectivité concernant le transfert modal vers le transport actif.

Tableau 13
Indicateurs concernant le transport actif pour le territoire de l'agglomération

Indicateurs		Données	Observations
Portion des déplacements produits et attirés non motorisés	24 heures	17,5 % en 2013[3]	Hausse de 0,4 pp par rapport à 2008[2]
	Pointe du matin	14,5 % en 2013[3]	Hausse de 0,3 pp par rapport à 2008[2]
Nombre de déplacements s'effectuant à vélo	24 heures	116 000 en 2013[76]	Hausse de 57 % par rapport à 2008[76]
Étendue du réseau cyclable		846 km en 2017[83]	Hausse de 13 % par rapport à 2015 et de 54 % par rapport à 2010[75]
Offre de vélo en libre-service[A]		6 250 vélos répartis sur 540 stations en 2017	Hausse du nombre de vélos de 19 % et de stations de 17 % par rapport à 2013
Nombre de trajets parcourus en vélo libre-service[A]		4 099 898 en 2016	Hausse de 8 % par rapport à 2013

A. BIXI Montréal, données obtenues par courriel, 2017.

Actions

Stratégie Vision Zéro de la Ville de Montréal

Le 14 septembre 2016, la Ville adoptait la stratégie montréalaise « Vision zéro » [109] comportant neuf actions pour garantir la sécurité de tous les usagers de la route : piétons, cyclistes, conducteurs et passagers de tous les âges et de toutes les conditions.

AMT

En 2016, à l'échelle de la région métropolitaine, plus de 500 places de vélos ont été ajoutées dans les gares, les stationnements incitatifs et les terminus métropolitains.*

Conclusion

Pour les années 2008 et 2013, la part modale des modes de transport actif (non motorisé) est en légère progression de 0,4 pp sur une période de 24 heures et en progression de 0,3 pp lors de la période de pointe du matin. L'utilisation du vélo est aussi en nette progression par rapport à 2008. En revanche, l'augmentation du transfert modal vers la voiture a surpassé celui vers les modes de transport actif pour la période 2008-2013.

Enfin, le 28 septembre 2017, le conseil d'agglomération a adopté un *Plan-cadre vélo*[84] dont l'objectif principal est d'augmenter à 15 % la part modale du vélo dans les quartiers centraux d'ici 15 ans. En 2015, Vélo-Québec[76] estimait la part modale du vélo dans les quartiers centraux à 4,0 % de mai à septembre, à 3 % en octobre et à 2 % en novembre. Ainsi, la réalisation de l'objectif principal du plan-cadre vélo permettrait d'augmenter la part modale des modes de transport actif de 9 pp dans les quartiers centraux, mais il est difficile d'estimer quel serait l'impact sur la part modale pour l'ensemble de l'agglomération d'ici 2020.

* RTM, données obtenues par courriel, janvier 2018.

Piste de solution 10

Développer les autres moyens de transport alternatif à l'auto solo (autopartage et taxi)

Cible 2013-2020

- Stabiliser le taux de motorisation à 0,79 véhicule par ménage

Indicateurs

Le nombre de véhicules de classe promenade immatriculés sur le territoire de l'agglomération était de 782 171 au 31 décembre 2016*, soit un accroissement de 9 % par rapport à 2011 et de 31 % par rapport à 1990. Considérant le nombre de ménages présents sur le territoire de l'agglomération en 2016[97], soit 870 370, alors le taux de motorisation moyen observé est de 0,899 véhicule par ménage.

La Figure 2 présente la tendance observée depuis 1990, soit une augmentation du taux de motorisation et une accélération de cette augmentation depuis 2006.

Aussi, la Figure 1 de piste de solution 6 présente les données d'achalandage de la STM et de l'ensemble des organismes de transport collectif présents dans la région métropolitaine de Montréal pour la période 2013-2016.

Figure 2
Taux de motorisation des ménages de l'agglomération de Montréal de 1990 à 2016

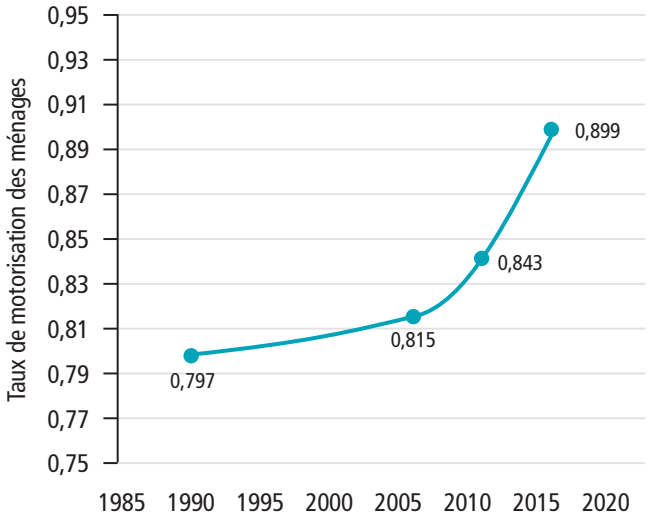

Source : SAAQ et Statistique Canada

* Utilisation de types promenade, institutionnelle, professionnelle et commerciale.

Le Tableau 14 présente d'autres indicateurs permettant d'apprécier la performance actuelle de la collectivité face à la cible.

Tableau 14
Indicateurs concernant la motorisation des ménages et les moyens de transport alternatif

Indicateurs	Données	Observations
Autopartage sur le territoire de l'agglomération		
Offre de véhicules en station disponibles[A]	1 101 en 2017[B]	Hausse de 3 % par rapport à 2013
Nombre d'arrondissements et de villes reconstituées sans station[C]	12 en 2017[23]	Stable depuis 2013
Nombre de stations situées sur des terrains appartenant à la Ville de Montréal et d'organismes paramunicipaux	226[B]	Aucune tendance disponible
Offre de VLS	1 040 en 2017[B, D]	Hausse de 278 % par rapport à 2013 (275 véhicules) Distribution de l'offre en fonction du type de véhicule en 2017[B] : • Véhicules électriques : 60 • Véhicules à essence ou hybride : 980
Vignettes de stationnement disponibles pour VLS	1 340 en 2017[E]	Distribution de l'offre des vignettes en fonction du type de véhicule (déterminé par ordonnance de la Ville de Montréal)[101] : • Véhicules pour au moins quatre passagers (vignette 405) : 40 • Véhicules électriques (vignette 405) : 200 • Véhicules à essence ou hybride (vignette 403) : 1 100
Taxi		
Offre de taxis sur le territoire de l'agglomération	5 187 permis de propriétaires en 2016[F]	Hausse de 7 % par rapport à 2011[98]
Pôle de mobilité durable		
Nombre de pôles de mobilités durables[G]	1	Inauguration du premier pôle de mobilité durable le 20 septembre 2017, au pied de la tour de la bourse, par la Ville de Montréal

A. Le terme « véhicule en station » désigne les véhicules disponibles en station pour des courses en boucle (aller-retour).

B. Communauto, données obtenues par courriel, 2017.

C. L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, Pierrefonds-Roxboro, Baie-D'Urfé, Beaconsfield, Dollard-Des Ormeaux, Dorval, Hampstead, Kirkland, Montréal-Est, Pointe-Claire, Sainte-Anne-de-Bellevue et Senneville.

D. Car2go, données obtenues par courriel, 2017.

E. Ville de Montréal, Service de la mise en valeur du territoire, données obtenues par courriel, 2017.

F. Bureau Taxi Montréal, données obtenues par courriel, 2017.

G. Un pôle de mobilité est un lieu stratégique de connexion au sein de la ville où se concentrent un ou plusieurs pôles générateurs de déplacements et qui offre aux utilisateurs plusieurs modes de transport alternatif à l'auto solo.

Actions

Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service (16-054)

Le 22 décembre 2016, le *Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service* (16-054)[101] est entré en vigueur. Celui-ci définit les modalités de l'émission de vignettes universelles et le déploiement graduel des VLS électriques. Le Tableau 11 de la piste de solution 7 montre le nombre maximal de permis de stationnement universels délivrés par la Ville par ordonnance pour l'année 2017.

Covoiturage multimodal

En 2015, une plateforme de transport multimodal permettant de combiner covoiturage et transport en commun a été lancée auprès du grand public sur le territoire de l'agglomération. En 2016[56], un projet pilote a été lancé par l'arrondissement de Saint-Laurent visant à inciter les employés de l'arrondissement, du cégep de Saint-Laurent et du Collège Vanier à utiliser l'application de la plateforme afin de réduire l'utilisation de l'auto solo.

Conclusion

La cible de cette piste de solution est considérée comme non atteinte. Il est difficile de conclure qu'elle pourrait l'être d'ici 2020 sans la mise en œuvre de mesures dissuasives importantes à l'auto solo, compte tenu, entre autres, de la hausse du taux de motorisation depuis 1990, de l'accélération de la motorisation observée depuis 2011 sur le territoire de l'agglomération et du taux de renouvellement des véhicules à l'échelle de la province en 2016 estimé à 9 %.[73,] *

L'augmentation de la motorisation, entre 2011 et 2016, s'est matérialisée malgré plusieurs facteurs pouvant contribuer à sa stabilisation, soit :

- une relative stabilité de l'achalandage à la STM entre 2013 jusqu'en 2016 ;
- l'augmentation de 7 % du nombre de permis de propriétaires de taxis entre 2011 et 2016 ;
- l'augmentation de l'offre d'autopartage de 67 % entre 2011 et 2016 par la mise en service de 750 VLS.

Il appert donc que les efforts déployés par la collectivité favorisant les modes de transport alternatif à l'auto solo ont été insuffisants pour compenser la croissance de la demande de déplacements des ménages de l'agglomération, dont l'augmentation de la motorisation observée est un symptôme.

Par ailleurs, il est estimé qu'il faudrait réduire de 88 108 le nombre de véhicules sur territoire de l'agglomération pour atteindre la cible. Ce nombre de véhicules équivaut au débit journalier moyen annuel observé sur le pont Jacques-Cartier[42] par le MTMDET. Enfin, il est estimé que l'élimination de 88 108 véhicules pourrait permettre d'éviter l'émission de 397 kt éq. CO_2, soit 38,5 % des réductions nécessaires (1 032,5 kt éq. CO_2) pour l'atteinte de l'objectif de 2020.**

---

* Utilisation de types promenade, institutionnelle, professionnelle et commerciale.

** Hypothèses : taux de consommation moyen des véhicules de 9,6 L/100 km, distance annuelle parcourue de 20 000 km et carburant essence ordinaire.

36 Monk
0006
NOVABUS
36-903

Piste de solution 11
Diminuer les émissions de GES par véhicule

Cibles 2013-2020

- Diminuer la consommation moyenne des véhicules vendus en 2020 à 6,0 L/100 km pour les véhicules légers et à 2,1 L/100 tonnes-km pour les véhicules lourds
- Avoir 50 % des taxis de l'île de Montréal utilisant une motorisation hybride.

» *Prévisions d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC)*

À l'origine, les cibles de consommation moyenne des véhicules vendus avaient été élaborées en tenant compte des prévisions d'ECCC de 2012.[26] Depuis la publication du Plan de réduction, les prévisions d'ECCC ont été révisées pour tenir compte, entres autres, des modifications apportées au *Règlement sur les émissions de gaz à effet de serre des automobiles à passagers et des camions légers*[31] et au *Règlement sur les émissions de gaz à effet de serre des véhicules lourds et de leurs moteurs*[32]. Les prévisions d'ECCC concernant les consommations moyennes en 2020 sont[27] :

- 6,4 L/100 km pour les véhicules légers à passagers ;
- 9,1 L/100 km pour les camions légers à passagers ; 2,2 L/100 tonnes-km pour les véhicules lourds.

Indicateurs

Le Tableau 15 présente des indicateurs permettant d'apprécier la performance actuelle de la collectivité face aux cibles.

Tableau 15
Indicateurs concernant les véhicules

Indicateurs	Données	Observations
Électrification des transports sur le territoire de l'agglomération		
Nombre de bornes de recharge publiques pour véhicules électriques	389 bornes en date du 26 octobre 2017[A]	Installation de 123 bornes d'ici janvier 2018[B]
Nombre de VEE[C]	1 216 véhicules en 2016[D]	0,14 % des véhicules immatriculés
Nombre de VHR[C]	669 véhicules en 2016[D]	0,07 % des véhicules immatriculés
Nombre de VH[C]	8 590 véhicules en 2016[D]	0,92 % des véhicules immatriculés
Nombre de taxis à motorisation hybride ou entièrement électrique	1 288 véhicules en 2017[105]	30 % de la flotte de taxis
Consommation moyenne des véhicules légers		
Estimation de la consommation moyenne ville-route pondérée en fonction des ventes de véhicules neufs	9,6 L/100 km en 2016[33]	50 véhicules les plus vendus au Québec[11, E]
Consommation moyenne des véhicules lourds		
Rendement énergétique moyen des camions	2,3 L/100 t-km en 2012[27]	Objectif d'améliorer le rendement énergétique[E]
Consommation de carburant moyenne par les transporteurs routiers SmartWay	38,13 L/100 km en 2016[59]	Diminution de 1,0 % par rapport à 2014
Utilisation de la capacité moyenne par les transporteurs routiers SmartWay	87,23 % en 2016[59]	Hausse de 1,64 pp par rapport à 2014
Nombre de partenaires SmartWay sur le territoire de l'agglomération	26 en 2016[59]	Aucune tendance disponible

A. 277 bornes appartiennent à la Ville de Montréal.
B. Hydro-Québec, données obtenues par courriel, 2018.
C. Utilisation de types promenade, institutionnelle, professionnelle et commerciale.
D. SAAQ, données d'immatriculations des véhicules obtenues par courriel, 2017.
E. Voir *Prévisions d'ECCC*.

Actions

Bornes de recharge publiques pour les véhicules électriques

En date du 26 octobre 2017, l'agglomération comptait 389 bornes de recharges accessibles au public, dont 277 étaient exploitées par la Ville de Montréal. Il est prévu que la Ville de Montréal installe 123 bornes de recharge publiques supplémentaires d'ici janvier 2018, portant le nombre total à 512 sur le territoire de l'agglomération. En posant l'hypothèse que la consommation moyenne par borne durant le mois de septembre 2017 pour les bornes de la Ville, soit 178,6 kWh, s'applique pour l'ensemble des bornes publiques de l'agglomération, il est estimé que ces 512 bornes permettront d'éviter l'émission de 1,0 kt éq. CO_2 sur une base annuelle.*

Les émissions évitées présentées ne tiennent pas compte des recharges faites à l'aide de bornes à usage privé, les données de consommation propre à celle-ci n'étant pas disponibles. Bien que la proportion de la charge des véhicules électriques faite sur une borne publique plutôt que sur une borne privée soit faible, un réseau présentant une bonne couverture spatiale offre aux utilisateurs de véhicules électriques l'option de faire une recharge à proximité des différents endroits où ils se rendent, minimisant ainsi les risques de pannes.

Acquisition de véhicules hybrides et électriques par la STM

La STM a acquis 51 autobus à motorisation hybride de 12 mètres en 2016 ainsi que 3 autobus entièrement électriques en 2017 dans le cadre du projet Cité Mobilité. Elle a acquis également 5 véhicules de service à motorisation hybride en 2016.

Conversion de carburant de véhicules lourds

Aucune donnée spécifique à l'agglomération n'ayant pu être dégagée, les données relatives à la province sont présentées. Selon les données disponibles, 690 camions étaient pourvus d'une motorisation au gaz naturel à titre de combustible en 2017 au Québec. Aussi, pour l'année 2015-2016, la réduction des émissions de GES provenant de la combustion de gaz naturel en substitution au carburant diésel est estimée, pour l'ensemble de la province, à 21,3 kt éq. CO_2.**

Norme VZE

L'Assemblée nationale a adopté, en octobre 2016, le *Projet de loi nº 104 : Loi visant l'augmentation du nombre de véhicules automobiles zéro émission au Québec afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et autres polluants*.[13] Faisant suite à l'adoption de la Loi, deux projets de règlement ont été publiés à la Gazette officielle du Québec le 5 juillet 2017 et le Conseil des ministres a approuvé la règlementation afférente le 13 décembre 2017[50], constituant la « norme VZE ». Celle-ci est entrée en vigueur en janvier 2018 et exige des constructeurs automobiles vendant ou louant plus de 4 500 véhicules neufs en moyenne par année de respecter des cibles de vente de VZE ou de véhicules à faibles émissions (VFE). L'objectif de la démarche règlementaire est de stimuler le marché automobile pour qu'il développe davantage de modèles et qu'il utilise des technologies sobre en carbone efficaces afin d'atteindre, entre autres, la cible de 100 000 véhicules branchables immatriculés d'ici 2020 du *Plan d'action en électrification des transports 2015-2020* du MTMDET.[43]

---

* On présume que les véhicules substitués, de classe compacte, consomment en moyenne de 7,0 L/100 km et émettent 163 g CO_2/km sur une distance de 20 000 km annuellement. Les véhicules électriques, quant à eux, consomment 18,6 kWh/100 km et les émissions de GES indirectes de la consommation de l'électricité sont considérées comme négligeables.

** Énergir Inc., données obtenues par courriel, 2017.

Partenariat de transport SmartWay

Administré au Canada depuis 2012 par Ressources naturelles Canada, le partenariat de transport SmartWay est une collaboration conçue pour aider les entreprises à réduire leurs coûts de carburant tout en transportant la marchandise de la façon la plus propre et la plus efficace possible. À l'échelle de l'Amérique du Nord, le nombre de camions inscrits était de 45 111 camions en 2016.* Sur le territoire de l'agglomération, 26 entreprises ont adhéré au partenariat. Le nombre de camions inscrits pour ces entreprises n'était pas disponible au moment de produire le présent suivi. Au total, 25 333 camions ou tracteurs routiers étaient immatriculés sur l'île de Montréal en 2016*, soit 17,9 % du parc québécois. À titre comparatif, près de 142 000 camions ou tracteurs routiers étaient immatriculés au Québec en 2016.

Conclusion

Les cibles de cette piste de solution sont considérées comme non atteintes et le seront difficilement d'ici 2020 compte tenu, entre autres, de la cible du *Plan d'action en électrification des transports* du MTMDET qui est insuffisante pour abaisser la consommation moyenne des véhicules vendus à 6,0 L/100 km et des tendances observées pour les véhicules neufs. À titre d'exemple, aucun VUS de motorisation standard ou hybride, dont les ventes ont surpassé celles des voitures en 2016, ne figure parmi les 15 véhicules à motorisation standard ou hybride présentant une cote de consommation combinée égale ou inférieure à 6,0 L/100 km.[33] Il est également à noter qu'ECCC a revu ses prévisions d'efficacité à la hausse suite aux modifications apportées au *Règlement sur les émissions de gaz à effet de serre des automobiles à passagers et des camions légers*[31] et au *Règlement sur les émissions de gaz à effet de serre des véhicules lourds et de leurs moteurs*[32].

Hormis les mesures préconisées dans la *Stratégie d'électrification de la Ville de Montréal 2016-2020*[104], considérant les compétences de la Ville, force est d'admettre que les actions possibles pour l'atteinte des cibles sur la consommation moyenne des véhicules, lesquelles sont orientées principalement par les progrès technologiques et les normes imposées à l'industrie automobile, sont limitées. Il est recommandé que la Ville poursuive ses efforts pour faciliter l'utilisation de véhicules électriques, entre autres par l'installation de bornes de recharges dans des espaces de stationnement réservés.

Comme proposé à la piste 4, il est aussi recommandé à la Ville de poursuivre ses représentations auprès des gouvernements provincial et fédéral afin que les cibles en efficacité énergétique des véhicules et en électrification des transports soient accentuées et accompagnées de mesures dissuasives significatives à l'acquisition et à l'exploitation de véhicules énergivores. Il en va de même avec l'électrification du transport lourd, dont les technologies semblent émerger.

* SAAQ, données d'immatriculations des véhicules de type camion ou tracteur routier de la catégorie institutionnelle, professionnelle ou commerciale obtenues par courriel, 2017.

Piste de solution 12

Faciliter la gouvernance des projets en transport

Cibles 2013-2020

- Clarifier et simplifier la gouvernance en transport dans l'agglomération de Montréal

Indicateurs

Non applicable

Actions

Création de l'Agence régionale de transport métropolitain (ARTM) et du Réseau de transport métropolitain (RTM)

L'Assemblée nationale a sanctionné en mai 2016 le *Projet de loi nº 76 : Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal*.[12] Deux nouveaux organismes métropolitains sont alors entrés en fonction le 1er juin 2017, soit l'ARTM et le RTM. L'ARTM est responsable de l'ensemble de la planification et du financement du transport collectif tandis que le RTM est responsable de l'exploitation du service des trains de banlieue sur son territoire et des services de transport par autobus sur le territoire des municipalités locales des couronnes nord et sud. Aussi, cette loi permet de réduire à quatre le nombre d'organismes publics de transport en commun dans la région métropolitaine de Montréal, soit la Société de transport de Laval (STL), le Réseau de transport de Longueuil (RTL), la STM et le RTM ainsi que de les fédérer sous l'ARTM.

» *ARTM*

Depuis le 1er juin 2017, l'ARTM est responsable de la planification des services de transport collectif sur l'ensemble de son territoire. En effet, la loi accorde à l'ARTM la compétence exclusive pour établir un plan stratégique de développement du transport collectif et un cadre tarifaire du transport collectif applicable sur son territoire en plus de recevoir toutes les recettes perçues de la vente des titres de transport collectif et autres sources de revenus destinées au transport collectif sur son territoire. La loi accorde également à l'ARTM le pouvoir de conclure des ententes contractuelles avec les organismes publics de transport en commun concernant, entre autres, les objectifs de performance et de qualité de services que doivent satisfaire les organismes et leur rémunération. Les mécanismes de financement de l'ARTM sont discutés plus en détail à la piste de solution 4.

Le conseil d'administration de l'ARTM est composé de quinze membres. Le président et les six membres indépendants sont désignés par le gouvernement. Les huit autres membres sont désignés par le conseil de la CMM, dont trois indépendants.[16]

» *RTM*

Depuis le 1er juin 2017, le RTM est maintenant responsable de l'exploitation d'une partie des services de transport collectif sur le territoire qui correspond à celui de l'ARTM à titre d'organisme de transport collectif. La loi lui accorde la compétence exclusive pour la desserte du territoire par des services de transport collectif par trains de banlieue.

Rôle de la CMM

La loi assujettit à l'approbation de la CMM plusieurs décisions prises par l'ARTM, notamment celles concernant l'adoption du plan stratégique de développement du transport collectif, le programme des immobilisations et la politique de financement.

Changements pour l'agglomération de Montréal

Avec les nouveaux pouvoirs conférés à l'ARTM, la Ville ne peut plus, comme par le passé, déterminer sa contribution à la STM (voir *Financement du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal* à la piste de solution 4). De plus, étant donné que l'ARTM a une compétence exclusive sur la tarification, la Ville devra prévoir un mécanisme d'entente avec l'ARTM afin de modifier les tarifs applicables sur le territoire de l'agglomération. Il en va de même pour les projets de développement de transport collectif. En effet, comme l'ARTM a compétence exclusive pour établir un plan stratégique, toute intervention dans ce domaine devra se faire de façon concertée avec l'ARTM. Toute demande de bonification de service à la STM devra également se faire par l'entremise de l'ARTM, avec laquelle la STM est liée par entente contractuelle.

Conclusion

Le cadre de gouvernance et de planification des projets en transport en commun a été simplifié en 2017 par l'adoption du Projet de loi nº 76 en 2016. Il permettra à l'ARTM d'établir des stratégies tarifaires simplifiées et plus flexibles, adaptées aux besoins de la clientèle. Ce changement permettra également d'établir les priorités, de coordonner et de financer les projets de transport inscrits à son plan stratégique, sous approbation de la CMM. Par ailleurs, l'ARTM a désormais compétence exclusive pour le développement et la planification du transport collectif, faisant en sorte de modifier la portée des pouvoirs de l'agglomération en la matière.

CIBC

CONCLUSION

Le suivi du Plan de réduction a permis de dégager plusieurs observations concernant les sources d'émissions de GES en croissance, les progrès réalisés et les efforts restant à consentir.

Selon les indicateurs colligés, l'agglomération de Montréal ne serait pas en voie d'atteindre sa cible de réduction de 30 % d'ici 2020. En effet, depuis 2013, on observe une accélération de la motorisation des ménages, une hausse des cylindrées et une diminution de la part modale du transport collectif, et ce, malgré les investissements importants consentis depuis 2013 pour maintenir et augmenter l'offre des modes de transport collectif. Il est donc raisonnable de supposer que les émissions du secteur du transport aient augmenté depuis 2014 et que cette tendance se maintienne, accentuant ainsi l'écart avec la cible de réduction pour 2020. De plus, les données consultées ne permettent pas de prédire que des baisses additionnelles substantielles se matérialiseront d'ici 2020 et que de telles baisses pourront suffisamment compenser l'impact des augmentations prévues dans le secteur du transport.

Depuis l'adoption du Plan de réduction par le conseil d'agglomération le 26 septembre 2013 (résolution CG13 0416), l'administration montréalaise a endossé la déclaration du Sommet des élus locaux pour le climat tenu en décembre 2015 à Paris, dans le cadre de la COP21. Cet engagement cible, entre autres, la réduction des émissions de GES en établissant de nouveaux objectifs, dont la réduction des émissions de GES de 80 % pour 2050 et une cible intermédiaire à établir pour 2030.

Afin d'atteindre ces cibles, une mise à jour du Plan de réduction est fortement recommandée. Qui plus est, une condition sine qua non s'impose pour maximiser les chances de succès, à savoir qu'on devra travailler activement avec la collectivité à définir et à mettre en œuvre les mesures les plus efficaces. Cette mise à jour devra donc être mise en place parallèlement à l'instauration d'un mécanisme de coordination piloté par la Ville et engageant l'ensemble des acteurs de la collectivité.* Elle devra également tenir compte des orientations élaborées à partir des constats du suivi des différentes pistes de solution.

» *Privilégier les investissements les plus efficients pour la lutte contre les changements climatiques*

L'administration montréalaise ainsi que l'ensemble des acteurs publics de la collectivité devraient systématiquement privilégier les actions les plus efficientes pour la lutte contre les changements climatiques, c'est-à-dire privilégier les actions les moins coûteuses pour l'ensemble de la société par tonnes de GES évités ($/t éq. CO_2 évités).

» *Évaluer les recommandations formulées lors des consultations publiques sur l'aménagement des bâtiments dans une perspective de développement durable et sur la dépendance aux énergies fossiles*

Diverses recommandations ont été émises lors des consultations publiques suivantes : celles de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs qui portaient sur l'aménagement des bâtiments dans une perspective de développement durable sur le territoire de la Ville de Montréal[81] ainsi que celles de l'Office de la consultation publique de Montréal (OCPM) sur la réduction de la dépendance de Montréal aux énergies fossiles[53]. Plusieurs des recommandations, pertinentes pour la réduction des émissions de GES, concernent l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments, l'aménagement du territoire et l'utilisation d'énergie renouvelable.

---

* On entend par acteurs de la collectivité les citoyens, les regroupements de citoyens, les groupes communautaires, les ONG, les institutions, le milieu des affaires et de l'énergie, les organismes de transport collectif, actif et alternatif, et les différents niveaux de gouvernement.

ORIENTATIONS POTENTIELLES : HORIZON 2030

À partir des conclusions de l'avancement de chacune des pistes de solution, 11 orientations potentielles sont proposées. Celles-ci tiennent compte, entre autres, des émissions actuelles et des cibles de réduction de 2030 et de 2050.

Mobilité et aménagement du territoire

Orientation 1

Intégrer des objectifs quantifiés de réduction du nombre de navetteurs en auto solo dans les cibles de planification urbanistique et de développement du transport collectif et actif

Le transport routier est le secteur qui génère le plus de GES de façon absolue ; de plus, il ne montre aucun signe de réduction depuis 1990, bien au contraire. Afin de simplifier le suivi des actions, l'ensemble des villes de l'ARTM pourrait intégrer des objectifs quantifiés de réduction du nombre de navetteurs en auto solo afin d'atteindre les objectifs de réduction des émissions de GES de l'accord de Paris. Il est également souhaitable que l'ARTM tienne compte des données de navetteurs en auto solo devant être éliminés dans l'élaboration de son plan stratégique de développement du transport collectif.

Orientation 2

Instaurer des mesures dissuasives significatives aux véhicules de forte cylindrée et à la surmotorisation des ménages

Afin de contrer la croissance des émissions de GES du secteur du transport, la Ville pourrait faire des démarches auprès des gouvernements provincial et fédéral en vue de bonifier et d'élargir les systèmes de bonus-malus qui pénalisent les acheteurs de véhicules énergivores et récompensent les acheteurs de véhicules à zéro ou à faibles émissions pour l'ensemble du Québec. Ce système pourrait aussi, par exemple, pénaliser la surmotorisation, soit l'immatriculation de plus d'un véhicule non électrique par ménage. Ces mesures contribueraient à accélérer les changements de comportements lors de l'achat de véhicules.

À titre d'exemple, considérons la consommation moyenne des 50 véhicules les plus vendus en 2016, soit 9,6 L/100 km. L'adoption de mesures dissuasives, faisant en sorte d'abaisser cette moyenne à 6,0 L/100 km, correspondant à la cote de consommation typique de voitures hybrides ou écoénergétiques, permettrait une réduction de 37,5 % des émissions de GES du transport routier provenant de l'utilisation de véhicules personnels, soit l'équivalent de 842,7 kt éq. CO_2 pour l'agglomération ou 5,6 % des émissions GES de 1990 (voir encadré).

Estimation de l'impact des cotes de consommation des véhicules les plus vendus sur les émissions de GES

Les calculs sont fondés sur les données et les hypothèses suivantes :

- émissions du transport routier sur le territoire de l'agglomération en 2014 : 3 567 kt éq. CO_2[80] ;
- proportion des émissions du transport routier provenant de l'utilisation des véhicules personnels : 63,0 % ; *
- proportion de la réduction provenant de la diminution de la consommation moyenne des véhicules personnels : 37,5 %.**

* Cette estimation a été préparée à partir des proportions de l'utilisation de l'énergie dans le secteur du transport par type de véhicule présentées dans l'étude « État de l'énergie au Québec 2018 » produite par les HEC.[110]

** Cette estimation a été obtenue en utilisant la différence entre la cible de consommation 6,0 L/100 km fixée dans le Plan de réduction et l'indicateur de la cote de consommation moyenne des 50 véhicules les plus vendus au Québec en 2016, soit 9,6 L/100 km.

Orientation 3

Adopter des mesures écofiscales concernant le stationnement gratuit

Tout déplacement automobile commence et finit par un stationnement. La disponibilité de places gratuites de stationnement agit comme un catalyseur important au navettage en auto solo. En effet, la portion de navetteurs qui se rendent au travail en voiture peut être de 2 à 6 fois plus importante lorsqu'il y a un stationnement disponible sur leur lieu de travail. Ainsi, la disponibilité du stationnement serait le facteur le plus important dans le choix de l'automobile comme mode de transport.[25]

L'agglomération pourrait faire des démarches auprès du gouvernement provincial pour l'adoption, dans les secteurs desservis par les modes de transport collectif, de mesures écofiscales ou dissuasives significatives concernant l'offre de places gratuites de stationnement, afin d'en réduire le nombre et, ce faisant, les émissions de GES. Cette mesure pourrait aussi contribuer à accroître et à diversifier les revenus dédiés à l'augmentation de l'offre de transport collectif, afin de faciliter le transfert modal des navetteurs.

Orientation 4

Considérer la mise en place d'un système « Mobility as a Service » (MaaS)

Afin de faciliter les déplacements et réduire la motorisation des ménages, la Ville pourrait intervenir auprès du MTMDET et de l'ARTM, afin qu'ils évaluent la pertinence de mettre en place un système MaaS dans la grande région de Montréal, permettant ainsi de réduire le taux de motorisation.

Orientation 5

Accélérer la fréquence de production de données de caractérisation de la mobilité

Compte tenu de l'intervalle de sept ans pouvant s'écouler entre la réalisation d'une enquête Origine-Destination et la planification d'actions en mobilité et en urbanisme, la Ville constate qu'il est nécessaire de considérer d'autres avenues afin d'obtenir plus fréquemment des données de caractérisation de la mobilité. Afin que la Ville soit en mesure de prendre les meilleures décisions possibles en planification urbaine et en planification de la mobilité en lien avec la lutte contre les changements climatiques, elle pourrait coordonner l'agrégation et l'analyse des données pertinentes à l'agglomération provenant des différents acteurs en mobilité, soit la STM et le RTM pour les modes de transport collectif, le MTMDET pour le transport routier et la Ville pour les modes de transport actif, l'urbanisme, etc.

Orientation 6

Diversifier les sources de revenus dédiés au financement du transport collectif

Sachant que 67 % des revenus du FORT et 81 % des revenus de la SOFIL proviennent des taxes sur les carburants et que le financement des projets en transport collectif proviennent majoritairement de ces deux fonds, advenant une matérialisation des objectifs de réduction de carburants fossiles à moyen et à long terme, il est à prévoir que les sources de revenus de ces fonds pourront diminuer du même ordre. Afin de pérenniser le financement du transport collectif et de diversifier les sources de revenus, la Ville pourrait intervenir auprès du gouvernement provincial. Celles-ci pourraient provenir, entre autres, de mesures dissuasives au navettage en auto solo, aux véhicules de forte cylindrée et à la surmotorisation des ménages. Le gouvernement provincial pourrait, par le fait même, constituer un fonds distinct du FORT dédié au financement du transport en commun, afin d'en faciliter la gouvernance et la transparence.

Sources fixes

Orientation 7
Viser les émissions de GES des sources fixes pour l'atteinte des objectifs à court terme

Comme montré aux pistes de solution 1 et 2, les émissions provenant des sources fixes ont été réduites de façon significative depuis 1990. Par ailleurs, sur la base des estimations pour l'année 2014, les sources d'énergies fossiles dans les résidences, les commerces, les institutions et les industries émettent près de 4 000 kt éq. CO_2. Sachant que les réductions nécessaires pour l'atteinte des objectifs de réduction de 2020 étaient d'un peu plus de 1 000 kt éq. CO_2, une conversion d'environ 25 % de ces sources d'énergies fossiles vers des sources renouvelables permettrait l'atteinte des objectifs de réduction de 2020, en supposant que les émissions des autres secteurs demeurent constantes.

Orientation 8
Considérer les objectifs de réduction des GES dans les programmes de subvention à l'habitation offerts par la Ville

Il n'existe, pour le moment, aucun mécanisme permettant la prise en compte systématique des objectifs de réduction de GES par les différents programmes de subvention aux citoyens offerts par la Ville. À titre d'exemple, depuis 2013, 32 % des 2 623 aides financières octroyées par la Ville pour l'achat d'unités neuves l'ont été pour des résidences localisées hors TOD, ce qui peut avoir contribué à l'augmentation de la motorisation de ces ménages. Il serait donc opportun d'inclure la prise en compte des objectifs de lutte contre les changements climatiques dans les objectifs des programmes existants et lors de l'élaboration de nouveaux programmes.

Dans un même ordre d'idée, la mise sur pied de programmes ciblant spécifiquement la transition vers les énergies renouvelables en remplacement de sources d'énergies fossiles pourrait être envisagée. Pour y parvenir, la Ville pourrait offrir des mécanismes financiers aux citoyens permettant d'étaler le remboursement des investissements sur de plus longues périodes. Ceci pourrait stimuler la collectivité à agir plus rapidement.

Orientation 9
Accélérer l'adoption d'exigences d'approvisionnement en gaz naturel renouvelable

Les émissions provenant de la combustion du gaz naturel sont estimées à 3 441 kt éq. CO_2, soit 29,9 % des émissions totales de l'agglomération pour l'année 2014. Le gaz naturel d'origine fossile constitue donc une source importante de GES. Bien que l'intensité d'émission de GES de la combustion du gaz naturel soit plus faible que celles des produits pétroliers comme le mazout ou le diesel, cette différence, à elle seule, ne permettra pas d'atteindre les objectifs de réduction à moyen et à long termes. La Ville remet donc en doute la pertinence de considérer cette source d'énergie pour la substitution d'autres sources d'énergie fossile, dans la mesure où celle-ci ne contient pas de gaz naturel d'origine renouvelable.

Afin de réduire les émissions de GES provenant de la combustion du gaz naturel d'origine fossile, la Ville pourrait faire des démarches auprès du gouvernement provincial afin qu'il fixe les exigences d'approvisionnement en gaz naturel renouvelable en fonction des objectifs de réduction des émissions de GES. À titre d'exemple, selon les estimations de la Ville, un approvisionnement composé de 5 % en gaz naturel renouvelable permettrait de réduire les émissions de GES de l'agglomération de l'ordre de 171 kt éq. CO_2, soit 1,1 % par rapport à 1990.

Autres sources

Orientation 10

Inclure de nouvelles sources dans les inventaires des émissions de GES et les plans de réduction

Le gouvernement fédéral a adopté, en octobre 2017, le Règlement modifiant le *Règlement sur les substances appauvrissant la couche d'ozone et les halocarbures de remplacement*.[30] Ce dernier prescrit la réduction graduelle de la consommation et de la production d'hydrofluorocarbures (HFC) de 85 % d'ici 2036, suivant les exigences de l'Amendement de Kigali[55], ratifié par le Canada en 2016.

Aussi, dans le cadre de la mesure 21.1 (Réduction des émissions de GES en provenance des systèmes de réfrigération) du PACC 2013-2020, neuf projets ciblant la réduction des émissions de GES en provenance de systèmes de réfrigération ont été effectués durant la période 2014-2016 sur le territoire de l'agglomération. Aucune des 12 pistes de solution proposées en 2013 ne cible la réduction des émissions provenant de l'utilisation des halocarbures, des gaz réfrigérants utilisés comme substituts aux substances appauvrissant la couche d'ozone, dont les émissions sont estimées à 476 kt éq. CO_2, alors qu'elles étaient presque négligeables en 1990 (0,5 kt éq. CO_2). Une mise à jour du Plan de réduction serait donc souhaitable afin de tenir compte des halocarbures.

Les émissions de GES, liées au champ d'application 3 du secteur agriculture, foresterie et autres affectations des terres, soit celles générées hors des limites géographiques de l'agglomération, ne font pas l'objet de quantification dans les inventaires d'émissions de GES de l'agglomération. Pourtant, il y a lieu de croire que ces émissions, liées en partie aux habitudes alimentaires des citoyens, pourraient être significatives à l'échelle de l'agglomération. En effet, elles représentaient 9,4 % des émissions de la province en 2014[49], soit 0,94 t éq. CO_2/habitant. Il serait donc opportun de les quantifier et de les inclure dans les inventaires afin de confirmer leur importance relative et afin de suggérer de nouvelles actions de réduction.

Sensibilisation

Orientation 11

Produire un guide de réduction de GES pour les citoyens

Les actions et les choix que font les citoyens au quotidien ont un impact direct sur les émissions de GES de la collectivité. C'est pourquoi la participation citoyenne est fondamentale pour assurer le succès des actions de réduction des émissions de GES. Il n'existe, pour le moment, aucun support offert par l'agglomération pour guider les actions citoyennes. Un guide permettrait, à la fois, de sensibiliser et d'impliquer les citoyens à changer leurs habitudes et leurs choix de vie dans une perspective de lutte contre les changements climatiques.

ANNEXES

ANNEXE I

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. AECOM (2015). *Élaboration de la politique de stationnement : Portrait, diagnostic et assistance à la rédaction de la politique*. Repéré à www1.journaldemontreal.com/2015/06/stationnement.pdf

2. Agence métropolitaine de transport. Enquête Origine-Destination 2008. Repéré à rtm.quebec/fr/a-propos/portrait-mobilite/enquetes-precedentes/o-d-2008

3. Agence métropolitaine de transport. Enquête Origine-Destination 2013. Repéré à rtm.quebec/fr/a-propos/portrait-mobilite/enquete-od-2013

4. Agence métropolitaine de transport. *Document DA23, émissions des gaz à effet de serre* [Présentation PowerPoint]. Repéré à www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/Train_Est/documents/DA23.pdf

5. Agence métropolitaine de transport (2017, 11 septembre). Prolongement de la ligne bleue : L'ARTM approuve le dossier d'opportunité du projet de prolongement du métro [Communiqué]. Repéré le 24 janvier 2018 à www.artm.quebec/prolongement-de-la-ligne-bleue-lartm-approuve-le-dossier-dopportunite-du-projet-de-prolongement-du-metro/

6. Agence métropolitaine de transport (2014). *Rapport annuel 2013*. Repéré à www.bv.transports.gouv.qc.ca/per/1133185/02_2013.pdf

7. Agence métropolitaine de transport (2015). *Rapport annuel 2014*. Repéré à www.yumpu.com/fr/document/view/55506397/amt-rapport-annuel-2014

8. Agence métropolitaine de transport (2016). *Rapport annuel 2015*. Repéré à www.bv.transports.gouv.qc.ca/per/1133185/04_2015.pdf

9. Agence métropolitaine de transport (2017). *Rapport annuel 2016*. Repéré à www.bv.transports.gouv.qc.ca/per/1133185/05_2016.pdf

10. Allimann, Marie (2017, 7 décembre). Le projet-pilote Celsius vise à implanter dès l'an prochain un réseau de géothermie collective dans des ruelles de Montréal. *Novae*. Repéré à novae.ca/2017/12/celsius-le-projet-de-geothermie-a-lechelle-dun-quartier

11. Amado, Julien (2017, 2 février). Top 50 des ventes de véhicules neufs en 2016. *Protégez-vous*. Repéré à www.protegez-vous.ca/Nouvelles/Automobile/Top-50-des-ventes-de-vehicules-neufs-en-2016

12. Assemblée nationale du Québec. *Projet de loi nº 76 : Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal*. Repéré à www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=5&file=2016C8F.PDF

13. Assemblée nationale du Québec. *Projet de loi nº 104 : Loi visant l'augmentation du nombre de véhicules automobiles zéro émission au Québec afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et autres polluants*. Repéré à www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=5&file=2016C23F.PDF

14. Assemblée nationale du Québec. *Projet de loi nº 106 : Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives*. Repéré à www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=5&file=2016C35F.PDF

15. Assemblée nationale du Québec. *Projet de loi nº 137 : Loi concernant le Réseau électrique métropolitain*. Repéré à www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=5&file=2017C17F.PDF

16. Autorité régionale de transport métropolitain. Gouvernance. Repéré le 4 décembre 2017 à www.artm.quebec/a-propos-de-l-artm/gouvernance

17. BIXI Montréal (2015). *Sommaire financier et d'activités BIXI-Montréal 2014*. Repéré à montreal.bixi.com/c/bixi/file_db/financial_statement.doc_fr/etats-financiers-2014-abre-ge-s.pdf

18. BIXI Montréal (2017). *Sommaire financier et d'activités BIXI-Montréal 2016*. Repéré à montreal.bixi.com/c/bixi/file_db/financial_statement.doc_fr/tats-financiers-abr-g-s-2016.pdf

19. BOMA Canada. Immeubles certifiés. Repéré en juin 2017 à bomacanada.ca/fr/bomabest/certifiedbuildings

20. Bureau de normalisation du Québec (2013). *Norme BNQ 3019-190/2013, Lutte aux îlots de chaleur urbains – Aménagement des aires de stationnement – Guide à l'intention des concepteurs*. Repéré à aapq.org/sites/aapq.org/files/bibliotheque/3019-190_dpfr.pdf

21. Communauté métropolitaine de Montréal (2011). *Caractérisation des aires d'influence des points d'accès au réseau de transport en commun métropolitain structurant – Fiches synthèses de caractérisation*. Repéré à cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/pmad2011/documentation/20111207_fichesSyntheses_caracterisation.pdf

22. Communauté métropolitaine de Montréal (2012). *Plan métropolitain d'aménagement et de développement* (PMAD). Repéré à cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/pmad2012/documentation/20120530_PMAD.pdf

23. Communauto. Données ouvertes concernant les stations de Communauto au Québec. Repéré le 18 octobre 2017 à monstyledeville.net

24. Conseil du bâtiment durable du Canada. Profils de projets LEED. Repéré le 23 novembre 2017 à leed.cagbc.org/LEED/projectprofile_FR.aspx

25. Conseil régional de l'environnement de Montréal (2011). *Mémoire sur le cadre de révision des hauteurs et densités du centre-ville*, présenté lors des consultations publiques de l'Office de consultation publique de Montréal. Repéré le 23 janvier 2018 à www.cremtl.qc.ca/sites/default/files/upload/documents/publications/cadrerevisionhauteurdensite.pdf

26. Environnement Canada (2012). *Tendances en matière d'émissions au Canada 2012*. Repéré à publications.gc.ca/collections/collection_2012/ec/En84-83-2012-fra.pdf

27. Environnement Canada (2014). *Tendances en matière d'émissions au Canada 2014*. Repéré à publications.gc.ca/collections/collection_2014/ec/En81-18-2014-fra.pdf

28. Finnish Transport Agency. Mobility as a service. Repéré le 23 janvier 2018 à www.liikennevirasto.fi/web/en/transport-system/maas

29. Golder Associés (2016). *Rapport de quantification des émissions de gaz à effet de serre évitées par le transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal*, produit pour le compte de la Société de transport de Montréal. Repéré à www.stm.info/sites/default/files/pdf/fr/rapport_quantification_ges_evites.pdf

30. Gouvernement du Canada. Règlement modifiant le Règlement sur les substances appauvrissant la couche d'ozone et les halocarbures de remplacement, mise à jour le 18 octobre 2017. Repéré à canadagazette.gc.ca/rp-pr/p2/2017/2017-10-18/html/sor-dors216-fra.php

31. Gouvernement du Canada. Règlement sur les émissions de gaz à effet de serre des automobiles à passagers et des camions légers (DORS/2010-201), mise à jour le 20 novembre 2017. Repéré à laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-2010-201/

32. Gouvernement du Canada. Règlement sur les émissions de gaz à effet de serre des véhicules lourds et de leurs moteurs (DORS/2013-24), mise à jour le 20 novembre 2017. Repéré à laws.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-2013-24/

33. Gouvernement du Canada. Gouvernement ouvert : Cotes de consommation de carburant, mise à jour le 25 septembre 2017. Repéré à ouvert.canada.ca/data/fr/dataset/98f1a129-f628-4ce4-b24d-6f16bf24dd64

34. Gouvernement du Québec (2017). *Budget 2017-2018, Transport collectif – Des initiatives majeures pour favoriser la mobilité durable*. Repéré à www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2017-2018/fr/documents/Budget1718_TransportCollectif.pdf

35. Gouvernement du Québec (2018). *Budget 2018-2019, Mobilité électrique : un développement durable de tous les modes de transport*. Repéré à www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2018-2019/fr/documents/MobiliteElectrique_1819.pdf

36. Gouvernement du Québec (2016). *Les infrastructures publiques du Québec, Plan québécois des infrastructures 2016-2026, Plans annuels de gestion des investissements publics en infrastructures 2016-2017*. Repéré à www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/budget_depenses/16-17/infrastructuresPubliquesQuebec.pdf

37. Gouvernement du Québec (2017). *Les infrastructures publiques du Québec, Plan québécois des infrastructures 2017-2027, Plans annuels de gestion des investissements publics en infrastructures 2017-2018*. Repéré à www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/budget_depenses/17-18/infrastructuresPubliquesQuebec.pdf

38. Gouvernement du Québec (2014). *Rapport d'activité 2013 de la Société de financement des infrastructures locales du Québec*. Repéré à www.sofil.gouv.qc.ca/pub/Rapport2013_SOFIL.pdf

39. Gouvernement du Québec (2017). *Rapport d'activité 2017 de la Société de financement des infrastructures locales du Québec*. Repéré à www.sofil.gouv.qc.ca/pub/Rapport2017_SOFIL.pdf

40. Gouvernement du Québec. Règlement concernant le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre, mise à jour le 1er septembre 2017. Repéré à legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cr/Q-2,%20r.%2046.1

41. Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. *Plan d'action 2017-2020 de la politique énergétique 2030*, mise à jour le 27 juin 2017. Repéré à politiqueenergetique.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/Tableau-PA-PE2030_FR.pdf

42. Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports. Données Québec : Débit de circulation – Transports Québec [Jeu de données]. Repéré le 17 octobre 2017 à www.donneesquebec.ca/recherche/fr/dataset/debits-de-circulation-transports-quebec

43. Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (2015). *Plan d'action en électrification des transports 2015-2020*. Repéré à transportselectriques.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/CIAO-050-LG2-MTQ-Rapport2016FRv2.1_.pdf

44. Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (2015). *Rapport annuel de gestion 2014-2015*. Repéré à www.transports.gouv.qc.ca/fr/ministere/organisation/rapport-annuel/Documents/rag-2014-2015.pdf

45. Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (2017). *Rapport annuel de gestion 2016-2017*. Repéré à www.transports.gouv.qc.ca/fr/ministere/organisation/rapport-annuel/Documents/rag-2016-2017.pdf

46. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (2017). *Comptes du Fonds vert 2015-2016*. Repéré à www.mddelcc.gouv.qc.ca/ministere/fonds-vert/comptes/comptes-fonds-vert-2015-2016.pdf

47. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (2017). *Comptes du Fonds vert 2016-2017*. Repéré à www.mddelcc.gouv.qc.ca/ministere/fonds-vert/comptes/comptes-fonds-vert-2016-2017.pdf

48. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Engagements du Québec. Repéré le 15 novembre 2017 à www.mddelcc.gouv.qc.ca/changementsclimatiques/engagement-quebec.asp

49. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (2016). *Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2014 et leur évolution depuis 1990*. Repéré à www.mddelcc.gouv.qc.ca/changements/ges/2014/Inventaire1990-2014.pdf

50. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Norme véhicules zéro émission (VZE). Repéré le 17 novembre 2017 à www.mddelcc.gouv.qc.ca/changementsclimatiques/vze

51. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (2012). *Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques*. Repéré à www.mddelcc.gouv.qc.ca/changements/plan_action/pacc2020.pdf

52. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC). Repéré le 21 novembre 2017 à www.mddelcc.gouv.qc.ca/programmes/biomethanisation

53. Office de consultation publique de Montréal (2016). *Réduction de la dépendance de Montréal aux énergies fossiles – Rapport de consultation publique*. Repéré le 30 janvier 2018 à ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P80/rapport-energies-fossiles.pdf

54. Office de l'efficacité énergétique. Ressources naturelles Canada. Tableau 34 : Consommation d'énergie secondaire et émissions de GES des maisons unifamiliales par source d'énergie [Base de données complète sur la consommation d'énergie]. Repéré à oee.rncan.gc.ca/organisme/statistiques/bnce/apd/showTable.cfm?type=CP&sector=res&juris=qc&rn=34&page=0

55. Ozone Secretariat Conference Portal. *Amendement au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone*. Repéré le 25 janvier 2018 à conf.montreal-protocol.org/meeting/mop/mop-28/final-report/Franais/Kigali_%20Amendment-French.pdf

56. Pellus, Johanna (2016, 12 mai). Saint-Laurent passe au covoiturage multimodal. *Journal Métro*. Repéré à journalmetro.com/local/saint-laurent/actualites/963207/saint-laurent-passe-au-covoiturage-multimodal/

57. Réseau de transport métropolitain. Abonnement Opus+ entreprise. Repéré le 21 novembre 2017 à rtm.quebec/fr/titres-tarifs/abonnements/opus-plus-entreprise

58. Réseau de transport métropolitain. Projet intégré SRB Pie-IX. Repéré le 24 janvier 2018 à rtm.quebec/fr/actualites/projets/service-rapide-bus-pie-ix#echeancier

59. Ressources naturelles Canada. Tendances et statistiques de SmartWay, mise à jour le 16 octobre 2017. Repéré à www.rncan.gc.ca/energie/efficacite/transports/vehicules-commerciaux/smartway/apropos/15691

60. Société de l'assurance automobile. Coût d'immatriculation additionnel pour les véhicules de forte cylindrée. Repéré le 11 décembre 2017 à saaq.gouv.qc.ca/saaq/tarifs-amendes/immatriculation/cout-immatriculation-additionnel-vehicules-forte-cylindree

61. Société de transport de Montréal (2017, 9 octobre). La STM annonce la mise en service d'une voie réservée pour bus et taxi sur le boulevard des Galeries-D'Anjou [Communiqué]. Repéré à www.stm.info/fr/presse/communiques/2017/la-stm-annonce-la-mise-en-service-d-une-voie-reservee-pour-bus-et-taxis-sur-le-boulevard-des-galeries-d-anjou

62. Société de transport de Montréal (2018, 9 janvier). Lancement d'appel d'offres pour l'acquisition de 300 autobus hybrides supplémentaires pour Montréal [Communiqué]. Repéré à www.stm.info/fr/presse/communiques/2018/lancement-d-appel-d-offres-pour-l-acquisition-de-300-autobus-hybrides-supplementaires-pour-montreal

63. Société de transport de Montréal. Opus et cie. Repéré le 21 novembre 2017 à www.stm.info/fr/infos/titres-et-tarifs/abonnements-tarifaires/opus-cie

64. Société de transport de Montréal (2013). *Programme triennal d'immobilisation 2014-2016*. Repéré à www.stm.info/sites/default/files/pdf/fr/pti_14-16.pdf

65. Société de transport de Montréal (2015). *Programme triennal d'immobilisation 2016-2017-2018*. Repéré à www.stm.info/sites/default/files/pdf/fr/pti_16-18.pdf

66. Société de transport de Montréal (2017). *Programme des immobilisations 2017-2026*. Repéré à www.stm.info/sites/default/files/pdf/fr/pi_17-26.pdf

67. Société de transport de Montréal (2018). *Programme des immobilisations 2018-2027*. Repéré à www.stm.info/sites/default/files/pi_2018-2027_20171218_finale-web.pdf

68. Société de transport de Montréal. Mesures préférentielles pour bus (MPB). Repéré le 28 novembre 2017 à www.stm.info/fr/a-propos/grands-projets/mesures-preferentielles-pour-bus-mpb

69. Société de transport de Montréal (2014). *Rapport financier annuel 2013*. Repéré à www.stm.info/sites/default/files/pdf/fr/14001_rap_financer_2013_web_2.pdf

70. Société de transport de Montréal (2015). *Rapport annuel 2014*. Repéré à www.stm.info/sites/default/files/pdf/fr/ra2014.pdf

71. Société de transport de Montréal (2017). *Rapport annuel 2016*. Repéré à www.stm.info/sites/default/files/affairespubliques/Communiques/stm_rapport_annuel_2016_final.pdf

72. Statistique Canada. Enquête nationale auprès des ménages de 2011 : Tableaux de données. Repéré à www5.statcan.gc.ca/olc-cel/olc.action?objId=99-012-X2011064&objType=46&lang=fr&limit=0

73. Statistique Canada. Ventes de véhicules automobiles neufs, par province (Québec), mise à jour le 17 octobre 2017. Repéré à www.statcan.gc.ca/tables-tableaux/sum-som/l02/cst01/trade36e-fra.htm

74. Steer Davies Gleaves (2017). *Réseau électrique métropolitain (REM) – Sommaire des prévisions d'achalandage du REM*, produit pour le compte de CDPQ Infra Inc. Repéré à www.cdpqinfra.com/sites/default/files/pdf/rem_forecasting_2017_appendices.pdf

75. Vélo Québec (2016). *L'état du vélo à Montréal en 2015*. Repéré à www.velo.qc.ca/files/file/expertise/VQ_EDV2015_Mtl.pdf

76. Vélo Québec (2016). *L'état du vélo au Québec en 2015*. Repéré à www.velo.qc.ca/files/file/expertise/VQA_EDV2015_fr_lr.pdf

77. Ville de Montréal. Aide financière, Habitation. Repéré en novembre 2017 à ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=9337,112591600&_dad=portal&_schema=PORTAL

78. Ville de Montréal. Faire Montréal. Repéré en octobre 2017 à fairemtl.ca

79. Ville de Montréal (2016). *Inventaire des émissions de gaz à effet de serre 2013 de la collectivité montréalaise*, une production du Service de l'environnement. Repéré à ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ENVIRO_FR/MEDIA/DOCUMENTS/invent_ges_collectivite_2013_fr.PDF

80. Ville de Montréal (2018). *Inventaire 2014 des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise*, une production du Service de l'environnement. Repéré à ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ENVIRO_FR/MEDIA/DOCUMENTS/invent_ges_collectivite_2014_vf.PDF

81. Ville de Montréal (2017). *L'aménagement des bâtiments dans une perspective de développement durable sur le territoire de la Ville de Montréal – Rapport et recommandations*. Repéré à ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/commissions_perm_v2_fr/media/documents/RAPPORT_CM_20170424.PDF

82. Ville de Montréal (2017, 9 juin). La Ville de Montréal dévoile son Programme de réalisation des voies cyclables 2017-2018 [Communiqué]. Repéré à ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=5798,42657625&_dad=portal&_schema=PORTAL&id=28752

83. Ville de Montréal. Le Vélo à Montréal. Repéré le 18 janvier 2018 à ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=8957,99637667&_dad=portal&_schema=PORTAL

84. Ville de Montréal (2017). *Montréal, ville cyclable, Plan-cadre vélo : sécurité, efficience, audace*, une production du Service des infrastructures, de la voirie et des transports. Repéré à ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/transports_fr/media/documents/doc_plan_cadre_velo_v8_lr.pdf

85. Ville de Montréal (2015). *Montréal ville intelligente et numérique, Plan d'action 2015-2017*. Repéré à villeintelligente.montreal.ca/sites/villeintelligente.montreal.ca/files/Plan-action-BVIN-CE-6-mai-2015.pdf

86. Ville de Montréal (2014). *Montréal ville intelligente et numérique, Stratégie montréalaise 2014-2017*. Repéré à villeintelligente.montreal.ca/sites/villeintelligente.montreal.ca/files/strategie-montrealaise-2014-2017-ville-intelligente-et-numerique-fr-amendee.pdf

87. Ville de Montréal (2017). *Montréal ville intelligente et numérique, Bilan mi-parcours*. Repéré à ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/AFFAIRES_PUBLIQUES_FR/MEDIA/DOCUMENTS/BILAN_MI-PARCOURS_FEV_2017.PDF

88. Ville de Montréal (2017). *Plan d'action de la Stratégie centre-ville*, une production du Service de la mise en valeur du territoire. Repéré à ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/proj_urbains_fr/media/documents/Plan_Action_Strategie_centre-ville_web.pdf

89. Ville de Montréal (2014). *Plan de fidélisation des familles 2014-2017*. Repéré à ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/habitation_fr/media/documents/Plan_Habitation.pdf

90. Ville de Montréal (2013). *Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise 2013-2020*, une production du Service de l'environnement. Repéré à ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/enviro_fr/media/documents/plan_collectivite_2013-2020_vf.pdf

91. Ville de Montréal (2017). *Plan local de déplacements*, une production de l'arrondissement de Saint-Laurent. Repéré à ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ARROND_SLA_FR/MEDIA/DOCUMENTS/PLANLOCALDEPLACEMENTS_20170808.PDF

92. Ville de Montréal (2015). *Plan local de développement durable, Bilan 2013-2015*, une production de l'arrondissement du Sud-Ouest. Repéré à ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/arrond_sou_fr/media/documents/BILAN-WEB_FINAL.PDF

93. Ville de Montréal (2016). Plan Montréal durable 2016-2020, une production du Bureau de développement durable. Repéré à ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/d_durable_fr/media/documents/plan_montreal_durable_2016_2020.pdf

94. Ville de Montréal. Politique de données ouvertes de la Ville de Montréal. Repéré le 18 décembre 2017 à donnees.ville.montreal.qc.ca/portail/politique-de-donnees-ouvertes/

95. Ville de Montréal (2016). *Politique de stationnement*, une production du Service de la mise en valeur du territoire. Repéré à ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/proj_urbains_fr/media/documents/politique_de_stationnement_v2.pdf

96. Ville de Montréal (2013). *Pour l'aménagement de stationnements « durables »*, une production de l'arrondissement de Saint-Laurent. Repéré à ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/D_DURABLE_FR/MEDIA/DOCUMENTS/INFOREGLEMENTSTLAURENT.PDF

97. Ville de Montréal (2017). *Profil sociodémographique, Recensement 2016 – Agglomération de Montréal*, une production du Service du développement économique. Repéré à ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/MTL_STATS_FR/MEDIA/DOCUMENTS/PROFIL_SOCIOD%C9MO_AGGLOM%C9RATION%202016.PDF

98. Ville de Montréal (2012). *Rapport d'activités BTR 2011*, une production de l'équipe du Bureau du taxi et du remorquage de la Ville de Montréal. Repéré à ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/bur_taxi_fr/media/documents/RapportBTR_complet2011.pdf

99. Ville de Montréal (2014). *Rapport financier annuel 2013*. Repéré à ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/SERVICE_FIN_FR/MEDIA/DOCUMENTS/RAPPORT_FINANCIER_ANNUEL_2013_FR.PDF

100. Ville de Montréal (2017). *Rapport financier annuel 2016*. Repéré à ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/service_fin_fr/media/documents/rapport_financier_2016_20170410_fr.pdf

101. Ville de Montréal (2016, 3 octobre). *Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service (16-054)*, ordonnance numéro 1. Repéré à ville.montreal.qc.ca/sel/sypre-consultation/afficherpdf?idDoc=27639&typeDoc=0

102. Ville de Montréal (2011, 3 décembre). *Règlement sur la construction et la transformation des bâtiments (11-018)*. Repéré le 30 janvier 2018 à ville.montreal.qc.ca/sel/sypre-consultation/afficherpdf?idDoc=23321&typeDoc=1

103. Ville de Montréal (2013, 14 mai). Saint-Laurent remporte le mérite Ovation municipale pour sa règlementation sur les stationnements durables [Communiqué]. Repéré à ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7937,87275570&_dad=portal&_schema=PORTAL&id=6491&ret=/pls/portal/url/page/arrond_sla_fr/rep_annonces/rep_actualites/coll_actualites

104. Ville de Montréal (2016). *Stratégie d'électrification des transports 2016-2020*, une production du Service de la mise en valeur du territoire. Repéré à ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/PROJ_URBAINS_FR/MEDIA/DOCUMENTS/strategie_electrification_v2.pdf

105. Ville de Montréal (2017). *Taxi le journal,* une production de l'équipe du Bureau du taxi et du remorquage de la Ville de Montréal, volume 26, numéro 3. Repéré à ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/bur_taxi_fr/media/documents/jlt_automne_2017.pdf

106. Ville de Montréal (2015). *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal*, une production de la Direction de l'urbanisme du Service de la mise en valeur du territoire de la Ville de Montréal. Repéré à ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/PROJ_URBAINS_FR/MEDIA/DOCUMENTS/Schema20170301.pdf

107. Ville de Montréal. *Séance ordinaire du comité exécutif du mercredi 26 janvier 2011*. Repéré le 14 décembre 2017 à ville.montreal.qc.ca/documents/Adi_Public/CE/CE_ODJ_ORDI_2011-01-26_09h00_FR.pdf

108. Ville de Montréal (2016, 20 avril). Un réseau de chaleur géothermique pourrait réduire les émanations polluantes en milieu urbain [Communiqué]. Repéré à ville.montreal.qc.ca/pls/portal/url/page/prt_vdm_fr/rep_annonces_ville/rep_communiques/detail_communique?id=26714

109. Ville de Montréal. Transport : Vision Zéro. Repéré le 19 novembre 2017 à ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=8957,142798610&_dad=portal&_schema=PORTAL

110. Whitmore, J. et P.-O. Pineau (2017). *État de l'énergie au Québec 2018,* Chaire de gestion du secteur de l'énergie, HEC Montréal. Repéré le 25 janvier 2018 à energie.hec.ca/wp-content/uploads/2017/12/EEQ2018_WEB-FINAL.pdf

ANNEXE II

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

p. 1 Illumination du pont Jacques-Cartier lors du 375e anniversaire de Montréal
© iStock

p.6 Quai de l'horloge
© iStock

p. 10 © iStock

p. 15 Siège social de l'Ordre des infirmiers et infirmières du Québec (OIIQ) situé au Technopôle Angus
© iStock (Nicolas McComber), 2016

p. 21 Borne de recharge électrique pour automobile
© Ville de Montréal (Denis Labine), 2016

p. 30 Métro Lionel-Groulx
© iStock (DoucetPh), 2016

p. 36 Cyclistes circulant sur la piste cyclable du boulevard De Maisonneuve au centre-ville de Montréal
© iStock (Nicolas McComber), 2016

p. 44 Bus 100 % électrique de la STM
© Ville de Montréal (Denis Labine), 2017

p. 50 Boulevard René-Lévesque
© iStock (Nicolas McComber), 2017

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 07.05

2018/06/21
17:00

(2)

Dossier # : 1176874001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division de la planification et du suivi environnemental
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Dépôt du "Suivi du Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre corporatives 2013-2020"

Il est recommandé de:
Adopter le *Suivi du Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre corporatives 2013-2020* de l'agglomération de Montréal.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-06-08 14:46

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1176874001**
Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division de la planification et du suivi environnemental
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Dépôt du "Suivi du Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre corporatives 2013-2020"

CONTENU

CONTEXTE

L'agglomération de Montréal s'est dotée d'une stratégie de lutte contre les changements climatiques. D'une part, elle s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) à l'aide de deux plans de réduction des émissions de GES couvrant la période 2013-2020. Le premier vise les activités municipales, alors que le deuxième vise la collectivité montréalaise. D'autre part, elle s'est engagée à limiter les conséquences négatives tout en tirant profit des bénéfices potentiels du climat changeant avec son premier *Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020 .* Concernant la réduction des émissions de GES, l'agglomération de Montréal s'est fixé deux objectifs ambitieux, le premier est de réduire les émissions de GES de la collectivité montréalaise de 30 % en 2020 par rapport à 1990. Le deuxième est de réduire les émissions de GES des activités municipales de 30 % en 2020 par rapport à 2002. Ces deux objectifs ont été bonifiés lors de la *21 e Conférence des parties de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques de 201* (COP21) avec l'endossement par la mairie de Montréal de la déclaration du *Sommet des élus locaux pour le climat .*

En 2013, l'agglomération de Montréal a adopté le *Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre corporatives 2013-2020* . Ce plan a pour objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) des activités municipales de 30 % en 2020 par rapport à 2002. Il contient les engagements des villes reconstituées, ainsi que des arrondissements et des services centraux de la Ville de Montréal.

Le Service de l'environnement dépose aujourd'hui le *Suivi du P lan de réduction des émissions de gaz à effet de serre corporatives 2013-2020* de l'agglomération de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0693 - 22 décembre 2016 - Adopter l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre 2013 - Collectivité montréalaise
CG160437 - 22 juin 2016 - Adopter le Plan Montréal durable 2016-2020

CG15 0780 - 17 décembre 2015 - Adopter le plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020

CG13 0416 - 26 septembre 2013 - Adopter les plans de réduction des émissions de gaz à effet de serre corporatives et de la collectivité montréalaise - Agglomération de Montréal / Mandater la Direction de l'environnement pour développer des indicateurs de résultats, assurer le suivi et produire les rapports afférents

CG13 0201 - 20 juin 2013 - Dépôt des documents intitulés « Inventaire 2010 des émissions de gaz à effet de serre corporatives - Agglomération de Montréal » et « Inventaire 2009 des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise - Agglomération de Montréal »

CG10 0413 - 25 novembre 2010 - Adopter le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 et du Plan corporatif de Montréal en développement durable 2010-2015

DESCRIPTION

Le *Suivi du Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre corporatives 2013-2020* est un suivi de mi-parcours qui vise à :

1. dresser un bilan préliminaire sommaire de la mise en œuvre des mesures que les villes reconstituées, ainsi que des arrondissements et services centraux de la Ville de Montréal se sont engagés à mettre en œuvre dans le plan de réduction, et à
2. recommander des améliorations potentielles par rapport à la lutte aux changements climatiques à partir des observations faites lors des premières années de mise en œuvre et durant le processus de suivi.

Le *Suivi* a été produit par le Service de l'environnement en collaboration avec les villes reconstituées et les arrondissements de la Ville de Montréal qui ont fait état de l'avancement de la mise en œuvre de leurs engagements, ainsi qu'avec les services centraux concernés de la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

Le *Suiv i* fait partie intégrante du *Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre corporatives 2013-2020* . Ce suivi est une étape importante et fait partie des engagements de l’administration lors de la publication du plan.

De plus, le *Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre corporatives 2013-2020* fait partie des engagements de l'agglomération de Montréal pris dans le cadre de sa stratégie de lutte contre les changements climatiques qui vise à réduire ses émissions de GES et à s'adapter aux changements climatiques.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s. o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réduction des émissions de GES des activités municipales fait partie des objectifs du *Plan Montréal durable 2016-2020* , plus précisément du défi *Montréal sobre en carbone* , qui vise à réduire de 80 % les GES de la collectivité d'ici 2050, et de la priorité d'intervention *Réduire les émissions de GES et la dépendance aux énergies fossiles.*

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption du *Suivi du Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre corporatives 2013-2020* permettra à l'agglomération d'établir un état des lieux sur l'avancement des mesures de réduction de GES préconisées dans le plan de réduction.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En accord avec le Service des communications, aucune stratégie de communication ne sera faite.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Production du document suivant en 2018 :

- inventaire 2015 des émissions de GES de la collectivité montréalaise.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Éric BLAIN, Service de l'environnement
Jean-François BEAUDET, Service de l'eau
Sylvie ASSELIN, Service de l'eau
Normand DESROCHERS, Service de l'Espace pour la vie
Dominique VERREAULT, Service de l'Espace pour la vie
François BUTEAU, Service de la gestion et de la planification immobilière
Benoit PAILLÉ, Service de la gestion et de la planification immobilière
Bertrand PLANTE, Service de la gestion et de la planification immobilière
Nathalie LAPOINTE, Ahuntsic-Cartierville
Lynda GENOIS, Ahuntsic-Cartierville

Anne-Christine LAJOIE, Ahuntsic-Cartierville
Amar BENSACI, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
Marc RAINVILLE, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
Maureen WILHELM-BLANC, Le Plateau-Mont-Royal
Stéphane BOUTIN, Saint-Laurent
Paul LANCTÔT, Saint-Laurent
Gaby BEAULAC, Saint-Laurent
Mélanie ROUSSELLE, Saint-Léonard
Alain DUFORT, Direction générale
Babak HERISCHI, Le Sud-Ouest
Benoit G GAUTHIER, LaSalle
Chantal NADON, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension
Dany BARBEAU, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Dominique JACOB, Pierrefonds-Roxboro
France TOUPIN, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Guylaine TRUDEL, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Isabelle FALCO, Verdun
Jacques SAVARD, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Josée BÉDARD, Rosemont - La Petite-Patrie
Josée CHAUVETTE, Saint-Léonard
Lise LALIBERTÉ, L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève
Lise LETARTE, Outremont
Lucia BENFEITO, Ahuntsic-Cartierville
Lydie J NGO NJONOG, Saint-Laurent
Manon BERNARD, Saint-Laurent
Marie-France PAQUET, Outremont
Martin SAVARD, Lachine
Michèle GIROUX, Ahuntsic-Cartierville
Nancy B BERGERON, L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève
Rachel LAPERRIÈRE, Montréal-Nord
Renée LUSSIER, Lachine
Stephane CHÉNIER, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension
Stephane P PLANTE, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
Steve BEAUDOIN, Saint-Léonard
Mohamed Cherif FERAH, Anjou
Guy OUELLET, Le Plateau-Mont-Royal
Julien LAUZON, Verdun

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie GUICHETEAU
Ingénieure

Tél : (514) 872-6964
Télécop. : (514) 872-8146

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-04-25

Marieke CLOUTIER
Chef de division Planification et suivi environnmental

Tél : (514) 872-6508
Télécop. : (514) 872-8146

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Roger LACHANCE
Directeur

Tél : 514 872-7540
Approuvé le : 2018-05-06

Suivi du Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre corporatives 2013-2020

Montréal

COORDINATION ET RÉDACTION
Cette publication a été réalisée par l'équipe changements climatiques et projets spéciaux, Division de la planification et du suivi environnemental du Service de l'environnement de la Ville de Montréal.

RENSEIGNEMENTS
Pour tout renseignement, vous pouvez communiquer avec l'équipe changements climatiques et projets spéciaux à l'adresse courriel environnement@ville.montreal.qc.ca.

REMERCIEMENTS
Le Service de l'environnement remercie toutes les personnes qui ont contribué au *Suivi du Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre corporatives 2013-2020*.

COUVERTURE
© Richard Cavalleri, Shutterstock

RÉFÉRENCE À CITER
Ville de Montréal (2018). *Suivi du Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre corporatives 2013-2020*, une production du Service de l'environnement, 24 pages. Repéré le jour/mois/année à ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/enviro_fr/media/documents/SuiviPlanCorpo2013-2020.PDF

2e trimestre 2018
ISBN 978-2-922388-84-8 (PDF)
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2018
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2018

TABLE DES MATIÈRES

Introduction **5**

Avancement des mesures **6**

Villes reconstituées et arrondissements de la Ville de Montréal 6

Bonnes pratiques réduisant les émissions de GES dans les arrondissements 11

Bonnes pratiques réduisant les émissions de GES dans les villes reconstituées 13

Services centraux 16

Service de l'eau – Direction de l'eau potable 17

Service de l'eau – Direction de l'épuration des eaux usées 17

Service de l'environnement – Direction de la gestion des matières résiduelles 18

Service de l'Espace pour la vie 18

Service de la gestion et de la planification immobilière 19

Recommandations **21**

Références **23**

En 2013, Montréal s'est engagée à réduire d'ici 2020 les émissions de gaz à effet de serre des activités municipales de l'agglomération de Montréal de 30 % par rapport à 2002.

© iStock

INTRODUCTION

Ce document présente le *Suivi du Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre corporatives 2013-2020*[13] (ci-après dénommé le Plan de réduction).

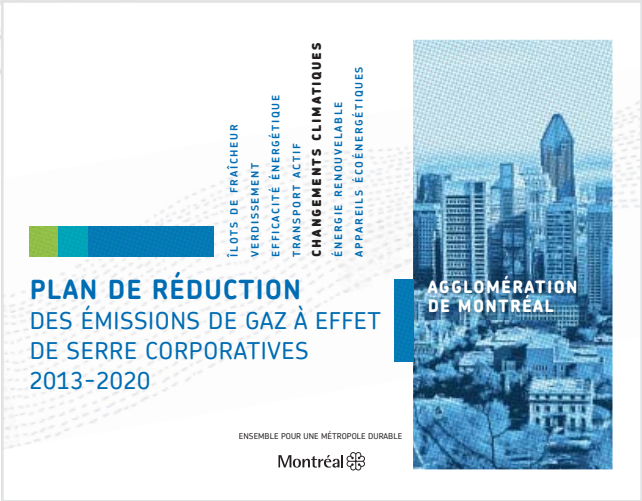

Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre corporatives 2013-2020 et rappel de l'objectif de réduction

Le premier plan de réduction 2007-2012 visait à réduire de 20 % les émissions de GES par rapport à l'année de référence (2002), objectif atteint en 2010. En 2013, Montréal s'est engagé à réduire de 30 % les émissions de GES des activités municipales d'ici 2020 par rapport à celles de 2002. Toujours en 2013, le dernier inventaire disponible montrait qu'il manquait une réduction de 4 224 tonnes d'équivalents CO_2 (t éq. CO_2) pour atteindre cet objectif, soit une réduction de 1,5 % par rapport à 2002.

Le Plan de réduction vise à combler l'écart nous séparant de l'atteinte de l'objectif de réduction de 30 %, et même à le dépasser. Les mesures qu'il contient totalisent des réductions de 12 387 t éq. CO_2, soit l'équivalent de 4,5 % de réduction par rapport à 2002. Celles-ci doivent être réalisées entre 2013 et 2020 par les 19 arrondissements et certains services centraux de la Ville de Montréal ainsi que par 13 villes reconstituées de l'agglomération de Montréal.* Il porte exclusivement sur les activités sur lesquelles les organisations municipales exercent un contrôle opérationnel ou peuvent agir directement, telles que la gestion des bâtiments municipaux et du parc de véhicules ou le traitement des eaux potables et usées.**

Objectifs du suivi

Ce suivi vise deux objectifs. Le premier est de dresser un bilan préliminaire sommaire de la mise en œuvre des mesures du Plan de réduction. Le deuxième est de recommander des améliorations potentielles envers la lutte contre les changements climatiques à partir des observations effectuées lors des premières années de mise en œuvre et durant l'établissement du suivi.

L'exercice est destiné à faire état de l'avancement de la mise en œuvre des mesures de réduction, et non d'évaluer les résultats. Par conséquent, les réductions des émissions de GES associées aux mesures qui ont été mises en place par les villes reconstituées et les arrondissements n'ont pas été estimées. Seules les réductions associées aux mesures qui ont été mises en place par les services centraux de la Ville de Montréal ont été estimées puisque ces données étaient disponibles. Les données les plus récentes avaient été compilées lors de l'élaboration de l'*Inventaire 2015 des émissions de gaz à effet de serre des activités municipales de l'agglomération de Montréal*.[9]

* Toutes les villes reconstituées de l'agglomération y ont participé à l'exception de la Ville de Hampstead, qui possède son propre plan de réduction des émissions de GES, et de la Ville de L'Île-Dorval, une municipalité abritant principalement des résidences secondaires.

** Le conseil d'agglomération gère les compétences d'agglomération (services de police, de sécurité incendie, de production de l'eau potable et de traitement des eaux usées, etc.) alors que les villes reconstituées et les arrondissements gèrent les compétences de proximité (travaux publics, sports et loisirs, aménagement urbain, etc.).

AVANCEMENT DES MESURES

Cette section présente l'avancement de la mise en œuvre des mesures de réduction des émissions de GES du Plan de réduction. La première partie présente le suivi des villes reconstituées et des arrondissements de la Ville de Montréal pour les mesures relevant des compétences de proximité. Les résultats sont compilés dans deux tableaux, le premier concernant les mesures de réduction pour les véhicules et les équipements, et le deuxième touchant les mesures de réduction pour les bâtiments

La deuxième partie présente le suivi des services centraux pour les mesures relevant des compétences d'agglomération. Comme les dossiers traités par chacun des services centraux diffèrent, une section est consacrée à chacun des services concernés.

Villes reconstituées et arrondissements de la Ville de Montréal

L'agglomération de Montréal comprend 16 municipalités dont 15 villes reconstituées (Baie-D'Urfé, Beaconsfield, Côte-Saint-Luc, Dollard-Des Ormeaux, Dorval, Hampstead, Kirkland, L'Île-Dorval [cinq habitants permanents en 2016[4]], Montréal-Est, Montréal-Ouest, Mont-Royal, Pointe-Claire, Sainte-Anne-de-Bellevue, Senneville et Westmount) et la Ville de Montréal, laquelle est subdivisée en 19 arrondissements.

© FOTOimage, Shutterstock
Vue aérienne du nouveau boulevard Robert-Bourassa et de l'espace vert public remplaçant l'autoroute Bonaventure

Les mesures à mettre en place par les villes reconstituées et les arrondissements montréalais visent à réduire les émissions de GES des activités municipales de 2 717 t éq. CO_2 entre 2013 et 2020, soit 22 % des réductions visées par le plan (12 387 t éq. CO_2) et une réduction de 1 % par rapport à 2002.

Comme montré dans le Tableau 1, 281 engagements ont été pris par les villes reconstituées et les arrondissements dans le Plan de réduction. Dans 69 % des cas, des actions ont été mises en œuvre ou sont planifiées pour respecter ces engagements. De plus, certains ont mis en œuvre des mesures pour lesquelles ils n'avaient pas pris d'engagements. Ce sont 87 mesures supplémentaires qui ont ainsi été mises en œuvre depuis l'adoption du plan.

Tableau 1
Statistiques sur les engagements et les réalisations pour les mesures de réduction des émissions de GES des activités municipales

	Véhicules et équipements	Bâtiments	Total
Engagements	140	141	281
Engagements pour lesquels des actions ont été mises en œuvre ou sont planifiées	64 %	73 %	69 %
Mesures réalisées même si aucun engagement	35	52	87

Le Tableau 2 (voir à la page 8) présente les mesures de réduction des émissions de GES pour les véhicules et les équipements motorisés. Le Tableau 3 (voir à la page 9) présente les mesures pour les bâtiments. Pour chaque mesure, il est spécifié quels villes et arrondissements s'étaient engagés à les mettre en œuvre ainsi que le statut de leur mise en œuvre.

Depuis 2016, la Ville de Montréal a regroupé la gestion de son parc de véhicules sous la gouverne du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA). Auparavant, seuls les véhicules de neuf arrondissements* étaient gérés par le SMRA. Dans le Tableau 2, les mesures ont été considérées comme mises en œuvre, lorsqu'appliquées par le SMRA, ce qui est le cas pour :

- adopter une politique d'acquisition des véhicules émettant moins de GES et permettant d'éviter le surdimensionnement ;
- acquérir des véhicules ou des équipements électriques ou à carburant alternatif ;
- appliquer un programme rigoureux de maintenance préventive des véhicules et des équipements pour minimiser leur consommation de carburant.

Le Fonds véhicules verts, créé en 2012, avait pour objectif d'encourager l'achat de véhicules légers hybrides ou électriques par le versement d'un bonus à l'achat et de décourager l'achat de véhicules légers à essence par l'imposition d'un malus à l'achat. Le Fonds a été aboli dans la foulée de la réorganisation administrative centralisant la gestion des véhicules, puisque l'achat de véhicules hybrides ou électriques est maintenant obligatoire lors de l'acquisition d'un véhicule léger. La Ville de Montréal a d'ailleurs pour objectif de remplacer 230 véhicules de son parc par des véhicules entièrement électriques d'ici 2020.[12] Dans le Tableau 2, la mesure *Participer au Fonds véhicules verts* de la Direction du matériel roulant est considérée comme mise en œuvre par les cinq arrondissements qui avaient adhéré au fonds avant son abolition.

* Ahuntsic-Cartierville, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, Le Plateau-Mont-Royal, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, Rosemont–La Petite-Patrie, Le Sud-Ouest, Ville-Marie, Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, soit les neuf arrondissements situés sur le territoire de la Ville de Montréal avant les fusions de 2002.

Tableau 2
Mesures de réduction des émissions de GES des véhicules et des équipements, engagements et statuts de mise en œuvre

	Acquisition des véhicules et des équipements						Conduite des véhicules et utilisation des équipements						Entretien des véhicules et des équipements	
	Adopter une politique d'acquisition des véhicules émettant moins de GES et permettant d'éviter le surdimensionnement		Participer au Fonds véhicules verts de la Direction du matériel roulant[1, 2]		Acquérir des véhicules ou des équipements électriques ou à carburant alternatif[1]		Faire le suivi des critères de performance de son parc de véhicules permettant de mettre en œuvre des mesures de réduction des émissions de GES efficaces[1]		Assurer l'adoption des techniques d'écoconduite		Éviter la marche au ralenti inutile des véhicules		Appliquer un programme rigoureux de maintenance préventive des véhicules et des équipements pour minimiser leur consommation de carburant[1]	
	Engagement	Statut	Engagement	Statut	Engagement	Statut	Engagement	Statut	Engagement	Statut	Engagement	Statut	Engagement	Statut
Ahuntsic-Cartierville		✓	X	✓	X	✓					X	✓		✓
Anjou	X	✓		•		✓					X			✓
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	X	✓	X	✓	X	✓			X		X	✓		✓
Lachine		✓		•	X	✓	X		X		X		X	✓
LaSalle	X	✓		•	X	✓	X				X			✓
Le Plateau-Mont-Royal	X	✓	X	✓	X	✓	X				X	✓	X	✓
Le Sud-Ouest	X	✓		•	X	✓	X		X		X	✓	X	✓
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	X	✓	X	•	X	✓	X		X		X	✓	X	✓
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	X	✓		•		✓	X						X	✓
Montréal-Nord	X	✓	X	•	X	✓	X	✓	X	✓	X	✓	X	✓
Outremont	X	✓		•	X	✓	X		X		X	✓	X	✓
Pierrefonds-Roxboro		✓		•	X	✓	X	ND	X	ND				✓
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	X	✓		•	X	✓	X				X	✓	X	✓
Rosemont–La Petite-Patrie	X	✓		•	X	✓	X	EC	X		X	✓	X	✓
Saint-Laurent	X	✓	X	•	X	✓	X		X	✓	X		X	✓
Saint-Léonard		✓	X	✓	X	✓		✓	X			✓		✓
Verdun		✓		•	X	✓	X		X		X		X	✓
Ville-Marie	X	✓		•	X	✓		✓	X		X	✓		✓
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	X	✓	X	✓	X	✓	X		X			✓	X	✓
Baie-D'Urfé			•	•	X									
Beaconsfield	X	✓	•	•	X	EC	X		X	✓	X	✓		✓
Côte-Saint-Luc			•	•									X	ND
Dollard-Des Ormeaux	X	✓	•	•			X	✓	X	✓	X	✓		✓
Dorval			•	•	X	✓		✓			X			✓
Kirkland	X	✓	•	•	X	✓	X	✓	X	EC	X	✓	X	✓
Montréal-Est	X		•	•				EC			X		X	✓
Montréal-Ouest	X		•	•					X				X	
Mont-Royal		••	•	•	X	✓		✓	X			✓	X	✓
Pointe-Claire	X	••	•	•	X	EC	X	✓	X	✓	X		X	✓
Senneville			•	•			X	ND						
Sainte-Anne-de-Bellevue	X	✓	•	•	X	✓	X		X		X	✓	X	✓
Westmount	X		•	•	X		X		X	✓	X		X	✓

X Engagement du plan 2013-2020 ✓ Mesure mise en œuvre (ponctuellement ou en continu) EC Mesure en cours de réalisation (actions planifiées ou actions intermédiaires effectuées) ND Données non disponibles • Sans objet, car l'action ne concerne pas l'administration •• Aucune politique formelle adoptée, mais des critères écologiques sont systématiquement pris en compte lors de l'achat de véhicules ou d'équipements

1. Les pouvoirs pour mettre en œuvre cette mesure ont été transférés des arrondissements de la Ville de Montréal à son Service du matériel roulant et des ateliers lors de la réorganisation administrative centralisant la gestion des véhicules.
2. Le Fonds véhicules verts de la Ville de Montréal a été aboli dans la foulée de la réorganisation administrative centralisant la gestion des véhicules de la Ville de Montréal au Service du matériel roulant et des ateliers.

Tableau 3
Mesures de réduction des émissions de GES des bâtiments, engagements et statuts de mise en œuvre

	Optimisation de la consommation énergétique des bâtiments														Utilisation d'une source d'énergie émettant peu de GES			
	Attribuer à un gestionnaire la responsabilité du suivi de la consommation énergétique des bâtiments		Mettre en place une politique et un plan d'action de gestion efficace de la consommation d'énergie des bâtiments		Revoir les systèmes électromécaniques – adapter leur fonctionnement aux conditions d'utilisation (retrocommissioning)		Améliorer l'étanchéité et l'isolation de l'enveloppe des bâtiments		Optimiser les espaces peu ou pas occupés		Rendre les systèmes de réfrigération des arénas conformes aux normes tout en optimisant leur efficacité énergétique		Adopter des critères d'efficacité énergétique – nouvelles constructions ou rénovations majeures		Remplacer le mazout par une source d'énergie émettant peu de GES		Réaliser des projets d'énergie renouvelable	
	Engagement	Statut	Engagement	Statut	Engagement	Statut	Engagement	Statut	Engagement	Statut	Engagement	Statut	Engagement	Statut	Engagement	Statut	Engagement	Statut
Ahuntsic-Cartierville	X	✓		✓		✓						✓		✓	X	✓	X	✓
Anjou					X		X					EC			•	•		
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce		✓	X	✓		✓	X	✓		✓	X	✓	X	✓	X	✓	X	✓
Lachine	X		X		X		X	✓	X		X	✓	X	✓	•	•	X	
LaSalle	X	✓	X	✓	X	✓	X	✓	X		X	✓	X	✓	•	•		EC
Le Plateau-Mont-Royal		✓		✓		✓	X	✓	X		X	✓	X	✓		✓	X	✓
Le Sud-Ouest	X	✓		✓			X	✓	X	✓	X	✓	X	✓	X	✓		
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	X		X		X		X		X		•	•			X			
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve		✓		✓		✓		✓			X	✓	X	✓	X	✓		✓
Montréal-Nord	X				X		X	EC				✓	X		X	✓		
Outremont	X		X		X		X	✓	X	✓	X	✓	X		X	✓	X	
Pierrefonds-Roxboro													X					
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	X	✓	X	✓	X	✓	X	✓	X	✓	X	✓	X	✓	•	•	X	✓
Rosemont–La Petite-Patrie	X	✓	X	✓	X	✓	X	✓	X	✓	X	✓	X	✓	X	✓	X	EC
Saint-Laurent	X	EC	X	EC	X	EC	X	✓	X		X	EC	X	✓	X	✓	X	✓
Saint-Léonard		✓		✓	X	EC		✓			X	✓	X	✓	•	•		
Verdun		✓			X		X					✓		✓	X			✓
Ville-Marie	X	✓		✓		✓	X						X	✓	•	•		
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	X	✓	X	✓	X	✓	X	✓	X	✓	X	✓	X	✓	X	✓	X	✓
Baie-D'Urfé													X		•	•		
Beaconsfield				✓		✓		✓			X	✓			X	✓		
Côte-Saint-Luc							X								X	ND	X	ND
Dollard-Des Ormeaux	X	✓	X	✓	X	✓	X	✓			X	✓			•	•	X	EC
Dorval						✓					X			✓				✓
Kirkland		✓		✓				✓	X	✓	X	EC		EC	•	•		EC
Montréal-Est						✓		EC	X	EC		EC	X	✓	•	•		
Montréal-Ouest	X	✓																
Mont-Royal		✓		✓		✓		✓		✓		✓	X	✓	X	EC		✓
Pointe-Claire	X	✓	X	EC	X	✓	X	✓	X	✓	X	EC	X	✓	X	✓		EC
Senneville																	X	ND
Sainte-Anne-de-Bellevue			X	✓				EC		EC	•	•			X	✓		✓
Westmount	X				X		X	✓	X		X	✓						

X Engagement du plan 2013-2020 ✓ Mesure mise en œuvre (ponctuellement ou en continu) EC Mesure en cours de réalisation (actions planifiées ou actions intermédiaires effectuées) ND Données non disponibles • Sans objet, car l'action ne concerne pas l'administration •• Aucune politique formelle adoptée, mais des critères écologiques sont systématiquement pris en compte lors de l'achat de véhicules ou d'équipements

Pavillon d'accueil du Parcours Gouin
Certification Leed Or
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

© Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Bonnes pratiques réduisant les émissions de GES dans les arrondissements

Des arrondissements de la Ville de Montréal ont mis en place des pratiques ou des projets intéressants permettant de réduire les émissions de GES. Cette section présente quelques exemples inspirants. Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive, mais bien de certains des exemples ayant été portés à notre attention par l'entremise des questionnaires de suivi du Plan de réduction remplis par les arrondissements.

Ahuntsic-Cartierville : Premier édifice à consommation énergétique nette zéro à Montréal

Le 8 juin 2017, l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a inauguré le premier bâtiment à consommation énergétique nette zéro de l'agglomération montréalaise, bâtiment qui devrait aussi obtenir la certification LEED Or. Il s'agit du pavillon d'accueil du Parcours Gouin, une construction avec de grandes fenêtres donnant sur la rivière des Prairies et située au cœur du parc Basile-Routhier.

Sur une période d'une année, un bâtiment à consommation énergétique nette zéro produit autant d'énergie qu'il en consomme. Pour y arriver, l'édifice a été conçu pour diminuer au maximum ses besoins énergétiques grâce, entre autres, à une enveloppe thermique performante, des mécanismes de récupération de chaleur et de détection du mouvement, des équipements à faible consommation énergétique ainsi que le recours à la géothermie. De plus, des panneaux solaires ont été installés sur un abri multifonctionnel afin de combler les besoins résiduels en énergie.

À l'intérieur du pavillon, les éléments ayant permis de limiter sa consommation énergétique sont présentés. Cela répond à un des objectifs de l'arrondissement qui était de permettre aux citoyens de s'approprier les nouvelles technologies environnementales pour mieux gérer nos ressources. Un organisme dédié à la promotion des activités du Parcours Gouin a ses bureaux à même le bâtiment.

En plus de son rôle d'éducateur en bonnes pratiques environnementales, il voit au maintien de l'objectif net zéro. Le pavillon abrite aussi un café, une salle polyvalente et des locaux dédiés aux prêts d'équipement

Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce : Optimisation de l'occupation des lieux par la mise à jour annuelle des plans d'occupation

Depuis plus d'une décennie, les gestionnaires immobiliers de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce mettent à jour de façon minutieuse les plans d'occupation des immeubles. Toutes les informations importantes, comme la dimension des murs, y sont consignées ainsi que toutes les modifications physiques apportées aux espaces occupés durant la dernière année. Afin d'assurer la conformité des plans, ceux-ci sont vérifiés puis signés par les occupants et les gestionnaires immobiliers.

Les plans sont ensuite envoyés au Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI). Les mises à jour des plans incluant les superficies servent à la révision des budgets, à l'allocation des baux ou des fonds aux immeubles de même qu'aux ententes d'occupation entre l'arrondissement et ses partenaires (groupes communautaires ou organismes). L'arrondissement transmet également au SGPI à chaque fin de projet, les plans « tel que construit » de tous les bâtiments ayant subi des transformations, réaménagements ou rénovations.

Ces mesures simples à mettre en application permettent de faire des gains d'efficacité et de temps dans toutes sortes de situations. Par exemple, lors de l'achat d'un nouveau mobilier d'une taille qui s'adapte à la pièce où il sera installé, de la planification de rénovations ou de l'optimisation de l'occupation de l'espace lors de l'agrandissement d'une équipe de travail ou quand vient le moment d'acheter un nouvel équipement volumineux. À moyen terme, l'optimisation de l'occupation de l'espace permet d'éviter l'augmentation des émissions de GES en minimisant la superficie nécessaire pour combler les besoins, ce qui permet d'éviter d'augmenter ou même de diminuer le nombre de locaux ou d'immeubles nécessaires.

Le Plateau-Mont-Royal : Politique d'approvisionnement responsable

Le 4 avril 2017, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a adopté sa *Politique d'approvisionnement responsable*[15], un des engagements de son plan local de développement durable 2016-2020. Ce document vise à encadrer le processus d'approvisionnement de manière à acquérir des biens et services qui répondent aux besoins de l'arrondissement tout en respectant des critères environnementaux, sociaux et économiques. La politique a pour objectif de limiter l'empreinte écologique de l'arrondissement, notamment en réduisant ses besoins à la source et en favorisant l'achat de produits respectueux de l'environnement, ce qui diminue les émissions de GES associées aux activités de l'arrondissement. Elle a aussi pour objectif de favoriser la réinsertion sociale, le travail local et l'équité sociale.

La politique a été mise en place dans toutes les divisions au cours de l'année 2017. Un accompagnement sera offert aux employés responsables des achats et un bottin de ressources et de référence sera créé. Des indicateurs de suivi seront élaborés. Une rétroaction est prévue un an et demi après l'adoption de la politique. Celle-ci sera aussi réévaluée tous les deux ans afin d'évaluer les actions mises en place, de les bonifier et de fixer de nouveaux objectifs plus ambitieux, le tout dans le cadre d'un processus d'amélioration continue.

Saint-Laurent : Plan local de réduction des émissions de gaz à effet de serre 2016-2020

L'administration laurentienne est engagée depuis longtemps dans la diminution de ses impacts environnementaux et la mise en œuvre du développement durable. Par exemple, en août 2013, Saint-Laurent a été la première instance municipale au Québec à obtenir la certification ISO 14001 pour son système de gestion environnementale, dont l'un des objectifs est la réduction des émissions atmosphériques.

En 2017, l'arrondissement a identifié, dans son premier *Plan local de réduction des émissions de gaz à effet de serre 2016-2020*[14], 20 actions de réduction de ses émissions corporatives. Trente actions de réduction des émissions de GES de la collectivité y ont aussi été définies. Chacune des actions est accompagnée d'objectifs précis s'arrimant aux objectifs du Plan de réduction de l'agglomération de Montréal, d'une division responsable, d'un échéancier et, lorsque nécessaire, de budgets de dépenses ou d'immobilisation. Ces différents aspects sont compilés dans un tableau de suivi pour assurer leur réalisation et une bonne reddition de comptes.

Saint-Léonard : Plan d'action 2016-2018 pour la réduction de la consommation d'énergie des bâtiments

En 2015, le vérificateur général de la Ville de Montréal recommandait aux arrondissements issus des ex-banlieues de Montréal (avant les fusions municipales de 2002) de se doter d'objectifs mesurables, de plans d'action et de mécanismes de reddition de comptes en vue d'optimiser les coûts énergétiques et de diminuer les émissions de GES liées aux bâtiments sous leur responsabilité. En réponse, l'arrondissement de Saint-Léonard a élaboré un plan d'action pour les années 2016-2018. Le plan liste, pour chacun des bâtiments, leur superficie, leur consommation et intensité énergétiques, les actions d'efficacité énergétique passées ainsi que les actions d'efficacité énergétique à mettre en place annuellement entre 2016 et 2018. L'objectif est de diminuer de 5 % la consommation des bâtiments. Au début de chaque année financière, il est mis à jour et déposé au directeur d'arrondissement.

De plus, l'arrondissement compile les informations de consommation énergétique de chacun de ses bâtiments de façon centralisée à l'aide d'un logiciel spécialisé depuis déjà une vingtaine d'années. Cela a permis de constituer une base de données lui permettant d'effectuer des analyses sur la performance énergétique des bâtiments et de détecter les anomalies.

Bonnes pratiques réduisant les émissions de GES dans les villes reconstituées

Des villes reconstituées de l'agglomération de Montréal ont mis en place des pratiques ou des projets intéressants permettant de réduire les émissions de GES. Cette section présente quelques exemples inspirants. Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive, mais bien de certains des exemples ayant été portés à notre attention par l'entremise des questionnaires de suivi du Plan de réduction remplis par les arrondissements.

Beaconsfield : Des cours d'écoconduite pour tous les opérateurs de machinerie et conducteurs de véhicules

En 2012, la Ville de Beaconsfield a formé à l'écoconduite tous ses employés qui opèrent de la machinerie ou qui conduisent des véhicules. Depuis, la formation est donnée aux nouveaux employés et une formation de rappel est donnée en régie chaque année.

L'écoconduite consiste dans un ensemble de techniques de conduite qui permettent de diminuer la quantité de carburant consommé par le véhicule. Cette diminution peut atteindre 15 %.[2] En plus d'une diminution des émissions de GES, d'une amélioration de la qualité de l'air et d'une diminution des coûts de carburant, la mise en pratique des techniques d'écoconduite améliore aussi la sécurité des déplacements.

La formation de base dure une journée, tandis que la formation de rappel dure une demi-journée. On y enseigne les techniques d'écoconduite et une sensibilisation visant à éviter la marche au ralenti des véhicules en fait partie. Pour la Ville, cette formation est importante, car elle permet de préparer les employés à la conduite hivernale. Et comme la durée de la formation et du rappel est assez courte et que le rappel est donné en régie, les bénéfices observés justifient amplement les dépenses encourues.

Dollard-Des Ormeaux : Mandataire en vérification de véhicules routiers de la SAAQ

Certains véhicules, par exemple les véhicules lourds, doivent obligatoirement subir une vérification mécanique tous les 6 ou 12 mois. Lors de celle-ci, un mécanicien vérifie la conformité des principaux composants du véhicule. Cette inspection doit être effectuée par une entreprise ou un organisme mandataire en vérification de véhicules routiers de la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ).

Depuis qu'elle est mandataire pour la SAAQ, la Ville de Dollard-Des Ormeaux n'est plus tenue d'envoyer ses véhicules à l'externe. Cela lui permet de gagner énormément de temps en évitant plusieurs allers-retours pour les inspections et pour les vérifications des réparations exigées lors des inspections. Les inspections et réparations sont réalisées lors des quarts de travail de soir, ce qui permet aux camions d'être opérationnels pour le quart de jour suivant.

Dollard-Des Ormeaux : Suivi centralisé de la consommation des bâtiments de la Ville

En 2014, la Ville de Dollard-Des Ormeaux a procédé à l'acquisition d'un logiciel qui permet de suivre les consommations d'électricité et de gaz naturel de tous les bâtiments de la Ville. Le logiciel permet l'enregistrement automatique des factures de Gaz Métro et l'importation des fichiers de consommation d'Hydro-Québec. Ce faisant, la Ville peut obtenir en tout temps une synthèse de la consommation de tous ses bâtiments et en faire l'analyse par bâtiment, groupe de bâtiments ou type de bâtiments. Cela permet aussi de s'assurer que la bonne tarification a été appliquée par Hydro-Québec.

Les coûts d'implantation et les coûts annuels d'utilisation du logiciel dépendent du nombre de compteurs électriques. Le logiciel permet de cibler des actions de réduction de la consommation énergétique, ce qui rentabilise l'investissement. De plus, il permet de vérifier rapidement si les solutions mises en œuvre ont eu l'effet escompté.

Kirkland : Audit annuel de tous les bâtiments municipaux

Chaque année, la Ville de Kirkland effectue un audit exhaustif de chacun de ses bâtiments. L'audit s'attarde aux aspects suivants : propreté, santé-sécurité, éléments électromécaniques, éléments architecturaux du bâtiment et autres points observés. Un formulaire standardisé doit être rempli pour chaque bâtiment et plusieurs photos sont prises. Même s'ils ne figurent pas sur le formulaire, tout aspect nécessitant une correction est noté.

Par exemple, suite à des observations effectuées au cours de l'été 2017, les joints de portes et le ferme-porte d'un chalet municipal ont été réparés.

De plus, la Ville a fait l'acquisition d'une caméra thermographique. Celle-ci est utilisée lors d'inspections durant l'hiver afin de repérer les zones de déperdition de chaleur et pour mettre en place des correctifs de manière à réduire la consommation énergétique.

Pointe-Claire : Formation en écoconduite obligatoire pour les entrepreneurs effectuant des services de collecte et de transport des matières résiduelles

La Ville de Pointe-Claire a ajouté une clause dans son appel d'offres pour la fourniture des services de collecte et de transport des déchets, des résidus encombrants, des matières recyclables et des matières organiques, qui exige que les chauffeurs de l'entrepreneur attitrés au contrat aient suivi une formation en écoconduite. Les attestations à savoir qu'une formation reconnue a été suivie sont envoyées à la Ville. Lors du dernier appel d'offres, tous les soumissionnaires étaient conformes à cet égard.

Planétarium Rio Tinto Alcan
Certification LEED Platine
Service de l'Espace pour la vie
© Victor Kiev, Shutterstock

Services centraux

Les mesures à mettre en place par les services centraux de la Ville de Montréal visent à réduire les émissions de GES des activités municipales de 9 670 t éq. CO_2 entre 2013 et 2020, soit 78 % des réductions visées par le plan (12 387 t éq. CO_2) et une réduction de 3,5 % par rapport à 2002.

Le Tableau 4 présente les mesures de réduction des émissions de GES des services centraux et, le cas échéant, des directions impliquées. Les mesures et les cibles présentées sont tirées du Plan de réduction. Pour chaque mesure, en plus de la cible, les résultats sont présentés.

Les dernières données à jour concernant les émissions de GES des services centraux sont celles de 2015 et elles ont été publiées dans l'*Inventaire 2015 des émissions de gaz à effet de serre des activités municipales de l'agglomération de Montréal*.[9] Le bilan des services centraux a été établi en fonction des résultats de cet inventaire et de ses données ainsi que des actions mises en place jusqu'en 2015 afin de rencontrer les cibles en 2020. Ces résultats font ensuite l'objet d'une brève discussion par service ou direction. Quelques bonnes pratiques sont également présentées.

Tableau 4
Avancement de la mise en œuvre des mesures par les différents services pour réduire les émissions de GES des activités municipales en 2020 par rapport à 2010 (résultats en 2015 par rapport à 2010)

Unité administrative	Mesure	Cible pour 2020	Résultat	Autre cible pour 2020	Résultat
Service de l'eau Direction de l'eau potable	Diminution de la production d'eau potable	Marginale*	-372 t CO_2 éq.	-20 % d'eau potable produite	-8 %
Service de l'eau Direction de l'épuration des eaux usées	Essais d'optimisation de procédé de postcombustion des gaz à la station d'épuration des eaux usées	Indéterminée	Non quantifié	1 essai effectué	Réalisé
Service de l'environnement Direction de la gestion des matières résiduelles	Remplacement des torchères à flamme visible au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM)	-470 t éq. CO_2	À déterminer après 1 an d'exploitation**	1 torchère à flamme invisible en exploitation	Réalisé
Service de l'Espace pour la vie	Mise en place d'un programme d'économie d'énergie	-1 200 t éq. CO_2	-910 t CO_2 éq.	–	–
Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI)	Mise en place d'un programme d'économie d'énergie 2013-2015 et d'autres projets	-8 000 t éq. CO_2	-225 t CO_2 éq.	–	–

* La diminution du volume d'eau potable produit permet de diminuer la consommation d'électricité et les émissions de GES. Cependant, l'ajout de procédés de désinfection de l'eau qui est en cours augmente la consommation d'électricité, et annule plus ou moins la réduction obtenue par la réduction du volume d'eau produite.

** Puisque l'exploitation de la nouvelle torchère a débuté en novembre 2015, il est impossible d'en déterminer l'impact sur les émissions de GES pour l'année 2015. La variation des émissions de GES avec l'année de référence pourra être calculée lorsque la torchère aura été en exploitation pendant une année complète.

Service de l'eau

Direction de l'eau potable

La production d'eau potable a diminué de 8 % en 2015 par rapport à 2010. Pour ce faire, des conduites d'eau primaires et secondaires ont été renouvelées et plusieurs réparations ont également été effectuées. Des fuites non apparentes ont été détectées et l'information a été transmise aux arrondissements aux fins de réparation.[6] En diminuant les pertes d'eau potable, la quantité d'eau potable produite et les émissions de GES ont pu être diminuées.

Bien que la diminution de la quantité d'eau potable à produire réduise la demande en électricité, il avait été estimé que ce gain serait annulé par les mises à niveau des procédés de traitement de l'eau. En effet, des ajouts ont été réalisés aux usines Atwater (désinfection par ozonation et rayons ultraviolets) et Charles-J.-Des Baillets (désinfection par rayons ultraviolets), ce qui augmente la consommation d'énergie. Le démarrage du système d'ozonation à l'usine de Pierrefonds est prévu au plus tôt en 2021. Ce procédé augmentera aussi la consommation d'énergie.

D'autres actions ont été mises en place afin de réduire les émissions de GES, comme l'utilisation d'ampoules DEL lors du remplacement de l'éclairage, l'utilisation de bicyclettes pour les déplacements internes et la sensibilisation contre la marche au ralenti inutile des véhicules. L'installation d'un logiciel permettant d'identifier des pistes de réduction de dépenses énergétiques et, ce faisant, des GES, est en cours d'implantation. Ce logiciel permettra entre autres d'évaluer et d'optimiser les dépenses énergétiques. Conséquemment, la direction pourra réviser ses procédures opérationnelles, ses modes opératoires ou favoriser des choix écoénergétiques lors du remplacement d'équipements. Finalement, le bâtiment administratif en construction sur le site du complexe de l'usine d'eau potable Atwater vise à obtenir une certification LEED Or.

Bien que la cible de réduction de production d'eau potable pour 2020 ne soit pas encore atteinte, les efforts planifiés par la Direction de l'eau potable pour réduire la quantité d'eau potable à produire permettront d'y arriver.

Service de l'eau

Direction de l'épuration des eaux usées

L'incinération des boues est le procédé qui génère la grande majorité des émissions de GES des activités liées à l'épuration des eaux usées. Un des principaux GES émis lors de l'incinération des boues est l'oxyde nitreux (N_2O), dont le potentiel de réchauffement planétaire équivaut à 298 fois celui du gaz carbonique (CO_2). Des essais d'optimisation du procédé de postcombustion des gaz, destiné à diminuer les émissions de N_2O ont eu lieu en 2012. Cependant, ceux-ci ont entraîné une augmentation de la consommation de gaz naturel, d'où une augmentation des coûts d'exploitation. Les essais ayant été de courte durée, il est difficile de déterminer si la réduction des émissions de N_2O pourrait être répétée selon les diverses conditions opératoires, notamment en fonction de la composition des boues qui varie selon les saisons. Il est à noter que des modifications apportées aux brûleurs des incinérateurs en 2005 avaient permis de réduire de façon importante la quantité de gaz naturel requise pour la postcombustion des gaz.[6]

Afin de diminuer les émissions de GES des activités municipales, des actions supplémentaires seront à mettre en œuvre, sachant que l'épuration des eaux constitue la plus grande source de GES des activités municipales (33 %). Par exemple, un projet d'étude de faisabilité sur les solutions de remplacement des incinérateurs à foyer multiple est en cours et un des critères d'évaluation des solutions de remplacement est la minimisation des émissions de GES. La réduction des émissions de GES sera donc un facteur important dans le processus décisionnel menant au remplacement des incinérateurs à foyer multiple.

Service de l'environnement

Direction de la gestion des matières résiduelles

La Direction de la gestion des matières résiduelles est responsable de la captation et de la combustion des biogaz émanant de l'ancien site d'enfouissement du CESM. Les biogaz sont généralement valorisés dans une usine de cogénération qui produit de l'électricité et de la chaleur (sous forme d'eau chaude). Parfois, l'usine n'est pas en mesure de valoriser les biogaz, par exemple lors de certaines opérations d'entretien ou en cas de bris majeur. Lorsque cela se produit, les biogaz sont dirigés dans des torchères, où ils sont brûlés.

Depuis novembre 2015, l'efficacité des torchères du CESM est de 99,8 %. Les torchères utilisées auparavant avaient une efficacité de 95 %. Les réductions de GES obtenues par cette mesure pourront être évaluées lors de la préparation de l'inventaire des émissions de GES des activités municipales de 2016. Il est cependant prévisible que la cible de réduction des émissions de GES du Service de l'environnement sera atteinte en 2020 grâce à ce changement.

Service de l'Espace pour la vie

En 2015, la réduction des émissions de GES par rapport à 2010 était de 910 t CO_2 éq. Le programme d'économie d'énergie, mis en place par l'Espace pour la vie, a amélioré le rendement écoénergétique du Biodôme, de l'Insectarium et du Jardin botanique en utilisant des énergies renouvelables[8] et a permis une réduction des émissions de GES. Grâce au programme, il y a eu installation de systèmes de géothermie au Biodôme et à l'Insectarium. D'autres mesures, comme l'optimisation des systèmes de ventilation, la modernisation de l'éclairage, la récupération de chaleur, l'installation de chaudières plus performantes et l'installation de toiles thermiques pour limiter les pertes de chaleur, ont complété le programme.[7] Les travaux d'implantation de ces initiatives ont pris fin à l'automne 2011.

Le bâtiment du Planétarium, ouvert en avril 2013, a obtenu en 2015 la Certification LEED Platine, le plus haut niveau de distinction du système LEED pour les bâtiments durables, qui vise à améliorer le bien-être des occupants, la performance environnementale et le rendement économique des immeubles.[11] Le système de consommation énergétique du Planétarium fonctionne en synergie avec celui du Biodôme. L'optimisation de l'éclairage, les luminaires à haute efficacité énergétique ainsi que des détecteurs de présence permettent également d'y réduire la consommation d'énergie et les émissions de GES qui lui sont imputables. Il est à noter que l'année 2015 comptait 4 301 degrés-jours de chauffage (DJC)* alors que l'année 2010 en comptait 3 851.[1] Bien que les conditions météorologiques aient augmenté le besoin de chauffage en 2015, les améliorations apportées aux bâtiments ont fait en sorte de diminuer les émissions de GES.

Les actions mises en place par l'Espace pour la vie facilitent la réduction des émissions de GES et permettraient d'atteindre la cible en 2020.

---

* Un DJC est compté pour chaque degré dont la température moyenne quotidienne est inférieure à 18 °C. Si la température était égale ou supérieure à 18 °C, le nombre de degrés-jours serait zéro. Par exemple, une journée ayant une température moyenne de 15,5 °C aura 2,5 DJC et une journée ayant une température moyenne de 20,5 °C aura zéro DJC. La somme des DJC donne une idée de la rigueur de l'hiver. Les DJC sont utilisés principalement pour estimer les besoins de chauffage des bâtiments.

Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI)

Le *Programme d'économie d'énergie 2013-2015* et les autres mesures visent les bâtiments sous la responsabilité du SGPI, soit les bâtiments des services centraux, à l'exception de ceux du Service de l'eau, et les bâtiments des neuf arrondissements issus de l'ancienne Ville de Montréal (Ahuntsic-Cartierville, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, Plateau-Mont-Royal, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, Rosemont–La Petite-Patrie, Le Sud-Ouest, Verdun, Ville-Marie et Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension).

Selon les données de consommation d'énergie fournies par le SGPI, les émissions de GES pour les bâtiments sous leur responsabilité ont diminué de seulement 225 t éq. CO_2. en 2015 par rapport à 2010. Ceci est nettement inférieur à la cible de réduction de 8 000 t éq. CO_2 fixée pour le SGPI dans le Plan de réduction. Les chances que cette cible soit atteinte en 2020 sont faibles. Or, un résultat défavorable à cet égard compromettrait l'atteinte de l'objectif global du Plan de réduction de -12 387 t éq. CO_2, puisque cette cible compte pour les deux tiers des réductions prévues au plan.

Il est à noter que, pour la même période, la superficie des bâtiments gérés par le SGPI a augmenté de 10 %, mais que les émissions de GES sont restées relativement constantes. C'est donc dire que les actions mises en place ont tout de même permis une réduction de l'intensité des émissions de GES* de 10 %, passant de 0,026 t CO_2 éq./m^2 à 0,023 t CO_2 éq/m^2.

* Émissions de GES totales par rapport à la superficie des bâtiments.

Afin d'atteindre ses objectifs de réduction des émissions de GES, la Ville de Montréal devra intégrer la réduction des émissions de GES dans ses critères d'acquisition, de location et d'optimisation de l'utilisation de l'espace. En effet, la non-atteinte de la cible s'explique partiellement par l'acquisition et la location d'immeubles supplémentaires. Il est estimé qu'une réduction supplémentaire de 2 300 t éq. CO_2, soit près de 30 % de la cible de réduction du SGPI et près de 20 % de la cible totale de réduction de l'agglomération, aurait été atteinte si la superficie des bâtiments gérés par le SGPI était restée stable entre 2010 et 2015.

Parmi les mesures ayant permis de diminuer l'intensité des émissions de GES, mentionnons que plusieurs bâtiments municipaux sous la gestion du SGPI ont obtenu la certification LEED ou BOMA BEST entre 2010 et 2015. De plus, 14 bâtiments sous la responsabilité du SGPI ont abandonné l'utilisation du mazout. D'autres rénovations en matière d'efficacité énergétique ont été effectuées, telles que la réfection d'enveloppe des édifices, la modernisation de la chaufferie, l'installation de systèmes de géothermie, la récupération de chaleur sur les évacuations ou l'élimination des hydrochlorofluorocarbures dans les arénas. Finalement, le stade de soccer de Montréal situé au parc Frédéric-Back, dont les activités ont débuté en 2015, comporte un système de géothermie.

Depuis la fin du P*rogramme d'économie d'énergie 2013-2015*, des actions supplémentaires s'inscrivant dans les objectifs du programme ont été mises en place ou le seront dans le futur. D'autres bâtiments LEED ou BOMA BEST sont planifiés, d'autres systèmes de chauffage au mazout seront convertis à des systèmes au gaz naturel ou à l'électricité et le SGPI ajoutera des systèmes de géothermie pour certains bâtiments municipaux sous sa responsabilité. Un nouveau plan d'action en matière d'économie d'énergie est actuellement en élaboration.

Bibliothèque du Boisé
Certification LEED Platine
Arrondissement de Saint-Laurent
© Denis Labine, Ville de Montréal

RECOMMANDATIONS

Ce suivi du Plan de réduction a permis de faire plusieurs observations sur sa mise en œuvre et son avancement ainsi que sur le processus de reddition de comptes. Trois recommandations permettant d'améliorer la réduction des émissions de GES des activités municipales de l'agglomération de Montréal et son suivi ont été tirées de ces observations et sont présentées ci-dessous.

Recommandation 1

Mettre en place un processus de déclaration annuelle, entre autres, de la consommation de combustibles, d'électricité et d'halocarbures ainsi que des mesures de réduction mises en place dans les arrondissements et services de la Ville de Montréal et dans les villes reconstituées de l'agglomération montréalaise

Actuellement, il peut être très complexe d'obtenir les informations sur les consommations énergétiques des bâtiments et des véhicules des différentes unités administratives de l'agglomération de Montréal. Cet état de fait a d'ailleurs été relevé par le vérificateur général de la Ville de Montréal dans son rapport annuel 2015, suite à un audit de la gestion de l'énergie des bâtiments.[5]

Les données utilisées pour ce suivi proviennent de formulaires remplis par les différentes unités administratives et par quelques entrevues téléphoniques réalisées auprès de certaines d'entre elles. Il ne s'agit pas d'un processus systématique où les personnes responsables de mettre en place les différentes mesures sont désignées, où les informations à transmettre sont prédéterminées et claires et où le suivi se fait de manière régulière et prévisible. Mettre en place un processus de déclaration annuelle, entre autres de la consommation de combustibles, d'électricité et d'halocarbures ainsi que des mesures de réduction mises en place permettrait de produire un bilan présentant des données dont le niveau de confiance est plus élevé et ce, d'une manière beaucoup plus efficiente.

Recommandation 2

Réviser le Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre corporatives 2013-2020 en le liant avec les nouveaux objectifs de réduction, en ciblant les mesures les plus efficientes et en utilisant des indicateurs et des cibles SMART*

Depuis la publication du Plan de réduction, l'administration montréalaise a pris de nouveaux engagements, notamment dans la Déclaration du Sommet des élus locaux pour le climat tenu en décembre 2015 à Paris dans le cadre de la COP21. Parmi ces engagements se trouvent, entre autres, la fixation d'un objectif de réduction intermédiaire supérieur aux objectifs nationaux pour 2030 et une réduction de 80 % des émissions de GES pour 2050. Afin de tenir compte des nouveaux objectifs, de faciliter la mise en œuvre de la Recommandation 1 et de simplifier la hiérarchisation des actions à poser, une révision du Plan de réduction s'avère nécessaire. Cette mise à jour permettra aussi de proposer un nombre plus restreint de mesures, de façon à prioriser les mesures quantifiables les plus efficientes.

* Spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes et définis sur une période de temps.

Recommandation 3

Utiliser les nouvelles recommandations pertinentes et applicables de l'OCPM et des commissions permanentes de l'agglomération de Montréal pour alimenter la réflexion lors de l'identification des mesures à ajouter lors de la révision du Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre corporatives 2013-2020

Trois rapports d'étude ou de consultation publique comportant des recommandations concernant la réduction des émissions de GES des activités municipales ont été publiés après la parution du Plan de réduction. Ces recommandations doivent y être intégrées. Il s'agit des rapports :

- *La réduction de la dépendance de Montréal aux énergies fossiles*[3] de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) paru en 2016 ;
- *Mesures administratives, fiscales ou incitatives en vue d'accroître l'utilisation du transport collectif et actif par les employés de la Ville de Montréal, pour les déplacements domicile-travail*[17] de la Commission sur le transport et les travaux publics paru en 2016 ;
- *L'aménagement des bâtiments dans une perspective de développement durable sur le territoire de la Ville de Montréal*[10] de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs de la Ville de Montréal paru en 2017.

RÉFÉRENCES

1. Gouvernement du Canada. Rapport de données quotidiennes à l'aéroport international Montréal-Trudeau. Repéré en octobre 2017 à climat.meteo.gc.ca/climate_data/daily_data_f.html?Prov=QC&StationID=5415&timeframe=2&type=bar&MeasTypeID=heatingdegreedays&Day=1&Year=2015&Month=1&StartYear=1840&EndYear=2017

2. Groupe PIT. Formation. Repéré en novembre 2017 à thepitgroup.com/fr/expertise/formation

3. Office de consultation publique de Montréal (2016). *Rapport de consultation publique, Réduction de la dépendance de Montréal aux énergies fossiles*. Repéré à ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P80/rapport-energies-fossiles.pdf

4. Statistiques Canada. Profil du recensement, Recensement 2016, mise à jour le 3 novembre 2017. Repéré à www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F

5. Vérificateur de la Ville de Montréal (2016). *Rapport du vérificateur général de la Ville de Montréal au conseil municipal et au conseil d'agglomération – Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015*. Repéré à www.bvgmtl.ca/wp-content/uploads/2016/05/RA2015_V-Integrale_Web.pdf

6. Ville de Montréal (2016). *Bilan 2015. Usage de l'eau potable*, une production du Service de l'eau. Repéré à ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/eau_fr/media/documents/bilan%20eau%202015%20-%20final.pdf

7. Ville de Montréal. Développement durable : Programme d'économie d'énergie, une production du Service espace pour la vie. Repéré en octobre 2017 à espacepourlavie.ca/programme-deconomie-denergie

8. Ville de Montréal (2013). *Espace pour la vie – Rapport de développement durable 2011-2013*, une production du Service espace pour la vie. Repéré à espacepourlavie.ca/sites/espacepourlavie.ca/files/rapport_dd_2011-2013_lr.pdf

9. Ville de Montréal (2017). *Inventaire 2015 des émissions de gaz à effet de serre des activités municipales de l'agglomération de Montréal*, une publication du Service de l'environnement. Repéré à ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/enviro_fr/media/documents/Invent_GES_ActMuni_2015_VF.pdf

10. Ville de Montréal (2017). *L'aménagement des bâtiments dans une perspective de développement durable sur le territoire de la Ville de Montréal – Rapport et recommandations*. Repéré à ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/commissions_perm_v2_fr/media/documents/rapport_cm_20170424.pdf

11. Ville de Montréal (2015, 15 octobre). Le Planétarium Rio Tinto Alcan obtient la certification LEED Platine [Communiqué]. Repéré en octobre 2017 à m.espacepourlavie.ca/blogue/le-planetarium-rio-tinto-alcan-obtient-la-certification-leed-platine

12. Ville de Montréal (2016). *Plan Montréal durable 2016-2020*, une publication du Bureau du développement durable. Repéré à ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/d_durable_fr/media/documents/plan_montreal_durable_2016_2020.pdf

13. Ville de Montréal (2013). *Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre corporatives 2013-2020*, une publication du Service de l'environnement. Repéré à ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/enviro_fr/media/documents/plan_corporatif_2013-2020_vf.pdf

14. Ville de Montréal (2017). *Plan local de réduction des émissions de GES 2016-2020*, une production de l'arrondissement de Saint-Laurent. Repéré à ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/arrond_sla_fr/media/documents/plan_local_ges_20170808.pdf

15. Ville de Montréal (2017). *Politique d'approvisionnement responsable*, une publication de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Repéré à ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/arrond_pmr_fr/media/documents/plateau_approv%20responsable_final.pdf

16. Ville de Montréal. Population totale, une publication de Montréal en Statistiques. Repéré à ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=6897,67887840&_dad=portal&_schema=PORTAL

17. Ville de Montréal (2016). *Mesures administratives, fiscales ou incitatives en vue d'accroître l'utilisation du transport collectif et actif par les employés de la Ville de Montréal, pour les déplacements domicile-travail – Rapport et recommandation*. Repéré à ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/commisions_perm_v2_fr/media/documents/rapport_20160620_0.pdf

ville.montreal.qc.ca/changementsclimatiques

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 07.06

2018/06/21
17:00

(2)

Dossier # : 1186091001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , Bureau du Développement Durable
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Dépôt du Rapport Montréal durable

Dépôt du Rapport Montréal durable dans le cadre de Montréal durable 2016-2020

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2018-05-28 09:06

Signataire : Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1186091001**
Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , Bureau du Développement Durable
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Dépôt du Rapport Montréal durable

CONTENU

CONTEXTE

Le Rapport Montréal durable (RMD) fait état de l'avancement des 10 cibles collectives et des actions à mi-parcours de Montréal durable 2016-2020 qui avait été adopté par le Conseil d'agglomération en juin 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 0713 - 21 juin 2016 **-** Adopter le Plan Montréal durable 2016-2020
CG10 0413 - 25 novembre 2010 - Adopter le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 et le Plan corporatif de Montréal en développement durable 2010-2015.

DESCRIPTION

Le Rapport Montréal durable (RMD) vise à informer les citoyens et les parties prenantes de la progression de Montréal en matière de développement durable. Il s'agit d'un site Web dont les contenus ne seront pas imprimés.
Le RMD est une révision du Rapport de développement durable qui avait été mis en ligne en 2012, mise à jour en 2014. Les thématiques et indicateurs de la première version étaient issus d'un examen des cadres de référence reconnus en matière de reddition de comptes et d'une revue de la littérature. Le choix des indicateurs avait aussi été influencé par les échanges du *Bureau du développement durable* avec le *ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire* (MAMOT) et la *Table d'accompagnement conseil des organismes municipaux* (TACOM). Le ministère souhaitait alors élaborer un guide favorisant la mise en place et le suivi d'indicateurs de développement durable dans les municipalités du Québec. Quant à la Ville de Montréal, elle agissait en tant que leader et donnait l'exemple en publiant son premier rapport de développement durable tout en suivant les recommandations du gouvernement. À ce jour, l'initiative du MAMOT n'a pas connu de suite, mais la Ville de Montréal a poursuivi ses efforts en matière de reddition de comptes en développement durable. Elle fait ainsi preuve de leadership tant au niveau local qu'international.

Le RMD de 2018 présente 51 indicateurs regroupés sous 13 thématiques qui permettent de dresser un portrait de la progression de Montréal en matière de développement durable. Parmi ces indicateurs, on retrouve l'état d'avancement des 10 cibles et actions de Montréal durable 2016-2020. On retrouve également les indicateurs qui témoignent des priorités de la Ville de Montréal en matière de développement durable telles qu'elles sont présentées dans les plans et politiques, puis rapportées dans les bilans.

Le RMD permet aussi la diffusion d'un document qui témoigne de la *Contribution de Montréal durable 2016-2020 aux 17 Objectifs de développement durable (ODD).* Les ODD font partie du Programme de développement durable à l'horizon 2030 que les États membres de l'ONU et le Canada ont adopté en septembre 2015. La mise en œuvre des ODD fait appel à l'engagement et à la contribution active des gouvernements comme de l'ensemble de la société civile.

Dans la section « Faits saillants », le RMD présente quelques-unes des réalisations et initiatives de la Ville de Montréal, de ses arrondissements et des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020. Dans cette même section, on retrouve le positionnement de Montréal dans certains index internationaux.

Le RMD diffuse également deux documents qui présentent les organisations partenaires et leurs réalisations dans le cadre de Montréal durable 2016-2020 : le *Profil des organisations partenaires* et la *Vitrine des réalisations : Org anisations partenaires* de Montréal durable 2016-2020.

Voici la liste des indicateurs du Rapport Montréal durable et quelques-uns des résultats qu'il permet de diffuser :

BIODIVERSITÉ (4)
Indice de canopée : En 2015, l'indice de canopée de l'agglomération de Montréal était de 20,8 % /
Aires protégées en milieu terrestre : En 2017, 6,1 % du territoire intérieur de l'agglomération était constitué d'aires protégées /
Grands parcs ouverts aux citoyens / Toitures vertes sur les édifices municipaux
COLLECTIVITÉ (6)
Population totale / Pyramide des âges / Densité de la population / Population selon la scolarité / Statut d'immigrant / Période d'immigration
CULTURE (4)
Art mural / Médiation culturelle / Réseau Accès culture / Restauration des immeubles protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
EAU (5)
Production d'eau potable : Entre 2011 et 2017, la production d'eau potable a diminué de 13 % /
Estimation des pertes d'eau potable / Renouvellement des conduites d'eau potable / Qualité des effluents de la station d'épuration / Raccordements inversés
ÉCONOMIE (4)
Population active / Taux d'emploi / Taux de chômage / Dépenses en immobilisations
ÉNERGIE (2)
Bâtiments municipaux certifiés /Certifications environnementales et programmes volontaires
GAZ À EFFET DE SERRE (7)
Émissions de GES de la collectivité montréalaise : Entre 1990 et 2014, les émissions de GES de la collectivité montréalaise ont diminué de 23 % /
Distribution des émissions de GES de la collectivité montréalaise / Émissions de GES des activités municipales / Distribution des émissions de GES des activités municipales /

Bus hybrides et électriques / Véhicules 100 % électriques / Bornes de recharge pour véhicules électriques
MATIÈRES RÉSIDUELLES (3)
Taux de récupération des matières : En 2016, le taux de récupération des matières recyclables était de 60 % et celui des matières organiques de 20 %
Évolution des matières résiduelles générées / Évolution de la production des matières résiduelles collectées de porte en porte
HABITATION (3)
Taux d'inoccupation moyen des logements locatifs / Taux d'effort des ménages (30 % et plus) / Logements sociaux et communautaires
MOBILISATION (3)
Organisation partenaire de Montréal durable 2016-2020 / Projets collaboratifs en développement durable / Participation aux élections municipales
MOBILITÉ (6)
Part modale à la pointe du matin : La part modale à la pointe du matin pour les déplacements à pied, à vélo ou en transport en commun sur l'île de Montréal a été évaluée à 45,8 % suite à l'enquête OD 2013 /
Offre de service en transport collectif / Achalandage du transport collectif / Achalandage en transport adapté / Mesures préférentielles pour bus / Voies cyclables / Rues piétonnes et partagées
QUALITÉ DE L'AIR (2)
Concentrations de particules fines dans l'air ambiant : Les moyennes de 2014-2016 (8,6 ug/m3) et de 2015-2017 (8,5 ug/m3) se situaient sous la norme canadienne /
Jours de mauvaise qualité de l'air
SÉCURITÉ (2)
Délits et infractions au Code criminel / Bilan routier piétons et bilan routier cyclistes

JUSTIFICATION

Le RMD est un processus de reddition de comptes qui fait état de l'avancement des cibles et actions de Montréal durable 2016-2020 adopté par le Conseil d'agglomération en juin 2016. Il fait aussi état de différents indicateurs liés au développement durable et qui paraissent dans d'autres bilans de l'administration municipale. Il permet ainsi d'avoir une vue d'ensemble des initiatives et réalisations de Montréal en matière de développement durable de même que des défis rencontrés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Non applicable

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le RMD est un exercice de reddition de comptes qui illustre la progression de Montréal en publiant les résultats de 52 indicateurs de développement durable.
Il s'agit d'un exercice transversal auquel participent de nombreuses unités administratives de la Ville de Montréal.
La reddition de comptes couvre les aspects économique social et environnemental du développement durable.
Le RMD vise la transparence par la diffusion de l'état d'avancement de plusieurs indicateurs de développement durable.
Le RMD est un site Web qui ne sera pas publié en version papier pour éviter la consommation de ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le Rapport Montréal durable vise à informer les citoyens et les parties prenantes de la progression de Montréal en matière de développement durable. Il permet de rendre compte de l'état d'avancement des objectifs inscrits aux plans et politiques de la Ville de Montréal dont ceux du Plan Montréal durable 2016-2020.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une diffusion des informations est prévue dans le cadre du Congrès mondial ICLEI qui se tiendra du 19 au 22 juin 2018.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comme les données présentées proviennent de sources diverses et sont publiées à des fréquences différentes, le RMD sera mis à jour de manière périodique, chaque fois que de nouvelles données sont disponibles.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Au terme de ses vérifications, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Catherine PHILIBERT
Conseiller(ère) en planification

Tél : 514 872-6226
Télécop. : 514 872-8146

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-25

Danielle LUSSIER
Directrice

Tél : 514 872-4526
Télécop. : 514 872-8146

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Danielle LUSSIER
Directrice
Tél : 514 872-4526
Approuvé le : 2018-05-25

RAPPORT MONTRÉAL DURABLE

Contenus pour diffusion en ligne seulement

BUREAU DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
DIRECTION GÉNÉRALE

MAI 2018

À PROPOS 4

10 CIBLES COLLECTIVES 6

13 THÉMATIQUES DÉCLINÉES EN 52 INDICATEURS 9

BIODIVERSITÉ 10
Indice de canopée 11
Aires protégées en milieu terrestre 12
Grands parcs ouverts aux citoyens 13
Toitures vertes sur les édifices municipaux 14

COLLECTIVITÉ 16
Population totale 17
Pyramide des âges 18
Densité de la population 19
Population selon la scolarité 20
Statut d'immigrant 21
Période d'immigration 22

CULTURE 24
Art mural 25
Médiation culturelle 26
Réseau Accès culture 28
Restauration des immeubles protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel 29

EAU 31
Production d'eau potable 32
Estimation des pertes d'eau potable 33
Renouvellement des conduites d'eau potable 35
Qualité des effluents de la station d'épuration 36
Raccordements inversés 37

ÉCONOMIE 39
Population active 40
Taux d'emploi 41
Taux de chômage 42
Dépenses en immobilisations 43

ÉNERGIE 44
Bâtiments municipaux certifiés 45
Certifications environnementales et programmes volontaires 46

GAZ À EFFET DE SERRE 48
Émissions de GES des activités municipales 49
Répartition des émissions de GES par activité municipale 50
Émissions de GES de la collectivité montréalaise 52
Distribution des émissions de GES de la collectivité montréalaise 53
Bus hybrides et électriques 55
Véhicules 100 % électriques 56
Bornes de recharge pour véhicules électriques 58

HABITATION **60**
Taux d'inoccupation moyen des logements locatifs 61
Taux d'effort des ménages (30 % et plus) 62
Logements sociaux et communautaires 63

MATIÈRES RÉSIDUELLES **65**
Évolution des matières résiduelles générées 66
Taux de récupération des matières 67
Évolution de la production des matières résiduelles collectées de porte en porte 69

MOBILISATION **71**
Organisation partenaire de Montréal durable 2016-2020 72
Projets collaboratifs en développement durable 73
Participation aux élections municipales 74

MOBILITÉ **76**
Offre de service en transport collectif 77
Achalandage du transport collectif 78
Achalandage en transport adapté 80
Mesures préférentielles pour bus 81
Voies cyclables 82
Rues piétonnes et partagées 84

QUALITÉ DE L'AIR **86**
Jours de mauvaise qualité de l'air 87
Concentrations de particules fines dans l'air ambiant 88

SÉCURITÉ **90**
Délits et infractions au Code criminel 91
Bilan routier piétons et bilan routier cyclistes 92

FAITS SAILLANTS **94**

À PROPOS

Le Rapport Montréal durable (RMD) a comme objectif d'informer les citoyens et les parties prenantes de la progression des engagements de la Ville de Montréal et de ses partenaires en matière de développement durable.

Le RMD présente 51 indicateurs regroupés sous 13 thématiques qui permettent de dresser un portrait de la progression de Montréal en matière de développement durable. Parmi ces indicateurs, on retrouve l'état d'avancement des 10 cibles collectives et actions de *Montréal durable 2016-2020*. On retrouve également les indicateurs qui témoignent des priorités de la Ville de Montréal en matière de développement durable telles qu'elles sont présentées dans les plans et politiques, puis rapportées dans les bilans.

Le RMD permet aussi la diffusion d'un document qui témoigne de la *Contribution de Montréal durable 2016-2020 aux 17 Objectifs de développement durable* (ODD). Les ODD font partie du Programme de développement durable à l'horizon 2030 que les États membres de l'ONU et le Canada ont adopté en septembre 2015. La mise en œuvre des ODD fait appel à l'engagement et à la contribution active des gouvernements comme de l'ensemble de la société civile.

L'approche de Montréal en développement durable étant axée sur l'engagement de toute la collectivité, le RMD fait aussi état, dans la section *faits saillants*, des toutes dernières réalisations et initiatives montréalaises en matière de développement durable de même que son positionnement sur certains index internationaux.

Finalement, le RMD diffuse deux documents qui présentent les organisations partenaires et leurs réalisations dans le cadre de Montréal durable 2016-2020, soit le *Profil des organisations partenaires* et la *Vitrine des réalisations : organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020*.

N.B. Le Rapport Montréal durable n'étant pas exhaustif, les internautes sont invités à faire preuve de prudence dans l'interprétation des indicateurs et à consulter les documents mis en référence pour obtenir plus d'informations.

10 CIBLES COLLECTIVES

Le Rapport Montréal durable permet de suivre l'état d'avancement des 10 cibles collectives que l'on retrouve dans le Plan Montréal durable 2016-2020. Les efforts de l'administration municipale comme des organisations partenaires sont concentrés autour de ces 10 cibles contribuant ainsi à faire de Montréal une métropole durable. Au niveau international, les efforts déployés par la collectivité montréalaise contribuent à la progression des Objectifs du développement durable (ODD).

CIBLE 1

Réduire les émissions de GES de la collectivité montréalaise de 30 % d'ici 2020 par rapport à 1990 et de 80 % d'ici 2050.

- Entre 1990 et 2014, les émissions de GES de la collectivité montréalaise ont diminué de 23 %.

CIBLE 2

Atteindre la norme canadienne de qualité de l'air ambiant (NCQAA) en matière de concentration de particules fines (8,8 µg/m^3) d'ici 2020 – Moyenne triennale des concentrations moyennes annuelles

- Les moyennes de 2014-2016 (8,6 µg/m3) et 2015-2017 (8,5 µg/m3) se situaient sous la norme canadienne

CIBLE 3

Atteindre une part modale, à la pointe du matin, de 55 % pour les déplacements à pied, à vélo ou en transport en commun d'ici 2021.

- La part modale, à la pointe du matin, pour les déplacements à pied, à vélo ou en transport en commun sur l'île de Montréal a été évaluée à 45,8 % suite à l'enquête OD 2013.

CIBLE 4

Rétablir une consommation d'énergie équivalente ou inférieure à celle de 1990 (1,97 GJ/m^2) dans les bâtiments des secteurs commercial et institutionnel.

- En 2013, la consommation d'énergie équivalente des bâtiments des secteurs commercial et institutionnel a été évaluée à 1,49 GJ/m^2.
  *Une révision des données de 1990 à 2013, effectuée rétroactivement par Statistique Canada, vient modifier l'interprétation de la cible et de ses résultats

CIBLE 5

Augmenter de 30 % le nombre de certifications environnementales ou d'adhésions à des programmes environnementaux volontaires, à Montréal, d'ici 2020 par rapport à 2010.

- Les certifications et programmes « témoins » ont connu une hausse de 31,2 % entre 2010 et 2017.

CIBLE 6

Augmenter l'indice de canopée de 20 à 25 % d'ici 2025.

- L'indice de canopée de l'agglomération de Montréal était de 20,8 % en 2015.

CIBLE 7

Accroître à moyen terme la part des aires protégées terrestres à 10 % du territoire.

- En 2017, 6,1 % du territoire intérieur de l'agglomération était constitué d'aires protégées.

CIBLE 8

Atteindre les objectifs gouvernementaux de valorisation des matières recyclables (70 %) et des matières organiques (60 %) d'ici 2020.

- En 2016, le taux de valorisation des matières recyclables étaient de 60 % et celui des matières organiques de 20 %.

CIBLE 9

Réduire de 20 % l'eau potable produite par les usines de Montréal entre 2011 et 2020

- Entre 2011 et 2017, la production d'eau potable a diminué de 13 %

CIBLE 10

Réduire de 10 % la sédentarité de la population de l'île de Montréal d'ici 2025

- Donnée disponible au cours de l'automne 2018

13 THÉMATIQUES DÉCLINÉES EN 52 INDICATEURS

Thématique

BIODIVERSITÉ

À Montréal, on retrouve une mosaïque d'habitats terrestres et aquatiques qui abrite une riche biodiversité floristique et faunique, incluant de nombreuses espèces à statut précaire. Plusieurs de ces milieux naturels sont situés dans les grands parcs et les écoterritoires, ou sont associés aux grands plans d'eau qui entourent l'île. En plus de constituer des habitats essentiels à la biodiversité montréalaise, ils procurent des services écosystémiques significatifs de même que des espaces de détente et de pratique de sports de plein air bénéfiques à la santé tant physique que psychologique. À ces sites s'ajoutent des parcs de quartier, des espaces verts de toutes sortes, une multitude d'arbres de rue et des toits verts qui ponctuent le paysage montréalais tout en contribuant à la biodiversité.

Indicateur 1

Indice de canopée

Description

La canopée est l'étendue du couvert végétal formé par les arbres sur un territoire. Pour la comptabiliser sous forme d'indice, on calcule la superficie occupée par la projection au sol de la couronne des arbres par rapport à la superficie totale du territoire à l'étude.

Périmètre

Agglomération de Montréal	X
Ville de Montréal	

État de l'indicateur

L'indice de canopée de l'agglomération de Montréal était de 20,3 % en 2007 et de 20,8 % en 2015. Par ailleurs, ces deux indices ne peuvent être comparés puisqu'ils ont été générés à partir de méthodes différentes. Huit années séparent les deux relevés et les technologies qui permettent d'évaluer l'indice de canopée évoluent et se raffinent au fil du temps. Aussi, il a été déterminé que la méthode utilisée en 2007 donnait lieu à une surestimation de l'indice alors que celle de 2015, plus juste et automatisée, laisse moins place à l'interprétation.

Il faut être prudent lorsque vient le temps d'analyser les indices de canopée et se rappeler qu'ils ne tiennent compte que de la végétation de 3 mètres et plus. Ils ne peuvent donc témoigner des efforts récents de plantation. De plus, rappelons que Montréal doit composer avec la présence de l'agrile du frêne. L'insecte s'attaque à toutes les espèces de frêne et peut anéantir un arbre en quelques années. À Montréal, 20 % des arbres publics sur rues ou en parcs sont des frênes.

Il a été estimé que le domaine public n'occupe que le tiers du territoire de la Ville de Montréal, mais qu'il soutient plus de 50 % de la canopée actuelle. Pour augmenter l'indice de canopée de 20 à 25 % d'ici 2025, par rapport à 2007, il faut donc agir collectivement. La contribution de toutes les villes de l'agglomération, dont la Ville de Montréal et ses 19 arrondissements, est requise. Il est de plus essentiel que les industries, institutions, commerces et propriétaires résidentiels, grands et petits, s'impliquent dans cet effort qui se veut collectif.

Objectif(s)

- Augmenter l'indice de canopée de 20 à 25 % d'ici 2025 par rapport à 2007 (Montréal durable 2016-2020).
- Planter un maximum d'arbres sur les domaines public et privé sur le territoire de l'agglomération de Montréal d'ici 2025 en misant sur leur pérennité (Montréal durable 2016-2020).

Pour plus d'informations

Montréal durable 2016-2020

Indicateur 2

Aires protégées en milieu terrestre

Description

L'indicateur met la superficie de milieux naturels protégés en relation avec la superficie totale de l'agglomération montréalaise.

Périmètre

Agglomération de Montréal	X
Ville de Montréal	

État de l'indicateur

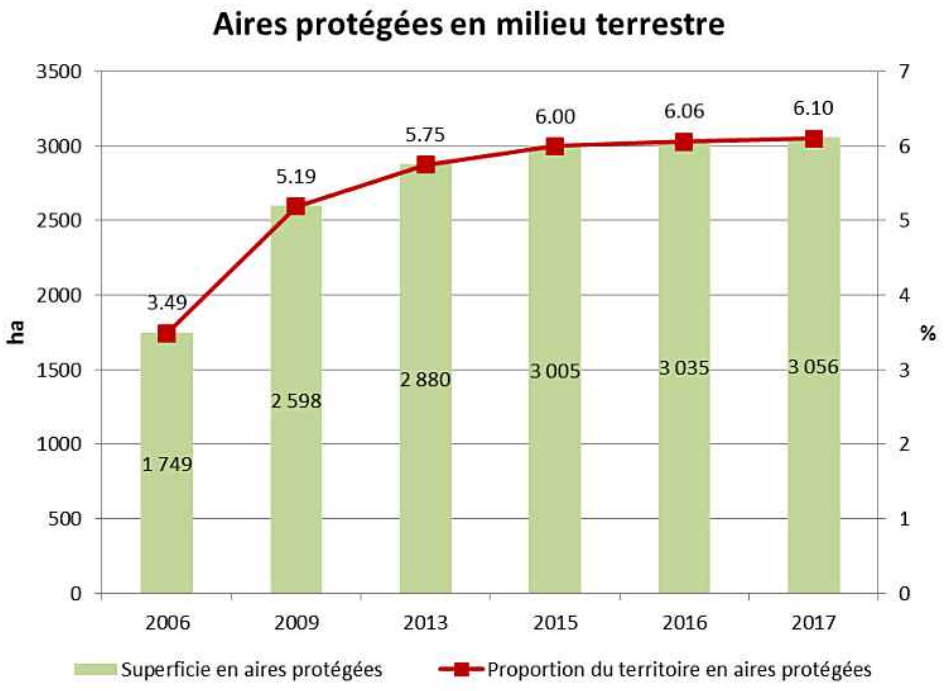

L'objectif initial de la *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels*, soit la protection de 6 % du territoire terrestre de l'agglomération, a été atteint. À ce jour, 6,1 % du territoire intérieur de l'agglomération est constitué d'aires protégées. Près de 1 487 hectares supplémentaires ont été protégés depuis l'adoption de la politique en 2004 pour un total de 3 056 hectares. Cet accroissement se traduit par l'agrandissement et la création de nouveaux grands parcs à l'intention des citoyens montréalais. Montréal souhaite poursuivre ses efforts et a donc élevé la cible de protection en milieu terrestre à 10 %.

Il est à noter qu'en tenant compte des aires protégées situées dans le fleuve Saint-Laurent et autres grands plans d'eau, 17,8 % de l'ensemble du territoire de l'agglomération est protégé, ce qui correspond à la cible internationale.

Objectif(s)

- Protéger 10 % en milieu terrestre, incluant les milieux humides, plans et cours d'eau intérieurs (Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels / Schéma d'aménagement et de développement de Montréal / Montréal durable 2016-2020).

Pour plus d'informations

Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels
Bilan 2009-2013 : Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels
Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal
Montréal durable 2016-2020

Indicateur 3

Grands parcs ouverts aux citoyens

Description

Les grands parcs sont fort appréciés des citoyens qui y trouvent des endroits de loisirs et de contact avec la nature sur le territoire montréalais. Un grand parc doit faire l'objet d'un aménagement minutieux avant son ouverture officielle. On met ici l'accent sur les grands parcs ayant été aménagés et ouverts au public.

Périmètre

Agglomération de Montréal	X
Ville de Montréal	

État de l'indicateur

Montréal abrite 25 grands parcs, dont 12 parcs-nature (incluant un parc à vocation agricole) et 13 grands parcs à caractère paysager. Les grands parcs, tout particulièrement les parcs-nature, constituent les gardiens de la richesse de la biodiversité montréalaise. Ils procurent des expériences paysagères diversifiées, tout en offrant au citoyen l'occasion de pratiquer des activités sportives ou de détente en plein air à proximité du lieu de résidence, d'études ou de travail. Un programme de gestion des écosystèmes est mis en œuvre depuis plus de vingt ans, afin de maintenir l'intégrité écologique des sites tout en permettant au public d'en bénéficier.

À ce jour, la grande majorité, soit 21 des 25 grands parcs établis, ont été aménagés (entièrement ou partiellement) et ouverts au public, notamment le parc-nature du Bois-de-Saraguay qui a fait l'objet d'une ouverture officielle en juin 2016.

Les grands parcs ouverts au public s'étendent sur 2 673 hectares au total. L'entièreté de leur superficie a été comptabilisée, bien que les citoyens n'aient pas nécessairement la possibilité de se promener partout. On demande notamment aux usagers, surtout dans les parcs-nature, de respecter les sentiers afin de protéger les écosystèmes.

Il est à noter que le territoire de l'agglomération renferme également plus de 1 400 parcs locaux au cœur des quartiers, très fréquentés par les citoyens, sans compter une multitude d'espaces verts (non illustrés sur la carte).

Pour plus d'informations

Site Internet Grands parcs et verdissement, Ville de Montréal
Le Réseau des grands parcs de Montréal : vers une vision du réseau des grands parcs, document d'orientation (2006)

Indicateur 4

Toitures vertes sur les édifices municipaux

Description

Plusieurs avantages écologiques, économiques et sociaux sont attribués aux toitures végétales, notamment en ce qui a trait à l'amélioration de la biodiversité, à l'assainissement de l'air, à la gestion des eaux pluviales et à la réduction de l'effet d'îlot thermique urbain. La Ville de Montréal donne l'exemple et procède actuellement au verdissement de certaines de ses toitures.

Périmètre

Agglomération de Montréal	X
Ville de Montréal	

État de l'indicateur

En 2015, 11 des édifices de la Ville de Montréal étaient coiffés d'un toit vert. En 2017, la Ville de Montréal était propriétaire de **21 toitures vertes** et il est prévu qu'elle atteigne son objectif de 22 toitures vertes pour l'année 2020.

Parmi ces aménagements verts, on retrouve le toit vert du *Planetarium Rio Tinto Alcan*, celui de la *Bibliothèque du boisé* de l'arrondissement Saint-Laurent, le *Pavillon d'accueil du Parcours Gouin* de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville et celui de l'usine de filtration Atwater.

L'entretien, l'expertise et le suivi requis pour assurer la pérennité de ces toitures demeurent un enjeu pour les municipalités québécoises.

Objectif(s)

- Doubler le nombre de toitures vertes sur les édifices municipaux entre 2015 (11 toitures) et 2020 (22 toitures) (Montréal durable 2016-2020).

Pour plus d'informations

Montréal durable 2016-2020

Thématique

COLLECTIVITÉ

Montréal est riche d'une population diversifiée et adapte ses services pour répondre aux réalités de tous ses citoyens. Elle tient compte des enjeux sociodémographiques dans l'élaboration de ses outils de planification et met en place de nombreuses initiatives pour promouvoir des valeurs d'ouverture, d'équité et de solidarité sociale.

Indicateur 1

Population totale

Description

La population totale est l'ensemble des individus recensés sur le territoire de l'agglomération de Montréal à une année donnée.

Périmètre

Agglomération de Montréal	X
Ville de Montréal	

État de l'indicateur

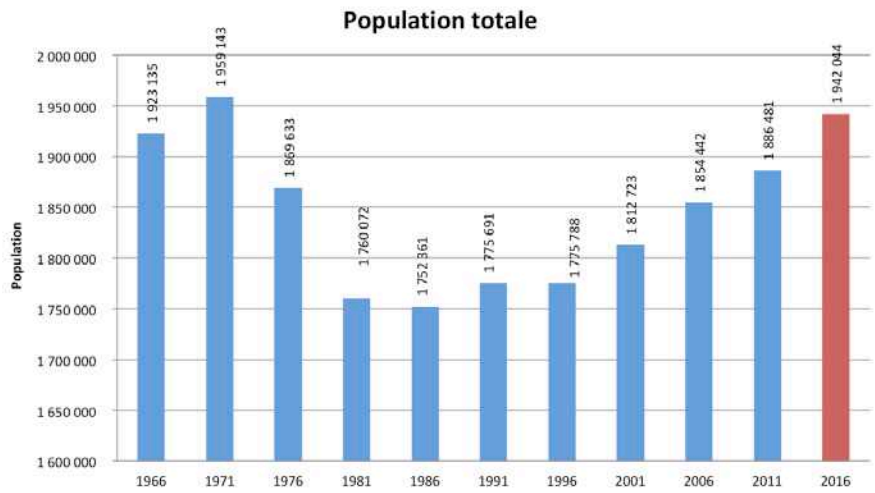

L'agglomération de Montréal a enregistré une croissance démographique de 2,9 % entre 2011 et 2016, ce qui porte sa population totale à 1 942 044 habitants au recensement de 2016. Il s'agit d'un gain de 55 563 personnes par rapport au recensement précédent (2011) où l'on dénombrait 1 886 481 Montréalais.

Fait à noter, la population de l'agglomération de Montréal est composée de 997 560 personnes de sexe féminin et de 944 484 individus de sexe masculin. Les femmes, majoritaires, comptent ainsi pour 51,4 % des citoyens, comparativement à une proportion de 48,6 % pour les hommes.

Pour plus d'informations

Profil sociodémographique de l'agglomération de Montréal 2018_Recensement de 2016
Montréal en statistiques
Statistique Canada, recensements de la population 1966-2016

Indicateur 2

Pyramide des âges

Description

La pyramide des âges se veut une représentation graphique verticale des effectifs de la population de l'agglomération de Montréal. Les histogrammes représentent les effectifs masculins sur la gauche et les féminins sur la droite. L'analyse de la pyramide permet de constater la situation démographique d'une entité territoriale et de discerner la trace d'évènements qui ont marqué la démographie de cette entité.

Périmètre

Agglomération de Montréal	X
Ville de Montréal	

État de l'indicateur

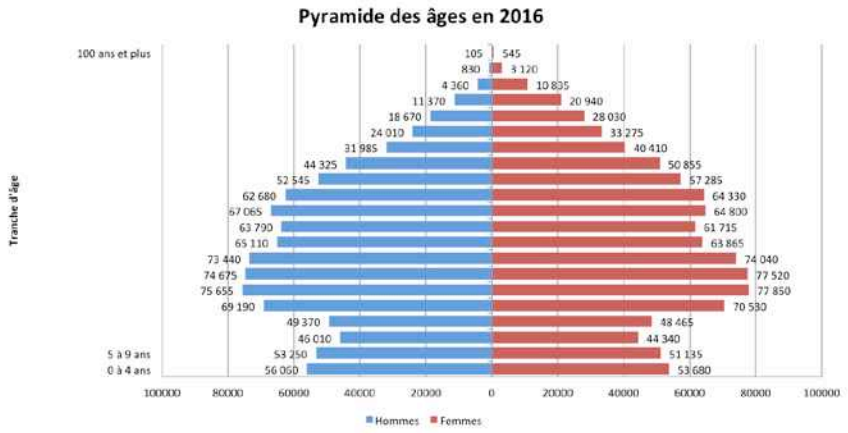

En 2016, 28 % de la population est âgée de moins de 25 ans. Dans les faits, les 304 475 personnes faisant partie du groupe des 0 à 14 ans représentent 16 % de la population de l'agglomération. Un peu moins nombreuses, les 237 555 personnes âgées de 15 à 24 ans comptent pour 12 % du total.

Quant aux 305 695 jeunes adultes qui sont recensés dans le groupe de 25 à 34 ans, leur proportion correspond à 16 % de la population. Avec une part de 40 %, les individus âgés de 35 à 64 ans sont au nombre de 770 660, tandis que l'on compte 224 860 personnes au sein de la cohorte des 65 à 79 ans (12 %). La part restante de 5 % appartient aux 80 ans et plus qui regroupent 98 805 personnes, dont 19 790 sont âgées de plus de 90 ans. Fait à noter, 645 centenaires ont été recensés dans l'agglomération de Montréal en 2016 et, de ce nombre, à peine 16 % sont des hommes.

Ajoutons que l'âge moyen des résidents de l'agglomération de Montréal est de 40,6 ans en 2016.

Pour plus d'informations

Profil sociodémographique de l'agglomération de Montréal 2018_Recensement de 2016
Statistique Canada, recensements de la population 1966-2016

Indicateur 3

Densité de la population

Description

La densité de la population correspond au nombre d'habitants au kilomètre carré (habitants/km²) sachant que l'agglomération montréalaise compte 1 942 044 habitants en 2016 répartis sur un territoire de 499,1 km^2.

Périmètre

Agglomération de Montréal	X
Ville de Montréal	

État de l'indicateur

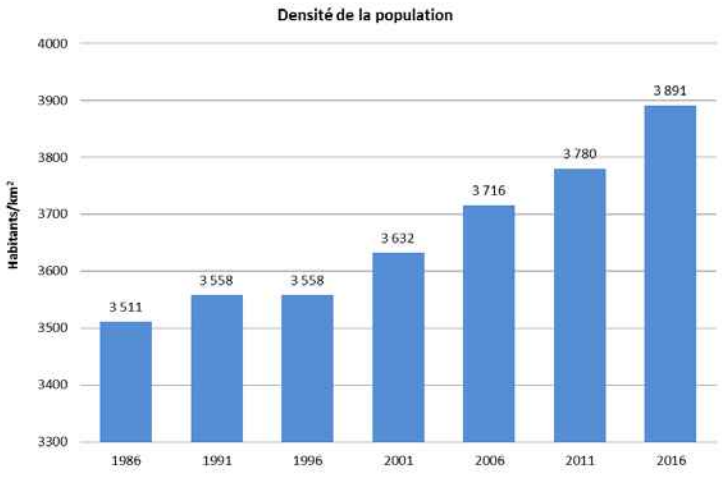

Les 1 942 044 habitants sont répartis sur le territoire de l'agglomération de Montréal dont la superficie totale est de 499,1 km^2, ce qui représente une densité de population de 3 891 habitants au kilomètre carré. À la lumière de ces résultats, on constate que la densification de la population se poursuit sur l'île de Montréal. À titre comparatif, on dénombrait 3 780 personnes au kilomètre carré en 2011 et 3 716 habitants au kilomètre carré cinq ans plus tôt, en 2006. La densité de population s'est légèrement accentuée depuis 2001 comparativement à la croissance des années 1986 à 2001.

Pour plus d'informations

Profil sociodémographique de l'agglomération de Montréal 2018_Recensement de 2016
Statistique Canada, recensements de la population 1966-2016

Indicateur 4

Population selon la scolarité

Description

La population des 25 à 64 ans est ici distribuée selon le plus haut niveau de diplomation atteint. Les données sont présentées selon la classification suivante :

- Aucun certificat, diplôme ou grade
- Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent
- Certificat ou diplôme d'apprenti ou d'une école de métiers
- Certificat ou diplôme d'un collège, d'un cégep ou d'un autre établissement non universitaire
- Certificat ou diplôme universitaire

Périmètre

Agglomération de Montréal	X
Ville de Montréal	

État de l'indicateur

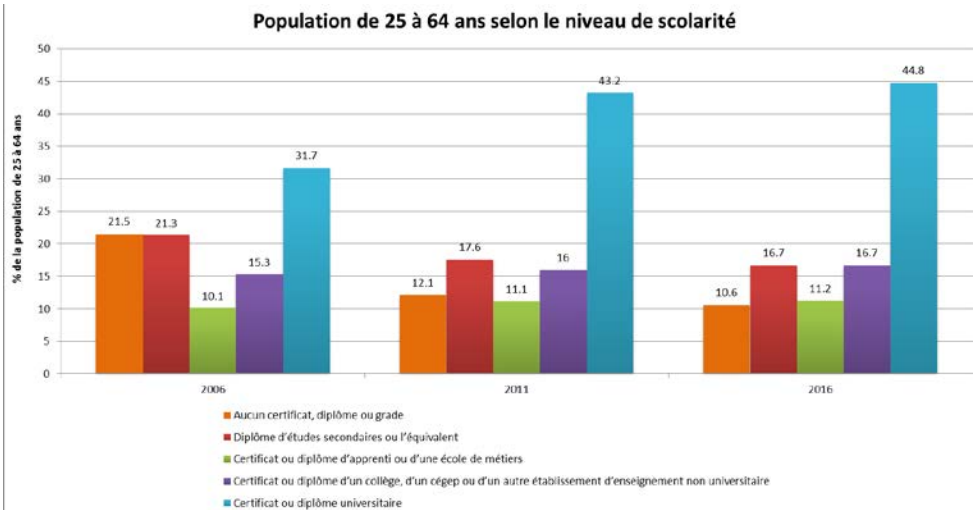

Un total de 477 675 personnes âgées de 25 à 64 ans détenait un diplôme universitaire au moment du recensement de la population de 2016. Ils comptent pour 44,8 % de la population de ce groupe d'âge. Des

études collégiales ont, pour leur part, été complétées par 177 935 personnes, soit une proportion de 16,7 % des 25 à 64 ans, alors que 298 400 individus ont en main un diplôme d'études secondaires ou d'une école de métiers (27,9 %). Moins représentées, les 112 980 personnes qui ne possèdent aucun diplôme comptent pour 10,6 % du groupe des 25 à 64 ans.

Le pourcentage de la population n'ayant aucun diplôme ou un diplôme d'études secondaires est en régression depuis 2001, alors que le pourcentage de la population détenant un diplôme de niveau collégial ou universitaire ne cesse de croitre.

Pour plus d'informations

Profil sociodémographique de l'agglomération de Montréal 2009_Recensement de 2006
Profil sociodémographique de l'agglomération de Montréal 2014_Recensement de 2011
Profil sociodémographique de l'agglomération de Montréal 2018_Recensement de 2016
Statistique Canada, recensements de la population 1966-2016

Indicateur 5

Statut d'immigrant

Description

Le statut d'immigrant de l'agglomération de Montréal se divise en trois grandes catégories : les non-immigrants, qui sont des citoyens canadiens de naissance, les immigrants et les résidents non permanents qui sont nés à l'extérieur du Canada.

Périmètre

Agglomération de Montréal	X
Ville de Montréal	

État de l'indicateur

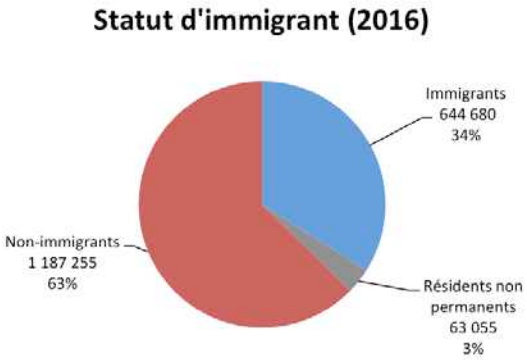

On recense 644 680 immigrants parmi les habitants de l'agglomération de Montréal et ceux-ci comptent pour 34 % de la population totale. Par ailleurs, 63 055 personnes sont considérées comme des résidents non permanents donc à peine 3 % des citoyens. La population non immigrante est toutefois majoritaire avec une part de 63 % de l'ensemble de la population de l'agglomération de Montréal.

Pour plus d'informations

Profil sociodémographique de l'agglomération de Montréal 2018_Recensement de 2016
Statistique Canada, recensements de la population 1966-2016

Indicateur 6

Période d'immigration

Description

La période d'immigration correspond à l'année où un individu, né à l'extérieur du pays, a obtenu le statut d'immigrant reçu au Canada. Les données sont présentées pour les immigrants présents sur le territoire de l'agglomération.

Périmètre

Agglomération de Montréal	X
Ville de Montréal	

État de l'indicateur

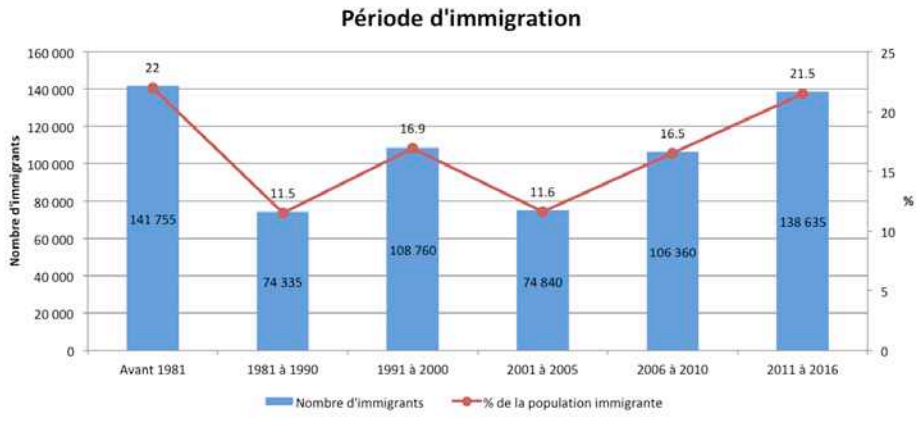

Parmi les 644 680 immigrants présents sur le territoire de l'agglomération de Montréal en 2016, 138 635 personnes, soit 21,5 %, sont de nouveaux immigrants qui ont obtenu leur statut d'immigrant reçu entre

2011 et 2016. Les immigrants les plus anciens, arrivés au pays avant 1981, comptent pour 22 % de l'ensemble des immigrants.

De 2011 à 2016, l'Algérie apparaît au premier rang des pays d'origine avec 13 150 individus, soit 9,5 % de l'ensemble des nouveaux immigrants présents sur le territoire de l'agglomération de Montréal. La France et Haïti suivent de près avec respectivement 12 465 (9,0 %) et 11 775 (8,5 %) personnes arrivées au Canada au cours des cinq années précédant le recensement. Parmi les autres pays faisant partie des cinq plus importants pays d'origine, on retrouve le Maroc et la Chine qui comptent pour 6,9 % et 5,6 % des nouveaux immigrants.

Pour plus d'informations

Profil sociodémographique de l'agglomération de Montréal 2018_Recensement de 2016
Statistique Canada, recensements de la population 1966-2016

Thématique

CULTURE

Il est indéniable que la culture est l'une des assises de l'identité, du dynamisme et du caractère distinctif de Montréal, dont la réputation internationale de grande métropole culturelle n'est plus à faire. La culture est l'un des éléments moteurs d'une vision durable de son développement qui mise sur le vivre-ensemble pour favoriser l'inclusion de toute la population. Par sa capacité de se renouveler, la culture procure une vision élargie du monde.

Indicateur 1

Art mural

Description

L'indicateur fait état du nombre de murales, permanentes ou éphémères, dans l'espace urbain montréalais.

Périmètre

Agglomération de Montréal	
Ville de Montréal	X

État de l'indicateur

« 1 709 51 103 », œuvre abstraite de l'artiste Nélio. Cette murale, qui s'inscrit dans le volet 1 du Programme d'art mural 2017 de la Ville de Montréal, est située au 4030, rue Notre-Dame Ouest (arrondissement Le Sud-Ouest) et a été réalisée par l'organisme *MU*. Crédit photo : Olivier Bousquet.

Au début de l'année 2018, on comptait plus de **177 murales** dans le paysage urbain montréalais.

Avec l'instauration du *Programme d'art mural*, qui a permis la fusion de divers programmes soutenant la création de murales, la Ville de Montréal a soutenu la réalisation d'une centaine d'œuvres visibles, créatives et liées à leur contexte depuis 2016. Ces projets favorisent la mobilisation citoyenne, enrichissent le patrimoine artistique public et permettent à de nombreux artistes de briller par leur talent.

Rappelons que Montréal compte sur une longue tradition d'art mural. Le mouvement, ayant pris naissance avec l'*Escouade de la Muralité* dans les années 1970, se poursuit aujourd'hui avec, entre autres, les réalisations de *MU*, du festival international de graffiti *Under Pressure* et du festival *Mural*.

Pour plus d'informations

Programme d'art mural
Politique de développement culturel 2017-2022
Montréal tout en murales
Vidéo : Montréal tout en murales

Indicateur 2

Médiation culturelle

Description

Le terme « médiation culturelle » est employé au Québec depuis les années 2000 pour désigner des stratégies d'action culturelle centrées sur les situations d'échange et de rencontre entre les citoyens et les milieux culturels et artistiques. Elle se caractérise par :

- la mise en place de moyens d'accompagnement, de création et d'intervention, destinés aux populations locales et aux publics du milieu artistique et culturel;
- la diversité des formes d'expression culturelle et des formes de participation à la vie culturelle.

Cet indicateur fait état des principales réalisations en médiation culturelle en mettant l'accent sur le nombre d'actions et de participants.

Périmètre

Agglomération de Montréal	
Ville de Montréal	X

État de l'indicateur

« Lettres d'amour aux arbres centenaires » - En tournée dans les arrondissements avec le réseau Accès culture - été 2017. Un projet

de Bertrand Laverdure et Patsy Van Roost avec l'artiste invitée Marie-Paule Grimaldi. Crédit photo : Service de la culture, Ville de Montréal.

La mise en place de plans de médiation culturelle dans les 19 arrondissements montréalais en 2016 et 2017 a permis la réalisation d'un plus grand nombre de projets, permettant d'augmenter le nombre d'activités et le nombre moyen de participants. La cible qui vise à augmenter de 10 % le nombre de participants aux activités de médiation culturelle pour 2020 est donc réaliste puisqu'elle se traduit par 5 000 participants supplémentaires par année, pour une moyenne de 32 000 participants.

Soulignons que :

- plus de la moitié des projets réalisés par les organismes culturels et les arrondissements proviennent des écoles primaires et secondaires où l'on retrouve une proportion importante de jeunes issus de la diversité;
- les 3 programmes de financement de projets s'adressant aux organismes culturels professionnels et aux arrondissements se poursuivent;
- une mesure spéciale de soutien pour des initiatives collaboratives en créativité numérique a été mise en œuvre.

La médiation culturelle rejoint les objectifs de l'*Agenda 21 de la culture* en créant des ponts entre les créateurs et les populations, en suscitant la créativité et en contribuant à développer le lien social en milieu urbain, dans le respect des appartenances et de la diversité.

Montréal est reconnue internationalement pour son soutien, son développement et sa recherche en matière de médiation culturelle. Ces réalisations sont le résultat d'une collaboration entre la Ville et ses alliés naturels et son réseau – le milieu culturel, les universités, le milieu scolaire, les bibliothèques, les maisons de la culture – ce qui a contribué à ancrer les pratiques de médiation culturelle au sein de toutes les communautés montréalaises, décuplant ainsi son impact sur l'ensemble de la population.

La priorité accordée à la médiation culturelle tient au caractère novateur des interventions sociales permettant notamment de rejoindre les populations les plus vulnérables. Parmi les nombreuses initiatives de médiation culturelle soutenues par la Ville de Montréal se retrouvent un projet de cocréation en théâtre pour des femmes autochtones, des activités de lecture pour des personnes en situation d'itinérance et des rencontres autour du cinéma québécois pour des personnes incarcérées.

Objectif(s)

- Augmenter de 10 % le nombre de personnes qui participent aux activités de médiation culturelle (Montréal durable 2016-2020).

Pour plus d'informations

Politique de développement culturel 2017-2022
La médiation culturelle
Programme de médiation culturelle des arrondissements montréalais
Programme montréalais d'action culturelle
Programme de partenariat culture et communauté
Initiatives collaboratives en créativité numérique
Montréal durable 2016-2020

Indicateur 3

Réseau Accès culture

Description

L'indicateur fournit des renseignements sur le réseau Accès culture qui a pour mission d'assurer l'accessibilité à la culture selon les principes de démocratie et d'équité et de favoriser la participation des Montréalais à la vie culturelle de leur quartier.

Périmètre

Agglomération de Montréal	
Ville de Montréal	X
Administration municipale	

État de l'indicateur

« Socalled », musicien rappeur, sur la rue Wellington à Verdun lors du Festival de marionnettes « Plein la rue » (été 2016). Crédit photo : Arrondissement Verdun.

Entre 2010 et 2016, plus de 17 000 activités culturelles professionnelles (spectacles, projections, expositions) ont été présentées et fréquentées par plus de 4 millions de Montréalais pour une moyenne annuelle d'environ 2 400 activités et 600 000 spectateurs et visiteurs.

À la même période, le réseau Accès culture a mené près de 8 000 activités d'accompagnement et 600 projets de médiation dans le but de faciliter l'accès du public aux œuvres des créateurs montréalais, pour une moyenne annuelle d'environ 1 000 activités d'accompagnement et 85 projets de médiation.

Le réseau Accès culture compte 24 diffuseurs municipaux qui présentent des activités culturelles gratuites ou à petits prix dans près de 60 lieux répartis au cœur des 19 arrondissements de la Ville de Montréal. En plus d'offrir une programmation étoffée, le réseau se consacre à mettre sur pied des résidences d'artistes,

des projets de médiation culturelle, des activités d'accompagnement et des animations destinées au grand public, ainsi qu'aux familles et aux groupes scolaires.

Le réseau Accès culture pose des gestes significatifs auprès des jeunes : plus de 25 % de la programmation et 40 % des activités de médiation culturelle s'adressent à ce public. En 2016, ce sont près de 700 représentations et projections touchant plus de 120 000 jeunes qui ont eu lieu.

La *Politique de développement culturelle 2017-2022* de la Ville de Montréal fait du réseau Accès culture une priorité. Montréal compte bien réaffirmer le rôle essentiel du réseau comme outil de démocratisation et de développement culturels, de progrès social et de rapprochement entre les citoyens.

Pour plus d'informations

Politique de développement culturel 2017-2022
Réseau Accès culture
Le réseau de diffusion culturelle de la Ville de Montréal

Indicateur 4

Restauration des immeubles protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel

Description

L'indicateur présente le montant total des contributions financières allouées annuellement par l'entremise du *Programme d'aide à la restauration des immeubles protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel* pour la préservation et la mise en valeur des bâtiments suivants :

- un bâtiment situé dans le site patrimonial de Montréal (Vieux-Montréal) et dans le site patrimonial du Mont-Royal;
- un immeuble patrimonial classé, cité ou situé dans un site patrimonial classé ou cité en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (L.R.Q., chapitre P-9.002);
- un cinéma ancien ou un théâtre ancien ayant un caractère patrimonial exceptionnel sur le plan architectural.

Périmètre

Agglomération de Montréal	X
Ville de Montréal	

État de l'indicateur

La Ville joue un rôle proactif en agissant comme facilitatrice et catalyseur de l'action des différents acteurs concernés par la conservation et la mise en valeur de l'identité urbaine montréalaise.

Montréal était l'une des premières grandes villes, au plan international, à se doter d'une *Politique du patrimoine* en 2005. Élaboré pour poursuivre la mise en œuvre de cette politique, le *Plan d'action en patrimoine 2017-2022* de la Ville de Montréal renouvèle l'approche en patrimoine et s'articule autour de quatre actions prioritaires:

- agir à titre de propriétaire et gestionnaire exemplaires;
- assurer la mise en valeur du patrimoine de proximité;
- soutenir la requalification d'ensembles identitaires;
- diffuser la connaissance et encourager la reconnaissance.

Parmi ses nombreuses interventions en matière de patrimoine, la Ville de Montréal a octroyé des subventions pour un montant de l'ordre de 5,5 millions de dollars entre 2012 et 2014 par l'intermédiaire de son *Programme d'aide à la restauration des immeubles protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel*.

Pour plus d'informations

Politique de développement culturel 2017-2022
Plan d'action en patrimoine 2017-2022
Programme d'aide à la restauration des immeubles protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel

Thématique

EAU

L'eau potable est un élément essentiel à la vie quotidienne. Pourtant, comme il suffit aujourd'hui d'ouvrir le robinet pour obtenir de l'eau à volonté, elle est souvent utilisée de manière inconsidérée. Tant pour l'eau potable que pour celle que l'on rejette dans nos cours d'eau, il importe de gérer cette ressource avec diligence pour en assurer un accès équitable aux générations présentes et futures.

Indicateur 1

Production d'eau potable

Description

La quantité totale d'eau potable produite annuellement sur le territoire de l'agglomération est mesurée en mètres cubes. La quantité d'eau totale produite par personne inclut les usages dans le secteur résidentiel, dans les industries, commerces et institutions (ICI), les pertes dans le réseau, ainsi que les usages non identifiés ou illicites.

Périmètre

Agglomération de Montréal	X
Ville de Montréal	

État de l'indicateur

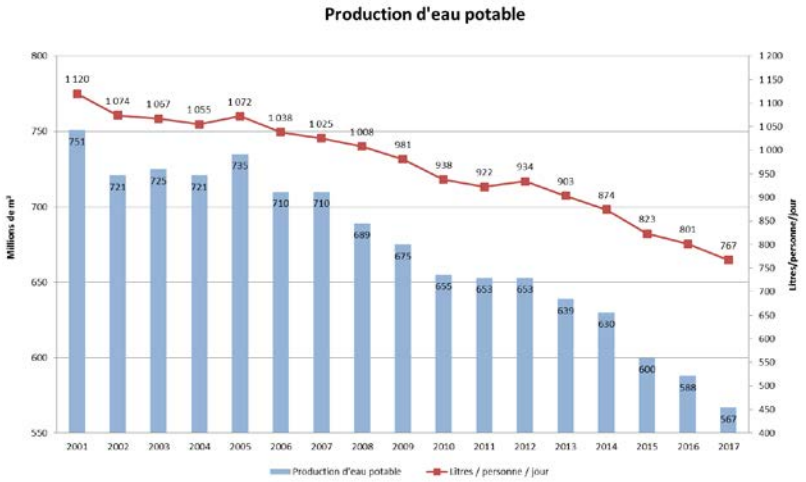

En 2017, la production totale d'eau potable destinée à l'agglomération de Montréal a été de 567 millions de m^3 d'eau. Cela représente une réduction de 3,6 % de la production par rapport à 2016 (588 millions de m^3). C'est la deuxième plus importante réduction annuelle des quinze dernières années. Globalement, la production d'eau potable a diminué de 13 % en comparaison à 2011 et de plus de 24 % en comparaison à 2001.

Quant à elle, la production d'eau potable par personne par jour à l'échelle de l'agglomération de Montréal est passée de 801 litres en 2016 à 767 litres en 2017, soit une réduction de 4 %. Comparativement à 2001, la production d'eau par personne par jour a diminué de près de 32 %. L'agglomération de Montréal a donc dépassé l'objectif de réduction de 20 % de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP) à l'échéance 2017.

Une production d'eau potable de 767 litres/personne/jour ne signifie pas que chaque Montréalais consomme tous ces litres d'eau potable quotidiennement, loin de là! La production d'eau alimente également les nombreuses institutions de l'île de Montréal (hôpitaux, écoles, bureaux fédéraux et provinciaux, etc.) ainsi que toute l'activité économique des industries et des commerces. De plus, la production d'eau potable est tributaire des pertes, tant sur les conduites d'aqueduc que sur les branchements de service. De plus, de nombreux autres usages sont non comptabilisés, tels que l'utilisation des bornes d'incendies ou encore les purges pour maintenir la qualité de l'eau potable sur les conduites temporaires ou aux extrémités des réseaux.

Il n'en demeure pas moins que le taux de production d'eau potable de l'agglomération de Montréal est encore très élevé comparativement à la moyenne québécoise (589 litres/personne/jour en 2014) et encore plus comparativement à la moyenne canadienne (466 litres/personne/jour en 2013). Il est donc essentiel de poursuivre les efforts de mesure de la consommation d'eau pour identifier et quantifier les usages ainsi que les activités qui génèrent cette surproduction d'eau.

Objectif(s)

- Réduire de 20 % l'eau potable produite par les usines de Montréal entre 2011 et 2020 (Stratégie montréalaise de l'eau 2011-2020 / Montréal durable 2016-2020);
- Réduire de 20 % la distribution d'eau per capita d'ici 2017 par rapport à 2001 (Stratégie québécoise d'économie d'eau potable).

Pour plus d'informations

Bilan 2016 : usage de l'eau potable
Vers une gestion durable des eaux municipales : bilan 2013-2016
Stratégie québécoise d'économie d'eau potable
Montréal durable 2016-2020

Indicateur 2

Estimation des pertes d'eau potable

Description

Les pertes annuelles sont estimées en calculant la différence entre la quantité totale d'eau qui a été produite et distribuée aux utilisateurs, et la quantité totale d'eau produite. Ces pertes sont associées aux fuites qui se produisent sur le réseau d'aqueduc.

Le volume des pertes d'eau est quant à lui évalué en déduisant la consommation finale de l'eau au volume distribué sur les réseaux en utilisant la méthodologie développée par l'American Water Works Association (AWWA).

Périmètre

Agglomération de Montréal	X
Ville de Montréal	

État de l'indicateur

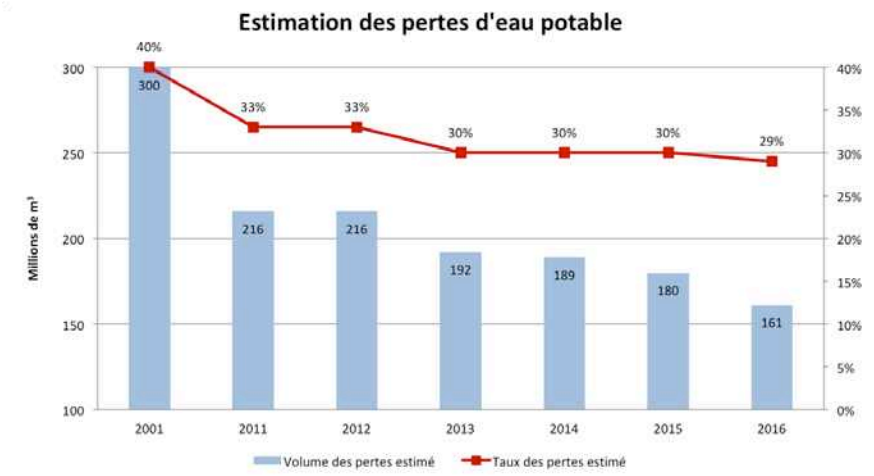

Au début des années 2000, les « pertes » d'eau potable sur le réseau d'aqueduc de la Ville de Montréal avaient été estimées à 40 %. Depuis 2013, le taux de pertes se situerait autour de 30 %, selon les estimations disponibles.

Depuis 2011, le Service de l'eau dépose annuellement au conseil municipal un bilan de l'usage de l'eau potable. Réalisé selon les standards internationaux stipulés par l'AWWA, ce bilan permet d'estimer le taux de fuites sur le réseau d'aqueduc. L'objectif est d'atteindre ultimement un taux de pertes de 20 % sur le réseau d'aqueduc, conformément à l'objectif de la SQEEP.

Le taux de « pertes » est souvent utilisé pour vulgariser les résultats des bilans d'eau. Il faut se rappeler que cet indicateur ne représente pas les seules fuites en réseau, mais tous les volumes non comptabilisés*. Puisque le taux de « pertes » est stable, il serait tentant de conclure que les fuites ne diminuent pas malgré les efforts importants réalisés dans l'amélioration des réseaux. Rien ne serait plus faux. Les « pertes » ont presque été réduites de 25 % entre 2011 et 2017. Cependant, pendant la même période, la consommation des usagers, résidentiels ou ICI, a aussi diminué dans la même proportion. Le taux de « pertes » n'a donc que légèrement baissé. En fait, il se pourrait très bien que les efforts de la Ville continuent de faire baisser le volume des « pertes », mais que le taux de pertes augmente si les autres usagers baissent leur consommation plus vite encore!

*Pour plus d'informations sur les volumes non comptabilisés, voir l'encadré de la page 11 du Bilan 2016 sur l'usage de l'eau potable.

Objectif(s)

- Atteindre un taux de perte de 20 % sur le réseau d'aqueduc (Stratégie québécoise d'économie d'eau potable).

Pour plus d'informations

Bilan 2016 : usage de l'eau potable
Vers une gestion durable des eaux municipales : bilan 2013-2016
Stratégie québécoise d'économie d'eau potable
Montréal durable 2016-2020

Indicateur 3

Renouvellement des conduites d'eau potable

Description

Cet indicateur fait état du nombre de kilomètres de conduites du réseau primaire et secondaire qui sont renouvelés chaque année.

Le réseau primaire couvre l'ensemble de l'agglomération. Il est constitué de conduites de très grands diamètres auxquelles se raccordent les conduites secondaires. Le réseau secondaire est constitué des conduites locales situées sous les rues et auxquelles se connectent les entrées de service des usagers.

Périmètre

Agglomération de Montréal	
Ville de Montréal	X

État de l'indicateur

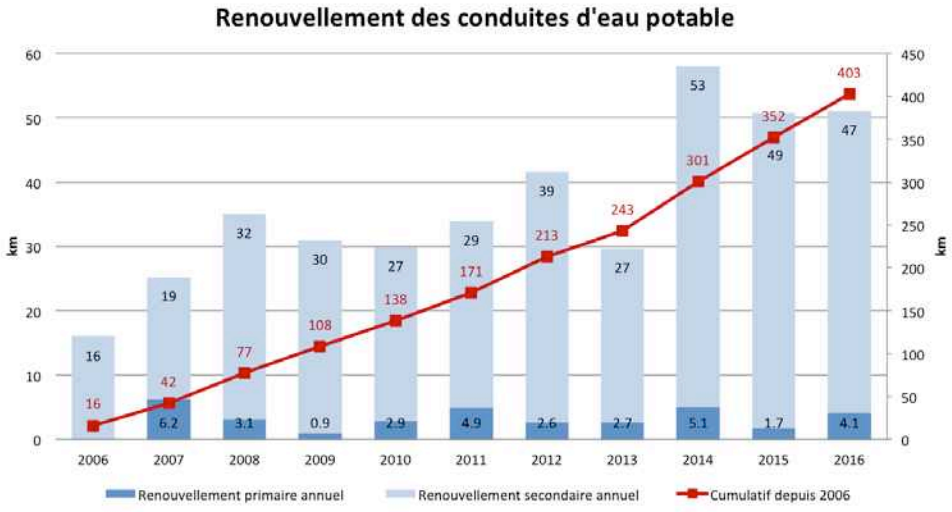

L'année 2016, tout comme l'année précédente, a connu un taux de renouvellement global des réseaux supérieur à 1 %. Depuis 2006, c'est plus de 400 km de conduites primaires et secondaires qui ont été renouvelés sur le territoire montréalais.

Objectif(s)

- Maintenir un taux de renouvellement annuel des conduites secondaires d'aqueduc au-delà de 1 % (Montréal durable 2016-2020).

Pour plus d'informations

Bilan 2016 : usage de l'eau potable
Montréal durable 2016-2020

Indicateur 4

Qualité des effluents de la station d'épuration

Description

Résultats de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte par rapport aux normes de rejet des règlements provincial et fédéral concernant les matières en suspension (MES), le phosphore total (P_T) et le pH.

Périmètre

Agglomération de Montréal	X
Ville de Montréal	

État de l'indicateur

Pour l'année 2015, le bilan des résultats de la Station d'épuration des eaux usées indique :

- des rejets de 14,8 mg/L de matières en suspension (MES);
- des rejets de 0,40 mg/L de phosphore total (P_T);
- et une variation des résultats de l'analyse de pH de 6,2 à 7,7.

Pour les années 2013 à 2015, la Station a respecté la norme de rejet de MES, la norme de rejet en phosphore ainsi que toutes les autres exigences de rejet. Pour les années 2014 et 2015, la Station a été conforme à la norme de rejet de pH.

Une unité d'ozonation sera pleinement en activité à compter de 2021 à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte. Les effets escomptés sont notamment de :

- rendre l'effluent de la Station d'épuration conforme à l'exigence de rejet de 9 000 ufc par 100 ml de coliformes fécaux prescrite par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);
- éliminer les microorganismes pathogènes tels que les bactéries et les virus, les odeurs et la couleur, mais également plusieurs polluants organiques comme les produits pharmaceutiques et de soins personnels;
- améliorer la qualité des eaux usées de la métropole avant leur rejet dans le fleuve Saint-Laurent, afin de réduire les risques d'infection en cas de contact avec l'eau lors d'activités récréatives dans le tronçon du fleuve en aval de l'île de Montréal, actuellement affecté par les rejets de la Station;
- améliorer la qualité générale du milieu aquatique utilisé par la faune et la flore en réduisant la charge polluante de l'effluent.

Objectif(s)

- Être chaque année conforme aux normes de rejet du règlement provincial sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU), ainsi que ceux du règlement fédéral sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées (RESEAU) pour les paramètres de contrôle suivants : matières en suspension, phosphore, pH et toxicité aiguë;
- Réaliser la désinfection des eaux usées traitées à l'aide de l'ozone (Stratégie montréalaise de l'eau/Montréal durable 2016-2020);

Pour plus d'informations

Vers une gestion durable des eaux municipales : Bilan 2013-2016
Stratégie montréalaise de l'eau
Bilan 2016 : usage de l'eau potable
Montréal durable 2016-2020

Indicateur 5

Raccordements inversés

Description

Depuis plusieurs années, le Réseau de suivi du milieu aquatique (RSMA) a identifié les égouts pluviaux comme une importante source de contamination des plans d'eau, laquelle proviendrait des ouvrages de surverse, des raccordements inversés ou de la présence d'animaux. Un raccordement inversé est un branchement ou une défectuosité à un équipement qui permet à des eaux usées sanitaires de se déverser ailleurs que dans un réseau d'égout domestique ou unitaire, soit dans un réseau d'égout pluvial, sur le sol, dans un fossé ou dans un cours d'eau, exception faite des fosses septiques.

Périmètre

Agglomération de Montréal	X
Ville de Montréal	

État de l'indicateur

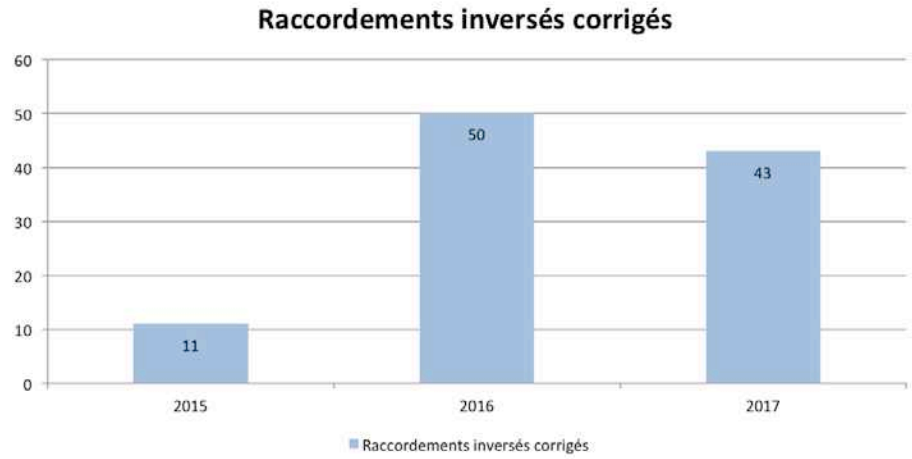

Un raccordement inversé est un branchement ou une défectuosité à un équipement qui permet à des eaux usées sanitaires de se déverser ailleurs que dans un réseau d'égout domestique, soit dans un réseau d'égout pluvial, sur le sol, dans un fossé ou dans un cours d'eau. Ce phénomène peut uniquement survenir lorsqu'il y a présence d'un réseau d'égouts séparatif, c'est-à-dire lorsqu'il y a présence de deux conduites d'égouts : une pour les eaux sanitaires et une autre pour les eaux pluviales. Environ un tiers de l'île de Montréal est desservi par un réseau séparatif. Un plan d'action a donc été mis de l'avant. En faisant des analyses de la qualité de l'eau en rive, la Ville de Montréal est en mesure de cibler des zones où la qualité de l'eau rejetée est déficiente. Grâce à un échantillonnage d'eau à travers le réseau pluvial, il est possible d'identifier la source des rejets et le ou les bâtiments fautifs.

Depuis 2015, plus de 104 raccordements inversés ont été corrigés. L'objectif de la Ville de Montréal est de procéder à la correction de 55 raccordements inversés annuellement pour atteindre un objectif global de 275 corrections entre 2015 et 2020.

Objectif(s)

- Effectuer 275 corrections de raccordements inversés d'ici 2020 par rapport à 2015, soit 55 corrections par année (Montréal durable 2016-2020);

Pour plus d'informations

Qualité des réseaux d'égouts pluviaux
Montréal durable 2016-2020

Thématique

ÉCONOMIE

Le développement économique est une priorité, c'est pourquoi la Ville de Montréal contribue à la mise en place d'un environnement d'affaires propice à l'essor des entreprises et des talents. Elle a pour mission de stimuler la création de richesse avec l'aide des acteurs du développement économique dans une perspective de développement durable.

Indicateur 1

Population active

Description

La population active se définit comme l'ensemble des personnes en âge de travailler qui sont disponibles sur le marché du travail, qu'elles aient un emploi (population active occupée) ou qu'elles soient au chômage (population active inoccupée), à l'exclusion de celles ne cherchant pas d'emploi comme les personnes au foyer, les étudiants, les personnes en incapacité de travailler et les rentiers.

Périmètre

Agglomération de Montréal	X
Ville de Montréal	

État de l'indicateur

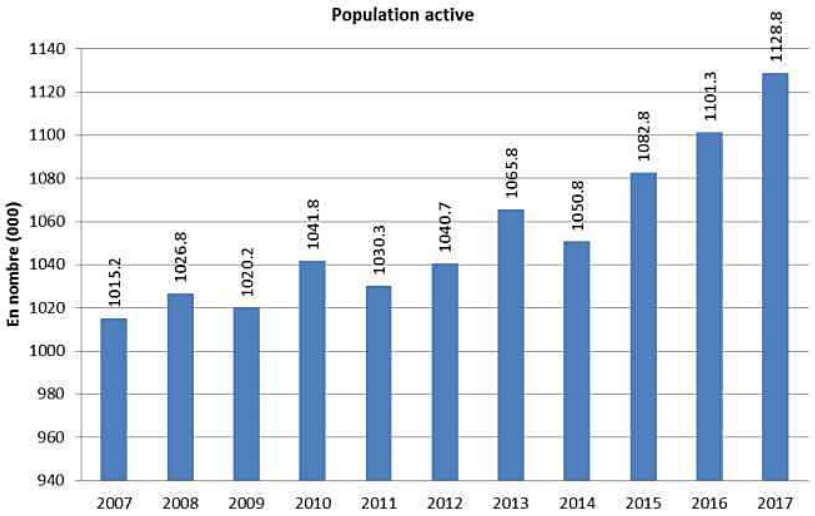

Le bassin de main-d'œuvre n'a jamais été aussi important sur le territoire de l'agglomération de Montréal. Plus de 1 128 800 Montréalais étaient actifs sur le marché du travail en 2017. C'est 27 500 travailleurs de plus qui se sont ajoutés par rapport à 2016, soit une hausse de 2,5 %. Les hommes comptaient pour 53 % de la population active, comparativement à 47 % pour la main-d'œuvre féminine.

Pour plus d'informations

Bilan économique 2017 – Agglomération de Montréal
Caractéristiques du marché du travail, population de 15 ans et plus, régions administratives et ensemble du Québec, Institut de la statistique du Québec

Indicateur 2

Taux d'emploi

Description

Le taux d'emploi mesure la part des personnes en emploi sur les personnes en âge de travailler (15 ans et plus). Il s'agit d'un bon indicateur de l'état de santé du marché du travail montréalais.

Périmètre

Agglomération de Montréal	X
Ville de Montréal	

État de l'indicateur

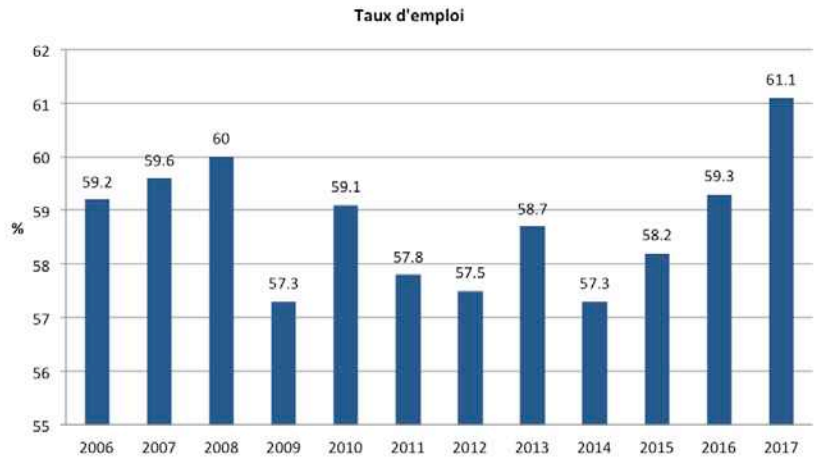

Le dynamisme de l'économie montréalaise se reflète dans les statistiques portant sur les taux d'emploi et d'activité qui ont affiché les meilleurs résultats des 30 dernières années. Ainsi, le taux d'emploi a bondi de 1,8 point en une seule année pour s'établir à 61,1 %.

Quant au taux d'activité, qui mesure la part de la population active dans l'ensemble de la population de 15 ans et plus, celui-ci a gagné un point de pourcentage par rapport à 2016, pour s'établir à 66,5 %.

Pour plus d'informations

Bilan économique 2017 – Agglomération de Montréal
Caractéristiques du marché du travail, population de 15 ans et plus, régions administratives et ensemble du Québec, Institut de la statistique du Québec

Indicateur 3

Taux de chômage

Description

Le taux de chômage est le nombre de chômeurs en pourcentage de la population active, celle-ci étant composée des chômeurs, des salariés et des travailleurs indépendants. Les chômeurs sont les personnes qui déclarent ne pas occuper d'emploi, être disponibles pour travailler et avoir pris des dispositions pour chercher activement du travail.

Périmètre

Agglomération de Montréal	X
Ville de Montréal	
Administration municipale	

État de l'indicateur

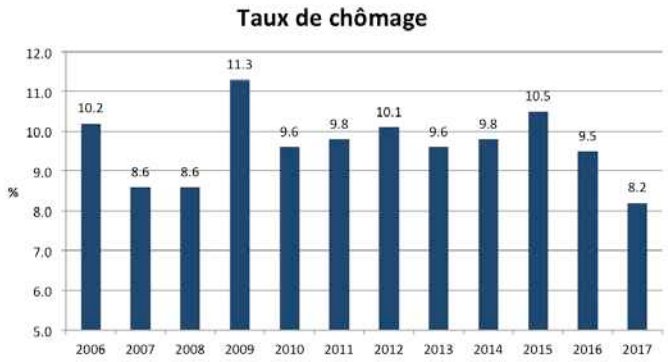

Le meilleur résultat des 30 dernières années a été enregistré en matière de chômage dans l'agglomération de Montréal, alors que le taux a atteint 8,2 % en 2017, en repli de 1,3 point en un an. Cette performance se traduit par un recul du nombre de chômeurs sur l'ile de Montréal. Entre 2016 et 2017, celui-ci a diminué de 10,9 %, passant de 104 300 à 92 900 chômeurs.

Pour la première fois dans la dernière décennie, le taux de chômage de 8,3 % chez les hommes est comparable à celui de 8,2 % chez les femmes. L'écart, habituellement défavorable à la main-d'œuvre masculine, semble avoir été aplani grâce aux gains d'emplois dont ils ont bénéficié en 2017. En un an, le taux de chômage des hommes s'est replié de 1,9 point de pourcentage, comparativement à un recul de 0,5 point pour les femmes.

Pour plus d'informations

Bilan économique 2017 – Agglomération de Montréal
Caractéristiques du marché du travail, population de 15 ans et plus, régions administratives et ensemble du Québec, Institut de la statistique du Québec

Indicateur 4

Dépenses en immobilisations

Description

Les dépenses en immobilisations du secteur public et du secteur privé sont constituées du coût d'acquisition, de construction et d'installation d'usines, de matériel et d'outillage durables, que ce soit ou non à des fins de remplacement ou de location.

Périmètre

Agglomération de Montréal	X
Ville de Montréal	

État de l'indicateur

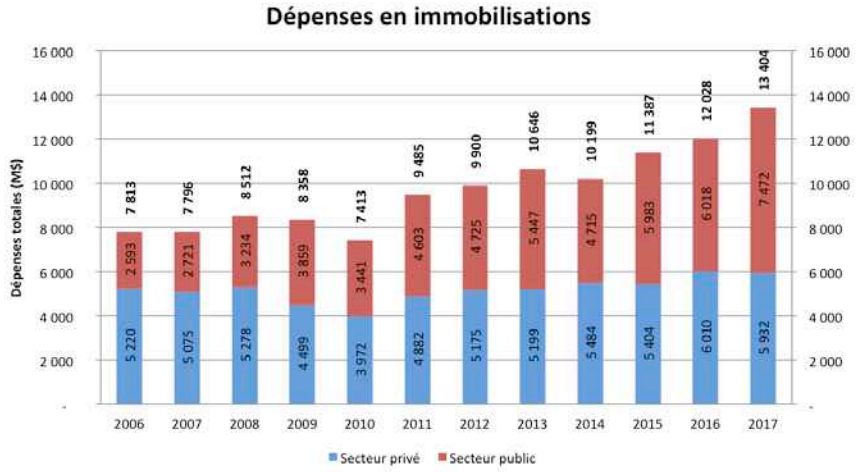

Les dépenses en immobilisations ont atteint un sommet dans l'agglomération de Montréal en 2017. Plus de 13,4 milliards de dollars ont été injectés dans divers projets de construction, dont 11,4 milliards dans les secteurs des industries liées aux services et 2,0 milliards dans des industries productrices de biens. Il s'agit d'une hausse de 11,4 % par rapport aux sommes investies en 2016.

Le secteur public a fourni un effort considérable en matière d'investissements en 2017, avec près de 7,5 milliards de dollars injectés sur le territoire de l'agglomération de Montréal, en hausse de 24 % par rapport à 2016. Il s'agit du plus important engagement des dix dernières années. Le secteur privé s'est pour sa part montré un peu plus frileux qu'en 2016, avec un repli de 1,3 % de ses investissements qui ont atteint 5,9 milliards. Cette somme est cependant supérieure à la moyenne observée sur la période 2007-2017.

Pour plus d'informations

Bilan économique 2017 – Agglomération de Montréal

Thématique

ÉNERGIE

En optimisant la performance énergétique de ses bâtiments et installations, la Ville de Montréal réussit à la fois à réduire les couts liés à la consommation d'énergie et à limiter les émissions de gaz à effet de serre. Les plans et politiques de la Ville de Montréal comportent notamment des exigences quant à la consommation énergétique, la construction, la rénovation et l'exploitation des bâtiments municipaux.

Indicateur 1

Bâtiments municipaux certifiés

Description

Cet indicateur renseigne sur l'évolution du nombre de bâtiments municipaux ayant obtenu une certification BOMA BEST ou LEED. Il témoigne de l'effort consenti par la Ville de Montréal pour rendre ses bâtiments municipaux plus performants et durables au fil des années.

Périmètre

Agglomération de Montréal	
Ville de Montréal	
Administration municipale	X

État de l'indicateur

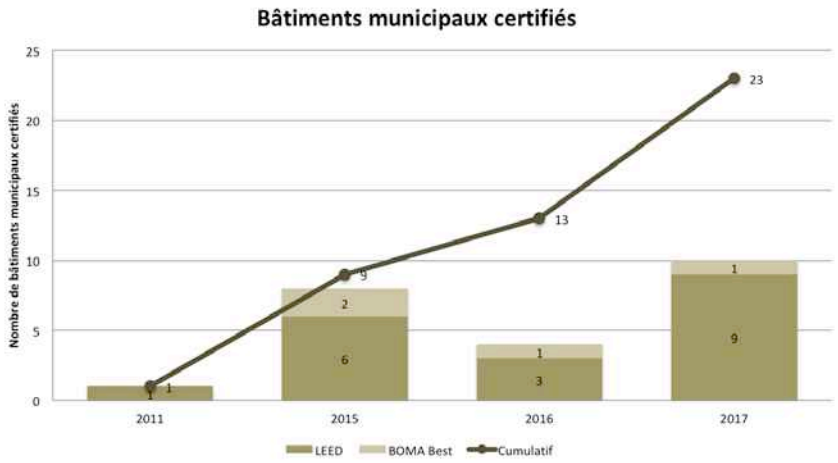

La certification des bâtiments municipaux est en nette progression depuis 2011. Il y a actuellement 19 bâtiments sous la responsabilité de la Ville de Montréal qui ont obtenu la certification LEED et 4 autres, la certification BOMA BEST pour un total de 23 bâtiments municipaux certifiés.

Il est à noter que 15 bâtiments sont terminés et en attente de leur certification, ce qui porterait le total de bâtiments certifiés à 38 sous peu.

De plus, 14 bâtiments visant une certification sont actuellement en chantier, 11 en développement et 4 en planification pour un potentiel de 29 certifications supplémentaires à venir. Il peut s'agir d'arénas, de pavillons, de casernes, de centres de services, etc. dont la Ville de Montréal est propriétaire ou locataire.

Objectif(s)

- Viser l'atteinte de 70 bâtiments municipaux certifiés LEED ou BOMA BEST. Ces 70 projets doivent être en planification, en construction ou complétés d'ici 2020 (Montréal durable 2016-2020).
- Tout nouveau bâtiment municipal de plus de 500 m^2 doit obtenir la certification LEED-OR et toute rénovation majeure doit être réalisée selon les critères LEED-ARGENT. De plus, tous les projets doivent respecter les exigences en matière d'élimination des déchets de construction, de gestion efficace de l'eau et d'énergie renouvelable (Politique de développement durable pour les édifices de la Ville de Montréal).

Pour plus d'informations

Politique de développement durable pour les édifices de la Ville de Montréal
Montréal durable 2016-2020

Indicateur 2

Certifications environnementales et programmes volontaires

Description

La Ville de Montréal suit l'évolution d'un certain nombre de certifications « témoins » et de l'adhésion à des programmes environnementaux volontaires pour offrir un portrait qui, bien que partiel et imparfait, donne une idée de l'évolution de ces pratiques sur le territoire montréalais.

Périmètre

Agglomération de Montréal	X
Ville de Montréal	

État de l'indicateur

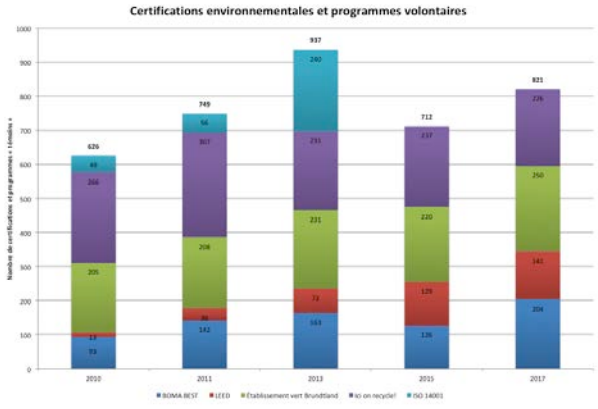

Cet ensemble d'indicateurs est suivi depuis plusieurs années malgré l'abandon de certains répertoires, les difficultés liées à la géolocalisation ou au cycle intermittent des programmes et certifications. Il n'est notamment plus possible de suivre l'évolution des certifications ISO 14001 sur le territoire de Montréal depuis 2015 quoique la tangente laisse croire qu'elles sont en progression.

Bien qu'imparfait, cet ensemble d'indicateurs permet tout de même de constater qu'entre 2010 et 2017, les certifications et les programmes « témoins » ont augmenté d'approximativement 31,2 % dépassant ainsi l'objectif prévu au plan Montréal durable 2016-2020 qui visait une augmentation de 30 % en 2020 par rapport à 2010.

Il est à noter que les certifications attribuées aux bâtiments durables (BOMA BEST et LEED) évoluent sensiblement sur le territoire de l'agglomération. Le nombre de bâtiments certifiés semble avoir plus que triplé au cours de la période 2010-2017. L'ensemble des résultats témoigne des efforts faits à différents niveaux, par différents acteurs, pour intégrer les principes du développement durable.

Objectif(s)

- Augmenter de 30 % le nombre de certifications environnementales ou d'adhésions à des programmes environnementaux volontaires à Montréal d'ici 2020 par rapport à 2010 (Montréal durable 2016-2020).

Pour plus d'informations

Montréal durable 2016-2020
Conseil du bâtiment durable du Canada (LEED)
Boma-Québec (Programme de certification BOMA BEST)
Recyc-Québec (Programme de reconnaissance « Ici on recycle! »)
Établissement vert Brundtland de la Centrale des syndicats du Québec

Thématique

GAZ À EFFET DE SERRE

Plus que jamais, les villes et les métropoles ont un rôle clé à jouer dans la lutte contre les changements climatiques. Elles font partie intégrante de la solution, car elles peuvent entreprendre des actions concrètes qui auront des impacts sur l'atteinte des cibles locales, nationales et internationales. En décembre 2015, la Ville de Montréal souscrivait à la *Déclaration du Sommet des élus locaux pour le climat*. Par cette déclaration, les élus locaux et régionaux des cinq continents réunis à l'Hôtel de Ville de Paris se sont engagés collectivement à lutter contre le dérèglement climatique. La Ville de Montréal s'est alors engagée à réduire les émissions de GES de la collectivité montréalaise de 80 % d'ici 2050.

Indicateur 1

Émissions de GES des activités municipales

Description

L'indicateur fait état des émissions de gaz à effet de serre (GES) imputables aux activités municipales sur lesquelles les villes de l'agglomération exercent un contrôle direct, soit les bâtiments, le matériel roulant, la production et la distribution d'eau potable, le traitement des eaux usées, la production de biogaz au CESM, l'éclairage de rues, les feux de circulation ainsi que les émissions fugitives de réfrigérant.

Périmètre

Agglomération de Montréal	X
Ville de Montréal	

État de l'indicateur

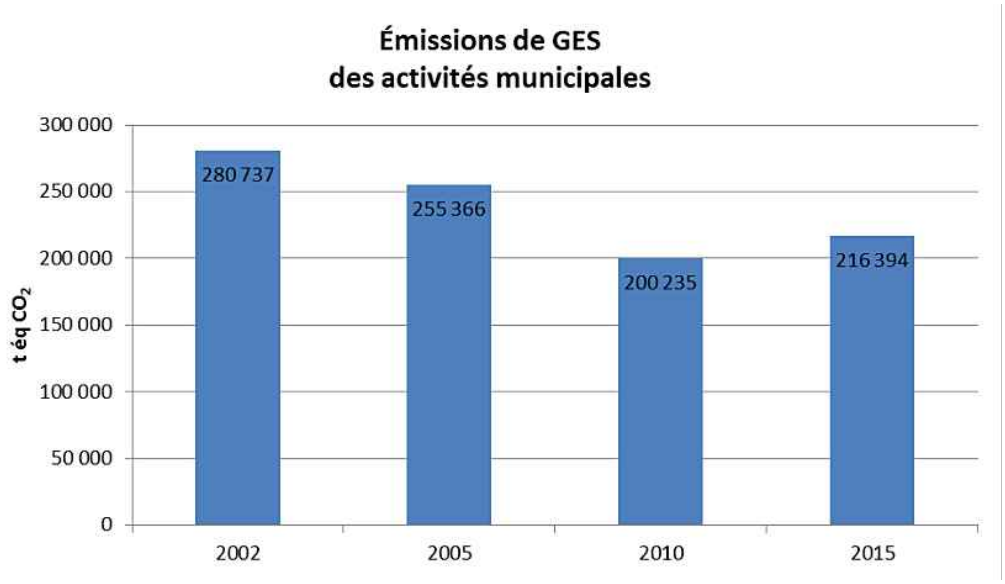

Les émissions de GES des activités municipales de l'agglomération de Montréal se chiffraient à 216 394 t éq. CO_2 en 2015. On observe donc une réduction de 23 % des émissions de GES entre 2002, l'année de référence, et 2015. Il est à noter que les émissions provenant des activités en sous-traitance (collecte de matière résiduelles et déneigement) n'étant calculées que depuis 2010, elles sont exclues du calcul de réduction.

Depuis la publication de l'inventaire 2010, les émissions de GES des activités municipales ont augmenté de 8 %. Cette hausse en 2015 par rapport à 2010 est principalement due à l'augmentation des émissions de la destruction du biogaz aux torchères du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM). En effet, les émissions de ces dernières ont augmenté, car la totalité du biogaz capté a dû être brûlée aux torchères au lieu d'être valorisée par la Société Gazmont inc. Les activités de la société ont cessé en 2014, à la suite

d'un bris majeur de sa turbine de cogénération. Par ailleurs, si le biogaz capté avait été valorisé à la centrale de cogénération, les émissions totales de GES imputables aux activités municipales auraient été réduites de 28 % en 2015 par rapport à 2002 (en supposant que les émissions de torchères soient demeurées constantes depuis 2010).

Précisons que le *Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre corporatives 2013-2020* propose des mesures à mettre en œuvre par les arrondissements, les villes reconstituées et les services centraux et témoigne des efforts consentis dans la lutte contre les changements climatiques.

Objectif(s)

- Réduire les émissions de GES corporatives de 30 % d'ici 2020 par rapport à 2002 (Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre corporatives 2013-2020).

Pour plus d'informations

Émissions de gaz à effet de serre des activités municipales de l'agglomération de Montréal : inventaire 2015
Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre corporatives 2013-2020

Indicateur 2

Répartition des émissions de GES par activité municipale

Description

L'indicateur fait état du pourcentage des émissions de gaz à effet de serre (GES) qui est imputable aux activités sur lesquelles les villes de l'agglomération exercent un contrôle direct, soit les bâtiments, le matériel roulant, la production et la distribution d'eau potable, le traitement des eaux usées, la production de biogaz au CESM, l'éclairage de rues, les feux de circulation ainsi que les émissions fugitives de réfrigérant.

Périmètre

Agglomération de Montréal	X
Ville de Montréal	

État de l'indicateur

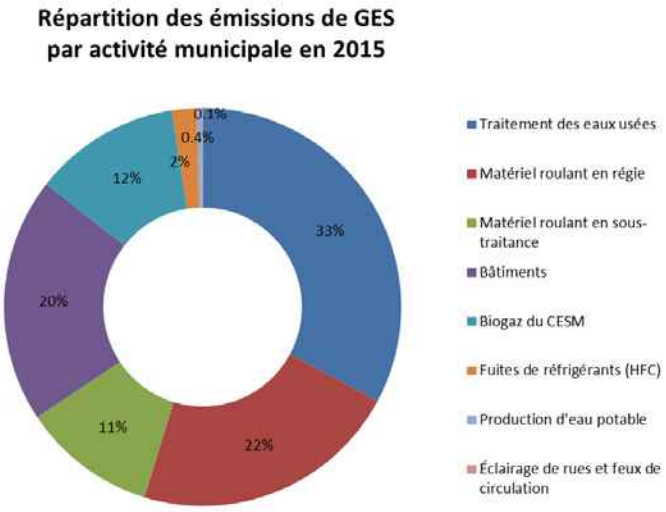

En 2015, 33 % des émissions de GES attribuables aux activités municipales provenaient du traitement des eaux usées.

Le matériel roulant, c'est-à-dire les véhicules de transport et les équipements dont le moteur fonctionne au diesel, à l'essence, à l'électricité ou encore au gaz naturel comprimé, qu'il soit en régie ou en sous-traitance, est responsable de 33 % des émissions des activités municipales donc ex aequo avec celles provenant du traitement des eaux usées.

Les émissions de GES des bâtiments représentent 20 % des émissions totales et proviennent, quant à elles, de l'énergie consommée pour le chauffage, la climatisation, l'utilisation des appareils et équipements, l'éclairage et les autres besoins associés.

En ce qui a trait aux émissions de GES provenant des émissions fugitives et des activités de destruction du biogaz sur le site du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), elles représentent 12 % du total des émissions.

Finalement, toujours en 2015, les fuites de réfrigérants constituaient 2% des émissions totales, alors que la production d'eau potable comme l'éclairage de rues et des feux de circulation émettaient, ensemble, moins de 1 % des émissions attribuables aux activités municipales.

Pour plus d'informations

Émissions de gaz à effet de serre des activités municipales de l'agglomération de Montréal : inventaire 2015
Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre corporatives 2013-2020

Indicateur 3

Émissions de GES de la collectivité montréalaise

Description

L'inventaire des émissions de gaz à effet de serre (GES) répertorie les émissions estimées de GES de la collectivité montréalaise dont le périmètre se limite à l'agglomération de Montréal. Ces émissions de GES sont comparées à l'année de référence (1990) qui sert de base à l'objectif de réduction.

Un inventaire complet nécessite des données de qualité et possédant un certain niveau de précision. Lors de la réalisation de l'inventaire des émissions de GES en 2017, les dernières données disponibles et publiées au Canada satisfaisant ces critères de qualité étaient celles de 2014. Ce sont donc celles-ci qui sont utilisées.

Périmètre

Agglomération de Montréal	X
Ville de Montréal	

État de l'indicateur

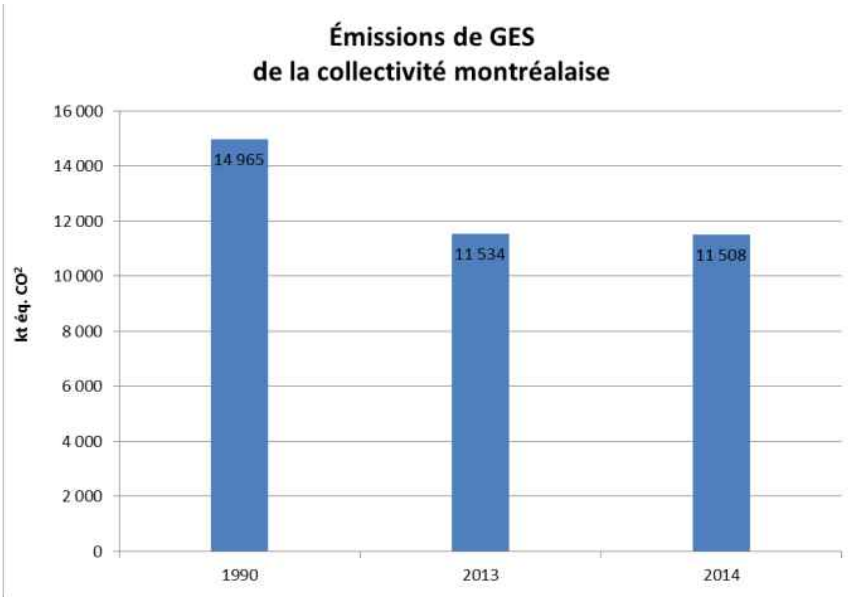

Les émissions de la collectivité montréalaise représentaient 14 % des émissions québécoises en 2014. De 1990 à 2014, les émissions de GES québécoises ont diminué de 8 %, alors que les émissions de la collectivité montréalaise ont connu une baisse de 23 %. En matière d'intensité des émissions par habitant, les émissions québécoises et de la collectivité montréalaise ont respectivement diminué de 22 % et de 29 %. Globalement, les différences observées entre les deux inventaires (1990 et 2014) s'expliquent par les caractéristiques propres à la province et à l'agglomération, soit le climat, les activités économiques, l'organisation des transports et les autres caractéristiques sociodémographiques.

La réduction globale de 23 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2014 s'aligne avec l'objectif de réduction fixé en 2005, soit celui de réduire les émissions de 30 % d'ici 2020. Récemment, de nouveaux engagements ont été pris par la Ville de Montréal, dont celui signé à Paris en marge de la 21e Conférence des parties à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21) en 2015. Cet engagement se traduit par la réduction de 80 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise d'ici 2050.

Objectif(s)

- Réduire de 30 % les émissions de GES de la collectivité montréalaise d'ici 2020 par rapport à 1990 (Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise 2013-2020 / Montréal durable 2016-2020).
- Réduire de 80 % les émissions de GES de la collectivité montréalaise d'ici 2050 (Déclaration du Sommet des élus locaux pour le climat / Montréal durable 2016-2020).

Pour plus d'informations

Émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise : inventaire 2014
Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise 2013-2020

Indicateur 4

Distribution des émissions de GES de la collectivité montréalaise

Description

Les émissions de GES sont présentées en fonction de cinq secteurs d'activités : les sources fixes, le transport, les matières résiduelles, les procédés industriels et l'utilisation de produits (PIUP) et l'agriculture, la foresterie et autres affectations des terres (AFAT).

Périmètre

Agglomération de Montréal	X
Ville de Montréal	

État de l'indicateur

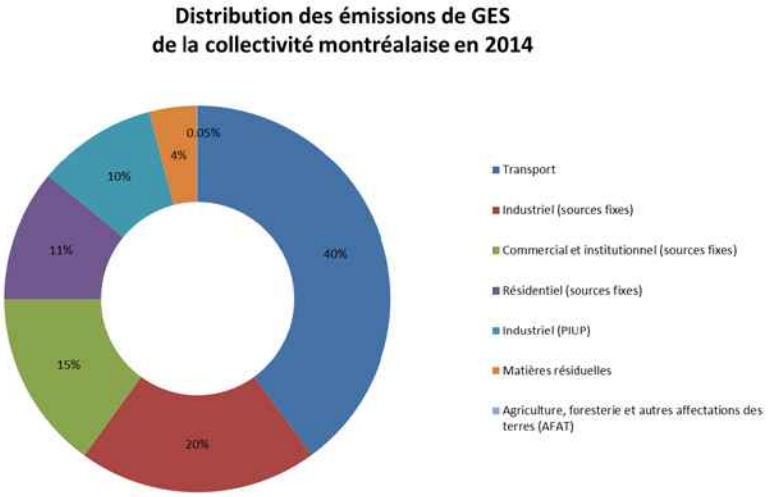

Le secteur des transports est le principal responsable des émissions de GES de l'agglomération de Montréal lequel représente 40 % de l'ensemble des émissions. Les émissions de GES attribués au secteur du transport proviennent de la consommation d'énergie de tous les moyens de transport routier, hors route, ferroviaire, maritime et aérien.

Le secteur des sources fixes couvre les émissions de GES résultant de l'utilisation énergétique des combustibles et les émissions fugitives provenant des procédés générant, alimentant ou consommant différentes formes d'énergie comme la chaleur ou l'électricité. Ainsi, le secteur industriel a émis 20 % des émissions globales et le secteur commercial et institutionnel a émis 15 % des émissions de GES de l'agglomération.

En ce qui a trait au secteur résidentiel, 11 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise y sont associées en 2014. Les émissions de GES attribuées au sous-secteur résidentiel proviennent de l'énergie consommée par les ménages résidant sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour l'éclairage, la climatisation, le chauffage, le chauffage de l'eau et l'utilisation des appareils ménagers. Les principales sources d'énergie consommées sont l'électricité, le gaz naturel, le mazout et le bois.

Les émissions des GES du secteur des procédés industriels et de l'utilisation de produits (PIUP) comprennent les GES émis comme sous-produits de procédés industriels et les émissions provenant de l'utilisation non énergétique de combustibles, mais excluent les sources fixes de combustion. Les émissions de GES des procédés industriels représentent, en 2014, 10 % des émissions totales de la collectivité.

Le secteur des matières résiduelles, regroupant les émissions reliées à l'enfouissement et à l'incinération des matières résiduelles, de même qu'au traitement des eaux usées, correspond à 4 % des émissions de GES de l'agglomération. Finalement, le secteur de l'agriculture, foresterie et autres affectations des terres (AFAT) a émis moins de 0,05 % des émissions totales de l'agglomération.

Pour plus d'informations

Émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise : inventaire 2014

Indicateur 5

Bus hybrides et électriques

Description

Cet indicateur renseigne quant au nombre de bus hybrides et de bus 100 % électriques de la Société de transport de Montréal (STM).

Périmètre

Agglomération de Montréal	X
Ville de Montréal	

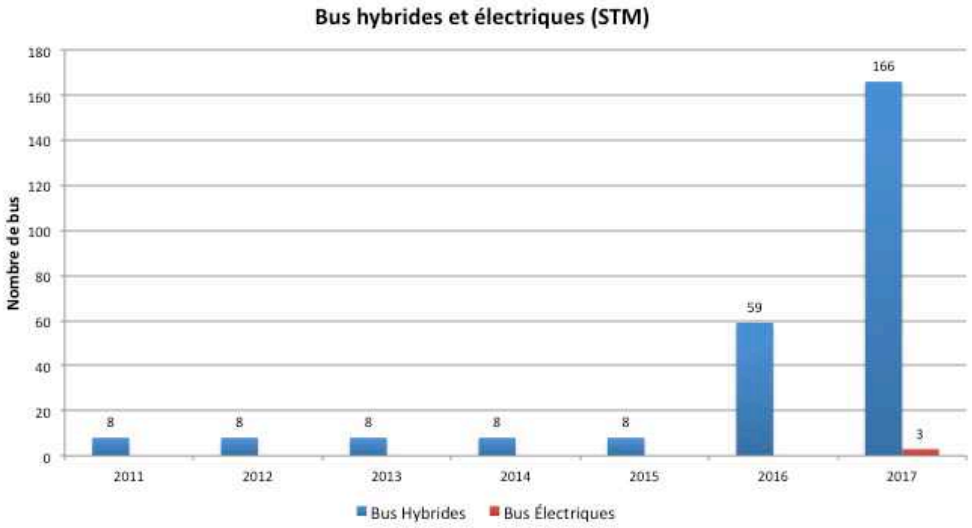

État de l'indicateur

En 2017, la STM avait 166 bus hybrides à son actif et 3 bus 100 % électriques sur un parc global de 1 837 bus. De plus, le taux de déplacements ayant recours à l'électricité est passé de 69,5 % en 2016 à 71,3 %, notamment grâce à l'augmentation de la capacité du métro – entre autres par la mise en service de 22 trains AZUR – et l'ajout de 107 bus hybrides et 3 bus électriques.

La STM poursuit ses efforts d'électrification et de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les bus diesel en fin de vie sont remplacés par des bus hybrides ou électriques jusqu'au plus tard en 2025, moment où la STM vise à n'acquérir que des bus 100% électriques. La STM est la seule société de transport en Amérique du Nord à participer au projet Cité Mobilité qui met à l'essai trois bus électriques. À travers ce projet, la STM veut évaluer, en conditions réelles d'exploitation, les impacts de l'utilisation de bus électriques sur la planification et la livraison du service, l'entretien des véhicules, l'exploitation des infrastructures et l'expérience client.

La STM vise un objectif zéro émission en 2040 pour ses bus. D'ici là, diverses mesures réduisent la consommation de carburant de ses véhicules. L'entreprise vise également l'électrification des minibus du transport adapté et des véhicules servant aux travaux en tunnel.

Il est à noter que, malgré une augmentation de l'offre de service en kilomètres parcourus de 1,2 %, les émissions des bus ont diminué de 1,5 % en 2017. Tous ces efforts auront un impact sur la qualité de l'air et contribueront à un milieu de vie plus sain.

Objectif(s)

- Acquérir 1 230 bus hybrides d'ici à 2025 (Plan stratégique organisationnel 2025, STM).
- Accélérer l'acquisition de 300 bus hybrides supplémentaires d'ici 2020.
- Viser un objectif de zéro émission en 2040 pour les bus de la STM (Plan stratégique organisationnel 2025, STM).
- N'acquérir que des bus 100 % électriques à compter de 2025 au plus tard (Plan stratégique organisationnel 2025, STM).

Pour plus d'informations

Montréal durable 2016-2020
Plan de développement durable 2020, STM
Plan stratégique organisationnel 2025, STM
Rapport de développement durable 2017, STM

Indicateur 6

Véhicules 100 % électriques

Description

L'indicateur fait état du nombre de véhicules 100 % électriques de la flotte de véhicules de la Ville de Montréal.

Périmètre

Agglomération de Montréal	
Ville de Montréal	X

État de l'indicateur

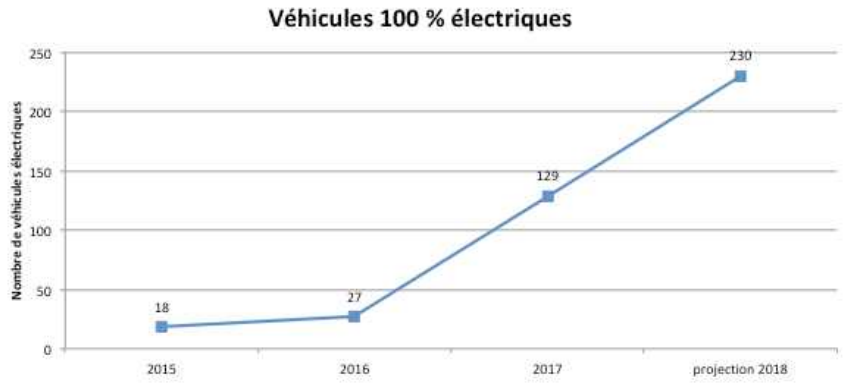

Montréal, en tant que propriétaire et gestionnaire d'un important parc de véhicules, passe à l'action. La Ville s'est effectivement dotée d'une *Politique verte du matériel roulant*, il y a quelques années. Cette initiative, une première au Québec, a donné des résultats probants au chapitre de la durabilité.

La Politique se démarque par la mise sur pied d'un programme quinquennal de grande portée visant le remplacement graduel de près de 250 véhicules conventionnels par des véhicules 100% électriques. En 2015, la Ville de Montréal avait à son actif 18 véhicules 100 % électriques. Deux ans plus tard, soit en 2017, elle en avait 129 en circulation. Il est par ailleurs prévu de porter cet inventaire à 230 véhicules, avec la réception graduelle planifiée de 100 nouveaux véhicules d'ici la fin de 2018.

La Ville de Montréal s'est également engagée à procéder à la conversion de 198 fourgonnettes 8 cylindres à de plus petites cylindrées entre 2015 et 2020. En 2017, Montréal avait déjà converti plus de 120 des 198 fourgonnettes visées par l'objectif de *Montréal durable 2016-2020*.

Objectif(s)

- Remplacer 250 véhicules sous compacts conventionnels ou thermiques de la flotte de la Ville de Montréal par autant de véhicules 100 % électriques (Politique verte du matériel roulant 2016-2020 / Montréal durable 2016-2020).
- Remplacer 100 fourgonnettes à moteur 8 cylindres par autant de fourgonnettes à moteur diesel 4 cylindres ou 6 cylindres de format européen (réduction de 12 % de GES pour chaque fourgonnette remplacée) (Politique verte du matériel roulant 2016-2020 / Montréal durable 2016-2020).
- Installer des coupe-moteurs sur 145 camionnettes (Politique verte du matériel roulant 2016-2020).
- Proposer un plan de mutualisation des actifs par le regroupement des activités entre les divers arrondissements et services centraux (Politique verte du matériel roulant 2016-2020).

Pour plus d'informations

Politique verte du matériel roulant 2016-2020
Montréal durable 2016-2020

Indicateur 7

Bornes de recharge pour véhicules électriques

Description

L'indicateur fait état du nombre de bornes de recharge sur rue pour véhicules électriques installées sur le territoire de la Ville de Montréal.

Périmètre

Agglomération de Montréal	
Ville de Montréal	X

État de l'indicateur

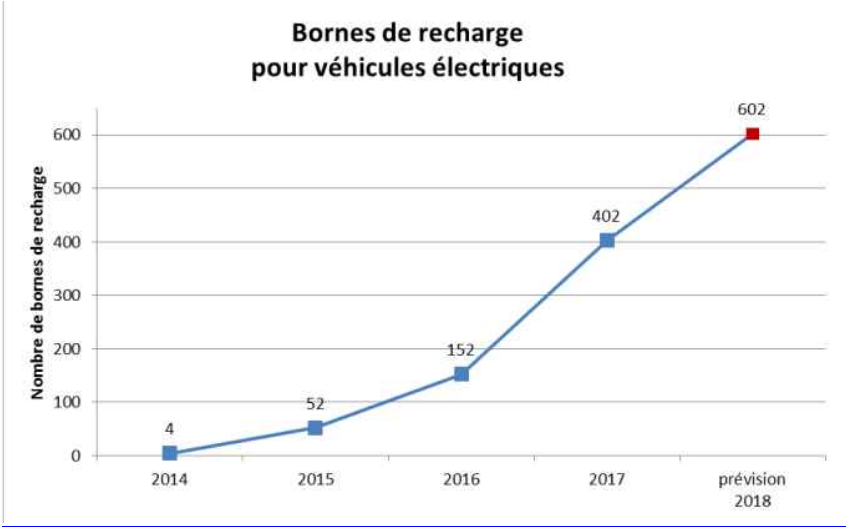

La Ville de Montréal poursuit l'installation d'un réseau de recharge pour les véhicules électriques privés, tant hors rue que sur rue, avec comme objectif d'offrir un réseau de près de 1 000 bornes de recharge desservant l'ensemble de son territoire d'ici 2020.

Pour ce faire, la Ville de Montréal a adhéré, en 2013, au Circuit électrique d'Hydro-Québec, premier réseau de bornes de recharge publiques pour véhicules électriques au Canada, alimentées par l'énergie propre et renouvelable d'Hydro-Québec. En 2017, la Ville de Montréal compte 402 bornes de recharge pour véhicules électriques sur rue sur son territoire, soit 302 de plus que l'année précédente. Elle prévoit en avoir un total de 602 d'ici la fin de 2018. En parallèle, Montréal poursuit l'installation de bornes de recharge hors rue dans les stationnements publics.

Cette offre est complémentaire aux bornes de recharge installées à domicile et sur les lieux d'emploi par d'autres partenaires du Circuit électrique.

Objectif(s)

- Implanter 1000 bornes de recharge électrique sur rue sur l'ensemble du territoire de la ville (Stratégie d'électrification des transports 2016-2020 / Montréal durable 2016-2020).

Pour plus d'informations

Stratégie d'électrification des transports 2016-2020
Montréal durable 2016-2020

Thématique

HABITATION

Plusieurs phénomènes socioéconomiques affectent le marché de l'habitation, notamment les changements démographiques et la hausse des valeurs mobilières qui ont un impact sur le coût et la disponibilité des logements. Les enjeux qui en résultent incitent la Ville de Montréal à intervenir de façon ciblée dans le domaine de l'habitation.

Indicateur 1

Taux d'inoccupation moyen des logements locatifs

Description

L'indicateur informe sur le pourcentage du nombre de logements locatifs vacants sur le total de logements dans les immeubles d'initiative privée offrant trois logements locatifs et plus. Un logement est considéré comme vacant s'il n'est pas occupé au moment de l'enquête sur le marché locatif et qu'il pouvait l'être immédiatement.

Périmètre

Agglomération de Montréal	X
Ville de Montréal	

État de l'indicateur

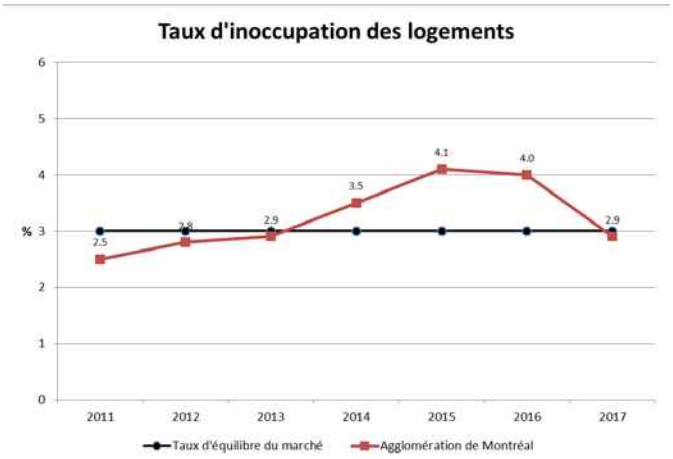

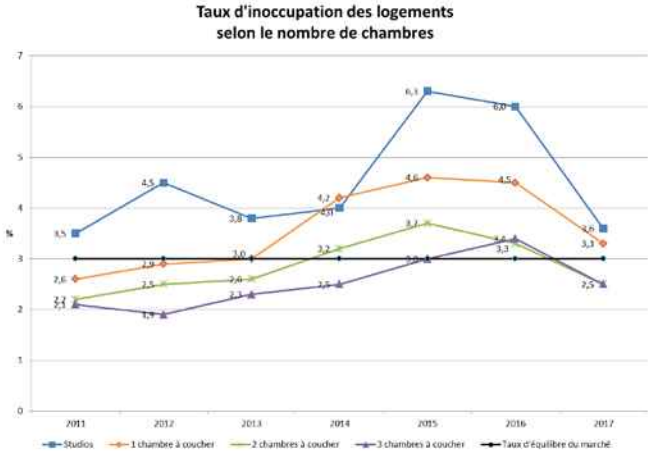

En 2017, le taux d'inoccupation des logements de l'agglomération de Montréal atteignait 2,9 % se rapprochant de 3%, un taux de vacance souvent considéré comme représentatif d'un marché équilibré. Une baisse de cette ampleur n'avait pas été observée depuis le début des années 2000 sur le marché de l'agglomération de Montréal.

Selon le Rapport sur le marché locatif 2017 de la SCHL : « Il est plausible de croire que les résidents non permanents, tels que les étudiants étrangers et les travailleurs temporaires, optent majoritairement pour le marché locatif à leur arrivée, ce qui stimule fortement la demande locative. L'arrivée de réfugiés sur le territoire montréalais au cours des derniers mois a aussi probablement contribué à soutenir la demande. Il est d'ailleurs possible que le récent dynamisme du marché du travail montréalais ait causé une migration plus importante de ménages québécois vers la métropole, phénomène favorisant une fois de plus la demande locative ».

Un coup d'œil aux taux d'inoccupation des logements de 2 et 3 chambres à coucher témoigne du niveau de disponibilité des logements pouvant convenir aux jeunes familles. Le taux d'inoccupation des 2 et 3 chambres à coucher est descendu sous la barre des 3 % signifiant que ce segment de marché connait une pression croissante. Fait à noter : le loyer mensuel moyen d'un appartement de 3 chambres à coucher ou plus sur l'île de Montréal a dépassé le cap des 1 000$ pour la première fois en 2017

Pour plus d'informations

Rapport sur le marché locatif, RMR de Montréal, SCHL, 2017

Indicateur 2

Taux d'effort des ménages (30 % et plus)

Description

Le taux d'effort représente la proportion du revenu annuel brut qu'un ménage consacre à se loger (incluant les frais de location ou d'hypothèque, les taxes et les frais de chauffage et d'électricité). L'accent est ici mis sur les ménages dont le taux d'effort est de 30 % et plus. Le taux d'effort de 30% est largement utilisé comme un seuil au-delà duquel les dépenses en habitation d'un ménage peuvent limiter la capacité de ce dernier à subvenir à ses autres besoins.

Périmètre

Agglomération de Montréal	X
Ville de Montréal	

État de l'indicateur

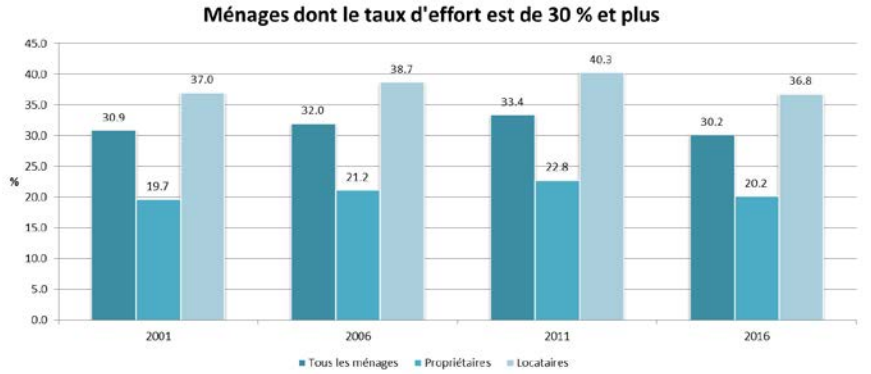

Les coûts liés à l'habitation sont l'une des principales dépenses de la plupart des ménages québécois. Après avoir connu une augmentation constante entre 2001 et 2011, la proportion de ménages dont le taux d'effort est de 30 % ou plus a légèrement diminué.

En effet, parmi l'ensemble des ménages de l'agglomération, un peu moins du tiers (30,2 %) consacrait 30 % et plus de leur revenu à se loger en 2016. Ces proportions sont moins élevées pour les ménages propriétaires que pour les ménages locataires. Ainsi, 36,8 % des locataires affichent un taux d'effort de 30 % et plus, comparativement à 20,2 % pour les propriétaires.

Il est à noter que le taux d'effort des ménages peut varier grandement d'une ville à l'autre sur le territoire de l'agglomération de Montréal. Par exemple, la proportion de ménages présentant un taux d'effort de 30 % et plus atteint 36,8 % à Côte- Saint-Luc, alors qu'elle est de 14,7 % à Beaconsfield.

Pour plus d'informations

Statistique Canada, tableaux personnalisés (CO-1759), compilation Direction de l'habitation, SMVT, Ville de Montréal - mars 2018
Profil des ménages et des logements dans l'agglomération de Montréal, 2013
Profil des ménages et des logements : agglomération de Montréal, 2014
Enquête nationale auprès des ménages, 2011

Indicateur 3

Logements sociaux et communautaires

Description

Pour les besoins de la présente compilation, les logements sociaux et communautaires regroupent les habitations à loyer modique (HLM), les organismes à but non lucratif d'habitation (OBNL), les coopératives d'habitation, ainsi que les logements abordables de propriété publique n'étant pas des HLM. Cette dernière catégorie comprend notamment les parcs du programme d'acquisition de logements locatifs (PALL) et du programme municipal d'acquisition de maisons de chambres (PAMAC) de la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM). Elle inclut aussi les logements abordables

développés depuis 2002 par l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM). Par ailleurs, l'indicateur ne tient pas compte des unités des programmes de suppléments au loyer de l'OMHM.

Périmètre

Agglomération de Montréal	X
Ville de Montréal	

État de l'indicateur

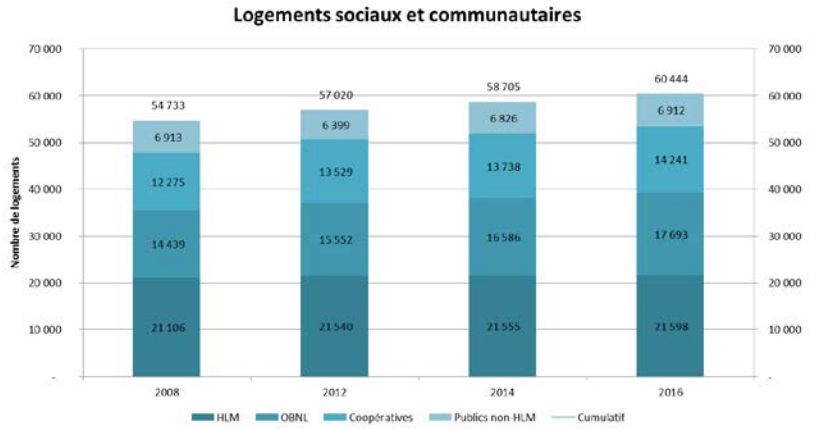

Le maintien d'une offre de logements abordables est une composante de l'équilibre social, démographique et économique d'une ville durable. Les logements sociaux et communautaires sont une composante importante de cette offre pour les ménages à revenu faible et modeste.

En 2016 :

- Il y avait 60 444 logements sociaux et communautaires sur le territoire de l'agglomération de Montréal, dont 58 495 sur celui de la Ville de Montréal.
- Près de 36 % des logements sociaux et communautaires étaient des logements HLM. Parmi ceux-ci, on retrouvait 10 787 logements HLM pour personnes âgées (plus de 60 ans) et 9 862 à l'usage des familles et des personnes seules de moins de 60 ans.
- 29,3 % des logements sociaux et communautaires étaient des OBNL d'habitation et près du quart (23,6 %) des coopératives d'habitation.

Pour plus d'informations

Répertoire 2009 des logements sociaux et communautaires sur l'île de Montréal
Répartition des logements sociaux et communautaires sur l'île de Montréal, 2016
Répartition des logements sociaux et communautaires sur l'île de Montréal, 2014
Répartition des logements sociaux et communautaires sur l'île de Montréal, 2012

Thématique

MATIÈRES RÉSIDUELLES

À Montréal, comme dans la plupart des grandes villes nord-américaines, la gestion des matières résiduelles s'est imposée comme un enjeu environnemental majeur au cours des 30 dernières années. Au début des années 1980, les citoyens ne s'inquiétaient pas vraiment du sort de leurs ordures, une fois le camion passé. Rares étaient ceux qui réalisaient la menace de la surconsommation et du gaspillage sur l'environnement. Aujourd'hui, on considère les matières résiduelles non pas comme des déchets, mais comme des ressources.

Indicateur 1

Évolution des matières résiduelles générées

Description

Les matières générées représentent la quantité totale de matières résiduelles produites par les résidents de l'agglomération de Montréal : recyclables, organiques, résidus de construction, de rénovation et de démolition d'origine résidentielle, encombrants, résidus domestiques dangereux, textiles, produits électroniques et ordures ménagères.

Périmètre

Agglomération de Montréal	X
Ville de Montréal	
Administration municipale	

État de l'indicateur

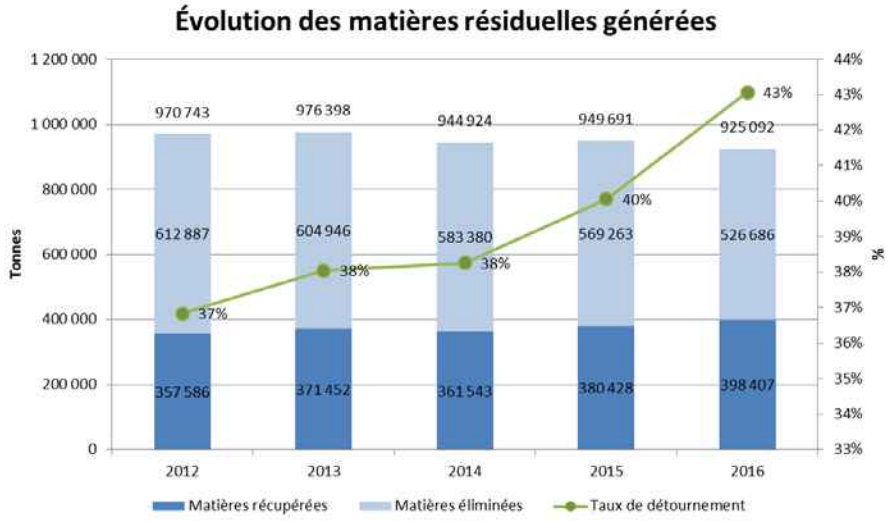

Les matières récupérées comprennent les matières recyclables, les matières organiques, les résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) résidentiels et encombrants, les résidus domestiques dangereux (RDD), les textiles et les technologies de l'information et des communications (TIC).

Les matières éliminées comprennent les ordures ménagères et, à cela s'ajoutent, les résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) résidentiels et les encombrants qui n'ont pu être récupérés.

Les matières totales générées sont constituées des matières récupérées et des matières éliminées. Ces dernières ont diminué de 4,7 % par rapport à 2012.

Le taux de détournement des matières résiduelles est le pourcentage des matières récupérées par rapport au total des matières générées sur une base annuelle. Il est en hausse constante. En 2016, le taux global de détournement des matières résiduelles était de 43 % sur le territoire de l'agglomération de Montréal. En effet, sur les 925 092 tonnes de matières générées, 398 407 tonnes ont été récupérées, soit 6 % de plus qu'en 2012.

Pour plus d'informations

Portrait 2016 des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal

Indicateur 2

Taux de récupération des matières

Description

Le taux de récupération des matières recyclables, des matières organiques, des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) résidentiels et encombrants et des résidus domestiques dangereux (RDD) exprime, pour chacune de ces matières, le rapport entre la quantité de matières récupérées et la quantité de matières résiduelles pouvant être mises en valeur.

Périmètre

Agglomération de Montréal	X
Ville de Montréal	

État de l'indicateur

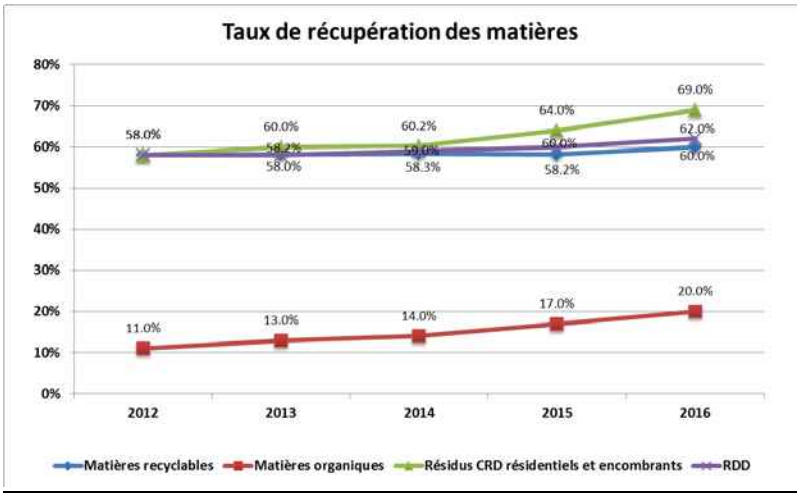

Le taux de récupération est en continuelle progression. Voici un portrait de la situation pour chacune des matières en 2016 :

- 165 324 tonnes de matières recyclables ont été détournées de l'élimination, ce qui représente une diminution de 4,5 % par rapport à 2012. En fait, les quantités récupérées sont en baisse depuis 2012. Cette diminution des quantités récupérées, une tendance provinciale, pourrait être liée à différents facteurs (les journaux papier remplacés par des éditions numériques, l'écoconception des produits qui réduit le poids des contenants, la diminution du suremballage, la réduction de la consommation). Par ailleurs, en 2016, le taux de récupération des matières recyclables était de 60 % soit 2 % de plus qu'en 2012.
- 71 125 tonnes de matières organiques ont été détournées de l'élimination. Le taux de récupération des matières organiques était de 20 % soit 9 % de plus qu'en 2012. La *Stratégie montréalaise d'implantation de la collecte des résidus alimentaires 2015-2019* a pour objectif d'augmenter les quantités de matières recueillies à l'ensemble des immeubles de 8 logements et moins de la Ville de Montréal d'ici 2019 : en 2017, le service de collecte des matières organiques desservait 409 323 foyers, ce qui représente 76 % des immeubles de 8 logements et moins (537 734 foyers).
- 156 574 tonnes de résidus de construction, de rénovation, de démolition (CRD) résidentiels et d'encombrants ont été détournées de l'élimination, ce qui représente une augmentation de 11,5 % par rapport à 2012. Les résidus de construction résidentiels et les encombrants font l'objet de différents modes de récupération. Selon les arrondissements ou les villes liées, ils sont collectés en bordure de rue à des fréquences différentes ou à la suite d'appels des résidents. Le taux de récupération des CRD résidentiels et d'encombrants était de 69 % en 2016 soit une augmentation de 11 % par rapport à 2012).
- 3 441 tonnes de résidus domestiques dangereux (RDD) ont été détournées de l'élimination, ce qui représente une augmentation de 2,4 % par rapport à 2012. Il est à noter que 79 % des résidus domestiques dangereux récupérés provenaient des écocentres qui jouent ici un rôle important. Le taux de récupération de RDD était de 62 % en 2016 soit 4 % de plus qu'en 2012.

Objectif(s)

- Atteindre les objectifs gouvernementaux de valorisation des matières recyclables (70 %) et des matières organiques (60 %) d'ici 2020 (Montréal durable 2016-2020);
- Instaurer la collecte des matières organiques dans 100 % des immeubles de 8 logements et moins d'ici 2020 (Montréal durable 2016-2020);

Objectifs gouvernementaux pour 2015 (Politique québécoise de gestion des matières résiduelles) :

- Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels.
- Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle.
- Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte.
- Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition du segment du bâtiment.

Pour plus d'informations

Portrait 2016 des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal
Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

Indicateur 3

Évolution de la production des matières résiduelles collectées de porte en porte

Description

La production individuelle est la quantité de matières résiduelles (matières recyclables, matières organiques et ordures ménagères) collectées de porte en porte, répartie par année et par personne. Il est à noter que les matières recyclables et organiques collectées sont récupérées alors que les ordures ménagères sont dirigées vers les sites d'enfouissement.

Périmètre

Agglomération de Montréal	X
Ville de Montréal	

État de l'indicateur

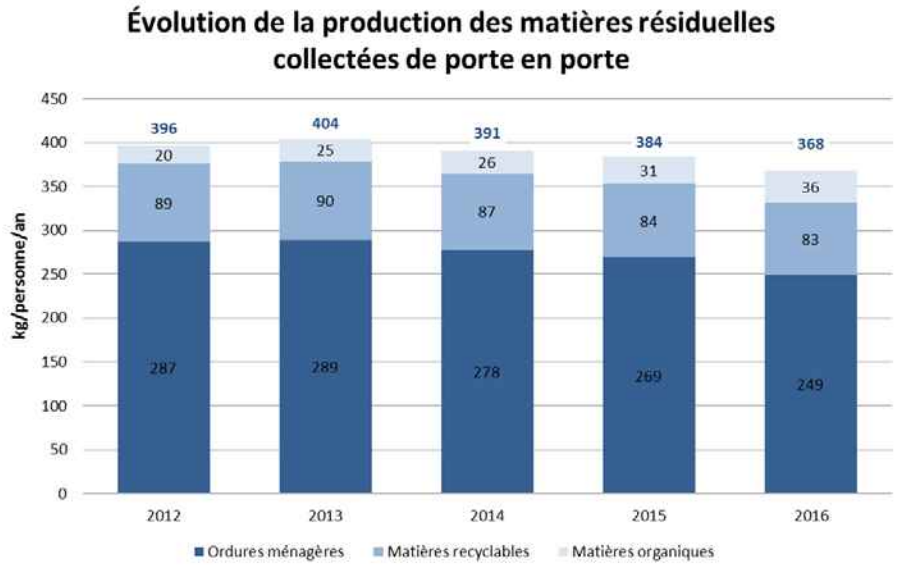

La quantité de matières collectées de porte en porte par habitant, que ces dernières soient destinées à la récupération ou à l'élimination, est en diminution pour la période 2012-2016.

La production d'ordures ménagères collectées de porte en porte est de 249 kg/personne en 2016 contre 287 kg/personne en 2012. Pour ce qui est des matières organiques, les quantités n'ont cessé d'augmenter avec l'ajout de nouveaux logements desservis par la collecte des résidus alimentaires dans l'agglomération de Montréal. La production de matières organiques collectées de porte en porte atteint 36 kg/personne en 2016 contre 20 kg/personne en 2012.

La production de matières recyclables collectées de porte en porte atteint quant à elle 83 kg/personne en 2016 contre 89 kg/personne en 2012. La diminution des quantités récupérées de matières recyclables,

une tendance provinciale, pourrait être liée à différents facteurs : les journaux papier remplacés par des éditions numériques, l'écoconception des produits qui réduit le poids des contenants, la diminution du suremballage ou encore la réduction de la consommation.

Pour plus d'informations

Portrait 2016 des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal

Thématique

MOBILISATION

Depuis ses débuts en 2005, la démarche montréalaise de développement durable connait un succès qui repose sur la mobilisation et l'engagement de la collectivité à travailler en étroite collaboration avec l'administration municipale pour faire de Montréal, la ville durable à laquelle tous les Montréalais aspirent.

Indicateur 1

Organisation partenaire de Montréal durable 2016-2020

Description

Une organisation partenaire est une organisation qui s'engage, aux côtés de l'administration municipale, à contribuer à la réalisation du plan Montréal durable 2016-2020. Pour ce faire, elle doit mettre en œuvre des actions concrètes, mesurables et ayant un impact probant sur la qualité de vie des Montréalais. Les organisations partenaires partagent ainsi, avec l'administration municipale, la responsabilité de l'atteinte des 10 cibles collectives et des 20 actions de Montréal durable 2016-2020.

Périmètre

Agglomération de Montréal	X
Ville de Montréal	

État de l'indicateur

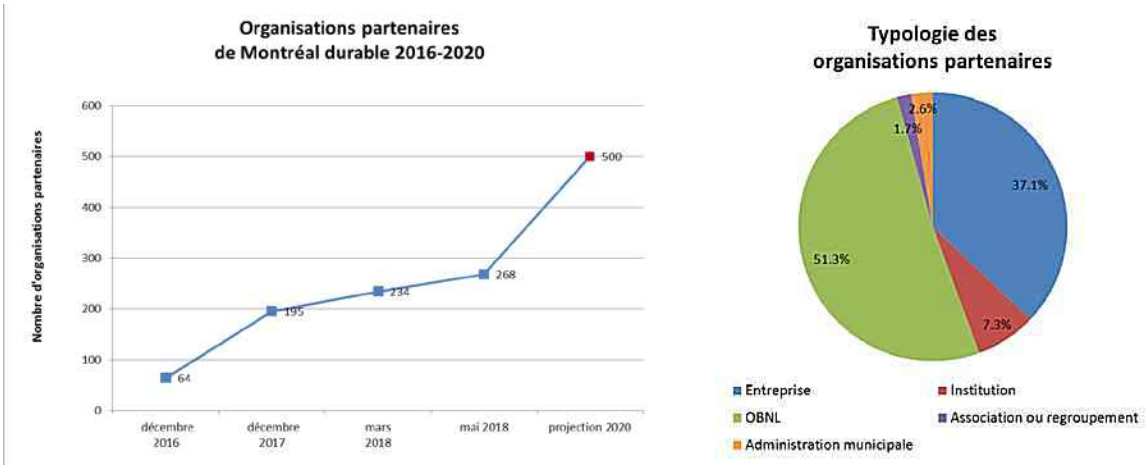

Depuis ses débuts en 2005, la démarche montréalaise de développement durable connaît un succès qui repose sur la mobilisation et l'engagement de la collectivité à travailler en étroite collaboration avec l'administration municipale pour faire de Montréal, la ville durable à laquelle tous les Montréalais aspirent.

Pour devenir partenaires de Montréal durable 2016-2020 et ainsi participer à l'effort collectif, les organisations montréalaises sont conviées à choisir une des 3 formes d'engagement qui suivent :

- Mettre en œuvre au moins un des 20 actions du Plan d'action des organisations partenaires.
- Participer à l'une des 4 équipes de mobilisation.
- Lancer ou contribuer à un projet de développement durable sur la plateforme Faire Montréal.

Les organisations montréalaises sont ensuite invitées à remplir un formulaire pour officialiser leur engagement.

En mai 2018, 268 organisations étaient déjà engagées à mettre en œuvre des actions concrètes, mesurables et ayant un impact sur la qualité de vie des Montréalais. La Ville de Montréal a comme objectif de s'affilier à 500 partenaires d'ici 2020.

Les organisations qui s'engagent à réaliser des actions aux côtés de l'administration municipale sont de tout type bien que majoritairement des OBNL ou des entreprises. Au cours des prochaines années, la Ville de Montréal intensifie ses efforts de recrutement et souhaite cibler des organisations dont les impacts sociaux, économiques et environnementaux peuvent être majeurs en regard de certains enjeux de développement durable. Concertation Montréal a obtenu un mandat désigné de la Ville de Montréal pour soutenir ces efforts de mobilisation.

Objectif(s)

- Susciter l'engagement d'au moins 500 organisations de la collectivité montréalaise (Montréal durable 2016-2020)

Pour plus d'informations

Montréal durable 2016-2020
Devenir partenaire (conditions et formulaire d'engagement)
Les organisations partenaires et leurs engagements respectifs
Vitrine des réalisations des organisations partenaires 2016-2017

Indicateur 2

Projets collaboratifs en développement durable

Description

La démarche Montréal durable vise à stimuler le développement d'initiatives et de projets en matière de développement durable à Montréal. Sur la plateforme Faire Montréal, elle prend la forme de projets collaboratifs menés par la collectivité montréalaise pour faire de Montréal une ville sobre en carbone, équitable et exemplaire. Le présent indicateur renseigne sur l'évolution du nombre de projets collaboratifs inscrits sur la plateforme Faire Montréal.

Périmètre

Agglomération de Montréal	
Ville de Montréal	X

État de l'indicateur

En mars 2018, **6 projets collaboratifs** étaient déposés sur la plateforme Faire Montréal et la Ville de Montréal vise le dépôt de **50 projets collaboratifs pour 2020**. La Ville de Montréal a donné un mandat désigné à Concertation Montréal pour promouvoir le dépôt de projet auprès des organisations partenaires.

Faire Montréal est un outil numérique, un lieu d'échanges entre la Ville, les citoyens et l'ensemble de la communauté montréalaise.

C'est aussi une façon concrète, pour des organisations de toutes tailles et de tous horizons, de s'engager en tant que partenaires du Plan Montréal durable 2016-2020. Les organisations montréalaises sont invitées à utiliser la plateforme Faire Montréal en y proposant un projet répondant aux enjeux, priorités et actions de Montréal durable 2016-2020, ou encore à contribuer à un projet déjà existant.

Objectif(s)

- Stimuler la mise sur pied d'au moins 50 projets collaboratifs en développement durable (Montréal durable 2016-2020)

Pour plus d'informations

Faire Montréal
Montréal durable 2016-2020

Indicateur 3

Participation aux élections municipales

Description

Le taux de participation aux élections municipales est constitué du nombre de personnes ayant exprimé leur droit de vote lors des élections municipales par rapport au nombre d'électeurs inscrits sur la liste électorale.

Périmètre

Agglomération de Montréal	
Ville de Montréal	X

État de l'indicateur

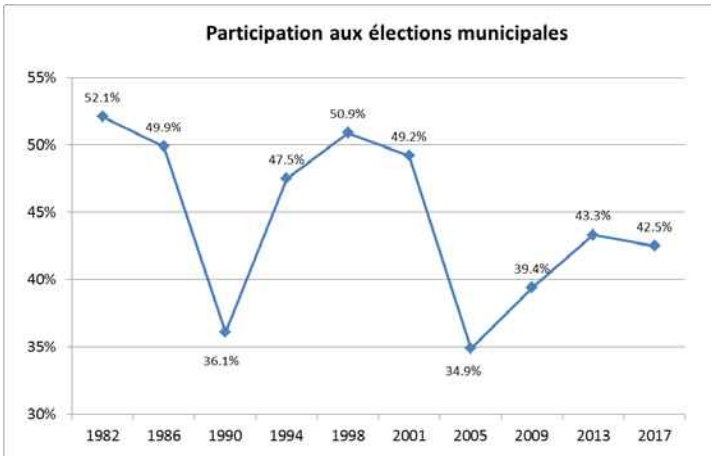

Le taux de participation aux élections municipales de la Ville de Montréal est à la hausse depuis les élections de 2005. Il est passé de 34,9 % en 2005 à un taux de 43,3 % aux élections de 2013. Le taux de participation aux dernières élections municipales, celles de 2017, affiche une légère baisse. En effet, sur 1 142 948 électeurs inscrits, il y a eu 485 365 votes exprimés soit un taux 42,5 % soit moins d'un électeur sur deux.

Outre la nouvelle mairesse de la Ville de Montréal, sept femmes ont été élues à l'une des 18 mairies d'arrondissement (39%); 22 femmes, aux 46 postes de conseillères de la Ville (48%) et 23, aux 38 postes de conseillères d'arrondissement (61%).

Au Québec, le taux de participation aux élections pour l'ensemble des municipalités était de 44,8 %. La représentation féminine totale au sein des conseils municipaux a augmenté. Ainsi, 205 femmes sont élues à un poste de maire et 2 358 à un poste de conseiller. En 2013, 190 femmes avaient été élues mairesses et 2 204, conseillères. Les femmes comptent donc maintenant pour 32,3 % des élus, une hausse de 2,4 % par rapport à 2013.

Pour plus d'informations

Élections Montréal
Les résultats des élections municipales 2017 - Portail Québec

Thématique

MOBILITÉ

Les transports, tous modes confondus, jouent un rôle essentiel dans la qualité de vie et le développement d'une métropole. La Ville de Montréal agit de manière à favoriser les déplacements intermodaux et confirme sa volonté de faire du transport collectif l'un des principaux outils de mobilité durable. Elle a également comme objectif de promouvoir le transport actif et met tout en œuvre pour encourager et faciliter les déplacements des cyclistes comme des piétons.

Indicateur 1

Offre de service en transport collectif

Description

Le transport collectif offre de nombreux bénéfices environnementaux, sociaux et économiques en comparaison à l'auto solo, et ce pour l'ensemble de la société. L'offre de service de la *Société de transport de Montréal* (STM) se calculait auparavant en kilomètres totaux parcourus. Depuis l'élaboration du *Plan stratégique organisationnel 2025*, elle se mesure en kilomètres commerciaux, c'est-à-dire avec clients à bord.

Périmètre

Agglomération de Montréal	X
Ville de Montréal	

État de l'indicateur

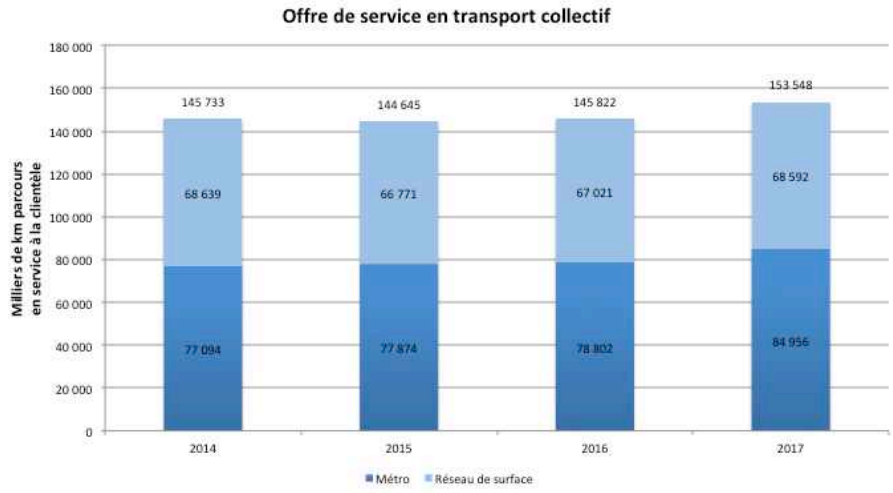

Du point de vue du développement durable, la plus grande contribution de la STM est de permettre à ses clients d'effectuer leurs déplacements autrement qu'en auto solo. À cet effet, le *Plan stratégique organisationnel 2025* prévoit un accroissement de l'offre de service globale de 20% d'ici 2025, ce qui devrait entrainer une augmentation d'achalandage de 6,5% et faire passer la part modale de la STM à 28,1%.

En 2017, l'offre du réseau de bus a progressé de 2,3 % en heures de service, ce qui a permis d'offrir 200 000 km additionnels avec clients à bord pour totaliser 68,6 millions de km. Plus de 400 voyages par jour de semaine ont été ajoutés à l'automne, en grande partie aux périodes de pointe.

En 2017, la STM a apporté plusieurs améliorations au réseau de bus :

- dans la partie est de l'île, la ligne 428 a été mise en service pour améliorer la desserte industrielle;

- la ligne 711 a été créée afin d'améliorer l'accessibilité au parc du Mont-Royal;
- les lignes 178 Pointe-Nord de L'Île-des-Soeurs, 170 Keller et 55 Saint-Laurent ont été prolongées;
- la ligne 419 Express John Abbott a été mise en service les fins de semaine durant l'été afin d'assurer une accessibilité accrue à l'Écomuseum.

Toujours entre 2016 et 2017, l'offre de service métro a progressé de 7,8 % pour atteindre 85,5 millions de km, un record. L'année 2017 a connu plusieurs ajouts à l'offre de service métro dont :

- l'amélioration des fréquences avant et après les heures de pointe du matin et de l'après-midi pour les périodes de janvier à juin et de septembre à décembre;
- le prolongement du service aux 5 minutes en soirée jusqu'à 22h30 sur les lignes verte et orange;
- le prolongement du service aux 5 minutes en soirée jusqu'à 22h30 de mars à juin et de septembre à décembre, et le prolongement des heures de service de 30 minutes en semaine et le dimanche, et de 60 minutes le samedi sur la ligne bleue;
- l'ajout, en juin, de trois voitures aux trains de la ligne jaune en tout temps;
- l'harmonisation des intervalles et heures de passage de la ligne verte avec la ligne orange à la station Berri-UQAM.

Objectif(s)

- Augmenter de 20 % l'offre de service globale d'ici 2025, soit une hausse annuelle moyenne de 2 % (Plan stratégique organisationnel 2025, STM).
- Faire passer l'offre métro de 77,9 millions de kilomètres en 2015, à 91,4 M km en 2020 puis à 99,1 M km en 2025 (Plan stratégique organisationnel 2025, STM).
- Faire passer l'offre bus de 66,8 millions de kilomètres en 2015, à 71,2 M km en 2020 puis à 74,8 M km en 2025 (Plan stratégique organisationnel 2025, STM).

Pour plus d'informations

Plan stratégique organisationnel 2025, STM
Rapport d'avancement 2017 du Plan stratégique organisationnel 2025, STM

Indicateur 2

Achalandage du transport collectif

Description

L'achalandage du transport collectif de la Société de transport de Montréal (STM) est représenté en millions de déplacements par année. L'indicateur illustre l'évolution de l'achalandage total sur le réseau de la STM.

Périmètre

Agglomération de Montréal	X
Ville de Montréal	

État de l'indicateur

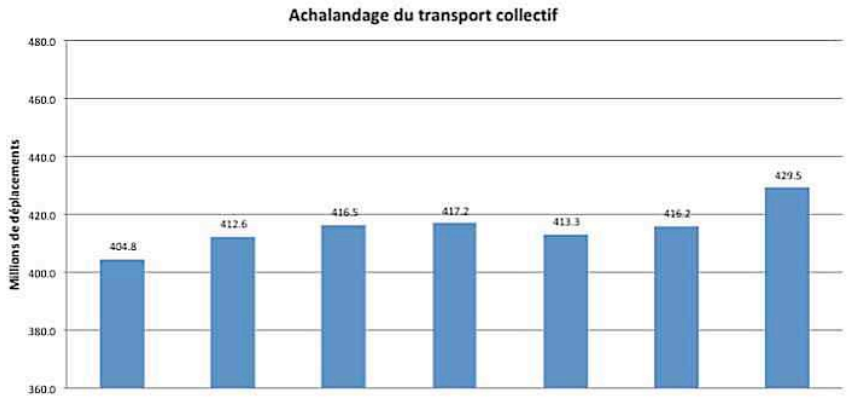

Les clients de la STM ont réalisé 429,5 millions de déplacements au cours de l'année 2017, soit une hausse de 3,2 % par rapport à 2016. Il s'agit de la plus forte croissance depuis 2011. Cette augmentation s'explique par :

- l'augmentation de l'offre de service métro et bus ainsi que l'arrivée de 22 trains AZUR;
- le contexte économique très favorable et la croissance du nombre de personnes en emploi;
- les festivités et le rayonnement du 375e de Montréal;
- les chantiers routiers et les mesures prises pour encourager les automobilistes à utiliser le transport collectif.

Objectif(s)

- Atteindre un achalandage annuel de 422,8 millions de déplacements en 2020 et de 440 millions en 2025 (Plan stratégique organisationnel 2025, STM).

Pour plus d'informations

Plan stratégique organisationnel 2025, STM
Rapport d'avancement 2017 du Plan stratégique organisationnel 2025, STM

Indicateur 3

Achalandage en transport adapté

Description

L'achalandage du transport adapté (TA) porte à porte de la Société de transport de Montréal (STM) est exprimé en millions de déplacements par année. Le transport adapté de la STM permet aux personnes ayant des limitations fonctionnelles d'effectuer leurs déplacements sur le territoire montréalais.

Périmètre

Agglomération de Montréal	X
Ville de Montréal	

État de l'indicateur

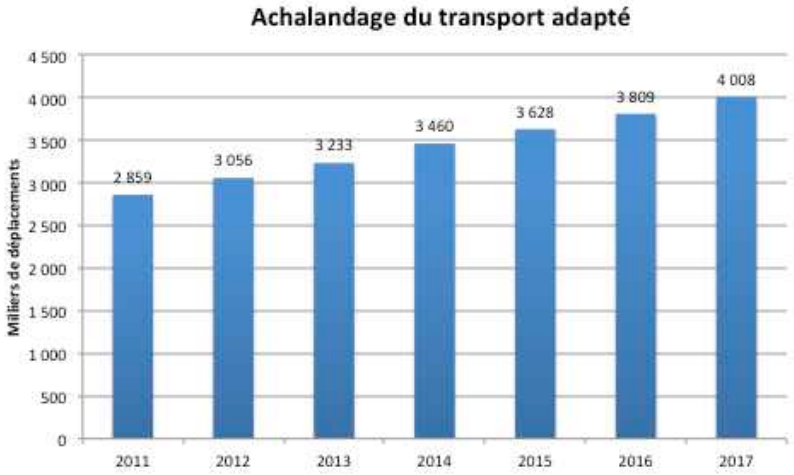

En 2017, 31 640 clients ont effectué des déplacements en transport adapté (TA) sur l'île de Montréal et en périphérie. Au cours des dix dernières années, les déplacements en TA ont connu une croissance marquée et continue, passant de 2,3 millions de déplacements en 2008 à plus de 4 millions en 2017, un niveau record.

Pour mesurer sa performance à livrer l'offre de service de TA prévue, la STM utilise le taux d'acceptation des demandes de déplacement. En 2017, malgré une croissance de 5,2 % de la demande par rapport à 2016, le taux d'acceptation des demandes de déplacement s'est maintenu à 100 %.

Une partie de l'offre de service promise au client est livrée par 13 intermédiaires de taxi. De concert avec l'industrie du taxi, la STM dirige un *Comité d'amélioration de la performance du transport adapté* (CAPTA). À partir de données (évaluation de la qualité par des clients mystères, mesures de la ponctualité à l'aide de données GPS et des retards déclarés par les clients, fiabilité, plaintes, etc.), ce comité répartit entre les

13 partenaires les volumes de déplacements prévus au contrat et la croissance anticipée. Cette répartition se fait en fonction de la performance du service mesurée pour chacun des partenaires sélectionnés.

L'amélioration continue des processus a permis en 2017 d'optimiser de façon importante l'admission des clients, le service de réservation, la planification et la livraison du service. Ainsi, le service livré répond davantage au besoin. Le client est à même de le constater lors de l'admission, de la réservation ou des déplacements.

Il est à noter que 30 % de la clientèle sondée admise au TA affirme utiliser également le réseau régulier. Lors de l'accueil des nouveaux clients du TA, la STM souhaite également mieux les guider dans l'utilisation du réseau régulier, leur offrant davantage de possibilités.

Objectif(s)

- Maintenir un taux d'acceptation des demandes de déplacement de 100% jusqu'à 2025 (Plan stratégique organisationnel 2025, STM).

Pour plus d'informations

Plan stratégique organisationnel 2025, STM
Rapport d'avancement 2017 du Plan stratégique organisationnel 2025, STM

Indicateur 4

Mesures préférentielles pour bus

Description

Les mesures préférentielles pour bus (MPB) informent quant à l'augmentation du nombre de kilomètres (km) de voies de mesures préférentielles qui ont été aménagées sur le territoire. Les MPB regroupent l'ensemble des mesures qui facilitent la circulation des bus, notamment les voies réservées et les feux prioritaires.

Périmètre

Agglomération de Montréal	X
Ville de Montréal	

État de l'indicateur

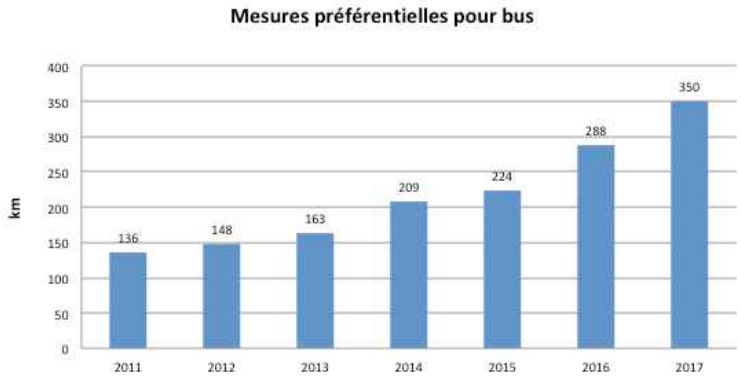

La Société de transport de Montréal (STM) mise sur l'implantation de MPB pour améliorer le service sur le réseau de surface et l'expérience client. Rappelons que les MPB permettent à faible cout une réduction des temps de parcours de 10 à 20 %, ainsi qu'une diminution des émissions atmosphériques des bus sur les axes où elles sont implantées. Elles rendent le bus encore plus concurrentiel par rapport à l'automobile, favorisant le transfert modal de l'auto solo vers le transport collectif.

En 2017, le réseau de MPB utilisé par la STM est passé de 287,5 à 350,1 km, soit une hausse de 62,6 km par rapport à 2016. Malgré une bonne cadence d'implantation, la STM n'a pu atteindre la cible de 375 kilomètres en 2017. Cette cible sera atteinte au cours de 2018 en poursuivant le travail collaboratif avec ses partenaires municipaux et gouvernementaux.

La STM peut par ailleurs se targuer d'avoir un des plus vastes réseaux de mesures préférentielles au monde!

Objectif(s)

- Dépasser les 375 km de voies réservées en 2018 (Plan stratégique organisationnel 2025 / STM – Rapport annuel 2017, STM).

Pour plus d'informations
Plan stratégique organisationnel 2025, STM
Rapport d'avancement 2017 du Plan stratégique organisationnel 2025, STM

Indicateur 5

Voies cyclables

Description

Cet indicateur renseigne quant au nombre de kilomètres (km) de voies cyclables aménagées sur le territoire de l'agglomération de Montréal. Les voies cyclables incluent les pistes cyclables, les bandes cyclables, les chaussées désignées et les sentiers polyvalents.

Périmètre

Agglomération de Montréal	X
Ville de Montréal	

État de l'indicateur

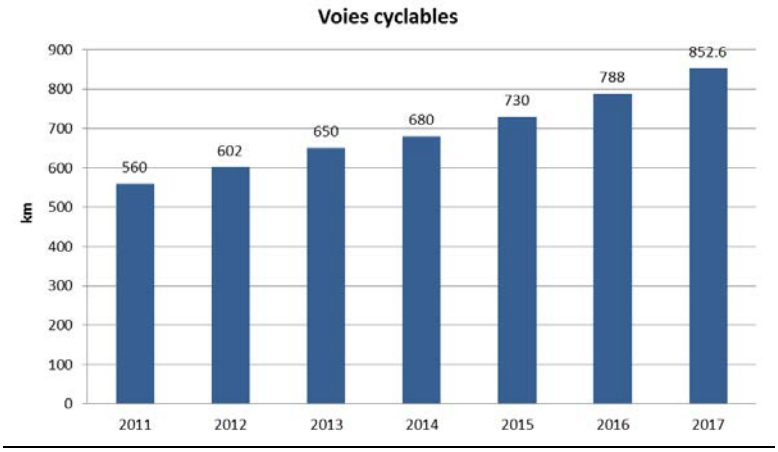

Aujourd'hui, le vélo est plus populaire que jamais à Montréal. On y dénombre désormais plus d'un million de cyclistes. À la fin 2017, le réseau cyclable s'étendra sur près de 850 kilomètres dont plus de la moitié est accessible durant la période hivernale. La popularité du BIXI contribue certainement à cet engouement. Avec ses 6 200 vélos et ses 540 stations, ce système de vélo en libre-service a servi à plus de 4 millions de déplacements en 2016, ce qui représente une hausse de 16 % par rapport à 2015.

Montréal figure parmi les villes en Amérique du Nord où le vélo a la plus grande part modale pour les déplacements.

Le réseau cyclable montréalais comptait près de 852,6 km à la fin de 2017. Il se compose de pistes en site propre (36 %), de bandes cyclables (29 %), de chaussées désignées (24 %) et de pistes sur rue (11 %). Si les cyclistes circulent sur toutes les voies de circulation à Montréal, près de 60 % d'entre eux préfèrent effectuer leurs déplacements sur les voies cyclables. C'est ce qui explique la popularité de certains grands axes cyclables comme la piste Berri qui a enregistré près d'un million de passages en 2016.

Le plan-cadre vélo prévoit le déploiement du réseau cyclable montréalais misant sur une plus grande connectivité, un meilleur accès aux pôles d'activités et plus de complémentarité avec le transport collectif.

Objectif(s)

- Ajouter 270 kilomètres au réseau de voies cyclables d'ici 2020 par rapport à 2015 (Montréal durable 2016-2020).

Pour plus d'informations

Montréal, ville cyclable
Montréal durable 2016-2020

Indicateur 6

Rues piétonnes et partagées

Description

Cet indicateur fait état du nombre de rues piétonnes (temporaires ou permanentes) ou partagées sur le territoire de la Ville de Montréal.

Périmètre

Agglomération de Montréal	
Ville de Montréal	X

État de l'indicateur

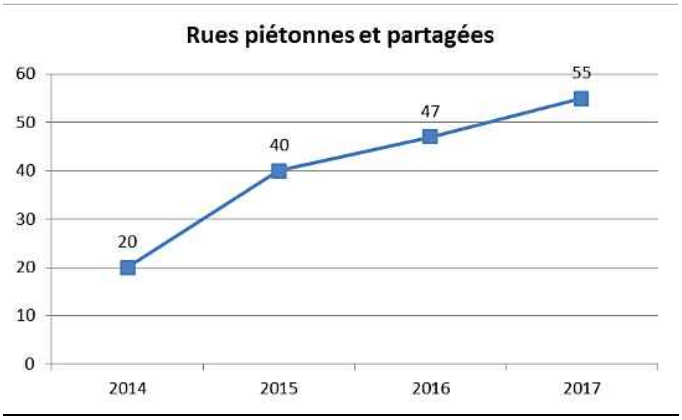

Montréal est une ville vibrante où il fait bon marcher et profiter des lieux publics! En misant sur l'énorme potentiel que représentent les rues locales, Montréal souhaite soutenir la création de nouveaux espaces publics de proximité. C'est pourquoi la Ville de Montréal a mis en place un programme pour soutenir les arrondissements dans la mise en œuvre de projets de piétonnisation de rues dont les concepts variés pourront répondre aux besoins des résidents des différents quartiers. L'approche privilégie la mise en place de mesures temporaires lors de la première année des projets, ce qui permettra d'évaluer l'utilisation des nouveaux aménagements ainsi que le niveau de satisfaction des citoyens en vue de la transformation pérenne de la rue.

Depuis 2015, 15 rues ont été ou sont en voie d'être aménagées dans le cadre du *Programme de rues piétonnes et partagées*. Ces nouveaux projets s'ajoutent à plus de 40 rues piétonnes saisonnières, temporaires ou permanentes déjà existantes en 2015. De superficies variées, allant du tronçon de rue à la zone piétonne, l'ensemble des initiatives montréalaises couvre plus de 8,3 km.

Il est à noter qu'en 2018, trois nouveaux projets de piétonnisation de rues ont été retenus dans le cadre de ce programme :

- Rue Gilford entre Saint-Denis et Rivard
- Place Masson entre la 5e et la 6e Avenue
- Rue Decelles entre Décarie et Sainte-Croix

Objectif(s)

- Implanter 20 nouvelles rues piétonnes ou partagées entre 2015 et 2020, dont 10 de manière permanente (Montréal durable 2016-2020).
- Accroître progressivement la superficie de l'espace public dédié aux piétons pour susciter l'envie de marcher (Programme de rues piétonnes et partagées).
- Transformer les rues en espaces publics et en lieux de rencontre animés reflétant l'identité des quartiers pour en stimuler la vitalité (Programme de rues piétonnes et partagées).

Pour plus d'informations

Découvrez les rues piétonnes et partagées
Cadre de référence du Programme de rues piétonnes et partagées – Édition 2018
Montréal durable 2016-2020

Thématique

QUALITÉ DE L'AIR

La qualité de l'air fait l'objet de préoccupations depuis plusieurs années et apparait aujourd'hui comme un enjeu majeur de santé publique. C'est pourquoi la Ville de Montréal en fait un suivi rigoureux grâce au Réseau de surveillance de la qualité de l'air (RSQA). Il est ainsi possible, pour les résidents, de s'informer de l'état de la qualité de l'air sur le territoire montréalais, en consultant le site du RSQA (rsqa.qc.ca) qui diffuse les résultats d'heure en heure.

Indicateur 1

Jours de mauvaise qualité de l'air

Description

Selon les critères établis, dès que les concentrations de particules fines sont supérieures à 35 µg/m^3 pendant au moins trois heures pour une station, la journée est considérée comme un jour de mauvaise qualité de l'air. Pour qu'un jour de mauvaise qualité de l'air soit caractérisé comme un jour de smog, les concentrations de $PM_{2,5}$ supérieures à 35 µg/m^3 doivent être mesurées pendant au moins 3 heures sur plus de 75 % du territoire de l'agglomération montréalaise. En général, lors d'un jour de smog, les concentrations de particules fines demeurent élevées pendant 24 heures et parfois plus longtemps.

Périmètre

Agglomération de Montréal	X
Ville de Montréal	

État de l'indicateur

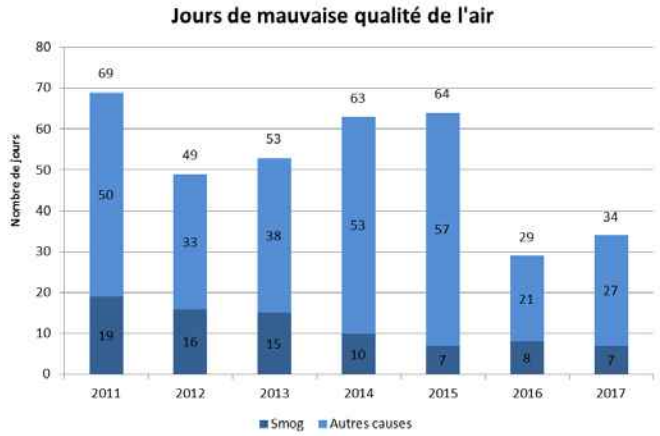

En 2017, 34 jours de mauvaise qualité de l'air, dont 7 jours de smog, ont été enregistrés sur le territoire montréalais. Les particules fines sont responsables de tous les jours de mauvaise qualité de l'air. Quant aux jours de smog, ils ont été observés durant les mois de janvier, février, mars et décembre. D'ailleurs, tous les jours de mauvaise qualité de l'air sont survenus en automne et en hiver.

Les résultats obtenus depuis 2011 démontrent que le nombre de jours de mauvaise qualité de l'air est à la baisse. Il faut toutefois être prudent, car ces résultats sont influencés par les conditions météorologiques. En effet, les vents et les précipitations favorisent la dispersion des polluants et contribuent à l'amélioration de la qualité de l'air.

Pour plus d'informations

Qualité de l'air à Montréal : bilan environnemental 2017

Indicateur 2

Concentrations de particules fines dans l'air ambiant

Description

Les normes canadiennes de qualité de l'air ambiant (NCQAA) ont été élaborées pour les particules fines ($PM_{2,5}$), l'ozone (O_3) et le dioxyde de soufre (SO_2). En décembre 2017, de nouvelles normes ont été ajoutées pour le dioxyde d'azote (NO_2). Ces normes sont au cœur du Système de gestion de la qualité de l'air (SGQA) mis de l'avant par le Conseil canadien des ministres de l'environnement. Les données de l'agglomération sont ici présentées en microgrammes par mètre cube (µg/m^3).

Périmètre

Agglomération de Montréal	X
Ville de Montréal	
Administration municipale	

État de l'indicateur

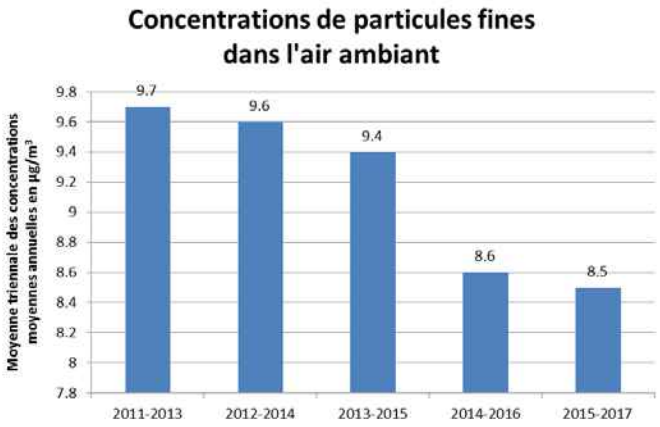

L'analyse des résultats obtenus pour les particules fines depuis 2011-2013 démontre que la moyenne triennale des concentrations moyennes annuelles est à la baisse sur le territoire montréalais. De plus, depuis la période 2014-2016, les résultats demeurent sous la norme canadienne de l'air ambiant (NCQAA) qui est de 8,8 µg/m^3 : une bonne nouvelle pour les citoyens préoccupés par les impacts de la pollution atmosphérique sur leur santé.

L'adoption de mesures réglementaires concernant le chauffage au bois de même que la mise en œuvre d'un plan de transport qui mise sur l'électrification des transports ainsi que les transports actif et collectif, contribuent à la réduction à la source des polluants et à l'amélioration de la qualité de l'air. D'autres actions devront être mises en œuvre au cours des prochaines années afin de maintenir la tendance à la baisse des émissions de polluants observables et de poursuivre, voire intensifier, les efforts en vue d'améliorer la qualité de l'air que nous respirons.

Objectif(s)

- Atteindre la norme canadienne de qualité de l'air ambiant (NCQAA) en matière de concentration de particules fines dans l'air ambiant (8,8 µg/m^3) d'ici 2020 – Moyenne triennale des concentrations moyennes annuelles (NCQAA / Montréal durable 2016-2020).

Pour plus d'informations

Qualité de l'air à Montréal : bilan environnemental 2017
Montréal durable 2016-2020

Thématique

SÉCURITÉ

Le sentiment de sécurité est un élément fondamental à la qualité de vie des citoyens d'une grande métropole. C'est pourquoi la sécurité publique est au cœur des préoccupations de Montréal. Avec un bilan de sécurité routière positif en comparaison à d'autres grandes villes du monde, Montréal choisit de pousser encore plus loin la priorité accordée à la vie humaine en ouvrant la voie à la stratégie routière Vision Zéro sur son territoire. Une Vision Zéro compromis. Une Vision Zéro décès et blessé grave. La Ville de Montréal met aussi en place certaines mesures pour réduire le nombre de délits et infractions afin d'améliorer la sécurité sur son territoire.

Indicateur 1

Délits et infractions au Code criminel

Description

Les délits et infractions au Code criminel sont classés selon le type de crime (crimes contre la propriété, crimes contre la personne et autres infractions au Code criminel) et répartis par tranche de 100 000 habitants. La population retenue pour cet exercice est celle de l'agglomération de Montréal telle qu'estimée par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Périmètre

Agglomération de Montréal	X
Ville de Montréal	
Administration municipale	

État de l'indicateur

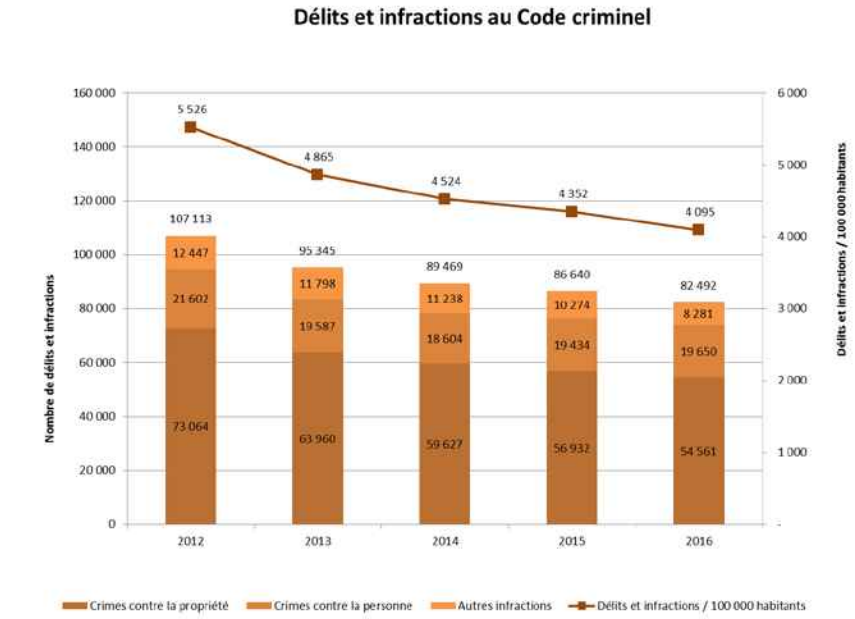

Au total, 82 492 délits et infractions au *Code criminel* ont été enregistrés en 2016, ce qui représente une diminution de près de 23 % depuis 2012, et ce, malgré une hausse de la population de 4 %. Toujours par rapport à 2012, le nombre de crimes contre la propriété a diminué de 25 % et le nombre de crimes contre la personne de 10 % sur le territoire de l'agglomération.

Le nombre total de délits et d'infractions au Code criminel par tranche de 100 000 habitants est quant à lui en baisse de 26 % en 2016 par rapport à 2012.

Pour plus d'informations

Rapports annuels du Service de police de la Ville de Montréal

Indicateur 2

Bilan routier piétons et bilan routier cyclistes

Description

Le bilan routier piétons et le bilan routier cyclistes présentent les statistiques concernant le nombre de collisions impliquant des piétons ou des cyclistes sur le territoire de l'agglomération de Montréal. Ces statistiques précisent le nombre de blessés légers, de blessés graves et de décès, et ce, annuellement.

Périmètre

Agglomération de Montréal	X
Ville de Montréal	
Administration municipale	

État de l'indicateur

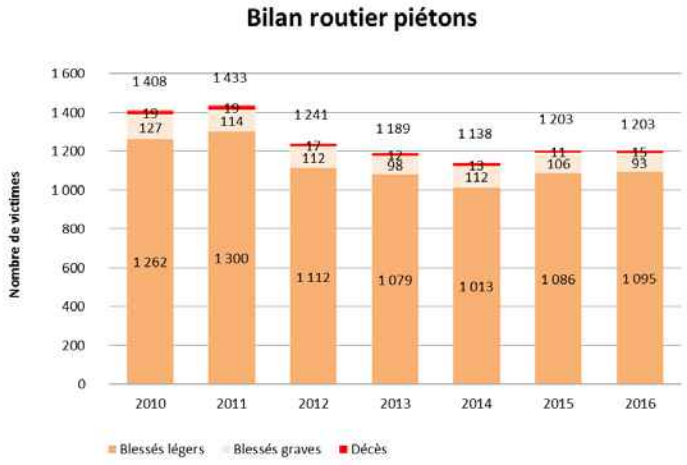

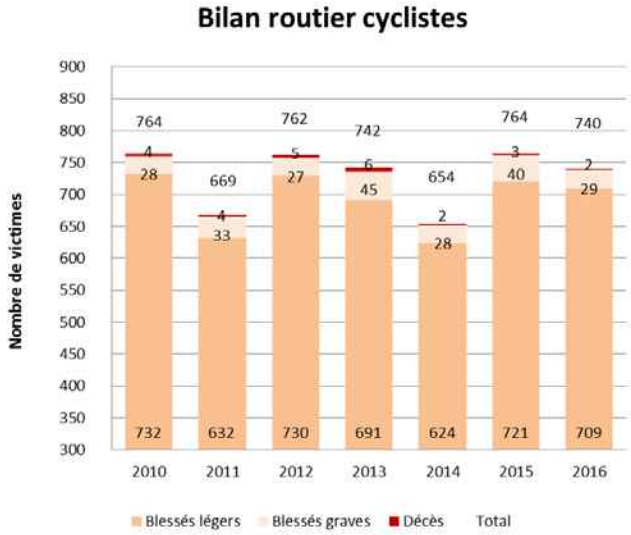

Au total, 1 203 piétons ont été victimes d'une collision en 2016. Parmi ces victimes, on dénombre 15 décès, 93 blessés graves et 1 095 blessés légers. Toujours en 2016, 740 cyclistes ont été victimes d'une collision. Parmi elles, on dénombre 2 décès, 29 blessés graves et 709 blessés légers.

Des campagnes de sécurité concertées et des opérations policières ciblées sont régulièrement menées par le *Service de police de la Ville de Montréal* (SPVM) et par la Ville de Montréal sur divers thèmes touchant tous les usagers du réseau routier. Le SPVM priorise depuis quelques années le respect de la signalisation aux intersections, des limites de vitesse et du *Code de la sécurité routière* par les piétons et les cyclistes.

En matière de sécurité routière, la Ville de Montréal a adopté une stratégie « *Vision zéro* », un mouvement d'envergure mondiale. *Vision Zéro* suggère d'agir sur l'ensemble des composantes du système de circulation routière pour garantir la sécurité de tous les usagers de la route : piétons, cyclistes, conducteurs et passagers de tous les âges et de toutes les conditions. La planification, la conception et la gestion des infrastructures, les dispositions règlementaires, les outils de surveillance et de contrôle, les innovations technologiques, l'éducation, la sensibilisation… autant de dimensions qu'il faut prendre en considération et qui réclament l'attention de toutes les parties concernées. *Vision Zéro* appelle donc une intervention multidisciplinaire et un partage des responsabilités.

De plus, avec le plan *Montréal, ville cyclable*, la Ville de Montréal entend améliorer la sécurité et le confort des cyclistes par des aménagements mieux adaptés à leurs besoins et poursuivre les travaux de sécurisation des intersections.

Objectif(s)

- Vision Zéro décès et blessé grave dans les rues de Montréal (Vision Zéro)

Pour plus d'informations

Rapports annuels du Service de police de la Ville de Montréal
Vision Zéro
Montréal, ville cyclable _ Plan-cadre vélo : sécurité, efficience, audace

FAITS SAILLANTS

Prenez ici connaissance des dernières réalisations de la Ville de Montréal, de ses arrondissements et de ses partenaires en matière de développement durable…

Montréal, une des 100 villes les plus vertes :
97 % de l'énergie qui y est consommée est renouvelable
https://www.bloomberg.com/graphics/2018-renewable-cities/

Montréal, parmi les 10 villes au monde où il y a le plus d'arbres
http://senseable.mit.edu/treepedia

Montréal, dans le top 10 des meilleures villes étudiantes au monde
https://www.topuniversities.com/best-student-cities

Une première canadienne, Montréal obtient une certification SITES pour le projet Bonaventure
http://ville.montreal.qc.ca/375/legs/projet-bonaventure

Montréal classée 13e
Global Financial Centres Index (23e édition)
http://www.longfinance.net/images/gfci/GFCI_23.pdf

Le site Outremont et ses abords : un projet phare en développement durable
http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=5798,142451835&_dad=portal&_schema=PORTAL

Le parc Frédéric-Back, une métamorphose unique
https://ville.montreal.qc.ca/parcfredericback/

Le Programme d'implantation des rues piétonnes et partagées : gagnant ex æquo - prix des collectivités durables 2018 de la FCM
https://fcm.ca/accueil/prix/prix-des-collectivités-durables/lauréats-2018--études-de-cas/transports-colauréat-2-2018.htm

La Sainte-Catherine évolue
https://www.realisonsmtl.ca/saintecath?utm_source=google&utm_medium=serp&utm_content=txt&utm_campaign=PUBinteractive-Ste-Catherine-2018

BIXI amorce sa 10e saison et célèbre 10 ans de vélo-partage!
http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=5798,42657625&_dad=portal&_schema=PORTAL&id=29877

Congrès mondial ICLEI 2018
https://worldcongress2018.iclei.org/?lang=fr

Banc d'essai en phytoremédiation
http://www1.ville.montreal.qc.ca/banque311/content/rivi%C3%A8re-des-prairies%E2%80%93pointe-aux-trembles-%E2%80%93-banc-dessai-en-phytorem%C3%A9diation

Rapport de la Commission sur l'aménagement des bâtiments dans une perspective de DD
http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=6877,142561901&_dad=portal&_schema=PORTAL

Les citoyens de l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal imaginent l'aménagement du terrain du 962 Mont-Royal Est
http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7297,142880137&_dad=portal&_schema=PORTAL

Les arbres sculptés du bout de l'île – projet nommé du Gala 2018
Arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointes-aux-Trembles
http://journalmetro.com/local/riviere-des-prairies/actualites/1045261/des-arbres-malades-sculptes-en-oeuvres-dart/

Corridor vert des Cinq Écoles – projet nommé du Gala 2018
Arrondissement Montréal-Nord
http://www.biopolis.ca/projects/corridor-vert-des-cinq-ecoles/

L'arrondissement Verdun soutient Le Grand Potager
http://www.grandpotager.com/

Verdissez votre trottoir!
Arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension
http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=8638,142830326&_dad=portal&_schema=PORTAL

La maison du citoyen : accessible et au service des citoyens – projet nommé du Gala 2017
Arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointes-aux-Trembles
http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/1/89358930.PDF

L'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointes-aux-Trembles récipiendaire de l'Attestation Stationnement écoresponsable
http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7697,84141570&_dad=portal&_schema=PORTAL&id=29495&ret=/pls/portal/url/page/arrond_rdp_fr/rep_annonces/rep_communiques/coll_communiques

Le parc de la Marina d'escale de l'arrondissement Lachine
http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=8117,143020575&_dad=portal&_schema=PORTAL

L'arboretum du Boisé des aïeux de l'arrondissement Saint-Léonard
http://www.ecoquartiersaintleonard.org/wp-content/uploads/2016/05/Guide-avec-activit%C3%A9s_VF.pdf

Valorisation du bois de frêne dans l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie – projet lauréat du Gala 2017
http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7357,142694104&_dad=portal&_schema=PORTAL

Inauguration du Complexe sportif de l'arrondissement Saint-Laurent
http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7937,87275570&_dad=portal&_schema=PORTAL&id=17569&ret=http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/url/page/arrond_sla_fr/rep_annonces/rep_actualites/coll_actualites

L'arrondissement Le Sud-Ouest développe et soutien des projets d'agriculture urbaine
http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7757,143026687&_dad=portal&_schema=PORTAL

Plus de 2 000 arbres plantés entre 2015 et 2017
Arrondissement LaSalle
http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ARROND_LSL_FR/MEDIA/DOCUMENTS/ANN-VERDISSEMENT_0.PDF

Pavillon d'accueil du Parcours Gouin – Projet lauréat du Gala 2018
Arrondissement Ahuntsic-Cartierville
http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7957,142360795&_dad=portal&_schema=PORTAL

Vitrine des réalisations des organisations partenaires
Montréal durable 2016-2020
Hyperlien à venir

Équipe de mobilisation
Montréal, prospère et responsable
http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/d_durable_fr/media/documents/prospere_texte_web_v5.pdf

Équipe de mobilisation
Montréal, ville verte
http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/d_durable_fr/media/documents/villeverte_texteweb_v5.pdf

Équipe de mobilisation
Montréal, sobre en carbone
http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/d_durable_fr/media/documents/sobreencarbone_texteweb_v5.pdf

Équipe de mobilisation
Montréal, des quartiers où il fait bon vivre
http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/d_durable_fr/media/documents/quartiers_texteweb_v5.pdf

CONTRIBUTION DE MONTRÉAL DURABLE 2016-2020 AUX 17 ODD

Montréal durable
2016-2020

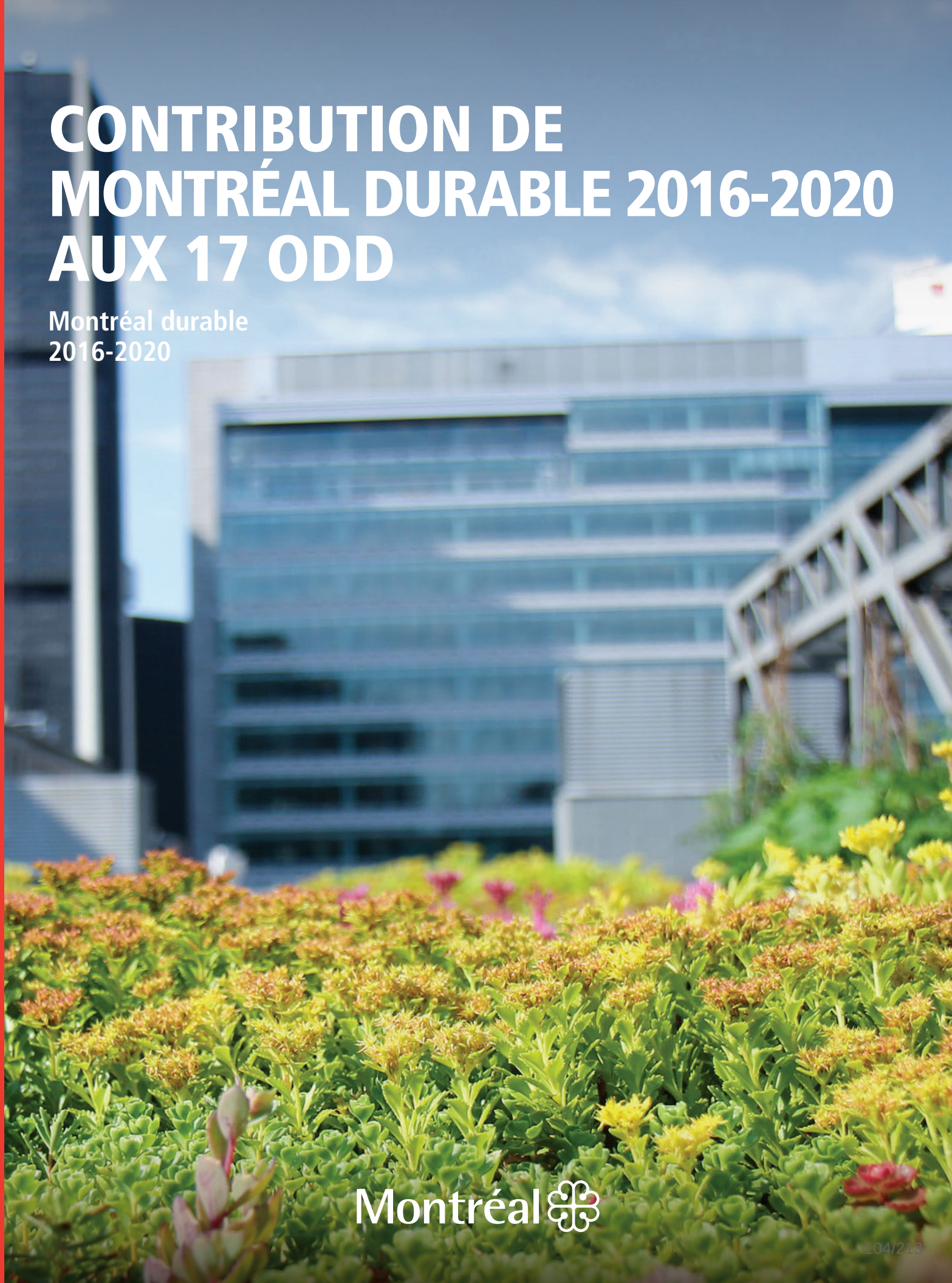

Montréal

CONTRIBUTION DE MONTRÉAL DURABLE 2016-2020 AUX 17 ODD

Les 17 Objectifs de développement durable (ODD) font partie du Programme de développement durable à l'horizon 2030 que les États membres de l'ONU et le Canada ont adopté en septembre 2015. La mise en œuvre des ODD fait appel à l'engagement et à la contribution active des gouvernements comme de l'ensemble de la société civile.

La Ville de Montréal, avec l'adoption de *Montréal durable 2016-2020* en juin 2016, contribue à la progression de ces 17 objectifs en fixant 10 cibles collectives, de même que 20 actions à être réalisées d'ici 2020 par l'administration municipale et 20 autres à être réalisées par les organisations montréalaises qui souhaitent s'engager et joindre le mouvement.

LÉGENDE

10 CIBLES COLLECTIVES

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

	1 PAS DE PAUVRETÉ	2 FAIM «ZÉRO»	3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	4 ÉDUCATION DE QUALITÉ	5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES	6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT	7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE	8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE	9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE	10 INÉGALITÉS RÉDUITES	11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES	12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES	13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	14 VIE AQUATIQUE	15 VIE TERRESTRE	16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTION EFFICACES	17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS
1 Réduire les émissions de GES de la collectivité montréalaise de 30 % d'ici 2020 par rapport à 1990 et de 80 % d'ici 2050			■				■		■		■	■	■	■	■		■
2 Atteindre la norme canadienne de qualité de l'air ambiant (NCQAA) en matière de concentration de particules fines dans l'air ambiant (8,8 µg/m³) d'ici 2020 – Moyenne triennale des concentrations moyennes annuelles			■				■		■		■	■	■	■	■		■
3 Atteindre une part modale, à la pointe du matin, de 55 % pour les déplacements à pied, à vélo ou en transport en commun d'ici 2021			■						■		■	■	■				■
4 Rétablir une consommation d'énergie équivalente ou inférieure à celle de 1990 (1,97 GJ/m²) dans les bâtiments des secteurs commercial et institutionnel							■		■		■	■	■				■
5 Augmenter de 30 % le nombre de certifications environnementales ou d'adhésions à des programmes environnementaux volontaires, à Montréal, d'ici 2020 par rapport à 2010			■			■	■		■		■	■	■	■	■		■
6 Augmenter l'indice de canopée de 20 à 25 % d'ici 2025			■			■			■		■		■	■	■		■
7 Accroître à moyen terme la part des aires protégées terrestres à 10 % du territoire			■			■			■		■		■	■	■		■
8 Atteindre les objectifs gouvernementaux de valorisation des matières recyclables (70 %) et des matières organiques (60 %) d'ici 2020									■		■	■	■				■
9 Réduire de 20 % l'eau potable produite par les usines de Montréal entre 2011 et 2020						■			■		■	■	■	■	■		■
10 Réduire de 10 % la sédentarité de la population de l'île de Montréal d'ici 2025			■							■	■						■

PLAN D'ACTION

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

ADMINISTRATION MUNICIPALE	ORGANISATIONS PARTENAIRES	CONTRIBUTION DES ACTIONS DE MONTRÉAL DURABLE 2016-2020 AUX 17 ODD
PRIORITÉ 1 _ RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GES ET LA DÉPENDANCE AUX ÉNERGIES FOSSILES		
Augmenter la part modale des déplacements à pied, à vélo ou en transport en commun	Inciter à l'utilisation des transports actifs et collectifs	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■
Électrifier et optimiser les transports montréalais	Réduire, optimiser et électrifier la flotte de véhicules	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■
Augmenter le nombre de bâtiments durables à Montréal	Bâtir et/ou rénover les bâtiments de manière durable	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■
PRIORITÉ 2 _ VERDIR, AUGMENTER LA BIODIVERSITÉ ET ASSURER LA PÉRENNITÉ DES RESSOURCES		
Protéger et enrichir la forêt urbaine et la biodiversité	Protéger et enrichir la forêt urbaine et la biodiversité	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■
	Exercer une gestion écologique des terrains	
Accroître le verdissement du cadre bâti	Aménager des aires de stationnement durables	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■
Réduire et valoriser les matières résiduelles	Réduire et valoriser les matières résiduelles	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■
	Organiser des événements écoresponsables et/ou zéro déchet	
Optimiser la gestion de l'eau	Diminuer la consommation d'eau potable et gérer les eaux pluviales	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■
Décontaminer les sols		■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■
PRIORITÉ 3 _ ASSURER L'ACCÈS À DES QUARTIERS DURABLES, À ÉCHELLE HUMAINE ET EN SANTÉ		
Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion		■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■
Préserver le patrimoine et promouvoir la culture	Protéger, restaurer et mettre en valeur le patrimoine montréalais	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■
	Soutenir le développement de la culture locale	
Améliorer l'accès aux services et aux équipements municipaux ainsi qu'aux infrastructures	Rendre les bâtiments accessibles universellement	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■
Intégrer l'agriculture urbaine et les saines habitudes de vie à l'ADN des quartiers	Encourager la pratique de l'activité physique	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■
	Soutenir l'accès à une saine alimentation et à l'agriculture urbaine	
	Lutter contre le gaspillage	
Poursuivre le développement de quartiers viables		■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■
Protéger la qualité des cours d'eau et y favoriser les activités récréatives		■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■
PRIORITÉ 4 _ FAIRE LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE VERTE, CIRCULAIRE ET RESPONSABLE		
« Verdir » l'économie	Intégrer les principes de l'économie circulaire aux pratiques d'affaires	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■
	Soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire	
S'approvisionner de façon responsable	Adopter une politique et/ou des critères d'achat socialement responsable	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■
Désinvestir dans les énergies fossiles	Désinvestir dans les énergies fossiles	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■
MOBILISATION		
Mobiliser les organisations, les citoyens et les employés		■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■
Faire connaître les bonnes pratiques et augmenter les initiatives de développement durable	Lancer, mettre en œuvre et promouvoir au moins un projet de développement durable	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■
Rayonner ici et à l'échelle internationale		■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■

PROFIL DES ORGANISATIONS PARTENAIRES

Montréal durable
2016-2020

Montréal

MISE EN CONTEXTE

Depuis ses débuts en 2005, la démarche montréalaise de développement durable connaît un succès qui repose sur la mobilisation et l'engagement de la collectivité à travailler en étroite collaboration avec l'administration municipale pour faire de Montréal la ville durable à laquelle tous les Montréalais et Montréalaises aspirent.

Pour participer à cet effort collectif, les organisations montréalaises sont invitées à devenir partenaires de *Montréal durable 2016-2020*, le troisième plan de développement durable de la collectivité montréalaise. Être une organisation partenaire de *Montréal durable 2016-2020*, c'est :

- mettre en œuvre au moins une des 20 actions du *Plan d'action des organisations partenaires* ;
- participer à l'une des 4 équipes de mobilisation ;
- lancer ou contribuer à un projet de développement durable sur la plateforme *Faire Montréal*.

Les organisations montréalaises doivent officialiser leur engagement et préciser la nature de leur contribution en remplissant un formulaire accessible sur le site Web du Bureau du développement durable de la Ville de Montréal.

Le présent document dresse le profil des organisations partenaires de *Montréal durable 2016-2020*, et ce, en date du 7 mai 2018. Il témoigne des efforts consentis par les organisations partenaires de même que des inévitables défis liés à la mobilisation.

QUELQUES CHIFFRES…

268

Nombre d'organisations partenaires de *Montréal durable 2016-2020* (mai 2018)

500

Nombre d'organisations que la Ville de Montréal a comme objectif de mobiliser d'ici 2020

54 %

Pourcentage de l'objectif de mobilisation de la Ville de Montréal qui a été atteint en mai 2018

51,1 %

Pourcentage d'organisations partenaires qui sont des OBNL

4

équipes de mobilisation

Qui concentrent leurs efforts autour d'objectifs communs

Action 7

« Réduire et valoriser les matières résiduelles » : l'action la plus populaire auprès des organisations partenaires

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ORGANISATIONS PARTENAIRES

En mai 2018, 268 organisations s'étaient déjà engagées à mettre en œuvre des actions concrètes, mesurables et ayant un impact sur la qualité de vie des Montréalais et Montréalaises. La Ville de Montréal ayant comme objectif de s'affilier à 500 partenaires d'ici 2020 avait donc atteint 54 % de son objectif.

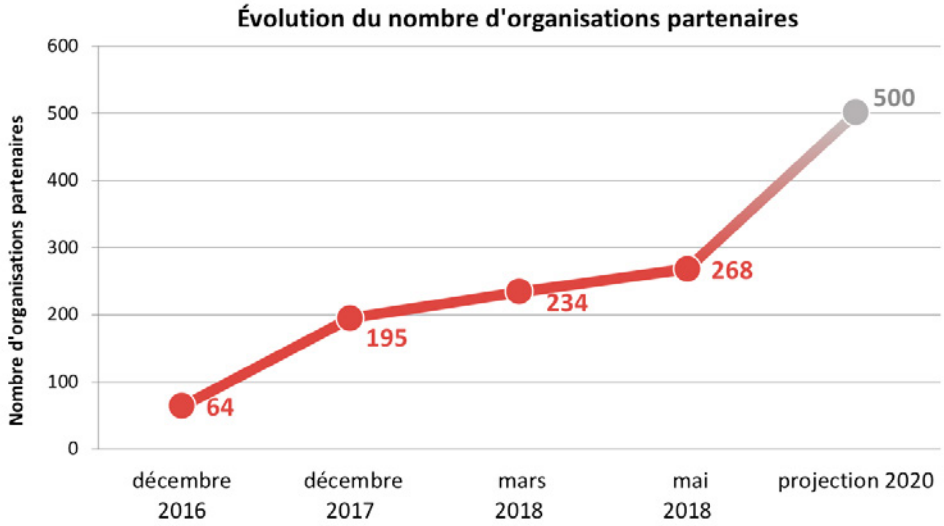

PROFIL DES ORGANISATIONS PARTENAIRES

Les organisations qui s'engagent à réaliser des actions aux côtés de l'administration municipale sont de tout type bien que majoritairement des organismes à but non lucratif (51,1 %).

Au cours des prochains mois, la Ville de Montréal souhaite intensifier ses efforts de recrutement et cibler des organisations dont les impacts sociaux, économiques et environnementaux peuvent être majeurs en regard de certains enjeux de développement durable. Pour soutenir ces efforts de mobilisation, la Ville de Montréal a donné un mandat délégué à *Concertation Montréal*.

Bien que 73 % des organisations partenaires comptent moins de 50 employés, la démarche montréalaise mobilise autant les petites, les moyennes que les grandes organisations.

Soulignons que les 268 organisations partenaires emploient, ensemble, plus de 288 600 individus. Dans la mesure où ces organisations diffusent leurs engagements envers *Montréal durable 2016-2020* à l'interne, elles représentent un important potentiel de sensibilisation et de mobilisation en matière de développement durable.

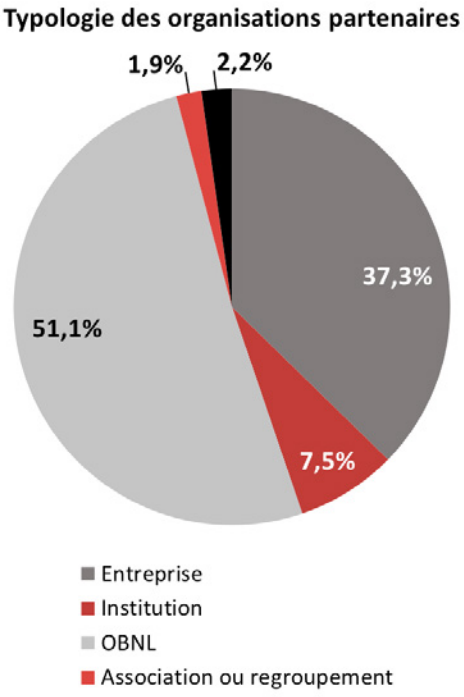

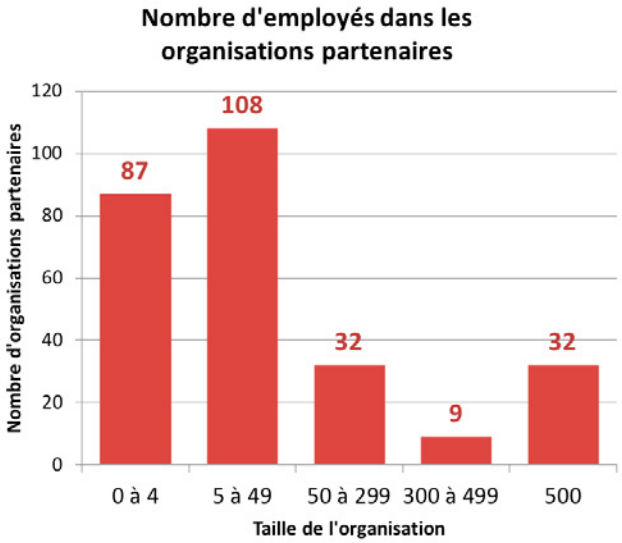

MOBILISATION AUTOUR DE CHACUNE DES 20 ACTIONS

En mai 2018, l'action 7 « Réduire et valoriser les matières résiduelles » et l'action 8 « Organiser des événements écoresponsables et/ou zéro déchet » étaient les actions les plus populaires. De même, les organisations démontraient un intérêt marqué pour les actions suivantes :

- l'action 1 : Inciter à l'utilisation des transports actifs et collectifs ;
- l'action 13 : Lutter contre le gaspillage ;
- l'action 17 : Adopter une politique et/ou des critères d'achat socialement responsable ;
- l'action 18 : Soutenir, mettre en œuvre et promouvoir au moins un projet de développement durable.

Par ailleurs, on constate une faible mobilisation autour de l'action 6 « Aménager des aires de stationnement durable » et de l'action 19 « Désinvestir dans les énergies fossiles ». Le niveau de mobilisation autour de chacune des actions est susceptible de varier avec l'arrivée de nouveaux partenaires.

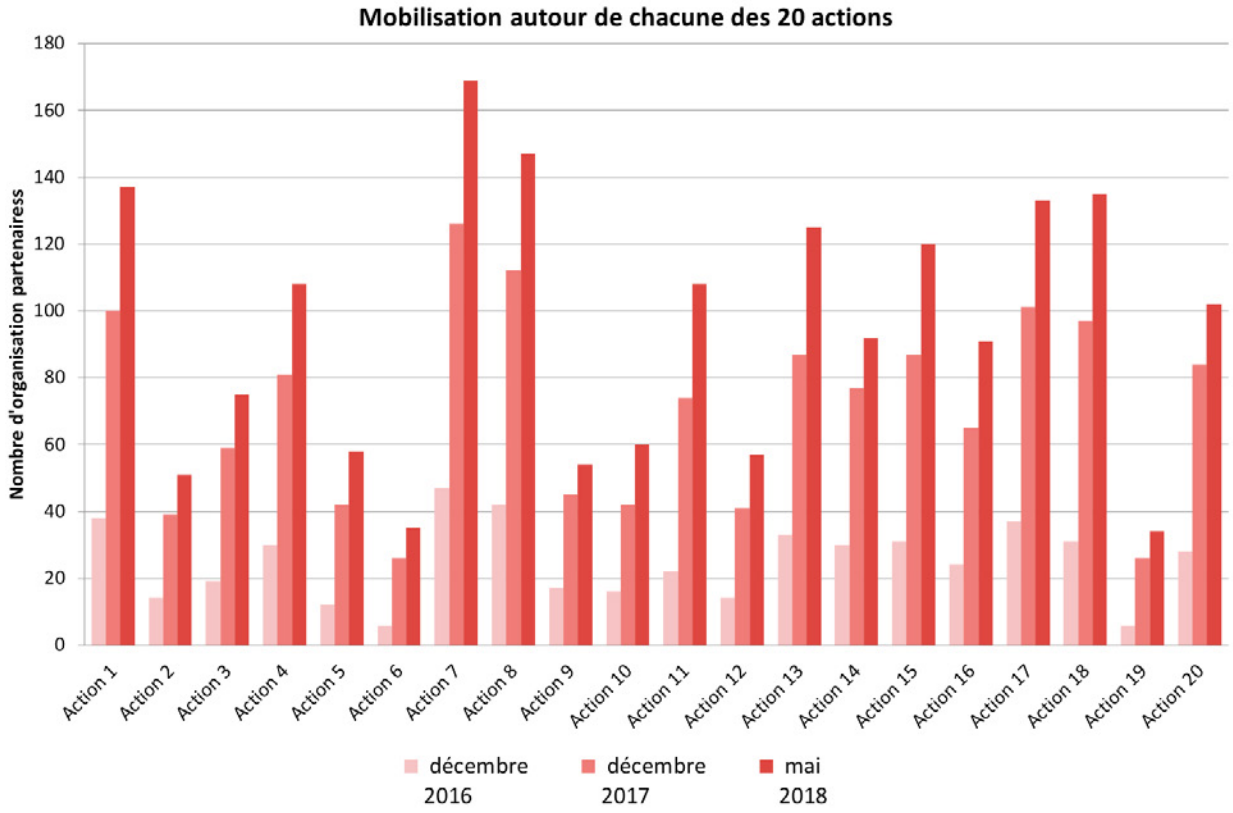

MOBILISATION AUTOUR DES 4 PRIORITÉS D'INTERVENTION

La mise en œuvre des 20 actions du Plan d'action des organisations partenaires contribue aux 4 priorités d'intervention de *Montréal durable 2016-2020* qui ont été établies par la collectivité. En mai 2018, les engagements pris par les organisations partenaires couvraient déjà l'ensemble des actions et priorités de *Montréal durable 2016-2020*.

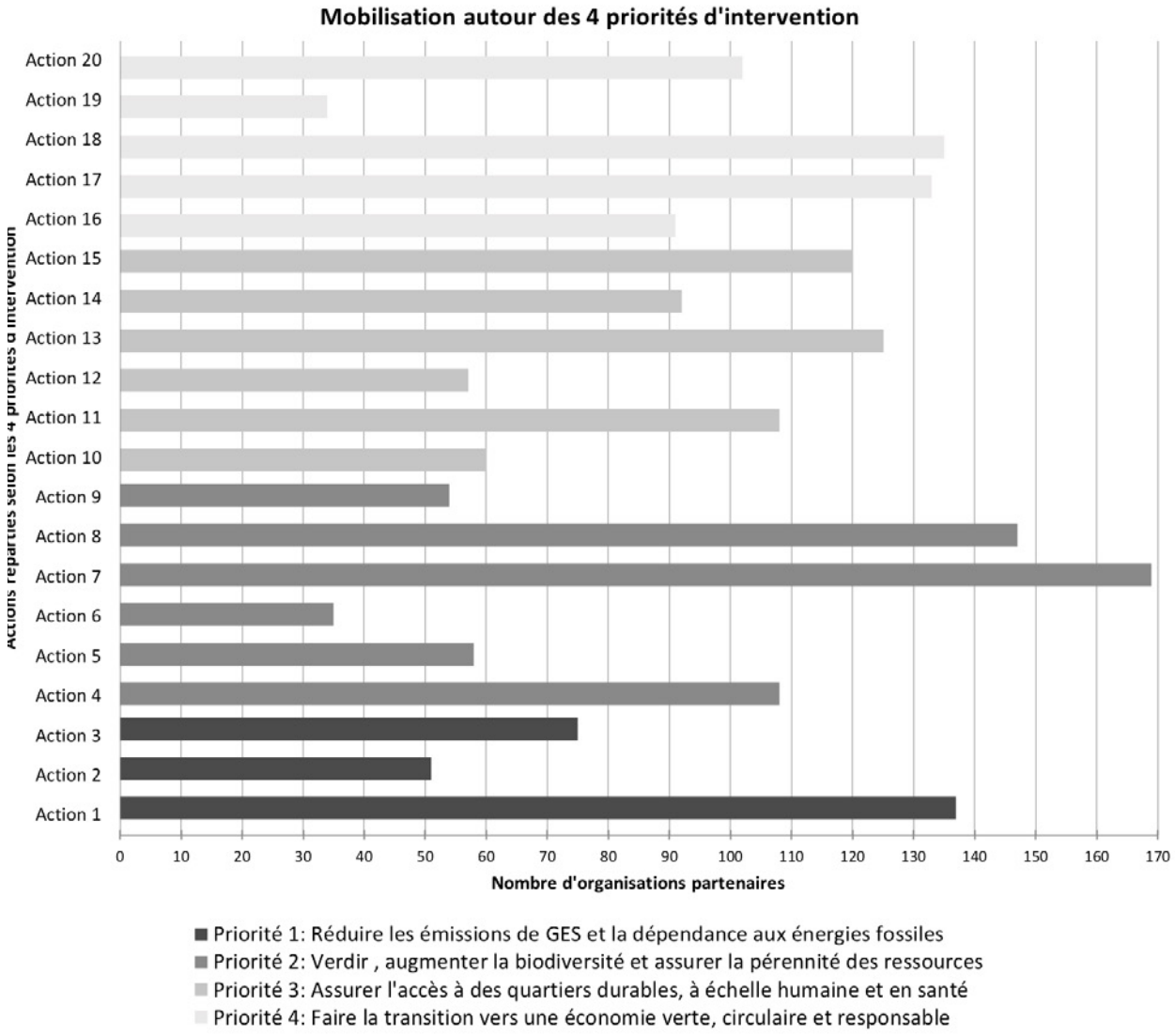

CONTRIBUTION AUX 4 ÉQUIPES DE MOBILISATION

Les équipes de mobilisation réunissent des élus, des représentants de la Ville de Montréal et de ses arrondissements de même que des organisations partenaires qui souhaitent réaliser un ou des objectifs communs en lien avec les 4 priorités d'intervention de *Montréal durable 2016-2020*.

En mai 2018, chacune des équipes mobilisait plus de 61 organisations montréalaises autour d'un ou de plusieurs objectifs communs.

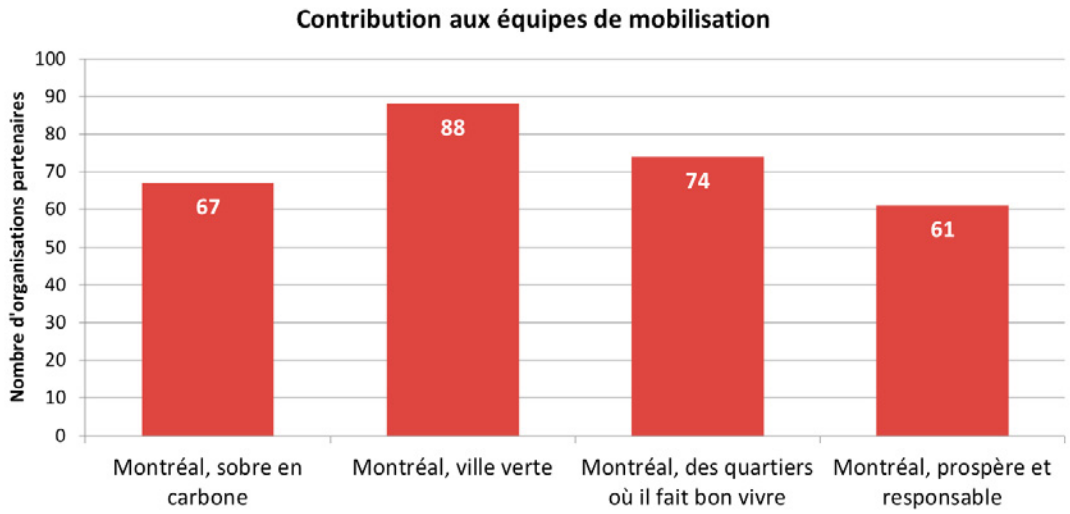

GÉOLOCALISATION DES ORGANISATIONS PARTENAIRES

Cette carte localise les organisations partenaires de *Montréal durable 2016-2020* dont le siège social est sur l'île de Montréal et démontre qu'on les retrouve principalement dans les quartiers centraux.

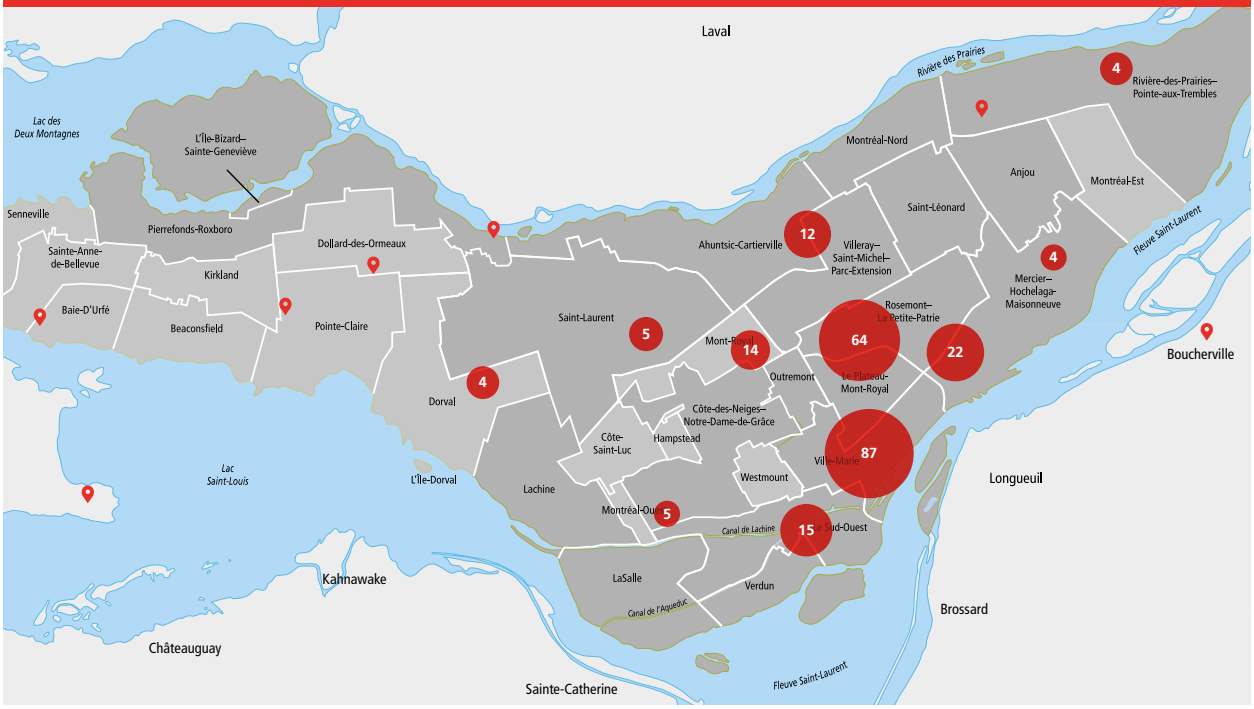

VITRINE DES RÉALISATIONS DES ORGANISATIONS PARTENAIRES

Montréal durable 2016-2020

Montréal

Table des matières

MISE EN CONTEXTE 3
PLAN DES ORGANISATIONS PARTENAIRES 4
AÉROPORTS DE MONTRÉAL 5
ALTERNATIVES 6
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE POUR LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE (AQME) 7
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE ZÉRO DÉCHET 8
BANQUE NATIONALE DU CANADA 9
BELL 10
BIOMONT S.E.C 11
BOIS PUBLIC 12
CENTRE D'ÉCOLOGIE URBAINE DE MONTRÉAL 13
CHAIRE IVANHOÉ CAMBRIDGE D'IMMOBILIER ESG UQAM 14
CHAMBRE DE COMMERCE DE MONTRÉAL ET D'INDUSTRIE 15
CIRQUE DU SOLEIL 16
CIRQUE DU SOLEIL 17
COHÉSION RSO 18
COLLÈGE ANDRÉ-GRASSET 19
COMMUNAUTIQUE 20
CONCERTATION MONTRÉAL, SOVERDI, ANAGRAPH ET PRINTEMPS NUMÉRIQUE ET UNE ÉQUIPE DE JEUNES PROFESSIONNELS 21
CONSEIL PATRONAL DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC 22
CORPORATION D'HABITATION JEANNE-MANCE 23
CYCLO NORD-SUD 24
ÉCOQUARTIER DE SAINT-LÉONARD (NATURE-ACTION QUÉBEC) 25
EFFENCO 26
ELLIO INC. ET COHÉSION RSO 27
ENUTECH 28
ENVIRONNEMENT JEUNESSE 29
ENVIRONNEMENT JEUNESSE 30
EPICERIE LOCO 31
EQUITERRE 32
ETHIK ECO-DESIGN HUB 33
ETHIK ECO-DESIGN HUB 34
FESTIVAL CHROMATIC 35
FOIRE ÉCOSPHÈRE 36
FONDACTION CSN 37
FONDATION DAVID SUZUKI 38
GAÏAPRESSE 39
GRAME - GROUPE DE RECHERCHE APPLIQUÉE EN MACROÉCOLOGIE 40
HEC MONTRÉAL 41
HÉLÈNE CHEBROUX, COURTIÈRE IMMOBILIÈRE 42
INSTITUT PHILIPPE-PINEL DE MONTRÉAL 43
JEUNE CHAMBRE DE COMMERCE DE MONTRÉAL (JCCM) 44
KNIGHTSBRIDGE 45
LA LIGNE VERTE : MARAÎCHER 46
LE BOULOT VERS 47
LE COMITÉ 48
LE MOUVEMENT DESJARDINS 49
LE MOUVEMENT DESJARDINS (GROUPE IMMOBILIER DESJARDINS) 50
LE PETIT NAVIRE 51
LE PROJET HARMONIE 52
L'ÉCO DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES 53
LEMAY 54
LES AMIS DE LA MONTAGNE 55
LES YMCA DU QUÉBEC 56
MAILLON VERT 57
MAÎTRE CARRÉ 58
MICROHABITAT 59
MOBA (DESTL) 60
MR-63 61
NUAGE ROUGE INC 62
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MONTRÉAL (OMHM) 63
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MONTRÉAL (OMHM) 64
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MONTRÉAL (OMHM) 65
PASSION TERRE 66
PME MTL EST-DE-L'ÎLE 67
QUÉBECOR 68
QUINTUS MARKETING 69
RECYC-QUÉBEC 70
REGROUPEMENT DES ÉCO-QUARTIERS (AVEC LA SOVERDI) 71
RÉSEAU DES FEMMES EN ENVIRONNEMENT 72
SAESEM 73
SAVOIR-FAIRE LINUX 74
SERVICES PUBLICS ET APPROVISIONNEMENT CANADA 75
SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER 76
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ENVIRONNEMENTAL DE ROSEMONT (SODER) 77
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ENVIRONNEMENTAL DE ROSEMONT (SODER) 78
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL 79
SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL 80
SOCIÉTÉ ÉCOCITOYENNE DE MONTRÉAL, CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE CENTRE-SUD, CARREFOUR ALIMENTAIRE CENTRE-SUD ET SENTIER URBAIN 81
SOCIÉTÉ LOGIQUE 82
SOLIDARITÉ MERCIER-EST 83
SOLUTIONS DE RECONNAISSANCE RIDEAU INC 84
SOVERDI (SOCIÉTÉ DE VERDISSEMENT DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN) 85
TECHNOPARC MONTRÉAL 86
THÉÂTRE PARADOXE 87
TOHU - CITÉ DES ARTS DU CIRQUE 88
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL 89
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL 90
UNIVERSITÉ MCGILL 91
VÉLO QUÉBEC 92
VRAC ENVIRONNEMENT 93
WWF-CANADA 94
TABLEAU DES ENGAGEMENTS 95

Mise en contexte

Depuis ses débuts en 2005, la démarche montréalaise de développement durable connaît un succès qui repose sur la mobilisation et l'engagement de la collectivité à travailler en étroite collaboration avec l'administration municipale pour faire de Montréal la ville durable à laquelle tous les Montréalais et Montréalaises aspirent.

Pour participer à cet effort collectif, les organisations montréalaises sont invitées à devenir partenaires de Montréal durable 2016-2020, le troisième plan de développement durable de la collectivité montréalaise. Être une organisation partenaire de *Montréal durable 2016-2020*, c'est :

- mettre en œuvre au moins une des 20 actions du *Plan d'action des organisations partenaires*;
- participer à l'une des 4 équipes de mobilisation;
- lancer ou contribuer à un projet de développement durable sur la plateforme Faire Montréal.

Les organisations montréalaises doivent officialiser leur engagement et préciser la nature de leur contribution en remplissant un formulaire accessible sur le site Web du Bureau du développement durable de la Ville de Montréal.

La *Vitrine des réalisations des organisations partenaires* est le résultat d'un sondage au cours duquel les organisations partenaires étaient invitées à soumettre les projets qu'elles avaient réalisés à mi-parcours de la mise en œuvre de *Montréal durable 2016-2020*. Elle met également en valeur les projets qui ont été en nomination ou ont figuré au palmarès des lauréats aux éditions 2017 et 2018 du Gala de reconnaissance en environnement et développement durable de Montréal.

Bien que la Vitrine ne présente qu'une infime partie de tout ce que font les organisations montréalaises dans le cadre de leur engagement envers Montréal durable 2016-2020, elle témoigne tout de même de la richesse et de la diversité de leurs interventions, mais surtout de leur mobilisation.

La Ville de Montréal profite de l'occasion qui lui est ici donnée pour remercier chaleureusement les organisations partenaires qui contribuent, dans la mesure de leurs moyens et selon leur expertise, à faire de Montréal une métropole durable.

Plan d'action des organisations partenaires

Priorité	Réduire les émissions de GES et la dépendance aux énergies fossiles
Action 1	**Inciter à l'utilisation des transports actifs et collectifs** pour le déplacement des employés (déplacements résidence-travail et professionnels) en mettant en place des mesures telles que des incitatifs financiers, le remplacement des indemnités pour frais automobiles par des titres de transport ou des abonnements à des services de transport collectif ou actif.
Action 2	**Réduire, optimiser et électrifier la flotte de véhicules** et installer des bornes de recharge pour les véhicules électriques de l'organisation.
Action 3	**Bâtir et/ou rénover les bâtiments de manière durable**, en acquérant ou en ciblant des critères d'une certification reconnue, en améliorant l'efficacité énergétique et en éliminant, le cas échéant, le mazout comme source d'énergie.
Priorité	**Verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources**
Action 4	**Protéger et enrichir la forêt urbaine et la biodiversité** en contribuant à la plantation d'arbres, en verdissant les murs et les toitures ou en réalisant un aménagement pour la biodiversité sur le site de l'organisation.
Action 5	**Exercer une gestion écologique des terrains** en participant à des actions environnementales visant à lutter contre des espèces végétales envahissantes, en veillant à ne pas planter d'espèces envahissantes et en les retirant, le cas échéant.[4]
Action 6	**Aménager des aires de stationnement durables.**
Action 7	**Réduire et valoriser les matières résiduelles**, notamment en implantant la collecte des matières recyclables, des matières organiques, des appareils issus des technologies de l'information et de la communication (TICs), des résidus domestiques dangereux (RDD) et autres matières dans les bâtiments et pratiques de l'organisation.
Action 8	**Organiser des événements écoresponsables et/ou zéro déchet.**
Action 9	**Diminuer la consommation d'eau potable et gérer les eaux pluviales** sur le site de l'organisation, en installant des équipements de plomberie et d'arrosage certifiés WaterSens et des aménagements à faible besoin en eau (xéropaysagisme) et en implantant des infrastructures vertes nécessaires et/ou en dirigeant l'eau des gouttières et des descentes pluviales vers des surfaces perméables.

Priorité	Assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé
Action 10	**Protéger, restaurer et mettre en valeur le patrimoine montréalais.**
Action 11	**Soutenir le développement de la culture locale.**
Action 12	**Rendre les bâtiments accessibles universellement**, c'est-à-dire permettre à toute personne, quelles que soient ses capacités, l'utilisation identique ou similaire, autonome et simultanée des services offerts.
Action 13	**Lutter contre le gaspillage**, particulièrement le gaspillage alimentaire.
Action 14	**Encourager la pratique de l'activité physique** en mettant en place des politiques et/ou des mesures à cet effet et en devenant partenaire du Plan d'action régional Montréal physiquement active[5].
Action 15	**Soutenir l'accès à une saine alimentation et à l'agriculture urbaine.**
Priorité	**Faire la transition vers une économie verte, circulaire et responsable**
Action 16	**Intégrer les principes de l'économie circulaire aux pratiques d'affaires** de l'organisation.
Action 17	**Adopter une politique et/ou des critères d'achat socialement responsable** et privilégier des fournisseurs respectant des pratiques de développement durable.
Action 18	**Soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire**, notamment en augmentant le recours de l'organisation aux services ou produits des entreprises de ce type d'économie.
Action 19	**Désinvestir dans les énergies fossiles** en dressant le portrait des investissements de l'organisation dans ce secteur et en analysant les possibilités de désinvestissement.
Mobilisation	
Action 20	**Lancer, mettre en œuvre et promouvoir au moins un projet de développement durable** répondant à l'un des trois défis et à l'une des quatre priorités de Montréal en matière de développement durable, puis déposer une présentation de ce projet ou de ces projets sur la plateforme collaborative *Faire Montréal* ou encore contribuer à l'un ou plusieurs des projets qui y figurent.

Aéroports de Montréal (ADM)

Agrandissement de la jetée internationale certifié LEED argent

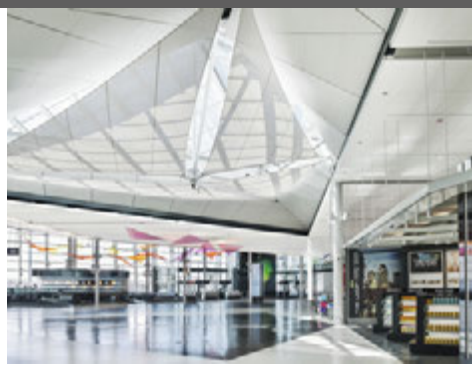

Avec 146 destinations offertes par 34 transporteurs et près de 20 millions de passagers, Montréal-Trudeau est le troisième aéroport en importance au Canada. Pour soutenir la croissance, ADM a investi 350 millions de dollars pour son projet d'agrandissement de la jetée internationale.

Ce projet a obtenu la certification LEED argent en 2017. Il compte six nouvelles barrières et une zone commerciale. Inauguré en mai 2016, le bâtiment de quatre étages d'une superficie totale de 20 000 m^2 surpasse les exigences environnementales et énergétiques les plus élevées. Au nombre des innovations, on retrouve notamment : une toiture blanche composée d'une membrane thermosoudée; des blocs sanitaires permettant d'économiser 5 millions de litres d'eau annuellement; un éclairage DEL dans tous les espaces publics, des trottoirs roulants et des escaliers mécaniques à vitesse variable; le détournement de 95 % des déchets de construction des sites d'enfouissement; la mise en œuvre d'un volet culturel en partenariat avec les grands musées montréalais et l'exposition d'œuvres artistiques marquantes.

La nouvelle jetée internationale est un lieu d'accueil digne de la Métropole qui reflète l'engagement des Montréalais pour un avenir durable.

Lyne Michaud
Directrice Développement durable et environnement
Aéroports de Montréal

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 3	Bâtir et/ou rénover les bâtiments de manière durable
Action 7	Réduire et valoriser les matières résiduelles
Action 9	Diminuer la consommation d'eau potable et gérer les eaux pluviales
Action 11	Soutenir le développement de la culture locale

Alternatives

Les Rendez-vous des agricultures montréalaises

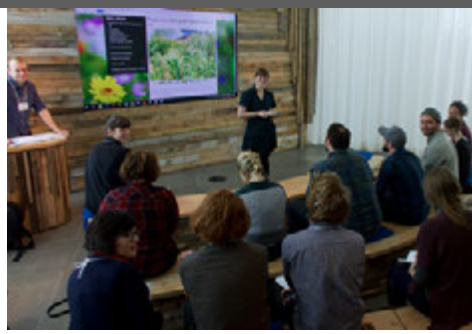

« Les Rendez-vous des agricultures montréalaises » (RVAM) sont des rencontres d'échange, de réseautage et de formation façonnées entre les intervenants en agriculture urbaine de la région de Montréal. En dix rendez-vous, plus de 450 personnes, principalement des entrepreneurs et des intervenants communautaires, ont contribué à cet effort de mobilisation et de concertation. Issues d'une réflexion stratégique menée par le Groupe de travail en agriculture urbaine, ces rencontres soutiennent le rayonnement de l'agriculture urbaine et périurbaine dans l'agglomération. Le Système alimentaire montréalais (SAM) est un des partenaires du projet.

lesjardins.alternatives.ca/ressources/table-dinnovation

Gaëlle Janvier
Alternatives
gaelle@alternatives.ca

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 4	Protéger et enrichir la forêt urbaine et la biodiversité
Action 5	Exercer une gestion écologique des terrains
Action 11	Soutenir le développement de la culture locale
Action 14	Encourager la pratique de l'activité physique
Action 15	Soutenir l'accès à une saine alimentation et à l'agriculture urbaine
Action 16	Intégrer les principes de l'économie circulaire aux pratiques d'affaires
Action 18	Soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire
Action 20	Lancer, mettre en œuvre et promouvoir au moins un projet de développement durable

Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie

FIME –Financement innovateur pour des municipalités efficaces

Lancé par l'Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie (AQME), le programme FIME rend la rénovation écoénergétique abordable. Son fonctionnement est simple : le propriétaire d'un bâtiment résidentiel réalise des rénovations écoénergétiques et obtient un financement de sa municipalité, qu'il rembourse ensuite à même la taxe foncière grâce, en partie ou en totalité, aux économies d'énergie générées. Les résultats sont assurés par un service d'accompagnement personnalisé offert par le partenaire du projet, Écohabitation. L'objectif de cette initiative est de contrer l'une des principales barrières à la rénovation écoénergétique, à savoir l'accès au capital, afin de développer au Québec une culture de l'efficacité énergétique, condition nécessaire pour assurer notre transition vers une économie sobre en carbone. Selon les résultats de son projet pilote, le programme FIME permet de réaliser en moyenne 930 $ d'économies de coûts (par an) et 29 % d'économies d'énergie (par an) par propriété.

fime.aqme.org

Valérie Sanderson
Directrice Développement durable et environnement
Aéroports de Montréal

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 3	Bâtir et/ou rénover les bâtiments de manière durable
Action 10	Protéger, restaurer et mettre en valeur le patrimoine montréalais
Action 11	Soutenir le développement de la culture locale

Association québécoise Zéro Déchet

Festival Zéro Déchet de Montréal

La 1re édition du Festival Zéro Déchet de Montréal s'est tenue au marché Bonsecours du 14 au 15 octobre 2017. La mission du Festival consiste à faire connaître le mode de vie zéro déchet auprès du grand public par trois mots d'ordre : Inspirer | Outiller | Agir. Le but de cette première édition était de convier les citoyennes et citoyens à un grand rassemblement autour de ce mouvement porteur. L'événement, gratuit et ouvert à tous, fut un incubateur de solutions pour la réduction des déchets et la lutte contre le gaspillage alimentaire. Le festival se déclinait en trois volets : programmation de conférences et panels; ateliers pratiques; foire aux exposants. Avec 7000 visiteurs, le Festival aura rempli sa mission au travers de 21 ateliers, 22 conférences/panels et 57 exposants.

festivalzerodechet.ca/fr

Laure Mabileau
Présidente
Association québécoise Zéro Déchet (AQZD)
info@aqzd.ca

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 7	Réduire et valoriser les matières résiduelles
Action 8	Organiser des événements écoresponsables et/ou zéro déchet
Action 13	Lutter contre le gaspillage
Action 16	Intégrer les principes de l'économie circulaire aux pratiques d'affaires
Action 17	Adopter une politique et/ou des critères d'achat socialement responsable
Action 20	Lancer, mettre en œuvre et promouvoir au moins un projet de développement durable

Banque Nationale du Canada

Parquet de négociation de la Banque Nationale à l'édifice Sun Life

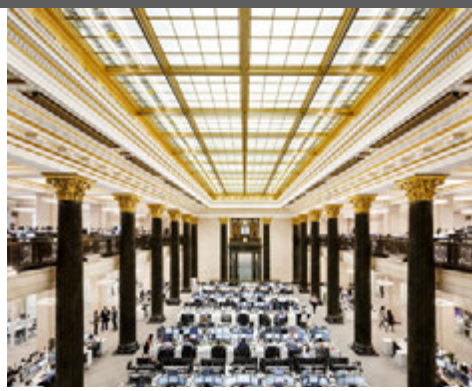

Le Parquet de négociation de la Banque Nationale situé au rez-de-chaussée de l'édifice Sun Life à Montréal a été dévoilé à l'automne 2016. C'est un lieu névralgique pour l'institution bancaire, où transitent les transactions financières de la banque et de ses clients. Les concepteurs ont préconisé l'utilisation ciblée de couleurs et de textures pour mettre en valeur le caractère patrimonial des lieux et se sont inspirés des principes et des exigences de la certification LEED. Parmi les réalisations en faveur du développement durable, soulignons : l'augmentation de l'efficacité de la ventilation, l'installation de systèmes à débit variable, le contrôle localisé de la température, des appareils sanitaires à faible débit, et des appareils d'éclairage à DEL. Le mobilier a également été conçu pour récupérer la chaleur produite par les ordinateurs et la rediriger dans le système électromécanique.

bnc.ca/fr/a-propos-de-nous/nouvelles/salle-de-presse/communiques-de-presse/2016/20161026-La-Banque-Nationale-inaugure-parquet-de-negociation-a-Montreal.html

André Longpré
Directeur, Ingénierie et développement durable
Banque Nationale du Canada
andre.longpre@bnc.ca

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 3	Bâtir et/ou rénover les bâtiments de manière durable
Action 10	Protéger, restaurer et mettre en valeur le patrimoine montréalais.

Bell

Mise à disposition de bornes de recharge pour véhicules électriques aux membres du personnel de Bell

Dans le but d'encourager les déplacements à faible émission en carbone et de faciliter la mobilité des membres de son équipe, Bell a installé, depuis 2015, 52 bornes de recharge dans ses immeubles, dont 36 à Montréal. Déjà en 2014, 9 employés utilisaient leur véhicule électrique pour se rendre au travail au campus Bell de L'Île-des-Sœurs, mais une seule borne de recharge y était disponible. Aujourd'hui, l'entreprise compte 5 fois plus d'employés propriétaires d'un véhicule électrique, qui bénéficient tous de la possibilité de recharger gratuitement leur véhicule sur le lieu de travail.

bce.ca/responsabilite/responsabilite-entreprise/2016-rapport-rse/2016-rapport-responsabilite-entreprise.pdf

Mylène Champagne
Spécialiste principale, Responsabilité d'entreprise et environnement
Bell

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 2 Réduire, optimiser et électrifier la flotte de véhicules et installer des bornes de recharge pour les véhicules électriques de l'organisation.

Biomont s.e.c.

La centrale de cogénération Biomont

LAURÉAT
CATÉGORIE : ENTREPRISES ET INSTITUTIONS
Édition 2018 du Gala de reconnaissance en environnement et développement durable de Montréal

Inaugurée à l'automne 2017, la centrale de cogénération Biomont, d'une puissance de 4,8 MW électriques et de 5,2 MW thermiques, produit de l'énergie à partir du biogaz, issu du méthane, qui provient des puits de captage installés dans le parc Frédéric-Back qui recouvre ce qui fut le dépotoir du quartier Saint-Michel, qui lui occupait la place de l'ancienne carrière Miron. Cette centrale est dite de cogénération, car elle produit à la fois de l'électricité, qui est vendue à Hydro-Québec, et de la chaleur, qui est vendue à la Tohu et au Cirque du Soleil. La centrale génère suffisamment d'électricité pour alimenter l'équivalent de plus de 1 900 foyers à partir du biogaz capté. La valorisation du biogaz en électricité et en chaleur permet une réduction annuelle de plus de 30 000 tonnes de gaz à effet de serre qui se seraient normalement échappées de l'ancien site d'enfouissement, par la décomposition des déchets.

eolectric.com/fr/projets

Marc-Antoine Renaud
Vice-président développement
Éolectric

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 3	Bâtir et/ou rénover les bâtiments de manière durable
Action 4	Protéger et enrichir la forêt urbaine et la biodiversité
Action 5	Exercer une gestion écologique des terrains
Action 7	Réduire et valoriser les matières résiduelles
Action 10	Protéger, restaurer et mettre en valeur le patrimoine montréalais
Action 11	Soutenir le développement de la culture locale
Action 13	Lutter contre le gaspillage
Action 16	Intégrer les principes de l'économie circulaire aux pratiques d'affaires
Action 20	Lancer, mettre en œuvre et promouvoir au moins un projet de développement durable

Bois Public

Retourner les arbres à la communauté

Bois Public, c'est à la base l'union de l'entreprise Projets écosociaux et des entreprises d'insertion socioprofessionnelle Groupe Information Travail et les Ateliers d'Antoine. Ensemble, ils ont lancé plusieurs projets pilotes de transformation des frênes infestés par l'agrile en mobilier urbain dans l'arrondissement de Rosemont-La-Petite-Patrie. Bois Public est donc né d'un besoin en proposant une solution écologique et socialement responsable. De plus, Bois Public contribue à l'économie circulaire en transformant les arbres publics en mobilier au bénéfice de la communauté. Depuis, Bois Public s'approvisionne auprès de cinq arrondissements et institutions publiques. En 2016 et 2017, l'organisme a produit près de 180 articles en bois recyclé, récupéré 715 billots, offert du travail à plus de 30 personnes qui suivent un parcours de réinsertion sociale, fabriqué 130 articles en bois recyclé et permis d'éviter 165 tonnes de dioxyde de carbone (CO_2) dans l'atmosphère.

www.boispublic.org

Ronald Jean-Gilles
Directeur général
Bois Public
info@boispublic.org

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 7	Réduire et valoriser les matières résiduelles
Action 13	Lutter contre le gaspillage
Action 16	Intégrer les principes de l'économie circulaire aux pratiques d'affaires
Action 18	Soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire
Action 20	Lancer, mettre en œuvre et promouvoir au moins un projet de développement durable

Centre d'écologie urbaine de Montréal

Sous les pavés - Coopérative d'habitation Château en folie

Le projet Sous les pavés vise à déminéraliser à la main et de manière participative une douzaine d'espaces publics dans au moins six régions du Québec, et ce, d'ici 2020. Il engage les communautés et les citoyens à adopter des pratiques d'adaptation aux changements climatiques inspirantes. Pour le premier site réalisé à Anjou (coopérative d'habitation Château en folie), 120 m^2 d'asphalte ont été enlevés à la main lors d'une journée festive de dépavage pour être remplacés par 5 arbres, 131 arbustes et 85 vivaces avec l'aide de 30 bénévoles. En plus de réduire les surfaces minéralisées et de sensibiliser les citoyens aux solutions de gestion des eaux pluviales par les végétaux, ce projet a permis de renforcer les liens entre les résidents de la coopérative qui sont issus de différentes communautés culturelles, parfois nouvellement arrivés au Québec. La réalisation de ce site a été rendue possible grâce à un partenariat avec le Conseil régional de l'environnement de Montréal dans le cadre du projet ILEAU financé par le Fonds vert ainsi qu'avec Green Communities Canada dans le cadre du projet Depave Paradise financé par le projet Eau Bleue RBC. Enfin, soulignons la contribution du Fonds vert dans le cadre d'Action-Climat Québec pour le projet national Sous les pavés.

souslespaves.ca

Odile Craig
Chargée de projets et développement
Centre d'écologie urbaine de Montréal

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 4	Protéger et enrichir la forêt urbaine et la biodiversité
Action 9	Diminuer la consommation d'eau potable et gérer les eaux pluviales
Action 11	Soutenir le développement de la culture locale

Chaire Ivanhoé Cambridge d'immobilier ESG UQAM

Accélérateur montréalais pour l'adoption de pratiques innovantes et durables en immobilier : de la réflexion à l'action!

Le bâtiment durable contribue à accroître la résilience d'une ville, mais il doit également être connecté et intégré dans la ville durable. Ce projet d'accélérateur reflète ce besoin d'être toujours à l'affût des innovations, des expérimentations et des nouvelles tendances. Il encourage aussi le partage et la diffusion des nouvelles connaissances en gestion de bâtiment durable ainsi que des expériences concrètes pour les appliquer. De plus, il participe au développement social, culturel, économique et environnemental de Montréal. Plusieurs résultats concrets le montrent comme la production d'une étude sur les pratiques exemplaires en gestion de l'énergie d'immeubles en collaboration avec Transition énergétique Québec (TEQ) ayant mené à la réalisation d'une émission *L'expert en gestion de l'énergie de grands bâtiments* ainsi que d'un guide destiné aux gestionnaires d'immeubles sur *Comment implanter la gestion de l'énergie dans les immeubles*. En collaboration avec Boma Québec, nous invitons également les propriétaires et les gestionnaires d'immeubles de la grande région de Montréal à se mobiliser et à s'engager dans cette voie en participant au *Défi Énergie en immobilier* qui sera lancé en 2018! Participerez-vous?

ivanhoecambridge.uqam.ca

Elia Duchesne
Gestionnaire de projets
Chaire Ivanhoé Cambridge d'immobilier ESG UQAM,
chaire.ivanhoecambridge@uqam.ca

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 1	Inciter à l'utilisation des transports actifs et collectifs
Action 3	Bâtir et/ou rénover les bâtiments de manière durable
Action 4	Protéger et enrichir la forêt urbaine et la biodiversité
Action 6	Aménager des aires de stationnement durables
Action 7	Réduire et valoriser les matières résiduelles
Action 9	Diminuer la consommation d'eau potable et gérer les eaux pluviales
Action 10	Protéger, restaurer et mettre en valeur le patrimoine montréalais
Action 10	Protéger, restaurer et mettre en valeur le patrimoine montréalais
Action 11	Soutenir le développement de la culture locale
Action 12	Rendre les bâtiments accessibles universellement
Action 16	Intégrer les principes de l'économie circulaire aux pratiques d'affaires
Action 18	Soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire
Action 19	Désinvestir dans les énergies fossiles
Action 20	Lancer, mettre en œuvre et promouvoir au moins un projet de développement durable

Chambre de commerce du Montréal métropolitain

Les employeurs s'activent pour la mobilité

Afin de diminuer la pression routière et de réduire l'usage de l'auto solo, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain a lancé le projet pilote « Les employeurs s'activent pour la mobilité ». Cette initiative vise à engager un minimum de 10 organisations montréalaises et à les accompagner dans leur démarche de mobilité durable avec la mise en place d'un plan de gestion de déplacements (diagnostic, plan d'action et implantation de mesures concrètes). Plusieurs entreprises mentors ont aussi partagé leur expérience en matière de mobilité avec les entreprises recrutées. En parallèle, une campagne de sensibilisation ciblant les entreprises montréalaises a également été réalisée pour valoriser les bonnes pratiques existantes, mieux faire connaître l'expertise des Centres de gestion de déplacement, démontrer le rôle que les entreprises peuvent jouer dans la diminution de la congestion, ainsi que les bénéfices qu'elles peuvent tirer d'une démarche vers la mobilité durable.

ccmm.ca/fr/interventions/grands- generateurs-de-deplacements

Krystyna Muzhetska
Chargée de projet
Chambre de commerce du Montréal métropolitain
kmuzhetska@ccmm.ca

la Chambre de commerce du Montréal métropolitain

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 1	Inciter à l'utilisation des transports actifs et collectifs
Action 20	Lancer, mettre en œuvre et promouvoir au moins un projet de développement durable

Cirque du Soleil

Connexion au projet Biomont

Le branchement des bâtiments du siège social du Cirque du Soleil à la centrale de cogénération au biogaz Biomont s'est achevé en 2017. La centrale, d'une puissance de 4,8 mégawatts produira suffisamment d'électricité pour alimenter l'équivalent de plus de 1 900 foyers à partir du biogaz capté par le complexe environnemental Saint-Michel. Un système de récupération de la chaleur produite par le moteur de la centrale fournira de l'eau chaude pour chauffer le siège social du Cirque du Soleil et celui de la Tohu qui sont situés à proximité. Pour le Cirque du Soleil, il s'agit d'une réduction de 70 % des émissions de gaz à effet de serre de ses bâtiments.

cirquedusoleil.com/fr/citoyennete

Amelia Brinkerhoff
Conseillère principale RSE, Direction Affaires publiques et responsabilité sociale
Cirque du Soleil

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 3	Bâtir et/ou rénover les bâtiments de manière durable
Action 5	Exercer une gestion écologique des terrains
Action 7	Réduire et valoriser les matières résiduelles
Action 16	Intégrer les principes de l'économie circulaire aux pratiques d'affaires
Action 17	Adopter une politique et/ou des critères d'achat socialement responsable
Action 18	Soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire
Action 19	Désinvestir dans les énergies fossiles

Cirque du Soleil

Réduction de 15 % des émissions directes de gaz à effet de serre (GES) du Cirque du Soleil pour 2016

Pour réduire ses émissions, le Cirque du Soleil s'est donné pour objectif de se brancher aux réseaux électriques des villes, plutôt que d'utiliser des génératrices pour produire de l'énergie sur les sites des spectacles sous chapiteau. La première cible a été le site du Vieux-Port de Montréal. La source d'énergie de ce site étant l'hydro électricité, les gains sur le plan de la réduction des gaz à effet de serre (GES) sont de 1 300 tonnes de GES. En parallèle, l'utilisation de toile blanche a été favorisée pour les nouveaux chapiteaux. Contrairement à la toile des chapiteaux traditionnels, cette toile réfléchit les rayons du soleil. L'analyse de l'impact de la couleur de la toile du chapiteau a permis d'estimer une réduction de 40 % des besoins en climatisation. Ces initiatives contribuent également à l'amélioration du bien-être des artistes et des employés, tout en assurant la qualité artistique des spectacles.

cirquedusoleil.com/fr/citoyennete

Amelia Brinkerhoff
Conseillère principale RSE, Direction Affaires publiques et responsabilité sociale
Cirque du Soleil

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 3	Bâtir et/ou rénover les bâtiments de manière durable
Action 8	Organiser des événements écoresponsables et/ou zéro déchet
Action 17	Adopter une politique et/ou des critères d'achat socialement responsable
Action 19	Désinvestir dans les énergies fossiles

Cohésion RSO

Élaboration de la méthodologie ECOLEADERSHIP[MC] visant l'opérationnalisation du développement durable

En 2017, en parallèle à l'élaboration du Cahier des charges en quatre niveaux de la Certification ÉCORESPONSABLE[MC] en collaboration avec ECOCERT CANADA, la firme d'experts-conseils COHÉSIONRSO, partenaire du Conseil des industries durables (CID) a poursuivi des travaux visant à consolider la démarche et les différents outils visant l'obtention du Niveau 1 - ENGAGEMENT. Formant un tout désormais nommée Méthodologie ECOLEADERSHIPMC, la démarche proposée comprend sept étapes structurées, des ateliers, des modules de formation en ligne, un guide d'accompagnement et des outils de diagnostic et de planification stratégique menant facilement les organisations à intégrer le développement durable à leur modèle d'affaires. En plus d'accompagner plusieurs d'entreprises et municipalités en 2017, COHÉSIONRSO a ainsi permis d'arrimer les différents éléments du Programme ÉCORESPONSABLE[MC] aux standards internationaux (ISO 26000, GRI, ODD ONU), afin de viser l'excellence dans l'opérationnalisation du développement durable.

cohesionrso.com

Charles Duchesne
Président
Cohésion RSO
charles.duchesne@cohesionrso.com

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 20 Lancer, mettre en œuvre et promouvoir au moins un projet de développement durable

Collège André-Grasset

Aménagement de plantes vivaces mellifères – Un jardin pour nos abeilles

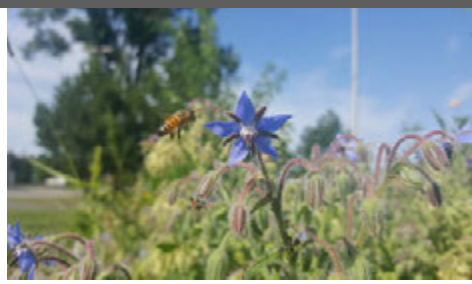

La première ruche a été installée sur le campus il y a deux ans en collaboration avec la coopérative de solidarité Miel Montréal. Au printemps 2017, une quinzaine de variétés de plantes indigènes et mellifères ont été soigneusement sélectionnées de façon à assurer une floraison en continu d'avril à novembre chaque année. Un approvisionnement en semences locales et écologiques a été privilégié.
À l'occasion d'une grande corvée de jardinage, les étudiants ont découvert une technique d'aménagement inspirée de la permaculture, connue sous le nom de « jardinage en lasagnes ». Cette technique consiste à étouffer l'herbe et à reconstruire un nouveau sol en mesure d'accueillir des plantes en superposant des couches de carton récupéré, de paille, de compost et de terre à jardin. Les impacts sur la communauté ont été immédiats. Des membres du personnel ont pris l'habitude d'aller flâner près du jardin, suivis des étudiants ainsi que des résidents du quartier. Des dizaines d'espèces d'insectes pollinisateurs ont investi les lieux dès les premières floraisons.

grasset.qc.ca

Gabrielle Lamontagne-Hallé
Conseillère en environnement
Collège André-Grasset,
glamontagne@grasset.qc.ca

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 4	Protéger et enrichir la forêt urbaine et la biodiversité
Action 5	Exercer une gestion écologique des terrains
Action 9	Diminuer la consommation d'eau potable et gérer les eaux pluviales
Action 18	Soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire
Action 20	Lancer, mettre en œuvre et promouvoir au moins un projet de développement durable

Communautique

ÉchoFab Développement Durable

L'échoFab Développement Durable, qui offre un espace de 5 000 pieds carrés dans l'est de Montréal, est un Fab Lab (laboratoire de fabrication numérique) consacré au développement durable, à l'entrepreneuriat vert et à l'écocitoyenneté. Il vise à initier les dirigeants de PME et les futurs entrepreneurs à l'utilité du prototypage rapide et des outils de fabrication numérique, tout en intégrant les concepts de durabilité et de cycle de vie des produits. Des formations sont également offertes aux jeunes des écoles secondaires et des cégeps, ainsi qu'au grand public. Depuis juillet 2017, l'échoFab a accueilli une trentaine d'entrepreneurs et a sensibilisé des milliers de personnes grâce à des kiosques et à l'organisation d'événements.

echofab.quebec
communautique.quebec

Monique Chartrand
Directrice générale
Communautique

Fier partenaire de **technopolys**
La force des technologies du Québec
technopolys.ca

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 7	Réduire et valoriser les matières résiduelles
Action 8	Organiser des événements écoresponsables et/ou zéro déchet
Action 10	Protéger, restaurer et mettre en valeur le patrimoine montréalais
Action 11	Soutenir le développement de la culture locale
Action 13	Lutter contre le gaspillage
Action 16	Intégrer les principes de l'économie circulaire aux pratiques d'affaires
Action 18	Soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire
Action 20	Lancer, mettre en œuvre et promouvoir au moins un projet de développement durable

Concertation Montréal, Soverdi, Anagraph, Printemps numérique et une équipe de jeunes professionnels

Création d'une cartographie des corridors verts montréalais

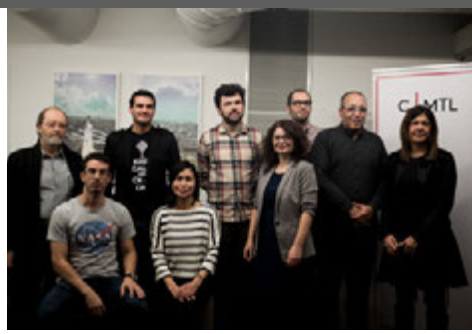

Concertation Montréal (CMTL), la Soverdi, le Printemps numérique, Anagraph et une équipe de jeunes professionnels ont créé cet outil numérique interactif et évolutif, qui facilite la création d'un réseau de corridors verts par la collectivité. L'objectif de ce nouvel outil numérique est de favoriser la biodiversité dans la métropole. Ce projet est le fruit d'une démarche marquée par de multiples collaborations, l'expérimentation, l'innovation et la créativité. Le projet a mobilisé, de près ou de loin, environ 60 acteurs issus de différents secteurs (aménagement, environnement, numérique, etc.). La cartographie permet de visualiser des corridors, de fournir des informations pertinentes (nom des porteurs, végétaux, besoins, etc.), de savoir comment contribuer à un projet existant, et d'aider à la prise de décision pour l'implantation de nouveaux corridors (grâce à la visualisation de données, par exemple).

corridorsvertsmtl.org

Malin Anagrius
Directrice générale
Soverdi

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 4	Protéger et enrichir la forêt urbaine et la biodiversité
Action 15	Soutenir l'accès à une saine alimentation et à l'agriculture urbaine
Action 20	Lancer, mettre en œuvre et promouvoir au moins un projet de développement durable

Conseil Patronal de l'Environnement du Québec

Programme de mentorat en développement durable du CPEQ

Ce programme propose une démarche globale aux PME qui désirent mieux répondre aux attentes des grands donneurs d'ordre sur le plan du développement durable. Un guide interactif adapté aux PME est également mis à leur disposition. La PME mentorée est jumelée à un mentor par le CPEQ, en fonction des besoins et des objectifs identifiés. Le mentorat s'effectue pendant une période d'un an et les entreprises jumelées se rencontrent tous les 2 mois.

cpeq.org

Hélène Lauzon
Présidente
CONSEIL PATRONAL DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC
hlauzon@cpeq.org

cpeq
Le développement durable en entreprise

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 20 Lancer, mettre en œuvre et promouvoir au moins un projet de développement durable

Corporation d’habitation Jeanne-Mance

Aménagement de l’Espace Jeanne-Mance

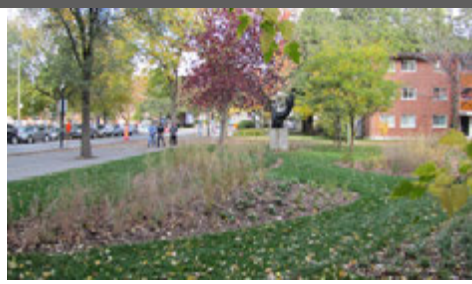

L’Espace Jeanne-Mance est un aménagement paysager situé en bordure d’un immeuble à logements multiples couvrant les adresses 144 à 154, boulevard de Maisonneuve Est, à Montréal. Le concept d’aménagement de ce jardin ornemental repose sur la richesse et la diversité culturelle des locataires. L’Espace Jeanne-Mance bonifie l’apparence du site extérieur pour les locataires et les piétons et il contribue également à enrichir l’esthétique du secteur environnant le Quartier des spectacles.

chjm.ca

Clotilde Tarditi
Directrice générale
Corporation d’habitation Jeanne-Mance
c.tarditi@chjm.ca

Plan d’action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 4 Protéger et enrichir la forêt urbaine et la biodiversité

Cyclo Nord-Sud

Vélorution Saint-Michel

En mai 2017, Cyclo Nord-Sud a lancé le projet local Vélorution Saint-Michel destiné à la population du quartier montréalais Saint-Michel. Ayant pour objectif d'améliorer la qualité de vie des habitants du quartier, Vélorution Saint-Michel agit pour les sensibiliser à l'utilisation du vélo comme moyen de déplacement quotidien et pour les outiller. Pour y parvenir, plusieurs activités ont été initiées dans le quartier : les kiosques de réparation de vélos, l'initiation au vélo, la pratique du vélo sécuritaire en milieu urbain, les ateliers mécaniques vélo, les cliniques de réparation, les sessions d'apprentissage à la pratique du vélo dans des écoles, le tout gratuitement ou à prix modiques. Au total, 3 325 citoyens ont été sensibilisés à plus de 100 activités mises en œuvre en 2017, dont 35 kiosques de réparation de vélos, six initiations à la pratique du vélo en milieu urbain, quatre partenariats particuliers avec des écoles et des organismes pour favoriser l'utilisation du vélo au quotidien.

cyclonordsud.org/velorution-saint-michel

François Delwaide
Coordonnateur Projets locaux
Cyclo Nord-Sud
francois@cyclonordsud.org

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 1	Inciter à l'utilisation des transports actifs et collectifs
Action 7	Réduire et valoriser les matières résiduelles
Action 8	Organiser des événements écoresponsables et/ou zéro déchet
Action 13	Lutter contre le gaspillage
Action 14	Encourager la pratique de l'activité physique
Action 16	Intégrer les principes de l'économie circulaire aux pratiques d'affaires
Action 17	Adopter une politique et/ou des critères d'achat socialement responsable
Action 18	Soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire
Action 20	Lancer, mettre en œuvre et promouvoir au moins un projet de développement durable

Écoquartier de Saint-Léonard (Nature-Action Québec)

De la racine à la cime

Le projet « De la racine à la cime » a pour objectif de sensibiliser les jeunes Léonardois aux bienfaits des arbres et à leur rôle important dans la lutte contre les îlots de chaleur. C'est un projet d'éducation relative à l'environnement qui permet aux élèves d'expérimenter la nature avec leur tête et leur cœur. En plantant « leur » arbre et en prenant soin de celuici, les élèves entretiennent un lien avec la nature, un lien précurseur pour une bonne relation avec leur environnement et avec leur milieu de vie. De plus, le projet contribue à enrichir la forêt urbaine et la biodiversité par le désasphaltage et la plantation d'arbres, d'arbustes et de vivaces indigènes, ce qui permet aux enfants d'évoluer dans une cour d'école plus fraîche et attrayante. La création de ces îlots de fraîcheur contribue à l'infiltration de l'eau dans le sol, réduisant le ruissellement de l'eau vers les égouts.

Esther Tremblay
Responsable de l'Écoquartier de Saint-Léonard et chargée de projets, NatureAction Québec
esther.tremblay@nature-action.qc.ca

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 4	Protéger et enrichir la forêt urbaine et la biodiversité
Action 7	Réduire et valoriser les matières résiduelles

Effenco

Électrification des camions de collecte et d'autres camions lourds spécialisés, comme les nacelles, les camions à benne basculante, les tracteurs de terminaux et autres

Effenco a électrifié les camions de collectes d›ordures d'une entreprise située à Montréal. Cette conversion a permis de réduire de 30 % les émissions de gaz à effets de serre de ces camions. Cela représente 600 tonnes de gaz à effets de serre en moins sur le territoire de la ville de Montréal.

effenco.com/accueil

Simon Poulin
Directeur des ventes
Effenco Inc.
simonpoulin@effenco.com

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 2 Réduire, optimiser et électrifier la flotte de véhicules

Ellio Inc. et Cohésion RSO

Programme et certification Écoresponsable pour les PME, avec le Conseil des industries durables

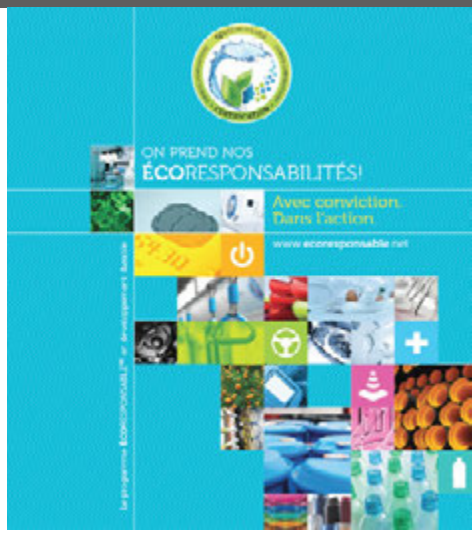

À la suite de l'expérimentation du Projet BNQ 21000, Ellio a élaboré en 2012, avec la Fédération des plastiques et alliances composites (FÉPAC) et d'autres consultants partenaires, un programme de formation et d'accompagnement en développement durable (DD) pour les PME. Ce programme est maintenant géré par le Conseil des industries durables (CID). Il est ouvert à tous les secteurs d'activité, industriels et commerciaux, et aux organismes à but non lucratif (OBNL). En 2015, la firme d'experts-conseils Cohésion RSO est devenue partenaire du CID et a procédé à la révision du programme et du processus de certification, afin qu'il puisse être vérifié par Ecocert Canada à partir de 2018. L'objectif consiste à créer de la valeur et de l'exemplarité dans les PME et les grandes organisations, afin de démontrer le leadership du Québec en matière d'innovation. Fin 2017, plus de 70 entreprises et OBNL avaient participé au programme, qui est maintenant aussi offert en cohortes, notamment dans le Parcours développement durable Montréal, pour faire progresser des groupes d'entreprises ensemble vers des modèles d'affaires et des pratiques durables.

ecoresponsable.net

Esther Dormagen
Présidente
Ellio
edormagen@ellio.ca

Francine Craig
Présidente
Cohesion RSO
francine.craig@cohesionrso.com

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 3	Bâtir et/ou rénover les bâtiments de manière durable
Action 8	Organiser des événements écoresponsables et/ou zéro déchet
Action 17	Adopter une politique et/ou des critères d'achat socialement responsable
Action 19	Désinvestir dans les énergies fossiles

Enutech

Phytoremédiation accélérée de sols contaminés au mercure (Hg) par le procédé ENU-Tri-VBM

Actuellement, la phytoremédiation constitue la solution in situ la plus adaptée pour le traitement des métaux. Néanmoins, le temps de réhabilitation relativement élevé constitue le point faible régulièrement mis de l'avant pour cette technologie. Dans cette perspective, Enutech propose une technologie de phytoremédiation qui constitue une innovation incrémentale visant la réduction du temps de traitement. À titre d'exemple, en seulement 15 semaines, le procédé ENU-Tri-VBM permet d'accumuler 80 % plus de mercure dans les racines que la phyorestauration classique.

Christophe Gamsonré
Directeur R&D
Enutech
cgamsonre@enutech.ca

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 4	Protéger et enrichir la forêt urbaine et la biodiversité
Action 20	Lancer, mettre en œuvre et promouvoir au moins un projet de développement durable

ENvironnement JEUnesse

Projets variés

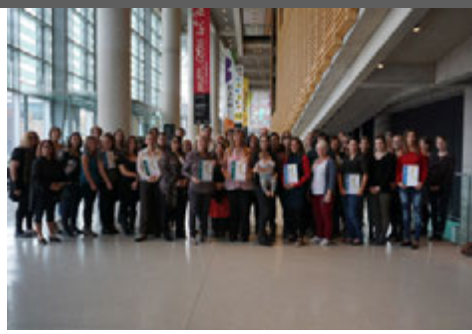

Environnement JEUnesse (ENJEU) a développé plusieurs programmes d'accompagnement et de certification en gestion durable (CPE durable et Cégep Vert du Québec), afin de soutenir les institutions. Les thématiques abordées touchent, par exemple, à la gestion des matières résiduelles, au transport, à l'énergie et au climat, à la consommation responsable et à l'eau. D'autres bons coups d'ENJEU sont également à souligner comme l'activité sur la préservation et la valorisation de l'eau à Montréal ou encore l'organisation d'un marché de Noël écoresponsable.

enjeu.qc.ca

Catherine Gauthier
Directrice générale
ENvironnement JEUnesse
cgauthier@enjeu.qc.ca

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 7	Réduire et valoriser les matières résiduelles
Action 8	Organiser des événements écoresponsables et/ou zéro déchet
Action 9	Diminuer la consommation d'eau potable et gérer les eaux pluviales
Action 13	Lutter contre le gaspillage
Action 20	Lancer, mettre en œuvre et promouvoir au moins un projet de développement durable

ENvironnement JEUnesse

Salon des artisans récupérateurs

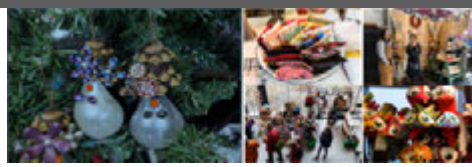

Le Salon des artisans récupérateurs d'ENvironnement JEUnesse est un marché de Noël écoresponsable au caractère unique mettant de l'avant plus de 40 artisans et artisanes québécois dont les créations sont faites de 88 % de matières récupérées. Vêtements, bijoux, accessoires de mode, objets utilitaires et décoratifs, meubles et perles rares ont été proposés par leurs créateurs. Lors des dernières éditions, ce sont près de 4 000 visiteurs qui ont pris part au salon, faisant de l'événement le plus couru de la Maison du développement durable. La popularité de l'événement dans les médias et auprès du grand public n'a cessé d'augmenter avec la volonté des citoyens, en particulier des jeunes, d'allier des valeurs environnementales et sociales à une consommation plus responsable. Le succès de l'événement repose, entre autres, sur une équipe de plus de 30 bénévoles et près de 10 partenaires pour la promotion de l'achat écoresponsable.

enjeu.qc.ca

Catherine Gauthier
Directrice générale
ENvironnement JEUnesse
cgauthier@enjeu.qc.ca

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 7	Réduire et valoriser les matières résiduelles
Action 8	Organiser des événements écoresponsables et/ou zéro déchet
Action 17	Adopter une politique et/ou des critères d'achat socialement responsable

Épicerie LOCO

Changer le monde un panier à la fois!

LOCO, la première chaîne d'épiceries écologiques zéro déchet au Québec, fournit une gamme complète de produits alimentaires et de produits d'usage courant, sains, écologiques et sans emballage. En tant qu'entrepreneur social, LOCO poursuit de multiples objectifs : (i) offrir un panier d'épicerie au moindre impact environnemental; (ii) démocratiser et faciliter l'adoption d'un mode de vie zéro déchet; (iii) encourager une économie locale et à échelle humaine; (iv) réduire le gaspillage alimentaire; (v) encourager une alimentation saine; (vi) contribuer à verdir le système de l'alimentation au Québec en lançant un modèle de franchises sociales. La première épicerie a ouvert ses portes à Villeray, en août 2016, et la deuxième, à Verdun en septembre 2017.

epicerieloco.ca

Marie-Soleil L'Allier
Cofondatrice et Agent de changement
Épicerie LOCO

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 7	Réduire et valoriser les matières résiduelles
Action 8	Organiser des événements écoresponsables et/ou zéro déchet
Action 13	Lutter contre le gaspillage
Action 15	Soutenir l'accès à une saine alimentation et à l'agriculture urbaine
Action 16	Intégrer les principes de l'économie circulaire aux pratiques d'affaires
Action 17	Adopter une politique et/ou des critères d'achat socialement responsable
Action 18	Soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire
Action 20	Lancer, mettre en œuvre et promouvoir au moins un projet de développement durable

Équiterre

Changer les événements sportifs une course à la fois

En 2016 et 2017, Équiterre a organisé la toute première course 100 % écoresponsable, zéro déchet, certifiée équitable au Québec. Organisé sur le Mont-Royal, l'événement a attiré 400 participants lors de la 1re édition, et plus de 650 lors de la seconde. Cette réalisation a mené Équiterre à prendre la place de leader, de précurseur et de moteur de changement dans ce créneau. Il s'ensuivit la publication d'un Mode d'emploi sur l'organisation de courses écoresponsables, puis le développement d'une offre d'accompagnement personnalisé. Cette démarche novatrice de démonstration, de sensibilisation, d'accompagnement et d'amélioration continue vise à influencer le secteur événementiel sportif à réduire son impact environnemental et à intégrer les notions de développement durable à ses pratiques et événements.

equiterre.org/solution/la-course-changer-le-monde

Lyne Royer
Chargée de projet,
organisation d'événements de financement
Équiterre
lroyer@equiterre.org

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 1	Inciter à l'utilisation des transports actifs et collectifs
Action 7	Réduire et valoriser les matières résiduelles
Action 8	Organiser des événements écoresponsables et/ou zéro déchet
Action 10	Protéger, restaurer et mettre en valeur le patrimoine montréalais
Action 11	Soutenir le développement de la culture locale
Action 13	Lutter contre le gaspillage
Action 14	Encourager la pratique de l'activité physique
Action 15	Soutenir l'accès à une saine alimentation et à l'agriculture urbaine
Action 16	Intégrer les principes de l'économie circulaire aux pratiques d'affaires
Action 17	Adopter une politique et/ou des critères d'achat socialement responsable
Action 18	Soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire
Action 20	Lancer, mettre en œuvre et promouvoir au moins un projet de développement durable

ETHIK Eco-Design Hub

L'économie circulaire dans l'industrie du textile

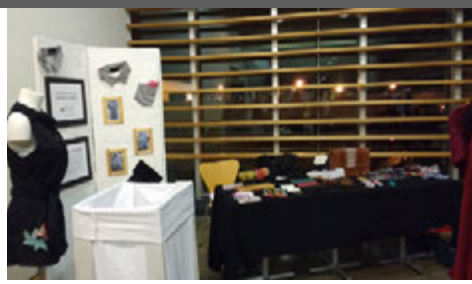

L'Eco-Design Hub est un regroupement de services ayant comme principe clé l'économie circulaire. Ethik propose de nombreuses activités, tels des écoateliers, des sessions d'écocouture et des galeries éphémères, afin de sensibiliser le public et les entreprises au zéro déchet et à la réutilisation de textiles usagés. ETHIK Ecodesign Hub collabore également avec l'Institut de l'environnement, du développement durable et de l'économie circulaire de l'Université de Montréal (EDDEC), HEC Montréal, Polytechnique Montréal et OPTECH, sur la création d'une technologie pour optimiser le tri des vêtements qui, par la suite, permettra la création d'un nouveau textile fait à partir de tissus textiles récupérés. Entre avril 2016 et mars 2017, ce projet a ainsi redonné une seconde vie à 114 kg de textiles (vêtements, accessoires, chaussures et tissus).

ethik-bgc.ca

Lis Suarez
Directrice
Ethik Eco-design Hub

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 7	Réduire et valoriser les matières résiduelles
Action 8	Organiser des événements écoresponsables et/ou zéro déchet
Action 16	Intégrer les principes de l'économie circulaire aux pratiques d'affaires

ETHIK Eco-Design Hub

Projet PME Mode et Économie circulaire

Le projet PME Mode et Économie circulaire vise à développer les meilleures pratiques pour la gestion des déchets textiles en créant des liens entre les producteurs de déchets et ceux qui peuvent les valoriser. Dans cette optique, 30 petites, moyennes et grandes entreprises, y compris des producteurs et des récupérateurs de déchets textiles, ainsi que des membres du secteur universitaire, se sont réunis afin de trouver des solutions viables au gaspillage de textile. Une série de formations et des activités de maillage interentreprises ont également été réalisées auprès des participants. Un comité d'experts dans le domaine de l'économie circulaire encadre ces initiatives. En parallèle, une campagne de sensibilisation a permis de sensibiliser plus de 5 000 Montréalais aux enjeux liés à la récupération des vêtements.

ethik-bgc.ca

Lis Suarez
Directrice
Ethik Eco-design Hub

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 7	Réduire et valoriser les matières résiduelles
Action 8	Organiser des événements écoresponsables et/ou zéro déchet
Action 11	Soutenir le développement de la culture locale
Action 13	Lutter contre le gaspillage
Action 16	Intégrer les principes de l'économie circulaire aux pratiques d'affaires
Action 17	Adopter une politique et/ou des critères d'achat socialement responsable
Action 18	Soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire
Action 20	Lancer, mettre en œuvre et promouvoir au moins un projet de développement durable

Festival Chromatic

Chromatic et la diffusion des arts visuels montréalais

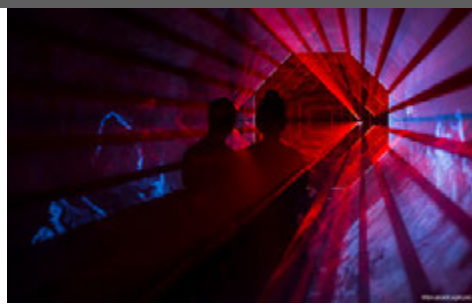

Depuis ses débuts, Chromatic entretient des liens solides avec la communauté artistique montréalaise. Chaque année, le festival se veut être une véritable plateforme de diffusion artistique qui met en valeur la diversité des arts contemporains, grâce à laquelle il est possible de faire découvrir et de développer cette diversité. En 2017, Chromatic a investi deux lieux emblématiques dans la communauté culturelle montréalaise, l'Arsenal et le Studio L'Éloi. Au sein de ce dernier se tenait l'Expo Chromatic, le volet fondamental de l'expérience du festival dont la vocation est de faire connaître les artistes et de les aider à mieux diffuser leur travail par la reconnaissance et l'appréciation de leur art. D'un point de vue environnemental, Chromatic a entrepris de multiples actions simples et concrètes, afin de minimiser son impact. Par exemple, des poubelles de tri sélectif ont été installées sur les lieux pour favoriser le recyclage, des écocups ont été utilisées afin d'éliminer l'utilisation des verres non recyclables et un système de consignation de bouteilles et de canettes était présent. L'ensemble du personnel a aussi été encouragé à utiliser des gourdes et à consommer l'eau du robinet pour boire.

chromatic.ca

Sun Min Dufresne
Directeur administratif et financier
Festival Chromatic
sunmin@chromatic.ca

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 11 Soutenir le développement de la culture locale

Foire ÉCOSPHÈRE

Foire ÉCOSPHÈRE, Environnement et Écohabitation

En 2017, la Foire ÉCOSPHÈRE, Environnement et Écohabitation a accueilli 10 000 visiteurs. Avec plus de 150 exposants et 30 conférences en 2 jours, le grand public s'informe sur les défis socioéconomiques et environnementaux qui nous interpellent, et sur les solutions qui favorisent des comportements plus responsables. Cet événement incontournable au Québec appuie les entreprises qui choisissent de produire et de commercialiser des biens et des services écoresponsables. Les organisateurs de la foire intègrent des pratiques d'écoresponsabilité s'inspirant de la norme en gestion responsable d'événements. Par exemple, sur le plan de la gestion des matières résiduelles, des stations de compostage et de recyclage sont disponibles sur le site et des brigades vertes sensibilisent les visiteurs sur la gestion des matières recyclées. Les exposants doivent utiliser des produits compostables lors de dégustations.

Éric Ferland
Directeur général et membre fondateur
Foire ÉCOSPHÈRE
e.ferland@FoireECOSPHERE.org

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 1	Inciter à l'utilisation des transports actifs et collectifs
Action 7	Réduire et valoriser les matières résiduelles
Action 8	Organiser des événements écoresponsables et/ou zéro déchet
Action 13	Lutter contre le gaspillage
Action 15	Soutenir l'accès à une saine alimentation et à l'agriculture urbaine
Action 17	Adopter une politique et/ou des critères d'achat socialement responsable
Action 18	Soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire
Action 20	Lancer, mettre en œuvre et promouvoir au moins un projet de développement durable

Fondaction

Agriculture en circuit court

Le circuit court correspond à une économie de proximité favorisant les acteurs locaux et il va de pair avec la consommation de produits agricoles locaux. Cette initiative contribue à soutenir l'économie locale, répond à certains enjeux environnementaux et vient appuyer un projet en collaboration avec une entreprise d'économie sociale : La cuisine collective Hochelaga-Maisonneuve (CCHM). Fondaction finance le projet d'agriculture et prête un terrain à la CCHM qui prend en charge la réalisation et l'entretien du potager en collaboration avec l'entreprise d'économie sociale MicroHabitat. Ainsi, la CCHM pourra récolter les légumes et des fines herbes cultivés sur le terrain de Fondaction, afin de permettre à la communauté du quartier Hochelaga-Maisonneuve de bénéficier de produits frais et biologiques à faible coût. L'argent recueilli par la vente des produits lors d'activités sert de soutien financier direct aux activités de La CCHM. En complément au projet circuit court, Fondaction propose un projet original, utile et mobilisateur à ses équipes : l'apiculture urbaine.

fondaction.com

Christine Bessette
Analyse en communication
Fondaction
christine.bessette@fondaction.com

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 15 Soutenir l'accès à une saine alimentation et à l'agriculture urbaine

Fondation David Suzuki

L'effet papillon

LAURÉAT
CATÉGORIE :
ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF
Édition 2017 du Gala de reconnaissance en environnement et développement durable de Montréal

Les populations de papillons monarques ont chuté à un creux historique d'à peine 33,5 millions en 2013, alors que leur moyenne annuelle avait été de 350 millions au cours des 15 dernières années. Une des principales causes de ce déclin est la réduction marquée en Amérique du Nord de la seule plante dont peuvent se nourrir les chenilles de monarques canadiennes et sur laquelle les femelles pondent leurs œufs : l'asclépiade. Ces constats ont incité la Fondation à lancer une campagne de sensibilisation qui a débuté au Québec au printemps dernier : « l'Effet papillon ». La Fondation a invité les Québécoises et Québécois à prendre part au mouvement en plantant de l'asclépiade partout dans leurs communautés, jardins et parcs, qu'ils se sont procurée sur notre site. Grâce à leurs efforts, plus de 6 500 sachets de semences et 3 500 plantules d'asclépiade ont été distribués à travers le Québec.

effetpapillon.davidsuzuki.org

Julie Roy
Spécialiste de l'engagement du public
Fondation David Suzuki
jroy@davidsuzuki.org

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 4	Protéger et enrichir la forêt urbaine et la biodiversité
Action 8	Organiser des événements écoresponsables et/ou zéro déchet

GaïaPresse

Défi Développement Durable

GaïaPresse a lancé en 2017 deux événements entrecoupés d'une étude sur le rapport des Québécois au développement durable (DD). Le premier événement, « *Défi DD 2.0 : Penser le développement durable autrement à l'ère du numérique* », a amené une réflexion sur le traitement de l'information liée au DD dans l'univers numérique. L'activité a regroupé 40 participants. Ensuite, les résultats de l'enquête effectuée auprès de plus de 40 organisations et de 80 citoyens ont montré, de part et d'autre, une véritable conscience et une volonté d'agir en faveur de l'environnement. Ceci a donné lieu à un second événement, « *Défi DD 3.0 : De la sensibilisation à l'action* » pour réfléchir sur les solutions et les outils favorisant le passage à l'action et la mise en relation des citoyens et des organisations. L'événement a réuni 30 participants, dont des étudiants, des organisations environnementales, des citoyens, des entrepreneurs, etc.

gaiapresse.ca

Claire Hayek
Présidente au Conseil d'administration
GaïaPresse
chayek@gaiapresse.ca

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 20 Lancer, mettre en œuvre et promouvoir au moins un projet de développement durable

GRAME (Groupe de recherche appliquée en macroécologie)

Programme d'éducation relative à l'environnement, de la garderie au secondaire.

Le GRAME a développé, de façon récurrente, un programme de sensibilisation et d'éducation relative à l'environnement auprès des jeunes. Ce programme propose autant des ateliers d'éveil à la nature dans des garderies, des ateliers orientés vers la démarche des 3RV, que des interventions relatives aux changements climatiques dans des écoles primaires et dans les écoles secondaires. Les interventions visent trois objectifs principaux : (i) informer les jeunes et les conscientiser au cycle de vie des biens et aux impacts de notre consommation; (ii) encourager de nouvelles pratiques de consommation basées sur le respect de l'environnement, et ce, en insistant sur le principe de la réduction à la source; (iii) maintenir une motivation scolaire au moyen d'une approche pédagogique moins conventionnelle. En 2016 uniquement, le projet des 3RV a permis de rejoindre activement près de 550 personnes, dont 509 jeunes. En 2017, c'est quelque 625 jeunes de 25 classes du primaire de la Commission scolaire MargueriteBourgeoys qui bénéficiaient d'ateliers réguliers.

grame.org/Education_relative_a_lenvironnement

Jonathan Théorêt
Directeur
GRAME

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 7	Réduire et valoriser les matières résiduelles
Action 13	Lutter contre le gaspillage
Action 15	Soutenir l'accès à une saine alimentation et à l'agriculture urbaine

HEC Montréal

Programme de parrainage d'écoles - Initiation à la permaculture Hectare urbain

Ce programme de parrainage vise à initier les jeunes d'écoles primaires et secondaires à la permaculture, en leur offrant des ateliers éducationnels et expérientiels. Avec l'aide des étudiants de HEC Montréal, ces jeunes sont ensuite invités à réutiliser les notions acquises en développant un projet dans leur environnement social comme à l'école, dans leur famille ou dans leur quartier. La mise en œuvre du programme de parrainage se décline en trois phases : (i) une phase exploratoire; (ii) une phase de mise en application et (iii) une étape d'autonomisation. En termes de résultats, le lancement du programme en 2017 a permis d'initier plus de 700 jeunes du primaire, soit 35 classes de la maternelle à la 6e année, notamment dans deux écoles montréalaises : l'école Félix-Leclerc de l'Arrondissement Côte-des-Neiges et l'école St-Germain d'Outremont de l'Arrondissement Outremont. Deux nouvelles écoles se sont jointes au programme en 2018 : l'école Évangéline dans l'Arrondissement Ahuntsic et l'école Les Découvreurs dans l'Arrondissement Lasalle. Le programme s'est également traduit par le développement de près d'une douzaine d'ateliers-activités et par la création d'espaces verts dans la cour des écoles parrainées. La permaculture est encore peu répandue au Québec. C'est pourquoi l'intérêt et l'originalité du programme résident dans le fait qu'il constitue une initiation de pairs à pairs entre plusieurs générations d'étudiants. Il place également la Permaculture sociale au cœur du modèle. Enfin, il suppose l'implication active des étudiants en gestion dans la transmission de leur expérience aux plus jeunes, pour qu'ils comprennent et agissent ensemble à la régénération des capacités de notre planète.

hec.ca/developpement_durable/hectare_urbain/parrainage/index

Karine Navilys
Coordonnatrice
Direction du développement durable HEC Montréal
karine.navilys@hec.ca

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 4	Protéger et enrichir la forêt urbaine et la biodiversité
Action 7	Réduire et valoriser les matières résiduelles
Action 8	Organiser des événements écoresponsables et/ou zéro déchet
Action 11	Soutenir le développement de la culture locale
Action 13	Lutter contre le gaspillage
Action 14	Encourager la pratique de l'activité physique
Action 15	Soutenir l'accès à une saine alimentation et à l'agriculture urbaine
Action 20	Lancer, mettre en œuvre et promouvoir au moins un projet de développement durable

Hélène Chebroux, courtière immobilière

Un plan de communication marketing écoresponsable

Hélène Chebroux est la première écocourtière reconnue par Écohabitation à baser son plan d'affaires et de marketing sur des valeurs de développement durable et d'écoresponsabilité. Ce plan de communication marketing écoresponsable a pour objectifs de correspondre à la stratégie écoresponsable de l'entreprise et véhiculer des valeurs de développement durable et de responsabilité sociale d'entreprise. Dans le cadre de sa pratique de courtage écologique, Hélène Chebroux contribue à faire rayonner la facette développement durable de l'habitation à Montréal en collaborant notamment avec d'autres partenaires de l'immobilier écologique. Elle a également fait le choix de réduire ses émissions de gaz à effets de serre en s'abstenant d'acheter une voiture et en utilisant les transports en commun, le vélo ou l'autopartage.

helenechebroux.com

Hélène Chebroux, M. Sc.
Courtier immobilier éco-responsable
Bannière immobilière : Via Capitale du Mont-Royal

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 4	Protéger et enrichir la forêt urbaine et la biodiversité
Action 14	Encourager la pratique de l'activité physique
Action 20	Lancer, mettre en œuvre et promouvoir au moins un projet de développement durable

Institut Philippe-Pinel de Montréal

La démarche de santé environnementale de l'Institut Philippe-Pinel de Montréal

Cette démarche s'est traduit par la mise en œuvre d'actions phares, telles que la plantation massive d'arbres, l'acquisition de ruches, l'optimisation de la gestion des matières résiduelles, la réalisation de travaux d'efficacité énergétique, le recensement des actions visant la réduction de la consommation d'eau potable, l'acquisition éventuelle de barils récupérateurs d'eau pour irriguer les terrains, la réduction du gaspillage alimentaire, la révision de la politique sur le tabagisme à l'Institut. En parallèle, l'Institut a entrepris la diffusion de ses réalisations en matière de santé environnementale et de développement durable, à l'interne et à l'externe, par la publication de capsules d'information dans l'établissement ou encore par la publication d'articles dans les journaux locaux, ainsi que par le biais de présentations aux partenaires de Montréal durable 2016-2020. L'objectif étant de démystifier la complexité et de mettre en œuvre une telle démarche dans un établissement de psychiatrie légale œuvrant au sein du réseau de la santé et des services sociaux.

ivanhoecambridge.uqam.ca

David Clément
Président du comité en santé environnementale
et développement durable
Institut Philippe-Pinel de Montréal

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 1	Inciter à l'utilisation des transports actifs et collectifs
Action 3	Bâtir et/ou rénover les bâtiments de manière durable
Action 4	Protéger et enrichir la forêt urbaine et la biodiversité
Action 5	Exercer une gestion écologique des terrains
Action 6	Aménager des aires de stationnement durables
Action 7	Réduire et valoriser les matières résiduelles
Action 9	Diminuer la consommation d'eau potable et gérer les eaux pluviales
Action 11	Soutenir le développement de la culture locale
Action 12	Rendre les bâtiments accessibles universellement
Action 13	Lutter contre le gaspillage
Action 14	Encourager la pratique de l'activité physique
Action 15	Soutenir l'accès à une saine alimentation et à l'agriculture urbaine
Action 16	Intégrer les principes de l'économie circulaire aux pratiques d'affaires
Action 17	Adopter une politique et/ou des critères d'achat socialement responsable
Action 18	Soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire
Action 20	Lancer, mettre en œuvre et promouvoir au moins un projet de développement durable

Jeune Chambre de commerce de Montréal (JCCM)

Concours provincial ARISTA

Organisé par la Jeune Chambre de commerce de Montréal (JCCM) et présenté par BMO Groupe financier, le Gala de la 40e édition du Concours provincial ARISTA a eu lieu le 29 mai 2017 au Marché Bonsecours. Le concours s'adresse aux jeunes gens d'affaires âgés de 18 à 40 ans. Plus de 500 candidatures sont reçues de partout au Québec à chaque édition. Le Gala Arista a atteint le niveau 4 de la norme BNQ 9700253 en gestion responsable d'événements du Bureau de normalisation du Québec. Pour atteindre ce niveau, la JCCM a mis en place plusieurs actions selon quatre critères : la provenance et l'implication responsable des fournisseurs, la provenance des produits alimentaires et boissons, la gestion des matières résiduelles, du matériel, de l'énergie et de l'eau, ainsi que le transport. Ultimement, chaque participant génèrera 8 g de déchet lors du Gala ARISTA en 2017. De plus, la JCCM est en train de mettre en place une politique officielle en matière de développement durable ainsi qu'un plan d'action en découlant. Cette politique sera communiquée auprès des membres et des partenaires de la JCCM au cours de l'été 2018.

jccm.org

Anne-Laurence Dubois
Directrice générale par intérim
Jeune Chambre de commerce de Montréal

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 1	Inciter à l'utilisation des transports actifs et collectifs
Action 8	Organiser des événements écoresponsables et/ou zéro déchet
Action 11	Soutenir le développement de la culture locale
Action 18	Soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire
Action 20	Lancer, mettre en œuvre et promouvoir au moins un projet de développement durable

KnightsBridge

La Géode

Il s'agit d'un projet de construction d'habitations visant les plus hauts standards de construction écologique et saine au Canada. La Géode a obtenu la première certification LEED V4 pour un bâtiment multifamilial au pays qui démontre, par exemple, l'importance accordée à la conception intégrée, aux choix des matériaux, à l'évaluation du cycle de vie, à la performance liée à la gestion de l'eau et l'énergie. Une habitation certifiée LEED signifie donc qu'il s'agit d'un milieu de vie sain et durable. Plusieurs autres initiatives incitant les propriétaires à une conscientisation de l'environnement sont en place, dont huit rangements à vélo, l'intégration de bacs à compost et à recyclage, la plantation de plantes indigènes, etc. En matière d'économie d'eau, ce bâtiment, prévu pour 16 occupants, pourrait économiser en moyenne 7000 gallons d'eau par mois par rapport à un bâtiment conventionnel, soit 54 litres par personne par jour.

devkb.ca/fr/blogue/la-geode-premier-multifamilial-certifie-leed-v4-au-canada

Jean-Philippe Grenier
Conseiller en urbanisme
KnightsBridge
jp.grenier@devkb.ca

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 1	Inciter à l'utilisation des transports actifs et collectifs
Action 3	Bâtir et/ou rénover les bâtiments de manière durable
Action 4	Protéger et enrichir la forêt urbaine et la biodiversité
Action 7	Réduire et valoriser les matières résiduelles
Action 9	Diminuer la consommation d'eau potable et gérer les eaux pluviales
Action 13	Lutter contre le gaspillage
Action 16	Intégrer les principes de l'économie circulaire aux pratiques d'affaires
Action 17	Adopter une politique et/ou des critères d'achat socialement responsable
Action 20	Lancer, mettre en œuvre et promouvoir au moins un projet de développement durable

La ligne verte : Maraîcher

Toit-vert maraîcher sur le IGA extra Famille Duchemin

D'une surface d'environ 25 000 pieds carrés, il s'agit du premier et du plus grand potager biologique installé sur le toit d'un supermarché au Canada. Situé au-dessus du supermarché IGA extra Famille Duchemin, la production de légumes est destinée à la commercialisation en circuit court et certifiée biologique par Écocert Canada depuis l'automne 2016. La grande partie de la production est donc vendue à l'IGA extra Famille Duchemin qui commercialise le tout sous la marque de commerce maison « Frais du toit ». Plus de 40 variétés différentes de légumes ont été cultivées en 2017, ce qui correspond à 15 000 légumes vendues en magasins. La végétation sur le toit sert à rafraîchir le bâtiment l'été, diminuant ainsi la consommation d'énergie reliée à sa climatisation. Elle permet également de filtrer certains polluants et de capter du $C0_2$. De plus, les systèmes de toits verts sont réputés efficaces pour la rétention d'eau. Les plantes, le terreau et les drains parviennent généralement à bien intercepter l'eau de pluie, qui est utilisée soit pour la croissance des plantes, soit drainée ultérieurement dans le système de collecte d'eau de pluie.

ligneverte.net

Tim Murphy
Associé et chef maraîcher
La ligne verte : Maraîcher
tim@ligneverte.net

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 3	Bâtir et/ou rénover les bâtiments de manière durable
Action 7	Réduire et valoriser les matières résiduelles
Action 9	Diminuer la consommation d'eau potable et gérer les eaux pluviales
Action 15	Soutenir l'accès à une saine alimentation et à l'agriculture urbaine
Action 20	Lancer, mettre en œuvre et promouvoir au moins un projet de développement durable

Le Boulot vers

Nouvelle vie pour des frênes abattus à Pointe-Claire

À l'automne 2016, Le Boulot vers… a obtenu le mandat de fabriquer pour la Ville de Pointe-Claire du mobilier d'intérieur destiné au Centre national d'entraînement aquatique à partir du bois des frênes abattus en raison de l'agrile. Ce travail a été réalisé avec la participation de jeunes en situation d'insertion dans le cadre d'un stage rémunéré de 4 à 6 mois, leur offrant ainsi une réelle expérience de travail tout en suivant des formations citoyennes et professionnelles. Au total, 20 tables et 64 bancs ont été fabriqués à partir du bois de 40 frênes abattus. La livraison de cette production a été complétée en 2017.

boulotvers.org

Jeanne Doré
Directrice générale
Le Boulot vers…
dirgenerale@boulotvers.org

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 7 Réduire et valoriser les matières résiduelles

Le Comité

Chats de ruelles

« Chats de ruelles » est une fête mobile qui s'installe tour à tour, le temps d'une fin de semaine, dans les 19 arrondissements de Montréal. Il s'agit d'une coproduction entre la coopérative Le Comité et la Tohu qui a eu lieu du 15 mai au 16 septembre 2017. Cet événement représente une occasion unique de créer des ponts entre les résidents du quartier et les milieux culturels, et les citoyens. Une programmation festive et familiale comprenant des ateliers d'agriculture urbaine, des plantations d'arbres, des performances de cirque, des concerts d'artistes émergents, des projections en plein air ainsi qu'une expérience de réalité augmentée pour le plus grand plaisir des jeunes et des moins jeunes. C'est aussi une occasion de mettre en valeur le patrimoine urbain, culturel et environnemental des ruelles dans un contexte des plus festifs. Le projet Chats de ruelles a fait partie de la programmation officielle de la Société des célébrations du 375e anniversaire de Montréal, dans le volet « La grande tournée ».

lecomitemtl.com/chatsderuelles

Pierre Moro-Lin
Membre fondateur
Le Comité
pierre.morolin@gmail.com

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 1	Inciter à l'utilisation des transports actifs et collectifs
Action 4	Protéger et enrichir la forêt urbaine et la biodiversité
Action 8	Organiser des événements écoresponsables et/ou zéro déchet
Action 10	Protéger, restaurer et mettre en valeur le patrimoine montréalais
Action 11	Soutenir le développement de la culture locale
Action 13	Lutter contre le gaspillage
Action 14	Encourager la pratique de l'activité physique
Action 15	Soutenir l'accès à une saine alimentation et à l'agriculture urbaine
Action 18	Soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire
Action 20	Lancer, mettre en œuvre et promouvoir au moins un projet de développement durable

Le Mouvement Desjardins

Encourager le transport alternatif

Desjardins

Le Mouvement Desjardins a mis en place un programme de transport alternatif pour ses employés. Au moyen de différents incitatifs, ce programme favorise l'utilisation de modes de transport plus durables (marche, vélo, course, bus, métro, train, covoiturage, autopartage) pour les déplacements entre le domicile et le travail et les déplacements d'affaires. Nous proposons différentes mesures, comme un rabais sur le transport en commun, des commodités pour les employés se déplaçant à vélo, l'accès à un logiciel de jumelage et à des stationnements réservés pour le covoiturage, ainsi qu'un abonnement d'entreprise à Communauto. Ces mesures s'intègrent dans des engagements récurrents de près de 1 million de dollars par année. En 2017, plus de 8 386 employés ont bénéficié des mesures de ce programme, soit une augmentation de 35 % par rapport à 2015.

Nous favorisons également la mobilité électrique avec nos 11 bornes de recharge pour véhicules électriques installées au Complexe Desjardins (7 pour le grand public, 4 réservées à Communauto).

desjardins.com/ressources/pdf/d50-rapport-sociale-2017-f.pdf?resVer=1521726151000

Yves Normandin
Directeur, Direction Développement durable
Le Mouvement Desjardins
yves.normandin@desjardins.com

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 1 Inciter à l'utilisation des transports actifs et collectifs

Le Mouvement Desjardins (Groupe Immobilier Desjardins)

RÉCÜP : déménagement écoresponsable

*En collaboration avec RECYC-QUÉBEC

Desjardins

Le Groupe Immobilier Desjardins a mis en place le programme RÉCÜP en réponse à une problématique récurrente lors des déménagements des occupants de l'organisation, soit le matériel de bureau laissé sur place. Faisant face à une importante vague de rénovations majeures dans tous ses espaces corporatifs, le Mouvement Desjardins doit constamment déménager ses employés et les accompagner au mieux dans ce processus de migration. En conséquence, le volume de matériel abandonné lors des déménagements des employés devient un enjeu majeur et la prise en main de façon écoresponsable du matériel, une priorité organisationnelle. Depuis, le matériel de bureau est systématiquement récupéré par les équipes immobilières responsables des déménagements des étages pour éviter l'enfouissement ou le recyclage dans le respect des 3RV (réduction, réemploi, recyclage et valorisation). Depuis le lancement du programme, 539 boîtes de récupération ont été préparées.

Bernard Bitar
Conseiller de programme
bernard.bitar@desjardins.com

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 7	Réduire et valoriser les matières résiduelles
Action 13	Lutter contre le gaspillage
Action 16	Intégrer les principes de l'économie circulaire aux pratiques d'affaires
Action 18	Soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire
Action 20	Lancer, mettre en œuvre et promouvoir au moins un projet de développement durable

Le Petit Navire

Le Petit Navire

Des navires d'excursion à propulsion électrique! Grâce à des embarcations 100 % électriques, le projet du Petit Navire démontre qu'il est possible d'offrir des activités de croisière adaptée au milieu local dans un environnement unique, sans bruit et sans pollution. Ainsi, les passagers sont sensibilisés aux avantages de la propulsion électrique tout en découvrant le Vieux-Port de Montréal et le canal de Lachine à bord du Petit Navire. Chaque saison, l'organisme estime éviter le rejet de 150 tonnes de gaz à effet de serre.

lepetitnavire.ca

Sylvain Angers, Président
Le Petit Navire, G.S.A. Inc.
s.angers@lepetitnavire.ca

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 2 Réduire, optimiser et électrifier la flotte de véhicules

Le Projet Harmonie

Vert l'Harmonie

LAURÉAT
CATÉGORIE :
ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF
Édition 2018 du Gala de reconnaissance en environnement et développement durable de Montréal

Le projet « Vert l'Harmonie » est un projet novateur, premier du genre en milieu HLM, de mobilisation citoyenne autour de la revitalisation d'un stationnement devenu un espace vert multifonctions pour les citoyens du quartier. Il sert à la fois de lieu voué à la sensibilisation environnementale grâce à divers ateliers sur l'agriculture urbaine, l'écoresponsabilité, la biodiversité et les 3R-V (réduction, réemploi, recyclage et valorisation). Le jardin du projet « Vert l'Harmonie » a reçu la certification Jardin pour la Biodiversité de Mon espace pour la vie. En 2017, 46 activités de sensibilisation environnementale ont été organisées, rassemblant plus 690 personnes, tous âges confondus.

projetharmonie.ca

Annie Devost
Responsable du projet Vert l'Harmonie
Projet Harmonie
vert@projetharmonie.ca

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 4	Protéger et enrichir la forêt urbaine et la biodiversité
Action 7	Réduire et valoriser les matières résiduelles
Action 8	Organiser des événements écoresponsables et/ou zéro déchet
Action 14	Encourager la pratique de l'activité physique
Action 15	Soutenir l'accès à une saine alimentation et à l'agriculture urbaine
Action 18	Soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire

L'Éco de la Pointe-aux-Prairies

Subvention pour l'achat de produits d'hygiène féminine durables

L'Éco de la Pointe-aux-Prairies propose aux citoyens de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles un programme de financement renouvelé de couches lavables qui comprend désormais des produits d'hygiène féminine durables. Ce programme est a été rendu possible grâce à une aide financière de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour encourager les citoyens de l'arrondissement à faire des choix écoresponsables et à réduire leurs déchets. Afin de démystifier les différents mythes au sujet des produits d'hygiène féminine durables, l'Éco de la Pointe-aux-Prairies organise la formation *Un cycle menstruel zéro déchet*

ecopap.ca/mandats-eco-quartier/services-aux-residents/subventions-produits-durables/

Charlie-Anne Bonnet
Directrice
Éco de la Pointe-aux-Prairies

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 8	Organiser des événements écoresponsables et/ou zéro déchet
Action 20	Lancer, mettre en œuvre et promouvoir au moins un projet de développement durable

Lemay

La durabilité au cœur de la vie chez Lemay

Le projet du 3500 Saint-Jacques, renommé le Phénix, propose la conversion d'un bâtiment industriel désaffecté de trois étages en espaces de bureaux ayant comme principal locataire la firme d'architecture Lemay. Cette dernière, qui a conçu le projet, occupe l'entièreté des deux niveaux supérieurs ainsi que le sous-sol et la partie est du rez-de-chaussée. Le bâtiment, qui compte environ 2600 m² par étage, est situé dans le quartier Sud-Ouest de Montréal, à 150 mètres de la station de métro Lionel-Groulx. Cet emplacement de choix constitue un pôle important de transport en commun par la présence de deux lignes de métro, d'un terminus d'autobus et d'un lien direct vers l'aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau. Le projet vise une certification LEED Platine, Living Building Challenge et Net Zéro. La réduction de l'empreinte écologique faisant partie des valeurs fondamentales de Lemay, plusieurs éléments sont intégrés au projet de conversion afin d'atteindre cet objectif, comme : l'éclairage artificiel à partir d'ampoules DEL à faible consommation énergétique et de luminaires contrôlés par des détecteurs de mouvement; des appareils électriques, des systèmes d'éclairage et des appareils ménagers portant la certification « Energy Star »; un système naturel de ventilation et de contrôle du climat (fenêtres ouvrantes); un système de récupération de l'eau de pluie; la promotion d'un mode de vie actif (supports à vélos sécurisés, douches, salle d'entraînement, escalier monumental); l'intégration de la végétation dans les espaces de travail; l'apiculture urbaine; l'installation de bornes de recharge électriques; etc.

lemay.com/fr

Charlotte Bodnar
Aménagiste en développement durable
Lemay
cbodnar@lemay.com

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 1	Inciter à l'utilisation des transports actifs et collectifs
Action 2	Réduire, optimiser et électrifier la flotte de véhicules
Action 3	Bâtir et/ou rénover les bâtiments de manière durable
Action 4	Protéger et enrichir la forêt urbaine et la biodiversité
Action 5	Exercer une gestion écologique des terrains
Action 6	Aménager des aires de stationnement durables
Action 7	Réduire et valoriser les matières résiduelles
Action 8	Organiser des événements écoresponsables et/ou zéro déchet
Action 9	Diminuer la consommation d'eau potable et gérer les eaux pluviales
Action 10	Protéger, restaurer et mettre en valeur le patrimoine montréalais
Action 11	Soutenir le développement de la culture locale
Action 12	Rendre les bâtiments accessibles universellement
Action 13	Lutter contre le gaspillage
Action 14	Encourager la pratique de l'activité physique
Action 15	Soutenir l'accès à une saine alimentation et à l'agriculture urbaine
Action 16	Intégrer les principes de l'économie circulaire aux pratiques d'affaires
Action 17	Adopter une politique et/ou des critères d'achat socialement responsable
Action 18	Soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire
Action 19	Désinvestir dans les énergies fossiles
Action 20	Lancer, mettre en œuvre et promouvoir au moins un projet de développement durable

Les amis de la montagne

L'école de la forêt sur le mont Royal

L'école de la forêt sur le mont Royal est un projet novateur des Amis de la montagne qui a pour but d'engager les jeunes dans la protection des milieux naturels.
Inspirée par divers projets nés du mouvement international de la Forest School, L'école de la forêt sur le mont Royal est un programme éducatif, lancé en 2015-2016, qui permet à des jeunes Montréalais de développer leur identité écologique. Le programme vise à développer l'attachement des jeunes au territoire et aux milieux naturels au moyen d'expériences marquantes sur la montagne et à tisser des liens durables entre le jeune et son milieu de vie. Ultimement, les participants deviendront des citoyens engagés et responsables de la protection et de la conservation des milieux naturels. En 2017, c'est plus de 150 jeunes et une cinquantaine de familles qui ont été rejoints par notre école de la forêt.

lemontroyal.qc.ca/fr/activites/enfants-et-familles/l-ecole-de-la-foret-sur-le-mont-royal

Eric Richard
Directeur de l'Éducation et de la Conservation
Les amis de la montagne
erichard@lemontroyal.qc.ca

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 4	Protéger et enrichir la forêt urbaine et la biodiversité
Action 10	Protéger, restaurer et mettre en valeur le patrimoine montréalais
Action 11	Soutenir le développement de la culture locale
Action 14	Encourager la pratique de l'activité physique

Les YMCA du Québec

James Lyng Bike Program

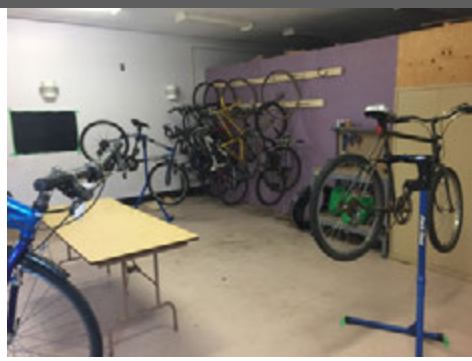

En partenariat avec la professeure Alison Manuel de l'école James Lyng et Fusion Jeunesse, les jeunes de sa classe sont sensibilisés aux divers enjeux environnementaux actuels. Des ateliers interactifs ont lieu une fois toutes les deux semaines. Ces ateliers se composent d'une partie théorique sur l'environnement et d'une partie pratique sur la mécanique de vélo. Les jeunes sont ainsi amenés à développer des habiletés manuelles, tout en réfléchissant sur les modes de transport sous l'angle du développement durable. En 2017, les jeunes ont réparé et ils ont fait don de deux vélos.

Pascale Fleury
Coordonnatrice régionale d'éco-quartier Sud-Ouest
et des initiatives environnementales
Les YMCA du Québec, programme éco-quartier Sud-Ouest

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 1	Inciter à l'utilisation des transports actifs et collectifs
Action 14	Encourager la pratique de l'activité physique
Action 18	Soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire

Maillon Vert

Programme Pharmacie écoresponsable

Le programme Pharmacie écoresponsable est une stratégie commerciale qui mise sur les meilleures pratiques d'affaires en développement durable. Lorsqu'une pharmacie s'engage dans le programme, un diagnostic est effectué et donne lieu à un plan d'action personnalisé structuré autour de quatre volets : implication sociale; produits et services; matières résiduelles et énergie et transports. Aujourd'hui, ce sont plus de 50 pharmacies partout dans la province qui se sont engagées à l'égard de ce programme, et c'est notamment grâce au travail de nos cinq Pharmacies écoresponsables présentes sur l'île de Montréal que nous pouvons parler d'impact positif pour la santé et pour la planète! Brunet Bakache et Chouinard (Villeray); Clinique Santé Philippe Vo (Parc Extension); Familiprix David St-Jean Gagnon (Centreville); Proxim Martine Pilon (Rosemont Petite-Patrie); Uniprix Mariane Gagnon (Plateau Mont-Royal).

maillon-vert.com

Marc-André Mailhot
Président fondateur
Maillon Vert
ma.mailhot@maillon-vert.com

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 2	Réduire, optimiser et électrifier la flotte de véhicules
Action 3	Bâtir et/ou rénover les bâtiments de manière durable
Action 7	Réduire et valoriser les matières résiduelles
Action 8	Organiser des événements écoresponsables et/ou zéro déchet
Action 17	Adopter une politique et/ou des critères d'achat socialement responsable
Action 18	Soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire
Action 20	Lancer, mettre en œuvre et promouvoir au moins un projet de développement durable

Maître Carré

Le François-René

Le projet François-René, situé sur l'avenue De Chateaubriand, dans l'Arrondissement Rosemont-Petite-Patrie à Montréal, présente 6 unités d'habitation hors normes et résolument contemporaines. Construit sur un ancien stationnement, le projet propose des installations écologiques et durables, notamment une isolation et une étanchéité de bâtiment supérieures aux normes exigées, de grandes fenêtres qui offrent une économie d'énergie sur le chauffage et l'électricité grâce au triple vitrage ainsi que des appareils de chauffage fonctionnant au gaz naturel avec une certification ENERGY STAR, afin de réduire la consommation énergétique.
Une attention particulière a été portée sur la qualité du système de ventilation de chaque unité, afin d'assurer un contrôle optimal de la qualité de l'air et un bon rendement énergétique, grâce à des appareils qui sont également homologués ENERGY STAR. En outre, le système de chauffage est central, ce qui procure un confort aux occupants et permet de programmer et de réguler la température de chacune des pièces, afin d'éviter les pertes d'énergie.

Finalement, le projet est le premier au Québec à recevoir la certification Novoclimat 2.0 avec l'utilisation du gaz naturel comme source d'énergie principale. Cette certification vise à améliorer la performance énergétique globale du bâtiment pour le bien-être des familles.

maitrecarre.ca/projets/francois-rene

Mélanie Quintal
Directrice marketing et communications
Maître Carré
melanie@maitrecarre.ca

MAÎTRE CARRÉ

REDÉFINIR L'EXPÉRIENCE URBAINE.

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 3	Bâtir et/ou rénover les bâtiments de manière durable
Action 10	Protéger, restaurer et mettre en valeur le patrimoine montréalais
Action 17	Adopter une politique et/ou des critères d'achat socialement responsable
Action 20	Lancer, mettre en œuvre et promouvoir au moins un projet de développement durable

MicroHabitat

Agriculture urbaine à l'école, au resto et au bureau

Chaque projet de potager sert à nourrir les citadins en combinant l'agriculture et l'apiculture, tout en les conscientisant sur les enjeux actuels du développement durable. Grâce à l'implantation de potagers urbains écologiques, MicroHabitat a éliminé le transport de plus de 1,5 tonne de nourriture à l'été 2017, ce qui a contribué à la diminution du gaspillage énergétique à cause du transport des produits agricoles en ville. Ces installations ont également permis à plus de 300 personnes de découvrir qu'il était possible de produire des aliments frais, sans produits chimiques, dans des endroits précédemment inutilisés en ville comme les toits ou les terrasses. Cela a aussi servi à approvisionner des organismes de soutien alimentaire grâce à des maillages entre les clients d'entreprise et ces organismes.

microhabitat.ca

Orlane Panet
Directrice des ventes
MicroHabitat
Orlane@microhabitatmtl.com

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 3	Bâtir et/ou rénover les bâtiments de manière durable
Action 4	Protéger et enrichir la forêt urbaine et la biodiversité
Action 5	Exercer une gestion écologique des terrains
Action 6	Aménager des aires de stationnement durables
Action 8	Organiser des événements écoresponsables et/ou zéro déchet
Action 9	Diminuer la consommation d'eau potable et gérer les eaux pluviales
Action 13	Lutter contre le gaspillage
Action 14	Encourager la pratique de l'activité physique
Action 15	Soutenir l'accès à une saine alimentation et à l'agriculture urbaine
Action 16	Intégrer les principes de l'économie circulaire aux pratiques d'affaires
Action 17	Adopter une politique et/ou des critères d'achat socialement responsable
Action 18	Soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire
Action 20	Lancer, mettre en œuvre et promouvoir au moins un projet de développement durable

MOBA (DESTL)

Le colloque « Penser le bâtiment et le transport différemment »

Afin d'encourager les modes de transport durable dans les zones industrielles et d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments vieillissants, DESTL et MOBA ont organisé, le 22 février 2018, le colloque « Penser le bâtiment et le transport différemment », auquel ont participé près de 100 participants et une vingtaine de conférenciers. L'événement a reçu la classification Écoresponsable de niveau 4 (sur 5). Grâce à différentes actions, 96,5 % des matières résiduelles ont été détournées de la poubelle et 2 tonnes de CO_2 ont été compensées pour les émissions de gaz à effet de serre émis par le colloque. Devant ces résultats, plus d'une quinzaine d'entreprises ont souhaité mettre en place des mesures concrètes. Ces entreprises ont donc reçu une subvention, et MOBA les a accompagnées individuellement.
MOBA a aussi tenu des Tables Transport deux fois par année pour informer les entreprises des meilleures pratiques à adopter en transport et pour créer des échanges sur les enjeux du transport dans leurs entreprises. Ce projet a été rendu possible grâce au soutien financier du Fonds d'action québécois pour le développement durable et à Desjardins.

destl.ca/blog/accompagnement-penser-le-batiment-et-le-transport-differemment

Audrée Letarte
Chargée de projet
MOBA (DESTL)
audree.letarte@moba-cgd.com

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 1	Inciter à l'utilisation des transports actifs et collectifs
Action 2	Réduire, optimiser et électrifier la flotte de véhicules
Action 3	Bâtir et/ou rénover les bâtiments de manière durable
Action 6	Aménager des aires de stationnement durables
Action 8	Organiser des événements écoresponsables et/ou zéro déchet
Action 14	Encourager la pratique de l'activité physique
Action 19	Désinvestir dans les énergies fossiles
Action 20	Lancer, mettre en œuvre et promouvoir au moins un projet de développement durable

MR-63

MR-63

L'organisme MR-63 a pour mandat de stimuler l'intérêt pour la culture montréalaise et les talents qui la composent. Son objectif est de contribuer à la préservation de l'identité et de l'économie culturelle montréalaise, d'agir pour améliorer la situation des talents locaux et de concourir à leur rayonnement à l'étranger. Pour mener à bien sa mission, MR-63 s'appuie sur quatre pôles de médiation : la diffusion des talents et de leurs travaux; l'apprentissage culturel multidisciplinaire (art, design, gastronomie); la sensibilisation à la consommation locale et la coopération entre les acteurs montréalais. Pour assurer son attractivité, MR-63 se dotera d'un bâtiment hybride qui offrira une seconde vie aux anciens wagons du métro de Montréal et qui relèvera les normes de développement durable. Ce monument, qui ouvrira en 2020, a la vocation de devenir un point d'intérêt iconique en ville. Aujourd'hui, le comité de développement durable de MR-63 ne cesse de mobiliser son énergie, afin de produire un rapport complet sur la manière de rendre ce bâtiment le plus « vert » possible. La présentation de ce rapport est prévue pour l'été 2018

www.mr63.ca

Frédéric Morin-Bordeleau
Coordinateur général
MR-63
frederic@mr-63.com

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 1	Inciter à l'utilisation des transports actifs et collectifs
Action 3	Bâtir et/ou rénover les bâtiments de manière durable
Action 5	Exercer une gestion écologique des terrains
Action 7	Réduire et valoriser les matières résiduelles
Action 8	Organiser des événements écoresponsables et/ou zéro déchet
Action 9	Diminuer la consommation d'eau potable et gérer les eaux pluviales
Action 10	Protéger, restaurer et mettre en valeur le patrimoine montréalais
Action 11	Soutenir le développement de la culture locale
Action 12	Rendre les bâtiments accessibles universellement
Action 13	Lutter contre le gaspillage
Action 15	Soutenir l'accès à une saine alimentation et à l'agriculture urbaine
Action 16	Intégrer les principes de l'économie circulaire aux pratiques d'affaires
Action 17	Adopter une politique et/ou des critères d'achat socialement responsable
Action 18	Soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire
Action 19	Désinvestir dans les énergies fossiles
Action 20	Lancer, mettre en œuvre et promouvoir au moins un projet de développement durable

Nuage Rouge Inc.

Petits Pots

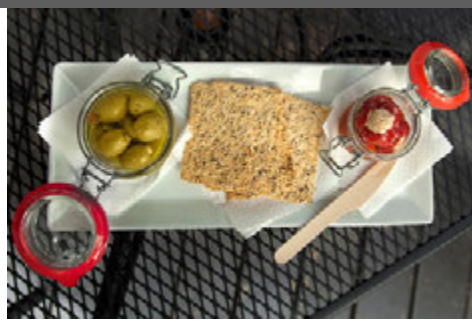

Nuage Rouge offre toute une gamme d'aliments livrés dans de petits pots à des bars et des salons de dégustation qui ne possèdent pas de cuisine, afin qu'ils puissent servir des en-cas de qualité à leurs clients. Ces petits pots sont des contenants en verre, facilement lavables, d'un volume inférieur à 250 ml. Ils sont remplis par les producteurs d'aliments partenaires, qui les livrent chez ces établissements, et sont ensuite récupérés et réutilisés. Entre le 1er mai 2017 et le 31 décembre 2017, 6 500 pots ont été réutilisés. En d'autres mots, ce sont plus de 6 500 sachets ou contenants de plastique qui n'ont pas pris le chemin de dépotoir. De plus, comme les pots en verre sont réutilisés, on évite même le recyclage.

nuagerouge.ca

Robin Bournival
Président
Nuage Rouge
info@nuagerouge.ca

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 2	Réduire, optimiser et électrifier la flotte de véhicules
Action 7	Réduire et valoriser les matières résiduelles
Action 8	Organiser des événements écoresponsables et/ou zéro déchet
Action 13	Lutter contre le gaspillage
Action 15	Soutenir l'accès à une saine alimentation et à l'agriculture urbaine
Action 16	Intégrer les principes de l'économie circulaire aux pratiques d'affaires
Action 17	Adopter une politique et/ou des critères d'achat socialement responsable

Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM)

Gestion de la forêt urbaine

L'OMHM réalise un inventaire arboricole en vue d'évaluer l'étendue, la diversité et l'état de santé de sa forêt urbaine avec l'application mobile de géoréférencement « Branché ». L'inventaire sert, entre autres, à la mise en œuvre du Plan de lutte à l'agrile du frêne. En 2017, les actions suivantes ont été réalisées : le traitement au TreeAzin de 312 frênes (taux de stabilisation de 94 % des frênes traités en 2015); l'abattage de 184 frênes; la plantation de 100 arbres de 15 espèces différentes, en remplacement des frênes abattus en 2016; l'arrosage de 184 arbres plantés en 2016 (taux de survie 80 %).Par ses actions, l'OMHM contribue à préserver et à diversifier la canopée montréalaise, dont la population profite des nombreux bénéfices associés (l'impact sur la santé, la qualité de vie, les îlots de chaleur, etc.).

Brigitte Laliberté
Chargée de projets en développement durable
Office municipal d'habitation de Montréal
brigitte.laliberte@omhm.qc.ca

Office municipal d'habitation de Montréal

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 4	Protéger et enrichir la forêt urbaine et la biodiversité
Action 5	Exercer une gestion écologique des terrains
Action 10	Protéger, restaurer et mettre en valeur le patrimoine montréalais

Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM)

Gestion des matières dangereuses résiduelles (MDR) dans les immeubles de l'OMHM

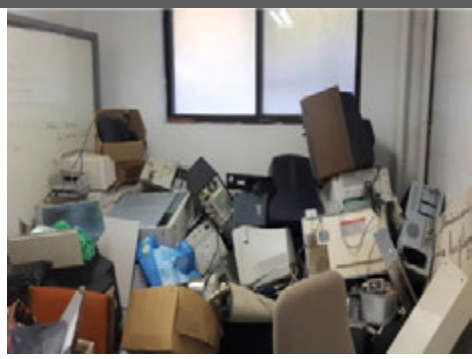

Gestionnaire d'un parc immobilier de plus de 23 000 logements, de type HLM et logement abordable, répartis sur tout le territoire de l'île de Montréal, l'OMHM a développé, en 2014, un projet de collecte de matières dangereuses résiduelles (MDR). À l'OMHM, les MDR sont principalement les lampes au mercure et au sodium, les piles, les thermostats, les contenants de peinture et les solvants, les ballasts pouvant contenir des BPC, etc. Après usage, ces produits contiennent des composantes qui peuvent être nocives pour la santé humaine et l'environnement, lorsqu'ils se retrouvent à l'enfouissement. À ces matières dangereuses s'ajoute une certaine quantité de produits, laissés à la traîne par les locataires, qui entre dans la catégorie des résidus domestiques dangereux (RDD), dont : les produits électroniques, les pneus, les électroménagers, les climatiseurs, les piles et les contenants de peinture. De 2014 à 2017, le projet a permis de détourner de l'enfouissement près de 95 tonnes de matières dangereuses résiduelles et de résidus domestiques dangereux, dont 40 tonnes uniquement pour l'année 2016.

Office municipal d'habitation de Montréal

Brigitte Laliberté
Chargée de projets en développement durable
Office municipal d'habitation de Montréal
brigitte.laliberte@omhm.qc.ca

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 7 Réduire et valoriser les matières résiduelles

Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM)

Les Habitations De Mentana prennent le virage vert

Les Habitations De Mentana sont un complexe d'habitation à loyer modique (HLM) de 156 logements, formant un quadrilatère délimité par les rues Saint-André, De Mentana, Rachel et Duluth, au cœur de l'Arrondissement Plateau-Mont-Royal. Là où des déchets occupaient l'espace et où la ruelle était utilisée comme voie de contournement par les automobilistes, se trouve maintenant un espace vert, ludique et convivial pour les résidents et les riverains des habitations De Mentana. Cela a permis d'obtenir des résultats tangibles, dont la création d'un espace vert; l'élimination de quatre cases de stationnement, doublant ainsi la superficie d'espace vert; la fermeture de la ruelle à la circulation automobile; l'enlèvement de 400 m^2 de bitume; la plantation de 10 arbres, de 53 arbustes et de plus de 200 vivaces et couvre-sol; l'installation de mobilier urbain alternatif et l'utilisation de bois de frênes.

Office municipal d'habitation de Montréal

Brigitte Laliberté
Chargée de projets en développement durable
Office municipal d'habitation de Montréal
brigitte.laliberte@omhm.qc.ca

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 3	Bâtir et/ou rénover les bâtiments de manière durable
Action 4	Protéger et enrichir la forêt urbaine et la biodiversité
Action 5	Exercer une gestion écologique des terrains
Action 6	Aménager des aires de stationnement durables
Action 7	Réduire et valoriser les matières résiduelles
Action 8	Organiser des événements écoresponsables et/ou zéro déchet
Action 9	Diminuer la consommation d'eau potable et gérer les eaux pluviales
Action 10	Protéger, restaurer et mettre en valeur le patrimoine montréalais
Action 11	Soutenir le développement de la culture locale
Action 15	Soutenir l'accès à une saine alimentation et à l'agriculture urbaine

Passion Terre

Montréal touristiquement durable

Passion Terre développe et organise des activités touristiques à Montréal afin de mettre en valeur diverses initiatives durables. La visite du toit vert du Palais des Congrès de Montréal ou encore la visite du Santropol Roulant constituent autant d'activités qui font rayonner les initiatives montréalaises vertes novatrices et socialement responsables. En plus, ces activités touristiques génèrent des retombées économiques positives sur les entreprises concernées.

passionterre.com

Isabelle Pécheux
Directrice générale
Passion Terre
ipecheux@passionterre.com

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 1	Inciter à l'utilisation des transports actifs et collectifs
Action 3	Bâtir et/ou rénover les bâtiments de manière durable
Action 4	Protéger et enrichir la forêt urbaine et la biodiversité
Action 10	Protéger, restaurer et mettre en valeur le patrimoine montréalais
Action 11	Soutenir le développement de la culture locale
Action 15	Soutenir l'accès à une saine alimentation et à l'agriculture urbaine
Action 18	Soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire

PME MTL Est-de-l'Île

Synergie Montréal - écologie industrielle

Synergie Montréal, qui s'inscrit dans le concept de l'économie circulaire, crée de la richesse par l'échange de sous-produits, de ressources, d'actifs ou d'énergie non utilisés entre les entreprises locales. Prenant racine auprès des entreprises industrielles de l'est de Montréal, Synergie Montréal se déploie en trois phases : la caractérisation des matières et des procédés, la mise en œuvre de synergies et la recherche élargie de débouchés pour les matières qui ne trouvent pas preneurs localement. Depuis le lancement de l'initiative à l'automne 2016, 53 entreprises ont été mobilisées pour la création de 34 synergies, ce qui représente 123 947 $ en revenus directs ou indirects générés et 1 283 tonnes de matières détournées de l'enfouissement ou du recyclage.

facebook.com/synergiemontreal

Melissa Stoia
Conseillère croissance et innovation
PME MTL Est-de-l'Île
mstoia@pmemtl.com

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 7	Réduire et valoriser les matières résiduelles
Action 9	Diminuer la consommation d'eau potable et gérer les eaux pluviales
Action 13	Lutter contre le gaspillage
Action 16	Intégrer les principes de l'économie circulaire aux pratiques d'affaires
Action 18	Soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire
Action 20	Lancer, mettre en œuvre et promouvoir au moins un projet de développement durable

Québecor

Gestes concrets | Programme de mobilisation et d'engagement des employés

Le programme Gestes concrets de Québecor repose sur le principe que chaque geste, petit ou grand, en faveur de l'environnement a un impact positif sur la société.

Avec plus de 10 000 employés dans l'ensemble de ses filiales, Québecor dispose d'un grand potentiel pour faire place aux changements. Le programme *Gestes concrets* vise donc à activer ce potentiel, plus précisément à **sensibiliser** et à **mobiliser** les employés à **poser quotidiennement des actions** pour l'environnement.

Mis sur pied grâce à l'étroite collaboration de plusieurs Services et filiales de Québecor, ainsi que de celle de l'organisme Jour de la Terre, le programme propose deux volets, soit : (1) Sensibiliser les employés grâce à nos ambassadeurs verts ainsi qu'à la diffusion du Guide des pratiques écoresponsables et des bulletins écobuzz; (2) Mobiliser les employés à agir au moyen du déploiement des initiatives défis verts, du programme de bourses vertes ainsi que d'une multitude de concours et d'événements verts.

quebecor.com/fr/implication-sociale/environnement

Chrystal Healy
Directrice affaires environnementale
Québecor
chrystal.healy@quebecor.com

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 1	Inciter à l'utilisation des transports actifs et collectifs
Action 4	Protéger et enrichir la forêt urbaine et la biodiversité
Action 8	Organiser des événements écoresponsables et/ou zéro déchet
Action 20	Lancer, mettre en œuvre et promouvoir au moins un projet de développement durable

QUINTUS Marketing

FESTIVAL 100% Électrique

Pour accélérer le processus d'électrification des transports et favoriser l'adoption d'un mode de vie écoresponsable, l'Association des véhicules électriques du Québec (AVEQ) a présenté la campagne régionale #JeRouleVert. Cette campagne a été mise sur pied par l'agence QUINTUS marketing afin de sensibiliser, d'éduquer et de mobiliser le grand public à la transition électrique du Québec. C'est ainsi que le 19 août dernier a eu lieu la première édition du FESTIVAL 100% Électrique à la TOHU. Nettement plus inclusive, et faisant une rupture avec les codes établis des salons traditionnels qui tendent à récupérer un public déjà conquis, la formule spectacle-événement utilisée dans le cadre du festival a attiré et sensibilisé un large public à l'électromobilité et au développement durable. L'événement a notamment accueilli 2 000 festivaliers, 48 kiosques, et a permis 500 essais de voitures, de vélos et de scooters électriques. Il y a eu également six conférences de spécialistes en électromobilité et en développement durable.

www.aveq.ca/jeroulevert

Stéfany Chevalier
Présidente
QUINTUS Marketing
stefany@quintusmarketing.ca

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 1	Inciter à l'utilisation des transports actifs et collectifs
Action 2	Réduire, optimiser et électrifier la flotte de véhicules
Action 7	Réduire et valoriser les matières résiduelles
Action 8	Organiser des événements écoresponsables et/ou zéro déchet
Action 11	Soutenir le développement de la culture locale
Action 13	Lutter contre le gaspillage
Action 15	Soutenir l'accès à une saine alimentation et à l'agriculture urbaine
Action 17	Adopter une politique et/ou des critères d'achat socialement responsable
Action 18	Soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire
Action 19	Désinvestir dans les énergies fossiles
Action 20	Lancer, mettre en œuvre et promouvoir au moins un projet de développement durable

RECYC-QUÉBEC

Transport et déplacements des employés

RECYC-QUÉBEC mobilise ses employés afin de favoriser la réduction des déplacements, ainsi que l'utilisation des modes de transport actifs et collectifs. Pour encourager et optimiser la mobilisation de ses employés, RECYC-QUÉBEC organise toute une série d'activités notamment par le lancement du mois du vélo en juin 2017, ou par une conférence sur le « vélo-boulot » donnée par Vélo-Québec. Il y a également une activité de parrainage pour le vélo, une activité de reconnaissance des cyclistes. Pour aller plus loin, un outil d'aide à la décision a été élaboré de manière à considérer le choix du mode de transport actif et collectif pour les déplacements d'affaires.

recyc-quebec.gouv.qc.ca/a-propos/gouvernance/developpement-durable

François Regnaud
Agent de développement industriel
RECYC-QUÉBEC
f.regnaud@recyc-quebec.gouv.qc.ca

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 1 Inciter à l'utilisation des transports actifs et collectifs

Regroupement des éco-quartiers (avec la Soverdi)

Un arbre pour mon quartier

Sous l'initiative du Regroupement des éco-quartiers (REQ) et la Société de verdissement du Montréal métropolitain (Soverdi), la campagne « Un arbre pour mon quartier » invite l'ensemble des Montréalais à planter des arbres sur leur terrain, afin d'augmenter le couvert végétal de leur quartier et d'encourager la biodiversité urbaine tout en embellissant leur milieu de vie. Les résidents intéressés peuvent se procurer un ou plusieurs arbres pour la modique somme de 25 $ l'arbre (35 $ pour les arbres fruitiers). De 2013 à 2017, ce sont 7260 arbres au total qui ont été plantés grâce à cette initiative de verdissement collective unique au Québec. La campagne « Un arbre pour mon quartier » intègre non seulement les trois piliers du développement durable, mais elle s'inscrit également dans un cadre plus large d'éducation relative à l'environnement pour construire une métropole durable et en santé par et pour les Montréalais. Le succès de la campagne repose sur la mobilisation de la collectivité tant civile que municipale et communautaire.

unarbrepourmonquartier.org

Gaëlle Haut
Chargée de communications et de projets en environnement
Regroupement des éco-quartiers
communicationreq@gmail.com

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 4	Protéger et enrichir la forêt urbaine et la biodiversité
Action 5	Exercer une gestion écologique des terrains

Réseau des femmes en environnement

Les Vivats, Les prix Loto-Québec pour les événements responsables

Le concours Les Vivats est organisé par le Conseil québécois des événements écoresponsables (CQEER), une initiative du Réseau des femmes en environnement. Il vise principalement à récompenser les organisateurs d'événements, ainsi que les fournisseurs et les lieux d'accueil d'événements, qui mettent en place des pratiques écoresponsables. La sixième édition du Gala de remise des prix de reconnaissance a eu lieu au Cabaret du Casino de Montréal le 4 avril 2017, en présence de 200 organisateurs d'événements, où une dizaine d'événements au Québec ont ainsi été récompensés pour l'innovation dont ils ont fait preuve en matière d'impact environnemental, social et économique.

www.lesvivats.org

Caroline Voyer
Directrice générale
Réseau des femmes en environnement
cvoyer@rqfe.org

Les Vivats
Les prix Loto-Québec pour les événements responsables

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 1	Inciter à l'utilisation des transports actifs et collectifs
Action 4	Protéger et enrichir la forêt urbaine et la biodiversité
Action 7	Réduire et valoriser les matières résiduelles
Action 8	Organiser des événements écoresponsables et/ou zéro déchet
Action 9	Diminuer la consommation d'eau potable et gérer les eaux pluviales
Action 13	Lutter contre le gaspillage
Action 15	Soutenir l'accès à une saine alimentation et à l'agriculture urbaine
Action 16	Intégrer les principes de l'économie circulaire aux pratiques d'affaires
Action 17	Adopter une politique et/ou des critères d'achat socialement responsable
Action 18	Soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire

SAESEM

Mégot Zéro, plus qu'un projet, un programme!

Le programme Mégot Zéro a pour objectif de répondre aux problèmes de salubrité publique et de pollution environnementale engendrés par les mégots de cigarettes.
En permettant leur recyclage, le programme Mégot Zéro propose une solution de valorisation pour ces déchets présents dans le monde entier.
Ce programme a commencé en partenariat avec la Ville de Montréal où sont actuellement implantés 220 cendriers. Depuis juin 2016, ils ont permis de collecter 580 000 mégots. Par cette initiative la SAESEM accompagne toutes les sphères de la société (municipalités, entreprises, événements et citoyens) vers une gestion responsable des mégots de cigarettes. Chaque implantation est aussi l'occasion de sensibiliser les parties prenantes. Le volet citoyen se caractérise notamment par l'organisation d'une course aux mégots. Lors des deux dernières éditions, les bénévoles ont récolté 35 000 mégots de cigarettes dans les rues de Montréal !

Éline Bonnemains
Coordonnatrice du programme Mégot Zéro
SAESEM
megot_zero@saesem.org

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 7	Réduire et valoriser les matières résiduelles
Action 8	Organiser des événements écoresponsables et/ou zéro déchet
Action 9	Diminuer la consommation d'eau potable et gérer les eaux pluviales
Action 20	Lancer, mettre en œuvre et promouvoir au moins un projet de développement durable

Savoir-faire Linux

Sous-chef : Plateforme libre de gestion de popote roulante

Sous-chef est un logiciel libre issu d'une démarche collaborative, une plateforme qui permet de mieux prendre en compte les particularités des bénéficiaires des services de popote roulante et d'améliorer la gestion de ce service essentiel à la sécurité alimentaire. Plus précisément, il s'agit d'un logiciel de gestion de popote roulante, c'est-à-dire un service de cuisine et de livraison à domicile de repas chauds pour les personnes à mobilité réduite. Il simplifie la gestion logistique (amélioration des processus de gestion des données, économie de temps, module de facturation, livraison) et augmente l'impact communautaire des popotes roulantes (meilleure gestion des restrictions alimentaires, amélioration de l'autonomie alimentaire des bénéficiaires et de l'expérience des bénévoles).

souschef-project.org

Christophe Villemer
Vice-président exécutif
Savoir-faire Linux

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 1	Inciter à l'utilisation des transports actifs et collectifs
Action 11	Soutenir le développement de la culture locale
Action 15	Soutenir l'accès à une saine alimentation et à l'agriculture urbaine
Action 18	Soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire

Services publics et Approvisionnement Canada

Aménagement des espaces à bureau de SPAC Montréal

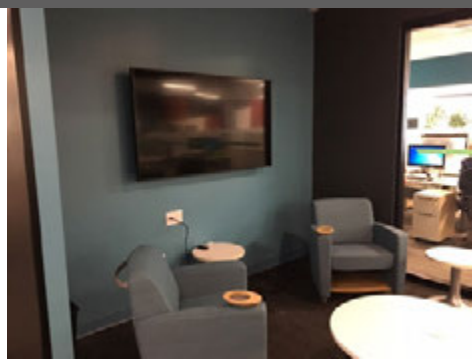

Services publics et Approvisionnement Canada | Public Services and Procurement Canada

Le projet consistait à réaménager, selon les besoins d'aujourd'hui de SPAC, l'espace de travail des quelque 325 employés tout en augmentant et en respectant le bien-être des employés, et en minimisant l'empreinte écologique. L'aménagement retenu a été axé sur les activités avec bureaux partagés, ce qui s'est traduit par une réduction de 43 % de l'espace occupé. Aucun bureau n'est assigné, toutes les places sont utilisables et ajustables, donc ergonomiques, ce qui permet une plus grande mobilité des employés. De plus, des espaces très variés de collaboration (petites et grandes salles de réunions) et de travail individuels (stations de réflexion, cabines téléphoniques) ont été aménagés, afin de maximiser la mobilité des employés. Tous ces espaces de travail sont munis de téléphonie sans fil et d'un accès Wifi au réseau de l'entreprise. L'aménagement a été planifié avec une réflexion approfondie sur la réutilisation de l'ameublement existant pour les salles de réunions, tout en respectant l'esprit d'un aménagement moderne et technique. Cependant, l'ameublement qui ne pouvait pas être réutilisé a été recyclé ou réusiné. Par ailleurs, tout le petit matériel de bureau a également été recyclé et récupéré dans un espace central appelé « La ressourcerie » ou les employés peuvent échanger des agrafeuses, des pinces à papier, etc. Un autre but du projet était de fournir l'infrastructure nécessaire pour un environnement sans papier. L'objectif « zéro papier » est en bonne voie de réalisation avec la signature électronique et l'infrastructure documentaire électronique.

Nancy Dyke
Gestionnaire, Expertise en Programmes environnementaux
Services publics et Approvisionnement Canada
nancy.dyke@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 3	Bâtir et/ou rénover les bâtiments de manière durable
Action 17	Adopter une politique et/ou des critères d'achat socialement responsable

Société canadienne du cancer

Trottibus, l'autobus qui marche

Pour faire bouger davantage les jeunes, la Société canadienne du cancer (SCC) a développé un réseau d'autobus pédestres dans tout le Québec : le Trottibus. Grâce à cette initiative, les jeunes découvrent le transport actif dès l'enfance, une période cruciale pour l'adoption de saines habitudes de vie à long terme. Le Trottibus permet aux élèves du primaire de se rendre à l'école à pied, de façon sécuritaire et encadrée. Il fonctionne à la manière d'un autobus scolaire, avec des trajets prédéterminés et des arrêts planifiés où les enfants montent. Les élèves sont accompagnés de parents ou de bénévoles, formés en sécurité routière. La SCC offre un service clés en main aux écoles intéressées, et ce, sous forme d'accompagnement et d'outils simples, gratuits et accessibles. Les résultats de l'année scolaire 2016-2017 démontrent que, grâce aux 102 écoles participantes, près de 2588 élèves ont marché en Trottibus et 1226 bénévoles se sont impliqués dans le projet. Parmi les élèves participants, près de 43 % se rendaient à l'école en voiture ou en autobus avant de monter dans le Trottibus. Ces nouvelles habitudes ont permis d'éviter près de 15 tonnes de CO_2 équivalent. Un beau geste pour la planète!

https://www.trottibus.ca/

Virginie Delannoy
Agente de développement – transport actif
Société canadienne du cancer
vdelannoy@quebec.cancer.ca

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 1	Inciter à l'utilisation des transports actifs et collectifs
Action 14	Encourager la pratique de l'activité physique
Action 20	Lancer, mettre en œuvre et promouvoir au moins un projet de développement durable

Société de développement environnemental de Rosemont (SODER)

Ça bouge dans les ruelles blanches!

L'objectif est de favoriser l'activité sportive des jeunes durant la période hivernale. Le projet « Ça bouge dans les ruelles blanches » consiste à organiser des activités physiques pour les enfants de 5 à 14 ans, et ce, le plus près de leur milieu de vie, c'est-à-dire la ruelle en hiver. Ce projet permet d'ancrer ces activités dans les pratiques régulières du milieu des jeunes. Cinq ruelles ont participé au projet du 1er février au 23 mars 2017. C'est 235 enfants qui ont joué dans les ruelles durant cette période, avec en moyenne une dizaine d'enfants par ruelle. Les jeunes ont pu apprendre à s'organiser, à proposer des activités, à suivre les règles et à bouger !

http://www.tandemrpp.org/td/

Virginie Frobert
Responsable des mandats municipaux
SODER

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 14 Encourager la pratique de l'activité physique

Société de développement environnemental de Rosemont (SODER)

Chemin Vert Marconi-Alexandra

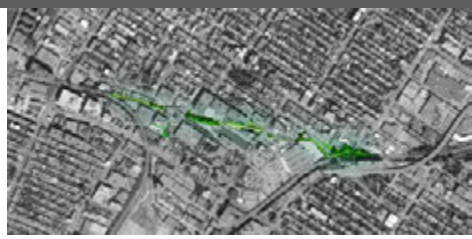

Le Chemin Vert Marconi-Alexandra est un concept qui reprend le tracé de l'ancienne emprise ferroviaire du Canadien-Pacifique, afin d'en faire un corridor de biodiversité de 1,2 km qui comprendrait l'aménagement d'espaces publics verts et animés. En 2015, le projet a été sélectionné par la Ville de Montréal, afin de souligner la revitalisation urbaine, économique et sociale des abords du site Outremont et de mettre en œuvre le Plan de développement urbain, économique et social des secteurs Marconi-Alexandra, Atlantic, Beaumont et de Castelnau (PDUES). De plus, en 2016, pour appuyer davantage les interventions physiques et environnementales du corridor, le Chemin Vert a été sélectionné par le programme Quartier 21, soutenu par la Ville de Montréal et par la Direction régionale de santé publique du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, pour promouvoir une plus grande appropriation du site par la communauté locale. L'objectif de cet engagement est ainsi de mobiliser les usagers du quartier autour d'une programmation riche en activités et en événements, afin de donner plus de vie au Chemin Vert.

cheminvert.soder.qc.ca

Laura Courbe
Chargée de projets
SODER
laura.courbe@soder.qc.ca

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 4	Protéger et enrichir la forêt urbaine et la biodiversité
Action 6	Aménager des aires de stationnement durables
Action 10	Protéger, restaurer et mettre en valeur le patrimoine montréalais
Action 11	Soutenir le développement de la culture locale
Action 20	Lancer, mettre en œuvre et promouvoir au moins un projet de développement durable

Société de développement social

Destination emploi :
Première plateforme de réinsertion professionnelle

Cette plateforme aide des personnes éloignées du marché du travail à trouver un emploi. Une véritable agence d'emploi en ligne consacrée aux personnes en situation de réinsertion professionnelle et aux entreprises qui recrutent. La principale innovation de cette plateforme réside dans le fait qu'elle est adaptée aux personnes vulnérables et qu'elle intègre un troisième acteur au processus de recrutement traditionnel, soit un mentor issu d'un organisme de réinsertion, qui accompagne le candidat et l'employeur dans ce processus. En 2017, une cinquantaine d'employeurs ont ainsi affiché leurs offres sur la plateforme, 285 contrats de travail ont été générés et près de 450 000$ en salaire a été versé à des personnes vulnérables à Montréal en un an.

destinationemploi.ca

Émile Roux
Directeur général
Société de développement social

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 18 Soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire

Société de transport de Montréal

Mise en valeur des voitures de métro MR-63

Après 50 ans et plus de quatre millions de kilomètres parcourus par chacune, les 333 voitures de métro MR-63 sont graduellement retirées pour être remplacées par les voitures AZUR. En décembre 2017, la STM avait déjà disposé de 209 voitures MR-63. Seulement en 2017, plus de 3 400 tonnes de matériaux (173 voitures) ont été mises en valeur par la réutilisation de pièces, par le démantèlement et le recyclage des voitures ou encore par leur réutilisation dans des projets spéciaux.

Ces résultats s'expliquent par le fait que dès le début du projet, la STM a entrepris une démarche en vue de maximiser les bénéfices environnementaux, sociaux et économiques de leur disposition. Les meilleures options de mise en valeur ont été définies : la consultation et l'appel d'intérêt des parties prenantes internes et externes ainsi qu'un balisage international sur les meilleures pratiques.

Plus d'une cinquantaine de types de pièces différentes seront réutilisés sur les MR-63 encore en service, les MR-73 et les locotracteurs de la STM. Étant donné le nombre de MR-63, le recyclage est un incontournable pour maximiser leur mise en valeur. À la suite d'un appel d'offres, le choix de l'entreprise responsable du démantèlement et de la mise en valeur a été effectué par un comité de sélection selon des critères précis, dont le développement durable.

stm.info/fr/a-propos/grands-projets/mise-en-valeur-des-mr-63

André Porlier
Gestionnaire corporatif en Développement Durable
et Accessibilité Universelle
STM
andre.porlier@stm.info

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 7	Réduire et valoriser les matières résiduelles
Action 16	Intégrer les principes de l'économie circulaire aux pratiques d'affaires

Société écocitoyenne de Montréal, Corporation de développement communautaire Centre-Sud, Carrefour alimentaire Centre-Sud et Sentier Urbain

Quartier nourricier

Situé dans un secteur de revitalisation urbaine intégré du quartier Centre-Sud, le Quartier nourricier répond au défi de la sécurité alimentaire de la population du quartier en le dotant d'infrastructures qui permettent une offre alimentaire saine et l'acquisition de compétences horticoles et alimentaires. Ce projet propose des activités de production, de ventes de produits alimentaires, de mobilisation et d'affiliation de jeunes itinérants ou à risque d'itinérance, d'animation, de formation et de mobilisation des résidents et des groupes. En 2017, les réalisations ont été nombreuses : 7000 plants potagers produits, donnés ou vendus à prix modique; 200 arbustes et plantes vivaces provenant de la pépinière distribués gratuitement; 16 jeunes apprentis horticulteurs; 30 ateliers sur l'agriculture et l'alimentation; 78 visites guidées de la serre; 80 bénévoles impliqués au marché public; 15 citoyens participant au comité de programmation et plusieurs fêtes et événements spéciaux ayant attiré plus de 1000 personnes.

QUARTIER NOURRICIER

quartiernourricier.com
info@quartiernourricier.com

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 4	Protéger et enrichir la forêt urbaine et la biodiversité
Action 7	Réduire et valoriser les matières résiduelles
Action 15	Soutenir l'accès à une saine alimentation et à l'agriculture urbaine
Action 18	Soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire
Action 20	Lancer, mettre en œuvre et promouvoir au moins un projet de développement durable

Société Logique

PPAS AU : des données sur le potentiel piétonnier actif, sécuritaire et accessible universellement

Société Logique
design universel | universal design

Le nouvel audit de potentiel piétonnier actif sécuritaire accessible universellement (PPAS AU) fournit des données en permettant la réalisation de portraits de l'environnement bâti dans lequel circulent les piétons. Grâce aux données précises qu'il présente, l'audit PPAS AU permet aux acteurs municipaux et communautaires d'identifier les sites problématiques nécessitant des interventions et des solutions pour améliorer le confort et la sécurité des infrastructures, à court terme et à moyen terme. Cette approche novatrice contribue grandement à la mobilisation de la collectivité et à une meilleure prise de décision des parties prenantes au profit de la participation sociale de tous les citoyens, y compris des plus vulnérables d'entre eux (aînés, jeunes enfants, personnes ayant des limitations fonctionnelles). En ce sens, les données fournies par l'outil PPAS AU sont des facteurs clés pour atteindre une mobilité active et durable. De plus, cet outil permet de travailler à plusieurs échelles grâce à la collecte de données conviviale par sa nouvelle application mobile PPASSAGE et de les partager au moyen de données ouvertes.

societelogique.org/2017/11/01/ppas-au-audit-de-potentiel-pietonnier-actif-securitaire-et-accessible-universellement

Martine Laurin
Consultante en aménagement et urbanisme
Société Logique
mlaurin@societelogique.org

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 1	Inciter à l'utilisation des transports actifs et collectifs
Action 3	Bâtir et/ou rénover les bâtiments de manière durable
Action 4	Protéger et enrichir la forêt urbaine et la biodiversité

Solidarité Mercier-Est

Places publiques du pôle culturel de Mercier-Est

Un aménagement de deux espaces publics situés à l'entrée du quartier, afin d'y créer des lieux de rencontres et de diffusion culturelle, de rassemblement, de détente et d'événements festifs inclusifs pour les citoyens et les organismes du quartier. Ces espaces verdis et colorés ont transformé le stationnement de la Maison de la Culture et de la bibliothèque Mercier d'une superficie de plus de 5 000 pieds carrés. La plantation de sept arbres, de 112 arbustes et de 409 graminées contribuera ainsi à la réduction des îlots de chaleur et à l'amélioration de la gestion des eaux de pluie, grâce à l'augmentation des sols perméables. L'ajout de 0,8 kilomètre de piste cyclable ne peut que favoriser les déplacements à pied et à vélo. Les deux places seront inaugurées le 7 juin 2018.

Ces aménagements ont été réalisés dans le cadre de la démarche de revitalisation urbaine intégrée de Mercier-Est. Ce projet a bénéficié du soutien de la Ville de Montréal grâce à une aide financière du gouvernement du Québec accordée dans le cadre de l'Entente Montréal 2025, administrée par le Secrétariat à la région métropolitaine du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

youtube.com/watch?reload=9&v=eCRDcTYidYU

Jessie Pelchat
Agente de développement du territoire
Solidarité Mercier-Est

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 1	Inciter à l'utilisation des transports actifs et collectifs
Action 5	Exercer une gestion écologique des terrains
Action 8	Organiser des événements écoresponsables et/ou zéro déchet
Action 9	Diminuer la consommation d'eau potable et gérer les eaux pluviales
Action 11	Soutenir le développement de la culture locale
Action 17	Adopter une politique et/ou des critères d'achat socialement responsable
Action 20	Lancer, mettre en œuvre et promouvoir au moins un projet de développement durable

Solutions de reconnaissance Rideau Inc.

Vistance Environnement chez Rideau Inc.

Fort de son héritage visionnaire et des contributions de ses experts en matière de reconnaissance et de mobilisation des employés, Rideau a développé sa plateforme de reconnaissance intégrée, une plateforme de reconnaissance en mode SaaS hautement configurable et innovatrice qui cible plusieurs dimensions de la reconnaissance des employés avec des solutions faciles à utiliser et efficaces. L'engagement de Solutions de reconnaissance Rideau Inc. dépasse sa mission première, puisque c'est l'une des rares PME à avoir obtenu la certification Carbon NeutralMD pour avoir réduit son empreinte environnementale à zéro. Elle a aussi reçu le Prix Eterne pour son implication dans la cause de l'organisme Arbres Canada. Le Prix Eterne est décerné aux entreprises qui appuient Arbres Canada et qui font preuve d'excellence en matière d'intendance environnementale. En effet, Rideau a soutenu la plantation de 25 000 arbres en 2016, dont 5 000 au Québec, ce qui a permis la séquestration d'un million de kilogrammes de CO_2 répartie tout au long de la vie de ces milliers arbres.

rideau.com/fr/

Caroline Tison
Vice-présidente, Service à la clientèle et amélioration continue
Solutions de reconnaissance Rideau Inc.
carolinetison@rideau.com

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 4	Protéger et enrichir la forêt urbaine et la biodiversité
Action 7	Réduire et valoriser les matières résiduelles
Action 9	Diminuer la consommation d'eau potable et gérer les eaux pluviales
Action 16	Intégrer les principes de l'économie circulaire aux pratiques d'affaires
Action 17	Adopter une politique et/ou des critères d'achat socialement responsable

Soverdi

Plan d'action forêt urbaine : résultats 2016-2017

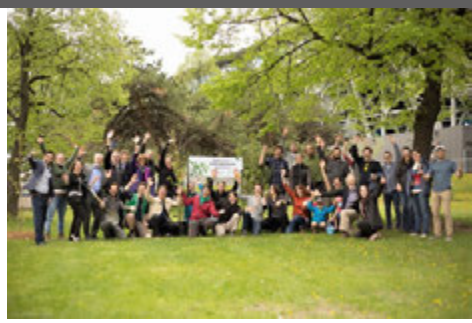

Ce plan, qui s'échelonne sur plusieurs années, vise un effort collectif de plantation d'arbres à Montréal pour une forêt urbaine et une population en santé. Mobilisant l'ensemble de la collectivité montréalaise, cet important projet de verdissement ne cesse de grandir et aura un effet bénéfique sur les plans écologique, économique et social. En effet, dans une démarche globale d'aménagement du territoire, chaque projet permet d'aménager le territoire de manière à enrichir et à protéger la forêt urbaine. De plus, le verdissement favorise l'appropriation des lieux, la création de liens physiques et psychologiques entre les gens du milieu, les espaces publics et les institutions. Les résultats de 2016 et 2017 sont à la hauteur des objectifs, car on comptabilise 330 projets de verdissement, plus de 23 400 arbres plantés, 160 variétés d'arbres différentes utilisées et plus de 450 partenaires mobilisés (propriétaires de terrains, membres de l'Alliance forêt urbaine, organisations locales, arrondissements, bailleurs de fonds).

soverdi.org

Malin Anagrius
Directrice générale
Soverdi
managrius@soverdi.org

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 4 Protéger et enrichir la forêt urbaine et la biodiversité

Technoparc Montréal

Aménagement du marais et du marécage de l'Éco-campus Hubert-Reeves

Vitrine technologique mondiale consacrée aux technologies propres, aux nanotechnologies et au développement durable, l'Éco-campus Hubert-Reeves sera un quartier à part entière du Campus Saint-Laurent jouissant d'une biodiversité exceptionnelle. Le plan de développement propose un milieu urbain en harmonie avec la nature. Situé aux abords du futur Parc des Sources, ce territoire de plus de 20 hectares de superficie est considéré comme la première zone de ce type au Canada. L'aménagement du marais et du marécage par la construction d'une digue, finalisée en décembre 2017, constitue la colonne vertébrale d'un système de gestion hydrique qui permet de protéger certains marais et de diriger de l'eau vers le ruisseau Bertrand. Le développement de l'Éco-campus est rendu possible grâce à cet ouvrage de génie.

technoparc.com/decouvrez-le-technoparc/eco-campus-hubert-reeves/

Sylvain Ouellette
Directeur, Développement des affaires :
Technologies propres, nanotechnologies
et sciences de la vie
Directeur, Éco-Campus Hubert-Reeves
Technoparc Montréal
souellette@technoparc.com

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 4	Protéger et enrichir la forêt urbaine et la biodiversité
Action 5	Exercer une gestion écologique des terrains
Action 9	Diminuer la consommation d'eau potable et gérer les eaux pluviales
Action 10	Protéger, restaurer et mettre en valeur le patrimoine montréalais
Action 20	Lancer, mettre en œuvre et promouvoir au moins un projet de développement durable

Théâtre Paradoxe

Faire des événements écoresponsables dans une salle de spectacles

Au Théâtre Paradoxe, chaque événement et chaque spectacle doit être écoresponsable. Cela se traduit, par exemple, par la mise en place d'écocups (gobelet réutilisable) dans la salle, l'interdiction de la verrerie et de la vaisselle en plastique, la mise à disposition de gourdes pour les artistes dans les loges, l'achat de produits recyclables, l'utilisation de produits d'entretien écoresponsables, l'achat de fournitures et de nourriture local dès que possible, l'installation de bacs de récupération d'eau de pluie, la mise en place de bacs de compost, etc. Le Théâtre Paradoxe se démarque également par son appui au volet d'insertion sociale et professionnelle du Groupe Paradoxe, un organisme d'économie sociale qui forme des techniciens dans le domaine de l'événementiel et du spectacle. L'équipe du théâtre collabore en parallèle avec les organismes communautaires sur la revitalisation de la ruelle, afin d'offrir un espace vert et rassembleur aux citoyens de Ville-Émard.

www.theatreparadoxe.com

Annabelle Simon
Responsable des Ventes
Théâtre Paradoxe
asimon@theatreparadoxe.com

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 1	Inciter à l'utilisation des transports actifs et collectifs
Action 7	Réduire et valoriser les matières résiduelles
Action 8	Organiser des événements écoresponsables et/ou zéro déchet
Action 10	Protéger, restaurer et mettre en valeur le patrimoine montréalais
Action 11	Soutenir le développement de la culture locale
Action 13	Lutter contre le gaspillage
Action 14	Encourager la pratique de l'activité physique
Action 17	Adopter une politique et/ou des critères d'achat socialement responsable
Action 18	Soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire
Action 20	Lancer, mettre en œuvre et promouvoir au moins un projet de développement durable

TOHU Cité des arts du cirque

Vélo des curiosités

Pour l'ouverture en 2017 du parc Frédéric-Back, la TOHU s'est dotée d'un vélo des curiosités, afin d'outiller l'équipe éducative et de développer de nouvelles activités en environnement. Au cœur du complexe environnemental de Saint-Michel, le parc Frédéric-Back est le plus grand projet de réhabilitation environnementale jamais entrepris en Amérique du Nord. Ancienne carrière de calcaire et site d'enfouissement, il est en processus de transformation finale et la TOHU en est le pavillon d'accueil. Le vélo est un moyen de médiation pour comprendre les dessous de ce projet de revitalisation urbaine. Plusieurs capsules éclair éducatives sont donc offertes de façon spontanée aux promeneurs ainsi que des activités ludiques et éducatives animées par un animateur. Le vélo des curiosités permet d'assurer une présence constante dans le parc Frédéric-Back au-delà des visites guidées et éducatives, afin de sensibiliser les visiteurs lors de leur parcours autonome dans le parc. Au cours de l'été, à partir du 26 août 2017, plus de 300 visiteurs ont été sensibilisés.

Pablo Maneyrol
Responsable du financement public
TOHU

CÔTOYER
L'EXTRAORDINAIRE

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 1	Inciter à l'utilisation des transports actifs et collectifs
Action 10	Protéger, restaurer et mettre en valeur le patrimoine montréalais
Action 11	Soutenir le développement de la culture locale
Action 14	Encourager la pratique de l'activité physique
Action 18	Soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire
Action 20	Lancer, mettre en œuvre et promouvoir au moins un projet de développement durable

Université de Montréal

Mon campus à vélo

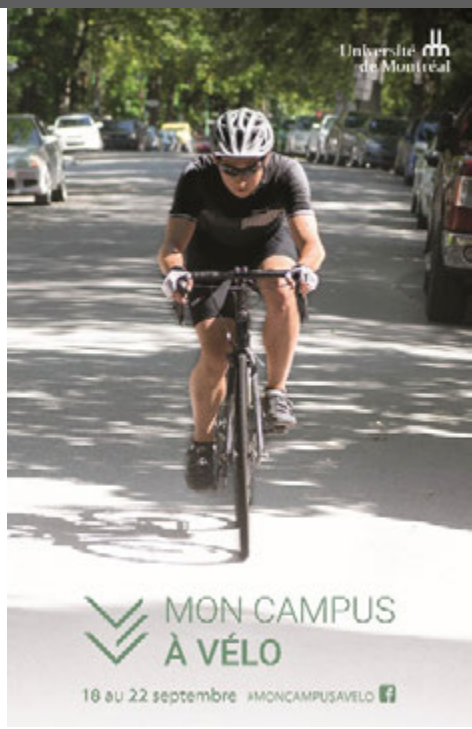

Pour la première fois, l'Université de Montréal a tenu une semaine du vélo sur le campus de la montagne. Du 18 au 23 septembre 2017, « Mon campus à vélo » a proposé plusieurs activités afin de sensibiliser la communauté universitaire à ce mode de transport actif et de satisfaire tous les mordus du vélo et ceux qui aimeraient le devenir : foire aux vélos, défis, conférence de Pierre Lavoie, cinéma gratuit, etc.
Parmi les retombées de l'événement, citons la participation de plus de 500 personnes aux activités; la création du « collectif vélo campus UdeM », regroupant des usagers de HEC Montréal, Polytechnique Montréal et l'Université de Montréal; ainsi que la mobilisation de sept établissements d'enseignement postsecondaires (dont cinq sur l'île de Montréal) qui ont répondu à l'appel de tenir eux aussi cette première semaine du vélo.

https://www.facebook.com/moncampusaveloudem

Stéphane Béranger
Coordonnateur au développement durable
Université de Montréal

Luc Surprenant
Conseiller au développement durable
Université de Montréal

Université de Montréal et du monde.

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 1	Inciter à l'utilisation des transports actifs et collectifs
Action 8	Organiser des événements écoresponsables et/ou zéro déchet
Action 10	Protéger, restaurer et mettre en valeur le patrimoine montréalais
Action 11	Soutenir le développement de la culture locale
Action 14	Encourager la pratique de l'activité physique
Action 18	Soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire

Université de Montréal

MON ÉCOLABO : pour une gestion écoresponsable des laboratoires

« Mon Écolabo » propose des outils simples, clairs et stimulants pour une gestion écoresponsable des laboratoires de recherche et d'enseignement universitaires. Depuis le démarrage du projet fin 2013, 15 laboratoires y ont adhéré, tant sur le campus principal de l'UdeM que sur celui de Saint-Hyacinthe, mais aussi dans des collèges et cégeps.

Les laboratoires peuvent occuper 20 à 35 % de la superficie des universités, mais représenter de 40 à 75 % de leur consommation en énergie! Les « écolabos » permettent d'économiser ressources et argent par une diminution de la consommation d'eau et d'électricité, de l'utilisation de produits consommables (pipettes, flacons, bouchons, etc.) et des matières dangereuses envoyées à l'élimination. Par exemple, plus de 500 produits chimiques ont été détournés de l'élimination depuis le début du programme. L'initiative a aussi permis d'économiser 35 000 $ en produits chimiques. Plus de 350 personnes par an suivent une formation « Mon Écolabo ».

durable.umontreal.ca/enseignement-recherche/mon-ecolabo

Olivier Léogane
Conseiller en matières dangereuses
Université de Montréal

Stéphane Béranger
Coordonnateur au développement durable
Université de Montréal

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 7	Réduire et valoriser les matières résiduelles
Action 9	Diminuer la consommation d'eau potable et gérer les eaux pluviales
Action 13	Lutter contre le gaspillage

LAURÉAT
CATÉGORIE : ENTREPRISES ET INSTITUTIONS
Édition 2017 du Gala de reconnaissance en environnement et développement durable de Montréal

Université McGill

Fonds en développement durable

Le Fonds pour des projets durables (FPD) de McGill a été créé pour instaurer une culture de développement durable à l'Université McGill. Le FPD est unique à plusieurs égards. Tout d'abord, il s'agit du plus important fonds universitaire consacré au développement durable en Amérique du Nord. Ensuite, il repose sur une collaboration étroite entre les étudiants et l'administration, lesquels contribuent à son financement, au processus décisionnel et à la mise en œuvre des projets sélectionnés. Depuis sa création en 2010, le FPD a financé 172 projets durables sur les campus de l'Université McGill, d'une valeur totale de 6,5 millions de dollars.

mcgill.ca/sustainability

François Miller
Directeur du Bureau de développement durable de l'Université McGill
francois.miller@mcgill.ca

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 3	Bâtir et/ou rénover les bâtiments de manière durable
Action 7	Réduire et valoriser les matières résiduelles
Action 13	Lutter contre le gaspillage
Action 15	Soutenir l'accès à une saine alimentation et à l'agriculture urbaine
Action 17	Adopter une politique et/ou des critères d'achat socialement responsable
Action 20	Lancer, mettre en œuvre et promouvoir au moins un projet de développement durable

Vélo Québec

Cycliste averti

« Cycliste averti » est un programme de formation des cyclistes offert en milieu scolaire. Il enseigne aux enfants de la fin du primaire comment se déplacer à vélo de façon sécuritaire et plus autonome dans leur environnement et rassure les parents sur les habiletés de leurs enfants à circuler à vélo sur la chaussée. Le programme fait appel au milieu scolaire pour atteindre l'ensemble des jeunes, mettant à contribution les enseignants titulaires et d'éducation physique pour fournir le bagage théorique et développer les aptitudes motrices essentielles à une pratique sécuritaire. Il se conclut par une sortie en milieu routier réel et un examen individuel.

En 2018, Cycliste averti sera pour la première fois offert à Montréal par de nouveaux partenaires locaux, bien ancrés dans leurs quartiers. Cyclo Nord-Sud, Prévention CDN-NDG et VertCité, avec ses antennes de Saint-Laurent et Pierrefonds Roxboro, sont ainsi les premiers d'un réseau croissant de mandataires qui intègrent l'éducation cycliste à leur offre de service. Le programme, maintenant offert en Mauricie, dans Lanaudière, au Saguenay-Lac-Saint-Jean et au Bas-Saint-Laurent, est appelé à couvrir l'ensemble des classes des 5e et 6e années du Québec.

velo.qc.ca/cyclisteaverti

Magali Bebronne
Chargée de programme
Vélo Québec Association
mbebronne@velo.qc.ca

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 19 Désinvestir dans les énergies fossiles

Vrac Environnement

Atelier Culture vélo

L'Atelier Culture vélo facilite les transports actifs et utilitaires dans l'Arrondissement Villeray–St-Michel–Parc-Extension avec une palette de services regroupés dans un atelier communautaire qui vise la promotion du vélo et propose la location et la réparation de vélos. Cet équipement collectif se présente sous la forme d'un assemblage de deux conteneurs maritimes recyclés, d'une surface intérieure de 640 pieds², conçu pour loger des services communautaires à coûts abordables. De plus, ce service favorise la création d'emplois pour de jeunes immigrants de l'arrondissement et met à la disposition des jeunes familles immigrantes des services de réparation de vélo à moindres frais, dans le but de faciliter leur intégration dans la société québécoise.

vracenvironnement.org/?pagerd_pcclo

Simon Racine
Directeur général
Vrac Environnement
culturevelo@vracenvironnement.org

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 1	Inciter à l'utilisation des transports actifs et collectifs
Action 3	Bâtir et/ou rénover les bâtiments de manière durable
Action 14	Encourager la pratique de l'activité physique
Action 18	Soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire
Action 20	Lancer, mettre en œuvre et promouvoir au moins un projet de développement durable

WWF-Canada

Biopolis

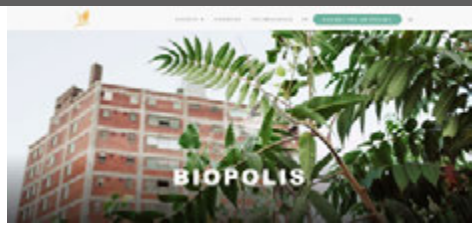

Biopolis est la toute première vitrine pour la biodiversité urbaine de Montréal. Elle rassemble les communautés citoyenne, scientifique et institutionnelle ainsi que les décideurs et les organisations qui œuvrent dans le domaine de la biodiversité, afin de mettre en commun les connaissances et les expertises multisectorielles. Cette plateforme promeut la recherche, les solutions efficaces et les meilleures pratiques visant à protéger et à valoriser la biodiversité urbaine. Biopolis est un outil de référence inspirant, dynamique et évolutif qui stimule les idées et les initiatives novatrices au moyen des conférences, des ateliers grand public et des activités de réseautage. Lancé en décembre 2016, le projet compte maintenant plus de 70 projets terrains, 100 « bionniers » et tout autant de documentation scientifique et gouvernementale.

biopolis.ca

Sophie Paradis
Directrice pour le Québec
WWF-Canada
sparadis@wwfcanada.org

Plan d'action des organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020

Action 4	Protéger et enrichir la forêt urbaine et la biodiversité
Action 8	Organiser des événements écoresponsables et/ou zéro déchet
Action 15	Soutenir l'accès à une saine alimentation et à l'agriculture urbaine
Action 20	Lancer, mettre en œuvre et promouvoir au moins un projet de développement durable

Tableau des engagements

ORGANISATION	PROJET	A1	A2	A3	A4	A5	A6	A7	A8	A9	A10	A11	A12	A13	A14	A15	A16	A17	A18	A19	A20	PAGE
Aéroports de Montréal	Agrandissement de la jetée internationale certifié LEED argent			x				x		x		x										5
Alternative	Les Rendez-vous des agricultures montréalaises				x	x						x			x	x	x		x		x	6
Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie (AQME)	FIME – Financement innovateur pour des municipalités efficaces			x							x	x										7
Association québécoise Zéro Déchet	Festival Zéro Déchet de Montréal							x	x					x			x	x			x	8
Banque Nationale du Canada	Parquet de négociation de la Banque Nationale à l'édifice Sun Life			x							x											9
Bell	Mise à disposition de bornes de recharge pour véhicules électriques aux membres du personnel de Bell		x																			10
Biomont s.e.c	La centrale de cogénération Biomont			x	x	x		x			x	x		x			x				x	11
Bois Public	Retourner les arbres à la communauté							x						x			x		x		x	12
Centre d'écologie urbaine de Montréal	Sous les pavés Coopérative d'habitation Château en folie				x					x		x										13
Chaire Ivanhoé Cambridge d'immobilier ESG UQAM	Accélérateur montréalais pour l'adoption de pratiques innovantes et durables en immobilier : de la réflexion à l'action!	x		x	x		x	x		x	x	x	x				x		x	x	x	14
Chambre de commerce de Montréal et d'industrie	Les employeurs s'activent pour la mobilité	x																			x	15
Cirque du Soleil	Connexion au projet Biomont			x		x		x									x	x	x	x		16
Cirque du Soleil	Réduction de 15 % des émissions directes de gaz à effet de serre (GES) du Cirque du Soleil pour 2016			x					x									x		x		17
Cohésion RSO	Élaboration de la méthodologie ECOLEADERSHIP-MC visant l'opérationnalisation du développement durable																				x	18
Collège André-Grasset	Aménagement de plantes vivaces mellifères - Un jardin pour nos abeilles				x	x				x									x		x	19
Communautique	ÉchoFab Développement Durable							x	x		x	x		x			x		x		x	20
Concertation Montréal, Soverdi, Anagraph et Printemps numérique et une équipe de jeunes professionnels	Création d'une cartographie des corridors verts montréalais				x											x					x	21
Conseil patronal de l'environnement du Québec	Programme de mentorat en développement durable du CPEQ																				x	22
Corporation d'habitation Jeanne-Mance	Aménagement de l'Espace Jeanne-Mance				x																	23
Cyclo Nord-Sud	Vélorution Saint-Michel	x						x	x					x	x		x	x	x		x	24
Écoquartier de Saint-Léonard (Nature-Action Québec)	De la racine à la cime				x			x														25
Effenco	Électrification des camions de collecte et d'autres camions lourds spécialisés, comme les nacelles, les camions à benne basculante, les tracteurs de terminaux et autres		x																			26
Ellio Inc. et Cohésion RSO	Programme et certification Écoresponsable pour les PME, avec le Conseil des industries durables			x					x									x		x		27
Enutech	Phytoremédiation accélérée de sols contaminés au mercure (Hg) par le procédé ENU-Tri-VBM				x																x	28
Environnement Jeunesse	Projets variés							x	x	x				x							x	29
Environnement Jeunesse	Salon des artisans récupérateurs							x	x									x				30

ORGANISATION	PROJET	A1	A2	A3	A4	A5	A6	A7	A8	A9	A10	A11	A12	A13	A14	A15	A16	A17	A18	A19	A20	PAGE
Epicerie LOCO	Changer le monde un panier à la fois!							x	x					x		x	x	x	x		x	31
Equiterre	Changer les événements sportifs une course à la fois	x						x	x		x	x		x	x	x	x	x	x		x	32
ETHIK Eco-design Hub	ETHIK Eco-Design-Hub: L'économie circulaire dans l'industrie du textile							x	x								x					33
ETHIK Eco-design Hub	Projet PME Mode et Économie circulaire							x	x			x		x			x	x	x		x	34
Festival Chromatic	Chromatic et la diffusion des arts visuels montréalais											x										35
Foire ÉCOSPHÈRE	Foire ÉCOSPHÈRE, Environnement et Écohabitation	x						x	x					x		x		x	x		x	36
Fondaction CSN	Agriculture en circuit court															x						37
Fondation David Suzuki	L'effet papillon				x				x													38
GaïaPresse	Défi Développement Durable																				x	39
GRAME - Groupe de recherche appliquée en macroécologie	Programme d'éducation relative à l'environnement, de la garderie au secondaire							x						x		x						40
HEC Montréal	Programme de parrainage d'écoles en Initiation à la Permaculture Hectare urbain				x			x	x			x		x	x	x					x	41
Hélène Chebroux, courtière immobilière	Un plan de communication marketing éco-responsable				x										x						x	42
Institut Philippe-Pinel de Montréal	La démarche de santé environnementale de l'Institut Philippe-Pinel de Montréal	x		x	x	x	x	x		x		x	x	x	x	x	x	x	x		x	43
Jeune Chambre de commerce de Montréal (JCCM)	Concours provincial ARISTA	x							x			x							x		x	44
KnightsBridge	La Géode	x		x	x			x		x				x			x	x			x	45
La ligne verte : Maraîcher	Toit-vert maraîcher sur le IGA extra Famille Duchemin			x				x		x						x					x	46
Le Boulot vers...	Nouvelle vie pour des frênes abattus à Pointe-Claire							x														47
Le Comité	Chats de ruelles	x			x				x		x	x		x	x	x			x		x	48
Le Mouvement Desjardins	Encourager le transport alternatif	x																				49
Le Mouvement Desjardins (Groupe Immobilier Desjardins)	RÉCÜP: déménagement écoresponsable							x						x			x		x		x	50
Le Petit Navire	Le Petit Navire		x																			51
Le Projet Harmonie	Vert l'harmonie				x			x	x						x	x			x			52
L'Éco de la Pointe-aux-Prairies	Subvention pour l'achat de produits d'hygiène féminine durables								x												x	53
Lemay	La durabilité au cœur de la vie chez Lemay	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	54
Les amis de la montagne	L'école de la forêt sur le mont Royal				x						x	x			x							55
Les YMCA du Québec	James Lyng Bike Program	x													x				x			56
Maillon Vert	Programme Pharmacie écoresponsable		x	x				x	x									x	x		x	57
Maître Carré	Le François-René			x							x							x			x	58
MicroHabitat	Agriculture urbaine à l'école, au resto et au bureau			x	x	x	x		x	x				x	x	x	x	x	x		x	59
MOBA (DESTL)	Le colloque « Penser le bâtiment et le transport différemment »	x	x	x			x		x						x					x	x	60
MR-63	MR-63	x		x		x		x	x	x	x	x	x	x		x	x	x	x	x	x	61
Nuage Rouge Inc.	Petits Pots		x					x	x					x		x	x	x				62
Office Municipal d'habitation de Montréal (OMHM)	Gestion de la forêt urbaine				x	x					x											63
Office Municipal d'habitation de Montréal (OMHM)	Gestion des matières dangereuses résiduelles (MDR) dans les immeubles de l'OMHM							x														64
Office Municipal d'habitation de Montréal (OMHM)	Les Habitations De Mentana prennent le virage vert			x	x	x	x	x	x	x	x	x				x						65

ORGANISATION	PROJET	A1	A2	A3	A4	A5	A6	A7	A8	A9	A10	A11	A12	A13	A14	A15	A16	A17	A18	A19	A20	PAGE
PASSION TERRE	Montréal touristiquement durable	x		x	x						x	x				x			x			66
PME MTL Est-de-l'Île	Synergie Montréal - écologie industrielle							x		x				x			x		x		x	67
Québecor	Gestes concrets l Programme de mobilisation et d'engagement des employés	x			x				x												x	68
Quintus Marketing	FESTIVAL 100% Électrique	x	x					x	x			x		x		x		x	x	x	x	69
RECYC-QUÉBEC	Transport et déplacements des employés	x																				70
Regroupement des éco-quartiers (avec la Soverdi)	Un arbre pour mon quartier				x	x																71
Réseau des femmes en environnement	Les Vivats, Les prix Loto-Québec pour les événements responsables	x			x			x	x	x				x		x	x	x	x			72
SAESEM	Mégot Zéro, plus qu'un projet, un programme!							x	x	x											x	73
Savoir-Faire Linux	Sous-Chef : Plateforme libre de gestion de popote roulante	x										x				x			x			74
Services publics et Approvisionnement Canada	Aménagement des espaces à bureau de SPAC Montréal			x														x				75
Société canadienne du cancer	Trottibus, l'autobus qui marche	x													x						x	76
Société de développement environnemental de Rosemont (SODER)	Ça bouge dans les ruelles blanches!														x							77
Société de développement environnemental de Rosemont (SODER)	Chemin Vert Marconi-Alexandra				x		x				x	x									x	78
Société de développement social	Destination emploi : Première plateforme de réinsertion professionnelle																		x			79
Société de transport de Montréal	Mise en valeur des voitures de métro MR-63							x									x					80
Société écocitoyenne de Montréal, Corporation de développement communautaire Centre-Sud, Carrefour alimentaire Centre-Sud et Sentier Urbain	Quartier nourricier				x			x								x			x		x	81
Société Logique	PPAS AU : des données sur le potentiel piétonnier actif, sécuritaire et accessible universellement	x		x	x																	82
Solidarité Mercier-Est	Places publiques du pôle culturel de Mercier-Est	x				x			x	x		x						x			x	83
Solutions de Reconnaissance Rideau Inc.	Vistance Environnement chez Rideau Inc.				x			x		x							x	x				84
Soverdi (Société de verdissement du Montréal métropolitain)	Plan d'action forêt urbaine : résultats 2016-2017				x																	85
Technoparc Montréal	Aménagement du marais et du marécage de l'Éco-campus Hubert-Reeves				x	x				x	x										x	86
Théâtre Paradoxe	Faire des évènements écoresponsables dans une salle de spectacles	x						x	x		x	x		x	x			x	x		x	87
TOHU Cité des arts du cirque	Vélo des curiosités	x									x	x			x				x		x	88
Université de Montréal	Mon campus à vélo	x							x		x	x			x					x		89
Université de Montréal	MON ÉCOLABO: pour une gestion écoresponsable des laboratoires							x		x				x								90
Université McGill	Fonds en développement durable			x				x						x		x		x			x	91
Vélo Québec	Cycliste averti																			x		92
Vrac Environnement	Atelier Culture vélo	x		x											x				x		x	93
WWF-Canada	Biopolis				x				x							x					x	94

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 07.07

2018/06/21
17:00

(2)

Dossier # : 1183570003

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Déposer au conseil municipal et au conseil d'agglomération le suivi du rapport du vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016 ainsi qu'un retour sur les exercices précédents.

Il est recommandé de:
Déposer au conseil municipal et au conseil d'agglomération le suivi du rapport du vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016 ainsi qu'un retour sur les exercices précédents.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2018-06-05 20:57

Signataire : Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1183570003**

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Déposer au conseil municipal et au conseil d'agglomération le suivi du rapport du vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016 ainsi qu'un retour sur les exercices précédents.

CONTENU

CONTEXTE

Ce sommaire décisionnel présente la reddition de comptes sur la mise en oeuvre des recommandations du vérificateur général en trois volets:
1. Le suivi des recommandations formulées en 2016
2. Le suivi des recommandations formulées entre 2011 et 2015 et considérées encore actives, c'est-à-dire celles auxquelles le Bureau du vérificateur général attribue un statut autre que "réglé" ou "non-réglé".
3. Un retour sur les recommandations auxquelles le vérificateur général a attribué un statut "non-réglé " depuis la dernière reddition de comptes au conseil.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0228 - 15 juin 2017: Dépôt du suivi du rapport du vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015 ainsi qu'un retour sur les exercices précédents
CG16 0293 - 19 mai 2016 : Dépôt du suivi du rapport du vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014 ainsi qu'un retour sur les exercices précédents

DESCRIPTION

La présente reddition de comptes reprend le modèle adopté en 2015, qui met plutôt l'accent sur l'aspect qualitatif du suivi des recommandations du VG, l'aspect quantitatif étant déjà couvert à chaque année dans le rapport du vérificateur général. Les tableaux en annexe fournissent les informations suivantes:

- Le contenu de chacune des recommandations suivies
- Le statut attribué par l'administration et celui attribué par le VG. Les divergences dans les statuts peuvent s'expliquer de diverses façons. Le VG peut considérer que les éléments d'information fournis par l'administration ne sont pas suffisants pour démontrer les actions posées ou estimer que ces actions ne répondent pas aux recommandations de la façon qu'il aurait souhaité, auquel cas il ne confirme pas le

statut attribué par le responsable administratif. Plus rarement, il arrive que le rapport de suivi soit produit avant que le VG ait confirmé ou infirmé le statut inscrit par le responsable de la recommandation. Par ailleurs, le VG attribue généralement un statut non-réglé à partir de la 3ème année du cycle de vérification et cesse alors d'en faire le suivi.
- Des remarques en regard de l'état de la situation dans le cas des recommandations encore actives ou non réglées.

Globalement, mentionnons que le rapport du VG pour l'exercice 2016 comportait 100 recommandations. De ce nombre, sur la base des statuts attribués par le VG en date du 25 avril 2017:

- 41 recommandations (41 %) sont réglées
- 34 recommandations (34%) sont en cours
- 1 recommandation (1%) est reportée
- 21 recommandations (21%) sont à entreprendre
- 3 recommandations (3%) sont non réglées. Mentionnons que pour ces dernières, les services concernées avaient indiqué qu'ils ne retenaient pas les recommandations formulées par le VG et qu'en conséquence, aucune action ne serait posée, d'où le statut attribué.

Dans les rapports pour les exercices 2011 à 2015, le VG a émis un total de 1385 recommandations. De ce nombre:

- 1072 (77%) sont réglées
- 251 (18%) sont encore actives, soient avec un statut "en cours", "reporté" ou "à entreprendre".
- 62 (5%) ont un statut " non-réglé".

Documents joints:

Annexe A - Définition des statuts
Annexe B - Suivi des recommandations - exercice 2016
Annexe C - Suivi des recommandations 2011-2015 encore actives
Annexe D - Recommandations classées "non-réglé" par le VG depuis la dernière reddition de comptes.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Aline MARCHAND
Charge de dossiers ou missions

Tél : 514 872-1172
Télécop. : 514 872-8434

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-04

Aline MARCHAND
Charge de dossiers ou missions

Tél : 514-872-1172
Télécop. : 514 872-8434

Définition des statuts

Statut	Définition
Réglé	Des actions satisfaisantes ont été prises en vue de répondre à la recommandation. Ce statut regroupe aussi les recommandations «Annulé» par le vérificateur général lorsque le contexte fait en sorte que la recommandation n'est plus appropriée.
En cours	Des actions ont été entreprises en vue de répondre à la recommandation. Toutefois, d'autres actions sont à venir en vue de répondre de façon satisfaisante à la recommandation.
Reporté	Aucune action n'a été entreprise en vue de répondre à la recommandation. Toutefois, des actions ultérieures seront prises dans des délais raisonnables.
Non réglé	Ce statut est généralement accordé à la troisième année du suivi lorsqu'aucune action significative n'a été prise pour répondre à la recommandation. Ce statut est aussi appliqué à la troisième année du suivi lorsque des gestes correctifs ont été posés mais qu'ils sont jugés incomplets pour corriger totalement la situation
À entreprendre	Ce statut est assigné par défaut lorsque la recommandation est émise. Il s'agit des recommandations à entreprendre. Ce statut ne change pas tant que l'unité responsable n'a pas pris d'action. Auparavant, ce statut était identifié par «Nouvelle recommandation».

Annexe B - SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL ÉMISES EN 2016

Rapport : Gestion des feux de circulation (OR15-004-13 A et B)

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Stat. Prov.	Stat.Confirmé	Actions prises
4.3.2.1. C	Échéancier global	(page 24 du rapport d'audit) Nous recommandons à la Direction générale, compte tenu des impératifs du Plan de transport et des orientations retenues par l'administration municipale, d'établir un échéancier global qui tiendra compte de l'ensemble des interventions requises pour se conformer aux exigences légales et aux normes internes en matière de feux de circulation ainsi que pour mettre en place la gestion dynamique afin d'améliorer les déplacements et la sécurité des citoyens.	SPO	À entrep.	À entrep.	
4.1 B	Mise aux normes des feux de circulation	(page 11 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service des infrastructures, de la voirie et des transports d'obtenir une interprétation officielle de la Régie du bâtiment du Québec sur l'assujettissement des systèmes de feux de circulation aux exigences du Code canadien de l'électricité afin de favoriser une prise de décisions éclairée	SIVT	Reporté	Reporté	Nous avons tenté a plusieurs reprises de convoquer la RBQ. Sans succès. >> Actions à venir : Nous continuons les demandes pour arriver à nos fins.
4.1 C		(page 11 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service des infrastructures, de la voirie et des transports de soumettre au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports toute dérogation aux exigences légales afin d'en obtenir l'approbation officielle.		À entrep.	À entrep.	
4.1 D		(page 11 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service des infrastructures, de la voirie et des transports de déterminer des dates d'échéance pour l'application des normes internes découlant d'orientations prévues dans le Plan de transport ou de priorités de l'administration municipale afin d'être en mesure de planifier la réalisation des interventions de mise aux normes de façon réaliste		Réglé	En cours	> Plan d'action courante -Année 2018 du 1 janvier 2018 à 31 décembre 2018 1- Feux piétons à décompte numérique : 100 2- Remplacement des contrôleurs : 50 3- Feux sonores : 50 4- Feux prioritaires MPB : 50 5- Remplacemnt mobilier standard Ville : 100

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Stat. Prov.	Stat.Confirmé	Actions prises
4.2 B	Inventaire des feux de circulation	(page 15 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service des infrastructures, de la voirie et des transports de prendre les moyens nécessaires pour que l'inventaire des feux de circulation reflète l'appartenance des intersections au réseau artériel ou au réseau local, conformément aux modifications apportées au règlement 02-003, en décembre 2014, afin de fournir aux utilisateurs une information pertinente pour la prise de décisions.	SIVT	À entrep.	À entrep.	
4.2 C		(page 15 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service des infrastructures, de la voirie et des transports de valider la liste des intersections munies de feux de circulation auprès des arrondissements afin de disposer d'un inventaire complet.		Réglé	Réglé	
4.2 D		(page 15 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service des infrastructures, de la voirie et des transports de mettre en place des mécanismes pour tenir à jour les données sur la conformité des composantes, et ce, pour l'ensemble des intersections munies de feux de circulation, afin de connaître le degré de conformité aux normes légales et à celles découlant des orientations du Plan de transport ainsi que des priorités de la Ville.		À entrep.	À entrep.	
4.3.2.1 B	Échéancier global	(page 24 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service des infrastructures, de la voirie et des transports de préparer un bilan ainsi qu'un état des travaux requis de mise aux normes des feux de circulation pour répondre aux exigences légales, aux normes internes et pour permettre de compléter la gestion dynamique, et ce, afin d'établir les investissements nécessaires pour se conformer à la loi, aux orientations prévues dans le Plan de transport ainsi qu'aux priorités de l'administration municipale.		À entrep.	À entrep.	
4.3.2.1 D		(page 24 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service des infrastructures, de la voirie et des transports d'aviser officiellement le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports que la Ville ne pourra vraisemblablement pas respecter la date d'échéance du 31 décembre 2017 concernant l'implantation des feux pour piétons à décompte numérique et de lui soumettre un échéancier réaliste afin de se conformer au Code de la sécurité routière.		Réglé	Réglé	

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Stat. Prov.	Stat.Confirmé	Actions prises
4.3.2.2. B	Programmation annuelle des travaux de mise aux normes	(page 27 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service des infrastructures, de la voirie et des transports de prendre les moyens nécessaires pour qu'un nombre suffisant d'intersections à mettre aux normes puisse être programmé en lien avec l'objectif annuel de mises en opération fixé afin de respecter les dates d'échéance imposées par la loi ou prévues par l'administration municipale.	SIVT	À entrep.	À entrep.	
4.3.2.2. C		(page 28 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service des infrastructures, de la voirie et des transports d'évaluer la nature des retards existants entre la date de mise en opération des feux de circulation et le calendrier de réalisation initial indiqué dans les sommaires décisionnels visant l'octroi de contrats, et de prendre les mesures nécessaires pour réduire ces retards afin de respecter l'échéancier global du programme de mise aux normes.		Réglé	En cours	>> Les contrats sont en réécriture et nos GDD seront faits tel que convenu
4.3.3.2.1B	Préparation des estimations de coûts détaillées	(page 34 du rapport d'audit) Nous recommandons à la Division de l'exploitation du réseau artériel d'actualiser, s'il y a lieu, les prix unitaires servant à produire les estimations afin de refléter le prix du marché et de préparer des rapports d'analyses pertinents au moment de l'évaluation des soumissions reçues.		À entrep.	À entrep.	
4.3.3.2.1C		(page 34 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service des infrastructures, de la voirie et des transports de s'assurer qu'une même méthodologie est utilisée pour déterminer les prix unitaires au moment de la préparation des estimations de coûts portant sur la mise aux normes des feux de circulation afin de favoriser une plus grande fiabilité des données.		Réglé	En cours	>> Nous avons fait une étude comparative pour un contrat des travaux de mise aux normes de feux. Une estimation a été faite par la division exploitation du réseau artériel et une autre a été demandé à Legico-CHP , firme externe engagée par la direction des infrastructures. Un écart a été constaté
4.3.3.2.2B	Comparaison des estimations de coûts avec la proposition retenue	(page 38 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service des infrastructures, de la voirie et des transports d'expliquer rigoureusement, au moment de la préparation des sommaires décisionnels relatifs à l'octroi des contrats, tout écart supérieur au seuil acceptable établi (10 %) entre la soumission de l'adjudicataire et la dernière estimation réalisée, conformément aux lignes directrices émises par le Service du greffe, afin de favoriser une meilleure prise de décisions par les instances.		À entrep.	À entrep.	

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Stat. Prov.	Stat.Confirmé	Actions prises
4.3.3.2.3B	Suivi des couts de réalisation des travaux de la 2ème phase de mise aux normes (MAN2)	(page 42 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service des infrastructures, de la voirie et des transports de s'assurer que la documentation supportant les décomptes progressifs et les factures des contrats de mise aux normes des feux de circulation est complète afin de permettre l'exercice d'un contrôle rigoureux sur les coûts et les services rendus au regard des intersections concernées.	SIVT	Réglé	En cours	>> il a été établi qu'un fichier de suivi de projet, modèle évolution, soit développé afin de suivre la progression et le coût de dépenses d'un projet ou d'un autre.
4.3.3.2.3C		(page 42 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service des infrastructures, de la voirie et des transports de s'assurer que les dépenses contingentes facturées par les entrepreneurs sont enregistrées dans l'enveloppe de contingences prévue à cet effet afin d'être en mesure d'exercer un suivi rigoureux des coûts liés aux contrats.		Réglé	En cours	
4.3.3.2.3D		(page 43 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service des infrastructures, de la voirie et des transports de s'assurer que les dépenses incidentes, liées aux contrats de mise aux normes des feux de circulation, sont imputées dans les comptes SIMON spécifiques, créés à cet effet au moment de l'autorisation par les instances, afin d'être en mesure de connaître les coûts liés aux intersections visées.		Réglé	En cours	
4.3.3.2.3E		(page 43 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service des infrastructures, de la voirie et des transports de mettre en place des outils uniformes permettant de faire le suivi des coûts dans le cadre de la réalisation des contrats de mise aux normes des feux de circulation afin de rendre compte périodiquement sur les coûts réels des intersections visées par ces contrats au regard des dépenses autorisées par les instances.		À entrep.	À entrep.	
4.3.4. B	Évaluation du programme de mise aux normes au regard des objectifs visés	(page 46 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service des infrastructures, de la voirie et des transports de développer des outils permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs visés par le programme de mise aux normes des feux de circulation afin de démontrer le bien-fondé des investissements encourus, la justification de poursuivre le déploiement des normes internes, et d'apporter les correctifs qui s'imposent, le cas échéant.		À entrep.	À entrep.	

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Stat. Prov.	Stat.Confirmé	Actions prises
4.4 B	Reddition de comptes	(page 49 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service des infrastructures, de la voirie et des transports de rendre compte périodiquement à la Direction générale ainsi qu'aux instances sur l'état de la situation entourant le programme de mise aux normes des feux de circulation afin de permettre une prise de décisions éclairée au regard des résultats attendus. Cette reddition de comptes devrait notamment traiter : ·du nombre d'intersections mises aux normes en distinguant les exigences légales des normes internes découlant du Plan de transport et des priorités de l'administration municipale; ·des coûts encourus pour se conformer aux exigences légales et aux normes internes découlant du Plan de transport et des priorités de l'administration municipale; ·du respect ou non des échéanciers pour chacune de ces catégories de normes; ·des conséquences attribuables au non-respect de certaines normes ou des échéanciers; ·des correctifs proposés pour régulariser la situation; de l'atteinte des objectifs visés par le Plan de transport et par les priorités de la Ville.	SIVT	En cours	En cours	>> Reddition compte au 31 décembre 2017 Mise aux normes des feux de circulation légale: 175 intersections L'implantation de mesures prioritaires pour autobus : 120 intersections L'ajout de feux de piéton à décompte numérique: 129 traverses l'ajout des feux sonores : 50 feux sonores le remplacement des contrôleurs: 255 Installation des nouveaux feux de circulation: 12 Modification des feux suite à une requête ponctuelle : 47 >> Actions à venir : Pour les autres points dans la recommandation 4.4.B , nous attendons la rencontre en 2018 (tel que prévu dans le plan d'action avec le Service de la Performance Organisationnelle pour revoir le fonctionnement des équipes de travail)
Rapport : Gestion durable de l'eau (OR16-004-09 A à U)						
4.3.5.B-1	Mise en place d'une tarification	(page 28 du rapport d'audit) Nous recommandons à la Direction générale, compte tenu du modèle de tarification privilégié par les instances, de s'assurer de : ·l'adéquation de l'échéancier relatif à l'installation des compteurs d'eau par la Ville avec celui prévu dans la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable pour la mise en place d'une tarification;	DG	En cours	En cours	>> Mandat en cours pour élaborer une proposition de tarification de l'eau
4.3.5.B-2	Mesure 4 – Mise en place d'une tarification	page 28 du rapport d'audit) Nous recommandons à la Direction générale, compte tenu du modèle de tarification privilégié par les instances, de s'assurer de : ·la réalisation de l'évaluation de la consommation typique dans le secteur résidentiel conformément à l'échéancier établi, en vue d'obtenir une meilleure connaissance de la consommation de l'eau potable de ce secteur au cas où l'option de la mise en place d'une tarification serait l'option retenue; et ce, de façon à favoriser la réduction de la consommation d'eau potable par les différents usagers.		En cours	En cours	>> Travaux en cours au Service de l'eau pour en arriver à une meilleure évaluation de la consommation résidentielle, notamment via les secteurs de régulation de pression.

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Stat. Prov.	Stat.Confirmé	Actions prises
4.3.5.C.	Mesure 4 - Mise en place d'une tarification	(Page 28 du rapport d'audit) Nous recommandons à la Direction générale d'examiner la possibilité d'intégrer le Service du développement économique dans le comité chargé d'analyser l'application de la tarification afin que ce comité puisse bénéficier de toute l'expertise nécessaire au développement d'une stratégie qui sera proposée à l'administration en vue de favoriser un meilleur usage de l'eau potable ainsi que l'équité entre les différents usagers.	DG	Réglé	Réglé	
4 3.3.3.B2	Mise en place d'un programme de détection et de réparation des fuites	(page 22 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service de l'eau : d'émettre les directives appropriées concernant certains aspects importants liés au programme de détection et de réparation des fuites afin de faciliter la réalisation des interventions par les arrondissements conformément aux encadrements établis	Eau	En cours	En cours	>> Une note a été envoyée par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) à l'ensemble des directions des travaux publics en arrondissement le 5 octobre 2017. Cette note stipule le délai cible de 15 jours pour les fuites détectées par le programme d'auscultation accoustique systématique (c'est à dire les fuites non apparentes en surface et pour lesquelles - historiquement - les délais d'intervention étaient les plus longs). En respectant cette cible pour les fuites non apparentes, la cible moyenne de 5 jours pour l'ensemble des fuites devrait être atteinte. >> Actions à venir : Cette note doit être complétée par une directive stipulant l'objectif à atteindre dans le cadre de la prochaine SQEEP. Le projet de SQEEP 2 a été finalisé par le MAMOT en janvier 2018 avec publication prévue pour l'été 2018. La cible qui y est fixée est de 5 jours pour la réparation des fuites sur les actifs municipaux en réseau.
4.1.2.B	En termes de mesures	(page 6 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service de l'eau de faire des représentations auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire afin de rendre disponible sur son site Web un sommaire actualisé de l'ensemble des exigences et des échéanciers de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable afin d'en faciliter le respect par la Ville.		Réglé	Réglé	

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Stat. Prov.	Stat.Confirmé	Actions prises
4.2.B	Stratégie montréalaise de l'eau	(page 9 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service de l'eau d'intégrer dans la Stratégie montréalaise de l'eau un plan d'action spécifique comprenant l'ensemble des mesures à mettre en place pour répondre à toutes les exigences de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, et ce, selon les échéanciers que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a fixés ou fixera afin de réduire le risque de ne pouvoir se prévaloir de l'aide financière prévue.	Eau	À entrepr.	À entrepr.	
4.3.1.B-1	Objectifs	(page 13 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service de l'eau : · d'accentuer les efforts pour réduire la consommation totale d'eau en s'inspirant des objectifs de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (qui s'apparentent d'ailleurs à ceux de la Stratégie montréalaise de l'eau) et des organisations publiques comparables les plus performantes afin de freiner l'utilisation abusive de l'eau et les coûts d'exploitations inhérents;		Réglé	Réglé	
4.3.1.B-2		(page 13 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service de l'eau : · De faire des représentations auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire afin que la terminologie utilisée dans les différents documents dans le cadre du premier objectif de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable soit uniforme, et ce, en vue d'avoir une meilleure compréhension des termes de référence et de faciliter les comparaisons avec d'autres municipalités.		Réglé	Réglé	
4.3.2.1.B	État de la situation et plan d'action pour le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire	(page 14 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service de l'eau de s'assurer que le formulaire de l'usage de l'eau potable soit approuvé par l'instance appropriée avant sa transmission au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire afin que les élus puissent en prendre connaissance et y apporter les correctifs, le cas échéant.		Réglé	Réglé	
4.3.2.2.C	Réglementation	(page 18 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service de l'eau de poursuivre ses efforts en vue de finaliser le guide au regard de la réglementation sur l'usage de l'eau potable (13-023 et RCG 13-011) afin d'en faciliter l'application par l'ensemble des arrondissements.		Réglé	Réglé	

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Stat. Prov.	Stat.Confirmé	Actions prises
4.3.3.2.B	Mesure de la production et de la distribution de l'eau avec des débitmètres calibrés	(page 20 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service de l'eau de revoir le plan d'action concernant la vérification des débitmètres de façon à l'actualiser pour considérer l'ensemble des exigences et des échéanciers du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et ainsi minimiser le risque de compromettre l'aide financière accordée par le gouvernement du Québec, mais surtout pour réduire l'incertitude liée à la fiabilité des indicateurs	Eau	Réglé	Réglé	
4.3.3.3.B1	Mise en place d'un programme de détection et de réparation des fuites	(page 22 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service de l'eau : · de s'assurer que l'ensemble du réseau de conduites d'eau potable fasse l'objet d'un programme de détection et de réparation des fuites, conformément aux exigences de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, en vue de minimiser les pertes d'eau ainsi que le risque de compromettre l'aide financière accordée par le gouvernement du Québec		Réglé	Réglé	
4.3.4.2.B	Évaluation de la consommation résidentielle	(page 25 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service de l'eau de revoir l'échéancier relatif à l'évaluation de la consommation résidentielle d'eau potable prévu pour le 31 décembre 2021 à la lumière des exigences de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, laquelle comporte une date d'échéance plus hâtive, afin de ne pas compromettre la réception de l'aide financière du gouvernement du Québec.		En cours	En cours	>> Au 11 avril 2018, 170 compteurs résidentiels, en sus des milliers en place dans St-Laurent, ont été installés dans des arrondissements sans tarification de l'eau. Ces données ont été intégrés dans le bilan de l'eau 2017 >> Actions à venir : Réalisation de secteurs de suivi de la distribution dans des zones presqu'exclusivement résidentielles (Hampstead, Montrréal-Ouest)
4.3.6.B	Mesure 5 - Rapport annuel	(page 32 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service de l'eau de s'assurer de l'existence de mécanismes favorisant, d'une part, la collecte de l'intégralité des renseignements et, d'autre part, leur fiabilité afin de fournir aux décideurs une reddition de comptes fidèle de l'ensemble des enjeux qui caractérisent la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable leur permettant ainsi de prendre une décision éclairée.		Réglé	Réglé	
4.3.6.C		page 32 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service de l'eau d'effectuer une évaluation globale de la performance de la mise en place des mesures destinées à répondre à toutes les exigences de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable afin de permettre aux décideurs de prendre les décisions appropriées pour obtenir l'aide financière disponible du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.		Réglé	Réglé	

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Stat. Prov.	Stat.Confirmé	Actions prises
4.3.2.2.B	Réglementation	(page 17 du rapport d'audit) Nous recommandons aux 19 arrondissements de mettre en place les mécanismes appropriés permettant de s'assurer de l'application de la réglementation (13-023 et RCG 13-011) pour l'ensemble des dispositions qui y sont prévues autant pour le secteur résidentiel que non résidentiel afin de favoriser l'usage des bonnes pratiques et, en conséquence, l'économie de l'eau potable	Ahuntsic-Cartierville	Réglé	Réglé	
4.3.2.2.B			Anjou	Réglé	Réglé	
4.3.2.2.B			CDN-NDG	En cours	En cours	>> en cours de réalisation >> Actions à venir : inventaire en cours
4.3.2.2.B			Île Bizard-Ste-Geneviève	Réglé	Réglé	
4.3.2.2.B			Lachine	À entreprendre	À entreprendre	
4.3.2.2.B.			LaSalle	En cours	En cours	>> Annotation des plans lors d'une demande de permis >> Actions à venir : Faire le suivi des demandes
4.3.2.2.B			MHM	En cours	En cours	>> Poursuite des actions habituelles >> Actions à venir : Sensibilisation des intervenants à la recommandation
4.3.2.2..B			Montréal-Nord	À entreprendre	À entreprendre	
4.3.2.2.B			Outremont	À entreprendre	À entreprendre	
4.3.2.2.B			Pierrefonds-Roxboro	Réglé	Réglé	
4.3.2.2.B			Plateau Mont-Royal	Réglé	Réglé	
4.3.2.2.B			RDP-PAT	En cours	En cours	> Diverses actions prises à l'égard de la sensibilisation des citoyens, de l'émission des permis quant à la validation de conformité des équipements à la réglementation, à l'égard de l'utilisation de l'eau par les citoyens, notamment pour l'arrosage et à l'égard de la remise aux normes des équipements Actions à venir : ajout d'une note à l'application Oracle Gestion du territoire indiquant la réglementation applicable sur tous les permis ou certificats générés visés; remplacement du signet en usage par un nouvel accroche porte actuellement en préparation.

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Stat. Prov.	Stat.Confirmé	Actions prises
4.3.2.2.B	Réglementation	(page 17 du rapport d'audit) Nous recommandons aux 19 arrondissements de mettre en place les mécanismes appropriés permettant de s'assurer de l'application de la réglementation (13-023 et RCG 13-011) pour l'ensemble des dispositions qui y sont prévues autant pour le secteur résidentiel que non résidentiel afin de favoriser l'usage des bonnes pratiques et, en conséquence, l'économie de l'eau potable	Rosemont-Petite Patrie	Réglé	En cours	>> Les points 1, 2 et 3 du plan d'action seront réalisés par la Direction du développement du territoire et des études techniques. Pour le point 4, la Direction des travaux publics n'effectuera plus d'inspection, car la ressource (inspecteur en eaux et assainissement) a été rapatrié par le Service de l'eau depuis le 1er janvier 2018.
4.3.2.2.B			Verdun	Réglé	Réglé	
4.3.2.2.B			St-Laurent	En cours	En cours	>> La date d'échéance a été modifiée au 31 décembre 2018. >> Actions à venir : Plan d'action et application
4.3.2.2.B			St-Léonard	À entreprendre	À entreprendre	
4.3.2.2.B			Sud-Ouest	Réglé	Réglé	
4.3.2.2.B			Ville-Marie	En cours	En cours	>> Processus en développement >> Actions à venir : Processus en développement
4.3.2.2.B			V St-M P.Ex	Réglé	Réglé	
Rapport : Programme éco quartiers et écocentres (OR16-004-10 A à G)						
4.1.1.B	Publication dans le SEAO et estimations de coûts détaillées	(page 10 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service de l'approvisionnement et au Service de l'environnement de prendre les dispositions nécessaires pour s'assurer de la mise en application de l'encadrement administratif en vigueur concernant la publication de l'information dans le système électronique d'appel d'offres, afin que des renseignements complets et exacts soient publiés au moment opportun au regard des contrats accordés, et ce, conformément à la loi.	Environn.	Réglé	Réglé	
4.1.1.C		(page 10 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service de l'environnement de réitérer auprès de son personnel responsable l'importance de documenter les estimations de coûts détaillées, de les dater, de les signer, de les faire approuver et de les conserver, afin qu'il soit possible de s'y référer aisément, mais aussi pour qu'elles puissent servir d'appui à la décision d'adjuger ou non des contrats.		Réglé	Réglé	

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Stat. Prov.	Stat.Confirmé	Actions prises
4.1.1.B	Publication dans le SEAO et estimations de coûts détaillées	(page 10 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service de l'approvisionnement et au Service de l'environnement de prendre les dispositions nécessaires pour s'assurer de la mise en application de l'encadrement administratif en vigueur concernant la publication de l'information dans le système électronique d'appel d'offres, afin que des renseignements complets et exacts soient publiés au moment opportun au regard des contrats accordés, et ce, conformément à la loi.	Approvision.	Réglé	Réglé	
4.1.2.B	Évaluation des soumissions	(page 17 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service de l'approvisionnement de prendre les mesures requises pour que le Guide de référence des systèmes de pondération et d'évaluation, des comités de sélection et des comités techniques définisse clairement la fonction de « chargé de projet », de façon à éviter toute confusion ou interprétation au moment de constituer un comité de sélection.		Réglé	Réglé	
4.1.2.C	Évaluation des soumissions	(page 17 du rapport d'audit) Nous recommandons à la Direction générale de faire les représentations nécessaires auprès des instances pour revoir les critères d'examen par la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats de façon à couvrir les situations où un seul des soumissionnaires se voit adjuger l'ensemble des contrats faisant l'objet d'un appel d'offres et que la somme de ces contrats excède le seuil fixé aux fins d'une analyse (p. ex. 10 M$).	DG	À entreprendre	Non réglé	La direction générale a indiqué qu'elle ne retenait pas cette recommandation étant donné la volonté de l'administration en place au moment du dépôt du rapport de ne pas modifier le rôle des commissions pour le moment.
4.2.1.B	Programme Éco-quartier	(page 21 du rapport d'audit) Nous recommandons aux arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, de Rosemont–La Petite-Patrie et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension de s'assurer de respecter les règles d'approbation édictées concernant les plans d'action soumis dans le cadre du programme Éco-quartier, afin d'obtenir l'assurance que ceux-ci contribueront à l'atteinte des cibles poursuivies en matière de développement durable.	Ahuntsic-Cartierville	Réglé	Réglé	
4.2.1.B			MHM	Réglé	Réglé	
4.2.1.B			Rosemont-Petite Patrie	Réglé	Réglé	
4.2.1.B			V St-M Pex	En cours	En cours	> Nous sommes présentement à revoir la prochaine convention des Éco-quartier en lien avec le Plan Montréal Durable 2016-2020. >> Actions à venir : Augmentation des taux aux diverses collectes sélectives.

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Stat. Prov.	Stat.Confirmé	Actions prises
4.2.1.C	Programme Éco-quartier	(page 21 du rapport d'audit) Nous recommandons aux arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, de Rosemont–La Petite-Patrie et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension de prendre les dispositions qui s'imposent pour démontrer que le programme Éco-quartier concourt à l'atteinte des cibles fixées en matière de développement durable.	Ahuntsic-Cartierville	À entreprendre	À entreprendre	
4.2.1.C			MHM	Réglé	Réglé	
4.2.1.C			Rosemont-Petite Patrie	En cours	En cours	Plan local de développement durable devrait être adopté au CA de mars. Les objectifs du programme Ecoquartier ainsi que les indicateur de performance seront en lien avec les cibles prévues au plan DD de l'arrondissement. Actions à venir : Ajouter aux actuels critères d'évaluation du programme
4.2.1.C			V St-M Pex	En cours	En cours	Déposer nouveau programme d'Éco-quartier et le faire appouver au conseil d'arrondissement. >> Actions à venir : Déposer pour décembre 2018
Rapport : Gestion de l'agrile du frêne et de la canopée (OR16-004-11 A à E)						
4.1.B	Plans d'action pour la gestin de l'agrile du frêne et de la canopée	(page 10 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal de prendre les dispositions nécessaires pour se doter d'un plan d'action commun actualisé et formellement approuvé par l'instance concernée quant à la stratégie poursuivie et aux cibles visées dans le cadre de la lutte à l'agrile du frêne et de la canopée, afin de bénéficier d'un cadre d'intervention approprié et d'un outil d'aide à la prise de décisions pour le suivi de l'atteinte des résultats attendus.	GPVMR	En cours	En cours	> La préparation d'un document de fond plus complet, tel que proposé, est en préparation Celui-ci serait le premier déposé pour les trois années à venir. >> Actions à venir : Présentation prévue nen 2018
4.2.1.B	Inventaire des frênes	(page 14 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal de poursuivre les efforts entrepris afin de se doter d'un inventaire complet des arbres, afin de demeurer proactif mais également de mieux adapter sa stratégie d'intervention en présence d'insectes nuisibles.		En cours	En cours	> En 2017, le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal a poursuivi ses efforts afin de compléter la validation de l'inventaire de frênes sur le domaine privé réalisé en 2016. Un contrat a notamment été donné à une firme privée pour accélérer cette validation. >> Actions à venir : La mise à jour de cet inventaire se poursuivra en continu durant les prochaines années suivant l'évolution de la situation d'infestation d'agrile du frêne.
4.2.1.C		(page 15 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, dans l'attente de l'implantation éventuelle d'une application harmonisée à la grandeur de la Ville, de prendre les dispositions nécessaires pour assurer la formation continue des usagers au regard de l'application gestion des végétaux.		Réglé	Réglé	

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Stat. Prov.	Stat.Confirmé	Actions prises
4.2.1.D	Inventaire des frênes	(page 25 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, dans le but de favoriser la mise à jour en temps réel de la base d'inventaire de l'application gestion des végétaux, d'évaluer la possibilité de permettre aux arrondissements de disposer des mêmes outils technologiques qu'il utilise lors des interventions réalisées sur le terrain.	GPVMR	À entreprendre	À entreprendre	
4.2.2.B	Dépistage	(page 18 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal de réévaluer sa stratégie et de statuer quant à la pertinence de maintenir, de cesser ou de moduler les opérations de dépistage en vue de pouvoir mieux identifier les orientations à préconiser pour la poursuite de la lutte à l'agrile du frêne sur le territoire montréalais.		Réglé	Réglé	
4.2.3.B	Traitement au biopesticide	(page 24 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal de réévaluer le volet de sa stratégie concernant le traitement des frênes, en vue de statuer quant à la proportion de ceux qu'il désire inclure dans le cadre d'un réel programme de protection à long terme, et ce, afin d'assurer la cohésion de la stratégie déployée pour lutter contre l'agrile du frêne et favoriser l'atteinte de la cible d'accroissement de 5 % de la canopée montréalaise d'ici 2025.		Réglé	En cours	> Le SGPVMR avait déjà répondu à cette recommandation. Par ailleurs, le SGPVMR entend poursuivre la réévaluation périodique de sa stratégie, comme il le faisait déjà, afin de tenir compte d'une évolution de la situation qui est difficile à prévoir en considérant qu'il s'agit d'une problématique liée à du vivant. Pour l'année 2018, notre plus récente évaluation nous laisse croire qu'il sera possible de cibler environ 47 000 frênes publics sur rues et en parterres aménagés pour une conservation sur un cycle de traitement de deux ans. Ce nombre exclut donc les frênes situés en milieux boisés pour lesquels des interventions adaptées seront planifiées.
4.2.3.C		(page 24 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal de prendre les dispositions nécessaires afin de documenter davantage les résultats et les analyses sous-jacents aux opérations mises de l'avant dans le cadre du déploiement de la stratégie de lutte à l'agrile du frêne et de démontrer l'efficacité du traitement compte tenu des coûts impliqués.		À entreprendre	Non réglé	Le SGPVMR a indiqué qu'il ne retenait pas cette recommandation car il se référait déjà aux recherches scientifiques en la matière et assurait le suivi de la santé des arbres intégrés au programme d'injection
4.2.4.B	Abattage et disposition des résidus de bois de frêne	(page 27 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal dans le but d'assurer la cohésion de sa lutte contre la propagation de l'agrile du frêne, de prévoir l'instauration de contrôles a posteriori lui permettant de valider que les abattages de frênes prescrits aux arrondissements ont été réalisés.		À entreprendre	Non réglé	Le SGPVMR a indiqué qu'il ne retenait pas cette recommandation car il ne considérait pas qu'il était de sa responsabilité de contrôler les abattages effectués par les arrondissements et que l'allocation de ressources à cette fin se ferait au détriment de ses autres opérations de lutte à l'agrile du frêne.

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Stat. Prov.	Stat.Confirmé	Actions prises
4.2.6.1.B	Programme d'injection des frênes	(page 32 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal d'adapter sa stratégie lorsqu'un arrondissement a mis en place un plan local de forêt urbaine afin d'éviter la duplication des efforts et de favoriser une meilleure coordination.	GPVMR	Réglé	Réglé	
4.2.6.2.B	Programme de renforcement de la canopée	(page 36 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal d'établir et de diffuser un calendrier précis des principales dates de production de documents afin d'améliorer la communication d'informations aux intervenants concernés et de mieux coordonner l'exécution des travaux.		En cours	En cours	>> Le SGPVMR revoit actuellement ses façons de faire, plus spécifiquement au niveau de sa responsabilité et de son implication dans l'exécution des travaux de plantation dans les arrondissements. Ceci pourrait avoir des impacts sur les modes de communication à mettre en place avec les arrondissements pour le programme de renforcement de la canopée. Par ailleurs et pour le programme de remplacement des frênes abattus, le SGPVMR a effectivement transmis une lettre en juin 2017 décrivant les modalités et l'échéancier associé. >> Actions à venir : Le SGPVMR prévoit transmettre une lettre semblable en 2018.
4.2.7.B	Communication et sensibilisation	(page 37 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal ainsi qu'aux arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et du Sud-Ouest, de poursuivre les efforts de communication et de sensibilisation des citoyens au regard de leurs responsabilités respectives concernant les frênes du domaine privé, afin de les inciter à mettre l'épaule à la roue pour lutter contre la propagation de l'agrile du frêne.		Réglé	Réglé	

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Stat. Prov.	Stat.Confirmé	Actions prises
4.2.8.B	Règlements municipaux régissant la lutte à l'agrile du frêne sur le domaine privé	(page 41 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, dans un souci d'instaurer de saines pratiques de gestion et d'accélérer l'amorce d'interventions sur le domaine privé en matière de lutte à l'agrile du frêne, d'établir promptement les paramètres d'une offre de services formelle à présenter aux arrondissements pour l'application, sur leur territoire respectif, du règlement 15-040 et d'entrevoir la possibilité d'officialiser l'entente entre les parties, comme prescrit par l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.	GPVMR	Réglé	En cours	SGPVMR a déjà demandé un avis juridique qui a permis de clarifier la préséance de l'application du règlement 15-040 sur les règlements d'urbanisme des arrondissements. La responsabilité de l'application du règlement 15-040 a été déléguée aux arrondissements à l'exception des articles 13 à 20 qui demeurent la responsabilité de la Ville centre. Deux inspecteurs et un agent technique du SGPVMR, ont le mandat d'appliquer ces articles et de supporter les arrondissements dans l'application des autres articles du règlement. Ces trois postes ne pouvant combler les besoins pour l'application du règlement 15-040 à l'ensemble de la ville, aucune entente en vertu de art. 85 de la charte n'est prévue . Plusieurs démarches du SGPVMR ont donné lieu à de nombreuses collaborations fructueuses augmentant le niveau d'application du règlement sur le territoire montréalais. Le SGPVMR poursuivra ses efforts en 2018 pour augmenter davantage le niveau d'application du règlement 15-040 avec la collaboration des arrondissements.
4.2.8.D		(page 45 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal de prendre les dispositions qui s'imposent afin de traiter les demandes de subvention afférentes au règlement 15-063 dans des délais raisonnables, lesquels auront été préalablement définis par le service.		Réglé	En cours	>> Le SGPVMR avait déjà répondu à cette recommandation. Par ailleurs, le SGPVMR en collaboration avec le Service des technologies de l'information, continue d'améliorer l'application informatisé afin de réduire les problématiques qui peuvent causer des délais de traitement. Aucune action supplémentaire n'est requise.
4.3.B	Cadre financier pour la gestion de l'agrile du frêne et de la canopée	(page 50 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal de mettre à jour périodiquement le montage financier supportant le plan d'action approuvé, afin qu'il reflète les paramètres révisés et les besoins budgétaires en vue de permettre une meilleure coordination des ressources.		En cours	En cours	> Une rencontre avec les représentants du Service des finances a été tenue le 6 décembre 2017 afin de préciser les besoins d'actualisation du montage financier. >> Actions à venir : Des ressources dédiées partiellement au Service des finances se pencheront sur la révision en début d'année 2018. La version mise à jour de ce montage devrait être disponible en 2018

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Stat. Prov.	Stat.Confirmé	Actions prises
4.3.C	Cadre financier pour la gestion de l'agrile du frêne et de la canopée	(page 52 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, de revoir les modalités d'application de l'aide financière accordée aux arrondissements de façon à ce que les documents faisant foi de l'engagement pris entre les parties intègrent les précisions requises quant à l'utilisation des fonds, le non-respect des engagements ainsi que les mécanismes de reddition de comptes attendus, afin de lui permettre d'exercer un meilleur contrôle des fonds transférés aux arrondissements.	GPVMR	Réglé	Réglé	
4.4.B	Reddition de comptes	(page 55 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal de se doter de rapports de gestion permettant le suivi périodique du bon déroulement des opérations et du degré d'avancement des actions entreprises compte tenu des cibles fixées, en vue de facilité l'évaluation de la stratégie déployée et favoriser une prise de décision éclairée en matière de lutte à l'agrile du frêne et d'accroissement de la canopée.		Réglé	En cours	>> Le SGPVMR avait déjà répondu à cette recommandation. Aucune action supplémentaire n'est requise.
4.4.C		(page 55 du rapport d'audit) Nous recommandons également au Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal de produire annuellement un bilan formel afin de rendre compte de l'état global de la situation au regard de la lutte à l'agrile du frêne et concurremment de l'atteinte de la cible de la canopée montréalaise.		En cours	En cours	>> La préparation d'un document de fond plus complet, tel que proposé, est en préparation en vue d'être présenté en 2018. Celui-ci serait le premier déposé pour les trois années à venir. >> Actions à venir : La préparation d'un document de fond plus complet, tel que proposé, est en préparation en vue d'être présenté en 2018. Celui-ci serait le premier déposé pour les trois années à venir.
4.2.5.B	Valorisation du bois de frêne	(page 30 du rapport d'audit) Nous recommandons à la Direction générale de la Ville de prendre les dispositions requises afin de désigner l'unité d'affaires qui sera responsable d'assumer le leadership en matière de valorisation du bois à l'échelle de la Ville et de réaliser les analyses nécessaires qui permettront de prendre les décisions appropriées.		À entreprendre	À entreprendre	
4.2.7.B	Communication et sensibilisation	(page 37 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal ainsi qu'aux arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et du Sud-Ouest, de poursuivre les efforts de communication et de sensibilisation des citoyens au regard de leurs responsabilités respectives concernant les frênes du domaine privé, afin de les inciter à mettre l'épaule à la roue pour lutter contre la propagation de l'agrile du frêne.	Sud-Ouest	Réglé	Réglé	

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Stat. Prov.	Stat.Confirmé	Actions prises
4.2.7.B	Communication et sensibilisation	(page 37 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal ainsi qu'aux arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et du Sud-Ouest, de poursuivre les efforts de communication et de sensibilisation des citoyens au regard de leurs responsabilités respectives concernant les frênes du domaine privé, afin de les inciter à mettre l'épaule à la roue pour lutter contre la propagation de l'agrile du frêne.	RDP-PAT	En cours	En cours	>> L'arrondissement poursuit ses efforts de sensibilisation en collaboration avec l'équipe du SGPVMR. Des bandeaux d'information ont été installés sur plusieurs frênes de l'arrondissement pour inciter les propriétaires à faire traiter les leurs. Les demandes d'abattage de frênes privés sont traitées en priorité afin de respecter les prescriptions du règlement 15-040. Les rapports d'inspection se poursuivent. >> Actions à venir : Les informations sont toujours disponibles au travers de différents moyens de diffusion. Ce travail se fait toujours en continu sans date d'échéance.
4.2.7.B			CDN-NDG	À entreprendre	À entreprendre	
4.2.7.B			Sud-Ouest	Réglé	Réglé	
4.2.8.C	Règlements municipaux régissant la lutte à l'agrile du frêne sur le domaine privé	(page 41 du rapport d'audit) Nous recommandons aux arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et du Sud-Ouest, dans l'éventualité où ils n'adhéreraient pas à l'offre de services du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, de prendre sans délai les dispositions nécessaires afin d'assurer sur leur territoire respectif l'application du règlement 15-040 régissant la lutte à l'agrile du frêne sur le domaine privé, et ce, conformément à la responsabilité qui leur a été déléguée à cet effet.	Sud-Ouest	Réglé	Réglé	
4.2.8.C			RDP-PAT	Réglé	En cours	>> Le SGPVMR assure l'application du règlement 15-040 et transmet aux propriétaires concernés les avis appropriés.
4.2.8.C			CDN-NDG	À entreprendre	À entreprendre	
Rapport : Gestion du programme Transfo-RH (TI16-MA-TI 05)						
3.2.2.B	Définition des objectifs du programme	Nous recommandons à la promotrice du programme Transfo-RH de prendre les mesures nécessaires afin : · d'élaborer un document de synthèse du programme Transfo-RH, sous forme de dossier d'affaires de base, comme prescrit par le Cadre de gouvernance des projets et des programmes de gestion d'actifs municipaux, définissant ses objectifs et ses grandes lignes en termes d'envergure, de coûts, de calendrier et de jalons de contrôle; · de soumettre ce dossier d'affaires de base au comité sectoriel des technologies de l'information et de le faire approuver par le comité de coordination des projets d'envergure.	RH/STI	En cours	En cours	>> Le programme a élaboré un document de synthèse sous forme de charte de programme définissant notamment ses objectifs, son envergure, ses coûts et son calendrier de livraison. Cette charte a été approuvée par la promotrice du programme (21 décembre 2017) et les membres du comité directeur du programme ont pris connaissance de la dite charte et de son contenu. >> Actions à venir : Présentation de la charte de programme aux différentes instances concernées

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Stat. Prov.	Stat.Confirmé	Actions prises
3.2.3.B	Principes directeurs	Nous recommandons à la promotrice du programme Transfo-RH de prendre les mesures nécessaires afin de : · définir des principes directeurs de manière à assurer le maintien du cap sur les objectifs initiaux et l'envergure du programme et ainsi favoriser l'adhésion des parties prenantes au cours de son déroulement; · faire approuver ces principes par le comité directeur du programme.	RH/STI	Réglé	Réglé	
3.2.4.B(1)	Structure de gouvernance du programme	Nous recommandons à la promotrice du programme Transfo-RH de prendre les mesures nécessaires afin de mettre en place un processus d'assurance qualité visant à assurer le respect des exigences du programme, de ses projets et des livrables y afférents,		Réglé	Réglé	
3.2.4.B(2)		Nous recommandons à la promotrice du programme Transfo-RH : · de prendre les mesures nécessaires afin d'implanter un processus lui permettant d'obtenir périodiquement un état de santé objectif du programme; · de considérer l'élaboration de matrices RACI afin de clarifier le partage des rôles et des responsabilités ainsi que les relations d'autorité entre les différentes parties prenantes.		En cours	En cours	>> Le STI à créé un gabarit pour la reddition de compte de chaque projet et les projets du programme s'y conforment; Chaque projet a identifié une liste de livrables et chaque livrable possède une approbation par la ou les personnes identifiée(s) dans le cadre du projet. Pour chaque projet fermé, un rapport de clôture sera créé résumant la réalisation du projet, ses livrables et listant les objectifs et bénéfices. Chaque projet en phase de clôture sera présenté au comité directeur du programme en résumant l'atteinte des objectifs et bénéfices pour entériner la clôture du projet au sein du programme. >> Actions à venir : - Le bureau de projet du STI créera une matrice de responsabilité RASCI et le programme utilisera cette matrice à travers la gouvernance du programme.
3.2.5.B	Échéancier et coûts	Nous recommandons à la promotrice du programme Transfo-RH de prendre les mesures nécessaires afin de mettre en place des mécanismes d'engagement sur les jalons stratégiques pour en figer les dates butoirs et le contenu.		Réglé	Réglé	
3.2.6.B	Gestion des risques	Nous recommandons à la promotrice du programme Transfo-RH de prendre les mesures nécessaires afin de mettre en place une gestion intégrée des risques, incluant ceux afférents à la sécurité de l'information.		Réglé	Réglé	

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Stat. Prov.	Stat.Confirmé	Actions prises
3.3.B	Appel d'offres public pour le projet SIRH	Nous recommandons à la promotrice du programme Transfo-RH de s'assurer de revoir l'ensemble des clauses de l'ancien appel d'offres public du projet SIRH dans la perspective de favoriser le succès du prochain appel d'offres et de prendre en considération les résultats des analyses de risque faisant l'objet de la recommandation 3.2.6.B.	RH/STI	Réglé	Réglé	
Rapport : Test d'intrusion physique (TI17-MA-TI 01)						
3.1.B.a	Recommandation confidentielle #1	Recommandation confidentielle - disponible dans dossier d'audit	SGPI	À entreprendre	À entreprendre	
3.1.B.b	Recommandation confidentielle #2	Recommandation confidentielle - disponible dans dossier d'audit		À entreprendre	Réglé	

Rapports de l'année 2011

Rapport : Gestion des matières dangereuses (OR11-006-16 A à D)

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Statut Adm.	Statut VG	Actions prises
3.2.1B	Service de l'eau	Nous recommandons à la Direction de l'eau potable du Service de l'eau de communiquer publiquement les risques à la population, pour les installations à risque, par l'intermédiaire du cadre de gestion des comités mixtes municipalités-industries afin de s'assurer d'une gestion des risques transparente.	Eau	En cours	En cours	> Un plan d'action a été produit et est toujours en cours de mise en oeuvre >> Actions à venir : Une mise à jour du plan d'action a été faite sur les points restants à finaliser soit 4.10 «Caractérisation de la gestion du risque chlore» et 4.14 «Diffusion des risques à la population»

Rapport: Application du règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements (OR11-006-17 A à G)

3.3B	Objectifs, indicateurs de performance et mécanismes de reddition de comptes	Pour les mêmes raisons, nous recommandons à la Division de la salubrité : de rendre compte périodiquement des résultats atteints à l'égard de chacun de ces objectifs de façon à ce qu'il puisse être possible d'évaluer, sur une base comparative, l'évolution de la situation et ainsi favoriser une prise de décisions éclairée quant aux mesures correctives à apporter. (Page 41 du rapport de vérification)	SMVT	En cours	En cours	>> Le projet de reddition de comptes commune dont il est question au suivi de la recommandation 3.3 est en cours de mise en place et permettra d'intégrer directement au système de suivi "Gestion du territoire - Permis" les informations sur les délais entre les différentes étapes de traitement des dossiers. >> Actions à venir : Compléter la mise en place du projet de reddition de compte commune
3.3	Objectifs, indicateurs de performance et mécanismes de reddition de comptes (MVT)	Également, nous recommandons à la Direction générale : de désigner formellement l'unité d'affaires qui sera responsable de lui rendre compte quant à l'évolution de la performance des activités entourant l'application du Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements pour l'ensemble des unités d'affaires concernées; de préciser, s'il y a lieu, la fréquence attendue de cette reddition de comptes. (page 41 du rapport de vérification)		En cours	En cours	> Selon l'échéancier présenté par le STI en mars 2015, le projet sera réalisé en trois (3) livrables: 1) révision de la gestion des paramètres et des demandes, 2) extraction des données et 3) développement des indicateurs de performance. Point 1) complété à la Direction de l'habitation mais est encore en cours dans les différents arrondissements; point 2) 1ère extraction des données a été effectuée, vérifications supplémentaires requises. >> Actions à venir : Finalisation du paramètrage du système "Gestion du territoire - permis" dans les arrondissements, tests et validation des extractions de données et livrables #3 à débuter.

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Statut Adm.	Statut VG	Actions prises
Rapport: Gestion des délais de paiement (OR11-006-28 A à C)						
3.1	Délais de paiement des factures comportant des escomptes	(pages 22 et 23 du rapport de vérification) Nous recommandons au Service des finances de prendre les moyens nécessaires pour réduire les délais de traitement des factures afin de permettre à la Ville de bénéficier des escomptes accordés par les fournisseurs. Ces moyens devraient notamment consister à : ·sensibiliser l'ensemble des unités d'affaires à l'effet d'indiquer systématiquement la date de réception des factures pour analyse ultérieure des délais; ·sensibiliser l'ensemble des unités d'affaires à l'effet d'inciter les fournisseurs à transmettre rapidement leurs factures; ·prendre rapidement en charge les factures transmises par les fournisseurs afin de réduire au minimum le délai de réception; ·évaluer l'ampleur sur les délais de paiement de la pratique selon laquelle les factures avec bon de commande transitent par les unités d'affaires avant d'être transmises aux fins de saisie au Service des finances et à voir, s'il y a lieu, à apporter des modifications à ce mode de fonctionnement; ·évaluer la pertinence de rendre obligatoire pour les unités d'affaires requérantes l'utilisation de la saisie décentralisée des factures pour les types de paiement et les montants visés par la procédure s'appliquant; ·évaluer la possibilité de revoir à la hausse le montant du seuil	Finances	En cours	En cours	>> La numérisation des factures est en implantation depuis début 2018 par firme externe et le service des finances met en place une solution de gestion des factures; Ces deux implantations se font de concert et s'échelonneront sur une période de 18 mois, soit jusqu'en juin 2019. À terme, les délais de paiement seront réduits et la Ville pourra bénéficier d'escomptes offerts par les fournisseurs. Divers moyens pour gérer le chnagement sont mis en oeuvre >> Actions à venir : Implantation de la solution de numérisation des factures à l'ensemble des unités d'affaires et centralisation de la réception de la facture. Développement de rapports de suivi et de contrôle des factures pour les différents intervenants au processus achat-paiement.
3.3A	Objectifs et rapports de gestion	(page 29 du rapport de vérification) Nous recommandons au Service des finances d'établir des objectifs mesurables visant à améliorer les délais de paiement des factures et plus particulièrement de celles comportant des escomptes afin de permettre à la Ville d'aller chercher des économies en termes d'escompte et d'améliorer son image en tant qu'« agent payeur ».		En cours	En cours	La réduction des délais de paiement est une des grandes priorités de la direction générale pour 2018 et a été intégrée aux objectifs de chacun des gestionnaire. L'objectif est que 85% des factures soient payées dans un délai de 30 jours. Des rapports de suivi sont disponibles sur le site intranet du Service de la Performance organisationnelle. Des communications ont été faites à l'automne 2017 auprès des fournisseurs et des unités d'affaires pour préciser les exigences de facturation de la Ville, et faire la promotion du paiement électronique et de la réception électronique des factures. >> Actions à venir : Implantation de la solution de numérisation à l'ensemble des unités d'affaires de la Ville et centralisation de la réception de la facture. Ajout de rapports de suivi et de contrôle des factures. Analyse et harmonisation des termes de paiements des fournisseurs au fichier des fournisseurs.

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Statut Adm.	Statut VG	Actions prises
3.5	Perspectives d'amélioration des délais de paiement	(page 35 du rapport de vérification) Nous recommandons à la Direction de l'approvisionnement et au Service des finances : ·de poursuivre leurs discussions sur les conditions de paiement afin d'améliorer la gestion des délais de paiement et ainsi permettre à la Ville de bénéficier des escomptes accordés par les fournisseurs; ·d'évaluer les résultats du nouveau processus d'achats mis en place à l'égard du sel de déglaçage afin de déterminer dans quelle mesure il aura été possible de respecter les délais de paiement pour bénéficier des escomptes attendus et de voir, s'il y a lieu, à étendre cette pratique à d'autres ententes d'achats collectives; ·d'explorer d'autres modes de fonctionnement concernant la réception des factures, leur traitement ou encore leur paiement et de modifier, s'il y a lieu, les façons de faire actuelles afin de réduire les délais de paiement.	Finances	En cours	En cours	Voir actions prises en regard des recommandations ci-haut; plusiseurs actions prises, mise en place de comité de suivi etc. Action à venir: poursuite des activités jusqu'à implantation finale
3.5			Approvision.	En cours	En cours	>> Voir actions mentionnées aux recommandations 3,1 et 3,3 A ; Trois séries d'ateliers Kaizen ont eu lieu en janvier et février 2017 avec plusieurs services et arrondissements.Les ateliers couvraient les sujets suivants: Bon de commande au montant, Bon de commande marchandise, SDF. >> Actions à venir : Poursuivre les travaux en cours
3.5A	Perspectives d'amélioration des délais de paiement (SCARM)	(page 35 du rapport de vérification) Nous recommandons à la Direction générale de statuer sur le mode de calcul à retenir pour établir les délais de paiement de façon uniforme afin d'offrir à la Ville une plus grande flexibilité pour acquitter ses dépenses.		En cours	En cours	
3.5B		(page 35 du rapport de vérification) De plus, nous recommandons à la Direction générale d'évaluer la pertinence d'inclure, dans les documents normalisés d'appels d'offres (services professionnels et exécution des travaux), des clauses générales portant sur les conditions de paiement afin de permettre aux fournisseurs d'offrir des escomptes en fonction des délais de paiement.	Finances	En cours	En cours	>> Mise en oeuvre en lien avec l'implantation de la solution de numérisation des factures (cf recommandations ci-haut) >> Actions à venir : En 2018, une analyse sera effectuée auprès du marché pour cibler le type d'escompte et la recevabilité de cette option par celui-ci, cela autant au niveau des contrats que des achats réguliers de la Ville.
Rapport: Gestion de la sécurité physique (TI11-006-07 A à G)						
3.1.4	Salles électriques non verrouillées (Atwater)	Nous recommandons à la Direction de l'eau potable de verrouiller en permanence les accès aux salles électriques afin que seules les personnes autorisées y aient accès.	Eau	En cours	En cours	>> Plusieurs actions déjà entreprise. Travaux majeur du projet REQUP en cours. >> Actions à venir : Phase 3 de l'enveloppe de l'usine fin 2017 Projet REQUP fin 2020.

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Statut Adm.	Statut VG	Actions prises
3.2.1	Câble de détection de tentatives d'intrusion périmétrique non fonctionnel (Des Baillets)	Nous recommandons à la Direction de l'eau potable de rendre fonctionnels les câbles de détection des tentatives d'intrusion périmétrique et de relier les alarmes aux postes des gardiens de sécurité ainsi qu'à la centrale de surveillance de la Division sécurité de la Direction des immeubles.	Eau	En cours	En cours	>> Projet divisé en plusieurs phases dont 1) identifier les risques et les besoins (étape d'expertise) et 2) faire les plans et devis incluant l'installation (étape réalisation). Étape d'expertise : SGPI fera réaliser une étude globale de risque de sécurité des installations (octroi de contrat prévu pour juin 2018); Étape de réalisation suivra, en fonction des résultats de l'étude des risques Actions à venir: Réalisation des plans et devis pour correctifs et exécution des travaux correctifs
3.4.1	Approvisionnement et services (5000, rue D'Iberville) – Présence dans l'édifice de 47 locataires autres que le SPVM	Nous recommandons au Service de police de la Ville de Montréal d'étudier la possibilité d'héberger ses unités d'affaires du 5000, rue d'Iberville dans un édifice dédié à ses activités.	SPVM	En cours	En cours	> Bail reconduit pour une durée de 5 ans (2017 - 2022). Impartition de l'équipement SPVM ainsi que son entrepôt est prévue en 2018-2019. Le déménagement du Module Star est prévu au début 2019 au 10 351 Sherbrooke Est. >> Actions à venir : Autres unités d'affaires encore sous bail jusqu'à la fin de 2022. Des espaces risquent d'être libérés à la fin du bail, mais rien n'indique que le SPVM quittera cet immeuble à la fin du bail.
3.4.5		Nous recommandons au Service de police de la Ville de Montréal d'installer des caméras de vidéosurveillance aux endroits suivants : · Couloir public où se trouvent les portes d'accès de ses locaux utilisés pour l'approvisionnement et les archives; · Façade extérieure (rue Fullum) sur laquelle sont présentes les fenêtres de ses locaux utilisés pour l'approvisionnement et les archives.		En cours	En cours	> Le plan d'implantation de caméras extérieures et intérieures est fait pour la sécurisation des Archives et le magasin du Service de l'approvisionnement. En tout, 13 caméras seront installées d'ici mars 2018 afin de rencontrer la présente recommandation. >> Actions à venir : Les travaux d'installation des caméras intérieurs et extérieurs sont prévus d'ici mars 2018.
3.5.1	Service des enquêtes spécialisées – Place Versailles – Locaux situés en plein centre commercial	Nous recommandons au Service de police de la Ville de Montréal d'étudier la possibilité d'héberger le Service des enquêtes spécialisées dans un édifice dédié uniquement à ses activités.		En cours	En cours	>> Les travaux du nouveau site pour le regroupement du Service des enquêtes spécialisées sont en cours d'exécution au 10 351 Sherbrooke Est. >> Actions à venir : Le relogement de ce service est prévu entre la fin novembre 2018 et janvier 2019 dépendamment de l'avancement des travaux
3.5.3	Place Versailles – Porte du garage non sécuritaire	Nous recommandons au Service de police de la Ville de Montréal d'installer une porte de garage sécuritaire à l'entrée sise rue du Trianon.		En cours	En cours	>> Considérant le déménagement prochain, il n'y aura aucune action sur la porte de garage. >> Actions à venir : Aucune

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Statut Adm.	Statut VG	Actions prises
3.5.4	Absence de caméras de vidéosurveillance sur le périmètre externe de l'édifice et à l'intérieur du garage des véhicules	Nous recommandons au Service de police de la Ville de Montréal d'installer des caméras de vidéosurveillance aux endroits suivants : · À l'extérieur de l'édifice qui héberge le Service des enquêtes spécialisées afin de couvrir le périmètre externe des locaux; · À l'intérieur du garage des véhicules.	SPVM	En cours	En cours	>> Aucune autre installation que la caméra déjà installée dans le garage n'est prévue considérant le déménagement du Service de l'enquête spécialisée entre fin novembre 2018 et janvier 2019, dépendamment de l'avancement des travaux. >> Actions à venir : Aucune
3.2.1	Quartier général – Protection physique inadéquate du périmètre externe	Nous recommandons au Service de sécurité incendie de Montréal d'entreprendre les démarches qui s'imposent auprès des instances concernées afin de mettre en place des mesures de protection adéquate sur la partie du périmètre externe située à l'arrière de l'édifice.	SIM	En cours	En cours	> En attente quant à l'avenir du quartier général >> Actions à venir : Décision à venir quant à l'avenir du quartier général

Rapports de l'année 2012

Rapport: Plan de réalisation des travaux d'infrastructures - Réseau de voirie artérielle (OR12-006-09 A et A-1)

3.1.B-2	Données d'inventaire (SITE)	Nous recommandons à la Direction générale d'évaluer la pertinence d'élargir la portée de sa directive « Préparation et transmission des plans tels que construits / Plans TQC », entrée en vigueur en juillet 2011 et mise à jour en octobre 2012, pour y inclure le réseau de voirie artérielle, ce qui permettrait de disposer de l'intégralité des données physiques d'inventaire, et ce, afin d'améliorer la planification des interventions futures.	DG	En cours	En cours	>> Le projet de modification de la directive "Préparation et transmission des plans tels que construits" afin d'intégrer les éléments d'actifs de la voirie artérielle est terminé. En attente de la version finale pour approbation. >> Actions à venir : Valider et approuver la version finale de la directive.
3.2.B-3	Stratégie globale d'intervention (SITE)	Nous recommandons à la Direction générale de s'assurer que les arrondissements se conforment aux exigences du Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055) afin de produire l'information requise à l'égard de l'entretien des actifs de voirie en vue d'élaborer la stratégie globale d'intervention de la Direction des infrastructures.	SIVT	En cours	En cours	>> Les encadrements administratifs découlant de la réforme du financement des arrondissements n'ont pas été complétés à ce jour. Ces encadrements pourrait mener à la révision de l'annexe B du du règlement 08-055. En 2016, le Service des infrastructures de la voirie et des transports (SIVT) a mis sur pied le Programme de maintien des infrastructures routières (PMIR). Ce programme comporte des activités d'entretien préventif (scellement des fissures), correctif et palliatif. Ce programme vise à accroître les investissements pour l'entretien des chaussées. Les arrondissements sont sollicités afin d'identifier des endroits propices pour chaque type d'activité. >> Actions à venir : Évaluer la pertinence de réviser l'annexe B du règlement 08-055 et mettre en place des mesures de réddition de compte des arrondissements.

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Statut Adm.	Statut VG	Actions prises
Rapport: Plan de réalisation des travaux d'infrastructures - Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout (OR12-006-09 B et B-1)						
3.2D	Données concernant l'état des infrastructures	(page 32-33 du rapport de vérification) De plus, nous recommandons à la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau de produire périodiquement, à l'intention de la Direction générale, un bilan global sur l'état des conduites d'égout et d'aqueduc afin de favoriser une prise de décisions adéquate et au moment opportun. Ce bilan global devrait : démontrer l'évolution de la situation à la suite des inspections et des interventions réalisées sur les réseaux; indiquer, s'il y a lieu, les problématiques rencontrées dans le cadre de la mise à jour des données par les arrondissements et les conséquences d'une telle situation sur le choix des travaux à réaliser.	Eau	Réglé	En cours	Le bilan 2016 a été transmis à la DG le 20 avril 2018. Cette dernière version du bilan a inclus tous les éléments requis pour répondre à la recommandation du VG.
3.6.1.A	Programmation des projets d'investissement et dépenses d'entretien/Programmation des projets d'investissement en 2010 et en 2011	(page 67 du rapport de vérification) Nous recommandons à la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau de développer des outils permettant de disposer des informations à jour sur l'état d'avancement des projets d'investissement inscrits aux ententes de partenariat afin d'être en mesure d'exercer un suivi rigoureux sur les projets planifiés et de trouver des solutions aux irritants qui ralentissent la réalisation des projets. Ces informations devraient notamment comprendre : le degré d'avancement des projets d'investissement; les causes et les conséquences entourant les projets reportés et annulés; les coûts futurs engendrés par ces reports et ces annulations; les mesures temporaires mises en place pour assurer la sécurité des citoyens.		En cours	En cours	>> Processus toujours en cours pour la sécurité des citoyens >> Actions à venir : A terminer
3.6.2.B	Programmation des projets d'investissement et dépenses d'entretien/Dépenses d'entretien	(page 75 du rapport de vérification) Nous recommandons au Service de l'eau d'entreprendre les démarches nécessaires pour qu'un règlement de délégation de pouvoirs distinct pour les arrondissements concernant les activités d'entretien des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout soit adopté par le conseil municipal afin d'uniformiser ces activités d'entretien et d'en faciliter le suivi par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau, en vue de préserver les actifs conformément à la stratégie globale d'intervention. La délégation de pouvoirs devrait notamment être assortie de conditions qui viendraient régir la réalisation des activités d'entretien (p. ex. un guide d'entretien, une comptabilité distincte et une reddition de comptes).		En cours	En cours	>> La rédaction du règlement de délégation est complétée. >> Actions à venir : Une dernière révision doit être effectuée par le contentieux.

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Statut Adm.	Statut VG	Actions prises
3.4	Niveau de service (EAU)	(page 47 du rapport de vérification) Nous recommandons à la Direction générale : ·de traduire les orientations du Service de l'eau, retenues par les instances, en objectifs précis en matière de niveau de service; ·de fixer un niveau d'investissement requis à long terme; ·d'obtenir l'approbation des instances à l'égard du niveau de service visé et du niveau d'investissement correspondant à long terme ainsi que du mode de financement; ·d'évaluer annuellement les résultats; et ce, afin de permettre la planification et la mise en œuvre des interventions au moment opportun et de freiner la détérioration des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout ainsi que la progression du déficit d'investissement et d'en minimiser, par voie de conséquence, les effets perturbateurs pour les citoyens.	Eau	En cours	En cours	>> En cours >> Actions à venir : Poursuite de la démarche
Rapport: Système intégré de gestion des ressources humaines et de la paie / sous-projet gestion du temps (TI11-006-09 A à C)						
3.3.2.B	Sécurité / Gestion des accès (page 17 du rapport de vérification)	Nous recommandons au Service des finances, propriétaire du processus, en concertation avec le Service des technologies de l'information, dans le cadre du sous-projet « gestion du temps » et au terme du déploiement complet (postimplantation), de : ·revoir et de justifier l'attribution du profil « SuperAccess » pour certains utilisateurs en considérant les contrôles disponibles; ·valider les profils existants et de désactiver ou de détruire tous les profils d'accès qui ne sont ni utilisés, ni nécessaires; · préparer un plan d'action et un échéancier de réalisation concernant l'utilisation du répertoire Lightweight Directory Access Protocol afin de contrôler l'accès au progiciel Kronos. *Depuis le 1 mai 2014, le service de Ressources humaines est responsable du système de Gestion du temps.	RH / STI	Réglé	Reporté	>> Les processus de définition des rôles et de contrôle des accès a été mis à jour dans le cadre du projet 74250-Transfo RH Mise à niveau KRONOS; la majorité des groupes d'utilisateurs ont accès via LDAP sauf exceptions, ex: usagers n'ayant pas d'adresse courriel; la gestion de ces groupes est revue périodiquement et leur intégration complète à KRONOS sera complétée lors de la phase 3 du programme Transfo RH KRONOS, prévue d'ici 2021.

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Statut Adm.	Statut VG	Actions prises
3.4.B.	Performance (pages 19-20 du rapport de vérification)	Nous recommandons au Service des finances, propriétaire du processus, en concertation avec le Service des technologies de l'information, dans le cadre du sous-projet « gestion du temps » : ·de déterminer les normes et les standards qui seraient acceptables relativement au temps de réponse dans différentes situations d'utilisation du progiciel Kronos; ·de mettre en place un suivi des indicateurs de la performance pour chacune des composantes du progiciel Kronos; ·d'évaluer les besoins d'encadrer les requêtes hyperfind afin de réduire la pression sur la performance du progiciel Kronos; d'évaluer la possibilité de créer un entrepôt de données concernant l'information sur la gestion du temps et des ressources humaines afin d'alléger la charge du système lors des interrogations. *Depuis le 1 mai 2014, le service de Ressources humaines est responsable du système de Gestion du temps.	RH / STI	En cours	En cours	Échéance de mise en oeuvre de cette recommandation à nouveau reporté en rapport au plan d'action initial. L'échéancier révisé de mise en oeuvre est donc le 31 décembre 2018.
3.6.B	Plan de continuité (page 22 du rapport de vérification)	Nous recommandons au Service des finances, propriétaire du processus, en concertation avec le Service des technologies de l'information, dans le cadre du sous-projet « gestion du temps », de : ·formaliser un plan de relève concerté et efficace; réaliser des tests de relève périodiques afin de valider le temps nécessaire à la reprise du système et de détecter les lacunes à corriger incluant l'ajout de la composante « Connect » sur les autres serveurs.		Réglé	En cours	>> Documentation du plan de relève complétée
3.2.4.B	Phases de développement / Paramétrage et conversion des données	Nous recommandons au Service du capital humain et des communications de prendre les mesures nécessaires pour s'assurer que les conventions collectives et les lettres d'entente ont bien été interprétées et intégrées au progiciel Kronos.	RH	En cours	En cours	>> Fait: Implantation de la version 8 de l'application Kronos (gestion de temps) et développement d'un planificateur de l'ordonnancement du temps supp. des employés syndiqués d'une des unités d'affaires du SPVM; un mandat avec la firme Raymond Chabot Grant Thornton a débuté pour revoir les processus, la gouvernance ainsi que l'offre de service de l'équipe dédiée à la paramétrisation de l'équipe Kronos. >> Actions à venir : 1. Prochaine mise à jour du logiciel Kronos 2. Présentation du planificateur TS aux Relations de travail et au SIM

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Statut Adm.	Statut VG	Actions prises
Rapports de l'année 2013						
Rapport: Activités des laboratoires - Contrôle de la qualité et de l'expertise (OR13-006-29 A et B)						
4.3.1.B	Conformité des documents normatifs de référence et des rapports d'interventions utilisés - Documents normatifs de référence	(page 63 du rapport d'audit) Nous recommandons à la Direction des infrastructures, en vue d'atténuer les risques de confusion et d'erreurs au cours de la réalisation des travaux afférents aux infrastructures, de prendre les dispositions qu'elle jugera appropriées afin de s'assurer : qu'un examen comparatif de l'ensemble des documents normatifs de référence en vigueur sera effectué dans le but de repérer et de corriger toute divergence ou ambiguïté; que la mise à jour harmonisée de l'ensemble des documents normatifs de référence s'inscrira à l'intérieur d'un processus instauré sur une base périodique.	SPO	Réglé	En cours	>> Chantier d'harmonisation des devis toujours actif; sera avancé à environ 50% à l'automne 2018; fin du chantier prévu pour l'été 2019.
Rapport: Surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les bâtiments municipaux (OR14-004-02 A à D)						
4.3.1.1B	Évaluation de la mise en oeuvre des programmes d'entretien préventifs - En régie	Évaluation de la mise en œuvre des programmes d'entretien préventifs / Direction des immeubles / Mise en œuvre et suivi de la réalisation des programmes d'entretien préventif – En régie (page 38 du rapport d'audit) Nous recommandons à la Direction des immeubles de mettre en place les mesures nécessaires visant à optimiser la gestion et la mise en œuvre des programmes d'entretien préventif exécutés en régie afin de pouvoir en établir une planification rigoureuse et d'assurer la réalisation complète des travaux d'entretien sur l'ensemble des installations liées à la qualité de l'air intérieur.	SGPI	En cours	En cours	>> Mise en oeuvre de moyens pour améliorer les taux de réalisation des activités des différents programmes d'entretien préventifs dont elle est responsable. Impacts positifs prévus au cours de 2018. L'implantation, à l'automne 2018, d'une nouvelle application mobile dédiée à la réalisation et la gestion des activités d'entretien planifiées aura une incidence certaine sur l'amélioration des taux de réalisation des P.E.P. >> Actions à venir : Suivi de l'impact des actions de restructuration sur les taux de réalisation des P.E.P. en 2018. Implantation de l'application mobile dédiée aux P.E.P. à l'automne 2018.

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Statut Adm.	Statut VG	Actions prises
4.6.1B	Reddition de comptes	(page 72 du rapport d'audit) Nous recommandons à la Direction des immeubles, afin que les arrondissements pour lesquels elle effectue l'entretien des bâtiments puissent être informés de la performance des programmes d'entretien préventif réalisés concernant, notamment les composantes des systèmes de chauffage, ventilation et conditionnement de l'air : ·de prendre les dispositions nécessaires pour conclure avec ces arrondissements des ententes de service à l'intérieur desquelles seront incorporées la nature et la périodicité des mécanismes de reddition de comptes convenus entre les parties; ·de prévoir, au moment du renouvellement des ententes de service déjà conclues auprès de certains arrondissements issus d'ex-villes de banlieue, d'y inclure également ces mêmes aspects au regard des mécanismes de reddition de comptes convenus. Évidemment, l'instauration de tels mécanismes implique au préalable la mise en œuvre des correctifs requis concernant la fiabilité des informations contenues dans le Système intégré de gestion des immeubles.	SGPI	En cours	En cours	>> La reddition de compte à la clientèle au sujet des activités d'entretien réalisées s'effectue actuellement via des rencontres statutaires entre les responsables de la Direction et ceux des unités clientes. La Direction évaluera les mécanismes et les outils à développer pour améliorer la reddition de compte concernant les activités d'entretien planifiées réalisées. >> Actions à venir : Développer des rapports personnalisés pour la clientèle permettant de détailler les activités d'entretien réalisées
4.1.2E	Inventaire des bâtiments et de leurs composantes reliées à l'air	Inventaire des composantes des systèmes de chauffage, ventilation et conditionnement de l'air (page 22 du rapport d'audit) Nous recommandons aux arrondissements de Saint-Laurent et de LaSalle de poursuivre leurs efforts pour s'assurer de l'intégrité et de la mise à jour continue de l'inventaire des composantes des équipements intégrés à leurs bâtiments, notamment ceux reliés à l'air.	LaSalle	En cours	En cours	>> Décision prise sur le système intégré de gestion de l'inventaire et du PEP >> Actions à venir : Un contrat sera octroyé à une firme spécialisé afin d'intégrer l'inventaire des composantes dans le même système de gestion utilisé par les autres arrondissements, SIGI. Ce travail sera fait par phases, en commençant avec les systèmes reliés à la qualité de l'air, afin d'arriver à avoir un inventaire complet des systèmes.
4.2.3B	Établissement et intégrité des programmes d'entretien préventif	(page 31 du rapport d'audit) Nous recommandons à la l'arrondissement de LaSalle de prendre les dispositions requises afin d'obtenir, des firmes spécialisées adjudicatrices, la planification et le contenu des programmes d'entretien préventif devant être réalisés, afin de s'assurer que chacun des bâtiments et chacune de leurs composantes fait l'objet d'un programme d'entretien adéquat, satisfaisant aux exigences établies par la Ville et aux bonnes pratiques de l'industrie, et ultimement pour permettre le suivi de la réalisation des entretiens prévus.		En cours	En cours	>> Décision prise sur le logiciel-système de gestion intégré pour l'inventaire et PEP de nos bâtiments et systèmes, SIGI >> Actions à venir : En parallèle avec le projet de mise a jour de l'inventaire des composantes dans SIGI, un PEP sera fait dans un fichier a part, dans la même séquence que la mise a jour de l'inventaire, pour ensuite avoir la possibilité de l'intégrer dans le système SIGI.

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Statut Adm.	Statut VG	Actions prises
4.3.3.1B	Évaluation de la mise en oeuvre des programmes d'entretien préventifs	(page 45 du rapport d'audit) Nous recommandons à l'arrondissement de LaSalle, afin d'être en mesure de s'assurer que les travaux d'entretien préventifs prévus sont réalisés avec diligence sur l'ensemble des installations, notamment celles qui représentent un risque quant au maintien d'une bonne qualité de l'air, de mettre en place un mécanisme formel, structuré et documenté permettant l'évaluation et le suivi de la mise en œuvre des programmes d'entretien préventif planifiés. Bien entendu, l'arrondissement devra au préalable avoir obtenu de la part des firmes adjudicataires la programmation annuelle des travaux d'entretien préventif planifiés sur l'ensemble des composantes des systèmes de chauffage, ventilation et conditionnement de l'air ou s'être doté de son propre programme d'entretien préventif.	LaSalle	En cours	En cours	>> Décision prise sur le logiciel-système de gestion intégré pour l'inventaire et PEP de nos bâtiments et systèmes. Les taches à réaliser pour les différents PEP seront intégrés et suivi au moyen de ce logiciel >> Actions à venir : Une fois la mise à jour de l'inventaire des systèmes et le PEP implanté dans SIGI, la réalisation et la conformité de ceux- ci sera suivi au moyen des rencontres de gestion avec les responsables de l'entretien.
4.6.3B	Reddition de compte	(page 74 du rapport d'audit) Nous recommandons à l'arrondissement de LaSalle de rendre compte périodiquement de la mesure avec laquelle les programmes d'entretien préventif instaurés sont mis en œuvre, afin de démontrer le bon fonctionnement des systèmes de chauffage, ventilation et conditionnement de l'air et le maintien des conditions optimales de la qualité de l'air intérieur au sein de ses bâtiments.		En cours	En cours	>> Décision prise sur le système intégré de gestion de l'inventaire et du PEP >> Actions à venir : Le PEP, une fois intégré dans le système SIGI (travaux d'entretien exécutés autant a l'interne que par des contracteurs) sera suivi au moyen des indicateurs de performance analysés lors des rencontres de gestion tenus à des fréquences préétablies
Rapport: Conformité aux lois et règlements (OR14-004-07 A à F)						
4.1.3.C	Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et règlements municipaux relatifs à la contribution aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels / Application du Règlement relatif à la délivrance de certains permis de construction (02-065) par l'ensemble des arrondissements	(page 76 du rapport d'audit) Nous recommandons à la Direction générale de voir à la mise en place de moyens de formation et d'outils disponibles (guides, manuels de procédures) pour l'ensemble des arrondissements concernés par l'application du Règlement relatif à la délivrance de certains permis de construction (02-065) afin d'optimiser l'utilisation des ressources et d'appliquer la réglementation en vigueur.	SMVT	En cours	En cours	> Le Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055) a été adopté le 12 juin 2017 et il prendra effet le 19 juin 2018. En prévision de la mise en oeuvre de ce règlement, la Direction de l'urbanisme élabore un guide d'application et une formation destinés aux responsables de la délivrance des permis en arrondissement, guide qui abordera les impacts du règlement 17-055 sur l'application du règlement 02-065. > Actions à venir : La guide d'application sera disponible d'ici la fin du mois de mars et suivra aussitôt une formation au cours du printemps. Elle pourra être donnée au besoin par la suite.

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Statut Adm.	Statut VG	Actions prises
Rapport: Mandat confidentiel - Eau et SIM (TI12-006-09 A et B)						
3.1.B	Recommandation confidentielle	Pour des raisons de confidentialité, le détail de la présente recommandation n'est pas présent dans cette fiche.	Eau	En cours	En cours	>> Pour des raisons de confidentialité, le détail de l'action en cours n'est pas précisé. >> Actions à venir : Pour des raisons de confidentialité, le détail de l'action en cours n'est pas précisé.
3.2.B	Recommandation confidentielle	Pour des raisons de confidentialité, le détail de la présente recommandation n'est pas présent dans cette fiche		En cours	En cours	>> Pour des raisons de confidentialité, les actions prises seront discuté avec le vérificateur >> Actions à venir : Pour des raisons de confidentilaité, les actions à venir seront discutées avec le vérificateur
Rapport: Gestion des licences d'utilisation des logiciels (TI12-006-11 A et B)						
4.1.2.B	Conformité des droits d'utilisation / Normalisation des logiciels commerciaux	(page 14 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service des technologies de l'information d'effectuer périodiquement un examen des logiciels installés sur les postes de travail, et ce, afin de déceler les logiciels non autorisés ou dont la dérogation à la norme n'a pas été approuvée.	STI	Reporté	Reporté	>> Le programme Bureau de Demain contient le projet GSU - Gestion des Services aux Utilisateurs pour le volet de gestion des actifs et licences; le projet GSU est au PTI 2018-2020; les activités au programme GSU entamées sont : Automatisation des Processus, Gestion des Licences. >> Actions à venir : L'échéancier de livraison correspond au PTI 2018-2020. Les livrables correspondent à la régularisation des actifs et licences, inventaires à jour, normalisation des processus et automatisation des mécanismes d'installation.
4.1.2.C		(Page 14 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service des technologies de l'information de requérir des unités administratives les raisons spécifiques justifiant la dérogation au principe de verrouillage des postes, de voir à ce que ces postes soient verrouillés si nécessaire ou de les suivre de plus près, et ce, afin de limiter les installations non autorisées et non contrôlées.		Reporté	Reporté	>> Le programme Bureau de Demain contient le projet GSU - Gestion des Services aux Utilisateurs pour le volet de gestion des actifs et licences; le projet GSU est au PTI 2018-2020. Les activités au programme GSU entamées sont : automatisation des processus, gestion des inventaires des actifs. Les différents mécanismes pour obtenir les listes de postes verrouillés et les dérogations associées sont en cours d'analyse. >> Actions à venir : Les projets qui encadrent ces mécanismes sont : GSU, Automatisation.

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Statut Adm.	Statut VG	Actions prises
4.1.3.B	Conformité des droits d'utilisation / Régularisation des licences logicielles	(page 16 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service des technologies de l'information de : déterminer et d'implanter, une fois que les projets de régularisation des licences logicielles seront complétés, un processus et des outils permettant de retracer rapidement tout écart entre les licences de logiciels commerciaux détenues et installées; mettre en place des solutions pour régulariser la situation des unités administratives et des licences logicielles de produits commerciaux qui ne sont pas incluses dans les projets en cours.	STI	Reporté	Reporté	>> Nous avons développé des outils afin de bien catégoriser l'inventaire des logiciels versus l'inventaire des mises à jour. >> Actions à venir : Établir des tableaux de bord pour la conformité.
4.2.1.B	Optimisation des contrats de licences / Cadre de contrôle	(page 18 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service des technologies de l'information, en concertation avec la Direction de l'approvisionnement : d'évaluer l'opportunité, au moyen d'une analyse coût-avantage, d'appliquer les principes suivants afin d'optimiser les contrats de licences logicielles : - formalisation de stratégies périodiques centralisées d'acquisition, - désignation d'un responsable pour chaque fournisseur; de déterminer, le cas échéant, les ajustements requis aux divers processus et de les implanter.		Reporté	Reporté	>> L' appel d'offre pour le projet GSU a été publié mais n'a eu aucun soumissionnaire. >> Actions à venir : Redéfinir l'appel d'offre du projet GSU (Gestion du Support aux Utilisateurs) et le publier. La portée du projet couvrira la gestion des licences et la gestion des actifs TI.
4.2.3.B	Optimisation des contrats de licences / Réserve pour désuétude	(page 20 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service des technologies de l'information d'envisager de créer une réserve pour la désuétude technologique logicielle de ses applications, selon son cycle habituel de remplacement.		Reporté	Reporté	
4.1.1.B	Conformité des droits d'utilisation / Cadre de contrôle	(page 12 du rapport d'audit) Nous recommandons à la Direction générale de prendre les mesures nécessaires pour amender la directive « Droit d'auteur en matière de programme d'ordinateur » et tout autre encadrement pertinent, s'il y a lieu, de manière à ce que le Service des technologies de l'information : ·soit désigné comme responsable corporatif du suivi de la conformité du droit d'utilisation des licences logicielles pour l'ensemble de la Ville; ·soit investi de l'autorité suffisante à l'exercice de cette responsabilité, notamment quant à l'obtention auprès des unités d'affaires de l'information appropriée à cette fin; ·dispose des moyens nécessaires pour obtenir et valider l'information requise au suivi de cette conformité; et ce, afin qu'il puisse effectuer une reddition de comptes à la Direction générale du respect du droit d'auteur en matière de programmes d'ordinateur à l'échelle de la Ville, selon une fréquence et un format à être établis.		En cours	En cours	>> La liste des logiciels normalisés a été mise à jour. Une procédure manuelle de suivi du cycle de vie des licences est en place. L'identification d'une solution automatisée pour le suivi est en cours. >> Actions à venir : Sélection de la solution , mise à jour et communication de la directive.

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Statut Adm.	Statut VG	Actions prises
Rapports de l'année 2014						
Rapport: Gestion des inventaires (GE14-001- A à G)						
No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Statut Adm..	Statut VG.	Actions prises
4.1.1.B.	Cadre de gestion des inventaires/Documents supportant le cadre de gestion des inventaires (page 9 du rapport d'audit	Nous recommandons que la Direction générale s'assure que le Service de l'approvisionnement, en collaboration avec le Service des finances, conçoit et met en place un cadre de référence unique, complet et utile afin d'encadrer les activités de gestion des inventaires, entre autres l'acquisition des biens, leur utilisation en cours d'exercice et la comptabilisation des stocks de biens restants en fin d'exercice. De plus, nous recommandons que la Direction générale s'assure : que la Politique d'approvisionnement de la Ville de Montréal intègre les rôles et les responsabilités de tous les intervenants, liés de près ou de loin avec la gestion des inventaires, notamment ceux du Service des finances; que la Politique d'approvisionnement de la Ville de Montréal intègre les éléments de reddition de comptes, au regard de chacun des intervenants, pour assurer une meilleure imputabilité et un meilleur suivi quant au degré d'application de la politique; qu'un portrait global de tous les lieux d'entreposage des inventaires appartenant à la Ville soit dressé et mis à jour.	DG	En cours	En cours	>> Un plan d'action a été établi le 6 mai 2015 >> Encadrement administratif C-RM-APP-D-16-002 portant sur la disposition des biens par les unités d'affaires (la désuétude) a été diffusé dans la base des dossiers décisionnels (GDD);- Guide de référence - Gestion des stocks ainsi que la procédure de fin d'exercice financier ont été mis à jour puis publiés sur le site intranet de l'approvisionnement; - Rencontres tenues avec arrondissements et services corporatifs; - Service de l'appro. travaille avec Division sécurité (SPGI) pour établir des règles claires et précises en terme de sécurisation des lieux d'entreposage. Mise à jour de de l'encadrement jugé non requis >> Actions à venir : Poursuivre la réalisation des actions prévues au plan d'action, qui s'étend jusqu'à fin 2019.
4.1.1.B.			Approvision.	En cours	En cours	
4.1.2.B.2	Cadre de gestion des inventaires /Politique d'approvisionnement de la Ville de Montréal et Guide de référence en gestion des stocks (page 13 du rapport d'audit)	Nous recommandons au Service de l'approvisionnement de : veiller à ce que la Politique d'approvisionnement de la Ville de Montréal soit mise à jour pour refléter sa dénomination dans l'organigramme en vigueur à la Ville; prévoir le déploiement de ses ressources afin d'assumer adéquatement ses responsabilités au regard de l'organisation, de la gestion et du contrôle des inventaires de tous les magasins et dépôts, comme stipulé dans la Politique d'approvisionnement; préciser dans la Politique d'approvisionnement ses responsabilités relativement aux unités mobiles; s'assurer que la Politique d'approvisionnement est connue et que ses objectifs sont appliqués par toutes les unités d'affaires.		En cours	En cours	> Deux rencontres ont été organisées avec les arrondissements et les services corporatifs concernant les lieux d'entreposage >> Actions à venir : Poursuivre la réalisation du plan d'action
4.1.2.B.3				En cours	En cours	

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Statut Adm.	Statut VG	Actions prises
4.2.1.B.1	Application de l'actuel cadre de gestion des inventaires/Système de gestion des inventaires (page 21 du rapport d'audit)	Nous recommandons au Service des finances, en concertation avec le Service de l'approvisionnement, de : s'assurer que toutes les unités d'affaires détenant un inventaire de biens, que ce soit sous forme de « stocks » ou de dépôts, mettent en place un registre d'inventaire permanent lorsque requis et préciser les modalités d'utilisation d'un tel registre; diffuser des règles relatives à l'analyse et à l'évaluation de la désuétude des inventaires et de veiller à ce que ces règles soient appliquées.	Approvision.	En cours	En cours	Les arrondissements et services centraux ont été rencontré pour information et explication. - La partie 13 du guide de procédure de fin d'exercice financier à été ajustée selon les recommandations du comité;- Suite à des visites effectuées dans les unités d'affaire, les lieux d'entreposage ont été estimés entre 400 et 500. >> Actions à venir : - Définition du nouveau modèle d'affaires et déploiement de la solution informatique en cours; Adaptation d'un encadrement déjà existant pour y inclure la désuétude
4.2.3.B.	Application de l'actuel cadre de gestion des inventaires/Sécurisation et accès des lieux d'entreposage (page 28 du rapport d'audit)	Nous recommandons au Service de l'approvisionnement de veiller à : établir et communiquer aux gestionnaires des unités d'affaires détenant des inventaires, des règles claires, uniformes et complètes en ce qui concerne la sécurisation des lieux d'entreposage, conformément à la Politique d'approvisionnement de la Ville de Montréal; s'assurer de l'application de ces règles établies.		En cours	En cours	>> Actions à venir : Le service de l'approvisionnement prépare une rencontre avec le service des immeubles afin de déterminer les règles pour la sécurisation des accès aux lieux d'entreposage; les règles en question seront transmises aux unités d'affaire ayant des entrepôts d'inventaire; Il sera également déterminé lors de cette rencontre la nécessité de bonifier les encadrements administratifs mentionnés dans l'historique des actions prises pour cette recommandation.
4.2.1.C.2	Application de l'actuel cadre de gestion des inventaires/Système de gestion des inventaires (page 21 du rapport d'audit)	Nous recommandons aux arrondissements de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, de Rosemont–La Petite-Patrie, de Saint-Laurent et de Ville-Marie de : mettre en place un registre d'inventaire permanent lorsque requis et de produire des listes d'inventaire comportant toutes les informations pertinentes requises; analyser et d'évaluer la désuétude des inventaires qu'ils détiennent.	Ville-Marie	En cours	En cours	>>En attente des orientations du Serv. de l'appro. sur la mise en place d'un registre permanent des dépôts; Prise d'inventaire 2017 sera réalisée d'ici la fin d'année et comptabilisée dans le système comptable. >> Actions à venir : Le clos de voirie va déménager au début 2018: il y aura un magasin relevant du Serv. de l'appro. L'arrondissement ne sera plus responsable de mettre en place un registre d'inventaire permanent.
4.2.1.C.3	Application de l'actuel cadre de gestion des inventaires/Système de gestion des inventaires	Nous recommandons aux arrondissements de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, de Rosemont–La Petite-Patrie, de Saint-Laurent et de Ville-Marie de : mettre en place un registre d'inventaire permanent lorsque requis et de produire des listes d'inventaire comportant toutes les informations pertinentes requises; analyser et d'évaluer la désuétude des inventaires qu'ils détiennent.		En cours	En cours	>> Voir 4.2.1.C.2 ci-dessus >> Actions à venir : Mise en place du magasin et affectation de deux ressources par le service de l'approvisionnement
4.2.3.C.2	Application de l'actuel cadre de gestion des inventaires/Sécurisation et accès des lieux d'entreposage (page 28 du rapport d'audit)	Nous recommandons aux arrondissements de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, de Rosemont–La Petite-Patrie, de Saint-Laurent et de Ville-Marie, dans l'attente des règles à être établies par le Service de l'approvisionnement, de s'assurer que les accès aux inventaires sous leur responsabilité sont protégés et que ces accès sont limités aux seules personnes autorisées.	MHM	En cours	En cours	>> En 2017, poursuite de l'aménagement du hangar : remplacement et bonification du système d'éclairage existant. >> Actions à venir : Installation d'un système de cartes magnétique et de caméras afin de contrôler l'accès du hangar.

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Statut Adm.	Statut VG	Actions prises
Rapport: Entretien des bornes d'incendie (OR14-004-08 A à E)						
4.2.2.B	Mise en œuvre de l'entretien des bornes d'incendie / Entretien correctif des bornes d'incendie	(page 23 du rapport d'audit) Nous recommandons à la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau de mettre à la disposition des arrondissements une application corporative leur permettant de : disposer de données en temps réel; générer des rapports de gestion; et ce, afin d'être en mesure de réaliser une gestion optimale des activités d'entretien des bornes d'incendie.	Eau	En cours	En cours	>> Application fonctionnelle à 100%. >> Actions à venir : L'implantation est retardée et se fera en même temps que le déploiement du progiciel Maximo dans les arrodissements de 2018 à 2020.
4.4.1.2.C	Portrait de l'état des bornes d'incendie des arrondissements / Bornes d'incendie ayant un débit insuffisant	(page 40 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service de sécurité incendie de Montréal, en collaboration avec le Service de l'eau, de produire un encadrement administratif visant à officialiser le processus de signalement des bornes d'incendie dont le débit est inférieur au seuil minimal acceptable de 1 500 l/min, et ce, dès que l'anomalie est constatée au moment des inspections par les arrondissements afin que le Service de sécurité incendie de Montréal dispose d'une information complète et à jour lui permettant d'assurer la protection contre les incendies.		En cours	En cours	>> Processus de validation en cours de préparation suite à la prise de pression, avancement 75% >> Actions à venir : Finaliser le processus et présentation du résultat aux arrondissements
4.4.1.1B-2	Portrait de l'état des bornes d'incendie dont dispose le Service de sécurité incendie de Montréal / Portrait de l'état des bornes d'incendie des arrondissements / Bornes d'incendie hors d'usage	(page 35 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service de sécurité incendie de Montréal, en collaboration avec le Service de l'eau, de produire un encadrement administratif visant à officialiser le processus de signalement des bornes d'incendie hors d'usage afin de lui permettre de disposer d'un portrait global, complet et à jour des bornes d'incendie hors d'usage sur le territoire de l'ensemble des arrondissements. Cet encadrement devrait notamment : définir la notion « hors d'usage » pour les bornes d'incendie à être signalées; établir le délai de communication de ces signalements; préciser les responsabilités de chacun des intervenants concernés (Service de sécurité incendie de Montréal, arrondissements et Unité d'intervention rapide et prioritaire) dans ce processus.	SIM	En cours	En cours	>> Compte tenu de plusieurs changements au sein de la direction du SIM, l'identification d'un nouveau responsable a été effectuée en 2018. Cette situation permettra d'assurer la continuité vis à vis les responsabilités du SIM et de répondre adéquatement aux recommandations du vérificateur général. La mise en place d'un plan d'action sera effectué afin d'assurer l'encadrement de la démarche et rendre celle-ci plus efficace. Depuis le début, plusieurs actions ont été prises ce qui permettra éventuellement l'atteinte des résultats >> Actions à venir : Mise en place d'un plan d'action afin d'assurer le suivi et la reddition de compte. Établir les contacts pour harmoniser l'encadrement administratif.
4.4.1.1C	Portrait de l'état des bornes d'incendie des arrondissements / Bornes d'incendie hors d'usage	(page 35 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service de sécurité incendie de Montréal et au Service de l'eau d'entreprendre des démarches en vue de développer des liens informatisés leur permettant de se communiquer les renseignements relatifs aux bornes d'incendie hors d'usage, et ce, afin de disposer d'une information fiable et en temps réel contribuant à assurer l'efficacité des interventions en matière de protection contre les incendies		En cours	En cours	>> Les 19 arr. utilisent l'application Gestion entretien des actifs (GEA) pour signaler les bornes d'incendie défectueuses ou hors d'usage et leur remise en état; système mis à jour au 15 minutes. Les villes liées transmettent info par formulaire, qui est saisie par un préposé aux communications dans la base de données de la répartition assistée par ordinateur (RAO). >> Actions à venir : Fournir aux 14 villes liées le même logiciel utilisé par les 19 arrondissements. Discussions à tenir sur cette implantation .

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Statut Adm.	Statut VG	Actions prises
4.4.1.1F	Portrait de l'état des bornes d'incendie des arrondissements / Bornes d'incendie hors d'usage	(page 36 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service de sécurité incendie de Montréal de prendre les mesures qui s'imposent pour que l'application RAO ne permette plus la remise en fonction automatique d'une borne d'incendie hors d'usage au terme d'une date de réparation théorique initialement prévue, et ce, afin de s'assurer d'avoir une information complète sur l'inventaire composant ce groupe de bornes d'incendie	SIM	En cours	En cours	>> Demande de changement sera faite auprès de la DPRI du SIM. Celle-ci va assurer le suivi avec le STI afin de répondre aux attentes en fonction des priorités. Si changement impossible, solution provisoire sera mise en place pour minimiser les risques d'ici le renouvellement du RAO. >> Actions à venir : Effectuer une nouvelle demande de changement. Assurer le suivi afin d'évaluer la faisabilité du changement et le mettre en place.
4.4.1.2C-2	Portrait de l'état des bornes d'incendie des arrondissements / Bornes d'incendie ayant un débit insuffisant	(page 40 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service de sécurité incendie de Montréal, en collaboration avec le Service de l'eau, de produire un encadrement administratif visant à officialiser le processus de signalement des bornes d'incendie dont le débit est inférieur au seuil minimal acceptable de 1 500 l/min, et ce, dès que l'anomalie est constatée au moment des inspections par les arrondissements afin que le Service de sécurité incendie de Montréal dispose d'une information complète et à jour lui permettant d'assurer la protection contre les incendies.		En cours	En cours	>> La mise en place d'un encadrement adinistratif relève du Service de l'eau qui est le responsable des installations. Le SIM ne peut mettre en place ce genre d'encadrement., mais peut collaborer avec le Service de l'eau afin qu'il puisse atteindre le résultat. >> Actions à venir : Le SIM mettra en place une procédure afin de s'assurer de la concordance de l'information afin de transmettre l'information aux premiers intervenants.
4.4.1.2D-1		(page 41 du rapport d'audit) Nous recommandons à la Direction générale d'évaluer le risque de ne connaître le portrait des secteurs problématiques de l'agglomération, en termes de débits et de pressions, qu'au terme de l'échéance du projet de sectorisation et de régulation des pressions du Service de l'eau (prévu pour 2023) et de prendre, s'il y a lieu, les dispositions qui s'imposent pour limiter les conséquences d'une telle situation afin que le Service de sécurité incendie de Montréal soit en mesure d'assurer une protection adéquate contre les incendies.		En cours	En cours	>> Le transfert des informations relatives à l'efficacité des bornes-fontaines vers les bases de données du SIM requièrent la collaboration des services centraux, des arrondissements ainsi que des villes liées. L'expertise nécessaire pour mener à terme un tel projet dépasse le seul domaine d'affaire du SIM. >> Actions à venir : Des discussions sont en cours entre le SIM et les différentes parties prenantes dans ce dossier pour déterminer un partage optimal des responsabilités permettant d'atteindre l'objectif recherché.
4.4.1.2D-2				En cours	En cours	
4.4.2B-2	Portrait de l'état des bornes d'incendie dont dispose le Service de sécurité incendie de Montréal / Portrait de l'état des bornes d'incendie des villes liées	(page 42 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service de sécurité incendie de Montréal : de mettre en place un processus formel de communication, à l'intention des villes liées, visant à connaître la localisation des bornes d'incendie hors d'usage et de celles dont le débit est inférieur à 1 500 l/min; de procéder à une validation périodique avec les villes liées des données dont il dispose relativement aux bornes d'incendie hors d'usage et à celles dont le débit est inférieur à 1 500 l/min; et ce, afin de disposer d'informations complètes et fiables sur l'état des bornes d'incendie et ainsi de pouvoir assurer l'efficacité de ses interventions.		En cours	En cours	>> Le réseau des bornes d'incendie est sous la responsabilité du Service de l'eau. Le SIM ne peut émettre un encadrement administratif qui concerne des équipements qui ne sont pas sous sa responsabilité, mais peut collaborer pour s'assurer du transfert de l'information et de concorder ses listes avec celle des villes liées. >> Actions à venir : Demeurer disponible selon les besoins du Service de l'eau.

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Statut Adm.	Statut VG	Actions prises
4.4.3B	Portrait de l'état des bornes d'incendie privées	(page 44 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service de sécurité incendie de Montréal de prendre les mesures nécessaires pour compléter la localisation des bornes d'incendie situées sur le domaine privé et de voir à leur intégration dans son inventaire afin de disposer d'informations complètes et fiables lorsque des interventions sont requises.	SIM	En cours	En cours	>> Le SIM n'ayant pas les responsabilités du service de l'eau, il ne peut pas effectuer le localisation des bornes d'incendie privées ni convoquer des responsables afin d'établir un comité décisionnel afin de répondre à la recommandation. >> Actions à venir : Le SIM demeure disponible afin de collaborer afin de répondre à la recommandation du vérificateur général.
4.4.3C	Portrait de l'état des bornes d'incendie privées	(page 44 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service de sécurité incendie de Montréal de mettre en place un programme d'inspection des bornes d'incendie situées sur le domaine privé pour disposer d'un portrait de leur état afin d'appliquer les dispositions du Règlement sur le Service de sécurité incendie de Montréal.		En cours	En cours	>> Le SIM ne peut émettre des directives en ce sens compte tenu qu'il n'a pas la responsabilité du réseau de l'eau et des bornes d'incendie. Le responsable ayant les compétences et les responsabilités de ce type d'installation peut répondre adéquatement à cette recommandation et assurer le suivi auprès des propriétaires des bornes incendies privés. >> Actions à venir : Le SIM peut collaborer avec les autorités compétentes afin d'arriver au résultat attendu.
4.5C	Reddition de comptes	(page 48 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service de sécurité incendie de Montréal de s'assurer d'obtenir un bilan du Service de l'eau concernant la mise en œuvre des actions qui étaient prévues dans le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie (2009-2013), à l'égard du volet alimentation en eau, afin de préparer un nouveau plan d'action nécessaire à la protection contre les incendies et de le prendre en compte au moment de la révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.		En cours	En cours	>> Le SIM développera le nouveau schéma de couverture de risque dans les prochains mois. En ce sens, les travaux se poursuivent avec les différentes parties prenantes dans ce dossier. >> Actions à venir : Les efforts seront mis afin d'obtenir la reddition de compte attendue pour répondre aux exigences du vérificateur général et des obligations du schéma de couverture de risques.
4.5D		(page 48 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service de sécurité incendie de Montréal de mettre en place des mécanismes de reddition de comptes officiels intégrant les résultats du Service de l'eau concernant la mise en œuvre des actions prévues dans les prochains schémas de couverture de risques en sécurité incendie afin d'être en mesure d'informer les instances quant à l'ensemble des actions qui y sont prévues.		En cours	En cours	
4.5E		(page 48 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service de sécurité incendie de Montréal de prendre les mesures nécessaires pour produire le plus rapidement possible la révision du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie afin de se conformer aux dispositions prévues dans la Loi sur la sécurité incendie, nonobstant le fait que le délai est dépassé.		En cours	En cours	>> Le SIM a mis en priorité le développement du nouveau schéma de couverture de risque. Il apparaît dans le plan stratégique 2018-2021. >> Actions à venir : Mise en place d'une équipe de production avec un chargé de projet afin d'assurer la réalisation du nouveau schéma de couverture de risques

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Statut Adm.	Statut VG	Actions prises
Rapport: Collecte et transport des matières recyclables en régie (OR14-004-14 A à E)						
4.1.B.2	Analyses appuyant la décision de transférer la collecte des matières recyclables en régie	(page 19 du rapport d'audit) Nous recommandons aux arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, dans le cadre des transferts de toutes activités réalisées à contrat vers le mode en régie, de considérer toutes les composantes des coûts ainsi que les divers aspects qualitatifs avant d'adopter une nouvelle stratégie opérationnelle.	Ahuntsic-Cartierville	En cours	En cours	>> Nous avons évalué la possibilité de réduire d'une équipe (sur 8) afin de minimiser les coûts. >> Actions à venir : Éléments à négocier avec le syndicat et validation de la disponibilité des équipements avec le MRA (enjeu jour/soir - collecte en soirée génère beaucoup de plaintes de bruit, etc.).
Rapport: Gestion des ententes d'achat (OR15-004-05 A à D)						
4.3.C	Projet « Harmonisation et automatisation du processus d'achat »	(page 28 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service de l'approvisionnement de prendre les mesures nécessaires pour que le catalogue de produits du module « Achat en ligne » intègre, dans la mesure du possible, l'ensemble des ententes d'achat permanentes et contractuelles en vigueur, afin de favoriser une plus grande utilisation de celles-ci et de permettre ainsi à la Ville de bénéficier des avantages escomptés par ce mode d'approvisionnement.	Approvision.	En cours	En cours	Les ententes permanentes ont été bonifiées en intégrant la possibilité de faire la recherche dans le catalogue par la description d'article, ce qui permet d'ajouter les ententes pour les biens non inventoriés et les services. En 2015-2016, certaines ententes contractuelles ont aussi été converties pour favoriser le lien automatique vers les ententes, leur visibilité et une information claire sur les achats. 2 aide-mémoires ont été mis en ligne sur le site intranet pour guider les nouveaux émetteurs de demande d'achat et mettre l'accent sur l'obligation de consommer sur entente à travers le catalogue. En 2017, le processus sur la création et la diffusion d'une entente d'achat a été restructuré et bien documenté sur le site intranet du service dans le but d'uniformiser les pratiques.
Rapport: Conformité aux lois et règlement (OR15-004-07 A et B)						
4114B	Mise à jour de la réglementation	(page 31 du rapport d'audit) Nous recommandons aux Directions des travaux publics des arrondissements de Ville-Marie et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce de : ·mettre à jour la réglementation dans le but de déterminer les rues sur lesquelles doivent être appliquées l'une ou l'autre des catégories de tarifs; ·modifier, à la suite de la mise à jour de la réglementation, la classification des rues inscrites dans l'application informatisée Détour pour établir les tarifs applicables concernant l'occupation en largeur du domaine public; afin d'établir une tarification uniforme.	CDN-NDG	Réglé	En cours	>> Rencontre tenue avec représentants du BVG >> Actions à venir : Aucune

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Statut Adm.	Statut VG	Actions prises
43C-1	Mécanismes de reddition de comptes	(page 55 du rapport d'audit) Nous recommandons à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises des arrondissements de Ville-Marie et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce de : ·prendre les mesures nécessaires afin de s'assurer que les documents déposés pour le conseil d'arrondissement, visant à répondre aux exigences de la reddition de comptes qui est prévue au Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissements, sont conformes à la réglementation;	CDN-NDG	En cours	En cours	>> En cours de réalisation >> Actions à venir : Inventaire
43C-2		(page 55 du rapport d'audit) Nous recommandons à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises des arrondissements de Ville-Marie et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce de : mettre en place des mécanismes de reddition de comptes relatifs au respect de la conformité au règlement relié à la protection des bâtiments contre les refoulements d'égouts afin de fournir un juste portrait de la situation entourant l'application de la réglementation pour faciliter la prise de décisions.		En cours	En cours	>> En cours de réalisation >> Actions à venir : Inventaire en cours
4211.B-1	Mise en place de mécanisme de contrôle visant à assurer la conformité ainsi que de mesures pour détecter des non-conformités/Application du règlement	(page 43 du rapport d'audit) Nous recommandons à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises des arrondissements de Ville-Marie et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce : d'appliquer le règlement pour les nouveaux bâtiments et pour les bâtiments où sont effectués des travaux de transformation d'une installation de plomberie, et de mettre en place des mécanismes de contrôle qui permettent de s'assurer de l'application systématique du règlement à ces bâtiments afin de s'assurer de la conformité au règlement;	Ville-Marie	En cours	En cours	>> Refonte de la fiche bâtiment >> Actions à venir : Refonte de la fiche bâtiment
4211.B-2		(page 43 du rapport d'audit) Nous recommandons à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises des arrondissements de Ville-Marie et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce : 2. de s'assurer que tous les bâtiments ayant subi un refoulement d'égout ou une inondation font l'objet le plus rapidement possible d'une inspection ou d'une intervention afin de réduire les risques de refoulement ou d'inondation pour ces bâtiments et, en fin de compte, les risques de réclamations;		En cours	En cours	>> Gestion automatique du délais et des envois de lettres (Oracle et Lotus) >> Actions à venir : Gestion automatique du délais et des envois de lettres (Oracle et Lotus)
4211.B-3		(page 43 du rapport d'audit) Nous recommandons à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises des arrondissements de Ville-Marie et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce : 3. de mettre en place des mécanismes permettant de détecter, dans les requêtes déposées par les citoyens, les bâtiments ayant subi un refoulement d'égout afin d'être en mesure de réaliser des inspections		En cours	En cours	>> Processus en développement >> Actions à venir : Processus en développement

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Statut Adm.	Statut VG	Actions prises
42121.B-1	/Suivi des inspections et des avis de non-conformité	(page 47 du rapport d'audit) Nous recommandons à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de Ville-Marie de prendre les dispositions nécessaires : 1. pour que la lettre d'avis d'inspection soit systématiquement assortie d'un délai pour formaliser l'exigence d'une inspection afin de faciliter le suivi des dossiers et pour étayer la preuve officielle en prévision de la délivrance d'un constat d'infraction, le cas échéant; 2. pour que l'avis de non-conformité soit systématiquement assorti d'un délai ordonnant au propriétaire d'effectuer les travaux requis afin de faciliter le suivi des dossiers et pour étayer la preuve officielle en prévision de la délivrance d'un constat d'infraction, le cas échéant;	Ville-Marie	En cours	En cours	>> Processus en développement >> Actions à venir : Processus en développement
42121.B-2		(page 47 du rapport d'audit) Nous recommandons à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de Ville-Marie de prendre les dispositions nécessaires : 3. pour réitérer, auprès du personnel concerné, l'importance de consigner dans l'application Gestion du territoire – Permis les avis et les délais consentis au propriétaire ainsi que les visites de suivi effectuées afin de faciliter la planification des interventions à réaliser et permettre une vérification ultérieure.		En cours	En cours	
42121.C	Suivi des inspections et des avis de non-conformité/Arrondissement Ville-Marie	(page 47 du rapport d'audit) Nous recommandons à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de Ville-Marie de procéder à l'analyse des délais de traitement des dossiers d'inspections concernant les bâtiments ayant eu un refoulement d'égout ou une inondation, pour identifier les étapes du processus pouvant être effectuées différemment afin d'accélérer le processus et de réduire les risques de réclamations pour la Ville.		En cours	En cours	
422.B	Règlement sur la protection des bâtiments contre les refoulements d'égout/Formation et information du personnel	(page 53 du rapport d'audit) Nous recommandons à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises des arrondissements de Ville-Marie et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce : 1. d'établir les besoins en formation du personnel concerné par l'application du Règlement sur la protection des bâtiments contre les refoulements d'égout; 2. de mettre en place des mécanismes de suivi concernant la formation du personnel afin que leur expertise soit maintenue à jour pour fournir l'assurance du respect de la conformité à la réglementation.		En cours	En cours	

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Statut Adm.	Statut VG	Actions prises
43.C-1	Mécanismes de reddition de comptes	(page 55 du rapport d'audit) Nous recommandons à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises des arrondissements de Ville-Marie et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce de : 1. prendre les mesures nécessaires afin de s'assurer que les documents déposés pour le conseil d'arrondissement, visant à répondre aux exigences de la reddition de comptes qui est prévue au Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissements, sont conformes à la réglementation;	Ville-Marie	En cours	En cours	>> Processus en développement >> Actions à venir : Processus en développement
43.C-2		(page 55 du rapport d'audit) Nous recommandons à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises des arrondissements de Ville-Marie et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce de : 2. mettre en place des mécanismes de reddition de comptes relatifs au respect de la conformité au règlement relié à la protection des bâtiments contre les refoulements d'égouts afin de fournir un juste portrait de la situation entourant l'application de la réglementation pour faciliter la prise de décisions.		En cours	En cours	
Rapport: Gestion des contributions financières (OR15-004-08 A à M)						
4.2.C	Respect de la conformité à l'article 107.9 de la Loi sur les cités et villes	(page 11 du rapport d'audit) Nous recommandons à la Direction générale de mettre en place des mécanismes de contrôle pour détecter l'ensemble des organismes recevant une contribution totale d'au moins 100 000 $ et s'assurer qu'ils se conforment à leurs obligations au regard de la production des états financiers audités selon l'article 107.9 de la Loi sur les cités et ville.	Finances	Reporté	Reporté	>> Aucune action ne sera prise pour le moment car dépendra de la mise en place du nouveau système budgétaire. >> Actions à venir : Mise en place du nouveau système budgétaire

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Statut Adm.	Statut VG	Actions prises
4.4.3.1.B.	Gestion des contributions financières par les unités d'affaires/Dispositions prévues aux conventions liant la Ville et les organismes sans but lucratif soutenus/Mode de fonctionnement démontrant l'utilisation des sommes versées	(page 24 du rapport d'audit) Nous recommandons aux arrondissements de Mercier–Hochelaga Maisonneuve, de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, du Sud-Ouest, de Montréal-Nord, de Rosemont–La Petite-Patrie, de Saint-Léonard, au Service de la diversité sociale et des sports, au Service de la culture et au Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal d'inclure systématiquement aux conventions conclues avec les organismes soutenus, notamment les obligations suivantes : tenir une comptabilité distincte pour les activités ou projets soutenus; permettre à la Ville la consultation des registres comptables et des pièces justificatives; produire des informations financières distinctes entourant les activités subventionnées dans les états financiers; signer une formule de confirmation d'utilisation des sommes versées aux seules fins de la réalisation du projet ou des activités prévues; afin d'être en mesure de s'assurer de l'utilisation des sommes versées au moment de réaliser un suivi sur les contributions octroyées.	GPVMR	En cours	En cours	>> Rencontres de partenariat >> Actions à venir : Pour la Division de la Gestion des grands parcs, inclure les actions proposées lors du renouvellement des ententes avec D-Trois-Pierres et la Société d'animation de la Promenade Bellerive
4.4.3.1.B.			Sud-Ouest	En cours	En cours	>> La nouvelle convention est maintenant versée dans la banque des documents juridiques. Nous planifions faire les actions nécessaire à l'implantation de cette nouvelle convention, incluant les nouvelles dispositions répondant à la recommandation, pour une mise en application le 1er janvier 2019. >> Actions à venir : Implantation des nouvelles conventions pour les organismes recevant des contributions financières et de les faire approuver par le conseil d'arrondissement avant la fin de l'année financière 2018, pour une application débutant le 1er janvier 2019.
4.4.3.2.B.	Gestion des contributions financières par les unités d'affaires/Dispositions prévues aux conventions liant la Ville et les organismes sans but lucratif soutenus/Rapports prévus	(page 27 du rapport d'audit) Nous recommandons aux arrondissements de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, d'Ahuntsic–Cartierville, du Sud-Ouest, de Montréal-Nord, de Saint-Léonard, de Rosemont–La Petite-Patrie, au Service de la diversité sociale et des sports, au Service de la culture et au Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal d'inclure systématiquement aux conventions conclues avec les organismes soutenus : · l'obligation de produire des rapports pour chacune des contributions accordées; · les besoins en informations nécessaires dans les rapports exigés; afin d'être en mesure de recevoir une reddition de comptes démontrant l'atteinte des résultats attendus ainsi que l'utilisation des sommes versées aux fins prévues.		En cours	En cours	
4.4.3.3.B.	Récupération des sommes versées si non utilisées aux fins prévues	(page 30 du rapport d'audit) Nous recommandons aux arrondissements de Mercier–Hochelaga Maisonneuve, de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, du Sud-Ouest, de Rosemont–La Petite-Patrie, au Service de la diversité sociale et des sports et au Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal d'inclure systématiquement aux conventions conclues avec les organismes soutenus, des dispositions leur permettant d'exiger la remise des sommes non utilisées aux fins prévues afin de protéger les intérêts de la Ville.	GPVMR	En cours	En cours	>> Rencontres de partenariat >> Actions à venir : Pour la Division de la Gestion des grands parcs, inclure les actions proposées lors du renouvellement des ententes avec D-Trois-Pierres et la Société d'animation de la Promenade Bellerive

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Statut Adm.	Statut VG	Actions prises
4.4.3.3.B.	Récupération des sommes versées si non utilisées aux fins prévues	(page 30 du rapport d'audit) Nous recommandons aux arrondissements de Mercier–Hochelaga Maisonneuve, de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, du Sud-Ouest, de Rosemont–La Petite-Patrie, au Service de la diversité sociale et des sports et au Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal d'inclure systématiquement aux conventions conclues avec les organismes soutenus, des dispositions leur permettant d'exiger la remise des sommes non utilisées aux fins prévues afin de protéger les intérêts de la Ville.	Sud-Ouest	En cours	En cours	>> La nouvelle convention est maintenant versée dans la banque des documents juridiques. Nous planifions faire les actions nécessaire à l'implantation de cette nouvelle convention, incluant les nouvelles dispositions répondant à la recommandation, pour une mise en application le 1er janvier 2019. >> Actions à venir : Implantation des nouvelles conventions pour les organismes recevant des contributions financières et de les faire approuver par le conseil d'arrondissement avant la fin de l'année financière 2018, pour une application débutant le 1er janvier 2019.
4.4.3.3.C		(page 30 du rapport d'audit) Nous recommandons aux arrondissements de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, du Sud-Ouest, de Rosemont–La Petite-Patrie, au Service de la diversité sociale et des sports, au Service de la culture et au Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal dépendamment de l'importance monétaire des contributions, de prévoir dans les conventions, des conditions de versement conditionnelles à la production de rapports ou à l'atteinte des objectifs établis, afin de protéger les intérêts de la Ville advenant que les sommes versées n'aient pas été utilisées aux fins prévues.	GPVMR	En cours	En cours	>> Rencontres de partenariat >> Actions à venir : Pour la Division de la Gestion des grands parcs, l'action proposée sera incluse dans les ententes avec D-Trois-Pierres et la Société d'animation de la Promenade Bellerive
4.4.3.3.C.			Sud-Ouest	En cours	En cours	>> La nouvelle convention est maintenant versée dans la banque des documents juridiques. Nous planifions faire les actions nécessaire à l'implantation de cette nouvelle convention, incluant les nouvelles dispositions répondant à la recommandation, pour une mise en application le 1er janvier 2019. >> Actions à venir : Implantation des nouvelles conventions pour les organismes recevant des contributions financières et de les faire approuver par le conseil d'arrondissement avant la fin de l'année financière 2018, pour une application débutant le 1er janvier 2019.
4.4.4.B.	Suivi exercé sur la réception des rapports demandés et sur l'utilisation des sommes versées	(page 37 du rapport d'audit) Nous recommandons aux arrondissements de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, du Sud-Ouest, de Montréal-Nord, de Saint-Léonard, de Rosemont–La Petite-Patrie, au Service de la diversité sociale et des sports, au Service de la culture et au Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal d'exercer un suivi sur le respect des dispositions entourant la présentation distincte des dépenses effectuées pour chacune des contributions afin d'être en mesure d'évaluer l'utilisation des sommes versées.	GPVMR	En cours	En cours	>> Rencontres de partenariat >> Actions à venir : Pour la Division de la Gestion des grands parcs, inclure les actions proposées lors du renouvellement des ententes avec D-Trois-Pierres et la Société d'animation de la Promenade Bellerive

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Statut Adm.	Statut VG	Actions prises
4.4.4.B.	Suivi exercé sur la réception des rapports demandés et sur l'utilisation des sommes versées	(page 37 du rapport d'audit) Nous recommandons aux arrondissements de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, du Sud-Ouest, de Montréal-Nord, de Saint-Léonard, de Rosemont–La Petite-Patrie, au Service de la diversité sociale et des sports, au Service de la culture et au Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal d'exercer un suivi sur le respect des dispositions entourant la présentation distincte des dépenses effectuées pour chacune des contributions afin d'être en mesure d'évaluer l'utilisation des sommes versées.	Sud-Ouest	En cours	En cours	>> La nouvelle convention est maintenant versée dans la banque des documents juridiques. Nous planifions faire les actions nécessaire à l'implantation de cette nouvelle convention, incluant les nouvelles dispositions répondant à la recommandation, pour une mise en application le 1er janvier 2019. >> Actions à venir : Implantation des nouvelles conventions pour les organismes recevant des contributions financières et de les faire approuver par le conseil d'arrondissement avant la fin de l'année financière 2018, pour une application débutant le 1er janvier 2019
4.4.4.C	Gestion des contributions financières par les unités d'affaires/Suivi exercé sur la réception des rapports demandés et sur l'utilisation des sommes versées	(page 37 du rapport d'audit) Nous recommandons aux arrondissements de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, d'Ahuntsic-Cartierville, du Sud-Ouest, de Montréal-Nord, de Saint-Léonard, de Rosemont–La Petite-Patrie, au Service de la diversité sociale et des sports, au Service de la culture, au Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal de mettre en place des mécanismes de contrôle visant à évaluer l'utilisation tel que prévu des sommes versées afin d'être en mesure de récupérer, s'il y a lieu, les sommes non utilisées.	GPVMR	En cours	En cours	>> Rencontres de partenariat >> Actions à venir : Pour la Division de la Gestion des grands parcs, l'action proposée sera incluse lors du renouvellement des conventions avec D-Trois-Pierres et la Société d'animation de la Promenade Bellerive
4.4.4.C.			Culture	En cours	En cours	>> Le Service de la culture travaille actuellement avec les conseillers budgétaires du Service des finances afin de développer un outil de suivi informatisé des contributions financières accordées aux organismes culturels par l'ensemble du Service. >> Actions à venir : Finaliser le développement de l'outil de suivi.
4.4.4.C			Villeray St-Michel Parc Extension	Réglé	En cours	>> Le comité de travail a intégré les mécanismes de contrôle au formulaire - rapport final pour les activités soutenues, l'arrondissement est maintenant en mesure d'évaluer l'application des différents mécanismes.
4.5.C.	Présence d'élus ou d'employés de la Ville à titre d'administrateurs sur le conseil d'administration des organismes	(page 41 du rapport d'audit) Nous recommandons aux arrondissements de LaSalle, de Mercier–Hochelaga- Maisonneuve, de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, de Rosemont–La Petite-Patrie, de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, au Service de la culture, au Service de la diversité sociale et des sports, au Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal d'inclure dans les conventions conclues entre la Ville et les organismes soutenus, une disposition accordant un statut d'observateur à un représentant de la Ville afin d'être en mesure d'assister, s'il y a lieu, aux réunions du conseil d'administration.	GPVMR	En cours	En cours	>> Rencontres de partenariat >> Actions à venir : Pour la Division de la Gestion des grands parcs, l'action proposée sera incluse lors du renouvellement des conventions avec D-Trois-Pierres et la Société d'animation de la Promenade Bellerive

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Statut Adm.	Statut VG	Actions prises
Rapport: Gestion de la continuité des affaires (TI13-006-02 DG, Eau et SIM)						
4.2.B	Structure du programme de continuité des affaires	Nous recommandons à la Direction générale de : · prévoir des budgets récurrents et spécifiques au développement, à l'implantation et au maintien d'un programme de continuité des affaires; · mettre à la disposition des unités d'affaires des outils municipaux (livres de recettes) tels que : - la structure fonctionnelle du programme de continuité des affaires, -des formations sur la démarche souhaitée, -des manuels ou des gabarits pour chaque étape de développement, -des modèles ou des marches à suivre pour la conduite d'exercices, -des outils de partage et d'échanges (p. ex. des sites Web de collaboration).	DG	En cours	En cours	>>Basée sur les travaux du projet pilote, une première version du manuel de gestion du programme sera préparée; version complète mais préliminaire prévue pour la fin de 2019 suite à un cycle complet d'implantation de la démarche du projet pilote. La direction de la paie et 4 arrondissements (RDP-PAT, MTL-Nord, Plateau, Verdun) se sont ajoutés à la démarche. >> Actions à venir : Poursuite de la préparation du manuel
4.1.C	Gouvernance	Subordonné à la recommandation 4.1.B. adressée à la Direction générale, nous recommandons (aux services audités) : ·développer leurs encadrements basés sur ceux de la Ville, lesquels devraient traiter au minimum des aspects suivants : -la définition des objectifs du service en matière de continuité, -une analyse détaillée des impacts des interruptions, -une stratégie de continuité réduisant ces impacts, -des plans de continuité qui détaillent les activités permettant la reprise des opérations critiques dans des délais acceptables, -un calendrier des révisions et des exercices périodiques; ·désigner à un membre de leur direction la responsabilité du dossier de la continuité des affaires; ·établir, pour la continuité des affaires, des objectifs spécifiques pour chacune de leurs directions; · établir un processus coordonné de communications, de suivi et de reddition de comptes sur l'atteinte des objectifs.	Eau	En cours	En cours	>> Ajout d'une ressource à la structure du Service de l'Eau dans la division "Stratégie et pratiques d'affaires". Le titre du poste est "Conseiller Mesures d'urgence et continuité des affaires". Le processus de dotation est en cours. >> Actions à venir : Établir le détail du calendrier des activités ce qui inclut des stratégies et des plans de continuité et mécanismes de suivi et de reddition de compte sur l'atteinte des objectifs.
4.1.C			SIM	En cours	En cours	>> Politique administrative signée, adoptée et émise le 6 novembre 2017. Une directive interne devra être développée cette année >> Actions à venir : directive interne à développer
4.2.C	Structure du programme de continuité des affaires	Nous recommandons (aux services audités) de : · développer leur structure de gestion pour la mise en œuvre du programme de continuité des affaires, incluant les éléments suivants : -détermination des responsables, -description des rôles et des responsabilités de chacun, -définition du processus de communications et de reddition de comptes; · prévoir des budgets récurrents et spécifiques à la continuité des affaires en lien avec les objectifs établis.	Eau	En cours	En cours	>> Un comité de la mission Eau a été mis sur pied composé d'un répondant de chaque direction du Service de l'eau. Les budgets sont alloués aux activités de continuité des affaires dans le budget de fonctionnement. >> Actions à venir : Élaborer un plan d'action annuel incorporant les activités de continuité des affaires à réaliser au cours de l'année, établir le détail du plan d'activité visant la prise en charge du programme de continuité des affaires, incluant détermination des responsables, description de leur rôle, processus de communication et de reddition de compte.

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Statut Adm.	Statut VG	Actions prises
4.2.C	Structure du programme de continuité des affaires	Nous recommandons (aux services audités) de : · développer leur structure de gestion pour la mise en œuvre du programme de continuité des affaires, incluant les éléments suivants : - détermination des responsables, - description des rôles et des responsabilités de chacun, - définition du processus de communications et de reddition de comptes; · prévoir des budgets récurrents et spécifiques à la continuité des affaires en lien avec les objectifs établis.	SIM	En cours	En cours	>>Basée sur les travaux du projet pilote, une première version du manuel de gestion du programme sera préparée; version complète mais préliminaire prévue pour la fin de 2019 suite à un cycle complet d'implantation de la démarche du projet pilote. La direction de la paie et 4 arrondissements (RDP-PAT, MTL-Nord, Plateau, Verdun) se sont ajoutés à la démarche. >> Actions à venir : Poursuite de la préparation du manuel
4.2.C			STI	En cours	En cours	>> La directive portant sur la continuité des affaires a été approuvée par le Directeur général. Dans cette directive on retrouve la structure pour la mise en œuvre du programme de continuité. >> Actions à venir : Les budgets récurrents pour la mise en œuvre seront identifies une fois l'exercice d'analyse d'impacts sera terminé
4.3.B	Structure de gestion de crise	Nous recommandons au Service de sécurité incendie de Montréal de se doter d'une structure d'intervention afin de répondre aux besoins et aux objectifs de la continuité des affaires qui intègre toutes leurs opérations critiques.	SIM	En cours	En cours	>> Ces éléments sont liés à la phase 3 du projet pilote et ne devraient pas être initiés avant la juin 2019, selon la progression des travaux. Les arrimages de la structure de gestion de crise avec l'OSCAM devront être élaborés par la DSCR; >> Actions à venir : Élaboration des arrimages de la structure de gestion de crise avec l'OSCAM devront être élaborés par la DSCR
4.4.B	Analyse des risques et des impacts sur les affaires et stratégies de continuité des affaires	Nous recommandons (aux services audités) de : · procéder à une analyse des impacts pour l'ensemble de leurs opérations; · communiquer les résultats de l'analyse des impacts à l'ensemble des intervenants du programme de continuité des affaires; · développer des stratégies de continuité basées sur les résultats de l'analyse des risques et des impacts sur les affaires.	EAU	Reporté	Reporté	>> Actions à venir : Développer des stratégies de continuité basées sur l'analyse d'impact des affaires(AIA) pour les fonctions critiques ayant une durée d'interruption maximale acceptable (DIMA) de 24 heures et moins.
4.4.B			SIM	En cours	En cours	>> Analyse des impacts complétée, le rapport sera soumis pour approbation en 2018. >> Actions à venir : Le développement des stratégies de continuité suivra (phase 2 du projet pilote) une échéance anticipée juin 2019.
4.4.B			STI	En cours	En cours	>> Les analyses d'impacts des directions du Service des TI sont en cours de réalisation. >> Actions à venir : Finaliser les analyses d'impact et élaborer les stratégies de continuité par la suite en conformité avec les encadrements de la Ville.

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Statut Adm.	Statut VG	Actions prises
4.5.B	Plans et procédures de continuité des affaires	Nous recommandons (aux services audités) de développer les plans de continuité des affaires pour toutes leurs fonctions critiques, en incluant les éléments suivants : · Définition des critères qui permettent l'activation des plans de continuité; · Définition des rôles et des responsabilités de chaque intervenant ou de chaque équipe de continuité; · Définition des activités en cas de sinistre pour maintenir un niveau de service adéquat; · Détermination des ressources critiques (personnel, matériel, etc.) requises pour relocaliser les opérations essentielles; · Listes des employés et des tierces parties qui doivent participer aux activités de continuité incluant les moyens pour les contacter; · Développement des procédures opérationnelles en cas de sinistre.	Eau	En cours	En cours	>> La DEP possède un plan de mesure d'urgence (mis a jour en octobre 2016) et une structure permanente de rappel au travail de personnel-cadre et de professionnels experts qui sont en disponibilité en cas d'incident. >> Actions à venir : Développer des plans et procédures de continuité des affaires; Arrimer avec le plan de relève TI.
4.5.B			SIM	En cours	En cours	>> Ces éléments sont la phase 3 du projet pilote et ne devraient pas être initiés avant la juin 2019, selon la progression des travaux. >> Actions à venir : Ces éléments sont la phase 3 du projet pilote et ne devraient pas être initiés avant la juin 2019, selon la progression des travaux
4.5.B			STI	Reporté	Reporté	>> En attendant l'encadrement corporatif, le plan de mobilisation au Service des TI définit les critères d'activation, les rôles et les responsabilités et les intervenants clés. >> Actions à venir : Développement des plans de continuité des affaires des fonctions critiques suite à la réception de l'encadrement corporatif et suite à l'élaboration des stratégies de continuité.
4.6.B	Formation en matière de continuité des affaires	Nous recommandons (aux services audités) de développer un programme de formation pour tous les intervenants du plan de continuité des affaires.	Eau	En cours	En cours	>> Une formation de responsable de site en lien avec les situations d'urgence a été donné à plusieurs gestionnaires. Dans le plan d'action annuel, des activités de formations sont prévues pour 2018. >> Actions à venir : Le conseiller Mesures d'urgence et continuité des affaires développera un programme de formation pour tous les intervenants du plan de continuité des affaires.
4.6.B			SIM	En cours	En cours	>> Un transfert de connaissance est en cours entre le conseiller continuité des affaires et le responsable identifié pour le Service. Nouveau responsable depuis février 2018 >> Actions à venir : Ces éléments sont la phase 4 du projet pilote et ne devraient pas être initiés avant Juin 2020, selon la progression des travaux dans les services du projet pilote.
4.6.B			STI	Reporté	Reporté	>> Le Service des TI est dans l'attente des orientations de la Ville pour le développement d'un programme de formation pour tous les intervenants du plan de continuité des affaires. >> Actions à venir : Développer le programme de formation en continuité des affaires en suivant l'encadrement corporatif.

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Statut Adm.	Statut VG	Actions prises
4.7.B	Programmes d'exercices de continuité des affaires	Nous recommandons (aux services audités) de développer des programmes d'exercices pour les membres des équipes d'intervention afférent à la continuité des affaires. Spécifiquement : · Déterminer les types d'exercices requis; · Développer les objectifs à atteindre pour chaque type; · Développer un calendrier pour l'exécution des exercices; · Documenter les apprentissages acquis au cours de la réalisation des exercices.	Eau	En cours	En cours	>> Un exercice de mobilisation de la mission Eau a été effectué en décembre 2017. Cet exercice a été piloté par le centre de sécurité civile. >> Actions à venir : Des exercices de mobilisation ainsi qu'un exercice de table sont à l'agenda de 2018. Développer un programme de simulation. Exécuter le plan de simulation de façon systémique.
4.7.B			SIM	En cours	En cours	>> Ces éléments seront pertinents lorsque des plans auront été développés ou des équipes de continuité ou de gestion de crise constituées >> Actions à venir : Ces éléments sont la phase 4 du projet pilote et ne devraient pas être initiés avant juin 2020, selon la progression des travaux
4.7.B			STI	Reporté	Reporté	>> Le Service des TI est dans l'attente des orientations de la Ville pour le développement d'un programme d'exercices du plan de continuité des affaires. >> Actions à venir : Les programmes d'exercices pour les membres des équipes d'intervention afférent à la continuité des affaires seront développés en suivant les encadrements corporatifs.
4.8.B	Mise à jour de la documentation inhérente à la continuité des affaires	Nous recommandons (aux services audités) d'établir un processus de mise à jour de la documentation inhérente à la continuité des affaires en incluant, entre autres, les activités suivantes : · Détermination des éléments nécessitant une mise à jour; · Développement d'un calendrier de révision périodique; · Communication des modifications aux différents intervenants; · Modifications aux plans pour tenir compte des apprentissages au cours des exercices ou lorsque les plans doivent être utilisés lors d'interruptions des opérations.	Eau	En cours	En cours	>> la nouvelle division " Stratégie et pratiques d'affaires" a la responsabilité du dossier de continuité des affaires. Un exercice d'analyse d'impact des affaires (AIA) a été réalisé au Service de l'eau. Cet exercice a été encadré par M. Tassé de la Sécurité civile. Ce processus est documenté. >> Actions à venir : Mise à jour du plan de continuité à l'intérieur d'un cycle de 5 ans
4.8.B			SIM	En cours	En cours	>> Ces éléments seront pertinents lorsque des documents auront été développés et que la fréquence de mise à jour indiquée dans le manuel de gestion du programme aura été atteinte. >> Actions à venir : Ces éléments sont la phase 5 du projet pilote et ne devraient pas être initiés avant janvier 2020, selon la progression des travaux.

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Statut Adm.	Statut VG	Actions prises
4.8.B	Mise à jour de la documentation inhérente à la continuité des affaires	Nous recommandons (aux services audités) d'établir un processus de mise à jour de la documentation inhérente à la continuité des affaires en incluant, entre autres, les activités suivantes : · Détermination des éléments nécessitant une mise à jour; · Développement d'un calendrier de révision périodique; · Communication des modifications aux différents intervenants; · Modifications aux plans pour tenir compte des apprentissages au cours des exercices ou lorsque les plans doivent être utilisés lors d'interruptions des opérations.	STI	Reporté	Reporté	>> Le Service des technologies de l'information est dans l'attente des orientations de la Ville pour le développement d'un processus de mise à jour de la documentation inhérente à la continuité des affaires. >> Actions à venir : Le Service des technologies de l'information développera les processus de mise à jour de la documentation inhérente à la continuité des affaires en conformité avec l'encadrement corporatif.
Rapport: Gestion de la continuité des affaires (TI13-006-02 SPVM)						
En raison des renseignements confidentiels, les titre et détail des recommandations de ce rapport ne sont pas diffusées			SPVM	En cours	En cours	En raison des renseignements confidentiels, le détail des actions ne sont pas diffusées
Rapport: Gouvernance des technologies de l'information (TI13-006-06)						
3.3.B-A	Orientations stratégiques	(page 6 du rapport d'audit) Nous recommandons à la Direction générale, après concertation avec le Service des technologies de l'information, d'entériner un plan programmé précisant les échéances et les responsabilités menant à l'adoption des éléments de gouvernance suivants : ·Les orientations stratégiques en matière de technologies de l'information;	STI	Reporté	Reporté	>> En attente des décisions des élus relativement aux priorités en TI. Les orientations stratégiques déterminent la structure et les actions de grouvernance à poser. >> Actions à venir : Adaptation des orientations stratégiques une fois connues et intégration dans le "Plan directeur"
3.3.B-B	Plan directeur	(page 6 du rapport d'audit) Nous recommandons à la Direction générale, après concertation avec le Service des technologies de l'information, d'entériner un plan programmé précisant les échéances et les responsabilités menant à l'adoption des éléments de gouvernance suivants : ·Le plan directeur du Service des technologies de l'information;		En cours	En cours	>> Travail en cours >> Actions à venir : Le plan doit être modifié et validé avec les priorités de la nouvelle administration.
3.3.B-D	Encadrements et structure	(page 6 du rapport d'audit) Nous recommandons à la Direction générale, après concertation avec le Service des technologies de l'information, d'entériner un plan programmé précisant les échéances et les responsabilités menant à l'adoption des éléments de gouvernance suivants : ·Les encadrements et la structure régissant les relations entre le Service des technologies de l'information et les unités d'affaires, incluant l'établissement des niveaux de services ainsi que les mécanismes d'imputabilité et de contrôle budgétaire;		En cours	En cours	>> Le travail sur les indicateurs est toujours en cours >> Actions à venir : Nous comptons compléter début 2018

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Statut Adm.	Statut VG	Actions prises
3.3.B-E	Reddition de compte	(page 6 du rapport d'audit) Nous recommandons à la Direction générale, après concertation avec le Service des technologies de l'information, d'entériner un plan programmé précisant les échéances et les responsabilités menant à l'adoption des éléments de gouvernance suivants : · La nature et la fréquence de la reddition de comptes aux instances, incluant l'établissement et le suivi de cibles de performance et des risques liés aux technologies de l'information.	STI	Reporté	Reporté	>> Après la finalisation des travaux sur les indicateurs, la systématisation des suivis sera mise en place. >> Actions à venir : systématisation des suivis

Rapports de l'année 2015

Rapport: Attribution de contribution financière (OR15-004-A à E)

4.1.2.C	Processus de reconnaissance des organismes	(page 12 du rapport d'audit) Nous recommandons à l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine et de Ville-Marie de faire approuver la liste des organismes reconnus par leur conseil d'arrondissement afin d'officialiser la reconnaissance des organismes et d'assurer une plus grande transparence du processus.	Ville-Marie	En cours	En cours	>> La politique est complétée et a été transmise aux élus pour information >> Actions à venir : La liste sera produite suite à l'adoption de la politique au CA de mars
4.1.3.E	Respect des critères d'admissibilité des organismes	(page 16 du rapport d'audit) Nous recommandons aux arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, de Verdun et de Ville-Marie de s'assurer de constituer des dossiers complets démontrant le respect ou le non-respect des critères d'admissibilité par les organismes désirant se faire reconnaître ou maintenir leur reconnaissance afin de justifier leur décision et d'assurer une plus grande transparence.	Ville-Marie	Réglé	En cours	>> La Politique est complétée mais doit faire l'objet d'une présentation aux nouveaux élus de l'arrondissement avant sa présentation formelle pour decisions des instances >> Actions à venir : Les exigences à respecter pour obtenir la reconnaissance sont prévues à la Politique de même que procédure de conservation des documents pertinents
4.2.1.F	Contributions versées en vertu de programmes de soutien	(page 23 du rapport d'audit) Nous recommandons à la Direction générale d'élaborer des règles encadrant le fonctionnement des comités de sélection et le processus d'évaluation dans le cadre d'appels de propositions visant à attribuer des contributions financières à des organismes afin d'uniformiser les façons de faire des arrondissements.	DG	En cours	À entrep.	Le dossier a été discuté lors d'une rencontre avec les directeurs d'arrondissement >> Action à venir: Il a été convenu que le dossier serait traité par la DCSLDS de l'arr. CDN-NDG, qui consolidera les informations des différents arrondissements, et ce, dans le but d'uniformiser l'attribution des contributions financières à des organismes

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Statut Adm.	Statut VG	Actions prises
4.2.1.C	Contributions versées en vertu de programmes de soutien	(page 22 du rapport d'audit) Nous recommandons à l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce d'analyser les résultats obtenus en réponse à des appels de propositions, lorsque peu d'organismes présentent des propositions afin d'identifier les causes et être en mesure d'apporter les correctifs qui s'imposent pour favoriser la réception de plusieurs propositions lors d'une prochaine sollicitation.	CDN-NDG	En cours	En cours	>> L'Entente Ville-MTESS ayant été prolongée pour une autre année, l'appel de propositions est retardée au printemps 2019; L'arrondissement révise le mode de gestion de ses centres communautaires, pavillons et chalets; Des modèles de cahier de charges sont en rédaction pour les centres communautaires et les chalets. >> Actions à venir : Appel d'offres pour la gestion du Chalet Notre-Dame-de-Grâce
4.2.1.E		(page 23 du rapport d'audit) Nous recommandons à l'arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce de documenter l'établissement du montant des contributions financières préétabli afin d'évaluer dans quelle mesure les propositions reçues répondent aux attentes de l'arrondissement.		En cours	En cours	>> Analyse de différentes formules pour le calcul du financement. >> Actions à venir : Intégration dans les programmes et convention.
4.2.3.B	Contributions octroyées de gré à gré à des organismes	(page 28 du rapport d'audit) Nous recommandons aux arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, de Verdun et de Ville-Marie de déterminer des critères permettant d'évaluer la pertinence d'une demande et d'établir le montant des contributions financières versé à des organismes afin de démontrer une objectivité du processus.		En cours	En cours	>> Voir les informations à la recommandation précédente. >> Actions à venir : Voir les informations à la recommandation précédente.
4.2.3.B			Lachine	Réglé	En cours	>En 2017, application des programmes élaborés dans le cadre de notre Politique de reconnaissance et soutien aux organismes (78 demandes / 73 subventions accordées). Demandes analysées à partir des crières adoptées et les fiches d'analyses jointes à un sommaire décisionnel pour le CA. >> Actions à venir : Suivi régulier auprès de l'organisme
4.2.3.B			Verdun	En cours	En cours	>> Les deux programmes principaux de soutien fiancier (PAL et PAF) ont été revus; critères intégrés dans la nouvelle politique. Quelques ententes historiques de gré à gré ont toujours cours, mais chacune d'elle fait présentement l'objet d'une analyse >> Actions à venir : Un tableau récapitulatif de toutes les contributions financières est en cours de préparation
4.2.3.C	Contributions octroyées de gré à gré à des organismes	(page 28 du rapport d'audit) Nous recommandons aux arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, de Verdun et de Ville-Marie de consigner au dossier l'analyse des demandes de soutien et de justifier par écrit le montant des contributions financières versées à des organismes afin de démontrer une objectivité du processus.	CDN-NDG	En cours	En cours	>>Fait au fur et à mesure que nous révisons les programmes ou procédons à des appels d'offre. Appel de propositions à faire en juin 2018 (Politique de l'enfant). >> Actions à venir : Renouvellement des conventions pour les centres communautaires et activités de loisir.
4.2.3.C			Lachine	Réglé	En cours	>> Chaque demande reçue analysée à partir des critères adoptés. Une fiche d'analyse consignée au dossier de l'organisme.

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Statut Adm.	Statut VG	Actions prises
4.2.3.C	Contributions octroyées de gré à gré à des organismes	(page 28 du rapport d'audit) Nous recommandons aux arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, de Verdun et de Ville-Marie de consigner au dossier l'analyse des demandes de soutien et de justifier par écrit le montant des contributions financières versées à des organismes afin de démontrer une objectivité du processus.	Verdun	Reporté	En cours	>> Modification des critères d'admissibilité du Programme d'Assistance Financière (PAF) et de la politique de reconnaissance (texte portant sur le PAF) en cours. >> Actions à venir : Préparation d'un tableau décrivant toutes les contributions financières récurrentes de la DCSLDS. Rédaction de la politique en cours et préparation de GDD
4.2.3.D		(page 29 du rapport d'audit) Nous recommandons aux arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, de Verdun et de Ville-Marie d'évaluer la possibilité d'intégrer à leur politique de soutien financier des programmes permettant de sélectionner des projets par le biais d'appels de propositions, et ce, afin de favoriser une offre de service en adéquation avec leurs besoins et priorités, de favoriser une plus grande transparence dans le processus, et de favoriser l'obtention des meilleures offres possibles.	CDN-NDG	En cours	En cours	>> Préparation de cahiers de charge et de différents programmes. >> Actions à venir : Appel d'offres pour la gestion des centres communautaires, le chalet NDG et Politique de l'enfant ; évaluation des processus.
4.2.3.D		(page 29 du rapport d'audit) Nous recommandons aux arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, de Verdun et de Ville-Marie d'évaluer la possibilité d'intégrer à leur politique de soutien financier des programmes permettant de sélectionner des projets par le biais d'appels de propositions, et ce, afin de favoriser une offre de service en adéquation avec leurs besoins et priorités, de favoriser une plus grande transparence dans le processus, et de favoriser l'obtention des meilleures offres possibles.	Verdun	Reporté	En cours	>> Aucun nouveux programme de financement pour DCSLDS en 2017. Maintien en 2017 des 2 programmes de financement (PAF et PAL). Pour les 2 programmes, appel à demande de subvention lancé dans le milieu, critères d'admissibilité sont définis et appliqués. Nouvelle échéance demandée afin d'apporter les modifications souhaitées par le milieu
4.3.1.B	Évolution du budget et des dépenses de contributions financières pour la période 2010 à 2014	(page 33 du rapport d'audit) Nous recommandons aux arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, de Verdun et de Ville-Marie de documenter la répartition des crédits budgétaires destinés aux contributions financières entre les différentes activités municipales afin de refléter les priorités sur lesquelles les instances se sont prononcées.	CDN-NDG	En cours	En cours	>> Confection du projet de budget de contributions 2019 >> Actions à venir : Élaboration des orientations et des priorités pour les Centres communautaires, les clubs et les associations sportives; Validation; Rédaction des programmes; Confection du budget; Préparation d'un tableau de bord.
4.3.2.1 B	Besoins de la population	(page 35 du rapport d'audit) Nous recommandons aux arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, de Verdun et de Ville-Marie d'établir et de maintenir des mécanismes permettant d'identifier les besoins de la population dans tous les domaines relevant de son champ de compétence, afin de permettre aux conseils d'arrondissement de se prononcer sur les priorités qu'ils entendent soutenir auprès des organismes.		En cours	En cours	>> Évolution socio-démographique, découpage du territoire, identification des statistiques par voisinage et en fonction des programmes; Consultation en matière de culture. >> Actions à venir : Dépôt d'un plan d'action en culture (juin 2018) et en développement social et planification stratégique par quartier (octobre 2018);Tableau de bord de suivi des politiques et plans d'action (décembre 2018);

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Statut Adm.	Statut VG	Actions prises
2015	Besoins de la population	(page 35 du rapport d'audit) Nous recommandons aux arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, de Verdun et de Ville-Marie d'établir et de maintenir des mécanismes permettant d'identifier les besoins de la population dans tous les domaines relevant de son champ de compétence, afin de permettre aux conseils d'arrondissement de se prononcer sur les priorités qu'ils entendent soutenir auprès des organismes.	Lachine	Réglé	En cours	>> Réalisation d'un portrait socio-démographique de la population; Sondage sur la réfection d'une installation aquatique; - Étude de besoins en lien avec la construction d'un Centre sportif et communautaire
2015			Verdun	En cours	En cours	>> Résultats du diagnostic Ile-des Soeurs présentés aux élus en oct. 2017; Profil socio démographique basé sur le recensement 2016 diffusé aux équipes de travail; atelier de co création réalisé en nov. 2017 avec citoyens et organismes du milieu afin de définir les orientation de la politique et son plan d'action en sports et activités physique de l'arrondissement. >> Actions à venir : Étape de validation auprès des acteurs du milieu en cours; rédaction de la politique et son plan d'action en sports et activités physique de l'arr.
4.3.2.2.B	Objectifs mesurables orientant le soutien aux organismes	(page 37 du rapport d'audit) Nous recommandons aux arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, de Verdun et de Ville-Marie de traduire en matière d'objectifs mesurables, les orientations provenant des politiques, des engagements et des plans adoptés par leur conseil d'arrondissement afin de les intégrer dans leurs programmes de soutien, politiques d'assistance financière ou dans les projets hors programmes.	CDN-NDG	En cours	En cours	>> Préparation du portrait de l'évolution socio-démographique, découpage de voisinages et identification des statistiques essentielles en fonction des voisinages et programmes de financement. >> Actions à venir : Préparation du tableau de bord sur le suivi des politiques et plans d'action.
4.3.2.2.B			Lachine	En cours	En cours	>> Bilan de la première année d'implantation de la Politique de soutien en préparation. Analyse des programmes prévue et révision (au besoin). Indicateurs à développer. Nous tentons d'arrimer cette démarche avec la nouvelle convention approuvée par le contentieux. >> Actions à venir : Bilan
4.3.2.2.B			Verdun	Reporté	En cours	>> Pour les programmes de financement (PAF et PAI), appel à demande de subvention est lancé avec critères d'admissibilité comprenant des objectifs mesurables. Pour les autres contributions , formulaire de demande de soutien en usage comprend la définition d'objectifs mesurables. >> Actions à venir : Modification des critères d'admissibilité du programme PAF et modification de la politique de reconnaissance en cours.

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Statut Adm.	Statut VG	Actions prises
4.4.B	Reddition de comptes	(page 38 du rapport d'audit) Nous recommandons aux arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, de Verdun et de Ville-Marie de mettre en place des processus de reddition de comptes périodiques, en lien avec les objectifs visés par les différents programmes de soutien et les différentes politiques de soutien adoptés par les instances afin d'évaluer l'atteinte des résultats obtenus par l'ensemble des organismes soutenus.	CDN-NDG	Reporté	En cours	>> Révision des programmes et préparation de plan d'action; planification des données nécessaires (statistiques, territoire, etc.) >> Actions à venir : En parallèle avec les actions identifiées pour les recommandations précédentes, une boîte à outils sera développées et les formations organisées
4.4.B			Lachine	Réglé	En cours	>> Les organismes ont l'obligation de remettre plusieurs documents sur une base annuelle afin d'assurer le maintien de leur reconnaissance dont les bilans financiers faisant état du soutien de l'arrondissement. Pour 5 programmes spécifiques, nous avons mis en place des rapports d'étape et rapport finaux.
4.4.B			Verdun	En cours	En cours	> La DCSLDS travaille à l'élaboration d'un sondage à présenter par les organismes à leurs usagers afin de connaître leur satisfaction en lien avec les services reçus >> Actions à venir : Déploiement du sondage en 2018.
4.4.B			Ville-Marie	Réglé	En cours	>> Programmes de soutien financier 2017-2021 approuvés par les instances et protocoles d'entente en vigueur prévoient des élments de redition de compte . >> Actions à venir : Aucune
4.4.C		(page 38 du rapport d'audit) Nous recommandons aux arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, de Verdun et de Ville-Marie de revoir périodiquement leurs priorités concernant les clientèles ciblées ou la nature des activités soutenues, afin qu'elles atteignent leurs objectifs fixés.	CDN-NDG	En cours	En cours	>> Portrait de l'évolution socio-démographique, découpage des voisinages et identification des principales statistiques par voisinage et en fonction des programmes >> Actions à venir : Ajuster les différents documents de gestion: plans d'action, conventions, appels de propositions (au besoin), programmes.
4.4.C			Lachine	Réglé	En cours	>> Premier bilan déposé sous peu et des ajustements pourraient être proposés . Par la suite, la Politique sera révisée minimalement chaque 5 ans. >> Actions à venir : Dépôt du bilan.
4.4.C			Verdun	Réglé	En cours	>> Révision de la politique aux 3 ans. Prochaine révision en 2020. Addenda prévu en 2018 suite à des demandes du milieu et des élus. Révision annuelle de la planification stratégique pour confirmer priorités
4.4.C			Ville-Marie	En cours	En cours	>> Politique en cours d'évaluation >> Actions à venir : Une fois adoptée , révision quinquennale de la Politique de reconnaissance ; révision triennale des programmes qui encadrent les conditions d'attribution du soutien financier

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Statut Adm.	Statut VG	Actions prises
Rapport: Gestion des travaux - Construction et rénovation des immeubles (OR15-004-11 A à G)						
4.1.1 B	Encadrements relatifs aux projets de construction et de rénovation des immeubles	(page 7 du rapport d'audit) Nous recommandons à la Direction générale de mettre en place les mesures appropriées afin de s'assurer que le Cadre de gouvernance des projets et des programmes de gestion d'actifs municipaux est respecté par l'ensemble des unités d'affaires pour la réalisation des projets assujettis	SGPI	En cours	En cours	> Fonctions ou activités de gestionnaire immobilier et de gestionnaire de projets ont été séparées; Développement d'un outil de gestion de projets et formation des équipes sur cet outil >> Actions à venir : Au cours de 2018, l'ensemble de l'équipe appliquera cette méthodologie en gestion de projet
4.1.1.C		page 7 du rapport d'audit) Nous recommandons à la Direction générale de mettre en place un cadre de gouvernance pour tous les projets jugés significatifs qui ne rencontrent pas les critères du Cadre de gouvernance des projets et des programmes de gestion d'actifs municipaux afin d'assurer une saine gestion de l'ensemble des projets immobiliers de la Ville.	SGPI	En cours	En cours	>> Création d'une équipe dédiée à la gestion des projets immobiliers (DGPI); développement d'une culture de gestion de projets; bilan des compétences de chacun des employés réalisé en 2017 pour déterminer priorité de formation du personnel; regroupement de certains activités reliées à la gestion immobilière de certains services (EPLV, SPVM et SIM en autres) afin de faciliter l'uniformisation et l'intégration des meilleures pratiques. >> Actions à venir : Mise en oeuvre de l'outil de gestion de projet mentionné en 4.1.1B et s'assurer qu'un cadre de gouvernance approprié en gestion de projets est appliqué selon l'envergure de ceux-ci.
4.2.1. B	Résultats de l'audit / Projet 1 – Piscine Valleycrest / Encadrement du projet	(page 13 du rapport d'audit) Nous recommandons à l'arrondissement de PierrefondsRoxboro, conformément aux bonnes pratiques de gestion de projet, de produire systématiquement un Dossier d'approbation de projet pour tout projet immobilier, afin que l'ensemble des paramètres du projet soit défini et permette au conseil de prendre une décision éclairée	Pierr- Rox.	En cours	En cours	>> Dans le cadre d'un mandat octroyé en cours avec la firme CFO masqué >> Actions à venir : Dépôt du rapport et mise en oeuvre des recommandations
4.2.3.3 B	Résultats de l'audit / Projet 1 – Piscine Valleycrest / Mécanismes de suivi et de contrôle du projet / Estimations des coûts et suivi budgétaire	(page 20 du rapport d'audit) Nous recommandons à l'arrondissement de PierrefondsRoxboro d'expliquer rigoureusement tout écart de plus de 10 % entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation réalisée dans le dossier décisionnel afin de permettre au conseil de prendre une décision éclairée sur l'octroi de contrat.		En cours	En cours	> Contrat accordé en sept. 2016 à WSP (firme économiste) pour analyser les coûts de soumission de la piscine Versaille >> Actions à venir : appel d'offre de construction au printemps 2018. L'analyse des coûts de soumission sera faite suite à l'ouverture des dépots des soumissionnaires

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Statut Adm.	Statut VG	Actions prises
4.5.3.2 B	Résultats de l'audit / Projet 4 – Caserne 32 / Mécanismes de suivi et de contrôle du projet / Suivi de l'échéancier	(page 50 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service de la gestion et de la planification immobilière de s'assurer d'avoir en main un échéancier à jour de la réalisation des travaux afin d'être en mesure d'effectuer un suivi du respect de l'échéancier prévu pour le projet et de pallier aux conséquences des retards	SGPI	En cours	En cours	Pour chaque projet, échéancier préparé et suivi périodique; suivi plus serré de ce volet est effectué avec outil de gestion mentionné à 4.1.1B; Pour échéanciers de chantier , suivi effectué lors des rencontres périodiques de chantier. >> Actions à venir : Finaliser l'implantation du MIGP , mise à jour des licenses MSproject par les TI et formation sur le logiciel
4.5.3.4. B	Résultats de l'audit / Projet 4 – Caserne 32 / Mécanismes de suivi et de contrôle du projet / Clôture du projet et reddition de comptes	(page 53 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service de la gestion et de la planification immobilière de produire au Service de sécurité incendie de Montréal une reddition de comptes des projets de construction et de rénovation d'immeubles pour qu'il soit informé du degré d'atteinte des objectifs fixés au regard des principaux aspects rattachés à la gestion du projet.		En cours	En cours	>> Équipe du bureau de projets en place, outil de gestion de projets développé incluant la reddition de comptes des projets. >> Actions à venir : Implantation de l'outil pour l'ensemble des projets
4.5.1.B	Résultats de l'audit / Projet 4 – Caserne 32 / Encadrement du projet	(page 46 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service de sécurité incendie de Montréal, en collaboration avec le Service de la gestion et de la planification immobilière, de s'assurer qu'un Dossier d'approbation de projet est systématiquement produit pour tout projet de construction et de rénovation d'immeubles, conformément aux bonnes pratiques de gestion de projet.	SIM	En cours	En cours	>> Le SIM, en collaboration avec le SGPI, travaille à l'élaboration d'un DAP, relativement au projet d'aménagement d'un nouveau Quartier général. >> Actions à venir : Production d'un DAP pour le nouveau Quartier général.
4.5.2. B	Résultats de l'audit / Projet 4 – Caserne 32/ Gouvernance du projet	(page 47 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service de sécurité incendie de Montréal, en collaboration avec le Service de la gestion et de la planification immobilière, de s'assurer que pour les projets de construction et de rénovation de bâtiments que la gouvernance du projet est clairement établie pour préciser les rôles, les responsabilités et les livrables qui incombent aux différents intervenants impliqués.		En cours	En cours	>> Un cadre de gouvernance est en préparation au SGPI. >> Actions à venir : Cadre de gouvernance
Rapport: Gestion des cartes d'achat (OR15-004-16 A à G)						
4.2.1.B	Conformité des dépenses imputées aux cartes d'achat	(page 14 du rapport d'audit) Nous recommandons aux arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Verdun et de Ville-Marie, ainsi qu'au Service de sécurité incendie de Montréal, au Service de l'Espace pour la vie et au Service de Police de la Ville de Montréal de prendre les dispositions nécessaires pour s'assurer que les dépenses effectuées au moyen des cartes d'achat s'effectuent dans le respect de l'encadrement administratif en vigueur.	SPVM	En cours	En cours	>> Nous sommes toujours en attente de l'ajustement de l'encadrement administratif du Service de l'approvisionnement >> Actions à venir : Communiquer aux détenteurs de carte l'ajustement de l'encadrement à même la note de rappel transmise par la direction du SPVM.

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Statut Adm.	Statut VG	Actions prises
4.1.3.C	Contrôle des cartes d'achat en circulation	(page 12 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service de l'approvisionnement, afin de resserrer les contrôles relatifs au suivi des cartes d'achat en circulation, de bonifier l'encadrement administratif en vigueur par l'ajout d'une procédure à suivre par les unités d'affaires en cas d'interruption d'emploi temporaire d'un employé désigné comme détenteur d'une carte d'achat.	Appro.	En cours	En cours	> L'encadrement ainsi que le "formulaire de modification ou d'annulation d'une carte d'approvisionnement" modifiée ont été soumis au directeur du service de l'approvisionnement pour approbation. >> Actions à venir : Soumettre l'encadrement pour signature et diffusion, publier le formulaire sur le site intranet de l'approvisionnement
4.2.2.2.B	Imputation aux livres	(page 18 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service de l'approvisionnement de revoir l'encadrement administratif en vigueur concernant l'utilisation et le contrôle des cartes d'achat pour y prévoir, selon les critères qui seront jugés appropriés, l'obligation pour les unités administratives de procéder à la ventilation des dépenses apparaissant aux relevés de compte des cartes d'achat aux comptes budgétaires appropriés de façon à préserver la fiabilité de l'information financière enregistrée aux livres.		En cours	En cours	>> Le projet « Approvisionnement III », mené conjointement par le STI et le Service de l'appro. dotera la Ville d'une solution de gestion de rapport de dépenses qui automatisera la ventilation de la dépense imputée dans les bonnes clés comptables. Ce projet a été suspendu jusqu'à nouvel ordre; dans le cadre de ce projet, une vigie de marché pour un outil de gestion des dépenses a été effectuée et les meilleures pratiques ont été établies (benchmarking); récolte des besoins d'affaires a été faite à travers des ateliers de travail avec l'équipe opérationnelle au Service d'approvisionnement, le Service des finances ainsi qu'une dizaine d'unités d'affaires. >> Actions à venir : Poursuivre les travaux lorsque la suspension du projet sera levée.
Rapport: Gestion des transactions immobilières (OR15-004-18 A et B)						
4.1.B	Résultats de l'audit/Réception des demandes et analyse préliminaire	(page 8 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service de la gestion et de la planification immobilière de clarifier le rôle et les responsabilités de la Section des stratégies immobilières dans le processus de gestion des transactions immobilières en vue de permettre à la Ville de se donner une vision stratégique sur les besoins des clients et aussi de réduire les délais de traitement des transactions immobilières.	SGPI	Réglé	En cours	>> Établissement des rôles et responsabilités par direction et division. De façon continue, des rencontres statutaires entre les chefs de division permet de raffiner les processus.
4.2.2.1.B	Résultats de l'audit/Transactions immobilières/Processus de vente et d'acquisition de terrains/Notion de conflits d'intérêts	(page 11 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service de la gestion et de la planification immobilière de mettre en œuvre les mécanismes appropriés permettant à tous les employés impliqués selon le type de transaction immobilière de déclarer leur indépendance avant le début d'un mandat, de déclarer régulièrement s'ils se trouvent ou non dans une situation de conflit d'intérêts, de faire une déclaration périodique d'intérêts pécuniaires et de produire un engagement solennel de confidentialité afin de démontrer la transparence et l'objectivité du processus et des décisions prises.		Réglé	En cours	>> Deux formulaires ont été instaurés dans nos processus et déployés à l'ensemble de la division le 02 avril 2017. L'un constituant une déclaration de conflit d'intérêt à compléter et à joindre à chaque nouveau mandat, l'autre à compléter annuellement en début d'année visant à déclarer tout intérêt pécunier sur le territoire de l'agglomération de la Ville de Montréal.

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Statut Adm.	Statut VG	Actions prises
4.2.2.2.B	Transactions immobilières/Processus de vente et d'acquisition de terrains/Évaluation et prix convenu	(page 14 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service de la gestion et de la planification immobilière d'élaborer une liste de contrôle à être approuvée par un gestionnaire avant la signature de la promesse d'achat et en conserver l'évidence dans le dossier de transaction afin de démontrer que toutes les étapes du processus ont été respectées.	SGPI	Réglé	En cours	> Une liste de suivi de mandats a été créé et déposée comme outil de vérification. Cette liste complétée doit être présentée lors de l'approbation des promesses d'achat. Ainsi, le gestionnaire a la preuve des vérifications effectuées.
4.2.2.2.C		(page 14 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service de la gestion et de la planification immobilière d'établir un cadre de négociation et d'inclure tous les renseignements pertinents aux dossiers afin d'uniformiser les pratiques au sein de son unité.		Réglé	En cours	>> Directive administrative déployée le 27 juin 2017.
4.2.2.3.B	Processus de vente et d'acquisition de terrains/Autorisation par les instances	(page 15 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service de la gestion et de la planification immobilière de s'assurer de présenter un dossier décisionnel qui inclut tous les éléments pertinents pouvant influencer la prise de décision afin d'assurer une plus grande transparence.		Réglé	En cours	>> Un guide de rédaction des GDD a été créé et déployé. Ce guide précise les jalons du contenu de chacune des sections des GDD. Aussi, ce guide rappelle l'obligation de vérifier la syntaxe, de limiter la redondance et d'utiliser Antidote.
4.2.2.4.B	Processus de vente et d'acquisition de terrains/Documentation et archivage	(page 16 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service de la gestion et de la planification immobilière de mettre en place une méthodologie portant sur la procédure de documentation, d'organisation et de conservation de documents dans les dossiers de transaction afin de favoriser une plus grande transparence et uniformiser les façons de faire.		Réglé	En cours	>> Une formation de base dans Ultima a été déployée en novembre 2015. Ce logiciel s'est avéré instable et non fonctionnel à l'usage quotidien et il doit être revu et amélioré. Dans l'attente nous avons convenu d'utiliser Ultima seulement lorsque l'on ferme un dossier.
4.2.2.4.C		(page 17 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service de la gestion et de la planification immobilière d'élaborer la directive portant sur la gestion des documents afin d'en restreindre l'accès et sensibiliser le personnel sur le caractère hautement confidentiel de ces documents.		En cours	En cours	>> Le SGPI procède actuellement à une révision complète de ses modes de gestion des documents. Ainsi, les droits d'accès aux documents, tant physiques qu'électroniques, seront confirmés et appliqués. >> Actions à venir : Implantation d'une GED (gestion électronique des documents).
4.2.2.5.B	Processus de vente et d'acquisition de terrains/Suivi des clauses contractuelles	(page 19 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service de la gestion et de la planification immobilière de prendre les moyens nécessaires pour conserver les garanties jusqu'à la réalisation complète de l'obligation de construire, prévue à l'acte notarié afin d'avoir l'assurance que le projet de construction se réalise comme autorisé par la Ville.		Réglé	En cours	>> Le contenu de l'article 1.2.1 de l'annexe C de la directive sur les transactions immobilières (ventes de gré à gré) a été modifié de façon à rappeler aux usagers que les garanties retenues ont comme résultat de garantir la réalisation complète de l'obligation de construction. Évidemment, le choix des garanties et des mécanismes de substitution sont le résultat d'une analyse au cas par cas.

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Statut Adm.	Statut VG	Actions prises
4.2.2.5.C	Processus de vente et d'acquisition de terrains/Suivi des clauses contractuelles	(page 19 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service de la gestion et de la planification immobilière de documenter toutes les démarches entreprises lors des vérifications et de conserver les preuves démontrant le respect des clauses contractuelles prévues dans les actes notariés afin de se conformer à la directive sur les mainlevées et aussi pour se prévaloir des recours possibles advenant le non-respect de ces clauses.	SGPI	Réglé	En cours	>> Création du rapport de contrôle - Suivi des contrats, et déploiement dans la trousse d'outils de ce processus et accessible à tous ceux qui doivent accorder des mainlevées. Aussi, le paragraphe 2.6 de l'annexe A de la directive sur les transactions immobilières a été revu et modifé de façon à exiger l'utilisation de ce rapport de contrôle dans le cadre de l'analyse approfondie du dossier.
4.2.2.6.C	Mécanismes de suivi et de contrôle	(page 25 du rapport d'audit) Nous recommandation au Service de la gestion et de la planification immobilière de prendre les mesures nécessaires pour que le personnel impliqué dans le traitement des dossiers de transactions immobilières enregistre toutes les données pertinentes dont les dates des différentes demandes dans l'application « Gestion des mandats » afin de permettre d'identifier les goulots d'étranglement des processus de transactions immobilières.		Réglé	En cours	>> Ajout de l'article 4.2.5.1 à la Directive relative aux transactions immobilières de la Ville de Montréal
4.2.2.6.D		(page 25 du rapport d'audit) Nous recommandation au Service de la gestion et de la planification immobilière de développer des rapports de gestion permettant de fournir des informations sur le délai global des transactions pour les différents processus de transactions immobilières afin d'améliorer la gestion des transactions immobilières de même que le service à la clientèle.		En cours	En cours	>> En attente du redémarrage du projet >> Actions à venir : Le projet de réécriture de l'application Gestion des mandats doit débuter en janvier 2018 et se terminer fin mai 2018.
4.2.2.6.E		(page 25 du rapport d'audit) Nous recommandation au Service de la gestion et de la planification immobilière de revoir les paramètres de son système de gestion des mandats en vue d'ajouter des champs permettant de faciliter le suivi de l'avancement des transactions afin de fournir des rapports de gestion mieux adaptés aux besoins des gestionnaires.		En cours	En cours	> En attente du redémarrage du projet de réécriture de l'application Gestion des mandats >> Actions à venir : Le projet de réécriture de l'application Gestion des mandats doit débuter en janvier 2018 et se terminer fin mai 2018.
4.3.B	Reddition de comptes	(page 27 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service de la gestion et de la planification immobilière de fixer des objectifs mesurables non seulement en termes de dossiers ficelés, mais également en lien avec les délais de traitement des dossiers, et ce, par type de transactions afin de poursuivre le processus d'amélioration continue.		Réglé	En cours	>> Depuis janvier 2016, les objectifs de la division des transactions sont arrimés aux objectifs de la direction, du service et de la direction générale. L'accent a été plutôt portée sur l'amélioration des processus et sur le service client.
4.3.C		(page 28 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service de la gestion et de la planification immobilière de mettre en place des mécanismes de reddition de comptes périodiques portant sur la gestion des transactions immobilières afin d'être en mesure d'entreprendre les démarches nécessaires pour apporter les correctifs appropriés aux situations problématiques identifiées.		Réglé	En cours	>> Création d'un tableau de bord et mise en place de la gestion par projet relèvent désormais du Bureau de projet du SGPI. Pour ces motifs, la présente recommandation est considérée réalisée. Au gré de l'évolution de l'implantation d'une gestion par projets, les unités pourront parfaire les outils, rapports et autres livrables utiles à la gestion, le tout dans une perspectice d'amélioration continue.

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Statut Adm.	Statut VG	Actions prises
Rapport: Gestion de l'énergie (OR16-004-04 A à K)						
4.1.1.B	Établissement d'objectifs de réduction des coûts d'énergie, évaluation des résultats et reddition de comptes	(page 7 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service de la gestion et de la planification immobilières d'instaurer un processus de reddition de comptes formel et continu à l'intérieur duquel des rapports d'avancement devront être produits périodiquement afin qu'il puisse être possible d'évaluer le degré d'atteinte des objectifs fixés et d'orienter la prise de décision en conséquence.	SGPI	En cours	En cours	>> Plan de réduction des GES et de la consommation d'énergie 2018-2021 en cours d'approbation par les instances >> Actions à venir : Un mécanisme de reddition de compte annuelle et formel est prévu dans le Plan et sera soumis afin de répondre aux recommandations contenues dans le rapport du VG
4.1.2.B		(page 10 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service de l'eau de se doter d'objectifs mesurables, de plans d'action et des mécanismes de reddition de comptes qu'il jugera appropriés, en vue d'optimiser les coûts énergétiques inhérents à ses activités et ainsi contribuer à l'atteinte de la cible corporative de réduction des émissions de gaz à effet de serre.	Eau	En cours	En cours	Plusieurs actions réalisées ou en cours pour réduire et mieux suivre consommation d'énergie (électricité et gaz naturel) >> Actions à venir : La DEEU poursuivra ses actions à grande échelle en cours. De plus, elle mettra en application son plan d'action.
4.1.3.B		(page 12 du rapport d'audit) Nous recommandons aux neuf arrondissements audités issus d'ex-banlieues de prendre les mesures nécessaires pour se doter d'objectifs mesurables, de plans d'action et des mécanismes de reddition de comptes qu'ils jugeront appropriés, en vue d'optimiser les coûts énergétiques inhérents aux bâtiments sous leur responsabilité et ainsi contribuer à l'atteinte de la cible corporative de réduction des émissions de gaz à effet de serre.	Anjou	À entrep.	À entrep.	
4.1.3.B			Lachine	En cours	En cours	>> Audit de toutes les toitures des bâtiments effectué; une dizaine classées "à remplacer rapidement"; travaux seront réalisés en 2018; système de chauffage et/ou climatisation du bureau du citoyen, de la DAUSE et du centre technique ont été refaits >> Actions à venir : audit général des bâtiments à faire, en fonction des ressources (matérielles et financières) disponibles
4.1.3.B			LaSalle	En cours	En cours	>> Décision sur mise en place d'un Comité d'Efficacité Énergétique >> Actions à venir : Mise en place du Comité d'efficacité Énergétique, devra se réunir a des fréquences préétablies et un suivi/analyse sera fait quant à ses réalisations.
4.1.3.B			Montréal-Nord	À entrep.	À entrep.	
4.1.3.B			Outremont	À entrep.	À entrep.	
4.1.3.B			Pierr-Rox	En cours	En cours	>> Les travaux de mise en place du plan directeur bâtiment devraient débuter vers le mois de juin 2018. >> Actions à venir : L'identification des économies d'énergies potentielles et l'établissement d'objectifs et de priorités d'intervention devraient se faire d'ici le mois de novembre 2018.

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Statut Adm.	Statut VG	Actions prises
4.1.3.B	Établissement d'objectifs de réduction des coûts d'énergie, évaluation des résultats et reddition de comptes	(page 12 du rapport d'audit) Nous recommandons aux neuf arrondissements audités issus d'ex-banlieues de prendre les mesures nécessaires pour se doter d'objectifs mesurables, de plans d'action et des mécanismes de reddition de comptes qu'ils jugeront appropriés, en vue d'optimiser les coûts énergétiques inhérents aux bâtiments sous leur responsabilité et ainsi contribuer à l'atteinte de la cible corporative de réduction des émissions de gaz à effet de serre.	Saint-Laurent	En cours	En cours	>> Nouveaux bâtiments : utilisation de la géothermie (2 nouveaux bâtiments, la bibliothèque du Boisé et le complexe sportif ; · Utilisation de l'immotique (systèmes de télégestion et télésupervision) pour le contrôle de la température des bureaux et des espaces des bâtiments ayant une superficie supérieurs à 5 000 mètres carrés ; changement de certains équipements de climatisation ou de chauffage non performants ont été changés dans 5 bâtiments: réfection de fenêtres et toitures dans 4 bâtiments >> Actions à venir : Centre des Loisirs - appel d'offres public pour le projet de réfection de la toiture du bâtiment; Mairie d'arrondissement - appel d'offres public pour projet de réfection des équipements électromécaniques; Remplacement de chaudières dans 2 chalets de parc
4.1.3.B			Verdun	En cours	En cours	>> Plan directeur des immeubles complété. >> Actions à venir : Le plan à présenter au nouveau DA , au Maire et élus ; élaboration de scénarios d'investissement pour décision.
4.2.3.B	Suivi et anlayse des coûts énergétiques facturés	(page 21 du rapport d'audit) Nous recommandons aux arrondissements d'Anjou, de Lachine, de LaSalle, de Montréal-Nord, d'Outremont, de Pierrefonds-Roxboro et de Verdun de prendre les dispositions nécessaires pour que leurs factures énergétiques fassent l'objet d'une vérification et d'un suivi des consommations, en vue de pouvoir détecter les anomalies et apporter promptement les correctifs requis.	Anjou	À entrep.	À entrep.	
4.2.3.B			Lachine	Reporté	Reporté	> Une réorganisation complète du service des finances force à reporter cette activité au courant de 2018 >> Actions à venir : Rencontre entre les travaux publics et le service des finances afin de compiler les informations.
4.2.3.B			LaSalle	En cours	En cours	>> Décision prise sur mode de suivi et analyse des coûts énergétiques >> Actions à venir : Création d'un fichier Excel sur données de consommation; analyse à faire par le Comité d'Efficacité Énergétique pour apporter corrections ou améliorations.
4.2.3.B			Montréal-Nord	À entrep.	À entrep.	
4.2.3.B			Pierr-Rox	En cours	En cours	> Poursuite de l'identification des réseaux d'énergie en fonction des panneaux électriques; méthode de facturation au réel. >> Actions à venir : Mettre en place une procédure de suivi des coûts; Acquérir et mettre en place un logiciel pour le suivi des factures (Ex. Helios) et former les usagers

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Statut Adm.	Statut VG	Actions prises
4.2.3.B	Suivi et anlayse des coûts énergétiques facturés	(page 21 du rapport d'audit) Nous recommandons aux arrondissements d'Anjou, de Lachine, de LaSalle, de Montréal-Nord, d'Outremont, de Pierrefonds-Roxboro et de Verdun de prendre les dispositions nécessaires pour que leurs factures énergétiques fassent l'objet d'une vérification et d'un suivi des consommations, en vue de pouvoir détecter les anomalies et apporter promptement les correctifs requis.	Verdun	En cours	En cours	>> L'intégration des données au système Hélios est toujours suspendue. Entre-temps, la vérification est effectuée manuellement. >> Actions à venir : Une relance auprès de la direction des immeubles sera effectuée.
Rapport: Autorisation de l'Autorité des marchés financiers (OR16-004-07 A à U)						
4.1.3.B	Résultats de l'audit/Application des décrets et mécanismes de contrôle/Mécanismes de contrôle des autorisations des sous-entrepreneurs	(page 26 du rapport d'audit) Nous recommandons à tous les arrondissements de la Ville d'utiliser un mécanisme de rappel auprès des adjudicataires spécifiant leurs obligations en vertu de l'application de la loi de transmettre tous les renseignements afférents aux sous-entrepreneurs, et ce, en vue d'assurer la conformité des sous-entrepreneurs aux décrets.	CDN-NDG	Réglé	À entrep.	> Dossier réglé suite à l'envoi des documents explicatifs au BVG
4.1.3.B			Île-Bizard Ste-Gen.	À entrep.	À entrep.	
4.1.3.B			Verdun	À entrep.	À entrep.	
4.1.3.C		(page 26 du rapport d'audit) Nous recommandons à tous les arrondissements de la Ville de prendre les dispositions qu'ils jugeront appropriées afin de mettre en place et d'utiliser un mécanisme de suivi permettant de contrôler la réception effective de l'ensemble des renseignements devant être communiqués par l'adjudicataire en vertu de la loi, et ce, en vue de justifier l'application des clauses de défaut, le cas échéant.	CDN-NDG	À entrep.	À entrep.	
4.1.3.C			LaSalle	Réglé	En cours	>> Nouvelle analyse de soumission inclut la validation et la présence du document AMF en fonction du devis (Instructions aux soumissionnaires / conditions d'admissibilité)
4.1.3.C			Île-Bizard Ste-Gen.	À entrep.	À entrep.	
4.1.3.C			Rosemont Petite Patrie	En cours	En cours	>> Les mouvements de personnels survenus dans la dernière année n'ont pas permis de faire le travail requis; renvois à la clause pertinente des documents d'appel d'offres, dans la lettre d'octroi sont désuets en raison de l'harmonisation des documents d'appel d'offres pour les contrats d'exécution de travaux. Les obligations de l'adjudicataire en lien avec les autorisations des sous-entrepreneurs sont toutefois rappelées lors de la réunion de démarrage.
4.1.3.C			Verdun	À entrep.	À entrep.	

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Statut Adm.	Statut VG	Actions prises
4.2.B	Résultats de l'audit/Informations communiquées avant l'octroi de contrats	(page 31 du rapport d'audit) Nous recommandons, à l'exception des arrondissements de Montréal-Nord et de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, aux 17 autres arrondissements de la Ville de prendre les dispositions nécessaires pour faire en sorte que tous les sommaires décisionnels préparés en vue de l'adjudication d'un contrat comportent, conformément aux guides en vigueur, tous les renseignements nécessaires concernant l'assujettissement ou non des décrets, et ce, afin de fournir aux instances décisionnelles l'assurance que l'adjudicataire recommandé, le cas échéant, est conforme aux lois.	CDN-NDG	Réglé	À entrep.	> Dossier réglé suite à l'envois des documents explicatifs au BVG
4.2.B			LaSalle	Réglé	En cours	>> Un texte est inscrit au sommaire décisionnel avec comme référence le tableau de l'analyse de soumission par soumissionnaire qui comporte la validation de l'AMF par rapport aux devis.
4.2.B			Rosemont Petite Patrie	En cours	En cours	>> Grille d'analyse des soumissions contenue dans l'intervention de la Division du greffe contient une mention à l'effet que le contrat est assujetti ou non à un décret et une copie de l'autorisation de soumissionner de l'AMF est incluse dans cette intervention si requis; pour les contrats portant sur l'exécution de travaux, cette grille de vérification remplacée par le frontispice de la grille de vérification produite par le SPO. Pour les contrats issus d'un appel d'offre du Serv. de l'appro., l'inclusion d'une copie de l'autorisation de l'AMF est rarement requise; dans un cas, l'octroi d'un contrat de réfection de mobilier d'éclairage de rue a été retardée dans l'attente d'un avis du contentieux sur l'assujettissement aux décret.
4.2.B			Verdun	À entrep.	À entrep.	
4.1.1.1.C	Résultats de l'audit/Application des décrets et mécanismes de contrôle/Préparation des documents d'appels	(page 12 du rapport d'audit) Nous recommandons aux arrondissements d'Anjou, de Lachine, de LaSalle, du Plateau-Mont-Royal, de Rosemont–La Petite-Patrie, de Saint-Laurent, de Saint-Léonard, de Verdun et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension de mettre en place des mécanismes de contrôle appropriés visant l'exercice d'une vigie serrée pour s'assurer que le processus menant à l'adjudication d'un contrat a considéré l'application des décrets, le	Rosemont Petite Patrie	En cours	En cours	> Il a été jugé plus pertinent d'inclure la section relative à l'application d'un décret dans l'outil du greffe relatif au suivi des contrats, qui consigne l'information de base sur tous les contrats de plus de 25 000 $ émanant de l'arrondissement.
4.1.1.1.C			Verdun	À entrep.	À entrep.	
4.1.1.2.B	Résultats de l'audit/Application des décrets et mécanismes de contrôle/Préparation des documents d'appels d'offres/Clauses des documents d'appels d'offres	(page 16 du rapport d'audit) Nous recommandons aux arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, d'Anjou, de Lachine, de LaSalle, de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, d'Outremont, de Pierrefonds-Roxboro, du Plateau-Mont-Royal, de Rosemont–La Petite-Patrie, de Saint-Laurent, du Sud-Ouest, de Verdun, de Ville-Marie et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension de prendre les dispositions requises pour s'assurer d'inclure aux documents d'appel d'offres qu'ils préparent des clauses à jour relativement aux décrets, et ce, afin d'atténuer les risques de non-conformité aux lois en vigueur.	Verdun	À entrep.	À entrep.	

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Statut Adm.	Statut VG	Actions prises
4.1.2.1.B	Évaluation de la conformité et autorisation valide/Mécanismes d'évaluation de la conformité de l'autorisation de contracter de l'AMF des soumissionnaires	(page 18 du rapport d'audit) Nous recommandons aux arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, d'Anjou, de Lachine, de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, de Montréal-Nord, d'Outremont, de Pierrefonds-Roxboro, du Plateau-Mont-Royal, de Rosemont–La Petite-Patrie, de Saint-Laurent, du Sud-Ouest, de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, de Verdun, de Ville-Marie et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension d'instaurer et d'utiliser un mécanisme d'évaluation de la conformité visant à s'assurer que les soumissionnaires ont obtenu une autorisation de contracter de l'Autorité des marchés financiers et qu'elle est valide, et ce, en vue d'assurer la conformité du processus d'adjudication de leurs contrats.	Île-Bizard Ste-Gen.	À entrep.	À entrep.	
4.1.2.1.B			Verdun	À entrep.	À entrep.	
4.1.2.2.B	Examen de la validité de l'autorisation de contracter de l'AMF obtenue par l'adjudicataire	(page 20 du rapport d'audit) Nous recommandons aux arrondissements d'Anjou, du Plateau-Mont-Royal et de Verdun de prendre les dispositions qui s'imposent pour obtenir, lors du dépôt de la soumission, une copie de l'autorisation de contracter de l'Autorité des marchés financiers lorsque celle-ci est requise, et cela, afin d'assurer la conformité du processus d'adjudication de contrats au sein de leur unité d'affaires.		À entrep.	À entrep.	

Rapport: Gestion de la relève des technologies de l'information et des communications (TI14-006-02 / Eau-SIM-STI)

4.1.D.a	Encadrements et structure du programme de relève des technologies de l'information et des communications	Subordonné à la recommandation 4.1.B. adressée au Service des technologies de l'information, nous recommandons au Service de l'eau (Direction de l'eau potable) de développer ses encadrements basés sur ceux de la Ville (Service des technologies de l'information), lesquels devraient traiter au minimum des aspects suivants : -La définition des objectifs du service en matière de relève des technologies de l'information et des communications; -Une analyse détaillée des risques et des impacts des interruptions; -Une stratégie de relève des technologies de l'information et des communications réduisant ces impacts; -Des plans de relève des technologies de l'information et des communications; -Un calendrier des révisions et des exercices périodiques;	Eau	En cours	En cours	>> Analyse exhaustive des systèmes informatiques ainsi que des salles de serveurs, emplacements physiques de toutes les usines et mesure du niveau de sensibilisation des employés en cyber sécurité effectués; tests de vulnérabilités et intrusion conduits sur les équipements informatiques de la DEP; mandat de revue de processus et d'élaboration de procédures a été assigné à un architecte de solution. Plusieurs revues de processus ont été amorcées, mais contrat annulé à l'automne 2017. >> Actions à venir : Recevoir le rapport final de l'analyse de vulnérabilité sécurité informatique et établir un plan d'action en lien avec les recommandations; élaborer des encadrements basés sur les résultats de l'analyse d'impact, l'analyse de sécurité ainsi que l'audit de cyberrésilience.

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Statut Adm.	Statut VG	Actions prises
4.1.D.b	Encadrements et structure du programme de relève des technologies de l'information et des communications	Nous recommandons au Service de l'eau (Direction de l'eau potable) de développer leur structure de gestion pour la mise en œuvre du programme de relève des technologies de l'information et des communications, incluant les éléments suivants : - L'assignation à un membre de leur direction de la responsabilité du dossier de la relève des technologies de l'information et des communications; - L'établissement des objectifs spécifiques pour chacune de ses directions; - Le développement d'un processus coordonné de communications, de suivi et de reddition de comptes sur l'atteinte des objectifs; - La documentation des rôles et des responsabilités de tous les intervenants du Service de l'eau; - La mise en place d'un processus de suivi des activités;	Eau	En cours	En cours	> Activités d'arrimage entre le plan de relève TI et plan de continuité des affaires (voir plan action du dossier TI13-006-02-EAU) >> Actions à venir : Dans la nouvelle division "Stratégies et pratiques d'affaires", l'embauche d'une personne dédiée au Plan Continuité de service global incluant la DEP est en cours. Le Plan de relève TI fera partie de Plan de continuité des affaires de la DEP. (référence dossier no 4.5 du dossier de vérification Plan de continuité des affaires TI13-006-02-EAU).
4.2.D	Structure de gestion d'incident majeur	Nous recommandons au Service de l'eau d'ajuster leur structure de gestion opérationnelle afin d'inclure des processus qui assurent, lors d'un sinistre technologique : · une mobilisation des ressources; · une coordination des activités et des interventions; · une communication rapide et efficace entre les divers intervenants et parties prenantes impliqués.		En cours	En cours	>> Les principaux processus à travailler ont été identifiés et priorités. Deux (2) processus sont mis en place; nouvel appel d'offres de services professionnelles pour la DEP incluant des services de revue de processus nécessaires pour le Plan de relève TI. >> Actions à venir : Continuer les revues de processus déjà amorcées. Insérer un volet TIC dans le plan des mesures d'urgence de la DEP et le plan de continuité des affaires de Service de l'eau.
4.3.D.a	Analyse de risques et d'impacts et stratégies de relève des technologies de l'information et des comm.	Nous recommandons au Service de l'eau de mettre en place un processus d'analyse de risques et d'impacts pour l'ensemble du service.		En cours	En cours	>> cf commentaires à recommandation 4.1.D.a ci-haut
4.3.D.b		Nous recommandons au Service de l'eau de mettre en place un processus d'analyse de risques et d'impacts pour l'ensemble du service. Spécifiquement pour la Direction de l'eau potable que nous recommandons de compléter le projet pilote de l'usine Lachine et l'appliquer à l'ensemble de ses usines;		En cours	En cours	>> Démarche d'analyse de vulnérabilité réalisée en 2017 - ajoutera des informations complémetaires pour l'identification des risques. >> Actions à venir : Identifier par site les risques et recommandations applicables parmi ceux relevés lors du projet pilote; amorcer la mise en place des recommandations - dossier arrimé avec celui de la continuité des affaires.
4.3.D.c		Nous recommandons au Service de l'eau de mettre en place un processus d'analyse de risques et d'impacts pour l'ensemble du service. Spécifiquement pour la Direction de l'eau potable que nous recommandons d'élaborer, de documenter et de schématiser les stratégies de relève des technologies de l'information et des communications.		En cours	En cours	>> Les principaux processus à travailler ont été identifiés et priorisé ; 2 processus sont mis en place; appel d'offres de services professionnelles en cours pour la DEP, incluant des services de revue de processus nécessaires pour le Plan de relève TI. >> Actions à venir : Continuer les revues de processus déjà amorcées.

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Statut Adm.	Statut VG	Actions prises
4.4.D	Plans et procédures de relève des technologies de l'information et des communications	Nous recommandons au Service de l'eau de développer les plans de relève des technologies de l'information et des communications pour tous leurs systèmes et leurs fonctions critiques, en incluant les éléments suivants : · Processus d'alerte et de mobilisation; · Définition des critères qui permettent l'activation des plans de relève; · Processus d'activation ou d'accès aux sites de relève; · Définition des rôles et des responsabilités de chaque intervenant ou de chaque équipe de relève; · Définition des activités de relève des technologies de l'information et des recommandations; · Détermination des ressources critiques (du personnel, du matériel) requises pour relocaliser les opérations essentielles; · Liste des employés du service et des tierces parties qui doivent participer aux activités de relève incluant les moyens pour les contacter; · Développement des procédures opérationnelles en cas de sinistre.	Eau	En cours	En cours	>> Revues de processus sont amorcés; objectif: établir des processus d'alerte et de mobilisation, entre autre. >> Actions à venir : Ce projet sera arrimé à celui d'un centre de relève de données . Identification du besoin et étude de faisabilité; Plans et devis; Réalisation (décembre 2021)
4.5.D	Formation en matière de relève des technologies de l'information et des communications	Nous recommandons au Service de l'eau de : · mettre en place un programme de formation dédié à la relève des technologies de l'information et des communications. Ce programme doit inclure, entre autres, les éléments suivants : -Identification du public cible; -Objectifs de formation; -Type d'activité de formation ou de sensibilisation; -Fréquence des activités; · mettre en place un processus d'évaluation des résultats du programme de formation.		En cours	En cours	>> Programme de formation sur une plateforme en ligne pour la section Automatisation de la DE a été démarré; quelques membres de l'équipe Automatisation ont assisté au symposium sur les bonnes pratqiues en cyberrésilience pour les infrastructures essentielles offert par Sécurité publique Canada. >> Actions à venir : analyse sur la pertinence des résultats obtenus sera effectuée avec la plateforme de formation en ligne; autres formations suivront.
4.6.D.a	Programme d'exercices de relève des technologies de l'information et des communications	Nous recommandons au Service de l'eau de : · développer un programme d'exercices pour les membres des équipes d'intervention de relève des technologies de l'information et des communications. Ce programme doit notamment inclure : - les types d'exercices requis; - le calendrier pour l'exécution des exercices; - la liste des intervenants requis en fonction du type d'exercice et de l'environnement visé; - le processus de réalisation des exercices;		En cours	En cours	>> cf commentaires à recommandation 4.1.D.a ci-haut

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Statut Adm.	Statut VG	Actions prises
4.6.D.b	Programme d'exercices de relève des technologies de l'information et des communications	Nous recommandons au Service de l'eau de réaliser sur une base régulière, au minimum annuellement, des exercices de relève des technologies de l'information et des communications sur tous les environnements supportant des fonctions critiques, incluant les tests d'applications et de communication. Chacun des exercices requiert : - un document de planification incluant : Ø le scénario de sinistre; Ø l'envergure de l'exercice; Ø les objectifs de l'exercice, lesquels doivent évoluer en complexité; Ø les intervenants impliqués; Ø un plan de communication; - un rapport de bilan de l'exercice; - un plan d'action pour corriger les lacunes observées.	Eau	En cours	En cours	>> Une fiche projet a été préparée par le DEP. Ce dossier sera exécuté en collaboration avec le STI. >> Actions à venir : Échéancier et plan d'action; Identification de besoin et étude de faisabilité; Plans et devis; Réalisation; (décembre 2021)
4.7.D	Mise à jour de la documentation inhérente à la relève des technologies de l'information et des communications	Nous recommandons au Service de l'eau d'établir un processus de mise à jour de la documentation inhérente à la relève des technologies de l'information et des communications en incluant, entre autres, les activités suivantes : · Détermination des éléments nécessitant une mise à jour; · Développement d'un calendrier de révision périodique; · Communication des modifications aux différents intervenants; · Modifications aux plans pour tenir compte des apprentissages au cours des exercices ou lorsque les plans doivent être utilisés lors d'interruptions des opérations; · Arrimage avec le processus de gestion des incidents.		Reporté	Reporté	>> Actions à venir : Ce processus sera implanté après l'arrimage avec le plan de continuité des affaire, le dépôt des livrables du plan de résilience TI/TO et de la revue annuelle de la documentation inhérente à la relève TI/TO.
4.3.F.a	Analyse de risques et d'impacts et stratégies de relève des TIC	Nous recommandons au Service de sécurité incendie de Montréal de compléter une démarche d'analyse des impacts sur les affaires.	SIM	En cours	En cours	>> Sous-projet de mise à niveau du système de répartition assisté par ordinateur (RAO) du SIM a été démarré.Pris en charge par le STI >>Actions à venir : Mise à niveau des composantes technologiques et serveurs du système de gestion des interventions (SGI) pour supporter Artémis 2.4 et seront installés dans les sites TI de la Ville de Montréal (surveillance 24/7, redondance, robustesse) et poursuite des travaux de ce projet majeur .
4.3.F.b		Nous recommandons au Service de sécurité incendie de Montréal de mettre en place les actions pour pallier au point de défaillance concernant le transfert des données vers les véhicules.		En cours	En cours	>> Le projet pilote prévu au quatrième trimestre de 2017 a été reporté à l'an prochain >> Actions à venir : L'acquisition et l'installation du LTE sont prévues au troisième trimestre de 2018 en concommittance avec le projet Artémis version 2.4

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Statut Adm.	Statut VG	Actions prises
4.1.B.a	Encadrements et structure du programme de relève des technologies de l'information et des communications	Nous recommandons au Service des technologies de l'information de développer les encadrements corporatifs de relève des technologies de l'information et des communications alignés sur ceux de la continuité des affaires de la Ville, lesquels devraient traiter au minimum des aspects suivants : - La définition des objectifs; - L'analyse détaillée des risques et des impacts des interruptions; - Les stratégies de relève réduisant ces impacts; - Les plans de relève qui détaillent les activités permettant la reprise des opérations des systèmes et infrastructures des technologies de l'information et des communications critiques dans des délais requis; - Le calendrier des révisions et des exercices périodiques.	STI	En cours	En cours	>> Le Service de technologies de l'information fera approuver la directive portant sur la rèleve TI en septembre 2018. >> Actions à venir : Le Service de technologies de l'information fera approuver la directive portant sur la rèleve TI en septembre 2018
4.1.B.b		Nous recommandons au Service des technologies de l'information de développer une structure de gestion pour la mise en œuvre du programme de relève des technologies de l'information et des communications, incluant, entre autres, les éléments suivants : - L'assignation de la responsabilité du dossier de la relève des technologies de l'information et des communications; - L'établissement des objectifs spécifiques pour chacune de ses directions et des unités d'affaires, dont les technologies de l'information et des communications, sont gérés par le Service des technologies de l'information; - La mise en place d'un processus coordonné d'orientations stratégiques de communications, de suivi et de reddition de comptes sur l'atteinte des objectifs; - La documentation des rôles et des responsabilités de tous les intervenants du programme; - La nomination d'un coordonnateur de la relève des technologies de l'information et des communications et la mise en place d'un processus d'arrimage entre les différents intervenants en matière de relève des technologies de l'information et des communications (unités d'affaires, fournisseurs).		En cours	En cours	>> Décision en cours afin d'identifier le responsable de la rèleve. >> Actions à venir : Les rôles et responsabilités ont été formellement ajustés (designation du nouveau propriétaire) et la structure de gestion du programme de réleve TI sera mise en place au courant de 2018 (T2).
4.1.B.c		Nous recommandons au Service des technologies de l'information de prévoir des budgets récurrents et spécifiques à la relève des technologies de l'information et des communications.		En cours	En cours	>> L'évaluation préliminaire des budgets récurrents pour la relève a été réalisée. Ces budgets sont déjà prévus. >> Actions à venir : De nouveaux plans de relève seront élaborés au cours de l'année 2018 et les budgets récurrents pour la relève seront revus en conséquence.

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Statut Adm.	Statut VG	Actions prises
4.3.B.a	Analyse de risques et d'impacts et stratégies de relève des technologies de l'information et des communications	Nous recommandons au Service des technologies de l'information de : · demander aux unités d'affaires des exigences minimales de service clairement définies et basées sur leurs besoins opérationnels et de relève des technologies de l'information et des communications; · mettre en place un processus d'analyse de risque et des impacts; · évaluer, mettre en place et documenter les stratégies de relève qui répondent aux besoins exprimés par les unités d'affaires et le Service des technologies de l'information pour toutes les plates-formes des technologies de l'information et des communications, autres que l'environnement centralisé IBM;	STI	En cours	En cours	>> Les processus d'analyse d'impacts et de risques est en place >> Actions à venir : Nous sommes en train de faire l'exercice sur le système SIMON et au cours de 2018 nous ferons des plans de relève sur deux systèmes critiques à definir
4.3.B.b		Nous recommandons au Service des technologies de l'information de réviser la documentation et les schémas de la stratégie de relève de l'environnement centralisé, notamment en précisant la séquence de recouvrement des applications concernées;		En cours	En cours	>> Nous avons planifié la révision de la documentation du plan de relève du Mainframe pour le 4ème trimestre de 2018 afin de tenir compte des résultats des tests. >> Actions à venir : Mettre à jour le plan de relève.
4.3.B.c		Nous recommandons au Service des technologies de l'information d'effectuer plus qu'une validation annuelle de l'entièreté des copies de sauvegarde de l'environnement centralisé IBM.		En cours	En cours	>> Nous allons mettre en place un processus et une procédure pour vérifier les copies de sauvegarde au minimum une fois annuellement, en plus de réaliser les tests de relève. >> Actions à venir : Mettre en place un processus et une procédure pour la vérification des copies de sauvegarde.
4.4.B.a	Plans et procédures de relève des technologies de l'information et des communications	Nous recommandons au Service des technologies de l'information de développer les plans de relève pour tous les systèmes et infrastructures des technologies de l'information et des communications critiques, en incluant, entre autres, les éléments suivants : - Processus d'alerte et de déclenchement des plans; - Processus d'activation ou d'accès aux sites de relève; - Définition des rôles et des responsabilités de chaque intervenant ou de chaque équipe de relève; - Définition des activités de relève des technologies de l'information et des communications; - Détermination des ressources critiques (du personnel, du matériel) requises pour relocaliser les opérations essentielles; - Liste des employés du service et des tierces parties qui doivent participer aux activités de relève des technologies de l'information et des communications incluant les moyens pour les contacter; - Développement des procédures opérationnelles de relève des technologies de l'information et des communications.		En cours	En cours	>> Suite aux discussions de suivi avec le BVG, la mise en place et la validation du processus de gestion de la relève sera finalisée au cours de l'année 2018. >> Actions à venir : Finaliser les plans de relève SIMON, mainframe et Kronos et les tester
4.5.B	Formation en matière de relève des technologies de l'information et des communications	Nous recommandons au Service des technologies de l'information : · d'intégrer aux formations existantes, un programme de formation dédié à la relève des technologies de l'information et des communications. Ce programme doit inclure, entre autres, les éléments suivants : -Identification du public cible; -Objectifs de formation; -Type d'activité de formation ou de sensibilisation; -Fréquence des activités; · de mettre en place un processus d'évaluation des résultats du programme de formation.		En cours	En cours	> Identification des besoins de formation et public ciblé en cours d'élaboration >> Actions à venir : Mise en place du programme de formation

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Statut Adm.	Statut VG	Actions prises
4.6.B.a	Programme d'exercices de relève des technologies de l'information et des communications	Nous recommandons au Service des technologies de l'information de développer un programme d'exercices pour les membres des équipes d'intervention de relève des technologies de l'information et des communications. Ce programme doit notamment inclure : -les types d'exercices requis; -le calendrier pour l'exécution des exercices; -la liste des intervenants requis en fonction du type d'exercice et de l'environnement visé; -le processus de réalisation des exercices;	STI	En cours	En cours	>> Outils et gabarits ont été developpés. Un exercice a été effectué sur le mainframe. >> Actions à venir : D'autres exercises suivront en fonction du plan de relève 2018.
4.6.B.b	Programme d'exercices de relève des technologies de l'information et des communications	Nous recommandons au Service des technologies de l'information de réaliser sur une base régulière, au minimum annuellement, des exercices de relève des technologies de l'information et des communications sur tous les environnements supportant des fonctions critiques, incluant les tests d'applications et de communication. Chacun des exercices requiert : - un document de planification incluant : - le scénario de sinistre; - l'envergure de l'exercice; - les objectifs de l'exercice, lesquels doivent évoluer en complexité; - les intervenants impliqués; - un plan de communication; - un rapport de bilan de l'exercice; - développer un plan d'action pour corriger les lacunes observées.		En cours	En cours	>> Suite aux discussions de suivi avele BVG, la mise en place et la validation du processus de gestion de la relève sera finalisée au cours de l'année 2018. >> Actions à venir : Réaliser les tests de relève annuels des systèmes SIMON, mainframe et Kronos.
4.7.B	Mise à jour de la documentation inhérente à la relève des technologies de l'information et des communications	Nous recommandons au Service des technologies de l'information d'établir un processus de mise à jour de la documentation inhérente à la relève des technologies de l'information et des communications en incluant, entre autres, les activités suivantes : · Détermination des éléments nécessitant une mise à jour; · Développement d'un calendrier de révision périodique; · Communication des modifications aux différents intervenants; · Modifications aux plans pour tenir compte des apprentissages au cours des exercices ou lorsque les plans doivent être utilisés lors d'interruptions des opérations; · Arrimage avec les processus de gestion des incidents et des changements.		En cours	En cours	
4.1.1.B.1.	Établissement des b esoins	Nous recommandons au Service des technologies de l'information de prendre les mesures nécessaires afin: 1. documenter adéquatement ses besoins et l'estimation des coûts lors de ses futurs appels d'offres en matière de services pro fessionnels;		Réglé	En cours	>> Le plan d'action initial a été complété .
Rapport: Ententes cadres de services professionnels et TI (TI15-006-04 / STI)						
4.1.1.B.2.	Établissement des b esoins	Nous recommandons au Service des technologies de l'information de prendre les mesures nécessaires afin: 2. d'actualiser les fonctions stratégiques qui devraient être gardées à l'int erne;	STI	Reporté	Reporté	>> Documentation en cours >> Actions à venir : Vérification interne

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Statut Adm.	Statut VG	Actions prises
4.1.2.B.	Analyse des options	Nous recommandons au Service des technologies de l'information de prendre les mesures nécessaires afin de s'assurer, à l'avenir, que sa décision de recourir aux ressources externes soit étayée au préalable par une analyse comparative des options eu égard aux coûts, aux délais, aux risques et avantages de chacune d'elle.	STI	Réglé	En cours	>> Depuis 2016, la pratique de vigie standardisée a permis de développer des méthodes d'analyse neutres (neutralité technologique) qui ont amélioré l'évaluation des options de sourçage des solutions technologiques et introduit l'habitude d'évaluer à partir de métriques disponibles, le coût potentiel du recours à des ressources externes. Autant pour les vigies de fournisseurs que applicatives, le Service des TI a réalisé, depuis 2016, plus d'une centaine de vigies de marché. De plus, autant pour les méthodologies que pour les outils, les améliorations en continu sont effectuées en fonction des découvertes de chaque vigie et de l'apport de l'expertise des professionnels.
4.1.3.D.	Sollicitation du marché et mise en concurrence	Nous recommandons au Service des technologies de l'information de prendre les mesures nécessaires, lors de l'évaluation des futures soumissions, afin d'identifier, s'il y a lieu, les taux horaires disproportionnés, d'en analyser les causes et de prendre les mesures qui s'imposent dans les circonstances.		Réglé	En cours	>> Une base de données regroupant l'historique des taux horaires en services professionnels par type de profil a été conçue, de laquelle des taux pondérés ont été tirés pour les besoins d'estimation. Le modèle de sourçage maintenant utilisé sous forme de fourniture de prestations de services prévoit une nouvelle approche pour réaliser les estimations.
4.2.2.B.a	Processus de demande de ressource externe	Nous recommandons au Service des technologies de l'information de prendre les mesures nécessaires pour améliorer le processus de Demande de ressource externe, de manière que : □ le déclenchement de la demande soit subordonnée à une validation préalable de la disponibilité de ses ressources internes;		Réglé	En cours	>> Dépôt des documents utilisés dans le déclenchement du processus de demande de ressource externe de façon à valider la disponibilité au-préalable de ressources internes.
4.2.2.B.b.		Nous recommandons au Service des technologies de l'information de prendre les mesures nécessaires pour améliorer le processus de Demande de ressource externe, de manière que : . le recours à des ressources externes appelées à exercer des fonctions stratégiques soit encadré de façon appropriée, et ce, plus particulièrement celles devant être exceptionnellement affectées aux phases préalables à la réalisation d'un projet;		Réglé	En cours	>> Les pratiques mises en place entourant le recours à des ressources externes pour des rôles stratégiques telles qu'architecte de solutions et chef de projet, prévoient que le travail accompli par ces ressources soit supervisé et encadré par un architecte cadre (architecte d'entreprise) ou un chef de projet de la Ville. Tous les livrables accomplis par ces ressources sont autorisés par un employé de la Ville. De plus, une pratique de vigie standardisée a été mise en place.
4.2.2.B.e.		Nous recommandons au Service des technologies de l'information de prendre les mesures nécessaires pour améliorer le processus de Demande de ressource externe, de manière que : □ le contenu de l'entente de confidentialité soit révisé;		En cours	En cours	> Un encadrement au niveau de la sécurité TI est en cours d'implantation. Par conséquent, certains éléments devront être ajustés dans le formulaire d'engagement de confidentialité afin de tenir compte des nouveaux requis de sécurité. >> Actions à venir : Une demande auprès du Service des affaires juridiques est en cours.

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Statut Adm.	Statut VG	Actions prises
4.2.3.B.c.	Contrôle des coûts et des échéanciers	Nous recommandons au Service des technologies de l'information de prendre les mesures nécessaires afin que : □ la feuille de temps générée automatiquement par le système soit systématiquement utilisée par toutes les Équipes de projet et que, si jugée opportun, la configuration de celle-ci soit revue afin de répondre aux besoins de tous les utilisateurs;	STI	Réglé	En cours	> Suite à l'arrêt des contrats d'ententes-cadres de services professionnels en septembre 2017, le système EPM ne sera plus utilisés pour le suivi des heures. >> Actions à venir : Aucune action n'est requise compte tenu de l'arrêt des ententes-cadres en septembre 2017.
4.2.3.B.d.		Nous recommandons au Service des technologies de l'information de prendre les mesures nécessaires afin que : □ la configuration des fonctionnalités du système affectant l'efficacité du contrôle interne lié à la saisie et l'approbation du temps soit revue;		Réglé	En cours	Le système de facturation lié aux feuilles de temps produit des rapports détaillés des activités réalisées par les ressources par projet (EPM). Trois signatures sont exigées (la ressource, le gestionnaire de projet ainsi que le responsable de livraison) avant qu'une facture ne soit émise. Ainsi, un suivi plus serré des dépenses en services professionnels est concrétisé.
4.2.3.B.f.		Nous recommandons au Service des technologies de l'information de prendre les mesures nécessaires afin que : □ les renouvellements de mandat soient adéquatement étayés.		Reporté	Reporté	>> Nouvelle procédure en cours d'élaboration >> Actions à venir : Dépôt de la nouvelle procédure dès que les travaux de révision seront complétés
4.2.4.C.	Évaluation du rendement de la firme et de la ressource externe	Nous recommandons au Service des technologies de l'information de prendre les mesures nécessaires afin que les ressources externes et les firmes soient évaluées sur une base périodique.		En cours	En cours	>> Actions à venir : Le processus d'évaluation de la performance des fournisseurs (développement des outils de mesure et indicateurs de performance) est en cours d'élaboration. Des rencontres périodiques et de suivi sont tenues avec les fournisseurs afin de s'assurer de l'application des bonnes pratiques de gestion contractuelle.
4.2.5.C.	Mécanisme de reddition de comptes des ententes-cadres	Nous recommandons au Service des technologies de l'information de modifier le rapport sur la reddition de comptes des ententes-cadres de manière à ajouter une information «·par projet·» et de le diffuser mensuellement entre autres aux comités directeur de projet ainsi qu'au comité sectoriel des technologies de l'information.		Réglé	En cours	>> Un sommaire des dépenses est fourni mensuellement par la division performance TI et sourçage pour chaque entente-cadre.

Rapport: Travaux de construction réalisés en sous-traitance (OR12-006-35 A à H) - 2012

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Statut Adm.	Statut VG	Actions prises
3.2.1 B	Réception de la liste des sous-entrepreneurs	Nous recommandons à la Direction de l'eau potable, à la Direction des infrastructures, à la Direction des stratégies et transactions immobilières ainsi qu'aux arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, de Pierrefonds-Roxboro et de Verdun d'exercer un suivi rigoureux sur l'obtention de la liste des sous-entrepreneurs le plus rapidement possible, soit dès l'adjudication du contrat, afin d'être en mesure de s'assurer de leur conformité.	SIVT	Réglé	Non réglé	>> La direction des infrastructures considère, par les actions mises en place, que ce dossier est complété depuis 27 septembre 2013; le VG considère que les informations transmises ne lui ont pas permis de confirmer ce statut et lui attribue plutôt le statut non réglé.
3.2.3 B	Suivi exercé sur les ajouts et les modifications concernant les sous-entrepreneurs en cours de contrat	Nous recommandons à la Direction de l'eau potable, à la Direction des infrastructures, à la Direction des stratégies et transactions immobilières ainsi qu'aux arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, de Pierrefonds-Roxboro et de Verdun de mettre en place des mécanismes de contrôle pour s'assurer de recevoir, de la part des entrepreneurs, des renseignements complets et à jour concernant les sous-entrepreneurs, et ce, afin de détenir l'ensemble des informations exigées, et d'effectuer les vérifications nécessaires pour s'assurer du respect des exigences énoncées par la Ville dans les cahiers des charges.		Réglé	Non réglé	
3.2.4	Mesures prises pour faire appliquer les clauses	Nous recommandons à la Direction de l'eau potable, à la Direction des infrastructures, à la Direction des stratégies et transactions immobilières ainsi qu'aux arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, de Pierrefonds-Roxboro et de Verdun de documenter adéquatement les suivis effectués auprès des entrepreneurs en vue d'obtenir les informations exigées dans les cahiers des charges et les documents d'appel d'offres afin d'être en mesure d'appliquer, lorsque requis, la procédure prévue en cas de défaut.		Réglé	Non réglé	

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Statut Adm.	Statut VG	Actions prises
3.2.2.B.-1	Contenu de la liste des sous-entrepreneurs et des documents transmis.	Nous recommandons à la Direction de l'eau potable, à la Direction des infrastructures, à la Direction des stratégies et transactions immobilières ainsi qu'aux arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, de Pierrefonds-Roxboro et de Verdun d'établir des mécanismes permettant de faire un suivi rigoureux sur le respect des clauses des cahiers des charges et des documents d'appel d'offres concernant les sous-entrepreneurs afin d'obtenir l'ensemble des informations exigées.	Verdun	Réglé	Non réglé	>> L'arrondissement mentionne que les vérifications du maintien des autorisations et des autres conditions sont faites à chaque réunion de chantier conformément avec l'item 1.10 de l'ordre du jour standardisé et que ces réunions ont lieu une (1) fois par mois. Le non respect de l'une de ces exigences entraînera un arrêt de travaux. Une clause permettant à l'arrondissement de mettre fin au contrat a été incluse au cahier des clauses administratives (cahier A) si l'entrepreneur ne respecte pas les exigences (articles 5.8 et 5.9). Il considère le dossier réglé. Le VG estime que les informations tranmises ne lui permettent pas de confirmer ce statut et lui attribue plutôt le statut non réglé.
3.2.2.B.-2	Contenu de la liste des sous-entrepreneurs et des documents transmis.	Nous recommandons à la Direction de l'eau potable, à la Direction des infrastructures, à la Direction des stratégies et transactions immobilières ainsi qu'aux arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, de Pierrefonds-Roxboro et de Verdun de mettre en place des mécanismes visant à consigner dans les dossiers, au regard de chacun des sous-entrepreneurs, l'évidence des renseignements obtenus, avant le début des travaux, concernant : la validité des licences de la Régie du bâtiment du Québec; l'attestation de Revenu Québec; la vérification de l'absence de l'inscription de l'entreprise dans le registre des entreprises non admissibles aux contrats publics.		Réglé	Non réglé	>> L'arrondissement mentionne que les vérifications du maintien des autorisations et des autres conditions sont faites à chaque réunion de chantier conformément avec l'item 1.10 de l'ordre du jour standardisé. Ces réunions ont lieu une (1) fois par mois. Il considère le dossier réglé. Le VG estime que les informations tranmises ne lui permettent pas de confirmer ce statut et lui attribue plutôt le statut non réglé.
3.2.3.B	Suivi exercé sur les ajouts et les modifications concernant les sous-entrepreneurs en cours de contrat.	Nous recommandons à la Direction de l'eau potable, à la Direction des infrastructures, à la Direction des stratégies et transactions immobilières ainsi qu'aux arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, de Pierrefonds-Roxboro et de Verdun de mettre en place des mécanismes de contrôle pour s'assurer de recevoir, de la part des entrepreneurs, des renseignements complets et à jour concernant les sous-entrepreneurs, et ce, afin de détenir l'ensemble des informations exigées, et d'effectuer les vérifications nécessaires pour s'assurer du respect des exigences énoncées par la Ville dans les cahiers des charges.		Réglé	Non réglé	>> L'arrondissement mentionne que les vérifications du maintien des autorisations et des autres conditions sont faites à chaque réunion de chantier conformément avec l'item 1.10 de l'ordre du jour standardisé. Ces réunions ont lieu une (1) fois par mois et le non respect de l'une de ces exigences entraînera un arrêt de travaux. Il considère le dossier réglé. Le VG estime que les informations tranmises ne lui permettent pas de confirmer ce statut et lui attribue plutôt le statut non réglé.

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Statut Adm.	Statut VG	Actions prises
3.2.4.B	Mesures prises pour faire appliquer les clauses.	Nous recommandons à la Direction de l'eau potable, à la Direction des infrastructures, à la Direction des stratégies et transactions immobilières ainsi qu'aux arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, de Pierrefonds-Roxboro et de Verdun de documenter adéquatement les suivis effectués auprès des entrepreneurs en vue d'obtenir les informations exigées dans les cahiers des charges et les documents d'appel d'offres afin d'être en mesure d'appliquer, lorsque requis, la procédure prévue en cas de défaut.	Verdun	Réglé	Non réglé	>> L'arrondissement mentionne qu'un tableau d'analyse de la conformité des soumissions doit être rempli par l'ingénieur, gestionnaire du projet. Celui-ci contient la liste des différentes exigences demandées lors du dépôt de la soumission. Le gestionnaire doit vérifier à chaque réunion de chantier, soit une fois par mois, si l'entrepreneur et ses sous-traitants rencontrent toujours les exigences du contrat (AMF, RENA, Revenu Québec). Le cahier des clauses administratives (cahier A) [articles 5.8 et 5.9] permet à la Ville de mettre fin au contrat si les exigences ne sont pas maintenues. Il considère le dossier réglé. Le VG estime que les informations tranmises ne lui permettent pas de confirmer ce statut et lui attribue plutôt le statut non réglé.
Rapport: Entretien des bornes d'incendie (OR14-004-08 A à F) - 2014						
4.2.2.C-1	Mise en œuvre de l'entretien des bornes d'incendie / Entretien correctif des bornes d'incendie	Nous recommandons aux arrondissements de LaSalle, de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, de Ville-Marie et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension de prendre les mesures nécessaires pour que les outils mis à leur disposition par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (fiches d'inspection, application GEA) soient systématiquement utilisés en support à une gestion optimale des activités d'entretien des bornes d'incendie afin de favoriser l'atteinte des objectifs fixés.	Villeray- St-Michel - Parc Ext.	Réglé	Non réglé	>> L'arrondissement mentionne que l''inspection des bornes d'incendie est effecttuée par une entreprise privée. La DGSRE fait la saisie des fiches dans G.E.A. et lui sort les fiches qui contiennent des anomalies afin de proceder aux réparations.Lorsque celles-ci sont terminées, il l'inscrit alors dans G.E.A. Il considère le dossier réglé. Le VG considère ne pas avoir obtenu d'information lui permettant de croitre que les actions prises ont corrigé les problématiques soulevées par la recommandation et le considère plutôt comme non réglé.
4.2.2.C-2	Mise en œuvre de l'entretien des bornes d'incendie / Entretien correctif des bornes d'incendie	Nous recommandons aux arrondissements de LaSalle, de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, de Ville-Marie et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension de prendre les mesures nécessaires pour que les outils mis à leur disposition par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (fiches d'inspection, application GEA) soient systématiquement utilisés en support à une gestion optimale des activités d'entretien des bornes d'incendie afin de favoriser l'atteinte des objectifs fixés.		Réglé	Non réglé	>> L'arrondissement mentionne que pour l'inspection complète des borne d'incendie, faite par Aquadata, c'est la DGSRE qui fait la saisie des fiches d'inspection dans le système GEA. Il a effectué la compilation des fiches de réparation pour l'inspection partielle des bornes d'incendie fait en régie dans le système GEA. Il comsidère le dossier réglé. Le VG considère ne pas avoir obtenu d'information lui permettant de croitre que les actions prises ont corrigé les problématiques soulevées par la recommandation et le considère plutôt comme non réglé.

No. recom.	Titre recommandation	Détail	Unité resp.	Statut Adm.	Statut VG	Actions prises
Rapport: Programme éco-quartiers et éco-centres (OR16-004-10 A à G) - 2016						
4.1.2.C	Évaluation des soumissions	(page 17 du rapport d'audit) Nous recommandons à la Direction générale de faire les représentations nécessaires auprès des instances pour revoir les critères d'examen par la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats de façon à couvrir les situations où un seul des soumissionnaires se voit adjuger l'ensemble des contrats faisant l'objet d'un appel d'offres et que la somme de ces contrats excède le seuil fixé aux fins d'une analyse (p. ex. 10 M$).	DG	À entrep.	Non réglé	La direction générale a mentionné au VG que le comité exécutif avait déjà indiqué en réponse à une recommandation visant à modifier le mandat de la commission d'examen des contrats qu'il n'envisageait pas de telle modification et qu'en conséquence, la DG ne donnerait pas suite à cette recommandation.
Rapport : Gestion de l'agrile du frêne et de la canopée (OR16-004-11 A à E) - 2016						
4.2.3.C	Traitement au biopesticide	(page 24 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal de prendre les dispositions nécessaires afin de documenter davantage les résultats et les analyses sous-jacents aux opérations mises de l'avant dans le cadre du déploiement de la stratégie de lutte à l'agrile du frêne et de démontrer l'efficacité du traitement compte tenu des coûts impliqués.	GPVMR	À entrep.	Non réglé	Le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal a mentionnée au VG qu'il utilise le seul traitement qu'il est possible d'utiliser à Montréal contre l'agrile, ceci dans le respect des lois fédérale, provinciale et de la réglementation municipale. Le SGPVMR se réfère aux recherches scientifiques menées sur l'efficacité du traitement et assure le suivi de la santé des arbres intégrés au programme d'injection; en conséquence il ne donnera pas suite à cette recommandation
4.2.4.B	Abattage et disposition des résidus de bois de frêne	(page 27 du rapport d'audit) Nous recommandons au Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal dans le but d'assurer la cohésion de sa lutte contre la propagation de l'agrile du frêne, de prévoir l'instauration de contrôles a posteriori lui permettant de valider que les abattages de frênes prescrits aux arrondissements ont été réalisés.	GPVMR	À entrep.	Non réglé	Le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal a mentionné au VG qu'il considère qu'il n'est pas de sa responsabilité de contrôler les abattages faits par les arrondissements et que les coûts associés à cette validation seraient alors détournés des opérations faites par le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal pour la lutte à l'agrile; en conséquence il ne donnera pas suite à cette recommandation

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

(CG18 0236)

Conformément à l'article 92.1 de la Loi sur les cités et villes, j'ai modifié le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 26 avril 2018, à la page 15, sous la résolution CG18 0236, afin de corriger une erreur évidente qui s'est produite dans le calcul de la durée de la prolongation du bail inhérent. En effet, étant donné la terminaison du bail au 30 septembre 2026, la durée de la convention de modification de bail aurait dû se lire 8 ans, **2 mois** et 22 jours au lieu de 8 ans, **3 mois** et 22 jours.

La correction a donc été apportée dans le texte de la résolution ainsi que dans la convention de modification de bail rattachée au dossier.

Fait à Montréal, le 13 juin 2018.

(s) Me Yves Saindon
Le greffier de la Ville

VERSION ORIGINALE

Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'agglomération

Assemblée ordinaire du jeudi 26 avril 2018 Séance tenue le 26 avril 2018	Résolution: CG18 0236

Approuver le projet de troisième convention de modification de bail par lequel la Ville loue de R.L. Franco International Fashions inc. un espace à bureaux situé au 8930, boulevard Pie-IX, pour le poste de quartier 30 du Service de police de la Ville de Montréal, pour une période de 8 ans 3 mois et 22 jours, soit du 10 juillet 2018 au 30 septembre 2026, moyennant un loyer total de 951 627,09 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 avril 2018 par sa résolution CE18 0586;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'approuver le projet de troisième convention de modification de bail par lequel la Ville loue de R.L. Franco International Fashions inc., pour une période de 8 ans 3 mois et 22 jours, à compter du 10 juillet 2018, un espace à bureaux d'une superficie de 6 940 pieds carrés, situé au 8930, boulevard Pie-IX, pour les besoins du PDQ 30 du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer annuel de 115 699,34 $, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de modification de bail;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1184565004

Valérie PLANTE
_____
Mairesse

Emmanuel TANI-MOORE
_____
Greffier adjoint

(certifié conforme)

_____
Yves SAINDON
Greffier de la Ville

VERSION MODIFIÉE

Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'agglomération

Assemblée ordinaire du jeudi 26 avril 2018 Séance tenue le 26 avril 2018	Résolution: CG18 0236

Approuver le projet de troisième convention de modification de bail par lequel la Ville loue de R.L. Franco International Fashions inc. un espace à bureaux situé au 8930, boulevard Pie-IX, pour le poste de quartier 30 du Service de police de la Ville de Montréal, pour une période de 8 ans 2 mois et 22 jours, soit du 10 juillet 2018 au 30 septembre 2026, moyennant un loyer total de 951 627,09 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 avril 2018 par sa résolution CE18 0586;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'approuver le projet de troisième convention de modification de bail par lequel la Ville loue de R.L. Franco International Fashions inc., pour une période de 8 ans 2 mois et 22 jours, à compter du 10 juillet 2018, un espace à bureaux d'une superficie de 6 940 pieds carrés, situé au 8930, boulevard Pie-IX, pour les besoins du PDQ 30 du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer annuel de 115 699,34 $, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de modification de bail;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1184565004

Valérie PLANTE
_____
Mairesse

Emmanuel TANI-MOORE
_____
Greffier adjoint

(certifié conforme)

_____
Yves SAINDON
Greffier de la Ville

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.01

2018/06/21
17:00

(1)

Dossier # : 1187231052

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 d) prendre des mesures visant à limiter les nuisances et les obstacles entravant l'accès sécuritaire des citoyennes et des citoyens à leur domicile et au réseau piétonnier
Compétence d'agglomération :	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
Projet :	Plan de transport
Objet :	Octroyer un contrat de gré à gré à Hydro Québec pour le déplacement d'une ligne aérienne de services en lien avec le projet de la vélorue Saint-André (Soumission 304902) dans l'arrondissement Plateau-Mont-Royal pour la somme maximale de 285 389,52 $ taxes incluses - fournisseur exclusif.

Il est recommandé :
1. d'accorder, conformément aux dispositions de la loi, un contrat de gré à gré à Hydro Québec pour une somme maximale de 285 389,52 $, taxes incluses, pour le déplacement de la ligne aérienne de service en lien avec le projet de la vélorue Saint-André (Soumission 304902), conformément à l'Entente d'évaluation pour travaux majeurs datée du 3 mai 2018;

2. d'autoriser la directrice de la Direction des infrastructures à signer l'Entente de réalisation de travaux majeurs avec Hydro Québec;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-05-24 17:15

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1187231052**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 d) prendre des mesures visant à limiter les nuisances et les obstacles entravant l'accès sécuritaire des citoyennes et des citoyens à leur domicile et au réseau piétonnier
Compétence d'agglomération :	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
Projet :	Plan de transport
Objet :	Octroyer un contrat de gré à gré à Hydro Québec pour le déplacement d'une ligne aérienne de services en lien avec le projet de la vélorue Saint-André (Soumission 304902) dans l'arrondissement Plateau-Mont-Royal pour la somme maximale de 285 389,52 $ taxes incluses - fournisseur exclusif.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du projet de la vélorue Saint-André, un nouveau concept d'aménagement cyclable est prévu pour répondre aux besoins des cyclistes en leur donnant plus d'espace favorisant ainsi l'utilisation de ce mode. Ce nouveau concept de vélorue amène le cycliste à occuper l'ensemble de l'espace de la chaussée, en priorisant son déplacement par rapport à l'auto. Le nouvel aménagement consiste entre autres à élargir les trottoirs de chaque côté de la rue Saint-André, entre la rue Cherrier et la rue Marie-Anne. L'élargissement des trottoirs rend possible le déplacement des poteaux de Hydro-Québec (HQ) dans ce tronçon qui sont situés dans le corridor de marche. En plus de créer des conditions de marche plus conviviales et sécuritaires, le déplacement de cette ligne aérienne facilitera aussi le déneigement des trottoirs.
La situation actuelle des poteaux d'HQ de la rue Saint-André et les nouveaux emplacements des poteaux sont présentés en pièces jointes du dossier.

Hydro-Québec demande à la Ville de Montréal de signer une entente de réalisation avant d'effectuer les travaux de construction pour le déplacement de la ligne aérienne.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0189 - 29 mars 2018 - Accorder un contrat à Excavation Loiselle inc. pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie et d'éclairage dans la rue Saint-André, de la rue Cherrier à l'avenue Laurier, dans l'arrondissement Le Plateau Mont-Royal. Dépense totale de 24 685 023,25 $ (contrat: 22 837 003,78 $ + incidences: 1 848 019,47 $), taxes incluses. Appel d'offres public 304902 - 6 soumissionnaires (1187231007).

DESCRIPTION

Les travaux de déplacement de la ligne aérienne ont lieu principalement dans la rue Saint-André, de la rue Cherrier à la rue Marie-Anne. Ces travaux sont étalés sur une distance d'environ 1 000 mètres et consistent notamment au déplacement de trente-trois (33) poteaux appartenant à HQ.

JUSTIFICATION

Hydro-Québec est propriétaire des trente-trois (33) poteaux et de son réseau de distribution. Elle est seule à pouvoir intervenir sur son réseau. Elle doit donc être considérée comme fournisseur exclusif, raison pour laquelle le contrat est octroyé de gré à gré. Hydro-Québec a présenté une estimation préliminaire du coût des travaux et de la contribution de la Ville au montant de 219 530,40 $, taxes incluses (voir Entente d'évaluation pour travaux majeurs datée du 3 mai 2018 en pièce jointe). Ce coût représente 50% des coûts totaux estimés car HQ assume 50% des coûts selon l'entente-cadre entre Hydro-Québec et l'Union des municipalités (UMQ) signée le 13 mai 2016 (voir l'article 6.2 de l'entente en pièce jointe).

Par ailleurs, ni Hydro-Québec ni la Ville ne sont actuellement en mesure d'établir la probabilité d'occurrence de dépassements de coût et les mesures de mitigations possibles. En conséquence, une enveloppe dédiée aux contingences a été évaluée au montant de 65 859,12 $ taxes incluses, soit environ 30 % du coût des travaux estimé.

De plus, il importe de mentionner qu'HQ facturera à la Ville de Montréal les coûts réels une fois les travaux complétés selon la proportion de l'entente-cadre.

À noter que les travaux civils faits par la Commission des services électriques (CSEM) en lien avec le déplacement de la ligne aérienne ne sont pas inclus dans l'estimation des coûts d'HQ. Le coût de ces travaux sont estimés à environ 50 000,00$ taxes incluses. Il a été convenu que ce montant sera absorbé dans l'enveloppe des dépenses incidentes déjà autorisées au projet de la vélorue Saint-André.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total maximum pour le contrat d'HQ, est de 285 389,52 $ taxes incluses.

Cette dépense est assumée à 100 % par l'agglomération, puisqu'elle concerne le réseau cyclable identifié au Plan de transport étant de compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations.

La dépense totale de 285 389,52 $, prévue au PTI de la Direction des transports, représente un coût net de 260 598,67 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par le règlement d'emprunt RCG11-030 « Programme réseau express vélo et développement du réseau cyclable ».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Action 1 du plan d'action *Montréal durable 2016-2020* « Augmenter la part modale des déplacements à pied, à vélo ou en transport en commun ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le déplacement de la ligne aérienne pourrait être effectué aux mois d'août et septembre 2018 par Hydro-Québec. Tout délai dans la réalisation de ces travaux aura un impact sur l'échéancier des travaux de la vélorue Saint-André (SO304902).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est déjà élaborée par le Service des communications pour le projet de la vélorue Saint-André (SO304902).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :
Plans et devis par Hydro Québec : juin-juillet 2018
Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées
Début des travaux de Hydro Québec : août 2018
Fin des travaux de Hydro Québec : septembre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Stéphanie S HOULE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Katie TREMBLAY, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Katie TREMBLAY, 15 mai 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ngoc Thao DUONG
Ingenieur

Tél : 5148723192
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-14

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Tél : 514 872-7816
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures
Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2018-05-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur
Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2018-05-24

Hydro Québec

Le 3 mai 2018

VILLE DE MONTRÉAL
303 - 2E ETAGE rue Notre-Dame Est
Montréal QC

N°de référence : DCL-22300824

Objet: **Demande d'alimentation**

Adresse de service : rue St-André entre rue Cherrier & rue Marie-Anne, Montréal QC

Madame, Monsieur,

Pour faire suite à votre demande de déplacement de ligne ou de branchement existant, nous vous transmettons ci-joint deux exemplaires de l'entente d'évaluation pour travaux majeurs, qui détaille nos engagements respectifs ainsi qu'une évaluation préliminaire du coût des travaux et de votre contribution.

Nous vous invitons à signer les deux exemplaires de l'entente, à nous en retourner un, à l'adresse indiquée ci-dessous et à conserver le deuxième pour vos dossiers. Veuillez prendre note que les travaux d'ingénierie ne pourront débuter qu'après la réception de l'entente signée.

Si nous ne recevons pas de réponse de votre part dans les six mois suivant l'envoi de cette lettre, notre proposition ne sera plus valide et nous fermerons le dossier. Votre demande sera alors considérée comme abandonnée.

Nous vous remercions de votre collaboration et vous transmettons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Patrick Lefebvre
Services techniques aux clients
Hydro-Québec Distribution
1000, boul. Michèle-Bohec
Blainville Québec J7C5L6

Tél.: (450) 430-5180 #6321
Téléc.:
C.élec.: Lefebvre.Patrick@hydro.qc.ca

p.j. Entente

ENTENTE D'ÉVALUATION POUR TRAVAUX MAJEURS

intervenue à Montréal, province de Québec,
le 3 mai 2018

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL** , personne morale légalement constituée, domiciliée OU ayant un établissement [si le siège social n'est pas au Québec] au 303 rue Notre-Dame Est, dans la ville de Montréal, province de Québec, H2Y 3Y8, agissant ici par ses représentants autorisés,

ci-après appelée le « **CLIENT** »,

ET : **HYDRO–QUÉBEC**, personne morale de droit public constituée en vertu de la *Loi sur Hydro–Québec* (RLRQ, c. H-5), ayant son siège social et principal établissement au 75, boulevard René-Lévesque ouest, dans la ville de Montréal, province de Québec, H2Z 1A4, agissant ici par sa division HYDRO–QUÉBEC Distribution et ses représentants autorisés,

ci-après appelée « **HYDRO–QUÉBEC** »,

Le CLIENT et HYDRO-QUÉBEC étant ci-après appelés collectivement les « **PARTIES** » ou individuellement une « **PARTIE** ».

ATTENDU QUE :

A le CLIENT a présenté à HYDRO-QUÉBEC une demande de déplacement de ligne ou de branchement existant pour l'adresse située près du rue St-André entre rue Cherrier & rue Marie-Anne, Montréal (QC) ;

B l'alimentation de l'*Installation électrique* sera permanente ;

C les Conditions de service (CS) fixées par la Régie de l'énergie, en vigueur au moment de la signature de la présente entente, y compris leurs termes et définitions, s'appliquent à la présente *entente*.

EN CONSÉQUENCE, les PARTIES conviennent de ce qui suit :

1. DÉFINITIONS ET INTERPRÉTATION

1.1 Le préambule fait partie intégrante de la présente *entente* ;

1.2 Dans la présente *entente*, à moins de mention à l'effet contraire ou d'incompatibilité avec le contexte, les termes et expressions suivants ont la signification qui leur est attribuée :

a) « **ALIMENTATION TEMPORAIRE** » signifie l'alimentation d'une *Installation électrique* dont la durée d'exploitation prévue est de cinq (5) ans ou moins et dont HYDRO-QUÉBEC prévoit une cessation définitive des activités. L'alimentation de certaines *Installations électriques* telles que les chantiers de construction et les cirques itinérants est toujours considérée comme temporaire, même si elle dure plus de cinq (5) ans ;

b) « **CS** » **ou** « **Conditions de service** » signifie les *Conditions de service* fixées par la Régie de l'énergie en vigueur au moment où elles s'appliquent ;

c) « **ENTENTE D'ÉVALUATION** » signifie la présente entente et les expressions « des présentes », « aux présentes », « en vertu des présentes », « par les présentes » et autres du même genre, réfèrent à cette proposition dans son ensemble et non à un article, paragraphe ou alinéa particulier ;

d) « **INSTALLATION ÉLECTRIQUE** » signifie tout équipement électrique et tout poste client alimenté ou destiné à être alimenté par HYDRO-QUÉBEC, en aval du point de raccordement. L'installation électrique comprend le branchement du CLIENT ;

e) « **OUVRAGES CIVILS** » signifie toute construction requise pour réaliser un projet, y compris les travaux connexes comme le creusage de tranchées, la pose de canalisations non enrobées de béton qui sont déposées en pleine terre dans une tranchée, la construction de canalisations enrobées de béton, le compactage des matériaux de remblai ainsi que la construction et la mise en place de structures ;

f) « **PUISSANCE PROJETÉE** » signifie l'estimation de la puissance annuelle moyenne exprimée en kilowatts (kW), calculée par HYDRO-QUÉBEC en tenant compte de la puissance à installer.

1.3 Les annexes suivantes font partie intégrante de l'*Entente d'évaluation*:

Annexe 1 : Sommaire des coûts ;
Annexe 2 : Exigences techniques.

2. OBJET DE L'ENTENTE D'ÉVALUATION

2.1 L'*Entente d'évaluation* vise à fournir une évaluation préliminaire du coût des travaux et de la contribution du CLIENT destinée à servir de base à l'*Entente de réalisation de travaux majeurs* (« l'*Entente de réalisation* ») à intervenir entre les PARTIES.

2.2 Advenant le cas où des *Ouvrages civils* sont requis pour une alimentation souterraine, le CLIENT s'engage à conclure une entente distincte à cet effet dans le cadre de l'*Entente de réalisation*. Les coûts liés aux *Ouvrages civils* ne sont pas compris dans le coût estimé des travaux indiqué à l'article 4.1 de la présente entente.

3. DESCRIPTION DES TRAVAUX

3.1 La description des travaux est la suivante :

Exclu le coût des travaux civils de la CSEM pour les LAS BT et MT. Exclu la végétation et les compagnies de télécommunication.

4. COÛT ESTIMÉ DES TRAVAUX ET MONTANT PAYABLE PAR LE CLIENT

4.1 Compte tenu des informations transmises par le CLIENT, le coût estimé des travaux est de 190 937,50 $ (avant les taxes applicables). Le montant estimé payable par le CLIENT est de 190 937,50 $ plus ou moins 30% (avant les taxes applicables). Le montant estimé payable par le CLIENT tient compte du montant assumé par Hydro-Québec dans le cadre de son *Service de base* tel que détaillé dans les conditions de service.

4.2 L'estimation du coût total des travaux mentionné à l'article 4.1 n'est valable que dans la mesure où toutes les conditions préalables suivantes sont remplies par le CLIENT : acquisition de droits de passage ou autres servitudes, déboisement et/ou élagage réalisé, subdivision cadastrale réalisée, réalisation des travaux pendant la période convenue, acquisition de biens et services fournis par des tiers, autres exigences applicables selon la nature des travaux.

4.3 L'estimation du coût total des travaux mentionné à l'article 4.1 représente les travaux effectués par HYDRO-QUÉBEC seulement. Le cas échéant, les entreprises de télécommunications pourraient facturer des frais.

4.4 Le coût des travaux qui ne sont pas inclus dans la solution technique la moins coûteuse constituent une option pour le CLIENT et sont conditionnels à l'acceptation d'HYDRO-QUÉBEC. Le CLIENT doit payer les coûts supplémentaires qu'ils occasionnent.

4.5 Le coût estimé des travaux ainsi que le montant estimé payable par le CLIENT seront révisés par HYDRO-QUÉBEC conformément à l'*Entente de réalisation*.

4.6 Les modalités de paiement du montant payable par le CLIENT seront intégrées dans l'*Entente de réalisation*. Toutefois, en cas d'abandon de la demande d'alimentation en vertu de l'article 6, le CLIENT devra payer les frais mentionnés à cet article selon les modalités qui y sont stipulées.

5. ENTENTE DE RÉALISATION DE TRAVAUX MAJEURS

5.1 À la *Fin de l'Entente d'évaluation pour travaux majeurs*, si le CLIENT maintient sa demande d'alimentation pour l'*Installation électrique*, le CLIENT et HYDRO-QUÉBEC conviennent de signer l'*Entente de réalisation*, laquelle fixera notamment le coût des travaux, le montant payable par le CLIENT, les modalités de paiement ainsi que l'engagement de puissance et la durée de celui-ci.

6. ABANDON DE LA DEMANDE D'ALIMENTATION

6.1 Il y a abandon de la demande d'alimentation dans l'une ou l'autre des situations suivantes :

6.1.1 le CLIENT avise par écrit HYDRO-QUÉBEC qu'il abandonne sa demande d'alimentation;

6.1.2 le CLIENT modifie sa demande d'alimentation. Dans ce cas, seule la partie des travaux qui avait été initialement prévue lors de l'ingénierie et qui ne servira pas à la demande d'alimentation modifiée est considérée comme étant abandonnée;

6.1.3 le CLIENT n'a pas retourné à HYDRO-QUÉBEC l'*Entente de réalisation* signée dans un délai de six (6) mois suivant la *Fin de l'Entente d'évaluation pour travaux majeurs*.

6.2 En cas d'abandon de la demande d'alimentation, le CLIENT doit payer les sommes suivantes :

6.2.1 les coûts occasionnés par les achats et les contrats de service ainsi que les compensations à payer ;

6.2.2 le coût des travaux effectués, s'il y a lieu ;

6.2.3 le coût des travaux requis en raison de l'abandon de la demande d'alimentation, y compris le démantèlement des installations, s'il y a lieu ;

6.2.4 les coûts réels d'ingénierie et de gestion des demandes.

La *TPS* et la *TVQ* s'appliquent en sus des sommes mentionnées aux alinéas 6.2.1 à 6.2.4.

La valeur dépréciée des équipements et du matériel récupérés pour réutilisation par HYDRO-QUÉBEC est déduite des sommes dues par le CLIENT en vertu des alinéas 6.2.1 à 6.2.4.

6.3 Le montant de l'estimation des coûts relatifs à l'abandon de la demande d'alimentation doit être payé dans les vingt et un (21) jours suivant la date de la facture d'HYDRO-QUÉBEC. Après révision par HYDRO-QUÉBEC selon le coût réel, tout solde dû par le CLIENT devra alors être payé par celui-ci dans les vingt et un (21) jours suivant la date de la facture d'HYDRO-QUÉBEC selon le coût réel. Tout montant payé en trop par le CLIENT lui sera remboursé, le cas échéant.

6.4 Dans tous les cas où HYDRO-QUÉBEC facture au CLIENT des coûts en lien avec l'abandon d'une demande d'alimentation, le CLIENT doit payer ceux-ci en entier avant qu'HYDRO-QUÉBEC accepte d'étudier une nouvelle demande d'alimentation de la part du CLIENT.

7. FRAIS D'ADMINISTRATION

7.1 Toute facture impayée à l'échéance entraîne des frais d'administration sur l'arriéré, au taux applicable à la date d'échéance de la facture et calculé conformément aux « *frais d'administration applicables à la facturation par Hydro-Québec* » prévus aux *CS*.

8. EXIGENCES TECHNIQUES

8.1 Le CLIENT déclare avoir pris connaissance, préalablement à la signature de l'*Entente d'évaluation*, des normes suivantes et s'engage à en respecter les termes :

8.1.1 la *Norme E.21-10 - Service d'électricité en basse tension* accessible à l'adresse internet indiquée à l'Annexe 2 ;

8.1.2 la *Norme E.21-11 - Service d'électricité en basse tension à partir des postes distributeur* accessible à l'adresse internet indiquée à l'Annexe 2 ;

8.1.3 la *Norme E.21-12 - Service d'électricité en moyenne tension* accessible à l'adresse internet indiquée à l'Annexe 2.

9. PROPRIÉTÉ

9.1 HYDRO-QUÉBEC demeure propriétaire des installations en amont du point de raccordement, soit le point où le branchement d'HYDRO-QUÉBEC et le branchement du CLIENT se rencontrent, y compris des matériaux nécessaires au prolongement ou à la modification du réseau de distribution, de même que des plans, devis, dessins et toutes autres études et activités réalisées par HYDRO-QUÉBEC.

HYDRO-QUÉBEC demeure également propriétaire de l'appareillage de mesurage installé en amont ou en aval du point de raccordement.

10. COMMUNICATIONS

10.1 Toutes les communications, y compris tout avis, demande d'approbation, facture ou autre selon le cas, en vertu de la présente entente doivent, sauf si autrement spécifié, être faites par écrit et sont valablement données par la livraison à leur destinataire, soit de main en main, soit par courrier ou par courriel, aux représentants indiqués ci-dessous.

CLIENT :

À l'attention de :

VILLE DE MONTRÉAL
303 - 2E ETAGE rue Notre-Dame Est
Montréal QC

HYDRO-QUÉBEC :

À l'attention de :

Patrick Lefebvre
1000, boul. Michèle-Bohec
Blainville, J7C5L6
(450) 430-5180 #6321
Lefebvre.Patrick@hydro.qc.ca

11. DURÉE

11.1 L'*Entente d'évaluation* entre en vigueur à la date de signature et se termine selon l'une ou l'autre des modalités suivantes :

11.1.1 La signature d'une *Entente de réalisation de travaux majeurs*;

11.1.2 L'abandon de la demande d'alimentation par le CLIENT.

[LA PAGE SUIVANTE EST CELLE DES SIGNATURES]

EN FOI DE QUOI, HYDRO-QUÉBEC et le CLIENT, agissant par leurs représentants dûment autorisés, ont signé l'*Entente d'évaluation* à la date mentionnée en premier lieu ci-dessus.

LE CLIENT

Par :

Chantal Lavin 8 mai 2018

Représentant dûment autorisé tel qu'il le déclare

HYDRO-QUÉBEC

Par :

Patrick Lefebvre
Gestion et coordination
Représentant dûment autorisé tel qu'il le déclare

ANNEXE 1
DE L'*ENTENTE*

Hydro Québec Distribution

Sommaire des coûts 2018
Évaluation préliminaire de la contribution aux coûts des travaux

Sommaire des coûts

Projet:

Statut: Calculé

Client payeur: 100017994

Date: 2018/04/10

Scénario: DCL-22300824

VILLE DE MONTRÉAL
303 - 2E ETAGE rue Notre-Dame Est
Montréal QC H2Y 3Y8

	Aérien		Souterrain		
			Travaux Électriques		Ouvrages Civils
	Installation	Enlèvement	Installation	Enlèvement	
Coût total des travaux :					**0,00$**
Valeur du réseau de référence :					(0,00$)
Allocation applicable / Autre crédit :					(190 937,50-$)
Contribution globale avant taxes:					**190 937,50$**
TPS (5,00%):					9 546,88$
TVQ (9,975%):					19 046,02$
Total:					**219 530,40$**

Coût des travaux non remboursable : *190 937,50$*

ANNEXE 2

DE L'*ENTENTE*

Exigences techniques pour les installations de clients raccordées au réseau de transport

1) **Norme E.21-10** : *Service d'électricité en basse tension.* http://www.hydroquebec.com/data/livre-bleu/pdf/livre-bleu-addenda-inclus.pdf; et

2) **Norme E.21-11**: *Service d'électricité en basse tension à partir des postes distributeurs.* http://www.hydroquebec.com/data/documents-donnees/pdf/livre-vert.pdf; et

3) **Norme E.21-12** : *Service d'électricité en moyenne tension.* http://www.hydroquebec.com/data/documents-donnees/pdf/livre-rouge.pdf.

ENTENTE-CADRE

ENTRE **HYDRO-QUÉBEC**, agissant par sa division Hydro-Québec Distribution, représentée aux fins des présentes par monsieur Daniel Richard, président d'Hydro-Québec Distribution, et par monsieur Éric Martel, président-directeur général d'Hydro-Québec, dûment autorisés tel qu'ils le déclarent;

ci-après appelée « HQD »

ET L'**UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**, représentée aux fins des présentes par monsieur , président de l'Union des municipalités du Québec et maire de , et par monsieur Jasmin Savard, directeur général de l'Union des municipalités du Québec, dûment autorisés tel qu'ils le déclarent;

ci-après appelée « UMQ »

ATTENDU QUE le 17 octobre 2012, HQD et l'UMQ ont mis sur pied un *comité ad hoc*, composé de représentants désignés par les parties, afin de poursuivre les discussions sur six (6) enjeux non résolus à la suite des travaux du *Comité technique - Réseau de distribution d'électricité et emprise publique municipale*;

ATTENDU QU'au terme des travaux du *comité ad hoc*, HQD et l'UMQ ont convenu d'orientations communes sur quatre (4) enjeux;

ATTENDU QUE des actions seront entreprises par les parties afin de mettre en œuvre et de faire connaître ces orientations et qu'il est entendu qu'elles seront déployées uniformément à la grandeur du Québec;

ATTENDU QU'en vertu de cette entente, des travaux conjoints additionnels devront être entrepris et un échéancier établi par les parties.

EN CONSÉQUENCE, les parties conviennent de ce qui suit :

1. OBJECTIF DE L'ENTENTE

La gestion de l'espace public municipal et son utilisation par HQD aux fins de la distribution d'électricité impliquent que les municipalités et le Distributeur travaillent de concert afin de convenir des principales modalités relatives à l'exercice de leur mission respective.

C'est dans cet esprit que HQD et l'UMQ ont entrepris des discussions concernant :

- les coûts relatifs à la gestion des demandes de consentement municipal;
- l'identification et l'évaluation du coût des interventions d'HQD provoquant un dommage à la chaussée;
- les coûts relatifs aux travaux de contournement, de sécurisation et de mise hors service d'équipements municipaux lors d'interventions du distributeur dans l'emprise publique municipale;
- les modalités de partage des coûts de déplacement de ligne à la demande d'une municipalité.

L'entente permet d'améliorer les relations entre le Distributeur et les municipalités, de clarifier le partage des coûts relatifs à certaines interventions dans l'emprise publique municipale et de promouvoir son utilisation concertée dans un souci d'efficience au bénéfice des citoyens et des clients d'HQD.

2. PRINCIPES DIRECTEURS DE L'ENTENTE

2.1. Les parties reconnaissent que le partage de l'espace public entre la municipalité et HQD doit se faire dans le respect des droits et obligations conférés aux parties par les lois habilitantes.

2.2. L'UMQ s'engage à faire la promotion de la présente entente auprès de ses membres et de la Régie de l'énergie, si requise, et à déployer les efforts requis afin d'obtenir de la part de ses membres l'acceptation des conditions convenues dans la présente entente.

3. DURÉE DE L'ENTENTE

3.1. Le présent accord est valide à compter de la date de sa signature, et ce, pour une période de trois (3) ans.

3.2. À l'expiration de l'entente, celle-ci sera automatiquement renouvelée pour une période de trois (3) ans, à moins que l'une des parties ne transmette à l'autre partie un avis de non-renouvellement six (6) mois avant l'expiration de l'entente.

4. THÈME 1 : GESTION DES DEMANDES

Dans une perspective d'efficience :

FRAIS ADMINISTRATIFS ET TARIFICATION RELATIFS AUX ACTIVITÉS DE COORDINATION, DE PLANIFICATION, DE DEMANDE D'INFORMATION OU POUR LA DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT OU D'UN AVIS

Consentement municipal

Lors d'une intervention dans l'emprise publique municipale, HQD soumet à la municipalité concernée une fiche normalisée d'échange d'information, développée en collaboration avec le Centre d'expertise en infrastructures urbaines (CERIU), et intitulée : « Demande de consentement municipal — MTQ ». Ce document précise entre autres la nature des travaux et fournit toutes les informations techniques utiles pour réaliser l'intervention projetée et selon les besoins, faciliter la coordination entre le Distributeur et la municipalité.

4.1. L'UMQ reconnaît qu'aucune tarification ou aucuns frais (y compris les frais d'ingénierie) ne doivent être imputés à HQD ou son mandataire pour le traitement administratif d'une « *Demande de consentement municipal-MTQ* » ou pour tout autre document ou avis requis de la municipalité aux fins de l'exécution de la mission du Distributeur.

4.2. HQD s'engage à maintenir ses pratiques actuelles consistant à ne pas appliquer de tarification ou de frais (y compris les frais d'ingénierie) à la municipalité ou son mandataire pour le traitement de toute demande d'information, de coordination ou de planification de celle-ci lorsqu'elle agit à titre de gestionnaire de l'emprise publique municipale.

FRAIS ADMINISTRATIFS RELATIFS AUX TRAVAUX RÉALISÉS À LA DEMANDE D'HQD OU D'UNE MUNICIPALITÉ

4.3. HQD s'engage à imputer exclusivement les coûts directs des travaux et à exempter la municipalité de frais administratifs (incluant les frais d'ingénierie) pour tous les travaux réalisés à la demande de celle-ci. Toutefois, cette mesure exclut les éléments suivants :

- tous les « projets majeurs » de la municipalité dans l'emprise publique municipale qui requièrent de la part d'Hydro-Québec la réalisation d'une étude d'avant-projet qui doit être soumise au conseil municipal pour approbation (par ex. : SRB Pie IX, Promenade Samuel-de-Champlain);

- « tous les travaux soumis à la juridiction de la Régie de l'énergie ». L'UMQ reconnaît que, lorsqu'une municipalité agit à titre de cliente ou requérante du service d'électricité, les conditions de service d'électricité dictent les coûts facturables relatifs aux travaux exécutés par HQD pour répondre à la demande de la municipalité;

- « tous les projets admissibles à un programme d'aide financière du Distributeur ».

4.4. Pour tous projets pour lesquels la municipalité réalisera des travaux à la demande d'HQD, l'UMQ reconnaît que le principe de réciprocité trouve application en l'espèce et qu'une municipalité devrait imputer exclusivement les coûts directs des travaux et exempter HQD de frais administratifs (incluant les frais d'ingénierie) qui pourraient être autrement applicables.

FRAIS D'INSPECTION À LA SUITE D'UNE INTERVENTION PRÈS DES INSTALLATIONS DU PARTENAIRE

4.5. HQD s'engage à ce que ses activités d'inspection requises à la suite d'une intervention municipale près de ses installations ne fassent pas l'objet de frais facturés à la municipalité.

4.6. L'UMQ reconnaît que le principe de réciprocité trouve application en l'espèce et qu'en conséquence les municipalités devraient appliquer une mesure similaire envers HQD.

5. THÈME 2 : **DOMMAGE AUX INFRASTRUCTURES MUNICIPALES**

Les travaux d'excavation réalisés par HQD dans l'emprise publique municipale peuvent, dans certaines circonstances, générer une réduction de la vie utile de la chaussée.

5.1. HQD reconnaît le principe de la perte de vie utile de la chaussée à la suite de travaux d'excavation.

5.2. Afin de réduire les impacts de ses travaux d'excavation sur la chaussée, HQD s'engage à :

5.2.1 réaliser les travaux de remblaiement et de surfaçage selon les meilleures pratiques en vigueur au Québec;

5.2.2 procéder au surfaçage de la chaussée sur une largeur correspondante à la même largeur que la tranchée plus 600 millimètres et ce, sur la longueur de l'excavation réalisée le long de la chaussée. Lorsqu'une tranchée affecte plus de la moitié d'une (1) voie, procéder au surfaçage complet de la voie affectée. Les mêmes modalités s'appliquent lors de tranchées transversales;

5.2.3 assumer les coûts reliés à ses travaux d'excavation réalisés aux fins de l'exploitation et de la maintenance de son réseau.

6. THÈME 3 : **TRAVAUX DE CONTOURNEMENT, DE SÉCURISATION ET DE MISE HORS SERVICE D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET MUNICIPAUX**

Ce thème aborde les interventions et les travaux d'HQD ou de la municipalité requis afin de faciliter l'intervention du partenaire sur ses équipements.

6.1. Les parties reconnaissent comme une pratique normale et souhaitable que les services techniques et les interventions réalisées en support à l'action du partenaire lors d'une situation d'urgence (par ex. : accident routier, incendie, etc.) ne devraient pas être facturés. Les parties s'entendent également à définir une « situation d'urgence » comme étant une situation qui implique un danger potentiel ou imminent pour la sécurité du public.

6.2. À l'exception des dispositions prévues à l'article 6.1, HQD s'engage à assumer 50 % des coûts directs des travaux de sécurisation et de contournement des équipements du Distributeur réalisés par la municipalité et rendus nécessaires par une intervention de celle-ci sur ses infrastructures.

6.3. L'UMQ reconnaît que le principe de réciprocité trouve application en l'espèce et qu'en conséquence les municipalités devraient appliquer une mesure similaire envers HQD.

7. THÈME 4 : **DÉPLACEMENT DE RÉSEAU**

Partage des coûts de déplacement de ligne consécutif au besoin de réaménagement de l'emprise publique municipale, à des fins autres qu'esthétiques ou d'embellissement.

7.1. HQD s'engage à maintenir la gratuité pour un déplacement de cinq poteaux et moins à l'intérieur de l'emprise publique municipale et consécutif à des travaux d'établissement, d'élargissement, de rehaussement ou d'abaissement du niveau de l'emprise publique municipale.

7.2. Pour les autres éventualités, HQD s'engage à facturer seulement 50 % du coût des travaux de déplacement de ligne aérienne ou souterraine, à l'intérieur de l'emprise publique municipale, sans condition et sans égard à l'élément déclencheur.

8. GUIDE ADMINISTRATIF

Les parties conviennent de travailler conjointement à la production d'un guide administratif décrivant les modalités de mise en œuvre des dispositions de l'entente.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé la présente entente ce 13e jour du mois de mai 2016.

Au nom
D'HYDRO-QUÉBEC

Daniel Richard
Président
Hydro-Québec Distribution

Éric Martel
Président-directeur général
Hydro-Québec

Au nom de
L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

Jasmin Savard
Directeur général
Union des municipalités du Québec

Président UMQ
Maire de Sherbrooke

Reconstruction de chaussée de la rue Saint-André aux intersections des rues Rachel, Mont-Royal et Saint-Joseph:

- Préparation du lit;
- Membrane géotextile de type Géo-9 (ou équivalent approuvé)
- Matériaux recyclés Type MR-1 ou MR-2 de 500 mm d'épaisseur en 2 couches égales
- Pierre concassée Type MG 20, 250 mm d'épaisseur
- Enrobé à chaud de type GB-20, 2B, 2, PG 70 -28 de 100 mm d'épaisseur
- Pose d'un liant d'accrochage au taux résiduel de 0,2 l/m²
- Enrobé à chaud de type ESG-10, 1A, 1, PG 70 -28 de 60 mm d'épaisseur
- Pose d'un liant d'accrochage au taux résiduel de 0,2 l/m²
- Enrobé à chaud de type ESG-10, 1A, 1, PG 70 -28 de 60 mm d'épaisseur

TECHNIQUES

NOTE :

AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX, L'ENTREPRENEUR DOIT COMMUNIQUER AVEC MME CHANTAL VALIQUETTE ING. AU (514) 872-3174 AFIN DE DÉTERMINER LA LOCALISATION ET LE NOMBRE DES NOUVEAUX PUISARDS.

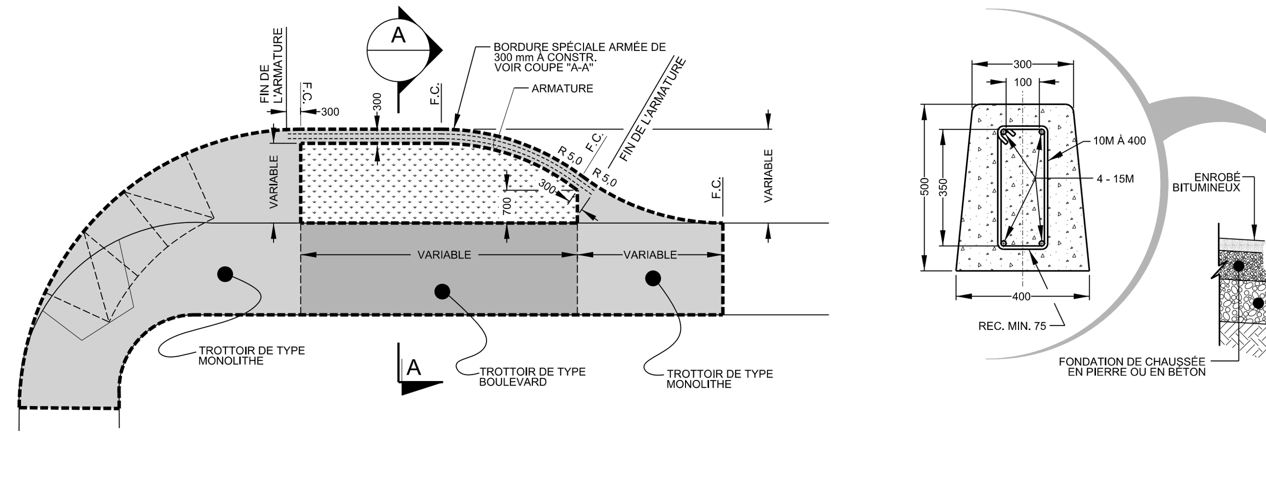

FOSSE DE TYPE " D " SANS ARBRE

LÉGENDE:

TROTTOIR À RECONSTRUIRE

FOSSE DE PLANTATION DE TYPE "A" AVEC ARBRE (VOIR ANNEXE DU CAHIER "V")

FOSSE DE PLANTATION DE TYPE "B" AVEC ARBRE EXISTANT (VOIR ANNEXE DU CAHIER "V")

FOSSE DE PLANTATION DE TYPE "C" AVEC ARBRE (VOIR ANNEXE DU CAHIER "V")

FOSSE DE PLANTATION DE TYPE "D" SANS ARBRE (VOIR CROQUIS AU PLAN)

TECHNIQUES

Reconstruction de chaussée de la rue Saint-André, entre les rues Cherrier et Laurier :

- Préparation du lit;
- Membrane géotextile de type Géo-9 (ou équivalent approuvé)
- Matériaux recyclés Type MR-1 ou MR-2 de 500 mm d'épaisseur en 2 couches égales
- Pierre concassée Type MG 20, 250 mm d'épaisseur
- Enrobé à chaud de base Type ESG-10, 3B, 2, PG 58 -28, 60 mm
- Pose d'un liant d'accrochage (émulsion de bitume) au taux résiduel de 0,2 l/m²
- Enrobé à chaud de surface Type EC-10, 3B, 2, PG 58 -28, 60 mm

Références

N°. de plan: 140159a — Description: Relevé d'arpentage

Intervenants

Dessiné par: Patrick Collas, Tech. dess. — 2015 / 11 / 04

Préparé par: Jonathan Boisvert, Ag. Tech. — 2017 / 12 / 11

Ingénieur(e): N-T. Duong, ing.

Sceau de l'ingénieur(e):

Original signé le:

Responsables

BELL: 514 870-1237 — GAZ MÉTRO : 514 598-3583

C.S.E.M. : 514 868-3686 — HYDRO-QUÉBEC : (RÉSEAU DISTR.) 514 385-8888, # 5118

CIRCULATION : 514 872-6594

RESPONS. ARR. :

REPÈRE GÉODÉSIQUE: 65KM058

LOCALISATION : Sud Sherbrooke / Est Saint-André

ALTITUDE : 36.817m

Montréal

Service des infrastructures, de la voirie et des transports — Direction des infrastructures — Division de la conception des travaux

Projet: **RUE SAINT-ANDRÉ DE LA RUE CHERRIER À L'AVENUE LAURIER**

Arrondissement(s): **Plateau Mont-Royal**

Nature des travaux: **TRAVAUX D'ÉGOUT, DE CONDUITE D'EAU SECONDAIRE, DE VOIRIE ET D'ÉCLAIRAGE**

Titre du plan: **RECONSTRUCTION DES TROTTOIRS, DE LA CHAUSSÉE, DES SAILLIES ET DES FOSSES D'ARBRE 01+40 @ 5+20**

(SI) DIMENSIONS EN MÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE

Échelle: 1 : 200

N° de plan:	Feuillet:	Émission:	Soumission:	Page:
C-7035	1de4	100	304902	-

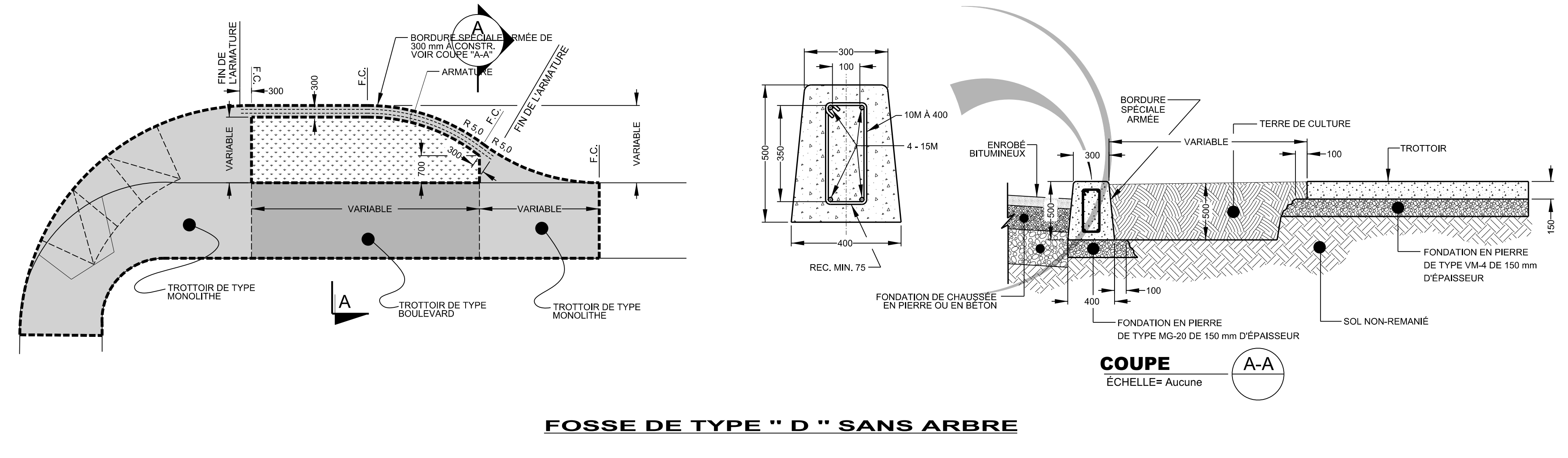

FOSSE DE TYPE " D " SANS ARBRE

LÉGENDE:

TROTTOIR À RECONSTRUIRE

FA FOSSE DE PLANTATION DE TYPE "A" AVEC ARBRE (VOIR ANNEXE DU CAHIER "V")

FB FOSSE DE PLANTATION DE TYPE "B" AVEC ARBRE EXISTANT (VOIR ANNEXE DU CAHIER "V")

FC FOSSE DE PLANTATION DE TYPE "C" AVEC ARBRE (VOIR ANNEXE DU CAHIER "V")

FD FOSSE DE PLANTATION DE TYPE "D" SANS ARBRE (VOIR CROQUIS AU PLAN)

TECHNIQUES

Reconstruction de chaussée de la rue Saint-André aux intersections des rues Rachel, Mont-Royal et Saint-Joseph:

- Préparation du lit;
- Membrane géotextile de type Géo-9 (ou équivalent approuvé)
- Matériaux recyclés Type MR-1 ou MR-2 de 500 mm d'épaisseur en 2 couches égales
- Pierre concassée Type MG 20, 250 mm d'épaisseur
- Enrobé à chaud de type GB-20, 2B, 2, PG 70 -28 de 100 mm d'épaisseur
- Pose d'un liant d'accrochage au taux résiduel de 0,2 l/m²
- Enrobé à chaud de type ESG-10, 1A, 1, PG 70 -28 de 60 mm d'épaisseur
- Pose d'un liant d'accrochage au taux résiduel de 0,2 l/m²
- Enrobé à chaud de type ESG-10, 1A, 1, PG 70 -28 de 60 mm d'épaisseur

TECHNIQUES

Reconstruction de chaussée de la rue Saint-André, entre les rues Cherrier et Laurier :

- Préparation du lit;
- Membrane géotextile de type Géo-9 (ou équivalent approuvé)
- Matériaux recyclés Type MR-1 ou MR-2 de 500 mm d'épaisseur en 2 couches égales
- Pierre concassée Type MG 20, 250 mm d'épaisseur
- Enrobé à chaud de base Type ESG-10, 3B, 2, PG 58 -28, 60 mm
- Pose d'un liant d'accrochage (émulsion de bitume) au taux résiduel de 0,2 l/m²
- Enrobé à chaud de surface Type EC-10, 3B, 2, PG 58 -28, 60 mm

Références

N°. de plan:	Description:
140159a	Relevé d'arpentage

Plan de localisation

AVENUE LAURIER · BOULEVARD SAINT-JOSEPH · Boul. Saint-Laurent (Montréal)

Légende

Puisard à désaffecter lors de la construction d'un projet de
DFE .... égout
DFD .... drain
DFP .... pavage
DFT .... trottoir

Puisard à déplacer lors de la construction d'un projet de
DP .... pavage
DT .... trottoir

Nouveau puisard lors de la construction d'un projet de
NE .... égout
ND .... drain
NP .... pavage
NT .... trottoir

Puisard
T + C ....tête et couvercle à changer (puisard de trottoir)
T + G ....tête et grille à changer
T + G + REP ....tête et grille à changer (+ réparation)
A + N .... ajustable à niveler
A + C .... ajustable à changer

Égout / Aqueduc
C + C .... cadre et couvercle à changer
C + C + REP .... cadre et couvercle à changer (+ réparation)
A + N .... ajustable à niveler
A + C .... ajustable à changer
TBV + N .... tête de boîte de vanne à niveler
TBV + C .... tête de boîte de vanne à changer

Divers
NIV .... à niveler
RPH .... rampe pour handicapés

Symbologie graphique

- Puisard de rue
- Puisard dalot
- Grille carrée
- Puisard de trottoir
- * Repère géodésique
- Regard chambre H.Q.
- Regard chambre d'égout
- Regard chambre de Bell
- Borne-Fontaine
- * Boîte de vanne
- Chambre transformateur (vieille)
- Chambre de transformateur
- Chambre transf. (Hydro-Québec)

Responsables

BELL : 514 870-1237
GAZ MÉTRO : 514 598-3583
C.S.E.M. : 514 868-3686
HYDRO-QUÉBEC : (RÉSEAU DISTR.) 514 385-8888, # 5118
CIRCULATION : (MARQ.+SIGN. ÉCR.) (9 ANCIENS ARROND.) 514 872-6594
RESPONS. PARC : - 514 -
RESPONS. ARR. : - 514 -

LES COORDONNÉES SONT POSITIONNÉES SELON LE SYSTÈME : NAD83

REPÈRE GÉODÉSIQUE: 65KM058

LOCALISATION : Sud Sherbrooke / Est Saint-André

ALTITUDE : 36.817m

ORIENTATION : Boul. Saint-Laurent (Montréal)

Émission

N°	Date	Description	Prép. par	Resp. projet
100	2018 / 04 / 09	Émis pour construction	J.B.	N-T. Duong
000	2017 / 12 / 21	Émission pour soumission	J.B.	N-T. Duong

Montréal
Service des infrastructures, de la voirie et des transports
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux
801, rue Brennan, 7e étage, Montréal (Québec) H3C-0G4

Intervenants

Relevé au terrain: Richard Côté, Ag. Tech — 2015 / 0ct.
Dessiné par: Patrick Collas, Tech. dess. — 2015 / 11 / 04
Préparé par: Jonathan Boisvert, Ag. Tech. — 2017 / 12 / 11
Voirie
Ingénieur(e): N-T. Duong, ing.
Sceau de l'ingénieur(e):
Original signé le:

Projet: **RUE SAINT-ANDRÉ DE LA RUE CHERRIER À L'AVENUE LAURIER**

Arrondissement(s): **Plateau Mont-Royal**

Nature des travaux: **TRAVAUX D'ÉGOUT, DE CONDUITE D'EAU SECONDAIRE, DE VOIRIE ET D'ÉCLAIRAGE**

Titre du plan: **RECONSTRUCTION DES TROTTOIRS, DE LA CHAUSSÉE, DES SAILLIES ET DES FOSSES D'ARBRE 05+40 @ 8+80**

(SI) DIMENSIONS EN MÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE

Échelle: 1 : 200 — 0 1,25 2,5 5,0 7,5 10,0 (mètres)

N° de plan:	Feuillet:	Émission:	Soumission:	Page:
C-7035	2de4	100	304902	-

LÉGENDE:

TROTTOIR À RECONSTRUIRE

FA FOSSE DE PLANTATION DE TYPE "A" AVEC ARBRE (VOIR ANNEXE DU CAHIER "V")

FB FOSSE DE PLANTATION DE TYPE "B" AVEC ARBRE EXISTANT (VOIR ANNEXE DU CAHIER "V")

FC FOSSE DE PLANTATION DE TYPE "C" AVEC ARBRE (VOIR ANNEXE DU CAHIER "V")

FD FOSSE DE PLANTATION DE TYPE "D" SANS ARBRE (VOIR CROQUIS AU PLAN)

TECHNIQUES

Reconstruction de chaussée de la rue Saint-André, entre les rues Cherrier et Laurier :

- Préparation du lit;
- Membrane géotextile de type Géo-9 (ou équivalent approuvé)
- Matériaux recyclés Type MR-1 ou MR-2 de 500 mm d'épaisseur en 2 couches égales
- Pierre concassée Type MG 20, 250 mm d'épaisseur
- Enrobé à chaud de base Type ESG-10, 3B, 2, PG 58 -28, 60 mm
- Pose d'un liant d'accrochage (émulsion de bitume) au taux résiduel de 0,2 l/m²
- Enrobé à chaud de surface Type EC-10, 3B, 2, PG 58 -28, 60 mm

TECHNIQUES

Reconstruction de chaussée de la rue Saint-André aux intersections des rues Rachel, Mont-Royal et Saint-Joseph:

- Préparation du lit;
- Membrane géotextile de type Géo-9 (ou équivalent approuvé)
- Matériaux recyclés Type MR-1 ou MR-2 de 500 mm d'épaisseur en 2 couches égales
- Pierre concassée Type MG 20, 250 mm d'épaisseur
- Enrobé à chaud de type GB-20, 2B, 2, PG 70 -28 de 100 mm d'épaisseur
- Pose d'un liant d'accrochage au taux résiduel de 0,2 l/m²
- Enrobé à chaud de type ESG-10, 1A, 1, PG 70 -28 de 60 mm d'épaisseur
- Pose d'un liant d'accrochage au taux résiduel de 0,2 l/m²
- Enrobé à chaud de type ESG-10, 1A, 1, PG 70 -28 de 60 mm d'épaisseur

Références

N°. de plan:	Description:
140159a	Relevé d'arpentage

Légende

Puisard à désaffecter lors de la construction d'un projet de
DFE .... égout
DFD .... drain
DFP .... pavage
DFT .... trottoir

Puisard à déplacer lors de la construction d'un projet de
DP .... pavage
DT .... trottoir

Nouveau puisard lors de la construction d'un projet de
NE .... égout
ND .... drain
NP .... pavage
NT .... trottoir

Puisard
T + C ....tête et couvercle à changer (puisard de trottoir)
T + G ....tête et grille à changer
T + G + REP ....tête et grille à changer (+ réparation)
A + N .... ajustable à niveler
A + C .... ajustable à changer

Égout / Aqueduc
C + C .... cadre et couvercle à changer
C + C + REP .... cadre et couvercle à changer (+ réparation)
A + N .... ajustable à niveler
A + C .... ajustable à changer
TBV + N .... tête de boîte de vanne à niveler
TBV + C .... tête de boîte de vanne à changer

Divers
NIV .... à niveler
RPH .... rampe pour handicapés

Symbologie graphique

- Puisard de rue
- Puisard dalot
- Grille carrée
- Puisard de trottoir
- * Repère géodésique
- * Vanne de gaz
- Regard chambre d'aqueduc
- Regard chambre de la C.S.E.M.
- Symbole de forage
- Base à briser et reconstruire au même emplacement
- Base à construire
- Regard chambre H.Q.
- Regard chambre d'égout
- Regard chambre de Bell
- Borne-Fontaine
- * Boîte de vanne
- Vanne d'aqueduc
- Manchon de parcomètre
- M — Manchon
- F.C. — Fin de courbe
- Base existante
- Base à briser ou enlever
- * Symbole grossi pour clarté
- Chambre transformateur (vieille)
- Chambre de transformateur
- Chambre transf. (Hydro-Québec)

Responsables

BELL : 514 870-1237
GAZ MÉTRO : 514 598-3583
C.S.E.M. : 514 868-3686
HYDRO-QUÉBEC : (RÉSEAU DISTR.) 514 385-8888, # 5118
CIRCULATION : (MARQ.+SIGN. ÉCR.) (9 ANCIENS ARROND.) 514 872-6594
RESPONS. PARC : - 514 -
RESPONS. ARR. : - 514 -

LES COORDONNÉES SONT POSITIONNÉES SELON LE SYSTÈME : NAD83

REPÈRE GÉODÉSIQUE: 65KM058

LOCALISATION : Sud Sherbrooke / Est Saint-André

ALTITUDE : 36.817m

ORIENTATION : Géographique / Boul. Saint-Laurent (Montréal)

Plan de localisation

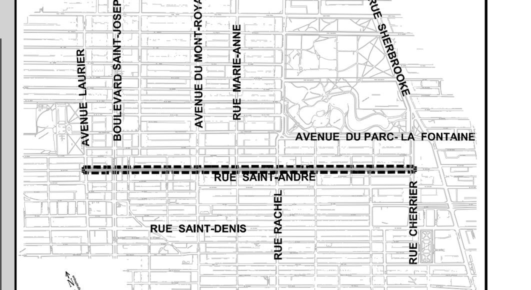

Émission

N°	Date	Description	Prép. par	Resp. projet
100	2018 / 04 / 09	Émis pour construction	J.B.	N-T. Duong
000	2017 / 12 / 21	Émission pour soumission	J.B.	N-T. Duong

Montréal

Service des infrastructures, de la voirie et des transports
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux
801, rue Brennan, 7e étage, Montréal (Québec) H3C-0G4

Intervenants

Relevé au terrain: Richard Côté, Ag. Tech — 2015 / 0ct. — Voirie
Dessiné par: Patrick Collas, Tech. dess. — 2015 / 11 / 04
Préparé par: Jonathan Boisvert, Ag. Tech. — 2017 / 12 / 11
Ingénieur(e): N-T. Duong, ing.
Sceau de l'ingénieur(e):
Original signé le:

Projet: **RUE SAINT-ANDRÉ DE LA RUE CHERRIER À L'AVENUE LAURIER**

Arrondissement(s): **Plateau Mont-Royal**

Nature des travaux: **TRAVAUX D'ÉGOUT, DE CONDUITE D'EAU SECONDAIRE, DE VOIRIE ET D'ÉCLAIRAGE**

Titre du plan: **RECONSTRUCTION DES TROTTOIRS, DE LA CHAUSSÉE, DES SAILLIES ET DES FOSSES D'ARBRE 09+00 @ 17+20**

(SI) DIMENSIONS EN MÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE

Échelle: 1 : 200

N° de plan:	Feuillet:	Émission:	Soumission:	Page:
C-7035	3de4	100	304902	-

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1187231052

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Octroyer un contrat de gré à gré à Hydro Québec pour le déplacement d'une ligne aérienne de services en lien avec le projet de la vélorue Saint-André (Soumission 304902) dans l'arrondissement Plateau-Mont-Royal pour la somme maximale de 285 389,52 $ taxes incluses - fournisseur exclusif.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

SIVT 1187231052.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Stéphanie S HOULE
Agent de gestion des ressources financieres
Tél : 514-872-1738

Co Auteur
Marie-Claude Pierre
Agent(e) comptable analyste
(514) 868-3837

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-22

Maria BARDINA
Conseiller(ere) budgetaire
Tél : 514 872-2563

Division : Div. Conseil Et Soutien Financier - Point Ser. Développement
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.02

2018/06/21
17:00

(1)

Dossier # : 1182645004

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Division des ressources matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure avec CSE Incendie et Sécurité inc. et avec Équipements incendies CMP Mayer, des ententes-cadres d'une durée de trente-six (36) mois pour la fourniture d'émulsifiant de classe B, Niagara 1-3% Angus et d'émulsifiant pour les activités de formation Ansul 3-6 % - Appel d'offres public 18-16901 - trois soumissionnaires - montant estimé de 521 699,06 $ pour la firme CSE incendie et sécurité inc. et de 149 973,39 $ pour les Équipements incendies CMP Mayer, taxes incluses

Il est recommandé :
1. d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, pour une période de 36 mois, les commandes pour la fourniture d'émulsifiant de classe B, Niagara 1-3% d'Angus et d'émulsifiant pour les activités de formation Ansul 3-6%, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16901 et au tableau de prix reçus.

Firmes	Articles	Montant (taxes incluses)
CSE Incendie et sécurité inc.	Émulsifiant de classe B, Niagara, 1-3% Angus	521 699,06 $
Équipements incendies CMP Mayer	Émulsifiant pour les activités de formation Ansul 3-6%	149 973,39 $

2. de recommander au conseil d'agglomération :

d'accorder à CSE Incendie et sécurité inc., plus bas soumissionnaire conforme pour l'émulsifiant de classe B, Niagara, 1-3% Angus, pour une période de 36 mois, les commandes pour la fourniture d'émulsifiant de classe B, Niagara, 1-3% Angus, aux prix de sa soumission, soit pour les sommes maximales de 521 699,06 $, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16901 et au tableau de prix reçus.

3. de recommander au comité exécutif :

d'accorder Équipements incendies CMP Mayer, plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 2, pour une période de 36 mois, les commandes pour la fourniture d'émulsifiant pour les activités de formation Ansul 3-6 %, aux prix de sa soumission, soit pour les sommes maximales de 149 973,39 $, conformément aux documents de l'appel d,offres public 18-16901 et au tableau de prix reçus.

4. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service de sécurité incendie de Montréal, et ce au rythme des besoins à combler. Ces dépenses seront assumées à 100 % par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2018-05-18 11:59

Signataire : Alain DG MARCOUX

_____

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1182645004**

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Division des ressources matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure avec CSE Incendie et Sécurité inc. et avec Équipements incendies CMP Mayer, des ententes-cadres d'une durée de trente-six (36) mois pour la fourniture d'émulsifiant de classe B, Niagara 1-3% Angus et d'émulsifiant pour les activités de formation Ansul 3-6 % - Appel d'offres public 18-16901 - trois soumissionnaires - montant estimé de 521 699,06 $ pour la firme CSE incendie et sécurité inc. et de 149 973,39 $ pour les Équipements incendies CMP Mayer, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de ses activités de luttes contre les sinistres, le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) intervient pour des incendies d'hydrocarbures et de matières dangereuses. Pour ces types d'incendie, il est requis d'utiliser de l'émulsifiant pour incendie de classe "B" comme agent extincteur. Depuis plusieurs années, le SIM utilise pour ces interventions l'émulsifiant Niagara 1-3 % Angus. L'expérience des dernières années établit un besoin annuel d'émulsifiant de 55 barils, d'une capacité de 205 litres.
De plus, le SIM prévoit des formations pour les pompiers affectés aux huit véhicules autopompes munis d'un système de production de mousse. Pour les activités de formation, l'émulsifiant 3-6 % Ansul conçu pour des activités de formation est utilisé. Cet émulsifiant est plus économique et est utilisé pour un véhicule unique, soit le véhicule autopompe du Centre de formation.

L'appel d'offres public a été publié dans le journal Le Devoir et sur le système électronique SÉAO le 4 avril 2018 pour une ouverture des soumissions le 24 avril 2018, permettant ainsi 19 jours aux preneurs de cahiers de charge pour déposer une proposition. La période de validité des soumissions est de 180 jours civils suivant la date d'ouverture des soumissions. Un addenda a été émis durant la période, le 18 avril 2018 pour des questions de précision.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 1946 - 28 octobre 2015 - Conclure avec CSE incendie et sécurité une entente-cadre d'une durée de trente-six (36) mois, pour la fourniture d'émulsifiant de marque Niagara 1-3 % Angus pour une quantité approximative annuelle de 45 unités de 205 litres. Réservé à l'usage exclusif du Service de sécurité incendie de Montréal - Appel d'offres public 15-14696 - 3 soumissionnaires - montant approximatif de 480 394,29 $, taxes incluses

CE11 1473 - 21 septembre 2011 - Conclure avec CSE incendie et sécurité, une entente-cadre d'une durée de 3 ans, pour la fourniture de mousse Niagara 1-3 % de Angus pour une quantité approximative annuelle de 30 unités de 205 litres. Réservé à l'usage exclusif du Service de sécurité incendie de Montréal - Appel d'offres public 11-11723 - 3 soumissionnaires - montant approximatif de 256 854,17 $, taxes incluses

DESCRIPTION

L'émulsifiant Niagara 1-3 % de la compagnie Angus est compatible avec les mécanismes d'injection des véhicules autopompes du service. Un seul type d'émulsifiant doit être utilisé pour l'ensemble des besoins du SIM car les émulsifiants ne sont pas compatibles.

JUSTIFICATION

Trois (60 %) des cinq preneurs de cahier des charges ont déposé une soumission. Les motifs de désistements des deux preneurs de cahier de charge n'ayant pas déposé de soumission sont , dans un cas, que le type de produits n'est pas lié à son secteur d'activités et, dans l'autre cas, aucune raison n'a été communiquée.
L'analyse des soumissions atteste de la conformité administrative et technique des plus bas soumissionnaires.

Avant d'entamer l'analyse proprement dite des soumissions, le Service de l'approvisionnement a procédé aux vérifications d'usage liées à une éventuelle inscription de l'un des soumissionnaires sur l'une des listes qui nous obligerait à considérer le rejet ou la restriction pour certaines des soumissions reçues.

Aucun des soumissionnaires dans ce dossier ne doit être déclaré non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle, n'est ni inscrit au Registre des entreprises non admissibles.

Les quantités exprimées à l'appel d'offres ont été fournies à titre indicatif seulement. Elles sont basées sur les besoins estimés par le SIM et sont utilisées aux fins d'un scénario permettant de déterminer les meilleures propositions de prix pour la conclusion de l'entente.

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, la Ville a effectué une estimation préalable de la dépense s'élevant à 747 538,71 $, taxes incluses, pour les lots 1 et 2. Cette estimation est basée sur l'historique de consommation, les derniers prix payés mis à jour par la Ville pour l'acquisition des articles concernés.

Contrat octroyé au plus bas soumissionnaire conforme - Lot 1 - Fourniture et livraison d'émulsifiant de classe B, Niagara 1-3 % Angus

Firmes soumissionnaires - Lot 1	Prix de base (sans taxes) Lot 1	Autres	Total (tx incl.)
CSE Incendie et Sécurité inc.	453 750 $		521 699,06 $
CFH Sécurité inc.	542 300 $		623 509,43 $
Dernière estimation réalisée	510 675 $		587 148,58 $
Coût moyen des soumissions conformes *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)*			572 604,24 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) *((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100*			9,8%

Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) *(la plus haute conforme – la plus basse conforme)* Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) *((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100*	101 810,17 $ 19,5%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)* Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*	-65 449,52 $ -11,1%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)* Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*	101 810,36 $ 19,5%

Contrat octroyé au plus bas soumissionnaire conforme - Lot 2 - Fourniture et livraison d'émulsifiant pour les activités de formation : Ansul 3-6%

Firmes soumissionnaires - Lot 2	Prix de base	Autre	Total
Équipements incendies CMP Mayer	143 400 $		149 973,39 $
CFH Sécurité inc.	130 440 $		164 874,15 $
Dernière estimation réalisée	139 500 $		160 390,13 $
Coût moyen des soumissions conformes *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)* Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) *((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100*			157 423,77 $ 5,0%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) *(la plus haute conforme – la plus basse conforme)* Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) *((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100*			14 900,76 $ 9,9%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)* Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			-10 416,74 $ -6,5%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)* Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			14 900,76 $ 9,9%

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne le Service de sécurité incendie de Montréal, qui est de compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.
Le SIM estime des coûts d'acquisitions pour la période de 36 mois de 521 699,06 $ pour l'émulsifiant pour les interventions et de 149 973,39 $ pour l'émulsifiant de formation.

	An 1	An 2	An 3	Total	Total incluant taxes

Lot 1) émulsifiant 1-3% Angus	151 250	151 250	151 250	453 750	521 699,06 $
Lot 2) émulsifiant de formation	40 440	43 500	46 500	130 440	149 973,39 $

Les crédits seront disponibles au budget de fonctionnement du SIM pour couvrir les commandes qui seront émises au fur et à mesure des besoins.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'émulsifiant Niagara de Angus est biodégradable et a un impact environnemental minime en raison de sa composition à base de protéine naturelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'émulsifiant est requis pour les interventions en présence d'hydrocarbures et de matières dangereuses. Des quantités d'émulsifiant sont aussi prévues pour la formation des pompiers utilisateurs.
Le choix de l'émulsifiant de type Niagara 1-3% de la compagnie Angus se justifie par un besoin de compatibilité de l'émulsifiant en usage au SIM pour les huit véhicules autopompes munis d'un système de production de mousse, les remorques d'émulsifiant et les réserves en caserne. Le mélange de type d'émulsifiant peut entraîner des réactions chimiques causant des dommages aux équipements.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas de stratégie de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Suite à l'octroi de contrat, des commandes seront effectuées pour assurer le réapprovisionnement d'émulsifiant pour les besoins du SIM.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Suzanne DAGHER)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Andres LARMAT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie GIRARD
Chef de division

Tél : 514 872-4711
Télécop. : 514 872-7507

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-16

Sylvie GIRARD
Chef de division

Tél : 514 872-4711
Télécop. : 514 872-7507

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Richard LIEBMANN
Directeur adjoint
Tél : 514 872-8420
Approuvé le : 2018-05-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Bruno LACHANCE
Directeur
Tél : 514 872-3761
Approuvé le : 2018-05-18

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction

Dossier # : 1182645004

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Division des ressources matérielles
Objet :	Conclure avec CSE Incendie et Sécurité inc. et avec Équipements incendies CMP Mayer, des ententes-cadres d'une durée de trente-six (36) mois pour la fourniture d'émulsifiant de classe B, Niagara 1-3% Angus et d'émulsifiant pour les activités de formation Ansul 3-6 % - Appel d'offres public 18-16901 - trois soumissionnaires - montant estimé de 521 699,06 $ pour la firme CSE incendie et sécurité inc. et de 149 973,39 $ pour les Équipements incendies CMP Mayer, taxes incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

18-16901 PV.pdf18-16901_Tableau comparatif.pdf

18-16901_Intervention Lot 1 - GDD 1182645004.pdf

18-16901_Intervention Lot 2 - GDD 1182645004.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Andres LARMAT
Agent d'appprovisionnement II
Tél : 514 872-5502

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-16

Danielle CHAURET
Chef de section ress.matérielles
Tél : 514 872-1027
Division : Service de l'approvisionnement , Direction

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 18-16901 — No du GDD : 1182645004

Titre de l'appel d'offres : Fourniture et livraison d'émulsifiant (mousse) pour le Service de sécurité incendie de Montréal - 36 mois (Lot # 1)

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 4 - 4 - 2018

Ouverture originalement prévue le : 24 - 4 - 2018

Ouverture faite le : 24 - 4 - 2018

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 1

Date du dernier addenda émis : 18 - 4 - 2018

Délai total accordé aux soumissionnaires : 19 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 5

Nbre de soumissions reçues : 3

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 60

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 22 - 8 - 2018

Date d'échéance révisée : 22 - 8 - 2018

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
CSE INCENDIE ET SÉCURITÉ	521 699,06 $	√	1
CFH SÉCURITÉ INC.	623 509,43 $		1

Information additionnelle

Désistements: Spécifications demandées non rencontrées (1); Produits ou services non offerts (1).

Préparé par : Andrés Larmat — Le 16 - 5 - 2018

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 18-16901

No du GDD : 1182645004

Titre de l'appel d'offres : Fourniture et livraison d'émulsifiant (mousse) pour le Service de sécurité incendie de Montréal - 36 mois (Lot # 2)

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 4 - 4 - 2018

Ouverture originalement prévue le : 24 - 4 - 2018

Ouverture faite le : 24 - 4 - 2018

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 1

Date du dernier addenda émis : 18 - 4 - 2018

Délai total accordé aux soumissionnaires : 19 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 5

Nbre de soumissions reçues : 3

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 60

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 22 - 8 - 2018

Date d'échéance révisée : 22 - 8 - 2018

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
ÉQUIPEMENTS INCENDIE CMP MAYER	149 973,39 $	√	2
CFH SÉCURITÉ INC.	164 874,15 $		2

Information additionnelle

Désistements: Spécifications demandées non rencontrées (1); Produits ou services non offerts (1).

Préparé par : Andrés Larmat

Le 16 - 5 - 2018

Tableau comparatif des prix reçus

1	No de l'appel d'offres	18-16901	
2	Agent d'approvisionnement	Andres Larmat	
3	Nombre de soumissionnaires	3	*(un maximum de 20 soumissionnaires)*
4	Nombre d'items	6	*(un maximum de 1000 items)*

Informations sur les soumissionnaires

#	Soumissionnaires	Commentaires
1	**CSE INCENDIE ET SÉCURITÉ**	
2	**CFH SÉCURITÉ**	
3	**ÉQUIPEMENTS INCENDIES CMP MAYER**	

Informtions sur les items

#	Num. du lot	Description du lot	Num. d'Item	Description d'item	Unités de mesure	Quantité par période	Nombre de périodes
1	LOT1	ANNÉE 1	1	Fourniture et livraison d'émulsifiant (mousse) de classe B : Niagara 1-3 % d'Angus en baril de 205 L, 36 mois	Baril	55	1
2	LOT1	ANNÉE 2	1	Fourniture et livraison d'émulsifiant (mousse) de classe B : Niagara 1-3 % d'Angus en baril de 205 L, 36 mois	Baril	55	1
3	LOT1	ANNÉE 3	1	Fourniture et livraison d'émulsifiant (mousse) de classe B : Niagara 1-3 % d'Angus en baril de 205 L, 36 mois	Baril	55	1
4	LOT2	ANNÉE 1	1	Fourniture et livraison d'émulsifiant (mousse) pour les activités de formation : Ansul 3-6% en baril de 205 L. 36 mois	Baril	60	1
5	LOT2	ANNÉE 2	1	Fourniture et livraison d'émulsifiant (mousse) pour les activités de formation : Ansul 3-6% en baril de 205 L. 36 mois	Baril	60	1
6	LOT2	ANNÉE 3	1	Fourniture et livraison d'émulsifiant (mousse) pour les activités de formation : Ansul 3-6% en baril de 205 L. 36 mois	Baril	60	1

Numéro de l'appel d'offres 18-16901

Num. du Lot	Descreption du lot	Num. d'Item	Description d'item	Unité de mesure	Qté par période	Nombre de périodes	Prix unitaire	Total sans taxes	Total taxes incluses	Soumissionnaires	Conformité
LOT1	ANNÉE 1	1	Fourniture et livraison d'émulsifiant (mousse)	Baril	55	1	2 750,00 $	151 250,00 $	173 899,69 $	CSE INCENDIE ET SÉCURITÉ	Oui
LOT1	ANNÉE 2	1	Fourniture et livraison d'émulsifiant (mousse)	Baril	55	1	2 750,00 $	151 250,00 $	173 899,69 $	CSE INCENDIE ET SÉCURITÉ	Oui
LOT1	ANNÉE 3	1	Fourniture et livraison d'émulsifiant (mousse)	Baril	55	1	2 750,00 $	151 250,00 $	173 899,69 $	CSE INCENDIE ET SÉCURITÉ	Oui
LOT2	ANNÉE 1	1	Fourniture et livraison d'émulsifiant (mousse)	Baril	60	1				CSE INCENDIE ET SÉCURITÉ	Oui
LOT2	ANNÉE 2	1	Fourniture et livraison d'émulsifiant (mousse)	Baril	60	1				CSE INCENDIE ET SÉCURITÉ	Oui
LOT2	ANNÉE 3	1	Fourniture et livraison d'émulsifiant (mousse)	Baril	60	1				CSE INCENDIE ET SÉCURITÉ	Oui
LOT1	ANNÉE 1	1	Fourniture et livraison d'émulsifiant (mousse)	Baril	55	1	3 190,00 $	175 450,00 $	201 723,64 $	CFH SÉCURITÉ	Oui
LOT1	ANNÉE 2	1	Fourniture et livraison d'émulsifiant (mousse)	Baril	55	1	3 286,00 $	180 730,00 $	207 794,32 $	CFH SÉCURITÉ	Oui
LOT1	ANNÉE 3	1	Fourniture et livraison d'émulsifiant (mousse)	Baril	55	1	3 384,00 $	186 120,00 $	213 991,47 $	CFH SÉCURITÉ	Oui
LOT2	ANNÉE 1	1	Fourniture et livraison d'émulsifiant (mousse)	Baril	60	1	781,00 $	46 860,00 $	53 877,29 $	CFH SÉCURITÉ	Oui
LOT2	ANNÉE 2	1	Fourniture et livraison d'émulsifiant (mousse)	Baril	60	1	796,00 $	47 760,00 $	54 912,06 $	CFH SÉCURITÉ	Oui
LOT2	ANNÉE 3	1	Fourniture et livraison d'émulsifiant (mousse)	Baril	60	1	813,00 $	48 780,00 $	56 084,81 $	CFH SÉCURITÉ	Oui
LOT1	ANNÉE 1	1	Fourniture et livraison d'émulsifiant (mousse)	Baril	55	1				ÉQUIPEMENTS INCENDIES CMP MAYER	Oui
LOT1	ANNÉE 2	1	Fourniture et livraison d'émulsifiant (mousse)	Baril	55	1				ÉQUIPEMENTS INCENDIES CMP MAYER	Oui
LOT1	ANNÉE 3	1	Fourniture et livraison d'émulsifiant (mousse)	Baril	55	1				ÉQUIPEMENTS INCENDIES CMP MAYER	Oui
LOT2	ANNÉE 1	1	Fourniture et livraison d'émulsifiant (mousse)	Baril	60	1	674,00 $	40 440,00 $	46 495,89 $	ÉQUIPEMENTS INCENDIES CMP MAYER	Oui
LOT2	ANNÉE 2	1	Fourniture et livraison d'émulsifiant (mousse)	Baril	60	1	725,00 $	43 500,00 $	50 014,13 $	ÉQUIPEMENTS INCENDIES CMP MAYER	Oui
LOT2	ANNÉE 3	1	Fourniture et livraison d'émulsifiant (mousse)	Baril	60	1	775,00 $	46 500,00 $	53 463,38 $	ÉQUIPEMENTS INCENDIES CMP MAYER	Oui

Tableau comparatif des prix reçus

Firmes soumissionnaires	Prix soumis (Sans taxes)	Autres (à préciser)	Total (tx incl.)
CSE INCENDIE ET SÉCURITÉ	453 750 $		521 699,06 $
CFH SÉCURITÉ	542 300 $		623 509,43 $
Dernière estimation réalisée	510 675 $		587 148,58 $
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			572 604,24 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100			9,8%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			101 810,36 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			19,5%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) (la plus basse conforme – estimation)			-65 449,52 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			-11,1%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) (la deuxième plus basse – la plus basse)			101 810,36 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100			19,5%

Tableau comparatif des prix reçus

Firmes soumissionnaires	Prix soumis (Sans taxes)	Autres (à préciser)	Total (tx incl.)
CFH SÉCURITÉ	143 400 $		164 874,15 $
ÉQUIPEMENTS INCENDIES CMP MAYER	130 440 $		149 973,39 $
Dernière estimation réalisée	139 500 $		160 390,13 $
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			157 423,77 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100			5,0%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			14 900,76 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			9,9%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) (la plus basse conforme – estimation)			-10 416,74 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			-6,5%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) (la deuxième plus basse – la plus basse)			14 900,76 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100			9,9%

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1182645004

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Division des ressources matérielles
Objet :	Conclure avec CSE Incendie et Sécurité inc. et avec Équipements incendies CMP Mayer, des ententes-cadres d'une durée de trente-six (36) mois pour la fourniture d'émulsifiant de classe B, Niagara 1-3% Angus et d'émulsifiant pour les activités de formation Ansul 3-6 % - Appel d'offres public 18-16901 - trois soumissionnaires - montant estimé de 521 699,06 $ pour la firme CSE incendie et sécurité inc. et de 149 973,39 $ pour les Équipements incendies CMP Mayer, taxes incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

ÉJ dépense mousse au BF.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Suzanne DAGHER
Conseillère en gestion des ressources financières
Tél : 514-872-4346

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-17

Hélène DÉRY
Conseillère en gestion des ressources financières - C/E
Tél : 514-872-9782
Division : Direction Opérations budgétaires et comptables / PS - sécurité publique

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.03

2018/06/21
17:00

(1)

Dossier # : 1187833004

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure , Division Infrastructure
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à ESI Technologies inc., pour l'acquisition des produits NetApp et le renouvellement du contrat de support, pour la période du 1 septembre 2018 au 31 aout 2021, pour une somme de 1 439 524,06 $ taxes incluses - Appel d'offres public (18-16807) - (3 soumissionnaires) / Autoriser un virement budgétaire de 322 300,00 $ en 2018 en provenance des dépenses contingentes, soit un montant de 162 400,00 $ de compétence d'agglomération, et un montant de 159 900 $ de compétence locale / Autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service des TI de 299 400,00$ en 2019, et un ajustement récurrent de 234 900,00 $ à compter de 2020.

Il est recommandé :

1. d'accorder à ESI Technologies inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, pour la période du 1er septembre 2018 au 31 août 2021, le contrat pour l'acquisition des produits NetApp et le renouvellement du contrat de support, aux prix de sa soumission, soit pour un montant maximal de 1 439 524,06 $ taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 18-16807;
2. d'autoriser un virement budgétaire de 322 300,00 $ au net, en provenance des dépenses contingentes, soit un montant de 162 400,00 $ de compétence d'agglomération et un montant de 159 900,00$ de compétence locale, vers le budget de fonctionnement 2018 du Service des technologies de l'information;
3. d'autoriser un ajustement de la base budgétaire du Service des technologies de l'information de 299 400,00 $ au net pour 2019, et un ajustement récurrent de 234 900,00 $ en 2020 et les années subséquentes;
4. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2018-05-25 14:11

Signataire : Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1187833004**

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure , Division Infrastructure
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à ESI Technologies inc., pour l'acquisition des produits NetApp et le renouvellement du contrat de support, pour la période du 1 septembre 2018 au 31 aout 2021, pour une somme de 1 439 524,06 $ taxes incluses - Appel d'offres public (18-16807) - (3 soumissionnaires) / Autoriser un virement budgétaire de 322 300,00 $ en 2018 en provenance des dépenses contingentes, soit un montant de 162 400,00 $ de compétence d'agglomération, et un montant de 159 900 $ de compétence locale / Autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service des TI de 299 400,00$ en 2019, et un ajustement récurrent de 234 900,00 $ à compter de 2020.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des technologie de l'information (Service des TI) a entrepris au cours des dernières années, des travaux d'optimisation de l'infrastructure informatique de la Ville de Montréal (Ville) grâce à des investissements massif pour l'intégration des besoins en traitements et en stockage des données corporatives dans le but d'assurer la continuité opérationnelle des TI.
Suite à la résolution CG15 0277, la Ville a conclu une entente-cadre de 5 ans pour la fourniture de solutions de stockage d'entreprise. Cette entente a permis à la Ville d'acquérir une solution de stockage unifiée de la gamme de produit NetApp afin de remplacer les équipements de stockage dont la durée de vie est arrivée à terme, et de doubler l'espace de stockage des données corporatives, pour répondre aux différents besoins de développement des projets en cours et à venir. L'équipement NetApp permet de gérer le stockage de façon centralisée et d'offrir des fonctionnalités avancées de performance.

En 2015, lors de l'octroi du contrat d'acquisition d'équipement, les volumes de stockage ont été calculés sur l'évolution historique du parc informatique de la Ville entre 2010 et 2014, en y ajoutant les quantités estimées pour la livraison de projets priorisés. Cependant, l'accélération de la livraison du PTI et la numérisation croissante à la Ville a eu pour effet d'accroître la consommation et requiert de la capacité de traitement et de stockage additionnelle.

Date	Ajouts des besoins à l'entente

Octobre 2015	Intégration des projets d'Espace pour la Vie dans les infrastructures mutualisées du Service des TI, notamment les fichiers vidéo, photo et audio haute définition du Planétarium

Ce besoin en stockage additionnel couvre notamment les services numériques et les projets en cours de réalisation ou à venir suivants :

- L'espace de travail - Bureautique;
- Le nouveau Portail web de la ville;
- La cour municipale numérique (70025);
- La refonte des plateformes numériques d'espace pour la vie (70120);
- Le remplacement du portail web de la Ville (70150);
- L'optimisation de la gestion des paiements (70450);
- Les applications mobiles - Espace pour la vie (72690);
- Les recettes diverses et encaissements (73000);
- La mise à niveau Kronos (74250.02);
- La bonification des services numériques d'information sur le déneigement (74811);
- Le paiement en ligne (74910);
- Les systèmes du SPVM;
- L'assistant à la gestion des interventions dans les rues (74925);
- Les services numériques transactionnels aux citoyens et entreprises (74993);
- La gestion électronique des documents- GED NUXEO (71350)

C'est dans ce contexte que la Ville a lancé l'appel d'offres 18-16807, afin d'acquérir des équipements supplémentaires pour maximiser la capacité de stockage, remplacer des équipement désuets et pour renouveler le contrat de soutien technique pour les équipements NetApp pour une durée de trois ans. Cet appel d'offres, publié dans le journal La Presse et sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO, a débuté le 21 mars 2018 pour se terminer le 19 avril 2018. La durée de la publication a été de 28 jours. Le délai de validité des soumissions est de 120 jours à partir de la date du dépôt des soumissions. Dans le cadre de cet appel d'offres, trois addenda ont été publiés :

No. addenda	Date	Portée
1	05 avril 2018	Nouveau bordereau
2	06 avril 2018	Nouveau bordereau et report de date d'ouverture au 17 avril 2018
3	16 avril 2018	Nouveau bordereau et report de date d'ouverture au 19 avril 2018

Le présent dossier vise à accorder un contrat à ESI Technologies Inc., pour l'acquisition des produits NetApp et le renouvellement du contrat de support, pour la période du 1 septembre 2018 au 31 août 2021, pour une somme de 1 439 524,06 $ taxes incluses, à autoriser un virement budgétaire de 322 300,00 $ en 2018 en provenance des dépenses contingentes, soit un montant de 162 400,00 $ de compétence d'agglomération, et un montant de 159 900 $ de compétence locale, à autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service des TI de 299 400,00$ en 2019 et un ajustement récurrent de 234 900,00 $ à compter de 2020.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0180 - 18 mai 2017- Autoriser l'augmentation de la valeur de l'entente-cadre avec ESI Technologies inc. (CG15 0277) d'une somme additionnelle de 153 326,25 $, taxes incluses, pour la fourniture de solutions de stockage d'entreprise, majorant ainsi le montant

total de l'entente de 1 022 174,99 $ à 1 175 501,24 $, taxes incluses
CG15 0277 - 20 avril 2015 - Conclure des ententes-cadres d'une durée de 5 ans avec PCD Solutions inc. et ESI Technologies inc., pour la fourniture de serveurs d'entreprise et stockage - Appel d'offres public 14-13726 (7 soum.)

CG11 0384 - 24 novembre 2011 - Conclure avec Solutions PCD inc. et Novipro inc. des ententes-cadres d'une durée de trois ans pour la fourniture de serveurs d'entreprise, de stockage et de services techniques - Appel d'offres public 11-11709 (3 soum.)

CG08 0530 - 28 octobre 2008 - Conclure avec PCD Solutions inc. une entente cadre d'une durée de 3 ans pour la fourniture de serveurs et d'équipements de stockage normalisés IBM suite à l'appel d'offres public 08-10775 (3 soum.)

DESCRIPTION

Le contrat à octroyer suite à l'appel d'offres comporte deux lots. Plus précisément, les éléments couverts sont les suivants :

1. Renouvellement du contrat de support des équipements NetApp, pour la période du 1 septembre 2018 au 31 août 2021. Lors de l'octroi de l'entente cadre CG15-0277, le support et l'entretien des équipements étaient inclus pour 3 ans avec l'acquisition de l'équipement. Le nouveau contrat de soutien permettra d'assurer la continuité des opérations et de maintenir l'infrastructure fonctionnelle grâce aux services suivants :
    - L'accès aux correctifs techniques et aux mises à jour de sécurité;
    - L'assistance nécessaire pour maintenir l'exploitation des produits et assurer la continuité des opérations
2. Acquisition d'équipements de stockage d'entreprise supplémentaires afin :
    - De maximiser la capacité et répondre aux nouveaux besoins pour les projets en cours et à venir;
    - De remplacer les équipements dont la date de fin de vie est pour décembre 2018;
    - D'accéder au support sur les nouvelles acquisitions, pièces et main-d'oeuvre par le manufacturier ou les revendeurs pour une période de 3 ans.

JUSTIFICATION

Sur un total de huit preneurs du cahier des charges, trois preneurs (37,5%) ont déposé une offre alors que les cinq autres (62,5 %) n'ont pas soumissionné. Un seul avis de désistement a été reçu, et la firme mentionne qu'il est difficile d'être compétitif dans un marché où les manufacturiers sont identifiés et / ou une relation de distributeur existe déjà. Une firme a pris le cahier des charges à titre d'observateur et les autres firmes n'ont pas fourni de réponse.
À la suite de l'analyse des soumissions reçues, les trois (3) soumissions reçues ont été jugées conformes administrativement et techniquement.

Présentation des résultats:

Firmes soumissionnaires	Prix de base (avant taxes)	Autre (préciser)	Total (Taxes Incluses)
ESI Technologie de l'information	1 252 032,23 $		1 439 524,06 $
Bell Canada	1 333 413,00 $		1 533 091,60 $
Compugen Inc	1 411 951,00 $		1 623 390,66 $
Dernière estimation réalisée	1 288 509,00 $		1 481 463,22 $

Coût moyen des soumissions conformes *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)*	1 532 002,11 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) *((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100*	6,4 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) *(la plus haute conforme – la plus basse conforme)*	183 866,60 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) *((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100*	12,8 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*	(41 939,17 $)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*	(2,8%)
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*	93 567,54 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*	6,5 %

La firme ESI Technologies inc. a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 21 janvier 2016, et cette dernière demeure valide.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense, d'un montant maximal de 1 439 524,06 $, taxes incluses, est répartie sur une période de 3 ans, et se présente comme suit:

Année	2018	2019	2020	Total
Acquisition et installation d'équipement de stockage NetApp (PTI)	501 385,57 $			501 385,57 $
Support et entretien d'équipement de stockage NetApp (BF)	352 973,25 $	327 909,96 $	257 255,28 $	938 138,49 $
Total (PTI+BF)	854 358,82 $	327 909,96 $	257 255,28 $	1 439 524,06 $

Dépenses capitalisables (PTI):

La dépense de 501 385,57 $ taxes incluses, (457 831,86 $ net de taxes) sera imputée au PTI 2018-2020 du Service des TI au projet 70900 - Gestion capacité des serveurs. Ladite dépense va servir à couvrir l'acquisition d'équipement de stockage, et sera financée par les règlements d’emprunt de compétence locale 15-051 et d’agglomération RCG 15-052.

Cette dépense mixte d’investissement liée aux activités mixtes d’administration générale sera imputée à l’agglomération dans une proportion de 50.4 %. Ce taux représente la part relative du budget d’agglomération sur le budget global de la Ville tel que défini au Règlement sur les dépenses mixtes

Dépenses non capitalisables (BF):

La dépense de 938 138,49 $ taxes incluses (856 645,49 $ au net) sera imputée au budget de fonctionnement (BF) du Service des technologies de l'information. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputée au budget d'agglomération.

Cette dépense sera financée, à 50,4% par l'agglomération, par un virement budgétaire de 322 311,63 $ au net en 2018 en provenance des dépenses contingentes, vers le Service des TI. Cette dépense sera également financée par un ajustement à la base budgétaire du Service des TI de 299 425,50 $ au net en 2019 et un ajustement récurrent de 234 908,35 $ au net à compter de 2020.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi de ce contrat est nécessaire pour maintenir le support des équipements déjà acquis pour assurer la continuité opérationnelle et supporter les besoins des projets en cours et futur en matière de stockage .

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit

- Présentation du dossier au CE - 06 juin 2018;
- Présentation du dossier au CM - 18 juin 2018;
- Présentation du dossier au CG - 21 juin 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Bernard BOUCHER)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Gilles BOUCHARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fouzia KHIER
Conseiller(ere) analyse - controle de gestion

Tél : 5148682550
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-17

Martin PAGÉ
Directeur - Centre Expertise Plateformes et Infrastructures

Tél : 514 280-3456
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Martin PAGÉ
Directeur - Centre Expertise Plateformes et Infrastructures
Tél : 514 280-3456
Approuvé le : 2018-05-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvain PERRAS
Directeur du service des technologies de l'information
Tél :
Approuvé le : 2018-05-25

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 21 janvier 2016

ESI TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION INC.
A/S MONSIEUR PIERRE COURCHESNE
1550, RUE METCALFE, BUREAU 1100
MONTRÉAL (QC) H3A 1X6

N° de décision : 2016-CPSM-1004509
N° de client : 3000636018

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « Autorité ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous ESI INFORMATION TECHNOLOGIES INC et ESI TECHNOLOGIES, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « LCOP »). ESI TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **20 janvier 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation/de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction

Dossier # : 1187833004

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure , Division Infrastructure
Objet :	Accorder un contrat à ESI Technologies inc., pour l'acquisition des produits NetApp et le renouvellement du contrat de support, pour la période du 1 septembre 2018 au 31 aout 2021, pour une somme de 1 439 524,06 $ taxes incluses - Appel d'offres public (18-16807) - (3 soumissionnaires) / Autoriser un virement budgétaire de 322 300,00 $ en 2018 en provenance des dépenses contingentes, soit un montant de 162 400,00 $ de compétence d'agglomération, et un montant de 159 900 $ de compétence locale / Autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service des TI de 299 400,00$ en 2019, et un ajustement récurrent de 234 900,00 $ à compter de 2020.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

18-16807 PV.pdf 18-16807_DetCah.pdf 18-16807_TCP.pdf 18-16807_Intervention.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Bernard BOUCHER
Agent d'approvisionnement II
Tél : 514-872-5290

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-18

Denis LECLERC
Chef de section
Tél : 514 872-5241
Division : Service de l'approvisionnement , Direction

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 18-16807

No du GDD : 1187833004

Titre de l'appel d'offres : Acquisition d'équipements et de contrats de support NetApp

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 21 - 3 - 2018

Ouverture originalement prévue le : 19 - 4 - 2018

Ouverture faite le : 19 - 4 - 2018

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 3

Date du dernier addenda émis : 16 - 4 - 2018

Délai total accordé aux soumissionnaires : 28 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 8

Nbre de soumissions reçues : 3

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 37,5

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 17 - 8 - 2018

Date d'échéance révisée : 17 - 8 - 2018

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Compugen inc.	1 623 390,36		
Bell Canada	1 533 091,93		
ESI Technologie de l'information inc.	1 439 524,06	√	

Information additionnelle

Un seul avis de désistement a été recu et la firme mentionne qu'il est difficile d'être compétitif dans un marché ou les manufacturiers sont identifiés et / ou une relation de distributeur existe déjà. Une firme a pris le document à titre consultatif, et l'éditeur du logiciel a commander le cahier de charges.

Préparé par : Bernard Boucher

Le 26 - 4 - 2018

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
18-16807

Agent d'approvisionnement
Bernard Boucher

Conformité	(Tous)

Soumissionnaires	Num. du Lot	Descreption du lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
								(vide)	- $	- $
Total ()									**- $**	**- $**
ESI Technologies de l'information inc.									**1 252 032,23 $**	**1 439 524,06 $**
Bell Canada									**1 333 413,29 $**	**1 533 091,93 $**
Compugen inc.									**1 411 950,74 $**	**1 623 390,36 $**

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 18-16807
Numéro de référence : 1149015
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Acquisition d'équipements et de contrats de support NetApp

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Bell Canada 930, rue d'Aiguillon, RC-140 Québec, QC, G1R5M9 NEQ : 1172462849	Monsieur Philippe Robitaille Téléphone : 418 691-4039 Télécopieur : 418 691-4095	**Commande : (1414833)** 2018-03-21 15 h 46 **Transmission :** 2018-03-21 15 h 46	2914763 - 18-16807_Addenda 1-Report de date (devis) 2018-04-05 10 h 20 - Courriel 2914764 - 18-16807_Addenda 1-Report de date (bordereau) 2018-04-05 10 h 20 - Téléchargement 2916500 - 18-16807_Addenda 2 2018-04-06 15 h 36 - Courriel 2921758 - 18-16807_Addenda 3-Report de date (devis) 2018-04-16 11 h 10 - Courriel 2921759 - 18-16807_Addenda 3-Report de date (bordereau) 2018-04-16 11 h 10 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Christie InnoMed inc. 516, rue Dufour Saint-Eustache, QC, J7R 0C3 http://www.christieinnomed.com NEQ : 1141875287	Madame Solanie Gendron Téléphone : 450 472-9121 Télécopieur : 450 472-0413	**Commande : (1416544)** 2018-03-23 16 h 03 **Transmission :** 2018-03-23 16 h 03	2914763 - 18-16807_Addenda 1-Report de date (devis) 2018-04-05 10 h 20 - Courriel 2914764 - 18-16807_Addenda 1-Report de date (bordereau) 2018-04-05 10 h 20 - Téléchargement 2916500 - 18-16807_Addenda 2 2018-04-06 15 h 36 - Courriel 2921758 - 18-16807_Addenda 3-Report de date (devis) 2018-04-16 11 h 10 - Courriel 2921759 - 18-16807_Addenda 3-Report de date (bordereau) 2018-04-16 11 h 10 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Compugen inc. (Montréal) 7355 Route Transcanadienne Montréal, QC, H4T1T3 http://compugen.com NEQ : 1149538739	Monsieur Jonathan Labonté Téléphone : 514 736-8419 Télécopieur :	**Commande : (1417373)** 2018-03-26 14 h 28 **Transmission :** 2018-03-26 14 h 28	2914763 - 18-16807_Addenda 1-Report de date (devis) 2018-04-05 10 h 20 - Courriel 2914764 - 18-16807_Addenda 1-Report de date (bordereau) 2018-04-05 10 h 20 - Téléchargement

				2916500 - 18-16807_Addenda 2 2018-04-06 15 h 36 - Courriel 2921758 - 18-16807_Addenda 3-Report de date (devis) 2018-04-16 11 h 10 - Courriel 2921759 - 18-16807_Addenda 3-Report de date (bordereau) 2018-04-16 11 h 10 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	ESI Technologies Inc. 1550, rue Metcalfe, bureau 1100 Montréal, QC, H3A1X6 NEQ : 1149162597	Madame Marie-Pier Lemieux Téléphone : 514 745-3311 Télécopieur : 514 745-3312	**Commande : (1415280)** 2018-03-22 10 h 52 **Transmission :** 2018-03-22 10 h 52	2914763 - 18-16807_Addenda 1-Report de date (devis) 2018-04-05 10 h 20 - Courriel 2914764 - 18-16807_Addenda 1-Report de date (bordereau) 2018-04-05 10 h 20 - Téléchargement 2916500 - 18-16807_Addenda 2 2018-04-06 15 h 36 - Courriel 2921758 - 18-16807_Addenda 3-Report de date (devis) 2018-04-16 11 h 10 - Courriel 2921759 - 18-16807_Addenda 3-Report de date (bordereau) 2018-04-16 11 h 10 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	NetApp Qc 820 CHRISTOPHE-COLOMB Boucherville, QC, J4B5L6 NEQ :	Monsieur St-Pierre Guy Téléphone : 514 531-5793 Télécopieur :	**Commande : (1414907)** 2018-03-21 16 h 51 **Transmission :** 2018-03-21 16 h 51	2914763 - 18-16807_Addenda 1-Report de date (devis) 2018-04-05 10 h 20 - Courriel 2914764 - 18-16807_Addenda 1-Report de date (bordereau) 2018-04-05 10 h 20 - Téléchargement 2916500 - 18-16807_Addenda 2 2018-04-06 15 h 36 - Courriel 2921758 - 18-16807_Addenda 3-Report de date (devis) 2018-04-16 11 h 10 - Courriel 2921759 - 18-16807_Addenda 3-Report de date (bordereau) 2018-04-16 11 h 10 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Novipro 1010, rue De La Gauchetière Ouest, (QC) bureau 1900 Montréal, QC, H3B2N2 http://www.novipro.com NEQ : 1145282845	Madame Marianne Ntonados Téléphone : 514 744-5353 Télécopieur : 514 744-3908	**Commande : (1417195)** 2018-03-26 11 h 51 **Transmission :** 2018-03-26 11 h 51	2914763 - 18-16807_Addenda 1-Report de date (devis) 2018-04-05 10 h 20 - Courriel 2914764 - 18-16807_Addenda 1-Report de date (bordereau) 2018-04-05 10 h 20 - Téléchargement 2916500 - 18-16807_Addenda 2 2018-04-06 15 h 36 - Courriel 2921758 - 18-16807_Addenda 3-Report de date (devis) 2018-04-16 11 h 10 - Courriel 2921759 - 18-16807_Addenda 3-Report de date (bordereau) 2018-04-16 11 h 10 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Société de télédiffusion du Québec. 1000 rue Fullum Montréal, QC, H2K 3L7 http://telequebec.tv NEQ :	Madame Sophie Devost Téléphone : 514 521-2424 Télécopieur : 514 873-7464	**Commande : (1415573)** 2018-03-22 14 h 33 **Transmission :** 2018-03-22 14 h 33	Mode privilégié : Ne pas recevoir
TELUS Communications inc. 300, rue St-Paul bureau 600 Québec, QC, G1K 7R1 NEQ : 1148459481	Madame Julie Théberge Téléphone : 418 780-8357 Télécopieur : 418 694-2075	**Commande : (1415066)** 2018-03-22 8 h 50 **Transmission :** 2018-03-22 8 h 50	2914763 - 18-16807_Addenda 1-Report de date (devis) 2018-04-05 10 h 20 - Courriel 2914764 - 18-16807_Addenda 1-Report de date (bordereau) 2018-04-05 10 h 20 - Téléchargement 2916500 - 18-16807_Addenda 2 2018-04-06 15 h 36 - Courriel 2921758 - 18-16807_Addenda 3-Report de date (devis) 2018-04-16 11 h 10 - Courriel 2921759 - 18-16807_Addenda 3-Report de date (bordereau) 2018-04-16 11 h 10 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

© 2003-2018 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1187833004

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure , Division Infrastructure
Objet :	Accorder un contrat à ESI Technologies inc., pour l'acquisition des produits NetApp et le renouvellement du contrat de support, pour la période du 1 septembre 2018 au 31 aout 2021, pour une somme de 1 439 524,06 $ taxes incluses - Appel d'offres public (18-16807) - (3 soumissionnaires) / Autoriser un virement budgétaire de 322 300,00 $ en 2018 en provenance des dépenses contingentes, soit un montant de 162 400,00 $ de compétence d'agglomération, et un montant de 159 900 $ de compétence locale / Autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service des TI de 299 400,00$ en 2019, et un ajustement récurrent de 234 900,00 $ à compter de 2020.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1187833004 BF.xlsCertification de fonds - GDD 1187833004 PTI.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Gilles BOUCHARD
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-0962

Mario Primard
Agent comptable analyste
Tél. : 514 868-4439

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-25

Yves COURCHESNE
Directeur et trésorier
Tél : 514 872-6630

Division : Service des finances

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.04

2018/06/21
17:00

(1)

Dossier # : 1187065001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 645 000 $ aux 11 organismes ci-après désignés, pour l'année 2018, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) / Approuver les projets de convention à cet effet

Il est recommandé:

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 455 000 $, aux dix organismes ci-après désignés, pour l'année 2018, pour le projet et le montant indiqués, dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018);

Organisme	Projet	Montant
Dispensaire diététique de Montréal	« Bien se nourrir à bon compte »	25 000 $
Regroupement des cuisines collectives du Québec	« Montréal en cuisine 2018-2019 »	30 000 $
L'Association des popotes roulantes de Montréal métropolitain	« Priorité alimentation »	35 000 $
Resto Plateau	« Un chef social au service de la communauté »	23 000 $

Regroupement des Magasins-Partage de l'île de Montréal	« Cultiver la solidarité montréalaise à l'égard de la sécurité alimentaire »	150 000 $
Mission Bon Accueil	« Sécurité alimentaire et saine alimentation »	25 000 $
Jeunesse au Soleil	« Nourrir l'espoir »	90 000 $
Table de concertation sur la faim et le développement social du Montréal métropolitain	« Mobilisation de milieux pour une solidarité alimentaire citoyenne »	35 000 $
La Société de Saint-Vincent de Paul de Montréal	« Regroupons nos forces - Phase 2 »	30 000 $
Répit Providence, Maison Hochelaga-Maisonneuve	« Action pour la nutrition des jeunes et leurs parents»	15 000 $

2. d'approuver les dix projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

de recommander au conseil d'agglomération :

1. d'accorder un soutien financier de 187 000 $, pour l'année 2018, à Moisson Montréal inc., pour la réalisation du projet Optimisation des activités d'approvisionnement et revitalisation de la vie associative, pour la période du 1er avril 2018 au 31 mars 2019, dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018);
2. d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2018-05-28 08:56

Signataire : Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1187065001**
Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 645 000 $ aux 11 organismes ci-après désignés, pour l'année 2018, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) / Approuver les projets de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

La *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* a institué une Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et créé le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS), lequel vise à soutenir financièrement des initiatives et la réalisation de projets. En 2012, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal ont conclu une sixième Entente administrative (2013-2015) en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale portant sur la gestion du FQIS au titre des Alliances pour la solidarité. Le ministère octroie alors à la Ville de Montréal une contribution financière de 18 M$ sur deux ans, soit 9 M$ par année, pour la période de 2013-2014 et 2014-2015. Cette Entente a été prolongée à deux reprises pour un montant de 9 M$ par année. La première fois en 2015, pour la période du 1er avril 2015 au 31 mars 2016, puis en 2016, pour la période du 1er avril 2016 au 31 mars 2017.
En février 2017, en attendant le dépôt du 3e plan de lutte contre la pauvreté qui devait être produit à l'automne de la même année, la Ville de Montréal et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) conviennent de prolonger l'Entente administrative 2013-2017 de six mois, soit du 1er avril au 30 septembre 2017, pour un montant de 4,5 M$. Le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 ne sera finalement adopté qu'en décembre 2017. Conséquemment, l'Entente a été renouvelée automatiquement jusqu'au 31 mars 2018, pour un montant supplémentaire de 4,5 M$, ce qui porte à 9 M$ la somme totale reçue par la Ville pour la période 2017-2018.

De nouvelles Alliances pour la solidarité pluriannuelles seront conclues prochainement avec l'ensemble des régions du Québec, dont la Ville de Montréal, dans le cadre du nouveau Plan d'action gouvernemental. Afin de poursuivre nos actions de lutte contre la pauvreté auprès des Montréalaises et des Montréalais dans le besoin, la Ville et le MTESS se sont entendus pour renouveler l'Entente administrative 2013-2018 pour une période de sept mois, soit du 1er avril 2018 au 31 octobre 2018, pour une somme de 5,25 M$.

Les projets, initiatives et interventions financés dans le cadre de cette entente doivent répondre, notamment, aux critères suivants :

- S'inscrire dans les grandes politiques et orientations du gouvernement ainsi que soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- Faire l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils doivent répondre aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale;
- Viser à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment par des projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté.

Le soutien financier accordé ne doit pas se substituer aux programmes réguliers des ministères ou organismes, mais peut contribuer à les bonifier. De plus, seuls les organismes à but non lucratif et les personnes morales y sont admissibles. En ce qui a trait aux salaires, ils doivent correspondre à ceux habituellement versés par l'organisme aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Ils doivent également tenir compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées. Le nombre d'heures salariées admissibles est celui qui correspond aux exigences de l'emploi et aux pratiques en usage au sein de l'organisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0251 du 15 juin 2017
Accorder un soutien financier totalisant 415 000 $ à trois organismes, soit Jeunesse au soleil (90 000 $), Regroupement des Magasins-Partage de l'Île de Montréal (150 000 $) et Moisson Montréal (175 000 $), pour l'année 2017, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville (2013-2017)
CE17 0923 du 31 mai 2017
Accorder un soutien financier totalisant la somme de 230 000 $ à huit organismes, dont 25 000 $ à Dispensaire diététique de Montréal, 35 725 $ au Regroupement des cuisines collectives du Québec, 25 000 $ à L'Association des popotes roulantes du Montréal métropolitain, 39 275 $ à Répit Providence, Maison Hochelaga-Maisonneuve, 25 000 $ à Mission Bon Accueil, 30 000 $ à Table de concertation sur la faim et le développement social du Montréal métropolitain et 35 000 $ à La Société de Saint-Vincent de Paul de Montréal, pour l'année 2017, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville (2013-2017);
CG17 0195 du 18 mai 2017

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger de six mois ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 4,5 M$ pour la période du 1er avril 2017 au 30 septembre 2017

CG16 0468 du 25 août 2016

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 508 000 $ à cinq organismes, dont 90 000 $ à Jeunesse au soleil, 175 000 $ à Regroupement des Magasins-Partage de l'Île de Montréal, 178 000 $ à Moisson Montréal inc. et 65 000 $ à Répit Providence, Maison Hochelaga-Maisonneuve, pour l'année 2016, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013-2017)

CE16 1231 du 3 août 2016

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 157 000 $ à six organismes, dont 25 000 $ pour le Dispensaire diététique de Montréal, 22 000 $ pour le Regroupement des cuisines collectives du Québec, 25 000 $ pour L'Association des popotes roulantes du Montréal métropolitain et 25 000 $ à Mission Bon Accueil, pour l'année 2016, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013-2017)

CG16 0194 du 24 mars 2016

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M$ pour la période du 1er avril 2016 au 31 mars 2017

CG15 0551 du 24 septembre 2015

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 488 000 $ à quatre organismes, dont 90 000 $ pour Jeunesse au soleil, 178 000 $ pour Moisson Montréal, 155 000 $ pour Regroupement des Magasins-Partage de l'Île de Montréal et 65 000 $ pour Répit Providence, Maison Hochelaga-Maisonneuve, pour l'année 2015, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité Ville - MTESS (2013-2016)

CE15 1663 du 9 septembre 2015

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 157 000 $ à six organismes, dont 25 000$ pour l'Association des Popotes roulantes du Montréal métropolitain, 25 000$ pour le Dispensaire diététique de Montréal et 22 000$ pour Regroupement des cuisines collectives du Québec, pour l'année 2015, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité Ville - MTESS (2013 - 2016)

CG15 0418 du 18 juin 2015

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M$ pour la période du 1er avril 2015 au 31 mars 2016

CG12 0286 du 23 août 2012

Approuver un projet d'Entente administrative sur la gestion du Fonds d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ayant pour but de convenir des modalités administratives pour laquelle la Ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M$ sur deux ans, soit 9 M$ en 2013 - 2014 et 9 M$ en 2014 - 2015, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014 d'une Alliance de solidarité

DESCRIPTION

Dispensaire diététique de Montréal
Projet : Bien se nourrir à bon compte
Montant recommandé : 25 000 $
Ce projet permet de donner des ateliers d'introduction des aliments complémentaires et de préparation maison des aliments pour nourrissons aux femmes enceintes et nouveaux parents vivant en contexte de précarité. Aussi, des activités d'apprentissage culinaire sont offertes aux femmes enceintes et avec enfants, dont une partie est issue de l'immigration récente. Les différents ateliers et activités proposés permettront aux 200 familles ciblées de mieux se nourrir ainsi qu'à améliorer leur santé et celle de leurs bébés.

Regroupement des cuisines collectives du Québec
Projet : Montréal en cuisine 2018-2019
Montant recommandé : 30 000 $
Ce projet consiste à faire la promotion de la cuisine collective auprès des organisations de cuisines collectives, ainsi qu'auprès des communautés plus marginalisées, du grand public et des décideurs. Il y aura, en cours d'année, la tenue d'un événement rassembleur de partage des connaissances, de pratiques en matière de cuisine collective et d'autres moyens de prise en charge de celles-ci. Des formations seront réalisées sur la saine alimentation et une cartographie par quartier sera élaborée afin de voir les points de rencontre des cuisines collectives et des accueils en francisation des nouveaux arrivants, afin de favoriser leur rencontre.

Jeunesse au soleil
Projet : Nourrir l'espoir
Montant recommandé : 90 000 $
Ce soutien financier permettra de maintenir les activités et d'améliorer la qualité des aliments de la banque alimentaire, qui aide 2 500 ménages mensuellement. En maximisant la qualité de la nourriture offerte, la clientèle pourra choisir ce qui convient davantage à ses besoins, ce qui aura un impact direct sur sa qualité de vie. De plus, l'organisme offre un service de livraison à domicile, notamment pour les aînés en perte d'autonomie, les hommes seuls et les personnes atteintes de maladies chroniques. Environ 8 700 femmes et 8 800 hommes seront rejoints par ce projet.

L'Association des popotes roulantes du Montréal métropolitain
Projet : Priorité alimentation
Montant recommandé : 35 000 $
Ce projet vise à implanter un nouveau service dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges et à continuer l'amélioration du service actuel auprès des clientèles vulnérables ainsi que la préparation et la livraison de repas aux aînés et aux personnes faisant face à des problèmes de santé mentale ou en perte d'autonomie. Ce projet devrait rejoindre 300 personnes.

Regroupement des Magasins-Partage de l'île de Montréal
Projet : Cultiver la solidarité montréalaise à l'égard de la sécurité alimentaire
Montant recommandé : 150 000$
Le projet vise à maintenir l'offre de service des 17 Magasins-Partage (MP) sur l'île de Montréal, tout en favorisant une concertation des acteurs locaux et en s'adaptant aux nouvelles réalités (ex. : saines habitudes de vie, respect de l'environnement, horaire allongé). De plus, le projet veut améliorer la qualité des denrées offertes par les 17 Magasins-Partage (MP) de l'île de Montréal par l'apport de légumes frais, en plus de conseils et de recettes en saine alimentation.

Moisson Montréal inc.
Projet : Optimisation des activités d'approvisionnement et revitalisation de la vie associative
Montant recommandé : 187 000 $
Ce projet vise à appuyer la mise en place d'une unité de transformation de fruits et légumes

grâce à laquelle il sera possible d'envisager de sauver près de 1 000 kilogrammes additionnels par jour. De plus, le mode de commandes à distance sera aussi amélioré afin que les organismes choisissent leurs fruits et légumes à l'avance. Cette nouveauté permettra de réduire les frais de transport des 250 organismes responsables de la cueillette de denrées. Aussi, une grande journée d'échange sera mise de l'avant avec les organismes partenaires afin de déterminer les meilleures pratiques à adopter pour l'élaboration des paniers des Fêtes. Finalement, un diagnostic sera effectué afin de déterminer les meilleures pratiques en matière de sécurité alimentaire. Cette année Moisson Montréal améliorera les conditions de vie de 136 153 personnes en réduisant leur insécurité alimentaire.

Resto Plateau
Projet : Un chef social au service de la communauté
Montant recommandé : 23 000 $
Ce projet vise à renouveler l'offre de service offerte par l'organisme et à développer des stratégies novatrices afin de rejoindre les personnes seules et isolées, en situation de précarité, du centre-ville et des quartiers limitrophes, particulièrement les personnes âgées. Par ailleurs, l'embauche d'un chef social permettra de développer des activités pour la clientèle du Resto Plateau et d'évaluer de quelle manière ses équipements pourraient être mis à la disposition des personnes et des organismes qui en feront la demande, en respectant les règles de salubrité des aliments, entre autres. Ce projet rejoindra 200 femmes et 400 hommes.

Mission Bon Accueil
Projet : Sécurité alimentaire et saine alimentation
Montant recommandé : 25 000 $
Ce projet consiste à assurer la tenue d'une épicerie communautaire en remplacement de la banque alimentaire traditionnelle grâce à l'embauche de nouvelle main d'oeuvre. Ainsi, les populations vulnérables rejointes pourront faire leur choix de denrées et bénéficier de conseils et de recettes pour améliorer leur alimentation. L'organisme dessert des personnes provenant de tout le territoire montréalais puisqu'il est le seul à être accrédité pour transformer la viande reçue de Moisson Montréal et la distribuer en respectant les normes de salubrité. Les 9 000 femmes et 8 000 hommes rejoints par cette initiative sont invités à profiter d'autres services offerts par l'organisme, dont une clinique dentaire gratuite.

Table de concertation sur la faim et le développement social du Montréal métropolitain
Projet : Mobilisation de milieux pour une solidarité alimentaire citoyenne
Montant recommandé : 35 000 $
Ce projet vise à poursuivre la mise en œuvre de communautés de pratiques convergentes vers des systèmes alimentaires de proximité par une série de formations et une bonification du soutien régional et local montréalais. La Table de concertation sur la faim et le développement social du Montréal métropolitain rejoint 51 organismes montréalais. Cette offre permettra aux organisations participantes et œuvrant dans le domaine de la sécurité alimentaire de mobiliser leur clientèle vers une autonomie alimentaire et une saine alimentation de manière concertée et accompagnée. Ces démarches d'"empowerment" permettront de rejoindre 750 femmes et 375 hommes.

La Société de Saint-Vincent de Paul de Montréal
Projet : Regroupons nos forces - phase 2
Montant : 30 000 $
Ce projet vise la création de deux pôles centralisés regroupant plusieurs points de service de la Société de Saint-Vincent de Paul de Montréal (SSPM) afin de répondre aux besoins en sécurité alimentaire des personnes seules, aînées, immigrantes et en situation de précarité. De plus, un diagnostic sur les points de service à consolider au cours des prochaines années sera réalisé en 2018.

Répit Providence, Maison Hochelaga-Maisonneuve
Projet: Action pour la nutrition des jeunes et leurs parents
Montant: 15 000 $
Ce projet vise à réaliser des activités liées aux apprentissages de la saine alimentation et permet de rejoindre 48 enfants différents mensuellement. Par ailleurs, des cuisines collectives communautaires seront ouvertes à toutes les clientèles.

JUSTIFICATION

En 2011, la région de Montréal affichait la plus grande proportion de ménages aux prises avec de l'insécurité alimentaire comparativement au reste du Québec, soit 11 %. Les ménages composés de personnes vivant seules étaient les plus nombreux à vivre de l'insécurité alimentaire (12 %), suivis de ceux formés de cinq personnes ou plus (9,2 %). Les ménages de 2 à 4 personnes ont le plus faible taux (Boulet 2016). Ces dernières années, l'insécurité alimentaire s'est intensifiée à Montréal.
Les chiffres compilés en novembre 2017 par Moisson Montréal (Moisson Montréal 2017) indiquent que :

- pendant le mois de mars 2017, 505 389 portions (repas, collations, popotes roulantes, cuisines collectives) ont été servies, soit une diminution de 1,1 % depuis 2016;
- l'année 2017 marque une hausse significative du nombre de portions distribuées par les popotes roulantes, passant de 17 577 à 42 935;
- ce sont surtout les célibataires, avec ou sans enfants, qui demandent de l'aide alimentaire;
- le pourcentage de travailleurs pauvres bénéficiant des programmes de repas a doublé depuis la dernière année et ils représentent 15,3 % des bénéficiaires;
- deux tiers des ménages bénéficiaires du programme de provisions (67,6 %) sont locataires de logements privés.

Le Sommet alimentaire mondial de 1996 définit ainsi la sécurité alimentaire : « La sécurité alimentaire existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, la possibilité physique, sociale et économique de se procurer une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins et préférences alimentaires pour mener une vie saine et active. » Même si la notion d'accès est désormais mise de l'avant, on considère classiquement que la sécurité alimentaire comporte quatre dimensions ou « piliers » : l'accès; la disponibilité; la qualité et la stabilité.

Depuis plusieurs années, la Ville de Montréal soutient des projets afin d'aider les familles démunies à se nourrir convenablement. En se fondant sur les résultats passés et les impacts produits, les actions soutenues par la Ville de Montréal s'articulent autour de deux grands axes d'intervention :

- la sécurité alimentaire des communautés, en tenant compte particulièrement des groupes vulnérables, en lien avec le développement social et la lutte à la pauvreté et l'exclusion;
- la saine alimentation, en lien avec la promotion de saines habitudes de vie et la prévention des problèmes de santé.

La Commission sur le développement social et la diversité montréalaise a également identifié la sécurité alimentaire et la saine alimentation comme des priorités incontournables dans le cadre de ses recommandations, adoptées par le comité exécutif de la Ville en août 2016, à la suite de la consultation portant sur la mise en place d'un « Conseil de politique alimentaire » et, également, en identifiant comme deuxième enjeu prioritaire « se nourrir » dans ses recommandations relatives aux consultations menées pour la future politique de

développement social pour Montréal.

Les projets ont été recommandés par un comité de sélection constitué d'experts en recherche, santé et développement communautaire, spécialisés en alimentation ainsi que de personnel municipal et ont fait l'objet de corrections, lorsque nécessaire, par les organismes partenaires à la demande du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS). Ce comité faisait suite à un appel à projets mené en bonne et due forme. Certains projets ont déjà démarré afin d'éviter une rupture dans l'offre de service auprès de la clientèle qui en bénéficie. Ceux-ci sont financés entre-temps à même le budget autonome des organismes et sont issus d'un montage financier avec d'autres bailleurs de fonds. Dans plusieurs cas, le soutien financier recommandé est en continuité du soutien financier accordé antérieurement par la Ville pour ce projet et vise la consolidation des actions développées par cet organisme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Afin d'assurer une continuité des interventions et maintenir la mobilisation des partenaires communautaires à la lutte contre la pauvreté, un montant de 9 M$ a été réservé dans le budget 2018 du SDSS dans le but de soutenir des projets de lutte contre la pauvreté. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.
Entre 2015 et 2018, les soutiens financiers versés par toute unité d'affaires de la Ville aux OBNL faisant l'objet de ce sommaire sont énumérés en pièces jointes. Le soutien financier que la Ville a accordé à ces organismes au cours des dernières années pour les mêmes projets se résume comme suit :

Organisme	Projet	Montant octroyé en			Montant recommandé en 2018	Soutien MTESS / projet global
		2015	2016	2017		
Dispensaire diététique de Montréal	**Bien se nourrir à bon compte**	25 000 $	25 000 $	25 000 $	25 000 $	64 %
Regroupement des cuisines collectives	**Montréal en cuisine 2018-2019**	22 000 $	22 000 $	35 725 $	30 000 $	43 %
Jeunesse au Soleil	**Nourrir l'espoir**	90 000 $	90 000 $	90 000 $	90 000 $	12 %
L'Association des popotes roulantes du Montréal métropolitain	**Priorité alimentation**	25 000 $	25 000 $	25 000 $	35 000 $	17 %
Regroupement des Magasins-Partage de l'île de Montréal	**Cultiver la solidarité montréalaise à l'égard de la sécurité alimentaire**	155 000 $	175 000 $	150 000 $	150 000 $	60 %
Moisson Montréal inc.	**Optimisation des activités d'approvisionnement et revitalisation de la vie associative**	178 000 $	178 000 $	175 000 $	187 000 $	7 %

Resto Plateau	**Un chef social au service de la communauté**	**–**	**–**	**–**	23 000 $	30 %
Mission Bon Accueil	**Sécurité alimentaire et saine alimentation**	**–**	**–**	25 000 $	25 000 $	6 %
Table de concertation sur la faim et le développement social du Montréal métropolitain	**Mobilisation de milieux pour une solidarité alimentaire citoyenne**	**–**	**–**	30 000 $	35 000 $	46 %
La Société de Saint-Vincent de Paul de Montréal	**Regrouper nos forces - Phase 2**	**–**	**–**	35 000 $	30 000 $	46 %
Répit Providence, Maison Hochelaga-Maisonneuve	**Action pour la nutrition des jeunes et leurs parents**	65 000 $	65 000 $	39 275 $	15 000 $	16 %

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces projets s'inscrivent dans l'action 9 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les projets contribuent à assurer de saines habitudes alimentaires et des dépannages d'urgence aux populations démunies. Un refus ou un report priverait les organismes promoteurs de moyens d'intervention très importants et pénaliserait encore plus des populations déjà fragilisées.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, en Annexe 2 du projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Juin 2018 Présentation au comité exécutif de dix soutiens financiers pour approbation
Juin 2018 Présentation au conseil d'agglomération du soutien financier accordé à Moisson Montréal pour approbation

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Zamir Jose HENAO PANESSO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Audrey BADY
conseiller(ere) en developpement communautaire

Tél : 514 872-8849
Télécop. : 514-872-9848

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-08

Agathe LALANDE
Chef de division - Lutte à la pauvreté et l'itinérance

Tél : 514 872-7879
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
directeur de service - diversite sociale et sports
Tél : 514-872-6133
Approuvé le : 2018-05-28

Contributions financières versées depuis 2015

NOM_FOURNISSEUR	MOISSON MONTREAL INC.

Somme de REP_MONTANT		EXERCICE_FINANCIER			
Service ou arrondissement	NUMERO_RESOLUTION	2015	2016	2017	Total général
Diversité sociale et des sports	CE15 0551	106 800,00 $	71 200,00 $		178 000,00 $
	CG14 0203	35 600,00 $			35 600,00 $
	CG16 0468		142 400,00 $	35 600,00 $	178 000,00 $
	CG17 0251			125 000,00 $	125 000,00 $
Total Diversité sociale et des sports		**142 400,00 $**	**213 600,00 $**	**160 600,00 $**	**516 600,00 $**
Pierrefonds - Roxboro	(vide)	5 000,00 $			5 000,00 $
Total Pierrefonds - Roxboro		**5 000,00 $**			**5 000,00 $**
Saint-Laurent	CA15 080121	300,00 $			300,00 $
Total Saint-Laurent		**300,00 $**			**300,00 $**
Total général		**147 700,00 $**	**213 600,00 $**	**160 600,00 $**	**521 900,00 $**

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

GDD 118 7065 001

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM 030836;

N° d'inscription TPS : 121364749
N° d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **MOISSON MONTRÉAL INC.**, personne morale, constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), dont l'adresse principale est 6880, chemin de la Côte-de-Liesse, Montréal, Québec, H4T 2A1, agissant et représentée par M. Richard D. Daneau, directeur général, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

N° d'inscription T.P.S. : 103741757RT0001
N° d'inscription T.V.Q. : 1006410398
N° d'inscription d'organisme de charité : 103741757RR0001

Ci-après appelée l' « **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme entend s'attaquer aux problématiques en lien avec les situations de pauvreté, d'exclusion sociale et à risque vécues par des individus et des familles et promouvoir la qualité de vie et la protection de l'environnement urbain;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville/MTESS 2013-2018) pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE la Ville a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite politique à l'Organisme;

ATTENDU QU'EN vertu d'une sentence arbitrale, l'article 7 de la Politique de gestion contractuelle est inopérant envers les membres du Syndicat professionnel des scientifiques à pratique exclusive de Montréal (arpenteurs-géomètres, ingénieurs, chimistes et médecins vétérinaires);

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « **Annexe 1** » : la description du Projet;

2.2 « **Annexe 2** » : le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;

2.3 « **Projet** » : le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;

2.4 « **Rapport annuel** » : le document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;

2.5 « **Reddition de compte** » : les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;

2.6 « **Responsable** » : la directrice de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;

2.7 « **Unité administrative** » : le Service de la diversité sociale et des sports de la Ville.

ARTICLE 3
OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission globale de l'Organisme;

4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

4.6 Conseil d'administration

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de **CENT QUATRE-VINGT-SEPT MILLE dollars (187 000 $)**, incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

La somme sera remise à l'Organisme en deux versements :

- un premier versement au montant de **CENT CINQUANTE MILLE dollars (150 000 $)** dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention,

- un deuxième versement au montant de **TRENTE-SEPT MILLE dollars** (**37 000 $**) dans les trente jours de la remise du rapport final.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

6.3 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

7.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8
RÉSILIATION

8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

8.3 Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9
DURÉE

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 mars 2019.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10
ASSURANCES

10.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de deux millions de dollars (2 000 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.

10.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

10.3 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11
LICENCE

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, perpétuelle, sans limite territoriale, transférable et irrévocable lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier, d'adapter et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisés par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants.

ARTICLE 12
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;

12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 6880, chemin de la Côte-de-Liesse, Montréal, Québec, H4T 2A1 et tout avis doit être adressé à l'attention du directeur général. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 801, rue Brennan, 4e étage, Montréal, Québec, H3C 0G4, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....e jour de 2018

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier

Le .....e jour de 2018

MOISSON MONTRÉAL INC.

Par : _____
Richard D. Daneau, directeur général

Cette convention a été approuvée par le conseil municipal de la Ville de Montréal, le e jour de …….. 2018 (Résolution (CM18 …….).

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1187065001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 645 000 $ aux 11 organismes ci-après désignés, pour l'année 2018, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) / Approuver les projets de convention à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Certification de fonds - GDD 1187065001.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Zamir Jose HENAO PANESSO
Co-auteur
Tél : 514-872-5916

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-28

Cédric AGO
Conseiller budgetaire
Tél : 514-872-1444
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.05

2018/06/21
17:00

(1)

Dossier # : 1187833002

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure , Division Plateformes et automatisation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à IBM Canada Ltée, pour la fourniture de services de reprise après désastre de l'ordinateur central, pour une période de cinq (5) ans, pour une somme maximale de 274 646,53 $, taxes incluses - Appel d'offres public (17-16587) - (1 soumissionnaire)

Il est recommandé :

1. d'accorder au seul soumissionnaire IBM Canada Ltée**,** ce dernier ayant présenté une soumission conforme, pour une période de cinq (5) ans, le contrat pour la fourniture de services de reprise après désastre de l'ordinateur central, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 274 646,53 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16587 ;

2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2018-05-24 17:30

Signataire : Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1187833002**

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure , Division Plateformes et automatisation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à IBM Canada Ltée, pour la fourniture de services de reprise après désastre de l'ordinateur central, pour une période de cinq (5) ans, pour une somme maximale de 274 646,53 $, taxes incluses - Appel d'offres public (17-16587) - (1 soumissionnaire)

CONTENU

CONTEXTE

L'ordinateur central de la Ville de Montréal (Ville) héberge plusieurs systèmes importants tels que la taxation, le budget et le système de traitement la paie. Une des bonnes pratiques de gestion d'un parc informatique consiste à assurer la reprise du service informatique de la plateforme d'ordinateur central afin de permettre la poursuite des activités informatiques en cas de panne majeure ou d'incident hors du contrôle de la Ville. Le Service des technologies de l'information (Service des TI) doit s'assurer d'offrir un niveau de service élevé par la reprise des activités au cas où il serait impossible d'opérer l'ordinateur central actuel. Pour ce faire, le Service des TI souscrit à un service de reprise après désastre depuis plusieurs années. Le contrat actuel venant à échéance, l'accès à un service de reprise après désastre de l'ordinateur central doit être renouvelé.

C'est dans ce contexte que le Service des TI a lancé l'appel d'offres public 17-16587 pour des services techniques de reprise après désastre, en date du 11 décembre 2017, et publié dans le journal La Presse et sur le site SE@O. Treize (13) addenda ont été publiés aux dates suivantes :

No. addenda	Date	Portée
1	12 janvier 2018	Report de date d'ouverture au mercredi 24 janvier 2018
2	19 janvier 2018	Réponse à des questions techniques et administratives et le retrait de certaines sections dans le devis technique et dans les clauses administratives.
3	22 janvier 2018	Report de date d'ouverture au 31 janvier 2018; réponse à des questions administratives et le retrait de certaines clauses administratives. retrait de certaines clauses administrative non obligatoire portant sur la limite de responsabilité du prestataire de services et sur les livrables.

4	30 janvier 2018	Report de date d'ouverture au mercredi 14 février 2018.
5	12 février 2018	Report de date d'ouverture au mercredi 21 février 2018.
6	19 février 2018	Report de date d'ouverture au mercredi 28 février 2018.
7	27 février 2018	Report de date d'ouverture au mercredi 12 mars 2018. Réponse à des questions administratives et modification de certaines clauses administratives.
8	8 mars 2018	Report de date d'ouverture au mercredi 26 mars 2018.
9	12 mars 2018	Réponse à des questions administratives et modification de certaines clauses administratives.
10	15 mars 2018	Modification des clauses administratives.
11	15 mars 2018	Modification des clauses administratives. prolongation de la durée du contrat.
12	21 mars 2018	Remplacement du bordereau de soumission.
13	22 mars 2018	Remplacement du bordereau de soumission.

Un délai de 106 jours a été accordé aux soumissionnaires pour préparer et déposer leurs soumissions. La réception et l'ouverture des soumissions a eu lieu le 26 mars 2018, une soumission a été déposée. La durée de validité de la soumission est de 180 jours calendrier à compter de la date fixée pour l'ouverture des soumissions.

Le présent dossier vise donc à accorder un contrat à IBM Canada Ltée, pour la fourniture de services de reprise après désastre de l'ordinateur central, pour une période de cinq (5) ans, soit du 01 septembre 2018 au 31 août 2023, pour une somme maximale de 274 646,53 $, taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 0621- 23 avril 2014 - Accorder à IBM Canada Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de services de reprise après désastre de l'ordinateur central, pour une période de 4 ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 450 002,95 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (14-13449) et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
CE13 0378 - 3 avril 2013 - Accorder au seul soumissionnaire IBM Canada ltée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de services de reprise après désastre de l'ordinateur central, pour une période d'un an, du 8 avril 2013 au 7 avril 2014, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 97 195,48 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 13-12646 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur;

CG12 0391- 25 octobre 2012 - Accorder un contrat à Novipro Inc., pour la fourniture d'un système d'ordinateur central, pour une somme maximale de 1 805 107,50 $, taxes incluses - Appel d'offres public (12-12351) - (2 soumissionnaires)

DESCRIPTION

Le contrat de reprise après désastre inclut les services suivants :

- L'abonnement au service de reprise après désastre;
- Un test effectué au début de la première année du contrat, pour s'assurer que le service est bien accessible;
- Un test de reprise annuel complet;
- Les services d'un monteur de médias magnétique;
- Le téléaccès à distance au site de reprise.

JUSTIFICATION

Sur un total de trois (3) preneurs du cahier des charges, un seul preneur (33%) a déposé une offre alors que les deux autres (67%) n'ont pas soumissionné. Sur les 2 firmes n'ayant pas déposé d'offres, une d'entre elles a jugé que le devis était trop spécialisé, et l'autre firme s'est retirée, car elle n'offrait pas les services techniques requis.
L'analyse de la seule soumission reçue a permis d'établir que IBM Canada Ltee est administrativement et techniquement conforme.

Tableau des résultats :

Firmes soumissionnaires	**Prix de base (taxes incluses)**	**Autre**	**Total (taxes incluses)**
IBM Canada Ltée	274 646,53 $		274 646,53 $
Dernière estimation réalisée	379 417,50 $		379 417,50 $
Écart entre la soumission conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			(104 770,97 $)
Écart entre la soumission conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			(27,6%)

L'écart favorable de 27,6 % pour la Ville entre la seule soumission conforme et l'estimation réalisée avant l'appel d'offres s'explique par le fait que les services offerts n'incluent plus de lien de télécommunication et qu'il n'y avait aucune référence historique pour déterminer la réduction de prix. En effet, l'estimé produit représentait une réduction de 32,5 % par rapport au prix antérieur et comprenait la réduction des frais de télécommunication et la hausse pour l'inflation. Il s'est avéré que la réduction par rapport aux frais payés dans le passé est plutôt de 51 %, ce qui explique l'écart de 27,6 %.

Étant donné la nature des applications et du traitement informatique réalisé par l'ordinateur central, la Ville ne pourrait pas se passer d'une telle plateforme technologique au-delà de quelques heures sans pertes de productivité et un impact financier considérable. L'exécution d'un test annuel permet au Service des TI de valider que le plan de relève des activités sur l'ordinateur central Ville est fonctionnel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense d'un montant total de 274 646,53 $ taxes incluses, (250 788,89 net de taxes), sera imputée au budget de fonctionnement du Service des TI pour la durée du contrat, soit du 1 septembre 2018 au 31 août 2023.
Tableau de répartition des coûts :

Année	**2018 (4 mois)**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023 (8 mois)**	**Total**
Coûts (taxes incluses)	18 309,77 $	54 929,31 $	54 929,31 $	54 929,31 $	54 929,31 $	36 619,54 $	274 646,53 $

Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget d'agglomération.

Tableau comparatif, coûts d'acquisition et d'utilisation des années antérieures :

Période	**Coût total de l'entente**	**Coût moyen annuel**	**Écart en $**	**Écart en %**

2014-2018	450 002,95 $	112 500,74$	N/A	N/A
2018-2023	275 646,53 $	54 929,31$	(57 571,43$)	(51%)

La baisse du coût moyen annuel du service de reprise après désastre s'explique par l'exclusion du lien de télécommunication du contrat.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi de ce contrat est nécessaire pour les raisons suivantes :

- Une reprise rapide des activités de l'ordinateur central permet d'assurer une continuité et une stabilité des services de la Ville;
- Le coût d'un tel service représente en quelque sorte une "assurance" , considérant les impacts sur les opérations administratives en cas de perte de l'ordinateur et l'incapacité de réaliser le traitement informatique requis pour la Ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit :

- Présentation du dossier au comité exécutif: 6 juin 2018;
- Présentation du dossier au conseil municipal: 18 juin 2018;
- Présentation du dossier au conseil d'agglomération: 21 juin 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Eddy DUTELLY)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fouzia KHIER
Conseiller(ere) analyse - controle de gestion

Tél : 5148682550
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-22

Martin PAGÉ
Directeur - Centre Expertise Plateformes et Infrastructures

Tél : 514 280-3456
Télécop. : 000-0000

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Martin PAGÉ
Directeur Solutions d'Affaires - Gestion du Territoire
Tél : 514 280-3456
Approuvé le : 2018-05-07

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvain PERRAS
Directeur du service des technologies de l'information
Tél :
Approuvé le : 2018-05-24

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction

Dossier # : 1187833002

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure , Division Plateformes et automatisation
Objet :	Accorder un contrat à IBM Canada Ltée, pour la fourniture de services de reprise après désastre de l'ordinateur central, pour une période de cinq (5) ans, pour une somme maximale de 274 646,53 $, taxes incluses - Appel d'offres public (17-16587) - (1 soumissionnaire)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

17-16587 SEAO _ Liste des commandes.pdf
17-16587 TCP1.pdf
17-16587 Nouvelle Appel D'offres.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Eddy DUTELLY
Agent d'approvisionnement II
Tél : 514 872-5253

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-07

Denis LECLERC
Chef de section
Tél : 514 872-2608
Division : Acquisition de biens et services

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 17-16587

No du GDD : 1187833002

Titre de l'appel d'offres : Fourniture de services techniques pour assurer la relève de l'ordinateur central (Mainframe) de la ville de Montréal

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 11 - 12 - 2017

Ouverture originalement prévue le : 17 - 1 - 2018

Ouverture faite le : 26 - 3 - 2018

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 13

Date du dernier addenda émis : 22 - 3 - 2018

Délai total accordé aux soumissionnaires : 104 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 3

Nbre de soumissions reçues : 1

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 33,33

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 24 - 7 - 2018

Date d'échéance révisée : 24 - 7 - 2018

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
IBM Canada Inc.	274 646,53	√	

Information additionnelle

Il est recommandé d'octroyer le contrat à IBM Canada Inc. plus bas soumissionnaire conforme. Les deux autres firmes détentrices du cahier des charges n'ont pas déposé de soumission pour des raisons de compétitivité.

Préparé par : Eddy Dutelly

Le 7 - 5 - 2018

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
17-16587

Agent d'approvisionnement
Eddy Dutelly

Conformité	Oui

								Données	
Soumissionnaires	Num. du Lot	Descreption du lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
IBM Canada Inc.										
	1	Année 1	1	Service de relève - Frais de déclaration de sinistre pour le centre de reprise	1	ch	1	- $	- $	- $
			2	Service de relève - Coût d'utilisation quotidienne du centre de reprise au Canada (Prix unitaire soumi x 0,015)	42	ch	1	37,50 $	1 575,00 $	1 810,86 $
			3	Service de relève - Coût d'abonnement aux services de reprises pour le centre au Canada	12	ch	1	3 850,00 $	46 200,00 $	53 118,45 $
	2	Année 2	1	Service de relève - Frais de déclaration de sinistre pour le centre de reprise	1	ch	1	- $	- $	- $
			2	Service de relève - Coût d'utilisation quotidienne du centre de reprise au Canada (Prix unitaire soumi x 0,015)	42	ch	1	37,50 $	1 575,00 $	1 810,86 $
			3	Service de relève - Coût d'abonnement aux services de reprises pour le centre au Canada	12	ch	1	3 850,00 $	46 200,00 $	53 118,45 $
	3	Année 3	1	Service de relève - Frais de déclaration de sinistre pour le centre de reprise	1	ch	1	- $	- $	- $
			2	Service de relève - Coût d'utilisation quotidienne du centre de reprise au Canada (Prix unitaire soumi x 0,015)	42	ch	1	37,50 $	1 575,00 $	1 810,86 $
			3	Service de relève - Coût d'abonnement aux services de reprises pour le centre au Canada	12	ch	1	3 850,00 $	46 200,00 $	53 118,45 $
	4	Année 4	1	Service de relève - Frais de déclaration de sinistre pour le centre de reprise	1	ch	1	- $	- $	- $
			2	Service de relève - Coût d'utilisation quotidienne du centre de reprise au Canada (Prix unitaire soumi x 0,015)	42	ch	1	37,50 $	1 575,00 $	1 810,86 $
			3	Service de relève - Coût d'abonnement aux services de reprises pour le centre au Canada	12	ch	1	3 850,00 $	46 200,00 $	53 118,45 $
	5	Année 5	1	Service de relève - Frais de déclaration de sinistre pour le centre de reprise	1	ch	1	- $	- $	- $
			2	Service de relève - Coût d'utilisation quotidienne du centre de reprise au Canada (Prix unitaire soumi x 0,015)	42	ch	1	37,50 $	1 575,00 $	1 810,86 $
			3	Service de relève - Coût d'abonnement aux services de reprises pour le centre au Canada	12	ch	1	3 850,00 $	46 200,00 $	53 118,45 $
Total (IBM Canada Inc.)									**238 875,00 $**	**274 646,53 $**

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Rechercher un avis

Mes avis

Saisir un avis

- Information
- Description
- Classification
- Conditions
- Documents
- Modalités
- Résumé
- Addenda
- Liste des commandes
- **Résultats d'ouverture**
- Contrat conclu

Liste des commandes

Numéro : 17-16587
Numéro de référence : 1121925
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Fourniture de services techniques pour assurer la relève de l'ordinateur central (Mainframe) de la ville de Montréal : no. 17-16587

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Bell Canada 930, rue d'Aiguillon, RC-140 Québec, QC, G1R5M9 NEQ : 1172462849	Monsieur Philippe Robitaille Téléphone : 418 691-4039 Télécopieur : 418 691-4095	**Commande : (1370795)** 2017-12-12 12 h 45 **Transmission :** 2017-12-12 12 h 45	2864407 - Addenda 1 - Report de date 2018-01-12 14 h 07 - Courriel 2867757 - Addenda no. 2 2018-01-19 16 h 07 - Courriel 2868257 - Addenda no. 3 2018-01-22 13 h 56 - Courriel 2872776 - Addenda no.4 - Report de date 2018-01-30 15 h 23 - Courriel 2879816 - Addenda no. 5 - Report de date 2018-02-12 18 h 18 - Courriel 2884772 - 17-16587 Addenda no. 6 - Report de date 2018-02-19 14 h 08 - Courriel 2890368 - 17-16587-Addenda no. 7- Report de date- Questions et réponses 2018-02-27 13 h 38 - Courriel 2897436 - 17-16587 - Addenda no. 8 - Report de date 2018-03-08 16 h 57 - Courriel 2898978 - 17-16587 - Addena no.9 - Questions et Réponses 2018-03-12 13 h 16 - Courriel 2901355 - 17-16587-Addenda no.10- Modifications

				2018-03-15 10 h 07 - Courriel 2901762 - 17-16587-Addenda 11- Durée du contrat 2018-03-15 14 h 53 - Courriel 2905642 - 17-16587-Addenda no.12- Bordereau de soumission amendé (devis) 2018-03-21 14 h 51 - Courriel 2905643 - 17-16587-Addenda no.12- Bordereau de soumission amendé (bordereau) 2018-03-21 14 h 51 - Téléchargement 2906709 - 17-16587-Addenda no.13- Bordereau de soumission amendé v2 (devis) 2018-03-22 15 h 11 - Courriel 2906710 - 17-16587-Addenda no.13- Bordereau de soumission amendé v2 (bordereau) 2018-03-22 15 h 11 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Conseillers en Gestion et Informatique CGI inc. 1350, boul. René-Lévesque Ouest, 23e étage Montréal, QC, H3G 1T4 http://www.cgi.com NEQ : 1160358728	Monsieur Michel Blain Téléphone : 514 415-3000 Télécopieur : 514 415-3999	**Commande : (1371769)** 2017-12-15 8 h 10 **Transmission :** 2017-12-15 8 h 10	2864407 - Addenda 1 - Report de date 2018-01-12 14 h 07 - Courriel 2867757 - Addenda no. 2 2018-01-19 16 h 07 - Courriel 2868257 - Addenda no. 3 2018-01-22 13 h 56 - Courriel 2872776 - Addenda no.4 - Report de date 2018-01-30 15 h 23 - Courriel 2879816 - Addenda no. 5 - Report de date 2018-02-12 18 h 18 - Courriel 2884772 - 17-16587 Addenda no. 6 - Report de date 2018-02-19 14 h 08 - Courriel 2890368 - 17-16587-Addenda no. 7- Report de date- Questions et réponses 2018-02-27 13 h 38 - Courriel 2897436 - 17-16587 - Addenda no. 8 - Report de date 2018-03-08 16 h 57 - Courriel 2898978 - 17-16587 - Addena no.9 - Questions et Réponses 2018-03-12 13 h 16 - Courriel 2901355 - 17-16587-Addenda no.10-

				Modifications 2018-03-15 10 h 07 - Courriel 2901762 - 17-16587-Addenda 11- Durée du contrat 2018-03-15 14 h 53 - Courriel 2905642 - 17-16587-Addenda no.12- Bordereau de soumission amendé (devis) 2018-03-21 14 h 51 - Courriel 2905643 - 17-16587-Addenda no.12- Bordereau de soumission amendé (bordereau) 2018-03-21 14 h 51 - Téléchargement 2906709 - 17-16587-Addenda no.13- Bordereau de soumission amendé v2 (devis) 2018-03-22 15 h 11 - Courriel 2906710 - 17-16587-Addenda no.13- Bordereau de soumission amendé v2 (bordereau) 2018-03-22 15 h 11 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	IBM Canada ltée 140, Grande Allée Est 5e étage Québec, QC, G1R 5N6 http://www.ibm.com NEQ : 1165702128	Madame Gabrielle Savard Téléphone : 418 521-8257 Télécopieur : 418 523-6868	**Commande : (1371107)** 2017-12-13 10 h 39 **Transmission :** 2017-12-13 10 h 39	2864407 - Addenda 1 - Report de date 2018-01-12 14 h 07 - Courriel 2867757 - Addenda no. 2 2018-01-19 16 h 07 - Courriel 2868257 - Addenda no. 3 2018-01-22 13 h 56 - Courriel 2872776 - Addenda no.4 - Report de date 2018-01-30 15 h 23 - Courriel 2879816 - Addenda no. 5 - Report de date 2018-02-12 18 h 18 - Courriel 2884772 - 17-16587 Addenda no. 6 - Report de date 2018-02-19 14 h 08 - Courriel 2890368 - 17-16587-Addenda no. 7- Report de date- Questions et réponses 2018-02-27 13 h 38 - Courriel 2897436 - 17-16587 - Addenda no. 8 - Report de date 2018-03-08 16 h 57 - Courriel 2898978 - 17-16587 - Addena no.9 - Questions et Réponses 2018-03-12 13 h 16 - Courriel

2901355 - 17-16587-Addenda no.10-Modifications
2018-03-15 10 h 07 - Courriel

2901762 - 17-16587-Addenda 11-Durée du contrat
2018-03-15 14 h 53 - Courriel

2905642 - 17-16587-Addenda no.12-Bordereau de soumission amendé (devis)
2018-03-21 14 h 51 - Courriel

2905643 - 17-16587-Addenda no.12-Bordereau de soumission amendé (bordereau)
2018-03-21 14 h 51 - Téléchargement

2906709 - 17-16587-Addenda no.13-Bordereau de soumission amendé v2 (devis)
2018-03-22 15 h 11 - Courriel

2906710 - 17-16587-Addenda no.13-Bordereau de soumission amendé v2 (bordereau)
2018-03-22 15 h 11 - Téléchargement

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Sélectionner Annuler

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?
Aide en ligne
Formation en ligne
Glossaire
Plan du site
Accessibilité
UPAC-Signaler un acte répréhensible

Service clientèle
Grille des tarifs
Contactez-nous
Nouvelles
Marchés publics hors Québec
Registre des entreprises non admissibles
Autorité des marchés financiers

À propos
À propos de SEAO
Info sur Constructo
Conditions d'utilisation
Polices supportées

Partenaires
Secrétariat du Conseil du trésor Québec
CGI
tc media

© 2003-2018 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1187833002

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure , Division Plateformes et automatisation
Objet :	Accorder un contrat à IBM Canada Ltée, pour la fourniture de services de reprise après désastre de l'ordinateur central, pour une période de cinq (5) ans, pour une somme maximale de 274 646,53 $, taxes incluses - Appel d'offres public (17-16587) - (1 soumissionnaire)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1187833002.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Hui LI
Préposée au budget
Tél : 514-872-3580

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-07

Gilles BOUCHARD
Conseiller(ere) budgetaire
Tél : 514 872-0962
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.06

2018/06/21
17:00

(1)

Dossier # : 1187696001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Automatisation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Gastier M.P. inc., pour la modernisation et l'automatisation de l'usine de filtration de Pointe-Claire, pour une somme maximale de 2 613 512,90 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10237 - (6 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'accorder à Gastier M.P. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la modernisation et l'automatisation de l'usine de filtration de Pointe-Claire, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 613 512,90 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10237;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-05-22 09:23

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1187696001**
Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Automatisation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Gastier M.P. inc., pour la modernisation et l'automatisation de l'usine de filtration de Pointe-Claire, pour une somme maximale de 2 613 512,90 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10237 - (6 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

L'usine de filtration de Pointe-Claire de la Direction de l'eau potable (DEP) du Service de l'eau a été construite en 1958. Depuis, elle a subi plusieurs transformations afin d'améliorer la capacité et la qualité de l'eau qu'elle produit. Le dernier projet d'amélioration visait le remplacement des vannes et l'automatisation des filtres.
Le présent projet vise la modernisation de l'automatisation pour l'ensemble des systèmes de contrôle de l'usine de filtration de Pointe-Claire et de ses stations de pompage satellites. Cette modernisation augmentera la robustesse des systèmes de contrôle et la résilience de l'exploitation. Les travaux permettront de standardiser la programmation et d'optimiser l'opération des divers procédés et équipements. Le niveau de criticité du système de contrôle pour l'exploitation de l'usine justifie ce projet. Si aucun des travaux n'est effectué, nous anticipons des dysfonctionnements attribuables à la discontinuité des pièces de rechange et à la désuétude technologique.

L'appel d'offres public n° 10237 a été publié dans le quotidien Le Devoir ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) le 27 novembre 2017. La durée initiale de publication était de quatre-vingt-onze (91) jours. Cependant, elle fut prolongée de quarante -cinq (45) jours, soit jusqu'au 12 avril 2018, pour une durée réelle de cent trente-six (136) jours, compte tenu des addendas ci-dessous. Les soumissions sont valides pendant les cent vingt (120) jours suivant la date d'ouverture, soit jusqu'au 10 août 2018.

Quatre (4) addendas ont été publiés et avaient pour but d'aviser l'ensemble des preneurs de cahier des charges des modifications apportées aux documents d'appel d'offres.

Addenda 1	26 janvier 2018	Objet : Modification Section VII-Devis techniques-Clauses techniques spéciales et réponses aux questions
Addenda 2	15 février 2018	Objet : Report de date d'ouverture, ajout de dates de visites supplémentaires, corrections au bordereau et réponses aux questions.
Addenda 3	13 mars 2018	Objet : Réponses aux questions et report de date d'ouverture.
Addenda 4	27 mars 2018	Objet : Réponses aux questions.

Des visites ont été organisées en respectant la politique de gestion contractuelle de la Ville. Elles se sont déroulées du 4 décembre au 21 décembre 2017. Vu la complexité et l'envergure du projet, des visites supplémentaires ont été organisées du 15 février au 2 mars 2018, et ce, en réponse aux demandes des soumissionnaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0393 - 18 juin 2015 - Accorder un contrat de services professionnels à Beaudoin Hurens inc. pour l'amélioration de la fiabilité des systèmes de contrôle de la Direction de l'eau potable, pour une somme maximale de 1 738 996,88 $, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14167 - (2 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat à Gastier M.P. inc. pour la réalisation des travaux inhérents à la modernisation et l'automatisation de l'usine de filtration d'eau potable de Pointe-Claire.
Ce contrat comprend, entre autres, divers travaux en automatisation des procédés, instrumentation et contrôle, réseautique des réseaux de contrôle de procédés, électricité, mécanique de bâtiment et architecture. Les travaux incluent aussi la réfection de la salle d'opération existante ainsi que tous les travaux électriques requis à la fourniture d'une nouvelle source d'alimentation statique sans coupure.

Des dépenses contingentes de 282 308,81 $, taxes incluses, soit 12,11 % du coût du contrat ont été prévues au bordereau de soumission afin de couvrir les imprévus qui pourraient être rencontrés sur le chantier.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public 10237, quinze (15) preneurs du cahier des charges se sont procurés les documents sur le site SÉAO dont vous trouverez la liste en pièce jointe. Six (6) d'entre eux ont déposé une soumission.
Les motifs de désistement des neuf (9) autres preneurs du cahier de charges que nous avons contactés sont les suivants :

- quatre (4) sont des sous-traitants;
- un (1) a indiqué qu'il n'est pas qualifié pour le travail à réaliser;
- deux (2) ont indiqué qu'il est très difficile de contracter avec les villes;
- deux (2) n'ont pas fourni de réponse.

L'analyse de la conformité a été réalisée à l'interne par la Direction de l'eau potable.

Après analyse des soumissions, il s'avère que les six (6) soumissions sont conformes et que l'entreprise Gastier M.P. Inc. présente la soumission la plus basse conforme.

Le tableau ci-après présente les écarts de prix entre les différentes soumissions conformes et la dernière estimation.

Soumissions conformes	Prix de base (incluant taxes)	Contingences (incluant taxes)	Total (incluant taxes)
Gastier M.P. inc.	2 331 204,09 $	282 308,81 $	2 613 512,90 $
Norclair inc.	2 705 782,56 $	327 670,26 $	3 033 452,82 $
Groupe Mécano inc.	2 726 021,62 $	330 121,22 $	3 056 142,84 $
Filtrum inc.	2 850 115,28 $	345 148,96 $	3 195 264,24 $
Le Groupe LML Ltée	3 283 718,79 $	397 658,34 $	3 681 377,13 $
Les Entreprises LM inc.	3 728 379,88 $	451 506,80 $	4 179 886,68 $
Dernière estimation réalisée à l'interne	2 582 855,89 $	312 783,86 $	2 895 639,75 $
Coût moyen des soumissions conformes reçues *(total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)*			3 293 272,77 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) *((coût moyen des soumissions conformes-la plus basse) / la plus basse) x 100*			26,01 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) *(la plus haute conforme – la plus basse conforme)*			1 566 373,78 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) *((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100*			59,93 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			(282 126,85 $)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			(9,74 %)
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*			419 939,92 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100			16,06 %

L'analyse des soumissions a permis de constater que le plus bas soumissionnaire conforme a présenté une soumission avec un écart favorable de 9,74 % (- 282 126,85 $, incluant contingences et taxes) par rapport à l'estimation réalisée à l’interne.

Un écart de 16,06 %, soit 419 939,92 $, contingences et taxes incluses, est constaté entre la soumission du plus bas soumissionnaire conforme et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.

La répartition de cet écart est présentée selon le tableau suivant :

Répartition de l'écart par article du bordereau de soumission		
Frais généraux	39 127,65 $	9,32 %
Instrumentation et contrôle	237 085,60 $	56,46 %
Électricité	135 481,69 $	32,26 %
Architecture	(7 446,14 $)	(1,77 %)
Mécanique de bâtiment	21 367,11 $	5,09 %
Général	(5 675,99 $)	(1,35 %)
Totaux	419 939,92 $	100,00 %

Selon ce tableau :

· 56,45 % de l'écart concerne l'article 2.0 du bordereau de soumission touchant les travaux d'instrumentation et de contrôle. L'analyse des sous-articles a démontré qu'un montant de 192 782,92 $ est relié aux travaux d'intégration (programmation) et à la fourniture d'équipements informatiques pour le système de supervision SCADA (sous-articles 2.14 et 2.19). Le plus bas soumissionnaire conforme semble être compétitif concernant la fourniture et l'intégration de ce système.

· 32,26 % de l'écart concerne l'article 3.0 du bordereau de soumission touchant les travaux électriques. L'analyse des sous-articles a démontré qu'un montant de 116 075,33 $ est relié à la fourniture de conduits, de boîtes de jonction et de câblage. Cet écart pourrait être dû au fait que le soumissionnaire recommandé n'a pas recours aux services d'un sous-traitant pour l'exécution des travaux électriques.

· Le reste de l'écart soit 111 081,67 $, incluant taxes et contingences, est réparti entre les divers articles du bordereau de soumission.

Le soumissionnaire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

Les validations requises ont été faites indiquant que le soumissionnaire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) et de celle du Registre des entreprises non admissibles (RENA). La compagnie a également fourni l'attestation de Revenu Québec délivrée en date du 10 janvier 2018, laquelle sera validée de nouveau au moment de l'octroi du contrat.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret 1049-2013, adopté le 23 octobre 2013. Le soumissionnaire recommandé, Gastier M.P. Inc., détient une autorisation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) portant le no. 2014-CPSM-0002. Cette autorisation est échue depuis le 12 janvier 2017. La firme a soumis un document démontrant qu'elle a effectué une demande de renouvellement qui est en traitement auprès de l'AMF. Une copie de l'accusé de réception de ladite demande est jointe au présent dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 2 613 512,90 $, taxes incluses, comprenant un montant de 2 331 204,09 $ pour les travaux et un montant de 282 308,81 $, taxes incluses, pour les contingences. Aucune dépense incidente n'est prévue.
La dépense de 2 613 512,90 $, taxes incluses, représente un coût net de 2 386 485,63 $ lorsque diminuée des ristournes fédérales et provinciales.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la « *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* » .

Cette dépense sera financée par l'emprunt à la charge des contribuables de l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La gestion des infrastructures de production de l'eau potable répond à l'une des priorités du *Plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Optimiser la gestion de l'eau ».*

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant un retard dans l'octroi du présent dossier, les impacts seraient liés aux risques de perdre la fiabilité des opérations de production en raison de la désuétude des systèmes de contrôle.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : Juin 2018
Début des travaux : Août/Septembre 2018
Fin des travaux : Avril/Mai 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Katia HEDIR, Service des communications
Marie DESORMEAUX, Service des communications

Lecture :

Marie DESORMEAUX, 14 mai 2018
Katia HEDIR, 11 mai 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lamdjed TOLBA
Agent technique en instrumentation & controle

Tél : 514 872 4565
Télécop. :

Caroline TURCOTTE
Chef de section - Automatisation
Tél. : 514 872 0890

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-09

Christian MARCOUX
Chef de division Ingénierie

Tél : 514 872-3483
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

André MARSAN
Directeur de l'eau potable
Tél : 514 872-5090
Approuvé le : 2018-05-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usees
Tél : 514 280-3706
Approuvé le : 2018-05-16

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 31 août 2015

GASTIER M.P. INC.
A/S MONSIEUR **CLAUDE GANACHE**
10400, BOUL. DU GOLF
ANJOU (QC) H1J 2Y7

N° de décision : 2014-CPSM-0002 **(Décision modifiée)**
N° de client : 2700024470

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « Autorité ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- CHARLES BÉLANGER & FILS
- CONSTRUCTION GASTIER
- MDI
- MONTAGE D'ACIER INTERNATIONAL

une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « LCOP »). GASTIER M.P. INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **12 janvier 2017** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation/de renouvellement de l'autorisation.

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Renouvellement Gastier M.P. Inc.
Paquet Céline
A :
lamdjed.tolba@ville.montreal.qc.ca
2018-05-02 09:03
Masquer les détails
De : Paquet Céline <Celine.Paquet@lautorite.qc.ca>
A : "lamdjed.tolba@ville.montreal.qc.ca" <lamdjed.tolba@ville.montreal.qc.ca>,

Bonjour Monsieur Tolba,

Suite au message laissé par mon coordonnateur Monsieur Benoit Desgagnés hier en fin de journée, je me permet de vous faire suivre un complément d'information en ce qui concerne les renouvellements et ceci, s'applique donc à Gastier M.P. Inc puisque la demande de renouvellement a été soumise dans les délais et est présentement en analyse à l'UPAC comme plusieurs autres renouvellements.

La *Loi sur les contrats des organismes publics* prévoit que lorsqu'une entreprise présente une demande de renouvellement au moins 90 jours avant le terme de la durée de validité de son autorisation, elle demeure autorisée à contracter. L'entreprise demeure donc au Registre des entreprises admissibles (REA), et ce, jusqu'à ce que l'Autorité confirme, ou non, son renouvellement.

Ainsi, entre le moment où l'autorisation initialement délivrée est expirée et celui où la décision sur le renouvellement est rendue, le **REA (Registre des entreprises autorisées) fait foi de tout.**

Il est donc de la **responsabilité des donneurs d'ouvrage** de consulter systématiquement le REA avant de signer un contrat avec une entreprise, le tout afin de s'assurer que celle-ci est bel et bien autorisée à le faire, à la date de signature dudit contrat.

Voici le lien qui vous dirige vers la publication du Secrétaire du trésor afin d'apporter des précisions concernant le renouvellement des autorisations de contracter avec l'état émises par l'Autorité des marchés financiers. Ce communiqué a été publié afin d'informer tous les acteurs de l'industrie y compris les donneurs d'ouvrages.

http://www.tresor.gouv.qc.ca/faire-affaire-avec-letat/publications/info-marches-publics/bulletins/volume-18-numero-4-juin-2016/ .

Lien vers le REA :

http://www.lautorite.qc.ca/fr/registre-lcop-autre.html

Cordialement,

Céline Paquet
Agent d'autorisation
Direction de la Loi sur les contrats publics
Autorité des marchés financiers
2640, boul. Laurier, 4e étage
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337, poste 4856
Sans frais : 1 877 525-0337, poste 4856
www.lautorite.qc.ca

Nouvelle recherche

Dernière mise à jour : **mardi, 17 avril 2018 à 19:30**

Fiche de l'entreprise

Nom : GASTIER M.P. INC.
Adresse du siège social : 10400, BOUL DU GOLF, , ANJOU, QC, H1J 2Y7, CANADA

Numéro de client à l'Autorité : 2700024470
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1168999176

Autres noms d'affaires
• CHARLES BÉLANGER & FILS • CONSTRUCTION GASTIER • MDI • MONTAGE D'ACIER INTERNATIONAL

Nouvelle recherche

Si vous avez des commentaires ou des questions concernant ce registre, nous vous invitons à le faire par le biais de la demande d'information.

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Rechercher un avis

Mes avis

Saisir un avis

- Information
- Description
- Classification
- Conditions
- Documents
- Modalités
- Résumé
- Addenda
- Liste des commandes
- **Résultats d'ouverture**
- Contrat conclu

Liste des commandes

Numéro : 10237
Numéro de référence : 1118315
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Modernisation et automatisation de l'usine de Pointe-Claire

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
AUTOMATISATION ICAT Inc. 230 avenue Willowdale Montréal, QC, H3T1G7 NEQ : 1172854573	Monsieur Stéphane Perron Téléphone : 514 704-4228 Télécopieur :	**Commande : (1369267)** 2017-12-06 14 h 57 **Transmission :** 2017-12-06 14 h 57	2870880 - Addenda No 1_AO_10237 2018-01-26 10 h 14 - Courriel 2883002 - Addenda No.2_AO_10237 2018-02-15 15 h 32 - Courriel 2883003 - Addenda No.2_AO_10237 (bordereau) 2018-02-15 15 h 32 - Téléchargement 2899894 - Addenda No.3_AO_10237 2018-03-13 13 h 50 - Courriel 2909304 - Addenda 4 - Question / Réponse 2018-03-27 7 h

				39 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Filtrum Inc. 430 rue des Entrepreneurs Québec, QC, G1M 1B3 http://www.filtrum.qc.ca NEQ : 1166806464	Madame Christine Gauthier Téléphone : 418 687-0628 Télécopieur : 418 687-3687	**Commande : (1365302)** 2017-11-24 8 h 59 **Transmission :** 2017-11-24 9 h 04	2870880 - Addenda No 1_AO_10237 2018-01-26 10 h 14 - Courriel 2883002 - Addenda No.2_AO_10237 2018-02-15 15 h 32 - Courriel 2883003 - Addenda No.2_AO_10237 (bordereau) 2018-02-15 15 h 32 - Téléchargement 2899894 - Addenda No.3_AO_10237 2018-03-13 13 h 50 - Courriel 2909304 - Addenda 4 - Question / Réponse 2018-03-27 7 h 39 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Gastier M.P. Inc. 10400 boul du Golf Montréal, QC, H1J 2Y7 http://www.gastier.com NEQ : 1168999176	Madame Andrea Vargas Téléphone : 514 325-4220 Télécopieur : 514 325-3822	**Commande : (1366457)** 2017-11-28 13 h 03 **Transmission :** 2017-11-28 13 h 03	2870880 - Addenda No 1_AO_10237 2018-01-26 10 h 14 - Courriel 2883002 - Addenda No.2_AO_10237 2018-02-15 15 h

				32 - Courriel 2883003 - Addenda No.2_AO_10237 (bordereau) 2018-02-15 15 h 32 - Téléchargement 2899894 - Addenda No.3_AO_10237 2018-03-13 13 h 50 - Courriel 2909304 - Addenda 4 - Question / Réponse 2018-03-27 7 h 39 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	GROUPE M.E.A.S. inc. 4220 Rue Seré Montréal, QC, H4T1A6 NEQ : 1169844058	Monsieur ROBERTO BATTELLO Téléphone : 514 978-5717 Télécopieur :	**Commande : (1366166)** 2017-11-28 6 h 30 **Transmission :** 2017-11-28 6 h 57	2870880 - Addenda No 1_AO_10237 2018-01-26 10 h 14 - Courriel 2883002 - Addenda No.2_AO_10237 2018-02-15 15 h 32 - Courriel 2883003 - Addenda No.2_AO_10237 (bordereau) 2018-02-15 15 h 32 - Téléchargement 2899894 - Addenda No.3_AO_10237 2018-03-13 13 h 50 - Courriel 2909304 - Addenda 4 - Question / Réponse

				2018-03-27 7 h 39 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Groupe Mécano inc. 894 rue Bergar Laval, QC, H7L 5A1 NEQ : 1168580356	Monsieur Louis-Paul Parent Téléphone : 450 736-2006 Télécopieur :	**Commande : (1370882)** 2017-12-12 15 h **Transmission :** 2017-12-12 15 h	2870880 - Addenda No 1_AO_10237 2018-01-26 10 h 14 - Courriel 2883002 - Addenda No.2_AO_10237 2018-02-15 15 h 32 - Courriel 2883003 - Addenda No.2_AO_10237 (bordereau) 2018-02-15 15 h 32 - Téléchargement 2899894 - Addenda No.3_AO_10237 2018-03-13 13 h 50 - Courriel 2909304 - Addenda 4 - Question / Réponse 2018-03-27 7 h 39 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Le Groupe LML Ltée 360 boul du Séminaire Nord Bureau 22 Saint-Jean-sur-Richelieu, QC, J3B 5L1 http://www.groupelml.ca NEQ : 1169018786	Madame Nancy Ross Téléphone : 450 347-1996 Télécopieur : 450 347-8509	**Commande : (1365303)** 2017-11-24 8 h 59 **Transmission :** 2017-11-24 8 h 59	2870880 - Addenda No 1_AO_10237 2018-01-26 10 h 14 - Courriel 2883002 - Addenda No.2_AO_10237

				2018-02-15 15 h 32 - Courriel 2883003 - Addenda No.2_AO_10237 (bordereau) 2018-02-15 15 h 32 - Téléchargement 2899894 - Addenda No.3_AO_10237 2018-03-13 13 h 50 - Courriel 2909304 - Addenda 4 - Question / Réponse 2018-03-27 7 h 39 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Les Contrôlles ISI Controls inc (intégrateur) 4030 Bois Franc Montréal, QC, H4S1A7 http://www.isicontrols.com NEQ : 1169569069	Monsieur Yvon Milliard Téléphone : 514 338-1562 Télécopieur :	**Commande : (1368457)** 2017-12-04 15 h 41 **Transmission :** 2017-12-04 15 h 41	2870880 - Addenda No 1_AO_10237 2018-01-26 10 h 14 - Courriel 2883002 - Addenda No.2_AO_10237 2018-02-15 15 h 32 - Courriel 2883003 - Addenda No.2_AO_10237 (bordereau) 2018-02-15 15 h 32 - Téléchargement 2899894 - Addenda No.3_AO_10237 2018-03-13 13 h 50 - Courriel 2909304 - Addenda 4 - Question /

				Réponse 2018-03-27 7 h 39 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Les Entreprises Électriques L.M. 3006 rue Sainte-Catherine Est Montréal, QC, H1W 2B8 NEQ : 1168832021	Monsieur Olivier Chalifoux-Lauzon Téléphone : 514 904-2947 Télécopieur : 514 523-7882	**Commande : (1424822)** 2018-04-10 9 h 10 **Transmission :** 2018-04-10 9 h 10	2870880 - Addenda No 1_AO_10237 2018-04-10 9 h 10 - Téléchargement 2883002 - Addenda No.2_AO_10237 2018-04-10 9 h 10 - Téléchargement 2883003 - Addenda No.2_AO_10237 (bordereau) 2018-04-10 9 h 10 - Téléchargement 2899894 - Addenda No.3_AO_10237 2018-04-10 9 h 10 - Téléchargement 2909304 - Addenda 4 - Question / Réponse 2018-04-10 9 h 10 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Les Services Électriques Blanchette Inc. 2451 boul Fernand-Lafontaine Longueuil, QC, J4N 1N7	Madame Diane Turenne Téléphone : 450 442-1166	**Commande : (1366191)** 2017-11-28 8 h 01	2870880 - Addenda No 1_AO_10237 2018-01-26 10 h

	NEQ : 1142064576	Télécopieur : 450 442-4206	**Transmission :** 2017-11-28 8 h 02	14 - Courriel 2883002 - Addenda No.2_AO_10237 2018-02-15 15 h 32 - Courriel 2883003 - Addenda No.2_AO_10237 (bordereau) 2018-02-15 15 h 32 - Téléchargement 2899894 - Addenda No.3_AO_10237 2018-03-13 13 h 50 - Courriel 2909304 - Addenda 4 - Question / Réponse 2018-03-27 7 h 39 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Norclair inc.. 1100, montée Masson Laval, QC, h7e 4p2 http://www.norclair.ca NEQ : 1149059355	Monsieur Hugo Chartier Téléphone : 450 688-4012 Télécopieur :	**Commande : (1370616)** 2017-12-12 8 h 18 **Transmission :** 2017-12-12 9 h 59	2870880 - Addenda No 1_AO_10237 2018-01-26 10 h 14 - Courriel 2883002 - Addenda No.2_AO_10237 2018-02-15 15 h 32 - Courriel 2883003 - Addenda No.2_AO_10237 (bordereau) 2018-02-15 15 h 32 - Téléchargement 2899894 - Addenda No.3_AO_10237

				2018-03-13 13 h 50 - Courriel 2909304 - Addenda 4 - Question / Réponse 2018-03-27 7 h 39 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	SGM Électricité inc. 555, boul. des Érables Salaberry-de-Valleyfield, QC, J6T6G3 NEQ : 1170807201	Monsieur Jean-Philippe Boucher Téléphone : 450 373-1945 Télécopieur :	**Commande : (1378954)** 2018-01-17 6 h 35 **Transmission :** 2018-01-17 6 h 35	2870880 - Addenda No 1_AO_10237 2018-01-26 10 h 14 - Courriel 2883002 - Addenda No.2_AO_10237 2018-02-15 15 h 32 - Courriel 2883003 - Addenda No.2_AO_10237 (bordereau) 2018-02-15 15 h 32 - Téléchargement 2899894 - Addenda No.3_AO_10237 2018-03-13 13 h 50 - Courriel 2909304 - Addenda 4 - Question / Réponse 2018-03-27 7 h 39 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Solumation inc. 1130, Lévis, Local 1	Monsieur Konstan Lebeau	**Commande : (1371331)**	2870880 - Addenda No

	Terrebonne, QC, J6W 5S6 NEQ : 1161076634	Téléphone : 450 471-4545 Télécopieur : 450 492-1188	2017-12-13 18 h 42 **Transmission :** 2017-12-13 18 h 42	1_AO_10237 2018-01-26 10 h 14 - Courriel 2883002 - Addenda No.2_AO_10237 2018-02-15 15 h 32 - Courriel 2883003 - Addenda No.2_AO_10237 (bordereau) 2018-02-15 15 h 32 - Téléchargement 2899894 - Addenda No.3_AO_10237 2018-03-13 13 h 50 - Courriel 2909304 - Addenda 4 - Question / Réponse 2018-03-27 7 h 39 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Systèmes Urbains Inc. 23, avenue Milton Montréal, QC, H8R 1K6 http://www.systemesurbains.com NEQ : 1168008721	Monsieur Francis Duchesne Téléphone : 514 321-5205 Télécopieur : 514 321-5835	**Commande : (1365869)** 2017-11-27 10 h 53 **Transmission :** 2017-11-27 10 h 53	2870880 - Addenda No 1_AO_10237 2018-01-26 10 h 14 - Courriel 2883002 - Addenda No.2_AO_10237 2018-02-15 15 h 32 - Courriel 2883003 - Addenda No.2_AO_10237 (bordereau) 2018-02-15 15 h 32 - Téléchargement 2899894 - Addenda

				No.3_AO_10237 2018-03-13 13 h 50 - Courriel 2909304 - Addenda 4 - Question / Réponse 2018-03-27 7 h 39 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Trane Canada ULC 3535, boul. Pitfield Montréal, QC, H4S 1H3 NEQ : 1149533664	Madame Esther Tam Téléphone : 514 337-3321 Télécopieur : 514 337-6103	**Commande : (1419397)** 2018-03-29 8 h 32 **Transmission :** 2018-03-29 8 h 32	2870880 - Addenda No 1_AO_10237 2018-03-29 8 h 32 - Téléchargement 2883002 - Addenda No.2_AO_10237 2018-03-29 8 h 32 - Téléchargement 2883003 - Addenda No.2_AO_10237 (bordereau) 2018-03-29 8 h 32 - Téléchargement 2899894 - Addenda No.3_AO_10237 2018-03-29 8 h 32 - Téléchargement 2909304 - Addenda 4 - Question / Réponse 2018-03-29 8 h 32 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié

				(plan) : Courrier électronique
☐	Veolia Water Technologies Canada Inc. 4105 rue Sartelon St-Laurent Montréal, QC, H4S 2B3 NEQ : 1143713056	Monsieur Denis Girard et Ghislaine Campeau Téléphone : 514 334-7230 Télécopieur : 514 334-5070	**Commande : (1366260)** 2017-11-28 9 h 16 **Transmission :** 2017-11-28 9 h 16	2870880 - Addenda No 1_AO_10237 2018-01-26 10 h 14 - Courriel 2883002 - Addenda No.2_AO_10237 2018-02-15 15 h 32 - Courriel 2883003 - Addenda No.2_AO_10237 (bordereau) 2018-02-15 15 h 32 - Téléchargement 2899894 - Addenda No.3_AO_10237 2018-03-13 13 h 50 - Courriel 2909304 - Addenda 4 - Question / Réponse 2018-03-27 7 h 39 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Sélectionner Annuler

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1187696001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Automatisation
Objet :	Accorder un contrat à Gastier M.P. inc., pour la modernisation et l'automatisation de l'usine de filtration de Pointe-Claire, pour une somme maximale de 2 613 512,90 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10237 - (6 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Information_comptable_DEP_GDD1187696001.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Préposée au budget
Tél : 514-872-5916

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-11

Leilatou DANKASSOUA
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-2648
Division : Service des finances, Direction du conseil et du soutien financier,

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.07

2018/06/21
17:00

(1)

Dossier # : 1187231046

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Compétence d'agglomération :	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
Projet :	Plan de transport Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Accorder un contrat aux Entrepeneurs Bucaro inc., pour des travaux de voirie sur le boulevard Maurice-Duplessis, de la 56e Avenue au boulevard de la Rivière-des-Prairies, de pistes cyclables à divers endroits et de feux de circulation à l'intersection de la rue Saint-Vallier et du Boulevard Rosemont. Dépense totale de 2 748 497,11 $ (contrat: 2 522 497,11 $ + incidences: 226 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 258212 - 4 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 2 748 497,11 $, taxes incluses pour des travaux de voirie sur le boulevard Maurice-Duplessis, de la 56e Avenue au boulevard de la Rivière-des-Prairies , de pistes cyclables à divers endroits et de feux de circulation à l'intersection de la rue Saint-Vallier et du boulevard Rosemont dans les arrondissements de Rosemont–La Petite-Patrie, de Mercier–Hochelaga -Maisonneuve et de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2. d'accorder aux Entrepreneurs Bucaro inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 522 497,11 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 258212 ;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 89,41 % par l'agglomération pour un montant de 2 457 454,00 $

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-05-27 12:56

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1187231046**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Compétence d'agglomération :	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
Projet :	Plan de transport Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Accorder un contrat aux Entrepeneurs Bucaro inc., pour des travaux de voirie sur le boulevard Maurice-Duplessis, de la 56e Avenue au boulevard de la Rivière-des-Prairies, de pistes cyclables à divers endroits et de feux de circulation à l'intersection de la rue Saint-Vallier et du Boulevard Rosemont. Dépense totale de 2 748 497,11 $ (contrat: 2 522 497,11 $ + incidences: 226 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 258212 - 4 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Le Plan de transport adopté en juin 2008 prévoit un ensemble de mesures visant à accroître les déplacements actifs sur l'ensemble du territoire de l'agglomération de Montréal. L'objectif étant de favoriser l'émergence de nouveaux liens cyclables sur le territoire des arrondissements et des villes liées dans la perspective d'accroître les déplacements actifs et d'encourager l'utilisation du vélo à des fins utilitaires et non seulement de loisirs.
Une modification à ce Plan de transport concernant la mise-à-jour du réseau cyclable projeté de l'Île de Montréal, a été approuvée par le Conseil d'agglomération le 26 février 2015. Le potentiel cumulatif de voies cyclables à être réalisées, selon cette mise-à-jour, est de 1280 kilomètres. À ce jour, environ 436 kilomètres de nouvelles voies cyclables se sont ajoutés au réseau initial à la grandeur de l'agglomération, portant le réseau cyclable actuel à quelque 846 kilomètres.

Dans ce contexte, l'agglomération se doit de poursuivre le développement du réseau cyclable et de continuer à offrir aux cyclistes des conditions de déplacement qui soient optimales, sécuritaires, attirantes et compétitives par rapport aux autres modes de transport. Les nouvelles infrastructures à mettre en place doivent donner un accès le plus direct possible aux pôles d'emplois, de services ainsi qu'aux zones commerciales, touristiques, institutionnelles et autres de telle sorte qu'un transfert modal soit possible et

encouragé.

La Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) poursuit – via son *Programme de réfection du réseau routier artériel* – sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs. Les investissements alloués à la protection du réseau routier artériel témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises

La Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) a mandaté la Direction des infrastructures du SIVT afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent en des travaux de voirie sur le boulevard Maurice-Duplessis, de la 56e Avenue au boulevard de la Rivière-des-Prairies, de construction de pistes cyclables à divers endroits et de travaux de mise aux normes de feux de circulation à l'intersection de la rue Saint-Vallier et du Boulevard Rosemont, dans les arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve et de Rosemont–La Petite-Patrie
Une liste de rues ainsi que les plans des travaux de surface se trouvent en pièces jointes.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises aux arrondissements et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe des contingences est déterminée à 329 021,37 $ (taxes incluses), soit 15 % du coût des travaux avant les taxes, dû aux risques inhérents reliés aux travaux d'installation de câblage dans le réseau de conduits souterrains pour les feux de circulation et à la gestion des sols contaminés dans l'extension de la voie sur le boulevard Maurice-Duplessis près du parc nature de la Pointe-aux-Trembles .

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de gestion des impacts, de marquage et signalisation, d'achat de matériaux et d'autres incidences (CSEM et HQ) en lien avec la signalisation lumineuse ainsi que des frais de laboratoire et de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux et la surveillance environnementale. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document *Incidences et ristournes* en pièce jointe

Les dispositions contractuelles liées aux échéanciers concernent principalement les pénalités pour retard et sont décrites à l'article 5.1.14.3 du cahier des clauses administratives générales (CCAG) du présent appel d'offres. Pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l'entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité de 0,1 % du prix du contrat accordé, excluant les taxes et le montant des contingences. Cette pénalité n'est jamais inférieure à 200 $ par jour de retard. Aucun boni n'est prévu dans les documents de l'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats d'ouverture de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels et l'écart de prix entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse.
La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

L'estimation de soumission est établie durant la période d'appel d'offres par l'équipe de l'économie de la construction (ÉÉC) de la Division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPÉC). Cette estimation est basée sur les prix et taux du marché actuel (matériaux, vrac, main d'oeuvre, équipement et sous-traitant) ainsi que tous les documents de l'appel d'offres.

L'équipe a procédé à l'analyse des soumissions déposées par quatre (4) entrepreneurs. Le prix du plus bas soumissionnaire conforme représente un écart défavorable de 10,9 % lorsqu'il est comparé à l'estimation interne de la Ville.

L'ÉÉC a constaté que l'écart est réparti dans plusieurs articles du projet. Nous sommes d'avis que cet écart défavorable est attribuable au contexte de la période actuelle de l'année durant laquelle les carnets de commandes des entrepreneurs sont remplis et qu'ils doivent souvent avoir recours à des sous-traitants ou à du travail en temps supplémentaire.

La DGPEC considère que l'écart de 10,9 % est dans les limites acceptables et appuie la recommandation de l'octroi du contrat

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal relatif à ce contrat est de 2 748 497,11 $, taxes incluses incluant des incidences de 226 000,00 $, taxes incluses.
Cette dépense est assumée à 89,41% par l'agglomération pour un montant de 2 457 454,00 $, taxes incluse puisqu'elle concerne le réseau cyclable qui est de compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations et à 10,59 % par la ville centrale pour un montant de 291 043,11 $, taxes incluses .

La dépense totale représente un coût net de 2 509 744,22 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par les règlements d'emprunt suivants :

- RCG 11-030 pour un montant de 2 243 983,06 $
- 17-074 pour un montant de 265 761,16 $

La répartition du coût des travaux et des incidences est présentée en pièce jointe dans le document «Incidences et ristournes».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Action 1 du plan d'action *Montréal durable 2016-2020* « Augmenter la part modale des déplacements à pied, à vélo ou en transport en commun ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 31 août 2018, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document «Principes de gestion de la circulation».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication sera déployée pour informer les riverains de la nature et des impacts des travaux. Cette stratégie s'appuiera sur les outils de communication suivants: la distribution d'avis aux riverains, l'envoi de courriels d'information destinés aux partenaires et aux chroniqueurs à la circulation, l'affichage de panneaux de chantier lorsque requis, la diffusion d'information sur le site Web et la carte Info-travaux ainsi que sur les médias sociaux (Twitter: MTL_Circulation et Waze, ...).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :
Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées
Début des travaux : août 2018
Fin des travaux : novembre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nathalie - Ext PEDRO, Service des infrastructures_voirie et transports
Katie TREMBLAY, Service des infrastructures_voirie et transports
Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports
Son Thu LÊ, Service des infrastructures_voirie et transports
Isabelle MORIN, Service des infrastructures_voirie et transports
Éric PAINCHAUD, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Eric FAUTEUX, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Jean-Simon FRENETTE, Rosemont - La Petite-Patrie

Lecture :

Eric FAUTEUX, 15 mai 2018

Jean CARRIER, 15 mai 2018
Isabelle MORIN, 15 mai 2018
Katie TREMBLAY, 15 mai 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mourad ACHAB
Ingénieur

Tél : 514-872-8432
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-15

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Tél : 514 872-7816
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures
Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2018-05-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur
Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2018-05-25

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION - PRELIMINAIRE

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 258212 — No du GDD : 1187231046

Titre de l'appel d'offres : Travaux de voirie et de feux de circulation à divers endroits de la ville de Montréal.

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 4 - 4 - 2018 — Ouverture originalement prévue le : 1 - 5 - 2018

Ouverture faite le : 3 - 5 - 2018 — Délai total accordé aux soumissionnaires : 28 jrs

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : 4 — ***Si addenda, détailler ci-après***

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat ($)
17 - 4 - 2018	Revision du plan de surface C-7041	-
23 - 4 - 2018	Ré-émission du formulaire de soumission (Ajout de l'article 108.1: "PREPARATION DES SURFACES DE CONTACT")	-
23 - 4 - 2018	Publication du tableau des questions-reponses	-
25 - 4 - 2018	Report de la date d'ouverture et ajout de quantités de mail central au formulaire de soumission	26 170.00

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 9 — Nbre de soumissions reçues : 4 — % de réponses : 44

Nbre de soumissions rejetées : — % de rejets : 0.0

Soumissions rejetées (nom)	Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs — Date d'échéance initiale : 31 - 8 - 2018

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs — Date d'échéance révisée : JJ - MM - AAAA

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes *(Les prix de soumission et l'AMF ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents fournis avec les 2 plus basses soumissions ont été vérifiés)*	Prix soumis incluant taxes et corrections au besoin		
	Avant contingences	Contingences	Total
LES ENTREPRENEURS BUCARO INC.	2 193 475.74	329 021.37	2 522 497.11
RAMCOR CONSTRUCTION INC.	2 489 963.56	373 494.54	2 863 458.10
EUROVIA QUEBEC CONSTRUCTION INC.	2 615 027.83	392 254.18	3 007 282.01
CONSTRUCTION VIATEK INC.	2 764 802.66	414 720.41	3 179 523.07
Estimation **interne**	1 977 759.03	296 663.85	2 274 422.88

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation **10.9%**

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse **13.5%**

Dossier à être étudié par la CEC : **Oui** **NON** X

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK		N.A.	OK	
RBQ		x	AMF		x	***Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant***
RENA		x	Revenu Qc		x	

Recommandation

Nom du soumissionnaire : LES ENTREPRENEURS BUCARO INC.

Montant du contrat (incluant les contingences) ($) : 2 522 497.11

Montant des incidences ($) : 226 000.00

Date prévue de début des travaux : 27 - 8 - 2018 — Date prévue de fin des travaux : 15 - 11 - 2018

Service des infrastructures, de la voirie et des transports

Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux

801, rue Brennan, 7e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

	258212 **PISTES CYCLABLES À DIVERS ENDROITS** **DESCRIPTION DU PROJET**
1.	**Rue Saint-Vallier (du boul. Rosemont à la rue Bellechasse) :** Construction d'une piste cyclable sur environ 300 m et mise aux normes des feux de circulation de l'intersection Saint-Vallier/Rosemont
2.	**Boulevard Maurice-Duplessis (de la 56e Avenue au boul. Rivière-des-Prairies)** : Construction d'une piste cyclable sur environ 220 m et Planage-revêtement de la chaussée.
3.	**Boulevard Maurice-Duplessis (de la 87e Avenue au sentier du parc-nature de la Pointe-aux-Trembles :** Construction d'une piste cyclable bidirectionnelle sur environ 1 300 m.
4.	**Rue Charles-Wilson (intersection rue Aylwin) :** Construction d'une rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite sur environ 5,5 m.
5.	**Avenue Henri-Julien : (intersection rue Marmier) :** Construction d'un abaissement de trottoir pour permettre l'accès aux cyclistes sur environ 6 m.

NOTE :

AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX, L'ENTREPRENEUR DOIT COMMUNIQUER AVEC MME CHANTAL VALIQUETTE ING. AU (514) 872-3174 AFIN DE DÉTERMINER LA LOCALISATION ET LE NOMBRE DES NOUVEAUX PUISARDS.

NOTE 1:

-REMPLIR DE PIERRE VM-2 JUSQU'À 40mm EN DESSOUS DU PROFIL FINAL.

-POSER UNE COUCHE DE 40mm D'ENROBÉS BITUMINEUX EC-10, 3b, 2, PG 58-28.

LÉGENDE:

- PLANAGE ET REVÊTEMENT BITUMINEUX
- TROTTOIR À RECONSTRUIRE

TECHNIQUE

TRAVAUX DE PLANAGE ET REVÊTEMENT:

- PLANAGE DU REVÊTEMENT SUR UNE ÉPAISSEUR MAXIMALE DE 50mm;
- RÉPARATION DES DÉFAUTS DANS LA SURFACE PLANÉE;
- NETTOYAGE DE LA SURFACE PLANÉE;
- POSE D'UN LIANT D'ACCROCHAGE (ÉMULSION DE BITUME) AU TAUX RÉSIDUEL DE 0,3 l/m²;
- POSE D'UNE COUCHE DE SURFACE D'UN ENROBÉ DE TYPE ESG-10, 1a, 1, PG 70-28 DE 50mm D'ÉPAISSEUR.

TECHNIQUE

ÉLARGISSEMENT AVEC UNE STRUCTURE DE CHAUSSÉE FLEXIBLE:

- PIERRE CONCASSÉE DE TYPE MG-20 DE 600mm D'ÉPAISSEUR POSÉE EN 2 COUCHES;
- COUCHE DE BASE D'UN ENROBÉ DE TYPE ESG-10, 1a, 1, PG 76-28 DE 70mm D'ÉPAISSEUR;
- POSE D'UN LIANT D'ACCROCHAGE (ÉMULSION DE BITUME) AU TAUX RÉSIDUEL DE 0,2 l/m²;
- COUCHE INTERMÉDIAIRE D'UN ENROBÉ DE TYPE ESG-10, 1a, 1, PG 76-28 DE 70mm D'ÉPAISSEUR;
- POSE D'UN LIANT D'ACCROCHAGE (ÉMULSION DE BITUME) AU TAUX RÉSIDUEL DE 0,2 l/m²;
- COUCHE DE SURFACE D'UN ENROBÉ DE TYPE ESG-10, 1a, 1, PG 76-28 DE 70mm D'ÉPAISSEUR.

Responsables

GAZ MÉTRO : 514 598-3419

HYDRO-QUÉBEC : (RÉSEAU DISTR.) 514 385-8888, # 5118

RESPONS. ARR. :

LE FOND DE PLAN EST ISSU DE LA CARTOGRAPHIE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Émission

N°	Date	Description	Prép. par	Resp. projet
001	2018 / 04 / 17	Émis pour addenda	R.C.	M.A.
000	2018 / 04 / 03	Émis pour soumission	R.C.	M.A.

Montréal

Service des infrastructures, de la voirie et des transports
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux
801, rue Brennan, 7e étage, Montréal (Québec) H3C-0G4

Intervenants

Relevé au terrain: Richard Côté, Ag. tech. — 2017 / 12 / 06 — Voirie

Dessiné par: Josée Lapierre, dess. — 2018 / 01 / 25

Préparé par: Richard Côté, Ag. tech. — 2018 / 03 / 07

Ingénieur(e): Mourad Achab, ing.

Sceau de l'ingénieur(e): INGÉNIEUR Mourad Achab 5047785 QUÉBEC — 17 avril 2018

Original signé le:

Projet: **Boulevard Maurice Duplessis**

De la 87ième Avenue au parc de La Pointe-aux-Prairies

Arrondissement(s): **Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles**

Nature des travaux: **Travaux de voirie et de piste cyclable**

Titre du plan: **Construction d'une piste cyclable bidirectionnelle protégée par un mail bétonné De la 87ième Avenue au parc de La Pointe-aux-Prairies**

(SI) DIMENSIONS EN MÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE

Échelle: 1 : 400 — 0 2,5 5,0 10,0 15,0 20,0 (mètres)

N° de plan:	Feuillet:	Émission:	Soumission:	Page:
C-7041	-	001	258212	-

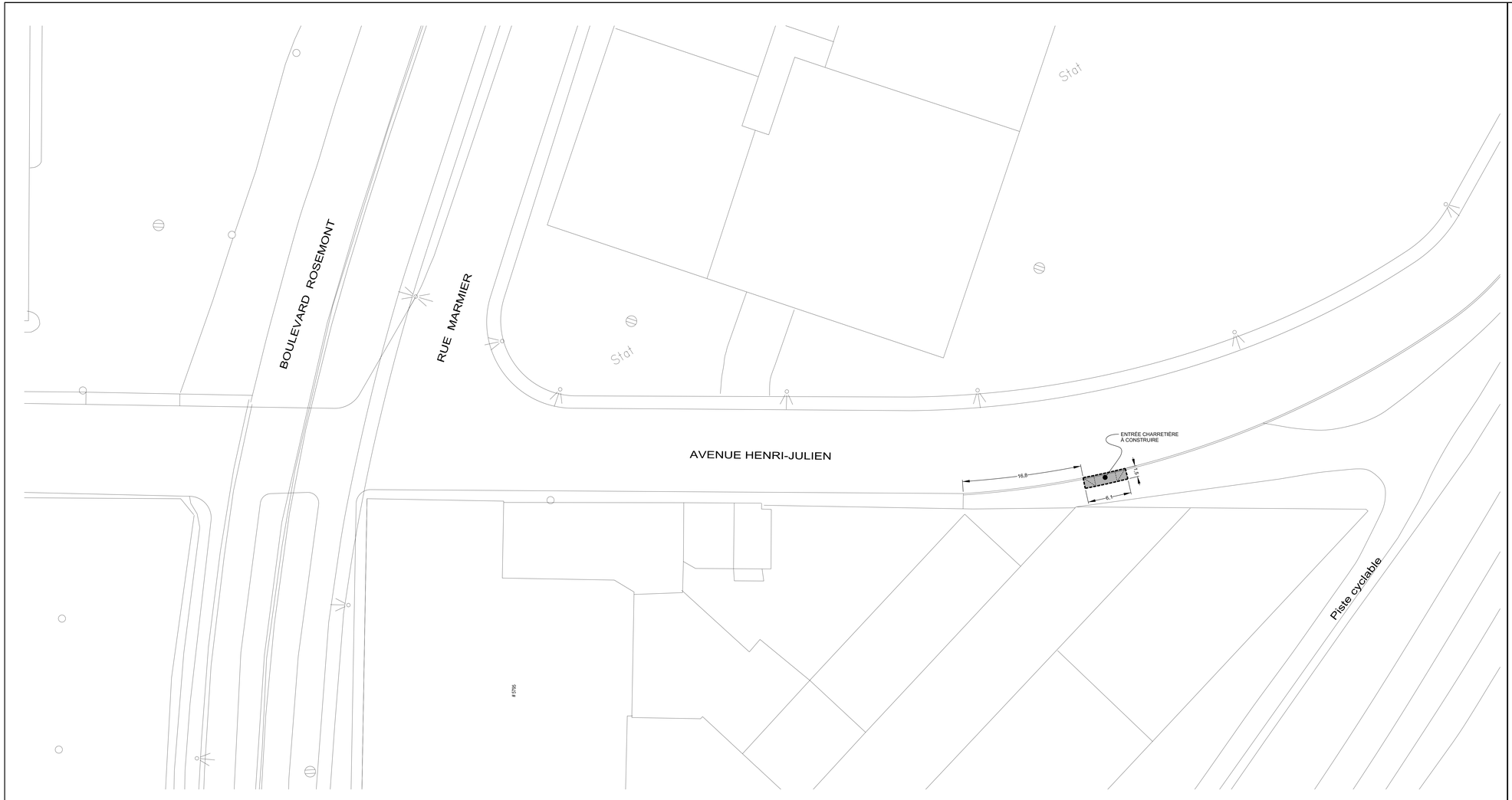

Références

N°. de plan:	Description:
-	-

Légende

Puisard à désaffecter lors de la construction d'un projet de
DFE ..... égout
DFD ..... drain
DFP ..... pavage
DFT ..... trottoir

Puisard à déplacer lors de la construction d'un projet de
DP ..... pavage
DT ..... trottoir

Nouveau puisard lors de la construction d'un projet de
NE ..... égout
ND ..... drain
NP ..... pavage
NT ..... trottoir

Puisard
T + C ..... tête et couvercle à changer (puisard de trottoir)
T + G ..... tête et grille à changer
T + G + REP ..... tête et grille à changer (+ réparation)
A + N ..... ajustable à niveler
A + C ..... ajustable à changer

Égout / Aqueduc
C + C ..... cadre et couvercle à changer
C + C + REP ..... cadre et couvercle à changer (+ réparation)
A + N ..... ajustable à niveler
A + C ..... ajustable à changer
TBV + N ..... tête de boîte de vanne à niveler
TBV + C ..... tête de boîte de vanne à changer

Divers
NIV ..... à niveler
RPH ..... rampe pour handicapés

Symbologie graphique

- Puisard de rue
- Puisard dalot
- Grille carrée
- Puisard de trottoir
- Repère géodésique
- Vanne de gaz
- Regard chambre d'aqueduc
- Regard chambre de la C.S.E.M.
- Symbole de forage
- Base à briser et reconstruire au même emplacement
- Base à construire
- Regard chambre H.Q.
- Regard chambre d'égout
- Regard chambre de Bell
- Borne-Fontaine
- Boîte de vanne
- Vanne d'aqueduc
- Manchon de parcomètre
- Manchon
- F.C. – Fin de courbe
- Base existante
- Base à briser ou enlever
- ★ Symbole grossi pour clarté
- Chambre transformateur (vieille)
- Chambre de transformateur
- Chambre transf. (Hydro-Québec)

Responsables

BELL ; 514 870-1237	GAZ MÉTRO ; 514 598-3419
C.S.E.M. ; 514 868-3686	HYDRO-QUÉBEC ; (RÉSEAU DISTR.) 514 385-8888, # 5118
CIRCULATION ; (MARQ.+SIGN. ÉCR.) (9 ANCIENS ARROND.) 514 872-6594	
RESPONS. PARC ; - 514 -	RESPONS. ARR. ; - 514 -

ORIENTATION ;

Plan de localisation

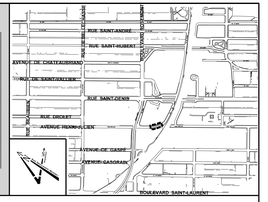

Émission

N°	Date	Description	Prép. par	Resp. projet
000	2018 / 04 / 03	Émis pour soumission	R.C.	M.A.

Intervenants

Montréal

Service des infrastructures, de la voirie et des transports
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux
801, rue Brennan, 7e étage, Montréal (Québec) H3C-0G4

Relevé au terrain:
Jonathan Boivert, Ag. tech. **2017 / 09**

Dessiné par:
Patrick Collas, Tech. dess. **2018 / 01 / 24**

Préparé par:
Richard Côté, Ag. tech. **2018 / 03 / 07**

Initiales

Sceau de l'ingénieur(e):
INGÉNIEUR(E) Mourad Achab 224778 Québec

Ingénieur(e):
Mourad Achab, ing. 27/03/2018

Original signé/e:

Projet:
Avenue Henri-Julien
1 pt. au Sud de la rue Marmier

Arrondissement(s):
Rosemont-La Petite-Patrie

Nature des travaux:
Travaux de voirie et de piste cyclable

Titre du plan:
Construction d'un abaissement de trottoirs
(1 pt. Au Sud de la rue Marmier)

(Sti) DIMENSIONS EN MÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE

Échelle:
1 : 200
0 1,25 2,5 5,0 7,5 10,0 (mètres)

N° de plan:	Feuillet:	Émission:	Soumission:	Page:
C-6939	-	000	258212	-

LÉGENDE:

TROTTOIR ET MAILS À RECONSTRUIRES

FA FOSSE DE PLANTATION DE TYPE "A" (VOIR CROQUIS AU PLAN)

NOTE :

AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX, L'ENTREPRENEUR DOIT COMMUNIQUER AVEC MME CHANTAL VALIQUETTE ING. AU (514) 872-3174 AFIN DE DÉTERMINER LA LOCALISATION ET LE NOMBRE DES NOUVEAUX PUISARDS.

TECHNIQUE

TECHNIQUE DE PLANAGE ET REVÊTEMENT:

- PLANAGE DU REVÊTEMENT SUR UNE ÉPAISSEUR MAXIMALE DE ±50mm;
- POSE D'UN LIANT D'ACCROCHAGE (ÉMULSION DE BITUME) AU TAUX RÉSIDUEL DE 0,3 l/m²;
- POSE D'UNE COUCHE DE CORRECTION DE 20mm D'ÉPAISSEUR D'UN ENROBÉ DE TYPE EC-10, 3b, 2, PG 70-28;
- POSE D'UN LIANT D'ACCROCHAGE (ÉMULSION DE BITUME) AU TAUX RÉSIDUEL DE 0,2 l/m²;
- POSE D'UNE COUCHE DE SURFACE DE 50mm D'ÉPAISSEUR, D'UN ENROBÉ DE TYPE ESG-10, 1a, 1, PG 70-28.

Montréal

Service des infrastructures,
de la voirie et des transports
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux
801, rue Brennan, 7e étage, Montréal (Québec) H3C-0G4

Intervenants

Relevé au terrain: Jonathan Boivert, Ag. tech. — 2017 / 09

Dessiné par: Patrick Collas, Tech. dess. — 2018 / 01 / 24

Préparé par: Richard Côté, Ag. tech. — 2018 / 03 / 07

Ingénieur(e): Mourad Achab, ing.

Sceau de l'ingénieur(e): Mourad Achab 5047785 Québec — Original signé le: 27/03/2018

Projet: **Rue de Saint-Vallier**

Du boul. Rosemont à la rue Bellechasse

Arrondissement(s): **Rosemont-La-Petite-Patrie**

Nature des travaux: **Travaux de voirie et de piste cyclable et feux de circulation**

Titre du plan: Construction d'une piste cyclable bidirectionnelle protégée par un mail bétonné, reconstruction de trottoirs et mise aux normes de feux de signalisation. **(Du boul. Rosemont à la rue Bellechasse)**

(SI) DIMENSIONS EN MÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE

Échelle: 1 : 200

N° de plan:	Feuillet:	Émission:	Soumission:	Page:
C-6940	-	000	258212	-

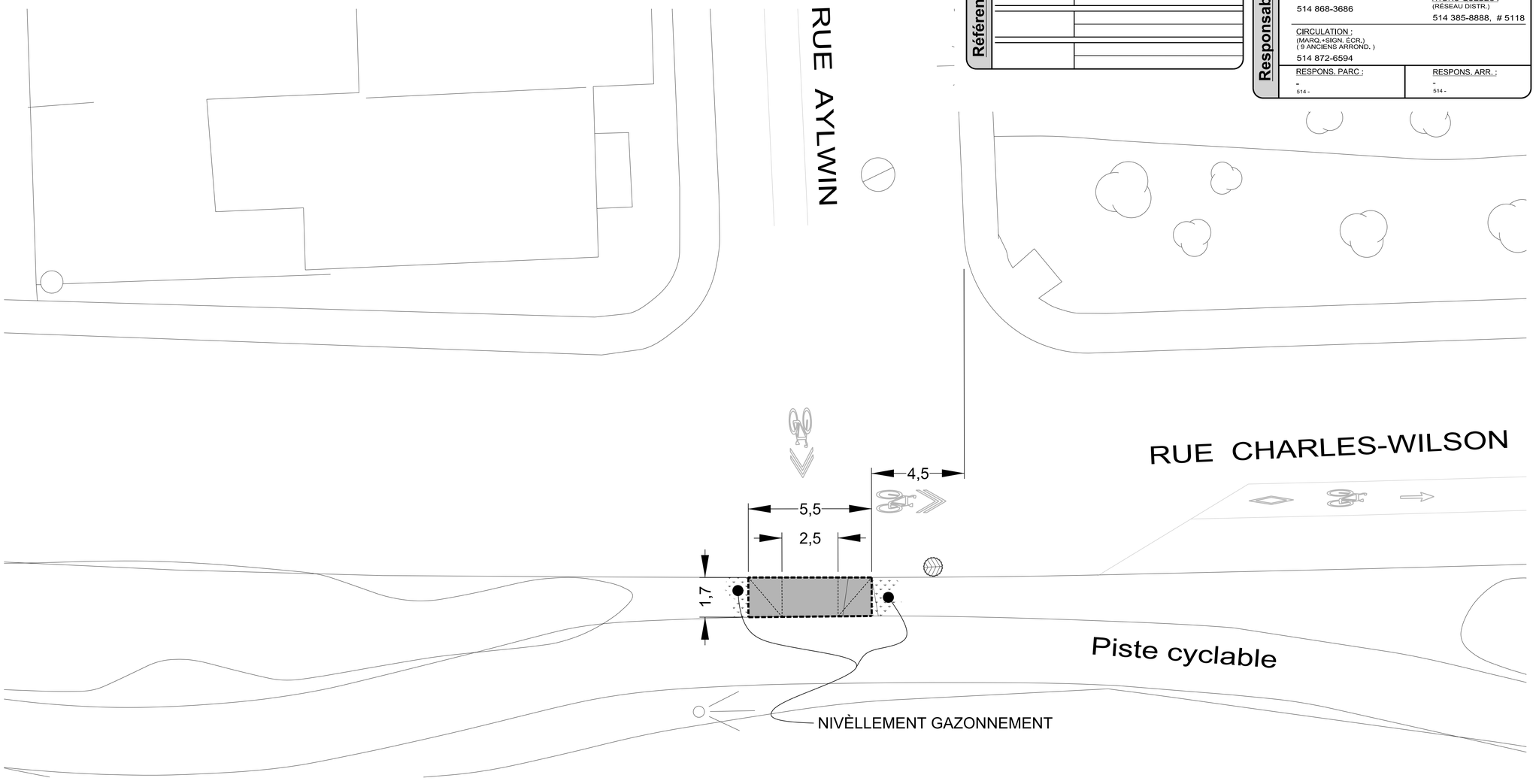

Références

N°. de plan:	Description:
-	-

Responsables

BELL :
514 870-1237

GAZ MÉTRO :
514 598-3583

C.S.E.M. :
514 868-3686

HYDRO-QUÉBEC :
(RESEAU DISTR.)
514 385-8888, # 5118

CIRCULATION :
(MARQ.+SIGN. ÉCR.)
(9 ANCIENS ARROND.)
514 872-6594

RESPONS. PARC :
-
514 -

RESPONS. ARR. :
-
514 -

Légende

Puisard à désaffecter lors de la construction d'un projet de
DFE ..... égout
DFD ..... drain
DFP ..... pavage
DFT ..... trottoir

Puisard à déplacer lors de la construction d'un projet de
DP ..... pavage
DT ..... trottoir

Nouveau puisard lors de la construction d'un projet de
NE ..... égout
ND ..... drain
NP ..... pavage
NT ..... trottoir

Puisard
T + C .....tête et couvercle à changer (puisard de trottoir)
T + G .....tête et grille à changer
T + G + REP .....tête et grille à changer (+ réparation)
A + N ..... ajustable à niveler
A + C ..... ajustable à changer

Égout / Aqueduc
C + C ..... cadre et couvercle à changer
C + C + REP ..... cadre et couvercle à changer (+ réparation)
A + N ..... ajustable à niveler
A + C ..... ajustable à changer
TBV + N ..... tête de boîte de vanne à niveler
TBV + C ..... tête de boîte de vanne à changer

Divers
NIV ..... à niveler
RPH ..... rampe pour handicapés

Symbologie graphique

- Puisard de rue
- Puisard dalot
- Grille carrée
- Puisard de trottoir
- Repère géodésique
- Vanne de gaz
- Regard chambre d'aqueduc
- Regard chambre de la C.S.E.M.
- Symbole de forage
- Base à briser et reconstruire au même emplacement
- Base à construire
- Regard chambre H.Q.
- Regard chambre d'égout
- Regard chambre de Bell
- Borne-Fontaine
- Boîte de vanne
- Vanne d'aqueduc
- Manchon de parcomètre
- M Manchon
- F.C. Fin de courbe
- Base existante
- Base à briser ou enlever
- Symbole grossi pour clarté
- Chambre transformateur (vieille)
- Chambre de transformateur
- Chambre transf. (Hydro-Québec)

Plan de localisation

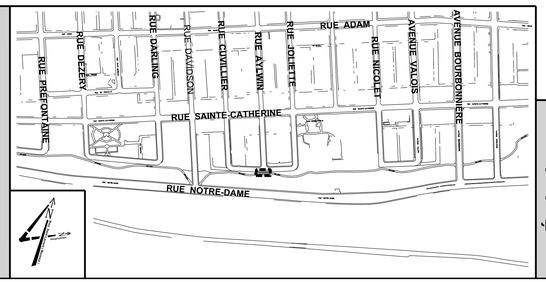

Émission

N°	Date	Description	Prép. par	Resp. projet
000	2018 / 02 / 02	Émis pour soumission	-	Mourad Achab

LE FOND DE PLAN EST ISSU DE LA CARTOGRAPHIE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

ORIENTATION :

Intervenants

FORMAT 11 x 17

Relevé au terrain:
Jonathan Boivert, Ag. Tech. — 2017 / 09 — Voirie

Dessiné par:
Patrick Collas, Tech. dess. — 2017 / 11 / 15

Préparé par:
- — AAAA / MM / JJ

Ingénieur(e):
Mourad Achab, ing.

Sceau de l'ingénieur(e):
INGÉNIEUR(E) Mourad Achab 5047785 Québec
Original signé le: 27/03/2018

Montréal

Service des infrastructures, du transport et de l'environnement
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux
801, rue Brennan, 7e étage, Montréal (Québec) H3C 0G4

Projet:
Rue Charles-Wilson
Intersection rue Aylwin

Arrondissement(s):
Mercier / Hochelaga / Maisonneuve

Nature des travaux:
Travaux de voirie et de piste cyclable

Titre du plan:
Construction d'une rampe d'accès (Intersection rue Aylwin)

(SI) DIMENSIONS EN MÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE

Échelle:
1 : 100

N° de plan:	Feuillet:	Émission:	Soumission:	Page:
C-6941		**000**	**258212**	

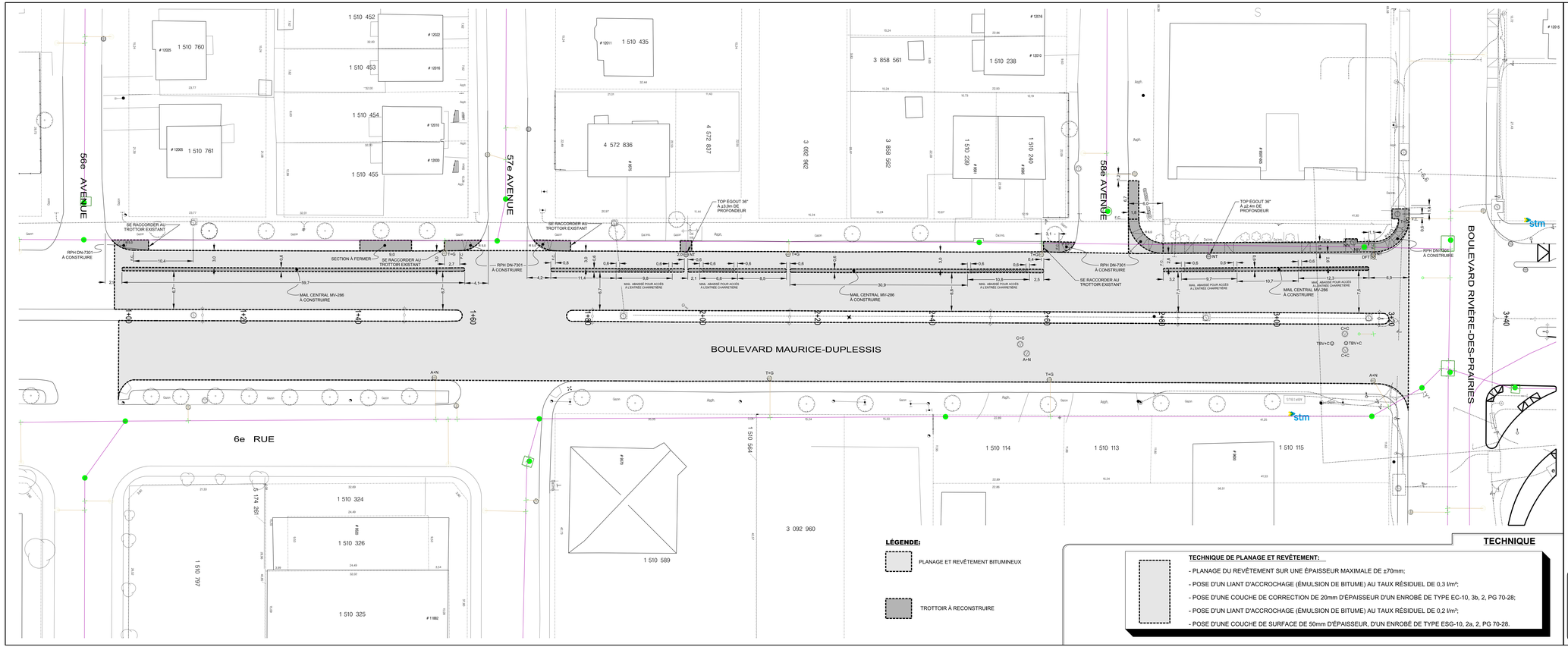

LÉGENDE:

PLANAGE ET REVÊTEMENT BITUMINEUX

TROTTOIR À RECONSTRUIRE

TECHNIQUE

TECHNIQUE DE PLANAGE ET REVÊTEMENT:

- PLANAGE DU REVÊTEMENT SUR UNE ÉPAISSEUR MAXIMALE DE ±70mm;
- POSE D'UN LIANT D'ACCROCHAGE (ÉMULSION DE BITUME) AU TAUX RÉSIDUEL DE 0,3 l/m²;
- POSE D'UNE COUCHE DE CORRECTION DE 20mm D'ÉPAISSEUR D'UN ENROBÉ DE TYPE EC-10, 3b, 2, PG 70-28;
- POSE D'UN LIANT D'ACCROCHAGE (ÉMULSION DE BITUME) AU TAUX RÉSIDUEL DE 0,2 l/m²;
- POSE D'UNE COUCHE DE SURFACE DE 50mm D'ÉPAISSEUR, D'UN ENROBÉ DE TYPE ESG-10, 2a, 2, PG 70-28.

LE FOND DE PLAN EST BASÉ DE LA CARTOGRAPHIE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

ORIENTATION :

Références

N°. de plan:	Description:
-	-

Légende

Puisard à désaffecter lors de la construction d'un projet de
DFE ..... égout
DFD ..... drain
DFP ..... pavage
DFT ..... trottoir

Puisard à déplacer lors de la construction d'un projet de
DP ..... pavage
DT ..... trottoir

Nouveau puisard lors de la construction d'un projet de
NE ..... égout
ND ..... drain
NP ..... pavage
NT ..... trottoir

Puisard
T + C ..... tête et couvercle à changer (puisard de trottoir)
T + G ..... tête et grille à changer
T + G + REP ..... tête et grille à changer (+ réparation)
A + N ..... ajustable à niveler
A + C ..... ajustable à changer

Égout / Aqueduc
C + C ..... cadre et couvercle à changer
C + C + REP ..... cadre et couvercle à changer (+ réparation)
A + N ..... ajustable à niveler
A + C ..... ajustable à changer
TBV + N ..... tête de boîte de vanne à niveler
TBV + C ..... tête de boîte de vanne à changer

Divers
N/V ..... à niveler
RPH ..... rampe pour handicapés

Symbologie graphique

- Puisard de rue
- Puisard dalot
- Grille carrée
- Puisard de trottoir
- Repère géodésique
- Vanne de gaz
- Regard chambre d'aqueduc
- Regard chambre de la C.S.E.M.
- Symbole de forage
- Base à briser et reconstruire au même emplacement
- Base à construire
- Chambre transformateur (vieille)
- Chambre de transformateur
- Chambre transf. (Hydro-Québec)
- Regard chambre H.Q.
- Regard chambre d'égout
- Regard chambre de Bell
- Borne-Fontaine
- Boîte de vanne
- Vanne d'aqueduc
- Manchon de parcomètre
- M— Manchon
- F.C.— Fin de courbe
- Base existante
- Base à briser ou enlever

★ Symbole gravé pour dans

Responsables

BELL : 514 870-1237	GAZ MÉTRO : 514 598-3419
C.S.E.M. : 514 868-3686	HYDRO-QUÉBEC : (RÉSEAU DISTR.) 514 385-8888, # 5118
CIRCULATION : (MARQ.+SIGN. ÉCR.) (Y ANCIENS ARRONDS.) 514 872-6594	
RESPONS. PARC. : - 514 -	RESPONS. ARR. : - 514 -

Émission

N°	Date	Description	Prép. par	Resp. projet
000	2019 / 04 / 03	Émis pour soumission	R.C.	M.A.

Plan de localisation

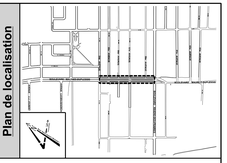

Intervenants

Montréal

Service des infrastructures, de la voirie et des transports
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux
801, rue Brennan, Te étage, Montréal (Québec) H3C-0G4

Relevé au terrain:
Jonathan Boivert, Ag. tech. — **2017 / 09**

Dessiné par:
Patrick Collas, Tech. dess. — **2017 / 11 / 16**

Préparé par:
Richard Côté, Ag. tech. — **2018 / 03 / 07**

Ingénieur(s):
Mourad Achab, ing.

Sceau de l'ingénieur(e):
Ordre des ingénieurs du Québec — Mourad Achab — Ingénieur — Original signé le: 27/03/2018

Visée

Projet

Boul. Maurice-Duplessis
De la 56e Avenue au boul. Rivière-des-Prairies

Arrondissement(s): **Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles**

Nature des travaux:
Travaux de voirie, de piste cyclable.

Titre du plan:
Planage-revêtement de la chaussée, construction d'une piste cyclable bidirectionnelle protégée par un mail bétonné et reconstruction de trottoirs.

(De la 56e Avenue au boul. Rivière-des-Prairies)

(SI) DIMENSIONS EN MÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE

Échelle:
1 : 200

N°. de plan:	Feuillet:	Émission:	Soumission:	Page:
C-6938	-	**000**	**258212**	-

Montréal

SOUMISSION 258212- PRINCIPES DE GESTION DE LA CIRCULATION

Secteur	TRAVAUX DE VOIRIE (PCPR-2018) SUR LE BOULEVARD MAURICE-DUPLESSIS, DE LA 56E AVENUE AU BOULEVARD DE LA RIVIÈRE-DES-PRAIRIES, DE PISTES CYCLABLES À DIVERS ENDROITS ET DE FEUX DE CIRCULATION À L'INTERSECTION DE LA RUE SAINT-VALLIER ET DU BOULEVARD ROSEMONT
Boulevard Maurice-Duplessis, entre la 56e Avenue et le boulevard Rivière-des-Prairies (C-6938)	• PHASE 1 : Travaux de trottoirs sur le boulevard Maurice-Duplessis, entre la 56e Avenue et le boulevard Rivière-des-Prairies – Horaire de travail : lundi – vendredi 7 h-19 h : o Fermeture de deux voies de droite et maintien d'une voie en direction ouest sur le boulevard Maurice-Duplessis; o Entrave partielle du côté ouest de la chaussée sur le boulevard Rivière-des-Prairies au niveau du boulevard Maurice-Duplessis; o Entrave partielle dans la 56e, 57e et 58e Avenue. • PHASE 2 : Travaux de planage du boulevard Maurice-Duplessis, entre le boulevard Rivière-des-Prairies et la 56e Avenue – Horaire de travail : lundi – vendredi 7 h-19 h : o Entrave de deux voies de droite ou de gauche et maintien d'une voie sur le boulevard Maurice-Duplessis. Les travaux seront réalisés une direction à la fois; o Entrave de la voie de gauche sur la direction opposée aux travaux sur le boulevard Maurice-Duplessis; o Entrave partielle du côté ouest de la chaussée sur le boulevard Rivière-des-Prairies au niveau du boulevard Maurice-Duplessis avec maintien d'une voie. • PHASE 3 : Travaux de construction d'une piste cyclable bidirectionnelle protégée par un mail en béton sur le boulevard Maurice-Duplessis, entre la 56e Avenue et le boulevard Rivière-des-Prairies – Horaire de travail : lundi – vendredi 7 h-19 h : o Fermeture de deux voies de droite et maintien d'une voie en direction ouest. • PHASE 4 : Travaux de pavage sur le boulevard Maurice-Duplessis, entre la 56e Avenue et le boulevard Rivière-des-Prairies. - Horaire de travail : lundi au dimanche 22 h-5 h : o Fermeture complète des directions est et ouest du boulevard Maurice-Duplessis. Les travaux sont réalisés une direction à la fois; • PHASE 5 : Travaux de feux de circulation dans l'intersection des boulevards Rivière-des-Prairies et Maurice-Duplessis. - Horaire de travail : lundi – vendredi 7 h-19 h : o Entrave de la voie de droite sur le boulevard Maurice-Duplessis en direction ouest à l'approche du boulevard Rivière-des-Prairies; o Entrave partielle de la chaussée et maintien sur le boulevard Rivière-des-Prairies; o Fermeture de la piste cyclable entre la 61e Avenue et le boulevard Rivière-des-Prairies et déviation des cyclistes sur le boulevard Maurice-Duplessis.
Avenue Henri-Julien, à un point au sud de la rue Marmier (C-6939)	• PHASE 1 : Travaux d'abaissement de trottoir sur l'avenue Henri-Julien, un point au sud de la rue Marmier – Horaire de travail : lundi – vendredi 7 h-19 h : o Entrave complète de la direction sud avec maintien d'une voie avec circulation en alternance gérée à l'aide de signaleurs durant les heures de travail.
Rue de Saint-Vallier, entre le boulevard Rosemont et la rue de Bellechasse (C-6940)	• PHASE 1 : Travaux de feux de circulation, de trottoirs et de saillies sur Saint-Vallier aux intersections Rosemont et de Bellechasse – Horaire de travail : lundi - vendredi 7 h-19 h : o Entrave de deux voies de droite en direction est sur le boulevard Rosemont au niveau de la rue de Saint-Vallier hors pointe et d'une voie en pointe; o Entrave de la voie de droite en direction ouest sur le boulevard Rosemont au niveau de la rue de Saint-Vallier hors pointe et entrave partielle en pointe; o Entrave partielle de la rue de Saint-Vallier avec maintien d'une voie; o Entrave complète de la rue de Saint-Vallier avec la circulation locale lors des travaux de puisards. Horaire de travail : samedi 8 h-19 h et dimanche 9 h-19 h.

Secteur	TRAVAUX DE VOIRIE (PCPR-2018) SUR LE BOULEVARD MAURICE-DUPLESSIS, DE LA 56E AVENUE AU BOULEVARD DE LA RIVIÈRE-DES-PRAIRIES, DE PISTES CYCLABLES À DIVERS ENDROITS ET DE FEUX DE CIRCULATION À L'INTERSECTION DE LA RUE SAINT-VALLIER ET DU BOULEVARD ROSEMONT
	• PHASE 2 : Travaux de construction d'une piste cyclable bidirectionnelle protégée par un mail en béton sur la rue de Saint-Vallier, entre le boulevard Rosemont et la rue de Bellechasse – Horaire de travail : lundi – vendredi 7 h-19 h : o Entrave partielle de la rue de Saint-Vallier avec maintien d'une voie.
Rue Charles-Wilson, à l'intersection de la rue Aylwin (C-6941)	• PHASE 1 : Travaux de construction d'une rampe d'accès sur la rue Charles-Wilson à l'intersection de la rue Aylwin – Horaire de travail : lundi – vendredi 7 h-19 h : o Entrave du côté sud de la rue Charles-Wilson avec maintien d'une voie.
Boulevard Maurice-Duplessis, entre la 87e Avenue et le Parc de la Pointe-aux-Prairies (C-7041)	• PHASE 1 : Travaux de construction d'une piste cyclable bidirectionnelle protégée par un mail en béton sur le boulevard Maurice-Duplessis, entre la 87e et la 89e Avenue – Horaire de travail : lundi – vendredi 7 h-19 h : o Entrave du côté sud du boulevard Maurice-Duplessis et maintien d'une voie. • PHASE 2 : Travaux de construction d'une piste cyclable bidirectionnelle protégée par un mail en béton sur le boulevard Maurice-Duplessis, à l'est de la 87e Avenue – Horaire de travail : lundi – vendredi 7 h-19 h : o Fermeture de la direction est du boulevard Maurice-Duplessis et maintien d'une voie avec une circulation en alternance avec signaleurs durant les heures de travail. En dehors de ces heures, maintien d'une voie réduite par direction. • PHASE 3 : Travaux de reconstruction de chaussée sur le boulevard Maurice-Duplessis à l'est du chaînage 14+16 – Horaire de travail : lundi - vendredi 7 h-19 h : o Fermeture de la direction est du boulevard Maurice-Duplessis et maintien d'une voie avec circulation en alternance avec signaleurs durant les heures de travail. En dehors de ces heures, maintien d'une voie réduite par direction.
Mesures de gestion des impacts applicables au projet	Les travaux sont prévus d'être réalisés en 2018. Protection des aires de travail à l'aide de clôtures autoportantes temporaires. Installation de panneaux d'information générale pour informer les usagers de la localisation des travaux de la date de début et leur durée. Installation et mise en fonction des chemins de détour avant la mise en place des entraves. Lorsque des rues en sens unique sont entravées, ajout de signalisation temporaire nécessaire et ajustement de la signalisation existante à la configuration temporaire. Au moins 50 % de l'espace des zones de débarcadères, de livraison ou de stationnements SRRR entravé doit être relocalisé; Présence d'un minimum de deux (2) signaleurs afin d'assurer une saine gestion des mouvements sur le réseau routier adjacent la zone des travaux. Si un trottoir ou passage piétonnier doit être entravé, les piétons sont déviés sur le trottoir opposé ou via un corridor balisé et praticable pour les personnes à mobilité réduite. Installation de plaques en acier pour redonner accès aux riverains ou à la circulation en dehors des heures de travail. S'il y a deux (2) entrées menant à un même stationnement, au moins une entrée demeurera accessible. Fournir des zones de dégagement pour les arrêts relocalisés à la demande de la STM. Les véhicules, les matériaux et les équipements doivent être disposés sur un même côté de la chaussée pour un accès en ligne droite carrossable et libre d'obstacles à l'intérieur du chantier pour permettre le passage des véhicules d'urgence. Les véhicules d'urgence doivent également avoir accès aux bâtiments situés dans la zone des travaux.

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 28 février 2017

LES ENTREPRENEURS BUCARO INC.
A/S MONSIEUR ANDREA BUCARO
10441, AV BALZAC
MONTRÉAL-NORD (QC) H1H 3L6

N° de décision : 2017-CPSM-1012406
N° de client : 2700022178

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). LES ENTREPRENEURS BUCARO INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **10 juillet 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 258212
Numéro de référence : 1152447
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Travaux de voirie et de feux de circulation à divers endroits de la ville de Montréal.

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Construction Bau-Val Inc. 87 Emilien Marcoux, Suite#101 Blainville, QC, J7C 0B4 http://www.bauval.com	Madame Johanne Vallée Téléphone : 514 788-4660 Télécopieur :	**Commande : (1422593)** 2018-04-05 10 h 36 **Transmission :** 2018-04-05 13 h 12	2923028 - 258212_Addenda 1 2018-04-17 16 h 02 - Courriel 2923037 - 258212_Formulaires de soumission (devis) 2018-04-17 16 h 03 - Courriel 2923038 - 258212_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-04-17 16 h 03 - Téléchargement 2923045 - 258212_PL_VR_C-7041-001_2018-04-17_AD 2018-04-18 13 h 45 - Messagerie 2925836 - 258212_Addenda 2 2018-04-23 7 h 58 - Courriel 2925838 - 258212_Formulaires de soumission (devis) 2018-04-20 16 h 17 - Courriel 2925839 - 258212_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-04-20 16 h 17 - Téléchargement 2926693 - 258212_Addenda 3 2018-04-23 14 h 49 - Courriel 2928570 - 258212_Addenda 4_ Incluant un report de date 2018-04-25 19 h 44 - Courriel 2928575 - 258212_Formulaires de soumission (devis) 2018-04-25 17 h 38 - Courriel 2928576 - 258212_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-04-25 17 h 38 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Construction NRC Inc. 160 rue Deslauriers Arr. St-Laurent Montréal, QC, H4N 1V8	Madame Lany Phaneuf Téléphone : 514 331-7944 Télécopieur :	**Commande : (1425247)** 2018-04-10 13 h 58 **Transmission :** 2018-04-11 8 h 19	2923028 - 258212_Addenda 1 2018-04-17 16 h 02 - Courriel 2923037 - 258212_Formulaires de soumission (devis) 2018-04-17 16 h 03 - Courriel 2923038 - 258212_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-04-17 16 h 03 - Téléchargement 2923045 - 258212_PL_VR_C-7041-001_2018-04-17_AD 2018-04-18 13 h 44 - Messagerie 2925836 - 258212_Addenda 2 2018-04-23 7 h 58 - Courriel 2925838 - 258212_Formulaires de soumission (devis) 2018-04-20 16 h 17 - Courriel

			2925839 - 258212_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-04-20 16 h 17 - Téléchargement 2926693 - 258212_Addenda 3 2018-04-23 14 h 49 - Courriel 2928570 - 258212_Addenda 4_ Incluant un report de date 2018-04-25 19 h 44 - Courriel 2928575 - 258212_Formulaires de soumission (devis) 2018-04-25 17 h 38 - Courriel 2928576 - 258212_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-04-25 17 h 38 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Construction Viatek Inc. 4915, rue Louis-B.-Mayer Laval, QC, H7P0E5	Monsieur Patrick Francoeur Téléphone : 450 664-2818 Télécopieur : 450 664-2819	**Commande : (1423849)** 2018-04-09 8 h 10 **Transmission :** 2018-04-09 8 h 36	2923028 - 258212_Addenda 1 2018-04-17 16 h 02 - Courriel 2923037 - 258212_Formulaires de soumission (devis) 2018-04-17 16 h 03 - Courriel 2923038 - 258212_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-04-17 16 h 03 - Téléchargement 2923045 - 258212_PL_VR_C-7041-001_2018-04-17_AD 2018-04-18 13 h 45 - Messagerie 2925836 - 258212_Addenda 2 2018-04-23 7 h 58 - Courriel 2925838 - 258212_Formulaires de soumission (devis) 2018-04-20 16 h 17 - Courriel 2925839 - 258212_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-04-20 16 h 17 - Téléchargement 2926693 - 258212_Addenda 3 2018-04-23 14 h 49 - Courriel 2928570 - 258212_Addenda 4_ Incluant un report de date 2018-04-25 19 h 44 - Courriel 2928575 - 258212_Formulaires de soumission (devis) 2018-04-25 17 h 38 - Courriel 2928576 - 258212_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-04-25 17 h 38 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Eurovia Québec Construction Inc. (Montréal) 6200 St-Patrick Montréal, QC, H4E1b3	Madame Ghislaine Dujmovic Téléphone : 514 766-2550 Télécopieur :	**Commande : (1421837)** 2018-04-04 11 h 53 **Transmission :** 2018-04-04 11 h 53	2923028 - 258212_Addenda 1 2018-04-17 16 h 02 - Courriel 2923037 - 258212_Formulaires de soumission (devis) 2018-04-17 16 h 03 - Courriel 2923038 - 258212_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-04-17 16 h 03 - Téléchargement 2923045 - 258212_PL_VR_C-7041-001_2018-04-17_AD 2018-04-18 10 h 18 - Courriel 2925836 - 258212_Addenda 2 2018-04-23 7 h 58 - Courriel 2925838 - 258212_Formulaires de soumission (devis) 2018-04-20 16 h 17 - Courriel 2925839 - 258212_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-04-20 16 h 17 - Téléchargement 2926693 - 258212_Addenda 3 2018-04-23 14 h 49 - Courriel

			2928570 - 258212_Addenda 4_ Incluant un report de date 2018-04-25 19 h 44 - Courriel 2928575 - 258212_Formulaires de soumission (devis) 2018-04-25 17 h 38 - Courriel 2928576 - 258212_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-04-25 17 h 38 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Groupe TNT Inc. 4085 Rang St-Elzéar Est Laval, QC, H7E 4P2 http://www.groupetnt.com	Madame Line Proulx Téléphone : 450 431-7887 Télécopieur : 450 664-6478	**Commande : (1422468)** 2018-04-05 9 h 17 **Transmission :** 2018-04-05 10 h 35	2923028 - 258212_Addenda 1 2018-04-17 16 h 02 - Courriel 2923037 - 258212_Formulaires de soumission (devis) 2018-04-17 16 h 03 - Courriel 2923038 - 258212_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-04-17 16 h 03 - Téléchargement 2923045 - 258212_PL_VR_C-7041-001_2018-04-17_AD 2018-04-18 13 h 47 - Messagerie 2925836 - 258212_Addenda 2 2018-04-23 7 h 58 - Courriel 2925838 - 258212_Formulaires de soumission (devis) 2018-04-20 16 h 17 - Courriel 2925839 - 258212_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-04-20 16 h 17 - Téléchargement 2926693 - 258212_Addenda 3 2018-04-23 14 h 49 - Courriel 2928570 - 258212_Addenda 4_ Incluant un report de date 2018-04-25 19 h 44 - Courriel 2928575 - 258212_Formulaires de soumission (devis) 2018-04-25 17 h 38 - Courriel 2928576 - 258212_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-04-25 17 h 38 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Les Entrepreneurs Bucaro Inc. 10,441 rue Balzac Montréal-Nord Montréal, QC, H1H 3L6	Monsieur Andrea BUCARO Téléphone : 514 325-7729 Télécopieur : 514 325-7183	**Commande : (1425328)** 2018-04-10 14 h 58 **Transmission :** 2018-04-10 14 h 58	2923028 - 258212_Addenda 1 2018-04-17 16 h 03 - Télécopie 2923037 - 258212_Formulaires de soumission (devis) 2018-04-17 16 h 37 - Télécopie 2923038 - 258212_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-04-17 16 h 03 - Téléchargement 2923045 - 258212_PL_VR_C-7041-001_2018-04-17_AD 2018-04-18 13 h 46 - Messagerie 2925836 - 258212_Addenda 2 2018-04-23 13 h 08 - Télécopie 2925838 - 258212_Formulaires de soumission (devis) 2018-04-20 16 h 18 - Télécopie 2925839 - 258212_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-04-20 16 h 17 - Téléchargement 2926693 - 258212_Addenda 3 2018-04-23 14 h 50 - Télécopie 2928570 - 258212_Addenda 4_ Incluant un report de date 2018-04-25 19 h 44 - Télécopie

			2928575 - 258212_Formulaires de soumission (devis) 2018-04-25 17 h 39 - Télécopie 2928576 - 258212_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-04-25 17 h 38 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Meloche, Division de Sintra 3125 boul Saint-Charles Kirkland, QC, H9H 3B9 http://sintra.ca	Madame Nancy Galipeau Téléphone : 514 695-3395 Télécopieur :	**Commande : (1428862)** 2018-04-17 8 h 09 **Transmission :** 2018-04-17 8 h 21	2923028 - 258212_Addenda 1 2018-04-17 16 h 02 - Courriel 2923037 - 258212_Formulaires de soumission (devis) 2018-04-17 16 h 03 - Courriel 2923038 - 258212_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-04-17 16 h 03 - Téléchargement 2923045 - 258212_PL_VR_C-7041-001_2018-04-17_AD 2018-04-18 10 h 18 - Courriel 2925836 - 258212_Addenda 2 2018-04-23 7 h 58 - Courriel 2925838 - 258212_Formulaires de soumission (devis) 2018-04-20 16 h 17 - Courriel 2925839 - 258212_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-04-20 16 h 17 - Téléchargement 2926693 - 258212_Addenda 3 2018-04-23 14 h 49 - Courriel 2928570 - 258212_Addenda 4_ Incluant un report de date 2018-04-25 19 h 44 - Courriel 2928575 - 258212_Formulaires de soumission (devis) 2018-04-25 17 h 38 - Courriel 2928576 - 258212_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-04-25 17 h 38 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Neolect Inc. 104 boul Montcalm Nord Candiac, QC, J5R 3L8	Madame Marjolaine Émond Téléphone : 450 659-5457 Télécopieur : 450 659-9265	**Commande : (1421653)** 2018-04-04 9 h 58 **Transmission :** 2018-04-04 15 h 55	2923028 - 258212_Addenda 1 2018-04-17 16 h 02 - Courriel 2923037 - 258212_Formulaires de soumission (devis) 2018-04-17 16 h 03 - Courriel 2923038 - 258212_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-04-17 16 h 03 - Téléchargement 2923045 - 258212_PL_VR_C-7041-001_2018-04-17_AD 2018-04-18 13 h 48 - Messagerie 2925836 - 258212_Addenda 2 2018-04-23 7 h 58 - Courriel 2925838 - 258212_Formulaires de soumission (devis) 2018-04-20 16 h 17 - Courriel 2925839 - 258212_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-04-20 16 h 17 - Téléchargement 2926693 - 258212_Addenda 3 2018-04-23 14 h 49 - Courriel 2928570 - 258212_Addenda 4_ Incluant un report de date 2018-04-25 19 h 44 - Courriel 2928575 - 258212_Formulaires de soumission (devis) 2018-04-25 17 h 38 - Courriel 2928576 - 258212_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-04-25 17 h 38 - Téléchargement

			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Ramcor Construction Inc. 8085 rue Champ D'Eau Arrondissement Saint-Léonard Montréal, QC, H1P 1Y1	Monsieur Guy Cormier Téléphone : 514 329-4545 Télécopieur : 514 329-4818	**Commande : (1427848)** 2018-04-13 16 h 40 **Transmission :** 2018-04-13 20 h 29	2923028 - 258212_Addenda 1 2018-04-17 16 h 03 - Télécopie 2923037 - 258212_Formulaires de soumission (devis) 2018-04-17 16 h 37 - Télécopie 2923038 - 258212_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-04-17 16 h 03 - Téléchargement 2923045 - 258212_PL_VR_C-7041-001_2018-04-17_AD 2018-04-18 13 h 46 - Messagerie 2925836 - 258212_Addenda 2 2018-04-23 8 h - Télécopie 2925838 - 258212_Formulaires de soumission (devis) 2018-04-20 16 h 17 - Télécopie 2925839 - 258212_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-04-20 16 h 17 - Téléchargement 2926693 - 258212_Addenda 3 2018-04-23 14 h 50 - Télécopie 2928570 - 258212_Addenda 4_ Incluant un report de date 2018-04-25 19 h 44 - Télécopie 2928575 - 258212_Formulaires de soumission (devis) 2018-04-25 17 h 39 - Télécopie 2928576 - 258212_Formulaires de soumission (bordereau) 2018-04-25 17 h 38 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

© 2003-2018 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1187231046

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat aux Entrepeneurs Bucaro inc., pour des travaux de voirie sur le boulevard Maurice-Duplessis, de la 56e Avenue au boulevard de la Rivière-des-Prairies, de pistes cyclables à divers endroits et de feux de circulation à l'intersection de la rue Saint-Vallier et du Boulevard Rosemont. Dépense totale de 2 748 497,11 $ (contrat: 2 522 497,11 $ + incidences: 226 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 258212 - 4 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

SIVT - 1187231046.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie GODBOUT
Préposée au budget
Tél : 514-872-0721

Co - auteure
Marie Claude Pierre
Agente Comptable Analyste
514-868-3837

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-25

Maria BARDINA
Conseiller(ere) budgetaire
Tél : (514) 872-2563

Division : Direction du conseil et du soutien financier - Point de service Développement

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.08

2018/06/21
17:00

(1)

Dossier # : 1181701002

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Parcs nature et espaces riverains
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Compétence d'agglomération :	Écoterritoires
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Manufacturier Sheltec inc., pour la reconstruction du belvédère de la Pointe-aux-Carrières au parc-nature de Bois-de-l'Île-Bizard pour une dépense totale de 1 409 571,11 $, taxes incluses - Appel d'offres public (17-6187) - (5 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. D'autoriser une dépense de 1 409 571,11 $, taxes incluses, pour la construction du belvédère de la Pointe-aux-Carrières au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2. D'accorder à **Manufacturier Sheltec inc.**, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 340 425,98 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (17-6187);
3. D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2018-05-28 09:09

Signataire : Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1181701002**

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Parcs nature et espaces riverains
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Compétence d'agglomération :	Écoterritoires
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Manufacturier Sheltec inc., pour la reconstruction du belvédère de la Pointe-aux-Carrières au parc-nature de Bois-de-l'Île-Bizard pour une dépense totale de 1 409 571,11 $, taxes incluses - Appel d'offres public (17-6187) - (5 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Le projet de reconstruction du belvédère de la Pointe-aux-Carrières est situé au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard, à l'extrémité de la pointe nord-ouest du parc-nature, aux abords du lac des Deux Montagnes.
Le parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard comporte plusieurs structures permettant d'observer la biodiversité des milieux humides diversifiés. Elles ont toutes été construites dans les années 1990, elles sont en fin de vie et ont nécessité plusieurs réparations dans les dernières années. Elles doivent impérativement être reconstruites.

Le 18 décembre 2014, le conseil d'agglomération de Montréal a octroyé un contrat de services professionnels à Services intégrés Lemay et associés inc. pour la réalisation du projet intitulé « Reconstruction de belvédères, de passerelles et de sentiers dans les parcs-nature du Bois-de-l'Île-Bizard, du Bois-de-Liesse et de la Pointe-aux-Prairies », dont le belvédère de la Pointe-aux-Carrières fait partie.

Un premier contrat visant le projet « Reconstruction de belvédères, de passerelles et de sentiers au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard », a été octroyé en 2016 à Construction Généphi inc. pour une dépense totale de 11 284 767,25 $, taxes incluses. Ce contrat, qui incluait entre autres la construction du belvédère de la Pointe-aux-Carrières, a été officiellement résilié le 29 octobre 2017 par le Bureau de l'inspecteur général.

Cette résiliation a requis de retourner en appel d'offres public afin de procéder au parachèvement des travaux débutés par l'entrepreneur. Puisque les travaux étaient

partiellement entamés (démolition des structures existantes, reconstruction de petites passerelles basses dans le boisé, début d'installation de pieux dans les grands et moyens marais et fabrication partielle des modules des passerelles), il a également été requis de réviser les documents d'appel d'offres, de manière à refléter les conditions actuelles du site.

Dans le but d'optimiser l'échéancier du parachèvement des travaux, le projet initial a été scindé afin de séparer le projet de reconstruction du belvédère de la Pointe-aux-Carrières et la construction des autres éléments du parc-nature (passerelles et belvédères).

Les autres structures (grande passerelle, moyenne passerelle, belvédère du Grand-Héron ainsi que le belvédère du Petit-Butor) seront incluses dans un appel d'offres subséquent.

Le processus suivi dans le présent dossier est un appel d'offres public, ouvert à tous les entrepreneurs répondant aux termes des clauses administratives incluses au cahier des charges. L'appel d'offres a débuté le 5 avril 2018 et s'est terminé 26 jours plus tard, soit le 1er mai 2018. Les soumissions ont été ouvertes le 1er mai 2018, à 13h30.

L'appel d'offres public a été publié dans le journal Le Devoir la première journée et sur le site Internet de la Ville et celui du SÉAO durant toute la période de l'appel d'offres.

Durant la période de l'appel d'offres, deux addenda ont été émis. L'addenda no 1, émis le 19 avril 2018, signalait un report de la date d'ouverture de la soumission ainsi qu'une précision quant à la période des travaux. La date d'ouverture initialement prévue pour le 25 avril 2018 a été reportée au 1er mai 2018.

L'addenda no 2, émis le 23 avril 2018, contenait des corrections aux quantités de certains items au bordereau, des précisions dans la description de certains travaux à effectuer, des corrections des références aux détails ainsi que des précisions pour les ancrages des bases de béton. De plus, des précisions ont été apportées à la suite des questions sur les matériaux à utiliser, notamment, sur les garde-corps en aluminium ainsi que sur les dimensions des roulottes de chantier.

Selon les termes des clauses administratives particulières incluses au cahier des charges, les soumissions sont valides pour 120 jours suivant la date d'ouverture. Elles sont donc valides jusqu'au 29 août 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0411 - 28 septembre 2017: Dépôt de la décision du Bureau de l'inspecteur général - Résiliation du contrat visant la reconstruction de belvédères, de passerelles et de sentiers au parc-nature du Bois-de-l'île-Bizard - Appel d'offres public no 16-6853.
CG17 0008 - 26 janvier 2017 : Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Lemay CO inc. et Les Services experts inc. pour la fourniture de services d'architecture de paysage pour les différents projets sous la responsabilité du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, pour une somme maximale de 2 084 649,09 $, taxes incluses. - Appel d'offres public no 16-15547 (5 soumissionnaires).

CG 16 0498 - 7 juillet 2016: Accorder un contrat à Construction Généphi inc., pour la reconstruction de belvédères, de passerelles et de sentiers au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard - Dépense totale de 11 284 767,25 $, taxes incluses - Appel d'offres public no 16-6853 - (2 soumissionnaires) et autoriser un ajustement budgétaire annuel et récurrent de 115 000 $ au budget de fonctionnement du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal.

CG14 0592 - 18 décembre 2014 : Accorder un contrat de services professionnels à Groupe

IBI-DAA inc. pour la reconstruction de belvédères, de passerelles et de sentiers dans les parcs-nature du Bois-de-l'Île-Bizard, du Bois-de-Liesse et de la Pointe-aux-Prairies pour une somme maximale de 2 710 881,41 $, taxes incluses. - Appel d'offres public n° 14-13874 - (2 soumissionnaires). Approuver un projet de convention à cette fin. Autoriser la cession du contrat de services professionnels accordé à Groupe IBI-DAA inc. au cessionnaire Services intégrés Lemay et associés inc.

CM04 0861 - 14 décembre 2004 - Adopter la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels et mandater le Service du développement culturel et de la qualité du milieu de vie pour coordonner son application et déposer au conseil municipal un rapport annuel faisant état de la mise en oeuvre de cette politique.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'octroi du contrat pour la réalisation des travaux de reconstruction du belvédère de la Pointe-aux-Carrières. Le belvédère est situé à la pointe extrême de la Pointe-aux-Carrières, surplombant le lac des Deux Montagnes. Le nouveau belvédère est localisé au même emplacement où était situé un ancien gazebo de bois, jadis incendié et jamais reconstruit. Les travaux comprennent la protection du milieu naturel, le forage des pieux pour l'installation du belvédère en deux paliers, la construction du belvédère, le contrôle de végétation envahissante, la plantation de végétaux et la remise en état du site (ensemencement hydraulique, engazonnement et réparation de sentiers en poussière de pierre).
Plus précisément, les aménagements projetés comprennent les composantes suivantes :
- les installations requises pour la protection du milieu existant (arbres, végétations, muret de pierre, escaliers, etc.);
- les travaux arboricoles, essouchage de souches existantes, débroussaillage du site d'insertion, élagage de végétaux le long du chemin d’accès;
- la mise en place d'un site d'entreposage temporaire;
- l'installation de bases en béton, de pieux forés et d'une structure préfabriquée en acier galvanisé;
- l'installation de garde-corps préfabriqué en aluminium anodisé, de pontage de bois, de caillebotis en aluminium anodisé;
- la réalisation de travaux de menuiserie (bancs, appui-bras);
- la plantation de végétaux indigènes, de gazonnement et d’ensemencement hydraulique;
- la réfection de sentiers en poussière de pierre et remise en état du site.

Le pourcentage de contingences inscrit au bordereau de soumission a été fixé à 15 % en raison des facteurs de risques associés à l'accès difficile en milieu naturel et à la complexité de la logistique de mise en oeuvre des travaux d'aménagement en milieu naturel sensible (berge). Aussi, l'échéancier du projet, soumis à la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* et à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (certificat d'autorisation du MDDELCC), participe à rendre le contexte d'intervention plus difficile.

Les incidences représentent 6 % du montant total du contrat excluant les contingences, soit 69 145,13 $, taxes incluses. Ce montant comprend les frais affectés suivants :
- contrôle qualitatif;
- diverses expertises techniques;
- transmission des informations sur les travaux et leurs impacts;
- suivi et entretien des travaux de renaturalisation, de contrôle du nerprun et de bonification environnementale pendant deux ans;
- gestion des impacts liés aux travaux.

Ouverts à tous les entrepreneurs répondant aux termes des clauses administratives incluses au cahier des charges, les documents ont été pris par un total de sept entrepreneurs, sous-traitants et fournisseurs. De ce nombre, cinq entrepreneurs généraux ont déposé une

soumission. Tous les cinq étaient conformes.

Les preneurs du cahier des charges sont :

A. Entrepreneurs généraux:
- 2633-2312 Québec inc. Aménagement Pavatech Arthier Construction
- Construction Deric inc.
- Construction Généphi inc.
- Construction Ultimatek inc.
- Emcon
- Manufacturier Sheltec inc.
- Tisseur inc.

JUSTIFICATION

Sur la totalité des sept entrepreneurs généraux, preneurs du cahier des charges, cinq ont déposé une soumission conforme. Cela représente 71 % des preneurs des documents d'appel d'offres ayant déposé une soumission et 29 % n'ayant pas déposé de soumission. À la suite des vérifications effectuées auprès des preneurs du cahier des charges n'ayant pas déposé de soumission, les raisons évoquées sont, entre autres, les suivantes :
- manque de temps pour déposer la soumission;
- l'appel d'offres ne répond pas à leur compétence;
- carnet de commandes complet;
- complexité du projet.

Firmes soumissionnaires	Prix de base (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Manufacturier Sheltec inc.	1 165 587,81 $	174 838,17 $	1 340 425,98 $
Deric Construction inc.	1 212 443,57 $	181 866,54 $	1 394 310,10 $
2633-2312 Québec inc. (Arthier)	1 241 730,00 $	186 259,50 $	1 427 989,50 $
Construction Emcon inc.	1 331 154,11 $	199 673,12 $	1 530 827,22 $
Tisseur inc.	1 579 586,54 $	236 937,98 $	1 816 524,53 $
Dernière estimation réalisée à l'interne (en collaboration avec firme externe pour les éléments de structure)	903 625,34 $	135 544,41 $	1 039 173,83 $
Coût moyen des soumissions conformes *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)*			1 502 015,47 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) *((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100*			12,06 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($) *(la plus haute conforme – la plus basse conforme)*			476 098,55 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) *((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100*			35,52 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			301 252,23 $

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*	28,98 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)* Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*	53 884,13 $ 4,02 %

Les prix déposés par le plus bas soumissionnaire sont supérieurs de 28,98 % à l'estimation réalisée à l'interne (en collaboration avec la firme externe pour les éléments de structure).

L'écart élevé entre la soumission et l'estimation peut être en partie attribuable à l'abondance de projets d'infrastructure majeurs en cours actuellement dans la région métropolitaine, qui affectent particulièrement les travaux de structures d'acier et de forage. Les carnets de travail des entrepreneurs sont pleins, la main d'oeuvre qualifiée est rare et le prix de l'acier est à la hausse. Il en résulte l'observation sur le marché de prix relativement élevés pour ce type de travaux.

À la suite des analyses des soumissions, il apparaît que les frais généraux reliés au contrat sont importants (environ 20 %). Les soumissionnaires se sont donnés une marge de manoeuvre étant donné la nature complexe et sensible du milieu.

Les validations requises ont été faites, selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie des listes des entreprises à licences restreintes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce contrat de 1 409 571,11 $, taxes, contingences et incidences incluses, sera assumé comme suit :
Un montant maximal de 1 287 126,30 $ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération # RCG 16-049 – « Réaménagement des parcs-nature » du SGPVMR.

2018 : 965 344,72 $ net
2019 : 321 781,58 $ net

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La reconstruction du belvédère de la Pointe-aux-Carrières s'inscrit dans une démarche globale dont les principes de base sont liés au développement durable. En vue de protéger et de maximiser la biodiversité, les plantations seront composées uniquement d'espèces indigènes. De plus, le contrôle du nerprun contribuera à améliorer la propagation naturelle des plantes indigènes dans le milieu. Les ressources naturelles extraites seront réutilisées sur le site aussi souvent que possible, de même que les pierres récupérées lors des travaux d'excavation seront utilisées pour créer des habitats fauniques.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Étant donné que le contrat n° 16-6853 visant le projet « Reconstruction de belvédères, de passerelles et de sentiers au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard » a été officiellement résilié le 29 octobre 2017 par le Bureau de l'inspecteur général, le parachèvement des travaux est très attendu des usagers du parcs.
Le contrat doit être octroyé en juin afin que l'entrepreneur puisse débuter les travaux le 1er

septembre 2018. Le cas échéant, le projet risque d'être retardé d'un an en raison de la courte période permise pour réaliser les travaux en raison de la *Loi fédérale de 1994 sur les oiseaux migrateurs* .

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été élaborée avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : 6 juin 2018
Conseil municipal : 18 juin 2018
Octroi du contrat au conseil d'agglomération : 21 juin 2018
Début des travaux : 4 septembre 2018
Arrêt des travaux pour la période de nidification des oiseaux et de reproduction des amphibiens et reptiles : 1er avril au 31 août 2019
Reprise des travaux (sans machinerie) pour parachèvement du terrassement : 1er mai 2019
Date visée pour la fin des travaux : 15 juin 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Anne DESAUTELS, Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal

Lecture :

Anne DESAUTELS, 24 mai 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sarah MUSTILLE
Architecture paysagiste

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-17

Steve BILODEAU BALATTI
architecte paysagiste

Tél : 514 872-9868
Télécop. :

Tél : 514 872-6472
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvia-Anne DUPLANTIE
Directrice - Aménagements des parcs et espaces publics
Tél : 514 872-5638
Approuvé le : 2018-05-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise-Hélène LEFEBVRE
Directrice

Tél : 514 872-3725
Approuvé le : 2018-05-25

PARC NATURE DU BOIS-DE-L'ÎLE-BIZARD

RECONSTRUCTION DU BELVÉDÈRE DE LA POINTE AUX CARRIÈRES

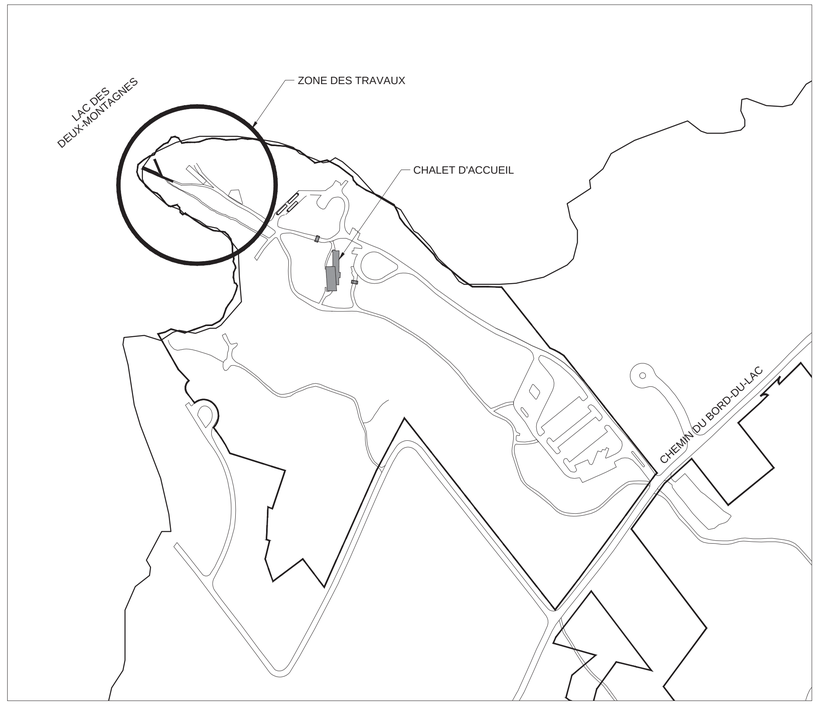

TOUTE REPRODUCTION OU UTILISATION DE CE DESSIN EST INTERDITE SANS AUTORISATION ÉCRITE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1181701002

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Parcs nature et espaces riverains
Objet :	Accorder un contrat à Manufacturier Sheltec inc., pour la reconstruction du belvédère de la Pointe-aux-Carrières au parc-nature de Bois-de-l'Île-Bizard pour une dépense totale de 1 409 571,11 $, taxes incluses - Appel d'offres public (17-6187) - (5 soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Virement crédit - GDD 1181701002.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Hui LI
Préposée au budget
Tél : 514-872-3580

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-24

Daniel D DESJARDINS
Conseiller(ere) budgetaire
Tél : 514 872-5597
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.09

2018/06/21
17:00

(1)

Dossier # : 1187526012

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à 2632-2990 Québec inc. – Les Excavations DDC pour la mise à niveau de la chute d'urgence au lieu d'enfouissement technique de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 159 234,05 $, taxes incluses - Appel d'offres public SP18024-165274 -C - 1 soumissionnaire.

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat à 2632-2990 Québec inc. - Les Excavations DDC pour la mise à niveau de la chute d'urgence au lieu d'enfouissement technique de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 159 234,05 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP18006-171246-C;

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-05-25 13:32

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1187526012**
Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à 2632-2990 Québec inc. – Les Excavations DDC pour la mise à niveau de la chute d'urgence au lieu d'enfouissement technique de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 159 234,05 $, taxes incluses - Appel d'offres public SP18024-165274 -C - 1 soumissionnaire.

CONTENU

CONTEXTE

La station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (Station) utilise une carrière, située au 11175 boulevard Métropolitain Est dans l'est de la ville, comme lieu d'enfouissement technique (LET). Cette carrière est une mine à ciel ouvert de près de 400 pieds de profond comportant des cellules d'enfouissement aménagées au bas de la carrière ainsi qu'une chute d'urgence installée à la surface.

Les cendres produites par la Station sont de façon générale transportées et déposées à tous les jours dans les cellules d'enfouissement.

Lorsque les conditions climatiques ne permettent pas d'atteindre de façon sécuritaire le fond de la carrière pour décharger les cendres, comme en cas pluie, de neige, de verglas ou de sol détrempé, les camions transportent alors les cendres jusqu'à la chute d'urgence d'où elles seront déchargées par un déversoir en métal. La chute d'urgence est également munie d'une structure anti-versement, en acier, empêchant la benne et le camion de pivoter sur le côté, protégeant ainsi l'opérateur du camion.

Le déversoir étant actuellement en fin de vie utile, la mise à niveau de la chute d'urgence est nécessaire afin de maintenir les opérations de déchargement sécuritaires.

Un appel d'offres public a donc été lancé le 16 avril 2018 et publié sur le site SEAO et dans le journal Le Devoir. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 10 mai 2018. Des

contingences, d’un montant constituant 15% de la valeur des travaux sont ajoutées pour tenir compte des imprévus liés aux conditions du chantier. La validité des soumissions est de 90 jours. Aucun addenda n’a été émis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Le projet consiste à mettre à niveau la chute d'urgence du LET. Les travaux incluent:

· le démantèlement de l'installation existante;

· la construction d'une dalle de béton;

· la fourniture et l'installation du nouveau déversoir et du garde-corps métallique;

· la fourniture et l'installation de deux bollards.

Ces installations visent à permettre le déchargement des cendres dans le haut du site d'enfouissement à usage exclusif de façon exceptionnelle en vertu d'une autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) lorsque les conditions météo (neige ou verglas) ne permettent pas aux camions d'aller jusqu'au fond du site de manière sécuritaire

JUSTIFICATION

Trois (3) entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres, mais seulement une a déposé une soumission. Aucun avis de désistement n’a été reçu des entreprises qui n’ont pas soumissionné.

Tableau d’analyse des soumissions

Firmes soumissionnaires	**Prix** (avec taxes)	**Contingences** (avec taxes)	**Total** (avec taxes)
1- 2632-2990 Québec inc. - Les Excavations DDC	**138 464,39**	**20 769,66**	**159 234,05**
Estimation interne	128 629,43	19 294,41	147 923,85
Coût moyen des soumissions reçues			159 234,05 $
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne ($)			11 310,21 $
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%)			7,65%

L'écart entre l'estimation interne et la soumission de 2632-2990 Québec inc. - Les Excavations DDC est défavorable de 7,65 %. Il est recommandé d'octroyer le contrat à cette entreprise au prix de sa soumission, soit 159 234,05 $, taxes incluses.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la RBQ ont été faites; 2632-2990 Québec inc. - Les Excavations DDC, 8118 avenue Broadway Nord, Montréal-Est (Québec) H1B 3B6 - NEQ 1145615549. L'entreprise a fourni l'attestation de Revenu Québec qui est valide jusqu'au 30 juin 2018.

L'autorisation à contracter de l'Autorité des marchés financiers n'est pas requise dans le cadre de ce contrat. Toutefois, l'entreprise 2632-2990 Québec inc. - Les Excavations DDC a fourni une telle autorisation, laquelle est jointe au présent dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût pour la mise à niveau de la chute d'urgence au lieu d'enfouissement technique de la Station est de 159 234,05 $, taxes incluses.

Ceci représente un montant de 145 401,91 $ net de ristournes de taxes.

Cette dépense sera financée par emprunt à la charge de l'agglomération à moins de disponibilité de la réserve.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention financière du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de ne pas octroyer ce contrat compromettrait la sécurité des opérateurs de camion qui déversent quotidiennement des cendres au lieu d'enfouissement technique.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

· Octroi du contrat: juin 2018
· Fin des travaux : septembre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la

conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Stéphanie SIMONEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Chantale POTVIN, Service des communications

Lecture :

Chantale POTVIN, 22 mai 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sally DAGHER
Ingénieure - Administratrice de contrats

Tél : 5142804418
Télécop. : 5142804387

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-22

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à l'exploitation

Tél : 514 280-4364
Télécop. : 514 280-4387

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usees
Tél : 514 280-3706
Approuvé le : 2018-05-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usees
Tél : 514 280-3706
Approuvé le : 2018-05-25

CHUTE
D'URGENCE
CENDRE
SEULEMENT
DANGER
ZONE À ACCÈS
RESTREINT

CHUTE
D'URGENCE
CENDRE
SEULEMENT
DANGER
ZONE À ACCÈS
RESTREINT

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 9 avril 2018

2632-2990 QUÉBEC INC.
A/S MONSIEUR DENIS CHARRON
8118, AV BROADWAY N
MONTRÉAL-EST (QC) H1B 5B6

N° de décision : 2018-CPSM-1023800
N° de client : 3000369896

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous LES EXCAVATIONS DDC et SIFOREX, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). 2632-2990 QUÉBEC INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **7 septembre 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : SP18024-165274-C
Numéro de référence : 1155949
Statut : En attente de conclusion du contrat
Titre : Mise à niveau de la chute d'urgence au lieu d'enfouissement technique de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Construction Deric Inc 3869 boul.des Sources suite #110 Dollard-des-Ormeaux, QC, H9B 2A2 http://www.groupederic.ca	Monsieur Patrice Touchette Téléphone : 514 685-8989 Télécopieur : 514 685-6484	**Commande : (1434427)** 2018-04-26 9 h 33 **Transmission :** 2018-04-26 9 h 57	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Excavations D.D.C. Siforex 8118 av Broadway Nord Montréal, QC, H1B5B6	Monsieur Denis Charron Téléphone : 514 645-0707 Télécopieur : 514 645-4544	**Commande : (1430123)** 2018-04-18 13 h 22 **Transmission :** 2018-04-18 13 h 41	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Les Entreprises Michaudville Inc. 270 rue Brunet Mont-Saint-Hilaire, QC, J3G 4S6 http://www.michaudville.com	Monsieur Sylvain Phaneuf Téléphone : 450 446-9933 Télécopieur : 450 446-1933	**Commande : (1430220)** 2018-04-18 14 h 20 **Transmission :** 2018-04-18 14 h 20	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

© 2003-2018 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1187526012

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Objet :	Accorder un contrat à 2632-2990 Québec inc. – Les Excavations DDC pour la mise à niveau de la chute d'urgence au lieu d'enfouissement technique de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 159 234,05 $, taxes incluses - Appel d'offres public SP18024-165274-C - 1 soumissionnaire.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1187526012_InfoCompt_DEEU.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Stéphanie SIMONEAU
Préposée au budget
Tél : 514.280.4020

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-23

Iva STOILOVA-DINEVA
Conseillère budgétaire
Tél : 514.280.6614
Division : Service des finances

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.10

2018/06/21
17:00

(1)

Dossier # : 1187217001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 747 337,50 $, taxes incluses, pour les travaux de rénovation majeure de la caserne de pompiers no.26 (0079) situé au 2151, avenue du Mont-Royal Est, arrondissement du Plateau-Mont-Royal dans le cadre du contrat accordé à Groupe Geyser inc. (CG17 0092) majorant ainsi le montant total du contrat de 10 245 589,30 $ à 10 992 926,80 $, taxes incluses.

Il est recommandé
I. d'autoriser une dépense additionnelle de 747 337,50 $, taxes incluses, pour les travaux de rénovation majeure de la caserne de pompiers no.26 (0079) situé au 2151, avenue du Mont-Royal Est, arrondissement du Plateau-Mont-Royal dans le cadre du contrat accordé à Groupe Geyser inc. (CG17 0092), majorant ainsi le montant total du contrat de 10 245 589,30 $ à 10 992 926,80 $, taxes incluses ;

II. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2018-05-28 11:44

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1187217001**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 747 337,50 $, taxes incluses, pour les travaux de rénovation majeure de la caserne de pompiers no.26 (0079) situé au 2151, avenue du Mont-Royal Est, arrondissement du Plateau-Mont-Royal dans le cadre du contrat accordé à Groupe Geyser inc. (CG17 0092) majorant ainsi le montant total du contrat de 10 245 589,30 $ à 10 992 926,80 $, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

La caserne de pompiers n° 26 a été construite en 1901 et est située 2151 avenue du Mont-Royal Est, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (voir la pièce jointe n° 1). Le bâtiment a été construit initialement comme hôtel de ville de la Ville De Lorimier et poste de pompiers. Depuis sa construction le bâtiment a subi plusieurs interventions, notamment, suite à un incendie en novembre 1999. Des travaux minimum ont alors été réalisés pour permettre le retour des pompiers. Depuis cet événement, des travaux de soutènement temporaire de la dalle de garage ont été faits en 2011 et 2013 afin de maintenir la caserne en activité. Tous les espaces sont inoccupés depuis 2015 afin de permettre la réalisation des travaux.
En 2011, la SGPI (anciennement DSTI) a mandaté la firme SNC-Lavalin pour faire l'évaluation qualitative des immeubles municipaux. Leur rapport conclut que la caserne de pompiers n° 26 a un indice de vétusté de 95,1%. Avec un indice aussi élevé, il y a des risques de bris et de perturbation d'activités importants.

En 2014, la Ville a mandaté la firme Rubin et Rotman associés et Dessau inc. afin qu'elle réalise le projet de rénovation et de mise à niveau de la caserne de pompiers n° 26. Une évaluation de l'état du bâtiment et de ses équipements a permis d'émettre des recommandations pour les travaux à exécuter et coûts reliés.

Le projet consiste à réaliser des travaux d'excavation en sous-oeuvre, de réfection de l'enveloppe, à refaire la dalle de garage, à remplacer les systèmes électromécaniques et à optimiser les espaces du rez-de-chaussée et d'une partie de l'étage de la caserne.

Le dossier a été présenté au comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement aux séances du 26 mai 2015, 14 juillet 2015, 8 septembre 2016 et du 9 février 2016 et a reçu un avis favorable au projet de construction. Le projet a également été présenté au Conseil

du patrimoine de Montréal le 23 octobre 2015 à la demande de l'arrondissement. Il a été statué dans l'avis reçu du Conseil du patrimoine de Montréal que l'immeuble était identifié par l'arrondissement comme témoin architectural significatif situé au sein du secteur de valeur exceptionnelle de l'avenue du Mont-Royal. Au cours de ces séances des avis ont été émis favorables pour maximiser la préservation du patrimoine de ce bâtiment. Il a été exprimé de réhabiliter les composantes architecturales d'origine en conformité avec la réglementation de l'arrondissement et selon une analyse des photos anciennes.

Le contrat a été octroyé le 30 mars 2017 à Groupe Geyser inc. pour une somme maximale de 10 245 589,30 $ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5842.

Les conditions de chantier durant les travaux de sous-œuvre, qui sont toujours en cours, imposent des solutions immédiatement car elles empêchent la poursuite du projet et un arrêt des travaux compromettrait la sécurité du bâtiment et la livraison du projet selon l'échéancier révisé pour le SIM et l'arrondissement.

Au présent contrat, les travaux consistent principalement à :
· démolir partiellement le bâtiment existant;
· construire une dalle d'accès au garage en béton armé;
· construire une nouvelle tour d'ascenseur, avec panneaux de béton préfabriqués fixés sur une charpente d'acier;
· renforcer la structure de la caserne existante;
· reconstruire et rénover l'enveloppe du bâtiment existant en préservant son caractère patrimonial (maçonnerie, toitures, portes et fenêtres);
· reconstruire complètement les aménagements intérieurs du bâtiment existant pour y loger les fonctions de l'arrondissement et de la caserne, les locaux techniques et les garages;
· installer de nouveaux systèmes mécaniques et électriques du bâtiment;
· installer un groupe électrogène pouvant supporter la totalité de la charge des fonctions du SIM;
· réaménager complètement les aménagements extérieurs.

Au présent contrat, les travaux qui s'ajoutent dû aux conditions de chantier survenues à ce jour (voir les pièces jointe n° 2 à 6 pour visualiser la complexité des interventions) :
· démolir un tunnel, un escalier et un massif de moellon enfouis et inconnus;
· stabilisation de colonnes existantes pour assurer la sécurité du chantier;
· réparer massivement des cavités dans les murs de moellon;
· modifier des contreventements aux planchers existants;
· modifier les coffrages aux longrines, pilastres et sous-œuvres;
· ajuster les renforts verticaux des murs de maçonnerie existante dû à l'irrégularité constatée.

La portée des travaux réalisés à ce jour au contrat de base n'est que de 21 %. Nous avons déjà atteint 45 % des travaux contingents (coûts additionnels engagés de 506 723,90 $) et nous avons également des demandes de changement requises pour poursuivre le chantier qui augmenteront les travaux contingents à 90% (1 052 671,08 $) (voir la pièce jointe n° 7).

L'augmentation recommandée de la valeur du contrat d'exécution de travaux aura un impact sur les honoraires des professionnels externes, mais sera traité dans un dossier distinct qui sera présenté ultérieurement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0092 – 30 mars 2017 – Accorder un contrat à Groupe Geyser inc. pour les travaux de rénovation majeure de la caserne de pompiers no.26 (0079) située au 2151, avenue du

Mont-Royal Est, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 11 276 800,09 $, taxes incluses - Appel d'offres public 5862 (7 soum.)
CA17 25 0010 - 6 février 2017 - Autorisation d'une dépense de 450 000,00 $, taxes incluses, représentant la quote-part de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour la rénovation de la caserne 26, dont une partie du 3ème étage sera transformée en lieu culturel dans l'Est du Plateau.

CG15 0250 - 30 avril 2015 - Approuver cinq projets de convention de cession entre Dessau inc. et Stantec experts-conseils ltée par lesquels Dessau inc. cède à Stantec experts-conseils ltée tous ses droits, titres et intérêts dans les contrats de services professionnels concernés

CG15 0238 - 30 avril 2015 - Accorder un contrat à Sutera inc. pour le désamiantage et des travaux divers à la caserne de pompiers n° 26 située au 2151, avenue Mont-Royal Est, dans l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 882 295,08 $, taxes incluses - Appel d'offres 5751 (6 soum.)

CG15 0204 - 26 mars 2015 - Règlement autorisant un emprunt de 8 400 000 $ afin de financer les travaux de rénovation de la caserne 26 située dans l'arrondissement du Plateau -Mont-Royal

CG14 0250 - 29 mai 2014 - Accorder un contrat de services professionnels à Rubin et Rothman associés et Dessau inc. pour la rénovation de la caserne de pompiers n° 26, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal

CG10 0371 - 28 octobre 2010 - Adoption du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

CG08 0657 - 18 décembre 2008 - Adoption du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de l'agglomération de Montréal.

DESCRIPTION

Le présent dossier recommande l'augmentation de la valeur maximale du contrat de construction à Groupe Geyser inc. pour terminer les travaux de rénovation majeure de la caserne de pompiers no.26. Toutes les autres clauses du contrat demeurent les mêmes.

JUSTIFICATION

La raison de cette demande de majoration est due essentiellement au caractère patrimonial du bâtiment. Il a été identifié lors de la préparation des plans et devis que l'aspect unique de la caserne devait être conservé et rétabli à son origine dans le cadre des travaux du présent projet.
Plus précisément, les travaux de sous-œuvre présentent des éléments qui étaient non-visibles et qui n'auraient pas pu être identités avant l'exécution des travaux. Les directives de changement émises par les professionnels sont à plus de 50 % dans la discipline de structure. Celles-ci sont à 75 % dû à des conditions de chantier et 25 % pour des erreurs ou omissions aux plans. Les conditions du site présentent une complexité dû à la détérioration du bâtiment depuis son année de construction (1901) et exigent des interventions très pointues dû à l'exigence de conserver l'enveloppe d'origine. La liste des directives de changements (DC) et des directives de chantiers émis présentent l'ensemble des modifications requises (voir les pièces jointes n° 8 et n° 9).

Compte tenu des exigences à respecter pour le patrimoine, aucun autre scénario que la restauration n'était possible à évaluer durant le chantier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La valeur d'augmentation des contingences du contrat est d'un montant de 747 337,50 $ taxes incluses et représente un pourcentage de 8,3 % par rapport à la valeur initiale du contrat de 8 909 208,09 $ taxes incluses, excluant les contingences.
Aucune autre augmentation par le passé n'a été effectuée.

Cette augmentation portera le montant total maximal du contrat de 10 245 589,30 $ à 10 992 926,80 $ taxes et contingences incluses.

Le montant des contingences dans le contrat initial de l'entrepreneur était de 1 336 381,21 taxes incluses, ce qui représente 15 % de la valeur du contrat. Ce montant sera majoré à un montant total de 2 083 718,71 $, ce qui représente 23,3 % de la valeur du contrat initial.

Un montant maximal de 747 337,50 $ sera financé par les règlements d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 15-070 « Travaux de rénovation et protection d'immeubles » et RCG 15-031 « Travaux de rénovation de la caserne 26 ».

Le coût des travaux est prévu au programme triennal d'immobilisations (PTI) du Service de la gestion et de la planification immobilière dans le programme de protection des bâtiments du SIM (64023).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet vise l'obtention d'une certification LEED – NC argent. L'entrepreneur aura, notamment, la responsabilité de réaliser le présent contrat en respectant les exigences relatives à la gestion et l'élimination des déchets de construction/démolition.
La gestion des sols d'excavation sera réalisée conformément aux règlements du ministère du Développement durable, de l'Environnement et la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

Ce projet comporte parmi ses objectifs d'optimiser la consommation énergétique du bâtiment.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si une autorisation pour une dépense additionnelle n'est pas entérinée, le chantier devra s'arrêter pour délai indéterminé avec des coûts de prolongation dans l'exécution des travaux pour l'entrepreneur et les services professionnels.
Il est recommandé d'autoriser une dépense additionnelle pour les travaux de rénovation majeure de la caserne de pompiers no.26 (0079) dans le cadre du contrat accordé à Groupe Geyser inc. (CG17 0092).

Tout retard dans ce dossier pourrait mettre en péril l'intégrité du bâtiment.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas de stratégie de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Contrat : 13097

Augmentation du contrat au CG :	Juin 2018
Poursuite de la réalisation des travaux :	7 Août 2017 au 13 décembre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Françoise TURGEON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lyne OLIVIER, Le Plateau-Mont-Royal
Sylvie GIRARD, Service de sécurité incendie de Montréal
Benoît FAUCHER, Service de la mise en valeur du territoire

Lecture :

Sylvie GIRARD, 23 mai 2018
Lyne OLIVIER, 22 mai 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphane PROTEAU
Gestionnaire immobilier

Tél : 514 872-5082
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-22

Jean BOUVRETTE
Chef de division projets immobiliers-Sécurité publique et EPLV

Tél : 514 868-0941
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers
Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2018-05-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Benoit DAGENAIS
Directeur général adjoint
Tél : 514 872-9466
Approuvé le : 2018-05-28

Montréal

Bâtiment : 0079

Année originale de construction : 1901

Description : Caserne 26

Adresse : 2151, avenue Mont-royal Est,
Arrondissement du Plateau-Mont-Royal

DANGER
DANGER

Montréal

Budget et progression

Caserne #26
Rénovation Majeure
(#13097)

Mise à jour: **2018-05-15**
Date de début des travaux: 2017-08-07
Durée allouée à l'entrepreneur (jour calendrier): 460
Progression (jours travaillés, +/-, en %): **43,0%**
Progression monétaire (% dépensé à ce jour): **21,3%**

Date originale de fin de travaux: 2018-11-10
Prolongation déjà accordée (jour): **23 ouvrables** (ou 33 jours calendrier)
Date révisée de fin de travaux: **2018-12-13**

CONTRAT	ENTREPRENEUR	ENGAGEMENT	PAYÉ À CE JOUR
FORFAITAIRE	**Groupe GEYSER**	7 748 822,00 $	1 644 608,28 $
CONTINGENCES		1 162 323,30 $	256 137,70 $
TOTAL (T.T.E.)		8 911 145,30 $	1 900 745,97 $
TOTAL (T.T.I.)		**10 245 589,31 $**	**2 185 382,68 $**

		Déjà engagé		En traitement		Total prévisionnel	
		(1)		(2)		(1) + (2)	
DISCIPLINE	NOMBRE DE DC ÉMISES	Total des Directive de Changement (DC) APPROUVÉES	% SUR BUDGET DES CONTINGENCES	Montants demandés à ce jour et encore en traitement (voir Note 1)		Total des DC approuvées + Montants demandés	% SUR BUDGET DES CONTINGENCES
Architecture	20	73 242,23 $	6,3%	75 055,26 $		148 297,49 $	12,8%
Structure	27	332 403,46 $	28,6%	267 430,43 $		599 833,89 $	51,6%
Électromécanique	9	11 928,83 $	1,0%	5 782,43 $		17 711,26 $	1,5%
Civil	2	- $	0,0%	- $		- $	0,0%
Paysage	1	- $	0,0%	- $		- $	0,0%
Ascenseurs	0	- $	0,0%	- $		- $	0,0%
Prolongation (jour / $)	1	23 89 149,38 $	7,7%	51	197 679,06 $	286 828,44 $	24,7%
TOTAL	**59**	**506 723,90 $**	**43,6%**	**545 947,18 $**		**1 052 671,08 $**	**90,6%**

BUDGET CONTINGENCES	$ DISPONIBLE	% SUR BUDGET DES CONTINGENCES
1 162 323,30 $	**655 599,40 $**	**56,4%**

$ DISPONIBLE	% SUR BUDGET DES CONTINGENCES
109 652,22 $	**9,4%**

Note 1: si aucune DC n'a encore été émise pour une modification, correspond au montant des demandes faites par l'entrepreneur
NOTE GÉNÉRALE: Compilation selon la demande de paiement DP-09 (avril 2018)

Montréal

Liste des Directives de Changement
(DC contractuel)

Caserne #26
Rénovation Majeure
(#13097)

#DC	Date émise		AC-x-x	Montant sans taxes
1	*2017-09-08*	*Temps d'attente par l'arrondissement*		**1 033,50 $**
2	*2017-09-08*	*DÉMO.- Murs devant l'asc. & méc.*	A-001	**18 712,01 $**
3	*2017-09-11*	*DÉMO.- Soufflage en bois sur plancher du 3e*	A-002	**1 681,08 $**
4	*2017-09-11*	*Stabilisation des colonnes B2 & B3*	S-002	**36 887,65 $**
5	*2017-09-20*	*DÉMO.- Clarification de l'étendu des travaux*	S-001	**13 689,17 $**
6	*2017-09-21*	*Excavation supplémentaire axe 5-7*	S-005	**12 092,46 $**
7	*2017-09-22*	*DÉMO.- Plaf. de gypse & décontamin. au S-S*	A-004	**33 896,69 $**
8	*2017-10-25*	*Ajustement de configuration des pieux - Axe 1*	S-011	**12 615,79 $**
9	*2017-10-30*	*Obturation et démo ponctuelle _ Axe #1*	S-007	**7 505,14 $**
10	*2017-10-31*	*Modif aux murs de soufflages et longrines ext.*	S-009	**6 129,53 $**
11	*2017-11-02*	*Relevé & vérifi. de la verticalité des murs*	S-018	**4 543,68 $**
12	*2017-11-20*	*Remplissage de cavités - Mur de moellon -*	S-003	**7 231,84 $**
13	*2017-11-20*	*Démolition des planchers existants de bois*	A-003	**10 954,16 $**
14	*2017-11-20*	*Démolition de la cheminée (éléments suppl.)*	A-005	**4 062,31 $**
15	*2017-11-23*	*Démolition ponctuelle-Mur de fondation axe 1*	S-008	**4 682,05 $**
16	*2017-11-29*	*Rajout allège pour pierres, axes 1, A & 4*	S-014	**3 617,93 $**
17	*2017-12-21*	*Remplissage de cavités - Mur de moellon axe E*	S-022	**1 972,10 $**
18	*2018-01-18*	*Travaux exploratoires - Béton inconnus axe 1*	S-010	**2 393,21 $**
19	*2018-02-16*	*Câble chauffant dans conduit pluvial*	ME-005	**1 622,24 $**
20	*2018-01-30*	*Obturation de diverses ouver. -Murs à démolir*	S-004	**8 454,08 $**
21	*2018-01-25*	*Prolongation de chantier*	A-004 S-001 S-005 S-011	**89 149,38 $**
22	*2018-01-30*	*Modif. longrines exté. & sous-œuvre - Axe 1*	S-016	**13 543,31 $**
23	2018-02-28	Ajout d'avaloir de sol dans la fosse de l'ascenseur	ME007	**4 180,75 $**
24	*2018-03-06*	*Ajout d'une borne de recharge double*	ME003	**3 515,25 $**
25	*2018-03-19*	*Remplacement Jhan M70 par le Neoston C35*	A-016	**(444,92) $**
26	*2018-03-19*	*Travaux de démo. des éléments exist. - mur de fond. int. Axe 1*	A-007	**3 347,40 $**
27	2018-03-23	Ajustements au renforts de maçonnerie typ.	S-021	**25 158,56 $**
28	2018-04-20	Démolition de divers éléments enfouis	S-012 S-013	**13 018,22 $**
29	**2018-05-08**	**Démolition mur moellon - Mur enfouis axe A-4**	**S-026**	**1 911,39 $**
30	**2018-05-17**	**Modification longrines, sous-œuvre, pilastre Axes 1 & 4**	**S-017**	**57 626,61 $**
31	**2018-05-17**	**Modifications aux longrines, pilastres et sous-œuvres Axes E & 7**	**S-019**	**99 330,74 $**
			ME-001	**2 610,59 $**

Total (sans taxes): **506 723,90 $**
Total (avec taxes): **582 605,80 $**

Rouge	En attente de l'émission officielle
Bleu	En attente des signatures (Geyser & SGPI)
En noir	En attente du changement Ville
En gris	*Changement Ville reçu et classé*

Montréal

Tableau de suivi des Directives de chantier

Caserne #26
Rénovation Majeure
(#13097)

Directive de chantier VDM	#Geyser	Description	Date émise	Date revision	Estimation	Groupe Geyser		PROFESSIONNELS		Dernière proposition		En attente de la part de	Directive de changement (DC contractuel)			Prolongation (nbr de jours)		Justification
						Date	Coûts soumis	Date	Recommandation	Date	Montant		Date	#	Coût approuvé	Demandé	Approuvée	
ARCHITECTURE																		
	DC01	*Suspension des travaux d'abattage par l'arrondissement*				*2017-09-06*	*1 033,50 $*	*2017-09-06*	*1 033,50 $*				*2017-09-08*	*DC01*	*1 033,50 $*	*0*	-	*Condition de chantier*
A-001	*DC-01R1*	*Démolition des murs de bloc devant le puits d'ascenseur existant au 2e et 3e étages*	*2017-08-09*			*2017-09-01*	*18 712,01 $*	*2017-09-06*	*18 712,01 $*				*2017-09-08*	*DC02*	*18 712,01 $*	*0*	-	*Omission*
A-002	*DC02R1*	*Démolition du plancher en bois (soufflage) devant l'ascenseur au 3e étage*	*2017-08-09*			*2017-09-01*	*1 681,08 $*	*2017-09-06*	*1 681,08 $*				*2017-09-11*	*DC03*	*1 681,08 $*	*0*	-	*Condition de chantier + Erreur & omission*
A-002R1	**DC060**	**Décontamination du plancher à démolir (réf. DM-A-002)**	**2018-03-05**			**2018-04-12**	**4 195,56 $**					**RRA**						**Omission** (voir note sur DMA-002)
A-003	*DC07R1*	*Démolition des planches existantes de bois aux étages*	*2017-08-22*			*2017-10-02*	*11 992,40 $*	*2017-11-03*	*10 954,16 $*				*2017-11-20*	*DC13*	*10 954,16 $*	*0*	-	*Demande de Geyser*
A-004	*DC08R2*	*Démolition des plafonds de gypse existants*	*2017-08-22*			*2017-09-06*	*52 426,48 $*	*2017-09-06*	*33 896,69 $*				*2017-09-22*	*DC07 DC21*	*33 896,69 $*	-	*11*	*Condition de chantier*
A-005	*DC14R1*	*Démolition de la cheminée (éléments suppl.)*	*2017-09-11*			*2017-11-02*	*8 243,33 $*	*2017-11-03*	*4 062,31 $*				*2017-11-20*	*DC14*	*4 062,31 $*	*0*	-	*Omission*
A-006R1	**DC19R1**	**Travaux de l'assise de pierre au bas des murs**	**2017-09-28**	**2017-10-25**		**2017-12-13**	**14 816,41 $**	**2018-01-18**	**voir commentaires**	**2018-02-06**	**11 005,68 $**	**RRA**				0	-	Erreur et omission
A-007	*DC29R1*	*Travaux de démolition des éléments existants - mur de fondation int. Axe 1*	*2017-10-25*			*2017-11-17*	*4 404,96 $*	*2017-11-29*	*1 850,00 $*				*2018-03-19*	*DC26*	*3 347,40 $*	*0*	-	*50% Condition de chantier 50% Coordination chantier*
A-008R1		**Ajout de panneaux de soufflage en bois - côté intérieur des fenêtres**	**2017-12-05**	**2018-01-10**								**RRA**					-	**Erreur et omission**
A-009	**DC034**	**Modifications des détails d'ascenseur**	**2017-11-29**			**2018-01-26**	**4 200,79 $**	**2018-01-30**	**Voir commentaires**			**Geyser**				0	-	**Erreur et omission**
A-010	**DC44R1**	**Obturation d'une fenêtre sur la façade nord**	**2018-01-16**			**2018-02-01**	**2 006,22 $**	**2018-03-05**	**Voir commentaires**	**2018-03-05**	**2 006,22 $**	**RRA**				0	-	**Erreur et omission**
A-011		**Niveau du plafond au puits de l'ascenseur**	**2017-12-22**									**Geyser**					-	**Erreur et omission**
A-012		**Modification de quincaillerie**	**2018-01-18**		**75 055,26 $**							**Geyser**					-	**Erreur et omission**
A-013		**Mousse de remplissage (derrière les channels verticaux)**	**2018-01-12**									**RRA**					-	**Omission**
A-014		**Remplacement du verre standard par du verre coupe-feu**	**2018-02-16**									**Geyser**					-	**Erreur et omission**
A-015		**Échantillons de types de fenêtre**	**2018-02-12**									**Geyser**					-	**Coordination chantier**
A-016	*DC-46R1*	*Remplacement du Jhan M70 par le Neoston C35*	*2018-01-18*			*2018-01-25*	*(211,92) $*	*2018-01-30*	*(691,92) $*				*2018-03-19*	*DC25*	*(444,92) $*	*0*	-	*Coordination chantier*
A-017		**Révision générale des plans pour construction**	**2018-02-06**									**Geyser**					-	50% Condition de chantier 50% Erreur & omission
A-018		**Limite de démolition vertical - Façade ouest**	**2018-02-21**									**Geyser**					-	**Condition de chantier**
A-020		**Remplissage et scellement derrière les channels verticaux (remplace AC-A-013)**																
																	-	
		Détails sur la jonction entre les murs existants et les nouveaux															-	Erreur et omission
		Mur extérieur axe 1: travaux en séquences et maçonnerie coupée					**49 836,28 $**										-	Condition de chantier
TOTAL ARCHITECTURE					**75 055,26 $**		**173 337,10 $**		**71 497,83 $**						**73 242,23 $**	**0**	**11**	

	En attente d'une réponse
Gras	En attente ou à vérifier
Italique	DC émise / Terminé
Rouge	En attente d'une émission officielle
Vert	Dernier montant corrigé soumis / toujours pas approuvé
Bleu	En attente des signatures de DC (Geyser & SGPI)
	Demander prix à Geyser pour GDD
	Directive à annuler

Directive de chantier VDM	#Geyser	Description	Date émise	Date revision	Estimation	Groupe Geyser		PROFESSIONNELS		Dernière proposition		En attente de la part de	Directive de changement (DC contractuel)			Prolongation (nbr de jours)		Justification
						Date	Coûts soumis	Date	Recommandation	Date	Montant		Date	#	Coût approuvé	Demandé	Approuvée	
STRUCTURE																		
S-001	*DC05R1*	*Travaux de démolition additionnels (tunnel + escalier) (QRT's 18 & 20)*	*2017-08-18*		*13 000,00 $*	*2017-08-30*	*31 619,14 $*	*2017-09-07*	*13 689,17 $*				*2017-09-20*	*DC05 DC21*	*13 689,17 $*	-	*3*	*Omission*
S-002	*DC-09R2*	*Travaux de stabilisation des colonnes B2 & B3*	*2017-08-24*		*50 000,00 $*	*2017-09-06*	*36 887,65 $*	*2017-09-07*	*32 403,56 $*				*2017-09-11*	*DC04*	*36 887,65 $*	*0*	-	*Coordination*
S-003	*DC10R1*	*Remplissage des cavités dans murs de moellon*	*2017-08-30*			*2017-10-02*	*7 491,40 $*	*2017-10-15*	*6 974,80 $*				*2017-11-20*	*DC12*	*7 231,84 $*	*0*	-	*Condition de chantier*
S-004	*DC11R1*	*Remplissage des cavités dans murs à démolir*	*2017-08-30*		*2 000,00 $*	*2017-10-02*	*16 538,92 $*	*2017-10-15*	*8 454,08 $*				*2018-01-30*	*DC20*	*8 454,08 $*	*0*	-	*Condition de chantier*
S-005	*DC12R2*	*Excavation des sols AB sous la dalle du RDC, secteur Axes 5-7*	*2017-09-01*			*2017-09-07*	*16 597,88 $*	*2017-09-13*	*12 092,46 $*				*2017-09-21*	*DC06 DC21*	*12 092,46 $*	-	*2*	*Condition de chantier*
S-006		**Étaiement supplémentaire (une poutre du plus sur place & poutres désaxées)**	**2017-09-06**		**10 000,00 $**							**À vérifier**					**-**	**Erreur ou omission**
S-007	*DC15R1*	*Obturation des fenêtres et travaux démolition Axe 1*	*2017-09-22*		*10 000,00 $*	*2017-10-25*	*7 505,14 $*	*2017-10-25*	*7 505,14 $*				*2017-10-30*	*DC09*	*7 505,14 $*	*0*	-	*Omission*
S-008	*DC21R1*	*Démolition ponctuelle des semelles Axe 1 entre G.6 & D*	*2017-10-02*		*2 400,00 $*	*2017-10-05*	*4 769,32 $*	*2017-10-15*	*4 682,05 $*				*2017-11-23*	*DC15*	*4 682,05 $*	*0*	-	*Condition de chantier*
S-009	*DC22R1*	*Modifications aux longrines extérieures*	*2017-10-04*			*2017-10-13*	*13 806,70 $*	*2017-10-30*	*6 129,53 $*				*2017-10-31*	*DC10*	*6 129,53 $*	*0*	-	*Condition de chantier*
S-010	*DC20R1*	*Puits exploratoires - Excavation des fondations sur l'axe 1 (T&M)*	*2017-10-02*			*2017-11-17*	*2 680,85 $*	*2017-12-22*	*2 393,21 $*				*2018-01-18*	*DC18*	*2 393,21 $*	*0*	-	*Condition de chantier*
S-011	*DC23R2*	*Nouvelle configuration des pieux - Axe 1 (massifs en béton inconnus)*	*2017-10-11*		*10 000,00 $*	*2017-10-18*	*12 615,79 $*	*2017-10-19*	*12 615,79 $*				*2017-10-25*	*DC08 DC21*	*12 615,79 $*		*7*	*Condition de chantier*
S-012	*DC24*	*Massif de moellon Axe B à démolir T&M*	*2017-10-16*		*7 000,00 $*	*2017-10-27*	*16 259,28 $*	*2017-11-17*	*voir commentaires*				*2018-03-28*	*DC28*	*13 018,22 $*	*0*	-	*Condition de chantier*
S-013		*Démolition pourtour de dalle bâtiment arrière & 2e dalle autour bassin intérieur T&M*	*2017-10-19*															
S-014	*DC26R2*	*Ajouts d'allèges pour support des pierres - Axes 1-A-4*	*2017-10-19*		*3 000,00 $*	*2017-11-17*	*3 835,49 $*	*2017-11-22*	*3 617,93 $*				*2017-11-29*	*DC16*	*3 617,93 $*	*0*	-	*Condition de chantier*
S-015	**DC047**	**Modification des contreventements aux planchers existants**	**2017-11-08**		**6 000,00 $**	**2018-04-20**	**84 358,60 $**					**Stantec**				**6**	**-**	*50% Condition de chantier 50% Erreur ou omission*
S-016R1	*DC30R1*	*Modification des longrines extérieures & sous-œuvre - Axe 1*	*2017-10-27*	*2017-11-02*	*5 500,00 $*	*2017-11-10*	*13 543,31 $*	*2018-01-08*	*13 543,31 $*				*2018-01-30*	*DC22*	*13 543,31 $*	*0*	-	*Condition de chantier*
S-017	**DC31R4**	**Modification longrines, sous-œuvre, pilastre Axes 1 & 4**	**2017-11-10**		**28 000,00 $**	**2017-11-20**	**99 762,65 $**	**2017-11-22**	**voir commentaires**	**2018-04-13**	**123 364,59 $**	**Stantec**	**2018-05-17**	**DC30**	**57 626,61 $**	**16**	**-**	**Condition de chantier**
S-018	*DC28*	*Vérification de la verticalité des murs existants en brique*	*2017-10-25*			*2017-10-26*	*4 543,68 $*	*2017-11-01*	*4 543,68 $*				*2017-11-02*	*DC11*	*4 543,68 $*	0	-	*Condition de chantier*
S-019R1	**DC037R2**	**Modifications aux longrines, pilastres et sous-œuvres Axes E & 7**	**2017-12-05**	**2018-01-12**		**2017-12-20**	**123 000,93 $**	2018-03-28	99 330,74 $			**Stantec**	**2018-05-17**	**DC31**	**99 330,74 $**	**23**	**-**	**Condition de chantier**
S-020		**Ajout de 2 lames d'étanchéité**	**2017-12-01**		**500,00 $**							**Geyser**					**-**	**Erreur ou omision**
S-021	*DC39R4*	*Ajustement requis aux renforts verticaux des murs de maçonnerie existants*	*2017-12-07*		*14 000,00 $*	*2018-01-11*	*54 640,32 $*	*2018-01-12*	*23 985,92 $*				*2018-03-23*	*DC27*	*25 158,56 $*	*0*	-	*50% Omission / 50% conditions de chantier*
S-022	*DC38R1*	*Réparation murs de moellon Axe E & 7*	*2017-12-06*		*7 000,00 $*	*2017-12-13*	*2 242,34 $*	*2017-12-15*	*1 972,10 $*				*2017-12-21*	*DC17*	*1 972,10 $*	*0*	-	*Condition de chantier*
S-023	**DC43R1**	**Ajustements aux planchers des étages 2 et 3**	**2018-01-12**		**1 500,00 $**	**2018-04-06**	**3 876,67 $**	**2018-04-13**	**voir commentaires**			**Geyser**				0	**-**	**50% Erreur ou omission 50% conditions de chantier**
S-024R1	**DC049**	**Révision générale des plans**	**2018-02-07**	**2018-03-16**		**2018-04-30**	**36 036,40 $**					**Stantec**				**0**	**-**	50% Condition de chantier 50% Erreur & omission
S-025	**DC53R1**	**Modification de composition de mur existante**	**2018-02-16**			**2018-04-06**	**10 691,05 $**	**2018-04-13**	**7 850,05 $**	**2018-04-23**	**7 267,75 $**	**Stantec**				**0**	**-**	**Conditions de chantier**
S-026	*DC54R2*	*Démolition du mur de moellon - Mur enfouis axe A/4*	*2018-02-16*			*2018-04-06*	*3 354,74 $*	*2018-04-09*	*1 466,19 $*			*Stantec*	*2018-05-08*	*DC29*	*1 911,39 $*	*0*	-	*Conditions de chantier*
S-027	**DC052**	**Travaux de correction d'instabilité des sols - Fonds d'excavation sous-oeuvre**	**2018-02-15**			**2018-05-04**	**9 466,78 $**					**VDM**				**6**	**-**	**Conditions de chantier**
		Modif. coulis sans retrait SIKA avec mousse ignifuge Hiliti CP620															-	
TOTAL STRUCTURE					**169 900,00 $**		**616 125,03 $**		**263 249,71 $**						**332 403,46 $**	**51**	**12**	

	En attente d'une réponse
Gras	En attente ou à vérifier
Italique	DC émise / Terminé
Rouge	En attente d'une émission officielle
Vert	Dernier montant corrigé soumis / toujours pas approuvé
Bleu	En attente des signatures de DC (Geyser & SGPI)
	Demander prix à Geyser pour GDD
	Directive à annuler

Montréal

Tableau de suivi des Directives de chantier

Caserne #26
Rénovation Majeure
(#13097)

Directive de chantier VDM	#Geyser	Description	Date émise	Date revision	Estimation	Groupe Geyser		PROFESSIONNELS		Dernière proposition		En attente de la part de	Directive de changement (DC contractuel)			Prolongation (nbr de jours)		Justification
						Date	Coûts soumis	Date	Recommandation	Date	Montant		Date	#	Coût approuvé	Demandé	Approuvée	
CIVIL																		
C-001R3		Différences entre les plans pour soumission et plans pour construction	2017-08-24	2017-11-24								Geyser					-	Erreur et omission
C-002R2		Travaux civil pour l'ajout d'une borne de recharge double	2017-09-12	2018-01-23								Geyser					-	Changement au prog.
		Modification aux quantités de sols contaminés disposés du site															-	
TOTAL CIVIL					- $		- $		- $						- $	0	0	
ÉLECTROMÉCANIQUE																		
ME-001	DC06R1	Démolition de la descente pluviale Axe B1, plan M105 (QRT11)	2017-08-18			2017-11-17	2 939,50 $	2017-11-23	2 610,58 $	2018-05-11	2 610,59 $	RRA			2 610,59 $	0	-	Erreur et omission
ME-002	DC17	Détail des cheminées au toit et annulation du convecteur C-12	2017-09-06			2017-11-20	(517,13 $)	2017-11-23	(685,81 $)			Geyser				0	-	Condition de chantier
ME-003R2	*DC18R2*	*Travaux électriques pour l'ajout d'une borne de recharge double*	*2017-09-28*	*2017-12-20*	*1 533,69 $*	*2017-10-12*	*4 908,81 $*	*2017-11-28*	*243,32 $*				*2017-03-06*	*DC24*	*3 515,25 $*	*0*	-	*Demande du propriétaire*
ME004R	DC27	Modification des alimentation des charges mécaniques	2017-11-07		6,75 $	2017-11-27	2 389,03 $	2017-12-06	474,88 $			Geyser				0	-	Erreur et omission
ME-005	*DC32R1*	*Câble chauffant dans conduit pluvial*	*2017-11-17*			*2017-11-27*	*1 767,19 $*	*2017-12-06*	*638,78 $*				*2018-02-16*	*DC19*	*1 622,24 $*	0	-	*Condition de chantier*
-		DIRECTIVE ANNULÉE																
ME-007	*DC33R1*	*Ajout d'avaloir de sol dans la fosse d'ascenseur*	*2017-11-29*			*2017-12-20*	*5 292,25 $*	*2018-01-18*	*4 113,02 $*				*2018-02-28*	*DC23*	*4 180,75 $*	0	-	*Omission*
ME008R1	DC033	Services pétroliers et éclairage cuisine	2017-12-15	2017-12-14	314,00 $	2018-01-30	2 876,91 $	2018-03-16	825,00 $			Geyser					-	Erreur et omission
ME-009	DC051	Nouvel indicateur de sortie dans la salle de séjour	2018-02-12		380,00 $	2018-04-06	1 033,62 $					Geyser					-	Changement au prog.
TOTAL ÉLECTROMÉCANIQUE					2 234,44 $		20 690,18 $		8 219,77 $						11 928,83 $	0	0	
ARCHITECTURE DU PAYSAGE																		
AP-001		Différences entre les plans pour soumission et plans pour construction	2017-08-18		2 716,00 $							Geyser					-	Erreur et omission
																	-	
																	-	
TOTAL ARCHITECTURE DU PAYSAGE					2 716,00 $		- $		- $						- $	0	0	
ASCENSEURS																		
																	-	
																	-	
																	-	
TOTAL ASCENSEURS					- $		- $		- $						- $	0	0	
PROLONGATION ÉCHÉANCIER																		
-	-	Démolition des plafonds de gypse existants					50 907,23 $		42 636,63 $									
-	-	*Prolongation d'échéancier (pour DMA-004, ACS-001, ACS-005 et ACS-011)*											*2018-01-29*	*DC21*	*89 149,38 $*			
TOTAL PROLONGATION ÉCHÉANCIER					- $		50 907,23 $		42 636,63 $						89 149,38 $			

	En attente d'une réponse
Gras	En attente ou à vérifier
Italique	DC émise / Terminé
Rouge	En attente d'une émission officielle
Vert	Dernier montant corrigé soumis / toujours pas approuvé
Bleu	En attente des signatures de DC (Geyser & SGPI)
	Demander prix à Geyser pour GDD
	Directive à annuler

506 723,90 $

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1187217001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 747 337,50 $, taxes incluses, pour les travaux de rénovation majeure de la caserne de pompiers no.26 (0079) situé au 2151, avenue du Mont-Royal Est, arrondissement du Plateau-Mont-Royal dans le cadre du contrat accordé à Groupe Geyser inc. (CG17 0092) majorant ainsi le montant total du contrat de 10 245 589,30 $ à 10 992 926,80 $, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1187217001 - information comptable - SGPI.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire
Tél : 872-0946

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-23

Cathy GADBOIS
C/S conseil et soutien financier
Tél : 872-1443
Division : Division conseil et soutien financier/PDS-HDV

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.11

2018/06/21
17:00

(1)

Dossier # : 1185350002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 297 276,46 $ taxes incluses, pour les travaux de réfection du mur de soutènement et des travaux divers au Quartier général du Service de sécurité incendie (# 0213) situé au 4040 avenue du Parc dans l'arrondissement Ville-Marie, dans le cadre du contrat accordé à Construction Déric inc. (CG17 0335), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 379 179,81 $ à 3 676 456,27 $ taxes incluses.

Il est recommandé
I. d'autoriser une dépense additionnelle de 297 276,46 $ taxes incluses, pour les travaux de réfection du mur de soutènement et travaux divers au Quartier Général du Service de sécurité incendie (# 0213) situé au 4040, avenue du Parc, arrondissement Ville-Marie, dans le cadre du contrat accordé à Construction Déric inc. (CG17 0335), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 379 179,81 $ à 3 676 456,27 $, taxes incluses ;

II. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2018-05-28 10:36

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1185350002**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 297 276,46 $ taxes incluses, pour les travaux de réfection du mur de soutènement et des travaux divers au Quartier général du Service de sécurité incendie (# 0213) situé au 4040 avenue du Parc dans l'arrondissement Ville-Marie, dans le cadre du contrat accordé à Construction Déric inc. (CG17 0335), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 379 179,81 $ à 3 676 456,27 $ taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Le Quartier général du Service de sécurité incendie de Montréal est situé au 4040, avenue du Parc, dans l'arrondissement Ville-Marie. Le bâtiment d'intérêt patrimonial a été construit en 1930 dans le parc du Mont-Royal. Il a une superficie utilisable de 2 729,9 m^2, répartis sur un étage et un sous-sol et il est occupé en totalité par des espaces à bureaux pour le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM).

En 2015, la Ville a mandaté les firmes Beaupré Michaud et associés Architectes, CBA Experts-Conseils inc. et NCK inc. pour la mise en œuvre des projets de mise aux normes, de mise à niveau et de réfection de plusieurs composantes du Quartier général afin d'assurer l'intégrité du bâtiment et de protéger l'actif immobilier.

Une évaluation de l'état du bâtiment et de ses équipements par les professionnels a permis d'émettre des recommandations pour les travaux à exécuter et les coûts y reliés.

En août 2017, un contrat de 3 379 179,81 $ taxes et contingences incluses a été octroyé à Construction Déric inc. afin de réaliser les travaux de réfection du mur de soutènement et travaux divers au Quartier général du SIM. Les contingences prévues pour ce contrat étaient de 15 %.

Les travaux prévus au contrat sont décrits ci-dessous :

- réfection des infrastructures au périmètre de l'édifice;
- consolidation des locaux souterrains (les annexes);
- imperméabilisation des fondations;
- restauration du mur de soutènement de la terrasse;

- restauration de la base des murs extérieurs;
- travaux de rétention des eaux pluviales;
- restauration du parvis nord (escalier extérieur);
- remise en état du site;
- remplacement de la climatisation de la salle électrique et travaux connexes.

Depuis le début de travaux, l'entrepreneur a été confronté à plusieurs imprévus au chantier en raison des conditions existantes inconnues et de la complexité des exigences assujetties à toute intervention sur le site. Des interventions supplémentaires se sont avérées nécessaires pour réaliser la portée des travaux au contrat qui ont entraîné la prolongation des délais contractuels.

Les travaux additionnels requis consistent principalement à :

- réparer le mur de béton avant l'imperméabilisation des fondations;
- réparer et remplacer environ 220 pierres massives de plus que prévu;
- mettre en place de mesures de mitigation de bruit (écrans anti-bruit);
- modifier la géométrie du saut-de-loup et ajouter une persienne;
- modifier la structure des dalles de plafond des locaux souterrains ;
- réparer deux massifs électriques enfouis;
- disposer d'une quantité plus élevée que prévue de sols contamines.

Le chantier a débuté le 18 octobre 2017 et l'avancement de celui-ci est présentement à 65 %. Les contingences sont présentement engagées à 92 % et les directives de changement en préparation vont entraîner le dépassement du montant autorisé en contingences de chantier.

Considérant l'état de dégradation avancé du mur de soutènement, un arrêt des travaux avancés à 65 % pour retourner en appel d'offres compromettrait la sécurité du site, des occupants du Quartier Général et des usagers du parc Mont-Royal. De plus, à cause des contraintes du site concernant la période de nidification qui ne permet pas des travaux bruyantes pendant entre le 1er avril et le 30 août, ceci retardera de plus de 12 mois la livraison du projet (il faudra retourner en appel d'offres pour les professionnels et l'entrepreneur), ce qui occasionnera assurément des problèmes d'opération du SIM à cause de la relocalisation prolongée de son personnel.

La majoration du budget des contingences permettra à l'entrepreneur de terminer le chantier dans sa totalité.

L'augmentation recommandée de la valeur du contrat d'exécution de travaux aura un impact sur les honoraires des professionnels externes attitrés au projet, afin que ces derniers soient toujours rémunérés sur le coût réel des travaux, tel que prévu à la convention de services professionnels.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0335 - 24 août 2017 - Accorder un contrat à Construction Déric inc. pour les travaux de réfection du mur de soutènement et des travaux divers au Quartier général du Service de sécurité incendie de Montréal, situé au 4040 avenue du Parc, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 3 850 575,38 $, taxes incluses - Appel d'offres public 5921 (5 soum.)
CE15 0055 - 14 janvier 2015 - Approuver un projet de convention par lequel Beaupré Michaud et associés Architectes, CBA Experts-Conseils inc. et NCK inc., équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir

à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 454 040,59 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13921.

DESCRIPTION

Le présent dossier recommande l'augmentation de la valeur maximale du contrat de travaux accordé à Construction Déric inc. pour terminer les travaux de réfection du mur de soutènement et travaux divers au Quartier général du SIM. Toutes les autres clauses du contrat demeurent les mêmes.

JUSTIFICATION

Les travaux sont avancés a 65 % et les directives de changement approuvées jusqu'au présent ont presque épuise le budget des contingences prévu au contrat de l'entrepreneur. D'autres avenants, concernant notamment les frais de prolongation de chantier découlant des travaux supplémentaires et les quantités additionnelles de sol contaminé identifié au site, sont en préparation.

Le dépassement des contingences a été occasionné principalement par les conditions suivantes :

1. Considérant la localisation du Quartier Général du SIM dans le parc du Mont-Royal, les travaux de réfection du mur sont soumis, notamment, aux lois fédérales et provinciales de protection d'oiseaux migrateurs. Cette réglementation prévoit la limitation des activités bruyantes pendant la période de nidification, soit entre le 1er avril et le 30 août. Le projet a été planifié afin que les activités les plus bruyantes dans le secteur nord (près du boisé) se réalisent pendant l'automne 2017 et l'hiver 2018 (avant le 1er avril).

De plus, en raison du caractère patrimonial du site, le Ministère de la Culture a exigé une surveillance archéologique des travaux d'excavation. Plusieurs appels d'offres ont été lancés par la Ville avant de trouver des firmes spécialisées dans le domaine. La difficulté de trouver une firme d'archéologie disponible a entraîné le report d'un mois et demi de la date de début des travaux envisagée par la Ville. Cette situation a eu un impact direct sur le chemin critique de l'échéancier : plusieurs activités prévues à l'automne 2017 ont dû être reportées après la période de nidification. Afin de réduire le dépassement des délais contractuels, certaines activités bruyantes ont été réalisées pendant la période de nidification dans le secteur sud (opposé au boisé), grâce à la mise en place de mesures de mitigation de bruit.

Toujours dans le but de diminuer l'impact sur la date de fin des travaux, et ce avant la prochaine saison hivernale, la partie des activités retardées situées dans le secteur nord (près du boisé) du chantier a été réalisée en mode accéléré, notamment les travaux reliés au saut-de-loup et l'annexe ouest.

2. L'état actuel des pierres sur le mur de maçonnerie diffère des plans de construction. Malgré que les pierres ont été relevées une par une, cette inspection visuelle n'a pas permis d'analyser l'intégrité des pierres ni de déceler l'état des rangées enfouies en bas du mur. De plus, une période de 3 (trois) ans s'est écoulée entre les relevés initiaux de la maçonnerie du mur de soutènement et la mise en œuvre des réparations. Les pierres composant le couronnement du mur ont été les plus exposées aux intempéries et aux abus des machineries de déneigement et ont continué à se détériorer. Lors du démontage de la maçonnerie du mur par l'entrepreneur, il a été évalué sous la surveillance de l'architecte qu'une quantité supplémentaire d'environ 200 (deux cents) pierres était à réparer. De plus, 20 (vingt) pierres massives du couronnement étaient manquantes et à fournir par l'entrepreneur, car elles avaient été emportées par les équipements de déneigement.

Finalement, la géométrie du saut-de-loup ainsi que les dalles de plafonds d'un local souterrain ont dû être modifiées en raison des niveaux réels des massifs et des câbles existants.

3. Toutes les contraintes reliées au site et les imprévus au chantier décrits plus haut représentent des activités faisant partie du chemin critique de l'échéancier de référence de l'entrepreneur. Le retard et les ajouts dans l'exercice de ces travaux, hors du contrôle de l'entrepreneur, ont entraîné des prolongations du délai de réalisation du contrat et des frais de mobilisation de chantier supplémentaires, à rembourser à l'entrepreneur.

En plus des dépenses additionnelles connues, reliées aux conditions décrites aux points 1, 2 et 3, un montant provisionnel est à prévoir pour des travaux contingents qui seraient nécessaires en raison d'une situation imprévue qui surviendrait d'ici à la fin du chantier, lors de l'exécution du 35 % des travaux restants.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le présent sommaire recommande de majorer le montant des contingences du contrat octroyé a Construction Déric inc. de 297 276,46 $ taxes incluses, ce qui représente un pourcentage de 10,1 % par rapport à la valeur initiale du contrat 2 938 417,22 $ taxes incluses, excluant les contingences.
Cette augmentation portera le montant total maximal du contrat de 3 379 179,81 $ à 3 676 456,27, taxes et contingences incluses.

Le montant des contingences dans le contrat initial de l'entrepreneur était de 440 762,58 $ taxes incluses, ce qui représente 15 % de la valeur du contrat. Ce montant sera majoré à un montant total de 738 039,05 $, ce qui représente 25,1 % de la valeur du contrat initial.

Le coût des travaux est prévu au programme triennal d'immobilisations (PTI) du Service de la gestion et de la planification immobilière dans le programme de protection des bâtiments du SIM (64023).

Cette dépense est assumée à 100 % par l'Agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Compte tenu du type et de l'envergure des travaux, il n'est pas requis d'atteindre la certification LEED, tel que demandé par la Politique de développement durable pour les édifices de la Ville.
Toutefois, l'entrepreneur aura la responsabilité de réaliser le présent contrat en respectant les exigences relatives à la gestion et l'élimination des déchets de construction/démolition ainsi qu'à la réutilisation ou le recyclage des matériaux indiqués dans le devis, notamment par la mise en place de mesures de contrôle indiqué au devis de construction.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tout retard dans l'approbation de ce dossier pourrait entraîner la démobilisation de l'entrepreneur et une réclamation additionnelle de sa part. Cette situation aura comme effet des délais et des coûts supplémentaires y reliés à défrayer par la Ville.

Aussi, le maintien prolongé du chantier sur le site aura un impact négatif sur les citoyens considérant l'emplacement des travaux au carrefour des sentiers pédestres du parc Mont-Royal et l'emprise des clôtures de chantier sur les espaces vertes du parc.

De plus, il est recommandé de compléter sans délais les travaux de réfection du mur de

soutènement et les travaux divers au Quartier Général du SIM, afin de permettre la réintégration des équipes d'usagers relocalisées pendant le chantier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas de stratégie de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Contrat : 14502 - Mandat : 17655-2-001

Augmentation du contrat de construction au CG :	juin 2018
Réalisation prévue des travaux :	octobre 2017 à août 2018
Prolongation des travaux :	août à décembre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sylvie GIRARD, Service de sécurité incendie de Montréal
Katherine DAVEY, Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal

Lecture :

Sylvie GIRARD, 23 mai 2018
Katherine DAVEY, 23 mai 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Despina Ruxandra DOGIOIU
gestionnaire immobilier

Tél : 514 872-5399

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-22

Jean BOUVRETTE
Chef de division projets immobiliers-Sécurité publique et EPLV

Tél : 514 868-0941

Télécop. : 514 280-3597 **Télécop. :**

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers
Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2018-05-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Benoit DAGENAIS
Directeur général adjoint
Tél : 514 872-9466
Approuvé le : 2018-05-28

Montréal

Bâtiment : 0213

Année originale de construction : 1930

Description : Quartier Général du Service de sécurité incendie de Montréal

Adresse : 4040, avenue du Parc, arrondissement Ville-Marie

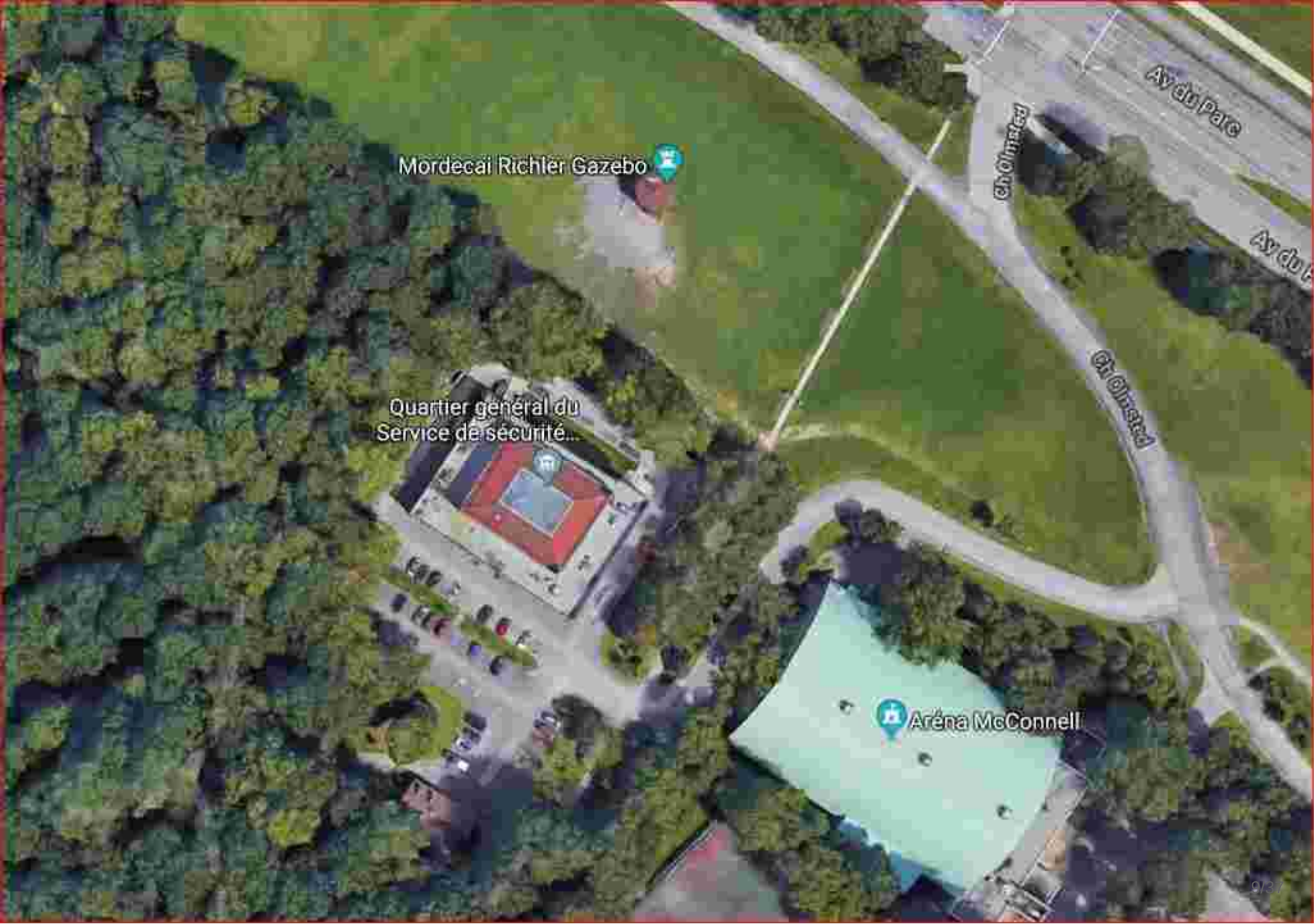
Mordecai Richler Gazebo
Quartier général du Service de sécurité...
Aréna McConnell
Ch Olmsted
Ch Olmsted
Av du Parc

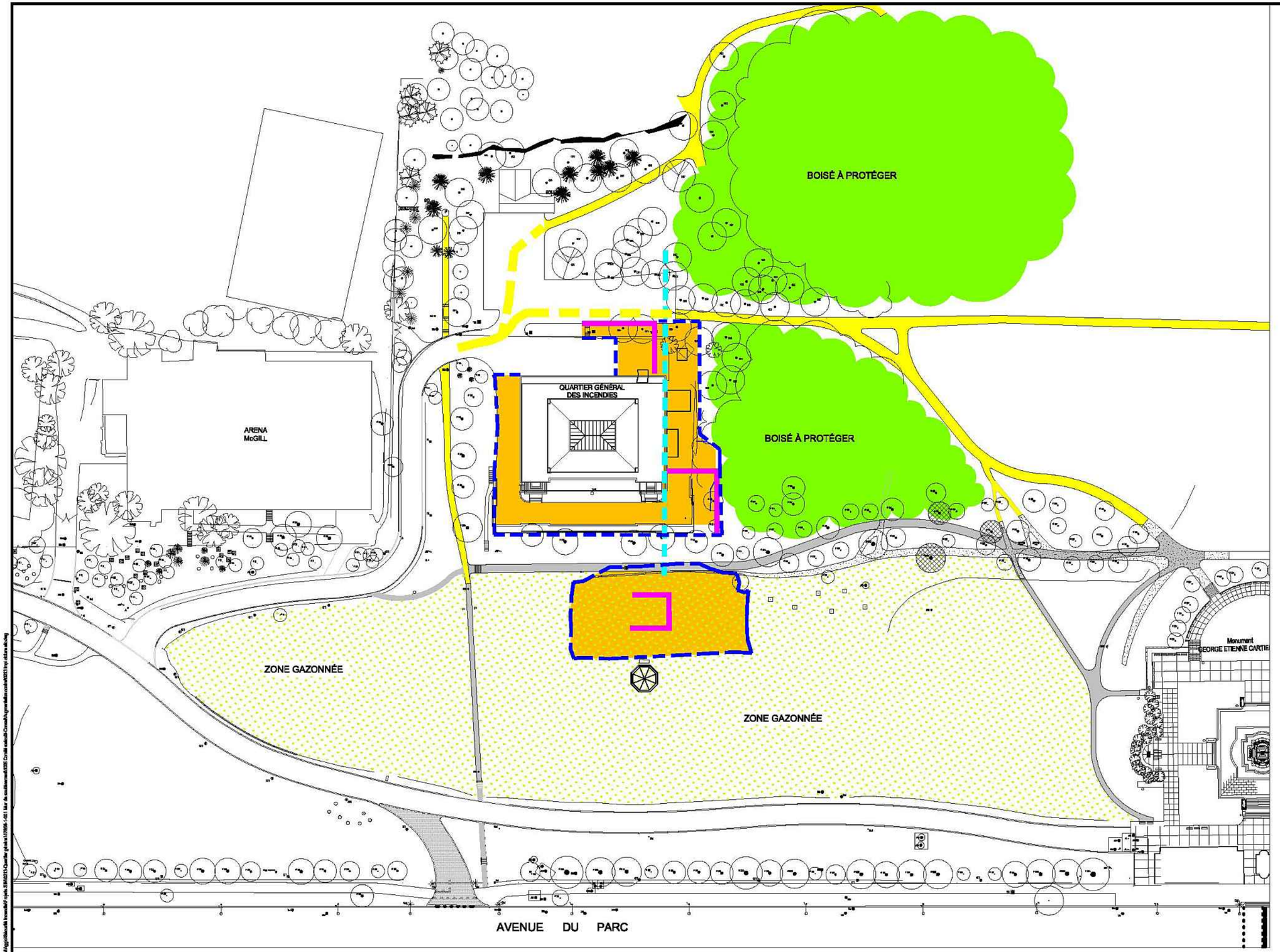

NOTE : LES PROFESSIONNELS ET L'ENTREPRENEUR DEVRONT, SOUS LEURS SEULS RESPONSABILITÉS, VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS SUR LE SITE, AINSI QUE LES CONDITIONS DU CHANTIER AVANT D'ENTREPRENDRE LES TRAVAUX. EN CAS DE NON-CONFORMITÉ, ILS DEVRONT EN AVISER IMMÉDIATEMENT LE CHARGÉ DE PROJET DE LA VILLE DE MONTRÉAL.

- ÉCRANS ANTI-BRUITS (MESURE DE MITIGATION)
- CLÔTURE DE CHANTIER
- LIMITE CONTRACTUELLE POUR TRAVAUX BRUYANTS EN PÉRIODE DE NIDIFICATION (AXE H)
- ZONE DES TRAVAUX

NO	DATE	DESCRIPTION	PAR

RÉVISIONS

Montréal

GESTION IMMOBILIÈRE

TITRE DU CONTRAT :

RÉFECTION DU MUR DE SOUTÈNEMENT

NO. BÂTIMENT : 0213

QUARTIER GÉNÉRAL DU SIM
4040 AVENUE DU PARC

TITRE DU PLAN :

PLAN DE MOBILISATION DU CHANTIER ET DES MESURES DE MITIGATION DU BRUIT

DESSINÉ PAR :	VÉRIFIÉ PAR :		
CL			
NO. MANDAT :	NO. CONTRAT : 14502	DATE : MAI 2018	1 / 1

Réfection du mur de soutènement et travaux divers

Quartier Général du Service de sécurité incendie de Montréal

4040, avenue du Parc, arrondissement Ville-Marie

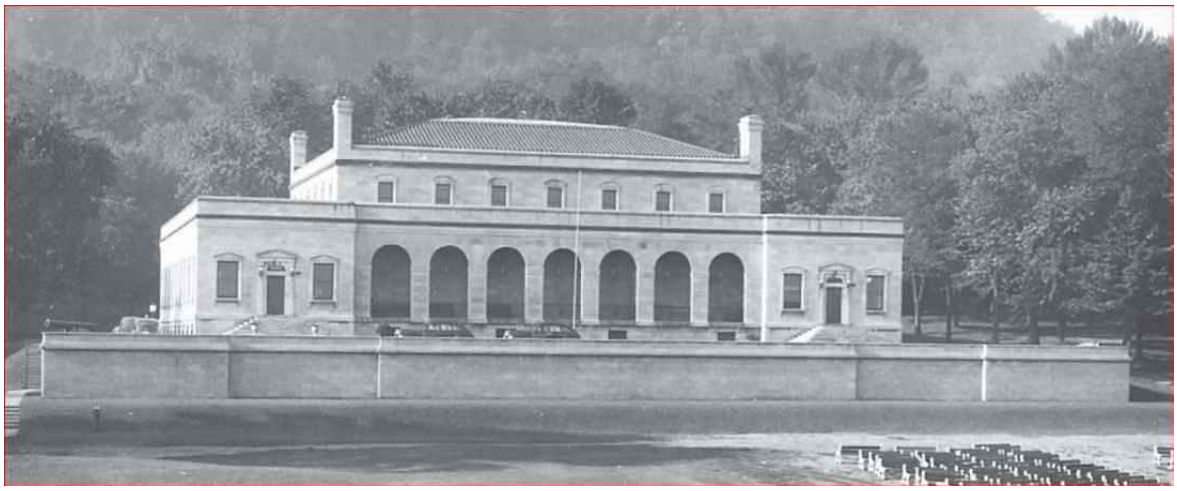

Photos mur de soutènement (avant les travaux)

eRe

Réfection du mur de soutènement et travaux divers

Quartier Général du Service de sécurité incendie de Montréal

4040, avenue du Parc, arrondissement Ville-Marie

- **Photos prises pendant le chantier -**

Mobilisation sur le site / Clôture de chantier

4040

MORDECAI RICHLER

Genie

IMPACT
ÉCHAFAUDAGE

Réfection du mur de soutènement et travaux divers

Quartier Général du Service de sécurité incendie de Montréal

4040, avenue du Parc, arrondissement Ville-Marie

- **Photos prises pendant le chantier -**

Travaux : imperméabilisation fondations, réfection dalles plafond locaux souterrains, démolition mur soutènement, massif électrique, écrans anti-son

BORSCLAIR
ET FILS

Montréal

Budget et progression

Quartier Général du SIM

Réfection mur soutènement et travaux divers

(# 14502)

Mise à jour: 2018-05-23

Date de début des travaux: **2017-10-18**

Délais contractules (jours calendrier): 292

Avancement travaux au 31 mai: **65%**

Avancement contingences au 31 mai: **92%**

Date originale de fin de travaux: **2018-08-06**

Date révisée de fin de travaux: **2018-11-02**

ENTREPRENEUR	CONTRAT	TOTAL	PAYÉ À CE JOUR
Construction DÉRIC inc.	FORFAITAIRE	2 555 701,00 $	1 424 123,94 $
	CONTINGENCES (15%)	383 355,15 $	114 969,54 $
	TOTAL (avant taxes)	2 939 056,15 $	1 539 093,48 $
	TOTAL (taxes incluses)	**3 379 179,81 $**	**1 769 572,73 $**

CONTINGENCES

DIRECTIVE ÉMISE	Montant engagé avant taxes	Montant engagé après taxes	DIRECTIVE EN PRÉPARATION	Montant à venir avant taxes
DC01 - Modification étanchéité fondations	18 700,00 $	21 500,33 $	DC12 - Signaleur sécurité usagers parc (2)	17 388,00 $
DC02 - Réparation du béton des fondations du mur	30 965,00 $	35 602,01 $	DC13 - Réparation massif électrique	13 134,10 $
DC03 - Travaux complémentaires en structure (fondations)	24 532,74 $	28 206,52 $	DC14 - Sols contaminés supplémentaires	11 961,73 $
DC04 - Modification saut de loup et accéleration travaux	49 935,36 $	57 413,18 $	DC15 - Frais prolongation chantier	113 138,57 $
DC05 - Protection supplémentaire câbles Télécom	10 404,89 $	11 963,02 $	*DCxx - Provision contingences pour les 35% des travaux restants*	*134 174,30 $*
DC06 - Mesures de mitigation du bruit (écrans anti-son)	62 844,93 $	72 255,96 $		
DC07 - Modification raccordement sanitaire	8 621,68 $	9 912,78 $		
DC08 - Signaleur sécurité usagers parc (1))	7 808,50 $	8 977,82 $		
DC09 - Réparations/remplacements supplémentaires pierres	135 814,94 $	156 153,23 $		
DC10 - Détecteur à neige pour câble chauffant (saut de loup)	1 930,72 $	2 219,85 $		
DC11 - Modification programmation génératrice	557,17 $	640,61 $		
TOTAL	**352 115,93 $**	**404 845,29 $**	**TOTAL**	**289 796,70 $**
RESTANT	**31 239,22 $**	**35 917,29 $**	**MAJORATION**	**258 557,48 $**

RÉSUMÉ

BUDGET	TOTAL	ENGAGÉ (%)	À VENIR (%)
FORFAIT	**2 555 701,00 $**	**65%**	**35%**
CONTINGENCES (15%)	**383 355,15 $**	**92%**	**68%**
MAJORATION CONTINGENCES (10%)	**258 557,48 $**	**60%**	*Provision 40%*

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1185350002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 297 276,46 $ taxes incluses, pour les travaux de réfection du mur de soutènement et des travaux divers au Quartier général du Service de sécurité incendie (# 0213) situé au 4040 avenue du Parc dans l'arrondissement Ville-Marie, dans le cadre du contrat accordé à Construction Déric inc. (CG17 0335), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 379 179,81 $ à 3 676 456,27 $ taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1185350002 - QG SIM.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Préposé au budget - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514 872-1021

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-25

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire

Tél : 514 872-0946
Division : Service des finances - Point de service HDV

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.12

2018/06/21
17:00

(1)

Dossier # : 1187526013

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 160 827,03 $, taxes incluses, pour compléter les travaux de mise à niveau des huit moteurs synchrones de relèvement des eaux usées à la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte dans le cadre du contrat 1880-AE à Moteurs Électriques Laval Ltée majorant ainsi le montant total du contrat de 813 747,06 $ (contrat de base, taxes et contingences incluses) à 974 574,09 $, taxes incluses.

Il est recommandé :
1. d'autoriser une dépense additionnelle de 160 827,03 $, taxes incluses, pour compléter les travaux de mise à niveau des huit moteurs synchrones de relèvement des eaux usées à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte dans le cadre du contrat 1880-AE à Moteurs Électriques Laval Ltée, majorant ainsi le montant total du contrat de 813 747,06 $ (contrat de base, taxes et contingences incluses) à 974 574,09 $, taxes incluses;

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-05-25 13:30

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1187526013**

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 160 827,03 $, taxes incluses, pour compléter les travaux de mise à niveau des huit moteurs synchrones de relèvement des eaux usées à la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte dans le cadre du contrat 1880-AE à Moteurs Électriques Laval Ltée majorant ainsi le montant total du contrat de 813 747,06 $ (contrat de base, taxes et contingences incluses) à 974 574,09 $, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Les 17 groupes motopompes de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (Station) permettent de relever en surface les eaux usées des intercepteurs nord et sud qui ceinturent l'île de Montréal. Huit groupes motopompes d'une puissance nominale variant de 2850 HP à 3050 HP relèvent de 45 mètres les eaux de l'intercepteur Nord, tandis que neuf groupes motopompes d'une puissance nominale de 4800 HP à 5100 HP relèvent de 55 mètres les eaux de l'intercepteur Sud. Par temps sec, un minimum de deux groupes motopompes est requis pour chaque intercepteur (Nord et Sud),pour relever en surface les eaux usées. Par temps de pluie, 15 des 17 groupes motopompes sont requis pour atteindre le débit maximum possible de la Station et minimiser ainsi les rejets d'eaux usées aux cours d'eau.

Deux (2) types de moteurs à 4.16 KV actionnent ces pompes soient des moteurs synchrones et des moteurs à rotor bobiné munis de variateur de vitesse au rotor.

Un premier contrat (P-14-029-AE) a été octroyé en 2014 afin de mettre à niveau un premier moteur prototype, soit le GMP12.

Le 19 mai 2016 la Ville a accordé un contrat à Moteurs Électriques Laval Ltée pour les travaux de remise à niveau des 8 moteurs synchrones restant des groupes motopompes (4 moteurs 2850 HP et 4 moteurs 4 800 HP) à la Station. Ce dernier contrat avait une valeur

de 813 747,06 $, taxes incluses dont une somme de 135 624,51 $ (20%) prévue pour des contingences.

Actuellement, deux moteurs sur huit ont été remis à niveau et un troisième moteur est en réparation. Ces travaux se sont avérés plus complexes et plus longs que prévu, due à la détérioration avancée des composantes mécaniques et électriques.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0330 – en date du 24 août 2017 - Autoriser la cession du contrat du cocontractant actuel, Gestion D. Lemay inc. à Moteurs Électriques Laval ltée (CG16 0304), à la suite d'une acquisition d'actifs, pour les travaux de remise à niveau des moteurs des groupes motopompes (4 moteurs 2850 HP et 4 moteurs 4 800 HP) à la station de pompage de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte

CG16 0304 – en date du 19 mai 2016 - Accorder un contrat à Moteurs Électriques Laval Ltée pour les travaux de remise à niveau des moteurs des groupes motopompes (4 moteurs 2850 HP et 4 moteurs 4 800 HP) à la station de pompage de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 813 747,06 $, taxes incluses - Appel d'offres public 1880-AE-15 (2 soum. - 1 seul conforme)

CG15 0133 - 26 mars 2015 - Dépôt du rapport d'information faisant état des dépenses engagées pour l'exécution de travaux d'urgence pour la réparation du moteur synchrone GMP-12 à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte dans le cadre du contrat accordé à Delom Services inc. (CE14 1542), conformément à l'article 199 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal;

CE14 1542 - 15 octobre 2014 - accorder au seul soumissionnaire Delom Services inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la réparation de coulisses d'huile sur un palier du moteur synchrone GMP-12 à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 78 959,88 $ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation P14-029-AE.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l’autorisation d’une dépense additionnelle de 160 827,03, taxes incluses, afin de pouvoir effectuer les travaux imprévus au contrat initial, et dont la majorité de ceux-ci ne pouvaient être identifiés avant le démontage des moteurs.

La mise à niveau du premier moteur prototype n’avait pas permis à la Direction de l’épuration des eaux usées (DEEU) d’identifier la totalité des défectuosités ou déficiences qui pourraient être présentes dans les autres moteurs.

Dans le présent contrat suite au démontage complet des 3 premiers moteurs et à leur inspection, il a été constaté que les travaux requis pour la mise à niveau sont plus complexes que prévu. Les travaux supplémentaires et l’évaluation de leurs coûts ont été identifiés comme suit :

1) remplacement du roulement supérieur de l’excitatrice et boîtier isolant : 2 800 $/moteur;

2) remplacement de la tuyauterie de remplissage des paliers lisses : 3 355 $/moteur;

3) remplacement des borniers d’instrumentation : 2 735 $/moteur;

4) ajout de 6 RTD sur le stator : 4 000 $/moteur;

5) agrandir les trous de fixation du moteur au plancher pour permettre l’enlignement moteur pompe : 4 040 $/moteur;

6) remplacement des 74 joints flexibles de la barre rotorique : 13 100 $/moteur;

7) installation de 2 portes d’accès dans la section externe du moteur pour l’accès aux conduites d’eau refroidie, et aux échangeurs de chaleur : 2 200 $/moteur.

Ces travaux sont nécessaires afin de compléter la mise à niveau de tous les moteurs synchrones de la station de pompage et d’assurer ainsi leur fiabilité pour les 15 à 20 prochaines années. Les moteurs seront remis à niveau un à la fois selon un échéancier préétabli dans les documents d’appels d’offres.

JUSTIFICATION

La DEEU avait l’intention, avec l’octroi d’un premier contrat pour la remise à niveau d’un moteur prototype, d’évaluer et identifier le niveau de détérioration de tous les moteurs des groupes motopompes en opération depuis 35 ans. Toutefois, il était difficile de prévoir toutes les déficiences et d’identifier tous les travaux requis avant le démontage des moteurs.

Suite à l’inspection des 3 premiers moteurs depuis le début du contrat, on évalue la valeur des travaux additionnels à 296 451,54 $, taxes incluses pour l’ensemble des 8 moteurs. Les contingences prévues au contrat étant de 135 624,5 $, un montant supplémentaire de 160 827,03 $, taxes incluses est donc requis.

La DEEU est d’avis que le montant additionnel requis représente le juste prix de ces travaux. De plus, puisque ces travaux sont très spécialisés, il existe seulement deux fournisseurs sur le marché capable de les réaliser. Moteurs Électriques Laval inc. a prouvé être le plus compétitif selon les résultats des appels d’offres publics précédents, d’autant plus qu’il a développé l’expertise nécessaire pour la réparation de ces moteurs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût pour les dépenses additionnelles pour compléter les travaux de mise à niveau des huit moteurs synchrones de relèvement des eaux usées à la Station est de 160 827,03 $, taxes incluses.

Ceci représente un montant de 146 856,52 $ net de ristournes de taxes.

Cette dépense sera financée par emprunt à la charge de l'agglomération à moins de disponibilité de la réserve.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l’intervention financière du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne

l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si la dépense additionnelle n'est pas approuvée, le lancement d'un nouvel appel d'offres serait nécessaire afin de pouvoir compléter les travaux de mise à niveau des moteurs des groupes motopompes, ce qui ralentirait le processus de réparation.
D'autre part, le fait d'octroyer le contrat à un nouveau prestataire de service, le cas échéant, impliquerait un délai supplémentaire à développer la connaissance et l'expertise requises pour effectuer les travaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Fin du contrat: décembre 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Stéphanie SIMONEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Chantale POTVIN, Service des communications

Lecture :

Chantale POTVIN, 23 mai 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sally DAGHER
Ingénieure - Administratrice de contrats

Tél : 5142804418
Télécop. : 5142804387

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-23

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à l'exploitation

Tél : 514 280-4364
Télécop. : 514 280-4387

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usees
Tél : 514 280-3706
Approuvé le : 2018-05-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usees
Tél : 514 280-3706
Approuvé le : 2018-05-25

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1187526013

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 160 827,03 $, taxes incluses, pour compléter les travaux de mise à niveau des huit moteurs synchrones de relèvement des eaux usées à la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte dans le cadre du contrat 1880-AE à Moteurs Électriques Laval Ltée majorant ainsi le montant total du contrat de 813 747,06 $ (contrat de base, taxes et contingences incluses) à 974 574,09 $, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1187526013_InfoCompt_DEEU.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Stéphanie SIMONEAU
Préposée au budget
Tél : 514.280.4020

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-23

Iva STOILOVA-DINEVA
Conseillère budgétaire
Tél : 514.280.6614
Division : Service des finances

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.13

2018/06/21
17:00

(1)

Dossier # : 1185249002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la réalisation des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Compétence d'agglomération :	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
Projet :	-
Objet :	Résilier pour cause, sans compensation financière, le contrat 321701 accordé, à la suite d'un appel d'offres public, à l'entreprise Sade Canada inc. (CG17 0271), pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, de réaménagement de piste cyclable, de feux de circulation, d'éclairage incluant des travaux sur le réseau de la Commission des services électriques (CSEM) dans les rues Rachel, Chapleau, Frontenac, Gascon, Bercy et Hogan dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Il est recommandé :
de résilier pour cause, sans compensation financière, le contrat 321701 accordé, à la suite d'un appel d'offres public, à l'entreprise Sade Canada inc. (CG17 0271), pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, de réaménagement de piste cyclable, de feux de circulation, d'éclairage incluant des travaux sur le réseau de la Commission des services électriques (CSEM) dans les rues Rachel, Chapleau, Frontenac, Gascon, Bercy et Hogan dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-05-25 11:37

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1185249002**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la réalisation des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Compétence d'agglomération :	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
Projet :	-
Objet :	Résilier pour cause, sans compensation financière, le contrat 321701 accordé, à la suite d'un appel d'offres public, à l'entreprise Sade Canada inc. (CG17 0271), pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, de réaménagement de piste cyclable, de feux de circulation, d'éclairage incluant des travaux sur le réseau de la Commission des services électriques (CSEM) dans les rues Rachel, Chapleau, Frontenac, Gascon, Bercy et Hogan dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal a octroyé, par la résolution CG17 0271 adoptée le 15 juin 2017, le contrat 321701 à l'entreprise Sade Canada inc., afin de faire exécuter des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, de réaménagement de piste cyclable, de feux de circulation, d'éclairage, incluant des travaux sur le réseau de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), dans les rues Rachel, Chapleau, Frontenac, Gascon, Bercy et Hogan dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour une valeur totale de 12 323 577,65$ (taxes incluses).

Ce contrat prévoit la réalisation des travaux requis, dans un délai de 330 jours calendrier à compter de l'ordre de débuter les travaux en date du 14 août 2017, en deux principales phases :

Phase I : Rachel entre Parthenais et Iberville (intersection Rachel/Iberville non comprise) – à compléter jusqu'à la fin de l'automne 2017;
Phase II : Rachel entre Iberville et Hogan - à compléter en 2018, avant la fin de l'automne.

Les travaux ont débuté le 14 août 2017 sur la rue Rachel entre les rues Parthenais et d'Iberville et ont été suspendus pour la période hivernale le 13 décembre 2017. Seuls les

travaux de réhabilitation d’égout ont été complétés en 2017.

À ce jour, la Ville se retrouve avec un chantier avancé à environ 25%, bien que la moitié du délai d'exécution soit écoulée.

La Ville de Montréal a, à de nombreuses reprises, notifié à l'entrepreneur qu'il ne respectait pas les exigences contractuelles dans sa planification des travaux et que le manque d'effectifs et d'organisation au chantier mettaient en péril l'avancement des travaux et leur bonne exécution. Des avis de redressement ont également été émis à cet effet par l’équipe de surveillance du contrat de la Ville de Montréal.

Malheureusement, aucune amélioration n'a été constatée et un retard important sur le chantier a continué de s'accumuler.

De plus, en cours d'exécution des travaux, la Ville a reçu de nombreuses plaintes de citoyens au sujet du niveau de vibrations engendré par les travaux. Il s'est avéré que l'entrepreneur n'a pas été en mesure d'adapter sa méthode de travail à la nature des sols en place, de type argileux, et ce, malgré plusieurs demandes à ce sujet de la part de l’équipe de surveillance du contrat de la Ville de Montréal. D'ailleurs une action en justice à été signifiée le 16 avril 2018 contre la Ville de Montréal et Sade Canada inc. par un groupe de résidants, pour les dommages matériels qu'ils auraient subis.

Sade Canada inc. a été avisée le 1er mars 2018 des motifs pour lesquels une recommandation de résiliation de contrat pour cause allait être soumise à l'autorité compétente, soit le conseil d'agglomération pour le présent contrat.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0271 - Le 15 juin 2017 - Accorder un contrat à Sade Canada inc., pour les travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, de réaménagement de piste cyclable, de feux de circulation, d'éclairage incluant des travaux sur le réseau de la Commission des services électriques (CSEM) dans les rues Rachel, Chapleau, Frontenac, Gascon, Bercy et Hogan dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Dépense totale de 13 903 345,01 $ (contrat: 12 323 577,65 $ et incidences: 1 586 776,93 $) taxes incluses. Appel d'offres public 321701 - 4 soumissionnaires (1177231045)

DESCRIPTION

Ce présent dossier vise à résilier pour cause le contrat accordé à Sade Canada inc., pour les travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, de réaménagement de piste cyclable, de feux de circulation, d'éclairage incluant des travaux sur le réseau de la Commission des services électriques (CSEM) dans les rues Rachel, Chapleau, Frontenac, Gascon, Bercy et Hogan dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal

La résiliation de ce contrat se fait sur la base de l’article 4.5.1 du cahier des clauses administratives générales du contrat 321701.

Un nouvel appel d'offres devra être préparé et lancé afin de compléter les travaux suite à la résiliation du contrat.

JUSTIFICATION

La décision de recommander la résiliation repose sur des manquements graves de la part de

Sade Canada inc. à ses obligations contractuelles, dont notamment son retard dans l'exécution des travaux, son défaut de soumettre un échéancier conforme, le manque d'effectifs, son défaut d'adapter ses méthodes de construction à la réalité géothecnique dénoncée au contrat, son défaut de respecter les directives émises par la Ville et son défaut de prendre toutes les mesures nécessaires pour respecter son obligation de protection.

S'ajoute à ces motifs, l'exigence exprimée par SADE dans une lettre datée du 7 février 2018 1) d'obtenir une confirmation que la Ville accepte de payer pour les travaux supplémentaires qu'elle réclame, alors que ceux-ci sont déjà prévus au contrat selon la Ville, 2) d'obtenir confirmation que des crédits additionnels de 3M$ sont approuvés et 3) d'obtenir confirmation que la Ville accepte les délais supplémentaires requis par elle à ce jour. Or, il s'agit de demandes jugées irrecevables par notre Service.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Suite à l'adoption du présent dossier, le solde des crédits autorisés et non utilisés seront retournés dans les comptes de provenance.

Le traitement financier sera fait ultérieurement par le biais d'un dossier décisionnel distinct.

La clause du contrat relative aux dommages-intérêts liquidés ne s'applique pas en cas en résiliation pour cause. Par ailleurs, certains travaux devront être complétés afin de faire la remise en état des lieux.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Non applicable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les autres travaux non complétés devront faire l’objet d’un autre projet qui sera planifié par le Bureau d'intégration et coordination, en collaboration avec tous les intervenants

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication est élaborée par le Service des communications.

Les citoyens seront avisés du report du projet suite à l'approbation de ce dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Non applicable

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectués, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation juridique avec commentaire :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Paule BIRON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Katie TREMBLAY, Service des infrastructures_voirie et transports
Kathy DAVID, Service de l'eau
Serge A BOILEAU, Commission des services électriques
Jacques BERNIER, Service des finances
Claude BÉDARD, Service des finances
Karine CÔTÉ, Service des communications

Lecture :

Jacques BERNIER, 25 mai 2018
Serge A BOILEAU, 25 mai 2018
Katie TREMBLAY, 24 mai 2018
Kathy DAVID, 24 mai 2018
Karine CÔTÉ, 24 mai 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin BOULIANNE
Chef de division - Réalisation des travaux

Tél : 514 872-9552
Télécop. : 514 872-2874

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-24

Chantal AYLWIN
Directrice infrastructures

Tél : 514 872-4101
Télécop. : 514 872-1873

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures
Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2018-05-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur
Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2018-05-25

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1185249002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la réalisation des travaux
Objet :	Résilier pour cause, sans compensation financière, le contrat 321701 accordé, à la suite d'un appel d'offres public, à l'entreprise Sade Canada inc. (CG17 0271), pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, de réaménagement de piste cyclable, de feux de circulation, d'éclairage incluant des travaux sur le réseau de la Commission des services électriques (CSEM) dans les rues Rachel, Chapleau, Frontenac, Gascon, Bercy et Hogan dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation juridique avec commentaire

COMMENTAIRES

La Ville peut résilier le contrat pour cause en raison de plusieurs manquements contractuels de la part de l'entrepreneur. Dans les circonstances, aucune somme n'est payable par la Ville à l'entrepreneur.

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Paule BIRON
Avocate, chef de division, Responsabilité
Tél : (514) 872-2932

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-24

Paule BIRON
Avocate, chef de division
Tél : (514) 872-2932
Division : Responsabilité

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.14

2018/06/21
17:00

(1)

Dossier # : 1181019001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 1
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Projets du MTQ - échangeurs Turcot et Dorval, autoroutes 25 et 40
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Les Services EXP inc., pour la réalisation d'un avant-projet définitif (APD) pour le réaménagement de la rue Notre-Dame Ouest (projet Turcot), au montant de 509 339,25 $ taxes incluses, et autoriser une dépense maximale de 585 740,14 $ taxes incluses pour inclure les contingences, le cas échéant. Appel d'offres public no. 18-16897 : quatre (4) soumissionnaires conformes.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 585 740,14 $, taxes incluses, pour la réalisation d'un avant-projet définitif (APD) pour le réaménagement de la rue Notre-Dame Ouest (projet Turcot), comprenant toutes les contingences, le cas échéant ;
2. d'accorder un contrat de services professionnels à **Les Services EXP**, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, qui s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 509 339,25 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (no. 18-16897) et selon les termes et conditions stipulés à même l'appel d'offre public (no. 18-16897) ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel**.** Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-05-25 11:34

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1181019001**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 1
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Projets du MTQ - échangeurs Turcot et Dorval, autoroutes 25 et 40
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Les Services EXP inc., pour la réalisation d'un avant-projet définitif (APD) pour le réaménagement de la rue Notre-Dame Ouest (projet Turcot), au montant de 509 339,25 $ taxes incluses, et autoriser une dépense maximale de 585 740,14 $ taxes incluses pour inclure les contingences, le cas échéant. Appel d'offres public no. 18-16897 : quatre (4) soumissionnaires conformes.

CONTENU

CONTEXTE

Lorsque le projet Turcot du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) sera terminé (en 2020), la Ville de Montréal procédera au complément des travaux pour finaliser le réaménagement de la rue Notre-Dame Ouest. Le projet municipal, qui s'étend de la future voie A8 (à l'ouest) à la rue De Courcelle (à l'est), est entièrement situé dans l'arrondissement du Sud-Ouest et totalise environ 3,25 km. Le projet de réaménagement de la rue Notre-Dame Ouest fera l'objet d'une contribution financière de 50 M$ de la part du gouvernement du Québec comme mesure compensatoire au projet Turcot.
Dans le cadre du projet Turcot, de nouveaux liens véhiculaires et cyclables seront construits et/ou bonifiés sur le réseau routier municipal, dont la rue Notre-Dame Ouest. De plus, l'emprise ferroviaire et l'autoroute 20 seront déplacées vers le nord, ce qui dégagera l'ancienne cour Turcot et générera un tout nouveau contexte urbain. En raison de ce potentiel majeur de transformation urbaine, le territoire à l'ouest de l'échangeur Turcot est considéré comme un secteur de planification stratégique au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal. Il fait aussi partie intégrante de l'écoterritoire de la falaise Saint-Jacques. La rue Notre-Dame Ouest y joue actuellement le rôle de voie de service de l'A20 : son réaménagement devra donc soutenir la requalification du secteur. De plus, parce que la rue Notre-Dame Ouest, à l'est de l'échangeur Turcot, a été lourdement utilisée comme voie de contournement et d'accès au chantier, la Ville procédera à son réaménagement jusqu'à la rue De Courcelle.

Pour préciser les orientations du projet de réaménagement de la rue Notre-Dame Ouest, un avant-projet préliminaire (APP) a été réalisé entre juin 2017 et mai 2018 par SNC Lavalin / Lemay. L'APP précise la vision d'aménagement qui se décline en trois grands objectifs de même que les paramètres de conception, lesquels ont fait l'objet d'une validation auprès des parties prenantes internes :

- assurer une continuité entre le noyau villageois et le secteur industriel à travers un axe fédérateur tout en tenant compte des spécificités du milieu;
- mettre en réseau le transport actif et collectif en maximisant les opportunités de connectivité et en misant sur l'efficacité et la qualité de l'expérience des usagers;
- mettre en relation un réseau d'espaces verts qui dialoguent avec le canal de Lachine et la falaise Saint-Jacques à travers un geste de verdissement.

La Division des grands projets - portefeuille 1 souhaite maintenant finaliser la conception de la rue Notre-Dame Ouest. Les services d'un Consultant sont requis pour élaborer un avant-projet définitif (APD). En solutionnant l'ensemble des enjeux, l'APD permettra à la Ville de passer directement à la phase des plans et devis (exclue du présent mandat).

Un appel d'offres public (no. 18-16897) a été lancé par le Service de l'approvisionnement le 11 avril 2018 dans le but de retenir des services professionnels en architecture de paysage, ingénierie (civile, environnement, électrique, circulation et foresterie urbaine) et relations citoyennes. La méthode forfaitaire est celle retenue pour la réalisation du mandat, lequel devra s'élaborer sur une période maximale de quinze (15) mois.

L'appel d'offres a été publié sur le système électronique de soumission d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) et dans le journal Le Devoir. Le délai initial dont disposait les soumissionnaires pour préparer et déposer leur soumission était de vingt-et-un (21 jours), soit du 11 avril au 1er mai 2018 inclusivement. En raison du report de la date d'ouverture des soumissions au 8 mai, la durée réelle de la période de l'appel d'offres a été de vingt-huit (28) jours. Ce report répond à une demande justifiée des soumissionnaires.

Cinq addendas ont été produits :

Numéro d'addenda	Date de publication	Portée
1	18 avril 2018	Réponses aux questions des preneurs des documents d'appel d'offres
2	23 avril 2018	Réponses aux questions des preneurs des documents d'appel d'offres
3	24 avril 2018	Réponses aux questions des preneurs des documents d'appel d'offres
4	26 avril 2018	Report de la date d'ouverture et réponses aux questions des preneurs des documents d'appel d'offres
5	30 avril 2018	Réponses aux questions des preneurs des documents d'appel d'offres

Quatre (4) soumissions conformes ont été déposées. Le délai de validité des soumissions est de 180 jours suivant la date d'ouverture des soumissions se terminant le 5 novembre 2018.

Le présent dossier décisionnel a pour objet :

- l'autorisation d'une somme de dépense maximale incluant les contingences;

- l'octroi d'un mandat de services professionnels à Les Services EXP inc., pour la réalisation de l'avant-projet définitif (APD) pour le réaménagement de la rue Notre-Dame Ouest, dans le cadre du projet Turcot.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0753, 22 décembre 2016, Règlement autorisant un emprunt de 34 600 000 $ afin de financer les travaux de voirie municipale rendus nécessaires par les projets du réseau du ministère des Transports du Québec relatifs à l'échangeur Turcot (dossier 1167287002).

DESCRIPTION

Une fois le projet Turcot terminé, la Ville transformera la rue Notre-Dame Ouest en boulevard urbain entre la future voie A8 et l'échangeur Turcot, et réaménagera l'artère existante depuis l'échangeur jusqu'à la rue De Courcelle. Pour ce faire, la Division des grands projets - portefeuille 1 requiert les services de professionnels expérimentés en architecture de paysage, ingénierie (civil, environnement, électrique, circulation et foresterie urbaine) et relations citoyennes afin d'élaborer un avant-projet définitif (APD).
Le présent mandat inclut notamment la conception définitive des travaux de décontamination, d'architecture de paysage, d'ingénierie (incluant la reconstruction des conduites d'égout et d'aqueduc, l'intégration des besoins des propriétaires des réseaux techniques urbains (RTU) et des besoins de la Ville en matière de corridor de mobilité intégrée) et de toute autre discipline touchée par l'étendue des travaux. Le mandat est aussi à l'effet d'obtenir les validations des diverses parties prenantes de la Ville et de répondre aux besoins de la communauté locale, des entreprises et institutions riveraines et des partenaires externes (Parcs Canada, STM, RTU, etc.). Le mandat permettra de préciser les coûts de réalisation (classe C), établir un calendrier et un phasage des travaux (incluant la subdivision en lots de travaux et leur mise en séquence) pour tenir compte du contexte particulier d'insertion (milieu industriel actif, travaux limitrophes planifiés, etc.).

La méthode forfaitaire est celle retenue pour la réalisation du mandat, lequel devra s'élaborer sur une période maximale de quinze (15) mois.

L'APD permettra à la Ville de passer directement à la phase des plans et devis et surveillance (exclue de ce mandat).

JUSTIFICATION

Il y a eu vingt-deux (22) preneurs du cahier des charges et quatre (4) offres déposées. Par ailleurs, parmi les preneurs, quatre (4) firmes d'ingénierie et de relations citoyennes se sont jointes aux firmes d'architecture du paysage qui ont déposées une soumission, ce qui porte à 36% le nombre de preneurs ayant déposé une offre (8 firmes participantes / 22 preneurs).
Les quatre offres reçues ont été jugées conformes tant au plan administratif qu'au niveau qualitatif.

Firmes soumissionnaires	Note intérimaire (%)	Note finale	Prix total Taxes incluses
Les Services EXP inc.	76,4	2,48	509 339,25 $
Daoust Lestage inc.	78,9	1,10	1 174 762,81 $
Lemay CO inc.	81,8	1,77	745 957,80 $
Provencher Roy + Associés Architectes inc.	78,6	1,43	902 323,80 $
Dernière estimation réalisée (VdeM)	Non applicable	Non applicable	1 460 182,50 $

Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire ($) (adjudicataire - estimation)	- 950 843,25 $
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) ((adjudicataire - estimation) / estimation) x 100	- 65,1 %
Écart entre celui ayant obtenu la 2ème meilleure note et l'adjudicataire ($) (2ème meilleure note - adjudicataire)	236 618,55 $
Écart entre celui ayant obtenu la 2ème meilleure note et l'adjudicataire (%) ((2ème meilleure note - adjudicataire) / adjudicataire) x 100	46,5 %

L'écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (qui est de - 950 843,25 $ ou - 65,1 %) peut s'expliquer par le fait que l'estimation de la Ville a été basée sur des mandats octroyés récemment pour des services similaires. Compte tenu du niveau d'avancement préliminaire de la conception et du fait que l'étendue des services attendus requiert habituellement des équipes composées de plusieurs firmes, l'estimation de la Ville comporte une part importante de contingences. Il faut souligner que l'adjudicataire possède, au sein même de sa firme, toutes les expertises requises en matière d'architecture du paysage et d'ingénierie, ce qui peut réduire le niveau de risque, les frais administratifs et les dépenses de gestion liées à l'intégration des disciplines (rencontres, déplacements, etc.).

L'écart entre l'adjudicataire et le soumissionnaire ayant obtenu la 2ème meilleure note (écart de 236 618,55 $, ou 46,5%) peut s'expliquer par le fait que l'adjudicataire possède, au sein même de sa firme, toutes les expertises requises en matière d'architecture du paysage et d'ingénierie. En comparaison, les autres soumissionnaires, dont celui ayant obtenu la 2ème meilleure note, sont des firmes d'aménagement qui ont dû former équipe avec des firmes d'ingénierie pour offrir l'ensemble des services requis au mandat. En disposant à l'interne des expertises requises, l'adjudicataire peut, comparativement aux autres soumissionnaires, minimiser son niveau de risque et ainsi réduire les contingences, les frais administratifs et les dépenses de gestion liées à l'intégration des disciplines (rencontres, déplacements, etc.).

Considérant que la portée des services et des livrables requis était bien définie, tant dans le devis d'appel d'offres que par les addendas produits, nous recommandons l'octroi du mandat. Soulignons que, tout au long de sa prestation, l'adjudicataire sera encadré par les professionnels de la Ville.

L'entreprise Les Services EXP inc. a reçu le renouvellement de son attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 27 juillet 2017. Celle-ci est valide jusqu'au 13 mars 2020.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat de services professionnels est de 509 339,25 $ (incluant les taxes). Les contingences sont de 76 400,89 $ taxes incluses, ce qui représente 15 % du contrat. La dépense totale est de 585 740,14 $, contingences et taxes incluses.
Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération. Le budget nécessaire est prévu au programme triennal d'immobilisations (PTI) 2018-2020 du SIVT. La dépense sera imputée au règlement d'emprunt RCG 16-062.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le réaménagement de la rue Notre-Dame Ouest contribuera à la mise en oeuvre du plan de développement durable de la collectivité montréalaise " Montréal durable 2016-2020" en répondant à trois des quatre priorité d'interventions:

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre en favorisant les déplacements actifs et collectifs et en implantant des bornes de recharge (actions 1 et 2).
- Le verdissement, l'augmentation de la biodiversité et la pérennité des ressources en augmentant le nombre d'arbres de rues et en assurant des mesures de captage, rétention et infiltration des eaux de pluie. Ces mesures, en plus de contribuer à l'augmentation de la canopée, à la réduction des îlots de chaleur et et à une gestion responsable des ressources, répondent aux objectifs de l'écoterritoire de la falaise Saint-Jacques (actions 4 et 9).
- L'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé par le bouclage des différents réseaux cyclables et par des aménagements sécuritaires et de qualité au profit des citoyens et des déplacements actifs (actions 10 et 14).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réalisation de l'avant-projet définitif (APD) est requise pour finaliser la conception de la rue, préciser les estimations, déterminer le phasage et les lots de travaux, et ce, de manière à pouvoir réaliser les phases subséquentes en respect de l'échéancier global. Un report de l'octroi du présent mandat pourrait avoir un impact sur le début des travaux planifiés dès la fin du projet Turcot.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication à cette étape-ci du projet. Une stratégie de communication sera proposée par le Service des communications aux étapes ultérieures. Par ailleurs, l'avant-projet définitif (APD) sera présenté à la population locale lors d'une activité d'information publique. L'organisation de cette activité fait partie intégrante du mandat à octroyer; celle-ci sera coordonnée de façon étroite avec les parties prenantes de la Ville et de l'arrondissement du Sud-Ouest.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation de l'avant-projet définitif : juillet 2018 - octobre 2019
Appel d'offres pour services professionnels (plans et devis et surveillance) : novembre - décembre 2019
Réalisation des plans et devis : janvier - décembre 2020
Appel d'offres pour construction : janvier - mars 2021
Réalisation des travaux : avril 2021 - décembre 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Pierre L'ALLIER)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Chrisoula MYLONAKIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée ASSELIN
Chargée de projet - grands projets

Tél : 514 868-4780
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-18

James BYRNS
Chef de Divison Grands Projets

Tél : 514 868-4400
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Valérie G GAGNON
Directrice
Tél : 514 868-3871
Approuvé le : 2018-05-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur
Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2018-05-25

Ministère
des Transports
Québec
La sous-ministre

Québec, le 20 septembre 2013

Monsieur Robert Lamontagne
Directeur général
Ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est, bureau 4.105
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Monsieur le Directeur général, Robert

En mars dernier le ministère des Transports du Québec (MTQ) s'était engagé, comme « grand propriétaire » dans l'arrondissement du Sud-Ouest, à collaborer à l'exercice d'un Plan de développement urbain, économique et social (PDUÉS) pour les secteurs Gadbois et Cabot. Cet exercice s'inscrit dans la foulée des travaux de reconstruction de l'échangeur Turcot et des améliorations importantes qui découleront du projet, notamment en terme de désenclavement de la cour Turcot, de la réduction de la circulation de transit, de meilleurs accès au réseau de transports routiers et collectifs et enfin d'améliorations de la qualité des milieux de vie.

Le 20 septembre 2013, la Ville a notamment demandé confirmation de la contribution financière du ministère des Transports à la mise en œuvre de cet exercice. Après analyse, j'ai donc le plaisir de vous confirmer que le MTQ s'engage à contribuer, jusqu'à un maximum de 1,5 M$, à l'élaboration de ce plan, qui sera selon notre compréhension, sous la responsabilité de l'Arrondissement du Sud-Ouest. Nous préciserons les modalités de cette entente ultérieurement.

Par ailleurs, le budget du projet prévoit toujours, comme il a été confirmé dans le passé des réserves de 20 M$, soit 1 % des coûts des travaux pour le volet

...2

700, boul. René-Lévesque Est
28e étage
Québec (Québec) G1R 5H1
Téléphone : 418 643-6740
Télécopieur : 418 643-9836

intégration urbaine et architecturale du projet, de 3 M$ pour le réaménagement du stationnement du centre Gadbois et de 4,9M$ pour différents aménagements paysagers aux abords de l'autoroute 15 dans le secteur Cabot/Côte-Saint-Paul

Quant au réaménagement de la rue Notre-Dame au sud de la cour Turcot, ces interventions ne pourront être réalisées qu'après la fin des travaux de construction du projet Turcot, soit après 2020, et lorsque l'usage des terrains vacants du secteur sera déterminé. Aussi, dans ces conditions, il nous apparait prématuré de préciser immédiatement le montant exact d'une subvention que pourra accorder le gouvernement du Québec pour ce réaménagement. Soyez toutefois assuré que comme grand propriétaire en bordure de la rue Notre-Dame, le MTQ entend participer à cette réflexion et qu'une contribution financière jusqu'à un maximum de 50 M$ pourra être accordée à la mise en valeur de ce secteur. Une entente spécifique devra également être définie ultérieurement à ce sujet.

C'est avec satisfaction que nous recevons l'engagement de la Ville à procéder à ses frais dans les plus brefs délais à l'inspection du collecteur Saint-Pierre haut niveau entre les rues Girouard et Saint-Rémi, inspection qui nous permettra de procéder aux travaux au pont d'étagement Saint-Jacques. Nous souhaitons recevoir la correspondance technique à cet effet dans les prochains jours.

Enfin, nous vous remercions, d avoir diligemment effectué les démarches permettant d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal du 23 septembre prochain les demandes d'obtention des certificats de non-objection. L'adoption de résolutions par le conseil municipal à la prochaine séance pour chacun des trois lots de construction est essentielle au respect de l'échéancier critique du projet par le Ministère.

...3

Espérant ces engagements conformes à nos discussions, je vous réitère notre très grande satisfaction concernant la collaboration qui s'est établie entre nos équipes pour la poursuite de ce projet stratégique pour le Québec.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La sous-ministre,

Dominique Savoie

c.c. M. André Caron, sous-ministre associé, MTQ
Mme Ginette Sylvain, sous-ministre adjointe, MTQ

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 27 juillet 2017

LES SERVICES EXP INC.
A/S MADAME AHN HAE-JIN
56, QUEEN ST E
SUITE 301
BRAMPTON (ON) L6V 4M8

N° de décision : 2017-CPSM-1041269
N° de client : 2700027173

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- DELSAER-GESTIONNAIRES DE PROJETS
- DELSAER-PROJECT MANAGERS
- EXP SERVICES INC.
- GÉODÉFOR
- LABORATOIRE DE CONSTRUCTION 2000
- LES CONSULTANTS L.B.C.D.
- LES LABORATOIRES SHERMONT
- PROCD TECHNOLOGIES
- PROJI-CONTROLE
- TEKNIKA HBA

le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). LES SERVICES EXP INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **13 mars 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction

Dossier # : 1181019001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 1
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Les Services EXP inc., pour la réalisation d'un avant-projet définitif (APD) pour le réaménagement de la rue Notre-Dame Ouest (projet Turcot), au montant de 509 339,25 $ taxes incluses, et autoriser une dépense maximale de 585 740,14 $ taxes incluses pour inclure les contingences, le cas échéant. Appel d'offres public no. 18-16897 : quatre (4) soumissionnaires conformes.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

int. octroi 18-16897.pdf grille comité 18-16897.pdf

__www.seao.ca_OpportunityPublication_ListeCommandes.aspx_.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre L'ALLIER
agent d'approvisionnement II
Tél : 514 872-5359

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-18

Denis LECLERC
Chef de section
Tél : 514 872-5241
Division : Service de l'approvisionnement , Direction

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 18-16897 — No du GDD : 1181019001

Titre de l'appel d'offres : Services professionnels en architecture du paysage, ingénierie (civile, environnement, circulation et foresterie urbaine) et relations citoyennes.

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 11 - 4 - 2018

Ouverture originalement prévue le : 1 - 5 - 2018

Ouverture faite le : 8 - 5 - 2018

Date du comité de sélection : 16 - 5 - 2018

Nombre d'addenda émis durant la période : 5

Date du dernier addenda émis : 30 - 4 - 2018

Délai total accordé aux soumissionnaires : 26 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 22

Nbre de soumissions reçues : 4

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 18,18

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 4 - 11 - 2018

Date d'échéance révisée : 4 - 11 - 2018

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Les Services EXP Inc.	509 339,25 $	X	
Daoust Lestage Inc.	1 174 762,81 $		
Lemay CO Inc.	745 957,80 $		
Provencher Roy + Associés Architectes Inc.	902 323,80 $		

Information additionnelle

Des dix-huit firmes n'ayant pas soumis d'offre, quatre ont soumis avec une autre firme, trois venaient de l'extérieur et une s'est désistée mentionnant n'avoir pas suffisamment de temps pour soumettre une offre. Nous n'avons pas de réponse des dix restantes.

Préparé par : Pierre L'Allier — Le 17 - 5 - 2018

18-16897 - Services professionnels en architecture du paysage, ingénierie (civile, environnement, circulation et foresterie urbaine) et relations citoyennes.

FIRME	Présentation de l'offre 5%	Compréhension du mandat 10%	Approche proposée 20%	Capacité de production 20%	Expérience et expertise des firmes dans des travaux semblables 20%	Expérience et expertise du coordonnateur et de son équipe 25%	Pointage intérimaire total 100%	Prix $	Pointage final	Rang
Les Services EXP inc.	3,60	7,00	15,20	14,80	16,00	19,80	76,4	509 339,25 $	2,48	1
Daoust Lestage inc.	4,10	7,40	17,20	12,80	15,80	21,60	78,9	1 174 762,81 $	1,10	4
Lemay CO inc.	3,80	8,00	17,00	15,60	17,00	20,40	81,8	745 957,80 $	1,77	2
Provencher Roy + Associés Architectes inc.	3,60	7,40	15,80	15,00	16,40	20,40	78,6	902 323,80 $	1,43	3
0							-		-	

Agent d'approvisionnement Pierre L'Allier

Comité

Date	mercredi 16-05-2018
Heure	9h00
Lieu	255 Crémazie Est, 4ième étage

Multiplicateur d'ajustement
10000

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 18-16897
Numéro de référence : 1154829
Statut : En attente de conclusion du contrat
Titre : Ville de Montréal - Services professionnels en architecture du paysage, ingénierie (civile, environnement, circulation et foresterie urbaine) et relations citoyennes

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
.SNC-Lavalin inc. 455 Boul René-Lévesque Ouest, 7e étage Montréal, QC, H2Z 1Z3	Madame Karima Aïnenas Téléphone : 514 393-8000 Télécopieur :	**Commande : (1427168)** 2018-04-12 17 h 34 **Transmission :** 2018-04-12 17 h 34	2923474 - Addenda 1, 18-16897 2018-04-18 10 h 16 - Courriel 2926832 - Addenda 2, 18-16897 2018-04-23 16 h 21 - Courriel 2927640 - Addenda 3, 18-16897 2018-04-24 15 h 48 - Courriel 2929453 - Addenda 4, 18-16897 2018-04-26 15 h 50 - Courriel 2930963 - Addenda 5, 18-16897 2018-04-30 13 h 25 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
AECOM Consultants Inc. 1 85 Rue Sainte-Catherine Ouest Montréal, QC, H2X 3P4 http://www.aecom.com	Madame Louise Michaud Téléphone : 514 798-7845 Télécopieur : 514 287-8600	**Commande : (1427052)** 2018-04-12 15 h 35 **Transmission :** 2018-04-12 15 h 35	2923474 - Addenda 1, 18-16897 2018-04-18 10 h 16 - Courriel 2926832 - Addenda 2, 18-16897 2018-04-23 16 h 21 - Courriel 2927640 - Addenda 3, 18-16897 2018-04-24 15 h 48 - Courriel 2929453 - Addenda 4, 18-16897 2018-04-26 15 h 50 - Courriel 2930963 - Addenda 5, 18-16897 2018-04-30 13 h 25 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Affleck de la Riva architectes 1450 City Councillors Suite 230 Montréal, QC, H3A 2E6 http://www.affleckdelariva.com	Monsieur Richard de la Riva Téléphone : 514 861-0133 Télécopieur : 514 861-5776	**Commande : (1426815)** 2018-04-12 12 h 01 **Transmission :** 2018-04-12 12 h 01	2923474 - Addenda 1, 18-16897 2018-04-18 10 h 16 - Courriel 2926832 - Addenda 2, 18-16897 2018-04-23 16 h 21 - Courriel 2927640 - Addenda 3, 18-16897 2018-04-24 15 h 48 - Courriel 2929453 - Addenda 4, 18-16897 2018-04-26 15 h 50 - Courriel 2930963 - Addenda 5, 18-16897 2018-04-30 13 h 25 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Affleck de la Riva architectes 1450 City Councillors Suite 230 Montréal, QC, H3A 2E6 http://www.affleckdelariva.com	Monsieur Richard de la Riva Téléphone : 514 861-0133 Télécopieur : 514 861-5776	**Commande : (1444112)** 2018-05-15 15 h 06 **Transmission :** 2018-05-15 15 h 06	2923474 - Addenda 1, 18-16897 2018-05-15 15 h 06 - Téléchargement 2926832 - Addenda 2, 18-16897 2018-05-15 15 h 06 - Téléchargement 2927640 - Addenda 3, 18-16897 2018-05-15 15 h 06 - Téléchargement 2929453 - Addenda 4, 18-16897 2018-05-15 15 h 06 - Téléchargement 2930963 - Addenda 5, 18-16897 2018-05-15 15 h 06 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Agence Relief Design.ca inc 5795, Avenue de Gaspé Suite 207 Montréal, QC, H2S 2X3 http://www.reliefdesign.ca	Monsieur Jean-François Veilleux Téléphone : 514 750-3658 Télécopieur :	**Commande : (1429965)** 2018-04-18 10 h 59 **Transmission :** 2018-04-18 10 h 59	2923474 - Addenda 1, 18-16897 2018-04-18 10 h 59 - Téléchargement 2926832 - Addenda 2, 18-16897 2018-04-23 16 h 21 - Courriel 2927640 - Addenda 3, 18-16897 2018-04-24 15 h 48 - Courriel 2929453 - Addenda 4, 18-16897 2018-04-26 15 h 50 - Courriel 2930963 - Addenda 5, 18-16897 2018-04-30 13 h 25 - Courriel

			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Atelier CT 3641 boul. St-Laurent Montréal, QC, H2X2V5	Monsieur Christian Thiffault Téléphone : 514 678-3952 Télécopieur :	**Commande : (1429528)** 2018-04-17 16 h 28 **Transmission :** 2018-04-17 16 h 28	2923474 - Addenda 1, 18-16897 2018-04-18 10 h 16 - Courriel 2926832 - Addenda 2, 18-16897 2018-04-23 16 h 21 - Courriel 2927640 - Addenda 3, 18-16897 2018-04-24 15 h 48 - Courriel 2929453 - Addenda 4, 18-16897 2018-04-26 15 h 50 - Courriel 2930963 - Addenda 5, 18-16897 2018-04-30 13 h 25 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
AXOR Experts Conseils Inc. 5101 Rue Buchan, bureau 400 Montréal, QC, H4P1S4 http://axorexperts.com	Madame Linda Ménard Téléphone : 514 937-3737 Télécopieur : 514 846-4005	**Commande : (1429643)** 2018-04-18 6 h 45 **Transmission :** 2018-04-18 6 h 45	2923474 - Addenda 1, 18-16897 2018-04-18 10 h 16 - Courriel 2926832 - Addenda 2, 18-16897 2018-04-23 16 h 21 - Courriel 2927640 - Addenda 3, 18-16897 2018-04-24 15 h 48 - Courriel 2929453 - Addenda 4, 18-16897 2018-04-26 15 h 50 - Courriel 2930963 - Addenda 5, 18-16897 2018-04-30 13 h 25 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
BC2 Groupe Conseil inc. 85 rue Saint-Paul Ouest Bureau 300 Montréal, QC, H2Y3V4 http://www.groupebc2.com	Monsieur Olivier Collins Téléphone : 514 507-3600 Télécopieur : 514 507-3601	**Commande : (1427420)** 2018-04-13 10 h 03 **Transmission :** 2018-04-13 10 h 03	2923474 - Addenda 1, 18-16897 2018-04-18 10 h 16 - Courriel 2926832 - Addenda 2, 18-16897 2018-04-23 16 h 21 - Courriel 2927640 - Addenda 3, 18-16897 2018-04-24 15 h 48 - Courriel 2929453 - Addenda 4, 18-16897 2018-04-26 15 h 50 - Courriel 2930963 - Addenda 5, 18-16897 2018-04-30 13 h 25 - Courriel

			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
CEUM 3516 avenue du Parc Montréal Montréal, QC, H1V1V1 http://www.ecologieurbaine.net	Madame Véronique Fournier Téléphone : 514 282-8378 Télécopieur : 514 985-9725	**Commande : (1427356)** 2018-04-13 9 h 31 **Transmission :** 2018-04-13 9 h 31	2923474 - Addenda 1, 18-16897 2018-04-18 10 h 16 - Courriel 2926832 - Addenda 2, 18-16897 2018-04-23 16 h 21 - Courriel 2927640 - Addenda 3, 18-16897 2018-04-24 15 h 48 - Courriel 2929453 - Addenda 4, 18-16897 2018-04-26 15 h 50 - Courriel 2930963 - Addenda 5, 18-16897 2018-04-30 13 h 25 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Cima+s.e.n.c. 3400, boul. du souvenir bureau 600 Laval, QC, H7V 3Z2 http://www.cima.ca	Madame Hélène Chouinard Téléphone : 514 337-2462 Télécopieur : 450 682-1013	**Commande : (1426838)** 2018-04-12 12 h 36 **Transmission :** 2018-04-12 12 h 36	2923474 - Addenda 1, 18-16897 2018-04-18 10 h 16 - Courriel 2926832 - Addenda 2, 18-16897 2018-04-23 16 h 21 - Courriel 2927640 - Addenda 3, 18-16897 2018-04-24 15 h 48 - Courriel 2929453 - Addenda 4, 18-16897 2018-04-26 15 h 50 - Courriel 2930963 - Addenda 5, 18-16897 2018-04-30 13 h 25 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Convercité 5570, rue Casgrain 3e étage Montréal, QC, H2T 1X9	Madame Marianik Gagnon Téléphone : 514 286-2663 Télécopieur : 514 286-0622	**Commande : (1427121)** 2018-04-12 16 h 25 **Transmission :** 2018-04-12 16 h 25	2923474 - Addenda 1, 18-16897 2018-04-18 10 h 16 - Courriel 2926832 - Addenda 2, 18-16897 2018-04-23 16 h 21 - Courriel 2927640 - Addenda 3, 18-16897 2018-04-24 15 h 48 - Courriel 2929453 - Addenda 4, 18-16897 2018-04-26 15 h 50 - Courriel 2930963 - Addenda 5, 18-16897 2018-04-30 13 h 25 - Courriel

			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Daoust Lestage 3575, Boul. St-Laurent Suite 710 Montréal, QC, H2X 2T7	Madame Caroline Beaulieu Téléphone : 514 982-0877 Télécopieur : 514 982-0878	**Commande : (1426313)** 2018-04-11 17 h **Transmission :** 2018-04-11 17 h	2923474 - Addenda 1, 18-16897 2018-04-18 10 h 16 - Courriel 2926832 - Addenda 2, 18-16897 2018-04-23 16 h 21 - Courriel 2927640 - Addenda 3, 18-16897 2018-04-24 15 h 48 - Courriel 2929453 - Addenda 4, 18-16897 2018-04-26 15 h 50 - Courriel 2930963 - Addenda 5, 18-16897 2018-04-30 13 h 25 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Del Degan, Massé et associés 825, rue raoul-jobin Québec, QC, G1N 1S6	Madame Vicky Boulet Téléphone : 418 577-5252 Télécopieur :	**Commande : (1430622)** 2018-04-19 9 h 04 **Transmission :** 2018-04-19 9 h 04	2923474 - Addenda 1, 18-16897 2018-04-19 9 h 04 - Téléchargement 2926832 - Addenda 2, 18-16897 2018-04-23 16 h 21 - Courriel 2927640 - Addenda 3, 18-16897 2018-04-24 15 h 48 - Courriel 2929453 - Addenda 4, 18-16897 2018-04-26 15 h 50 - Courriel 2930963 - Addenda 5, 18-16897 2018-04-30 13 h 25 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Le groupe Desfor.. 1689-300 du Marais Québec, QC, G1M 0A2 http://htt;//www.desfor.com	Monsieur Martin Tremblay Téléphone : 418 660-2037 Télécopieur : 418 660-6288	**Commande : (1427231)** 2018-04-13 8 h 10 **Transmission :** 2018-04-13 8 h 10	2923474 - Addenda 1, 18-16897 2018-04-18 10 h 16 - Courriel 2926832 - Addenda 2, 18-16897 2018-04-23 16 h 21 - Courriel 2927640 - Addenda 3, 18-16897 2018-04-24 15 h 48 - Courriel 2929453 - Addenda 4, 18-16897 2018-04-26 15 h 50 - Courriel

			2930963 - Addenda 5, 18-16897 2018-04-30 13 h 25 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Lemay CO inc. 3500, rue Saint-Jacques Montréal, QC, H4C 1H2 http://www.lemay.com	Monsieur Jean Vachon Téléphone : 514 316-7936 Télécopieur : 514 935-8137	**Commande : (1426777)** 2018-04-12 11 h 33 **Transmission :** 2018-04-12 11 h 33	2923474 - Addenda 1, 18-16897 2018-04-18 10 h 16 - Courriel 2926832 - Addenda 2, 18-16897 2018-04-23 16 h 21 - Courriel 2927640 - Addenda 3, 18-16897 2018-04-24 15 h 48 - Courriel 2929453 - Addenda 4, 18-16897 2018-04-26 15 h 50 - Courriel 2930963 - Addenda 5, 18-16897 2018-04-30 13 h 25 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Consultants S.M. Inc. (Bureau des Offres) 433, rue Chabanel Ouest, 12e étage Montréal, QC, H2N 2J8 http://www.groupesm.com	Madame Cinthia Fournier Téléphone : 450 651-0981 Télécopieur : 450 651-9542	**Commande : (1426255)** 2018-04-11 15 h 49 **Transmission :** 2018-04-11 15 h 49	2923474 - Addenda 1, 18-16897 2018-04-18 10 h 16 - Courriel 2926832 - Addenda 2, 18-16897 2018-04-23 16 h 21 - Courriel 2927640 - Addenda 3, 18-16897 2018-04-24 15 h 48 - Courriel 2929453 - Addenda 4, 18-16897 2018-04-26 15 h 50 - Courriel 2930963 - Addenda 5, 18-16897 2018-04-30 13 h 25 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Services Exp Inc 1001, boulevard de Maisonneuve Ouest Bureau 800-B Montréal, QC, H3A 3C8	Madame Ginette Laplante Téléphone : 819 478-8191 Télécopieur : 819 478-2994	**Commande : (1426193)** 2018-04-11 14 h 59 **Transmission :** 2018-04-11 14 h 59	2923474 - Addenda 1, 18-16897 2018-04-18 10 h 16 - Courriel 2926832 - Addenda 2, 18-16897 2018-04-23 16 h 21 - Courriel 2927640 - Addenda 3, 18-16897 2018-04-24 15 h 48 - Courriel 2929453 - Addenda 4, 18-16897 2018-04-26 15 h 50 - Courriel

			2930963 - Addenda 5, 18-16897 2018-04-30 13 h 25 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
NIPPAYSAGE architectes paysagistes 6889 boul. St-Laurent suite 3 Montréal, QC, H2S3C9	Madame Mélanie Mignault Téléphone : 514 272-6626 Télécopieur :	**Commande : (1427743)** 2018-04-13 14 h 49 **Transmission :** 2018-04-13 14 h 49	2923474 - Addenda 1, 18-16897 2018-04-18 10 h 16 - Courriel 2926832 - Addenda 2, 18-16897 2018-04-23 16 h 21 - Courriel 2927640 - Addenda 3, 18-16897 2018-04-24 15 h 48 - Courriel 2929453 - Addenda 4, 18-16897 2018-04-26 15 h 50 - Courriel 2930963 - Addenda 5, 18-16897 2018-04-30 13 h 25 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Norda Stelo Inc. (siège social) 1015, av. Wilfrid-Pelletier Québec, QC, G1W 0C4 http://www.norda.com	Madame Christine Sauvageau Téléphone : 418 654-9696 Télécopieur : 418 654-9699	**Commande : (1426875)** 2018-04-12 13 h 21 **Transmission :** 2018-04-12 13 h 21	2923474 - Addenda 1, 18-16897 2018-04-18 10 h 16 - Courriel 2926832 - Addenda 2, 18-16897 2018-04-23 16 h 21 - Courriel 2927640 - Addenda 3, 18-16897 2018-04-24 15 h 48 - Courriel 2929453 - Addenda 4, 18-16897 2018-04-26 15 h 50 - Courriel 2930963 - Addenda 5, 18-16897 2018-04-30 13 h 25 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Provencher Roy + Associés architectes 700-276 rue Saint-Jacques Montréal, QC, H2y1N3	Madame Suzanne Mélançon Téléphone : 514 844-3938 Télécopieur : 514 844-6526	**Commande : (1433051)** 2018-04-24 10 h 26 **Transmission :** 2018-04-24 10 h 26	2923474 - Addenda 1, 18-16897 2018-04-24 10 h 26 - Téléchargement 2926832 - Addenda 2, 18-16897 2018-04-24 10 h 26 - Téléchargement 2927640 - Addenda 3, 18-16897 2018-04-24 15 h 48 - Courriel

			2929453 - Addenda 4, 18-16897 2018-04-26 15 h 50 - Courriel 2930963 - Addenda 5, 18-16897 2018-04-30 13 h 25 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Rousseau Lefebvre 100 rue Tourangeau Est Laval, QC, H7G 1L1 http://www.rousseau-lefebvre.com	Monsieur Daniel Lefebvre Téléphone : 450 663-2145 Télécopieur : 450 663-2146	**Commande : (1426877)** 2018-04-12 13 h 23 **Transmission :** 2018-04-12 13 h 23	2923474 - Addenda 1, 18-16897 2018-04-18 10 h 16 - Courriel 2926832 - Addenda 2, 18-16897 2018-04-23 16 h 21 - Courriel 2927640 - Addenda 3, 18-16897 2018-04-24 15 h 48 - Courriel 2929453 - Addenda 4, 18-16897 2018-04-26 15 h 50 - Courriel 2930963 - Addenda 5, 18-16897 2018-04-30 13 h 25 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Stantec Experts-conseils ltée 600-1060 boulevard Robert-Bourassa Montréal, QC, H3B 4V3	Madame Claudine Talbot Téléphone : 418 626-2054 Télécopieur :	**Commande : (1426478)** 2018-04-12 8 h 59 **Transmission :** 2018-04-12 8 h 59	2923474 - Addenda 1, 18-16897 2018-04-18 10 h 16 - Courriel 2926832 - Addenda 2, 18-16897 2018-04-23 16 h 21 - Courriel 2927640 - Addenda 3, 18-16897 2018-04-24 15 h 48 - Courriel 2929453 - Addenda 4, 18-16897 2018-04-26 15 h 50 - Courriel 2930963 - Addenda 5, 18-16897 2018-04-30 13 h 25 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
WSP Canada Inc. (Pour AO sur invitation pour tout le Québec) 1135, boulevard Lebourgneuf Québec Québec, QC, G2K 0M5 http://www.wspgroup.com	Madame Martine Gagnon Téléphone : 418 623-2254 Télécopieur : 418 624-1857	**Commande : (1431266)** 2018-04-20 8 h 09 **Transmission :** 2018-04-20 8 h 09	2923474 - Addenda 1, 18-16897 2018-04-20 8 h 09 - Téléchargement 2926832 - Addenda 2, 18-16897 2018-04-23 16 h 21 - Courriel

2927640 - Addenda 3, 18-16897
2018-04-24 15 h 48 - Courriel

2929453 - Addenda 4, 18-16897
2018-04-26 15 h 50 - Courriel

2930963 - Addenda 5, 18-16897
2018-04-30 13 h 25 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

© 2003-2018 Tous droits réservés

3. SECTEUR À L'ÉTUDE

La Ville transformera la rue Notre-Dame Ouest en boulevard urbain entre la future voie A8 et l'échangeur Turcot, et réaménagera l'artère existante, depuis l'échangeur jusqu'à la rue De Courcelle.

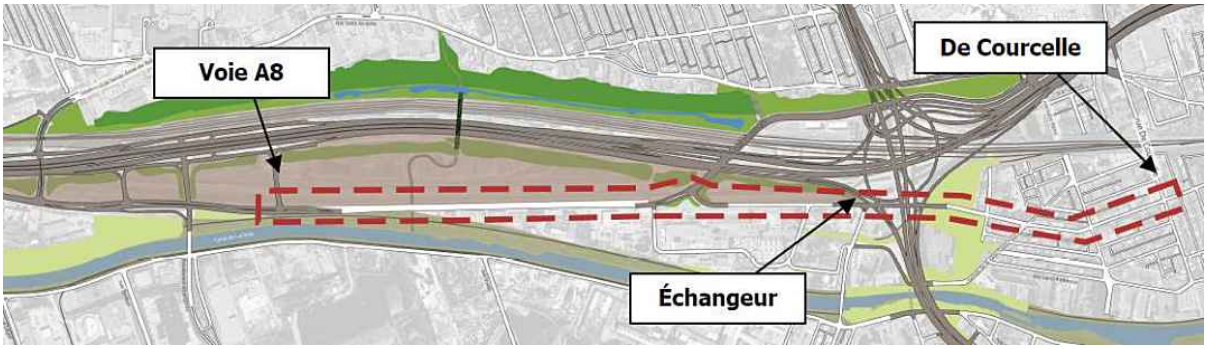

Le projet est entièrement situé dans l'arrondissement du Sud-Ouest et totalise environ 3,25 km. Il comporte trois sous-secteurs aux caractéristiques distinctes :

- Secteur 1 – ancienne cour Turcot
- Secteur 2 – rue Pullman / échangeur
- Secteur 3 – échangeur / De Courcelle

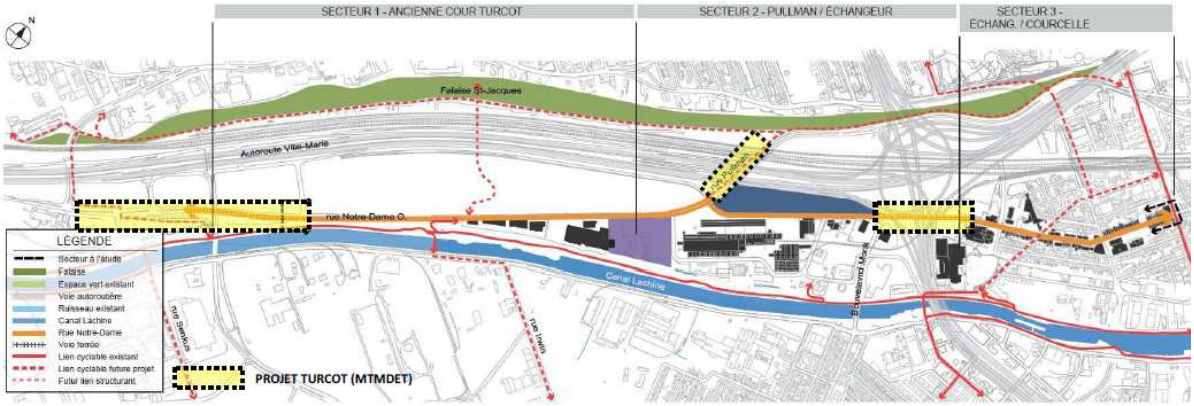

En raison de son potentiel majeur de transformation urbaine, le territoire à l'ouest de l'échangeur Turcot est considéré comme un secteur de planification stratégique au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal. Il fait aussi partie intégrante de l'écoterritoire de la falaise Saint-Jacques.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1181019001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 1
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Les Services EXP inc., pour la réalisation d'un avant-projet définitif (APD) pour le réaménagement de la rue Notre-Dame Ouest (projet Turcot), au montant de 509 339,25 $ taxes incluses, et autoriser une dépense maximale de 585 740,14 $ taxes incluses pour inclure les contingences, le cas échéant. Appel d'offres public no. 18-16897 : quatre (4) soumissionnaires conformes.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

SIVT - 1181019001.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Chrisoula MYLONAKIS
Agent de gestion des ressources financieres
Tél : 514-872-1738

Co Auteur
Marie-Claude Pierre
Agent(e) comptable analyste
(514) 868-3837

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-24

Reak Sa SEN
Conseiller(ere) budgetaire
Tél : (514) 872-2813

Division : Direction du conseil et du soutien financier - Point de service Développement

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.15

2018/06/21 17:00

(1)

Dossier # : 1188003001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 1
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Compétence d'agglomération :	Projets du MTQ - échangeurs Turcot et Dorval, autoroutes 25 et 40
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense maximale de 122 705,51 $, taxes incluses, en faveur du Canadien National (CN) dans le cadre du projet de construction d'une passerelle multifonctionnelle sur la rue Sainte-Marguerite, afin de réaliser des plans et devis pour les travaux de construction des murs de soutènement temporaires près du pont ferroviaire en lien avec les travaux de la nouvelle passerelle.

Il est recommandé :
1. d'autoriser une dépense maximale de 122 705,51 $, taxes incluses, en faveur du Canadien National (CN) dans le cadre du projet de construction d'une passerelle multifonctionnelle sur la rue Sainte-Marguerite, afin de réaliser des plans et devis pour les travaux de construction des murs de soutènement temporaires près du pont ferroviaire en lien avec les travaux de la nouvelle passerelle.

2. d'autoriser, à cette fin, le directeur du Service des Infrastructures, de la voirie et des transports à signer au nom de la Ville la lettre d'autorisation budgétaire jointe au dossier décisionnel.

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrite au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée entièrement par l'Agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-05-25 11:16

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1188003001**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 1
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Compétence d'agglomération :	Projets du MTQ - échangeurs Turcot et Dorval, autoroutes 25 et 40
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense maximale de 122 705,51 $, taxes incluses, en faveur du Canadien National (CN) dans le cadre du projet de construction d'une passerelle multifonctionnelle sur la rue Sainte-Marguerite, afin de réaliser des plans et devis pour les travaux de construction des murs de soutènement temporaires près du pont ferroviaire en lien avec les travaux de la nouvelle passerelle.

CONTENU

CONTEXTE

Le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) a entrepris la démolition de l'échangeur Turcot et sa reconstruction. Cela aura un impact considérable sur les secteurs avoisinant cette infrastructure. Afin de limiter les impacts de ces travaux, la Ville de Montréal désire tirer profit de certaines opportunités pour améliorer la qualité de vie des résidents des secteurs avoisinants.
Dans le cadre des mesures d'atténuation des entraves à la circulation liées au projet Turcot, le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) de la Ville de Montréal souhaite construire une passerelle multifonctionnelle au-dessus de la rue Sainte-Marguerite dans l'arrondissement du Sud-Ouest. L'ajout de cette passerelle vise à prolonger le réseau cyclable et piétonnier à l'est de la rue De Courcelle jusqu'à la place Saint-Henri. Elle permettra de relier deux segments du réseau cyclable existant tel qu'identifié au plan du Réseau cyclable de Montréal. Cette structure favorisera les déplacements actifs dans le secteur tout en assurant la sécurité des usagers. Cet aménagement contribuera à prolonger le réseau des pistes cyclables et donnera aux résidents des quartiers centraux des alternatives additionnelles de déplacement.

Un mandat de conception des plans et devis est en cours de réalisation pour ce dossier. La firme Les Services EXP inc. a été mandatée par le SIVT à cet effet. Cependant, cette nouvelle passerelle sera construite tout près du pont ferroviaire du CN enjambant la rue Sainte-Marguerite. Par conséquent, des murs de soutènement temporaires sont prévus pour

sécuriser le pont ferroviaire pendant la construction de la passerelle.

Le CN tient à conserver la responsabilité de réaliser les plans et devis et les travaux de conception et de construction de ces murs de soutènement temporaires de la structure des voies ferrées.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM17 0749 - 13 juin 2017 - Approuver la résolution du comité exécutif (CE17 0885) adoptant la conclusion de trois ententes-cadres de services professionnels en ingénierie, pour une durée maximale de 48 mois, avec SNC-Lavalin inc. (2 420 539,39 $, taxes incluses), CIMA+ S.E.N.C. (2 017 542,79 $, taxes incluses) et Les Services EXP inc. (1 484 700,92 $, taxes incluses) pour la réalisation de mandats d'inspection, d'évaluation, d'études préliminaires d'avant-projets, de plans et devis et de surveillance de travaux dans le domaine des structures routières et connexes (projet 17-05) - Appel d'offres public 17-15976.
CG15 0037 - 29 janvier 2015 - Approuver la modification au Plan de transport 2008 quant à la mise à jour du réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal.

CG12 0236 - 21 juin 2012 - Approuver la résolution du comité exécutif (CE12 0591) adoptant le règlement autorisant un emprunt de 19 100 000,00 $ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du projet de reconstruction du complexe Turcot.

CG09 0364 - 27 août 2009 - Adoption - Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (réseau cyclable).

CG08 0362 - 19 juin 2008 - Adoption - Plan de transport de Montréal 2008.

DESCRIPTION

La dépense requise est relative à l'élaboration des plans et devis pour les travaux de construction des murs de soutènement temporaires sécurisant le pont ferroviaire du CN pendant les travaux de construction de la nouvelle passerelle multifonctionnelle sur la rue Sainte-Marguerite.
Les services professionnels couverts par ce mandat comprennent la revue de la modification proposée au pont du CN suite à la construction de la passerelle, ainsi que la préparation des documents d'ingénierie et d'appel d'offres relatifs à la construction des murs de soutènement temporaires par le CN.

L'estimation totale des frais s'élève à 122 705,51$, taxes et contingences incluses. Seuls les coûts réels seront facturés par le CN.

La Ville de Montréal doit avancer au CN, avant le début du mandat, une somme équivalente à 50% du montant estimé. Cette avance de fonds est conservée par le CN jusqu'à ce que le mandat soit complété à 50% du montant estimé. Lorsque cette somme sera épuisée, la Ville devra verser une nouvelle avance de fonds pour permettre de compléter le projet. Toute somme non utilisée sera remboursée à la Ville de Montréal.

La Ville de Montréal doit s'engager à respecter les termes et conditions précitées, et ce, en signant la lettre d'autorisation budgétaire jointe au présent sommaire.

JUSTIFICATION

L'autorisation de la dépense est nécessaire vu que le CN est considéré comme un fournisseur unique. Le CN est sous juridiction fédérale et la Ville ne peut pas faire des travaux sur son actif sans son consentement. Toute intervention dans l'emprise du CN ou touchant sa structure est subordonnée à l'acceptation de ce dernier. Le CN exige que la préparation des documents d'ingénierie et d'appel d'offres relatifs à la construction des murs de soutènement temporaires sécurisant sa structure soient faits par ses soins. Par conséquent, nous ne pouvons pas confier la réalisation de ces études à un fournisseur autre que le CN. Le CN est le seul fournisseur en mesure de fournir ces services professionnels dans le territoire du Québec et exige qu'il soit le donneur d'ouvrage pour les prestataires de services qui travaillent sur ses structures. Il s'agit d'une exception aux règles d'appel d'offres, prévue à l'article 573.3. de la *Loi sur les cités et villes* .

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Montant total de la dépense : 122 705,51 $, taxes incluses (y compris 3% représentant les frais d'administration par le CN du contrat avec son consultant, soit 2 783,48 $, taxes incluses et une contingence de 15%, soit 15 642,00 $, taxes incluses) .
Coût à la charge des contribuables montréalais: 112 046.49 $

Les montants requis seront payés sur les crédits déjà disponibles suite à l'adoption du règlement autorisant un emprunt de 19 100 000,00 $ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du projet de reconstruction du complexe Turcot (Décision CG12 0236).

Le détail des informations comptables se trouve dans l'intervention du Service des Finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La passerelle contribuera à la mise en oeuvre de "Montréal Durable 2016-2020", le troisième plan de développement de la collectivité montréalaise. Conformément au plan d'action de l'administration municipale, le projet favorisera l'augmentation de la part modale des déplacements à pied, à vélo ou en transport en commun (action 1) par la création.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'autorisation de la dépense en faveur du CN est requise pour amorcer les prochaines étapes du projet de construction d'une passerelle multifonctionnelle sur la rue Sainte-Marguerite. Sans cette passerelle, il ne sera pas possible de prolonger le réseau cyclable et piétonnier à l’est de la rue De Courcelle jusqu’à la place Saint-Henri.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mandat avec le CN : Juin 2018 - Septembre 2018.
Construction de la passerelle Sainte-Marguerite : Octobre 2018 - Octobre 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Sophie COUTURE
Chef de section Turcot

Tél : 514 872-1773
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-22

James BYRNS
Chef de Divison Grands Projets

Tél : 514 868-4400
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Valérie G GAGNON
Directrice
Tél : 514 868-3871
Approuvé le : 2018-05-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur
Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2018-05-25

Ingénierie – Exploitation Réseau
8050, Boul. Cavendish
Triage Taschereau, Tour M
Montréal (Québec)
H4T 1T1

Téléphone: (514) 734-2349
Télécopieur: (514) 734-2322

Engineering – Network Operations
8050, Cavendish Blvd
Taschereau Yard, M Tower
Montreal (Quebec)
H4T 1T1

Phone: (514) 734-2349
Fax: (514) 734-2322

24 avril 2018

Mourad El Hila, ing., M. Sc.
Ingénieur grands projets urbains
Service des infrastructures, de la voirie et des transports
Division des grands projets - Portefeuille 1
801, rue Brennan, 8e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

Projet : **Construction d'une passerelle multifonctionnelle au-dessus de la rue Sainte-Marguerite**

Objet : *Demande d'autorisation budgétaire – Conception et revue structurale*

Monsieur,

Cette lettre fait suite à la nécessité pour le CN de construire des murs de soutènement de la voie ferrée avant la construction des culées de la passerelle prévue au-dessus de la rue Sainte-Marguerite par la Ville de Montréal ainsi que d'effectuer la revue de la modification proposée au pont CN.

Le CN prévoit procéder à la préparation des documents d'ingénierie et d'appel d'offres, après que vous ayez accepté les frais ci-dessous. La construction des murs de soutènement ainsi que la surveillance durant ces travaux feront l'objet d'une deuxième demande d'autorisation budgétaire.

Conception des murs de soutènement, préparation des documents d'appel d'offre et revue de la modification du pont CN (AECOM)	$	**80,698.00**
CN - Services techniques et gestion de projet	$	**10,000.00**
Sous-total	$	**90,698.00**
Frais 3% (Consultants)	$	**2,420.94**
Contingences (15%)	$	**13,604.70**
TOTAL (taxes non incluses)	$	**106,723.64**

L'estimation du coût total pour la conception des murs de soutènement, la préparation des documents d'appel d'offre ainsi que la revue de la modification du pont CN s'élèvent à 106,723.64 $. Tout dépassement de budget sera annoncé à l'avance et fera l'objet d'une approbation préalable. Il est entendu que le montant cité est seulement une estimation et que seuls les coûts réels seront facturés. Ce budget fera l'objet d'une revue pendant les travaux, afin d'évaluer s'il est suffisant pour terminer les travaux.

La Ville de Montréal s'engage à avancer au CN, avant le début de la conception, une somme équivalente à 50% du montant des travaux. Cette avance de fond est conservée par le CN jusqu'à ce que les travaux soient complétés à 50% du montant estimé. Lorsque le seuil précité de 50% aura été atteint, l'avance de fond servira à payer les coûts du projet jusqu'à épuisement de l'avance de fond. Toute somme non utilisée pour le projet est remboursée à la Ville de Montréal.

Autorisation budgétaire de la présente lettre :	**$**	**106,723.64**
Avance de fond :	**$**	**53,361.82**

Afin de pouvoir donner suite à votre demande, veuillez nous retourner une copie de la présente lettre signée par un(e) responsable autorisé(e) au sein de votre organisation.

Veuillez agréer, monsieur El Hila, nos salutations distinguées.

Pierre Renaud

Directeur – Conception et Construction

Projet : **Construction d'une passerelle multifonctionnelle au-dessus de la rue Sainte-Marguerite**

Objet : *Demande d'autorisation budgétaire – Conception et revue structurale*

Service des infrastructures, de la voirie et des transports
Division des grands projets - Portefeuille 1
801, rue Brennan, 8e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

Nous avons pris connaissance des termes et conditions de cette lettre et les acceptons.

Signé à _____ le _____

RESPONSABLE	**TÉMOIN**
_____	_____
Nom en lettres moulées	Nom en lettres moulées
_____	_____
Titre	Titre
_____	_____
Signature	Signature

AECOM
85, rue Sainte-Catherine Ouest
Montréal (Québec) H2X 3P4
Canada
www.aecom.com

514 287-8500 Tél.
514 287-8600 Téléc.

Le 2 mai 2018

Monsieur Pierre Renaud
Directeur Conception et Construction
Canadien National
8050, boulevard Cavendish, 1er étage
Montréal (Québec) H4T 1T1

OBJET: Offre de services professionnels
CN – Passerelle Ste-Marguerite – Plans et Devis

Monsieur,

La Ville de Montréal demande au CN de préparer des plans et devis pour les travaux de construction des murs de soutènement temporaires près du pont ferroviaire en lien avec les travaux de la nouvelle passerelle piétonnière à la rue Ste-Marguerite, en prévoyant la revue structurale de la modification du pont du CN.

1. Préparation des plans et devis

Le projet se résume comme suit :

- Gestion du projet ;
- Préparation des plans et devis émis pour soumissions ;
- Préparation de l'estimation ;
- Coordination du processus d'appel d'offres ;
- Support lors du processus d'appel d'offres, incluant la préparation d'un maximum de deux addendas (si nécessaire) ;
- Ajustement et correction des plans et devis suite à la réception des commentaires du CN ;
- Préparation des plans et devis émis pour construction.

Suivant votre acceptation de la suivante, notre commande de services dument préparée selon les conditions de notre contrat cadre de services professionnels vous sera transmise pour signature afin de nous autoriser à commencer le mandat.

AECOM

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, Monsieur Renaud, l'expression de nos sentiments distingués.

AECOM Canada Ltd.

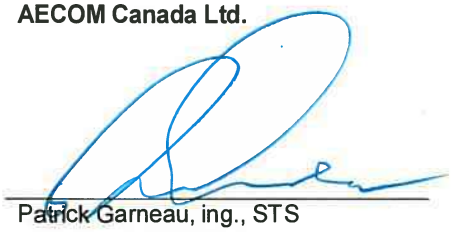

Patrick Garneau, ing., STS
Directeur construction
Transport - Rail, Canada Est
patrick.garneau@aecom.com

p.j. Proposition budgétaire

Cc. Mme. Khaleda Rahim, ing.
M. Anthony Villemure, ing. jr

PG/kr

CN - Passerelle Ste-Marguerite Plans et Devis

Préparé par: Khaleda Rahim, ing. DESS.

Date: 2018-05-02

Ressource	Nombre de ressources	Heures pers/sem.	Nombre de semaines	Heures totales	Montant
Préparation des plans et devis					
Chargé de projet AECOM	1	26	5	130	
Responsable technique	2	5	5	50	
Ingénieur en structure senior	3	14	5	206	
Ingénieur en structure intermédiaire	1	12	5	60	
Ingénieur en structure junior	1	10	5	48	
Dessinateur	1	18	5	88	
Soutien administratif	2	4	5	43	
Dépenses					$ 700.00
				Sous-Total Préparation des plans et devis	**$ 86 517.00**
				Grand-Total du projet	**$ 86 517.00**

Passerelle Sainte-Marguerite

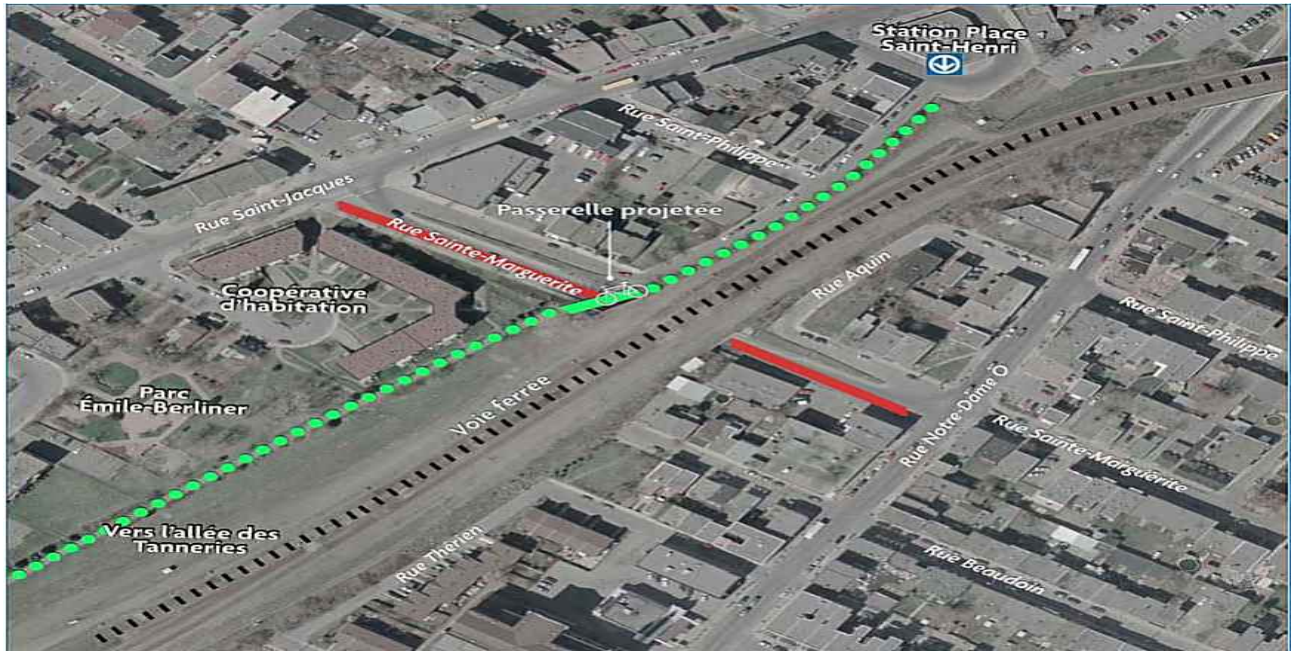

Située au-dessus de la rue Sainte-Marguerite

Une mesure de mitigation afin de favoriser le transport actif

Assure le prolongement du réseau cyclable et piétonnier à l'est de la rue De Courcelle jusqu'à la place Saint-Henri

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1188003001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 1
Objet :	Autoriser une dépense maximale de 122 705,51 $, taxes incluses, en faveur du Canadien National (CN) dans le cadre du projet de construction d'une passerelle multifonctionnelle sur la rue Sainte-Marguerite, afin de réaliser des plans et devis pour les travaux de construction des murs de soutènement temporaires près du pont ferroviaire en lien avec les travaux de la nouvelle passerelle.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

SIVT - 1188003001.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie GODBOUT
Préposé au budget
Tél : (514) 872-0721

Co- auteure
Marie Claude Pierre
Agente Comptable Analyste
514-868-3837

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-24

Reak Sa SEN
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-2813

Division : Div. Conseil Et Soutien Financier, PS Développement

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.16

2018/06/21
17:00

(1)

Dossier # : 1187526014

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à AXOR Experts-Conseils inc. pour des services professionnels en ingénierie pour la préparation d'une étude de faisabilité sur les solutions de remplacement des incinérateurs à foyers multiples de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte de la Ville de Montréal pour une somme maximale de 536 933,25 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16667 - 3 soumissions.

Il est recommandé:
1. d'accorder à la firme AXOR Experts-Conseils inc. un contrat de services professionnels en ingénierie pour la préparation d'une étude de faisabilité sur les solutions de remplacement des incinérateurs à foyers multiples de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte de la ville de Montréal, d'un montant total de 536 933,25 $ taxes incluses

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-05-28 10:08

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1187526014**
Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à AXOR Experts-Conseils inc. pour des services professionnels en ingénierie pour la préparation d'une étude de faisabilité sur les solutions de remplacement des incinérateurs à foyers multiples de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte de la Ville de Montréal pour une somme maximale de 536 933,25 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16667 - 3 soumissions.

CONTENU

CONTEXTE

La station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (Station) est dotée d'un procédé physico-chimique afin de traiter les eaux usées en provenance des égouts de l'ensemble du territoire de l'agglomération de Montréal. Le traitement de ces eaux usées génère des boues qui, une fois déshydratées, sont incinérées par quatre incinérateurs à foyers multiples. La Station génère annuellement, après l'étape de la déshydratation, en moyenne 270 000 tonnes de gâteaux humides qui sont réduits à 45 000 tonnes de cendres humides après le procédé d'incinération. Ces cendres sont par la suite enfouies au lieu d'enfouissement technique (LET) de la Station. Depuis quelques années, la Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU) détourne de l'enfouissement une partie des cendres et les valorise comme engrais sur des terres agricoles. Afin d'augmenter d'avantage cette portion, la Station est également équipée d'une unité de séchage thermique toujours en service. Les granules ainsi produites par cette unité de séchage thermique sont également valorisées comme engrais.

Les quatre incinérateurs de la Station, en activité depuis 1988, ont maintenant trente ans de service. Chaque année, la DEEU investit près de 1 000 000 $ sur l'entretien et la mise à niveau de ses incinérateurs afin de prolonger leur vie utile. Conséquemment, la DEEU envisage le remplacement des incinérateurs d'ici les prochaines années. Le choix de la solution de remplacement devra être acceptable des points de vue technique, économique, environnemental et social.

Un premier appel d'offres a été lancé en août 2017 et l'ouverture des soumissions avait eu lieu le 2 octobre 2017. Une seule soumission a été reçue, soit celle d'AXOR Experts-Conseil inc. Or, l'appel d'offres a été annulé vu que l'écart entre cette soumission et l'estimation interne était de 99,18 %.

Un deuxième appel d'offres a été lancé le 9 avril 2018 et publié sur le site SEAO et dans le journal Le Devoir. Dans le but d'attirer plus de soumissionnaires, le mandat dans cet appel d'offres a été mieux défini et le mode de rémunération a été changé de forfaitaire à taux horaire. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 10 mai 2018. La validité des soumissions est de 180 jours. Trois addenda ont été émis :

· Addenda 1 en date du 12 avril 2018 : une nouvelle version de la lettre avis de publication;

· Addenda 2 en date du 17 avril 2018 : réponses à des questions des soumissionnaires;

· Addenda 3 en date du 19 avril 2018 : report de date de l'ouverture des soumissions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Le présent contrat porte sur la préparation d'une étude de faisabilité comprenant des solutions de remplacement des incinérateurs à foyers multiples. Cette étude constitue le point de départ des études d'ingénierie qui vont mener éventuellement à la préparation des plans et devis pour les travaux de remplacement des incinérateurs. L'étude se penchera sur diverses solutions de remplacement dont la biométhanisation, le séchage thermique ainsi que d'autres types d'incinérateurs moins énergivores, moins polluants et émettant moins de gaz à effet de serre (GES). La combinaison de deux ou trois de ces procédés pourrait aussi être considérée comme une solution de remplacement.

À partir de ces solutions, la firme devra effectuer une évaluation technique, économique et environnementale. Les solutions seront par la suite comparées entre elles selon une grille multicritères avec un système de pointage et de pondération. Cette analyse multicritères devra faire ressortir les solutions les plus avantageuses pour la Ville du point de vue des espaces de terrain requis, de l'impact sur l'exploitation et de la performance de la Station pendant les travaux, de la qualité et de la quantité de biosolides qui seraient produits et valorisés, du bilan énergétique, des polluants atmosphériques et les émissions de GES liées à chaque solution.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public, sept (7) firmes se sont procuré les documents d'appel d'offres. La liste des preneurs du cahier des charges est incluse dans l'intervention du Service de l'approvisionnement ainsi que les motifs de désistements des entreprises n'ayant pas soumissionnées. Trois (3) firmes ont soumis une offre.

À la suite de l'évaluation technique des offres, il s'est avéré qu'un des soumissionnaires, soit la firme WSP Canada inc., ne rencontrait pas les critères éliminatoires exigés dans les documents d'appel d'offres. Sa soumission a donc été déclarée non conforme.

Tableau d'analyse des soumissions

Firmes soumissionnaires	Note Intérimaire	Note finale	Total (taxes incluses)
1- AXOR Experts-Conseils inc.	81,70	2,45	536 933,25
2- CIMA +	85,00	1,47	919 800,00
Estimation interne			604 768,50
Écart entre l'estimation et l'adjucataire ($) (l'adjucataire - l'estimation)			-67 835,25 $
Écart entre l'estimation et l'adjucataire (%) (l'adjucataire - l'estimation)/estimation x 100)			-11,22%
Écart entre celui ayant obtenu la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire ($) (2e meilleure note finale - adjudicataire)			382 866,75 $
Écart entre celui ayant obtenu la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire (%) (2e meilleure note finale - adjudicataire/adjudicataire x 100)			71,31%

Veuillez vous référer à l'intervention du Service de l'approvisionnement pour toutes les informations relatives à l'analyse des soumissions.

L'écart entre l'estimation interne et la soumission d'AXOR Experts-Conseils inc. est favorable de 11,22 %.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises de la RENA ont été faites.

Les firmes n'étaient pas tenues de détenir une attestation de l'Autorité des Marchés Financiers pour soumissionner dans le cadre de ce contrat et la firme AXOR Experts-Conseils inc. n'a pas fourni une telle attestation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits requis pour l'octroi de ce contrat sont de 536 933,25 $, taxes incluses. Cette dépense est prévue au budget de fonctionnement 2018 de la Direction de l'épuration des eaux usées et sera priorisée au budget 2019.

Cette dépense représente un coût net pour l'agglomération de 490 291,63 $, lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce contrat s’inscrit dans le cadre de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles du gouvernement du Québec qui vise à éliminer l’enfouissement des matières organiques et est en accord avec les principes énoncés dans la Loi sur le développement durable du gouvernement du Québec. De plus, il permet de contribuer à l’atteinte des objectifs du plan de développement durable de la Ville de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de ne pas approuver l’octroi de ce contrat retarderait tout le processus menant au remplacement des incinérateurs actuels rendus en fin de vie utile. Il est à noter que l’échéancier est primordial pour ce projet compte tenu des longs délais pour la réalisation de l’ensemble des études d’ingénierie et des travaux de grande envergure.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

· Octroi du contrat : juillet 2018
· Fin des travaux : juillet 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Stéphanie SIMONEAU)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Louise VENNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Chantale POTVIN, Service des communications

Lecture :

Chantale POTVIN, 25 mai 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sally DAGHER
Ingénieure - Administratrice de contrats

Tél : 5142804418
Télécop. : 5142804387

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-25

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à l'exploitation

Tél : 514 280-4364
Télécop. : 514 280-4387

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usees
Tél : 514 280-3706
Approuvé le : 2018-05-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usees
Tél : 514 280-3706
Approuvé le : 2018-05-28

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction

Dossier # : 1187526014

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Objet :	Accorder un contrat à AXOR Experts-Conseils inc. pour des services professionnels en ingénierie pour la préparation d'une étude de faisabilité sur les solutions de remplacement des incinérateurs à foyers multiples de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte de la Ville de Montréal pour une somme maximale de 536 933,25 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16667 - 3 soumissions.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

18-16667 DD1187526014_INTERV.SA_25-05-18.pdf
18-16667 TABCOMITÉ_25-05-18.pdf
18-16667 P.V..pdf
18-16667 DET CAH.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Louise VENNE
Agente d'approvisionnement II
Tél : 514 872-6777

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-25

Danielle CHAURET
Chef de section
Tél : 514 872-1027
Division : Service de l'approvisionnement , Direction

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 18-16667 — No du GDD : 1187526014

Titre de l'appel d'offres : Services professionnels en Ingénierie pour Étude de faisabilité sur solutions de remplacement des incinérateurs à foyers multiples-Station Épuration JRMarcotte - VdM

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 9 - 4 - 2018

Ouverture originalement prévue le : 1 - 5 - 2018

Ouverture faite le : 10 - 5 - 2018

Date du comité de sélection : 25 - 5 - 2018

Nombre d'addenda émis durant la période : 3

Date du dernier addenda émis : 19 - 4 - 2018

Délai total accordé aux soumissionnaires : 32 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 7

Nbre de soumissions reçues : 3

Nbre de soumissions rejetées : 1

% de réponses : 42,86

% de rejets : 33,33

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
WSP CANADA INC	Évaluation technique (Clauses éliminatoires) : Prop.tech.Non Conforme

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 6 - 11 - 2018

Date d'échéance révisée : 6 - 11 - 2018

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
AXOR EXPERTS-CONSEILS INC	536 933,25 $	√	
CIMA+ SENC	919 800,00 $		

Information additionnelle

(1) Firme : Le projet ne se situe pas dans leur secteur d'activité.
(1) Firme : Participation comme sous-traitant dans une équipe ayant déposée une soumission.
(2) Firmes : Aucun motif de désistement fourni malgré les relances du SA.

Préparé par : Louise Venne, agente approv.II — Le 25 - 5 - 2018

18-16667 - Services professionnels-Ingénierie pour Étude de faisabilité sur les solutions de remplacement des incinérateurs à foyers multiples - Station Épuration Jean-R.-Marcotte de la VdM.

FIRME	Présentation de l'offre 5%	Compréhension du mandat et la problématique 10%	Méthodologie de travail proposée 10%	Expérience et Expertise de la firme dans des travaux semblables 20%	Qualification et Expérience des experts ingénieurs et de l'équipe de projet 30%	Qualification et Expérience du chargé de projet 25%	Pointage intérimaire total 100%	Prix $	Pointage final	Rang
AXOR Experts-Conseils inc	4,00	7,67	7,33	15,00	25,33	22,33	81,7	536 933,25 $	2,45	1
CIMA+ SENC	4,67	8,33	6,67	16,00	27,00	22,33	85,0	919 800,00 $	1,47	2
0							-		-	
0							-		-	
0							-		-	

Agent d'approvisionnement	VENNE, Louise

Comité	
Date	vendredi 25-05-2018
Heure	9h15
Lieu	255 Crémazie est, 4e étage Salle Sollicitation

Multiplicateur d'ajustement
10000

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 18-16667
Numéro de référence : 1154131
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Services professionnels en ingénierie pour la préparation d'une étude de faisabilité sur les solutions de remplacement des incinérateurs à foyers multiples de la station d'épuration Jean-R.-Marcotte de la Ville de Montréal

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
.SNC-Lavalin inc. 455 Boul René-Lévesque Ouest, 7e étage Montréal, QC, H2Z 1Z3 NEQ : 1142775999	Madame Karima Aïnenas Téléphone : 514 393-8000 Télécopieur :	**Commande : (1425802)** 2018-04-11 9 h 40 **Transmission :** 2018-04-11 9 h 40	2920459 - 18-16667 Addenda 1 2018-04-13 10 h 45 - Courriel 2923062 - 18-16667 ADDENDA 2 2018-04-17 16 h 03 - Courriel 2924751 - addenda 3 report de date 2018-04-19 14 h 42 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
AXOR Experts Conseils Inc. 5101 Rue Buchan, bureau 400 Montréal, QC, H4P1S4 http://axorexperts.com NEQ : 1168297498	Madame Linda Ménard Téléphone : 514 937-3737 Télécopieur : 514 846-4005	**Commande : (1424683)** 2018-04-10 6 h 57 **Transmission :** 2018-04-10 6 h 57	2920459 - 18-16667 Addenda 1 2018-04-13 10 h 45 - Courriel 2923062 - 18-16667 ADDENDA 2 2018-04-17 16 h 03 - Courriel 2924751 - addenda 3 report de date 2018-04-19 14 h 42 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Cima+s.e.n.c. 3400, boul. du souvenir bureau 600 Laval, QC, H7V 3Z2 http://www.cima.ca NEQ : 3340563140	Madame Annie Boivin Téléphone : 514 337-2462 Télécopieur : 514 281-1632	**Commande : (1424639)** 2018-04-09 17 h 17 **Transmission :** 2018-04-09 17 h 17	2920459 - 18-16667 Addenda 1 2018-04-13 10 h 45 - Courriel 2923062 - 18-16667 ADDENDA 2 2018-04-17 16 h 03 - Courriel

				2924751 - addenda 3 report de date 2018-04-19 14 h 42 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Les Services Exp Inc 1001, boulevard de Maisonneuve Ouest Bureau 800-B Montréal, QC, H3A 3C8 NEQ : 1167268128	Madame Ginette Laplante Téléphone : 819 478-8191 Télécopieur : 819 478-2994	**Commande : (1425441)** 2018-04-10 16 h 14 **Transmission :** 2018-04-10 16 h 14	2920459 - 18-16667 Addenda 1 2018-04-13 10 h 45 - Courriel 2923062 - 18-16667 ADDENDA 2 2018-04-17 16 h 03 - Courriel 2924751 - addenda 3 report de date 2018-04-19 14 h 42 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	solinov 4150 boulevard Matte 100 Brossard, QC, J4Y2Z2 NEQ : 1144418671	Madame Danielle Gaudet Téléphone : 450 348-5693 Télécopieur : 450 348-3607	**Commande : (1429744)** 2018-04-18 8 h 48 **Transmission :** 2018-04-18 8 h 48	2920459 - 18-16667 Addenda 1 2018-04-18 8 h 48 - Téléchargement 2923062 - 18-16667 ADDENDA 2 2018-04-18 8 h 48 - Téléchargement 2924751 - addenda 3 report de date 2018-04-19 14 h 42 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Veolia Water Technologies Canada Inc. 4105 rue Sartelon St-Laurent Montréal, QC, H4S 2B3 NEQ : 1143713056	Monsieur Denis Girard et Ghislaine Campeau Téléphone : 514 334-7230 Télécopieur : 514 334-5070	**Commande : (1425988)** 2018-04-11 11 h 39 **Transmission :** 2018-04-11 11 h 39	2920459 - 18-16667 Addenda 1 2018-04-13 10 h 45 - Courriel 2923062 - 18-16667 ADDENDA 2 2018-04-17 16 h 03 - Courriel 2924751 - addenda 3 report de date 2018-04-19 14 h 42 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	WSP Canada Inc. (Pour AO sur invitation pour tout le Québec)	Madame Martine Gagnon	**Commande : (1424978)** 2018-04-10 10 h 38	2920459 - 18-16667 Addenda 1

1135, boulevard Lebourgneuf
Québec
Québec, QC, G2K 0M5
http://www.wspgroup.com NEQ : 1148357057

Téléphone : 418 623-2254
Télécopieur : 418 624-1857

Transmission :
2018-04-10 10 h 38

2018-04-13 10 h 45 - Courriel

2923062 - 18-16667 ADDENDA 2
2018-04-17 16 h 03 - Courriel

2924751 - addenda 3 report de date
2018-04-19 14 h 42 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

© 2003-2018 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1187526014

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Objet :	Accorder un contrat à AXOR Experts-Conseils inc. pour des services professionnels en ingénierie pour la préparation d'une étude de faisabilité sur les solutions de remplacement des incinérateurs à foyers multiples de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte de la Ville de Montréal pour une somme maximale de 536 933,25 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16667 - 3 soumissions.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD1187526014_InterventionFinancière_BF1.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Stéphanie SIMONEAU
Préposée au budget
Tél : 514.280.4020

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-28

Claudine LEBOEUF
Conseillère budgétaire
Tél : 514.280.6614
Division : Service des finances

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.17

2018/06/21
17:00

(1)

Dossier # : 1187287003

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 1
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Projets du MTQ - échangeurs Turcot et Dorval, autoroutes 25 et 40
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 6 898 500,00 $, taxes incluses, pour les travaux dans le cadre de l 'entente entre la Ville et le ministère des Transports du Québec, concernant le projet de réaménagement du corridor de l'échangeur Sherbrooke et des voies de service de l'autoroute 25, entre les rues Sherbrooke et Notre-Dame majorant ainsi le montant total de l'entente de 20 120 625,00$ à 27 019 125,00$, taxes incluses.

Il est recommandé d'adopter « Autoriser une dépense additionnelle de 6 898 500,00 $, taxes incluses, pour les travaux dans le cadre de l 'entente entre la Ville et le ministère des Transports du Québec, concernant le projet de réaménagement du corridor de l'échangeur Sherbrooke et des voies de service de l'autoroute 25, entre les rues Sherbrooke et Notre-Dame majorant ainsi le montant total de l'entente de 20 120 625,00$ à 27 019 125,00$, taxes incluses.»

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-05-28 11:56

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1187287003**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 1
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Projets du MTQ - échangeurs Turcot et Dorval, autoroutes 25 et 40
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 6 898 500,00 $, taxes incluses, pour les travaux dans le cadre de l 'entente entre la Ville et le ministère des Transports du Québec, concernant le projet de réaménagement du corridor de l'échangeur Sherbrooke et des voies de service de l'autoroute 25, entre les rues Sherbrooke et Notre-Dame majorant ainsi le montant total de l'entente de 20 120 625,00$ à 27 019 125,00$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Le projet de réaménagement de l'échangeur Sherbrooke et des voies de services de l'autoroute 25 est planifié conjointement par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) et par la Ville de Montréal. Ce projet permettra d'améliorer l'accès au port de Montréal, de réduire les déplacements de camions dans les rues municipales, d'améliorer la sécurité et le confort des piétons et automobilistes et de réduire les nuisances dues à la circulation. Le MTMDET en est le maître d'œuvre principal et y investira au-delà de 46 millions $. Les interventions majeures à réaliser par le MTMDET dans le cadre de ce projet s'étendent de l'échangeur Sherbrooke jusqu'à la rue Notre-Dame (voir illustration en pièce jointe). La coordination continue dans ce projet, entre la Ville et le MTMDET, a permis l'intégration des travaux municipaux au projet global, et leur réalisation par le MTMDET, dans le but de simplifier la maîtrise d'œuvre.

Pour optimiser la gestion du chantier, il a été proposé et convenu que le MTMDET assume la gestion des contrats de conception et de réalisation de ses propres travaux et de la grande majorité des travaux afférents de la Ville de Montréal. Cette entente entraîne pour la Ville de Montréal :
- une contribution financière de 25% aux activités regroupées d'études préliminaires, de conception, de surveillance;
- une contribution de 50% à l'acquisition d'une parcelle de terrain de l'IUSMM (Institut universitaire de santé mentale de Montréal) aux fins du prolongement d'une voie de desserte;
- une contribution selon les situations de 30%, 50 % ou 100% à la mise en place d'une nouvelle voie de desserte et/ou à la reconstruction de voies de desserte existantes;
- une contribution de 100% à l'installation de feux intelligents, à l'ajustement du réseau de camionnage et à la reconstruction de certaines chaussées;

- une contribution de 100% à la reconfiguration de l'échangeur Sherbrooke;
- une contribution de 100% à l'aménagement de liens cyclables;
- une contribution de 100% à la reconstruction complète de tronçons de la rue Curatteau;
- une contribution selon les situations de 30 %, 50% ou 100% au déplacement des réseaux techniques urbains.

Une convention initiale a été approuvée par la résolution CG15 0480 du 20 août 2015, dans laquelle les coûts estimés pour la réalisation du Projet étaient de 61 400 000,00 $ avant taxes, y compris la contribution de la Ville de 17 500 000,00$ avant taxes. De plus, un règlement d'emprunt a été adopté pour un montant de 21 150 000,00 $ incluant les activités dont l'exécution incombe à la Ville. En cours de réalisation du projet de l'autoroute A-25, des travaux Ville se sont ajoutés aux travaux initialement prévus, dont des aménagements cyclables, augmentant la valeur totale des ouvrages à réaliser. De plus, les conditions de chantier se sont avérées différentes des inventaires et plans de la Ville par endroits (quantités et configurations en sous-sol). Le Projet a également été bonifié en réponse aux demandes citoyennes (ajout de bandes cyclables, apaisement de circulation, plantations).

Le coût réel des travaux s'élève actuellement à 70 000 000,00$ avant taxes, répercutant l'engagement financier de la Ville à 23 500 000,00$ avant taxes (27 019 125,00 $, taxes incluses).

Un addenda à l'Entente MTMDET - Ville de Montréal est en pièce jointe, afin de mettre à jour l'engagement de la municipalité à 23 500 000,00$ par rapport au montant initial de l'Entente qui était de 17 500 000,00 $.

Le détail des coûts de travaux est précisé dans la section «Aspect(s) financier(s)» de ce dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0480, 20 août 2015:

1. Approuver le projet d'entente entre la Ville et le ministère des Transports du Québec, dans le cadre du projet de réaménagement du corridor de l'échangeur Sherbrooke et des voies de service de l'autoroute 25, entre les rue Sherbrooke et Notre-Dame;
2. Autoriser à cette fin une dépense maximale de 20 120 625,00 $, taxes incluses, pour la réalisation par le MTQ d'activités municipales prévues au projet d'entente;
3. Imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel -cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

CG14 0479, 27 novembre 2014 : Adoption d'un règlement autorisant un emprunt de 21 150 000 $ afin de financer les interventions municipales afférentes au projet de réaménagement du corridor de l'échangeur Sherbrooke et des voies de services de l'autoroute 25, situées entre les rues Sherbrooke et Notre-Dame.

DESCRIPTION

L'entente ratifiée fait suite à la démarche de planification et de conception intégrées des travaux dans le corridor de l'autoroute 25 entre les rues Sherbrooke et Notre-Dame. Elle permet à la Ville de confier la conception et la réalisation de travaux municipaux au MTMDET, et de rembourser au MTMDET les coûts des interventions à caractère municipal.

Ces interventions concernent notamment:
- les activités de conception du projet;
- l'acquisition d'un terrain nécessaire à l'aménagement d'une voie de desserte;
- l'aménagement d'une piste multifonctionnelle;
- le déplacement de réseaux techniques urbains;
- le réaménagement de l'échangeur Sherbrooke;
- la surveillance des travaux;
- le prolongement et l'aménagement de voies de desserte;
- l'installation, la programmation et l'exploitation de feux intelligents;
- la conception et l'implantation de chemins de détours.

Les travaux sont complétés à 92% en ce moment.

JUSTIFICATION

L'adoption de ce projet d'addenda à l'entente est nécessaire à la réalisation par le MTMDET des interventions municipales dans le corridor de l'autoroute 25, entre les rues Sherbrooke et Notre-Dame. Cet addenda, tout comme l'entente initiale, sont rendus possibles en raison de l'étroite collaboration entre la Ville et le MTMDET.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

		Évolution des coûts			
		Avant les taxes	Taxes incluses	Net de ristourne	
Entente initiale ratifiée avec le MTMDET en fonction des plans 60 % d'avancement		**17 500 000,00 $**	**20 120 625,00 $**	**18 372 812,50 $**	**GP1 , CG14 0479, 27 novembre 2014**
Coûts réels des travaux		**19 363 492,32 $**	**22 263 175,29 $**	**20 329 246,50 $**	
Coûts des travaux non prévus					**Financé à même les programmes**
Bandes cyclables Sherbrooke et Hochelaga (Requérant DSARA - Exécutant GP1)		337 738,31 $	388 314,62 $	354 583,01 $	DSARA - Projet Investi 59009 - Programme de réaménagement géométrique du réseau artériel #18-013
Travaux de planage et pavage sur divers tronçons (Requérant DGAV - Exécutant GP1)		800 000,00 $	919 800,00 $	839 900,00 $	DGAV - Programme de réfection d'artères (55845), réhabilitation de la chaussée #17-046
Total des coûts des travaux non prévus		**1 137 738,31 $**	**1 308 114,62 $**	**1 194 483,01 $**	
Coûts des projets intégrés					**Financé à même les programmes**
Travaux de réhabilitation de conduites sur Curatteau et Hochelaga (Requérant DRE - Exécutant GP1)		1 517 528,54 $	1 744 778,44 $	1 593 215,28 $	DRE - Programme de renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égout #17-083
Travaux de reconstruction de chaussées sur deux tronçons de la rue Curatteau (Requérant DGAV - Exécutant GP1)		1 481 240,83 $	1 703 056,64 $	1 555 117,72 $	DGAV - Programme de réfection d'artères (55845), reconstruction de la chaussée #17-046
Total des coûts des projets intégrés		**2 998 769,37 $**	**3 447 835,08 $**	**3 148 332,99 $**	
Nouveau montant de l'Entente à approuver		**23 500 000,00 $**	**27 019 125,00 $**	**24 672 062,50 $**	
Coûts de VdeM afférant au projet de l'A25 *					
MOD capitalisable/Atelier Rosemont/Marquage et autres	**Tx**	120 859,52 $	138 958,23 $	126 887,39 $	
	Non Tx	748 076,00 $	748 076,00 $	748 076,00 $	
Total - coûts de VdeM afférant au projet de l'A25		**868 935,52 $**	**887 034,23 $**	**874 963,39 $**	
Coût total		**24 368 935,52 $**	**27 906 159,23 $**	**25 547 025,89 $**	

Financement des projets	Avant les taxes	Taxes incluses	Net de ristourne
Entente initiale ratifiée avec le MTMDET en fonction des plans 60 % d'avancement	17 500 000,00 $	20 120 625,00 $	18 372 812,50 $
Nouveau montant de l'Entente à approuver	23 500 000,00 $	27 019 125,00 $	24 672 062,50 $
Besoin de financement additionnel	6 000 000,00 $	6 898 500,00 $	6 299 250,00 $
Autres activités à financer - VdeM	868 935,52 $	887 034,23 $	874 963,39 $
Montant additionnel à financer	6 868 935,52 $	7 785 534,23 $	7 174 213,39 $
Financement par les programmes	4 136 507,68 $	4 755 949,71 $	4 342 816,00 $
Montant à financer par le règlement d'emprunt	2 732 427,84 $	3 029 584,53 $	2 831 397,39 $

* Activités dont l'exécution incombe à la Ville.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet global permettra d'améliorer la sécurité et le confort des piétons et des automobilistes, et de réduire les nuisances dues à la circulation (pollution atmosphérique et sonore, perte de temps et de productivité). La participation de la Ville au projet permet de corriger des aménagements à caractère autoroutier et de les remplacer par des aménagements plus urbains, favorables aux transports actifs. Le paysage urbain sera aussi bonifié. Suite à des rencontres avec les intervenants locaux, des ouvrages de transport actif ont été ajoutés sur les axes Sherbrooke et Hochelaga et leur financement est prévu par le présent dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption de l'addenda à l'entente permettra au MTMDET de réaliser l'ensemble des interventions prévues à titre de maître d'oeuvre et à la Ville de Montréal de rembourser au MTMDET les factures des travaux qui lui incombent. Notamment, l'écart entre le règlement d'emprunt et le montant initial de l'entente fait l'objet d'un gel jusqu'à l'adoption de l'addenda à l'entente. Des sommes devant être remboursées au MTMDET sont donc en attente de ce dégel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications. Toutefois, des assemblées publiques d'information sont tenues par le MTMDET tout au long des travaux avec la participation de la Ville.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Adoption de l'addenda à l'entente de réalisation : juin 2018
- Adoption des transferts budgétaires au présent sommaire décisionnel: juin 2018
- Fin des travaux : été 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Jovette MÉTIVIER)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Reak Sa SEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports
Sylvain FELTON, Service des infrastructures_voirie et transports
Kathy DAVID, Service de l'eau
Abdelwahid BEKKOUCHE, Service de l'eau
Luis Alejandro COVARRUBIAS, Service de l'eau
Stéfan GALOPIN, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Abdelwahid BEKKOUCHE, 23 mai 2018
Kathy DAVID, 22 mai 2018
Jean CARRIER, 22 mai 2018
Luis Alejandro COVARRUBIAS, 22 mai 2018
Roger KANYINDA, 22 mai 2018
Sylvain FELTON, 22 mai 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Imen ZAYANI
Contrôleuse de projet

Tél : 5147822144
Télécop. : 5148722874

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-16

James BYRNS
Chef de Divison Grands Projets

Tél : 514 868-4400
Télécop. : 5148722874

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Valérie G GAGNON
Directrice

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Tél : 514 868-3871
Approuvé le : 2018-05-28

Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2018-05-28

AMÉLIORATION DES ACCÈS AU PORT DE MONTRÉAL
Secteur A-25

Réseau autoroutier
Réseau local
Piste multifonctionnelle

22 mai 2015

Transports Québec

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1187287003

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 1
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 6 898 500,00 $, taxes incluses, pour les travaux dans le cadre de l 'entente entre la Ville et le ministère des Transports du Québec, concernant le projet de réaménagement du corridor de l'échangeur Sherbrooke et des voies de service de l'autoroute 25, entre les rues Sherbrooke et Notre-Dame majorant ainsi le montant total de l'entente de 20 120 625,00$ à 27 019 125,00$, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Addenda 1.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jovette MÉTIVIER
Avocate
Tél : 514-872-0138

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-22

Jovette MÉTIVIER
Avocate
Tél : 514-872-0138
Division : Droit contractuel

APPROUVÉ
QUANT À SA VALIDITÉ
ET À SA FORME
22 MAI 2018
DIRECTEUR
ET AVOCAT EN CHEF
Service des affaires juridiques

ADDENDA N° 1

Identification : projet d'amélioration des accès au port de Montréal par l'autoroute 25, le réaménagement de l'échangeur Sherbrooke et la démolition de la structure De Boucherville nord

Convention approuvée par la résolution CG15 0480 du 20 août 2015

ENTRE : **GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**, représenté par le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports dûment autorisé en vertu de la Loi sur le ministère des transports (RLRQ, chapitre M-28) et de la Loi sur la Voirie (RLRQ, chapitre V-9);

Ci-après appelée le « **Ministre** »

ET : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par madame Yves Saindon, greffier, dûment autorisée aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006

Ci-après appelée la « **Ville** »

ATTENDU QUE la Ville a approuvé, le 20 août 2015, la conclusion d'une entente relative au projet d'amélioration des accès au port de Montréal par l'autoroute 25 et de réaménagement de l'échangeur Sherbrooke et des voies de service de l'autoroute 25, entre les rues Sherbrooke et Notre-Dame (ci-après appelée la « l'Entente initiale ») entre elle et le Ministre dans le cadre de la résolution CG15-480 adoptée par son conseil d'agglomération;

ATTENDU QUE, dans le cadre de l'Entente initiale, les coûts estimés de réalisation du Projet sont de soixante et un millions quatre cent mille dollars (61 400 000$) excluant les taxes applicables;

ATTENDU QUE le Ministre effectue des travaux pour la Ville et que conséquemment les coûts estimés sont partagés entre le Ministre et la Ville;

ATTENDU QUE l'engagement financier estimé du Ministre est de quarante-trois millions neuf cent mille dollars (43 900 000$)

ATTENDU que l'engagement financier estimé de la Ville est de dix-sept millions cinq cent mille dollars;

Initiales :

ATTENDU QUE le coût réel des travaux est plus élevé que le montant estimé, en vertu de l'Entente initiale;

ATTENDU QUE la Ville et le Ministre souhaitent augmenter le montant de leur engagement financier respectif;

ATTENDU QUE la Ville a adopté une *Politique de gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle en a transmis une copie au Ministre.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante des présentes.

ARTICLE 2
MODIFICATIONS

2.1 L'Entente initiale est modifiée en remplaçant les articles 5.1, 5.2 et 5.3 par les suivants :

« **Article 5.1 – Coûts estimés de réalisation du Projet**

Les coûts estimés de réalisation du Projet sont de soixante dix millions de dollars (70 000 000$), excluant les taxes applicables »;

2.2 « **Article 5.2 – Engagements financiers du Ministre**

L'engagement financier du Ministre dans le Projet est estimé à quarante six millions cinq cent mille dollars (46 500 000$), excluant les taxes applicables et ne pourra excéder ce montant sans une autorisation préalable des représentants autorisés du Ministre »;

2.3 **« Article 5.3 – Engagement financier de la Municipalité**

L'engagement financier de la Municipalité dans le Projet est estimé à vingt trois millions cinq cent milles dollars (23 500 000 $), excluant les taxes applicables, et ne pourra excéder ce montant sans une autorisation préalable des instances décisionnelles de la Municipalité ».

ARTICLE 3
AUTRES DISPOSITIONS

3.1 Tous les autres termes et conditions de l'Entente initiale et de ses Annexes demeurent inchangés.

Initiales :

3.2 La présente convention de modification (Addenda N° 1) prend effet à sa signature par les deux parties.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le e jour de 2018

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Par : _____

Ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

Le e jour de 2018

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier

Cette convention de modification (Addenda n°1) a été approuvée par le conseil d'agglomération le e jour de 2018 (Résolution CG).

Initiales :

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1187287003

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 1
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 6 898 500,00 $, taxes incluses, pour les travaux dans le cadre de l 'entente entre la Ville et le ministère des Transports du Québec, concernant le projet de réaménagement du corridor de l'échangeur Sherbrooke et des voies de service de l'autoroute 25, entre les rues Sherbrooke et Notre-Dame majorant ainsi le montant total de l'entente de 20 120 625,00$ à 27 019 125,00$, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Info_comptable_DRE 1187287003.xlsx Info_comptable_SIVT 1187287003.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Reak Sa SEN
Conseillère Budgétaire
Tél : 514-872-2813
Co - auteure

Marie-Claude Pierre
Agente comptable Analyste
514-868-3837

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-28

Maria BARDINA
Conseiller(ère) budgétaire
Tél : 514 872-2563

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.18

2018/06/21
17:00

(1)

Dossier # : 1184300002

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Partenariats stratégiques et affaires internationales
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 200 000 $ à Développement économique Saint-Laurent (DESTL) afin d'appuyer la mise en œuvre du Centre d'expertise industrielle de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 200 000 $ à Développement économique Saint-Laurent afin d'appuyer la mise en oeuvre du Centre d'expertise industrielle de Montréal;

2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense étant entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-05-27 12:29

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1184300002**
Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Partenariats stratégiques et affaires internationales
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 200 000 $ à Développement économique Saint-Laurent (DESTL) afin d'appuyer la mise en œuvre du Centre d'expertise industrielle de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Le 22 mai 2018, Développement économique Saint-Laurent - DESTL (ci-après l'Organisme) a déposé une demande de contribution financière auprès du Service de développement économique (ci-après le SDÉ) pour la mise sur pied du Centre d'expertise industrielle de Montréal (ci-après le CEI), première phase de la création d'un complexe d'innovation et de commercialisation (ci-après CIC) dans l'arrondissement Saint-Laurent.
L'Organisme serait en voie d'implanter le premier CEI officiellement accrédité par le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation sur le territoire de Montréal, dans le cadre de sa nouvelle Stratégie. En effet, afin de soutenir le passage à l'industrie 4.0, soit une industrie qui se définit par la connectivité des logiciels, des équipements et des données permettant de créer de l'intelligence dans un système manufacturier, la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2017-2022 prévoit la création de quatre centres d'expertise industrielle 4.0 au Québec.

L'Organisme, qui est un partenaire de longue date de l'arrondissement Saint-Laurent, a pour mission de dynamiser le développement des entreprises en soutenant les projets qui favorisent la croissance de la richesse collective métropolitaine. Depuis plus de 30 ans, l'Organisme cible les entreprises à valeur ajoutée, soit celles des secteurs industriels et du tertiaire, en raison de leur effet multiplicateur élevé. À ce jour, le soutien financier accordé à l'Organisme par l'arrondissement Saint-Laurent depuis 2013 totalise plus de 6,7 millions de dollars.

La demande formulée par l'Organisme ainsi que le plan d'affaires sont en pièces jointes aux présentes. Le présent dossier décisionnel vient répondre à cette demande.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 08 0083 du 6 février 2018 - Autoriser le paiement de deux versements de 510 050 $ et de 534 245,47 $ à DESTL.
CA17 08 0633 du 3 octobre 2017 - Approuver le budget 2018 de DESTL et autoriser le versement de la contribution financière pour l'année 2017 au montant de 1 024 061,35.

CA16 08 0435 du 2 août 2016 - Approuver le budget 2016 de DESTL et autoriser le versement de la contribution financière pour l'année au montant de 1 024 600$

CA15 08 0439 du 30 juin 2015 - Approuver le budget 2015 de DESTL et autoriser le versement de la contribution financière pour l'année au montant de 1 020 210$.

CA12 08 0514 du 3 juillet 2012 - Approuver l'entente de gestion et le bail avec DESTL pour une période de cinq ans, du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2017, à raison de 1 061 272$ par année.

DESCRIPTION

Le CEI constituera le premier de 5 volets d'un futur projet de CIC qui s'établira au cours des prochaines années dans une zone géographique stratégique à haute concentration manufacturière sur le territoire de l'agglomération de Montréal. Il s'adressera en priorité à toutes les entreprises manufacturières de l'île de Montréal, startups, PME et grandes entreprises.
La mission du CEI sera de faciliter l'appropriation et l'intégration des technologies de l'information et de l'automatisation par les entreprises manufacturières afin qu'elles s'assurent notamment d'une plus grande connectivité dans leur système de fabrication. II donnera accès notamment à des équipements liés à l'Industrie 4.0 et à une gamme de services spécialisés :

1. une vitrine technologique, incluant des démonstrations technologiques et des bancs d'essai;

2. une expertise technique neutre, incluant des audits et des diagnostics 4.0;

3. des projets de recherche collaborative, incluant le maillage entre entreprises industrielles et centres collégiaux de transfert de technologie;

4. une offre de formations propres au secteur de l'innovation, incluant des formations axées sur des technologies;

5. une offre d'accompagnement spécifique à l'innovation, pour le démarrage ou la croissance d'entreprises manufacturières, incluant la collaboration entre startups et grandes entreprises;

6. un accès à des sources de financement propres au secteur de l'innovation, incluant un soutien pour l'obtention de financement public et privé.

Une entente de partenariat entre le Centre de recherche industrielle du Québec et l'Organisme prévoit la mise en place à l'intérieur même du CEI, du premier laboratoire cyber-physique (CP Factory) au Québec. Le laboratoire est un modèle intégré d'usine intelligente qui servira de plateforme d'apprentissage et de recherche. Il constituera le cœur du CEI.

Selon le budget prévisionnel, la contribution financière de la Ville au budget global du projet correspondrait à environ 22 % du budget requis pour l'année 2018. Des partenaires du secteur privé ont aussi confirmé leur participation au financement.

Revenus anticipés - Centre d'expertise industriel de Montréal - 2018		
Ministère et organismes gouvernementaux	200 000 $	22%
Ville de Montréal	200 000 $	22%

DESTL	60 000 $	6%
Partenaires privés	465 000 $	50%
TOTAL	**925 000 $**	**100,0 %**

La convention à intervenir entre la Ville et l'Organisme prévoit notamment l'utilisation des sommes versées ainsi que les modalités de versement. La somme de 200 000 $, qui serait remise par la Ville, servirait au démarrage et à la réalisation des activités 2018 du CEI.

JUSTIFICATION

Dans un marché mondial de plus en plus compétitif, il est essentiel que les entreprises manufacturières de l'île de Montréal accroissent leur productivité et, par conséquent, deviennent encore plus performantes. Sous la pression des grands donneurs d'ordre, les entreprises manufacturières doivent se mettre à niveau et passer à l'industrie 4.0. Celle-ci procure à une entreprise une plus grande adaptabilité dans sa production et une allocation plus efficace de ses ressources.
La productivité manufacturière dépend dans une large mesure de la capacité des entreprises à intégrer et à adopter des technologies ou procédures innovantes. Cette intégration nécessite des expertises et des ressources actuellement peu présentes pour l'ensemble des entreprises manufacturières québécoises.

Le futur CIC, dont le CEI ferait partie intégrante, sera un lieu de convergence favorisant la créativité, l'innovation, le développement de technologies, de produits, de modèles d'affaires innovants, la commercialisation et l'entrepreneuriat. Caractéristique distinctive du complexe, le lieu incitera à l'échange d'idées et à une collaboration étroite entre les milieux collégiaux et universitaires, le secteur privé et le secteur public. Afin de susciter l'interaction et la créativité, le CIC mettra à la disposition des entrepreneurs des espaces de travail partagés et leur donnera accès à des infrastructures de recherche, des laboratoires, des événements et des activités de réseautage.

La gestion du CIC et de ses composantes serait éventuellement confiée à un nouvel OBNL, distinct de DESTL, qui sera créé au cours de l'année suivante. La responsabilité du CEI serait alors transférée au nouvel OBNL.

La création du CEI et son intégration dans un futur CIC s'inscrivent parmi les actions prévues à l'axe 5 du plan d'action pour un réseau performant de la nouvelle Stratégie de développement économique 2018-2022. Celui-ci prévoit la mise en oeuvre d'au moins cinq CIC sur le territoire de l'agglomération de Montréal. Répartis stratégiquement sur le territoire de l'agglomération, les CIC offriront leurs services à toutes les entreprises de l'île de Montréal, selon leurs domaines d'activités.

Première phase d'un futur CIC, le CEI serait un projet structurant et mobilisateur qui s'inscrit directement dans les grandes orientations de la Stratégie de développement économique 2018-2022 :

- Dynamiser les pôles économiques **:** l'implantation du CEI répondrait au besoin de redéveloppement d'une zone industrielle devenue vétuste en s'assurant de la complémentarité de ses activités économiques. Le CEI serait situé dans un quartier industriel à redynamiser, à l'intersection des autoroutes 15 et 40. Un endroit stratégique au cœur de Montréal où la future gare du REM assurait son accessibilité.
- Stimuler l'entrepreneuriat : le CEI favoriserait la création et la croissance d'entreprises manufacturières innovantes. L'expertise offerte, la recherche appliquée et le soutien au financement seraient autant d'éléments facilitateurs pour la commercialisation des découvertes.

- Miser sur le savoir et le talent : lieu de maillage entre institutions d'enseignement et les entreprises manufacturières, il contribuerait à l'accès et l'adéquation de la main-d'œuvre pour répondre aux besoins de l'industrie.
- Propulser Montréal à l'International : l'expérimentation et l'adoption de technologies innovantes par les entreprises manufacturières contribueraient à bâtir un écosystème performant de renommée mondiale et bénéficieraient au rayonnement de la Ville.

Promoteur de l'Industrie numérique, un des secteurs prioritaires identifiés par la Ville dans sa Stratégie 2018-2022, le CEI participerait directement au renforcement de l'innovation et au virage numérique des entreprises manufacturières de Montréal.

L'Organisme porteur du projet est reconnu pour la qualité de son accompagnement et sa connaissance du secteur manufacturier ainsi que pour son approche intégrée qui comprend plusieurs expertises : exportation, immobilier, développement durable, transport alternatif et innovation. Le succès du CEI repose aussi sur la capacité d'établir des partenariats stratégiques, une des principales forces de l'Organisme.

L'octroi d'une contribution financière à l'Organisme permettrait d'assurer le démarrage du CEI ainsi qu'une partie de sa mise en œuvre et de son fonctionnement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite au présent dossier, il y a lieu d'autoriser une dépense maximale de 200 000 $. Les crédits requis sont prévus au budget du Service du développement économique, Direction partenariats stratégiques et affaires internationales (Entente 150 M$).

2018	2019	Soutien recommandé
190 000 $	10 000 $	200 000 $

Le présent dossier concerne une compétence d'agglomération en matière de développement économique tel que prévu au Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019).

Ce dossier n'a aucun impact sur le cadre financier de la Ville.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'Organisme compte parmi les partenaires engagés à la réalisation du plan Montréal durable 2016-2020. Les engagements de l'Organisme visent à :
- inciter à l'utilisation des transports actifs et collectifs pour le déplacement des employés;
- réduire et valoriser les matières résiduelles - système de gestion environnementale (ISO 14001);
- soutenir le développement de la culture locale.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La contribution municipale à l'organisme permettrait d'obtenir la reconnaissance officielle et l'appui financier du Gouvernement du Québec pour l'établissement d'un des quatre centres d'expertise industrielle 4.0 au Québec. Les services du CEI bénéficieront à toutes les entreprises sur l'ensemble du territoire de l'agglomération et œuvrant dans le secteur manufacturier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En plus des obligations de l'organisme en matière de communications et de visibilité prévues à la convention à intervenir entre la Ville de Montréal et l'Organisme (Annexe 2),

un plan de communication conjoint avec les parties prenantes au projet serait développé pour l'annonce de la mise en oeuvre du CEI.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Automne 2018 : inauguration et démarrage du CEI;

- Septembre 2019: reddition de compte et bilan.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Daniel BOUGIE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin CORBEIL
Conseiller

Tél : 514.868.7681
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-24

Véronique DOUCET
Directrice

Tél : 514 872-3116
Télécop. :

CENTRE D'EXPERTISE INDUSTRIELLE de Montréal

Plan d'affaires

Mai 2018

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE SAINT-LAURENT

TABLE DES MATIÈRES

1. CONTEXTE ____ *1*

2. PRÉSENTATION DU CENTRE D'EXPERTISE INDUSTRIEL de Montréal ____ *3*

2.1 Mission et vision ____ 3

2.2 Objectifs ____ 4

2.3 Phases d'évolution ____ 4

2.4 Structure organisationnelle et gouvernance ____ 5

2.5 Échéancier ____ 5

3. L'INDUSTRIE 4.0 ____ *6*

3.1 Impacts et retombés sur les manufacturiers québécois ____ 6

3.2 L'opportunité pour le CEI-Montréal ____ 7

4. OFFRE DE SERVICES ____ *8*

4.1 Services offerts ____ 8

4.2 Clientèle visée ____ 9

5. STRATÉGIES MARKETING ET COMMUNICATION ____ *11*

5.1 Visibilité et rayonnement ____ 11

6. INFRASTRUCTURES ET ÉQUIPEMENTS ____ *12*

6.1 Équipements prioritaires requis ____ 12

6.2 Espaces requis ____ 13

7. BESOINS FINANCIERS ET BUDGET ____ *14*

7.1 Montant total requis pour le démarrage du projet ____ 14

7.2 Besoins de fonds pour les opérations (3 ans) ____ 14

7.3 Prévisions des revenus et dépenses ____ 15

8. ANNEXES ____ *16*

Annexe 1 - Projets comparables dans le monde ____ 16

Annexe 2 - liste des membres du comité innovation ____ 17

Annexe 3 – Analyse de l'industrie du manufacturier 4.0 ____ 18

Contexte mondial ____ 18

Contexte au Québec ____ 18

Annexe 4 - Exemples d'équipements pour les prochaines phases ____ 21

1. CONTEXTE

Nous assistons depuis quelques années à la montée d'une nouvelle étape de l'ère industrielle qui bouleverse les façons de faire des entreprises manufacturières du monde entier. Grâce aux avancées dans les domaines des technologies de l'information, des communications mobiles et de la robotique, les entreprises manufacturières adoptent de plus en plus les principes et les procédés liés à ce qu'on appelle dorénavant *industrie 4.0* ou *quatrième révolution industrielle*. Cette profonde transformation permet déjà à plusieurs entreprises de réagir plus rapidement aux changements du marché, d'offrir des produits plus personnalisés et d'accroître leur efficacité opérationnelle dans le cadre d'un cycle d'amélioration continue.

L'IMPORTANCE POUR LE QUÉBEC MANUFACTURIER DE PRENDRE LE VIRAGE DE L'INDUSTRIE 4.0

L'apport du secteur manufacturier pour le Québec est aujourd'hui indéniable. Il représente 13,4 % du PIB total (soit 45,1 milliards de dollars[1]) et 11,7 % des emplois au Québec. La transformation numérique en cours, des PME manufacturières, constitue une véritable opportunité pour le développement du secteur manufacturier et la croissance économique du Québec.

D'ailleurs les entreprises manufacturières reconnaissent l'importance de cette transformation. Bien que le concept d'industrie 4.0 soit relativement récent dans la sphère industrielle au Québec, plus d'une entreprise sur deux, reconnaît l'industrie 4.0 comme une nouvelle révolution industrielle (enquête réalisée en juin 2017 par le CEFRIO[2]). Toutefois, toujours selon cette enquête, près de 4 entreprises manufacturières sur 10 (38 %) sont encore gérées avec des processus de production manuels, soutenus en partie par des outils de bureautique, ce qui les situe à un niveau de maturité catégorisé comme « artisanal ». Seulement 8 % des entreprises seraient au niveau de maturité que l'on nomme « intégré », c'est-à-dire que leurs processus de production sont soutenus par un progiciel intégré ou des solutions complètement interconnectées.

D'autre part, selon un rapport du gouvernement du Québec[3], les entreprises canadiennes, y compris celles du Québec, accusent un retard par rapport à leurs homologues à l'échelle l'internationale en terme d'intégration des technologies numériques dans leurs activités. En effet, les manufacturiers des États-Unis, d'Europe et d'Asie sont déjà bien engagés dans le processus. À titre comparatif, en 2015, il s'est vendu environ 254 000 robots industriels dans le monde. La Chine, la Corée du Sud, le Japon, les États-Unis et l'Allemagne se séparaient 75 % de ces ventes, soit 190 500 unités, alors que les manufacturiers canadiens en ont acheté environ 3 500[4].

C'est dans ce contexte que les gouvernements fédéral et provincial multiplient depuis quelques années les incitatifs pour encourager les entreprises à amorcer le virage numérique. Les entreprises se doivent d'emboîter le pas et de passer à l'action dans un contexte où il est désormais plus accessible de se donner les moyens d'innover et de demeurer compétitif dans l'ère de l'industrie 4.0. Les technologies numériques sont désormais plus matures, plus fiables et deviennent plus abordables.

[1] Institut de la Statistique du Québec, décembre 2017
[2] Source CEFRIO – étude pour MESI – juin 2017
[3] https://www2.gouv.qc.ca/entreprises/portail/quebec/infosite?lang=fr&x=3408021445
[4] Source - International Federation of Robotics

DESTL À L'AVANT-SCÈNE DE LA TRANSFORMATION EN COURS

Depuis 2005, Développement économique Saint-Laurent (DESTL), mise sur l'innovation industrielle et a mis sur pied plusieurs initiatives visant à amener son bassin industriel à prendre le virage numérique. Le secteur manufacturier à Saint-Laurent compte plus de 33 000 emplois dans 623 entreprises, avec des investissements de près de 600 M$ dans l'innovation en 2017 seulement.

Parmi les initiatives déjà entreprises par DESTL au cours des dernières années, notons en autres :

- Le balisage et l'identification des meilleures pratiques des entreprises à Saint-Laurent (2005-2006)
- La mise sur pied de Technohub (2011), qui favorise des maillages interentreprises
- La Tournée des manufacturiers de Deloitte (2014)
- Le Plan stratégique 2016-2018, qui vise notamment la création d'un écosystème d'innovation
- La mise en œuvre du Comité aviseur Innovation
- L'embauche d'un coordonnateur à l'innovation

DESTL, cherche aujourd'hui à répondre aux besoins croissants des entreprises en accentuant le support et en bonifiant son rôle d'accompagnateur au travers de la création d'un **Centre d'Expertise Industrielle**. Celui-ci fournira, en collaboration avec ses partenaires, un ensemble de services experts et d'outils spécialisés pour permettre aux entreprises du grand Montréal et du Québec d'accélérer leur virage vers l'industrie 4.0.

Le projet de CEI est dans la mouvance de plusieurs initiatives entreprises ailleurs dans le monde (voir annexe 1 pour plus de détails). L'Allemagne, berceau de l'industrie 4.0, compte déjà sur un réseau d'instituts de recherche voués à la valorisation de la recherche appliquée et au transfert vers l'industrie. Déjà, 69 centres affichent une spécialisation et, parmi eux, plusieurs en technologie manufacturière. Les États-Unis ont également adopté une stratégie semblable; le département de la Défense américaine a financé la création d'un réseau d'innovation manufacturière, où chaque institut est spécialisé avec l'objectif de stimuler le manufacturier américain.

2. PRÉSENTATION DU CENTRE D'EXPERTISE INDUSTRIEL DE MONTRÉAL

Le Centre d'Expertise Industriel de Montréal (CEI-Montréal) vise à sensibiliser, former et accompagner les entreprises manufacturières à prendre le virage de l'industrie 4.0. La mise en œuvre du projet en collaboration avec plusieurs partenaires stratégiques tels que le CRIQ et l'arrondissement Saint-Laurent permettra de fédérer l'énergie, les compétences et l'expertise des meilleurs talents de l'écosystème de l'industrie 4.0 afin d'amener les entreprises à tirer profit des nombreux avantages qu'offrent l'intégration de nouvelles technologies numériques.

Le Centre favorisera le développement de partenariats dans le but de proposer une offre diversifiée et complémentaire aux initiatives locales et régionales. L'objectif est d'apporter une plus-value aux structures d'accompagnement, d'accélération vers l'industrie 4.0 privées ou publiques existantes (voir tableau ci-contre).

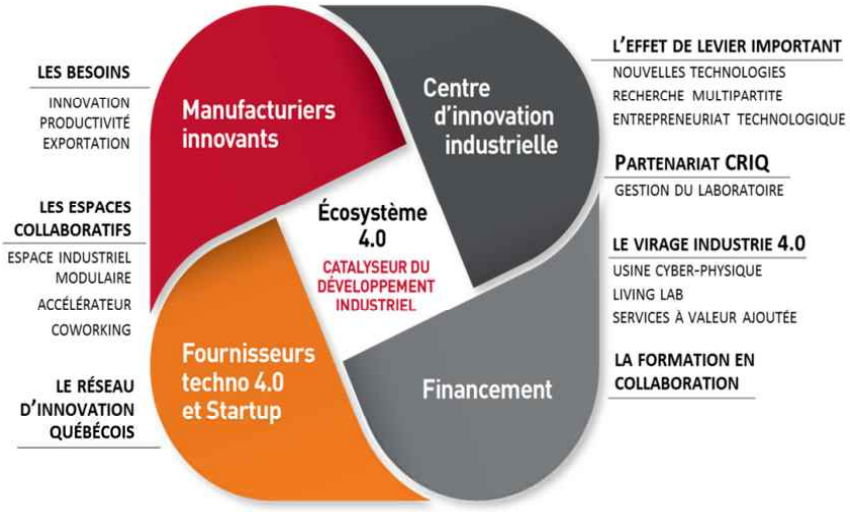

D'autre part, le modèle « partenariat–affaires » à développer pourrait éventuellement **servir de base pour un écosystème industriel 4.0 au Québec**. En effet, dans la stratégie du gouvernement du Québec, le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (**MÉSI**) vise la création d'un réseau de quatre centres d'expertise industrielle au Québec. L'Association pour le développement de la recherche et de l'innovation du Québec (**ADRIQ**) assurera la coordination de ce réseau. Le réseau est aussi encadré par un comité de direction composé de plusieurs membres tels que le CRIQ, le MÉSI et les membres du réseau. Dans ce contexte, le **CEI-Montréal** souhaite devenir un **leader et ouvrir la voie** en implantant le premier centre d'expertise industriel sur le territoire de la Ville de Montréal.

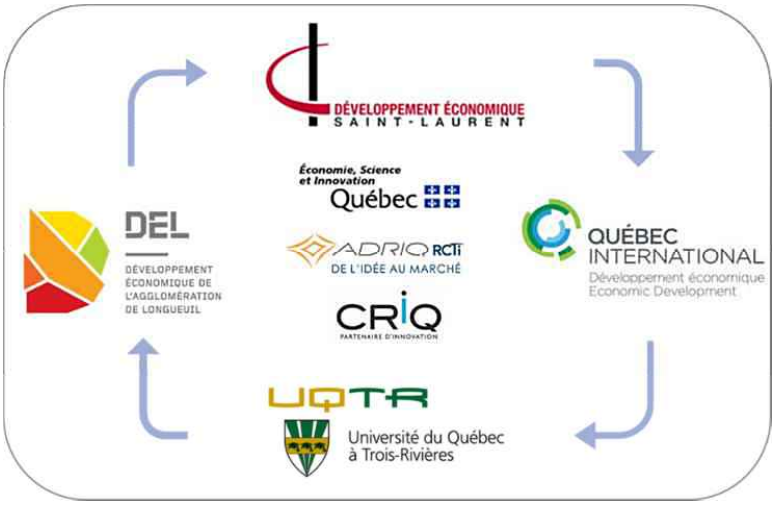

2.1 Mission et vision

MISSION

Le CEI-Montréal a pour mission d'aider les entreprises à amorcer et accélérer leur transformation vers l'industrie 4.0 et répondre aux besoins et défis auxquels elles doivent faire face en termes de productivité, croissance et de satisfaction à la clientèle (maîtriser à travers une vision globale, une stratégie numérique, une redéfinition des métiers, ainsi qu'une intégration et une utilisation optimale des outils numériques).

VISION

« Devenir un **centre de référence pour Montréal** permettant aux entreprises manufacturières de la grande région de Montréal et du Québec , **de définir, expérimenter et bâtir**, en collaboration étroite avec l'écosystème d'innovation et le réseau des CEI québécois, le **manufacturier du futur** et ainsi contribuer à l'avancement et à la prospérité du Québec. »

2.2 Objectifs

Les objectifs du CEI-Montréal reflètent la volonté de l'organisation de mettre en œuvre rapidement des initiatives porteuses et à valeur ajoutée pour les entreprises manufacturières :

- Mettre en place une offre de services en matière d'innovation pour les entreprises manufacturières
- Soutenir et accélérer l'adoption de pratiques innovantes et de nouvelles technologies numériques par les entreprises
- Attirer des startups fournisseurs de solutions 4.0 sur le territoire
- Favoriser les maillages interentreprises (petites, moyennes et grandes)
- Créer un pont entre les incubateurs et les accélérateurs locaux pour faciliter l'accès des startups à des clients potentiels
- Créer des maillages entre le milieu académique et les industriels
- Favoriser l'adaptation de la main-d'œuvre aux besoins des industriels

2.3 Phases d'évolution

Le CEI-Montréal entant devenir un joueur incontournable de la transformation vers l'industrie 4.0 à Montréal et au Québec. Le projet s'inscrit à cet égard comme la première phase de la réalisation d'un **complexe d'innovation industrielle** d'avant-garde qui comportera 5 volets et proposera un ensemble de services de référence disponibles à l'intérieur dans un seul et même environnement.

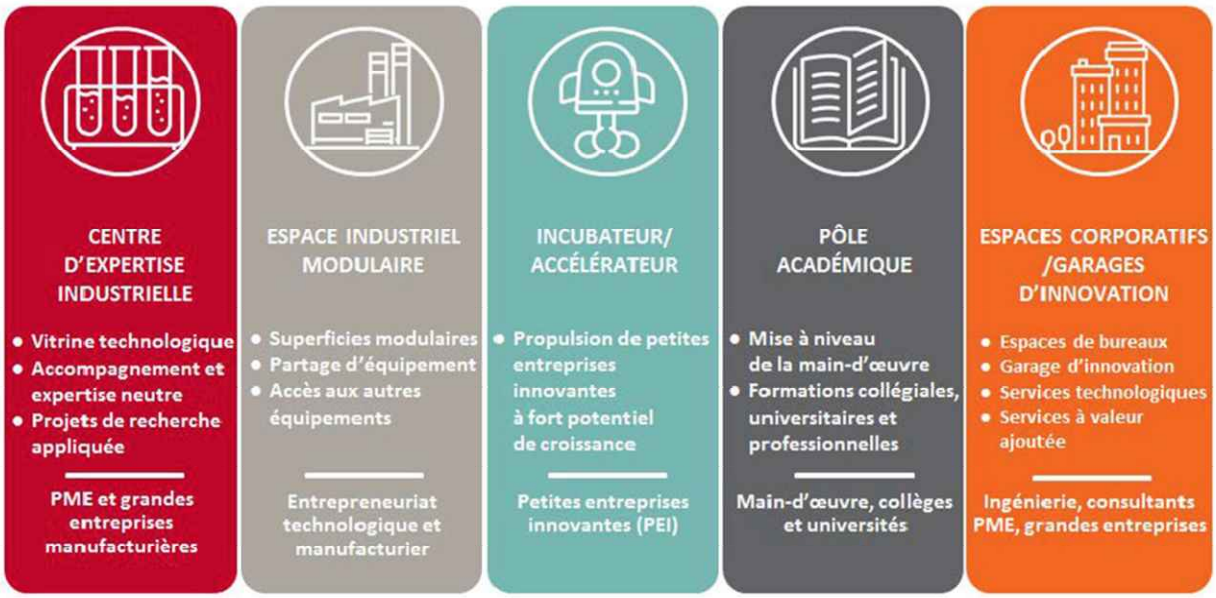

2.4 Structure organisationnelle et gouvernance

Le CEI-Montréal est une initiative de Développement Économique Saint-Laurent (DESTL). Celui-ci sera piloté dans un premier temps par DESTL et sa division Innovation. Le but ici et de se doter d'une structure souple et flexible axée sur les besoins de la clientèle.

D'autre part, afin de favoriser le succès du CEI-Montréal et d'assurer la cohésion des différents projets, un Comité aviseur Innovation a été mis sur pied. Ce comité réunit des représentants des instances suivantes :

- Les gouvernements fédéral, provincial et municipal
- Les institutions d'enseignement
- Les organisations publiques
- Les organismes privés

Une liste des membres du comité est disponible en annexe 2

A terme, la forme juridique du CEI-Montréal et de l'ensemble du complexe d'innovation industriel sera un organisme à but non lucratif (OBNL). Sa gouvernance sera assurée par un conseil d'administration, un comité aviseur Innovation, le tout appuyé par des employés permanents et à temps partiel. Le conseil d'administration du CEI sera composé de 9 administrateurs et d'une possibilité de 2 à 5 observateurs. Les membres du conseil d'administration seront choisis afin d'apporter une expertise et une expérience qui complèteront celles des dirigeants en plus d'assurer l'intégrité des décisions. Le conseil d'administration du CEI sera constitué d'une majorité de représentants de l'industrie et de partenaires aguerris provenant des forces vives de l'industrie manufacturière.

2.5 Échéancier

L'ouverture du Centre d'expertise en Innovation de Montréal est prévue pour octobre 2018. Les clients pourront profiter des services du CEI à partir du mois de novembre.

Les grandes étapes de développement du CEI sont indiquées dans le tableau suivant :

Étapes	Description	Échéancier
1. Finalisation des ententes de partenariat	CRIQ, ADRIQ et Ville de Montréal	Juin 2018
2. Signature d'un protocole d'entente avec Desjardins	Partenariat financier dans le cadre de la création du CEI	Juin 2018
3. Entente de location avec promoteur immobilier	Bail de 3 ans pour un local de 7 500 à 10 000 pieds carrés	Juillet / août 2018
4. Ouverture du CEI	Lancement et présentation du CEI aux entreprises et parties prenantes	Octobre 2018

3. L'INDUSTRIE 4.0

Concept d'inspiration allemande, l'Industrie 4.0 fait référence au processus de transformation que connaît actuellement ce secteur à l'échelle planétaire, sous l'impulsion des technologies numériques. L'ensemble des chercheurs et des spécialistes s'accorde à dire que le monde amorce présentement une 4e révolution industrielle, d'une ampleur comparable aux précédentes. Cette rupture des façons de produire repose sur une série d'innovations telles que l'Internet des objets, l'Intelligence artificielle, l'impression 3D, la réalité augmentée ou encore le concept de système cyberphysique de production. Désormais, les entreprises manufacturières peuvent intégrer les technologies numériques à l'ensemble de leurs fonctions (production, approvisionnement, logistique, marketing, etc.) et ce faisant, obtenir des bénéfices tangibles. (Plus de détails en annexe 3)

3.1 Impacts et retombés sur les manufacturiers québécois

Les entreprises qui s'engagent vers l'industrie 4.0, soit par l'acquisition d'équipements, l'intégration des technologies numériques ou encore la formation de la main-d'œuvre, voient leurs marges, leur rentabilité et leur compétitivité sur le marché augmenter considérablement. Passer au numérique permet d'obtenir des bénéfices tangibles, dont plusieurs se font sentir très rapidement. En voici quelques exemples :

- **L'accroissement de la productivité**
  L'usine intelligente est notamment capable d'anticiper et de prévenir les temps d'arrêt et d'optimiser l'entretien et l'efficacité des équipements, permettant ainsi de réduire les délais de mise en marché des produits. Le sondage réalisé pour le compte de la BDC[5], met en exergue le

[5] Industrie 4.0 : la nouvelle révolution industrielle – Les fabricants canadiens sont-ils prêts?, BDC, 2017

gain réalisé par les entreprises ayant entrepris ce virage au Canada, ou 60 % des entreprises sondées affirment que les technologies numériques ont contribué à **accroître leur productivité**.

- **La réduction des coûts d'exploitation**
  L'industrie 4.0 offre différents moyens d'économiser tels que la surveillance de la production et le contrôle de la qualité en temps réel, l'entretien préventif des équipements afin de prévenir les réparations coûteuses et les temps d'arrêt imprévus ainsi que l'automatisation. Toujours selon le sondage de la BDC 2017, Parmi les répondants ayant mis en œuvre des projets 4.0, près de 50 % affirment avoir **réduit leurs coûts d'exploitation**.
- **L'augmentation de la satisfaction générale de la clientèle**
  Les technologies numériques permettent d'améliorer la qualité globale des produits ainsi que leur conformité aux exigences des clients, notamment par les contrôles de la qualité en temps réel. 42 % des répondants au sondage de la BDC 2017, disent avoir **amélioré la qualité globale de leurs produits**.
- **L'amélioration de la capacité à innover**
  De nouvelles technologies de pointe telles que l'impression 3D et les objets intelligents rendent possible l'émergence de nouveaux modèles d'affaires. D'ailleurs, des petites et moyennes entreprises (PME) innovantes utilisent déjà les possibilités offertes par les dernières percées technologiques pour se réinventer dans le contexte de la révolution numérique.

3.2 L'opportunité pour le CEI-Montréal

Le processus de désindustrialisation dans lequel est engagé l'ensemble des pays développés n'épargne ni le Québec ni sa locomotive économique qu'est Montréal. Les stigmates les plus visibles du recul généralisé de l'activité manufacturière sont les importantes pertes d'emplois enregistrées sur l'île au cours des trente dernières années. Entre 1981 et 2011, ce sont plus de 132 000 emplois[6] manufacturiers qui ont été supprimés dans l'agglomération, soit plus de la moitié des emplois du secteur (-52,3 %). Le déclin manufacturier de l'île de Montréal a cependant ralenti au cours des dernières années et a fait place depuis deux ans à une légère reprise (2,5% en 2016). Le poids économique du secteur semble aujourd'hui se stabiliser demeurant une composante névralgique du développement économique de la métropole.

Considérant l'importance de ce secteur pour Montréal, des bénéfices que procure l'industrie 4.0 et du fait que la transformation soit déjà bien en marche en Allemagne, en France, aux États-Unis, en Chine et au Brésil, il est impératif que les entreprises manufacturières montréalaises et québécoises soient proprement accompagnées et supportées afin d'accélérer le virage numérique industrie 4.0 et regagner une place dynamique dans l'économie.

Car, comme indiqué précédemment, bien qu'un grand nombre d'entreprises aient amorcé le virage technologique, plus de la moitié des PME manufacturières résistent à la transformation numérique[7]. Les PME sont aussi encore frileuses à investir en Recherche et Développement (R-D) puisqu'en 2016, seulement 16% des PME y ont investi plus de 5 % de leur chiffre d'affaires[8]. Actuellement, selon Global

[6] Développement économique Montréal; Avenir du secteur manufacturier à Montréal, juin 2016.
[7] Source : Deloitte
[8] Les affaires; L'industrie manufacturière du Québec fait face à plusieurs défis; Publié le 04/05/2017

Innovation Index, le Canada se classe au 18e rang et perd du terrain chaque année[9]. Ainsi, en comparant le taux d'adoption technologique avec la réduction des dépenses en capital et des investissements en recherche et développement, on constate l'importance de créer un environnement favorisant l'adoption des nouvelles technologies numériques. Ceci est d'autant plus important que les manufacturiers québécois et montréalais vivent dans un contexte d'incertitude relié à la renégociation de l'ALÉNA, la réforme fiscale américaine et plusieurs mesures protectionnistes américaines créant un environnement d'affaires de plus en plus complexe. Plus que jamais, la pérennité du secteur manufacturier passera par l'innovation et une productivité sans cesse améliorée.

Les entreprises et particulièrement les PME du grand Montréal ont un réel besoin d'être accompagnées dans ce virage. Car supporter les entreprises dans l'appropriation des nouvelles technologies de l'industrie 4.0, la maîtrise et le partage des données, la restructuration organisationnelle de l'entreprise et l'élaboration d'un plan numérique **nécessitent des expertises et des ressources actuellement peu présentes dans les PME**.

Le CEI-Montréal s'inscrit dans cette opportunité et vise, en complémentarité avec les initiatives existantes, à supporter les entreprises manufacturières dans les phases de tests, prototypage, formation et accompagnement spécialisé à haute valeur ajoutée.

4. OFFRE DE SERVICES

En partenariat avec le CRIQ, le CEI-Montréal souhaite devenir un partenaire privilégié auprès des entreprises manufacturières dans la formation, l'identification, le test et l'implantation de technologies numériques reliées à l'industrie 4.0. Cette offre de services comprendra notamment la mise à la disposition des entreprises d'une vitrine technologique, de services de formation, d'audit et d'accompagnement.

4.1 Services offerts

Avec l'appui de ses partenaires, le centre d'expertise industrielle offrirait, dès sa première phase, une vaste gamme de services aux entreprises manufacturières.

1. **VITRINE TECHNOLOGIQUE** - à partir des équipements mis à la disposition par le Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ). Cette offre vise à permettre aux participants de comprendre et de visualiser les effets des technologies de l'industrie 4.0 dans un contexte de démonstration. Ce premier laboratoire cyberphysique au Canada proposera un environnement pour :
    - Démonstrations technologiques
    - Preuves de concept
    - Bancs d'essai technologique
2. **EXPERTISE TECHNIQUE NEUTRE** – En collaboration avec divers experts dont ceux du CRIQ, cette offre vise à donner accès à un pouls d'experts qui seront en mesure de soutenir les entreprises dans leur quête de transformation numérique à plusieurs niveaux. Parmi les services offerts notons :

[9] The Global Innovation Index 2017 - Innovation Feeding the World; TENTH EDITION

- Diagnostics et audits 4.0
- Planification de la mise en œuvre de la stratégie numérique
- Accompagnement technique pour l'implantation d'un projet
- Analyse des coûts et ROI

3. FORMATION

- Sensibilisation face au virage technologique manufacturier
- Ateliers pratiques
- Formation spécialisée sur certains groupes technologiques
- Formation en continu : mise à niveau de la main d'œuvre
- Formation académique : cursus secondaires, collégiaux et universitaires

4. PROJETS DE RECHERCHE COLLABORATIVE

- Maillage entre centres de recherche et l'industrie
- Laboratoire de recherche : test et validation sur parc d'équipements technologiques
- Projets de maillage entre startups et grandes entreprises

5. FINANCEMENT

- Offre et recherche de subventions et de financement

4.2 Clientèle visée

Bien que les services du CEI-Montréal soient accessibles à toutes les entreprises du Québec, la clientèle ciblée dans un premier temps sera composée d'entreprises manufacturières installées sur l'île de Montréal. Celle-ci jouit d'une grande diversité économique, tant par la forte présence de grappes technologiques stratégiques que par la concentration de donneurs d'ordre et de fournisseurs PME. Cette clientèle cible représente plus de 50% du total des emplois du secteur au Québec.

Nombre total d'emplois du secteur manufacturier selon les régions administratives du Québec, 2015

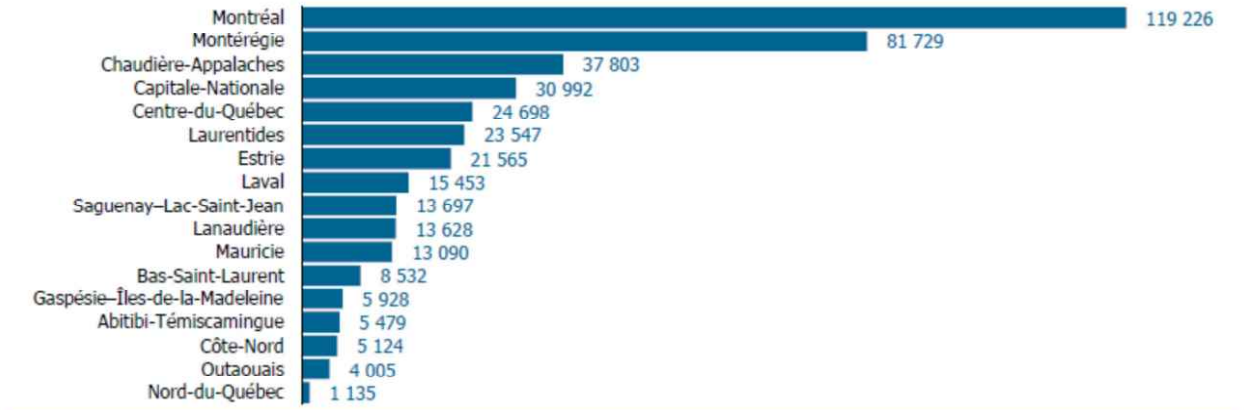

Source : Statistique Canada, *Enquête annuelle sur les industries manufacturières et de l'exploitation forestière*, 2015. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

A lui seul, le secteur manufacturier à Saint-Laurent compte 33 313 emplois dans 623 entreprises, et des investissements en 2017 de plus de 598 M$ qui ont générés plus de 4 000 nouveaux emplois. Actuellement, l'ouest de l'île de Montréal génère environ 60 % des emplois manufacturiers de l'ensemble de l'île.

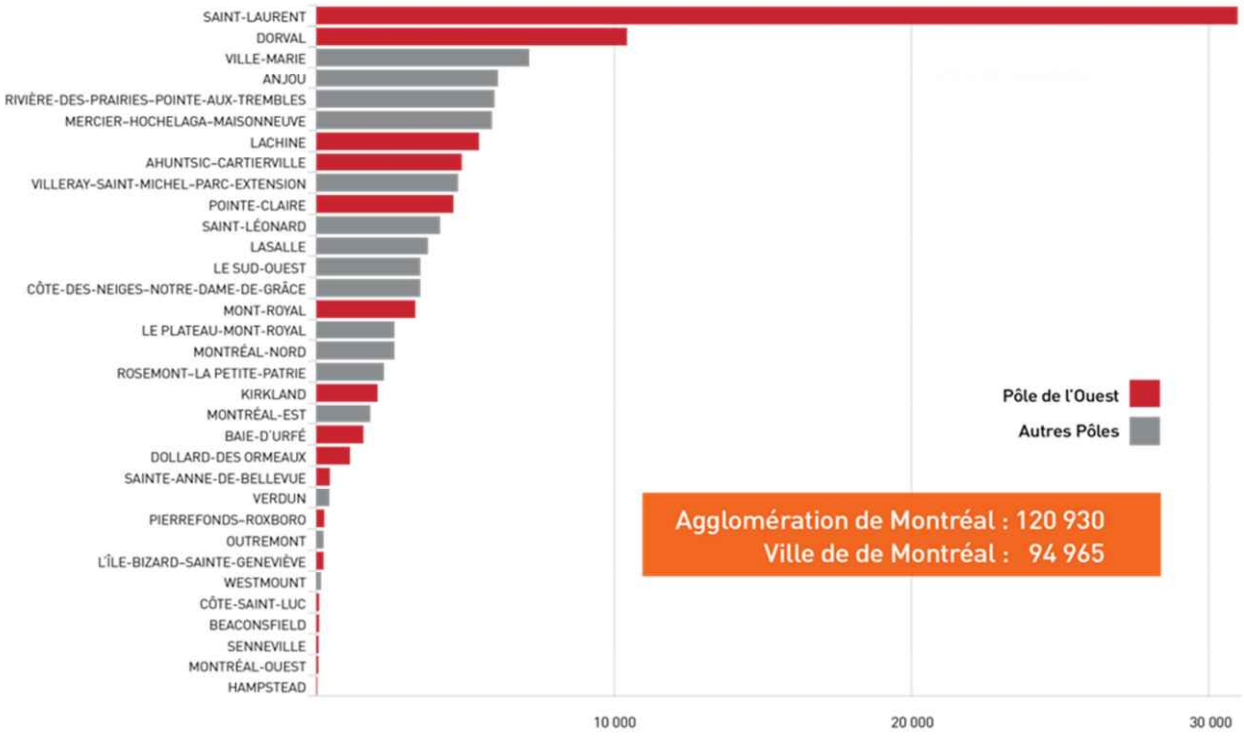

Source : Arrondissement Saint-Laurent

5. STRATÉGIES MARKETING ET COMMUNICATION

5.1 Visibilité et rayonnement

Objectif : Faire connaître le CEI-Montréal aux entreprises manufacturières et partenaires.

La visibilité et le rayonnement d'un Centre d'Expertise Industriel performant passe par un plan marketing ou de communication efficace. Plusieurs actions concrètes seront réalisées par l'équipe interne :

1) Création d'une cellule de communication responsable de la planification marketing

   Ce groupe de travail appelé « cellule de communication » sera responsable de définir les actions du plan de communication-marketing, de planifier les activités et d'effectuer le suivi des interventions. Ce plan de communication-marketing comportera les éléments suivants :

   - Définition des objectifs de communication
   - Identification des cibles afin de déployer les moyens de communication adaptés
   - Analyse des moyens humains et financiers nécessaires en fonction du budget annuel
   - Définition des outils de communication
   - Développement du plan annuel communication-marketing

2) Renforcement des collaborations avec les partenaires externes (participations à divers comités, implications sectorielles,…) et arrimage avec les structures déjà existantes tels que PME-MTL afin de couvrir l'ensemble du territoire

3) Participation aux événements annuels liés à l'industrie 4.0 (minimum 5)

4) Organisation d'événements à même le CEI (colloque annuel, cocktail, visites d'entreprises, …)

5) Développement des affaires et prospections de la clientèle

6) Stratégie Web
   - Site web dynamique avec plusieurs sections : projets et accomplissements, documentation, communication, partenaires, événements, etc.
   - Création d'une infolettre trimestrielle
   - Liens avec les différents médias sociaux

6. INFRASTRUCTURES ET ÉQUIPEMENTS

6.1 Équipements prioritaires requis

Le CEI-Montréal, en collaboration avec ses partenaires, devra se procurer un ensemble d'équipements nécessaires à la bonne réalisation du projet :

1- Les équipements de Vitrine technologie (Laboratoire cyber-physique - CP Factory)

Le laboratoire cyber-physique, également appelé CP Factory, est un modèle intégré d'usine intelligente qui servira de plateforme d'apprentissage et de recherche dans le cadre du CEI. Il s'agit du premier laboratoire cyber-physique au Canada implanté en collaboration avec le Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ).

Les installations du laboratoire à même le CEI, permettront aux entreprises de comprendre et de visualiser les effets des technologies de l'industrie 4.0 dans un contexte de démonstration avant d'engager les investissements nécessaires pour la transformation de leur propre entreprise. Le laboratoire cyber-physique a la capacité d'intégrer les nouvelles technologies existantes et de nombreux domaines de la chaîne de valorisation peuvent y être représentés.

Figure 1 - Laboratoire cyber-physique / CP Factory – La plate-forme universelle de recherche et d'apprentissage de l'Industrie du futur

Source : Festo

2- Le matériel informatique pour le Lab de cocréation (iPads et moniteurs)

Le laboratoire de co-création est un espace physique muni de la plateforme Idéation6, plateforme permettant la création d'idées à travers un processus ludique. Le laboratoire permet aux entreprises de collaborer pour trouver des solutions innovantes à leurs problématiques.

3- La plateforme de maillage (Bridgr)

Le CEI-Montréal misera sur une plateforme numérique de maillage qui intègre déjà un réseau de plus de 200 experts et de partenaires technologiques. La plateforme BRIDGR propose une plateforme numérique permettant d'amorcer la transformation de votre entreprise vers l'industrie 4.0. Grâce à son bassin d'expertise et de différentes approches de gestion de projet, la plateforme permet aux entreprises d'obtenir un accompagnement à travers leur processus de transformation numérique.

4- Équipements spécialisés (phases subséquentes)

Des équipements pourront ensuite être ajoutés en fonction des besoins des entreprises et des équipements disponible dans l'écosystème régional. Les PME n'ont pas les ressources financières pour se doter d'installations de tests et de bancs d'essai d'usine 4.0. Elles sont donc laissées un peu à elles-mêmes et le CEI souhaite intervenir en ce sens. La transformation manufacturière vers les technologies numériques est un domaine où les équipements et les technologies évoluent très rapidement et le Centre doit être en mesure de toujours être à l'avant-garde des nouveautés sur le marché. Le CEI prévoie mettre à la disposition des entreprises les équipements nécessaires selon les grands types de besoins identifiés chez les entreprises (Voir annexe 4 pour plus de détails).

6.2 Espaces requis

LE CEI-Montréal aura besoin d'espaces au niveau des infrastructures physiques, mobilier et équipements. Le tableau qui suit identifie les principales composantes de cet espace de travail.

Description des bureaux et espaces	Superficie (pieds carrés)	Mobilier (Estimation budgétaire)	Type d'équipements requis	Équipements (Estimation budgétaire)
Bureaux administratifs fermés, postes de travail (3 bureaux de 10' x 10')	300	10 800 $	Ordinateurs + imprimantes	5 000 $
Salle de conférence – 12 personnes (15' x 25')	400	2 200 $	TV HD pour projection	2 000 $
Mini-classe de formation (20' x 20') + projecteur	600	4 500 $	Projecteur	3 000 $
Salle dédié à la vitrine technologique (25' x 40') + équipements (CP Factory)	4000	5 000 $	CP Factory	1 200 000 $
Salle serveur internet et serveurs pour CP factory (20' x 20')	400	2 500 $	Serveurs	5 000 $
Espaces collaboratifs, 5 espaces de travail en aire ouverte (5 postes x 2 espaces de travail de 10' x 10')	500	10 000 $	À la charge des entreprises	
Espaces communs : réception, coin détente et café, mini-cuisine , toilettes, etc. :	1 300	10 000 $		15 000 $
Total	7500	**45 000 $**		**1 230 000 $**
Loyer	@10$ pi2			**75 000 $**
Mobilier et équipements				**1 275 000 $**

7. BESOINS FINANCIERS ET BUDGET

Afin de pouvoir mettre en place le Centre d'expertise en Innovation de Montréal, une demande de financement est déposée à la ville de Montréal. Plus précisément, Le CEI-Montréal souhaite obtenir **200 000 $ de la Ville de Montréal** pour supporter l'acquisition d'immobilisations de départ (mobiliers et équipements spécialisés) ainsi que pour compléter les frais de fonctionnement pour la première année. Les besoins du projet, sur un horizon de trois, sont estimés à :

- **1 300 000$** (incluant un laboratoire cyber-physique à 1 200 000$) pour le **démarrage du projet et l'acquisition d'immobilisations** (mobiliers et équipements spécialisés)
- **3 867 500$** pour le fonctionnement et les opérations

7.1 Montant total requis pour le démarrage du projet

Le montant total requis pour le démarrage du projet est évalué à 1,3 million de dollars. Le CRIQ mettra à la disposition du CEI-Montréal, l'équipement du laboratoire cyber-physique (CP Factory) ainsi que l'expertise nécessaire pour son implantation.

Besoins		Sources de financement	
Frais d'acquisition (CP Factory)	1 200 000 $	CRIQ	1 000 000 $
Frais de bureaux (mobilier)	45 000 $	FESTO	200 000 $
Équipements informatiques	30 000 $	DESTL	100 000 $
Frais de communication	5 000 $		
Frais de fonctionnement	20 000 $		
Total	**1 300 000 $**	**Total**	**1 300 000 $**

7.2 Besoins de fonds pour les opérations (3 ans)

Le CEI-Montréal aura besoin d'investir près de 3,9 millions de dollars pour assurer le succès les opérations au cours des années 2019-2021 (3 ans). Ce montant inclut les investissements en équipements technologiques, les frais d'exploitation associés aux services offerts ainsi qu'un fonds pour l'acquisition de technologies additionnelles et la préparation des prochaines phases du complexe d'innovation.

Utilisation des fonds		Sources de financement	
		Subventions	
Salaires	1 684 750 $	ADRIQ	175 000 $
Frais variables	272 600 $	MESI	175 000 $
Frais d'exploitation	1 202 600 $	DEC	300 000 $
Fonds d'acquisition de technologies	400 000 $	Ville de Montréal	1 000 000 $
rais de planification des prochaines phases	149 553 $	DESTL	180 000 $
Contingence (5%)	157 998 $	Arrondissement Saint-Laurent	- $
		Contributions partenaires et firmes privées	
		CRIQ - Contributions en ressources - RH	345 000 $
		Desjardins – Partenaire Platine	450 000 $
		Commandite privée - partenaire technologique (In-kind)	600 000 $
		Partenaires privés / Commanditaires majeurs	95 000 $
		Revenus (auto-financement)	547 500 $
Total	**3 867 500 $**	**Total**	**3 867 500 $**

Les besoins de financement projetés représentent le premier volet du développement du Complexe d'innovation Industrielle. Les volets ultérieurs pourront, à terme, faire l'objet de demandes spécifiques.

7.3 Prévisions des revenus et dépenses

Le tableau qui suit détaille les revenus et dépenses projetés au cours des 5 prochaines années.

Centre d'Expertise Industriel (CEI)

Cadre financier (5 ans)

2019-2022

	Année 1	Année 2	Année 3	TOTAL 3 ans	Année 4	Année 5	TOTAL 5 ans
Revenus							
Contributions Publiques (Prov./Féd./Municipal)	460 000	635 000	735 000	1 830 000	360 000	360 000	2 550 000
%	45,1%	48,4%	47,9%	47,3%	24,8%	25,5%	37,9%
Contributions partenaires et firmes privées	485 000	495 000	510 000	1 490 000	640 000	500 000	2 630 000
%	47,5%	37,7%	33,2%	38,5%	44,1%	35,4%	39,1%
Revenus (auto-financement)	75 000	181 500	291 000	547 500	452 500	553 000	1 553 000
%	7,4%	13,8%	18,9%	14,2%	31,2%	39,1%	23,1%
TOTAL Revenus	1 020 000	1 311 500	1 536 000	3 867 500	1 452 500	1 413 000	6 733 000
Dépenses							
Salaires	477 250	603 750	603 750	1 684 750	603 750	603 750	2 892 250
Frais variables	37 250	91 750	143 600	272 600	189 050	203 000	664 650
Frais d'exploitation	379 200	382 533	440 867	1 202 600	499 200	517 533	2 219 333
SOUS-TOTAL Dépenses	893 700	1 078 033	1 188 217	3 159 950	1 292 000	1 324 283	5 776 233
Contingence (5%)	44 685	53 902	59 411	157 998	64 600	66 214	288 812
Provision pour fonds d'acquisition de technol	-	150 000	250 000	400 000	-	-	400 000
Surplus (Déficit)	**81 615**	**29 565**	**38 373**	**149 553**	**95 900**	**22 502**	**267 955**

8. ANNEXES

Annexe 1 - Projets comparables dans le monde

Voici quelques exemples de projets comparables:

1-DIGITAL MANUFACTURING AND DESIGN INNOVATION INSTITUTE @ UI LABS
Location: Chicago
Gouvernance : Partenariat public-privé, Membre de Manufacturing USA / UI Labs. Projet collaboratif entre les milieux universitaire, industriel et gouvernemental
Description : Centre d'innovation axé sur la démonstration et l'intégration des nouvelles technologies dans le secteur manufacturier
Champs d'expertise : Numérisation des activités de R&D, usine du futur/industrie 4.0, numérisation de la chaîne d'approvisionnement et cybersécurité chez le manufacturier
Création : UI LABS 2013 – DMDII 2015
Financement : 80M $ USD provenant du Department of Defense, dans le cadre de l'initiative de revitalisation du secteur manufacturier + financement privé inconnu
Partenaires : + de 300 membres dans le pays
Revenu annuel : 17,6M $ USD (2016)

2-ARM – ADVANCE ROBOTICS FOR MANUFACTURING INSTITUTE
Location: Pittsburgh
Gouvernance : Partenariat public-privé, Membre de Manufacturing USA. Consortium dirigé par Carnegie Mellon University
Description : Centre d'innovation axé sur la démocratisation de la robotique industrielle dans les entreprises manufacturières
Champs d'expertise : Robotique Industrielle, automatisation, Ai et fabrication additive
Création : 2017
Financement : 80M $ US provenant du Department of Defense + 173M $ US Partenaires
Partenaires : 220 membres (Industrie, Académique, OBNL et Gouvernemental)
Revenu annuel : N/A

3-FRAUNHOFER INSTITUTE FOR PRODUCTION TECHNOLOGY (IPT)
Location: Aix-la-Chapelle, Allemagne
Gouvernance : Initiative publique
Description : Institut de recherche axé sur les technologies manufacturières. Membre du grand réseau Fraunhofer-Gesellschaft, en Allemagne et ailleurs dans le monde. Ce lien facilite les échanges entre les instituts et avec le réseau universitaire. À l'origine de plusieurs consortiums de recherche. L'institut emploie 450 personnes.
Champs d'expertise : Recherche et développement de solutions manufacturières dans des secteurs industriels variés pour des clients privés ou des partenaires.
Création : 1980
Financement : 25 % gouvernemental, 75 % autofinancé
Revenu annuel : Budget opérationnel d'environ 33M $ US (2016)

Annexe 2 - liste des membres du comité innovation

Nom	Organisme	Titre
Yves Beauchamp	Université McGill	Vice-principal, Administration et finances
Marco Blouin	MESI	Directeur général, Direction générale, Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MÉSI)
Patrice Charlebois	Festo Canada	Directeur de segment de marché - Alimentaire et Emballage
Neil Cuggy	GoodFood	COO/CFO
Véronique Doucet	Ville de Montréal	Directrice, Service du développement économique
Lyne Dubois	CRIQ	Vice-présidente, Développement des affaires, Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ)
Marina Frangioni	ESA Teluq	Professeure,
Denis Hardy	CRIQ	PDG, Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ)
Pascal Monette	ADRIQ	Président-directeur général
Jean-Sebastien Parent	L'Oréal	Directeur, Amélioration continue (PIM), L'Oréal – usine
Laurent Simon	HEC Montréal	Professeur agrégé et codirecteur, Mosaïc Pole créativité et innovation HEC Montreal
Benoi Zolnai	Agropur	Vice-président Principal - Excellence Opérationnelle
Josée Chiasson	Ville de Montréal	Directrice de la mise en valeur des pôles économiques

Annexe 3 – Analyse de l'industrie du manufacturier 4.0

Contexte mondial

Il est à noter qu'historiquement, les révolutions industrielles se sont produites de façon décalée dans le temps et dans l'espace. Certains pays, à l'instar de l'Allemagne, ont amorcé dès le début des années 2010 le virage vers le manufacturier 4.0. Figurant ainsi à l'avant-garde des pratiques, le modèle allemand s'est peu à peu répandu, de telle sorte qu'aujourd'hui l'ensemble des pays dits « industrialisés » ont amorcé cette transition.

Globalement, elle se dessine en fonction des pays autour de trois programmes à géométrie variable :

1. le développement des technologies numériques (création de centres de recherche, mise en relation des acteurs de l'écosystème d'innovation, etc.) ;
2. la modernisation de l'appareil productif (sensibilisation des manufacturiers, soutien à la robotisation, lieux de démonstration et vitrines technologies, etc.) ;
3. la formation initiale et continue de la main-d'œuvre.

PROGRAMME DOMINANT EN FONCTION DES PAYS

Forts de leurs actifs industriels et de la robotisation avancée de leurs usines, l'Allemagne, le Japon et la Corée du Sud misent avant tout sur la numérisation et la modélisation de leurs systèmes de production. Ces trois pays figurent en tête de classement pour leur taux de robots industriels : Corée du Sud (437 robots pour 10 000 employés), Japon (323) et Allemagne (282)[10].

La France[11] et la Chine[12] priorisent davantage la modernisation de leur tissu industriel vieillissant par le biais du financement de diagnostics individuels d'entreprises et la mise ne place de dispositions fiscales pour susciter l'investissement d'équipements. Les États-Unis et le Royaume-Uni quant à eux concentrent leurs efforts autour de la recherche fondamentale et appliquée en réalisant des partenariats entre les sphères publique, privée et universitaire.

Contexte au Québec

Le secteur manufacturier représente un pilier historique de l'économie canadienne et québécoise. Au cours des dernières décennies, la Province a connu un phénomène de désindustrialisation se traduisant par une régression du poids de l'industrie dans l'économie (pourcentage de contribution au Produit intérieur brut) et par une diminution importante du nombre d'emplois. En 2013, le secteur de la fabrication représentait 13,4 % du PIB total (soit 45,1 milliards de dollars[13]) et 11,7 % des emplois au Québec.

[10] International Federation of Robotics
[11] Plan « Industrie du futur » du gouvernement français, reposant sur 5 piliers : (1) Développement de l'offre technologique pour l'Industrie du Futur, (2) Accompagnement des entreprises vers l'Industrie du Futur, (3) Formation des salariés, (4) Renforcement de la coopération européenne et internationale et (5) Promotion de l'Industrie du Futur. Pour en savoir plus : https://www.economie.gouv.fr/lancement-seconde-phase-nouvelle-france-industrielle
[12] Plan national lancé en 2015, sous le nom « Made in China 2025 »
[13] Institut de la Statistique du Québec, décembre 2017

Part du PIB manufacturier dans le PIB total, RMR de Montréal et province du Québec, 2007-2013

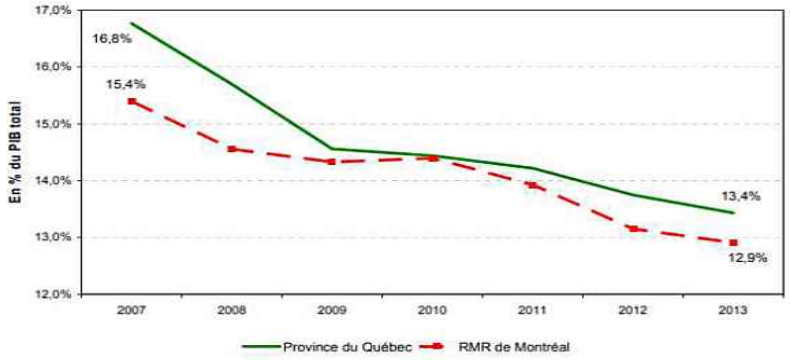

Sources : Institut de la statistique du Québec; ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire; Revenu Québec; Pêches et Océans Canada et Statistique Canada.

Au-delà de ces indicateurs, le secteur génère d'importantes retombées indirectes induites, notamment par l'achat d'intrants (matières premières, services, etc.), rendant nécessaire son soutien. Les différents paliers gouvernementaux multiplient les incitatifs pour encourager les entreprises à amorcer le virage numérique afin d'assurer leur pérennité et leur prospérité.

Par exemple, dans le cadre de sa Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2017-2022 (SQRI[14]), le gouvernement du Québec a livré sa vision économique pour un « Québec prospère, innovant et durable ». Elle repose sur trois piliers : le **manufacturier innovant**, l'exportation et l'entrepreneuriat. Afin de favoriser le développement du manufacturier innovant, le gouvernement entend consacrer une enveloppe budgétaire de 48,5 millions de dollars sur 5 ans. De plus, faisant le constat que les entreprises manufacturières québécoises doivent « se mettre à niveau » pour rester compétitives, le gouvernement enrichira l'écosystème d'innovation par la création de centres d'expertise industrielle qui permettront aux entreprises de « voir les technologies en action, de faire des projets d'implantation dans leurs installations et d'avoir accès à des spécialistes ». Avec cette Stratégie, le gouvernement renforce le positionnement du CRIQ[15] en tant que levier pour assurer la compétitivité industrielle du Québec. Il devra guider les entreprises qui souhaitent amorcer ou accélérer leur virage vers l'industrie 4.0.

Focus sur l'étude « Industrie 4.0 : la nouvelle révolution industrielle – Les fabricants canadiens sont-ils prêts? » de la BDC

L'étude réalisée par la BDC en mai 2017 révèle que le Québec se place en tête des Provinces canadiennes quant à l'intégration de technologies numériques dans les entreprises manufacturières. Ainsi, près d'une entreprise manufacturière québécoise sur deux (46 %) avait mis en œuvre intégralement ou partiellement un projet 4.0. Toutefois, ce taux n'était, en moyenne, que de 39 % pour les PME canadiennes (3 % intégralement et 36 % partiellement). **Ces chiffres mettent en lumière le fait que 42 % des PME manufacturières canadiennes n'avaient pris aucune mesure spécifique**.

[14] Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2017-2022, gouvernement du Québec, 2017
[15] Centre de recherche industrielle du Québec

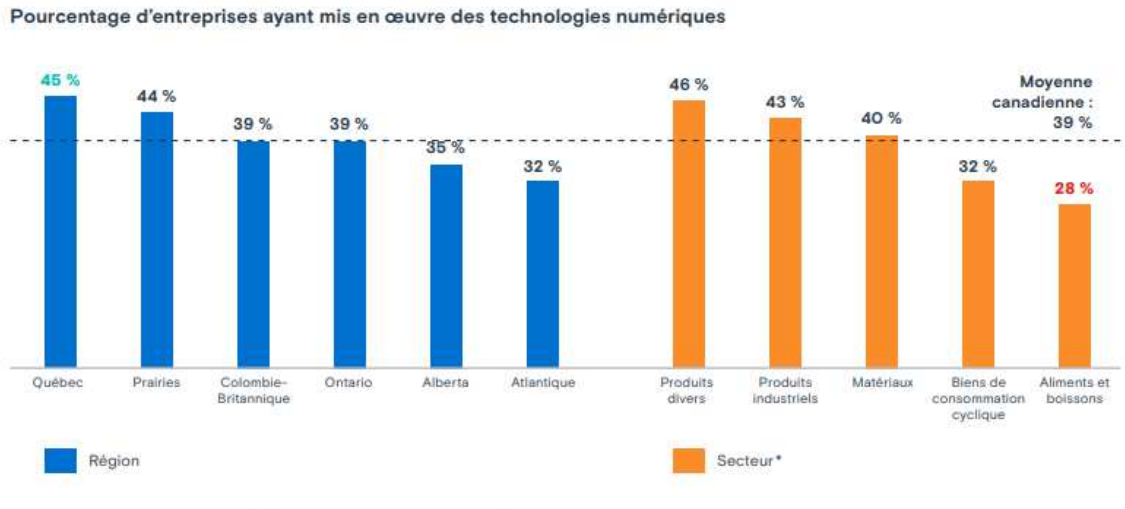

Source : Ad hoc recherche, sondage sur l'industrie 4.0 dans le secteur de la fabrication au Canada, 2017.
Base : Tous les répondants (n = 960). Un nombre en bleu (rouge) représente un résultat significativement plus élevé (plus bas) sur le plan statistique que ceux des autres groupes, avec un niveau de confiance de 95 %.
* Consultez l'annexe pour une définition de chacun de ces secteurs de fabrication.

Extrait de : Industrie 4.0 : la nouvelle révolution industrielle – Les fabricants canadiens sont-ils prêts?, BDC, 2017

Figure - Extrait de : Industrie 4.0 : la nouvelle révolution industrielle – Les fabricants canadiens sont-ils prêts?, BDC, 2017

Source : Ad hoc recherche, sondage sur l'industrie 4.0 dans le secteur de la fabrication au Canada, 2017.
Base : Tous les répondants (n = 960).

Annexe 4 - Exemples d'équipements pour les prochaines phases

Une usine cyberphysique (*CP Factory*)	Une usine-école avec une ligne d'assemblage complète. Les manufacturiers y expérimentent les systèmes de l'industrie numérique et mesurent leur potentiel pour leur entreprise. Le laboratoire permet d'apprivoiser les nouveaux environnements de production et de recevoir une formation pratique directement applicable dans leur entreprise. Doté de logiciels performants, ce laboratoire, qui simule les chaînes de production, aide les manufacturiers à faire leur choix.
Un laboratoire de fabrication additive	Le laboratoire de fabrication additive s'adresse aux industriels intéressés par la fabrication 3D métallique. Ils pourront y réaliser un projet concret et ainsi mesurer l'apport de cette technologie. Le CRIQ, qui possède un tel laboratoire à Québec, a fondé le Réseau Québec – 3D (RQ3D), qui réunit des entrepreneurs utilisateurs de cette technologie.
Un laboratoire de robotique collaborative	Le CRIQ dispose d'une base de données unique grâce à laquelle les entrepreneurs sélectionnent le robot collaboratif qui répond le mieux à leurs besoins. Ils peuvent recevoir un accompagnement neutre et de l'aide pour l'acquisition d'un robot.
Un laboratoire de tests	Disposant du plus grand laboratoire de tests au Québec, le CRIQ proposerait une navette entre le Quartier intelligent du manufacturier innovant (QIMI) et ses installations (8 km). Les manufacturiers profiteraient de l'expertise du CRIQ pour réaliser leurs tests de conformité.
Un laboratoire pour le traitement des effluents et la valorisation des rejets industriels.	Actif dans le domaine de l'éco efficacité environnementale depuis plus de 15 ans, le CRIQ est la référence en matière de traitement des effluents solides, liquides et gazeux. Ses experts sont en mesure d'accompagner les entreprises dans la conception de produits selon les principes du développement durable. De plus, le CRIQ dispose de laboratoires d'analyse à la fine pointe pour réaliser les tests nécessaires à l'avancement de vos projets.

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public, dont l'adresse principale est le 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec H2Y 1C6, ici représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes par la résolution CG06 0006;

N° d'inscription TPS : 121364749
N° d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE SAINT-LAURENT,** personne morale, constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38) dont l'adresse principale est le 710, rue Saint-Germain, Montréal (Québec), H4L 3R5 agissant et représentée par Luc Duguay, Directeur général par interim), dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

N° d'inscription T.P.S. : 882941024 RT0001
N° d'inscription T.V.Q. : 1021905760 TQ0001

Ci-après appelée l' « **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme agit comme promoteur du Centre d'expertise Industrielle de Montréal;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE la Ville a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite politique à l'Organisme;

ATTENDU QU'EN vertu d'une sentence arbitrale, l'article 7 de la Politique de gestion contractuelle est inopérant envers les membres du Syndicat professionnel des scientifiques à pratique exclusive de Montréal (arpenteurs-géomètres, ingénieurs, chimistes et médecins vétérinaires);

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « Annexe 1 » :	la description du Projet;
2.2 « Annexe 2 » :	le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;
2.3 « Projet » :	le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;
2.4 « Rapport annuel » :	document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;
2.5 « Reddition de compte » :	les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;
2.6 « Responsable » :	La Directrice du Service du développement économique ou son représentant dûment autorisé;
2.7 « Unité administrative » :	Service du développement économique de la Ville de Montréal.

ARTICLE 3
OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission globale de l'Organisme;

4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « Date de terminaison »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 $), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000$) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de DEUX CENT MILLE dollars (200 000 $), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

5.2.1 Pour l'année 2018 :

5.2.1.1 une somme maximale de CENT QUATRE-VINGT DIX MILLE dollars (190 000 $) suivant la signature de la présente convention.

5.2.2 Pour l'année 2019

5.2.2.1 une somme maximale de DIX MILLE dollars (10 000 $) dans les trente (30) jours de la remise de la reddition de compte du Projet à la satisfaction de la Responsable.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

6.3 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

7.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8
RÉSILIATION

8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

8.3 Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9
DURÉE

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 30 avril 2019.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10
ASSURANCES

10.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de DEUX MILLIONS de dollars (2 000 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.

10.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

10.3 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11
LICENCE

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, perpétuelle, sans limite territoriale, transférable et irrévocable lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier, d'adapter et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisés par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants.

ARTICLE 12
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;

12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 710, rue Saint-Germain, Montréal (Québec), H4L 3R5, et tout avis doit être adressé à l'attention du Directeur général par intérim. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 700, rue De La Gauchetière Ouest, 28e étage, Montréal, Québec H3B 5M2, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....e jour de ..... 20__

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Yves Saindon
Greffier

Le 25e jour de mai 2018

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE SAINT-LAURENT

Par : _____
Luc Duguay
Directeur général par intérim

Cette convention a été approuvée par le Conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le e jour de ..... 2018 (Résolution CG).

ANNEXE 1

PROJET ET REDDITION DE COMPTE

■ PROJET

En pièces jointes :

- Demande de contribution financière de l'Organisme
- Plan d'affaires du Projet CEI

■ REDDITION DE COMPTE :

Document et délai de transmission

- Pour l'année **2019**
  - Un bilan annuel faisant état des réalisations du Projet pour l'année écoulée et un bilan de visibilité accordée au Projet – au plus tard le 30 septembre 2019.
  - Un plan d'affaires préliminaire pour le démarrage du complexe d'innovation et de commercialisation – au plus tard le 30 septembre 2019.

Liste des indicateurs :

1. Vitrine technologique :
   - Nombre de partenaires
   - Nombre de visiteurs
   - Nombre d'événements
2. Expertise technique neutre :
   - Nombre d'audits 4.0
   - Nombre de projets démarrés
   - Valeur des investissements
3. Projets de recherche collaborative :
   - Nombre de maillages
4. Formations :
   - Nombre de formations
   - Nombre de participants
5. Accompagnement pour le démarrage ou la croissance d'entreprises manufacturières :
   - Nombre de maillages startups/entreprises
   - Nombre de startups accompagnées
6. Financement :
   - Montant de financements publics
   - Montant de financements privés

ANNEXE 2
PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

1. VISIBILITÉ

L'Organisme doit :

1.1. Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité;

1.2. S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. COMMUNICATIONS

L'Organisme doit :

2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville :

- Faire état de la contribution de la Ville et souligner la participation dans toutes communications relatives au Projet;

- Sur les médias sociaux, souligner la participation et remercier la Ville pour son soutien;

- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du Projet et lors du bilan.

- Apposer les logos de la Ville, sur tous les outils de communication, imprimés et électroniques, notamment sur les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux Internet, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciements, les certificats de participation relatifs à la présente Convention;

  Les logos de la Ville devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule;

  Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'Organisme doit ajouter le libellé suivant : Fier partenaire de la Ville de Montréal

- Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins dix (10) jours ouvrables avant leur diffusion;

- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toutes publicités télé ou Web. Les logos de la Ville peuvent faire partie d'un regroupement des participants au Projet. Par contre, à titre de collaborateur principal, il devra être mis en évidence;

- Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs;

2.2. Relations publiques et médias :

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les bloggeurs, les photographes et les caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales;

- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville :

  - Inviter par écrit le maire à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;

  - Soumettre pour approbation au cabinet du maire et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et du communiqué concernant le Projet;

  - Offrir au cabinet du maire et au comité exécutif, la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;

Pour adresser une demande au cabinet du maire et du comité exécutif, veuillez utiliser les formulaires en ligne destinés à cet effet à l'adresse suivante : https://mairedemontreal.ca/, section « **Communiquer avec nous** ».

Note : pour une demande de citation dans un communiqué, veuillez utiliser le courriel suivant : communication.du.maire@ville.montreal.qc.ca.

2.3. Normes graphiques et linguistiques :

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/logo);

- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres participants sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.);

- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (RLRQ, c. C-11);

2.4. Publicité et promotion :

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média;

  Lesdites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises;

- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement;

- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion;

- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville;

- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité;

- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques;

- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants);

- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité;

  Un message sera préparé à cet effet par la Ville.

- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y

installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité;

- S'assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics :

- Inviter le maire à participer aux événements publics organisés dans le cadre du Projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum **de 20 jours** ouvrables à l'avance;
- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet du maire;
- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics;

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré plus haut, en précisant que le Projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville.

Si vous avez des questions concernant le Protocole de visibilité, vous pouvez joindre le Service des communications de la Ville à l'adresse courriel suivante : visibilite@ville.montreal.qc.ca

À noter : l'Organisme doit communiquer avec le cabinet du maire pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande faite au maire doit être envoyée par le biais d'un formulaire, consultez la section **« Communiquer avec nous »** sur https://mairedemontreal.ca/.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1184300002

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Partenariats stratégiques et affaires internationales
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 200 000 $ à Développement économique Saint-Laurent (DESTL) afin d'appuyer la mise en œuvre du Centre d'expertise industrielle de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1184300002 DESTL Centre expertise indust..xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Daniel BOUGIE
Préposé au budget
Tél : 514 872-4254

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-25

Isabelle FORTIER
Conseillère budgetaire
Tél : 514-872-9366
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.19

2018/06/21 17:00

(2)

Dossier # : 1185308001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat pour la réception, le tri et la mise en marché de bois trié, l'un en provenance de 5 territoires au montant de 338 567,51 $ taxes incluses, pour une période de 24 mois, au Centre de tri Mélimax inc., et autoriser une demande de budget additionnel de 181 664,64 $ taxes nettes - 2 soumissionnaires - Appel d'offres public # 18-16879

Il est recommandé :

1. d'accorder à la firme Centre de tri Mélimax inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 24 mois, pour la réception, le tri et la mise en marché de bois trié pour 5 territoires, au prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 338 567,51 $, conformément aux documents de l'appel d'offres public # 18-16879 et au tableau de prix reçus.

2. d'autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service de l'environnement d'un budget additionnel de 119 951 $ en 2019 et de 61 714$ en 2020, tel qu'indiqué dans les aspects financiers du dossier.

3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-05-28 10:14

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1185308001**
Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat pour la réception, le tri et la mise en marché de bois trié, l'un en provenance de 5 territoires au montant de 338 567,51 $ taxes incluses, pour une période de 24 mois, au Centre de tri Mélimax inc., et autoriser une demande de budget additionnel de 181 664,64 $ taxes nettes - 2 soumissionnaires - Appel d'offres public # 18-16879

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 16 et du paragraphe 6 de l'article 19 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RRLQ, chapitre E- 20. 001 - **Loi 75**), la valorisation des matières résiduelles est une compétence d'agglomération. Cette compétence est exercée par le Service de l'environnement. En vertu de l'article 17 de la Loi, la municipalité centrale peut agir à l'égard des matières constituant les compétences d'agglomération non seulement sur son territoire, mais aussi sur celui de toute autre municipalité liée.

Depuis 2013, le Service de l'environnement octroie des contrats permettant aux territoires et aux écocentres de transporter leur bois vers des sites de traitement autorisés pour être valorisé. Les derniers contrats ont été accordés pour une durée de 5 ans suite à l'appel d'offres public no. 15-14291. Les quantités prévues à l'un des contrats seront épuisées à la fin du mois de juin 2018 suite à une hausse des quantités livrées. Le Service de l'environnement a donc demandé que soit lancé un appel d'offres pour la réception, le tri et la mise en marché du bois trié en provenance de 5 territoires et d'un écocentre.

L'appel d'offres 18-16879 a été lancé le 26 mars 2018 et les soumissions devaient être déposées avant le 1er mai 2018. L'appel d'offres a été publié dans le SEAO. Il est primordial que le service se poursuive, sinon le bois sera dirigé vers les sites d'enfouissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0461 - 21 août 2015 : Accorder deux contrats, pour une période de 58 mois, à Ecoservices Tria inc. pour une somme maximale de 611 688 $, taxes incluses, et à Multi-Recyclage S. D. inc., pour une somme maximale de 3 440 964 $, taxes incluses, pour la réception, le tri et la mise en marché de bois trié - Appel d'offres public 15-14291 (3 soumissionnaires).
CE15 1363 - 10 août 2015 : Accorder à Centre de tri Mélimax, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la réception, le tri et la mise en marché de bois trié, pour le territoire indiqué au dossier décisionnel, pour une période de 58 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 80 296 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14291 - Appel d'offres public 15-14291 (3 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Le contrat prévoit la réception du bois livré de 5 territoires (Lachine, Sud-Ouest, Montréal-Ouest, Verdun et Westmount), le tri, le broyage et le transport vers des entreprises où la matière sera valorisée. Les équipements de traitement doivent permettre de recycler et/ou valoriser le bois sauf dans le cas où le bois serait contaminé par une ou des matières le rendant non recyclable et/ou non valorisable, en conformité avec les normes du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).
L'estimé du tonnage est basé sur le tonnage annuel maximum de 2015 à 2017, projeté pour 24 mois.

JUSTIFICATION

Les quantités du contrat actuel ont augmenté en raison du déplacement d'activités de l'ancien écocentre Eadie vers l'écocentre LaSalle ainsi que l'augmentation massive des abattages de frênes principalement dans les 5 territoires concernés.

Un premier appel d'offres a été lancé en janvier 2018. Le seul soumissionnaire a offert un prix 246% supérieur à l'estimé et l'appel d'offres a donc été annulé.

Le Service de l'approvisionnement a aussitôt procédé à un sondage auprès des fournisseurs potentiels. Le bois constituait une source de revenu intéressante dans le passé. Selon les adjudicataires, cette matière est devenue beaucoup plus difficile à vendre en raison des mesures restrictives imposées par le MDDELCC, concernant la valorisation énergétique du bois traité. C'est la raison pour laquelle il a été convenu de relancer un appel d'offres en 2 articles, distinguant le bois en provenance des territoires - Contrat 1- (résidus d'abattage) et celui en provenance de l'écocentre LaSalle - Contrat 2- (principalement du bois de construction-rénovation-démolition (CRD)). Les soumissionnaires pouvaient répondre à l'un et/ou l'autre article.

Suite à la sollicitation du marché par le Service de l'approvisionnement, il y a eu 4 preneurs du cahier des charges et seulement deux soumissionnaires ont répondu à l'appel d'offres. Les raisons du désistement sont les suivantes : un preneur mentionne que le facteur d'ajustement à la distance est trop pénalisant et ne reflète pas la réalité du marché quant à la matière vendue et ses coûts de transport.

Le plus bas prix soumis à la tonne est de 64,79$. Le montant du contrat 1 (taxes incluses) est de 88% supérieur à l'estimé qui est de 34$ la tonne.
Cette estimation est basée sur la moyenne des prix actuels des deux adjudicataires les plus proches des territoires, majorée à 5%.

Calcul estimé article 1	Tarif bois 2018	
Écoservices Tria	24,40 $	
Centre de tri Mélimax	41,30 $	
Tarif moyen	**32,85 $**	Plus 5%, soit 34$ la tonne

Cet écart s'explique par le fait que le marché du recyclage du bois vit actuellement des difficultés à écouler la matière. En effet, les fournisseurs du marché ont laissé entendre que :

- les normes reliées à la valorisation du bois ont été resserrées, ce qui a pour effet de diminuer les quantités autrefois requises par les recycleurs ;
- il y a très peu de fournisseurs dans le domaine, ce qui diminue la concurrence et fait augmenter les prix ;
- les recycleurs exigent une meilleure qualité de la matière, exempte de contaminant ;
- des restrictions reliées au transport des frênes dans des périodes précises obligent les fournisseurs à réserver de grands espaces de stockage sur leur site (du 15 avril au 15 septembre - 5 mois).

PRIX DES CONTRATS

Contrats octroyés aux plus bas soumissionnaires conformes

Soumissions conformes (taxes incluses)	Contrat 1	Contrat 2
Centre de Tri Mélimax inc.	335 215,36	1 042 892,24
Multi Recyclage SD inc.	439 779,38	1 368 202,50
Estimation des professionnels internes ($)	178 483 $	1 175 045 $
Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions)	387 497 $	1 205 547 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((Coût moyen des soumissions conformes-la plus basse)/la plus basse x 100)	16%	16%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($) (la plus haute - la plus basse)	104 564 $	325 310 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute - la plus basse conforme) /la plus basse x 100)	31%	31%
Écart entre l'estimation des professionnels ($) et la plus basse conforme (la plus basse conforme - estimation)	156 732 $	(132 152) $
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) ((la plus basse - l'estimation) / estimation x 100)	88%	-11%
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse ($) (la deuxième plus basse - la plus basse)	104 564 $	325 310 $
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100)	31%	31%

Il n'est pas possible d'octroyer le contrat 2, car le montant total exige un certificat délivré par l'autorité des marchés financiers (AMF) qu'aucun soumissionnaire ne possède. Ils sont

donc non conformes pour le contrat 2.
Par conséquent, un nouvel appel d'offres est en cours pour le bois en provenance de l'écocentre LaSalle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce contrat est d'une durée approximative de 24 mois qui s'étendra sur une période de trois années financières. La somme requise s'élèvera à 338 567,51 $ incluant les taxes. La répartition des coûts se présente comme suit :

Contrats	2018	2019	2020	Total
art. 1 - 5 territoires	83 803,84 $	169 283,76 $	85 479,92 $	338 567,51 $

- La révision à la hausse de 1 883 tonnes par rapport à la quantité prévue de 2 617 tonnes, suite au surplus de bois de frênes livrés les derniers mois engendre un coût additionnel de 129 365 $.

- Le coût unitaire augmente à 264% comparé au contrat en cours (24,40$)/t et génère un écart défavorable de 112 483 $.

Le détail des calculs se trouve en pièce jointe.

Le Service de l'environnement assume le coût additionnel de 60 183 $ (taxes nettes) pour l'année 2018. Les crédits budgétaires additionnels seront requis pour 2019 et 2020 afin de pouvoir maintenir la prestation de services aux citoyens. Ils seront répartis comme suit :

Période	2018	2019	2020	Total
Budget additionnel - taxe nette	n/a	119 950,77 $	61 713,87 $	181 664,64 $

Cette dépense sera imputée au budget de fonctionnement du Service de l'environnement, au poste budgétaire des services techniques pour les frais de traitement des matières secondaires et sera entièrement assumée par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le contrat pour le tri, la réception et la mise en marché de bois trié touche le volet : "Pratiquer une gestion responsable des ressources" qui vise à récupérer 80 % de matières recyclables et organiques, des résidus domestiques dangereux (RDD), des résidus de CRD et encombrants d'ici 2019.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

À défaut d'octroyer ce contrat, les 5 territoires de l'agglomération se retrouveront sans lieu pour traiter leur bois lorsque le tonnage total du contrat en cours sera atteint.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y aura pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat par le conseil d'agglomération : 21 juin 2018
Début du contrat: dès que le tonnage maximum du contrat en cours est atteint.
Fin du contrat : 30 juin 2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Laurence THÉORÊT)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François BALLARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christine HERBRETEAU
Agente de recherche

Tél : 514 868-3962
Télécop. : 514-872-8146

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-07

Carl MOISE
C/s operations - gestion des matieres residuelles

Tél : 514 872-9108
Télécop. : 514 872-8146

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Pierre WINNER
cadre sur mandat(s)
Tél : 514-765-7180
Approuvé le : 2018-05-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Roger LACHANCE
Directeur
Tél : 514 872-7540
Approuvé le : 2018-05-28

Contrats	2018	2019	2020	Total
art. 1 - 5 territoires	83 803,84 $	169 283,76 $	85 479,92 $	338 567,51 $

Période	2018	2019	2020	Total
Budget additionnel - taxe nette	n/a	119 950,77 $	61 713,87 $	181 664,64 $

Coût des contrats de réception et tri du bois pour 5 territoires et 1 écocente - 2018 - 2020
AO 18-16879

Contrats	Tonnage global	Prix (1)	2018	2019	2020	Total
art. 1 - 5 territoires (2)	4 500	64,79 $	72 888,75 $	147 235,28 $	74 346,53 $	294 470,55 $
TPS		5%	3 644,44 $	7 361,76 $	3 717,33 $	14 723,53 $
TVQ		9,975%	7 270,65 $	14 686,72 $	7 416,07 $	29 373,44 $
Total taxes incluses			**83 803,84 $**	**169 283,76 $**	**85 479,92 $**	**338 567,51 $**
Total taxe nette			**76 524,08 $**	**154 578,63 $**	**78 054,56 $**	**309 157,27 $**

Demande additionnelle

Période	2018 (3)	2019	2020	Total
Tonnages - 5 territoires	635,33	1346,34	635,33	2617
Coût moyen	25,72 $	25,72 $	25,72 $	25,72 $
Budget - taxe nette	16 340,69 $	34 627,86 $	16 340,69 $	67 309,24 $
Tonnages - écart de volumes				
Tonnages - 5 territoires	(490)	(904)	(490)	(1 883)
$ - Écart de volumes				
Tonnages - 5 territoires	(33 308,04 $)	(62 082,90 $)	(33 974,20 $)	(129 365,14 $)
$ - Écart de prix unitaire	(42,30 $)			
Tonnages - 5 territoires	(26 875,35 $)	(57 867,87 $)	(27 739,67 $)	(112 482,89 $)
Grands totaux - Écart	**(60 183,39 $)**	**(119 950,77 $)**	**(61 713,87 $)**	**(241 848,03 $)**

Imputation comptable: 1001.0010000.103125.04383.54503.014404.0000.000000.000000.00000.00000

Note:

1) Le prix unitaire sera ajusté à la date d'anniversaire du contrat.
L'indexation annuelle selon l'IPC est estimée à 2%.

2) Les 5 territoires sont Lachine, Sud-Ouest, Montréal-Ouest, Verdun et Westmount.

3) L'évaluation est faite à la date probable du renouvellement du contrat

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction

Dossier # : 1185308001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Objet :	Accorder un contrat pour la réception, le tri et la mise en marché de bois trié, l'un en provenance de 5 territoires au montant de 338 567,51 $ taxes incluses, pour une période de 24 mois, au Centre de tri Mélimax inc., et autoriser une demande de budget additionnel de 181 664,64 $ taxes nettes - 2 soumissionnaires - Appel d'offres public # 18-16879

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

det cah.pdf 18-16879 PV.pdf bois trié FAD.pdf 18-16879_TCP.pdf intervention.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Laurence THÉORÊT
Agente d'approvisionnement
Tél : 514-872-4313

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-25

Pierre GATINEAU
Chef de section
Tél : 514-872-6935
Division :

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 18-16879 — No du GDD : 1185308001

Titre de l'appel d'offres : Réception, tri et mise en marché de bois trié pour 5 territoires et 1 écocentre

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 26 - 3 - 2018

Ouverture originalement prévue le : 12 - 4 - 2018

Ouverture faite le : 1 - 5 - 2018

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 2

Date du dernier addenda émis : 20 - 4 - 2018

Délai total accordé aux soumissionnaires : 35 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 4

Nbre de soumissions reçues : 2

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 50

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 28 - 10 - 2018

Date d'échéance révisée : 28 - 10 - 2018

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Centre de tri melimax Inc.	335215,36	√	1
multi recyclage S.D. Inc.	439779,38		

Information additionnelle

Un preneur mentionne que le facteur d'ajustement à la distance est trop pénalisant et ne reflete pas la réalité du marché quand à la matière vendue et ses couts de transport, ce qui exclu une installation comme la leur.

Préparé par : Laurence Théoret — Le 24 - 5 - 2018

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
18-16879

Agent d'approvisionnement
laurence theoret

Conformité	Oui

									Données	
Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
1	5 territoires	centre de tri melimax inc	1	5 territoires	4500	ch	1	64,79 $	291 555,00 $	335 215,36 $
		Total (centre de tri melimax inc)							**291 555,00 $**	**335 215,36 $**
		multi recyclage S.D. inc	1	5 territoires	4500	ch	1	85,00 $	382 500,00 $	439 779,38 $
		Total (multi recyclage S.D. inc)							**382 500,00 $**	**439 779,38 $**

	melimax	multi recyclage
Prix unitaire	64,79 $	85,00 $

lot	Territoire	Quantité prévisionnelle pour toute la durée du contrat en tonne métrique	Centroïde du territoire	adresse des sites	Distance entre D et E (Centroïde et le site)	Prix unitaire	Prix unitaire ajusté	Montant total ajusté	Montant octroyé (qté * prix unitaire) avant taxes
1	5 territoires	4 500	6270 Rue Saint-Jacques, Montréal, (Qc) H4B 1T6	melimax 222 blvd industriel chateauguay qc j6j 4z2	35,5	64,79 $	129,76 $	583 897,50 $	291 555,00 $
				multi recyclage 140 rue saulnier laval	51,1	85,00 $	178,51 $	803 308,50 $	

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par QGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 18-16879
Numéro de référence : 1149237
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Réception, tri et mise en marché de bois trié pour 5 territoires et 1 écocentre

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Bernard Paysagiste Inc 401, rue Saint-Jean Lachute, QC, J8H 3R8 NEQ : 1143961887	Monsieur Martin Guay Téléphone : 450 562-3437 Télécopieur : 450 562-1805	**Commande : (1417873)** 2018-03-27 9 h 50 **Transmission :** 2018-03-27 9 h 50	2918793 - addenda 1 report de date 2018-04-11 10 h 53 - Courriel 2925462 - addenda 2 report de date 2018-04-20 11 h 31 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Centre de tri Melimax Inc. 303 boul. Industriel Châteauguay, QC, J6J 4Z2 NEQ : 1165093999	Monsieur Mario Landry Téléphone : 450 699-6862 Télécopieur : 450 699-8488	**Commande : (1417570)** 2018-03-26 16 h 35 **Transmission :** 2018-03-26 16 h 35	2918793 - addenda 1 report de date 2018-04-11 10 h 54 - Télécopie 2925462 - addenda 2 report de date 2018-04-20 11 h 31 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
JMV Environnement 3550 boul. Laframboise Saint-Hyacinthe, QC, J2R 1J9 NEQ : 1164798275	Monsieur Mathieu Bérard Téléphone : 450 253-5994 Télécopieur :	**Commande : (1417643)** 2018-03-27 7 h 03 **Transmission :** 2018-03-27 7 h 03	2918793 - addenda 1 report de date 2018-04-11 10 h 53 - Courriel 2925462 - addenda 2 report de date 2018-04-20 11 h 31 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Multi Recyclages S.D. Inc. 3030 Montee St-Francois Laval, QC, H7E 4P2 NEQ : 1162312756	Monsieur Yves Nadeau Téléphone : 450 625-9191 Télécopieur : 450 625-3389	**Commande : (1419267)** 2018-03-28 17 h 08 **Transmission :** 2018-03-28 17 h 08	2918793 - addenda 1 report de date 2018-04-11 10 h 54 - Télécopie 2925462 - addenda 2 report de date 2018-04-20 11 h 31 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

© 2003-2018 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1185308001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Objet :	Accorder un contrat pour la réception, le tri et la mise en marché de bois trié, l'un en provenance de 5 territoires au montant de 338 567,51 $ taxes incluses, pour une période de 24 mois, au Centre de tri Mélimax inc., et autoriser une demande de budget additionnel de 181 664,64 $ taxes nettes - 2 soumissionnaires - Appel d'offres public # 18-16879

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Intervention financière GDD 1185308001.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jean-François BALLARD
Préposé au budget
Tél : (514) 872-5916

Co-auteure:
Marie-France Milord
Agente de gestion ress.financières
872-2679

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-25

Yves COURCHESNE
Directeur de service - finances et tresorier
Tél : (514) 872-6630

Division : Services des finances

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.20

2018/06/21
17:00

(2)

Dossier # : 1184922007

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder deux contrats aux firmes « Pie IX Dodge Chrysler 2000 inc. » (lot 1 : 4 922 826,22 $, taxes incluses) et « Fortier Auto (Montréal) ltée » (lot 5 : 1 051 469,37 $, taxes incluses) pour la fourniture de 110 camionnettes et 30 véhicules utilitaires/multisegments – Dépense totale de 5 974 295,59 $, taxes incluses. Appel d'offres public 18-16705 (4 soum. pour chacun des lots).

1) de recommander au conseil d'agglomération :

d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, les commandes pour la fourniture de 110 camionnettes et 30 véhicules utilitaires/multisegments, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16705 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

Firmes	Articles	Montant (taxes incluses)
Pie IX Dodge Chrysler 2000 inc.	Lot 1 110 camionnettes	4 922 826,22 $
Fortier Auto (Montréal) ltée	Lot 5 30 véhicules utilitaires/multisegments	1 051 469,37 $

2) d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 14,56 % par l'agglomération, pour un montant de 794 363,81 $ (net de ristourne).

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2018-05-28 10:37

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1184922007**
Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder deux contrats aux firmes « Pie IX Dodge Chrysler 2000 inc. » (lot 1 : 4 922 826,22 $, taxes incluses) et « Fortier Auto (Montréal) ltée » (lot 5 : 1 051 469,37 $, taxes incluses) pour la fourniture de 110 camionnettes et 30 véhicules utilitaires/multisegments – Dépense totale de 5 974 295,59 $, taxes incluses. Appel d'offres public 18-16705 (4 soum. pour chacun des lots).

CONTENU

CONTEXTE

Le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) est l'unité d'affaires responsable de la gestion du parc de véhicules de la Ville. A ce titre, le SMRA voit à l'acquisition des véhicules et des équipements qui seront mis à la disposition des 19 arrondissements et des services centraux.
Dans le cadre de sa planification d'achat de matériel roulant pour l'année 2018, le SMRA a identifié le besoin de remplacer 163 véhicules légers qui seront mis au rancart pour cause de désuétude.

Ce besoin a mené au lancement de l'appel d'offres public 18-16705 qui s'est tenu du 29 janvier au 21 mars 2018. L'appel d'offres a été publié les 29 et 31 janvier, le 23 février ainsi que les 7 et 21 mars 2018 dans le quotidien Le Devoir. Il a également été publié le 29 janvier, le 21 février ainsi que les 2 et 16 mars 2018 dans le système électronique SÉAO. Le délai de réception des soumissions a été de 52 jours incluant les dates de publication et d'ouverture des soumissions. La période de validité des soumissions indiquée à l'appel d'offres était de 180 jours civils suivant la date fixée pour l'ouverture de la soumission. Quatre addendas ont été émis durant la période de sollicitation :

- Addenda no 1 émis le 2 février 2018 : pour communiquer des précisions additionnelles aux exigences demandées;
- Addenda no 2 émis le 22 février 2018 : pour reporter la date d'ouverture des soumissions et émettre des précisions et des modifications aux devis techniques;
- Addenda no 3 émis le 2 mars 2018 : pour reporter la date d'ouverture des soumissions; et
- Addenda no 4 émis le 16 mars 2018 : pour reporter la date d'ouverture des soumissions.

L'appel d'offres a été constitué de 5 lots distincts ce qui permettait aux principaux manufacturiers de camionnettes et véhicules utilitiares/multisegments (Ford, GM, RAM, Nissan et Toyota) de présenter une offre à la Ville.

Lot	Description	Nombre	Coût (taxes incluses)
1	Camionnette de classe 127, 128, 211 et 212	110	4 922 826,22 $
2	Camionnette de classe 124	7	Non-conformité administrative
3	Camionnette de classe 201	14	Non-conformité administrative
4	Camionnette de classe 202	2	Non-conformité administrative
5	Véhicule utilitaire/multisegment (classe 164)	30	1 051 469,37 $
	Total :	**163**	

Le Service de l'approvisionnement a rejeté la seule soumission reçue aux 2, 3 et 4 car celle-ci présentait une non-conformité administrative : le soumissionnaire a omis de signer le formulaire de soumission. Les 23 camionnettes décrites aux lots 2, 3 et 4 feront l'objet d'un nouvel appel d'offres.

La règle d'adjudication utilisée dans le cadre de l'appel d'offres 18-16705 est celle d'un octroi par lot au plus bas soumissionnaire conforme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0029 – 29 janvier 2015 : Autoriser la prolongation, pour une période de vingt-quatre (24) mois supplémentaires, les ententes-cadres conclues avec les firmes 7265930 Canada inc. / Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) et Fortier Auto (Montréal) ltée pour la fourniture, sur demande, de divers véhicules légers suite à l'appel d'offres public no 11-11756 (Montant estimé des prolongations : 2 819 956,33 $ et 1 101 984,30 $ taxes incluses).
CG12 0013 – 26 janvier 2012 : Conclure avec les firmes Fortier Auto (Montréal) ltée (6 808 841,55 $) et 7265930 Canada inc. / Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) (8 442 902,37 $) , des ententes-cadres collectives d'une durée de trois (3) ans avec une option de renouvellement de deux ans, pour la fourniture, sur demande, de divers véhicules suite à l'appel d'offres public no 11-11756 (13 soum.)**.**

DESCRIPTION

Ce dossier vise l'octroi de deux contrats pour l'achat de 140 véhicules légers :
Lot 1
Octroyer un contrat à «Pie IX Dodge Chrysler 2000 inc. » au montant de 4 922 826,22 $, taxes incluses, pour la fourniture de 110 camionnettes de marque et modèle Dodge RAM 1500, 2500 et 3500 tel que décrit aux devis techniques de l'appel d'offres 18-16705. Il s'agit de camionnettes à deux ou quatre roues motrices dotés d'un moteur à essence à 6 cylindres de 3,6L ou 8 cylindres de 5,7L ou 6,4L, à cabine simple, double ou d'équipe et dont le poids total à charge oscille en 5 000 et 14 000 lbs. Le contrat comprend la fourniture et l'installation de divers accessoires et équipements tels qu'un grillage de protection derrière la cabine, une flèche de signalisation, un crochet de remorquage, etc. Les camionnettes seront également dotées d'un système d'élimination du ralenti inutile.

Les camionnettes servent au transport des équipes de travail et sont affectées à de multiples activités de voirie et/ou d'entretien des parcs (ex : asphaltage, ramassage de débris, transport en vrac, etc). Il s'agit de véhicules de travail appelés à transporter et/ou à remorquer des charges plus ou moins lourdes de là le besoin de puissance au niveau de la

motorisation.

Lot 5
Octroyer un contrat à « Fortier Auto (Montréal) ltée » au montant de 1 051 469,37 $, taxes incluses, pour la fourniture de 30 véhicules utilitaires/multisegments de marque et modèle Ford Escape version S tel que décrit au devis technique 16418A11 de l'appel d'offres 18-16705. Il s'agit de véhicules dotés d'une motorisation à essence de 4 cylindres de 2,5 L., d'une traction avant et d'une boîte de vitesses automatique. Les véhicules seront munis d'un système d'élimination du ralenti inutile, d'un gyrophare, d'une flèche de signalisation et de flûtes parisiennes.

Les véhicules de classe 164 sont utilisés par les superviseurs et les agents techniques dans le cadre de leur fonction.

Dans tous les cas, les véhicules seront sous la garantie usuelle du manufacturier.

JUSTIFICATION

Ce dossier vise le remplacement de 140 véhicules légers qui seront mis au rancart pour cause de désuétude. La liste des véhicules à remplacer est présentée en pièce jointe. La durée de vie d'un véhicule léger est de 10 ans. L'âge des véhicules à remplacer se situe entre 7 et 18 ans.
Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'appel d'offres public 18-16705 pour lequel il y a eu 10 preneurs du cahier des charges.

Lot 1 – 110 camionnettes (4 soum.)

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Pie IX Dodge Chysler 2000 inc.	4 922 826,23 $		4 922 826,23 $
Fortier Auto (Montréal) ltée	4 994 686,46 $		4 994 686,46 $
Jacques Olivier Ford inc.	5 029 198,51 $		5 029 198,51 $
Le Circuit Ford ltée	5 046 470,44 $		5 046 470,44 $
Dernière estimation réalisée par le SMRA	4 865 548,96 $		4 865 548,96 $
Coût moyen des soumissions conformes *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)*			4 988 295,41 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) *((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100*			1,53 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) *(la plus haute conforme – la plus basse conforme)*			123 644,21 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) *((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100*			2,51 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			57 277,27 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			1,18 %

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*	71 860,23 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*	1,46 %

Lot 2 – 30 véhicules utilitaires/multisegments (4 soum.)

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Fortier Auto (Montréal) ltée	1 051 469,37 $		1 051 469,37 $
Le Circuit Ford ltée	1 066 567,77 $		1 066 567,77 $
Pie IX Dodge Chysler 2000 inc.	1 071 673,35 $		1 071 673,35 $
Jacques Olivier Ford inc.	1 079 477,28 $		1 079 477,28 $
Dernière estimation réalisée	1 074 715,25 $		1 074 715,25 $
Coût moyen des soumissions conformes *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)*			1 067 296,94 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) *((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100*			1,51 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) *(la plus haute conforme – la plus basse conforme)*			28 007, 91 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) *((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100*			2,66 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			- 23 245,88 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			- 2,16 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*			15 098,40 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			1,44 %

Pour estimer la dépense de chacun des lots, le rédacteur du devis technique s'est appuyé sur l'historique de consommation des années antérieures. Tel que le démontre les tableaux ci-dessus, les prix reçus sont en concordance avec l'estimation de la dépense. Le faible écart entre les montants des deux plus basses soumissions reçues de chacun des lots confirme que les prix reçus sont compétitifs.

Cinq des dix preneurs du cahier des charges n'ont pas présenté d'offres pour les motifs suivants : fournisseur des composantes exigées au devis technique, ne peut rencontrer certaines exigences aux devis, suspension des transactions pendant la période de vente des actifs de la concession et pour consultation seulement.

Dans le but de faciliter un bon niveau de concurrence, la Ville n'a exigé aucune garantie de soumission et d'exécution dans le cadre de l'appel d'offres 18-16654.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de ce contrat de 5 974 295,59 $, taxes incluses, sera assumé comme suit :
Un montant maximal de 4 660 965$ (net de ristourne) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale (17-066) et un montant maximal de 794 364 $ (net de ristourne) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération (RCG 17 -022) destinés aux achats de véhicules et leurs équipements (projet 68102).

Cette dépense sera assumée à 85,44 % par la ville centre et à 14,56 % par l'agglomération en 2018. Cette répartition correspond au taux de répartition propre à chacune des unités d'affaires pour lequel une compétence d'agglomération s'applique. Le détail de ce calcul est présenté en pièce jointe.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le simple fait de remplacer de vieux véhicules par des plus récents dotés des nouvelles technologies en matière de gestion des carburants contribue à la réduction des émissions de GES.
Le marché des véhicules 100 % électriques ne se limite principalement qu' à la catégorie des véhicules sous- compactes. Le créneau des véhicules utilitaires et des camionnettes à propulsion entièrement électrique n'est pas desservi par les grands manufacturiers.

Pour ce qui est du segment des véhicules utilitaires, Il existe cependant sur le marché un véhicule utilitaire hybride, lequel pourrait effectivement répondre aux besoins opérationnels de certaines unités d'affaires.

Suite à la tournée de validation des listes de désuétudes qu'entamera le SMRA (à l'automne 2018), et pour laquelle nous anticipons le remplacement d'un second lot de véhicules utilitaires ou multi-segments, il est prévu à cet effet de proposer la version hybride à l'ensemble de nos clients.

Pour ce qui est des fourgonnettes, il n'existe pas de véhicules électriques ou hybrides

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas remplacer un appareil qui a atteint sa durée de vie utile accentue le vieillissement du parc de véhicules de la Ville et augmente, de fait, les frais d'entretien, de réparation ainsi que les délais d'immobilisation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Émission des bons de commande en juin 2018
- Livraison des véhicules en octobre et novembre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Renée VEILLETTE)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean-François LEMOINE, Service du matériel roulant et des ateliers

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucie MC CUTCHEON
Agente de recherche

Tél : 514-868-3620
Télécop. : 514-872-1912

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-09

Philippe SAINT-VIL
c/d planification et soutien aux operations (mra)

Tél : 514 872-1080
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude SAVAGE
Directeur
Tél : 514 872-1076
Approuvé le : 2018-05-15

Devis	Description	Remplace le	An - mise en service	Age		Crédit / unitaire	Agglo (%)	Agglo ($)	Corpo (%)	Corpo ($)
12718A11	CAMIONNETTE 4X4 CABINE SIMPLE	127-01042	2001	17	23-Service de l'Environnement	34 582,99 $	57,6%	19 919,80 $	42,4%	14 663,19 $
12718A11	CAMIONNETTE 4X4 CABINE SIMPLE	127-03354	2003	15	23-Service de l'Environnement	34 582,99 $	57,6%	19 919,80 $	42,4%	14 663,19 $
12718A11	CAMIONNETTE 4X4 CABINE SIMPLE	127-03355	2003	15	23-Service de l'Environnement	34 582,99 $	57,6%	19 919,80 $	42,4%	14 663,19 $
12718A11	CAMIONNETTE 4X4 CABINE SIMPLE	127-08116	2007	11	23-Service de l'Environnement	34 582,99 $	57,6%	19 919,80 $	42,4%	14 663,19 $
12718A11	CAMIONNETTE 4X4 CABINE SIMPLE	127-08117	2007	11	23-Service de l'Environnement	34 582,99 $	57,6%	19 919,80 $	42,4%	14 663,19 $
12718A11	CAMIONNETTE 4X4 CABINE SIMPLE	127-08118	2007	11	23-Service de l'Environnement	34 582,99 $	57,6%	19 919,80 $	42,4%	14 663,19 $
12718A11	CAMIONNETTE 4X4 CABINE SIMPLE	127-07134	2007	11	49-service de l'Eau	34 582,99 $	100,0%	34 582,99 $	0,0%	- $
12718A11	CAMIONNETTE 4X4 CABINE SIMPLE	127-07135	2007	11	49-service de l'Eau	34 582,99 $	100,0%	34 582,99 $	0,0%	- $
12718A11	CAMIONNETTE 4X4 CABINE SIMPLE	127-07136	2007	11	49-service de l'Eau	34 582,99 $	100,0%	34 582,99 $	0,0%	- $
12718A11	CAMIONNETTE 4X4 CABINE SIMPLE	127-07137	2007	11	49-service de l'Eau	34 582,99 $	100,0%	34 582,99 $	0,0%	- $
12718A11	CAMIONNETTE 4X4 CABINE SIMPLE	201-08489	2008	10	49-service de l'Eau	34 582,99 $	100,0%	34 582,99 $	0,0%	- $
12718A11	CAMIONNETTE 4X4 CABINE SIMPLE	211-07225	2007	11	49-service de l'Eau	34 582,99 $	100,0%	34 582,99 $	0,0%	- $
12718A11	CAMIONNETTE 4X4 CABINE SIMPLE	127-09056	2008	10	55-Arr.Mercier-Hoch.-Mais.-Culture Sports Loisirs	34 582,99 $	0,0%	- $	100,0%	34 582,99 $
12718B11	CAMIONNETTE 4X4 CABINE SIMPLE	127-03398	2003	15	33-Service du Matériel Roulant et des Ateliers	45 519,48 $	50,4%	22 941,82 $	49,6%	22 577,66 $
12718B11	CAMIONNETTE 4X4 CABINE SIMPLE	127-08044	2007	11	54-Arr.Plateau-Mont-Royal	45 519,48 $	0,0%	- $	100,0%	45 519,48 $
12718B11	CAMIONNETTE 4X4 CABINE SIMPLE	127-08487	2008	10	54-Arr.Plateau-Mont-Royal	45 519,48 $	0,0%	- $	100,0%	45 519,48 $
12718B11	CAMIONNETTE 4X4 CABINE SIMPLE	124-10116	2009	9	56-Arr.Ahuntsic-Cartierville	45 519,48 $	0,0%	- $	100,0%	45 519,48 $
12718B11	CAMIONNETTE 4X4 CABINE SIMPLE	202-06309	2006	12	56-Arr.Ahuntsic-Cartierville	45 519,48 $	0,0%	- $	100,0%	45 519,48 $
12718B11	CAMIONNETTE 4X4 CABINE SIMPLE	202-06333	2006	12	56-Arr.Ahuntsic-Cartierville	45 519,48 $	0,0%	- $	100,0%	45 519,48 $
12718B11	CAMIONNETTE 4X4 CABINE SIMPLE	127-09186	2009	9	57 Arrondissement Rosemont - la Petite-Patrie	45 519,48 $	0,0%	- $	100,0%	45 519,48 $
12718B11	CAMIONNETTE 4X4 CABINE SIMPLE	212-05019	2004	14	85-Arr.Saint-Léonard	45 519,48 $	0,0%	- $	100,0%	45 519,48 $
12718B11	CAMIONNETTE 4X4 CABINE SIMPLE	127-08739	2008	10	86-Arr.St-Laurent	45 519,48 $	0,0%	- $	100,0%	45 519,48 $
12718B11	CAMIONNETTE 4X4 CABINE SIMPLE	127-09437	2009	9	86-Arr.St-Laurent	45 519,48 $	0,0%	- $	100,0%	45 519,48 $
12718C11	CAMIONNETTE 4X4 CABINE SIMPLE	127-08007	2007	11	52-Arr.Ville-Marie	43 470,07 $	0,0%	- $	100,0%	43 470,07 $
12718C11	CAMIONNETTE 4X4 CABINE SIMPLE	127-08085	2007	11	52-Arr.Ville-Marie	43 470,07 $	0,0%	- $	100,0%	43 470,07 $
12718C11	CAMIONNETTE 4X4 CABINE SIMPLE	127-08330	2008	10	52-Arr.Ville-Marie	43 470,07 $	0,0%	- $	100,0%	43 470,07 $
12718C11	CAMIONNETTE 4X4 CABINE SIMPLE	127-09216	2009	9	53-Arr.Sud-Ouest	43 470,07 $	0,0%	- $	100,0%	43 470,07 $
12718C11	CAMIONNETTE 4X4 CABINE SIMPLE	127-04310	2004	14	55-Arr.Mercier - Hochelaga-Maisonneuve	43 470,07 $	0,0%	- $	100,0%	43 470,07 $
12718C11	CAMIONNETTE 4X4 CABINE SIMPLE	127-08025	2007	11	55-Arr.Mercier-Hoch.-Mais.-Culture Sports Loisirs	43 470,07 $	0,0%	- $	100,0%	43 470,07 $
12718C11	CAMIONNETTE 4X4 CABINE SIMPLE	127-10118	2009	9	58-Arr.Villeray - St-Michel - Parc-Extension	43 470,07 $	0,0%	- $	100,0%	43 470,07 $
12718C11	CAMIONNETTE 4X4 CABINE SIMPLE	211-09413	2009	9	59-Arr.Cote-Des-Neiges - Notre-Dame-De-Grâce	43 470,07 $	0,0%	- $	100,0%	43 470,07 $
12818A11	CAMIONNETTE 4X4 CABINE D'EQUIPE	212-08509	2008	10	52-Arr.Ville-Marie	46 443,37 $	0,0%	- $	100,0%	46 443,37 $
12818A11	CAMIONNETTE 4X4 CABINE D'EQUIPE	128-08741	2008	10	86-Arr.St-Laurent	46 443,37 $	0,0%	- $	100,0%	46 443,37 $
12818B11	CAMIONNETTE 4X4 CABINE D'EQUIPE	128-10086	2009	9	58-Arr.Villeray - St-Michel - Parc-Extension	49 362,03 $	0,0%	- $	100,0%	49 362,03 $
12818B11	CAMIONNETTE 4X4 CABINE D'EQUIPE	128-10091	2009	9	58-Arr.Villeray - St-Michel - Parc-Extension	49 362,03 $	0,0%	- $	100,0%	49 362,03 $
12818B11	CAMIONNETTE 4X4 CABINE D'EQUIPE	128-10092	2009	9	58-Arr.Villeray - St-Michel - Parc-Extension	49 362,03 $	0,0%	- $	100,0%	49 362,03 $
12818B11	CAMIONNETTE 4X4 CABINE D'EQUIPE	128-12012	2011	7	58-Arr.Villeray - St-Michel - Parc-Extension	49 362,03 $	0,0%	- $	100,0%	49 362,03 $
12818B11	CAMIONNETTE 4X4 CABINE D'EQUIPE	128-09094	2008	10	59-Arr.Cote-Des-Neiges - Notre-Dame-De-Grâce	49 362,03 $	0,0%	- $	100,0%	49 362,03 $
12818B11	CAMIONNETTE 4X4 CABINE D'EQUIPE	128-09095	2008	10	59-Arr.Cote-Des-Neiges - Notre-Dame-De-Grâce	49 362,03 $	0,0%	- $	100,0%	49 362,03 $
21118A11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB.	211-04344	2004	14	29-Service de l'Espace Pour la Vie	34 762,88 $	0,0%	- $	100,0%	34 762,88 $
21118A11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB.	202-04300	2004	14	33-Service du Matériel Roulant et des Ateliers	34 762,88 $	50,4%	17 520,49 $	49,6%	17 242,39 $
21118A11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB.	201-08022	2007	11	49-service de l'Eau	34 762,88 $	100,0%	34 762,88 $	0,0%	- $
21118A11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB.	202-04243	2004	14	49-service de l'Eau	34 762,88 $	100,0%	34 762,88 $	0,0%	- $
21118A11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB.	202-07169	2007	11	49-service de l'Eau	34 762,88 $	100,0%	34 762,88 $	0,0%	- $
21118A11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB.	211-03351	2003	15	49-service de l'Eau	34 762,88 $	100,0%	34 762,88 $	0,0%	- $
21118A11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB.	211-00057	2000	18	53-Arr.Sud-Ouest	34 762,88 $	0,0%	- $	100,0%	34 762,88 $
21118A11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB.	201-07030	2006	12	55-Arr.Mercier - Hochelaga-Maisonneuve	34 762,88 $	0,0%	- $	100,0%	34 762,88 $
21118A11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB.	211-04346	2004	14	55-Arr.Mercier - Hochelaga-Maisonneuve	34 762,88 $	0,0%	- $	100,0%	34 762,88 $
21118A11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB.	202-07022	2006	12	58-Arr.Villeray - St-Michel - Parc-Extension	34 762,88 $	0,0%	- $	100,0%	34 762,88 $
21118A11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB.	202-07023	2006	12	58-Arr.Villeray - St-Michel - Parc-Extension	34 762,88 $	0,0%	- $	100,0%	34 762,88 $
21118A11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB.	202-07025	2006	12	58-Arr.Villeray - St-Michel - Parc-Extension	34 762,88 $	0,0%	- $	100,0%	34 762,88 $
21118A11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB.	202-07031	2006	12	58-Arr.Villeray - St-Michel - Parc-Extension	34 762,88 $	0,0%	- $	100,0%	34 762,88 $
21118A11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB.	211-04622	2004	14	79-Arr.Anjou	34 762,88 $	0,0%	- $	100,0%	34 762,88 $
21118A11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB.	212-04483	2004	14	82-Arr.Pierrefonds - Roxboro	34 762,88 $	0,0%	- $	100,0%	34 762,88 $
21118A11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB.	202-07099	2006	12	85-Arr.Saint-Léonard	34 762,88 $	0,0%	- $	100,0%	34 762,88 $
21118A11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB.	211-02076	2002	16	85-Arr.Saint-Léonard	34 762,88 $	0,0%	- $	100,0%	34 762,88 $
21118A11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB.	211-03571	2003	15	87-Arr.Montreal-Nord	34 762,88 $	0,0%	- $	100,0%	34 762,88 $

Devis	Description	Remplace le	An - mise en service	Age		Crédit / unitaire	Agglo (%)	Agglo ($)	Corpo (%)	Corpo ($)
21118A11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB.	211-07193	2007	11	55-Arr.Mercier - Hochelaga-Maisonneuve	34 762,88 $	0,0%	- $	100,0%	34 762,88 $
21118A11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB.	202-07020	2006	12	58-Arr.Villeray - St-Michel - Parc-Extension	34 762,88 $	0,0%	- $	100,0%	34 762,88 $
21218A11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB. CAB.EQUII	212-03320	2003	15	49-service de l'Eau	39 582,44 $	100,0%	39 582,44 $	0,0%	- $
21218A11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB. CAB.EQUII	212-06343	2006	12	51-Arr.Rivière-Des-Prairies - Pointe-Aux-Trembles	39 582,44 $	0,0%	- $	100,0%	39 582,44 $
21218A11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB. CAB.EQUII	212-08020	2007	11	51-Arr.Rivière-Des-Prairies - Pointe-Aux-Trembles	39 582,44 $	0,0%	- $	100,0%	39 582,44 $
21218A11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB. CAB.EQUII	212-03414	2003	15	55-Arr.Mercier - Hochelaga-Maisonneuve	39 582,44 $	0,0%	- $	100,0%	39 582,44 $
21218A11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB. CAB.EQUII	212-08023	2007	11	55-Arr.Mercier - Hochelaga-Maisonneuve	39 582,44 $	0,0%	- $	100,0%	39 582,44 $
21218A11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB. CAB.EQUII	234-06112	2005	13	55-Arr.Mercier - Hochelaga-Maisonneuve	39 582,44 $	0,0%	- $	100,0%	39 582,44 $
21218A11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB. CAB.EQUII	212-04352	2004	14	55-Arr.Mercier - Hochelaga-Maisonneuve	39 582,44 $	0,0%	- $	100,0%	39 582,44 $
21218A11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB. CAB.EQUII	211-07032	2006	12	57 Arrondissement Rosemont - la Petite-Patrie	39 582,44 $	0,0%	- $	100,0%	39 582,44 $
21218A11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB. CAB.EQUII	212-04348	2004	14	58-Arr.Villeray - St-Michel - Parc-Extension	39 582,44 $	0,0%	- $	100,0%	39 582,44 $
21218A11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB. CAB.EQUII	212-05196	2005	13	58-Arr.Villeray - St-Michel - Parc-Extension	39 582,44 $	0,0%	- $	100,0%	39 582,44 $
21218A11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB. CAB.EQUII	212-07035	2006	12	58-Arr.Villeray - St-Michel - Parc-Extension	39 582,44 $	0,0%	- $	100,0%	39 582,44 $
21218A11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB. CAB.EQUII	212-07044	2006	12	58-Arr.Villeray - St-Michel - Parc-Extension	39 582,44 $	0,0%	- $	100,0%	39 582,44 $
21218A11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB. CAB.EQUII	212-04235	2004	14	75-Arr.Outremont	39 582,44 $	0,0%	- $	100,0%	39 582,44 $
21218A11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB. CAB.EQUII	202-03225	2003	15	76-Arr.L'Île Bizard - Ste-Geneviève	39 582,44 $	0,0%	- $	100,0%	39 582,44 $
21218A11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB. CAB.EQUII	177-03171	2002	16	79-Arr.Anjou	39 582,44 $	0,0%	- $	100,0%	39 582,44 $
21218A11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB. CAB.EQUII	211-03486	2003	15	82-Arr.Pierrefonds - Roxboro	39 582,44 $	0,0%	- $	100,0%	39 582,44 $
21218A11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB. CAB.EQUII	124-07097	2006	12	85-Arr.Saint-Léonard	39 582,44 $	0,0%	- $	100,0%	39 582,44 $
21218A11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB. CAB.EQUII	124-06206	2006	12	85-Arr.Saint-Léonard	39 582,44 $	0,0%	- $	100,0%	39 582,44 $
21218A11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB. CAB.EQUII	124-07098	2006	12	85-Arr.Saint-Léonard	39 582,44 $	0,0%	- $	100,0%	39 582,44 $
21218A11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB. CAB.EQUII	212-08070	2007	11	57 Arrondissement Rosemont - la Petite-Patrie	39 582,44 $	0,0%	- $	100,0%	39 582,44 $
21218B11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB. CAB.EQUII	128-08027	2007	11	49-service de l'Eau	45 490,61 $	100,0%	45 490,61 $	0,0%	- $
21218B11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB. CAB.EQUII	212-03318	2003	15	49-service de l'Eau	45 490,61 $	100,0%	45 490,61 $	0,0%	- $
21218B11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB. CAB.EQUII	212-08019	2007	11	51-Arr.Rivière-Des-Prairies - Pointe-Aux-Trembles	45 490,61 $	0,0%	- $	100,0%	45 490,61 $
21218B11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB. CAB.EQUII	212-07058	2006	12	53-Arr.Sud-Ouest	45 490,61 $	0,0%	- $	100,0%	45 490,61 $
21218B11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB. CAB.EQUII	211-08043	2007	11	54-Arr.Plateau-Mont-Royal	45 490,61 $	0,0%	- $	100,0%	45 490,61 $
21218B11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB. CAB.EQUII	201-06102	2005	13	59-Arr.Cote-Des-Neiges - Notre-Dame-De-Grâce	45 490,61 $	0,0%	- $	100,0%	45 490,61 $
21218B11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB. CAB.EQUII	201-06103	2005	13	59-Arr.Cote-Des-Neiges - Notre-Dame-De-Grâce	45 490,61 $	0,0%	- $	100,0%	45 490,61 $
21218B11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB. CAB.EQUII	201-06104	2005	13	59-Arr.Cote-Des-Neiges - Notre-Dame-De-Grâce	45 490,61 $	0,0%	- $	100,0%	45 490,61 $
21218B11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB. CAB.EQUII	211-04341	2004	14	59-Arr.Cote-Des-Neiges - Notre-Dame-De-Grâce	45 490,61 $	0,0%	- $	100,0%	45 490,61 $
21218B11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB. CAB.EQUII	212-06280	2006	12	59-Arr.Cote-Des-Neiges - Notre-Dame-De-Grâce	45 490,61 $	0,0%	- $	100,0%	45 490,61 $
21218B11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB. CAB.EQUII	212-06281	2006	12	59-Arr.Cote-Des-Neiges - Notre-Dame-De-Grâce	45 490,61 $	0,0%	- $	100,0%	45 490,61 $
21218B11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB. CAB.EQUII	212-07004	2006	12	59-Arr.Cote-Des-Neiges - Notre-Dame-De-Grâce	45 490,61 $	0,0%	- $	100,0%	45 490,61 $
21218B11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB. CAB.EQUII	212-07005	2006	12	59-Arr.Cote-Des-Neiges - Notre-Dame-De-Grâce	45 490,61 $	0,0%	- $	100,0%	45 490,61 $
21218B11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB. CAB.EQUII	212-03701	2003	15	75-Arr.Outremont	45 490,61 $	0,0%	- $	100,0%	45 490,61 $
21218B11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB. CAB.EQUII	211-04262	2004	14	76-Arr.L'Île Bizard - Ste-Geneviève	45 490,61 $	0,0%	- $	100,0%	45 490,61 $
21218B11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB. CAB.EQUII	212-05108	2005	13	82-Arr.Pierrefonds - Roxboro	45 490,61 $	0,0%	- $	100,0%	45 490,61 $
21218B11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB. CAB.EQUII	212-05274	2005	13	87-Arr.Montreal-Nord	45 490,61 $	0,0%	- $	100,0%	45 490,61 $
21218B11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB. CAB.EQUII	212-05275	2005	13	87-Arr.Montreal-Nord	45 490,61 $	0,0%	- $	100,0%	45 490,61 $
21218B11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB. CAB.EQUII	212-05279	2005	13	87-Arr.Montreal-Nord	45 490,61 $	0,0%	- $	100,0%	45 490,61 $
21218B11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB. CAB.EQUII	211-05483	2005	13	88-Arr.Lachine	45 490,61 $	0,0%	- $	100,0%	45 490,61 $
21218B11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB. CAB.EQUII	212-04173	2004	14	89-Arr.Lasalle	45 490,61 $	0,0%	- $	100,0%	45 490,61 $
21218B11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB. CAB.EQUII	212-06341	2006	12	59-Arr.Cote-Des-Neiges - Notre-Dame-De-Grâce	45 490,61 $	0,0%	- $	100,0%	45 490,61 $
21218D11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB. CAB.EQUII	202-10137	2009	9	57-Arr.Ros.-la Petite-Patrie-Marquage Signalisatio	40 655,94 $	0,0%	- $	100,0%	40 655,94 $
21218D11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB. CAB.EQUII	202-10146	2009	9	57-Arr.Ros.-la Petite-Patrie-Marquage Signalisatio	40 655,94 $	0,0%	- $	100,0%	40 655,94 $
21218D11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB. CAB.EQUII	212-08079	2007	11	57-Arr.Ros.-la Petite-Patrie-Marquage Signalisatio	40 655,94 $	0,0%	- $	100,0%	40 655,94 $
21218D11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB. CAB.EQUII	212-08339	2008	10	57-Arr.Ros.-la Petite-Patrie-Marquage Signalisatio	40 655,94 $	0,0%	- $	100,0%	40 655,94 $
21218D11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB. CAB.EQUII	212-08340	2008	10	57-Arr.Ros.-la Petite-Patrie-Marquage Signalisatio	40 655,94 $	0,0%	- $	100,0%	40 655,94 $
21218D11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB. CAB.EQUII	212-08341	2008	10	57-Arr.Ros.-la Petite-Patrie-Marquage Signalisatio	40 655,94 $	0,0%	- $	100,0%	40 655,94 $
21218D11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB. CAB.EQUII	212-08342	2008	10	57-Arr.Ros.-la Petite-Patrie-Marquage Signalisatio	40 655,94 $	0,0%	- $	100,0%	40 655,94 $
21218D11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB. CAB.EQUII	212-08343	2008	10	57-Arr.Ros.-la Petite-Patrie-Marquage Signalisatio	40 655,94 $	0,0%	- $	100,0%	40 655,94 $
21218D11	CAMIONNETTE 5001-10000 LB. CAB.EQUII	212-08344	2008	10	57-Arr.Ros.-la Petite-Patrie-Marquage Signalisatio	40 655,94 $	0,0%	- $	100,0%	40 655,94 $
16418A11	VUS OU MULTISEGMENT 4 CYL.	164-09062	2008	10	18-SGPI	32 004,39 $	50,4%	16 130,21 $	49,6%	15 874,18 $
16418A11	VUS OU MULTISEGMENT 4 CYL.	166-08215	2008	10	18-SGPI	32 004,39 $	50,4%	16 130,21 $	49,6%	15 874,18 $
16418A11	VUS OU MULTISEGMENT 4 CYL.	166-08216	2008	10	18-SGPI	32 004,39 $	50,4%	16 130,21 $	49,6%	15 874,18 $
16418A11	VUS OU MULTISEGMENT 4 CYL.	166-08217	2008	10	18-SGPI	32 004,39 $	50,4%	16 130,21 $	49,6%	15 874,18 $
16418A11	VUS OU MULTISEGMENT 4 CYL.	176-06016	2005	13	18-SGPI	32 004,39 $	50,4%	16 130,21 $	49,6%	15 874,18 $
16418A11	VUS OU MULTISEGMENT 4 CYL.	163-09047	2008	10	21-Service des Grands Parcs, du Verdissement et c	32 004,39 $	69,7%	22 307,06 $	30,3%	9 697,33 $

Devis	Description	Remplace le	An - mise en service	Age		Crédit / unitaire	Agglo (%)	Agglo ($)	Corpo (%)	Corpo ($)
16418A11	VUS OU MULTISEGMENT 4 CYL.	165-08197	2008	10	21-Service des Grands Parcs, du Verdissement et c	32 004,39 $	69,7%	22 307,06 $	30,3%	9 697,33 $
16418A11	VUS OU MULTISEGMENT 4 CYL.	164-08018	2007	11	49-service de l'Eau	32 004,39 $	100,0%	32 004,39 $	0,0%	- $
16418A11	VUS OU MULTISEGMENT 4 CYL.	201-06107	2005	13	57 Arrondissement Rosemont - la Petite-Patrie	32 004,39 $	0,0%	- $	100,0%	32 004,39 $
16418A11	VUS OU MULTISEGMENT 4 CYL.	163-08405	2008	10	57-Arr.Ros.-la Petite-Patrie-Marquage Signalisatio	32 004,39 $	0,0%	- $	100,0%	32 004,39 $
16418A11	VUS OU MULTISEGMENT 4 CYL.	163-08406	2008	10	57-Arr.Ros.-la Petite-Patrie-Marquage Signalisatio	32 004,39 $	0,0%	- $	100,0%	32 004,39 $
16418A11	VUS OU MULTISEGMENT 4 CYL.	176-04456	2004	14	59-Arr.Cote-Des-Neiges - Notre-Dame-De-Grâce	32 004,39 $	0,0%	- $	100,0%	32 004,39 $
16418A11	VUS OU MULTISEGMENT 4 CYL.	176-07003	2006	12	59-Arr.Cote-Des-Neiges - Notre-Dame-De-Grâce	32 004,39 $	0,0%	- $	100,0%	32 004,39 $
16418A11	VUS OU MULTISEGMENT 4 CYL.	202-04259	2004	14	59-Arr.Cote-Des-Neiges - Notre-Dame-De-Grâce	32 004,39 $	0,0%	- $	100,0%	32 004,39 $
16418A11	VUS OU MULTISEGMENT 4 CYL.	164-09015	2008	10	82-Arr.Pierrefonds - Roxboro	32 004,39 $	0,0%	- $	100,0%	32 004,39 $
16418A11	VUS OU MULTISEGMENT 4 CYL.	164-09016	2008	10	82-Arr.Pierrefonds - Roxboro	32 004,39 $	0,0%	- $	100,0%	32 004,39 $
16418A11	VUS OU MULTISEGMENT 4 CYL.	202-02132	2002	16	82-Arr.Pierrefonds - Roxboro	32 004,39 $	0,0%	- $	100,0%	32 004,39 $
16418A11	VUS OU MULTISEGMENT 4 CYL.	202-02133	2002	16	82-Arr.Pierrefonds - Roxboro	32 004,39 $	0,0%	- $	100,0%	32 004,39 $
16418A11	VUS OU MULTISEGMENT 4 CYL.	134-07575	2007	11	83-Arr.de Verdun	32 004,39 $	0,0%	- $	100,0%	32 004,39 $
16418A11	VUS OU MULTISEGMENT 4 CYL.	134-08773	2008	10	83-Arr.de Verdun	32 004,39 $	0,0%	- $	100,0%	32 004,39 $
16418A11	VUS OU MULTISEGMENT 4 CYL.	176-05487	2005	13	83-Arr.de Verdun	32 004,39 $	0,0%	- $	100,0%	32 004,39 $
16418A11	VUS OU MULTISEGMENT 4 CYL.	176-06808	2006	12	83-Arr.de Verdun	32 004,39 $	0,0%	- $	100,0%	32 004,39 $
16418A11	VUS OU MULTISEGMENT 4 CYL.	176-06809	2006	12	83-Arr.de Verdun	32 004,39 $	0,0%	- $	100,0%	32 004,39 $
16418A11	VUS OU MULTISEGMENT 4 CYL.	176-06810	2006	12	83-Arr.de Verdun	32 004,39 $	0,0%	- $	100,0%	32 004,39 $
16418A11	VUS OU MULTISEGMENT 4 CYL.	176-07576	2007	11	83-Arr.de Verdun	32 004,39 $	0,0%	- $	100,0%	32 004,39 $
16418A11	VUS OU MULTISEGMENT 4 CYL.	176-07577	2007	11	83-Arr.de Verdun	32 004,39 $	0,0%	- $	100,0%	32 004,39 $
16418A11	VUS OU MULTISEGMENT 4 CYL.	201-08758	2008	10	88-Arr.Lachine	32 004,39 $	0,0%	- $	100,0%	32 004,39 $
16418A11	VUS OU MULTISEGMENT 4 CYL.	201-08759	2008	10	88-Arr.Lachine	32 004,39 $	0,0%	- $	100,0%	32 004,39 $
16418A11	VUS OU MULTISEGMENT 4 CYL.	201-08760	2008	10	88-Arr.Lachine	32 004,39 $	0,0%	- $	100,0%	32 004,39 $
16418A11	VUS OU MULTISEGMENT 4 CYL.	201-08761	2008	10	88-Arr.Lachine	32 004,39 $	0,0%	- $	100,0%	32 004,39 $
						5 455 328,19 $		794 363,81 $		4 660 964,38 $

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction

Dossier # : 1184922007

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Objet :	Accorder deux contrats aux firmes « Pie IX Dodge Chrysler 2000 inc. » (lot 1 : 4 922 826,22 $, taxes incluses) et « Fortier Auto (Montréal) ltée » (lot 5 : 1 051 469,37 $, taxes incluses) pour la fourniture de 110 camionnettes et 30 véhicules utilitaires/multisegments – Dépense totale de 5 974 295,59 $, taxes incluses. Appel d'offres public 18-16705 (4 soum. pour chacun des lots).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

18-16705_Intervention.pdf 18-16705 _TCP.pdf 18-16705_PV.pdf 18-16705_DetCah.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Renée VEILLETTE
Agente d'approvisionnement II
Tél : 514-872-1057

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-10

Denis LECLERC
Chef de section
Tél : 514 872-5241
Division : Service de l'approvisionnement , Direction

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 18-16705 — No du GDD : 1184922007

Titre de l'appel d'offres : Acquisition de divers véhicules (multisegments et camionnettes)

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 29 - 1 - 2018

Ouverture originalement prévue le : 28 - 2 - 2018

Ouverture faite le : 21 - 3 - 2018

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 4

Date du dernier addenda émis : 16 - 3 - 2018

Délai total accordé aux soumissionnaires : 52 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 10

Nbre de soumissions reçues : 5

% de réponses : 50

Nbre de soumissions rejetées : 1

% de rejets : 20

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
Chevrolet Buick GMC de LaSalle	Non conforme pour les lots 2, 3 et 4 - Non-respect de l'article no 16.00 « Portée » du Formulaire de soumission. Tel que mentionné à cet article, l'absence de signature constitue un cas de non-conformité d'une soumission.

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Date d'échéance initiale : 17 - 9 - 2018

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance révisée : 17 - 9 - 2018

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Lot 1 — Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Pie IX Dodge Chysler 2000 inc.	**4 922 826,22 $**	√	
Fortier Auto (Montréal) ltée	4 994 686,46 $		
Jacques Olivier Ford inc.	5 029 198,51 $		
Le Circuit Ford ltée	5 046 470,44 $		

Lot 5 — Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Pie IX Dodge Chysler 2000 inc.	1 071 673,35 $		
Fortier Auto (Montréal) ltée	**1 051 469,37 $**	√	
Jacques Olivier Ford inc.	1 079 477,28 $		
Le Circuit Ford ltée	1 066 567,77 $		

Information additionnelle

Raisons du non-dépôt de soumissions :
Cinq des dix preneurs du cahier des charges n'ont pas présenté d'offres pour les motifs suivants : fournisseur des composantes exigées au devis technique, ne peut rencontrer certaines exigences aux devis, suspension des transactions pendant la période de vente des actifs de la concessison et pour consultation seulement.

Préparé par : Renée Veillette Le 10 - 5 - 2018

Numéro de l'appel d'offres : 18-16705
Titre : Acquisition de divers véhicules (multisegments et camionnettes)
Date d'ouverture des soumissions : 21 mars 2018

LOT 1		Quantité	Pie IX Dodge Chysler 2000 inc.		Fortier Auto (Montréal) ltée		Jacques Olivier Ford inc.		Le Circuit Ford ltée	
			Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total
Article 1	Acquisition de camionnettes 4x4, à cabine double 6 places, caisse courte et PNBV de 5000lb(minimum)	13	32 940,10 $	428 221,30 $	35 695,00 $	464 035,00 $	38 989,00 $	506 857,00 $	38 500,25 $	500 503,25 $
Article 2	Acquisition de camionnettes 4x4, à cabine double ou cabine d'équipe, 6 places, caiss courte et PONBV de 8800 lb (minimum)	10	43 357,05 $	433 570,50 $	41 295,00 $	412 950,00 $	41 378,00 $	413 780,00 $	41 452,18 $	414 521,80 $
Article 3	Acquisition de camionnettes 4x4, à cabine simple 3 places, caisse longue, roues arrière jumelées et PNBV de 13 000 lb (minimum)	8	41 405,00 $	331 240,00 $	38 295,00 $	306 360,00 $	38 698,00 $	309 584,00 $	38 332,27 $	306 658,16 $
Article 4	Acqusition de camionnettes 4x4, à cabine d'équipe 6 places, caisse longue et PNBV de 8800 lb (minimum)	2	44 237,05 $	88 474,10 $	43 495,00 $	86 990,00 $	43 396,00 $	86 792,00 $	43 657,18 $	87 314,36 $
Article 5	Acquisition de camionnettes 4x4, à cabine d'équipe 6 places, caisse longue, roues arrière jumelées et PNBV de 13 000 lb, (minimum)	6	47 017,05 $	282 102,30 $	45 745,00 $	274 470,00 $	46 759,00 $	280 554,00 $	45 762,33 $	274 573,98 $
Article 6	Acquisition de camionnettes 4x2, à cabine double 6 places, caisse courte et PNBV de 5000 lb (minimum)	20	33 111,45 $	662 229,00 $	34 835,00 $	696 700,00 $	32 998,00 $	659 960,00 $	34 921,60 $	698 432,00 $
Article 7	Acquisition de camionnettes 4x2, à cabine d'équipe 6 places, caisse longue et PNBV de 8800 lb (minimum)	20	37 702,05 $	754 041,00 $	38 895,00 $	777 900,00 $	38 898,00 $	777 960,00 $	38 993,18 $	779 863,60 $
Article 8	Acquisition de camionnettes 4x2, à cabine d'équipe 6 places, caisse longue et PNBV de 8800 lb (minimum)	22	43 329,55 $	953 250,10 $	43 895,00 $	965 690,00 $	44 519,00 $	979 418,00 $	43 962,78 $	967 181,16 $
Article 9	Acquisition de camionnettes 4x2, à cabine d'équipe 6 places, caisse longue et PNBV de 8800 lb (minimum)	9	38 724,55 $	348 520,95 $	39 895,00 $	359 055,00 $	39 918,00 $	359 262,00 $	40 015,67 $	360 141,03 $
	Total avant taxes			4 281 649,25 $		4 344 150,00 $		4 374 167,00 $		4 389 189,34 $
	TPS 5 %			214 082,46 $		217 207,50 $		218 708,35 $		219 459,47 $
	TVQ 9,9975 %			427 094,51 $		433 328,96 $		436 323,16 $		437 821,64 $
	Montant total			4 922 826,22 $		4 994 686,46 $		5 029 198,51 $		5 046 470,44 $
Lot 5										
Article 1	Acquisition de véhicules utilitaire/multisegment	30	31 069,75 $	932 092,50 $	30 484,00 $	914 520,00 $	31 296,00 $	938 880,00 $	30 921,73 $	927 651,90 $
	TPS 5 %			46 604,63 $		45 726,00 $		46 944,00 $		46 382,60 $
	TVQ 9,9975 %			92 976,23 $		91 223,37 $		93 653,28 $		92 533,28 $
	Montant total			1 071 673,35 $		1 051 469,37 $		1 079 477,28 $		1 066 567,77 $
	Signature		Oui		Oui		Oui		Oui	
	Addendas (inscrire N/A ou le nombre)		4		4		4		4	
	Numéro TPS/TVQ		Oui		Oui		Oui		Oui	
	Numéro de fournisseur VDM		11745178		115893		131940		120949	
	Garantie		Non Requis		Non Requis		Non Requis		Non Requis	
	AMF		Non Requis		Non Requis		Non Requis		Non Requis	
	Numéro NEQ		1148020895		1140587461		1143058627		1163735666	
	Vérification REQ		Oui		Oui		Oui		Oui	
	RENA		Oui		Oui		Oui		Oui	
	2 Listes des personnes écartées		Oui		Oui		Oui		Oui	
	Liste des firmes à rendement insatisfaisant		Oui		Oui		Oui		Oui	
	SEAO		Oui		Oui		Oui		Oui	

Remarque :

Non-conforme

Correction - Erreur de calcul

Plus bas soumissionnaire conforme

Aucun soumissionnaire conforme pour les lots 2, 3 et 4 - Non-respect de l'article no 16.00 « Portée » du Formulaire de soumission. Tel que mentionné à cet article, l'absence de signature constitue un cas de non-conformité d'une soumission.

Vérifié par : Renée Veillette **Date : 29 mars 2018**

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Rechercher un avis

Mes avis

Saisir un avis

- Information
- Description
- Classification
- Conditions
- Documents
- Modalités
- Résumé
- Addenda
- **Liste des commandes**
- Résultats d'ouverture
- Contrat conclu

Liste des commandes

Numéro : 18-16705

Numéro de référence : 1131411

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Ville de Montréal - Acquisition de divers véhicules (multisegments et camionnettes)

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Amtech 3737 Boulevard lite Laval, QC, H7E4X8	Monsieur PIERRE PAQUIN. Téléphone : 450 588-6909 Télécopieur :	**Commande : (1384880)** 2018-01-30 8 h 34 **Transmission :** 2018-01-30 8 h 34	2874970 - 18-16705 - Addenda no 1 2018-02-02 12 h 09 - Courriel 2886747 - 18-16705_Add-2 - REPORT DE DATE + Modifications 2018-02-21 14 h 49 - Courriel 2893467 - 18-16705_Add-2 - REPORT DE DATE no 2 2018-03-02 15 h 23 - Courriel 2902626 - 18-16705_Add-4 - REPORT DE DATE no 3 2018-03-16 11 h 59 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Chevrolet Buick GMC de Lasalle 8000 boul. Newman Lasalle Montréal, QC, H8N 1X9	Monsieur Yves Madore. Téléphone : 514 595-5666 Télécopieur : 514 595-4664	**Commande : (1411446)** 2018-03-15 18 h 53 **Transmission :** 2018-03-15 18 h 53	2874970 - 18-16705 - Addenda no 1 2018-03-15 18 h 53 - Téléchargement 2886747 - 18-16705_Add-2 - REPORT DE DATE + Modifications 2018-03-15 18 h 53 - Téléchargement 2893467 - 18-16705_Add-2 - REPORT DE DATE no 2 2018-03-15 18 h 53 -

			Téléchargement 2902626 - 18-16705_Add-4 - REPORT DE DATE no 3 2018-03-16 11 h 59 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Chevrolet Buick GMC de Lasalle 8000 boul. Newman Lasalle Montréal, QC, H8N 1X9	Monsieur Yves Madore Téléphone : 514 595-5666 Télécopieur : 514 595-4664	**Commande : (1412554)** 2018-03-19 10 h 20 **Transmission :** 2018-03-19 10 h 20	2874970 - 18-16705 - Addenda no 1 2018-03-19 10 h 20 - Téléchargement 2886747 - 18-16705_Add-2 - REPORT DE DATE + Modifications 2018-03-19 10 h 20 - Téléchargement 2893467 - 18-16705_Add-2 - REPORT DE DATE no 2 2018-03-19 10 h 20 - Téléchargement 2902626 - 18-16705_Add-4 - REPORT DE DATE no 3 2018-03-19 10 h 20 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Circuit Ford Lincoln Ltée 6300 Henri-Bourassa Est Montréal, QC, H1G5W9	Monsieur Philippe Campbell Téléphone : 514 325-4701 Télécopieur : 514 325-9872	**Commande : (1388090)** 2018-02-05 10 h 07 **Transmission :** 2018-02-05 10 h 07	2874970 - 18-16705 - Addenda no 1 2018-02-05 10 h 07 - Téléchargement 2886747 - 18-16705_Add-2 - REPORT DE DATE + Modifications 2018-02-21 14 h 49 - Courriel 2893467 - 18-16705_Add-2 - REPORT DE DATE no 2 2018-03-02 15 h 23 - Courriel 2902626 - 18-16705_Add-4 - REPORT DE DATE no 3 2018-03-16 11 h 59 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Fortier Auto (Montréal) Ltée 7000, boul. Louis-H. Lafontaine Montréal, QC, H1M 2X3 http://www.fortierauto.com	Monsieur Yannick Bastien Téléphone : 514 353-9821	**Commande : (1391021)** 2018-02-09 10 h 13 **Transmission :**	2874970 - 18-16705 - Addenda no 1 2018-02-09 10 h 13 - Téléchargement 2886747 - 18-16705_Add-2 - REPORT DE DATE +

	Télécopieur : 514 353-4556	2018-02-09 10 h 13	Modifications 2018-02-21 14 h 49 - Courriel 2893467 - 18-16705_Add-2 - REPORT DE DATE no 2 2018-03-02 15 h 23 - Courriel 2902626 - 18-16705_Add-4 - REPORT DE DATE no 3 2018-03-16 11 h 59 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Grenier Chevrolet Buick GMC Inc. 1325 Carre Masson Terrebonne, QC, J6W 6J7	Monsieur Louis Jazzar. Téléphone : 450 471-3746 Télécopieur : 450 471-4602	**Commande : (1386163)** 2018-01-31 14 h 48 **Transmission :** 2018-01-31 14 h 48	2874970 - 18-16705 - Addenda no 1 2018-02-02 12 h 09 - Courriel 2886747 - 18-16705_Add-2 - REPORT DE DATE + Modifications 2018-02-21 14 h 49 - Courriel 2893467 - 18-16705_Add-2 - REPORT DE DATE no 2 2018-03-02 15 h 23 - Courriel 2902626 - 18-16705_Add-4 - REPORT DE DATE no 3 2018-03-16 11 h 59 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
JACQUES OLIVIER FORD INC 4405 CHEMIN CHAMBLY Longueuil, QC, J3Y 3M7	Monsieur Serge Labelle Téléphone : 450 445-3673 Télécopieur : 450 445-4451	**Commande : (1411429)** 2018-03-15 17 h 02 **Transmission :** 2018-03-15 17 h 02	2874970 - 18-16705 - Addenda no 1 2018-03-15 17 h 02 - Téléchargement 2886747 - 18-16705_Add-2 - REPORT DE DATE + Modifications 2018-03-15 17 h 02 - Téléchargement 2893467 - 18-16705_Add-2 - REPORT DE DATE no 2 2018-03-15 17 h 02 - Téléchargement 2902626 - 18-16705_Add-4 - REPORT DE DATE no 3 2018-03-16 11 h 59 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Lévis Toyota 160, route du Président-Kennedy	Monsieur Jacques Emond	**Commande : (1384782)** 2018-01-29 18	2874970 - 18-16705 - Addenda no 1 2018-02-02 12 h 09 - Courriel

Lévis, QC, G6V6E1 http://www.levistoyota.ca	Téléphone : 418 837-4701 Télécopieur :	h 46 **Transmission :** 2018-01-29 18 h 46	2886747 - 18-16705_Add-2 - REPORT DE DATE + Modifications 2018-02-21 14 h 49 - Courriel 2893467 - 18-16705_Add-2 - REPORT DE DATE no 2 2018-03-02 15 h 23 - Courriel 2902626 - 18-16705_Add-4 - REPORT DE DATE no 3 2018-03-16 11 h 59 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
MONTREAL CHRYSLER DODGE JEEP 7315 boul newman Montréal, QC, H8N 2K3	Madame MARYSE LESSARD Téléphone : 514 601-1116 Télécopieur : 514 363-4775	**Commande : (1385093)** 2018-01-30 11 h 02 **Transmission :** 2018-01-30 11 h 02	2874970 - 18-16705 - Addenda no 1 2018-02-02 12 h 09 - Courriel 2886747 - 18-16705_Add-2 - REPORT DE DATE + Modifications 2018-02-21 14 h 49 - Courriel 2893467 - 18-16705_Add-2 - REPORT DE DATE no 2 2018-03-02 15 h 23 - Courriel 2902626 - 18-16705_Add-4 - REPORT DE DATE no 3 2018-03-16 11 h 59 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Pie IX Dodge Chrysler 2000 Inc 9350 Boul. Pie IX Montréal, QC, H1Z 4E9	Madame Claire Cousineau Téléphone : 514 327-9000 Télécopieur : 514 327-8645	**Commande : (1386337)** 2018-01-31 18 h 08 **Transmission :** 2018-01-31 18 h 08	2874970 - 18-16705 - Addenda no 1 2018-02-02 12 h 09 - Télécopie 2886747 - 18-16705_Add-2 - REPORT DE DATE + Modifications 2018-02-21 14 h 49 - Télécopie 2893467 - 18-16705_Add-2 - REPORT DE DATE no 2 2018-03-02 15 h 24 - Télécopie 2902626 - 18-16705_Add-4 - REPORT DE DATE no 3 2018-03-16 11 h 59 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Ville de L'Assomption. 399, rue Dorval L'Assomption, QC, J5W 1A1	Monsieur André Boisvert Téléphone : 450 589-	**Commande : (1401038)** 2018-02-27 9 h 11	2874970 - 18-16705 - Addenda no 1 2018-02-27 9 h 11 - Téléchargement

	5671 Télécopieur : 450 589-4512	**Transmission :** 2018-02-27 9 h 11	2886747 - 18-16705_Add-2 - REPORT DE DATE + Modifications 2018-02-27 9 h 11 - Téléchargement Mode privilégié : Ne pas recevoir

Précédent

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?

Aide en ligne
Formation en ligne
Glossaire
Plan du site
Accessibilité
UPAC-Signaler un acte répréhensible

Service clientèle

Grille des tarifs
Contactez-nous
Nouvelles
Marchés publics hors Québec
Registre des entreprises non admissibles
Autorité des marchés financiers

À propos

À propos de SEAO
Info sur Constructo
Conditions d'utilisation
Polices supportées

Partenaires

Secrétariat du Conseil du trésor Québec
CGI
tc media

© 2003-2018 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1184922007

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Objet :	Accorder deux contrats aux firmes « Pie IX Dodge Chrysler 2000 inc. » (lot 1 : 4 922 826,22 $, taxes incluses) et « Fortier Auto (Montréal) ltée » (lot 5 : 1 051 469,37 $, taxes incluses) pour la fourniture de 110 camionnettes et 30 véhicules utilitaires/multisegments – Dépense totale de 5 974 295,59 $, taxes incluses. Appel d'offres public 18-16705 (4 soum. pour chacun des lots).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1184922007 - Acquisition lot 140 véhicules.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Préposé au budget - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514 872-1021

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-14

Cathy GADBOIS
Chef de section

Tél : 514-872-1443
Division : Service des finances - Point de service HDV

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.21

2018/06/21
17:00

(2)

Dossier # : 1187075002

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 602 322,44$, taxes incluses, pour la poursuite du contrat octroyé à la firme Koncas Recyclage (CG14 0587) pour la réception, le tri et la mise en valeur de résidus de construction, rénovation, démolition (CRD) et encombrants majorant ainsi le montant total de 7 045 038,60 $ à 7 647 361,04 $, taxes incluses. Autoriser une prolongation de la date des contrats des firmes Recyclage Notre-Dame (CE16 1593), Koncas (CE15 1026) et Matrec/LEEP (CE13 0848 et CE14 1907) pour une durée de deux (2) mois (juillet et août 2018).

Il est recommandé au Comité exécutif :
- d'autoriser une prolongation de la date des contrats des firmes Recyclage Notre-Dame (CE16 1593), Koncas (CE15 1026) et Matrec/LEEP (CE13 0848 et CE14 1907) pour 60 jours, soit jusqu'au 30 août 2018.

Il est recommandé au Conseil d'agglomération :

- d'autoriser une dépense additionnelle de 602 322,44 $ pour le contrat 14-13817 (CG14 0587) pour la réception, le tri et la mise en valeur de résidus de CRD et encombrants pour des territoires de l'agglomération et les écocentres majorant ainsi le montant total des contrats qui passe de 7 045 038,60 $ à 7 647 361,04 $;

- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-05-28 11:39

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1187075002**

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 602 322,44$, taxes incluses, pour la poursuite du contrat octroyé à la firme Koncas Recyclage (CG14 0587) pour la réception, le tri et la mise en valeur de résidus de construction, rénovation, démolition (CRD) et encombrants majorant ainsi le montant total de 7 045 038,60 $ à 7 647 361,04 $, taxes incluses. Autoriser une prolongation de la date des contrats des firmes Recyclage Notre-Dame (CE16 1593), Koncas (CE15 1026) et Matrec/LEEP (CE13 0848 et CE14 1907) pour une durée de deux (2) mois (juillet et août 2018).

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 16 et du paragraphe 6 de l'article 19 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RRLQ, chapitre E- 20. 001 - **Loi 75**), la valorisation des matières résiduelles est une compétence d'agglomération. En vertu de l'article 17 de la Loi, la municipalité centrale peut agir à l'égard des matières constituant les compétences d'agglomération non seulement sur son territoire, mais aussi sur celui de toute autre municipalité liée.

Le Service de l'environnement a demandé que soit lancé des appels d'offres pour le traitement des résidus de construction, rénovation, démolition (CRD) et encombrants en 2014 et 2015. L'échéance de ces contrats est le 30 juin 2018, mais il est prévu aux clauses administratives spéciales et dans certains cas, dans le devis joint à l'appel d'offres, que les contrats peuvent être prolongés pour une durée de 60 jours.

Un premier appel d'offres a donc été lancé à la fin décembre 2017 pour assurer la conclusion de nouveaux contrats puisque la fin prévue des contrats faisant l'objet du présent sommaire était le 30 juin 2018.

La sollicitation de marché s'est effectuée de la façon suivante :

1. Publication d'un 1er A/O 17-16236 le 2017-12-18
▪ Ouverture des soumissions le 22 janvier 2018
▪ Le plus bas soumissionnaire n'était pas conforme
▪ Le deuxième soumissionnaire avait présenté une offre à 20% supérieure à l'estimation et n'avait pas au final son certificat de l'AMF.
Il n'a donc pas été possible, à l'issue de ce processus, d'octroyer un contrat.

Une majoration des contrats a été obtenue pour assurer la prestation de service jusqu'au 30 juin 2018 (CG18 0239).

2. Publication d'un 2e appel d'offres (18-16973) le 2018-04-11
▪ Ouverture des soumissions le 1er mai 2018
▪ Il n'y a eu aucun soumissionnaire.

Ce second processus n'a pas non plus permis d'octroyer un contrat.

3. Un nouveau processus est en cours (A/) 18-17022) depuis le 4 mai dernier et l'ouverture des soumissions s'est faite le 22 mai. Cependant, l'analyse des soumissions reçues n'est pas terminée, si bien qu'il ne sera pas possible d'octroyer des nouveaux contrats avant le Conseil d'agglomération du mois d'août prochain.

Jusqu'à cette date, il importe que le traitement des CRD recyclables de l'Agglomération de Montréal ne soit pas compromis afin d'éviter que les matières recyclables et valorisables ne soient enfouies.
Les clauses contractuelles permettant de renouveler les contrats sont les suivantes :

Contrat conclu avec Koncas Recyclage (CG14 0587) résultant de l'appel d'offres 14-13817 : il est prévu à l'article 5 des clauses administratives particulières (CAP) et à l'article 3.2 du devis que le contrat peut être renouvelé pour une période additionnelle de 60 jours ;

Contrat conclu avec Recyclage Notre-Dame (CE16 1593) résultant de l'appel d'offres 16-15497 : il est prévu à l'article 5 des CAP que le contrat peut être renouvelé pour une période additionnelle de 60 jours ;

Contrat conclu avec Koncas Recyclage (CE15 1026) résultant de l'appel d'offres 15-14219 : il est prévu à l'article 5 des CAP et à l'article 3.2 du devis que le contrat peut être renouvelé pour une période additionnelle de 60 jours ;

Contrat conclu avec Matrec/LEEP (CE 13 0848) résultant de l'appel d'offres 12-12590 : il est prévu à l'article 3.2 du devis que le contrat peut être renouvelé pour une période additionnelle de 90 jours ;

Contrat conclu avec Matrec/LEEP (CE 14 1907) résultant de l'appel d'offres 14-13817 : il est prévu à l'article 5 des CAP et à l'article 3.2 du devis que le contrat peut être renouvelé pour une période additionnelle de 60 jours ;

Chacun des contractants a consenti à poursuivre l'exécution des contrats aux mêmes termes et conditions que ceux prévus à leurs contrats respectifs Certains autres fournisseurs ont refusé la prolongation prévue au contrat. Un appel d'offres a été lancé le 25 mai 2018 visant à octroyer un ou des nouveaux contrats pour la période de juillet et août afin de maintenir la prestation de service.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0239 - **26 avril 2018** - Autoriser une dépense additionnelle de 328 670,87 $, taxes incluses, pour la poursuite des contrats octroyés à la firme Koncas Recyclage (CG14 0587) pour la réception, le tri et la mise en marché de résidus de construction, rénovation, démolition (CRD) et encombrants et à la firme Services Matrec (anciennement LEEP) (CG15 0379), majorant ainsi le montant total des contrats de 7 412 537,94 $ à 7 741 208,81 $, taxes incluses.
CG 15 0379 - 18 juin 2015 - Accorder un contrat à Multi Recyclage S.D. et à Les Entreprises Environnementales Pierrefonds (LEEP) pour la réception, le tri et la mise en marché de résidus de construction, rénovation, démolition (CRD) et encombrants pour une période approximative de 36 mois avec possibilité d'une prolongation de 60 jours - Dépense totale de 1 205 557,40 $, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14219 (5 soumissionnaires).

CG 14-0587 - 18 décembre 2014 - Accorder un contrat à Koncas Recyclage pour la réception, le tri et la mise en marché des résidus de construction, rénovation, démolition (CRD) et encombrants, pour une période de 43 mois avec possibilité d'une prolongation de 60 jours - Dépense totale de 6 749 421 $, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13817 (3 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Le traitement des résidus de CRD et encombrants s'effectue dans des centres équipés pour trier les matières qui sont reçues pêle-mêle. Une fois triée, les matières sont envoyées vers des entreprises où elles sont recyclées et/ou valorisées et/ou enfouies. Sur une base annuelle, les quantités de matières CRD varient entre 55 000 et 60 000 tonnes pour l'ensemble de l'Agglomération.

JUSTIFICATION

La demande de prolongation des contrats ci-dessus ainsi que l'octroi de crédits supplémentaires sont nécessaires pour maintenir la prestation de service jusqu'à la fin août 2018, jusqu'à ce que de nouveaux contrats puissent être octroyés. À l'exception du contrat de Koncas (CG14 0587), la prolongation des autres contrats ne nécessitent pas l'octroi de crédits supplémentaires, les quantités prévues n'étant pas atteintes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le contrat de la firme Koncas a déjà été majoré de 20%; 15% en contingences (CG14 0587) et 5% en dépense additionnelle (CG18 0239). Cette dépense additionnelle a fait passer le montant octroyé initialement de 6 749 240,56$ à 7 045 038,60$.
Une dépense additionnelle de 8,86% est nécessaire afin de maintenir la prestation de service aux citoyens durant les mois de juillet et août 2018. Le coût total s'élève à 602 322,44$ incluant les taxes faisant passer les montants octroyés de 7 045 038,60$ à 7 647 361,04$.

Ajudicataire	Résolution	Montant octroyé	Coût additionnel - $	Total taxes incluses $
Koncas	CG18 0239	7 045 038,60 $	602 322,44 $	7 647 361,04 $

Le détail du calcul est dans la pièce jointe 'Aspects financiers'.

L'agglomération doit payer les redevances à l'enfouissement sur la portion non valorisable des matières. Le montant estimé pour ces redevances s'élève à 45 003,02 $ taxes incluses pour 1734 tonnes.

Cette dépense sera imputée au budget de fonctionnement du Service de l'environnement au poste budgétaire des services techniques pour l'enfouissement et la valorisation des matériaux secs et entièrement assumée par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le contrat de réception et traitement des résidus de CRD et encombrants touche le volet : "Pratiquer une gestion responsable des ressources" qui vise à récupérer 80 % de matières recyclables et organiques, des RDD, des résidus de CRD et encombrants d'ici 2019.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

À défaut de prolonger ces contrats et d'obtenir les crédits nécessaires pour poursuivre le traitement des CRD recyclables durant les mois de juillet et août 2018, cette matière en provenance des écocentres et des territoires sera acheminée vers un site d'enfouissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Autorisation de la dépense additionnelle pour prolongation contrat firme Koncas (CG14 0587) mois juillet-août : 21 juin 2018 (CG)
Prolongation des contrats mois juillet-août pour contrat(s) Recyclage Notre-Dame (CE16 1593); Koncas (CE15 1026); Matrec/LEEP (CE13 0848 et CE14 1907) : 13 juin 2018 (CE)
Lancement de l'AO 18-17063 le 25 mai pour le traitement des CRD recyclables de 20 territoires pour la période juillet-août : (CE 27 juin)
Octroi de l'AO 18-17022 (traitement des CRD recyclables de l'ensemble de l'Agglomération) : 23 août 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François BALLARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sébastien D DEMERS
agent(e) de recherche

Tél : 514-872-1279
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-24

Carl MOISE
C/s operations - gestion des matieres residuelles

Tél : 514 872-9108
Télécop. : 514 872-8146

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Pierre WINNER
cadre sur mandat(s)
Tél : 514-872 44004
Approuvé le : 2018-05-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Roger LACHANCE
Directeur
Tél : 514 872-7540
Approuvé le : 2018-05-28

Ajudicataires	Résolution	Montants octroyés	Coût additionnel - $	Total taxes incluses $
Koncas	CG18 0239	7 045 038.60 $	602 322.44 $	7 647 361.04 $

Coût de traitement des résidus de construction, rénovation, démolition et d'encombrants (CRD)

Territoires	Ajudicataires	Résolution	Tonnages octroyés (1)	Montants octroyés	Tonnage additionnel	Coût additionnel - $	Total - Tonnages	Total taxes incluses $	en % par rapport au contrat de base
Ahuntsic/Cartierville	Koncas	CG18 0239	101 209.80	7 045 038.60 $	8 592.30	602 322.44 $	109 802.10	7 647 361.04 $	8.86%
Anjou									
Outremont									
St-Laurent									
St-Léonard									
Ville-Marie									
Écocentre Acadie									
Écocentre CDN									
Écocentre Eadie									
Écocentre LaSalle									
Écocentre Petite-Patrie									
Écocentre RDP									
Écocentre St-Laurent									
Écocentre St-Michel									
Grand total - taxe nette						**550 000.67 $**			

Coût de traitement en 2018

		Coût unitaire
Koncas	CRD non valorisable	60.97 $
	CRD valorisable	60.97 $

1) Les tonnages octroyés incluent la contingences de 20 % pour Koncas

CRD valorisable	1001-0010000-103125-04383-54503-014476-00000
CRD non valorisable	1001-0010000-103125-04383-54503-014403-000000

Redevance à payer 1734 45 003.02 $

Estimé tonnages contrats CRD juillet-août 2018 (PROLONGATIONS)

	TERRITOIRES/ ÉCOCENTRES	Tonnages estimés JUILLET	Tonnages estimés AOÛT	TOTAL $	Valorisation	Enfouissement
Koncas (14)						
Prolongation demande crédits supplémentaires aux instances						
	AHUNTSIC	40	40	4 877.60 $	32	48
	ANJOU	75	30	6 401.85 $	42	63
	OUTREMONT	145	100	14 937.65 $	98	147
	ST-LAURENT	300	200	30 485.00 $	200	300
	ST-LÉONARD	165	115	17 071.60 $	112	168
	VILLE-MARIE	270	270	32 923.80 $	216	324
CG14 0587	ÉCO-ACADIE	260	191	27 466.99 $	405.45	45.05
	ÉCO-CDN	451	408	52 348.84 $	772.74	85.86
	ÉCO-LASALLE	1193	1060	137 334.93 $	2027.25	225.25
	ÉCO-PPATRIE	424	350	47 178.59 $	696.42	77.38
	ÉCO-RDP	360	286	39 423.20 $	581.94	64.66
	ÉCO-ST-LAURENT	138	133	16 480.19 $	243.27	27.03
	ÉCO-ST-MICHEL	790	800	96 942.30 $	1431	159
		4610	**3983**	**523 872.53 $**	**6858**	**1734**
Prolongation date prévu au contrat						
CE15 1026	MTL-EST	**30**	**30**	**3 960.00 $**		
LEEP (10)						
Prolongation date prévu au contrat						
CE14 1907	PIERREFOND	110	110	14 520.00 $		
	SENNEVILLE	10	10	1 320.00 $		
CE13 0848	STE ANNE B	15	15	1 980.00 $		
	STE-G, I-BIZ	100	100	13 200.00 $		
		235	**235**	**31 020.00 $**		
RND (2)						
Prolongation date prévu au contrat						
CE16 1593	MTL-NORD	300	200	33 000.00 $		
	MONT-ROYAL	30	30	3 960.00 $		
		330	**230**	**36 960.00 $**		

* L'estimation des tonnages des écocentres a été majoré de + 6% pour les écocentres selon la tendance à l'augmentation de 2018 vs 2017

Ajudicataires	Résolution	Montants octroyés	Coût additionnel - $	Total taxes incluses $
Koncas	CG18 0239	7 045 038.60 $	602 322.44 $	7 647 361.04 $

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1187075002

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 602 322,44$, taxes incluses, pour la poursuite du contrat octroyé à la firme Koncas Recyclage (CG14 0587) pour la réception, le tri et la mise en valeur de résidus de construction, rénovation, démolition (CRD) et encombrants majorant ainsi le montant total de 7 045 038,60 $ à 7 647 361,04 $, taxes incluses. Autoriser une prolongation de la date des contrats des firmes Recyclage Notre-Dame (CE16 1593), Koncas (CE15 1026) et Matrec/LEEP (CE13 0848 et CE14 1907) pour une durée de deux (2) mois (juillet et août 2018).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1187075002 Intervention financière.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jean-François BALLARD
Préposé au budget
Tél : (514) 872-5916

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-25

Marie-Claude JOLY
Conseillere budgetaire
Tél : 514 872-6052
Division : Service des finances
Div. Conseil Et Soutien Financier - Point De Serv. Eau/Env.

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.22

2018/06/21
17:00

(2)

Dossier # : 1187541003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 1 985 818,89 $, taxes incluses, pour l'agrandissement et la rénovation d'un immeuble administratif situé au 10 351, rue Sherbrooke Est, Montréal-Est, dans le cadre du contrat accordé à Construction Socam ltée (CG17 0363) majorant ainsi le montant total du contrat de 16 956 053,10 $ à 18 941 871,99 $, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 1 985 818,89 $, taxes incluses, pour pouvoir payer les demandes de changement requises pour compléter l'agrandissement et la rénovation d'un immeuble administratif situé au 10 351, rue Sherbrooke Est, Montréal-Est;
2. d'accorder à Construction Socam ltée (CG17 0363) ce surplus contractuel, majorant ainsi le montant total du contrat de 16 956 053,10 $ à 18 941 871,99 $, taxes incluses;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2018-05-28 10:38

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1187541003**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 1 985 818,89 $, taxes incluses, pour l'agrandissement et la rénovation d'un immeuble administratif situé au 10 351, rue Sherbrooke Est, Montréal-Est, dans le cadre du contrat accordé à Construction Socam ltée (CG17 0363) majorant ainsi le montant total du contrat de 16 956 053,10 $ à 18 941 871,99 $, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Le 24 août 2017, un contrat de travaux d'une valeur de 16 956 053,10 $ taxes incluses a été octroyé à Construction Socam ltée pour l'agrandissement et la rénovation d'un immeuble administratif situé au 10 351, rue Sherbrooke Est, Montréal-Est. Ce contrat représente la phase 1 d'un projet visant à terme à doter le SPVM d'un pôle de services multifonctionnels qui réglera plusieurs défaillances de fonctionnalité, en plus de répondre aux nouveaux besoins du SPVM en relation avec les normes et enjeux de la Ville de Montréal. Le projet d'agrandissement et de rénovation de cet édifice permettra de relocaliser plus de 500 employés du service des enquêtes du SPVM actuellement logé à la Place Versailles en vertu d'un bail arrivant à échéance en juin 2019.
Le chantier de la phase 1 a débuté le 12 septembre 2017 et l'avancement de celui-ci, en date du 16 mai 2018, est d'environ 50 %. Les travaux sont sommairement décrits ci-dessous :

- Travaux de démolition intérieure du bâtiment administratif et de l'annexe existante (cloisonnement, portes et cadres, finis intérieurs, mécanique, électricité, etc.);
- Travaux de réaménagement du bâtiment administratif et de l'annexe existante (toutes les disciplines);
- Agrandissement de l'annexe ;
- Travaux de réaménagement du site;
- Travaux de portes et cadres et quincaillerie;
- Autres travaux divers en architecture, en mécanique, en électricité et en structure selon les indications aux dessins.

En date du 16 mai 2018, les travaux d'installation des réseaux électromécaniques et de montage de cloisons intérieures dans le bâtiment existant sont en cours. L'installation de la

chambre forte principale pour sécuriser les pièces à conviction du SPVM est complétée. Dans l'agrandissement, les travaux de toiture sont complétés et l'installation des murs rideaux et des réseaux bruts électromécaniques sont en cours.

La structure organisationnelle et les besoins du client SPVM ont évolué entre l'émission de l'appel d'offres et l'exécution du contrat, particulièrement au niveau de l'aménagement des locaux et des besoins des technologies de l'information (TI). De plus, la présence de problèmes dans la coordination des plans des professionnels ainsi que la présence d'erreurs et omissions dans les plans et devis ont été constatés lors de l'exécution des travaux. Enfin, des conditions de chantier inattendues, lesquelles étaient impossibles à déceler avant les travaux, ont nécessité des travaux additionnels payés au poste des contingences.

Les contingences au contrat de travaux sont de 15 %. Toutefois, au 16 mai 2018, les ordres de changements émis représentent déjà 69% (1 521 486,17 $) du montant de contingences, auxquelles s'ajoutent plusieurs directives de changement inévitables déjà émises et à venir portant le coût total des contingences à un montant estimé à 4 197 477,99 $ taxes incluses.

Conséquemment à ce jour, le solde des contingences est jugé insuffisant pour compléter les travaux et permettre la livraison du bâtiment au SPVM à la date prévue au contrat.

Il est d'ailleurs impossible de retourner en appel d'offres avant l'échéance du contrat actuel car celui-ci doit être réalisé à temps pour que le SPVM puisse emménager avant l'échéance de son bail à la Place Versailles.

L'impact de cette augmentation sur le contrat de services professionnels est en cours d'analyse, vu la part de responsabilité des professionnels dans les montants contingents requis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0222 - 26 avril 2018 - Approuver le projet de dixième convention de modification de bail par lequel la Ville loue de Place Versailles inc. des espaces à bureaux situés à la Place Versailles, au 7275, rue Sherbrooke Est, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de 6 mois, soit du 1er janvier au 30 juin 2019, pour un loyer total de 673 123,46 $, taxes incluses.

CG18 0202 - 29 mars 2018 - Règlement autorisant un emprunt de 46 000 000 $ afin de financer le projet de développement des installations du SPVM dans l'immeuble situé au 10351, rue Sherbrooke Est.

CG17 0363 - 24 août 2017 - Accorder un contrat à Construction Socam ltée pour réaliser les travaux d'agrandissement et de rénovation d'un immeuble administratif de la Ville de Montréal, situé au 10351, rue Sherbrooke Est, dans la Ville de Montréal-Est - Dépense totale de 20 517 074,90 $, taxes incluses - Appel d'offres public 5873 (5 soum.)

CG17 0070 - 30 mars 2017 - Approuver le projet de neuvième convention de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue de Place Versailles inc., des espaces à bureaux au 7275, rue Sherbrooke Est, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de douze mois, soit du 1er janvier au 31 décembre 2018 - Dépense totale de 1 256 562,28 $, taxes incluses

CG15 0248 - 30 avril 2015 - Accorder un contrat de services professionnels à Les Architectes Labonté Marcil (S.E.N.C) et Les Services EXP inc., pour le programme de protection et de réhabilitation de bâtiments occupés par le Service de police de la Ville de

Montréal (lot 1), pour une dépense totale de 2 742 899,09 $, taxes incluses - Appel d'offres public 14-14081 - (6 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CG14 0301 - 19 juin 2014 - Approuver le projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Produits Shell Canada un immeuble situé au 10351, rue Sherbrooke Est dans la Ville de Montréal-Est, pour le regroupement de divers services dans un bâtiment dédié uniquement au Service de police de la Ville de Montréal, pour la somme de 8 278 200 $, taxes incluses

DESCRIPTION

Le présent sommaire recommande l'augmentation de la valeur maximale du contrat de construction à Construction Socam ltée pour terminer les travaux d'agrandissement et rénovation d'un immeuble administratif situé au 10351, rue Sherbrooke Est, Montréal-Est. Toutes les autres clauses du contrat demeurent les mêmes.

JUSTIFICATION

Des problèmes dans la coordination des plans des professionnels mandatés au projet ainsi que la présence d'erreurs et omissions ont résulté en l'émission de demandes de changement en quantité plus importante que d'usage habituel. Une liste non exhaustive est présentée ci-dessous:

- Absence de dispositif d'Alimentation Sans Interruption (UPS) pour palier une coupure du réseau de distribution électrique. Cette omission n'a été constatée qu'une fois le chantier démarré et a nécessité une reconfiguration des services électriques du bâtiment administratif;
- Besoins en services électriques et informatiques pour alimenter des postes de travail omis aux plans;
- Plusieurs problèmes d'insonorisation décelés en cours de chantier par le professionnel acousticien résultant en un re-design complet du plafond du 2e étage de l'agrandissement et de plusieurs cloisons intérieures;
- Solution d'éclairage intérieur inadéquate qui a dû être modifiée durant la construction pour réduire l'intensité de l'éclairage, entraînant la reconfiguration des réseaux électriques associés;
- Modification des niveaux de terrain et de l'aménagement du site;
- Distribution électromécanique manquante dans les chambres fortes;
- Solution de contrôle d'accès initiale inadaptée aux besoins du client entraînant une modification de la conception des cadres de portes;

De plus, des modifications apportées au programme par le SPVM et l'ajout de plusieurs besoins (sécurité et protection renforcée, besoins en télécommunications, redondance et fiabilité des services etc.) en cours de chantier se sont aussi traduits en l'émission de plusieurs demandes de changement. Une liste non exhaustive est présentée ci-dessous:

- Réorganisation importante de l’aménagement intérieur des bâtiments;
- Système de contrôle d'intrusion (vitrage à détection de bris de verre, systèmes sécurisés d'ouvertures de portes, etc.)
- La quantité de caméras requises sur le projet a été révisée à la hausse pour suivre l'évolution des pratiques du SPVM et assurer l'intégrité des données sensibles et sécuriser le site;
- Besoins de radiocommunication requis pour les opérations du SPVM (SERAM et SRVA) non identifiés en avant-projet;
- Ajout de près de 30 lecteurs de carte d'accès afin d’améliorer la sécurité des lieux;
- Ajout de besoins de télécommunication pour la salle de commandement d'enquêtes des crimes majeurs;

- Ajout d’un système de stroboscopes « 10-07 » permettant de communiquer des messages d’urgence de façon ciblée dans le bâtiment;
- L'ajout d'un centre de relève secondaire. Ces salles multifonctions serviront à la formation de façon régulière mais dans le cas d'urgence serviront en priorité au commandement des opérations du SPVM.

Il faut de plus considérer que la date de livraison de la phase 1 prévue au contrat ne pourra probablement pas être respectée.

Enfin, les changements résultants des conditions de chantier représentent un montant en adéquation avec ce type de chantier.

Le SGPI, en collaboration avec le SPVM, a aussi fait l'exercice d'identifier des sources d'économies ayant permis de réduire sensiblement le montant supplémentaire nécessaire, dont notamment la conservation de finis architecturaux existant, des modifications de certains finis n'affectant pas la qualité d'ensemble et d'autres changements mineurs permettant de réduire la majoration de contingences requise.

En date du 16 mai 2018, le SGPI considère donc que l'ensemble des changements requis jusqu'à la fin du contrat représente un montant estimé à 4 197 477,99 $, taxes et frais d’administration inclus.

Le budget des contingences accordé au contrat initial de 2 211 659,10 $ (taxes incluses) doit donc être majoré de 1 985 818,99 $ (taxes incluses).

Description	Montant du contrat initial de l’entrepreneur, taxes incluses	Montant du contrat suite à l’augmentation du contrat de l’entrepreneur, taxes incluses
Travaux de construction	14 744 394,00 $	14 744 394,00 $
Montant prévu pour des travaux contingents	2 211 659,10 $	2 211 659,10 $
Augmentation des travaux contingents	- $	1 985 818,89 $
TOTAL du contrat Construction Socam ltée	**16 956 053,10 $**	**18 941 871,99 $**

Le montant de contingence révisé, incluant le montant initial de contingences, représente 28,5 % du montant du contrat initial hors contingence, comparé à 15% avant révision.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le présent sommaire recommande de majorer le montant du contrat initial de Construction Socam ltée en le portant de 16 956 053,10 $ à 18 941 871,99 $, taxes et contingences incluses, soit une augmentation de 1 985 818,89 $ du montant global du contrat. Ce montant représente une augmentation de 11,7 %.
Le montant de contingences dans le contrat initial de l'entrepreneur était de 2 211 659,10 $ taxes incluses, ce qui représente 15% de la valeur du contrat.

Le montant des incidences reste inchangé à 3 561 021,80 $, taxes incluses, ce qui permettra de couvrir les dépenses incidentes du projet. La dépense totale du projet est ainsi augmentée à 22 502 893,79 $.

L'impact de cette augmentation sur le contrat de services professionnels est en cours d'analyse, vu la part de responsabilité des professionnels dans les montants contingents requis.

Les travaux contingents ci-dessus mentionnés sont des dépenses en immobilisation. Ils sont assumés à 100 % par l'Agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Une certification LEED argent est visée. De plus, les principes du développement durable applicables sont exigés dans le contrat de l'entrepreneur général, notamment l'utilisation des matériaux les moins dommageables, les équipements les plus éco-énergétiques et la gestion des déchets de construction sur le chantier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si l'augmentation du contrat de travaux n'est pas autorisé, le chantier devra cesser durant l'été et ne pourra pas être complété à temps pour permettre au SPVM d'emménager avant l'échéance de son bail à la Place Versailles. Le contrat devra donc être résilié et des indemnités de résiliation de contrat avec l'entrepreneur seront aussi à prévoir. Il faudra également prolonger le bail avec Place Versailles pour une période additionnelle d'au moins un an pour un loyer d'environ 100 000 $/mois, sous réserve que ces locaux soient toujours disponibles.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Relativement au présent dossier d'augmentation du contrat, aucune opération de communication n'est requise.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Contrat : 15030 - Mandat : 17602-2-003

Augmentation du contrat de construction au CG:	juin 2018
Fin des travaux estimée :	novembre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Françoise TURGEON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Simonetta BARTH, Service de police de Montréal

Lecture :

Simonetta BARTH, 22 mai 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie DESSUREAULT
Gestionnaire immobilier

Tél : 514 872-0435
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-17

Penelope DARCY
professionnel(le)(domaine d'expertise)-chef d'equipe

Tél : 514-872-7214
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers
Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2018-05-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Benoit DAGENAIS
Directeur général adjoint
Tél : 514 872-9466
Approuvé le : 2018-05-28

TABLEAU DES COÛTS DU PROJET

Projet :	**Agrandissement et rénovation d'un immeuble administratif (1106)**				**Mandat :**	**17602-2-001**
	10351, rue Sherbrooke Est, Montréal-Est				**Contrat :**	**15030**
Date :	**2017-07-18**					
Étape :	**Octroi de contrat**					
			Budget	**TPS 5,0%**	**TVQ 9,975%**	**Total**
Contrat :	**Travaux forfaitaires ***	**%**	**$**			
	Agrandissement et rénovation d'un immeuble administratif		12 824 000,00			
	Sous-total :	100,0%	**12 824 000,00**	**641 200,00**	**1 279 194,00**	**14 744 394,00**
	Contingences	15,0%	1 923 600,00	96 180,00	191 879,10	2 211 659,10
	Total - Contrat :		**14 747 600,00**	**737 380,00**	**1 471 073,10**	**16 956 053,10**
Incidences :						
	Laboratoire	0,5%	73 738,00			
	Dépenses gén. /services	1,0%	147 476,00			
	Télécom / T.I.		100 000,00			
	Surveillance accrue		156 000,00			
	Déménagement		300 000,00			
	Fibre noire		850 000,00			
	Mobilier		1 470 000,00			
	Total - Incidences :		**3 097 214,00**	**154 860,70**	**308 947,10**	**3 561 021,80**
Ristournes :	**Coût des travaux (Montant à autoriser)**		**17 844 814,00**	**892 240,70**	**1 780 020,20**	**20 517 074,90**
	TPS	100,00%		892 240,70		892 240,70
	TVQ	50,00%			890 010,10	890 010,10
	Coût après rist. (Montant à emprunter)		**17 844 814,00**		**890 010,10**	**18 734 824,10**

Notes :

* prix déposé par le plus bas soumissionnaire.

Les contingences ont été évaluées en se basant sur des projets similaires ainsi qu'en considérant que les travaux sont effectués dans le bâtiment existant.

Rythme des déboursés : Les travaux seront réalisés à 25 % en 2017 et 75 % en 2018

TABLEAU DES COÛTS DU PROJET

Projet :	**Agrandissement et rénovation d'un immeuble administratif (1106)**				**Mandat :**	**17602-2-001**
	10351, rue Sherbrooke Est, Montréal-Est				**Contrat :**	**15030**
Date :	**2018-05-14**					
Étape :	**Crédits supplémentaires**					
			Budget	**TPS 5,0%**	**TVQ 9,975%**	**Total**
Contrat :	**Travaux forfaitaires ***	**%**	**$**			
	Agrandissement et rénovation d'un immeuble administratif		12 824 000,00			
	Sous-total :	100,0%	**12 824 000,00**	**641 200,00**	**1 279 194,00**	**14 744 394,00**
	Contingences révisées	28,5%	3 650 774,51	182 538,73	364 164,76	4 197 477,99
	Total - Contrat :		**16 474 774,51**	**823 738,73**	**1 643 358,76**	**18 941 871,99**
Incidences :						
	Laboratoire		73 738,00			
	Dépenses gén. /services		147 476,00			
	Télécom / T.I.		100 000,00			
	Surveillance accrue		156 000,00			
	Déménagement		300 000,00			
	Télécommunications		850 000,00			
	Mobilier		1 470 000,00			
	Total - Incidences :		**3 097 214,00**	**154 860,70**	**308 947,10**	**3 561 021,80**
Ristournes :	**Coût des travaux (Montant à autoriser)**		**19 571 988,51**	**978 599,43**	**1 952 305,85**	**22 502 893,79**
	TPS	100,00%		978 599,43		978 599,43
	TVQ	50,00%			976 152,93	976 152,93
	Coût après rist. (Montant à emprunter)		**19 571 988,51**		**976 152,93**	**20 548 141,44**

Notes :

* prix déposé par le plus bas soumissionnaire.

Rythme des déboursés : Les travaux seront réalisés à 25 % en 2017 et 75 % en 2018

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1187541003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 1 985 818,89 $, taxes incluses, pour l'agrandissement et la rénovation d'un immeuble administratif situé au 10 351, rue Sherbrooke Est, Montréal-Est, dans le cadre du contrat accordé à Construction Socam ltée (CG17 0363) majorant ainsi le montant total du contrat de 16 956 053,10 $ à 18 941 871,99 $, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1187541003 - information comptable.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire
Tél : 872-0946

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-23

Cathy GADBOIS
C/S conseil et soutien financier
Tél : 872-1443
Division : Division conseil et soutien financier/PDS-HDV

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.23

2018/06/21
17:00

(2)

Dossier # : 1187000003

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	Programme de réfection des structures routières
Objet :	Accorder un contrat à Dimco DL inc. pour la réfection du pont d'étagement et des murs de soutènement Armand-Bombardier et ses approches – Contrat 2018 (projet 11-03) dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles - Dépense totale de 5 965 474,75 $ (travaux et contingences: 5 691 485,79 $ + incidences: 420 509,54 $), taxes incluses - Appel d'offres public 305402 - 3 soumissionnaires conformes.

Il est recommandé :
1. d'autoriser une dépense de 5 965 474,75 $, taxes incluses, pour la réfection du pont d'étagement et des murs de soutènement Armand-Bombardier et ses approches – Contrat 2018 dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2. d'accorder à Dimco DL inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 691 485,79 $, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public n° 305402;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 74,08 % par la ville centrale et à 25,92 % par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-05-25 11:30

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1187000003**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	Programme de réfection des structures routières
Objet :	Accorder un contrat à Dimco DL inc. pour la réfection du pont d'étagement et des murs de soutènement Armand-Bombardier et ses approches – Contrat 2018 (projet 11-03) dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles - Dépense totale de 5 965 474,75 $ (travaux et contingences: 5 691 485,79 $ + incidences: 420 509,54 $), taxes incluses - Appel d'offres public 305402 - 3 soumissionnaires conformes.

CONTENU

CONTEXTE

Les structures du pont d'étagement Armand-Bombardier ont été construites en 1985. Situées dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, ces structures permettent le passage au-dessus des voies ferrées du CN entre le boulevard Henri-Bourassa Est et l'avenue Blaise-Pascal. Un plan de localisation est présenté en pièce jointe.
D'une longueur de 270 mètres, le pont d'étagement Armand-Bombardier compte six voies de circulation, soit trois voies par direction séparées par une bande médiane, et deux trottoirs aménagés de chaque côté. En porte-à-faux sur les côtés extérieurs du tablier, le pont est muni de bacs de plantation et de belvédères en béton préfabriqué auxquels sont intégrés les parapets du pont. L'ouvrage est complété par deux murs de soutènement de part et d'autre du pont. Les deux murs du côté Nord du pont ont une longueur de 91 mètres et les deux murs du côté Sud du pont ont une longueur de 54 mètres.

Le présent contrat est la suite d'un premier contrat qui a été réalisé au cours de l'automne 2017 dans le cadre du même projet. Il avait été décidé de diviser le projet en deux contrats distincts afin d'amorcer plus rapidement, dans le cadre d'un premier contrat désigné « Contrat 2017 », les travaux nécessaires à la correction des défauts les plus importants des structures. Ces travaux consistaient en la réparation des parapets de béton sur le pont et les murs de soutènement. Le présent contrat, le second du projet et désigné « Contrat 2018 », permettra de compléter la correction de tous les autres défauts des structures. Les

principaux défauts restants à corriger sont la surface de roulement du tablier du pont et les deux joints de dilatation.

De plus, lors de l'élaboration du projet de réfection des structures, une consultation auprès des autres unités de la Ville et des réseaux techniques urbains a permis d'identifier certains besoins à intégrer. Ainsi, dans le but d'optimiser les travaux et de minimiser leur impact auprès des citoyens, il a été décidé d'intégrer au projet les interventions suivantes :

· Reconfiguration de l'aménagement du boulevard Armand-Bombardier entre les intersections du boulevard Henri-Bourassa Est et de l'avenue Blaise-Pascal afin de permettre l'ajout de bandes cyclables (tel que prévu au plan vélo de l'agglomération de Montréal et présenté en pièce jointe);

· Mise aux normes des feux de circulation aux intersections du boulevard Henri-Bourassa Est et de l'avenue Blaise-Pascal;

· Mise à jour du système d'éclairage du boulevard Armand-Bombardier entre les intersections du boulevard Henri-Bourassa Est et de l'avenue Blaise-Pascal;

· Interventions sur les infrastructures de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) et de Bell Canada.

Les tableaux ci-dessous présentent les grandes étapes du projet :

Étapes terminées :

	Coût (taxes incluses)	Date de début	Date de fin
· Avant-projet (SMi)	161 950,50 $	octobre 2015	décembre 2016
· Plans et devis (SNC-Lavalin)	544 864,23 $ *	décembre 2016	avril 2018
· Contrat 2017 (Ross And Anglin Limitée)	612 949,89 $	septembre 2017	avril 2018

** Ce montant correspond au total pour la conception des plans et devis de l'ensemble du projet, c'est-à-dire qu'il inclut également les coûts associés à cette étape pour le Contrat 2017. Il inclut également les coûts associés à l'étape d'assistance concepteur pendant les travaux et plans finaux pour le Contrat 2017.*

Étape à autoriser dans le présent dossier :

	Coût (taxes incluses)	Date de début prévue	Date de fin prévue
· Travaux de réfection du pont d'étagement et des murs de soutènement Armand-Bombardier et ses approches – Contrat 2018	5 965 474,75 $	juillet 2018	décembre 2018

Étapes à venir:

	Coût (taxes incluses)	Date de début prévue	Date de fin prévue
· Surveillance des travaux	N/D	juillet 2018	décembre 2018
· Assistance concepteur pendant les travaux et plans finaux (SNC-Lavalin)	59 329,40 $	juillet 2018	décembre 2018

Dans le cadre de la réfection du pont d'étagement et des murs de soutènement Armand-Bombardier et ses approches – Contrat 2018, un appel d'offres public portant le numéro

305402 a été préparé. Cet appel d'offres a été publié dans le quotidien Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO du 27 mars au 19 avril 2018. La durée de la publication a été de 24 jours calendrier, incluant le jour de la publication et de la fermeture, ce qui respecte le délai minimum requis. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours suivant sa date d'ouverture, soit jusqu'au 17 août 2018.

Quatre (4) addendas ont été émis lors de l'appel d'offres 305402 :
· Addenda 1 émis le 3 avril 2018 : émission du Formulaire de soumission au complet pour ajout des bordereaux CSEM, Bell Canada et Feux de circulation et révision des bordereaux Chaussée et Éclairage, ajout du devis Feux de circulation (Cahier F), révision de six articles et ajout d'un article au devis Éclairage, ajout d'un document normalisé à la section V du Cahier des charges;

· Addenda 2 émis le 11 avril 2018 : révision de cinq pages du Formulaire de soumission, révision de quatre articles du devis Structure, révision d'un article du devis Chaussée, révision de vingt-trois articles, ajout de sept articles et révision de deux annexes du devis Éclairage, révision de cinq feuillets des plans Structure, révision de huit feuillets des plans Chaussée, révision de tous les feuillets des plans Éclairage, ajout de deux documents normalisés à la section V du Cahier des charges, révision de deux articles et ajout d'un article et d'une annexe au Cahier des clauses administratives spéciales;

· Addenda 3 émis le 11 avril 2018 : révision d'une page du Formulaire de soumission, révision de deux articles du devis Éclairage;

· Addenda 4 émis le 17 avril 2018 : publication du tableau des questions et réponses pendant la période d'appel d'offres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM17 0983 - 23 août 2017 - Accorder un contrat à Ross And Anglin Limitée pour la réfection du pont d'étagement et des murs de soutènement Armand-Bombardier et ses approches, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles - Dépense totale de 760 962,39 $, taxes incluses - Appel d'offres public 335401 (5 soum.) (GDD n° 1177000006).

DESCRIPTION

Accorder un contrat de construction à Dimco DL inc. pour la réalisation des travaux de réfection du pont d'étagement et des murs de soutènement Armand-Bombardier et ses approches – Contrat 2018.
Les travaux consistent, sans s'y limiter, à :
· remplacer la surface de roulement du tablier du pont (enrobé et membrane d'étanchéité);

· réparer localement le dessus de la dalle et des trottoirs ainsi que les chasse-roues du tablier du pont;

· remplacer tous les joints de dilatation du tablier du pont;

· améliorer le système de drainage du tablier du pont (nettoyage du système, rallongement ou élimination de drains et ajout de regards de nettoyage);

· réparer localement le dessous du tablier du pont;

· recouvrir d'un enduit de surface les piles, les culées et les parapets du pont ainsi que tous les murs de soutènement, incluant leur parapet;

· reconfigurer l’aménagement du boulevard Armand-Bombardier sur le pont, à ses approches et aux intersections du boulevard Henri-Bourassa Est et de l’avenue Blaise-Pascal afin de permettre l’ajout de bandes cyclables unidirectionnelles dans chaque direction;

· mettre aux normes les feux de circulation aux intersections du boulevard Henri-Bourassa Est et de l’avenue Blaise-Pascal;

· mettre à jour le système d’éclairage du boulevard Armand-Bombardier sur le pont, à ses approches et à l’intersection de l’avenue Blaise-Pascal ainsi que dans les tournebrides du boulevard Armand-Bombardier (voies de desserte locales faisant un virage en « U » sous le pont), ce qui consiste, sans s’y limiter, à :

o appliquer en usine un nouveau système de peinture sur tous les fûts des lampadaires;

o ajouter des prises de courant sur tous les fûts des lampadaires;

o remplacer tous les luminaires des lampadaires par des luminaires aux DEL avec nœuds intelligents;

o remplacer tous les conduits électriques ainsi que tous les luminaires fixés sous le tablier du pont;

o remplacer les conducteurs dans tous les conduits électriques;

o déplacer les lampadaires situés du côté Ouest du boulevard Armand-Bombardier, entre l’avenue Marco-Polo et le boulevard Henri-Bourassa Est;

· planer et resurfaçer la chaussée du boulevard Armand-Bombardier aux approches du pont et dans l’intersection de l’avenue Blaise-Pascal;

· intervenir sur les infrastructures de la CSEM situées dans les limites des travaux (construction de nouveaux massifs de conduits et reconstruction de puits d’accès);

· intervenir sur les infrastructures de Bell Canada situées dans les limites des travaux (reconstruction de massifs de conduits);

· effectuer le maintien de la circulation et la mise en place d’une signalisation temporaire liée aux travaux.

Il est prévu que les travaux débutent en juillet 2018 et se terminent en décembre 2018. Cela représente un total de 20 semaines de travaux. En cas de conditions climatiques défavorables, certains travaux pourraient être reportés au printemps 2019.

Dans le présent contrat, l'enveloppe des contingences pour pallier aux imprévus est de 15 % du coût total des travaux, tel qu'inscrit au bordereau d'appel d'offres, en raison des risques inhérents à des travaux sur des ouvrages existants. Ces contingences représentent un montant de 742 367,72 $ taxes incluses.

Également, des dépenses incidentes représentant un montant total de 420 509,54 $ taxes incluses sont prévues dans le cadre de la réalisation du contrat. Une partie de ces incidences, d’un montant de 357 881,28 $ taxes incluses, comprend le contrôle qualitatif, les études de caractérisation des sols, les travaux réalisés et les matériaux fournis par la Ville (signalisation et feux de circulation) ainsi que la protection des voies ferrées par les signaleurs du CN. L’autre partie de ces incidences, d’un montant de 62 628,26 $ taxes incluses, comprend le surveillant des travaux de la CSEM et les frais généraux de la CSEM pour la réalisation des travaux sur les infrastructures de la CSEM.

En ce qui concerne l'intégration au présent contrat des interventions sur les infrastructures de Bell Canada, ces travaux, d'un montant de 146 520,58 $ taxes et contingences incluses, représentent 2,57 % du coût total du contrat et seront entièrement payés par Bell Canada directement à l'entrepreneur. Selon la lettre d'entente jointe au présent dossier, Bell Canada s'engagera à assumer le coût réel des travaux réalisés, sur présentation des factures et pièces justificatives de l'entrepreneur.

Les détails du coût de travaux, des contingences et des incidences du contrat sont décrits à la section « Aspects financiers » du présent dossier.

Le mandataire ayant effectué la conception du projet assurera le soutien technique durant les travaux. La surveillance des travaux sera effectuée par un autre mandataire. Ces services seront payables selon la méthode horaire.

JUSTIFICATION

La réalisation du projet de réfection du pont d'étagement et des murs de soutènement Armand-Bombardier et ses approches – Contrat 2018 permettra de compléter les travaux de réfection des structures amorcés lors de la réalisation du Contrat 2017, ce qui assurera la pérennité de l'ouvrage à long terme. Cela permettra également, grâce au réaménagement du boulevard Armand-Bombardier, d'implanter un nouveau lien cyclable identifié au plan vélo de l'agglomération de Montréal.
Le tableau ci-dessous présente la liste des soumissions conformes avec le prix de base de la soumission, le montant des contingences et le montant total, taxes incluses. Le tableau présente également les différents écarts entre les soumissions reçues ainsi que les écarts entre ces soumissions et l'estimation.

Firmes soumissionnaires conformes*	Prix de base (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Dimco DL inc.	4 949 118,07 $	742 367,72 $	5 691 485,79 $
Constructions ConCreate Ltée	5 229 793,09 $	784 468,96 $	6 014 262,05 $
Loiselle inc.	5 725 634,16 $	858 845,13 $	6 584 479,29 $
Estimation des professionnels externes	6 137 539,10 $	920 630,87 $	7 058 169,97 $
Coût moyen des soumissions conformes *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)*			6 096 742,38 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) *((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100*			7,1 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) *(la plus haute conforme – la plus basse conforme)*			892 993,50 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) *((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100*			15,7 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			-1 366 684,18 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			-19,4 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*			322 776,26 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			5,7 %

* Les prix ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions recevables. Cependant, seuls les documents relatifs aux 2 plus basses soumissions conformes ont été vérifiés (cautionnement, attestation de Revenu Québec, licence RBQ, etc.).

Lors de l'appel d'offres public 305402, sur quatorze (14) preneurs du cahier des charges, trois (3) ont déposé une soumission et onze (11) n'en ont pas déposé, ce qui représente respectivement des ratios de 21 % et 79 %. En ce qui concerne les motifs de désistements, deux (2) preneurs du cahier des charges sur les onze (11) qui n'ont pas déposé de soumission étaient un sous-traitant, alors que les autres preneurs n'ont pas indiqué de raison de désistement. La liste des preneurs du cahier des charges est en pièce jointe.

Les trois (3) soumissions déposées sont conformes.

L'offre déposée par le plus bas soumissionnaire est inférieure à l'estimation réalisée par les professionnels externes responsables de la conception des plans et devis du projet, laquelle s'élevait à 7 058 169,97 $, incluant les contingences et les taxes. La différence est de -1 366 684,18 $, soit -19,4 %.

Cet écart peut être lié à de nombreux facteurs, dont les méthodes de travail envisagées par les soumissionnaires, les décisions d’affaires des entreprises ayant soumissionné et la situation des marchés au moment du dépôt des soumissions.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Dimco DL inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF), laquelle est en vigueur depuis le 20 février 2018. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe du dossier.

Les validations requises selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ont été effectuées. Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé est le suivant : 5724-6621-01. Une attestation valide délivrée le 14 mars 2018 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe du dossier.

L'analyse des soumissions démontre que Dimco DL inc. est le plus bas soumissionnaire conforme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 5 965 474,75 $ taxes incluses et comprend :

- Un contrat à Dimco DL inc. pour un montant de 5 691 485,79 $ taxes et contingences incluses;
- Moins les travaux d'infrastructures de Bell Canada pour un montant de 146 520,58 $, taxes et contingences incluses, lesquels seront payés par Bell Canada directement à l'entrepreneur;
- Plus des incidences de 420 509,54 $, taxes incluses.

Cette dépense est répartie entre les différents programmes des unités d'affaires concernées de la façon suivante :

- 94,36 % au PTI de la Direction des transports pour un montant de 5 628 972,35 $, contingences, incidences et taxes incluses;

- 5,64 % au PTI de la CSEM pour un montant total de 336 502,40 $, contingences, incidences et taxes incluses.

La dépense à faire approuver par les instances de la Ville est assumée à 74,08 % par la ville centrale pour un montant de 4 419 025,46 $ taxes incluses et à 25,92 % par l'agglomération pour un montant de 1 546 449,29 $ taxes incluses. La portion assumée par l'agglomération concerne la reconfiguration de l'aménagement du boulevard Armand-Bombardier afin de permettre l'ajout de bandes cyclables. Ces bandes cyclables sont identifiées au Plan vélo de l'agglomération de Montréal, qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations. L'extrait du Plan vélo pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles se trouve en pièce jointe du dossier.

Cette dépense totale représente un coût net de 5 541 894,72 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale; elle sera imputée aux PTI 2018 - 2020 de la Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) et de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM).

La répartition du coût des travaux et des incidences est présentée en pièce jointe dans les documents « 2018-05-23_305402_coûts de travaux et incidences » et « 2018-05-24_Répartition bordereaux par programmes ».

Le détail des informations comptables se trouve dans les interventions du Service des finances et de la CSEM.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réalisation du projet de réfection du pont d'étagement et des murs de soutènement Armand-Bombardier et ses approches – Contrat 2018 permet d'assurer la pérennité des ouvrages d'art de la Ville de Montréal à long terme et la préservation du patrimoine des structures routières, lequel constitue un actif d'une très grande importance pour la Ville de Montréal, en plus d'améliorer les déplacements et la sécurité des citoyens sur le territoire montréalais.
L'implantation d'un nouveau lien cyclable correspond à l'Action 1 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Augmenter la part modale des déplacements à pied, à vélo ou en transport en commun ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Une décision favorable à la présente demande d'octroi de contrat permettra de débuter à l'été 2018 les travaux pour compléter la réfection des structures du pont Armand-Bombardier ainsi que pour réaliser le réaménagement du boulevard Armand-Bombardier nécessaire à l'ajout de bandes cyclables entre les intersections du boulevard Henri-Bourassa Est et de l'avenue Blaise-Pascal.
Advenant le cas où l'octroi du contrat serait reporté au-delà de la date d'échéance de la soumission, soit le 17 août 2018, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le SIVT se verrait alors obligé de reprendre un nouveau processus d'appel d'offres et d'en assumer les frais associés.

De plus, advenant le cas où la présente demande d'octroi de contrat serait retardée au-delà du conseil municipal du mois de juin, la phase 2 des travaux (voir la description des phases sous la rubrique « Impact durant les travaux ») ne pourrait pas être amorcée en 2018. Un report en 2019 de la phase 2 des travaux impliquerait des frais supplémentaires et une augmentation des impacts sur la circulation (réalisation et maintien pendant tout l'hiver

2018-2019 d'un aménagement temporaire transitoire à l'aménagement final prévu du boulevard Armand-Bombardier).

Finalement, un report en 2019 de la phase 2 des travaux impliquerait une nouvelle coordination avec la Division des transports actifs et collectifs pour permettre le parachèvement du reste du nouveau lien cyclable prévu sur le boulevard Armand-Bombardier, soit l'ajout de bandes cyclables entre les intersections de l'avenue Blaise-Pascal et du boulevard Perras.

Impact durant les travaux :

Les travaux du Contrat 2018 seront réalisés principalement en deux phases. La phase 1 sera dans la direction Sud du boulevard Armand-Bombardier pour les travaux à réaliser du côté Ouest et au centre (glissière médiane) du boulevard. La phase 2 sera dans la direction Nord pour les travaux à réaliser du côté Est du boulevard.

Pendant ces deux phases, les travaux seront exécutés de façon à maintenir en tout temps une voie de circulation dans chaque direction du boulevard Armand-Bombardier entre le boulevard Henri-Bourassa Est et l'avenue Blaise-Pascal. La voie dans la direction de la phase qui sera en cours de réalisation sera déviée vers la chaussée du côté opposé (en contresens de la voie maintenue dans l'autre direction). Le trottoir situé du côté de la phase qui sera en cours de réalisation sera fermé, mais le trottoir situé du côté opposé demeurera ouvert.

Des mesures de mitigation sont prévues dans les prescriptions techniques du cahier des charges afin d'atténuer ces inconvénients (voir pièce jointe).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été préparée et approuvée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat par le Conseil d'agglomération : 21 juin 2018;
Début des travaux : juillet 2018;

Fin des travaux : décembre 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission (Serge A BOILEAU)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Éric PAINCHAUD, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Véronique PARENTEAU, Service des infrastructures_voirie et transports
Katie TREMBLAY, Service des infrastructures_voirie et transports
Hugues BESSETTE, Service des infrastructures_voirie et transports
Son Thu LÊ, -
Sylvain FELTON, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Katie TREMBLAY, 24 mai 2018
Hugues BESSETTE, 22 mai 2018
Véronique PARENTEAU, 18 mai 2018
Éric PAINCHAUD, 18 mai 2018
Son Thu LÊ, 18 mai 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Philippe-Emmanuel - Ext PARENT
Consultant externe

Tél : 514 872-0841
Télécop. : 514-872-4965

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-17

Jean CARRIER
Chef de division

Tél : 514 872-0407
Télécop. : 514-872-4965

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur
Tél : 514 872-9485
Approuvé le : 2018-05-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur
Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2018-05-25

Projet 11-03 : Réfection du pont d'étagement et des murs de soutènement Armand-Bombardier et ses approches

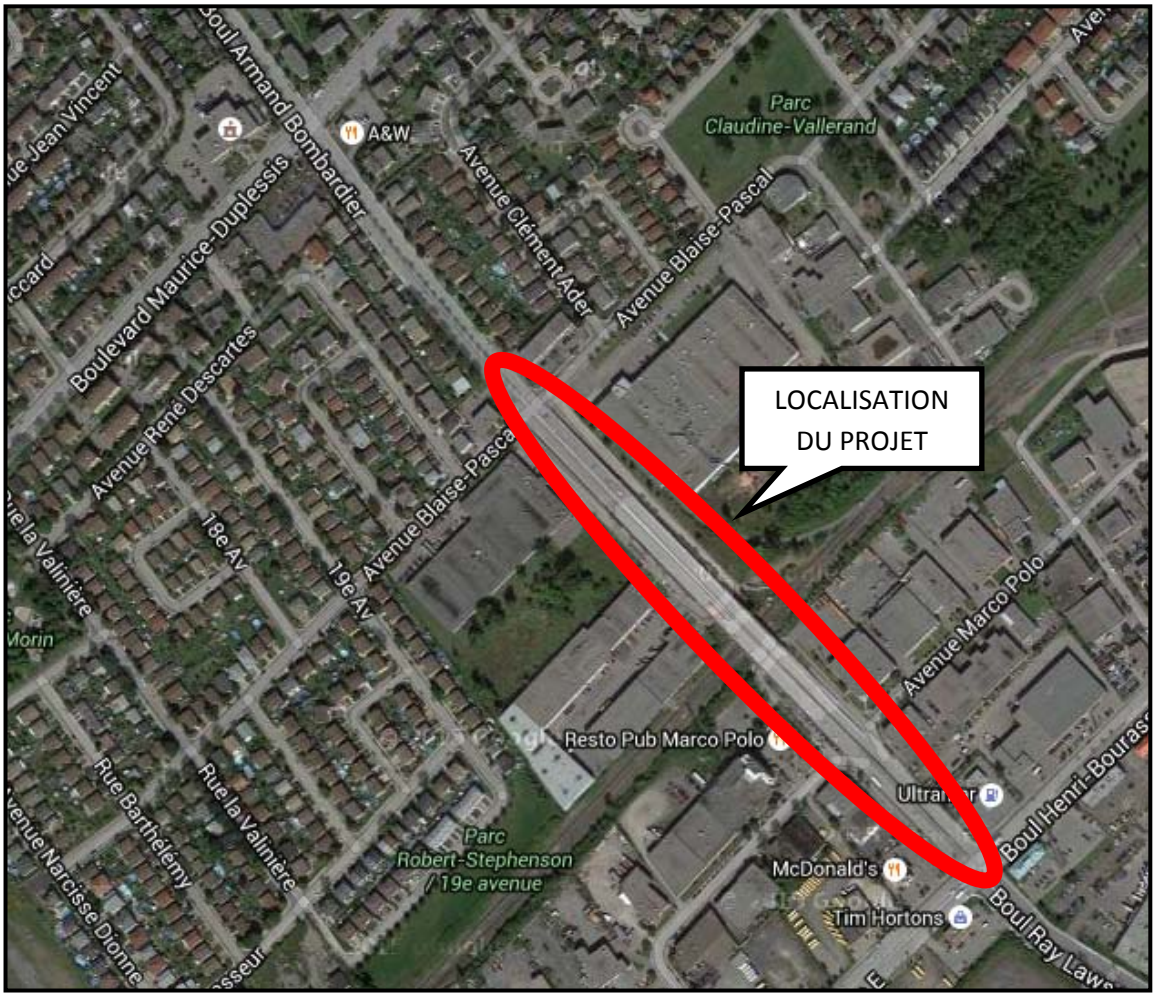

Structures visées par le projet

5033B : Pont d'étagement Armand-Bombardier
5033A : Mur de soutènement (MS) côté Sud-Ouest du pont
5033C : MS côté Nord-Ouest du pont
5033D : MS côté Nord-Est du pont
5033E : MS côté Sud-Est du pont

Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles

Programmation des voies cyclables 2017-2018

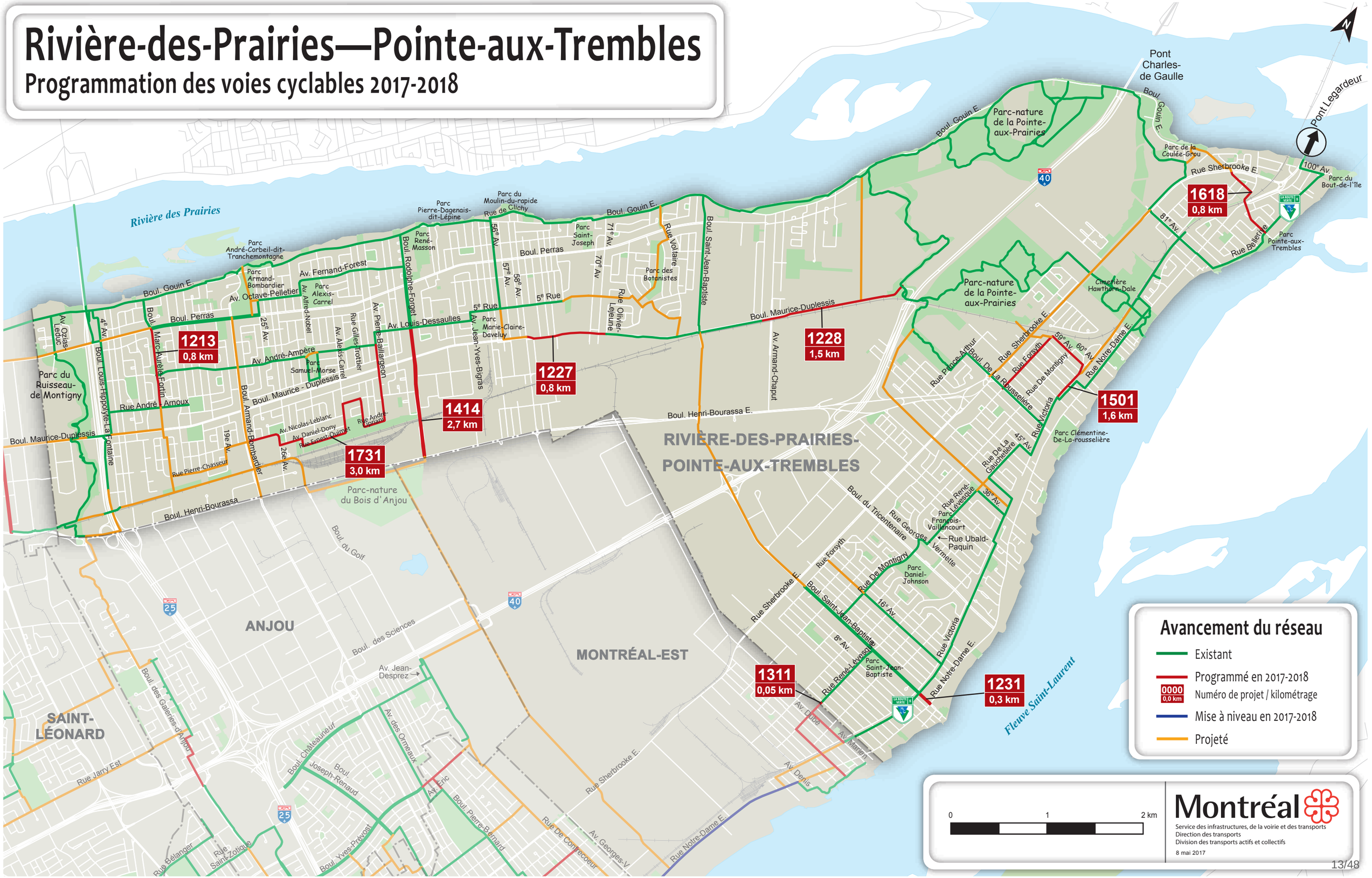

Avancement du réseau

- Existant
- Programmé en 2017-2018
  - 0000 / 0,0 km — Numéro de projet / kilométrage
- Mise à niveau en 2017-2018
- Projeté

Montréal

Service des infrastructures, de la voirie et des transports
Direction des transports
Division des transports actifs et collectifs

8 mai 2017

Montréal

RÉSULTATS D'OUVERTURE DE SOUMISSION

SOUMISSION NO **305402** **RELANCE :** **OUI / NON**
ANNONCE NO 14 DATE DE L'ANNONCE: 2018-03-28
DATE D'OUVERTURE 2018-04-19
DÉCRET 1049-2013
CHARGÉ DE PROJET: Philippe-Emmanuel Parent

TITRE: 11-03 Réfection du pont d'étagement et des murs de soutènement Armand-Bombardier et ses approches – Contrat 2018

PRÉPARÉ PAR: Majida Tabit DATE DE TRAITEMENT: 30-avr-18

RÉSULTATS D'OUVERTURE DE SOUMISSION *(taxes incluses)*

	FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES*	PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
1	Dimco DL inc. (Licence RBQ # 5724-6621-01) (Attestation Revenu Québec valide du 14 mars 2018 au 30 juin 2018)	4 949 118,07 $	742 367,72 $	5 691 485,79 $
2	Constructions ConCreate Ltée	5 229 793,09 $	784 468,96 $	6 014 262,05 $
3	Loiselle inc.	5 725 634,16 $	858 845,13 $	6 584 479,29 $
	Estimation des professionnels externes	6 137 539,10 $	920 630,87 $	7 058 169,97 $
	Coût moyen des soumissions reçues ($)			**6 096 742,38 $**
	Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			**7,1%**
	Écart entre la plus haute et la plus basse conforme		**($)**	**892 993,50 $**
			(%)	**15,7%**
	Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation		**($)**	**-1 366 684,18 $**
			(%)	**-19,4%**
	Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse		**($)**	**322 776,26 $**
			(%)	**5,7%**

**** Les prix ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions recevables. Cependant, seuls les documents relatifs aux 2 plus basses soumissions conformes ont été vérifiés (attestation de Revenu Québec, licence RBQ, etc.).***

En ce qui concerne les informations relatives à l'analyse des résultats de soumission, veuillez vous référer aux rubriques "Description" et "Justification" du document "Complément au guide de rédaction des dossiers décisionnels".

	FIRMES SOUMISSIONNAIRES NON CONFORMES	PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
1				
2				
3				

Caution | Conforme

Section C - Bordereau de soumission

11-03 Réfection du pont d'étagement et des murs de soutènement Armand-Bombardier et ses approches – Contrat 2018 (Appel d'offres n° 305402)

RÉSUMÉ DES BORDEREAUX

Description	Montant	
Bordereau - Administratif	186 500,00 $	
Bordereau - Maintien de la circulation	119 820,00 $	
Bordereau - Structure	1 870 570,90 $	
Bordereau - Chaussée	1 005 521,10 $	
Bordereau - Éclairage	683 575,00 $	
Bordereau - CSEM	144 025,00 $	
Bordereau - Bell Canada	110 814,70 $	
Bordereau - Feux de circulation	183 690,00 $	
Total bordereaux avant taxes :	4 304 516,70 $	(1)
Travaux contingents (15 %) :	645 677,51 $	(2)
Total Contrat avant taxes : (case 1 + case 2)	4 950 194,21 $	(3)
Taxes (14,975 %) :	741 291,58 $	(4)
Total Contrat Contingences & taxes incluses (case 3 + case 4)	**5 691 485,79 $**	(5)
Total Contrat – Bell Canada Contingences & taxes incluses (❶ – ❹)	**5 544 965,21 $**	(6)

RÉSUMÉ DE LA RÉPARTITION DES BORDEREAUX PAR PROGRAMMES DU SIVT ET PAR PARTENAIRE

	P&T 46000	ÉR-ST	TAC - AGGLO 45000	VOIRIE 55845	DERA 59002	ÉR-RUE 55845	ÉR-RUE 58002	CSEM	Bell Canada
Bordereau - Administratif	186 500,00 $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $
Bordereau - Maintien de la circulation	114 054,74 $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	5 765,26 $	- $
Bordereau - Structure	1 354 881,90 $	- $	515 689,00 $	- $	- $	- $	- $	- $	- $
Bordereau - Chaussée	- $	- $	653 903,10 $	293 692,00 $	- $	- $	- $	57 926,00 $	- $
Bordereau - Éclairage	- $	480 490,00 $	- $	- $	- $	54 380,00 $	148 705,00 $	- $	- $
Bordereau - CSEM	- $	- $	- $	- $	600,00 $	- $	- $	143 425,00 $	- $
Bordereau - Bell Canada	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	110 814,70 $
Bordereau - Feux de circulation	- $	- $	- $	- $	183 690,00 $	- $	- $	- $	- $
Total bordereaux avant taxes : (1)	**1 655 436,64 $**	**480 490,00 $**	**1 169 592,10 $**	**293 692,00 $**	**184 290,00 $**	**54 380,00 $**	**148 705,00 $**	**207 116,26 $**	**110 814,70 $**
Travaux contingents (15 %) : (2)	248 315,50 $	72 073,50 $	175 438,82 $	44 053,80 $	27 643,50 $	8 157,00 $	22 305,75 $	31 067,44 $	16 622,21 $
Ajustement pour considérer erreurs de calculs dans certification de fonds de la CSEM :		(19,51) $						19,51 $	
Total Contrat avant taxes : (3)	1 903 752,13 $	552 543,99 $	1 345 030,92 $	337 745,80 $	211 933,50 $	62 537,00 $	171 010,75 $	238 203,21 $	127 436,91 $
Taxes (14,975 %) : (4)	285 086,88 $	82 743,46 $	201 418,38 $	50 577,43 $	31 737,04 $	9 364,92 $	25 608,86 $	35 670,93 $	19 083,68 $
	❶		❷					❸	❹
Total Contrat Contingences & taxes incluses (5)	**2 188 839,01 $**	**635 287,46 $**	**1 546 449,29 $**	**388 323,23 $**	**243 670,54 $**	**71 901,92 $**	**196 619,61 $**	**273 874,14 $**	**146 520,58 $**
			$\%_{AGGLO}$					$\%_{CSEM}$	$\%_{Bell\ Canada}$
			25,92%					**5,64%**	**2,57%**
			❷ ÷ ❺					❻ ÷ ❺	❹ ÷ ❶

INCIDENCES - 46000

Incidences professionnelles (avant taxes)	238 000,00 $
Incidences techniques (avant taxes)	73 268,78 $
Incidences totales (avant taxes)	311 268,78 $
Incidences totales (taxes incluses) (7)	357 881,28 $

$\%_{SIVT\ |\ Ville\ centrale} = 100\% - \%_{AGGLO} - \%_{CSEM}$

$\%_{SIVT\ |\ Ville\ centrale} =$ **68,44%** **4 082 523,05 $**

$\%_{SIVT\ |\ Ville\ centrale\ +\ Agglo} =$ **94,36%** **5 628 972,34 $**

Mis à jour le : 2018-05-24

Par : Philippe-E. Parent, ing.

Philippe-E. Parent:
Montants ventilés au fichier
« 305402_coûts de travaux et incidences »

INCIDENCES - CSEM

Laboratoires, divers (taxes incluses)	7 971,09 $
Conception, surveillance et frais généraux (taxes incluses)	54 657,17 $
Incidences totales (taxes incluses) (8)	62 628,26 $

Philippe-E. Parent:
Montants provenants du fichier contenu dans
l'intervention de certification de fonds de la CSEM

❺

Dépense totale Ville
Contingences, incidences & taxes incluses
5 965 474,75 $
(case 6 + case 7 + case 8)

❻

Dépense totale | Partie CSEM seulement
Contingences, incidences & taxes incluses
336 502,40 $
(❸ + case 8)

Montréal

Direction des Transports
Division gestion d'actifs - Ponts et tunnels

Projet : 11-03 Réfection du pont d'étagement et des murs de soutènement Armand-Bombardier et ses approches – **Contrat 2018**

Par : Philippe-E. Parent, ing. Date : 2018-05-23

Coûts globaux du contrat 305402

	Année 2018				
	Global	**Ville centrale**	**Agglomération**	**CSEM**	**Bell**
Répartition - **sur montant Contrat (excluant incidences)**	100,00%	65,44%	27,17%	4,81%	2,57%
Prix des travaux (plus bas soumissionnaire) :					
Dimco DL inc.	$ 4 304 516,70	$ 2 816 993,64	$ 1 169 592,10	$ 207 116,26	$ 110 814,70
Contingences					
15% du coût des travaux	$ 645 677,51	$ 422 549,05	$ 175 438,82	$ 31 067,44	$ 16 622,21
Ajustement pour considérer erreurs de calculs dans certification de fonds de la CSEM		$ (19,51)		$ 19,51	
Incidences professionnelles					
Communication	$ -	$ -			
Contrôle qualitatif	$ 180 000,00	$ 180 000,00			
Expertises particulières (gestion environnementale et caractérisation de sols, etc.)	$ 31 932,89	$ 25 000,00		$ 6 932,89	
Signaleurs de compagnie ferroviaire (protection des voies ferrées)	$ 33 000,00	$ 33 000,00			
Surveillant de travaux & frais généraux de la CSEM	$ 47 538,31			$ 47 538,31	
Total incidences professionnelles (avant taxes)	$ 292 471,20	$ 238 000,00		$ 54 471,20	
Incidences techniques					
Marquage et signalisation - Ateliers Rosemont	$ 7 500,00	$ 7 500,00			
Feux de circulation et éclairage - Ateliers Rosemont	$ 55 000,00	$ 55 000,00			
Feux de circulation et éclairage - Matériaux / équipements fournis par la Ville	$ 10 600,00	$ 10 600,00			
Maintien de la circulation et gestion des impacts	$ -	$ -			
Gaz, Bell, H-Q, CSEM, etc	$ 168,78	$ 168,78			
Acquisition et servitudes	$ -	$ -			
Plantations et mobilier urbain	$ -	$ -			
Déplacement services publics	$ -	$ -			
Total incidences techniques (avant taxes)	$ 73 268,78	$ 73 268,78			
Déboursés					
Reproductions de plans et devis	$ -	$ -			
Déplacements et stationnement	$ -	$ -			
Expertise professionnelle	$ -	$ -			
Total déboursés	$ -	$ -			
Sous-total (avant taxes)	$ 5 315 934,19	$ 3 550 791,96	$ 1 345 030,92	$ 292 674,41	$ 127 436,91
TPS 5,000% du sous-total	$ 265 796,71	$ 177 539,60	$ 67 251,55	$ 14 633,72	$ 6 371,85
TVQ 9,975% du sous-total	$ 530 264,44	$ 354 191,50	$ 134 166,83	$ 29 194,27	$ 12 711,83
TOTAL avec taxes	**$ 6 111 995,33**	**$ 4 082 523,05**	**$ 1 546 449,29**	**$ 336 502,40**	**$ 146 520,58**

Montréal

Service des infrastructures, de la voirie et des transports
Division gestion d'actifs – Ponts et tunnels

801, rue Brennan, 8e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

PAR COURRIEL

Le 22 mai 2018

Monsieur Mathieu Bouvier, ing.
Spécialiste, approvisionnement du réseau
Bell Canada
600, rue Jean-Talon, 8e étage
Montréal (Québec) H2R 3A8

Objet : Entente sur le partage du coût des travaux sur les infrastructures de Bell Canada intégrés aux travaux de réfection du pont d'étagement et des murs de soutènement Armand-Bombardier et ses approches – Contrat 2018

Projet : 11-03
Soumission : 305402

Monsieur,

Dans le cadre des travaux de réfection du pont d'étagement et des murs de soutènement Armand-Bombardier et ses approches – Contrat 2018, Bell Canada a décidé de faire les interventions suivantes à leurs actifs :

- reconstruction de massifs de conduits.

Comme convenu, ces travaux seront exécutés par un entrepreneur mandaté par la Ville et par un sous-traitant accrédité par Bell Canada. La Ville a procédé à un appel d'offres et l'adjudicataire recommandé pour octroi est :

- Entrepreneur général : Dimco DL inc.
- Sous-traitant accrédité par Bell Canada : Transelec Common inc.

Le coût des travaux de Bell est évalué à **146 520,58 $ (taxes et contingences de 15 % incluses)**. À cet effet, vous trouverez, annexé à la présente, le bordereau associé à votre portion des travaux soumis par l'adjudicataire recommandé.

Lors de l'exécution des travaux, si l'entrepreneur devait rencontrer certains imprévus (sols contaminés, élévation de roc, etc.) et liés à sa portion des travaux, les coûts réels engendrés par ces contraintes seraient l'objet d'un avis de changement préparé et signé par le surveillant de Bell Canada et pourraient être facturés en sus de l'estimation initiale si le montant prévu en contingence était insuffisant.

Par la signature de la présente, Bell Canada s'engage à assurer la surveillance des travaux de sa portion du projet et à assumer le coût réel des travaux, sur présentation des factures et pièces justificatives de l'entrepreneur général ci-haut mentionné. À chaque paiement de factures, Bell Canada s'engage à transmettre les pièces justificatives confirmant que le paiement a été effectué à l'attention de :

M. Martin Boulianne, ing.
Chef de division réalisation des travaux
Direction des infrastructures
martin.boulianne@ville.montreal.qc.ca

...2

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à communiquer avec M. Philippe-Emmanuel Parent, ing., chargé de projets, au 514 872-0841 ou à l'adresse courriel suivante : xpareph@ville.montreal.qc.ca.

Prière de nous retourner cette lettre dûment signée par une personne autorisée par Bell Canada avant le 24 mai 2018 afin que notre Direction puisse transmettre le dossier aux instances décisionnelles de la Ville pour octroi du contrat.

Recevez, Monsieur, nos salutations distinguées.

Jean Carrier, ing. M.ing.
Chef de division gestion d'actifs, Ville de Montréal

J'ai lu, je comprends et j'accepte les modalités qui précèdent et souhaite que la Ville de Montréal procède à l'octroi du contrat et à la réalisation des travaux du projet 305402 (projet Bell H62530).

J'ai signé le 24 mai 2018, à Montreal.

Signature de la personne autorisée par Bell Canada

MARC GERMAIN
Nom du signataire (en lettres moulées)

p. j. Bordereau de la portion du projet Bell Canada H62530 de la soumission 305402

c. c. M. Martin Boulianne, chef de division de la réalisation des travaux, Ville de Montréal
M. Louis-Philippe Riopel, ing., chef d'équipe, Division de la réalisation des travaux – Ponts et tunnels, Ville de Montréal
M. Dominic Vachon, ing. M.Sc.A., chef de groupe, Division gestion d'actifs – Ponts et tunnels, Ville de Montréal
M. Philippe-Emmanuel Parent, ing., chargé de projet, Division gestion d'actifs – Ponts et tunnels, Ville de Montréal

305402 – Réfection du pont et des murs Armand-Bombardier – Contrat 2018

Réfection du pont d'étagement et des murs de soutènement Armand-Bombardier et ses approches – Contrat 2018 (projet 11-03)
Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

Secteur	Mesures de mitigation

Boulevard Armand-Bombardier entre le boulevard Henri-Bourassa Est et l'avenue Blaise-Pascal, incluant les tournebrides
 	
Travaux de réfection du pont et des murs Armand-Bombardier
 	
Travaux de reconfiguration de l'aménagement du boulevard Armand-Bombardier et des intersections du boulevard Henri-Bourassa Est et de l'avenue Blaise-Pascal
 	
Travaux de resurfaçage et de mise à jour du système d'éclairage du boulevard Armand-Bombardier et de l'intersection de l'avenue Blaise-Pascal
	- Afin de diminuer l'impact des travaux sur les usagers du réseau routier et les riverains, les travaux de réfection du pont et des murs Armand-Bombardier et ses approches – Contrat 2018 seront regroupés principalement en deux phases de travaux qui se détaillent comme suit :
	  - Phase 1 : boulevard Armand-Bombardier en direction Sud pour les travaux de réfection du pont et des murs, de réaménagement, de resurfaçage et d'éclairage du côté Ouest ainsi qu'au centre (glissière médiane) du boulevard.
	  - Phase 2 : boulevard Armand-Bombardier en direction Nord pour les travaux de réfection du pont et des murs, de réaménagement, de resurfaçage et d'éclairage du côté Est du boulevard.
	- Pendant ces deux phases, les travaux seront exécutés de façon à maintenir en tout temps une voie de circulation d'une largeur d'au moins 3,3 mètres dans chaque direction. La voie dans la direction de la phase qui sera en cours de réalisation sera déviée vers la chaussée du côté opposé (en contresens de la voie maintenue dans l'autre direction). Afin d'optimiser l'efficacité et d'améliorer la sécurité de cet aménagement temporaire, les mesures suivantes seront également prévues :
	  - À l'intersection de l'avenue Blaise-Pascal, le virage à gauche sera interdit dans les deux directions du boulevard Armand-Bombardier. Des chemins de détour seront implantés.
	  - À l'intersection du boulevard Henri-Bourassa Est, une deuxième voie pourra être maintenue dans chaque direction, de sorte à maintenir les virages à gauche dans les deux directions du boulevard Armand-Bombardier.
	  - En direction Sud, la bretelle d'accès provenant de l'avenue Marco-Polo sera fermée complètement pendant les deux phases. En direction Nord, la bretelle d'accès vers l'avenue Marco-Polo sera fermée complètement pendant la phase 2 seulement. Des chemins de détour seront implantés dans les deux cas.
	  - Des arrêts d'autobus seront déplacés ou annulés, soient les arrêts 52025, 52026 et 54743 à l'intersection du boulevard Henri-Bourassa Est ainsi que l'arrêt 51877 à l'intersection de l'avenue Blaise-Pascal.
	  - Le stationnement sera interdit au Nord de l'intersection de l'avenue Blaise-Pascal.
	- Les activités d'aménagement et de démantèlement des aires de travail des phases seront réalisées dans des fermetures de deux voies sur trois de façon à maintenir également une voie de circulation dans chaque direction. Ces fermetures seront de courtes durées et planifiées de nuit.
	- Un trottoir sera maintenu ouvert en tout temps, soit celui situé du côté opposé à la phase de travaux qui sera en cours de réalisation. Une signalisation sera mise en place pour orienter les piétons du côté maintenu ouvert. En aucun cas les trottoirs des deux côtés du boulevard ne devront être entravés de manière simultanée.

Préparé par : Philippe-E. Parent, ing.
Division gestion d'actifs – Ponts et tunnels
Direction des transports, Ville de Montréal

	- La fermeture de la voie de stationnement du côté gauche des tournebrides (voies de desserte locales du boulevard Armand-Bombardier faisant un virage en « U » sous le pont) sera nécessaire pendant les deux phases. La largeur de la voie de circulation maintenue ouverte devra être d'au moins 5 mètres et le stationnement y sera interdit des deux côtés. La durée et l'envergure de ces fermetures pourront être ajustées selon les besoins et l'avancement des travaux. - Des fermetures complètes de tournebrides sont prévues dans le cas où des travaux sur les côtés extérieurs ou sur le dessous du pont doivent avoir lieu directement au-dessus d'un tournebride. Ces fermetures seront de courtes durées et planifiées de nuit avec l'implantation de chemins de détour. Pour chaque tournebride, un nombre maximal de quatre de ces fermetures est autorisé au contrat pour toutes les phases de travaux. - Des fermetures partielles seulement des deux aires de stationnements localisées sous le pont seront mises en place pour permettre la réalisation des travaux sur le dessous du tablier du pont. - Les accès aux commerces, aux entreprises et aux autres entrées privées devront être maintenus en tout temps par l'Entrepreneur. L'Entrepreneur devra aménager des accès temporaires si aucun accès à un riverain ne peut être maintenu pendant les travaux. - Chaque phase de travaux doit être exécutée dans sa totalité de manière séquentielle et ne peut être réalisée de manière concourante.
Mesures de gestion des impacts applicables à tous les projets	- En plus des communications usuelles, des panneaux d'information et des PMVM seront installés au moins dix jours avant la tenue des travaux; - Pendant toute la durée des travaux, les résidants seront informés, au besoin, des restrictions applicables à la circulation.

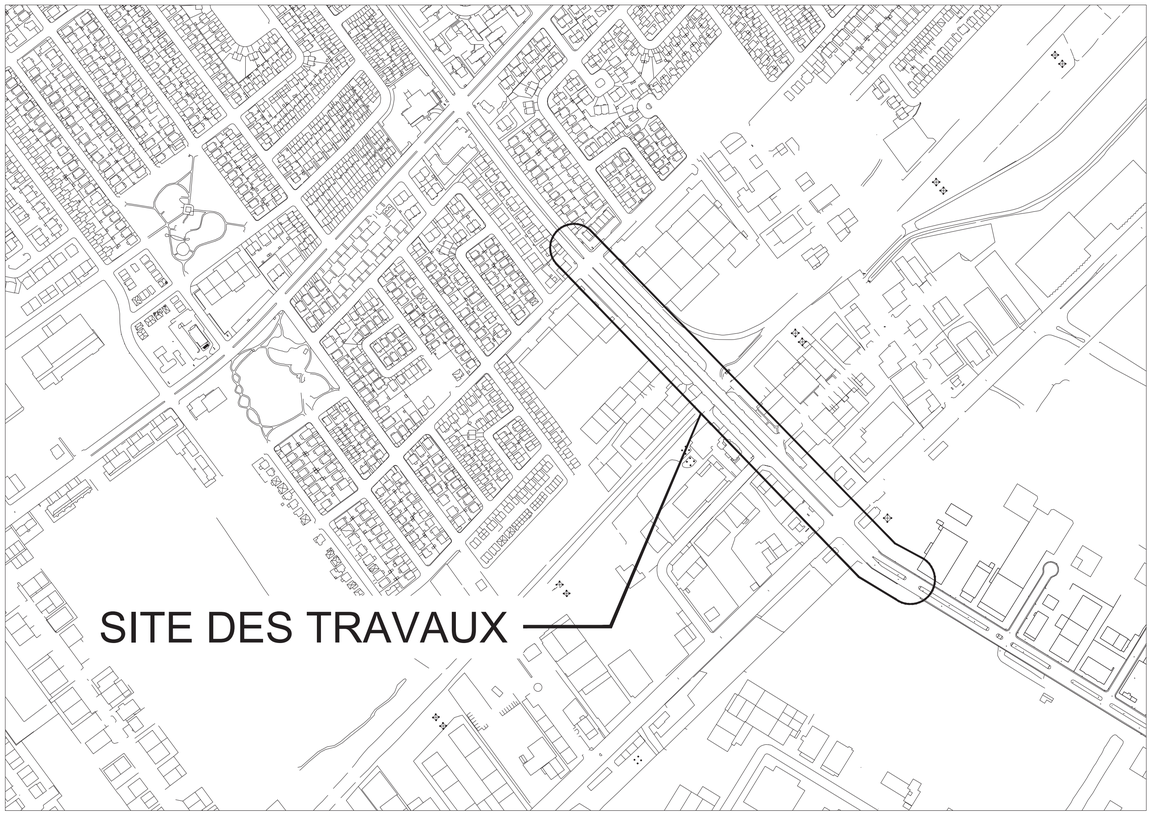

RÉFECTION DU PONT D'ÉTAGEMENT ET DES MURS DE SOUTÈNEMENT ARMAND-BOMBARDIER ET SES APPROCHES CONTRAT 2018

11-03

CHAUSSÉE

Montréal

Division gestion d'actifs - Ponts et tunnels

TABLE DES MATIÈRES

FEUILLET	DESCRIPTION
01 –	LOCALISATION ET DESCRIPTION GÉNÉRALE
02 –	DÉMOLITION – DU CH. 17+300 AU CH. 13+840
03 –	DÉMOLITION – DU CH. 13+840 AU CH. 10+550
04–	DÉMOLITION – DU CH. 10+550 AU CH. 8+070
05–	NIVELLEMENT ET CHAUSSÉE PROJETÉS DU CH. 17+300 AU CH. 13+840
06 –	NIVELLEMENT ET CHAUSSÉE PROJETÉS DU CH. 13+840 AU CH. 10+550
07 –	NIVELLEMENT ET CHAUSSÉE PROJETÉS DU CH. 10+550 AU CH. 8+070
08 –	MARQUAGE ET SIGNALISATION PROJETÉS DU CH. 17+300 AU CH. 13+840
09 –	MARQUAGE ET SIGNALISATION PROJETÉS DU CH. 13+840 AU CH. 10+550
10 –	MARQUAGE ET SIGNALISATION PROJETÉS DU CH. 10+550 AU CH. 8+070
11 –	COUPES
12 –	DÉTAILS

TOTAL DE FEUILLETS: 12

Ce document ne doit pas être utilisé à des fins de construction (ou de fabrication ou d'installation)

2018-03-19	POUR SOUMISSION	A.C.D. OIQ: 5030042
AAAA-MM-JJ	STATUT	PAR

MANDATAIRE:

SNC·LAVALIN

SCEAU CONCEPTEUR:

2018-03-16
AUDREY CLOUTIER DROUIN, ing. OIQ: 5030042

VÉRIFICATEUR:

FRANÇOIS CHEVALIER, ing. OIQ: 45838

DESSINATEUR(S):

ELISE BOILY

CLIENT:

Montréal
Division gestion d'actifs - Ponts et tunnels

IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE:

PONT D'ÉTAGEMENT 81-05033B
ET MURS DE SOUTÈNEMENT 81-05033A-C-D-E

PROJET:

RÉFECTION DU PONT D'ÉTAGEMENT ET DES MURS DE SOUTÈNEMENT ARMAND BOMBARDIER ET SES APPROCHES CONTRAT 2018

TITRE DU PLAN:

LOCALISATION ET DESCRIPTION GÉNÉRALE

No. PROJET:	No. SOUMISSION:
11-03	305402

No. PLAN: 05033A-B-C-D-E-2018-CH-1-01 — 01/12

DERNIÈRE SAUVEGARDE: 2018/03/16 – 8:57am
CHEMIN: U:\634017\Civil\7-SOUMISSION\05033A-B-C-D-E-2018-CH-1-01.dwg
05033A-B-C-D-E-2018-CH-1-01.DWG

FORMAT ISO A1 (VERSION 2016-12-19)

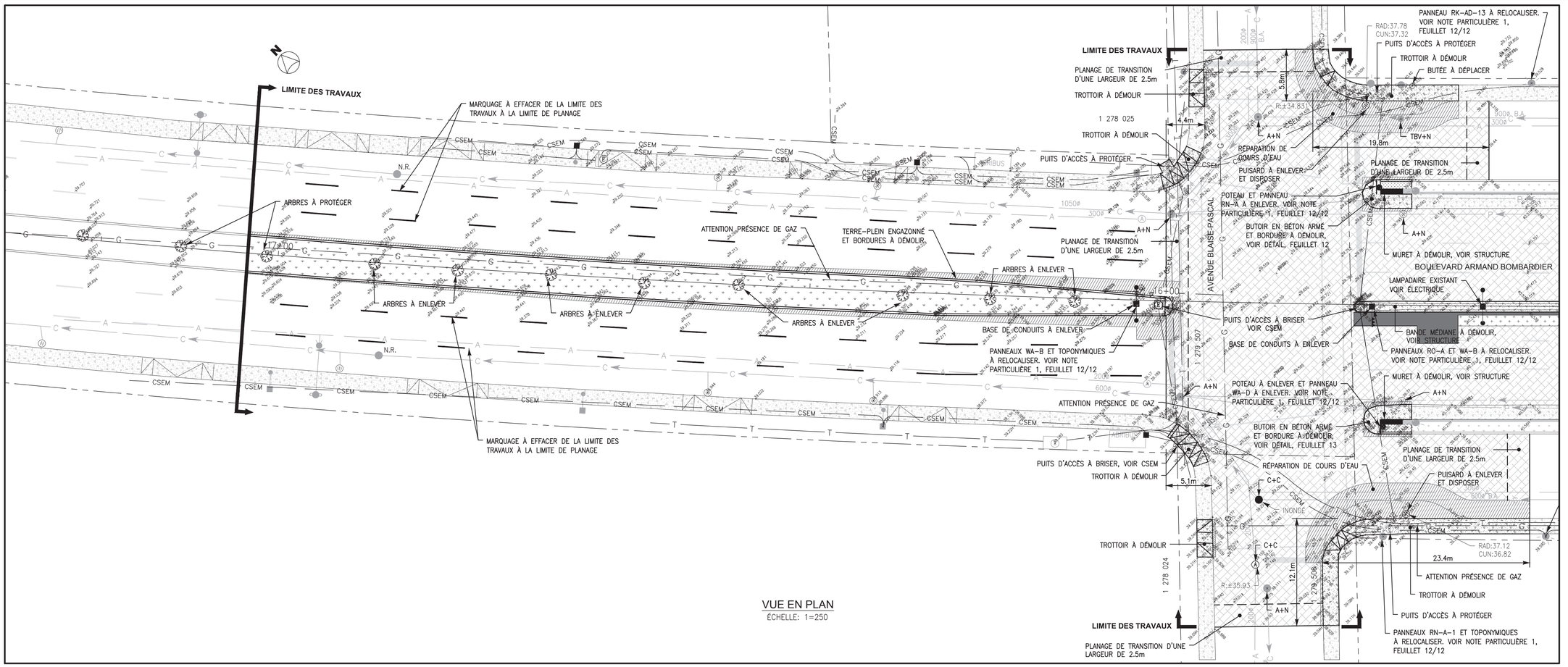

VUE EN PLAN
ÉCHELLE: 1=250

LÉGENDE

- ARBRE
- ENSEIGNE
- VANNE DE GAZ
- POTEAU D'INCENDIE
- VANNE
- CHAMBRE DE VANNE AJUSTABLE
- CHAMBRE DE VANNE NON AJUSTABLE
- PUISARD AJUSTABLE, PUISARD NON RELEVÉ
- PUISARD NON AJUSTABLE
- PUISARD RECTANGULAIRE AJUSTABLE
- PUISARD RECTANGULAIRE NON AJUSTABLE
- REGARD AJUSTABLE, REGARD NON RELEVÉ
- REGARD NON AJUSTABLE
- PUITS D'ACCÈS CSEM
- PUITS D'ACCÈS BELL
- AQUEDUC
- ÉGOUT COMBINÉ
- ÉGOUT PLUVIAL
- ÉGOUT SANITAIRE
- CONDUIT BELL SOUTERRAIN (LOC. APPROX.)
- CONDUIT GAZ (LOC. APPROX.)
- CSEM SOUTERRAIN (LOC. APPROX.)
- CLÔTURE
- LIMITE D'EMPRISE
- VOIE FERROVIAIRE
- BAS DE TALUS
- HAUT DE TALUS
- LUMINAIRE, POTEAU ÉLECTRIQUE
- LAMPADAIRE SIMPLE
- LAMPADAIRE DOUBLE
- FEU DE CIRCULATION
- ÉLÉVATION
- ÉLÉVATION COURS D'EAU
- ÉLÉVATION HAUT DE TROTTOIR OU DE BORDURE

T+G: TÊTE ET GRILLE À CHANGER
C+C: CADRE ET COUVERCLE À CHANGER
A+N: AJUSTABLE À NIVELER
TBV+N: TÊTE DE BOÎTE DE VANNE À NIVELER

- BÉTON EXISTANT
- BÉTON À DÉMOLIR
- ZONE À PLANER 60mm
- ZONE À PLANER PLEINE ÉPAISSEUR
- TERRE-PLEIN ENGAZONNÉ À DÉMOLIR
- STRUCTURE DE CHAUSSÉE À DÉMOLIR (ENROBÉ, DALLE, GRANULATS)
- DALLE DE CHAUSSÉE À DÉMOLIR ET ZONE À PLANER PLEINE ÉPAISSEUR

CONSULTER LES NOTES AU FEUILLET 12

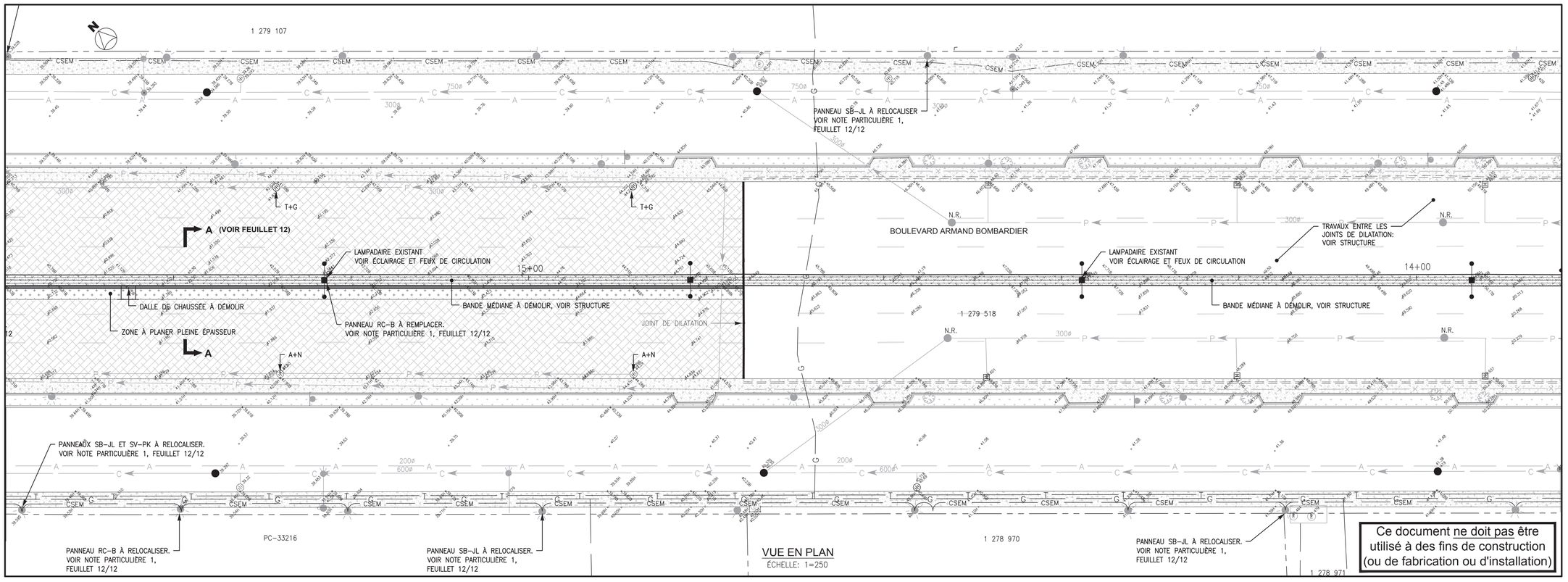

VUE EN PLAN
ÉCHELLE: 1=250

Ce document ne doit pas être utilisé à des fins de construction (ou de fabrication ou d'installation)

2018-03-19	POUR SOUMISSION	A.C.D. OIQ: 5030042
AAAA-MM-JJ	STATUT	PAR

MANDATAIRE:
SNC·LAVALIN

SCEAU CONCEPTEUR:
Audrey Cloutier Drouin 5030042
2018-03-16
AUDREY CLOUTIER DROUIN, ing. OIQ: 5030042

VÉRIFICATEUR:
FRANÇOIS CHEVALIER, ing. OIQ: 45838

DESSINATEUR(S):
ELISE BOILY

CLIENT:
Montréal
Division gestion d'actifs - Ponts et tunnels

IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE:
PONT D'ÉTAGEMENT 81-05033B
ET MURS DE SOUTÈNEMENT 81-05033A-C-D-E

PROJET:
RÉFECTION DU PONT D'ÉTAGEMENT ET DES MURS DE SOUTÈNEMENT ARMAND BOMBARDIER ET SES APPROCHES CONTRAT 2018

TITRE DU PLAN:
DÉMOLITION
DU CH. 17+300 AU CH. 13+840

No. PROJET:	No. SOUMISSION:
11-03	305402

No. PLAN: 05033A-B-C-D-E-2018-CH-1-02 — 02/12

05033A-B-C-D-E-2018-CH-1-02-03-04.DWG

FORMAT ISO A1 (VERSION 2016-12-19)

0 50 100 200 300

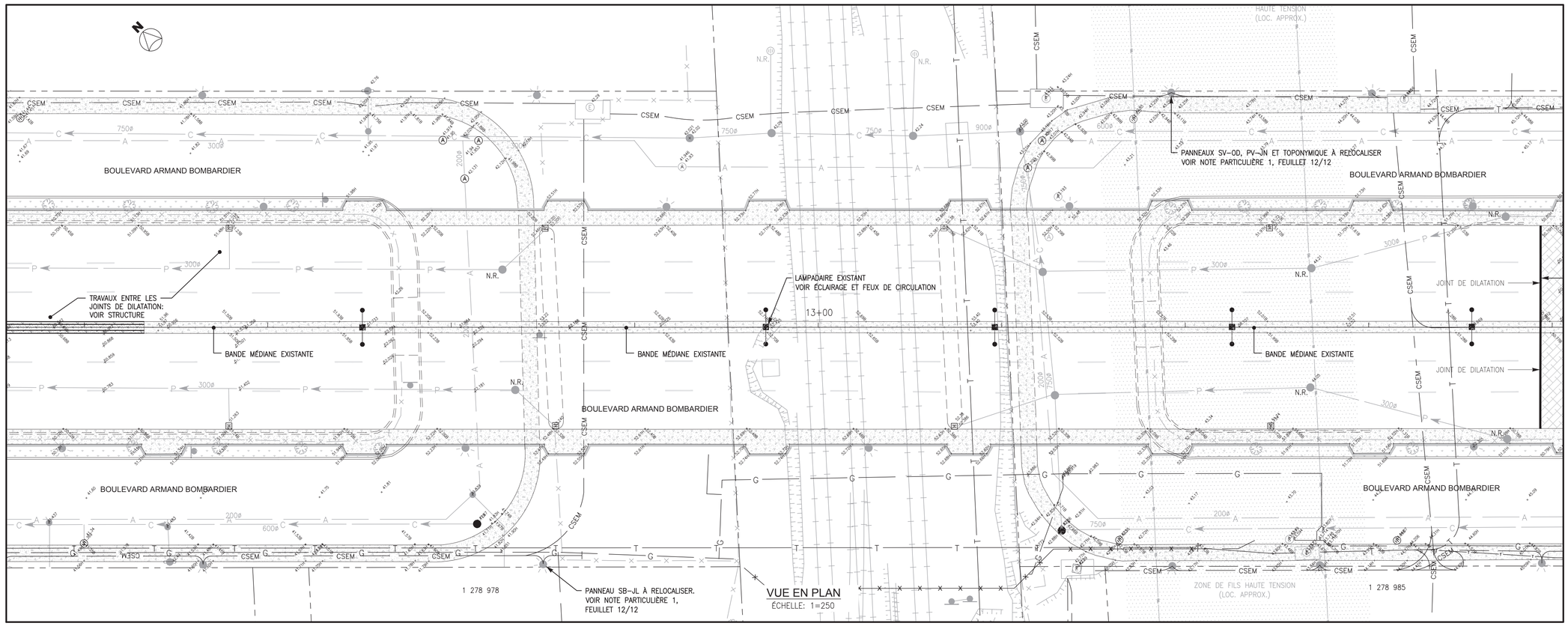

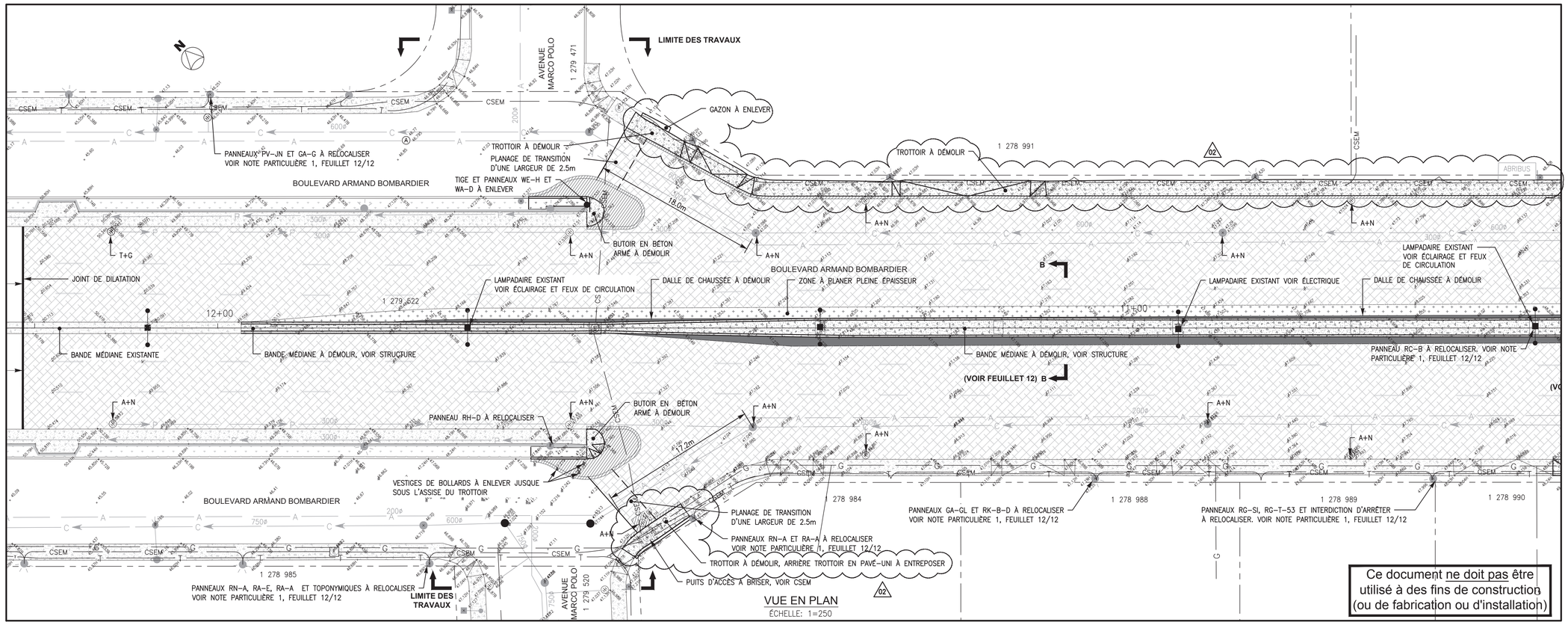

Ce document ne doit pas être utilisé à des fins de construction (ou de fabrication ou d'installation)

LÉGENDE

ARBRE
ENSEIGNE
VANNE DE GAZ
POTEAU D'INCENDIE
VANNE
CHAMBRE DE VANNE AJUSTABLE
CHAMBRE DE VANNE NON AJUSTABLE
PUISARD AJUSTABLE, PUISARD NON RELEVÉ
PUISARD NON AJUSTABLE
PUISARD RECTANGULAIRE AJUSTABLE
PUISARD RECTANGULAIRE NON AJUSTABLE
REGARD AJUSTABLE, REGARD NON RELEVÉ
REGARD NON AJUSTABLE
PUITS D'ACCÈS CSEM
PUITS D'ACCÈS BELL
AQUEDUC
ÉGOUT COMBINÉ
ÉGOUT PLUVIAL
ÉGOUT SANITAIRE
CONDUIT BELL SOUTERRAIN (LOC. APPROX.)
CONDUIT GAZ (LOC. APPROX.)
CSEM SOUTERRAIN (LOC. APPROX.)
CLÔTURE
LIMITE D'EMPRISE
VOIE FERROVIAIRE
BAS DE TALUS
HAUT DE TALUS
LUMINAIRE, POTEAU ÉLECTRIQUE
LAMPADAIRE SIMPLE
LAMPADAIRE DOUBLE
FEU DE CIRCULATION
ÉLÉVATION
ÉLÉVATION COURS D'EAU
ÉLÉVATION HAUT DE TROTTOIR OU DE BORDURE

T+G: TÊTE ET GRILLE À CHANGER
C+C: CADRE ET COUVERCLE À CHANGER
A+N: AJUSTABLE À NIVELER
TBV+N: TÊTE DE BOÎTE DE VANNE À NIVELER

BÉTON EXISTANT
BÉTON À DÉMOLIR
ZONE À PLANER 60mm
ZONE À PLANER PLEINE ÉPAISSEUR
TERRE-PLEIN ENGAZONNÉ À DÉMOLIR
STRUCTURE DE CHAUSSÉE À DÉMOLIR (ENROBÉ, DALLE, GRANULATS)
DALLE DE CHAUSSÉE À DÉMOLIR ET ZONE À PLANER PLEINE ÉPAISSEUR

CONSULTER LES NOTES AU FEUILLET 12
02 ADDENDA 02

02 2018-04-10	ADDENDA 02	A.C.D. OIQ: 5030042
2018-03-19	POUR SOUMISSION	A.C.D. OIQ: 5030042
AAAA-MM-JJ	STATUT	PAR

MANDATAIRE:
SNC·LAVALIN

SCEAU CONCEPTEUR:
INGÉNIEURE - ENGINEER
Audrey Cloutier Drouin
5030042
QUÉBEC
2018-04-06
AUDREY CLOUTIER DROUIN, ing. OIQ: 5030042

VÉRIFICATEUR:
FRANÇOIS CHEVALIER, ing. OIQ: 45838

DESSINATEUR(S):
ELISE BOILY

CLIENT:
Montréal
Division gestion d'actifs - Ponts et tunnels

IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE:
PONT D'ÉTAGEMENT 81-05033B
ET MURS DE SOUTÈNEMENT 81-05033A-C-D-E

PROJET:
RÉFECTION DU PONT D'ÉTAGEMENT ET DES MURS DE SOUTÈNEMENT ARMAND BOMBARDIER ET SES APPROCHES CONTRAT 2018

TITRE DU PLAN:
DÉMOLITION
DU CH. 13+840 AU CH. 10+550

No. PROJET:	No. SOUMISSION:
11-03	305402

No. PLAN: 05033A-B-C-D-E-2018-CH-1-03 — 03/12

05033A-B-C-D-E-2018-CH-1-02-03-04.DWG

FORMAT ISO A1 (VERSION 2016-12-19)

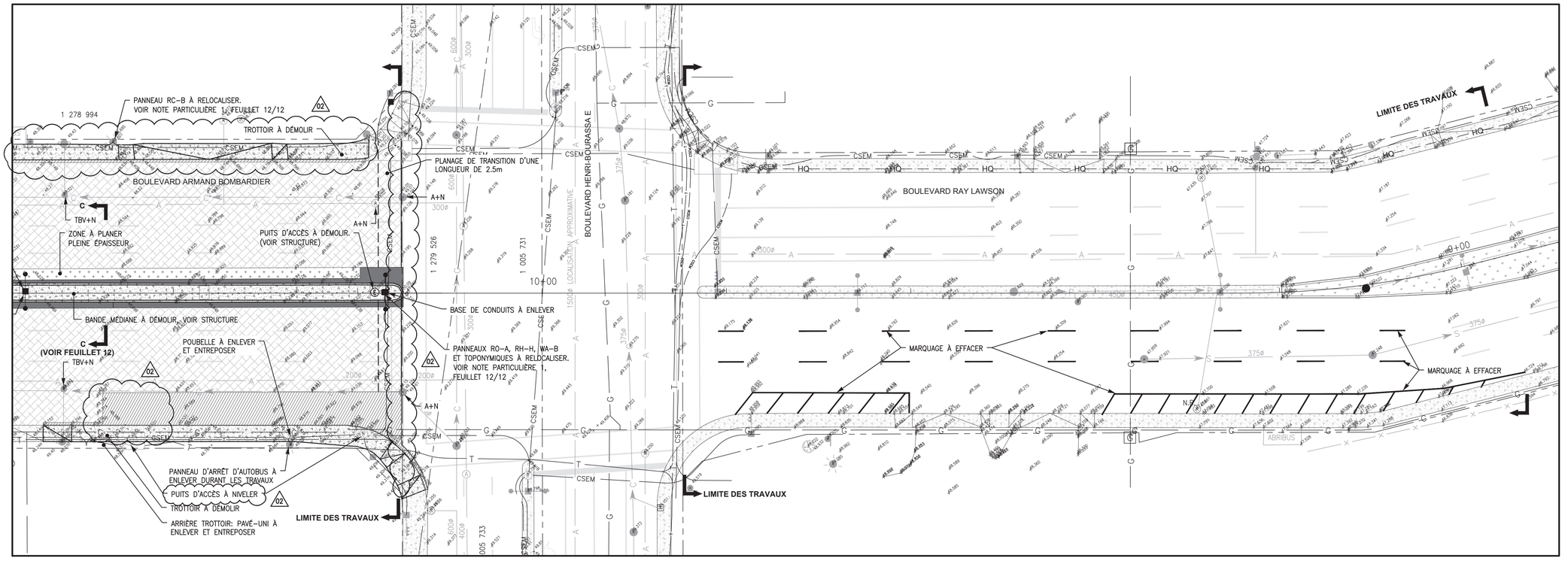

VUE EN PLAN
ÉCHELLE: 1=250

Ce document ne doit pas être utilisé à des fins de construction (ou de fabrication ou d'installation)

LÉGENDE

- ARBRE
- ENSEIGNE
- VANNE DE GAZ
- POTEAU D'INCENDIE
- VANNE
- CHAMBRE DE VANNE AJUSTABLE
- CHAMBRE DE VANNE NON AJUSTABLE
- PUISARD AJUSTABLE, PUISARD NON RELEVÉ (NR)
- PUISARD NON AJUSTABLE
- PUISARD RECTANGULAIRE AJUSTABLE
- PUISARD RECTANGULAIRE NON AJUSTABLE
- REGARD AJUSTABLE, REGARD NON RELEVÉ (NR)
- REGARD NON AJUSTABLE
- PUITS D'ACCÈS CSEM
- PUITS D'ACCÈS BELL
- AQUEDUC — A —
- ÉGOUT COMBINÉ — C —
- ÉGOUT PLUVIAL — P —
- ÉGOUT SANITAIRE — S —
- CONDUIT BELL SOUTERRAIN (LOC. APPROX.) — T —
- CONDUIT GAZ (LOC. APPROX.) — G —
- CSEM SOUTERRAIN (LOC. APPROX.) — CSEM —
- CLÔTURE — X —
- LIMITE D'EMPRISE
- VOIE FERROVIAIRE
- BAS DE TALUS
- HAUT DE TALUS
- LUMINAIRE, POTEAU ÉLECTRIQUE
- LAMPADAIRE SIMPLE
- LAMPADAIRE DOUBLE
- FEU DE CIRCULATION
- ÉLÉVATION ×10.00
- ÉLÉVATION COURS D'EAU ×10.00
- ÉLÉVATION HAUT DE TROTTOIR OU DE BORDURE ×10.00

T+G: TÊTE ET GRILLE À CHANGER
C+C: CADRE ET COUVERCLE À CHANGER
A+N: AJUSTABLE À NIVELER
TBV+N: TÊTE DE BOÎTE DE VANNE À NIVELER

- BÉTON EXISTANT
- BÉTON À DÉMOLIR
- ZONE À PLANER 60mm
- ZONE À PLANER PLEINE ÉPAISSEUR
- TERRE-PLEIN ENGAZONNÉ À DÉMOLIR
- STRUCTURE DE CHAUSSÉE À DÉMOLIR (ENROBÉ, DALLE, GRANULATS)
- DALLE DE CHAUSSÉE À DÉMOLIR ET ZONE À PLANER PLEINE ÉPAISSEUR

CONSULTER LES NOTES AU FEUILLET 12
02 ADDENDA 02

02	2018-04-10	ADDENDA 02	A.C.D. OIQ: 5030042
	2018-03-19	POUR SOUMISSION	A.C.D. OIQ: 5030042
	AAAA-MM-JJ	STATUT	PAR

MANDATAIRE:
SNC·LAVALIN

SCEAU CONCEPTEUR:
INGÉNIEURE - ENGINEER
Audrey Cloutier Drouin
5030042
PROFESSIONAL ENGINEER
2018-04-06
AUDREY CLOUTIER DROUIN, ing. OIQ: 5030042

VÉRIFICATEUR:
FRANÇOIS CHEVALIER, ing. OIQ: 45838

DESSINATEUR(S):
ELISE BOILY

CLIENT:
Montréal
Division gestion d'actifs - Ponts et tunnels

IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE:
PONT D'ÉTAGEMENT 81-05033B
ET MURS DE SOUTÈNEMENT 81-05033A-C-D-E

PROJET:
RÉFECTION DU PONT D'ÉTAGEMENT ET DES MURS DE SOUTÈNEMENT ARMAND BOMBARDIER ET SES APPROCHES CONTRAT 2018

TITRE DU PLAN:
DÉMOLITION
DU CH. 10+550 AU CH. 8+070

No. PROJET:	No. SOUMISSION:
11-03	305402

No. PLAN: 05033A-B-C-D-E-2018-CH-1-04 — 04/12

05033A-B-C-D-E-2018-CH-1-02-03-04.DWG

FORMAT ISO A1 (VERSION 2016-12-19)

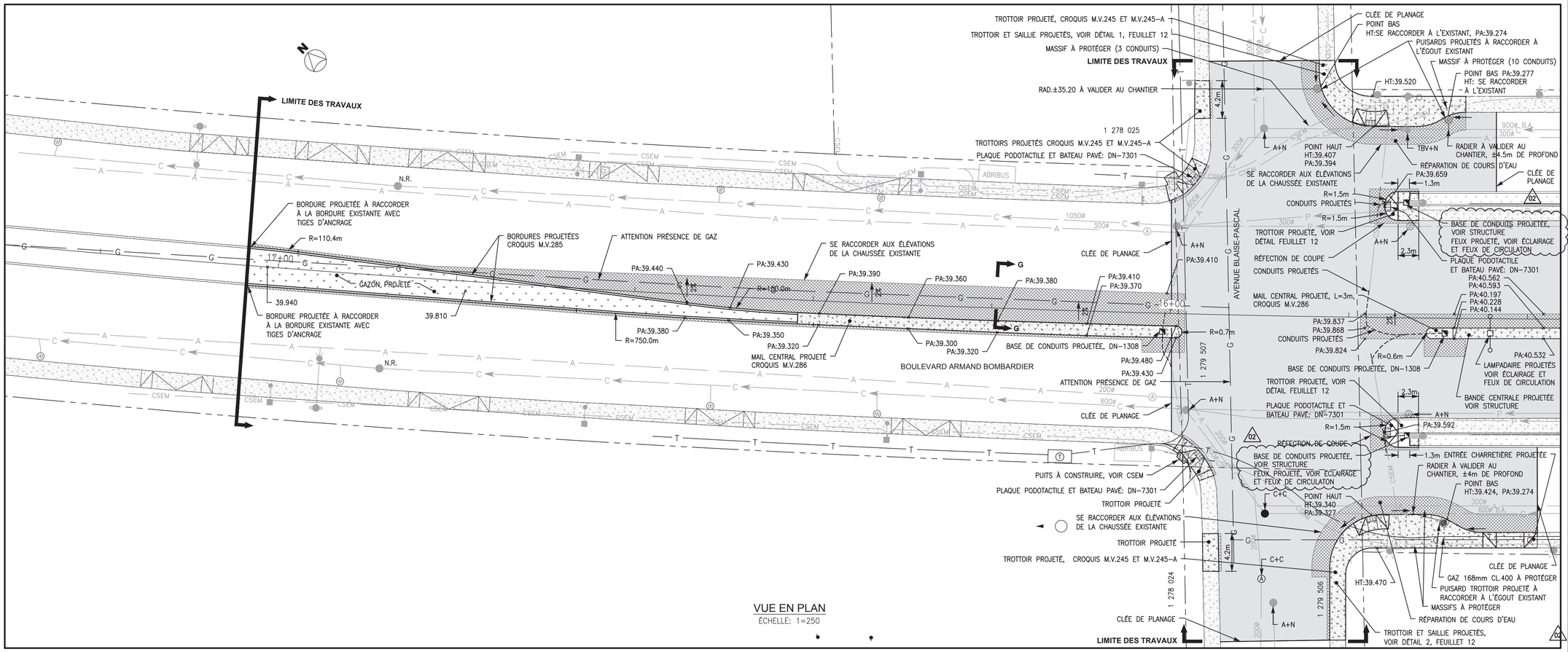

VUE EN PLAN
ÉCHELLE: 1=250

LÉGENDE

ARBRE
ENSEIGNE
VANNE DE GAZ
POTEAU D'INCENDIE
VANNE
CHAMBRE DE VANNE AJUSTABLE
CHAMBRE DE VANNE NON AJUSTABLE
PUISARD AJUSTABLE, PUISARD NON RELEVÉ — NR
PUISARD NON AJUSTABLE
PUISARD RECTANGULAIRE AJUSTABLE
PUISARD RECTANGULAIRE NON AJUSTABLE
REGARD AJUSTABLE, REGARD NON RELEVÉ — NR
REGARD NON AJUSTABLE
PUITS D'ACCÈS CSEM
PUITS D'ACCÈS BELL
AQUEDUC — A
ÉGOUT COMBINÉ — C
ÉGOUT PLUVIAL — P
ÉGOUT SANITAIRE — S
CONDUIT BELL SOUTERRAIN (LOC. APPROX.) — T
CONDUIT GAZ (LOC. APPROX.) — G
CSEM SOUTERRAIN(LOC. APPROX.) — CSEM
CLÔTURE — X
LIMITE D'EMPRISE
VOIE FERROVIAIRE
BAS DE TALUS
HAUT DE TALUS
LUMINAIRE, POTEAU ÉLECTRIQUE
LAMPADAIRE SIMPLE
LAMPADAIRE DOUBLE
FEU DE CIRCULATION
BASE À CONSTRUIRE (VOIR ÉLECTRIQUE)
ÉLÉVATION — ×10.00
ÉLÉVATION COURS D'EAU — ×10.00ø
ÉLÉVATION HAUT DE TROTTOIR OU DE BORDURE — ×10.00HA

T+C: TÊTE ET GRILLE À CHANGER
C+C: CADRE ET COUVERCLE À CHANGER
A+N: AJUSTABLE À NIVELER
TBV+N: TÊTE DE BOÎTE DE VANNE À NIVELER
TBV+C: TÊTE DE BOÎTE DE VANE À CHANGER
HT: HAUT DE TROTTOIR
PA: PAVAGE
HB: HAUT DE BORDURE

BÉTON EXISTANT — GAZON EXISTANT
BÉTON PROJETÉ — GAZON PROJETÉ
PAVAGE PROJETÉ: COUCHE DE SURFACE 60mm
STRUCTURE DE CHAUSSÉE PROJETÉE: GRANULATS, DALLE DE BÉTON ET PAVAGE

CONSULTER LES NOTES AU FEUILLET 12
02 ADDENDA 02

2018-04-10	ADDENDA 02	A.C.D. OIQ: 5030042
2018-03-19	POUR SOUMISSION	A.C.D. OIQ: 5030042
AAAA-MM-JJ	STATUT	PAR

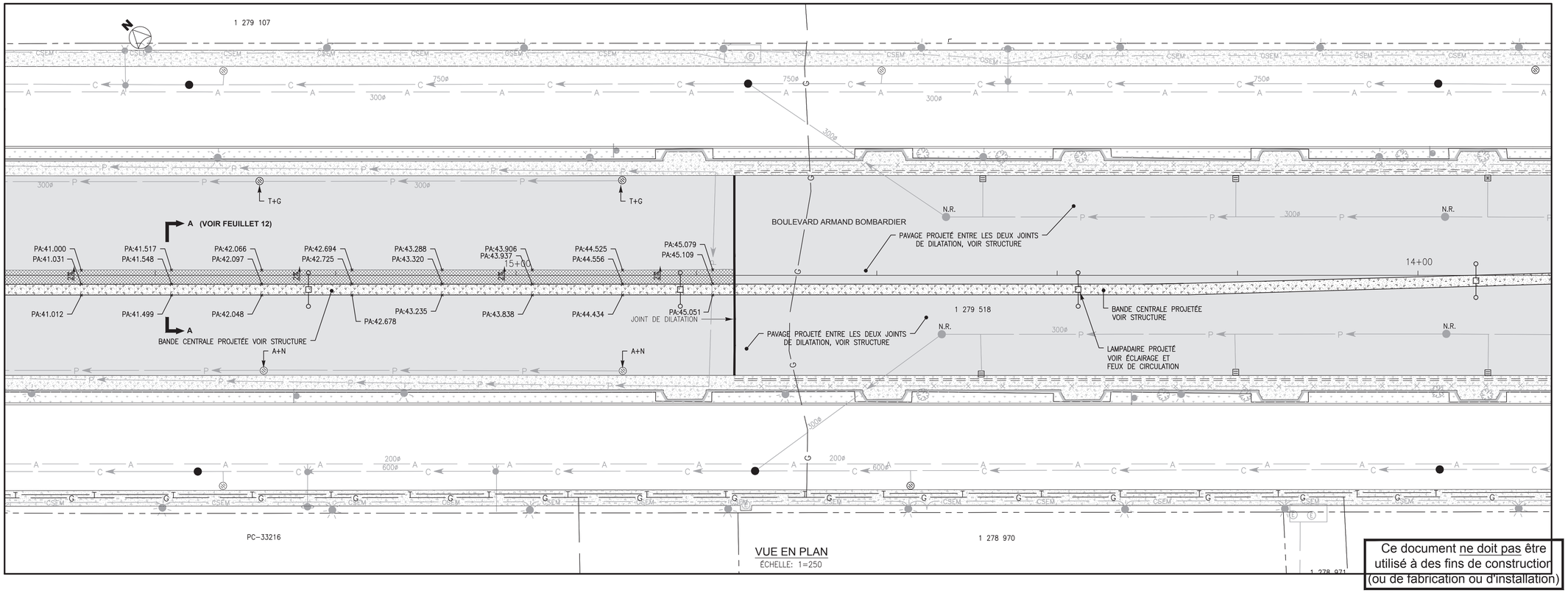

VUE EN PLAN
ÉCHELLE: 1=250

Ce document ne doit pas être utilisé à des fins de construction (ou de fabrication ou d'installation)

MANDATAIRE:
SNC·LAVALIN

SCEAU CONCEPTEUR:
INGÉNIEURE · ENGINEER
Audrey Cloutier Drouin
5030042
QUÉBEC
2018-04-06
AUDREY CLOUTIER DROUIN, ing. OIQ: 5030042

VÉRIFICATEUR:
FRANÇOIS CHEVALIER, ing. OIQ: 45838

DESSINATEUR(S):
ELISE BOILY

CLIENT:
Montréal
Division gestion d'actifs - Ponts et tunnels

IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE:
PONT D'ÉTAGEMENT 81-05033B
ET MURS DE SOUTÈNEMENT 81-05033A-C-D-E

PROJET:
RÉFECTION DU PONT D'ÉTAGEMENT ET DES MURS DE SOUTÈNEMENT ARMAND BOMBARDIER ET SES APPROCHES
CONTRAT 2018

TITRE DU PLAN:
NIVELLEMENT ET CHAUSSÉE PROJETÉS
DU CH. 17+300 AU CH. 13+840

No. PROJET:	No. SOUMISSION:
11-03	305402

No. PLAN: 05033A-B-C-D-E-2018-CH-1-05 — 05/12

05033A-B-C-D-E-2018-CH-1-05-06-07.DWG

FORMAT ISO A1 (VERSION 2016-12-19)

0 50 100 200 300

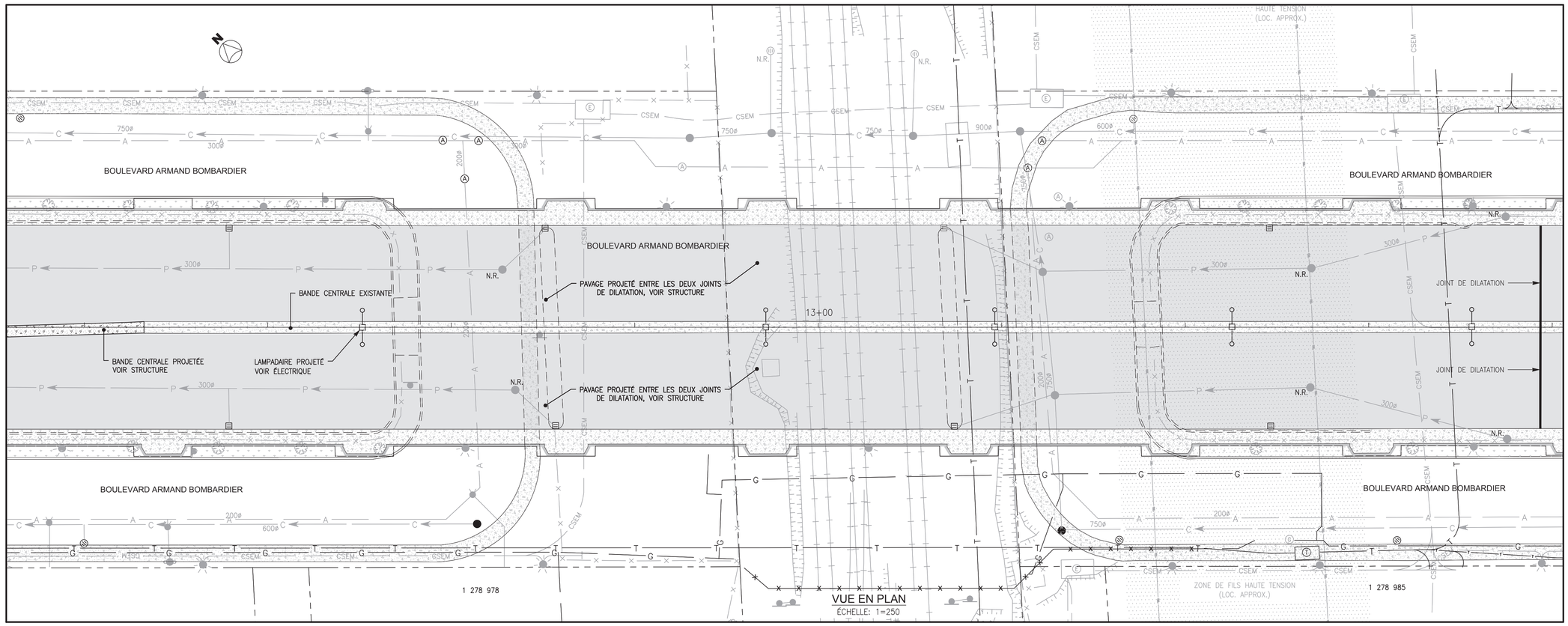

VUE EN PLAN
ÉCHELLE: 1=250

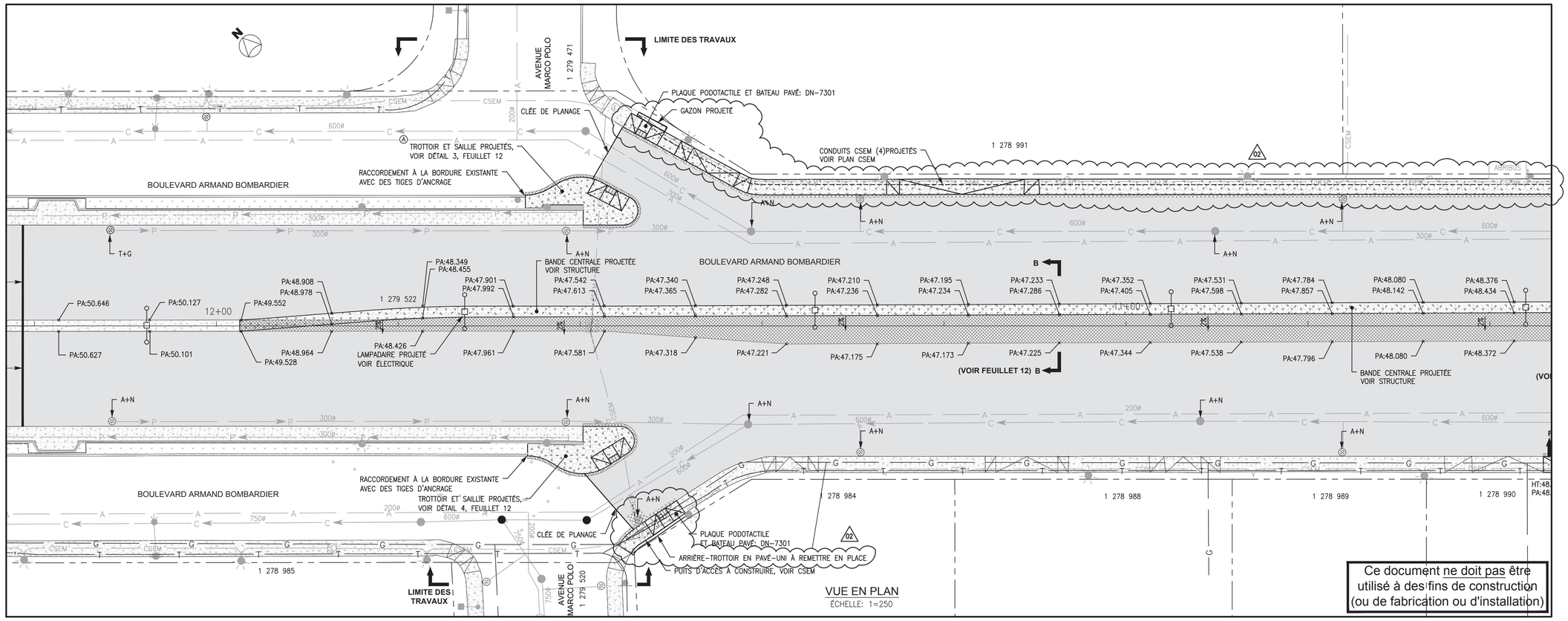

VUE EN PLAN
ÉCHELLE: 1=250

Ce document ne doit pas être utilisé à des fins de construction (ou de fabrication ou d'installation)

LÉGENDE

- ARBRE
- ENSEIGNE
- VANNE DE GAZ
- POTEAU D'INCENDIE
- VANNE
- CHAMBRE DE VANNE AJUSTABLE
- CHAMBRE DE VANNE NON AJUSTABLE
- PUISARD AJUSTABLE, PUISARD NON RELEVÉ (NR)
- PUISARD NON AJUSTABLE
- PUISARD RECTANGULAIRE AJUSTABLE
- PUISARD RECTANGULAIRE NON AJUSTABLE
- REGARD AJUSTABLE, REGARD NON RELEVÉ (NR)
- REGARD NON AJUSTABLE
- PUITS D'ACCÈS CSEM (E)
- PUITS D'ACCÈS BELL (T)
- AQUEDUC — A —
- ÉGOUT COMBINÉ — C —
- ÉGOUT PLUVIAL — P —
- ÉGOUT SANITAIRE — S —
- CONDUIT BELL SOUTERRAIN (LOC. APPROX.) — T —
- CONDUIT GAZ (LOC. APPROX.) — G —
- CSEM SOUTERRAIN(LOC. APPROX.) — CSEM —
- CLÔTURE — X —
- LIMITE D'EMPRISE
- VOIE FERROVIAIRE
- BAS DE TALUS
- HAUT DE TALUS
- LUMINAIRE, POTEAU ÉLECTRIQUE
- LAMPADAIRE SIMPLE
- LAMPADAIRE DOUBLE
- FEU DE CIRCULATION
- BASE À CONSTRUIRE (VOIR ÉLECTRIQUE)
- ÉLÉVATION ×10.00
- ÉLÉVATION COURS D'EAU ×10.00ø
- ÉLÉVATION HAUT DE TROTTOIR OU DE BORDURE ×10.00H

T+C: TÊTE ET GRILLE À CHANGER
C+C: CADRE ET COUVERCLE À CHANGER
A+N: AJUSTABLE À NIVELER
TBV+N: TÊTE DE BOÎTE DE VANNE À NIVELER
TBV+C: TÊTE DE BOITE DE VANE À CHANGER
HT: HAUT DE TROTTOIR
PA: PAVAGE
HB: HAUT DE BORDURE

BÉTON EXISTANT — GAZON EXISTANT
BÉTON PROJETÉ — GAZON PROJETÉ
PAVAGE PROJETÉ: COUCHE DE SURFACE 60mm
STRUCTURE DE CHAUSSÉE PROJETÉE: GRANULATS, DALLE DE BÉTON ET PAVAGE

CONSULTER LES NOTES AU FEUILLET 12
02 ADDENDA 02

02 2018-04-10	ADDENDA 02	A.C.D. OIQ: 5030042
2018-03-19	POUR SOUMISSION	A.C.D. OIQ: 5030042
AAAA-MM-JJ	STATUT	PAR

MANDATAIRE:
SNC·LAVALIN

SCEAU CONCEPTEUR:
INGÉNIEURE - ENGINEER
Audrey Cloutier Drouin
5030042
QUÉBEC
2018-04-06
AUDREY CLOUTIER DROUIN, ing. OIQ: 5030042

VÉRIFICATEUR:
FRANÇOIS CHEVALIER, ing. OIQ: 45838

DESSINATEUR(S):
ELISE BOILY

CLIENT:
Montréal
Division gestion d'actifs - Ponts et tunnels

IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE:
PONT D'ÉTAGEMENT 81-05033B
ET MURS DE SOUTÈNEMENT 81-05033A-C-D-E

PROJET:
RÉFECTION DU PONT D'ÉTAGEMENT ET DES MURS DE SOUTÈNEMENT ARMAND BOMBARDIER ET SES APPROCHES CONTRAT 2018

TITRE DU PLAN:
NIVELLEMENT ET CHAUSSÉE PROJETÉS
DU CH. 13+840 AU CH. 10+550

No. PROJET:	No. SOUMISSION:
11-03	305402

No. PLAN: 05033A-B-C-D-E-2018-CH-1-06 — 06/12

05033A-B-C-D-E-2018-CH-1-05-06-07.DWG

FORMAT ISO A1 (VERSION 2016-12-19)

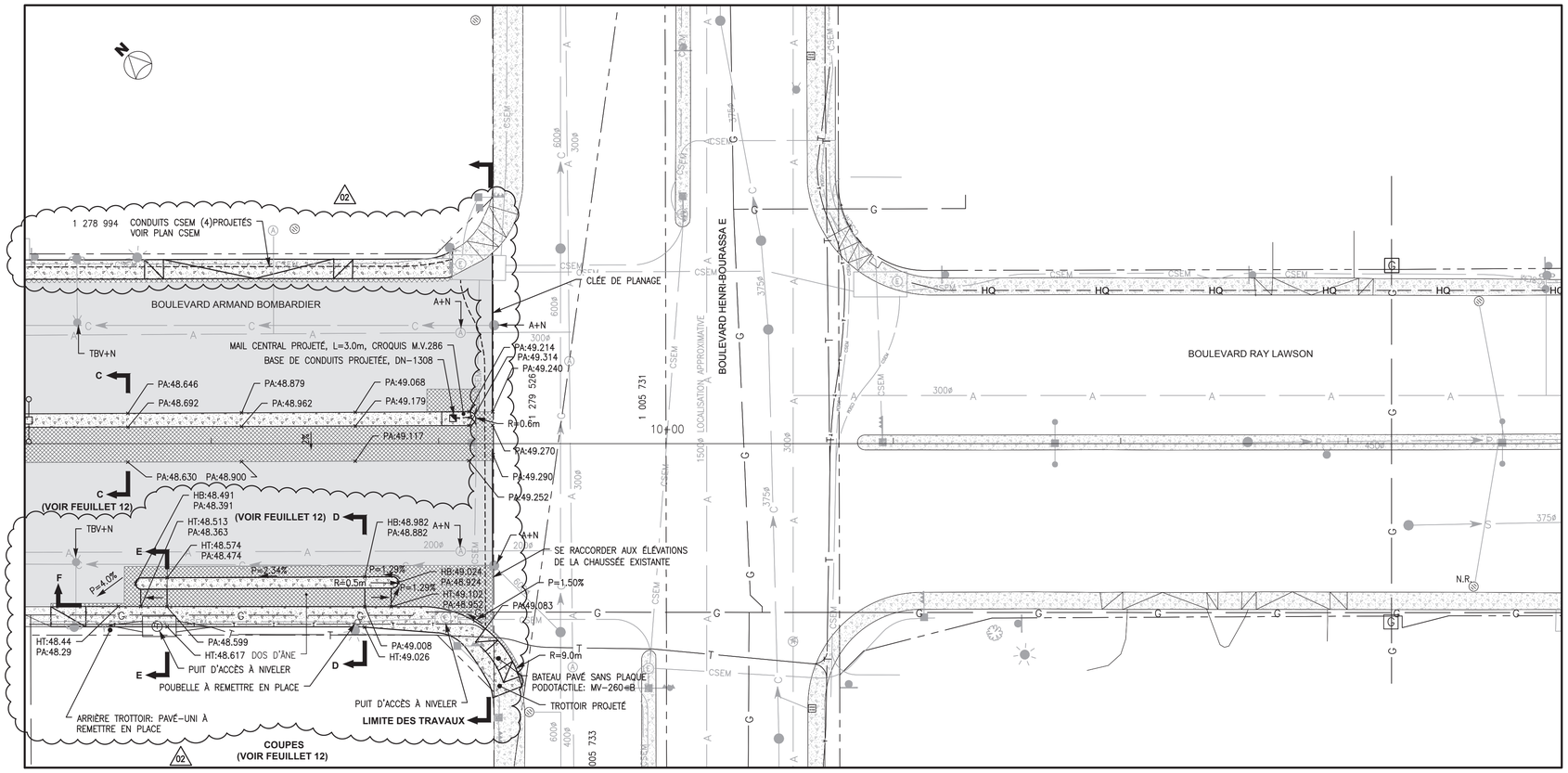

VUE EN PLAN
ÉCHELLE: 1=250

LÉGENDE

- ARBRE
- ENSEIGNE
- VANNE DE GAZ
- POTEAU D'INCENDIE
- VANNE
- CHAMBRE DE VANNE AJUSTABLE
- CHAMBRE DE VANNE NON AJUSTABLE
- PUISARD AJUSTABLE, PUISARD NON RELEVÉ (NR)
- PUISARD NON AJUSTABLE
- PUISARD RECTANGULAIRE AJUSTABLE
- PUISARD RECTANGULAIRE NON AJUSTABLE
- REGARD AJUSTABLE, REGARD NON RELEVÉ (NR)
- REGARD NON AJUSTABLE
- PUITS D'ACCÈS CSEM
- PUITS D'ACCÈS BELL
- AQUEDUC — A —
- ÉGOUT COMBINÉ — C —
- ÉGOUT PLUVIAL — P —
- ÉGOUT SANITAIRE — S —
- CONDUIT BELL SOUTERRAIN (LOC. APPROX.) — T —
- CONDUIT GAZ (LOC. APPROX.) — G —
- CSEM SOUTERRAIN(LOC. APPROX.) — CSEM —
- CLÔTURE — X —
- LIMITE D'EMPRISE
- VOIE FERROVIAIRE
- BAS DE TALUS
- HAUT DE TALUS
- LUMINAIRE, POTEAU ÉLECTRIQUE
- LAMPADAIRE SIMPLE
- LAMPADAIRE DOUBLE
- FEU DE CIRCULATION
- BASE À CONSTRUIRE (VOIR ÉLECTRIQUE)
- ÉLÉVATION (× 10.00)
- ÉLÉVATION COURS D'EAU (× 10.00ø)
- ÉLÉVATION HAUT DE TROTTOIR OU DE BORDURE (× 10.00H)

T+C: TÊTE ET GRILLE À CHANGER
C+C: CADRE ET COUVERCLE À CHANGER
A+N: AJUSTABLE À NIVELER
TBV+N: TÊTE DE BOÎTE DE VANNE À NIVELER
TBV+C: TÊTE DE BOITE DE VANE À CHANGER
HT: HAUT DE TROTTOIR
PA: PAVAGE
HB: HAUT DE BORDURE

- BÉTON EXISTANT / GAZON EXISTANT
- BÉTON PROJETÉ / GAZON PROJETÉ
- PAVAGE PROJETÉ: COUCHE DE SURFACE 60mm
- STRUCTURE DE CHAUSSÉE PROJETÉE: GRANULATS, DALLE DE BÉTON ET PAVAGE

CONSULTER LES NOTES AU FEUILLET 12

02 ADDENDA 02

02 2018-04-10	ADDENDA 02	A.C.D. OIQ: 5030042
2018-03-19	POUR SOUMISSION	A.C.D. OIQ: 5030042
AAAA-MM-JJ	STATUT	PAR

MANDATAIRE:
SNC·LAVALIN

SCEAU CONCEPTEUR:
INGÉNIEURE - ENGINEER
Audrey Cloutier Drouin
5030042
QUÉBEC
2018-04-06
AUDREY CLOUTIER DROUIN, ing. OIQ: 5030042

VÉRIFICATEUR:
FRANÇOIS CHEVALIER, ing. OIQ: 45838

DESSINATEUR(S):
ELISE BOILY

CLIENT:
Montréal
Division gestion d'actifs - Ponts et tunnels

IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE:
PONT D'ÉTAGEMENT 81-05033B
ET MURS DE SOUTÈNEMENT 81-05033A-C-D-E

PROJET:
RÉFECTION DU PONT D'ÉTAGEMENT ET
DES MURS DE SOUTÈNEMENT
ARMAND BOMBARDIER ET SES APPROCHES
CONTRAT 2018

TITRE DU PLAN:
NIVELLEMENT ET CHAUSSÉE
PROJETÉS
DU CH. 10+550 AU CH. 8+070

No. PROJET:	No. SOUMISSION:
11-03	305402

No. PLAN: 05033A-B-C-D-E-2018-CH-1-07 — 07/12

Ce document ne doit pas être utilisé à des fins de construction (ou de fabrication ou d'installation)

VUE EN PLAN
ÉCHELLE: 1=250

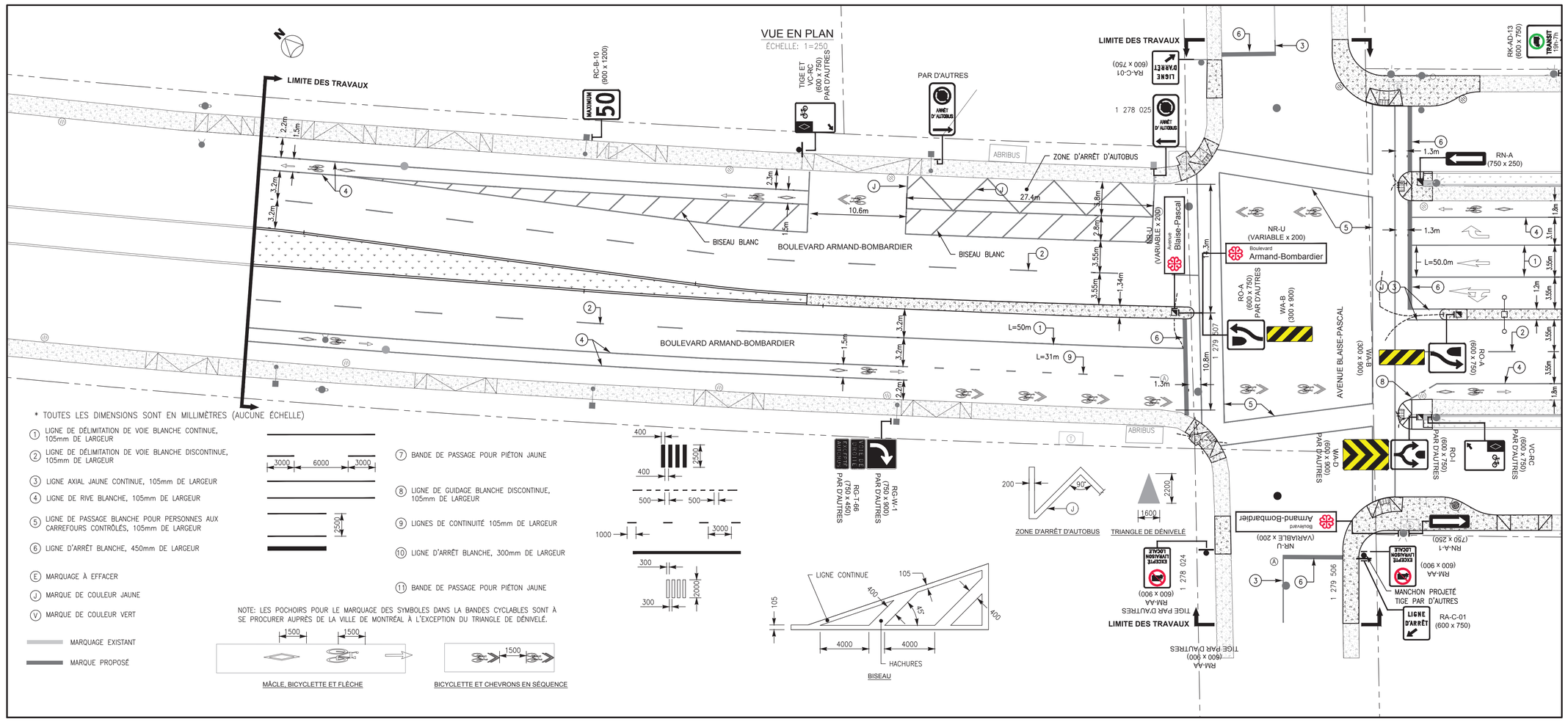

* TOUTES LES DIMENSIONS SONT EN MILLIMÈTRES (AUCUNE ÉCHELLE)

1. LIGNE DE DÉLIMITATION DE VOIE BLANCHE CONTINUE, 105mm DE LARGEUR
2. LIGNE DE DÉLIMITATION DE VOIE BLANCHE DISCONTINUE, 105mm DE LARGEUR
3. LIGNE AXIAL JAUNE CONTINUE, 105mm DE LARGEUR
4. LIGNE DE RIVE BLANCHE, 105mm DE LARGEUR
5. LIGNE DE PASSAGE BLANCHE POUR PERSONNES AUX CARREFOURS CONTRÔLÉS, 105mm DE LARGEUR
6. LIGNE D'ARRÊT BLANCHE, 450mm DE LARGEUR

(E) MARQUAGE À EFFACER
(J) MARQUE DE COULEUR JAUNE
(V) MARQUE DE COULEUR VERT

MARQUAGE EXISTANT
MARQUE PROPOSÉ

7. BANDE DE PASSAGE POUR PIÉTON JAUNE
8. LIGNE DE GUIDAGE BLANCHE DISCONTINUE, 105mm DE LARGEUR
9. LIGNES DE CONTINUITÉ 105mm DE LARGEUR
10. LIGNE D'ARRÊT BLANCHE, 300mm DE LARGEUR
11. BANDE DE PASSAGE POUR PIÉTON JAUNE

NOTE: LES POCHOIRS POUR LE MARQUAGE DES SYMBOLES DANS LA BANDES CYCLABLES SONT À SE PROCURER AUPRÈS DE LA VILLE DE MONTRÉAL À L'EXCEPTION DU TRIANGLE DE DÉNIVELÉ.

MÂCLE, BICYCLETTE ET FLÈCHE

BICYCLETTE ET CHEVRONS EN SÉQUENCE

BISEAU

ZONE D'ARRÊT D'AUTOBUS

TRIANGLE DE DÉNIVELÉ

LÉGENDE

ARBRE
ENSEIGNE
VANNE DE GAZ
POTEAU D'INCENDIE
VANNE
CHAMBRE DE VANNE AJUSTABLE
CHAMBRE DE VANNE NON AJUSTABLE
PUISARD AJUSTABLE, PUISARD NON RELEVÉ
PUISARD NON AJUSTABLE
PUISARD RECTANGULAIRE AJUSTABLE
PUISARD RECTANGULAIRE NON AJUSTABLE
REGARD AJUSTABLE, REGARD NON RELEVÉ
REGARD NON AJUSTABLE
PUITS D'ACCÈS CSEM
PUITS D'ACCÈS BELL
AQUEDUC
ÉGOUT COMBINÉ
ÉGOUT PLUVIAL
ÉGOUT SANITAIRE
CONDUIT BELL SOUTERRAIN (LOC. APPROX.)
CONDUIT GAZ (LOC. APPROX.)
CSEM SOUTERRAIN(LOC. APPROX.)
CLÔTURE
LIMITE D'EMPRISE
VOIE FERROVIAIRE
BAS DE TALUS
HAUT DE TALUS
LUMINAIRE, POTEAU ÉLECTRIQUE
LAMPADAIRE SIMPLE
LAMPADAIRE DOUBLE
FEU DE CIRCULATION
BASE À CONSTRUIRE (VOIR ÉLECTRIQUE)

CONSULTER LES NOTES AU FEUILLET 12

Ce document ne doit pas être utilisé à des fins de construction (ou de fabrication ou d'installation)

2018-03-19	POUR SOUMISSION	A.C.D. OIQ: 5030042
AAAA-MM-JJ	STATUT	PAR

MANDATAIRE:
SNC·LAVALIN

SCEAU CONCEPTEUR:
Audrey Cloutier Drouin 5030042
2018-03-16
AUDREY CLOUTIER DROUIN, ing. OIQ: 5030042

VÉRIFICATEUR:
FRANÇOIS CHEVALIER, ing. OIQ: 45838

DESSINATEUR(S):
ELISE BOILY

CLIENT:
Montréal
Division gestion d'actifs - Ponts et tunnels

IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE:
PONT D'ÉTAGEMENT 81-05033B
ET MURS DE SOUTÈNEMENT 81-05033A-C-D-E

PROJET:
RÉFECTION DU PONT D'ÉTAGEMENT ET DES MURS DE SOUTÈNEMENT ARMAND BOMBARDIER ET SES APPROCHES CONTRAT 2018

TITRE DU PLAN:
MARQUAGE ET SIGNALISATION PROJETÉS DU CH. 17+300 AU CH. 13+840

No. PROJET:	No. SOUMISSION:
11-03	305402

No. PLAN: 05033A-B-C-D-E-2018-CH-1-08 — 08/12

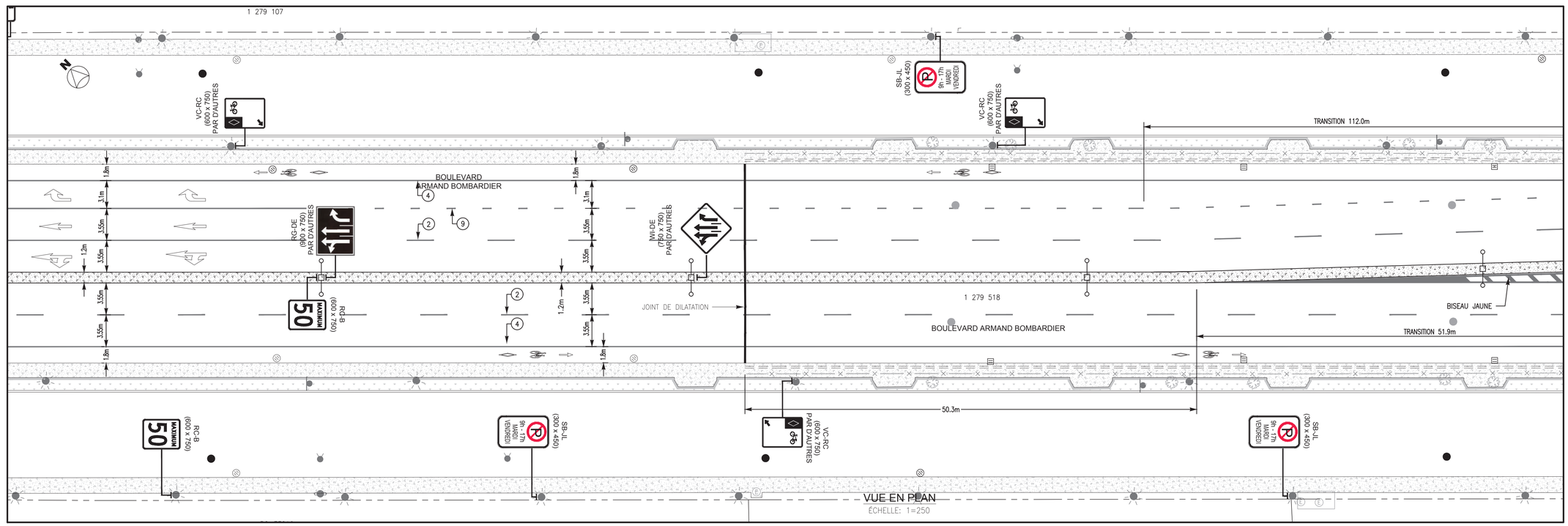

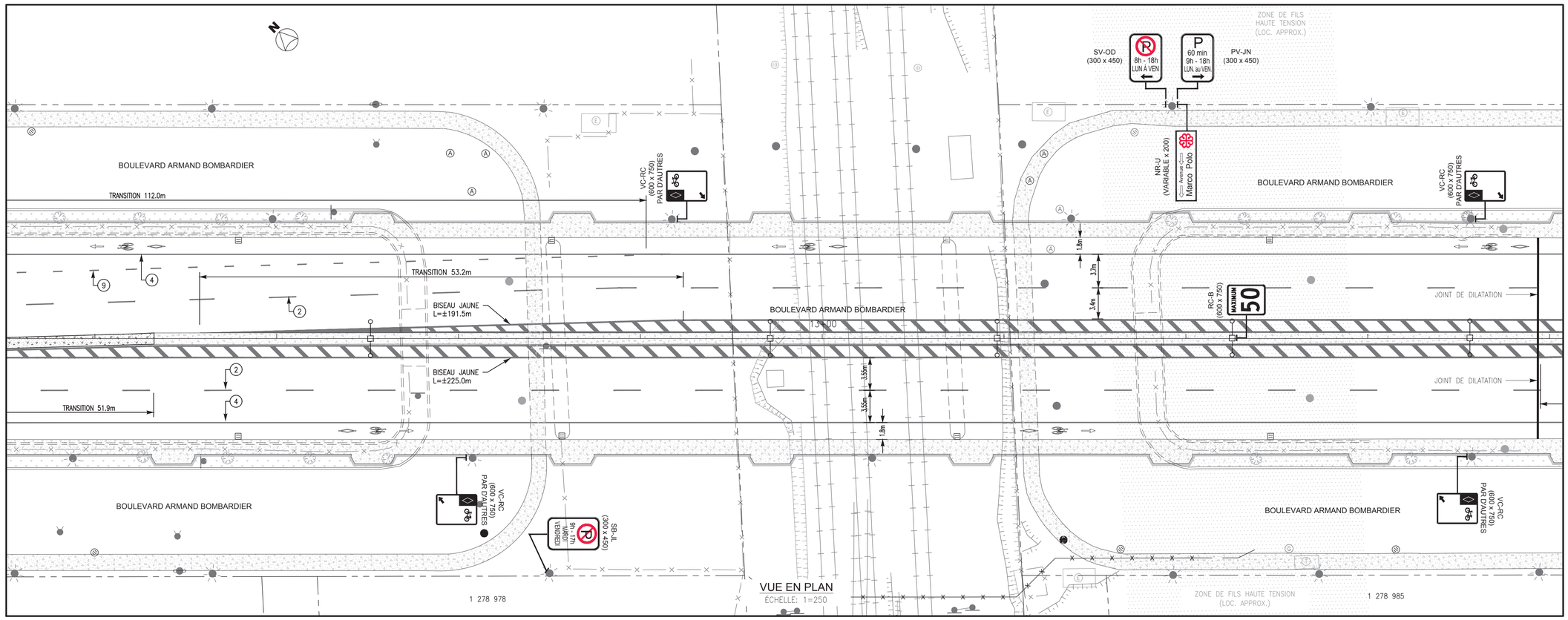

LÉGENDE

- ARBRE
- ENSEIGNE
- VANNE DE GAZ
- POTEAU D'INCENDIE
- VANNE
- CHAMBRE DE VANNE AJUSTABLE
- CHAMBRE DE VANNE NON AJUSTABLE
- PUISARD AJUSTABLE, PUISARD NON RELEVÉ (NR)
- PUISARD NON AJUSTABLE
- PUISARD RECTANGULAIRE AJUSTABLE
- PUISARD RECTANGULAIRE NON AJUSTABLE
- REGARD AJUSTABLE, REGARD NON RELEVÉ (NR)
- REGARD NON AJUSTABLE
- PUITS D'ACCÈS CSEM
- PUITS D'ACCÈS BELL
- AQUEDUC — A —
- ÉGOUT COMBINÉ — C —
- ÉGOUT PLUVIAL — P —
- ÉGOUT SANITAIRE — S —
- CONDUIT BELL SOUTERRAIN (LOC. APPROX.) — T —
- CONDUIT GAZ (LOC. APPROX.) — G —
- CSEM SOUTERRAIN(LOC. APPROX.) — CSEM —
- CLÔTURE — X —
- LIMITE D'EMPRISE
- VOIE FERROVIAIRE
- BAS DE TALUS
- HAUT DE TALUS
- LUMINAIRE, POTEAU ÉLECTRIQUE
- LAMPADAIRE SIMPLE
- LAMPADAIRE DOUBLE
- FEU DE CIRCULATION
- BASE À CONSTRUIRE (VOIR ÉLECTRIQUE)

CONSULTER LES NOTES AU FEUILLET 12

02 ADDENDA 02

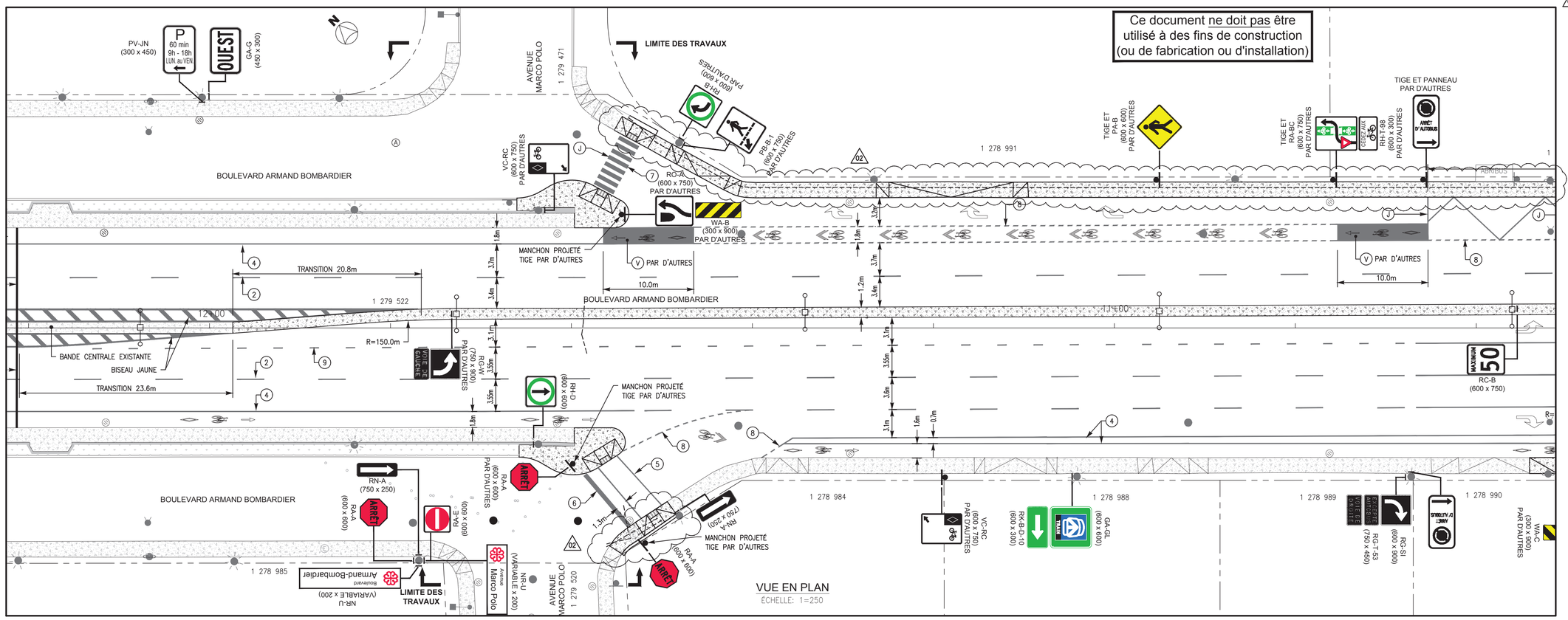

Ce document ne doit pas être utilisé à des fins de construction (ou de fabrication ou d'installation)

02	2018-04-10	ADDENDA 02 — A.C.D. OIQ: 5030042
	2018-03-19	POUR SOUMISSION — A.C.D. OIQ: 5030042
	AAAA-MM-JJ	STATUT — PAR

MANDATAIRE:
SNC·LAVALIN

SCEAU CONCEPTEUR:
INGÉNIEURE - ENGINEER Audrey Cloutier Drouin 5030042 QUÉBEC
2018-04-06
AUDREY CLOUTIER DROUIN, ing. OIQ: 5030042

VÉRIFICATEUR:
FRANÇOIS CHEVALIER, ing. OIQ: 45838

DESSINATEUR(S):
ELISE BOILY

CLIENT:
Montréal
Division gestion d'actifs - Ponts et tunnels

IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE:
PONT D'ÉTAGEMENT 81-05033B
ET MURS DE SOUTÈNEMENT 81-05033A-C-D-E

PROJET:
RÉFECTION DU PONT D'ÉTAGEMENT ET DES MURS DE SOUTÈNEMENT ARMAND BOMBARDIER ET SES APPROCHES
CONTRAT 2018

TITRE DU PLAN:
MARQUAGE ET SIGNALISATION PROJETÉS
DU CH. 13+840 AU CH. 10+550

No. PROJET:	No. SOUMISSION:
11-03	305402

No. PLAN: 05033A-B-C-D-E-2018-CH-1-09 — 09/12

05033A-B-C-D-E-2018-CH-1-08-09-10.DWG

FORMAT ISO A1 (VERSION 2016-12-19)

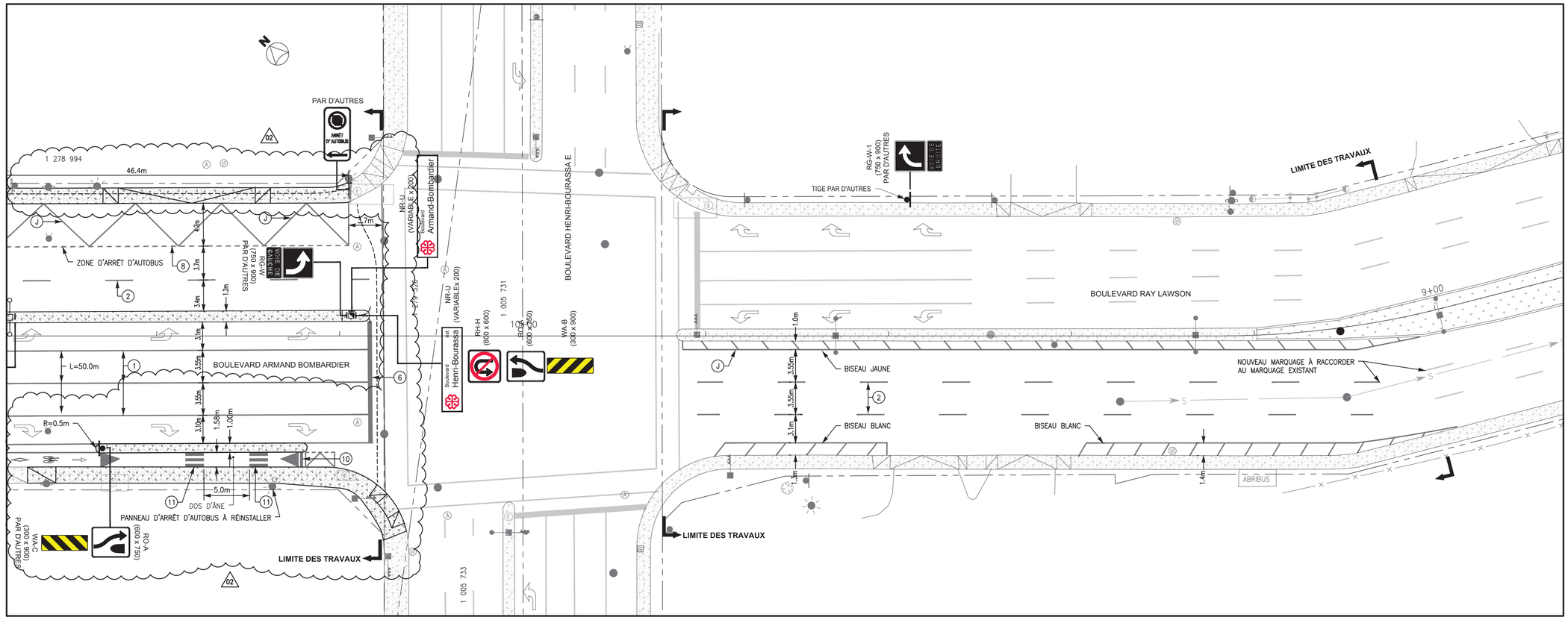

VUE EN PLAN
ÉCHELLE: 1=250

LÉGENDE

ARBRE
ENSEIGNE
VANNE DE GAZ
POTEAU D'INCENDIE
VANNE
CHAMBRE DE VANNE AJUSTABLE
CHAMBRE DE VANNE NON AJUSTABLE
PUISARD AJUSTABLE, PUISARD NON RELEVÉ — NR
PUISARD NON AJUSTABLE
PUISARD RECTANGULAIRE AJUSTABLE
PUISARD RECTANGULAIRE NON AJUSTABLE
REGARD AJUSTABLE, REGARD NON RELEVÉ — NR
REGARD NON AJUSTABLE
PUITS D'ACCÈS CSEM
PUITS D'ACCÈS BELL
AQUEDUC — A
ÉGOUT COMBINÉ — C
ÉGOUT PLUVIAL — P
ÉGOUT SANITAIRE — S
CONDUIT BELL SOUTERRAIN (LOC. APPROX.) — T
CONDUIT GAZ (LOC. APPROX.) — G
CSEM SOUTERRAIN(LOC. APPROX.) — CSEM
CLÔTURE — X
LIMITE D'EMPRISE
VOIE FERROVIAIRE
BAS DE TALUS
HAUT DE TALUS
LUMINAIRE, POTEAU ÉLECTRIQUE
LAMPADAIRE SIMPLE
LAMPADAIRE DOUBLE
FEU DE CIRCULATION
BASE À CONSTRUIRE (VOIR ÉLECTRIQUE)

CONSULTER LES NOTES AU FEUILLET 12

02 ADDENDA 02

02 2018-04-10	ADDENDA 02	A.C.D. OIQ: 5030042
2018-03-19	POUR SOUMISSION	A.C.D. OIQ: 5030042
AAAA-MM-JJ	STATUT	PAR

MANDATAIRE:
SNC·LAVALIN

SCEAU CONCEPTEUR:
Audrey Cloutier Drouin 5030042 QUÉBEC
2018-04-06
AUDREY CLOUTIER DROUIN, ing. OIQ: 5030042

VÉRIFICATEUR:
FRANÇOIS CHEVALIER, ing. OIQ: 45838

DESSINATEUR(S):
ELISE BOILY

CLIENT:
Montréal
Division gestion d'actifs - Ponts et tunnels

IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE:
PONT D'ÉTAGEMENT 81-05033B
ET MURS DE SOUTÈNEMENT 81-05033A-C-D-E

PROJET:
RÉFECTION DU PONT D'ÉTAGEMENT ET DES MURS DE SOUTÈNEMENT ARMAND BOMBARDIER ET SES APPROCHES CONTRAT 2018

TITRE DU PLAN:
MARQUAGE ET SIGNALISATION PROJETÉS DU CH. 10+550 AU CH. 8+070

No. PROJET:	No. SOUMISSION:
11-03	305402

No. PLAN: 05033A-B-C-D-E-2018-CH-1-10 — 10/12

Ce document ne doit pas être utilisé à des fins de construction (ou de fabrication ou d'installation)

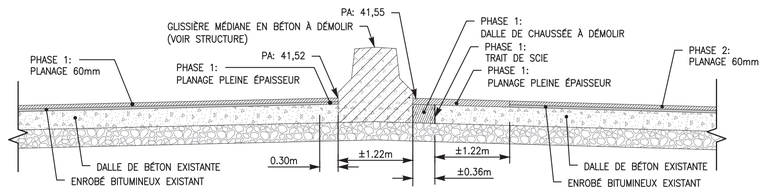

COUPE A-A EXISTANTE

ÉCH.: 1=50

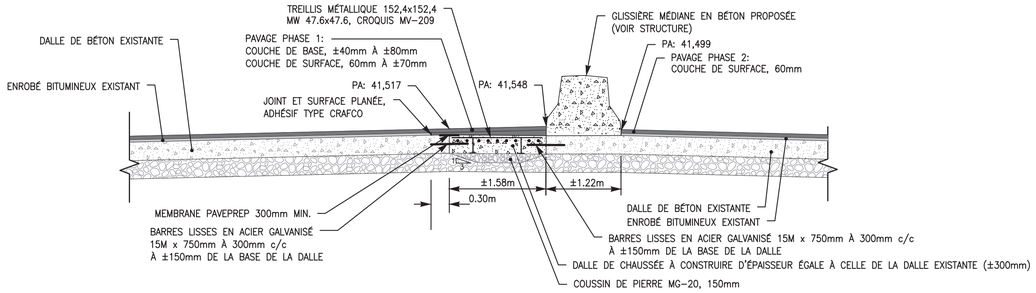

COUPE A-A PROJETÉE

ÉCH.: 1=50

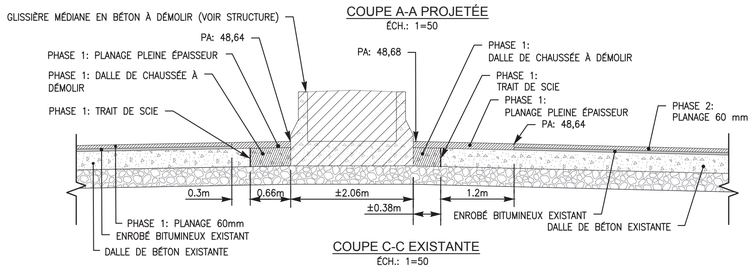

COUPE C-C EXISTANTE

ÉCH.: 1=50

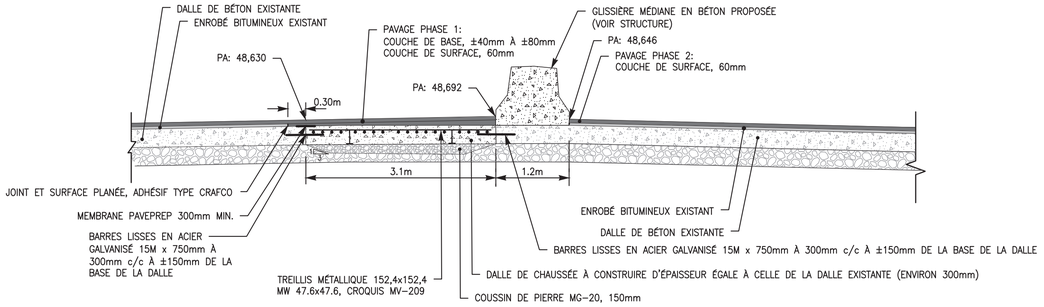

COUPE C-C PROJETÉE

ÉCH.: 1=50

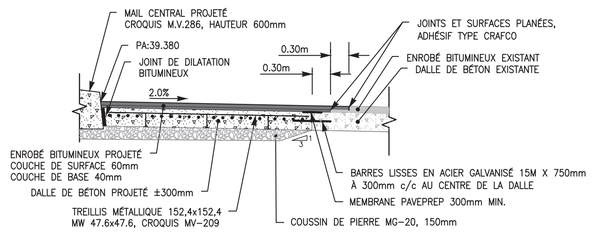

COUPE G-G PROJETÉE

ÉCH.: 1=50

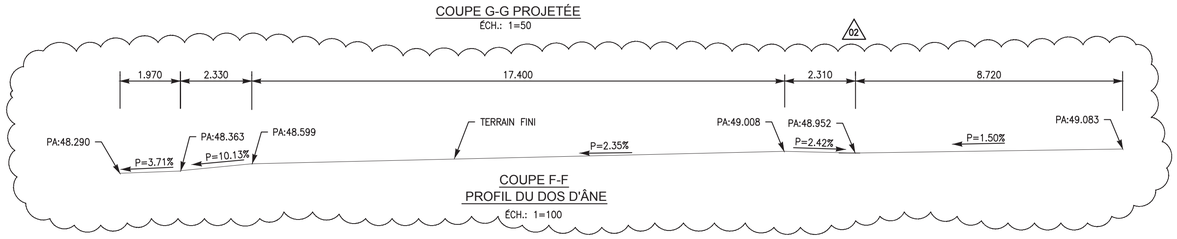

COUPE F-F
PROFIL DU DOS D'ÂNE

ÉCH.: 1=100

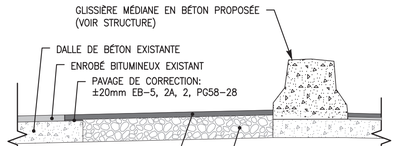

COUPE TYPE
STRUCTURE DE CHAUSSÉE TEMPORAIRE

ÉCH.: 1=50

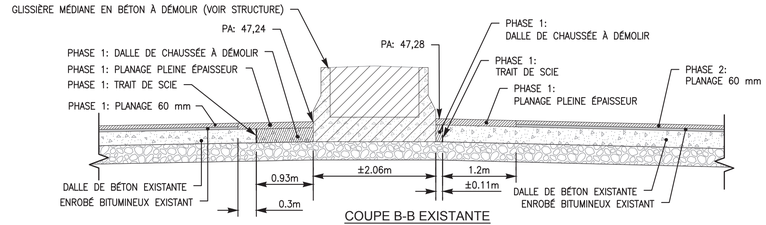

COUPE B-B EXISTANTE

ÉCH.: 1=50

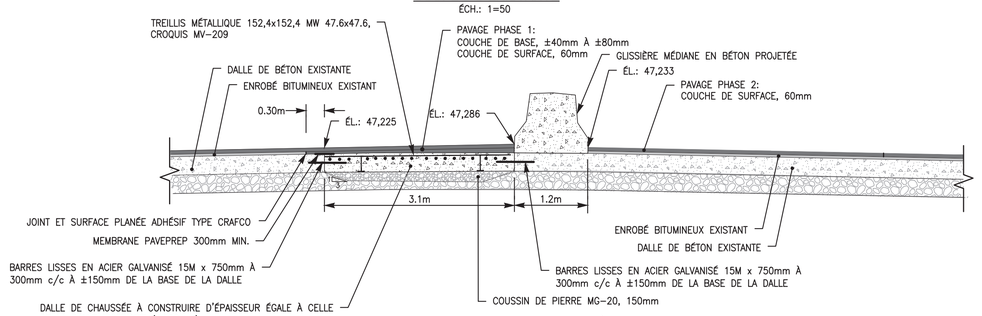

COUPE B-B PROJETÉE

ÉCH.: 1=50

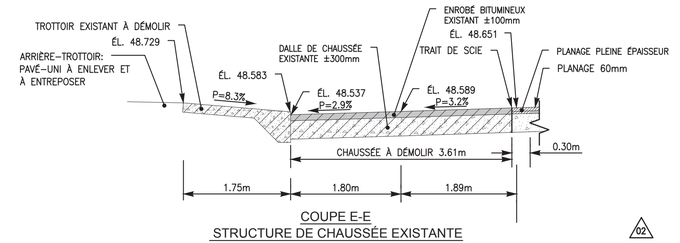

COUPE E-E
STRUCTURE DE CHAUSSÉE EXISTANTE

ÉCH.: 1=50

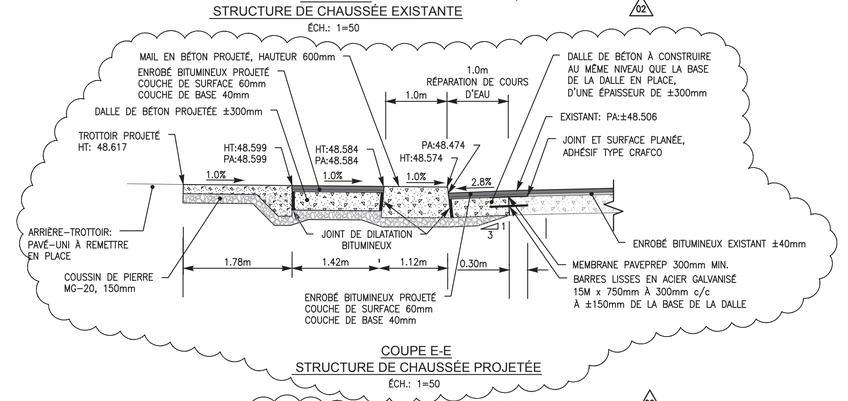

COUPE E-E
STRUCTURE DE CHAUSSÉE PROJETÉE

ÉCH.: 1=50

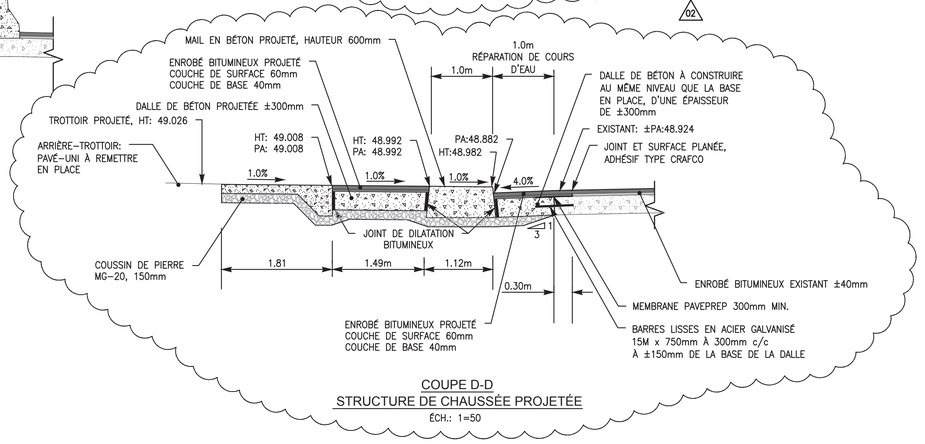

COUPE D-D
STRUCTURE DE CHAUSSÉE PROJETÉE

ÉCH.: 1=50

LÉGENDE

02 ADDENDA 02

Ce document <u>ne doit pas</u> être utilisé à des fins de construction (ou de fabrication ou d'installation)

02	2018-04-10	ADDENDA 02	A.C.D. OIQ: 5030042
	2018-03-19	POUR SOUMISSION	A.C.D. OIQ: 5030042
	AAAA-MM-JJ	STATUT	PAR

MANDATAIRE:

SNC·LAVALIN

SCEAU CONCEPTEUR:

INGÉNIEURE · ENGINEER Audrey Cloutier Drouin 5030042 QUÉBEC

2018-04-06

AUDREY CLOUTIER DROUIN, ing. oiq: 5030042

VÉRIFICATEUR:

FRANÇOIS CHEVALIER, ing. OIQ: 45838

DESSINATEUR(S):

PEDRO ESCALONA

CLIENT:

Montréal

Division gestion d'actifs - Ponts et tunnels

IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE:

PONT D'ÉTAGEMENT 81-05033B
ET MURS DE SOUTÈNEMENT 81-05033A-C-D-E

PROJET:

RÉFECTION DU PONT D'ÉTAGEMENT ET DES MURS DE SOUTÈNEMENT ARMAND BOMBARDIER ET SES APPROCHES CONTRAT 2018

TITRE DU PLAN:

COUPES

No. PROJET:	No. SOUMISSION:
11-03	305402

No. PLAN: 05033A-B-C-D-E-2018-CH-11 — 11/12

DERNIÈRE SAUVEGARDE: 2018/04/06 - 9:45am
CHEMIN: U:\64417\CAD\9-MODÈLE #2\05033A-B-C-D-E-2018-CH-1-11.dwg

05033A-B-C-D-E-2018-CH-1-11.DWG

FORMAT ISO A1 (VERSION 2016-12-19)

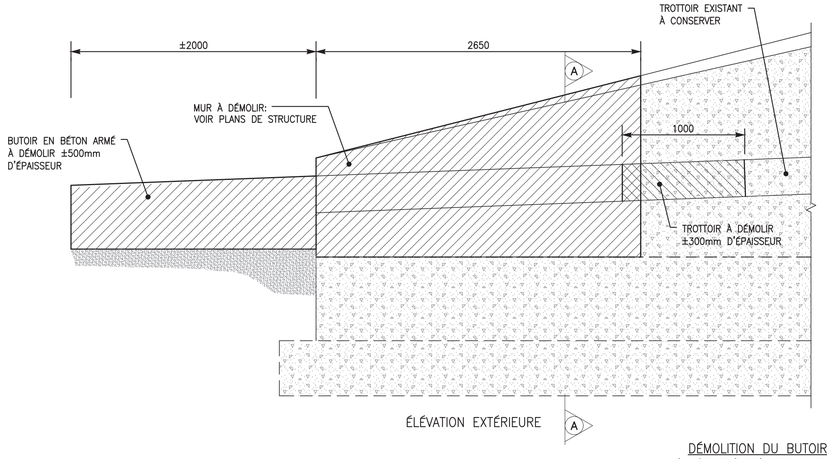

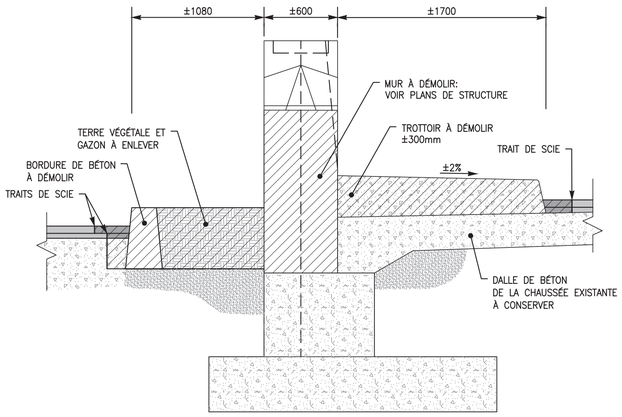

DÉMOLITION DU BUTOIR EN BÉTON ARMÉ
À L'EXTRÉMITÉ DES MURS DE SOUTÈNEMENT
ÉCH.: AUCUNE

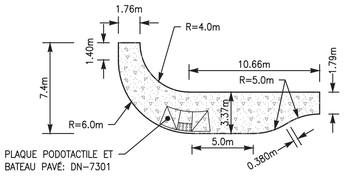

DÉTAIL 1
TROTTOIR ET SAILLIE PROJETÉS
ÉCH.: 1:250

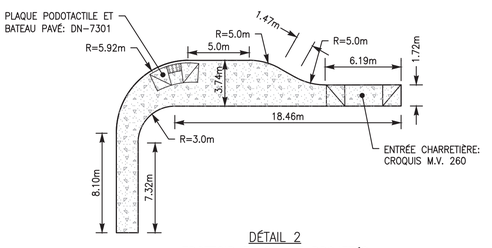

DÉTAIL 2
TROTTOIR ET SAILLIE PROJETÉS
ÉCH.: 1:250

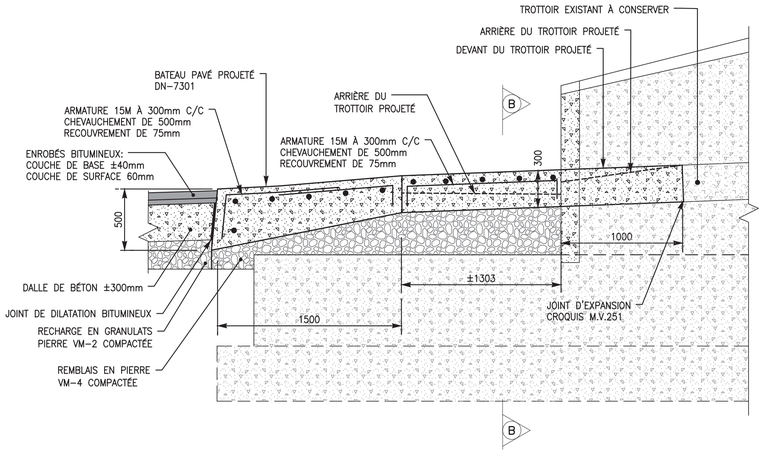

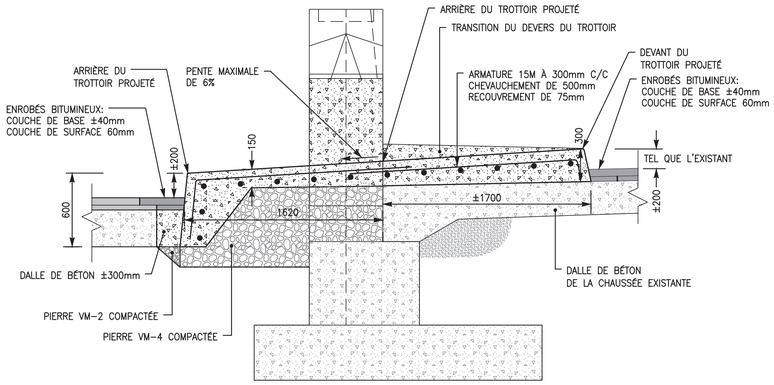

TROTTOIR PROJETÉ
À L'EXTRÉMITÉ DES MURS DE SOUTÈNEMENT
ÉCH.: AUCUNE

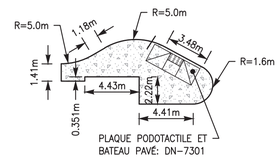

DÉTAIL 3
TROTTOIR ET SAILLIE PROJETÉS
ÉCH.: 1:250

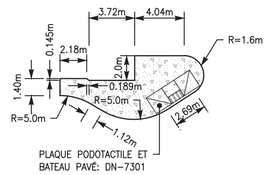

DÉTAIL 4
TROTTOIR ET SAILLIE PROJETÉS
ÉCH.: 1:250

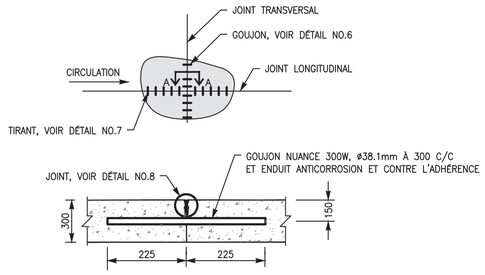

DÉTAIL NO. 6 – JOINT DE CONSTRUCTION TRANSVERSAL
ÉCH.: AUCUNE

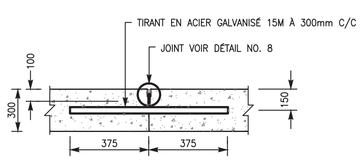

DÉTAIL NO. 7 – JOINT DE CONSTRUCTION LONGITUDINAL
ÉCH.: AUCUNE

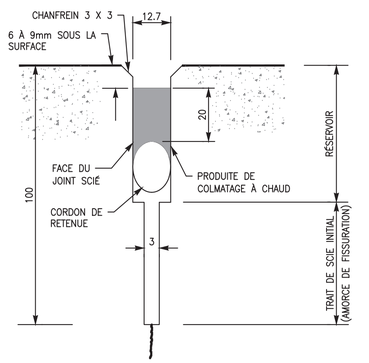

DÉTAIL COLMATAGE DES JOINTS RÉSERVOIR POUR PRODUIT
DE COLMATAGE POSÉ À CHAUD

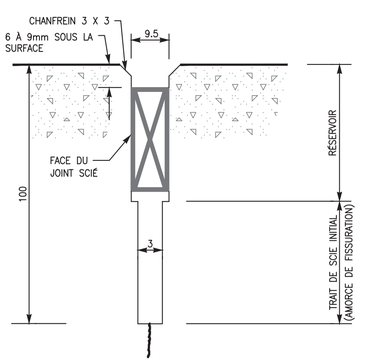

DÉTAIL COLMATAGE DES JOINTS RÉSERVOIR POUR PRODUIT
DE COLMATAGE POSÉ PRÉMOULÉ

DÉTAIL NO. 8 – COLMATAGE DES JOINTS
ÉCH.: AUCUNE

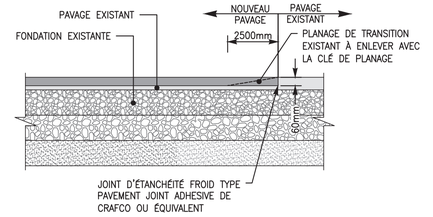

DÉTAIL NO. 5 – CLÉ DE PLANAGE
ÉCH.: AUCUNE

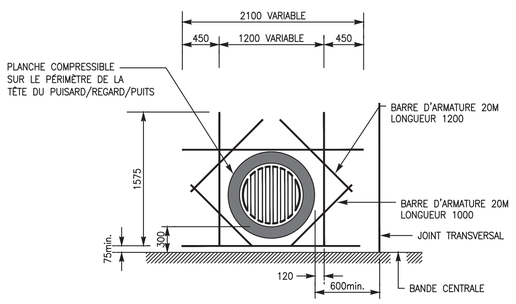

DÉTAIL NO. 9 – COULÉ DE LA DALLE AUTOUR
DES PUISARDS, REGARDS ET PUITS D'ACCÈS
ÉCH.: AUCUNE

NOTES GÉNÉRALES:

1–LA LOCALISATION DES UTILITÉS PUBLIQUES EST INDIQUÉE À TITRE INFORMATIF. L'ADJUDICATAIRE EST RESPONSABLE DE S'ASSURER DE L'EMPLACEMENT EXACT DES CONDUITES SOUTERRAINES AVANT TOUS TRAVAUX D'EXCAVATION, DE PROTÉGER CES INSTALLATIONS POUR NE PAS LES ENDOMMAGER DURANT LES TRAVAUX, DE FAIRE LES RÉPARATIONS ET LA REMISE EN ÉTAT DES INSTALLATIONS SOUTERRAINES POUR TOUT DOMMAGE QUE CAUSERONT LES TRAVAUX.
L'ENTREPRENEUR DOIT FAIRE UNE DEMANDE DE REPÉRAGE OFFICIELLE À INFO-EXCAVATION POUR LES SERVICES SOUTERRAINS EXISTANTS GÉRÉS PAR CETTE DERNIÈRE ET À L'ARRONDISSEMENT CONCERNÉ POUR LES CONDUITES SOUTERRAINES LUI APPARTENANT.

2–LA GÉOMÉTRIE ROUTIÈRE PRÉLIMINAIRE A ÉTÉ PRÉPARÉE PAR EYA-WETU TALAKI, INGÉNIEUR À LA VILLE DE MONTRÉAL. PLAN DE RÉFÉRENCE:«AMÉNAGEMENT CYCLABLE SUR LE BOULEVARD ARMAND-BOMBARDIER, ENTRE LE BOULEVARD MAURICE-DUPLESSIS ET LE BOULEVARD PERRAS, OPTION 4» RÉVISION OC EN DATE DU 2016-12-15.

NOTES PARTICULIÈRES:

1–LES PANNEAUX DE SIGNALISATION EXISTANTS À RELOCALISER DOIVENT ÊTRE LOCALISÉS SUR DES SUPPORTS TEMPORAIRES POUR LA DURÉE DES TRAVAUX. L'ENTREPRENEUR DOIT LES LOCALISER TEMPORAIREMENT LE PLUS PRÈS POSSIBLE DE LEUR EMPLACMENT INITIAL. UN MINIMUM DE DEUX (2) PESÉES EST À PRÉVOIR PAR SUPPORT. À LA FIN DES TRAVAUX, L'ENTREPRENEUR DOIT INSTALLER LES PANNEAUX EXISTANTS À L'EMPLACEMENT INDIQUÉ AUX PLANS DE SIGNALISATION. LES MANCHONS POUR LES TIGES PROJETÉES DANS LES ÉLÉMENTS BÉTONNÉS SONT À PRÉVOIR PAR L'ENTREPRENEUR DANS LE CADRE DE CES PRÉSENTS TRAVAUX.

Ce document ne doit pas être utilisé à des fins de construction (ou de fabrication ou d'installation)

2018-03-19	POUR SOUMISSION	A.C.D. OIQ: 5030042
AAAA-MM-JJ	STATUT	PAR

MANDATAIRE:
SNC·LAVALIN

SCEAU CONCEPTEUR:
INGÉNIEURE - ENGINEER
Audrey Cloutier Drouin
5030042
QUÉBEC
2018-03-16
AUDREY CLOUTIER DROUIN, Ing. OIQ: 5030042

VÉRIFICATEUR:
FRANÇOIS CHEVALIER, Ing. OIQ: 45838

DESSINATEUR(S):
LINDA HALL

CLIENT:
Montréal
Division gestion d'actifs - Ponts et tunnels

IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE:
PONT D'ÉTAGEMENT 81-05033B
ET MURS DE SOUTÈNEMENT 81-05033A-C-D-E

PROJET:
RÉFECTION DU PONT D'ÉTAGEMENT ET DES MURS DE SOUTÈNEMENT ARMAND BOMBARDIER ET SES APPROCHES CONTRAT 2018

TITRE DU PLAN:
DÉTAILS

No. PROJET:	No. SOUMISSION:
11-03	305402

No. PLAN: 05033A-B-C-D-E-2018-CH-12 — 12/12

DERNIÈRE SAUVEGARDE: 2018/03/16 - 9:39am
CHEMIN: B:\05033A-B-C-D-E-2018-CH-1-12-SOUMISSION\05033A-B-C-D-E-2018-CH-1-12.dwg

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 20 février 2018

DIMCO DL INC.
A/S MONSIEUR FRANCO DI MARTINO
8601 , BOUL HENRI-BOURASSA E, BUR. 100
MONTRÉAL (QC) H1E 1P4

N° de décision : 2018-CPSM-1012215
N° de client : 3001192370

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). DIMCO DL INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **19 février 2021** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

REVENU QUÉBEC

LEW-700
2017-11

Attestation de Revenu Québec

5-1

Cette attestation est délivrée à la personne suivante :

DIMCO DL INC.
8601, BOUL. HENRI-BOURASSA E, PORTE 100
MONTREAL (QUEBEC) H1E 1P4

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1171594824 ✓

Elle atteste que la personne dont le nom figure ci-dessus répond, à la date de délivrance, aux conditions suivantes :

- Elle a produit les déclarations et les rapports exigés en vertu des lois fiscales québécoises.
- Elle n'a pas de compte en souffrance à l'endroit du ministre du Revenu du Québec en vertu de ces lois fiscales ou, si elle a un compte en souffrance, elle se trouve dans l'une ou l'autre des situations suivantes :
  - le recouvrement de ses dettes a été légalement suspendu;
  - des dispositions ont été convenues avec elle pour assurer le paiement de ses dettes, et elle n'est pas en défaut à cet égard.

Cette attestation est délivrée sous réserve des droits du ministre du Revenu, qui peut notamment procéder à toute vérification, à toute inspection, à tout examen ou à toute enquête. Le ministre peut aussi établir toute détermination, toute imposition et toute cotisation. Enfin, il peut rendre toute décision et recouvrer tout montant relativement à la personne dont le nom figure ci-dessus.

Numéro de l'attestation : 722162-HHMA-0462447
Date et heure de délivrance de l'attestation : 14 mars 2018 à 9 h 54 min 36 s
Date de fin de la période de validité de l'attestation : 30 juin 2018

Certaines personnes pourraient être assujetties, selon certaines lois, aux obligations relatives à l'attestation de Revenu Québec, notamment l'obligation de vérifier l'authenticité de cette attestation. Pour plus d'information concernant les contrats visés par l'attestation de Revenu Québec, consultez notre site Internet au **www.revenuquebec.ca**.

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 305402
Numéro de référence : 1150585
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : 11-03 Réfection du pont d'étagement et des murs de soutènement Armand-Bombardier et ses approches – Contrat 2018

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Construction Bau-Val Inc. 87 Emilien Marcoux, Suite#101 Blainville, QC, J7C 0B4 http://www.bauval.com NEQ : 1143718063	Madame Johanne Vallée Téléphone : 514 788-4660 Télécopieur :	**Commande : (1419191)** 2018-03-28 15 h 48 **Transmission :** 2018-03-28 17 h 03	2913123 - 305402_Addenda 1 2018-04-03 13 h 31 - Messagerie 2913128 - 305402_Addenda 1 - Annexe 3 2018-04-03 13 h 59 - Messagerie 2913133 - 305402_Addenda 1 - Formulaire de soumission (devis) 2018-04-03 13 h 25 - Courriel 2913134 - 305402_Addenda 1 - Formulaire de soumission (bordereau) 2018-04-03 13 h 25 - Téléchargement 2918258 - Addenda 2 2018-04-11 11 h - Messagerie 2918259 - Addenda 2 - Formulaire de soumission (devis) 2018-04-11 10 h 09 - Courriel 2918260 - Addenda 2 - Formulaire de soumission (bordereau) 2018-04-11 10 h 09 - Téléchargement 2918265 - Addenda 2 - Annexe 4 2018-04-11 15 h 58 - Messagerie 2918267 - Addenda 2 - Annexe 5 2018-04-11 16 h 09 - Messagerie 2918269 - Addenda 2 - Annexe 6 2018-04-11 16 h 19 - Messagerie 2919150 - Addenda 3 2018-04-11 14 h 58 - Courriel 2919154 - Addenda 3 - Formulaire de soumission (devis) 2018-04-11 18 h 36 - Courriel 2919155 - Addenda 3 - Formulaire de soumission (bordereau) 2018-04-11 18 h 36 - Téléchargement 2922525 - 305402_Addenda 4 2018-04-17 10 h 44 - Courriel

				Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Construction Carbo Inc. 424 boul. Raymond Québec, QC, G1C8K9 NEQ : 1140137085	Monsieur Pascal Blouin Téléphone : 418 661-5394 Télécopieur : 418 661-1177	**Commande : (1418272)** 2018-03-27 14 h 25 **Transmission :** 2018-03-27 23 h 59	2913123 - 305402_Addenda 1 2018-04-03 13 h 30 - Messagerie 2913128 - 305402_Addenda 1 - Annexe 3 2018-04-03 13 h 50 - Messagerie 2913133 - 305402_Addenda 1 - Formulaire de soumission (devis) 2018-04-03 13 h 26 - Télécopie 2913134 - 305402_Addenda 1 - Formulaire de soumission (bordereau) 2018-04-03 13 h 25 - Téléchargement 2918258 - Addenda 2 2018-04-11 10 h 54 - Messagerie 2918259 - Addenda 2 - Formulaire de soumission (devis) 2018-04-11 10 h 10 - Télécopie 2918260 - Addenda 2 - Formulaire de soumission (bordereau) 2018-04-11 10 h 09 - Téléchargement 2918265 - Addenda 2 - Annexe 4 2018-04-11 15 h 57 - Messagerie 2918267 - Addenda 2 - Annexe 5 2018-04-11 16 h 08 - Messagerie 2918269 - Addenda 2 - Annexe 6 2018-04-11 16 h 18 - Messagerie 2919150 - Addenda 3 2018-04-11 14 h 59 - Télécopie 2919154 - Addenda 3 - Formulaire de soumission (devis) 2018-04-11 18 h 36 - Télécopie 2919155 - Addenda 3 - Formulaire de soumission (bordereau) 2018-04-11 18 h 36 - Téléchargement 2922525 - 305402_Addenda 4 2018-04-17 10 h 44 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Construction Deric Inc 3869 boul.des Sources suite #110 Dollard-des-Ormeaux, QC, H9B 2A2 http://www.groupederic.ca NEQ : 1169078178	Monsieur Luc Lecomte Téléphone : 514 685-8989 Télécopieur : 514 685-6484	**Commande : (1420601)** 2018-04-03 7 h 48 **Transmission :** 2018-04-03 8 h 26	2913123 - 305402_Addenda 1 2018-04-03 13 h 28 - Messagerie 2913128 - 305402_Addenda 1 - Annexe 3 2018-04-03 13 h 40 - Messagerie 2913133 - 305402_Addenda 1 - Formulaire de soumission (devis) 2018-04-03 13 h 25 - Courriel

				2913134 - 305402_Addenda 1 - Formulaire de soumission (bordereau) 2018-04-03 13 h 25 - Téléchargement 2918258 - Addenda 2 2018-04-11 10 h 41 - Messagerie 2918259 - Addenda 2 - Formulaire de soumission (devis) 2018-04-11 10 h 09 - Courriel 2918260 - Addenda 2 - Formulaire de soumission (bordereau) 2018-04-11 10 h 09 - Téléchargement 2918265 - Addenda 2 - Annexe 4 2018-04-11 15 h 56 - Messagerie 2918267 - Addenda 2 - Annexe 5 2018-04-11 16 h 03 - Messagerie 2918269 - Addenda 2 - Annexe 6 2018-04-11 16 h 13 - Messagerie 2919150 - Addenda 3 2018-04-11 14 h 58 - Courriel 2919154 - Addenda 3 - Formulaire de soumission (devis) 2018-04-11 18 h 36 - Courriel 2919155 - Addenda 3 - Formulaire de soumission (bordereau) 2018-04-11 18 h 36 - Téléchargement 2922525 - 305402_Addenda 4 2018-04-17 10 h 44 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Construction Génix Inc. 1054, Boul. Bastien Québec, QC, G2K 1E6 http://genix.qc.ca NEQ : 1161491577	Madame Hélène Bertrand Téléphone : 418 634-1807 Télécopieur : 418 628-3768	**Commande : (1418815)** 2018-03-28 10 h 48 **Transmission :** 2018-03-28 10 h 48	2913123 - 305402_Addenda 1 2018-04-03 13 h 29 - Messagerie 2913128 - 305402_Addenda 1 - Annexe 3 2018-04-03 13 h 44 - Messagerie 2913133 - 305402_Addenda 1 - Formulaire de soumission (devis) 2018-04-03 13 h 25 - Courriel 2913134 - 305402_Addenda 1 - Formulaire de soumission (bordereau) 2018-04-03 13 h 25 - Téléchargement 2918258 - Addenda 2 2018-04-11 10 h 46 - Messagerie 2918259 - Addenda 2 - Formulaire de soumission (devis) 2018-04-11 10 h 09 - Courriel 2918260 - Addenda 2 - Formulaire de soumission (bordereau)

				2018-04-11 10 h 09 - Téléchargement 2918265 - Addenda 2 - Annexe 4 2018-04-11 13 h 33 - Courriel 2918267 - Addenda 2 - Annexe 5 2018-04-11 16 h 05 - Messagerie 2918269 - Addenda 2 - Annexe 6 2018-04-11 16 h 16 - Messagerie 2919150 - Addenda 3 2018-04-11 14 h 58 - Courriel 2919154 - Addenda 3 - Formulaire de soumission (devis) 2018-04-11 18 h 36 - Courriel 2919155 - Addenda 3 - Formulaire de soumission (bordereau) 2018-04-11 18 h 36 - Téléchargement 2922525 - 305402_Addenda 4 2018-04-17 10 h 44 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Constructions BSL Inc. 315, rue De Rotterdam Saint-Augustin-de-Desmaures, QC, G3A 2E5 http://www.bsl.qc.ca NEQ : 1141120692	Madame Louise Desnoyers Téléphone : 418 878-4448 Télécopieur : 418 878-2455	**Commande : (1419613)** 2018-03-29 10 h 38 **Transmission :** 2018-03-29 11 h 34	2913123 - 305402_Addenda 1 2018-04-03 13 h 31 - Messagerie 2913128 - 305402_Addenda 1 - Annexe 3 2018-04-03 13 h 58 - Messagerie 2913133 - 305402_Addenda 1 - Formulaire de soumission (devis) 2018-04-03 13 h 25 - Courriel 2913134 - 305402_Addenda 1 - Formulaire de soumission (bordereau) 2018-04-03 13 h 25 - Téléchargement 2918258 - Addenda 2 2018-04-11 10 h 57 - Messagerie 2918259 - Addenda 2 - Formulaire de soumission (devis) 2018-04-11 10 h 09 - Courriel 2918260 - Addenda 2 - Formulaire de soumission (bordereau) 2018-04-11 10 h 09 - Téléchargement 2918265 - Addenda 2 - Annexe 4 2018-04-11 15 h 58 - Messagerie 2918267 - Addenda 2 - Annexe 5 2018-04-11 16 h 09 - Messagerie 2918269 - Addenda 2 - Annexe 6 2018-04-11 16 h 19 - Messagerie 2919150 - Addenda 3 2018-04-11 14 h 58 - Courriel 2919154 - Addenda 3 - Formulaire de soumission (devis) 2018-04-11 18 h 36 - Courriel

				2919155 - Addenda 3 - Formulaire de soumission (bordereau) 2018-04-11 18 h 36 - Téléchargement 2922525 - 305402_Addenda 4 2018-04-17 10 h 44 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Constructions ConCreate Ltée 5840 rue Donahue St-Laurent Montréal, QC, H4S 1C1 http://www.concreate.ca/fr/accueil.html NEQ : 1142587287	Monsieur Walter Smirnow Téléphone : 514 335-0412 Télécopieur : 514 335-6233	**Commande : (1418035)** 2018-03-27 11 h 24 **Transmission :** 2018-03-27 13 h 24	2913123 - 305402_Addenda 1 2018-04-03 13 h 30 - Messagerie 2913128 - 305402_Addenda 1 - Annexe 3 2018-04-03 13 h 48 - Messagerie 2913133 - 305402_Addenda 1 - Formulaire de soumission (devis) 2018-04-03 13 h 26 - Télécopie 2913134 - 305402_Addenda 1 - Formulaire de soumission (bordereau) 2018-04-03 13 h 25 - Téléchargement 2918258 - Addenda 2 2018-04-11 10 h 52 - Messagerie 2918259 - Addenda 2 - Formulaire de soumission (devis) 2018-04-11 10 h 40 - Télécopie 2918260 - Addenda 2 - Formulaire de soumission (bordereau) 2018-04-11 10 h 09 - Téléchargement 2918265 - Addenda 2 - Annexe 4 2018-04-11 15 h 56 - Messagerie 2918267 - Addenda 2 - Annexe 5 2018-04-11 16 h 08 - Messagerie 2918269 - Addenda 2 - Annexe 6 2018-04-11 16 h 18 - Messagerie 2919150 - Addenda 3 2018-04-11 14 h 59 - Télécopie 2919154 - Addenda 3 - Formulaire de soumission (devis) 2018-04-11 18 h 36 - Télécopie 2919155 - Addenda 3 - Formulaire de soumission (bordereau) 2018-04-11 18 h 36 - Téléchargement 2922525 - 305402_Addenda 4 2018-04-17 10 h 44 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	DImco DL inc. 8601 boul. Henri-Bourassa Est	Monsieur Luc La Haye	**Commande : (1418124)** 2018-03-27 12 h 41	2913123 - 305402_Addenda 1 2018-04-03 13 h 33 - Messagerie

	bureau 100 Montréal, QC, H1E1P4 NEQ : 1171594824	Téléphone : 514 494-1001 Télécopieur :	**Transmission :** 2018-03-27 14 h 16	2913128 - 305402_Addenda 1 - Annexe 3 2018-04-03 14 h 15 - Messagerie 2913133 - 305402_Addenda 1 - Formulaire de soumission (devis) 2018-04-03 13 h 25 - Courriel 2913134 - 305402_Addenda 1 - Formulaire de soumission (bordereau) 2018-04-03 13 h 25 - Téléchargement 2918258 - Addenda 2 2018-04-11 11 h 06 - Messagerie 2918259 - Addenda 2 - Formulaire de soumission (devis) 2018-04-11 10 h 09 - Courriel 2918260 - Addenda 2 - Formulaire de soumission (bordereau) 2018-04-11 10 h 09 - Téléchargement 2918265 - Addenda 2 - Annexe 4 2018-04-11 15 h 59 - Messagerie 2918267 - Addenda 2 - Annexe 5 2018-04-11 16 h 13 - Messagerie 2918269 - Addenda 2 - Annexe 6 2018-04-11 16 h 21 - Messagerie 2919150 - Addenda 3 2018-04-11 14 h 58 - Courriel 2919154 - Addenda 3 - Formulaire de soumission (devis) 2018-04-11 18 h 36 - Courriel 2919155 - Addenda 3 - Formulaire de soumission (bordereau) 2018-04-11 18 h 36 - Téléchargement 2922525 - 305402_Addenda 4 2018-04-17 10 h 44 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Environnement Routier NRJ Inc . 23 av Milton Lachine Montréal, QC, H8R 1K6 http://www.nrj.ca NEQ : 1142611939	Madame ANICK PELLETIER Téléphone : 514 481-0452 Télécopieur : 514 481-2899	**Commande : (1419555)** 2018-03-29 10 h 05 **Transmission :** 2018-03-29 10 h 05	2913123 - 305402_Addenda 1 2018-04-03 13 h 28 - Messagerie 2913128 - 305402_Addenda 1 - Annexe 3 2018-04-03 13 h 38 - Messagerie 2913133 - 305402_Addenda 1 - Formulaire de soumission (devis) 2018-04-03 13 h 25 - Courriel 2913134 - 305402_Addenda 1 - Formulaire de soumission (bordereau) 2018-04-03 13 h 25 - Téléchargement 2918258 - Addenda 2 2018-04-11 10 h 38 - Messagerie

				2918259 - Addenda 2 - Formulaire de soumission (devis) 2018-04-11 10 h 09 - Courriel 2918260 - Addenda 2 - Formulaire de soumission (bordereau) 2018-04-11 10 h 09 - Téléchargement 2918265 - Addenda 2 - Annexe 4 2018-04-11 13 h 33 - Courriel 2918267 - Addenda 2 - Annexe 5 2018-04-11 16 h 02 - Messagerie 2918269 - Addenda 2 - Annexe 6 2018-04-11 16 h 12 - Messagerie 2919150 - Addenda 3 2018-04-11 14 h 58 - Courriel 2919154 - Addenda 3 - Formulaire de soumission (devis) 2018-04-11 18 h 36 - Courriel 2919155 - Addenda 3 - Formulaire de soumission (bordereau) 2018-04-11 18 h 36 - Téléchargement 2922525 - 305402_Addenda 4 2018-04-17 10 h 44 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Les Entreprises Michaudville Inc. 270 rue Brunet Mont-Saint-Hilaire, QC, J3G 4S6 http://www.michaudville.com NEQ : 1142707943	Monsieur Sylvain Phaneuf Téléphone : 450 446-9933 Télécopieur : 450 446-1933	**Commande : (1420331)** 2018-03-30 14 h 17 **Transmission :** 2018-03-30 14 h 17	2913123 - 305402_Addenda 1 2018-04-03 13 h 34 - Messagerie 2913128 - 305402_Addenda 1 - Annexe 3 2018-04-03 13 h 32 - Messagerie 2913133 - 305402_Addenda 1 - Formulaire de soumission (devis) 2018-04-03 13 h 25 - Courriel 2913134 - 305402_Addenda 1 - Formulaire de soumission (bordereau) 2018-04-03 13 h 25 - Téléchargement 2918258 - Addenda 2 2018-04-11 10 h 30 - Messagerie 2918259 - Addenda 2 - Formulaire de soumission (devis) 2018-04-11 10 h 09 - Courriel 2918260 - Addenda 2 - Formulaire de soumission (bordereau) 2018-04-11 10 h 09 - Téléchargement 2918265 - Addenda 2 - Annexe 4 2018-04-11 13 h 33 - Courriel 2918267 - Addenda 2 - Annexe 5 2018-04-11 15 h 59 - Messagerie

				2918269 - Addenda 2 - Annexe 6 2018-04-11 16 h 22 - Messagerie 2919150 - Addenda 3 2018-04-11 14 h 58 - Courriel 2919154 - Addenda 3 - Formulaire de soumission (devis) 2018-04-11 18 h 36 - Courriel 2919155 - Addenda 3 - Formulaire de soumission (bordereau) 2018-04-11 18 h 36 - Téléchargement 2922525 - 305402_Addenda 4 2018-04-17 10 h 44 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Loiselle inc. 280 boul Pie XII Salaberry-de-Valleyfield, QC, J6S 6P7 http://www.loiselle.ca NEQ : 1142482703	Monsieur Olivier Gaignard Téléphone : 450 373-4274 Télécopieur : 450 373-5631	**Commande : (1420020)** 2018-03-29 16 h 02 **Transmission :** 2018-03-29 16 h 02	2913123 - 305402_Addenda 1 2018-04-03 13 h 28 - Messagerie 2913128 - 305402_Addenda 1 - Annexe 3 2018-04-03 13 h 36 - Messagerie 2913133 - 305402_Addenda 1 - Formulaire de soumission (devis) 2018-04-03 13 h 25 - Courriel 2913134 - 305402_Addenda 1 - Formulaire de soumission (bordereau) 2018-04-03 13 h 25 - Téléchargement 2918258 - Addenda 2 2018-04-11 10 h 36 - Messagerie 2918259 - Addenda 2 - Formulaire de soumission (devis) 2018-04-11 10 h 09 - Courriel 2918260 - Addenda 2 - Formulaire de soumission (bordereau) 2018-04-11 10 h 09 - Téléchargement 2918265 - Addenda 2 - Annexe 4 2018-04-11 13 h 33 - Courriel 2918267 - Addenda 2 - Annexe 5 2018-04-11 16 h 02 - Messagerie 2918269 - Addenda 2 - Annexe 6 2018-04-11 16 h 12 - Messagerie 2919150 - Addenda 3 2018-04-11 14 h 58 - Courriel 2919154 - Addenda 3 - Formulaire de soumission (devis) 2018-04-11 18 h 36 - Courriel 2919155 - Addenda 3 - Formulaire de soumission (bordereau) 2018-04-11 18 h 36 - Téléchargement

				2922525 - 305402_Addenda 4 2018-04-17 10 h 44 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Neolect Inc. 104 boul Montcalm Nord Candiac, QC, J5R 3L8 NEQ : 1166302126	Madame Marjolaine Émond Téléphone : 450 659-5457 Télécopieur : 450 659-9265	**Commande : (1418802)** 2018-03-28 10 h 37 **Transmission :** 2018-03-28 13 h 58	2913123 - 305402_Addenda 1 2018-04-03 13 h 27 - Messagerie 2913128 - 305402_Addenda 1 - Annexe 3 2018-04-03 13 h 34 - Messagerie 2913133 - 305402_Addenda 1 - Formulaire de soumission (devis) 2018-04-03 13 h 25 - Courriel 2913134 - 305402_Addenda 1 - Formulaire de soumission (bordereau) 2018-04-03 13 h 25 - Téléchargement 2918258 - Addenda 2 2018-04-11 10 h 33 - Messagerie 2918259 - Addenda 2 - Formulaire de soumission (devis) 2018-04-11 10 h 09 - Courriel 2918260 - Addenda 2 - Formulaire de soumission (bordereau) 2018-04-11 10 h 09 - Téléchargement 2918265 - Addenda 2 - Annexe 4 2018-04-11 16 h 07 - Messagerie 2918267 - Addenda 2 - Annexe 5 2018-04-11 16 h - Messagerie 2918269 - Addenda 2 - Annexe 6 2018-04-11 16 h 11 - Messagerie 2919150 - Addenda 3 2018-04-11 14 h 58 - Courriel 2919154 - Addenda 3 - Formulaire de soumission (devis) 2018-04-11 18 h 36 - Courriel 2919155 - Addenda 3 - Formulaire de soumission (bordereau) 2018-04-11 18 h 36 - Téléchargement 2922525 - 305402_Addenda 4 2018-04-17 10 h 44 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Pomerleau Inc... 500 rue St-Jacques O. Suite 900 Montréal, QC, H2Y 0A2 NEQ : 1142005934	Madame Nancy Lazure Téléphone : 514 789-2728 Télécopieur : 514 789-2288	**Commande : (1418254)** 2018-03-27 14 h 11 **Transmission :** 2018-03-27 14 h 11	2913123 - 305402_Addenda 1 2018-04-03 13 h 30 - Messagerie 2913128 - 305402_Addenda 1 - Annexe 3 2018-04-03 13 h 46 - Messagerie

			2913133 - 305402_Addenda 1 - Formulaire de soumission (devis) 2018-04-03 13 h 25 - Courriel 2913134 - 305402_Addenda 1 - Formulaire de soumission (bordereau) 2018-04-03 13 h 25 - Téléchargement 2918258 - Addenda 2 2018-04-11 10 h 49 - Messagerie 2918259 - Addenda 2 - Formulaire de soumission (devis) 2018-04-11 10 h 09 - Courriel 2918260 - Addenda 2 - Formulaire de soumission (bordereau) 2018-04-11 10 h 09 - Téléchargement 2918265 - Addenda 2 - Annexe 4 2018-04-11 13 h 33 - Courriel 2918267 - Addenda 2 - Annexe 5 2018-04-11 16 h 07 - Messagerie 2918269 - Addenda 2 - Annexe 6 2018-04-11 16 h 17 - Messagerie 2919150 - Addenda 3 2018-04-11 14 h 58 - Courriel 2919154 - Addenda 3 - Formulaire de soumission (devis) 2018-04-11 18 h 36 - Courriel 2919155 - Addenda 3 - Formulaire de soumission (bordereau) 2018-04-11 18 h 36 - Téléchargement 2922525 - 305402_Addenda 4 2018-04-17 10 h 44 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐ Roxboro Excavation INC.. 1620 Croissant Newman Dorval, QC, H9P 2R8 NEQ : 1142760280	Monsieur Yvon Théoret Téléphone : 514 631-1888 Télécopieur : 514 631-1055	**Commande : (1418779)** 2018-03-28 10 h 22 **Transmission :** 2018-03-28 10 h 22	2913123 - 305402_Addenda 1 2018-04-03 13 h 33 - Messagerie 2913128 - 305402_Addenda 1 - Annexe 3 2018-04-03 14 h 13 - Messagerie 2913133 - 305402_Addenda 1 - Formulaire de soumission (devis) 2018-04-03 13 h 25 - Courriel 2913134 - 305402_Addenda 1 - Formulaire de soumission (bordereau) 2018-04-03 13 h 25 - Téléchargement 2918258 - Addenda 2 2018-04-11 11 h 03 - Messagerie 2918259 - Addenda 2 - Formulaire de soumission (devis) 2018-04-11 10 h 09 - Courriel

2918260 - Addenda 2 - Formulaire de soumission (bordereau)
2018-04-11 10 h 09 - Téléchargement

2918265 - Addenda 2 - Annexe 4
2018-04-11 13 h 33 - Courriel

2918267 - Addenda 2 - Annexe 5
2018-04-11 16 h 11 - Messagerie

2918269 - Addenda 2 - Annexe 6
2018-04-11 16 h 20 - Messagerie

2919150 - Addenda 3
2018-04-11 14 h 58 - Courriel

2919154 - Addenda 3 - Formulaire de soumission (devis)
2018-04-11 18 h 36 - Courriel

2919155 - Addenda 3 - Formulaire de soumission (bordereau)
2018-04-11 18 h 36 - Téléchargement

2922525 - 305402_Addenda 4
2018-04-17 10 h 44 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Systèmes Urbains Inc.
23, avenue Milton
Montréal, QC, H8R 1K6
http://www.systemesurbains.com NEQ : 1168008721

Monsieur Francis Duchesne
Téléphone : 514 321-5205
Télécopieur : 514 321-5835

Commande : (1419970)
2018-03-29 15 h 27
Transmission :
2018-03-29 15 h 27

2913123 - 305402_Addenda 1
2018-04-03 13 h 29 - Messagerie

2913128 - 305402_Addenda 1 - Annexe 3
2018-04-03 13 h 42 - Messagerie

2913133 - 305402_Addenda 1 - Formulaire de soumission (devis)
2018-04-03 13 h 25 - Courriel

2913134 - 305402_Addenda 1 - Formulaire de soumission (bordereau)
2018-04-03 13 h 25 - Téléchargement

2918258 - Addenda 2
2018-04-11 10 h 44 - Messagerie

2918259 - Addenda 2 - Formulaire de soumission (devis)
2018-04-11 10 h 09 - Courriel

2918260 - Addenda 2 - Formulaire de soumission (bordereau)
2018-04-11 10 h 09 - Téléchargement

2918265 - Addenda 2 - Annexe 4
2018-04-11 13 h 33 - Courriel

2918267 - Addenda 2 - Annexe 5
2018-04-11 16 h 04 - Messagerie

2918269 - Addenda 2 - Annexe 6
2018-04-11 16 h 13 - Messagerie

2919150 - Addenda 3
2018-04-11 14 h 58 - Courriel

2919154 - Addenda 3 - Formulaire de soumission (devis)
2018-04-11 18 h 36 - Courriel

2919155 - Addenda 3 - Formulaire de soumission (bordereau)
2018-04-11 18 h 36 - Téléchargement

2922525 - 305402_Addenda 4
2018-04-17 10 h 44 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

© 2003-2018 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

Dossier # : 1187000003

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Objet :	Accorder un contrat à Dimco DL inc. pour la réfection du pont d'étagement et des murs de soutènement Armand-Bombardier et ses approches – Contrat 2018 (projet 11-03) dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles - Dépense totale de 5 965 474,75 $ (travaux et contingences: 5 691 485,79 $ + incidences: 420 509,54 $), taxes incluses - Appel d'offres public 305402 - 3 soumissionnaires conformes.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1473 Intervention et Répartition des coûts- GDD1187000003.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Serge A BOILEAU
Président
Tél : 514-384-6840 poste 242

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-22

Serge A BOILEAU
Président
Tél : 514-384-6840 poste 242
Division :

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1187000003

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Objet :	Accorder un contrat à Dimco DL inc. pour la réfection du pont d'étagement et des murs de soutènement Armand-Bombardier et ses approches – Contrat 2018 (projet 11-03) dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles - Dépense totale de 5 965 474,75 $ (travaux et contingences: 5 691 485,79 $ + incidences: 420 509,54 $), taxes incluses - Appel d'offres public 305402 - 3 soumissionnaires conformes.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

SIVT - 1187000003.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie GODBOUT
Préposé au budget
Tél : (514) 872-0721

Co- auteure
Marie Claude Pierre
Agente Comptable analyste
514-868-3837

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-24

Maria BARDINA
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-2563

Division : Div. Conseil Et Soutien Financier, PS Développement

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.24

2018/06/21
17:00

(2)

Dossier # : 1187936016

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Grands parcs urbains et espaces publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 b) concilier la protection de l'environnement et du patrimoine bâti avec le développement économique, social et culturel
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
Projet :	MCCQ 2012-2015 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Majorer de 150 000 $, taxes incluses, en utilisant les dépenses incidentes déjà autorisées, le montant du contrat no 17-6958 accordé à Maçonnerie Rainville et Frères Inc. (CG 17-0488) pour la réfection de la maison Thomas-Brunet au parc-nature du Cap-Saint-Jacques, portant ainsi le montant total du contrat de 2 600 000 $ à 2 750 000 $, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. De majorer de 150 000,00 $, taxes incluses, en utilisant les dépenses incidentes déjà autorisées, le montant du contrat accordé à Maçonnerie Rainville et Frères Inc. (CG 17-0488) pour la réfection de la maison Thomas-Brunet au parc-nature du Cap-Saint-Jacques, portant ainsi le montant total du contrat de 2 600 000,00 $ à 2 750 000,00 $, taxes incluses;
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2018-05-28 09:08

Signataire : Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1187936016**
Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Grands parcs urbains et espaces publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 b) concilier la protection de l'environnement et du patrimoine bâti avec le développement économique, social et culturel
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
Projet :	MCCQ 2012-2015 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Majorer de 150 000 $, taxes incluses, en utilisant les dépenses incidentes déjà autorisées, le montant du contrat no 17-6958 accordé à Maçonnerie Rainville et Frères Inc. (CG 17-0488) pour la réfection de la maison Thomas-Brunet au parc-nature du Cap-Saint-Jacques, portant ainsi le montant total du contrat de 2 600 000 $ à 2 750 000 $, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Le 28 septembre 2017, le conseil d'agglomération (CG) a octroyé un contrat à Maçonnerie Rainville et Frères Inc. au montant de 2 600 000,00 $, contingences et taxes incluses, pour la réfection de la maison Thomas-Brunet (maison). Des dépenses incidentes de 308 264,40 $, taxes incluses, sont également prévues, soit une dépense totale de 2 908 264,40 $, taxes incluses, pour l'ensemble du projet.
La maison a été construite vers 1835 comme maison de ferme et agrandie successivement en 1928, 1938 et 1956. Classée monument historique en 2008, la maison est inscrite comme étant une valeur patrimoniale exceptionnelle du parc-nature du Cap-Saint-Jacques au Plan d'urbanisme. Conséquemment, compte tenu de la valeur patrimoniale du bâtiment, tous les travaux sont assujettis à l'approbation du ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCC).

Plusieurs travaux sont requis afin de maintenir la performance de l'enveloppe de la maison. Aussi, un diagnostic a été réalisé par la firme d'architecture mandatée par la Ville, GCBD architectes (maintenant Cobalt 27) au sujet de la mise aux normes du bâtiment et des systèmes mécaniques, électriques et de ventilation. Le diagnostic a permis d'identifier les interventions à effectuer dans le cadre du présent dossier. Les travaux de réfection de la maison visent donc à redonner accès aux citoyens, en effectuant des travaux qui respectent les exigences du *Code de construction,* du *Code de sécurité* et du *Règlement sur la santé et la sécurité du travail,* notamment, la décontamination et l'enlèvement de l'amiante au sous-sol où est située la prise d'air du système de ventilation. Également, la valeur patrimoniale

du site guide les interventions projetées.

Les plans et devis, de même que l'estimation des coûts des travaux, ont été réalisés à l'externe. Les travaux de réfection prévoient, entre autres, les interventions suivantes :

a) Travaux de réfection intérieurs :
- Décontamination et démolition;
- Réfection et ajout de cloisons;
- Intégration et ajout d'éléments de construction coupe-feu;
- Modification et ajout de portes intérieures;
- Fourniture et installation de nouveaux cabinets, comptoirs et armoires;
- Aménagement d'une cuisine pour un espace traiteur;
- Modification du système de ventilation et de chauffage;
- Mise aux normes du système de ventilation, de chauffage et de diverses composantes électriques;
- Plomberie;
- Remplacement et ajout de luminaires.

b) Travaux de réfection extérieurs :
- Réfection de la maçonnerie de pierre et de moellon;
- Rejointoiement et démontage de pierres;
- Remplacement de pierres et de linteaux en acier;
- Nettoyage de la maçonnerie;
- Réfection des toitures en ardoise, en pannes d'acier et baguettes;
- Réfection du toit plat en membrane élastomère;
- Décapage et peinture du revêtement de bois extérieur, des boiseries, des portes, des fenêtres et du moulurage.

En cours d'exécution, l'état réel de certaines composantes une fois les démolitions requises effectuées est apparu fortement dégradé. Cette situation a entraîné de nombreux travaux imprévus dont :
- Démolition supplémentaire de toiture;
- Travaux de maçonnerie;
- Étaiement des murs-pignons et des débords de toit;
- Décontamination d'amiante et de plomb.

Ces travaux imprévus ont eu un impact important sur l'utilisation du budget des contingences du projet et pourraient compromettre le parachèvement des travaux en cours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG 17-0488 - 28 septembre 2017 - Accorder un contrat à Maçonnerie Rainville et Frères inc. pour la réfection de la maison Thomas-Brunet sise au parc-nature du Cap-Saint-Jacques -
Dépense totale de 2 908 264,40 $, taxes incluses - Appel d'offres public (17-6958) - (3 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise la majoration du montant du contrat de 150 000 $, taxes incluses, en utilisant une partie des dépenses incidentes déjà autorisées afin de permettre le parachèvement de ce projet de réfection de la maison Thomas-Brunet. Les fonds transférés serviront principalement à payer les ordres de changement en attente d'approbation pour les travaux supplémentaires en maçonnerie et de toiture qui ne peuvent être gérés à même les contingences prévues au contrat n ^{o} 17-6958. La majoration des contingences servira également de provision en vue d'une révision à la hausse des ordres de changement

approuvés (A-23 rev.01 et A-25 rev.01) concernant les murs-pignons Est et Ouest et pour assurer le parachèvement des autres travaux prévus au contrat, tel que détaillé dans le tableau n° 1 ci-dessous :

Description	Montant (taxes incluses)
Budget des contingences prévu au contrat 17-6958	387 234,04 $
Ordres de changement approuvés au 15 mai 2018	306 608,04 $
Solde des contingences	**80 626 $**
Ordres de changement recommandés en attente d'approbation au 15 mai 2018	92 437,41 $
Solde des contingences (incluant les ordres de changement approuvés et en attente d'approbation)	**(11 811,41 $)**
Provision pour révision à la hausse des ordres de changement approuvés (A-23 rev.01 et A-25 rev.01 - murs-pignons)	38 188,59 $
Provision pour assurer le parachèvement des travaux prévus au contrat	100 000 $
Solde des contingences (incluant les ordres de changement approuvés, en attente d'approbation et provisions)	**(150 000 $)**
Virement budgétaire requis pour majoration du budget des contingences	**150 000 $**

JUSTIFICATION

Lors de la planification du projet, les contingences du contrat ont été initialement établies à 17,5 % de la valeur du contrat soit 387 234,04 $, taxes incluses. Un montant de 308 264,40 $, taxes incluses, a également été prévu au poste des dépenses incidentes. Ce montant comprend des frais affectés aux catégories suivantes :

- Contrôle de la qualité des matériaux et des travaux;
- Expertises techniques environnementales;
- Achat de mobilier;
- Achat de panneaux de chantier pour informer les usagers des travaux en cours;
- Achat d'un dortoir chauffé pour chauve-souris.

Certaines dépenses incidentes aux prévisions budgétaires n'ayant pas encore été engagées, un montant de 279 655,82 $, taxes incluses, est actuellement disponible à même le montant de 308 264,40 $, taxes incluses, prévu initialement pour ce poste budgétaire.

Même si la portée des travaux réalisés est demeurée la même que celle décrite dans le mandat original, les ordres de changement approuvés en date du 15 mai totalisent un montant de 306 608,04 $, taxes incluses, soit 79,8 % du budget des contingences. Outre les imprévus découverts lors de démolitions, les travaux contingents déjà engagés sont principalement associés à des quantités supplémentaires requises pour s'adapter aux variations des conditions de site rencontrées lors de l'exécution des travaux afin de s'assurer que les réfections réalisées soient respectueuses des patrimoines en présence, sécuritaires et durables, tout en répondant aux besoins des usagers. Des ordres de changement recommandés sont également en attente d'approbation pour un montant de 92 437,41 $. Ces travaux et quantités supplémentaires touchent principalement :

- Enlèvement de conduits de mécanique;
- Installation de filet anti-nidification (hirondelles);
- Travaux d'isolation de l'entretoit;
- Démolition supplémentaire de murs de plâtre;
- Déplacement d'une section de murs porteurs.

Considérant le coût de l'ensemble des ordres de changement en attente d'approbation qui ne peut être imputé entièrement aux contingences du contrat et les provisions nécessaires afin de permettre le parachèvement des travaux, il est donc requis de transférer un montant de 150 000 $, taxes incluses, des sommes déjà autorisées et disponibles au poste des dépenses incidentes afin de majorer la valeur du contrat n° 17-6958, tel que décrit dans le tableau ci-dessous :

Description	Prix de base (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)	Incidences (taxes incluses)	Dépense totale (taxes incluses)
Montant prévu initialement au contrat 17-6958	2 212 765,96 $	387 234,04 $	2 600 000 $	308 264,40 $	2 908 264,40 $
Montant dépensé au 15 mai 2018	939 498,95 $	306 608,04 $	1 246 106,99 $	28 609,15 $	1 274 716,14 $
Solde disponible au 15 mai 2018	1 273 267,01 $	80 626 $	1 353 893,01 $	279 655,25 $	1 633 548,26 $
Virement budgétaire requis	- $	150 000 $	150 000 $	(150 000 $)	- $
Solde disponible après virement budgétaire	1 273 267,01 $	230 626 $	1 503 893,01 $	129 655,25 $	1 633 548,26 $
Montant total prévu à la suite de la majoration du contrat 17-6958	2 212 765,96 $	537 234,04 $	2 750 000 $	158 264,40 $	2 908 264,40 $

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La majoration de 150 000,00 $, taxes incluses, sera effectuée en utilisant les dépenses incidentes déjà autorisées (CG 17-0488), tel que prévu à l'article 20 de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal. Par conséquent, le montant total du contrat accordé à Maçonnerie Rainville et Frères Inc. (CG 17-0488) pour la réfection de la maison Thomas-Brunet, sera ainsi rehaussé de 2 600 000,00 $ à 2 750 000,00 $, taxes incluses. Le coût de la dépense totale de 2 908 264,40 $, taxes incluses, autorisée pour l'ensemble du projet restera inchangé.
Le coût total maximal de ce projet demeure à 2 908 264,40 $, taxes incluses. Le coût total du contrat majoré est de 2 750 000 $, taxes et contingences incluses, et les incidences sont de 158 264,40 $, taxes incluses. Cette dépense est assumé comme suit :

À même la dépense nette de 2 655 633,04 $, un montant de 1 000 000 $ est subventionné à 50 %, soit 500 000 $, par l'*Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015,* ce qui laisse un emprunt net à la charge de la Ville de 2 155 633,04 $ et a fait l'objet des recommandations de crédits 13-01.03.06.01-0316 et 14-01.03.06.01-0317.

Un montant maximal de 1 655 633,04 $, net de ristournes, est financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération n° RCG 16-049 – « Travaux Aménagement Parcs » du SGPVMR.

Un montant maximal de 1 000 000 $, net de ristournes, est financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération n° RCG 14-027 « Règlement autorisant un emprunt de 14 000 000 $ afin de financer des travaux de restauration de biens patrimoniaux qui appartiennent à la Ville de Montréal et qui sont reconnus par la *Loi sur le patrimoine culturel,* dans le cadre de l'Entente sur le fonds du patrimoine culturel québécois

».

Le transfert des fonds sera effectué par l'intervention du Service des finances et n'aura aucun impact sur le budget de la Ville.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville souhaite assurer la pérennité de la maison, tout en favorisant son accessibilité et sa mise en valeur. Les travaux de réfection visent à préserver et à restaurer les composantes bâties de ce bâtiment cité à titre de monument historique. Les interventions apporteront des améliorations importantes qui assureront la pérennité des actifs de la Ville, en préservant le caractère patrimonial du lieu, en offrant à nouveau au public des équipements fonctionnels, sécuritaires et accessibles à tous, et ce, en sensibilisant les usagers à la valeur exceptionnelle de la maison dans le parc-nature du Cap-Saint-Jacques.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans l'éventualité où le présent dossier ne serait pas autorisé, le parachèvement du contrat sera compromis et certains travaux correctifs, notamment au niveau de l'enveloppe du bâtiment, ne pourront être achevés tel que prévu. Conséquemment, ne pas réaliser l'intégralité du projet ferait en sorte qu'il ne serait pas possible de maintenir l'actif et de réouvrir le bâtiment à la population.
Un report de l'augmentation de la valeur du contrat risque également de compromettre le déroulement du chantier et forcer une démobilisation et une remobilisation du chantier occasionnant encore des coûts supplémentaires.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Passage au comité exécutif : 13 juin 2018
Passage au conseil municipal : 18 juin 2018
Majoration du contrat 16-6927 en utilisant les dépenses incidentes déjà autorisées par le conseil d'agglomération : 21 juin 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Zamir Jose HENAO PANESSO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Benoît FAUCHER, Service de la mise en valeur du territoire
Hossam EDDINE, Service de la gestion et de la planification immobilière
Anne DESAUTELS, Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal
Guylaine PARR, Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal
Guy BERNARD, Pierrefonds-Roxboro
Michel LORD, Service de la gestion et de la planification immobilière
Nike LANGEVIN, Service des communications

Lecture :

Anne DESAUTELS, 25 mai 2018
Michel LORD, 25 mai 2018
Benoît FAUCHER, 25 mai 2018
Hossam EDDINE, 25 mai 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François HALLÉ
Architecte

Tél : 514 872-0860
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-18

Jasmin CORBEIL
Chef de division - Réalisation des projets

Tél : 514-872-8751
Télécop. : 872-1416

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvia-Anne DUPLANTIE
Directrice - Aménagements des parcs et espaces publics
Tél : 514 872-5638
Approuvé le : 2018-05-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise-Hélène LEFEBVRE
Directrice

Tél : 514.872.1456
Approuvé le : 2018-05-25

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1187936016

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Grands parcs urbains et espaces publics
Objet :	Majorer de 150 000 $, taxes incluses, en utilisant les dépenses incidentes déjà autorisées, le montant du contrat no 17-6958 accordé à Maçonnerie Rainville et Frères Inc. (CG 17-0488) pour la réfection de la maison Thomas-Brunet au parc-nature du Cap-Saint-Jacques, portant ainsi le montant total du contrat de 2 600 000 $ à 2 750 000 $, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Virement crédit - GDD 1187936016.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Zamir Jose HENAO PANESSO
Co-auteur
Tél : 514-872-7801

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-23

François FABIEN
conseiller budgetaire
Tél : 514-872-0709
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.25

2018/06/21
17:00

(2)

Dossier # : 1186310002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 1
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Projets du MTQ - échangeurs Turcot et Dorval, autoroutes 25 et 40
Projet :	-
Objet :	Autoriser, conditionnellement à l'obtention du décret du Conseil exécutif du Québec, une dépense de 4 841 761,18 (taxes incluses) pour les travaux de réhabilitation du collecteur de la Vérendrye dans le cadre du projet de corridor du nouveau pont Champlain et entériner l'entente y afférente entre Sa Majesté la Reine Chef du Canada (ci-après le «Canada») et la Ville de Montréal, sous réserve d'obtenir l'autorisation du gouvernement du Québec.

Il est recommandé:

- d'autoriser, conditionnellement à l'obtention du décret du Conseil exécutif du Québec, une dépense de 4 841 761,18$ (taxes incluses) pour les travaux de réhabilitation du collecteur de la Vérendrye dans le cadre du projet de corridor du nouveau pont Champlain
- d'entériner l'entente de travaux de réhabilitation du collecteur de la Vérendrye entre Sa Majesté la Reine Chef du Canada et la Ville de Montréal sous réserve d'obtenir l'autorisation du gouvernement du Québec.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-06-04 11:55

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1186310002**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 1
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Projets du MTQ - échangeurs Turcot et Dorval, autoroutes 25 et 40
Projet :	-
Objet :	Autoriser, conditionnellement à l'obtention du décret du Conseil exécutif du Québec, une dépense de 4 841 761,18 (taxes incluses) pour les travaux de réhabilitation du collecteur de la Vérendrye dans le cadre du projet de corridor du nouveau pont Champlain et entériner l'entente y afférente entre Sa Majesté la Reine Chef du Canada (ci-après le «Canada») et la Ville de Montréal, sous réserve d'obtenir l'autorisation du gouvernement du Québec.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du Projet du Corridor du Nouveau Pont Champlain, le Canada procédera à l'élargissement de l'autoroute 15 nord. Cette autoroute, propriété du Canada, est construite au dessus d'une infrastructure importante de la Ville de Montréal, plus précisément une conduite collectrice d'eaux usées identifiée Collecteur de la Vérendrye. Ce Collecteur a été construit par la Ville en 1901 et en raison de sa situation sous l'autoroute 15 nord, il se trouve enclavé sous cette dernière. Puisque la Canada procédera à la démolition le l'actuelle autoroute pour la reconstruire, il est opportun que la Ville procède à la réhabilitation de son collecteur afin de prolonger sa durée de vie utile et afin de maintenir son intégrité puisqu'il sera localisé sous une route majeure.
Le Canada et la Ville reconnaissent que le Partenaire privé est mieux placé pour réaliser les travaux de réhabilitation du Collecteur étant donné que ceux-ci doivent être réalisés dans l'emprise du Projet Corridor du Nouveau Pont Champlain en dessous de la portion fédérale de l'autoroute 15 nord qui est sous la responsabilité du Partenaire privé.

À la demande de la Ville, le Canada a demandé à son Partenaire privé de réaliser les travaux de réhabilitation du Collecteur et la Ville s'est engagée à assumer le montant maximum de 4 841 761,18$ (taxes incluses) pour les coûts relatifs à ces travaux. Le Canada enverra une facture à la Ville correspondant au montant ci-haut mentionné à la date d'émission du certificat d'achèvement définitif devant être émis pour les travaux de réhabilitation du Collecteur.

En vertu de l'article 3.11 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (RRLQ,c.M-30), la Ville de Montréal ne peut, sans autorisation préalable du gouvernement du Québec, conclure une entente avec le gouvernement du Canada. Par conséquent, la Ville doit obtenir l'autorisation du gouvernement du Québec par l'entremise d'un décret.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE18 0508 - 2018-04-04 Approuver le projet d'entente de gestion pour la phase de conception-construction du projet de corridor du nouveau pont Champlain entre la Ville de Montréal et Sa Majesté la Reine du Chef du Canada visant à déterminer les obligations et les modalités de gestion entre la Ville et le Canada, pendant cette phase du projet sur les immeubles, ainsi qu'à prévoir les modalités de collaboration et de transfert des responsabilités des Infrastructures conçues, construites et transférées (CCT) à la Ville;
CG 16 0755 - 2016-12-22 Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 22 500 000 $ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du corridor du nouveau pont Champlain;

CM 16 1481 - 2016-12-20 Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 13 560 000 $ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du corridor du nouveau pont Champlain;

CE 15 2367 - 2015-12-23 Approuver, conditionnellement à l'approbation du décret par le Conseil des ministres du Québec, les projets de convention de services professionnels et de premier addenda à intervenir entre Sa Majesté la Reine du Chef du Canada et la Ville de Montréal visant la collaboration en ressources professionnelles municipales relative au projet du corridor du Nouveau Pont Champlain, pour la période de conception-construction, soit du 1er janvier 2015 jusqu'à la date d'achèvement des travaux de construction, pour une somme maximale de 4,2 millions de dollars, plus les taxes applicables;

CA 15 210077 - 2015-04-07 Arrondissement Verdun - Approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et Sa majesté La Reine du chef du Canada relative à l'occupation du domaine public pour fins de travaux, dans le cadre du projet du corridor du nouveau pont sur le Saint-Laurent;

CA 15 220114 - 2015-04-07 Arrondissement Sud-Ouest Approbation du projet d'entente entre la Ville de Montréal et sa majesté La Reine du chef du Canada relative à l'occupation du domaine public pour fins de travaux dans le cadre du projet du corridor du nouveau pont sur le Saint-Laurent.

DESCRIPTION

Les travaux de réhabilitation du Collecteur de la Vérendrye par gainage consistent à réaliser une canalisation étanche dans le collecteur existant en insérant à l'intérieur de celui-ci des conduites en polyester renforcées de fibres de verre (PRV) maintenues en position dans le collecteur avec un coulis cimentaire. Ces travaux prendront place à partir de la limite des travaux d'insertion de conduites réalisées dans le cadre du projet de reconstruction de l'échangeur Turcot jusqu'à la chambre de raccordement au collecteur Saint-Pierre entre les chaînages 31+656.914 et 31+971.989.

JUSTIFICATION

Le Collecteur de la Vérendrye, construit en 1901, est présentement enclavé sous l'autoroute 15 nord et il le sera encore plus lorsque les travaux du projet du corridor du nouveau pont Champlain seront terminés. Une fenêtre d'opportunité se présente à l'été 2018 qui permettrait à la Ville d'intégrer ses travaux sans nuire au calendrier de travaux du projet. Cette démarche minimise les impacts et les coûts, et sécurise à la fois le collecteur de la Ville et l'autoroute fédérale.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total de la dépense autorisée est de 4 841 761,18 $ (taxes incluses).
Cette dépense représente un coût net de 4 421 173,31 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération. Elle est répartie de la façon suivante dans le PTI 2018-2020 du Service de l'eau:

· 100 % est prévu au budget triennal de la DÉEU du Service de l'eau.

Les coûts de réhabilitation sont entièrement dédiés au paiement du Partenaire privé sous contrat avec le gouvernement fédéral (Infrastructure Canada).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réhabilitation du Collecteur permet d'augmenter sa durée de vie utile et réduire les impacts de construction sur l'environnement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces travaux ont des impacts mineurs, notamment la gestion de la circulation, et ils seront gérés dans le cadre du projet du corridor du nouveau pont Champlain.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications des travaux sont gérés par le Partenaire privé.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux: Juin 2018
Fin des travaux: Août 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Stéphanie SIMONEAU)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Jovette MÉTIVIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

André LEMIEUX, Service de l'eau

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie T TREMBLAY
Chargé de projet

Tél : 514-627-9126
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-11

James BYRNS
Chef de Divison Grands Projets

Tél : 514 868-4400
Télécop. : 000-0000

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Valérie G GAGNON
Directrice
Tél : 514 868-3871
Approuvé le : 2018-06-01

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur
Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2018-06-04

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1186310002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 1
Objet :	Autoriser, conditionnellement à l'obtention du décret du Conseil exécutif du Québec, une dépense de 4 841 761,18 (taxes incluses) pour les travaux de réhabilitation du collecteur de la Vérendrye dans le cadre du projet de corridor du nouveau pont Champlain et entériner l'entente y afférente entre Sa Majesté la Reine Chef du Canada (ci-après le «Canada») et la Ville de Montréal, sous réserve d'obtenir l'autorisation du gouvernement du Québec.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous tenons pour acquis que le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a autorisé la Ville à conclure l'entente mentionnée en titre relative à la réalisation des travaux de gré à gré, sans que la Ville ne soit tenu de publier un appel d'offres. La signature de la présente convention est conditionnelle à l'obtention d'un décret émis par le Conseil exécutif, une telle autorisation du MAMOT est requise en vertu de l'article 573.3.1 de la Loi sur les cités et villes.

FICHIERS JOINTS

Entente VdM_collecteur de la Verendrye 01-06 -2018(FINAL).doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jovette MÉTIVIER
Avocate
Tél : 514-872-0138

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-01

Marie-Andrée SIMARD
Notaire - Chef de division
Tél : 514-872-8323
Division : Droit notarial contractuel

ENTENTE DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU COLLECTEUR DE LA VERENDRYE

ENTRE : **LA VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution numéro CM03 0836;

(ci-après la **«Ville** »)

ET : **SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA**, représentée par le ministre de l'Infrastructure, des Collectivités et des Affaires intergouvernementales;

(ci-après le **« Canada** »)

ATTENDU QUE l'Autoroute 15 nord, propriété du Canada, est construite au-dessus d'une infrastructure importante de la Ville plus précisément une conduite collectrice d'eaux usées identifié Collecteur de la Vérendrye (ci-après désigné « Collecteur»);

ATTENDU QUE le Canada procèdera à l'élargissement de cette Autoroute dans le cadre du Projet du Corridor du Nouveau Pont Champlain (ci-après «NPC »);

ATTENDU QUE le Collecteur a été construit par la Ville en 1901 et du fait qu'il est enclavé sous l'Autoroute, il est de l'intérêt des parties que la Ville procède à la réhabilitation de son Collecteur;

ATTENDU QUE ces travaux sont nécessaires afin de prolonger la vie utile du Collecteur et maintenir son intégrité puisqu'il est construit sous une route;

ATTENDU QUE les Parties reconnaissent que le Canada est mieux placé pour faire réaliser les travaux de réhabilitation du Collecteur étant donné que ceux-ci doivent être réalisés dans l'emprise du Projet de corridor du NPC en dessous de la portion fédérale de l'Autoroute 15, laquelle portion de l'Autoroute fait partie des travaux sous la responsabilité du Partenaire privé;

ATTENDU QUE les Parties souhaitent convenir des obligations et des modalités relatives à la réalisation des travaux de réhabilitation du Collecteur et au remboursement d'une partie des coûts par la Ville.

EN CONSÉQUENCE, les Parties conviennent de ce qui suit :

1. PRÉAMBULE ET ANNEXES

1.1. Le préambule et les Annexes font partie intégrante de la présente entente.

2. DÉFINITIONS

Aux fins de la présente entente, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les expressions ou mots suivants signifient :

2.1. **Collecteur :** a le sens qui lui est donné dans le préambule.

2.2. **Ingénieur indépendant** : signifie l'ingénieur indépendant mandaté dans le cadre du Projet de Corridor du NPC pour, entre autres, l'inspection de l'ensemble des infrastructures qui seront conçues, construites, modifiées ou améliorées dans le cadre du Projet de Corridor du NPC.

2.3. **NPC :** signifie le nouveau pont Champlain qui sera conçu et construit par le Partenaire privé dans le cadre du Projet du Corridor du NPC.

2.4. **Partenaire privé** : désigne Groupe Signature sur le Saint-Laurent S.E.N.C., soit le partenaire privé dont les services ont été retenus par le Gouvernement du Canada, agissant par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux dans le cadre du Projet de Corridor du NPC ainsi que tout successeur ou ayant cause de celui-ci.

2.5. **Partie :** signifie le Canada ou la Ville et lorsqu'employé au pluriel désigne les deux.

2.6. **Projet de Corridor du NPC** : désigne, aux fins de la présente entente, le projet annoncé par le Canada le 5 octobre 2011 qui sera réalisé en mode partenariat public-privé et qui comporte notamment les cinq volets suivants : 1) la reconstruction et l'élargissement du tronçon fédéral de l'Autoroute 15 à Montréal; 2) la déconstruction de l'actuel pont de l'Île des Sœurs et la construction d'un nouveau pont de l'Île des Sœurs; 3) d'importants travaux autoroutiers sur l'Île des Sœurs; 4) la construction du NPC; et 5) l'alignement de l'Autoroute 10 avec le NPC à Brossard.

2.7. **Travaux de réhabilitation du Collecteur :** désigne les travaux de réhabilitation du Collecteur à être réalisés, soit à la limite des travaux d'insertion de conduites réalisées dans le cadre du projet de la reconstruction de l'échangeur Turcot jusqu'à la chambre de raccordement au collecteur Saint-Pierre entre les chainages 31+656.914 et 31+971.989, et qui consistent à réaliser une canalisation étanche dans le Collecteur, avec des conduites en polyester renforcées de fibres de verre (PRV) maintenues en position dans le Collecteur avec un coulis cimentaire, le tout conformément aux exigences décrites à l'annexe 1.

3. OBJET

3.1. La présente entente a pour objet de déterminer les obligations et les modalités relatives aux Travaux de réhabilitation du Collecteur à être réalisés par le Partenaire privé pendant la phase de conception-construction du Projet de Corridor du NPC, et au remboursement des coûts par la Ville.

4. ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE

La présente entente prendra effet à la date de la dernière signature par les Parties.

5. TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU COLLECTEUR

5.1. La Ville s'engage à assumer le montant maximal de quatre millions deux cent onze mille cent quarante deux dollars et cinquante-huit cents ($4,211,142.58 taxes en sus) pour les coûts relatifs à la réalisation des Travaux de réhabilitation du Collecteur. Le Canada enverra une facture à la Ville correspondant au montant ci-haut mentionné à la date d'émission du certificat d'achèvement définitif devant être émis pour les Travaux de réhabilitation du Collecteur. La Ville aura 30 jours pour payer cette facture.

5.2. Ville s'engage à aviser le gouvernement du Québec que des travaux seront réalisés sur une portion du Collecteur étant située sur les immeubles du gouvernement du Québec, et le cas échéant, à obtenir tous les droits, y incluant les droits d'accès, nécessaires pour permettre la réalisation des Travaux de réhabilitation du

Collecteur sur ces immeubles. La Ville reconnaît que le Canada n'a aucune obligation d'intervenir auprès du gouvernement du Québec et dégage le Canada de toute responsabilité à cet égard.

5.3. Le Canada s'assurera que le Partenaire privé effectue les Travaux de réhabilitation du Collecteur conformément à la Demande de changements.

5.4. Canada s'assurera que le Partenaire privé ajoute la Ville à titre d'assuré additionnel à sa police d'assurance global de chantier au cours de l'exécution des Travaux de réhabilitation du Collecteur.

5.5. Pendant la réalisation des Travaux de réhabilitation du Collecteur, la Ville aura l'opportunité d'avoir un de ses représentant sur les lieux afin d'observer lesdits travaux et de formuler des commentaires et observations au Canada et au Partenaire privé.

5.6. Le Canada s'engage à ce que son Partenaire privé avise par écrit la Ville au moins 60 jours avant la date prévue de l'achèvement substantiel des Travaux de réhabilitation du Collecteur, lequel avis invitera la Ville à inspecter les Travaux de réhabilitation du Collecteur.

5.7. Le Canada s'engage à ce que son Partenaire privé organise une inspection des Travaux de réhabilitation du Collecteur par l'Ingénieur indépendant aux fins de l'émission d'un certificat d'achèvement substantiel. Le Canada et la Ville pourront participer à cette inspection. La Ville disposera d'un délai de 10 jours ouvrables pour remettre ses commentaires écrits au Canada, incluant la liste des non-conformités et les commentaires sur les documents techniques accompagnant l'invitation à inspecter le Collecteur. Le Canada, les transmettra à l'Ingénieur indépendant.

5.8. Le Canada s'assurera que dans les deux jours ouvrables suivant l'émission par l'Ingénieur indépendant au Partenaire privé d'une réponse à une demande de certification de l'achèvement substantiel, le Partenaire privé informera la Ville de la réponse émise et, le cas échéant, des corrections demandées et de l'impact sur l'échéancier de certification.

5.9. Le Canada s'assurera que l'Ingénieur indépendant émette un certificat d'achèvement substantiel des Travaux de réhabilitation du Collecteur à la suite de l'application de la présente procédure de certification et une copie du certificat devra être transmise à la Ville dans les meilleurs délais.

5.10. L'inspection en vue de l'acceptation finale des Travaux de réhabilitation du Collecteur par la Ville se fera dans les 14 jours suivant la certification de l'achèvement substantiel de ladite infrastructure et le Canada pourra y assister. La Ville disposera ensuite d'un délai de 10 jours ouvrables pour remettre ses commentaires écrits au Canada et au Partenaire privé, incluant la liste des non-conformités et les commentaires sur les documents techniques accompagnant l'invitation à inspecter l'infrastructure.

5.11. Les non-conformités relevées, le cas échéant, par la Ville seront corrigées, une inspection de suivi de l'infrastructure par la Ville sera organisée et de nouvelles versions des documents techniques seront produites et transmises à la Ville pour commentaires. La Ville disposera alors d'un délai de 5 jours ouvrables pour

remettre ses commentaires écrits au Canada et au Partenaire privé sur les nouvelles versions des documents techniques reçues.

5.12. Le Canada s'engage à ce que son Partenaire privé corrige les déficiences et prenne en compte les commentaires de la Ville concernant les Travaux de réhabilitation du Collecteur.

5.13. À la demande du Canada, la Ville fournira, dans un délai de cinq jours ouvrables à ladite demande, des preuves écrites selon lesquelles elle est satisfaite des mesures prises par le Partenaire privé pour corriger les déficiences et les commentaires soumis par la Ville concernant les Travaux de réhabilitation du Collecteur. Le Canada s'engage à ce que son Partenaire privé émette cette preuve écrite à l'Ingénieur indépendant afin que ce dernier puisse émettre la certification d'achèvement définitif relatif aux Travaux de réhabilitation du Collecteur.

5.14. Dans les 5 jours ouvrables suivant la certification de l'achèvement définitif des Travaux de réhabilitation du Collecteur, le Canada s'engage à ce que son Partenaire privé remette à la Ville les plans finaux « tels que construit » desdits travaux.

6. CESSION DES GARANTIES LÉGALES

6.1. Les Parties reconnaissent que les Travaux de réhabilitation du Collecteur seront assujettis aux garanties légales prévues au Code civil du Québec.

6.2. Le Canada s'assurera que le Partenaire privé fournisse, à la date d'émission du certificat d'achèvement définitif des Travaux de réhabilitation du Collecteur une attestation signée par le Partenaire privé par laquelle ce dernier : (i) reconnaît que les Travaux de réhabilitation du Collecteur exécutés par le Partenaire privé, sont assujettis aux garanties légales prévues au Code civil du Québec; et (ii) reconnaît et accepte que la Ville puisse avoir un recours direct à son encontre afin de faire respecter les garanties légales applicables prévues par le Code civil du Québec et qu'il devra assumer toutes les pertes, réclamations ou obligations découlant d'un défaut dans les Travaux de réhabilitation du Collecteur qui sont couverts par les garanties en question.

6.3. La Ville reconnaît et accepte que tout recours ou toute réclamation, plainte ou demande fondée sur les garanties légales applicables aux Travaux de réhabilitation du Collecteur devra être exercé contre le Partenaire privé qui assume l'entière responsabilité pour tout vice ou malfaçon émanant des Travaux de réhabilitation du Collecteur.

7. PARTAGE D'INFORMATION ET CONFIDENTIALITÉ

7.1. Il est entendu et convenu que le partage d'Informations prévu à la présente entente est assujetti à l'Entente de partage d'information et de confidentialité en vigueur depuis le 4 octobre 2013 (« Entente de confidentialité »). Sans limiter la portée générale de la clause 1.5 de l'Entente de confidentialité, les Parties conviennent que les discussions qui se déroulent entre la Ville, le Canada, l'Ingénieur indépendant et/ou le Partenaire privé, dans le cadre de la présente entente, sont confidentielles à moins que les Parties n'en conviennent autrement. Dans le cas de Canada, les informations confidentielles (telles que définies dans l'Entente de confidentialité) reçues de la Ville peuvent être divulguées au gouvernement du Canada (incluant à ces fins Travaux publics et Services

gouvernementaux Canada), à l'Ingénieur indépendant, et au Partenaire privé ainsi qu'à leurs administrateurs, employés, mandataires ou représentants respectifs. Pour plus de certitude, il est expressément et dès lors convenu que les informations confidentielles échangées entre les Parties avant l'entrée en vigueur de la présente entente sont assujetties aux modalités de confidentialités tel que stipulé dans la présente entente et dans l'Entente de confidentialité.

8. RÉSOLUTION DE DIFFÉRENDS

8.1. Les Parties conviennent que tout désaccord ou différend relatif à la présente entente découlant de son interprétation ou de son application est tout d'abord soumis à la négociation à l'amiable, dans les meilleurs délais.

8.2. Les Parties s'engagent à se tenir informées de toute question qui pourrait être litigieuse. Les Parties examineront de concert toute question litigieuse et s'efforceront de résoudre de bonne foi tout différend potentiel dès que possible et dans tous les cas dans les vingt (20) jours ouvrables suivant l'identification d'une question litigieuse. Dans le cas où les personnes désignées ne s'entendent pas sur un règlement, la question sera transmise au directeur général adjoint de la Ville et au sous-ministre adjoint, Ponts fédéraux de Montréal pour consultation et décision.

9. AVIS ET COMMUNICATIONS OFFICIELLES

9.1. Toute notification doit être écrite et transmise soit par courrier recommandé, soit par courriel, soit transmise par télécopieur ou par livraison en main propre, comme suit :

LE CANADA
Lara Raoub
Gestionnaire, politiques et relations externes
Infrastructure Canada
800 René Lévesque Bldv W
Montréal, QC H3B 1X9

Téléphone : 514-283-4523
Télécopieur : 514-283-1084
Courriel : lara.raoub@canada.ca

LA VILLE

Direction du Service des infrastructures, de la voirie et des transports
801 Brennan, 8e étage,
Montréal, QC H3C 0G4

Téléphone : (514) 872-6855
Télécopieur : (514) 872-6478
Courriel : claude.carette@ville.montreal.qc.ca

15.1 Chacune des Parties peut indiquer une nouvelle adresse et/ou un nouveau numéro de télécopieur à l'autre Partie au moyen d'une notification.

15.2 Toute notification expédiée par la poste est réputée avoir été reçue le cinquième (5e) jour ouvrable suivant sa mise à la poste. Toute notification transmise par courriel, télécopieur ou remise en main propre, sera réputée avoir été valablement donnée à la date de transmission par courriel, télécopieur ou de livrai en main propre.

16. MODIFICATION

16.1 La présente entente ne peut être modifiée qu'avec le consentement mutuel écrit de la Ville et du Canada, et ce, sous réserve des autorisations gouvernementales requises.

18. INTÉGRALITÉ DE L'ENTENTE

18.1 Sous réserve de ce qui y est autrement prévu, la présente entente constitue l'entente intégrale entre les Parties relativement aux questions qui y sont traitées et remplace les déclarations, communications, négociations et ententes antérieures sur ces questions.

19. AUCUN PARTENARIAT NI DÉLÉGATION

19.1 Il est entendu et convenu qu'aucune disposition de la présente entente ni aucune action du Canada, de la Ville et/ou de leurs représentants, employés ou mandataires respectifs n'établit ni n'est réputée établir un partenariat, une coentreprise, une relation mandant-mandataire ou une relation employeur-employé de quelque façon que ce soit entre les Parties ou entre la Ville et le Partenaire privé.

20. DIVISIBILITÉ

20.1 Si une disposition de la présente entente est déclarée invalide, non exécutoire ou illégale par un tribunal compétent, cette disposition peut être dissociée et cette décision ne doit pas nuire à la validité, à la force exécutoire et à la légalité des autres dispositions de la présente entente.

21. DROIT APPLICABLE

21.1 La présente entente est régie selon le droit applicable au Québec. Les Parties conviennent de soumettre à la compétence exclusive des tribunaux compétents du district judiciaire de Montréal, Québec, toute réclamation ou question qui découle de la présente entente.

22. LOI SUR LE MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

22.1 La Ville est autorisée à conclure la présente Entente en conformité avec l'article 3.11 de la *Loi sur le ministère du conseil exécutif* (RLRQ, c. M-30), le tout tel qu'il appert du décret numéro adopté le deux mille ( ), dont une copie du décret est jointe à chacun des exemplaires des présentes à titre d'annexe 2.

23. EXEMPLAIRES

23.1 L'entente est signée en deux exemplaires.

EN FOI DE QUOI les Parties ont signé la présente entente, comme suit :

SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA, à , province de Québec, le jour du mois de deux mille (/ /).

SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA
représentée par

Par :_____
Natalie Bossé
Directrice générale, Ponts majeurs

LA VILLE DE MONTRÉAL, à Montréal, province de Québec, le jour du mois de deux mille (/ /).

VILLE DE MONTRÉAL

Par :_____
Yves Saindon
Greffier

ANNEXE 1
Spécifications techniques – Travaux de réhabilitation du Collecteur

Annexe 2
Décret

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1186310002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 1
Objet :	Autoriser, conditionnellement à l'obtention du décret du Conseil exécutif du Québec, une dépense de 4 841 761,18 (taxes incluses) pour les travaux de réhabilitation du collecteur de la Vérendrye dans le cadre du projet de corridor du nouveau pont Champlain et entériner l'entente y afférente entre Sa Majesté la Reine Chef du Canada (ci-après le «Canada») et la Ville de Montréal, sous réserve d'obtenir l'autorisation du gouvernement du Québec.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1186310002_InfoCompt_DEEU.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Stéphanie SIMONEAU
Préposée au budget
Tél : 514.280.4020

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-11

Iva STOILOVA-DINEVA
Conseillère budgétaire
Tél : 514.280.4195
Division : Service des finances

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.26

2018/06/21
17:00

(2)

Dossier # : 1183867001

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division du développement résidentiel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte en vertu duquel le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal, agissant en sa qualité d'agent de la couronne, cèdent, gratuitement, à la Ville de Montréal tous les droits, titres et intérêts qu'ils ont ou pourraient prétendre avoir dans les lots 2 161 335, 2 161 337, 2 161 463, 2 161 464 et 2 161 591 (Immeuble), 2 161 336 et 2 161 590 (parcs) et 2 162 401, 2 162 409 (rue), 2 162 392, 2 162 509 (rue), 2 162 487 (rue), 2 162 414 (rue), 2 338 324 (rue), 2 162 507 (rue), représentants les Habitations Jeanne-Mance, tous du cadastre du Québec et de la circonscription foncière de Montréal, le tout aux conditions et stipulations y mentionnées.

Il est recommandé :
D'approuver un projet d'acte en vertu duquel le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal, agissant en sa qualité d'agent de la couronne, cèdent, gratuitement, à la Ville de Montréal tous les droits, titres et intérêts qu'ils ont ou pourraient prétendre avoir dans les lots 2 161 335, 2 161 337, 2 161 463, 2 161 464 et 2 161 591 (Immeuble), 2 161 336 et 2 161 590 (parcs) et 2 162 401, 2 162 409 (rue), 2 162 392, 2 162 509 (rue), 2 162 487 (rue), 2 162 414 (rue), 2 338 324 (rue), 2 162 507 (rue) tous du cadastre du Québec et de la circonscription foncière de Montréal, le tout aux conditions et stipulations y mentionnées.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-05-28 15:44

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1183867001**
Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division du développement résidentiel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte en vertu duquel le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal, agissant en sa qualité d'agent de la couronne, cèdent, gratuitement, à la Ville de Montréal tous les droits, titres et intérêts qu'ils ont ou pourraient prétendre avoir dans les lots 2 161 335, 2 161 337, 2 161 463, 2 161 464 et 2 161 591 (Immeuble), 2 161 336 et 2 161 590 (parcs) et 2 162 401, 2 162 409 (rue), 2 162 392, 2 162 509 (rue), 2 162 487 (rue), 2 162 414 (rue), 2 338 324 (rue), 2 162 507 (rue), représentants les Habitations Jeanne-Mance, tous du cadastre du Québec et de la circonscription foncière de Montréal, le tout aux conditions et stipulations y mentionnées.

CONTENU

CONTEXTE

Le complexe des *Habitations Jeanne-Mance* (HJM), premier grand ensemble résidentiel à loyer modique à avoir été construit au Québec, est le résultat d'une opération de rénovation urbaine menée conjointement par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal, dans le cadre de la *Loi nationale sur l'habitation de 1954* . Cette loi prévoyait, entre autres, que le gouvernement du Canada puisse conclure une entente avec une municipalité et le gouvernement d'une province afin de verser à la municipalité une subvention destinée à aider au déblaiement de zones à l'abandon ou impropres à l'habitation et de participer, avec le gouvernement de la province, à la construction d'un projet d'habitation prévu aux termes de cette loi. Le cadre de financement et de gestion, l'établissement des droits de propriété des parties ainsi que la définition des liens entre les partenaires sont établis dans trois conventions signées en mars 1957.
La gestion du site est assumée par la Corporation d'Habitations Jeanne-Mance (la Corporation), une société para municipale constituée en vertu d'une résolution du conseil municipal adoptée le 25 juin 1958. Le mandat de la Corporation en regard des 788 logements est « de les louer à bail, les administrer, les exploiter et les entretenir » pour le compte des propriétaires. La Corporation est dirigée par un conseil d'administration composé de sept membres, dont quatre sont nommés par la Ville et trois sont nommés parmi les locataires.

Compte tenu de l'implication de la Ville de Montréal dans la gestion et le financement du complexe résidentiel des Habitations Jeanne-Mance et du rôle important qu'elle devra jouer dans l'avenir pour assurer le maintien de ce parc de logements sociaux unique, il importe de

clarifier son statut en ce qui a trait aux titres de propriété. À cet effet, la Direction de l'habitation du Service de la mise en valeur du territoire, en collaboration avec le Service des affaires juridiques s'est fait confier, en décembre 2012, un mandat de la Direction générale afin de régulariser la situation des Habitations Jeanne-Mance. En 2014, à la suite de discussions avec le gouvernement du Québec, ce dernier a annoncé qu'il était prêt à renoncer à tous ses droits de propriété dans ce complexe immobilier. Ainsi, le Service des affaires juridiques a préparé un projet d'acte en vertu duquel la Ville acquiert, à titre gratuit, du gouvernement du Québec tous le droits, intérêts et titres que le gouvernement du Québec possèdent ou qu'il pourrait posséder dans le complexe résidentiel des Habitations Jeanne-Mance.

Le développement des Habitations Jeanne-Mance s'est donc fait par l'intermédiaire de quatre intervenants. En vertu de l'article 36 de la *Loi nationale de 1954 sur l'habitation* , une entente a été conclue le 21 mars 1957 entre le gouvernement du Québec, le gouvernement fédéral, la SCHL et la Cité de Montréal, par laquelle la SCHL est autorisée à entreprendre avec l'agent du gouvernement du Québec un projet de construction d'habitations. Dans cette entente, il est établi que tous les droits acquis et obligations assumées par la SCHL sont ceux du gouvernement fédéral et que tous les droits acquis et obligations assumées par l'agent de la couronne sont des droits et obligations du gouvernement du Québec, sans préjudice à toute convention à intervenir entre le gouvernement du Québec et l'agent de la couronne pour la détermination de leurs droits et obligations réciproques.

Le 23 mars 1957, une entente est intervenue entre le gouvernement du Québec et la Cité de Montréal à l'effet que tous les droits acquis et obligations assumées par la Cité de Montréal, agissant en sa qualité d'agent de la couronne aux droits de la province de Québec, sont des droits et obligations de la Cité de Montréal et non pas des droits et obligations du gouvernement du Québec.

Le projet d'acte qui sera soumis aux autorités municipales compétentes pour approbation a pour but de faire en sorte qu'aucun ne puisse se questionner sur les titres de propriété de la Ville de Montréal. La cession à la Ville de Montréal par le gouvernement du Québec et l'agent de la couronne de tous leurs droits, titres et intérêts qu'ils ont ou pourraient prétendre avoir assurera la qualité des titres de la Ville.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- 25 juin 1958 résolution du Conseil municipal pour la création de la Corporation
- CM13 0475, le 27 mai 2013 à l'effet d'adopter le projet de règlement modifiant le Plan d’urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) pour y introduire le Programme particulier d’urbanisme du Quartier des spectacles – Pôle du Quartier latin

DESCRIPTION

Le site des HJM s'étend sur une superficie de quelque 7,7 hectares dans le centre-ville de Montréal, au cœur du Quartier des spectacles. L’ambiguïté dans les titres de propriété porte sur l’ensemble des lots où furent érigés les bâtiments (2 161 335, 2 161 336, 2 161 337, 2 161 463, 2 161 464, 2 161 590 et 2 161 591) ainsi que sur les rues qui entourent le site (rue de Boisbriand, lots 2 162 409 et 2 182 401, rue Sanguinet, lots 2 162 392 et 2 162 509, rue Saint-Dominique, lot 2 162 487, avenue de l'Hôtel-de-Ville, lot 2 162 414, rue Ontario, lot 2 338 324). Un plan du site ainsi qu'un plan indiquant les divers lots du cadastre se trouvent en pièce jointe à ce dossier. Les premiers logements du complexe ont été complétés et occupés dès 1959 et aujourd'hui on y compte 788 logements occupés par quelque 1 700 résidants.
Les principaux enjeux associés à cette localisation centrale dans la Ville ont été évoqués dans le programme particulier d'urbanisme du Quartier des spectacles - pôle du Quartier

Latin (PPU), adopté par le conseil municipal en mai 2013. Il s'agit en particulier d'améliorer la cohabitation difficile entre les Habitations Jeanne-Mance et les usages commerciaux des artères adjacentes que sont les rues Saint-Laurent et Sainte-Catherine, ainsi que d'assurer et de consolider la vocation résidentielle sociale du site. L'ambiguïté concernant les titres de propriété limite actuellement la mise en place des mesures recommandées.

Il en va de même d'autres interventions qui ne peuvent être réalisées, comme la mise aux normes et l'agrandissement du poste de ventilation de la STM, localisé sur le site, qui requièrent une opération cadastrale.

JUSTIFICATION

Malgré le fait que les titres de propriété ne sont pas clairs, la Ville demeure partie prenante au dossier des HJM et est un acteur majeur à plusieurs égards :
· d'abord comme partenaire financier, co-responsable, avec la SCHL, du financement du déficit d'exploitation;
· comme organisme mandant de la Corporation des Habitations Jeanne-Mance et responsable de nommer quatre membres à son conseil d'administration;
· comme responsable de mettre au point des stratégies et plans d'action en matière de logement social et communautaire (compétence d'agglomération) pour répondre aux besoins des ménages montréalais.

Une renonciation en faveur de la Ville par le gouvernement du Québec des droits de propriété permettra à la Ville :

· d'assurer le maintien d'un parc de 788 logements sociaux;
· de conserver le contrôle sur les interventions visant à pérenniser la vocation du site;
· de définir, avec la SCHL et la STM, la portée des interventions nécessaires sur les équipements du métro qui occupent le site.

En fait, la clarification des titres de propriété permettra de régulariser une situation alors que la Ville, par ses gestes, agit déjà comme l'un des copropriétaires du site.

Enfin, notons que la clarification des titres de propriété a également été demandée par le deuxième propriétaire soit la SCHL.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les cessions de droits seront faites gratuitement pour parfaire les titres. Ainsi aucune taxe ne sera payable par quiconque.
L'acte de cession soumis aux instances n'aura aucune incidence sur le partage des coûts d'exploitation entre la Ville et la SCHL, tel qu'établi par les conventions depuis 1957. La part de ce déficit imputable à la Ville est entièrement assumée par l'agglomération (CMM); les dépenses associées aux logements sociaux étant de sa compétence.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette clarification des droits de propriété permettra à terme de maintenir la vocation résidentielle sociale d'un site important en zone centrale. Elle permettra aussi de pérenniser cette vocation en permettant des interventions pour améliorer la qualité de vie sur le site.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette opération permettra de planifier et de contrôler toutes interventions sur le site. La mise en œuvre de diverses recommandations relatives à son aménagement et émanant du PPU pourra être envisagée en visant le maintien de 788 logements sociaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

· Approbation du projet d'acte par le conseil municipal le 18 juin 2018.
· Approbation du projet d'acte par le conseil d'agglomération le 21 juin 2018.
· Adoption d'un décret par le conseil des ministres désignant le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire comme signataire de l'acte notarié pour le gouvernement.
· Signature de l'acte par le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Andrée BLAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marc LABELLE, Ville-Marie
Francine FORTIN, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

Francine FORTIN, 25 mai 2018
Marc LABELLE, 25 mai 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain V VAILLANCOURT
Conseiller en développement de l'habitation

Tél : 514 872-4766
Télécop. : 514 872-3883
Julia Davies

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-24

Isabelle LUSSIER
Chef de division

Tél : 514-872-7909
Télécop. :

Conseillère en aménagement, chef d'équipe

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marianne CLOUTIER
Directrice - Habitation
Tél : 514 872-3882
Approuvé le : 2018-05-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc GAGNON
Directeur de service
Tél : 514 872-5216
Approuvé le : 2018-05-28

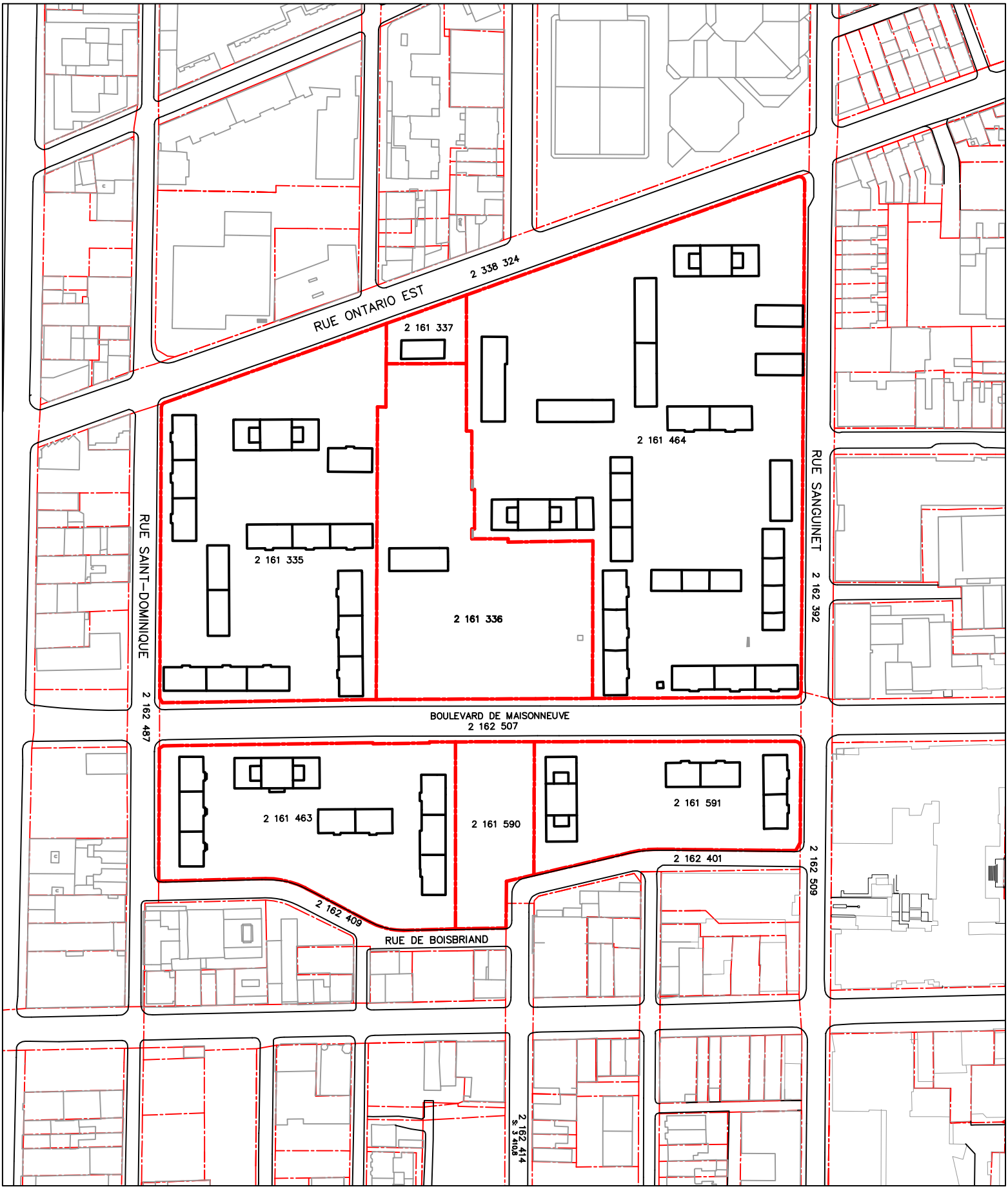

Arrondissement Ville-Marie

Habitations Jeanne-Mance

Montréal

Service de la mise en valeur du territoire
Direction de l'habitation

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1183867001

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division du développement résidentiel
Objet :	Approuver un projet d'acte en vertu duquel le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal, agissant en sa qualité d'agent de la couronne, cèdent, gratuitement, à la Ville de Montréal tous les droits, titres et intérêts qu'ils ont ou pourraient prétendre avoir dans les lots 2 161 335, 2 161 337, 2 161 463, 2 161 464 et 2 161 591 (Immeuble), 2 161 336 et 2 161 590 (parcs) et 2 162 401, 2 162 409 (rue), 2 162 392, 2 162 509 (rue), 2 162 487 (rue), 2 162 414 (rue), 2 338 324 (rue), 2 162 507 (rue), représentants les Habitations Jeanne-Mance, tous du cadastre du Québec et de la circonscription foncière de Montréal, le tout aux conditions et stipulations y mentionnées.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous joignons un projet d'acte de cession de droits en faveur de la Ville, lequel a été vu et approuvé par la Direction des affaires juridiques et des affaires notariales de Justice Québec, en l'occurrence Me France Lagueux, notaire. Aux fins de la signature de ce document un décret doit être adopté par le conseil des ministres.Une fois toutes les autorisations obtenues, le projet d'acte sera signé et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal.

FICHIERS JOINTS

Cession (intervention) Version du 23 avril 2018.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Andrée BLAIS
notaire
Tél : 2-7361

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-28

Andrée BLAIS
notaire
Tél : 2-7361
Division :

15-000397 (1150634001)

CODE : NB 4587

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, le

DEVANT **Me Andrée Blais**, notaire à Montréal, province de Québec, Canada.

C O M P A R A I S S E N T :

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, ayant sa demeure habituelle en l'Hôtel du Parlement à Québec, province de Québec, G1A 1A4, agissant aux présentes par sa ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation, madame Lise Thériault, ayant pour signataire délégué

dûment autorisé par le décret numéro en date du

deux mille dix-huit (2018).

Ci-après nommé le « **Gouvernement du Québec »**

E T :

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public, ayant son siège au numéro 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant en sa qualité d'agent de la couronne aux droits de la province de Québec, et ce, suivant les articles 23 et 36 de la *Loi nationale de 1954 sur l'habitation* (2-3 Élizabeth II, C-23 et ses modifications), l'article 59 de la *Loi modifiant la Charte de la cité de Montréal* (4-5 Élizabeth 11, chapitre 69), l'article 963 de la *Loi révisant et refondant la charte de la cité de Montréal* (8-9 Élizabeth 11, chapitre 102) et de l'arrêté en conseil numéro 105 en date du trente et un (31) janvier mil neuf cent cinquante-sept (1957), représentée par

dûment autorisé aux termes de la résolution numéro CG18
adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du

deux mille dix-huit (2018). Copie certifiée de cette résolution demeure

annexée à l'original des présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par le représentant avec et en présence du notaire soussigné.

Ci-après nommée l'« **Agent de la couronne »**

ET :

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public constituée le premier (1er) janvier deux mille deux (2002) en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), (« la **Charte** »), ayant son siège au numéro 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par

dûment autorisé aux fins des présentes en vertu :

a) de la résolution numéro CG06 0006, adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du vingt-trois (23) janvier deux mille six (2006), dont copie certifiée demeure annexée à la minute **1682** du notaire soussigné, conformément à la *Loi sur le Notariat*; et

b) de la résolution numéro CG18 , adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du
deux mille dix-huit (2018). Copie certifiée de cette résolution demeure annexée à l'original des présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par le représentant avec et en présence du notaire soussigné.

Ci-après nommée la « **Ville »**

Le Gouvernement du Québec, l'Agent de la couronne et la Ville sont également désignés collectivement comme les « **Parties** ».

PRÉALABLEMENT À LA CESSION QUI FAIT L'OBJET DES PRÉSENTES, LES PARTIES DÉCLARENT CE QUI SUIT :

ATTENDU qu'en 1954, Sa Majesté la Reine aux droits du Canada (ci-après nommée le « **Gouvernement fédéral** ») a adopté la « *Loi nationale de 1954 sur l'habitation* » (ci-après nommée la « Loi »),

laquelle avait pour but l'amélioration des conditions de logement ;

ATTENDU que, si une municipalité voulait bénéficier de ce programme d'élimination des taudis, elle devait obtenir l'approbation du ministre du Québec responsable et se faire constituer Agent de la couronne pour négocier avec le Gouvernement fédéral ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 36 de la Loi, une entente a été conclue le vingt et un (21) mars mil neuf cent cinquante-sept (1957) (ci-après nommée l'« **Entente de 1957** ») entre le Gouvernement du Québec, le Gouvernement fédéral, la Société canadienne d'habitation et de logement (ci-après nommée « SCHL ») et la Cité de Montréal, par laquelle la SCHL est autorisée à entreprendre avec l'agent du Gouvernement du Québec désigné, soit l'Agent de la couronne, un projet de construction d'habitation ;

ATTENDU que quelques obligations ont été souscrites par la Ville en son nom propre, tels la responsabilité des rues, ruelles, parc et leur entretien et le raccordement des conduites d'eau et d'égouts ;

ATTENDU que, dans l'Entente de 1957, il est établi que tous les droits acquis et les obligations assumées par la SCHL sont des droits et obligations du Gouvernement fédéral et que tous les droits acquis et les obligations assumées par l'Agent de la couronne sont des droits et obligations du Gouvernement du Québec, sans préjudice à toute convention à intervenir entre le Gouvernement du Québec et l'Agent de la couronne pour la détermination de leurs droits et obligations réciproques ;

ATTENDU qu'aux termes d'une entente en date du vingt-trois (23) mars mil neuf cent cinquante-sept (1957), il a été convenu entre le Gouvernement du Québec et la Cité de Montréal que tous les droits acquis et les obligations assumées par la Cité de Montréal, agissant en sa qualité d'Agent de la couronne aux droits de la province de Québec, sont des droits et obligations de la Cité de Montréal et non

pas des droits et obligations du Gouvernement du Québec ;

ATTENDU que, pour éviter toute question sur la propriété de la Ville et assurer la qualité des titres, les Parties sont d'accord pour procéder à une cession de droits, titres et intérêts.

EN CONSÉQUENCE, IL EST ÉTABLI CE QUI SUIT :

OBJET DU CONTRAT
CESSION

Le Gouvernement du Québec et l'Agent de la couronne cèdent, par les présentes, à la Ville, à ce présente et acceptant, tous les droits, titres et intérêts qu'ils ont ou pourraient prétendre avoir dans les immeubles ci-après désignés :

DÉSIGNATION

A) Les lots numéro DEUX MILLIONS CENT SOIXANTE ET UN MILLE TROIS CENT TRENTE-CINQ (2 161 335), DEUX MILLIONS CENT SOIXANTE ET UN MILLE TROIS CENT TRENTE-SEPT (2 161 337), DEUX MILLIONS CENT SOIXANTE ET UN MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-TROIS (2 161 463), DEUX MILLIONS CENT SOIXANTE ET UN MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-QUATRE (2 161 464) et DEUX MILLIONS CENT SOIXANTE ET UN MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-ONZE (2 161 591) tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

Ci-après nommés l'« **Immeuble** »

B) Les lots numéro DEUX MILLIONS CENT SOIXANTE ET UN MILLE TROIS CENT TRENTE-SIX (2 161 336) et DEUX MILLIONS CENT SOIXANTE ET UN MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX (2 161 590) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

Ci-après nommés les « **Parcs** »

C) Les lots numéro DEUX MILLIONS CENT SOIXANTE-DEUX MILLE QUATRE CENT UN (2 162 401) et DEUX MILLIONS

CENT SOIXANTE-DEUX MILLE QUATRE CENT NEUF (2 162 409) (rue De Boisbriand), DEUX MILLIONS CENT SOIXANTE-DEUX MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-DOUZE (2 162 392) et DEUX MILLIONS CENT SOIXANTE-DEUX MILLE CINQ CENT NEUF (2 162 509) (rue Sanguinet), DEUX MILLIONS CENT SOIXANTE-DEUX MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-SEPT (2 162 487) (rue Saint-Dominique), DEUX MILLIONS CENT SOIXANTE-DEUX MILLE QUATRE CENT QUATORZE (2 162 414) (avenue de l'Hôtel-de-Ville), DEUX MILLIONS TROIS CENT TRENTE-HUIT MILLE TROIS CENT VINGT-QUATRE (2 338 324) (rue Ontario) et DEUX MILLIONS CENT SOIXANTE-DEUX MILLE CINQ CENT SEPT (2 162 507) (boul. De Maisonneuve Est) tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Ci-après nommés les « **Rues** »

L'Immeuble, les Parcs et les Rues sont ci-après collectivement nommés la « **Propriété »**.

ORIGINE DU DROIT DE PROPRIÉTÉ

Le Gouvernement du Québec, l'Agent de la couronne et la Ville ont acquis leurs droits dans la Propriété, aux termes des actes suivants :

a) Acte de vente par la Cité de Montréal à la Société centrale d'hypothèques et de logement et à la Cité de Montréal, agissant comme Agent de la couronne aux droits de la province de Québec, reçu par Me Louis-Auguste Marchessault, notaire, le vingt-huit (28) août mil neuf cent cinquante-huit (1958), sous le numéro 13 525 de ses minutes, publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le quatre (4) septembre mil neuf cent cinquante-huit (1958), sous le numéro 1 358 115;

b) Acte de vente par la Cité de Montréal à la Société centrale d'hypothèques et de logement et à la Cité de Montréal, agissant comme Agent de la couronne aux droits de la province de Québec, reçu par Me

Louis-Auguste Marchessault, notaire, le neuf (9) octobre mil neuf cent cinquante-huit (1958), sous le numéro 13 555 de ses minutes, publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal le 23 octobre 1958, sous le numéro 1 368 448;

c) Acte de vente par la Cité de Montréal à la Société centrale d'hypothèques et de logement et à la Cité de Montréal, agissant comme Agent de la couronne aux droits de la province de Québec, reçu par Me Louis-Auguste Marchessault, notaire, le vingt (20) octobre mil neuf cent soixante (1960), sous le numéro 13 873 de ses minutes, publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le vingt (20) décembre mil neuf cent soixante (1960), sous le numéro 1 509 132;

d) Acte de vente par la Cité de Montréal à la Société centrale d'hypothèques et de logement et à la Cité de Montréal, agissant comme Agent de la couronne aux droits de la province de Québec, reçu par Me Louis-Auguste Marchessault, notaire, le seize (16) novembre mil neuf cent soixante et un (1961), sous le numéro 14 054 de ses minutes, publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le vingt-quatre (24) novembre mil neuf cent soixante et un (1961), sous le numéro 1 570 233;

e) Acte de rétrocession et servitudes entre la Ville de Montréal, la Société centrale d'hypothèques et de logement et la Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal, reçu par Me Jean-Luc Trempe, notaire, le vingt-trois (23) décembre mil neuf cent soixante et onze (1971), sous le numéro 6 953 de ses minutes, publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal le 11 janvier 1972, sous le numéro 2 323 723.

GARANTIE

La présente cession est consentie par le Gouvernement du Québec et l'Agent de la couronne en faveur de la Ville sans aucune garantie et aux risques et périls de cette dernière.

POSSESSION

La Ville sera seule et unique propriétaire de tous les droits, titres et intérêts que le Gouvernement du Québec et l'Agent de la couronne ont ou pouvaient avoir dans la Propriété dessus désignée, à compter de la date des présentes, et celle-ci déclare en avoir déjà la possession.

OBLIGATIONS DE LA VILLE

La Ville s'oblige à ce qui suit :

a) Prendre la Propriété dans l'état où elle se trouve actuellement, déclarant l'avoir vue et examinée à sa satisfaction;

b) Prendre à sa charge les frais administratifs pour le présent acte, ainsi que les frais de sa publication et des copies requises, dont une (1) pour le Gouvernement du Québec.

CONSIDÉRATION

La présente cession est faite gratuitement par le Gouvernement du Québec et l'Agent de la couronne à la Ville pour parfaire les titres de propriété de cette dernière, laquelle donne quittance générale et finale.

RÉPARTITIONS

Les Parties déclarent n'effectuer aucune répartition entre elles relativement à la présente cession.

DÉCLARATIONS RELATIVES À LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES (T.P.S.) ET À LA TAXE DE VENTE DU QUÉBEC (T.V.Q.)

Les Parties déclarent que si la présente cession est taxable selon les dispositions de la *Loi concernant la taxe d'accise* et celles de la *Loi sur la taxe de vente du Québec*, la Ville effectuera elle-même le

paiement de ces taxes auprès des autorités fiscales concernées.

La Ville déclare que ses numéros d'inscrit aux fins de l'application de ces taxes sont les suivants :

T.P.S. : 121364749 RT0001
T.V.Q. : 1006001374 TQ0002

et que ces inscriptions n'ont pas été annulées, ni ne sont en voie de l'être.

DÉCLARATION RELATIVE À L'AVANT CONTRAT

Les Parties conviennent que les seules relations juridiques les liant sont constatées par le présent contrat qui annule toute entente précédente.

ÉLECTION DE DOMICILE

Le Gouvernement du Québec fait élection de domicile à l'Hôtel du Parlement à Québec, province de Québec, G1A 1A4.

L'Agent de la couronne et la Ville font élection de domicile au bureau du greffier de la Ville de Montréal au numéro 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6.

Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, le Gouvernement du Québec fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal.

CLAUSES INTERPRÉTATIVES

Lorsque le contexte l'exige, tout mot écrit au singulier comprend aussi le pluriel et vice versa, tout mot écrit au masculin comprend aussi le féminin et vice versa, et tout mot désignant des personnes désigne les sociétés, coopératives, compagnies ou corporations.

L'insertion de titres aux présentes est aux fins de référence seulement et n'affecte aucunement leur interprétation.

Chaque disposition des présentes est indépendante et distincte, de sorte que si l'une quelconque de ces dispositions est déclarée nulle ou non exécutoire, ceci n'affectera aucunement la validité des autres dispositions des présentes ou leur force exécutoire.

MENTIONS EXIGÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 9 DE LA LOI CONCERNANT LES DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES

Les Parties aux présentes font les déclarations suivantes, savoir :

a) le nom des cédants est : **GOUVERNEMENT DU QUÉBEC** et **VILLE DE MONTRÉAL, agissant en sa qualité d'Agent de la couronne aux droits de la province de Québec** ;

b) le nom du cessionnaire est : **VILLE DE MONTRÉAL**;

c) le siège du cédant, quant au GOUVERNEMENT DU QUÉBEC est à l'Hôtel du Parlement à Québec, province de Québec, G1A 1A4, et, quant à la VILLE DE MONTRÉAL**,** agissant en sa qualité d'Agent de la couronne aux droits de la province de Québec, est au numéro 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6;

d) le siège du cessionnaire est au numéro 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6;

e) la Propriété est entièrement située sur le territoire de la Ville de Montréal;

f) le montant de la contrepartie pour le transfert de

l'immeuble selon les cédants et le cessionnaire est de : ZÉRO DOLLAR (0,00 $);

g) le montant constituant la base d'imposition du droit de mutation selon les cédants et le cessionnaire est de : QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLIONS ONZE MILLE SEPT CENT DOUZE DOLLARS (97 011 712,00 $) [évaluation municipale (96 051 200,00$) X facteur comparatif (1,01)];

h) le montant du droit de mutation est de : DEUX MILLIONS QUATRE CENT SEIZE MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-UN DOLLARS ET QUATRE-VINGTS CENTS (2 416 281,80 $);

i) EXONÉRATION : le Cessionnaire est un organisme public et bénéficie, en conséquence, de l'exonération du paiement du droit de mutation, conformément aux dispositions de l'article 17a) de la loi;

j) il n'y a pas de transfert à la fois d'un immeuble corporel et

de meubles visés à l'article 1.0.1 de la loi.

DONT ACTE à Montréal, sous le numéro

des minutes du notaire soussigné.

Les Parties déclarent au notaire avoir pris connaissance du présent acte et avoir exempté ce dernier d'en donner lecture, puis les Parties signent comme suit :

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, agissant par sa ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation, représenté par
à Québec, en présence de Me , notaire à Québec, le

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC,
agissant par sa ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation

par : _____

Je soussignée, Me , notaire à Québec, atteste avoir reçu la signature de

représentant de la ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation, le

_____
, notaire

VILLE DE MONTRÉAL, agissant en sa qualité d'Agent de la couronne aux droits de la province de Québec

par : _____

VILLE DE MONTRÉAL

par : _____

_____

Andrée Blais, notaire

VRAIE COPIE de la minute des présentes demeurée en mon étude.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.27

2018/06/21
17:00

(2)

Dossier # : 1187511002

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Partenariats stratégiques et affaires internationales
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention modifiée à intervenir entre la Ville et la Fondation du startup de Montréal, pour une contribution financière de 1,350 M$ (sur 3 années) visant à appuyer son plan de croissance

Il est recommandé :
- d'approuver la convention modifiée à intervenir entre la Ville et la Fondation du startup de Montréal, pour une contribution financière de 1,350 M$ (sur 3 années) visant à appuyer son plan de croissance (CG18 0175).

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-05-28 11:34

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1187511002**
Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Partenariats stratégiques et affaires internationales
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention modifiée à intervenir entre la Ville et la Fondation du startup de Montréal, pour une contribution financière de 1,350 M$ (sur 3 années) visant à appuyer son plan de croissance

CONTENU

CONTEXTE

Le dossier décisionnel a fait l'objet d'une approbation par le conseil d'agglomération tenu le 29 mars 2018.
Ce dossier décisionnel comprenait une convention, laquelle a fait l'objet de demandes de modifications par le promoteur.

Ces demandes ont été soumises et ensuite approuvées par le Service des affaires juridiques.

Les demandes de modifications et les compléments d'information fournis par le promoteur ont entrainé des discussions entre les parties. La conclusion de ces discussions a engendré la présentation d'un plan d'action par le promoteur.

Le présent sommaire vise ainsi à faire entériner la convention modifiée pour le Projet.

La convention approuvée par le conseil d'agglomération, tenu le 29 mars 2018, n'a jamais été signée par les parties.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0175 – 29 mars 2018 - Accorder une contribution financière, maximale, de 1 350 000 $ à la Fondation du startup de Montréal, pour une durée de 3 ans (2018 à 2020), afin d'appuyer son plan de croissance.
CG17 0307 – 24 août 2017 - Accorder un soutien financier de 131 500 $ à la Fondation du startup de Montréal pour la réalisation de ses projets « Expérience Startup » et « Accroissement du contenu du Startupfest ».

CM15 0526 - 27 avril 2015 - Accorder un soutien financier annuel de 75 000 $ à la Fondation du startup de Montréal pour l'organisation des éditions 2015, 2016 et 2017 du Festival international du startup de Montréal dans le cadre de l'enveloppe de 175 M$ du gouvernement du Québec.

CE14 0946 - 11 juin 2014 - Accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 $ à La Fondation du startup de Montréal, dans le cadre de l'enveloppe de 175 M$ du gouvernement du Québec, pour l'organisation de la 4e édition du Festival international du startup de Montréal.

CE13 0935 - 19 juin 2013 - Accorder un soutien financier non récurrent de 35 000 $ à La Fondation du startup de Montréal, dans le cadre de l'enveloppe de 175 M$ du gouvernement du Québec, pour l'organisation d'une journée portes ouvertes le 13 juillet 2013.

DESCRIPTION

Dans le but de bien refléter les discussions intervenues entre la Ville et le promoteur, les modifications à apporter à la convention et à ses annexes sont les suivantes :

- L'article 5.2 (Versements) : les modifications aux sous-articles 5.2.1.1, 5.2.1.2, 5.2.2.1 concernent les montants et les années de ces versements.

- L'article 8 (Résiliation) : dans le cas d'une résiliation par la Ville, la modification vient prendre en compte les coûts des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

- Article 11 (Licence) : suppression de l'article puisque non applicable dans le cadre de ce projet.

- Annexe 1 (Projet et Reddition de compte) : ajout du plan d'action déposé par le promoteur et des modifications relatives à la contrepartie pour la Ville et à la reddition de compte.

    - o Projet :
        1) Pièces jointes : ajout du document Plan d'action
        2) Contrepartie pour la Ville : remplacement d'une tente double par une grande tente
    - o Reddition de compte - Documents et délai de transmission (pour 2018)
        1) Ajout du recrutement de ressources
        2) Mise en place des actions prévues dans le Plan d'action.

- Annexe 2 (Protocole de visibilité) : modification de l'alinéa 10 du point 2.4 pour ajouter "dans la mesure du possible".

Les modifications et ajouts mentionnés ci-haut sont inclus dans la convention en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Les modifications demandées par le promoteur ont fait l'objet d'une approbation par le Service des affaires juridiques. Cette convention reflète la conclusion des discussions intervenues entre les parties et ces changements n'ont aucun impact sur les éléments financiers qui ont déjà fait l'objet d'une intervention du Service des finances (CG18 0175). L'approbation de cette convention ainsi modifiée est requise dans les meilleurs délais afin de permettre la poursuite de la planification du Startupfest, qui se tiendra en juillet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mohamed CHARRADI
Agent de recherche

Tél : 514 872-4633
Télécop. : 514 872-6249

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-28

Géraldine MARTIN
Directrice

Tél : 514 872-2248
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Véronique DOUCET

Directrice
Tél : 514 872-3116
Approuvé le : 2018-05-28

La Fondation du Startup de Montréal

Sommaire du Plan d'action opérationnel ()

Presenté à :

Ville de Montréal

et

Ministère de l'Économie Science et Innovation

29 mai 2018

Table des matières

Historique	3
Vision et mission de la Fondation	4
Principes opérationnels	4
Résumé des actions propose et dates du plan d'action	4

LA FONDATION DU STARTUP DE MONTRÉAL

Historique

La Fondation du Startup de Montréal est un organisme à but non lucratif créé le 18 avril 2013 qui a pour but de gérer l'organisation du Festival international du Startup (Startupfest), et s'assurer des aspects financières vis-à-vis des tiers, des partenaires et des subventionnaires.

À la fin d'avril 2018, la Fondation a reçu une subvention de trois ans de la Ville de Montréal, partenaire depuis la création de la Fondation. La signature de cette entente financière est présentement suspendue sous réserve de l'approbation d'un plan d'action élaboré par la Fondation. Cette dernière a aussi obtenu une bourse d'un an du ministre de l'Économie, des Sciences et de l'Innovation du Québec (MESI), également partenaire depuis la création de notre Fondation. Afin de préparer le contrat, la Ville de Montréal a demandé à la Fondation de soumettre un plan d'action définissant les aspects liés à sa gouvernance et à l'éthique à des fins de clarté et de transparence dans les opérations et la gestion financière de l'organisme.

Le plan déposé précise les objectifs opérationnels, la gouvernance et l'éthique, les ressources humaines, le fonctionnement, et la propriété intellectuelle de la Fondation. Ce plan a été adopté à l'unanimité par le conseil d'administration de la Fondation et soumis à la Ville de Montréal et le MESI pour révision et approbation.

Organisation de la Fondation du Startup de Montréal et plan de fonctionnement

Vision et mission de la Fondation

La Fondation du Startup de Montréal amène la communauté international des startups à Montréal, Québec, pour faciliter et accélérer l'écosystème startup de la métropole et à travers la province. L'activité principale de la Fondation est l'organisation annuelle du Festival international du Startup (Startupfest).

Principes opérationnels

- Résonance dans la communauté : La Fondation vise à ajouter une valeur unique et pérenne auprès de la communauté startup de Montréal et à travers la province.
- Responsabilité financière : La Fondation est responsable de son financement et s'assure d'établir des partenariats structurants avec les meilleurs fournisseurs afin d'offrir ses produits et services.
- Transparence : la Fondation requiert les normes éthiques les plus élevés auprès de son personnel et de ses partenaires. Ses opérations se déroulent en toute ouverture et transparence.
- Inclusive et diversifiée : La Fondation s'efforce d'inclure des personnes de tous les horizons dans ses activités. Un environnement juste, équilibré et sûr pour toutes et tous est une valeur fondamentale de la Fondation.
- Durabilité : la Fondation établit un équilibre entre les besoins à court terme et les occasions à saisir afin de permettre au Startupfest d'évoluer et de se développer à long terme.

Résumé des actions propose et dates du plan d'action

ACTION À PRENDRE SUR LA GOUVERNANCE ET L'ÉTHIQUE : Finaliser le code d'éthique et demander à tous les membres du conseil de signer le code (au plus tard le 1er octobre 2018, à la satisfaction de la Ville de Montréal et du MESI)

ACTION À PRENDRE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION: Identifier et ajouter les membres du conseil (décembre 2018)

ACTION À PRENDRE SUR LA DOTATION : combler le poste de directeur général (Octobre 2018, à la satisfaction de la Ville de Montréal et du MESI)

ACTION À PRENDRE SUR LA DOTATION : Embauche de 8 personnes d'ici à Juillet 2018 et 4 autre d'ici Octobre (Juillet et Octobre 2018, à la satisfaction de la Ville de Montréal et du MESI).

ACTION À PRENDRE SUR LA LICENCE ET LA MARQUE : Conclure un nouvel accord de licence exclusif entre la Fondation et Embrase (décembre 2018, à la satisfaction de la Ville de Montréal et du MESI)

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public, dont l'adresse principale est le 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec H2Y 1C6, ici représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes par la résolution CG06 0006**;**

N^{o} d'inscription TPS : 121364749
N^{o} d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **LA FONDATION DU STARTUP DE MONTRÉAL**, personne morale, constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), dont l'adresse principale est le 2-1361 Avenue Greene, Westmount, Québec H3Z 2A5, agissant et représentée par Andy Nulman, président par intérim du conseil d'administration, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

N^{o} d'inscription T.P.S. : 813333531RT0001
N^{o} d'inscription T.V.Q. : 1220190206TQ0001

Ci-après appelée l' « **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme agit comme promoteur du Festival international du startup de Montréal;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE la Ville a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite politique à l'Organisme;

ATTENDU QU'EN vertu d'une sentence arbitrale, l'article 7 de la Politique de gestion contractuelle est inopérant envers les membres du Syndicat professionnel des scientifiques à pratique exclusive de Montréal (arpenteurs-géomètres, ingénieurs, chimistes et médecins vétérinaires);

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « **Annexe 1** » : la description du Projet;

2.2 « **Annexe 2** » : le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;

2.3 « **Projet** » : le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;

2.4 « **Rapport annuel** » : document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;

2.5 « **Reddition de compte** » : les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par la Responsable dans le cadre du Projet;

2.6 « **Responsable** » : La Directrice du Service du développement économique ou son représentant dûment autorisé;

2.7 « **Unité administrative** » : Service du développement économique de la Ville de Montréal.

ARTICLE 3
OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission globale de l'Organisme;

4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par la Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès de la Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que la Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis de la Responsable.

Cette Reddition de compte doit lui être remise selon ce qui est spécifié à l'Annexe 1 des présentes.

Nonobstant l'alinéa 2 ci-dessus, au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 déposer auprès de la Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 $), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la

présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite de la Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000$) et plus, et dans la mesure où la Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de UN MILLION TROIS CENT CINQUANTE MILLE dollars (1 350 000 $), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

5.2.1 Pour l'année **2018 :**

5.2.1.1 une somme maximale de CENT CINQUANTE MILLE dollars (150 000 $) dans les trente (30) jours suivant la signature de la présente convention et la remise d'un document attestant la confirmation de recrutement de nouvelles ressources, tel que spécifié au plan d'action, Annexe 1 « Volet Projet », et ce, à la satisfaction de la Responsable;

5.2.1.2 une somme maximale de CENT CINQUANTE MILLE dollars (150 000 $) dans les trente (30) jours de la remise d'un rapport attestant la mise en place des actions spécifiées au plan d'action, Annexe 1 « Volet Projet », et ce, à la satisfaction de la Responsable;

5.2.2 Pour l'année **2019 :**

5.2.2.1 une somme maximale de CINQUANTE MILLE dollars (50 000 $) dans les trente (30) jours de la remise de la Reddition de compte annuelle 2018 du Projet à la satisfaction de la Responsable;

5.2.2.2 une somme maximale de TROIS CENT CINQUANTE MILLE dollars (350 000 $) dans les trente (30) jours suivant le dépôt de la programmation annuelle du Projet à la satisfaction de la Responsable;

5.2.3 Pour l'année **2020 :**

5.2.3.1 une somme maximale de CENT MILLE dollars (100 000 $) dans les trente (30) jours de la remise de la Reddition de compte annuelle 2019 du Projet à la satisfaction de la Responsable;

5.2.3.2 une somme maximale de QUATRE CENT CINQUANTE MILLE dollars (450 000 $) dans les trente (30) jours suivant le dépôt de la programmation annuelle du Projet à la satisfaction de la Responsable;

5.2.4 Pour l'année **2021 :**

5.2.4.1 une somme maximale de CENT MILLE dollars (100 000 $) dans les trente (30) jours de la remise de la Reddition de compte annuelle 2020 du Projet et du bilan final 2018-2020 du Projet à la satisfaction de la Responsable;

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

5.3 Ajustement de la contribution financière

La Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, la Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par la Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer la Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

6.3 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, la Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. La Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

7.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8
RÉSILIATION

8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées ou les frais engagés dans le cadre du Projet en date de l'avis de la Responsable.

8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

8.3 Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9
DURÉE

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 mars 2021.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7 et 4.8 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10
ASSURANCES

10.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de DEUX MILLIONS de dollars (2 000 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.

10.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

10.3 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

11.1 L'Organisme déclare et garantit :

11.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

11.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

11.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention;

11.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 12
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

12.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

12.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

12.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

12.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

12.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

12.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

12.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

12.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

12.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 2-1361 Avenue Greene, Westmount, Québec H3Z 2A5, et tout avis doit être adressé à l'attention du Président du conseil d'administration. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 700, rue De La Gauchetière Ouest, 28e étage, Montréal, Québec H3B 5M2, et tout avis doit être adressé à l'attention de la Responsable.

12.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....e jour de 2018

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Yves Saindon
Greffier

Le .....e jour de 2018

FONDATION DU STARTUP DE MONTRÉAL

Par : _____
Andy Nulman
Président par intérim du conseil d'administration

Cette convention a été approuvée par le Conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le ……e jour de ……. 2018 (Résolution CG …….).

ANNEXE 1

PROJET ET REDDITION DE COMPTE

■ PROJET

1) En pièces jointes :

- Demande de contribution financière de l'Organisme
- Plan de croissance de l'Organisme sur 3 ans (2018 - 2020)
- Fiche complémentaire
- Plan d'action

2) Contrepartie pour la Ville (outre la visibilité décrite à l'Annexe 2**) :**

Dans le cadre du festival, mettre à la disposition de la Ville :

- une grande tente dont la thématique sera « Ville de Montréal » (incluant les équipements et le mobilier requis);
- 30 billets pour accéder à toutes les activités du Startupfest, ce qui comprend, notamment, les Premiums Fest ;

■ REDDITION DE COMPTE :

Document et délai de transmission

- Pour l'année **2018** :

● Le recrutement des ressources (8 personnes au total) au sein de l'Organsime, à la satisfaction de la Responsable - au plus tard le 10 juillet;

● La mise en place des actions prévues dans le document plan d'action « Volet Projet » - au plus tard le 31 décembre 2018.

● Un bilan annuel faisant état des réalisations du Projet pour l'année écoulée et un bilan de visibilité accordée au Projet – au plus tard le 1er février 2019;

- Pour l'année **2019** :

● Une programmation annuelle à la satisfaction de la Responsable, qui devra comprendre, notamment, l'ajout d'une journée de programmation (pour un total de 6 journées) et l'inclusion des secteurs prioritaires de la Stratégie du développement économique 2018-2022 et/ou toutes autres orientations de la Ville, ainsi que les prévisions budgétaires - au plus tard le 30 avril;

● Un bilan annuel faisant état des réalisations du Projet pour l'année écoulée et un bilan de visibilité accordée au Projet – au plus tard le 1er février 2020;

- Pour l'année **2020** :

● Une programmation annuelle à la satisfaction de la Responsable, qui devra comprendre, notamment, l'ajout d'une journée de programmation (pour un total de 7 journées) et l'inclusion des secteurs prioritaires de la Stratégie du développement économique 2018-2022 et/ou toutes autres orientations de la Ville, ainsi que les prévisions budgétaires - au plus tard le 30 avril;

- Un bilan annuel faisant état des réalisations du Projet pour l'année écoulée et un bilan de visibilité accordée au Projet – au plus tard le 1er février 2021;
- Un bilan final, avec analyse et constats, faisant état des retombées des réalisations des trois années visées par la Convention (2018 à 2020) - au plus tard le 1 mars 2021.

Liste des indicateurs :

1) Startupfest - Événements :
- liste des Premiums Fest et le nombre de participants;
- liste des conférenciers;
- liste des activités réalisées dans le cadre de l'événement;
- nombre de participants et leur provenance;
- nombre d'entreprises participantes;
- nombre de partenariats établis et leur valeur;
- valeur des investissements (ex. investisseurs à l'égard des startups);
- revue de presse complète.

2) Expérience startup :
- liste des startups attirées (incluant celles retenues ou qui songent à s'installer à Montréal à la fin du programme. La liste doit mentionner le nom de l'entreprise et de ses dirigeants, son adresse d'origine et la description de ses activités);
- liste des partenaires accélérateurs et incubateurs participants au projet;
- programmes d'accélération offerts;
- nombre d'emplois créés;
- montants des financements;
- revue de presse complète.

3) Marketing et promotion international
- nombre d'influenceurs et de médias étrangers attirés;
- participation à des événements internationaux (liste comprenant le nom des événements, le type de participation, etc.);
- délégations attirées (liste comprenant l'identification de la délégation, le nom des participants, leur provenance, etc.).

Et tous autres indicateurs pertinents à l'analyse des retombées du Projet.

ANNEXE 2
PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

1. VISIBILITÉ

L'Organisme doit :

1.1. Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité;

1.2. S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. COMMUNICATIONS

L'Organisme doit :

2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville :

- Faire état de la contribution de la Ville et souligner la participation dans toutes communications relatives au Projet;

- Sur les médias sociaux, souligner la participation et remercier la Ville pour son soutien;

- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du Projet et lors du bilan.

- Apposer les logos de la Ville, sur tous les outils de communication, imprimés et électroniques, notamment sur les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux Internet, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciements, les certificats de participation relatifs à la présente Convention;

  Les logos de la Ville devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule;

  Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'Organisme doit ajouter le libellé suivant : Fier partenaire de la Ville de Montréal

- Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins dix (10) jours ouvrables avant leur diffusion;

- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toutes publicités télé ou Web. Les logos de la Ville peuvent faire partie d'un regroupement des participants au Projet. Par contre, à titre de collaborateur principal, il devra être mis en évidence;

- Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs;

2.2. Relations publiques et médias :

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les bloggeurs, les photographes et les caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales;

- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville :

  - Inviter par écrit le maire à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;

  - Soumettre pour approbation au cabinet du maire et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et du communiqué concernant le Projet;

  - Offrir au cabinet du maire et au comité exécutif, la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;

Pour adresser une demande au cabinet du maire et du comité exécutif, veuillez utiliser les formulaires en ligne destinés à cet effet à l'adresse suivante : https://mairedemontreal.ca/, section « **Communiquer avec nous »**.

Note : pour une demande de citation dans un communiqué, veuillez utiliser le courriel suivant : communication.du.maire@ville.montreal.qc.ca.

2.3. Normes graphiques et linguistiques :

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/logo);

- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres participants sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.);

- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (RLRQ, c. C-11);

2.4. Publicité et promotion :

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média;

  Lesdites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises;

- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement;

- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion;

- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville;

- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité;

- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques;

- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants);

- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité;

  Un message sera préparé à cet effet par la Ville.

- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité;

- Dans la mesure du possible, s'assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics :

- Inviter le maire à participer aux événements publics organisés dans le cadre du Projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum **de 20 jours** ouvrables à l'avance;
- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet du maire;
- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics;

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré plus haut, en précisant que le Projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville.

Si vous avez des questions concernant le Protocole de visibilité, vous pouvez joindre le Service des communications de la Ville à l'adresse courriel suivante : visibilite@ville.montreal.qc.ca

À noter : l'Organisme doit communiquer avec le cabinet du maire pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande faite au maire doit être envoyée par le biais d'un formulaire, consultez la section **« Communiquer avec nous »** sur https://mairedemontreal.ca/.

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.28

2018/06/21
17:00

(2)

Dossier # : 1185323001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	1- Approuver le projet de prolongation de bail par lequel la Ville loue de 3928446 Canada inc. un local, pour une période de 3 ans et 9 mois à compter du 1er avril 2020, d'une superficie de 19 672 pi², au 4e étage de l'immeuble situé au 5800, Saint-Denis, pour une dépense totale de 1 515 115,37 $, taxes incluses, pour les activités du Service de l'approvisionnement (bureau de poste) et afin d'accueillir temporairement les archives de l'hôtel de ville de Montréal durant le projet majeur de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville. 2- Autoriser la dépense de 1 011 013,27 $, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement pour les archives et les contingences payables à 3928446 Canada inc. 3- Autoriser la dépense de 202 202,67 $, taxes incluses, pour les incidences. 4- Ajuster, pour les années 2020 et suivantes, la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Bâtiment 8165-001.

Il est recommandé :

1. d'approuver le projet de prolongation de bail par lequel la Ville loue de 3928446 Canada inc. un local, pour une période de 3 ans et 9 mois à compter du 1er avril 2020, d'une superficie de 19 672 pi², au 4e étage de l'immeuble situé au 5800, Saint-Denis, pour une dépense totale de 1 515 115,37 $, taxes incluses, pour les activités du Service de l'approvisionnement (bureau de poste) et pour accueillir temporairement les archives de l'hôtel de ville de Montréal durant le projet majeur de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, le tout selon les termes et conditions prévus à la prolongation de bail;
2. d'autoriser la dépense de 1 011 013,27 $ taxes incluses, pour les travaux d'aménagement et les contingences payable à la compagnie 3928446 Canada inc.;
3. d'ajuster, pour les années 2020 et suivantes, la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

4. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera assumée à 50,4% par l'agglomération, pour un montant de 611 460,83 $, taxes incluses.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2018-06-01 18:19

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1185323001**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	1- Approuver le projet de prolongation de bail par lequel la Ville loue de 3928446 Canada inc. un local, pour une période de 3 ans et 9 mois à compter du 1er avril 2020, d'une superficie de 19 672 pi², au 4e étage de l'immeuble situé au 5800, Saint-Denis, pour une dépense totale de 1 515 115,37 $, taxes incluses, pour les activités du Service de l'approvisionnement (bureau de poste) et afin d'accueillir temporairement les archives de l'hôtel de ville de Montréal durant le projet majeur de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville. 2- Autoriser la dépense de 1 011 013,27 $, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement pour les archives et les contingences payables à 3928446 Canada inc. 3- Autoriser la dépense de 202 202,67 $, taxes incluses, pour les incidences. 4- Ajuster, pour les années 2020 et suivantes, la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Bâtiment 8165-001.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2011, la Ville de Montréal loue de 3928446 Canada inc., des espaces à bureaux, au 4e étage de l'immeuble situé au 5800, rue Saint-Denis, pour le Service de l'approvisionnement (bureau de poste de la Ville de Montréal) et le Service des communications.
Ce bail viendra à échéance le 31 mars 2020.

En 2016, à la suite d'une réorganisation du Service des communications, le Centre d'impression numérique a déménagé une partie de ses activités au 700, rue De La Gauchetière Ouest. En 2017, le Service du greffe a utilisé cet espace pour les fins d'un bureau pour les élections municipales qui ont eu lieu en novembre 2017.

Le local qui était occupé par le Service du greffe est vacant. Le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) souhaite y aménager temporairement les archives de l'hôtel de ville de Montréal, durant la période de travaux de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal.

Afin d'assurer la disponibilité de ces lieux, le SGPI a négocié une prolongation de bail anticipée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0183 - 29 mars 2018 - Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de 3928446 Canada inc., pour une période de 10 ans, à compter du 1er novembre 2018, des espaces situés au 4e étage de l'immeuble sis au 5800, rue Saint-Denis, d'une superficie d'environ 18 180 pieds carrés, pour une dépense totale de 7 070 914,22 $, taxes incluses / Autoriser un virement de crédit de 54 652,19 $, net des ristournes de taxes, en provenance du budget de dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la gestion et de la planification immobilière / Ajuster pour les années 2019 et suivantes, la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière.
CG10 0250 - 14 juin 2010 - d'approuver le projet de bail entre la Ville et 3928466 Canada inc., pour la location d'un local d'une superficie de 1 858,06 m² au 5 800, Saint-Denis, pour les besoins du bureau de poste de la Ville de Montréal et du centre d'impression numérique, à compter du 1er mars 2011 au 31 mars 2020, pour un montant total approximatif de 4 487 356,44 $, taxes incluses.

CG17-0192 - Accorder un contrat de services professionnels à Beaupré Michaud et Associées Architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés pour le réaménagement de l'Édifice Lucien-Saulnier situé au 85-155, Notre-Dame Est, pour une somme maximale de 943 767,51 $, taxes incluses

CG17-0372 - Accorder un contrat de services professionnels à la firme Beaupré Michaud et Associées Architectes pour des services professionnels en architecture, en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) ainsi que pour des services professionnels de divers consultants afin de réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance des travaux liés à la mise aux normes et à la certification LEED de l'hôtel de ville (0001) - Contrat 15193, pour un montant maximal de 7 344 658,32 $, taxes incluses.

CE15-1902 - Autoriser une dépense de 154 103,87 $, taxes incluses, pour réaliser la gestion des coûts dans le cadre du projet de réfection de l'enveloppe, mise aux normes, restauration patrimoniale et certification LEED de l'hôtel de ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant, et d'approuver un projet de convention par lequel GLT+ inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 146 765,59 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14711, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à approuver un projet de prolongation de bail par lequel la Ville loue de 3928446 Canada inc. des locaux situés au 4e étage de l'immeuble situé au 5800, Saint-Denis, pour un terme additionnel de 3 ans et 9 mois, à compter du 1er avril 2020, d'une superficie de 19 671pi², à des fins de bureaux, pour une dépense totale de 1 515 115,37 $, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de prolongation de bail. La prolongation de bail est pourvue d'une option de renouvellement de 5 ans, selon les termes et conditions à négocier.
Préalablement au déménagement des archives de l'hôtel de ville, des travaux doivent être faits au niveau mécanique afin de les recevoir.

Le propriétaire devra maintenir, à ses frais, en tout temps au cours du bail, les lieux loués, leurs améliorations et transformations ainsi que l'édifice en bon état et propre à l'occupation

et il devra, dès qu'il en sera requis, remédier à tout défaut et procéder aux réparations. Le locataire a la responsabilité d'assumer le coût de sa consommation électrique.

JUSTIFICATION

L'immeuble a été choisi parce qu'il répond aux critères suivants :
- on y retrouve des équipements industriels;
- la dalle a la capacité portante requise pour recevoir les étagères, mobilier, etc.;
- la configuration du local permet d'aménager facilement un bureau d'accueil ouvert au public avec les archives à l'arrière;
- la localisation centrale à proximité du métro Rosemont permet un accès facile aux le public.

Étant donné qu'un des locaux est vacant, qu'il n'y a aucune option de résiliation, et que les caractéristiques de l'immeuble permettent d'aménager facilement une salle d'archives, le SGPI a choisi de réaménager ce local pour y loger les archives de l'hôtel de ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le tableau suivant présente la dépense en loyer pour une période de 3 ans et 9 mois, à compter du 1er avril 2020 jusqu'au 31 décembre 2023.

	Total
Superficie (pi²)	19 672 pi²
Loyer de base	474 587,00 $
Frais d'exploitation	509 013,00 $
Taxes foncières	221 310,00 $
Électricité	112 868,10 $
Total avant taxes	1 317 778,10 $
TPS (5 %)	65 888,91 $
TVQ (9,975 %)	131 448,36 $
Loyer total incluant taxes	**1 515 115,37 $**
Ristourne de TPS	(65 888,91 $)
Ristourne de TVQ	(65 724,19 $)
Coût total net	1 383 502,27$

Pour le détail complet des loyers annuels, voir le document « Détail annuel du loyer » en pièce jointe.

La dépense totale de loyer pour le terme de 3 ans et 9 mois représente un montant de 1 515 115,37 $, incluant les taxes.

La valeur locative incluant les frais d'exploitation pour ce type de local dans ce secteur oscille entre 22 et 24 $/pi². Le taux de location moyen pour la durée de cette entente est de 17,81 $/pi².

Pour les informations complètes concernant les ajustements budgétaires, voir le document en pièce jointe dans l'intervention du Service des finances.

DÉPENSE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT

Le tableau suivant représente les dépenses reliées aux travaux d'aménagement pour cette location :

	Dépense maximale estimée
Travaux d'aménagement, incluant les honoraires prof.	775 064,38 $
Contingences	104 268,75 $
Incidences	175 866,63 $
Total avant taxes	1 055 199,76 $
TPS (5 %)	52 759,99 $
TVQ (9,975 %)	105 256,18 $
Total taxes incluses	1 213 215,93 $
Ristourne de TPS	(52 759,99 $)
Ristourne de TVQ	(52 628,09 $)
Coût total net	1 107 827,85 $

Le coût des incidences inclut l'achat et la réutilisation de mobilier, la télécommunication, le déménagement des archives et des équipements etc., mais exclut l'achat de mobilier spécifique aux archives qui sera installé par le locateur.

Le coût des travaux d'aménagement incluant les contingences, les incidences, la TPS et la TVQ est de 1 213 215,93 $.

Pour l'année 2021, et les suivantes, la base budgétaire du SGPI sera ajustée selon les variations de loyer prévues au bail. Pour les informations complètes concernant les ajustements budgétaires, voir le document en pièce jointe dans l'intervention des finances.

Les travaux seront prévus au PTI du SGPI.

Cette dépense est assumée à 50,4 % par l'agglomération, ce qui représente une dépense d'agglomération de 611 460,83 $, taxes incluses.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le locateur détient déjà la certification Boma Best pour cet immeuble.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il est stratégique de prolonger le terme du bail avant la date d'échéance, étant donné les investissements requis pour l'aménagement temporaire des archives. Cette période permettra à la Ville de préciser l'orientation de demeurer à cet endroit à plus long terme.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication sera élaborée en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CE : juin 2018
CM : juin 2018
CG : juin 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Diane NGUYEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marc-André LABELLE, Service de l'approvisionnement
Mario ROBERT, Service du greffe
Nancy SINCLAIR, Service du greffe
Marc LEBEL, Service du greffe

Lecture :

Marc-André LABELLE, 30 mai 2018
Nancy SINCLAIR, 29 mai 2018
Mario ROBERT, 29 mai 2018
Marc LEBEL, 25 mai 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine D'ASTOUS
Conseillère en immobilier

Tél : 514-872-2493
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-25

Nicole RODIER
Chef de division - Division des locations

Tél : 514-868-3844
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières
Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2018-06-01

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Benoit DAGENAIS
Directeur du SGPI par intérim
Tél : 514 872-9466
Approuvé le : 2018-06-01

Détail annuel du loyer - 5800 St-Denis

	Loyer antérieur 2018	Du 1er avril au 31 décembre 2020	Année 2021	Année 2022	Année 2023	Total
Superficie (pi²)	**19 672**	**19 672**	**19 672**	**19 672**	**19 672**	**19 672**
Loyer de base	98 360,00 $	81 147,00 $	108 196,00 $	108 196,00 $	177 048,00 $	474 587,00 $
Frais d'exploitation	135 736,80 $	101 802,60 $	135 736,80 $	135 736,80 $	135 736,80 $	509 013,00 $
Taxes foncières	59 016,00 $	44 262,00 $	59 016,00 $	59 016,00 $	59 016,00 $	221 310,00 $
Électricité	30 098,16 $	22 573,62 $	30 098,16 $	30 098,16 $	30 098,16 $	112 868,10 $
Total avant taxes	323 210,96 $	249 785,22 $	333 046,96 $	333 046,96 $	401 898,96 $	1 317 778,10 $
TPS (5%)	16 160,55 $	12 489,26 $	16 652,35 $	16 652,35 $	20 094,95 $	65 888,91 $
TVQ (9,975%)	32 240,29 $	24 916,08 $	33 221,43 $	33 221,43 $	40 089,42 $	131 448,36 $
Total incluant taxes	**371 611,80 $**	**287 190,56 $**	**382 920,74 $**	**382 920,74 $**	**462 083,33 $**	**1 515 115,37 $**
Ristourne de TPS	(16 160,55) $	(12 489,26) $	(16 652,35) $	(16 652,35) $	(20 094,95) $	(65 888,91) $
Ristourne de TVQ (50%)	(16 120,15) $	(12 458,04) $	(16 610,72) $	(16 610,72) $	(20 044,71) $	(65 724,19) $
Coût total net	339 331,10 $	262 243,26 $	349 657,67 $	349 657,67 $	421 943,67 $	1 383 502,27 $

CONVENTION DE PROLONGATION DE BAIL

ENTRE

3928446 CANADA INC. personne morale constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions*, ayant son siège au 5800, rue Saint-Denis, suite 1100, Ville de Montréal, province de Québec, H2S 3L5, ici représentée par Mitchell Moss, dûment autorisé aux fins des présentes; tel qu'il le déclare en vertu d'une résolution du conseil d'administration datée du .

(Ci-après appelée le « Locateur »)

ET

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier de la Ville dûment autorisée aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006.

(Ci-après appelée le «Locataire»)

ATTENDU QU' aux termes d'un bail signé en 2010, lequel a été publié par avis au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncières de Montréal le 11 août 2010, sous le numéro 17 458 724 (Ci-après appelé le «**Bail»), 3928446 Canada Inc**., a loué au Locataire des locaux situés aux 4e étage, de l'édifice sis au 5800, rue Saint-Denis, à Montréal (ci-après appelée le « **l'Édifice** ») ayant une superficie de 19 672 pieds carrés (Ci-après appelés les «**Lieux loués** ») pour un terme initial de 9 ans, débutant le 1er mars 2011 et se terminant le 31 mars 2020.

ATTENDU QUE le Locataire souhaite réaménager les lieux afin d'accueillir temporairement les archives de l'Hôtel de Ville de Montréal;

ATTENDU QUE les parties sont d'accords à modifier la Durée du Bail à compter du 1er avril 2020 et ce jusqu'au 31 décembre 2023;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite Politique au Locateur. En vertu d'une sentence arbitrale, l'article 7 de la Politique de gestion contractuelle est inopérant envers les membres du Syndicat professionnel des scientifiques à pratique exclusive de Montréal (arpenteur-géomètres, ingénieurs, chimiste et médecins vétérinaires).

ATTENDU QUE les parties désirent apporter des modifications au Bail afin, lesquelles s'appliqueront à la période de renouvellement.

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

1 PRÉAMBULE

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la convention de renouvellement du bail.

2 DURÉE

Les parties conviennent d'annuler et de remplacer l'article 3.1 du Bail comme suit :

Cette Prolongation de bail est consentie pour une période de quatre(3) ans et neuf (9) mois, débutant au 1er avril 2020 et se terminant le 31 décembre 2023.

3 OPTION DE RENOUVELLEMENT

Le Locateur accorde au Locataire l'option de renouveler le Bail à son échéance pour un (1) terme additionnel de cinq (5) ans, aux mêmes termes et conditions, sauf quant au loyer de

Paraphes	
Locateur	Locataire

base qui sera alors à négocier selon le taux du marché, le tout sous réserve de l'approbation des autorités compétentes du Locataire au moment de ce renouvellement.

Pour exercer une option, le Locataire devra en aviser le Locateur par écrit, à ses bureaux, au moins douze (12) mois avant l'échéance du Bail (l' « **Avis** , à défaut de quoi cette option de renouvellement deviendra nulle et non avenue. En cas non entente quant au loyer de base dans un délai de 120 jours, la présente option deviendra automatique nulle et non avenue.

4. LOYER DE BASE

Le Loyer de Base prévu aux articles 4.2 et 4.4 du Bail sera payable comme suit lors de la période de renouvellement :

- ► Loyer de base du 1er avril 2020 au 31 décembre 2022 — 5,50 $/p^2
- ► Loyer de base du 1er avril 2022 au 31 décembre 2023 — 9,00 $/p^2

5. TRAVAUX

5.1 Modalités : Le Locateur devra effectuer, au frais du Locataire, selon un projet clé en main et conformément aux normes et standards prévus au Programme fonctionnel et technique datée du 11 avril 2018, en Annexe « A» remis au au Locateur, les Travaux d'aménagement et le Travaux de base requis par le Locataire (les « Travaux ») et livrer les Lieux loués dans un bon état de propreté générale dans les délais et selon les modalités suivantes :

5.1.1. Les plans préliminaires approuvés par le Locataire dans les quinze (15) jours suivants la réception, serviront de base aux plans d'exécution qui devront être préparés par un Expert.

5.1.2. Les plans d'exécution devront être soumis au Locataire pour approbation préalable. Ces plans, une fois approuvés par le Locataire, seront considérés comme finaux et les travaux du Locateur devront être conformes à ceux-ci. L'approbation du Locataire se limite toutefois à l'aspect architectural des Lieux loués et n'aura pas pour effet de dégager le Locateur de sa responsabilité d'effectuer les travaux conformément aux normes et standards prévus au Programme fonctionnel et technique.

5.1.3. Le Locateur et le Locataire conviennent qu'aucun coût supplémentaire (extra), s'il y a lieu, ne sera payé sans avoir fait préalablement l'objet d'une approbation écrite du Locataire.

5.1.4. Si le Locateur effectue des travaux non conformes au Programme fonctionnel et technique ou aux plans d'exécution, il sera responsable de tous les coûts supplémentaires résultant de tous tels travaux.

5.1.5. Dans tous les cas, le Locateur sera responsable de conclure les contrats avec les architectes, ingénieurs, consultants, entrepreneurs, surveillants de travaux et autres intervenants, le tout en son nom et pour son compte. Le Locateur tiendra indemne le Locataire de toute poursuite, action ou réclamation, de quelque nature que ce soit, qui pourrait lui être adressée relativement aux Travaux d'aménagement.

5.1.6. L'entrepreneur et les principaux sous-traitants devront être des entreprises connues, faisant affaires au Québec et ayant une réputation établie dans le domaine. Le Locataire pourra soumettre une liste d'entrepreneurs que le Locateur s'engage à inviter à soumissionner s'ils lui sont acceptables. Le Locateur s'engage à communiquer au Locataire, par écrit, le nom de l'entrepreneur choisi.

5.1.7. Le Locateur devra obtenir un permis de construction et tout autre permis nécessaire dont il assumera les frais.

5.1.8. Le Locataire pourra suivre l'évolution des Travaux d'aménagement afin de s'assurer, notamment, que ceux-ci sont réalisés conformément aux dispositions des présentes. La présence du représentant du Locataire, le cas échéant, n'aura pas pour effet de dégager le Locateur de sa responsabilité quant aux Travaux d'aménagement à condition que la présence d'un tel représentant ne nuise en rien à l'avancement de tous les travaux.

5.1.9. Le Locateur s'engage à faire en sorte que l'architecte, l'entrepreneur, les sous-traitants,

Paraphes	
Locateur	Locataire

fournisseurs de matériaux et de services, ouvriers et tout autre intervenant coopèrent raisonnablement avec le représentant du Locataire pour permettre à ce dernier de suivre l'évolution des Travaux d'aménagement afin de s'assurer que ceux-ci sont réalisés conformément aux dispositions des présentes.

5.1.10. Le Locataire pourra désigner toute autre personne que son représentant désigné pour visiter le chantier pendant les travaux, pour prendre des mesures ou pour faire toute inspection concernant les travaux. Un tel geste ne devra pas être interprété comme étant une prise de possession de la part du Locataire, ni une renonciation à quelque droit prévu au Bail.

5.1.11. Le Locateur et le Locataire s'engagent à collaborer afin de réaliser les Travaux et le Locateur sélectionnera un entrepreneur afin de réaliser les Travaux dans les délais et selon le Budget prévus aux articles 5.2 et 5.7 respectivement ci-après.

5.2 **Acceptation provisoire** : Dès que les Travaux d'aménagement seront terminés et que les Lieux loués seront prêts à l'usage auxquels ils sont destinés, un Expert accompagné du représentant du Locataire en fera l'examen en vue de leur acceptation provisoire. L'Expert attestera par écrit la conformité des Travaux d'aménagement, sous réserve de certains travaux à corriger ou à parachever dont il dressera une liste. Le certificat de parachèvement des Travaux, lequel indiquera les délais dans lesquels les déficiences devront être corrigées par le Locateur, devra être approuvé par le Locataire. Le délai maximum sera de quinze (15) jours, à moins qu'il s'agisse de travaux d'une complexité nécessitant un délai plus long.

5.3 **Acceptation définitive** : Lorsque tous les Travaux d'aménagement à corriger et à parachever mentionnés à la liste dressée lors de l'acceptation provisoire auront été complétés, l'Expert attestera par écrit l'acceptation définitive des Travaux d'aménagement.

Cette acceptation définitive des travaux ne couvre pas les vices ou malfaçons non apparents, de même que les travaux pour lesquels une inspection raisonnable ne peut être faite à cause d'une non-utilisation temporaire ou autre raison similaire, tel que le système de chauffage lorsque l'acceptation des travaux se fait pendant l'été ou la climatisation et l'état du stationnement lorsque l'acceptation des travaux a lieu en hiver.

5.4 **Retard** : Si les Travaux d'aménagement ne sont pas terminés à la date prévue à l'article 5.2, à moins que le retard soit dû à un acte ou à une faute du Locataire, auquel cas cette date sera reportée d'un nombre de jours équivalant à la période d'un tel retard, le Locataire pourra, à sa seule et entière discrétion, exercer l'une ou l'autre des options suivantes:

a) consentir au Locateur un délai supplémentaire pour lui permettre de terminer les Travaux d'aménagement, auquel cas les dates prévues au Bail seront reportées en conséquence; ou

b) terminer lui-même les Travaux d'aménagement, aux entiers frais du Locataire.

5.5 **Paiement des Travaux d'aménagement** : Le coût des Travaux d'aménagement, incluant les honoraires professionnels, représente un montant maximal de huit cent quarante-sept mille dollars (847,000.00 $), excluant les Taxes de vente ainsi que tout coût supplémentaire (extra) ayant fait l'objet d'une approbation écrite du Locataire au préalable conformément aux dispositions de l'article 5.1.3, le cas échéant, et est payable au Locateur sur présentation d'une facture comme suit : quatre-vingt-cinq pour cent (85%) lors de l'acceptation provisoire et le solde, soit quinze pour cent (15%), lors de l'acceptation définitive.

5.6 **Remise en état** : À l'échéance du Bail, le Locataire pourra, à son choix, abandonner les aménagements ou les enlever, en tout ou en partie, incluant le mobilier intégré, auquel cas il devra remettre les Lieux loués dans l'état de leur réception, compte tenu de leur vieillissement ou de l'usure normale. De plus, le Locateur devra, sans frais au Locataire, remettre au Locataire dans les dix (10) jours suivants la fin du Bail, toute la signalisation du Locataire et, dans la mesure où ceux-ci appartiennent au Locataire, les serrures numériques, les chemins de clés, ainsi que toutes les composantes du système d'alarme.

Tout bien appartenant au Locataire ou à toute autre personne laissé dans ou sur les Lieux loués après la résiliation ou à l'échéance du Bail est réputé avoir été abandonné au profit du Locateur et

Paraphes	
Locateur	Locataire

ce dernier pourra en disposer à sa guise, sans qu'il ne doive quelque compensation ni indemnité que ce soit au Locataire ou à des tiers. Nonobstant ce qui précède, il est entendu que Le Locataire devra retirer tout câblage de télécommunications et toutes installations spéciales ou non approuvées par le Bailleur, dans les Lieux Loués et l'Immeuble.

6. RATIFICATION

Sous réserve des dispositions et modifications contenues dans la présente convention de renouvellement du Bail, tous les autres engagements, conditions et stipulation du Bail continueront de lier les parties et s'appliqueront mutatis mutandis aux Lieux loués.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé, en deux (2) exemplaires, à la date indiquée en regard de leur signature respective.

3928446 CANADA INC

POUR LE LOCATEUR :

Signée par le Locateur à Montréal ce _____e jour du mois de _____2018_

Par __
_____
M. Mitchell Moss - président

VILLE DE MONTRÉAL
POUR LA LOCATAIRE :

Signée par la Locataire à Montréal ce _____e jour du mois de _____2018_

Par _____
Me Yves Saindon, greffier de la Ville

(Cette prolongation de bail a été approuvée par le)

Paraphes	
Locateur	Locataire

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1185323001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Objet :	1- Approuver le projet de prolongation de bail par lequel la Ville loue de 3928446 Canada inc. un local, pour une période de 3 ans et 9 mois à compter du 1er avril 2020, d'une superficie de 19 672 pi², au 4e étage de l'immeuble situé au 5800, Saint-Denis, pour une dépense totale de 1 515 115,37 $, taxes incluses, pour les activités du Service de l'approvisionnement (bureau de poste) et afin d'accueillir temporairement les archives de l'hôtel de ville de Montréal durant le projet majeur de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville. 2- Autoriser la dépense de 1 011 013,27 $, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement pour les archives et les contingences payables à 3928446 Canada inc. 3- Autoriser la dépense de 202 202,67 $, taxes incluses, pour les incidences. 4- Ajuster, pour les années 2020 et suivantes, la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Bâtiment 8165-001.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1185323001 - Améliorations locatives archives HDV.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Diane NGUYEN
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-0549

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-30

Yves COURCHESNE
Directeur de service - finances et trésorier
Tél : 514 872-6630
Division : Service des finances

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.29

2018/06/21
17:00

(2)

Dossier # : 1184005002

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des relations interculturelles et des clientèles spécifiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 450 000 $ à deux organismes, pour l'année 2018, soit à Intégration Jeunesse du Québec inc., un soutien de 300 000 $ pour le projet « Camps pédagogiques » et 100 000 $ pour le projet « Programme Valorisation Jeunesse » et 50 000 $ à Rue Action Prévention Jeunesse pour le projet « Jeux de la rue », dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) / Approuver les trois projets de convention à cet effet

Il est recommandé au comité exécutif :

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 150 000 $, dont 100 000 $ à Intégration Jeunesse du Québec Inc. pour la réalisation du projet « Programme Valorisation Jeunesse » et 50 000 $ à Rue Action Prévention Jeunesse pour le projet « Jeux de la rue », pour l'année 2018, dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018);
2. d'approuver les deux projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

de recommander au conseil d'agglomération :

1. d'accorder un soutien financier de 300 000 $ à Intégration Jeunesse du Québec Inc. pour la réalisation du projet « Camps pédagogiques », pour l'année 2018, dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018);
2. d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2018-05-28 17:15

Signataire : Chantal I. GAGNON

_____

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1184005002**
Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des relations interculturelles et des clientèles spécifiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 450 000 $ à deux organismes, pour l'année 2018, soit à Intégration Jeunesse du Québec inc., un soutien de 300 000 $ pour le projet « Camps pédagogiques » et 100 000 $ pour le projet « Programme Valorisation Jeunesse » et 50 000 $ à Rue Action Prévention Jeunesse pour le projet « Jeux de la rue », dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) / Approuver les trois projets de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

La *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* a institué une Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et créé le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS), lequel vise à soutenir financièrement des initiatives et la réalisation de projets. En 2012, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal ont conclu une sixième entente administrative (2013-2015) en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale portant sur la gestion du FQIS au titre des Alliances pour la solidarité.
Le ministère octroie alors à la Ville de Montréal une contribution financière de 18 M$ sur deux années, soit 9 M$ par année, pour la période de 2013-2014 et 2014-2015. Cette entente a été prolongée à deux reprises pour un montant de 9 M$. La première en 2015 pour la période du 1er avril 2015 au 31 mars 2016, puis l'autre, en 2016, courant la période du 1er avril 2016 au 31 mars 2017.

En février 2017, la Ville de Montréal et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS), conviennent de prolonger l'entente administrative (2013-2017) de 6 mois soit du 1er avril au 30 septembre 2017, pour un montant de 4,5 M$ en attendant le dépôt du 3e plan de lutte contre la pauvreté que le gouvernement du Québec prévoyait déposer à

l'automne 2017. Le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 ne sera finalement adopté qu'en décembre 2017. Conséquemment, cette entente a été renouvelée automatiquement jusqu'au 31 mars 2018, pour un montant supplémentaire de 4,5 M$ portant la somme totale reçue par la Ville pour la période 2017-2018 s'élève à 9 M$.

De nouvelles Alliances pour la solidarité pluriannuelles seront conclues prochainement avec l'ensemble des régions du Québec, dont la Ville de Montréal, dans le cadre du nouveau Plan d'action gouvernemental. Afin de poursuivre nos actions de lutte contre la pauvreté auprès des Montréalaises et des Montréalais dans le besoin, la Ville et le MTESS se sont entendus pour renouveler l'Entente administrative 2013-2018 pour une période de 7 mois, soit du 1er avril 2018 au 31 octobre 2018, pour une somme de 5,25 M$.

Les projets, initiatives et interventions financés dans le cadre de cette entente doivent répondre, notamment, aux critères suivants :

- S'inscrire dans les grandes politiques et orientations du gouvernement ainsi que soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- Faire l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils doivent répondre aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale;
- Viser à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment les projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté.

Le soutien financier accordé ne doit pas se substituer aux programmes réguliers des ministères ou organismes, mais peut contribuer à les bonifier. De plus, seuls les organismes à but non lucratif et les personnes morales y sont admissibles. En ce qui a trait aux salaires, ils doivent correspondre à ceux habituellement versés par l'organisme aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Ils doivent également tenir compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées. Le nombre d'heures salariées admissibles est celui qui correspond aux exigences de l'emploi et aux pratiques en usage au sein de l'organisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0250 du 15 juin 2017
Accorder un soutien financier de 400 000 $, pour l'année 2017, à Intégration Jeunesse du Québec inc. pour la réalisation des projets « Camps pédagogiques » et « Programme Valorisation Jeunesse », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des alliances pour la solidarité (2013-2017)
CE17 0914 du 31 mai 2017
Accorder un soutien financier totalisant la somme de 175 000 $ à quatre organismes ci-après désignés, pour l'année 2017, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dont 50 000 $ à Rue Action Prévention Jeunesse pour le projet « Jeux de la rue » dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018)
CG17 0195 du 18 mai 2017
Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le

ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger de six mois ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 4,5 M$ pour la période du 1er avril 2017 au 30 septembre 2017

CG16 0322 du 19 mai 2016

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 460 000 $, aux deux organismes ci-après désignés, dont 400 000 $ à Intégration Jeunesse inc. pour les projets « Valorisation Jeunesse » et « Place à la relève », conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité - Ville - MTESS (2013 - 2017)

CE16 0736 du 4 mai 2016

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 115 000 $, aux organismes ci-après désignés, pour l'année 2016, dont 25 000 $ à TAZ - Centre multidisciplinaire et communautaire pour la réalisation du projet « Roule, grimpe et amuse-toi au TAZ » et 50 000 $ à Rue Action Prévention Jeunesse pour la réalisation du projet « Jeux de la rue inter arrondissements », conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité - Ville - MTESS (2013 - 2017)

CG16 0194 du 24 mars 2016

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M$ pour la période du 1er avril 2016 au 31 mars 2017

CG15 0418 du 18 juin 2015

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M$ pour la période du 1er avril 2015 au 31 mars 2016

CG15 0397 du 18 juin 2015

Accorder un soutien financier de 580 000 $ aux organismes ci-après désignés, dont 50 000 $ à Rue Action Prévention Jeunesse pour la réalisation du projet « Jeux de la rue inter arrondissements » et 400 000 $ à Intégration Jeunesse du Québec inc., pour la réalisation des projets « Camps pédagogiques » et « Programme Valorisation Jeunesse » conformément à l'Entente administrative sur la gestion du fonds

DESCRIPTION

Dans le cadre du volet Insertion sociale et économique des jeunes et des immigrants de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales au titre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018), le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) a une enveloppe financière afin de soutenir des projets régionaux qui visent à permettre de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale des jeunes et des immigrants en leur offrant des activités de socialisation et d'insertion professionnelle. Les deux organismes à but non lucratif (OBNL) cités dans ce dossier, soit Intégration Jeunesse du Québec et Rue Action Prévention Jeunesse, ont été retenus de par la pertinence de leurs interventions, des enjeux qu'ils traitent et de leur mission régionale.

Organisme : Intégration Jeunesse du Québec inc.

Projet : Camps pédagogiques: Sauveteurs de piscine, moniteurs de camp de jour

Montant : 300 000 $

Le projet permet d'offrir des formations en vue de l'obtention d'un emploi. En 2018-2019, un total de 90 jeunes adultes seront formés. La répartition prévue par année est de 53 moniteurs de camps de jour, 37 sauveteurs de piscine. Âgés de 16 à 30 ans, ils bénéficieront d'une formation adaptée à l'emploi qu'ils occuperont durant l'été. Les jeunes, issus des écoles et des quartiers défavorisés, en majorité issus des communautés culturelles, recevront un soutien et un accompagnement personnalisé tout au long de la

démarche.

Organisme: Intégration Jeunesse du Québec inc.
Projet : Programme Valorisation Jeunesse – Place à la relève
Montant : 100 000 $
Ce projet permettra à des jeunes d'obtenir un emploi d'été dans le cadre du programme Valorisation jeunesse – Place à la relève. L'objectif de ce projet est d'offrir 300 emplois formateurs destinés à des jeunes âgés de 16 à 18 ans qui sont en fin de parcours régulier au niveau secondaire et qui sont motivés. Tous les jeunes recevront une session d'information au marché du travail ainsi qu'un service d'accompagnement en emploi.

Organisme: Rue Action Prévention Jeunesse
Projet : Jeux de la rue
Montant : 50 000 $
Ce projet vise à prévenir les problématiques causées par le désoeuvrement, l'isolement et la pauvreté chez les jeunes en utilisant le sport comme levier d'intervention par le biais de tournois et compétitions. L'objectif principal des Jeux de la rue, projet régional, est de réaliser des activités sportives pour plus de 3 500 jeunes montréalais de 12 à 24 ans, avec une attention particulière aux jeunes marginalisés, exclus des réseaux sportifs traditionnels, ainsi qu'aux jeunes issus des communautés culturelles.

JUSTIFICATION

Le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) certifie que les projets déposés dans ce dossier décisionnel sont conformes aux balises de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018).
Ces projets s'adressent principalement à des clientèles marginalisées et exclues et aux intervenants œuvrant auprès d'eux, tout en répondant à des priorités de l'administration municipale. Le SDSS a comme mission de mettre en place les conditions favorisant la réalisation de ces initiatives puisqu'elles contribuent à la lutte contre la pauvreté et à l'intégration des immigrants ainsi que des familles et des jeunes issus des communautés culturelles. Après analyse des résultats antérieurs et des demandes présentées cette année, la reconduction de ces projets est recommandée.

La date de début des projets est antérieure à celle de l'approbation du dossier décisionnel compte tenu des partenariats qui viennent soutenir les projets. Les montages financiers, composés de budget autonome de des organismes auquel s'ajoutent d'autres sources de financement, ont permis le début des activités.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Afin d'assurer une continuité des interventions et maintenir la mobilisation des partenaires communautaires à la lutte contre la pauvreté, un montant de 9 M$ a été réservé dans le budget 2018 du SDSS dans le but de soutenir des projets de lutte contre la pauvreté. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.
Le suivi financier global de l'Entente Ville-MTESS se trouve en pièce jointe, de même qu'un portrait des contributions versées par la Ville à ces mêmes organismes, pour les trois dernières années.

Le soutien financier que la Ville a accordé à ces organismes au cours des dernières années, pour les mêmes projets, se résume comme suit:

Organisme	Soutien accordé	Projet

	2015	2016	2017		Soutien recommandé 2018	Soutien au projet global (%)
Intégration Jeunesse du Québec inc.	300 000 $	300 000 $	300 000 $	**« Camps pédagogiques »**	**300 000 $**	**73 %**
Intégration Jeunesse du Québec inc.	100 000 $	100 000 $	100 000 $	**« Programme Valorisation Jeunesse »**	**100 000 $**	**33 %**
Rue Action Prévention Jeunesse	50 000 $	50 000 $	50 000 $	**« Jeux de la rue »**	**50 000 $**	**29 %**

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces projets s'inscrivent dans l'action 9 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les projets financés ont démontré leur pertinence, la qualité de leurs interventions et leur efficacité à rejoindre les clientèles ciblées. Ils permettent de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale des jeunes et des immigrants en leur offrant des activités de socialisation et d'insertion professionnelle. Grâce à leurs expertises, les organismes promoteurs favorisent l'intégration des communautés culturelles à la société montréalaise et québécoise.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe 2 des projets de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Juin 2018 Pour approbation par le comité exécutif de deux des trois soutiens financiers
Juin 2018 Pour approbation par le conseil d'agglomération pour approbation d'un soutien financier

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Fanny LALONDE-GOSSELIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain L LAVOIE
Conseiller en développement commuanuatire

Tél : 514 872-6214
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-04-27

Nadia BASTIEN
c/d diversite sociale

Tél : 514-872-3979
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
directeur de service - diversite sociale et sports
Tél : 514-872-6133
Approuvé le : 2018-05-28

Contributions financières versées depuis 2015

NOM_FOURNISSEUR	INTEGRATION JEUNESSE DU QUEBEC INC.

Somme de REP_MONTANT		EXERCICE_FINANCIER			
Service ou arrondissement	NUMERO_RESOLUTION	2015	2016	2017	Total général
Direction générale	CM16 0592		320 000,00 $	80 000,00 $	400 000,00 $
	GDD 1175970005			200 000,00 $	200 000,00 $
	(vide)		80 000,00 $		80 000,00 $
Total Direction générale			**400 000,00 $**	**280 000,00 $**	**680 000,00 $**
Diversité sociale et des sports	CE15 1081	20 000,00 $	5 000,00 $		25 000,00 $
	CE16 0997		20 000,00 $	5 000,00 $	25 000,00 $
	CG13 0110	80 000,00 $			80 000,00 $
	CG15 0397	400 000,00 $			400 000,00 $
	CG16 0322		320 000,00 $		320 000,00 $
	CG17 0250			320 000,00 $	320 000,00 $
	CM12 0381	100 000,00 $			100 000,00 $
	CM15 0313	180 000,00 $	20 000,00 $		200 000,00 $
	CM15 0655	360 000,00 $	40 000,00 $		400 000,00 $
	(vide)	(1 281,00) $			(1 281,00) $
Total Diversité sociale et des sports		**1 138 719,00 $**	**405 000,00 $**	**325 000,00 $**	**1 868 719,00 $**
Total général		**1 138 719,00 $**	**805 000,00 $**	**605 000,00 $**	**2 548 719,00 $**

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

NUMÉRO DE DOSSIER : 1184005002

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame-Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu du Règlement RCE 02-004, article 6;

N° d'inscription TPS : 121364749
N° d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **INTÉGRATION JEUNESSE DU QUÉBEC INC.**, personne morale, constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), ayant sa place d'affaire au 1212 rue Ontario Est, Montréal, Québec, H2L 1R4, agissant et représenté par madame Sylvie Baillargeon, directrice générale, dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'il ou elle le déclare;

N° d'inscription T.P.S. : N/A
N° d'inscription T.V.Q. : N/A
N° d'inscription d'organisme de charité : N/A

Ci-après appelée l' « **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme entend s'attaquer aux problématiques en lien avec les situations de pauvreté, d'exclusion sociale et à risque vécues par des individus et des familles et promouvoir la qualité de vie et la protection de l'environnement urbain;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville/MTESS 2013-2018) pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE la Ville a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite politique à l'Organisme;

ATTENDU QU'EN vertu d'une sentence arbitrale, l'article 7 de la Politique de gestion contractuelle est inopérant envers les membres du Syndicat professionnel des scientifiques à pratique exclusive de Montréal (arpenteurs-géomètres, ingénieurs, chimistes et médecins vétérinaires);

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « **Annexe 1** » : la description du Projet;

2.2 « **Annexe 2** » : le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;

2.3 « **Projet** » : le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;

2.4 « **Rapport annuel** » : document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;

2.5 « **Reddition de compte** » : les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;

2.6 « **Responsable** » : Directrice de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;

2.7 « **Unité administrative** » : Service de la diversité sociale et des sports de la Ville.

ARTICLE 3
OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission globale de l'Organisme

4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 $), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les trente (30) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000$) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale

de **TROIS CENT MILLE** dollars (**300 000** $), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

La somme sera remise à l'Organisme en deux versements :

- un premier versement au montant de DEUX CENT QUARANTE MILLE dollars (240 000 $) dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention,

- un deuxième versement au montant de SOIXANTE MILLE dollars (60 000 $) au plus tard le 28 février 2019 après approbation par le Responsable du rapport final comportant les informations demandées par ce dernier et qui doit être remis dans les trente (30) jours de la Date de terminaison.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

6.3 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

7.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8
RÉSILIATION

8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

8.3 Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9
DURÉE

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 décembre 2018.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10
ASSURANCES

10.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de deux millions de dollars (2 000 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.

10.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

10.3 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11
LICENCE

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, perpétuelle, sans limite territoriale, transférable et irrévocable lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier, d'adapter et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisés par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants.

ARTICLE 12
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;

12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 1212 rue Ontario Est, Montréal, Québec, H2L 1R4, et tout avis doit être adressé à l'attention de la directrice générale, madame Sylvie Baillargeon. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 801 rue Brennan, 4e étage, Montréal, Québec, H3C 1G4, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....e jour de 2018

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Yves Saindon, greffier

Le ……..e jour de …….. 2018

INTÉGRATION JEUNESSE DU QUÉBEC INC.

Par : _____
Madame Sylvie Baillargeon, directrice générale

Cette convention a été approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le e jour de ……. 2018 (Résolution CG …….).

ANNEXE 2
PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

1. LE CONTEXTE

Ce protocole de communication publique vise à préciser les principes et les modalités de communication qui guideront les partenaires dans la mise en œuvre de la présente Convention.

2. LES PRINCIPES DIRECTEURS

2.1 Tous les Projets réalisés dans le cadre de la présente Convention doivent faire l'objet d'une communication auprès du public et des clientèles concernées, à moins d'une entente à l'effet contraire entre la Ville et le MTESS.

2.2 Afin d'assurer le partage de la visibilité entre le MTESS et la Ville ainsi que la cohérence de la visibilité gouvernementale et l'impact auprès du public, les partenaires de l'Entente mentionnée ci-haut conviennent du présent protocole de communication publique.

2.3 Tous les moyens de communication utilisés doivent faire connaître au minimum :

- Le titre du programme.
- La contribution financière des partenaires.
- La nature du Projet.
- Les partenaires de l'Entente mentionnée ci-haut (Ville et MTESS).

Dans le cas où des partenaires d'importance se joindraient au MTESS et à la Ville pour un Projet donné, leur visibilité serait assurée selon leur implication, sur accord des deux parties de l'Entente.

3. SIGNATURE COMMUNE

Tous les outils de communication relatifs à la présente Convention (communiqués, lettres d'annonces, bannières, panneaux, etc.) doivent porter la même signature

Logo Ville Logo MTESS

Logos 2016 Ville + MTESS

4. LES MODALITÉS DE COMMUNICATION

4.1 Annonce publique

L'annonce des Projets réalisés par l'Organisme de la présente Convention est effectuée de façon conjointe par la Ville et le MTESS.

Les annonces ont lieu à l'occasion de cérémonies officielles ou de conférences de presse organisées conjointement et/ou par voie de communiqués de presse

conjoints, selon les modalités fixées au préalable entre l'Organisme, le MTESS et la Ville au moins dix (10) jours avant la tenue de l'événement.

4.2 Programmes conjoints

Tous les programmes conjoints doivent être annoncés et promus comme tels auprès des organismes et individus visés conformément à la clause de visibilité prévue au point 6. Tous les documents d'information produits dans ce contexte doivent porter la signature commune.

5. STRATÉGIE DE COMMUNICATION

Certaines réalisations de l'Entente mentionnée ci-haut peuvent être extrêmement riches et porteuses de retombées nationales et internationales. À cet égard, les partenaires concernés conviennent d'accorder une attention particulière et des budgets spécifiques aux projets les plus prometteurs et de développer des stratégies de communication adaptées leur assurant une plus large visibilité.

6. CLAUSE DE VISIBILITÉ LIANT LES ORGANISMES SUBVENTIONNÉS

6.1 Les lettres d'entente, les contrats ou les protocoles relatifs à des subventions accordées à l'Organisme dans le cadre de cette Entente doivent comporter une clause de visibilité, agréée par les partenaires. La Ville est responsable d'insérer cette clause de visibilité à l'intérieur des lettres d'ententes, des contrats ou des protocoles qu'elle signe avec l'Organisme subventionné dans le cadre de cette Entente.

6.2 Le libellé de la clause de visibilité reprendra les éléments suivants :

Lorsqu'ils produisent des documents, quel qu'en soit le support, l'Organisme subventionné dans le cadre de cette Entente, ou rémunéré à la suite d'un contrat réalisé pour le compte des partenaires, doit mentionner sur le document que celui-ci, ou le Projet auquel il se réfère, a été réalisé grâce au partenariat entre le MTESS et la Ville et faire mention des partenaires.

De plus, lorsqu'il s'agit de documents promotionnels (affiche, dépliant, brochure, publicité, stand, site Web, etc.), de documents d'information ou de rapports de recherche, la référence au partenariat entre le MTESS et la Ville doit également être accompagnée de la signature commune.

Par ailleurs, si le projet d'un Organisme donne lieu à un événement public, l'Organisme doit convier la Ville et le MTESS à y participer, et ce, au moins dix (10) jours à l'avance.

La visibilité accordée aux partenaires de l'Entente mentionnée ci-haut n'exclut pas qu'une visibilité soit consentie à tout autre partenaire au Projet subventionné, sur accord du gouvernement du Québec et de la Ville.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1184005002

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des relations interculturelles et des clientèles spécifiques
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 450 000 $ à deux organismes, pour l'année 2018, soit à Intégration Jeunesse du Québec inc., un soutien de 300 000 $ pour le projet « Camps pédagogiques » et 100 000 $ pour le projet « Programme Valorisation Jeunesse » et 50 000 $ à Rue Action Prévention Jeunesse pour le projet « Jeux de la rue », dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) / Approuver les trois projets de convention à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Certification de fonds - GDD 1184005002.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Fanny LALONDE-GOSSELIN
Préposé(e) au budget
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier
Point der service Brennan
Tél : 514 872-8914

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-28

Cédric AGO
Conseiller budgetaire

Tél : 514 872-1444
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier
Point der service Brennan

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.30

2018/06/21
17:00

(2)

Dossier # : 1187307001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction des sports , Division des sports et de l'activité physique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier maximal de 430 000 $ à Triathlon International de Montréal (TIM), pour la tenue d'une étape de la Série Mondiale de Triathlon (WTS) à Montréal en 2018. Autoriser un virement budgétaire en provenance des dépenses générales d'administration de 430 000 $ vers le Service de la diversité sociale et des sports. Approuver le projet de convention de contribution à cette fin.

Il est recommandé de :

1. Accorder un soutien financier maximal de 430 000 $ à Triathlon International de Montréal, pour la tenue d'une étape de la Série mondiale de triathlon (WTS) de l'ITU 2018 à Montréal;
2. Autoriser un virement budgétaire de 430 000 $ en provenance des dépenses générales d'administration vers le Service de la diversité sociale et des sports pour l'année 2018;
3. Approuver le projet de convention de contribution entre la Ville et Triathlon International de Montréal;
4. Imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, après avoir opéré le virement budgétaire requis.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2018-05-28 09:07

Signataire : Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1187307001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction des sports , Division des sports et de l'activité physique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier maximal de 430 000 $ à Triathlon International de Montréal (TIM), pour la tenue d'une étape de la Série Mondiale de Triathlon (WTS) à Montréal en 2018. Autoriser un virement budgétaire en provenance des dépenses générales d'administration de 430 000 $ vers le Service de la diversité sociale et des sports. Approuver le projet de convention de contribution à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

L'*International Triathlon Union* (ITU), détenteur des droits internationaux pour le triathlon, a autorisé Triathlon Canada à tenir la Série mondiale de triathlon (WTS) à Montréal pour les années 2017 à 2019. La Série mondiale de triathlon (WTS) permet à la Ville d'atteindre les cibles de la Stratégie montréalaise en matière d'événements sportifs adoptée en 2016. Triathlon International de Montréal (TIM), l'organisme promoteur mandaté par Triathlon Canada, a transmis le bilan de l'événement 2017 et son plan d'affaires pour 2018 au Service de la diversité sociale et des sports (SDSS). L'organisme sollicite à nouveau le soutien financier de la Ville pour la tenue de la Série mondiale de triathlon (WTS) en 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0199	18 mai 2017	Accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 430 000 $ et un soutien en biens et services pour une valeur monétaire maximale de 125 000 $ à Triathlon International de Montréal (TIM), pour la tenue d'une étape de la Série Mondiale de Triathlon (WTS) à Montréal en 2017 et approuver le projet de convention de contribution à cette fin.

CG16 0574	27 octobre 2016	Accorder un soutien financier additionnel, extraordinaire et non récurrent de 45 000 $ à Triathlon International de Montréal, pour la tenue d'une étape de la Coupe du monde de triathlon de l'ITU 2016 à Montréal, pour un montant total maximal de 145 000 $ en soutien financier et une valeur monétaire de 75 000 $, en soutien en biens et services / Approuver un projet d'addenda à la convention de contribution à cet effet.
CG16 0425	22 juin 2016	Accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 100 000 $ et un soutien en biens et services pour une valeur monétaire maximale de 75 000 $ à Triathlon International de Montréal, pour la tenue d'une étape de la Coupe du monde de triathlon de l'ITU 2016 à Montréal / Approuver le projet de convention de contribution à cet effet.
CG16 0634	24 novembre 2016	Adopter la Stratégie montréalaise en matière d'événements sportifs.

DESCRIPTION

La Série mondiale de triathlon (WTS) Montréal 2018 se tiendra les 24, 25 et 26 août. Comme en 2017, l'événement se déroulerait dans le fleuve Saint-Laurent et sur le domaine public montréalais, principalement dans le Vieux-Port. Le départ et l'arrivée se feraient à partir du quai Jacques-Cartier. L'organisme prépare l'événement en collaboration avec la Société du Vieux-Port de Montréal, l'Administration portuaire de Montréal (Port de Montréal) et la Division des événements publics de la Ville (DEP).
En 2017, la Série mondiale de triathlon (WTS) avait réuni à Montréal plus de 82 athlètes élites de 34 pays et 850 athlètes amateurs. Pour l'édition de 2018, le promoteur prévoit la participation de plus de 90 athlètes élites et 1500 athlètes amateurs, en plus d'officiels et d'accompagnateurs en provenance de plus de 35 pays.

Le budget prévisionnel de la Série mondiale de triathlon (WTS) Montréal 2018 s'élève à 3 097 426 $. Selon le dernier budget prévisionnel, la contribution financière demandée à la Ville est de 800 000 $. La valeur du soutien financier recommandé par le SDSS est de 430 000 $, devant être affecté exclusivement aux dépenses admissibles décrites au protocole d'entente. Ce soutien financier représenterait 16 % des revenus escomptés avec le réajustement de la contribution de la Ville, soit 2 727 426 $. Ce ratio est acceptable pour un événement dit "de grande envergure" en démarrage.

À ce jour, les bailleurs de fonds suivants ont confirmé leur soutien à l'événement : Sport Canada, Secrétariat à la région métropolitaine, Tourisme Québec et Tourisme Montréal. Les lettres de confirmation sont disponibles en pièces jointes. Les autres bailleurs de fonds majeurs, notamment Développement économique Canada et le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur n'ont pas encore confirmé leur soutien.

La Ville assumerait également un soutien en biens et services dont la valeur monétaire maximale serait de 125 000 $. Ce montant serait notamment affecté aux frais d'entrave (permis d'occupation temporaire du domaine public), à la perte de revenus de parcomètres et à la mise à disposition des services techniques nécessaires, sous réserve de la disponibilité de ces ressources. Selon la configuration du parcours, des aménagements temporaires seront prévus afin d'accueillir un nombre important de spectateurs. La DEP assure la coordination avec toutes les parties prenantes, notamment l'arrondissement de

Ville-Marie, les services d'urgence, la Société du Vieux-Port de Montréal et le Port de Montréal. Un plan de gestion de la circulation et du stationnement sera déployé. Tous les aspects de la mise en place du parcours, notamment les frais de signalisation, de remorquage, de plans de détour, de location et de pose de barricades seront assumés par le promoteur.

JUSTIFICATION

Le promoteur, qui a une entente avec l'ITU jusqu'en 2019 pour maintenir ces séries mondiales à Montréal, a besoin d'un appui financier de la Ville pour tenir l'événement. L'opportunité de récurrence annuelle de la Série mondiale de triathlon (WTS) serait une occasion pour Montréal de démontrer son leadership et son savoir-faire événementiel sur la scène sportive internationale, en plus d'atteindre la cible de cinq (5) événements « Signature » qu'elle s'est fixée. Les besoins financiers pour un événement de cette envergure dépassent les limites du Programme de soutien aux événements sportifs (PSES). Le démarrage d'événement « Signature » pour la Ville de Montréal, demande un apport important de fonds publics afin d'en assurer la pérennité.
L'expertise et la capacité organisationnelle du promoteur sont reconnues. TIM dispose de l'expérience et de l'expertise nécessaires pour faire de cet événement une réussite. L'apport important dont bénéficierait l'événement en investissements provincial et fédéral vers Montréal réduirait les risques financiers. L'événement se distingue également par le rayonnement qu'il procurerait à Montréal et par les retombées sociales et économiques qu'il générerait.

La Série mondiale de triathlon (WTS) Montréal 2017 a engendré un impact économique dans la région de Montréal de 10 200 000 $ en plus de la création de 62 emplois. TIM prévoit des retombées semblables pour l'édition 2018.

La tenue de cet événement à Montréal est une opportunité pour les adeptes de ce sport d'être en présence des meilleurs athlètes et entraîneurs du monde. De plus, TIM s'engage à mettre en œuvre un plan de legs pour le développement de l'expertise sportive à Montréal, notamment en impliquant la Fédération québécoise de triathlon, les clubs locaux et AlterGo, ce qui contribuerait à accroître le succès des futurs événements. Le promoteur s'engage également à laisser un legs en équipements de compétition et en matière de développement des entraîneurs.

Le volet élite (homme et femme) sera diffusé en direct, à la télévision et sur le web à travers le monde. En 2017, la série a été diffusée sur cinq continents avec un auditoire estimé de 37 millions de téléspectateurs (télédiffusion et web diffusion).

Aucune construction n'est nécessaire pour tenir cet événement. La Série mondiale de triathlon (WTS) représente une excellente occasion de promouvoir, à l'échelle internationale, la ville en elle-même et permettre de valoriser le fleuve Saint-Laurent auprès de la population montréalaise.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total de ce dossier, soit 430 000 $, serait financé par le budget de fonctionnement. Une somme de 430 000 $ en provenance des dépenses générales d'administration devrait être virée au budget du SDSS pour ce faire. Cette dépense serait assumée à 100 % par l'agglomération.
Selon le plan financier déposé par TIM, le budget total prévu pour la tenue de l'événement à Montréal est de 3 097 426 $ (voir le budget prévisionnel en pièce jointe). Les revenus escomptés avec le réajustement de la contribution de la Ville seraient de 2 727 426 $ et répartis comme suit :

Revenus publics 1 812 471 $, soit 66 % du budget:

- Ville de Montréal : 430 000 $ (soutien financier), soit 16 %
- Ville de Montréal : 125 000 $ (soutien en biens et services), soit 4 %
- Tourisme Montréal : 32 000 $, soit 1 %
- Gouvernement du Québec : 948 000 $, soit 35 %
- Gouvernement du Canada : 277 471 $, soit 10 %

Revenus autonomes : 914 955 $, soit 34 %

À ce jour, les revenus publics confirmés, incluant un soutien potentiel de 555 000 $ de la Ville, sont de 1 012 471 $.

La structure de versement est la suivante :

- Premier versement de 129 000 $ (30 %) dans les 30 jours suivant la signature de la convention;
- Deuxième versement de 258 000 $ (60 %) dans les 30 jours suivant la confirmation de l'obtention de financement de la part de l'ensemble des bailleurs de fonds publics permettant d'assurer la réussite de l'événement sur les plans financier et organisationnel;
- Dernier versement de 43 000 $ (10 %) dans les 30 jours suivant le dépôt de la reddition de compte et conditionnelle au deuxième versement.

TIM s'engage à assumer tout dépassement de coûts et déficit en lien avec l'organisation de la Série mondiale de triathlon (WTS) Montréal 2018 (voir la résolution en pièce jointe). Toute entente future avec la Ville devrait être d'une durée maximale d'un an. Les contributions antérieures à l'organisme promoteur sont présentées en pièce jointe.

L'événement 2017 a inscrit un déficit de 104 261 $, augmentant le déficit total (2016 et 2017) à 615 087 $. Conformément à la convention, la Ville de Montréal n'a assumé aucun dépassement de coûts ou déficit. L'organisme prévoit rembourser la dette d'ici le 31 décembre 2020.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Conformément au plan Montréal durable 2016-2020 de la Ville de Montréal, le SDSS sensibilisera le promoteur à organiser un événement écoresponsable et/ou zéro déchet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le présent dossier est accepté, TIM pourra aller de l'avant avec l'organisation de l'événement.
Si le présent dossier est retardé ou refusé, l'organisation adéquate de l'événement serait mise en péril et celui-ci pourrait être déménagé ailleurs. Cela risquerait de nuire à la réputation de Montréal comme Ville d'événements sportifs majeurs et de compromettre l'atteinte des cibles de la Stratégie montréalaise en matière d'événements sportifs.

Concernant l'impact sur le domaine public, les différents trajets des courses impliqueront des fermetures de rues les 25 et 26 août dans le Vieux-Port de Montréal. Afin de minimiser l'impact sur les résidents du secteur et les visiteurs, un plan de détour sera communiqué avant la tenue de l'événement. Ce plan et sa mise en œuvre seront supervisés par la DEP et opérés par une firme externe spécialisée au choix et aux frais du promoteur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par le promoteur de l'événement sportif.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

· 18 juin 2018 : Conseil municipal
· 21 juin 2018 : Conseil d'agglomération
· Juillet à août 2018 : suivi du respect des obligations assumées par chaque partie.
· 24-26 août 2018 : tenue de l'événement.
· Été/Automne 2018 : remise du legs à la communauté sportive montréalaise par le TIM.
· Automne 2018 : remise du rapport final à la Ville.
· Début 2019 : remise des états financiers vérifiés à la Ville.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Cédric AGO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

William MOYLAN
conseiller(ere) en planification

Tél : 514-872-0734
Télécop. : 000-0000

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-08

Christine LAGADEC
c/d orientations

Tél : 514-872-4720
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc DENIS
Directeur

Tél : 514-872-0035
Approuvé le : 2018-05-22

Johanne DEROME
directeur de service - diversite sociale et sports
Tél : 514-872-6133
Approuvé le : 2018-05-25

Contributions financières versées depuis 2015

NOM_FOURNISSEUR	TRIATHLON INTERNATIONAL DE MONTREAL

Somme de REP_MONTANT		EXERCICE_FINANCIER			
Service ou arrondissement	NUMERO_RESOLUTION	2016	2017	2018	Total général
Diversité sociale et des sports	CG16 0425	100 000,00 $			100 000,00 $
	CG16 0574	45 000,00 $			45 000,00 $
	CG17 0199		387 000,00 $	43 000,00 $	430 000,00 $
Total Diversité sociale et des sports		**145 000,00 $**	**387 000,00 $**	**43 000,00 $**	**575 000,00 $**
Total général		**145 000,00 $**	**387 000,00 $**	**43 000,00 $**	**575 000,00 $**

CONVENTION DE CONTRIBUTION

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est le 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par monsieur Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

ci-après appelée la « Ville »

ET : **TRIATHLON INTERNATIONAL DE MONTRÉAL,** personne morale légalement constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies*, dont l'adresse principale est au 4000, rue Saint-Ambroise, bureau 190, Montréal, Québec, H4C 2C7, agissant et représentée par monsieur Patrice Brunet, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

ci-après appelée le « Cocontractant »

ci-après individuellement ou collectivement appelés « Partie » ou les « Parties »

ATTENDU QUE le Cocontractant organise et tiendra du 24 au 26 août 2018, sur le territoire de la Ville, un événement sportif d'envergure nommé le «Triathlon International de Montréal » (ci-après appelé l'« Événement ») qui comporte deux (2) volets qui seront tenus simultanément et sur le même parcours; à savoir une compétition de triathlon dans le cadre du circuit « Série mondiale de triathlon (WTS) de l'Union Internationale de Triathlon (ci-après appelée l'« UIT ») » et un triathlon populaire accessible au public;

ATTENDU QUE le Cocontractant assume l'entière responsabilité du financement, de l'organisation et de la tenue de son Événement;

ATTENDU QUE le Cocontractant a sollicité une contribution de la Ville afin de lui permettre de tenir son Événement;

ATTENDU QUE le Cocontractant a formellement représenté à la Ville qu'il était en mesure, le cas échéant, d'assumer l'entière responsabilité liée à tout dépassement des coûts ou à tout déficit lié à la tenue de son Événement;

ATTENDU QUE la Ville accepte de fournir une contribution au Cocontractant pour la tenue de son Événement selon les modalités et aux conditions prévues à la présente convention de contribution étant entendu que sa contribution doit être affectée exclusivement aux fins mentionnées dans cette dernière;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a adopté une *Politique de gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite Politique au Cocontractant;

ATTENDU QU'EN vertu d'une sentence arbitrale, l'article 7 de la Politique de gestion contractuelle est inopérant envers les membres du Syndicat des professionnels des scientifiques à pratique exclusive de Montréal (arpenteurs-géomètres, ingénieurs, chimistes et médecins vétérinaires).

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
DÉFINITIONS

Dans la présente convention de contribution, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

1.1 « **Directrice** » : la directrice du Service de la diversité sociale et des sports de la Ville ou son représentant dûment autorisé.

1.2 « **Site** » : l'ensemble des rues, des parcs ou autres endroits autorisés qui est utilisé par le Cocontractant pour la tenue de son Événement qui appartiennent à la Ville identifié au Cahier de charge (Annexe 1), étant entendu que le Cocontractant doit obtenir l'autorisation préalable pour leur utilisation auprès des instances décisionnelles compétentes de la Ville, le cas échéant.

1.3 « **Annexe 1** » : le document intitulé « Cahier de charge » daté du 23 avril 2018 qui décrit notamment les différentes activités et compétitions organisées et tenues par le Cocontractant dans le cadre de son Événement de même que le Site.

1.4 « **Annexe 2** » : la résolution du conseil d'administration du Cocontractant adoptée le 18 novembre 2017 autorisant monsieur Patrice Brunet à signer la présente convention de contribution.

1.5 « **Annexe 3** » : le document intitulé « Liste des dépenses admissibles et non admissibles ». La contribution financière de la Ville, à savoir la somme de quatre cent trente mille dollars (430 000 $), doit exclusivement être affectée aux dépenses admissibles figurant sur cette liste.

1.6 « **Annexe 4** » : le document intitulé « Description et modalités de la contribution en biens et en services offerte par la Ville ». Cette contribution en biens et en services de la Ville doit exclusivement être affectée aux fins de la présente convention de contribution.

1.7 « **Annexe 5** » : le document intitulé « Plan de legs à la communauté montréalaise » préparé par le Cocontractant et daté du 4 mai 2018.

1.8 « **Annexe 6** » : le document intitulé « Protocole de visibilité de la Ville ».

1.9 **« Rapport annuel »** document présentant le profil du Cocontractant, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente convention;

1.10 **« Reddition de compte »** les rapports d'activités, les rapports d'étape, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées dans le cadre de l'Événement, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion; le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par la Directrice dans le cadre de l'Événement.

ARTICLE 2
INTERPRÉTATION

Le préambule et les Annexes 1, 2, 3, 4, 5 et 6 font partie intégrante de la présente convention de contribution et les dispositions de cette dernière prévalent sur toute disposition et des Annexes 1, 2, 3, 4, 5 et 6 qui seraient inconciliables avec celle-ci.

ARTICLE 3
OBJET

La présente convention de contribution établit les modalités et conditions de la contribution de la Ville, à savoir le versement d'une somme maximale de quatre cent trente mille dollars (430 000 $) et un soutien en biens et en services pour une valeur maximale de cent vingt-cinq mille dollars (125 000 $), pour permettre au Cocontractant d'organiser et de tenir son Événement sur le territoire de la Ville.

ARTICLE 4
DURÉE

La présente convention de contribution entre en vigueur à la date de sa signature par la dernière des Parties à signer et se termine, sous réserve des articles 7 (Défauts) et 8 (Résiliation) lorsque toutes les obligations qui y sont prévues ont été complétées par les Parties.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 En considération du respect par le Cocontractant de toutes et chacune des obligations qui lui incombent en vertu de la présente convention de contribution, la Ville convient de :

5.1.1 **Contribution financière**

5.1.1.1 lui verser, à titre de contribution financière, une somme maximale de quatre cent trente mille dollars (430 000 $) incluant toutes les taxes applicables le cas échéant, laquelle somme doit exclusivement être affectée aux dépenses admissibles décrites à l'Annexe 3 de la présente convention de contribution. Cette contribution financière sera versée au Cocontractant comme suit :

i. une somme de cent vingt-neuf mille dollars (129 000 $) incluant toutes les taxes applicables le cas échéant, payable dans les trente (30) jours suivant la signature de la présente convention de contribution par la dernière des Parties à signer.

ii. une somme de deux cent cinquante-huit mille dollars (258 000 $) incluant toutes les taxes applicables le cas échéant, payable dans les trente (30) jours suivant la confirmation de l'obtention de financement de la part de l'ensemble des bailleurs de fonds publics permettant d'assurer la réussite de l'Événement sur les plans financier et organisationnel.

iii. une somme de quarante-trois mille dollars (43 000 $) incluant toutes les taxes applicables le cas échéant, payable dans les trente (30) jours suivant le dépôt de la Reddition de compte que doit transmettre le Cocontractant à la Ville en vertu de l'article 6.3.3 de la présente convention de contribution, sous réserve de son approbation préalable par la Directrice, et conditionnelle au versement identifié à l'article 5.1.1.1 ii.

5.1.2 **Soutien en biens et en services**

5.1.2.1 lui octroyer un soutien en biens et services d'une valeur en nature maximale de cent vingt-cinq mille dollars (125 000 $) incluant toutes les taxes applicables le cas échéant, pour l'organisation et la tenue de son Événement ; lesdits biens et services de même que les conditions sont plus amplement décrits à l'Annexe 4. Toutefois, le présent article ne peut ni ne doit être interprété comme un engagement de la Ville à fournir tous les services qui pourraient être demandés par le Cocontractant.

5.2 Le Cocontractant ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour paiements effectués en retard.

5.3 Aucun versement effectué par la Ville ne peut être interprété comme constituant une quelconque reconnaissance que le Cocontractant respecte les termes, conditions et modalités prévus par la présente convention de contribution.

5.4 La Directrice peut suspendre, réduire ou annuler tout versement si le Cocontractant refuse ou néglige d'exécuter, en tout ou en partie, une de ses obligations à sa satisfaction et elle peut également, en telle circonstance exiger la remise de toute somme versée en vertu de la présente convention de contribution.

ARTICLE 6
OBLIGATIONS DU COCONTRACTANT

En contrepartie des engagements pris par la Ville en vertu de la présente convention, le Cocontractant s'engage à :

6.1 **Collaboration**

6.1.1 collaborer entièrement avec la Ville et sa Directrice, de même qu'avec les personnes à qui elles auraient confié certains éléments de la présente convention de contribution.

6.1.2 obtenir, le cas échéant, tous les permis, licences et autorisations requis en vertu des lois et règlements en vigueur pour lui permettre de remplir ses obligations notamment à l'égard de la Ville.

6.1.3 fournir à la Directrice tout renseignement et document qu'elle requiert dans le cadre de la présente convention de contribution, y compris ceux concernant l'organisation et la tenue de son Événement.

6.1.4 informer régulièrement la Directrice de la progression de l'organisation de son Événement.

6.1.5 faire approuver préalablement par la Directrice tout changement significatif à son Événement.

6.1.6 dénoncer sans délai par écrit à la Directrice tout retard ou problème lié à l'organisation ou à la tenue de son Événement ou encore en lien avec la présente convention de contribution.

6.2 **Contribution de la Ville**

6.2.1 utiliser la contribution financière prévue à l'article 5.1.1 de la présente convention de contribution uniquement pour les dépenses admissibles décrites à l'Annexe 3 et respecter les conditions et modalités mentionnées à l'Annexe 4 quant au soutien en biens et en services prévu à l'article 5.1.2 de la présente convention de contribution.

6.2.2 intégrer la contribution de la Ville mentionnée aux articles 5.1.1 et 5.1.2 de la présente convention de contribution dans le budget global de son Événement et dans ses états financiers.

6.2.3 rembourser à la Ville, dans les trente (30) jours d'une demande écrite à cet effet, toute portion non utilisée de la contribution financière telle qu'elle pourra être déterminée par la Directrice après examen des pièces justificatives.

6.2.4 assumer tous les dépassements de coûts au-delà de la contribution de la Ville prévue aux articles 5.1.1 et 5.1.2 de la présente convention de contribution étant entendu que ladite contribution financière ne peut être utilisée que pour payer les dépenses admissibles décrites à Annexe 3 de la présente convention de contribution.

6.2.5 affecter ou utiliser la contribution en biens et en services mentionnée à l'article 5.1.2 de la présente convention de contribution exclusivement aux fins de l'organisation et la tenue de son Événement (Annexe 1).

6.3 Finances du Cocontractant

6.3.1 assumer l'entière responsabilité financière liée à l'organisation ou à la tenue de son Événement, incluant tout dépassement des coûts et tout déficit y étant lié, le cas échéant, étant entendu que la Ville n'assume aucune responsabilité à cet égard et qu'elle

ne peut, en aucun cas, être tenue de verser un montant supérieur au montant total de sa contribution prévue à l'article 5 de la présente convention de contribution.

6.3.2 assumer toute l'organisation et le financement complet du programme des activités reliées à la tenue de son Événement.

6.3.3 assurer une reddition de compte constante et transparente et, sans limiter la généralité de ce qui précède, notamment :

6.3.3.1 Déposer la Reddition de compte auprès de la Directrice. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que la Directrice lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis de la Directrice.

Transmettre à la Directrice, soixante (60) jours ouvrables après la tenue de son Événement, une Reddition de compte complète incluant également une revue de presse, un rapport final de l'Événement, une étude des retombées économiques, un rapport de dépenses détaillant précisément l'emploi des sommes qui seront versées notamment par la Ville à titre de contribution financière et des sommes, biens ou services qu'il affecte aux fins de son engagement (article 6.5.1 de la présente convention de contribution) de donner des avantages et des bénéfices décrits au Plan de legs (Annexe 5). Le rapport final doit faire état de l'atteinte ou non des objectifs mesurables présentés à la Directrice en vertu de l'article 6.3.6 de la présente convention de contribution. Cette Reddition de compte doit être accompagnée de toutes les pièces justificatives et contenir tous les autres documents ou renseignements que la Directrice peut requérir en lien avec la présente convention de contribution.

Nonobstant l'alinéa 2 ci-dessus, au moment de la terminaison de la présente convention que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison »**, la Reddition de compte doit être transmise à la Directrice dans les soixante (60) jours de la Date de terminaison.

Cette Reddition de compte doit démontrer à la satisfaction de la Directrice comment le Cocontractant a entièrement respecté son engagement (article 6.5.1) de la présente convention de contribution de donner des avantages et des bénéfices décrits au Plan de legs (Annexe 5).

6.3.3.2 Tenir, aux fins de la présente convention de contribution, des comptes et des registres appropriés, précis et exacts tant à l'égard des sommes versées par la Ville qu'à l'égard des sommes, biens ou services qu'il affecte aux fins de son engagement (article 6.5.1 de la présente convention de contribution) de donner des avantages et des bénéfices décrits au Plan de legs (Annexe 5) en contrepartie de la contribution financière de la Ville.

6.3.3.3 Tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités du Cocontractant pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente convention et faisant état des fins pour lesquelles ces

sommes ont été utilisées et tenir une comptabilité adéquate, précise et exacte des revenus de toutes sources et des dépenses relatives à l'organisation et à la tenue de son Événement. Ces informations financières doivent être jointes à ses états financiers annuels.

6.3.4 En sus de ceux qu'il a déjà remis à la Ville, fournir à la Directrice au fur et à mesure où ils sont conclus, une copie des engagements formels en argent, en biens et en services fournis par d'autres bailleurs de fonds qui désirent contribuer à son Événement.

6.3.5 Autoriser le directeur du Service des finances de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, les livres et registres comptables réservés à l'utilisation des sommes versées par la Ville, moyennant un délai raisonnable. De plus, le Contractant accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de toutes les pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente convention;

6.3.6 Soumettre à la Directrice pour approbation, le 15 juillet 2018, ses objectifs mesurables liés à la tenue de son Événement, dont notamment le nombre de participants (athlètes, entraîneurs, accompagnateurs, médias, etc.), le nombre de pays représentés, le nombre de spectateurs attendus, les retombées économiques, les retombées médiatiques, les heures de télédiffusion, l'auditoire télévisuel.

6.3.7 Utiliser la contribution de la Ville pour organiser et tenir son Événement. Dans le cas où le financement recueilli par le Cocontractant ne permet pas la réalisation de son Événement selon ce qui a été présenté à la Ville (Annexe 1), le Cocontractant doit présenter à la Directrice, pour approbation, un budget révisé et réaliser son Événement selon la version modifiée.

6.3.8 Présenter les prévisions budgétaires actualisées de l'Événement à la Directrice, et ce, dès qu'elles sont disponibles.

6.3.9 Payer directement aux organismes qui les imposent, tous impôts, taxes, permis et droits exigés en raison de la tenue de son Événement et des activités qui y sont reliées.

6.3.10 Conserver les pièces justificatives originales et les registres afférents pour une période d'au moins sept (7) ans après la date de la fin de son Événement.

6.3.11 Dans les quatre-vingt-dix (90) de la clôture de son exercice financier, à déposer auprès de la Directrice le Rapport annuel requis par cette dernière et comportant les informations qu'elle requiert;

6.3.12 Aviser promptement la Directrice par écrit s'il prévoit ne pas être en mesure de recueillir les fonds nécessaires à l'organisation ou la tenue de son Événement.

6.3.13 payer à la Ville, dans les trente (30) jours de la réception d'une facture à cet effet, le coût des dommages causés à la propriété de celle-ci en raison de son Événement, tel que ces dommages ont été établis par la Ville.

6.3.14 Dans la mesure où la contribution financière annuelle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et dans la mesure où la Directrice en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance plénière du conseil municipal selon le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal*, et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente convention de contribution.

6.3.15 Le Cocontractant accorde à la Directrice, pendant toute la durée de la présente convention de contribution, un statut d'observateur aux assemblées de son conseil d'administration traitant de sujets en lien avec la présente convention de contribution et à cet effet, il s'engage à transmettre à la Directrice, un avis de convocation de deux jours francs ainsi que l'ensemble des documents fourni au conseil d'administration pour la rencontre. Les obligations de fiduciaire et de confidentialité s'appliquant aux membres du conseil d'administration s'appliquent aussi intégralement à l'observateur.

6.3.16 Dans la mesure où la contribution financière annuelle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, transmettre pour chaque année de la présente convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés, conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes,* et transmettre, pour chaque année de la présente convention, à la Directrice, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) après la fin de son exercice financier;

6.3.17 Dans la mesure où la contribution financière annuelle est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000$), transmettre pour chaque année de la présente convention à la Directrice ses états financiers, le tout au plus tard quatre-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

6.4 Organisation et tenue de l'Événement

6.4.1 tenir son Événement et toutes les activités y étant reliées sur le territoire de la Ville, et ce, conformément aux exigences prévues par la présente convention de contribution.

6.4.2 tenir son Événement dans le respect du Cahier de charges (Annexe1).

6.4.3 assumer l'entière responsabilité organisationnelle de son Événement en respect avec la présente convention de contribution et fournir sur demande, à la Directrice, les explications pour les écarts ou les modifications à sa programmation ou au budget de son Événement;

6.4.4 s'assurer que l'Événement soit organisé en accord avec les plus hauts standards d'excellence et d'éthique qui prévalent dans ce genre d'activités, de façon à maintenir et rehausser l'image de marque de la Ville;

6.4.5 veiller à ce que l'aménagement du Site de même que sa remise en état après la tenue de l'Événement respecte toutes les modalités d'occupation et exigences qui lui sont communiquées par la Ville, et ce, sans endommager le mobilier urbain ou porter atteinte à l'intégrité des lieux étant entendu que le Site doit être remis dans son état initial conformément aux exigences et délais mentionnés dans le Cahier de charges (Annexe1);

6.4.6 adapter le Site afin de le rendre accessible aux personnes ayant des limitations fonctionnelles (motrices, visuelles, auditives, intellectuelles ou verbales);

6.4.7 permettre à la Directrice de visiter le Site, en tout temps. À cet effet, le Cocontractant doit s'assurer que tous les fournisseurs retenus doivent, tant pour eux-mêmes que pour leurs sous-entrepreneurs, lui en faciliter l'accès pendant les heures normales de travail;

6.4.8 respecter la réglementation, fournir et installer, lorsque nécessaire, la signalisation appropriée prescrite par le *Code de la sécurité routière* (RLRQ c. C-24.2), par exemple en vue d'interdire le stationnement lors de la tenue de son Événement, de rediriger la circulation dans le cas d'une fermeture de rue et transmettre pour approbation à la Directrice, les documents relatifs à cette installation (entre autres, le plan de signalisation et le personnel requis, ainsi que le formulaire intitulé « *Installation de panneaux prohibant le stationnement* »). Assurer à ses frais le service de remorquage, s'il y a lieu;

6.4.9 soumettre à la Directrice, pour approbation, un plan de communication des entraves à la circulation et en assurer la mise en application;

6.4.10 se conformer aux lois, règlements et ordonnances applicables à l'Événement et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, aux ordonnances autorisant la fermeture de rues, la vente temporaire d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons alcoolisées ou non alcoolisées et aux ordonnances autorisant l'émission de bruit au moyen d'appareils sonores et à toute autre consigne transmise par la Directrice;

6.4.11 respecter toutes les normes de sécurité en vigueur à la Ville, se conformer aux exigences des différents services et instances publiques concernés et aux directives qui lui sont communiquées par la Directrice;

6.4.12 exploiter ou superviser lui-même les kiosques de produits alimentaires, de rafraîchissements et de produits promotionnels reliés à son Événement;

6.4.13 présenter les initiatives, les actions entreprises ou un plan de récupération des matières recyclables favorisant la gestion écoresponsable de son Événement à la Directrice;

6.4.14 Assurer l'invitation et l'accréditation d'un nombre raisonnable, à convenir avec la Directrice, de représentants de la Ville, lesquels auront préalablement été identifiés par la Directrice et divulgués au Cocontractant, pour la tenue de l'Événement et des activités organisées par le Cocontractant à Montréal et qui y sont liées;

6.4.15 Transmettre à la Directrice dès qu'elle est disponible, la programmation officielle de son Événement, incluant notamment les horaires des activités, des festivités ou des événements tenus en lien avec ledit Événement, et, le cas échéant, l'informer par écrit, au fur et à mesure où elles surviennent, des modifications qui y sont apportées;

6.4.16 Le cas échéant, se procurer, en temps utile et à ses frais, auprès des autorités compétentes, tout permis, licence ou autorisation lui donnant le droit de tenir une quelconque activité relative à son Événement dans tout lieu appartenant à la Ville.

6.5 Plan de legs

6.5.1 Respecter entièrement son engagement de donner des avantages et des bénéfices décrits au Plan de legs (Annexe 5) à la population montréalaise de façon à ce que ledit engagement soit entièrement réalisé, à la satisfaction de la Directrice, au plus tard le 31 décembre 2018;

6.5.2 ne pas effectuer de substitution d'un élément ou d'une composante prévu au Plan de legs (Annexe 5) sans avoir obtenu, préalablement, l'approbation écrite de la Directrice étant entendu qu'une telle demande de substitution doit obligatoirement offrir un élément ou composante de même nature et ayant minimalement la même valeur pour la Ville.

6.6 Reconnaissance et statut

6.6.1 être, en tout temps, en règle avec les autorités gouvernementales fédérales, provinciales et municipales, notamment avec l'Agence du revenu du Canada, Revenu Québec, le Registraire des entreprises au gouvernement du Québec;

6.6.2 conserver, pendant toute la durée de la présente convention de contribution, son statut d'organisme à but non lucratif et, le cas échéant, aviser par écrit la Directrice de tout changement audit statut au plus tard dans les trois (3) jours ouvrables dudit changement.

6.7 Affaires, relations et déontologie

6.7.1 agir et s'assurer que ses administrateurs, employés et bénévoles, ainsi que ceux de ses partenaires, agissent selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville et aux organismes partenaires de la Ville ou à des tiers;

6.7.2 ne pas agir de manière à porter atteinte aux droits et prérogatives de la Ville;

6.7.3 prendre toutes les mesures requises pour éviter de se placer en conflit d'intérêts, s'assurer que ses membres et ses employés évitent de se placer en conflit d'intérêts et se conformer aux directives émises par la Directrice à cet égard, le cas échéant;

6.7.4 informer la Directrice par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec lui ou de toute commission, salaire, honoraire, rabais ou avantage quelconque pouvant découler de la présente convention de contribution, dont il pourrait bénéficier directement ou indirectement;

6.7.5 s'assurer que ses employés, membres et bénévoles n'offrent que des services liés à l'organisation et à la tenue de son Événement et aux activités qui y sont reliées;

6.7.6 se conformer et s'assurer que ses membres, employés et bénévoles se conforment en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville ou des assureurs et à toute autre consigne transmise par la Directrice, applicable à son Événement et aux activités qui y sont reliées;

6.7.7 adopter une conduite irréprochable dans toutes les démarches et interventions ayant trait à l'organisation et à la tenue de son Événement et aux activités qui y sont reliées.

6.8 Communications et promotion

6.8.1 conformément au Protocole de visibilité de la Ville (Annexe 6) et sous réserve de l'approbation préalable de la Directrice, mettre en évidence la contribution de la Ville dans l'organisation et la tenue de son Événement dans ses écrits, programmes, publications et annonces, sur tout support de communication utilisé, ainsi que dans la mise en application du Plan de legs (Annexe 5).

6.8.2 ne pas diffuser, publier ou exposer publiquement un avis, un symbole ou un signe comportant une forme de discrimination.

6.8.3 assurer une visibilité à la Ville ou à ses représentants officiels lors des activités médiatiques, protocolaires et autres, organisées à Montréal et en lien avec la tenue de son Événement.

6.8.4 s'il y a lieu, permettre à la Ville d'installer des banderoles sur le Site de son Événement bien en vue des spectateurs.

ARTICLE 7
DÉFAUT

7.1 Le Cocontractant reconnaît que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente convention de contribution constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci, et le défaut par le Cocontractant de respecter l'une quelconque de ces conditions permettra à la Ville de résilier la présente convention de contribution sur simple avis écrit, sans que le Cocontractant ne puisse réclamer aucune indemnité ou compensation.

7.2 Aux fins de la présente convention de contribution, le Cocontractant est en défaut :

7.2.1 si l'administration de ses affaires passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaire ou autre, en vertu d'un acte consenti par le Cocontractant pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers.

7.2.2 s'il a fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre.

7.2.3 si dans le délai mentionné dans l'avis écrit de la Directrice, il n'a pas remédié au défaut d'exécuter l'une ou l'autre de ses obligations aux termes de la présente convention de contribution.

7.2.4 s'il a fait une fausse déclaration ou a commis une fraude en rapport avec la présente convention de contribution.

7.2.5 s'il perd son statut d'organisme à but non lucratif.

7.3 Dans les cas mentionnés à l'article 7.2.3, si malgré l'avis de la Directrice, le Cocontractant refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la Ville peut résilier la présente convention de contribution, à son entière discrétion. Si la présente convention de contribution est résiliée en vertu du présent article, le Cocontractant renonce expressément à toute réclamation, poursuite de quelque nature ou recours en dommages ou en indemnité quelconque à l'encontre de la Ville et toute contribution financière non versée cesse alors d'être due, le cas échéant et la Ville se réserve le droit de réclamer en tout ou en partie les sommes déjà versées.

7.4 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.2.1, 7.2.2, 7.2.4 et 7.2.5, la présente convention de contribution est résiliée de plein droit dès la survenance de la situation et le Cocontractant renonce expressément à toute réclamation, poursuite de quelque nature ou recours en dommages ou en indemnité quelconque à l'encontre de la Ville et toute contribution financière non versée cesse alors d'être due et, le cas échéant, la Ville se réserve le droit de réclamer en tout ou en partie les sommes déjà versées.

ARTICLE 8
RÉSILIATION

8.1 Le Cocontractant peut, à son entière discrétion, par un avis écrit de trente (30) jours adressé par courrier recommandé à l'autre Partie, résilier la présente convention de contribution.

Dans un tel cas, toute contribution financière non versée cesse alors d'être due, le cas échéant, et le Cocontractant doit remettre à la Directrice la portion non utilisée de la contribution financière que la Ville lui a versée. De plus, la Ville se réserve le droit de réclamer, en tout ou en partie, les sommes déjà versées.

8.2 La Ville peut, à son entière discrétion, par un avis écrit à l'autre Partie, résilier la présente convention de contribution.

Dans un tel cas, toute contribution financière non versée cesse alors d'être due, le cas échéant, et le Cocontractant doit remettre à la Directrice la portion non utilisée de la contribution financière que la Ville lui a versée.

8.3 En cas de résiliation de la présente convention de contribution par la Ville, le Cocontractant renonce expressément à toute réclamation, poursuite de quelque nature ou recours en dommages ou en indemnité quelconque à l'encontre de la Ville en raison de l'exercice de ce droit à la résiliation.

ARTICLE 9
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

Le Cocontractant déclare et garantit :

9.1 qu'il a le pouvoir de conclure la contribution financière et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci.

9.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec l'Événement ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

9.3 qu'il détient tous les droits lui permettant de réaliser la présente convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 13 de la présente convention.

9.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente convention constituent des obligations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci;

ARTICLE 10
ASSURANCES ET INDEMNISATION

10.1 Le Cocontractant souscrit, à ses frais, auprès d'une compagnie d'assurances ayant son siège ou une place d'affaires au Québec et maintient en vigueur pendant la durée de la présente convention de contribution, ainsi que pendant la période au cours de laquelle il a accès au Site ou que la Ville y dépose du matériel relatif à la présentation de celui-ci, que ce soit avant ou après la tenue de son Événement, une police d'assurance responsabilité civile accordant, par événement ou accident, une protection minimale de cinq millions de dollars (5 000 000 $) pour les blessures corporelles et pour les dommages matériels. Cette police d'assurance doit également couvrir les actes posés par ses administrateurs, bénévoles et employés dans le cadre de l'organisation et la tenue de son Événement. Cette police doit comporter un avenant qui désigne la Ville comme coassurée du Cocontractant. De plus, cet avenant doit stipuler qu'aucune franchise n'est applicable à la Ville et que la police ne pourra être résiliée ou la protection d'assurance réduite par le Cocontractant sans un préavis écrit de l'assureur à la Ville d'au moins trente (30) jours. Le Cocontractant doit remettre copie du certificat de la police d'assurance et de l'avenant, lesquels doivent respecter les exigences décrites ci-dessus, à la Directrice lors de la signature de la présente convention de contribution par les deux Parties et, le cas échéant, faire parvenir une copie du certificat du renouvellement de cette police à la Directrice, au plus tard quinze (15) jours avant son échéance.

10.2 Le Cocontractant doit souscrire, à ses frais auprès d'une compagnie d'assurances ayant son siège social ou une place d'affaires au Québec, une assurance additionnelle pour feu, vol et vandalisme, au montant établi par la Directrice, couvrant la protection pour le feu, le vol et le vandalisme des biens ou équipement qui lui sont prêtés par la Ville. Le Cocontractant doit remettre copie de certificat de cette police d'assurance et de l'avenant respectant les exigences décrites à l'article 10.1 de la présente convention de contribution à la Directrice au moins quinze (15) jours avant l'une ou l'autre des périodes de couverture suivantes :

i. si les biens ou l'équipement est livré par la Ville : la période de couverture de cette police doit être en vigueur au moment de la livraison de l'équipement sur le Site par la Ville jusqu'à sa récupération par la Ville.

ii. si le Cocontractant prend livraison des biens ou de l'équipement : la période de couverture de cette police doit être en vigueur au moment de la prise de possession des biens ou de l'équipement jusqu'à la remise de ces derniers à la Ville après la tenue de son Événement à l'endroit indiqué par la Directrice.

10.3 Le Cocontractant garantit et tient la Ville indemne de toutes réclamations et de tous dommages de quelque nature que ce soit résultant directement ou indirectement de ce qui fait l'objet de la présente convention de contribution. Le Cocontractant prend fait et cause pour la Ville, ses représentants, mandataires et employés, dans toutes réclamations ou poursuites contre elle et l'indemnise en capital, intérêts et frais, de tous jugements et de toutes condamnations qui pourraient être prononcés contre elle et de toutes sommes qu'elle aura déboursées avant ou après jugement en raison de ce qui précède.

10.4 Le Cocontractant renonce à exercer quelque recours que ce soit en dommages, indemnité ou compensation, ou à formuler quelque réclamation que ce soit contre la Ville, ses représentants, mandataires et employés, pour des dommages résultant directement ou indirectement de ce qui fait l'objet de la présente convention de contribution et de l'organisation et de la tenue de son Événement à moins que ceux-ci résultent directement de la négligence ou actes intentionnels de la Ville ou de l'un de ses représentants, mandataires et employés.

ARTICLE 11
CESSION

11.1 Le Cocontractant ne peut céder ou transporter en tout ou en partie, à titre onéreux ou à titre gratuit, la présente convention de contribution ou quelque droit que ce soit qui lui est consenti en vertu de la présente convention de contribution.

11.2 Le Cocontractant ne peut autoriser un tiers à s'occuper de l'organisation de son Événement à sa place, de quelque manière que ce soit, sans l'approbation préalable écrite de la Directrice.

ARTICLE 12
AVIS

Tous documents, avis, approbation ou consentement qu'une Partie doit donner à l'autre en vertu de la présente convention de contribution doivent être donnés par écrit et expédiés sous pli recommandé ou envoyés par télécopie ou courriel à l'adresse prévue ci-après :

VILLE DE MONTRÉAL	**TRIATHLON INTERNATIONAL DE MONTRÉAL**
Service de la Diversité sociale et des sports 801, rue Brennan, 4e étage Montréal (Québec) H3C 0G4	4000, rue Saint-Ambroise, bur. 190 Montréal (Québec) H4C 2C7
À l'attention de : Madame Johanne Derome, directrice	À l'attention de : Monsieur Patrice Brunet, président
Téléphone : 514 280-4283 Télécopieur : 514 872-2610 Courriel : jderome@ville.montreal.qc.ca	Téléphone : 514-887-7111 Télécopieur : Courriel : patrice.brunet@triatlonmontreal.com

ARTICLE 13
PROPRIÉTÉ INTELLECUELLE

13.1 Le Cocontractant concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, perpétuelle, sans limite territoriale, transférable et irrévocable lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier, d'adapter et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec l'Événement réalisés par le Contractant, ses employés ou ses sous-traitants.

13.2 Le Cocontractant s'engage à obtenir de tous tiers, tous les droits de propriété intellectuelle requis pour donner plein effet à la licence concédée à la Ville en vertu du premier paragraphe de cet article.

ARTICLE 14
SURVIE DE CERTAINES CLAUSES

Nonobstant la fin de la présente convention, il est entendu entre les Parties que les articles 6.3.3.1, 6.3.11, 6.3.14, 6.3.16, 6.3.17, 10.3, 10.4 et 13 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 15
DISPOSITIONS FINALES

15.1 Le Cocontractant reconnaît que la Ville n'est en aucun cas responsable de l'inexécution de ses obligations, si tel défaut résulte d'une grève, de piquetage, d'une émeute, d'une agitation populaire, de l'acte d'une autorité publique, d'un cas fortuit ou de force majeure ou de toute autre raison hors du contrôle immédiat et direct de la Ville.

15.2 Aux fins de la présente convention de contribution, chaque Partie élit domicile à

l'adresse indiquée à la première page de la présente convention de contribution ou à toute autre adresse, dans la province du Québec, dont elle aura préalablement avisé l'autre Partie par courrier recommandé.

15.3 Aucune modification aux termes de la présente convention de contribution n’est valide si elle est effectuée sans l’accord écrit préalable des deux (2) Parties.

15.4 Une disposition de la présente convention de contribution jugée invalide par le tribunal n’affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

15.5 La présente convention de contribution lie les Parties de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

15.6 Le Cocontractant n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

15.7 Le silence de la Ville ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation à tels droits ou recours.

15.8 La présente convention de contribution est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

15.9 chacun des deux (2) exemplaires de la présente convention de contribution a valeur d’original

EN FOI DE QUOI LES PARTIES ONT SIGNÉ LA PRÉSENTE CONVENTION DE CONTRIBUTION EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le e jour de 2018

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier

Le e jour de 2018

TRIATHLON INTERNATIONAL DE MONTRÉAL

Par : _____
Patrice Brunet, président

La présente convention de contribution a été approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le …… e jour de …….. 2018 (Résolution CG18……..…...).

ANNEXE 1

CAHIER DE CHARGES PRÉLIMINAIRE

TRIATHLON ITU
SÉRIE MONDIALE
MONTRÉAL

ITU

Cahier de charge – Triathlon International de Montréal, présenté par Sportium(TIM) Édition 2018

Version 4
à jour au lundi, 23 avril 2018

Table des matières

I. **Présentation de la Série mondiale de triathlon ITU de Montréal 2018 (TIM)** 4

La Série mondiale triathlon ITU de Montréal (WTS) en résumé

Profile des athlètes participants

Types d'épreuves pour les amateurs

Types d'épreuves pour les élites

II. **Horaire des activités – jeudi 23 août 2018** 6

III. **Horaire des entraînements – vendredi 24 août 2018** 6

IV. **Horaire des compétitions – Vendredi, Samedi & dimanche 24, 25 et 26 août 2018** 8

V. **Parcours natation : amateurs (super-sprint – 375 m) Samedi 25 août 2018** 9

VI. **Parcours natation : amateurs (sprint – 750 m) Samedi 25 août 2018** 9

VII. **Parcours natation : amateurs (standard 1 600 m / double standard 2 200m) / Dimanche 26 août 2018** 10

VIII. **Parcours natation : Élites (standard 1 500 m) Samedi 25 et dimanche 26 août 2018** 10

IX. **Parcours vélo: amateurs Samedi 25 août 2018 (boucle de 5 km de 07 :09 à 12 :13) Dimanche 26 août 2018 (boucle de 5 km de 07 :17 à 11 :53)** 11

X. **Parcours vélo: Élites (boucle de 4.5 km/9 tours) Samedi/dimanche 25/26 août 2018 (13 :56 jusqu'à 15 :05)** 12

XI. **Parcours de course à pied : amateurs Samedi 25 août 2018 (boucle de 2,5 km de 07 :45 à 12 :30) Dimanche 26 août 2018 (boucle de 2,5 km de 07 :00 à 12 :50)** 13

XII. **Parcours de course à pieds : Élites (4 tours) Samedi et dimanche 25 & 26 août 2018 de**

14 :00 à 15 :35 (boucle de 2,5 km même parcours que celui de vélo) 14

XIII. **Plan parcours rues fermées et rues à circulation locale** 15

XIV. **Fermeture du parcours : samedi 25 et dimanche 26 août 2018** 16

Fournisseur de services
Listes des fermetures : arrondissement de Ville-Marie (VM)
Listes des fermetures : Autoroute 720 est**

XV. **Service de police de la ville de Montréal (SPVM)** 18

Besoin en service d'ordre
Assistance policière souhaitée aux intersections suivantes
Section de l'application de la règlementation du stationnement (SARS) du SPVM
Zone de remorquage : arrondissement Ville-Marie

XVI. **Société de transport de Montréal (STM)** 20

XVII. **Service de navettes fluviales** 20

XVIII. **Service des incendies de Montréal (SIM)** 21

Voies d'urgence dans le Vieux Montréal

XIX. **Médical & Urgences Santé** 22

Voies d'urgence dans le Vieux Montréal

XX. **Service des travaux publics de la Ville de Montréal** 23

Nettoyage des parcours de vélo et de course
Prêt de barricades pour fermeture de rues
Ramassage des ordures et du recyclage
Prêt de cônes orange
Prêt de tentes 10 x 10
Prêt de tables et chaise
Bloc de béton (Formule électrique)
PERMIS : arrondissement Ville-Marie
Vérification et réfection de la chaussée

XXI. **Service de la culture, des sports, des loisirs et du développement social** 26

Bixi
Calèche

XXII. **Information générales** 27

Présentation de la Série mondiale de triathlon ITU de Montréal 2018 (TIM)

Montréal sera l'une des sept (7) villes hôtes des Séries mondiales de triathlon (WTS) 2018 de la fédération internationale de triathlon (ITU). L'étape montréalaise, organisée par le Triathlon Internationale de Montréal (TIM), aura lieu du 23 et 26 août 2018 au Vieux-Port de Montréal et dans les rues du Vieux-Montréal.

Tout comme l'édition 2017 du Triathlon International de Montréal, la compétition 2018 aura un volet participatif et un volet élite ITU en plus de l'ajout cette année d'une épreuve CAMTRI (niveau panaméricains élite) et course à pied pour les amateurs le vendredi soir. Le volet élite accueillera les meilleurs triathlètes à travers le monde, soit les 55 meilleurs hommes et les 55 meilleures femmes. Le volet amateur (participatif) vise, quant à lui, à attirer plus de 1 200 athlètes amateurs à compléter un triathlon sur le parcours pittoresque qu'est le Vieux-Montréal.

La Série mondiale de triathlon ITU de Montréal 2018 permettra aux athlètes élites de démontrer toute l'ampleur de leur talent sur un parcours de distance standard. Cette distance consiste à 1 500 mètres de natation, 40 kilomètres de vélo et 10 kilomètres de course à pied. Les athlètes amateurs auront, quant à eux, l'opportunité de compléter un parcours de distance super-sprint, sprint et standard. De plus, le TIM offrira de nouvelles épreuves à l'édition 2017 afin de promouvoir le sport à la communauté montréalaise, québécoise, canadienne et internationale, telles que le standard double ou longue distance.

Avec la venue de cette étape importante de triathlon à Montréal, le TIM vise à exposer la population à un sport complet s'inscrivant parfaitement bien dans un mode de vie sain.

Dans cette organisation nous profitons de l'appui de la Ville de Montréal, de la Société du Vieux-Port de Montréal, du Port de Montréal, des gouvernements du Québec et du Canada ainsi que de Triathlon Canada et de Triathlon Québec.

La Série mondiale triathlon ITU de Montréal (WTS) en résumé

QUOI

- ✓ La compétition principale est la Série mondiale triathlon ITU de Montréal, une course de Triathlon **standard** pour les meilleurs athlètes au monde (élites**).**
- ✓ Il y aura aussi des courses pour les catégories amateurs sur les distances **super-sprint sprint, standard** ainsi que **double standard**.
- ✓ **Télédiffusion des épreuves élites :** En direct sur les 5 continents devant plus de 20 millions de téléspectateurs.

QUI

- ✓ Au total, **1 200 athlètes amateurs** des différents groupes d'âge sont attendus, dont **55** athlètes de l'élite masculine, **55** athlètes de l'élite féminine mondiale.
- ✓ Nous attendons des athlètes de plus de **35** pays pour les épreuves amateurs et élites.
- ✓ Les courses s'effectueront sur un parcours **en boucle** qui offrira plusieurs occasions aux spectateurs d'observer les athlètes gratuitement tout au long de leur trajet.

QUAND

- ✓ **Activités pré-courses :** le jeudi 23 août (Quai Jacques-Cartier seulement)
- ✓ **Entraînement (élite) :** le vendredi 24 août 2018 (bassin Jacques-Cartier, Chenal maritime et parcours vélo)
- ✓ **Course à pied (amateur) :** le vendredi 24 août 2018 en soirée (Vieux-Port de Montréal)
- ✓ **Compétitions :** les samedi et dimanche 25 & 26 août 2018

OÙ

- ✓ Les compétitions auront lieu dans le Bassin Jacques-Cartier, le chenal maritime, le Vieux-Port de Montréal et le Vieux-Montréal. La natation débutera au bassin Jacques-Cartier, et le reste du parcours suivra une boucle dans les rues de Montréal.

Profile des athlètes participants

Amateurs : Les athlètes des amateurs sont des athlètes âgés de 12 ans à + de 70 ans. Les catégories d'âges sont les suivantes

- ✓ 12-13
- ✓ 14-15
- ✓ 16-19
- ✓ 20-24
- ✓ 25-29
- ✓ 30-34
- ✓ 35-39
- ✓ 40-44
- ✓ 45-49
- ✓ 50-54
- ✓ 55-59
- ✓ 60-64
- ✓ 65-69
- ✓ 70-74
- ✓ Etc.

Élites : Les athlètes élites font partie des 100 meilleurs athlètes au monde et certains participants sont médaillés olympique ou champion du monde. Ils sont la crème de la crème de leur sport et continuent en 2018 leur cycle de préparation olympique en vue des Jeux de Tokyo 2020.

Types d'épreuves pour les amateurs

- ✓ **Triathlon super-sprint :** 375 m natation, 10 km vélo, 2.5 km course à pied
- ✓ **Triathlon sprint :** 750 m natation, 20 km vélo, 5 km course à pied
- ✓ **Triathlon standard :** 1 600 m natation, 40 km vélo, 10 km course à pied
- ✓ **Triathlon double standard :** 2 200 m natation, 80 km vélo, 20 km course à pied
- ✓ **Duathlon sprint :** 5 km course à pied, 20 km vélo, 2.5km course à pied
- ✓ **Duathlon standard:** 10 km course à pied, 40 km vélo, 5 km course à pied

Types d'épreuves pour les élites

- ✓ **Standard :** 1 500 m natation, 40 km vélo, 10 km course à pied

Horaire des activités – jeudi 23 août 2018

DÉBUT	FIN	ACTIVITÉ
10 :30	11 :30	Conférence de presse (Hôtel InterContinental)
18 :00	20 :30	Soirée de bienvenue (Quai Jacques-Cartier)

Horaire des entraînements – vendredi 24 août 2018

DÉBUT	FIN	ACTIVITÉ
09 :00	10 :00	Reconnaissance parcours de natation élite (Bassin Jacques-Cartier et Chenal maritime)

Note (reconnaissance natation) : L'horaire mentionné plus haut reste à confirmer. Nous validons les horaires du CN et du Cavalier-Maxime (AML)

Vendredi 24 août 2018 (reconnaissance)
Parcours de natation élite - 1500m

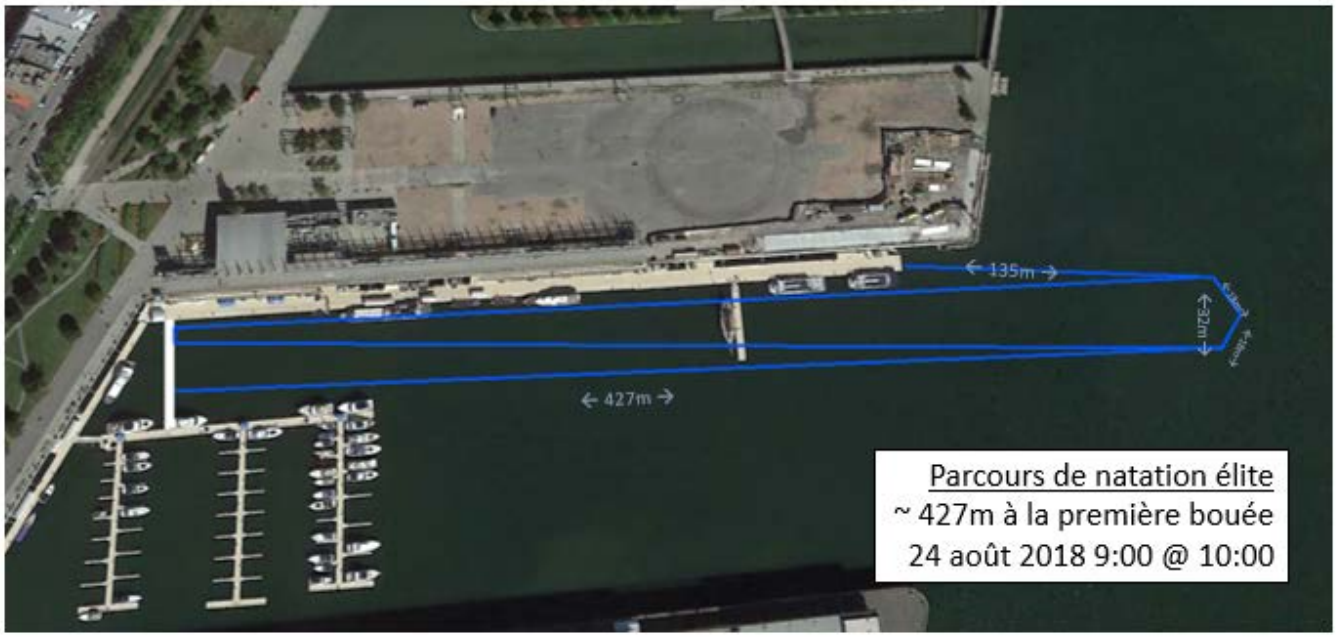

DÉBUT	FIN	ACTIVITÉ
10 :00	11 :00	Reconnaissance parcours de vélo élite (2 tours)

Note (reconnaissance vélo) : Pour le parcours de vélo, aucune fermeture de rues ne sera nécessaire. Nous travaillons avec le SPVM afin d'offrir une escorte aux athlètes. La reconnaissance se ferait en respectant la signalisation routière et/ou les consignes de l'escorte policière. En 2018, il est demandé par l'ITU de procéder comme en 2017 soit de suivre la direction du parcours même si ceci impose de rouler en sens inverse sur certaine artère, il est aussi demandé d'effectuer deux tours du parcours.

Trajet proposé **(sujet à approbation par le SPVM et le Vieux-Port de Montréal)**

- Départ transition du Quai Jacques-Cartier
- Direction ouest de la Commune
- Nord Saint-Jean-Baptiste
- Est Notre-Dame
- Nord Panet
- Ouest Viger
- Sud Amherst
- Est Saint-Antoine
- Nord Montcalm
- Ouest Notre-Dame
- Sud Saint-Laurent
- Est de la Commune
- Sud Quai Jacques-Cartier
- Demi-tour transition et départ pour le 2e tour

Vendredi 24 août 2018 (reconnaissance)
Parcours de vélo élite – boucle de 4,5 km
(2 tours avec passage dans la transition)

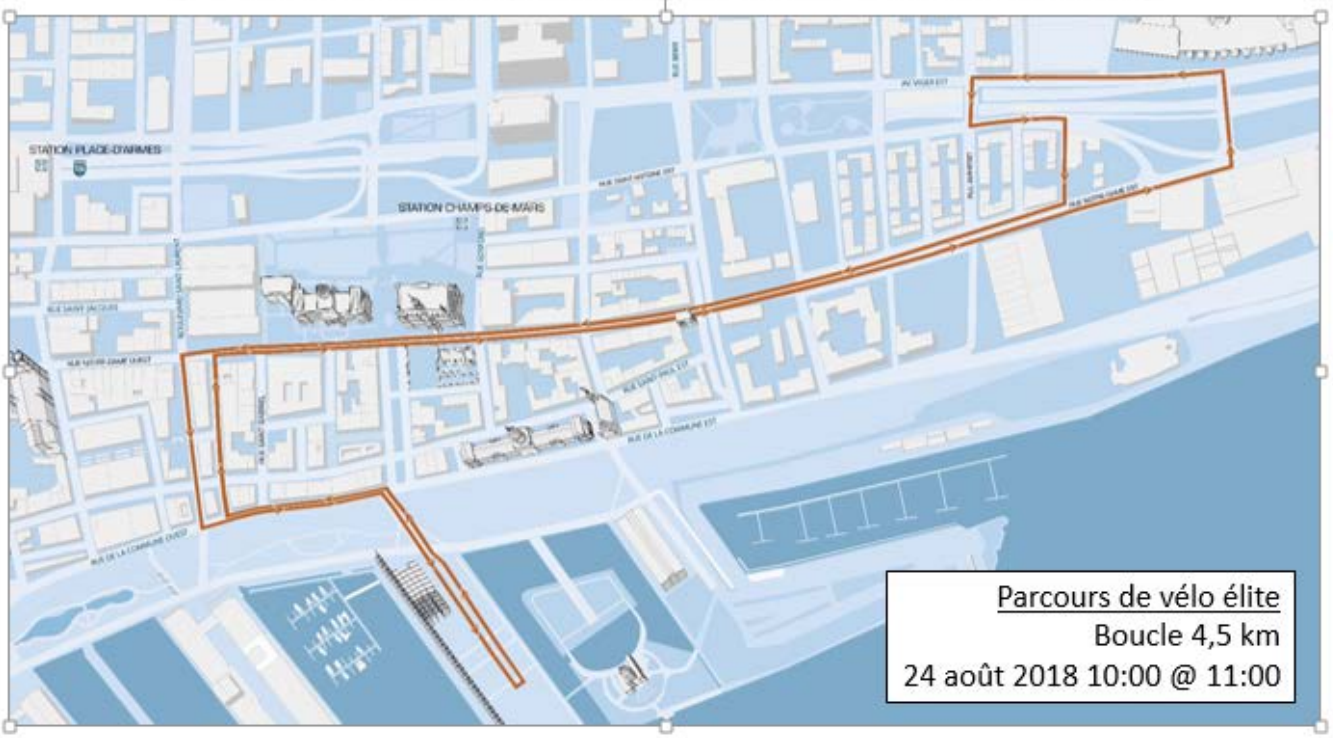

Horaire des compétitions – Vendredi, Samedi & dimanche 24, 25 et 26 août 2018

Note : L'horaire final des départs sera disponible le ***lundi 20 août 2018*** le lendemain de la clôture des inscriptions. Après cette date, un horaire détaillé des vagues de départ sera soumis à Luc DRAGON pour distribution à tous les intervenants concernés.

Vendredi 24 août 2018		
Lieu	**Quai Jacques-Cartier / Quai de l'horloge**	
DÉBUT	**FIN**	**ACTIVITÉ**
19 :00	20 :30	10 km course à pied
19 :03	20 :33	5 km course à pied
19 :30	20 :30	5 km COUCOU course à pied

Samedi 25 août 2018		
Lieu	**Bassin Jacques-Cartier / Quai Jacques-Cartier / Quai de l'horloge / rues de MTL**	
DÉBUT	**FIN**	**ACTIVITÉ**
07 :00	08 :48	Amateurs : Triathlon sprint – Défi corporatif BDC
08 :00	09 :48	Amateurs : Triathlon sprint - hommes
08 :20	10 :08	Amateurs : Triathlon sprint – femmes
09 :00	9 :56	Amateurs : Triathlon super-sprint – U13 et U15 hommes
09 :30	09 :59	Amateurs : Triathlon super-sprint – U13 et U15 femmes
10 :00	11 :48	Élites : Triathlon sprint – CAMTRI hommes
11 :00	12 :48	Élites : Triathlon sprint – CAMTRI femmes
Lieu	**Bassin Jacques-Cartier / Chenal maritime / Quai Jacques-Cartier / rues de MTL**	
DÉBUT	**FIN**	**ACTIVITÉ**
13 :36	15 :35	Série mondial de Triathlon: Triathlon standard - femmes
15 :45	15 :55	Cérémonies des médailles

Dimanche 26 août 2018		
Lieu	**Bassin Jacques-Cartier / Quai Jacques-Cartier / Quai de l'horloge / rues de MTL**	
DÉBUT	**FIN**	**ACTIVITÉ**
07 :00	08 :40	Amateurs : Duathlon sprint
07 :00	10 :27	Amateurs : Triathlon double standard - hommes
07 :02	12 :50	Amateurs : Duathlon standard
07 :03	12 :53	Amateurs : Triathlon double standard - femmes
08 :00	11 :50	Amateurs : Triathlon standard – femmes
08 :03	11 :53	Amateurs : Triathlon standard – équipes
09 :15	13 :05	Amateurs : Triathlon standard – hommes 40+
09 :18	13 :08	Amateurs : Triathlon standard – hommes 39-
Lieu	**Bassin Jacques-Cartier / Chenal maritime / Quai Jacques-Cartier / rues de MTL**	
DÉBUT	**FIN**	**ACTIVITÉ**
13 :36	15 :30	Série mondial de Triathlon: Triathlon standard - hommes
15 :40	15 :50	Cérémonies des médailles

Parcours natation : amateurs (super-sprint – 375 m)
Samedi 25 août 2018

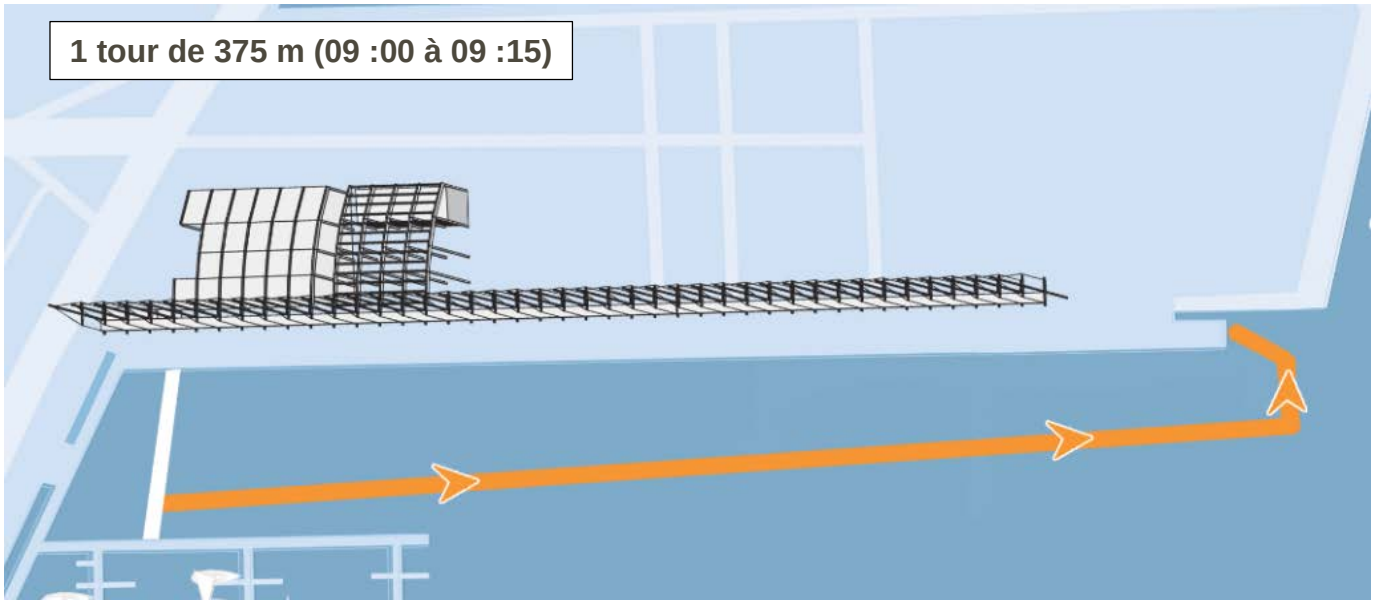

Parcours natation : amateurs (sprint – 750 m)
Samedi 25 août 2018

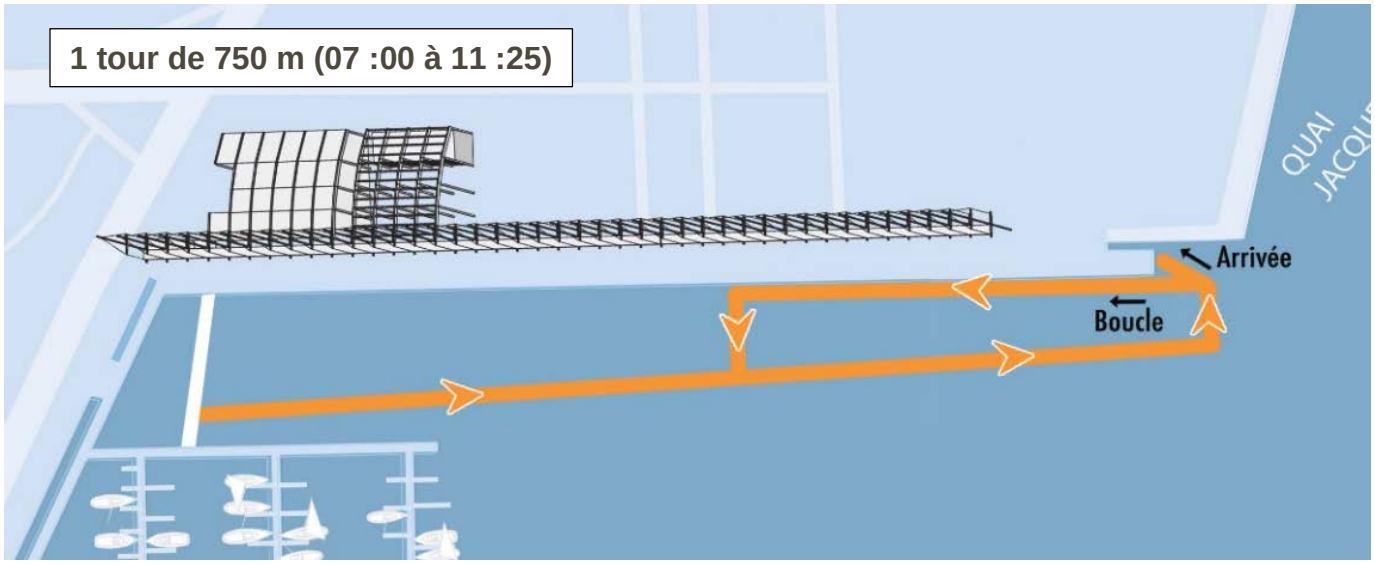

Parcours natation : amateurs (standard 1 600 m / double standard 2 200m) / Dimanche 26 août 2018

Standard : retour 2x quai de départ (08 :20 à 10 :10)
Double standard : retour 3x quai de départ (07 :25 à 07 :53)

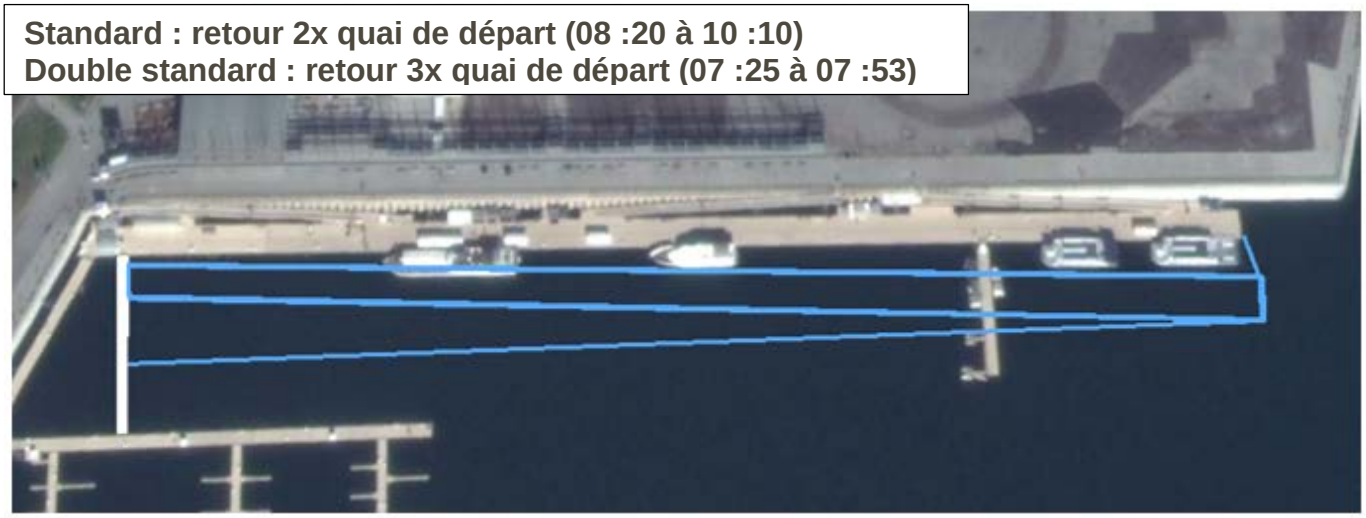

Parcours natation : Élites (standard 1 500 m)
Samedi 25 et dimanche 26 août 2018

Standard : retour 1x quai de départ (13 :36 à 14 :00)

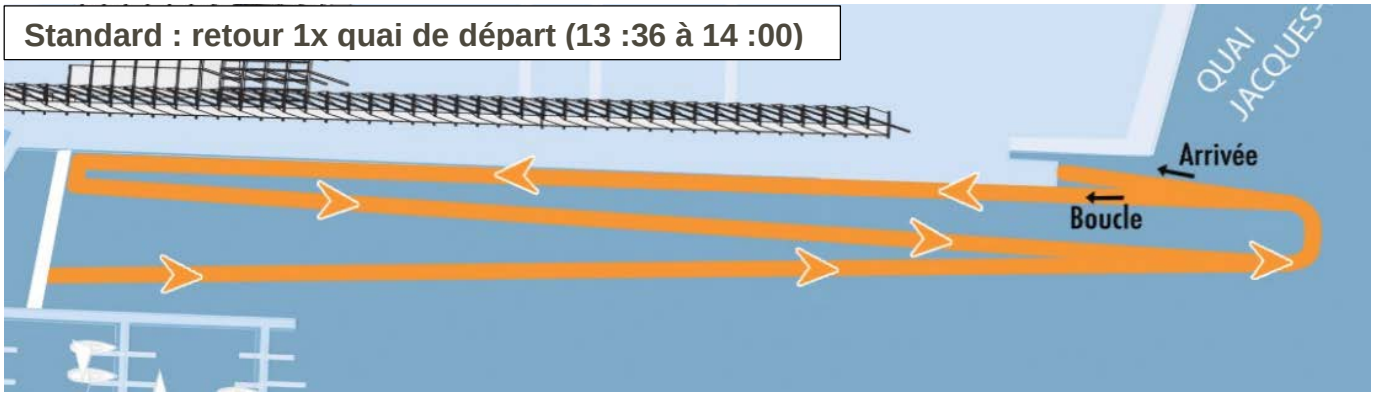

Parcours vélo: amateurs
Samedi 25 août 2018 (boucle de 5 km de 07 :09 à 12 :13)
Dimanche 26 août 2018 (boucle de 5 km de 07 :17 à 11 :53)

ÉPREUVES	DISTANCE	NOMBRE DE TOUR	QUAND
Super-sprint	10 km	2	Samedi
Sprint	20 km	4	Samedi
Standard	40 km	8	Dimanche
Double standard	80 km	16	Dimanche

Note : Pour toutes les épreuves amateurs, les participants ne repassent pas dans la transition située sur le Quai Jacques-Cartier entre chacun des tours. Ils y reviennent seulement au dernier tour.

- **Départ :** Transition du Quai Jacques-Cartier
- **Aller :**
  - Rue de la Commune direction ouest
  - Rue Saint-Jean-Baptiste direction nord
  - Rue Notre-Dame direction est
  - Demi-tour vers l'ouest entre la rue Panet et l'avenue Papineau
  - Rue Panet direction nord
  - Avenue Viger en direction est
  - Demi-tour vers l'ouest entre la rue Panet et l'avenue Papineau
  - Avenue Viger en direction ouest
  - Rue Amherst direction sud
  - Rue Saint-Antoine direction est
  - Rue Montcalm direction nord
- **Retour**
  - Rue Notre-Dame direction ouest
  - Boulevard Saint-Laurent direction sud
  - Rue de la Commune direction est
  - Boucle : rue Saint-Jean-Baptiste
  - Tour final : retourne au Quai Jacques-Cartier sud
- **Arrivée :** Quai Jacques-Cartier

Parcours vélo: Élites (boucle de 4.5 km/9 tours)
Samedi/dimanche 25/26 août 2018 (13 :56 jusqu'à 15 :05)

- **Départ :** Transition du Quai Jacques-Cartier
- **Aller :**
  - Rue de la Commune direction ouest
  - Rue Saint-Jean-Baptiste direction nord
  - Rue Notre-Dame direction est
  - Rue Panet direction nord
  - Avenue Viger en direction ouest
  - Rue Amherst direction sud
  - Rue Saint-Antoine direction est
  - Rue Montcalm direction nord
- **Retour**
  - Rue Notre-Dame direction ouest
  - Boulevard Saint-Laurent direction sud
  - Rue de la Commune direction est
  - Quai Jacques-Cartier vers la transition et ils/elles repartent pour un autre tour
- **Arrivée :** Quai Jacques-Cartier

Parcours de course à pied : amateurs
Samedi 25 août 2018 (boucle de 2,5 km de 07 :45 à 12 :30)
Dimanche 26 août 2018 (boucle de 2,5 km de 07 :00 à 12 :50)

ÉPREUVES	DISTANCE	NOMBRE DE TOUR	QUAND
Super-sprint	2,5 km	1	Samedi
Sprint	5 km	2	Samedi
Duathlon sprint	5 km / 2, 5 km	2 / 1	Dimanche
Duathlon standard	10 km / 5 km	4 / 2	Dimanche
Standard	10 km	4	Dimanche
Double standard	20 km	8	Dimanche

- **Départ :** Transition du Quai Jacques-Cartier
- **Aller/retour :**
  - Nous utilisons les installations du Vieux-Port, du Quai Jacques-Cartier au Quai de l'Horloge en passant par le Parc du bassin Bonsecours
- **Arrivée :** Quai Jacques-Cartier

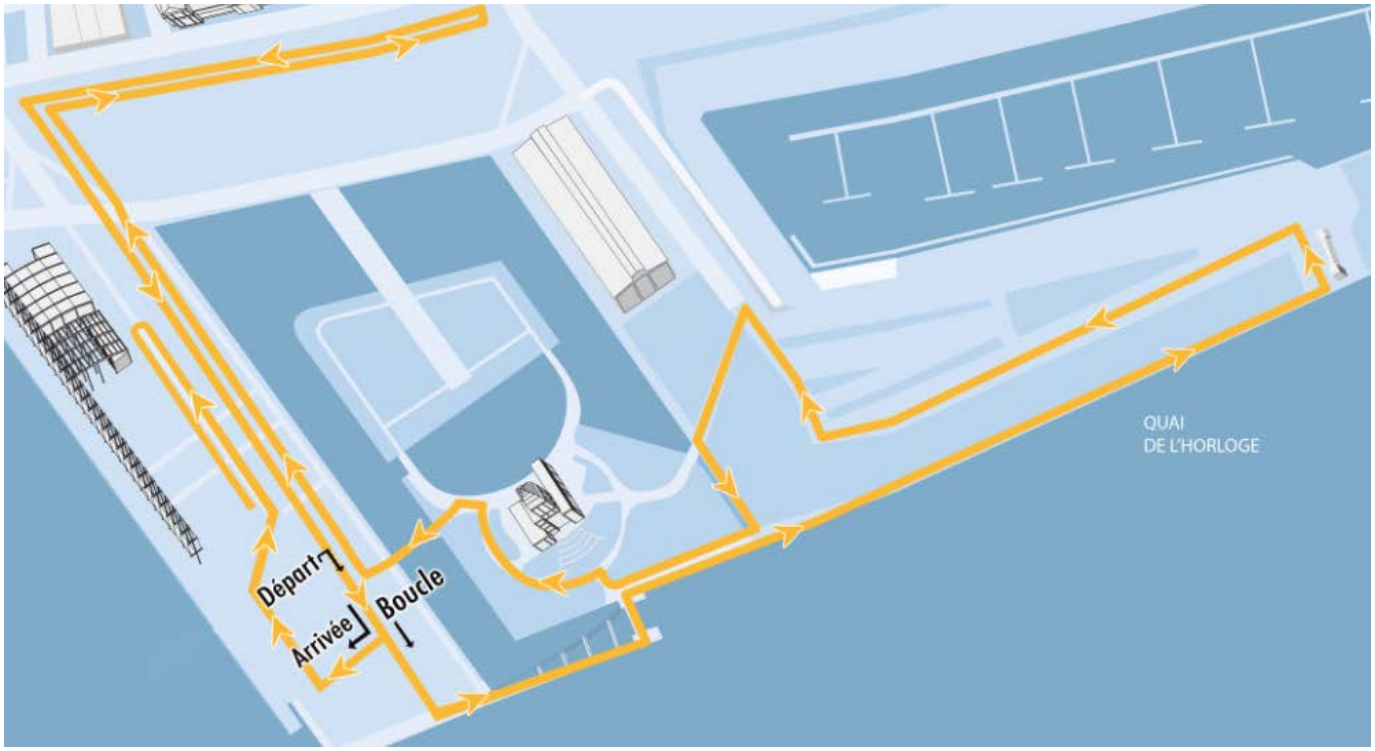

Parcours de course à pieds : Élites (4 tours)
Samedi et dimanche 25 & 26 août 2018 de 14 :00 à 15 :35
(boucle de 2,5 km même parcours que celui de vélo)

Quatre (4) boucles de 2,5 km.

- **Départ :** Transition du Quai Jacques-Cartier
- **Aller :**
  - Rue de la Commune direction ouest
  - Rue Saint-Jean-Baptiste direction nord
  - Rue Notre-Dame direction est
  - Demi-tour avant la rue Bonsecours
- **Retour**
  - Rue Notre-Dame direction ouest
  - Boulevard Saint-Laurent direction Sud
  - Rue de la Commune direction est
  - Quai Jacques-Cartier vers la transition et ils/elles repartent pour un autre tour
- **Arrivée :** Quai Jacques-Cartier

Plan parcours rues fermées et rues à circulation locale

Les spectateurs et participants seront invités à utiliser le transport en commun et de circuler à pied dans le Vieux-Montréal.

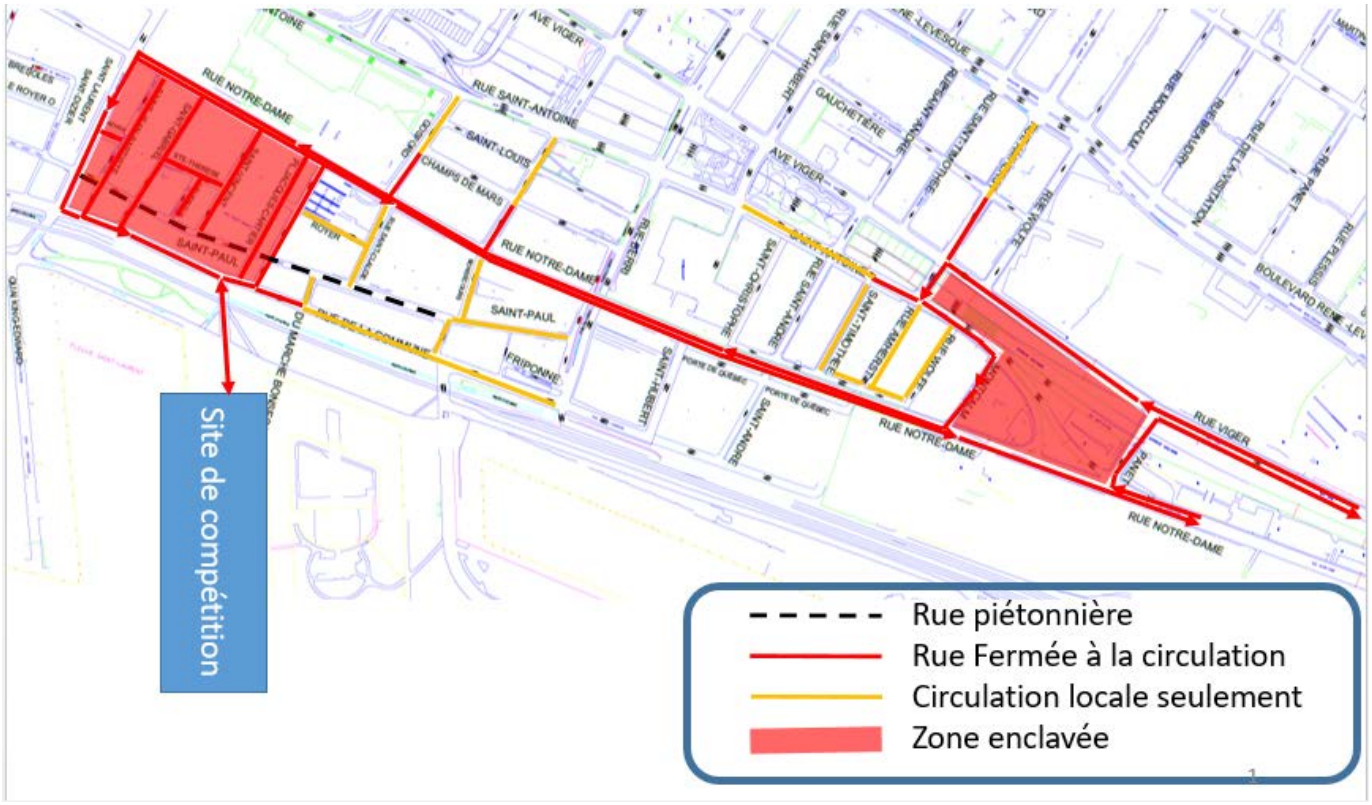

La signalisation de Signalisation 1010 indiquera aux automobilistes les détours, l'accès au Vieux-Port et les avis de circulation locale.

Le détail de la signalisation sera disponible via cet hyperlien :
http://montreal.triathlon.org/fr/evenement/communaute/

Fermeture du parcours : samedi 25 et dimanche 26 août 2018

Fournisseur de services

Signalisation 1010 a été contractée par Triathlon International de Montréal pour établir le plan de signalisation et procéder au déploiement des fermetures de rues. Selon leurs recommandations, voici la liste des actions reliées à l'évènement.

- Installation des avis 'Rue Fermé' le ***15 août 2018***, soit 10 jours avant l'événement
- Installation des panneaux défense de stationner le 24 août avant ***10 :00***
- Défenses de stationner de minuit à ***18 :00*** le samedi ***25 août 2018***
- Défenses de stationner de minuit à ***18 :00*** le dimanche ***26 août 2018***
- Remorquage des voitures à partir de ***3 :00*** **(sans sirène tel que demandé par les opérations de la Ville de Montréal)** les ***25 et 26 août 2018***
- Les barrières de contrôle de foule (barrières mills) seront installées le ***vendredi 24 août 2018***
- Les barrières de contrôle de foule (barrières mills) seront retirées le ***dimanche 27 août 2018, immédiatement après la fin des courses***

Listes des fermetures : arrondissement de Ville-Marie (VM)

- **Fermeture complète :** rue complètement fermée sans possibilité de circulation
- **Fermeture partielle :** soit un côté de rue est maintenu pour des corridors d'urgences soit une circulation local est autorisé pour permettre aux résidents et aux commerçants du quartier de pourvoir quitter les lieux et revenir lorsque possible.

Rue	Heure de fermeture	Heure d'ouverture	Fermeture complète	Fermeture partielle	Circulation locale autorisée
Arr. VM : Rue de la Commune est (de Berri à Bonsecours)	06 :00	17 :00		X	X (accès au Vieux-Port)
Arr. VM : Rue de la Commune est (de Bonsecours à Place Jacques-Cartier)	06 :00	17 :00		X	X (accès débarcadère d'hôtel)
Arr. VM : Rue de la Commune est (de Place Jacques-Cartier à Saint-Laurent)	06 :00	17 :00	X		
Arr. VM : Rue de la Commune ouest (de McGill à Saint-Laurent)	06 :00	17 :00		X	X (accès au Vieux-Port et débarcadère d'hôtels)
Arr. VM : Boulevard Saint-Laurent (de la Commune est à Notre-Dame)	06 :00	17 :00	X		
Arr. VM : Boulevard Saint-Laurent (de Notre-Dame à Saint-Antoine)	06 :00	17 :00	X (Pour voie d'urgence)		
Arr. VM : Rue Notre-Dame est (de Saint-Laurent à Papineau)	06 :00	17 :00	X		X (Molson seulement)
Arr. VM : Rue Panet (de Notre-Dame est à Viger est)	06 :00	16 :00	X		X
Arr. VM : Rue Viger est (de Papineau à Amherst)	06 :00	16 :00	X		
Arr. VM : Rue Amherst (de René-Lévesque à Viger est)	06 :00	16 :00		X	X
Arr. VM : Rue Amherst (de Viger est à Saint-Antoine est)	06 :00	16 :00	X		

Rue	Heure de fermeture	Heure d'ouverture	Fermeture complète	Fermeture partielle	Circulation locale autorisée
Arr. VM : Rue Amherst (de Saint-Antoine est à du Glacis)	06 :00	16 :00		X	X
Arr. VM : Rue Saint-Antoine Est (de St-Timothée à Notre-Dame est)	06 :00	16 :00	X		
Arr. VM : Rue Saint-Antoine Est (de St-Hubert à St-Timothée)	06 :00	16 :00		X	X
Arr. VM : Rue Montcalm (de Saint-Antoine Est à Notre-Dame)	06 :00	16 :00	X		
Arr. VM : Rue Saint-Paul (de Berri à Bonsecours)	06 :00	17 :00		X	X
Arr. VM : Rue Saint-Jean-Baptiste (de la Commune à Notre-Dame)	06 :00	17 :00	X		
Arr. VM : Rue Saint-Gabriel (de la Commune à Notre-Dame)	06 :00	17 :00	X		
Arr. VM : Rue Saint-Vincent (de Saint-Paul à Notre-Dame)	06 :00	17 :00	X		
Arr. VM : Rue Vaudreuil (de Sainte-Thérèse à Saint-Paul)	06 :00	17 :00	X		
Arr. VM : Rue Sainte-Thérèse (de Saint-Vincent à Saint-Gabriel)	06 :00	17 :00	X		
Arr. VM : Rue Le Royer (de Saint-Laurent à Saint-Jean-Baptiste)	06 :00	17 :00	X		X (accès d'hôtel)
Arr. VM : Rue Gosford (de Saint-Antoine à Champs de Mars)	06 :00	17 :00		X	X
Arr. VM : Rue Gosford (de Champs de Mars à Notre-Dame)	06 :00	17 :00	X		
Arr. VM : Rue Saint-Claude (de Saint-Paul à Notre-Dame)	06 :00	17 :00		X	X
Arr. VM : Rue Le Royer (de Place Jacques-Cartier à Saint-Claude)	06 :00	17 :00		X	X
Arr. VM : Rue Bonsecours (de la Commune à Notre Dame)	06 :00	17 :00		X	X
Arr. VM : Rue Bonsecours (de Saint-Antoine à Champs de Mars)	06 :00	17 :00		X	X
Arr. VM : Rue Bonsecours (de Champs de Mars à Notre-Dame)	06 :00	17 :00		X	X
Arr. VM : Rue Berri (descente) (de Saint-Paul à Notre Dame)	06 :00	17 :00		X	X
Arr. VM : Rue Berri (montée) (de Champs de mars à Notre-Dame)	06 :00	17 :00		X	X

Listes des fermetures : Autoroute 720 est**

Rue	Heure de fermeture	Heure d'ouverture	Fermeture complète	Fermeture partielle	Circulation locale autorisée
Fermeture sortie #7 (Pont Jacques-Cartier)	05 :30	16 :00	X		
Fermeture de l'entrée de l'autoroute 720 ouest via l'avenue Viger est	05 :30	16 :00	X		

** À valider avec Signalisation 1010 et le MTQ

Service de police de la ville de Montréal (SPVM)

Besoin en service d'ordre

- Participer à la coordination de la fermeture et l'ouverture des rues sur le parcours du triathlon
- Patrouille nautique est nécessaire lors des épreuves élites les samedi 25 août et dimanche 26 août 2018 de 12 :00 à 15 :00.
- Escorte moto (7 motards) est nécessaire lors de la reconnaissance de parcours de vélo des athlètes élites internationaux (vendredi 24 août 2018 de 10 :00 à 11 :00)
- Entente en négociation le SPVM.
- Le responsable de la sécurité du triathlon, Jérôme TRUDEL, travaillera en étroite collaboration avec le SPVM afin de s'assurer que toutes les mesures sont prises pour assurer un déroulement sans anicroches de l'évènement dans les rues de Montréal
- Le TIM placera suite au recommandation du SPVM des camions anti-bélier à certaine intersection du parcours.

Assistance policière souhaitée aux intersections suivantes

Le Triathlon International de Montréal s'engage à recruter les bénévoles ou service de sécurité nécessaires pour s'assurer conjointement avec le service de police de la ville de Montréal (SPVM), que l'évènement se déroulera sans problèmes. Les intersections suivantes sont des endroits névralgiques qui demandent selon nous l'assistance du SPVM ou des cadets de la police.

Intersections	Qui
McGill / de la Commune	Police
Notre-Dame / Saint-François-Xavier	Police
Notre-Dame / Saint-Urbain	Police
Notre-Dame / Saint-Laurent	Police
Notre-Dame / Place Jacques-Cartier	Police
de la Commune / Saint-Laurent	Police
de la Commune / Berri	Police
Saint-Antoine / Saint-Timothée	Police
de Lorimier / Notre-Dame	Police
Papineau / Viger est	Police
Saint-Paul / Saint-Laurent	Cadet de la police
Saint-Paul / Saint-Jean-Baptiste	Cadet de la police
De la Commune / de Callière	Cadet de la police
Bonsecours / du Champs de Mars	Cadet de la police

Section de l'application de la règlementation du stationnement (SARS) du SPVM

Remorquage de véhicules en infraction
Coordonner le remorquage des véhicules qui n'auraient pas respecté les panneaux d'interdiction de stationner sur le parcours à compter de ***03 :00*** le samedi 25 août 2018 et le dimanche 26 août 2018.

Un (1) mois et demi avant la tenue de l'évènement, ***Signalisation 1010*** fera une demande pour obtenir des agents de stationnement (ADS) en utilisant le nouveau formulaire d'ADS afin de procéder au remorquage des véhicules en infraction et ce, advenant le cas où la signalisation (panneaux ou avis de fermeture de rues) serait vandalisée pendant la nuit.

Le Triathlon International de Montréal fournira via son fournisseur, ***Signalisation 1010,*** les services de 3 remorques ***(à confirmer)*** le samedi 25 août 2018 et le dimanche 26 août 2018.

Procédures : ***Signalisation 1010*** procèdera au remorquage des voitures

Nombre d'agents de stationnement requis : 1 par remorque

Remorquage des véhicules sur le parcours
Samedi 25 août 2018 et le dimanche 26 août 2018, tous véhicules stationnés sur le parcours seront remorqués.

Zone de remorquage : arrondissement Ville-Marie

Zone	Heure de début (samedi 25 août 2018)	Heure de début (dimanche 26 août 2018)
	(03 :00)	***(03 :00)***
Saint-Laurent (de la Commune et Notre-Dame) La voie ouest de Saint-Laurent sera une voie d'urgence	x	x
Saint-Laurent (Notre-Dame et Saint-Jacques) La voie ouest de Saint-Laurent sera une voie d'urgence	x	x
Notre-Dame (de Saint-Laurent à Papineau)	x	x
De la Commune (de Saint-Laurent à la rue Bonsecours)	x	x
Rue Montcalm (de Saint-Antoine à Notre-Dame)	x	x
Rue Viger est (de Wolf à Amherst)	x	x
Rue St-Antoine est (d'Amherst à Montcalm)	x	x
Rue le Royer est (de St-Laurent à St-Jean-Baptiste)	x	x

Société de transport de Montréal (STM)

Le parcours du Triathlon International de Montréal affectera le service de certaines routes de la STM. La STM devra :

Prévoir une réaffectation des transports publics circulant sur le parcours de l'événement le samedi 25 août et dimanche 26 aout 2018 et aviser l'organisation du triathlon, ***au plus tard le 31 mai 2018***, si des interdictions de stationnement doivent être ajoutées afin de permettre la réaffectation des routes affectées.

Afin d'informer la population via son site, la STM devra fournir à l'organisation du triathlon, ***au plus tard le 31 juillet 2018***, le lien internet concernant la réaffectation des routes d'autobus qui seront affectées.

L'organisation du triathlon avisera les 1 200 athlètes amateurs (500 athlètes le samedi 25 août 2018 et 700 athlètes le dimanche 26 août 2018) d'utiliser les stations Place d'Armes pour se rendre sur le site de départ situé au Quai Jacques-Cartier du Vieux-Port de Montréal. L'affluence est prévue aux heures suivantes :

Samedi 25 août 2018 :
- ✓ 06 :00 et 09 :00

Dimanche 26 août 2018 :
- ✓ 06 :00 et 09 :00

Service de navettes fluviales

Le triathlon international de Montréal demande le déplacement du service des navettes fluviales aux dates et heures suivantes et ce sans frais supplémentaires exigés à l'organisation du triathlon :

Vendredi 24 août 2018:
- ✓ 09 :00 et 11 :00

Samedi 25 août 2018:
- ✓ 06 :00 et 16 :00

Dimanche 26 août 2018:
- ✓ 06 :00 et 16 :00

Service des incendies de Montréal (SIM)

Voies d'urgence dans le Vieux Montréal

Il est prévu de créer une (1) voie d'urgence dans le cadre de cet événement :

Voie d'urgence direction nord/sud

- ✓ Avenue Saint-Laurent : de Saint-Antoine à de la Commune

Ponts d'urgence

Malgré la fermeture des rues de la Commune, Saint-Laurent, Saint-Jean-Baptiste, Notre-Dame Panet, Amherst, Viger est, Saint-Antoine est et Montcalm, des portes d'urgences sont prévues aux endroits suivants :

- Rue de la Commune et Saint-Laurent (Accès d'urgence est-ouest)
- Rue de la Commune et Place Jacques-Cartier (Accès d'urgence est-ouest)
- Rue St-Paul et Saint-Laurent (Accès d'urgence est-ouest)
- Rue St-Paul et Saint-Jean-Baptiste (Accès d'urgence est-ouest)
- Boulevard Saint-Laurent et Notre Dame (Accès d'urgence est-ouest & nord-sud)
- Rue Gosford/Saint-Claude et Notre-Dame (accès d'urgence nord-sud)
- Rue Bonsecours et Notre-Dame (accès d'urgence nord-sud)
- Rue Berri et Notre-Dame (accès d'urgence nord-sud)
- Rue Saint-Antoine et Amherst (Accès d'urgence est-ouest)

Médical & Urgences Santé

Il est prévu, que le centre médical principal sera aménagé dans la salle Atelier du Centre des Sciences de Montréal. Un site secondaire sera installé près la ligne d'arrivée. Comparativement aux autres éditions, les ambulances se dirigeront vers le Centre des Sciences de Montréal au lieu de se rendre au Quai Jacques-Cartier.

Le directeur médical du Triathlon International de Montréal est le docteur François De Champlain. La coordination médicale est assurée par le Groupe Conseil Promutech, M. Eddy Afram.

Un maximum de trois (3) ambulances sera positionné sur le parcours afin d'intervenir dans un délai raisonnable dont une (1) ambulance sera positionnée à proximité du Quai Jacques-Cartier. L'horaire des ambulances sera planifié par M. Eddy Afram du Groupe Conseil Promutech.

Si possible, nous souhaiterions qu'*Urgences Santé* puisse communiquer via son réseau de communications, l'horaire de fermeture du parcours aux entreprises susceptibles d'effectuer des transports ambulanciers la journée de l'événement.

Voies d'urgence dans le Vieux Montréal

Il est prévu de créer une (1) voie d'urgence dans le cadre de cet événement :

Voie d'urgence direction nord/sud

- ✓ Avenue Saint-Laurent : de Saint-Antoine à de la Commune

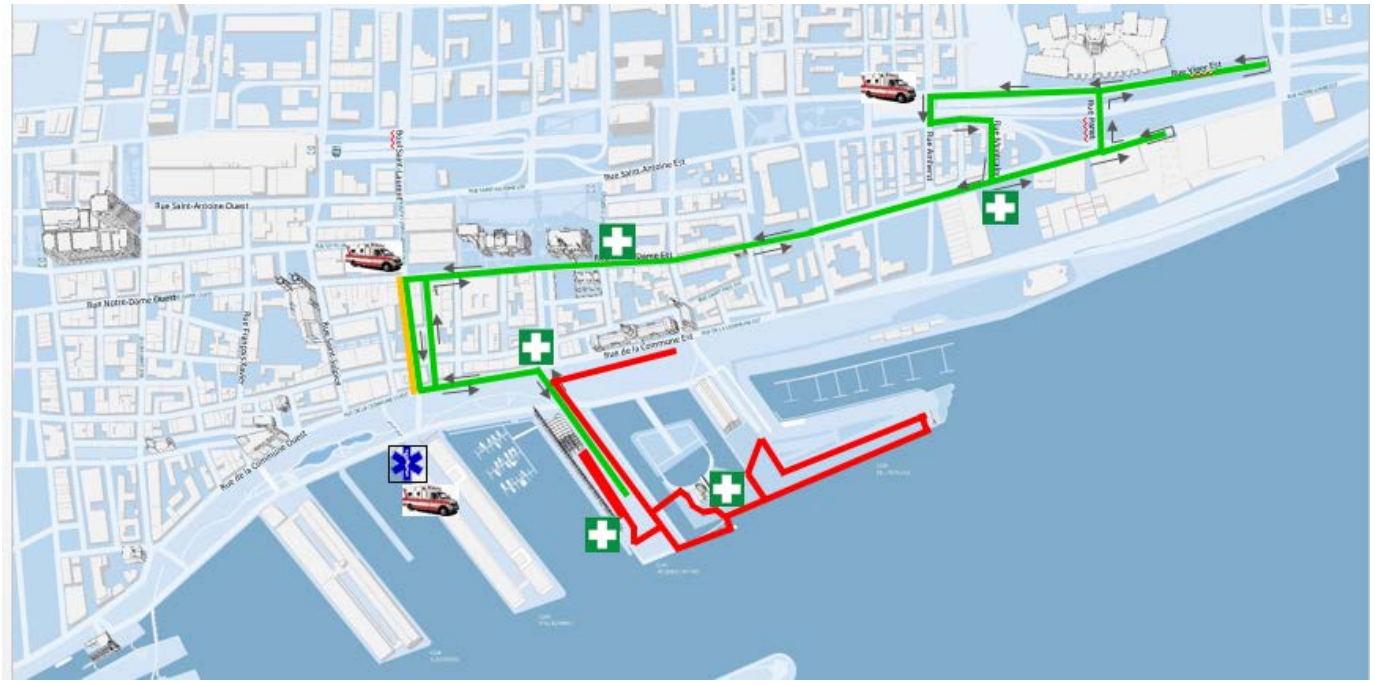

Service des travaux publics de la Ville de Montréal

Nettoyage des parcours de vélo et de course

La chaussée du parcours emprunté par les coureurs devra être nettoyée et balayée par des véhicules balais avant l'événement.

Nettoyage avant la course: deux (2) nettoyages seront nécessaires

- ✓ Samedi 25 août 2018 : 06 :00 (à valider avec Luc Dragon) / 2e nettoyage à valider selon la météo
- ✓ Dimanche 26 août 2018 : 06 :00 (à valider avec Luc Dragon) / 2e nettoyage à valider selon la météo

Nettoyage après la course: dimanche 6 août selon l'horaire de réouverture des rues.

Prêt de barricades pour fermeture de rues

85 barricades avec pattes seraient nécessaires pour aider à la fermeture de rues.

Clôture sur…	De (nom de rue)	Coin	À (nom de rue)	Coin	Nb de barrières
rue Panet	rue Notre-Dame	Sud-Est	rue Notre-Dame	Nord-Est	15
avenue Viger est	rue Panet	Nord-Est	rue Panet	Sud-Est	15
avenue Viger est	rue Wolfe	Nord-Est	rue Wolfe	Nord-Ouest	6
avenue Viger est	rue Amherst	Nord-Est	rue Amherst	Nord-Ouest	8
rue Amherst	rue Saint-Antoine est	Nord-Ouest	rue Saint-Antoine est	Sud-Ouest	7
rue Saint-Antoine est	rue Amherst	Sud-Ouest	rue Amherst	Sud-Est	6
rue Amherst	rue de la Gauchetière	Sud-Ouest	rue de la Gauchetière	Sud-Est	3
rue Amherst	rue du Glacis	Nord-Ouest	rue de la Gauchetière	Nord-Est	2
rue Saint-Antoine est	rue Notre-Dame	Nord-Ouest	rue Notre-Dame	Nord-Est	10
rue Saint-Antoine est	rue Montcalm	Nord-Est	rue Montcalm	Sud-Est	13

Heure et date de mise en place au coin de rue : au plus tard vendredi 24 août 2018
Heure et date de ramassage : Dimanche 26 août 2018 après 17 :00

Ramassage des ordures et du recyclage

Il est important d'aviser les services concernés que le ramassage des ordures et du recyclage dans le Vieux-Montréal devra s'effectuer aux heures suivantes :

- ✓ Samedi 25 août 2018 : avant 05 :30 et après 17 :00
- ✓ Dimanche 26 août 2018 : avant 05 :30 et après 17 :00

Prêt de cônes orange

100 cônes orange seraient nécessaires pour aider à baliser les parcours et le rendre sécuritaire pour tous les participants.

Heure et date de ramassage : Lundi le 20 août 2018, lieu à confirmer avec Luc DRAGON
Heure et date de retour : Lundi le 27 août 2018

Prêt de tentes 10 x 10

Nous avons besoin de deux (2) tentes 10x10 qui serviront de coin d'ombre, de repas et de repos pour les bénévoles dans le secteur de la Brasserie Molson.

Heure et date de dépôt : vendredi 24 août 2018 à 10 :00 (rue Notre-Dame)
Heure et date de retour : Lundi le 27 août 2018 (attend la confirmation d'heure)

Prêt de tables et chaise

Nous avons besoin de deux (2) tables (table pliantes) et 10 chaises qui serviront de coin d'ombre, de repas et de repos pour les bénévoles dans le secteur de la Brasserie Molson.

Heure et date de dépôt : vendredi 24 août 2018 à 10 :00 (rue Notre-Dame)
Heure et date de retour : Lundi le 27 août 2018 (attend la confirmation d'heure)

Bloc de béton (Formule électrique)

Nous avons besoin de 70 blocs de béton pour utiliser sur le site du Quai Jacques-Cartier.

Heure et date de ramassage : Lundi le 20 août 2018, lieu à confirmer avec Luc DRAGON
Heure et date de retour : Lundi le 27 août 2018

PERMIS : arrondissement Ville-Marie

Émettre les permis requis pour la fermeture des rues selon l'horaire de fermeture du parcours.

Émettre les permis requis afin d'interdire le stationnement sur le parcours pour assurer la sécurité des participant(e)s.

Émettre les permis requis afin de relocaliser les résidents qui perdraient leur place de stationnement réservé à cause du parcours de triathlon.

S'assurer qu'il n'y aura aucun chantier en opération par un contracteur ou autre sur les parcours du vendredi 24 août au dimanche 26 août 2018.

Interdiction de stationnement :
Samedi 25 août 2018 de *03 :00* à 17 :00
Dimanche 26 août 2018 de *03 :00* à 17 :00

Rue
Arr. VM : Rue de la Commune (de Saint-Laurent à Place Jacques-Cartier)
Arr. VM : Boulevard Saint-Laurent (de la Commune à Saint-Jacques)
Arr. VM : Rue Notre-Dame (de Saint-Laurent à Papineau)
Arr. VM : Rue Panet (de Notre-Dame à Viger est)
Arr. VM : Rue Viger est (de Papineau à Amherst)
Arr. VM : Rue Amherst (de Viger est à Saint-Antoine est)
Arr. VM : Rue Saint-Antoine Est (d'Amherst à Notre-Dame)
Arr. VM : Rue Montcalm (de Saint-Antoine Est à Notre-Dame)

Vérification et réfection de la chaussée

Les parcours de vélo et de course pour le Triathlon International de Montréal ont été inspectés et afin qu'ils ne comportent aucun danger pour les athlètes, des travaux de réfection pourraient être nécessaires à certain endroit. Des photos et un inventaire des problèmes seront envoyés à la ville afin de trouver des solutions à nos problèmes.

Horaire des vérifications fait par TIM

- Dimanche 6 mai 2018
- Dimanche 27 mai 2018
- Dimanche 17 juin 2018
- Dimanche 22 juillet 2018
- Dimanche 12 août 2018

Horaire des vérifications fait par TIM et la Ville de Montréal

- Date à confirmer avec Luc Dragon

Service de la culture, des sports, des loisirs et du développement social

Bixi

Selon la carte disponible en date du 25 avril 2018, aucune station Bixi ne se retrouve sur le parcours du Triathlon. La station sur Notre-Dame (coin Saint-Gabriel) sera toujours accessible pour les usagers des Bixi mais ils ne pourront pas circuler sur la rue Notre-Dame qui sera fermé pour le triathlon. Les deux stations situées sur la rue de la Commune (Commune/Berri & Commune/St-Sulpice)

Calèche

Suspendre le service de calèche du Vieux-Montréal pour les samedi et dimanche 25 & 26 août 2018. Un courrier électronique sera envoyé à Luc DRAGON d'ici le 31 mai 2018.

Information générales

TRIATHLON INTERNATIONAL DE MONTREAL

Président : Patrice Brunet
C : 514 887-7111 / patrice.brunet@triathlonmontreal.com

1er directeur général adjoint : Ghislain Melançon
C : 514 893-7726 / ghislain.melancon@triathlonmontreal.com

Directrice générale adjointe et juridique : Jo-Annie Charbonneau
C : 514 772-8344 / jo-annie.charbonneau@triathlonmontreal.com

Directrice de la logistique, des opérations du site et du sport : Brigitte Légaré
C : 514 213-1298 / brigitte.legare@triathlonmontreal.com

Coordonnateur à la sécurité : Jérôme Trudel
C : à confirmer / jtrudel@promutech.ca

Coordonnateur relations avec la communauté: Vincent Robichaud
C : à confirmer / vincent.robichaud@triathlonmontreal.com

Adresse postale :
190 - 4000 rue Saint-Ambroise, Montréal (Québec) H4C 2C7

Numéro de téléphone : 438-383-8344

Site internet : montreal.triathlon.org

ANNEXE 2

RÉSOLUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TRIATHLON INTERNATIONAL DE MONTRÉAL

RÉSOLUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE TRIATHLON INTERNATIONAL DE MONTRÉAL
Réunion du 18 novembre 2017
Fairmont Le Reine Élizabeth, Salle LG Tech, 900 boul. René-Lévesque O., Montréal

- Adopté le 18 novembre 2017 -

Résolution no23

TRIATHLON INTERNATIONAL DE MONTRÉAL / INTERNATIONAL MONTRÉAL TRIATHLON
(« TIM »), tenue en personne, le 18 novembre 2017.

CONSIDÉRANT que la société souhaite produire une demande de financement public pour l'ITU Montréal 2018 auprès de la Ville de Montréal.

1. Il est résolu que le conseil d'administration approuve la production d'une demande de financement public pour l'ITU Montréal 2018 auprès de la Ville de Montréal et désigne Patrice Brunet, président du conseil d'administration et directeur général de la société, comme personne ayant l'autorité nécessaire au nom de la société pour signer et produire les documents requis auprès de la Ville de Montréal.

Résolution proposée par : François Taschereau
Résolution secondée par : Kathy Tremblay

La résolution a été adoptée à l'unanimité.

ANNEXE 3

LISTE DES DÉPENSES ADMISSIBLES ET NON ADMISSIBLES

LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA VILLE, À SAVOIR LA SOMME MAXIMALE DE 430 000,00 $, DOIT EXCLUSIVEMENT ÊTRE AFFECTÉE AUX DÉPENSES ADMISSIBLES FIGURANT SUR LA LISTE QUI SUIT :

Dépenses admissibles

- Les frais se rattachant à l'utilisation de plateaux sportifs, de salles et du domaine public.
- Le coût du matériel et des équipements nécessaires à la tenue de l'Événement.
- Le coût des autorisations, des sanctions et des permis requis pour tenir l'Événement.
- Le coût du matériel promotionnel de l'Événement.
- Les dépenses liées aux bénévoles œuvrant dans la tenue l'Événement.
- Les frais d'assurances reliés à la tenue de l'Événement.
- Les frais des officiels.
- Toutes les dépenses liées à l'administration et aux opérations pour la tenue de l'Événement.

Dépenses non admissibles

- Les dépenses reliées aux services aux spectateurs, notamment les gradins, les services sanitaires, les services alimentaires, les kiosques de vente de souvenir et la signalisation.
- Les dépenses non reliées aux compétitions de l'Événement, notamment les dépenses reliées aux autres activités de l'Événement.
- Les cachets, cadeaux, honoraires, prix, récompenses, remboursements offerts ou décernés aux athlètes, aux participants, aux bénévoles, aux experts, aux délégués ou aux organismes sportifs.
- Les coûts liés aux visites des experts ou des délégués des fédérations détentrices des droits de l'Événement.
- Les frais de déplacement et les frais de représentation des intervenants payés par la Cocontractant.
- L'achat de nourriture, de boissons et de biens offerts dans le cadre de l'Événement.
- Les dépassements de coûts et tout déficit par rapport au budget prévisionnel déposé.
- Les frais et coûts déjà remboursés par un autre bailleur de fonds du Cocontractant.
- Toute dépense reliée à une commission, un salaire ou des honoraires versés par le Cocontractant à l'un de ses employés ou tout salaire ou commission versée à un membre de la famille d'un employé.
- Les dépenses reliées à l'hébergement, au transport et au repas des participants (membres des délégations des pays participants et représentants des organismes impliqués).

ANNEXE 4

DESCRIPTION ET MODALITÉS DE LA CONTRIBUTION EN BIENS ET EN SERVICES OFFERTE PAR LA VILLE

LA CONTRIBUTION EN BIENS ET EN SERVICES OFFERTE PAR LA VILLE EST D'UNE VALEUR EN NATURE MAXIMALE DE CENT VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (125 000,00 $). CETTE CONTRIBUTION DOIT SE RAPPORTER EXCLUSIVEMENT AUX ÉLÉMENTS FIGURANT SUR LA LISTE QUI SUIT :

1. Sous réserve de circonstances qui rendraient, à son avis, l'accomplissement de l'une quelconque des clauses suivantes inopportune, défavorable à l'ordre public ou susceptible de nuire à la sécurité du public, la Ville s'engage à :

   1.1 permettre l'utilisation de biens ou d'équipements municipaux nécessaires à la réalisation de l'Événement et tel que décrite en Annexe 1, sous réserve de la disponibilité de ces ressources. La Ville n'assumera aucuns frais si le Cocontractant doit procéder à la location d'équipement;

   1.2 fournir les services techniques nécessaires à la réalisation de l'Événement, sous réserve de la disponibilité de ces ressources;

   1.3 assurer la coordination de l'ensemble des services publics et parapublics et assumer les frais pouvant en découler;

   1.4 assumer les frais d'entrave (permis d'occupation du domaine public) et la perte de revenus de parcomètres engendrés par la tenue de l'Événement sur le domaine public;

   1.5 sous réserve de l'article 1.6 de la présente Annexe 4, mettre le Site à la disposition du Cocontractant en vue de la tenue de son l'Événement, selon les modalités et conditions prescrites par les résolutions et ordonnances qui seront adoptées à cette fin et uniquement durant les périodes qui y sont déterminées, la Ville ayant accès en tout temps à toute partie du Site afin d'y exercer ses pouvoirs, y compris celui d'exécuter des travaux urgents;

   1.6 assumer, à ses frais, la réfection de la chaussée pour permettre la tenue de l'Événement dans la mesure où cela est jugée nécessaire par la Ville et qu'elle dispose des ressources humaines et financières suffisantes pour ce faire. Dans le cas contraire, la Ville est disposée à travailler conjointement avec le Cocontractant pour trouver des solutions alternatives, étant entendu que ce dernier n'a aucun recours contre la Ville du fait du changement des conditions de la tenue de son Événement, considérant ce qui précède.

2. Il est toutefois entendu que la fourniture des biens, des équipements ou des services mentionnés à l'article 1 de la présente Annexe peut varier selon les disponibilités et les demandes.

ANNEXE 5

PLAN DE LEGS

PLAN DE LEGS
À LA COMMUNUAUTÉ MONTRÉALAISE

Ce plan a pour but de permettre au comité organisateur d'avoir une mission plus grande que celle de l'événement. Il permet à la communauté montréalaise de continuer à bénéficier des retombées d'un événement de calibre international sur une base quotidienne.

Note : Ce plan sera révisé et ajusté par le comité Legs du conseil d'administration au cours des prochaines semaines.

1. Le legs sportif (développement du sport, formation, éducation, expertise)

L'un des objectifs principaux de l'ITU Montréal 2018, présenté par Sportium (« l'ITU Montréal »), est de démocratiser (rendre accessible) le sport du triathlon et de promouvoir les saines habitudes de vie. Pour cette troisième édition, l'ITU Montréal offrira encore un volet amateur, ayant la possibilité d'**accueillir 1200 athlètes** à partir de l'âge de 12 ans. En offrant ce volet, l'ITU Montréal vise à continuer d'attirer une clientèle de passionnés du sport, mais aussi d'initiés souhaitant s'embarquer dans une nouvelle aventure. Chaque année, près de 15% des participants à l'ITU Montréal complètent leur premier triathlon. L'événement est une opportunité pour toute la communauté d'essayer un nouveau sport à Montréal.

En plus d'accueillir la **Série mondiale de triathlon ITU**, l'ITU Montréal accueillera la **Coupe des Amériques CAMTRI**. Cette épreuve permettra à des athlètes québécois et canadiens, identifiés élites, de concourir à une épreuve de ce niveau à la maison. Ce type d'épreuve s'inscrit dans le plan de développement à long terme de l'athlète de Triathlon Québec.

De plus, pour cette troisième édition, l'ITU Montréal a **élargi ses activités** et a ajouté des épreuves de course à pied de 5 et 10 kilomètres. Cet ajout **permet à un plus grand nombre de montréalais de participer** à l'événement au cœur du Vieux-Montréal, puisque la communauté de coureurs est très importante dans la grande région de Montréal. Une occasion pour ces derniers de participer à un événement nocturne sur un site historique à Montréal !

Également, et comme à chaque année, une **formation des officiels ITU de niveau 1** aura lieu dans le cadre de l'ITU Montréal. Les officiels formés au cours de ce séminaire auront l'opportunité de rapidement mettre en application leur formation, puisqu'ils agiront à titre d'officiels aux différentes épreuves de l'ITU Montréal.

Depuis la création de l'événement en 2016, deux formations des officiels ITU de niveau 2 ont eu lieu à Montréal. Ceci a permis, entre autres, à un officiel de Montréal, Éric Noël, d'obtenir une certification qui lui a permis d'être officiel aux **Jeux olympiques de la jeunesse** en Argentine en 2018. Pour l'édition 2018 de l'événement, en partenariat avec Triathlon Québec, il a été convenu qu'une formation des officiels ITU de niveau 1

était la plus appropriée compte tenu du nombre d'officiels québécois et montréalais qui sont rendus à cette étape dans leur cheminement professionnel. **Le legs auprès des officiels de Montréal est important, car l'événement les place dans l'unique situation d'accumuler de l'expérience internationale à Montréal.**

Objectif
Contribuer au développement des athlètes et de la communauté montréalaise du triathlon.
Cibles mesurables
✓ Athlètes inscrits aux épreuves amateurs : 1200 ✓ Athlètes québécois inscrits à la CAMTRI : 10 ✓ Officiels montréalais inscrits à la formation : 5
Indicateur(s) de performance
✓ Nombre d'athlètes participants ✓ Nombre d'officiels présents à la formation de Montréal
Estimation de la valeur du legs
✓ 75 000$

2. Le legs au plan des équipements

Lors des éditions 2016 et 2017, de nombreux équipements ont été achetés par l'organisation, dont des drapeaux, des mats, de l'équipement logistique, etc. En 2017, ils ont été prêtés gratuitement à d'autres événements qui ont eu lieu à Montréal. Ils ont, entre autres, été utilisés pour le **Championnat de volleyball assis**, le **Championnat de patinage de vitesse courte piste**, la **Coupe du Canada de trampoline** et le **Défi Sportif AlterGo**.

L'organisation devra acheter des **équipements de triathlon** pour l'édition 2018. Tout l'équipement pourra être loué ou prêté à des organisations de triathlon, tant dans la région de Montréal que dans la province du Québec.

Objectif
Offrir aux organisateurs d'événements sportifs de la région de Montréal des équipements permettant la tenue d'événements locaux, provinciaux, nationaux et internationaux.

Cibles mesurables
Outils légués aux organismes montréalais: ✓ Équipements de triathlon (liste de l'équipement disponible fournie sur demande)
Indicateur(s) de performance
✓ Utilisation des équipements par 5 organismes montréalais
Estimation de la valeur du legs
✓ Équipements de triathlon : 20 000$

3. Le legs au plan des ressources humaines

Aux cours des deux premières éditions de l'événement, l'organisation a construit son expertise sur la livraison d'un triathlon de qualité internationale au Vieux-Port de Montréal. Chacun de ses employés a développé ses habiletés à travers l'événement. Cette expertise a été utilisée par d'autres événements sportifs au Québec, et plus particulièrement à Montréal.

À l'automne 2017, deux employés ont conseillé l'équipe du Marathon du P'tit Train du Nord, dans les Laurentides, dans des secteurs névralgiques de ses aspects logistiques. Un autre employé a été sollicité pour prendre en charge les Championnats du monde de patinage de vitesse courte piste. L'équipe de direction a aussi pris en charge l'organisation d'un nouveau tournoi de basketball récurrent à Montréal, dont la première édition se déroulera en juin 2018.

Les employés, de même que les chefs d'équipe et les bénévoles, du comité organisateur sont largement sollicités dans la grande région de Montréal. Chaque ajout à l'équipe, tant permanent que bénévole, reçoit une formation qui lui est utile dans d'autres événements. Il s'agit d'un legs important pour la communauté montréalaise en matière d'organisation d'événements sportifs d'envergure.

Objectif
Développer des individus au plan professionnel.
Cibles mesurables
✓ Nombre d'employés et de bénévoles du comité organisateur qui se retrouve dans d'autres événements de la région de Montréal

Indicateur(s) de performance
✓ Nombre d'événements dans lesquels des employés et des bénévoles se retrouvent ✓ Rapport de satisfaction pour les employés
Estimation de la valeur du legs
✓ 30 000$

4. Le legs au plan de l'éducation, de la promotion d'un mode de vie physiquement actif et de la mobilisation de la communauté

L'organisation mettra sur pied, au cours de l'année, des **rendez-vous d'entraînement gratuits** pour la communauté montréalaise. Les rendez-vous débuteront en mai 2018 et se poursuivront jusqu'à l'automne 2018.

Ces rendez-vous seront une occasion de nager, de rouler ou de courir avec des passionnés ou des nouvellement initiés au sport du triathlon. Des membres du TIM, des entraîneurs et des préparateurs physiques, en collaboration avec notre partenaire Action Sport Physio, feront partie de ces groupes et encourageront la communauté montréalaise à bouger, à s'entraîner en toute sécurité et à socialiser avec de nouvelles personnes et ainsi créer une communauté dynamique.

L'ITU Montréal est aussi une occasion de **promouvoir le bénévolat** et d'encourager l'implication de la **communauté montréalaise** dans un événement d'envergure internationale. **Plus de 600 bénévoles** supporteront le comité organisateur dans le but de faire de cet événement un succès. Les bénévoles auront l'opportunité d'être exposés à un événement international, de développer une expertise en triathlon, de s'impliquer dans un projet montréalais et de promouvoir leur ville auprès d'athlètes provenant de plus de 35 pays. Il s'agit d'une opportunité unique de promouvoir la métropole.

Objectif
✓ Contribuer à la promotion d'un mode de vie physiquement actif et à la mobilisation du milieu ✓ Favoriser l'implication sociale et communautaire
Cibles mesurables
✓ 3 rendez-vous d'entraînements ✓ 500 bénévoles provenant de Montréal

Indicateur(s) de performance
✓ Nombre de participants en moyenne aux rendez-vous d'entraînements (15) ✓ Nombre de bénévoles provenant de la ville de Montréal
Estimation de la valeur du legs
✓ Opportunité d'entraînement : 500$ ✓ Bénévolat : 30 000$

5. Le legs aux montréalais

L'ITU Montréal est bien plus qu'une compétition sportive internationale. C'est aussi un moyen de redonner à la communauté montréalaise.

Tout comme lors des éditions précédentes, le comité organisateur **lèguera les surplus** alimentaires à des organismes de la région de Montréal. En 2016, la nourriture excédentaire a été léguée à la *Maison du Père*, totalisant plus de 300 repas. En 2017, les surplus de bouteilles d'eau et de boissons gazeuses ou jus ont été offerts à des tournois de soccer, au Triathlon de Verdun et à d'autres événements sportifs de la région de Montréal.

L'ITU Montréal s'inscrit dans les objectifs de la ville de Montréal de **redonner le fleuve St-Laurent aux Montréalais**. Le parcours de natation de l'événement se retrouve dans les eaux du fleuve St-Laurent au Quai Jacques-Cartier, une initiative supportant la qualité de l'eau, rendant le fleuve accessible à plus de 1 200 triathlètes et véhiculant un message positif sur le niveau de baignabilité du fleuve St-Laurent.

Les critères de l'ITU portant sur la qualité de l'eau sont fondés sur les standards de l'Organisation Mondiale de la Santé ainsi que sur les normes européennes. Les évaluations effectuées à présent par le comité organisateur sont concluantes et dépassent les normes internationales rigoureuses.

Dans le cadre de l'édition 2018, le comité organisateur présentera un **projet de natation à la Société du Vieux-Port de Montréal** afin de rendre accessible le fleuve St-Laurent pour de l'entraînement en natation. Ce projet est soutenu, entre autres, par Triathlon Québec, la Fédération de Natation du Québec, la SDC du Vieux-Montréal, l'Association des hôtels du Grand Montréal ainsi que la ville de Montréal. Ce projet permettra d'offrir des sessions d'entraînement en eau libre au cœur du parcours de natation de l'ITU Montréal tout l'été, soit du mois de juin à septembre 2018. Une opportunité unique de créer un legs à long terme pour la communauté sportive de Montréal !

Dans le cadre de l'ITU Montréal, certaines rues majeures de la ville de Montréal seront mises à niveau. Celles-ci seront bénéfiques pour les participants, mais aussi pour l'ensemble de la communauté montréalaise.

Objectif
✓ Promouvoir la baignabilité des eaux du fleuve St-Laurent ✓ Offrir des opportunités d'entraînement en eau libre – été 2018
Cibles mesurables
✓ Données précises sur la qualité de l'eau qui seront véhiculées largement ✓ Nombre de participants aux entraînements en eau libre : 500 pendant l'été ✓ Dons des surplus alimentaires
Indicateur(s) de performance
✓ Promotion de la qualité de l'eau ✓ Accessibilité au fleuve St-Laurent ✓ Création d'une nouvelle opportunité de natation en eau libre, à coût nul pour la ville relativement à l'étude et l'analyse : 100 000$
Estimation de la valeur du legs
✓ 100 000 $

ANNEXE 6

Protocole de visibilité de la Ville

1. VISIBILITÉ

L'Organisme doit :

1.1. Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité;

1.2. S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. COMMUNICATIONS

L'Organisme doit:

2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville:

- Faire état de la contribution de la Ville et souligner la participation dans toutes communications relatives au Projet;

- Sur les médias sociaux, souligner la participation et remercier la Ville pour leur soutien;

- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du Projet et lors du bilan.

- Apposer les logos de la Ville, sur tous les outils de communication, imprimés et électroniques, notamment sur les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux Internet, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciement, les certificats de participation relatifs à la présente Convention;

  Les logos de la Ville devront également figurer sur toutes les publicités et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule;

  Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'Organisme doit ajouter le libellé suivant : Fier partenaire de la Ville de Montréal

- Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins dix (10) jours ouvrables avant leur diffusion.

- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toutes publicités télé ou Web. Les logos de la Ville peuvent faire partie d'un regroupement des participants au Projet. Par contre, à titre de collaborateur principal, il devra être mis en évidence;

- Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs;

2.2. Relations publiques et médias :

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les bloggeurs, les photographes et les caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales;

- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville :

    - Inviter par écrit le maire à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;

    - Soumettre pour approbation au cabinet du maire et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et du communiqué concernant le Projet;

    - Offrir au cabinet du maire et au comité exécutif, la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;

Pour adresser une demande au cabinet du maire et du comité exécutif, veuillez utiliser les formulaires en ligne destinés à cet effet à l'adresse suivante : https://mairesse.montreal.ca/.

Note : pour une demande de citation dans un communiqué, veuillez utiliser le courriel suivant : mairesse@ville.montreal.qc.ca.

2.3. Normes graphiques et linguistiques :

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/logo);

- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres participants sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.);

- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (RLRQ, c. C-11).

2.4. Publicité et promotion :

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média;

  Lesdites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises;

  Format des photographies :
  - Résolution Web / basse résolution : environ 4 po x 6 po à 90 dpi (fichier jpg),
  - Résolution moyenne : 4 po x 6 po à 300 dpi (fichier jpg),
  - Haute résolution (de préférence en tif - fichier non compressé).

  Sujets :
  - Aspects compétitifs
  - Infrastructures et équipements sportifs
  - Aspects événementiels : foule de spectateurs/participants, bénévoles, animation du site, etc.
  - Mise en valeur de la Ville de Montréal

- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement;

- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion;

- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville;

- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité;

- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminé) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques;

- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants);

- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité.

  Un message sera préparé à cet effet par la Ville.

- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité;

- S'assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics :

- Inviter le maire à participer aux événements publics organisés dans le cadre du Projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum **de 20 jours** ouvrables à l'avance.
- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet du maire.
- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics.

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré plus haut, en précisant que le Projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville.

2.6. Bilan de visibilité

- Remettre à la Ville de Montréal un bilan de la visibilité accordée, dont un exemplaire numérique de chaque outil de communication développé pour la publicité et l'information publique relatives aux activités du projet ou de l'événement.
- Un bref descriptif ou une présentation du programme, de l'événement ou du projet (30-50 mots) incluant les dates de l'événement, les principales clientèles rejointes ainsi que le rayonnement et/ou la fréquentation globale.
- Une revue de presse incluant les mentions, textes, logos à la radio, télévision, journaux imprimés et électroniques.
- Une image des mentions ou logos sur les outils imprimés et électroniques. Un bref descriptif ou une présentation du programme.

Si vous avez des questions concernant le Protocole de visibilité, vous pouvez joindre le Service des communications de la Ville à l'adresse courriel suivante : visibilite@ville.montreal.qc.ca

À noter : l'Organisme doit communiquer avec le cabinet du maire pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande faite au maire doit être envoyée par le biais d'un formulaire, consultez https://mairessedemontreal.ca/.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1187307001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction des sports , Division des sports et de l'activité physique
Objet :	Accorder un soutien financier maximal de 430 000 $ à Triathlon International de Montréal (TIM), pour la tenue d'une étape de la Série Mondiale de Triathlon (WTS) à Montréal en 2018. Autoriser un virement budgétaire en provenance des dépenses générales d'administration de 430 000 $ vers le Service de la diversité sociale et des sports. Approuver le projet de convention de contribution à cette fin.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Certification de fonds - GDD 1187307001.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Cédric AGO
Conseiller budgétaire
Tél : 514-872-1444

Mario Primard
Agent comptable analyste
Tél. : 514 868-4439

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-11

Yves COURCHESNE
Directeur de service - finances et trésorier
Tél : 514 872-6630

Division : Service des finances

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.31

2018/06/21
17:00

(2)

Dossier # : 1186277001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de réhabilitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Technologies Pure Canada Ltd, pour des services professionnels de détection de fuites sur les conduites principales d'aqueduc par une méthode intrusive, pour une durée de 3 ans - Dépense totale de 3 471 575,27 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 18-16724 - (2 soumissionnaires - 1 seul conforme)

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 3 471 575,27 $, taxes incluses, pour la détection de fuites sur les conduites principales d'aqueduc par une méthode intrusive;
2. d'accorder un contrat à Technologies Pure Canada Ltd, seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la détection de fuites sur les conduites principales d'aqueduc par une méthode intrusive, pour une durée de trois (3 ans), pour une somme maximale de 3 155 977,52 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16724;

3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-05-13 10:27

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1186277001**
Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de réhabilitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Technologies Pure Canada Ltd, pour des services professionnels de détection de fuites sur les conduites principales d'aqueduc par une méthode intrusive, pour une durée de 3 ans - Dépense totale de 3 471 575,27 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 18-16724 - (2 soumissionnaires - 1 seul conforme)

CONTENU

CONTEXTE

Le réseau de conduites principales d'aqueduc de la Ville de Montréal comprend un grand nombre de conduites en fonte, en acier et en béton, installées avant 1950. Ces conduites ont présenté plusieurs signes de détérioration au cours des dernières années et certaines d'entre elles sont dans un état avancé de dégradation qui se traduit par d'importantes fuites et dans certains cas des bris sur le réseau.
Les conduites principales d'aqueduc totalisent 771 km, tout matériau confondu. De ce nombre, 257 km sont métalliques et 335 km sont en béton armé à cylindre d'acier dont le mode de rupture s'apparente aux conduites métalliques et pour lesquelles la détection de fuites est appropriée pour valider leur état de dégradation.

Trois (3) méthodes de détection de fuites ont été utilisées jusqu'à présent, à savoir :
1- les hydrophones stationnaires;
2- les méthodes intrusives où l'équipement, attaché à un câble, circule dans la conduite;
3- les méthodes intrusives où l'équipement circule librement dans la conduite.

Chaque méthode présente ses avantages et ses inconvénients et est adaptée à différents contextes. Le présent appel d'offres concerne les méthodes intrusives où l'équipement, attaché à un câble, circule dans la conduite à inspecter.

À ce jour, les technologies permettant de détecter les fuites sur les conduites de grands diamètres demeurent très spécialisées et très peu d'entreprises en possèdent l'expertise. La Ville ne disposant pas à l'interne des ressources humaines et matérielles spécialisées pour

effectuer de tels travaux, a octroyé plusieurs contrats au cours des dernières années.

Afin de poursuivre le travail d'évaluation des conduites, la Direction de l'eau potable du Service de l'eau (DEP) désire octroyer un nouveau contrat. Pour ce faire, un appel d'offres portant le numéro 18-16724 a été publié sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) et dans le journal Le Devoir le 21 février 2018. Les soumissions ont été reçues au Service du greffe le 19 mars 2018. La durée de la publication a été de vingt-cinq (25) jours. La validité des soumissions est de cent quatre-vingts (180) jours suivant la date fixée pour la réception des soumissions, soit jusqu'au 15 septembre 2018.

Deux (2) addendas ont été émis afin d'apporter des précisions sur les services à rendre.

Addenda	Date	Raison
1	2018-02-21	- Modification aux articles suivants : 3.5 du devis technique intitulé : "Inspection Terrain" 7.7 du devis technique intitulé : "Fourniture et Installation de câble dans une conduite" 7.11 du devis technique intitulé: "Inspections Terrain de chambres de vannes" 7.12 du devis technique intitulé "Nettoyage de chambres de vannes" - Réponses aux questions des soumissionnaires - Ajout des postes 12.0 Inspection terrain de chambres de vannes et 13.0 Nettoyage de chambres de vannes au bordereau
2	2018-02-21	- Réponse à une question d'un soumissionnaire. - Report de la date de réception des soumissions au 19 mars 2018, ouverture qui était prévue le 12 mars 2018

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0616 - 24 novembre 2016 - Accorder un contrat de services professionnels à 8558736 Canada inc., Consultants Sans-tranchée GAME, pour la détection de fuites à l'aide d'une technique intrusive sur les conduites principales d'aqueduc, pour une somme maximale de 989 014,95 $, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15038 - (2 soumissionnaires).
CG14 0422 - 18 septembre 2014 - Accorder un contrat de services professionnels à Pure Technologies ltd pour la détection de fuites de conduites principales d'aqueduc par une méthode intrusive, pour une période de 3 ans, pour une somme maximale de 1 708 365,24 $, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13398 - (2 soumissionnaires, 1 seul conforme).

CG12 0072 - 22 mars 2012 - Accorder un contrat à Mueller Canada Ltd (Echologics) pour la détection de fuites sur des conduites principales d'aqueduc de diamètre variant entre 400 et 1200 mm, pour une période de 2 ans, Dépense totale de 606 254,70 $, taxes incluses - Appel d'offres public 11-11721- (3 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat de services professionnels à la firme Technologies Pure Canada Ltd pour la détection de fuites sur les conduites principales d'aqueduc à l'aide d'une méthode intrusive, pour une période de trois (3) ans.
Les principaux services à rendre sont énumérés ci-dessous :

- effectuer la détection de fuites sur les conduites principales d'aqueduc par une méthode intrusive;

- sécuriser les accès aux conduites à l'aide de la signalisation routière adéquate et de l'équipement d'espace clos adéquat;
- réaliser des raccords sous pression, des perçages de dalles et des réparations de dalles qui sont nécessaires à l'installation des équipements;
- localiser les fuites sur le terrain à l'aide d'un marquage et fournir les coordonnées GPS de ces dernières;
- fournir une vidéo de l'inspection ainsi qu'un rapport colligeant les quantités (km de conduites inspectées) et les résultats d'inspection pour chaque commande.

La rémunération se fait selon un mode à prix unitaire, pour les quantités réellement exécutées, selon les postes indiqués au bordereau.

Les contrats antérieurs ont permis d'effectuer la détection de fuites sur près de 57 km de conduites, ce contrat vise la détection de fuites sur un total de 60 km, soit 20 km/année.

Une enveloppe de contingences de 10 % du montant du contrat de base, soit 315 597, 75 $, taxes incluses, est prévue pour couvrir les imprévus liés aux accès aux conduites et toutes autres dépenses accessoires jugées pertinentes dans le cadre du mandat.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public 18-16724, à deux (2) enveloppes, il y a eu cinq (5) preneurs du cahier des charges sur le site SEAO. La liste des preneurs du cahier des charges se trouve dans l'intervention du Service de l'approvisionnement. Deux (2) soumissions ont été déposées, soit un pourcentage de 40 %.
Le comité de sélection composé de trois (3) membres a siégé le 11 avril 2018. Deux (2) propositions ont été jugées recevables et ont été analysées par le comité de sélection, soit celles des firmes Consultants Sans-tranchée GAME et Technologies Pure Canada Ltd.

Après établissement des pointages finaux, un seul soumissionnaire a obtenu la note de passage de 70 %, en fonction des critères de sélection compris au cahier des charges, soit la firme Technologies Pure Canada Ltd.

Le tableau suivant résume la liste des soumissionnaires conformes, les prix soumis et les écarts observés.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre	Total
Technologies Pure Canada Ltd	86,0	0,43	3 155 977,52 $	n/a	3 155 977,52 $
Dernière estimation réalisée			2 812 345,99 $	n/a	2 812 345,99 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)*					343 631,53 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *(((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*					12,22 %

L'analyse de la soumission a d'abord permis de constater qu'il y avait un écart défavorable de 527 016,65 $, soit 19 % entre le prix soumis (3 339 362,64 $) par le seul soumissionnaire conforme et la dernière estimation réalisée à l'interne.

Étant donné que la firme Technologies Pure Canada Ltd est le seul soumissionnaire conforme, une rencontre de négociation a été organisée afin de revoir les prix à la baisse. À

l'issue de la rencontre, le soumissionnaire a consenti une baisse de son prix d'environ 5 % ce qui correspond à une diminution de 183 385,12 $, taxes incluses. Le montant de la soumission de Technologies Pure Canada Ltd. après négociation est de 3 155 977,92 $ taxes incluses.

Les postes suivants ont fait l'objet de la négociation :

5.0 Accès aux conduites : réalisation de raccords sous pression;
6.0 Accès aux conduites : perçage et réparation de la dalle de toit d'une chambre de vannes existante;
9.0 Rapports par commande;
10.0 Rapport final.

L'analyse de la soumission après la négociation des prix a permis de constater que l'écart défavorable est de 343 631,53 $, soit 12,22 % par rapport à la dernière estimation réalisée à l'interne.

L'écart restant est dû principalement aux articles suivants du bordereau de soumission :

5.0 Accès aux conduites : réalisation de raccords sous pression;
6.0 Accès aux conduites : perçage et réparation de la dalle de toit d'une chambre de vanne existante;
7.0 Fourniture et installation d'un câble dans une conduite de diamètre inférieur à 900 mm;
9.0 Rapports par commande;
10.0 Rapport final.

Les prix estimés sont basés principalement sur les prix soumissionnés lors de contrats antérieurs puisqu'il s'agit de travaux très spécialisés.

Ce contrat est visé par la *Loi sur l'intégrité en matière des contrats publics (LIMCP).* Le soumissionnaire recommandé, Technologies Pure Canada ltd, détient une autorisation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), en date du 8 août 2016, portant le numéro 2016-CPSM-1043238 et valide jusqu'au 7 août 2019. Une copie est jointe au présent dossier.

Les validations requises à l'effet que le soumissionnaire recommandé ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA), ont été faites. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera validée de nouveau au moment de l'octroi du contrat.

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats, le dossier sera soumis à ladite commission pour étude, car le montant du contrat est supérieur à 1 M$ et qu'il n'y a qu'un seul soumissionnaire conforme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total relatif au contrat à octroyer est de 3 471 575,27 $, taxes incluses, comprenant le coût du contrat d'un montant de 3 155 977,52 $, ainsi qu'un montant de 315 597,75 $, taxes incluses, pour dépenses contingentes.
La dépense de 3 471 575,27 $, taxes incluses, représente un coût net de 3 170 010,95 $, lorsque diminuée des ristournes fédérales et provinciales.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération, puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *« Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations ».*

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réparation des fuites détectées contribue à la diminution de la consommation de l'eau potable et permet de s'assurer d'une gestion responsable des ressources, en lien avec la *Politique de développement durable de la Ville de Montréal.* De plus, la réduction de la perte en eau potable contribue à rencontrer les engagements municipaux en lien avec le *Plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Optimiser la gestion de l'eau » et à la Stratégie montréalaise de l'eau* approuvée en juin 2012.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi de ce contrat permettra de connaître l'état réel de 60 km de conduites et d'identifier les fuites en temps opportun et ainsi éviter des situations lourdes de conséquences sur la sécurité publique et le bien-être des citoyens. Ce contrat permettra aussi de réduire de façon significative la perte d'eau potable dans le réseau de conduites principales d'aqueduc et d'assurer une meilleure sécurité d'approvisionnement aux citoyens.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Commission permanente sur l'examen des contrats : 6 juin 2018
Octroi du contrat : 21 juin 2018
Début des travaux : juillet 2018
Fin des travaux : juillet 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Louise VENNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Katia HEDIR, Service des communications
Marie DESORMEAUX, Service des communications

Lecture :

Katia HEDIR, 10 mai 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Véronique DORVAL
Ingénieure

Tél : 514-872-4743
Télécop. : 514-872-4743

Serge Martin PAUL
Chef de section

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-07

Jean-François DUBUC
Chef de division - Division projets réseau principal

Tél : 514 872-5090
Télécop. : 514 872-8146

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

André MARSAN
Directeur de l'eau potable
Tél : 514 872-5090
Approuvé le : 2018-05-10

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2018-05-11

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 8 août 2016

TECHNOLOGIES PURE CANADA
A/S MONSIEUR JOHN FRANCIS ELLIOTT
705, 11 AVE SW
CALGARY (AB) T2R 0E3

N° de décision : 2016-CPSM-1043238
N° de client : 3000872128

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « Autorité ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous PURE TECHNOLOGIES CANADA LTD, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « LCOP »). TECHNOLOGIES PURE CANADA est donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **7 août 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation/de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Maryse Pineault, avocate
Directrice principale des opérations d'encadrement de la distribution

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction

Dossier # : 1186277001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de réhabilitation
Objet :	Accorder un contrat à Technologies Pure Canada Ltd, pour des services professionnels de détection de fuites sur les conduites principales d'aqueduc par une méthode intrusive, pour une durée de 3 ans - Dépense totale de 3 471 575,27 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 18-16724 - (2 soumissionnaires - 1 seul conforme)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

18-16724 INTERV.SA_09-05-18.pdf
18-16724 TABCOMITÉamendé_11-04-18.pdf
18-16724 ANN.2_BORDEREAU PRIX Révisé_01-05-18.pdf
18-16724 DET CAH SEAO.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Louise VENNE
Agente d'approvisionnement II
Tél : 514 872-6777

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-10

Danielle CHAURET
Chef de section
Tél : 514 872-1027
Division : Service de l'approvisionnement , Direction

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 18-16724 — No du GDD : 1186277001

Titre de l'appel d'offres : Services professionnels pour la détection de fuites sur les conduites principales d'aqueduc par une méthode intrusive | Service de l'eau (60 mois)

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 21 - 2 - 2018

Ouverture originalement prévue le : 12 - 3 - 2018

Ouverture faite le : 19 - 3 - 2018

Date du comité de sélection : 11 - 4 - 2018

Nombre d'addenda émis durant la période : 2

Date du dernier addenda émis : 7 - 3 - 2018

Délai total accordé aux soumissionnaires : 25 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 5

Nbre de soumissions reçues : 2

% de réponses : 40

Nbre de soumissions rejetées : 1

% de rejets : 50

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
8558763 Canada inc | GAME	Évaluation Comité Sélection: Prop.tech. = Note passage <70% (63,3%)

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Date d'échéance initiale : 15 - 9 - 2018

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance révisée : 15 - 9 - 2018

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Pure Technologies Canada Ltd (LCV Art.573.3.3-Négoc.avec seul soum.conf.)	3 155 977,52 $	√	

Information additionnelle

(1) Firme indique que la méthode d'inspection nécessite que la machine soit connectée à un cable et son système est capable de nager autonome.
(1) Firme n'a fourni aucun motif de désistement malgré les relances du SA.
LCV Art.573.3.3 - Négociation Nouv.Offre fin. avec seul soum.conforme: Pure Techn.Canada Ltd
1ère Offre: 3 339 362,64 $ Offre finale: 3 155 977,52 $

Préparé par : Louise Venne, agente approv.II — Le 9 - 5 - 2018

18-16724 - Services Professionnels pour la détection de fuites sur les conduites principales d'aqueduc par une méthode intrusive

FIRME	Présentation de l'offre 5%	Compréhension du mandat et la problématique 10%	Méthodologie proposée 20%	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables 20%	Qualification et expérience du personnel affecté au mandat 25%	Qualification et expérience du chargé de projet 20%	Pointage intérimaire total 100%	Prix $	Pointage final	Rang
8558736 CANADA INC | Consultants Sans-tranchée GAME	3,00	7,67	8,33	12,33	17,00	15,00	63,3			Non conforme
Technologies Pure Canada Ltd	3,00	8,67	17,00	18,33	20,00	19,00	86,0	3 155 977,52 $	0,43	1
0							-		-	
0							-		-	
0							-		-	
Agent d'approvisionnement	**VENNE, Louise**									

Comité

Date	mercredi 11-04-2018
Heure	9h15
Lieu	255 Crémazie est, 4e étage Mtl

Multiplicateur d'ajustement
10000

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

ANNEXE 2.00
BORDEREAU DE PRIX - SOMMAIRE

Numéro d'appel d'offres	18-16724
Titre de l'appel d'offres	SP Détection de fuites sur conduites principales d'aqueduc par méthode intrusive
Mode d'adjudication	Système de pondération - Double enveloppe
Règle d'adjudication	Contrat attribué globalement à un seul soumissionnaire
Nom du soumissionnaire *(Selon le Registre des entreprises du Québec)*	Technologies Pure Canada
Numéro d'entreprise (NEQ)	1171529515
Adresse du soumissionnaire	300, 705 - 11th Avenue S.W., Calgary AB T2R 0E3

Note : Ce document doit être versé dans l'« Enveloppe B - Offre financière ».

	Description	Montant total (avant taxes)	TPS (5 %)	TVQ (9,975 %)	Montant total (Taxes incluses)
	Lot 1 (Articles 1 à 11) Services professionnels pour la détection de fuites sur conduites principales d'aqueduc par méthode intrusive	2,744,925.00 - $	137,246.25 $	273,806.27 $	3,155,977.52 - $

2018-05-01

Service de l'approvisionnement
Montréal
Direction générale adjointe – Services institutionnels 255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400 Montréal (Québec) H2M 1L5

ANNEXE 2.00

BORDEREAU DE PRIX - DÉTAILLÉ

Numéro d'appel d'offres	18-16724
Titre de l'appel d'offres	SP Détection de fuites sur conduites principales d'aqueduc par méthode intrusive
Mode d'adjudication	Système de pondération - Double enveloppe
Règle d'adjudication	Contrat attribué globalement à un seul soumissionnaire
Nom du soumissionnaire *(Selon le Registre des entreprises du Québec)*	**TECHNOLOGIES PURE CANADA**
Numéro d'entreprise (NEQ)	1171529515
Adresse du soumissionnaire	300, 705 -11th Avenue S.W", Calgary AB T2R 0E3

Note : Ce document doit être versé dans l'« Enveloppe B - Offre financière ».

Numéro du lot	Numéro Article	Description	Quantité prévisionnelle	Unité de mesure	Prix unitaire	Montant total
			A		B	A x B
1	1	Mobilisation et démobilisation	12	unité	22000.00 $	264000.00 $
1	2	Détection de fuites par méthode intrusive sur des conduites de diamètre variant entre 400 mm et 2100 mm	60000	m.l.	11.00 $	660000.00 $
1	3	Accès aux conduites : Prise en charge des accès à l'intérieur d'une chambre de vanne existante	115	unité	1350.00 $	155250.00 $
1	4	Accès aux conduites : Prise en charge des accès à l'intérieur d'une excavation par d'autre	5	unité	1475.00 $	7375.00 $
1	5	Accès aux conduites : Réalisation de raccords sous pression	90	unité	5250.00 $	472500.00 $
1	6	Accès aux conduites : Perçage et réparation de la dalle de toit d'une chambre de vanne existante	72	unité	13500.00 $	972000.00 $
1	7	Fourniture et installation d'un câble dans une conduite de diamètre inférieur à 900 mm	240	m.l.	120.00 $	28800.00 $
1	8	Fourniture et installation d'un câble dans une conduite de diamètre supérieur ou égal à 900 mm	960	m.l.	30.00 $	28800.00 $
1	9	Rapports par commande	12	unité	3000.00 $	36000.00 $
1	10	Rapport final	1	Global	5000.00 $	5000.00 $
1	11	Temps d'attente ou surplus de mobilisation (10% de l'item 1,0)	1	jour	2200.00 $	2200.00 $
1	12	Inspections Terrain de chambres de vannes	35	unité	1800.00 $	63000.00 $
1	13	Nettoyage de chambres de vannes	20	unité	2500 $	50000.00 $
Montant total - ARTICLES 1 à 13 (hors taxes) à reporter au Bordereau de prix Sommaire						2744925.00 $

Sauf indication contraire dans les documents d'appels d'offres, les quantités estimées sont indiquées afin de calculer le plus bas prix et ne représentent nullement un engagement de la part du Donneur d'ordre.

2018-05-01

Le 30 avril 2018

Direction générale adjointe – Services institutionnels
Ville de Montréal
255, boulevard Crémazie Est
Bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1M2

À l'attention de Monsieur Yves Belleville, agent d'approvisionnement II

Objet : Appel d'offres 18-16724

M. Belleville,

Pour faire suite à notre rencontre du 26 avril dernier nous vous soumettons des notes explicatives concernant certains de nos prix au bordereau de l'appel d'offre mentionné en rubrique. Comme vous pourrez le constater, dans la plupart des cas, en plus des explications, nous acceptons d'offrir une révision à la baisse de certains prix.

Item 5.0 Accès aux conduites : **Réalisation de raccords sous pression**.
En ayant confirmation écrite que 85% des raccords sous pression seront fait sur des conduites en fonte, en utilisant une sellette de raccord, nous acceptons de diminuer le prix unitaire pour cet item de $6,500.00 à $5,250.00. Les autres raccords sous pression (15% du total) seront faits avec bagues soudées sur des conduites en béton-acier ou en acier. Il est entendu que si ce ratio n'est pas respecté, Technologies Pure Canada sera compensé.

Item 6.0 Accès aux conduites : Perçage et réparation de la dalle de toit d'une chambre de vanne existante.
Nous aimerions en premier temps clarifier ce qui est inclut dans notre prix unitaire pour cet item, ce qui supportera la justesse et la validité de notre prix. Une discussion des éléments qui affectent l'estimation des coûts pour cet article est aussi présentée.

En premier temps notons qu'à part des actes d'excaver le dessus de la chambre et de percer le toit de celle-ci, il y a plusieurs étapes qui doivent être bien coordonnées pour l'exécution complète de cet item :
Exemple : Préparation de l'accès à cette excavation par le sous-traitant pour le raccord sous pression, et la signalisation / permis qui s'y rattache.

De plus il arrive fréquemment que les permis d'occupation du domaine public soient limités à une plage horaire de 09h00 à 15h00, ce qui élimine la possibilité de compléter deux (2) excavations par jour. Donc toute estimation doit tenir compte que les entrepreneurs civils commencent leur journée de travail à 07h00 et que souvent le déplacement de l'entrepreneur sera pour une seule excavation.

En temps qu'adjudicataire principal de ce contrat, Technologies Pure Canada doit majorer les prix de nos sous-traitants pour couvrir les risques et les frais d'administration supplémentaires que représente ces travaux civils.

Le prix inclut :

1. Gestion et administration des travaux.
2. Demande de permis avec l'arrondissement.
3. Préparation d'un croquis de l'emplacement de l'ouverture, incluant le dégagement par rapport aux poutres existantes, qui doit être soumis pour approbation.
4. Occasionnellement une deuxième visite de terrain pour préparation du croquis.
5. Toutes démarches et suivis avec Info-excavation.
6. La signalisation routière et la sécurité entourant les points d'accès nécessaires aux travaux de réalisation du raccord sous pression Barricades, barils et flèches aux besoin. Une (1) ou deux (2) voies maximums.
7. Signaleur au besoin. (20 jours maximum)
8. Pose d'enseignes 'Interdiction de stationner' la journée d'avant.
9. Pompage de la chambre lorsque nécessaire.
10. Coupe de la couche d'asphalte et de la dalle en béton en-dessous de l'asphalte.
11. Excavation jusqu'au toit de la chambre 1200mm x 1200mm x 400 à 1000mm de profondeur.
12. Disposition du remblai existant, à 2 endroits distincts, un pour le béton/asphalte, un pour les autres matériaux.
13. Mise en place d'une protection pour la conduite d'aqueduc dans la chambre vis-à-vis le perçage du toit.
14. Perçage (300mm) du toit en béton de la chambre.
15. Protection de l'excavation entre les autres étapes, soit entre le temps que l'excavation est complétée et la visite du sous-traitant pour le raccord-sous pression, et entre la visite pour le raccord sous pression et la visite pour l'inspection.
16. Mise en place une plaque d'acier et membrane sur le toit de la chambre, par-dessus l'ouverture, à la fin des travaux.
17. Nettoyage au jet d'air du toit de la chambre avant la pose de la plaque d'acier.
18. Fournir et installer une plaque d'acier, de 900 mm x 900 mm, ayant une épaisseur minimale de 20 mm et recouverte d'une peinture époxydique à haut pouvoir garnissant, afin de protéger l'acier contre la corrosion. La peinture utilisée sera de type Amerlock 2, fabriquée par Amercoat Canada, ou équivalent approuvé par la Ville. L'application en deux couches et la période de séchage doivent être conformes aux recommandations du fabricant de peinture. L'épaisseur minimale du feuil sec doit être de 60 microns par couche.
19. Fournir et installer une membrane « Bituthène® 3000 » de Grace Construction ou équivalent approuvé doit être mis en place par-dessus la plaque d'acier avec un chevauchement minimal de 150 mm au-delà de la plaque d'acier.
20. Remblayage de l'excavation.
21. Nouveau matériel de remblais.
22. Réparation de la dalle de béton sous l'asphalte
23. La pose d'asphalte et de la remise en état de la chaussée conformément aux exigences du devis.

Équipement utilisé (liste non-exhaustive):

Excavatrice
Camion 10 roues
Deux (2) manœuvres
Un (1) contremaitre
Camion de service
Véhicule de service
Perceuse de béton
Rouleau asphalte

Résumé des autres facteurs - prix présume :

i. Permis souvent restreint à 09h00 – 15h00 ce qui diminue la possibilité de compléter une excavation en 5 heures et de possiblement en faire une deuxième.
ii. Les sites sont éparpillés donc on doit prévoir le déplacement entre les sites ce qui diminue la possibilité de compléter une deuxième excavation lors de la même journée de travail, même si on peut commencer à 07h00.
iii. Le prix doit rester valide pour une période de trois ans.

En guise de geste de bonne volonté nous acceptons de réduire notre prix unitaire que nous avons soumis pour cet item de $13,750.00 à $13,500.00.

Item 9.0 Rapports par commande.
Nous acceptons de réduire le prix unitaire pour cet item de $5,000.00 à $3,000.00.

Item 10.0 Rapport final.
Nous acceptons de réduire le prix unitaire pour cet item de $10,000.00 à $5,000.00

Si vous avez des questions s'il vous plait n'hésitez pas à me contacter.

Salutations distinguées,

TECHNOLOGIES PURE CANADA

Brian Brochu, ing. MBA
Agent – Coordinateur de Projet, Pure Technologies
Brian.Brochu@puretechltd.com
M: (514) 972-6785
F: (514) 448-9930

Estimation budgétaire	Unité	Taux	Quantité		Notes
Gestion et administration des travaux.	heure	$150.00	8	$1,200.00	
Préparation d'un croquis de l'emplacement de l'ouverture, incluant le dégagement par rapport aux poutres existantes, qui doit être soumis pour approbation.	heure	$150.00	3	$450.00	
La signalisation routière et la sécurité entourant les points d'accès nécessaires aux travaux de réalisation du raccord sous pression Barricades, barils, enseignes et flèches aux besoin	un.	$700.00	1	$700.00	
Signaleur (au besoin)	heure	$45.00	5	$225.00	
Pose d'enseignes 'Interdiction de stationner' la journée d'avant.	heure	$55.00	3	$165.00	
Pompage de la chambre.	heure	$300.00	2	$600.00	(1)
Coupe de la couche d'asphalte et de la dalle en béton en-dessous.	un.	$375.00	1.5	$562.50	
Transport de l'excavatrice, aller-retour	heure	$175.00	2.5	$437.50	
Excavation jusqu'au toit de la chambre 1200mm x 1200mm x 400 à 1000mm de profondeur.	heure	$550.00	5	$2,750.00	(2)
Disposition du remblai existant, béton/asphalte.	un.	$50.00	1	$50.00	
Disposition du remblai existant	un.	$50.00	1	$50.00	
Mise en place d'une protection pour la conduite d'aqueduc dans la chambre vis-à-vis le perçage du toit.	heure	$300.00	1.5	$450.00	(1)
Achat de bois	un	$200.00	1	$200.00	
Perçage (300mm) du toit en béton de la chambre.	un.	$300.00	3	$900.00	(1)
Location d'équipement de perçage	jour	$125.00	1	$125.00	
Nettoyage au jet d'air du toit de la chambre avant la pose de la plaque d'acier.	un.	$300.00	0.5	$150.00	(1)
Location de compresseur	heure	$50.00	0.5	$25.00	
Fournir une plaque d'acier, de 900 mm x 900 mm, recouverte d'une peinture époxydique.	un.	$500.00	1	$500.00	
Installer la plaque d'acier	heure	$300.00	1	$300.00	(1)
Fournir une membrane « Bituthène® 3000 » de Grace Construction ou équivalent approuvé	un	$58.00	1	$58.00	
Installer la membrane « Bituthène® 3000 »	heure	$300.00	1	$300.00	(1)
Matériel de remblais	m3	$125.00	2	$250.00	
Remblayage de l'excavation	heure	$300.00	2	$600.00	(1)
Matériel pour dalle de béton	m3	$275.00	0.5	$137.50	
Réparation de la dalle de béton	heure	$300.00	4	$1,200.00	(1)
Pose d'ashalte	un.	$300.00	1.5	$450.00	(1)
Asphalte	un.	$80.00	1	$80.00	
Rouleau à pavage	un	$115.00	1.5	$172.50	
				$13,088.00	
Majoration 6%				$785.28	
				$13,873.28	

Notes

(1) incluant 2 ouvriers, 1 contremaître, 1 camionette avec FLÈCHE et un camion de service, pompes à eau, tous les menus outils, stop chute et ventilateurs inclus.

(2) incluant excavatrice, camion 10 roues, 2 ouvriers, 1 contremaître, 1 camionette avec FLÈCHE et un camion de service, pompes à eau, tous les menus outils, stop chute et ventilateurs inclus.
incluant 2 ouvriers, 1 contremaître, 1 camionette avec FLÈCHE et un camion de service, pompes à eau, tous les menus outils, stop chute et ventilateurs inclus.

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 18-16724
Numéro de référence : 1139422
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Services professionnels pour la détection de fuites sur les conduites principales d'aqueduc par une méthode intrusive - Service de l'eau (36 mois)

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Forterra - St-Eustache, Québec 699 blvd Industriel Saint-Eustache, QC, J7R 6C3 NEQ : 1142136077	Madame Carole Haley Téléphone : 450 623-2200 Télécopieur : 450 623-3308	**Commande : (1402169)** 2018-02-28 13 h 04 **Transmission :** 2018-02-28 13 h 04	2895993 - 18-16724 ADDENDA 1 (devis) 2018-03-07 11 h 55 - Courriel 2895994 - 18-16724 ADDENDA 1 (bordereau) 2018-03-07 11 h 55 - Téléchargement 2896286 - 18-16724 ADDENDA 2 - REPORT DATE & QUESTION 2018-03-07 14 h 59 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
GAME Consultants 5660 Ch. du Bois-Franc Montréal, QC, H4S 1A9 http://www.gameconsultants.net NEQ : 1169265536	Monsieur Piero Salvo Téléphone : 514 747-9000 Télécopieur :	**Commande : (1399376)** 2018-02-23 9 h 38 **Transmission :** 2018-02-23 9 h 38	2895993 - 18-16724 ADDENDA 1 (devis) 2018-03-07 11 h 55 - Courriel 2895994 - 18-16724 ADDENDA 1 (bordereau) 2018-03-07 11 h 55 - Téléchargement 2896286 - 18-16724 ADDENDA 2 - REPORT DATE & QUESTION 2018-03-07 14 h 59 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Nordikeau inc. 603, Boulevard Base de Roc Joliette, QC, J6E 5P3 NEQ : 1146107272	Madame Linda Lafontaine Téléphone : 450 756-6227 Télécopieur : 450 756-8313	**Commande : (1398271)** 2018-02-21 16 h 47 **Transmission :** 2018-02-21 16 h 47	2895993 - 18-16724 ADDENDA 1 (devis) 2018-03-07 11 h 55 - Courriel 2895994 - 18-16724 ADDENDA 1 (bordereau) 2018-03-07 11 h 55 - Téléchargement 2896286 - 18-16724 ADDENDA 2 - REPORT DATE & QUESTION 2018-03-07 14 h 59 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique

				Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Pica Corp. 4909 75 ave. Edmonton, AB, T6B 2S3 http://www.picacorp.com NEQ :	Monsieur Edward Brain Téléphone : 514 703-9009 Télécopieur :	**Commande : (1398505)** 2018-02-22 9 h 34 **Transmission :** 2018-02-22 9 h 34	2895993 - 18-16724 ADDENDA 1 (devis) 2018-03-07 11 h 55 - Courriel 2895994 - 18-16724 ADDENDA 1 (bordereau) 2018-03-07 11 h 55 - Téléchargement 2896286 - 18-16724 ADDENDA 2 - REPORT DATE & QUESTION 2018-03-07 14 h 59 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Pure Technologies 5055 Satellite Drive Unit 7 Mississauga, ON, L4W5K7 NEQ :	Monsieur Mike Garaci Téléphone : 905 624-4066 Télécopieur : 905 624-4777	**Commande : (1398243)** 2018-02-21 16 h 15 **Transmission :** 2018-02-21 16 h 15	2895993 - 18-16724 ADDENDA 1 (devis) 2018-03-07 11 h 55 - Courriel 2895994 - 18-16724 ADDENDA 1 (bordereau) 2018-03-07 11 h 55 - Téléchargement 2896286 - 18-16724 ADDENDA 2 - REPORT DATE & QUESTION 2018-03-07 14 h 59 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Technologies Pure Canada 5055 Satellite Drvie Unit 7 Mississauga, ON, l4w5k7 NEQ :	Monsieur Mike Garaci Téléphone : 905 624-4066 Télécopieur :	**Commande : (1405600)** 2018-03-06 15 h 53 **Transmission :** 2018-03-06 15 h 53	2895993 - 18-16724 ADDENDA 1 (devis) 2018-03-07 11 h 55 - Courriel 2895994 - 18-16724 ADDENDA 1 (bordereau) 2018-03-07 11 h 55 - Téléchargement 2896286 - 18-16724 ADDENDA 2 - REPORT DATE & QUESTION 2018-03-07 14 h 59 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

© 2003-2018 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1186277001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de réhabilitation
Objet :	Accorder un contrat à Technologies Pure Canada Ltd, pour des services professionnels de détection de fuites sur les conduites principales d'aqueduc par une méthode intrusive, pour une durée de 3 ans - Dépense totale de 3 471 575,27 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 18-16724 - (2 soumissionnaires - 1 seul conforme)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD1186277001_InterventionFinancière_.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Préposée au budget
Tél : 514-872-5916

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-09

Nathalie LANGLAIS
Conseillère budgétaire
Tél : 514 280-6736
Division : Service des finances, Direction du conseil et du soutien financier

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidentes

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Membres

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

Mme Fanny Magini
Arrondissement d'Outremont

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 21 juin 2018

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE186277001

Accorder un contrat à Technologies Pure Canada Ltd, pour des services professionnels de détection de fuites sur les conduites principales d'aqueduc par une méthode intrusive, pour une durée de 3 ans - Dépense totale de 3 471 575,27 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 18-16724 - (2 soumissionnaires - 1 seul conforme).

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

(ORIGINAL SIGNÉ)

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE186277001
Accorder un contrat à Technologies Pure Canada Ltd, pour des services professionnels de détection de fuites sur les conduites principales d'aqueduc par une méthode intrusive, pour une durée de 3 ans - Dépense totale de 3 471 575,27 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 18-16724 - (2 soumissionnaires - 1 seul conforme).

À sa séance du 23 mai 2018, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.*

Le 6 juin 2018, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de l'eau ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont bien compris que le marché pour ces services professionnels est très restreint, ce qui explique la présence d'un seul soumissionnaire conforme. On pourrait presque qualifier la situation de quasi monopole pour l'adjudicataire proposé.

Les réponses et explications données aux questions des membres ont été jugées pertinentes et satisfaisantes. Les membres ont particulièrement apprécié de recevoir des explications techniques de base sur les méthodes existantes de détection des fuites sur les conduites principales d'aqueduc.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE186277001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.32

2018/06/21
17:00

(2)

Dossier # : 1183855001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division expertise et soutien technique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les quatre (4) firmes suivantes : Englobe Corp. (1 731 740,80 $), Les Consultants S.M. inc. (1 511 685,21 $), SNC-Lavalin GEM Québec inc. (1 332 052,06 $) et Golder Associés Ltée (1 102 391,80 $) totalisant une somme maximale de 5 677 869,87 $ (taxes incluses) pour réaliser des études et expertises géotechniques et des caractérisations environnementales dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville. Appel d'offres public no 18-16859 - Neuf (9) soumissionnaires

Il est recommandé :

1. de conclure quatre (4) ententes-cadres pour la fourniture, sur demande, de services professionnels afin de réaliser des études et expertises géotechniques et des caractérisations environnementales dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville;
2. d'accorder un contrat de services professionnels aux quatre (4) firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no 18-16859;

Firme	Somme maximale	Contrat (Lot)
Englobe Corp.	1 731 740,80 $	1
Les Consultants S.M. inc.	1 511 685,21 $	2
SNC-Lavalin GEM Québec inc.	1 332 052,06 $	3

Golder Associés Ltée	1 102 391,80 $	4

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-05-13 14:28

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1183855001**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division expertise et soutien technique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les quatre (4) firmes suivantes : Englobe Corp. (1 731 740,80 $), Les Consultants S.M. inc. (1 511 685,21 $), SNC-Lavalin GEM Québec inc. (1 332 052,06 $) et Golder Associés Ltée (1 102 391,80 $) totalisant une somme maximale de 5 677 869,87 $ (taxes incluses) pour réaliser des études et expertises géotechniques et des caractérisations environnementales dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville. Appel d'offres public no 18-16859 - Neuf (9) soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

La *Division de l'expertise et du soutien technique* (DEST) au sein de la *Direction des infrastructures* fournit des études et expertises géotechniques pour les projets réalisés par divers services corporatifs et arrondissements de la Ville. Le volet de la caractérisation environnementale des sols fait également partie intégrante de ces études. La réalisation de travaux de construction et de rénovation d'infrastructures municipales, incluant les conduites d'eau et d'égout, les bassins de rétention d'eau pluviale et les structures routières requiert ces études en vue de produire les plans et devis. Des études géotechniques peuvent également être nécessaires pour les travaux d'aménagement ou de mise en valeur de sites par les différents services et arrondissements de la Ville. Les études peuvent inclure des expertises pour des fondations, des excavations, du contrôle et du suivi en cours de travaux, etc.
En raison de l'ampleur des demandes adressées à la *Division de l'expertise et du soutien technique ,* cette dernière doit faire appel à des firmes spécialisées en géotechnique afin de répondre aux besoins. Plusieurs projets se réalisent concurremment et la majorité des études doivent être réalisées en amont, afin d'intégrer les résultats aux devis de construction ou d'aménagement. Par ailleurs, le processus d'appel d'offres et d'octroi d'un contrat ponctuel à un consultant spécialisé ne peut être complété à l'intérieur de courts délais imposés entre le moment où les crédits deviennent disponibles et le démarrage d'un projet. Cette situation occasionnerait des retards au démarrage des travaux de construction et pourrait même parfois les reporter d'une (1) saison, d'où l'importance d'avoir des ententes-cadres opérationnelles.

Les enveloppes budgétaires des ententes-cadres conclues en 2017 (CG17 0207) sont presque totalement engagées suite à une très forte demande des requérants conséquente

aux investissements importants de la Ville dans le domaine des infrastructures de même qu'à une complexité accrue de la nature des projets. Pour pallier à cette problématique, il a été décidé de procéder à un appel d'offres public permettant de retenir les services de quatre (4) firmes, sélectionnées sur la base de leur pointage technique et de leur enveloppe de prix. Il s'agit donc d'une sélection de firmes qui, selon les besoins, auront à réaliser, à la demande et sous le contrôle de la *Division de l'expertise et du soutien technique ,* différents mandats d'études et d'expertises géotechniques ainsi que de caractérisations environnementales. L'ensemble des mandats ne pourra excéder les enveloppes maximales autorisées.

L'appel d'offres no 18-16859 a été publié sur le site électronique SEAO ainsi que dans le journal papier Le Devoir. Le détail du processus est décrit à l'intervention du *Service de l'approvisionnement.*

Deux (2) addendas ont été publiés les 16 et 18 avril 2018 afin de répondre aux questions des soumissionnaires et d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des précisions apportées aux documents d'appel d'offres. Les questions soulevées par les soumissionnaires n'avaient pas d'impact sur le prix des soumissions. Les addendas sont colligés en pièces jointes du présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0207 - 18 mai 2017 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les trois (3) firmes suivantes : GHD Consultants Ltée (1 521 665,96 $), WSP Canada inc. (1 364 187,57 $) et SNC-Lavalin GEM Québec inc. (1 177 180,74 $) totalisant une somme maximale de 4 063 034,27 $ (taxes incluses) pour réaliser des études et expertises géotechniques et de caractérisation environnementale dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville - Appel d'offres public no 17-15901 - Sept (7) soumissionnaires (1173855001)
CG14 0593 - 18 décembre 2014 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les trois (3) firmes suivantes : Inspec-Sol inc. (1 383 275,72$), LVM une Division d'EnGlobe Corp. (1 234 754,35$) et Groupe Qualitas inc. (1 096 615,45$) totalisant une somme maximale de 3 714 645,52$ (taxes incluses) pour réaliser des études et expertises géotechniques dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville - Appel d'offres public 14-13536 - Six (6) soumissionnaires (1143855007)

CG13 0130 - 25 avril 2013 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les quatre (4) firmes suivantes : Inspec-Sol inc. (3 054 155,66$), Les Consultants S.M. inc. (2 347 628,54$), LVM inc. (1 626 853,71$) et Groupe Qualitas inc. (903 979,44$) totalisant une somme maximale de 7 932 614,35$ (taxes incluses) afin de réaliser des études géotechniques et de caractérisation environnementale, de préparer des plans et devis de réhabilitation et d'effectuer la surveillance environnementale de travaux de décontamination de sites qui seront requis par les services corporatifs ou les arrondissements - Appel d'offres public 12-12250 - Dix (10) soumissionnaires (1133855002)

DESCRIPTION

La Ville désire retenir les services professionnels de consultants spécialisés en géotechnique. Les services professionnels demandés sont, sans s'y limiter, les suivants :

- la réalisation d'études géotechniques;
- la réalisation d'expertises géotechniques;
- le soutien technique en cours de construction.

Le volet environnemental complémentaire à ces études et expertises géotechniques comprend les éléments suivants :

- la réalisation d'études de caractérisation environnementale;
- la préparation de plans de réhabilitation environnementale, de demandes de permis et de certificat d'autorisation à déposer au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);
- la surveillance de travaux de réhabilitation environnementale et de gestion des sols.

Suite à l'analyse des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public no 18-16859, il est recommandé de retenir les services des quatre (4) firmes suivantes :

CONTRAT (Lot) 1 : Englobe Corp.	1 731 740,80 $ (taxes incluses)
CONTRAT (Lot) 2 : Les Consultants S.M. inc.	1 511 685,21 $ (taxes incluses)
CONTRAT (Lot) 3 : SNC-Lavalin GEM Québec inc.	1 332 052,06 $ (taxes incluses)
CONTRAT (Lot) 4 : Golder Associés Ltée	1 102 391,80 $ (taxes incluses)
Total :	**5 677 869,87 $ (taxes incluses)**

À la lumière du rapport SMCE125309007 de la *Commission permanente sur l'examen des contrats ,* le montant maximal des enveloppes budgétaires de ces ententes-cadres a été établi au prix des soumissions des adjudicataires recommandés.

JUSTIFICATION

La réalisation de projets de construction et de rénovation d'infrastructures municipales, d'aménagement de divers sites par la *Direction des infrastructures* ainsi que par les services corporatifs et les arrondissements de la Ville, nécessite des études et des expertises géotechniques. La DEST doit fournir ces services dans le cadre de sa mission, mais ne dispose pas des ressources humaines et matérielles nécessaires pour répondre à la demande. Afin d'être en mesure de remplir les mandats qui lui sont confiés, la DEST de la Ville doit donc constituer une réserve de firmes auxquelles elle fait appel, selon des tarifs fixes soumissionnés et concurrentiels. Les enveloppes budgétaires des ententes-cadres en vigueur (octroyées en 2017) sont presque totalement engagées sur des projets en cours. Il est donc requis de conclure le plus tôt possible de nouvelles ententes-cadres afin d'assurer la réalisation des études et expertises géotechniques, incluant la caractérisation environnementale au besoin.

Documents d'appel d'offres

Les documents d'appel d'offres ont été préparés de façon à ce que quatre (4) contrats (lots) soient attribués par ordre décroissant de leur valeur aux soumissionnaires qui auront obtenu le meilleur pointage final suite à l'évaluation des propositions. Un pointage intérimaire a été établi suite à l'évaluation qualitative de l'offre de services et la note finale a ensuite été établie à l'aide d'une formule impliquant le pointage intérimaire et le prix. Dans les bordereaux des prix, les honoraires professionnels sont établis par les soumissionnaires d'une part à taux horaire par catégorie d'employés, tandis que les dépenses sont admissibles selon des taux unitaires pour la réalisation des travaux de sondages, les analyses chimiques et les essais de laboratoire.

Estimations

Les estimations internes préparées au moment de lancer l'appel d'offres ont été établies en fonction des heures prévisionnelles inscrites aux bordereaux de soumission. Le nombre d'heures indiquées pour chacune des ententes-cadres pour chacune des catégories d'employés est basé sur les besoins estimés et est utilisé aux fins d'un scénario de comparaison des soumissions. Pour les estimations, une analyse basée sur le juste prix de services similaires a été faite.

Analyse des soumissions

Un total de neuf (9) soumissions ont été reçues dans le cadre de l'appel d'offres. Elles ont toutes été jugées recevables à l'exception d'une (1) soumission. Les huit (8) soumissions jugées recevables ont été soumises au comité de sélection, formé de cinq (5) personnes, pour évaluation. Les soumissions répondent à tous les critères établis par le *Service de l'approvisionnement* et ont été évaluées en fonction de la grille de pointage applicable aux contrats de services professionnels.

L'appel d'offres prévoit que l'attribution des contrats soit faite aux soumissionnaires qui ont obtenu le meilleur pointage final suite à l'évaluation qualitative des propositions et du prix soumis. Un pointage intérimaire a été établi suite à l'évaluation qualitative de l'offre de services et la note finale a ensuite été établie à l'aide d'une formule impliquant le pointage intérimaire et le prix. La Ville procède à l'octroi de chaque contrat à la firme qui obtient le plus haut pointage final.

Les offres de services des firmes Groupe ABS inc., Les Services **exp** inc. et Solmatech inc. ont été jugées non conformes, le pointage intérimaire de 70% n'ayant pas été obtenu par ces firmes.

Par ailleurs, tel que spécifié aux conditions de l'appel d'offres, pour une même firme, l'équipe qui remporte un contrat est exclue des propositions subséquentes de la firme et devient non conforme pour la suite des contrats à accorder. Les contrats sont octroyés par ordre décroissant de leur valeur. La Ville procède à l'octroi de chaque contrat à l'équipe qui obtient le plus haut pointage final. Les huit (8) soumissionnaires n'ont présenté qu'une (1) seule équipe.

Contrat (Lot) 1 :

Soumissions conformes	Note intérimaire	Note finale	Total de la soumission (taxes incluses)
Englobe Corp.	**78,1**	**0,74**	**1 731 740,80 $**
Les Consultants S.M. inc.	75,6	0,68	1 834 367,77 $
SNC-Lavalin GEM Québec inc.	83,0	0,66	2 019 623,26 $
GHD Consultants Ltée	79,0	0,54	2 368 007,85 $
Golder Associés Ltée	70,3	0,53	2 272 532,61 $
Dernière estimation réalisée à l'interne			1 752 322,48 $

Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)* Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *((l'adjudicataire – estimation) / estimation x 100)*	- 20 581,68 $ - 1,2 %
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire ($) *(2 ème meilleure note finale – adjudicataire)* Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%) *((2 ème meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire x 100)*	102 626,97 $ 5,9 %

Contrat (Lot) 2 :

Soumissions conformes	Note intérimaire	Note finale	Total de la soumission (taxes incluses)
Les Consultants S.M. inc.	**75,6**	**0,83**	**1 511 685,21 $**
SNC-Lavalin GEM Québec inc.	83,0	0,80	1 666 445,35 $
GHD Consultants Ltée	79,0	0,66	1 953 862,16 $
Golder Associés Ltée	70,3	0,64	1 884 227,55 $
Englobe Corp.	Non conforme : Déjà recommandée pour un contrat		
Dernière estimation réalisée à l'interne			1 503 505,08 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)* Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *((l'adjudicataire – estimation) / estimation x 100)*			8 180,13 $ 0,5 %
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire ($) *(2 ème meilleure note finale – adjudicataire)* Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%) *((2 ème meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire x 100)*			154 760,14 $ 10,2 %

Contrat (Lot) 3 :

Soumissions conformes	Note intérimaire	Note finale	Total de la soumission (taxes incluses)
SNC-Lavalin GEM Québec inc.	**83,0**	**1,00**	**1 332 052,06 $**
GHD Consultants Ltée	79,0	0,83	1 561 802,00 $
Golder Associés Ltée	70,3	0,82	1 467 851,33 $
Englobe Corp.	Non conforme : Déjà recommandée pour un contrat		
Les Consultants S.M. inc.	Non conforme : Déjà recommandée pour un contrat		
Dernière estimation réalisée à l'interne			1 248 093,54 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)* Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *((l'adjudicataire – estimation) / estimation x 100)*			83 958,52 $ 6,7 %
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire ($) *(2 ème meilleure note finale – adjudicataire)* Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%) *((2 ème meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire x 100)*			229 749,94 $ 17,3 %

Contrat (Lot) 4 :

Soumissions conformes	Note intérimaire	Note finale	Total de la soumission (taxes incluses)
Golder Associés Ltée	**70,3**	**1,09**	**1 102 391,80 $**
GHD Consultants Ltée	79,0	1,08	1 197 794,03 $
Englobe Corp.	Non conforme : Déjà recommandée pour un contrat		
Les Consultants S.M. inc.	Non conforme : Déjà recommandée pour un contrat		

SNC-Lavalin GEM Québec inc.	Non conforme : Déjà recommandée pour un contrat		
Dernière estimation réalisée à l'interne			992 703,62 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)* Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *((l'adjudicataire – estimation) / estimation x 100)*			109 688,18 $ 11,1 %
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire ($) *(2 ème meilleure note finale – adjudicataire)* Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%) *((2 ème meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire x 100)*			95 402,23 $ 8,7 %

Le détail de l'évaluation des soumissions est présenté à l'intervention du *Service de l'approvisionnement.*

Écarts avec les estimations

Les écarts entre les soumissionnaires ayant obtenu les meilleurs pointages finaux et les estimations internes sont présentés ci-après. Ils sont tous inférieurs à 20%.

Contrat (Lot)	Écart ($)	Écart (%)
1	- 20 581,68 $	- 1,2 %
2	8 180,13 $	0,5 %
3	83 958,52 $	6,7 %
4	109 688,18 $	11,1 %

Le contrat (Lot) 4 présente un écart de 11,1 % avec l'estimation. L'adjudicataire de ce contrat (Lot) (Golder Associés Ltée) n'avait jamais soumissionné dans un appel d'offres de services professionnels de la Ville (DEST). Les taux unitaires des honoraires et des essais plus élevés que ceux de l'estimation nous laissent penser que le personnel proposé par la firme possède une expérience qui dépasse les exigences minimales demandées, ce qui peut également justifier des taux unitaires plus élevés. Malgré cet écart de prix, la soumission de Golder Associés Ltée a été retenue pour le Contrat (Lot) 4 puisqu'elle permet d'élargir le bassin de Consultants qui travaillent sur nos projets et ainsi de profiter d'une expertise professionnelle renouvelée.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics* (Loi 1) conformément au décret no 795-2014 adopté le 24 septembre 2014. Les adjudicataires recommandés détiennent leur attestation de *l'Autorité des marchés financiers.* Une copie de chaque attestation se retrouve en pièces jointes au dossier.

Le présent dossier répond à l'un des critères (services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$) et à une des conditions préalables à sa présentation devant la *Commission permanente sur l'examen des contrats.* En effet, la firme SNC-Lavalin GEM Québec inc.

(Contrat (Lot) 3), anciennement désignée Groupe Qualitas inc. en est à son quatrième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Chaque entente-cadre attribuée permettra de couvrir les mandats d'études et expertises géotechniques et de caractérisation environnementale de plusieurs projets. Ces mandats feront l'objet d'une autorisation de dépense en conformité avec les règles prévues aux différents articles du règlement de délégation de pouvoir en matière d'ententes-cadres et seront confiés à l'aide de «bons de commande» dont les crédits proviendront des budgets déjà affectés aux différents projets identifiés par chacun des requérants (services centraux et/ou arrondissements).
Ces ententes pourraient donc se traduire par des dépenses d'agglomération dans le cadre de travaux réalisés sur le réseau cyclable pan-montréalais ou de travaux réalisés sur les conduites principales d'égout et d'aqueduc.

La *Division de l'expertise et du soutien technique* s'assurera de la disponibilité des crédits et du suivi des enveloppes.

La dépense maximale de 5 677 869,87 $, taxes incluses, pour les quatre (4) ententes-cadres, représente un coût total maximal de 5 184 651,99 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les ententes-cadres permettront une gestion responsable des sols contaminés. En effet, le volet de caractérisation environnementale des sols permettra de s'assurer que les obligations environnementales en matière de gestion des sols contaminés soient rencontrées.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'impact majeur de cette décision sera d'assurer, par le biais de ces services professionnels, la réalisation d'études et d'expertises géotechniques, incluant la caractérisation environnementale des sols, nécessaires à la rédaction des plans et devis des travaux de construction des infrastructures.
Dans l'éventualité où un refus d'octroyer les contrats est obtenu, la DEST ne sera plus en mesure d'assumer sa mission qui est d'offrir des services d'expertises auprès de ses requérants (services corporatifs et arrondissements).

D'autre part, dans l'éventualité où un retard est observé dans l'octroi des contrats, la DEST devra, pour des mandats inférieurs à 25 000 $ (taxes incluses), procéder via des mandats gré à gré, ce qui nécessite un traitement administratif supplémentaire et un délai ne permettant pas de répondre aux besoins des requérants dans les délais fixés. Toutefois, cette alternative de procéder par contrat gré à gré, ne peut être envisagée compte tenu de l'ampleur et de la complexité des mandats d'études généralement confiés à la DEST.

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 21 octobre 2018, soit la date de la validité de la soumission, les plus bas soumissionnaires conformes pourraient alors retirer leur soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Commission permanente sur l'examen des contrats : Juin 2018
Octroi des contrats : Suite à l'adoption du présent dossier
Début des contrats : Juillet 2018
Fin du contrat : Quarante-huit (48) mois à partir de la date d'envoi de l'avis d'adjudication aux adjudicataires ou jusqu'à épuisement du montant maximal du contrat.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Maricela FERRER VISBAL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Ève DUFOUR
Ingénieure

Tél : 514 872-3548
Télécop. : 514 872-0708

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-07

Sylvain ROY
C/d Expertise et soutien technique

Tél : 514 872-3921
Télécop. : 514 872-1669

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures
Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2018-05-11

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur
Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2018-05-11

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 1er mars 2017

ENGLOBE CORP.
A/S MADAME LINDA BEAUDIN
4495, BOUL WILFRID-HAMEL, BUREAU 100
QUÉBEC (QC) G1P 2J7

N° de décision : 2017-CPSM-1012565
N° de client : 2700022980

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- COENTREPRISE LVM-INSPEC-SOL
- COENTREPRISE LVM-QUALITAS
- COENTREPRISE LVM-TECHNILSOL/QUALITAS
- COENTREPRISE LVM-TECHNISOL/QUALITAS, UNE DIVIISON DE ENGLOBE CORP.
- CONSORTIUM AQUA-TERRA
- CONSORTIUM AQUA-TERRA, UNE DIVSION DE ENGLOBE CORP.
- CONSORTIUM LVM-SHERMONT
- EG
- ENGLOBE
- LVM/TECHNO REM
- STANTEC/ENGLOBE
- TANKNOLOGIE
- TANKNOLOGY
- TANKNOLOGIE, UNE DIVISION D'ENGLOBE CORP.
- TANKNOLOGY, A DIVISION OF ENGLOGE CORP.

le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). ENGLOBE CORP. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C P 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www lautorite qc ca

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **19 décembre 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 23 juillet 2014

LES CONSULTANTS S.M. INC.
A/S MONSIEUR GUY CHARBONNEAU
2111, BOUL FERNAND-LAFONTAINE
LONGUEUIL (QC) J4G 2J4

N° de décision : 2014-CPSM-1038772
N° de client : 3000156349

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'Autorité) accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- ENVIRO SOL
- ENVIROSOL
- S.M. CONSULTANTS INC.
- S.M. ENVIRONNEMENT
- SMI MOHAWK ENGINEERING

une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q, c. C-65.1 (la LCOP). LES CONSULTANTS S.M. INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **22 juillet 2017** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
www.lautorite.qc.ca

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Le 28 mars 2017

LES CONSULTANTS S.M. INC.
2111, BOUL FERNAND-LAFONTAINE
LONGUEUIL QC J4G 2J4

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client :	3000156349
N° de demande :	1731360406
N° de confirmation de paiement :	000212091681

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 877 525-0337.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés financiers

Nouvelle recherche

Dernière mise à jour : **mercredi, 09 mai 2018 à 19:30**

Fiche de l'entreprise

Nom : LES CONSULTANTS S.M. INC.
Adresse du siège social : 2111, BOUL FERNAND-LAFONTAINE, , LONGUEUIL, QC, J4G 2J4, CANADA

Numéro de client à l'Autorité : 3000156349
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1143019660

Autres noms d'affaires

- ENVIRO SOL
-
- ENVIROSOL
-
- S.M. CONSULTANTS INC.
-
- S.M. ENVIRONNEMENT
-
- SMI MOHAWK ENGINEERING

Nouvelle recherche

Si vous avez des commentaires ou des questions concernant ce registre, nous vous invitons à le faire par le biais de la demande d'information.

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Le 19 avril 2017

SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC INC.
A/S MADAME ARDEN FURLOTTE
455, BOUL RENÉ-LÉVESQUE O
MONTRÉAL (QC) H2Z 1Z3

N° de décision : 2017-OED-0079
N° de client : 3000197288

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Madame,

La présente vous est transmise en votre qualité de répondante de l'entreprise SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC INC., à qui l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») a délivré, le 17 novembre 2014, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics,* RLRQ c. C-65.1 (la « **LCOP** »).

Il appert de l'état de renseignements d'une personne morale au Registre des entreprises (le « **REQ** ») que les administrateurs de SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC INC. sont Terry Lefebvre et Robert Landry. Arden Furlotte est inscrite au REQ à titre de dirigeante non membre du conseil d'administration de cette entreprise.

Il appert également de l'état de renseignements d'une personne morale au REQ et de l'organigramme corporatif soumis par SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC INC. que l'unique actionnaire de celle-ci est SNC-LAVALIN INC., elle-même contrôlée par GROUPE SNC-LAVALIN INC.

Dans le cadre de l'application de la LCOP, l'Autorité a reçu du commissaire associé aux vérifications au sein de l'Unité permanente anticorruption, conformément à l'article 21.32 de la LCOP, un avis à l'égard de SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC INC. indiquant qu'il dispose de motifs susceptibles d'affecter la validité de l'autorisation qui lui a été délivrée (l' « **Avis** ») et ce, aux motifs que :

- GROUPE SNC-LAVALIN INC., entité ayant le contrôle juridique de SNC-LAVALIN INC., unique actionnaire de SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC INC., est poursuivie à l'égard d'infractions visées à l'Annexe I de la LCOP, en l'occurrence celles prévues aux articles 380(1)a) du *Code criminel,* L.R.C., 1985, ch. C-46 et 3 1)b) de la *Loi sur la corruption d'agents publics étrangers,* L.C. 1998 c. 34 (la « **LCAPE** »);

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

- GROUPE SNC-LAVALIN INC. et SNC-LAVALIN INC., entités ayant le contrôle juridique de SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC INC., contrôlent également SNC-LAVALIN CONSTRUCTION INC., qui est actuellement poursuivie pour des infractions expressément mentionnées à l'Annexe I de la LCOP, à savoir celles prévues aux articles 380(1) a) du *Code criminel* et 3(1) b) de la LCAPE.

Suivant la réception de cet Avis et l'analyse de celui-ci, l'Autorité retient notamment les éléments suivants :

1. Les poursuites ont été déposées par la Gendarmerie Royale du Canada (la « **GRC** ») en février 2015 contre GROUPE SNC-LAVALIN INC., SNC-LAVALIN CONSTRUCTION INC. et SNC-LAVALIN INTERNATIONAL (ci-après « **SNC** »), lesquelles découlent d'une enquête sur les activités de l'entreprise en Libye :

   1.1. Les faits en lien avec les infractions reprochés à SNC se seraient déroulés entre le ou vers le 16 août 2001 et le 20 septembre 2011;

   1.2. Tel qu'il appert de l'affidavit de la GRC, SNC aurait donné à un ou plusieurs agents publics de la Libye un montant de 129M$ afin de sécuriser divers contrats octroyés par les gouvernements étrangers;

   1.3. L'Autorité souligne qu'elle connaissait les faits découlant de ces poursuites lors de l'analyse initiale du dossier afin de délivrer l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public à SNC-LAVALIN INC.;

   1.4. De plus, des accusations ont également été déposées contre 3 personnes dans le cadre des faits soulevés ci-dessus : Sami Abdellah Bebawi, Stéphane Roy et Constantine Andreas Kyres;

   1.5. Or, il appert d'un communiqué de presse affiché sur le site web de SNC-LAVALIN INC.[1] en lien avec les accusations rapportées ci-dessus que *« ces accusations font référence à des actes répréhensibles allégués commis par d'ex-employés qui ont quitté l'entreprise depuis longtemps »* (nos soulignés);

   1.6. L'Autorité constate que le procès pour corruption d'agents publics étrangers serait fixé pour septembre 2018.

2. Par ailleurs, l'Avis mentionne que, le 30 août 2016, GROUPE SNC-LAVALIN INC. a conclu une transaction avec le Commissaire aux élections fédérales (le « **Commissaire** »), le tout en vertu de l'article 517 de la *Loi électorale du Canada,* L.C. 2000, c.9 (la « **Loi électorale** ») :

   2.1. Il appert en effet que certains anciens dirigeants de cette dernière ont, entre 2004 et 2011, sollicité des employés en vue d'apporter des contributions politiques au palier fédéral, et ce, en contravention des articles 363 et 368 de la Loi électorale;

   2.2. L'Autorité note également que, le libellé des articles 363 et 368 de la Loi électorale est similaire aux articles 564.1 (2) et 564.2 de la *Loi électorale* québécoise (RLRQ, c. E-3.3), lesquels sont prévus à l'Annexe 1 de la LCOP;

[1] :https://www.cef-cce.gc.ca/content.asp?section=agr&document=aug3016&lang=f

2.3. Ces contributions ont, dans certains cas, été remboursées par GROUPE SNC-LAVALIN INC. sous forme de faux remboursement de dépenses personnelles ou de paiement de bonus ou autres avantages, et ce, pour une valeur totale de 117 803 $;

2.4. En concluant cet accord, GROUPE SNC-LAVALIN INC. et le Commissaire reconnaissent que la transaction et les déclarations qu'elle contient sont inadmissibles en preuve dans les poursuites civiles ou pénales dirigées contre celle-ci;

2.5. L'Autorité constate que lors de la conclusion de cette transaction, le Commissaire aurait particulièrement tenu compte des éléments suivants :

- GROUPE SNC-LAVALIN INC. a adopté et mis en place des mesures et structures de conformité dans le but, entre autres, de prévenir la répétition des activités en cause;
- Tous les membres du Bureau du président de GROUPE SNC-LAVALIN INC. qui étaient impliqués dans les activités reprochées ne sont plus à l'emploi de cette dernière, et les nouveaux membres de l'Équipe de direction de l'entreprise n'étaient aucunement impliqués dans les activités reprochées;
- GROUPE SNC-LAVALIN INC. a collaboré et s'engage à continuer à collaborer, pleinement et de bonne foi, à l'enquête en cours du Commissaire, notamment en fournissant volontairement aux enquêteurs du Commissaire tous les renseignements pertinents à son enquête, en particulier ceux qui peuvent faciliter le retraçage et la récupération des contributions en cause, c'est-à-dire des renseignements susceptibles d'identifier les contributions, les donateurs, ainsi que les entités politiques fédérales qui en ont tiré profit;
- La collaboration de GROUPE SNC-LAVALIN INC. à l'enquête du Commissaire a été et demeure cruciale à la compréhension des activités reprochées et de la responsabilité des individus impliqués;
- GROUPE SNC-LAVALIN INC. a renoncé à ce qu'un montant quelconque provenant de contributions politiques au palier fédéral résultant des activités reprochées ne lui soit remis. En effet, la Loi électorale prévoit que les contributions reçues d'un donateur inadmissible lui soient remises si elles n'ont pas été utilisées par le donataire. Si les contributions ont été utilisées par le donataire, celui-ci doit verser la valeur des contributions au receveur général du Canada. L'acceptation par GROUPE SNC-LAVALIN INC. que les contributions qui n'ont pas été utilisées soient versées au receveur général au lieu de lui être remises fait en sorte qu'elle ne retire aucun avantage financier de la présente transaction;
- L'identification des contributions qui ont été faites indirectement par GROUPE SNC-LAVALIN INC. a permis d'entreprendre les démarches nécessaires pour tenter de retirer cet argent du système de financement politique fédéral, et une grande partie de cet argent a, au moment de la signature de cette transaction par le Commissaire, effectivement été versée au receveur général par les entités politiques qui avaient accepté les contributions.

2.6. Même si, lors du traitement initial du dossier menant à la délivrance d'une autorisation à SNC-LAVALIN INC., l'Autorité était au fait que cette dernière avait procédé à du financement politique illégal pour des partis municipaux et provinciaux sous forme de bonis et de faux comptes de dépenses, elle ignorait que ces stratagèmes avaient également été utilisés par celle-ci au niveau fédéral :

- L'Autorité constate cependant que les faits se seraient déroulés pratiquement au même moment que les stratagèmes utilisés au provincial et au municipal et le stratagème utilisé semble similaire à ceux reprochés à SNC antérieurement;
- De plus, l'Autorité note que cette problématique avait d'ailleurs été adressée par SNC-LAVALIN INC. par les diverses mesures de gouvernance mises en place au sein de l'entreprise préalablement à la délivrance de son autorisation, et ce, afin d'éviter et de prévenir ce genre de comportement.

Enfin, l'Autorité constate qu'elle connaissait les faits découlant des poursuites pour corruption d'agents publics étrangers en Libye et que l'entreprise avait, de manière proactive, adopté et mis en place diverses mesures en lien avec les faits reprochés, et ce, avant la délivrance d'une autorisation à SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC INC. et à SNC-LAVALIN INC. Par ailleurs, cette dernière s'est déjà engagée, pour toute la durée de son autorisation, à faire rapport à l'Autorité de manière stricte en ce qui concerne la gouvernance et la conformité de l'entreprise. En outre, il appert que les individus impliqués dans ces évènements ne sont plus à l'emploi de l'entreprise.

En ce qui concerne la transaction conclue entre le Commissaire et GROUPE SNC-LAVALIN INC., même s'il s'agit d'un élément qu'elle ignorait au moment où elle a délivré une autorisation à SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC INC., l'Autorité retient que ces évènements ont eu lieu à la même période que les stratagèmes utilisés au niveau provincial et au municipal pour le financement politique illégal et que les mesures nécessaires ont depuis été implantées afin d'éliminer et de prévenir la survenance de telles pratiques de financement politique illégal au sein du GROUPE SNC-LAVALIN INC.

Pour ces motifs, l'Autorité consent à maintenir en vigueur l'autorisation délivrée à SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC INC. le 17 novembre 2014. Cependant, l'Autorité rappelle à SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC INC. qu'elle suivra avec attention le déroulement des procédures liées aux accusations mentionnées ci-dessus, dont l'issu pourrait avoir des conséquences sur la décision d'autorisation. L'Autorité rappelle notamment que l'article 21.27 de la LCOP prévoit qu'elle peut révoquer l'autorisation d'une entreprise si elle ne satisfait pas aux exigences élevées d'intégrité auxquelles le public est en droit de s'attendre d'une partie à un contrat public.

L'Autorité requiert également de la part de SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC INC. qu'elle la tienne informée du sort des procédures actuellement en cours et qu'elle lui transmette copie de tout jugement en lien avec cette affaire, le tout pour assurer le respect de la LCOP et sa réglementation, qui prévoient qu'une entreprise à qui l'Autorité a délivré une autorisation doit l'informer de toute modification aux renseignements déjà transmis.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés financiers

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
www.lautorite.qc.ca

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Le 17 août 2017

SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC INC.
455, BOUL RENÉ-LÉVESQUE O
MONTRÉAL QC H2Z 1Z3

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l’autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l’autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client :	3000197288
N° de demande :	1731469547

L’analyse de votre demande débutera lorsque tous les documents, paiements ou confirmation d’un tiers requis seront reçus à l’Autorité.

Faites-nous parvenir votre paiement pour le solde à payer dans les plus brefs délais.

Montant de la facture :	421,00 $
Paiement reçu :	0,00 $
Solde à payer :	421,00 $

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 877 525-0337.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés financiers

Nouvelle recherche

Dernière mise à jour : **mercredi, 09 mai 2018 à 19:30**

Fiche de l'entreprise

Nom : SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC INC.
Adresse du siège social : 455, BOUL RENÉ-LÉVESQUE O, , MONTRÉAL, QC, H2Z 1Z3, CANADA

Numéro de client à l'Autorité : 3000197288
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1166291337

Autres noms d'affaires

- GROUPE QUALITAS
-
- LABORATOIRE D'INSPECTION DE COUVERTURES L.I.C., UNE DIVISION DE GROUPE QUALITAS INC.

Nouvelle recherche

Si vous avez des commentaires ou des questions concernant ce registre, nous vous invitons à le faire par le biais de la demande d'information.

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 7 janvier 2015

GOLDER ASSOCIÉS LTÉE
A/S MADAME LOUISE MENARD
6925, CENTURY, SUITE 100
MISSISSAUGA (ON) L5N 7K2

N° de décision : 2015-CPSM-1001023
N° de client : 3000154984

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'Autorité) accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q, c. C-65.1 (la LCOP). GOLDER ASSOCIÉS LTÉE est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **6 janvier 2018** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

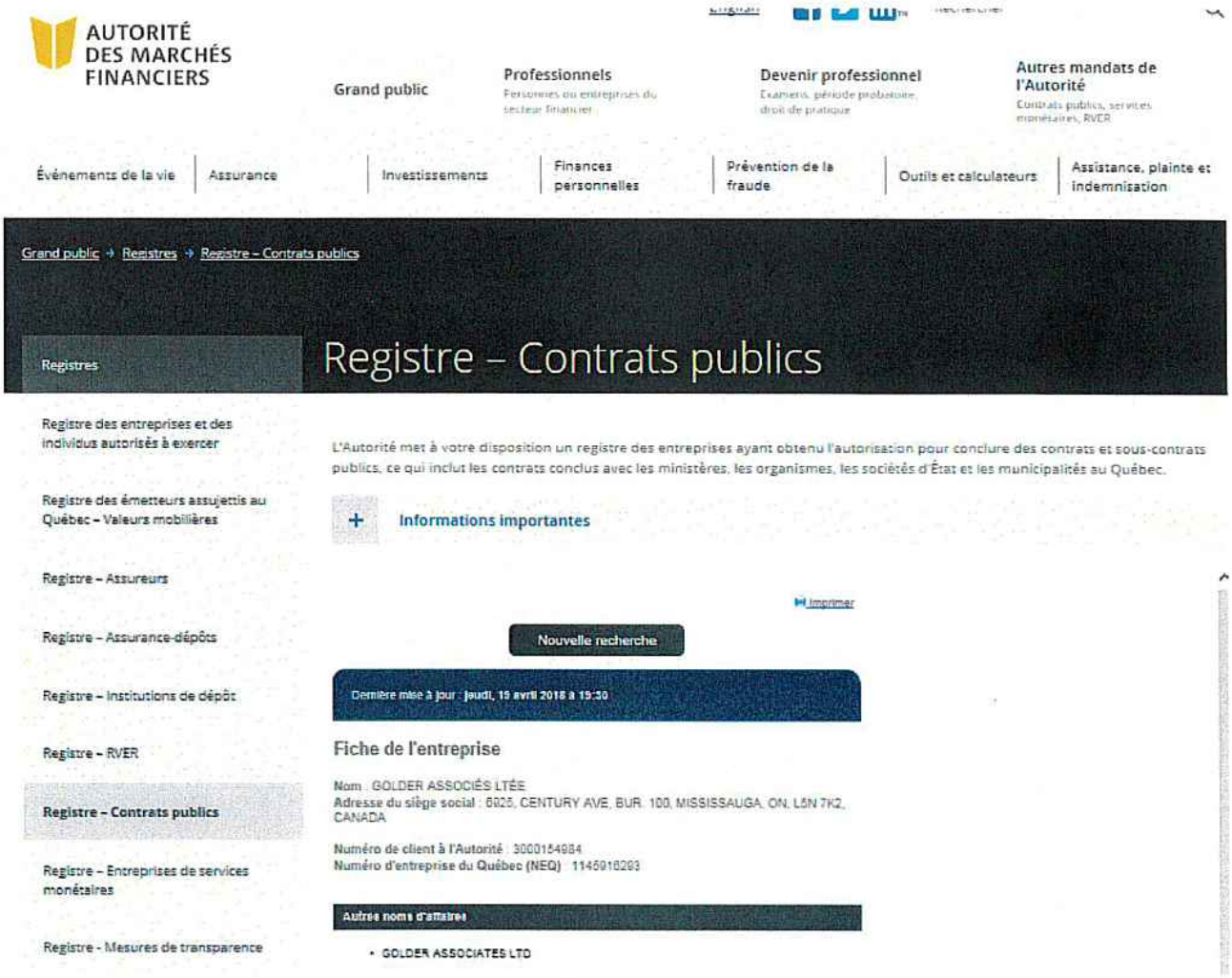
AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS
Grand public
Professionnels
Personnes ou entreprises du secteur financier
Devenir professionnel
Examens, période probatoire, droit de pratique
Autres mandats de l'Autorité
Contrats publics, services monétaires, RVER
Événements de la vie
Assurance
Investissements
Finances personnelles
Prévention de la fraude
Outils et calculateurs
Assistance, plainte et indemnisation
Grand public → Registres → Registre – Contrats publics
Registres
Registre – Contrats publics
Registre des entreprises et des individus autorisés à exercer
Registre des émetteurs assujettis au Québec – Valeurs mobilières
Registre – Assureurs
Registre – Assurance-dépôts
Registre – Institutions de dépôt
Registre – RVER
Registre – Contrats publics
Registre – Entreprises de services monétaires
Registre - Mesures de transparence
L'Autorité met à votre disposition un registre des entreprises ayant obtenu l'autorisation pour conclure des contrats et sous-contrats publics, ce qui inclut les contrats conclus avec les ministères, les organismes, les sociétés d'État et les municipalités au Québec.
+ Informations importantes
Imprimer
Nouvelle recherche
Dernière mise à jour : jeudi, 19 avril 2018 à 19:30
Fiche de l'entreprise
Nom : GOLDER ASSOCIÉS LTÉE
Adresse du siège social : 6925, CENTURY AVE, BUR. 100, MISSISSAUGA, ON, L5N 7K2, CANADA
Numéro de client à l'Autorité : 3000154984
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1145916293
Autres noms d'affaires
• GOLDER ASSOCIATES LTD

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
www.lautorite.qc.ca

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

October 6, 2017

GOLDER ASSOCIÉS LTÉE
6925, CENTURY
100
MISSISSAUGA ON L5N 7K2

Re: Acknowledgement of receipt Application for renewal of authorization to enter into a public contract/subcontract

---

We have received your « Application for renewal of authorization to enter into a public contract/subcontract ». See below for important information regarding this application :

Client No. :	3000154984
Application/request No. :	1731513773
Payment confirmation No. :	000223812319

If you have access to AMF E-Services and you have initiated this application, you can consult the status of your application in “Follow up on applications/requests” under « Client File».

Should you have any questions, please call the AMF Information Centre at 1-877-525-0337.

Yours truly,

Autorité des marchés financiers

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction

Dossier # : 1183855001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division expertise et soutien technique
Objet :	Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les quatre (4) firmes suivantes : Englobe Corp. (1 731 740,80 $), Les Consultants S.M. inc. (1 511 685,21 $), SNC-Lavalin GEM Québec inc. (1 332 052,06 $) et Golder Associés Ltée (1 102 391,80 $) totalisant une somme maximale de 5 677 869,87 $ (taxes incluses) pour réaliser des études et expertises géotechniques et des caractérisations environnementales dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville. Appel d'offres public no 18-16859 - Neuf (9) soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

18-16859 _ Intervention.pdf
18-16859_Tableau_comité _ contrat 1(lot1) révisé.pdf
18-16859_Tableau_SP Lot2.pdf
18-16859_Tableau_SP Lot3.pdf
18-16859_Tableau_SP Lot4.pdf
18-16859_DetCah.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Maricela FERRER VISBAL
Agent d'approvisionnement
Tél : 514 868 3709

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-07

Pierre GATINEAU
Chef de section
Tél : 514 872-2608
Division : Service de l'approvisionnement , Direction

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 18-16859

No du GDD : 1183855001

Titre de l'appel d'offres : Services professionnels pour des études et expertises géotechniques et caractérisations environnementales

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 4 - 4 - 2018

Ouverture originalement prévue le : 24 - 4 - 2018

Ouverture faite le : 24 - 4 - 2018

Date du comité de sélection : 3 - 5 - 2018

Nombre d'addenda émis durant la période : 2

Date du dernier addenda émis : 18 - 4 - 2018

Délai total accordé aux soumissionnaires : 19 jrs*

*sans inclure le jour de lancement ni le jour de dépôt.

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 13

Nbre de soumissionaires : 9

% de réponses : 69,23%

Nbre de soumissions réçues*: 36

Soumissions rejetées : 22

Soumission(s) rejetée(s) (nom)

Stantec Experts-conseils ltée	ne respecte pas une des conditions d'admisibilité (contrat 1à 4)
Solmatech inc.	pointage intérimaire inférieur à 70% (contrat 1 à 4)
Groupe ABS inc.	pointage intérimaire inférieur à 70% (contrat 1 à 4)
Les Services EXP inc.	pointage intérimaire inférieur à 70% (contrat 1 à 4)
Englobe Corp.	non conforme contrat 2,3 et 4 puisque adjudicatire contrat 1
Les Consultants S.M. inc.	non conforme contrat 3 et 4 puisque adjudicatire contrat 2
SNC-Lavalin GEM Québec inc.	non conforme contrat 4 puisque adjudicatire contrat 3

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Date d'échéance initiale : 21 - 10 - 2018

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance révisée : 21 - 10 - 2018

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Englobe Corp.	1 731 740,80 $	√	1
Les consultants S.M inc.	1 834 367,77 $		1
SNC-Lavalin GEM Québec inc.	2 019 623,26 $		1
Golder Associés Ltée	2 272 532,61 $		1
GHD Consultants ltée	2 368 007,85 $		1
Les Consultants S.M. inc.	1 511 685,21 $	√	2
SNC-Lavalin GEM Québec inc.	1 666 445,35 $		2
Golder Associés Ltée	1 884 227,55 $		2
GHD Consultants ltée	1 953 862,16 $		2

SNC-Lavalin GEM Québec inc.	1 332 052,06 $	√	3
Golder Associés Ltée	1 467 851,33 $		3
GHD Consultants ltée	1 561 802,00 $		3
Golder Associés Ltée	1 102 391,80 $	√	4
GHD Consultants ltée	1 197 794,03 $		4

Information additionnelle

*Dans le cadre de cet appel d'offres, la firme avait le choix de soumissionner sur un ou plusieurs contrats (lots) avec la possibilité d'avoir un seul contrat. Les neuf firmes ont soumis des offres pour les quatre contrats. Ce qui fait un total de 36 soumissions.

Motifs de désistement: Au moment de l'intervention, 3 avis de désistement étaient reçus: Engagements dans d'autre projets ne permet pas d'effecteur le projet dans délai requis (1), pas eu le temps d'étudier l'appel d'offres et de préparer notre soumission dans le délai alloué (1), service non offert (1).

Préparé par : Maricela Ferrer

Le 7 - 5 - 2018

18-16859 - Services professionnels pour des études et expertises géotechniques et caractérisations environnementales - Contrat 1

FIRME	Présentation de l'offre 5%	Compréhension du mandat et de la problématique 10%	Approche proposée 30%	Capacité de production de l'équipe de travail et échéancier 20%	Expérience et expertise de la Firme dans des travaux semblables 10%	Expérience et expertise de l'équipe de travail 25%	Pointage intérimaire total 100%	Prix $	Pointage final	Rang
Les consultants S.M inc.	4,00	8,60	22,60	14,40	8,20	17,80	75,6	1 834 367,77 $	0,68	2
Englobe Corp.	3,70	6,20	22,80	15,20	7,80	22,40	78,1	1 731 740,80 $	0,74	1
GHD Consultants ltée	3,80	7,60	23,40	16,00	7,20	21,00	79,0	2 368 007,85 $	0,54	4
Solmatech inc.	3,70	6,60	20,20	14,00	6,60	17,20	68,3			Non conforme
Groupe ABS inc.	3,80	7,60	13,80	16,40	7,20	16,50	65,3			Non conforme
Les Services EXP inc.	3,50	7,00	19,60	14,80	7,80	14,80	67,5			Non conforme
SNC-Lavalin GEM Québec inc.	4,00	6,60	24,80	17,00	8,80	21,80	83,0	2 019 623,26 $	0,66	3
Golder Associés Ltée	3,70	7,20	16,60	16,40	6,40	20,00	70,3	2 272 532,61 $	0,53	5
0							-		-	
0							-		-	

Agent d'approvisionnement	Maricela Ferrer

Comité	
Date	jeudi 03-05-2018
Heure	13h00
Lieu	255, boulevard Crémazie Est, Bureau 400 Montréal (Québec) H2M 1L5

Multiplicateur d'ajustement
10000

18-16859 - Services professionnels pour des études et expertises géotechniques et caractérisations environnementales - Contrat 2

FIRME	Présentation de l'offre 5%	Compréhension du mandat et de la problématique 10%	Approche proposée 30%	Capacité de production de l'équipe de travail et échéancier 20%	Expérience et expertise de la Firme dans des travaux semblables 10%	Expérience et expertise de l'équipe de travail 25%	Pointage intérimaire total 100%	Prix $	Pointage final	Rang
Les consultants S.M inc.	4,00	8,60	22,60	14,40	8,20	17,80	75,6	1 511 685,21 $	0,83	1
Englobe Corp.	3,70	6,20	22,80	15,20	7,80	22,40	78,1		-	Contrat1
GHD Consultants ltée	3,80	7,60	23,40	16,00	7,20	21,00	79,0	1 953 862,16 $	0,66	3
Solmatech inc.	3,70	6,60	20,20	14,00	6,60	17,20	68,3			Non conforme
Groupe ABS inc.	3,80	7,60	13,80	16,40	7,20	16,50	65,3			Non conforme
Les Services EXP inc.	3,50	7,00	19,60	14,80	7,80	14,80	67,5			Non conforme
SNC-Lavalin GEM Québec inc.	4,00	6,60	24,80	17,00	8,80	21,80	83,0	1 666 445,35 $	0,80	2
Golder Associés Ltée	3,70	7,20	16,60	16,40	6,40	20,00	70,3	1 884 227,55 $	0,64	4
0							-		-	
0							-		-	

Agent d'approvisionnement	Maricela Ferrer

Comité	
Date	jeudi 03-05-2018
Heure	13h00
Lieu	255, boulevard Crémazie Est, Bureau 400 Montréal (Québec) H2M 1L5

Multiplicateur d'ajustement
10000

18-16859 - Services professionnels pour des études et expertises géotechniques et caractérisations environnementales - Contrat 3

FIRME	Présentation de l'offre 5%	Compréhension du mandat et de la problématique 10%	Approche proposée 30%	Capacité de production de l'équipe de travail et échéancier 20%	Expérience et expertise de la Firme dans des travaux semblables 10%	Expérience et expertise de l'équipe de travail 25%	Pointage intérimaire total 100%	Prix $	Pointage final	Rang
Les consultants S.M inc.	4,00	8,60	22,60	14,40	8,20	17,80	75,6		-	Contrat 2
Englobe Corp.	3,70	6,20	22,80	15,20	7,80	22,40	78,1		-	contrat 1
GHD Consultants ltée	3,80	7,60	23,40	16,00	7,20	21,00	79,0	1 561 802,00 $	0,83	2
Solmatech inc.	3,70	6,60	20,20	14,00	6,60	17,20	68,3			Non conforme
Groupe ABS inc.	3,80	7,60	13,80	16,40	7,20	16,50	65,3			Non conforme
Les Services EXP inc.	3,50	7,00	19,60	14,80	7,80	14,80	67,5			Non conforme
SNC-Lavalin GEM Québec inc.	4,00	6,60	24,80	17,00	8,80	21,80	83,0	1 332 052,06 $	1,00	1
Golder Associés Ltée	3,70	7,20	16,60	16,40	6,40	20,00	70,3	1 467 851,33 $	0,82	3
0							-		-	
0							-		-	
Agent d'approvisionnement	**Maricela Ferrer**									

Comité

Date	**jeudi 03-05-2018**
Heure	**13h00**
Lieu	**255, boulevard Crémazie Est, Bureau 400 Montréal (Québec) H2M 1L5**

Multiplicateur d'ajustement
10000

18-16859 - Services professionnels pour des études et expertises géotechniques et caractérisations environnementales - Contrat 4

FIRME	Présentation de l'offre 5%	Compréhension du mandat et de la problématique 10%	Approche proposée 30%	Capacité de production de l'équipe de travail et échéancier 20%	Expérience et expertise de la Firme dans des travaux semblables 10%	Expérience et expertise de l'équipe de travail 25%	Pointage intérimaire total 100%	Prix $	Pointage final	Rang
Les consultants S.M inc.	4,00	8,60	22,60	14,40	8,20	17,80	75,6		-	contrat 2
Englobe Corp.	3,70	6,20	22,80	15,20	7,80	22,40	78,1		-	contrat 1
GHD Consultants ltée	3,80	7,60	23,40	16,00	7,20	21,00	79,0	1 197 794,03 $	1,08	2
Solmatech inc.	3,70	6,60	20,20	14,00	6,60	17,20	68,3			Non conforme
Groupe ABS inc.	3,80	7,60	13,80	16,40	7,20	16,50	65,3			Non conforme
Les Services EXP inc.	3,50	7,00	19,60	14,80	7,80	14,80	67,5			Non conforme
SNC-Lavalin GEM Québec inc.	4,00	6,60	24,80	17,00	8,80	21,80	83,0		-	Contrat 3
Golder Associés Ltée	3,70	7,20	16,60	16,40	6,40	20,00	70,3	1 102 391,80 $	1,09	1
0							-		-	
0							-		-	

Agent d'approvisionnement	Maricela Ferrer

Comité

Date	jeudi 03-05-2018
Heure	13h00
Lieu	255, boulevard Crémazie Est, Bureau 400 Montréal (Québec) H2M 1L5

Multiplicateur d'ajustement
10000

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 18-16859
Numéro de référence : 1151557
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Services professionnels pour des études et expertises géotechniques et caractérisations environnementales

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
.SNC-Lavalin inc. 455 Boul René-Lévesque Ouest, 7e étage Montréal, QC, H2Z 1Z3	Madame Karima Aïnenas Téléphone : 514 393-8000 Télécopieur :	**Commande : (1424210)** 2018-04-09 11 h 35 **Transmission :** 2018-04-09 11 h 35	2921600 - Addenda n° 1 2018-04-16 9 h 58 - Courriel 2923634 - Addenda n° 2 2018-04-18 13 h 26 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
8418748 Canada Inc. 150, rue Graveline Montréal, QC, H4T 1R7	Madame Guylaine Parent Téléphone : 514 284-6085 Télécopieur : 514 284-5229	**Commande : (1426349)** 2018-04-11 22 h 22 **Transmission :** 2018-04-11 22 h 22	2921600 - Addenda n° 1 2018-04-16 9 h 58 - Courriel 2923634 - Addenda n° 2 2018-04-18 13 h 26 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
AECOM Consultants Inc. 1 85 Rue Sainte-Catherine Ouest Montréal, QC, H2X 3P4 http://www.aecom.com	Madame Louise Michaud Téléphone : 514 798-7845 Télécopieur : 514 287-8600	**Commande : (1422858)** 2018-04-05 14 h 33 **Transmission :** 2018-04-05 14 h 33	2921600 - Addenda n° 1 2018-04-16 9 h 58 - Courriel 2923634 - Addenda n° 2 2018-04-18 13 h 26 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Englobe 1200, boul. Saint-Martin Ouest, bureau 400 Laval, QC, H7S2E4 http://www.englobecorp.com	Madame Isabelle Langlois Téléphone : 514 281-5173 Télécopieur : 450 668-5532	**Commande : (1422808)** 2018-04-05 13 h 51 **Transmission :** 2018-04-05 13 h 51	2921600 - Addenda n° 1 2018-04-16 9 h 58 - Courriel 2923634 - Addenda n° 2 2018-04-18 13 h 26 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
EnviroServices inc.. 589, rue St-Jean-Baptiste Terrebonne, QC, J6W 4R2 http://www.enviroservices.qc.ca	Monsieur Martin Héroux Téléphone : 450 471-0552	**Commande : (1423691)** 2018-04-06 16 h 51 **Transmission :** 2018-04-06 16 h 51	2921600 - Addenda n° 1 2018-04-16 9 h 58 - Courriel 2923634 - Addenda n° 2 2018-04-18 13 h 26 - Courriel

	Télécopieur : 450 471-6038		Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
GHD Consultants Limitée 4600 boul de la Côte-Vertu Montréal, QC, H4S 1C7 http://www.ghd.com	Monsieur Philippe Savoie Téléphone : 514 333-5151 Télécopieur : 514 333-4674	**Commande : (1423340)** 2018-04-06 10 h 33 **Transmission :** 2018-04-06 10 h 33	2921600 - Addenda n° 1 2018-04-16 9 h 58 - Télécopie 2923634 - Addenda n° 2 2018-04-18 13 h 27 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Golder Associates Ltd. 7250, rue du Mile End, , 3e étage Montréal, QC, H2R 3A4	Madame Lillian Borgal Téléphone : 905 567-4444 Télécopieur :	**Commande : (1422259)** 2018-04-04 16 h 43 **Transmission :** 2018-04-04 16 h 43	2921600 - Addenda n° 1 2018-04-16 9 h 58 - Courriel 2923634 - Addenda n° 2 2018-04-18 13 h 26 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Groupe ABS 17, rue de l'Industrie Saint-Rémi, QC, J0L 2L0	Madame Vicky Messier Téléphone : 450 435-9900 Télécopieur : 450 435-5548	**Commande : (1424583)** 2018-04-09 16 h 21 **Transmission :** 2018-04-09 16 h 21	2921600 - Addenda n° 1 2018-04-16 9 h 58 - Courriel 2923634 - Addenda n° 2 2018-04-18 13 h 26 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Consultants S.M. Inc. (Bureau des Offres) 433, rue Chabanel Ouest, 12e étage Montréal, QC, H2N 2J8 http://www.groupesm.com	Madame Cinthia Fournier Téléphone : 450 651-0981 Télécopieur : 450 651-9542	**Commande : (1422417)** 2018-04-05 8 h 47 **Transmission :** 2018-04-05 8 h 47	2921600 - Addenda n° 1 2018-04-16 9 h 58 - Courriel 2923634 - Addenda n° 2 2018-04-18 13 h 26 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Services Exp Inc 8487, 19e Avenue Montréal, QC, H1Z 4J2	Madame Ginette Laplante Téléphone : 819 478-8191 Télécopieur : 819 478-2994	**Commande : (1422491)** 2018-04-05 9 h 35 **Transmission :** 2018-04-05 9 h 35	2921600 - Addenda n° 1 2018-04-16 9 h 58 - Courriel 2923634 - Addenda n° 2 2018-04-18 13 h 26 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Solmatech Inc. 97 rue de la Couronne Repentigny, QC, J5Z 0B3	Monsieur Éric Landreville Téléphone : 450 585-8592 Télécopieur : 450 585-5500	**Commande : (1421838)** 2018-04-04 11 h 53 **Transmission :** 2018-04-04 11 h 53	2921600 - Addenda n° 1 2018-04-16 9 h 58 - Courriel 2923634 - Addenda n° 2 2018-04-18 13 h 26 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Stantec Experts-conseils ltée 100 Boul. Alexis-Nihon suite 110 Montréal, QC, H4M 2N6	Madame Claudine Talbot Téléphone : 418 626-2054 Télécopieur :	**Commande : (1422489)** 2018-04-05 9 h 33 **Transmission :** 2018-04-05 9 h 33	2921600 - Addenda n° 1 2018-04-16 9 h 58 - Courriel 2923634 - Addenda n° 2 2018-04-18 13 h 26 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
WSP Canada Inc. (Pour AO sur invitation pour tout le Québec) 1135, boulevard Lebourgneuf Québec Québec, QC, G2K 0M5 http://www.wspgroup.com	Madame Martine Gagnon Téléphone : 418 623-2254 Télécopieur : 418 624-1857	**Commande : (1422015)** 2018-04-04 14 h 01 **Transmission :** 2018-04-04 14 h 01	2921600 - Addenda n° 1 2018-04-16 9 h 58 - Courriel 2923634 - Addenda n° 2 2018-04-18 13 h 26 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

© 2003-2018 Tous droits réservés

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidentes

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Membres

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

Mme Fanny Magini
Arrondissement d'Outremont

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 21 juin 2018

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE183855001

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les quatre (4) firmes suivantes : Englobe Corp. (1 731 740,80 $), Les Consultants S.M. inc. (1 511 685,21 $), SNC-Lavalin GEM Québec inc. (1 332 052,06 $) et Golder Associés Ltée (1 102 391,80 $) totalisant une somme maximale de 5 677 869,87 $ (taxes incluses) pour réaliser des études et expertises géotechniques et des caractérisations environnementales dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville. Appel d'offres public no 18-16859 - Neuf (9) soumissionnaires.

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

(ORIGINAL SIGNÉ)

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE183855001
Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les quatre (4) firmes suivantes : Englobe Corp. (1 731 740,80 $), Les Consultants S.M. inc. (1 511 685,21 $), SNC-Lavalin GEM Québec inc. (1 332 052,06 $) et Golder Associés Ltée (1 102 391,80 $) totalisant une somme maximale de 5 677 869,87 $ (taxes incluses) pour réaliser des études et expertises géotechniques et des caractérisations environnementales dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville. Appel d'offres public no 18-16859 - Neuf (9) soumissionnaires.

À sa séance du 23 mai 2018, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de service professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ pour lequel l'adjudicataire en est à son quatrième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent (lot 3).*

Le 6 juin 2018, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont bien compris l'approche préconisée par le Service pour la conclusion des ententes-cadres de services professionnels dans ce dossier. Ils ont obtenu des réponses satisfaisantes à leurs questions.

Ils ont salué avec bonheur l'arrivée d'un nouvel adjudicataire dans ce marché où on a l'habitude de toujours retrouver les mêmes firmes.

Ils ont aussi bien compris que les pointages obtenus par les firmes étaient le reflet du contenu de leurs propositions, et non de leur réputation.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de service professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ pour lequel adjudicataire en est à son quatrième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent (lot 3).*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE183855001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.33

2018/06/21
17:00

(2)

Dossier # : 1187910001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de réhabilitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Conclure avec Eurovia Québec Grands Projets Inc., une entente-cadre d'une durée de 3 ans, pour la fourniture d'équipes de travail et d'équipements pour le maintien des actifs du réseau d'aqueduc principal - Appel d'offres public 10259 - (2 soumissionnaires) - (Montant estimé : 11 833 200,42 $, taxes incluses)

Il est recommandé :
1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de trois (3) ans, pour la fourniture sur demande d'équipes de travail et d'équipements pour le maintien des actifs du réseau d'aqueduc principal;

2- d'accorder à Eurovia Québec Grands Projets Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10259;

3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-05-13 10:33

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1187910001**
Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de réhabilitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Conclure avec Eurovia Québec Grands Projets Inc., une entente-cadre d'une durée de 3 ans, pour la fourniture d'équipes de travail et d'équipements pour le maintien des actifs du réseau d'aqueduc principal - Appel d'offres public 10259 - (2 soumissionnaires) - (Montant estimé : 11 833 200,42 $, taxes incluses)

CONTENU

CONTEXTE

Afin de répondre rapidement et efficacement aux bris sur le réseau principal d'aqueduc, la Direction de l'eau potable du Service de l'eau (DEP) a pris les dispositions nécessaires pour se doter d'un contrat pour la fourniture d'équipes de travail et d'équipements pour le maintien des actifs du réseau d'aqueduc principal.
L'entente-cadre actuelle est en vigueur pour une durée maximale de trente-six (36) mois, soit de 2016 à 2019 ou jusqu'à l'épuisement des crédits. Dans le cadre de ce contrat, plusieurs interventions de plus grande envergure ont dû être réalisées suite à une détérioration des chambres d'aqueduc et des conduites. À ce jour, près de 85 % des montants prévus à l'entente sont épuisés. Le budget restant ne sera pas suffisant pour répondre à la demande. Ainsi, la DEP a lancé un appel d'offres public afin de conclure une nouvelle entente-cadre.

Bien que l'entretien du réseau soit une activité déléguée aux arrondissements, lorsque des réparations majeures et complexes sont requises, les villes liées et les arrondissements font appel à la DEP pour prendre en charge les travaux car ces derniers n'ont ni les moyens ni les capacités de faire face à ces situations.

L'appel d'offres a été publié dans le quotidien Le Devoir ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 28 mars 2018. L'ouverture des soumissions pour la réalisation des travaux a eu lieu au Service du greffe le 26 avril 2018. La durée de publication a été de vingt-huit (28). Les soumissions sont valides pendant les cent vingt (120) jours qui suivent la date d'ouverture, soit jusqu'au 26 juillet 2018.

Durant l'appel d'offres, cinq addendas ont été émis :

Addenda 1	4 avril 2018	Ajout des items liés à la fourniture et l'installation de chambre de vannes préfabriquées, pour détailler les inclusions du soutènement des utilités publiques et ajouter les détails type pour le raccordement de conduites sur le réseau principal d'aqueduc.
Addenda 2	11 avril 2018	Modifications apportées aux spécifications des trous d'accès des pièces de fermeture des conduites en béton-acier et aux plans des chambres de vannes préfabriquées.
Addenda 3	18 avril 2018	Report de la date d'ouverture des soumissions du 24 au 26 avril 2018 - Précisions apportées sur le nombre et la disponibilité des équipes requises et aussi pour exclure les frais d'ouverture des plans de béton la fin de semaine et les jours fériés.
Addenda 4	20 avril 2018	Modifications apportées pour exclure les frais d'ouverture des plans de béton, des plans de pavage, des carrières et des zones de rebus la fin de semaine et les jours fériés et spécifier les inclusions du déneigement de la zone de travail si requis.
Addenda 5	20 avril 2018	Modifications apportées aux spécifications techniques des manchons mécaniques lors du remplacement des conduites en fonte (grise ou ductile), à la longueur d'une section de conduite en fonte ductile à remplacer et à l'ajout de la réfection de la structure de chaussée complète, incluant la dalle de rue et le pavage permanent aux items forfaitaires 5.0, 6.0 et 7.0 du bordereau des quantités.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0757 - 17 décembre 2015 - Conclure une entente-cadre d'une durée de trois (3) ans avec Les entreprises Michaudville inc., pour la fourniture d'une équipe de travail et d'équipements pour le maintien des actifs du réseau d'aqueduc primaire et des réservoirs - Dépense totale : 5 895 855,00 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10184 **-** (6 soumissionnaires).
CG14 0121 - 27 mars 2014 - Conclure une entente-cadre d'une durée de trois (3) ans avec Entreprises C. R. Ménard inc., pour la fourniture sur demande d'une équipe de travail et d'équipements pour la réparation du réseau principal d'aqueduc en cas de nécessité, au montant de 3 684 120,93 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10137 - (5 soumissionnaires).

CG10 0324 - 28 septembre 2010 - Conclure une entente cadre d'une durée de trois (3) ans avec Louisbourg SBC, s.e.c., division Construction Louisbourg, pour la fourniture d'une équipe de travail, des équipements et des matériaux nécessaires pour les réparations d'urgence sur le réseau principal d'aqueduc dans l'agglomération de Montréal, au montant de 3 367 287 $ - Appel d'offres public 9967- (2 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à conclure une entente-cadre avec la firme Eurovia Québec Grands Projets Inc., pour une durée de trois (3) ans ou jusqu'à l'épuisement des crédits, pour la fourniture d'une équipe de travail et d'équipements pour le maintien des actifs du réseau d'aqueduc principal.
Les travaux à exécuter dans le cadre de ce contrat comprennent entre autres :

- le remplacement d'un ou plusieurs segments de conduites principales détériorées;
- les réparations de fuites et de bris d'aqueduc localisés sur les conduites principales;
- le remplacement d'éléments de tuyauterie détériorés ;

- le remplacement de chambres ou de toits de chambres d'aqueduc détériorés;
- la réfection des éléments structuraux en béton des chambres d'aqueduc existantes (ex. poutres, dalles, assises);
- la réfection de structure de chaussée, pavage, bordure et trottoir suite à des travaux sur le réseau d'aqueduc principal;
- l'excavation de fosses exploratoires;
- tous services accessoires nécessaires à la réalisation des travaux.

Des frais incidents de 433 200,02 $, taxes incluses, représentant 3,8 % de la valeur du contrat, ont aussi été prévus pour couvrir, entre autres :

- la protection et déplacement de réseaux techniques urbains (Énergir, H-Q, Bell, Vidéotron, CSEM, etc.) ;
- le contrôle qualitatif des matériaux ;
- le laboratoire et frais d'analyse ;
- la gestion des impacts et le maintien de la circulation;
- activités de communication lorsque requis.

Aucune enveloppe budgétaire pour les travaux contingents n'est prévue dans le cadre de ce contrat. Les travaux sont payables selon un taux horaire d'équipement et de main-d'œuvre, tel que spécifié au bordereau de prix.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public 10259, il y a eu sept (7) preneurs du cahier des charges sur le site SEAO et deux (2) soumissions ont été déposées. La liste des preneurs du cahier des charges se trouve dans l'intervention du Service de l'approvisionnement. Les motifs de désistement des cinq (5) preneurs sont les suivants:
- un (1) preneur du cahier des charges est un fournisseur de chambre d'aqueduc en béton;

- un (1) preneur est un fournisseur de conduite en béton-acier;

- trois (3) preneurs n'ont fourni aucune réponse.

Après analyse des soumissions par la DEP, il s'avère que les deux (2) soumissionnaires sont conformes et que Eurovia Québec Grands Projets Inc. présente la soumission la plus basse conforme.

Firmes soumissionnaires	Prix de base (Taxes incluses)	Contingences (Taxes incluses)	Total (Taxes incluses)
Eurovia Québec Grands Projets Inc.	11 400 000,40 $	0	11 400 000,40 $
Les Entreprises Michaudville	12 155 400,00 $	0	12 155 400,00 $
Dernière estimation réalisée à l'interne	9 520 546,63 $	0	9 520 546,63 $
Coût moyen des soumissions conformes *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)*			11 777 700,20 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) *((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100*			3,31 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) *(la plus haute conforme – la plus basse conforme)*			755 399,60 $ 6,63%

Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) *((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100*	
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*	1 879 453,77 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*	19,74 %

De façon générale, l'écart entre la moyenne des prix soumis par les deux (2) entrepreneurs est de 3,31%.

L'analyse des soumissions a permis de constater qu'il y a un écart défavorable de 19,74 % (1 879 453,76 $) entre la plus basse soumission conforme et l'estimation réalisée à l'interne. Cet écart s'explique par l'augmentation des prix aux articles suivants du bordereau. La somme de ces écarts représente près de 80 %, soit un montant de 1 477 565,04 $. Ces articles sont :

1.1 - Mobilisation et démobilisation
3.1 - Camion de service (3 tonnes)
7.1.2 Fourniture et pose d'une chambre de vanne 400 mm
7.2.2 - Fourniture et pose d'une chambre de vanne 500 mm

Le reste de l'écart, soit 20 % (401 888,73 $) est réparti entre différents articles du bordereau de soumission.

Les validations requises ont été faites indiquant que le soumissionnaire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de celle du Registre des entreprises non admissibles (RENA). Une attestation valide délivrée par Revenu Québec a été déposée avec sa soumission, laquelle sera validée de nouveau au moment de l'octroi du contrat.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publiques (Loi 1) conformément au décret 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. Le soumissionnaire recommandé, l'entreprise Eurovia Québec Grands Projets Inc., détient une attestation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés financiers (AMF), portant le no. 2015-CPSM-1006568. Cette autorisation est échue depuis le 1er février 2018. Toutefois, la firme a soumis un document démontrant qu'elle a effectué une demande de renouvellement qui est en traitement auprès de l'AMF. Une copie de l'accusé de réception de ladite demande est jointe au présent dossier.

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008), le dossier sera soumis à ladite commission pour étude, étant donné la valeur du contrat de plus de 10 M$.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 11 400 000,40 $, taxes incluses. Aucune contingence n'est prévue pour ce contrat.
La dépense totale de 11 833 200,42 $, taxes incluses, comprend le coût total du contrat ainsi qu'un montant de 433 200,02 $, taxes incluses, pour les incidences.

La dépense de 11 833 200,42 $, taxes incluses, représente un coût net de 10 805 289,23 $ lorsque diminuée des ristournes fédérales et provinciales.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la

production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la «*Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations ».*

Une portion de cette dépense est financée au PTI pour la somme de 8 283 240,30 $ taxes incluses, soit 7 563 702,47 $ net de ristournes. Cette portion de la dépense sera financée à l'emprunt à la charge de l'agglomération.

L'autre portion de la dépense pour la somme de 3 549 960,12 $, taxes incluses, soit 3 241 586,76 $ net de ristournes est financée au budget de fonctionnement de la Direction de l'eau potable.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réparation des conduites endommagées contribuera à la diminution des bris sur le réseau et assurera une gestion responsable des ressources, en lien avec la *Politique de développement durable de la Ville de Montréal.* Ces travaux répondent à l'une des priorités du *Plan d'action Montréal durable 2016-2020 : «Optimiser la gestion de l'eau».*

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Lorsqu'un bris survient sur le réseau d'aqueduc principal, il est difficile de trouver des entrepreneurs spécialisés pour répondre rapidement à ces situations d'urgence afin de procéder aux réparations dans les plus brefs délais. L'octroi de ce contrat permet de diminuer les délais d'intervention, assurer l'entretien préventif et correctif sur les actifs du réseau d'aqueduc principal dans le but de garantir la fiabilité du système de distribution d'eau potable et de la protection incendie.
Advenant que ce contrat ne serait pas octroyé dans les délais planifiés, l'opération du réseau d'aqueduc principal pourrait être à risque et vulnérable selon les situations qui peuvent survenir.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Commission permanente sur l'examen des contrats : 6 juin 2018
Octroi de contrat : 21 juin 2018
Début des travaux : Juillet 2018
Fin des travaux : Juillet 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Katia HEDIR, Service des communications
Marie DESORMEAUX, Service des communications

Lecture :

Katia HEDIR, 7 mai 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guillaume COURSOL TELLIER
chargé de projets

Tél : 514-872-1148

Serge Martin PAUL
Chef de section
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-07

Jean-François DUBUC
C/d

Tél : 514 872-4647

Télécop. : 514 872-8146

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

André MARSAN
Directeur de l'eau potable
Tél : 514 872-5090
Approuvé le : 2018-05-10

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2018-05-11

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 2 février 2015

EUROVIA QUEBEC GRANDS PROJETS INC.
A/S MONSIEUR PATRICK OCTAVE ACHILLE SULLIOT
1550, RUE AMPÈRE, BUREAU 200
BOUCHERVILLE (QC) J4B 7L4

N° de décision : 2015-CPSM-1006568
N° de client : 3000206134

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'Autorité) accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous EUROVIA QC GP, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q, c. C-65.1 (la LCOP). EUROVIA QUEBEC GRANDS PROJETS INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **1er février 2018** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
www.lautorite.qc.ca

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Le 28 septembre 2017

EUROVIA QUÉBEC GRANDS PROJETS INC.
1550, RUE AMPÈRE
200
BOUCHERVILLE QC J4B 7L4

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client :	3000206134
N° de demande :	1731535314
N° de confirmation de paiement :	000223386596

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 877 525-0337.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés financiers

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 5 septembre 2017

EUROVIA QUÉBEC GRANDS PROJETS INC.
A/S MONSIEUR PATRICK OCTAVE ACHILLE SULLIOT
1, RUE MCGILL
914
MONTRÉAL (QC) H2Y 4A3

N° de client : 3000206134

Objet : Renouvellement de votre autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, nous désirons vous fournir de l'information concernant le renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public de EUROVIA QUÉBEC GRANDS PROJETS INC. pour laquelle vous êtes le répondant.

L'autorisation de votre entreprise est valide jusqu'au **1 février 2018** et devra être renouvelée si vous souhaitez la conserver.

Renouvellement de votre autorisation

Afin de poursuivre l'exécution de vos contrats publics en cours, vous devez présenter à l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») une demande de renouvellement de votre autorisation au moins 90 jours avant la date de son expiration[1], c'est-à-dire le ou avant le **4 novembre 2017**.

- Si nous recevons votre demande avant cette date, l'autorisation de votre entreprise demeure valide, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant sa révocation, jusqu'à ce que l'Autorité procède à son renouvellement. Vous serez donc autorisé à poursuivre l'exécution de vos contrats publics en cours durant la période d'analyse de votre demande, de même qu'à conclure de nouveaux contrats ou sous-contrats publics.

  Afin d'être en mesure de déposer votre demande de renouvellement dans les délais requis, nous vous suggérons d'effectuer cette transaction par le biais des services en ligne de l'Autorité. Vous trouverez en annexe les étapes à suivre pour soumettre votre demande.

[1] Article 21.41 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1).

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

- Si nous ne recevons pas votre demande dans les délais requis, **le nom de votre entreprise sera retiré du registre des entreprises autorisées** (le « REA ») à la date d'expiration de votre autorisation. **Votre entreprise ne sera donc plus en mesure de conclure de nouveaux contrats/sous-contrats publics à partir de cette date.** Cependant, vous pourrez poursuivre vos contrats/sous-contrats publics en cours d'exécution jusqu'à ce que l'Autorité statue sur votre demande de renouvellement.

Non-renouvellement de votre autorisation

Si vous ne souhaitez pas renouveler votre autorisation, vous trouverez en annexe les étapes à suivre pour soumettre une demande de non-renouvellement à l'aide des services en ligne de l'Autorité.

Il est important de noter que même si vous soumettez une demande de non-renouvellement avant la date anniversaire de votre autorisation, votre droit d'exercice **demeurera valide jusqu'à la date d'expiration prévue.**

Notez que si vous exécutez un contrat/sous-contrat public en tant que contractant/sous-contractant et que votre autorisation est expirée, vous serez réputé en défaut d'exécuter ce contrat/sous-contrat public au terme d'un délai de 60 jours suivant la date d'expiration de l'autorisation[2].

Renouvellement/non-renouvellement d'une autorisation par une entreprise étrangère

Si votre entreprise est considérée comme étrangère, nous vous invitons à consulter le site Web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca. Veuillez accéder à la section **Autres mandats de l'Autorité**, puis choisir **Contrats publics**. Vous y trouverez plus d'information sur la façon de soumettre votre demande de renouvellement ou de non-renouvellement de votre autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public.

Pour toute question concernant votre dossier, veuillez communiquer avec la Direction des contrats publics et des entreprises de services monétaires au 1 877 525-0337, poste 4848, ou par courriel au direction-lcop-esm@lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Direction des contrats publics et des entreprises de services monétaires

p.j. Annexe - Étapes à suivre pour soumettre une demande de renouvellement ou une demande de non-renouvellement

[2] Ibid.; article 21.19

Annexe – Renouvellement / Non-renouvellement de la demande d'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public par le biais des services en ligne

ÉTAPES À SUIVRE AFIN DE SOUMETTRE UNE DEMANDE DE RENOUVELLEMENT

1. Accédez à votre compte client des services en ligne de l'Autorité. Puis, sélectionnez l'onglet **Dossier client – Gestion des liens d'affaires**. Validez et mettez à jour les liens d'affaires de votre entreprise.

2. Une fois la mise à jour effectuée, validez vos liens d'affaires en cliquant sur le bouton **« Valider »**.

3. Si vous obtenez des messages d'erreur, corrigez l'information demandée. Lorsqu'il n'y aura plus de messages d'erreur, soumettez la mise à jour de vos liens en cliquant sur le bouton « **Prochaine étape** ».

4. Une fois la mise à jour de vos liens transmise, vous pourrez maintenant soumettre votre demande de renouvellement, accompagnée des pièces justificatives et du paiement requis. Cette demande est accessible à partir de l'onglet **Contrats publics – Renouvellement/Non-renouvellement**. Soumettre votre demande de renouvellement est la dernière étape à faire de votre part.

5. La mise à jour de vos liens ainsi que votre demande de renouvellement seront traités par l'agent assigné à votre dossier.

ÉTAPES À SUIVRE AFIN DE SOUMETTRE UNE DEMANDE DE NON-RENOUVELLEMENT

1. Accéder à votre compte client des services en ligne de l'Autorité et sélectionnez la demande de non-renouvellement disponible à l'onglet **Contrats publics – Renouvellement/Non-renouvellement**.

2. À l'étape 2 du formulaire, sélectionnez l'option **Je ne désire pas renouveler mon autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public**.

3. Par la suite, complétez les étapes suivantes, puis soumettez la demande.

4. Une fois reçue, votre demande de non-renouvellement sera traitée par l'agent assigné à votre dossier.

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 10259
Numéro de référence : 1148529
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Entente-cadre pour la fourniture d'équipes de travail et d'équipements pour le maintien des actifs de réseau d'aqueduc primaire et des réservoirs (Trois années).

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
CMS Entrepreneurs Généraux Inc. 3828, rue Saint-Patrick Montréal, QC, H4E1A4 NEQ : 1140716508	Monsieur André Bolduc Téléphone : 514 765-9393 Télécopieur : 514 765-0074	**Commande : (1420230)** 2018-03-30 10 h 13 **Transmission :** 2018-04-02 7 h 59	2914346 - Addenda no 1_Soumission 10259 2018-04-04 20 h 45 - Télécopie 2918641 - Addenda no 2_Soumission 10259 2018-04-11 9 h 26 - Courriel 2918654 - Annexe I - Addenda no 2_plans 2018-04-11 16 h 54 - Messagerie 2923631 - Addenda_3 Soumission 10259 (devis) 2018-04-18 13 h 18 - Courriel 2923632 - Addenda_3 Soumission 10259 (bordereau) 2018-04-18 13 h 18 - Téléchargement 2925567 - Addenda_4 - Soumission-10259 2018-04-20 13 h 18 - Courriel 2926006 - Addenda_5_ Soumission 10259 2018-04-20 17 h 34 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Environnement Routier NRJ Inc . 23 av Milton Lachine Montréal, QC, H8R 1K6 http://www.nrj.ca NEQ : 1142611939	Monsieur Marc Custeau Téléphone : 514 481-0451 Télécopieur : 514 481-2899	**Commande : (1418885)** 2018-03-28 11 h 35 **Transmission :** 2018-03-28 11 h 35	2914346 - Addenda no 1_Soumission 10259 2018-04-04 20 h 45 - Télécopie 2918641 - Addenda no 2_Soumission 10259 2018-04-11 9 h 25 - Courriel 2918654 - Annexe I - Addenda no 2_plans 2018-04-11 13 h 45 - Courriel 2923631 - Addenda_3 Soumission 10259 (devis) 2018-04-18 13 h 18 - Courriel 2923632 - Addenda_3 Soumission 10259 (bordereau)

				2018-04-18 13 h 18 - Téléchargement 2925567 - Addenda_4 - Soumission-10259 2018-04-20 13 h 18 - Courriel 2926006 - Addenda_5_ Soumission 10259 2018-04-20 17 h 34 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Eurovia Québec Grands Projets Inc. 1550 rue Ampère, bureau 305 Boucherville, QC, J4B7L4 NEQ : 1169491801	Monsieur David Loiselle Téléphone : 450 641-8000 Télécopieur : 450 641-0826	**Commande : (1433554)** 2018-04-25 7 h 28 **Transmission :** 2018-04-25 7 h 28	2914346 - Addenda no 1_Soumission 10259 2018-04-25 7 h 28 - Téléchargement 2918641 - Addenda no 2_Soumission 10259 2018-04-25 7 h 28 - Téléchargement 2918654 - Annexe I - Addenda no 2_plans 2018-04-25 7 h 28 - Téléchargement 2923631 - Addenda_3 Soumission 10259 (devis) 2018-04-25 7 h 28 - Téléchargement 2923632 - Addenda_3 Soumission 10259 (bordereau) 2018-04-25 7 h 28 - Téléchargement 2925567 - Addenda_4 - Soumission-10259 2018-04-25 7 h 28 - Téléchargement 2926006 - Addenda_5_ Soumission 10259 2018-04-25 7 h 28 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Forterra - St-Eustache, Québec 699 blvd Industriel Saint-Eustache, QC, J7R 6C3 NEQ : 1142136077	Madame Carole Haley Téléphone : 450 623-2200 Télécopieur : 450 623-3308	**Commande : (1419561)** 2018-03-29 10 h 07 **Transmission :** 2018-03-29 10 h 07	2914346 - Addenda no 1_Soumission 10259 2018-04-04 20 h 44 - Télécopie 2918641 - Addenda no 2_Soumission 10259 2018-04-11 9 h 25 - Courriel 2918654 - Annexe I - Addenda no 2_plans 2018-04-11 13 h 45 - Courriel 2923631 - Addenda_3 Soumission 10259 (devis) 2018-04-18 13 h 18 - Courriel 2923632 - Addenda_3 Soumission 10259 (bordereau)

				2018-04-18 13 h 18 - Téléchargement 2925567 - Addenda_4 - Soumission-10259 2018-04-20 13 h 18 - Courriel 2926006 - Addenda_5_ Soumission 10259 2018-04-20 17 h 34 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Groupe TNT Inc. 4085 Rang St-Elzéar Est Laval, QC, H7E 4P2 http://www.groupetnt.com NEQ : 1160480704	Madame Line Proulx Téléphone : 450 431-7887 Télécopieur : 450 664-6478	**Commande : (1419831)** 2018-03-29 13 h 53 **Transmission :** 2018-03-29 14 h 51	2914346 - Addenda no 1_Soumission 10259 2018-04-04 20 h 45 - Télécopie 2918641 - Addenda no 2_Soumission 10259 2018-04-11 9 h 26 - Courriel 2918654 - Annexe I - Addenda no 2_plans 2018-04-11 16 h 55 - Messagerie 2923631 - Addenda_3 Soumission 10259 (devis) 2018-04-18 13 h 18 - Courriel 2923632 - Addenda_3 Soumission 10259 (bordereau) 2018-04-18 13 h 18 - Téléchargement 2925567 - Addenda_4 - Soumission-10259 2018-04-20 13 h 18 - Courriel 2926006 - Addenda_5_ Soumission 10259 2018-04-20 17 h 34 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	LE GROUPE LÉCUYER LTÉE. 17 Du Moulin Saint-Rémi, QC, J0L 2L0 http://www.lecuyerbeton.com NEQ : 1145052461	Monsieur David Guay Téléphone : 450 454-3928 Télécopieur : 450 454-7254	**Commande : (1419709)** 2018-03-29 11 h 40 **Transmission :** 2018-03-29 11 h 40	2914346 - Addenda no 1_Soumission 10259 2018-04-04 20 h 45 - Télécopie 2918641 - Addenda no 2_Soumission 10259 2018-04-11 9 h 26 - Courriel 2918654 - Annexe I - Addenda no 2_plans 2018-04-11 13 h 45 - Courriel 2923631 - Addenda_3 Soumission 10259 (devis) 2018-04-18 13 h 18 - Courriel 2923632 - Addenda_3 Soumission 10259 (bordereau) 2018-04-18 13 h 18 - Téléchargement 2925567 - Addenda_4 - Soumission-10259 2018-04-20 13 h 18 - Courriel

				2926006 - Addenda_5_ Soumission 10259 2018-04-20 17 h 34 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Les Entreprises Michaudville Inc. 270 rue Brunet Mont-Saint-Hilaire, QC, J3G 4S6 http://www.michaudville.com NEQ : 1142707943	Monsieur Sylvain Phaneuf Téléphone : 450 446-9933 Télécopieur : 450 446-1933	**Commande : (1420342)** 2018-03-30 14 h 36 **Transmission :** 2018-03-30 14 h 36	2914346 - Addenda no 1_Soumission 10259 2018-04-04 20 h 45 - Télécopie 2918641 - Addenda no 2_Soumission 10259 2018-04-11 9 h 25 - Courriel 2918654 - Annexe I - Addenda no 2_plans 2018-04-11 13 h 45 - Courriel 2923631 - Addenda_3 Soumission 10259 (devis) 2018-04-18 13 h 18 - Courriel 2923632 - Addenda_3 Soumission 10259 (bordereau) 2018-04-18 13 h 18 - Téléchargement 2925567 - Addenda_4 - Soumission-10259 2018-04-20 13 h 18 - Courriel 2926006 - Addenda_5_ Soumission 10259 2018-04-20 17 h 34 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

© 2003-2018 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1187910001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de réhabilitation
Objet :	Conclure avec Eurovia Québec Grands Projets Inc., une entente-cadre d'une durée de 3 ans, pour la fourniture d'équipes de travail et d'équipements pour le maintien des actifs du réseau d'aqueduc principal - Appel d'offres public 10259 - (2 soumissionnaires) - (Montant estimé : 11 833 200,42 $, taxes incluses)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Information_comptable_DEP_GDD1187910001.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Préposée au budget
Tél : 514-872-5916

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-11

Leilatou DANKASSOUA
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-2648

Division : Service des finances, Direction du conseil et du soutien financier,

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidentes

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Membres

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

Mme Fanny Magini
Arrondissement d'Outremont

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 21 juin 2018

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE187910001

Conclure avec Eurovia Québec Grands Projets Inc., une entente-cadre d'une durée de 3 ans, pour la fourniture d'équipes de travail et d'équipements pour le maintien des actifs du réseau d'aqueduc principal - Appel d'offres public 10259 - (2 soumissionnaires) - (Montant estimé : 11 833 200,42 $, taxes incluses).

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

(ORIGINAL SIGNÉ)

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE187910001
Conclure avec Eurovia Québec Grands Projets Inc., une entente-cadre d'une durée de 3 ans, pour la fourniture d'équipes de travail et d'équipements pour le maintien des actifs du réseau d'aqueduc principal - Appel d'offres public 10259 - (2 soumissionnaires) - (Montant estimé : 11 833 200,42 $, taxes incluses).

À sa séance du 23 mai 2018, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de plus de 10 M$.*

Le 6 juin 2018, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de l'eau ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont reçu des réponses satisfaisantes à leurs questions, notamment en ce qui a trait à la croissance importante des coûts liés au maintien des actifs du réseau principal d'aqueduc.

Ils ont bien compris que l'octroi de ce contrat contribuera à une diminution des délais d'intervention en assurant un entretien préventif et correctif sur les actifs du réseau d'aqueduc. Ainsi, il est raisonnable de croire que cela permettra d'offrir une plus grande fiabilité du système de distribution d'eau potable.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de plus de 10 M$.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE187910001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.34

2018/06/21
17:00

(2)

Dossier # : 1180695001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Accorder 16 contrats d'élimination, de collecte / transport et de collecte / transport / élimination de matières résiduelles aux firmes : RCI Environ. Div. WM Québec inc. (Laval), RCI Environ. Div. WM Québec inc. (Longueuil), Recyclage Notre-Dame inc., Services MATREC inc., Environnement Routier NRJ inc. ,Derichebourg Canada Environnement inc., Col Sel Transit inc. ,RCI Environ. Div. WM Québec inc., Enviro Connexions F.A. et Entreprise Multi PM inc. pour des durées de 20, 22, 24½, 58, 59 et 60 mois. Dépense totale de 115 909 638 $ taxes incluses - Appel d'offres public # 18-16439 - 12 soumissionnaires - Ajuster la base budgétaire du Service de l'environnement, à compter de l'année 2020, tel qu'indiqué dans les aspects financiers du dossier.

Il est recommandé de recommander au conseil municipal :
1. d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des arrondissements ou infrastructures, pour une période de 20, 22, 24½, 59 et 60 mois, les services de collecte et transport de matières résiduelles, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des contrats, conformément aux documents de l'appel d'offres public N° 18-16439 et au tableau de prix reçus;

Firmes	Arrondissements / Infrastructures	Nombre de mois	Montant (taxe incluses)
Services MATREC inc.	**Verdun (matières résiduelles)**	**24 ½**	**4 654 436 $**
Derichebourg Canada Environnement inc.	**Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (résidus alimentaires)**	**24 ½**	**1 553 412 $**
Enviro Connexions F.A.	**Saint-Laurent (matières résiduelles)**	**59**	**12 036 814 $**

Entreprise Multi PM inc.	**Villeray-Saint-Michel-Parc Extension contrat 1 (matières résiduelles)**	**60**	**8 911 313 $**
Environnement Routier NRJ inc.	**Verdun (matières recyclables)**	24 ½	**2 325 061 $**
Services MATREC inc.	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (matières recyclables)	24 ½	3 677 339 $
Derichebourg Canada Environnement inc.	Outremont (matières recyclables)	22	605 923 $
RCI Environ. Div. WM Québec inc.	RDP - PAT (matières recyclables)	20	2 013 853 $
Col Sel Transit inc.	Ville-Marie (matières recyclables)	22	2 884 737 $
Environnement Routier NRJ inc.	Saint-Laurent (matières recyclables)	59	6 067 895 $
			44 730 784 $

Il est recommandé de recommander au conseil d'agglomération:

2. d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des territoires, pour une période de 58, 59 et 60 mois, les services d'élimination des matières résiduelles (marqué *), ou de collecte / transport / élimination, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des contrats, conformément aux documents de l'appel d'offres public N° 18-16439 et au tableau de prix reçus;

Firmes	**Territoires**	**Nombre de mois**	**Montant (taxe incluses)**
RCI Environ. Div. WM Québec inc.	Ahuntsic-Cartierville contrat 1 (matières résiduelles)	59	12 750 799 $
RCI Environ. Div. WM Québec inc.	Ahuntsic-Cartierville contrat 2 (matières résiduelles)	59	12 554 849 $
RCI Environ. Div. WM Québec inc.	Villeray-Saint-Michel-Parc Extension contrat 2 (matières résiduelles)	60	13 627 093 $
	Tonnages		
RCI Environ. Div. WM Québec inc. (Laval) *	137 300	58	6 641 800 $
RCI Environ. Div. WM Québec inc. (Longueuil) *	91 700	58	4 764 679 $
Recyclage Notre-Dame inc. *	498 250	58	20 839 634 $
			71 178 854 $

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 61% par la Ville centrale pour un montant de 71 093 448 $ et à 39% par l'agglomération pour un montant de 44 816 190 $;

4. d'ajuster la base budgétaire du Service de l'environnement à compter de l'année 2020 comme suit: de 584 919 $ en 2020, de 829 295 $ en 2021, de 1 308 107 $ en 2022 et de 1 427 919 $ en 2023.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-05-14 11:56

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1180695001**
Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Accorder 16 contrats d'élimination, de collecte / transport et de collecte / transport / élimination de matières résiduelles aux firmes : RCI Environ. Div. WM Québec inc. (Laval), RCI Environ. Div. WM Québec inc. (Longueuil), Recyclage Notre-Dame inc., Services MATREC inc., Environnement Routier NRJ inc. ,Derichebourg Canada Environnement inc., Col Sel Transit inc. ,RCI Environ. Div. WM Québec inc., Enviro Connexions F.A. et Entreprise Multi PM inc. pour des durées de 20, 22, 24½, 58, 59 et 60 mois. Dépense totale de 115 909 638 $ taxes incluses - Appel d'offres public # 18-16439 - 12 soumissionnaires - Ajuster la base budgétaire du Service de l'environnement, à compter de l'année 2020, tel qu'indiqué dans les aspects financiers du dossier.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 16 et du paragraphe 6 de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q. ; Chapitre E- 20. 001, **Loi 75**), l'élimination et la valorisation des matières résiduelles est une compétence d'agglomération. En vertu de l'article 17 de cette Loi, la municipalité centrale peut agir à l'égard des matières constituant les compétences d'agglomération non seulement sur son territoire, mais aussi sur celui de toute autre municipalité liée.
Dans ce contexte, les contrats d'élimination des ordures ménagères de sept (7) territoires de l'Agglomération qui viennent à échéance le 31 décembre 2018 doivent être renouvelés. Des sept (7) territoires, six (6) sont des arrondissements de la Ville de Montréal (Ahuntsic-Cartierville, LaSalle, Le Plateau Mont-Royal, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, Rosemont - Petite-Patrie, Saint-Laurent et Villeray - Saint-Michel - Parc Extension) et un (1) une ville liée (Westmount). Des contrats d'élimination des déchets doivent également être renouvelés pour les sept (7) écocentres et les rejets de deux (2) centres de tri de matières recyclables.

Le 20 décembre 2016, le conseil municipal a prolongé au 31 décembre 2018 l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM14 1126 concernant les compétences à l'égard de l'enlèvement, du transport et du dépôt des matières résiduelles résidentielles provenant des arrondissements. C'est dans ce cadre de gouvernance que les contrats de collecte et de transport de matières résiduelles de cinq (5) arrondissements

viennent à échéance les 17 et 19 octobre et les 4 et 30 novembre 2018. Les contrats de collecte et de transport de matières recyclables de six (6) arrondissements viennent à échéance les 17 et 19 octobre, 30 novembre et 31 décembre 2018, ainsi que les 4 janvier et 27 février 2019.

Les huit (8) arrondissements visés par le volet collecte et transport de l'appel d'offres sont : Ahuntsic-Cartierville, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, Outremont, Rivière-des-Prairies_Pointe-aux-Trembles, Saint-Laurent, Verdun, Ville- Marie et Villeray - Saint-Michel - Parc Extension.

Ce regroupement de compétences a permis de renouveler l'approche d'approvisionnement utilisée en 2015 avec succès (collecte / transport / élimination des ordures ménagères). Également, afin d'offrir une approche normalisée et harmonisée, des balises ont été définies pour la section devis technique qui encadrent : l'étalement obligatoire des jours de collecte (4 ou 5 jours), le découpage territorial limitant le nombre de camions pour une journée à 6, la poursuite de la collecte des résidus alimentaires devant se terminer en 2019 pour les unités de 8 logements et moins, l'augmentation possible du nombre de collectes des résidus verts, ainsi que des résidus de construction, rénovation et démolition résidentiels. Les services reliés aux résidus alimentaires et résidus verts constituent des prestations additionnelles pour les citoyens dans la majorité des arrondissements concernés par cet appel d'offres.

L'appel d'offres public N° 18-16439 qui a été lancé le 28 février 2018. Les soumissions ont été ouvertes le 10 avril 2018.

L'appel d'offres a été publié dans le SEAO ainsi que le journal Le Devoir et les soumissionnaires ont eu 40 jours pour préparer leur dossier. Les soumissions ont un délai de validité de 180 jours calendrier.

Quatre (4) addendas ont été produits, l'un pour un report de la date d'ouverture des soumissions du 3 avril au 10 avril et les autres pour répondre aux questions d'acquéreurs du cahier des charges ou pour corriger certains éléments.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 1455 20 déc. 2016 Prolongé au 31 décembre 2018 l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM14 1126 concernant les objets suivants : ... - l'enlèvement, le transport et le dépôt des matières résiduelles.
CM14 1126 25 nov. 2014 Déclarer, en vertu de l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal* , le conseil de la ville compétent à l'égard des objets suivants jusqu'au 31 décembre 2016 et à compter du 1er janvier 2015 : ... 2 - l'enlèvement, le transport et le dépôt des matières résiduelles.

CG10 0367 28 oct. 2010 Résolution du conseil d'agglomération pour l'octroi d'un contrat à chacune des firmes suivantes pour l'élimination d'ordures ménagères pour une durée de 59 mois, soit : Les Entreprises Raylobec inc., WM Québec inc., Recyclage Notre-Dame inc., RCI Environnement inc., Services Matrec inc. et BFI Usine de triage Lachenaie Ltée - Dépense totale de 121 366 444,04 $ taxes incluses - Appel d'offres public 10-11216 (6 soum.).

DESCRIPTION

Sous la compétence du conseil d'agglomération de Montréal, les contrats d'élimination des ordures ménagères de sept (7) territoires et plusieurs infrastructures (rejets pour 7 écocentres et de 2 centres de tri de matières recyclables) de l'Agglomération doivent être renouvelés, étant donné leurs échéances au 30 décembre 2018.
Sous la compétence du conseil municipal de Ville de Montréal, les contrats de collecte et

transport de matières résiduelles (réf. : ordures ménagères, CRD et encombrants, résidus alimentaires et verts et arbres de Noël) de huit (8) arrondissements doivent être renouvelés étant donné leurs échéances étalées selon les arrondissements entre les 17 et 19 octobre, 4 et 30 novembre et 31 décembre 2018, le 4 janvier ainsi que le 27 février 2019.

Tout comme pour l'appel d'offres de 2015 où des services de collecte et transport coïncidaient avec des services d'élimination pour certains arrondissements, les mêmes éléments ont été intégrés à l'appel d'offres afin d'accroître l'harmonisation des services demandés par la Ville, l'ouverture et la compétitivité dans le marché, le nombre de soumissionnaires et l'indépendance des collecteurs face aux sites d'éliminations.

La Ville a la possibilité dans un même appel d'offres d'intégrer et de solliciter le marché privé non seulement pour des services de collecte / transport pour ses trois (3) arrondissements, mais également pour leurs besoins en élimination des ordures ménagères (Ahuntsic-Cartierville, Saint-Laurent et Villeray - Saint-Michel - Parc- Extension). Ce regroupement permet d'offrir à la Ville une sollicitation synchronisée du marché cohérente à une recherche des meilleures conditions possibles de concurrence. À cette fin, la durée de ces trois (3) contrats est de 5 ans afin de favoriser la compétition entre les fournisseurs de services d'élimination. Pour les autres contrats de collecte et transport, les échéances sont les mêmes pour en arriver à une synchronisation à la fin octobre 2020 et permettre le plus de flexibilité possible pour les futurs appels d'offres. Étant donné les dates de fin des contrats actuels, les périodes sont donc de plusieurs durées.

Outre le volet des services pour l'élimination des ordures ménagères déjà sous la compétence de la ville centre, le volet de la collecte / transport a fait l'objet d'une approche qui combine le volet élimination. Ainsi, par une approche éprouvée par la Ville en 2015, les entreprises ont été invitées à présenter un prix pour une offre de service intégrant la collecte, le transport et l'élimination, au site accrédité de leur choix. La Ville souhaitant par cette nouvelle approche permettre aux entreprises de collecte / transport de faire de meilleurs prix, par rapport au fractionnement traditionnel des services de collecte / transport et de ceux d'élimination.

En effet, les coûts de collecte / transport ne sont pas forcément et uniquement reliés à la distance. La localisation du lieu de stationnement et d'entretien de la flotte de camions face au site d'élimination peut permettre l'obtention de meilleurs prix pour la Ville.

Une approche renouvelée a également été retenue pour cet appel d'offres qui permet à une entreprise de collecte / transport de soumissionner sur plusieurs, voir tous les contrats offerts, tout en n'ayant qu'un nombre de camions ne lui permettant de soumissionner que sur quelques contrats. Dans un tel scénario, la Ville pourra lui octroyer le nombre maximum de contrats par rapport à sa capacité réelle, fixée par sa garantie de soumission (nombre de camions), là où il est le plus bas soumissionnaire conforme.

Il y a eu 18 preneurs de cahier de charges et de ce nombre 12 entreprises ont déposé une soumission. En 2015, il y avait eu 21 preneurs de cahier de charges et 14 soumissionnaires

Les raisons de désistement ont été : pas en mesure de respecter les délais de livraison demandés, le projet se situe à l'extérieur de leur zone géographique d'opération et pas le temps d'étudier l'appel d'offres et de préparer une soumission dans le délai alloué.

JUSTIFICATION

Le bordereau des prix est composé de trois sections, une première : (Lots 1 et 2) pour obtenir des prix à la tonne pour l'élimination des ordures ménagères, une deuxième (Lots 7, 9, 10, 11, 15 à 20) pour un prix par porte ou par collecte pour la collecte et le transport de matières résiduelles et enfin, une troisième (Lots 5, 6 et 14) pour des prix par porte et à la

tonne pour l'option de services globaux de collecte / transport et élimination des ordures ménagères.
Le cas échéant, pour les arrondissements Ahuntsic-Cartierville, Saint-Laurent et Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension, si l'option pour des services globaux de collecte / transport et élimination des ordures ménagères n'est pas retenue, les contrats des lots 1 et 2 sont octroyés séparément aux deux plus bas soumissionnaires conformes selon le total de la combinaison la plus avantageuse pour la Ville.

Élimination des ordures ménagères (Lots 1 et 2)

Le renouvellement de contrats porte pour sept (7) territoires et infrastructures de l'Agglomération.

Cependant, pour deux (2) territoires (3 contrats), c'est l'option de la troisième section pour des services globaux de collecte / transport et élimination des ordures ménagères qui est retenue. Et donc, les contrats d'élimination de cette section ne comprennent pas les arrondissements de : Ahuntsic-Cartierville (contrats 1 et 2) et Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension (contrat 2).

Les résultats de l'analyse des soumissions donnent les résultats suivants : **(3 contrats)**

Territoires ou infrastructures (Elimination)	**Contrat 1 RCI Environnement Div. WM Québec inc. (Laval)**	**Contrat 2 RCI Environnement Div. WM Québec inc. (Longueuil)**	**Contrat 3 Recyclage Notre-Dame inc.**
Lasalle			
Le Plateau Mont-Royal			
Rosemont - La Petite-Patrie			
Westmount			
Villeray - St-Michel - Parc Ext. contrat 1			
St-Laurent			
écocentre Acadie			
écocentre CDN			
écocentre Lasalle			
écocentre Petite Patrie			
écocentre RDP			
écocentre St-Laurent			
écocentre St-Michel			
rejets centre de tri CS (Lachine)			
rejets centre de tri CS (CESM)			

Collecte / transport de matières résiduelles (Lots 7, 9, 10, 11, 15 à 20)

Des prix pour la collecte et le transport de matières résiduelles sont demandés pour huit (8) arrondissements :

- deux uniquement pour les ordures ménagères;
- trois pour les ordures ménagères et les matières recyclables;
- trois uniquement pour les matières recyclables.

Cependant, pour deux (2) arrondissements (3 contrats), c'est l'option de la troisième section, soit l'option pour des services globaux de collecte / transport et élimination des

ordures ménagères qui est retenue (collecte / transport / élimination). Les contrats de collecte / transport de cette section ne comprennent donc pas les arrondissements de : Ahuntsic-Cartierville (contrats 1 et 2) et Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension (contrat 2).

Les résultats de l'analyse des soumissions donnent les résultats suivants : **(10 contrats)**

Territoires (C/T)	MATREC	Env. Routier NRJ inc.	Derichebourg Canada Environnement inc.	Col Sel Transit inc.	RCI Environ. Div. WM Québec inc.	Enviro Connexions F.A.	Entreprise Multi PM inc.
Verdun (mat. résiduelles)							
St-Laurent (mat. résiduelles)							
M-H-M (rés. alimentaires)							
Villeray-St-Michel-Parc Ext. contrat 1 (mat. résiduelles)							
Verdun (mat. recyclables)							
M-H-M (mat. recyclables)							
Outremont (mat. recyclables)							
RDP-PAT (mat. recyclables)							
Ville-Marie (mat. recyclables)							
St-Laurent (mat. recyclables)							

Collecte / transport / élimination (Lots 5, 6 et 14)

Dans le cas où l'option pour des services globaux (section 3) est proposée, le coût global est comparé au coût total résultant de la meilleure combinaison des sections 1 et 2. Le plus bas prix, soit le coût global de la section 3 ou le coût total de la meilleure combinaison de la section 1 et de la section 2, sera retenu. Dans le cas où la Ville octroie un contrat (arrondissement) par l'option de la section 3, le tonnage à éliminer pour cet arrondissement est retiré des tonnages à recevoir pour la section élimination (lots 1 et 2).

Ainsi, suite à l'analyse des soumissions, la Ville retient cette option pour les contrats de deux (2) arrondissements ou partie d'arrondissement.

Les résultats de l'analyse des soumissions donnent les résultats suivants : **(3 contrats)**

Territoires (C/T/E)	RCI Environ. Div. WM Québec inc.
Ahuntsic-Cartierville contrat 1 (mat. résiduelles)	
Ahuntsic-Cartierville contrat 2 (mat. résiduelles)	
Villeray-St-Michel-Parc Ext. contrat 2 (mat. résiduelles)	

Les tableaux présentés dans l'intervention du Service de l'approvisionnement illustrent les résultats des analyses.

Selon la Directive C-RM-DG-D-11-001, 9 des 16 contrats doivent être soumis à la Commission permanente sur l'évaluation des contrats (CEC) puisqu'ils sont identifiés selon un ou l'autre des critères d'examen. Le tableau A-O 18-16439 Com exam contrats.xls en pièce jointe présente les critères qui s'appliquent selon les contrats.

Le résultat du processus d'appel d'offres, de comparaison entre les soumissions et avec l'estimation interne se trouve en pièce jointe.

L'estimation a été réalisée par les professionnels à l'interne sur la base de coûts unitaires par tonne pour l'élimination et par porte ou par collecte pour la collecte / transport et par la combinaison des deux pour l'option collecte / transport / élimination.

Pour le volet élimination, les estimations ont été faites par le coût moyen 2018 des contrats existants résultants du dernier appel d'offres (2015) et cela de façon spécifique à chaque territoire. Pour le volet collecte / transport , les estimations ont été faites par l'indexation des prix réels 2017 des contrats des arrondissements de deux (2) IPC de 2% chacun, et cela de façon spécifique à chaque arrondissement. Pour le volet collecte / transport / élimination, les estimations ont été faites par l'addition des estimés de l'élimination et de la collecte / transport.

Au global, pour tous les services demandés pour les contrats, le résultat de l'appel d'offres est inférieur de 8 % à l'estimé.

Pour le volet élimination et collecte / transport + élimination, globalement les écarts ont été respectivement inférieurs de 7 % et de 3 % par rapport aux estimations. Pour le volet collecte / transport , globalement l'écart est inférieur de 13 % à l'estimé.

L'explication de ces écarts négatifs lorsqu'elle est analysée globalement peut être associée à la synchronisation de la demande de services de la Ville pour les besoins de collecte / transport et d'élimination dans le même appel d'offres, ainsi que la possibilité pour les collecteurs de choisir et proposer un site d'élimination. Cette approche a généré une forte augmentation de la compétition entre les sites d'élimination des ordures ménagères.

Globalement, la variation des coûts actuels (2018) et ceux des seize (16) nouveaux contrats sera la suivante :

- Collecte / transport : + 2 %
- Élimination : - 21 %
- Globalement : - 7 %

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense est prévue et sera imputée au budget de fonctionnement du Service de l'environnement à la Division collecte, transport et élimination des matières résiduelles, au poste budgétaire services techniques, ainsi que dans les budgets de certains arrondissements.
Les contrats sont d'une durée de 20, 22, 24½, 59 et 60 mois, selon le territoire.

Cette dépense taxes incluses a été indexée de 2% par année à compter de 2019 et sera répartie comme suit :

CONTRATS COLLECTE ET TRANSPORT						

Firmes	Arrondissements / Infrastructures	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total
Services MATREC inc.	Verdun (matières résiduelles)	464 695	2 263 073	1 926 669				**4 654 436**
Derichebourg Canada Environnement inc.	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (résidus alimentaires)	144 537	755 256	653 618				**1 553 412**
Enviro Connexions F.A.	Saint-Laurent (matières résiduelles)	168 996	2 256 681	2 301 814	2 421 682	2 584 023	2 303 618	**12 036 814**
Entreprise Multi PM inc.	Villeray-Saint-Michel-Parc Extension (contrat 1-mat. résiduelles)	260 836	1 721 766	1 756 201	1 791 325	1 827 152	1 554 033	**8 911 313**
Environnement Routier NRJ inc.	Verdun (matières recyclables)	233 168	1 132 896	958 998				**2 325 061**
Services MATREC inc.	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (matières recyclables)	359 409	1 796 778	1 521 151				**3 677 339**
Derichebourg Canada Environnement inc.	Outremont (matières recyclables)	0	327 526	278 397				**605 923**
RCI Environ. Div. WM Québec inc.	RDP - PAT (matières recyclables)	0	1 004 334	1 009 519				**2 013 853**
Col Sel Transit inc.	Ville-Marie (matières recyclables)	0	1 552 283	1 332 454				**2 884 737**
Environnement Routier NRJ inc.	Saint-Laurent (matières recyclables)	98 880	1 188 542	1 212 312	1 236 559	1 261 290	1 070 313	**6 067 895**
Total des contrats collecte et transport		**1 730 521**	**13 999 133**	**12 951 134**	**5 449 566**	**5 672 465**	**4 927 964**	**44 730 784**

CONTRATS COLLECTE, TRANSPORT ET ÉLIMINATION								
Firmes	**Territoires**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**	**Total**
RCI Environ. Div. WM Québec inc.	Ahuntsic-Cartierville - contrat 1 (mat. Résiduelles)	131 608	2 510 393	2 560 601	2 611 813	2 664 049	2 272 335	**12 750 799**
	Ahuntsic-Cartierville (contrat 2 mat. Résiduelles)	131 647	2 471 380	2 520 808	2 571 224	2 622 648	2 237 143	**12 554 849**
	Villeray-Saint-Michel-Parc Extension (contrat 2 mat. Résiduelles)	265 508	2 659 727	2 712 921	2 767 180	2 822 523	2 399 234	**13 627 093**

Total des contrats collecte, transport et élimination		**528 763**	**7 641 500**	**7 794 330**	**7 950 217**	**8 109 221**	**6 908 712**	**38 932 742**

CONTRATS ÉLIMINATION								
Firmes	**Tonnages**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**	**Total**
RCI Environ. Div. WM Québec inc. (Longueuil)	**91 700**		**948 452**	**967 421**	**986 770**	**1 006 505**	**855 529**	**4 764 679**
RCI Environ. Div. WM Québec inc. (Laval)	**137 300**		**1 322 110**	**1 348 553**	**1 375 524**	**1 403 034**	**1 192 579**	**6 641 800**
Recyclage Notre -Dame inc.	**498 250**		**4 148 318**	**4 231 284**	**4 315 910**	**4 402 228**	**3 741 894**	**20 839 634**
Total des contrats d'élimination		**0**	**6 418 881**	**6 547 258**	**6 678 203**	**6 811 767**	**5 790 002**	**32 246 112**
Total des contrats		**2 259 284**	**28 059 514**	**27 292 723**	**20 077 786**	**20 593 453**	**17 626 678**	**115 909 638**

Pour plus de détails, voir la pièce jointe « Aspect financier ».

Une redevance indexée annuellement d'environ 23,70 $ (coût net) par tonne éliminée est exigée par le gouvernement du Québec. Ce montant équivaut à environ 25 492 141 $ (coût net) pour 59 mois et n'est pas inclus dans les coûts des contrats de ce sommaire décisionnel.

Dans le cadre du paiement de cette redevance, la Ville reçoit en retour une somme équivalente par le *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles* sous forme de subventions pour financer des activités liées à la préparation, à la mise en œuvre et à la révision des plans de gestion des matières résiduelles.

Suite aux résultats de cet appel d'offres, l'analyse du coût global indique que:

- Par rapport aux budgets, pour les contrats d'élimination, le coût moyen par tonne passe de 49,73 $ à 43,68 $, ce qui génère un écart favorable annuel de 1 235 767 $ taxes incluses ou 1 128 420 $ taxe nette.

- Par rapport aux budgets, pour les contrats de collectes et transports, ce renouvellement génère un écart favorable annuel de 412 199 $ taxe nette.

Arrondissements	**2018**	**2019**
Verdun	166 148 $	768 721 $
MHM	(99 595 $)	(534 950 $)
St-Laurent	28 320 $	385 264 $
Villeray 1 & 2	3 393 $	(45 079 $)
Ahuntsic 1 & 2	(15 530 $)	(176 479 $)

Outremont		(3 789 $)
RDP-PAT		(28 863 $)
Ville-Marie		47 374 $
Total taxe nette	**82 736 $**	**412 199 $**

Un budget additionnel sera requis à partir de l'année 2020 afin de financer un ajustement du prix annuel des contrats estimé à 2% et l'implantation progressive des collectes des résidus alimentaires dans les immeubles de 9 logements et plus (maximum de 10% du nombre de 8 et -). Il est présenté ci-dessous:

Budget additionnel	**Compétences**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**	**Total**
Ajustement du prix annuel						
Contrats C & T	Locale	341 412	402 298	605 634	666 161	2 015 505
Contrats éliminations	Agglomération	162 922	329 103	498 608	559 586	1 550 219
Résidus alimentaires 9 logement et plus						
Verdun	Locale	50 706				50 706
St-Laurent	Locale	29 878	97 894	203 865	202 172	533 809
Total		**584 919**	**829 295**	**1 308 107**	**1 427 919**	**4 150 240**

Cette dépense sera assumée à 61% par la ville centrale et à 39% par l'agglomération pour le volet concernant l'élimination et la valorisation des matières résiduelles.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre du Plan de développement durable 2016-2020, le présent contribue à l'atteinte de la cible suivante: atteindre les objectifs gouvernementaux de valorisation des matières recyclables (70%) et des matières organiques (60%) d'ici 2020 .

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tous les services inclus à cet appel d'offres sont nécessaires étant donné la fin des contrats s'y rapportant. Les services offerts permettent à la Ville et à l'Agglomération de s'acquitter de leurs obligations de salubrités et d'atteintes des objectifs de détournement de l'enfouissement des matières résiduelles, édictées par le gouvernement.
Les octrois planifiés pour les conseils du mois de juin offriront aux adjudicataires les délais nécessaires avant les débuts de contrats pour procéder à d'éventuelles acquisitions d'équipements.

Enfin, par les octrois des contrats prévus à cet appel d'offres, la Ville pourra non seulement poursuivre, mais principalement offrir des services additionnels pour l'implantation de la collecte des résidus alimentaires dans les logements montréalais (8 logements et moins) et entreprendre ainsi sa stratégie qui vise à compléter tout son territoire pour 2019.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les arrondissements concernés réaliseront des communications de proximité afin, le cas échéant, d'informer les citoyens de changements dans les jours de collecte.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octrois des contrats : CM du 18 juin et CG du 21 juin 2018
Début des contrats: variables, premier le 18 octobre 2018
Fin des contrats : 31 octobre 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses aux documents d'appel d'offres. Le dossier respecte les politiques de gestion contractuelle et d'approvisionnement.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Laurence THÉORÊT)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François BALLARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain LEDUC
Conseiller en aménagement C/E

Tél : 514 872-2210
Télécop. : 514 872-8146

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-10

Éric BLAIN
C/d sout technique infrastructures CESM

Tél : 514 872-3935
Télécop. : 514 872-8146

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Pierre WINNER
Directeur
Tél : 514-765-7180
Approuvé le : 2018-05-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Roger LACHANCE
Directeur
Tél : 514 872-7540
Approuvé le : 2018-05-14

Ville de Montréal
Service de l'environnement
GDD 1180695001

(taxes incluses)

CONTRATS COLLECTE ET TRANSPORT

Firmes	Arrondissements / Infrastructures	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total
Services MATREC inc.	Verdun (matières résiduelles)	464 695	2 263 073	1 926 669				**4 654 436**
Derichebourg Canada Environnement inc.	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (résidus alimentaires)	144 537	755 256	653 618				**1 553 412**
Enviro Connexions F.A.	Saint-Laurent (matières résiduelles)	168 996	2 256 681	2 301 814	2 421 682	2 584 023	2 303 618	**12 036 814**
Entreprise Multi PM inc.	Villeray-Saint-Michel-Parc Extension (contrat 1-mat. résiduelles)	260 836	1 721 766	1 756 201	1 791 325	1 827 152	1 554 033	**8 911 313**
Environnement Routier NRJ inc.	Verdun (matières recyclables)	233 168	1 132 896	958 998				**2 325 061**
Services MATREC inc.	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (matières recyclables)	359 409	1 796 778	1 521 151				**3 677 339**
Derichebourg Canada Environnement inc.	Outremont (matières recyclables)	0	327 526	278 397				**605 923**
RCI Environ. Div. WM Québec inc.	RDP - PAT (matières recyclables)	0	1 004 334	1 009 519				**2 013 853**
Col Sel Transit inc.	Ville-Marie (matières recyclables)	0	1 552 283	1 332 454				**2 884 737**
Environnement Routier NRJ inc.	Saint-Laurent (matières recyclables)	98 880	1 188 542	1 212 312	1 236 559	1 261 290	1 070 313	**6 067 895**
Total des contrats collecte et transport		**1 730 521**	**13 999 133**	**12 951 134**	**5 449 566**	**5 672 465**	**4 927 964**	**44 730 784**

CONTRATS COLLECTE, TRANSPORT ET ÉLIMINATION

Firmes	Territoires	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total
RCI Environ. Div. WM Québec inc.	Ahuntsic-Cartierville - contrat 1 (mat. Résiduelles)	131 608	2 510 393	2 560 601	2 611 813	2 664 049	2 272 335	**12 750 799**
	Ahuntsic-Cartierville (contrat 2 mat. Résiduelles)	131 647	2 471 380	2 520 808	2 571 224	2 622 648	2 237 143	**12 554 849**
	Villeray-Saint-Michel-Parc Extension (contrat 2 mat. Résiduelles)	265 508	2 659 727	2 712 921	2 767 180	2 822 523	2 399 234	**13 627 093**
Total des contrats collecte, transport et		**528 763**	**7 641 500**	**7 794 330**	**7 950 217**	**8 109 221**	**6 908 712**	**38 932 742**

CONTRATS ÉLIMINATION

Firmes	Tonnages	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total
RCI Environ. Div. WM Québec inc. (Longueuil)	**91 700**		**948 452**	**967 421**	**986 770**	**1 006 505**	**855 529**	**4 764 679**
RCI Environ. Div. WM Québec inc. (Laval)	**137 300**		**1 322 110**	**1 348 553**	**1 375 524**	**1 403 034**	**1 192 579**	**6 641 800**
Recyclage Notre-Dame inc.	**498 250**		**4 148 318**	**4 231 284**	**4 315 910**	**4 402 228**	**3 741 894**	**20 839 634**
Total des contrats d'élimination		**0**	**6 418 881**	**6 547 258**	**6 678 203**	**6 811 767**	**5 790 002**	**32 246 112**

Total des contrats	**2 259 284**	**28 059 514**	**27 292 723**	**20 077 986**	**20 593 453**	**17 626 678**	**115 909 638**

Ville de Montréal
Service de l'environnement
GDD 1180695001
Budget par compétence

Budget LOCAL
Collecte et transport déchets
Montant taxes incluses

Fournisseur	Territoire	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total	
Services MATREC inc.	Verdun (matières résiduelles)	464 695	2 263 073	1 926 669				**4 654 436**	
Derichebourg Canada Environnement inc.	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (résidus alimentaires)	144 537	755 256	653 618				**1 553 412**	
Enviro Connexions F.A.	Saint-Laurent (matières résiduelles)	168 996	2 256 681	2 301 814	2 421 682	2 584 023	2 303 618	**12 036 814**	
Entreprise Multi PM inc.	Villeray-Saint-Michel-Parc Extension (contrat 1-mat. résiduelles)	260 836	1 721 766	1 756 201	1 791 325	1 827 152	1 554 033	**8 911 313**	
Environnement Routier NRJ inc.	Verdun (matières recyclables)	233 168	1 132 896	958 998				**2 325 061**	
Services MATREC inc.	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (matières recyclables)	359 409	1 796 778	1 521 151				**3 677 339**	
Derichebourg Canada Environnement inc.	Outremont (matières recyclables)	0	327 526	278 397				**605 923**	
RCI Environ. Div. WM Québec inc.	RDP - PAT (matières recyclables)	0	1 004 334	1 009 519				**2 013 853**	
Col Sel Transit inc.	Ville-Marie (matières recyclables)	0	1 552 283	1 332 454				**2 884 737**	
Environnement Routier NRJ inc.	Saint-Laurent (matières recyclables)	98 880	1 188 542	1 212 312	1 236 559	1 261 290	1 070 313	**6 067 895**	
RCI Environ. Div. WM Québec inc.	Ahuntsic-Cartierville -contrat 1 (mat. Résiduelles)	131 608	1 695 750	1 729 665	1 764 258	1 799 543	1 537 505	**8 658 329**	
RCI Environ. Div. WM Québec inc.	Ahuntsic-Cartierville (contrat 2 mat. Résiduelles)	131 647	1 696 217	1 730 141	1 764 744	1 800 039	1 537 925	**8 660 713**	
RCI Environ. Div. WM Québec inc.	Villeray-Saint-Michel-Parc Extension (contrat 2 mat. Résiduelles)	265 508	1 747 345	1 782 292	1 817 938	1 854 297	1 576 241	**9 043 623**	
Total Budget local		**2 259 284**	**19 138 446**	**18 193 233**	**10 796 506**	**11 126 344**	**9 579 636**	**71 093 448**	**61%**
Total budget local -taxes nettes		**2 063 027**	**17 475 952**	**16 612 847**	**9 858 649**	**10 159 835**	**8 747 484**	**64 917 794**	

Budget AGGLO
Élimination et traitement
(montant taxes incluses)

Fournisseur	Territoire	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total	
RCI Longueuil	LaSalle		948 452	967 421	986 770	1 006 505	855 529	**4 764 679**	
RND	Plateau-Mont-Royal		1 245 536	1 270 447	1 295 856	1 321 773	1 123 507	**6 257 118**	
RND	Rosemont PP		1 305 482	1 331 591	1 358 223	1 385 388	1 177 579	**6 558 263**	
RND	Westmount		197 321	201 267	205 293	209 399	177 989	**991 268**	
RCI Laval	Ahuntsic-Cartierville 1		814 643	830 936	847 555	864 506	734 830	**4 092 471**	
RCI Laval	Ahuntsic-Cartierville 2		775 163	790 666	806 480	822 609	699 218	**3 894 136**	
RND	Villeray-St-Michel-Parc Ext. 1		808 849	825 026	841 527	858 357	729 604	**4 063 363**	
RCI Laval	Villeray-St-Michel-Parc Ext. 2		912 381	930 629	949 242	968 226	822 992	**4 583 471**	
RCI Laval	St-Laurent		982 194	1 001 838	1 021 875	1 042 312	885 965	**4 934 185**	
RCI Laval	Écocentre Acadie		43 332	44 199	45 083	45 984	39 087	**217 685**	
RND	Écocentre CDN		48 290	49 255	50 240	51 245	43 558	**242 589**	
RND	Écocentre LaSalle		171 511	174 941	178 440	182 009	154 708	**861 609**	
RND	Éco Petite-Patrie		73 267	74 732	76 227	77 751	66 089	**368 066**	
RND	Éco RDP		41 629	42 461	43 311	44 177	37 550	**209 128**	
RCI Laval	Éco St-Laurent		65 480	66 789	68 125	69 487	59 064	**328 946**	
RND	Éco St-Michel		56 615	57 748	58 903	60 081	51 068	**284 414**	
RCI Laval	TRI Lachine		231 105	235 727	240 441	245 250	208 462	**1 160 985**	
RND	TRI CESM		199 819	203 815	207 891	212 049	180 242	**1 003 816**	
Total budget agglo		**0**	**8 921 068**	**9 099 490**	**9 281 480**	**9 467 109**	**8 047 043**	**44 816 189**	**39%**
Total budget agglo-taxes nettes		**0**	**8 146 125**	**8 309 047**	**8 475 228**	**8 644 732**	**7 348 023**	**40 923 155**	

Total budget (taxes incluses)	**2 259 284**	**28 059 514**	**27 292 723**	**20 077 986**	**20 593 453**	**17 626 678**	**115 909 638**
Total budget -taxes nettes	**2 063 027**	**25 622 076**	**24 921 894**	**18 333 877**	**18 804 568**	**16 095 507**	**105 840 949**

Budget additionnel	Compétences	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total
Ajustement du prix annuel								
Contrats C & T	Locale			341 412	402 298	605 634	666 161	2 015 505
Contrats éliminations	Agglomération			162 922	329 103	498 608	559 586	1 550 219
Résidus alimentaires 9 logement et plus								
Verdun	Locale			50 706				50 706
St-Laurent	Locale			29 878	97 894	203 865	202 172	533 809
Total				**584 919**	**829 295**	**1 308 107**	**1 427 919**	**4 150 240**

Ville de Montréal
Service de l'environnement
GDD 1180695001

(taxes incluses)

CONTRATS COLLECTE ET TRANSPORT

Firmes	Arrondissements / Infrastructures	Nombre de mois	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total	Total par fournisseur	Instances	total sans indexation	
Services MATREC inc.	Verdun (matières résiduelles)	24.5	464 695	2 263 073	1 926 669				**4 654 436**	**4 654 436**	Local	4 607 364 $	47 072 $
Derichebourg Canada Environnement inc.	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (résidus alimentaires)	24.5	144 537	755 256	653 618				**1 553 412**	**1 553 412**	Local	1 537 507 $	15 905 $
Enviro Connexions F.A.	Saint-Laurent (matières résiduelles)	59	168 996	2 256 681	2 301 814	2 421 682	2 584 023	2 303 618	**12 036 814**	**12 036 814**	Local	11 559 117 $	477 697 $
Entreprise Multi PM inc.	Villeray-Saint-Michel-Parc Extension (contrat 1-mat. résid	60	260 836	1 721 766	1 756 201	1 791 325	1 827 152	1 554 033	**8 911 313**	**8 911 313**	Local	8 562 719 $	348 594 $
Environnement Routier NRJ inc.	Verdun (matières recyclables)	24.5	233 168	1 132 896	958 998				**2 325 061**	**2 325 061**	local	2 301 594 $	23 467 $
Services MATREC inc.	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (matières recyclables)	24.5	359 409	1 796 778	1 521 151				**3 677 339**	**3 677 339**	local	3 640 324 $	37 015 $
Derichebourg Canada Environnement inc.	Outremont (matières recyclables)	22	0	327 526	278 397				**605 923**	**605 923**	local	600 464 $	5 459 $
RCI Environ. Div. WM Québec inc.	RDP - PAT (matières recyclables)	20	0	1 004 334	1 009 519				**2 013 853**	**2 013 853**	local	1 997 740 $	16 113 $
Col Sel Transit inc.	Ville-Marie (matières recyclables)	22	0	1 552 283	1 332 454				**2 884 737**	**2 884 737**	local	2 858 918 $	25 819 $
Environnement Routier NRJ inc.	Saint-Laurent (matières recyclables)	59	98 880	1 188 542	1 212 312	1 236 559	1 261 290	1 070 313	**6 067 895**	**6 067 895**	local	5 833 940 $	233 955 $
Total des contrats collecte et transport			**1 730 521**	**13 999 133**	**12 951 134**	**5 449 566**	**5 672 465**	**4 927 964**	**44 730 784**	**44 730 784**	local		

CONTRATS COLLECTE, TRANSPORT ET ÉLIMINATION

Firmes	Territoires	Nombre de mois	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total	otal par fournisseu	Instances		
RCI Environ. Div. WM Québec inc.	Ahuntsic-Cartierville -contrat 1 (mat. Résiduelles)	59	131 608	2 510 393	2 560 601	2 611 813	2 664 049	2 272 335	**12 750 799**			12 261 837 $	488 962
	Ahuntsic-Cartierville (contrat 2 mat. Résiduelles)	59	131 647	2 471 380	2 520 808	2 571 224	2 622 648	2 237 143	**12 554 849**			12 073 370 $	481 479
	Villeray-Saint-Michel-Parc Extension (contrat 2 mat. Résid	60	265 508	2 659 727	2 712 921	2 767 180	2 822 523	2 399 234	**13 627 093**	**38 932 742**		13 099 595 $	527 498
Total des contrats collecte, transport et élimination			**528 763**	**7 641 500**	**7 794 330**	**7 950 217**	**8 109 221**	**6 908 712**	**38 932 742**	**38 932 742**	0		

CONTRATS ÉLIMINATION

Firmes	Territoires	Nombre de mois	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total	Total par fournisseur	Instances
RCI Environ. Div. WM Québec inc. (Longueuil)	**LaSalle**	**59**		**948 452**	**967 421**	**986 770**	**1 006 505**	**855 529**	**4 764 679**	**4 764 679**	**agglo**
RCI Environ. Div. WM Québec inc. (Laval)	St-Laurent	59		982 194	1 001 838	1 021 875	1 042 312	885 965	4 934 185		agglo
	Écocentre Acadie	59		43 332	44 199	45 083	45 984	39 087	217 685		agglo
	Éco St-Laurent	59		65 480	66 789	68 125	69 487	59 064	328 946		agglo
	TRI Lachine	59		231 105	235 727	240 441	245 250	208 462	1 160 985		agglo
	Sous-total			**1 322 110**	**1 348 553**	**1 375 524**	**1 403 034**	**1 192 579**	**6 641 800**	6 641 800	
Recyclage Notre-Dame inc.	Plateau-Mont-Royal	59		1 245 536	1 270 447	1 295 856	1 321 773	1 123 507	6 257 118		agglo
	Rosemont PP	59		1 305 482	1 331 591	1 358 223	1 385 388	1 177 579	6 558 263		agglo
	Westmount	59		197 321	201 267	205 293	209 399	177 989	991 268		agglo
	Villeray-St-Michel-Parc Ext. 1	59		808 849	825 026	841 527	858 357	729 604	4 063 363		agglo
	Écocentre CDN	59		48 290	49 255	50 240	51 245	43 558	242 589		agglo
	Écocentre LaSalle	59		171 511	174 941	178 440	182 009	154 708	861 609	20 839 634	agglo
	Éco Petite-Patrie	59		73 267	74 732	76 227	77 751	66 089	368 066		agglo
	Éco RDP	59		41 629	42 461	43 311	44 177	37 550	209 128		agglo
	Éco St-Michel	59		56 615	57 748	58 903	60 081	51 068	284 414		agglo
	TRI CESM	59		199 819	203 815	207 891	212 049	180 242	1 003 816		agglo
	Sous-total			**4 148 318**	**4 231 284**	**4 315 910**	**4 402 228**	**3 741 894**	**20 839 634**		
Total des contrats d'élimination			**0**	**6 418 881**	**6 547 258**	**6 678 203**	**6 811 767**	**5 790 002**	**32 246 112**	**32 246 112**	agglo
Total des contrats			**2 259 284**	**28 059 514**	**27 292 723**	**20 077 986**	**20 593 453**	**17 626 678**	**115 909 638**	**115 909 638**	

Ville de Montréal
Service de l'environnement
GDD 1180695001

(taxes incluses)

CONTRATS COLLECTE ET TRANSPORT

Firmes	Arrondissements / Infrastructures	Nombre de mois	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total	Instances	total sans indexation	
Services MATREC inc.	Verdun (matières résiduelles)	24.5	464 695	2 263 073	1 926 669				**4 654 436**	Local	4 607 364 $	47 072 $
Derichebourg Canada Environnement inc.	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (résidus alimentaires)	24.5	144 537	755 256	653 618				**1 553 412**	Local	1 537 507 $	15 905 $
Enviro Connexions F.A.	Saint-Laurent (matières résiduelles)	59	168 996	2 256 681	2 301 814	2 421 682	2 584 023	2 303 618	**12 036 814**	Local	11 559 117 $	477 697 $
Entreprise Multi PM inc.	Villeray-Saint-Michel-Parc Extension (contrat 1-mat. résid	60	260 836	1 721 766	1 756 201	1 791 325	1 827 152	1 554 033	**8 911 313**	Local	8 562 719 $	348 594 $
Environnement Routier NRJ inc.	Verdun (matières recyclables)	24.5	233 168	1 132 896	958 998				**2 325 061**	local	2 301 594 $	23 467 $
Services MATREC inc.	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (matières recyclables)	24.5	359 409	1 796 778	1 521 151				**3 677 339**	local	3 640 324 $	37 015 $
Derichebourg Canada Environnement inc.	Outremont (matières recyclables)	22	0	327 526	278 397				**605 923**	local	600 464 $	5 459 $
RCI Environ. Div. WM Québec inc.	RDP - PAT (matières recyclables)	20	0	1 004 334	1 009 519				**2 013 853**	local	1 997 740 $	16 113 $
Col Sel Transit inc.	Ville-Marie (matières recyclables)	22	0	1 552 283	1 332 454				**2 884 737**	local	2 858 918 $	25 819 $
Environnement Routier NRJ inc.	Saint-Laurent (matières recyclables)	59	98 880	1 188 542	1 212 312	1 236 559	1 261 290	1 070 313	**6 067 895**	local	5 833 940 $	233 955 $
Total des contrats collecte et transport			**1 730 521**	**13 999 133**	**12 951 134**	**5 449 566**	**5 672 465**	**4 927 964**	**44 730 784**	local		

CONTRATS COLLECTE, TRANSPORT ET ÉLIMINATION

Firmes	Territoires	Nombre de mois	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total	Instances		
RCI Environ. Div. WM Québec inc.	Ahuntsic-Cartierville -contrat 1 (mat. Résiduelles)	59	131 608	2 510 393	2 560 601	2 611 813	2 664 049	2 272 335	**12 750 799**		12 261 837 $	488 962
RCI Environ. Div. WM Québec inc.	Ahuntsic-Cartierville (contrat 2 mat. Résiduelles)	59	131 647	2 471 380	2 520 808	2 571 224	2 622 648	2 237 143	**12 554 849**		12 073 370 $	481 479
RCI Environ. Div. WM Québec inc.	Villeray-Saint-Michel-Parc Extension (contrat 2 mat. Résid	60	265 508	2 659 727	2 712 921	2 767 180	2 822 523	2 399 234	**13 627 093**		13 099 595 $	527 498
Total des contrats collecte, transport et élimination			**528 763**	**7 641 500**	**7 794 330**	**7 950 217**	**8 109 221**	**6 908 712**	**38 932 742**			

CONTRATS D'ÉLIMINATION

Firmes	Territoires	Nombre de mois	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total	Instances
RCI Environ. Div. WM Québec inc. (Longueuil)	LaSalle	59		948 452	967 421	986 770	1 006 505	855 529	4 764 679	agglo
RCI Environ. Div. WM Québec inc. (Laval)	St-Laurent	59		982 194	1 001 838	1 021 875	1 042 312	885 965	4 934 185	agglo
RCI Environ. Div. WM Québec inc. (Laval)	Écocentre Acadie	59		43 332	44 199	45 083	45 984	39 087	217 685	agglo
RCI Environ. Div. WM Québec inc. (Laval)	Éco St-Laurent	59		65 480	66 789	68 125	69 487	59 064	328 946	agglo
RCI Environ. Div. WM Québec inc. (Laval)	TRI Lachine	59		231 105	235 727	240 441	245 250	208 462	1 160 985	agglo
Recyclage Notre-Dame inc.	Plateau-Mont-Royal	59		1 245 536	1 270 447	1 295 856	1 321 773	1 123 507	6 257 118	agglo
Recyclage Notre-Dame inc.	Rosemont PP	59		1 305 482	1 331 591	1 358 223	1 385 388	1 177 579	6 558 263	agglo
Recyclage Notre-Dame inc.	Westmount	59		197 321	201 267	205 293	209 399	177 989	991 268	agglo
Recyclage Notre-Dame inc.	Villeray-St-Michel-Parc Ext. 1	59		808 849	825 026	841 527	858 357	729 604	4 063 363	agglo
Recyclage Notre-Dame inc.	Écocentre CDN	59		48 290	49 255	50 240	51 245	43 558	242 589	agglo
Recyclage Notre-Dame inc.	Écocentre LaSalle	59		171 511	174 941	178 440	182 009	154 708	861 609	agglo
Recyclage Notre-Dame inc.	Éco Petite-Patrie	59		73 267	74 732	76 227	77 751	66 089	368 066	agglo
Recyclage Notre-Dame inc.	Éco RDP	59		41 629	42 461	43 311	44 177	37 550	209 128	agglo
Recyclage Notre-Dame inc.	Éco St-Michel	59		56 615	57 748	58 903	60 081	51 068	284 414	agglo
Recyclage Notre-Dame inc.	TRI CESM	59		199 819	203 815	207 891	212 049	180 242	1 003 816	agglo
Total des contrats d'élimination			**0**	**6 418 881**	**6 547 258**	**6 678 203**	**6 811 767**	**5 790 002**	**32 246 112**	agglo

Total des contrats			**2 259 284**	**28 059 514**	**27 292 723**	**20 077 986**	**20 593 453**	**17 626 678**	**115 909 638**	

Elimination par territoires	Tonnage	durée du contrat an	prix unitaire	IPC montant sans la distance	mois en 2019	1.02000000 mois en 2020	1.04040000 mois en 2021	1.06120800 mois en 2022	1.08243216 mois en 2023	Total
					12	12	12	12	10	58
RCI Longueuil	**91 700**									
LaSalle	18 972	4.8333	**43.48**	**3 987 116.00**	824 921	841 419	858 247	875 412	744 100	**4 144 100**
5%					41 246	42 071	42 912	43 771	37 205	**207 205**
9.975%					82 286	83 932	85 610	87 322	74 224	**413 374**
Total avec taxes					**948 452**	**967 421**	**986 770**	**1 006 505**	**855 529**	**4 764 679**
Ristourne TPS 100%					41 246	42 071	42 912	43 771	37 205	**207 205**
50%					41 143	41 966	42 805	43 661	37 112	**206 687**
Dépense nette					866 063	883 385	901 052	919 073	781 212	**4 350 787**
RND	**149 600**									
Plateau-Mont-Royal	30 952	4.8333	**35.00**	**5 236 000.00**	1 083 310	1 104 977	1 127 076	1 149 618	977 175	5 442 156
5%					54 166	55 249	56 354	57 481	48 859	272 108
9.975%					108 060	110 221	112 426	114 674	97 473	542 855
Total avec taxes					1 245 536	1 270 447	1 295 856	1 321 773	1 123 507	6 257 118
Ristourne TPS 100%					54 166	55 249	56 354	57 481	48 859	272 108
50%					54 030	55 111	56 213	57 337	48 737	271 428
Dépense nette					1 137 340	1 160 087	1 183 289	1 206 955	1 025 912	5 713 583
RND	**156 800**									
Rosemont PP	32 441	4.8333	**35.00**	**5 488 000.00**	1 135 448	1 158 157	1 181 320	1 204 947	1 024 205	**5 704 077**
5%					56 772	57 908	59 066	60 247	51 210	**285 204**
9.975%					113 261	115 526	117 837	120 193	102 164	**568 982**
Total avec taxes					**1 305 482**	**1 331 591**	**1 358 223**	**1 385 388**	**1 177 579**	**6 558 263**
Ristourne TPS 100%					56 772	57 908	59 066	60 247	51 210	**285 204**
50%					56 630	57 763	58 918	60 097	51 082	**284 491**
Dépense nette					1 192 079	1 215 920	1 240 239	1 265 044	1 075 287	**5 988 568**
RND	**23 700**									
Westmount	4 903	**4.8333**	**35.00**	**829 500.00**	171 621	175 053	178 554	182 125	154 806	**862 160**
5%					8 581	8 753	8 928	9 106	7 740	**43 108**
9.975%					17 119	17 462	17 811	18 167	15 442	**86 000**
Total avec taxes					**197 321**	**201 267**	**205 293**	**209 399**	**177 989**	**991 268**
Ristourne TPS 100%					8 581	8 753	8 928	9 106	7 740	**43 108**
50%					8 560	8 731	8 905	9 083	7 721	**43 000**
Dépense nette					180 180	183 784	187 460	191 209	162 527	**905 160**
RCI Laval	**84 600**									
Ahuntsic-Cartierville 1	17 503	4.8333	**40.48**	**3 424 608.00**	708 540	722 710	737 165	751 908	639 122	**3 559 444**
5%					35 427	36 136	36 858	37 595	31 956	**177 972**
9.975%					70 677	72 090	73 532	75 003	63 752	**355 055**
Total avec taxes					**814 643**	**830 936**	**847 555**	**864 506**	**734 830**	**4 092 471**
Ristourne TPS 100%					35 427	36 136	36 858	37 595	31 956	**177 972**
50%					35 338	36 045	36 766	37 501	31 876	**177 527**
Dépense nette					743 878	758 756	773 931	789 409	670 998	**3 736 971**
RCI Laval	**80 500**									
Ahuntsic-Cartierville 2	16 655	4.8333	**40.48**	**3 258 640.00**	674 201	687 685	701 439	715 468	608 148	**3 386 942**
5%					33 710	34 384	35 072	35 773	30 407	**169 347**
9.975%					67 252	68 597	69 969	71 368	60 663	**337 847**
Total avec taxes					**775 163**	**790 666**	**806 480**	**822 609**	**699 218**	**3 894 136**
Ristourne TPS 100%					33 710	34 384	35 072	35 773	30 407	**169 347**
50%					33 626	34 298	34 984	35 684	30 331	**168 924**
Dépense nette					707 827	721 984	736 423	751 152	638 479	**3 555 865**
RND	**97 150**									
Villeray-St-Michel-Parc Ext. 1	20 100	4.8333	**35.00**	**3 400 250.00**	703 500	717 570	731 921	746 560	634 576	**3 534 127**
5%					35 175	35 879	36 596	37 328	31 729	**176 706**
9.975%					70 174	71 578	73 009	74 469	63 299	**352 529**
Total avec taxes					**808 849**	**825 026**	**841 527**	**858 357**	**729 604**	**4 063 363**
Ristourne TPS 100%					35 175	35 879	36 596	37 328	31 729	**176 706**
50%					35 087	35 789	36 505	37 235	31 649	**176 265**
Dépense nette					738 587	753 359	768 426	783 794	666 225	**3 710 392**
RCI Laval	**94 750**									
Villeray-St-Michel-Parc Ext. 2	19 603	4.8333	**40.48**	**3 835 480.00**	793 548	809 419	825 607	842 119	715 801	**3 986 493**
5%					39 677	40 471	41 280	42 106	35 790	**199 325**
9.975%					79 156	80 739	82 354	84 001	71 401	**397 653**
Total avec taxes					**912 381**	**930 629**	**949 242**	**968 226**	**822 992**	**4 583 471**
Ristourne TPS 100%					39 677	40 471	41 280	42 106	35 790	**199 325**
50%					39 578	40 370	41 177	42 001	35 701	**198 826**
Dépense nette					833 126	849 788	866 784	884 120	751 502	**4 185 320**
RCI Laval	**102 000**									
St-Laurent	21 103	4.8333	**40.48**	**4 128 960.00**	854 268	871 353	888 780	906 556	770 572	**4 291 528**
5%					42 713	43 568	44 439	45 328	38 529	**214 576**
9.975%					85 213	86 917	88 656	90 429	76 865	**428 080**
Total avec taxes					**982 194**	**1 001 838**	**1 021 875**	**1 042 312**	**885 965**	**4 934 185**
Ristourne TPS 100%					42 713	43 568	44 439	45 328	38 529	**214 576**
50%					42 607	43 459	44 328	45 214	38 432	**214 040**
Dépense nette					896 874	914 812	933 108	951 770	809 005	**4 505 568**
RCI Laval	**4 500**									
Écocentre Acadie	931	4.8333	**40.48**	**182 160.00**	37 688	38 442	39 211	39 995	33 996	**189 332**
5%					1 884	1 922	1 961	2 000	1 700	**9 467**
9.975%					3 759	3 835	3 911	3 990	3 391	**18 886**
Total avec taxes					**43 332**	**44 199**	**45 083**	**45 984**	**39 087**	**217 685**
Ristourne TPS 100%					1 884	1 922	1 961	2 000	1 700	**9 467**
50%					1 880	1 917	1 956	1 995	1 696	**9 443**
Dépense nette					39 568	40 359	41 167	41 990	35 691	**198 775**
RND	**5 800**									
Écocentre CDN	1 200	4.8333	**35.00**	**203 000.00**	42 000	42 840	43 697	44 571	37 885	**210 993**
5%					2 100	2 142	2 185	2 229	1 894	**10 550**
9.975%					4 190	4 273	4 359	4 446	3 779	**21 047**
Total avec taxes					**48 290**	**49 255**	**50 240**	**51 245**	**43 558**	**242 589**
Ristourne TPS 100%					2 100	2 142	2 185	2 229	1 894	**10 550**
50%					2 095	2 137	2 179	2 223	1 890	**10 523**

Dépense nette		44 095	44 977	45 876	46 794	39 775	**221 516**

RND	**20 600**									
Écocentre LaSalle	4 262	4.8333	**35.00**	**721 000.00**	149 172	152 156	155 199	158 303	134 558	**749 388**
5%					7 459	7 608	7 760	7 915	6 728	**37 469**
9.975%					14 880	15 178	15 481	15 791	13 422	**74 751**
Total avec taxes					**171 511**	**174 941**	**178 440**	**182 009**	**154 708**	**861 609**
Ristourne TPS 100%					7 459	7 608	7 760	7 915	6 728	**37 469**
50%					7 440	7 589	7 741	7 895	6 711	**37 376**
Dépense nette					156 612	159 745	162 940	166 198	141 269	**786 763**
RND	**8 800**									
Éco Petite-Patrie	1 821	4.8333	**35.00**	**308 000.00**	63 724	64 999	66 299	67 625	57 481	**320 127**
5%					3 186	3 250	3 315	3 381	2 874	**16 006**
9.975%					6 356	6 484	6 613	6 746	5 734	**31 933**
Total avec taxes					**73 267**	**74 732**	**76 227**	**77 751**	**66 089**	**368 066**
Ristourne TPS 100%					3 186	3 250	3 315	3 381	2 874	**16 006**
50%					3 178	3 242	3 307	3 373	2 867	**15 966**
Dépense nette					66 902	68 240	69 605	70 997	60 348	**336 093**
RND	**5 000**									
Éco RDP	1 034	4.8333	**35.00**	**175 000.00**	36 207	36 931	37 670	38 423	32 660	**181 890**
5%					1 810	1 847	1 883	1 921	1 633	**9 095**
9.975%					3 612	3 684	3 758	3 833	3 258	**18 144**
Total avec taxes					**41 629**	**42 461**	**43 311**	**44 177**	**37 550**	**209 128**
Ristourne TPS 100%					1 810	1 847	1 883	1 921	1 633	**9 095**
50%					1 806	1 842	1 879	1 916	1 629	**9 072**
Dépense nette					38 013	38 773	39 548	40 339	34 288	**190 962**
RCI Laval	**6 800**									
Éco St-Laurent	1 407	4.8333	**40.48**	**275 264.00**	56 951	58 090	59 252	60 437	51 371	**286 102**
5%					2 848	2 905	2 963	3 022	2 569	**14 305**
9.975%					5 681	5 794	5 910	6 029	5 124	**28 539**
Total avec taxes					**65 480**	**66 789**	**68 125**	**69 487**	**59 064**	**328 946**
Ristourne TPS 100%					2 848	2 905	2 963	3 022	2 569	**14 305**
50%					2 840	2 897	2 955	3 014	2 562	**14 269**
Dépense nette					59 792	60 987	62 207	63 451	53 934	**300 371**
RND	**6 800**									
Éco St-Michel	1 407	4.8333	**35.00**	**238 000.00**	49 241	50 226	51 231	52 255	44 417	**247 371**
5%					2 462	2 511	2 562	2 613	2 221	**12 369**
9.975%					4 912	5 010	5 110	5 212	4 431	**24 675**
Total avec taxes					**56 615**	**57 748**	**58 903**	**60 081**	**51 068**	**284 414**
Ristourne TPS 100%					2 462	2 511	2 562	2 613	2 221	**12 369**
50%					2 456	2 505	2 555	2 606	2 215	**12 338**
Dépense nette					51 697	52 731	53 786	54 862	46 632	**259 708**
RCI Laval	24 000									
TRI Lachine	**4 966**	**4.8333**	**40.48**	**971 520.00**	201 004	205 024	209 125	213 307	181 311	**1 009 771**
5%					10 050	10 251	10 456	10 665	9 066	**50 489**
9.975%					20 050	20 451	20 860	21 277	18 086	**100 725**
Total avec taxes					**231 105**	**235 727**	**240 441**	**245 250**	**208 462**	**1 160 985**
Ristourne TPS 100%					10 050	10 251	10 456	10 665	9 066	**50 489**
50%					10 025	10 226	10 430	10 639	9 043	**50 362**
Dépense nette					211 029	215 250	219 555	223 946	190 354	**1 060 134**
RND	**24 000**									
TRI CESM	4 966	4.8333	**35.00**	**840 000.00**	173 793	177 269	180 814	184 431	156 766	**873 073**
5%					8 690	8 863	9 041	9 222	7 838	**43 654**
9.975%					17 336	17 683	18 036	18 397	15 637	**87 089**
Total avec taxes					**199 819**	**203 815**	**207 891**	**212 049**	**180 242**	**1 003 816**
Ristourne TPS 100%					8 690	8 863	9 041	9 222	7 838	**43 654**
50%					8 668	8 841	9 018	9 198	7 819	**43 545**
Dépense nette					182 461	186 110	189 832	193 629	164 585	**916 618**
Total des contrats										
RCI Laval	137 300									
Territoires (Voir couleur correspondante)	28 407	4.8333	**40.48**	5 557 904	1 149 911	1 172 909	1 196 368	1 220 295	1 037 251	**5 776 734**
5%					**57 496**	**58 645**	**59 818**	**61 015**	**51 863**	**288 837**
9.975%					**114 704**	**116 998**	**119 338**	**121 724**	**103 466**	**576 229**
Total avec taxes					**1 322 110**	**1 348 553**	**1 375 524**	**1 403 034**	**1 192 579**	**6 641 800**
Ristourne TPS 100%					**57 496**	**58 645**	**59 818**	**61 015**	**51 863**	**288 837**
50%					**57 352**	**58 499**	**59 669**	**60 862**	**51 733**	**288 115**
Dépense nette					**1 207 263**	**1 231 408**	**1 256 036**	**1 281 157**	**1 088 984**	**6 064 848**
RCI Longueuil	**91 700**									
LaSalle	**18 972**	4.8333	**43.48**	**3 987 116**	**824 921**	**841 419**	**858 247**	**875 412**	**744 100**	**4 144 100**
5%					**41 246**	**42 071**	**42 912**	**43 771**	**37 205**	**207 205**
9.975%					**82 286**	**83 932**	**85 610**	**87 322**	**74 224**	**413 374**
Total avec taxes					**948 452**	**967 421**	**986 770**	**1 006 505**	**855 529**	**4 764 679**
Ristourne TPS 100%					**41 246**	**42 071**	**42 912**	**43 771**	**37 205**	**207 205**
50%					**41 143**	**41 966**	**42 805**	**43 661**	**37 112**	**206 687**
Dépense nette					**866 063**	**883 385**	**901 052**	**919 073**	**781 212**	**4 350 787**
RND	**498 250**									
Territoires (Voir couleur correspondante)	**103 086**	**4.8333**	**35.00**	**17 438 750**	**3 608 017**	**3 680 178**	**3 753 781**	**3 828 857**	**3 254 528**	**18 125 361**
5%					**180 401**	**184 009**	**187 689**	**191 443**	**162 726**	**906 268**
9.975%					**359 900**	**367 098**	**374 440**	**381 928**	**324 639**	**1 808 005**
Total avec taxes					**4 148 318**	**4 231 284**	**4 315 910**	**4 402 228**	**3 741 894**	**20 839 634**
Ristourne TPS 100%					**180 401**	**184 009**	**187 689**	**191 443**	**162 726**	**906 268**
50%					**179 950**	**183 549**	**187 220**	**190 964**	**162 320**	**904 002**
Dépense nette					**3 787 967**	**3 863 726**	**3 941 001**	**4 019 821**	**3 416 848**	**19 029 363**
RCI Longueuil	**259 850**									
Territoires - CTE (Voir couleur correspondante)	**53 762**	**4.8333**	**40.48**	**10 518 728**	**2 176 289**	**2 219 814**	**2 264 211**	**2 309 495**	**1 963 071**	**10 932 879**
5%					**108 814**	**110 991**	**113 211**	**115 475**	**98 154**	**546 644**
9.975%					**217 085**	**221 426**	**225 855**	**230 372**	**195 816**	**1 090 555**
Total avec taxes					**2 502 188**	**2 552 232**	**2 603 276**	**2 655 342**	**2 257 040**	**12 570 078**
Ristourne TPS 100%					**108 814**	**110 991**	**113 211**	**115 475**	**98 154**	**546 644**

50%	**108 542**	**110 713**	**112 928**	**115 186**	**97 908**	**545 277**
Dépense nette	**2 284 831**	**2 330 528**	**2 377 138**	**2 424 681**	**2 060 979**	**11 478 156**

Total de tous les contrats enfouissement

Total des contrats	987 100									
	204 228	4.8333	37.99	37 502 498	7 759 138	7 914 320	8 072 607	8 234 059	6 998 950	**38 979 073**
5%					387 957	395 716	403 630	411 703	349 947	**1 948 954**
9.975%					773 974	789 453	805 243	821 347	698 145	**3 888 163**
Total avec taxes					**8 921 068**	**9 099 490**	**9 281 480**	**9 467 109**	**8 047 043**	**44 816 189**
Ristourne TPS 100%					387 957	395 716	403 630	411 703	349 947	**1 948 954**
50%					386 987	394 727	402 621	410 674	349 073	**1 944 081**
Dépense nette					**8 146 125**	**8 309 047**	**8 475 228**	**8 644 732**	**7 348 023**	**40 923 155**

Redevance 2018 23.70 coût net 4 839 311 4 936 098 5 135 516 5 238 226 5 342 991 **25 492 141**

1001.001000.103162.04313.54503.014468.0000.000000.000000.00000.00000
1001.0010000.103162.04383.54503.012359.0000.000000.000000.00000.00000
1001.0010000.103162.04323.54503.014468.0000.000000.000000.00000.00000

Coût moyen pour l'élimination taxes incluses par tonne pour l'ensemble du contrat 43.68

1) L'indexation annuelle (estimé à 2% par année) est prévue à la date d'anniversaire des contrats à partir de janvier 2019

Budget 2018	**Coût moyer**	**Tonnages**	**Total**	
Déchets	43.25 $	183 166	7 922 416 $	
Déchets aux éco.	49.85 $	11 131	554 922 $	
Rejets	35.91 $	9 931	356 614 $	
Total avant taxes		**204 228**	**8 833 951 $**	
Nouveaux contrats			**7 759 138 $**	
Écart avant taxes			**1 074 814 $**	Favorable
Écart taxe nette			**1 128 420 $**	
Écart - taxes incluses			**1 235 767 $**	

IPC 1.02000000

Verdun	Matrec				mois en 2018	mois en 2019	mois en 2020	**Total**	Entité	Source	centre de responsabilité	activité	objet	sous-objet
	nombre de portes	durée du contrat an	prix unitaire	montant total	2.48	12	10	**24.48**						
Ordures ménagères	36 711	2.0400	27.64	2 069 971.76	209 703	1 018 886	862 488	**2 091 077**						
5%					10 485	50 944	43 124	**104 554**						
9.975%					20 918	101 634	86 033	**208 585**						
Total avec taxes					**241 106**	**1 171 464**	**991 646**	**2 404 216**						
Ristourne TPS 100%					10 485	50 944	43 124	**104 554**						
50%					10 459	50 817	43 017	**104 292**						
Dépense nette					220 162	1 069 703	905 505	**2 195 370**	2101	0010000	103314	04311	54503	014400
	Collectes									2 195 369.84				
CRD	12	2.04	12 478.00	305 461.44	30 945	150 355	127 276	**308 576**						
5%					1 547	7 518	6 364	**15 429**						
9.975%					3 087	14 998	12 696	**30 780**						
Total avec taxes					**35 580**	**172 871**	**146 335**	**354 785**						
Ristourne TPS 100%					1 547	7 518	6 364	**15 429**						
50%					1 543	7 499	6 348	**15 390**						
Dépense nette					32 489	157 854	133 623	**323 966**	2101	0010000	103314	04381	54503	014483
Résidus alimentaires (8 logement et moins)	22 934	2.04	24.78	1 159 341.22	117 450	570 654	483 059	**1 171 162**						
5%					5 872	28 533	24 153	**58 558**						
9.975%					11 716	56 923	48 185	**116 823**						
Total avec taxes					**135 038**	**656 109**	**555 397**	**1 346 543**						
Ristourne TPS 100%					5 872	28 533	24 153	**58 558**						
50%					5 858	28 461	24 093	**58 412**						
Dépense nette					123 307	599 115	507 151	**1 229 574**	2101	0010000	103314	04331	54503	014481
Résidus alimentaires (9 logement et plus)	2 293	1.4925	24.78	84 804.66	0	37 454	48 297	**85 752**						
5%					0	1 873	2 415	**4 288**						
9.975%					0	3 736	4 818	**8 554**						
Total avec taxes					**0**	**43 063**	**55 530**	**98 593**						
Ristourne TPS 100%					0	1 873	2 415	**4 288**						
50%					0	1 868	2 409	**4 277**						
Dépense nette					0	39 322	50 706	**90 029**	2101	0010000	103314	04331	54503	014481
	collectes													
Résidus verts	33	2.04	5 759.00	387 695.88	46 072	190 968	154 608	**391 649**						
5%					2 304	9 548	7 730	**19 582**						
9.975%					4 596	19 049	15 422	**39 067**						
Total avec taxes					**52 971**	**219 566**	**177 761**	**450 298**						
Ristourne TPS 100%					2 304	9 548	7 730	**19 582**						
50%					2 298	9 525	7 711	**19 533**						
Dépense nette					48 370	200 493	162 320	**411 182**	2101	0010000	103314	04331	54503	014492
Total de collecte et transport Matrec					404 170	1 968 317	1 675 729	**4 048 216**						
5%					20 209	98 416	83 786	**202 411**						
9.975%					40 316	196 340	167 154	**403 810**						
Total avec taxes					**464 695**	**2 263 073**	**1 926 669**	**4 654 436**						
Ristourne TPS 100%					20 209	98 416	83 786	**202 411**						
50%					20 158	98 170	83 577	**201 905**						
Dépense nette					424 328	2 066 487	1 759 306	**4 250 121**						

				IPC			1.02000000									
Verdun	Env. Routier NRJ				mois en 2018	mois en 2019	mois en 2020	**Total**		Entité	Source	centre de responsabilité	activité	objet	sous-objet
	nombre de portes	durée du contrat an	prix unitaire	montant total	2.48	12	10	**24.48**							
Matières recyclables	36 711	2.0400	26.73	2 001 821.46	202 799	985 341	834 092	**2 022 232**							
5%					10 140	49 267	41 705	**101 112**							
9.975%					20 229	98 288	83 201	**201 718**							
Total avec taxes					**233 168**	**1 132 896**	**958 998**	**2 325 061**							
Ristourne TPS 100%					10 140	49 267	41 705	**101 112**							
50%					10 115	49 144	41 600	**100 859**							
Dépense nette					212 914	1 034 485	875 693	**2 123 091**		2101	0010000	103314	04321	54503	014401

					IPC			1.02000000							
MHM	Derichebourg				mois en 2018	mois en 2019	mois en 2020	**Total**	Entité	Source	centre de responsabilité	activité	objet	sous-objet	
	nombre de portes	durée du contrat an	prix unitaire	montant total	2.41	12	10	**24.41**							
Résidus alimentaires (8 log. Et moins)	54 775	2.03	11.10	1 236 778.42	122 107	610 445	516 802	**1 249 354**							
5%					6 105	30 522	25 840	**62 468**							
9.975%					12 180	60 892	51 551	**124 623**							
Total avec taxes					**140 393**	**701 859**	**594 193**	**1 436 445**							
Ristourne TPS 100%					6 105	30 522	25 840	**62 468**							
50%					6 090	30 446	25 776	**62 312**							
Dépense nette					128 197	640 891	542 578	**1 311 665**							
Résidus alimentaires (9 log. Et plus)	1 617	2.03	11.10	36 510.65	3 605	18 021	15 256	**36 882**							
5%					180	901	763	**1 844**							
9.975%					360	1 798	1 522	**3 679**							
Total avec taxes					**4 145**	**20 719**	**17 541**	**42 405**							
Ristourne TPS 100%					180	901	763	**1 844**							
50%					180	899	761	**1 839**							
Dépense nette					3 784	18 920	16 017	**38 721**							
Résidus alimentaires (9 log. Et plus)	3 861	1.49	11.10	63 964.22		28 422	36 429	**64 851**							
5%					0	1 421	1 821	**3 243**							
9.975%					0	2 835	3 634	**6 469**							
Total avec taxes					**0**	**32 678**	**41 884**	**74 562**							
Ristourne TPS 100%					0	1 421	1 821	**3 243**							
50%					0	1 418	1 817	**3 234**							
Dépense nette					0	29 840	38 245	**68 085**							
Total collecte des résidus alimentaires Derichebourg	60 253		11.10	1 337 253.29	125 711.87	656 887.55	568 487.06	**1 351 086**							
					6 286	32 844	28 424	**67 554**							
					12 540	65 525	56 707	**134 771**							
					144 537	**755 256**	**653 618**	**1 553 412**							
					6 286	32 844	28 424	**67 554**							
					6 270	32 762	28 353	**67 385**							
					131 982	689 650	596 840	**1 418 472**	2101	0010000	103314	04331	54503	014481	

IPC 1.02000000

MHM	Matrec				mois en 2018	mois en 2019	mois en 2020	**Total**	Entité	Source	centre de responsabilité	activité	objet	sous-objet
	nombre de portes	durée du contrat an	prix unitaire	montant total	2.41	12	10	**24.41**						
Maitères recyclables	72 027	2.0342	21.61	3 166 187.48	312 598	1 562 755	1 323 028	**3 198 381**						
5%					15 630	78 138	66 151	**159 919**						
9.975%					31 182	155 885	131 972	**319 039**						
Total avec taxes					**359 409**	**1 796 778**	**1 521 151**	**3 677 339**						
Ristourne TPS 100%					15 630	78 138	66 151	**159 919**						
50%					15 591	77 942	65 986	**159 519**						
Dépense nette					328 189	1 640 698	1 389 014	**3 357 900**	2101	0010000	103314	04321	54503	014401

				IPC			1.02000000	1.04040000	1.06120800	1.08243216								
St-Laurent	Enviro connexions FA				mois en 2018	mois en 2019	mois en 2020	mois en 2021	mois en 2022	mois en 2023	**Total**	Entité	Source	centre de responsabilité	activité	objet	sous-objet
	nombre de portes	durée du contrat an	prix unitaire	montant total	1	12	12	12	12	10	**59**						
Ordures ménagères	40 329	4.9167	31.34	6 214 228.40	105 326	1 266 017	1 291 338	1 317 164	1 343 508	1 140 081	**6 463 435**						
5%					5 266	63 301	64 567	65 858	67 175	57 004	**323 172**						
9.975%					10 506	126 285	128 811	131 387	134 015	113 723	**644 728**						
Total avec taxes					**121 098**	**1 455 603**	**1 484 716**	**1 514 410**	**1 544 698**	**1 310 809**	**7 431 334**						
Ristourne TPS 100%					5 266	63 301	64 567	65 858	67 175	57 004	**323 172**						
50%					5 253	63 143	64 405	65 694	67 007	56 862	**322 364**						
Dépense nette					110 579	1 329 160	1 355 743	1 382 858	1 410 515	1 196 943	**6 785 799**	2101	0010000	103314	04311	54503	014400
CRD	40 329	4.92	4.80	951 764.40	16 132	193 902	197 780	201 735	205 770	174 614	**989 933**						
5%					807	9 695	9 889	10 087	10 918	8 731	**50 126**						
9.975%					1 609	19 342	19 729	20 123	20 526	17 418	**98 746**						
Total avec taxes					**18 547**	**222 939**	**227 397**	**231 945**	**237 214**	**200 762**	**1 138 805**						
Ristourne TPS 100%					807	9 695	9 889	10 087	10 918	8 731	**50 126**						
50%					805	9 671	9 864	10 062	10 263	8 709	**49 373**						
Dépense nette					16 936	203 573	207 644	211 797	216 033	183 322	**1 039 305**	2101	0010000	103314	04381	54503	014483
Résidus alimentaires (8 log. Et moins)	19 205	4.92	14.50	1 369 156.46	23 206	278 937	284 515	290 206	296 010	251 190	**1 424 063**						
5%					1 160	13 947	14 226	14 510	14 800	12 559	**71 203**						
9.975%					2 315	27 824	28 380	28 948	29 527	25 056	**142 050**						
Total avec taxes					**26 681**	**320 707**	**327 122**	**333 664**	**340 337**	**288 805**	**1 637 317**						
Ristourne TPS 100%					1 160	13 947	14 226	14 510	14 800	12 559	**71 203**						
50%					1 157	13 912	14 190	14 474	14 763	12 528	**71 025**						
Dépense nette					24 363	292 849	298 706	304 680	310 773	263 718	**1 495 088**	2101	0010000	103314	04331	54503	014481
Résidus alimentaires (9 log. Et plus)	1 921	4.92	14.50	136 951.29	2 321	27 901	28 459	29 028	29 609	25 126	**142 443**						
5%					116	1 395	1 423	1 451	1 480	1 256	**7 122**						
9.975%					232	2 783	2 839	2 896	2 953	2 506	**14 209**						
Total avec taxes					**2 669**	**32 079**	**32 721**	**33 375**	**34 043**	**28 888**	**163 774**						
Ristourne TPS 100%					116	1 395	1 423	1 451	1 480	1 256	**7 122**						
50%					116	1 392	1 419	1 448	1 477	1 253	**7 104**						
Dépense nette					2 437	29 292	29 878	30 476	31 085	26 379	**149 548**	2101	0010000	103314	04331	54503	014481
Résidus alimentaires (9 log. Et plus)	6 401	2.4967	14.50	231 726.87				64 215	98 660	83 721	**246 596**						
5%					0	0	0	3 211	4 933	4 186	**12 330**						
9.975%					0	0	0	6 405	9 841	8 351	**24 598**						
Total avec taxes					**0**	**0**	**0**	**73 831**	**113 434**	**96 258**	**283 524**						
Ristourne TPS 100%					0	0	0	3 211	4 933	4 186	**12 330**						
50%					0	0	0	3 203	4 921	4 176	**12 299**						
Dépense nette					0	0	0	67 418	103 580	87 897	**258 895**	2101	0010000	103314	04331	54503	014481
Résidus alimentaires (9 log. Et plus)	6 401	1.5008	14.50	139 299.10					65 912	83 721	**149 633**						
5%					0	0	0	0	3 296	4 186	**7 482**						
9.975%					0	0	0	0	6 575	8 351	**14 926**						
Total avec taxes					**0**	**0**	**0**	**0**	**75 782**	**96 258**	**172 040**						
Ristourne TPS 100%					0	0	0	0	3 296	4 186	**7 482**						
50%					0	0	0	0	3 287	4 176	**7 463**						
Dépense nette					0	0	0	0	69 199	87 897	**157 096**	2101	0010000	103314	04331	54503	014481
Résidus alimentaires (9 log. Et plus)	6 401	0.5042	14.50	46 793.98						50 651	**50 651**						
5%					0	0	0	0	0	2 533	**2 533**						
9.975%					0	0	0	0	0	5 052	**5 052**						
Total avec taxes					**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**58 236**	**58 236**						
Ristourne TPS 100%					0	0	0	0	0	2 533	**2 533**						
50%					0	0	0	0	0	2 526	**2 526**						
Dépense nette					0	0	0	0	0	53 178	**53 178**	2101	0010000	103314	04331	54503	014481
	collectes																
Résidus verts	32	4.92	5 800.00	912 533.33	0	185 600	189 312	193 098	196 960	184 158	**949 128**						
5%					0	9 280	9 466	9 655	9 848	9 208	**47 456**						
9.975%					0	18 514	18 884	19 262	19 647	18 370	**94 676**						
Total avec taxes					**0**	**213 394**	**217 661**	**222 015**	**226 455**	**211 735**	**1 091 260**						
Ristourne TPS 100%					0	9 280	9 466	9 655	9 848	9 208	**47 456**						
50%					0	9 257	9 442	9 631	9 823	9 185	**47 338**						
Dépense nette					0	194 857	198 754	202 729	206 784	193 343	**996 466**	2101	0010000	103314	04331	54503	014492
Arbres de noel	3	4.92	3 467.00	51 138.25	0	10 401	10 609	10 821	11 038	10 320	**53 189**						
5%					0	520	530	541	552	516	**2 659**						
9.975%					0	1 037	1 058	1 079	1 101	1 029	**5 306**						
Total avec taxes					**0**	**11 959**	**12 198**	**12 442**	**12 691**	**11 866**	**61 154**						
Ristourne TPS 100%					0	520	530	541	552	516	**2 659**						
50%					0	519	529	540	551	515	**2 653**						
Dépense nette					0	10 920	11 138	11 361	11 588	10 835	**55 842**	2101	0010000	103314	04331	54503	014490
Total de collecte et transport Enviro connexions FA				10 053 592	146 985	1 962 758	2 002 013	2 106 268	2 247 465	2 003 582	**10 469 071**						
5%					7 349	98 138	100 101	105 313	112 373	100 179	**523 454**						
9.975%					14 662	195 785	199 701	210 100	224 185	199 857	**1 044 290**						
Total avec taxes					**168 996**	**2 256 681**	**2 301 814**	**2 421 682**	**2 584 023**	**2 303 618**	**12 036 814**						
Ristourne TPS 100%					7 349	98 138	100 101	105 313	112 373	100 179	**523 454**						
50%					7 331	97 893	99 850	105 050	112 092	99 929	**522 145**						
Dépense nette					154 316	2 060 650	2 101 863	2 211 318	2 359 558	2 103 511	**10 991 216**						

				IPC			1.02000000	1.04040000	1.06120800	1.08243216									
St-Laurent	Env Routier NRJ					mois en 2018	mois en 2019	mois en 2020	mois en 2021	mois en 2022	mois en 2023	**Total**		Entité	Source	centre de responsabilité	activité	objet	sous-objet	
	nombre de portes	durée du contrat an	prix unitaire	montant total		1	12	12	12	12	10	**59**								2023
Maitères recyclables	40 329	4.9167	25.59	5 074 093.96		86 002	1 033 739	1 054 414	1 075 502	1 097 012	930 909	**5 277 578**								
5%						4 300	51 687	52 721	53 775	54 851	46 545	**263 879**								
9.975%						8 579	103 115	105 178	107 281	109 427	92 858	**526 438**								
Total avec taxes						**98 880**	**1 188 542**	**1 212 312**	**1 236 559**	**1 261 290**	**1 070 313**	**6 067 895**								
Ristourne TPS 100%						4 300	51 687	52 721	53 775	54 851	46 545	**263 879**								
50%						4 289	51 558	52 589	53 641	54 713	46 429	**263 219**								
Dépense nette						90 291	1 085 297	1 107 003	1 129 143	1 151 726	977 338	**5 540 797**		2101	0010000	103314	04321	54503	014401	

					IPC			1.02000000	1.04040000	1.06120800	1.08243216								
Villeray - Saint-Michel-Parc-Extension - 1	Entreprise Multi PM					mois en 2018	mois en 2019	mois en 2020	mois en 2021	mois en 2022	mois en 2023	**Total**	Entité	Source	centre de responsabilité	activité	objet	sous-objet
	nombre de portes	durée du contrat an	prix unitaire	montant total		1.86	12	12	12	12	10	**60**						
Ordures ménagères	35 492	4.99	28.04	4 964 367.78		154 255	998 281	1 018 246	1 038 611	1 059 384	897 693	**5 166 471**						
5%						7 713	49 914	50 912	51 931	52 969	44 885	**258 324**						
9.975%						15 387	99 579	101 570	103 601	105 674	89 545	**515 355**						
Total avec taxes						**177 355**	**1 147 773**	**1 170 729**	**1 194 143**	**1 218 026**	**1 032 123**	**5 940 150**						
Ristourne TPS 100%						7 713	49 914	50 912	51 931	52 969	44 885	**258 324**						
50%						7 693	49 789	50 785	51 801	52 837	44 772	**257 678**						
Dépense nette						161 949	1 048 070	1 069 031	1 090 412	1 112 220	942 466	**5 424 148**	2101	0010000	103314	04311	54503	014400
CRD	35 492	4.99	5.14	910 016.06		28 276	182 994	186 654	190 387	194 195	164 556	**947 063**						
5%						1 414	9 150	9 333	9 519	10 304	8 228	**47 947**						
9.975%						2 821	18 254	18 619	18 991	19 371	16 414	**94 470**						
Total avec taxes						**32 511**	**210 398**	**214 606**	**218 898**	**223 870**	**189 198**	**1 089 481**						
Ristourne TPS 100%						1 414	9 150	9 333	9 519	10 304	8 228	**47 947**						
50%						1 410	9 127	9 309	9 496	9 685	8 207	**47 235**						
Dépense nette						29 687	192 121	195 964	199 883	203 881	172 763	**994 298**	2101	0010000	103314	04381	54503	014483
Résidus alimentaires	29 474	4.99	8.18	1 202 673.80		37 370	241 845	246 682	251 615	256 648	217 476	**1 251 635**						
5%						1 869	12 092	12 334	12 581	12 832	10 874	**62 582**						
9.975%						3 728	24 124	24 606	25 099	25 601	21 693	**124 851**						
Total avec taxes						**42 966**	**278 061**	**283 622**	**289 295**	**295 081**	**250 043**	**1 439 068**						
Ristourne TPS 100%						1 869	12 092	12 334	12 581	12 832	10 874	**62 582**						
50%						1 864	12 062	12 303	12 549	12 800	10 847	**62 425**						
Dépense nette						39 234	253 907	258 985	264 165	269 448	228 323	**1 314 061**	2101	0010000	103314	04331	54503	014481
	collectes																	
Résidus verts	32	4.99	2 320.44	370 404.10		6 961	74 393	75 881	77 399	78 947	71 902	**385 484**						
5%						348	3 720	3 794	3 870	3 947	3 595	**19 274**						
9.975%						694	7 421	7 569	7 721	7 875	7 172	**38 452**						
Total avec taxes						**8 004**	**85 534**	**87 244**	**88 989**	**90 769**	**82 669**	**443 210**						
Ristourne TPS 100%						348	3 720	3 794	3 870	3 947	3 595	**19 274**						
50%						347	3 710	3 785	3 860	3 937	3 586	**19 226**						
Dépense nette						7 309	78 104	79 666	81 259	82 884	75 488	**404 710**	2101	0010000	103314	04331	54503	014492
Total de collecte et transport				7 447 462		226 863	1 497 513	1 527 463	1 558 013	1 589 173	1 351 627	**7 750 653**						
5%						11 343	74 876	76 373	77 901	79 459	67 581	**387 533**						
9.975%						22 630	149 377	152 364	155 412	158 520	134 825	**773 128**						
Total avec taxes						**260 836**	**1 721 766**	**1 756 201**	**1 791 325**	**1 827 152**	**1 554 033**	**8 911 313**						
Ristourne TPS 100%						11 343	74 876	76 373	77 901	79 459	67 581	**387 533**						
50%						11 315	74 688	76 182	77 706	79 260	67 412	**386 564**						
Dépense nette						238 178	1 572 202	1 603 646	1 635 719	1 668 433	1 419 040	**8 137 217**						

			IPC			1.02000000	1.04040000	1.06120800	1.08243216								
Villeray - Saint-Michel-Parc-Extension - 2	RCI Laval				mois en 2018	mois en 2019	mois en 2020	mois en 2021	mois en 2022	mois en 2023	**Total**	Entité	Source	centre de responsabilité	activité	objet	sous-objet
	nombre de portes	durée du contrat an	prix unitaire	montant total	1.86	12	12	12	12	10	**60**						
Ordures ménagères	34 690	4.99	29.62	5 125 601.29	159 265	1 030 703	1 051 317	1 072 344	1 093 790	926 849	**5 334 268**						
5%					7 963	51 535	52 566	53 617	54 690	46 342	**266 713**						
9.975%					15 887	102 813	104 869	106 966	109 106	92 453	**532 093**						
Total avec taxes					**183 115**	**1 185 051**	**1 208 752**	**1 232 927**	**1 257 585**	**1 065 644**	**6 133 075**						
Ristourne TPS 100%					7 963	51 535	52 566	53 617	54 690	46 342	**266 713**						
50%					7 943	51 406	52 434	53 483	54 553	46 227	**266 047**						
Dépense nette					167 209	1 082 109	1 103 752	1 125 827	1 148 343	973 075	**5 600 315**	2101	0010000	103314	04311	54503	014400
CRD	34 690	4.99	3.41	590 084.42	18 335	118 660	121 033	123 453	125 923	106 703	**614 107**						
5%					917	5 933	6 052	6 173	6 681	5 335	**31 091**						
9.975%					1 829	11 836	12 073	12 314	12 561	10 644	**61 257**						
Total avec taxes					**21 081**	**136 429**	**139 157**	**141 941**	**145 165**	**122 682**	**706 455**						
Ristourne TPS 100%					917	5 933	6 052	6 173	6 681	5 335	**31 091**						
50%					914	5 918	6 037	6 157	6 280	5 322	**30 629**						
Dépense nette					19 250	124 578	127 069	129 611	132 203	112 025	**644 736**	2101	0010000	103314	04381	54503	014483
Résidus alimentaires	25 723	4.99	11.87	1 523 097.84	47 326	306 279	312 404	318 652	325 025	275 418	**1 585 104**						
5%					2 366	15 314	15 620	15 933	16 251	13 771	**79 255**						
9.975%					4 721	30 551	31 162	31 786	32 421	27 473	**158 114**						
Total avec taxes					**54 414**	**352 144**	**359 187**	**366 370**	**373 698**	**316 661**	**1 822 474**						
Ristourne TPS 100%					2 366	15 314	15 620	15 933	16 251	13 771	**79 255**						
50%					2 360	15 276	15 581	15 893	16 211	13 736	**79 057**						
Dépense nette					49 687	321 554	327 985	334 545	341 236	289 154	**1 664 161**	2101	0010000	103314	04331	54503	014481
	collectes																
Résidus verts	32	4.99	2 000.00	319 253.33	6 000	64 120	65 402	66 710	68 045	61 973	**332 250**						
5%					300	3 206	3 270	3 336	3 402	3 099	**16 613**						
9.975%					599	6 396	6 524	6 654	6 787	6 182	**33 142**						
Total avec taxes					**6 899**	**73 722**	**75 196**	**76 700**	**78 234**	**71 253**	**382 005**						
Ristourne TPS 100%					300	3 206	3 270	3 336	3 402	3 099	**16 613**						
50%					299	3 198	3 262	3 327	3 394	3 091	**16 571**						
Dépense nette					6 299	67 318	68 664	70 038	71 438	65 064	**348 821**	2101	0010000	103314	04331	54503	014492
Total de collecte et transport RCI Laval				7 558 037	230 927	1 519 761	1 550 156	1 581 160	1 612 783	1 370 942	**7 865 730**						
5%					11 546	75 988	77 508	79 058	80 639	68 547	**393 286**						
9.975%					23 035	151 596	154 628	157 721	160 875	136 752	**784 607**						
Total avec taxes					**265 508**	**1 747 345**	**1 782 292**	**1 817 938**	**1 854 297**	**1 576 241**	**9 043 623**						
Ristourne TPS 100%					11 546	75 988	77 508	79 058	80 639	68 547	**393 286**						
50%					11 517	75 798	77 314	78 860	80 438	68 376	**392 303**						
Dépense nette					242 445	1 595 559	1 627 471	1 660 020	1 693 220	1 439 318	**8 258 033**						
Ce montant est également calculé dans l'onglet élimination																	
58 mois	Tonnage																
Elimination RCI Lava	19 603	4.83	40.48	3 835 480.00		793 548	809 419	825 607	842 119	715 801	**3 986 493**						
5%					0	39 677	40 471	41 280	42 106	35 790	**199 325**						
9.975%					0	79 156	80 739	82 354	84 001	71 401	**397 653**						
Total avec taxes					**0**	**912 381**	**930 629**	**949 242**	**968 226**	**822 992**	**4 583 471**						
Ristourne TPS 100%					0	39 677	40 471	41 280	42 106	35 790	**199 325**						
50%					0	39 578	40 370	41 177	42 001	35 701	**198 826**						
Dépense nette					0	833 126	849 788	866 784	884 120	751 502	**4 185 320**	1001	0010000	103159	04313	54503	014403
Total collecte et élimination RCI Laval				11 393 516.89	230 927	2 313 309	2 359 575	2 406 767	2 454 902	2 086 744	**11 852 223**						
					11 546	115 665	117 979	120 338	122 745	104 337	**592 611**						
					23 035	230 753	235 368	240 075	244 876	208 153	**1 182 259**						
					265 508	**2 659 727**	**2 712 921**	**2 767 180**	**2 822 523**	**2 399 234**	**13 627 093**						
					11 546	115 665	117 979	120 338	122 745	104 337	**592 611**						
					11 517	115 376	117 684	120 037	122 438	104 076	**591 130**						
					242 445	2 428 685	2 477 259	2 526 804	2 577 340	2 190 820	**12 443 353**						

			IPC			1.02000000	1.04040000	1.06120800	1.08243216								
Ahuntsic 2	RCI Laval				mois en 2018	mois en 2019	mois en 2020	mois en 2021	mois en 2022	mois en 2023	**Total**	Entité	Source	centre de responsabilité	activité	objet	sous-objet
	nombre de portes	durée du contrat an	prix unitaire	montant total	1	12	12	12	12	10	**59**						
Ordures ménagères	32 041	4.92	32.29	5 086 802.46	86 217	1 036 328	1 057 055	1 078 196	1 099 760	933 240	**5 290 796**						
5%					4 311	51 816	52 853	53 910	54 988	46 662	**264 540**						
9.975%					8 600	103 374	105 441	107 550	109 701	93 091	**527 757**						
Total avec taxes					**99 128**	**1 191 518**	**1 215 349**	**1 239 656**	**1 264 449**	**1 072 993**	**6 083 093**						
Ristourne TPS 100%					4 311	51 816	52 853	53 910	54 988	46 662	**264 540**						
50%					4 300	51 687	52 721	53 775	54 851	46 545	**263 878**						
Dépense nette					90 517	1 088 015	1 109 775	1 131 971	1 154 610	979 786	**5 554 675**	2101	0010000	103314	04311	54503	014400
CRD	32 041	4.92	3.65	575 002.45	9 746	117 145	119 487	121 877	124 315	105 492	**598 062**						
5%					487	5 857	5 974	6 094	6 596	5 275	**30 284**						
9.975%					972	11 685	11 919	12 157	12 400	10 523	**59 657**						
Total avec taxes					**11 205**	**134 687**	**137 381**	**140 128**	**143 311**	**121 289**	**688 002**						
Ristourne TPS 100%					487	5 857	5 974	6 094	6 596	5 275	**30 284**						
50%					486	5 843	5 959	6 079	6 200	5 261	**29 828**						
Dépense nette					10 232	122 987	125 447	127 956	130 515	110 753	**627 890**	2101	0010000	103314	04381	54503	014483
Résidus alimentaires	18 519	4.92	11.99	1 091 710.48	18 504	222 413	226 861	231 398	236 026	200 289	**1 135 491**						
5%					925	11 121	11 343	11 570	11 801	10 014	**56 775**						
9.975%					1 846	22 186	22 629	23 082	23 544	19 979	**113 265**						
Total avec taxes					**21 274**	**255 719**	**260 834**	**266 050**	**271 371**	**230 282**	**1 305 531**						
Ristourne TPS 100%					925	11 121	11 343	11 570	11 801	10 014	**56 775**						
50%					923	11 093	11 315	11 541	11 772	9 989	**56 633**						
Dépense nette					19 426	233 506	238 176	242 939	247 798	210 278	**1 192 123**	2101	0010000	103314	04331	54503	014481
	collectes																
Résidus verts	32	4.92	3 000.00	472 000.00	0	96 000	97 920	99 878	101 876	95 254	**490 928**						
5%					0	4 800	4 896	4 994	5 094	4 763	**24 546**						
9.975%					0	9 576	9 768	9 963	10 162	9 502	**48 970**						
Total avec taxes					**0**	**110 376**	**112 584**	**114 835**	**117 132**	**109 518**	**564 445**						
Ristourne TPS 100%					0	4 800	4 896	4 994	5 094	4 763	**24 546**						
50%					0	4 788	4 884	4 981	5 081	4 751	**24 485**						
Dépense nette					0	100 788	102 804	104 860	106 957	100 005	**515 413**	2101	0010000	103314	04331	54503	014492
Arbres de noel	2	4.92	1 500.00	14 750.00	0	3 000	3 060	3 121	3 184	2 977	**15 342**						
5%					0	150	153	156	159	149	**767**						
9.975%					0	299	305	311	318	297	**1 530**						
Total avec taxes					**0**	**3 449**	**3 518**	**3 589**	**3 660**	**3 422**	**17 639**						
Ristourne TPS 100%					0	150	153	156	159	149	**767**						
50%					0	150	153	156	159	148	**765**						
Dépense nette					0	3 150	3 213	3 277	3 342	3 125	**16 107**	2101	0010000	103314	04331	54503	014490
Total de collecte et transport RCI Laval				7 240 265	114 466	1 474 886	1 504 383	1 534 471	1 565 160	1 337 251	**7 530 618**						
5%					5 723	73 744	75 219	76 724	78 258	66 863	**376 531**						
9.975%					11 418	147 120	150 062	153 063	156 125	133 391	**751 179**						
Total avec taxes					**131 608**	**1 695 750**	**1 729 665**	**1 764 258**	**1 799 543**	**1 537 505**	**8 658 329**						
Ristourne TPS 100%					5 723	73 744	75 219	76 724	78 258	66 863	**376 531**						
50%					5 709	73 560	75 031	76 532	78 062	66 695	**375 590**						
Dépense nette					120 175	1 548 446	1 579 415	1 611 003	1 643 223	1 403 947	**7 906 208**						
Ce montant est également calculé dans l'onglet élimination																	
58 mois	Tonnage																
Elimination RCI Laval	17 503	4.83	40.48	3 424 608.00		708 540	722 710	737 165	751 908	639 122	**3 559 444**						
5%					0	35 427	36 136	36 858	37 595	31 956	**177 972**						
9.975%					0	70 677	72 090	73 532	75 003	63 752	**355 055**						
Total avec taxes					**0**	**814 643**	**830 936**	**847 555**	**864 506**	**734 830**	**4 092 471**						
Ristourne TPS 100%					0	35 427	36 136	36 858	37 595	31 956	**177 972**						
50%					0	35 338	36 045	36 766	37 501	31 876	**177 527**						
Dépense nette					0	743 878	758 756	773 931	789 409	670 998	**3 736 971**	1001	0010000	103159	04313	54503	014403
Total collecte et élimination RCI Laval				10 664 873.39	114 466	2 183 425	2 227 094	2 271 636	2 317 068	1 976 373	**11 090 063**						
					5 723	109 171	111 355	113 582	115 853	98 819	**554 503**						
					11 418	217 797	222 153	226 596	231 128	197 143	**1 106 234**						
					131 608	**2 510 393**	**2 560 601**	**2 611 813**	**2 664 049**	**2 272 335**	**12 750 799**						
					5 723	109 171	111 355	113 582	115 853	98 819	**554 503**						
					5 709	108 898	111 076	113 298	115 564	98 572	**553 117**						
					120 175	2 292 324	2 338 170	2 384 933	2 432 632	2 074 945	**11 643 179**						

					IPC			1.02000000	1.04040000	1.06120800	1.08243216								
Ahuntsic 2	RCI Laval					mois en 2018	mois en 2019	mois en 2020	mois en 2021	mois en 2022	mois en 2023	**Total**		Entité	Source	centre de responsabilité	activité	objet	sous-objet
	nombre de portes	durée du contrat an	prix unitaire	montant total		1	12	12	12	12	10	**59**							
Ordures ménagères	30 512	4.9167	32.29	4 844 059.69		82 103	986 875	1 006 612	1 026 744	1 047 279	888 706	**5 038 319**							
5%						4 105	49 344	50 331	51 337	52 364	44 435	**251 916**							
9.975%						8 190	98 441	100 410	102 418	104 466	88 648	**502 572**							
Total avec taxes						**94 398**	**1 134 659**	**1 157 352**	**1 180 499**	**1 204 109**	**1 021 790**	**5 792 807**							
Ristourne TPS 100%						4 105	49 344	50 331	51 337	52 364	44 435	**251 916**							
50%						4 095	49 220	50 205	51 209	52 233	44 324	**251 286**							
Dépense nette						86 198	1 036 095	1 056 817	1 077 953	1 099 512	933 030	**5 289 605**		2101	0010000	103314	04311	54503	014400
CRD	30 512	4.92	3.65	547 563.27		9 281	111 554	113 786	116 061	118 382	100 458	**569 522**							
5%						464	5 578	5 689	5 803	6 281	5 023	**28 838**							
9.975%						926	11 128	11 350	11 577	11 809	10 021	**56 810**							
Total avec taxes						**10 671**	**128 260**	**130 825**	**133 441**	**136 473**	**115 501**	**655 170**							
Ristourne TPS 100%						464	5 578	5 689	5 803	6 281	5 023	**28 838**							
50%						463	5 564	5 675	5 789	5 904	5 010	**28 405**							
Dépense nette						9 744	117 118	119 461	121 850	124 287	105 468	**597 927**		2101	0010000	103314	04381	54503	014483
Résidus alimentaires	23 136	4.92	11.99	1 363 886.48		23 117	277 863	283 420	289 089	294 870	250 223	**1 418 582**							
5%						1 156	13 893	14 171	14 454	14 744	12 511	**70 929**							
9.975%						2 306	27 717	28 271	28 837	29 413	24 960	**141 504**							
Total avec taxes						**26 578**	**319 473**	**325 862**	**332 380**	**339 027**	**287 694**	**1 631 014**							
Ristourne TPS 100%						1 156	13 893	14 171	14 454	14 744	12 511	**70 929**							
50%						1 153	13 858	14 136	14 418	14 707	12 480	**70 752**							
Dépense nette						24 270	291 721	297 556	303 507	309 577	262 703	**1 489 334**		2101	0010000	103314	04331	54503	014481
	collectes																		
Résidus verts	32	4.92	3 000.00	472 000.00		0	96 000	97 920	99 878	101 876	95 254	**490 928**							
5%						0	4 800	4 896	4 994	5 094	4 763	**24 546**							
9.975%						0	9 576	9 768	9 963	10 162	9 502	**48 970**							
Total avec taxes						**0**	**110 376**	**112 584**	**114 835**	**117 132**	**109 518**	**564 445**							
Ristourne TPS 100%						0	4 800	4 896	4 994	5 094	4 763	**24 546**							
50%						0	4 788	4 884	4 981	5 081	4 751	**24 485**							
Dépense nette						0	100 788	102 804	104 860	106 957	100 005	**515 413**		2101	0010000	103314	04331	54503	014492
Arbres de noel	2	4.92	1 500.00	14 750.00		0	3 000	3 060	3 121	3 184	2 977	**15 342**							
5%						0	150	153	156	159	149	**767**							
9.975%						0	299	305	311	318	297	**1 530**							
Total avec taxes						**0**	**3 449**	**3 518**	**3 589**	**3 660**	**3 422**	**17 639**							
Ristourne TPS 100%						0	150	153	156	159	149	**767**							
50%						0	150	153	156	159	148	**765**							
Dépense nette						0	3 150	3 213	3 277	3 342	3 125	**16 107**		2101	0010000	103314	04331	54503	014490
Total de collecte et transport RCI Laval				7 242 259		114 500	1 475 292	1 504 798	1 534 894	1 565 592	1 337 617	**7 532 692**							
5%						5 725	73 765	75 240	76 745	78 280	66 881	**376 635**							
9.975%						11 421	147 160	150 104	153 106	156 168	133 427	**751 386**							
Total avec taxes						**131 647**	**1 696 217**	**1 730 141**	**1 764 744**	**1 800 039**	**1 537 925**	**8 660 713**							
Ristourne TPS 100%						5 725	73 765	75 240	76 745	78 280	66 881	**376 635**							
50%						5 711	73 580	75 052	76 553	78 084	66 714	**375 693**							
Dépense nette						120 211	1 548 872	1 579 850	1 611 447	1 643 675	1 404 331	**7 908 385**							
Ce montant est également calculé dans l'onglet élimination																			
58 mois	Tonnage																		
Elimination RCI Laval	16 655	4.83	40.48	3 258 640.00			674 201	687 685	701 439	715 468	608 148	**3 386 942**							
5%						0	33 710	34 384	35 072	35 773	30 407	**169 347**							
9.975%						0	67 252	68 597	69 969	71 368	60 663	**337 847**							
Total avec taxes						**0**	**775 163**	**790 666**	**806 480**	**822 609**	**699 218**	**3 894 136**							
Ristourne TPS 100%						0	33 710	34 384	35 072	35 773	30 407	**169 347**							
50%						0	33 626	34 298	34 984	35 684	30 331	**168 924**							
Dépense nette						0	707 827	721 984	736 423	751 152	638 479	**3 555 865**		1001	0010000	103159	04313	54503	014403
Total collecte et élimination RCI Laval				10 500 899.44		114 500	2 149 493	2 192 483	2 236 333	2 281 059	1 945 765	**10 919 634**							
						5 725	107 475	109 624	111 817	114 053	97 288	**545 982**							
						11 421	214 412	218 700	223 074	227 536	194 090	**1 089 233**							
						131 647	**2 471 380**	**2 520 808**	**2 571 224**	**2 622 648**	**2 237 143**	**12 554 849**							
						5 725	107 475	109 624	111 817	114 053	97 288	**545 982**							
						5 711	107 206	109 350	111 537	113 768	97 045	**544 617**							
						120 211	2 256 699	2 301 833	2 347 870	2 394 827	2 042 810	**11 464 251**							

IPC 1.02000000

Outremont	Derichebourg				mois en 2018	mois en 2019	mois en 2020	**Total**	Entité	Source	centre de responsabilité	activité	objet	sous-objet
	nombre de portes	durée du contrat an	prix unitaire	montant total	0	12	10	**22.00**						
Maitères recyclables	9 823	1.8333	29.00	522 256.17	0	284 867	242 137	**527 004**						
5%					0	14 243	12 107	**26 350**						
9.975%					0	28 415	24 153	**52 569**						
Total avec taxes					**0**	**327 526**	**278 397**	**605 923**						
Ristourne TPS 100%					0	14 243	12 107	**26 350**						
50%					0	14 208	12 077	**26 284**						
Dépense nette					0	299 075	254 214	**553 288**	2101	0010000	103314	04321	54503	014401

IPC 1.02000000

RDP - PAT	RCI				mois en 2018	mois en 2019	mois en 2020	**Total**	Entité	Source	centre de responsabilité	activité	objet	sous-objet
	nombre de portes	durée du contrat an	prix unitaire	montant total	0	10.11	10	**20.11**						
Maitères recyclables	43 237	1.6758	23.98	1 737 542.98	0	873 524	878 034	**1 751 557**						
5%					0	43 676	43 902	**87 578**						
9.975%					0	87 134	87 584	**174 718**						
Total avec taxes					**0**	**1 004 334**	**1 009 519**	**2 013 853**						
Ristourne TPS 100%					0	43 676	43 902	**87 578**						
50%					0	43 567	43 792	**87 359**						
Dépense nette					0	917 091	921 826	**1 838 916**	2101	0010000	103314	04321	54503	014401

IPC 1.02000000

MHM	Matrec				mois en 2018	mois en 2019	mois en 2020	**Total**	Entité	Source	centre de responsabilité	activité	objet	sous-objet
	nombre de portes	durée du contrat an	prix unitaire	montant total	0	11.88	10	**21.88**						
Maitères recyclables	65 033	1.8233	20.97	2 486 556.26	0	1 350 105	1 158 908	**2 509 013**						
5%					0	67 505	57 945	**125 451**						
9.975%					0	134 673	115 601	**250 274**						
Total avec taxes					**0**	**1 552 283**	**1 332 454**	**2 884 737**						
Ristourne TPS 100%					0	67 505	57 945	**125 451**						
50%					0	67 336	57 801	**125 137**						
Dépense nette					0	1 417 441	1 216 708	**2 634 150**	2101	0010000	103314	04321	54503	014401

Écart total vs budget

Arrondissements	**2018**	**2019**
Verdun	166 148 $	768 721 $
MHM	(99 595 $)	(534 950 $)
St-Laurent	28 320 $	385 264 $
Villeray 1 & 2	3 393 $	(45 079 $)
Ahuntsic 1 & 2	(15 530 $)	(176 479 $)
Outremont		(3 789 $)
RDP-PAT		(28 863 $)
Ville-Marie		47 374 $
Total taxe nette	**82 736 $**	**412 199 $**

Analyse des prix soumissionnés incluant la majoration des prix unitaires pour l'éloignement (Km) *

Contrat octroyé au plus bas soumissionnaire conforme

PRIX DES CONTRATS AVEC MAJORATION (KILOMÉTRAGE)

	Contrat 1	Contrat 2	Contrat 3
Élimination	**Plateau Mt-R, Rosemont P-P, Villeray St-M Parc Ext, Westmount, 5 écocentres, rejets centres tri (CESM)**	**LaSalle**	**St-Laurent, 2 écocentres, rejets centres tri (Lachine)**
Tonnage	**498 250**	**91 700**	**137 300**
RCI Environnement Div. WM Québec inc. (Laval)	39 493 233 $	9 383 349	10 564 080
RCI Environnement Div. WM Québec inc. (Longueuil)	40 678 626 $	9 050 606	14 764 053
Services MATREC inc.	47 082 386 $	9 187 773	15 373 054
Recyclage Notre-Dame inc.	34 709 277 $	9 053 241	12 000 463
Complexe enviro connexions Ltee	43 294 053 $	10 557 335	14 238 897
Les entreprises Raylobec inc.	66 165 431 $	11 399 316	15 303 218

Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions)	45 237 168 $	9 771 937 $	13 707 294 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((Coût moyen des soumissions conformes-la plus basse)/la plus basse x 100)	30%	8%	30%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($) (la plus haute - la plus basse)	31 456 154 $	2 348 710 $	4 808 974 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)	91%	26%	46%
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse ($) (la deuxième plus basse - la plus basse)	4 783 956 $	2 636 $	1 436 383 $
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100)	14%	0.03%	14%

Analyse des prix soumissionnés sans la majoration des prix unitaires pour l'éloignement (Km) *

Contrat octroyé au plus bas soumissionnaire conforme

PRIX DES CONTRATS SANS MAJORATION (KILOMÉTRAGE)

	Contrat 1	Contrat 2	Contrat 3
Élimination	**Plateau Mt-R, Rosemont P-P, Villeray St-M Parc Ext, Westmount, 5 écocentres, rejets centres tri (CESM)**	**LaSalle**	**St-Laurent, 2 écocentres, rejets centres tri (Lachine)**
Tonnage	**498 250**	**91 700**	**137 300**
RCI Environnement Div. WM Québec inc. (Laval)	26 662 118 $	4 907 007	7 347 133
RCI Environnement Div. WM Québec inc. (Longueuil)	28 638 066 $	5 270 669	7 891 634
Services Matrec inc.	34 243 170 $	6 302 255	8 207 176
Recyclage Notre-Dame inc.	23 052 721 $	4 242 718	6 352 511
Complexe enviro connexions Ltee	17 724 249 $	3 262 044	4 248 031
Les entreprises Raylobec inc.	30 133 199 $	5 545 839	8 303 639

Estimation des professionnels	24 289 389 $	4 470 320 $	6 693 293 $
Écart entre l'estimation des professionnels ($) et la plus basse conforme (la plus basse conforme - estimation)	(1 236 668) $	800 349 $	653 840 $
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) ((la plus basse - l'estimation) / estimation x 100)	-5%	18%	10%

Taxes : 1.14975

Analyse des prix soumissionnés incluant la majoration des prix unitaires pour l'éloignement (Km) *

Contrat octroyé au plus bas soumissionnaire conforme

PRIX DES CONTRATS AVEC MAJORATION (KILOMÉTRAGE)

Élimination	LaSalle	Le Plateau Mont-Royal	Rosemont - La Petite- Patrie	Wesmount	St-Laurent	Villeray - St-Michel - Parc Extension contrat 1	Écocentre Acadie	Écocentre CDN	Écocentre LaSalle	Écocentre Petite-Patrie	Écocentre RDP	Écocentre St-Laurent	Écocentre St-Michel	Rejets centre de tri (Lachine)
Tonnage	**91 700**	**149 600**	**156 800**	**23 700**	**102 000**	**97 150**	**4 500**	**5 800**	**20 600**	**8 800**	**5 000**	**6 800**	**6 800**	**24 000**
RCI Environnement Div. WM Québec inc. (Laval)	9 383 349 $	12 256 905 $	12 248 097 $	2 120 550 $	7 606 541 $	7 036 764 $	302 894 $	466 018 $	2 017 760 $	696 408 $	410 587 $	489 371 $	495 070 $	2 165 274 $
RCI Environnement Div. WM Québec inc. (Longueuil)	9 050 606 $	11 658 336 $	12 482 282 $	2 213 333 $	10 931 625 $	8 059 473 $	439 531 $	555 163 $	2 021 668 $	697 258 $	416 192 $	726 875 $	566 021 $	2 666 022 $
Service Matrec inc.	9 187 773 $	13 679 367 $	14 805 020 $	2 248 784 $	11 340 679 $	9 335 737 $	511 639 $	596 789 $	1 979 580 $	815 323 $	622 503 $	809 874 $	661 686 $	2 710 862 $
Recyclage Notre-Dame inc.	9 053 241 $	10 979 958 $	10 237 966 $	2 068 341 $	8 835 226 $	6 198 469 $	346 624 $	461 344 $	1 970 461 $	614 737 $	218 901 $	587 749 $	430 061 $	2 230 865 $
Complexe enviro connexions Ltee	10 557 335 $	13 782 052 $	12 780 647 $	2 485 770 $	10 498 765 $	7 864 336 $	416 663 $	555 397 $	2 306 431 $	747 604 $	309 760 $	701 184 $	541 597 $	2 622 285 $
Les entreprises Raylobec inc.	11 399 316 $	20 045 871 $	21 112 865 $	3 071 979 $	11 378 324 $	12 719 187 $	528 387 $	708 040 $	2 558 888 $	1 171 793 $	772 425 $	723 724 $	884 578 $	2 672 782 $
Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions)	9 771 937 $	13 733 748 $	13 944 480 $	2 368 126 $	10 098 527 $	8 535 661 $	424 290 $	557 125 $	2 142 464 $	790 521 $	458 395 $	673 130 $	596 502 $	2 511 348 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((Coût moyen des soumissions conformes-la plus basse)/la plus basse x 100)	8%	25%	36%	14%	33%	38%	40%	21%	9%	29%	109%	38%	39%	16%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($) (la plus haute - la plus basse)	2 348 710 $	9 065 913 $	10 874 898 $	1 003 638 $	3 771 782 $	6 520 718 $	225 493 $	246 696 $	588 426 $	557 056 $	553 524 $	320 503 $	454 517 $	545 589 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)	26%	83%	106%	49%	50%	105%	74%	53%	30%	91%	253%	65%	106%	25%
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse ($) (la deuxième plus basse - la plus basse)	2 636 $	678 378 $	2 010 131 $	52 209 $	1 228 685 $	838 295 $	43 730 $	4 675 $	9 119 $	81 671 $	90 859 $	98 378 $	65 009 $	65 591 $
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100)	0.03%	6%	20%	3%	16%	14%	14%	1%	0.5%	13%	42%	20%	15%	3%

*** Dans ce cadre d'analyse, la comparaison avec l'évaluation des professionnels n'est plus possible**

Taxes : **1.14975**

Analyse des prix soumissionnés incluant la majoration des prix un

Contrat octroyé au plus bas soumissionnaire conforme

P

Élimination	LaSalle	Rejets centre de tri (CESM)
Tonnage	**91 700**	**24 000**
RCI Environnement Div. WM Québec inc. (Laval)	9 383 349 $	1 745 072 $
RCI Environnement Div. WM Québec inc. (Longueuil)	9 050 606 $	2 008 898 $
Service Matrec inc.	9 187 773 $	2 337 598 $
Recyclage Notre-Dame inc.	9 053 241 $	1 529 039 $
Complexe enviro connexions Ltee	10 557 335 $	1 920 460 $
Les entreprises Raylobec inc.	11 399 316 $	3 119 805 $
Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions)	9 771 937 $	2 110 145 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((Coût moyen des soumissions conformes-la plus basse)/la plus basse x 100)	8%	38%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($) (la plus haute - la plus basse)	2 348 710 $	1 590 767 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)	26%	104%
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse ($) (la deuxième plus basse - la plus basse)	2 636 $	216 033 $
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100)	0.03%	14%

*** Dans ce cadre d'analyse, la comparaison avec l'évaluation des professionnels**

Taxes :

Analyse des prix soumissionnés sans la majoration des prix unitaires pour l'éloignement (Km) * avec l'estimation des professionnels

Contrat octroyé au plus bas soumissionnaire conforme

PRIX DES CONTRATS SANS MAJORATION (KILOMÉTRAGE)

Élimination	LaSalle	Le Plateau Mont-Royal	Rosemont - La Petite- Patrie	Wesmount	St-Laurent	Villeray - St-Michel - Parc Extension contrat 1	Écocentre Acadie	Écocentre CDN	Écocentre LaSalle	Écocentre Petite-Patrie	Écocentre RDP	Écocentre St-Laurent	Écocentre St-Michel	Rejets centre de tri (Lachine)
Tonnage	**91 700**	**149 600**	**156 800**	**23 700**	**102 000**	**97 150**	**4 500**	**5 800**	**20 600**	**8 800**	**5 000**	**6 800**	**6 800**	**24 000**
RCI Environnement Laval	4 267 890 $	6 962 665 $	7 297 767 $	1 103 043 $	4 747 272 $	4 521 544 $	209 438 $	269 943 $	958 763 $	409 569 $	232 709 $	316 485 $	316 485 $	1 117 005 $
RCI Environnement Longueuil	4 584 187 $	7 478 673 $	7 838 609 $	1 184 790 $	5 099 095 $	4 856 638 $	224 960 $	289 949 $	1 029 817 $	439 922 $	249 956 $	339 940 $	339 940 $	1 199 787 $
Service Matrec inc.	5 481 414 $	8 942 415 $	9 372 799 $	1 416 679 $	6 097 101 $	5 807 190 $	268 990 $	346 698 $	1 231 375 $	526 024 $	298 878 $	406 473 $	406 473 $	1 434 612 $
Recyclage Notre-Dame inc.	3 690 123 $	6 020 091 $	6 309 828 $	953 718 $	4 104 608 $	3 909 437 $	181 086 $	233 399 $	828 970 $	354 123 $	201 206 $	273 641 $	273 641 $	965 790 $
Complexe enviro connexions Ltee	2 837 177 $	4 628 590 $	4 851 356 $	733 273 $	3 155 857 $	3 005 799 $	139 229 $	179 451 $	637 359 $	272 270 $	154 699 $	210 390 $	210 390 $	742 555 $
Les entreprises Raylobec inc.	4 823 517 $	7 869 119 $	8 247 847 $	1 246 645 $	5 365 308 $	5 110 193 $	236 705 $	305 086 $	1 083 582 $	462 889 $	263 005 $	357 687 $	357 687 $	1 262 426 $
Estimation des professionnels	**3 888 080 $**	**6 343 040 $**	**6 648 320 $**	**1 004 880 $**	**4 324 800 $**	**4 119 160 $**	**190 800 $**	**245 920 $**	**873 440 $**	**373 120 $**	**212 000 $**	**288 320 $**	**288 320 $**	**1 017 600 $**
Écart entre l'estimation des professionnels ($) et la plus basse conforme (la plus basse conforme - estimation)	(696 107) $	322 949 $	338 492 $	51 162 $	(422 472) $	209 723 $	(18 638) $	12 521 $	44 470 $	18 997 $	10 794 $	(28 165) $	14 680 $	(99 405) $
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) ((la plus basse - l'estimation) / estimation x 100)	-18%	5%	5%	5%	-10%	5%	-10%	5%	5%	5%	5%	-10%	5%	-10%

*** Dans ce cadre, l'analyse comparative des prix soumis n'est plus possible**

Taxes **1.14975**

Analyse des prix soumissionnés sans la majoration des prix u

Contrat octroyé au plus bas soumissionnaire conforme

Élimination	LaSalle	Rejets centre de tri (CESM)
Tonnage	**91 700**	**24 000**
RCI Environnement Laval	4 267 890 $	1 117 005 $
RCI Environnement Longueuil	4 584 187 $	1 199 787 $
Service Matrec inc.	5 481 414 $	1 434 612 $
Recyclage Notre-Dame inc.	3 690 123 $	965 790 $
Complexe enviro connexions Ltee	2 837 177 $	742 555 $
Les entreprises Raylobec inc.	4 823 517 $	1 262 426 $
Estimation des professionnels	**3 888 080 $**	**1 017 600 $**
Écart entre l'estimation des professionnels ($) et la plus basse conforme (la plus basse conforme - estimation)	(696 107) $	51 810 $
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) ((la plus basse - l'estimation) / estimation x 100)	-18%	5%

*** Dans ce cadre, l'analyse comparative des prix soumis n'est plus possible**

Taxes

PRIX DES CONTRATS : COLLECTE / TRANSPORT MATIÈRRE RÉSIDUELLES

Contrat octroyé au plus bas soumissionnaire conforme

Soumissions conformes (sans indexation - taxes incluses)	Verdun matières résiduelles		M-H-M résidus alimentaires		St-Laurent matières résiduelles élimination chez RCI Laval		Villeray-St-Michel-Parc Extension contrat 1 matières résiduelles élimination chez Recyclage Notre-Dame inc.	
	Collecte et transport	**Prix**	**Collecte et transport**	**Prix**	**Collecte et transport**	**Prix**	**Collecte et transport**	**Prix**
	Derichebourg Canada Environnement inc.	**4 698 506 $**	**Col Sel Transit inc.**	**2 302 944 $**	**Derichebourg Canada Environnement inc.**	**18 164 099 $**	**Entreprise Multi PM inc.**	**8 562 719 $**
	Enviro Connexions F.A.	**6 220 647 $**	**Derichebourg Canada Environnement inc.**	**1 537 507 $**	**Environ connextion FA**	**11 559 117 $**	**JR Services sanitaires**	**11 074 645 $**
	Services MATREC inc.	**4 607 364 $**	**Services MATREC inc.**	**2 706 566 $**			**Derichebourg Canada Environnement inc.**	**10 100 021 $**
							Enviro Connexions F.A.	**17 099 865 $**
							Services MATREC inc.	**12 348 834 $**
Estimation des professionnels		**6 480 207 $**		**1 179 725 $**		**15 428 419 $**		**10 719 551 $**
Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions)		5 175 506 $		2 182 339 $		14 861 608 $		11 837 217 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((Coût moyen des soumissions conformes-la plus basse)/la plus basse x 100)		12%		42%		29%		38%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($) (la plus haute - la plus basse)		1 613 283 $		1 169 059 $		6 604 981 $		8 537 146 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)		35%		76%		57%		100%
Écart entre l'estimation des professionnels ($) et la plus basse conforme (la plus basse conforme - estimation)		(1 872 842) $		357 782 $		(3 869 301) $		(2 156 832) $
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) ((la plus basse - l'estimation) / estimation x 100)		-29%		30%		-25%		-20%
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse ($) (la deuxième plus basse - la plus basse)		91 142 $		765 437 $		6 604 981 $		1 537 302 $
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100)		2%		50%		57%		18%

Taxes : 1.14975

PRIX DES CONTRATS : COLLECTE / TRANSPORT ET ÉLIMINATION MATIÈRRE RÉSIDUELLES

Contrat octroyé au plus bas soumissionnaire conforme

Soumissions conformes (sans indexation - taxes incluses)	Ahuntsic-Cartierville contrat 1 matières résiduelles		Ahuntsic-Cartierville contrat 2 matières résiduelles		Villeray - St-Michel - Parc Extension contrat 2 matières résiduelles	
	Collecte transport et élimination	**Prix**	**Collecte transport et élimination**	**Prix**	**Collecte transport et élimination**	**Prix**
	Enviro Connexions F.A.	**19 521 599 $**	**Enviro Connexions F.A.**	**17 958 645 $**	**Enviro Connexions F.A.**	**21 413 737 $**
	Services MATREC inc.	**18 638 060 $**	**Services MATREC inc.**	**18 317 151 $**	**Services MATREC inc.**	**18 338 448 $**
	RCI Environnement Div. WM Québec inc.	**12 261 837 $**	**RCI Environnement Div. WM Québec inc.**	**12 073 370 $**	**RCI Environnement Div. WM Québec inc.**	**13 099 595 $**
Estimation des professionnels		**13 827 108 $**		**11 729 720 $**		**13 011 745 $**
Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions)		16 807 166 $		16 116 389 $		17 617 260 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((Coût moyen des soumissions conformes-la plus basse)/la plus basse x 100)		37%		33%		34%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($) (la plus haute - la plus basse)		7 259 762 $		6 243 781 $		8 314 142 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)		59%		52%		63%
Écart entre l'estimation des professionnels ($) et la plus basse conforme (la plus basse conforme - estimation)		(1 565 270) $		343 650 $		87 850 $
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) ((la plus basse - l'estimation) / estimation x 100)		-11%		3%		1%
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse ($) (la deuxième plus basse - la plus basse)		6 376 223 $		5 885 274 $		5 238 853 $
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100)		52%		49%		40%

Taxes : 1.14975

PRIX DES CONTRATS : COLLECTE / TRANSPORT MATIÈRES RECYCLABLES

Contrat octroyé au plus bas soumissionnaire conforme

Matières recyclables

Soumissions conformes (sans indexation - taxes incluses)	Verdun		Mercier - Hochelaga-Maisonneuve		Outremont		RDP - PAT		Ville-Marie		Saint-Laurent	
	Collecte et transport	**Prix**	**Collecte et transport**	**Prix**	**Collecte et transport**	**Prix**	**Collecte et transport**	**Prix**	**Collecte et transport**	**Prix**	**Collecte et transport**	**Prix**
	Environnement routier NRJ	**2 301 594 $**	**Environnement routier NRJ**	**3 935 121 $**	**Col Sel Transit inc.**	**682 044 $**	**JR Services sanitaires**	**2 538 413 $**	**Col Sel Transit inc.**	**2 858 918 $**	**Environnement routier NRJ**	**5 833 940 $**
	Col Sel Transit inc.	**2 652 904 $**	**Col Sel Transit inc.**	**4 955 962 $**	**Services Ricova inc.**	**615 993 $**	**Col Sel Transit inc.**	**2 271 825 $**	**Derichebourg Canada Environnement inc.**	**3 435 610 $**	**Col Sel Transit inc.**	**6 139 429 $**
	Services Ricova inc.	**2 712 316 $**	**Services Ricova inc.**	**4 231 603 $**	**Derichebourg Canada Environnement inc.**	**600 464 $**	**Services Ricova inc.**	**2 241 001 $**			**Derichebourg Canada Environnement inc.**	**7 591 645 $**
	Derichebourg Canada Environnement inc.	**2 996 464 $**	**Derichebourg Canada Environnement inc.**	**3 992 396 $**	**Environ connextion F.A.**	**1 125 767 $**	**Enviro Connexions F.A.**	**4 302 889 $**			**Enviro Connexions F.A.**	**7 614 442 $**
	Environ connextion F.A.	**3 444 211 $**	**Services MATREC inc.**	**3 640 324 $**			**RCI Environnement Div. WM Québec inc.**	**1 997 740 $**				
Estimation des professionnels		**2 124 217 $**		**3 700 968 $**		**493 147 $**		**1 951 920 $**		**3 430 156 $**		**4 601 905 $**
Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions)		2 821 498 $		4 151 081 $		756 067 $		2 670 374 $		3 147 264 $		6 794 864 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((Coût moyen des soumissions conformes-la plus basse)/la plus basse x 100)		23%		14%		26%		34%		10%		16%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($) (la plus haute - la plus basse)		1 142 617 $		1 315 638 $		525 302 $		2 305 149 $		576 692 $		1 780 503 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)		50%		36%		87%		115%		20%		31%
Écart entre l'estimation des professionnels ($) et la plus basse conforme (la plus basse conforme - estimation)		177 377 $		(60 644) $		107 317 $		45 820 $		(571 238) $		1 232 035 $
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) ((la plus basse - l'estimation) / estimation x 100)		8%		-2%		22%		2%		-17%		27%
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse ($) (la deuxième plus basse - la plus basse)		351 310 $		294 797 $		15 529 $		243 261 $		576 692 $		305 490 $
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100)		15%		8%		3%		12%		20%		5%

Taxes : 1.14975

A-O 18-16439

				Critères Commission examen des contrats				
			Instance	> 10 millions	> 2 M$ + récurent 3X	> 2 M$ + fourniseur unique	> 2 M$ + > 20% A/O et estimation	> 2 M$ + > 20% 1er et 2è soumissionnaire
Contrats d'élimination								
Fournisseurs	Territoires et infrastructures Agglo		**Coûts soumissionnés**					
RCI Environnement Div. WM Québec inc. (Laval)	137 300 tonnes	Saint-Laurent 2 écocentres rejets centre tri (Lachine)	6 390 200 $	CG					
RCI Environnement Div. WM Québec inc. (Longueuil)	91 700 tonnes	LaSalle	4 584 187 $	CG					
Recyclage Notre-Dame inc.	498 250 tonnes	Le Plateau Mt-Royal Rosemont P-P Villeray St-M Parc Ext 5 écocentres rejets centre tri (CESM)	20 050 203 $	CG	Oui				
			31 024 590 $						
Contrats collecte et transport									
Services MATREC inc.	Verdun MR		4 607 364 $	CM				Oui	
Derichebourg Canada Environnement inc.	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve RA		1 537 507 $	CM					
Enviro Connexions F.A.	Saint-Laurent MR		11 559 117 $	CM	Oui	Oui		Oui	Oui
Entreprise Multi PM inc.	Villeray-Saint-Michel-Parc Ext. MR contrat 1		8 562 719 $	CM					
Environnement routier NRJ	Verdun CS		2 301 594 $	CM					
Services MATREC inc.	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve CS		3 640 324 $	CM		Oui			
Derichebourg Canada Environnement inc.	Outremont CS		600 464 $	CM					
RCI Environnement Div. WM Québec inc.	RDP - PAT CS		1 997 740 $	CM					
Col Sel Transit inc.	Ville-Marie CS		2 858 918 $	CM		Oui			
Environnement routier NRJ	Saint-Laurent CS		5 833 940 $	CM				Oui	
			43 499 687 $						
Contrats collecte transport et élimination									
RCI Environnement Div. WM Québec inc.	Ahuntsic-Cartierville MR contrat 1		12 261 837 $	CG	Oui				Oui
RCI Environnement Div. WM Québec inc.	Ahuntsic-Cartierville MR contrat 2		12 073 370 $	CG	Oui				Oui
RCI Environnement Div. WM Québec inc.	Villeray - St-Michel - Parc Ext. MR contrat 2		13 099 595 $	CG	Oui				Oui
			37 434 802 $						
Total			**111 959 079 $**						
			43 499 687 $	CM					
			68 459 392 $	CG					

Écarts entre les estimations du Service de l'environnement (GMR) et le résultat de l'A/O

A/O 18-16439

Montant pour la durée des contrats - Taxes incluses

Description	Territoires	Estimés de la GMR	Coûts A/O	Écart en $	Variation
Élimination	15 territoires et infrastructures	33 371 580 $	31 024 590 $	(2 346 990) $	-7%
Sous-Total Élimination		**33 371 580 $**	**31 024 590 $**	**(2 346 990) $**	**-7%**
Collecte Transport ARR mat. résiduelles	Verdun	6 480 207 $	4 607 364 $	(1 872 843) $	-29%
Collecte Transport ARR rés. alimentaires	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	1 179 725 $	1 537 507 $	357 782 $	30%
Collecte Transport ARR mat. résiduelles	Saint-Laurent	15 428 419 $	11 559 117 $	(3 869 302) $	-25%
Collecte Transport ARR mat. résiduelles	Villeray-Saint-Michel-Parc Extension contrat 1	10 719 551 $	8 562 719 $	(2 156 832) $	-20%
Collecte Transport ARR mat. recyclables	Verdun	2 124 217 $	2 301 594 $	177 377 $	8%
Collecte Transport ARR mat. recyclables	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	3 700 968 $	3 640 324 $	(60 644) $	-2%
Collecte Transport ARR mat. Recyclables	Outremont	493 147 $	600 464 $	107 317 $	22%
Collecte Transport ARR mat. recyclables	RDP - PAT	1 951 920 $	1 997 740 $	45 820 $	2%
Collecte Transport ARR mat. recyclables	Ville-Marie	3 430 156 $	2 858 918 $	(571 238) $	-17%
Collecte Transport ARR mat. recyclables	Saint-Laurent	4 601 905 $	5 833 940 $	1 232 035 $	27%
Sous-Total Col. Transport		**50 110 215**	**43 499 687**	**(6 610 528)**	**-13%**
Collecte Transport + Élimination mat. résiduelles	Ahuntsic-Cartierville contrat 1	13 827 108	12 261 837	(1 565 271)	-11%
Collecte Transport + Élimination mat. résiduelles	Ahuntsic-Cartierville contrat 2	11 729 720	12 073 370	343 650	3%
Collecte Transport = Élimination mat. résiduelles	Villeray-Saint-Michel-Parc Extension contrat 2	13 011 745	13 099 595	87 850	1%
Sous-Total Col. Trans. + Élim.		**38 568 573**	**37 434 802**	**(1 133 771)**	**-3%**
	Grand total	**122 050 368**	**111 959 079**	**(10 091 289)**	**-8%**

Taxes : 1.14975

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction

Dossier # : 1180695001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Objet :	Accorder 16 contrats d'élimination, de collecte / transport et de collecte / transport / élimination de matières résiduelles aux firmes : RCI Environ. Div. WM Québec inc. (Laval), RCI Environ. Div. WM Québec inc. (Longueuil), Recyclage Notre-Dame inc., Services MATREC inc., Environnement Routier NRJ inc. ,Derichebourg Canada Environnement inc., Col Sel Transit inc. ,RCI Environ. Div. WM Québec inc., Enviro Connexions F.A. et Entreprise Multi PM inc. pour des durées de 20, 22, 24½, 58, 59 et 60 mois. Dépense totale de 115 909 638 $ taxes incluses - Appel d'offres public # 18-16439 - 12 soumissionnaires - Ajuster la base budgétaire du Service de l'environnement, à compter de l'année 2020, tel qu'indiqué dans les aspects financiers du dossier.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

18-16439 PV.pdf | det cah.pdf | intervention 18-16439.pdf | TCP 18-16439.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Laurence THÉORÊT
Agente d'approvisionnement
Tél : 514-872-4313

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-11

Pierre GATINEAU
Chef de section
Tél : 514-872-6935
Division :

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 16439 — No du GDD : 1180695001

Titre de l'appel d'offres : Collecte, transport et élimination de matières résiduelles

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 28 - 2 - 2018

Ouverture originalement prévue le : 3 - 4 - 2018

Ouverture faite le : 10 - 4 - 2018

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 4

Date du dernier addenda émis : 4 - 4 - 2018

Délai total accordé aux soumissionnaires : 40 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 18

Nbre de soumissions reçues : 12

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 66,666667

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 7 - 10 - 2018

Date d'échéance révisée : 7 - 10 - 2018

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Lot 1- élimination	Montant soumis (TTI)	√	# Item
RCI Laval	45 941 489,75 $	√	5-10-12 et 18
services matrec	59 004 398,52 $		
Recyclage Notre-Dame	39 722 137,88 $	√	2-3-4-6-7-8-9-11-13-14
Complexe enviro connexions Terrebonne	30 540 649,43 $		
Les entreprises Raylobec inc.	51 922 508,79 $		
Lot 2- élimination			
RCI Longueuil	49 346 244,42 $	√	1
Lot 5 - collecte-transport-élimination Ahuntsic-Cartierville contrat #1			
JR service sanitaire	15 386 257,39 $		
ricova	13 793 594,48 $		
derichebourg	14 629 988,03 $		
enviro connexions F.A.	17 818 004,64 $		
Matrec	16 985 504,68 $		
RCI WM LAVAL	12 261 837,34 $	√	
Lot 6 - collecte-transport-élimination Ahuntsic-Cartierville contrat #2			
JR service sanitaire	15 068 770,92 $		
ricova	13 404 404,11 $		
derichebourg	14 087 604,79 $		
enviro connexions F.A.	16 975 682,42 $		
Matrec	16 744 659,98 $		
RCI WM LAVAL	12 073 370,35 $	√	

Lot 7 - collecte-transport Saint-laurent			
derichebourg	18 164 098,93 $		
enviro connexions F.A.	11 559 117,48 $	√	
RCI WM	21 400 164,22 $		
Lot 9 - collecte-transport Verdun			
derichebourg	4 698 506,00 $		
enviro connexions F.A.	6 220 646,99 $		
Matrec	4 607 364,38 $	√	
Lot 10 - collecte-transport MHM			
Colsel	2 302 943,92 $		
derichebourg	1 537 506,97 $	√	
Matrec	2 706 566,32 $		
Lot 11 - collecte-transport VSMPE contrat #1			
Entreprise multi PM	8 562 719,14 $	√	
JR service sanitaire	11 074 644,55 $		
derichebourg	10 100 021,20 $		
enviro connexions F.A.	17 099 795,94 $		
Matrec	12 348 834,15 $		
RCI WM	13 618 688,19 $		
Lot 14 - collecte-transport-élimination VSMPE contrat #2			
Entreprise multi PM	12 991 423,98 $		non conforme
JR service sanitaire	14 578 848,74 $		
derichebourg	13 684 183,66 $		
enviro connexions F.A.	20 697 392,75 $		
Matrec	16 487 620,38 $		
RCI WM LAVAL	13 099 595,20 $	√	
Lot 15 - collecte-transport MR MHM			
Environnement routier NRJ	3 935 121,23 $		
Colsel	4 955 961,76 $		
ricova	4 231 602,97 $		
derichebourg	3 992 396,11 $		
Matrec	3 640 324,05 $	√	
Lot 16 - collecte-transport MR Outremont			
Colsel	682 044,31 $		
ricova	615 993,27 $		
derichebourg	600 464,03 $	√	
enviro connexions F.A.	1 125 766,52 $		
Lot 17 - collecte-transport MR RDP-PAT			
JR service sanitaire	2 538 412,80 $		
Colsel	2 271 825,31 $		
ricova	2 241 001,13 $		
enviro connexions F.A.	4 302 888,79 $		
RCI WM	1 997 740,04 $	√	
Lot 18 - collecte-transport MR Saint-Laurent			
Environnement routier NRJ	5 833 939,53 $	√	
Colsel	6 139 429,13 $		
derichebourg	7 591 644,64 $		
enviro connexions F.A.	7 614 442,37 $		
Lot 19 - collecte-transport MR Verdun			
Environnement routier NRJ	2 301 594,23 $	√	
Colsel	2 652 903,78 $		
ricova	2 712 316,43 $		
derichebourg	2 996 463,86 $		
enviro connexions F.A.	3 444 211,34 $		
Lot 20 - collecte-transport MR VM			
Colsel	2 858 918,07 $	√	
derichebourg	3 435 609,69 $		

Information additionnelle

raisons de désistement: deux preneurs ne sont pas en mesure de respecter les délais de livraison demandés, un preneur mentionne que le projet se situe à l'extérieur de leur zone géographique d'opération et l'autre n'a pas eu le temps d'étudier l'appel d'offres et de préparer leur soumission dans le délais alloué.

Préparé par : Laurence Théoret Le 10 - 5 - 2018

	RCI Laval	RCI Longueuil	Services Matrec	Recyclage Notre-Dame	complexe enviro connexions terrebonne	Les entreprises Raylobec Inc.
Prix unitaire	40,48 $	43,48 $	51,99 $	35,00 $	26,91 $	45,75 $
Quant. Max./an	520 000	620 000	500 000	350 000	145 000	20 000
Quant. 58 mois	2 513 333	2 996 667	2 416 667	1 691 667	700 833	96 667
données gain tableau 1	35 300	91 700		401 100		
données gain tableau 2	361 850			97 150		
total	397 150	91 700		498 250		

Item	Territoire	Quantité prévisionnelle pour toute la durée du contrat en tonne métrique	Centroïde du territoire	adresse des sites	Distance entre D et E (Centroïde et le site)	Prix unitaire	Prix unitaire ajusté	Montant total ajusté	Montant octroyé (qté * prix unitaire)	taxes: TPS, TVQ, **TOTAL**
1	Lasalle	91 700	8018 boul newman	RCI Laval	59,9	40,48 $	89,00 $	8 161 208,30 $	3 987 116,00 $	199 355,80 $
				RCI Longueuil	52,3	43,48 $	85,84 $	7 871 803,10 $		397 714,82 $
				Services Matrec	43,4	51,99 $	87,14 $	7 991 104,80 $		
				RND	62,8	35,00 $	85,87 $	7 874 095,60 $		4 584 186,62 $
				CEC Terrebonne	90,4	26,91 $	100,13 $	9 182 287,80 $		
				EC Vaudreuil	77	45,75 $	108,12 $	9 914 604,00 $		
2	PMR	149 600	4628 rue st-denis	RCI Laval	38	40,48 $	71,26 $	10 660 496,00 $	5 236 000,00 $	261 800,00 $
				RCI Longueuil	30	43,48 $	67,78 $	10 139 888,00 $		522 291,00 $
				Services Matrec	34	51,99 $	79,53 $	11 897 688,00 $		6 020 091,00 $
				RND	35,6	35,00 $	63,84 $	9 549 865,60 $		
				CEC Terrebonne	65,7	26,91 $	80,13 $	11 986 999,20 $		
				EC Vaudreuil	87,4	45,75 $	116,54 $	17 434 982,40 $		
3	RPP	156 800	6300 boul st-michel	RCI Laval	33,9	40,48 $	67,94 $	10 652 835,20 $	5 488 000,00 $	274 400,00 $
				RCI Longueuil	31,8	43,48 $	69,24 $	10 856 518,40 $		547 428,00 $
				Services Matrec	37,2	51,99 $	82,12 $	12 876 729,60 $		6 309 828,00 $
				RND	26,9	35,00 $	56,79 $	8 904 515,20 $		
				CEC Terrebonne	54,3	26,91 $	70,89 $	11 116 022,40 $		
				EC Vaudreuil	88,1	45,75 $	117,11 $	18 363 004,80 $		
4	westmount	23 700	178 ch cote st-antoine	RCI Laval	46,1	40,48 $	77,82 $	1 844 357,70 $	829 500,00 $	41 475,00 $
				RCI Longueuil	46,6	43,48 $	81,23 $	1 925 056,20 $		82 742,63 $
				Services Matrec	37,7	51,99 $	82,53 $	1 955 889,90 $		953 717,63 $
				RND	50,5	35,00 $	75,91 $	1 798 948,50 $		
				CEC Terrebonne	79,4	26,91 $	91,22 $	2 162 008,80 $		
				EC Vaudreuil	82,7	45,75 $	112,74 $	2 671 866,90 $		
5	éco acadie	4 500	1200 henri-bourassa ouest	RCI Laval	22,3	40,48 $	58,54 $	263 443,50 $	182 160,00 $	9 108,00 $
				RCI Longueuil	51,2	43,48 $	84,95 $	382 284,00 $		18 170,46 $
				Services Matrec	57,9	51,99 $	98,89 $	445 000,50 $		209 438,46 $
				RND	39,5	35,00 $	67,00 $	301 477,50 $		
				CEC Terrebonne	66,2	26,91 $	80,53 $	362 394,00 $		
				EC Vaudreuil	69,6	45,75 $	102,13 $	459 567,00 $		

6	éco CDN	5 800	6925 ch CDN	RCI Laval	36,3	40,48 $	69,88 $	405 321,40 $	203 000,00 $	10 150,00 $
				RCI Longueuil	49,1	43,48 $	83,25 $	482 855,80 $		20 249,25 $
				Services Matrec	46,3	51,99 $	89,49 $	519 059,40 $		233 399,25 $
				RND	42,2	35,00 $	69,18 $	401 255,60 $		
				CEC Terrebonne	69,6	26,91 $	83,29 $	483 058,80 $		
				EC Vaudreuil	74,6	45,75 $	106,18 $	615 820,80 $		
7	éco Lasalle	20 600	7272 st-patrick	RCI Laval	55,2	40,48 $	85,19 $	1 754 955,20 $	721 000,00 $	36 050,00 $
				RCI Longueuil	51,7	43,48 $	85,36 $	1 758 354,20 $		71 919,75 $
				Services Matrec	39	51,99 $	83,58 $	1 721 748,00 $		828 969,75 $
				RND	59,5	35,00 $	83,20 $	1 713 817,00 $		
				CEC Terrebonne	87	26,91 $	97,38 $	2 006 028,00 $		
				EC Vaudreuil	76,9	45,75 $	108,04 $	2 225 603,40 $		
8	éco PP	8 800	1100 des carrieres	RCI Laval	35	40,48 $	68,83 $	605 704,00 $	308 000,00 $	15 400,00 $
				RCI Longueuil	31,4	43,48 $	68,91 $	606 443,20 $		30 723,00 $
				Services Matrec	35,3	51,99 $	80,58 $	709 130,40 $		354 123,00 $
				RND	31,8	35,00 $	60,76 $	534 670,40 $		
				CEC Terrebonne	58	26,91 $	73,89 $	650 232,00 $		
				EC Vaudreuil	86,5	45,75 $	115,82 $	1 019 172,00 $		
9	éco RDP	5 000	11400 leopold christin	RCI Laval	38,2	40,48 $	71,42 $	357 110,00 $	175 000,00 $	8 750,00 $
				RCI Longueuil	35,7	43,48 $	72,40 $	361 985,00 $		17 456,25 $
				Services Matrec	69,5	51,99 $	108,29 $	541 425,00 $		201 206,25 $
				RND	3,8	35,00 $	38,08 $	190 390,00 $		
				CEC Terrebonne	33,3	26,91 $	53,88 $	269 415,00 $		
				EC Vaudreuil	109,4	45,75 $	134,36 $	671 820,00 $		
10	éco St-laurent	6 800	3535 rue sartelon	RCI Laval	27,3	40,48 $	62,59 $	425 632,40 $	275 264,00 $	13 763,20 $
				RCI Longueuil	61,1	43,48 $	92,97 $	632 202,80 $		27 457,58 $
				Services Matrec	63,7	51,99 $	103,59 $	704 391,60 $		316 484,78 $
				RND	49,6	35,00 $	75,18 $	511 196,80 $		
				CEC Terrebonne	77,5	26,91 $	89,69 $	609 858,00 $		
				EC Vaudreuil	57,8	45,75 $	92,57 $	629 462,40 $		
11	éco st-michel	6 800	2475 des regattiers	RCI Laval	28,2	40,48 $	63,32 $	430 589,60 $	238 000,00 $	11 900,00 $
				RCI Longueuil	35,7	43,48 $	72,40 $	492 299,60 $		23 740,50 $
				Services Matrec	40,3	51,99 $	84,63 $	575 504,40 $		273 640,50 $
				RND	24,7	35,00 $	55,01 $	374 047,60 $		
				CEC Terrebonne	52,3	26,91 $	69,27 $	471 056,40 $		
				EC Vaudreuil	83,2	45,75 $	113,14 $	769 365,60 $		
12	TRI Lachine	24 000	3500 rue fairway	RCI Laval	46,9	40,48 $	78,47 $	1 883 256,00 $	971 520,00 $	48 576,00 $
				RCI Longueuil	65,6	43,48 $	96,62 $	2 318 784,00 $		96 909,12 $
				Services Matrec	57,1	51,99 $	98,24 $	2 357 784,00 $		1 117 005,12 $
				RND	56,6	35,00 $	80,85 $	1 940 304,00 $		
				CEC Terrebonne	84,1	26,91 $	95,03 $	2 280 744,00 $		
				EC Vaudreuil	63,1	45,75 $	96,86 $	2 324 664,00 $		
13	TRI CESM	24 000	2240 Michel-jurdant	RCI Laval	28,1	40,48 $	63,24 $	1 517 784,00 $	840 000,00 $	42 000,00 $
				RCI Longueuil	36,2	43,48 $	72,80 $	1 747 248,00 $		83 790,00 $
				Services Matrec	40,4	51,99 $	84,71 $	2 033 136,00 $		965 790,00 $
				RND	25,2	35,00 $	55,41 $	1 329 888,00 $		
				CEC Terrebonne	52,7	26,91 $	69,60 $	1 670 328,00 $		
				EC Vaudreuil	83,1	45,75 $	113,06 $	2 713 464,00 $		

Échéance 31 octobre 2020

							DERICHEBOURG		ENVIRO CONNEXIONS F.A.		MATREC	
Item	**Territoire**	**Type de collecte**	**Nombre de portes**	**Nombre de collectes**	**Durée du contrat**	**Unité de mesure**	**Prix unitaire**	**Montant total**	**Prix unitaire**	**Montant total**	**Prix unitaire**	**Montant total**
1	Verdun Le contrat débutera le 18 octobre 2018	Ordures ménagères *	36 711	-	2,0400	**par porte par année**	40,10 $	3 003 106,64 $	44,19	3309408,544	27,64	2069971,762
		CRD et encombrants		12	2,0400	**par collecte année**	9 767,00 $	239 096,16 $	5900	144432	12478	305461,44
		Résidus alimentaires	22 934	-	2,0400	**par porte par année**	11,70 $	547 388,71 $	23,25	1087759,62	24,78	1159341,221
			2 293		1,4925		11,70 $	40 040,94 $	67	229294,2675	24,78	84804,65595
		Résidus verts	-	33	2,0400	**par collecte**	3 816,30 $	256 913,32 $	9500	639540	5759	387695,88
							Montant avant taxes :	**4 086 545,77 $**		**5 410 434,43 $**		**4 007 274,96 $**
							TPS	204 327,29 $		270 521,72 $		200 363,75 $
							TVQ	407 632,94 $		539 690,83 $		399 725,68 $
							Montant Total	4 698 506,00 $		6 220 646,99 $		4 607 364,38 $
							# de soumission					

Échéance 31 octobre 2020

						ENV ROUTIER NRJ		COLSEL		RICOVA		DERICHEBOURG		ENVIRO CONNEXIONS F.A.	
Item	**Territoire**	**Type de collecte**	**Nombre de portes**	**Durée du contrat**	**Unité de mesure**	**Prix unitaire**	**Montant total**	**Prix unitaire**	**Montant total**	**Prix unitaire**	**Montant total**	**Prix unitaire**	**Montant total**	**Prix unitaire**	**Montant total**
1	Verdun Le contrat débutera le 18 octobre 2018	Matières recyclables	36 711	2,0400	**par porte par année**	26,73 $	2 001 821,46 $	30,81	2307374,456	31,5	2359048,86	34,8	2606187,312	40	2995617,6
						Montant avant taxes :	**2 001 821,46 $**		**2 307 374,46 $**		**2 359 048,86 $**		**2 606 187,31 $**		**2 995 617,60 $**
						TPS	100 091,07 $		115 368,72 $		117 952,44 $		130 309,37 $		149 780,88 $
						TVQ	199681,6908		230160,602		235315,1238		259967,1844		298812,8556
						Montant Total	2 301 594,23 $		2 652 903,78 $		2 712 316,43 $		2 996 463,86 $		3 444 211,34 $
						# de soumission									

Échéance 31 octobre 2020

						COLSEL		DERICHEBOURG		MATREC	
Item	**Territoire**	**Type de collecte**	**Nombre de portes**	**Durée du contrat**	**Unité de mesure**	**Prix unitaire**	**Montant total**	**Prix unitaire**	**Montant total**	**Prix unitaire**	**Montant total**
1	Mercier - Hochelaga-Maisonneuve Le contrat débutera le 20 octobre 2018	Résidus alimentaires	54 775	2,0342	**par porte par année**	16,17 $	1 801 685,32 $	11,1	1236778,419	19,54	2177175,703
			1 617			24,99 $	82 198,30 $	11,1	36510,64725	19,54	64271,89615
			3 861	1,4925		20,67 $	119 111,75 $	11,1	63964,22175	19,54	112600,0805
						Montant avant taxes :	**2 002 995,37 $**		**1 337 253,29 $**		**2 354 047,68 $**
						TPS	100 149,77 $		66 862,66 $		117 702,38 $
						TVQ	199798,7878		133391,0155		234816,256
						Montant Total	2 302 943,92 $		1 537 506,97 $		2 706 566,32 $
						# de soumission					

Échéance 31 octobre 2020

						ENV ROUTIER NRJ		COLSEL		RICOVA		DERICHEBOURG		MATREC	
Item	**Territoire**	**Type de collecte**	**Nombre de portes**	**Durée du contrat**	**Unité de mesure**	**Prix unitaire**	**Montant total**	**Prix unitaire**	**Montant total**	**Prix unitaire**	**Montant total**	**Prix unitaire**	**Montant total**	**Prix unitaire**	**Montant total**
1	Mercier - Hochelaga-Maisonneuve Le contrat débutera le 20 octobre 2018	Matières recyclables	72 027	2,0342	**par porte par année**	23,36 $	3 422 588,59 $	29,42	4310469,02	25,12	3680454,853	23,7	3472403,663	21,61	3166187,475
						Montant avant taxes :	**3 422 588,59 $**		**4 310 469,02 $**		**3 680 454,85 $**		**3 472 403,66 $**		**3 166 187,48 $**
						TPS	171 129,43 $		215 523,45 $		184 022,74 $		173 620,18 $		158 309,37 $
						TVQ	341403,2118		429969,2847		367125,3716		346372,2654		315827,2007
						Montant Total	3 935 121,23 $		4 955 961,76 $		4 231 602,97 $		3 992 396,11 $		3 640 324,05 $
						# de soumission									

Échéance 31 octobre 2020

Item	Territoire	Type de collecte	Nombre de portes	Durée du contrat	Unité de mesure	COLSEL		RICOVA		DERICHEBOURG		ENVIRO CONNEXIONS F.A.	
						Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total
1	Outremont Le contrat débutera le 1er janvier 2019	Matières recyclables	9 823	1,8333	**par porte par année**	32,94 $	593 210,97 $	29,75	535762,7917	29	522256,1667	54,37	979140,2683
						Montant avant taxes :	**593 210,97 $**		**535 762,79 $**		**522 256,17 $**		**979 140,27 $**
						TPS	29 660,55 $		26 788,14 $		26 112,81 $		48 957,01 $
						TVQ	59172,79426		53442,33847		52095,05263		97669,24177
						Montant Total	682 044,31 $		615 993,27 $		600 464,03 $		1 125 766,52 $
						# de soumission							

Échéance 31 octobre 2020

						JR SERV SAN		COLSEL		RICOVA		ENVIRO CONNEXIONS F.A.		RCI WM	
Item	**Territoire**	**Type de collecte**	**Nombre de portes**	**Durée du contrat**	**Unité de mesure**	**Prix unitaire**	**Montant total**	**Prix unitaire**	**Montant total**	**Prix unitaire**	**Montant total**	**Prix unitaire**	**Montant total**	**Prix unitaire**	**Montant total**
1	Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles Le contrat débutera le 28 février 2019	Matières recyclables	43 237	1,6758	**par porte par année**	30,47 $	2 207 795,44 $	27,27	1975929,819	26,9	1949120,357	51,65	3742456,001	23,98	1737542,98
						Montant avant taxes :	**2 207 795,44 $**		**1 975 929,82 $**		**1 949 120,36 $**		**3 742 456,00 $**		**1 737 542,98 $**
						TPS	110 389,77 $		98 796,49 $		97 456,02 $		187 122,80 $		86 877,15 $
						TVQ	220227,5949		197098,9995		194424,7556		373309,9861		173319,9122
						Montant Total	2 538 412,80 $		2 271 825,31 $		2 241 001,13 $		4 302 888,79 $		1 997 740,04 $
						# de soumission									

Échéance 31 octobre 2020

						COLSEL		DERICHEBOURG	
Item	**Territoire**	**Type de collecte**	**Nombre de portes**	**Durée du contrat**	**Unité de mesure**	**Prix unitaire**	**Montant total**	**Prix unitaire**	**Montant total**
1	Ville-Marie Le contrat débutera le 5 janvier 2019	Matières recyclables	65 033	1,8233	**par porte par année**	20,97 $	2 486 556,26 $	25,2	2988136,284
						Montant avant taxes :	**2 486 556,26 $**		**2 988 136,28 $**
						TPS	124 327,81 $		149 406,81 $
						TVQ	248033,9874		298066,5943
						Montant Total	2 858 918,07 $		3 435 609,69 $
						# de soumission			

Échéance 31 octobre 2023

						ENV ROUTIER NRJ		COLSEL		DERICHEBOURG		ENVIRO CONNEXIONS F.A.	
Item	**Territoire**	**Type de collecte**	**Nombre de portes**	**Durée du contrat**	**Unité de mesure**	**Prix unitaire**	**Montant total**	**Prix unitaire**	**Montant total**	**Prix unitaire**	**Montant total**	**Prix unitaire**	**Montant total**
1	Saint-Laurent Le contrat débutera le 1er décembre 2018	Matières recyclables	40 329	4,9167	**par porte par année**	25,59 $	5 074 093,96 $	26,93	5339794,853	33,3	6602865,525	33,4	6622693,95
						Montant avant taxes :	**5 074 093,96 $**		**5 339 794,85 $**		**6 602 865,53 $**		**6 622 693,95 $**
						TPS	253 704,70 $		266 989,74 $		330 143,28 $		331 134,70 $
						TVQ	506140,8723		532644,5365		658635,8361		660613,7215
						Montant Total	5 833 939,53 $		6 139 429,13 $		7 591 644,64 $		7 614 442,37 $
						# de soumission							

	RCI Laval	RCI Longueuil	Services Matrec	Recyclage Notre-Dame	complexe enviro connexions terrebonne	Les entreprises Raylobec Inc.
Prix unitaire	40,48 $	43,48 $	51,99 $	35,00 $	26,91 $	45,75 $
Quant. Max./an	520 000	620 000	500 000	350 000	145 000	20 000
Quant. 58 mois	2 513 333	2 996 667	2 416 667	1 691 667	700 833	96 667
tableau 2 capacité gain	361 848			97 150		
tableau 1 capacité gain						

Item	Territoire	Quantité prévisionnelle pour toute la durée du contrat en tonne métrique	Centroïde du territoire	adresse des sites	Distance entre D et E** (Centroïde et le site)	Prix unitaire	Prix unitaire ajusté	Montant total ajusté	Montant octroyé	taxes: TPS, TVQ, **TOTAL**	
14	VSMPE 1	97 150	1975 rue jarry	RCI Laval	27,8	40,48 $	63,00 $	6 120 255,70 $	3 400 250,00 $		multi pm
				RCI Longueuil	35,4	43,48 $	72,15 $	7 009 761,10 $		170 012,50 $	
				Services Matrec	39	51,99 $	83,58 $	8 119 797,00 $			
				RND	25,3	35,00 $	55,49 $	5 391 144,95 $		339 174,94 $	
				CEC Terrebonne	53,7	26,91 $	70,41 $	6 840 040,05 $			
				EC Vaudreuil	84,1	45,75 $	113,87 $	11 062 567,65 $		3 909 437,44 $	
15	VSMPE 2	94 750	1975 rue jarry								CTE
16	AC1	84 600	10400 boul st-laurent								CTE
17	AC2	80 500	10400 boul st-laurent								CTE
18	ST-Laurent	101 998	3419 boul thimens	RCI Laval	30,1	40,48 $	64,86 $	6 615 681,58 $	4 128 872,36 $		F.A.
				RCI Longueuil	61,4	43,48 $	93,21 $	9 507 626,19 $		206 443,62 $	
				Services Matrec	55,2	51,99 $	96,70 $	9 863 394,64 $			
				RND	49,8	35,00 $	75,34 $	7 684 312,89 $		411 855,02 $	
				CEC Terrebonne	77,3	26,91 $	89,52 $	9 131 152,18 $			
				EC Vaudreuil	63,3	45,75 $	97,02 $	9 896 135,95 $		4 747 171,00 $	

									JR SERV SAN			RICOVA			DERICHEBOURG			NVIRO CONNEXIONS F./			Matrec			RCI WM		
Item	Territoire	Type de collecte	Nombre de porte	Nombre de collecte annuelle	Durée du contrat	Adresse de livraison	Unité de mesure	Prix unitaire	Montant total	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Montant total
1	Ahuntsic-Cartierville Contrat No 1 Le contrat débutera le 1er décembre 2018	Ordures ménagères	32 041		4,9167	RCI Laval	par porte par année	41,33 $	6 510 918,11 $		30,20 $	4 757 554,48 $		43,60 $	6 868 522,37 $		52,62 $	8 289 487,32 $		35,91 $	5 657 078,86 $				
		CRD	32 041		4,9167		par porte par année	6,33 $	997 196,02 $		7,00 $	1 102 744,42 $		6,30 $	992 469,98 $		8,12 $	1 279 183,52 $		10,83 $	1 706 103,15 $				
		résidus alimentaires	18519		4,9167		par porte par année	13,48 $	1 227 377,59 $		25,25 $	2 299 056,69 $		14,80 $	1 347 565,90 $		21,75 $	1 980 375,56 $		29,98 $	2 729 731,47 $				
		Résidus verts		32	4,9167		par collecte	8 592,00 $	1 351 808,00 $		6 700,00 $	1 054 133,33 $		3 753,70 $	590 582,13 $		5 306,00 $	834 810,67 $		10 678,00 $	1 680 005,33 $				
		Arbres de Noël		2	4,9167		par collecte	2 160,00 $	21 240,00 $		3 500,00 $	34 416,67 $		4 393,00 $	43 197,83 $		3 814,00 $	37 504,33 $		4 004,00 $	39 372,67 $				
2		**Élimination**	17503		4,8333	RCI Laval	par tonne	40,48 $	3 424 520,29 $	13 533 060,01 $		3 424 520,29 $	12 672 425,88 $		3 424 520,29 $	13 266 858,50 $		3 424 520,29 $	15 845 881,69 $			3 424 520,29 $	15 236 811,76 $			
									TPS	676 653,00 $		TPS	633 621,29 $		TPS	663 342,93 $		TPS	792 294,08 $			TPS	761 840,59 $			
									TVQ	1 349 922,74 $		TVQ	1 264 074,48 $		TVQ	1 323 369,14 $		TVQ	1 580 626,70 $			TVQ	1 519 871,97 $			
									Montant total	15 559 635,75 $		Montant total	14 570 121,66 $		Montant total	15 253 570,56 $		Montant total	18 218 802,48 $			Montant total	17 518 524,32 $			
									# de soumission			# de soumission			# de soumission			# de soumission			# de soumission				
1	Ahuntsic-Cartierville Contrat No 1 Le contrat débutera le 1er décembre 2018	Ordures ménagères	32 041		4,9167	RCI Longueuil	par porte par année	52,59 $	8 284 761,27 $		32,20 $	5 072 624,32 $		45,60 $	7 183 592,20 $		65,31 $	10 288 605,41 $		45,00 $	7 089 071,25 $				
		CRD	32 041		4,9167		par porte par année	6,33 $	997 196,02 $		7,00 $	1 102 744,42 $		6,30 $	992 469,98 $		8,12 $	1 279 183,52 $		10,83 $	1 706 103,15 $				
		résidus alimentaires	18519		4,9167		par porte par année	13,48 $	1 227 377,59 $		25,25 $	2 299 056,69 $		14,80 $	1 347 565,90 $		21,75 $	1 980 375,56 $		29,98 $	2 729 731,47 $				
		Résidus verts		32	4,9167		par collecte	8 592,00 $	1 351 808,00 $		6 700,00 $	1 054 133,33 $		3 753,70 $	590 582,13 $		5 306,00 $	834 810,67 $		10 678,00 $	1 680 005,33 $				
		Arbres de Noël		2	4,9167		par collecte	2 160,00 $	21 240,00 $		3 500,00 $	34 416,67 $		4 393,00 $	43 197,83 $		3 814,00 $	37 504,33 $		4 004,00 $	39 372,67 $				
2		**Élimination**	17503		4,8333	RCI Longueuil	par tonne	43,48 $	3 678 313,79 $	15 560 696,67 $		3 678 313,79 $	13 241 289,21 $		3 678 313,79 $	13 835 721,84 $		3 678 313,79 $	18 098 793,29 $			3 678 313,79 $	16 922 597,66 $			
									TPS	778 034,83 $		TPS	662 064,46 $		TPS	691 786,09 $		TPS	904 939,66 $			TPS	846 129,88 $			
									TVQ	1 552 179,49 $		TVQ	1 320 818,60 $		TVQ	1 380 113,25 $		TVQ	1 805 354,63 $			TVQ	1 688 029,12 $			
									Montant total	17 890 911,00 $		Montant total	15 224 172,27 $		Montant total	15 907 621,18 $		Montant total	20 809 087,58 $			Montant total	19 456 756,65 $			
									# de soumission			# de soumission			# de soumission			# de soumission			# de soumission				
1	Ahuntsic-Cartierville Contrat No 1 Le contrat débutera le 1er décembre 2018	Ordures ménagères	32 041		4,9167	Matrec	par porte par année	52,59 $	8 284 761,27 $		34,20 $	5 387 694,15 $		57,10 $	8 995 243,74 $		82,94 $	13 065 945,99 $		35,91 $	5 657 078,86 $				
		CRD	32 041		4,9167		par porte par année	6,33 $	997 196,02 $		7,00 $	1 102 744,42 $		6,30 $	992 469,98 $		8,12 $	1 279 183,52 $		10,83 $	1 706 103,15 $				
		résidus alimentaires	18519		4,9167		par porte par année	13,48 $	1 227 377,59 $		25,25 $	2 299 056,69 $		14,80 $	1 347 565,90 $		21,75 $	1 980 375,56 $		29,98 $	2 729 731,47 $				
		Résidus verts		32	4,9167		par collecte	8 592,00 $	1 351 808,00 $		6 700,00 $	1 054 133,33 $		3 753,70 $	590 582,13 $		5 306,00 $	834 810,67 $		10 678,00 $	1 680 005,33 $				
		Arbres de Noël		2	4,9167		par collecte	2 160,00 $	21 240,00 $		3 500,00 $	34 416,67 $		4 393,00 $	43 197,83 $		3 814,00 $	37 504,33 $		4 004,00 $	39 372,67 $				
2		**Élimination**	17503		4,8333	Matrec	par tonne	51,99 $	4 398 241,36 $	16 280 624,24 $		4 398 241,36 $	14 276 286,61 $		4 398 241,36 $	16 367 300,94 $		4 398 241,36 $	21 596 061,43 $			4 398 241,36 $	16 210 532,83 $			
									TPS	814 031,21 $		TPS	713 814,33 $		TPS	818 365,05 $		TPS	1 079 803,07 $			TPS	810 526,64 $			
									TVQ	1 623 992,27 $		TVQ	1 424 059,59 $		TVQ	1 632 638,27 $		TVQ	2 154 207,13 $			TVQ	1 617 000,65 $			
									Montant total	18 718 647,71 $		Montant total	16 414 160,53 $		Montant total	18 818 304,25 $		Montant total	24 830 071,63 $			Montant total	18 638 060,12 $			
									# de soumission			# de soumission			# de soumission			# de soumission			# de soumission				
1	Ahuntsic-Cartierville Contrat No 1 Le contrat débutera le 1er décembre 2018	Ordures ménagères	32 041		4,9167	RND	par porte par année	44,32 $	6 981 947,51 $		30,20 $	4 757 554,48 $		43,10 $	6 789 754,91 $		53,35 $	8 404 487,80 $		35,91 $	5 657 078,86 $				
		CRD	32 041		4,9167		par porte par année	6,33 $	997 196,02 $		7,00 $	1 102 744,42 $		6,30 $	992 469,98 $		8,12 $	1 279 183,52 $		10,83 $	1 706 103,15 $				
		résidus alimentaires	18519		4,9167		par porte par année	13,48 $	1 227 377,59 $		25,25 $	2 299 056,69 $		14,80 $	1 347 565,90 $		21,75 $	1 980 375,56 $		29,98 $	2 729 731,47 $				
		Résidus verts		32	4,9167		par collecte	8 592,00 $	1 351 808,00 $		6 700,00 $	1 054 133,33 $		3 753,70 $	590 582,13 $		5 306,00 $	834 810,67 $		10 678,00 $	1 680 005,33 $				
		Arbres de Noël		2	4,9167		par collecte	2 160,00 $	21 240,00 $		3 500,00 $	34 416,67 $		4 393,00 $	43 197,83 $		3 814,00 $	37 504,33 $		4 004,00 $	39 372,67 $				
2		**Élimination**	17503		4,8333	RND	par tonne	35,00 $	2 960 924,17 $	13 540 493,29 $		2 960 924,17 $	12 208 829,75 $		2 960 924,17 $	12 724 494,92 $		2 960 924,17 $	15 497 286,06 $			2 960 924,17 $	14 773 215,64 $			
									TPS	677 024,66 $		TPS	610 441,49 $		TPS	636 224,75 $		TPS	774 864,30 $			TPS	738 660,78 $			
									TVQ	1 350 664,21 $		TVQ	1 217 830,77 $		TVQ	1 269 268,37 $		TVQ	1 545 854,28 $			TVQ	1 473 628,26 $			
									Montant total	15 568 182,16 $		Montant total	14 037 102,01 $		Montant total	14 629 988,03 $		Montant total	17 818 004,64 $			Montant total	16 985 504,68 $			
									# de soumission			# de soumission			# de soumission			# de soumission			# de soumission				
1	Ahuntsic-Cartierville Contrat No 1 Le contrat débutera le 1er décembre 2018	Ordures ménagères	32 041		4,9167	CEC	par porte par année	47,66 $	7 508 114,13 $		33,20 $	5 230 159,23 $		51,20 $	8 065 787,73 $		67,10 $	10 570 592,91 $		45,00 $	7 089 071,25 $				
		CRD	32 041		4,9167		par porte par année	6,33 $	997 196,02 $		7,00 $	1 102 744,42 $		6,30 $	992 469,98 $		8,12 $	1 279 183,52 $		10,83 $	1 706 103,15 $				
		résidus alimentaires	18519		4,9167		par porte par année	13,48 $	1 227 377,59 $		25,25 $	2 299 056,69 $		14,80 $	1 347 565,90 $		21,75 $	1 980 375,56 $		29,98 $	2 729 731,47 $				
		Résidus verts		32	4,9167		par collecte	8 592,00 $	1 351 808,00 $		6 700,00 $	1 054 133,33 $		3 753,70 $	590 582,13 $		5 306,00 $	834 810,67 $		10 678,00 $	1 680 005,33 $				
		Arbres de Noël		2	4,9167		par collecte	2 160,00 $	21 240,00 $		3 500,00 $	34 416,67 $		4 393,00 $	43 197,83 $		3 814,00 $	37 504,33 $		4 004,00 $	39 372,67 $				
2		**Élimination**	17503		4,8333	CEC	par tonne	26,91 $	2 276 527,70 $	13 382 263,44 $		2 276 527,70 $	11 997 038,03 $		2 276 527,70 $	13 316 131,27 $		2 276 527,70 $	16 978 994,69 $			2 276 527,70 $	15 520 811,56 $			
									TPS	669 113,17 $		TPS	599 851,90 $		TPS	665 806,56 $		TPS	848 949,73 $			TPS	776 040,58 $			
									TVQ	1 334 880,78 $		TVQ	1 196 704,54 $		TVQ	1 328 284,09 $		TVQ	1 693 654,72 $			TVQ	1 548 200,95 $			
									Montant total	15 386 257,39 $		Montant total	13 793 594,48 $		Montant total	15 310 221,93 $		Montant total	19 521 599,14 $			Montant total	17 845 053,09 $			
									# de soumission			# de soumission			# de soumission			# de soumission			# de soumission				
1	Ahuntsic-Cartierville Contrat No 1 Le contrat débutera le 1er décembre 2018	Ordures ménagères	32 041		4,9167	Raylobec	par porte par année	58,21 $	9 170 107,50 $		36,20 $	5 702 763,98 $		60,20 $	9 483 601,98 $		72,03 $	11 347 240,05 $		45,00 $	7 089 071,25 $				
		CRD	32 041		4,9167		par porte par année	6,33 $	997 196,02 $		7,00 $	1 102 744,42 $		6,30 $	992 469,98 $		8,12 $	1 279 183,52 $		10,83 $	1 706 103,15 $				
		résidus alimentaires	18519		4,9167		par porte par année	13,48 $	1 227 377,59 $		25,25 $	2 299 056,69 $		14,80 $	1 347 565,90 $		21,75 $	1 980 375,56 $		29,98 $	2 729 731,47 $				
		Résidus verts		32	4,9167		par collecte	8 592,00 $	1 351 808,00 $		6 700,00 $	1 054 133,33 $		3 753,70 $	590 582,13 $		5 306,00 $	834 810,67 $		10 678,00 $	1 680 005,33 $				
		Arbres de Noël		2	4,9167		par collecte	2 160,00 $	21 240,00 $		3 500,00 $	34 416,67 $		4 393,00 $	43 197,83 $		3 814,00 $	37 504,33 $		4 004,00 $	39 372,67 $				
2		**Élimination**	17503		4,8333	Raylobec	par tonne	45,75 $	3 870 350,88 $	16 638 079,99 $		3 870 350,88 $	14 063 465,96 $		3 870 350,88 $	16 327 768,70 $		3 870 350,88 $	19 349 465,01 $			3 870 350,88 $	17 114 634,74 $			
									TPS	831 904,00 $		TPS	703 173,30 $		TPS	816 388,44 $		TPS	967 473,25 $			TPS	855 731,74 $			
									TVQ	1 659 648,48 $		TVQ	1 402 830,73 $		TVQ	1 628 694,93 $		TVQ	1 930 109,13 $			TVQ	1 707 184,82 $			
									Montant total	19 129 632,46 $		Montant total	16 169 469,99 $		Montant total	18 772 852,06 $		Montant total	22 247 047,39 $			Montant total	19 677 551,29 $			
									# de soumission			# de soumission			# de soumission			# de soumission			# de soumission				
1	Ahuntsic-Cartierville Contrat No 1 Le contrat débutera le 1er décembre 2018	Ordures ménagères	32 041		4,9167	SITE DESIRE	par porte par année										67,10 $	10 570 592,91 $		35,91 $	5 657 078,86 $		32,29 $	5 086 802,46 $	
		CRD	32 041		4,9167		par porte par année										8,12 $	1 279 183,52 $		10,83 $	1 706 103,15 $		3,65 $	575 002,45 $	
		résidus alimentaires	18519		4,9167		par porte par année										21,75 $	1 980 375,56 $		29,98 $	2 729 731,47 $		11,99 $	1 091 710,48 $	
		Résidus verts		32	4,9167		par collecte										5 306,00 $	834 810,67 $		10 678,00 $	1 680 005,33 $		3 000,00 $	472 000,00 $	
		Arbres de Noël		2	4,9167		par collecte										3 814,00 $	37 504,33 $		4 004,00 $	39 372,67 $		1 500,00 $	14 750,00 $	
2		Élimination	17503		4,8333	SITE DESIRE	par tonne										26,91 $	2 276 527,70 $	16 978 994,69 $	51,99 $	4 398 241,36 $	16 210 532,83 $	40,48 $	3 424 520,29 $	10 664 785,68 $
																		TPS	848 949,73 $		TPS	810 526,64 $		TPS	533 239,28 $
																	CEC	TVQ	1 693 654,72 $		TVQ	1 617 000,65 $	RCI LAVAL	TVQ	1 063 812,37 $
																	TERREBONNE	Montant total	19 521 599,14 $	MATREC	Montant total	18 638 060,12 $		Montant total	12 261 837,34 $
																		# de soumission			# de soumission			# de soumission	

								JR SERV SAN			RICOVA			DERICHEBOURG			ENVIRO CONNEXIONS F.A.			MATREC			RCI WM		
Item	Territoire	Type de collecte	Nombre de porte	Nombre de collecte annuelle	Durée du contrat	Adresse de livraison	Unité de mesure	Prix unitaire	Montant total	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Montant total
1	Ahuntsic-Cartierville Contrat No 2 Le contrat débutera le 1er décembre 2018	Ordures ménagères	30 512		4,9167	RCI Laval	par porte par année	42,26 $	6 339 732,51 $		30,20 $	4 530 523,47 $		42,70 $	6 405 740,13 $		48,71 $	7 307 344,31 $		37,27 $	5 591 146,01 $				
		CRD	30 512		4,9167		par porte par année	7,00 $	1 050 121,33 $		7,00 $	1 050 121,33 $		6,70 $	1 005 116,13 $		8,18 $	1 227 141,79 $		11,37 $	1 705 697,08 $				
		résidus alimentaires	23136		4,9167		par porte par année	10,79 $	1 227 384,08 $		21,00 $	2 388 792,00 $		12,90 $	1 467 400,80 $		21,72 $	2 470 693,44 $		24,00 $	2 730 048,00 $				
		Résidus verts		32	4,9167		par collecte	8 592,00 $	1 351 808,00 $		6 600,00 $	1 038 400,00 $		3 693,50 $	581 110,67 $		5 053,00 $	795 005,33 $		10 678,00 $	1 680 005,33 $				
		Arbres de Noël		2	4,9167		par collecte	2 160,00 $	21 240,00 $		3 500,00 $	34 416,67 $		3 653,20 $	35 923,13 $		3 814,00 $	37 504,33 $		4 004,00 $	39 372,67 $				
2		**Élimination**	16655		4,8333	RCI Laval	par tonne	40,48 $	3 258 606,27 $	13 248 892,19 $		3 258 606,27 $	12 300 859,73 $		3 258 606,27 $	12 753 897,13 $		3 258 606,27 $	15 096 295,47 $		3 258 606,27 $	15 004 875,36 $			
									TPS	662 444,61 $		TPS	615 042,99 $		TPS	637 694,86 $		TPS	754 814,77 $		TPS	750 243,77 $			
									TVQ	1 321 577,00 $		TVQ	1 227 010,76 $		TVQ	1 272 201,24 $		TVQ	1 505 855,47 $		TVQ	1 496 736,32 $			
									Montant total	15 232 913,79 $		Montant total	14 142 913,48 $		Montant total	14 663 793,23 $		Montant total	17 356 965,71 $		Montant total	17 251 855,45 $			
									# de soumission			# de soumission			# de soumission			# de soumission			# de soumission				
1	Ahuntsic-Cartierville Contrat No 2 Le contrat débutera le 1er décembre 2018	Ordures ménagères	30 512		4,9167	RCI Longueuil	par porte par année	53,51 $	8 027 427,51 $		32,20 $	4 830 558,13 $		44,60 $	6 690 773,07 $		57,82 $	8 674 002,21 $		45,00 $	6 750 780,00 $				
		CRD	30 512		4,9167		par porte par année	7,00 $	1 050 121,33 $		7,00 $	1 050 121,33 $		6,70 $	1 005 116,13 $		8,18 $	1 227 141,79 $		11,37 $	1 705 697,08 $				
		résidus alimentaires	23136		4,9167		par porte par année	10,79 $	1 227 384,08 $		21,00 $	2 388 792,00 $		12,90 $	1 467 400,80 $		21,72 $	2 470 693,44 $		24,00 $	2 730 048,00 $				
		Résidus verts		32	4,9167		par collecte	8 592,00 $	1 351 808,00 $		6 600,00 $	1 038 400,00 $		3 693,50 $	581 110,67 $		5 053,00 $	795 005,33 $		10 678,00 $	1 680 005,33 $				
		Arbres de Noël		2	4,9167		par collecte	2 160,00 $	21 240,00 $		3 500,00 $	34 416,67 $		3 653,20 $	35 923,13 $		3 814,00 $	37 504,33 $		4 004,00 $	39 372,67 $				
2		**Élimination**	16655		4,8333	RCI Longueuil	par tonne	43,48 $	3 500 103,77 $	15 178 084,69 $		3 500 103,77 $	12 842 391,90 $		3 500 103,77 $	13 280 427,57 $		3 500 103,77 $	16 704 450,87 $		3 500 103,77 $	16 406 006,85 $			
									TPS	758 904,23 $		TPS	642 119,60 $		TPS	664 021,38 $		TPS	835 222,54 $		TPS	820 300,34 $			
									TVQ	1 514 013,95 $		TVQ	1 281 028,59 $		TVQ	1 324 722,65 $		TVQ	1 666 268,97 $		TVQ	1 636 499,18 $			
									Montant total	17 451 002,87 $		Montant total	14 765 540,09 $		Montant total	15 269 171,59 $		Montant total	19 205 942,39 $		Montant total	18 862 806,37 $			
									# de soumission			# de soumission			# de soumission			# de soumission			# de soumission				
1	Ahuntsic-Cartierville Contrat No 2 Le contrat débutera le 1er décembre 2018	Ordures ménagères	30 512		4,9167	Matrec	par porte par année	53,51 $	8 027 427,51 $		34,20 $	5 130 592,80 $		55,60 $	8 340 963,73 $		95,00 $	14 251 646,67 $		37,27 $	5 591 146,01 $				
		CRD	30 512		4,9167		par porte par année	7,00 $	1 050 121,33 $		7,00 $	1 050 121,33 $		6,70 $	1 005 116,13 $		8,18 $	1 227 141,79 $		11,37 $	1 705 697,08 $				
		résidus alimentaires	23136		4,9167		par porte par année	10,79 $	1 227 384,08 $		21,00 $	2 388 792,00 $		12,90 $	1 467 400,80 $		21,72 $	2 470 693,44 $		24,00 $	2 730 048,00 $				
		Résidus verts		32	4,9167		par collecte	8 592,00 $	1 351 808,00 $		6 600,00 $	1 038 400,00 $		3 693,50 $	581 110,67 $		5 053,00 $	795 005,33 $		10 678,00 $	1 680 005,33 $				
		Arbres de Noël		2	4,9167		par collecte	2 160,00 $	21 240,00 $		3 500,00 $	34 416,67 $		3 653,20 $	35 923,13 $		3 814,00 $	37 504,33 $		4 004,00 $	39 372,67 $				
2		**Élimination**	16655		4,8333	Matrec	par tonne	51,99 $	4 185 151,68 $	15 863 132,60 $		4 185 151,68 $	13 827 474,48 $		4 185 151,68 $	15 615 666,14 $		4 185 151,68 $	22 967 143,24 $		4 185 151,68 $	15 931 420,77 $			
									TPS	793 156,63 $		TPS	691 373,72 $		TPS	780 783,31 $		TPS	1 148 357,16 $		TPS	796 571,04 $			
									TVQ	1 582 347,48 $		TVQ	1 379 290,58 $		TVQ	1 557 662,70 $		TVQ	2 290 972,54 $		TVQ	1 589 159,22 $			
									Montant total	18 238 636,70 $		Montant total	15 898 138,78 $		Montant total	17 954 112,15 $		Montant total	26 406 472,93 $		Montant total	18 317 151,03 $			
									# de soumission			# de soumission			# de soumission			# de soumission			# de soumission				
1	Ahuntsic-Cartierville Contrat No 2 Le contrat débutera le 1er décembre 2018	Ordures ménagères	30 512		4,9167	RND	par porte par année	45,25 $	6 788 284,33 $		30,20 $	4 530 523,47 $		42,30 $	6 345 733,20 $		49,44 $	7 416 856,96 $		37,27 $	5 591 146,01 $				
		CRD	30 512		4,9167		par porte par année	7,00 $	1 050 121,33 $		7,00 $	1 050 121,33 $		6,70 $	1 005 116,13 $		8,18 $	1 227 141,79 $		11,37 $	1 705 697,08 $				
		résidus alimentaires	23136		4,9167		par porte par année	10,79 $	1 227 384,08 $		21,00 $	2 388 792,00 $		12,90 $	1 467 400,80 $		21,72 $	2 470 693,44 $		24,00 $	2 730 048,00 $				
		Résidus verts		32	4,9167		par collecte	8 592,00 $	1 351 808,00 $		6 600,00 $	1 038 400,00 $		3 693,50 $	581 110,67 $		5 053,00 $	795 005,33 $		10 678,00 $	1 680 005,33 $				
		Arbres de Noël		2	4,9167		par collecte	2 160,00 $	21 240,00 $		3 500,00 $	34 416,67 $		3 653,20 $	35 923,13 $		3 814,00 $	37 504,33 $		4 004,00 $	39 372,67 $				
2		**Élimination**	16655		4,8333	RND	par tonne	35,00 $	2 817 470,83 $	13 256 308,58 $		2 817 470,83 $	11 859 724,30 $		2 817 470,83 $	12 252 754,77 $		2 817 470,83 $	14 764 672,69 $		2 817 470,83 $	14 563 739,93 $			
									TPS	662 815,43 $		TPS	592 986,22 $		TPS	612 637,74 $		TPS	738 233,63 $		TPS	728 187,00 $			
									TVQ	1 322 316,78 $		TVQ	1 183 007,50 $		TVQ	1 222 212,29 $		TVQ	1 472 776,10 $		TVQ	1 452 733,06 $			
									Montant total	15 241 440,79 $		Montant total	13 635 718,01 $		Montant total	14 087 604,79 $		Montant total	16 975 682,42 $		Montant total	16 744 659,98 $			
									# de soumission			# de soumission			# de soumission			# de soumission			# de soumission				
1	Ahuntsic-Cartierville Contrat No 2 Le contrat débutera le 1er décembre 2018	Ordures ménagères	30 512		4,9167	CEC	par porte par année	48,59 $	7 289 342,23 $		33,20 $	4 980 575,47 $		50,00 $	7 500 866,67 $		59,48 $	8 923 030,99 $		45,00 $	6 750 780,00 $				
		CRD	30 512		4,9167		par porte par année	7,00 $	1 050 121,33 $		7,00 $	1 050 121,33 $		6,70 $	1 005 116,13 $		8,18 $	1 227 141,79 $		11,37 $	1 705 697,08 $				
		résidus alimentaires	23136		4,9167		par porte par année	10,79 $	1 227 384,08 $		21,00 $	2 388 792,00 $		12,90 $	1 467 400,80 $		21,72 $	2 470 693,44 $		24,00 $	2 730 048,00 $				
		Résidus verts		32	4,9167		par collecte	8 592,00 $	1 351 808,00 $		6 600,00 $	1 038 400,00 $		3 693,50 $	581 110,67 $		5 053,00 $	795 005,33 $		10 678,00 $	1 680 005,33 $				
		Arbres de Noël		2	4,9167		par collecte	2 160,00 $	21 240,00 $		3 500,00 $	34 416,67 $		3 653,20 $	35 923,13 $		3 814,00 $	37 504,33 $		4 004,00 $	39 372,67 $				
2		**Élimination**	16655		4,8333	CEC	par tonne	26,91 $	2 166 232,58 $	13 106 128,22 $		2 166 232,58 $	11 658 538,04 $		2 166 232,58 $	12 756 649,98 $		2 166 232,58 $	15 619 608,46 $		2 166 232,58 $	15 072 135,66 $			
									TPS	655 306,41 $		TPS	582 926,90 $		TPS	637 832,50 $		TPS	780 980,42 $		TPS	753 606,78 $			
									TVQ	1 307 336,29 $		TVQ	1 162 939,17 $		TVQ	1 272 475,84 $		TVQ	1 558 055,94 $		TVQ	1 503 445,53 $			
									Montant total	15 068 770,92 $		Montant total	13 404 404,11 $		Montant total	14 666 958,31 $		Montant total	17 958 644,82 $		Montant total	17 329 187,97 $			
									# de soumission			# de soumission			# de soumission			# de soumission			# de soumission				
1	Ahuntsic-Cartierville Contrat No 2 Le contrat débutera le 1er décembre 2018	Ordures ménagères	30 512		4,9167	Raylobec	par porte par année	59,14 $	8 872 025,09 $		36,20 $	5 430 627,47 $		58,70 $	8 806 017,47 $		75,00 $	11 251 300,00 $		45,00 $	6 750 780,00 $				
		CRD	30 512		4,9167		par porte par année	7,00 $	1 050 121,33 $		7,00 $	1 050 121,33 $		6,70 $	1 005 116,13 $		8,18 $	1 227 141,79 $		11,37 $	1 705 697,08 $				
		résidus alimentaires	23136		4,9167		par porte par année	10,79 $	1 227 384,08 $		21,00 $	2 388 792,00 $		12,90 $	1 467 400,80 $		21,72 $	2 470 693,44 $		24,00 $	2 730 048,00 $				
		Résidus verts		32	4,9167		par collecte	8 592,00 $	1 351 808,00 $		6 600,00 $	1 038 400,00 $		3 693,50 $	581 110,67 $		5 053,00 $	795 005,33 $		10 678,00 $	1 680 005,33 $				
		Arbres de Noël		2	4,9167		par collecte	2 160,00 $	21 240,00 $		3 500,00 $	34 416,67 $		3 653,20 $	35 923,13 $		3 814,00 $	37 504,33 $		4 004,00 $	39 372,67 $				
2		**Élimination**	16655		4,8333	Raylobec	par tonne	45,75 $	3 682 836,88 $	16 205 415,38 $		3 682 836,88 $	13 625 194,34 $		3 682 836,88 $	15 578 405,08 $		3 682 836,88 $	19 464 481,77 $		3 682 836,88 $	16 588 739,96 $			
									TPS	810 270,77 $		TPS	681 259,72 $		TPS	778 920,25 $		TPS	973 224,09 $		TPS	829 437,00 $			
									TVQ	1 616 490,18 $		TVQ	1 359 113,14 $		TVQ	1 553 945,91 $		TVQ	1 941 582,06 $		TVQ	1 654 726,81 $			
									Montant total	18 632 176,34 $		Montant total	15 665 567,19 $		Montant total	17 911 271,23 $		Montant total	22 379 287,91 $		Montant total	19 072 903,76 $			
									# de soumission			# de soumission			# de soumission			# de soumission			# de soumission				
1	Ahuntsic-Cartierville Contrat No 2 Le contrat débutera le 1er décembre 2018	Ordures ménagères	30 512		4,9167	SITE DESIRE	par porte par année										59,48 $	8 923 030,99 $		37,27 $	5 591 146,01 $		32,29 $	4 844 059,69 $	
		CRD	30 512		4,9167		par porte par année										8,18 $	1 227 141,79 $		11,37 $	1 705 697,08 $		3,65 $	547 563,27 $	
		résidus alimentaires	23136		4,9167		par porte par année										21,72 $	2 470 693,44 $		24,00 $	2 730 048,00 $		11,99 $	1 363 886,48 $	
		Résidus verts		32	4,9167		par collecte										5 053,00 $	795 005,33 $		10 678,00 $	1 680 005,33 $		3 000,00 $	472 000,00 $	
		Arbres de Noël		2	4,9167		par collecte										3 814,00 $	37 504,33 $		4 004,00 $	39 372,67 $		1 500,00 $	14 750,00 $	
2		Élimination	16655		4,8333	SITE DESIRE	par tonne										26,91 $	2 166 232,58 $	15 619 608,46 $	51,99 $	4 185 151,68 $	15 931 420,77 $	40,48 $	3 258 606,27 $	10 500 865,71 $
																		TPS	780 980,42 $		TPS	796 571,04 $		TPS	525 043,29 $
																	CEC	TVQ	1 558 055,94 $		TVQ	1 589 159,22 $		TVQ	1 047 461,35 $
																	TERREBONNE	Montant total	17 958 644,82 $	MATREC	Montant total	18 317 151,03 $	RCI LAVAL	Montant total	**12 073 370,35 $**
																		# de soumission			# de soumission			# de soumission	

									DERICHEBOURG			ENVIRO CONNEXIONS F.A.			RCI WM		
Item	Territoire	Type de collecte	Nombre de porte	Nombre de collecte annuelle	Durée du contrat	Adresse de livraison	Unité de mesure		Prix unitaire	Montant total	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Montant total
1	Saint-Laurent Le contrat débutera le 1er décembre 2018	Ordures ménagères	40 329		4,9167	RCI Laval	par porte par année		54,50 $	10 806 491,63 $		31,34 $	6 214 228,40 $	10 053 592,07 $			
		CRD	40 329		4,9167		par porte par année		10,60 $	2 101 813,05 $		4,80 $	951 764,40 $	502 679,60 $			
		Matieres organiques 8 et moins	19 205		4,9167		par porte par année		16,40 $	1 548 563,17 $		14,50 $	1 369 156,46 $	1 002 845,81 $			
		MO 9 et plus 19-20	1 921		4,9167		par porte par année		16,40 $	154 896,63 $		14,50 $	136 951,29 $	11 559 117,48 $			
		2021	6 401		2,4967		par porte par année		16,40 $	262 091,08 $		14,50 $	231 726,87 $				
		2022	6 401		1,5008		par porte par année		16,40 $	157 552,08 $		14,50 $	139 299,10 $				
		2023	6401		0,5042		par porte par année		16,40 $	52 925,60 $		14,50 $	46 793,98 $				
		Résidus verts		32	4,9167		par collecte		4 055,60 $	638 081,07 $		5 800,00 $	912 533,33 $				
		Arbres de Noël		3	4,9167		par collecte		5 145,00 $	75 888,75 $		3 467,00 $	51 138,25 $				
2		Élimination	21 103		4,8333	RCI Laval	par tonne		40,48 $	4 128 872,29 $	19 927 175,35 $		4 128 872,29 $				
										TPS	996 358,77 $		206 443,61 $				
										TVQ	1 987 735,74 $		411 855,01 $	4 747 170,92 $			
										Montant total	22 911 269,85 $						
										# de soumission			Montant total	16 306 288,40 $			
1	Saint-Laurent Le contrat débutera le 1er décembre 2018	Ordures ménagères	40 329		4,9167	RCI Longueuil	par porte par année		58,10 $	11 520 314,93 $		57,71 $	11 442 984,07 $				
		CRD	40 329		4,9167		par porte par année		10,60 $	2 101 813,05 $		4,80 $	951 764,40 $				
		Matieres organiques 8 et moins	19 205		4,9167		par porte par année		16,40 $	1 548 563,17 $		14,50 $	1 369 156,46 $				
		MO 9 et plus 19-20	1 921		4,9167		par porte par année		16,40 $	154 896,63 $		14,50 $	136 951,29 $				
		2021	6 401		2,4967		par porte par année		16,40 $	262 091,08 $		14,50 $	231 726,87 $				
		2022	6 401		1,5008		par porte par année		16,40 $	157 552,08 $		14,50 $	139 299,10 $				
		2023	6401		0,5042		par porte par année		16,40 $	52 925,60 $		14,50 $	46 793,98 $				
		Résidus verts		32	4,9167		par collecte		4 055,60 $	638 081,07 $		5 800,00 $	912 533,33 $				
		Arbres de Noël		3	4,9167		par collecte		5 145,00 $	75 888,75 $		3 467,00 $	51 138,25 $				
2		Élimination	21 103		4,8333	RCI Longueuil	par tonne		43,48 $	4 434 865,79 $	20 946 992,15 $		4 434 865,79 $	19 717 213,54 $			
										TPS	1 047 349,61 $		TPS	985 860,68 $			
										TVQ	2 089 462,47 $		TVQ	1 966 792,05 $			
										Montant total	24 083 804,22 $		Montant total	22 669 866,26 $			
										# de soumission			# de soumission				
1	Saint-Laurent Le contrat débutera le 1er décembre 2018	Ordures ménagères	40 329		4,9167	Matrec	par porte par année		63,20 $	12 531 564,60 $		100,00 $	19 828 425,00 $				
		CRD	40 329		4,9167		par porte par année		10,60 $	2 101 813,05 $		4,80 $	951 764,40 $				
		Matieres organiques 8 et moins	19 205		4,9167		par porte par année		16,40 $	1 548 563,17 $		14,50 $	1 369 156,46 $				
		MO 9 et plus 19-20	1 921		4,9167		par porte par année		16,40 $	154 896,63 $		14,50 $	136 951,29 $				
		2021	6 401		2,4967		par porte par année		16,40 $	262 091,08 $		14,50 $	231 726,87 $				
		2022	6 401		1,5008		par porte par année		16,40 $	157 552,08 $		14,50 $	139 299,10 $				
		2023	6401		0,5042		par porte par année		16,40 $	52 925,60 $		14,50 $	46 793,98 $				
		Résidus verts		32	4,9167		par collecte		4 055,60 $	638 081,07 $		5 800,00 $	912 533,33 $				
		Arbres de Noël		3	4,9167		par collecte		5 145,00 $	75 888,75 $		3 467,00 $	51 138,25 $				
2		Élimination	21 103		4,8333	Matrec	par tonne		51,99 $	5 302 867,36 $	22 826 243,38 $		5 302 867,36 $	28 970 656,03 $			
										TPS	1 141 312,17 $		TPS	1 448 532,80 $			
										TVQ	2 276 917,78 $		TVQ	2 889 822,94 $			
										Montant total	26 244 473,33 $		Montant total	33 309 011,77 $			
										# de soumission			# de soumission				
1	Saint-Laurent Le contrat débutera le 1er décembre 2018	Ordures ménagères	40 329		4,9167	RND	par porte par année		54,50 $	10 806 491,63 $		36,99 $	7 334 534,41 $				
		CRD	40 329		4,9167		par porte par année		10,60 $	2 101 813,05 $		4,80 $	951 764,40 $				
		Matieres organiques 8 et moins	19 205		4,9167		par porte par année		16,40 $	1 548 563,17 $		14,50 $	1 369 156,46 $				
		MO 9 et plus 19-20	1 921		4,9167		par porte par année		16,40 $	154 896,63 $		14,50 $	136 951,29 $				
		2021	6 401		2,4967		par porte par année		16,40 $	262 091,08 $		14,50 $	231 726,87 $				
		2022	6 401		1,5008		par porte par année		16,40 $	157 552,08 $		14,50 $	139 299,10 $				
		2023	6401		0,5042		par porte par année		16,40 $	52 925,60 $		14,50 $	46 793,98 $				
		Résidus verts		32	4,9167		par collecte		4 055,60 $	638 081,07 $		5 800,00 $	912 533,33 $				
		Arbres de Noël		3	4,9167		par collecte		5 145,00 $	75 888,75 $		3 467,00 $	51 138,25 $				
2		Élimination	21 103		4,8333	RND	par tonne		35,00 $	3 569 924,17 $	19 368 227,22 $		3 569 924,17 $	14 743 822,25 $			
										TPS	968 411,36 $		TPS	737 191,11 $			
										TVQ	1 931 980,67 $		TVQ	1 470 696,27 $			
										Montant total	22 268 619,25 $		Montant total	16 951 709,63 $			
										# de soumission			# de soumission				
1	Saint-Laurent Le contrat débutera le 1er décembre 2018	Ordures ménagères	40 329		4,9167	CEC	par porte par année		61,70 $	12 234 138,23 $		46,01 $	9 123 058,34 $				
		CRD	40 329		4,9167		par porte par année		10,60 $	2 101 813,05 $		4,80 $	951 764,40 $				
		Matieres organiques 8 et moins	19 205		4,9167		par porte par année		16,40 $	1 548 563,17 $		14,50 $	1 369 156,46 $				
		MO 9 et plus 19-20	1 921		4,9167		par porte par année		16,40 $	154 896,63 $		14,50 $	136 951,29 $				
		2021	6 401		2,4967		par porte par année		16,40 $	262 091,08 $		14,50 $	231 726,87 $				
		2022	6 401		1,5008		par porte par année		16,40 $	157 552,08 $		14,50 $	139 299,10 $				
		2023	6401		0,5042		par porte par année		16,40 $	52 925,60 $		14,50 $	46 793,98 $				
		Résidus verts		32	4,9167		par collecte		4 055,60 $	638 081,07 $		5 800,00 $	912 533,33 $				
		Arbres de Noël		3	4,9167		par collecte		5 145,00 $	75 888,75 $		3 467,00 $	51 138,25 $				
2		Élimination	21 103		4,8333	CEC	par tonne		26,91 $	2 744 761,70 $	19 970 711,35 $		2 744 761,70 $	15 707 183,71 $			
										TPS	998 535,57 $		TPS	785 359,19 $			
										TVQ	1 992 078,46 $		TVQ	1 566 791,58 $			
										Montant total	22 961 325,37 $		Montant total	18 059 334,47 $			
										# de soumission			# de soumission				
1	Saint-Laurent Le contrat débutera le 1er décembre 2018	Ordures ménagères	40 329		4,9167	Raylobec	par porte par année		63,10 $	12 511 736,18 $		39,68 $	7 867 919,04 $				
		CRD	40 329		4,9167		par porte par année		10,60 $	2 101 813,05 $		4,80 $	951 764,40 $				
		Matieres organiques 8 et moins	19 205		4,9167		par porte par année		16,40 $	1 548 563,17 $		14,50 $	1 369 156,46 $				
		MO 9 et plus 19-20	1 921		4,9167		par porte par année		16,40 $	154 896,63 $		14,50 $	136 951,29 $				
		2021	6 401		2,4967		par porte par année		16,40 $	262 091,08 $		14,50 $	231 726,87 $				
		2022	6 401		1,5008		par porte par année		16,40 $	157 552,08 $		14,50 $	139 299,10 $				
		2023	6401		0,5042		par porte par année		16,40 $	52 925,60 $		14,50 $	46 793,98 $				
		Résidus verts		32	4,9167		par collecte		4 055,60 $	638 081,07 $		5 800,00 $	912 533,33 $				
		Arbres de Noël		3	4,9167		par collecte		5 145,00 $	75 888,75 $		3 467,00 $	51 138,25 $				
2		Élimination	21 103		4,8333	Raylobec	par tonne		45,75 $	4 666 400,88 $	22 169 948,48 $		4 666 400,88 $	16 373 683,59 $			
										TPS	1 108 497,42 $		TPS	818 684,18 $			
										TVQ	2 211 452,36 $		TVQ	1 633 274,94 $			
										Montant total	25 489 898,26 $		Montant total	18 825 642,71 $			
										# de soumission			# de soumission				
1	Saint-Laurent Le contrat débutera le 1er décembre 2018	Ordures ménagères	40 329		4,9167	SITE DESIRE	par porte par année					46,01 $	9 123 058,34 $		46,70 $	9 259 874,48 $	
		CRD	40 329		4,9167		par porte par année					4,80 $	951 764,40 $		6,54 $	1 296 779,00 $	
		Matieres organiques 8 et moins	19 205		4,9167		par porte par année					14,50 $	1 369 156,46 $		34,69 $	3 275 588,80 $	
		MO 9 et plus 19-20	1 921		4,9167		par porte par année					14,50 $	136 951,29 $		2,00 $	18 889,83 $	
		2021	6 401		2,4967		par porte par année					14,50 $	231 726,87 $		2,00 $	31 962,33 $	
		2022	6 401		1,5008		par porte par année					14,50 $	139 299,10 $		2,00 $	19 213,67 $	
		2023	6401		0,5042		par porte par année					14,50 $	46 793,98 $		2,00 $	6 454,34 $	
		Résidus verts		32	4,9167		par collecte					5 800,00 $	912 533,33 $		3 000,00 $	472 000,00 $	
		Arbres de Noël		3	4,9167		par collecte					3 467,00 $	51 138,25 $		7 000,00 $	103 250,00 $	
2		Élimination	21 103		4,8333	SITE DESIRE	par tonne					26,91 $	2 744 761,70 $	15 707 183,71 $	40,48 $	4 128 872,29 $	18 612 884,73 $
													TPS	785 359,19 $		TPS	930 644,24 $
												CEC	TVQ	1 566 791,58 $	RCI LAVAL	TVQ	1 856 635,25 $
												TERREBONNE	Montant total	18 059 334,47 $		Montant total	21 400 164,22 $
													# de soumission			# de soumission	

								ENTREPRISE MULTI PM			JR SERV SAN			DERICHEBOURG			ENVIRO CONNEXIONS F.A.			MATREC			RCI WM		
Item	Territoire	Type de collecte	Nombre de porte	Nombre de collecte annuelle	Durée du contrat	Adresse de livraison	Unité de mesure	Prix unitaire	Montant total	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Montant total
1	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension Contrat No 1	Ordures ménagères	35 492		4,9883	RCI Laval	par porte par année	28,04 $	4 964 367,78 $		37,20 $	6 589 403,88 $		36,90 $	6 532 994,69 $		46,32 $	8 200 767,32 $		29,51 $	5 224 625,30 $				
		CRD	35492		4,9883		par porte par année	5,14 $	910 016,06 $		5,63 $	996 768,57 $		3,50 $	619 660,74 $		7,98 $	1 412 826,49 $		9,18 $	1 625 281,61 $				
		Résidus alimentaires	29474		4,9883		par porte par année	8,18 $	1 202 673,80 $		15,24 $	2 240 678,32 $		12,40 $	1 823 124,09 $		28,95 $	4 256 406,66 $		19,74 $	2 902 295,94 $				
		Résidus verts		32	4,9883		par collecte	2 320,44 $	370 404,10 $		2 040,00 $	325 638,40 $		2 018,40 $	322 190,46 $		5 183,00 $	827 345,01 $		6 191,00 $	988 248,69 $				
2	Le contrat débutera le 5 novembre 2018	Élimination	20100		4,8333	RCI Laval	par tonne	40,48 $	3 932 632,00 $	11 380 093,75 $		3 932 632,00 $	14 064 121,17 $		3 932 632,00 $	13 230 602,00 $		3 932 632,00 $	18 629 977,49 $		3 932 632,00 $	14 673 083,53 $			
									TPS	569 004,69 $		TPS	703 206,06 $		TPS	661 530,10 $		TPS	931 498,87 $		TPS	733 654,18 $			
									TVQ	1 135 164,35 $		TVQ	1 402 896,09 $		TVQ	1 319 752,55 $		TVQ	1 858 340,25 $		TVQ	1 463 640,08 $			
									Montant total	13 084 262,79 $		Montant total	16 170 223,31 $		Montant total	15 211 884,64 $		Montant total	21 419 816,62 $		Montant total	16 870 377,79 $			
									# de soumission			# de soumission			# de soumission			# de soumission			# de soumission				
1	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension Contrat No 1	Ordures ménagères	35 492		4,9883	RCI Longueuil	par porte par année	33,65 $	1 957 595,43 $		45,54 $	8 062 671,50 $		37,20 $	6 589 108,47 $		54,13 $	9 583 496,01 $		45,00 $	7 967 066,70 $				
		CRD	35492		4,9883		par porte par année	5,14 $	910 016,06 $		5,63 $	996 768,57 $		3,50 $	619 660,74 $		7,98 $	1 412 826,49 $		9,18 $	1 625 281,61 $				
		Résidus alimentaires	29474		4,9883		par porte par année	8,18 $	1 202 673,80 $		15,24 $	2 240 678,32 $		12,40 $	1 823 124,09 $		28,95 $	4 256 406,66 $		19,74 $	2 902 295,94 $				
		Résidus verts		32	4,9883		par collecte	2 320,44 $	370 404,10 $		2 040,00 $	325 638,40 $		2 018,40 $	322 190,46 $		5 183,00 $	827 345,01 $		6 191,00 $	988 248,69 $				
2	Le contrat débutera le 5 novembre 2018	Élimination	20100		4,8333	RCI Longueuil	par tonne	43,48 $	4 224 082,00 $	12 664 771,40 $		4 224 082,00 $	15 849 838,79 $		4 224 082,00 $	13 575 165,77 $		4 224 082,00 $	20 304 156,18 $		4 224 082,00 $	17 706 974,94 $			
									TPS	633 238,57 $		TPS	792 491,94 $		TPS	678 758,29 $		TPS	1 015 207,81 $		TPS	885 348,75 $			
									TVQ	1 263 310,95 $		TVQ	1 581 021,42 $		TVQ	1 354 122,79 $		TVQ	2 025 339,58 $		TVQ	1 766 270,75 $			
									Montant total	14 561 320,91 $		Montant total	18 223 352,15 $		Montant total	15 608 046,85 $		Montant total	23 344 703,56 $		Montant total	20 358 594,43 $			
									# de soumission			# de soumission			# de soumission			# de soumission			# de soumission				
1	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension Contrat No 1	Ordures ménagères	35 492		4,9883	Matrec	par porte par année	39,26 $	6 950 823,08 $		45,54 $	8 062 671,50 $		45,30 $	8 020 180,48 $		90,00 $	15 934 133,40 $		29,51 $	5 224 625,30 $				
		CRD	35492		4,9883		par porte par année	5,14 $	910 016,06 $		5,63 $	996 768,57 $		3,50 $	619 660,74 $		7,98 $	1 412 826,49 $		9,18 $	1 625 281,61 $				
		Résidus alimentaires	29474		4,9883		par porte par année	8,18 $	1 202 673,80 $		15,24 $	2 240 678,32 $		12,40 $	1 823 124,09 $		28,95 $	4 256 406,66 $		19,74 $	2 902 295,94 $				
		Résidus verts		32	4,9883		par collecte	2 320,44 $	370 404,10 $		2 040,00 $	325 638,40 $		2 018,40 $	322 190,46 $		5 183,00 $	827 345,01 $		6 191,00 $	988 248,69 $				
2	Le contrat débutera le 5 novembre 2018	Élimination	20100		4,8333	Matrec	par tonne	51,99 $	5 050 828,50 $	14 484 745,54 $		5 050 828,50 $	16 676 585,29 $		5 050 828,50 $	15 835 984,28 $		5 050 828,50 $	27 481 540,06 $		5 050 828,50 $	15 791 280,03 $			
									TPS	724 237,28 $		TPS	833 829,26 $		TPS	791 799,21 $		TPS	1 374 077,00 $		TPS	789 564,00 $			
									TVQ	1 444 853,37 $		TVQ	1 663 489,38 $		TVQ	1 579 639,43 $		TVQ	2 741 283,62 $		TVQ	1 575 180,18 $			
									Montant total	16 653 836,19 $		Montant total	19 173 903,94 $		Montant total	18 207 422,93 $		Montant total	31 596 900,69 $		Montant total	18 156 024,22 $			
									# de soumission			# de soumission			# de soumission			# de soumission			# de soumission				
1	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension Contrat No 1	Ordures ménagères	35 492		4,9883	RND	par porte par année	28,04 $	4 964 367,78 $		34,28 $	6 089 134,37 $		34,00 $	6 019 561,51 $		47,31 $	8 376 042,79 $		29,51 $	5 224 625,30 $				
		CRD	35492		4,9883		par porte par année	5,14 $	910 016,06 $	7 447 461,75 $	5,63 $	996 768,57 $		3,50 $	619 660,74 $		7,98 $	1 412 826,49 $		9,18 $	1 625 281,61 $				
		Résidus alimentaires	29474		4,9883		par porte par année	8,18 $	1 202 673,80 $	372 373,09 $	15,24 $	2 240 678,32 $		12,40 $	1 823 124,09 $		28,95 $	4 256 406,66 $		19,74 $	2 902 295,94 $				
		Résidus verts		32	4,9883		par collecte	2 320,44 $	370 404,10 $	742 884,31 $	2 040,00 $	325 638,40 $		2 018,40 $	322 190,46 $		5 183,00 $	827 345,01 $		6 191,00 $	988 248,69 $				
2	Le contrat débutera le 5 novembre 2018	Élimination	20100		4,8333	RND	par tonne	35,00 $	3 400 250,00 $	8 562 719,14 $		3 400 250,00 $	13 032 469,66 $		3 400 250,00 $	12 184 786,81 $		3 400 250,00 $	18 272 870,96 $		3 400 250,00 $	14 140 701,53 $			
									3 400 250,00 $			TPS	651 623,48 $		TPS	609 239,34 $		TPS	913 643,55 $		TPS	707 035,08 $			
									170 012,50 $			TVQ	1 299 988,85 $		TVQ	1 215 432,48 $		TVQ	1 822 718,88 $		TVQ	1 410 534,98 $			
									339 174,94 $	3 909 437,44 $		Montant total	14 984 081,99 $		Montant total	14 009 458,63 $		Montant total	21 009 233,38 $		Montant total	16 258 271,59 $			
									Montant total	12 472 156,58 $		# de soumission			# de soumission			# de soumission			# de soumission				
1	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension Contrat No 1	Ordures ménagères	35 492		4,9883	CEC	par porte par année	37,86 $	6 702 958,78 $		40,61 $	7 189 835,08 $		40,30 $	7 134 950,84 $		55,19 $	9 771 164,69 $		45,00 $	7 967 066,70 $				
		CRD	35492		4,9883		par porte par année	5,14 $	910 016,06 $		5,63 $	996 768,57 $		3,50 $	619 660,74 $		7,98 $	1 412 826,49 $		9,18 $	1 625 281,61 $				
		Résidus alimentaires	29474		4,9883		par porte par année	8,18 $	1 202 673,80 $		15,24 $	2 240 678,32 $		12,40 $	1 823 124,09 $		28,95 $	4 256 406,66 $		19,74 $	2 902 295,94 $				
		Résidus verts		32	4,9883		par collecte	2 320,44 $	370 404,10 $		2 040,00 $	325 638,40 $		2 018,40 $	322 190,46 $		5 183,00 $	827 345,01 $		6 191,00 $	988 248,69 $				
2	Le contrat débutera le 5 novembre 2018	Élimination	20100		4,8333	CEC	par tonne	26,91 $	2 614 306,50 $	11 800 359,25 $		2 614 306,50 $	13 367 226,87 $		2 614 306,50 $	12 514 232,65 $		2 614 306,50 $	18 882 049,36 $		2 614 306,50 $	16 097 199,44 $			
									TPS	590 017,96 $		TPS	668 361,34 $		TPS	625 711,63 $		TPS	944 102,47 $		TPS	804 859,97 $			
									TVQ	1 177 085,83 $		TVQ	1 333 380,88 $		TVQ	1 248 294,71 $		TVQ	1 883 484,42 $		TVQ	1 605 695,64 $			
									Montant total	13 567 463,04 $		Montant total	15 368 969,10 $		Montant total	14 388 238,99 $		Montant total	21 709 636,25 $		Montant total	18 507 755,05 $			
									# de soumission			# de soumission			# de soumission			# de soumission			# de soumission				
1	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension Contrat No 1	Ordures ménagères	35 492		4,9883	Raylobec	par porte par année	39,26 $	6 950 823,08 $		51,16 $	9 057 669,61 $		38,10 $	6 743 449,81 $		80,00 $	14 163 674,13 $		45,00 $	7 967 066,70 $				
		CRD	35492		4,9883		par porte par année	5,14 $	910 016,06 $		5,63 $	996 768,57 $		3,50 $	619 660,74 $		7,98 $	1 412 826,49 $		9,18 $	1 625 281,61 $				
		Résidus alimentaires	29474		4,9883		par porte par année	8,18 $	1 202 673,80 $		15,24 $	2 240 678,32 $		12,40 $	1 823 124,09 $		28,95 $	4 256 406,66 $		19,74 $	2 902 295,94 $				
		Résidus verts		32	4,9883		par collecte	2 320,44 $	370 404,10 $		2 040,00 $	325 638,40 $		2 018,40 $	322 190,46 $		5 183,00 $	827 345,01 $		6 191,00 $	988 248,69 $				
2	Le contrat débutera le 5 novembre 2018	Élimination	20100		4,8333	Raylobec	par tonne	45,75 $	4 444 612,50 $	13 878 529,54 $		4 444 612,50 $	17 065 367,40 $		4 444 612,50 $	13 955 037,61 $		4 444 612,50 $	25 104 864,80 $		4 444 612,50 $	17 927 505,44 $			
									TPS	693 926,48 $		TPS	853 268,37 $		TPS	697 751,88 $		TPS	1 255 243,24 $		TPS	896 375,27 $			
									TVQ	1 384 383,32 $		TVQ	1 702 270,40 $		TVQ	1 392 015,00 $		TVQ	2 504 210,26 $		TVQ	1 788 268,67 $			
									Montant total	15 956 839,34 $		Montant total	19 620 906,17 $		Montant total	16 044 804,49 $		Montant total	28 864 318,30 $		Montant total	20 612 149,38 $			
									# de soumission			# de soumission			# de soumission			# de soumission			# de soumission				
1	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension Contrat No 1	Ordures ménagères	35 492		4,9883	Site désiré	par porte par année										55,19 $	9 771 164,69 $		29,51 $	5 224 625,30 $		29,62 $	5 244 100,35 $	
		CRD	35492		4,9883		par porte par année										7,98 $	1 412 826,49 $		9,18 $	1 625 281,61 $		3,41 $	603 726,61 $	
		Résidus alimentaires	29474		4,9883		par porte par année										28,95 $	4 256 406,66 $		19,74 $	2 902 295,94 $		11,87 $	1 745 200,24 $	
		Résidus verts		32	4,9883		par collecte										5 183,00 $	827 345,01 $		6 191,00 $	988 248,69 $		2 000,00 $	319 253,33 $	
2	Le contrat débutera le 5 novembre 2018	Élimination	20100		4,8333	Site désiré	par tonne										26,91 $	2 614 306,50 $	18 882 049,36 $	51,99 $	5 050 828,50 $	15 791 280,03 $	40,48 $	3 932 632,00 $	11 844 912,53 $
																		TPS	944 102,47 $		TPS	789 564,00 $		TPS	592 245,63 $
																	CEC	TVQ	1 883 484,42 $		TVQ	1 575 180,18 $		TVQ	1 181 530,03 $
																	TERREBONNE	Montant total	21 709 636,25 $	MATREC	Montant total	18 156 024,22 $	RCI LAVAL	Montant total	13 618 688,19 $
																		# de soumission			# de soumission			# de soumission	

diff 1 146 531,61

									ENTREPRISE MULTI PM			JR SERV SAN			DERICHEBOURG			ENVIRO CONNEXIONS F.A.			matrec			RCI WM		
Item	Territoire	Type de collecte	Nombre de porte	Nombre de collecte annuelle	Durée du contrat	Adresse de livraison	Unité de mesure	Prix unitaire	Montant total	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Montant total
1	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension Contrat No 2	Ordures ménagères	34 690		4,9883	RCI Laval	par porte par année	31,51 $	5 452 656,88 $		36,79 $	6 712 426,54 $		36,80 $	6 368 066,43 $		48,25 $	8 349 434,92 $		30,69 $	5 310 799,75 $				
		CRD	34690		4,9883		par porte par année	5,26 $	910 218,19 $		4,92 $	851 382,79 $		3,70 $	640 267,55 $		8,32 $	1 439 736,76 $		9,39 $	1 624 895,21 $				
		Résidus alimentaires	25723		4,9883		par porte par année	9,38 $	1 203 593,75 $		15,28 $	1 960 651,65 $		13,50 $	1 732 251,13 $		31,32 $	4 018 822,62 $		22,62 $	2 902 483,00 $				
		Résidus verts		32	4,9883		par collecte	2 610,49 $	416 703,82 $		2 040,00 $	325 638,40 $		2 065,10 $	329 645,03 $		4 413,00 $	704 432,48 $		7 429,00 $	1 185 866,51 $				
2	Le contrat débutera le 5 novembre 2018	Élimination	19603		4,8333	RCI Laval	par tonne	40,48 $	3 835 392,29 $	11 818 564,92 $		3 835 392,29 $	13 685 491,67 $		3 835 392,29 $	12 905 622,43 $		3 835 392,29 $	18 347 819,07 $		3 835 392,29 $	*14 859 396,76 $*			
									TPS	590 928,25 $		TPS	684 274,58 $		TPS	645 261,12 $		TPS	917 390,95 $		TPS	742 969,84 $			
									TVQ	1 178 901,85 $		TVQ	1 365 127,79 $		TVQ	1 287 335,84 $		TVQ	1 830 194,95 $		TVQ	1 482 224,83 $			
									Montant total	13 588 395,02 $		Montant total	15 734 894,05 $		Montant total	14 838 239,38 $		Montant total	21 095 404,97 $		Montant total	17 084 591,42 $			
									# de soumission			# de soumission			# de soumission			# de soumission			# de soumission			
1	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension Contrat No 2	Ordures ménagères	34 690		4,9883	RCI Longueuil	par porte par année	37,60 $	6 506 502,65 $		47,23 $	8 172 928,73 $		37,00 $	6 402 675,48 $		56,24 $	9 732 066,73 $		45,00 $	7 787 037,75 $				
		CRD	34690		4,9883		par porte par année	5,26 $	910 218,19 $		4,92 $	851 382,79 $		3,70 $	640 267,55 $		8,32 $	1 439 736,76 $		9,39 $	1 624 895,21 $				
		Résidus alimentaires	25723		4,9883		par porte par année	9,38 $	1 203 593,75 $		15,28 $	1 960 651,65 $		13,50 $	1 732 251,13 $		31,32 $	4 018 822,62 $		22,62 $	2 902 483,00 $				
		Résidus verts		32	4,9883		par collecte	2 610,49 $	416 703,82 $		2 040,00 $	325 638,40 $		2 065,10 $	329 645,03 $		4 413,00 $	704 432,48 $		7 429,00 $	1 185 866,51 $				
2	Le contrat débutera le 5 novembre 2018	Élimination	19603		4,8333	RCI Longueuil	par tonne	43,48 $	4 119 635,79 $	13 156 654,20 $		4 119 635,79 $	15 430 237,37 $		4 119 635,79 $	13 224 474,98 $		4 119 635,79 $	20 014 694,38 $		4 119 635,79 $	17 619 918,26 $			
									TPS	657 832,71 $		TPS	771 511,87 $		TPS	661 223,75 $		TPS	1 000 734,72 $		TPS	880 995,91 $			
									TVQ	1 312 376,26 $		TVQ	1 539 166,18 $		TVQ	1 319 141,38 $		TVQ	1 996 465,76 $		TVQ	1 757 586,85 $			
									Montant total	15 126 863,17 $		Montant total	17 740 915,41 $		Montant total	15 204 840,11 $		Montant total	23 011 894,86 $		Montant total	20 258 501,02 $			
									# de soumission			# de soumission			# de soumission			# de soumission			# de soumission			
1	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension Contrat No 2	Ordures ménagères	34 690		4,9883	Matrec	par porte par année	43,68 $	7 558 617,98 $		47,23 $	8 172 928,73 $		44,90 $	7 769 733,22 $		95,00 $	16 439 301,92 $		30,69 $	5 310 799,75 $				
		CRD	34690		4,9883		par porte par année	5,26 $	910 218,19 $		4,92 $	851 382,79 $		3,70 $	640 267,55 $		8,32 $	1 439 736,76 $		9,39 $	1 624 895,21 $				
		Résidus alimentaires	25723		4,9883		par porte par année	9,38 $	1 203 593,75 $		15,28 $	1 960 651,65 $		13,50 $	1 732 251,13 $		31,32 $	4 018 822,62 $		22,62 $	2 902 483,00 $				
		Résidus verts		32	4,9883		par collecte	2 610,49 $	416 703,82 $		2 040,00 $	325 638,40 $		2 065,10 $	329 645,03 $		4 413,00 $	704 432,48 $		7 429,00 $	1 185 866,51 $				
2	Le contrat débutera le 5 novembre 2018	Élimination	19603		4,8333	Matrec	par tonne	51,99 $	4 925 939,86 $	15 015 073,58 $		4 925 939,86 $	16 236 541,43 $		4 925 939,86 $	15 397 836,78 $		4 925 939,86 $	27 528 233,62 $		4 925 939,86 $	15 949 944,32 $			
									TPS	750 753,68 $		TPS	811 827,07 $		TPS	769 891,84 $		TPS	1 376 411,68 $		TPS	797 497,22 $			
									TVQ	1 497 753,59 $		TVQ	1 619 595,01 $		TVQ	1 535 934,22 $		TVQ	2 745 941,30 $		TVQ	1 591 006,95 $			
									Montant total	17 263 580,85 $		Montant total	18 667 963,51 $		Montant total	17 703 662,84 $		Montant total	31 650 586,61 $		Montant total	18 338 448,48 $			
									# de soumission			# de soumission			# de soumission			# de soumission			# de soumission			
1	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension Contrat No 2	Ordures ménagères	34 690		4,9883	RND	par porte par année	31,51 $	5 452 656,88 $		35,98 $	6 226 169,29 $		34,00 $	5 883 539,63 $		49,25 $	8 522 480,20 $		30,69 $	5 310 799,75 $				
		CRD	34690		4,9883		par porte par année	5,26 $	910 218,19 $		4,92 $	851 382,79 $		3,70 $	640 267,55 $		8,32 $	1 439 736,76 $		9,39 $	1 624 895,21 $				
		Résidus alimentaires	25723		4,9883		par porte par année	9,38 $	1 203 593,75 $		15,28 $	1 960 651,65 $		13,50 $	1 732 251,13 $		31,32 $	4 018 822,62 $		22,62 $	2 902 483,00 $				
		Résidus verts		32	4,9883		par collecte	2 610,49 $	416 703,82 $		2 040,00 $	325 638,40 $		2 065,10 $	329 645,03 $		4 413,00 $	704 432,48 $		7 429,00 $	1 185 866,51 $				
2	Le contrat débutera le 5 novembre 2018	Élimination	19603		4,8333	RND	par tonne	35,00 $	3 316 174,17 $	11 299 346,80 $		3 316 174,17 $	12 680 016,30 $		3 316 174,17 $	11 901 877,51 $		3 316 174,17 $	18 001 646,22 $		3 316 174,17 $	14 340 178,63 $			
									TPS	564 967,34 $		TPS	634 000,82 $		TPS	595 093,88 $		TPS	900 082,31 $		TPS	717 008,93 $			
									TVQ	1 127 109,84 $		TVQ	1 264 831,63 $		TVQ	1 187 212,28 $		TVQ	1 795 664,21 $		TVQ	1 430 452,82 $			
									Montant total	**12 991 423,98 $**		Montant total	14 578 848,74 $		Montant total	13 684 183,66 $		Montant total	20 697 392,75 $		Montant total	16 487 620,38 $			
									# de soumission			# de soumission			# de soumission			# de soumission			# de soumission			
1	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension Contrat No 2	Ordures ménagères	34 690		4,9883	CEC	par porte par année	42,16 $	7 295 589,15 $		42,31 $	7 321 545,94 $		40,10 $	6 939 115,86 $		57,28 $	9 912 033,83 $		45,00 $	7 787 037,75 $				
		CRD	34690		4,9883		par porte par année	5,26 $	910 218,19 $		4,92 $	851 382,79 $		3,70 $	640 267,55 $		8,32 $	1 439 736,76 $		9,39 $	1 624 895,21 $				
		Résidus alimentaires	25723		4,9883		par porte par année	9,38 $	1 203 593,75 $		15,28 $	1 960 651,65 $		13,50 $	1 732 251,13 $		31,32 $	4 018 822,62 $		22,62 $	2 902 483,00 $				
		Résidus verts		32	4,9883		par collecte	2 610,49 $	416 703,82 $		2 040,00 $	325 638,40 $		2 065,10 $	329 645,03 $		4 413,00 $	704 432,48 $		7 429,00 $	1 185 866,51 $				
2	Le contrat débutera le 5 novembre 2018	Élimination	19603		4,8333	CEC	par tonne	26,91 $	2 549 664,20 $	12 375 769,09 $		2 549 664,20 $	13 008 982,97 $		2 549 664,20 $	12 190 943,76 $		2 549 664,20 $	18 624 689,88 $		2 549 664,20 $	16 049 946,66 $			
									TPS	618 788,45 $		TPS	650 444,15 $		TPS	609 547,19 $		TPS	931 234,49 $		TPS	802 497,33 $			
									TVQ	1 234 482,97 $		TVQ	1 297 636,08 $		TVQ	1 216 046,64 $		TVQ	1 857 812,82 $		TVQ	1 600 982,18 $			
									Montant total	14 229 040,52 $		Montant total	14 956 963,20 $		Montant total	14 016 537,59 $		Montant total	21 413 737,19 $		Montant total	18 453 426,18 $			
									# de soumission			# de soumission			# de soumission			# de soumission			# de soumission			
1	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension Contrat No 2	Ordures ménagères	34 690		4,9883	Raylobec	par porte par année	43,68 $	7 558 617,98 $		52,85 $	9 145 443,22 $		37,90 $	6 558 416,24 $		85,00 $	14 708 849,08 $		45,00 $	7 787 037,75 $				
		CRD	34690		4,9883		par porte par année	5,26 $	910 218,19 $		4,92 $	851 382,79 $		3,70 $	640 267,55 $		8,32 $	1 439 736,76 $		9,39 $	1 624 895,21 $				
		Résidus alimentaires	25723		4,9883		par porte par année	9,38 $	1 203 593,75 $		15,28 $	1 960 651,65 $		13,50 $	1 732 251,13 $		31,32 $	4 018 822,62 $		22,62 $	2 902 483,00 $				
		Résidus verts		32	4,9883		par collecte	2 610,49 $	416 703,82 $		2 040,00 $	325 638,40 $		2 065,10 $	329 645,03 $		4 413,00 $	704 432,48 $		7 429,00 $	1 185 866,51 $				
2	Le contrat débutera le 5 novembre 2018	Élimination	19603		4,8333	Raylobec	par tonne	45,75 $	4 334 713,38 $	14 423 847,10 $		4 334 713,38 $	16 617 829,44 $		4 334 713,38 $	13 595 293,32 $		4 334 713,38 $	25 206 554,31 $		4 334 713,38 $	17 834 995,84 $			
									TPS	721 192,36 $		TPS	830 891,47 $		TPS	679 764,67 $		TPS	1 260 327,72 $		TPS	891 749,79 $			
									TVQ	1 438 778,75 $		TVQ	1 657 628,49 $		TVQ	1 356 130,51 $		TVQ	2 514 353,79 $		TVQ	1 779 040,84 $			
									Montant total	16 583 818,21 $		Montant total	19 106 349,40 $		Montant total	15 631 188,49 $		Montant total	28 981 235,82 $		Montant total	20 505 786,47 $			
									# de soumission			# de soumission			# de soumission			# de soumission			# de soumission			
1	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension Contrat No 2	Ordures ménagères	34 690		4,9883	Site désiré	par porte par année										57,28 $	9 912 033,83 $		30,69 $	5 310 799,75 $		29,62 $	5 125 601,29 $	
		CRD	34690		4,9883		par porte par année										8,32 $	1 439 736,76 $		9,39 $	1 624 895,21 $		3,41 $	590 084,42 $	
		Résidus alimentaires	25723		4,9883		par porte par année										31,32 $	4 018 822,62 $		22,62 $	2 902 483,00 $		11,87 $	1 523 097,84 $	
		Résidus verts		32	4,9883		par collecte										4 413,00 $	704 432,48 $		7 429,00 $	1 185 866,51 $		2 000,00 $	319 253,33 $	
2	Le contrat débutera le 5 novembre 2018	Élimination	19603		4,8333	Site désiré	par tonne										26,91 $	2 549 664,20 $	18 624 689,88 $	51,99 $	4 925 939,86 $	15 949 944,32 $	40,48 $	3 835 392,29 $	11 393 429,18 $
																		TPS	931 234,49 $		TPS	797 497,22 $		TPS	569 671,46 $
																	CEC	TVQ	1 857 812,82 $	MATREC	TVQ	1 591 006,95 $	RCI LAVAL	TVQ	1 136 494,56 $
																	TERREBONNE	Montant total	21 413 737,19 $		Montant total	18 338 448,48 $		Montant total	**13 099 596,20 $**
																		# de soumission			# de soumission			# de soumission	

diff 108 171 ,22

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par OGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 18-16439
Numéro de référence : 1138331
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Collecte, transport et élimination de matières résiduelles

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Col Sel Transit Inc. 1635 rue Sherbrooke Ouest Bureau 300 Montréal, QC, H3H 1E2 NEQ : 1147977780	Madame Christine Côté Téléphone : 514 987-5151 Télécopieur : 514 987-9642	**Commande : (1403507)** 2018-03-02 10 h **Transmission :** 2018-03-02 10 h	2905592 - addenda 1 2018-03-21 14 h 24 - Télécopie 2909989 - 18-16439 addenda 2 (devis) 2018-03-27 15 h 14 - Télécopie 2909990 - 18-16439 addenda 2 (bordereau) 2018-03-27 15 h 13 - Téléchargement 2913156 - addenda 3 2018-04-03 13 h 33 - Télécopie 2913765 - addenda 4 2018-04-04 9 h 37 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Col Sel Transit Inc. 1635 rue Sherbrooke Ouest Bureau 300 Montréal, QC, H3H 1E2 NEQ : 1147977780	Madame Christine Côté Téléphone : 514 987-5151 Télécopieur : 514 987-9642	**Commande : (1414922)** 2018-03-21 17 h 16 **Transmission :** 2018-03-21 17 h 16	2905592 - addenda 1 2018-03-21 17 h 16 - Téléchargement 2909989 - 18-16439 addenda 2 (devis) 2018-03-27 15 h 48 - Télécopie 2909990 - 18-16439 addenda 2 (bordereau) 2018-03-27 15 h 13 - Téléchargement 2913156 - addenda 3 2018-04-03 14 h 34 - Télécopie 2913765 - addenda 4 2018-04-04 9 h 07 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Col Sel Transit Inc. 1635 rue Sherbrooke Ouest Bureau 300	Madame Christine Côté Téléphone : 514	**Commande : (1418423)** 2018-03-27 16 h 01 **Transmission :**	2905592 - addenda 1 2018-03-27 16 h 01 - Aucun 2909989 - 18-16439 addenda

	Montréal, QC, H3H 1E2 NEQ : 1147977780	987-5151 Télécopieur : 514 987-9642	2018-03-27 16 h 01	2 (devis) 2018-03-27 16 h 01 - Téléchargement 2909990 - 18-16439 addenda 2 (bordereau) 2018-03-27 16 h 01 - Téléchargement 2913156 - addenda 3 2018-04-03 14 h 03 - Télécopie 2913765 - addenda 4 2018-04-04 8 h 36 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Complexe Enviro Connexions Ltée 3779, chemin des Quarante-Arpents Terrebonne, QC, J6V9T6 http://www.bficanada-quebec.com NEQ : 1149425598	Madame Sylvie Lesieur Téléphone : 450 434-2684 Télécopieur : 450 474-1871	**Commande : (1407726)** 2018-03-09 12 h 29 **Transmission :** 2018-03-09 12 h 29	2905592 - addenda 1 2018-03-21 14 h 23 - Courriel 2909989 - 18-16439 addenda 2 (devis) 2018-03-27 15 h 13 - Courriel 2909990 - 18-16439 addenda 2 (bordereau) 2018-03-27 15 h 13 - Téléchargement 2913156 - addenda 3 2018-04-03 13 h 32 - Courriel 2913765 - addenda 4 2018-04-04 8 h 36 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Derichebourg Canada Environnement 9000 boulevard ray lawson Montréal, QC, H1J1K8 http://www.derichebourg.com NEQ : 1170824479	Madame Alice Rabisse Téléphone : 336 751-33806 Télécopieur :	**Commande : (1406675)** 2018-03-08 10 h 05 **Transmission :** 2018-03-08 10 h 05	2905592 - addenda 1 2018-03-21 14 h 23 - Courriel 2909989 - 18-16439 addenda 2 (devis) 2018-03-27 15 h 13 - Courriel 2909990 - 18-16439 addenda 2 (bordereau) 2018-03-27 15 h 13 - Téléchargement 2913156 - addenda 3 2018-04-03 13 h 32 - Courriel 2913765 - addenda 4 2018-04-04 8 h 36 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Éco Entreprises Québec 1600, boul. René-Lévesque Ouest Bureau 600 Montréal, QC, H3H 1P9 NEQ : 1161481032	Madame Marie-Eve Provost Téléphone : 514 987-1491 Télécopieur : 514 987-1598	**Commande : (1414867)** 2018-03-21 16 h 12 **Transmission :** 2018-03-21 16 h 12	2905592 - addenda 1 2018-03-21 16 h 12 - Téléchargement 2909989 - 18-16439 addenda 2 (devis)

				2018-03-27 15 h 13 - Courriel 2909990 - 18-16439 addenda 2 (bordereau) 2018-03-27 15 h 13 - Téléchargement 2913156 - addenda 3 2018-04-03 13 h 32 - Courriel 2913765 - addenda 4 2018-04-04 8 h 36 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	entreprises multi pm 5684 de la roche Montréal, QC, h2s 2c6 NEQ : 1165551657	Monsieur Pierre Leboeuf Téléphone : 514 915-2092 Télécopieur :	**Commande : (1404856)** 2018-03-06 6 h 07 **Transmission :** 2018-03-06 6 h 07	2905592 - addenda 1 2018-03-21 14 h 23 - Courriel 2909989 - 18-16439 addenda 2 (devis) 2018-03-27 15 h 13 - Courriel 2909990 - 18-16439 addenda 2 (bordereau) 2018-03-27 15 h 13 - Téléchargement 2913156 - addenda 3 2018-04-03 13 h 32 - Courriel 2913765 - addenda 4 2018-04-04 8 h 36 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Enviro Connexions 4141,boul de la Grande Allée Boisbriand, QC, J7H 1M7 NEQ : 1166018672	Madame Ysabelle Gauthier Téléphone : 514 336-5858 Télécopieur : 450 435-9468	**Commande : (1402922)** 2018-03-01 12 h 48 **Transmission :** 2018-03-01 12 h 48	2905592 - addenda 1 2018-03-21 14 h 23 - Courriel 2909989 - 18-16439 addenda 2 (devis) 2018-03-27 15 h 13 - Courriel 2909990 - 18-16439 addenda 2 (bordereau) 2018-03-27 15 h 13 - Téléchargement 2913156 - addenda 3 2018-04-03 13 h 32 - Courriel 2913765 - addenda 4 2018-04-04 8 h 36 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Enviro Connexions 4799 rue Bernard-Lefebvre Laval, QC, H7C 0A5 NEQ : 1160633906	Monsieur André Beausoleil Téléphone : 450 661-5080 Télécopieur : 450 661-8079	**Commande : (1402297)** 2018-02-28 14 h 44 **Transmission :** 2018-02-28 14 h 44	2905592 - addenda 1 2018-03-21 14 h 23 - Courriel 2909989 - 18-16439 addenda 2 (devis) 2018-03-27 15 h 13 - Courriel 2909990 - 18-16439 addenda 2 (bordereau) 2018-03-27 15 h 13 -

				Téléchargement 2913156 - addenda 3 2018-04-03 13 h 32 - Courriel 2913765 - addenda 4 2018-04-04 8 h 36 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Environnement Routier NRJ Inc . 23 av Milton Lachine Montréal, QC, H8R 1K6 http://www.nrj.ca NEQ : 1142611939	Madame Anick Pelletier Téléphone : 514 481-0451 Télécopieur : 514 481-2899	**Commande : (1402897)** 2018-03-01 12 h 08 **Transmission :** 2018-03-01 12 h 08	2905592 - addenda 1 2018-03-21 14 h 23 - Courriel 2909989 - 18-16439 addenda 2 (devis) 2018-03-27 15 h 13 - Courriel 2909990 - 18-16439 addenda 2 (bordereau) 2018-03-27 15 h 13 - Téléchargement 2913156 - addenda 3 2018-04-03 13 h 32 - Courriel 2913765 - addenda 4 2018-04-04 8 h 36 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	J.R Services Sanitaires 2565 chemin comtois Terrebonne, QC, j6x 0h6 NEQ : 1147749080	Monsieur Jean-Pierre Labelle Téléphone : 514 648-4222 Télécopieur : 514 648-3359	**Commande : (1402143)** 2018-02-28 12 h 23 **Transmission :** 2018-02-28 12 h 23	2905592 - addenda 1 2018-03-21 16 h 46 - Télécopie 2909989 - 18-16439 addenda 2 (devis) 2018-03-28 9 h 20 - Télécopie 2909990 - 18-16439 addenda 2 (bordereau) 2018-03-27 15 h 13 - Téléchargement 2913156 - addenda 3 2018-04-03 16 h 41 - Télécopie 2913765 - addenda 4 2018-04-04 11 h 47 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	JMV Environnement 3550 boul. Laframboise Saint-Hyacinthe, QC, J2R 1J9 NEQ : 1164798275	Monsieur Mathieu Bérard Téléphone : 450 253-5994 Télécopieur :	**Commande : (1404842)** 2018-03-05 19 h 32 **Transmission :** 2018-03-05 19 h 32	2905592 - addenda 1 2018-03-21 14 h 23 - Courriel 2909989 - 18-16439 addenda 2 (devis) 2018-03-27 15 h 13 - Courriel 2909990 - 18-16439 addenda 2 (bordereau) 2018-03-27 15 h 13 - Téléchargement

				2913156 - addenda 3 2018-04-03 13 h 32 - Courriel 2913765 - addenda 4 2018-04-04 8 h 36 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	les entreprises daniel et fils inc 205 Presqu'ile Repentigny, QC, J5Z0E3 NEQ : 1167560813	Monsieur daniel brault Téléphone : 450 581-5059 Télécopieur :	**Commande : (1404822)** 2018-03-05 17 h 36 **Transmission :** 2018-03-05 17 h 36	2905592 - addenda 1 2018-03-21 14 h 23 - Courriel 2909989 - 18-16439 addenda 2 (devis) 2018-03-27 15 h 13 - Courriel 2909990 - 18-16439 addenda 2 (bordereau) 2018-03-27 15 h 13 - Téléchargement 2913156 - addenda 3 2018-04-03 13 h 32 - Courriel 2913765 - addenda 4 2018-04-04 8 h 36 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Les Entreprises Raylobec inc. 3779, chemin des Quarante-Arpents Terrebonne, QC, J6V9T6 http://www.bficanada-quebec.com NEQ : 1143149962	Madame Sylvie Lesieur Téléphone : 450 434-2684 Télécopieur : 450 474-1871	**Commande : (1415522)** 2018-03-22 14 h 07 **Transmission :** 2018-03-22 14 h 07	2905592 - addenda 1 2018-03-22 14 h 07 - Téléchargement 2909989 - 18-16439 addenda 2 (devis) 2018-03-27 15 h 13 - Courriel 2909990 - 18-16439 addenda 2 (bordereau) 2018-03-27 15 h 13 - Téléchargement 2913156 - addenda 3 2018-04-03 13 h 32 - Courriel 2913765 - addenda 4 2018-04-04 8 h 36 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Melimax Transport Inc. 303 Boul Industriel Châteauguay, QC, J6J 4Z2 NEQ : 1165378663	Monsieur Mario Landry Téléphone : 450 699-6862 Télécopieur : 450 699-8488	**Commande : (1419472)** 2018-03-29 9 h 19 **Transmission :** 2018-03-29 9 h 24	2905592 - addenda 1 2018-03-29 9 h 19 - Téléchargement 2909989 - 18-16439 addenda 2 (devis) 2018-03-29 9 h 19 - Téléchargement 2909990 - 18-16439 addenda 2 (bordereau) 2018-03-29 9 h 19 - Téléchargement 2913156 - addenda 3

				2018-04-03 13 h 32 - Courriel 2913765 - addenda 4 2018-04-04 8 h 36 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	R.C.I. Environnement une division de WM Québec 2400, chemin du Lac Longueuil, QC, J4N 1G8 NEQ : 1146435301	Madame Brigitte Sirois Téléphone : 514 352-2020 Télécopieur : 450 679-7611	**Commande : (1402801)** 2018-03-01 10 h 47 **Transmission :** 2018-03-01 10 h 47	2905592 - addenda 1 2018-03-21 14 h 23 - Courriel 2909989 - 18-16439 addenda 2 (devis) 2018-03-27 15 h 13 - Courriel 2909990 - 18-16439 addenda 2 (bordereau) 2018-03-27 15 h 13 - Téléchargement 2913156 - addenda 3 2018-04-03 13 h 32 - Courriel 2913765 - addenda 4 2018-04-04 8 h 36 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Récupération Tersol Inc. 600 rue Godin Trois-Rivières, QC, G8Z 3H2 NEQ : 1144035475	Madame Janie Bergeron Téléphone : 819 691-4149 Télécopieur : 819 375-1165	**Commande : (1414577)** 2018-03-21 12 h **Transmission :** 2018-03-21 12 h	2905592 - addenda 1 2018-03-21 14 h 23 - Courriel 2909989 - 18-16439 addenda 2 (devis) 2018-03-27 15 h 13 - Courriel 2909990 - 18-16439 addenda 2 (bordereau) 2018-03-27 15 h 13 - Téléchargement 2913156 - addenda 3 2018-04-03 13 h 32 - Courriel 2913765 - addenda 4 2018-04-04 8 h 36 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	recyclage notre-dame inc 9400, rue de l'innovation Montréal, QC, h1j 2x9 NEQ :	Monsieur Maxim Sylvestre Téléphone : 514 645-5200 Télécopieur : 514 645-4422	**Commande : (1402672)** 2018-03-01 9 h 30 **Transmission :** 2018-03-01 9 h 30	2905592 - addenda 1 2018-03-21 14 h 24 - Télécopie 2909989 - 18-16439 addenda 2 (devis) 2018-03-27 15 h 14 - Télécopie 2909990 - 18-16439 addenda 2 (bordereau) 2018-03-27 15 h 13 - Téléchargement 2913156 - addenda 3 2018-04-03 13 h 33 - Télécopie

			2913765 - addenda 4 2018-04-04 8 h 37 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐ Services Matrec Inc... 4 Chemin du Tremblay Boucherville, QC, J4B 6Z5 NEQ : 1162713870	Madame Michèle Lamarre Téléphone : 450 645-3181 Télécopieur : 450 641-2535	**Commande : (1403264)** 2018-03-01 22 h 29 **Transmission :** 2018-03-01 22 h 29	2905592 - addenda 1 2018-03-21 14 h 23 - Courriel 2909989 - 18-16439 addenda 2 (devis) 2018-03-27 15 h 13 - Courriel 2909990 - 18-16439 addenda 2 (bordereau) 2018-03-27 15 h 13 - Téléchargement 2913156 - addenda 3 2018-04-03 13 h 32 - Courriel 2913765 - addenda 4 2018-04-04 8 h 36 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐ Services Ricova inc. 5000 Armand Frappier Saint-Hubert, QC, J3Z1G5 NEQ : 1165661415	Madame Genevieve Perron Téléphone : 514 933-7381 Télécopieur : 450 659-8777	**Commande : (1406158)** 2018-03-07 13 h 42 **Transmission :** 2018-03-07 13 h 42	2905592 - addenda 1 2018-03-21 14 h 23 - Courriel 2909989 - 18-16439 addenda 2 (devis) 2018-03-27 15 h 13 - Courriel 2909990 - 18-16439 addenda 2 (bordereau) 2018-03-27 15 h 13 - Téléchargement 2913156 - addenda 3 2018-04-03 13 h 32 - Courriel 2913765 - addenda 4 2018-04-04 8 h 36 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

© 2003-2018 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1180695001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Objet :	Accorder 16 contrats d'élimination, de collecte / transport et de collecte / transport / élimination de matières résiduelles aux firmes : RCI Environ. Div. WM Québec inc. (Laval), RCI Environ. Div. WM Québec inc. (Longueuil), Recyclage Notre-Dame inc., Services MATREC inc., Environnement Routier NRJ inc. ,Derichebourg Canada Environnement inc., Col Sel Transit inc. ,RCI Environ. Div. WM Québec inc., Enviro Connexions F.A. et Entreprise Multi PM inc. pour des durées de 20, 22, 24½, 58, 59 et 60 mois. Dépense totale de 115 909 638 $ taxes incluses - Appel d'offres public # 18-16439 - 12 soumissionnaires - Ajuster la base budgétaire du Service de l'environnement, à compter de l'année 2020, tel qu'indiqué dans les aspects financiers du dossier.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Aspects financiers - GDD 1180695001.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jean-François BALLARD
Co-auteur:

Marie-Claude Joly
Conseillère budgétaire

Préposé au budget
Tél : (514) 872-6052

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-14

Yves COURCHESNE
Directeur de service - finances et tresorier

Tél : 514 872-6630
Division :

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidentes

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Membres

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

Mme Fanny Magini
Arrondissement d'Outremont

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 21 juin 2018

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE180695001

Accorder 16 contrats d'élimination, de collecte / transport et de collecte / transport / élimination de matières résiduelles aux firmes : RCI Environ. Div. WM Québec inc. (Laval), RCI Environ. Div. WM Québec inc. (Longueuil), Recyclage Notre-Dame inc., Services MATREC inc., Environnement Routier NRJ inc., Derichebourg Canada Environnement inc., Col Sel Transit inc., RCI Environ. Div. WM Québec inc., Enviro Connexions F.A. et Entreprise Multi PM inc. pour des durées de 20, 22, 24½, 58, 59 et 60 mois. Dépense totale de 115 909 638 $ taxes incluses - Appel d'offres public # 18-16439 - 12 soumissionnaires - Ajuster la base budgétaire du Service de l'environnement, à compter de l'année 2020, tel qu'indiqué dans les aspects financiers du dossier.

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

(ORIGINAL SIGNÉ)

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE180695001
Accorder 16 contrats d'élimination, de collecte / transport et de collecte / transport / élimination de matières résiduelles aux firmes : RCI Environ. Div. WM Québec inc. (Laval), RCI Environ. Div. WM Québec inc. (Longueuil), Recyclage Notre-Dame inc., Services MATREC inc., Environnement Routier NRJ inc., Derichebourg Canada Environnement inc, Col Sel Transit inc., RCI Environ. Div. WM Québec inc., Enviro Connexions F.A. et Entreprise Multi PM inc. pour des durées de 20, 22, 24½, 58, 59 et 60 mois. Dépense totale de 115 909 638 $ taxes incluses - Appel d'offres public # 18-16439 - 12 soumissionnaires - Ajuster la base budgétaire du Service de l'environnement, à compter de l'année 2020, tel qu'indiqué dans les aspects financiers du dossier.

À sa séance du 23 mai 2018, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrats de plus de 10 M$ (Recyclage Notre-Dame, Enviro Connexions et RCI Environnement);*
- *Contrats de biens et services d'une valeur de plus de 2 M$ pour lesquels les adjudicataires en sont à leur troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent (Enviro Connexions, Services Matrec et Col Sel Transit);*
- *Contrats de biens et services d'une valeur de plus de 2 M$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire (Services Matrec, Enviro Connexions et Environnement routier NTJ;*
- *Contrats de biens et services d'une valeur de plus de 2 M$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme (Enviro Connexions, RCI Environnement).*

Le 6 juin 2018, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de l'environnement ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont constaté qu'il n'était pas facile de s'y retrouver, au premier coup d'œil, dans ce dossier. Ils ont bien compris toute la complexité de conjuguer les différents éléments mesurés par le Service pour déterminer les meilleures offres pour les divers territoires couverts.

Ils ont soulevé plusieurs questions sur l'harmonisation et l'équité des services de collecte et de transport. Les réponses obtenues du Service ont été jugées satisfaisantes, bien que techniquement très complexes.

Ils ont bien compris que le présent dossier reposait sur une optimisation des éléments et du processus d'appel d'offres mis en place en 2015. Ils ont salué les efforts de rationalisation des coûts et d'augmentation réelle de la compétitivité entre les entreprises, par l'intégration d'un seul appel d'offres pour la collecte, le transport et l'élimination dans un nombre significatif d'arrondissements.

Enfin, les membres ont invité le Service à poursuivre ses efforts, pour faire en sorte de rendre ce dossier fort complexe plus facile à comprendre.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'environnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrats de plus de 10 M$ (Recyclage Notre-Dame, Enviro Connexions et RCI Environnement);*
- *Contrats de biens et services d'une valeur de plus de 2 M$ pour lesquels les adjudicataires en sont à leur troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent (Enviro Connexions, Services Matrec et Col Sel Transit);*
- *Contrats de biens et services d'Une valeur de plus de 2 M$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire (Services Matrec, Enviro Connexions et Environnement routier NRJ;*
- *Contrats de biens et services d'Une valeur de plus de 2 M$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme (Enviro Connexions, RCI Environnement).*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE180695001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.35

2018/06/21
17:00

(2)

Dossier # : 1183855003

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division expertise et soutien technique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les six (6) firmes suivantes : Labo SM inc. (4 449 475,01 $), Solmatech inc. (4 253 615,10 $), Englobe Corp. (3 550 715,44 $), SNC-Lavalin GEM Québec inc. (3 649 867,00 $), GHD Consultants ltée. (2 622 694,73 $) et Groupe ABS inc.(2 456 872,03 $) pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux sur les différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection, effectués par les services corporatifs et les arrondissements / Appel d'offres public no 18-16621 (6 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. de conclure six (6) ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services professionnels afin de réaliser le contrôle qualitatif des matériaux sur les différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection, effectués par les services corporatifs et les arrondissements ;
2. d'approuver les contrats de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public #18-16621 ;

Firme	Somme maximale	Contrat
Labo SM inc.	• 4 449 475,01 $	1
Solmatech inc.	• 4 253 615,10 $	2
Englobe Corp.	• 3 550 715,44 $	3

SNC-Lavalin GEM Québec inc.	• 3 649 867,00 $	4
GHD Consultants ltée	• 2 622 694,73 $	5
Groupe ABS inc.	• 2 456 872,03 $	6

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-05-07 16:58

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1183855003**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division expertise et soutien technique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les six (6) firmes suivantes : Labo SM inc. (4 449 475,01 $), Solmatech inc. (4 253 615,10 $), Englobe Corp. (3 550 715,44 $), SNC-Lavalin GEM Québec inc. (3 649 867,00 $), GHD Consultants ltée. (2 622 694,73 $) et Groupe ABS inc.(2 456 872,03 $) pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux sur les différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection, effectués par les services corporatifs et les arrondissements / Appel d'offres public no 18-16621 (6 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

L'ensemble des services de contrôle qualitatif des matériaux doit être fourni par la Division de l'expertise et du soutien technique (DEST) pour l'ensemble des projets de génie civil (construction, réhabilitation, réfection) de la Direction des infrastructures ainsi que des autres services et arrondissements de la Ville. Ces services sont assurés en totalité par des consultants via des ententes-cadres de services professionnels. L'augmentation des investissements dans les infrastructures de la Ville et la mise en oeuvre de différents programmes de réfection routière (programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR), programme de maintien des infrastructures routières (PMIR) et programme de réhabilitation de chaussées par planage-revêtement (PRCPR)) engendrent une demande accrue de ces services de contrôle de la qualité. En raison de cette augmentation de la demande, de la disponibilité immédiate des services requis pour répondre aux besoins des chantiers, de la courte période de construction où tous ces services sont exigés en même temps sur tous les chantiers, le processus d'appel d'offres et d'octroi de mandat ne peut être complété pour chacun des projets à l'intérieur des courts délais imposés et, de ce fait, la DEST doit faire appel à des firmes privées via des ententes-cadres pour répondre rapidement et adéquatement à la demande des ses requérants.
Suite aux investissements importants de la Ville dans le domaine des infrastructures, les ententes-cadres de services professionnels conclues en février 2017 (CG17 0048) ont été fortement utilisées et les fonds disponibles de ces ententes-cadres ne permettront pas de faire face à la programmation complète des travaux d'infrastructures 2018 des requérants de la DEST. De nouvelles ententes-cadres doivent donc être octroyées pour assurer le maintien de ces services et répondre à la demande.

En vertu de la Loi 76, l'appel d'offres #18-16621 a été publié sur le site électronique SEAO

ainsi que dans le journal papier Le Devoir. Le détail du processus est décrit à l'intervention du Service de l'approvisionnement.

Durant la période de soumission, quatre (4) addendas ont été publiés :

Addenda no 1 (20 février 2018)
Addenda no 2 (26 février 2018)
Addenda no 3 (6 mars 2018)
Addenda no 4 (6 mars 2018)

Ces addendas ont été publiés afin de donner des précisions suite à des questions soulevées par des soumissionnaires et de reporter la date d'ouverture, sans impact sur le prix.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0423 - 18 septembre 2014 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les quatre (4) firmes suivantes : Solmatech inc. (3 234 361,73 $), Labo S.M. inc. (3 120 881,40 $), LVM, une division d'EnGlobe Corp. (2 372 118,21 $) et Inspec-Sol inc. (1 706 826,87 $) totalisant une somme maximale de 10 434 188,21$ (taxes incluses) pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux et les expertises sur les différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection, effectués par les services corporatifs et les arrondissements. Appel d'offres public no 14-13535 (7 soumissionnaires) / Approuver les projets de convention à cette fin (1143855003).
CG15 0779 - 17 décembre 2015 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les six (6) firmes suivantes : EnGlobe Corp. (3 149 337,71 $), Groupe Qualitas inc. (2 918 065,50 $), Groupe ABS inc. (2 759 905,89 $), Labo S.M. inc. (2 352 445,99 $), Consultants GHD ltée (2 244 771,90 $) et Solmatech inc. (1 831 839,19 $) totalisant une somme maximale de 15 256 366.18 $ (taxes incluses) pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux et les expertises sur les différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection, effectués par les services corporatifs et les arrondissements. Appel d'offres public no 15-14689 (7 soumissionnaires) / Approuver les projets de convention à cette fin (1153855001) ;

CG17 0048 - 23 février 2017 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes suivantes : Solmatech inc. (3 174 402,26 $), Les Services EXP inc. (3 179 173,73 $), GHD Consultants ltée (3 476 614,05 $), Englobe Corp. (3 569 398,88 $), Groupe ABS inc. (3 312 832,16 $) et SNC-Lavalin GEM Québec inc. (3 452 124,37 $),totalisant une somme maximale de 20 164 454,54 $, toutes ces sommes taxes incluses, pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux sur les différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection, effectués par les services corporatifs et les arrondissements / Appel d'offres public no 16-15511 (7 soum.) / Approuver les projets de convention à cette fin (1163855003)

DESCRIPTION

La DEST a comme mission de fournir des services de contrôle qualitatif des matériaux et des expertises sur des projets de construction, réhabilitation et réfection des infrastructures de la Ville. Ces services visent principalement, sans toutefois s'y restreindre, le béton de ciment, les enrobés bitumineux, les sols et granulats (pierre concassée, matériaux recyclés), les métaux, la galvanisation, les peintures (pour les pièces métalliques telles que mobilier de parc, ponts, viaduc, système d'éclairage, etc.), les systèmes de toiture et d'imperméabilisation (membranes de pont, de stationnements, etc.) ainsi que tout autre matériau (pvc, fonte, gaine, polymère, plastique, terrain sportif, etc.). Les services de contrôle qualitatif des matériaux, visés par le présent contrat, sont principalement prodigués par des techniciens et requièrent l'utilisation d'équipements spéciaux.
Suite à l'analyse des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public no. 18-

16621, il est recommandé de retenir les services des six (6) firmes suivantes. Les ententes-cadres seront valides pour une période de trois (3) ans à compter de leur entrée en vigueur.

- CONTRAT #1 : Labo SM inc 4 449 475,01 $
- CONTRAT #2 : Solmatech inc 4 253 615,10 $
- CONTRAT #3 : Englobe Corp. 3 550 715,44 $
- CONTRAT #4 : SNC-Lavalin GEM Québec inc. 3 649 867,00 $
- CONTRAT #5 : GHD Consultants ltée 2 622 694,73 $
- CONTRAT #6 : Groupe ABS inc. 2 456 872,03 $

Total : 20 983 239,31 $ taxes incluses

À la lumière du rapport SMCE125309007 de la Commission permanente sur l'examen des contrats, le montant maximal des enveloppes budgétaires des ententes-cadres a été établi au prix des soumissions des adjudicataires recommandés.

Puisque les contrats ont été approuvés en fonction d'une grille standard d'évaluation pré autorisée par le comité exécutif, une autorisation de lancement d'appel d'offres n'a pas été nécessaire.

JUSTIFICATION

La réalisation de projets de construction, de réhabilitation et de réfection de la Direction des infrastructures ainsi que ceux des services corporatifs et des arrondissements de la Ville nécessite implicitement un suivi serré de la qualité des matériaux utilisés ainsi qu'un soutien technique de pointe afin de garantir la conformité des travaux et la durabilité des ouvrages. La DEST doit fournir ces services dans le cadre de sa mission, mais ne dispose pas des ressources humaines et matérielles nécessaires pour répondre à la demande. Afin d'être en mesure de remplir les mandats qui lui sont confiés, la DEST doit donc constituer une réserve de firmes, selon des tarifs fixes soumissionnés et concurrentiels qui seront en vigueur jusqu'à l'épuisement des enveloppes budgétaires de chacune des ententes-cadres. Les enveloppes budgétaires des ententes-cadres en vigueur sont presque totalement engagées sur des projets en cours. Il est donc requis de conclure de nouvelles ententes-cadres afin d'assurer le suivi du contrôle qualitatif des matériaux des travaux qui seront réalisés pour la Ville, incluant ceux des projets particuliers 2018 du PCPR, du PMIR et du PRCPR.
Les activités du contrôle qualitatif des matériaux sont une partie intégrante de la réalisation des projets et sont en forte croissance depuis 2013. En effet, entre 2013 et 2016, la Direction des infrastructures, le principal requérant de la DEST, a augmenté la réalisation de ces projets de 140%, passant de 100M$ à 240M$ d'investissements annuels prévus. Pour les années 2017 et 2018, l'objectif d'investissements est établi à plus de 300M$ annuellement. Il en va de même avec le Service de l'Eau et les Grands Projets qui ont considérablement augmenté leurs investissements dans les infrastructures et qui sont des requérants très importants de services de la DEST.

Documents d'appel d'offres
Les documents d'appel d'offres ont été préparés de façon à ce que les six (6) contrats ne soient pas d'envergure identique (contrats décroissants) et que l'attribution des contrats soit faite aux soumissionnaires qui auront obtenu le meilleur pointage final suite à l'évaluation qualitative des propositions et le prix soumis. Un pointage intérimaire a été établi suite à l'évaluation de l'offre de services qualitative et la note finale a ensuite été établie à l'aide d'une formule impliquant le pointage intérimaire et le prix.

L'enveloppe budgétaire sera répartie suivant les quantités inscrites dans les bordereaux des prix et pourra comprendre un nombre indéterminé de mandats. Les honoraires

professionnels sont établis par les soumissionnaires à taux horaire par catégorie d'employés. Les services des techniciens requièrent l'utilisation d'équipements spécialisés et ce coût est inclus dans le taux horaire des techniciens. Les dépenses pour les essais de laboratoire sont admissibles et, pour ce faire, un facteur multiplicatif établi par les soumissionnaires vient réduire les taux unitaires suggérés par l'Association des consultants et laboratoires (ACLE) dans le Guide de rémunération en vigueur.

Estimation

L'estimation interne préparée au moment de lancer l'appel d'offres a été établie en fonction des heures prévisionnelles prévues aux bordereaux de soumission. Le nombre d'heures indiquées pour chacune des ententes-cadres et pour chacune des catégories d'employés est basé sur les besoins estimés et est utilisé aux fins d'un scénario de comparaison des soumissions. Pour faire l'estimation, la moyenne des taux horaires soumis dans les six (6) derniers contrats a été utilisée. Il en a été de même pour déterminer le facteur multiplicatif de réduction des taux proposés par l'AFG (Association des firmes de génie-conseil du Québec) dans le Guide de rémunération en vigueur. Tel que mentionné précédemment, le coût des équipements utilisés pour la réalisation des essais est inclus dans le taux horaire des techniciens depuis les trois (3) derniers appels d'offres. L'estimation a été faite en considérant cette modification.

Analyse des soumissions

Les six (6) soumissions reçues ont été jugées recevables et ont été soumises au comité de sélection pour évaluation. La Ville procède à l'octroi de chaque contrat à la firme qui obtient le plus haut pointage final.

À noter que les firmes pouvaient théoriquement présenter plus d'une équipe, mais dans les faits, elles n'étaient en mesure de ne présenter qu'une seule équipe chacune, compte tenu du nombre de techniciens à leur service.

Tel que spécifié aux conditions de l'appel d'offres, pour une même firme, l'équipe qui remporte un contrat, sera exclue des propositions subséquentes de la firme et devient non-conforme pour la suite des contrats à accorder.

Contrat #1

Soumissions conformes	Note intérimaire	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Labo SM inc.	**80,5**	**0,2933**	**4 449 475,01 $**	N/A	**4 449 475,01 $**
Englobe Corp.	76,0	0,2811	4 482 875,25 $	N/A	4 482 875,25 $
Solmatech inc.	75,0	0,2807	4 452 751,80 $	N/A	4 452 751,80 $
SNC-Lavalin GEM Québec inc.	88,2	0,2771	4 986 882,53 $	N/A	4 986 882,53 $
GHD Consultants ltée	74,3	0,2706	4 594 918,39 $	N/A	4 594 918,39 $
Groupe ABS inc.	77,8	0,2657	4 810 985,16 $	N/A	4 810 985,16 $
Dernière estimation réalisée à l'interne			4 400 254,22 $	N/A	4 400 254,22 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)*					49 220,79 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*					1,1%
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire ($) *(2 ème meilleure note finale – adjudicataire)*					33 400,24 $

Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%) *((2 ème meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100*	0,8%

Contrat #2

Soumissions conformes	Note intérimaire	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Solmatech inc.	**75,0**	**0,2939**	**4 253 615,10 $**	**N/A**	**4 253 615,10 $**
Englobe Corp.	76,0	0,2914	4 324 502,94 $	N/A	4 324 502,94 $
SNC-Lavalin GEM Québec inc.	88,2	0,2872	4 810 130,03 $	N/A	4 810 130,03 $
GHD Consultants ltée	74,3	0,2804	4 434 413,29 $	N/A	4 434 413,29 $
Groupe ABS inc.	77,8	0,2755	4 639 298,74 $	N/A	4 639 298,74 $
Dernière estimation réalisée à l'interne			4 248 587,82 $	N/A	4 248 587,82 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)*					5 027,28 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*					0,1%
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire ($) *(2 ème meilleure note finale – adjudicataire)*					70 887,84 $
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%) *((2 ème meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100*					1,7%

Contrat #3

Soumissions conformes	Note intérimaire	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Englobe Corp.	**76,0**	**0,3549**	**3 550 715,44 $**	**N/A**	**3 550 715,44 $**
SNC-Lavalin GEM Québec inc.	88,2	0,3535	3 909 085,33 $	N/A	3 909 085,33 $
GHD Consultants ltée	74,3	0,3448	3 605 616,00 $	N/A	3 605 616,00 $
Groupe ABS inc	77,8	0,3394	3 766 552,26 $	N/A	3 766 552,26 $
Dernière estimation réalisée à l'interne			3 450 687,19 $	N/A	3 450 687,19 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)*					100 028,25 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*					2,9%
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire ($) *(2 ème meilleure note finale – adjudicataire)*					358 369,89 $
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%) *((2 ème meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100*					10,1%

Contrat #4

Soumissions conformes	Note intérimaire	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
SNC-Lavalin GEM Québec inc.	**88,2**	**0,3786**	**3 649 867,00 $**	**N/A**	**3 649 867,00 $**
GHD Consultants ltée	74,3	0,3694	3 366 123,08 $	N/A	3 366 123,08 $
Groupe ABS inc.	77,8	0,3639	3 513 003,64 $	N/A	3 513 003,64 $
Dernière estimation réalisée à l'interne			3 228 293,92 $	N/A	3 228 293,92 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)*					451 573,08 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *(((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*					13,1%
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire ($) *(2 ème meilleure note finale – adjudicataire)*					-283 743,92 $
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%) *((2 ème meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100*					-7,8%

Contrat #5

Soumissions conformes	Note intérimaire	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
GHD Consultants ltée	**74,3**	**0,4741**	**2 622 694,73 $**	**N/A**	**2 622 694,73 $**
Groupe ABS inc.	77,8	0,4670	2 737 094,85 $	N/A	2 737 094,85 $
Dernière estimation réalisée à l'interne			2 512 758,50 $	N/A	2 512 758,50 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)*					109 936,23 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *(((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*					4,4%
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire ($) *(2 ème meilleure note finale – adjudicataire)*					114 400,12 $
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%) *((2 ème meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100*					4,4%

Contrat #6

Soumissions conformes	Note intérimaire	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Groupe ABS inc.	**77,8**	**0,5203**	**2 456 872,03 $**	**N/A**	**2 456 872,03 $**

Dernière estimation réalisée à l'interne			2 266 582,66 $	N/A	2 266 582,66 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)* Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*					190 289,37 $ 8,4%
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire ($) *(2 ème meilleure note finale – adjudicataire)* Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%) *((2 ème meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100*					N/A

L'analyse et l'évaluation des soumissions sont présentées de façon détaillée dans l'intervention du Service de l'approvisionnement.

Écarts avec les estimations

Les écarts entre les plus bas soumissionnaires et les estimations faites à l'interne sont les suivants :
CONTRAT #1 : Labo SM inc. 49 220,79 $ 1,1 %
CONTRAT #2 : Solmatech inc. 5 027,28 $ 0,1 %
CONTRAT #3 : Englobe Corp. 100 028,25 $ 2,9 %
CONTRAT #4 : SNC-Lavalin GEM Québec inc. 421 573,08 $ 13,1 %
CONTRAT #5 : GHD Consultants ltée 109 936,23 $ 4,4 %
CONTRAT #6 : Groupe ABS inc. 190 289,37 $ 8,4 %

On observe un écart de 13,1 % pour le contrat #4 alors que pour les autres contrats, les écarts sont moindres avec des prix obtenus qui sont près de l'estimation interne. Le soumissionnaire SNC-Lavalin GEM Québec inc. a soumissionné pour le contrat #4, comme pour la majorité des autres contrats, avec des prix qui sont plus élevés que les autres soumissionnaires. On observe d'ailleurs que les écarts entre leurs soumissions et l'estimation interne pour les contrats #1, #2 et #3 se situent également à 13 %. L'écart obtenu n'est donc pas attribuable uniquement au contrat #4 et serait donc attribuable à leur évaluation des services demandés et des exigences des contrats qui les ont amenés à établir des prix plus élevés dans l'ensemble de leurs soumissions. Malgré cet écart de prix, la soumission de SNC-Lavalin GEM Québec inc. a été retenue pour le contrat #4 en raison du plus haut pointage obtenu.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics* (Loi 1) conformément au décret #795-2014 adopté le 24 septembre 2014. Les adjudicataires recommandés détiennent leur attestation de *l'Autorité des marchés financiers.* L'attestation de Solmatech inc. est en vigueur depuis le 9 janvier 2017, celle de Labo SM inc. depuis le 23 juillet 2014, celle de GHD Consultants Ltée depuis le 5 octobre 2015, celle d'EnGlobe Corp. depuis le 1er mars 2017, celle du Groupe ABS inc. depuis le 3 octobre 2014 et celle de SNC-Lavalin GEM Québec inc. depuis le 19 avril 2017. Une copie de chaque attestation se retrouve en pièces jointes au dossier.

Le présent dossier répond à l'un des critères et à deux des conditions préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats.

Selon les dépenses prévisionnelles, tous les contrats de services professionnels sont supérieurs à 1 000 000$. Depuis 2014, pour les firmes Labo SM inc. SNC-Lavalin GEM Québec inc. et Groupe ABS inc. il s'agit de leur troisième octroi de contrat similaire pour une entente-cadre de contrôle qualitatif des matériaux. Mentionnons que, dans le cas d'Englobe Corp., le premier contrat de la série de quatre (contrat 3 de l'appel d'offres public 14-

13535) avait été octroyé à LVM-une division d'Englobe Corp. La firme a été vendue à Englobe Corp et le contrat a alors été cédé à cette dernière (CG14 0516). Dans le cas de GHD Consultants ltée, le premier contrat avait été octroyé à Inspec-Sol inc. qui s'est ensuite fusionnée avec GHD Consultants ltée. Les droits et obligations de la firme qui a fusionné sont automatiquement transférés à la firme GHD Consultants ltée et ne requièrent pas de cession de contrat. Dans le cas de Solmatech inc., Englobe Corp. et GHD Consultants ltée, il s'agit de leur quatrième octroi de contrat consécutif similaire.

Également, le contrat #6 de services professionnels se retrouve avec un seul soumissionnaire conforme, soit Groupe ABS inc.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Chaque entente-cadre attribuée permettra de couvrir les mandats d'expertises et de contrôle qualitatif de plusieurs projets. Ces mandats seront confiés à l'aide de bons de commande dont les crédits proviendront des budgets déjà affectés aux différents projets identifiés par chacun des requérants (services centraux et/ ou arrondissements).
Ces ententes pourraient donc se traduire par des dépenses d'agglomération dans le cadre de travaux réalisés sur le réseau cyclable pan-montréalais ou de travaux réalisés sur les conduites principales d'égout et d'aqueduc.

La Division de l'expertise et du soutien technique s'assurera de la disponibilité des crédits et du suivi des enveloppes.

Chacun des mandats confiés aux différentes firmes devra faire l'objet d'une autorisation de dépense, à l'aide d'un bon de commande, en conformité avec les règles prévues aux différents articles du règlement de délégation de pouvoir en matière d'ententes-cadres. Les crédits sont prévus au budget PTI ou au budget de fonctionnement.

Les dépenses maximales d'honoraires professionnels de 20 983 239,31 $, taxes incluses, pour les six (6) ententes-cadres, représentent un coût total maximal de 19 160 494,34 $ lorsque diminuées des ristournes fédérale et provinciale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans l'éventualité où un refus d'octroyer les contrats est obtenu, la Division de l'expertise et du soutien technique ne sera plus en mesure d'assumer sa mission qui est d'offrir des services de contrôle qualitatif des matériaux auprès de ses requérants (arrondissements et autres services centraux).
Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 3 septembre 2018, soit la date de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Commission permanente sur l'examen des contrats : juin 2018
Octroi des contrats : Suite à l'adoption du présent dossier.

Début des ententes-cadres : 28 juin 2018
Fin des ententes-cadres : À l'épuisement des enveloppes budgétaires prévues aux contrats.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Eddy DUTELLY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain GAGNÉ
c/s controle des materiaux (laboratoire tp)

Tél : 514 872 8676
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-04-20

Sylvain ROY
C/d Expertise et soutien technique

Tél : 514 872-3921
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures
Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2018-05-01

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur
Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2018-05-01

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Le 23 juillet 2014

LABO S.M. INC.
A/S MONSIEUR GUY CHARBONNEAU
740, RUE GALT OUEST, 2E ÉTAGE
SHERBROOKE (QC) J1H 1Z3

N° de décision : 2014-CPSM-1038802
N° de client : 3000156508

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'Autorité) accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous CTC CONTRÔLES TECHNIQUES DE COUVERTURES, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q, c. C-65.1 (la LCOP). LABO S.M. INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **22 juillet 2017** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
www.lautorite.qc.ca

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Le 27 mars 2017

LABO S.M. INC.
740, RUE GALT O
2E ÉTAGE
SHERBROOKE QC J1H 1Z3

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client :	3000156508
N° de demande :	1731360407
N° de confirmation de paiement :	000212062906

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 877 525-0337.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés financiers

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Le 9 janvier 2017

SOLMATECH INC.
A/S MONSIEUR PIERRE-OLIVIER VERDON
97, RUE DE LA COURONNE
REPENTIGNY (QC) J5Z 0B3

N° de décision : 2017-CPSM-1001497
N° de client : 2700025594

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous SOLMATECH, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). SOLMATECH INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **16 juillet 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

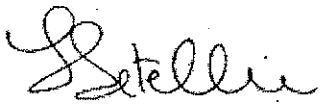

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 1er mars 2017

ENGLOBE CORP.
A/S MADAME LINDA BEAUDIN
4495, BOUL WILFRID-HAMEL, BUREAU 100
QUÉBEC (QC) G1P 2J7

N° de décision : 2017-CPSM-1012565
N° de client : 2700022980

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- COENTREPRISE LVM-INSPEC-SOL
- COENTREPRISE LVM-QUALITAS
- COENTREPRISE LVM-TECHNILSOL/QUALITAS
- COENTREPRISE LVM-TECHNISOL/QUALITAS, UNE DIVIISON DE ENGLOBE CORP.
- CONSORTIUM AQUA-TERRA
- CONSORTIUM AQUA-TERRA, UNE DIVSION DE ENGLOBE CORP.
- CONSORTIUM LVM-SHERMONT
- EG
- ENGLOBE
- LVM/TECHNO REM
- STANTEC/ENGLOBE
- TANKNOLOGIE
- TANKNOLOGY
- TANKNOLOGIE, UNE DIVISION D'ENGLOBE CORP.
- TANKNOLOGY, A DIVISION OF ENGLOGE CORP.

le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). ENGLOBE CORP. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **19 décembre 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Le 19 avril 2017

SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC INC.
A/S MADAME ARDEN FURLOTTE
455, BOUL RENÉ-LÉVESQUE O
MONTRÉAL (QC) H2Z 1Z3

N° de décision : 2017-OED-0079
N° de client : 3000197288

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Madame,

La présente vous est transmise en votre qualité de répondante de l'entreprise SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC INC., à qui l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») a délivré, le 17 novembre 2014, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics,* RLRQ c. C-65.1 (la « **LCOP** »).

Il appert de l'état de renseignements d'une personne morale au Registre des entreprises (le « **REQ** ») que les administrateurs de SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC INC. sont Terry Lefebvre et Robert Landry. Arden Furlotte est inscrite au REQ à titre de dirigeante non membre du conseil d'administration de cette entreprise.

Il appert également de l'état de renseignements d'une personne morale au REQ et de l'organigramme corporatif soumis par SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC INC. que l'unique actionnaire de celle-ci est SNC-LAVALIN INC., elle-même contrôlée par GROUPE SNC-LAVALIN INC.

Dans le cadre de l'application de la LCOP, l'Autorité a reçu du commissaire associé aux vérifications au sein de l'Unité permanente anticorruption, conformément à l'article 21.32 de la LCOP, un avis à l'égard de SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC INC. indiquant qu'il dispose de motifs susceptibles d'affecter la validité de l'autorisation qui lui a été délivrée (l' « **Avis** ») et ce, aux motifs que :

- GROUPE SNC-LAVALIN INC., entité ayant le contrôle juridique de SNC-LAVALIN INC., unique actionnaire de SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC INC., est poursuivie à l'égard d'infractions visées à l'Annexe I de la LCOP, en l'occurrence celles prévues aux articles 380(1)a) du *Code criminel,* L.R.C., 1985, ch. C-46 et 3 1)b) de la *Loi sur la corruption d'agents publics étrangers,* L.C. 1998 c. 34 (la « **LCAPE** »);

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

- GROUPE SNC-LAVALIN INC. et SNC-LAVALIN INC., entités ayant le contrôle juridique de SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC INC., contrôlent également SNC-LAVALIN CONSTRUCTION INC., qui est actuellement poursuivie pour des infractions expressément mentionnées à l'Annexe I de la LCOP, à savoir celles prévues aux articles 380(1) a) du *Code criminel* et 3(1) b) de la LCAPE.

Suivant la réception de cet Avis et l'analyse de celui-ci, l'Autorité retient notamment les éléments suivants :

1. Les poursuites ont été déposées par la Gendarmerie Royale du Canada (la « **GRC** ») en février 2015 contre GROUPE SNC-LAVALIN INC., SNC-LAVALIN CONSTRUCTION INC. et SNC-LAVALIN INTERNATIONAL (ci-après « **SNC** »), lesquelles découlent d'une enquête sur les activités de l'entreprise en Libye :

   1.1. Les faits en lien avec les infractions reprochés à SNC se seraient déroulés entre le ou vers le 16 août 2001 et le 20 septembre 2011;

   1.2. Tel qu'il appert de l'affidavit de la GRC, SNC aurait donné à un ou plusieurs agents publics de la Libye un montant de 129M$ afin de sécuriser divers contrats octroyés par les gouvernements étrangers;

   1.3. L'Autorité souligne qu'elle connaissait les faits découlant de ces poursuites lors de l'analyse initiale du dossier afin de délivrer l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public à SNC-LAVALIN INC.;

   1.4. De plus, des accusations ont également été déposées contre 3 personnes dans le cadre des faits soulevés ci-dessus : Sami Abdellah Bebawi, Stéphane Roy et Constantine Andreas Kyres;

   1.5. Or, il appert d'un communiqué de presse affiché sur le site web de SNC-LAVALIN INC.[1] en lien avec les accusations rapportées ci-dessus que *« ces accusations font référence à des actes répréhensibles allégués commis par d'ex-employés qui ont quitté l'entreprise depuis longtemps »* (nos soulignés);

   1.6. L'Autorité constate que le procès pour corruption d'agents publics étrangers serait fixé pour septembre 2018.

2. Par ailleurs, l'Avis mentionne que, le 30 août 2016, GROUPE SNC-LAVALIN INC. a conclu une transaction avec le Commissaire aux élections fédérales (le « **Commissaire** »), le tout en vertu de l'article 517 de la *Loi électorale du Canada,* L.C. 2000, c.9 (la « **Loi électorale** ») :

   2.1. Il appert en effet que certains anciens dirigeants de cette dernière ont, entre 2004 et 2011, sollicité des employés en vue d'apporter des contributions politiques au palier fédéral, et ce, en contravention des articles 363 et 368 de la Loi électorale;

   2.2. L'Autorité note également que, le libellé des articles 363 et 368 de la Loi électorale est similaire aux articles 564.1 (2) et 564.2 de la *Loi électorale* québécoise (RLRQ, c. E-3.3), lesquels sont prévus à l'Annexe 1 de la LCOP;

[1] :https://www.cef-cce.gc.ca/content.asp?section=agr&document=aug3016&lang=f

2.3. Ces contributions ont, dans certains cas, été remboursées par GROUPE SNC-LAVALIN INC. sous forme de faux remboursement de dépenses personnelles ou de paiement de bonus ou autres avantages, et ce, pour une valeur totale de 117 803 $;

2.4. En concluant cet accord, GROUPE SNC-LAVALIN INC. et le Commissaire reconnaissent que la transaction et les déclarations qu'elle contient sont inadmissibles en preuve dans les poursuites civiles ou pénales dirigées contre celle-ci;

2.5. L'Autorité constate que lors de la conclusion de cette transaction, le Commissaire aurait particulièrement tenu compte des éléments suivants :

- GROUPE SNC-LAVALIN INC. a adopté et mis en place des mesures et structures de conformité dans le but, entre autres, de prévenir la répétition des activités en cause;
- Tous les membres du Bureau du président de GROUPE SNC-LAVALIN INC. qui étaient impliqués dans les activités reprochées ne sont plus à l'emploi de cette dernière, et les nouveaux membres de l'Équipe de direction de l'entreprise n'étaient aucunement impliqués dans les activités reprochées;
- GROUPE SNC-LAVALIN INC. a collaboré et s'engage à continuer à collaborer, pleinement et de bonne foi, à l'enquête en cours du Commissaire, notamment en fournissant volontairement aux enquêteurs du Commissaire tous les renseignements pertinents à son enquête, en particulier ceux qui peuvent faciliter le retraçage et la récupération des contributions en cause, c'est-à-dire des renseignements susceptibles d'identifier les contributions, les donateurs, ainsi que les entités politiques fédérales qui en ont tiré profit;
- La collaboration de GROUPE SNC-LAVALIN INC. à l'enquête du Commissaire a été et demeure cruciale à la compréhension des activités reprochées et de la responsabilité des individus impliqués;
- GROUPE SNC-LAVALIN INC. a renoncé à ce qu'un montant quelconque provenant de contributions politiques au palier fédéral résultant des activités reprochées ne lui soit remis. En effet, la Loi électorale prévoit que les contributions reçues d'un donateur inadmissible lui soient remises si elles n'ont pas été utilisées par le donataire. Si les contributions ont été utilisées par le donataire, celui-ci doit verser la valeur des contributions au receveur général du Canada. L'acceptation par GROUPE SNC-LAVALIN INC. que les contributions qui n'ont pas été utilisées soient versées au receveur général au lieu de lui être remises fait en sorte qu'elle ne retire aucun avantage financier de la présente transaction;
- L'identification des contributions qui ont été faites indirectement par GROUPE SNC-LAVALIN INC. a permis d'entreprendre les démarches nécessaires pour tenter de retirer cet argent du système de financement politique fédéral, et une grande partie de cet argent a, au moment de la signature de cette transaction par le Commissaire, effectivement été versée au receveur général par les entités politiques qui avaient accepté les contributions.

2.6. Même si, lors du traitement initial du dossier menant à la délivrance d'une autorisation à SNC-LAVALIN INC., l'Autorité était au fait que cette dernière avait procédé à du financement politique illégal pour des partis municipaux et provinciaux sous forme de bonis et de faux comptes de dépenses, elle ignorait que ces stratagèmes avaient également été utilisés par celle-ci au niveau fédéral :

- L'Autorité constate cependant que les faits se seraient déroulés pratiquement au même moment que les stratagèmes utilisés au provincial et au municipal et le stratagème utilisé semble similaire à ceux reprochés à SNC antérieurement;
- De plus, l'Autorité note que cette problématique avait d'ailleurs été adressée par SNC-LAVALIN INC. par les diverses mesures de gouvernance mises en place au sein de l'entreprise préalablement à la délivrance de son autorisation, et ce, afin d'éviter et de prévenir ce genre de comportement.

Enfin, l'Autorité constate qu'elle connaissait les faits découlant des poursuites pour corruption d'agents publics étrangers en Libye et que l'entreprise avait, de manière proactive, adopté et mis en place diverses mesures en lien avec les faits reprochés, et ce, avant la délivrance d'une autorisation à SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC INC. et à SNC-LAVALIN INC. Par ailleurs, cette dernière s'est déjà engagée, pour toute la durée de son autorisation, à faire rapport à l'Autorité de manière stricte en ce qui concerne la gouvernance et la conformité de l'entreprise. En outre, il appert que les individus impliqués dans ces évènements ne sont plus à l'emploi de l'entreprise.

En ce qui concerne la transaction conclue entre le Commissaire et GROUPE SNC-LAVALIN INC., même s'il s'agit d'un élément qu'elle ignorait au moment où elle a délivré une autorisation à SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC INC., l'Autorité retient que ces évènements ont eu lieu à la même période que les stratagèmes utilisés au niveau provincial et au municipal pour le financement politique illégal et que les mesures nécessaires ont depuis été implantées afin d'éliminer et de prévenir la survenance de telles pratiques de financement politique illégal au sein du GROUPE SNC-LAVALIN INC.

Pour ces motifs, l'Autorité consent à maintenir en vigueur l'autorisation délivrée à SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC INC. le 17 novembre 2014. Cependant, l'Autorité rappelle à SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC INC. qu'elle suivra avec attention le déroulement des procédures liées aux accusations mentionnées ci-dessus, dont l'issu pourrait avoir des conséquences sur la décision d'autorisation. L'Autorité rappelle notamment que l'article 21.27 de la LCOP prévoit qu'elle peut révoquer l'autorisation d'une entreprise si elle ne satisfait pas aux exigences élevées d'intégrité auxquelles le public est en droit de s'attendre d'une partie à un contrat public.

L'Autorité requiert également de la part de SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC INC. qu'elle la tienne informée du sort des procédures actuellement en cours et qu'elle lui transmette copie de tout jugement en lien avec cette affaire, le tout pour assurer le respect de la LCOP et sa réglementation, qui prévoient qu'une entreprise à qui l'Autorité a délivré une autorisation doit l'informer de toute modification aux renseignements déjà transmis.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés financiers

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 5 octobre 2015

GHD CONSULTANTS LTÉE
A/S MONSIEUR SALVATORE OPPEDISANO
4600, DE LA CÔTE-VERTU
SAINT-LAURENT (QC) H4S 1C7

N° de décision : 2015-CPSM-1024527
N° de client : 3000489917

Objet : Révision de la décision 2015-CPSM-1024527
Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

La présente fait suite au document déposé à l'Autorité des marchés financiers (l' « Autorité ») le 15 juin 2015, nous informant de la fusion de l'entreprise INSPEC-SOL INC. avec l'une ou plusieurs de ses filiales ainsi que du nom de l'entreprise résultante, soit GHD CONSULTANTS LTÉE.

Dans cette correspondance, vous autorisez l'Autorité à effectuer le changement de raison sociale d'INSPEC-SOL INC., entreprise dument autorisée à contracter/sous-contracter avec un organisme public depuis le 30 avril 2015, pour GHD CONSULTANTS LTÉE.

De ce fait, l'Autorité accorde à l'entreprise GHD CONSULTANTS LTÉE, faisant également affaires sous :

- CONSULTANTS DURY
- DESI-TECH
- GÉNIGROUPE
- I & DESIGN (TM)
- LABORATOIRE D'ESSAIS LCQ
- LABORATOIRE GÉO
- LABORATOIRE SOLITECH
- GHD CONSULTANTS LTD

une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « LCOP »). GHD CONSULTANTS LTÉE est donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **29 avril 2018** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation/de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

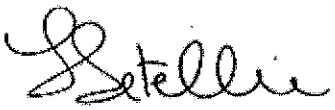

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
www.lautorite.qc.ca

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Le 30 janvier 2018

GHD CONSULTANTS LTÉE
4600, DE LA CÔTE-VERTU
SAINT-LAURENT QC H4S 1C7

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l’autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l’autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client :	3000489917
N° de demande :	1731609004
N° de confirmation de paiement :	000229416287

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 877 525-0337.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés financiers

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 3 octobre 2014

GROUPE ABS INC.
A/S MONSIEUR DOMINIC STE-MARIE
17, DE L'INDUSTRIE
SAINT-RÉMI (QC) J0L 2L0

N° de décision : 2014-CPSM-1051557
N° de client : 3000144512

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'Autorité) accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous LABORATOIRE A.B.S., LABORATOIRE ABS et SOLUTIONS OCRE, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q, c. C-65.1 (la LCOP). GROUPE ABS INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **2 octobre 2017** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3314

www.lautorite.qc.ca

Dernière mise à jour : mercredi, 21 février 2018 à 19:30

Résultat de recherche par nom ou numéro pour : Groupe ABS

Nombre de résultats trouvés : 1

Cliquez sur le nom de l'entreprise pour accéder à sa fiche de renseignements.

Nom	Autres noms d'affaires	Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)
GROUPE ABS INC.	BÉTON OPTIMAL GROUPE ABS LABORATOIRE A.B.S. LABORATOIRE ABS OPTIMAL CONCRETE SOLUTIONS OCRE	1165977969

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction

Dossier # : 1183855003

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division expertise et soutien technique
Objet :	Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les six (6) firmes suivantes : Labo SM inc. (4 449 475,01 $), Solmatech inc. (4 253 615,10 $), Englobe Corp. (3 550 715,44 $), SNC-Lavalin GEM Québec inc. (3 649 867,00 $), GHD Consultants ltée. (2 622 694,73 $) et Groupe ABS inc.(2 456 872,03 $) pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux sur les différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection, effectués par les services corporatifs et les arrondissements / Appel d'offres public no 18-16621 (6 soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

18-16621 DET CAH SEAO Liste des commandes.htm.pdf

18-16621 Copie de TABLEAU_Résultat Globak Final CONTRAT 1 SM.pdf

18-16621 Copie de TABLEAU_Résultat Global Final contrat 2 Solmatech (2).pdf

18-16621 Copie de TABLEAU_Résultat Global Final contrat 3 ENGLOBE (2).pdf

18-16621 Copie de TABLEAU_Résultat Global Final contrat 4 SNC LAVALIN.pdf

18-16621 Copie de TABLEAU_Résultat Global Final contrat 5 GHD.pdf

18-16621 Copie de TABLEAU_Résultat Global Final contrat 6 ABS.pdf

18-16621 Nouvelle Appel D'offres Contrat 1.pdf

18-16621 Nouvelle Appel D'offres Contrat 2.pdf

18-16621 Nouvelle Appel D'offres Contrat 3.pdf

18-16621 Nouvelle Appel D'offres Contrat 4.pdf

18-16621 Nouvelle Appel D'offres Contrat 5.pdf

18-16621 Nouvelle Appel D'offres Contrat 6.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Eddy DUTELLY
Agent d'approvisionnement II
Tél : 514 872-5253

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-04-27

Denis LECLERC
Chef de section
Tél : 514 872-2608
Division : Acquisition de biens et services

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 18-16621 — No du GDD : 1183855003

Titre de l'appel d'offres : Services professionnels de contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 12 - 2 - 2018

Ouverture originalement prévue le : 28 - 2 - 2018

Ouverture faite le : 7 - 3 - 2018

Date du comité de sélection : 12 - 4 - 2018

Nombre d'addenda émis durant la période : 4

Date du dernier addenda émis : 6 - 3 - 2018

Délai total accordé aux soumissionnaires : 22 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 9

Nbre de soumissions reçues : 6

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 66,67

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 3 - 9 - 2018

Date d'échéance révisée : 3 - 9 - 2018

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Groupe ABS Inc.	4 810 985,16		
Englobe Corp	4 482 875,25		
GHD Consultants ltée	4 594 918,39		
Labo SM Inc.	4 449 475,01	√	1
SNC-Lavalin GEM Québec Inc	4 986 882,53		
Solmatech Inc.	4 452 751,80		

Information additionnelle

Il est recommandé d'octroyer le contrat no. 1 à la firme ayant obtenu le plus haut pointage: Labo SM Inc. Cette firme ayant obtenu le contrat 1 devenait non conforme pour les contrats subséquents.

Préparé par : Eddy DUTELLY — Le 23 - 4 - 2018

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 18-16621 — No du GDD : 1183855003

Titre de l'appel d'offres : Services professionnels de contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 12 - 2 - 2018

Ouverture originalement prévue le : 28 - 2 - 2018

Ouverture faite le : 7 - 3 - 2018

Date du comité de sélection : 12 - 4 - 2018

Nombre d'addenda émis durant la période : 4

Date du dernier addenda émis : 6 - 3 - 2018

Délai total accordé aux soumissionnaires : 22 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 9

Nbre de soumissions reçues : 6

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 66,67

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 3 - 9 - 2018

Date d'échéance révisée : 3 - 9 - 2018

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Groupe ABS Inc.	4 639 298,74		
Englobe Corp	4 324 502,94		
GHD Consultants ltée	4 434 413,29		
Labo SM Inc.		NC	
SNC-Lavalin GEM Québec Inc	4 810 130,03		
Solmatech Inc.	4 253 615,10	√	2

Information additionnelle

Il est recommandé d'octroyer le contrat no. 2 à la firme ayant obtenu le plus haut pointage: Solmatech Inc. Cette firme ayant obtenu le contrat 2 devenait non conforme pour les contrats subséquents.

Préparé par : Eddy DUTELLY — Le 23 - 4 - 2018

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 18-16621 — No du GDD : 1183855003

Titre de l'appel d'offres : Services professionnels de contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 12 - 2 - 2018

Ouverture originalement prévue le : 28 - 2 - 2018

Ouverture faite le : 7 - 3 - 2018

Date du comité de sélection : 12 - 4 - 2018

Nombre d'addenda émis durant la période : 4

Date du dernier addenda émis : 6 - 3 - 2018

Délai total accordé aux soumissionnaires : 22 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 9

Nbre de soumissions reçues : 6

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 66,67

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 3 - 9 - 2018

Date d'échéance révisée : 3 - 9 - 2018

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Groupe ABS Inc.	3 766 552,26		
Englobe Corp	3 550 715,44	√	3
GHD Consultants ltée	3 605 616,00		
Labo SM Inc.		NC	
SNC-Lavalin GEM Québec Inc	3 909 085,33		
Solmatech Inc.		NC	

Information additionnelle

Il est recommandé d'octroyer le contrat no. 3 à la firme ayant obtenu le plus haut pointage: Englobe Corp. Cette firme ayant obtenu le contrat 3 devenait non conforme pour les contrats subséquents.

Préparé par : Eddy DUTELLY — Le 23 - 4 - 2018

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 18-16621 — No du GDD : 1183855003

Titre de l'appel d'offres : Services professionnels de contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 12 - 2 - 2018

Ouverture originalement prévue le : 28 - 2 - 2018

Ouverture faite le : 7 - 3 - 2018

Date du comité de sélection : 12 - 4 - 2018

Nombre d'addenda émis durant la période : 4

Date du dernier addenda émis : 6 - 3 - 2018

Délai total accordé aux soumissionnaires : 22 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 9

Nbre de soumissions reçues : 6

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 66,67

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 3 - 9 - 2018

Date d'échéance révisée : 3 - 9 - 2018

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Groupe ABS Inc.	3 513 003,64		
Englobe Corp		NC	
GHD Consultants ltée	3 366 123,08		
Labo SM Inc.		NC	
SNC-Lavalin GEM Québec Inc	3 649 867,00	√	4
Solmatech Inc.		NC	

Information additionnelle

Il est recommandé d'octroyer le contrat no. 4 à la firme ayant obtenu le plus haut pointage: SNC-Lavalin GEM Québec Inc.. Cette firme ayant obtenu le contrat 4 devenait non conforme pour les contrats subséquents.

Préparé par : Eddy DUTELLY — Le 23 - 4 - 2018

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 18-16621 — No du GDD : 1183855003

Titre de l'appel d'offres : Services professionnels de contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 12 - 2 - 2018

Ouverture originalement prévue le : 28 - 2 - 2018

Ouverture faite le : 7 - 3 - 2018

Date du comité de sélection : 12 - 4 - 2018

Nombre d'addenda émis durant la période : 4

Date du dernier addenda émis : 6 - 3 - 2018

Délai total accordé aux soumissionnaires : 22 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 9

Nbre de soumissions reçues : 6

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 66,67

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 3 - 9 - 2018

Date d'échéance révisée : 3 - 9 - 2018

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Groupe ABS Inc.	2 737 094,85		
Englobe Corp		NC	
GHD Consultants ltée	2 622 694,73	√	5
Labo SM Inc.		NC	
SNC-Lavalin GEM Québec Inc		NC	
Solmatech Inc.		NC	

Information additionnelle

Il est recommandé d'octroyer le contrat no. 5 à la firme ayant obtenu le plus haut pointage: GHD Consultants ltée. Cette firme ayant obtenu le contrat 5 devenait non conforme pour le contrat subséquent.

Préparé par : Eddy DUTELLY — Le 23 - 4 - 2018

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 18-16621 — No du GDD : 1183855003

Titre de l'appel d'offres : Services professionnels de contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 12 - 2 - 2018

Ouverture originalement prévue le : 28 - 2 - 2018

Ouverture faite le : 7 - 3 - 2018

Date du comité de sélection : 12 - 4 - 2018

Nombre d'addenda émis durant la période : 4

Date du dernier addenda émis : 6 - 3 - 2018

Délai total accordé aux soumissionnaires : 22 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 9

Nbre de soumissions reçues : 6

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 66,67

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 3 - 9 - 2018

Date d'échéance révisée : 3 - 9 - 2018

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Groupe ABS Inc.	2 456 872,03	√	6
Englobe Corp		NC	
GHD Consultants ltée		NC	
Labo SM Inc.		NC	
SNC-Lavalin GEM Québec Inc		NC	
Solmatech Inc.		NC	

Information additionnelle

Il est recommandé d'octroyer le contrat no. 6 à la firme : Groupe ABS Inc.. Cette firme ayant obtenu le contrat 6; dernier contrat disponible.

Préparé par : Eddy DUTELLY — Le 23 - 4 - 2018

18-16621 - Services professionnels de contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville de Montréal

FIRME	Présentation de l'offre 5%	Compréhension du mandat et la problématique 10%	Méthodologie proposée 15%	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables 10%	Qualification et expérience du personnel affecté au mandat 30%	Qualification et expérience du chargé de projet 30%	Pointage intérimaire total 100%	Prix $	Pointage final	Rang
Groupe ABS Inc.	4,50	6,67	13,33	8,33	23,33	21,67	77,8	4 810 985,16 $	0,2657	6
Englobe Corp	4,33	7,00	11,00	9,00	21,33	23,33	76,0	4 482 875,25 $	0,2811	2
GHD Consultants Ltée	4,17	7,67	11,17	8,33	21,67	21,33	74,3	4 594 918,39 $	0,2706	5
Labo SM Inc.	4,17	8,33	13,33	7,67	24,67	22,33	80,5	4 449 475,01 $	0,2933	1
SNC-Lavalin GEM Québec Inc.	3,83	9,00	13,00	8,67	26,33	27,33	88,2	4 986 882,53 $	0,2771	4
Solmatech Inc.	4,00	8,00	10,67	7,67	21,33	23,33	75,0	4 452 751,80 $	0,2807	3
0							-		0,0000	
0							-		0,0000	
0							-		0,0000	
0							-		0,0000	
Agent d'approvisionnement	**Eddy Dutelly**									

Comité — **CONTRAT 1**

Date	**jeudi 12-04-2018**
Heure	**9 h 15**
Lieu	**255 boulevard Crémazie Est, 4ième étage, bureau 400**

Multiplicateur d'ajustement
10000

18-16621 - Services professionnels de contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville de Montréal

FIRME	Présentation de l'offre 5%	Compréhension du mandat et la problématique 10%	Méthodologie proposée 15%	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables 10%	Qualification et expérience du personnel affecté au mandat 30%	Qualification et expérience du chargé de projet 30%	Pointage intérimaire total 100%	Prix $	Pointage final	Rang
Groupe ABS Inc.	4,50	6,67	13,33	8,33	23,33	21,67	77,8	4 639 298,74 $	0,2755	5
Englobe Corp	4,33	7,00	11,00	9,00	21,33	23,33	76,0	4 324 502,94 $	0,2914	2
GHD Consultants Ltée	4,17	7,67	11,17	8,33	21,67	21,33	74,3	4 434 413,29 $	0,2804	4
Labo SM Inc.	4,17	8,33	13,33	7,67	24,67	22,33	80,5		0,0000	
SNC-Lavalin GEM Québec Inc.	3,83	9,00	13,00	8,67	26,33	27,33	88,2	4 810 130,03 $	0,2872	3
Solmatech Inc.	4,00	8,00	10,67	7,67	21,33	23,33	75,0	4 253 615,10 $	0,2939	1
0							-		0,0000	
0							-		0,0000	
0							-		0,0000	
0							-		0,0000	

Agent d'approvisionnement	Eddy Dutelly

Comité

CONTRAT 2

Date	jeudi 12-04-2018
Heure	9 h 15
Lieu	255 boulevard Crémazie Est, 4ième étage, bureau 400

Multiplicateur d'ajustement
10000

18-16621 - Services professionnels de contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville de Montréal

FIRME	Présentation de l'offre 5%	Compréhension du mandat et la problématique 10%	Méthodologie proposée 15%	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables 10%	Qualification et expérience du personnel affecté au mandat 30%	Qualification et expérience du chargé de projet 30%	Pointage intérimaire total 100%	Prix $	Pointage final	Rang
Groupe ABS Inc.	4,50	6,67	13,33	8,33	23,33	21,67	77,8	3 766 552,26 $	0,3394	4
Englobe Corp	4,33	7,00	11,00	9,00	21,33	23,33	76,0	3 550 715,44 $	0,3549	1
GHD Consultants Ltée	4,17	7,67	11,17	8,33	21,67	21,33	74,3	3 605 616,00 $	0,3448	3
Labo SM Inc.	4,17	8,33	13,33	7,67	24,67	22,33	80,5		0,0000	
SNC-Lavalin GEM Québec Inc.	3,83	9,00	13,00	8,67	26,33	27,33	88,2	3 909 085,33 $	0,3535	2
Solmatech Inc.	4,00	8,00	10,67	7,67	21,33	23,33	75,0		0,0000	
0							-		0,0000	
0							-		0,0000	
0							-		0,0000	
0							-		0,0000	

Agent d'approvisionnement	Eddy Dutelly

Comité

CONTRAT 3

Date	jeudi 12-04-2018
Heure	9 h 15
Lieu	255 boulevard Crémazie Est, 4ième étage, bureau 400

Multiplicateur d'ajustement
10000

18-16621 - Services professionnels de contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville de Montréal

FIRME	Présentation de l'offre 5%	Compréhension du mandat et la problématique 10%	Méthodologie proposée 15%	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables 10%	Qualification et expérience du personnel affecté au mandat 30%	Qualification et expérience du chargé de projet 30%	Pointage intérimaire total 100%	Prix $	Pointage final	Rang
Groupe ABS Inc.	4,50	6,67	13,33	8,33	23,33	21,67	77,8	3 513 003,64 $	0,3639	3
Englobe Corp	4,33	7,00	11,00	9,00	21,33	23,33	76,0		0,0000	
GHD Consultants Ltée	4,17	7,67	11,17	8,33	21,67	21,33	74,3	3 366 123,08 $	0,3694	2
Labo SM Inc.	4,17	8,33	13,33	7,67	24,67	22,33	80,5		0,0000	
SNC-Lavalin GEM Québec Inc.	3,83	9,00	13,00	8,67	26,33	27,33	88,2	3 649 867,00 $	0,3786	1
Solmatech Inc.	4,00	8,00	10,67	7,67	21,33	23,33	75,0		0,0000	
0							-		0,0000	
0							-		0,0000	
0							-		0,0000	
0							-		0,0000	

Agent d'approvisionnement Eddy Dutelly

Comité CONTRAT 4

Date	jeudi 12-04-2018
Heure	9 h 15
Lieu	255 boulevard Crémazie Est, 4ième étage, bureau 400

Multiplicateur d'ajustement
10000

18-16621 - Services professionnels de contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville de Montréal

FIRME	Présentation de l'offre 5%	Compréhension du mandat et la problématique 10%	Méthodologie proposée 15%	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables 10%	Qualification et expérience du personnel affecté au mandat 30%	Qualification et expérience du chargé de projet 30%	Pointage intérimaire total 100%	Prix $	Pointage final	Rang
Groupe ABS Inc.	4,50	6,67	13,33	8,33	23,33	21,67	77,8	2 737 094,85 $	0,4670	2
Englobe Corp	4,33	7,00	11,00	9,00	21,33	23,33	76,0		0,0000	
GHD Consultants Ltée	4,17	7,67	11,17	8,33	21,67	21,33	74,3	2 622 694,73 $	0,4741	1
Labo SM Inc.	4,17	8,33	13,33	7,67	24,67	22,33	80,5		0,0000	
SNC-Lavalin GEM Québec Inc.	3,83	9,00	13,00	8,67	26,33	27,33	88,2		0,0000	
Solmatech Inc.	4,00	8,00	10,67	7,67	21,33	23,33	75,0		0,0000	
0							-		0,0000	
0							-		0,0000	
0							-		0,0000	
0							-		0,0000	

Agent d'approvisionnement	Eddy Dutelly

Comité

CONTRAT 5

Date	jeudi 12-04-2018
Heure	9 h 15
Lieu	255 boulevard Crémazie Est, 4ième étage, bureau 400

Multiplicateur d'ajustement
10000

18-16621 - Services professionnels de contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville de Montréal

FIRME	Présentation de l'offre 5%	Compréhension du mandat et la problématique 10%	Méthodologie proposée 15%	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables 10%	Qualification et expérience du personnel affecté au mandat 30%	Qualification et expérience du chargé de projet 30%	Pointage intérimaire total 100%	Prix $	Pointage final	Rang
Groupe ABS Inc.	4,50	6,67	13,33	8,33	23,33	21,67	77,8	2 456 872,03 $	0,5203	1
Englobe Corp	4,33	7,00	11,00	9,00	21,33	23,33	76,0		0,0000	
GHD Consultants Ltée	4,17	7,67	11,17	8,33	21,67	21,33	74,3		0,0000	
Labo SM Inc.	4,17	8,33	13,33	7,67	24,67	22,33	80,5		0,0000	
SNC-Lavalin GEM Québec Inc.	3,83	9,00	13,00	8,67	26,33	27,33	88,2		0,0000	
Solmatech Inc.	4,00	8,00	10,67	7,67	21,33	23,33	75,0		0,0000	
0							-		0,0000	
0							-		0,0000	
0							-		0,0000	
0							-		0,0000	

Agent d'approvisionnement	Eddy Dutelly

Comité

CONTRAT 6

Date	jeudi 12-04-2018
Heure	9 h 15
Lieu	255 boulevard Crémazie Est, 4ième étage, bureau 400

Multiplicateur d'ajustement
10000

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Rechercher un avis

Mes avis
Saisir un avis
- Information
- Description
- Classification
- Conditions
- Documents
- Modalités
- Résumé
- Addenda
- Liste des commandes
- **Résultats d'ouverture**
- Contrat conclu

Liste des commandes

Numéro : 18-16621
Numéro de référence : 1135879
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Services professionnels de contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville de Montréal

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
.SNC-Lavalin inc. 455 Boul René-Lévesque Ouest, 7e étage Montréal, QC, H2Z 1Z3 NEQ : 1142775999	Madame Karima Aïnenas Téléphone : 514 393-8000 Télécopieur :	**Commande : (1393207)** 2018-02-13 16 h 42 **Transmission :** 2018-02-13 16 h 42	2885804 - 18-16621 - Addenda no. 1 - Questions et réponses 2018-02-21 9 h 17 - Courriel 2889160 - 18-16621 - Addenda no. 2 - Report de date-Questions et réponses 2018-02-26 9 h 35 - Courriel 2894787 - 18-16621 - Addenda no4 - Question (s) et Réponse (s) 2018-03-06 9 h 36 - Courriel 2894960 - 18-16621 - Addenda no.3 - Question (s) et Réponse (s) 2018-03-06 11 h 14 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Englobe 8320, rue Pauline-Vanier Montréal, QC, H1J 3B5	Madame Isabelle Langlois	**Commande : (1393813)** 2018-02-14 14	2885804 - 18-16621 - Addenda no. 1 - Questions et réponses

	http://www.englobecorp.com/ NEQ : 1167280206	Téléphone : 514 281-5173 Télécopieur : 450 668-5532	h 31 **Transmission :** 2018-02-14 14 h 31	2018-02-21 9 h 17 - Courriel 2889160 - 18-16621 - Addenda no. 2 - Report de date-Questions et réponses 2018-02-26 9 h 35 - Courriel 2894787 - 18-16621 - Addenda no4 - Question (s) et Réponse (s) 2018-03-06 9 h 36 - Courriel 2894960 - 18-16621 - Addenda no.3 - Question (s) et Réponse (s) 2018-03-06 11 h 14 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	GHD Consultants Limitée 4600 boul de la Côte-Vertu Montréal, QC, H4S 1C7 http://www.ghd.com/ NEQ : 1171077796	Monsieur Philippe Savoie Téléphone : 514 333-5151 Télécopieur : 514 333-4674	**Commande : (1393615)** 2018-02-14 11 h 32 **Transmission :** 2018-02-14 11 h 32	2885804 - 18-16621 - Addenda no. 1 - Questions et réponses 2018-02-21 10 h 19 - Télécopie 2889160 - 18-16621 - Addenda no. 2 - Report de date-Questions et réponses 2018-02-26 9 h 35 - Télécopie 2894787 - 18-16621 - Addenda no4 - Question (s) et Réponse (s) 2018-03-06 9 h 36 - Télécopie 2894960 - 18-16621 - Addenda no.3 - Question (s) et Réponse (s) 2018-03-06 11 h 14 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Groupe ABS 17, rue de l'Industrie Saint-Rémi, QC, J0L 2L0 NEQ : 1165977969	Madame Diane Lajoie Téléphone : 450 435-9900 Télécopieur : 450 435-5548	**Commande : (1393892)** 2018-02-14 15 h 24 **Transmission :** 2018-02-14 15 h 24	2885804 - 18-16621 - Addenda no. 1 - Questions et réponses 2018-02-21 9 h 17 - Courriel 2889160 - 18-16621 - Addenda no. 2 - Report de date-Questions et réponses 2018-02-26 9 h 35 - Courriel

				2894787 - 18-16621 - Addenda no4 - Question (s) et Réponse (s) 2018-03-06 9 h 36 - Courriel 2894960 - 18-16621 - Addenda no.3 - Question (s) et Réponse (s) 2018-03-06 11 h 14 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Labo S.M. inc 6209, rue Marivaux Montréal, QC, h1p 3h6 http://www.groupesm.com/ NEQ : 1143022672	Madame Cinthia Fournier Téléphone : 450 651-0981 Télécopieur :	**Commande : (1393410)** 2018-02-14 9 h 26 **Transmission :** 2018-02-14 9 h 26	2885804 - 18-16621 - Addenda no. 1 - Questions et réponses 2018-02-21 9 h 17 - Courriel 2889160 - 18-16621 - Addenda no. 2 - Report de date-Questions et réponses 2018-02-26 9 h 35 - Courriel 2894787 - 18-16621 - Addenda no4 - Question (s) et Réponse (s) 2018-03-06 9 h 36 - Courriel 2894960 - 18-16621 - Addenda no.3 - Question (s) et Réponse (s) 2018-03-06 11 h 14 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Les Services Exp Inc 8487, 19e Avenue Montréal, QC, H1Z 4J2 NEQ : 1167268128	Madame Ginette Laplante Téléphone : 819 478-8191 Télécopieur : 819 478-2994	**Commande : (1393001)** 2018-02-13 14 h 16 **Transmission :** 2018-02-13 14 h 16	2885804 - 18-16621 - Addenda no. 1 - Questions et réponses 2018-02-21 9 h 17 - Courriel 2889160 - 18-16621 - Addenda no. 2 - Report de date-Questions et réponses 2018-02-26 9 h 35 - Courriel 2894787 - 18-16621 - Addenda no4 - Question (s) et Réponse (s) 2018-03-06 9 h 36 - Courriel

				2894960 - 18-16621 - Addenda no.3 - Question (s) et Réponse (s) 2018-03-06 11 h 14 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Solmatech Inc. 97 rue de la Couronne Repentigny, QC, J5Z 0B3 NEQ : 1145544798	Monsieur Éric Landreville Téléphone : 450 585-8592 Télécopieur : 450 585-5500	**Commande : (1392630)** 2018-02-13 9 h 29 **Transmission :** 2018-02-13 9 h 29	2885804 - 18-16621 - Addenda no. 1 - Questions et réponses 2018-02-21 9 h 17 - Courriel 2889160 - 18-16621 - Addenda no. 2 - Report de date-Questions et réponses 2018-02-26 9 h 35 - Courriel 2894787 - 18-16621 - Addenda no4 - Question (s) et Réponse (s) 2018-03-06 9 h 36 - Courriel 2894960 - 18-16621 - Addenda no.3 - Question (s) et Réponse (s) 2018-03-06 11 h 14 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Ville de Montréal - Arrondissement Saint-Laurent. 777 boulevard Marcel-Laurin Montréal, QC, H4M 2M7 NEQ :	Madame Josée Corbeil Téléphone : 514 855-6000 Télécopieur : 514 956-2489	**Commande : (1393957)** 2018-02-14 16 h 04 **Transmission :** 2018-02-14 16 h 04	Mode privilégié : Ne pas recevoir
☐	WSP Canada Inc. (Pour AO sur invitation pour tout le Québec) 1135, boulevard Lebourgneuf Québec Québec, QC, G2K 0M5 http://www.wspgroup.com/ NEQ : 1148357057	Madame Martine Gagnon Téléphone : 418 623-2254 Télécopieur : 418 624-1857	**Commande : (1392643)** 2018-02-13 9 h 35 **Transmission :** 2018-02-13 9 h 35	2885804 - 18-16621 - Addenda no. 1 - Questions et réponses 2018-02-21 9 h 17 - Courriel 2889160 - 18-16621 - Addenda no. 2 - Report de date-Questions et réponses 2018-02-26 9 h 35 - Courriel 2894787 - 18-16621 - Addenda no4 - Question (s)

et Réponse (s)
2018-03-06 9 h 36 - Courriel

2894960 - 18-16621 - Addenda no.3 - Question (s) et Réponse (s)
2018-03-06 11 h 14 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Sélectionner Annuler

© 2003-2018 Tous droits réservés

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidentes

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Membres

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

Mme Fanny Magini
Arrondissement d'Outremont

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 21 juin 2018

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE183855003

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les six (6) firmes suivantes : Labo SM inc. (4 449 475,01 $), Solmatech inc. (4 253 615,10 $), Englobe Corp. (3 550 715,44 $), SNC-Lavalin GEM Québec inc. (3 649 867,00 $), GHD Consultants ltée. (2 622 694,73 $) et Groupe ABS inc.(2 456 872,03 $) pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux sur les différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection, effectués par les services corporatifs et les arrondissements / Appel d'offres public no 18-16621 (6 soumissionnaires).

(ORIGINAL SIGNÉ)	*(ORIGINAL SIGNÉ)*
Karine Boivin Roy Présidente	Pierre G. Laporte Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE183855003
Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les six (6) firmes suivantes : Labo SM inc. (4 449 475,01 $), Solmatech inc. (4 253 615,10 $), Englobe Corp. (3 550 715,44 $), SNC-Lavalin GEM Québec inc. (3 649 867,00 $), GHD Consultants ltée. (2 622 694,73 $) et Groupe ABS inc.(2 456 872,03 $) pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux sur les différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection, effectués par les services corporatifs et les arrondissements / Appel d'offres public no 18-16621 (6 soumissionnaires).

À sa séance du 23 mai 2018, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrats de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ pour lesquels les adjudicataires en sont à leur troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent (contrats 2, 3, 4, 5 et 6)*
- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres (contrat 6)*

Le 6 juin 2018, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont constaté que les besoins de la Ville étaient importants, en ce qui a trait aux services professionnels liés au contrôle qualitatif des matériaux. Le Service a expliqué que six des sept firmes en mesure de répondre aux besoins de la Ville avaient déposé une offre, ce qui est satisfaisant.

Les membres ont, par ailleurs, bien compris que les dernières ententes-cadres octroyées l'an dernier étaient déjà largement consommées, d'où la nécessité de retourner en appel d'offres dès maintenant.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrats de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ pour lesquels les adjudicataires en sont à leur troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent (contrats 2, 3, 4, 5 et 6)*
- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres (contrat 6)*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE183855003 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.36

2018/06/21
17:00

(2)

Dossier # : 1187908001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de réhabilitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour la réhabilitation d'une conduite d'eau de 500 mm sous le boulevard Rosemont et la rue des Carrières entre le boulevard St-Michel et l'avenue des Érables - Dépense totale de 4 506 569,30 $, taxes incluses - Appel d'offres public no 10262 - (2 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 4 506 569,30 $, taxes incluses, pour la réhabilitation d'une conduite d'eau de 500 mm sous le boulevard Rosemont et la rue des Carrières, entre le boulevard Saint-Michel et l'avenue des Érables, comprenant tous les frais incidents;

2. d'accorder à Sanexen Services Environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 291 970,76 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10262;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-05-13 10:38

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1187908001**
Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de réhabilitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour la réhabilitation d'une conduite d'eau de 500 mm sous le boulevard Rosemont et la rue des Carrières entre le boulevard St-Michel et l'avenue des Érables - Dépense totale de 4 506 569,30 $, taxes incluses - Appel d'offres public no 10262 - (2 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de son programme de gestion des actifs du réseau principal d'aqueduc, la Direction de l'eau potable (DEP) du Service de l'eau a procédé à l'été 2012 à une recherche de fuites sur la conduite de 500 mm de la rue des Carrières et du boulevard Rosemont, entre l'avenue des Érables et le boulevard Saint-Michel. Lors de ces inspections, plusieurs fuites importantes ont été détectées. De plus, en décembre 2011 et en septembre 2016, l'inspection des chambres de vannes sur cette même conduite a confirmé l'état de dégradation avancée de ces actifs, conduites et chambres de vannes.
À la lumière de ces résultats, à savoir plusieurs fuites importantes, l'état des chambres et l'année d'installation de la conduite (1910), la DEP recommande la réhabilitation de ce tronçon et la reconstruction des chambres d'aqueduc. Cette intervention permettra d'augmenter de façon significative la fiabilité du réseau, d'assurer un excellent niveau de service et de contribuer au rattrapage du déficit d'entretien.

Dans un contexte où de multiples chantiers de construction sont présents sur le territoire de l'agglomération de Montréal, les techniques de réhabilitation permettent le renouvellement de conduites d'aqueduc tout en limitant considérablement les impacts sur les riverains.

Les travaux de réhabilitation de conduites d'eau principales par la technique de chemisage s'inscrivent dans la stratégie de gestion des infrastructures et font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

Cette technique de chemisage sans tranchée présente des avantages comparativement aux méthodes plus traditionnelles de reconstruction par excavation, notamment :

- rapidité dans la réalisation des travaux;
- réduction des perturbations sur les infrastructures environnantes;
- rapidité de la remise en état des lieux;
- réduction de la disposition des sols et des matériaux d'excavation.

L'appel d'offres public n° 10262 a été publié dans le journal Le Devoir ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) le 6 avril 2017. La durée de publication a été de vingt (20) jours. La validité des soumissions est de cent vingt (120) jours suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 24 août 2018.

Il y a eu deux (2) addendas :

- addenda n° 1, émis le 17 avril 2018 : Correction de l'heure de dépôt de la soumission sur la page 1 de 6 du bordereau de soumission et réponse à une question d'un preneur du cahier des charges;
- addenda n° 2, émis le 23 avril 2018 : Réponses aux questions d'un preneur du cahier des charges.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Le présent projet vise à accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc. pour la réhabilitation sans tranchée d'une conduite d'eau principale de 500 mm de diamètre par la technique de chemisage, sur une longueur de 1 280 mètres, sous le boulevard Rosemont et la rue des Carrières, entre le boulevard Saint-Michel et l'avenue des Érables. Les travaux à exécuter, dans le cadre du présent contrat, comprennent les éléments suivants :

- la fourniture et pose sans tranchée d'une gaine structurale de 500 mm de diamètre;
- la reconstruction de 4 chambres de vannes de 500 mm de diamètre;
- la construction d'une nouvelle chambre de vannes de 500 mm de diamètre et de raccord 500 mm x 300 mm de diamètre;
- l'enlèvement d'une chambre existante de raccord de 500 mm x 200 mm.

Un plan de localisation montrant la conduite à réhabiliter dans le cadre de ce projet est inclus en pièce jointe.

Une enveloppe budgétaire pour les travaux contingents de 390 179,16 $, taxes incluses, soit 10 % du montant des travaux, est prévue au présent contrat pour effectuer des travaux imprévus ou additionnels qui peuvent survenir en cours de chantier.

Des frais incidents de 214 598,54 $, taxes incluses, ont été prévus, représentant 5 % de la valeur du contrat, pour défrayer les coûts associés aux travaux spécialisés, soit :

- les activités de communication associées au projet;
- la protection et le déplacement d'utilités publiques;
- le contrôle qualitatif des matériaux;

- le marquage et la signalisation (feux de circulation).

L'entrepreneur est tenu d'avoir complété l'ensemble de ces travaux dans un délai de cent (100) jours civils suivant la date de l'ordre de débuter les travaux. Tout retard non justifié entraînera l'application de l'article 5.1.14.3 du cahier des clauses administratives générales, soit une pénalité de 0,1 % du prix du contrat accordé par jour de retard, excluant la taxe fédérale sur les produits et services (TPS), la taxe de vente du Québec (TVQ) et le montant des contingences. Cette pénalité n'est jamais inférieure à 200 $ par jour de retard.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public n° 10262, il y a eu huit (8) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO et deux (2) soumissions ont été déposées. La liste des preneurs du cahier des charges se trouve en pièce jointe au dossier. Les motifs de désistement des six (6) firmes sont les suivants :

- quatre (4) preneurs sont des fournisseurs ou sous-traitants;
- un (1) preneur est une municipalité;
- un (1) preneur n'a donné aucune réponse.

Après analyse des soumissions par la DEP, il s'avère que les deux (2) soumissionnaires sont conformes et que Sanexen Services Environnementaux inc. présente la soumission la plus basse conforme.

Firmes soumissionnaires	**Prix de base (Taxes incluses)**	**Contingences (Taxes incluses)**	**Total (Taxes incluses)**
Sanexen Services Environnementaux inc.	3 901 791,60 $	390 179,16 $	4 291 970,76 $
Aquarehab (Canada) inc.	6 043 430,93 $	604 343,09 $	6 647 774,02 $
Dernière estimation réalisée à l'interne	3 036 702,11 $	303 670,21 $	3 340 372,32 $
Coût moyen des soumissions conformes *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)*			5 469 872,39 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) *((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100*			27,44 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) *(la plus haute conforme – la plus basse conforme)*			2 355 803,26 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) *((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100*			54,89 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			951 598,44 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			28,49 %

Un écart défavorable de 28,49 % (951 598,44 $) est noté entre la plus basse soumission et l'estimation réalisée à l'interne; cet écart s'établit à 752 415,30 $ lorsqu'on exclut les taxes et les contingences.

L'écart (avant taxes) est reparti comme suit :

- environ 45 % de l'écart (337 920,00 $) se trouve dans les items 1.0 et 7.0 - Fourniture et pose sans tranchée d'une gaine structurale de 500 mm de diamètre;
- environ 32 % de l'écart (240 000,00 $) se trouve dans les items 18.0 et 21.0 - Remplacement d'une chambre de vannes de 500 mm de diamètre;
- environ 13 % de l'écart (96 100,00 $) se trouve dans les items 5.0 et 9.0 - Maintien de la circulation et de la signalisation temporaire;
- environ 10 % de l'écart (75 000,00 $) se trouve dans l'item 19.0 - Construction d'une chambre de vannes de 500 mm de diamètre et de raccord de 500 x 200 mm de diamètre.

Pour ce qui est de l'écart de 54,89 % (2 355 803,26 $) entre le deuxième plus bas et le plus bas soumissionnaire, les principaux éléments expliquant cet écart (1 862 700,00 $ avant taxes) sont les suivants :

- environ 45 % de l'écart (768 000,00 $) se trouve dans les items 1.0 et 7.0 - Fourniture et pose sans tranchée d'une gaine structurale de 500 mm de diamètre;
- environ 17 % de l'écart (316 000,00 $) se trouve dans les items 18.0 et 21.0 - Remplacement d'une chambre de vannes de 500 mm de diamètre;
- environ 15 % de l'écart (272 750,00 $) se trouve dans les items 5.0 et 9.0 - Maintien de la circulation et de la signalisation temporaire;
- environ 7 % de l'écart (131 000,00 $) se trouve dans les items 19.0 - Construction d'une chambre de vannes de 500 mm de diamètre et de raccord de 500 x 200 mm de diamètre;
- environ 5 % de l'écart (96 000,00 $) se trouve dans l'item 12.0 - Puits supplémentaires;
- environ 3 % de l'écart (65 000,00 $) se trouve dans l'item 20.0 - Enlèvement d'une chambre de raccord 500 x 200 mm de diamètre;.

Le montant restant, soit environ 8 % de l'écart (213 950,00 $), se trouve réparti dans les différents items des travaux civils, dans la section réhabilitation.

Les validations requises ont été faites indiquant que le soumissionnaire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) (n^{o} licence 2945-6936-50) et de celle du Registre des entreprises non admissibles (RENA). La compagnie a également fourni l'attestation de Revenu Québec délivrée en date du 29 mars 2018, laquelle sera validée de nouveau au moment de l'octroi du contrat.

Le présent dossier donne suite à un appel d’offres assujetti à la Loi sur l’intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. Le soumissionnaire recommandé, l'entreprise Sanexen Services Environnementaux inc., détient une attestation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés financiers (AMF), laquelle est en vigueur jusqu'au 14 juillet 2019. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008), le dossier sera soumis à ladite commission pour étude, parce que la valeur du contrat est de plus de 2 M$ et qu'il existe un écart de plus de 20 % entre l'estimation effectuée et la soumission recommandée et un écart de plus de 20 % entre la soumission recommandée et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 4 291 970,76 $, taxes incluses, comprenant un montant de 3 901 791,60 $, taxes incluses, pour les travaux et un montant de 390 179,16 $, taxes incluses, pour les contingences. La dépense totale de 4 506 569,30 $, taxes incluses comprend le coût total du contrat ainsi qu'un montant de 214 598,54 $, taxes

incluses pour les incidences.
La dépense de 4 506 569,30 $, taxes incluses représente un coût net de 4 115 098,45 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la « *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations ».*

Cette dépense sera financée par l'emprunt à la charge des contribuables de l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réhabilitation des conduites permet de diminuer les pertes d'eau potable dans le réseau. Ces travaux répondent à l'une des priorités du *Plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Optimiser la gestion de l'eau ».*

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché pourrait engendrer, ce qui suit:

- un risque d'augmenter le nombre de bris d'aqueduc;
- un risque de provoquer une augmentation des coûts pour l'entretien du réseau;

Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 24 août 2018, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

Les mesures de mitigation sont résumées en pièce jointe dans le document intitulé « Résumé des mesures de mitigation ».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication est élaborée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Commission permanente sur l'examen des contrats : 6 juin 2018
Octroi du contrat : Juin 2018
Mobilisation du chantier : Août 2018
Délai contractuel : 100 jours de calendrier
Fin des travaux : Décembre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Katia HEDIR, Service des communications
Marie DESORMEAUX, Service des communications
Jean-Simon FRENETTE, Rosemont - La Petite-Patrie

Lecture :

Katia HEDIR, 3 mai 2018
Marie DESORMEAUX, 3 mai 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yoel NESSIM
Ingénieur

Tél : 514-872-3898
Télécop. : 514-872-8146

Serge Martin PAUL
Chef de section - Section Projets, entretien et gestion des actifs
Tél : 514-872-9557

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-03

Jean-François DUBUC
Chef de division - Division projets réseau principal

Tél : 514 872-4647
Télécop. : 514 872-8146

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

André MARSAN
Directeur de l'eau potable
Tél : 514 872-5090
Approuvé le : 2018-05-10

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2018-05-11

PLAN DE LOCALISATION DU PROJET A-403 / SOUMISSION No. 10262

Réhabilitation d'une conduite d'eau de 500 mm sous le boulevard Rosemont et la rue des Carrières, entre le boulevard Saint-Michel et l'avenue des Érables

Figure 1 – Zone des travaux

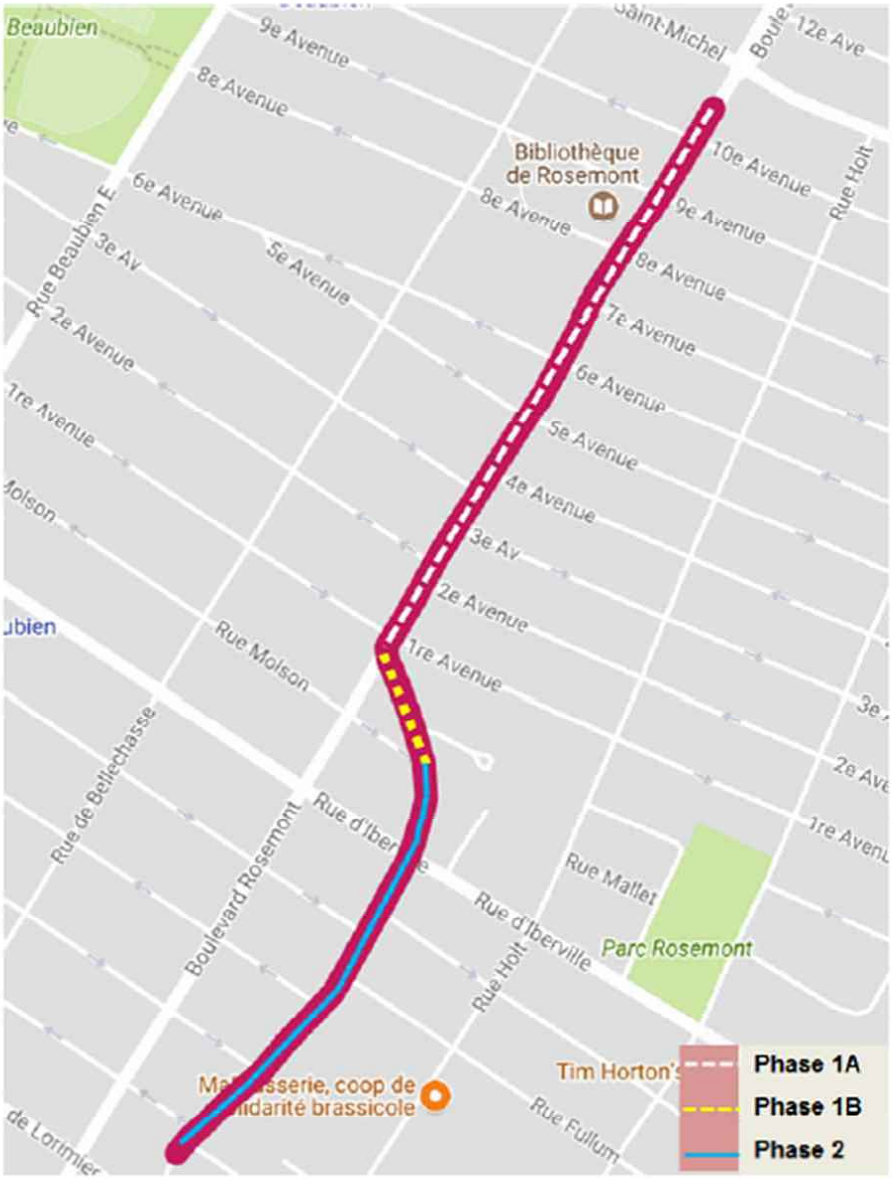

Service de l'eau
Direction de l'eau potable
Division projets réseau principal

Résumé des mesures de maintien de la circulation et de gestion des impacts

Secteur	Mesures de mitigation
Mesures de gestion des impacts applicables à tout le projet	- L'Entrepreneur doit se conformer en tout point aux exigences en matière de circulation de l'arrondissement Rosemont-La-Petite-Patrie, les exigences détaillées au tableau A « Principes de gestion de la circulation » du présent devis technique, ainsi qu'au CCNMC ;
	- Préparer la communication aux usagers de la route via les PMV et les panneaux l'information général;
	- Commité de coordination avec les autorités concernés (arrondissement, BIC, MTMDET, STM, etc)
	- Maintenir l'accessibilité pour les véhicules d'urgence en tout temps ;
	- L'entrepreneur doit maintenir la circulation des piétons, des cyclistes et des véhicules motorisés à proximité de la zone des travaux.
	- L'entrepreneur est tenu de maintenir les accès aux propriétés riveraines, aux commerces et aux entrées charretières
	- La gestion des piétons et les cyclistes doit être réalisée selon les exigences du devis Maintien de la circulation et de la sécurité routière du Cahier des clauses administratives spéciales
	- Ajuster la signalisation existante à la configuration temporaire des travaux;
	- Protéger les aires de travail et les excavations dans la zone de travaux à l'aide de clôtures autoportantes temporaires au pourtour de l'aire de travail afin d'éviter l'intrusion des piétons ou des cyclistes, et selon les spécifications définies dans le devis Maintien de la circulation et de la sécurité routière du Cahier des clauses administratives spéciales
	- Séparer l'aire de travail des voies de circulation à l'aide de glissières de sécurité pour chantier selon les spécifications définies dans le devis Maintien de la circulation et de la sécurité routière du Cahier des clauses administratives spéciales
	- Maintenir au minimum et en tout temps les nombres de voies de circulation décrite au devis Maintien de la circulation et de la sécurité routière du Cahier des clauses administratives spéciales
	- Enlever les entraves et redonner les voies à la circulation aussitôt que les travaux sont complétés;
	- À moins d'un avis contraire du Directeur ou de son représentant, deux (2) axes parallèles ne peuvent pas être entravés simultanément ;
	- La fermeture de plus de trois (3) intersections consécutives et simultanées est interdite sur l'axe Rosemont, sauf si les chemins de détour sont coordonnés et fonctionnels ;
	- Présence d'un minimum de trois (3) signaleurs qualifiés, durant l'exécution des travaux, pour assurer une saine gestion des mouvements sur le réseau routier adjacent à la zone des travaux incluant les piétons et cyclistes.

Service de l'eau
Direction de l'eau potable
Division projets réseau principal

Réhabilitation d'une conduite d'eau de 500 mm sur le boulevard Rosemont et la rue des Carrières, entre le boulevard Saint-Michel et l'avenue des Érables

Résumé des mesures de maintien de la circulation et de gestion des impacts

Secteur	Mesures de mitigation
Phase 1A – Travaux sur Rosemont entre Saint-Michel et Des Carrières	- Cette phase peut être réalisée en même temps que la phase 1B mais elle ne doit pas être réalisée en même temps que la phase 2 ;
	- Aménager un contresens sur la chaussée de la direction est du boulevard Rosemont ;
	- Maintenir en tout temps une voie de circulation d'au moins 3,3 m de largeur pour chacune des directions du boulevard Rosemont ;
	- Interdire les mouvements de virage à gauche aux intersections intermédiaires sur le boulevard Rosemont (aux approches et vis-à-vis l'aire de travail). Un chemin de détour à l'aide des panneaux T-90 avec les panonceaux appropriés doit être installé pour chaque rue transversale dont le virage à gauche, pour y accéder, est interdit durant les travaux ;
	- Réaliser les travaux devant les écoles durant les vacances scolaires ;
Phase 1B – Travaux sur la rue des Carrières entre Rosemont et Molson	- Cette phase peut être réalisée en même temps que la phase 1A mais elle ne doit pas être réalisée en même temps que la phase 2 ;
	- Réaliser les travaux qui nécessitent des fermetures complètes de la rue des Carrières dans les deux (2) directions en fin de semaine ;
	- La fermeture complète de la rue des Carrières dans les deux directions est autorisée seulement dans un secteur à la fois;
	- Maintenir la circulation en direction est sur une voie unique de 3,3 m de large lorsqu'une direction doit être fermée;
Phase 2 – Travaux sur la rue des Carrières entre Molson et des Érables	- Cette phase ne peut être réalisée en même temps que les phases 1A et 1B ;
	- Réaliser les travaux qui nécessitent des fermetures complètes de la rue des Carrières dans les deux (2) directions en fin de semaine ;
	- La fermeture complète de la rue des Carrières dans les deux directions est autorisée seulement dans un secteur à la fois;
	- Maintenir la circulation en direction ouest sur une voie unique de 3,3 m de large lorsqu'une direction doit être fermée;
	- Implanter, en plus des chemins de détours, des itinéraires alternatifs par Rosemont-Iberville et par Holt-Iberville ;

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 5 avril 2017

SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.
A/S MONSIEUR RÉJEAN LOISELLE
9935, RUE DE CHÂTEAUNEUF
ENTRÉE 1, BUREAU 200
BROSSARD (QC) J4Z 3V4

N° de décision : 2017-CPSM-1021694
N° de client : 2700007373

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- EXCAVA-TECH
- EXCAVA-TECH DÉNEIGEMENT
- REGENERATION
- REGÉNÉRATION
- SANEXEN
- SANEXEN ENVIRONMENTAL SERVICES INC.

le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **14 juillet 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Rechercher un avis

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Saisir un avis

- Information
- Description
- Classification
- Conditions
- Documents
- Modalités
- Résumé
- Addenda
- Liste des commandes
- **Résultats d'ouverture**
- Contrat conclu

Liste des commandes

Numéro : 10262

Numéro de référence : 1152841

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Réhabilitation d'une conduite d'eau de 500 mm sur le boulevard Rosemont entre le boulevard Saint-Michel et la rue des Carrières et sur la rue des Carrières entre le boulevard Rosemont et l'avenue des Érables

☐	Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
☐	Allen Entrepreneur Général Inc. 118 de la Gare Saint-Henri, QC, G0R 3E0 http://www.allen-entrepreneurgeneral.com NEQ : 1142398784	Madame Sara Tremblay Téléphone : 418 882-2277 Télécopieur : 418 882-2721	**Commande : (1424740)** 2018-04-10 8 h 15 **Transmission :** 2018-04-10 8 h 15	2922867 - Addenda_1_Soumission 10262 (devis) 2018-04-17 14 h 39 - Courriel 2922868 - Addenda_1_Soumission 10262 (bordereau) 2018-04-17 14 h 39 - Téléchargement 2926422 - Addenda_2_Soumission 10262 2018-04-23 11 h 30 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Aquaréhab (Canada) inc. 2145 rue Michelin Laval, QC, H7L 5B8 http://www.aquarehab.com NEQ : 1166358797	Madame France Marcil Téléphone : 450 687-3472 Télécopieur : 450 687-	**Commande : (1423809)** 2018-04-09 6 h 22 **Transmission :** 2018-04-09 6 h 22	2922867 - Addenda_1_Soumission 10262 (devis) 2018-04-17 14 h 39 - Courriel 2922868 - Addenda_1_Soumission 10262 (bordereau)

		4570		2018-04-17 14 h 39 - Téléchargement 2926422 - Addenda_2_Soumission 10262 2018-04-23 11 h 30 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Filtrum Inc. 430 rue des Entrepreneurs Québec, QC, G1M 1B3 http://www.filtrum.qc.ca NEQ : 1166806464	Madame Christine Gauthier. Téléphone : 418 687-0628 Télécopieur : 418 687-3687	**Commande : (1427478)** 2018-04-13 10 h 32 **Transmission :** 2018-04-13 13 h 59	2922867 - Addenda_1_Soumission 10262 (devis) 2018-04-17 14 h 39 - Courriel 2922868 - Addenda_1_Soumission 10262 (bordereau) 2018-04-17 14 h 39 - Téléchargement 2926422 - Addenda_2_Soumission 10262 2018-04-23 11 h 30 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Forterra - St-Eustache, Québec 699 blvd Industriel Saint-Eustache, QC, J7R 6C3 NEQ : 1142136077	Madame Carole Haley Téléphone : 450 623-2200 Télécopieur : 450 623-3308	**Commande : (1424900)** 2018-04-10 9 h 48 **Transmission :** 2018-04-10 9 h 48	2922867 - Addenda_1_Soumission 10262 (devis) 2018-04-17 14 h 39 - Courriel 2922868 - Addenda_1_Soumission 10262 (bordereau) 2018-04-17 14 h 39 - Téléchargement 2926422 - Addenda_2_Soumission 10262 2018-04-23 11 h 30 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	LE GROUPE LÉCUYER LTÉE. 17 Du Moulin Saint-Rémi, QC, J0L 2L0	Monsieur David Guay Téléphone : 450 454-	**Commande : (1424292)** 2018-04-09 13 h 04	2922867 - Addenda_1_Soumission 10262 (devis) 2018-04-17 14 h 39 -

	http://www.lecuyerbeton.com NEQ : 1145052461	3928 Télécopieur : 450 454-7254	**Transmission :** 2018-04-09 13 h 04	Courriel 2922868 - Addenda_1_Soumission 10262 (bordereau) 2018-04-17 14 h 39 - Téléchargement 2926422 - Addenda_2_Soumission 10262 2018-04-23 11 h 30 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Les Entreprises Michaudville Inc. 270 rue Brunet Mont-Saint-Hilaire, QC, J3G 4S6 http://www.michaudville.com NEQ : 1142707943	Monsieur Sylvain Phaneuf. Téléphone : 450 446-9933 Télécopieur : 450 446-1933	**Commande : (1424354)** 2018-04-09 13 h 51 **Transmission :** 2018-04-09 13 h 51	2922867 - Addenda_1_Soumission 10262 (devis) 2018-04-17 14 h 39 - Courriel 2922868 - Addenda_1_Soumission 10262 (bordereau) 2018-04-17 14 h 39 - Téléchargement 2926422 - Addenda_2_Soumission 10262 2018-04-23 11 h 30 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Sanexen Services Environnementaux inc.. 9935, rue de Châteauneuf, entrée 1 - bureau 200 Brossard, QC, j4z3v4 http://www.sanexen.com NEQ : 1172408883	Madame Andrée Houle. Téléphone : 450 466-2123 Télécopieur : 450 466-2240	**Commande : (1424338)** 2018-04-09 13 h 39 **Transmission :** 2018-04-09 20 h 24	2922867 - Addenda_1_Soumission 10262 (devis) 2018-04-17 14 h 39 - Courriel 2922868 - Addenda_1_Soumission 10262 (bordereau) 2018-04-17 14 h 39 - Téléchargement 2926422 - Addenda_2_Soumission 10262 2018-04-23 11 h 30 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

☐	Ville de Gatineau. 476, boul. Saint-René Est, 2 ième étage Gatineau, QC, j8p8a9 NEQ :	Monsieur Claude Tremblay Téléphone : 819 243-2345 Télécopieur : 819 243-2071	**Commande : (1426891)** 2018-04-12 13 h 33 **Transmission :** 2018-04-12 13 h 33	Mode privilégié : Ne pas recevoir

Sélectionner Annuler

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?

Aide en ligne
Formation en ligne
Glossaire
Plan du site
Accessibilité
UPAC-Signaler un acte répréhensible

Service clientèle

Grille des tarifs
Contactez-nous
Nouvelles
Marchés publics hors Québec
Registre des entreprises non admissibles
Autorité des marchés financiers

À propos

À propos de SEAO
Info sur Constructo
Conditions d'utilisation
Polices supportées

Partenaires

Secrétariat du Conseil du trésor Québec
CGI
tc media

© 2003-2018 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1187908001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de réhabilitation
Objet :	Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour la réhabilitation d'une conduite d'eau de 500 mm sous le boulevard Rosemont et la rue des Carrières entre le boulevard St -Michel et l'avenue des Érables - Dépense totale de 4 506 569,30 $, taxes incluses - Appel d'offres public no 10262 - (2 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Information_comptable_DEP_1187908001.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Préposé au budget
Tél : 514-872-5916

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-08

Leilatou DANKASSOUA
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-2648
Division : Service des finances, Direction du conseil et du soutien financier, PS Eau et Environnement

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidentes

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Membres

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

Mme Fanny Magini
Arrondissement d'Outremont

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 21 juin 2018

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE187908001

Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour la réhabilitation d'une conduite d'eau de 500 mm sous le boulevard Rosemont et la rue des Carrières entre le boulevard St-Michel et l'avenue des Érables - Dépense totale de 4 506 569,30 $, taxes incluses - Appel d'offres public no 10262 - (2 soumissionnaires).

(ORIGINAL SIGNÉ)	*(ORIGINAL SIGNÉ)*
Karine Boivin Roy Présidente	Pierre G. Laporte Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE187908001
Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour la réhabilitation d'une conduite d'eau de 500 mm sous le boulevard Rosemont et la rue des Carrières entre le boulevard St-Michel et l'avenue des Érables - Dépense totale de 4 506 569,30 $, taxes incluses - Appel d'offres public no 10262 - (2 soumissionnaires).

À sa séance du 23 mai 2018, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire et un écart de prix de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.*

Le 6 juin 2018, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de l'eau ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont apprécié les explications sur l'utilisation de la technique du chemisage pour la réhabilitation de cette conduite. Comme dans d'autres dossiers de même nature étudiés récemment par la Commission, il convient de constater que les coûts des travaux sont largement influencés par le prix des gaines utilisées. Ces matériaux provenant de l'étranger, les taux de change ont un impact certain sur les prix soumis.

Les membres ont aussi constaté que la période de l'appel d'offres n'était pas idéale pour l'obtention du meilleur prix, mais que les travaux s'imposaient.

Enfin, les membres ont apprécié les échanges avec le service sur le cycle de vie des gaines utilisées dans la réhabilitation des conduites d'eau.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire et un écart de prix de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE187908001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.37

2018/06/21
17:00

(2)

Dossier # : 1187526010

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Ingénierie et procédés
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Environnement Viridis inc. pour services professionnels en gestion des matières résiduelles fertilisantes (MRF) pour la préparation d'avis de projet, de chargement, de transport et d'épandage des biosolides de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte de la ville de Montréal, pour une somme maximale de 1 247 478,75 $, taxes incluses – Appel d'offres public 18-16742 – 3 soumissionnaires.

Il est recommandé:
1. d'accorder à la firme Environnement Viridis inc. un contrat de services professionnels en gestion des matières résiduelles fertilisantes (MRF) pour la préparation d'avis de projet, de chargement, de transport et d'épandage des biololides de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte de la ville de Montréal, d'un montant total de 1 247 478,75 $ taxes incluses

2. d'autoriser le directeur de la Direction de l'épuration des eaux usées à signer la convention de services professionnels et tout document y donnant suite;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-05-14 12:00

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1187526010**
Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Ingénierie et procédés
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Environnement Viridis inc. pour services professionnels en gestion des matières résiduelles fertilisantes (MRF) pour la préparation d'avis de projet, de chargement, de transport et d'épandage des biosolides de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte de la ville de Montréal, pour une somme maximale de 1 247 478,75 $, taxes incluses – Appel d'offres public 18-16742 – 3 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

La station d'épuration des eaux usées (Station) génère des boues déshydratées, appelées gâteaux, qui sont réduites en cendres par incinération. La très grande majorité des cendres est actuellement disposée au lieu d'enfouissement technique (LET) de la Station situé dans l'ancienne carrière Demix. Depuis 2016, une partie des cendres produites, appelées aussi Fertili cendres, est valorisée comme engrais agricole. En 2016, près de 700 tonnes de Fertili cendres ont été valorisées et un peu plus de 6 000 tonnes l'ont été en 2017. En plus des cendres, la Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU) valorise également des granules produites par le procédé de séchage thermique des boues déshydratées. L'année dernière, plus de 450 tonnes de granules ont été valorisées.

La valorisation de ces matières résiduelles permettra à la Ville de Montréal d'atteindre les objectifs fixés en lien avec la gestion des matières organiques prévue dans le Plan Montréal durable 2016-2020, le Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2010-2014 de l'agglomération de Montréal ainsi que le plan métropolitain de gestion des matières (PMGMR) de la CMM, le tout selon la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

Parmi les deux matières résiduelles à valoriser par la DEEU, la valorisation des cendres demeure la plus intéressante. En effet, les cendres sont inodores, inertes et stables au niveau microbiologique. Les Fertili cendres sont également enregistrés comme engrais

agricole auprès de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) depuis 2016. D'autre part, la valorisation des granules est permise selon les exigences du guide des matières résiduelles fertilisantes (MRF) du Ministère du développement durable, de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et ceci suite à une analyse qui a démontré la faisabilité de leur recyclage pour le secteur agricole.

Dans le but de poursuivre la valorisation des cendres et granules produits par la Station, un appel d'offres a été lancé le 21 février 2018 et publié sur le site SEAO et dans le journal Le Devoir. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 28 mars 2018. La validité des soumissions est de 180 jours. Quatre addenda ont été émis :

· addenda 1 en date du 12 mars 2018 : report de date des soumissions au 28 mars 2018;

· addenda 2 en date du 19 mars 2018 : modifications au bordereau de soumission, précisions sur la durée du contrat et réponses à des questions des soumissionnaires;
· addenda 3 en date du 20 mars 2018 : réponses à des questions des soumissionnaires;

· addenda 4 en date du 21 mars 2018 : ajouts de clauses supplémentaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 1163 en date du 5 juillet 2017 - Accorder un contrat à Environnement Viridis inc. pour services professionnels en gestion des matières résiduelles fertilisantes (MRF) pour la préparation d'avis de projet, de chargement, de transport et d'épandage des biosolides de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte de la ville de Montréal, pour une somme maximale de 159 470,33 $, taxes incluses – Appel d'offres public 17-16008 – 3 soumissionnaires.

DESCRIPTION

L'objet du contrat consiste à réaliser la valorisation agricole des cendres et des granules. La firme sera responsable de la préparation d'avis de projet au MDDELCC, de la production des échantillonnages accrédités, du chargement des cendres et des granules, et du transport vers des lieux d'entreposage ou de l'épandage sur des terres agricoles.

À l'été 2017 la DEEU a octroyé un contrat de valorisation de 4 000 tonnes de cendres et 300 tonnes de granules à la suite d'un premier appel d'offres public. Par le présent contrat, la DEEU souhaite poursuivre la valorisation des matières résiduelles sur une plus grande échelle à l'aide d'un contrat de trois années afin d'attirer une clientèle agricole plus importante. Les quantités de cendres à valoriser seront augmentées progressivement de manière à valoriser 7 000 tonnes en 2018, 10 000 tonnes en 2019 et 13 000 tonnes en 2020. Par ailleurs, la DEEU s'est donnée comme objectif de faire valoriser au Québec un minimum de 20 % sur 3 ans des matières résiduelles produites par la Station.

La DEEU prévoit poursuivre avec une augmentation progressive de la quantité des matières destinées à la valorisation dans le cadre de prochains contrats.

JUSTIFICATION

Neuf (9) firmes se sont procuré les documents d'appel d'offres et cinq (5) d'entre-elles ont déposé une soumission. Deux des cinq soumissions reçues ont été déclarées non conformes

puisque que ces soumissionnaires n'étaient pas une firme d'agronomes tels que nous l'exigions dans les documents d'appel d'offres.

La liste des preneurs du cahier des charges est incluse dans l'intervention du Service de l'approvisionnement ainsi que les motifs de désistements des entreprises n'ayant pas soumissionné.

Firmes soumissionnaires	Note Intérimaire	Note finale	Prix de la soumission (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
1- Environnement Viridis Inc.	**85,30**	**1,08**	**1 247 478,75**	**1 247 478,75**
2- Englobe Corp.	86,70	0,93	1 476 796,39	1 476 796,39
3- Solinov inc.	80,70	0,57	2 307 088,35	2 307 088,35
Estimation interne			974 758,05	974 758,05
Écart entre l'estimation et l'adjudicataire ($)				272 720,70 $
Écart entre l'estimation et l'adjudicataire (%)				27,98%
Écart entre celui ayant obtenu la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire ($)				229 317,64 $
Écart entre celui ayant obtenu la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire (%)				18,38%

Veuillez vous référer à l'intervention du Service de l'approvisionnement pour toutes les informations relatives à l'analyse des soumissions.

L'écart entre l'estimation interne et la soumission d'Environnement Viridis inc. est défavorable de 27,98 %. Pour l'estimation interne, la DEEU avait émis l'hypothèse que les prix pour l'appel d'offres 2018 allaient être plus bas, compte tenu des quantités plus importantes à valoriser dans le présent contrat par rapport au précédent et également, sa durée prolongée (trois ans).

Le présent dossier répond à l'un des critères préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats, l'écart entre le plus bas soumissionnaire et l'estimation est supérieur à 20 %.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises de la RENA ont été faites.

Les firmes étaient tenues de détenir une attestation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) pour soumissionner dans le cadre de ce contrat et Environnement Viridis inc. détient une telle attestation. Cette dernière est échue et de ce fait la firme a présenté la preuve qu'elle est toujours inscrite au registre de l'AMF.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits requis pour l'octroi de ce contrat sont de 1 247 478,75 $, taxes incluses. Cette dépense est prévue au budget de fonctionnement 2018 de la Direction de l'épuration des eaux usées et sera priorisée aux budgets 2019 et 2020.

Cette dépense représente un coût net pour l'agglomération de 1 139 114,38$ $, lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne

l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce contrat s'inscrit dans le cadre de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles du gouvernement du Québec qui vise à éliminer l'enfouissement des matières organiques et est en règle avec les principes énoncés dans la Loi sur le développement durable du gouvernement du Québec. De plus, il permet de contribuer à l'atteinte des objectifs du plan de développement durable de la Ville de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de ne pas approuver l'octroi de ce contrat irait à l'encontre des objectifs que la Ville s'est fixés dans le cadre de son plan directeur de gestion des matières résiduelles.

La DEEU est donc dans l'obligation de privilégier la valorisation des boues et non l'enfouissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une action de communication est recommandée, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

· octroi du contrat: Juin 2018
· fin des travaux : Juin 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Matthieu CROTEAU)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Stéphanie SIMONEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie DESORMEAUX, Service des communications
Chantale POTVIN, Service des communications

Lecture :

Marie DESORMEAUX, 10 mai 2018
Chantale POTVIN, 9 mai 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sally DAGHER
Ingénieure - Administratrice de contrats

Tél : 5142804418
Télécop. : 5142804387

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-07

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à l'exploitation

Tél : 514 280-4364
Télécop. : 514 280-4387

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usees
Tél : 514 280-3706
Approuvé le : 2018-05-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2018-05-14

ANNEXE 7.00 - AUTORISATION DE CONTRACTER DE L'AMF

(le SOUMISSIONNAIRE doit joindre ce document à sa Soumission)

Nouvelle recherche

Fiche de l'entreprise

Nom : ENVIRONNEMENT VIRIDIS INC.
Adresse du siège social : 1611, RUE DE L'INDUSTRIE, , SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, QC, J3G 4S5, CANADA

Numéro de client à l'Autorité : 3000258925
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1167692996

Autres noms d'affaires
• LES ENTREPRISES PM VAC • • POMPAGE MAURICIE • • VIRIDIS • • VIRIDIS ENVIRONNEMENT

Nouvelle recherche

Si vous avez des commentaires ou des questions concernant ce registre, nous vous invitons à le faire par le biais de la demande d'information.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction

Dossier # : 1187526010

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Ingénierie et procédés
Objet :	Accorder un contrat à Environnement Viridis inc. pour services professionnels en gestion des matières résiduelles fertilisantes (MRF) pour la préparation d'avis de projet, de chargement, de transport et d'épandage des biosolides de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte de la ville de Montréal, pour une somme maximale de 1 247 478,75 $, taxes incluses – Appel d'offres public 18-16742 – 3 soumissionnaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

18-16742_Intervention.xls
18-16742_TableauRésultatComitéSélection.pdf
18-16742_DetCah.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Matthieu CROTEAU
Agent d'approvisionnement II
Tél : 514 872-6777

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-07

Pierre GATINEAU
Chef de section
Tél : 514 872-0349
Division : Service de l'approvisionnement , Direction

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 18-16742

No du GDD : 1187526010

Titre de l'appel d'offres : Services professionnels en gestion des matières résiduelles fertilisantes (MRF) pour la préparation d'avis de projet, de chargement, de transport et

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 21 - 2 - 2018

Ouverture originalement prévue le : 21 - 3 - 2018

Ouverture faite le : 28 - 3 - 2018

Date du comité de sélection : 18 - 4 - 2018

Nombre d'addenda émis durant la période : 4

Date du dernier addenda émis : 21 - 3 - 2018

Délai total accordé aux soumissionnaires : 34 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 9

Nbre de soumissions reçues : 5

% de réponses : 55.56

Nbre de soumissions rejetées : 2

% de rejets : 40

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
JMV Environnement inc.	La firme a omis de joindre à sa proposition le formulaire de soumission dûment signé
Services Adana in.	La firme ne répondait pas à une exigence de l'addenda 3

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Date d'échéance initiale : 24 - 9 - 2018

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance révisée : 24 - 9 - 2018

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Solinov inc.	2 307 088.35 $		
Englobe Corp.	1 476 769.39 $		
Environnement Viridis inc.	1 247 478.75 $	√	

Information additionnelle

Parmi les 4 firmes s'étant procurées les soumissions et n'ayant pas déposé de propositions, on retrouve 2 firmes ayant déposé à titre de sous-traitant. La période de soumission ne convenait pas à une des firmes et la quatrième ne nous a pas fourni de raison malgré la relance.

Préparé par : Matthieu Crôteau

Le 7 - 5 - 2018

18-16742 - Services professionnels en gestion des matières résiduelles fertilisantes (MRF) pour la préparation d'avis de projet, de chargement, de transport et d'épandage des biosolides de la station d'épuration Jean-R.-Marcotte de la Ville de Montréal

FIRME	Présentation de l'offre 5%	Compréhension du mandat et la problématique 10%	Approche proposée 10%	Capacité de production et échéancier 30%	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables 20%	Expérience et expertise du chargé de projet et de son équipe 25%	Pointage intérimaire total 100%	Prix $	Pointage final	Rang
Solinov inc.	4,00	6,33	8,67	19,00	19,33	23,33	80,7	2 307 088,35 $	0,57	3
Englobe Corp.	4,00	8,33	7,33	24,33	19,33	23,33	86,7	1 476 769,39 $	0,93	2
Environnement Viridis inc.	3,67	6,00	8,67	26,33	18,67	22,00	85,3	1 247 478,75 $	1,08	1
0							-		-	
0							-		-	

Comité	
Date	mercredi 18-04-2018
Heure	9 h 30
Lieu	255 Crémazie Est, salle 436

Multiplicateur d'ajustement
10000

Agent d'approvisionnement	Matthieu Crôteau

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par QGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 18-16742
Numéro de référence : 1137540
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Services professionnels en gestion des matières résiduelles fertilisantes (MRF) pour la préparation d'avis de projet, de chargement, de transport et d'épandage des biosolides de la station d'épuration Jean-R.-Marcotte de la Ville de Montréa

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Andana Services Inc 542 Ernest-Choquette Mont-Saint-Hilaire, QC, j3H 5M3 NEQ : 1168325752	Madame Marie-Andrée Bujold Téléphone : 514 513-5328 Télécopieur :	**Commande : (1413394)** 2018-03-20 9 h 05 **Transmission :** 2018-03-20 9 h 05	2899239 - 18-16742 Addenda 1 2018-03-20 9 h 05 - Téléchargement 2903785 - 18-16742 Addenda 2 (devis) 2018-03-20 9 h 05 - Téléchargement 2903786 - 18-16742 Addenda 2 (bordereau) 2018-03-20 9 h 05 - Téléchargement 2904605 - 18-16742 Addenda 3 2018-03-20 14 h 37 - Courriel 2905475 - 18-16742 Addenda 4 2018-03-21 13 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Bélanger Agro-consultant 277 Ch Industriel Local 8 Ange-Gardien, QC, j8L0A9 http://belanger-agro.com NEQ : 1148460000	Monsieur Pierre Bélanger Téléphone : 819 986-7829 Télécopieur : 819 986-9698	**Commande : (1398016)** 2018-02-21 13 h 24 **Transmission :** 2018-02-21 13 h 24	2899239 - 18-16742 Addenda 1 2018-03-12 15 h 56 - Courriel 2903785 - 18-16742 Addenda 2 (devis) 2018-03-19 15 h 01 - Courriel 2903786 - 18-16742 Addenda 2 (bordereau) 2018-03-19 15 h 01 - Téléchargement 2904605 - 18-16742 Addenda 3 2018-03-20 14 h 37 - Courriel 2905475 - 18-16742 Addenda 4 2018-03-21 13 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Englobe 4495, boul. Wilfrid-Hamel, bureau 100 Québec, QC, G1P 2J7 http://www.englobecorp.com NEQ : 1167280206	Madame Isabelle Langlois Téléphone : 514 281-5173 Télécopieur : 450 668-5532	**Commande : (1400763)** 2018-02-26 15 h 18 **Transmission :** 2018-02-26 15 h 18	2899239 - 18-16742 Addenda 1 2018-03-12 15 h 56 - Courriel 2903785 - 18-16742 Addenda 2 (devis) 2018-03-19 15 h 01 - Courriel 2903786 - 18-16742 Addenda 2

				(bordereau) 2018-03-19 15 h 01 - Téléchargement 2904605 - 18-16742 Addenda 3 2018-03-20 14 h 37 - Courriel 2905475 - 18-16742 Addenda 4 2018-03-21 13 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	JMV Environnement 3550 boul. Laframboise Saint-Hyacinthe, QC, J2R 1J9 NEQ : 1164798275	Monsieur Mathieu Bérard Téléphone : 450 253-5994 Télécopieur :	**Commande : (1400891)** 2018-02-26 20 h 08 **Transmission :** 2018-02-26 20 h 08	2899239 - 18-16742 Addenda 1 2018-03-12 15 h 56 - Courriel 2903785 - 18-16742 Addenda 2 (devis) 2018-03-19 15 h 01 - Courriel 2903786 - 18-16742 Addenda 2 (bordereau) 2018-03-19 15 h 01 - Téléchargement 2904605 - 18-16742 Addenda 3 2018-03-20 14 h 37 - Courriel 2905475 - 18-16742 Addenda 4 2018-03-21 13 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Les Consultants S.M. Inc. (Bureau des Offres) 433, rue Chabanel Ouest, 12e étage Montréal, QC, H2N 2J8 http://www.groupesm.com NEQ : 1143019660	Madame Cinthia Fournier Téléphone : 450 651-0981 Télécopieur : 450 651-9542	**Commande : (1399228)** 2018-02-23 8 h 25 **Transmission :** 2018-02-23 8 h 25	2899239 - 18-16742 Addenda 1 2018-03-12 15 h 56 - Courriel 2903785 - 18-16742 Addenda 2 (devis) 2018-03-19 15 h 01 - Courriel 2903786 - 18-16742 Addenda 2 (bordereau) 2018-03-19 15 h 01 - Téléchargement 2904605 - 18-16742 Addenda 3 2018-03-20 14 h 37 - Courriel 2905475 - 18-16742 Addenda 4 2018-03-21 13 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Les Produits BCC inc 2459 Chemin du Lac Saint-Félicien, QC, G8K 3E6 NEQ : 1146893673	Monsieur Cyrias Girard Téléphone : 418 679-5324 Télécopieur : 418 679-0057	**Commande : (1400118)** 2018-02-26 9 h 01 **Transmission :** 2018-02-26 9 h 01	2899239 - 18-16742 Addenda 1 2018-03-12 15 h 56 - Courriel 2903785 - 18-16742 Addenda 2 (devis) 2018-03-19 15 h 01 - Courriel 2903786 - 18-16742 Addenda 2 (bordereau) 2018-03-19 15 h 01 - Téléchargement 2904605 - 18-16742 Addenda 3

				2018-03-20 14 h 37 - Courriel 2905475 - 18-16742 Addenda 4 2018-03-21 13 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	solinov 4150 boulevard Matte 100 Brossard, QC, J4Y2Z2 NEQ : 1144418671	Madame Danielle Gaudet Téléphone : 450 348-5693 Télécopieur : 450 348-3607	**Commande : (1406921)** 2018-03-08 13 h 19 **Transmission :** 2018-03-08 13 h 19	2899239 - 18-16742 Addenda 1 2018-03-12 15 h 56 - Courriel 2903785 - 18-16742 Addenda 2 (devis) 2018-03-19 15 h 01 - Courriel 2903786 - 18-16742 Addenda 2 (bordereau) 2018-03-19 15 h 01 - Téléchargement 2904605 - 18-16742 Addenda 3 2018-03-20 14 h 37 - Courriel 2905475 - 18-16742 Addenda 4 2018-03-21 13 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Stantec Experts-conseils ltée 600-1060 boulevard Robert-Bourassa Montréal, QC, H3B 4V3 NEQ : 1170241336	Madame Claudine Talbot Téléphone : 418 626-2054 Télécopieur :	**Commande : (1398749)** 2018-02-22 12 h 02 **Transmission :** 2018-02-22 12 h 02	2899239 - 18-16742 Addenda 1 2018-03-12 15 h 56 - Courriel 2903785 - 18-16742 Addenda 2 (devis) 2018-03-19 15 h 01 - Courriel 2903786 - 18-16742 Addenda 2 (bordereau) 2018-03-19 15 h 01 - Téléchargement 2904605 - 18-16742 Addenda 3 2018-03-20 14 h 37 - Courriel 2905475 - 18-16742 Addenda 4 2018-03-21 13 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Viridis environnement inc. 1611, rue de l'Industrie Beloeil, QC, J3G 4S5 http://www.viridis-env.com NEQ : 1167692996	Madame Anne Mercier Téléphone : 450 813-4970 Télécopieur : 450 813-4979	**Commande : (1400308)** 2018-02-26 10 h 37 **Transmission :** 2018-02-26 10 h 37	2899239 - 18-16742 Addenda 1 2018-03-12 15 h 56 - Courriel 2903785 - 18-16742 Addenda 2 (devis) 2018-03-19 15 h 01 - Courriel 2903786 - 18-16742 Addenda 2 (bordereau) 2018-03-19 15 h 01 - Téléchargement 2904605 - 18-16742 Addenda 3 2018-03-20 14 h 37 - Courriel 2905475 - 18-16742 Addenda 4 2018-03-21 13 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier

électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

© 2003-2018 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1187526010

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Ingénierie et procédés
Objet :	Accorder un contrat à Environnement Viridis inc. pour services professionnels en gestion des matières résiduelles fertilisantes (MRF) pour la préparation d'avis de projet, de chargement, de transport et d'épandage des biosolides de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte de la ville de Montréal, pour une somme maximale de 1 247 478,75 $, taxes incluses – Appel d'offres public 18-16742 – 3 soumissionnaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD1187526010_InterventionFinancière.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Stéphanie SIMONEAU
Préposée au budget

Tél : 514.280.4020

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-14

Claudine LEBOEUF

Conseillère budgétaire
Tél : 514.280.6614
Division : Service des finances

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidentes

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Membres

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

Mme Fanny Magini
Arrondissement d'Outremont

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 21 juin 2018

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE187526010

Accorder un contrat à Environnement Viridis inc. pour services professionnels en gestion des matières résiduelles fertilisantes (MRF) pour la préparation d'avis de projet, de chargement, de transport et d'épandage des biosolides de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte de la ville de Montréal, pour une somme maximale de 1 247 478,75 $, taxes incluses – Appel d'offres public 18-16742 – 3 soumissionnaires.

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

(ORIGINAL SIGNÉ)

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE187526010
Accorder un contrat à Environnement Viridis inc. pour services professionnels en gestion des matières résiduelles fertilisantes (MRF) pour la préparation d'avis de projet, de chargement, de transport et d'épandage des biosolides de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte de la ville de Montréal, pour une somme maximale de 1 247 478,75 $, taxes incluses – Appel d'offres public 18-16742 – 3 soumissionnaires.

À sa séance du 23 mai 2018, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 6 juin 2018, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de l'eau ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont posé de nombreuses questions sur ce dossier et ont obtenu des réponses satisfaisantes.

Ils ont apprécié la qualité de la présentation qui leur a été faite et les explications très convaincantes qui leur ont été données. Ils ont souligné la dimension innovatrice de ce dossier axé sur la valorisation des matières résiduelles de la station d'épuration des eaux usées.

Ils ont bien compris que la valorisation des cendres et des granules émanant de la station d'épuration s'inscrivait dans la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles fertilisantes du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE187526010 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 30.01

2018/06/21
17:00

(1)

Dossier # : 1175892001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense maximale de 3 246 128.06 $, taxes incluses, afin de rembourser la Société en commandite immobilière Notre-Dame Ouest (SCINDO), selon le bail conclu avec la Ville de Montréal, pour les travaux d'aménagement d'espaces de bureau, et ce, dans le cadre du projet de regroupement des effectifs du 311.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense maximale de 1 755 746,00 $, taxes incluses, afin de rembourser la Société en commandite immobilière Notre-Dame Ouest (SCINDO), selon le bail conclu avec la Ville de Montréal, pour les travaux d'aménagement d'espaces de bureau, et ce, dans le cadre du projet de regroupement des effectifs du 311.
2. d'autoriser une dépense maximale de 1 490 382.06 $ pour les dépenses incidentes liées au projet qui seront utilisées conformément aux règles de délégation.
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel**.** Les montants identifiés seront entièrement dépensés en 2018. Le taux choisi de la dépense d'investissement (50,4 % agglo) a été établi selon le taux d'imputation relié à l'occupant pour l'année 2018.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2018-05-22 17:20

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1175892001**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense maximale de 3 246 128.06 $, taxes incluses, afin de rembourser la Société en commandite immobilière Notre-Dame Ouest (SCINDO), selon le bail conclu avec la Ville de Montréal, pour les travaux d'aménagement d'espaces de bureau, et ce, dans le cadre du projet de regroupement des effectifs du 311.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2006, la Ville de Montréal loue de la Société en commandite immobilière Notre-Dame Ouest (SCINDO), des locaux situés au 3e étage de l'immeuble sis au 740, rue Notre-Dame Ouest, où l'on retrouve les activités du Centre de services 311 (appels de soir et fin de semaine et interventions rapides et prioritaires). Le bail viendra à échéance le 30 septembre 2025.
La direction du centre de services 311 a mandaté le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) afin de préparer un projet de réaménagement des espaces pour permettre de centraliser les centres d'appels de la Ville au centre de services 311 existant, déjà aménagé au 740, Notre-Dame Ouest. A ce projet, l'adhésion des arrondissements se fera sur une base volontaire.

La centralisation vise une uniformisation des pratiques et outils en lien avec la gestion de la relation client. À cet effet, le centre de services 311 deviendra un expert et un joueur clé pour l'ensemble des centres d'appels et unités de la Ville en matière d'expérience client.

Parmi les espaces de la Ville, la suite du 3e étage du 740, Notre-Dame Ouest est actuellement disponible, elle loge d'ailleurs le centre de services 311 dans sa forme actuelle. Cet espace peut- être aménagé pour répondre à ce besoin spécifique et supplémentaire en espaces de travail.

Des améliorations locatives préalables à l'installation et au regroupement de toute l'équipe 311 sont nécessaires puisque l'aménagement initial, qui date de 2006, est désuet et ne répond pas à ce besoin spécifique. La modification de l'espace et l'acquisition de mobilier sont requises pour aménager les fonctionnaires du centre d'appels selon les normes de dotation en vigueur.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 0014 - 25 janvier 2016 - Approuver un projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue de la Société en commandite immobilière Notre-Dame Ouest (CG06 0171), pour une période de 9 ans à compter du 1er octobre 2016, un espace au 3e étage de l'édifice situé au 740, rue Notre-Dame Ouest, d'une superficie locative approximative de 2 195,04 mètres carrés, pour un loyer total de 6 190 442,66 $, taxes incluses
CG08 0023 - 31 janvier 2008 - Autoriser le remboursement de 74 100 $ à la Société en commandite immobilière Notre-Dame Ouest, représentant les coûts supplémentaires engendrés dans le cadre du projet e-Cité/311.

CG06 0171 - 27 avril 2006 - Projet de bail par lequel la Ville loue de la Société en commandite immobilière Notre-Dame Ouest aux fins d'implantation du projet e-Cité/311, des locaux situés au 3e étage du 740, rue Notre-Dame Ouest, d'une superficie locative de 23 627 pi², pour une période de 10 ans, à compter du 1er octobre 2006, moyennant un loyer annuel de 535 118,34 $, taxes incluses.

DESCRIPTION

Dans le cadre du programme de ré-ingénierie des processus 311, un plan de travail a été soumis à la Direction générale afin d'optimiser le service offert aux citoyens et d'augmenter la satisfaction de la clientèle. La centralisation progressive du service téléphonique (et des courriels) est l'une des solutions envisagées afin d'augmenter l'expérience client du service 311.
En vertu du bail en vigueur, la Ville peut demander à la SCINDO de réaliser des travaux d'aménagement durant la durée du bail. Le bail prévoit que les parties devront négocier le coût des travaux d'aménagement additionnels en cours de bail et la Ville s'engage à rembourser la SCINDO à la fin des travaux. Les dispositions du bail prévoient la possibilité pour la Ville de demander au locateur de réaliser les travaux d'amélioration locative, aux frais du locataire.

L'achat du mobilier, des chaises et des classeurs, excluant les items hors contrat, sera acquis par la Ville à l'intérieur des ententes cadres en vigueur.

JUSTIFICATION

La productivité du Service 311 dans sa structure actuelle (décentralisée) diminue de façon significative depuis les quatre dernières années et tout indique que la tendance se poursuivra si des actions ne sont pas mises de l'avant rapidement.
La centralisation progressive de la téléphonie et des courriels facilitera la mise en oeuvre d'un programme de la qualité, afin d'harmoniser la prestation de services et d'offrir une meilleure expérience client. Une approche en gestion de la qualité a été développée par la direction du centre de services 311 et est axée sur la formation continue, le coaching et le monitoring. Pour ce faire, l'aménagement d'un nouveau centre de contact client, qui doit présenter à la fois un aspect professionnel, convivial et ergonomique est requis. A titre d'exemples, des salles de coaching et de rencontres doivent être aménagées, de même que l'organisation des espaces de travail en îlots pour favoriser la collaboration et la recherche de réponses rapides pour les citoyens. Ces éléments constituent un levier dans l'atteinte des objectifs du centre de service 311.

L'objectif de la Direction générale de la Ville est de faire bouger l'aiguille de la satisfaction des citoyens et la mise en place d'un Centre de service 311 performant et encadrant est une étape importante à réaliser pour y parvenir.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense maximale à autoriser se détaille ainsi:
Le montant brut de la dépense à autoriser pour ce projet est de 3 246 128.06 $, taxes incluses. Après la ristourne de taxes, le montant net à emprunter est de 2 964 147.60 $. Ce montant comprend le coût estimé des travaux d'amélioration locatives de 1 755 746.00$ (taxes incluses) incluant le montant pour travaux contingents de 229 010.35 $ (taxes incluses) ainsi qu'un budget d'incidences de 1 490 382.06 $ (taxes incluses) incluant sa contingence de 194 397.66 $ (taxes incluses), soit 15% du montant des incidences.

L'estimation de coûts de projet a été préparé sur la base de projets similaires sur le marché et inclut les coûts de travaux (architecture/mécanique/ électrique), le coût d'achat de mobilier ainsi que les frais d'installation TI/ STI associés aux aménagements du nouveau centre de contact citoyen de la Ville. Le tout a été validé par le propriétaire qui sera responsable du contrat. De plus, les frais d'honoraires professionnels inclus dans l'estimation ont été confirmés par l'offre de services des professionnels reçue du propriétaire, qui en prend la responsabilité à l'intérieur du contrat.

Les montants identifiés seront dépensés en 2018 et en 2019. Le taux choisi de la dépense d'investissement (50,4 % agglo) a été établi selon le taux d'imputation relié à l'occupant pour l'année 2018.

Conformément aux règles de délégation, les dépenses incidentes liées au projet seront utilisées pour :

- l'achat et l'installation du nouveau mobilier répondant aux besoins du centre d'appels 311;
- l'achat et l'installation des équipements TI en conformité avec le nouvel aménagement;
- la main-d'œuvre pour les déménagements / réaménagements.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans exiger une accréditation LEED, le projet doit être conçu et réalisé de façon à atteindre les exigences minimales de performance énoncées dans la Politique de développement durable pour les édifices de la Ville de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant un refus d'autoriser cette dépense, le déploiement du projet devra être reporté. La Ville souhaite être une référence en termes des meilleures pratiques du marché en centre d'appels. Le projet d'aménagement est une étape clé vers l'atteinte de cet objectif. Il est aussi souhaité de centraliser d'autres centres d'appels de la Ville au Centre de services 311, dont Info-Travaux qui sera intégré dès la fin 2018. Si le projet d'aménagement n'est pas complété, la Ville perdra une flexibilité et la marge de manoeuvre générée par cette centralisation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication prévue. Toutefois, un cadre de communication sera développé avec le Service des communications afin d'informer les différents arrondissements et parties prenantes du développement du projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratif.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Brigitte GRANDMAISON, Direction générale
Nassim Amine TALEB, Direction générale

Lecture :

Brigitte GRANDMAISON, 22 janvier 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie ORTEGA
Gestionnaire immobilier

Tél : 514 872-6963
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-01-18

Isabelle BONNEAU
c/d gestion de projets immobiliers

Tél : 514-872-7853
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers
Tél : (514)872-2619
Approuvé le : 2018-01-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Benoit DAGENAIS
Directeur général adjoint
Tél : 514 872-9466
Approuvé le : 2018-05-22

SGPI

Division de la gestion immobilière
Section Corporatif

Projet : Aménagement du Centre de contact citoyen 311 (8127) - consolidation
Description : Octroi de contrat à Alfid

				Tps 5,0%	Tvq 9,975%	Total
Contrat:	Travaux forfaitaires	%	$			
	Coûts estimés travaux par professionnels	100,0%	1 043 206,25			
	Travaux de soir et fin de semaines (5%)		52 160,31			
	Administration et profit (5%)		54 768,33			
	Honoraires professionnels		177 750,00			
	Sous-total :	100,0%	1 327 884,89	66 394,24	132 456,52	1 526 735,65
	Contingences	15,0%	199 182,73	9 959,14	19 868,48	229 010,35
	Total - Contrat :		1 527 067,62	76 353,38	152 325,00	1 755 746,00
Incidences:	Incidences					
	Coûts estimés, achat de mobilier	100,0%	853 438,00			
	Coûts estimés, TI/STI	100,0%	273 750,00			
	Sous-total:		1 127 188,00	56 359,40	112 437,00	1 295 984,40
	Contingences	15,0%	169 078,20	8 453,91	16 865,55	194 397,66
	Total - Incidences :		1 296 266,20	64 813,31	129 302,55	1 490 382,06
	Coût des travaux (Montant à autoriser)		2 823 333,82	141 166,69	281 627,55	3 246 128,06
Ristournes:	Tps 100,00%			141 166,69		141 166,69
	Tvq 50,0%				140 813,77	140 813,77
	Coût après rist. (Montant à emprunter)		2 823 333,82	0,00	281 627,55	2 964 147,60

Document émis en avril 2018

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1175892001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Objet :	Autoriser une dépense maximale de 3 246 128.06 $, taxes incluses, afin de rembourser la Société en commandite immobilière Notre-Dame Ouest (SCINDO), selon le bail conclu avec la Ville de Montréal, pour les travaux d'aménagement d'espaces de bureau, et ce, dans le cadre du projet de regroupement des effectifs du 311.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1175892001 - Améliorations locatives 311.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Préposé au budget - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514 872-1021

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-17

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire

Tél : 514 872-0946
Division : Service des finances - Point de service HDV

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 30.02

2018/06/21
17:00

(1)

Dossier # : 1183276001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Division projets réseau principal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 57 440,48 $, taxes incluses, en remboursement à la Cité de Dorval du coût des travaux pour le remplacement d'une vanne existante de 450 mm du réseau d'aqueduc principal, située à l'intersection des rues O'Connell et Michel-Jasmin

Il est recommandé :
1- d'autoriser une dépense de 57 440,48 $, taxes incluses, en remboursement à la Cité de Dorval du coût des travaux pour le remplacement d'une vanne existante de 450 mm du réseau d'aqueduc principal, située à l'intersection des rues O'Connell et Michel-Jasmin ;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-05-22 09:22

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1183276001**

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Division projets réseau principal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 57 440,48 $, taxes incluses, en remboursement à la Cité de Dorval du coût des travaux pour le remplacement d'une vanne existante de 450 mm du réseau d'aqueduc principal, située à l'intersection des rues O'Connell et Michel-Jasmin

CONTENU

CONTEXTE

En juillet 2017, une situation hydraulique d'urgence en eau potable sur le territoire de la Cité de Dorval a permis de constater qu'une vanne existante de 450 mm du réseau d'aqueduc principal était brisée et fermée et devait être remplacée rapidement.

Lors de cet événement, la Direction de l'eau potable (DEP) du Service de l'eau n'avait pas la disponibilité requise pour prendre en charge ces travaux. Ainsi, la Cité de Dorval a accepté de réaliser les travaux requis, en effectuant le remplacement de la vanne existante de 450 mm et sa chambre. Cet actif est situé à l'intersection des rues O'Connell et Michel-Jasmin.

Après vérification, il appert que ces travaux ne sont pas couverts par le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau d'aqueduc principal et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002). En effet, le règlement de délégation prévoit l'entretien et la réparation des composantes et des ouvrages faisant partie du réseau principal d'agglomération et non pas la construction ou la reconstruction d'ouvrages.

Selon l'article 6 de ce règlement :

6. La municipalité centrale à compétence sur toute activité qui n'est pas mentionnée à l'annexe A du présent règlement. Notamment, elle :

1- effectue les études hydrauliques, l'analyse, la conception, l'élaboration des plans directeurs de distribution de l'eau potable et de drainage, les plans et devis ainsi que l'élaboration des stratégies d'investissement et d'optimisation des travaux de réhabilitation

et de développement du réseau d'aqueduc principal et d'égout;

2- gère les projets en immobilisation pour la protection et le développement du réseau d'aqueduc principal et d'égout (P.T.I.);

3- conçoit la planification générale du réseau d'aqueduc principal et d'égout pour l'ensemble de l'agglomération;

4- assure la qualité de l'eau potable conformément au *Règlement sur la qualité de l'eau potable* (R.R.Q., chapitre Q-2, r. 18.1.1.);

5- assure l'entretien des conduites de tunnel d'aqueduc de 96 pouces et plus de diamètre et des intercepteurs.

La nature de l'intervention effectuée par la Cité de Dorval consistait au remplacement complet de l'actif ce qui ne fait pas partie du volet "entretien et réparation".

Le 15 février 2018, le Service des affaires juridiques a transmis un avis à la DEP confirmant que la Cité de Dorval n'a pas la compétence pour effectuer les travaux de remplacement d'un actif qui relève de l'agglomération. Par conséquent, les coûts de ces travaux doivent être financés au Programme triennal en immobilisations (PTI) de la DEP.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à autoriser une dépense de 57 440,48 $, taxes incluses, en remboursement à la Cité de Dorval du coût des travaux pour le remplacement d'une vanne existante de 450 mm du réseau d'aqueduc principal, située à l'intersection des rues O'Connell et Michel-Jasmin.
Ces travaux comprenaient, entre autres :

- le remplacement de la porte de vanne;
- la démolition et le remplacement de la chambre de béton qui abrite la vanne, car elle était dans un état de dégradation avancée.

La copie de la facture de la Cité de Dorval est jointe à ce dossier.

JUSTIFICATION

En accord avec le règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau d'aqueduc principal et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002), il est de la responsabilité de la municipalité centrale de gérer et d'administrer les projets en immobilisation et les budgets qui y sont associés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total de cette dépense est de 57 440,48 $, taxes incluses. Aucune contingence n'est prévue.
Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la « *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations ».*

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réparation des actifs de l'eau endommagés contribue à la diminution des bris sur le réseau et assure une gestion responsable des ressources reliée à la *Politique de développement durable de la Ville de Montréal.*

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation par le conseil d'agglomération : Juin 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Katia HEDIR, Service des communications
Marie DESORMEAUX, Service des communications

Lecture :

Marie DESORMEAUX, 14 mai 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François DUBUC
C/d

Tél : 514 872-4647
Télécop. : 514 872-8146

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-12

André MARSAN
Directeur de l'eau potable

Tél : 514 872-5090
Télécop. : 514 872-8146

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

André MARSAN
Directeur de l'eau potable
Tél : 514 872-5090
Approuvé le : 2018-05-12

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usees
Tél : 514 280-3706
Approuvé le : 2018-05-16

FORMULAIRE (Ville-Liée)	**FACTURE À L'AGGLOMÉRATION 2017**

TRAVAUX EFFECTUÉS EN VERTU DE LA DÉLÉGATION/SUBDÉLÉGATION DE L'ENTRETIEN DU RÉSEAU PRINCIPAL D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT (RÈGLEMENT RCG 05-002)

VILLE/ARRONDISSEMENT:	Dorval	▼	9
RESPONSABLE FACTURATION:	Carl Minville		
DIVISION:	Travaux Publics		
ADRESSE:	550 boul. Bouchard		
CODE POSTAL:	H9S 1B2	**TÉLÉPHONE:**	

NATURE DES TRAVAUX	Intervention vanne d'agglo 450mm rue O'Connell
DÉTAILS DES TRAVAUX:	Bris sur chambre de vanne 18po au coin des rues O'Connell et Michel-Jasmin. Démolir la chambre de vanne et remplacer par une nouvelle
LOCALISATION: (adresse et plan)	rue O'Connell intersection Michel-Jasmin
DATE DES TRAVAUX:	17 au 20 Juillet 2017

COÛT DES TRAVAUX AVANT TAXES		
MAIN-D'ŒUVRE EN RÉGIE	**NON-TAXABLE**	**TAXABLE**
SOUS-TOTAL	4 506.57	N/A
EQUIPEMENTS EN RÉGIE		
SOUS-TOTAL	1 620.15	N/A
AUTRES ACTIVITÉS EN RÉGIE		
SOUS-TOTAL	-	N/A
MATÉRIAUX & FOURNITURES		
SOUS-TOTAL	N/A	-
SERVICES EXTERNES(EX.: désinfection , plans et devis, travaux par entrepreneur, etc.)		
SOUS-TOTAL	N/A	42 000.00
TOTAL TRAVAUX	6 126.72	42 000.00

4,9875 % TAXES NETTES (items taxables)	2 094.75
15% FRAIS D'ADMINISTRATION (TOTAL AVANT TAXES)	7 219.01
GRAND TOTAL	57 440.48

Responsable des travaux xx _____ Date: 16/08/17

Directeur travaux publics xx _____ Date: _____

Service de l'eau - Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau

Main d'œuvre en régie		Taux	Heures	C.S.	Heures	C.S.	Heures	C.S.	TOTAL
NOM	OCCUPATION	Horaire	RÉG.		150%		200%		
Michel Moreau	Contremaîtres	36.60	8.25	1.33607	6.25	1.0426		1.0426	761.22
Michel Devlin	Plombier d'aqueduc et égouts	32.72	5.50	1.33607	7.08	1.0426		1.0426	602.73
Michel Devlin	Autres	1.00	5.50	1.33607		1.0426		1.0426	7.35
Michel Boutin	Préposé aqueduc	31.01	6.50	1.33607	11.58	1.0426		1.0426	830.89
René Beaudoin	Préposé aqueduc	31.01	1.00	1.33607	4.48	1.0426		1.0426	258.70
Robert Tardif	Plombier d'aqueduc et égouts	32.72	6.50	1.33607	11.58	1.0426		1.0426	876.71
Danny Paul Perreault	Préposé aqueduc	31.04	6.50	1.33607	11.58	1.0426		1.0426	831.70
Alexandre Lauriston	Opérateur d'appareils motorisé	30.46		1.33607	7.08	1.0426		1.0426	337.27
				1.33607		1.0426		1.0426	0.00
				1.33607		1.0426		1.0426	0.00
				1.33607		1.0426		1.0426	0.00
				1.33607		1.0426		1.0426	0.00
				1.33607		1.0426		1.0426	0.00
				1.33607		1.0426		1.0426	0.00
				1.33607		1.0426		1.0426	0.00
				1.33607		1.0426		1.0426	0.00
				1.33607		1.0426		1.0426	0.00
				1.33607		1.0426		1.0426	0.00
				1.33607		1.0426		1.0426	0.00
				1.33607		1.0426		1.0426	0.00
				1.33607		1.0426		1.0426	0.00
				1.33607		1.0426		1.0426	0.00
				1.33607		1.0426		1.0426	0.00
				1.33607		1.0426		1.0426	0.00
				1.33607		1.0426		1.0426	0.00
				1.33607		1.0426		1.0426	0.00
				1.33607		1.0426		1.0426	0.00
				1.33607		1.0426		1.0426	0.00
SOUS-TOTAL									**4 506.57**

Taux horaire : Inscrire le taux horaire sans les charges sociales
Heures RÉG. : Inscrire les heures régulières
Heures 150 % : Inscrire les heures temps supplémentaire payées temps et demi
Heures 200 % : Inscrire les heures temps supplémentaire payées temps double

EQUIPEMENTS EN RÉGIE (SELON TARIFS HORAIRES MTL)				
NO UNITÉ	DESCRIPTION	TAUX	HEURES	TOTAL
451A	Excavatrice sur roues	51.09	7.08	361.72
211A	Camion de 5001 à 10000 lbs PBV	11.9	12.56	149.46
237C	Fourgon 14001 à 16500 lbs PBV - h.h.	36.17	12.58	455.02
237C	Fourgon 14001 à 16500 lbs PBV - h.h.	36.17	18.08	653.95
	#N/A	#N/A		-
	#N/A	#N/A		-
	#N/A	#N/A		-
	#N/A	#N/A		-
	#N/A	#N/A		-
	#N/A	#N/A		-
	#N/A	#N/A		-
	#N/A	#N/A		-
	#N/A	#N/A		-
	#N/A	#N/A		-
	#N/A	#N/A		-
	#N/A	#N/A		-
	#N/A	#N/A		-
	#N/A	#N/A		-
	#N/A	#N/A		-
	#N/A	#N/A		-
	#N/A	#N/A		-
	#N/A	#N/A		-
	#N/A	#N/A		-
	#N/A	#N/A		-
	#N/A	#N/A		-
	#N/A	#N/A		-
	#N/A	#N/A		-
SOUS-TOTAL				**1 620.15**

SERVICES EXTERNES(EX.: désinfection , plans et devis, travaux par entrepreneur, etc.)			
B.C.ou D.A.	NOM	DESCRIPTION	TOTAL
27241	Duo Rehabilitation	Remplacement d'urgence d'une vanne 18po	42 000.00
SOUS-TOTAL			42 000.00

Cité de Dorval /City of Dorval
60 avenue Martin
Dorval (Québec) H9S 3R4

DORVAL

COPIE

Facture

No de dossier
199

Débiteur de la facture

VILLE DE MONTRÉAL - SERVICE DE L'EAU, DIRECTION EAU POTABLE
A/S PERRY VENDETTI
3705 RUE SAINT-PATRICK
MONTRÉAL QC H4E 1A1

No facture	No contrôle
2017-000267	000080575

Date d'envoi	Date d'échéance
11 décembre 2017	10 janvier 2018

Taux d'intéret après échéance	Montant dû
15.000 % par an	**57 440.48 $**

Détail de la facture

Item	Description	Quantité	Unité de mesure	Prix	Montant
001	Travaux effectués en vertu de la délégation de l'entretien du réseau principale d'aqueduc et d'égout (RCG 05-002). Intervantion sur vanne 450mm à l'intersection des rue O'Connell et Michel-Jasmin du 17 au 20 juillet 2017. Main-d'oeuvre				4 506.57
002	Équipements				1 620.15
003	Services externes				42 000.00
004	Taxes nettes (items taxables)				2 094.75
005	Frais d'administration				7 219.01

No d'enregistrement TPS :	816 296 743 RT0001
No d'enregistrement TVQ :	12 1151 5771 TQ0001

Total	Avant taxes	TPS	TVQ	Total
	57 440.48 $	0.00 $	0.00 $	**57 440.48 $**

µ00008057501',

Détacher et joindre cette partie avec votre paiement. Merci.

Cité de Dorval /City of Dorval
60 avenue Martin
Dorval (Québec) H9S 3R4

DORVAL

COPIE

No de dossier pour paiement	No contrôle
199	- - - - -

No facture	Date d'échéance
2017-000267	10 janvier 2018

Lieu du paiement

Information: (514) 633-4131

Montant dû	Montant versé
57 440.48 $	

µ00008057501',

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1183276001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Division projets réseau principal
Objet :	Autoriser une dépense de 57 440,48 $, taxes incluses, en remboursement à la Cité de Dorval du coût des travaux pour le remplacement d'une vanne existante de 450 mm du réseau d'aqueduc principal, située à l'intersection des rues O'Connell et Michel-Jasmin

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Information_comptable_DEP_modèleGDD1183276001.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Préposée au budget
Tél : 514-872-5916

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-15

Leilatou DANKASSOUA
Conseillère budgétaire
Tél : 514 280-6736
Division : Service des finances, Direction du conseil et du soutien financier,

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 30.03

2018/06/21
17:00

(1)

Dossier # : 1183220001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville de Montréal, afin de prolonger de sept mois ladite Entente et par laquelle le ministre confie à la Ville de Montréal la gestion d'une enveloppe de 5,25 M$ pour la période du 1er avril 2018 au 31 octobre 2018 / Approuver la proposition de répartition budgétaire de cette enveloppe et signer le projet d'entente

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger de sept mois ladite Entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 5,25 M$ pour la période du 1er avril 2018 au 31 octobre 2018;
2. d'autoriser la réception d'un soutien financier de 5,25 M$ provenant du MTESS;
3. d'approuver la proposition de répartition budgétaire de l'enveloppe de 5,25 M$, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel;
4. de mandater le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) pour assurer la coordination, le suivi et la mise en œuvre de ce projet d'entente;
5. d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2018-05-24 16:38

Signataire : Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1183220001**
Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville de Montréal, afin de prolonger de sept mois ladite Entente et par laquelle le ministre confie à la Ville de Montréal la gestion d'une enveloppe de 5,25 M$ pour la période du 1er avril 2018 au 31 octobre 2018 / Approuver la proposition de répartition budgétaire de cette enveloppe et signer le projet d'entente

CONTENU

CONTEXTE

La *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* a institué une Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et créé le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS), lequel vise à soutenir financièrement des initiatives et la réalisation de projets. En 2012, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal ont conclu une sixième Entente administrative (2013-2015) en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale portant sur la gestion du FQIS au titre des Alliances pour la solidarité. Le ministère octroie alors à la Ville de Montréal une contribution financière de 18 M$ sur deux ans, soit 9 M$ par année, pour la période de 2013-2014 et 2014-2015. Cette Entente a été prolongée à deux reprises pour un montant de 9 M$ par année : une première fois en 2015, pour la période du 1er avril 2015 au 31 mars 2016, puis en 2016, pour la période du 1er avril 2016 au 31 mars 2017.
En février 2017, la Ville de Montréal et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) conviennent de prolonger l'Entente administrative 2013-2017 de six mois, soit du 1er avril au 30 septembre 2017, pour un montant de 4,5 M$, en attendant le dépôt du 3e plan de lutte contre la pauvreté du gouvernement du Québec, qui prévoyait le déposer à l'automne 2017. Le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 ne sera finalement adopté qu'en décembre 2017. Conséquemment, cette Entente a été renouvelée automatiquement jusqu'au 31 mars 2018,

pour un montant supplémentaire de 4,5 M$, ce qui porte à 9 M$ la somme totale reçue par la Ville pour la période 2017-2018.

De nouvelles Alliances pour la solidarité seront conclues prochainement avec l'ensemble des régions du Québec, dont la Ville de Montréal, dans le cadre du nouveau Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 (PAGIEPS). Afin de poursuivre les actions de lutte contre la pauvreté auprès des Montréalaises et des Montréalais dans le besoin, la Ville et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) se sont entendus pour prolonger l'Entente administrative 2013-2018 pour une période de sept mois, soit du 1er avril 2018 au 31 octobre 2018, pour une somme de 5,25 M$. Le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) est actuellement en discussion avec le MTESS pour déterminer les balises de la nouvelle entente pluriannuelle qui prendra effet au 1er novembre 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0195 du 18 mai 2017
Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger de six mois ladite Entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 4,5 M$ pour la période du 1er avril 2017 au 30 septembre 2017

CG16 0194 du 24 mars 2016
Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite Entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M$ pour la période du 1er avril 2016 au 31 mars 2017

CG15 0418 du 18 juin 2015
Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite Entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M$ pour la période du 1er avril 2015 au 31 mars 2016

CG12 0286 du 23 août 2012
Approuver un projet d'entente administrative sur la gestion du Fonds d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité, avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ayant pour but de convenir des modalités administratives pour laquelle la Ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M$ sur deux ans, soit 9 M$ en 2013-2014 et 9 M$ en 2014-2015, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014 d'une Alliance de solidarité

DESCRIPTION

Le projet de modification de l'Entente qui se trouve en annexe, et qui a été visé par le Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal, vient modifier l'Entente administrative 2013-2018 pour en prolonger la durée jusqu'au 31 octobre 2018 et ajuster les montants des versements prévus dans l'enveloppe accordée à la Ville. Toutes les autres clauses de cette Entente, qui ne sont pas touchées par la présente modification, demeurent en vigueur. Un article a par ailleurs été ajouté (article 8) et vise à préciser que les deux parties conviennent de mettre sur pied un comité de travail qui aura pour mandat de définir les bases de la nouvelle Alliance pour la solidarité.
Pour la période s'échelonnant entre le 1er avril et le 31 octobre 2018, le budget de l'Entente administrative (2013-2018) sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité, pour Montréal, s'élève à 5,25 M$. Cette contribution

assurera la continuité de la majeure partie des interventions menées en 2017 et soutiendra de nouvelles initiatives issues des appels de projets lancés au niveau local et régional. Cette somme sera répartie de la façon suivante :

Soutien dans les arrondissements et les Villes liées, à des projets et activités destinés à des personnes et des groupes vulnérables	**2 992 500 $**
Mise en place, dans plusieurs territoires de l'agglomération de Montréal : • d'un fonds de solidarité en sécurité alimentaire et en itinérance • d'un fonds d'insertion socio-économique pour les immigrants et les jeunes • de projets dans les domaines de l'accessibilité universelle, de l'accompagnement loisirs, de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la prévention au décrochage scolaire et l'insertion socio-économique des jeunes, des problématiques socio-urbaines, de l'itinérance, de la revitalisation urbaine intégrée, de la sécurité alimentaire, de la sécurité urbaine et du soutien à la vie communautaire • de projets s'adressant à la famille et à la petite enfance, aux jeunes, aux Autochtones et aux personnes aînées • de tout autre projet susceptible de favoriser l'atteinte des objectifs de l'Entente de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale	**1 837 500 $**
Soutien aux Tables de quartier afin qu'elles suscitent des actions qui favoriseront la mise en place de projets en matière de lutte contre la pauvreté et d'exclusion sociale	**262 500 $**
Frais d'administration générale dédiés à la réalisation de l'Entente de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale	**157 500 $**
Total	**5 250 000 $**

La répartition du budget alloué aux arrondissements et aux Villes liées a été effectuée de façon à octroyer les mêmes sommes que celles versées en 2017. Le mode de calcul de la répartition s'effectue selon deux indices, soit un « indice de défavorisation » de la Ville qui compte pour 75 % du calcul et un « Indice composite », dont le poids est de 25 %. Cette formule de répartition est conforme aux recommandations de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur les grands équipements et les activités d'intérêt d'agglomération portant sur la répartition budgétaire des montants prévus à l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2009 - 2011, intervenue entre le MESS et la Ville de Montréal.

L'indice de défavorisation de la Ville a été élaboré en s'inspirant des travaux réalisés par l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) et le MESS (indice Pampalon et Raymond). Il qualifie la défavorisation selon deux dimensions : la défavorisation économique et la défavorisation sociale. Par ailleurs, des travaux sont en cours en collaboration avec les arrondissements et Montréal en statistiques. Les Villes liées seront également consultées afin d'actualiser cet indice.

JUSTIFICATION

Depuis le début de l'année 2018, le SDSS discute avec le MTESS afin de signer une nouvelle Alliance pour la solidarité. Quelques éléments ont retardé cette signature, notamment la demande du Conseil du trésor de réviser le FQIS qui finance les Alliances pour la solidarité. Puis, la nécessité d'arrimer le futur Plan d'action de développement social de la Politique de développement social « Montréal de tous les possibles ! » au PAGIEPS. La prolongation de l'Entente 2017-2018 jusqu'au 31 octobre 2018 permettra ainsi aux deux parties de définir les nouveaux paramètres de gestion de la nouvelle Alliance pour la solidarité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un budget additionnel de dépenses équivalent à l'entente avec le MTESS, soit une somme de 5,25 M$, est requis. La dépense sera en totalité assumée par l'agglomération étant entendu que la lutte à la pauvreté est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.* Sur le plan budgétaire, ce dossier n'a aucune incidence sur le cadre financier de la Ville compte tenu des budgets additionnels équivalents en revenus et dépenses.
Afin d'assurer une continuité des interventions et maintenir la mobilisation des partenaires communautaires, un montant de 9 M$ a été réservé dans le budget 2018 du SDSS dans le but de soutenir des projets jusqu'au 31 mars 2019.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les projets soutenus dans le cadre de l'Entente administrative s'inscrivent dans l'action 9 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En 2016-2017, l'Entente entre la Ville de Montréal et le MTESS a permis d'apporter du soutien à près de 400 projets, qui ont contribué à l'amélioration de la qualité de vie des Montréalaises et Montréalais les plus défavorisés. Le financement alloué par le MTESS a aussi permis de soutenir plus de 250 organismes communautaires et a généré la création ou le maintien de plus de 2 000 emplois. Une part d'environ 50 % du budget a été consacrée à des interventions en matière de sécurité alimentaire, de soutien à des groupes à risque, de persévérance scolaire et d'insertion socioprofessionnelle des jeunes de 15 à 30 ans.
Le budget de l'Entente a également constitué un levier important permettant de générer des financements complémentaires. Ainsi, plusieurs partenaires ont collaboré à la réalisation de projets par des soutiens financiers totalisant plus de 21 M$, mais aussi par des appuis non financiers : prêt de locaux, apport en ressources humaines et matérielles, soutien technique, ou autres.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Toutes les opérations liées aux communications doivent se faire selon les modalités de visibilité prévues au Protocole de communication publique convenu entre les deux parties, en Annexe 3 du projet d'entente.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Juin 2018 Présentation au comité exécutif
Juin 2018 Présentation au conseil d'agglomération pour approbation

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Zamir Jose HENAO PANESSO)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie DOYON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal CROZE
Conseillère en développement communautaire

Tél : (514) 872-7254
Télécop. : (514) 872-9848

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-15

Agathe LALANDE
Chef de division - Lutte à la pauvreté et l'itinérance

Tél : 514 872-7879
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
Directrice
Tél : 514-872-6133
Approuvé le : 2018-05-24

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
Québec

ENTENTE ADMINISTRATIVE
SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES
DANS LE CADRE DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ

ENTRE : La ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Mme Agnès Maltais, responsable du Fonds québécois d'initiatives sociales (Fonds), représentée par la sous-ministre, madame Brigitte Pelletier;

Ci-après désignée la « Ministre »

ET : la Ville de Montréal, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée aux présentes par M. Guy Hébert, directeur général, autorisé à cette fin par la résolution adoptée par le Conseil d'agglomération (CG 12 0286);

Ci-après désignée la « Ville »

ATTENDU QUE la *Loi portant réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais* (2000, c. 56) reconnaît à la Ville des responsabilités en matière de développement social et qu'elle lui fait obligation d'élaborer un plan relatif au développement de son territoire en matière de développement social, économique, communautaire et culturel;

ATTENDU QUE la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale institue une Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi que le Fonds québécois d'initiatives sociales, lequel vise à soutenir financièrement la réalisation de projets, d'actions et d'initiatives afin d'atteindre les buts de la Stratégie (L.R.Q., c. L-7, articles 3 et 46);

ATTENDU QUE le *Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015* découlant de cette loi et rendu public le 6 juin 2010, propose de revoir nos façons de faire en rapprochant les décisions des milieux locaux et régionaux afin de renforcer la solidarité;

ATTENDU QUE les contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté sont de compétence d'agglomération et s'étendent à l'ensemble du territoire de l'agglomération de Montréal (annexe de l'article 37 du décret d'agglomération 1229-2005);

ATTENDU QUE le 30 janvier 2003, la Ville et le gouvernement ont signé le contrat de ville de cinq ans (25 M$), qui a établi une stratégie d'intervention en milieu urbain afin de permettre un développement durable de Montréal dans ses dimensions économique, sociale, culturelle et communautaire;

ATTENDU QUE l'entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale conclue pour les années civiles 2009 à 2012 totalisait 33 M$;

ATTENDU QUE la présente entente administrative, établissant les modalités administratives en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, vise notamment, le financement de projets par la Ville au cours des années civiles 2013 et 2014 et constitue une sixième entente administrative conclue entre la Ministre et la Ville;

ATTENDU QUE la présente entente administrative établit que la Ville devient gestionnaire des fonds octroyés par la Ministre dans le cadre des Alliances pour la solidarité;

ATTENDU QUE la conclusion d'une Alliance pour la solidarité permettra de mieux piloter la lutte contre la pauvreté au niveau local, supralocal et régional et d'établir une meilleure coordination et planification des activités;

ATTENDU QU' un protocole d'entente a été signé le 31 mars 2011 pour mener à l'élaboration d'un plan d'action régional visant à soutenir des interventions territoriales prioritaires;

ATTENDU QUE le plan d'action régional constitue l'assise de l'Alliance pour la solidarité et qu'il a été convenu entre les divers acteurs régionaux et locaux mobilisés par la Ville.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. Objet de l'entente administrative

L'entente a pour but de convenir des modalités administratives en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, pour laquelle la Ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M$, dont les versements sont répartis sur trois exercices financiers, tels qu'il est spécifié à l'article 3, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014, d'une Alliance pour la solidarité pour la réalisation du plan d'action régional (annexe 1) faisant partie intégrante de la présente entente.

2. Champs d'intervention

L'Alliance pour la solidarité constitue une réponse à la volonté du gouvernement de soutenir le déploiement des actions régionales, supralocales et locales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Elle vise à développer sur le territoire une stratégie globale et intégrée en favorisant la mobilisation et la concertation de tous les acteurs et en offrant la souplesse nécessaire à une réelle redéfinition du rôle des milieux quant à l'inclusion sociale et économique de toutes les citoyennes et de tous les citoyens. Les résultats de la mise en œuvre du plan d'action régional soumis par la Ville devront traduire cette volonté.

3. Obligations de la Ministre

Sous réserve de l'adoption par l'Assemblée nationale du Québec des crédits nécessaires et de leur disponibilité ainsi que dans le respect des mesures, programmes et politiques du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, l'engagement financier de 18 M$ [1] pris par la Ministre, dans la présente entente, représente la contribution pour les années financières 2013-2014 et 2014-2015, soit du 1er avril 2013 au 31 mars 2015, dont les versements sont répartis sur trois exercices financiers.

La Ministre verse à la Ville sa contribution financière selon les modalités suivantes dans le respect des obligations prévues à l'article 4 :

- 4,43 M$ le 31 juillet 2013, à la suite de l'acceptation de la reddition de comptes de l'entente précédente;
- 9 M$ le 31 juillet 2014, à la suite de l'acceptation de la reddition de comptes de la 1ère année de la présente entente ;
- 4,5 M$ le 31 juillet 2015, à la suite de l'acceptation de la reddition de comptes de la 2ième année de la présente entente.

Les versements seront effectués à la suite de l'acceptation des rapports prévus selon l'article 4.1.

[1] Ce montant inclut les 70 000 $ versés en vertu du protocole de 2010-2011. En conséquence, ce montant est déduit du premier versement.

Tout engagement financier du gouvernement du Québec n'est valide que s'il existe sur un crédit un solde disponible suffisant pour imputer la dépense découlant de cet engagement conformément aux dispositions de l'article 21 de la Loi sur l'administration financière (L.R.Q., c. A-6.001).

4. Obligations de la Ville

En vertu des orientations et normes du Fonds (annexe 2), la Ville devient gestionnaire des fonds octroyés et, à ce titre, s'engage à respecter ce cadre normatif lors de l'utilisation des sommes d'argent qui lui seront confiées.

Dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité, la Ville a le mandat de favoriser la mise en place de projets novateurs ou inspirés des meilleures pratiques qui permettront de lutter efficacement contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Pour réaliser ce mandat, elle doit :

- investir une somme minimale de 2,7 M$ par année;
- établir un partenariat formel afin d'assurer la cohérence des actions;
- établir une vision commune avec ses partenaires quant aux efforts à déployer à l'échelle locale, supralocale et régionale pour s'assurer que les interventions qui seront soutenues soient bien ancrées dans les communautés et répondent aux priorités que celles-ci ont établies dans le respect de leurs spécificités;
- assurer la mise en œuvre du plan d'action régional convenu par tous les partenaires de l'Alliance de la région;
- jouer un rôle de premier plan dans la recherche de nouveaux partenaires financiers;
- si indiqué, soumettre à la Conférence administrative régionale des propositions en vue d'optimiser l'action gouvernementale en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

La Ville doit s'assurer que ses partenaires participent activement à la mise en place et au déploiement de cette Alliance pour la solidarité. La collaboration doit se faire dans un souci de transparence et d'inclusion de tous les partenaires. Il est essentiel de veiller à ce que les partenaires associés à la démarche soient représentatifs des secteurs, des intérêts et des groupes concernés sur le territoire visé. L'information concernant la démarche doit être accessible à l'ensemble de la communauté.

Les sommes utilisées doivent permettre soit de compléter le financement d'une démarche, d'une intervention ou d'un projet qui ne pourrait se concrétiser sans cet apport, soit d'encourager la contribution d'autres partenaires (ressources financières, humaines ou matérielles) ou d'autres bailleurs de fonds.

Une partie de la contribution versée par la Ministre à la Ville pourra être utilisée pour couvrir des frais de gestion (ressources humaines et matérielles), dédiés à la réalisation de la présente entente, jusqu'à un maximum de 600 000 $ pour les deux années.

Les sommes versées par la Ministre provenant de la dernière entente administrative 2012-2013, mais non utilisées, sont reportées dans le cadre de la présente entente et doivent être utilisées aux seules fins prévues dans celle-ci. Au cours de cette entente, il est possible de reporter un solde non engagé pour l'année suivante si la Ville en fait la demande à la Ministre et qu'elle obtient son accord. Toutefois, le solde non engagé au 31 mars 2015 de cette entente administrative sera retourné à la Ministre.

4.1 Reddition de comptes annuelle

Dans le cadre de cette entente administrative en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, la Ville transmet à la Ministre, au plus tard le 30 juin de chaque année, un rapport d'activités et un rapport financier de l'Alliance, adopté par les autorités de la Ville pour la période allant du 1er avril de l'année précédente au 31 mars de l'année en cours. Le dernier rapport annuel d'activités de la présente entente sera déposé au plus tard le 30 juin 2015.

Afin de tenir compte de l'année financière du gouvernement, les projets engagés et/ou ayant reçu un versement entre le 1er janvier 2013 et le 31 mars 2013 provenant de la contribution de la Ville et de la Ministre, feront l'objet d'une reddition de comptes dans le rapport d'activités qui doit parvenir à la Ministre au plus tard le 30 juin 2013.

Le rapport déposé par la Ville est un rapport unique, regroupant toutes les données colligées sur l'ensemble du territoire de l'agglomération de Montréal. Ce rapport annuel d'activités doit contenir ce qui suit :

- La portée (orientation et territoire) de l'Alliance pour la solidarité et sa planification annuelle;
- La contribution des partenaires de l'Alliance;
- La liste des interventions, projets ou ententes conclus dans l'année présentant :
  - le nom de l'organisme et, s'il y a lieu, du projet;
  - les coordonnées (arrondissement ou ville, circonscription électorale);
  - la durée de l'entente (dates de début et de fin);
  - le montant accordé, la justification de son utilisation et les fins pour lesquelles il a été utilisé;
  - les objectifs visés;
  - le(s) secteur(s) d'intervention en matière de développement social (logement, etc.);
  - les types d'activités ou de services (intervention, recherche, formation, etc.);
  - la clientèle visée (personnes immigrantes, groupes racisés, personnes ayant des troubles de santé mentale, personnes aînées, etc.);
  - les informations pertinentes en lien avec l'analyse différenciée selon les sexes;
- Les sommes consacrées dans le cadre de l'entente pour les frais de gestion.

4.2 Bilan pluriannuel

La Ville, en collaboration avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, devra produire un bilan pluriannuel à la fin de la quatrième année du plan d'action gouvernemental, soit pour le 30 juin 2014. Ce bilan couvrira les activités réalisées depuis 2011, dans le cadre des ententes administratives en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et celle de l'Alliance pour la solidarité.

L'objectif de cet exercice est distinct de la reddition de comptes annuelle. Le bilan se veut une analyse descriptive globale des actions posées en regard des objectifs poursuivis dans le plan d'action régional afin de mieux se repositionner, si nécessaire, pour les actions à venir.

Le bilan pluriannuel comprendra quatre volets, en lien avec le plan d'action annexé à la présente entente administrative :

- un bilan descriptif des principaux projets, en fonction des engagements pris dans le plan d'action;
- un bilan des processus (concertation des partenaires, mobilisation des citoyens, planification, apprentissage collectif, facteurs facilitants, obstacles rencontrés);
- un bilan des résultats atteints;
- un bilan des principales retombées perçues sur les populations et les territoires ciblés.

La Ville pourra être appelée à collaborer aux travaux initiés par la Ministre pour la réalisation d'évaluation, de recherche et pour la production documentaire et la diffusion des résultats.

4.3 Modalités administratives

La Ville gère les sommes allouées selon les modalités suivantes :

- utilise l'aide financière octroyée dans le cadre de la présente entente aux fins qui y sont prévues, cette aide ne pouvant en aucun cas servir à payer des frais pour l'embauche d'un employé d'une firme qui fait du démarchage pour son compte ou celui des organismes qu'elle désire subventionner ou aider;
- tient des comptes et des registres appropriés concernant l'utilisation de la contribution financière de 23,4 M$ et fournit à la Ministre tout document pertinent quant à l'utilisation de cette somme;
- participe aux activités d'évaluation des actions entreprises avec les représentants de la Ministre;
- permet au représentant de la Ministre, ou à toute autre personne que celle-ci autorise, d'examiner les registres, dossiers et comptes de la Ville et prendre copie de tout document jugé nécessaire;
- permet au Vérificateur général du Québec d'effectuer, en vertu des dispositions de sa loi, toute vérification qu'il jugera utile sur l'utilisation des sommes allouées dans le cadre de la présente entente.

5. Durée de l'entente

La présente entente débute le 1er avril 2013 et prend fin le 31 mars 2015, à l'égard des obligations financières de la Ministre. Le dernier rapport annuel d'activités de l'entente et le rapport financier seront déposés par la Ville à la Ministre au plus tard le 30 juin 2015, tel que prévu à l'article 4.1.

6. Communications

Les parties conviennent que toute annonce publique, que ce soit l'annonce de la signature de la présente entente ou de tout projet, doit respecter les modalités d'un protocole de communication publique convenant aux deux parties.

La Ville autorise la Ministre à transmettre, sur une base confidentielle, toute information ou tout document concernant cette entente aux ministères et organismes du gouvernement qui peuvent être concernés par l'octroi de la contribution financière.

7. Déontologie

La Ville doit prendre les mesures requises pour éviter que ses représentants et employés ne se placent dans des situations de conflit d'intérêts. La Ville doit aussi s'assurer, dans la mesure du possible, que les organismes qu'elle subventionne ne se placent pas dans une situation de conflit d'intérêts.

8. Responsabilité

La Ville assume seule toute responsabilité à l'égard des tiers et assume seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande relativement aux actions qu'elle entreprend en vertu de la présente entente et, d'autre part, tient indemne et prend fait et cause pour la Ministre ou le gouvernement du Québec advenant toute réclamation pouvant découler de cette entente.

9. Modifications à l'entente

Toute modification à l'une ou l'autre des dispositions de la présente entente doit faire l'objet d'une entente écrite entre les parties signataires. Ces modifications font alors partie de la présente entente administrative.

Toute convention verbale non reproduite aux présentes est réputée nulle et sans effet.

10. Défaut

En cas de défaut de la Ville de respecter les engagements auxquels elle souscrit en vertu de la présente entente, la Ministre lui adresse un avis écrit indiquant le défaut et le délai pour y remédier. Si la Ville ne remédie pas au défaut, la Ministre peut se prévaloir séparément ou cumulativement des moyens suivants :

- réviser le niveau de la contribution financière en avisant par écrit la Ville;
- suspendre le versement de la contribution financière pour permettre à la Ville de remédier au défaut;
- résilier la présente entente. Les sommes qui n'auront pas été engagées à la date de la résiliation devront être remboursées à la Ministre. Les projets engagés et/ou ayant reçu un versement feront l'objet d'une reddition de comptes dans les soixante (60) jours suivant la date de la résiliation de l'entente.

11. Annexe

Les annexes de la présente entente en font partie intégrante; les parties déclarent en avoir pris connaissance et les acceptent.

12. Correspondance

Tout avis qui doit être donné en vertu de l'Entente doit être adressé par courrier recommandé ou par messager comme suit :

Pour le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale :

Madame Anne Roberge, directrice
Direction des politiques de lutte contre la pauvreté
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
4e étage
425, rue Saint-Amable
Québec (Québec) G1R 4Z1

Pour la Ville de Montréal :

Monsieur Gilles Rioux
Directeur de la diversité sociale
Ville de Montréal
801, rue Brennan
Montréal (Québec) H3C 0G4

Chaque partie doit aviser par écrit du changement de son représentant conformément au présent article.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES.

Pour la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Madame Brigitte Pelletier, sous-ministre

Signé à Québec, ce 11 décembre 2012

La Ville de Montréal

Monsieur Guy Hébert, directeur général

Signé à Montréal, ce 28 janvier 2013

Cette entente a été approuvée
le 23 août 2012
(Résolution CG12 0286)

ANNEXE 1

LE PLAN D'ACTION RÉGIONAL DE LA VILLE

ANNEXE 2

ORIENTATIONS ET NORMES DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES

1. Description et objectif

La *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* institue une Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et crée le Fonds québécois d'initiatives sociales (Fonds), lequel vise à soutenir financièrement des initiatives et la réalisation de projets et d'interventions afin d'atteindre les buts de la Stratégie nationale. Ces initiatives, projets et interventions peuvent intervenir à la fois sur les causes et les conséquences de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

Le Fonds soutient principalement :

- le financement des ententes conclues par la ministre responsable de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (ministre) avec des organismes ou des partenaires à l'échelle locale, régionale et nationale relatives à la réalisation d'initiatives, de projets et d'interventions visant les mêmes objectifs et respectant les orientations du Fonds;
- le développement et l'expérimentation de nouvelles approches de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- le financement des recherches associées à l'atteinte des buts de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

2. Définitions

Dans le présent document, à moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par :

a) « Partenaires » :
Tout organisme qui signe une entente avec la ministre, tel une conférence régionale des élus.

b) « Organismes » :
Toute entité qui est déclarée admissible à recevoir un financement du Fonds et qui reçoit les sommes directement de la ministre ou par l'intermédiaire des partenaires, pour réaliser un projet ou une intervention.

c) « Initiatives » :
Un processus de concertation qui agit comme levier financier pour stimuler la mise en commun des ressources d'un ensemble d'acteurs.

d) « Projets et interventions » :
Toute action qui vise à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale et qui constitue une demande admissible au Fonds.

e) « Entente » :
Accord qui intervient entre la ministre, un partenaire ou un organisme afin de recevoir un financement du Fonds.

3. Territoires d'interventions et planifications

Le Fonds peut intervenir sur l'ensemble du territoire québécois en tenant compte notamment des orientations du Fonds ainsi que des planifications stratégiques régionales. Le Fonds soutient des projets et des interventions dans les territoires à concentration de pauvreté qui sont identifiés par les partenaires ou par la ministre au niveau national.

Les partenaires qui agissent à titre d'intermédiaire pour le financement d'organismes admissibles au Fonds doivent se doter d'un plan d'action établi en partenariat avec les représentants de leur milieu. Les plans d'action régionaux sont préparés, notamment, sous le leadership des Conférences régionales des élus (CRÉ). Les plans d'action locaux sont préparés, notamment, sous le leadership des Municipalités régionales de comté (MRC) et des villes.

4. Répartition budgétaire

La ministre établit une répartition budgétaire régionale, nationale et autochtone du Fonds.

La ministre convient des budgets à accorder aux régions en fonction notamment de l'importance relative des zones de pauvreté.

Des ententes sont conclues, lesquelles déterminent les contributions financières, les conditions de financement, les mécanismes de coordination, de concertation et de suivi périodiques des activités réalisées dans le cadre de ces ententes, ainsi que les attentes en matière de reddition de compte.

5. Organismes admissibles

Sont admissibles à un financement du Fonds, soit directement, soit par l'intermédiaire des partenaires ou soit à titre de partenaires, les organismes suivants :

- les Conférence régionale des élus (CRÉ);
- les personnes morales à but non lucratif;
- les organismes municipaux, les MRC;
- les conseils de bande, les conseils de villages nordiques, l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador et la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador ou tout autre regroupement autochtone visé par l'article 3.48 de la *Loi sur le ministère du conseil exécutif.*

6. Organismes non admissibles

Ne sont pas admissibles à un financement du Fonds :

- les ministères ou organismes gouvernementaux, ainsi que paragouvernementaux tels les CLSC, les hôpitaux, les institutions ou écoles d'enseignement et de formation sauf si un organisme, excluant les ministères, est le seul à pouvoir offrir le service à un coût raisonnable sans faire concurrence à d'autres organismes offrant déjà avec succès un service similaire;
- les organismes ou entreprises dont les activités sont interrompues en raison d'un conflit de travail (grève ou lock-out).

7. Demandes admissibles

Sont admissibles à un financement du Fonds les demandes suivantes :

- les initiatives, projets et interventions visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment les projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté;
- au plan national, les initiatives, projets et interventions novateurs qui ont un caractère expérimental ou structurant ainsi que les travaux de recherche visant l'atteinte des objectifs de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Les projets et interventions font l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils répondent aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale.

Les projets financés s'inscrivent dans les grandes politiques et orientations du gouvernement.

Les demandes doivent contenir :

- le montant demandé et un état détaillé de son utilisation;
- le contexte, les objectifs et les résultats attendus;
- les retombées anticipées;
- les activités prévues et le calendrier de réalisation;
- les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires;
- les contributions humaines, matérielles et financières des organismes participants, y compris celles des bailleurs de fonds;
- la mention des organismes associés à la réalisation;

- le rapport d'activités;
- le rapport financier du dernier exercice complété, produit par un expert comptable.

Limite

L'aide financière accordée ne doit pas se substituer aux programmes réguliers des ministères ou organismes, mais peut contribuer à bonifier ces programmes.

Non admissibilité

Ne sont pas admissibles les demandes pour le soutien financier en appui à la mission globale des organismes communautaires.

8. Dépenses admissibles

Sont admissibles à un financement du Fonds les dépenses suivantes :

- la préparation des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, ainsi que des coûts d'administration habituellement encourus pour leur réalisation, le suivi et l'évaluation;
- les dépenses nécessaires et directement reliées à la réalisation des initiatives, projets et interventions acceptés;
- les salaires, en autant qu'ils correspondent aux salaires habituellement versés par l'organisme lui-même aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou les salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional;
- les dépenses encourues par tout citoyen ayant accepté l'invitation de participer, à titre personnel, aux travaux de préparation des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;

9. Dépenses non admissibles

Les dépenses non admissibles à un financement du Fonds sont :

- les dépenses allouées à la réalisation des initiatives, projets et interventions qui sont antérieures à son acceptation;
- le financement de la dette ou le remboursement d'emprunts déjà conclus ou à venir;
- le financement des initiatives, projets et interventions déjà réalisés;
- les dépenses remboursées par un autre programme;
- les dépenses d'immobilisation;
- les dépassements de coûts;
- les ressources humaines ou autres dépenses directement reliées aux activités régulières de l'organisme bénéficiaire.

10. Présentation d'un projet ou d'une intervention

Les demandes d'aide financière faites directement à la ministre doivent provenir d'organismes admissibles au Fonds, qui ont été invités par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale à déposer des projets structurants et prioritaires.

11. Ententes

Les initiatives, projets et interventions retenus font l'objet d'une entente entre la ministre et le partenaire ou l'organisme admissible à une subvention ou, selon le cas, entre le partenaire et l'organisme admissible à une subvention.

Les ententes comprennent notamment :

- les contributions financières;
- les conditions de financement;
- les mécanismes de coordination et de suivi;
- les objectifs, attentes et indicateurs de résultats;
- la durée de mise en œuvre;
- la reddition de compte;
- les mesures de vérification.

12. Durée

La durée des ententes est d'un maximum de cinq ans, avec possibilité de prolongation ou de reconduction. Elle est déterminée en tenant compte des besoins, du calendrier de réalisation et des capacités budgétaires du Fonds.

13. Montant et modalités des subventions

Le montant des subventions versées aux partenaires et aux organismes financés directement par la ministre est déterminé par celui-ci. Le montant des subventions versées aux organismes, par l'intermédiaire des partenaires, est déterminé par ces derniers. L'entente détermine les conditions de versement de la subvention et les obligations des parties.

14. Utilisation de l'aide financière

L'organisme doit s'engager formellement à utiliser l'aide financière reçue exclusivement aux fins pour lesquelles elle lui est accordée. Toute somme non utilisée au terme de l'entente sera récupérée.

Dans le cadre des projets et interventions pluriannuels, la ministre ou le cas échéant le partenaire se réserve le droit de réévaluer à la baisse, en fonction des besoins réels, le montant accordé à l'organisme pour l'année visée pour le cas où ce dernier afficherait un actif net non affecté au dernier exercice financier supérieur à 50 % des dépenses totales pour ce même exercice financier.

15. Reddition de comptes

Les partenaires et les organismes recevant directement un financement de la ministre rendent compte à la ministre. Les organismes recevant un financement par l'intermédiaire des partenaires rendent compte au partenaire devant lequel ils sont redevables.

La reddition de compte inclut :

- le rapport annuel d'activités;
- le rapport financier;
- le détail des projets engagés ou ayant reçu un versement au cours de l'année financière;
- tout autre document jugé nécessaire par la ministre ou le partenaire.

Dans l'éventualité où les organismes bénéficiaires du Fonds concluent des ententes secondaires avec des organismes locaux, régionaux et nationaux pour la réalisation des projets prévus, ces ententes devront respecter l'esprit, les orientations et les objectifs convenus avec le bénéficiaire ou tout autre critère jugé nécessaire par la ministre ou le partenaire.

16. Défaut

En cas de défaut, de l'organisme financé à même le Fonds, de respecter les engagements auxquels il souscrit en vertu de l'entente, la ministre ou le partenaire lui adresse un avis écrit indiquant le défaut et le délai pour y remédier. Si l'organisme ne remédie pas au défaut, la ministre ou le partenaire peut se prévaloir séparément ou cumulativement des moyens suivants :

- réviser le niveau de la contribution financière en avisant l'organisme par écrit;
- suspendre le versement de la contribution financière pour permettre à l'organisme de remédier au défaut;
- résilier l'entente, étant entendu que toute somme qui n'a pas été versée à l'organisme à la date de la résiliation cesse de lui être due. Les projets engagés et/ou ayant reçu un versement feront l'objet d'une reddition de compte dans les 60 jours suivant la fin de l'entente. Dans l'éventualité où des sommes n'auraient pas été engagées, celles-ci seraient remboursées à la ministre ou au partenaire.

Travail, Emploi et Solidarité sociale
Québec

MODIFICATION À L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES DANS LE CADRE DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ

ENTRE : Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, pour et au nom du gouvernement du Québec, responsable de l'administration du Fonds québécois d'initiatives sociales, agissant par monsieur Bernard Matte, sous-ministre,

(ci-après désigné le « Ministre »)

ET : La Ville de Montréal, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée aux présentes par M. Alain Marcoux, directeur général, autorisé à cette fin par la résolution adoptée par le Conseil d'agglomération,

(ci-après désignée la « Ville »)

ATTENDU QU' une entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité, ci-après l'« Entente administrative 2013-2015 », a été signée entre les parties aux présentes le 28 janvier 2013 pour mener à l'élaboration d'un plan d'action régional visant à soutenir des interventions territoriales prioritaires;

ATTENDU QUE le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, accompagné du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, et du maire de la Ville de Montréal ont annoncé conjointement le 5 mars 2015 la prolongation de l'Entente administrative 2013-2015;

ATTENDU QUE le premier paragraphe de l'article 9 de l'Entente administrative 2013-2015 prévoit notamment que « Toute modification à l'une ou l'autre des dispositions de la présente entente doit faire l'objet d'une entente écrite entre les parties signataires. Ces modifications font alors partie de la présente entente administrative »;

ATTENDU QUE tout engagement financier du gouvernement du Québec n'est valide que s'il existe sur un crédit un solde disponible suffisant pour imputer la dépense découlant de cet engagement conformément aux dispositions de l'article 21 de la *Loi sur l'administration financière* (RLRQ, chapitre A-6.001);

ATTENDU QUE cette prolongation requiert la révision des modalités de versements prévus dans cette entente;

ATTENDU QUE le montant maximal des frais de gestion, précisé à l'article 4 de l'Entente administrative 2013-2015, doit être révisé pour tenir compte de la prolongation de la durée de cette entente;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

La présente modification à l'Entente administrative 2013-2015 a pour but de prolonger, jusqu'au 31 mars 2016, la durée de cette entente, de bonifier et d'ajuster le montant des versements prévus dans l'enveloppe accordée à la Ville et de majorer le montant maximal admissible pour les frais de gestion de la Ville.

Toutes les autres clauses de l'Entente administrative 2013-2015, qui ne sont pas touchées par la présente modification, demeurent en vigueur.

Article 1 :

L'article 1 de l'Entente administrative 2013-2015 est remplacé par le suivant :

Objet de l'entente administrative

L'entente a pour but de convenir des modalités administratives en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, pour laquelle le Ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 27 M$ dans le cadre d'une Alliance pour la solidarité afin de réaliser un plan d'action régional (annexe 1) faisant partie intégrante de la présente entente.

Article 2 :

L'article 3 de l'Entente administrative 2013-2015 est remplacé par le suivant :

Obligations du Ministre

Sous réserve de l'adoption par l'Assemblée nationale du Québec des crédits nécessaires et de leur disponibilité ainsi que dans le respect des mesures, programmes et politiques du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, l'engagement financier de 27 M$[1] pris par le Ministre, dans la présente entente, représente sa contribution financière.

Le Ministre verse à la Ville sa contribution financière selon les modalités suivantes dans le respect des obligations prévues à l'article 4 :

4,43 M$	le 31 juillet 2013, à la suite de l'acceptation de la reddition de comptes de l'entente précédente;
9 M$	le 31 juillet 2014, à la suite de l'acceptation de la reddition de comptes de la 1re année de la présente entente;
4,5 M$	le 31 juillet 2015, à la suite de l'acceptation de la reddition de comptes de la 2e année de la présente entente;
4,5 M$	le 31 octobre 2015;
4,5 M$	le 20 octobre 2016, à la suite de l'acceptation de la reddition de comptes de la 3e année de la présente entente;

Les versements seront effectués à la suite de l'acceptation des rapports prévus selon l'article 4.1.

Tout engagement financier du gouvernement du Québec n'est valide que s'il existe sur un crédit un solde disponible suffisant pour imputer la dépense découlant de cet engagement conformément aux dispositions de l'article 21 de la *Loi sur l'administration financière* (RLRQ, chapitre A-6.001).

[1] Ce montant inclut les 70 000 $ versés en vertu du protocole de 2010-2011. En conséquence, ce montant est déduit du premier versement.

Article 3 :

L'article 4 de l'Entente administrative 2013-2015 est modifié de la manière suivante :

Le cinquième alinéa de cet article est remplacé par le suivant :

Une partie de la contribution versée par le Ministre à la Ville pourra être utilisée pour couvrir des frais de gestion (ressources humaines et matérielles), dédiés à la réalisation de la présente entente, jusqu'à un maximum de 900 000 $ pour les trois années.

Le dernier alinéa de cet article est remplacé par le suivant :

Les sommes versées par le Ministre provenant de la dernière entente administrative 2012-2013, mais non utilisées, sont reportées dans le cadre de la présente entente et doivent être utilisées aux seules fins prévues dans celle-ci. Au cours de cette entente, il est possible de reporter un solde non engagé pour l'année suivante. Le solde non engagé au 31 mars 2016 de cette entente administrative sera retourné au Ministre.

Article 4 :

L'article 4.1 de l'Entente administrative 2013-2015 est modifié de la manière suivante :

Le premier alinéa de cet article est remplacé par le suivant :

Dans le cadre de cette entente administrative en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, la Ville transmet au Ministre, au plus tard le 30 juin de chaque année, un rapport d'activités et un rapport financier de l'Alliance, adopté par les autorités de la Ville pour la période allant du 1er avril de l'année précédente au 31 mars de l'année en cours. Le dernier rapport annuel d'activités de la présente entente sera déposé au plus tard le 30 septembre 2016.

Article 5 :

L'article 4.3 de l'Entente administrative 2013-2015 est remplacé par le suivant :

Modalités administratives

La Ville gère les sommes allouées selon les modalités suivantes :

- utilise l'aide financière octroyée dans le cadre de la présente entente aux fins qui y sont prévues, cette aide ne pouvant en aucun cas servir à payer des frais pour l'embauche d'un employé d'une firme qui fait du démarchage pour son compte ou celui des organismes qu'elle désire subventionner ou aider;
- tient des comptes et des registres appropriés concernant l'utilisation des contributions financières du Ministre, de la Ville et de tout autre partenaire (le cas échéant) et fournit au Ministre tout document pertinent quant à l'utilisation de ces sommes;
- participe aux activités d'évaluation des actions entreprises avec les représentants du Ministre;
- permet au représentant du Ministre, ou à toute autre personne que celui-ci autorise, d'examiner les registres, dossiers et comptes de la Ville et prendre copie de tout document jugé nécessaire;
- permet au Vérificateur général du Québec d'effectuer, en vertu des dispositions de sa loi, toute vérification qu'il jugera utile sur l'utilisation des sommes allouées dans le cadre de la présente entente.

Article 6 :

L'article 5 de l'Entente administrative 2013-2015 est remplacé par le suivant :

Durée de l'entente

La présente entente débute le 1er avril 2013 et prend fin le 31 mars 2016, à l'égard des obligations financières du Ministre. Le dernier rapport annuel d'activités de l'entente et le rapport financier seront déposés par la Ville au Ministre au plus tard le 30 septembre 2016, tel que prévu à l'article 4.1.

Article 7 :

L'article 12 de l'Entente administrative 2013-2015 est remplacé par le suivant :

Correspondance

Tout avis qui doit être donné en vertu de l'Entente doit être adressé par courrier recommandé ou par messager comme suit :

Pour le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale :

Madame Caroline de Pokomandy-Morin
Directrice
Direction des politiques de lutte contre la pauvreté
et de l'action communautaire
425, rue Saint-Amable, 4e étage
Québec (Québec) G1R 4Z1

Pour la Ville de Montréal :

Madame Johanne Derome
Directrice
Service de la diversité sociale et des sports
Ville de Montréal
801, rue Brennan, 4e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

Chacune des parties doit aviser l'autre, par écrit, du changement de son représentant.

SIGNATURE

Les parties reconnaissent avoir lu et accepté toutes les clauses du présent document modifiant l'Entente administrative 2013-2015 et que ce dernier entre en vigueur le jour de sa signature par toutes les parties.

EN FOI DE QUOI, ELLES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES.

Pour le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

pour Patrick Grenier

Monsieur Bernard Matte, sous-ministre

Signé à Québec, ce 4 août 2015

La Ville de Montréal

MARC BLANCHET

Monsieur Alain Marcoux, directeur général

pour

Signé à Montréal, ce 22 juillet 2015

Travail, Emploi et Solidarité sociale
Québec

MODIFICATION À L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES DANS LE CADRE DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ

ENTRE : Le ministre, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, pour et au nom du gouvernement du Québec, responsable de l'administration du Fonds québécois d'initiatives sociales, agissant par monsieur Bernard Matte, sous-ministre,

(ci-après désigné le « Ministre »)

ET : La Ville de Montréal, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée aux présentes par M. Alain Marcoux, directeur général, autorisé à cette fin par la résolution adoptée par le Conseil d'agglomération,

(ci-après désignée la « Ville »)

ATTENDU QU' une entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité, ci-après l'« Entente administrative 2013-2015 » a été signée entre les parties aux présentes le 28 janvier 2013 pour mener à l'élaboration d'un plan d'action régional visant à soutenir des interventions territoriales prioritaires;

ATTENDU QUE l'Entente administrative 2013-2015 a été prolongée jusqu'au 31 mars 2016 à la suite d'un addenda signé entre le Ministre et la Ville le 4 août 2015, ci-après l'« Entente administrative 2013-2016 »;

ATTENDU QUE le Ministre a annoncé au Maire de Montréal, dans une lettre datée du 2 décembre 2015 une contribution supplémentaire de 9 M$ pour la poursuite de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale à Montréal dans le cadre du Fonds québécois d'initiatives sociales;

ATTENDU QUE que le montant de 9 M$ annoncé par le Ministre s'ajoute à un montant de 4,5 M$ déjà prévu à l'année financière 2016-2017 dans le cadre de l'Entente administrative 2013-2016;

ATTENDU QUE le premier paragraphe de l'article 9 de l'Entente administrative 2013-2016 prévoit notamment que « Toute modification à l'une ou l'autre des dispositions de la présente entente doit faire l'objet d'une entente écrite entre les parties signataires. Ces modifications font alors partie de la présente entente administrative »;

ATTENDU QUE cette prolongation requiert la révision des modalités de versements prévus dans cette entente;

ATTENDU QUE le montant maximal des frais de gestion, précisé à l'article 4 de l'Entente administrative 2013-2016, doit être révisé pour tenir compte de la prolongation de la durée de cette entente;

ATTENDU QUE tout engagement financier du gouvernement du Québec n'est valide que s'il existe sur un crédit un solde disponible suffisant pour imputer la dépense découlant de cet engagement conformément aux dispositions de l'article 21 de la *Loi sur l'administration financière* (RLRQ, chapitre A-6.001);

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

La présente modification à l'Entente administrative 2013-2016 a pour but de prolonger, jusqu'au 31 mars 2017, la durée de cette entente, de bonifier et d'ajuster le montant des versements prévus dans l'enveloppe accordée à la Ville et de majorer le montant maximal admissible pour les frais de gestion de la Ville.

Toutes les autres clauses de l'Entente administrative 2013-2016, qui ne sont pas touchées par la présente modification, demeurent en vigueur.

Article 1 :

L'article 1 de l'Entente administrative 2013-2016 est remplacé par le suivant :

Objet de l'entente administrative

L'entente a pour but de convenir des modalités administratives en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, pour laquelle le Ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 36 M$ dans le cadre d'une Alliance pour la solidarité afin de réaliser un plan d'action régional (annexe 1) faisant partie intégrante de la présente entente.

Article 2 :

L'article 3 de l'Entente administrative 2013-2016 est remplacé par le suivant :

Obligations du Ministre

Sous réserve de l'adoption par l'Assemblée nationale du Québec des crédits nécessaires et de leur disponibilité ainsi que dans le respect des mesures, programmes et politiques du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, l'engagement financier de 36 M$[1] pris par le Ministre, dans la présente entente, représente sa contribution financière.

Le Ministre verse à la Ville sa contribution financière selon les modalités suivantes dans le respect des obligations prévues à l'article 4 :

4,43 M$	au plus tard en juillet 2013, à la suite de l'acceptation de la reddition de comptes de l'entente précédente;
9 M$	au plus tard en juillet 2014, à la suite de l'acceptation de la reddition de comptes de la 1re année de la présente entente;
4,5 M$	au plus tard en juillet 2015, à la suite de l'acceptation de la reddition de comptes de la 2e année de la présente entente;
4,5 M$	au plus tard en octobre 2015;
9 M $	à la signature de la modification à l'Entente administrative 2013-2016 et ce pour l'année 2015-2016 ;
4,5 M$	au plus tard en octobre 2016, à la suite de l'acceptation de la reddition de comptes de la dernière année de la présente entente;

Les versements seront effectués à la suite de l'acceptation des rapports prévus selon l'article 4.1.

[1] Ce montant inclut les 70 000 $ versés en vertu du protocole de 2010-2011. En conséquence, ce montant est déduit du premier versement.

Tout engagement financier du gouvernement du Québec n'est valide que s'il existe sur un crédit un solde disponible suffisant pour imputer la dépense découlant de cet engagement conformément aux dispositions de l'article 21 de la *Loi sur l'administration financière* (R.L.R.Q., chapitre A-6.001).

Article 3 :

L'article 4 de l'Entente administrative 2013-2016 est modifié de la manière suivante :

Le cinquième alinéa de cet article est remplacé par le suivant :

Une partie de la contribution versée par le Ministre à la Ville pourra être utilisée pour couvrir des frais de gestion (ressources humaines et matérielles), dédiés à la réalisation de la présente entente, jusqu'à un maximum de 1,2 M $.

Le dernier alinéa de cet article est remplacé par le suivant :

Les sommes versées par le Ministre provenant de la dernière entente administrative 2012-2013, mais non utilisées, sont reportées dans le cadre de la présente entente et doivent être utilisées aux seules fins prévues dans celle-ci. Au cours de cette entente, il est possible de reporter un solde non engagé pour l'année suivante. Le solde non engagé au 31 mars 2017 de cette entente administrative sera retourné au Ministre.

Article 4 :

L'article 4.1 de l'Entente administrative 2013-2016 est modifié de la manière suivante :

Le premier alinéa de cet article est remplacé par le suivant :

Dans le cadre de cette entente administrative en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, la Ville transmet au Ministre, au plus tard le 30 septembre de chaque année, un rapport d'activités et un rapport financier de l'Alliance, adopté par les autorités de la Ville pour la période allant du 1er avril de l'année précédente au 31 mars de l'année en cours. Le dernier rapport annuel d'activités de la présente entente sera déposé au plus tard le 30 septembre 2017.

Article 5 :

L'article 4.3 de l'Entente administrative 2013-2016 est modifié de la manière suivante :

Modalités administratives

La Ville gère les sommes allouées selon les modalités suivantes :

- utilise l'aide financière octroyée dans le cadre de la présente entente aux fins qui y sont prévues, cette aide ne pouvant en aucun cas servir à payer des frais pour l'embauche d'un employé d'une firme qui fait du démarchage pour son compte ou celui des organismes qu'elle désire subventionner ou aider;
- tient des comptes et des registres appropriés concernant l'utilisation des contributions financières du Ministre, de la Ville et de tout autre partenaire (le cas échéant) et fournit au Ministre tout document pertinent quant à l'utilisation de ces sommes;
- participe aux activités d'évaluation des actions entreprises avec les représentants du Ministre;
- permet au représentant du Ministre, ou à toute autre personne que celle-ci autorise, d'examiner les registres, dossiers et comptes de la Ville et prendre copie de tout document jugé nécessaire;

- permet au Vérificateur général du Québec d'effectuer, en vertu des dispositions de sa loi, toute vérification qu'il jugera utile sur l'utilisation des sommes allouées dans le cadre de la présente entente.

Article 6 :

L'article 5 de l'Entente administrative 2013-2016 est remplacé par le suivant :

Durée de l'entente

La présente entente débute le 1er avril 2013 et prend fin le 31 mars 2017, à l'égard des obligations financières du Ministre. Le dernier rapport annuel d'activités de l'entente et le rapport financier seront déposés par la Ville au Ministre au plus tard le 30 septembre 2017, tel que prévu à l'article 4.1.

Article 7 :

L'article 12 de l'Entente administrative 2013-2016 est remplacé par le suivant :

Correspondance

Tout avis qui doit être donné en vertu de l'Entente doit être adressé par courrier recommandé ou par messager comme suit :

Pour le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale :

Madame Caroline de Pokomandy-Morin
Directrice
Direction des politiques de lutte contre la pauvreté et de l'action communautaire
425, rue Saint-Amable, 4e étage
Québec (Québec) G1R 4Z1

Pour la Ville de Montréal :

Madame Johanne Derome
Directrice
Service de la diversité sociale et des sports
Ville de Montréal
801, rue Brennan, 4e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

Chacune des parties doit aviser l'autre, par écrit, du changement de son représentant.

SIGNATURE

Les parties reconnaissent avoir lu et accepté toutes les clauses du présent document modifiant l'Entente administrative 2013-2016 et que ce dernier entre en vigueur le jour de sa signature par toutes les parties.

EN FOI DE QUOI, ELLES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES.

Pour le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Monsieur Bernard Matte, sous-ministre

Signé à Québec, ce 2016-4-27

La Ville de Montréal

Monsieur Alain Marcoux, directeur général

Signé à Montréal, ce 2016-04-12

Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
Québec
La sous-ministre

DIRECTION GÉNÉRALE
REÇU LE
12 AVR. 2018

Québec, le 29 mars 2018

Monsieur Alain Marcoux
Directeur général
Ville de Montréal
Hôtel de ville
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Objet : Poursuite de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité

Monsieur le Directeur général,

L'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS), dans le cadre des Alliances pour la solidarité, vient à échéance le 31 mars 2018. Afin de poursuivre notre collaboration, et ce, dans la perspective d'un arrimage à convenir entre le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 et la Politique de développement social *Montréal de tous les possibles*!, je vous informe qu'une prolongation d'une période de sept mois, accompagnée d'un versement de 5,25 M$ provenant du FQIS, vous sera octroyée.

Les modalités rattachées à cette prolongation et à la poursuite de notre collaboration seront convenues dans le cadre d'une entente entre nos deux organismes. Le versement demeure toutefois conditionnel au respect des exigences du programme et sous réserve de l'adoption des crédits par l'Assemblée nationale ou des disponibilités financières du FQIS.

Je tiens à vous remercier de votre volonté à maintenir active la mobilisation régionale axée sur l'amélioration des conditions de vie des personnes vivant en situation de pauvreté et d'exclusion sociale.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La sous-ministre,

Line Bérubé

Québec
425, rue Jacques-Parizeau, 4e étage
Québec (Québec) G1R 4Z1
Téléphone : 418 643-4820
Télécopieur : 418 643-1226
line.berube@mtess.gouv.qc.ca

Montréal
Tour de la Place-Victoria
800, rue du Square-Victoria, 28e étage
Montréal (Québec) H4Z 1B7
Téléphone : 514 873-1892
Télécopieur : 514 864-4854

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1183220001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Objet :	Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville de Montréal, afin de prolonger de sept mois ladite Entente et par laquelle le ministre confie à la Ville de Montréal la gestion d'une enveloppe de 5,25 M$ pour la période du 1er avril 2018 au 31 octobre 2018 / Approuver la proposition de répartition budgétaire de cette enveloppe et signer le projet d'entente

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous approuvons quant à sa validité et à sa forme le projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des Alliances pour la solidarité, à intervenir entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville de Montréal.

FICHIERS JOINTS

modification à l'entente (visée le 14-05-2018).pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie DOYON
Avocate
Tél : 514-872-6873

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-16

Marie-Andrée SIMARD
Notaire et chef de division
Tél : 514-872-8323
Division : Droit contractuel

Travail, Emploi et Solidarité sociale
Québec

APPROUVÉ
QUANT À SA VALIDITÉ
ET À SA FORME
14 MAI 2018
DIRECTEUR
ET AVOCAT EN CHEF
Services aux affaires juridiques

MODIFICATION À L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES DANS LE CADRE DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ

ENTRE : Le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, pour et au nom du gouvernement du Québec, responsable de l'administration du Fonds québécois d'initiatives sociales, agissant par madame Line Bérubé, sous-ministre,

(ci-après désigné le « Ministre »)

ET : La Ville de Montréal, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée aux présentes par Me Yves Saindon, greffier, autorisé à cette fin en vertu de la résolution CG06 0006,

(ci-après désignée la « Ville »)

ATTENDU QU' une entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité, ci-après l'« Entente administrative 2013-2015 » a été signée entre les parties aux présentes le 28 janvier 2013 pour mener à l'élaboration d'un plan d'action régional visant à soutenir des interventions territoriales prioritaires;

ATTENDU QUE l'Entente administrative 2013-2015 a été prolongée jusqu'au 31 mars 2016, à la suite d'un addenda signé entre le Ministre et la Ville le 4 août 2015, ci-après l'« Entente administrative 2013-2016 »;

ATTENDU QUE l'Entente administrative 2013-2016 a été prolongée jusqu'au 31 mars 2017, à la suite d'un addenda signé entre le Ministre et la Ville le 27 avril 2016, ci-après l'« Entente administrative 2013-2017 »;

ATTENDU QUE l'Entente administrative 2013-2017 a été prolongée jusqu'au 30 septembre 2017, à la suite d'un addenda signé entre le Ministre et la Ville le 25 septembre 2017, ci-après l'« Entente administrative 2013-2018 »;

ATTENDU QUE l'Entente administrative 2013-2018 a été renouvelée automatiquement jusqu'au 31 mars 2018 comme prévu à l'article 5 de l'Entente;

ATTENDU QUE le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 (PAGIEPS) a été dévoilé le 10 décembre 2017, dans lequel la mesure 11 prévoit la poursuite des Alliances pour la solidarité;

ATTENDU QUE la sous-ministre a annoncé au directeur général de la Ville, dans une lettre du 29 mars 2018 une contribution supplémentaire de 5,25 M $ pour la poursuite de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale à Montréal dans le cadre du Fonds québécois d'initiatives sociales;

ATTENDU QUE le premier paragraphe de l'article 9 de l'Entente administrative 2013-2018 prévoit notamment que « Toute modification à l'une ou l'autre des dispositions de la présente entente doit faire l'objet d'une entente écrite entre les parties signataires. Ces modifications font alors partie de la présente entente administrative »;

ATTENDU QUE cette prolongation requiert la révision des modalités de versements prévus dans cette entente;

ATTENDU QUE le montant maximal des frais de gestion, précisé à l'article 4 de l'Entente administrative 2013-2018, doit être révisé pour tenir compte de la prolongation de la durée de cette entente;

ATTENDU QUE tout engagement financier du gouvernement du Québec n'est valide que s'il existe sur un crédit un solde disponible suffisant pour imputer la dépense découlant de cet engagement conformément aux dispositions de l'article 21 de la *Loi sur l'administration financière* (RLRQ, chapitre A-6.001);

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

La présente modification à l'Entente administrative 2013-2018 a pour but de prolonger, jusqu'au 31 octobre 2018, la durée de cette entente, de bonifier et d'ajuster le montant des versements prévus dans l'enveloppe accordée à la Ville et de majorer le montant maximal admissible pour les frais de gestion de la Ville.

Toutes les autres clauses de l'Entente administrative 2013-2018, qui ne sont pas touchées par la présente modification, demeurent en vigueur.

Article 1 :

L'article 1 de l'Entente administrative 2013-2018 est remplacé par le suivant :

Objet de l'entente administrative

L'entente a pour but de convenir des modalités administratives en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, pour laquelle le Ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 50,25 M $ dans le cadre d'une Alliance pour la solidarité afin de réaliser un plan d'action régional (annexe 1) faisant partie intégrante de la présente entente.

Article 2 :

L'article 3 de l'Entente administrative 2013-2018 est remplacé par le suivant :

Obligations du Ministre

Sous réserve de l'adoption par l'Assemblée nationale du Québec des crédits nécessaires et de leur disponibilité ainsi que dans le respect des mesures, programmes et politiques du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, l'engagement financier de 50,25M $[1] pris par le Ministre, dans la présente entente, représente sa contribution financière.

Le Ministre verse à la Ville sa contribution financière selon les modalités suivantes dans le respect des obligations prévues à l'article 4 :

4,43 M $ au plus tard en juillet 2013, à la suite de l'acceptation de la reddition de comptes de l'entente précédente;
9 M $ au plus tard en juillet 2014, à la suite de l'acceptation de la reddition de comptes de la 1re année de la présente entente;
4,5 M $ au plus tard en juillet 2015, à la suite de l'acceptation de la reddition de comptes de la 2e année de la présente entente;

[1] Ce montant inclut les 70 000 $ versés en vertu du protocole de 2010-2011. En conséquence, ce montant est déduit du premier versement.

4,5 M $ au plus tard en octobre 2015;
9 M $ à la signature de la modification à l'Entente administrative 2013-2018 et ce pour l'année 2015-2016;
4,5 M $ au plus tard en octobre 2016, à la suite de l'acceptation de la reddition de comptes de la troisième année de la présente entente;
4,5 M $ à la signature de la modification l'Entente administrative 2013-2018, et ce, pour la période couvrant le 1er avril au 30 septembre 2017;
4,5 M $ au renouvellement automatique de l'Entente administrative 2013-2018 pour la période couvrant le 1er octobre 2017 au 31 mars 2018;
5,25 M $ à la signature de la modification l'Entente administrative 2013-2018, et ce, pour la période couvrant le 1er avril au 31 octobre 2018.

Les versements seront effectués à la suite de l'acceptation des rapports prévus selon l'article 4.1.

Tout engagement financier du gouvernement du Québec n'est valide que s'il existe sur un crédit un solde disponible suffisant pour imputer la dépense découlant de cet engagement conformément aux dispositions de l'article 21 de la *Loi sur l'administration financière* (R.L.R.Q., chapitre A-6.001).

Article 3 :

L'article 4 de l'Entente administrative 2013-2018 est modifié de la manière suivante :

Le cinquième alinéa de cet article est remplacé par le suivant :

Une partie de la contribution versée par le Ministre à la Ville pourra être utilisée pour couvrir des frais de gestion (ressources humaines et matérielles), dédiés à la réalisation de la présente entente, jusqu'à un maximum de 1,675 M $.

Le dernier alinéa de cet article est remplacé par le suivant :

Les sommes versées par le Ministre provenant de la dernière entente administrative 2012-2013, mais non utilisées, sont reportées dans le cadre de la présente entente et doivent être utilisées aux seules fins prévues dans celle-ci. Au cours de cette entente, il est possible de reporter un solde non engagé pour l'année suivante. Le solde non engagé au 31 octobre 2018 sera reporté dans la nouvelle Alliance pour la solidarité à conclure dans le cadre du PAGIEPS.

Article 4 :

L'article 4.1 de l'Entente administrative 2013-2018 est modifié de la manière suivante :

Le premier alinéa de cet article est remplacé par le suivant :

Dans le cadre de cette entente administrative en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, la Ville transmet au Ministre, au plus tard le 30 septembre de chaque année, un rapport d'activité et un rapport financier de l'Alliance, adopté par les autorités de la Ville pour la période allant du 1er avril de l'année précédente au 31 mars de l'année en cours. Le dernier rapport annuel d'activité de la présente entente sera déposé au plus tard le 30 septembre 2019.

Article 5 :

L'article 4.3 de l'Entente administrative 2013-2018 est modifié de la manière suivante :

Modalités administratives

La Ville gère les sommes allouées selon les modalités suivantes :

- utilise l'aide financière octroyée dans le cadre de la présente entente aux fins qui y sont prévues, cette aide ne pouvant en aucun cas servir à payer des frais pour l'embauche d'un employé d'une firme qui fait du démarchage pour son compte ou celui des organismes qu'elle désire subventionner ou aider;
- tient des comptes et des registres appropriés concernant l'utilisation des contributions financières du Ministre, de la Ville et de tout autre partenaire (le cas échéant) et fournit au Ministre tout document pertinent quant à l'utilisation de ces sommes;
- participe aux activités d'évaluation des actions entreprises avec les représentants du Ministre;
- permet au représentant du Ministre, ou à toute autre personne que celle-ci autorise, d'examiner les registres, dossiers et comptes de la Ville et prendre copie de tout document jugé nécessaire;
- permet au Vérificateur général du Québec d'effectuer, en vertu des dispositions de sa loi, toute vérification qu'il jugera utile sur l'utilisation des sommes allouées dans le cadre de la présente entente.

Article 6 :

L'article 5 de l'Entente administrative 2013-2018 est remplacé par le suivant :

Durée de l'entente

La présente entente débute le 1er avril 2013 et prend fin le 31 octobre 2018, à l'égard des obligations financières du Ministre. Le dernier rapport annuel d'activité de l'entente et le rapport financier seront déposés par la Ville au Ministre au plus tard le 30 septembre 2019, comme prévu à l'article 4.1.

Article 7 :

L'article 12 de l'Entente administrative 2013-2018 est remplacé par le suivant :

Correspondance

Tout avis qui doit être donné en vertu de l'Entente doit être adressé par courrier recommandé ou par messager comme suit :

Pour le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale :

Madame Nathalie Desrosiers
Directrice
Direction des politiques de lutte contre la pauvreté et de l'action communautaire
425, rue Jacques-Parizeau, 4e étage
Québec (Québec) G1R 4Z1

Pour la Ville de Montréal :

Madame Johanne Derome
Directrice
Service de la diversité sociale et des sports
Ville de Montréal
801, rue Brennan, 4e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

Chacune des parties doit aviser l'autre, par écrit, du changement de son représentant.

Article 8 :

Signature d'une nouvelle Alliance pour la solidarité

Les deux parties conviennent de mettre sur pied un comité de travail, d'ici le 31 mai 2018, qui aura pour mandat de définir des bases de la nouvelle Alliance pour la solidarité.

SIGNATURE

Les parties reconnaissent avoir lu et accepté toutes les clauses du présent document modifiant l'Entente administrative 2013-2018 et que ce dernier entre en vigueur le jour de sa signature par toutes les parties.

EN FOI DE QUOI, ELLES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES.

Pour le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale

_____

Madame Line Bérubé, sous-ministre

Signé à _____ , ce _____

La Ville de Montréal

_____

Me Yves Saindon, greffier

Signé à _____ , ce _____

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1183220001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Objet :	Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville de Montréal, afin de prolonger de sept mois ladite Entente et par laquelle le ministre confie à la Ville de Montréal la gestion d'une enveloppe de 5,25 M$ pour la période du 1er avril 2018 au 31 octobre 2018 / Approuver la proposition de répartition budgétaire de cette enveloppe et signer le projet d'entente

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Certification de fonds - GDD 1183220001.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Zamir Jose HENAO PANESSO
Préposé au Budget
Tél : 514-872-7801

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-17

Cédric AGO
conseiller budgetaire
Tél : 514 872-1444
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 30.04

2018/06/21
17:00

(1)

Dossier # : 1180191003

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses pour l'année 2018 au montant de 4 171 362 $, équivalent à la contribution de base annuelle supplémentaire de 2 085 681 $ pour les années 2017 et 2018 en provenance du Fonds de développement des territoires / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses pour l'année 2019 au montant de 2 085 681 $, équivalent à la contribution de base annuelle supplémentaire en provenance du même Fonds / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses pour l'année 2018 équivalent à la somme additionnelle de 489 999 $ et, pour l'année 2019, au montant qui sera autorisé par le MAMOT, en provenance du même Fonds / Adopter, en réponse aux modalités de l'Entente 2015-2020 relative au Fonds, des priorités d'intervention et de soutien aux entreprises et aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie pour les années 2016-2017 et 2017-2018

Il est recommandé :
1. d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses pour l'année 2018 au montant de 4 171 362 $, équivalent à la contribution de base annuelle supplémentaire de 2 085 681 $ pour les années 2017 et 2018 en provenance du Fonds de développement des territoires;

2. d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses pour l'année 2019 au montant de 2 085 681 $, équivalent à la contribution de base annuelle supplémentaire en provenance du même Fonds;

2. d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses pour l'année 2018 équivalent à la somme additionnelle de 489 999 $ et, pour l'année 2019, d'un montant qui sera autorisé par le MAMOT, en provenance du même Fonds;

3. d'adopter, en réponse aux modalités de l'Entente 2015-2020 relative au Fonds, des priorités d'intervention et de soutien aux entreprises et aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie pour les années 2016-2017 et 2017-2018.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-05-28 09:19

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1180191003**
Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses pour l'année 2018 au montant de 4 171 362 $, équivalent à la contribution de base annuelle supplémentaire de 2 085 681 $ pour les années 2017 et 2018 en provenance du Fonds de développement des territoires / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses pour l'année 2019 au montant de 2 085 681 $, équivalent à la contribution de base annuelle supplémentaire en provenance du même Fonds / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses pour l'année 2018 équivalent à la somme additionnelle de 489 999 $ et, pour l'année 2019, au montant qui sera autorisé par le MAMOT, en provenance du même Fonds / Adopter, en réponse aux modalités de l'Entente 2015-2020 relative au Fonds, des priorités d'intervention et de soutien aux entreprises et aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie pour les années 2016-2017 et 2017-2018

CONTENU

CONTEXTE

Le Fonds de développement des territoires (FDT) a été instauré en 2015 afin de permettre aux municipalités régionales de comté et aux agglomérations d'assumer leur rôle en matière de développement local et régional. L'agglomération de Montréal assure la gestion de la portion du FDT qu'elle reçoit en vertu d'une entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et en est imputable.
L'entente relative au FDT 2015-2017 intervenue entre la Ville et le MAMOT prévoyait une contribution financière de 6 464 808 $ pour l'année gouvernementale 2015-2016, puis de 8 550 489 $ pour l'année 2016-2017. La somme sert essentiellement à assurer le financement de base des six (6) organismes du réseau PME MTL.

Une nouvelle entente couvrant la période 2015-2020 a été approuvée en mai 2017. Elle reprenait les dispositions antérieures pour les années 2015 à 2017 et est venue ajouter des dispositions, notamment budgétaires, pour les années 2017-2018 à 2019-2020. Le dossier décisionnel faisait mention des changements apportés, mais sans demander un ajustement aux budgets de revenus et de dépenses reflétant la contribution FDT pour les années 2017-2018 à 2019-2020. Aussi, la Ville n'a pas encore respecté la totalité des conditions de versement de l'aide financière.

Le présent dossier veut répondre aux exigences de l'Entente 2015-2020, ce qui permettra certains versements de l'aide financière par le MAMOT. Il viendra aussi corriger l'inadéquation entre les sommes budgétées et celles reçues ou à recevoir du Fonds de développement des territoires en vertu de cette entente.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0057 - 25 janvier 2018 - Accorder un soutien financier de 4 660 274 $ à Concertation régionale de Montréal pour la réalisation de 7 grands projets de concertation, d'octobre 2017 à décembre 2019
CG17 0504 - 28 septembre 2017 - Approuver les rapports d'activités 2015-2016 et 2016-2017 relatifs au Fonds de développement des territoires

CG17 0196 - 18 mai 2017 - Approuver l'entente 2015-2020 relative au Fonds de développement des territoires à intervenir entre la Ville et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

CG16 0636 – 24 novembre 2016 – Autoriser l'augmentation du budget du Service du développement économique d'une somme de 2 085 681 $ en provenance du Fonds de développement des territoires / Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent su revenu additionnel attendu

CG16 0347 - 19 mai 2016 - Approuver la répartition de l'enveloppe 2016-2021 dédiée aux organismes PME MTL / Accorder une contribution financière annuelle totale de 7 761 578 $ aux organismes PME MTL afin d'offrir l'accompagnement et le financement aux entreprises durant les années 2016-2021, dans le cadre de l'entente relative au Fonds de développement du territoire entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la Ville et de l'entente relative au Fonds d'investissement PME MTL

CG16 0346 - 19 mai 2016 - Accorder un soutien financier annuel total de 250 000 $ à PME MTL Centre-Est relatif au financement du Conseil d'économie sociale de l'Ile de Montréal de 2016 à 2020

CG16 0343 - 19 mai 2016 - Approuver une entente entre la Ville et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire relative au Fonds de développement des territoires

DESCRIPTION

Entente FDT 2015-2020 - Modalités
L'Entente 2015-2020 prévoit des conditions de versement de l'aide financière. À ce jour, en réponse aux exigences, une politique de soutien aux entreprises a été approuvée dans le cadre de l'entente de délégation aux six (6) organismes PME MTL. Aussi, les rapports annuels des activités financées par le FDT en 2015-2016 et en 2016-2017 ont été approuvés par les instances de la Ville et déposés auprès du MAMOT. Le rapport 2017-2018 est en préparation. Tous les documents sont publiés sur le site Internet de la Ville.

L'Entente 2015-2020 exige également l'adoption et la publication de :
- priorités annuelles d'intervention;
- une politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie.

Le document *Fonds de développement des territoires - Priorités d'intervention et de soutien aux entreprises et aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie - Années 2016-2017 et 2017-2018* mis en pièce jointe vient répondre à ces exigences.

Pour les années 2016-2018, le Service du développement économique de la Ville a établi les priorités d'intervention suivantes :

· promotion et soutien à l'entrepreneuriat;
· réalisation d'actions structurantes spécifiques aux parcs et zones industriels;
· développement de la filière d'électrification des transports;
· développement d'un pôle de chimie verte;
· mise en valeur des artères commerciales;
· appui à l'innovation et à l'écosystème des startups;
· appui au développement du secteur touristique;
· appui à des actions ciblées de concertation en matière de développement local et régional.

Entente FDT 2015-2020 - Sommes additionnelles

L'Entente prévoit également des sommes additionnelles variables pour les années 2018-2019 et 2019-2020. Le FDT est augmenté de, respectivement, 5 M$ et 15 M$ qui doivent être répartis entre les municipalités régionales de comté et les agglomérations en fonction de paramètres précisés dans l'Entente.

Le tableau qui suit résume les contributions statutaires prévues, les sommes additionnelles prévues, ainsi que l'état de la situation quant aux ajustements requis ou non au budget.

Année gouvernementale	**Contributions statutaires du FDT ($)**	**Somme additionnelle en fonction des paramètres de l'entente ($)**	**Ajustement du budget FDT**
2015-2016	6 464 808	0	Non requis
2016-2017	8 550 489	0	2 085 681 $ - Obtenu (CG16 0636)
2017-2018	8 550 489	0	2 085 681 $ - En demande
2018-2019	8 550 489	489 999	2 575 680 $ - En demande
2019-2020	8 550 489	À venir- Automne 2018	2 085 681 $ + X - En demande

Pour les années 2015-2016 et 2016-2017, aucun ajustement n'est requis.

La prolongation de l'entente en 2017 a ajouté trois (3) nouvelles années pour lesquelles la contribution de base est de 8,55 M$. À compter de 2018-2019, l'entente prévoit que le MAMOT annoncera à la Ville, avant le 31 octobre, la somme additionnelle dont elle bénéficiera à compter du printemps suivant. Pour l'année 2018-2019, une somme additionnelle de 489 999 $, calculée notamment sur la base de l'indice de vitalité économique, viendra s'ajouter au montant de 8 550 489 $. La lettre annonçant cet ajustement est en pièce jointe.

Pour l'année 2019-2020, la somme additionnelle qui sera octroyée à Montréal sera connue à l'automne 2018.

JUSTIFICATION

La décision de l'Administration est nécessaire pour :
1. répondre à certaines exigences de l'Entente en ce qui concerne les conditions de versement de l'aide financière; le MAMOT pourra compléter les versements de l'année 2017 et amorcer les versements de l'année 2018;

2. autoriser le Service des finances à ajuster le budget de revenus et de dépenses associé au FDT pour les années 2017, 2018 et 2019.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour la mise en oeuvre de l'Entente FDT, un ajustement au budget de la Ville de Montréal, en revenus et dépenses reportables, est requis pour les années 2017 à 2019.
Le tableau suivant présente l'ajustement requis, par année, pour la durée de l'entente :

Année budgétaire de la Ville	Contributions statutaires du FDT selon entente	Somme additionnelle en fonction des paramètres de l'entente ($)	Sommes déjà prévues à la base budgétaire de la Ville	Ajustement requis au budget
2015	6 464 808 $	0 $	6 464 808 $	-
2016	8 550 489 $	0 $	6 464 808 $	(Voir note 1)
2017	8 550 489 $	0 $	6 464 808 $	(Voir note 2)
2018	8 550 489 $	489 999 $	6 464 808 $	4 661 361 $
2019	8 550 489 $	À venir- Automne 2018	6 464 808 $	2 085 681 $ + Montant à venir

Notes:
1) Pour l'année 2016, l'ajustement au budget a déjà été fait (CG16 0636)
2) L'ajustement pour l'année 2017 est inclus dans le montant de l'année 2018

Le dossier, sans impact sur le cadre financier de la Ville, est de la compétence de l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La contribution FDT est notamment utilisée pour la mobilisation des partenaires externes du Plan Montréal durable 2016-2020.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si l'ajustement budgétaire n'est pas accordé, le SDÉ ne pourra respecter certains engagements, notamment le financement de Concertation Montréal et du Conseil d'économie sociale de l'île de Montréal (CESIM)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas de stratégie de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Poursuite des activités financées par le FDT.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Daniel BOUGIE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie B BERTRAND
Conseillère en planification

Tél : 872-2374
Télécop. : 872-0049

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-17

Véronique DOUCET
Directrice

Tél : 514 872-3116
Télécop. :

Québec

Gouvernement du Québec
Le ministre des Affaires municipales
et de l'Occupation du territoire
Le ministre de la Sécurité publique
Le ministre responsable de la région de Montréal

Québec, le 5 septembre 2017

Monsieur Denis Coderre
Président
Conseil d'agglomération de Montréal
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Monsieur le Président,

L'Accord de partenariat avec les municipalités 2016-2019 prévoit que le Fonds de développement des territoires (FDT) passera de 100 M$ à 105 M$ en 2018, puis à 115 M$ en 2019.

J'ai donc le plaisir de vous informer que le Conseil d'agglomération de Montréal bénéficiera d'un montant additionnel de 489 999 $ en 2018, pour un total octroyé de 9 040 488 $.

Comme prévu à l'entente relative au FDT, les montants additionnels ont été répartis selon les critères suivants :

- 40 % réparti uniformément entre les municipalités régionales de comté, villes ou agglomérations;
- 30 % réparti en fonction de la population;
- 30 % réparti selon l'indice de vitalité économique de 2014.

Enfin, selon cette même entente, c'est à l'automne 2018 que je vous communiquerai le montant qui viendra s'ajouter, en 2019-2020, sur la base des indicateurs de population et de vitalité économique qui auront été mis à jour.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

MARTIN COITEUX

Québec
Aile Chauveau, 4e étage
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 418 691-2050
Télécopieur : 418 643-1795
Courriel : ministre@mamot.gouv.qc.ca
www.mamot.gouv.qc.ca

Montréal
800, rue du Square-Victoria
C. P. 83, succ. Tour-de-la-Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1B7
Téléphone : 514 873-2622
Télécopieur : 514 873-2620

Fonds de développement des territoires

Priorités d'intervention et de soutien aux entreprises et aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie

Années 2016-2017 et 2017-2018

Montréal

1. Contexte général

La *Loi sur les compétences municipales* (ci-après la LCM) prévoit que l'agglomération de Montréal peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire. Pour mettre en œuvre ces actions, la *Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016* (ci-après la Loi) est venue instituer le Fonds de développement des territoires (FDT) pour aider les municipalités régionales de comté et les agglomérations à assumer leur nouveau rôle en matière de développement local et régional. Ce Fonds permet de soutenir toute mesure qui s'y rattache.

Une entente relative au FDT est intervenue entre la Ville et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. Elle couvre les années 2015-2020 et prévoit que l'agglomération doit établir ses priorités d'intervention et ses politiques de soutien au milieu.

2. Priorités d'intervention

Pour l'année 2015-2016, la somme consentie par le Fonds FDT à la Ville de Montréal est dédiée en totalité à la promotion et au soutien à l'entrepreneuriat et est attribué pour le financement du réseau PME MTL.

Pour les années 2016-2018, la Ville de Montréal établit les priorités d'intervention suivantes :

- promotion et soutien à l'entrepreneuriat;
- réalisation d'actions structurantes spécifiques aux parcs et zones industriels;
- développement de la filière d'électrification des transports;
- développement d'un pôle de chimie verte;
- mise en valeur des artères commerciales;
- appui à l'innovation et à l'écosystème des startups;
- appui au développement du secteur touristique;
- appui à des actions ciblées de concertation en matière de développement local et régional.

Priorité 1 – Promotion et soutien à l'entrepreneuriat

Offre de services

Accompagner et offrir du financement aux entrepreneurs privés et d'économie sociale pour le démarrage, la croissance et la relance d'entreprises.

Le programme

Les services du programme sont offerts sous forme de services-conseils, de financement, de mentorat d'affaires, d'aide au recrutement de personnel, d'information et d'orientation, d'activités de réseautage et de promotion de l'entrepreneuriat. Cette offre de services peut se faire en partenariat avec d'autres personnes ou organismes.

Le soutien à l'entrepreneuriat est délégué, sur le territoire de l'agglomération de Montréal, au réseau PME MTL, soit à chacun des six (6) pôles de services de PME MTL :

- PME MTL Centre-Est;
- PME MTL Centre-Ouest;
- PME MTL Centre-Ville;
- PME MTL Est-de-l'Île;
- PME MTL Grand Sud-Ouest;
- PME MTL Ouest-de-l'Île.

Territoire d'intervention des six pôles de services de PME MTL

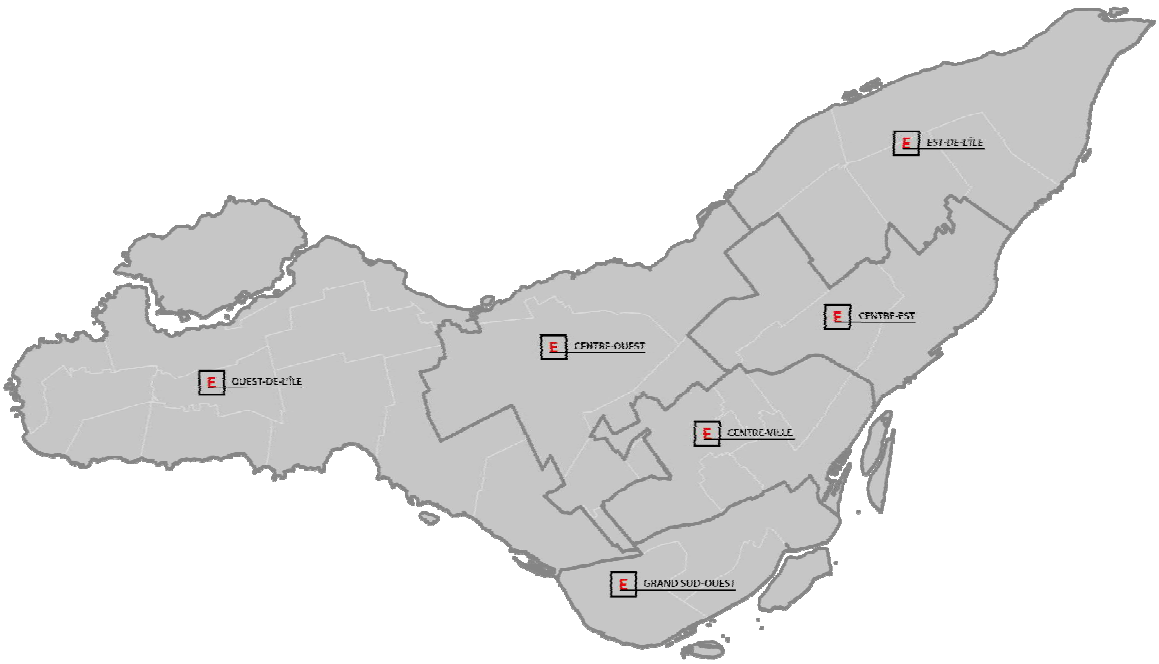

L'aide financière

L'entente de délégation intervenue avec chacun des organismes du réseau PME MTL prévoit la répartition de la contribution financière provenant du Fonds FDT. Cette répartition s'effectue sur la base de quatre critères socio-économiques, à savoir :

- la dynamique économique du territoire, laquelle se mesure au nombre d'établissements qui y sont présents;
- l'activité économique du territoire, laquelle se mesure au nombre d'emplois qui y sont présents;
- l'importance du marché du travail dans la population habitant le territoire, laquelle se mesure au nombre total de personnes formant la population active;
- la vitalité du marché du travail dans la population habitant le territoire, laquelle se mesure au nombre de chômeurs.

L'entente prévoit également que les organismes doivent notamment :

- respecter les normes et encadrements précisés à l'Entente FDT;
- utiliser les contributions reçues aux seules fins des activités et mandats prévus à l'entente;
- gérer les fonds de subvention et le Fonds d'investissement PME MTL.

Les politiques de soutien aux entreprises
L'entente de délégation prévoit également que le réseau PME MTL est responsable de la gestion des fonds suivants :

- Fonds d'investissement commun PME MTL (Fonds PME MTL et Fonds locaux de solidarité FTQ);
- Fonds de subvention Jeunes entreprises (FJE);
- Fonds de subvention de développement de l'économie sociale (FDES).

L'utilisation de ces fonds est assujettie à des politiques précises qui viennent définir les objectifs visés par l'aide financière, les critères d'investissement, les critères d'éligibilité, ses seuils d'aide financières et ses règles de gouvernance. La synthèse de ces politiques est en annexe 1.

Priorité 2 – Réalisation d'actions structurantes spécifiques aux parcs et aux zones industriels

Offre de services

Préparer des plans d'action spécifiques aux parcs et zones industriels.

Le programme

Réalisation d'inventaires et d'études nécessaires à la préparation de plans d'action spécifiques aux parcs et zones industriels.

L'aide financière

Aucun programme d'aide financière.

Dans le cadre de cette priorité, le FDT a été utilisé par le Service du développement économique pour la réalisation d'études.

Priorité 3 – Développement de la filière d'électrification des transports

Offre de services

Développer et mettre en œuvre des mesures invitant à une transition énergétique dans le domaine des transports terrestres dans l'objectif d'atteindre, d'ici 2020, une réduction des gaz à effet de serre (GES) de 30 % par rapport à 1990.

Le programme

La Stratégie d'électrification des transports 2016-2020 de Montréal a été adoptée en juin 2016. Elle assure la cohérence des actions en regroupant les mesures que la Ville et ses partenaires entendent prendre pour jouer, à l'échelle locale, un rôle clé dans la lutte aux changements climatiques, tout en s'illustrant comme des leaders en cette matière.

La Stratégie prévoit de multiples mesures favorisant l'électrification des transports, telles l'électrification graduelle du parc de véhicules municipaux et le développement d'un réseau public de bornes de recharge. Des plans d'action ont aussi été préparés par les services municipaux afin d'assurer un développement et une mise en œuvre continue de ces mesures.

Ces plans viennent :

- miser sur le développement des transports collectif et actif et sur une occupation du territoire dense et diversifiée, permettant de diminuer la dépendance à l'automobile et de minimiser les distances à parcourir;
- favoriser l'usage des véhicules électriques, tant privés que publics.

L'aide financière

L'aide financière a été accordée par une décision des instances suite à la recommandation du Service du développement économique. L'admissibilité des demandeurs a été faite sur la base des critères suivants :

- l'organisme est constitué en organisme à but non lucratif (OBNL) au Canada;
- l'organisme a un établissement sur le territoire de l'agglomération de Montréal;
- le projet, l'activité ou l'événement financé est réalisé sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

Le soutien financier est accordé si :

- le projet, l'activité ou l'événement permettait de répondre adéquatement à la priorité;
- les budgets étaient disponibles.

Priorité 4 – Développement d'un pôle de chimie verte

Offre de services

Favoriser le développement d'un pôle de chimie verte permettant de réduire la dépendance de la Ville aux énergies fossiles et de faire transformer des terrains contaminés montréalais en actifs économiques.

Le programme

Appuyer des actions et des événements qui favorisent et font la promotion de développements scientifiques applicables à des problématiques environnementales municipales.

L'aide financière

L'aide financière a été accordée par une décision des instances suite à la recommandation du Service du développement économique. L'admissibilité des demandeurs a été faite sur la base des critères suivants :

- l'organisme est constitué en organisme à but non lucratif (OBNL) au Canada;
- l'organisme a un établissement sur le territoire de l'agglomération de Montréal;
- le projet, l'activité ou l'événement financé est réalisé sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

Le soutien financier est accordé si :

- le projet, l'activité ou l'événement permettait de répondre adéquatement à la priorité;
- les budgets étaient disponibles.

Priorité 5 – Mise en valeur des artères commerciales

Offre de services

S'assurer que tous les Montréalais aient accès quotidiennement à une offre commerciale optimale qui leur permet de se procurer une gamme complète de biens et services dans un rayon raisonnable du lieu de résidence.

Le programme

- Établir les fondements d'une future campagne promotionnelle d'envergure, intégrée et multiplateforme afin de soutenir le commerce de détail montréalais.

- Accompagner les sociétés de développement commercial (SDC) et des associations volontaires de commerçants dans la mise en œuvre de leur plan d'actions.

- Appuyer la réalisation d'événements suscitant l'analyse et la réflexion des détaillants sur la problématique du commerce de proximité.

L'aide financière

L'aide financière a été accordée par une décision des instances suite à la recommandation du Service du développement économique. L'admissibilité des demandeurs a été faite sur la base des critères suivants :

- l'organisme est constitué en organisme à but non lucratif (OBNL) au Canada;
- l'organisme a un établissement sur le territoire de l'agglomération de Montréal;
- le projet, l'activité ou l'événement financé est réalisé sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

Le soutien financier est accordé si :

- le projet, l'activité ou l'événement permettait de répondre adéquatement à la priorité;
- les budgets étaient disponibles.

Priorité 6 – Appui à l'innovation et à l'écosystème des startups

Offre de services

Les grandes villes se distinguent de plus en plus par la qualité et l'envergure de leur écosystème d'innovation. Et alors que la nécessaire qualité de la recherche fait l'unanimité, la valorisation et le transfert technologique vers l'entreprise demeurent des enjeux de taille pour Montréal.

Montréal veut donc favoriser l'émergence de startups et intensifier les relations entre les industries technologiques et les domaines de la recherche dans l'objectif de maximiser la compétitivité et les retombées économiques des entreprises montréalaises.

Le programme

- appuyer les organismes qui élaborent et réalisent des initiatives structurantes propices au maintien et à l'éclosion d'entreprises innovantes et de leurs projets;

- provoquer l'émergence de projets et de partenariats d'affaires qui favorisent la valorisation et le transfert technologique vers les entreprises;

- soutenir le rayonnement international des startups montréalaises.

L'aide financière

L'aide financière a été accordée par une décision des instances suite à la recommandation du Service du développement économique. L'admissibilité des demandeurs a été faite sur la base des critères suivants :

- l'organisme est constitué en organisme à but non lucratif (OBNL) au Canada;
- l'organisme a un établissement sur le territoire de l'agglomération de Montréal;
- le projet, l'activité ou l'événement financé est réalisé sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

Le soutien financier est accordé si :

- le projet, l'activité ou l'événement permettait de répondre adéquatement à la priorité;
- les budgets étaient disponibles.

Priorité 7 – Appui au secteur touristique

Offre de services

En matière de tourisme, il incombe à Montréal de susciter des retombées économiques pour la région et d'orienter le développement du produit touristique montréalais sur la base de la constante évolution des marchés.

Le programme

- Soutenir la promotion touristique de Montréal
- Développer l'entrepreneuriat dans l'industrie touristique.

L'aide financière

L'aide financière a été accordée par une décision des instances suite à la recommandation du Service du développement économique. L'admissibilité des demandeurs a été faite sur la base des critères suivants :

- l'organisme est constitué en organisme à but non lucratif (OBNL) au Canada;
- l'organisme a un établissement sur le territoire de l'agglomération de Montréal;
- le projet, l'activité ou l'événement financé est réalisé sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

Le soutien financier est accordé si :

- le projet, l'activité ou l'événement permettait de répondre adéquatement à la priorité;
- les budgets étaient disponibles.

Priorité 8 – Appui à des actions ciblées de concertation

Offre de services

Suite à l'abolition de la Conférence régionale des élus de Montréal (la CRÉ), la Ville a choisi d'appuyer la poursuite de projets de concertation par la création de l'organisme Concertation régionale de Montréal (Concertation Montréal). Ces projets s'inscrivent dans la mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie.

Le programme

- Dans le cadre de certains grands dossiers municipaux, mettre en place des mécanismes de concertation avec les partenaires privilégiés.

L'aide financière

L'aide financière a été accordée par une décision des instances suite à la recommandation du Service du développement économique. L'admissibilité du bénéficiaire a été faite sur la base des critères suivants :

- l'organisme est constitué en organisme à but non lucratif (OBNL) au Canada;
- l'organisme a un établissement sur le territoire de l'agglomération de Montréal;
- le projet, l'activité ou l'événement financé est réalisé sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

Le soutien financier accordé doit permettre de soutenir la concertation et la mobilisation des parties prenantes dans le cadre de sept (7) projets confiés à Concertation Montréal, soit :

Mandat 1 – Concertation en enfance

- Appuyer et dynamiser la concertation régionale en petite enfance
- Assurer la coordination et l'animation des démarches concertées multisectorielles sur les transitions scolaires et sur les activités en saison estivale

Mandat 2 - Participation citoyenne des jeunes

- Animer la concertation du Forum jeunesse de l'île de Montréal
- Favoriser la participation citoyenne des jeunes

- Soutenir les conseils jeunesse d'arrondissement

Mandat 3 - Concertation en éducation

- Être un partenaire actif à la table de concertation des établissements post secondaires et du milieu concerné en matière d'accueil et d'intégration des étudiants internationaux
- Assurer une veille relative au sujet précité
- Collaborer aux efforts de la collectivité montréalaise en matière de rétention des étudiants étrangers

Mandat 4 - Mobilisation des organisations partenaires externes au Plan Montréal durable 2016-2020

- Soutenir la mobilisation de la collectivité (organisations partenaires externes) pour le Plan Montréal durable 2016-2020

Mandat 5 - Sensibilisation et mobilisation en matière de parité et d'équité

- Animer des carrefours d'acteurs montréalais qui traitent de parité et d'équité afin d'assurer une meilleure représentativité dans les lieux décisionnels ainsi que dans les différents aspects de la vie montréalaise
- Développer et tenir à jour une banque de candidatures en fonction de l'expertise, de l'origine et du genre
- Promouvoir les modèles de réussite

Mandat 6 – Appui aux saines habitudes de vie

- Gérer des fonds dans le cadre d'une Entente régionale multipartite convenue entre les partenaires financiers et relative à l'Instance régionale de concertation sur les saines habitudes de vie, soit la Table intersectorielle régionale sur les saines habitudes de vie

Mandat 7 – Conseil en concertation des grands enjeux de l'agglomération

- Répondre à des besoins ponctuels en faisant appel à l'expertise des différents collèges d'affinité de Concertation Montréal

ANNEXE 1 – PME MTL - Synthèse des politiques d'aides financières

Politique du Fonds d'investissement commun PME MTL (Fonds PME MTL et Fonds locaux de solidarité FTQ - FLS)

Le Fonds d'investissement commun PME MTL appuient les entreprises en démarrage ou en développement et assurent le maintien des emplois sur le territoire montréalais.

Les fonds s'adressent aux entreprises à but lucratif, aux entreprises d'économie sociale et aux coopératives.

Aide financière :

- FLS Montréal : montant maximal de 100 000$
- Fonds PME MTL : montant maximal de 300 000$
- Terme variable
- Taux d'intérêt variant en fonction du risque

Conditions d'admissibilité

Pour être éligible à un prêt, une entreprise doit respecter les conditions suivantes :

- Avoir la citoyenneté canadienne ou être résident permanent
- Être légalement constituée et inscrite au Registre des entreprises du Québec (REQ)
- Avoir son établissement d'affaires à Montréal et avoir son siège social au Québec
- Présenter un plan d'affaires ou un sommaire de projet, des états financiers à jour ou prévisionnels ainsi que tout autre document jugé pertinent
- Démontrer l'expérience, les connaissances et les aptitudes de gestion de l'entrepreneur
- Assurer une mise de fonds d'au moins 20 % du coût total du projet

Dépenses admissibles

- Fonds de roulement
- Immobilisations corporelles
- Frais de commercialisation
- Achat ou renouvellement d'équipement
- Acquisition d'une entreprise (relève et transfert)
- Frais de brevet ou de protection de la propriété intellectuelle
- Prototypage (seulement dans les entreprises déjà en opération)

Chaque demande fait l'objet d'une évaluation par le comité d'investissement commun (CIC) de l'organisme PME MTL, établissant la qualification de l'entrepreneur et de son projet en regard des objectifs et des exigences de la politique du Fonds.

Politique du fonds de subvention Jeunes entreprises (FJE)

Le FJE a comme objectif de soutenir des entreprises viables en leur offrant une aide financière pour le démarrage ou l'expansion. Cette subvention, qui doit être jumelée à un prêt offert par le Fonds PME MTL, s'adresse aux entrepreneurs en démarrage situés sur l'île de Montréal.

Aide financière
Contribution financière non remboursable d'un maximum de 15 000 $

Conditions d'admissibilité
Pour être éligible à une subvention, l'entrepreneur doit respecter les conditions suivantes :

- Démarrer une entreprise légalement constituée inscrite au Registre des entreprises du Québec (REQ)
- Avoir son établissement d'affaires et son siège social à Montréal
- Exploiter une entreprise ayant moins de 5 ans d'existence
- Présenter un plan d'affaires démontrant la rentabilité et la viabilité
- S'engager à travailler à plein temps dans l'entreprise (soit un minimum de 35 heures par semaine)

Exemples de dépenses admissibles

- Achat d'équipement
- Améliorations locatives
- Frais de commercialisation
- Fonds de roulement

Chaque demande fait l'objet d'une évaluation par le comité d'investissement commun (CIC) de l'organisme PME MTL, établissant la qualification de l'entrepreneur et de son projet en regard des objectifs et des exigences de la politique du Fonds.

Politique du fonds de subvention de développement de l'économie sociale (FDES)

Le FDÉS soutient le développement d'entreprises et de projets d'économie sociale, du prédémarrage à la croissance. Il vise également à soutenir l'émergence de projets novateurs qui explorent de nouveaux secteurs, de nouvelles façons de faire ou qui développent de nouvelles expertises.

Aide financière
Subvention entre 5 000 $ et 50 000 $ accordée à l'entreprise ou à l'organisme

Conditions d'admissibilité
Pour être éligible à une subvention, une entreprise doit respecter les conditions suivantes :

- Être une entreprise d'économie sociale ou un organisme à but non lucratif (OBNL) ayant un projet d'économie sociale
- Avoir son siège social sur le territoire montréalais
- S'appuyer sur une démarche entrepreneuriale formelle
- Avoir des revenus autofinancés, issus de la vente de produits ou services, correspondant à un minimum de 20 % des revenus annuels
- Démontrer la capacité de l'entreprise à créer ou maintenir des emplois
- Assurer une mise de fonds d'au moins 20 % du coût total du projet

Dépenses admissibles

- Dépenses en capital (terrain, bâtisse, équipement, frais d'incorporation, etc.)
- Acquisition de technologies, logiciels, progiciels, brevets, etc.
- Fonds de roulement
- Honoraires professionnels

Chaque demande fait l'objet d'une évaluation par le comité d'investissement commun (CIC) de l'organisme PME MTL, établissant la qualification de l'entrepreneur et de son projet en regard des objectifs et des exigences de la politique du Fonds.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1180191003

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , -
Objet :	Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses pour l'année 2018 au montant de 4 171 362 $, équivalent à la contribution de base annuelle supplémentaire de 2 085 681 $ pour les années 2017 et 2018 en provenance du Fonds de développement des territoires / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses pour l'année 2019 au montant de 2 085 681 $, équivalent à la contribution de base annuelle supplémentaire en provenance du même Fonds / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses pour l'année 2018 équivalent à la somme additionnelle de 489 999 $ et, pour l'année 2019, au montant qui sera autorisé par le MAMOT, en provenance du même Fonds / Adopter, en réponse aux modalités de l'Entente 2015-2020 relative au Fonds, des priorités d'intervention et de soutien aux entreprises et aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie pour les années 2016-2017 et 2017-2018

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1180191003 FDT Ajustement sommes additionnelles.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Daniel BOUGIE
Préposé au budget
Tél : 514 872-4254

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-27

Yves COURCHESNE
Directeur de service - finances et tresorier
Tél : 514 872-6630
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du comité exécutif

Séance ordinaire du mercredi 13 juin 2018	Résolution: CE18 1106

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'entériner la recommandation de la Commission de la sécurité publique de Montréal et, par conséquent, de recommander au conseil d'agglomération, après avoir pris l'orientation du conseil municipal, de recommander au ministre de la sécurité publique la destitution de monsieur Philippe Pichet du poste de directeur du Service de police de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.016 1183430007
/lc

Benoit DORAIS
_____
Président du comité exécutif

Yves SAINDON
_____
Greffier de la Ville

(certifié conforme)

_____
Yves SAINDON
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 14 juin 2018

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 30.05

2018/06/21
17:00

(2)

Dossier # : 1183430007

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Entériner les recommandations de la Commission de la sécurité publique à la suite de la demande du 4 juin dernier du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, de la Sécurité publique et ministre responsable de la région de Montréal en application du paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 278 de la Loi sur la police (RLRQ, c. P-13.1) et de l'article 110 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4)

Il est recommandé au conseil municipal et au conseil d'agglomération d'entériner les recommandations de la Commission de la sécurité publique à la suite de la demande du 4 juin dernier du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, de la Sécurité publique et ministre responsable de la région de Montréal en application du paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 278 de la Loi sur la police (RLRQ, c. P-13.1) et de l'article 110 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4)

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2018-06-13 08:00

Signataire : Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1183430007**
Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Entériner les recommandations de la Commission de la sécurité publique à la suite de la demande du 4 juin dernier du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, de la Sécurité publique et ministre responsable de la région de Montréal en application du paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 278 de la Loi sur la police (RLRQ, c. P-13.1) et de l'article 110 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4)

CONTENU

CONTEXTE

À la suite du dépôt du Rapport préliminaire de l'administration provisoire sur la réorganisation du Service de police de la Ville de Montréal par M. Martin Prud'homme, directeur par intérim et administrateur provisoire du SPVM, le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, de la Sécurité publique et ministre responsable de la région de Montréal demandait, le 4 juin 2018, à la mairesse de la Ville de Montréal l'avis du conseil municipal et celui de la Commission de la sécurité publique, et ce, après en avoir pris connaissance et à la lumière des constats formulés dans ce rapport.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

6 décembre 2017 - Arrêté numéro AM 0060-2017 du ministre de la Sécurité publique - Nomination d'un administrateur provisoire et suspension du directeur d'un corps de police en vertu de la Loi sur la police
26 août 2015 - Décret 759-2015 concernant la nomination de Monsieur Philippe Pichet comme directeur du Service de police de la Ville de Montréal

DESCRIPTION

La Commission de la sécurité publique s'est réunie en séance de travail le 11 juin 2018 afin d'entendre Monsieur Philippe Pichet. Les délibérations de la Commission se sont poursuivies le 12 juin et la Commission a adopté ses recommandations ce même jour.
Le rapport de la Commission ci-joint fait état de ces travaux et exprime les recommandations de la Commission.

JUSTIFICATION

Le paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 278 de la Loi sur la police (RLRQ, c. P-13.1) prévoit que le ministre de la Sécurité publique peut, après avoir pris connaissance de l'un ou l'autre des rapports de l'administrateur provisoire, recommander la destitution du directeur du service de police de la Ville de Montréal au gouvernement, conformément à l'article 110 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (chapitre C-11.4).
Cet article 110 se lit comme suit: "Le gouvernement ne peut destituer le directeur que sur la recommandation du ministre de la Sécurité publique, lequel doit préalablement prendre l'avis du conseil et de la commission de la sécurité publique qui, à cette fin, entend le directeur."

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2018-06-11
Emmanuel TANI-MOORE	Emmanuel TANI-MOORE

Chef de division et Greffier-adjoint - Élections_ soutien aux commissions et réglementation

Tél : 514 872-6957
Télécop. : 514 872-5655

Chef de division et Greffier-adjoint - Élections_ soutien aux commissions et réglementation

Tél : 514 872-6957
Télécop. : 514 872-5655

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur
Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2018-06-13

Service du greffe
Division des élections, du soutien aux commissions et
de la réglementation
Téléphone : 514 872-3000
Télécopieur : 514 872-5655
www.ville.montreal.qc.ca/commissions

COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

SÉANCE DE TRAVAIL À HUIS CLOS

AVIS AU MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

**Suite à l'audition de M. Philippe Pichet
en application du paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 278 de la Loi sur la police (RLRQ, c. P-13.1) et de l'article 110 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4)**

**Hôtel de Ville
275, rue Notre-Dame Est**

AVIS AU MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

1. Contexte

Le 24 février 2017, le ministre de la Sécurité publique, M. Martin Coiteux, déclenchait une enquête administrative sur les pratiques ayant cours au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) en matière d'enquêtes internes. Me Michel Bouchard était alors désigné pour agir comme enquêteur.

Le 30 novembre 2017, Me Bouchard a soumis au ministre Coiteux le *Rapport d'enquête administrative sur la Division des affaires internes du SPVM*.

Ce rapport faisait état d'irrégularités importantes dans la conduite des enquêtes internes, d'un contrôle inadéquat de cette activité au sein du corps de police et du non-respect de certaines dispositions de la Loi sur la police (RLRQ, c. P-13.1). Il exposait également des préoccupations quant aux tensions et au climat de travail, ainsi qu'au cheminement de carrière au sein de l'organisation, et recommandait au ministre de nommer un administrateur provisoire.

Le 6 décembre 2017, en réponse au dépôt du rapport de Me Bouchard, le ministre de la Sécurité publique nommait M. Martin Prud'homme pour agir à titre d'administrateur provisoire chargé de redresser la situation au SPVM et suspendait le directeur, M. Philippe Pichet, pour une durée indéterminée.

L'article 276 de la Loi sur la police prévoit notamment que l'administrateur provisoire doit présenter au ministre, dans les meilleurs délais, un rapport circonstancié de ses constatations.

Conformément à l'article 278 de la Loi sur la police, le ministre peut, après avoir pris connaissance de ce rapport de l'administrateur, lever la suspension du directeur ou recommander sa destitution au gouvernement, conformément à l'article 110 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4).

Cet article prévoit que le ministre doit, au préalable, obtenir l'avis du conseil municipal et de la Commission de la sécurité publique, qui doit entendre le directeur.

Conformément à l'article 276 de la Loi sur la police, le 4 juin 2017, M. Martin Prud'homme, directeur par intérim du SPVM, a fait rapport au ministre de la Sécurité publique, lequel a rendu public le *Rapport préliminaire de l'administration provisoire sur la réorganisation du Service de police de la Ville de Montréal*.

Le même jour, M. Martin Coiteux, transmettait une lettre à Mme Valérie Plante, mairesse de la Ville de Montréal, dans laquelle il sollicitait dans les meilleurs délais l'avis du conseil municipal et de la Commission de la sécurité publique, en application du paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 278 de la Loi sur la police et de l'article 110 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.

2. Démarche de la Commission de la sécurité publique

Sur réception de la lettre du ministre, le 4 juin 2018, la secrétaire recherchiste de la Commission de la sécurité publique a convoqué M. Philippe Pichet ainsi que les membres de la commission le jour même.

La Commission s'est réunie à huis clos 7 jours plus tard, soit le 11 juin 2018, à 13h30. Elle a entendu M. Pichet, lequel était accompagné de son avocat, Me Joël Mercier. Par la suite, les commissaires lui ont posé plusieurs questions.

Mme Nathalie Goulet, en tant que responsable de la sécurité publique au comité exécutif de la Ville de Montréal, a assisté comme observatrice aux travaux de la séance du 11 juin en après-midi. Mme Daphney Colin, responsable du soutien aux élus, M. Guillaume Cloutier, directeur de cabinet adjoint de la mairesse, et Me Patrice Guay, directeur du Service des affaires juridiques de la Ville, ont également assisté à l'audition de M. Pichet. La séance a été ajournée à 17 h 30.

Au terme de l'audition de M. Pichet, ce dernier a quitté la salle, de même que l'ensemble des observateurs. Les commissaires ont débuté leurs délibérations par un bref tour de table.

Les commissaires se sont ensuite réunis le 12 juin, à 10 h 00 pour continuer de délibérer et rédiger l'avis à transmettre au conseil municipal et au ministre de la Sécurité publique, M. Martin Coiteux. Me Patrice Guay et Me Karine Martel, du Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal, ont répondu à des questions d'ordre juridique avant le début des délibérations.

La secrétaire recherchiste de la Commission a rédigé le projet d'avis au fur et à mesure des interventions des commissaires, lesquels commentaient en temps réel le document.

L'avis des commissaires est basé sur la lecture du *Rapport d'enquête administrative sur la Division des affaires internes du SPVM* et du *Rapport préliminaire de l'administration provisoire sur la réorganisation du Service de police de la Ville de Montréal* ainsi que sur l'audition de M. Philippe Pichet.

3. L'avis de la Commission de la sécurité publique

Le présent avis est destiné au ministre de la Sécurité publique, M. Martin Coiteux, et au conseil municipal et au conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, afin d'alimenter leur réflexion respective sur les gestes à poser pour assurer la saine gestion du SPVM et le maintien de la confiance des citoyens à l'égard de celui-ci.

Au terme de l'audition de M. Philippe Pichet, ainsi que des délibérations des membres, la commission émet l'avis suivant :

Attendu que le travail de la Division des affaires internes est garant de la probité du SPVM et est donc au cœur de sa légitimité ;

Attendu que cette légitimité est essentielle à la confiance des citoyens et des membres du SPVM ;

Attendu que les carences et le laxisme au sein de la Division des affaires internes étaient connus ou auraient dû l'être, compte tenu des postes de direction occupés précédemment par M. Pichet dans l'organisation ;

Attendu que M. Pichet a manqué de diligence en omettant de porter une attention immédiate aux problèmes majeurs affectant la Direction des affaires internes ;

Attendu qu'il ressort des rapports Bouchard et Prud'homme un « manque de rigueur, de structure, de contrôle, de suivis et de transparence qui sévissait à la Division des affaires internes », notamment sous l'égide de M. Pichet ;

Attendu que M. Prud'homme conclut que les gestes posés par M. Pichet n'ont pas permis de régler ces problèmes.

Par ces motifs, la Commission est d'avis que :

Les circonstances actuelles sont telles que M. Pichet ne peut plus réintégrer ses fonctions de directeur du SPVM; et que

M. Pichet devrait être destitué du poste de directeur du SPVM.

Par ailleurs, la Commission est consciente que M. Pichet a hérité d'une situation complexe, dont il n'était pas le seul responsable.

****

Sur une proposition de Mme Blanco, appuyée par Mme Flannery, l'avis est adopté à l'unanimité le 12 juin 2018.

Commissions permanentes Montréal

ANNEXE

Avis de l'Opposition officielle

Suite à l'audition de M. Philippe Pichet en application du paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 278 de la Loi sur la police (RLRQ, c. P-13.1) et de l'article 110 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4);

Commission de la sécurité publique
12 juin 2016

INTRODUCTION

L'Opposition officielle accorde une importance cruciale au maintien de la confiance du public envers le Service de police de Montréal (SPVM). Le rôle du directeur du SPVM dans la préservation de cette confiance est déterminant.

Appelée par le ministre de la Sécurité publique à se prononcer sur la destitution du directeur, l'Opposition officielle a pris cette démarche très au sérieux. Suite à deux jours d'études et de délibérations de la Commission de la sécurité publique (CSP), l'Opposition officielle se rallie à l'avis unanime de la CSP laquelle stipule que :

« Les circonstances actuelles sont telles que M. Pichet ne peut plus réintégrer ses fonctions de directeur du SPVM; et que
M. Pichet devrait être destitué du poste de directeur du SPVM.

Par ailleurs, la Commission est consciente que M. Pichet a hérité d'une situation complexe, dont il n'était pas le seul responsable. »

Toutefois, tel qu'exprimé tout au long des délibérations de la CSP, l'Opposition officielle estime essentiel de partager ses réserves quant au processus suivi pour arriver à cette conclusion. C'est pourquoi est déposé cet avis minoritaire auprès de la CSP afin qu'il puisse être joint au dossier et présenté à l'ensemble des membres du conseil municipal, lesquels devront également donner leur avis en application du paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 278 de la Loi sur la police (RLRQ, c. P-13.1).

CONTEXTE

Nous sommes d'accord avec le contexte présenté dans l'avis de la CSP. Toutefois, nous souhaitons rappeler le caractère exceptionnel de la procédure en cours.

RÉSERVES

Absence de Me Bouchard et M. Prudhomme
Pour émettre son avis, la CSP s'est appuyée uniquement sur le rapport de Me Bouchard, le rapport préliminaire de M. Prudhomme et le témoignage de M. Pichet. Nous aurions souhaité obtenir des éclaircissements additionnels de la part de Me Bouchard et de M. Prudhomme sur leurs rapports respectifs. Ainsi, le témoignage de M. Pichet a apporté plusieurs informations nouvelles qui ont soulevé des questionnements additionnels pour les membres de la CSP, tel que l'a reconnu le président de la Commission auprès des médias.

Rappelons d'ailleurs que M. Prudhomme a été initialement convoqué pour venir présenter son rapport à la CSP et répondre aux questions des commissaires. Malheureusement, suite à une recommandation des Services juridiques de la Ville, le président de la CSP a décidé de ne pas les convoquer malgré nos demandes. L'Opposition officielle est d'avis qu'il aurait été souhaitable de prendre le temps nécessaire pour interroger Me Bouchard et M. Prudhomme et que ce n'est qu'ainsi que les commissaires auraient pu prendre une décision en toute connaissance de cause.

Tenue d'une séance à huis clos
Considérant les nouvelles pratiques amorcées par l'administration actuelle, soit de tenir par défaut les séances de la CSP en public, l'Opposition officielle est d'avis que le processus n'a pas permis d'atteindre les plus hauts niveaux de transparence de manière à renforcer la confiance du public, déjà fortement ébranlée envers le SPVM, dans le cadre de cette procédure exceptionnelle.

Une séance publique aurait permis à Me Bouchard et M. Prudhomme d'éclairer la décision des commissaires et éventuellement du ministre. Cela aurait aussi permis à M. Pichet de se faire entendre en public, par la population montréalaise, tel qu'il l'aurait souhaité. Dans tous les cas, l'Opposition officielle estime qu'un tel exercice aurait renforcé la confiance du public. Bien sûr, nous sommes conscients que certains éléments auraient pu devoir être discutés en huis clos.

Pour toutes ces raisons, l'Opposition officielle souhaite émettre les réserves suivantes à l'avis de la CSP :

Sous réserve que la Commission de la Sécurité publique n'a pu poser de questions à Me Bouchard et M. Prud'homme sur leurs rapports, lesquels ont mené à l'application du paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 278 de la Loi sur la police (RLRQ, c. P-

13.1) et de l'article 110 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4);

Attendu que M. Pichet n'a plus la légitimité morale ni la confiance des Montréalais et des employés du SPVM pour réintégrer ses fonctions de directeur du SPVM;

Nous affirmons notre appui à l'avis unanime soumis par la CSP, lequel stipule que :

« Les circonstances actuelles sont telles que M. Pichet ne peut plus réintégrer ses fonctions de directeur du SPVM; et que
M. Pichet devrait être destitué du poste de directeur du SPVM.

Par ailleurs, la Commission est consciente que M. Pichet a hérité d'une situation complexe, dont il n'était pas le seul responsable. »

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CG : 30.06

2018/06/21 17:00

(2)

Dossier # : 1177811002

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Prendre acte de la modification des aspects financiers du sommaire décisionnel 1177811002 (CG18 0063) et de l'obtention d'un certificat du trésorier, dans le cadre de l'entente cadre conclue avec Logistik Unicorp Inc. pour la fourniture de services de gestion vestimentaire intégrée destinés à l'ensemble de la clientèle au service de la sécurité publique - Autoriser la dépense des frais d'implantation et imputer cette dépense d'investissement conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel

Il est recommandé :

1. de prendre acte de la modification des aspects financiers du sommaire décisionnel (CG18 0063) et de l'obtention d'un certificat du trésorier ;
2. d'autoriser la dépense des frais d'implantation et d'imputer cette dépense d'investissement conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera assumée à 50,4% par l'agglomération, pour un montant de 1 141 564 $ taxes incluses;

3. d'ajuster la base budgétaire du Service de l'approvisionnement pour les années 2019 et les années subséquents, soit de 1 889 775$ au budget de fonctionnement et d'imputer la dépense des frais de gestion conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2018-06-04 11:11

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION	**Dossier # :1177811002**
Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Prendre acte de la modification des aspects financiers du sommaire décisionnel 1177811002 (CG18 0063) et de l'obtention d'un certificat du trésorier, dans le cadre de l'entente cadre conclue avec Logistik Unicorp Inc. pour la fourniture de services de gestion vestimentaire intégrée destinés à l'ensemble de la clientèle au service de la sécurité publique - Autoriser la dépense des frais d'implantation et imputer cette dépense d'investissement conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel

CONTENU

CONTEXTE

Par le présent addenda, nous demandons l'avis du Service des Finances au dossier décisionnel no 1177811002.

En effet, le bordereau de prix de l'appel d'offres 17-16249 pour l'acquisition d'un service de gestion vestimentaire pour la Ville de Montréal avait d'inclus un montant pour les frais d'implantation et pour les frais de gestion du contrat, pour les années 2019 à 2022.

Il a été omis de mentionner au dossier décisionnel d'octroi que le budget prévu pour la phase d'implantation qui se déroule en 2018 relève du PTI et que celui pour les frais de gestion du contrat relève du Service de l'approvisionnement.

Ceci explique la raison pour laquelle aucune demande d'intervention du Service des Finances n'a été demandée.

Aspects financiers

Le montant total de ce contrat pour les groupes 1 et 2 soit 45 550 511.94 $ taxes et contingences incluses est composé de l'entente-cadre pour un montant de 35 007 304 $ et de 2 265 008 $ de frais d'implantation servant à la gestion intégrée de vêtements ainsi qu'un montant de 8 278 200 $ relatif aux frais de gestion réparti sur les 4 dernières années du contrat soit de 2019 à 2022.

Le montant de l'entente-cadre inclut les contingences et les taxes et concerne l'achat de vêtements qui sera à la charge des unités administratives utilisatrices à même leur budget de fonctionnement.

Le financement des frais d'implantation sera assuré en 2018 par le Service des technologies de l'information par le biais de 2 emprunts prévus pour le projet 68094 Gestion vestimentaire intégrée. Ces dépenses d'investissements relatives à ce projet ont étés prévues au PTI 2018-2020 du Service et révisées lors du comité du CSTI du 18 mai dernier. Faisant passer les crédits autorisés de 749 000 $ à 2 068 200 $ net des ristournes dont 50,4 % assumés par l'agglomération pour un montant de 1 141 564 $, taxes incluses.

Le financement des frais de gestion sera assumé à partir de 2019 par le Service de l'approvisionnement à même son budget de fonctionnement et par conséquent il devra prévoir les crédits nécessaires pour cet exercice et les suivants jusqu'à 2022. Pour ce faire, un ajustement à la base budgétaire du Service de l'approvisionnement est requis au montant de 1 889 775$ représentant le coût annuel des frais de gestion net des ristournes pour les années 2019 et subséquentes.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Cathy GADBOIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

André TRUDEAU, Service des technologies de l'information
Benoit DAGENAIS, Direction générale
Cathy GADBOIS, Service des finances

Lecture :

Benoit DAGENAIS, 4 juin 2018
Cathy GADBOIS, 4 juin 2018
André TRUDEAU, 4 juin 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dana Roxana RACASAN OANCEA
Agente d'approvisionnement II

(514)872-6717
Tél :
Télécop. : 000-0000

SOMMAIRE GROUPE 1
(SPVM, ADS, BTM, REMORQUAGE, OPTIONS, RACHAT ET FRAIS DE GESTION)

Description	Montant
Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM) Montant total	**15 400 710,11 $**
Agents de stationnement (ADS) Montant total	**604 531,84 $**
Bureau du taxi de Montréal (BTM) Montant total	**159 677,22 $**
Remorquage Montant total	**63 894,55 $**
Options Montant total	**80 046,50 $**
Réacquisition par VDM des articles (Rachat) Montant total	**1 950 631,56 $**
Budget PTI **Frais de gestion**	
PHASE I : IMPLANTATION (réf. Devis technique)	1 319 900,00 $
FRAIS DE GESTION DU PROGRAMME POUR L'ANNÉE 2019	1 206 000,00 $
FRAIS DE GESTION DU PROGRAMME POUR L'ANNÉE 2020	1 206 000,00 $
FRAIS DE GESTION DU PROGRAMME POUR L'ANNÉE 2021	1 206 000,00 $
FRAIS DE GESTION DU PROGRAMME POUR L'ANNÉE 2022	1 206 000,00 $
Frais de gestion et implantation Montant total	**6 143 900,00 $**
MONTANT DU GROUPE 1	**24 403 391,78 $**
Taxe sur les produits et services (5 %)	**1 220 169,59 $**
Taxe de vente provinciale (9,975 %)	**2 434 238,33 $**
MONTANT TOTAL DU GROUPE 1 (SPVM, ADS, BTM, Remorquage, Options, Rachat et Frais de gestion)	**28 057 799,70 $**

SOMMAIRE GROUPE 2
(SIM, ASM, BRIGADIERS SCOLAIRES, OPTIONS, RACHAT ET FRAIS DE GESTION)

Description	Montant total
Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) Montant total	**7 440 505,84 $**
Agents de sécurité de Montréal (ASM) Montant total	**192 836,55 $**
Brigadiers scolaires Montant total	**324 218,51 $**
Options Montant total	**79 023,00 $**
Réacquisition par VDM des articles (Rachat) Montant total	**550 063,75 $**
Budget PTI **Frais de gestion**	
PHASE I : IMPLANTATION (réf. Devis technique)	650 100,00 $
FRAIS DE GESTION DU PROGRAMME POUR L'ANNÉE 2019	594 000,00 $
FRAIS DE GESTION DU PROGRAMME POUR L'ANNÉE 2020	594 000,00 $
FRAIS DE GESTION DU PROGRAMME POUR L'ANNÉE 2021	594 000,00 $
FRAIS DE GESTION DU PROGRAMME POUR L'ANNÉE 2022	594 000,00 $
Frais de gestion et implantation Montant total	**3 026 100,00 $**
MONTANT DU GROUPE 2	**11 612 747,65 $**
Taxe sur les produits et services (5 %)	**580 637,38 $**
Taxe de vente provinciale (9,975 %)	**1 158 371,58 $**
MONTANT TOTAL DU GROUPE 2 (SIM, ASM, Brigadiers scolaire, Options, Rachat et Frais de gestion)	**13 351 756,61 $**

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION ADDENDA - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1177811002

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Objet :	Prendre acte de la modification des aspects financiers du sommaire décisionnel 1177811002 (CG18 0063) et de l'obtention d'un certificat du trésorier, dans le cadre de l'entente cadre conclue avec Logistik Unicorp Inc. pour la fourniture de services de gestion vestimentaire intégrée destinés à l'ensemble de la clientèle au service de la sécurité publique - Autoriser la dépense des frais d'implantation et imputer cette dépense d'investissement conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD1177811002-Logistik Unicorp inc..xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Cathy GADBOIS
Chef de Section

Tél : 514 872-1443

Co-auteur
François Fabien
Conseiller budgétaire
514-872-0709

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-04

Yves COURCHESNE
Directeur Service des finances et trésorier

Tél : 514 872-6630

Division : Service des finances

Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'agglomération

Assemblée ordinaire du jeudi 25 janvier 2018 Séance tenue le 25 janvier 2018	Résolution: CG18 0063

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre d'une durée de cinq ans, avec deux possibilités de prolongation de vingt-quatre mois chacune, avec Logistik Unicorp inc. pour la fourniture de services de gestion vestimentaire intégrée destinés à l'ensemble de la clientèle des services de sécurité publique - Appel d'offres public 17-16249 (2 soum., 1 seul conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 janvier 2018 par sa résolution CE18 0105;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de cinq ans avec deux possibilités de prolongation de vingt-quatre mois chacune, pour la fourniture sur demande de services de gestion vestimentaire intégrée destinés à l'ensemble de la clientèle des services de sécurité publique;

3 - d'accorder au seul soumissionnaire conforme Logistik Unicorp inc., le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission pour les groupes 1 et 2, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16249;

4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1177811002
/lc

Valérie PLANTE
_____
Mairesse

Yves SAINDON
_____
Greffier de la Ville

(certifié conforme)

_____
Yves SAINDON
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 26 janvier 2018

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 30.06

2018/06/21
17:00

(2)

Dossier # : 1177811002

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Logistik Unicorp Inc., une entente-cadre d'une durée de cinq (5) ans avec deux (2) possibilités de prolongation de vingt-quatre (24) mois chacune, pour la fourniture de services de gestion vestimentaire intégrée destinés à l'ensemble de la clientèle au service de la sécurité publique - Appel d'offres public 17-16249 - deux (2) soumissions, une (1) seule conforme - Montant groupe 1 : 28 057 799,70 $ et groupe 2 : 13 351 756,61 $, taxes incluses plus un frais de contingence de 10 % (4 140 955,63 $) pour les groupes 1 et 2. Montant total des 2 groupes, taxes et contingences incluses : 45 550 511,94 $

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de cinq (5) ans avec deux (2) possibilités de prolongation de vingt-quatre (24) mois chacune, pour la fourniture sur demande de services de gestion vestimentaire intégrée destinés à l'ensemble de la clientèle au service de la sécurité publique;
2. d'accorder au seul soumissionnaire conforme Logistik Unicorp Inc., le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission pour les groupes 1 et 2, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16249 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-12-11 11:21

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1177811002**
Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Logistik Unicorp Inc., une entente-cadre d'une durée de cinq (5) ans avec deux (2) possibilités de prolongation de vingt-quatre (24) mois chacune, pour la fourniture de services de gestion vestimentaire intégrée destinés à l'ensemble de la clientèle au service de la sécurité publique - Appel d'offres public 17-16249 - deux (2) soumissions, une (1) seule conforme - Montant groupe 1 : 28 057 799,70 $ et groupe 2 : 13 351 756,61 $, taxes incluses plus un frais de contingence de 10 % (4 140 955,63 $) pour les groupes 1 et 2. Montant total des 2 groupes, taxes et contingences incluses : 45 550 511,94 $

CONTENU

CONTEXTE

Contexte actuel
La Ville de Montréal fournit des vêtements et des accessoires connexes à l'ensemble de l'effectif responsable de la sécurité publique, lequel se chiffre à environ 8 500 employés répartis en sept (7) unités d'affaires, soit le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), les agents de sécurité de Montréal (ASM), les agents de stationnement (ADS), le Bureau de taxi Montréal (BTM), les Brigadiers scolaires et le Remorquage.

Pour combler les besoins de ses employé(e)s, le Service de l'approvisionnement de la Ville, conjointement avec les différentes unités d'affaires, assure la gestion complète des uniformes et accessoires connexes à partir de la planification de la demande jusqu'à la distribution aux employés, selon une période de commande annuelle fixe pour chacune des unités d'affaires ainsi qu'une période de distribution annuelle ou bisannuelle. Des commandes ponctuelles en cours d'année sont également fréquentes.

Selon les politiques, les conventions et les pratiques des divers services, le personnel en uniforme doit revêtir les vêtements et accessoires connexes en lien avec leur type d'emploi et leur grade. Chaque unité d'affaires est responsable de la gestion des profils et des allocations pour ses employés.

Pour le SIM et le SPVM, les allocations sont basées sur un système de pointage, où chaque article a une valeur en points qui est déterminée en fonction du coût d'acquisition et de la durée de vie. Pour les ADS, les ASM, BTM, les Brigadiers scolaires et le Remorquage, un

nombre d’articles est prédéterminé annuellement par catégorie d’emploi. Dans les deux cas, il est possible d’obtenir certains articles sur échange ou encore des articles supplémentaires, sur approbation.

Orientation

Dans le cadre du projet de regroupement des achats à la Ville de Montréal effectué au cours des dernières années, le Service de l’approvisionnement poursuit ses activités de rationalisation des coûts et d’optimisation de ses achats et processus.

Étude de marché

Le résultat de l'appel d'offres AO16-15340 étant trop élevé en comparaison avec notre estimation menant, à l'annulation de celle-ci, une nouvelle étude de marché a été réalisée afin de réévaluer notre stratégie.

Ainsi, en 2017, le Service de l’approvisionnement a mené une étude de marché auprès de quatre (4) villes et organismes publics et cinq (5) fournisseurs pouvant offrir des programmes de gestion vestimentaire intégrée. Les résultats d’analyse ont permis de définir une stratégie d’acquisition afin de consolider et d’optimiser les besoins en matière vestimentaire, et ce, pour toutes les unités d’affaires desservant les services en matière de sécurité publique de la Ville. Le tout a été prévu en respect des normes et conventions collectives en vigueur. Les résultats d’analyse ont permis d’identifier des points d’amélioration potentielle :

· Des pénalités applicables et des délais de livraison plus flexibles en raison de la difficulté d’acquisition de certains articles de spécialité, distribution exclusive, importation, etc.;
· Le nombre de commandes annuelles par employé défini selon l’historique de consommation des requérants;
· Une durée de contrat tenant compte de la difficulté pour les fournisseurs de maintenir des prix fixes annuels sur une période dépassant cinq (5) ans;
· La méthode de prise de mesures revue en fonction de notre historique de consommation et de nos spécifications;
· Le rachat de l’inventaire résiduel au moment de l’implantation;
· Une durée de contrat permettant une implantation et un transfert d'inventaire résiduel de la Ville sur 12 mois.

La stratégie de sollicitation de marché proposée par le Service de l’approvisionnement pour l’appel d’offres remis sur le marché consiste ainsi à :

· Octroyer un contrat par groupe, avec possibilité de soumissionner à l’un et/ou l’autre des deux (2) groupes concernés, au soumissionnaire conforme ayant obtenu le plus haut pointage;
· Accorder un contrat pour une période de cinq (5) ans, incluant l’année d’implantation, avec possibilité de deux prolongations de vingt-quatre (24) mois chacune, totalisant une période potentielle de neuf (9) ans;
· Exiger des prix unitaires fermes annuellement;
· Recourir à des pénalités et des délais de livraison conséquents selon le type et le délai d’acquisition des articles;
· Analyser la conformité technique sur deux (2) volets, soit : selon les échantillons soumis et selon les exigences technologiques et de sécurité informatique proposées;
· Inscrire les frais de gestion séparément au bordereau de soumission;
· Retenir des garanties de soumission et d'exécution;
· Adopter le mode d’octroi à deux (2) enveloppes.

L’appel d’offres a été annoncé le 28 août 2017 dans le journal Le Devoir et sur le site SÉAO du gouvernement du Québec. La fermeture de l’appel d'offres a eu lieu le 28 novembre 2017 accordant un délai de 85 jours civils aux preneurs de cahiers de charges pour la préparation et le dépôt des documents de soumission.

La période de validité des soumissions est de 180 jours civils, soit jusqu’au 18 mai 2018.

Sept (7) addenda ont été publiés :

1. 4 octobre 2017 : Précisions pour les échantillons de conformité;
2. 6 octobre 2017 : Ajout de produits et réponses aux questions;
3. 16 octobre 2017 : Réponses aux questions;
4. 17 octobre 2017 : Report de date et publication des annexes TI à nouveau;
5. 1er novembre 2017: Ajout de produits et réponses aux questions;
6. 10 novembre 2017 : Réponses aux questions et publication du bordereau groupe 1 à nouveau;
7. 17 novembre 2017 : Réponses aux questions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Pour l’ensemble de l’effectif affecté aux services de sécurité publique (SPVM, SIM, ADS, ASM, Brigadier scolaire, BTM et Remorquage), le contrat prévoit l’acquisition des services de gestion vestimentaire intégrée. Les services d’un ou des fournisseurs experts dans ce type de programme incluront, conformément aux spécifications techniques et aux exigences définies aux documents de l’appel d’offres public 17-16249, sans s’y limiter les requis suivants :
· La fourniture des pièces vestimentaires et des accessoires composants l’uniforme, incluant la conception de nouveaux produits, l’amélioration continue et le contrôle de qualité gérés en entier;
· Le service à la clientèle, incluant la prise de mesures de cette dernière le cas échéant, la gestion des plaintes et des retours;
· La gestion des inventaires et de ceux existants (repris et écoulés à travers le programme client) incluant les étapes de prise de commande en ligne jusqu’à la livraison;
· La gestion de l’information à travers un système paramétré sur mesure pour chacun des requérants;
· La saisie et la gestion des données et la préparation de rapports.

Dans l'année d'implantation prévue en début de contrat, le paramétrage des systèmes et le transfert des données impliqueront d'une part les requérants, les suivis de données par les relations humaines (RH) et, d'autre part, des membres de l'équipe des technologies de l'information (TI). Un plan de déploiement expliquant les délais et les rôles et responsabilités de chacun et prévoyant l'arrimage des parties est prévu au moment de l'octroi. L'échéancier ci-dessous résume les grandes étapes du déploiement de l'année un (1) d'implantation dès l'octroi jusqu'à la gestion contractuelle.

Étapes de réalisation	**Échéanciers de réalisation**
Approbation de la conformité de tous les articles *(ne tient pas compte de la conformité du tissu)*	15 mai 2018
Approbation des tissus	15 juillet 2018

Configuration des systèmes et mise en place du catalogue électronique	15 septembre 2018
Réaliser la correspondance entre les données de la Ville (grandeur et consommation par employé) avec le système de l'adjudicataire	15 octobre 2018 et mise à jour des données janvier 2019
-Finalisation des patrons et tableaux de gradation; -Approbation des échantillons préproduction	15 novembre 2018
Transfert de l'inventaire (mise en inventaire) *(la clientèle doit couvrir ses besoins jusqu'à cette date, modalité à définir à l'implantation)*	1er décembre 2018
Détermination d'une place d'affaires accessible à Montréal	Au plus tard le 7 janvier 2019
Début des commandes en ligne par les employés (**mise en ligne du portail**)	**Au plus tard le 7 janvier 2019**

JUSTIFICATION

Soumissions conformes **GROUPE 1**	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Logistik Unicorp Inc.	77,0	0,05	28 057 799,70 $		28 057 799,70 $
Dernière estimation réalisée					31 189 633,54 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)*					- 3 131 833,84 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*					**- 10 %**
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire ($) *(2 ème meilleure note finale – adjudicataire)*					
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%) *((2 ème meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100*					
Soumissions conformes **GROUPE 2**	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Logistik Unicorp Inc.	77,0	0,10	13 351 756,61 $		13 351 756,61 $
Dernière estimation réalisée					13 732 036,32 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)*					- 380 279,71 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*					**- 3 %**

En vertu de l'article 9.4 des "Instructions au soumissionnaire" qui stipule que *la Ville peut corriger toute erreur de calcul dans une soumission et effectuer les ajustements qui en découlent,* les corrections suivantes ont été effectuées :

- en raison d'une omission de quantité au bordereau de soumission, un ajustement de

montant pour le groupe 2 a dû être effectué par le soumissionnaire, faisant passer le montant total de 13 349 075,39 $ à 13 351 756,61 $, taxes incluses.

Preneurs des cahiers des charges : dix-sept (17)
- Boivin & Gauvin Inc.
- Chemise Empire Ltée.
- Doubletex
- Les industries Pamelio Inc.
- Équipement de Sécurité Universel Inc.
- Logistik Unicorp Inc.
- Groupe Trium Inc.
- Groupe Unisync
- Metcalf Brothers LLC.
- Outdoor Outfit
- Peerless Garments
- Petites mains
- Société de transport de Montréal
- Société des traversiers du Québec
- Stedfast Inc.
- Vince Feigin
- 2418627 Ontario Ltd.

Raisons de désistement :
- Priorisation d'autres contrats obtenus entretemps, capacité du fournisseur restreinte (1);
- Délai sur le marché trop court et les exigences techniques trop élevées (1);
- Manufacturiers de tissus (2);
- Fournisseurs de différentes pièces vestimentaires et équipements (10);
- Paramunicipales pour informations (2).

Soumissionnaires : deux (2)
- Équipement de Sécurité Universel Inc.
- Logistik Unicorp Inc.

Raisons de rejet : une (1)
- Soumission rejetée suite à un non respect des procédures administratives.

La soumission a été rejetée suite à un non respect des procédures administratives. Un courriel en provenance du soumissionnaire dévoile indirectement le prix de sa soumission ou, à tout le moins, donne un ordre de grandeur de son prix. Ce qui pourrait influencer l'évaluation de sa soumission.

Il s’agit d’une condition fondamentale et impérative du mode d’adjudication à 2 enveloppes qui vise à garantir l’équité de traitement aux soumissionnaires. L’article 573.1.0.1.1 de la LCV précité oblige la Ville à procéder selon ses dispositions formelles et il fixe les règles à suivre.

Analyse des soumissions :

Avant d’entamer l’analyse proprement dite des soumissions, nous avons procédé aux vérifications d’usage liées à une éventuelle inscription de l’un des soumissionnaires sur l’une des listes qui nous obligerait à considérer le rejet ou la restriction pour certaines des soumissions reçues.

Aucun des soumissionnaires dans ce dossier ne doit être déclaré non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle, n’est ni inscrit au Registre des entreprises non admissibles.

Le présent dossier d'appel d'offres requérant la présentation de l'attestation de l'Autorité des marchés financiers, celle-ci a bien été jointe à chacune des soumissions.

Les quantités exprimées à l'appel d'offres ont été fournies à titre indicatif seulement. Elles sont basées sur les besoins estimés par l'ensemble des requérants et sont utilisées aux fins d'un scénario permettant de déterminer les meilleures propositions de prix pour la conclusion de l'entente.

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, la Ville a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant pour le **groupe 1** à 31 189 633,54 $, taxes incluses et pour le **groupe 2** à
13 732 036,32 $, taxes incluses, pour les cinq (5) années du contrat incluant l'implantation pour les deux (2) groupes. Cette estimation est basée sur l'historique de consommation, les derniers prix payés mis à jour par la Ville pour l'acquisition des articles concernés, ainsi que les frais de gestion calculés selon le balisage effectué en 2017.

Les soumissions ont d'abord fait l'objet d'une analyse de conformité par les comités techniques en vêtements et au niveau TI et, par la suite, ont été soumises à un comité de sélection qui a procédé à leur évaluation selon une grille d'évaluation. Au terme de ces étapes, la soumission s'est avérée conforme pour un seul soumissionnaire. Le contrat est octroyé sur la base de la grille d'évaluation au soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final.

La soumission conforme pour le **groupe 1** s'élève à 28 057 799,70 $, taxes incluses, ce qui représente une économie de 3 131 833,83 $ en faveur de la Ville. Pour le **groupe 2,** la soumission s'élève à 13 351 756,61 $, taxes incluses, ce qui représente une économie de 380 279,71 $ en faveur de la Ville.
Cette différence pourrait s'expliquer par la stratégie qui a été revue afin d'ouvrir le marché.

L'offre de la firme Logistik Unicorp Inc. est conforme administrativement et techniquement pour les deux (2) groupes. Le Service de l'approvisionnement recommande cette firme comme adjudicataire. L'adjudicataire recommandé, par sa soumission, affirme s'être conformé en tout point à la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (CG11 0082), le dossier sera soumis à ladite commission pour étude. Il s'agit d'une entente-cadre d'acquisition de plus de 10 M$.

Note : Les produits seront confectionnés au Canada et en importation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant de l'offre est de :
Groupe 1 : 24 403 391,78 $ + 1 220 169,59 $ (TPS) + 2 434 238,33$ (TVQ) = 28 057 799,70 $ (taxes incluses)
Groupe 2 : 11 612 747,65 $ + 580 637,38 $ (TPS) + 1 158 371,58$ (TVQ) = 13 351 756,61 $ (taxes incluses)

L'entente-cadre conclue à la suite de l'appel d'offres 17-16249 est sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués sur demande. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une approbation de crédit.

Le contrat, incluant les deux (2) groupes sur une période de cinq (5) ans, est estimé pour le **groupe 1** à vingt-huit millions cinquante-sept mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf et

soixante-dix (28 057 799,70 $), avec taxes**, et le groupe 2** à treize millions trois cent cinquante-et-un sept cent cinquante-six et soixante-et-un (13 351 756,61 $), avec taxes.

Pour le programme de gestion vestimentaire intégrée, l'approvisionnement devient le responsable du budget tout au long du contrat. Le programme nécessite que les frais de rachat d'inventaire soit acquittés sur une période maximale de dix-huit (18) mois (montants estimés de rachat groupe 1 : 2 220 290,81 $ et pour le groupe 2 : 640 729,61 $, taxes incluses).

Des frais de contingence de l'ordre de 10 % (4 140 955,63 $) peuvent se produire en cours de contrat. Ces derniers doivent être justifiés uniquement en raison de changements majeurs face à de nouvelles normes SST, des embauches massives ou toute autre raison opérationnelle justifiée. Montant total des 2 groupes, taxes et contingences incluses : 45 550 511,94 $

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Tel que spécifié dans cahier des charges, La Ville réitère son engagement sociale, environnemental et économique en encourageant la récupération des vêtements désuets par le soumissionnaire selon les dispositions et les principes 3RV-E.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'annulation ou le report d'un appel d'offres de cette envergure engendrerait des conséquences majeures à plusieurs niveaux. L'ensemble des articles actuels est couvert par des ententes de prolongation qui prendront fin au moment où le nouveau contrat de gestion intégrée entrera en vigueur. Le manquement à fournir les articles requis pour les clientèles visées peut entraîner un arrêt de travail et des griefs.
Selon l'échéancier prévisionnel, une annulation ou un report pourrait menacer l'ensemble des étapes prévues qui tiennent compte du transfert des pratiques actuelles par les requérants vers le nouveau système, l'inventaire à transférer en fonction des commandes et des ententes couvrantes les besoins jusqu'à l'échéance de l'implantation et l'implication de tous les acteurs prévus au déploiement de cette dernière jusqu'au passage en ligne des commandes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication est prévu permettant le passage et l'arrimage de la clientèle vers le service desservi dans le cadre de programme. L'arrêt des commandes par la clientèle est prévu à l'échéancier en décembre 2018, date prévue pour la fin de l'implantation. À cette date est prévu le transfert d'inventaire au fournisseur. La clientèle doit en être avisée afin que les besoins soient couverts jusqu'à la mise en ligne du système pour la prise des commandes.
La gestion de changements à l'interne ainsi qu'auprès des requérants est prévue dans le cadre du déploiement, et ce, dès le début de l'implantation jusqu'à la gestion contractuelle.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ficelage : 11 décembre 2017
Comité exécutif : 20 décembre 2017
Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) : 10 janvier 2018
Retour au comité exécutif : 17 janvier 2018
Conseil municipal : 22 janvier 2018
Conseil d'agglomération : 25 janvier 2018
Octroi du contrat : 25 janvier 2018

Début Phase 1 Implantation et transfert : fin janvier 2018 (12 mois)
Début Phase 2 Suivi et gestion contractuelle : 7 janvier 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Caroline BOULÉ
Chargée de compte

Tél : 514 872-6710
Télécop. : 514 872-8140

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-12-08

Danielle CHAURET
Chef de section ress.matérielles

Tél : 514 872-1027
Télécop. : 514 872-2519

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dean GAUTHIER
directeur de service - approvisionnement
Tél : 514 868-4433
Approuvé le : 2017-12-11

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CG : 30.06

2018/06/21 17:00

(2)

Dossier # : 1177811002

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Objet :	Conclure avec Logistik Unicorp Inc., une entente-cadre d'une durée de cinq (5) ans avec deux (2) possibilités de prolongation de vingt-quatre (24) mois chacune, pour la fourniture de services de gestion vestimentaire intégrée destinés à l'ensemble de la clientèle au service de la sécurité publique - Appel d'offres public 17-16249 - deux (2) soumissions, une (1) seule conforme - Montant groupe 1 : 28 057 799,70 $ et groupe 2 : 13 351 756,61 $, taxes incluses plus un frais de contingence de 10 % (4 140 955,63 $) pour les groupes 1 et 2. Montant total des 2 groupes, taxes et contingences incluses : 45 550 511,94 $

Rapport- mandat SMCE177811002.pdf

Dossier # :1177811002

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidentes

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Membres

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-de-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce

Mme Julie Brisebois
Village de Sennevville

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

Mme Fanny Magini
Arrondissement d'Outremont

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 25 janvier 2018

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE177811002

Conclure avec Logistik Unicorp Inc., une entente-cadre d'une durée de cinq (5) ans avec deux (2) possibilités de prolongation de vingt-quatre (24) mois chacune, pour la fourniture de services de gestion vestimentaire intégrée destinés à l'ensemble de la clientèle au service de la sécurité publique - Appel d'offres public 17-16249 - deux (2) soumissions, une (1) seule conforme - Montant groupe 1 : 28 057 799,70 $ et groupe 2 : 13 351 756,61 $, taxes incluses plus un frais de contingence de 10 % (4 140 955,63 $) pour les groupes 1 et 2. Montant total des 2 groupes, taxes et contingences incluses : 45 550 511,94 $.

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

(ORIGINAL SIGNÉ)

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE177811002

Conclure avec Logistik Unicorp Inc., une entente-cadre d'une durée de cinq (5) ans avec deux (2) possibilités de prolongation de vingt-quatre (24) mois chacune, pour la fourniture de services de gestion vestimentaire intégrée destinés à l'ensemble de la clientèle au service de la sécurité publique - Appel d'offres public 17-16249 - deux (2) soumissions, une (1) seule conforme - Montant groupe 1 : 28 057 799,70 $ et groupe 2 : 13 351 756,61 $, taxes incluses plus un frais de contingence de 10 % (4 140 955,63 $) pour les groupes 1 et 2. Montant total des 2 groupes, taxes et contingences incluses : 45 550 511,94 $.

À sa séance du 20 décembre 2017, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrats de plus de 10 M$;*
- *Contrats de biens et services d'une valeur de plus de 2 M$ pour lesquels une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.*

Le 11 janvier 2018, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de l'approvisionnement ont répondu aux questions des membres de la commission.

Les membres ont été surpris de constater qu'il n'y avait qu'un seul soumissionnaire conforme dans ce dossier. Il y aurait lieu de se demander si des demandes trop spécifiques ont fait en sorte de limiter le nombre de soumissionnaires.

Ils ont bien compris par ailleurs qu'un soumissionnaire a dû être écarté pour non respect des procédures administratives.

Enfin, les membres, tout en reconnaissant la conformité du processus dans ce dossier, ont soulevé des questions sur le choix de regrouper l'achat de vêtements et la gestion vestimentaire dans un même contrat.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'approvisionnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrats de plus de 10 M$;*
- *Contrats de biens et services d'une valeur de plus de 2 M$ pour lesquels une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE177811002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 30.07

2018/06/21
17:00

(2)

Dossier # : 1185175002

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Approuver le Rapport d'activités 2016-2017 modifié et le Rapport d'activités 2017-2018 relatif au Fonds de développement des territoires

Il est recommandé :

- d'approuver le Rapport d'activités 2016-2017 modifié et le Rapport d'activités 2017-2018 relatifs au Fonds de développement des territoires;
- de transmettre ces rapports au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- d'autoriser le Service du développement économique de la Ville de Montréal à rendre les rapports disponibles sur le site Internet de la Ville pour le bénéfice de la population.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-05-28 11:34

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1185175002**

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Approuver le Rapport d'activités 2016-2017 modifié et le Rapport d'activités 2017-2018 relatif au Fonds de développement des territoires

CONTENU

CONTEXTE

La *Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016* (ci-après la Loi) a institué le Fonds de développement des territoires (FDT) pour aider les municipalités régionales de comté et les agglomérations à assumer leur nouveau rôle en matière de développement local et régional. Ce Fonds permet de soutenir toute mesure qui s'y rattache.
Une entente relative au Fonds de développement des territoires couvrant les années 2015 à 2020 est intervenue entre la Ville et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT). Elle prévoit que l'agglomération doit établir ses priorités d'intervention et ses politiques de soutien au milieu. L'agglomération doit également assurer la gestion des sommes qu'elle reçoit du Fonds et en demeure imputable. L'article 21 prévoit que la Ville doit produire et adopter un rapport d'activités pour chaque année de l'entente.

Le présent dossier vise à faire adopter le Rapport d'activités 2016-2017 modifié et le Rapport d'activités 2017-2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0057 – 25 janvier 2018 – Accorder une contribution de 4 660 274 $ à Concertation régionale de Montréal pour la réalisation de 7 grands projets de concertation, d'octobre 2017 à décembre 2019 / Approuver un projet d'entente à cet effet
CG17 0504 – 28 septembre 2017 – Approuver les rapports d'activités 2015-2016 et 2016-2017 relatifs au Fonds de développement des territoires

CG17 0231 – 15 juin 2017 – Accorder une nouvelle avance de fonds de 700 000 $, sur une contribution prévue de 6,3 millions $, à Concertation régionale de Montréal, à même le budget du Service du développement économique / Approuver une entente à cet effet

CG17 0196 18 mai 2017 – Approuver l'entente 2015-2020 relative au Fonds de développement des territoires à intervenir entre la Ville et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

CG16 0636 – 24 novembre 2016 – Autoriser l'augmentation du budget du Service du développement économique d'une somme de 2 085 681 $ en provenance du Fonds de

développement des territoires / Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent su revenu additionnel attendu

CG16 0347 – 19 mai 2016 – Approuver la répartition de l'enveloppe 2016-2021 dédiée aux six (6) organismes PME MTL / Accorder une contribution financière annuelle totale de 7 761 578,00 $ aux six (6) organismes PME MTL afin d'offrir l'accompagnement et le financement aux entreprises durant les années 2016-2021, dans le cadre de l'entente relative au Fonds de développement du territoire entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la Ville et de l'entente relative au Fonds d'investissement PME MTL / Accorder une contribution financière non récurrente de 7 181 833,80 $ à titre de partage des actifs nets des anciens organismes CLD/CDEC / Accorder un prêt de 25 674 192 $ dans le cadre du Fonds d'investissement PME MTL et de 4 176 376 $ dans le cadre des Fonds locaux de solidarité FTQ / Approuver les projets d'entente de délégation à cet effet.

CG16 0343 – 19 mai 2016 – Approuver une entente entre la Ville et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire relative au Fonds de développement des territoires.

DESCRIPTION

En 2017-2018, les contributions financières reçues dans le cadre du FDT ont permis de financer des projets et des activités liés au réseau PME MTL et la réalisation de projets de concertation confiés à Concertation régionale de Montréal (Concertation Montréal).

Année	Contribution FDT ($)	Projets et activités
2017-2018	8,55 M$	**Réseau PME MTL** Budget de fonctionnement Fonds Jeunes entreprises Fonds de développement de l'économie sociale **Projets de concertation** Appui à des actions ciblées de concertation (en matière de développement local et régional (Complément de financement de l'année 2017-2018 de Concertation régionale de Montréal)

Par ailleurs, une modification au rapport d'activités 2016-2017 est nécessaire. Contrairement à ce qui avait été anticipé, l'entente intervenue entre la Ville et Concertation Montréal, dans le cadre du FDT, ne peut avoir un effet rétroactif antérieur à l'arrêté ministériel l'approuvant. L'entente prenant effet à la date de l'arrêté ministériel, soit le 13 octobre 2017, le rapport d'activité FDT doit être modifié afin d'y soustraire les activités et le financement de l'organisme pour la période allant du 1er avril 2016 au 31 mars 2017.

L'annexe A de l'entente FDT vient préciser le contenu des rapports d'activités. Ceux-ci doivent être déposés sur le site Web de la Ville au bénéfice de la population.

JUSTIFICATION

Les deux rapports viennent répondre aux exigences de reddition de compte de l'entente FDT.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le dépôt des rapports permet à la Ville de se conformer aux exigences de l'entente FDT et autorise le MAMOT à verser à la Ville le solde de la somme de 8,55 M$ prévue pour l'année 2017-2018, soit 1,71 M$.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les rapports seront rendus disponibles à la population sur le site Internet de la Ville de Montréal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Été 2018 :
- Transmettre le Rapport d'activités 2017-2018 et le Rapport d'activités 2016-2017 modifié au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.
- Rendre disponible sur le site web de la Ville le Rapport d'activités 2017-2018 pour le bénéfices de la population.
- Rendre disponible sur le site web de la Ville le Rapport d'activités 2016-2017 modifié pour le bénéfices de la population.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine ÉTHIER
Chef d'équipe

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-28

Véronique DOUCET
Directrice

Tél :	514 872-4137	**Tél :**	514 872-3116
Télécop. :	514 872-6249	**Télécop. :**	

Fonds de développement des territoires

Rapport annuel d'activités

1er avril 2016 au 31 mars 2017

Version modifiée – mai 2018

Montréal

1. Contexte général

La *Loi sur les compétences municipales* (ci-après la LCM) prévoit que l'agglomération de Montréal peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire. C'est à cette fin qu'elle a constitué le réseau PME MTL. Composé de six (6) pôles de services en développement économique local, le réseau offre de l'accompagnement et du financement aux entrepreneurs privés et d'économie sociale de l'île de Montréal.

La *Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016* (ci-après la Loi) est venue instituer le Fonds de développement des territoires (FDT) pour aider les municipalités régionales de comté et les agglomérations à assumer leur nouveau rôle en matière de développement local et régional. Ce Fonds permet de soutenir toute mesure qui s'y rattache.

Une entente relative au FDT est intervenue entre la Ville et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. Elle couvre les années 2015-2020 et prévoit que l'agglomération doit établir ses priorités d'intervention et ses politiques de soutien au milieu.

2. Priorités d'intervention

Dans le cadre des dispositions de l'entente FDT, la Ville de Montréal a établi les priorités d'intervention suivantes pour l'année 2016-2017 :

- promotion et soutien à l'entrepreneuriat;
- réalisation d'actions structurantes spécifiques aux parcs et zones industriels;
- développement de la filière d'électrification des transports;
- développement d'un pôle de chimie verte;
- mise en valeur des artères commerciales;
- appui à l'innovation et à l'écosystème des startups;
- appui au développement du secteur touristique;
- appui à des actions ciblées de concertation en matière de développement local et régional.

Priorité 1 – Promotion et soutien à l'entrepreneuriat

Le mandat de promotion et de soutien à l'entrepreneuriat est délégué, sur le territoire montréalais, au réseau PME MTL. Suivant les exigences de l'entente FDT, une entente de délégation est intervenue entre la Ville de Montréal et chacun des six (6) pôles de services de PME MTL.

Le mandat du réseau PME MTL est d'offrir un ensemble de services aux entrepreneurs privés et d'économie sociale, en offrant de l'accompagnement et du financement pour le démarrage, la croissance et la relance d'entreprises. Ces services sont offerts sous forme de services-conseils, de financement, de mentorat d'affaires, d'aide au recrutement de personnel, d'information et d'orientation, d'activités de réseautage et de promotion de l'entrepreneuriat. Cette offre de services peut se faire en partenariat avec d'autres personnes ou organismes.

Le réseau PME MTL a également le mandat de gérer le Fonds d'investissement PME MTL (Fonds PME MTL) et les Fonds locaux de solidarité FTQ (FLS), ainsi que le Fonds de subvention Jeunes entreprises (FJE) et le Fonds de subvention de développement de l'économie sociale (FDES).

Porte d'entrée de l'entrepreneuriat montréalais, le Réseau offre des services d'accompagnement et de financement aux entrepreneurs du territoire. Il se compose des six pôles de services suivants :

- PME MTL Centre-Est;
- PME MTL Centre-Ouest;
- PME MTL Centre-Ville;
- PME MTL Est-de-l'Île;
- PME MTL Grand Sud-Ouest;
- PME MTL Ouest-de-l'Île.

Territoire d'intervention des six pôles de services de PME MTL

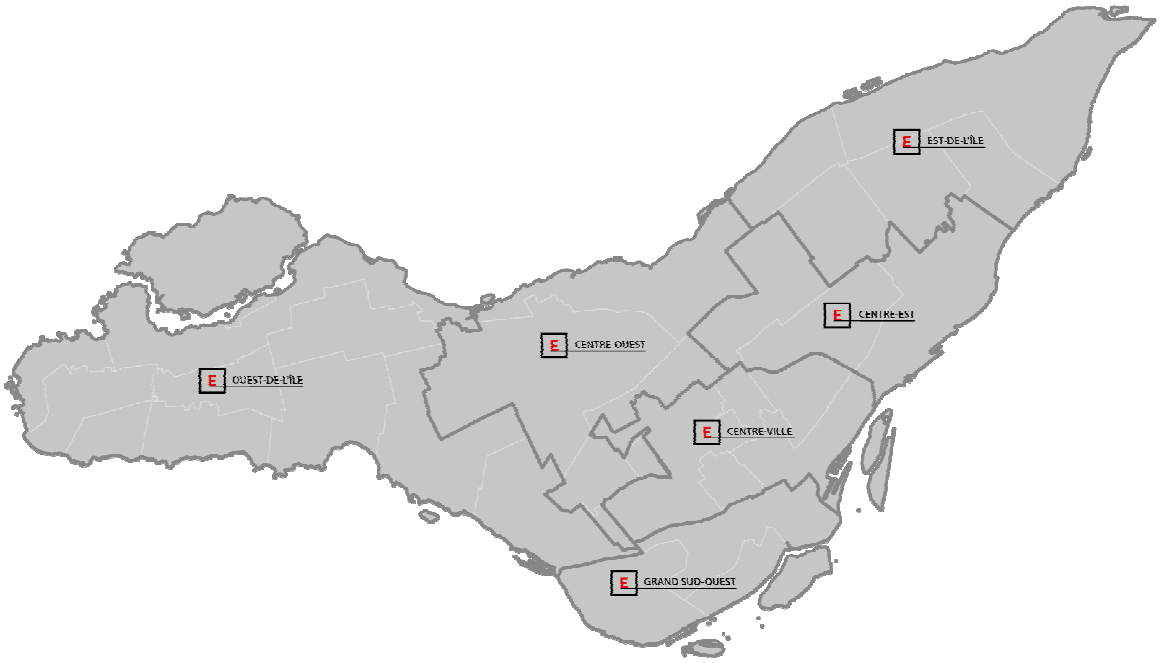

Pour cette priorité d'intervention, les projets suivants ont également été soutenus dans le cadre du FDT :

- Défi OSEntreprendre;
- Élaboration d'une stratégie de contenu PME MTL qui vise à faire la promotion d'entrepreneurs montréalais.

Priorité 2 – Réalisation d'actions structurantes spécifiques aux parcs et zones industriels

Pour cette priorité d'intervention, aucune action précise n'a été réalisée pour l'année 2016-2017 dans le cadre du FDT.

Priorité 3 – Développement de la filière d'électrification des transports

Montréal s'est engagée dans la lutte contre les changements climatiques et maintient sa cible de réduction des gaz à effet de serre (GES) qui est de 30 % d'ici 2020 par rapport à 1990. Or, les activités de transport constituent l'une des principales sources de GES. Cet engagement invite à une transition énergétique des transports qui consiste à réduire significativement la

consommation des énergies fossiles. En matière de transport, Montréal compte effectuer cette transition énergétique en agissant sur deux composantes :

- en misant sur le développement des transports collectif et actif et sur une occupation du territoire dense et diversifiée, permettant de diminuer la dépendance à l'automobile et de minimiser les distances à parcourir;
- par l'électrification progressive des véhicules, tant privés que publics, permettant de briser notre dépendance aux énergies fossiles et d'utiliser une source renouvelable d'énergie, l'hydroélectricité.

Afin d'assurer une cohérence dans l'atteinte d'objectifs communs, une Stratégie d'électrification des transports a été produite. Elle regroupe les mesures que la Ville et ses partenaires entendent prendre pour jouer, à l'échelle locale, un rôle clé dans la lutte aux changements climatiques, tout en s'illustrant comme un leader en cette matière.

La Stratégie d'électrification des transports s'appuie sur les orientations contenues dans les plans et politiques de la Ville dont le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal, le Plan de transport, la Politique verte du matériel roulant et le Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise 2013-2020.

De multiples mesures favorisant l'électrification des transports ont été mises en place par les différents services de la Ville dans leur champ d'action respectif, comme l'électrification graduelle du parc de véhicules municipaux et le développement d'un réseau public de bornes de recharge. Des plans d'action ont aussi été réalisés par les services municipaux afin d'assurer un développement et une mise en œuvre continue de ces mesures. La Stratégie est également en lien avec les actions des partenaires de la Ville, dont la STM, eux aussi engagés dans la transition énergétique vers des transports durables et sobres en carbone.

Priorité 4 – Développement d'un pôle de chimie verte

Afin de réduire sa dépendance aux énergies fossiles et de réhabiliter des terrains contaminés montréalais, la Ville souhaite développer un pôle de la chimie verte.

Une des premières initiatives a été de mettre en place un projet de «banc d'essai en phytoremédiation» dans l'Est de Montréal afin de transformer des passifs environnementaux en actifs économiques. Ce projet consiste à :

- étudier les effets des plantations sur le niveau de décontamination de 4 hectares de terrains industriels municipaux via la phytoremédiation (1 hectare/an sur 4 ans, de 2016 à 2019);

- démontrer le potentiel de la phytoremédiation comme technologie de décontamination de choix ainsi que de valorisation d'extrants et de biomasses issus des terrains traités.

Le mandat réalisé dans le cadre du FDT a permis d'effectuer une caractérisation environnementale des sols sur le terrain DSTI 813, dans le cadre du projet de Banc d'essai en phytoremédiation.

En lien avec cette priorité d'intervention, la Ville a appuyé la tenue du Salon international des technologies environnementales AMERICANA, le plus grand salon international multisectoriel en environnement d'Amérique du Nord. L'objectif de cet événement est de partager et d'accroître les connaissances et d'accélérer le développement du secteur des technologies environnementales. Il s'agit d'un événement majeur, à la fois technique, scientifique et commercial, qui accueille 10 000 participants de plus de 40 pays différents. AMERICANA 2017 a également accueilli la Rencontre internationale des municipalités efficaces.

Priorité 5 – Mise en valeur des artères commerciales

La stratégie municipale relative au commerce de détail vise à s'assurer que tous les Montréalais aient accès quotidiennement à une offre commerciale optimale qui leur permet de se procurer une gamme complète de biens et services dans un rayon raisonnable du lieu de résidence.

Dans cette perspective, la Ville a réalisé une étude de segmentation de marché. Cette étude vise à établir les fondements d'une future campagne promotionnelle d'envergure, intégrée et multiplateforme afin de soutenir les commerces de détail montréalais. Cette étude s'avère fondamentale pour déterminer les problématiques auxquelles la campagne promotionnelle doit répondre.

De plus, la Ville a appuyé la réalisation de l'événement *Hop! Le Sommet du commerce de détail* organisé par le Conseil québécois du commerce de détail. Cet événement a rassemblé près de 1 300 participants. Pour une première fois dans son histoire, un nouvel axe de conférences portant sur le commerce de proximité a été introduit au colloque.

Priorité 6 – Appui à l'innovation et à l'écosystème des startups

Montréal possède un écosystème de startups très dynamique. Afin d'en maximiser les retombées, la Ville souhaite intensifier les relations entre les industries technologiques et les domaines de la recherche. Alors que la qualité de la recherche fait l'unanimité, la valorisation et le transfert technologique vers l'entreprise demeurent des enjeux de taille pour Montréal. Celui-ci a

des répercussions négatives à la fois sur le potentiel de retombées économiques pour le territoire et sur la compétitivité des entreprises montréalaises.

Dans cette perspective, la Ville de Montréal a mis en place le projet SÉRI Montréal (pour Synergie Émergente Recherche Industrie Montréal). La mission de SÉRI Montréal est de mettre en relation des représentants d'entreprises et des chercheurs montréalais en réunissant des experts autour d'un même thème technologique dans l'objectif de décloisonner les secteurs et de briser les traditionnels silos industriels. Le but est de provoquer l'émergence de projets et de partenariats d'affaires qui favorisent la mise en valeur des résultats de la recherche, de l'entrepreneuriat et de la compétitivité des entreprises; autant d'éléments essentiels au dynamisme économique de Montréal.

La Ville a également soutenu la présence d'entreprises montréalaises, rassemblées sous la bannière Planète Québec à l'événement South by Southwest (SXSW). SXSW se tient chaque année à Austin au Texas. SXSW était c'est à l'origine un festival de musique, puis du film indépendant. Avec son approche atypique, le festival a évolué progressivement et est maintenant reconnu comme l'un des plus grands festivals nord-américains consacrés à l'innovation et aux nouvelles technologies où se côtoient des centaines de startups et de groupes industriels et institutionnels.

Dans le cadre de cette priorité, le FDT a également permis l'embauche d'une ressource pour la coordination et l'analyse de projets issus de l'écosystème des startups.

Priorité 7 – Appui au développement du secteur touristique

Au début 2016, une étude de marché, financée par la Ville et Tourisme Montréal, a été réalisée auprès des acteurs de l'écosystème touristique afin de valider la pertinence, l'utilité et le potentiel d'un projet d'incubateur à Montréal dans ce secteur. D'une manière générale, les conclusions de l'étude confirment qu'un tel projet répondait aux besoins exprimés par les sondés.

En juin 2016, « MTLab », un incubateur en tourisme, culture et divertissement, a été créé par l'École des Sciences de la Gestion de l'UQAM. L'incubateur MTLab vise à favoriser et à promouvoir l'entrepreneuriat dans l'industrie touristique en accueillant des startups innovantes œuvrant dans ce domaine. MTLab est le premier incubateur dédié au tourisme, à la culture et au divertissement en Amérique du Nord. Les principaux rôles du MTLab et les services offerts sont :

- incubateur (hébergement, coaching, maillage avec les grands acteurs de l'industrie);
- espace de travail collaboratif ouvert favorisant l'échange;
- lieu d'expérimentation des innovations en contexte d'entreprise;

- espace de conférence, de formation et de veille sur les tendances touristiques;
- accès privilégié aux secteurs du tourisme, de la culture et du divertissement;
- mentorat dédié au développement des entreprises;
- accès à un financement privilégié;
- veille touristique sur les grandes tendances.

Priorité 8 – Appui à des actions ciblées de concertation

La Loi a aboli les conférences régionales des élus (CRÉ) ainsi que les centres locaux de développement. Suivant l'abolition de la CRÉ, Concertation régionale de Montréal (Concertation Montréal) a été créée à partir d'un noyau d'employés de la CRÉ de Montréal dissoute en 2015. Dans le cadre du FDT, des discussions sont en cours avec Concertation Montréal en vue d'une entente relative à des mandats qui s'inscrivent dans la mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie. L'organisme possède l'expertise et la capacité d'agir pour chacun des mandats proposés.

Le projet d'entente s'appui sur une collaboration de plusieurs services municipaux qui ont établi des mandats pouvant être réalisés par Concertation Montréal. Leur réalisation permettra, notamment, de mettre en œuvre certains aspects du Plan Montréal durable 2016-2020, de la Politique de l'enfant, de la Stratégie jeunesse, de la Politique pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal et de la Politique du sport et de l'activité physique.

Ces mandats sont les suivants :

Mandat 1 – Concertation en enfance
- Appuyer et dynamiser la concertation régionale en petite enfance
- Assurer la coordination et l'animation des démarches concertées multisectorielles sur les transitions scolaires et sur les activités en saison estivale

Mandat 2 - Participation citoyenne des jeunes
- Animer la concertation du Forum jeunesse de l'île de Montréal
- Favoriser la participation citoyenne des jeunes
- Soutenir les conseils jeunesse d'arrondissement

Mandat 3 - Concertation en éducation
- Être un partenaire actif à la table de concertation des établissements post secondaires et du milieu concerné en matière d'accueil et d'intégration des étudiants internationaux
- Assurer une veille relative au sujet précité
- Collaborer aux efforts de la collectivité montréalaise en matière de rétention des étudiants étrangers

Mandat 4 - Mobilisation des organisations partenaires externes au Plan Montréal durable 2016-2020
- Soutenir la mobilisation de la collectivité (organisations partenaires externes) pour le Plan Montréal durable 2016-2020

Mandat 5 - Sensibilisation et mobilisation en matière de parité et d'équité

- Animer des carrefours d'acteurs montréalais qui traitent de parité et d'équité afin d'assurer une meilleure représentativité dans les lieux décisionnels ainsi que dans les différents aspects de la vie montréalaise
- Développer et tenir à jour une banque de candidatures en fonction de l'expertise, de l'origine et du genre
- Promouvoir les modèles de réussite

Mandat 6 – Appui aux saines habitudes de vie

- Gérer des fonds dans le cadre d'une Entente régionale multipartite convenue entre les partenaires financiers et relative à l'Instance régionale de concertation sur les saines habitudes de vie, soit la Table intersectorielle régionale sur les saines habitudes de vie

Mandat 7 – Conseil en concertation des grands enjeux de l'agglomération

- Répondre à des besoins ponctuels en faisant appel à l'expertise des différents collèges d'affinité de Concertation Montréal

3. Contribution FDT 2016-2017

La contribution gouvernementale du FDT à la Ville de Montréal s'élevait pour l'année 2016-2017 à 8 550 489 $. La contribution de la Ville de Montréal au FDT s'élevait à 1 296 770 $.

Une somme de 7 761 578 $ est répartie entre les six pôles de services de PME MTL selon quatre critères socio-économiques, soient :

1. un premier quart de cette part est réparti en fonction de la dynamique économique du territoire, laquelle se mesure au nombre d'établissements qui y sont présents. Ce nombre est établi à partir de la plus récente version disponible du fichier du « Registre des emplacements » de Statistique Canada;

2. un second quart de cette part est réparti en fonction de l'activité économique du territoire, laquelle se mesure au nombre d'emplois qui y sont présents. Ce nombre est établi à partir de la compilation spéciale au lieu de travail de l'« Enquête nationale auprès des ménages 2011 » de Statistique Canada, ou à partir de la compilation spéciale au lieu de travail intégrée à la version la plus récente de cette enquête;

3. un troisième quart de cette part est réparti en fonction de l'importance du marché du travail dans la population habitant le territoire, laquelle se mesure au nombre total de personnes formant la population active. Ce nombre est établi à partir de l'« Enquête nationale auprès des ménages 2011 » de Statistique Canada, ou à partir de la version la plus récente de cette enquête;

4. un dernier quart de cette part est réparti en fonction de la vitalité du marché du travail dans la population habitant le territoire, laquelle se mesure au nombre de chômeurs. Ce nombre est établi à partir de l'« Enquête nationale auprès des ménages 2011 » de Statistique Canada, ou à partir de la version la plus récente de cette enquête.

Le tableau suivant présente la répartition de la contribution gouvernementale et municipale à chacun des pôles de services de PME MTL. Le détail de la répartition pour chacun des pôles est présenté à l'Annexe 1.

Tableau 1 - Répartition de la contribution gouvernementale et municipale à chacun des pôles de services de PME MTL

Pôles de services	Contribution Gouvernement du Québec	Contribution Agglomération de Montréal	Contribution Totale
Centre-Ville	1 933 253 $	387 789 $	2 321 043 $
Centre-Est	1 163 318 $	233 349 $	1 396 667 $
Centre-Ouest	1 059 047 $	212 433 $	1 271 480 $
Est-de-l'Île	865 284 $	173 567 $	1 038 851 $
Ouest-de-l'Île	849 047 $	170 309 $	1 019 356 $
Sud-Ouest	594 860 $	119 322 $	714 182 $
Total *	**6 464 808 $**	**1 296 770$**	**7 761 578 $**

* Il est possible que les totaux ne correspondent pas exactement aux sommes des colonnes car les montants ont été arrondis.

Le tableau 2 présente la contribution du Fonds FDT aux actions mises de l'avant dans le cadre des autres priorités d'interventions.

Tableau 2 - Contribution gouvernementale par priorité d'intervention (autre que celle attribuée à PME MTL)

Priorité d'interven-tion	Nom du projet	Nom de l'organisme	Montant accordé (FDT)	Contribution Totale	Emplois créés
1	Défi OSEntreprendre - volet entrepreneur Édition 2017	PME MTL Centre-Ouest	82 782 $	82 782 $	1
1	Défi OSEntreprendre - volet étudiant Édition 2017	Centre Jeunesse Emploi Notre-Dame-de-Grâce	31 000 $	31 000 $	0,5
1	Stratégie de contenu PME MTL	Stéphane Champagne	21 000 $	21 000 $	0,1
1	Stratégie de contenu PME MTL	Annie Gaignaire	21 000 $	21 000 $	0,1
3	Institut de l'Électrification et des transports intelligents	Ernst & Young	24 835 $	24 835 $	0,1
4	Banc d'essai en phytoremédiation - Test de sol	ABS Inc.	23 900 $	23 900 $	0
4	Organisation - Américana 2017	Réseau Environnement	25 000 $	1 600 000 $	0
5	Étude - Commerce de détail	Léger Marketing Inc.	43 690 $	43 690 $	0,1
5	Appui à un événement *Hop! Le Sommet du commerce de détail*	Conseil Québécois du commerce de détail	25 000 $	500 000 $	0
6	Événements SERI	PME MTL Centre-Est	15 023 $	15 023 $	0,3
6	Ressource en appui à l'écosystème des startups	Mohamed Charradi	89 942 $	89 942 $	1
6	Appui à l'évènement South by SouthWest	South by SouthWest	25 000 $	25 000 $	0
7	Incubateur en tourisme	MTLab	200 000 $	334 216 $	0
	TOTAL *		**628 173 $**	**2 812 389 $**	**3**

* Il est possible que les totaux ne correspondent pas exactement aux sommes des colonnes car les montants ont été arrondis. Le détail des contributions est présenté à l'annexe 2.

4. Partage des actifs

La Ville avait également l'obligation de convenir de conventions de partage d'actifs avec les anciens organismes CLD/CDEC du territoire. Le tableau 3 présente les conventions de partage d'actifs conclues pour l'année 2016-2017.

Tableau 3 – Partage des actifs

Anciens CLD/CDEC	Somme récupérée dans le cadre de l'exercice de partage des actifs	Organisme réceptionnaire
CDEC Côte-des-Neiges / Notre-Dame-de-Grâce	1 543 186 $	PME MTL Centre-Ville
CLD Centre-Ouest (maintenant PME MTL Centre-Ouest)	2 247 284 $	PME MTL Centre-Ouest
CLD Anjou	159 899 $	PME MTL Est-de-l'Île
CLD Lachine	403 405 $	PME MTL Ouest-de-l'Île
CLD Montréal-Nord	891 488 $	PME MTL Est-de-l'Île
CLD Ouest-de-l'Île (maintenant PME MTL Ouest-de-l'Île)	908 716 $	PME MTL Ouest-de-l'Île
Société de développement économique de Ville-Marie (maintenant PME MTL Centre-Ville)	230 155 $	PME MTL Centre-Ville
Société de développement économique de l'Est (maintenant PME MTL Est-de-l'Île)	136 339 $	PME MTL Est-de-l'Île
Total	**6 520 472 $**	

5. Bilan des activités : FDT et Fonds d'investissement PME MTL

FDT

En 2016-1017, le réseau PME MTL avait à son emploi 72 conseillers en accompagnement et en financement. Les services offerts auront permis d'accompagner 3 080 entreprises montréalaises au cours de l'exercice, une augmentation de près de 25 % par rapport au nombre d'entreprises accompagnées en 2015.

Tableau 4 – Entreprises accompagnées

	2016	2015
Entreprises accompagnées	**3 080**	**2 500**
À but lucratif existantes	990	900
À but lucratif en démarrage	1 770	1 250
Économie sociale existante	120	150
Économie sociale en démarrage	200	200
Séances d'information	**120**	**60**
Entrepreneurs rencontrés	1 063	435
Femmes	48 %	46 %
Immigrants	28 %	31 %
Jeunes de moins de 40 ans	31 %	nd

Le FDT aura également permis d'octroyer des subventions dans le cadre du Fonds Jeunes entreprises et du Fonds de développement de l'économie sociale.

Fonds de développement de l'économie sociale (FDÉS)

Le FDES a pour objectif de soutenir le développement d'entreprises et de projets d'économie sociale dans toutes leurs phases (prédémarrage, démarrage, consolidation et expansion). Il vise également à soutenir l'émergence de projets novateurs qui explorent de nouveaux secteurs, de nouvelles façons de faire ou qui développent de nouvelles expertises.

La réalisation de cette mission se fait dans une approche d'accompagnement des promoteurs et s'inscrit dans une perspective de développement de projets, d'entreprises et de compétences.

Tableau 5 – Fonds de développement de l'économie sociale

Année	FDT Sommes engagées	FDT Sommes versées	FDT Sommes engagées à verser	Investissements générés	Entreprises soutenues	Emplois créés ou maintenus
2016	1 529 092 $	864 012 $	665 080 $	10 023 788 $	90	703
2015	992 565 $	946 499 $	46 066 $	10 415 486 $	76	618

Fonds Jeunes Entreprises (JE)

Le Fonds JE a pour objectif de créer et soutenir des entreprises viables en leur offrant une aide financière pour le démarrage, l'expansion ou la relève entrepreneuriale. Elle vise les entreprises ayant de zéro à cinq ans d'existence depuis le début de ses ventes.

Tableau 6 – Fonds Jeunes entreprises

Année	FDT Sommes engagées	FDT Sommes versées	FDT Sommes engagées à verser	Investissements générés	Entreprises soutenues	Emplois créés ou maintenus
2016	1 012 000 $	728 500 $	283 500 $	29 272 275 $	96	675
2015	404 931 $	404 931 $	0 $	5 070 825 $	44	173

Fonds d'investissement PME MTL – Ville de Montréal

Le Fonds d'investissement PME MTL (qui inclut les anciens FLI et les FLS) appartient à la Ville de Montréal et ne fait pas partie du FDT. Ce fonds d'investissement est géré par le réseau PME MTL.

La mission du Fonds PME MTL est d'aider financièrement et techniquement les entreprises nouvelles et existantes afin de créer et de maintenir des emplois sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

Le Fonds est un outil financier pouvant accélérer la réalisation des projets d'entreprises sur le territoire et, en ce sens, il intervient de façon proactive dans les dossiers. Il vise à :

- contribuer au développement économique du territoire des six pôles économiques montréalais;
- créer et soutenir des entreprises viables;
- soutenir le développement de l'emploi;
- financer le démarrage, l'expansion et l'acquisition d'entreprises;
- procurer un levier en faveur du financement des projets d'entreprises;
- permettre à une nouvelle entreprise de se positionner dans le marché du financement en complétant avec succès un premier financement avec une institution financière.

Pour l'année 2016-2017, le réseau PME MTL a consenti 6,3 M$ sous forme de prêts ou de garantie de prêts aux entrepreneurs montréalais. Quatre-vingt-un pourcent (81 %) des entreprises financées sont toujours en activités après 5 ans.

Cette année, une entente de partenariat est intervenue entre Desjardins et le réseau PME MTL relative au déploiement du programme Créavenir sur le territoire de l'île de Montréal. Ce partenariat financier vise à soutenir les jeunes entrepreneurs ayant moins de 35 ans. Le financement octroyé dans le cadre de Créavenir doit être jumelé à un prêt offert par le Fonds PME MTL. Il pourra être considéré comme une mise de fonds personnelle, facilitant ainsi l'accès à d'autres sources de financement. L'enveloppe disponible en 2016-2017, soit 200 000 $, a été octroyé à 20 entrepreneurs montréalais.

Tableau 7 – Financement octroyé, emplois créés et taux de survie des entreprises après 5 ans d'activité

	2016	2015
Financement total	**8,2 M$**	**5 M$**
Prêt	6,3 M$	3,6 M$
Subventions (JE et FDES)	1,7 M$	1,4 M$
Créavenir	0,2 M$	nd
Emplois créés	**1 100**	**+ de 900**
Taux de survie après 5 ans d'activité	**81 %**	**88 %**

6. Bilan financier

Tableau 8 – Bilan financier du Fonds de développement des territoires pour l'exercice financier 2016-2017

Produits	Engagé	Versé	À verser
Contribution FDT	8 550 489 $	6 881 105 $	1 669 384 $
Contribution de l'Agglomération de Montréal	1 296 770 $	1 296 770 $	- $
Partage des actifs CLD *	6 520 472 $	6 520 472 $	- $
Total - produits	**16 367 731 $**	**14 698 347 $**	**1 669 384 $**

Charges	Engagé	Versé	À verser
Priorité d'intervention - promotion et soutien à l'entrepreneuriat			
Aides financières aux entreprises / entrepreneurs **	**2 541 092 $**	**1 592 512 $**	**948 580 $**
Fonds d'économie sociale	1 529 092 $	864 012 $	665 080 $
Fonds jeunes entreprises	1 012 000 $	728 500 $	283 500 $
Masse salariale PME MTL	**5 192 637 $**	**5 192 637 $**	**- $**
Salaires - conseillers	3 305 098 $	3 305 098 $	- $
Salaires - administration	1 887 539 $	1 887 539 $	- $
Dépenses d'administration admissibles	**1 687 878 $**	**1 687 878 $**	**- $**
Sous-total - charges	**9 421 607 $**	**8 473 027 $**	**948 580 $**
Autres priorités d'intervention			
Total – autres priorités d'intervention	**628 173 $**	**416 297 $**	**211 876 $**
Financement et accompagnement	155 782 $	63 600 $	92 182 $
Électrification des transports	24 835 $	- $	24 835 $
Pôle de chimie verte	48 900 $	20 000 $	28 900 $
Mise en valeur des artères commerciales	68 691 $	58 691 $	10 000 $
Innovations et écosystème des startups	129 965 $	94 006 $	35 959 $
Secteur touristique	200 000 $	180 000 $	20 000 $
Total - charges	**10 049 780 $**	**8 889 324 $**	**1 160 456 $**

* Les sommes reçues dans le cadre du partage des actifs en 2015-2016 ont été transférées dans l'exercice 2016-2017 aux organismes PME MTL.
** La liste des contrats de subventions versées aux entrepreneurs se retrouve à l'annexe 2.

ANNEXE 1

Poids de chacun des pôles de services de PME MTL selon 4 critères économiques (les 4c)

	Population active		Chômeurs		Emplois		Établissements		Moyenne des 4 critères
	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	
Est-de l'Île	147 340	15,0%	15 700	16,5%	111 445	9,7%	7 861	12,4%	13,4%
Centre-Est	218 825	22,2%	22 160	23,3%	150 030	13,1%	8 518	13,4%	18,0%
Centre-Ville	220 720	22,4%	21 565	22,6%	470 540	41,0%	21 283	33,5%	29,9%
Centre-Ouest	139 690	14,2%	14 345	15,1%	194 945	17,0%	12 248	19,3%	16,4%
Grand Sud-Ouest	110 410	11,2%	10 525	11,1%	76 075	6,6%	5 025	7,9%	9,2%
Ouest-de-l'Île	147 875	15,0%	10 950	11,5%	143 525	12,5%	8 579	13,5%	13,1%
Total	984 860	100,0%	95 245	100,0%	1 146 560	100,0%	63 514	100,0%	100,0%

Sources : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages (ENM) 2011 et Registre des emplacements, décembre 2013.
Compilation : Montréal en statistiques, Direction de l'urbanisme, Ville de Montréal.
05 mars 2015

ANNEXE 2

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

Liste des contrats de services, des aides et des ententes sectorielles de développement local et régional
Exercice financier du 1er avril 2016 au 31 mars 2017

Nom du bénéficiaire	Projet	Date début	Date fin	Investissement généré	FDT sommes engagées	FDT sommes réelles versées	FDT sommes engagées à verser	Emplois créés et maintenus
PME MTL Centre-Est								
Coopérative de solidarité Mosaïques	Développement des activités marchandes	2016-2017	2017-2018	30 000 $	10 000 $	8 000 $	2 000 $	4
Corporation d'animation des places publiques	Consolidation du projet Vélo-Pousse	2016-2017	2016-2017	100 000 $	15 000 $	15 000 $	- $	13
Etnik BGC	Mise en place de l'Éco Design Hub	2016-2017	2017-2018	42 000 $	7 000 $	5 000 $	2 000 $	5
Café l'Artère coopérative de solidarité	Diversification des activités marchandes	2016-2017	2017-2018	30 000 $	15 000 $	13 500 $	1 500 $	5
Coopérative de solidarité Santé Montréal	Démarrage	2016-2017	2017-2018	267 330 $	23 500 $	14 100 $	9 400 $	4
Cosimu	Soutien phase II	2016-2017	2017-2018	75 000 $	15 000 $	13 500 $	1 500 $	5
Centre de ressources action communautaire	Démarrage d'une épicerie solidaire	2016-2017	2017-2018	69 500 $	15 000 $	9 000 $	6 000 $	5
Événement Prima Danse	Développement des services	2016-2017	2017-2018	19 946 $	15 000 $	13 500 $	1 500 $	19
Coopérative le Comité	Démarrage	2016-2017	2017-2018	17 600 $	5 000 $	4 000 $	1 000 $	3
Rond Point Café coopérative	Concours Parcours COOP	2016-2017	2017-2018	5 000 $	5 000 $	- $	5 000 $	1
Afrique au Féminin	Étude de faisabilité	2016-2017	2017-2018	4 945 $	3 500 $	2 450 $	1 050 $	5
Compagnons de Montréal	Amél. locatives / acquisition d'équip.	2016-2017	2017-2018	26 388 $	13 000 $	10 000 $	3 000 $	51
La Gang à Rambrou	Ressources humaines	2016-2017	2017-2018	31 668 $	13 000 $	10 000 $	3 000 $	5
Accès Travail de Montréal	Ressources humaines	2016-2017	2017-2018	60 000 $	10 000 $	5 000 $	5 000 $	22
Institut DesÉquilibres	Soutien aux activités courantes	2016-2017	2017-2018	18 928 $	10 000 $	7 000 $	3 000 $	4

Nom du bénéficiaire	Projet	Date début	Date fin	Investissement généré	FDT sommes engagées	FDT sommes réelles versées	FDT sommes engagées à verser	Emplois créés et maintenus
Living Lab de Montréal	Plan de communications	2016-2017	2017-2018	22 500 $	10 000 $	6 000 $	4 000 $	2
TOTAL - PME MTL Centre-Est				**820 805 $**	**185 000 $**	**136 050 $**	**48 950 $**	**153**

PME MTL Centre-Ouest

La Coop Vanier	Reprise de la librairie	2016-2017	2016-2017	570 250 $	25 000 $	25 000 $	- $	9,0
Marché Ahuntsic-Cartierville	Installations Métro Sauvé	2016-2017	2016-2017	63 176 $	15 000 $	15 000 $	- $	5,0
Bois Urbain	Étude de faisabilité - travaux structure du bâtiment	2016-2017	2017-2018	20 000 $	10 000 $	8 000 $	2 000 $	13,0
Cartier Émilie	Promotion & publicité	2016-2017	2017-2018	33 838 $	15 000 $	10 000 $	5 000 $	11,0
Journaldesvoisins.com	Vente de publicité	2016-2017	2017-2018	30 400 $	20 000 $	10 000 $	10 000 $	8,0
Remue-Ménage - Assistance à domicile	Étude de faisabilité	2016-2017	2016-2017	20 000 $	5 550 $	5 550 $	- $	0,0
Maison des Familles	Étude de faisabilité	2016-2017	2017-2018	20 000 $	11 041 $	5 521 $	5 520 $	0,0
COCLA	Restaurant communautaire	2016-2017	2017-2018	120 000 $	35 000 $	- $	35 000 $	3,0
Bois Urbain	Travaux structure du bâtiment	2016-2017	2017-2018	592 000 $	40 000 $	- $	40 000 $	11,0
Marché Ahuntsic-Cartierville	Installations Métro Sauvé	2016-2017	2017-2018	103 500 $	20 000 $	- $	20 000 $	5,0
TOTAL - PME MTL Centre-Ouest				**1 573 164 $**	**196 591 $**	**79 071 $**	**117 520 $**	**65**

PME MTL Centre-Ville

Cinéma NDG	Améliorations locatives	2016-2017	2017-2018	835 000 $	50 000 $	15 000 $	35 000 $	2
Le collectif de nourriture Concordia (Le Frigo Vert)	soutien aux activités courantes	2016-2017	2016-2017	136 967 $	10 000 $	10 000 $	- $	2
Radio Communautaire Francophone de Mtl	soutien aux activités courantes	2016-2017	2016-2017	70 000 $	15 000 $	15 000 $	- $	6
Santropol Roulant Inc.	Étude de faisabilité	2016-2017	2017-2018	10 000 $	5 000 $	4 500 $	500 $	17
Coop Cycle AlimenTerre	Soutien au pré-démarrage	2016-2017	2017-2018	23 200 $	15 000 $	10 000 $	5 000 $	4
Zap Coop	Soutien au démarrage	2016-2017	2016-2017	225 000 $	25 000 $	25 000 $	- $	7
Productions Rêves Intentionnels	Acquisition d'équipement	2016-2017	2016-2017	34 000 $	5 000 $	5 000 $	- $	1
Fourchette & Cie	Soutien aux activités courantes	2016-2017	2016-2017	33 000 $	10 000 $	10 000 $	- $	9
Productions Feux Sacrés	Soutien au démarrage	2016-2017	2016-2017	75 000 $	25 000 $	25 000 $	- $	8
LivArt	Soutien au démarrage	2016-2017	2017-2018	230 000 $	25 000 $	22 250 $	2 750 $	1
Association des restaurateurs de rue du QC	Améliorations locatives	2016-2017	2017-2018	210 000 $	21 000 $	- $	21 000 $	12

Nom du bénéficiaire	Projet	Date début	Date fin	Investissement généré	FDT sommes engagées	FDT sommes réelles versées	FDT sommes engagées à verser	Emplois créés et maintenus
Carrefour des Ressources Interculturelles	Soutien au démarrage	2016-2017	2017-2018	30 000 $	15 000 $	12 500 $	2 500 $	6
PROMIS	Améliorations locatives	2016-2017	2017-2018	232 934 $	50 000 $	40 000 $	10 000 $	52
Institut du Nouveau Monde	Soutien aux activités courantes	2016-2017	2016-2017	100 000 $	10 000 $	10 000 $	- $	15
Espace Ludique	Agrandissement espaces de coworking	2016-2017	2017-2018	90 000 $	15 000 $	- $	15 000 $	1
Euguélionne - librairie féministe	Soutien au démarrage	2016-2017	2017-2018	90 500 $	10 000 $	9 000 $	1 000 $	4
Casteliers	Soutien aux activités courantes	2016-2017	2017-2018	40 000 $	20 000 $	- $	20 000 $	3
Vidéographe Inc.	Refonte de la plateforme numérique	2016-2017	2017-2018	95 580 $	10 000 $	9 000 $	1 000 $	8
ARPENT	Soutien au pré-démarrage	2016-2017	2016-2017	28 250 $	5 000 $	5 000 $	- $	3
Pagaille ! Café coopérative de travail	Acquisition d'équipement	2016-2017	2017-2018	111 250 $	10 000 $	9 000 $	1 000 $	7
Académie CinéTV	Soutien au démarrage	2016-2017	2017-2018	35 000 $	10 000 $	9 000 $	1 000 $	1
Coop Bioma	Acquisition d'équipement	2016-2017	2017-2018	19 750 $	15 000 $	12 000 $	3 000 $	4
ACEM	Soutien aux activités courantes	2016-2017	2017-2018	20 000 $	10 000 $	9 000 $	1 000 $	13
Maison Monbourquette	Développement de nouveaux programmes	2016-2017	2016-2017	40 000 $	20 000 $	20 000 $	- $	4
Fait à Montréal / Made in Montreal	Soutien au démarrage	2016-2017	2017-2018	19 000 $	15 000 $	5 000 $	10 000 $	2
Centre de communication adaptée	Outils de promotion	2016-2017	2017-2018	68 200 $	15 000 $	12 000 $	3 000 $	3
Coopérative de solidarité Territoire	Soutien aux activités courantes	2016-2017	2017-2018	50 000 $	25 000 $	22 500 $	2 500 $	6
En direct de la ferme coop.de solidarité	Outils Web	2016-2017	2017-2018	30 000 $	10 000 $	5 000 $	5 000 $	2
La Pente à neige	Soutien au pré-démarrage	2016-2017	2018-2019	28 079 $	5 000 $	- $	5 000 $	3
Centre culturel et communautaire Ste-Brigide	Restauration éléments patrimoniaux	2016-2017	2017-2018	971 000 $	50 000 $	- $	50 000 $	2
Coop étudiante de la Faculté d'aménagement	Aménagement espace café	2016-2017	2017-2018	167 324 $	25 000 $	- $	25 000 $	25
Corporation du Cinéma du Parc	Améliorations locatives / acquisition d'équipement	2016-2017	2017-2018	250 000 $	25 000 $	- $	25 000 $	3
Coopérative de travail Touski	Relocalisation et rénovations	2016-2017	2017-2018	170 000 $	17 000 $	- $	17 000 $	20
Fourchette & Cie	Soutien aux ventes	2016-2017	2017-2018	30 000 $	20 000 $	15 000 $	5 000 $	9
Execo	Étude de marché	2016-2017	2017-2018	20 000 $	5 000 $	- $	5 000 $	32
La Maison Verte	Soutien aux activités courantes	2016-2017	2017-2018	45 000 $	25 000 $	10 000 $	15 000 $	2
Dépôt alimentaire NDG	Soutien aux activités courantes	2016-2017	2017-2018	30 000 $	20 000 $	15 000 $	5 000 $	7
Funanbules Média coopérative de travail	Soutien à la promotion	2016-2017	2016-2017	89 500 $	15 000 $	15 000 $	- $	17
Atelier Entremise	Soutien au démarrage	2016-2017	2017-2018	21 000 $	15 000 $	- $	15 000 $	6

Nom du bénéficiaire	Projet	Date début	Date fin	Investissement généré	FDT sommes engagées	FDT sommes réelles versées	FDT sommes engagées à verser	Emplois créés et maintenus
Parkinson en Mouvement	Activités de promotion	2016-2017	2017-2018	6 546 $	5 000 $	4 500 $	500 $	8
Passerelles coopérative de travail	Soutien au démarrage	2016-2017	2017-2018	33 620 $	10 000 $	- $	10 000 $	3
TOTAL - PME MTL Centre-Ville				**4 844 700 $**	**708 000 $**	**390 250 $**	**317 750 $**	**340**
PME MTL Est-de-l'Île								
Action Secours Vie d'Espoir - Marché de l'Est	Étude de faisabilité	2016-2017	2016-2017	10 500 $	8 400 $	8 400 $	0 $	20
Association récréotouristique Montréal-Nord	Développement pôle récréotouristique	2016-2017	2017-2018	280 584 $	30 000 $	25 000 $	5 000 $	7
L'Échoppe de Gaïa	Soutien au démarrage	2016-2017	2017-2018	100 000 $	35 000 $	0 $	35 000 $	2
Distribution Alimentaire Montréal-Nord coopérative	Acquisition d'équipement	2016-2017	2017-2018	300 000 $	50 000 $	15 000 $	35 000 $	4
Éco de la Pointe-des-Prairies	Étude de faisabilité	2016-2017	2016-2017	8 040 $	6 430 $	6 430 $	0 $	5
Remue-Ménage - Assistance à domicile	Étude de faisabilité	2016-2017	2017-2018	20 000 $	8 000 $	6 400 $	1 600 $	1
Coopérative de solidarité Multi Sport Plus	Soutien au démarrage	2016-2017	2016-2017	62 004 $	25 000 $	25 000 $	0 $	19
Fées Marraines	Projet Bal de finissant	2016-2017	2017-2018	11 000 $	8 800 $	7 040 $	1 760 $	0
Centre culturel Espace 7000	Mise à niveau technologique	2016-2017	2017-2018	38 350 $	10 000 $	0 $	10 000 $	5
Communautique	Soutien à la croissance	2016-2017	2017-2018	636 176 $	30 000 $	15 000 $	15 000 $	6
Coop de solidarité alimentaire Montréal	Acquisition d'équipement	2016-2017	2017-2018	66 250 $	10 000 $	7 500 $	2 500 $	5
TOTAL - PME MTL Est-de-l'Île				**1 532 904 $**	**221 630 $**	**115 770 $**	**105 860 $**	**74**
PME MTL Grand Sud-Ouest								
7 à Nous	Soutien aux activités courantes	2016-2017	2016-2017	20 000 $	20 000 $	20 000 $	- $	3
CASIOPE	Soutien aux activités courantes	2016-2017	2016-2017	20 000 $	7 500 $	7 500 $	- $	11
CS-Fait Espace Fabrique	Soutien aux activités courantes	2016-2017	2017-2018	20 000 $	10 000 $	- $	10 000 $	9
La Gaillarde	Soutien aux activités courantes	2016-2017	2016-2017	20 150 $	7 500 $	7 500 $	- $	4
LORI.biz	Soutien aux activités courantes	2016-2017	2016-2017	20 000 $	15 000 $	15 000 $	- $	12
TOTAL - PME MTL Grand Sud-Ouest				**100 150 $**	**60 000 $**	**50 000 $**	**10 000 $**	**39**

Nom du bénéficiaire	Projet	Date début	Date fin	Investissement généré	FDT sommes engagées	FDT sommes réelles versées	FDT sommes engagées à verser	Emplois créés et maintenus
PME MTL Ouest-de-l'Île								
RUI Quartier St-Pierre	Mise en place de l'épicerie	2016-2017	2016-2017	552 000 $	30 000 $	30 000 $	- $	2
Fermes D3 Pierres	Soutien à l'expansion	2016-2017	2016-2017	224 300 $	50 000 $	50 000 $	- $	6
Les Camps de jour Phoenix	Création d'un camp sportif	2016-2017	2016-2017	16 175 $	12 871 $	12 871 $	- $	2
Deena Wellbeing	Refonte du site Web	2016-2017	2017-2018	25 500 $	10 000 $	- $	10 000 $	12
Carrefour d'entraide Lachine	Restructuration des cuisines	2016-2017	2017-2018	90 380 $	30 000 $	- $	30 000 $	1
AJOIH	Projet hébergement	2016-2017	2017-2018	85 000 $	25 000 $	- $	25 000 $	2
Le Trois-Mâts	Démarrage - épicerie	2016-2017	2017-2018	158 650 $	15 000 $	- $	15 000 $	7
TOTAL - PME MTL Ouest-de-l'Île				**1 152 005 $**	**172 871 $**	**92 871 $**	**80 000 $**	**32**

TOTAL - Réseau PME MTL				**10 023 728 $**	**1 544 092 $**	**864 012 $**	**680 080 $**	**703**

FONDS JEUNES ENTREPRISES

Liste des contrats de services, des aides et des ententes sectorielles de développement local
Exercice financier du 1er avril 2016 au 31 mars 2017

Nom du bénéficiaire	Projet	Date début	Date fin	Investissement généré	FDT sommes engagées	FDT sommes réelles versées	FDT sommes engagées à verser	Emplois créés et maintenus
PME MTL Centre-Est								
Bettina Lou Design	Aménagement d'un local boutique	2016-2017	2016-2017	35 000 $	5 000 $	5 000 $	- $	4
Carrément Tarte	Acquisition d'équipement	2016-2017	2016-2017	72 000 $	10 000 $	10 000 $	- $	6
Muses Urnes Design	Conception du site Web	2016-2017	2016-2017	50 000 $	5 000 $	5 000 $	- $	2
Automne Boulangerie	Améliorations locatives / acquisition d'équipement	2016-2017	2016-2017	388 000 $	10 000 $	10 000 $	- $	5
Archerie de Montréal	Améliorations locatives / acquisition d'équipement	2016-2017	2016-2017	101 500 $	5 000 $	5 000 $	- $	2
Le P'tit Atelier Inc.	Améliorations locatives/ acquisition d'équipement	2016-2017	2016-2017	187 550 $	5 000 $	5 000 $	- $	12
Équipe Totem	Campagne de promotion	2016-2017	2016-2017	35 000 $	5 000 $	5 000 $	- $	5
Aliments Terra Nova	Soutien au démarrage	2016-2017	2016-2017	75 000 $	5 000 $	5 000 $	- $	2
Lingerie Sokoloff Inc.	Améliorations locatives / acquisition d'équipement	2016-2017	2016-2017	488 000 $	10 000 $	10 000 $	- $	10
Centre d'escalade Le Mouv' Inc.	Améliorations locatives / acquisition d'équipements	2016-2017	2016-2017	623 650 $	10 000 $	10 000 $	- $	5
District Soccer 5	Améliorations locatives / équipement / terrain	2016-2017	2016-2017	696 000 $	10 000 $	10 000 $	- $	3
Camille Côté	Soutien aux activités courantes	2016-2017	2016-2017	36 840 $	10 000 $	10 000 $	- $	2
Blanc de Gris	Acquisition d'équipement	2016-2017	2017-2018	25 000 $	15 000 $	- $	15 000 $	3
Mouvement Humain Inc.	Améliorations locatives / acquisition d'équipement	2016-2017	2017-2018	180 000 $	10 000 $	- $	10 000 $	7
Solutions ALT Concept	Soutien au démarrage	2016-2017	2017-2018	120 000 $	8 000 $	- $	8 000 $	4
TOTAL - PME MTL Centre-Est				**3 113 540 $**	**123 000 $**	**90 000 $**	**33 000 $**	**72**
PME MTL Centre-Ouest								
Droit Phare Inc.	Soutien au démarrage	2016-2017	2019-2020	35 000 $	5 000 $	5 000 $	0 $	3
Pattes & Queue	Soutien au démarrage	2016-2017	2016-2017	60 000 $	5 000 $	5 000 $	0 $	2

Nom du bénéficiaire	Projet	Date début	Date fin	Investissement généré	FDT sommes engagées	FDT sommes réelles versées	FDT sommes engagées à verser	Emplois créés et maintenus
Chic Marie Inc.	Soutien aux activités courantes	2016-2017	2016-2017	610 750 $	10 000 $	10 000 $	0 $	4
Johnny Brown	Soutien aux activités courantes	2016-2017	2016-2017	360 000 $	10 000 $	10 000 $	0 $	14
GoElmo Inc.	Soutien aux activités courantes	2016-2017	2017-2018	179 000 $	10 000 $	- $	10 000 $	3
Solutions Ideation6 Inc.	Soutien aux activités courantes	2016-2017	2016-2017	465 000 $	10 000 $	10 000 $	0 $	2
NanoPhyll Inc.	Soutien aux activités courantes	2016-2017	2016-2017	270 000 $	10 000 $	10 000 $	0 $	3
PIGA	Soutien au démarrage	2016-2017	2016-2017	10 000 $	10 000 $	10 000 $	0 $	3
Yumee	Soutien aux activités courantes	2016-2017	2016-2017	115 000 $	10 000 $	10 000 $	0 $	3
Portions	Soutien aux activités courantes	2016-2017	2016-2017	170 000 $	10 000 $	10 000 $	0 $	2
Roby Products Inc.	Soutien au démarrage	2016-2017	2017-2018	10 000 $	10 000 $	5 000 $	5 000 $	1
FRO Inc.	Soutien au démarrage	2016-2017	2016-2017	10 000 $	10 000 $	10 000 $	0 $	4
Purple Luxe	Soutien aux activités courantes	2016-2017	2016-2017	10 000 $	10 000 $	10 000 $	0 $	3
Matletik Inc.	Soutien au démarrage	2016-2017	2016-2017	135 000 $	15 000 $	15 000 $	0 $	2
Valegoo	Soutien au démarrage	2016-2017	2016-2017	40 000 $	15 000 $	15 000 $	0 $	1
Espace Mobile Stationnement	Développement de l'application mobile	2016-2017	2016-2017	90 000 $	10 000 $	10 000 $	0 $	4
SFC To Go	Plateforme Web	2016-2017	2017-2018	70 000 $	10 000 $	- $	10 000 $	6
TOTAL - PME MTL Centre-Ouest				**2 639 750 $**	**170 000 $**	**145 000 $**	**25 000 $**	**60**

PME MTL Centre-Ville

Caboma Inc.	Soutien au démarrage	2016-2017	2019-2020	146 000 $	15 000 $	15 000 $	- $	4
9327-1898 QC Inc. fasn Wisepour	Soutien aux activités courantes	2016-2017	2016-2017	152 000 $	10 000 $	10 000 $	- $	6
Thirdshelf Inc.	Soutien aux activités courantes	2016-2017	2016-2017	4 581 000 $	15 000 $	15 000 $	- $	6
AdviseAuto	Soutien aux activités courantes	2016-2017	2017-2018	163 000 $	15 000 $	- $	15 000 $	3
Kotmo Inc.	Développement de la production	2016-2017	2016-2017	72 250 $	5 000 $	5 000 $	- $	3
Tailleur Nathon Kong fasn Tailor2Go	Soutien au démarrage	2016-2017	2016-2017	295 000 $	5 000 $	5 000 $	- $	2
Jus Loop Inc.	Image de marque	2016-2017	2016-2017	240 000 $	15 000 $	15 000 $	- $	7
Marketing Third Wunder Inc.	Développement de l'entreprise	2016-2017	2016-2017	59 000 $	10 000 $	10 000 $	- $	6
Nixa Inc.	Croissance USA	2016-2017	2016-2017	160 000 $	10 000 $	10 000 $	- $	35
Charles Simon Inc.	Soutien au démarrage	2016-2017	2017-2018	180 000 $	10 000 $	- $	10 000 $	1
Corpobids	Acquisition d'équipement	2016-2017	2016-2017	375 000 $	10 000 $	10 000 $	- $	7

Nom du bénéficiaire	Projet	Date début	Date fin	Investissement généré	FDT sommes engagées	FDT sommes réelles versées	FDT sommes engagées à verser	Emplois créés et maintenus
Agence Lead Web	Développement informatique	2016-2017	2017-2018	270 000 $	10 000 $	- $	10 000 $	9
Solutions Beeye Inc.	Soutien aux activités courantes	2016-2017	2016-2017	200 000 $	15 000 $	15 000 $	- $	11
EXO 360 Inc.	Acquisition d'inventaire	2016-2017	2016-2017	755 000 $	10 000 $	10 000 $	- $	8
Studio Indalo Inc.	Soutien à la commercialisation	2016-2017	2016-2017	300 000 $	15 000 $	15 000 $	- $	5
Lazzo Technologies	Soutien au démarrage	2016-2017	2016-2017	491 700 $	15 000 $	15 000 $	- $	3
Koomi	Acquisition d'équipement	2016-2017	2016-2017	317 325 $	15 000 $	15 000 $	- $	4
ProStudioMaster.com	Soutien à l'expansion	2016-2017	2016-2017	380 000 $	10 000 $	10 000 $	- $	10
Budgeto	Soutien au démarrage	2016-2017	2016-2017	190 000 $	15 000 $	15 000 $	- $	4
Monsieur Stitches Inc.	Développement de produits	2016-2017	2016-2017	100 000 $	10 000 $	10 000 $	- $	14
ARA Robotique Inc.	Production / commercialisation	2016-2017	2017-2018	340 000 $	15 000 $	- $	15 000 $	4
Technologies Seevibes Inc.	Développement informatique	2016-2017	2016-2017	115 000 $	15 000 $	15 000 $	- $	30
local Logic	Soutien au démarrage	2016-2017	2017-2018	1 555 000 $	15 000 $	- $	15 000 $	5
MaClinique	Développement de l'entreprise	2016-2017	2016-2017	156 000 $	10 000 $	10 000 $	- $	1
La Horde Créative Sport Inc.	Développement informatique	2016-2017	2017-2018	145 000 $	15 000 $	- $	15 000 $	1
Fleexer Management Inc.	Développement informatique	2016-2017	2016-2017	660 000 $	15 000 $	15 000 $	- $	4
ImpressView Inc.	Développement de l'entreprise	2016-2017	2016-2017	470 000 $	15 000 $	15 000 $	- $	11
Design Sensoriel Inc.	Acquisition d'équipement	2016-2017	2016-2017	318 000 $	10 000 $	10 000 $	- $	1
Académie Édith Serei	Développement de produits	2016-2017	2016-2017	150 000 $	10 000 $	- $	10 000 $	1
Groupe Enextenso Inc.	Soutien au démarrage	2016-2017	2017-2018	110 000 $	10 000 $	- $	10 000 $	1
UBreakIFix	Soutien à l'expansion	2016-2017	2016-2017	545 000 $	15 000 $	15 000 $	- $	1
Entreprise City Parking Inc.	Soutien au démarrage	2016-2017	2016-2017	120 000 $	10 000 $	10 000 $	- $	1
SmartGrid to Business (SG2B) Inc.	Soutien aux activités courantes	2018-2019	2017-2018	148 000 $	15 000 $	- $	15 000 $	8
Return Magic	Soutien à la commercialisation	2016-2017	2017-2018	56 000 $	15 000 $	- $	15 000 $	6
Solutions Santé Préventive Halio Inc.	Soutien aux activités courantes	2016-2017	2017-2018	417 500 $	10 000 $	- $	10 000 $	10
Uvolt	Développement marketing	2016-2017	2017-2018	86 500 $	15 000 $	- $	15 000 $	11
Potloc Inc.	Acquisition d'équipement	2016-2017	2017-2018	920 000 $	15 000 $	- $	15 000 $	13
TOTAL - PME MTL Centre-Ville				**15 739 275 $**	**460 000 $**	**290 000 $**	**170 000 $**	**257**

Nom du bénéficiaire	Projet	Date début	Date fin	Investissement généré	FDT sommes engagées	FDT sommes réelles versées	FDT sommes engagées à verser	Emplois créés et maintenus
PME MTL Est-de-l'Île								
Syltème Duty Vac Inc	Soutien au démarrage	2019-2020	2017-2018	430 000 $	7 000 $	- $	7 000 $	3,0
Maison des Saveurs de la Méditerranée	Acquisition d'équipement	2016-2017	2015-2016	65 000 $	10 000 $	10 000 $	- $	4,0
Bonne Maman service traiteur	Acquisition d'équipement	2016-2017	2016-2017	371 000 $	5 000 $	5 000 $	- $	4,0
Infrago fasn Sources d'Orient	Soutien au démarrage	2016-2017	2017-2018	504 000 $	10 000 $	- $	10 000 $	4,0
Atelier Morel Leroux	Acquisition d'équipement	2016-2017	2017-2018	50 500 $	5 500 $	- $	5 500 $	4,0
Lontoderma	Obtention des certifications	2016-2017	2017-2018	300 000 $	10 000 $	5 000 $	5 000 $	8,0
Ital Forge Ornemental Inc.	Acquisition de l'entreprise	2016-2017	2016-2017	1 715 000 $	10 000 $	10 000 $	- $	12,0
Maglia Rosa Vélo Shop	Frais de formation	2016-2017	2017-2018	500 $	500 $	- $	500 $	4,0
Casserole Kréole	Plan de promotion	2016-2017	2017-2018	14 938 $	10 000 $	- $	10 000 $	3,0
Soudures ARH Inc.	Frais de formation	2016-2017	2016-2017	1 000 $	1 000 $	1 000 $	- $	1,0
Ressources D.H.	Acquisition d'une entreprise	2016-2017	2016-2017	600 000 $	7 500 $	7 500 $	- $	5,0
TOTAL - PME MTL Est-de-l'Île				**4 051 938 $**	**76 500 $**	**38 500 $**	**38 000 $**	**52**
PME MTL Grand Sud-Ouest								
Nüvü Caméras Inc.	Soutien aux activités courantes	2016-2017	2016-2017	20 000 $	15 000 $	15 000 $	- $	25
ExVentus Inc.	Plan de marketing	2016-2017	2016-2017	21 000 $	7 500 $	7 500 $	- $	4
MissFresh Inc.	Soutien aux activités courantes	2016-2017	2016-2017	20 000 $	15 000 $	15 000 $	- $	108
Neuro Concept Inc.	Soutien au démarrage	2016-2017	2016-2017	20 000 $	15 000 $	15 000 $	- $	10
Xen Accounting	Soutien au démarrage	2016-2017	2016-2017	55 795 $	10 000 $	10 000 $	- $	6
Station Orange	Soutien au démarrage	2016-2017	2016-2017	55 750 $	7 500 $	7 500 $	- $	2
Les produits PRASAD	Soutien au démarrage	2016-2017	2016-2017	10 000 $	10 000 $	10 000 $	- $	2
David Vachon	Soutien au démarrage	2015-2016	2016-2017	5 000 $	5 000 $	5 000 $	- $	1
Evive Smoothies Inc.	Acquisition d'équipement	2016-2017	2017-2018	98 750 $	10 000 $	- $	10 000 $	13
TOTAL - PME MTL Grand Sud-Ouest				**306 295 $**	**95 000 $**	**85 000 $**	**10 000 $**	**171**
PME MTL Ouest-de-l'Île								
AmazSteve LifeStyle Brand Inc.	Soutien à la commercialisation	2016-2017	2016-2017	165 000 $	15 000 $	15 000 $	- $	8
Husk & Brown Inc.	Soutien au démarrage	2016-2017	2016-2017	130 000 $	10 000 $	10 000 $	- $	4

Nom du bénéficiaire	Projet	Date début	Date fin	Investissement généré	FDT sommes engagées	FDT sommes réelles versées	FDT sommes engagées à verser	Emplois créés et maintenus
Abri Cover Design	Soutien au démarrage	2016-2017	2016-2017	507 000 $	10 000 $	10 000 $	- $	10
Mogile Technologies Inc.	Soutien aux activités courantes	2016-2017	2016-2017	180 000 $	15 000 $	15 000 $	- $	10
UBIOS	Soutien aux activités courantes	2016-2017	2016-2017	2 177 122 $	15 000 $	15 000 $	- $	17
Aliments Cibles	Soutien aux activités courantes	2016-2017	2017-2018	82 500 $	7 500 $	- $	7 500 $	10
Microbrasserie Labrosse	Acquisition d'équipement	2016-2017	2016-2017	179 855 $	15 000 $	15 000 $	- $	4
TOTAL - PME MTL Ouest-de-l'Île				**3 421 477 $**	**87 500 $**	**80 000 $**	**7 500 $**	**63**

TOTAL - Réseau PME MTL				**29 272 275 $**	**1 012 000 $**	**728 500 $**	**283 500 $**	**675**

AUTRES PRIORITÉS D'INTERVENTION

Liste des contrats de services, des aides et des ententes sectorielles de développement local et régional
Exercice financier du 1er avril 2016 au 31 mars 2017

Nom du bénéficiaire	Projet	Date début	Date fin	Investissement généré	FDT sommes engagées	FDT sommes réelles versées	FDT sommes engagées à verser	Emplois créés et maintenus
PME MTL Centre-Ouest	Défi OSEntreprrendre - volet entrepreneur Édition	2016-2017	2017-2018	82 782 $	82 782 $	40 000 $	42 782 $	1
Centre Jeunesse Emploi Notre-Dame-de-Grâce	Défi OSEntreprrendre - volet étudiant Édition 2017	2016-2017	2017-2018	31 000 $	31 000 $	20 000 $	11 000 $	0,5
Stéphane Champagne	Stratégie de contenu PME MTL	2016-2017	2017-2018	21 000 $	21 000 $	1 800 $	19 200 $	0,1
Annie Gaignaire	Stratégie de contenu PME MTL	2016-2017	2017-2018	21 000 $	21 000 $	1 800 $	19 200 $	0,1
Ernst & Young	Institut de l'Électrification et des transports intelligents	2016-2017	2017-2018	24 835 $	24 835 $	- $	24 835 $	0,1
ABS Inc.	Banc d'essai phytoremédiation - Test de sol	2016-2017	2017-2018	23 900 $	23 900 $	- $	23 900 $	0
Réseau Environnement	Organisation - Américana 2017	2016-2017	2016-2017	1 600 000 $	25 000 $	20 000 $	5 000 $	0
Léger Marketing Inc.	Étude de segmentation - Commerce de détail	2016-2017	2016-2017	43 690 $	43 690 $	43 690 $	- $	0,1
Conseil Québécois du commerce de détail	Appui à un événement	2016-2017	2016-2017	500 000 $	25 000 $	15 000 $	10 000 $	0
Mohamed Charradi	Montréal en statistiques	2016-2017	2016-2017	15 023 $	15 023 $	15 023 $	- $	0,3
PME MTL Centre-Est	Organisation Évenements SERI	2016-2017	2017-2018	89 942 $	89 942 $	53 983 $	35 959 $	1
South by SouthWest	Appui à l'évènement South by SouthWest	2016-2017	2016-2017	25 000 $	25 000 $	25 000 $	- $	0
MTLab	Incubateur en tourisme	2016-2017	2017-2018	334 216 $	200 000 $	180 000 $	20 000 $	0
TOTAL				**2 812 389 $**	**628 173 $**	**416 297 $**	**211 876 $**	**3**

Fonds de développement des territoires

Rapport annuel d’activités

1er avril 2017 au 31 mars 2018

Montréal

1. Contexte général

La *Loi sur les compétences municipales* (ci-après la LCM) prévoit que l'agglomération de Montréal peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire. C'est à cette fin qu'elle a constitué le réseau PME MTL. Composé de six (6) pôles de services en développement économique local, le réseau offre de l'accompagnement et du financement aux entrepreneurs privés et d'économie sociale de l'île de Montréal.

La *Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016* (ci-après la Loi) est venue instituer le Fonds de développement des territoires (FDT) pour aider les municipalités régionales de comté et les agglomérations à assumer leur nouveau rôle en matière de développement local et régional. Ce Fonds permet de soutenir toute mesure qui s'y rattache.

Une entente relative au FDT est intervenue entre la Ville et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. Elle couvre les années 2015-2020 et prévoit que l'agglomération doit établir ses priorités d'intervention et ses politiques de soutien au milieu.

2. Priorités d'intervention

Dans le cadre des dispositions de l'entente FDT, la Ville de Montréal a établi les priorités d'intervention suivantes pour l'année 2017-2018:

- promotion et soutien à l'entrepreneuriat;
- réalisation d'actions structurantes spécifiques aux parcs et zones industriels;
- développement de la filière d'électrification des transports;
- développement d'un pôle de chimie verte;
- mise en valeur des artères commerciales;
- appui à l'innovation et à l'écosystème des startups;
- appui au développement du secteur touristique;
- appui à des actions ciblées de concertation en matière de développement local et régional.

Priorité 1 – Promotion et soutien à l'entrepreneuriat

Le mandat de promotion et de soutien à l'entrepreneuriat est délégué, sur le territoire montréalais, au réseau PME MTL. Suivant les exigences de l'entente FDT, une entente de délégation est intervenue entre la Ville de Montréal et chacun des six (6) pôles de services de PME MTL.

Le mandat du réseau PME MTL est de déployer un ensemble de services aux entrepreneurs privés et d'économie sociale, en offrant de l'accompagnement et du financement pour le démarrage, la croissance et la relance d'entreprises. Ces services sont offerts sous forme de services-conseils, de financement, de mentorat d'affaires, d'aide au recrutement de personnel, d'information et d'orientation, d'activités de réseautage et de promotion de l'entrepreneuriat. Cette offre de services peut se faire en partenariat avec d'autres personnes ou organismes.

Le réseau PME MTL a également le mandat de gérer le Fonds d'investissement PME MTL (Fonds PME MTL) et les Fonds locaux de solidarité FTQ (FLS), ainsi que le Fonds de subvention Jeunes entreprises (FJE) et le Fonds de subvention de développement de l'économie sociale (FDES).

Porte d'entrée de l'entrepreneuriat montréalais, le Réseau offre des services d'accompagnement et de financement aux entrepreneurs du territoire. Il se compose des six pôles de services suivants :

- PME MTL Centre-Est;
- PME MTL Centre-Ouest;
- PME MTL Centre-Ville;
- PME MTL Est-de-l'Île;
- PME MTL Grand Sud-Ouest;
- PME MTL Ouest-de-l'Île.

Territoire d'intervention des six pôles de services de PME MTL

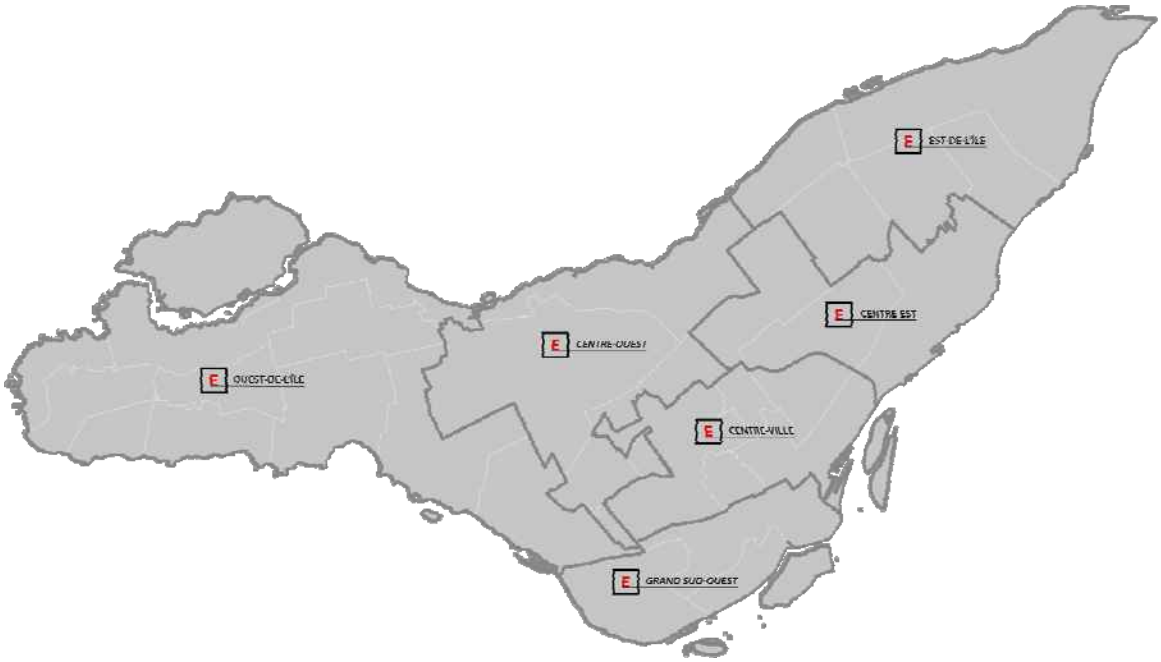

Priorité 2 – Réalisation d'actions structurantes spécifiques aux parcs et zones industriels

Pour cette priorité d'intervention, aucune action précise n'a été réalisée pour l'année 2017-2018 dans le cadre du FDT.

Priorité 3 – Développement de la filière d'électrification des transports

Pour cette priorité d'intervention, aucune action précise n'a été réalisée pour l'année 2017-2018 dans le cadre du FDT.

Priorité 4 – Développement d'un pôle de chimie verte

Pour cette priorité d'intervention, aucune action précise n'a été réalisée pour l'année 2017-2018 dans le cadre du FDT.

Priorité 5 – Mise en valeur des artères commerciales

Pour cette priorité d'intervention, aucune action précise n'a été réalisée pour l'année 2017-2018 dans le cadre du FDT.

Priorité 6 – Appui à l'innovation et à l'écosystème des startups

Pour cette priorité d'intervention, aucune action précise n'a été réalisée pour l'année 2017-2018 dans le cadre du FDT.

Priorité 7 – Appui au développement du secteur touristique

Pour cette priorité d'intervention, aucune action précise n'a été réalisée pour l'année 2017-2018 dans le cadre du FDT.

Priorité 8 – Appui à des actions ciblées de concertation

La Loi a aboli les conférences régionales des élus (CRÉ) ainsi que les centres locaux de développement. Suivant l'abolition de la CRÉ, Concertation régionale de Montréal (Concertation Montréal) a été créée à partir d'un noyau d'employés de la CRÉ de Montréal dissoute en 2015. Dans le cadre du FDT, Concertation Montréal a le mandat de déployer des actions qui s'inscrivent dans la mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie.

Le projet d'entente est le fruit d'une collaboration de plusieurs services municipaux qui ont établi les mandats offerts à Concertation Montréal. Leur réalisation permettra, notamment, de mettre en œuvre certains aspects du Plan Montréal durable 2016-2020, de la Politique de l'enfant, de la Stratégie jeunesse, de la Politique pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal et de la Politique du sport et de l'activité physique.

Ces mandats sont les suivants :

Mandat 1 – Concertation en enfance

- Appuyer et dynamiser la concertation régionale en petite enfance
- Assurer la coordination et l'animation des démarches concertées multisectorielles sur les transitions scolaires et sur les activités en saison estivale

Mandat 2 - Participation citoyenne des jeunes

- Animer la concertation du Forum jeunesse de l'île de Montréal
- Favoriser la participation citoyenne des jeunes
- Soutenir les conseils jeunesse d'arrondissement

Mandat 3 - Concertation en éducation

- Être un partenaire actif à la table de concertation des établissements post secondaires et du milieu concerné en matière d'accueil et d'intégration des étudiants internationaux
- Assurer une veille relative au sujet précité
- Collaborer aux efforts de la collectivité montréalaise en matière de rétention des étudiants étrangers

Mandat 4 - Mobilisation des organisations partenaires externes au Plan Montréal durable 2016-2020

- Soutenir la mobilisation de la collectivité (organisations partenaires externes) pour le Plan Montréal durable 2016-2020

Mandat 5 - Sensibilisation et mobilisation en matière de parité et d'équité

- Animer des carrefours d'acteurs montréalais qui traitent de parité et d'équité afin d'assurer une meilleure représentativité dans les lieux décisionnels ainsi que dans les différents aspects de la vie montréalaise
- Développer et tenir à jour une banque de candidatures en fonction de l'expertise, de l'origine et du genre
- Promouvoir les modèles de réussite

Mandat 6 – Appui aux saines habitudes de vie

- Gérer des fonds dans le cadre d'une Entente régionale multipartite convenue entre les partenaires financiers et relative à l'Instance régionale de concertation sur les saines habitudes de vie, soit la Table intersectorielle régionale sur les saines habitudes de vie

Mandat 7 – Conseil en concertation des grands enjeux de l'agglomération

- Répondre à des besoins ponctuels en faisant appel à l'expertise des différents collèges d'affinité de Concertation Montréal

3. Contribution FDT 2017-2018

La contribution gouvernementale du FDT à la Ville de Montréal s'élevait pour l'année 2017-2018 à 8 550 489 $. La contribution de la Ville de Montréal au FDT s'élevait à 1 296 770 $.

Une somme de 8 137 161 $ est répartie entre les six pôles de services de PME MTL selon quatre critères socio-économiques, soient :

1. un premier quart de cette part est réparti en fonction de la dynamique économique du territoire, laquelle se mesure au nombre d'établissements qui y sont présents. Ce nombre est établi à partir de la plus récente version disponible du fichier du « Registre des emplacements » de Statistique Canada;

2. un second quart de cette part est réparti en fonction de l'activité économique du territoire, laquelle se mesure au nombre d'emplois qui y sont présents. Ce nombre est établi à partir de la compilation spéciale au lieu de travail de l'« Enquête nationale auprès des

ménages 2011 » de Statistique Canada, ou à partir de la compilation spéciale au lieu de travail intégrée à la version la plus récente de cette enquête;

3. un troisième quart de cette part est réparti en fonction de l'importance du marché du travail dans la population habitant le territoire, laquelle se mesure au nombre total de personnes formant la population active. Ce nombre est établi à partir de l'« Enquête nationale auprès des ménages 2011 » de Statistique Canada, ou à partir de la version la plus récente de cette enquête;

4. un dernier quart de cette part est réparti en fonction de la vitalité du marché du travail dans la population habitant le territoire, laquelle se mesure au nombre de chômeurs. Ce nombre est établi à partir de l'« Enquête nationale auprès des ménages 2011 » de Statistique Canada, ou à partir de la version la plus récente de cette enquête.

Le tableau suivant présente la répartition de la contribution gouvernementale et municipale à chacun des pôles de services de PME MTL. Le détail de la répartition pour chacun des pôles est présenté à l'Annexe 1.

Tableau 1 - Répartition de la contribution gouvernementale et municipale à chacun des pôles de services de PME MTL

Pôles de services	Contribution Gouvernement du Québec	Contribution Agglomération de Montréal	Contribution Totale
Centre-Ville	2 046 648 $	387 994 $	2 434 642 $
Centre-Est	1 233 542 $	233 849 $	1 467 391 $
Centre-Ouest	1 118 054 $	211 956 $	1 330 010 $
Est-de-l'Île	910 672 $	172 641 $	1 083 313 $
Ouest-de-l'Île	900 608 $	170 733 $	1 071 341 $
Grand Sud-Ouest	630 866 $	119 597 $	750 463 $
Total *	**6 840 391 $**	**1 296 770$**	**8 137 161 $**

* Il est possible que les totaux ne correspondent pas exactement aux sommes des colonnes car les montants ont été arrondis.

Le tableau 2 présente la contribution du Fonds FDT aux actions mises de l'avant dans le cadre des autres priorités d'interventions.

Tableau 2 - Contribution gouvernementale par priorité d'intervention (autre que celle attribuée à PME MTL)

Priorité d'interven-tion	Nom du projet	Nom de l'organisme	Montant accordé (FDT)	Contribution Totale	Emplois créés
8	Entente de financement temporaire	Concertation régionale de Montréal	239 726 $	239 726 $	0
8	Entente de délégation	Concertation régionale de Montréal	4 420 548 $	4 420 548 $	18
	TOTAL		**4 660 274 $**	**4 660 274 $**	**18**

4. Partage des actifs

La Ville avait également l'obligation de convenir de conventions de partage d'actifs avec les anciens organismes CLD/CDEC du territoire. Le tableau 3 présente les conventions de partage d'actifs conclues pour l'année 2017-2018.

Tableau 3 – Partage des actifs

Anciens CLD/CDEC	Somme récupérée dans le cadre de l'exercice de partage des actifs	Organisme réceptionnaire
CDEC Côte-des-Neiges / Notre-Dame-de-Grâce	237 083 $	PME MTL Centre-Ville
CDEST	120 000 $	PME MTL Centre-Est
Total	**357 083 $**	

5. Bilan des activités : FDT et Fonds d'investissement PME MTL

FDT

En 2017-2018, le réseau PME MTL avait à son emploi 72 conseillers en accompagnement et en financement. Les services offerts auront permis d'accompagner 3 200 entreprises montréalaises au cours de l'exercice, une augmentation de près de 4 % par rapport au nombre d'entreprises accompagnées en 2017.

Tableau 4 – Entreprises accompagnées

	2017	2016	2015
Entreprises accompagnées	**3200**	**3 080**	**2 500**
À but lucratif existantes	**970**	990	900
À but lucratif en démarrage	**1835**	1 770	1 250
Économie sociale existante	**165**	120	150
Économie sociale en démarrage	**230**	200	200
Séances d'information	**140**	**120**	**60**
Entrepreneurs rencontrés	**1150**	1 063	435
Femmes	**51 %**	48 %	46 %
Immigrants	**39 %**	28 %	31 %
Jeunes de moins de 40 ans	**34 %**	31 %	nd

Le FDT aura également permis d'octroyer des subventions dans le cadre du Fonds Jeunes entreprises et du Fonds de développement de l'économie sociale.

Fonds de développement de l'économie sociale (FDÉS)

Le FDES a pour objectif de soutenir le développement d'entreprises et de projets d'économie sociale dans toutes leurs phases (prédémarrage, démarrage, consolidation et expansion). Il vise également à soutenir l'émergence de projets novateurs qui explorent de nouveaux secteurs, de nouvelles façons de faire ou qui développent de nouvelles expertises.

La réalisation de cette mission se fait dans une approche d'accompagnement des promoteurs et s'inscrit dans une perspective de développement de projets, d'entreprises et de compétences.

Tableau 5 – Fonds de développement de l'économie sociale

Année	FDT Sommes engagées	FDT Sommes versées	FDT Sommes engagées à verser	Investissements générés	Entreprises soutenues	Emplois créés ou maintenus
2017	1 818 820 $	1 103 596 $	715 224 $	14 598 767 $	96	1037
2016	1 529 092 $	1 325 133 $	203 959 $	10 023 788 $	90	703
2015	992 565 $	946 499 $	46 066 $	10 415 486 $	76	618

Fonds Jeunes Entreprises (JE)

Le Fonds JE a pour objectif de créer et soutenir des entreprises viables en leur offrant une aide financière pour le démarrage, l'expansion ou la relève entrepreneuriale. Elle vise les entreprises ayant de zéro à cinq ans d'existence depuis le début de ses ventes.

Tableau 6 – Fonds Jeunes entreprises

Année	FDT Sommes engagées	FDT Sommes versées	FDT Sommes engagées à verser	Investissements générés	Entreprises soutenues	Emplois créés ou maintenus
2017	1 990 000 $	1 568 758 $	421 242 $	38 992 422 $	193	1337
2016	1 012 000 $	914 500 $	97 500 $	29 272 275 $	96	675
2015	404 931 $	404 931 $	- $	5 070 825 $	44	173

Fonds d'investissement PME MTL – Ville de Montréal

Le Fonds d'investissement PME MTL (qui inclut les anciens FLI et les FLS) appartient à la Ville de Montréal et ne fait pas partie du FDT. Ce fonds d'investissement est géré par le réseau PME MTL.

La mission du Fonds PME MTL est d'aider financièrement et techniquement les entreprises nouvelles et existantes afin de créer et de maintenir des emplois sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

Le Fonds est un outil financier pouvant accélérer la réalisation des projets d'entreprises sur le territoire et, en ce sens, il intervient de façon proactive dans les dossiers. Il vise à :

- contribuer au développement économique du territoire des six pôles économiques montréalais;
- créer et soutenir des entreprises viables;
- soutenir le développement de l'emploi;
- financer le démarrage, l'expansion et l'acquisition d'entreprises;
- procurer un levier en faveur du financement des projets d'entreprises;
- permettre à une nouvelle entreprise de se positionner dans le marché du financement en complétant avec succès un premier financement avec une institution financière.

Pour l'année 2017-2018, le réseau PME MTL a consenti 11,1 M$ sous forme de prêts ou de garantie de prêts aux entrepreneurs montréalais, soit une augmentation de 35 % par rapport à l'année précédente.

L'entente de partenariat intervenue en 2016-2017 entre Desjardins et le réseau PME MTL relative au déploiement du programme Créavenir sur le territoire de l'île de Montréal est toujours en vigueur. Ce partenariat financier vise à soutenir les jeunes entrepreneurs ayant moins de 35 ans. Le financement octroyé dans le cadre de Créavenir doit être jumelé à un prêt offert par le Fonds PME MTL. Il pourra être considéré comme une mise de fonds personnelle, facilitant ainsi l'accès à d'autres sources de financement. L'enveloppe disponible en 2017-2018, soit 180 000 $, a été octroyé à 18 entrepreneurs montréalais.

Tableau 7 – Financement octroyé, emplois créés et taux de survie des entreprises après 5 ans d'activité

	2017	2016	2015
Financement total	**14,6 M$**	**8,2 M$**	**5 M$**
Prêt	11,1 M$	6,3 M$	3,6 M$
Subventions (FDES – FJE)	3,3 M$	1,7 M$	1,4 M$
Créavenir	0,2 M$	0,2 M$	nd
Emplois créés	**1 350**	**1 100**	**+ de 900**

6. Bilan financier

Tableau 8 – Bilan financier du Fonds de développement des territoires pour l'exercice financier 2017-2018

Produits	Engagé	Versé	À verser
Contribution FDT	8 550 489 $	7 293 467 $	1 257 022 $
Contribution de l'Agglomération de Montréal	1 296 770 $	1 296 770 $	- $
Partage des actifs CLD	357 083 $	357 083 $	- $
Total - produits	**10 204 342 $**	**8 947 320 $**	**1 257 022 $**

Charges	Engagé	Versé	À verser
Priorité d'intervention - promotion et soutien à l'entrepreneuriat			
Aides financières aux entreprises / entrepreneurs *	**3 808 820 $**	**2 672 346 $**	**1 136 474 $**
Fonds d'économie sociale	1 818 820 $	1 103 596 $	715 224 $
Fonds Jeunes entreprises	1 990 000 $	1 568 750 $	421 250 $
Masse salariale PME MTL	**5 470 316 $**	**5 470 316 $**	**- $**
Salaires - conseillers	3 718 332 $	3 718 332 $	- $
Salaires - administration	1 751 984 $	1 751 984 $	- $
Dépenses d'administration admissibles	**1 823 151 $**	**1 823 151 $**	**- $**
Sous-total – charges	**7 293 467 $**	**7 293 467 $**	**- $**
Autres priorités d'intervention			
Total – autres priorités d'intervention	**4 660 274 $**	**1 225 000 $**	**3 435 274 $**
Concertation Montréal	239 726 $	239 726 $	- $
Concertation Montréal	4 420 548 $	985 274 $	3 435 274 $
Total – charges	**15 762 561 $**	**11 190 813 $**	**4 571 748 $**

* La liste des contrats de subventions versées aux entrepreneurs se retrouve à l'annexe 2.

ANNEXE 1

Poids de chacun des pôles de services de PME MTL selon 4 critères économiques (les 4c)

RÉSEAU PME MTL

POIDS DE CHACUN DES 6 PÔLES DE DÉVELOPPEMENT SELON 4 CRITÈRES ÉCONOMIQUES (LES 4C)

	Population active		Chômeurs		Emplois		Établissements		Moyenne des 4 critères
	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	
Est-de-l'Île	147 340	15,0%	15 700	16,5%	111 445	9,7%	7 184	12,1%	**13,3 %**
Centre-Est	218 825	22,2%	22 160	23,3%	150 030	13,1%	8 060	13,6%	**18,0 %**
Centre-Ville	220 720	22,4%	21 565	22,6%	470 540	41,0%	19 961	33,6%	**29,9 %**
Centre-Ouest	139 690	14,2%	14 345	15,1%	194 945	17,0%	11 370	19,1%	**16,3 %**
Grand Sud-Ouest	110 410	11,2%	10 525	11,1%	76 075	6,6%	4 751	8,0%	**9,2 %**
Ouest-de-l'Île	147 875	15,0%	10 950	11,5%	143 525	12,5%	8 103	13,6%	**13,2 %**
Total	**984 860**	**100,0 %**	**95 245**	**100,0 %**	**1 146 560**	**100,0 %**	**59 429**	**100,0 %**	**100,0 %**

Sources : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages (ENM) 2011 et Registre des emplacements, décembre 2015.
Compilation : Montréal en statistiques, Service du développement économique, Ville de Montréal.
16 mars 2017

ANNEXE 2

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

Liste des contrats de services, des aides et des ententes sectorielles de développement local et régional

Exercice financier du 1er janvier 2017 au 31 mars 2018

Nom du bénéficiaire	Projet	Date début	Date fin	Investissement généré	FDT sommes engagées	FDT sommes réelles versées	FDT sommes engagées à verser	Emplois créés et maintenus
PME MTL Centre-Est								
Bois Public	acquisition d'équipement et de matériel	2017-2018	2018-2019	58 500 $	20 000 $	20 000 $	- $	5
Corporation de cinéma Station VU	acquisition d'équipement et de logiciels	2017-2018	2018-2019	53 630 $	27 000 $	21 600 $	5 400 $	6
Promotion Intervention en milieu ouvert	étude de faisabilité et de rentabilité	2017-2018	2018-2019	11 175 $	5 000 $	5 000 $	- $	13
VRAC Environnement	acquisition d'équipement et d'inventaire	2017-2018	2018-2019	50 000 $	12 000 $	12 000 $	- $	11
Lange Bleu	acquisition d'inventaire	2017-2018	2018-2019	51 000 $	25 000 $	20 000 $	5 000 $	4
Rond Point Café	acquisition d'équipement	2017-2018	2018-2019	89 810 $	25 000 $	20 000 $	5 000 $	5
L'Illusion Théâtre de marionnettes	suivi de la phase immobilisation	2017-2018	2018-2019	116 500 $	20 000 $	16 000 $	4 000 $	5
Pavillon d'éducation communautaire Hochelaga Maisonneuve	plan de commercialisation	2017-2018	2018-2019	10 000 $	3 000 $	3 000 $	- $	22
InserTech Angus	relocalisation de l'organisme	2017-2018	2018-2019	500 000 $	50 000 $	40 000 $	10 000 $	28
Le Pas de la Rue	étude de faisabilité	2017-2018	2017-2018	10 200 $	4 185 $	3 348 $	837 $	13
Accès Escalade Montréal	acquisition d'équipements	2017-2018	2018-2019	885 000 $	30 000 $	- $	30 000 $	10
La Corporation du Cinéma Beaubien	améliorations locatives	2017-2018	2018-2019	561 850 $	40 000 $	32 000 $	8 000 $	0
Centre de ressources action communautaire Petite Patrie	ressources humaines	2017-2018	2018-2019	129 113 $	15 000 $	13 500 $	1 500 $	6
Société de développement Waverly	location équipement pour événements	2017-2018	2018-2019	41 883 $	15 000 $	15 000 $	- $	4
Musée pour enfants de Montréal	étude de faisabilité	2017-2018	2018-2019	22 000 $	5 000 $	- $	5 000 $	26
Le Comité	améliorations locatives - espaces partagés	2017-2018	2018-2019	44 000 $	10 000 $	8 000 $	2 000 $	4
ALTE	Bourse Parcours COOP	2017-2018	2018-2019	- $	5 000 $	5 000 $	- $	0
Le Boulot vers….	soutien au marketing	2017-2018	2018-2019	25 000 $	12 000 $	9 600 $	2 400 $	9
Blitz Paradisio	soutien à la mise en place de l'espace travail	2017-2018	2018-2019	132 000 $	25 000 $	22 500 $	2 500 $	3
Projet SOL	mise en place de la concession	2017-2018	2018-2019	163 000 $	20 000 $	18 000 $	2 000 $	35
Vivre Saint-Michel en Santé	Bourse Concours ÉS FDESM	2017-2018	2017-2018	5 000 $	5 000 $	5 000 $	- $	0
Cyclo Chrome	acquisition d'équipements	2017-2018	2018-2019	77 000 $	17 000 $	13 600 $	3 400 $	35
Bloc Sens Coop	Bourse Parcours COOP	2017-2018	2018-2019	- $	5 000 $	5 000 $		0
TOTAL - PME MTL Centre-Est				**3 036 661 $**	**395 185 $**	**308 148 $**	**87 037 $**	**244**

FONDS JEUNES ENTREPRISES	Projet	Date début	Date fin	Investissement généré	FDT sommes engagées	FDT sommes réelles versées	FDT sommes engagées à verser	Emplois créés et maintenus
PME MTL Centre-Ouest								
Musée de l'Imprimerie du Québec	relocalisation de l'organisme	2017-2018	2018-2019	59 500 $	20 000 $	20 000 $	- $	3
La Fourmi Verte	structures de récupératoin	2017-2018	2018-2019	95 000 $	29 000 $	23 200 $	5 800 $	13
Mon nouveau bercail	étude de faisabilité	2017-2018	2018-2019	12 500 $	10 000 $	5 000 $	5 000 $	3
Les Serres du dos blanc	soutien au démarrage - infrastructures	2017-2018	2018-2019	496 000 $	80 000 $	24 000 $	56 000 $	13
Agripod	Bourse Concours	2017-2018	2017-2018	5 000 $	5 000 $	- $	5 000 $	0
Quartier des générations	soutien au démarrage	2017-2018	2018-2019	43 500 $	33 227 $	9 968 $	23 259 $	4
Musée de l'Imprimerie du Québec	relocalisation de l'organisme	2017-2018	2018-2019	76 092 $	29 530 $	- $	29 530 $	1
TOTAL - PME MTL Centre-Ouest				**787 592 $**	**206 757 $**	**82 168 $**	**124 589 $**	**37**
PME MTL Centre-Ville								
Groupe Quartz	acquisition d'équipement	2017-2018	2018-2019	51 500 $	15 000 $	15 000 $	- $	12
Machinerie des Arts	mise à jour site Web	2017-2018	2018-2019	30 500 $	5 000 $	5 000 $	- $	4
L'Espace Maker	améliorations locatives & acquisition d'équipements	2017-2018	2018-2019	155 000 $	25 000 $	- $	25 000 $	5
Le Grand Costumier	acquisition d'équipement	2017-2018	2019-2020	50 000 $	25 000 $	25 000 $	- $	8
Juristes à domicile	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	58 680 $	5 000 $	5 000 $	- $	1
Un Vélo Une Ville	acquisition d'équipement	2017-2018	2019-2020	70 800 $	15 000 $	15 000 $	- $	84
Pépinière & Collaborateurs	acquisition d'équipement	2017-2018	2019-2020	33 600 $	23 880 $	23 880 $	- $	50
Centre culturel Sainte-Brigide	étude de faisabilité	2017-2018	2018-2019	21 250 $	10 000 $	9 000 $	1 000 $	0
Videographe	étude de faisabilité	2017-2018	2018-2019	55 498 $	4 420 $	4 420 $	- $	8
Réseau Téléscope	développement de l'identité visuelle	2017-2018	2019-2020	10 000 $	5 000 $	5 000 $	- $	5
ARPENT	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	30 800 $	10 000 $	10 000 $	- $	6
Les Foyers de la création	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	33 172 $	15 000 $	15 000 $	- $	3
L'Auguste Théâtre	soutien à l'architecture scénique	2017-2018	2019-2020	35 000 $	15 000 $	15 000 $	- $	54
La Semaine des arts	élaboration de la programmation	2017-2018	2018-2019	55 000 $	5 000 $	5 000 $	- $	6
Techno Culture	structuration de l'offre de services	2017-2018	2019-2020	33 831 $	15 000 $	14 000 $	1 000 $	3
Télé Goodness	élaboration du plan d'affaires	2017-2018	2019-2020	23 000 $	5 000 $	4 500 $	500 $	3
Coopérative de solidarité Temps Libre	aménagement de l'espace public	2017-2018	2019-2020	45 000 $	18 500 $	18 500 $	- $	2
La Pente à neige	plan marketing & aménagement du site	2017-2018	2019-2020	343 500 $	20 000 $	20 000 $	- $	7
Les Forges de Montréal	acquisition d'outils	2017-2018	2019-2020	25 679 $	15 000 $	12 000 $	3 000 $	2
Coop Évasion	soutien à l'obtention d'un agrément CQA	2018-2019	2019-2020	16 097 $	13 000 $	12 000 $	1 000 $	23
L'Enclume - Atelier de développement territoriel	acquisition d'équipement	2017-2018	2019-2020	34 471 $	15 000 $	13 000 $	2 000 $	6
Réseau Téléscope	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	43 000 $	15 000 $	10 000 $	5 000 $	3
Centre des musiciens du monde	soutien à la promotion des activités	2017-2018	2019-2020	122 852 $	15 000 $	13 000 $	2 000 $	4
Logiciels OrgBook	étude de faisabilité	2017-2018	2018-2019	10 000 $	5 000 $	4 500 $	500 $	2
Communauté St-Urbain	soutien à la promotion des activités	2017-2018	2019-2020	78 000 $	25 000 $	20 000 $	5 000 $	1
Fondation Travail sans Frontière	soutien à la construction d'un bâtiment	2017-2018	2019-2020	315 232 $	15 000 $	13 000 $	2 000 $	20
Open North fasn Nord Ouvert	ressource humaine	2017-2018	2019-2020	25 475 $	15 000 $	15 000 $	- $	9

FONDS JEUNES ENTREPRISES	Projet	Date début	Date fin	Investissement généré	FDT sommes engagées	FDT sommes réelles versées	FDT sommes engagées à verser	Emplois créés et maintenus
Coop de solidarité des musiciens prof. du QC - LaGamme.mu	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	38 336 $	15 000 $	4 000 $	11 000 $	2
Culture Cibles	ressource humaine	2017-2018	2019-2020	56 000 $	20 000 $	17 000 $	3 000 $	2
Bureau de Prod	acquisition d'équipement	2017-2018	2019-2020	21 518 $	12 000 $	9 000 $	3 000 $	3
Ateliers créatifs de Montréal	ressource humaine	2017-2018	2019-2020	11 600 $	7 500 $	7 000 $	500 $	9
Arts & Tables du Québec	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	115 000 $	15 000 $	- $	15 000 $	1
Centre de développement Yaldei Sharshuim	acquisition d'équipement	2017-2018	2019-2020	2 647 140 $	50 000 $	- $	50 000 $	99
La Pente à neige	aménagement du site - phase 2	2017-2018	2019-2020	20 000 $	20 000 $	20 000 $	- $	0
Radio Communautaire Francophone de Montréal CIBL 101.5	étude de faisabilité	2017-2018	2018-2019	10 000 $	5 000 $	5 000 $	- $	14
Dépôt alimentaire NDG	soutien à la commercialisation	2017-2018	2019-2020	46 586 $	25 000 $	15 000 $	10 000 $	11
Casteliers	soutien à la croissance	2017-2018	2019-2020	40 000 $	15 000 $	- $	15 000 $	5
Castor & Pollux	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	20 305 $	10 000 $	9 000 $	1 000 $	5
Grand Montréal Comédie FEST	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	275 000 $	25 000 $	- $	25 000 $	11
Le Grand Costumier	soutien à la consolidation	2017-2018	2019-2020	100 000 $	20 000 $	10 000 $	10 000 $	6
Réseau Koumbit	acquisition d'équipement	2017-2018	2019-2020	45 000 $	15 000 $	13 500 $	1 500 $	14
Naos Jeunesse	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	50 705 $	15 000 $	- $	15 000 $	5
La Semaine des arts	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	110 000 $	25 000 $	22 000 $	3 000 $	10
Sentier Urbain	soutien à la croissance	2017-2018	2019-2020	217 600 $	20 000 $	18 000 $	2 000 $	27
TOTAL - PME MTL Centre-Ville				**5 631 727 $**	**684 300 $**	**471 300 $**	**213 000 $**	**555**

PME MTL Est de l'Île

OSBEQ	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	51 120 $	15 000 $	10 000 $	5 000 $	1
Centre sportif Ludus	acquisition d'équipement	2017-2018	2019-2020	31 000 $	15 000 $	15 000 $	0 $	6
Les Production qu'en dit Raton	soutien à la croissance	2017-2018	2019-2020	48 625 $	20 000 $	20 000 $	0 $	16
Centre de formation Jean-Paul Lemay	soutien à la croissance	2017-2018	2019-2020	260 000 $	20 000 $	15 000 $	5 000 $	11
Association récréotouristique de Montréal-Nord	soutien au marketing	2017-2018	2019-2020	17 699 $	7 500 $	- $	7 500 $	21
Coopérative de solidarité Est Wrk	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	240 000 $	12 000 $	- $	12 000 $	3
Coopérative de solidarité alimentaire Montréal-Est	soutien aux activités de transfert	2017-2018	2019-2020	1 205 500 $	22 500 $	12 500 $	10 000 $	20
Comptoir L'Exil	acquisition d'équipement	2017-2018	2019-2020	19 000 $	15 000 $	10 000 $	5 000 $	3
Société québécoise de spéléologie	soutien à la croissance	2017-2018	2019-2020	57 200 $	40 000 $	32 000 $	8 000 $	4
Les Production qu'en dit Raton	acquisition d'équipement	2017-2018	2019-2020	34 000 $	17 200 $	17 200 $	0 $	
In Texto Jounal Nou	soutien à la conversion en OSBL	2017-2018	2019-2020	25 000 $	20 000 $	5 000 $	15 000 $	3
Impulsion Travail	développement des affaires	2017-2018	2019-2020	7 600 $	6 080 $	- $	6 080 $	15
Coop Scolaire Marie-Victorin	acquisition d'équipement	2017-2018	2019-2020	43 000 $	24 400 $	- $	24 400 $	8
Fédération québécoise de tennis	étude de faisabilité	2017-2018	2019-2020	13 525 $	7 500 $	- $	7 500 $	13
La Corporation de services professionnels fans CPEG Coop	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	46 000 $	25 000 $	- $	25 000 $	8
Les Fourchettes de l'Espoir	acquisition de matériel roulant	2017-2018	2019-2020	66 400 $	35 000 $	- $	35 000 $	8
TOTAL - PME MTL Est de l'Île				**2 165 669 $**	**302 180 $**	**136 700 $**	**165 480 $**	**140**

FONDS JEUNES ENTREPRISES	Projet	Date début	Date fin	Investissement généré	FDT sommes engagées	FDT sommes réelles versées	FDT sommes engagées à verser	Emplois créés et maintenus
PME MTL Grand Sud-Ouest								
MR-63	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	18 750 $	15 000 $	15 000 $	- $	4,0
Coopérative la Robine des Bois -Sans Taverne	étude de faisabilité	2017-2018	2018-2019	20 000 $	10 000 $	10 000 $	- $	7,0
La Pente à neige	acquisition d'équipement	2017-2018	2019-2020	214 000 $	15 000 $	12 000 $	3 000 $	16,0
Coopérative la Robine des Bois -Sans Taverne	acquisition d'équipement	2017-2018	2019-2020	404 000 $	20 000 $	18 000 $	2 000 $	
À notre mesure	Bourse Parcours Coop	2017-2018	2018-2019	- $	5 000 $	5 000 $	- $	0,0
Atelier La Coulée	Bourse Parcours Coop	2017-2018	2018-2019	- $	5 000 $	- $	5 000 $	0,0
Épicerie Le Détour	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	187 500 $	15 000 $	- $	15 000 $	2,0
TOTAL - PME MTL Grand Sud-Ouest				**844 250 $**	**85 000 $**	**60 000 $**	**25 000 $**	**29**
PME MTL Ouest de l'Île								
WIAIH	améliorations locatives	2017-2018	2019-2020	1 708 189 $	50 000 $	- $	50 000 $	3
Revitalisation Saint-Pierre	améliorations locatives	2017-2018	2019-2020	296 380 $	30 000 $	30 000 $	- $	2
Centre de loisirs Lachine	soutien à la consolidation	2017-2018	2019-2020	44 237 $	35 000 $	15 280 $	19 720 $	10
Centre Bienvenue Inc. - Bistro Culture	mise en place du bistro	2017-2018	2019-2020	15 498 $	12 398 $	- $	12 398 $	10
Clinique Connexion Inc.	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	58 564 $	10 000 $	- $	10 000 $	7
Marché Sainte-Anne	étude de faisabilité	2017-2018	2018-2019	10 000 $	8 000 $	- $	8 000 $	0
TOTAL - PME MTL Ouest de l'Île				**2 132 868 $**	**145 398 $**	**45 280 $**	**100 118 $**	**32**
GRAND TOTAL - Réseau PME MTL				**14 598 767 $**	**1 818 820 $**	**1 103 596 $**	**715 224 $**	**1 037**

FONDS JEUNES ENTREPRISES

Liste des contrats de services, des aides et des ententes sectorielles de développement local

Exercice financier du 1er avril 2017 au 31 mars 2018

Nom du bénéficiaire	Projet	Date début	Date fin	Investissement généré	FDT sommes engagées	FDT sommes réelles versées	FDT sommes engagées à verser	Emplois créés et maintenus
PME MTL Centre-Est								
Blanc de Gris Inc.	soutien au démarrage	2017-2018	2018-2019	25 000 $	15 000 $	15 000 $	- $	3
9217-6205 Québec Inc. fasn Fruiterie Rose Patrie	soutien au démarrage	2017-2018	2018-2019	81 000 $	8 000 $	8 000 $	- $	4
PlaniSimple	soutien au démarrage	2017-2018	2018-2019	71 000 $	6 000 $	6 000 $	- $	3
9245-1855 Québec Inc. fasn Gologic	soutien au démarrage	2017-2018	2018-2019	100 000 $	10 000 $	10 000 $	- $	15
NAAK Inc.	soutien au démarrage	2017-2018	2018-2019	105 000 $	10 000 $	10 000 $	- $	6
9276-9058 Québec Inc. fasn Le Far Breton	soutien au démarrage	2017-2018	2018-2019	135 000 $	5 000 $	- $	5 000 $	3
Avanaa Chocolats	soutien au démarrage	2017-2018	2018-2019	40 000 $	5 000 $	5 000 $	- $	3
Contenants CANO Inc.	soutien au démarrage	2017-2018	2018-2019	103 500 $	10 000 $	10 000 $	- $	2
OMQ Inc. fasn On mange quoi là	soutien au démarrage	2017-2018	2018-2019	76 000 $	5 000 $	5 000 $	- $	3
9323-3266 Québec Inc. fasn Vitrerie Brunelle 1953	soutien au démarrage	2017-2018	2018-2019	501 200 $	10 000 $	- $	10 000 $	28
H.O.R. International Inc. fasn Solhuma	relocalisation de l'entreprise	2017-2018	2018-2019	110 000 $	5 000 $	5 000 $	- $	8
OnRègle.com - Bidsettel Inc.	soutien au démarrage	2017-2018	2018-2019	235 000 $	10 000 $		10 000 $	4
Prairies	soutien au démarrage	2017-2018	2018-2019	56 000 $	5 000 $	5 000 $	- $	1
Club Kombucha	acquisition d'équipement	2017-2018	2018-2019	70 000 $	6 000 $	6 000 $	- $	2
Spins Jeux & activations Inc.	acquisition d'équipement & d'inventaires	2017-2018	2018-2019	60 000 $	10 000 $	- $	10 000 $	9
Saveurs Métisses Inc.	acquisition d'équipement	2017-2018	2018-2019	87 000 $	5 000 $	5 000 $	- $	1
Les Ri-Canneuses Inc.	acquisition d'équipement	2017-2018	2018-2019	90 000 $	5 000 $	5 000 $	- $	2
9346-1095 Québec Inc. fasn B Side Medias	acquisition d'équipement	2017-2018	2018-2019	160 000 $	10 000 $	- $	10 000 $	7
Stefanka Inc.	soutien à la commercialisation	2017-2018	2018-2019	205 000 $	10 000 $	- $	10 000 $	9
Mont-Royal Parkas Inc.	soutien au développement de produits	2017-2018	2018-2019	121 000 $	5 000 $	- $	5 000 $	2
Mouton No AR	Bourse Concours InnovEst	2017-2018	2017-2018	- $	5 000 $	5 000 $	- $	0
TOTAL - PME MTL Centre-Est				**2 431 700 $**	**160 000 $**	**100 000 $**	**60 000 $**	**115**

Nom du bénéficiaire	Projet	Date début	Date fin	Investissement généré	FDT sommes engagées	FDT sommes réelles versées	FDT sommes engagées à verser	Emplois créés et maintenus
PME MTL Centre-Ouest								
Pharmacie Benoît Picard	Bourse Concours Défi PME MTL	2017-2018	2017-2018	- $	1 000 $	1 000 $	0 $	0,0
9347-7636 Québec Inc. fasn Portions	Bourse Concours Défi PME MTL	2017-2018	2017-2018	- $	1 000 $	1 000 $	0 $	0,0
9345-8206 Québec Inc.	Bourse Concours Défi PME MTL	2017-2018	2017-2018	- $	1 000 $	1 000 $	0 $	0,0
Matletik Inc.	Bourse Concours Défi PME MTL	2017-2018	2017-2018	- $	1 000 $	1 000 $	0 $	0,0
Les Serres du dos blanc	Bourse Concours Défi PME MTL	2017-2018	2017-2018	- $	1 000 $	1 000 $	0 $	0,0
Technologies Nectar	Bourse Concours Défi PME MTL	2017-2018	2017-2018	- $	1 000 $	1 000 $	0 $	0,0
Sparkle	Bourse Concours Défi PME MTL	2017-2018	2017-2018	- $	1 000 $	1 000 $	0 $	0,0
Mango Software Inc.	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	120 000 $	15 000 $	15 000 $	0 $	4,0
9354-5473 Québec Inc. fasn Les Technologies LABR	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	282 928 $	10 000 $	10 000 $	0 $	4,0
Technologies Nectar	soutien au développement du marché	2017-2018	2019-2020	125 000 $	15 000 $	15 000 $	0 $	2,0
Autour du Pot	acquisition d'équipement & matériel	2017-2018	2019-2020	230 000 $	10 000 $	10 000 $	0 $	3,0
Royalty Licensing Inc. fasn Main & Local	acquisition d'inventaire	2017-2018	2019-2020	100 000 $	10 000 $	10 000 $	0 $	6,0
Technologies SteamOVaps Inc.	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	120 000 $	15 000 $	15 000 $	0 $	6,0
Les Productions Alipix Inc. fasn Foodwise	relocalisation de l'entreprise	2017-2018	2019-2020	76 350 $	15 000 $	15 000 $	0 $	2,0
9352-6358 Québec Inc. fasn Unité 45	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	135 000 $	10 000 $	- $	10 000 $	3,0
9356-8541 Québec Inc. fasn Vente MTL	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	41 400 $	5 000 $	5 000 $	0 $	2,0
Orabel	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	97 500 $	10 000 $	10 000 $	0 $	3,0
Faucon Composite Inc.	acquisition d'équipement & matériel	2017-2018	2019-2020	90 000 $	15 000 $	15 000 $	0 $	8,0
Signature Matériel Inc.	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	350 000 $	10 000 $	10 000 $	0 $	2,0
Vielux Design International Inc.	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	64 000 $	10 000 $	10 000 $	0 $	8,0
Studio Trébuchet Inc.	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	135 000 $	15 000 $	15 000 $	0 $	6,0
Les Aliments Oh Là Là !	acquisition d'équipement	2017-2018	2019-2020	23 000 $	5 000 $	5 000 $	0 $	2,0
9343-6046 Québec Inc. fasn Cold Pressed	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	50 000 $	15 000 $	15 000 $	0 $	6,0
Sevansyl Foods	soutien au démarragw	2017-2018	2019-2020	- $	15 000 $	15 000 $	0 $	0,0
Luxia Kombucha	acquisition d'équipement	2017-2018	2019-2020	230 000 $	15 000 $	15 000 $	0 $	11,0
Abdelhak Fahran fasn Salon Atlas	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	40 000 $	10 000 $	10 000 $	0 $	1,0
9295-7182 QC Inc. fasn NanoGrande	soutien au développement de produits	2017-2018	2019-2020	510 000 $	15 000 $	15 000 $	0 $	7,0
TOTAL - PME MTL Centre-Ouest				**2 820 178 $**	**247 000 $**	**237 000 $**	**10 000 $**	**86**

Nom du bénéficiaire	Projet	Date début	Date fin	Investissement généré	FDT sommes engagées	FDT sommes réelles versées	FDT sommes engagées à verser	Emplois créés et maintenus
PME MTL Centre-Ville								
Éditions Plurielles Inc.	rachat de marques	2017-2018	2019-2020	51 900 $	10 000 $	10 000 $	- $	
9328-3190 Québec Inc. fasn Ledlife Lighting	soutien à la croissance	2017-2018	2019-2020	115 000 $	15 000 $	15 000 $	- $	
Coufund Inc.	développement des affaires	2017-2018	2019-2020	240 000 $	10 000 $	10 000 $	- $	
Axwell Management Inc.	soutien à la croissance	2017-2018	2019-2020	55 000 $	15 000 $	15 000 $	- $	
EbCard Inc.	développement de produits	2017-2018	2019-2020	105 000 $	15 000 $	15 000 $	- $	
Ecosystèmes alimentaires urbains Inc.	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	78 000 $	15 000 $	15 000 $	- $	
9338-8924 Québec Inc. fasn Groupe Bridgr	soutien au démarrage	2017-2018	2018-2019	60 000 $	15 000 $	15 000 $	- $	
Groupe Weetab fasn Crema	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	95 000 $	15 000 $	15 000 $	- $	
HoptimizeMe inc.	développement de la plateforme	2017-2018	2019-2020	38 000 $	15 000 $	15 000 $	- $	
Les Ateliers Kit Focus Inc.	améliorations locatives	2017-2018	2019-2020	15 000 $	15 000 $	15 000 $	- $	
94167882 Canada Inc. fasn Mathins	soutien à la croissance	2017-2018	2019-2020	35 000 $	15 000 $	15 000 $	- $	
Studio Casa Rara Inc.	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	40 000 $	10 000 $	10 000 $	- $	
Dyze Design Inc.	acquisition d'équipement	2017-2018	2019-2020	130 000 $	15 000 $	15 000 $	- $	
9346-8999 Québec Inc. fasn Vision Intelligente Fovemind	développement de produits	2017-2018	2019-2020	65 000 $	15 000 $	15 000 $	- $	
Laboratoire Médialpha Inc.	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	120 000 $	15 000 $	15 000 $	- $	
Les technologies informatiques Fourwaves Inc.	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	47 000 $	10 000 $	10 000 $	- $	
Solutions Moving Waldo Inc.	développement de la plateforme	2017-2018	2019-2020	200 000 $	10 000 $	10 000 $	- $	
OVA Gestion Conseil	acquisition d'équipement & de matériel	2017-2018	2019-2020	423 000 $	15 000 $	15 000 $	- $	
Technologies Flinks Inc.	développement de produits	2017-2018	2019-2020	390 000 $	15 000 $	15 000 $	- $	
Les technologies Treater Inc.	marketing & acquisition de brevets	2017-2018	2019-2020	83 000 $	15 000 $	15 000 $	- $	
Réclamations Vol en retard Inc.	acquisition d'équipement	2017-2018	2019-2020	310 000 $	10 000 $	10 000 $	- $	
Covalent Media Inc.	soutien à la promotion	2017-2018	2019-2020	350 210 $	15 000 $	15 000 $	- $	
Société Truemeet Inc.	soutien à la commercialisation	2017-2018	2019-2020	44 000 $	10 000 $	10 000 $	- $	
We Go Trade Inc.	développement de la plateforme	2017-2018	2019-2020	495 021 $	10 000 $	10 000 $	- $	
Les Solutions soutenables Renewz Inc.	soutien au marketing	2017-2018	2019-2020	440 000 $	15 000 $	15 000 $	- $	
Bref Inc.	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	30 000 $	6 000 $	6 000 $	- $	
Dfuse Inc.	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	90 000 $	15 000 $	15 000 $	- $	
Club Baltic Inc.	acquisition d'équipement	2017-2018	2019-2020	40 000 $	10 000 $	10 000 $	- $	
Consultant Montréal 5 @ 7	développement de la plateforme	2017-2018	2019-2020	405 000 $	15 000 $	- $	15 000 $	
Elixir Marketing Olfactif Inc.	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	84 000 $	15 000 $	15 000 $	- $	
E-Panneur On line groceries Inc.	soutien à la croissance	2017-2018	2019-2020	170 000 $	15 000 $	15 000 $	- $	
Erudite science Inc.	soutien au marketing	2017-2018	2019-2020	134 000 $	10 000 $	10 000 $	- $	
Groupe Soul City Inc.	développement de produits	2017-2018	2019-2020	217 000 $	7 000 $	7 000 $	- $	
9326-8472 Québec Inc. fasn Jarre	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	55 000 $	15 000 $	15 000 $	- $	
Les Vélos musicaux	développement de produits	2017-2018	2019-2020	45 000 $	15 000 $	15 000 $	- $	
Partenaires de solutions Hitek	soutien à la croissance	2017-2018	2019-2020	19 300 $	15 000 $	15 000 $	- $	
PopUp Camp Inc.	soutien à la croissance	2017-2018	2019-2020	88 250 $	15 000 $	15 000 $	- $	

Nom du bénéficiaire	Projet	Date début	Date fin	Investissement généré	FDT sommes engagées	FDT sommes réelles versées	FDT sommes engagées à verser	Emplois créés et maintenus
Portail Immobilier Listyourplace.ca Inc.	soutien à la croissance	2017-2018	2019-2020	35 000 $	15 000 $	15 000 $	- $	2
Senswear Inc.	développement de produits	2017-2018	2019-2020	115 000 $	15 000 $	15 000 $	- $	10
Société Startl Us Inc.	soutien au marketing	2017-2018	2019-2020	71 000 $	15 000 $	15 000 $	- $	14
Les Solutions Keenoa Inc.	développement de produits	2017-2018	2019-2020	37 500 $	15 000 $	15 000 $	- $	4
Studios Zikwave Inc.	acquisition d'équipement	2017-2018	2019-2020	72 000 $	15 000 $	15 000 $	- $	4
Valrec Environnement Inc.	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	21 000 $	15 000 $	15 000 $	- $	4
Who am I ID products Inc.	acquisition d'équipement	2017-2018	2019-2020	265 000 $	15 000 $	15 000 $	- $	4
Solutions MobySpot Inc.	développement de la plateforme	2017-2018	2019-2020	59 000 $	15 000 $	15 000 $	- $	2
Académie Hox Inc.	acquisition d'équipement	2017-2018	2019-2020	275 000 $	15 000 $	15 000 $	- $	4
Solutions Helpr Inc.	soutien au marketing	2017-2018	2019-2020	87 000 $	7 500 $	- $	7 500 $	3
Blitz Tutorat 4.0 Inc.	développement de produits	2017-2018	2019-2020	155 000 $	15 000 $	15 000 $	- $	35
Électronique Bluewave Inc.	soutien au marketing	2017-2018	2019-2020	405 000 $	10 000 $	10 000 $	- $	6
Recherche & Développement RED Pomme Inc.	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	330 000 $	15 000 $	15 000 $	- $	7
10282260 Canada Inc. fasn R-Data	soutien à la précommercialisation	2017-2018	2019-2020	71 300 $	10 000 $	10 000 $	- $	4
SociVolta Inc.	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	975 000 $	10 000 $	10 000 $	- $	6
9464336 Canada Inc. fasn ARIA	développement de la plateforme	2017-2018	2019-2020	42 000 $	10 000 $	10 000 $	- $	7
Les Soins Wise Inc.	soutien au marketing	2017-2018	2019-2020	347 000 $	10 000 $	10 000 $	- $	5
Technologies Aperium Inc.	acquisition d'équipement	2017-2018	2019-2020	185 000 $	10 000 $	10 000 $	- $	5
Hyasynth Biologicals Inc.	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	1 169 000 $	15 000 $	15 000 $	- $	15
10178861 Canada Inc. fasn Volyse	développement de la plateforme	2017-2018	2019-2020	45 000 $	10 000 $	10 000 $	- $	14
9681612 Canada Inc. fasn Solutions Dorkmesh	développement de produits	2017-2018	2019-2020	89 100 $	10 000 $	10 000 $	- $	7
Technologies Managram Inc.	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	45 000 $	10 000 $	10 000 $	- $	8
Autonom Inc.	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	52 500 $	10 000 $	10 000 $	- $	4
Espace L. Inc.	acquisition d'équipement	2017-2018	2019-2020	65 000 $	10 000 $	10 000 $	- $	5
Les Studios Muxmo Inc.	acquisition d'équipement	2017-2018	2019-2020	51 000 $	15 000 $	- $	15 000 $	4
Matagora Inc.	acquisition d'équipement	2017-2018	2019-2020	95 000 $	10 000 $	10 000 $	- $	6
Bambou Spaces Inc.	développement de produits	2017-2018	2019-2020	129 000 $	10 000 $	10 000 $	- $	5
Reyjin Inc.	développement de produits	2017-2018	2019-2020	166 000 $	15 000 $	15 000 $	- $	6
Stay22 Technologies Inc.	développement de produits	2017-2018	2019-2020	1 055 000 $	10 000 $	10 000 $	- $	12
Age of Minds Inc.	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	635 000 $	10 000 $	10 000 $	- $	14
Contrôle Web Inc.	soutien à la commercialisation	2017-2018	2019-2020	215 000 $	15 000 $	15 000 $	- $	10
Les Entreprises Cold Chain Science	soutien à la commercialisation	2017-2018	2019-2020	165 000 $	15 000 $	15 000 $	- $	7
Woff World Gifts Inc.	soutien au marketing	2017-2018	2019-2020	170 000 $	10 000 $	10 000 $	- $	11
Pelcro Inc.	développement de produits	2017-2018	2019-2020	84 000 $	15 000 $	15 000 $	- $	10
Adèle Innovations Inc.	développement de produits	2017-2018	2019-2020	1 660 000 $	10 000 $	- $	10 000 $	108
Divertissements en continu Inc. - On going entertainement	soutien à la commercialisation	2017-2018	2019-2020	175 000 $	10 000 $	- $	10 000 $	7
MIMS fasn Mes machines intelligentes - My intelligent machines	soutien à la commercialisation	2017-2018	2019-2020	1 185 000 $	10 000 $	10 000 $	- $	10
Solutions Nextal Inc.	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	92 500 $	7 500 $	- $	7 500 $	7
Vet Xtra Santé animale Inc.	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	55 000 $	10 000 $	- $	10 000 $	8
Solutions Myiot Canada Inc.	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	160 000 $	5 000 $	- $	5 000 $	9

Nom du bénéficiaire	Projet	Date début	Date fin	Investissement généré	FDT sommes engagées	FDT sommes réelles versées	FDT sommes engagées à verser	Emplois créés et maintenus
Café Distau Inc.	soutien à la relève /acquisition	2017-2018	2019-2020	250 000 $	10 000 $	- $	10 000 $	5
Rêve en confort Inc.	acquisition d'inventaire	2017-2018	2019-2020	80 000 $	10 000 $	10 000 $	- $	3
9319-4322 Québec Inc. fasn Pub Brewskey	soutien à la croissance	2017-2018	2019-2020	1 249 887 $	10 000 $	- $	10 000 $	33
Central Study	acquisition d'équipement	2017-2018	2019-2020	120 000 $	15 000 $	- $	15 000 $	20
10642541 Canada Inc. fasn Mentorat pour tous	d.veloppement technologique	2017-2018	2019-2020	150 000 $	10 000 $	- $	10 000 $	6
Oxillia Inc.	développement de la plateforme	2017-2018	2019-2020	140 500 $	10 000 $	- $	10 000 $	5
Reso People Inc.	développement de la plateforme	2017-2018	2019-2020	123 500 $	15 000 $	- $	15 000 $	2
CREACO Inc.	optimisation du site Web	2017-2018	2019-2020	30 000 $	15 000 $	- $	15 000 $	2
Gestion d'actifs Golden Square Mile Inc.	développement de produits	2017-2018	2019-2020	313 000 $	15 000 $	- $	15 000 $	5
Groupe EneSens Inc.	développement de produits	2017-2018	2019-2020	142 000 $	15 000 $	- $	15 000 $	3
William J. Walter Saucissier	soutien à la relève /acquisition	2017-2018	2019-2020	150 000 $	5 000 $	- $	5 000 $	6
Entreprises variées (8)	Bourses Concours Défi PME MTL	2017-2018	2018-2019	- $	8 000 $	8 000 $	- $	0
TOTAL - PME MTL Centre-Ville				**19 257 468 $**	**1 101 000 $**	**901 000 $**	**200 000 $**	**799**

PME MTL Est de l'Île

Neuromatrix	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	460 000 $	7 500 $	7 500 $	- $	4
Ultimate Pression	acquisition d'équipement	2017-2018	2019-2020	150 000 $	7 500 $	7 500 $	- $	2
8407983 Canada fasn L.S. Cream Liqueur	soutien à la commercialisation	2017-2018	2017-2018	37 500 $	15 000 $	15 000 $	- $	2
La Mexicoise Inc.	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	22 000 $	11 000 $	11 000 $	- $	2
Jus Loop Inc.	achat d'équipement	2017-2018	2019-2020	460 000 $	10 000 $	10 000 $	- $	16
Platidécoverre Inc.	soutien à la relève / acquisition	2017-2018	2019-2020	207 500 $	7 500 $	7 500 $	- $	29
Clajan	acquisition d'équipement	2017-2018	2019-2020	36 750 $	7 500 $	3 750 $	3 750 $	2
Agence Beecom	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	31 250 $	10 000 $	10 000 $	- $	2
9437924 Canada Inc. fasn Ô'Plant Fermes Genésium	acquisition d'équipement	2017-2018	2019-2020	88 550 $	15 000 $	15 000 $	- $	3
Usinage MTL Inc.	acquisition d'équipement	2017-2018	2019-2020	37 500 $	5 000 $	5 000 $	- $	3
Les délices du papatissier	acquisition d'équipement	2017-2018	2019-2020	67 000 $	5 000 $	5 000 $	- $	2
La Petite Popote Inc. fasn Xarom Traiteur	acquisition d'équipement	2017-2018	2019-2020	41 250 $	15 000 $	15 000 $	- $	3
Multiforme Métal Inc.	soutien à la relève / acquisition	2017-2018	2019-2020	3 695 000 $	15 000 $	15 000 $	- $	15
Urnes Sérénité Inc.	acquisition d'équipement & d'inventaire	2017-2018	2019-2020	105 000 $	5 000 $	- $	5 000 $	3
Club de karaté François Persico Inc. fasn Metropolis Karaté	améliorations locatives	2017-2018	2019-2020	140 000 $	15 000 $	15 000 $	- $	3
Agent Gourmand	acquisition d'équipement	2017-2018	2019-2020	175 000 $	7 500 $	7 500 $	- $	6
Technologies propres Bio-Rad Inc.	acquisition d'équipement	2017-2018	2019-2020	212 589 $	7 500 $	- $	7 500 $	9
Café Pino Inc.	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	142 500 $	7 500 $	7 500 $	- $	8
9343-6293 Québec Inc. fasn Spytronic	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	132 500 $	7 500 $	7 500 $	- $	14
9330-3329 Québec Inc. fasn Trattoria Del Sud	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	47 500 $	7 500 $	7 500 $	- $	6
Casserole Kréole	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	20 000 $	5 000 $	5 000 $	- $	6
Maison des saveurs de la Méditerranée Inc.	soutien au démarrage	2017-2018	2018-2019	40 000 $	5 000 $	5 000 $	- $	6
Panini 76	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	87 500 $	7 500 $	7 500 $	- $	12
La Mexicoise Inc.	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	9 000 $	4 000 $	4 000 $	- $	

Nom du bénéficiaire	Projet	Date début	Date fin	Investissement généré	FDT sommes engagées	FDT sommes réelles versées	FDT sommes engagées à verser	Emplois créés et maintenus
Boîte de réception	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	11 876 $	3 000 $	3 000 $	- $	7
Librairie Racines	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	15 000 $	3 000 $	3 000 $	- $	7
IciMtl Inc.	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	15 000 $	3 000 $	3 000 $	- $	4
Lingerie Love & Beyond	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	9 000 $	3 000 $	3 000 $	- $	3
Service de maintenance M3	acquisition d'équipement	2017-2018	2019-2020	53 000 $	5 000 $	5 000 $	- $	6
Vézina Conception & Fabrication Inc.	acquisition d'équipement	2017-2018	2019-2020	118 000 $	5 000 $	5 000 $	- $	2
Extension Velum Concept	soutien à la croissance	2017-2018	2019-2020	70 000 $	10 000 $	10 000 $	- $	5
Laboratoire orthopédique Alfaro Fortier Inc.	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	19 000 $	15 000 $	15 000 $	- $	2
Nettoyeur pricincial de conduits d'air Inc.	soutien à la relève / acquisition	2017-2018	2019-2020	1 157 500 $	7 500 $	- $	7 500 $	23
9305-2355 Québec Inc. fasn Groupe Securi Check	acquisition d'équipement	2017-2018	2019-2020	145 000 $	15 000 $	15 000 $	- $	6
Unik Industries Inc.	soutien à la croissance	2017-2018	2019-2020	180 000 $	7 500 $	- $	7 500 $	11
Solutions EWL Inc.	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	130 000 $	15 000 $	- $	15 000 $	2
Gestion Spératest Inc.	acquisition d'équipement	2017-2018	2019-2020	1 030 000 $	15 000 $	- $	15 000 $	20
TOTAL - PME MTL Est de l'Île				**9 399 265 $**	**317 000 $**	**255 750 $**	**61 250 $**	**256**

PME MTL Grand Sud-Ouest

9329-6358 Québec Inc. fasn Move Protéines	acquisition d'inventaire	2017-2018	2019-2020	225 000 $	10 000 $	10 000 $	- $	8
9943124 Canada Inc. fasn Lockbird	acquisition d'équipement	2017-2018	2019-2020	123 500 $	10 000 $	5 000 $	5 000 $	9
Microbrasserie 4 Origines	acquisition d'équipement	2017-2018	2019-2020	950 000 $	10 000 $	10 000 $	- $	5
Innov2Learn	acquisition d'équipement & d'inventaire	2017-2018	2019-2020	206 611 $	10 000 $	10 000 $	- $	8
Sigma Energy Storage	acquisition de brevets	2017-2018	2019-2020	540 000 $	15 000 $	- $	15 000 $	13
Ergonofis	refonte du site Web	2017-2018	2019-2020	321 700 $	10 000 $	10 000 $	- $	9
Mérinio	soutien à la commercialisation	2017-2018	2019-2020	246 000 $	10 000 $	- $	10 000 $	12
TOTAL - PME MTL Grand Sud-Ouest				**2 612 811 $**	**75 000 $**	**45 000 $**	**30 000 $**	**64**

PME MTL Ouest de l'Île

Infoshow Inc.	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	415 000 $	15 000 $	15 000 $	- $	5
M.S. Global Logics	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	615 000 $	15 000 $	- $	15 000 $	0
My Seat Media	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	515 000 $	15 000 $	15 000 $	- $	0
Transformer Table Inc.	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	165 000 $	15 000 $	- $	15 000 $	8
Brasserie Luxe	soutien au démarrage	2017-2018	2019-2020	546 000 $	15 000 $	- $	15 000 $	4
XYPPER Software	soutien à la commercialisation	2017-2018	2019-2020	215 000 $	15 000 $	- $	15 000 $	8
TOTAL - PME MTL Ouest de l'Île				**2 471 000 $**	**90 000 $**	**30 000 $**	**60 000 $**	**25**

GRAND TOTAL - Réseau PME MTL				**38 992 422 $**	**1 990 000 $**	**1 568 750 $**	**421 250 $**	**1 345**

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CG : 30.08

2018/06/21 17:00

(2)

Dossier # : 1187782001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Bureau de projet et des services administratifs , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 $ afin de financer le projet de développement des installations du SPVM dans l'immeuble situé au 10351, rue Sherbrooke Est

Il est recommandé d'adopter le règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 $ afin de financer le projet de développement des installations du SPVM dans l'immeuble situé au 10351, rue Sherbrooke est

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2018-05-28 14:04

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION — Dossier # :1187782001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Bureau de projet et des services administratifs , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 $ afin de financer le projet de développement des installations du SPVM dans l'immeuble situé au 10351, rue Sherbrooke Est

CONTENU

CONTEXTE

Suite à une discussion avec le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire, il a été convenu de réduire le montant demandé au règlement d'emprunt pour correspondre à la phase 2 du projet.
Ce règlement d'emprunt est donc au montant de 25 000 000 $.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Abdelkodous YAHYAOUI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mohamed JERM
Conseiller en analyse et contrôle de gestion

514-872-3735
Tél :
Télécop. : 000-0000

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION ADDENDA - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1187782001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Bureau de projet et des services administratifs , -
Objet :	Adopter le règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 $ afin de financer le projet de développement des installations du SPVM dans l'immeuble situé au 10351, rue Sherbrooke Est

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

La modification d'un règlement d'emprunt ayant pour but de réduire le montant de l'emprunt initialement autorisé est effectuée au moyen d'une résolution conformément à l'article 564 de la Loi sur les cités et villes, RLRQ, c. C-19

FICHIERS JOINTS

AML - 1187782001 - Résolution Projet SPVM - 20180525.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Anne-Marie LEMIEUX
Avocate

Tél : 514-872-0136

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-25

Anne-Marie LEMIEUX
Avocate

Tél : 514-872-0136
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

RÉSOLUTION MODIFIANT LE RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 46 000 000 $ AFIN DE FINANCER LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT DES INSTALLATIONS DU SPVM DANS L'IMMEUBLE SITUÉ AU 10351, RUE SHERBROOKE EST (RCG 18-015) AFIN DE RÉDUIRE LE MONTANT D'EMPRUNT INITIALEMENT AUTORISÉ

Vu les articles 544 et 564 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Il est résolu :

1. De modifier le titre du Règlement autorisant un emprunt de 46 000 000 $ afin de financer le projet de développement des installations du SPVM dans l'immeuble situé au 10351, rue Sherbrooke est (RCG 18-015) par le remplacement du montant « 46 000 000 $ » par « 25 000 000 $ ».

2. De modifier l'article 1 de ce règlement par le remplacement du montant de « 46 000 000 $ » par « 25 000 000 $ ».

GDD1187782001

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION ADDENDA - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1187782001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Bureau de projet et des services administratifs , -
Objet :	Adopter le règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 $ afin de financer le projet de développement des installations du SPVM dans l'immeuble situé au 10351, rue Sherbrooke Est

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1187782001 règlement d'emprunt addenda.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Abdelkodous YAHYAOUI
Agent comptable anlayste

Tél : 5148725885

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-28

Françoise TURGEON
Conseillere budgetaire

Tél : 872-0946
Division : Div. Du Conseil Et Du Soutien Financier-Point De Service Hd

Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'agglomération

Assemblée ordinaire du jeudi 29 mars 2018 Séance tenue le 29 mars 2018	Avis de motion: CG18 0202

Avis de motion et présentation - Règlement autorisant un emprunt de 46 000 000 $ afin de financer le projet de développement des installations du SPVM dans l'immeuble situé au 10351, rue Sherbrooke Est

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 46 000 000 $ afin de financer le projet de développement des installations du SPVM dans l'immeuble situé au 10351, rue Sherbrooke Est » et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation.

41.07 1187782001
/cb

Valérie PLANTE
_____
Mairesse

Yves SAINDON
_____
Greffier de la Ville

(certifié conforme)

_____
Yves SAINDON
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 3 avril 2018

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 30.08

2018/06/21
17:00

(2)

Dossier # : 1187782001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Bureau de projet et des services administratifs , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 46 000 000 $ afin de financer le projet de développement des installations du SPVM, dans l'immeuble situé au 10 351, rue Sherbrooke est", dépenses relevant de la compétence du Conseil d'agglomération

Il est recommandé d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 46 000 000 $ afin de financer le projet de développement des installations du SPVM dans l'immeuble situé au 10351, rue Sherbrooke est

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2018-03-02 07:03

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1187782001**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Bureau de projet et des services administratifs , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 46 000 000 $ afin de financer le projet de développement des installations du SPVM, dans l'immeuble situé au 10 351, rue Sherbrooke est", dépenses relevant de la compétence du Conseil d'agglomération

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des enquêtes du Service de police de la Ville de Montréal (le « SPVM ») est actuellement localisé à la Place Versailles au 7275, rue Sherbrooke Est. Le SPVM occupe des locaux constitués d'espaces à bureaux totalisant 5 108,84 m² (54 991 pi²) et ce depuis 1993.
Suite au rapport du vérificateur de la Ville de Montréal en 2012, le Service de la gestion et de la planification immobilière (le «SGPI») a étudié la possibilité de reloger les bureaux du SPVM. Dans son rapport sur la sécurité publique, le Vérificateur recommande d'héberger les bureaux du SPVM dans un édifice dédié uniquement à celui-ci. Ceci a pour but de sécuriser les activités qui s'y tiennent, de même que les citoyens qui fréquentent les espaces commerciaux adjacents à nos installations.

Le SPVM est également soumis régulièrement à des inspections du ministère de la Sécurité publique. Ce dernier a récemment procédé à une inspection des installations du SPVM à la Place Versailles et a émis une recommandation de même nature.

Par ailleurs, la cour municipale, installée en 2011 à la Place Versailles, génère un achalandage de clientèle qui n'est pas souhaitable à proximité des installations du SPVM. Le SPVM et la Ville de Montréal n'ont aucun droit de regard sur les locataires du complexe commercial adjacent aux locaux occupés par le SPVM. Il est donc impossible d'avoir une influence sur la mitigation des risques.

En conséquence, l'acquisition de l'immeuble situé au 10351, rue Sherbrooke Est (l'« Immeuble ») permet au SPVM d'utiliser un site dédié exclusivement à ses activités. Le bâtiment est muni d'un système de sécurité adéquat et son emplacement limitent les menaces envers les installations. L'Immeuble permet également de répondre aux besoins d'expansion et d'atteindre les objectifs recherchés tant au niveau opérationnel que financier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE-CG18 0088	1er février 2018	Adopter le PTI 2018-2020 de la Ville de Montréal (volet Agglomération).
CE-CG17 0282	15 juin 2017	Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 11 500 000 $ afin de financer le projet de développement des installations du SPVM dans l'immeuble situé au 10351, rue Sherbrooke Est.
CE-CG 14 0301	19 juin 2014	Approuver le projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Produits Shell Canada, un immeuble situé au 10351, rue Sherbrooke Est dans la Ville de Montréal-Est, pour le prix de 8 278 200 $, incluant les taxes pour le regroupement de divers services dans un bâtiment dédié uniquement au SPVM. N/Réf. : 31H05-005-3977-01

DESCRIPTION

Autoriser un règlement d'emprunt d'agglomération au montant total du projet, tel qu'inscrit au PTI 2018-2020, soit de 46 M$. De ce coût de projet, 23,5 M$ est consacré à la phase I (contrats octroyés) et le solde est réservé pour la phase II (estimation de classe D).

JUSTIFICATION

La mise en vigueur du règlement d'emprunt permettra d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses visant la réalisation des phases 1 et 2 des travaux de développement du pôle multifonctionnel du SPVM dans l'immeuble situé au 10 351, rue Sherbrooke Est. La phase 1 consiste au relogement du service des enquêtes tandis que la phase 2 consiste à la construction de nouvelles salles de tir.

Au CCPE du 24 mars 2017, la deuxième phase du projet de développement du site au 10351, rue Sherbrooke Est a été approuvée.

Le montant demandé initialement est insuffisant pour les deux phases. Lors de cette demande initiale, un avis de motion a été donné le 15 juin 2017 (CG17 0282) pour la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé: « Règlement autorisant un emprunt de 11 500 000 $ afin de financer le projet de développement des installations du SPVM, dans l'immeuble situé au 10351, rue Sherbrooke Est ». Au CCGPE du 17 octobre 2017, le coût pour la réalisation des phases 1 et 2 a été présenté.

Il a été décidé d'inclure la totalité des dépenses requises pour la réalisation des deux phases dans ce règlement d'emprunt telle qu'inscrite au PTI 2018-2020 soit un montant total de 46 M$.

Le montant à emprunter pour la phase 1 inclut :

- le coût des travaux de rénovation et d'agrandissement du bâtiment existant (travaux en cours);
- la majoration du contrat des services professionnels;
- des contingences pour les services professionnels;
- les incidences pour l'achat de mobilier, les frais de déménagement, de télécommunications, de laboratoire et de surveillance accrue;
- des contingences, sur l'ensemble du projet, de 5%.

Le montant à emprunter pour la phase 2 inclut :
- la décontamination des sols;
- la construction d'un bâtiment comprenant les salles de tir;
- la construction d'un bassin de rétention des eaux pluviales;
- la construction d'un stationnement temporaire;
- les incidences pour le projet;
- des contingences, sur l'ensemble du projet, de 5%.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

PTI 2018-2020 64020 Pôle multifonctionnel SPVM 46 000 000 $

Cette dépense est entièrement de la responsabilité de l'Agglomération. La période d'amortissement maximale est de 20 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n.a.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce règlement d'emprunt permettra de réaliser ce projet essentiel pour le SPVM.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n.a.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion CG 29 mars 2018
Adoption CG avril 2018
Approbation par le MAMOT juillet 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Abdelkodous YAHYAOUI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2018-02-27
Mohamed JERM Conseiller(ere) analyse - controle de gestion	Richard TOUPIN Chef de division
Tél : 514-872-3735 **Télécop. :**	**Tél :** 514-872-5387 **Télécop. :** 000-0000

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION	**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**
Sylvie DESJARDINS Directrice du bureau de projet et des services administratifs	Marie-Claude LAVOIE Directrice de service SGPI
Tél : 514 872-5493 **Approuvé le :** 2018-02-27	**Tél :** 514 872-1049 **Approuvé le :** 2018-03-01

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 41.01

2018/06/21
17:00

(1)

Dossier # : 1186843001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Projets majeurs , Projet d'usines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 24 000 000 $ afin de financer les travaux de modernisation de l'usine Pierrefonds

Il est recommandé :
d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 24 000 000 $ afin de financer les travaux de modernisation de l'usine Pierrefonds.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-05-22 09:23

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1186843001**
Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Projets majeurs , Projet d'usines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 24 000 000 $ afin de financer les travaux de modernisation de l'usine Pierrefonds

CONTENU

CONTEXTE

Par sa mission, la Direction de l'eau potable du Service de l'eau assure la production et la distribution de l'eau potable sur tout le territoire de l'agglomération de Montréal. Pour ce faire, elle doit assurer une saine gestion des actifs : augmenter la fiabilité des infrastructures et assurer un renouvellement adéquat des actifs.
L'usine Pierrefonds est l'une des six (6) usines d'eau potable de l'agglomération de Montréal. En 2009, la Direction de l'eau potable a entrepris un vaste projet de mise aux normes de cette usine. Au cours des dernières années, certains travaux faisant partie de ce vaste projet avaient fait l'objet d'appels d'offres sans que les travaux aient pu être menés à bien.

En 2017, un contrat de services professionnels a été octroyé pour que les documents d'appel d'offres émis dans le cadre des anciens lots de construction soient utilisés pour former un nouveau lot unique et intégré. La Ville privilégie l'octroi d'un seul lot de construction pour terminer les travaux. Compte tenu du fait que la conception détaillée s'est échelonnée de 2008 à 2012 et que les travaux n'ont pas été complétés, il a été nécessaire de confirmer l'envergure des travaux; certains équipements sont maintenant désuets ou présentent des signes de désuétude; de nouveaux besoins ont été identifiés.

En conséquence, des travaux majeurs de réfection de l'usine Pierrefonds doivent être réalisés pour terminer la mise aux normes de l'usine et procéder à la modernisation des équipements désuets. Ces investissements sont planifiés au programme triennal d'immobilisations 2018-2020 qui a été adopté par le conseil d'agglomération de Montréal en février 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0094 -14 février 2018 – Adopter le Programme triennal d'immobilisations 2018-2020 de la Ville de Montréal (Volet agglomération).
CG17 0510 - 28 septembre 2017 - Adopter le Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 17 803 000 $ afin de financer les travaux de modernisation de l'usine Pierrefonds de sorte à augmenter le montant de l'emprunt de 14 089 000 $ pour un total de

31 892 000 $.

CG16 0224 - 24 mars 2016 - Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 17 803 000 $ afin de financer les travaux de modernisation de l'usine Pierrefonds ».

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à adopter le « Règlement autorisant un emprunt de 24 000 000 $ afin de financer les travaux de modernisation de l'usine Pierrefonds ».
Ce règlement d'emprunt et celui des décisions CG17 0510 et CG16 0224 représentent les sommes qui seront nécessaires pour la réalisation des travaux à l'usine Pierrefonds.

Ce montant total servira à octroyer des contrats relatifs aux travaux prévus au programme triennal d'immobilisations 2018-2020 de l'agglomération de Montréal, dont :

- la fourniture et l'installation de nouveaux équipements de traitement (micro-sable, polymères, alun, hypochlorite de sodium et chaux) de même que l'installation et la mise en route de 3 réacteurs UV;
- la réalisation de travaux de ventilation, de plomberie et de contrôle dans les différents secteurs de l'usine;
- la réalisation de travaux d'électricité, de chauffage et d'éclairage dans les différents secteurs de l'usine;
- la réalisation de travaux de structure et d'architecture pour confiner le secteur des filtres et pour recevoir les nouveaux équipements de traitement (UV, ozone et produits chimiques);
- l'achat d'un réacteur UV;
- l'achat d'un destructeur d'ozone;
- la réfection d'une partie de la toiture;
- les travaux d'automatisation des systèmes de traitement;
- les honoraires professionnels nécessaires à la conception et à la surveillance.

JUSTIFICATION

L'autorisation du présent projet de règlement d'emprunt est nécessaire pour financer le projet de modernisation de l'usine Pierrefonds, tel que revu récemment.
La réalisation de ces travaux permettra d'assurer la fiabilité des équipements de production d'eau. De plus, ces travaux sont nécessaires pour se conformer au certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement permettra de financer les travaux du projet "modernisation usine Pierrefonds" tel que prévu au programme triennal d'immobilisations 2018-2020 de l'agglomération de Montréal.
L'ensemble de ces travaux est de compétence d'agglomération puisqu'il concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la "Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations".

Certains de ces travaux pourraient bénéficier de subventions dont les taux varient selon les programmes.

Il est important de souligner que ce règlement comporte des modalités spécifiques de remboursements. En effet, le règlement prévoit que des quotes-parts seront perçues de chacune des municipalités liées afin de pourvoir aux dépenses engagées relativement aux

intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, qui sera contracté relativement aux dépenses admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et contribution du gouvernement du Québec (TECQ) ou au volet grandes villes du Programme de subvention Fonds chantiers Canada-Québec (FCCQ-GV). Les quotes-parts, établies sur la base des dépenses réelles, seront réparties entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif établi selon l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des Régions concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération, (2017) 149 G.O. II, 3530. Ces quotes-parts seront assujetties aux mêmes modalités de paiement que celles de la quote-part générale.

Par ailleurs, le règlement prévoit que toute municipalité liée pourra, si elle le désire, s'exempter en tout ou en partie du paiement de la quote-part pour le reste du terme de l'emprunt en payant en un seul versement sa part du capital ou une partie de celui-ci. L'offre de paiement comptant sera faite aux municipalités liées à la suite du dépôt du rapport financier annuel de la Ville de Montréal. Les subventions TECQ ou FCCQ-GV ainsi que la réserve locale que la Ville de Montréal inscrit dans ces projets tiennent lieu de paiement comptant pour celle-ci.

Pour les dépenses qui ne sont pas admissibles à ces programmes de subventions, le financement de l'emprunt proviendra des revenus généraux de l'agglomération de Montréal.

Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les projets financés par ce règlement d'emprunt contribueront à la pratique d'une gestion responsable des ressources. La gestion des infrastructures de production de l'eau potable répond à l'une des priorités du *Plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Optimiser la gestion de l'eau ».*

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans ce règlement d'emprunt, il ne sera pas possible de réaliser les travaux requis pour la modernisation de l'usine Pierrefonds.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation et avis de motion: Juin 2018
Adoption : Août 2018
Approbation par le ministre des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire
Début des travaux prévus : Décembre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie DESORMEAUX, Service des communications
Katia HEDIR, Service des communications

Lecture :

Marie DESORMEAUX, 1er mars 2018
Katia HEDIR, 28 février 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée NOISEUX
Ingénieure de projet

Tél : 514 872-5195
Télécop. : 514-872-2898
Faïçal Bouzid
C/S Projets d'usines
Tél. : 514-868-5144

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-02-28

Marie-Josée M GIRARD
C/d Ingénierie

Tél : 514 872-4631
Télécop. : 514-872-2898

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

André MARSAN
Directeur de l'eau potable
Tél : 514 872-5090
Approuvé le : 2018-05-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usees
Tél : 514 280-3706
Approuvé le : 2018-05-16

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1186843001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Projets majeurs , Projet d'usines
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 24 000 000 $ afin de financer les travaux de modernisation de l'usine Pierrefonds

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AGT - 1186843001 - Usine Pierrefonds-VF2.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-14

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 24 000 000 $ AFIN DE FINANCER LES TRAVAUX DE MODERNISATION DE L'USINE PIERREFONDS

Vu les articles 19, 118.80 et 118.81 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations qui sont prévues au programme triennal d'immobilisations de l'agglomération de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Aux fins du présent règlement le terme « potentiel fiscal » signifie le potentiel fiscal tel qu'établi par l'Arrêté remplaçant l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des Régions concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération (2017) 149 G.O. II, 3530.

2. Un emprunt de 24 000 000 $ est autorisé afin de financer les travaux de modernisation de l'usine Pierrefonds.

3. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

4. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

5. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles d'un emprunt contracté en vertu du présent règlement, il sera perçu, chaque année, relativement aux dépenses qui sont admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et contribution du gouvernement du Québec (TECQ) ou au volet grandes villes du Programme de subvention Fonds chantiers Canada-Québec, durant le terme de l'emprunt, une quote-part, de chaque municipalité liée, suffisante pour assurer le remboursement de l'emprunt relatif à ces dépenses. La quote-part est répartie entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif tel qu'établi pour l'exercice financier au cours duquel est faite l'offre de paiement comptant visée à l'article 7.

Cette quote-part sera prélevée de la manière et aux dates fixées pour le prélèvement de la quote-part générale.

6. Toute municipalité liée de qui est exigée une quote-part, en vertu de l'article 5, peut :

1° être exemptée de cette quote-part en payant, en un versement, la part du capital qui, à l'échéance de l'emprunt, aurait été fournie par cette quote-part;

2° être exemptée d'une partie de cette quote-part en payant, en un versement, une partie de la part du capital qui, à l'échéance de l'emprunt aurait été fournie par cette quote-part; le pourcentage d'exemption étant égal au pourcentage de la part du capital payée.

La part payable est calculée sur la base du potentiel fiscal tel qu'établi pour l'exercice financier au cours duquel est faite l'offre de paiement comptant visée à l'article 7.

Le paiement fait avant le terme mentionné à l'article 7 exempte la municipalité liée de cette quote-part ou d'une partie de celle-ci pour le reste du terme de l'emprunt, selon la part du capital qu'elle a payée en vertu du 1er alinéa.

Le montant de l'emprunt est réduit d'une somme égale à celle payée en vertu du présent article.

7. La Ville de Montréal transmet aux municipalités liées, suite au dépôt du rapport financier, une offre de paiement comptant basée sur le montant des dépenses nettes à financer faites en vertu du présent règlement au cours de l'exercice financier visé par le rapport.

Le paiement de la part du capital prévu à l'article 6 doit se faire en un versement unique au plus tard le 90e jour qui suit la transmission de l'offre de paiement comptant aux municipalités liées.

8. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt contracté en vertu du présent règlement relativement aux dépenses qui ne sont pas admissibles à l'un ou l'autre des programmes mentionnés à l'article 5, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux provenant de l'agglomération de Montréal, conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

GDD1186843001

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1186843001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Projets majeurs , Projet d'usines
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 24 000 000 $ afin de financer les travaux de modernisation de l'usine Pierrefonds

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Règlement d'empruntGDD1186843001.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Préposée au budget
Tél : 514-872-0893

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-14

Louise B LAMARCHE
Professionnelle-Chef d'équipe
Tél : 514 872-6538
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CG : 41.02

2018/06/21 17:00

(1)

Dossier # : 1186347010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu de l'article 158.3 de la Loi sur les sociétés de transport en commun, un règlement autorisant la réfection du poste de district Lionel-Groulx

De recommander l'adoption par le Conseil d'agglomération du règlement autorisant la réfection du poste de district Lionel-Groulx.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2018-05-18 16:10

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Le Sud-Ouest
Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du lundi 14 mai 2018	Résolution: CA18 22 0155

Recommandation au conseil d'agglomération, en vertu de l'article 158.3 de la Loi sur les sociétés de transport en commun, l'adoption d'un règlement autorisant la réfection du poste de district Lionel-Groulx (dossier 1186347010)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

De recommander l'adoption par le conseil d'agglomération du Règlement autorisant la réfection du poste de district Lionel-Groulx.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.18 1186347010

Benoit DORAIS
_____
Maire d'arrondissement

Caroline THIBAULT
_____
Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 18 mai 2018

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 41.02

2018/06/21
17:00

(1)

Dossier # : 1186347010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Recommandation au Conseil d'agglomération pour l'adoption, en vertu de l'article 158.3 de la Loi sur les sociétés de transport en commun, d'un règlement autorisant la réfection du poste de district Lionel-Groulx

De recommander l'adoption par le Conseil d'agglomération du règlement autorisant la réfection du poste de district Lionel-Groulx.

Signé par Babak HERISCHI **Le** 2018-05-11 07:35

Signataire : Babak HERISCHI

_____

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1186347010**
Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Recommandation au Conseil d'agglomération pour l'adoption, en vertu de l'article 158.3 de la Loi sur les sociétés de transport en commun, d'un règlement autorisant la réfection du poste de district Lionel-Groulx

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la mise à niveau de ses équipements, la Société de transports de Montréal (STM) doit procéder à la réfection du poste de district Lionel-Groulx situé sur l'avenue Greene dans l'arrondissement du Sud-Ouest. La Division de l'urbanisme a été mandatée afin de rédiger un règlement permettant la réfection du poste, en dérogation aux paramètres d'usage, de volumétrie, de lotissement et d'architecture de l'arrondissement.
Le Conseil d'agglomération peut adopter le règlement en vertu de l'article 158.3 de la Loi sur les sociétés de transport en commun. La procédure prévue par la loi précitée incluait la tenue d'une assemblée publique de consultation, laquelle a été tenue par la STM au printemps 2017. Le règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

25 janvier 2018 : Résolution CG18 0037 - Dépôt du rapport de la Commission de consultation publique de la Société de transport de Montréal pour le projet de réfection du poste de district Lionel-Groulx (1176347030).

DESCRIPTION

Contexte :
La STM souhaite procéder à la réfection du poste de district Lionel-Groulx afin de répondre aux besoins en énergie de 13 stations du réseau de métro. Le projet implique également le remplacement de la membrane d'étanchéité recouvrant le tunnel du métro ainsi qu'une intervention d'ordre esthétique sur les deux puits de lumière situés dans le parc.

Le poste de district actuel, un bâtiment de béton d'un étage d'une hauteur de 5 m, est situé sur la rue Greene du côté ouest du terminus d'autobus. Il comporte un stationnement intérieur accessible par la boucle de l'avenue Lionel-Groulx. Sa fonction principale est de contenir des groupes électrogènes afin de desservir le réseau du métro. Le bâtiment comporte aussi deux puits de ventilation situés à l'avant, lesquels desservent le tunnel situé en dessous.

Les deux puits de lumière en béton, d'une hauteur de deux mètres, sont situés dans le parc dans l'axe créé par l'édicule du métro Lionel-Groulx et le poste de district et permettent d'éclairer les quais du métro. Le puits de lumière le plus rapproché de la rue Greene comporte aussi des puits de ventilation.

La membrane d'étanchéité à remplacer occupe le dessous d'une partie du parc, situé entre la piste cyclable au sud et le chemin piéton parallèle à la piste cyclable, situé plus au nord. Elle s'étend de la rive ouest de la rue Greene jusqu'à l'avant de l'édicule Lionel-Groulx.

Projet :
Le projet inclut la démolition du poste de district existant et la construction d'un poste de district répondant aux normes en matière de sécurité. Le nouveau poste de district a une hauteur de trois étages avec construction hors toit, ce qui équivaut à 22 m. L'implantation du bâtiment dépasse légèrement les limites du poste actuel, excepté pour la partie nord-ouest du bâtiment dont l'empreinte est agrandie afin de combler un décroché présent actuellement. Le bâtiment est aligné sur les limites nord et ouest du lot et possède un retrait d'environ quatre mètres face aux limites sud et est du lot. Son taux d'implantation est approximativement de 85%.

Le rez-de-chaussée comporte une quinzaine de cases de stationnement ainsi qu'un espace de chargement pour les camions. L'accès véhiculaire se fait à partir de l'avenue Lionel-Groulx. Les accès piétons au bâtiment se font quant à eux sur la face ouest ainsi que les deux faces latérales. Une remise ainsi qu'une salle pour les réservoirs d'huile alimentant les génératrices en cas de panne font également partie du programme du rez-de-chaussée. Les puits de ventilation sont intégrés au bâtiment. Le deuxième étage comporte une galerie de câbles. Cet étage est le plus bas avec seulement trois mètres. Le 3e étage comprend deux rangées de cabinets abritant les ponts haute tension. Le milieu de l'étage est occupé par les génératrices en opération lors de pannes, lesquelles sont situées à l'arrière de silencieux. Finalement, un appentis mécanique situé sur le toit en retrait des quatre façades comporte notamment la mécanique du monte-charge.

Ce programme intérieur se reflète dans la volumétrie, avec le rez-de-chaussée et la galerie de câbles légèrement en retrait sur les faces nord et sud, avec une avancée sur la face est laquelle abrite les puits de lumière. Le 3e étage surplombe le rez-de-chaussée et comporte deux avant-corps sur les faces nord et sud laissant deviner la présence des corridors des ponts de haute tension. Le volume de l'appentis mécanique est en retrait d'environ 13 mètres à partir de la façade Greene.

En ce qui a trait à la matérialité, le bâtiment proposé a un rez-de-chaussée de béton en rappel au matériau original, avec des persiennes en acier noir cachant les puits de ventilation. Un bandeau de panneaux tympans noirs vitrés entoure partiellement le 2e étage. Le 3e étage est constitué d'un assemblage de tuiles et de tubes de grès gris pâle et gris foncé, recouvrant les différentes parties du volume selon les fonctions se trouvant à l'arrière; les corridors des ponts haute tension sont couverts de tuiles de grès avec des ouvertures en verre et panneaux tympans et façade Greene comporte un assemblage de tubes de grès permettant de laisser passer l'air poussé par les génératrices. Ce motif de tubes est reproduit sur la face opposée sur l'avenue Lionel-Groulx, avec l'addition d'une marquise en avancée surplombant les entrées piétonnes et véhiculaires. Les éléments de l'appentis mécanique au toit sont dissimulés par des panneaux métalliques.

En ce qui a trait au lotissement, le projet implique l'acquisition d'une partie du lot 4 141 272 actuellement dans le domaine public de la Ville. Le lot projeté 6 188 565 sera alors créé puis une opération cadastrale de remembrement permettra de consolider le lot 4 570 908 sur lequel se trouve actuellement le bâtiment.

Les interventions sur les puits de lumière, quant à elles, sont plutôt d'ordre esthétique de façon à ce que leur apparence s'intègre à l'architecture de l'édicule du métro et du nouveau poste de district, permettant de lier visuellement les deux bâtiments. Les persiennes jaune et orangé sont remplacées par des persiennes noires et les ouvertures sont soulignées de cadres métalliques noirs sous lesquels sont installées des lumières DEL permettant d'éclairer le parc.

Réglementation :
Le projet déroge principalement à l'usage E.1(1) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280), qui permet uniquement des parcs. Le poste de district actuel constitue en effet une construction dérogatoire en situation de droits acquis. L'usage E.1(1) ne possède aucune norme reliée à la construction (hauteur, implantation, densité, etc.), puisque les seules constructions autorisées dans les parcs sont les dépendances. L'usage spécifique demandé est « station de métro et équipements auxiliaires ».

Les autres paramètres normatifs du bâtiment sont modelés en fonction de la proposition et des besoins de la STM :

- Hauteur max : 22 m;
- Taux d'implantation max : 85 %;
- Marge avant est min : 3 m;
- Marge latérale sud min : 4 m.

Le projet déroge également au Règlement sur le lotissement de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA14 22014). En effet, l'opération cadastrale de remembrement du lot 4 570 908 avec le lot projeté 6 188 565 ne sera pas complétée lors de l'adoption du règlement. Ainsi, le projet déroge à l'article 15 qui stipule que le bâtiment doit être construit sur un lot distinct.

Tel que souhaité par le requérant, le projet ne sera pas soumis au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22019). Cependant, le requérant a tout de même présenté son projet au Comité consultatif d'urbanisme en révision architecturale afin d'améliorer l'apparence de la proposition.

JUSTIFICATION

Le poste de district Lionel-Groulx constitue une installation stratégique pour la distribution de l'énergie électrique dans le réseau de métro, alimentant 13 stations de la ligne verte et orange. Cependant, les équipements actuels ont atteint la fin de leur vie utile. Ainsi, les équipements de moyenne tension et les groupes électrogènes doivent être remplacés afin d'assurer la fiabilité de l'alimentation électrique du métro et des nouvelles charges nécessaires à son exploitation.
En raison des normes de sécurité applicables à un tel équipement, il n'est pas possible de réutiliser le même volume de bâtiment. En effet, les équipements tels les ponts haute tension et la génératrice en cas de panne nécessitent un espace suffisant pour leur utilisation sécuritaire. C'est pourquoi la volumétrie du bâtiment est massive.

Les accès véhiculaires au garage se font au même endroit, c'est-à-dire via l'avenue Lionel-Groulx. Toutefois, la superficie dédiée à une aire de stationnement extérieure qui est actuellement occupée par les employés de la STM sera incluse au bâtiment. L'impact de la perte de ces cases ne devrait pas être ressenti dans le reste du quartier.

Le projet générera peu de nuisances en terme de bruit et d'émissions. Les génératrices, qui seront opérées aux fins de test une fois par mois, sont amorties par des silencieux afin que

le bruit qui en émane n'excède pas 45 décibels, équivalant à l'amplitude de bruit d'une conversation.

En ce qui a trait à l'ensoleillement, l'orientation du bâtiment fait que l'ombre sera principalement portée sur la piste cyclable au nord. Le jardin communautaire ne sera pas sensiblement affecté, bien que, puisque le bâtiment se rapproche de sa limite nord, il se peut que quelques jardinets doivent être relocalisés.

Des aménagements paysagers temporaires seront effectués sur les surfaces touchées par les travaux. Cet espace s'inscrit dans une planification qui englobe l'ensemble de l'îlot du métro, laquelle sera élaborée et mise en oeuvre par la Ville-centre au cours des trois prochaines années.

Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme :

Le 1er mars 2018, le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement le projet, avec les commentaires suivants :

> « Le comité reçoit favorablement la proposition et comprend que le bâtiment est soumis à plusieurs contraintes techniques. Il remarque que l'approche conceptuelle est réfléchie et apprécie que la matérialité démontre un souci de qualité.
>
> Bien qu'il conçoit que le bâtiment soit, somme toute, intéressant, le comité croit qu'il y a lieu d'adoucir la proposition au niveau du rez-de-chaussée afin d'améliorer l'expérience du piéton sur Greene et de rendre le bâtiment moins austère.
>
> Le comité estime qu'il y a trop de gestes pour la taille et l'échelle du bâtiment. Il y a lieu de le simplifier et de l'éclaircir.
>
> Les membres auraient souhaité une certaine continuité dans la série à partir de l'édicule Lionel-Groulx.»

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le financement du projet de réfection du poste de district Lionel-Groulx provient d'une subvention du ministère des Transports visant la mise à niveau des équipements de transport en commun. L'applicabilité de cette subvention prend fin en 2020.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le bâtiment vise une certification Envision.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La consultation a été annoncée le 8 mai 2017 par la STM via un communiqué de presse, des avis dans certains médias montréalais ainsi que sur le site web de la STM.
Des dépliants d'information ont été distribués aux résidants du secteur et des affiches apposées sur le site.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

14 mai 2018 : recommandation par le Conseil d'arrondissement;
6 juin 2018 : recommandation par le Comité exécutif et inscription au Conseil municipal;
18 juin 2018 : Conseil municipal;
21 juin 2018 : Avis de motion et présentation du règlement au Conseil d'agglomération;
23 août 2018 : adoption du règlement par le Conseil d'agglomération;
Le règlement entrera en vigueur conformément à la loi, suite à son adoption, le 23 août, par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.
Conforme aux procédures prévues à la Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ, chapitre S-30.01).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sabrina GRANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurence BOISVERT-BILODEAU
Conseillère en aménagement

Tél : 514 868-7398
Télécop. : .

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-03-22

Julie NADON
Chef de division

Tél : 514 868-5037
Télécop. : 514 872-1945

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvain VILLENEUVE
Directeur

Tél : 514 872-1451
Approuvé le : 2018-05-04

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1186347010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Objet :	Recommandation au Conseil d'agglomération pour l'adoption, en vertu de l'article 158.3 de la Loi sur les sociétés de transport en commun, d'un règlement autorisant la réfection du poste de district Lionel-Groulx

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir documents ci-joints

FICHIERS JOINTS

regl_STM - final.docxANNEXE 1.pdfANNEXE 2.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sabrina GRANT
Avocate, droit public et législation
Tél : 514-872-6872

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-09

Véronique BELPAIRE
Avocate, chef de division
Tél : 514-872-4222
Division : Droit public et législation

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT LA RECONSTRUCTION DU POSTE DE DISTRICT LIONEL-GROULX

Vu l'article 158.3 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ, chapitre S-30.01);

À la séance du _____ 2018, le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal décrète :

SECTION I
OBJET

1. Le présent règlement a pour objet d'édicter des règles d'urbanisme devant être respectées dans la réalisation de travaux et d'ouvrages nécessaires à la réalisation de la mission de la Société des transports de Montréal.

SECTION II
TERRITOIRE D'APPLICATION

2. Le présent règlement s'applique au territoire formé des lots 4 570 906, 4 570 907, 4 570 908, 6 188 565 et d'une partie du lot 4 145 179 du cadastre du Québec, tel qu'il est illustré sur le plan joint en annexe 1 au présent règlement.

SECTION III
AUTORISATIONS

3. Malgré toute disposition inconciliable, sont autorisés sur le territoire décrit à l'article 2 aux conditions prévues par le présent règlement :

1° les travaux visant la démolition du poste de district Lionel-Groulx sur le lot 4 570 908 du cadastre du Québec;

2° les travaux visant la construction d'un poste de district Lionel-Groulx sur les lots 4 570 908 et 6 188 565 du cadastre du Québec, tel qu'il est illustré sur le plan joint en annexe 1 au présent règlement;

3° les travaux visant l'agrandissement et la modification de l'apparence des deux puits de lumière situés sur les lots 4 570 906 et 4 570 907 ainsi que sur une partie du lot 4 145 179 du cadastre du Québec, tel qu'il est illustré sur le plan joint en annexe 1 au présent règlement;

4° toute opération cadastrale requise pour la création d'un lot à partir des lots 6 188 565 et 4 570 908 du cadastre du Québec, tel qu'il est illustré sur le plan joint en annexe 1;

5° l'occupation aux fins d'une station de métro et d'équipements auxiliaires à celle-ci.

4. Aux fins des autorisations prévues à l'article 3, il est notamment permis de déroger :

1° au Règlement régissant la démolition d'immeubles de l'arrondissement (RCA07 22014), incluant l'obligation d'obtenir une autorisation par le comité d'étude des demandes de permis de démolition;

2° aux dispositions suivantes du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) :

a) section I du chapitre II du titre II;

b) section I du chapitre III du titre II;

c) chapitre IV du titre II;

d) section II du chapitre VI du titre II;

e) articles 89.1, 90.1 et 90.2;

f) chapitre I du titre III;

g) section I du chapitre I du titre IV;

h) section I du chapitre II du titre IV;

i) chapitre V du titre IV;

j) titre VI;

k) titre VIII;

3° au paragraphe 1° de l'article 15 du Règlement de lotissement de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA14 22014);

4° au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22019).

Toute disposition réglementaire compatible avec le présent règlement continue de s'appliquer.

SECTION IV
DÉMOLITION

5. La démolition du poste de district Lionel-Groulx situé sur le lot 4 570 908 du cadastre du Québec est autorisée.

SECTION V
USAGE

6. L'usage « station de métro et équipements auxiliaires » est autorisé sur le territoire décrit à l'article 2, tel qu'il est illustré sur le plan joint en annexe 1 au présent règlement.

SECTION VI
NORMES RELATIVES AU BÂTIMENT

7. Les travaux visant la construction du poste de district Lionel-Groulx sur les lots 4 570 908 et 6 188 565 du cadastre du Québec, tel qu'il est illustré sur le plan joint en annexe 1 au présent règlement doivent respecter les conditions suivantes :

1° la hauteur maximale du bâtiment est de 22 mètres;

2° le taux d'implantation maximal du bâtiment est de 90 %;

3° le plan de façade le plus rapproché de la voie publique doit être situé à une distance minimale de 3 mètres de la limite avant adjacente à l'avenue Greene et 0,24 m de la limite avant adjacente à l'avenue Lionel-Groulx;

4° la marge minimale latérale du côté sud du bâtiment est de 4 mètres;

5° les matériaux et la composition des façades du bâtiment doivent être conformes à ceux illustrés sur le document joint en annexe 2 au présent règlement.

Les distances prévues aux paragraphes 3° et 4° du premier alinéa peuvent varier d'un maximum de 30 centimètres.

SECTION VII
DÉLAI DE RÉALISATION

8. Les travaux visés par le présent règlement doivent débuter dans les 36 mois suivant son entrée en vigueur.

En cas de non-respect du premier alinéa, les autorisations prévues au présent règlement deviennent caduques.

SECTION VIII
DISPOSITION PÉNALE

9. Quiconque occupe ou utilise une partie de lot, un lot, un terrain ou une construction, en autorise l'occupation ou l'utilisation, ou érige ou permet l'érection d'une construction, la transforme ou en permet la transformation en contravention à l'une des dispositions du présent règlement ou contrevient à l'une des dispositions du présent règlement, commet une infraction et est passible de la pénalité prévue à l'article 689 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280).

ANNEXE 1
TERRITOIRE D'APPLICATION

ANNEXE 2
ILLUSTRATIONS DES FAÇADES

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans Le Devoir le XXXXXXX.

GDD : 1186347010

ANNEXE 1 - TERRITOIRE D'APPLICATION

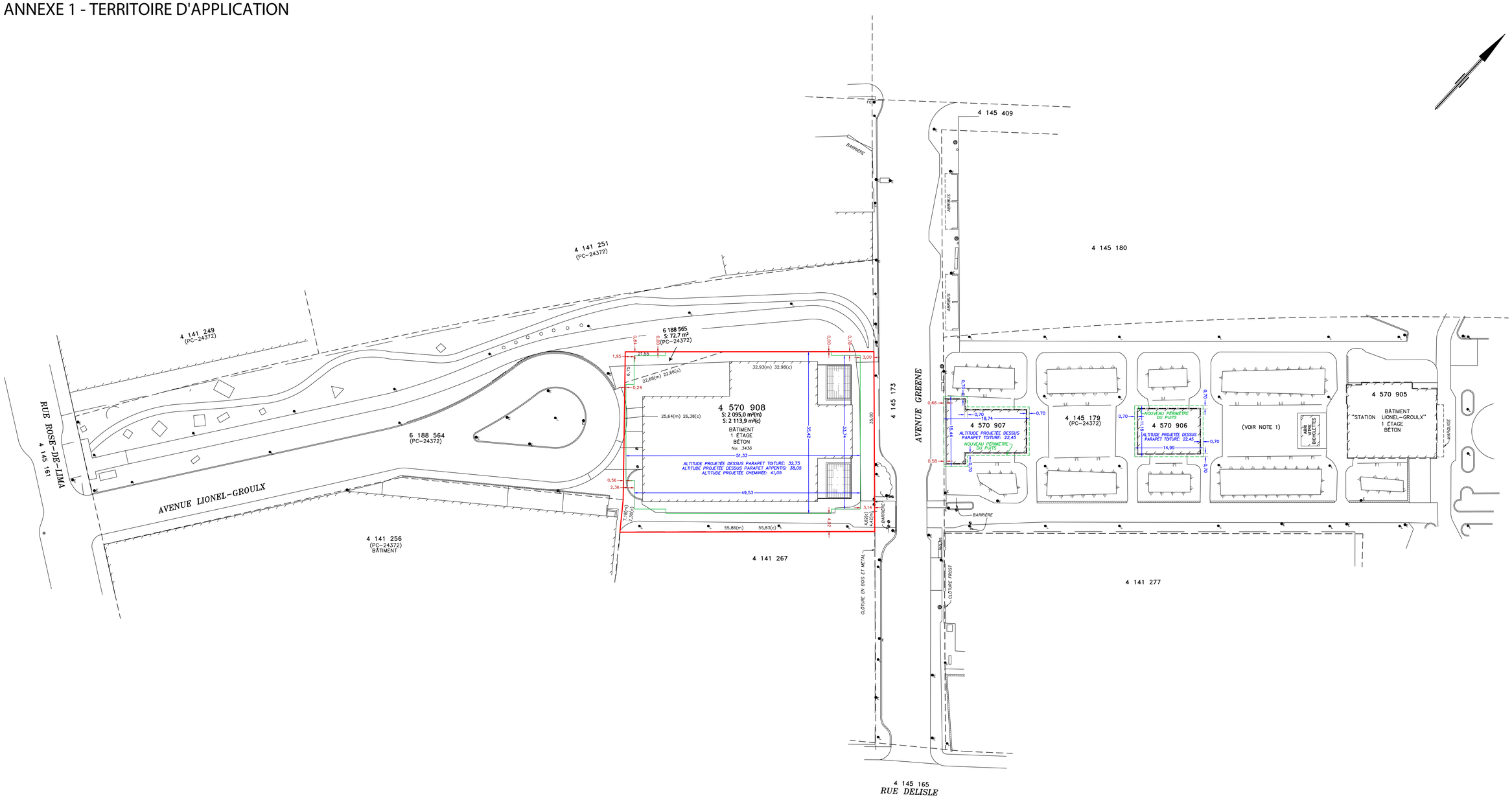

DESSUS DU MURET EN BÉTON	
DESSUS DE LA BORDURE	
REGARD DE TÉLÉPHONE	ⓣ D:Dessus
REGARD SANITAIRE	Ⓢ D:Dessus
REGARD PLUVIAL	Ⓟ D:Dessus
REGARD ÉLECTRIQUE	Ⓔ D:Dessus
REGARD D'AQUEDUC	Ⓐ D:Dessus
PUISARD	Ⓟ D:Dessus
BORNE D'INJECTION DE MOUSSE CARBONIQUE	
BORNE-FONTAINE	
VANNE	
FEU DE CIRCULATION	
LAMPADAIRE	
BUTOIR	
POUBELLE	
ARBRE	
ENSEIGNE	
LIMITE DE LOT	
LIMITE DE LOT BORNANT	
CLÔTURE	
HAUT DE TALUS	
BAS DE TALUS	LI
ÉGOUT PLUVIAL	PLU
AQUEDUC	AQ
ÉGOUT	EG
ÉGOUT COMBINÉ	CMB
CONDUITE SOUTERRAINE DE GAZ	GAZ
CONDUITE ÉLECTRIQUE SOUTERRAINE	CE
TUNEL DE MÉTRO (LOCALISATION APPROXIMATIVE)	

– NOTE 1:
LES SERVITUDES D'ENTRETIEN, DE PASSAGE ETC. NE SONT PAS MONTRÉES SUR L'EMPLACEMENT AU NORD-EST DE L'AVENUE GREEN, SOIT LE LOT 4 145 179 (PC-24372).
– LES ALTITUDES DES TOITS DES PUITS DE LUMIÈRE SONT SELON LES DONNÉES DES PLANS D'ARCHITECTE (PUITS DE LUMIÈRE) REÇU PAR COURIEL LE 23 JANVIER 2018.
– CERTAINS DÉTAILS EXISTANTS POURRAIENT NE PAS APPARAÎTRE SUR CE PLAN À CAUSE DES CONDITIONS D'ENNEIGEMENT À LA DATE DU RELEVÉ.
– DATE DU TERRAIN LE 9, 10, 13, 14, 17, 23 ET 24 MARS 2017.
– TOUTES ALTITUDES ET/OU MESURES CRITIQUES AU DESIGN SONT SUJETTES À UNE VÉRIFICATION TERRAIN.
– TOUS LES SERVICES D'UTILITÉ PUBLIQUE DEVRONT ÊTRE VÉRIFIÉS AVANT TOUTE CONSTRUCTION.
– LES SERVICES SOUTERRAINS D'UTILITÉ PUBLIQUE ILLUSTRÉS AU PRÉSENT PLAN ONT ÉTÉ COMPILÉS SELON LES RENSEIGNEMENTS QUI NOUS ONT ÉTÉ FOURNIS PAR LES DIFFÉRENTS ORGANISMES CONCERNÉS ET DEVRONT ÊTRE VÉRIFIÉS QUANT À LEUR EXISTENCE, POSITION EXACTE ET CARACTÉRISTIQUES AUPRÈS DES AUTORITÉS COMPÉTENTES ET INFO-EXCAVATION AVANT D'ENTREPRENDRE TOUT PROJET.
– LES MESURES ET ALTITUDES INDIQUÉES SUR CE PLAN SONT EN MÈTRES (SI).
– LES ALTITUDES (ORTHOMÉTRIQUES) INSCRITES SUR CE PLAN SONT EN RÉFÉRENCE SYSTÈME GÉODÉSIQUE (POINT No 26KM106, ALT.: 17,49) BASÉE SUR LE DATUM CGVD28.
– SUJET À UNE VÉRIFICATION NOTARIALE DES TITRES ET DES SERVITUDES.

ARPENTEURS-GÉOMÈTRES
ARSENAULT LEMAY
t. 514 489-9708
f. 514 489-5261
arsenaultlemay.ca
3285, boul. Cavendish, bureau 300
Montréal (Québec) H4B 2L9

PLAN PROJET D'IMPLANTATION

préparé par
FRANÇOIS L. ARCAND A.G.

lot(s)	4 141 272 PTIE ET 4 570 908
cadastre	DU QUÉBEC
circ. fonc.	MONTRÉAL
municipalité	VILLE DE MONTRÉAL
échelle	1 : 300
minute	1 151 4 B
Travail exécuté sur le terrain le	VOIR NOTES
dossier	2017-02-28
MONTRÉAL, le	24 JANVIER 2018

copie conforme à l'original
date .....
A.G.

plan
I 49281

1702-28-1004.DWG

ANNEXE 2 - Illustrations des façades

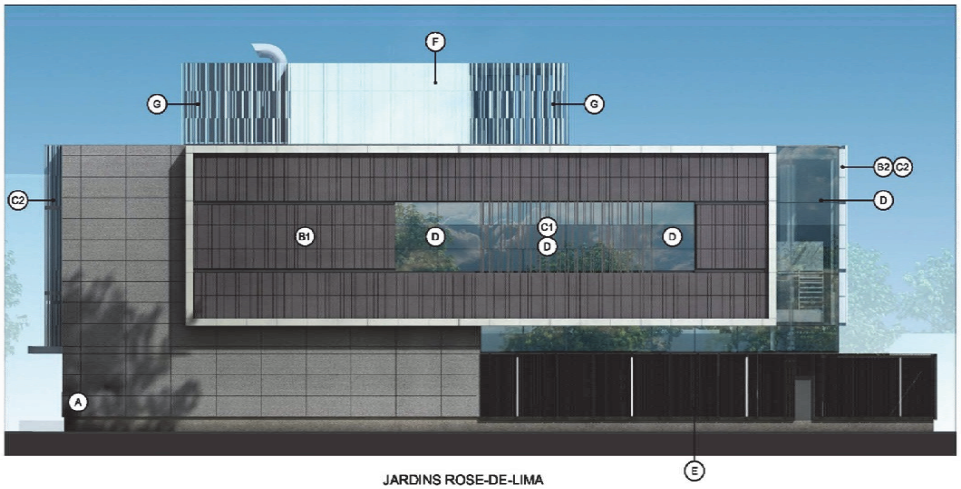

JARDINS ROSE-DE-LIMA

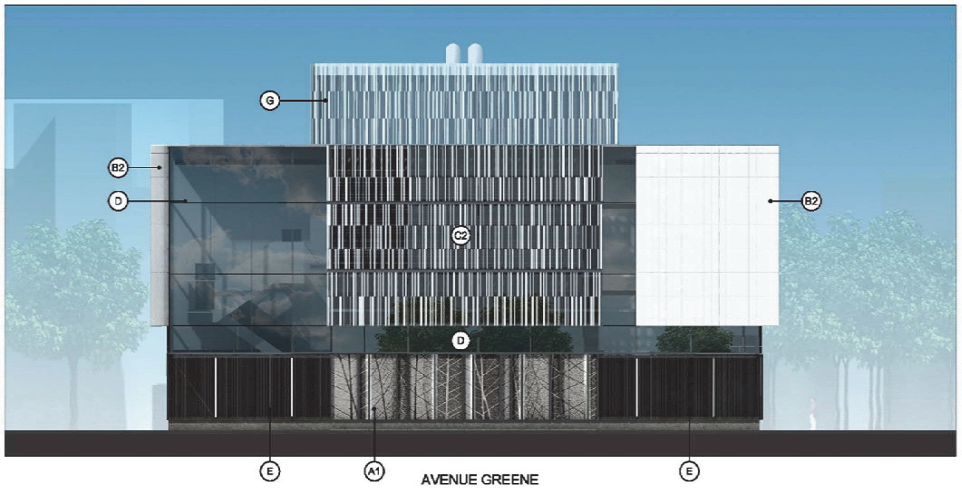

AVENUE GREENE

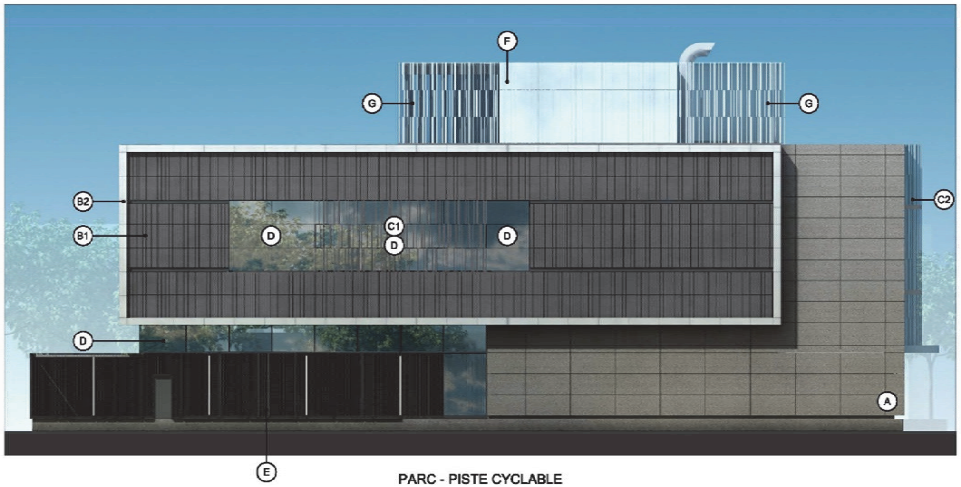

PARC - PISTE CYCLABLE

AVENUE LIONEL-GROULX

LÉGENDE :

- (A) PANNEAU DE BÉTON PRÉFABRIQUÉ DE FINITION LISSE
- (A1) MURALE (GRAVURE SUR PANNEAU DE BÉTON AVEC CADRE EN ACIER PEINT ET ÉCLAIRAGE INTÉGRÉ)
- (B1) PANNEAU DE GRÈS (TEL QUE AGROB BUCHTAL) GRIS VOLCAN DE DIMENSIONS VARIABLES
- (B2) PANNEAU DE GRÈS (TEL QUE AGROB BUCHTAL) BLANC DE DIMENSIONS VARIABLES
- (C1) SYSTÈME MURAL EN BARROTINS DE GRÈS (TEL QUE AGROB BUCHTAL) GRIS VOLCAN DE DIMENSIONS 50mm x 100mm
- (C2) SYSTÈME MURAL BARROTINS DE GRÈS (TEL QUE AGROB BUCHTAL) BLANC DE DIMENSIONS 50mm x 100mm
- (D) MUR-RIDEAU AVEC MENEAU ANODISÉ NOIR ET SURFACE VITRÉE
- (E) GRILLAGE ARCHITECTURAL EN ACIER PEINT NOIR AVEC ÉCLAIRAGE INTÉGRÉ
- (F) REVÊTEMENT MÉTALLIQUE EN PANNEAU BLANC
- (G) REVÊTEMENT MÉTALLIQUE EN BARROTINS BLANC

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 41.03

2018/06/21
17:00

(1)

Dossier # : 1184560002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division des transports actifs et collectifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Compétence d'agglomération :	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
Projet :	Plan de transport
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 $ afin de financer les travaux des aménagements cyclables.

Il est recommandé d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 $ afin de financer les travaux des aménagements cyclables.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-05-24 17:38

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1184560002**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division des transports actifs et collectifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Compétence d'agglomération :	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
Projet :	Plan de transport
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 $ afin de financer les travaux des aménagements cyclables.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2018-2020, des investissements sont prévus pour les travaux des aménagements cyclables relevant de la compétence du conseil d'agglomération.
Le présent dossier porte sur l'adoption d'un règlement d'emprunt de 30 000 000 $ afin de financer le développement du réseau cyclable identifié au Plan vélo, relevant de la compétence du conseil de l'agglomération.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0212 - 24 mars 2016 - Règlement autorisant un emprunt de 30 000 000$ afin de financer les travaux des aménagements cyclables (GDD 1154560002).

CG15 0660 - 19 novembre 2015 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

CG15 0201 - 26 mars 2015 - Règlement autorisant un emprunt de 12 692 000$ afin de financer les travaux d'aménagements cyclables (GDD 1150776001)

CG15 0118 - 26 février 2015 (dossier 1144368010): 1) Approuver la modification au Plan de transport 2008 quant à la mise à jour du réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal; 2) Adopter le règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005).

CG11 0474 - 22 décembre 2011 - Règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 $ afin

de financer les travaux d'aménagement et de construction de pistes cyclables (GDD 1110824008 – RCG 11-030).

DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel vise à adopter un règlement d'emprunt de 30 000 000 $ afin de financer les travaux des aménagements cyclables relevant de la compétence du conseil d'agglomération.
Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rappportant.

JUSTIFICATION

Le chantier visant le développement et la mise à niveau du réseau cyclable de l'agglomération est inscrit au Plan de transport de Montréal de 2008 ainsi qu'au Plan Vélo mis à jour en 2015. La programmation de la réalisation de l'ensemble des projets d'aménagement cyclable est présentée chaque année afin de répondre aux besoins de développement, de mise à niveau et d'aménagements temporaires dans le cadre d'événements spéciaux et de gestion de chantiers. De plus, la nouvelle administration souhaite mettre de l'avant la réalisation du Réseau express vélo (REV).
La mise en vigueur du règlement d'emprunt permettra au Service des infrastructures, de la voirie et des transports d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses visant la réalisation des travaux d'aménagements cyclables faisant partie du réseau cyclable identifié au Plan Vélo.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt vise à financer, pour les années 2018 et 2019, le programme ci-dessous faisant partie du programme triennal d'immobilisation 2018-2020 de la Ville - Volet Agglomération.
- $ 30.0M: 45000 - Développement du réseau cyclable

Les travaux financés par ce règlement d'emprunt constituent des dépenses en immobilisations.

La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans, conformément à la Politique de capitalisation et amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le conseil d'agglomération par la résolution CG07 0473.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement du réseau cyclable favorise les déplacements en transports actifs et contribue ainsi à une gestion responsable des transports des personnes selon l'approche du développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption du présent règlement d'emprunt est requise pour l'octroi des contrats de travaux visant la réalisation des projets de développement et de mise à niveau de voies cyclables. Sans l'adoption de ce règlement d'emprunt, la réalisation des aménagements cyclables nécessitant des travaux capitalisables financés par le PTI serait compromise.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue relativement à l'adoption du règlement d'emprunt

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. Avis de motion: 21 juin 2018.
2. Adoption: 23 août 2018.
3. Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.
4. Prise d'effet à la publication du règlement.
5. Octroi des contrats en 2018.
6. Réalisation des travaux d'aménagement en 2018 et années suivantes.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières (Marie-Claude PIERRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER		**ENDOSSÉ PAR**	Le : 2018-05-07
Katie TREMBLAY Ingénieure, chef de section		Sylvain FELTON Chef de division	
Tél : **Télécop. :**	514 872-4402 514 872-4494	**Tél :** **Télécop. :**	514 872-7593 514-872-9458

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur
Tél : 514 872-9485
Approuvé le : 2018-05-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur
Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2018-05-23

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1184560002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division des transports actifs et collectifs
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 $ afin de financer les travaux des aménagements cyclables.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AGT - 1184560002 - Aménagements cyclables-VF.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-11

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877
Division : Division du droit fiscal, de l'évaluation et des transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 30 000 000 $ AFIN DE FINANCER LES TRAVAUX DES AMÉNAGEMENTS CYCLABLES

Vu l'article 37 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de l'agglomération de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 30 000 000 $ est autorisé afin de financer les travaux des aménagements cyclables.

2. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de l'agglomération de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

_____

GDD1184560002

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières

Dossier # : 1184560002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division des transports actifs et collectifs
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 $ afin de financer les travaux des aménagements cyclables.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Projet45000 - 1184560002.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marie-Claude PIERRE
Agente Comptable Analyste
Tél : 514-868-3837

Co- auteure
Maria Bardina
Conseillère budgétaire
514-872-2563

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-11

Jacques BERNIER
Chef de division
Tél : 514 872-3417

Division : Direction du conseil et du soutien financier, PS Développement

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 41.04

2018/06/21
17:00

(1)

Dossier # : 1180645001

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division du développement résidentiel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Opération 15 000 logements - 2006 à 2009 et ses suites
Objet :	Adopter un règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 $ afin de financer l'acquisition d'immeubles destinés à la revente à des organismes communautaires pour la réalisation de nouveaux logements sociaux et communautaires.

Il est recommandé :
d'adopter un règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 $ afin de financer l'acquisition d'immeubles destinés à la revente à des organismes communautaires pour la réalisation de nouveaux logements sociaux et communautaires.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-05-25 11:40

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1180645001**
Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division du développement résidentiel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Opération 15 000 logements - 2006 à 2009 et ses suites
Objet :	Adopter un règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 $ afin de financer l'acquisition d'immeubles destinés à la revente à des organismes communautaires pour la réalisation de nouveaux logements sociaux et communautaires.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal oeuvre activement depuis plusieurs années à la création de logements sociaux et communautaires afin d'offrir une meilleure qualité de vie à des familles, des personnes âgées, des personnes itinérantes et autres clientèles ciblées en leur permettant d'accéder à un logement sain répondant à leur besoin et leur capacité de payer. Les efforts et les objectifs de la Ville en ce sens se poursuivent et les besoins en logements sociaux et communautaires demeurent bien réels.

Pour la période 2018-2021, l'Administration s'est fixé l'objectif de développer 6 000 logements sociaux et communautaires, dans le cadre d'une opération plus large qui vise en tout l'ajout de 12 000 unités sociales et abordables, incluant des logements familiaux. La mise en oeuvre de cette opération d'envergure requiert la mobilisation de l'ensemble des programmes d'habitation.

Lors de l'adoption de son programme triennal d'immobilisations (PTI) 2018-2019-2020, la Ville a convenu de se doter d'une enveloppe budgétaire annuelle fixée à 5 M $ pendant 10 ans qui lui permettra de financer l'acquisition de terrains et d'immeubles destinés à la réalisation de projets de logements sociaux et communautaires. Ainsi, il sera possible de saisir les opportunités d'acquisition qui se présenteront sur le marché.

Le présent dossier porte sur l'adoption d'un règlement d'emprunt de 50 000 000 $ afin de financer principalement l'acquisition de terrains et d'immeubles qui seront réservés et revendus pour le développement de projets sociaux et communautaires, relevant de la compétence d'agglomération.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE02 0095 [2 février 2002] à l'effet d'approuver le plan de mise en œuvre de l'opération Solidarité 5 000 logements ainsi que la *Politique de vente des terrains municipaux pour la réalisation de logements sociaux et communautaires* à mettre en contribution dans le cadre

de l’opération.
CG15 0117 [26 février 2015] à l’effet d’adopter le Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 $ afin de financer l’acquisition de terrains dans le but de constituer une réserve foncière à des fins de logements sociaux.

CM18 0157 [13 février 2018] à l’effet d’adopter le Programme triennal d'immobilisations 2018-2020 de la Ville de Montréal (volet ville centrale).

DESCRIPTION

L'enveloppe budgétaire PTI 2018-2020 de 15 M $ et de 35 M $ en ultérieur se retrouve au projet 48009 intitulé "Acquisition de terrains à des fins de réalisation de logements sociaux et communautaires". L'utilisation de cette enveloppe est assujettie à l'adoption d'un règlement d'emprunt, objet du présent dossier décisionnel.
À noter que le budget PTI associé au règlement d'emprunt visé par le présent dossier décisionnel pourrait permettre, le cas échéant, et pour des circonstances exceptionnelles, de financer d'autres dépenses permettant d'effectuer certains travaux préalablement à la revente des immeubles aux organismes communautaires. Ces dépenses (incluant les frais professionnels, d'expertises et autres dépenses incidentes s'y rattachant) pourraient se produire dans les cas où des interventions d'urgence ou pour sécuriser les lieux seraient requises sur les immeubles acquis (par exemple, solidifier un mur extérieur de bâtiment qui risque de s'effondrer, une structure déficiente et dangereuse à sécuriser ou dans des cas plus extrêmes, la démolition complète d'un bâtiment dangereux et irrécupérable). Il s'agit spécifiquement de situations d'exception et de mesures de sécurité puisque de façon générale, les travaux requis pour la mise en valeur des immeubles (par exemple, la décontamination des sols, les démolitions, les mesures associées aux contraintes géotechniques et physiques, etc.) que la Ville vend pour la réalisation de logements sociaux sont pris en charge par les acheteurs conformément à la *Politique de vente des terrains municipaux pour la réalisation de logements sociaux et communautaires* .

JUSTIFICATION

La création d'un budget annuel de 5 M $ par année pendant 10 ans et la disponibilité de ces crédits permettront à la Ville d'agir efficacement pour se doter d'une réserve de terrains et d'immeubles destinés à la création de nouveaux logements sociaux et communautaires. Il en résultera une offre de logements sociaux plus grande qui permettra :
- de répondre aux objectifs de réalisation de logements sociaux et communautaires établis par l'administration municipale notamment en matière d'itinérance et de familles;
- de répondre aux objectifs de réalisation de logements sociaux et communautaires fixés dans le cadre de planification détaillée de secteurs prioritaires (PDUES, PPU, etc);
- de profiter d'opportunités du marché immobilier afin de bonifier la réserve foncière de la Ville destinée à la réalisation de logements sociaux et communautaires;
- de permettre les acquisitions dans le cadre d'ententes conclues avec des promoteurs en vertu de la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels* .

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le financement du règlement d'emprunt pour ce projet 48009 du PTI, s'effectuera sur une période qui ne doit pas excéder 20 ans. Ce règlement d'emprunt est de compétence de l’agglomération et la disponibilité des crédits doit être assurée par le service municipal requérant soit le service de la mise en valeur du territoire dans le cas présent. Ce règlement d'emprunt sera approuvé par la suite par le ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire du Québec (MAMOT).
Afin de financer les honoraires professionnels, les frais d'études, de recherches et autres dépenses incidentes et imprévues nécessaires pour les vérifications diligentes réalisées dans

le cadre du processus d'acquisition des immeubles et terrains, une enveloppe sera prévue au budget de fonctionnement.

À l'exception des acquisitions et reventes d'immeubles faites dans le cadre de la *Stratégie d'inclusion de logements abordables* de la ville, les immeubles aux fins de revente pour la réalisation des logements sociaux et communautaires sont acquis à la valeur marchande mais revendus à des organismes communautaires selon le prix de vente fixé en vertu de la politique de vente des terrains municipaux pour la réalisation de logements sociaux et communautaires approuvée par le comité exécutif. Pour ces cas, il est à prévoir une perte puisque les prix de revente seront inférieurs au prix d'acquisition payé. Une provision pour les pertes anticipées sur disposition sera enregistrée dans l'année de l'acquisition et sera ajustée lors de la disposition de l'immeuble.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réalisation de logements sociaux et communautaires permet de maintenir une offre de logements abordables et de contribuer à la mixité sociale qui est un élément d'un développement urbain durable. Les acquisitions et reventes d'immeubles que la ville fera pour réaliser ces logements, permettront également la consolidation de la trame urbaine ainsi que l'utilisation et l'optimisation des infrastructures municipales et installations communautaires déjà en place ou à proximité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La non disponibilité budgétaire pourrait retarder la réalisation d'acquisitions d'immeubles à des fins de logements sociaux et communautaires.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue spécifiquement pour ce présent sommaire. Cependant, il sera intégré au plan de communication qui doit être élaboré pour le plan de mise en oeuvre des 12 000 logements sociaux, abordables et familiaux visé par l'administration municipale.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Comité exécutif : 6 juin 2018
- Conseil municipal : 18 juin 2018
- Conseil d'agglomération : 21 juin 2018
- Approbation MAMOT

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières (Marie-Claude PIERRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre THÉRIAULT
Conseiller(ere) en amenagement

Tél : 514 872-7714
Télécop. : 514 872-3883

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-22

Isabelle LUSSIER
Chef de division
Division de la planification des stratégies résidentielles

Tél : 514-872-7909
Télécop. : 514 872-3883

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marianne CLOUTIER
Directrice - Habitation
Tél : 514 872-3882
Approuvé le : 2018-05-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marianne CLOUTIER
Directrice - Habitation
Tél : 514 872-3882
Approuvé le : 2018-05-25

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1180645001

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division du développement résidentiel
Objet :	Adopter un règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 $ afin de financer l'acquisition d'immeubles destinés à la revente à des organismes communautaires pour la réalisation de nouveaux logements sociaux et communautaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AML - 1180645001 logements sociaux 20180522.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Anne-Marie LEMIEUX
Avocate
Tél : 514-872-0136

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-22

Anne-Marie LEMIEUX
Avocate
Tél : 514-872-0136
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 50 000 000 $ AFIN DE FINANCER L'ACQUISITION D'IMMEUBLES REQUIS DANS LE CADRE DE LA RÉALISATION DE LOGEMENTS SOCIAUX ET COMMUNAUTAIRES

Vu l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q., chapitre E-20.001);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de l'agglomération de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 50 000 000 $ est autorisé afin de financer l'acquisition d'immeubles requis dans le cadre de la réalisation de logements sociaux et communautaires, ainsi que les interventions nécessaires à la sécurisation de ces immeubles notamment la démolition de bâtiments.

2. Cet emprunt comprend les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux, et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux provenant de l'agglomération de Montréal, conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q., chapitre E-20.001).

5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

_____

GDD1180645001

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières

Dossier # : 1180645001

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division du développement résidentiel
Objet :	Adopter un règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 $ afin de financer l'acquisition d'immeubles destinés à la revente à des organismes communautaires pour la réalisation de nouveaux logements sociaux et communautaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Projet48009 - 1180645001.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marie-Claude PIERRE
Agent Comptable Analyste
Tél : 514-868-3837

Co -auteur
Christian Borys
Conseiller Budgétaire
514-872-5676

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-23

Jacques BERNIER
Chef de division
Tél : 514 872-3417

Division : Div. Conseil Et Soutien Financier - Point Ser. Développement

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 41.05

2018/06/21
17:00

(1)

Dossier # : 1183088001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Contrôleur général , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter le « Règlement modifiant le Règlement sur le code de conduite des employés de la Ville de Montréal (RCG12-026) »

Il est recommandé au conseil d'agglomération d'adopter le «Règlement modifiant le Règlement sur le Code de conduite des employés de la Ville de Montréal».

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2018-05-25 14:24

Signataire : Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1183088001**
Unité administrative responsable :	Direction générale , Contrôleur général , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter le « Règlement modifiant le Règlement sur le code de conduite des employés de la Ville de Montréal (RCG12-026) »

CONTENU

CONTEXTE

Le gouvernement du Québec a adopté, le 30 novembre 2010, la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, chapitre E-15.1.0.1 - « la Loi »). Tel que mentionné dans les notes explicatives, « *cette loi crée une obligation aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comté dont le préfet est élu au suffrage universel d'adopter un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus et de le réviser après chaque élection générale. Elle prévoit également une obligation d'adopter un code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.* »
Conformément à la Loi, le conseil d'agglomération a adopté le règlement intitulé Code de conduite des employés de la Ville de Montréal (RCG12-026) à son assemblée du 20 décembre 2012.

Ce règlement a été modifié en septembre 2016 pour tenir compte du projet de loi 83 - la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique* (L.Q. 2016, chapitre 17), adoptée le 10 juin 2016 et qui apporte, entre autres, les modifications suivantes :

- À la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* : prévoir que les codes d'éthique et de déontologie des élus et des employés municipaux doivent interdire certaines annonces lors d'activités de financement politique;
- À la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* : modification de l'article traitant d'activités de nature partisane par les fonctionnaires et employés des municipalités.

Pour faire suite à un sondage effectué par le Contrôleur général auprès des employés de la Ville afin de recueillir leurs commentaires sur le Code, le règlement a été modifié en mai 2017, entre autres, les modifications suivantes ont été apportées :

- La mission et les valeurs de la Ville sont maintenant présentées dans le chapitre 1 afin d'informer les lecteurs des buts du code ainsi que de la vision de l'éthique de la Ville;
- Le texte a été modifié afin de clarifier le fait que tous les employés incluant les gestionnaires sont soumis aux règles du Code;
- L'article sur les représailles a été modifié afin de clarifier l'interdiction d'exercer des représailles contre un employé qui fait un signalement de bonne foi;

- Le rôle de recommandation du contrôleur général a été modifié pour un rôle plus actif quant aux mesures de protection à l'égard des employés qui ont fait un signalement et qui font l'objet de représailles;
- La définition de « lien de parenté » a été modifiée pour celle de « personne liée »;
- La divulgation de conflit d'intérêts par l'employé doit être faite au gestionnaire ainsi qu'au contrôleur général, donc il y a eu l'ajout de l'implication du gestionnaire;
- Ajout de critères permettant aux lecteurs de déterminer ce que pourrait être une situation conflictuelle lorsqu'un employé exerce un autre emploi, charge, fonction ou lorsqu'il s'implique dans des activités extérieures;
- Ajout de l'obligation d'agir avec courtoisie, transparence et intégrité pour les employés;
- Ajout d'un article mentionnant que tous les employés sont imputables de leurs décisions, de leurs gestes et de leurs omissions et qu'ils doivent être en mesure de les justifier;
- Ajout d'un article sur la protection de la propriété intellectuelle;
- Ajout d'un article traitant de civilité et de respect entre collègues de travail.

Conformément aux exigences de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (article 18), une consultation sur le texte du règlement a été faite préalablement à son adoption auprès des employés. Cette consultation a eu lieu en février et mars 2017.

Par ailleurs, le gouvernement a adopté, le 19 avril 2018, la *Loi modifiant diverses dispositi ons législatives concernant le domaine municipal et la société d'habitation du Québec* , L.Q. 2018, chapitre 8 (la « Loi»). La Loi apporte diverses modifications concernant le domaine municipal. Elle modifie, entre autres, la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* afin d'inclure au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux des règles d'après-emploi pour certains employés de la municipalité.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0554 - 29 septembre 2016 - Adoption du règlement modifiant le Règlement sur le Code de conduite des employés de la Ville de Montréal (RCG12-026)
CG12 0495 - 20 décembre 2012 - Adoption - Règlement sur le Code de conduite des employés de la Ville de Montréal (RCG12-026)
CG17 0170 - 27 avril 2017 - Adoption - Règlement sur le Code de conduite des employés de la Ville de Montréal (RCG12-026)

DESCRIPTION

L'article 178 de la Loi modifie l'article 16.1 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (LEDMM) afin d'inclure au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux des règles d'après-emploi pour certains employés de la municipalité. Donnant suite à la recommandation no. 55 de la Commission d'enquête sur l'industrie de la construction portant sur les règles d'après-mandat pour les employés municipaux, la Loi oblige les municipalités à interdire à certains employés, dans les 12 mois qui suivent la fin de leur mandat, d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte que ces derniers ou toute autre personne tirent un avantage indu de leurs fonctions antérieures. Les employés visés par cette interdiction sont le directeur général, le trésorier, le greffier, de même que leurs adjoint; s'ajoute tout autre employé désigné par le conseil municipal.

Cette disposition reprend une règle prévue au paragraphe 19.1 des *Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal* . Ce paragraphe prévoit que le cadre de direction, dans l'année qui suit la cessation de ses fonctions, ne peut accepter une nomination au conseil d'administration ou comme membre d'une entité avec laquelle il a eu des rapports officiels,

directs et importants au cours de l'année qui a précédé la cessation de ses fonctions ou accepter d'exercer une fonction ou un emploi au sein d'une telle entité.

Un dossier est donc soumis au conseil d'agglomération pour l'ajout au Code de conduite des employés de la Ville de Montréal de l'article suivant à la section 2 du chapitre 4 soit:

8° Il est interdit aux employés suivants, dans les 12 mois qui suivent la fin de leur mandat, d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte que cet employé ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions à titre d'employé de la Ville:

a) le directeur général, ses adjoints et le directeur d'arrondissement;

b) le trésorier et son adjoint;

c) le greffier, son adjoint et le secrétaire d'arrondissement;

d) tout cadre de direction.

Compte tenu de la règle contenue à la Loi, une modification devra donc être apportée aux conditions de travail des cadres.

Il importe aussi de rappeler que l'article 18 de la LEDMM stipule que toute décision relative à l'adoption du code d'éthique et de déontologie est prise par un règlement. L'adoption du règlement doit être précédée de la présentation d'un projet de règlement, d'une consultation des employés sur celui-ci et de la publication d'un avis public.

Il est prévu que cette disposition doit être introduite dans le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux au plus tard le 19 octobre 2018 (article 275).

JUSTIFICATION

La modification à l'actuel Règlement sur le Code de conduite des employés de la Ville de Montréal (RCG12-026) est requise d'ici le 19 octobre 2018 pour se conformer à la loi modificatrice.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis de motion et présentation du projet de règlement à l'assemblée du conseil municipal du 18 juin 2018.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et présentation du projet de règlement à l'assemblée du conseil du 18 juin 2018
Consultation auprès des employés juillet 2018

Adoption du projet de règlement à l'assemblée du conseil du 17 septembre 2018
Adoption du projet de règlement à l'assemblée du conseil d'agglomération du 20 septembre 2018
Publication d'un avis public après l'adoption du projet de règlement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Karine MARTEL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Yves TARDIVEL, Service des ressources humaines

Lecture :

Diane DRH BOUCHARD, 16 mai 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marjolaine L LALONDE
Vérificatrice principale

Tél : 872-4802
Télécop. : 872-9619

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-24

Alain BOND
Contrôleur général

Tél : 514 872-1232
Télécop. : 514 872-9619

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1183088001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Contrôleur général , -
Objet :	Adopter le « Règlement modifiant le Règlement sur le code de conduite des employés de la Ville de Montréal (RCG12-026) »

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Avis favorable.

FICHIERS JOINTS

Règlement modifiant le code de conduite final VB.docx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Karine MARTEL
Avocate en droit du travail
Tél : 514-872-1319

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-25

Véronique BELPAIRE
Chef de division
Tél : 514-872-4222
Division : Droit public

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
12-026

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE CODE DE CONDUITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE MONTRÉAL (RCG 12-026)

Vu l'article 16.1 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, chapitre E-15.1.0.1);

Vu l'article 178 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la société d'habitation du Québec*, L.Q. 2018, chapitre 8;

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal décrète :

1. L'annexe A du Règlement sur le Code de conduite des employés de la Ville de Montréal (RCG12-026) est modifiée par l'ajout après le paragraphe 7^0 de la section 2 du Chapitre 4, du paragraphe suivant :

« **8°** Il est interdit aux employés suivants, dans les 12 mois qui suivent la fin de leur mandat, d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte que cet employé ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions à titre d'employé de la Ville:

a) le directeur général, ses adjoints et le directeur d'arrondissement;

b) le trésorier et son adjoint;

c) le greffier, son adjoint et le secrétaire d'arrondissement;

d) tout cadre de direction. »

_____

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le XXXXXX.

GDD : 1183088001

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 42.01

2018/06/21
17:00

(1)

Dossier # : 1181081003

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 1 254 000 $ afin de financer le remplacement du système automatisé de carburant

Il est recommandé :
D'adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 1 254 000 $ afin de financer le remplacement du système automatisé de carburant.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2018-05-01 14:04

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1181081003**

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 1 254 000 $ afin de financer le remplacement du système automatisé de carburant

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2018-2020 par le conseil d'agglomération, le Service du matériel roulant et des ateliers doit faire adopter les règlements d'emprunt nécessaires afin d'être en mesure de réaliser les investissements pour le remplacement du système automatisé de carburant.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0088 - Le 1er février 2018 - Dépôt du Programme triennal d'immobilisations 2018-2020 de la Ville de Montréal (volet agglomération).
CG18 0094 - Le 14 février 2018- Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2018-2020 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à adopter un règlement d'emprunt de 1 254 000 $ afin de financer le remplacement du système automatisé de carburant relevant de la compétence d'agglomération de la Ville de Montréal.

Le programme à financer est :

- Programme de remplacement du système de carburant - Villes de compétence d'agglomération pour 1 254 000 $ (no 68097)

JUSTIFICATION

La mise en valeur du règlement d'emprunt permettra au Service du matériel roulant et des

ateliers d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses de compétence d'agglomération visant la réalisation des acquisitions du système automatisé de carburant ainsi que certains réservoirs qui ont atteints leur durée de vie.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt servira au financement du projet 68097 prévu à la programmation du PTI 2018-2020.

Les acquisitions financées par ce règlement constituent des dépenses en immobilisations.

La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 10 ans conformément à la Politique de capitalisation et amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le conseil de la Ville par la résolution CM07 0841.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les normes environnementales obligent la Ville à se conformer à plusieurs aspects (contrôle des fuites, inspection de conformité, historique des interventions, etc.).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La mise hors service d'un poste de carburant a des conséquences importantes sur les activités journalières des arrondissements et services.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion : Le 31 mai 2018
Adoption : Le 21 juin 2018

Approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et au encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Abdelkodous YAHYAOUI)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kathia BRUNET
Secrétaire de direction

Tél : 514 872-4354
Télécop. : 514 872-0690

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-04-30

Claude SAVAGE
Directeur

Tél : 514-872-1076
Télécop. : 514-872-1095

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1181081003

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 1 254 000 $ afin de financer le remplacement du système automatisé de carburant

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AGT - 1181081003 - Système automatisé de carburant-VF.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-04-30

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877
Division : Division du droit fiscal, de l'évaluation et des transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 1 254 000 $ AFIN DE FINANCER LE REMPLACEMENT DU SYSTÈME AUTOMATISÉ DE CARBURANT

Vu l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de l'agglomération de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 1 254 000 $ est autorisé afin de financer le remplacement du système automatisé de carburant.

2. Cet emprunt comprend les dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 10 ans.

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux provenant de l'agglomération de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

_____

GDD1181081003

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1181081003

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 1 254 000 $ afin de financer le remplacement du système automatisé de carburant

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1181081003 Rég. emprunt système aut. carburant agglo..xlsx

---

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Abdelkodous YAHYAOUI
Agent comptable anlayste
Tél : 5148725885

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-03-29

Françoise TURGEON
Conseiller(ere) budgetaire
Tél : 872-0946
Division :

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 42.02

2018/06/21
17:00

(1)

Dossier # : 1181081006

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 900 000 $ afin de financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés

Il est recommandé :
Adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 900 000 $ afin de financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2018-05-02 15:39

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1181081006**
Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 900 000 $ afin de financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2018-2020 par le conseil d'agglomération, le Service du matériel roulant et des ateliers doit faire adopter les règlements d'emprunt nécessaires afin d'être en mesure de réaliser les investissements pour le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0088 - Le 1er février 2018 - Dépôt du Programme triennal d'immobilisations 2018-2020 de la Ville de Montréal (volet agglomération).
CG18 0094 - Le 14 février 2018- Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2018-2020 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à adopter un règlement d'emprunt de 900 000 $ afin de financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés relevant de la compétence d'agglomération de la Ville de Montréal.

Le programme à financer est :

- Programme de remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés - Villes de compétence d'agglomération pour 900 000 $ (no 68103)

JUSTIFICATION

La mise en valeur du règlement d'emprunt permettra au Service du matériel roulant et des

ateliers d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses de compétence d'agglomération visant la mise à niveau des équipements mécaniques et spécialisés dans les garages d'entretien et ateliers spécialisés. Plusieurs de ces équipements ne rencontrent plus les normes de santé sécurité et d'efficacité

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt servira au financement du projet 68103 prévu à la programmation du PTI 2018-2020.

Les acquisitions financées par ce règlement constituent des dépenses en immobilisations.

La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 10 ans conformément à la Politique de capitalisation et amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le conseil de la Ville par la résolution CM07 0841.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Chaque remplacement est évalué afin d'avoir des solutions les plus éco-responsables possible.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces équipements sont essentiels pour le bon fonctionnement des garages d'entretien de véhicules et des ateliers spécialisés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion : Le 31 mai 2018

Adoption : Le 21 juin 2018

Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et au encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Abdelkodous YAHYAOUI)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kathia BRUNET
Secrétaire de direction

Tél : 514 872-4354
Télécop. : 514 872-0690

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-04-30

Claude SAVAGE
Directeur

Tél : 514-872-1076
Télécop. : 514-872-1095

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1181081006

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 900 000 $ afin de financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AGT - 1181081006 - Équipements mécaniques et specialises-VF.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-04-30

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877
Division : Division du droit fiscal, de l'évaluation et des transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 900 000 $ AFIN DE FINANCER LE REMPLACEMENT D'ÉQUIPEMENTS MÉCANIQUES ET SPÉCIALISÉS

Vu l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de l'agglomération de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 900 000 $ est autorisé afin de financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés.

2. Cet emprunt comprend les dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 10 ans.

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux provenant de l'agglomération de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

_____

GDD1181081006

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1181081006

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 900 000 $ afin de financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1181081006 Rég. empr. remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Abdelkodous YAHYAOUI
Agent comptable anlayste
Tél : 5148725885

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-04-03

Françoise TURGEON
Conseiller(ere) budgetaire
Tél : 872-0946
Division :

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 42.03

2018/06/21
17:00

(1)

Dossier # : 1181081008

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 900 000 $ afin de financer le programme d'intégration de véhicules et d'équipements éco-responsable

Il est recommandé:
D'adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 900 000 $ afin de financer le programme d'intégration de véhicules et d'équipements éco-responsable

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2018-05-02 15:40

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1181081008**

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 900 000 $ afin de financer le programme d'intégration de véhicules et d'équipements éco-responsable

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2018-2020 par le conseil d'agglomération, le Service du matériel roulant et des ateliers doit faire adopter les règlements d'emprunt nécessaires afin d'être en mesure de réaliser les investissements pour le programme d'intégration de véhicules et d'équipements éco-responsable.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0088 - Le 1er février 2018 - Dépôt du Programme triennal d'immobilisations 2018-2020 de la Ville de Montréal (volet agglomération).
CG18 0094 - Le 14 février 2018- Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2018-2020 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à adopter un règlement d'emprunt de 900 000 $ afin de financer le programme d'intégration de véhicules et d'équipements éco-responsable de la compétence d'agglomération de la Ville de Montréal.

Le programme à financer est :

- Programme d'intégration de véhicules et d'équipements éco-responsable - Villes de compétence d'agglomération pour 900 000 $ (no 68106)

JUSTIFICATION

La mise en vigueur du règlement d'emprunt permettra au Service du matériel roulant et des

ateliers d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses de compétence d'agglomération visant la réalisation des acquisitions prévues en 2018. Ce programme 68-106 est prévu au PTI 2018-2020 pour l'acquisition de nouveaux véhicules et équipements avec de nouvelles technologies émergentes afin de réduire au maximum les gaz à effet de serre. Les firmes telles que EFFENCO, ÉCOTUNED , MADVAC, NORDRESA, etc. sont très impliquées dans ce programme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt servira au financement du projet 68106 prévu à la programmation du PTI 2018-2020.

Les acquisitions financées par ce règlement constituent des dépenses en immobilisations.

La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 10 ans conformément à la Politique de capitalisation et amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le conseil de la Ville par la résolution CM07 0841.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce programme est essentiellement prévu pour l'acquisition de véhicules et équipements prototypes ou de nouvelles technologies émergentes écoénergiques.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La Ville s'est engagée à réduire de 30 % les gaz à effet de serre d'ici 2020.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion : Le 31 mai 2018
Adoption : Le 21 juin 2018

Approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et au encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Abdelkodous YAHYAOUI)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kathia BRUNET
Secrétaire de direction

Tél : 514 872-4354
Télécop. : 514 872-0690

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-04-30

Claude SAVAGE
Directeur

Tél : 514-872-1076
Télécop. : 514-872-1095

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1181081008

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 900 000 $ afin de financer le programme d'intégration de véhicules et d'équipements éco-responsable

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AGT - 1181081008 - Véhicules et d'équipements écoresponsable-VF.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-04-30

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877
Division : Division du droit fiscal, de l'évaluation et des transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 900 000 $ AFIN DE FINANCER LE PROGRAMME D'INTÉGRATION DE VÉHICULES ET D'ÉQUIPEMENTS ÉCORESPONSABLE

Vu l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de l'agglomération de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 900 000 $ est autorisé afin de financer le programme d'intégration de véhicules et d'équipements écoresponsable.

2. Cet emprunt comprend les dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 10 ans.

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de l'agglomération de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

_____

GDD1181081008

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1181081008

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 900 000 $ afin de financer le programme d'intégration de véhicules et d'équipements éco-responsable

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1181081008 Rég. emprunt véhicules et d'équipements éco-responsable agglo..xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Abdelkodous YAHYAOUI
Agent comptable anlayste
Tél : 5148725885

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-03-29

Françoise TURGEON
Conseiller(ere) budgetaire
Tél : 872-0946
Division :

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 42.04

2018/06/21 17:00

(1)

Dossier # : 1181081010

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 21 300 000 $ afin de financer le remplacement de véhicules et de leurs équipements»

Il est recommandé :
D'adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 21 300 000 $ afin de financer le remplacement de véhicules - Ville

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2018-05-02 15:40

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1181081010**

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 21 300 000 $ afin de financer le remplacement de véhicules et de leurs équipements»

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2018-2020 par le conseil d'agglomération, le Service du matériel roulant et des ateliers doit faire adopter les règlements d'emprunt nécessaires afin d'être en mesure de réaliser les investissements pour le remplacement de véhicules - Ville.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0088 - Le 1er février 2018 - Dépôt du Programme triennal d'immobilisations 2018-2020 de la Ville de Montréal (volet agglomération).
CG18 0094 - Le 14 février 2018- Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2018-2020 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à adopter un règlement d'emprunt de 21 300 000 $ afin de financer le remplacement de véhicules - Ville relevant de la compétence d'agglomération de la Ville de Montréal.

Le programme à financer est :

- Programme de remplacement de véhicules - Ville - Villes de compétence d'agglomération pour 21 300 000 $ (68102).

JUSTIFICATION

La mise en vigueur du règlement d'emprunt permettra au Service du matériel roulant et des

ateliers d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses visant le remplacement des véhicules et équipements rendus désuets ou non fonctionnels. La Ville possède un parc de 7400 véhicules et équipements d'une valeur globale de 571 M$.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Selon l'analyse du bureau des projets et programmes d'immobilisations sur la stratégie d'investissement pour le maintien du parc de véhicules et équipements à Montréal, un budget annuel moyen de 46 M$ doit être prévu.

La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 10 ans conformément à la Politique de capitalisation et amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le conseil de la Ville par la résolution CM07 0841.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Tous les remplacements de véhicules et équipements font l'objet d'analyses écoénergétiques afin de réduire au maximum les gaz à effet de serre. De plus, les véhicules et équipements 100 % électriques sont priorisés lors des remplacements.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les investissements pour le remplacement des véhicules et équipements permettent de maintenir des services sécuritaires et efficaces aux citoyens de la Ville de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion : Le 31 mai 2018
Adoption : Le 21 juin 2018

Approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et au encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Abdelkodous YAHYAOUI)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kathia BRUNET
Secrétaire de direction

Tél : 514 872-4354
Télécop. : 514 872-0690

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-04-30

Claude SAVAGE
Directeur

Tél : 514-872-1076
Télécop. : 514-872-1095

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1181081010

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 21 300 000 $ afin de financer le remplacement de véhicules et de leurs équipements»

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AGT - 1181081010 - Achat véhicules équipements-VF.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-04-30

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877
Division : Division du droit fiscal, de l'évaluation et des transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 21 300 000 $ AFIN DE FINANCER L'ACHAT DE VÉHICULES ET DE LEURS ÉQUIPEMENTS

Vu l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de l'agglomération de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 21 300 000 $ est autorisé afin de financer l'achat de véhicules et de leurs équipements.

2. Cet emprunt comprend les dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 10 ans.

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de l'agglomération de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

_____

GDD1181081010

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1181081010

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 21 300 000 $ afin de financer le remplacement de véhicules et de leurs équipements»

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1181081010 Rég. emprunt emplacement de véhicules agglo..xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Abdelkodous YAHYAOUI
Agent comptable anlayste
Tél : 5148725885

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-03-29

Françoise TURGEON
Conseiller(ere) budgetaire
Tél : 872-0946
Division :

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 42.05

2018/06/21
17:00

(1)

Dossier # : 1180592001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction gestion des parcs et biodiversité , Développement et programmation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Approuver le règlement modifiant le Règlement 72 relatif à l'établissement et à la dénomination de parcs à caractère régional afin d'agrandir le territoire du parc-nature du Bois-d'Anjou.

d'adopter le règlement intitulé «Règlement modifiant le Règlement 72 relatif à l'établissement et à la dénomination de parcs à caractère régional afin d'agrandir le territoire du parc-nature du Bois-d'Anjou».

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2018-05-07 09:50

Signataire : Chantal I. GAGNON

_____

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1180592001**

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction gestion des parcs et biodiversité , Développement et programmation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Approuver le règlement modifiant le Règlement 72 relatif à l'établissement et à la dénomination de parcs à caractère régional afin d'agrandir le territoire du parc-nature du Bois-d'Anjou.

CONTENU

CONTEXTE

Le parc-nature du Bois-d'Anjou est un parc régional qui relève de la compétence de l'agglomération de Montréal. Il a été créé dans les années 1980 à l'époque de la Communauté urbaine de Montréal. Ce parc-nature, comme les autres du réseau, a été créé en application du Règlement 72 relatif à l'établissement et à la dénomination de parcs à caractère régional. De manière à pouvoir réviser l'assise territoriale d'un parc-nature, il est nécessaire de modifier le Règlement 72 afin d'identifier précisément les lots concernés par un éventuel agrandissement. Depuis son adoption initiale en 1984, le Règlement 72 a été modifié à quelques reprises pour inclure des lots qui peuvent être ajoutés aux assises territoriales des parcs régionaux de l'agglomération de Montréal.
Soulignons ici que le Règlement 72 vient traduire l'intention de l'agglomération de Montréal d'inclure des terrains dans les limites souhaitées d'un parc régional, que ce soit des lots publics ou privés. Toutefois, conformément à l'article 112 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, chapitre C-47.1), l'agrandissement d'un parc régional annoncé avec le Règlement 72 n'a pas d'effet concret à l'égard des tiers tant que la Ville de Montréal n'a pas conclu une entente formelle avec les propriétaires des terrains visés (acquisition, bail ou autres formes d'entente).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0644 - 29 octobre 2015 - Adoption du Règlement modifiant le Règlement 72 relatif à l'établissement et à la dénomination de parcs à caractère régional.
CM04 0861 - 14 décembre 2004 - Adoption de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels.

Conseil de la Communauté urbaine de Montréal - 25 avril 1984 - Adoption du Règlement 72 relatif à l'établissement et à la dénomination de parcs à caractère régional.

DESCRIPTION

Le projet de règlement propose, dès son entrée en vigueur, la modification du Règlement 72 relatif à l'établissement et à la dénomination de parcs à caractère régional afin d'ajouter plusieurs lots aux limites visées du parc-nature du Bois-d'Anjou. Ainsi, le règlement viendra amender le Règlement 72 (RCG 15-074) en modifiant le titre 8 (celui qui porte sur le parc-nature du Bois-d'Anjou) afin d'ajouter vingt-cinq nouveaux lots aux lots 1 005 706, 1 144 241, 1 144 242, 1 144 244 et 1 250 917 qui sont déjà désignés.
Les 25 lots en cause sont situés sur le territoire de l'Arrondissement d'Anjou, de l'Arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et de la Ville de Montréal-Est. Ces lots, localisés sur la carte en pièce jointe, sont décrits ci-dessous :

LOTS	SUPERFICIE (en m²)	PROPRIÉTAIRES
1 005 707	28 552,9	COMMISSION HYDROELECTRIQUE DE QUEBEC
1 075 226	23 493,9	IMMEUBLES PANACHE INC
1 110 468	201 784,2	9346-5508 QUÉBEC INC.
1 144 211	25 193,1	CLUB DE GOLF MÉTROPOLITAIN ANJOU INC.
1 144 214	361,0	CLUB DE GOLF MÉTROPOLITAIN ANJOU INC.
1 144 243	4 620,1	9024-0391 QUEBEC INC
1 144 260	2 316,8	CLUB DE GOLF MÉTROPOLITAIN ANJOU INC.
1 250 919	3 631,2	IMMEUBLES PANACHE INC
1 250 920	2 540,9	GILLES ET PIERRE 1997 INC
1 251 075	61 413,1	9346-5508 QUÉBEC INC.
1 302 069	391 147,5	CLUB DE GOLF MÉTROPOLITAIN ANJOU INC.
1 406 504	15 354,1	9024-0391 QUEBEC INC
1 406 505	9 290,3	VILLE DE MONTREAL
1 423 023	762,3	CLUB DE GOLF MÉTROPOLITAIN ANJOU INC.
1 423 024	2 672,6	CLUB DE GOLF MÉTROPOLITAIN ANJOU INC.
2 171 870	307 540,9	VILLE DE MONTREAL
3 087 137	72 750,2	LA COMPAGNIE AMÉRICAINE DE FER & MÉTAUX INC.
3 087 138	2 335,2	LA COMPAGNIE AMÉRICAINE DE FER & MÉTAUX INC.
3 192 970	16 484,2	SOCIETE DE GESTION MASINI INC
5 377 069	12 566,5	MICHAL INC.
5 456 607	5 084,7	GILLES ET PIERRE 1997 INC
5 456 665	2 569,7	AUTOMOBILES GAETAN LAFERRIERE INC. 9181-8534 QUEBEC INC.
5 456 666	3 006,0	AUTOMOBILES GAETAN LAFERRIERE INC. 9181-8534 QUEBEC INC.
5 990 920	8 695,8	2967-0932 QUEBEC INC.
5 990 921	87 116,6	CLUB DE GOLF MÉTROPOLITAIN ANJOU INC.
Total :	**1 291 283,8**	

JUSTIFICATION

L'agrandissement des parcs-nature en vue d'en faire des espaces de conservation s'inscrit dans la volonté de l'agglomération de Montréal de protéger 10 % de la superficie terrestre de son territoire. Dans ses limites actuelles, le Bois-d'Anjou est bordé du côté de la Ville de Montréal-Est par une mosaïque de milieux naturels identifiée au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération. L'intégration de cette mosaïque au noyau de biodiversité du parc-nature s'avère souhaitable. D'autre part, considérant que le Bois-d'Anjou est relativement isolé dans la trame urbaine aux abords d'un terrain de golf et au milieu d'une vaste zone à prédominance industrielle, il s'avère aussi intéressant de consolider les limites du parc-nature en y ajoutant des terrains qui pourraient faire l'objet d'une renaturalisation. Enfin, l'inclusion dans ce parc-nature de certains terrains situés au nord du boulevard Henri-Bourassa et au sud de l'autoroute 40 s'inscrit dans l'optique de créer des corridors de verdure qui permettront éventuellement aux citoyens de circuler plus aisément entre les différents espaces verts dans ce secteur de l'agglomération relativement pauvre en couvert végétal.
De manière plus précise, mentionnons que lot 3 087 137 à Montréal-Est qui correspond à une partie de la mosaïque de milieux naturels montre de très belles qualités en terme de biodiversité. Il y a là un bois, un milieu humide (marécage) et un tronçon de cours d'eau intermittent qui méritent d'être protégés. Quant aux lots situés au sud-est du Bois-d'Anjou, ils sont actuellement occupés par le Club de golf métropolitain d'Anjou. Ces lots pourraient éventuellement, en tout ou en partie, être convertis à un usage de récréation extensive et être renaturalisés afin d'augmenter la biodiversité du secteur.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'intégration de ces lots dans les limites visées du parc-nature du Bois-d'Anjou s'inscrit dans les démarches que poursuit la Ville de Montréal pour protéger les milieux naturels, favoriser la biodiversité, déployer une trame verte sur son territoire et lutter contre les îlots de chaleur urbains, conformément aux orientations du Plan de développement durable 2016-2020.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le règlement modifiant le Règlement 72 assurera l'intégration légale des lots à protéger dans les limites du parc-nature du Bois-d'Anjou, ce qui permettra ensuite à la Ville de poursuivre ses démarches en vue d'assurer leur conservation, en tout ou en partie.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il y aura une opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'adoption du règlement, après sa présentation au conseil d'agglomération de mai 2018, est prévue pour le conseil d'agglomération du mois de juin 2018. Il pourra s'en suivre des démarches pour assurer la protection des lots visés et leur inclusion complète ou partielle dans les limites du parc-nature du Bois-d'Anjou.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire du dossier décisionnel atteste de sa conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre LEGENDRE
conseiller(ere) en amenagement

Tél : 514-872-8658
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-04

Véronique ANGERS
c/d developpement stratégique et programmation - grands parcs

Tél : 514 872-6746
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Daniel HODDER
Directeur - Gestion des parcs et biodiversité
Tél : 514 872-1712
Approuvé le : 2018-05-04

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise-Hélène LEFEBVRE
Directeur(trice)
Tél : 514 872-1456
Approuvé le : 2018-05-05

Limite du règlement 72 modifiée

Parc-nature du Bois-d'Anjou

- limite du règlement 72 modifiée
- lot à ajouter au règlement 72
- domaine public
- limite du parc-nature actuel
- parc local
- limite municipale
- cadastre

Orthophotos : © Communauté métropolitaine de Montréal, 2005-2016

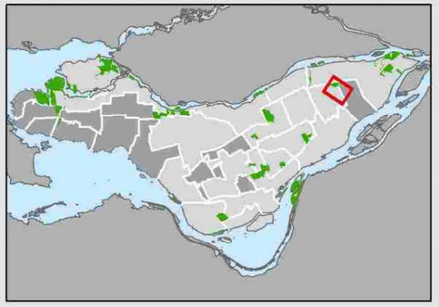

Montréal

Service des grands parcs,
du verdissement et du Mont-Royal

04 mai 2018

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1180592001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction gestion des parcs et biodiversité , Développement et programmation
Objet :	Approuver le règlement modifiant le Règlement 72 relatif à l'établissement et à la dénomination de parcs à caractère régional afin d'agrandir le territoire du parc-nature du Bois-d'Anjou.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AG 1180592001 Règl. mod. Règl 72.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Annie GERBEAU
Avocate
Tél : 514-872-0136

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-04

Annie GERBEAU
Avocate, chef de division
Tél : 514-872-0232
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
RCG XX-XXX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 72 RELATIF À L'ÉTABLISSEMENT ET À LA DÉNOMINATION DE PARCS À CARACTÈRE RÉGIONAL AFIN D'AGRANDIR LE TERRITOIRE DU PARC-NATURE DU BOIS-D'ANJOU

Vu l'article 112 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1);

Vu le paragraphe 12° de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

À l'assemblée du , le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. L'alinéa du titre 8 (parc-nature du Bois-d'Anjou) du Règlement 72 relatif à l'établissement et à la dénomination de parcs à caractère régional est remplacé par le suivant:

« Un territoire, comprenant, en référence au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal :

i. un emplacement situé dans la Ville de Montréal-Est et constitué des lots 1 250 917, 1 250 920, 1 251 075, 3 087 137, 3 087 138, 3 192 970, 5 456 607, 5 456 665 et 5 456 666 ;

ii. un emplacement situé dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles de la Ville de Montréal et constitué des lots 1 075 226 et 1 250 919 ;

iii. un emplacement situé dans l'arrondissement d'Anjou de la Ville de Montréal et constitué des lots 1 005 706, 1 005 707, 1 110 468, 1 144 211, 1 144 214, 1 144 241, 1 144 242, 1 144 243, 1 144 244, 1 144 260, 1 302 069, 1 406 504, 1 406 505, 1 423 023, 1 423 024, 2 171 870, 5 377 069, 5 990 920 et 5 990 921. »

GDD 1180592001

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 42.06

2018/06/21
17:00

(1)

Dossier # : 1184990002

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division des pratiques d'affaires , Section soutien aux activités des processus d'affaires
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	1) Remplacer la version du Règlement sur la gestion contractuelle adoptée par le conseil d'agglomération le 25 août 2016 par le Règlement sur la gestion contractuelle joint au présent sommaire décisionnel. 2) Adopter le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière de gestion contractuelle afin que soit délégué au comité exécutif l'exercice de certains pouvoirs liés à l'application du Règlement sur la gestion contractuelle avec la possibilité que le comité exécutif les sous-délègue à un fonctionnaire.

Il est recommandé :
1. d'adopter le Règlement de gestion contractuelle joint à l'intervention du Service des affaires juridiques;
2. d'adopter le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif afin que soit délégué à ce dernier l'exercice de certains pouvoirs liés à l'application du Règlement sur la gestion contractuelle avec la possibilité que le comité exécutif les sous-délègue à un fonctionnaire.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2018-05-14 12:38

Signataire : Benoit DAGENAIS

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1184990002**
Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division des pratiques d'affaires , Section soutien aux activités des processus d'affaires
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	1) Remplacer la version du Règlement sur la gestion contractuelle adoptée par le conseil d'agglomération le 25 août 2016 par le Règlement sur la gestion contractuelle joint au présent sommaire décisionnel. 2) Adopter le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière de gestion contractuelle afin que soit délégué au comité exécutif l'exercice de certains pouvoirs liés à l'application du Règlement sur la gestion contractuelle avec la possibilité que le comité exécutif les sous-délègue à un fonctionnaire.

CONTENU

CONTEXTE

Le 16 juin 2017, le gouvernement du Québec adoptait la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs* , 2017, chapitre 13 (la « Loi 122 ») qui vient redéfinir les relations Québec-municipalités «*de manière à accroitre l'autonomie de ces dernières et élargir leurs compétences».* Cette loi s'articule autour de l'ensemble des thèmes qui gouvernent la vie municipale, notamment la sphère contractuelle. Elle vient modifier 29 lois, 1 règlement et 11 décrets, c'est dire l'importance qu'elle revêt et combien elle vient établir une vision renouvelée de ces relations Québec-municipalités.
Plusieurs dispositions de cette loi accordent une plus grande marge de manœuvre aux municipalités pour exercer leurs compétences, notamment en matière contractuelle.

La Loi 122 stipule également que la Politique de gestion contractuelle qu'a adoptée toute municipalité en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* devient un Règlement sur la gestion contractuelle (RGC) à partir du 1er janvier 2018 (articles 278 et 282).

La Ville de Montréal avait adopté sa première Politique de gestion contractuelle le 16 décembre 2010. L'adoption de cette politique était une exigence de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement le processus d'attribution des contrats des organismes* municipaux, 2010, chapitre 1 (la « Loi 76 ») ayant introduit l'article 573.3.1.2 à la *Loi sur les cités et villes* qui obligeait toutes les municipalités à se doter, au plus tard le 1er janvier 2011, d'une Politique de gestion contractuelle. Des modifications à la première Politique de gestion contractuelle adoptée par la Ville de Montréal ont

successivement pris place en 2011, 2012, 2013 et 2016 afin de l'améliorer. Sa dernière version date du 25 août 2016 et est devenue un règlement de plein droit au 1e janvier 2018 tel qu'énoncé précédemment.

Remplacement de la version actuelle du *Règlement sur la gestion contractuelle* par la nouvelle version jointe au présent sommaire décisionnel

Il est recommandé de remplacer la version actuelle du *Règlement sur la gestion contractuelle* (ci-après, le « RGC ») par une nouvelle version, laquelle est jointe au présent sommaire décisionnel.

Tout d'abord, une décision arbitrale, rendue le 5 octobre 2016 suite à un grief contestant la portée de l'article 6.1 de l'ancienne Politique de gestion contractuelle adoptée en juin 2013 rend inopérant cet article à l'égard du Syndicat professionnel des scientifiques à pratique exclusive de Montréal. Cet article prévoyait essentiellement que le soumissionnaire, un sous-traitant, un des employés de ces derniers ou une personne liée au soumissionnaire ne pouvait pas avoir embauché une personne ayant participé à l'élaboration des documents d'appel d'offres et ne pouvait pas le faire non plus pour une période de 12 mois suivant le lancement de l'appel d'offres. Les articles 6 et 7 de la version actuelle du RGC sont au même effet mais visent uniquement tout soumissionnaire qui poserait tel geste, directement ou indirectement.

Selon l'arbitre, l'ancien article 6.1 imposait une entrave abusive à l'employabilité des scientifiques car il avait une portée beaucoup trop large en ce qu'il visait tout soumissionnaire, ses sous-traitants, leurs employés et toute personne liée aux soumissionnaires. Afin d'établir le caractère raisonnable de l'article 6.1, l'arbitre l'a comparé avec la clause qui était suggérée par le Ministre des affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire (MAMROT) aux municipalités dans la foulée de l'adoption de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* . Or, la clause suggérée par le MAMROT visait uniquement l'adjudicataire du contrat et ses sous-traitants.

Considérant cela, il était nécessaire de revoir l'article 7 du RGC qui vise l'employabilité future des individus.

De plus, l'arbitre a jugé que la définition de « participation à l'élaboration des documents d'appel d'offres » de la Politique de gestion contractuelle était beaucoup trop large car elle pouvait même viser le professionnel ayant préparé un document anodin. Cette définition est identique à celle du RGC en vigueur actuellement. Considérant cela, il est nécessaire de modifier cette définition également.

Cela dit, précisons qu'indépendamment de ces modifications qu'il faut apporter au RGC, la sentence arbitrale s'applique à l'égard des catégories de professionnels couvertes par le Syndicat professionnel des scientifiques à pratique exclusive de Montréal, soit les arpenteurs-géomètres, les ingénieurs, les chimistes et les médecins vétérinaires. Nous avons donc, dans l'intervalle, introduit une clause à cet égard dans les documents d'appel d'offres ainsi que dans les contrats conclus de gré à gré afin de préciser que l'article 7 est inopérant à l'égard de ces scientifiques.

La règle introduite par la modification proposée au RGC s'appliquera de manière identique à tous les employés et non uniquement aux professionnels couverts par le Syndicat professionnel des scientifiques à pratique exclusive de Montréal, soit les arpenteurs-géomètres, les ingénieurs, les chimistes et les médecins vétérinaires

Par ailleurs, depuis l'adoption, en août 2016, de la dernière version de la Politique de gestion contractuelle devenue le RGC le 1e janvier dernier, la Direction des Affaires civiles de la Ville a fait face à diverses situations nécessitant son interprétation. Plusieurs questions

ont été soulevées face à des cas pratiques qui ont mis en lumière certaines difficultés d'interprétation qui méritent d'être corrigées par la même occasion. Ces corrections revêtent un caractère plutôt technique.

En outre, l'Inspecteur général a également formulé des recommandations à l'égard de modifications à apporter au RGC dans son rapport du 23 mars 2017 (« Résiliation et recommandations relativement à l'octroi de contrats visant la location de remorqueuses lors d'opérations de déneigement – vigie de la décision du 26 septembre 2016 »). Ces modifications sont introduites dans le cadre de la nouvelle version du RGC.

La nouvelle version du RGC introduit également une nouveauté permise en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* . Le RGC permet dorénavant à la Ville de conclure de gré à gré tout contrat comportant une dépense d'au moins 25 000$ mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après demande de soumissions publique en vertu de l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes* (actuellement : 101 100$). Pour les contrats de moins de 25 000$, rappelons qu'ils peuvent déjà être conclus de gré à gré en vertu de la *Loi sur les cités et villes* .

De plus, comme le requiert l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes,* à l'égard des contrats pouvant être conclus de gré à gré en vertu du nouveau RGC, des mesures sont prévues pour favoriser la rotation des éventuels cocontractants.

Enfin, la nouvelle version du RGC prévoit des dispositions sur l'utilisation du budget alloué aux contingences afin d'encadrer la façon dont il peut être majoré par le fonctionnaire responsable du contrat sans pour autant augmenter le budget global de ce dernier.

Précisons que le RGC,objet de la présente demande d'approbation, comprend les diverses mesures requises en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* :

1° des mesures favorisant le respect des lois applicables qui visent à lutter contre le truquage des offres;

2° des mesures visant à assurer le respect de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme (chapitre T-11.011) et du Code de déontologie des lobbyistes (chapitre T-11.011, r. 2) adopté en vertu de cette loi;

3° des mesures ayant pour but de prévenir les gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption;

4° des mesures ayant pour but de prévenir les situations de conflits d'intérêts;

5° des mesures ayant pour but de prévenir toute autre situation susceptible de compromettre l'impartialité et l'objectivité du processus de demandes de soumissions et de la gestion du contrat qui en résulte;

6° des mesures visant à encadrer la prise de toute décision ayant pour effet d'autoriser la modification d'un contrat;

Adoption du Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière de gestion contractuelle

Il est recommandé d'adopter le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière de gestion contractuelle afin de permettre au comité exécutif d'exercer certains pouvoirs

discrétionnaires de la Ville prévus au RGC avec possibilité de les sous-déléguer à un fonctionnaire.

Conformément à l'article 16 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005), la majorité des voix des membres qui représentent la municipalité centrale et la majorité des voix des membres qui représentent les municipalités reconstituées est requise aux fins de l'adoption de ce règlement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 0963 du 23 août 2016 et CG16 0507 du 25 août 2016 (1164990001) : Approuver les modifications à la Politique de gestion contractuelle pour tenir compte des développements qui ont pris place depuis l'approbation de la dernière politique en 2013;

> Déclarer, conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil de la Ville compétent à l'égard de tous les arrondissements, afin d'adopter une PGC unique applicable à l'ensemble de ceux-ci.

CM13 0552 - 13 juin 2013 et CG13 0246 - 20 juin 2013 (1130088002)- Approuver les modifications à la politique de gestion contractuelle afin d'y ajouter l'article 2.4 visant certaines situations particulières.

CG12 0493 - 20 décembre 2012 (1124915003) - Approuver les modifications à la politique de gestion contractuelle.

CG11 0123 - 14 avril 2011 (1113631001) - Approuver une modification à la politique de gestion contractuelle afin de permettre la tenue de concours d'architecte et de design.

CG10 0458 - 16 décembre 2010 (1104915001) - Adoption de la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel a pour but de solliciter l'approbation du conseil d'agglomération quant au contenu et à l'application du Règlement de gestion contractuelle joint au présent sommaire décisionnel, règlement qui s'appliquera, pour les contrats d'agglomération, à toutes les relations contractuelles de la Ville ainsi qu'aux sous-contrats découlant des contrats conclus par la Ville.

1. Les principales modifications apportées dans la nouvelle version du RGC

Un tableau plus détaillé des modifications apportées au RGC est joint au présent sommaire décisionnel.

Les principales modifications sont reproduites ci-dessous.

Le gré à gré

En matière de gré à gré, de par son utilité et le fait que le présent plafond de 25 000 $ remonte à très longtemps, ce dernier est relevé jusqu'au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après demande de soumissions

publique en vertu de l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes.* Ce seuil est actuellement de 101 100$ mais il évoluera par décret ministériel. L'utilisation de ce mode d'octroi doit se faire dans le respect des règles de rotation des éventuels cocontractants prévues dans le nouveau RGC qui prévoient essentiellement qu'à l'intérieur d'une période de 90 jours, un contrat ne peut être à nouveau accordé au même cocontractant par une même unité d'affaires.

Avantage indu et conflit d'intérêts

D'une part, dans l'optique du principe voulant que tous les soumissionnaires soient traités équitablement dans le cadre de tout processus d'appel d'offres et, d'autre part, dans un souci d'éviter les situations de conflits d'intérêts, le RGC intègre également une nouvelle disposition comportant une déclaration du soumissionnaire à l'effet qu'il ne se trouve pas dans une situation de conflit d'intérêts ni dans une situation lui conférant un avantage indu. Cette dernière situation est définie dans le RGC en remplacement de l'expression « participation à l'élaboration des documents d'appel d'offres ». Elle est définie comme étant une situation où une des personnes suivantes a été associée de quelque manière que ce soit à la préparation de l'appel d'offres ou a eu accès à des renseignements relatifs à l'appel d'offres qui ne sont pas rendus disponibles ou accessibles aux autres preneurs du cahierdescharges et qui est de nature à conférer un avantage indu au soumissionnaire : i) le soumissionnaire, ii) un employé ou ancien employé du soumissionnaire, iii) un sous-contractant du soumissionnaire ou iv) un employé ou ancien employé d'un sous-contractant du soumissionnaire.

Il est prévu que lorsque le soumissionnaire se trouve dans une situation lui conférant un avantage indu ou dans une situation de conflit d'intérêts, il est automatiquement écarté de l'appel d'offres visé et la Ville a la discrétion de le déclarer inadmissible de tout contrat et sous-contrat pour une période d'un an. S'il est découvert en cours d'exécution d'un contrat qu'il se trouvait dans une telle situation au moment de déposer sa soumission, cela est traité comme toute autre contravention découverte en cours d'exécution du contrat, c'est-à-dire que la Ville a notamment la discrétion de résilier le contrat.

La nouvelle définition de « situation conférant un avantage indu » se veut plus large que celle de « participation à l'élaboration des documents d'appel d'offres » contenue dans l'actuel RGC. Elle permet ainsi de couvrir les situations qui sont couvertes par les articles 5 à 8 de la version actuelle du RGC. Ces articles 5 à 8 prévoient ce qui suit :

- En déposant une soumission, le soumissionnaire faisait état de tous ses liens personnels ou d'affaires avec les personnes ou firmes indiquées aux documents d'appel d'offres comme ayant participé à l'élaboration des documents dudit appel d'offres;

- En déposant sa soumission, le soumissionnaire déclarait ne pas avoir embauché à quelque fin que ce soit, directement ou indirectement, une personne qui a participé à l'élaboration des documents de cet appel d'offres;

- Le soumissionnaire ne pouvait, directement ou indirectement, embaucher une personne qui a participé à l'élaboration des documents de l'appel d'offres en cause dans les douze (12) mois suivant le début de période de soumissions pour cet appel d'offres;

- L'adjudicataire d'un contrat devait, pendant la durée du contrat, informer la Ville, par écrit, de l'apparition de tout lien d'affaires entre les personnes ayant

participé à l'élaboration de l'appel d'offres et lui-même, le tout dans les cinq (5) jours de l'apparition de ce lien.

Précisons également que ces modifications respectent les recommandations de l'arbitre dans le cadre de la décision arbitrale du 5 octobre 2016 en vertu de laquelle il avait déclaré inopérant, à l'égard des membres du Syndicat professionnel des scientifiques à pratique exclusive de Montréal, l'article 6.1 de la Politique de gestion contractuelle adoptée en juin 2013. Rappelons que cet article avait été remplacé par les articles 6 et 7 qui sont maintenant supprimés de la nouvelle version du RGC.

En raison de l'introduction de la notion de « situation conférant un avantage indu », l'encadrement C-AJ-AJEF-D-12-001 portant sur «*la règle selon laquelle une entreprise ne peut soumissionner si elle a participé à l'élaboration des documents d'appel d'offres public dans les six mois le précédant*» ne s'applique plus.

Sous-contractants

L'article 19 du RGC actuel empêche le cocontractant de la Ville de faire affaires avec un sous-contractant inadmissible à un contrat de la Ville.

Le nouvel article 16 introduit dans la nouvelle version du RGC a pour objectif de viser également toute personne travaillant dans le cadre d'un contrat de la Ville et non uniquement les sous-contractants comme tel. De cette façon, par exemple, un individu inadmissible à tout contrat et sous-contrat de la Ville ne pourra pas travailler dans une équipe de professionnels dans le cadre d'un contrat de la Ville sauf si la Ville l'y autorise expressément.

De plus, suite aux recommandations de l'Inspecteur général dans son rapport du 23 mars 2017 (« Résiliation et recommandations relativement à l'octroi de contrats visant la location de remorqueuses lors d'opérations de déneigement – vigie de la décision du 26 septembre 2016 »), la nouvelle version du RGC prévoit également qu'une personne inadmissible à tout contrat et sous-contrat de la Ville ne puisse pas avoir un quelconque intérêt dans le cadre de tout contrat de la Ville et de tout sous-contrat s'y rattachant. Cela permet de viser notamment la situation où le cocontractant de la Ville est financé, pour l'exécution du contrat, par une personne inadmissible.

Récidive

Un nouvel article est introduit et a pour objectif de prévoir clairement qu'une personne déjà écartée de tout contrat et sous-contrat de la Ville qui commet, de nouveau, une infraction au RGC, soit sanctionnée en étant écartée pour un nombre d'années additionnelles associé à l'infraction commise.

Ce nouvel article répond à une recommandation de la Commission de l'Inspecteur général suivant le rapport du 23 mars 2017 (« Résiliation et recommandations relativement à l'octroi de contrats visant la location de remorqueuses lors d'opérations de déneigement – vigie de la décision du 26 septembre 2016 ») de l'Inspecteur général.

Gestion contractuelle

Les contingences au sens du RGC sont dorénavant définies comme toute modification à un contrat qui constitue un accessoire à celui ci et qui n'en change pas la nature conformément à l'article 573.3.0.4 de la Loi sur les cités et villes.

Le budget alloué aux contingences peut être augmenté à partir des crédits disponibles au contrat par le fonctionnaire responsable sans pour autant augmenter le budget global de ce dernier pourvu que le budget de contingences n'excède pas 20% du montant total du contrat et respecte, en dollars absolus, certains seuils fixés en fonction de cette valeur totale.

Finalement pour cet aspect, le budget de contingences ne peut utilisé que dans les cas suivants :

- pour payer la dépense associée à une contingence;
- pour payer la dépense associée à une variation des quantités lorsque qu'aucun autre budget n'est disponible à cette fin;
- pour payer, conformément aux termes du contrat, la dépense associée à une augmentation d'honoraires rémunérés à pourcentage.

Ces nouvelles dispositions viennent préciser et encadrer l'utilisation des contingences par le fonctionnaire responsable. Un montant maximal est notamment prévu en fonction de la valeur du contrat.

2. L’opérationnalisation des mesures contenues dans le RGC

Lors des prochains mois, le Service de l’approvisionnement, avec le soutien du Services des affaires juridiques, prendra en charge les étapes ci-après :

- Sommaire décisionnel pour renouveler la résolution adoptée en vertu de l’article 85.5 de la Charte de la Ville, arrivant à échéance en août prochain et donnant compétence au conseil de ville sur tous les arrondissements, relativement au Règlement sur la gestion contractuelle,

- Encadrement, accompagné de procédures, reprenant;

  - o les rôles et responsabilités de chacun des acteurs impliqués dans une situation traitée par le RGC,

  - o le cheminement d’un dossier dont le contrat a été résilié par le Bureau de l’inspecteur général,

  - o la gestion et la mise à jour du ‘’Registre des personnes ayant contrevenu au Règlement de gestion contractuelle’’,

- encadrement sur le processus de gré à gré et les balises à respecter avec ce mode de passation de contrat,

- communications aux unités d’affaires,

- mise sur pied d’un programme de formation pour environ 500 à 750 personnes sur le Règlement de gestion contractuelle, enrichissement de la page intranet et mise à jour de toute la documentation en lien avec le Règlement de gestion contractuelle :

  - o documents d’appels d’offres

  - o guides, procédures, aide-mémoire, encadrements

o page intranet

o etc.

- processus de support aux employés

3. Adoption du Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière de gestion contractuelle

Dans un souci d'efficacité opérationnelle, l'adoption de ce règlement est nécessaire afin de permettre au comité exécutif d'exercer les pouvoirs discrétionnaires suivants de la Ville prévus au RGC avec possibilité de les sous-déléguer à un fonctionnaire.

1. le pouvoir d'autoriser la poursuite de l'exécution d'un sous-contrat avec une personne inadmissible;
2. le pouvoir d'autoriser la conclusion d'un sous-contrat avec une personne inadmissible;
3. le pouvoir d'autoriser qu'une personne inadmissible travaille ou ait un quelconque intérêt dans le cadre d'un contrat de la Ville ou de tout sous-contrat s'y rattachant;
4. le pouvoir de déclarer une personne inadmissible.

Il sera recommandé que le comité exécutif délègue ensuite de tels pouvoirs au Directeur général de la Ville parce qu'il est souvent primordial que les décisions se prennent rapidement pour des raisons d'ordre opérationnel.

Il importe de souligner qu'un autre sommaire décisionnel (1184990001) prévoit l'adoption d'un règlement par le conseil de la ville prévoyant la délégation au comité exécutif des pouvoirs énoncés précédemment et la possibilité de les sous-déléguer à un fonctionnaire.

JUSTIFICATION

Nouvelle version du RGC
L'adoption d'une nouvelle version du RGC est nécessaire afin :

1) de respecter la décision arbitrale du 5 octobre 2016 en ce qui a trait aux modifications demandées à l'article 6.1 de l'ancienne Politique (devenu l'article 7 de la Politique en cours);
2) que tous les articles soient cohérents entre eux en raison des modifications apportées;
3) de préciser et encadrer l'utilisation faite des contingences par les fonctionnaires;
4) que le RGC soit plus simple à appliquer;
5) d'introduire les recommandations de l'Inspecteur général de la Ville soulevées notamment dans son rapport du 23 mars 2017 (« Résiliation et recommandations relativement à l'octroi de contrats visant la location de remorqueuses lors d'opérations de déneigement – vigie de la décision du 26 septembre 2016 »);
6) de permettre la conclusion de tout contrat de gré à gré comportant une dépense d'au moins 25 000$ mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après demande de soumissions publique en vertu de l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes* (actuellement : 101 100$);
7) pour ces contrats conclus de gré à gré en vertu du RGC, d'introduire des règles visant la rotation des éventuels cocontractants.

Adoption du Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière de gestion contractuelle

La délégation au comité exécutif de certains pouvoirs discrétionnaires de la Ville prévus au RGC avec la possibilité, pour ce dernier, de les sous-déléguer à un fonctionnaire, introduira plus de rapidité dans l'exercice de ces pouvoirs relevant actuellement de la compétence du conseil d'agglomération, notamment en réduisant les délais administratifs afférents à l'exercice de ces pouvoirs.

En effet, de tels délais sont plus longs lorsqu'un dossier décisionnel doit être présenté au conseil d'agglomération. D'autant plus que sans délégation au comité exécutif ni possibilité de sous-délégation à un fonctionnaire, lorsque la Ville est dans un processus d'appel d'offres où la personne ayant contrevenu au RGC est recommandée à titre d'adjudicataire du contrat, le dossier décisionnel afférent à l'octroi du contrat ne pourrait pas être présenté à l'instance compétente tant que le conseil d'agglomération n'aurait pas adopté une résolution relativement au fait de déclarer ladite personne inadmissible à conclure tout contrat avec la Ville et tout sous-contrat en découlant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le RGC contribue à renforcer les principes de saine concurrence, d'efficience, d'éthique, de transparence et d'équité. Il est primordial qu'il soit cohérent et clair.
De plus, comme le permet l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* tel que modifié par la Loi 122, le RGC prévoit dorénavant la possibilité, pour la Ville, de conclure de gré à gré les contrats comportant une dépense d'au moins 25 000$ mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après demande de soumissions publique en vertu de l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes* (actuellement : 101 100$) ainsi que des règles relatives à la rotation des éventuels cocontractants lorsque ce pouvoir est exercé.

Finalement, ce RGC introduit des modifications recommandées par l'Inspecteur général ainsi que des modifications nécessaires en raison de la sentence arbitrale du 5 octobre 2016.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Différentes formes de communications prévues à la grandeur ville.

Formations assurées à l'ensemble des unités de la Ville.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

GDD 1184990001: adoption, par le conseil de la ville, du Règlement sur la gestion contractuelle: pour le CM du 18 juin 2018

GDD 1184990001: adoption d'un règlement par le conseil de la ville prévoyant la délégation au comité exécutif de l'exercice de certains

pouvoirs liés à l'application du *Règlement sur la gestion contractuelle* et la possibilité de les sous-déléguer à un fonctionnaire
GDD 1184990002 : adoption, par le conseil d'agglomération, du Règlement sur la gestion contractuelle et d'un règlement intérieur sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif avec la possibilité que ce dernier les sous-délègue à un fonctionnaire : pour le CG du 21 juin 2018
GDD 1184990003 : approbation d'une résolution en vertu de l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*
Divers encadrements
Diverses communications
Formations

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux politiques, règlements et encadrements en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Suzana CARREIRA CARVALHO)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Véronique BELPAIRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hamid SIDER
Conseiller(ere) en approvisionnement

Tél : 514 872-1060
Télécop. : 514 872-0751

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-09

Dean GAUTHIER
directeur de service - approvisionnement

Tél : 514 868-4433
Télécop. : 000-0000

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dean GAUTHIER

directeur de service - approvisionnement
Tél : 514 868-4433
Approuvé le : 2018-05-10

MODIFICATIONS APPORTÉES ÀU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE
(à la version adoptée par le CM le 23.08.2016 et par le CG le 25.08.2016)

TERMINOLOGIE UTILISÉE :

« PGC » : Politique de gestion contractuelle

« RGC » : Règlement sur la gestion contractuelle

« Registre RGC » : Registre des personnes écartées de tout contrat et sous-contrat de la Ville en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle

MODIFICATIONS	RAISONS
Article 1 – Définitions	
1. Ajout de nouvelles expressions dans les définitions : a) « autorisation de contracter » b) « conflit d'intérêts » c) « contingence » d) « contravention » e) « inadmissible » t) « situation conférant un avantage indu au soumissionnaire » g) « unité d'affaires » h) « variation des quantités »	**1.** En raison de l'ajout de ces expressions dans le texte du RGC.
2. Modification de la définition de « personne liée »	**2.** Afin qu'elle vise l'entité juridique (personne morale, société en nom collectif, en commandite ou en participation) plutôt que l'individu lié à cette entité. Cette façon de faire allège le texte du RGC lorsque l'expression « personne liée » est utilisée.
3. Le terme « politique » remplacé par le terme « règlement » - * Noter que le terme « politique » a donc été remplacé par le terme « règlement » partout dans le texte du RGC	**3.** Puisque la politique est devenue un règlement au 1e janvier 2018 en vertu de l'article 278 de la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs (Projet de loi 122).*
4. Suppression de la définition « participation à l'élaboration des documents d'appel d'offres »	**4.** Puisque cette définition n'est plus utile vu l'ajout de l'expression « situation conférant un avantage indu au soumissionnaire » qui est plus large et qui englobe la situation couverte par cette ancienne définition. Cette nouvelle expression est ajoutée en raison du nouvel article 5 expliqué ci-dessous.

Article 3 – Champ d'application **1.** Précision à l'effet que le RGC s'applique aux contrats conclus par la Ville. **2.** Ajout à l'effet que le RGC s'applique à tous les sous-contrats également. **3.** Ajout à l'effet que le RGC est réputé faire partie intégrante des contrats.	**1.** La volonté de l'administration lors de l'adoption de la dernière version de la PGC était de sanctionner les actes répréhensibles commis dans le cadre de contrats de la Ville de Montréal (à l'exception de la disposition transitoire). Cette modification permet donc d'apporter clairement cette précision. Pour les actes répréhensibles commis à l'égard d'autres organismes publics ou municipalités, le gouvernement du Québec a créé le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics en vertu du Chapitre V.1 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*. **2.** Afin que ce soit clair que le RGC ne s'applique pas uniquement aux contrats conclus par la Ville mais également aux sous-contrats s'y rattachant directement ou indirectement. **3.** Suite à une demande de l'Inspecteur général afin de lui permettre de résilier un contrat suite à une contravention au RGC en vertu de l'article 57.1.10 de la *Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec.*
Article 4 – Liens personnels ou d'affaires et situations conférant un avantage indu Énumération des personnes visées par les liens personnels ou d'affaires que pourrait avoir un membre d'un comité technique ou de sélection	En raison de la modification à la définition de l'expression « personne liée ». L'ancienne version visait simplement les soumissionnaires et les personnes liées à ce dernier. Le résultat demeure le même.
Article 5 – Liens personnels ou d'affaires, conflit d'intérêts et situations conférant un avantage indu Remplacé	Le nouvel article 5 comporte une déclaration du soumissionnaire à l'effet qu'il ne se trouve pas dans une situation de conflit d'intérêts ni dans une situation lui conférant un avantage indu. La « situation conférant un avantage indu au soumissionnaire » est définie à l'article 1 du RGC comme étant une situation où une des personnes suivantes a été associée de quelque manière que ce soit à la préparation de l'appel d'offres ou a eu accès à des renseignements relatifs à l'appel d'offres qui ne sont pas rendus disponibles ou accessibles aux autres soumissionnaires et qui est de nature à conférer un avantage indu au soumissionnaire : i) le soumissionnaire, ii) un employé ou ancien employé du soumissionnaire, iii) un sous-contractant du soumissionnaire ou iv) un employé ou ancien

	employé d'un sous-contractant du soumissionnaire. L'adjudicataire doit également déclarer une telle situation qui surviendrait en cours de contrat. Le nouvel article 5 est assez large pour couvrir la situation visée par l'ancienne version de l'article 5. L'ancienne version de l'article 5 obligeait le soumissionnaire à faire état, par écrit, de tous ses liens personnels ou d'affaires avec les personnes ou firmes indiquées aux documents d'appel d'offres comme ayant participé à l'élaboration des documents dudit appel d'offres.
Articles 6 à 8 – Liens personnels ou d'affaires Supprimés	Vu le nouvel article 5 de portée plus large, ces articles n'étaient plus utiles. En effet, l'article 5 est assez large pour couvrir les situations couvertes par les anciens articles 6 à 8. De plus, ces modifications rencontrent les recommandations de l'arbitre dans le cadre de la décision arbitrale du 5 octobre 2016 en vertu de laquelle il avait déclaré inopérant, à l'égard des membres du Syndicat professionnel des scientifiques à pratique exclusive de Montréal, l'article 6.1 de la PGC adoptée en juin 2013. Cet article avait été remplacé par les articles 6 et 7 qui sont maintenant supprimés.
Article 11 – Lobbyisme (devenu l'article 8) Remplacement de l'expression « la personne qui contracte avec la Ville » par « le contractant »	Pour alléger le texte.
Article 15 – Confidentialité (devenu l'article 12) Modification apportée à l'article	Ajout d'un paragraphe à la demande de l'Inspecteur général à l'effet que tous les documents relatifs à la tenue d'un comité de sélection, notamment les notes personnelles et l'évaluation individuelle de chacun de ses membres, doivent être obligatoirement conservés par la Ville pour la période requise pour ce type de documents en vertu du calendrier des délais de conservation des documents de la Ville (actuellement : 7 ans), une telle période ne pouvant toutefois être inférieure à un an suivant la fin du contrat.
Article 17 – Prévention de la corruption, collusion et autres manœuvres frauduleuses (devenu l'article 14)	Afin que tout geste de corruption, de collusion ou autre manœuvre frauduleuse effectué dans le cadre de l'exécution d'un contrat soit

Modifications apportées à l'article	également couvert par cet article. Afin que l'article ait une portée plus large relativement aux actes prohibés visés. Il était anciennement prévu que nul ne pouvait effectuer ou tenter d'effectuer « de la collusion, de la corruption, une manœuvre frauduleuse ou participer ou tenter de participer à un autre acte illégal de même nature susceptible de compromettre l'intégrité du processus… ». Les termes soulignés ont été supprimés afin que la portée de l'expression « autre acte » soit plus large.
Article 19 – Sous-contractant (devenu les articles 15 et 16) Remplacé	L'ancien article 19 empêchait le cocontractant de la Ville de faire affaire avec un sous-contractant inadmissible à un contrat de la Ville. Les nouveaux articles 15 et 16 ont pour objectif de viser également toute personne travaillant sur un contrat de la Ville et non uniquement les sous-contractants. De cette façon, la Ville vise, par exemple, un individu inadmissible (inscrit sur le Registre du RGC) qui travaille dans une équipe de professionnels dans le cadre d'un contrat de la Ville. Suite aux recommandations de l'Inspecteur général dans son rapport du 23 mars 2017 (« Résiliation et recommandations relativement à l'octroi de contrats visant la location de remorqueuses lors d'opérations de déneigement – vigie de la décision du 26 septembre 2016 »), le nouvel article 16 vise également toute personne inadmissible ayant un intérêt dans le cadre d'un contrat de la Ville. Cela permet de viser notamment la situation où le cocontractant de la Ville est financé, pour l'exécution du contrat, par une personne inadmissible De plus, les articles 15 et 16 prévoient désormais la possibilité, pour la Ville, de permettre à une personne inadmissible (sous-contractant ou autre) de continuer à travailler dans le cadre d'un contrat ou sous-contrat.
Articles 20 à 22 – Modifications au contrat (devenus les articles 17 à 20) Articles remplacés et titre de la SECTION VI remplacé par « Gestion contractuelle » plutôt que « Modifications au contrat »	Afin que les règles relatives aux modifications des contrats soient claires et encadrées notamment au niveau de la personne qui peut les autoriser. De plus, le RGC ne vise plus uniquement les modifications imprévues mais également les autres types de modifications permises en vertu de la *Loi sur les cités et villes*.

	Ces modifications peuvent être autorisées par la personne dûment autorisée à cette fin dans la mesure où un budget pour ce faire a été dûment voté et est disponible et dans la mesure où il s'agit d'une modification permise en vertu de l'article 573.3.0.4 de la *Loi sur les cités et villes*. L'expression « modifications » n'est pas utilisée aux articles 17 à 20. On parle plutôt de « contingences ». Or, l'expression « contingence » est définie à l'article 1 du RGC comme étant toute modification à un contrat qui constitue un accessoire à celui-ci et qui n'en change pas la nature (soit une modification permise en vertu de l'article 573.3.0.4 de la *Loi sur les cités et villes*). Notez que la notion de « variation des quantités » a été ajoutée au RGC en plus d'être clairement définie à l'article 1 du RGC. Il est dorénavant prévu, au nouvel article 18 que, dans les contrats à prix unitaire, la Ville peut autoriser un budget pour les variations des quantités. Lorsqu'un tel budget est autorisé, le fonctionnaire autorisé peut augmenter chaque élément à prix unitaire prévu au contrat d'un pourcentage qui ne peut être supérieur à celui de ce budget. Les articles 19 et 20 ont été ajoutés afin d'encadrer l'utilisation du budget des contingences par le fonctionnaire autorisé, lequel peut servir à payer une contingence, une variation de quantités ou une augmentation d'honoraires payés à pourcentage. De plus, ce budget peut dorénavant être augmenté par le fonctionnaire autorisé de la somme correspondant à une variation des quantités à la baisse ou à un retrait d'éléments prévus au contrat dans la mesure où le montant total du budget de contingences n'excède pas 20% du montant total du contrat, incluant les taxes, dans le respect de limites clairement établies qui évoluent en fonction de la valeur du contrat.
Articles 23 et 24 – Information et obtention des documents d'appel d'offres Supprimés	Puisque ces articles font déjà partie des documents d'appel d'offres de la Ville et que le fait de ne pas les respecter n'entraînait aucune conséquence pratique.
Article 25 – Collaboration avec l'Inspecteur général (devenu l'article 21)	Quelques ajouts d'écriture d'ordre technique notamment à la demande de l'Inspecteur général.

Petites précisions apportées et modification du titre de la loi pour ajouter « métropole du Québec ».	
Articles 26 à 35 – Contraventions au Règlement (devenus les articles 22 à 28) Remplacés	L'ancien article 25 (devenu l'**article 22**) visait tout membre d'un conseil ou employé de la Ville. Dorénavant, il vise également tout membre du personnel de cabinet. Le libellé des nouveaux articles 23 à 28 permet dorénavant à la Ville d'inscrire une personne contrevenant au RGC ou toute personne qui lui est liée sur le Registre RGC sans qu'il soit nécessaire que cette personne soit dans le cadre d'un processus contractuel avec la Ville. Considérant cela, la distinction entre le fait de découvrir une infraction au RGC avant la conclusion d'un contrat ou pendant son exécution a été supprimée puisqu'elle n'est plus pertinente quant à l'inscription d'une personne sur le Registre RGC. De plus, lorsqu'une infraction au RGC est découverte alors que la Ville a un contrat ou sous-contrat en cours d'exécution avec la personne devenue inadmissible, il est dorénavant prévu à l'**article 28** que le cocontractant est réputé en défaut d'exécuter son contrat. Les dispositions en cas de défaut prévues au contrat s'appliqueront alors : résiliation, garantie d'exécution, etc. Aussi, lorsque la Ville décide d'encaisser une garantie d'exécution, il est prévu que, si la garantie est insuffisante, le cocontractant est responsable de payer à la Ville la différence en argent entre le montant de sa soumission pour la portion du contrat qu'il reste à réaliser à la date de la résiliation et le coût encouru par la Ville pour compléter l'exécution du contrat résilié en plus d'être tenu de payer à la Ville tous les dommages résultant de son défaut. De plus, contrairement à l'ancienne version du RGC, le fait de ne pas respecter l'article 13 (ancien article 16 – confidentialité des informations) peut désormais entraîner une inscription discrétionnaire sur le Registre RGC pour une période d'1 an en vertu des articles 24 et 27 (1). Finalement, il est prévu à l'**article 25** que lorsque le soumissionnaire se trouve dans une

	situation de conflit d'intérêts ou lui conférant un avantage indu (contravention à l'article 5 du RGC), il est automatiquement écarté de l'appel d'offres visé et il est passible d'une inscription sur le Registre RGC pour 1 an. S'il est découvert en cours d'exécution d'un contrat qu'il se trouvait dans une situation de conflit d'intérêts ou lui conférant un avantage indu au moment de déposer sa soumission, cela est traité comme toute autre contravention découverte en cours d'exécution du contrat.
Articles 36 et 37 - Contraventions au Règlement (devenus les articles 29 et 30) Modifiés	Afin que les exceptions qui y sont prévues s'appliquent également à la conclusion d'un sous-contrat.
Ajout d'un article 31	Afin qu'il soit clairement prévu que la Ville tient un registre des personnes inadmissibles.
Ajout d'un article 32 – Récidive	Ce nouvel article a pour objectif de prévoir clairement qu'une personne déjà inscrite sur le Registre RGC qui commet, de nouveau, une infraction au RGC, est sanctionnée par une inscription sur le Registre RGC pour un nombre d'années additionnelles associé à l'infraction commise. Ce nouvel article répond également à une recommandation de la Commission de l'Inspecteur général suivant le rapport du 23 mars 2017 (« Résiliation et recommandations relativement à l'octroi de contrats visant la location de remorqueuses lors d'opérations de déneigement – vigie de la décision du 26 septembre 2016 ») de l'Inspecteur général.
Ajout des articles 33 et 34 – Gré à gré et mesures pour assurer la rotation des éventuels cocontractants	Comme le permet l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (tel que modifié en vertu des PL 122 et 155), l'**article 33** prévoit que la Ville peut conclure de gré à gré tout contrat comportant une dépense d'au moins 25 000$ mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après demande de soumissions publique en vertu de l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes* (actuellement : 101 100$). De plus, comme l'exige l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*, l'**article 34** prévoit, quant à lui, des règles relatives à la rotation des éventuels cocontractants lorsqu'un contrat de gré à gré est conclu conformément à l'article 33.

Article 37 – Mesures transitoires et finales Supprimé	Vu le libellé du 2e alinéa du nouvel article 35, l'article 39 n'était plus pertinent.
Articles 40 et 41 – Mesures transitoires et finales Supprimés	L'**article 40** devient le 1e alinéa *in fine* de l'article 35. L'**article 41** n'est plus requis. Il est prévu d'adopter le *Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière de gestion contractuelle* et le *Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009)* afin que certains pouvoirs discrétionnaires prévus au RGC puissent être exercés par le comité exécutif avec possibilité de les sous-déléguer à un fonctionnaire plutôt que par le conseil municipal ou le conseil d'agglomération. Ces pouvoirs sont les suivants : • le pouvoir d'autoriser, en vertu des articles 15 et 28, alinéa 2, du RGC, la poursuite de l'exécution d'un sous-contrat avec une personne inadmissible; • le pouvoir d'autoriser, en vertu des articles 15 et 29 ou 15 et 30 du RGC, la conclusion d'un sous-contrat avec une personne inadmissible; • le pouvoir d'autoriser, en vertu de l'article 16 du RGC, qu'une personne inadmissible travaille ou ait un quelconque intérêt dans le cadre d'un contrat de la Ville ou de tout sous-contrat s'y rattachant; • le pouvoir de déclarer une personne inadmissible en vertu de l'article 24 du RGC. Pour les autres décisions discrétionnaires prévues au RGC (ex : conclusion d'un contrat avec une personne inadmissible, résiliation d'un contrat), elles relèveront de l'instance (ou du fonctionnaire) compétente relative au contrat en question.
Ajout d'un article 35 – Mesure transitoire	L'article 35 prévoit que le nouveau RGC remplace l'ancienne PGC devenue RGC le 1e janvier 2018. Toutefois, cette PGC devenue RGC continue de s'appliquer à tout acte posé avant l'entrée en vigueur du nouveau RGC.

À NOTER
1. Le RGC sera joint aux documents d'appel d'offres de façon pédagogique puisqu'il s'agit d'un règlement s'appliquant spécifiquement aux contrats. **2.** Dans un souci d'efficacité opérationnelle, il sera recommandé que certains pouvoirs discrétionnaires de la Ville prévus au RGC soient sous-délégués au Directeur général de la Ville.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1184990002

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division des pratiques d'affaires , Section soutien aux activités des processus d'affaires
Objet :	1) Remplacer la version du Règlement sur la gestion contractuelle adoptée par le conseil d'agglomération le 25 août 2016 par le Règlement sur la gestion contractuelle joint au présent sommaire décisionnel. 2) Adopter le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière de gestion contractuelle afin que soit délégué au comité exécutif l'exercice de certains pouvoirs liés à l'application du Règlement sur la gestion contractuelle avec la possibilité que le comité exécutif les sous-délègue à un fonctionnaire.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Le présent Règlement sur la gestion contractuelle est approuvé quant à sa validité et à sa forme.

FICHIERS JOINTS

Règlement sur la gestion contractuelle CG_VF.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Suzana CARREIRA CARVALHO
Avocate
Tél : 514-868-4137

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-10

Philippe GAGNIER
Directeur et Avocat en chef adjoint
Tél : 514 872-6851
Division : Affaires civiles

RÈGLEMENT DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Vu les articles 573.3.1.2 et 573.3.4 de la *Loi sur les cités et villes,* RLRQ c. C-19;

CHAPITRE I
DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES

SECTION I
DÉFINITIONS

1. Dans le présent document, les expressions ou les mots suivants signifient :

1° « autorisation de contracter » : autorisation délivrée conformément au chapitre V.II de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1;

2° « communications d'influences » : les activités de lobbyisme au sens de l'article 2 de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme*, RLRQ c. T-11.011;

3° « conflit d'intérêts » : il y a conflit d'intérêts lorsqu'il existe un risque, aux yeux d'une personne raisonnablement informée, que l'intérêt personnel d'une des personnes suivantes ou ses devoirs envers un autre client que la Ville, un ancien client ou un tiers nuisent à ses devoirs envers la Ville et, notamment, lorsqu'une de ces personnes agit pour un client ayant des intérêts opposés à ceux de la Ville ou lorsqu'une de ces personnes agit pour un client dont les intérêts sont de nature telle qu'il peut être porté à préférer certains d'entre eux par rapport à ceux de la Ville ou que son jugement et sa loyauté peuvent en être défavorablement affectés: le soumissionnaire, un de ses dirigeants ou administrateurs, un de ses employés affecté à la réalisation du contrat visé, un sous-contractant ou un employé d'un sous-contractant affectés à la réalisation du contrat visé;

4° « contingence » : conformément à l'article 573.3.0.4 de la *Loi sur les cités et villes,* RLRQ c. C-19, toute modification à un contrat qui constitue un accessoire à celui-ci et qui n'en change pas la nature;

5° « contravention » : le fait de ne pas respecter une obligation ou une interdiction prévue au présent règlement ou de faire une déclaration ou une affirmation solennelle en vertu du présent règlement qui est incomplète ou inexacte de l'avis de la Ville;

6° « inadmissible » : s'entend de l'état d'une personne qui ne peut pas, pour la période prévue à l'article 27 du présent règlement, présenter une soumission pour la conclusion d'un contrat avec la Ville ni conclure un tel contrat, un contrat de gré à gré ou un sous-contrat relié directement ou indirectement à de tels contrats;

7° « intervenant » : les soumissionnaires, les adjudicataires de contrats ou tout autre cocontractant de la Ville;

8° « période de soumission » : période entre le lancement d'un appel d'offres et l'octroi d'un contrat;

9° « personne liée » : personne morale pour laquelle la personne qui a contrevenu au présent règlement est administratrice, dirigeante ou détentrice, directement ou indirectement, d'actions du capital-actions qui lui confèrent au moins 10 % des droits de vote, pouvant être exercés en toutes circonstances et rattachés aux actions de la personne morale, et société en nom collectif, en commandite ou en participation pour laquelle la personne qui a contrevenu au présent règlement est associée ou dirigeante;

10° « personne responsable de l'appel d'offres » : personne désignée à ce titre dans les documents d'appel d'offres;

11° « règlement » : le présent règlement sur la gestion contractuelle;

12° « situation conférant un avantage indu » : situation où une des personnes suivantes a été associée de quelque manière que ce soit à la préparation de l'appel d'offres ou a eu accès à des renseignements relatifs à l'appel d'offres qui ne sont pas rendus disponibles ou accessibles aux autres soumissionnaires et qui est de nature à conférer un avantage indu au soumissionnaire : i) le soumissionnaire, ii) un employé ou ancien employé du soumissionnaire, iii) un sous-contractant du soumissionnaire ou iv) un employé ou ancien employé d'un sous-contractant du soumissionnaire;

13° « Unité d'affaires » : un service de la Ville;

14° « Variation des quantités » : une variation des quantités d'éléments prévus au contrat si une telle variation est permise en vertu de ce contrat;

15° « Ville » : la Ville de Montréal.

SECTION II
OBJET

2. Le présent règlement a pour objectif de répondre aux obligations prévues à l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ c. C-19.

SECTION III
CHAMP D'APPLICATION

3. Le présent règlement s'applique à tous les contrats conclus par la Ville et aux démarches en lien avec ceux-ci ainsi qu'à tous les sous-contrats reliés directement ou indirectement à de tels contrats, et ce, peu importe leur valeur et est réputé en faire partie intégrante.

CHAPITRE II
MESURES VISÉES PAR L'ARTICLE 573.3.1.2. DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES

SECTION I
LIENS PERSONNELS OU D'AFFAIRES, CONFLIT D'INTÉRÊTS ET SITUATIONS CONFÉRANT UN AVANTAGE INDU

4. Dans le cadre d'un appel d'offres, tout membre d'un comité de sélection ou d'un comité technique a l'obligation de déclarer sans délai au secrétaire du comité de sélection ou technique les liens personnels ou d'affaires qu'il a :

1° avec un des soumissionnaires;

2° avec un des associés d'un soumissionnaire et, le cas échéant, un de ses dirigeants si le soumissionnaire est une société en nom collectif, en commandite ou en participation;

3° avec un des administrateurs d'un soumissionnaire et, le cas échéant, un de ses dirigeants de même qu'avec toute personne qui détient des actions de son capital-actions qui lui confèrent au moins 10% des droits de vote, pouvant être exercés en toutes circonstances et rattachés aux actions de la personne morale si le soumissionnaire est une personne morale.

La Ville se réserve le droit de remplacer le membre visé par cette situation.

5. En déposant sa soumission, le soumissionnaire déclare ne pas être en situation de conflit d'intérêts ni dans une situation lui conférant un avantage indu. L'adjudicataire doit également déclarer toute telle situation si elle survient pendant l'exécution du contrat.

SECTION II
COMMUNICATIONS D'INFLUENCES

SOUS-SECTION I
COMMUNICATIONS DES SOUMISSIONNAIRES AVEC UN REPRÉSENTANT DE LA VILLE

6. Durant la période de soumission d'un appel d'offres, il est interdit au soumissionnaire ou à toute personne qui agit aux fins de ce dernier de communiquer avec une autre personne que la personne responsable de cet appel d'offres au sujet de celui-ci.

Le soumissionnaire peut toutefois communiquer avec le bureau de l'inspecteur général ou du contrôleur général au sujet du comportement de la personne responsable ou de l'intégrité du processus d'octroi du contrat.

7. Il est interdit au soumissionnaire ou à toute personne qui agit aux fins de ce dernier de chercher à influencer la personne responsable de cet appel d'offres dans ses communications avec celle-ci.

SOUS-SECTION II
LOBBYISME

8. Lorsque des communications d'influence ont eu lieu pour l'obtention d'un contrat de gré à gré, le cocontractant doit affirmer solennellement par écrit à la Ville, le cas échéant, que ces communications l'ont été conformément à la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme*, RLRQ c. T-11.011, au *Code de déontologie des lobbyistes* et aux avis du Commissaire au lobbyisme.

Le cocontractant doit également faire état par écrit, le cas échéant, des personnes par qui et à qui les communications d'influence ont été effectuées en vue de l'obtention du contrat et affirmer solennellement que cette liste est complète.

9. En déposant une soumission, le soumissionnaire affirme solennellement qu'il n'y a pas eu et qu'il n'y aura pas de communication d'influence, même par une personne inscrite au registre des lobbyistes, pendant la période de soumission.

10. Tout élu, membre du personnel de cabinet et tout employé de la Ville doit collaborer aux opérations de vérification et d'enquête du Commissaire au lobbyisme dans son mandat visant à assurer le respect de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme*,, RLRQ c. T-11.011 et du *Code de déontologie des lobbyistes*.

11. Tout élu, membre du personnel de cabinet et tout employé de la Ville qui est approché par une personne cherchant à influencer une prise de décision sur un sujet visé par la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme*, RLRQ c. T-11.011, doit demander à cette personne si elle est inscrite au registre des lobbyistes. Dans le cas contraire, l'élu, le membre du personnel de cabinet ou l'employé de la Ville doit l'informer de l'existence de la loi précitée et de l'obligation de s'inscrire au registre des lobbyistes avant de poursuivre sa démarche et en informer le Commissaire au lobbyisme.

SECTION III
CONFIDENTIALITÉ

12. La composition des comités de sélection et technique, les dossiers évalués, les délibérations et les recommandations formulées sont confidentiels.

Tous les documents relatifs à la tenue d'un comité de sélection, notamment les notes personnelles et l'évaluation individuelle de chacun de ses membres, doivent être obligatoirement conservés par la Ville pour la période requise pour ce type de documents en vertu du calendrier des délais de conservation des documents de la Ville, une telle période ne pouvant toutefois être inférieure à un an suivant la fin du contrat.

Le secrétaire et les membres du comité de sélection et technique doivent signer le formulaire intitulé Engagement solennel des membres joint en annexe au présent règlement.

Malgré le premier alinéa, dans le cadre des concours de design et d'architecture, la composition des comités de sélection et technique n'est pas confidentielle.

13. Tout intervenant, employé, membre du personnel de cabinet ou élu doit agir avec loyauté et respecter la confidentialité des informations dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de ses fonctions ou, le cas échéant, de l'exécution de son contrat, à moins que la loi ou un tribunal n'en dispose autrement.

SECTION IV

PRÉVENTION DE LA CORRUPTION, COLLUSION ET AUTRES MANŒUVRES FRAUDULEUSES

14. Nul ne peut, directement ou indirectement, dans le contexte de la préparation ou présentation d'une soumission ou dans le cadre de la conclusion d'un contrat de gré à gré ou de l'exécution de tout contrat de la Ville, effectuer ou tenter d'effectuer de la collusion, de la corruption, une manœuvre frauduleuse ou participer ou tenter de participer à un autre acte susceptible d'affecter l'intégrité du processus d'appels d'offres ou de sélection du cocontractant de gré à gré ou l'exécution de tout contrat.

SECTION V
SOUS-CONTRACTANT

15. Le cocontractant de la Ville ne peut pas faire affaires avec des sous-contractants inadmissibles dans le cadre de l'exécution du contrat sauf si la Ville l'autorise expressément en vertu du deuxième alinéa de l'article 28 ou des articles 29 ou 30.

Dès que le cocontractant a connaissance d'une violation, par son sous-contractant, au présent règlement, il doit en informer la Ville immédiatement.

16. Sauf si la Ville l'autorise expressément, une personne inadmissible, autre qu'un sous-contractant, ne peut travailler ou avoir un quelconque intérêt dans le cadre d'un contrat de la Ville et d'un sous-contrat s'y rattachant directement ou indirectement et le cocontractant de la Ville ne peut pas permettre ni tolérer de telles situations.

SECTION VI
GESTION CONTRACTUELLE

17. Les actes de gestion contractuelle prévus au deuxième alinéa de l'article 18 et aux articles 19 et 20 peuvent être posés par le fonctionnaire responsable du contrat et désigné à cette fin par le directeur de l'unité d'affaires concerné, ou par son représentant désigné, et doivent être documentés.

Pour tout acte ne respectant pas les paramètres prévus à ces articles, l'autorisation de l'instance décisionnelle compétente de la Ville pour l'octroi du contrat est requise.

SOUS-SECTION I
VARIATION DES QUANTITÉS

18. Dans les contrats à prix unitaire, la Ville peut autoriser un budget pour les variations des quantités.

Lorsqu'un tel budget est autorisé, chaque élément à prix unitaire prévu au contrat ne peut être augmenté d'un pourcentage supérieur à celui de ce budget.

SOUS-SECTION II
UTILISATION DU BUDGET ALLOUÉ AUX CONTINGENCES

19. Le budget alloué aux contingences peut être augmenté de la somme correspondant à une variation des quantités à la baisse ou à un retrait d'éléments prévus au contrat dans la mesure où le montant total du budget de contingences n'excède pas 20% du montant total du contrat, incluant les taxes applicables, dans le respect des limites ci-après énoncées :

1° pour un contrat d'une valeur inférieure à 10 000 000$, incluant toutes les taxes applicables, le budget alloué aux contingences peut être augmenté d'une somme maximale de 500 000$, incluant toutes les taxes applicables;

2° pour un contrat d'une valeur de 10 000 000$ à 19 999 999,99$, incluant toutes les taxes applicables, le budget alloué aux contingences peut être augmenté d'une somme maximale de 1 000 000$, incluant toutes les taxes applicables;

3° pour un contrat d'une valeur de 20 000 000$ à 50 000 000$, incluant toutes les taxes applicables, le budget alloué aux contingences peut être augmenté d'une somme maximale de 2 500 000$, incluant toutes les taxes applicables;

4° pour un contrat dont la valeur est supérieure à 50 000 000$, incluant toutes les taxes applicables, le budget alloué aux contingences peut être augmenté d'une somme maximale de 5 000 000$, incluant toutes les taxes applicables.

20. Le budget alloué aux contingences ne peut être utilisé que dans les cas suivants :

1° pour payer la dépense associée à une contingence;

2° pour payer la dépense associée à une variation des quantités lorsque qu'aucun autre budget n'est disponible à cette fin;

3° pour payer, conformément aux termes du contrat, la dépense associée à une augmentation d'honoraires rémunérés à pourcentage.

SECTION VII
COLLABORATION AVEC L'INSPECTEUR GÉNÉRAL

21. Conformément à l'article 57.1.9 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec,* RLRQ c. C-11.4, les personnes visées à cet article et tous représentants de celles-ci doivent notamment permettre à l'inspecteur général ou à ses représentants d'examiner tout livre, registre ou dossier ou d'obtenir tout renseignement pertinent à la réalisation de son mandat. Elles doivent également permettre à l'inspecteur général et à ses représentants d'utiliser tout ordinateur, tout matériel ou toute autre chose se trouvant sur les lieux visités pour accéder à des données pertinentes à la réalisation de son mandat et contenues dans un appareil électronique, un système informatique ou un autre support ou pour vérifier, examiner, traiter, copier ou imprimer de telles données.

En outre, elles doivent également permettre à l'inspecteur général et à ses représentants de pénétrer, à toute heure raisonnable, dans un bâtiment ou sur un terrain pour procéder à l'examen prévu au deuxième alinéa et lui prêter toute aide raisonnable.

De plus, tout intervenant ou tout administrateur, dirigeant ou employé de celles-ci doit offrir une pleine et entière collaboration à l'inspecteur général et à ses représentants désignés dans le cadre de ses opérations de vérification et d'inspection liées à un contrat visé par le présent règlement. Il doit répondre de façon complète et véridique, dans les plus brefs délais, à toute demande provenant de l'inspecteur général ou de ses représentants désignés. Il doit notamment se présenter à l'heure et à l'endroit désignés par l'inspecteur général ou ses représentants afin de répondre aux demandes de renseignements de ceux-ci.

CHAPITRE III
CONTRAVENTIONS AU RÈGLEMENT

22. Tout membre d'un conseil, membre du personnel de cabinet ou employé de la Ville qui contrevient sciemment au présent règlement est passible des sanctions prévues par l'article 573.3.4 de la *Loi sur les cités et villes,* RLRQ c. C-19.

23. Devient automatiquement inadmissible la personne qui contrevient aux articles 9, 14, 15 ou 16 de même que toute personne liée à cette dernière ainsi que toute personne pour laquelle elle agissait lors de la contravention.

24. La Ville peut déclarer inadmissible une personne qui contrevient aux articles 5, 6, 7 ou 8 ou un intervenant qui contrevient à l'article 13. Le cas échéant, devient également inadmissible toute personne liée à cette dernière ainsi que toute personne pour laquelle elle agissait lors de la contravention.

25. Lorsqu'une personne contrevient à l'article 5 dans le cadre d'un processus d'appel d'offres, sa soumission en réponse à cet appel d'offres est automatiquement rejetée. Si la Ville découvre une telle contravention en cours d'exécution de contrat, l'article 28 s'applique même si la Ville ne l'a pas déclarée inadmissible.

26. Lorsqu'une personne contrevient à l'article 21 dans le cadre d'un processus d'appel d'offres, la Ville peut, à sa seule discrétion, rejeter la soumission de cette personne en réponse à cet appel d'offres. Si la Ville découvre une telle contravention en cours d'exécution de contrat, l'article 28 s'applique bien que la personne ne soit pas inadmissible.

27. La durée de l'inadmissibilité aux contrats de la Ville et sous-contrats conformément aux articles 23 et 24 débute à la date de la découverte de la contravention et est de :

1° une année pour une contravention aux articles 5, 6, 8, 9 ou 13;

2° trois années pour une contravention aux articles 7, 15 ou 16;

3° cinq années pour une contravention à l'article 14.

28. Pour tout contrat ou sous-contrat en cours d'exécution avec une personne inadmissible, le cocontractant est réputé en défaut d'exécuter son contrat.

Cependant, la Ville peut, à sa seule discrétion, permettre la poursuite de l'exécution du contrat ou du sous-contrat.

Dans tous les cas où une garantie d'exécution est encaissée par la Ville et qu'elle s'avère insuffisante, le cocontractant est responsable de payer à la Ville la différence en argent entre le montant de sa soumission pour la portion du contrat qui reste à réaliser à la date de la résiliation et le coût encouru par la Ville pour compléter l'exécution du contrat résilié en plus d'être tenu de payer à la Ville tous les dommages résultant de son défaut.

29. La Ville peut conclure un contrat et permettre la conclusion d'un sous-contrat avec une personne inadmissible lorsqu'elle est la seule en mesure :

1° de fournir une assurance, des matériaux, du matériel ou des services après que les vérifications documentées et sérieuses ont été effectuées pour s'assurer de l'unicité de ce fournisseur dans l'ensemble des territoires visés par un accord intergouvernemental de libéralisation des marchés publics applicable à la Ville;

2° aux fins de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel :

a) d'assurer la compatibilité avec des systèmes, progiciels ou logiciels existants;

b) de protéger des droits exclusifs tels les droits d'auteur, les brevets ou les licences exclusives;

c) de faire de la recherche ou du développement;

d) de produire un prototype ou un concept original;

3° d'exécuter des travaux d'enlèvement, de déplacement ou de reconstruction de conduites ou d'installations d'aqueduc, d'égout, d'électricité, de gaz, de vapeur, de télécommunication, d'huile ou d'autre fluide, à titre de propriétaire des conduites ou des installations;

4° de faire l'entretien d'équipements spécialisés parce qu'elle les a fabriqués ou parce qu'elle a désigné un représentant pour ce faire;

5° d'exécuter des travaux sur l'emprise d'une voie ferrée exploitée comme telle, et ce, pour un prix qui correspond à celui qu'une entreprise exécutant généralement de tels travaux exige normalement pour ceux-ci;

6° de céder à la Ville un immeuble ou un droit réel, tel que, mais sans limitation, une servitude, dont la Ville a besoin pour toutes fins municipales.

30. La Ville peut conclure un contrat et permettre la conclusion d'un sous-contrat avec une personne inadmissible :

1° lorsque ses services professionnels sont nécessaires dans le cadre d'un recours devant un tribunal, un organisme ou une personne exerçant des fonctions judiciaires ou juridictionnelles, dans la mesure toutefois où tel contrat de services professionnels fait suite à un rapport ou à un document préparé par cette personne à la demande de la Ville;

2° pour lui permettre de développer un site dont elle est propriétaire ou pour lequel elle a un mandat exclusif de ce faire;

3° lorsqu'elle a conclu un premier contrat de services professionnels relatif à la conception de plans et devis à la suite d'une demande de soumissions afin que cette personne procède à l'adaptation ou à la modification de tels plans et devis pour la réalisation des travaux aux fins desquels ils ont été préparés ou afin qu'elle procède à la surveillance liée à une telle adaptation ou modification ou, dans le cadre d'un contrat à prix forfaitaire, à une prolongation de la durée des travaux;

4° lorsqu'elle détient son autorisation de contracter.

31. La Ville tient un registre des personnes inadmissibles.

CHAPITRE IV
RÉCIDIVE

32. Lorsqu'une personne déjà inadmissible contrevient au présent règlement, sa période d'exclusion est prolongée du nombre d'années prévu à l'article 27 pour l'acte qui a été commis. Cette période d'exclusion est prolongée de la même manière pour toute personne qui lui est liée déjà inadmissible ainsi que pour toute personne déjà inadmissible pour laquelle elle agissait lors de la contravention.

CHAPITRE V
GRÉ À GRÉ ET MESURES POUR ASSURER LA ROTATION DES ÉVENTUELS COCONTRACTANTS

33. La Ville peut conclure de gré à gré tout contrat comportant une dépense d'au moins 25 000$ mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après demande de soumissions publique en vertu de l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes,* RLRQ c. C-19.

34. La Ville ne peut pas approuver la conclusion d'un contrat de gré à gré en vertu de l'article 33 avec une des personnes suivantes :

1° une personne avec laquelle elle a conclu un contrat de gré à gré en vertu de l'article 33 depuis moins de 90 jours et dont ledit contrat relève de la même unité d'affaires responsable du contrat visé;

2° une personne avec laquelle elle a conclu un contrat de gré à gré en vertu de l'article 33 si ce contrat est terminé depuis moins de 90 jours et relève de la même unité d'affaires responsable du contrat visé.

Le premier alinéa du présent article ne s'applique pas dans l'une ou l'autre des situations suivantes :

1° si la personne soumet un prix inférieur à celui offert par 2 personnes en mesure de réaliser le contrat ou par la seule autre, le cas échéant, en mesure de réaliser le contrat qui a un établissement au Québec;

2° s'il s'agit d'un contrat qui peut être conclu de gré à gré en vertu de la *Loi sur les cités et villes,* RLRQ c. C-19.

CHAPITRE VI
MESURES TRANSITOIRES ET FINALES

35. Le présent règlement remplace la politique de gestion contractuelle en vigueur après le 24 août 2016 devenue le Règlement sur la gestion contractuelle le 1er janvier 2018. Il s'applique à tout processus d'appel d'offres et à tout contrat, y compris ceux en cours au moment de son adoption.

Toutefois, cette politique devenue règlement le 1er janvier 2018, continue de s'appliquer à tout acte posé avant l'entrée en vigueur du présent règlement.

36. Toute personne inscrite au registre des personnes inadmissibles en vertu de l'application de la politique de gestion contractuelle en vigueur avant le 25 août 2016 qui n'a pas d'autorisation de contracter ainsi que toute personne inscrite audit registre en vertu de l'application de la politique de gestion contractuelle en vigueur après le 24 août 2016 devenue le Règlement sur la gestion contractuelle le 1er janvier 2018 demeure inscrite audit registre jusqu'à la date de fin de la période d'interdiction prévue.

Annexe 1 : Engagement solennel

ANNEXE

Montréal

Engagement solennel

Unité d'affaires : _____

Mandat : **Appel d'offres XX-XXXXX**

(TITRE) _____

Nous, soussigné(e)s, nous engageons, en notre qualité de membres du présent comité de sélection [ou technique], à agir fidèlement et conformément au mandat qui nous a été confié, sans partialité, faveur ou considération, selon l'éthique. De plus, nous ne révélerons et ne ferons connaître, sans y être tenu(e)s, quoi que ce soit dont nous aurions eu connaissance dans l'exercice de nos fonctions, sauf aux membres du présent comité de sélection [ou technique] et à son secrétaire.

De plus, advenant le cas où l'un de nous apprendrait qu'une personne associée de l'un des fournisseurs ou actionnaire ou encore membre du conseil d'administration de l'un d'eux lui est apparentée ou entretient avec lui des liens personnels proches, il en avertirait sans délai le secrétaire du comité de sélection [ou technique].

Signature des membres du comité de sélection [ou technique]

Nom (lettres moulées)	Provenance (sigle)	Signature
_____	_____	
_____	_____	
_____	_____	
_____	_____	
_____	_____	

Signature du secrétaire du comité de sélection [ou technique]

_____

Signé à _____, le _____

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1184990002

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division des pratiques d'affaires , Section soutien aux activités des processus d'affaires
Objet :	1) Remplacer la version du Règlement sur la gestion contractuelle adoptée par le conseil d'agglomération le 25 août 2016 par le Règlement sur la gestion contractuelle joint au présent sommaire décisionnel. 2) Adopter le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière de gestion contractuelle afin que soit délégué au comité exécutif l'exercice de certains pouvoirs liés à l'application du Règlement sur la gestion contractuelle avec la possibilité que le comité exécutif les sous-délègue à un fonctionnaire.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Ci-joint le projet de règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière de gestion contractuelle.

Conformément à l'article 16 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005), la majorité des voix des membres qui représentent la municipalité centrale et la majorité des voix des membres qui représentent les municipalités reconstituées est requise aux fins de l'adoption de ce règlement.

FICHIERS JOINTS

Règlement Agglo délégation CE_RGC.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Véronique BELPAIRE
Avocate et Chef de division
Tél : 514 872-6396

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-10

Véronique BELPAIRE
Avocate et Chef de division
Tél : 514 872-4222
Division : Division du droit public et de la législation

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
RCG 18-XXX

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION AU COMITÉ EXÉCUTIF EN MATIÈRE DE GESTION CONTRACTUELLE

Vu l'article 16 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

Vu l'article 34 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4);

À l'assemblée du _____ 2018, le conseil d'agglomération décrète :

1. Les pouvoirs suivants prévus à un règlement sur la gestion contractuelle adopté en vertu de l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre c-19) sont délégués au comité exécutif :

1° déclarer une personne inadmissible;
2° autoriser la conclusion ou la poursuite de l'exécution d'un sous-contrat avec une personne inadmissible;
3° autoriser qu'une personne inadmissible travaille ou ait un quelconque intérêt dans le cadre d'un contrat de la Ville ou de tout sous-contrat s'y rattachant directement ou indirectement.

2. Un pouvoir délégué en vertu du présent règlement peut être délégué à un fonctionnaire ou un employé de la Ville en vertu de l'article 35 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4).

_____

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le _____.

GDD 1184990002

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 42.07

2018/06/21
17:00

(1)

Dossier # : 1183599005

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération (RCG 06-024) » aux fins d'y ajouter la notion de discussion publique

Il est recommandé :
d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération (RCG 06-024) »

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2018-05-14 16:07

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1183599005**
Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération (RCG 06-024) » aux fins d'y ajouter la notion de discussion publique

CONTENU

CONTEXTE

La nouvelle administration a manifesté le souhait que la majorité des travaux de la Commission de la sécurité publique soient désormais tenus devant public, et ce, afin d'assurer la confiance des citoyens à l'égard de leurs services de sécurité publique.

Ainsi, des séances de la Commission de la sécurité publique ont été tenues en public les 27 février, 13 mars, 20 mars, 10 avril, 17 avril et 8 mai derniers. Le public, en plus d'assister aux échanges, a pu poser des questions sur tout sujet relevant de la compétence de la Commission.

Or, le *Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération* (RCG 06-024) « Règlement RCG 06-024 » encadre seulement deux grands types de séances : la séance de travail (huis clos) et l'assemblée (tenue en publique). Le règlement précise que l'assemblée prend la forme d'une étude publique ou d'un examen public.

Ce règlement doit être ajusté afin de tenir compte de la nouvelle pratique de la Commission de la sécurité publique qui cherche à donner à ses travaux une plus grande transparence, sans qu'il soit question, à chaque séance, d'un examen public ou d'une étude publique au sens de la réglementation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG09 0137 - 30 avril 2009 : Adoption du Règlement modifiant le Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération pour tenir compte des propositions de l'OCPM - distinctions dans la mécanique de consultation selon le type de dossier traité

CG07 0015 - 25 janvier 2007 : Adoption du Règlement modifiant le Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération pour permettre la participation, sans droit de vote, de membres des diverses instances

CG06 0081 - 2 février 2006 : Adoption du Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération

DESCRIPTION

Le projet de règlement proposé vise d'abord à créer une nouvelle définition, soit celle de « **discussion publique** ». Il s'agira d'une nouvelle forme d'assemblée s'ajoutant aux deux formes existantes (étude publique et examen public).

Ce type de séance sera assujetti aux mêmes règles de fonctionnement de base que les autres formes d'assemblées publiques (présidence, convocation, avis public, ordre du jour, prise de vote, procès-verbal, etc.).

Les règles particulières ajoutées se résument comme suit :

- la documentation relative aux discussions publiques devra être disponible au moins trois jours (plutôt que 14 jours) avant la séance, et ce, au Service du greffe ainsi que sur le site Internet de la Ville (article 23, 2e alinéa);

- un citoyen pourra poser une question sur tout sujet relevant de la compétence de la commission (plutôt que d'être limité, dans le cas d'une étude publique ou d'un examen public, aux objets inscrits à l'ordre du jour ou au programme d'activité de la commission) (article 28).

De plus, il est proposé de faire augmenter de 4 à 10 le nombre d'assemblées publiques que la Commission de la sécurité publique devra tenir annuellement (article 7). Il faut souligner, à cet égard, que l'article 74 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4) oblige cette commission à tenir au moins 4 séances par année, parmi lesquelles au moins 2 sont publiques. La modification proposée assure donc la tenue d'un nombre de séances publiques largement au-dessus des normes minimales fixées dans la charte.

Finalement, quelques ajustements techniques mineurs et modifications de forme sont aussi apportés au règlement RCG 06-024 (a. 4, 6, 20, 23 et 39).

JUSTIFICATION

Les modifications réglementaires proposées sont requises pour faciliter la tenue de rencontres s'assimilant plus à la nature d'une rencontre de travail, mais qui est tenue en public.

Le rythme de ces séances sera plus soutenu que celui des assemblées de consultation publique. Le nombre de sujets différents abordés sera largement supérieur. C'est ce qui explique pourquoi la distribution en format papier, deux semaines avant chaque séance, ne sera plus obligatoire dans les bureaux d'arrondissement et dans les hôtels de ville de l'agglomération de Montréal. Cela permettra davantage de souplesse pour les unités d'affaires appelées à préparer les différents documents. Les citoyens pourront néanmoins prendre connaissance trois jours à l'avance de la documentation sur le site Internet ou encore sur place, au Service du greffe (comme dans le cas des séances du conseil municipal).

Enfin, il est considéré très important que les citoyens, qui se présentent lors de ces

discussions publiques puissent poser des questions à la commission (notamment, dans le cas d'une discussion publique tenue par la Commission de la sécurité publique, aux représentants du Service de police et du Service de sécurité incendie de la Ville de Montréal) sur tout sujet relevant de la commission et ce, indépendamment des sujets précis abordés (inscrits à l'ordre du jour).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public annonçant l'entrée en vigueur du règlement.

Comme pour toute assemblée publique, un avis public devra être publié au moins 14 jours avant la tenue d'une assemblée prenant la forme d'une discussion publique (article 20).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

· Avis de motion et dépôt du projet prévus à l'assemblée du 31 mai 2018;
· Adoption du règlement prévue à l'assemblée du 21 juin 2018;
· Entrée en vigueur du règlement en juin 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jocelyne L'ANGLAIS
Avocate

Tél : 872-3357
Télécop. : 872-5655

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-14

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections, soutien aux commissions et réglementation

Tél : 514 872-6957
Télécop. : 514 872-5655

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division et Greffier-adjoint - Élections_ soutien aux commissions et réglementation
Tél : 514 872-6957
Approuvé le : 2018-05-14

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
RCG 06-024-X

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES COMMISSIONS PERMANENTES DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION (RCG 06-024)

Vu l'article 19 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

Vu l'article 18 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005);

À l'assemblée du XXXXXXXXXXXXXXXXXXX, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. L'article 1 du Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération (RCG 06-024) est modifié par l'insertion, après la définition du mot « conseil », de la définition suivante :

« « discussion publique » : présentation ponctuelle d'un sujet soumis aux questions et commentaires du public. ».

2. L'article 4 de ce règlement est modifié par le remplacement des mots « à une étude publique ou un examen public » par les mots « lors d'une assemblée ».

3. L'article 6 de ce règlement est modifié par le remplacement des mots « séances publiques » par le mot « assemblées ».

4. L'article 7 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« **7.** La commission de la sécurité publique doit tenir au moins dix assemblées par année. ».

5. L'article 20 de ce règlement est modifié par la suppression de la dernière phrase du deuxième alinéa.

6. L'article 23 de ce règlement est modifié par :

1° le remplacement, à la troisième ligne, des mots « à la Direction » par les mots « au Service »;

2° le remplacement, à la quatrième ligne, des mots « la Direction » par les mots « le Service »;

3° l'ajout, à la fin du premier alinéa, de la phrase suivante :

« Cette documentation doit être disponible dès la publication de l'avis public. »;

4° le remplacement, du deuxième alinéa, par l'alinéa suivant :

« La documentation relative aux objets traités en discussion publique doit être disponible au Service du greffe et sur le site Internet de la Ville au moins trois jours avant la date de la séance. ».

7. L'intitulé de la sous-section 0.1 de la Section IV de ce règlement est remplacé par le suivant :

« ASSEMBLÉES ».

8. L'article 23.1 de ce règlement est modifié :

1° par le remplacement, au premier alinéa, des mots « deux ordres : l'étude publique et l'examen public » par les mots « trois ordres : l'étude publique, l'examen public et la discussion publique »;

2° par la suppression, au quatrième alinéa, des mots suivants « Tout mémoire doit être déposé auprès du secrétaire-recherchiste de la commission en 20 copies. »;

3° par l'ajout, après le cinquième alinéa, de l'alinéa suivant :

« Dans le cas d'une discussion publique, la commission réalise ses travaux au cours d'une assemblée afin d'y présenter un enjeu particulier ou effectuer une reddition de comptes. ».

9. L'article 28 de ce règlement est modifié :

1° par la suppression des mots « se rapportant à l'un des objets inscrits à l'ordre du jour ou se rapportant à son programme d'activité »;

2° par l'ajout, à la fin, des alinéas suivants :

« Dans le cas d'une étude publique ou d'un examen public, la question orale ou le commentaire doit se rapporter à l'un des objets inscrits à l'ordre du jour ou au programme d'activité de la commission.

Dans le cas d'une discussion publique, la question orale ou le commentaire peut se rapporter à tout objet relevant de la compétence de la commission. ».

10. L’article 39 de ce règlement est modifié par le remplacement, au troisième alinéa, des mots « à la Direction » par les mots « au Service ».

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le XXXXXXXXXXXXXXXXXX.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 50.01

2018/06/21
17:00

(1)

Dossier # : 1187785001

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction partenaires d'affaires RH , Division partenaires d'affaires RH - Direction générale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Approuver la modification au contrat de M. André Poisson aux fins d'exercer un rôle de directeur général au Bureau du taxi de Montréal et ce, à compter de la décision des instances.

de modifier le contrat de M. **André Poisson** à titre de directeur général du Bureau du taxi de Montréal dans la classe salariale FM10 pour une période indéterminée à compter de la signature des instances concernées,

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2018-05-25 15:29

Signataire : Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1187785001**
Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction partenaires d'affaires RH , Division partenaires d'affaires RH - Direction générale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Approuver la modification au contrat de M. André Poisson aux fins d'exercer un rôle de directeur général au Bureau du taxi de Montréal et ce, à compter de la décision des instances.

CONTENU

CONTEXTE

Le Bureau du taxi de Montréal (le «BTM») est une société paramunicipale, dont la création remonte au 28 novembre 2012 , de la Ville de Montréal. Le BTM a pris, le 1er janvier 2014, la relève du Bureau du taxi et du remorquage - SPVM, soit une unité administrative de la Ville.

Les lettres patentes confèrent au BTM le pouvoir de développer l'industrie du transport par taxi et par limousine à Montréal, d'encadrer et d'améliorer ce service, la sécurité des chauffeurs et des usagers, ainsi que les compétences des chauffeurs. Elles prévoient que le BTM peut exercer, à la demande de la Ville, toute compétence que celle-ci lui délègue parmi celles découlant de l'exercice de ses compétences en vertu de sa charte en matière de remorquage ou en vertu de la *Loi concernant les services de transport par taxi* .

Les lettres patentes prévoient également que le directeur général du BTM est nommé par le conseil d'agglomération sur recommandation du conseil d'administration du BTM.

Une entente régissant le partage des responsabilités entre la Ville et le BTM et les modalités administratives de leurs interventions respectives a été négociée (l'«Entente cadre») entre les parties. L'Entente cadre, qui a été soumise au conseil d'agglomération de la Ville à son assemblée du 26 septembre 2013 a été approuvée par le conseil d'administration du BTM à son assemblée du 5 septembre 2013 (résolution 13-026). Un addenda (CG16 0721) modifiant ladite Entente cadre a été entérinée par le conseil d'agglomération le 22 décembre 2016 reconduisant celle-ci jusqu'au 31 décembre 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG 17 0062 du 24 février 2017 - Approuver la nomination de M. André Poisson aux fins d'exercer un rôle de directeur général au Bureau du taxi de Montréal et ce, rétroactivement au 1er février 2017.

- CG16 0721 du 22 décembre 2016 - Approbation de l'addenda modifiant l'entente cadre entre la Ville de Montréal et le Bureau du taxi de Montréal; approbation de la reconduction de cette entente telle que modifiée pour deux ans, soit du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2018; autorisation d'une contribution financière de 3 917 600$ pour l'année 2017.
- CG16 0649 du 24 novembre 2016 - Approbation de la nomination temporaire de M. André Poisson, de la Société de transport de Montréal, au Bureau du taxi de Montréal aux fins d'exercer un rôle directeur général par intérim au Bureau du taxi de Montréal.
- CG13 0407 du 26 septembre 2013 - Adoption de l'entente-cadre et la convention de prêt de services entre le Bureau du taxi de Montréal et la Ville de Montréal d'une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2014 afin de permettre à cette nouvelle société paramunicipale d'amorcer son mandat et autoriser une contribution de 3 430 469 $ pour l'année 2014.

DESCRIPTION

Il est recommandé de donner suite à la recommandation du Conseil d'administration du Bureau du taxi de Montréal, adoptée lors de son assemblée du 23 mai 2018 (résolution 18-012 dont copie ci-jointe), et de modifier le contrat de M. André Poisson à titre de directeur général au Bureau du taxi, pour un mandat d'une durée indéterminée. Ce nouveau contrat de travail permettra à M. Poisson de travailler, en moyenne, trois jours par semaine, sur une base annuelle, en ayant la souplesse pour aménager son temps de travail selon les besoins de fonctionnement du bureau.

JUSTIFICATION

Les lettres patentes du Bureau du taxi de Montréal prévoient que le directeur général du Bureau est nommé par la Ville sur recommandation du conseil d'administration du BTM. Par ailleurs, en vertu du *Règlement général régissant la conduite des affaires du Bureau du taxi de Montréal,* les modalités et les conditions d'embauche du directeur général du BTM sont fixées par le conseil d'administration du BTM (article 9.1).

Le poste de directeur général du BTM est le principal gestionnaire du Bureau. Il administre, dirige et coordonne les affaires et activités du BTM. Il veille à ce que les contrats, résolutions ou autres engagements du Bureau soient exécutés. Il voit également à la mise en œuvre et au respect des politiques et directives du conseil d'administration.

Il siège également à la Table de concertation de l'industrie du transport par taxi du gouvernement du Québec, il doit être membre actif de l'International Association of Transportation of Regulators (l'«IATR») et il est reconnu comme personne ressource pour participer à diverses conférences et études nord-américaines touchant l'industrie du taxi.

M. Poisson occupe la fonction de Directeur général du Bureau du taxi de Montréal depuis le 1er février 2017.

Le conseil d'administration du BTM, par sa résolution 18-012 en date du 23 mai 2018, recommande en conséquence la modification du contrat de Monsieur André Poisson. À ce titre, M. Poisson aura des conditions et avantages que le Bureau aura fixé au contrat liant celui-ci et le BTM

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget d'opérations du Bureau du taxi de Montréal tiendra compte des conditions et avantages consentis au directeur général.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme à l'Entente cadre entre la Ville et le BTM et aux Conditions et avantages des cadres du Bureau du taxi de Montréal (CE13 049)

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lilit YERVANDYAN
Technicienne en ressources humaines

Pour Lyne Tremblay, CRHA
Conseillère en ressources humaines
Division des partenaires d'affaires en RH - Direction générale
Service des ressources humaines

Tél : 514 872-5242
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-25

Geneviève BEAUREGARD
Directrice
Direction des partenaires d'affaires RH
Service des ressources humaines

Tél : 514-280-3479
Télécop. : 514 872-7171

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Geneviève BEAUREGARD
Directrice
Direction des partenaires d'affaires RH
Tél : 514-280-3479
Approuvé le : 2018-05-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Diane DRH BOUCHARD
Directrice
Service des ressources humaines
Tél : 514 872-0213
Approuvé le : 2018-05-25

Contrat de travail à durée indéterminée

Intervenu

ENTRE : **BUREAU DU TAXI DE MONTRÉAL**, personne morale constituée par lettres patentes, ayant sa principale place d'affaires au 4949, rue Molson, Montréal, Québec, H1Y 3H6, représenté aux fins des présentes par le président du conseil d'administration du Bureau du taxi de Montréal, M. Éric Alan Caldwell;

Ci-après appelé l'« **Employeur** »

ET : **Monsieur André Poisson,**
Domicilié au 1232, rue de Granville, Boucherville, Québec, J4B 8G2

Ci-après appelée l'« **Employé** »

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

Article 1 – Objet, fonction et objectifs

1.1. Objet

L'Employé rend disponible et fournit à l'Employeur, qui les retient, ses service pour occuper le poste de directeur général du Bureau du taxi de Montréal (#105870).

L'Employé convient qu'il ne peut occuper une charge ou un emploi qui le placerait en situation de conflit d'intérêt ou nuirait à sa disponibilité ou sa capacité à remplir de façon professionnelle ses responsabilités auprès de l'Employeur.

L'Employé convient qu'il doit respecter les règles qui sont applicables à ses fonctions prévues par loi ou règlement. Il convient également de respecter les politiques, directives et encadrements administratifs du Bureau du taxi de Montréal (ci-après appelé « BTM ») et de la Ville de Montréal auxquels il est assujetti. Il s'engage également à respecter les valeurs d'intégrité, de loyauté et de respect et d'accomplir les devoirs de ses fonctions.

Le présent contrat de travail est régi par les « Conditions et avantages des cadres du Bureau du taxi de Montréal », tels que modifiés de temps à autre.

1.2. Description de la fonction

Sous l'autorité du président du conseil d'administration du BTM, le directeur général est le principal gestionnaire du BTM. À ce titre, il planifie, administre, dirige et contrôle les affaires et les activités du BTM afin d'assurer la mise en œuvre de sa mission, et ainsi faire de l'industrie du taxi un joueur incontournable dans l'offre de transport montréalais.

Ses principales responsabilités se résument comme suit :

- Élaborer le plan directeur du BTM, identifier les enjeux, définir les priorités et assurer sa mise en œuvre.
- Faire rapport au conseil d'administration, émettre des recommandations et veiller à ce que les contrats, résolutions et autres engagements du BTM soient exécutés.

- Assurer la qualité de la prestation de l'offre de services et diriger le déploiement des projets du BTM en conformité avec la Politique sur l'industrie du taxi; définir des indicateurs de performance et en assurer le suivi et le contrôle.
- Assurer les communications auprès des différents acteurs et partenaires dans son secteur d'activité et représenter le BTM.
- Diriger la gestion globale des opérations du BTM, ainsi que la gestion des ressources humaines, financières et matérielles.

1.3. Objectifs

Dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, l'Employé s'engage à consacrer tous ses efforts pour en assumer pleinement les charges et atteindre ses objectifs qui sont convenus annuellement avec son supérieur immédiat.

Article 2 – Durée

Le présent contrat entre en vigueur à compter de la signature des instances pour une durée indéterminée

Le présent contrat tient lieu et remplace le précédent contrat signé le 21 mars 2017.

Article 3 – Rémunération, conditions et avantages

La rémunération et les conditions et avantages de l'Employé sont prévus aux « Conditions et avantages des cadres du Bureau du taxi de Montréal », tels que modifiés de temps à autre ainsi qu'à l'offre de rémunération présentée lors de l'embauche de l'Employé.

3.1. Horaire de travail

L'employé est réputé travailler à temps partiel avec un nombre d'heures annuel équivalent à 60 % de l'horaire normal de travail. Le nombre d'heures par semaine variera en fonction des périodes de l'année. Ce pourcentage est également applicable aux conditions et avantages de l'employé.

3.2. Salaire annuel de base

Le salaire annuel de base est fixé à compter du 1er février 2017 à 150 000 $ dans la fourchette salariale de la classe d'évaluation FM10. Ce salaire est réduit de 40 % en considérant le travail à temps partiel de l'employé.

Pour les années subséquentes, le salaire est indexé en fonction de l'augmentation économique consentie aux cadres de la ville de Montréal.

3.3. Compensation forfaitaire

L'Employeur n'offre pas de régime d'assurance collective et de retraite à l'Employé. En compensation, l'Employeur verse à l'Employé, au plus tard le 28 février suivant l'année visée par ladite compensation, un montant forfaitaire équivalant à 6,75 % du salaire gagné au cours de l'année de référence.

Article 4 – Résiliation

Les parties peuvent résilier le présent contrat de la manière prévue pour les cadres de direction à l'article 12 des « Conditions et avantages des cadres du Bureau du taxi de Montréal », tels que modifiés de temps à autre.

Article 5 – Règles éthiques après emploi

5.1. L'Employé ne peut, dans l'année qui suit la cessation de ses fonctions, accepter une nomination au conseil d'administration ou comme membre d'une entité avec laquelle il a eu des rapports officiels, directs et importants au cours de l'année qui a précédé la cessation de ses fonctions ou accepter d'exercer une fonction ou un emploi au sein d'une telle entité.

Le présent paragraphe ne s'applique pas à une nomination au conseil d'administration ou comme membre ou employé du gouvernement du Canada, du gouvernement du Québec ou d'une autre province, d'une ville autre que Montréal, ou d'une société ou organisme d'un de ces gouvernements; le présent paragraphe ne s'applique pas non plus à une nomination au conseil d'administration ou comme membre ou employé d'un organisme sans but lucratif.

5.2. L'Employé qui a cessé d'exercer ses fonctions au BTM doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures.

L'Employé qui a cessé d'exercer ses fonctions au BTM ne doit pas communiquer une information confidentielle. Il ne peut non plus donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant le BTM, la Ville de

Montréal ou un tiers avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la cessation de ses fonctions.

L'Employé qui a agi relativement à une procédure, une négociation ou une autre opération particulière ne peut, dans l'année qui suit la cessation de ses fonctions au BTM, agir au nom ou pour le compte d'autrui à l'égard de la même procédure, négociation ou autre opération.

L'Employé ne peut, dans l'année qui suit la cessation de ses fonctions, intervenir pour le compte d'une entité auprès du BTM au cours de l'année qui a précédé la cessation de ses fonctions.

Article 6 – Autres conditions

Toutes les politiques, directives, normes et méthodes du BTM et de la Ville de Montréal, telles que modifiées de temps à autre, régissent les relations entre les parties comme si elles étaient spécifiquement décrites aux présentes.

Le présent contrat est conditionnel à son approbation par l'autorité compétente.

Article 7 – Signatures

Le présent contrat est signé en trois exemplaires.

L'Employeur :

Par : Éric Alan Caldwell
Président du conseil d'administration
Bureau du taxi de Montréal

Date :

L'Employé :

Par : André Poisson

Date :

Cette nomination a été approuvée par le conseil d'agglomération le _____ en vertu de la résolution CG18 ____.

BUREAU DU TAXI DE MONTRÉAL

Extrait authentique du procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration	
Assemblée régulière du mercredi 23 mai 2018	Résolution : no 18-012

Il est proposé par Éric Alan Caldwell
appuyé par Claude Boulet

Et résolu :

De permettre à la ville de Montréal de proposer un nouveau contrat de travail à M. André Poisson comme Directeur général du Bureau du taxi. Ce nouveau contrat de travail permettra à M Poison de travailler, en moyenne, trois jours par semaine, sur une base annuelle, en ayant la souplesse pour aménager son temps de travail selon les besoins de fonctionnement du bureau.

.

Adopté à l'unanimité
[pt.10.7]

Éric Alan Caldwell

Président de l'assemblée

Gabrielle Gauthier

Secrétaire de l'assemblée

Montréal, le 23 mai 2018

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CG : 51.01

2018/06/21 17:00

(1)

Dossier # : 1182577008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Nommer Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement et M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement, district Marie-Clarac, à titre de représentants de l'arrondissement au Conseil d'administration de la CDEC de Montréal-Nord.

Il est recommandé au Conseil d'agglomération:
QUE soient nommés, Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement et M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement, district Maric-Clarac, à titre de représentants de l'arrondissement au Conseil d'administration de la CDEC de Montréal-Nord.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2018-05-18 16:10

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Montréal-Nord
Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du lundi 14 mai 2018	Résolution: CA18 10 228

Nommer Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement et M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement, district Marie-Clarac, membres du Conseil d'administration de la CDEC de Montréal-Nord.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soient nommés, Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement et M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement, district Marie-Clarac, à titre de représentants de l'arrondissement au Conseil d'administration de la CDEC de Montréal-Nord.

Adopté à l'unanimité.

51.02 1182577008

Christine BLACK
_____
Mairesse d'arrondissement

Marie Marthe PAPINEAU
_____
Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 17 mai 2018

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 51.01

2018/06/21
17:00

(1)

Dossier # : 1182577008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Nommer Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement et M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement, district Marie-Clarac, à titre de représentants de l'arrondissement au Conseil d'administration de la CDEC de Montréal-Nord.

Il est recommandé au Conseil d'agglomération:
QUE soient nommés, Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement et M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement, district Maric-Clarac, à titre de représentants de l'arrondissement au Conseil d'administration de la CDEC de Montréal-Nord.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2018-05-04 08:21

Signataire : Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1182577008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Nommer Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement et M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement, district Marie-Clarac, à titre de représentants de l'arrondissement au Conseil d'administration de la CDEC de Montréal-Nord.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis la refonte complète des services de développement économique en 2015, le Gouvernement du Québec a octroyé, avec le projet de loi 121, de nouveaux pouvoirs en matière de développement économique aux municipalités du Québec. Forte de ses nouveaux pouvoirs, la Ville de Montréal a procédé à la refonte de la carte des territoires de développement économique et à la restructuration complète du réseau des organismes qui œuvraient en développement entrepreneurial, développement des capacités économiques des collectivités et de certains services en employabilité.
La CDEC Montréal-Nord est un organisme à but non lucratif ayant pour mission de favoriser et enraciner l'essor économique et communautaire axé sur le développement de l'employabilité et de l'entrepreneuriat des citoyens de l'arrondissement Montréal-Nord par la prise en charge des moyens et outils adaptés à la réalité locale par les acteurs du milieu

La mission de la CDEC Montréal-Nord est orientée sur le développement économique communautaire qui consiste à accompagner des projets visant à augmenter les capacités économiques des jeunes et des immigrants par l'employabilité et le développement entrepreneurial. De par son expertise, son leadership, sa mission et ses valeurs, la CDEC (Corporation de développement économique communautaire) Montréal-Nord s'avère être l'organisation idéale afin d'appuyer les initiatives de l'arrondissement de Montréal-Nord.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

En conformité avec l'article 19 paragraphe 11.1 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001) nous souhaitons que Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement et M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement district Marie-Clarac, soient nommés à titre de représentants de l'arrondissement au Conseil d'administration de la CDEC de Montréal-Nord.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie Marthe PAPINEAU
Secrétaire d'arrondissement

Tél : 514 328-4000 poste 4027

Télécop. : 514 328-4299

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-03

Claire VASSART
Directrice / Peformance ,greffe et servcies adminstratifs

Tél : 514-328-4000 poste 4050

Télécop. :

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 51.02

2018/06/21
17:00

(1)

Dossier # : 1185075004

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Nommer monsieur Patrice Langlois, membre au Comité technique tel que prévu au règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égouts aux municipalités liées (RCG 05-002)

Il est recommandé,
de nommer, à compter du 21 juin 2018 jusqu'à janvier 2019, monsieur Patrice Langlois, directeur adjoint à la Gestion du territoire de la Ville de Pointe-Claire, à titre de membre du comité technique tel que prévu au Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002).

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-05-24 17:18

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1185075004**

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Nommer monsieur Patrice Langlois, membre au Comité technique tel que prévu au règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égouts aux municipalités liées (RCG 05-002)

CONTENU

CONTEXTE

Le règlement RCG 05-002 - Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées, adopté par le conseil d'agglomération, prévoit la formation d'un comité technique à l'article 10 de celui-ci. La composition du comité est comme suit: neuf membres choisis parmi les employés des municipalités liées dont cinq membres proviennent de la Ville de Montréal et quatre membres proviennent des autres municipalités liées. L'article 12 prévoit que le conseil d'agglomération nomme les membres du comité et précise la durée de leur mandat au moment de leur nomination.

Le rôle du comité est :

1. de proposer, le cas échéant, des mises à jour ou des modifications du guide d'entretien contenu à l'annexe C du règlement;

2. d'établir et, s'il y a lieu, de mettre à jour le format du rapport annuel exigé en vertu du paragraphe 5 de l'article 4 du règlement;

3. d'analyser les rapports annuels des municipalités liées et faire un rapport consolidé au conseil d'agglomération;

4. de soumettre toute recommandation qu'il juge appropriée relativement à l'application du présent règlement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0034 - 26 janvier 2017 - Nomination des membres du comité technique tel que prévu au règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égouts aux municipalités liées (RCG 05-002).
CG15 0060 - 29 janvier 2015 - Nomination des membres du comité technique tel que prévu au règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égouts aux municipalités liées (RCG 05-002).

DESCRIPTION

Suite au départ à la retraite de monsieur Daniel Verner, chef à la division de l'Ingénierie de la Ville de Mont-Royal, un poste doit être comblé à titre de membre représentant des villes liées. Lors de la rencontre du 10 avril dernier, les directeurs généraux des villes liées ont proposé la candidature de monsieur Patrice Langlois, directeur adjoint à la Gestion du territoire de la Ville de Pointe-Claire, afin d'assurer le remplacement de monsieur Verner. Les membres du comité appuient cette proposition.
Du fait que le mandat des autres membres du comité vient à échéance en janvier 2019, il est recommandé de nommer monsieur Langlois pour cette même durée. En conséquence, pour la période se terminant en janvier 2019, le comité serait composé des représentants suivants :

Membres provenant de la Ville de Montréal:

- monsieur Hervé Logé, président du comité, chef de division, Division de la gestion durable de l'eau, Service de l'eau;
- madame Christianne Cyrenne, chef de division, Direction des travaux publics, arrondissement de LaSalle;
- monsieur Jean-François Dubuc, chef de division, Direction de l'eau potable, Service de l'eau;
- monsieur Alain Dufresne, adjoint au directeur, Direction des travaux publics, arrondissement de Ville-Marie;
- monsieur Patrice Langevin, surintendant, Direction de l'épuration des eaux usées, Service de l'eau;

Membres provenant des autres municipalités liées:

- madame Ava L. Couch, directrice générale, Ville de Mont-Royal;
- monsieur Patrice Langlois, directeur adjoint, Gestion du territoire, Ville de Pointe-Claire;
- monsieur Carl Minville, directeur des travaux publics, Ville de Dorval;
- monsieur Charles Senekal, directeur, Service de l’ingénierie et de l’urbanisme, Ville de Côte-Saint-Luc.

JUSTIFICATION

Conformément à l'article 11 du règlement RCG 05-002 qui régit la composition du comité technique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'agglomération : Juin 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Ava L. COUCH, Ville de Mont-Royal
Patrice LANGEVIN, Service de l'eau
Jean-François DUBUC, Service de l'eau
Alain DUFRESNE, Ville-Marie
Christianne CYRENNE, LaSalle

Lecture :

Christianne CYRENNE, 18 mai 2018
Alain DUFRESNE, 18 mai 2018
Patrice LANGEVIN, 17 mai 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Danielle MARIN
Agente technique

Tél : 514-280-0179

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-17

Hervé LOGÉ
Chef de division Gestion durable de l'eau

Tél : 514-872-3944

Télécop. : 514-872-3587

Télécop. : 514 872 8827

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique DEVEAU
Directrice - DGSRE
Tél : 514 872-4023
Approuvé le : 2018-05-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usees
Tél : 514 280-3706
Approuvé le : 2018-05-24

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 51.03

2018/06/21
17:00

(1)

Dossier # : 1181681001

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division Stratégies et produits résidentiels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Approuver le renouvellement, pour une période de trois ans, des mandats de M.Robert Petrelli, de Mme Danielle Thiboutot et de Mme Debbie Chiaro à titre de membres du conseil d'administration de la Corporation des Habitations Jeanne-Mance; approuver la nomination de M. Pierre Bouchard à titre de membre du conseil d'administration des Habitations Jeanne-Mance (HJM); désigner M. Robert Petrelli au poste de président du conseil d'administration et Mme Danielle Thiboutot au poste de vice-présidence.

Attendu que le Conseil d'agglomération doit nommer quatre des administrateurs du conseil d'administration de la Corporation des Habitations Jeanne-Mance, et désigner ceux qui occuperont les postes de président et vice-président, il est recommandé :

D'approuver le renouvellement, pour une période de trois ans, des mandats de M.Robert Petrelli, de Mme Danielle Thiboutot et de Mme Debbie Chiaro à titre de membres du conseil d'administration de la Corporation des Habitations Jeanne-Mance; d'approuver la nomination de M. Pierre Bouchard à titre de membre du conseil d'administration des Habitations Jeanne-Mance (HJM); et de désigner M. Robert Petrelli au poste de président du conseil d'administration et Mme Danielle Thiboutot au poste de vice-présidence.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-05-27 12:38

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1181681001**
Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division Stratégies et produits résidentiels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Approuver le renouvellement, pour une période de trois ans, des mandats de M.Robert Petrelli, de Mme Danielle Thiboutot et de Mme Debbie Chiaro à titre de membres du conseil d'administration de la Corporation des Habitations Jeanne-Mance; approuver la nomination de M. Pierre Bouchard à titre de membre du conseil d'administration des Habitations Jeanne-Mance (HJM); désigner M. Robert Petrelli au poste de président du conseil d'administration et Mme Danielle Thiboutot au poste de vice-présidence.

CONTENU

CONTEXTE

La Corporation d'habitation Jeanne-Mance (CHJM) est une société paramunicipale créée en 1958 pour gérer un complexe de 788 logements (les habitations Jeanne-Mance), construit à cette époque au centre-ville de Montréal dans le cadre d'un projet fédéral-municipal de rénovation urbaine et d'élimination de taudis. La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et la Ville de Montréal assument respectivement 75% et 25% du déficit d'exploitation du site, en vertu d'ententes de financement contractées au démarrage du projet. Depuis 2001, la part de la Ville est remboursée par la Communauté métropolitaine de Montréal.
L'acte constitutif de la Corporation, modifié en 1994, prévoit que la Ville nomme quatre (4) des sept (7) administrateurs du conseil d'administration; il incombe à la Ville de désigner le président et le vice-président. Dans la mesure où les compétences en matière de logement social sont conférées à l'Agglomération depuis 2006 (en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations,* LRQ E-20.001, chap.II, art.19, par.10), le conseil d'agglomération est appelé désormais à statuer sur le remplacement ou la reconduction du mandat des administrateurs de la Corporation. Les autres administrateurs sont choisis parmi et par les locataires au terme d'un processus électoral balisé par règlement interne.

Les mandats des administrateurs sont de trois (3) ans, renouvelable. Nonobstant le terme d'office, tous les membres continuent d'exercer leur fonction jusqu'à leur remplacement. Actuellement, les termes des mandats de trois administrateurs (la présidence, la vice-présidence un poste de membre) sont échus, et un poste d'administrateur est vacant.

En 2018, le conseil d'administration est composé des personnes suivantes :

Membres	Fonction	Fin de mandat	Mandant
PETRELLI, Robert	Président	22 mars 2015	Ville
THIBOUTOT, Danielle	Vice-présidente	31 juillet 2016	Ville
DI CHIARO, Debbie	Trésorière	27 novembre 2017	Ville
BOUCHARD, Pierre	Administrateur	Nouveau mandat - juin 2021	Ville
CAYER, Lise	Administratrice	13 mai 2021	Locataire
LAFERRIÈRE, Christiane	Administratrice	13 mai 2021	Locataire
CHOWDHURY, Ashfak	Administrateur	13 mai 2021	Locataire

Ainsi le présent sommaire vise à régulariser la situation en renouvelant les mandats de M. Robert Petrelli, de Mme Danielle Thiboutot ainsi que de Mme Debbie Di Chiaro et en nommant comme nouvel administrateur M. Pierre Bouchard.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

-CG 14 0545- 27 novembre 2014 Nomination de Mme Debbie Di Chiaro à titre de membre du conseil d'administration de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance.
-CG 13 0366 - 5 septembre 2013 : de nommer au conseil d'administration de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance, Mme Danièle Thiboutot et de la désigner vice-présidente du conseil d'administration.
-CG 12 0093 – 22 mars 2013 : de nommer au conseil d'administration de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance, pour une période de trois ans, M. Robert Petrelli à titre de président; M. Robert Labelle à titre de vice-président; M. Roger Dionne à titre d'administrateur et Mme Danielle Cécile à titre d'administrateur.
-CG 09 0053 - 26 février 2009 : de reconduire pour une période de trois ans, le mandat, de messieurs Robert Labelle, Roger Dionne, Robert Petrelli et Denis Quirion, à titre de membres du conseil d'administration de la Corporation d'Habitations Jeanne-Mance et de désigner monsieur -Robert Labelle à titre de président de la corporation et monsieur Robert Petrelli à titre de vice-président.
-CM05 0394 - 30 mai 2005 : de reconduire, pour une période de trois ans, le mandat des personnes dont les noms suivent à titre de membres du conseil d'administration de la Corporation d'Habitations Jeanne-Mance, monsieur Robert Labelle, monsieur Robert Petrelli, monsieur -Roger Dionne et monsieur Denis Quirion et de désigner monsieur Robert Labelle à titre de président de la corporation et monsieur Robert Petrelli à titre de vice-président.
-CM02 0092 - 20 mars 2002 : d'entériner la nomination, pour une période de 3 ans, à titre de membres du conseil d'administration de la Corporation d'Habitations Jeanne-Mance, des personnes dont les noms suivent monsieur Robert Labelle, monsieur Roger Dionne et monsieur -Robert Petrelli et de désigner monsieur Robert Labelle à titre de président de la corporation et monsieur Robert Petrelli à titre de vice-président.
-Résolution du Conseil municipal du 25 juin 1958, constituant la Corporation des Habitations Jeanne-Mance.

DESCRIPTION

Les administrateurs siégeant au conseil de la Corporation doivent se conformer à des exigences se rapportant au *Règles d'éthique et code de déontologie de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance,* ainsi qu'au Code Civil du Québec.

Le renouvellement pour une durée de trois (3) ans est fait à la date anniversaire de la nomination. Le renouvellement à des dates différentes pour chacun des membres du conseil assure une continuité au sein du conseil d'administration et permet une planification de la relève.

M. Robert Petrelli agit à titre de président du conseil d'administration depuis mars 2012. Son mandat est échu depuis mars 2015. Son renouvellement sera effectif jusqu'en mars 2021.

Mme Danielle Thiboutot agit à tire de vice-présidente depuis le 31 juillet 2013. Son mandat est échu depuis juillet 2016. Son renouvellement sera effectif jusqu'en juillet 2019.

Mme Debbie Di Chiaro agit à titre de Ttésorière depuis novembre 2014. Son mandat est échu depuis novembre 2017. Son renouvellement sera effectif jusqu'en novembre 2020.

Le mandat de M. Pierre Bouchard sera effectif jusqu'en juin 2021.

Les curriculum vitae sont présentés en pièces jointes du présent sommaire décisionnel.

JUSTIFICATION

M. Robert Petrelli est diplômé du London School of Economics ainsi que de l'institut d'urbanisme de l'Université de Montréal. Il a également été formé en droit à l'Université de Montréal. M. Petrelli cumule une longue feuille de route à titre de membre de différents conseils d'administration, d'organismes publics dont la Société d'habitation et de développement de Montréal et de l'Agence métropolitaine de Montréal.

Mme Danielle Thiboutot est retraitée de la Société Canadienne d'Hypothèque et de Logement depuis septembre 2012 après une carrière de 37 ans. Elle occupait les neuf dernières années de sa carrière le poste de Directrice à la gestion du portefeuille pour la région du Québec.

Mme Debbie Di Chiaro détient une maîtrise en administration publique de l'École nationale d'administration Publique et est retraitée de l'Office municipal d'Habitation où elle a occupé différentes fonctions sur une période de 28 ans. Mme Di Chiaro occupait comme dernière fonction au sein de l'OMHM le poste de Directrice du logement abordable.

Finalement, M. Pierre Bouchard détient un Baccalauréat en Architecture du paysage de l'université de Montréal et est retraité de la Ville de Montréal depuis 2011. Il occupait au moment de sa retraite le poste de Directeur des grands parcs et de la nature en ville au Service du développement culturel et de la qualité du milieu de vie.

De par leur formation et leur expérience, la nomination de ces membres aux titres de président, de vice-président, ainsi qu'aux postes d'administrateurs, assurera à la Corporation une expertise diversifiée et qualifiée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les fonctions des membres et officiers de la corporation nommés par le Conseil sont à titre gratuit sous réserve du droit de recevoir une allocation de présence. Le coût de cette allocation de présence est prévu au budget de la corporation et est assumé par la Ville. La Corporation d'habitation Jeanne-Mance accorde à ses administrateurs une allocation journalière de 200 $. Cette allocation s'applique sans égard au nombre de réunions qui ont lieu dans la journée. Le budget de la Corporation prévoit chaque année une somme pour ces allocations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La présence de gestionnaires compétents et expérimentés est essentielle à la fois pour assurer la préservation de l'important patrimoine collectif que constituent les habitations Jeanne-Mance.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La Ville est tenue de nommer quatre membres au conseil d'administration de la Corporation. Ces nominations régularisent la situation de la Corporation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue. Le site internet de la Corporation affichera les noms des administrateurs.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

-

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérification effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle LUSSIER
Chef de division, Planification des stratégies résidentielles

Tél : 514-872-7909

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-25

Isabelle LUSSIER
Chef de division, Planification des stratégies résidentielles

Tél : 514-872-7909

Télécop. :

Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marianne CLOUTIER
Directrice - Habitation

Tél : 514 872-3882
Approuvé le : 2018-05-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marianne CLOUTIER
En remplacement de Luc Gagnon, Directeur de Service
Tél : 514 872-3882
Approuvé le : 2018-05-25

CURRICULUM VITAE

Danièle Thiboutot

EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES

Société Canadienne d'Hypothèques et de Logement

Retraitée de la Société Canadienne d'Hypothèques et de Logement en septembre 2012, après 37 années de services dont la majorité au sein de la livraison ou de la gestion des programmes sociaux.

Fonction occupée au cours des neuf (9) dernières années - **Directrice à la gestion du portefeuille pour la région du Québec**

- Gestion d'une équipe de 34 employés localisés aux bureaux de Montréal, de Québec et de Chicoutimi.
- Administration d'un portefeuille composé d'environ 1,400 comptes pour 1,200 coopératives ou organismes sans but lucratif
- Approbation de déboursés annuels de quelques $25M en subventions
- Établissement de relations d'affaires avec les intervenants du milieu social et communautaire

Autres fonctions de direction occupées à la SCHL :

- Directrice des services professionnels :
  - Gestion d'une équipe de 15 employés
  - Coordination des services d'inspection et d'évaluation
- Analyste principale aux propriétés immobilières :

- Gestion d'une équipe de 9 employés
- Acquisition et vente des propriétés reprises de 1 à 4 unités et négociation des dossiers complexes

- Directrice des ressources humaines, finances et de l'administration à la succursale de Laval :
  - Gestion d'une équipe de 4 employés
  - Supervision de toutes les activités financières de la succursale tant au niveau du budget administratif que du budget d'immobilisation
  - Contrôle de l'application des politiques relatives aux ressources humaines, supervision des activités administratives et informatiques

Réalisations d'importance en termes de logement social:

- Négociations en vue de l'acquisition du premier tiers de l'ensemble immobilier Parc Cloverdale par la Coopérative d'Habitation Cloverdale (environ 250 unités).
- Redressement administratif et financier des Habitations Populaires de l'Outaouais (402 unités)
- Participation à l'implantation d'une centaine de sauvetages financiers dans plusieurs coopératives et organismes sans but lucratif au Québec

COMPÉTENCES LINGUISTIQUES :

- Français, langue maternelle
- Anglais, langue secondaire

COMPÉTENCES COMPORTEMENTALES :

- Travail d'équipe
- Leadership
- Organisation
- Analyse et résolution de problèmes
- Prise de décision et communication

LOISIRS ET INTÉRÊTS :

- Voyages
- Photographie
- Lecture

BÉNÉVOLAT & IMPLICATION SOCIALE:

- Secrétaire, Club Trans-Am de Montréal (1981-1984)
- Administratrice, Garderie du Complexe Guy Favreau (1985-1987)
- Aide ponctuelle au Club de Patinage Artistique de Boisbriand (1989-1994)
- Participation à la préparation d'un dîner communautaire organisé dans un milieu défavorisé (1998)
- Participation à une vingtaine de levées de fonds pour Centraide
- Membre du Conseil d'administration du club récréatif de la SCHL durant une quinzaine d'années.
- Participation au Défi Têtes Rasées – Collecte de $10,458 au profit de Leucan (2014)
- Vice-Présidente du Conseil d'Administration des Habitations Jeanne-Mance depuis septembre 2013 - 788 unités de logement

DEBBIE DI CHIARO

PROFIL DE CARRIÈRE

- Vingt-sept *(28)* ans d'expérience à l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM)
- Vingt-quatre *(25)* ans d'expérience comme gestionnaire à l'O.M.H.M.
  dont treize ans *(13)* à différents postes de cadre de direction

PRINCIPALES COMPÉTENCES

- Leadership visionnaire, mobilisateur et rassembleur
- Excellentes habiletés de communication
- Facilité à établir des partenariats clés et des alliances stratégiques
- Vaste expertise de contenu quant aux différentes dimensions du logement social
- Excellente connaissance des clientèles et de leurs besoins
- Approche innovatrice dans la résolution de problèmes
- Planification tactique des marchés
- Porte parole auprès des médias
- Gestion éthique et rigoureuse

EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES

Directrice du logement abordable *(O.M.H.M.)* 2004 à 2014

Responsabilités :

- Développement de nouveaux projets (construction-acquisition)
- Gestion des opérations d'un portefeuille de 2069 logements, d'un budget d'exploitation de 22 M $ et d'une équipe de près de 130 employés
- Détermination des orientations stratégiques et de la structure organisationnelle

Réalisations :

- Développement d'un parc de 2069 logements d'une valeur de près de 300 M $ en l'espace de 6 ans.
- Mise sur pied du réseau de résidences pour personnes âgées « Enharmonie »
- Négociations d'entente avec les syndicats relativement aux assouplissements requis aux activités du Service du logement abordable
- Création de 130 postes temps plein et temps partiel
- Mise en place de stratégies de marketing qui ont entraîné une augmentation des revenus de l'ordre de 1 M $
- Rapatriement de la gestion des services alimentaires à l'interne

Directrice générale associée service clientèle *(O.M.H.M.)* 2002 à 2004

Responsabilités

- Définition des orientations, politiques et programmes de formation en matière de services clientèles

Réalisations :

- Harmonisation des pratiques de gestion de la clientèle des quinze offices de l'île de Montréal dans le cadre de la fusion
- Élaboration et implantation de nouvelles politiques de changement de logement et de perception

À suivre…

Directrice du service de la location – perception *(O.M.H.M.)* Février 1999 à 2002

Responsabilités :

- Encadrement et gestion de la location et de la perception des HLM
- Encadrement et gestion des programmes de supplément au loyer

Réalisations :

- Diagnostic organisationnel du service de la location et de la perception conduisant à l'implantation d'une nouvelle structure et d'une approche clientèle intitulée « virage locataire »
- Gestion de la crise du logement du 1er juillet 2001 (1500 ménages à la rue relocalisés en 2 semaines)

Directrice du secteur-centre et directrice d'habitations *(O.M.H.M.)* Juin 1996 à février 1999

Responsabilités :

- Gestion d'un parc de près de 6000 logements
- Direction d'une équipe de 90 employés

Réalisations :

- Maintien d'une qualité de service acceptable durant la grève de onze mois des cols bleus
- Participation à titre de responsable à la première table de partenariat avec le syndicat FTQ (local 301)

Directrice de la sélection des locataires *(O.M.H.M.)* 1989 à septembre 1996

Responsabilités :

- Gestion opérationnelle des activités de location des HLM

Réalisations :

- Participation à la révision de la structure organisationnelle

Officier de location et Officier principal *(O.M.H.M.)* 1986 à 1989

Responsabilités :

- Enquêtes à domicile auprès des demandeurs de HLM *(poste syndiqué)*

FORMATION ACADÉMIQUE

Maîtrise en administration publique (1990-1995) *École Nationale d'Administration Publique (ENAP)*

Baccalauréat en enseignement de l'éducation physique (1982-1984) *Université de Montréal*

Mineure en psychologie (24 crédits complétés sur 30) (1980-1981) *Université de Montréal*

CONSEILS D'ADMINISTRATION ET AUTRES COMITÉS

1994-1996 CA Fédération des OBNL d'habitations de Montréal (FOHM)
1996-2012 CA Syndicat des copropriétés / Joseph-Michaud
2009-à ce jour Comité de retraite OMHM
2009-2014 CA du Regroupement Québécois des Services d'Habitations du Québec
2010-2011 CA Centre d'accès communautaire à internet (CACI, région Lanaudière)
2011-2014 CA Regroupement Québécois des résidences privées pour aînés (vice présidente)
2014-à ce jour CA du Pensionnat Notre-Dame-des-Anges (secrétaire)
2014 à ce jour CA de la Corporation des Habitations Jeanne-Mance (trésorière)
2014 à ce jour Membre du comité d'audit de la Corporation des habitations Jeanne-Mance

Pierre Bouchard
Architecte paysagiste, FCSLA

Formation générale

1977 : Baccalauréat en Architecture de paysage, Université de Montréal
1980 : Cours en gestion de projet, ENAP
1980 : Cours en administration, Université Laval.

Associations professionnelles

1977 : Association des architectes paysagistes du Québec et Association des architectes du Canada
2009 : Fellows, Association des architectes paysagistes du Canada.

Emplois, postes et responsabilités.

1985 à 2011 : Ville de Montréal, gestionnaire.

- **2007-2011** : Directeur des grands parcs et de la nature en ville, Service du développement culturel et de la qualité du milieu de vie.
  Responsabilité : gestion des grands parcs, politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels, Politique de l'arbre, stratégies relatives à la protection de la biodiversité et au verdissement.
- **2004-2007** : Directeur des sports, parcs et des espaces verts, Service du développement culturel et de la qualité du milieu de vie.
  Responsabilité : gestion des grands parcs, politique de protection des milieux naturels, gestion des grands équipements sportifs et gestion des grands événements sportifs
- **2002-2004 :** Directeur, Bureau des relations gouvernementales et Directeur par intérim, bureau des relations internationales.
  Responsabilités : coordination et gestion des relations auprès des gouvernements. Négociation du Contrat de ville entre la Ville et le gouvernement du Québec.
- **2001-2002** : Directeur par intérim du Bureau des relations institutionnelles.
  Responsabilités : coordination et gestion des relations avec les gouvernements.
- **2000-2001** : Directeur du Bureau ds grands projets.
  Responsabilité : Élaborer pour le directeur général des projets stratégiques en vue de mieux positionner Montréal sur le plan du développement économique.
- **1999-2000** : Directeur par intérim, Service des parcs, jardins et espaces verts.
  Responsabilités : gestion des 800 parcs de l'ancienne Ville de Montréal.
- **1985-1999** : Gestionnaire au Service des parcs, jardins et espaces verts.
  Responsabilités : diverses responsabilités de gestion, chantiers, planification, aménagement.

1984-1985 : Tecsult, gestionnaire de projets et d'études d'impacts sur l'environnement.
1983-1984 : Design et paysage inc., architecte paysagiste gestionnaire de projets.
1981-1983 : Poirier & Cardinal, Urbanistes et architectes : architecte paysagiste
1980-1981 : Pluram inc., architecte paysagiste
1977-1980 : Groupe Poulin Thériault (filiale de Tecsult) : Architecte paysagiste.

Autres activités :

Vice-président, Soverdi (Société de verdissement de Montréal)
Administrateur, Comptoir Dépanne Tout, Ste-Thérèse, organisme d'économie sociale.

CURRICULUM VITAE (abrégé) de

ROBERT PETRELLI

Mars 2018

---

2 : Diplômes universitaires

- The London School of Economics, Doctorat (Ph.D.) en administration publique et urbanisme, 1986
- Université de Montréal, Institut d'urbanisme, Maîtrise en urbanisme, 1971
- Université de Montréal, Faculté de droit, Licence en droit, 1967
- Collège Sainte-Croix (Université de Montréal), Baccalauréat ès arts, 1964

3 : Expérience professionnelle

- 1976-1999 : Université du Québec à Montréal, Département d'études urbaines et touristiques, professeur titulaire et directeur du module d'urbanisme pendant cinq ans
- 1975-1976 : Université de Montréal, Institut d'urbanisme, professeur adjoint
- 1972-1975 : Communauté urbaine de Montréal, Cabinet du Président, adjoint exécutif
- 1971-1972 : Société d'habitation du Québec, coordonnateur, mise en œuvre de programmes de rénovation urbaine

4 : Expérience autre et récente

Conseils d'administration

- Corporation d'habitation Jeanne-Mance, président du conseil d'administration depuis mars 2012, vice-président du ca de 1991 à 2012 et responsable du comité d'aménagement depuis 2009

- Société d'habitation et de développement de Montréal, membre du conseil d'administration, 1998-2004

- Agence métropolitaine de transport, membre du conseil d'administration, 1999-2001

- Corporation de développement urbain du faubourg Saint-Laurent, instigateur du projet en 1987 et conseiller auprès de la présidente du ca jusqu'en 1998. À l'époque, un organisme de concertation visant à revitaliser le faubourg sur la base d'une vision élaborée par le milieu

- Convercité, membre du conseil d'administration, 2007-2011

Consultation

- Agence métropolitaine de transport, Études SLR, Plan de revitalisation de l'avenue du Parc dans le cadre de l'implantation d'un Système léger sur rail, février 2002-avril 2003

Consultation publique

- Président du comité consultatif concernant le projet de modernisation du boulevard Notre-Dame, créé par le ministère des Transports du Québec, dans le cadre d'un mandat confié à Convercité, décembre 2007-mars 2008

- Président du comité consultatif concernant le projet de prolongement de l'autoroute 25, créé par le ministère des Transports du Québec, dans le cadre d'un mandat confié à Convercité, septembre 2006

- Président du comité consultatif sur la tenue des activités culturelles et commerciales sur le domaine public, créé par l'Arrondissement de Ville-Marie, mai 2005

- Membre du comité consultatif concernant la vente d'aliments sur le domaine public, créé par l'Arrondissement de Ville-Marie, mars 2003

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 51.04

2018/06/21
17:00

(2)

Dossier # : 1185330002

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Division du soutien aux instances
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Nommer M. Yves Gauthier membre indépendant du comité de vérification élargi de la ville de Montréal, en remplacement de M. Joseph Nammour, et le désigner comme vice-président

Il est recommandé au conseil d'agglomération :

1. de nommer M. Yves Gauthier membre indépendant du comité de vérification élargi, conformément à l'article 107.17 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19);
2. de désigner M. Yves Gauthier vice-président du comité de vérification élargie.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2018-06-12 16:31

Signataire : Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1185330002**

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Division du soutien aux instances
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Nommer M. Yves Gauthier membre indépendant du comité de vérification élargi de la ville de Montréal, en remplacement de M. Joseph Nammour, et le désigner comme vice-président

CONTENU

CONTEXTE

Le second poste de membre indépendant du comité de vérification, occupé par M. Joseph Nammour, est devenu vacant et y est demeuré à la suite de sa démission au mois d'avril dernier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0150 (29 mars 2018) - Dépôt du rapport annuel d'activités du comité de vérification élargi de la Ville de Montréal pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017.
CG17 0574 (14 décembre 2017) - Nommer madame Laurence Lavigne Lalonde et messieurs Pierre Lessard-Blais et Alan DeSousa, au sein du comité de vérification élargi ainsi que monsieur Edgar Rouleau, maire de la Cité de Dorval, et madame Christina M. Smith, mairesse de la Ville de Westmount, représentant les municipalités reconstituées, le tout conformément à l'article 107.17 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).

CG17 0127 (27 avril 2017) - Dépôt du rapport annuel d'activités du comité de vérification élargi de la Ville de Montréal pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2016.

CG16 0099 (28 janvier 2016) - Nomination de M. Joseph Nammour second membre indépendant du comité de vérification élargi de la Ville de Montréal.

CG15 0656 (29 octobre 2015) Nomination de Mme Lisa Baillargeon membre indépendante du comité de vérification élargi de la Ville de Montréal et la désigner à titre de présidente.

DESCRIPTION

En vertu de l'article 107.17 de la Loi sur les cités et villes et de la Charte du comité de vérification adoptée par le conseil d'agglomération, le comité est composé d'au plus dix (10) membres dont un minimum de cinq (5) sont des élus et deux (2) sont des membres indépendants. Du nombre des membres élus, deux (2) sont des représentants des municipalités reconstituées selon l'article 107.17 L.C.V.. En vertu de la Charte du comité de vérification adoptée par le conseil d'agglomération, son président doit être un membre

indépendant.
Actuellement, un poste de membre indépendant est vacant. Il est recommandé de nommer M. Yves Gauthier à titre de membre indépendant. Le curriculum vitae de M. Gauthier se trouve en pièce jointe. De plus, il est aussi recommandé de désigner M. Gauthier à titre vice -président du comité.

JUSTIFICATION

La nomination est requise afin de se conformer à l'article 107.17 de la Loi sur les cités et villes et permettre la tenue des réunions du comité de vérification élargie de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La rémunération de M. Gauthier est fixée à un maximum annuel de 17 500 $, et ce, conformément au Règlement sur la rémunération des membres indépendants du comité de vérification (08-046).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fredy Enrique ALZATE POSADA
Conseiller en analyse

Tél : 514 8728326
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-12

Jean-François MILOT
Chef de division soutien aux instances

Tél : 514 872-2392
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MILOT
Chef de division soutien aux instances
Tél : 514 872-2392
Approuvé le : 2018-06-12

YVES GAUTHIER, FCPA, FCA, IAS.D

HISTORIQUE PROFESSIONNEL

Fondation canadienne pour l'audit et la responsabilisation (CAAF/FCAR)
Vice-président, Programme international **2010 à aujourd'hui**

La CAAF/FCAR est un organisme sans but lucratif de recherche et de formation. Cette fondation œuvre dans le domaine de l'audit de performance pour les Vérificateurs généraux du Canada, des provinces et des municipalités. Cette recherche et cette formation portent aussi sur les organismes de surveillance tels les comités de comptes publics et les comités d'audit responsables d'intervenir avec les vérificateurs généraux dans le contexte des audits d'états financiers et des audits performance. Le programme international de cette fondation couvre les pays en voie de développement avec le financement principal d'Affaires mondiales Canada. Il a occupé le poste de Vice-président jusqu'en novembre 2017 et depuis il occupe le poste d'associé.

VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS (FILIALE DU MOUVEMENT DESJARDINS) 2003 à 2010
Vice-président senior et Chef de la direction financière 2006 à 2010
Vice-président, Gestion de risques 2003 à 2006

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC 2001 à 2003
Vice-président senior
Gestion du budget, des analyses financières, des services d'arrière-guichet et des risques opérationnels; et restructuration de la direction de la vérification interne.

KPMG (anciennement Thorne Riddel et Riddel Stead) **1973 à 2001**
Associé (1983 à 2001)
Incluant un mandat de deux ans comme Directeur principal au Bureau du Vérificateur général du Canada à Ottawa et un mandat de deux ans comme conseiller au Vérificateur général du Québec à Québec.

ÉDUCATION ET DIPLOMES

- Fellow, Institut canadien des Comptables Agréés et Institut canadien des Comptables Professionnels
- Certificat du Programme d'éducation des administrateurs de sociétés (IAS.D) et de Desautels Faculty of Management of the McGill University.
- Diplôme (certificat de deuxième cycle) en Gestion de l'environnement de la Faculté des Science de l'Université de Sherbrooke.
- Accréditation par l'OCRVM (Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières) comme chef de la direction financière.
- Comptable agréé, Ordre des Comptables Agréés du Québec.
- Baccalauréat en Administration des Affaires de l'École des Hautes Études Commerciales.
- Baccalauréat es Arts, Collège Jean de Brébeuf.

MEMBRE DES CONSEILS D'ADMINISTRATION ET DES COMITES D'AUDIT SUIVANTS :

- Président du Comité d'audit du Ministère de la Justice du Canada ;
- Membre du Conseil d'administration et du Comité d'audit du Musée d'Art Contemporain de Montréal (MAC) ;
- Membre du Conseil d'administration et Trésorier de l'Institut de recherche en biologie végétale ;
- Membre du Comité d'audit de la Ville de Laval ; et
- A été Président du Comité d'audit de la Société de Transport de Montréal (STM) jusqu'en décembre 2017.

Yves Gauthier, Fellow Comptable Professionnel Agréé (FCPA) et diplômé de l'institut des administrateurs de sociétés (IAS.D), a œuvré dans le cabinet KPMG durant plusieurs années dont vingt ans en tant qu'associé. Il a été vice-président à Valeurs mobilières Desjardins et aussi à la Caisse de dépôt et placement du Québec. Jusqu'à récemment, il était Vice-président à la Fondation canadienne pour l'audit et la responsabilisation; cette fondation est un organisme de recherche et de formation pour les bureaux des vérificateurs généraux au niveau fédéral, provincial et municipal. Il a été directeur principal au Bureau du Vérificateur général du Canada à Ottawa et il a été conseillé au Vérificateur général du Québec à Québec durant plusieurs années. Il est membre du conseil d'administration et Trésorier de l'Institut de recherche en biologie végétale, membre du conseil d'administration (et du comité d'audit) du Musée d'Art Contemporain de Montréal, membre des comités d'audit de la ville de Laval et aussi du Ministère de la justice du Canada.